# DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

## COMPTE RENDU OFFICIEL

TROISIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

41 Élisabeth II

## VOLUME VI, 1992

COMPRENANT LA PÉRIODE DU ONZIÈME JOUR DE FÉVRIER 1992
AU ONZIÈME JOUR DE MARS 1992, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 11 février 1992**

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

* * *

[*Français*]

### L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

DÉPÔT D'UN RAPPORT EU ÉGARD À UNE PROPOSITION DE CHARTE DE LA TERRE

**M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer un rapport, au nom de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, qui m'a délégué en décembre dernier, au nom de sa Commission de l'environnement, en vue de l'élaboration d'une proposition de Charte de la Terre, à être présentée éventuellement à divers niveaux, dont le Sommet de Rio.

Il me fait donc plaisir, monsieur le Président, de déposer le rapport, et copie dans les deux langues, de cette proposition de Charte de la Terre.

* * *

[*Traduction*]

### QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

### LOI SUR LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 10 février, de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité législatif H; ainsi que de l'amendement de M^me^ Catterall (p. 6131).

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je désire attirer l'attention des honorables députés sur une erreur qui s'est glissée dans l'Ordre projeté des travaux. Il est indiqué qu'il reste 15 minutes à la période de cinq heures alors que, vérification faite, il reste 66 minutes, ou si vous préférez, 1 heure et 6 minutes.

[*Traduction*]

**M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan):** Monsieur le Président, le projet de loi C-26 modifiera la loi qui régit les relations de travail entre le gourvernement fédéral et ses employés, une loi entrée en vigueur il y a près de 25 ans et qui n'a subi aucune modification majeure. Les intéressés sont d'avis qu'il est temps d'étudier une nouvelle mesure législative qui tienne compte de l'évolution de la situation et de la conjoncture économique.

Quoi qu'il en soit, après maintes discussions au fil des ans, le premier ministre a annoncé, en 1989, que le gouvernement introduirait cette importante initiative. Il lui a fallu environ un an pour publier le Livre blanc sur la Fonction publique 2000 qui était censé faire suite aux entretiens entre le Conseil du Trésor d'une part et les organisations syndicales d'autre part. Les porte-parole du Conseil du Trésor maintiennent qu'il y a vraiment eu communication, discussion et consultation entre les deux parties. Or, tous les représentants des employés le démentent. Les deux parties ont peut-être exposé leurs points de vue respectifs, mais personne n'a vraiment écouté, il n'y a pas eu de vraie consultation ni de véritable tentative pour essayer d'arriver à une entente en ce qui concerne les grands changements effectués. C'était peut-être l'une des principales préoccupations du syndicat d'employés.

Toute personne qui a fait de la politique, qui a été député ces dernières années sait qu'il y a un désaccord croissant entre les employés et les employeurs en ce qui concerne les fonctionnaires. C'est évident. La meilleure preuve que nous en ayons eu, je pense, et qui a rendu toute la collectivité consciente du problème, a été fournie l'année dernière quand il y a eu le mouvement de grève, un arrêt de travail, pas complet, mais important.

La preuve en a été fournie dans la mesure où les organisations syndicales elles-mêmes se demandaient si elles pourraient mettre leurs employés en grève. On se le demandait vraiment dans les organisations syndicales en général, pas seulement dans celles qui représentaient les fonctionnaires.

Le gouvernement était persuadé, et c'était évident, je pense, d'après la manière dont il a agi à l'époque, que les organisations syndicales n'arriveraient pas à obtenir qu'un grand nombre d'employés participent aux piquets de grève. On a effectué des sondages, on a voté, et dans certaines régions les gens n'étaient pas tellement en faveur de la grève, alors que dans d'autres, ils l'étaient. En général, les syndicats éprouvaient vraiment des doutes. Le gouvernement, pour ma part, était persuadé que le syndicat ne pourrait pas mettre ses travailleurs en grève.

Or, les gens ont participé aux piquets de grève. Certes, il y avait des problèmes au sein des syndicats, mais, néanmoins, il y avait un appui général pour les mesures prises. C'était, à mon avis, une excellente preuve qu'il existait des problèmes entre les employeurs et les employés qui n'avaient pas été résolus à ce moment-là.

D'après ce que les organisations syndicales avaient vu de FP 2000 sous forme du livre blanc, et d'après les discussions qu'elles avaient eues, il était vraiment douteux qu'aucun des changements proposés allait améliorer la situation entre les travailleurs et la direction.

Or, c'était le but recherché, c'est ce que FP 2000 était censé réaliser, à savoir une amélioration des relations entre les employés et les gestionnaires qui dirigeaient les services gouvernementaux. Les organisations syndicales doutaient vraiment que rien de tout cela n'allait améliorer les relations. Si cette initiative n'y réussit pas, il ne vaut absolument pas la peine de nous livrer à ce débat.

Le projet de loi a fait l'objet de discussions depuis sa présentation et il subsiste des problèmes, mais nous pouvons au moins nous attendre maintenant à ce que le projet de loi soit renvoyé à un comité législatif où les représentants de l'employeur et ceux des employés pourront se réunir et faire connaître publiquement quelles sont véritablement les préoccupations des deux côtés. Il en existe sûrement des deux côtés, quoique pas beaucoup du côté des gestionnaires puisque, de l'avis des employés du moins, les gestionnaires ont obtenu tout ce qu'ils pouvaient espérer obtenir dans ce projet de loi et ont fait peu de concessions aux travailleurs.

Si ce sentiment persiste, si rien ne change à la suite de ces discussions, ou si l'on apporte aucun amendement au projet de loi, cela ne présagera rien de bon pour l'avenir, car les relations ne s'amélioreront pas et les gens en souffriront, non pas seulement les employés mais aussi les gens qui reçoivent les services que fournissent les employés.

C'est évidemment ce que je pensais lorsque j'ai dit que les députés sont très conscients de l'animosité qui règne dans la fonction publique, car leurs électeurs leur parlent constamment de cas de gens qui ont du mal à obtenir ce qu'ils considèrent comme un niveau raisonnable de service de la part des fonctionnaires. Ces derniers ne sont eux-mêmes pas heureux à leur travail et ils le font sentir, du moins certains d'entre eux, dans la façon dont ils traitent les gens qui viennent leur exposer leurs problèmes.

Le projet de loi aborde certains problèmes, mais les solutions qu'il propose ne font pas le bonheur des employés. L'un des principaux sujets de mécontentement est sans doute cette pratique de sous-traitance, en l'absence de toute consultation et de toute coopération, et le fait que le volume de travail accordé en sous-traitance augmente constamment. Les employés soupçonnent que cela s'explique en partie parce que le gouvernement veut avoir le contrôle sans avoir de conflits avec les gens qui s'acquittent du travail en sous-traitance.

• (1020)

Ils ont pour une part le sentiment que ces travaux sont tout simplement confiés aux amis du gouvernement en guise de récompense. Voilà une de nos préoccupations. C'est une préoccupation que même le vérificateur général a exprimée en se demandant si cette pratique permettait ou non au gouvernement de faire des économies. Le vérificateur général est même allé jusqu'à dire que le gouvernement ne faisait aucune économie. Il en coûte plus cher au gouvernement de recourir à la sous-traitance que de faire faire le travail à l'interne, comme avant.

On a sans cesse demandé au gouvernement de donner des preuves des économies alléguées. Le Conseil du Trésor affirme qu'on économise de l'argent. Mais il ne donne aucun chiffre—aucun. On se contente de déclarer que la sous-traitance permet au gouvernement de réaliser des économies.

S'il en existait des preuves, il me semble que le gouvernement s'empresserait de les déposer, qu'il en ferait la publicité, qu'il voudrait montrer où il économise. Le gouvernement décline toutes les invitations à produire des données à cet égard. Il n'a même pas répondu à l'invitation du vérificateur général qui lui a demandé de démontrer que la sous-traitance lui faisait économiser de l'argent. Comme je l'ai dit, le point de vue du syndicat est étayé par l'incapacité du gouvernement à prouver que la sous-traitance permet de réaliser des économies.

Et ça continue. Le projet de loi à l'étude ne prévoit rien pour ralentir ce processus. Certes, le gouvernement a dit qu'il s'occuperait de ses employés. Le projet de loi en fait état jusqu'à un certain point, et un porte-parole du Conseil du Trésor l'a confirmé: on s'occupera des employés. On leur offrira des perspectives professionnelles dans d'autres ministères.

Je suppose qu'il faut en voir la preuve dans la présentation l'été dernier d'une mesure législative visant à transférer l'Office national de l'énergie d'Ottawa à Calgary. Le gouvernement a passablement négocié avec les employés de l'office pour veiller à ce qu'ils aient certaines possibilités de déménager avec leur employeur.

Finalement, certains n'ont pas eu d'emploi. On les a laissés partir, en leur promettant encore une fois de leur trouver autre chose dans les plus brefs délais possibles.

Ce n'est qu'un petit exemple concernant la sous-traitance—non, il ne s'agit pas de sous-traitance, mais d'une autre situation, c'est-à-dire la question de savoir si le gouvernement veut vraiment s'occuper de ses employés. Dans le projet de loi et lors de certaines discussions, le gouvernement a bel et bien signifié qu'il s'occuperait des employés qui ont perdu leur emploi à cause du recours à la sous-traitance.

C'est un des problèmes qui inquiètent les organisations représentant les travailleurs: le recours à la sous-traitance, alors qu'aucune donnée probante n'établit pourquoi le gouvernement utilise cette formule et si elle permet réellement de réaliser des économies. Oui, le gouvernement ira de l'avant et poursuivra dans cette voie et il n'a pas l'intention de discuter de quelque décision que ce soit avec les employés.

C'est là un des problèmes. Les syndicats se préoccupent aussi de la reclassification des emplois. Encore une fois, la direction fait ce qu'elle veut dans le domaine de la reclassification. Le syndicat n'a pas voix au chapitre. Il n'est pas consulté. On se contente de dire aux membres ce qui va leur arriver, et cela ne contribue pas à créer un climat de travail sain.

J'ai eu l'occasion de visiter le bureau d'un de nos plus grands employeurs canadiens dans le secteur privé. C'est une société publique qui fait partie du secteur privé. Les représentants de cette société me disaient—et je vais passer plus de temps avec eux—de quelle façon ils fonctionnent.

Une de leurs priorités est de faire en sorte que les employés de cette société—et elle en compte plus de 100 000—aient l'impression d'en faire partie. On veut qu'ils aient l'impression de ne pas être seulement quelque chose qu'on utilise de la même façon que les matériaux qu'on traite, mais de faire vraiment partie de l'équipe qui essaie de rendre cette société prospère.

C'est cet objectif que le projet FP 2000 est censé viser. Ce projet est censé donner aux fonctionnaires l'impression de faire partie d'un processus qui consiste à servir le public, d'être partenaires dans ce processus, de façon à ce qu'ils soient heureux au travail, à ce qu'ils soient plus efficaces. Évidemment, le public qui aura affaire à ces gens sera plus heureux puisqu'il aura le sentiment d'être traité de façon plus juste.

Cette mesure législative a échoué. L'équité salariale est encore une question dont on parle beaucoup. Elle a même été l'objet de procédures devant les tribunaux. Il n'y a absolument rien dans le projet de loi qui puisse indiquer que la situation sera meilleure à l'avenir.

Si cette mesure législative, et tout le processus FP 2000, était censée améliorer les relations entre les employés et la direction, elle a échoué. Cette réforme ne fonctionnera pas à moins que les organisations qui représentent les employés croient qu'on essaie vraiment de les faire participer à la prise de décisions.

Je crains que nous voyons encore des moyens de pression comme nous avons vu l'été dernier, ce qui n'a rien fait pour améliorer les relations. En fait, ce genre de chose rend les relations encore plus difficiles.

Encore une fois, nous perdons notre temps et gaspillons nos énergies à adopter cette mesure législative sur le projet FP 2000, mesure qui ne favorisera pas la collaboration entre employeur et employés comme elle est censée le faire. Si le processus qu'étudie le comité législatif ne remporte pas de succès, même si j'espère qu'il fonctionnera, je l'espère pour toutes les personnes intéressées, il serait alors peut-être préférable de ne pas apporter de changements au lieu de le faire simplement parce que c'est la prochaine étape du processus, ce qui serait inadmissible.

Si tous les participants aux travaux du comité législatif n'en viennent pas à un consensus, je parle ici des membres du comité et des témoins qu'ils entendront, notamment les fonctionnaires du Conseil du Trésor et les divers organismes représentant les employés, si ces gens n'ont pas tous le sentiment d'avoir accompli quelque chose de valable, il serait préférable de ne pas apporter de changements. Il faudrait plutôt chercher une solution acceptable pour le gouvernement et le Conseil du Trésor, une solution qui permettrait de traiter équitablement les employés et de donner aux fonctionnaires l'impression de participer à part entière au processus. Nous serions tous convaincus d'avoir mieux servi la population en mettant sur pied un système afin d'améliorer le niveau des services offerts par les fonctionnaires aux citoyens. Les Canadiens, quant à eux, auraient l'impression que le gouvernement défend leurs intérêts au lieu de chercher uniquement à profiter du régime actuel. On sait que le gouvernement, fort de la majorité des sièges, contrôle les travaux et peut adopter tous les projets de loi qui lui plaisent. Il peut prendre n'importe quelle décision au sujet des fonctionnaires, jusqu'à ce qu'il y ait changement de gouvernement, ce que nous attendons tous avec impatience.

Le système est perfectible, et il devrait être amélioré. Cela fait vingt-cinq ans que le système est en place, et je crois que sa modification pourrait comporter des avantages. Les membres du comité législatif se devront d'écouter et de comprendre tous les témoins, de trouver une meilleure solution que le projet de loi dont nous sommes saisis, de concevoir une mesure législative que le Conseil du Trésor pourra accepter et que les organisations ouvrières auront eu l'occasion d'améliorer, du moins selon elles, tout cela dans l'intérêt des fonctionnaires et de la population.

Le comité remplira son mandat. Ses travaux donneront des résultats. Reste à savoir si le produit qu'il livrera sera meilleur que ce que nous avons à l'heure actuelle ou si le comité essuiera un échec. Le tout est entre ses mains.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, ma question sera très brève. Le député a parlé de la possibilité de faire appel à l'extérieur, de recourir à la sous-traitance, ainsi que de ses répercussions sur le moral des fonctionnaires.

• (1030)

Je voudrais signaler au député que cette solution n'est pas toujours économique ni efficace. À Toronto, les exemples pour le prouver sont nombreux. Premièrement, la réduction de la fonction publique a entraîné un arriéré incroyable dans le traitement des demandes, notamment celles des réfugiés. Dans ce secteur, les services se sont effondrés parce que les fonctionnaires ne peuvent tout simplement pas venir à bout de la charge de travail. Dans le traitement des dossiers de réfugiés, il y a un arriéré de près de 50 000 dossiers. Cet arriéré a mis les services sociaux et le système de soins de santé à rude épreuve, car il a coûté au Trésor de l'agglomération torontoise près de 3 milliards de dollars supplémentaires l'an dernier.

Le déficit et la dette préoccupent vivement tous les ordres de gouvernement. À mon avis, le recours à la sous-traitance va toutefois à l'encontre de l'objectif poursuivi. On y a recours par souci d'efficacité, mais en fait, il s'ensuit un gâchis inimaginable.

Je voudrais aussi signaler au député que, très souvent, confier un travail à la sous-traitance n'est pas aussi efficace que le faire exécuter par les fonctionnaires. Je remarque la présence du ministre des Approvisionnements et Services à la Chambre aujourd'hui. Il dirige un ministère qui s'autofinance. Il peut certainement confirmer qu'il a sous sa responsabilité, des fonctionnaires qui, souvent, semaine après semaine, mois après mois, font un travail aussi efficace, voire plus efficace, que si celui-ci était réalisé par des sous-traitants. Sinon, pourquoi le ministre se chargerait-il des travaux d'impression? De toute évidence, le gouvernement du Canada doit s'acquitter plus efficacement de ce genre de travaux.

Voici ma question. Le député ne croit-il pas que le gouvernement risque non seulement de compromettre l'efficacité, mais aussi d'accroître la dette nationale en encourageant une réduction du nombre de fonctionnaires?

**M. Stupich:** Monsieur le Président, pendant les audiences de FP 2000, des exemples ont été donnés qui vont exactement dans le même sens que les propos du député. Ainsi, des travaux ont été exécutés par des entrepreneurs indépendants qui ne s'y connaissaient pas bien. Les fonctionnaires ont dû reprendre le travail pour corriger le gâchis, ce qui a occasionné des coûts. L'entrepreneur a dû lui aussi assumer des frais supplémentaires.

Autre exemple. Un service gouvernemental produisait les bulletins météorologiques à la fois pour Calgary et pour le ministre des Transports. Le gouvernement a interdit de donner le service à Calgary. La ville a dû se plier et faire appel à un entrepreneur pour assurer ce service. La facture était six fois plus élevée que les 600 $ par mois que le service coûtait au départ. Le ministre des Transports a ensuite décidé d'utiliser le service. Il y a fort à parier qu'il paie dix fois plus cher que lorsque le service était donné par la fonction publique.

De nombreux exemples ont été présentés. Le vérificateur général lui-même a abordé la question et laissé entendre que le gouvernement n'en avait pas pour son argent lorsqu'il concluait des marchés avec des entrepreneurs.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Nous reprenons le débat avec l'honorable députée de Bourassa.



**Mme Marie Gibeau (Bourassa):** Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous remercier de m'accorder l'occasion de formuler mes commentaires à l'appui du projet de loi C-26, la Loi sur la réforme de la fonction publique.

La fonction publique fédérale est un des fondements de notre régime de démocratie parlementaire. Elle conseille les membres du Cabinet sur les programmes proposés et sur les politiques, elle offre une gamme variée de programmes et de services aux Canadiens, elle représente l'intérêt du pays à l'étranger et protège notre souveraineté chez nous. Elle est une institution nationale importante. Son fonctionnement est critique à la bonne marche du pays, à notre capacité de régler les questions constitutionnelles et de relever les défis de l'économie mondiale, en d'autres mots, au genre de pays dans lequel nous vivons.

La dernière modification de la législation courante sur la fonction publique remonte à 25 ans. Or, tout le monde sait que les choses ont bien changé depuis ce temps-là et que nous avons été témoins d'une sorte de révolution culturelle dans la façon de gérer les gens. Les concepts d'autorité et de leadership ne sont plus les mêmes. Le niveau de scolarité des employés s'est accru, et la gestion participative, les cercles de qualité, la formation et le perfectionnement ont remplacé les études de temps et mouvements, et ce qu'on appelait autrefois les cartes de temps. Les progrès en informatique ont réduit les écarts géographiques et hiérarchiques entre les employés.

La fonction publique fédérale, comme les organismes du secteur privé, réagit depuis un certain temps déjà à ces changements. Elle procède à une restructuration, diminue le nombre de ses niveaux hiérarchiques, réduit ses effectifs et s'oriente davantage vers les résultats. L'initiative *Fonction publique 2000*, lancée il y a deux ans, a imprimé à un élan nouveau aux démarches qui étaient déjà en cours. Dix groupes d'études ont été chargés de proposer des moyens, de rendre des secteurs précis plus rentables et plus efficaces. Les propositions visaient plus de 300 secteurs ayant besoin de réforme.

Les rapports rendus publics et les commentaires qu'ils ont suscités ont donné lieu à la rédaction du Livre blanc, déposé à la Chambre il y a plus d'un an par le président du Conseil du Trésor. Beaucoup de ces réformes administratives qui n'exigeaient pas de changements législatifs ont déjà été instaurées.

Le projet de loi C-26, la Loi sur la réforme de la fonction publique, que nous étudions aujourd'hui, n'est qu'un autre pas en vue d'équiper la fonction publique pour lui permettre de relever les défis du XXIe siècle. Le projet de loi prévoit des modifications à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, à la Loi sur les biens de surplus de la Couronne ainsi qu'à la Loi sur la gestion des finances publiques. Ces modifications rendront la Fonction publique plus souple, plus rationnelle et mieux équipée pour concentrer ses efforts sur la prestation de services au public canadien.

Les modifications ne refondent pas en profondeur les lois que je viens de nommer. Elles visent plutôt à simplifier et à moderniser certaines dispositions qui, de l'avis du gouvernement, doivent être changées parce qu'elles sont démodées et n'appuient plus le concept de gestion productive des ressources de la fonction publique.

Permettez-moi, si vous le voulez bien, de vous expliquer brièvement la nature de ces modifications. D'abord, les modifications proposées à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique simplifieraient la dotation tout en assurant le maintien des mesures de protection contre les abus, de même que des mesures de recours efficaces. Dans certains cas, elles amélioreraient même ces mesures. Le projet de loi C-26 confirmerait le mandat de la Commission de la fonction publique qui est de maintenir le principe du mérite et offrirait des mécanismes éprouvés pour protéger le système de dotation contre le favoritisme politique et bureaucratique.

Il prévoirait une nouvelle disposition concernant les mutations qui permettrait aux ministères d'affecter plus facilement les employés à des postes de même niveau. Cette disposition multiplierait pour les fonctionnaires les occasions d'acquérir de nouvelles compétences et de se perfectionner grâce à des expériences de travail plus diversifiées. Les modifications proposées offriraient des mesures de protection contre les abus, notamment un examen indépendant effectué par un tiers. Les gestionnaires auraient moins de difficulté à doter les postes, car le projet de loi préciserait les dispositions concernant la durée des stages et les cotes de sécurité.

Les dispositions de l'actuelle loi concernant le renvoi et la rétrogradation seraient regroupées et transférées à la Loi sur la gestion des finances publiques. Une procédure de recours commune serait instaurée en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

• (1040)

Les modifications à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique moderniseraient, quant à elles, les règles régissant les négociations collectives, augmenteraient le nombre de mécanismes de règlement des différends et simplifieraient considérablement les systèmes de classification des emplois à la fonction publique.

Les groupes d'équité en matière d'emploi profiteraient des dispositions du projet de loi. En sa qualité d'institution nationale, la fonction publique fédérale se doit d'être le reflet de la diversité du peuple qu'elle dessert. Le projet de loi prévoirait expressément l'établissement de programmes d'équité en matière d'emploi. Il préciserait le rôle de la Commission de la fonction publique et du secrétariat du Conseil du Trésor à cet égard.

Le projet de loi faciliterait la tâche des ministères qui doivent s'acquitter des charges de travail imprévues et répondre à des fluctuations saisonnières et à court terme. En effet, il serait plus facile d'engager des employés occasionnels pour des périodes d'au plus trois mois et il serait possible de proroger de trois mois la nomination.

Les modifications à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique reconnaîtraient le droit à la négociation collective libre et le droit de grève aux employés de la fonction publique. La réduction du nombre de groupes professionnels qui est actuellement de 71 pourrait simplifier considérablement les négociations collectives. Il est également proposé de réduire le nombre de paliers à l'intérieur de ces groupes.

Le projet de loi C-26 établit temporairement des pouvoirs législatifs qui permettraient d'étendre cette réduction sur une période de six ans au cours de laquelle les affiliations syndicales seraient respectées. On estime actuellement à environ 100 000 le nombre de mesures de classification prises chaque année.

La proposition demande d'élargir la portée des méthodes applicables au règlement des différends. On propose que les conseils d'arbitrage soient sélectionnés de la même façon que les conseils de conciliation, et de permettre aux parties d'en nommer les membres et d'étendre la portée des conseils pour leur permettre d'examiner un plus large éventail de questions.

En outre, on propose de donner à la Commission des relations de travail dans la fonction publique un plus grand choix de mécanismes de règlement des différends. Les unités de négociations pourraient porter toutes leurs questions en litige à l'arbitrage exécutoire.

Enfin, conformément aux modifications proposées à la Loi sur les biens de surplus de la Couronne, les ministères pourraient se départir directement de leurs biens de surplus ou le faire par l'entremise d'Approvisionnements et Services Canada. Ils recevraient le produit de la disposition qu'ils pourraient dépenser à leur guise. Ces modifications devraient améliorer la gestion des surplus, accroître les recettes et surtout, réduire les frais d'entreposage et de manutention des biens de surplus.

Monsieur le Président, je demande à mes honorables collègues d'appuyer l'adoption rapide de ce projet de loi. Grâce à ces réformes importantes à la façon de gérer la fonction publique, notre administration pourrait continuer d'être considérée comme l'une des meilleures au monde.

[*Traduction*]

**M. Mills:** Monsieur le Président, je félicite ma collègue de son excellente intervention. Elle a soulevé beaucoup de points sur lesquels je suis d'accord. Par contre, à propos du favoritisme politique, dont elle a parlé, je ne partage pas ses préoccupations. Rares sont ceux qui comprennent que le favoritisme politique n'existe presque pas au Canada. C'est un mythe. Tout le monde pense que les postes les plus élevés dans l'administration fédérale et dans les sociétés d'État sont comblés par des nominations politiques. C'est un mythe.

Le vrai favoritisme, dans l'administration publique, est un favoritisme bureaucratique. Entre 1980 et 1984, lorsque je travaillais de l'autre côté de la rue, au Langevin, avec M. Trudeau, les accusations de favoritisme politique étaient constantes. Je n'arrivais pas à concevoir que des accusations puissent être aussi fausses. En fait, les bureaucrates pratiquaient le favoritisme à un point qu'on n'aurait jamais pu imaginer. Dans son exposé, la députée a dit que le projet de loi allait réduire grandement le favoritisme bureaucratique. Pourrait-elle nous expliquer, à la Chambre et à moi, comment ce projet aura cet effet? Si c'est le cas, cet aspect du projet de loi mérite mon appui.

[*Français*]

**Mme Gibeau:** J'aimerais remercier mon collègue pour sa question qui, comme d'habitude, est une question très pratique et non empreinte de partisanerie.

L'objectif, l'esprit de la réforme de toute cette loi-là, c'est de remettre la décision et de redonner aux bureaucrates et aux fonctionnaires le panache qu'ils doivent avoir dans la fonction publique. Dans notre gouvernement, dans notre système, on a les meilleurs outils, je dirais presque, d'Amérique du Nord, sinon du monde occidental, pour choisir les gens du meilleur calibre. On a des outils, des tests, des mesures extraordinaires pour sélectionner la meilleure personne. Et certaines propositions dans nos politiques administratives faisaient en sorte que malheureusement ces gens-là, une fois choisis, devaient se soumettre à des processus arbitraires qui retardaient l'utilisation de leurs compétences. Et, à travers l'assouplissement, je dirais la simplification des mesures que nous voulons mettre en place à travers le projet de loi que nous présentons aujourd'hui, on vise à éliminer les tracasseries bureaucratiques pour permettre aux gens de reprendre possession de leurs compétences, et non plus d'être soumis encore une fois à des lois bureaucratiques qui datent parce que, dans l'histoire, la tradition, en 25 ans, il va de soi que l'on rajoutait des paragraphes, des mesures, des conditions, etc., qui faisaient en sorte qu'il était toujours possible pour quelqu'un de jouer le système. L'esprit de tout cela, c'est de faire en sorte de redonner aux gens, à leur niveau, la responsabilité et l'autorité selon leur niveau hiérarchique. C'est le premier objectif.

Le deuxième objectif, c'est certainement de faire en sorte d'améliorer la transparence au niveau des décisions en termes de négociations collectives, en termes de choix d'individus, en termes de services à la clientèle. Et, encore une fois, tel qu'on le disait tout à l'heure, l'objectif n'est pas de satisfaire aux besoins du gouvernement, l'objectif n'est pas de satisfaire aux besoins du syndicat ou de la fonction publique. L'objectif, c'est de faire en sorte que nos citoyens, nos électeurs, les électeurs des députés ici, n'aient pas à se promener d'un ministère à l'autre et vivre des frustrations indues parce que le système est trop lourd. C'est une des frustrations que moi j'ai vécue ici quand j'ai été élue à la Chambre des communes, de voir comment l'appareil gouvernemental était lourd, difficile à pénétrer, et que c'était compliqué parce qu'il y avait de petites chasses gardées. Dans plusieurs ministères, on retrouve, par exemple, une petite cellule qui s'occupe des femmes, une petite cellule qui s'occupe des autochtones, une petite cellule qui s'occupe des personnes handicapées, alors qu'on pourrait sûrement, en concertation, et je dirais même en complicité avec la fonction publique,—parce que là aussi il y a des têtes brillantes, puis il y a des gens qui savent comment on pourrait améliorer cela—faire en sorte que nos électeurs, nos citoyens, la population canadienne aient des services de la meilleure qualité.

Dans certains pays, c'est un honneur que de faire partie de la fonction publique. Malheureusement, ici au Canada on a souvent tendance, pas à ridiculiser, mais à ne pas donner le statut auquel ont droit nos fonctionnaires, à cause de l'appareil bureaucratique. Et c'est exactement l'esprit du projet de loi C-26, que l'on dépose aujourd'hui. Je remercie le député pour sa question.

[*Traduction*]

**M. Mills:** Je remercie la députée de sa réponse. Je pense qu'elle a vraiment mis le doigt sur quelque chose de très important. En effet, le principe est sensé, mais je ne suis pas sûr qu'il existe un moyen de vérifier si le principe de l'équité est respecté.

Il y a deux mois, au moment où nous débattions de la Loi sur les banques à la Chambre, quelqu'un a proposé un amendement. Je pense que c'était un libéral.

• (1050)

L'idée donnait au consommateur qui croyait avoir été traité injustement par son banquier, la possibilité de déposer une plainte auprès du surintendant des institutions financières.

Si la plainte se révélait fondée, elle était consignée dans le rapport annuel déposé par le surintendant à la Chambre des communes. C'était vraiment une mesure de contrôle pour éviter que les gens soient victimes du pouvoir et de la bureaucratie des banques.

Puisque nous cherchons à améliorer ce projet de loi, je me demande si je peux me permettre de proposer au député, par votre intermédiaire, monsieur le Président, d'établir un genre de mécanisme d'appel qui ne serait pas sans rappeler celui que nous avons intégré à la Loi sur les banques.

Par exemple, supposons que je postule un emploi avec la conviction d'avoir la compétence voulue, que je me rends compte que je ne l'obtiens pas pour des raisons de favoritisme et que j'ai de bonnes raisons de le croire.

Je pense qu'il serait bon que, dans pareil cas, je puisse m'adresser à un genre de cour d'appel pour les fonctionnaires qui s'estiment lésés.

[*Français*]

**Mme Gibeau:** Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de cette question qui me permet de donner à mon honorable collègue une réponse qui va certainement le satisfaire, parce que la réponse à sa question est oui, ce mécanisme-là est prévu.

Dans les modifications proposées à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, il y a des modifications qui offriraient des mesures de protection contre les abus et notamment, un examen indépendant qui pourrait être effectué par un tiers. Ce qui fait en sorte que les personnes qui pourraient avoir l'impression d'avoir été lésées, pourraient avoir accès à un mécanisme qui est écrit, élaboré et explicité dans les propositions qui ont été faites.

Cet esprit-là, en même temps, ne réduit pas la notion de responsabilité, d'imputabilité au niveau des gestionnaires et des patrons. Il y a toujours la notion de *check and balance*. L'esprit dans lequel le gouvernement dépose cette loi-là, c'est pour dire que nos fonctionnaires, nos gestionnaires sont des gens compétents. De façon générale, sur la base d'un principe, nos gens sont compétents et il n'y a pas d'abus. Mais au cas où quelqu'un aurait l'impression qu'il y a abus, il y a des mécanismes qui sont prévus.

[*Traduction*]

**M. Douglas Young (Acadie—Bathurst):** Monsieur le Président, je veux traiter très brièvement de cette mesure législative qui, selon moi, a des incidences énormes sur la prestation des services du gouvernement du Canada et sur les relations qui s'exercent entre la population et son gouvernement par l'intermédiaire des fonctionnaires.

À l'instar de nombreux députés qui siègent à votre gauche, je suis d'avis que ce projet de loi devrait être renvoyé à un comité.

Nous croyons que les répercussions de cette mesure législative sont telles que bien des gens voudront dire leur mot, comme les employés de la fonction publique, cela va de soi, et, à plus forte raison, ceux qui ne font pas partie de la fonction publique.

Je reviens tout juste d'une séance du Comité des comptes publics où le gouvernement du Canada explique aux divers ministères comment il dépense plus de 100 milliards de dollars.

Dans le domaine des comptes publics, notre plus gros problème réside dans la complexité de la documentation qui nous est fournie. Ces informations, à ce que l'on dit, sont destinées non seulement aux députés de la Chambre des communes et au Parlement, mais également aux Canadiens.

Si nous voulons vraiment changer quelque chose à la fonction publique fédérale pour la responsabiliser davantage, pour accorder plus de flexibilité aux gestionnaires, pour pouvoir régler certains dossiers à divers paliers, pour assurer un service plus direct aux contribuables et aux clients des ministères, il nous faudra aussi trouver le moyen de rendre compte des dépenses publiques à la population canadienne. Nous avons encore du chemin à faire avant d'en arriver là. C'est pourquoi je propose que l'on confie à un comité spécial du Parlement le soin d'examiner toute la question. Ce serait très simple.

Plusieurs députés ont déjà fait allusion au moral qui règne au sein de la fonction publique. La grève est terminée, mais subsistent beaucoup de problèmes à régler en ce qui concerne les relations avec les cadres supérieurs, avec les gestionnaires et même entre les employés.

Je ne veux pas en dire davantage si nous voulons être pris au sérieux quand nous disons que ce projet de loi devrait être renvoyé à un comité spécial de la Chambre des communes. Nous pourrions ainsi amener les personnes intéressées à comparaître devant nous à exprimer leurs vues sur l'ensemble de ces questions.

Par exemple, bien des gens s'inquiètent de la sous-traitance et se demandent s'il devrait y en avoir moins ou plus. Comment mesurer l'efficacité de la sous-traitance? Sur quoi devrait-on se fonder pour accorder des promotions dans la fonction publique? L'avancement devrait-il être automatique? Devrait-on accorder les promotions en fonction uniquement de l'ancienneté? Les augmentations au mérite devraient-elles être accordées d'office? Ce sont là autant de questions qui devraient être posées.

J'estime qu'une partie du problème à la Chambre, c'est qu'il devrait y avoir des consultations, qu'on devrait donner aux gens la chance d'exprimer leur point de vue avant d'aller de l'avant.

Compte tenu de sa portée, des effets qu'il aura et même de l'allusion qu'il fait à l'an 2000, ce projet de loi devrait être renvoyé à un comité.

Les Canadiens devraient avoir l'occasion d'en discuter. On se demande beaucoup si les contribuables canadiens en ont vraiment pour leur argent.

L'efficience est-elle vraiment une priorité ou est-ce le système mis en place pour l'accroissement de l'efficience qui est une priorité? Qu'entend-on par efficience dans la fonction publique? Est-ce que c'est renvoyer d'un service à l'autre les demandes de renseignements concernant l'impôt sur le revenu, la TPS ou le RPC ou est-ce que c'est s'attaquer directement au problème soulevé dans les lettres?

Comment allons-nous faire face aux bouleversements technologiques? Quel effet aura la technologie qui permettra aux gens de travailler n'importe où au Canada dans la fonction publique?

Je sais que mes amis à Ottawa me répètent souvent qu'il y a des fonctionnaires partout au Canada, mais il y en a plus dans certaines régions.

Dans la région de l'Atlantique, par exemple, il y a des fonctionnaires, mais ils sont payés moins cher que d'autres à cause du système de rémunération régional.

Tant de questions, d'ailleurs légitimes, surgissent de tous les secteurs. Certes, les fonctionnaires ont le droit d'être bien informés des changements qui les toucheront directement, eux et les membres de leur famille, leur avenir, leur carrière, leur salaire et leurs responsabilités.

Pourquoi aller de l'avant avec un projet de loi qui n'a vraiment obtenu l'appui d'aucun des secteurs importants qui sont aux prises quotidiennement avec des situations du genre de celles que suscitera le projet de loi, ni de l'opinion publique?

Nous sommes en pleine récession en ce moment. Nous discutons de la Constitution et fort peu de Canadiens songent régulièrement à ce que la fonction publique accomplit au Canada, abstraction faite de la période où les fonctionnaires ont fait la grève et sauf si l'on a été bien ou mal servi par un fonctionnaire en essayant d'obtenir des renseignements ou de l'aide ou en tentant de bénéficier de services offerts par l'intermédiaire de la fonction publique.

Je tiens à parler ne serait-ce que quelques instants d'une chose qui me préoccupe personnellement. Quoi que donne cette réforme—et j'espère qu'elle surviendra une fois qu'un comité spécial aura vraiment permis à un tas de gens de se faire entendre—quel qu'en soit le résultat définitif, je crois qu'il faudra faire en sorte que la responsabilité soit accrue dans tous les sens du mot.

• (1100)

Les Canadiens en ont assez du système et nous, députés, faisons souvent office de paratonnerres de leur mécontentement. Les gens ont tendance à croire que nous sommes incapables de faire quoi que ce soit de bien, que nous sommes inefficaces et que nous ne mettons pas en place le genre de programmes dont le pays a besoin.

Aussi valable que soit cette critique, aussi repentants que nous soyons et aussi disposés que nous soyons à assumer nos responsabilités, je crois que la réforme doit aller plus loin que cela, car beaucoup de Canadiens mettent en doute le système, soit le rôle du député et, certes, le rôle du Sénat, et celui des politiques municipaux. Nous sommes tous un peu victimes du cynisme général qui, je le reconnais candidement, est grandement fondé, mais le système est bien meilleur qu'il n'y paraît, comme pourrait vous le dire n'importe quel ancien député fédéral. Selon moi, Pierre Elliot Trudeau a très bien exposé la situation lorsqu'il a déclaré qu'il suffisait de s'éloigner des édifices du Parlement pour devenir un rien du tout et que peut-être avec un peu de chance, dans leurs circonscriptions respectives, quelques personnes pourraient reconnaître les députés.

Si on demandait aux gens qui sont passés dans cette enceinte quelle a été leur contribution, dans quelle mesure ils se sont bien acquittés de leurs tâches, quelle influence ils ont eue sur la politique, on s'apercevrait que beaucoup de députés sont plus efficaces au niveau de leur circonscription. Il existe toutes sortes de façons d'évaluer leur travail, mais nous sommes soumis à une évaluation tous les quatre ans et je tiens à ajouter que nous n'avons rien contre, bien au contraire. On me dit que la tradition va changer et que nous devrons peut-être attendre cinq ans. Je vais laisser le soin aux Canadiens de trancher la question.

Le cynisme et l'exaspération dirigés contre le système englobent également—et nous devons le reconnaître de façon tout à fait honnête—le sentiment que la fonction publique fédérale n'est peut-être pas aussi efficace qu'elle le devrait. Il faut revenir sur cette question de la sous-traitance et sur l'énorme exaspération des gens; ainsi, durant la grève, nous nous rappelons tous comment les gens réagissaient face à des situations qui les touchaient directement. À part cela, les gens étaient peut-être relativement apathiques, mais lorsqu'ils faisaient la queue, lorsqu'ils ne pouvaient se rendre dans les aéroports, obtenir un passeport, faire approuver divers programmes ou demandes ou le reste, cela soulevait chez eux un énorme sentiment d'exaspération.

On peut penser que ce sentiment a disparu, mais je pense qu'il est dans l'intérêt de la fonction publique d'examiner de près ce que nous proposons, et c'est pourquoi je tiens à souligner la nécessité de rendre des comptes. Je veux bien qu'en tant que politiciens, nous ayons à rendre des comptes et à payer le prix tous les quatre ou cinq ans, selon le cas. Cependant, au sein de la fonction publique, il faut également que les fonctionnaires aient des comptes à rendre et cela va devenir extrêmement difficile à cause de la façon dont les propositions contenues dans ce projet de loi permettent que les décisions soient prises. Allons-nous pouvoir réagir plus rapidement aux problèmes? Allons-nous nous attaquer aux niveaux régional ou même local à certains problèmes particuliers, ou allons-nous essayer davantage de nous assurer auparavant de bien régler la question de responsabilité, en d'autres termes, de nous assurer dans le cas de n'importe quelle décision, que personne n'en porte le blâme? Je pense que c'est là une crainte légitime de la part des fonctionnaires; ils veulent connaître les conséquences du processus de prise de décisions proposé et les responsabilités qui incomberont à la personne prenant la décision.

Il y a un enjeu pour les fonctionnaires en l'occurrence, mais également pour les Canadiens. La fonction publique va-t-elle être plus efficace ou va-t-il y avoir davantage de gens qui essaient de s'assurer de ne pas être tenus responsables à un moment donné d'une mauvaise décision ou d'une décision qui a eu de très graves répercussions?

Ce sont là des questions sur lesquelles on doit se pencher, selon moi, à cause de la notion de responsabilité. Cette notion est essentielle dans toutes les mesures que nous prenons dans notre vie publique. Nous devons comprendre que les Canadiens insistent pour que les politiciens et les fonctionnaires rendent des comptes et que le système à ce titre soit le plus transparent possible. Le meilleur exemple de tout ceci se trouve dans les comptes publics; les gens s'inquiètent beaucoup plus des dépenses de 100 000 $ ou 200 000 $, voire 1 million de dollars que de celles d'un milliard de dollars, car ils ne s'y retrouvent pas dans le système lorsqu'ils se penchent sur des programmes plus larges. Ils sont incapables d'examiner la question comme il se doit.

Un haut fonctionnaire avec qui j'ai discuté de ce problème hier m'a dit qu'il était courant dans la fonction publique—aux niveaux supérieurs, je tiens à le signaler—de dire que les parlementaires n'utilisent pas, par exemple, la partie III du Budget des dépenses qui explique en détail comment l'argent est dépensé au Canada. Or, il est extrêmement coûteux de produire ces documents. Les ministères travaillent pendant des semaines et des mois pour rassembler les renseignements pertinents et publier en définitive une série de livres qui pourraient remplir une tablette de 10 à 12 pieds de long. La triste réalité, c'est que ce haut fonctionnaire a raison. Ces renseignements ne sont pas utilisés.

Est-ce qu'ils ne sont pas utilisés parce que les parlementaires et le public canadien ne veulent pas les utiliser, ou sont-ils tellement complexes et difficiles à utiliser que personne ou très peu de gens ont la compétence nécessaire pour les utiliser?

La question que les parlementaires devront se poser à un moment donné est celle-ci: la production de ces renseignements par les fonctionnaires et le gouvernement vise-t-elle à informer le Parlement et le public ou à répondre à la nécessité de divulguer ces renseignements?

À mon avis, divulgation n'est pas synonyme d'information. Des gens peuvent divulguer, par exemple, des moyens de fabriquer une arme nucléaire. Cela ne veut pas dire que je peux la fabriquer. Les renseignements ne sont pas quelque chose que je peux assimiler ou transposer en actes concrets.

Nous vivons dans un système qui, sur le plan législatif, est censé permettre de rendre des comptes, mais dans lequel, en fait, on passe beaucoup de temps à prendre des décisions que personne ne peut vraiment retracer, c'est-à-dire imputer la responsabilité de ces décisions à quelqu'un en particulier.

Nous savons tous que la tradition parlementaire repose sur la responsabilité ministérielle. Si quelqu'un croit que c'est toujours vrai aujourd'hui, sauf dans les cas de fautes très flagrantes des ministres, il fait preuve d'une grande naïveté.

Les fonctionnaires les plus expérimentés s'assurent désormais de brouiller toutes les pistes, de sorte que, peu importe ce qui se passe, personne n'est responsable.

Un projet de loi comme celui-ci permettra aux fonctionnaires de prendre des décisions aux niveaux local et régional d'une façon très différente de celle qui existe à l'heure actuelle. Allons-nous rendre le système plus utile aux Canadiens ou simplement en créer un où beaucoup plus de fonctionnaires devront s'assurer de pouvoir brouiller les pistes?

J'espère que l'obligation de rendre compte qu'ont les fonctionnaires et la transparence, c'est-à-dire le fait de s'assurer que les gens comprennent ce qui se passe, constitueront des éléments clés de discussion lorsque ce projet de loi sera renvoyé à un comité spécial.

Les enjeux sont très élevés. Notre pays a un grand nombre de fonctionnaires compétents. Nous devons nous assurer qu'ils comprennent bien les règles. Que devront-ils s'attendre de faire? Vont-ils refiler la responsabilité à d'autres? Vont-ils tenter de brouiller les pistes? Aurons-nous un système où les fonctionnaires pourront prendre des décisions?

Nous les appuyons quand ils prennent les décisions parce qu'ils connaissent les paramètres à l'intérieur desquels ils fonctionnent.

Cette initiative visant à moderniser la fonction publique et à la préparer au XXI$^{e}$ siècle est des plus louables. Les Canadiens veulent sûrement que les fonctionnaires soient capables de prendre des décisions. Nous sommes exagérément gouvernés; nous avons plusieurs paliers de gouvernement, du niveau municipal au niveau fédéral, en passant par le provincial. Sans compter les différents organismes spéciaux, conseils de révision et autres.

Cette initiative n'a sûrement pas pour objectif de compliquer la vie des fonctionnaires ou du public. Je crois cependant que le gouvernement ne s'est pas vraiment demandé s'il avait fait suffisamment de consultations, si on avait suffisamment débattu la question et obtenu des avis.

C'est pourquoi je lui recommande fortement d'accepter notre recommandation de retarder l'étude du projet de loi, de le renvoyer à un comité spécial en priant ce comité de faire son possible pour que les Canadiens retrouvent confiance dans la fonction publique. Puisque le moral dans la fonction publique est si bas, il devrait également redonner aux fonctionnaires, hommes et femmes, la confiance dont ils ont besoin pour bien s'acquitter de leurs fonctions afin qu'ils sachent quelles sont les attentes à leur égard et qu'ils sachent à quoi s'en tenir quant au fonctionnement du nouveau système. Ils devraient avoir leur mot à dire dans la façon dont la fonction publique évoluera afin de se sentir à l'aise avec les propositions finales.

Je termine en soulignant que la plupart des Canadiens tiennent les fonctionnaires en haute estime. Au Nouveau-Brunswick, dans ma circonscription de Bathurst, il y a un bureau du gouvernement dont le champ de compétence couvre tout le pays. Ce bureau, où des centaines de fonctionnaires font de l'excellent travail, a été décentralisé dans les années 70. Je le sais, parce que je traite avec eux directement. Le taux de chômage est très élevé dans le nord du Nouveau-Brunswick. Les fonctionnaires qui travaillent pour Emploi et Immigration Canada à Bathurst sont un exemple, pour moi, de ce qui est bon dans la fonction publique fédérale.

• (1110)

La plupart des fonctionnaires sont bilingues. Les habitants de ma circonscription sont bilingues. Les fonctionnaires travaillent dans les deux langues et offrent des services dans les deux langues. Ils offrent des services dans un secteur où les clients sont souvent frustrés, malheureux et mécontents de leur sort, avec raison.

Permettez-moi de souligner que si nous proposons le report de ce projet de loi, ce n'est pas parce que nous ne savons pas quoi faire à son sujet. Ce que nous voulons, c'est que les fonctionnaires doivent absolument avoir leur mot à dire sur leurs conditions de travail, leurs responsabilités et leur obligation de rendre compte. Comme je l'ai mentionné, ils ont ce droit de parole en raison de l'évolution technologique qui, de mois en mois, modifie leurs méthodes de travail et, dans bien des cas, leur milieu de travail et qui changera sûrement la façon dont les Canadiens obtiennent des renseignements du gouvernement du Canada.

J'espère bien que nous arriverons à convaincre le gouvernement qu'il est préférable de reporter ce projet de loi, de sorte que les Canadiens, dont certains sont souvent trop pressés de formuler des critiques, pourront présenter des suggestions constructives sur la manière dont nous pourrions tous mieux utiliser l'argent des contribuables pour embaucher des fonctionnaires et fournir les services que le gouvernement s'est engagé à donner à la population canadienne.

À l'instar de mes collègues, je m'oppose à ce que la Chambre étudie plus longtemps ce projet de loi à cette étape. J'espère que nous pourrons nous entendre pour le renvoyer au comité spécial, comme l'ont mentionné un grand nombre de mes collègues au cours de ce débat.

**M. Mills:** Monsieur le Président, j'ai une brève question pour mon collègue qui est député depuis longtemps, d'abord à l'Assemblée du Nouveau-Brunswick et maintenant ici, et qui a été ministre des pêches dans sa province.

Ma question porte sur son point concernant le processus de responsabilité. Je vais parler d'un cas précis. À l'aéroport international Pearson de Toronto, nous accueillons des voyageurs pratiquement 16 à 18 heures par jour. Ils viennent à Toronto et dans d'autres villes de la péninsule de Niagara non seulement pour faire du tourisme, mais aussi à la recherche d'occasions commerciales, de possibilités d'investissement. Ils viennent examiner la possibilité d'organiser des expositions commerciales qui font connaître la région à des gens du monde entier.

Une des plaintes les plus importantes que nous recevons, c'est qu'au point d'entrée où la majorité des gens arrivent, il faut parfois faire la queue pendant une heure, en raison du manque de personnel au service des douanes. Je sais qu'il y a des endroits au monde qui sont bien pires que Toronto.

Au chapitre de la responsabilité, il me semble que c'est peut-être là un domaine où le gouvernement du Canada sacrifie beaucoup pour économiser bien peu. Autrement dit, a-t-on le droit de dire qu'une demi-heure d'attente supplémentaire n'est pas bien grave pour quelqu'un qui vient investir 100 millions ou préparer une exposition commerciale qui attirera peut-être 4 000 ou 5 000 délégués? Il y a beaucoup de gens qui renoncent à notre ville après cet accueil—et nous parlons de Toronto, mais je crois que la même chose se produit ailleurs—car il ne laisse pas une impression tout à fait favorable.

Ma question au député porte sur le processus de responsabilité. Comment pense-t-il que nous devrions nous attaquer à des problèmes comme celui-ci, pour être sûrs qu'ils ne continuent pas? Nous entendons de nombreuses plaintes de nos électeurs, mais je pense que nous nous enlisons à la Chambre lorsque nous essayons de résoudre de tels problèmes. J'aimerais avoir l'opinion du député.

**M. Young (Acadie—Bathurst):** Monsieur le Président, je crois que tous les fonctionnaires qui travaillent au Canada, que ce soit dans un aéroport, au traitement des déclarations de revenus ou aux affaires des anciens combattants, ne désirent qu'une seule chose. Ils ne veulent pas porter le poids des décisions qui ne sont pas de leur ressort.

Je suis d'accord que les agents des douanes de ce pays, qui non seulement traitent les droits de douanes et remplissent d'autres tâches de ce genre, mais s'occupent aussi de questions d'immigration ou qui assument une double responsabilité selon leur lieu de travail, peuvent faire face à des situations très complexes. Ils font ce qu'ils peuvent.

La dotation en personnel de certains secteurs est, de toute évidence, décidée ailleurs. Trop souvent la personne qui se trouve aux premières lignes est celle qui a le moins à dire quant à la façon d'exécuter ses propres tâches. Je sympathise avec les fonctionnaires qui se trouvent parfois dans des situations très gênantes sans que la faute puisse leur en être imputée. Ils travaillent aussi efficacement qu'ils le peuvent. Ils traitent les problèmes qui leur sont présentés, que ce soit des individus désireux d'entrer au Canada ou des gens qui veulent se conformer aux exigences des douanes. À mon avis, la responsabilité doit être clairement imputée aux gestionnaires supérieurs et voilà où la transparence prend toute son importance.

Je crois que les contribuables savent bien que nous ne pouvons exiger des services sans savoir quel en sera le coût et quels en seront aussi les bénéfices; n'est-ce pas exactement l'argument que mon collègue de Broadview—Greenwood présentait? La question ne se résume pas aux frais généraux et aux coûts fixes. Il faut aussi déterminer dans quelle mesure on peut perdre ou gagner à faire un usage efficace et approprié de nos ressources. Lorsqu'on examine la proposition contenue dans le projet de loi présenté par le gouvernement, on comprend pourquoi il nous faut pouvoir élaborer un plan et un système grâce auxquels on pourra mieux déterminer la productivité, décider de ce qui est à l'avantage de la fonction publique et du client et définir ce qui vaut mieux pour le pays.

Ce n'est certes pas une tâche facile, mais il faut préciser clairement à qui revient la responsabilité et ne pas laisser porter le fardeau par ceux qui participent le moins à la prise de décision en cas de compressions, restrictions financières, mauvaise dotation ou impossibilité d'expliquer exactement la cause de certains retards.

Je comprends le point de vue de mon collègue. À mon avis, nous n'avons pas encore compris, dans ce pays, qu'il faut être conscient de la nécessité d'évaluer les conséquences de notre façon d'exploiter nos ressources humaines et financières.

**M. John Manley (Ottawa–Sud):** Monsieur le Président, j'aimerais aussi que mon collègue d'Acadie—Bathurst nous dise quelques mots sur la responsabilité au sein de la fonction publique. Michael Binder a écrit un article pour la revue *Optimum*, magazine publié par Approvisionnements et Services à l'intention des gestionnaires. Je vous en lis ce passage très intéressant:

> «Quel est le problème?» serait–on tenté de se demander. Essentiellement, le problème c'est qu'il y a trop de gestion et pas assez de direction.
>
> Nous nous en remettons aux règles et aux règlements, aux systèmes et aux procédures plutôt qu'à nos gens, à savoir, les gestionnaires et les dirigeants.
>
> En dépit des piles de volumes de directives et de procédures, la répartition des responsabilités au sein de l'organisme n'est pas encore claire (comme un simple regard sur les responsabilités des sous–ministres le démontre); nous demandons à nos gestionnaires d'administrer des millions de dollars, mais nous leur faisons à peine confiance lorsqu'il s'agit d'accorder des bordereaux de taxi—il n'y a aucune commune mesure entre les pouvoirs et les responsabilités; notre méthode d'attribution des ressources reste, en gros, parcellaire et arbitraire, et elle ne se fonde sur aucune évaluation scientifique des besoins ou de l'efficacité; de plus, des enquêtes effectuées récemment par le vérificateur général et par M. David Zussman de l'Université d'Ottawa, ont fait ressortir un haut niveau d'insatisfaction chez les gestionnaires, un sentiment d'appartenance à l'organisme en régression et une perte de fierté. Les gestionnaires sont convaincus que l'on ne se soucie pas de leur dire ce qui se passe et qu'ils sont tenus à l'écart des cercles où se prennent les décisions.

• (1120)

Compte tenu de certains événements récents, notamment l'abandon de la tradition de responsabilité ministérielle dans l'affaire Al–Mashat dont tous se souviennent, ces déclarations de M. Michael Binder sont fort à–propos. Je me demande si le député pourrait dire quelques mots à ce sujet.

**M. Young (Acadie–Bathurst):** Monsieur le Président, notre système exige fondamentalement que les cadres de la fonction publique prennent la défense de leurs subordonnés lorsque ces derniers agissent conformément aux méthodes établies. C'est un principe dont il faut tenir compte, d'après moi, dans l'examen de ce projet de loi.

Pour en revenir à la citation faite par mon collègue au sujet de la clarté, les gens veulent savoir ce qu'on attend d'eux. Ils veulent connaître la latitude et la souplesse dont ils disposent. «Souplesse» est l'un des termes utilisés dans la promotion de FP 2000. Ce projet de loi en tient compte, sauf qu'il n'en précise pas le sens. S'agit–il de la souplesse à agir ou de la souplesse à éviter d'agir?

On a malheureusement exagéré l'ampleur de certains abus. Dans tout système, dans toute activité humaine, il faut s'attendre à voir des abus ou du gaspillage. Ce sont des choses de ce genre qui sont mises en relief et qui frappent le public. Par contre, mon collègue a déclaré que la plupart des fonctionnaires, tout comme la plupart des employés du secteur privé, remplissaient leurs fonctions et le faisaient de leur mieux. Ce qu'il nous faut, c'est de la clarté, de la transparence et des règles. Les gens doivent savoir ce qu'on attend d'eux. Lorsqu'ils font ce qu'ils ont à faire et qu'ils remplissent leurs tâches conformément aux normes établies, la direction devrait prendre leur défense.

L'affaire Al–Mashat représente un cas où les gens ne savent pas si quelqu'un prendra leur défense? Est–ce qu'ils font ce qu'ils devraient faire? Devraient–ils chercher à se protéger au lieu d'agir, de prendre des décisions ou de courir des risques? Il est difficile d'exposer chacune des possibilités.

C'est certainement l'objectif visé. Nous attendons impatiemment qu'un comité spécial de la Chambre s'occupe de ces questions et entende les gens, tant dans la fonction publique que dans le secteur privé, qui seront directement touchés par ce genre de mesure législative.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Avant de céder la parole au prochain député, il est de mon devoir d'informer la Chambre que les cinq premières heures du débat sont écoulées. Maintenant, la durée des interventions est de dix minutes sans aucune période de questions ou observations.

**M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur le Président, en 1967, il y a presque 25 ans, les fonctionnaires fédéraux canadiens obtenaient le droit de négocier collectivement et de se mettre en grève pour appuyer le processus de négociations.

Il est significatif qu'aujourd'hui, 25 ans plus tard, nous ayons recours à FP 2000 qui, par une série de mesures et d'initiatives, modernise et simplifie notre système de relations de travail dans la fonction publique fédérale.

J'aimerais parler des améliorations apportées par le projet de loi C-26, dont nous sommes saisis aujourd'hui au mode de règlement des différends prévu par la Loi sur la réforme de la fonction publique.

Cette mesure législative contient plusieurs dispositions qui faciliteront le règlement des différends qui risquent de surgir au cours de négociations collectives dans la fonction publique. Elle contient également des dispositions concernant les conflits en matière de droits. C'est le genre d'obligation contestable qui découle d'une convention collective ou d'une décision arbitrale.

Les recommandations du Livre blanc Fonction, publique 2000, concernant les relations de travail visent à améliorer les relations entre le gouvernement, en tant qu'employeur, et les syndicats de fonctionnaires. La meilleure façon d'y parvenir est de rendre plus souple le mode de règlement des différends. Nous pensons qu'en éliminant ou en modifiant les règles et les procédures par trop rigides et inflexibles, on permettra aux parties de régler leurs différends de façon beaucoup plus constructive.

Il est devenu évident, au fil des ans, que les limites actuelles du champ des décisions arbitrales et l'impossibilité pour les parties de choisir leur propre candidat ont rendu le recours à l'arbitrage peu attrayant pour certains syndicats. À l'heure actuelle, les décisions arbitrales ne peuvent porter que sur le taux de rémunération, les heures de travail, les congés, le code de discipline, etc., ce qui entrave le recours à l'arbitrage auquel on préfère la conciliation ou la grève.

Le gouvernement se propose donc de modifier la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique de façon à étendre le champ d'application de l'arbitrage aux mêmes domaines que la conciliation.

Une autre amélioration proposée au système actuel permet aux parties de choisir leur propre candidat au conseil d'arbitrage. La Commission des relations de travail dans la fonction publique ne serait autorisée à nommer les membres d'un conseil d'arbitrage qu'en cas de désaccord entre les parties.

On propose de modifier la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique de façon à pouvoir nommer un seul arbitre lorsque les parties concernées sont d'accord, au lieu de recourir à tout le système de règlement par arbitrage. Il y a des endroits où les parties sont autorisées à soumettre les questions litigieuses à un seul conciliateur plutôt qu'à toute une commission de conciliation. Le projet de loi propose que, lorsque les parties nomment conjointement un commissaire-conciliateur, ce soit la Commission des relations de travail dans la fonction publique qui procède à cette nomination.

Il y a toujours des possibilités d'aborder sous un nouvel angle la question du règlement des différends dans le cadre de la négociation collective. Le Livre blanc Fonction publique 2000 propose d'adopter une nouvelle méthode destinée à laisser la possibilité de s'entendre avant que les parties n'aient des positions tellement arrêtées que le seul recours possible débouche sur une solution qui serait loin d'être entièrement satisfaisante.

Le projet de loi C-26 à l'étude permet aux parties de choisir librement un enquêteur. L'enquêteur serait chargé de déterminer la nature exacte des différends et de faire des recommandations que les parties ne seraient pas tenues de suivre; ces recommandations seraient toutefois rendues publiques au début du processus de la négociation collective, avant que les parties ne soient trop profondément ancrées dans leurs positions. Après la nomination de l'enquêteur, les parties continueraient à négocier tout en sachant que les opinions d'une tierce personne seraient rendues publiques, ce qui les inciterait à tenir compte de cette réalité dans leurs négociations.

Le projet de loi C-26 propose un nouveau moyen de faciliter le règlement des différends entre le gouvernement au pouvoir et les fonctionnaires. Compte tenu du libellé actuel de la loi, les syndicats qui ont opté pour la voie de la conciliation-grève n'ont pas le choix: ils doivent résoudre tous les problèmes de cette façon. Le projet de loi C-26 offrira une nouvelle possibilité. Les parties pourront soumettre d'un commun accord une partie ou la totalité des questions en litige à une tribune d'arbitrage dont la décision sera irrévocable.

Cela signifie que les questions qui n'ont pas été réglées pourraient être soumises à une tierce personne pour pouvoir obtenir une décision au début du processus de négociation et éviter de devoir négocier toutes les questions en même temps en fin de journée. Ce système libère les parties en leur permettant de s'attaquer à d'autres questions, voire d'en arriver à s'entendre sur chacun des éléments en cause séparément. Cette disposition propose un nouveau mode de règlement des différends et je compte bien qu'il donnera une plus grande marge de manoeuvre dans la recherche de solutions aux problèmes.

Je suis convaincu que les députés s'intéressent au cas de ce qu'on appelle les «fonctionnaires essentiels» qui exécutent des tâches qui ne peuvent pas être interrompues pendant une grève parce qu'elles sont nécessaires et essentielles pour la sécurité du public.

Le projet de loi C-26 applique les recommandations du Livre blanc selon lesquelles il faut modifier la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique de façon à instaurer un mécanisme indépendant de règlement des différends sur la désignation des postes. Ces modifications s'inspirent des dispositions du protocole d'entente qui a été signé le 7 août 1990 par le Conseil du Trésor et l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Les deux parties sont entièrement satisfaites de ce système. Il a pour but de déterminer quels sont les postes désignés avant une ronde de négociations collectives. Ce système permet d'éliminer certaines causes de récriminations et surtout d'isoler le processus de désignation du contexte de la négociation collective; il facilitera par conséquent le bon fonctionnement des mécanismes de règlement des différends qui sont à la disposition des parties.

Les modifications à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique qui sont proposées ne concernent pas uniquement les règles de la négociation collective. Elles accordent aussi plus de droits aux fonctionnaires. En vertu du système actuel, l'usage veut que la Commission des relations de travail dans la fonction publique choisisse les arbitres parmi ses membres. Le projet de loi C-26 permettrait aux parties de nommer les arbitres de leur choix, ce qui leur laisserait une plus grande flexibilité.

• (1130)

Le projet de loi C-26 prévoit en outre la consolidation de la procédure de grief dans tous les cas de licenciements qui ne relèvent plus de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Ce qui veut dire que les employés pourront contester la décision de la direction de les licencier en ayant recours à la pleine procédure de grief, jusqu'à l'étape de l'arbitrage par un tiers.

De nombreux syndicats ont exigé que la Commission des relations de travail dans la fonction publique réexamine ce qu'on appelle le principe des griefs collectifs. Nous craignons que cela ne nuise à l'efficacité de la procédure de grief. Et donc, le projet de loi C-26 propose un compromis, à savoir que si les deux parties sont d'accord, toute question se rapportant à l'interprétation d'une convention collective, qui pourrait faire l'objet d'un grief de la part d'un employé auprès de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, peut être dorénavant renvoyée directement devant la commission.

Le projet de loi C-26 propose en outre d'autres amendements qui devraient améliorer le fonctionnement du système de négociation collective. À noter en particulier la disposition prévoyant la base du système de convention collective cadre. Si les parties sont d'accord, des négociations peuvent être entamées en vue de la conclusion d'une convention collective cadre applicable à plusieurs unités de négociation. Bien qu'elle ne soit pas nouvelle, cette disposition est importante car elle appuie le système actuel qui réduit les risques de différend.

Pour terminer, je voudrais mentionner une autre disposition concernant le processus de négociation collective, notamment l'avis de négocier. Le projet de loi C-26 améliore cette disposition de 50 p. 100. Elle étend en effet de deux à trois mois l'avis de négocier, ce qui permettra aux parties d'entamer plus tôt les négociations en étant mieux préparées et en ayant des objectifs plus précis.

Ces nouvelles dispositions qui ont pour but d'étendre le champ d'application et la capacité tant pour le gouvernement que pour la fonction publique de mener le processus de négociation et de régler les différends sont des changements dont on doit se réjouir dans l'administration fédérale. Elles permettront d'établir de nouvelles normes en vue d'accélérer les négociations collectives et de les rendre plus efficaces. Elles devraient grandement réduire les risques de différends et d'affrontements. Ces résultats contribueront sans nul doute à améliorer les relations de travail, le moral des employés, et ultimement les services à nos électeurs communs, les citoyens du Canada.

[*Français*]

**M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester):** Monsieur le Président, il me fait plaisir d'adresser la parole sur le projet de loi C-26, projet de loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et la Loi sur les relations de travail. Que nous soyons parlementaires, fonctionnaires ou clients des services du gouvernement du Canada, il est évident à tous qu'après un quart de siècle, il est bon de revoir une telle loi dans le but de l'améliorer pour le bénéfice de tous.

Il faut donner aux fonctionnaires du gouverement du Canada un instrument amélioré, c'est-à-dire une loi qui est à la fois à la page de nos temps et qui pourra bien servir au début du XXI[e] siècle. Nous sommes tous d'accord que le pays a besoin d'un renouvellement de la loi gouvernant le fonctionnement de la fonction publique, dans le but de mieux servir les Canadiens et les Canadiennes. Cependant, monsieur le Président, j'ai l'intention de voter en faveur de l'amendement des députés du Parti libéral voulant que l'adoption de cette loi en deuxième lecture soit reportée à six mois, afin de permettre à tous les partis politiques de la Chambre d'en étudier l'ébauche et de présenter une loi acceptable par tous, c'est-à-dire les Canadiens et les Canadiennes, les fonctionnaires, les syndicats, les gestionnaires, ainsi que tous les partis politiques de cette Chambre.

Le Comité des comptes publics de la Chambre des communes, dont je fais partie depuis 1988, s'est penché sur la question de *Fonction publique 2000*. Il a lui-même recommandé au gouvernement, dans son rapport du 5 novembre 1990, de déposer un document de réflexion et de former un comité spécial de la Chambre sur la réforme de la fonction publique. Ce comité spécial procéderait à des consultations auprès des employés, des syndicats de la fonction publique et d'autres parties intéressées. Je désire souligner aujourd'hui quelques points où ce projet de loi démontre des faiblesses majeures.

[*Traduction*]

Les faiblesses que je voudrais souligner aujourd'hui sont les suivantes: les mutations, le principe du mérite, l'impartition des contrats et les droits politiques des fonctionnaires.

Au sujet des mutations, c'est une nouvelle activité. En termes clairs, il s'agit en l'occurence de la mutation d'un employé d'un poste à un autre. Le processus n'est manifestement pas simple et il pourrait potentiellement se prêter au népotisme administratif. Les problèmes que présentent les mutations figurent à l'article 34. L'administrateur général ou le directeur dispose de droits exclusifs pour effectuer des mutations dans le secteur relevant de sa compétence.

Actuellement, les mutations sont soumises au principe du mérite et peuvent faire l'objet d'appels. Le droit d'appel a maintenant été supprimé. L'administrateur général prend la décision pour la mutation et entend aussi les plaintes.

Le gouvernement estime qu'il a rendu le système équitable en ajoutant le paragraphe 34.2, lequel stipule que la mutation n'aura pas lieu sans le consentement de l'employé, et je cite: «À moins que la mobilité ne soit une condition d'emploi du poste actuel de l'employé.»

Cet article présente de nombreux problèmes. Premièrement, on ignore quelles pressions seront exercées sur l'employé pour qu'il consente. On peut soumettre l'employé à du harcèlement et à des pressions pour le convaincre que son refus d'être muté influera sur ses perspectives futures de carrière et même sur sa sécurité d'emploi. On se demande avec quelle rapidité cela deviendra une condition permanente d'emploi qu'un employé accepte d'être muté.

Mon second point concerne le principe du mérite. La Loi sur l'emploi dans la fonction publique et les principes actuels d'après lesquels fonctionne la fonction publique sont fondés sur le principe du mérite. Les nominations sont toujours faites d'après un choix fondé sur le mérite après la tenue d'un concours. Le projet de loi C-26 changera cela. Le paragraphe 10(2) propose d'éliminer les concours et de permettre de faire des nominations fondées sur des normes de compétence plutôt que sur un examen comparatif d'autres candidats.

On doit garantir aux Canadiens que leur fonction publique est exempte d'esprit de parti, et on doit assurer aux employés qu'ils ont le droit à des promotions fondées sur la compétence plutôt que sur le favoritisme bureaucratique ou politique.

Le projet de loi vient réduire sérieusement encore une fois le rôle de la Commission de la fonction publique. Elle perd son pouvoir et sa responsabilité de gardienne du principe du mérite. Les gestionnaires auront maintenant le droit de muter des employés sans égard au mérite.

On ignore toujours le montant total que le gouvernement a dépensé à l'égard de la sous-traitance. Il n'a aucun mécanisme en place pour fournir ce chiffre aux Canadiens et n'a aucun système en place pour démontrer la rentabilité de cette pratique. Il y a beaucoup de cas de contrats mal exécutés et de doublement des coûts. Tout cela au détriment des emplois.

Le Comité des comptes publics a tenté sans succès d'obtenir certains renseignements sur la question de la sous-traitance. Dans son septième rapport à la Chambre déposé le 5 novembre 1990, le comité a demandé au vérificateur général d'examiner la rentabilité de cette pratique de confier des travaux à l'extérieur de la fonction publique et l'impact qu'elle a sur le moral des fonctionnaires.

Tous nos efforts en vue d'obtenir un montant global se sont heurtés à l'obstruction du gouvernement. On a cependant calculé que pour le présent exercice financier de 1991-1992, le gouvernement aura dépensé 5 milliards de dollars en recourant aux services de sous-traitance. Il ne peut pas ou ne veut pas rendre compte du volume de travail exécuté à l'extérieur de la fonction publique. Il ne peut garantir que cette pratique est rentable; or voilà qu'il consacre dans la loi le fait qu'il peut mettre des employés à pied lorsque leur travail est confié à un organisme de l'extérieur. Cela contribue bien peu à remonter le moral des fonctionnaires et à faciliter la mise en oeuvre des changements prévus dans l'initiative *Fonction publique 2000*. Les employés vivront toujours dans la

crainte de voir disparaître leur emploi au profit de la sous-traitance.

Je passe enfin à la question des droits politiques des fonctionnaires. Il est à noter que cette question a été exclue du projet de loi. Je le répète, exclue du projet de loi. Il est grand temps que la loi reconnaisse qu'il faut des règles claires et nettes pour atténuer les restrictions imposées aux employés concernant la participation à des activités politiques, à tous les niveaux.

• (1140)

Je parle de clarté, car c'est ce qui importe le plus. Quand des normes et des règles sont claires et nettes, on ne peut mal les interpréter. Les droits d'un fonctionnaire doivent être soupesés en fonction de l'obligation pour ce dernier de faire preuve d'efficience, de professionnalisme et d'impartialité. Actuellement, les fonctionnaires ne savent pas avec certitude ce qu'ils peuvent faire ou non sur le plan politique.

En août 1988, la Commission de la fonction publique a abordé la question en disant aux employés d'exercer leur jugement et de tenir compte de leur situation particulière pour déterminer la nature de leur participation à des activités politiques. Elle n'a donné aucun conseil pratique.

Le 6 juin 1991, la Cour suprême du Canada a statué qu'empêcher un fonctionnaire de travailler pour un candidat ou un parti politique violait la liberté d'expression prévue à l'alinéa 2 *b*) de la Charte des droits et libertés. La Cour suprême a également déclaré qu'une loi devrait préciser les limites de la participation des fonctionnaires à des activités politiques.

Les fonctionnaires qui ne participent pas directement à l'octroi de fonds gouvernementaux ou à la prise de décisions sur l'adjudication de contrats devraient pouvoir dans une certaine mesure prendre part à des activités politiques. Des restrictions devraient être imposées à ceux qui occupent des postes très publics. Mais il faudrait émettre des directives, et des directives claires, au lieu de rester dans le vague.

J'entends proposer que des modifications soient apportées aux articles de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique dont la Cour suprême a dit qu'ils contreviennent à la Charte des droits et libertés. En comité, je démontrerai en outre que le rapport D'Avignon de 1979 contient plusieurs propositions très intéressantes, tout comme les rapports d'autres pays, concernant les limites et les définitions relatives aux activités politiques des fonctionnaires.

Tout cela réglera le dilemme dans lequel se trouvent aujourd'hui les fonctionnaires à cause de la confusion qui entoure leurs droits sur le plan politique, à cause de l'absence de définition à cet égard.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-26 qui, je crois, est un exemple de la pire façon dont on puisse s'y prendre pour essayer de réorganiser la fonction publique. C'est une façon qui est totalement contraire au point de vue des fonctionnaires eux-mêmes et qui ne fait qu'aggraver une situation déjà mauvaise en ce qui concerne le moral des employés du secteur public et les relations entre les fonctionnaires et le gouvernement.

Les fonctionnaires ont beaucoup de doutes, et je crois qu'ils ont raison, à l'égard du projet FP 2000 que cette mesure législative tente de mettre en oeuvre. À mon avis, le gouvernement ferait mieux d'essayer d'abord et avant tout de rétablir des relations saines avec ses employés, au lieu d'essayer d'imposer, par voie législative, ce qu'il n'arrive pas à faire accepter à la table de négociation.

Tout cela fait partie d'une tendance dans la politique canadienne qui, je crois, a été aggravée par le gouvernement actuel. En réalité, cette tendance remonte au temps où le Parti conservateur formait l'opposition. Il s'en prenait constamment à la fonction publique. Maintenant qu'il est au pouvoir depuis plusieurs années, on peut voir ce genre d'attitude de sa part se concrétiser dans la mesure législative que nous étudions aujourd'hui.

Il y a beaucoup de fonctionnaires parmi mes électeurs. Le Centre de données fiscales de l'ouest du Canada est situé dans ma circonscription et, depuis que je siège à la Chambre des communes, j'ai eu l'occasion à deux reprises de me joindre aux grévistes devant ce centre de données fiscales. La première fois c'était en 1980, je crois, lors de la grève des commis, et c'est aussi arrivé plus récemment lors de la grève beaucoup plus importante dont nous avons tous été témoins l'an dernier.

C'est malheureux que les fonctionnaires fédéraux se soient retrouvés dans des situations où ils croyaient que c'était là la seule solution. Ils suffit d'aller passer un moment avec les grévistes, monsieur le Président, pour se rendre compte que nous ne parlons pas ici d'un groupe de gens très politisés qui cherchent à causer des problèmes pour des raisons politiques. Nous parlons ici d'un nombre important de gens qui n'étaient pas nécessairement actifs sur le plan politique, mais qui avaient simplement l'impression qu'on les traitait injustement au travail et qu'ils n'avaient pas d'autre choix, en dernière analyse, que de réagir comme ils l'ont fait en participant à la grève.

Plus récemment encore, même si ce n'était pas dans ma circonscription, j'ai eu l'occasion de me joindre aux membres de l'Alliance de la fonction publique qui étaient en grève à la Monnaie royale canadienne à Saint-Boniface. Cette grève est maintenant réglée, mais elle a duré très longtemps. Elle a fait mal à bien des gens, ce qui aurait pu être évité.

Je crois fermement que, dans de telles circonstances, vouloir c'est pouvoir. Cela s'applique dans tous les cas. Le gouvernement a semblé refuser d'en venir à un règlement négocié au moment opportun. On a donc eu droit à de très nombreuses grèves qui auraient pu être évitées.

Je veux aborder brièvement la question de la sous-traitance. C'est un sujet qui me préoccupe énormément. Si nous accumulions et étayions les preuves, nous verrions que la sous-traitance ne nous fait pas épargner d'argent. Très souvent, on embauche à court terme des gens qui n'ont aucun lien avec un projet, un ministère ou une initiative gouvernementale, des gens qui s'acquittent de leur tâche, touchent leur salaire et disparaissent par la suite.

On a l'impression que, même s'il y a des exceptions, ces gens n'ont souvent qu'un seul but: gagner du fric facilement. Il incombe par la suite aux fonctionnaires de remettre de l'ordre dans le fouillis qu'ont laissé derrière eux les entrepreneurs privés ou de refaire tout le travail qui avait été confié à un sous-traitant.

Je parle ici d'une certaine forme d'engagement à long terme dans l'intérêt du projet, de l'initiative ou du ministère. Cette idée de sous-traitance et de fragmentation de l'engagement porte en quelque sorte atteinte à ce que j'appelle la vocation. Les employés, notamment les fonctionnaires, ont l'impression que quelqu'un d'autre prend leur place, mais dans le secteur privé, cette impression peut aussi exister.

Avoir la vocation, c'est penser qu'on est là pour bien faire son travail, non seulement pour gagner de quoi faire vivre sa famille, mais pour servir sa collectivité et son employeur en s'acquittant bien de ses tâches, en sachant que, l'an prochain et les années qui suivront, on sera encore là pour répondre de la qualité du travail effectué.

Le soin qu'un employé met à s'acquitter d'un travail a des répercussions non seulement sur lui, mais aussi sur le service pour lequel il travaille et sur les objectifs que lui et ses collègues de travail se sont fixés. Avec cette idée de sous-traitance, ce n'est pas le genre de société vers laquelle nous nous orientons, monsieur le Président. Les gens ne sont plus que d'infimes particules dans une sorte de tourbillon moléculaire où tout le monde obtient, à gauche et à droite, des contrats de sous-traitance qu'il exécute sans sentiment d'appartenance ni d'engagement et sans esprit communautaire.

On se contente simplement de saisir des occasions isolées et décousues pour s'enrichir. À mon avis, ce débat sur la sous-traitance s'inscrit dans un autre, plus vaste, sur la nature du travail et de nos relations interpersonnelles.

• (1150)

Je déplore la situation autant pour cela que pour des raisons plus évidentes et davantage politiques, c'est-à-dire parce que la sous-traitance ne permettra pas de réaliser les économies annoncées par le gouvernement. La sous-traitance est, pour ainsi dire, un moyen de créer des emplois bidons pour ceux qui entretiennent des liens avec le gouvernement et qui obtiennent ces contrats même si des fonctionnaires sont là pour exécuter ce genre de travail, même s'ils sont capables de le faire et même s'ils savent comment s'y prendre.

Cette situation n'existe pas seulement dans la fonction publique. Je l'ai aussi remarquée au CN, qui semble avoir une obsession de la sous-traitance dans certains de ses secteurs. On fait appel à des personnes qui ne sont pas des cheminots, qui n'ont pas travaillé toute leur vie dans le secteur ferroviaire. Ces sous-traitants viennent effectuer le travail et, le lendemain, ils font quelque chose de tout à fait différent.

Je suis peut-être simplement vieux jeu. Je suis peut-être plus conservateur que les conservateurs eux-mêmes lorsqu'il s'agit de ce genre de question. À mon avis, il faut préserver cette idée de vocation particulière. Les gens travaillent dans un domaine particulier. Ils ne butinent pas simplement d'un emploi à l'autre, là où il est possible de s'enrichir au profit de gouvernements assez stupides pour penser que la sous-traitance constitue la solution.

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, nous en sommes maintenant aux discours de dix minutes. Je vais donc devoir couper de moitié mon intervention de vingt minutes pour me plier au Règlement de la Chambre.

Mon parti a proposé une modification de fond au projet de loi C-26 à l'étape de la deuxième lecture. Ce que je voudrais dire, à propos de ce projet, c'est qu'il y a beaucoup de Canadiens qui se font une idée quelque peu inexacte des fonctionnaires. Ceux-ci, je tiens à le dire à la Chambre et à la présidence, ne sont pas des gens qui ont décidé de vivre aux crochets du gouvernement. Beaucoup ont choisi d'entrer dans la fonction publique parce qu'ils croient, au fond, que, dans cette carrière, ils sont au service de leur pays, au service d'un organisme de l'État et donc au service de leurs concitoyens.

Il faut dire clairement que la plupart sinon tous les fonctionnaires que je connais dans ma circonscription et ailleurs au Canada sont des hommes et des femmes qui ont montré qu'ils peuvent travailler extrêmement fort, parfois dans des conditions moins favorables que bien d'autres personnes.

Je ne veux pas dire que nos fonctionnaires travaillent dans des conditions semblables à celles que connaissent les fonctionnaires d'autres pays. Mais je tiens à ce qu'on sache que j'ai beaucoup de respect pour les hommes et les femmes qui travaillent dans la fonction publique du Canada.

Je songe par exemple aux fonctionnaires de ma circonscription qui travaillent avec tant d'ardeur pour Emploi et Immigration, Santé nationale et Bien-être social, le Secrétariat d'État, le ministère des Pêches et Océans et tous les autres organismes du gouvernement canadien dans ma circonscription et dans le reste de l'île du Cap-Breton. Il arrive, bien sûr, que des fonctionnaires aient des discussions, des différends et des malentendus avec certaines personnes, dont moi. Dans l'ensemble, ils travaillent très dur. Ils sont extrêmement dévoués et ils se rendent parfaitement compte de l'importance que revêt le rôle qu'ils jouent pour les citoyens de toutes les régions du pays.

À bien des égards, on considère que le gouvernement actuel crée un climat de confrontation qui fait baisser le moral dans la fonction publique. Depuis que je suis député et que j'ai des contacts avec les organismes fédéraux, je n'ai jamais vu les fonctionnaires avoir le moral aussi bas qu'à l'heure actuelle. Ce n'est pas surprenant quand on songe à la façon dont ils sont traités depuis quelques années et à l'espèce de tourbillon dans lequel est prise la fonction publique canadienne.

J'attire votre attention sur les exemples dont nous avons été témoins à la Chambre. Des ministres qui sont intervenus dans le débat sur le projet de loi obligeant les fonctionnaires à retourner au travail ont donné volontairement ou non l'impression que ceux-ci sont des gens privilégiés, qui ont la vie relativement facile, qui ne sont pas mis au chômage et que, par conséquent, ils devraient être reconnaissants envers le gouvernement du Canada pour la rémunération quelle qu'elle soit, qu'il veut bien leur offrir sous forme de traitement et d'avantages sociaux.

Je considère cette attitude comme de la politique de bas étage. Elle est motivée par l'envie.

J'ai souvent signalé à la Chambre que, dans ma circonscription, on estime que le taux de chômage a atteint un niveau inadmissible dans notre pays. Je n'apprécie pas beaucoup de voir le gouvernement du Canada dresser les gouvernements et les ministres les uns contre les autres comme il le fait depuis quelques années, surtout depuis quelques mois.

Il est très facile de reprocher à quelqu'un qui a un emploi de vouloir une meilleure équité en matière d'emploi, des lois et des règlements plus pertinents, de critiquer quelqu'un qui souhaite de meilleures dispositions sur la santé et la sécurité au travail, une meilleure rémunération pour ses efforts, ses heures de travail et son dévouement, quelle que soit la nature de son travail et de comparer sa situation à celle du chômeur qui n'a pas l'occasion d'obtenir un emploi intéressant.

Je n'aime toutefois pas ce genre d'attitude. Il n'est pas nécessaire d'agir ainsi. Cette attitude ne relève pas le niveau du débat et elle fait baisser considérablement le moral dans la fonction publique; elle a uniquement divisé les Canadiens au lieu de les unir sur un sujet aussi important que le secteur public.

J'aurais cru que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre responsable et surtout des membres du Cabinet, aurait adopté à l'égard de la fonction publique une ligne de conduite comparable à celle que l'on retrouve dans le secteur privé ainsi que dans les organismes sans but lucratif. Au sein de certains organismes, privés et autres, se manifeste un réel désir de faire participer les employés et de partager avec eux des objectifs, des plans d'action et des stratégies qui visent à offrir un meilleur service à la clientèle, lorsqu'il s'agit du secteur privé, ou à la population canadienne, lorsqu'il s'agit du secteur public.

Le gouvernement a fait exactement le contraire. Il a fait fonctionner le Cabinet de la même façon qu'un conseil d'administration, mais il a semblé oublier ou il a sans doute volontairement négligé les préoccupations des fonctionnaires ordinaires sans songer que ceux-ci peuvent l'aider à atteindre ses objectifs en améliorant la qualité des services à la population tout entière. Je trouve cette attitude déconcertante. Si le gouvernement fédéral veut vraiment atteindre quelques-uns des objectifs qu'il s'est fixés devant le Parlement, s'il veut arriver à respecter son programme, il lui faudra l'aide de la fonction publique et les fonctionnaires devront pouvoir collaborer sans craindre de faire l'objet de mesures de représailles ni que d'autres services soient sous-traités, mais en sachant qu'on fait grand cas de leur opinion et de leur travail. Je ne crois pas que le gouvernement actuel s'y prenne bien à cet égard. Je crois que celui-ci a tout fait, sciemment ou non, pour mécontenter la fonction publique, à tel point que le moral des fonctionnaires est au plus bas et qu'on peut se demander, dans certains cas, si les objectifs tels que perçus par les fonctionnaires sont atteints.

• (1200 )

J'ose croire, que le gouvernement fédéral va cesser de traiter les fonctionnaires du Canada comme des boucs émissaires dans le débat actuel sur l'économie canadienne et sur la récession. Il est essentiel que les fonctionnaires voient leurs efforts et leur dévouement raisonnablement récompensés, mais je crois aussi qu'ils doivent vraiment avoir leur mot à dire dans la réalisation des programmes, dans la façon dont la fonction publique est administrée, non seulement pour leur mieux-être, mais pour que le gouvernement atteigne ses objectifs. Naturellement, l'objectif suprême consiste à offrir des services de la meilleure qualité possible aux Canadiens de tout le pays.

[*Français*]

**M. Clément Couture (Saint-Jean):** Monsieur le Président, mon intervention de ce matin sera relativement brève.

L'initiative de *Fonction publique 2000* est la plus louable de toutes les initiatives et sera certainement la plus profitable à tous les Canadiens. Tous les membres de la Chambre ont un respect très grand pour tous les employés de la fonction publique. On a besoin d'eux et on croit, naturellement, en leur travail régulier, à leur effort réellement louable.

Je ne crois pas que ce soit diminuer les employés de la fonction publique que d'essayer de chercher une meilleure efficacité, d'amener un renouveau dans une fonction publique qui, depuis les 25 dernières années, semble opérer avec les mêmes politiques.

Monsieur le Président, mon intervention de ce matin se veut un appui au projet de loi C-26 pour les raisons suivantes. *Fonction publique 2000* rejoindra les objectifs suivants: dans un premier temps, modifier les règles administratives internes pour les rendre plus souples, les rendre plus efficaces et les axer sur les services à rendre au public canadien. Dans toute cette recherche-là, monsieur le Président, on s'aperçoit qu'il y a un très grand respect vis-à-vis de tous les employés de la fonction publique. On veut tout simplement ajuster leur travail à tous les développements technologiques qu'on a connus depuis les dernières 25 années, à changer les règles de telle sorte que l'employé de la fonction publique puisse avoir plus de facilité à oeuvrer et à accomplir le travail qu'il doit accomplir à l'intérieur de sa fonction.

Naturellement, il est évident qu'on doive centrer le travail de la fonction publique vers un meilleur service à tous les Canadiens. Cela va aussi rationaliser les règles désuètes de la négociation collective, de la dotation, de la gestion des ressources humaines. Cette réforme se fera à partir d'un groupe de travail créé en janvier 1991 qui travaillera à simplifier le système de classification des postes, soit de supprimer des catégories; de réduire le nombre de groupes de professionnels qui, effectivement, passera de 71 à 23; de simplifier les normes de classification et le nombre de niveaux de classification.

Tout ceci encore une fois, monsieur le Président, c'est dans le but de rendre la fonction publique beaucoup plus accessible à tous les employés qui en font partie, et naturellement de continuer à améliorer les services qu'elle doit rendre à tous les Canadiens.

À l'intérieur de toute cette modification, de nombreux groupes resteront intacts, comme les spécialistes, les emplois techniques, mais la portion administrative sera réunie en un seul groupe professionnel, soit celui des services généraux.

Les nombreuses normes de classification seront simplifiées par l'utilisation d'un plan d'évaluation universel des postes et contribuera à l'établissement d'un régime prévoyant un salaire égal pour un travail d'égale valeur. Cette norme-là à l'intérieur de la fonction publique, que l'on retrouve dans toutes les négociations dans le secteur privé, monsieur le Président, est définitivement une norme des plus appréciées par les employés de la fonction publique, et parce qu'elle l'est à l'intérieur du secteur public, elle le sera aussi au niveau de la fonction.

La combinaison des groupes professionnels réduira substantiellement la diversité des échelles de salaires, simplifiant ainsi considérablement l'administration de ces salaires.

Je vous ai dit, monsieur le Président, que mon intervention serait brève, et je vais immédiatement en arriver à une conclusion. Je suis convaincu que tous les parlementaires appuieront cette initiative car, après 25 années, il est tout à fait raisonnable de rendre l'opération de la fonction publique à la recherche d'une meilleure efficacité et d'un service amélioré pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole pour dire que je suis contre ce projet de loi.

Comme vous le savez, le Comité permanent des comptes publics a recommandé à la Chambre des communes de créer un comité spécial pour étudier le principe du projet de loi ainsi que sa teneur dans le cadre du programme *Fonction publique 2000*.

Notre caucus et notre parti appuient la recommandation du Comité des comptes publics parce qu'on devait examiner l'idée maitresse de *Fonction publique 2000*. *Fonction publique 2000* fait suite à une annonce que le premier ministre a faite le 12 décembre 1989. Il l'a qualifiée d'initiative visant à favoriser l'essor d'une fonction publique qui se caractérise par son excellence, sa grande compétence, son impartialité et son profond souci de bien servir le public, qui considère ses employés comme un atout à mettre en valeur, qui met le plus de pouvoirs possible entre les mains des employés et des gestionnaires qui traitent directement avec le public, et qui permet, dans un seul et même cadre, de répondre à des besoins variés en se servant de formules organisationnelles différentes.

Ce sont là des principes généralement fort sensés. Par exemple, quand on parle de professionnalisme, on constate que les fonctionnaires font déjà preuve d'une excellence incontestable. Notre fonction publique est très compétente, impartiale et se soucie profondément du service au public. Le premier objectif est donc atteint. Je dis cela parce que je sais que notre fonction publique est l'une des meilleures, non seulement en Amérique du Nord, mais dans le monde entier.

Quant à l'aspect de la fonction publique qui considère ses employés comme un atout à mettre en valeur, on peut en douter puisqu'on entend souvent répéter que le moral des fonctionnaires est très bas. Alors que l'idée maîtresse de *Fonction publique 2000*, dans une proportion de 70 p. 100, était de favoriser un changement d'attitude dans la fonction publique, on a vu que le moral des fonctionnaires n'avait jamais été aussi bas. Pourquoi le moral est-il si bas? Pour une multitude de raisons.

• (1210)

Pour commencer, voyons de quelle façon on traite nos fonctionnaires et où on leur fait le plus mal. On s'attaque directement à leur bourse. Ainsi, en 1991, on prévoyait que le coût de la vie augmenterait de 6,4 p. 100, alors qu'on a accordé à nos fonctionnaires une hausse salariale de 5,2 p. 100.

En 1990, 66 000 fonctionnaires touchaient moins de 29 000 $ par année. Il faut savoir que le seuil de pauvreté pour une famille de quatre personnes est fixé à 29 800 $ et que les deux tiers des fonctionnaires sont des femmes occupant des emplois peu rémunérateurs.

L'idée de la promotion au sein de la population active n'a pas connu tout le succès que nous espérions. Certes, le moral est en cause, mais il y a aussi que les fonctionnaires craignent une réduction des effectifs.

Au moment même où l'on insiste encore davantage pour qu'ils fournissent un service de qualité—ce qu'ils font déjà— on assiste depuis 1983-1984 à une réduction des effectifs dans la fonction publique. En 1983-1984, on comptait environ 258 000 fonctionnaires. En 1990-1991, ils n'étaient plus que 221 859. Quelque 35 000 d'entre eux ont donc été licenciés par le gouvernement fédéral, alors qu'il faut augmenter les effectifs si nous voulons que nos collectivités bénéficient de services de qualité.

Or, au lieu d'accroître le nombre des fonctionnaires, le gouvernement a entrepris de recourir à la sous-traitance. L'Alliance de la fonction publique parle d'une escroquerie de cinq milliards de dollars. S'il veut pouvoir contester la validité de cette allégation, le gouvernement a tout intérêt à confier à un groupe de travail le soin d'étudier le coût de la sous-traitance. Le gouvernement n'a pas le choix: il doit démentir les propos de l'Alliance de la fonction publique du Canada ou en reconnaître le bien-fondé.

Passons à la question de la compression des effectifs. Je me suis déjà opposé au gouvernement à ce sujet et je le ferai encore. Mon collègue sera sans doute d'accord avec moi pour dire qu'on devrait chercher à savoir s'il y a trop d'effectifs ou trop peu. Quant à moi, je suis persuadé qu'il y en a trop peu.

C'est le cas à Immigration Canada où il faut faire la queue dès 6 heures ou 6 h 30 du matin si l'on veut être servi. Un peu partout au Canada, il faut attendre plus de huit mois pour obtenir un formulaire du Bureau de la citoyenneté. Le gouvernement devrait également étudier la situation qui prévaut à Santé et Bien-être social Canada.

Certains services ministériels nous inquiètent, mais il y a plus important encore. Si toute la question est de réformer la fonction publique afin d'avoir des fonctionnaires vraiment productifs, collaborateurs, impartiaux, heureux et sans soucis, ce que le gouvernement fédéral devrait faire, c'est de solliciter la participation des fonctionnaires eux-mêmes.

Il a précisé dans ses propositions qu'on avait communiqué avec l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui représente une grande partie des fonctionnaires, mais on n'a pas obtenu son appui. Personnellement, je pense qu'en tant qu'employeur, le gouvernement fédéral a l'obligation morale de ne pas adopter de loi qui n'a pas l'adhésion de ses employés et de leurs représentants.

Mon collègue d'Ottawa-Sud a raison de demander au gouvernement de mettre sur pied un comité spécial avant de présenter ce projet de loi à la Chambre.

Si je dis cela, c'est qu'il y a beaucoup de questions que le gouvernement doit examiner avant d'adopter quelque loi que ce soit.

Personne n'aurait pu présenter la question au public aussi bien que l'a fait le syndicat, considérant les divers documents d'information qu'il a distribués à ses membres et les différentes études et analyses qu'il a réalisées.

Cela dit, je pense que le gouvernement a fait une démarche initiale valable en entreprenant de réviser la loi, mais qu'il ne le fait pas de la bonne façon. Il doit rencontrer les travailleurs ainsi que leurs représentants et chercher à les convaincre du bien-fondé de l'entreprise.

Je le dis parce que dans les années 90, en l'an 2000 et par la suite, nous aurons besoin de l'appui de nos travailleurs. Nous devons avoir leur appui si nous voulons réussir à présenter un projet de loi utile et valable. Croyez-moi, notre société ne sera jamais pleinement productive si les fonctionnaires qui assurent les services à la population ne sont pas heureux et bien traités.

**Mme Mary Clancy (Halifax):** Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir participer au débat en tant que représentante des gens de Halifax, car comme beaucoup d'entre vous le savent, Halifax vient au troisième rang au Canada pour le nombre de fonctionnaires.

Il y a de nombreux services fédéraux dans notre ville. Notamment ceux des ministères de la Défense nationale, de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que du Revenu national. Je pourrais poursuivre ainsi bien longtemps. Dans la grande agglomération de Halifax—Dartmouth, on retrouve de 20 000 à 30 000 fonctionnaires fédéraux.

Je suis d'accord avec mon collègue, le député d'Ottawa-Centre, lorsqu'il affirme qu'il est temps de procéder à une réforme et de présenter un projet de loi touchant la fonction publique, mais je crains fort que le gouvernement n'ait accouché d'une souris. Ce projet de loi ne fera pas grand-chose pour améliorer le moral des fonctionnaires et pour leur donner le sentiment de fierté qu'ils voudraient avoir dans leur travail.

Nous pouvons compter sur une fonction publique remarquable au Canada. Elle est laborieuse et elle essaie de répondre aux besoins du public dans pratiquement tous les domaines. Ces fonctionnaires traversent une période extrêmement difficile et il y a parmi eux un certain malaise du fait qu'on ne répond pas à leurs véritables besoins.

Ce malaise tire ses racines des disparités régionales en ce qui concerne la rémunération. Quand on parle de «taux régionaux», c'est là l'expression qui peut le plus rapidement galvaniser mes électeurs. Les Canadiens de la région de l'Atlantique «jouissent» des taux de rémunération les plus faibles et ils sont victimes de la plus grande disparité par rapport aux salaires versés dans le secteur privé pour des emplois comparables au Canada.

J'ai en main certains chiffres que j'ai reçus de Halifax. Voici notamment ceux sur les sous-groupes Électrification et Entretien, en d'autres termes, les électriciens. Ils gagnent plus de 1 $ de moins par rapport à deux des cinq autres zones de travail, plus de 2,50 $ de moins par rapport à la quatrième zone et pas moins de 3 $ de moins que la cinquième zone.

On a répété à je ne sais combien de reprises en ce qui concerne les taux régionaux, que le coût de la vie à Halifax est comparable à celui de la plupart des autres grandes villes du pays. En fait, à bien des égards, à cause des tarifs-marchandises, il est supérieur à celui de beaucoup d'autres régions du pays. D'ailleurs, les électriciens du secteur privé ont des salaires comparables à leurs collègues des autres régions du pays. Ce n'est cependant pas le cas de ceux du secteur public.

Mon deuxième exemple porte sur les monteurs de tuyauterie. Là encore ils gagnent de 2 $ à 3 $ de moins de l'heure que ceux des autres zones. Il en va de même des travailleurs du bois. Pour quelle raison les travailleurs du Canada atlantique devraient-ils avoir ce «privilège» de toucher des taux de salaire bien inférieurs, en réalité les plus bas par rapport à d'autres régions? Y-a-t-il une raison qui justifie cela? Non, aucune.

• (1220)

Je passe à un deuxième point, soit que les chances d'avancement ne sont pas égales pour les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées; autrement dit, ce gouvernement n'est pas assujetti à ses propres lois sur l'équité en matière d'emploi. On pourrait en rire si c'était moins grave.

L'an dernier, à la demande du gouvernement, un groupe de femmes fonctionnaires a présenté un rapport indiquant les obstacles rencontrés par les femmes dans la fonction publique du Canada. De ce rapport, intitulé *Au-delà des apparences*, est née une expression que l'on entend couramment maintenant, du moins en anglais. Il s'agit du *glass ceiling* ou plafonnement voilé. Il n'y a pas une femme qui soit sur le marché du travail, dans le secteur public, dans l'entreprise privée ou au gouvernement du Canada, qui ignore ce qu'est le *glass ceiling*. Toutes les femmes qui travaillent à l'extérieur de leur foyer ont touché ce *glass ceiling* un jour ou l'autre.

Dans la fonction publique du Canada, nous sommes censés donner l'exemple. Nous sommes censés montrer que nous sommes les plus équitables, les plus justes. Nous devrions être le phare qui guide le secteur privé et les gouvernements des provinces et des territoires. Notre phare est passablement terne à cet égard.

Le fait même que ce gouvernement ne soit pas assujetti aux lois sur l'équité en matière d'emploi devrait nous faire rougir de honte devant la population. Il est inacceptable qu'un gouvernement ne soit pas assujetti à ses propres lois.

Je voudrais maintenant aborder un autre point, qui est celui de la réduction des effectifs. Même si une telle réduction est certes nécessaire pour accroître notre compétitivité, nous savons tous, car nous connaissons les difficultés en ce domaine, qu'une réduction des effectifs qui sape le moral de toute la fonction publique fédérale traduit une façon de procéder peu conforme à ce qu'on attend d'un employeur non seulement compatissant, mais moyennement intelligent.

Depuis que ce gouvernement a entrepris son programme de réduction des effectifs, il y a six ans, 13 000 postes ont été abolis et 24 000 fonctionnaires ont été touchés sans qu'on leur donne un avertissement ou une option raisonnables. Cette façon de procéder ne fait pas partie elle non plus des traditions de la fonction publique du Canada. Dans le passé, on a toujours eu l'impression que si des emplois devaient disparaître dans la fonction publique en raison de changements dans la façon de faire les choses—qu'il s'agisse de technologie, de réduction des effectifs, de compressions budgétaires—on offrait aux fonctionnaires visés le plus grand nombre d'options possibles. On ne sabrait pas aveuglément les ministères pour faire tomber des têtes.

On s'est toujours soucié, dans notre pays, des travailleurs et de la population en général. Je donne toujours en exemple cette phrase que Robin MacNeil avait dite dans l'émission de nouvelles *MacNeil/Lehrer Report* du réseau PBS aux États-Unis. Au président Bush qui exprimait son désir de voir l'Amérique montrer plus de compassion et de générosité, il avait répondu que cette compassion et cette générosité existaient déjà, au Canada.

Eh bien, ce n'est plus le cas. Nous perdons notre réputation. Et en plus, nous perdons notre compassion. Quand nous la perdons à l'égard de la fonction publique fédérale, quand nous, en tant que représentants du peuple, ne nous levons pas pour défendre la fonction publique fédérale, nous courons à notre propre perte. Ces gens sont censés appliquer les politiques du gouvernement. S'ils ne croient pas en ces politiques, comment pourront-ils les appliquer de façon efficace au reste du Canada? Plutôt mal, avouons-le.

J'aimerais aborder un dernier point, celui de la sous-traitance et de la mise à pied des fonctionnaires qui, jusque-là, accomplissaient le travail qui a été sous-traité. Les tribunaux ont statué récemment que le gouvernement ne pouvait légalement confier du travail à l'extérieur et mettre à pied les fonctionnaires qui, jusque-là, faisaient ce travail. C'est vraiment mettre la charrue devant les boeufs.

Cependant, le gouvernement semble bien déterminé à faire adopter ce projet de loi et à ne pas tenir compte de ce jugement. Ce n'est pas raisonnable de sa part. Examinons l'approche que suit ce projet de loi, l'histoire des politiques gouvernementales concernant la fonction publique fédérale. On dirait presque que la fonction publique se trouve en situation de conflit avec le gouvernement. Si tel est le cas, c'est que quelqu'un, quelque part, comprend mal la situation.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre comprennent très bien la situation. Quand je rentre à Halifax le week-end et pendant les périodes de relâche, je parle à un grand nombre de fonctionnaires fédéraux. Ils me font part de leurs préoccupations et de leurs désirs de faire du bon travail. Ils sont fiers de leur travail, mais ils s'inquiètent grandement du fait que l'on attache peu de valeur à leur emploi. Ils trouvent que dans la région atlantique, les fonctionnaires ne sont pas rémunérés à leur juste valeur. Je constate que les fonctionnaires remettent en question leur confiance envers le gouvernement.

Tant que durera cette crise de confiance des fonctionnaires, l'administration du Canada fonctionnera mal et tous les Canadiens y perdront. Le pays est secoué par trop de crises. Le gouvernement peut régler celle-ci. Il devrait agir.

**M. Steve Butland (Sault Ste. Marie):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole contre ce projet de loi. Comme d'habitude, j'en aurais pour une heure, mais je dois condenser mes propos en neuf minutes et trente secondes.

Je voudrais citer un extrait de l'ouvrage désormais tristement célèbre rédigé par le premier ministre et intitulé: *Telle est ma position*. Il serait peut-être plus approprié de l'intituler: *Telle était ma position*. «Nous croyions que le système conflictuel de relations ouvrières ne produit que cela: des adversaires. Nous voulions, et nous l'avons constamment mentionné aux dirigeants de nos syndicats et à nos employés, faire le pas nécessaire pour éviter des confrontations nuisibles à travers tout notre système, confrontations qui affectent inutilement le moral, la productivité et, éventuellement, les profits.» Nous sommes très souvent d'accord avec les propos que le premier ministre a tenus à cette époque mais, de toute évidence, il n'est plus d'accord avec ses propres propos.

J'ai une foule de déclarations faites par des fonctionnaires de tout le pays. Ils sont en mesure mieux que quiconque de dire exactement ce qu'ils ressentent. J'aimerais pouvoir lire toutes les déclarations de ces fonctionnaires, de Terre-Neuve jusqu'à la Colombie-Britannique, mais je voudrais simplement en souligner quelques-unes avant d'entrer dans les détails.

Au lieu de disposer d'un appareil gouvernemental léger et efficace pour entrer dans le XXI$^{e}$ siècle, les Canadiens risquent de constater que la mise au point effectuée au moyen de FP 2000 n'était en fait qu'un bricolage à la façon des Trois Fous. On dira que c'est là une observation cynique, mais elle est peut-être juste.

Claude Parent, de Montréal, dit: «Tous les inspecteurs vous diront que notre travail n'est plus qu'un paravent qui cache la réalité. Désormais, les inspections visent les sociétés et non le public canadien. À la frontière américaine, on avait l'habitude d'inspecter tous les chargements. On est passé à un sur 20, puis on est remonté à un sur cinq, en raison des pressions exercées par les employés techniques et professionnels.»

Cette situation a-t-elle des conséquences sur notre vie quotidienne? Cela a un effet sur notre économie. Puis-je dire que les fabricants étrangers vendent constamment des produits à prix de dumping dans notre pays et que l'acier est un de ces produits. Nous n'avons pas le personnel pour inspecter les chargements qui entrent dans ce pays, pourtant, cela a un effet direct sur notre population et sur notre économie nationale.

Karen Fougere de Yellowknife déclare: «On demande à certains agents de l'assurance-chômage de faire deux ou trois heures supplémentaires chaque jour, sans se préoccuper des conséquences pour leur vie privée ou familiale.»

À Sault Ste. Marie nous comprenons cette lettre car, il y a un an et demi, on a demandé à notre personnel du bureau de l'assurance-chômage de faire des heures supplémentaires tous les jours et de travailler les fins de semaines pour étudier les dossiers de 5 000 travailleurs qui s'étaient enregistrés pour recevoir des prestations. Tous ces gens se sont enregistrés deux fois. Évidemment, pour les employés, il n'y avait pas de vie familiale. C'est le résultat de la compression de notre population active et de la réduction de tous les centres de fabrication de ce pays. Les conséquences sont très négatives, à mon avis.

• (1230)

Ce projet de loi est en effet complexe et je suppose que bien peu de gens en saisissent toutes les subtilités. C'est donc un projet de loi complexe qui touche les plus de 150 000 personnes qui travaillent pour nous, pour le gouvernement, mais surtout pour les 26 millions de Canadiens qui ont affaire à eux chaque jour.

Nous avons eu un conflit de travail il n'y a pas bien longtemps. La grève a touché toute une gamme de services, retardant les avions et les navires, fermant les voies d'eau, encombrant les postes frontières, arrêtant les navires transportant vers la Chine le grain canadien, provoquant une révolte des détenus dans une prison de la Colombie-Britannique, nuisant à la production industrielle du fait du blocage des approvisionnements en pièces aux postes frontières.

Tout le pays a été touché, mais le gouvernement a estimé que, politiquement, c'était une bonne chose, car cela monterait les Canadiens contre les fonctionnaires. C'est tout le contraire qui s'est produit. Il y avait beaucoup de sympathie pour les gens qui travaillent pour nous et c'est ce sentiment qui a fait changer les choses.

Comme le faisait remarquer le premier ministre Bob Rae, imposer une augmentation de 0 p. 100 et demander la collaboration des employés, c'est friser le ridicule. Traiter les employés de cette façon n'est plus acceptable. Nous n'entrerons pas dans les moindres détails du projet de loi, mais lors d'une présentation spéciale à laquelle nous avons assisté, on suggérait que ce dont nous avions besoin avant tout, c'était à 70 p. 100 d'un changement d'attitude, à 20 p. 100 de transformations mécaniques et à 10 p. 100 de modifications législatives.

À mon avis, nous devrions d'abord tenter de modifier le facteur attitude. Si cet élément correspond à 70 p. 100 du problème, attaquons-nous à cet aspect en premier lieu. Il ne faut pas déposer des lois qui seront extrêmement impopulaires auprès des travailleurs du pays car il deviendra alors difficile d'obtenir une véritable collaboration puisque ce seront eux les plus directement touchés. Changeons l'attitude du gouvernement, l'employeur. Efforçons-nous d'abord de faire évoluer cette attitude. Gagnons la confiance de ceux qui travaillent pour nous.

Dans FP 2000, on signale que la consultation ne s'est pas faite comme elle aurait dû l'être pour en arriver à un consensus qui obtienne à tout le moins une approbation mitigée de la part des employés. Ce projet de loi comporte bien quelques éléments positifs, bien que peu nombreux, et pour donner une image complète, j'aimerais en citer un, le concept de stage. En vertu de ce projet, un employé ne devrait subir qu'un seul stage probatoire. Auparavant, tout employé muté à un autre poste entrait en période d'essai pour ce nouveau poste. Nous acceptons le fait qu'un seul stage suffit; si vous avez la compétence pour occuper un poste au sein du gouvernement, vous devez, à mon avis, avoir la compétence requise pour l'autre poste.

Cette façon de procéder faciliterait aussi la mutation à de nouveaux postes et réduirait les délais de dotation; ainsi, aucun poste ne demeurerait sans titulaire.

Il est évident que nous acceptons difficilement que l'on ne tienne peut-être plus compte du mérite et que, comme les gestionnaires prendront des décisions plus subjectives, le principe du mérite, c'est-à-dire la compétence des gens, ne sera pas le seul facteur à la base du jugement final. Nous ne voulons aucunement laisser entendre que certains gestionnaires pourraient prendre des décisions arbitraires et faire preuve de favoritisme, mais cette possibilité existe et les fonctionnaires craignent que le mérite ne soit remplacé par ces autres considérations.

Permettez-moi de parler quelque peu du phénomène de la sous-traitance. Ce projet de loi implique notamment que si on retire des tâches d'un service pour les attribuer à un autre, le gestionnaire peut mettre une personne à pied, dans les limites de son domaine. Étant donné le penchant du gouvernement pour la sous-traitance, nous sommes convaincus qu'il y a une arnaque de 5 milliards de dollars. Ce ne sont pas là des économies, même que les contribuables y perdent. Nous ne devrions pas laisser la sous-traitance faire disparaître des emplois. Les employés n'ont aucune protection.

Un autre grand problème vient du fait que nous tentons de remanier un système vétuste. Plutôt que de nous attaquer d'emblée à l'ensemble du système, nous avons décidé de procéder par retouches. Cela se fait d'ailleurs de façon assez simpliste; nous regroupons des milliers de gens dans une seule catégorie qui deviendra si grosse qu'il sera impossible d'en faire quoi que ce soit.

Donc, plutôt que de remanier le système, ce que préféreraient, je crois, les fonctionnaires, nous allons y apporter des retouches au détriment des travailleurs et, en dernière analyse, au détriment des services aux Canadiens. Je le répète, il est, je crois, à la mode de rabaisser les fonctionnaires parce que ce sont les travailleurs les plus exposés au jugement de la population. Tout le monde les voit, ils sont en première ligne des services à la population et je pense que la grande majorité d'entre eux tient à bien servir la population. Mais leur moral étant au plus bas, comment peut-on espérer une amélioration des choses?

Nous nous opposons au projet de loi C-26 sur Fonction publique 2000.

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte ce matin de me prononcer sur le projet de loi dont la Chambre est saisie. Ce projet de loi revêt une grande importance non seulement pour les fonctionnaires, mais aussi pour l'ensemble des Canadiens qui utilisent quotidiennement les précieux services que seule la fonction publique du Canada peut leur offrir. Ces services touchent à des domaines réellement importants pour nous tous qui travaillons chaque jour pour le gouvernement du Canada.

Parmi les questions touchées par le projet de loi, mentionnons entre autres la sous-traitance, l'équité en matière d'emploi qui nous préoccupe énormément aujourd'hui, et la politique que nous appliquons aux employés occasionnels. Or, l'idée de se débarrasser du principe du mérite est certainement contraire à la position du parti que je représente et au nom duquel je prends la parole aujourd'hui.

Il est triste de constater que les relations de travail au Canada n'ont jamais été aussi mauvaises que maintenant. Le conflit social qui a éclaté en septembre et en octobre derniers témoigne du profond malaise qui règne au pays. Les fonctionnaires étaient très malheureux, ils se sentaient frustrés et craignaient pour leur avenir. Ils traitaient avec un gouvernement qui les négligeait et qui semblait ignorer les torts qu'il causait dans les relations de travail.

Tout le monde sait que la fonction publique du Canada a besoin d'une réforme fondamentale dès maintenant. La fonction publique du Canada va d'un pas chancelant en s'appuyant sur une loi votée en 1967, l'autre remontant à 1918. Il est grand temps que nous examinions dans son ensemble le système de négociation collective dans la fonction publique et que nous établissions des lignes de conduite nouvelles et progressistes pour le XXI$^{e}$ siècle.

Ce faisant, nous devons, en tant que législateurs, offrir le meilleur modèle que nous puissions formuler. Après tout, il fut un temps où la fonction publique du Canada était reconnue comme le modèle à suivre par tous les pays du monde.

Il est évident que ce temps est bel et bien révolu et que les employés de la fonction publique du Canada n'ont jamais été aussi malheureux, aussi démoralisés et aussi désorientés. Comme nous le savons tous, cette situation nuit aux services qu'ils rendent tous les jours au Canadien moyen.

• (1240)

Autrefois, on attendait de la fonction publique qu'elle défende les intérêts du Canada tout entier. Pourtant, on en fait depuis sept ans, une nouvelle cible pour l'une des douteuses tentatives de réforme qu'on appelle la privatisation. J'y reviendrai plus tard.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, la fonction publique a grandement besoin de réforme et de restructuration pour les années à venir, ce qui nous amène au document intitulé FP 2000.

De l'avis de l'opposition officielle, FP 2000 est un échec monumental. Loin d'être l'aboutissement d'une démarche démocratique, ce projet de loi offre une liste arbitraire de réformes. Personne n'a été consulté. Où est le dialogue? Le Comité des comptes publics de la Chambre des communes a trouvé plusieurs lacunes dans le document et a recommandé la création d'un comité spécial de la Chambre pour étudier FP 2000 et tenir des audiences à ce sujet.

Et qu'a fait ce gouvernement? Il est allé de l'avant avec son projet de loi, passant outre aux recommandations d'un comité multipartite de la Chambre, et a annoncé que la seule étude qui aurait lieu serait celle d'un comité législatif.

De ce côté de la Chambre, nous ne devrions pas nous étonner des méthodes auxquelles ce gouvernement a recours pour faire adopter cette mesure législative puisque ce n'est pas la première fois qu'il fait un emploi abusif de son mandat et tout particulièrement pour museler la fonction publique canadienne.

Le mécontentement profond des fonctionnaires à l'égard de ce gouvernement, si clairement évident lors des grèves de l'automne dernier qui ont duré plusieurs semaines, rend d'autant plus urgente la refonte totale des relations de travail dans ce pays.

Il est essentiel qu'un projet de loi d'ensemble de ce genre réponde aux besoins les plus pressants de la fonction publique. À certains égards, de ce côté de la Chambre, nous sommes prêts à approuver certaines dispositions du projet de loi qui, à notre avis, renforcent la fonction publique du Canada.

Mais à notre avis, ce projet de loi laisse de côté trop de points en ce qui concerne les méthodes d'emploi progressistes. Par exemple, la tendance excessive de ce gouvernement à donner le travail à l'extérieur revient à privatiser la fonction publique.

Les employés occasionnels qu'on engage à chaque fois qu'on a besoin d'aide supplémentaire n'ont aucune sécurité d'emploi et pas d'avantages sociaux; nous avons de sérieuses réserves quant au recours si fréquent aux employés occasionnels.

Le gouvernement a augmenté son budget des contrats dans la fonction publique; en 1984, il était de 2,7 milliards de dollars, et cette année on s'attend à ce qu'il soit de 5 milliards. Dans un système plus souple, les employés du secteur public pourraient fournir les services requis dans une atmosphère de travail plus détendue. Pourquoi engager des travailleurs de l'extérieur et leur refuser les avantages sociaux de base auxquels nous devrions tous avoir droit en tant que fonctionnaires fédéraux?

Il est donc évident, monsieur le Président, que le recours au travail extérieur, les compressions de personnel, la privatisation, l'engagement de travailleurs temporaires ou d'employés à contrat ne font qu'envenimer les relations entre ce gouvernement et ses employés, les fonctionnaires, comme nous pouvons le constater aujourd'hui.

Pour ceux d'entre nous qui ont passé une partie de leur carrière antérieure à la table des négociations avec les employeurs, les employés et les avocats spécialistes en législation ouvrière comme moi-même, il existe aujourd'hui une marche à suivre éclairée et une nouvelle vision que nous pourrions adopter pour le XXI$^{e}$ siècle. À la fin du processus de négociation, quand on quitte la table et que l'accord est conclu, les gens qui négocient habituellement ce contrat ne sont plus en milieu de travail. Les négociateurs sont partis ailleurs et ne sont plus responsables pour ceux au nom desquels ils ont négocié. Les spécialistes en législation ouvrière sont partis à une autre confrontation ou ont entrepris un autre travail et cela ne laisse sur les lieux de travail que, entre autres, l'employeur, les employés, le surveillant, les gens qui doivent travailler en harmonie.

Il est essentiel qu'au moment des négociations toutes les parties concernées se rendent compte qu'en fin de compte les gens doivent travailler ensemble. Ils doivent travailler ensemble en harmonie, ils doivent comprendre les conditions dans lesquelles ils travaillent et les employeurs doivent avoir la responsabilité et la sécurité de savoir ce que l'avenir leur réserve.

Je soupçonne fort, quand j'analyse ce qui s'est passé dans notre pays, en particulier depuis octobre dernier, que l'harmonie n'existe pas, que l'esprit de coopération a disparu et que, par conséquent, les relations de travail que le gouvernement a prévues avec sa fonction publique ne sapent encore davantage le sentiment que le Canada peut être un grand pays. Je propose au gouvernement aujourd'hui que cela lui serve de leçon et qu'il commence à unifier et à bien améliorer ces secteurs entre les fonctionnaires fédéraux et les gens qui administrent ses contrats.

Je vous remercie, monsieur le Président, pour l'occasion qui m'a été offerte aujourd'hui de faire cette intervention.

[*Français*]

**M. Maurice Tremblay (Lotbinière):** Monsieur le Président, je suis très heureux évidemment de participer à ce projet de loi C-26, d'autant plus que si l'on s'arrête un instant, on sait que les politiciens s'appuient fortement sur la fonction publique dans l'administration du pays. Aucun des thèmes de la *Fonction publique 2000* n'est plus fort que celui d'un meilleur service au public. Mais cette amélioration du service se fera principalement par des moyens administratifs, tels que la formation et le perfectionnement, la consultation, les sondages auprès des clients et l'établissement de normes de service. Or, c'est pour cela qu'il faut modifier les textes de loi actuels, tombés en désuétude depuis un quart de siècle.

Presque toutes les dispositions du projet du loi se rattachent à l'objectif d'améliorer le service, monsieur le Président. Certains liens sont directs, par exemple, l'accélération de la dotation; d'autres sont moins directs, par exemple, la simplification des modalités administratives qui, en libérant gestionnaires et employés, leur permet de consacrer plus de temps à mieux servir leur clientèle qui est évidemment le but fondamental de la fonction publique.

La réduction de la paperasse, des tracasseries administratives et des niveaux de gestion permettra de réaliser des économies et, partant, d'avoir plus de ressources pour améliorer les services de première ligne au public.

Il existe de nombreux liens importants entre le projet de loi et le service au public. Dans le domaine de la dotation, par exemple, on fera appel aux mutations afin de réaffecter rapidement les employés là où l'on a besoin de ressources supplémentaires, ce qui suscitera de l'enthousiasme et stimulera surtout la créativité, deux des caractéristiques d'un bon service.

Le recours aux occasionnels, monsieur le Président, permettra aussi de répondre aux besoins à court terme. En outre, on procède actuellement à la simplification du système de classification pour qu'il réponde davantage aux besoins du lieu de travail. Dans sa forme actuelle, en effet, le système est mal adapté aux besoins d'un effectif aux aptitudes de plus en plus diversifiées. Il ne facilite pas le redéploiement rapide des employés dans un contexte qui ne cesse de changer et il crée des distinctions superflues qui sont très coûteuses et font perdre beaucoup de temps.

Le système actuel, monsieur le Président, nécessite d'énormes ressources, plus de 100 000 mesures de classification chaque année. Imaginez! Dorénavant, le nombre de groupes professionnels sera considérablement réduit, tout comme, nous l'espérons, le nombre de niveaux. Les deux initiatives contribueront à aplanir la structure hiérarchique traditionnelle et permettront d'axer davantage le processus toujours sur le service.

Pour ce qui est de l'équité en matière d'emploi, on reconnaît depuis longtemps que la qualité du service à nos différents publics dépend en partie de la représentativité de la fonction publique. Il est précisé dans la nouvelle loi que le gouvernement pourra lancer des programmes d'équité en matière d'emploi, sans avoir à subir toutes les complications administratives du passé. Encore une fois, c'est le service qui y gagnera.

• (1250 )

Plusieurs réformes sont proposées à l'égard des relations de travail dans le projet de loi C–26, et toutes sont destinées à améliorer le service au public et à rationaliser les modalités actuelles. La portée de l'arbitrage est élargie, ce qui encourage le recours à celui–ci plutôt qu'à la grève.

En outre, monsieur le Président, le travail administratif qu'il faut accomplir pour exempter des fonctionnaires de la négociation collective sera réduit, et ce sont les postes qui seront exemptés, et non pas les employés qui les occupent, ce qui évitera évidemment de rouvrir le dossier chaque fois qu'un poste changera de titulaire.

*Fonction publique 2000* est essentiellement un exercice qui vise à améliorer le service au public en motivant davantage les employés, en donnant plus de latitude aux gestionnaires et en les rendant plus responsables, et aussi en dotant la fonction publique de meilleurs systèmes propres à répondre aux besoins des clients. Cet exercice doit se faire avec moins de ressources, moins de tracasseries et moins de niveaux de gestion, et les systèmes centralisés trop rigides devront avoir été remplacés. Les économies ainsi réalisées pourront servir à améliorer le service au public.

Le projet de loi sur la réforme de la fonction publique nous débarrasse des obstacles qui nous empêchent d'offrir un service de premier ordre au public. En résumé, monsieur le Président, il assouplit la dotation en permettant un usage accru des mutations et une simplification de la classification. Il permet également d'embaucher des occasionnels plus rapidement qu'avant et de répondre à nos besoins à court terme. Finalement, il élimine les dispositions désuètes touchant les listes d'admissibilité, les stages probatoires et les renvois.

Les relations de travail seront améliorées grâce à des modifications qui encourageront un recours accru à l'arbitrage, qui faciliteront l'identification des gestionnaires et du personnel de confiance à exempter et qui accéléreront le processus de désignation.

La fonction publique, monsieur le Président, doit être plus représentative des divers publics qu'elle dessert, et c'est très important. C'est pourquoi des programmes d'équité en matière d'emploi sont prévus dans ce projet de loi. J'invite donc tous les députés de cette Chambre à l'adopter le plus rapidement possible afin que ses mesures prennent place immédiatement.

[*Traduction*]

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, alors que j'interviens pour participer au débat sur cet important projet de loi C–26, j'estime qu'il importe de rappeler en partie les manoeuvres auxquelles le gouvernement a eu recours afin de saisir la Chambre des communes de cette mesure législative.

En décembre 1989, le premier ministre a annoncé le lancement d'une étude détaillée de la fonction publique. À l'issue de cette longue étude, appelée Fonction publique 2000, il devait nous être remis un Livre blanc qui en fait était un exposé de principes, et non un document de travail.

Nonobstant le fait que le Comité des comptes public a examiné le Livre blanc, le projet de loi a été présenté sans avoir fait l'objet d'un nouvelle étude par ce comité, contrairement à sa recommandation.

En fait, il avait été recommandé que le projet de loi soit renvoyé à un comité qui pourrait en examiner le principe et les détails avant qu'il ne soit adopté par la Chambre en deuxième lecture.

Le gouvernement n'a pas tenu compte de cette recommandation très avisée. Pourquoi, monsieur le Président? Tout simplement parce que le gouvernement a toujours fait preuve d'une attitude autoritaire dans ses rapports avec la fonction publique du Canada.

Je n'ai pas besoin de remonter bien loin dans le passé pour le prouver. Les téléspectateurs et les députés se rappelleront le traitement vraiment révoltant que le gouvernement a infligé récemment à ses fonctionnaires lors de leur grève lorsque pour la première fois de notre histoire, ou du moins certes depuis la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement a fait adopter une loi les forçant à rentrer au travail sans aucune disposition d'arbitrage obligatoire. Il les a obligés par la loi à rentrer au travail sans aucune hausse de traitement, chose que même ses amis de Toronto ne font pas. On a négocié une hausse de 1 p. 100 à Toronto alors que le gouvernement actuel imposait par la loi un retour au travail sans hausse de traitement.

Tous les Canadiens ont été consternés par l'insensibilité et par l'injustice évidente dont le gouvernement a fait montre au cours des délibérations sur ce projet de loi, étant donné qu'il avait déjà accordé une hausse de 4,2 p. 100 aux cadres supérieurs de la fonction publique alors qu'il forçait les employés des échelons inférieurs à rentrer au travail sans aucune hausse.

**M. Dick:** Ce n'est pas vrai et vous le savez.

**M. Milliken:** Le ministre des Approvisionnements et Services dit que je sais que ce n'est pas vrai. Je sais que c'est en fait le contraire, et il le sait. Il était ici. Il sait que la hausse de 4,2 p. 100 a été accordée en février 1991, avant la présentation du budget. S'il l'a oublié, qu'il se donne la peine d'examiner les documents budgétaires démontrant que cela s'est fait. C'est de notoriété publique. Cela figure dans les documents officiels.

**M. Dick:** Vous induisez le public en erreur. Ce n'est pas vrai.

**M. Milliken:** Je défie le ministre de prendre la parole pour participer au débat s'il n'est pas d'accord avec ce que je dis. Il sait qu'une augmentation de 4,2 p. 100 a été accordée en février 1991 et qu'une augmentation de 0 p. 100 a été imposée par une loi pour les autres. En fait, je me souviens qu'il a eu l'occasion de participer au débat sur ce projet de loi. Je ne me rappelle pas ce qu'il a fait.

Comme le dit mon collègue de Gloucester, le ministre des Approvisionnements et Services est un grand défenseur des droits des fonctionnaires d'Ottawa, sauf quand se présentent certains de ces projets de loi.

Je voulais mentionner que ce projet de loi est basé sur le document de discussion, si on veut, en fait sur l'exposé de principe qu'a rédigé un groupe spécial mis sur pied par le gouvernement. Dix groupes de travail ont été chargés d'examiner les 10 questions concernant la fonction publique et son développement. La liste semble bien raisonnable.

Qui faisait partie de ces groupes de travail? Trente et un sous-ministres, 12 sous-ministres adjoints et neuf chefs du personnel. Voilà. Pas un seul représentant des syndicats de fonctionnaires et des échelons inférieurs de la fonction publique. Seuls des hauts fonctionnaires ont fait partie de ces groupes chargés de concevoir des façons d'améliorer l'efficacité du fonctionnement de la fonction publique.

S'il ne fait pas de doute que les modifications recommandées pourraient, et je dis bien pourraient mener à une efficacité accrue, il ne fait pas de doute non plus que la justice du traitement des fonctionnaires pourrait être sacrifiée sur l'autel de l'efficacité politique et administrative à cause de ce projet de loi.

J'ai moi-même présenté à la Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-234, pour modifier la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. La mesure que je propose vise à modifier la loi. Elle permettrait de veiller à ce que les fonctionnaires comparaissant devant la Commission de la fonction publique, que ce soit dans le cadre d'audiences ou d'appels en cas de promotion, de mutation et autre, aient droit à un traitement juste, qu'ils puissent consulter les documents que l'autre partie a l'intention d'utiliser contre eux et avoir l'occasion de citer des témoins à comparaître et d'interroger les témoins invités par l'autre partie.

Le nouveau projet de loi ne prévoit aucune de ces mesures de protection. En fait, il retire à la Commission de la fonction publique certains pouvoirs en matière de mutation pour les transférer à qui? Au Conseil du Trésor qui est, bien sûr, le propre comité de l'employeur.

La Commission de la fonction publique devait être un organisme indépendant chargé de gérer la fonction publique, de se distancer le plus possible du gouvernement et d'éviter toute ingérence de la part des autorités politiques. Ce projet de loi contribue grandement à mettre un terme à l'indépendance de la Commission de la fonction publique et à lui retirer les responsabilités qu'elle assume depuis presque un siècle au pays.

Je vois qu'il ne me reste plus de temps. Je poursuivrai après le déjeuner.

*Article 31 du Règlement*

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

---

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

# DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

## LE MOIS DE LA LUTTE CONTRE LES MALADIES CARDIAQUES

**Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest):** Monsieur le Président, cette semaine, les Canadiens célèbrent la Saint-Valentin. À cette occasion, le coeur leur servira de symbole pour exprimer leur amour aux êtres qui leur sont chers. Février est aussi le mois où des milliers de bénévoles de la Fondation des maladies du coeur travaillent avec le public pour le sensibiliser davantage à ce problème et lui demander de l'aide pour combattre la principale cause de décès au Canada: les maladies cardio-vasculaires.

On fait des progrès dans la lutte contre ces maladies silencieuses mais dévastatrices. Le taux global de décès chez les personnes de moins de 65 ans au Canada a diminué de 36 p. 100. Toutefois, Santé et Bien-être social rapporte que les maladies cardio-vasculaires coûtent à notre économie près de 17 milliards de dollars chaque année.

Il reste encore beaucoup à faire, et lorsqu'un bénévole de la Fondation des maladies du coeur sonnera à votre porte ce mois-ci, écoutez votre coeur et soyez généreux. Aidez à combattre la principale cause de décès au Canada.

* * *

## LA NEW FLYER INDUSTRIES

**M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona):** Monsieur le Président, la New Flyer Industries, fabricant d'autobus dans ma circonscription, saura bientôt si elle décroche un marché de 12 millions de dollars portant sur la fourniture de 60 autobus à la Las Vegas Transit.

Même si l'entreprise a fait une offre très concurrentielle, qui se place au troisème rang mais est la plus basse qui satisfasse à tous les besoins de la Las Vegas Transit, il est possible que la Las Vegas n'accorde pas le marché à la New Flyer simplement parce que ce n'est pas une entreprise américaine.

L'entreprise s'est conformée aux exigences de l'UMPTA, organisme américain qui fait office de chien de garde, en respectant toutes les conditions du programme «Buy American». L'une de ces conditions veut que 60 p. 100 du contenu du véhicule soit d'origine américaine. La New Flyer respecte cette exigence pour pouvoir vendre ses produits sur le marché américain. En fait, ses importations d'origine américaine valent 17 millions de dollars de plus que ses exportations vers les États-Unis.

Le plus exaspérant, c'est que, pour satisfaire à une autre exigence du programme «Buy American», l'entreprise a dû se doter d'installations de fabrication aux États-Unis pour le montage final des véhicules. La New Flyer compte trois établissements aux États-Unis, tout cela pour conserver le droit de livrer concurrence dans ce pays.

Quel rendement est-il possible d'obtenir sur cet investissement si les États-Unis refusent carrément d'acheter des produits canadiens? Ce n'est pas du libre-échange, monsieur le Président, c'est de l'extorsion. Le gouvernement du Canada devrait se réveiller et prendre conscience de ce qui se passe.

Les Américains protègent toujours leurs intérêts. Nous devrions peut-être faire la même chose, pour changer, et dénoncer l'Accord de libre-échange ou au moins amener les Américains à en respecter l'esprit tant qu'il sera maintenu.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Joe McGuire (Egmont):** Monsieur le Président, on demande aux agriculteurs canadiens de faire partie de la solution même s'ils ne font pas partie du problème.

Nos producteurs de grains et d'oléagineux sont appauvris en raison d'une guerre de subvention entre les États-Unis et l'Europe.

On demande à nos producteurs assujettis au système de gestion de l'offre de renoncer aux efforts et aux investissements d'une vie pour satisfaire la requête des Américains de pénétrer nos marchés. Cette demande provient d'un pays qui, depuis 1954, interdit l'accès à son marché aux producteurs laitiers du monde entier. Encore une fois, nous cédons aux caprices des Américains.

Le Canada a mis au point un système de gestion des produits laitiers qui fait l'envie de tous. Récemment, on pouvait lire cette déclaration dans une publication agricole américaine: «Si menacée soit-elle, l'industrie laitière canadienne continue d'être respectée et enviée par les producteurs laitiers des États-Unis et d'ailleurs.»

Notre gouvernement ne doit pas permettre la destruction de cette industrie. L'industrie laitière ne doit pas être sacrifiée parce qu'on veut se montrer conciliants vis-à-vis des grandes puissances économiques.

Dans la seule région de l'Atlantique, 6 250 emplois dépendent de l'industrie des produits laitiers, des oeufs et de la volaille; dans la région centrale du pays, on compte plus de 70 000 emplois du genre, et plus de 20 000 dans l'Ouest.

Le moment est venu pour le Canada de dire «ça suffit!» Les agriculteurs canadiens ne retirent rien du GATT. Nous sommes encore une fois les perdants.

* * *

[*Français*]

## LES JEUX DU CANADA

**M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est):** Monsieur le Président, je suis heureux, à titre de secrétaire parlementaire du ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, d'informer les députés de cette Chambre qu'aujourd'hui nous célébrons le 25e anniversaire des Jeux du Canada.

Depuis les premiers jeux, à Québec, en 1967, près de 31 000 jeunes Canadiens ont participé aux jeux proprement dits et 120 000 ont pris part aux épreuves éliminatoires, et ce tout en acquérant une précieuse expérience de la compétition.

La tradition des Jeux du Canada se perpétuera aux Jeux d'été de 1993, à Kamloops, en Colombie-Britannique et aux Jeux d'hiver de 1995, à Grande Prairie, en Alberta.

Ces jeux ont aussi servi de tremplin à la plupart de nos athlètes qui représentent actuellement notre pays aux Jeux olympiques d'Albertville.

J'aimerais également profiter de cette journée spéciale pour annoncer la création du Prix Roland Michener qui sera remis tous les deux ans à un jeune athlète prometteur des Jeux du Canada.

M. Michener, décédé l'an dernier, était reconnu pour sa passion du jogging et pour ses efforts de promotion des sports et de la condition physique. Il me semble approprié de l'honorer en veillant à ce que les futures générations de jeunes athlètes canadiens gardent vivant le souvenir d'un tel homme.

Célébrons ensemble, monsieur le Président, cet anniversaire des Jeux du Canada.

*Article 31 du Règlement*

[*Traduction*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**Mme Christine Stewart (Northumberland):** Monsieur le Président, il y a quelque 225 exploitations agricoles assujetties à la gestion de l'offre dans la circonscription que je représente, celle de Northumberland.

Le dénouement des pourparlers du GATT, dans les semaines à venir, inquiète les agriculteurs. Qui plus est, toute perte dans le domaine agricole a des répercussions négatives sur beaucoup d'autres secteurs de notre économie.

L'agriculture est une composante indispensable de notre économie, aussi bien en raison des recettes commerciales qui en découlent que de ses retombées sur les fournisseurs, les manutentionnaires et les industries de transformation du secteur agricole. L'agriculture est le gagne-pain de nombreux électeurs des régions rurales de la circonscription de Northumberland.

Le système canadien de gestion de l'offre a procuré des prix stables à nos producteurs de lait, de volaille et d'oeufs et il garantit des approvisionnements aux Canadiens depuis plus de 20 ans. Un système modifié pourrait compromettre le gagne-pain et le mode de vie de milliers d'agriculteurs de la circonscription de Northumberland, quelque 70 000 emplois en Ontario et une industrie de 10 milliards de dollars.

J'exhorte le gouvernement fédéral à aider les agriculteurs de la circonscription de Northumberland et de partout au Canada et à faire tout son possible pour empêcher la destruction des systèmes canadiens de gestion de l'offre à l'issue des pourparlers actuels du GATT.

La gestion de l'offre au Canada est le meilleur système qui soit pour nos producteurs de lait et de volaille.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est):** Monsieur le Président, nous approchons, je l'espère, de la conclusion heureuse de l'Uruguay Round des négociations du GATT.

Pour la première fois dans l'histoire du GATT, l'agriculture figure au nombre des secteurs visés. Le Canada s'est dit en faveur du renforcement et de la clarification de l'article XI. C'est une affaire de la plus haute importance.

*Article 31 du Règlement*

Le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces et le secteur agricole, a adopté cette position de négociation que le Canada n'a pas cessé de soutenir depuis.

Grâce au système de gestion de l'offre, le Canada peut compter sur des produits de qualité à prix raisonnable. Le renforcement et la clarification de l'article XI auront pour effet d'assurer l'avenir de notre système de gestion de l'offre et d'éviter que celui-ci ne soit contesté à l'échelle internationale.

J'appuie les agriculteurs soumis à la gestion de l'offre et je peux les assurer que je n'aurai de cesse de défendre leur secteur et leur position. Quant aux producteurs, ils peuvent également dormir sur leurs deux oreilles, car le gouvernement du Canada continuera de réclamer le renforcement et la clarification de l'article XI.

* * *

## LES RÉFUGIÉS PALESTINIENS

**M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni):** Monsieur le Président, samedi prochain, le Koweït, pour la libération duquel le Canada s'est battu pendant la guerre du Golfe, va imposer des restrictions de résidence impossibles à ses résidents palestiniens.

Il va ni plus ni moins les expulser, mais la plupart des Palestiniens n'ont pas de patrie. Comme ils ont leurs propres problèmes de réfugiés, les autres pays arabes ne vont pas les accepter. Sans permis de séjour, les Palestiniens koweïtiens n'auront d'autre choix que de payer une amende ou aller en prison.

Près de 1 000 Palestiniens du Koweït ont de la famille au Canada qui est prête à les parrainer. Cependant, le gouvernement canadien ne fait rien. Contrairement aux États-Unis, le Canada a refusé d'accélérer le traitement des demandes des Palestiniens et n'a même pas de bureau d'immigration au Koweït.

Dans l'état actuel des choses, l'ambassade canadienne à Riyad met deux ans à traiter ces demandes alors que les réfugiés auront besoin de notre aide dans deux jours.

Quand le ministre prendra-t-il des mesures concrètes?

* * *

## LA MACÉDOINE

**M. Jean-Pierre Hogue (Outremont):** Monsieur le Président, l'entretien que le premier ministre a eu avec le président Kiro Gligorov a suscité de vives préoccupations chez de nombreux Canadiens d'origine grecque avant qu'on leur dise qu'il ne s'agissait pas là d'une visite officielle visant un échange de vues sur le développement international.

[*Français*]

Je voudrais profiter de l'occasion, monsieur le Président, pour réassurer les Canadiens d'origine grecque que le gouvernement du Canada est sensible aux préoccupations que ces derniers ont exprimées. M. Gligorov était au Canada en visite privée et sa rencontre avec le premier ministre ne constitue pas une visite officielle.

[*Traduction*]

Je tiens à assurer aux Canadiens d'origine grecque que le Canada continuera de chercher une solution pacifique à cette crise et je tiens aussi à féliciter le premier ministre pour les efforts qu'il a déployés.

* * *

[*Français*]

## LE RÉSEAU NATIONAL DE TOXICOLOGIE

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie):** Monsieur le Président, Ottawa a décidé que le siège social du Réseau national de toxicologie serait installé à Guelph, en Ontario. Pourtant, Montréal constitue le principal pôle de recherche dans ce domaine qui s'inscrit, d'ailleurs, dans la stratégie industrielle du gouvernement du Québec. Même la ministre Landry, qui annonçait cette décision hier, à Montréal, n'a pu la justifier. Cela s'explique pourtant, car l'on sait qu'Ottawa a dépensé, l'an dernier, 51 p. 100 de son budget en recherche et développement en Ontario et 18 p. 100 au Québec. Certains disaient alors qu'en Ontario, on possédait des moyens supérieurs, mais le cas qui nous concerne démontre que là n'est pas la raison.

Les décisions du fédéral sont continuellement prises à l'encontre du développement du Québec. On l'a vu l'an dernier avec Hibernia et on le revit à moins grande échelle avec cette autre décision. La réalité, la vraie, ce n'est pas celle des voeux pieux entendus aux conférences constitutionnelles, c'est bien plutôt ces décisions qui vont à l'encontre des intérêts du Québec. Les Québécois et les Québécoises en ont assez des paroles vides de sens et des sourires hypocrites. Ils comprennent que personne d'autre qu'eux-mêmes n'est en mesure de bien défendre leurs intérêts.

* * *

[*Traduction*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Ken James (Sarnia—Lambton):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom des agriculteurs soumis à la gestion de l'offre dans ma circonscription, Sarnia—Lambton, qui appuient notre gouvernement dans son insistance pour que l'article XI du GATT soit renforcé et clarifié.

• (1410)

Notre gouvernement demeure déterminé à préserver le système canadien de la gestion de l'offre de même que nos offices de commercialisation conformément à l'article XI, comme les responsables de la gestion de l'offre le lui ont demandé, et il va continuer d'insister.

Cela fait des années que notre gouvernement partage la position des responsables de la gestion de l'offre. La décision de négocier la clarification de l'article XI leur appartient. Nous avons toujours appuyé leur position et nous allons continuer de le faire.

Le premier ministre a profité de toutes les occasions qu'on lui a faites pour préciser notre position aux pays membres du GATT, y compris aux dirigeants de la Communauté européenne et au président Bush.

Les représentants du secteur canadien de la gestion de l'offre et notre gouvernement ont bien précisé que les négociateurs du Canada doivent insister pour que l'article XI soit renforcé et clarifié. Notre équipe de négociation n'en démordra pas.

Notre gouvernement fédéral a pour politique de consulter les responsables canadiens de la gestion de l'offre sur le déroulement des négociations du GATT. . .

**M. le Président:** Le temps mis à la disposition du député est expiré.

* * *

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

**M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso):** Monsieur le Président, Postes Canada frappe encore. Il ne lui suffit pas d'avoir fermé des centaines de petits bureaux de poste ruraux partout au Canada, et il n'a pas tiré de leçon de la lutte qu'il a menée contre la localité de Mabou, en Nouvelle-Écosse.

Certainement pas. Postes Canada vise maintenant Petit-de-Grat comme prochaine victime, cette petite localité florissante du Cap-Breton. Les gens de l'endroit ont appris, il y a deux semaines, que Postes Canada avait décidé de fermer leur bureau de poste. Les citoyens n'ont pas été consultés. On ne leur a pas donné de raison et c'est sans discussion. On a simplement tenu des assemblées publiques à la hâte, pour étudier les différentes options après coup.

[*Français*]

Monsieur le Président, la seule option que la communauté de Petit-De-Grat désire est que son bureau de poste reste ouvert. Je désire également que ce bureau de poste reste ouvert, car en fait, il s'agit d'un lieu de rencontres qui fournit un excellent service à de nombreux clients, surtout aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Quand Poste Canada et, en fait, ce gouvernement, se rendront-ils compte des erreurs qu'ils commettent? Quand cesseront-ils de réduire les services tout en augmentant les prix? Quand cesseront-ils de supprimer les services essentiels et commenceront-ils à se comporter honnêtement envers la population rurale canadienne?

* * *

## LA RELANCE ÉCONOMIQUE

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, selon un éditorial d'aujourd'hui dans *La Presse*, pour résoudre les difficultés que présente la situation économique actuelle, les partis de l'opposition ont pour le moins une vision rétro de l'intervention de l'État dans l'économie.

Les solutions qu'ils proposent remontent à un demi-siècle et ils devraient savoir qu'elles ne peuvent fonctionner actuellement. Dans les années 1930, un certain équilibre pouvait être maintenu en créant un déficit pour lutter contre la récession, puis ensuite viser un surplus pour rembourser cette dette. De nos jours, on ne part pas à zéro. Le déficit libéral et canadien est élevé et on ne peut plus compter sur ce mouvement de balancier.

C'est ce qui semble arriver en Ontario où d'énormes fonds additionnels sont déjà insuffisants. Le même phénomène s'est produit en 1982 quand le gouvernement libéral a doublé son déficit de 14 à 28 milliards de dollars et n'a jamais pu le ramener au niveau de départ.

Monsieur le Président, pour l'instant, le chef de l'opposition, avec sa stratégie de relance, ne projette pas l'image du successeur des Conservateurs, mais bien celle d'un prédécesseur.

* * *

[*Traduction*]

## LES SOINS DE SANTÉ

**M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, encore une fois, la question du ticket modérateur revient sur le tapis.

Hier, les premiers ministres se sont entendus pour étudier la question plus à fond. Je me demande si les premiers ministres fédéral et provinciaux ont déjà oublié les récents événements.

Le ticket modérateur a déjà été appliqué de plusieurs façons, mais ça n'a jamais fonctionné. Il coûte trop cher à administrer et la facturation ralentit le travail des médecins, des infirmières et de tout le personnel hospitalier. Une telle participation aux frais fermerait les portes de l'hôpital aux pauvres.

L'Organisation mondiale de la santé constate, dans son rapport de 1990, que cette participation est généralement nuisible sur les plans de l'efficacité et de l'équité, qu'elle est inefficace comme source de revenu et qu'elle ne réduit pas les coûts d'hospitalisation.

Les provinces cherchent désespérément à trouver de l'argent par suite de la réduction des paiements de transfert. Le ticket modérateur est une perche tendue au gouvernement fédéral.

C'est au gouvernement fédéral d'agir maintenant. Il doit protéger la Loi canadienne sur la santé, renoncer aux projets de loi C-69 et C-20, renégocier les paiements de transfert, instituer une réforme valable et, une fois pour toutes, mettre fin à cette épreuve de force entre le fédéral et les provinces sur la question de l'assurance-maladie, qui est un droit inhérent à la citoyenneté canadienne.

* * *

### LES JEUX DU CANADA

**M. John E. Cole (York—Simcoe):** Monsieur le Président, la journée d'aujourd'hui marque le 25e anniversaire des Jeux du Canada. Ces jeux encouragent le développement des sports et depuis leur lancement à Québec, en 1967, ils ont donné à plus de 150 000 jeunes athlètes une expérience de la compétition extrêmement utile.

En participant à des sports, les jeunes se préparent très bien à la vie quotidienne en apprenant notamment à surmonter les obstacles, à demeurer humbles dans la victoire et décidés dans la défaite.

Le sport amateur joue également un rôle important dans la formation du caractère, car les athlètes doivent faire preuve de discipline dans leurs efforts ainsi que de dynamisme afin de pouvoir être fiers d'eux-mêmes. La chose la plus importante qu'on apprend en participant à un sport, c'est comment être un joueur d'équipe, faire partie d'un groupe de gens ayant un but commun, utiliser ses talents uniques et distincts pour le bien collectif de l'équipe.

Il convient parfaitement qu'on se rappelle la mémoire d'un très éminent Canadien et qu'on la transmette aux générations futures de jeunes athlètes canadiens. Le nom de Roland Michener continuera d'être synonyme d'un Canada passionné par la condition physique et le sport grâce au prix Michener décerné dans le cadre des Jeux du Canada.

Alors que nous fêtons ce joyeux anniversaire des Jeux du Canada, rappelons-nous tous, en tant que Canadiens, qu'il faut être un joueur d'équipe pour surmonter les obstacles et devenir victorieux.

---

## QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

### LES IMPLANTS MAMMAIRES

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Le ministre sait que plus de un million de Canadiennes risquent d'avoir le cancer du sein, qu'en ce moment, 150 000 Canadiennes ont eu des implants mammaires qu'elles croyaient inoffensifs et qu'à maintes occasions, le ministre et son prédécesseur se sont levés à la Chambre pour déclarer que l'implant Même ne présentait aucun danger. Nous savons maintenant que, pendant au moins cinq ans, il était établi que ce n'était pas le cas.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi il n'a pas fait son devoir, qui consistait à protéger les Canadiennes?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, le ministre et le ministère de la Santé nationale et du Bien-Être social se fondent, pour effectuer un compte rendu de toutes sortes d'instruments médicaux, sur les recherches effectuées par les spécialistes du ministère ou d'ailleurs.

Je m'inquiète lorsque j'entends la députée déclarer aujourd'hui qu'il est prouvé que l'implant mammaire, en particulier l'implant de silicone, présente un danger. Je voudrais savoir si la députée possède des preuves scientifiques de ce qu'elle avance et si elle peut les produire.

Il est exact qu'il y va de la santé des femmes, mais il faut présenter des preuves quand on fait une affirmation semblable.

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, cette attitude en soi exige que le ministre démissionne. En réalité, dès qu'il y a le moindre doute, la responsabilité du gouvernement consiste à protéger les Canadiennes et non à faciliter la vente d'implants mammaires.

[*Français*]

Ma deuxième question s'adresse au même ministre. On sait qu'il y a 150 000 femmes au Canada qui se posent aujourd'hui la question suivante: Est-ce que je suis en danger de cancer? Pour les propriétaires d'automobiles, il y a un système fédéral qui avise les propriétaires d'automobiles de problèmes mécaniques. Pourquoi ce même système ne s'applique-t-il pas aux femmes en ce qui concerne leurs propres seins?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord signifier à la députée que le gouvernement ne vend pas de prothèses mammaires et n'en installe pas, par rapport à ce qu'elle a dit au départ.

De plus, monsieur le Président, je pense que tout acte médical, particulièrement cet acte qui réfère à l'implantation mammaire, est fait par un médecin, un professionnel responsable. Le message que nous avons toujours donné de façon constante est le suivant: Si les femmes éprouvent certains problèmes avec l'implantation mammaire, nous leur avons toujours recommandé de se référer à leur médecin. C'est le même message que nous donnons aujourd'hui. Je dois rappeler à la députée de Hamilton-Est qu'elle devrait savoir que depuis le mois d'avril, la prothèse Meme n'est plus sur le marché et que, depuis le mois de novembre, il n'y a plus d'implantation mammaire au silicone sur le marché, monsieur le Président.

[*Traduction*]

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Le gouvernement ne vend peut-être pas, mais il est certainement censé réglementer.

J'ai parlé à maintes reprises à la Chambre des communes des dangers des implants de gel silicone.

Qu'est-ce qui se passe ici? Je ne veux pas savoir ce que le ministre compte faire, mais bien ce que lui et le ministre précédent ont négligé de faire. Le ministre fera-t-il immédiatement enquête sur le processus d'examen des produits que suit la Direction générale de la recherche, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social? Prendra-t-il immédiatement des mesures pour garantir un processus sûr et efficace, voire pour faire des réprimandes, s'il y a lieu?

• (1420)

[*Français*]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, il existe actuellement, à l'intérieur du ministère de Santé et Bien-être, un processus éventuellement de révision sur l'autorisation non seulement des prothèses mammaires mais de l'ensemble des appareils médicaux. Je répète encore une fois que l'ensemble des appareils médicaux, particulièrement les prothèses qui sont implantées pour au-delà de 30 jours à l'intérieur du corps humain, sont soumis à un processus excessivement sérieux de la part du ministère, en collaboration avec les compagnies, pour avoir l'assurance que la prothèse peut être utilisée de façon satisfaisante. C'est ce que nous avons fait, et c'est ce que nous faisons. Et je répète ce que j'ai dit: Il n'y a pas sur le marché actuellement de prothèses mammaires au silicone disponibles pour qui que ce soit, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

## LE CHÔMAGE

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi au nom d'une de mes électrices.

M^me^ Gina Pacciarotti, 44 ans, est mère et élève seule ses trois enfants. Son mari est décédé il y a six ans. Après avoir travaillé pendant 23 ans pour Cooper Canada, elle a été licenciée il y a plus d'un an. Elle n'a plus droit aux prestations de chômage et elle est dans une situation désespérée.

Je voudrais demander au ministre quels conseils il peut offrir à Gina Pacciarotti et aux centaines de milliers de Canadiens qui sont aussi désespérés qu'elle?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir soulevé ce cas particulier à la Chambre. Je serai heureux de le rencontrer après la période des questions pour voir ce que mon ministère peut faire.

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La papeterie de Domtar à Red Rock—Nipigon a annoncé hier qu'elle arrêtera ses machines à papier en mai. Plus de 400 travailleurs seront mis à pied indéfiniment. Le présent gouvernement n'a rien fait pour sauver des emplois dans l'industrie forestière, pourtant vitale pour le Canada.

Quelles mesures précises le ministre entend-il prendre pour voir au maintien de ces 400 emplois à Red Rock?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, les consultants du service d'aide à l'adaptation de l'industrie ont déjà rencontré la direction et le syndicat pour discuter de la mise en place d'un programme d'aide global pour ces travailleurs. Il existe déjà une entente et un comité d'aide à l'adaptation de l'industrie. D'autres réunions auront lieu bientôt et on déterminera alors quel genre d'aide supplémentaire est nécessaire.

EIC et la compagnie communiqueront sous peu avec les autorités municipales afin d'étudier la possibilité de créer un comité d'aide à l'adaptation de l'industrie au niveau de la collectivité. Nous espérons que ces mesures permettront d'aider les travailleurs touchés.

* * *

## L'ÉCONOMIE

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, les premiers ministres ont envoyé un message très clair au gouvernement et au premier ministre: la création d'emplois doit être une priorité. Pour créer des emplois, le gouvernement peut commencer par changer le cap de sa politique monétaire.

Selon un étude d'Informetrica, la politique monétaire suivie par le gouvernement depuis 1989 a rajouté 5,6 milliards de dollars au déficit et coûté 139 000 emplois aux Canadiens.

Le gouvernement peut réduire le déficit et créer des emplois en faisant baisser le dollar. Le premier ministre va-t-il demander à la Banque du Canada de cesser de maintenir artificiellement le dollar à un niveau aussi peu réaliste?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, grâce à la politique monétaire du gouvernement canadien, les taux d'intérêt ont chuté de 7,5 points depuis mai 1990; ils n'ont jamais été aussi bas en près de 20 ans. L'inflation, qui était montée jusqu'à 12,9 p. 100 pendant quelque temps au début des années 80, est tombée à moins de 2 p. 100 ces six derniers mois et devrait se stabiliser aux environs de 2 à 3 p. 100 l'an prochain. Voilà les résultats d'une politique monétaire efficace. Ces éléments de base doivent être en place avant de pouvoir songer à créer des emplois.

Les provinces ont reconnu hier—et dans l'ensemble tous les premiers ministres aussi—que l'idée d'engloutir des fonds publics, empruntés, dans des grands travaux créateurs d'emplois n'était pas réalisable; que les mesures d'austérité et la coopération entre gouvernements étaient plus importantes. La réunion d'hier fut très constructive et très positive car on y a vu les gouvernements du Canada travailler ensemble pour offrir aux Canadiens les emplois stables qu'ils recherchent.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre, monsieur le Président.

Je suis convaincue que tous les premiers ministres admettraient, comme le premier ministre du Canada, que consacrer 30 milliards de dollars par année à l'assurance-chômage n'est pas non plus la solution, certainement pas pour les familles canadiennes qui n'ont aucun espoir de voir un changement et de voir le gouvernement commencer, non pas seulement à mettre en oeuvre des programmes d'emploi bidon, personne ne veut cela, mais à créer de vrais emplois et à construire les infrastructures nécessaires au Canada.

[*Français*]

Une étude d'Informetrica affirme et je cite: «Sans un changement de politique, l'économie va continuer de souffrir d'un taux de chômage élevé, d'une croissance de productivité minime et d'un déficit et de taxes élevés».

Le gouvernement va-t-il changer sa politique économique et remettre le pays au travail?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, le but d'une politique monétaire, c'est d'établir un taux d'intérêt à la baisse, un taux d'inflation à la baisse et une monnaie forte et respectée à travers le monde.

Le fait est qu'on est en train de réaliser ces buts et il est important de noter, au fur et à mesure que l'inflation tombe, que la valeur du dollar est à la baisse, soit 4 cents et demi, je pense, depuis quelques mois.

Il y a une acceptation générale du fait que les résultats de la politique monétaire du gouvernement canadien et de la Banque du Canada sont bénéfiques. Nous avons un problème sérieux, bien sûr, dans le domaine de la création d'emplois. Mais à partir de cette base quand même assez forte et impressionnante, tous les paliers de gouvernement sont maintenant en mesure, avec le secteur privé, de créer des emplois durables et c'est ce que nous voulons faire.

[*Traduction*]

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Il reste qu'un million et demi de Canadiens sont sans emploi et que des dizaines de milliers ont cessé de chercher du travail. C'est là le résultat de la politique monétaire du gouvernement.

Hier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré à la Chambre qu'il y avait 300 000 emplois disponibles au Canada, mais que nous n'avions pas la main-d'oeuvre qualifiée. Je demande au premier ministre où sont ces 300 000 emplois. Et s'il est vrai que nous n'avons pas la main-d'oeuvre qualifiée, pourquoi le gouvernement a-t-il réduit les budgets de la formation professionnelle et de l'éducation? Dans son prochain budget, le gouvernement investira-t-il dans les programmes de formation professionnelle pour que les travailleurs mis à pied puissent accéder à ces 300 000 emplois?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, j'ai pris bien soin de dire hier que ce chiffre de 300 000 emplois représente notre interprétation de l'indice de l'offre d'emploi.

Tout ce que la députée a à faire, c'est de parcourir le Canada et de parler aux employeurs et elle comprendra. Elle pourrait également se demander pourquoi elle s'est opposée à l'amendement au projet de loi C-21 qui a permis de faire passer de 1,2 à 1,8 milliard de dollars cette année les fonds consacrés à la formation des Canadiens sans emploi. Cet argent va aux travailleurs canadiens.

* * *

## L'EMPLOI

**Mme Diane Marleau (Sudbury):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le nord de l'Ontario connaît depuis longtemps un taux élevé de chômage. En conséquence, bien des personnes ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage et reçoivent maintenant des prestations d'aide sociale. Elles ne sont pas moins au chômage que celles qui touchent des prestations d'assurance-chômage, pourtant elles n'ont pas droit au recyclage.

Le ministre envisagera-t-il d'intégrer les programmes de sorte que tous les chômeurs aient également accès aux programmes de recyclage et à l'assurance-chômage?

• (1430)

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Je n'emploierai pas le mot pitoyable, mais je me souviens que le Parti libéral du Canada s'est opposé aux amendements apportés au projet de loi C-21, la Loi sur l'assurance-chômage, qui a permis au gouvernement de donner aux chômeurs exactement ce que la députée demande maintenant, à savoir de la formation. Nous avons en place des programmes qui permettent la formation des chômeurs pour la coquette somme de 1,8 milliard de dollars cette année.

[*Français*]

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. L'espoir des jeunes à trouver leur premier emploi diminue tous les jours. Les jeunes Canadiens, tout comme Anna Nozza, de Saint-Léonard, veulent travailler pour être capables de contribuer pleinement à notre société.

Le ministre peut-il assurer à cette Chambre et aux jeunes Canadiens qu'un programme de formation destiné à aider les jeunes à trouver un emploi sera introduit dans le prochain budget?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, étant lui-même un député du Québec, le député sait sûrement avec quel enthousiasme mon homologue provincial, le ministre Bourbeau, a implanté au Québec des programmes de formation pour les jeunes en question, lesquels nous soutenons avec les programmes fédéraux. Donc, si le Parti libéral me demande aujourd'hui si je vais aller au Québec et créer un nouveau programme de formation, non je ne suis pas disposé à le faire. Mais ce que je suis prêt à faire, c'est de continuer à dialoguer avec M. Bourbeau pour voir de quelle façon la stratégie d'emploi canadienne peut être utilisée à l'avantage des jeunes Québécois.

* * *

[*Traduction*]

## LE SECTEUR DE L'AUTOMOBILE

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, le Canada a perdu 40 usines de pièces d'automobile et 19 000 emplois dans ce secteur. Compte tenu de la sombre expérience que nous avons de cet accord avec les États-Unis, est-ce que le gouvernement peut nous assurer aujourd'hui qu'il ne cédera pas de nouveaux emplois dans le secteur des pièces d'automobile en vertu de l'entente qu'il va signer avec les États-Unis et le Mexique?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je pense que le député est en train de mélanger les pommes et les oranges, car il établit un lien entre l'Accord de libre-échange et le Pacte de l'auto. Il sait pourtant que le Pacte de l'auto ne fait pas partie de l'Accord de libre-échange. Il existe un problème aujourd'hui dans le marché de l'automobile en Amérique du Nord. L'industrie de l'automobile ralentit aux États-Unis parce que là aussi les ventes sont en baisse. Le Canada qui exporte aux États-Unis près de 90 p. 100 de sa production, enregistre une baisse dans ses ventes parce que celles-ci sont en baisse aux États-Unis. C'est là que réside le problème, et non dans l'Accord de libre-échange ou dans le Pacte de l'auto.

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, le ministre doit cesser de faire l'autruche. Nous avons perdu 49 usines de pièces d'automobile qui ne rouvriront pas leurs portes.

Penchons-nous maintenant sur un autre aspect du problème. La Communauté européenne est en train de discuter pour savoir si, d'ici la fin du siècle, les voitures japonaises accapareront 15 p. 100 ou 17 p. 100 du marché de l'automobile en Europe. Au Canada, les japonaises occupent aujourd'hui 36 p. 100 de notre marché. Quelles sont les mesures concrètes que ce ministre est disposé à annoncer aujourd'hui pour assurer un bon niveau de contenu canadien et des emplois pour les Canadiens dans le secteur des pièces d'automobile?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je voudrais dire à mon collègue que, de ce côté-ci de la Chambre, nous n'aimons pas du tout voir disparaître des usines de pièces d'automobile, parce que cela coûte des emplois.

**M. Peterson:** Eh bien, agissez.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Mon collègue devrait se retenir et attendre le reste de la réponse.

Comme je l'ai dit hier à la conférence de presse à Washington, l'une des principales choses qui nous importent dans nos négociations avec les États-Unis, c'est le statut du Pacte de l'automobile. Nous sommes déterminés à maintenir le Pacte de l'automobile sauf si nous pouvons trouver une meilleure entente pour améliorer la position des travailleurs canadiens de l'automobile, que ce soit dans le secteur des pièces ou dans les usines de montage. C'est l'objectif que nous nous sommes fixé et c'est l'une des choses auxquelles nous avons tenu fermement dans les négociations du week-end.

* * *

## LES IMPLANTS MAMMAIRES

**Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby):** J'aimerais revenir sur une question intéressant le ministre de la Santé et soulevée à plusieurs reprises à la Chambre par mon collègue de Mission—Coquitlam et moi-même.

Hier, la société Dow Corning a été obligée de révéler certaines informations sur les risques que présentent les implants mammaires en silicone, informations qu'elle tenait secrètes depuis plus de 20 ans.

Le ministre a refusé aujourd'hui d'interdire ces implants, disant qu'il voulait avoir des preuves irréfutables qu'ils étaient dangereux. Or, il a obtenu des preuves du Dr Blais, de son ministère, qui a été renvoyé pour avoir exprimé ces craintes.

Les propres experts de la société Dow Corning ont jugé leurs actes inexcusables et ont établi un parallèle avec la catastrophe du réservoir d'essence de la Pinto qu'on avait voulu étouffer.

Le ministre peut-il aujourd'hui assurer les femmes canadiennes qu'il va interdire les implants mammaires en silicone? Je le lui demande.

**L'hon. Benoit Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je répète encore une fois que les implants mammaires en silicone ne sont pas en vente au Canada aujourd'hui. C'est clair.

La députée a mentionné le Dr Blais. Le Dr Blais a été invité à deux reprises par ses pairs à prouver aux experts qu'il avait raison. Ses arguments ont été rejetés à deux reprises. Si le Dr Blais a en mains des preuves qui pourraient convaincre d'autres experts au Canada, je n'hésiterai pas à me ranger à leur avis.

Les informations divulguées hier par la société Dow Corning ont été examinées par mon ministère. S'il existe la moindre possibilité que nous ayions été mal informés, je prendrai des mesures immédiatement. Entre-temps, je répète que l'on ne peut à l'heure actuelle trouver d'implants mammaires en silicone au Canada.

**Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby):** Monsieur le Président, le fait reste que, même s'il y a moratoire, les médecins ont des stocks de prothèses mammaires en silicone à leur cabinet. Le ministre ne sait pas si on ne les utilise pas.

Le ministre va-t-il ordonner la tenue d'une enquête complète et indépendante sur le processus qu'on a suivi à la Direction générale de la protection de la santé pour approuver l'utilisation de prothèses mammaires en silicone au Canada? Il a déjà parlé d'une enquête interne. Ce n'est pas suffisant. Les Canadiennes ont le droit de savoir quel est le processus qui a permis d'approuver l'utilisation de ces prothèses au Canada. . .

**M. le Président:** La députée a posé sa question.

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a examiné toutes les questions concernant les instruments médicaux.

La députée devrait en parler avec sa collègue de Mission—Coquitlam que j'ai rencontrée l'été dernier avec d'autres femmes. Je leur ai dit que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social allait entreprendre un vaste examen du système en ce qui concerne les instruments médicaux. Elle et les autres femmes se sont dites d'accord à ce moment-là. Nous travaillons à ce dossier, et dès que nous disposerons d'information, je lui en ferai bien sûr part, à elle et à tous les Canadiens.

## L'AGRICULTURE

**L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Étant donné que les ministres de l'Agriculture de huit provinces, représentant 88 p. 100 du secteur du lait et 81 p. 100 de l'aviculture au Canada, et que la majorité des premiers ministres provinciaux ont signé une déclaration dans laquelle ils appuient la gestion de l'offre et rejettent toute forme de tarification, le premier ministre promettra-t-il à la Chambre d'appuyer la cause des premiers ministres et ministres provinciaux ainsi que des producteurs canadiens de produits laitiers et de volaille, qui veulent conserver les meilleurs systèmes de commercialisation au monde, systèmes qui n'ont jamais été subventionnés et n'ont jamais contribué à accroître les excédents mondiaux?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, c'est ce que nous faisons depuis plus de deux ans.

Nous remercions les premiers ministres provinciaux pour l'appui qu'ils nous ont manifesté récemment, même si nous n'en avions pas besoin. Nous avons toujours été les premiers à réclamer au GATT qu'on clarifie et renforce l'article XI. La position du Canada n'a pas changé.

Le ministre du Commerce, le ministre de l'Agriculture, le ministre d'État chargé de l'Agriculture et moi-même avons rencontré les dirigeants mondiaux pour les inciter à nous appuyer au GATT et ailleurs. Notre position n'a pas changé. Nous appuyons vigoureusement les producteurs canadiens et leur initiative que nous jugeons très importante, non seulement aux niveaux politique et économique, mais également sur le plan social, puisqu'elle a une grande incidence sur leur vie. Nous tenons à défendre leur cause. Je rencontrerai très bientôt les agriculteurs pour aborder cette question.

• (1440)

[*Français*]

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Sur le même sujet, monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Agriculture. Le ministre de l'Agriculture du Québec a signé une déclaration appuyant la gestion de l'offre comme régime agricole et rejetant la tarification sous toutes ses formes. Est-ce que le ministre d'État à l'Agriculture peut assurer cette Chambre, dès aujourd'hui, qu'il appuie cette déclaration du ministre du Québec et ses producteurs au Québec comme étant, et j'insiste là-dessus, le seul véritable moyen de sauvegarder l'agriculture tel qu'on l'a bâtie durant les 20 dernières années à l'intérieur du GATT?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, je puis assurer mon collègue que lors de la rencontre des ministres de l'Agriculture qui s'est tenue jeudi et vendredi derniers ici à Ottawa, on était tous d'accord. Les ministres de toutes les provinces et du fédéral étaient tous d'accord sur la position canadienne. Je dois dire à mon collègue qu'à plusieurs reprises j'ai rencontré moi-même M. Dunkel, j'ai rencontré les délégués en Europe et ici au Canada pour réaffirmer la position canadienne, monsieur le Président.

Nous avons de la difficulté, c'est un fait, on ne l'a pas nié. Mais c'est avec les agriculteurs canadiens que l'on a bâti la position canadienne et c'est avec les agriculteurs canadiens que l'on va continuer à la défendre. Et j'encourage mon collègue, non seulement à appuyer le ministre de l'Agriculture du Québec, mais aussi le ministre de l'Agriculture du Canada qui défend cette position-là, monsieur le Président, parce que c'est ensemble que l'on va arriver à maintenir la position canadienne.

* * *

[*Traduction*]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord):** Monsieur le Président, les membres du Congrès américain ont eu l'occasion d'examiner un document faisant état des progrès réalisés jusqu'à maintenant relativement au texte de l'accord de libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique.

Le gouvernement donnera-t-il aux députés l'occasion d'examiner ce document en réponse à l'appel lancé par tous les partis il y a plus d'un an? On se souviendra que ceux-ci avaient réclamé des consultations étroites avec le Parlement durant ces négociations entre les États de l'Amérique du Nord.

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, comme mon collègue le sait, je rencontrerai le comité permanent demain pour discuter de l'accord de libre-échange entre les États d'Amérique du Nord.

Je tiens simplement à lui rappeler que, depuis juillet 1991 jusqu'au milieu de l'an dernier, le gouvernement du Canada a déposé six rapports qui traitent de divers aspects de ces négociations commerciales. Nous avons eu de longues discussions avec les provinces et avec le secteur privé par l'intermédiaire du Comité consultatif sur le commerce extérieur et des groupes consultatifs de l'industrie sur le commerce extérieur. J'aurai d'autres choses à dire à mon collègue et aux autres membres du comité demain. Ils pourront bénéficier de séances d'information confidentielles, et j'insiste sur le mot «confidentielles» parce que c'est aussi sous le sceau de la confidentialité que les Américains et les Mexicains ont obtenu des renseignements de leurs gouvernements.

**L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord):** Monsieur le Président, tous les partis réclament des consultations suivies pour que l'on puisse comprendre quels sont exactement les intérêts nationaux—et je reprends la propre phrase du ministre—que le gouvernement compte défendre au cours de ces négociations.

Le gouvernement espère-t-il, par exemple, apporter certaines améliorations à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis dans des domaines comme celui de l'énergie, du règlement des différends et, comme il vient de le dire, dans celui de l'automobile?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, j'ai toujours dit, tout comme mon prédécesseur, que s'il y a moyen de s'entendre avec les États-Unis pour améliorer les clauses de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada au cours des négociations sur l'Accord de libre-échange nord-américain, nous le ferons.

Un des domaines où. . .

**M. Peterson:** Cela veut donc dire que ces questions sont renégociables.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Je voudrais que mon honorable collègue le député de Willowdale reste tranquille. Il est un peu agité.

**Une voix:** Sinon que se passera-t-il?

**M. le Président:** Le ministre pourrait peut-être terminer sa réponse.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** C'est difficile, monsieur le Président, quand on a affaire à une attitude aussi provocante.

Il y a notamment la question des règles d'origine; mon honorable collègue est parfaitement au courant des difficultés que pose l'interprétation de ces règles, qui manquent de clarté. Voilà un domaine où nous faisons des efforts qui aideront l'industrie automobile ainsi que les autres secteurs qui sont également touchés.

* * *

[*Français*]

## LE SECTEUR MINIER

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie et des Mines.

Le gouvernement du Québec a placé le secteur minier en quatrième position dans ses priorités sur les ententes régionales, et même pas pour une médaille olympique canadienne pour l'or, l'argent et le bronze. Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui que le secteur minier va s'accaparer d'une des trois premières positions, ceci dans le but de venir en aide au secteur minier québécois dans les plus brefs délais?

[*Traduction*]

**L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, le député n'ignore pas que cela a fait l'objet d'entretiens entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, entretiens qui ont été dirigés surtout par mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je crois savoir que le ministre recontrera M^me^ Bacon la semaine prochaine. Il est à souhaiter que cette rencontre permettra de réaliser des progrès.

* * *

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Ainsi que la ministre le sait, la semaine dernière, Anderson Mutang Urud, un porte-parole des Punans et d'autres peuples autochtones du Sarawak, en Malaysia, qui est reconnu internationalement, a été arrêté et est maintenant détenu sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre lui.

La ministre pourrait-elle dire à la Chambre quelles mesures elle entend prendre pour exprimer les vives préoccupations du Canada au sujet de l'arrestation de M. Urud? Va-t-elle protester énergiquement auprès des autorités du Sarawak et de la Malaysia contre la détention de ce porte-parole des peuples autochtones et protecteur de la forêt tropicale du Sarawak en vue d'exiger sa libération immédiate?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, nous sommes parfaitement au courant de l'arrestation et de la détention de M. Urud.

Par l'entremise de notre haut-commissariat au Kuala Lumpur, nous allons faire enquête pour savoir pourquoi il a été arrêté et quelles accusations seront portées contre lui. Quand nous en saurons plus, nous prendrons les mesures qui s'imposeront.

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le Président, il semble qu'on ait arrêté Mutang Urud dans le but de décourager les Punans, que j'ai rencontrés le mois dernier en compagnie d'Urud et qui ont établi un barrage pacifique afin de protéger leurs forêts tropicales de la destruction totale.

Je voudrais que la ministre nous dise si elle va exhorter le gouvernement du Sarawak à ne pas recourir à la violence pour démanteler ce barrage, comme il a menacé de le faire. Va-t-elle se joindre aux nombreux Canadiens qui appuient la proposition des Punans en faveur de la création d'une réserve écologique pour protéger cette forêt tropicale, qui est menacée?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, le Canada a été très actif dans le dossier de la forêt tropicale humide de la Malaysia.

Nous croyons, évidemment, qu'il est possible de trouver un juste équilibre entre la protection de l'environnement et les valeurs économiques. C'est pourquoi nous travaillons étroitement avec le gouvernement de la Malaysia par l'entremise de nos programmes d'aide au développement.

Nous sommes le troisième donateur en importance et le principal donateur par habitant en ce qui concerne le plan d'action pour la forêt tropicale et nous avons l'intention de suivre ce dossier de très près.

* * *

## LA STRATÉGIE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

**M. Larry Schneider (Regina—Wascana):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État responsable des Petites entreprises et du Tourisme.

Elle porte sur la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones. Comme vous le savez, monsieur le Président, ce programme est l'une de nos initiatives les plus fructueuses, mais il est généralement méconnu.

En fait, il est devenu si populaire qu'on a maintenant accumulé un arriéré dans l'étude des projets présentés. Certains de mes électeurs m'ont fait part de leurs préoccupations au sujet de la capacité des autochtones d'accroître leur pouvoir économique. Ils m'ont donc chargé de demander au ministre ce qu'il est prêt à faire pour régler cet arriéré.

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de reconnaître l'importance de ce programme.

Le fait est qu'il a permis de créer plus de 1 000 entreprises au Canada, dans les réserves ainsi qu'à l'extérieur. Il est extrêmement fructueux. Les propositions soumises ont été deux fois et demie plus nombreuses que pour le programme précédent. C'est pourquoi nous avons dû faire quelques changements pour accélérer le traitement des demandes. Je suis heureux de répondre à mon ami que nous avons maintenant rationalisé le système d'approbation des projets grâce à la mise en place de comités régionaux. Il existe maintenant dans tout le Canada un vaste réseau de bureaux consacrés à ce programme. Enfin, nous permettons à certaines organisations autochtones de travailler avec les clients afin d'accélérer le processus. Tout ceci crée de l'emploi et stimule l'esprit d'entreprise, tant dans les réserves qu'ailleurs au Canada.

* * *

• (1450)

## M. JOHN CRISPO

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. John Crispo, nommé par les conservateurs au conseil d'administration de la Société Radio-Canada, a tenu récemment des propos incendiaires et irresponsables au sujet du bilinguisme dans la fonction publique, citant des statistiques choisies qu'il a qualifiées de renversantes et de catastrophiques. M. Crispo a laissé entendre que le bilinguisme officiel, et je cite: «empêche les Canadiens unilingues anglais d'accéder à des postes supérieurs dans la fonction publique fédérale».

Le fait est que 77 p. 100 des postes supérieurs de la fonction publique sont occupés par des anglophones.

**Une voix:** Et absolument aucun n'est occupé par un unilingue francophone.

**M. Gauthier:** Le premier ministre appellera-t-il M. Crispo pour lui dire que ses observations ont laissé une impression fausse, absolument fausse, on ne peut plus fausse? Demandera-t-il à M. Crispo de bien vouloir rétablir les faits ou de se taire?

**M. le Président:** Je dois informer la Chambre que, aussi importante qu'elle soit, la question ne relève pas de la compétence du gouvernement.

**Mme Copps:** Que si!

**M. le Président:** Le député peut répéter sa question. Je vais l'écouter.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, il s'agit d'une personne qui a été nommée par le gouvernement. À qui diable suis-je censé poser la question? Quelqu'un a sûrement dû prendre cette décision.

Le ministre des Communications répondra-t-il à la question, alors, en tant que ministre responsable de la Société Radio-Canada?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, vous avez parfaitement raison de dire que cela ne relève pas de la compétence du gouvernement, mais je crois pouvoir affirmer sans me tromper, pour le compte du gouvernement, que M. Crispo ne parle pas au nom du gouvernement fédéral.

[*Français*]

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, les Canadiens s'attendent à ce que les commissaires de la société d'État Radio-Canada prennent au sérieux leur mandat qui est de promouvoir l'unité de ce pays et de défendre les intérêts des Canadiens en général. Je demande au premier ministre, encore une fois: Est-il prêt à appeler son ami, M. Crispo, et lui demander de s'informer avant de parler? Est-il prêt à lui dire que les faits. . .

[*Traduction*]

**M. le Président:** La parole est au député de Glengarry—Prescott—Russell.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Vendredi dernier, le ministre du Commerce extérieur a avoué à la Chambre qu'il avait omis de se préparer et de faire une étude sur les répercussions des propositions formulées par M. Dunkel dans le cadre du GATT.

Le premier ministre aurait-il l'amabilité de dire à la Chambre pourquoi son ministre affiche un tel dédain envers les agriculteurs canadiens? Pourquoi celui-ci ne se préoccupe-t-il pas des 100 000 emplois qui pourraient être touchés?

**L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, la question que me pose le député rappelle celle qu'a soulevée hier son collègue de Prince Edward—Hastings, mais diffère totalement des propos tenus par le leader suppléant du Parti libéral à la Chambre, le député de Hamilton-Est, au sujet des mesures prises par le gouvernement.

On nous a reproché de solliciter la collaboration des groupes soumis à la gestion de l'offre avant même d'avoir déterminé le montant des tarifs devant figurer dans le document de M. Dunkel. Après autorisation, nous leur avons fourni les chiffres et leur avons demandé: «Êtes-vous d'accord avec ces chiffres? Vous conviennent-ils?» On ne nous a pas encore répondu.

En outre, le député de Hamilton-Est prétend que le gouvernement a modifié sa position. C'est faux. Quant à cette étude, si le Parti libéral y tient, j'aimerais bien qu'il fasse des démarches auprès de l'organisme responsable de la gestion de l'offre. Si le Parti libéral sollicite la collaboration du gouvernement, je peux lui assurer que celui-ci ne se dérobera pas.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, personne ne devrait être forcé de dire au ministre de faire son travail. Il devrait savoir de lui-même que ces études d'impact s'imposent.

[*Français*]

J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre. Le ministre doit savoir sûrement que les agriculteurs canadiens ne veulent pas de tarification. Ils aimeraient bien savoir, par exemple, combien de dommages vont être causés par les propositions de ce gouvernement et les propositions de M. Dunkel. Quelles mesures spécifiques le gouvernement va-t-il prendre pour protéger les agriculteurs au GATT, à part que de nous dire qu'il n'a aucune intention de même étudier les dommages qu'ils sont en train de faire eux-mêmes?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, il faut faire attention de ne pas essayer de se faire du capital politique sur le dos des producteurs agricoles. J'ai rencontré personnellement des gens du Bureau du commerce international d'agriculture, le président de l'Union des producteurs agricoles et les représentants des producteurs de lait, et on a échangé d'une commune volonté, monsieur le Président, à leur demande, des chiffres sur ce que cela pouvait représenter. Cependant, il n'y a pas eu de demande formelle sur une étude d'impact parce que la position canadienne est à l'effet que nous ne voulons pas aller vers la tarification, aucunement. Nous défendons le renforcement de l'article XI, monsieur le Président. C'est cela la position canadienne, et elle n'a pas changé. Et nous n'avons pas

l'intention de la changer, monsieur le Président, cela m'apparaît clair.

* * *

[*Traduction*]

## LA LOI SUR LE GRAIN DE L'OUEST

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

La Cour suprême a déclaré que le ministre des Transports était l'autorité ayant pouvoir de décision dans le cas du barrage Oldman. C'est également lui qui a le pouvoir de décision en ce qui concerne des modifications possibles à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Étant donné que le ministre de l'Agriculture a entrepris des pourparlers dans tout le pays au sujet de modifications possibles à la loi, le ministre des Transports va-t-il assumer ses responsabilités et demander qu'on procède à une évaluation environnementale, comme il doit le faire, selon la Cour suprême et les lignes directrices du gouvernement?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Monsieur le Président, la Cour suprême a rendu son jugement il y a quelques jours. Mon ministère a commencé à examiner le texte et les répercussions de ce jugement en ce qui concerne le rôle du ministère des Transports dans ce domaine.

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. Le jugement concernant le barrage Oldman est tout à fait clair. Le tribunal a statué que l'évaluation de l'impact sur l'environnement était un outil de planification et qu'elle devait être effectuée avant qu'une décision ne soit prise, en tenant compte des facteurs socio-économiques.

Le ministre de l'Environnement est-il disposé à assumer ses responsabilités en ce qui concerne la protection de l'environnement et à aviser le ministre des Transports de toute la portée de ses responsabilités? Ou est-il prêt plutôt à procéder immédiatement à une évaluation de l'impact sur l'environnement des modifications proposées à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest?

**L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement):** Comme le député le sait pertinemment, le jugement de la Cour suprême a d'énormes répercussions. La Cour suprême a déclaré, semble-t-il, dans le cas des lignes directrices actuelles, que deux éléments devaient être présents dans le cadre d'un processus d'évaluation environnementale. La question relève de la compétence du gouvernement fédéral; le gouvernement a un pouvoir de réglementation. Ces conditions sont cumulatives, après quoi le gouvernement fédéral devrait agir.

Nous examinons encore les conséquences de ce jugement de la Cour suprême. Je le répète, je pense que nous devons comprendre qu'il a une très grande portée. Nous allons donc nous pencher sur la question et nous nous mettrons en rapport avec le député sitôt que nous aurons une bonne idée de ce que nous croyons nécessaire de faire en l'occurrence.

* * *

[*Français*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Agriculture. Il vient de dire à cette Chambre que ce gouvernement n'accepterait aucunement d'aller vers la tarification.

Est-ce que le gouvernement est prêt à s'engager à ne signer aucune entente au GATT qui irait vers la tarification? Est-ce que le ministre est prêt à dire que le gouvernement ne signera jamais quelque entente que ce soit qui mette en danger les quatre piliers de l'agriculture québécoise?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, je peux comprendre que les gens du Bloc québécois puissent tenter de se faire du capital politique. Mais si on veut faire vraiment peur aux producteurs agricoles québécois dans le secteur laitier, peut-être que les gens du Bloc québécois pourraient expliquer aux producteurs agricoles ce que pourraient représenter les dangers de la séparation, monsieur le Président. Pour des producteurs qui détiennent 48 p. 100 des quotas de lait industriel, avec une séparation, qu'est-ce qui pourrait arriver aux agriculteurs québécois! Je pense que cela représente un danger beaucoup plus grave actuellement, dont les conséquences ne sont pas connues, alors qu'au GATT, monsieur le Président, notre position est connue: c'est celle de défendre les agriculteurs québécois et de défendre le droit de maintenir des offices de commercialisation au Canada. Voilà la position du Québec. Mais la position du Bloc sur ce que j'ai demandé tout à l'heure, on l'ignore, monsieur le Président!

*Privilège*

• (1500)

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Le ministre d'État chargé de l'Agriculture a passé les deux dernières années à se pavaner et à se péter les bretelles en disant qu'il n'y avait pas de risque et qu'il était prêt à mettre son siège en jeu. Est-ce que le ministre, aujourd'hui, est prêt à répéter qu'il est prêt à mettre son siège en jeu si l'article XI n'est pas renforcé?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, je ne crois pas, et je vais le dire très simplement pour le bénéfice des producteurs agricoles qui nous écoutent, le dossier est trop important actuellement pour que nous tombions dans ce genre de débat.

Ce qui est important, c'est d'unifier les gens de tous les côtés de la Chambre, monsieur le Président, du Parti libéral, s'ils le désirent, du Parti néo-démocrate, s'ils le désirent et du gouvernement, derrière les agriculteurs québécois et canadiens pour défendre leurs intérêts au GATT dans une période aussi vitale et ne pas se laisser tenter par des miroirs aux alouettes qui pourraient amener les agriculteurs à faire face à des dangers beaucoup plus considérables, monsieur le Président!

[*Traduction*]

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants):** Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de prendre part au débat constitutionnel. Je voudrais cependant vous remercier de me permettre de poser ma question supplémentaire au premier ministre, pour faire suite à la question du député de Lambton—Middlesex.

La semaine dernière, répondant à une question sur la gestion de l'offre semblable à celle que le député lui a posée, le premier ministre a déclaré, à la page 6369, que le premier ministre Bourassa accorde sa totale confiance au ministre du Commerce extérieur pour négocier le renouvellement des accords du GATT et qu'il estime que le Québec est mieux protégé par le projet auquel on travaille qu'avec la formule actuellement en vigueur.

Ma question supplémentaire est la suivante. À la lumière des réponses que le ministre de l'Agriculture, le ministre d'État chargé de l'Agriculture et lui-même ont fournies, selon lesquelles il n'y a pas de changement, qu'ils vont continuer de défendre le système actuel, le premier ministre pourrait-il expliquer pourquoi il a dit, la semaine dernière, que le Québec et le Canada seront mieux protégés par le projet auquel on travaille qu'avec la formule actuellement en vigueur?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** C'est très simple. Si je me souviens bien, il s'agissait d'une déclaration faite par le premier ministre Bourassa et rapportée dans *La Presse*.

**M. le Président:** J'ai été saisi d'un rappel au Règlement. Je tiens cependant à préciser à la Chambre que je vais entendre auparavant une question de privilège.

* * *

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Andre:** Monsieur le Président, je voudrais annoncer que la journée de demain, le mercredi 12 février, sera consacrée à l'opposition.

* * *

[*Français*]

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### LES CRITÈRES RELATIFS À LA RECEVABILITÉ D'UNE QUESTION LORS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, je suis perplexe et quelque peu choqué d'avoir été incapable de poser ma question au gouvernement, ou du moins au ministre responsable de Radio-Canada.

Je me réfère à la Cinquième édition de *Beauchesne*, l'article 359, que je lis textuellement:

> 359. L'Orateur a plus tard, de son côté, exprimé certains principes généraux propres à préciser les critères ci-dessus. . .

C'est-à-dire ceux qui permettent de poser une question orale en cette Chambre.

> . . .«Il est permis en vue d'obtenir un renseignement sur une affaire importante de quelque urgence, de poser une question brève à un ministre à propos d'une affaire qui relève de sa responsabilité administrative ou de celle du gouvernement».

Et je lis, monsieur le Président, plus loin, au numéro 6) de cet énoncé:

> 6) La question doit porter sur un sujet compris dans les responsabilités administratives du gouvernement ou du ministre. Le ministre à qui elle s'adresse doit répondre à la Chambre de son ministère du moment, non des responsabilités antérieurement assumées par lui lorsqu'il était titulaire d'un autre portefeuille.

Monsieur le Président, ma question portait sur une nomination faite par ce gouvernement, par le ministre, j'imagine, au bureau de direction de Radio-Canada.

[*Traduction*]

Voici une personne qui a été nommée par ce gouvernement—c'est la responsabilité du ministre j'imagine—pour siéger à un conseil responsable de l'administration de Radio-Canada, une société qui doit se consacrer à l'unité du pays et, à mon avis, à expliquer aux Canadiens les réalités et peut-être même la dualité de ce pays.

J'ai reçu hier une déclaration de M. John Crispo, nommé en 1991, par le gouvernement ou le ministre, au conseil d'administration de Radio-Canada et, franchement, j'essaie de faire un peu de lumière là-dessus et de voir où est la vérité, en demandant à M. Crispo de regarder au moins les faits avant de faire des déclarations aussi préjudiciables.

Je vais vous lire une transcription de l'émission de la station de radio *Magic 100*. . .

**M. Cooper:** Règlement!

**M. Gauthier:** Il est important que vous compreniez les faits, à moins que vous ne cherchiez à enterrer la chose? J'ai entendu quelqu'un dire: «Règlement». La présidence. . .

**M. le Président:** Un moment.

[*Français*]

J'ai un certain problème en ce qui touche la question de privilège. L'honorable député d'Ottawa—Vanier a posé une question pendant la période des questions orales, et celle-ci était adressée au premier ministre. Si ma mémoire est bonne, j'ai pensé que la question ne se rapportait pas à l'administration du gouvernement. Après réflexion, peut-être que oui, peut-être que non, mais je n'ai pas encore la transcription devant moi. Mais si le député le veut, je peux considérer sa position et peut-être que demain je pourrai entendre ses arguments. Mais je ne crois pas qu'il soit maintenant approprié pour le député d'apporter des arguments concernant tous les détails reliés à la situation. Naturellement, parce que la question est très importante, l'honorable député pourrait peut-être considérer s'il serait plus approprié de me donner l'occasion d'étudier exactement la question. Après cela, peut-être que je pourrai rendre une décision.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, je ne veux pas poursuivre cette question. Si vous voulez la prendre en délibéré, c'est à vous de décider. Mais je voudrais être clair que comme députés de l'opposition, nous avons le droit de poser des questions au gouvernement sur des questions strictement relevant de l'administration de ce gouvernement. Je vous réfère encore au paragraphe 6) de la citation 359:

> La question doit porter sur un sujet compris dans les responsabilités administratives du gouvernement, ou du ministre.

Monsieur le Président, je pense que tous les députés de l'opposition se posent des questions à savoir maintenant quels critères s'appliquent, puisqu'on n'a pas, d'après ce que j'ai pu comprendre aujourd'hui, on n'a plus la latitude de poser des questions au gouvernement. Le premier ministre étant le chef de ce gouvernement-là, et s'il juge à propos de différer la question à un de ses ministres, à lui de décider, non pas à moi. Mais je sais, monsieur le Président, que ce n'est pas juste de laisser la question en suspens aujourd'hui parce que demain on ne saura plus si les questions que l'on pose rencontrent les nouveaux critères que vous venez d'énoncer. J'ai de la difficulté, monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, à comprendre votre argument.

[*Traduction*]

**M. Andre:** Monsieur le Président, je voudrais seulement commenter la question de privilège qu'a soulevée le député d'Ottawa-Vanier.

Si j'ai bien compris, et j'ai été d'accord avec votre observation, monsieur le Président, il faut se demander si la question était recevable, c'est-à-dire si elle peut être soulevée pendant la période de questions.

De tout temps, cette période permet aux députés de demander au gouvernement des renseignements au sujet de son fonctionnement. Nous savons qu'elle a été étendue de sorte que, chaque jour, les députés peuvent demander au gouvernement de rendre compte de ses actions.

• (1510)

Nous avons ici une déclaration qu'a faite un membre du conseil d'administration d'une société d'État. On s'interrogeait en substance sur la pertinence de la question, qui soulève toutes sortes d'autres questions, entre autres, s'il est convenable de laisser entendre que la personne qui occupe un tel poste n'a pas le droit de tenir des propos offensants. Elle a tous les droits de tenir les propos qu'il lui plaît. Il serait très mal venu pour le gouvernement de tenter de censurer les observations qu'a faites une personne qui occupe un tel poste. À première vue, cela rendrait l'instance irrecevable.

Quant à savoir si le premier ministre convoquera un citoyen pour critiquer les observations qu'il a faites à l'égard de cette question des plus importantes et des plus cruciales, je me demande réellement si c'est une instance qu'il convient de présenter pendant la période de questions.

Si tel est le cas, j'espère que la Chambre autorisera la présidence à donner suite à la suggestion qu'elle a faite, c'est-à-dire à examiner les «bleus» pour savoir si cette question est recevable pendant la période de questions. Entre-temps, je ne voudrais pas que le compte rendu indique de quelque façon que le gouvernement s'est associé à ces observations, et que M. John Crispo se fait le porte-parole du gouvernement, voire de la SRC. Il est un citoyen qui exprimait son point de vue, avec lequel je ne suis pas d'accord, si la citation est exacte. Je ne laisse pas entendre qu'elle ne l'est pas, mais parfois, des citations ne reflètent pas toute l'opinion de leurs auteurs.

Néanmoins, ce n'est pas la position du gouvernement ou d'un ministre et si le député a une divergence d'opinions avec M. Crispo, il devrait la régler personnellement avec M. Crispo, qui est un citoyen privé, et non pas un membre du gouvernement ou une personne dont le gouvernement est responsable.

**M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis):** Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de faire remarquer que M. Crispo n'est pas un citoyen ordinaire. M. Crispo occupe précisément un des postes les plus importants au Canada à l'heure actuelle. La déclaration qu'il a faite est semblable à celle qui a compromis les relations du ministre qui vient de parler avec un autre parti dans sa province.

Quelqu'un à la Chambre devrait au moins se lever et dire ce qu'il pense des opinions de M. Crispo, en public et non pas en privé. Personnellement, je suis insulté et je vous explique pourquoi. Ces déclarations sont inacceptables. Notre pays traverse une crise et cet homme répète exactement ce qui se dit en Alberta. C'est un mot de passe. Je sais que c'est tout à fait ce qui se passe dans l'Ouest canadien, parce que je m'y rends. Ce qu'il a dit, ce sont des mots de passe que saisissent fort bien ceux qui protestent en disant qu'on leur impose le français de force.

La question est évidemment cruciale. Vous-même, monsieur le Président, vous avez prononcé un discours justement pour faire part de votre inquiétude face à l'avenir du Canada. Nous ne pouvons absolument pas tolérer des déclarations incendiaires du genre dont il est question et qui ne font que confirmer certaines opinions.

Contrairement à ce que déclare mon collègue, je n'ai jamais dit que 77 p. 100 des fonctionnaires étaient anglophones, peu importe ce qu'on entend par anglophone. Je n'ai jamais dit non plus combien d'unilingues francophones étaient compris dans les 23 p. 100 qui restent. Je pourrais traverser le pays en disant:

[*Français*]

. . .en français, et dire: Il n'y a pas un seul unilingue qui parle français dans la hiérarchie fédérale. Il n'y en a pas un, parce que. . .

[*Traduction*]

. . .nous savons qu'il n'y en a pas. Je propose très sérieusement que vous réfléchissiez froidement à tout cela selon votre habitude et que vous nous fassiez connaître votre réponse plus tard, car la Chambre a besoin de le savoir. Il nous faut une réponse, sinon nous pourrions revenir à la charge pendant des heures et demander combien il y en avait, quelle serait la proportion parmi les employés à Agriculture Canada, à l'Énergie. Si le commissaire aux langues officielles parle de 75 p. 100, il est bien entendu qu'il présente un chiffre désastreux pour les anglophones. Il faut être bilingue pour travailler au bureau du commissaire. Choisir cet exemple équivaut à soulever les passions, qui sont déjà assez présentes de nos jours, et à mon avis, ce n'est pas bon pour le Canada.

Par conséquent, je crois que quelqu'un quelque part a vraiment posé cette question et vous devez, puisque vous êtes l'autorité à la Chambre, nous dire quelle règle nous devons employer, car nous aimerions savoir qui livrera ce message. Nous aimerions être assurés que ce ne sera pas fait en catimini en disant: «Petit malfaisant, vous n'auriez pas dû dire une chose semblable; j'espère que vous réfléchirez la prochaine fois». Nous ne nous contenterons pas d'une telle façon de faire. Je ne m'en contenterai pas.

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, pendant que vous réfléchissez à la question de privilège posée par mon collègue, et je ne manquerai pas de vérifier le compte rendu et de l'éplucher, j'aimerais dire à l'appui des points qui ont été soulevés que le leader du gouvernement à la Chambre a fait allusion au fait que les commentaires de la personne en question étaient ceux d'un simple citoyen.

L'intéressé n'est pas qu'un simple citoyen, il est beaucoup plus que ça. Il occupe un poste important au sein d'une société d'État, et pas la moindre. Il détient des responsabilités de nature administrative mais aussi, j'aimerais le faire remarquer à la présidence, quasiment juridique au conseil d'administration de Radio-Canada Je pense que. . .

**M. Beatty:** Tout était dans les règles.

**M. Dingwall:** Le ministre aura l'occasion de prendre la parole. Il aurait pu le faire pendant la période des questions.

**M. le Président:** Un instant. J'ai écouté très attentivement le député de Cap-Breton—Richmond-Est, le député de Saint-Denis, et le leader parlementaire du gouvernement. Le député de Cap-Breton—Richmond-Est a maintenant la parole.

Nous parlons de la question qui a été posée et dont je n'ai pas encore la transcription sous les yeux. C'est de cela que nous parlons. Cette question a-t-elle trait à l'administration gouvernementale? Au moment où elle a été posée, j'ai cru que non. Je l'ai dit clairement au député d'Ottawa—Vanier. J'examinerai l'échange et j'évaluerai la situation. Je pourrais avoir à demander des précisions au député d'Ottawa—Vanier, mais on est en train de s'écarter du sujet.

Le rappel au Règlement revêt deux aspects. Tout d'abord, la question était-elle recevable? Ensuite, en tant que Canadien, je suis aussi conscient que toutes les autres personnes présentent l'autre aspect de la question. J'ai mon opinion personnelle là-dessus et il est évident que je n'ai pas l'intention de l'exprimer ici. Nous sommes tous conscients de cet autre aspect, mais ce n'est pas l'endroit pour en discuter.

[*Français*]

J'ai dit à l'honorable député d'Ottawa—Vanier que clairement, de l'opinion de la Présidence, la question qui est soulevée est sérieuse, est très importante. Mais, s'il vous plaît, je demanderais à tous les députés de laisser le temps à la Présidence de consulter le compte rendu officiel, et après cela, peut-être qu'il serait approprié de revenir à la Chambre. Mais, pour le moment, je ne crois pas approprié de poursuivre le débat sur la deuxième question. L'honorable député a la parole.

[*Traduction*]

**M. Dingwall:** Je serai bref, monsieur le Président. En déterminant si la question était recevable, il me semble que la présidence devrait chercher à savoir si la personne parlait à titre de simple citoyen ou pas. À mon sens. . .

[*Français*]

**M. le Président:** Très bien, mon ami. Je comprends exactement la position de l'individu en question.

• (1520)

[*Traduction*]

Je sais parfaitement bien qui est cet homme, comme probablement tous les députés. Ma décision portera sur la question telle qu'elle a été posée. C'est mon devoir.

Je demande la coopération des députés. Je ferai part de ma décision à la Chambre, ce qui, peut-être, sera utile à tous.

Je le répète à l'intention du député de Cap-Breton—Richmond-Est, la présidence saisit très bien toute l'importance du deuxième aspect de la question.

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, les commentaires auxquels mon collègue a fait allusion intéressent directement les rouages du gouvernement du Canada. Il a été précisément question du réseau anglais de la Société Radio-Canada, du Bureau du Conseil privé et du cabinet du premier ministre qui relève, j'ose croire, directement de l'administration du gouvernement du Canada, à savoir le premier ministre ou le ministre responsable concerné.

Deuxièmement, nous ne demandons pas que les Canadiens soient privés de la liberté d'expression. Nous posons la question aujourd'hui afin de donner au gouvernement du Canada l'occasion de clarifier pour ceux d'entre nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, et je présume pour d'autres également, les liens perçus et en fait réels qui existent entre la personne en question et le gouvernement du Canada. C'était là l'objet de la question.

**M. le Président:** Je dois faire mon devoir. Cependant, un débat est en train de s'amorcer sur la deuxième question. Or, les députés sont nombreux ici cet après-midi et ça pourrait durer toute la journée. Je ne peux le permettre.

Je vais faire de mon mieux et c'est tout ce que d'après moi un président peut faire en l'occurrence.

**L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications):** Monsieur le Président, je veux revenir sur l'observation que vous avez faite, car la question fondamentale qui se pose ici à la Chambre est celle de savoir si la question que le député a posée était recevable ou non.

On demande tous les jours au gouvernement, lors de la période des questions, de rendre des comptes sur des questions relevant de sa compétence administrative, et je me présente tous les jours ici prêt à répondre à n'importe quelle question qu'on peut m'adresser touchant des questions relevant de ma compétence ministérielle.

Monsieur le Président, ce qu'on nous a adressé aujourd'hui, et la décision que vous avez rendue me paraît correcte, ce n'est pas une question, mais une instance priant le premier ministre de faire telle ou telle chose.

Deuxièmement, monsieur le Président, la question fondamentale que vous avez soulevée avec raison est celle de savoir si la question qu'on a posée se rapporte ou non à la compétence administrative du gouvernement lui-même. Or, il est très clair qu'elle n'a aucun rapport. Le gouvernement n'est pas responsable. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le Président:** Je comprends que tout le monde tente d'apporter son concours, mais le problème, c'est que nous en revenons au débat même qui ne devrait pas, à mon avis, avoir lieu cet après-midi.

Il y a une question qui a été consignée au compte rendu. Dès que je la verrai, je l'examinerai. J'ai peut-être fait erreur, mais je vais l'examiner.

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, avant que vous ne rendiez votre décision, aurons-nous l'occasion de faire valoir d'autres arguments?

**M. le Président:** J'ai dit bien clairement que j'allais examiner la question, et s'il me paraît opportun que le député d'Ottawa—Vanier, qui a posé cette question, expose d'autres arguments à la présidence, je l'inviterai à le faire.

Je remercie le député. Nous en avons peut-être entendu assez pour le moment.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

### LOI SUR LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en conséquence en ce qui touche l'administration publique fédérale, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif H, ainsi que l'étude de l'amendement de M^me^ Catterall (p. 6631).

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Le député de Kingston et les Îles. Il vous reste deux minutes.

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, je ne pourrai pas finir ce que j'avais à dire en deux minutes, mais peut-être qu'après qu'on aura voté sur l'amendement, j'aurai la possibilité de prendre la parole sur la motion principale et je pourrai alors conclure ce que j'avais à dire.

Le projet de loi à l'étude est insatisfaisant, comme je l'ai dit ce matin. Peut-être que je pourrais mentionner dans les deux minutes qu'il me reste quatre des problèmes que crée cette mesure.

L'article 10 du projet de loi dit que les postulants peuvent être évalués selon des normes plutôt que selon un système de classement fondé sur un examen comparatif des candidats. Autrement dit, nous renonçons à choisir le candidat le plus qualifié, au profit de bons candidats. Donc, si quelqu'un répond aux normes, il est engagé, qu'il soit ou non le meilleur candidat, ce qui était le critère utilisé dans la fonction publique auparavant. Le gouvernement y renonce. Il abaisse ses normes. Ce n'est pas correct. Cela ne devrait pas être.

L'article 16 du projet de loi dit que la commission peut nommer quelqu'un à la fonction publique pour une période de quatre-vingt-dix jours; puis une autre disposition prévoit une extension pouvant aller jusqu'à cent vingt-cinq jours. Autrement dit, il n'y aura pas d'examen, pas de test, et aucune indemnité ne sera versée aux employés durant cette période de 90 jours. Le gouvernement aurait ainsi toute latitude pour engager des gens et les affecter dans divers ministères sans qu'ils aient à

répondre aux critères habituels et sans que lui-même ait à verser les indemnités normales prévues dans la loi. Cela ne devrait pas être non plus.

L'article 18 du projet de loi dit que l'administrateur général d'un ministère peut conclure à l'abandon de poste par un fonctionnaire, et l'intéressé perd dès lors sa qualité de fonctionnaire. Auparavant, la Commission de la fonction publique devait entendre des témoignages et rendre ses conclusions. Ce n'est plus le cas. Autrement dit, un employé peut perdre son emploi s'il s'absente pendant un certain temps pour des raisons autres que celles prévues. L'administrateur général du ministère peut décider qu'un employé a abandonné son poste et le renvoyer. Il ne semble pas que la Commission de la fonction publique intervienne. Encore une fois, le gouvernement nous montre sa toute-puissance et nous propose une injustice, des règles inadéquates.

Enfin, monsieur le Président, et je vois que mon temps de parole tire à sa fin, avec l'article 19 du projet de loi, le gouvernement autorise un recours accru à la sous-traitance, et ce, malgré la décision de la Cour fédérale du Canada établissant que la sous-traitance ne doit pas entraîner la suppression d'un poste. Le gouvernement fait le contraire. Il contourne une décision que la cour a rendue pour protéger les employés de la fonction publique.

C'est un mauvais projet de loi. Le ministre devrait le retirer immédiatement.

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, à l'instar de tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, je veux exprimer mon opposition à ce projet de loi et rappeler, comme d'autres l'ont fait, que le Parti libéral s'y oppose, lui aussi. Malgré son beau titre suggestif et apparemment très significatif, FP 2000, on se rend compte, après l'avoir examiné, que ce projet de loi est inacceptable.

En voulant s'éloigner d'une longue tradition, selon laquelle il procédait par consensus quand il voulait modifier des lois touchant la fonction publique, il tenait des audiences parlementaires par exemple, le gouvernement a échoué. Nous recommandons, dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, de revenir à la procédure habituelle et de créer un comité parlementaire spécial chargé d'étudier le principe du projet de loi et de le situer dans le contexte global de la réforme appelée FP 2000.

En agissant ainsi, le gouvernement respecterait la recommandation faite par le Comité des comptes publics à laquelle avaient souscrit tous les membres du comité, y compris les députés conservateurs.

Nous tenons à préciser que nous appuyons les dispositions du projet de loi visant à renforcer la fonction publique et à accroître sa capacité de servir la population et d'améliorer les relations de travail. Je suis fier de voir que mon collègue, le député de Kingston et les Îles, a insisté sur ce point à la fin de son discours. Nous nous opposons aux dispositions qui minent le principe du mérite. Mon collègue a d'ailleurs expliqué en détail la façon dont le principe du mérite était miné: l'absence de mesures de protection déstabilise la fonction publique et nous empêche d'embaucher et de garder des employés hautement qualifiés. Nous nous opposons également aux dispositions qui diminuent la responsabilité des gestionnaires. Nous avons des amendements importants à proposer, ce que nous ferons en temps et lieu.

• (1530)

Le pays est aux prises avec de nombreux problèmes, et bon nombre d'entre eux sont attribuables à la mauvaise gestion dont fait preuve le gouvernement. Dans chacun des dossiers, on voit que la mauvaise gestion a mené au bord de l'éclatement un pays plein d'avenir, un pays qui voulait vraiment préserver son unité.

La mauvaise gestion de la fonction publique—ce dont nous parlons aujourd'hui—par le gouvernement a causé la première grève massive des fonctionnaires dans l'histoire du Canada. Jamais le moral des membres de la fonction publique n'a été aussi bas.

Le traitement dur et arbitraire réservé aux fonctionnaires nous fait perdre des gens compétents. Si le gouvernement fait preuve d'incompétence dans la gestion de ses propres employés en cette période de changement, nous ne devrions pas être surpris qu'il fasse preuve d'incompétence aussi pour des questions plus importantes comme la Constitution, les impôts, les relations fédérales-provinciales, la survie du régime de soins de santé au Canada et les universités.

Le gouvernement a déjà demandé à la fonction publique d'en faire davantage avec moins de ressources, mais maintenant le message est clair: il faut en faire moins avec moins de ressources, et ce sont les Canadiens qui en subissent les conséquences.

Nous encourageons bien sûr le gouvernement à abandonner cette façon de procéder et à établir un comité représentant tous les partis qui serait chargé d'examiner la réforme de la fonction publique, mais nous lui demandons également d'écouter non seulement les députés de l'opposition, mais aussi les fonctionnaires eux-mêmes sur la question de la réforme de la fonction publique.

Il ne l'a pas fait. Il n'a pas tenu compte du point de vue des fonctionnaires, tout comme il n'a pas tenu compte du point de vue des Canadiens lorsqu'il a imposé la TPS, ni de celui des pauvres lorsqu'il a limité la croissance du Régime d'assistance publique du Canada en pleine crise économique. Les fonctionnaires ont été trahis par le gouvernement, tout comme les personnes âgées.

L'approche du gouvernement a été tyrannique et dictatoriale. Le projet FP2000 est fondé sur des principes autoritaires périmés et inefficaces. L'idée de laisser gérer les gestionnaires est un vieux thème de la Commission Glassco qui remonte à 1962. Nous sommes maintenant en 1992. Nous voyons disparaître une autre de nos grandes institutions nationales. Tout comme VIA Rail, Air Canada, les postes, Radio-Canada et Petro-Canada ont contribué à l'édification du Canada d'un océan à l'autre, la fonction publique a toujours fourni des services aux Canadiens où qu'ils soient et exécuté la volonté du Parlement aux quatre coins du pays.

Le recours accru à la sous-traitance, une forme de privatisation de la fonction publique, et l'utilisation d'employés nommés pour de courtes périodes ont contribué à réduire les services et à affaiblir la fonction publique en tant qu'instrument de politique publique.

Notre parti croit que les Canadiens méritent des services accessibles et de bonne qualité assurés de façon efficace par une fonction publique professionnelle non partisane qui traite tous les employés avec respect et justice et qui répond aux besoins des Canadiens.

Le Parti libéral a à coeur le partenariat entre les secteurs public et privé et celui entre le gouvernement et ses employés sur qui il s'appuie et devrait effectivement compter pour obtenir des conseils en matière d'orientations et pour mettre en application les programmes, les services et les règlements établis par le Parlement.

Le Parti libéral est en faveur d'une revitalisation de la fonction publique, qui permettra à cette dernière de mieux s'adapter aux changements rapides, qui favorisera l'instauration d'un climat de travail où les employés peuvent être créatifs, novateurs et où ils peuvent s'adapter aux nouveaux besoins de leur clientèle et du pays, et qui permettra d'attirer et de garder des employés compétents et dévoués.

Nous croyons que le gouvernement peut procéder à ces changements plus facilement dans un climat de confiance mutuelle, de coopération et de consultation avec ses employés, ainsi qu'en respectant les droits fondamentaux liés à la négociation collective.

Nous croyons aussi à l'obligation de rendre compte de l'utilisation des ressources humaines et financières au Parlement et à la population.

[*Français*]

Monsieur le Président, même aujourd'hui on a pu voir un exemple de l'approche néfaste du gouvernement face aux problèmes dans la fonction publique. Durant la période des questions orales,—et je vous assure, monsieur le Président, que je ne vais pas discuter d'une décision que la Présidence va prendre, mais c'est le sujet que nous débattons aujourd'hui—il a été fait mention de la nomination de M. John Crispo au bureau de gestion de Radio-Canada, au bureau des directeurs. Ce dernier a attaqué dans ses remarques un aspect de la fonction publique, y compris l'aspect qui assujettit la fonction publique à la Loi sur les langues officielles.

Et le gouvernement, au lieu de répondre tout de suite, parce qu'ils savent ce que M. John Crispo a dit et qu'ils ont le même accès aux médias que nous avons. . . À la période des questions orales, je me serais attendu à ce que le gouvernement réponde, peut-être pas à la Chambre si les règles ne le permettent pas, mais à la population canadienne, qu'ils disent ce qu'ils ont fait pour contredire les remarques de John Crispo, et dire la vérité au sujet de la Loi sur les langues officielles et de l'impact d'une telle loi au sein de la fonction publique. Mais, au lieu de cela, ils ont essayé de ne pas répondre. Peut-être qu'ils en ont le droit. En temps et lieu, on aura la décision de la Présidence. Mais, même si une réponse ne peut être donnée ici, on peut répondre aux Canadiens. Je constate que je n'ai plus de temps, mais je dis, monsieur le Président, que cela est un exemple parfait du manque de gestion de la part du gouvernement pour protéger nos institutions nationales et la fonction publique contre de telles remarques qui ne sont pas vraies, qui attaquent la politique du gouvernement, politique qu'ils ont même défendue dans les réponses qu'ils ont données. Et j'espère, peu importe la réponse de la Présidence, que les ministres vont trouver le moyen, ici ou hors de la Chambre, de corriger la position que la personne qu'ils ont nommée, M. John Crispo, a prise.

[*Traduction*]

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, je

prends aujourd'hui la parole au sujet du projet de loi C-26, Loi sur la réforme de la fonction publique.

La fonction publique a pour mission de servir les Canadiens, en exécutant à leur intention les programmes du gouvernement du Canada, et d'aider les ministres, en concevant des programmes et des mesures efficaces et nécessaires au bon gouvernement du Canada.

Les députés de tous les partis souscrivent certainement aux principes fondamentaux du renouvellement de la fonction publique énoncés dans le Livre blanc publié en 1990 et intitulé *Fonction publique 2000—Le renouvellement de la fonction publique du Canada.*

Dans notre histoire, rarement un projet de modification organisationnelle a-t-il eu l'ampleur et la portée de FP 2000.

Le projet de loi C-26 permettrait d'étayer nombre de réformes préconisées par FP 2000. Il propose diverses modifications valables et raisonnables qui méritent, à mon avis, d'être appuyées.

J'espère que nous saurons discuter de cette mesure législative d'une manière constructive et impartiale, ce qui nous aidera à donner de meilleures assises à la fonction publique canadienne.

[*Français*]

La législation qui régit actuellement la fonction publique, monsieur le Président, date de 25 ans, et une révision s'imposait. Il a été maintes fois proposé, au fil des ans, de réformer la fonction publique. Il y a eu l'examen exhaustif des relations de travail, par Jacob Finkelman, au milieu des années 1970. Il y a eu le Comité D'Avignon, en 1977. Il y a eu le Comité Lambert, en 1979, et plusieurs rapports récents du vérificateur général ont fait allusion à la nécessité d'une réforme.

• (1540)

En fait, dans son dernier rapport, le vérificateur général se montre très favorable à l'initiative, malgré quelques réserves concernant le cadre de responsabilité. Je crois qu'il sera facile de le rassurer à ce sujet.

[*Traduction*]

En outre, les députés ont pu prendre connaissance du rapport publié en 1990 et intitulé *Au-delà des apparences.* Ce rapport recommandait aux gouvernements de multiplier leurs efforts afin de rendre plus équitables les perspectives d'emploi dans la fonction publique.

Les mesures proposées dans le projet de loi C-26 correspondent à de nombreuses recommandations formulées dans ces rapports antérieurs et concernent plus particulièrement les questions d'équité en matière d'emploi.

À mon avis, le moment est maintenant venu d'adopter les dispositions législatives nécessaires pour mettre en oeuvre la réforme qui est préconisée par FP 2000 et qui est indispensable au renouvellement de la fonction publique du Canada.

[*Français*]

Je crois que parfois, nous tenons le rôle d'institution nationale de la fonction publique pour acquis. Elle est en fait représentative de tout le pays et elle est représentée dans toutes les régions. En fait, 67,5 p. 100 de ses employés travaillent à l'extérieur de la région de la Capitale nationale, aux quatre coins du Canada et du monde.

La fonction publique est aussi le reflet de la dualité linguistique du Canada et de l'importance que les Canadiens attachent à la justice et à la tolérance. Elle est, au surplus, le pivot de notre démocratie parlementaire. Il y a d'ailleurs un organisme du Parlement, la Commission de la Fonction publique, qui est chargé d'assurer l'impartialité des nominations et des promotions et de prévenir le favoritisme politique ou bureaucratique.

Monsieur le Président, le Canada n'est pas le seul pays à reconnaître la nécessité d'un renouveau. D'autres pays ont déjà entrepris de réformer les systèmes de leur fonction publique pour contribuer à l'amélioration de leur compétitivité nationale et mondiale. En Australie, par exemple, on vient de procéder à un gigantesque exercice de simplification de la classification qui a eu pour effet de réduire le nombre de groupes professionnels. Au Royaume-Uni, le premier ministre a annoncé l'adoption de la *Citizen's Charter* qui permettra d'établir des normes de services et de responsabiliser davantage les fonctionnaires.

Au Canada, le renouveau entrepris par le gouvernement du Québec fait suite aux changements apportés à la loi qui régit la fonction publique québécoise depuis 1983. Un comité législatif de l'Assemblée nationale a récemment commencé à examiner les progrès accomplis, ce qui devrait relancer cette tentative de réforme qui s'appuie fondamentalement sur les mêmes principes que ceux de *Fonction publique 2000.* De son côté, la Colombie-Britannique a lancé une initiative visant à améliorer la qualité du service au public.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, la prospérité du Canada dépend de sa capacité de livrer concurrence avec succès tant sur le marché intérieur qu'à l'étranger. Le président du Forum des politiques publiques, organisme qui regroupe des représentants du monde des affaires, des syndicats, des universités et du gouvernement, a déclaré récemment que la qualité de la fonction publique était un facteur important pour garantir la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux.

Les entreprises canadiennes doivent être appuyées convenablement par une fonction publique prévoyante, innovatrice et soucieuse des résultats. Les recherches nous ont beaucoup appris sur ce qui favorise un excellent rendement dans les organisations humaines: accent sur la clientèle, participation des employés à tous les niveaux de la prise de décisions, mise en place d'une culture de formation continue, exploitation des technologies nouvelles et amélioration des compétences en gestion.

Pour la fonction publique, cela entraîne de nombreux changements. Des pouvoirs plus importants seront délégués aux employés de première ligne, les contrôles centraux inutiles seront éliminés, et on insistera davantage sur les comptes à rendre. Mais surtout, il faut donner une importance nouvelle au service au public.

[*Français*]

Mais il n'y a pas que la fonction publique qui se montre favorable aux réformes de *Fonction publique 2000*. M. Laurent Thibault, président et directeur général de l'Association des manufacturiers canadiens, disait qu'il souscrivait entièrement à cet important exercice aux enjeux multiples. Selon lui, les enjeux que nous nous sommes fixés de simplifier les mécanismes, de décentrer les pouvoirs et les responsabilités et d'accroître notre efficacité correspondent précisément à ce que font les grandes sociétés pour s'imposer sur les marchés mondiaux dans les années 1990.

J'aimerais souligner aux députés, monsieur le Président, que l'idée de cette réforme de la fonction publique a jailli de l'intérieur. Au lieu de la traditionnelle enquête présidée par un personnage éminent qui se serait penché sur les changements à effectuer, la fonction publique elle-même a décidé de se renouveler. Il y avait un profond désir de changement chez de nombreux fonctionnaires, à tous les niveaux. Ils voulaient une nouvelle philosophie de gestion, pas seulement de nouveaux systèmes de planification imposés par les organismes centraux. Autrement dit, ce qu'ils désiraient, c'était un changement de mentalité dans l'organisation.

Une des plus importantes réformes de *Fonction publique 2000*, monsieur le Président, sera la réduction du nombre de groupes professionnels d'environ les deux tiers. Le projet de loi C-26 modifiera la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, de manière à répartir cette restructuration sur quelques années. Il y aura notamment un plan d'évaluation des emplois qui sera le même dans toute la fonction publique, et ce plan ne fera aucune discrimination sexuelle et s'inspirera des dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne relative à la parité salariale pour des fonctions équivalentes. Des représentants syndicaux participeront bien entendu à l'élaboration de ce plan.

En conclusion, monsieur le Président, cette réforme se fait attendre depuis trop longtemps. L'heure est venue d'unir nos efforts pour permettre à la fonction publique fédérale d'aider le Canada à atteindre ses objectifs nationaux, du moins au cours de la prochaine décennie.

[*Traduction*]

Je souhaite de tout coeur que le projet de loi soit adopté en troisième lecture le plus tôt possible. J'inviterais le comité à faire rapport à la Chambre d'ici la fin de mars. Cela donne toute latitude pour envisager des améliorations. J'ai bon espoir que les députés sauront mettre de côté leurs divergences de vues et profiter pleinement de cette occasion.

**M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke):** Monsieur le Président, en dépit du contenu du projet dont nous sommes saisis, c'est un plaisir de prendre part au débat sur le C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale.

Mes collègues néo-démocrates et moi nous opposons au projet, pour d'excellents motifs, je crois, mais nous appuyons avec empressement la motion de renvoi à six mois proposée par nos collègues de l'opposition officielle.

Le 18 juin dernier, le gouvernement conservateur a déposé ce projet aux Communes. Ce projet dit de réforme de la fonction publique propose de modifier un certain nombre de lois existantes, notamment la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur le vérificateur général, la Loi sur l'arpentage des terres du Canada, la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur les biens de surplus de la Couronne.

La majorité des modifications prévues par le projet portent toutefois sur les deux premières. Ce projet constitue la première révision d'importance de la LRTFP et de la LEFP depuis l'entrée en vigueur de ces lois, en 1967.

Bon nombre des changements proposés dans le projet de loi découlent des recommandations des groupes de travail de *Fonction publique 2000* et du rapport subséquent intitulé *Fonction publique 2000, le renouvellement de la fonction publique du Canada* publié en décembre 1990—c'est un titre bien ronflant que «le renouvellement de la fonction publique du Canada».

Il n'est donc pas étonnant que le projet de loi C-26 soit loin de répondre à son objectif de réforme de la fonction publique du Canada. C'est un fait notoire que l'initiative *Fonction publique 2000* n'avait pas donné lieu à de véritables consultations avec les travailleurs de la fonction publique fédérale et avec leurs agents de négociation. C'est ce qui explique que la prétendue réforme de la fonction publique repose presque exclusivement sur les opinions, les perceptions et les objectifs des cadres supérieurs de la fonction publique.

• (1550)

J'ai eu l'occasion depuis un an et certes depuis quelques mois de discuter de toute l'initiative *Fonction publique 2000* et de son prétendu processus de consultation avec un vaste échantillonnage des fonctionnaires fédéraux travaillant dans ma propre circonscription et dans d'autres régions de la Colombie-Britannique. Les observations que j'ai faites il y a quelques instants se fondent en grande partie sur les témoignages que j'ai obtenus directement de ces employés, qu'il s'agisse de cadres dits subalternes membres d'une unité de négociation, de cadres intermédiaires ou de certains des cadres supérieurs dans la région. Je maintiens ces observations à la lumière de ces conversations et après avoir écouté un grand nombre de personnes qui comptent parmi celles qui sont les plus directement touchées.

Le projet de loi énonce le programme d'action du gouvernement pour opérer la prétendue réforme de la fonction publique. Il découle des recommandations faites dans le rapport *Fonction publique 2000* de l'année dernière. Or, très brièvement, le projet de loi permet au gouvernement de continuer à donner des contrats de sous-traitance.

Le gouvernement dépense maintenant plus de 5 milliards de dollars en sous-traitance. Il n'existe aucune comptabilité de ces dépenses ni aucune étude de rentabilité de la sous-traitance, malgré les appels de nombreux milieux qui réclament l'établissement de ce genre de comptabilité et de responsabilité financière et de gestion.

Qu'un gouvernement ayant un budget annuel de dépenses aussi élevé refuse de suivre une politique de responsabilité financière avant d'entreprendre une vaste soi-disant réforme de toutes les mesures législatives touchant la prestation de services publics par le fédéral et ses organismes, c'est le comble de l'irresponsabilité.

Encore une fois, on peut s'interroger sur la sincérité de ce gouvernement qui prétend être financièrement conservateur et responsable.

Le projet de loi donne aussi toute latitude aux gestionnaires concernant les mutations. Il établit en outre des mécanismes prévoyant une plus grande évolution de la responsabilité des gestionnaires.

Enfin, le projet de loi mine la sécurité d'emploi des travailleurs du secteur public.

Chose tout aussi importante, le projet de loi ne traite pas du sérieux problème de la baisse du moral dans la fonction publique. On n'a pas à être bien perspicace pour se rendre compte dans les conversations avec des fonctionnaires d'un océan à l'autre que le moral des troupes est très bas ces derniers temps. Cela vient non seulement des lacunes de la soi-disant réforme qui a donné lieu à ce projet de loi, mais aussi des nombreuses autres politiques qui n'ont tout simplement pas de sens et qui ont allongé les listes d'attente pour des services comme l'assurance-chômage, auparavant dispensés avec une certaine efficacité. De nos jours, il suffit d'une petite anicroche, pour qu'on doive attendre jusqu'à deux mois avant que sa demande soit traitée.

Dans les bureaux des députés d'un océan à l'autre—chose certaine en Colombie-Britannique, notamment en province, où certains services d'assurance-chômage ont été centralisés—on constate cette baisse du moral non seulement chez les travailleurs, mais aussi chez les bénéficiaires, qui ne croient plus en la capacité du gouvernement et de ses organismes à faire quoi que ce soit avec un minimum d'efficacité.

Le projet de loi ne prévoit rien pour moderniser la négociation collective. L'Alliance de la Fonction publique, par exemple, ne pourra toujours pas négocier des questions comme les niveaux de classification et de dotation.

Je n'ai pas d'expérience directe comme employé de la fonction publique du Canada, mais j'en ai acquis beaucoup comme employé du secteur forestier en Colombie-Britannique.

Il y a quelques années, nous avons conçu un programme d'évaluation négocié et administré conjointement, s'appliquant à une cinquantaine de milliers de personnes qui habitent la région la plus occidentale du Canada; quand on a affaire à une tâche aussi difficile que celle qui consiste à évaluer des catégories d'emplois et les fonctions, à soupeser et à classifier et à faire tout ce que comporte un processus compliqué d'évaluation des catégories et des classifications d'emplois, c'est de la folie furieuse que de ne pas essayer d'y arriver par le biais d'un système qui est négocié et administré conjointement.

Tous ceux qui s'y connaissent le moindrement dans le domaine de la main-d'oeuvre se rendent certainement compte que ce n'est pas tellement le montant d'argent qu'ils reçoivent qui cause des problèmes aux yeux des travailleurs mais plutôt ce qu'ils reçoivent en échange de leur travail comparativement au montant que touchent leurs collègues. C'est l'ordre hiérarchique qui a de l'importance dans leur esprit, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public. Le gouvernement actuel est absolument cinglé s'il ne se rend pas compte et s'il n'abandonne pas tout système qui est aussi compliqué que celui-ci tout en étant unilatéral. Cela ne peut tout bonnement pas marcher et ce sera une source de problèmes à n'en plus finir.

Ce que veulent certains employés, c'est que la classification des emplois et le déploiement du personnel deviennent négociables. Ils veulent un mode d'arbitrage prévoyant la tenue d'audiences sur les griefs qui sont faits à ce sujet et ils exigent que l'on mette un terme à la sous-traitance.

Enfin, à propos de ce dernier point, je signale qu'il n'y a pas souvent de grosses grèves dans le secteur forestier en Colombie-Britannique. Les deux dernières qu'il y ait eu en l'espace de dix ans ont duré deux mois et quatre mois, et je tiens à signaler que toutes les deux avaient été déclenchées à cause du problème de la sous-traitance.

Si le gouvernement fédéral veut la bagarre, s'il veut que le mécanisme efficace de la fonction publique tombe complètement en panne, s'il veut de la mauvaise volonté de la part de la population et de ses employés, le meilleur moyen consiste à provoquer ce genre de confrontation et à continuer à vouloir donner le travail en sous-traitance uniquement par principe.

La race la plus dangereuse de politiciens est celle qui croit dans ses propres conneries, si vous voulez bien me passer l'expression. Je crains beaucoup que notre gouvernement appartienne à cette race; c'est pourquoi il est dangereux et c'est pourquoi ce projet de loi doit disparaître, et le gouvernement aussi.

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, en tant que députée de Nepean, je représente à la Chambre un grand nombre de fonctionnaires. Je suis donc heureuse d'appuyer à mon tour la motion proposant que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, ne soit pas lu une deuxième fois maintenant, mais dans six mois d'ici.

Personne à la Chambre ne remet en question la nécessité de réformer la fonction publique fédérale, et je pense que le ministre vient de le dire. Actuellement, la fonction publique du Canada est régie par une loi mise au point dans les années 60. Depuis ce temps, le milieu des affaires a changé notablement. Les principes qu'on tenait pour acquis il y a 25 ans ne s'appliquent plus aujourd'hui. Les vieux mots ont été remplacés par de nouveaux. Si la privatisation et la mondialisation étaient des concepts presque inconnus dans les années 60 on entend parler que de cela maintenant.

Il est évident que notre fonction publique a besoin d'un changement en profondeur pour être en mesure d'aider le Canada à répondre aux besoins du siècle prochain.

Le projet de loi C-26, tel qu'il se présente maintenant, n'est pas la solution. En tant que porte-parole libérale pour les droits de la personne, je ne peux pas m'empêcher de remarquer à quel point ce projet de loi bafoue les droits fondamentaux des employés, des droits que la plupart des gens au Canada en sont venus à considérer comme allant de soi de nos jours, en cette dernière décennie du XX$^{e}$ siècle.

Il y a plus de cinq ans, en 1986, cette Chambre a adopté la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Cette loi visait à garantir que personne ne se verrait refuser des chances d'accès à l'emploi et les avantages liés à l'emploi pour des raisons autres que la compétence.

En appliquant la Loi sur l'équité en matière d'emploi, le gouvernement fédéral s'est rendu compte que la discrimination fondée sur des différences de sexe, de couleur ou de religion ne cesserait pas à moins que la loi n'exige que le mérite soit le principe fondamental servant de fondement aux décisions relatives à l'embauche et à l'avancement.

• (1600)

Le gouvernement y croyait tellement qu'il a adopté des mesures législatives pour être à même de veiller à la mise en oeuvre de programmes d'équité en matière d'emploi dans toutes les entreprises régies par le gouvernement fédéral.

Malheureusement, le gouvernement actuel ne voit pas la nécessité d'appliquer ce principe fondamental à ses propres méthodes d'embauchage et d'avancement. Le projet de loi C-26 comporte bien une disposition relative

à l'équité en matière d'emploi, mais celle-ci est si vague et si peu contraignante qu'elle est dénudée de sens.

En effet, le projet de loi C-26 stipule que la Commission de la fonction publique, à la demande du Conseil du Trésor, peut assurer la mise en oeuvre de programmes d'équité en matière d'emploi. La raison d'être de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, c'est que pour d'autres organismes, le mot «peut» ne suffit pas. Et si le Conseil du Trésor jugeait bon de ne pas mettre en oeuvre ce genre de programme? Et s'il estimait que la législation contre la discrimination n'est pas rentable?

Le gouvernement soutient que les autres employeurs ne doivent pas pratiquer la discrimination. Moi, je soutiens que le gouvernement doit s'imposer la même règle.

Ce projet de loi multiplie les occasions de pratiquer la discrimination. Qui plus est, il abolit le principe du mérite comme principal critère d'embauchage et d'avancement. Il est prévu qu'on accordera le poste à combler à un candidat qualifié, et non au plus qualifié.

Après avoir cherché toutes les raisons du monde pour expliquer l'existence d'une telle disposition, j'en suis venu à la conclusion que le gouvernement y a vu un moyen facile de faire des nominations politiques. Y a-t-il dans le secteur privé un seul employeur qui ferait passer une entrevue à des candidats et qui choisirait celui qui est arrivé en deuxième ou en troisième place pour la simple raison que celui-ci peut faire l'affaire même s'il n'est pas le meilleur?

Le principe du mérite a été passablement bafoué depuis l'adoption de la mesure législative qui l'a institué. Qu'adviendra-t-il à la fonction publique et à son moral si elle ne compte que des fonctionnaires de second ordre?

À l'heure actuelle, la Commission de la fonction publique saurait empêcher certaines pratiques discriminatoires autorisées par cette mesure législative. Créée en 1919, la commission a pour mandat de prévenir les abus administratifs et de veiller à ce que les employés bénéficient d'un traitement juste particulièrement au moment du recrutement.

Avec l'adoption de ce projet de loi, la Commission de la fonction publique, d'organisme de contrôle qu'elle était, deviendra un simple service. Plusieurs de ses fonctions relatives au personnel seront amoindries ou supprimées. Cette mesure législative adoptée, la commission n'aura plus son mot à dire dans la rétrogradation ou le licenciement d'un employé.

Ce rôle sera dévolu aux sous-ministres et au Conseil du Trésor. Le projet de loi C-26 dépossédera la commission des pouvoirs et de l'autonomie dont elle jouit actuellement. Quand les pouvoirs de la Commission de la fonction publique vont diminuer, ceux des gestionnaires vont augmenter.

Nul doute que la plupart des gestionnaires dans la fonction publique exercent leurs fonctions du mieux qu'ils peuvent et qu'ils font preuve d'une grande intégrité, mais qu'en est-il des autres? Ce projet de loi va accorder aux gestionnaires toute la responsabilité dans une foule de questions liées à la gestion du personnel. Les sous-ministres pourront engager du personnel et congédier des employés à leur guise. Ils pourront muter des employés là où ça fait leur affaire. Il n'y aura aucun recours possible.

Le gouvernement n'a pas manqué de préciser que les réaffectations seront volontaires, même si les gestionnaires auront le droit exclusif de les faire. Dans quelle mesure un employé pourra-t-il refuser une réaffectation si celle-ci est une condition d'emploi?

En conférant aux gestionnaires les responsabilités premières en matière de gestion du personnel, le projet de loi pave la voie au favoritisme et au harcèlement.

Le gouvernement justifie ces changements de la politique d'embauchage de la fonction publique en disant qu'il faut la simplifier. À l'heure actuelle, il faut souvent jusqu'à six mois pour combler une vacance dans la fonction publique.

Le gouvernement prétend que les concours coûtent cher et qu'ils prennent trop de temps. Or, seulement 12 p. 100 du budget de fonctionnement du gouvernement est consacré au personnel. Il ne fait aucun doute que le processus d'embauchage doit être simplifié, mais ce n'est pas en abandonnant le principe du mérite qu'il faut le faire.

Pour faire en sorte que les employés n'aient plus aucun pouvoir, le gouvernement cherche également à affaiblir les syndicats.

Le projet de loi C-26 privera les syndicats du droit de négociation de questions comme la classification et les promotions. Pis encore, le gouvernement veut s'approprier le droit de supprimer le droit de grève pour certains postes.

Dans un premier temps, cette mesure pourrait bien avoir pour effet d'affaiblir les syndicats au point où ils ne pourraient plus protester contre les abus. Cependant, à longue échéance, cela va créer un monstre. Le fait de priver du droit de grève un nombre appréciable d'employés fera en sorte que la direction des syndicats va tomber entre les mains de jeunes employés plus inexpérimentés, mais aussi plus radicaux. Se trouvant au bas de l'échelle gouvernementale et n'ayant, par conséquent, rien à perdre, ces nouveaux dirigeants n'auront aucune raison d'en arriver à une solution de compromis avec un gouvernement qui les place dans une situation aussi délicate. Le projet de loi va aussi compromettre sérieusement la sécurité d'emploi. La sous-traitance est devenue chose courante. Conformément au projet de loi, les gestionnaires pourront mettre des employés à pied parce que leur travail aura été sous-traité.

Dans un jugement rendu en 1989, la Cour suprême a déclaré que de telles mises à pied portent atteinte au droit des fonctionnaires d'avoir un accès équitable à de l'avancement. Il semble que le gouvernement dit encore de modifier la loi plutôt que de la violer.

Ces cinq dernières années, le nombre des employés à temps partiel a augmenté considérablement dans la fonction publique. Conformément au projet de loi, il serait facile d'embaucher des employés occasionnels sans tenir de concours, ce qui serait un autre coup porté au principe du mérite, des employés occasionnels qui ne bénéficieraient toutefois d'aucune sécurité d'emploi ni d'aucun avantage social.

Enfin, le projet de loi C-26 n'offre aucune protection aux dénonciateurs. En 1967, une disposition de ce genre n'aurait pas été nécessaire, mais elle s'impose certes aujourd'hui. En fait, elle s'imposait probablement aussi à l'époque, mais ce n'était tout simplement pas chose courante. Un certain nombre d'États américains ont reconnu l'importance d'une telle disposition et le présent gouvernement a eu amplement le temps de comprendre ce qu'implique la protection des employés qui divulguent des situations illicites. Pas plus tard que la semaine dernière, la Chambre a été saisie d'un projet de loi d'intérêt privé concernant les dénonciateurs et un seul député ministériel s'est donné la peine de prendre la parole au sujet de ce projet de loi et encore, pour le contester.

Je viens de citer plusieurs raisons pour lesquelles le projet de loi n'est pas encore prêt pour l'étape de la deuxième lecture. Je dois ajouter avec regret que le remarquable manque de pertinence de ce projet de loi ne m'étonne guère.

Si je devais fabriquer une paire de chaussures, il ne fait aucun doute que je consulterais un cordonnier et une personne qui vend du cuir. Pour que ces chaussures soient bonnes, confortables et qu'elles puissent satisfaire celui qui les porte, ne vaudrait-il pas la peine que je prenne le temps de consulter quelqu'un qui porte des chaussures? Dès le départ, quand il a entrepris d'élaborer *Fonction publique 2000*, le gouvernement a tenu à l'écart ceux que le projet de loi touchait le plus.

On a fait comparaître des syndicats comme témoins, mais on ne leur a confié aucun rôle dans l'élaboration finale de ce projet de loi. Le vérificateur général dans son rapport et le Comité des comptes publics ont tous deux recommandé une étude plus approfondie du projet de loi. Le gouvernement n'en a pas tenu compte. En excluant les syndicats et la population, le gouvernement a encore fait preuve de mauvaise foi.

Je suis reconnaissant au gouvernement pour une statistique. En effet, il a fièrement déclaré que *Fonction publique 2000* et la réforme de la fonction publique ne portaient que pour 10 p. 100 sur la législation. Il dit que cette réforme porte pour 20 p. 100 sur les méthodes, mais pour 70 p. 100, soit la part du lion, sur le changement des attitudes.

Je demande au gouvernement de ne pas faire adopter à la vapeur cette mesure législative atroce. Mettons-nous à l'ouvrage, revoyons le projet de loi, par le biais d'un comité spécial du Parlement cette fois, et consultons sérieusement ceux qu'il touche. Au lieu de démanteler ce qui pourrait être une grande institution, le gouvernement devrait permettre à la fonction publique de faire entrer le pays dans le XXI$^{e}$ siècle avec fierté.

**M. Benjamin:** Monsieur le Président, vu qu'il n'y a qu'un seul conservateur à la Chambre et qu'il est trop tard pour lui pour apprendre, je demande qu'on vérifie s'il y a quorum.

[*Français*]

*Et les députés ayant été comptés:*

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Alors, il y a quorum. Nous reprenons le débat.

[*Traduction*]

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, j'aimerais bien pouvoir retenir le député d'Etobicoke—Lakeshore qui souhaite ardemment se joindre à un autre parti à l'heure actuelle. Nous avons un parti à l'esprit pour lui et nous sommes prêts en tout temps à faire de la place à ses idées, mais s'il pouvait se contenir un instant, bien que je suppose qu'il lui tarde de changer de camp, je pourrais m'abstenir de parler. S'il souhaite quelques minutes pour y penser, très bien. Je tiens à remercier mon collègue de Regina—Lumsden pour m'avoir attiré tout un auditoire. Je lui revaudrai cela.

• (1610)

**M. Siddon:** Poursuivez.

**M. Simmons:** Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien m'invite à poursuivre. Il s'est entretenu avec quelqu'un. S'il avait seulement pu agir lorsqu'il était au ministère des Pêches, la situation serait bien meilleure à l'heure actuelle à Terre-Neuve et dans la région de l'Atlantique.

Ma collègue d'Ottawa-Ouest a une bonne solution au sujet de ce projet de loi. Elle propose d'en retarder l'étude de six mois. Retirez-le jusqu'à ce qu'il soit prêt à être présenté à nouveau.

Tout d'abord, penchons-nous sur la question indéniable de ce projet de loi. Faut-il renouveler la fonction publique? Doit-on réviser la loi en vigueur depuis 30 ans? La réponse est oui. C'est indéniable. Les députés des deux côtés sont d'accord là-dessus; ils s'entendent pour dire qu'il est nécessaire de remettre à jour le mandat de la fonction publique. Ce n'est absolument pas là la

question. C'est typique de la façon dont le gouvernement fonctionne.

Voici des exemples: lorsque les conservateurs étaient sur le point de mettre en oeuvre la taxe sur les produits et services, ils ont dit alors qu'il s'agissait de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants qui était, il est vrai, tout à fait mauvaise et ils se sont engagés à l'époque à ce que la nouvelle taxe n'ait aucune incidence sur les recettes. Ainsi, dans tout le pays, dans cette enceinte et ailleurs, on a convenu qu'il n'y avait rien à redire à cela. C'était tout à fait inattaquable. Les conservateurs étaient en effet censés se débarrasser d'une mauvaise taxe et la remplacer par une bien meilleure taxe sans percevoir pour autant davantage de recettes. Eh bien, il est impossible d'être contre cela; ce ne serait pas normal autrement, n'est-ce pas? C'est indéniable.

Comment se fait-il que les choses aient mal tourné alors? Eh bien, comme toujours, le gouvernement a dit une chose et fait exactement le contraire.

Prenez l'Accord de libre-échange comme deuxième exemple. Là, on a ressorti les vieux clichés inattaquables. «Les Canadiens aimeraient commercer davantage avec leurs amis américains, n'est-ce pas?» Évidemment la réponse à cette question est oui, puisque nous échangions déjà 85 p. 100 de nos denrées, sans accord de libre-échange, depuis des années. Alors, qui pourrait être contre un commerce accru qui amènera plus d'emplois et d'autres choses? C'est ainsi qu'on nous a présenté la chose. Naturellement, ce n'est pas ce qui est sorti du processus. Les conservateurs savaient depuis le début qu'ils allaient vendre la boutique.

J'ai donné ces deux exemples, les taxes et le libre-échange, pour montrer qu'entre ce qui se dit et ce qui se fait il y a une grande différence.

Il y a bien d'autres exemples. Mais pour les besoins du débat de cet après-midi, vu que je n'ai que quelques minutes, ce troisième exemple, après les taxes et le libre-échange, portera sur ce projet de loi, que l'on qualifie de Loi sur la réforme de la fonction publique.

La propagande officielle dit que tout sera facile et merveilleux si seulement nous adoptons ce projet de loi. C'est ce que disait le président du Conseil du Trésor il y a quelques minutes. Le but serait d'éliminer une bonne partie de la paperasse interne. Qui pourrait être contre cela, si c'est effectivement l'objet du projet de loi?

Regardons ce que disent les tribunaux, puisque ceux-ci, heureusement et grâce au syndicat, ont eu l'occasion d'examiner les objectifs si joliment présentés du gouvernement. Voici ce que disait le tribunal dans les 12 derniers jours environ. Le 30 janvier, il disait que cette proposition «s'écarte passablement du principe du mérite». Une personne qui n'aurait pas l'impudence du ministre actuel aurait retiré le projet de loi en apprenant la décision du tribunal et aurait dit: «Messieurs les juges, vous avez raison; nous allons respecter vos décisions», et il aurait remis ses adjoints au travail sur une nouvelle version.

Le gouvernement a eu de nombreuses occasions de faire ce qui est correct. Il a d'ailleurs reçu tous les conseils possibles à ce sujet. Le Comité des comptes publics, un comité de tous les partis de la Chambre, lui a dit le printemps dernier que, avant qu'il ne procède à une réforme aussi massive de la fonction publique, même si cette réforme est bien intentionnée, il devrait peut-être envisager «avant de procéder à cette réorganisation et restructuration massives de la fonction publique, de charger un comité spécial de la Chambre d'étudier la chose.»

Est-ce une idée si farfelue de la part des députés de tous les partis, dont des conservateurs, qui siègent au Comité des comptes publics?

Comme si cela ne suffisait pas, la Cour fédérale, dans les deux dernières semaines, a dit au gouvernement que sa proposition faisait une grave entorse au principe du mérite. Le juge qui a rendu cette décision ne s'est pas arrêté là. Il a ajouté qu'elle allait à l'encontre du but poursuivi par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique qui consiste à garantir que les nominations au sein de la fonction publique sont faites en fonction du mérite.

Depuis 1919, année de la création d'une Commission de la fonction publique, donc depuis les 73 dernières années, nous possédons l'une des meilleures fonctions publiques du monde. Et cela n'est pas le fruit du hasard. Pourquoi la changer si elle est encore bonne? Pourquoi devrions-nous modifier un système qui nous sert si bien?

Il suffit de regarder comment ce gouvernement fonctionne pour comprendre. Pour se sentir à l'aise, il doit tout contrôler. C'est la raison pour laquelle il s'est emparé de postes qui, au fil des ans, étaient dans une catégorie à part, comme le poste de secrétaire du Conseil privé. Le plus haut poste de fonctionnaire qui soit. Il a tenté de politiser le titulaire de ce poste. Nous avons vu des gens

comme Paul Tellier, Derek Burney et Norm Spectre devoir se faire les défenseurs du gouvernement.

L'une des caractéristiques de notre bureaucratie, avant que ce gouvernement n'arrive au pouvoir, c'était que les personnes comme celles que je viens de nommer et d'autres étaient au-dessus de la mêlée. Elles conseillaient le gouvernement, mais ne parlaient pas en son nom.

Nous avons vu la situation changer. Pour le pire. Nous avons vu les fonctionnaires devenir politisés. À présent, le gouvernement tente d'institutionnaliser cet état de choses. Et il trouve que cela ne suffit pas. Désormais, il ne sera plus nécessaire que le candidat à un poste soit le mieux qualifié. Il devra seulement être qualifié.

Cette situation ouvre la porte à toutes sortes d'abus, dont des nominations fondées sur tout, sauf le mérite, et un favoritisme flagrant. Ce n'est pas une situation qui a régné dans notre fonction publique au cours des années et que nous devrions accepter à l'heure actuelle.

Ce projet de loi renferme certains aspects positifs. Mes collègues, notamment la députée d'Ottawa-Ouest, les ont déjà mentionnés.

Nous nous opposerons au principe du projet de loi à sa deuxième lecture pour les raisons que moi-même et d'autres députés avons mentionnées. Nous ne nous opposons pas à une réforme de la fonction publique. Ce à quoi nous nous opposons, c'est à ce viol du principe de la sélection au mérite et à un certain nombre d'autres questions que mes collègues mentionneront au cours du débat. C'est pourquoi nous disons: «Ne rejetons pas le projet de loi en bloc. Renvoyons-le à un comité spécial.»

Dans sa sagesse, la députée d'Ottawa-Ouest a présenté une motion qui ne rejette pas le projet de loi, mais qui permet au gouvernement de gagner du temps, immédiatement après la décision du tribunal et les recommandations formulées par le Comité des comptes publics et plusieurs dizaines de députés. Ils demandent au gouvernement de revenir à la raison et de renvoyer cette question à un comité, afin d'obtenir ses conseils et de présenter à nouveau un projet de loi mieux rédigé qui sera avantageux pour le pays et pour les gens qui font partie de cette magnifique fonction publique.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député d'Ottawa—Centre—L'immigration; l'honorable député de Haldimand—Norfolk—Les éleveurs de porcs; l'honorable député de Don Valley-Est—Le grand Toronto; et l'honorable député de Saint-Boniface—L'éducation.

• (1620)

[*Traduction*]

**M. Les Benjamin (Regina—Lumsden):** Monsieur le Président, j'aimerais bien que quelqu'un forme un groupe pour moi, car il ne semble pas durer longtemps du côté du gouvernement, à deux exceptions près.

Permettez-moi de dire d'abord que j'ai entendu les orateurs de tous les côtés de la Chambre déclarer, au sujet de ce projet de loi, que personne ne s'opposait à la réforme de la fonction publique. Eh bien, monsieur le Président, c'est peut-être évident pour les anciens députés, mais ce ne l'est pas dans mon cas, à moins que cette réforme ne prévoie une participation maximale de la part des représentants des employés de la fonction publique. S'ils ne peuvent participer à cette réforme, c'est que leur syndicat est bien faible.

J'aimerais vous citer ce qu'a dit un politicien gallois très connu, au moment de l'inauguration des services de santé en Grande-Bretagne, en 1945-1946, alors que tous les libéraux, tous les conservateurs, tous les éditorialistes et tous les experts étaient très pessimistes, alors qu'ils prévoyaient un désastre, prédisant que tous les citoyens se rueraient vers les bureaux des médecins et vers les hôpitaux, qu'ils profiteraient à outrance du programme, que le public détruirait le programme de santé national avant que celui-ci ne soit réellement en place, etc.

Ce célèbre politicien gallois, que Dieu bénisse son âme de travailliste, a donc déclaré devant la Chambre des communes, et repris dans un petit ouvrage intitulé *In Place of Fear*, que si vous voulez voir les gens se comporter parfaitement bien, il faut leur donner au moins l'occasion de le faire. Dans le présent cas, si vous voulez que les employés de la fonction publique se comportent bien et qu'ils fournissent la meilleure prestation possible, il faut leur en donner l'occasion. Il faut leur donner l'occasion

de participer pleinement à cette soit-disant réforme de la fonction publique.

J'aimerais dire quelques mots de la sous-traitance parce qu'elle est devenue un secteur en pleine expansion à Ottawa et dans certaines capitales provinciales. Dans la fonction publique, tant fédérale que provinciale, il y a des milliers de personnes extrêmement compétentes dont la formation, les connaissances et l'expérience sont telles qu'elles pourraient mener à bien quasiment n'importe quelle tâche qu'un gouvernement, fédéral ou provincial, pourrait concevoir.

Depuis le milieu des années 70, ce secteur de la sous-traitance est vraiment florissant. Si vous êtes cadre supérieur ou intermédiaire dans la fonction publique ou dans un société d'État, vous travaillez le nombre d'années requis pour avoir droit à votre pension ou pour qu'on vous paie une belle indemnité de résiliation de contrat puis vous montez votre cabinet d'experts-conseils et vous obtenez toutes sortes de contrats grâce aux contacts que vous vous êtes faits dans la fonction publique et au gouvernement, et aux relations que vous entretenez avec d'anciens ministres, des ministres en poste ou des personnes qui espèrent le devenir. Vous êtes comme un renard dans un poulailler. Il paraît que le gouvernement accorde pour 5 milliards de dollars de contrats par an; et pourtant il se refuse à nous donner le moindre détail là-dessus, même le vérificateur général est tenu dans l'ignorance.

Il arrive que vous soyez obligé de faire appel à l'extérieur ou que vous devriez le faire. Les rares fois où le gouvernement fédéral ne possède ni les installations ni les compétences voulues pour étudier une question qui doit faire l'objet d'une mesure législative, vous n'avez pas d'autre solution que de faire appel à l'extérieur.

Ou si vos subalternes vous soumettent un rapport, auquel ils ont travaillé au mieux de leurs connaissances, et que, doutant de leurs conclusions, vous vouliez une autre opinion, vous pouvez faire appel à l'extérieur pour confirmer ou infirmer les résultats obtenus par vos fonctionnaires. C'est là un recours logique à l'extérieur.

Mais dans la majorité des cas, le travail en sous-traitance aurait pu être fait tout aussi bien dans les ministères pour moins cher, certainement pas plus, pour moins, je pense.

Pour ce qui est d'obtenir que les gens se conduisent de leur mieux, encore faut-il leur donner la chance de montrer ce dont ils sont capables. Mais quand le gouvernement impose des mesures législatives qui font fi de la législation en matière de relations de travail, il leur refuse le droit de montrer ce dont ils sont capables. Il y a un autre personnage historique de renommée internationale qui a fait une déclaration il y a une centaine d'années. Lors d'un conflit de travail où on lui demandait de prendre parti pour les employeurs contre les syndicats, il a refusé en alléguant les raisons suivantes: «Vous ne devez pas oublier que la main-d'oeuvre a la primauté sur le capital et lui est supérieur. Sans la main-d'oeuvre, le capital ne sert à rien.» Les employeurs et les gouvernements stupides qui ne veulent pas tirer des enseignements de ces paroles, le font à leurs risques et périls.

On veut définir arbitrairement les classifications d'emplois alors que le Code canadien du travail et la Commission des relations de travail dans la fonction publique offrent actuellement un mécanisme pour trancher les différends entre le gouvernement et les employés.

On ne devrait pas retirer arbitrairement aux représentants des employés la possibilité d'avoir leur mot à dire dans la définition des classifications d'emplois qui déterminent les unités de négociations. À mon avis, si quelqu'un sait quelque chose au sujet du regroupement des employés en vue des négociations collectives, ce sont bien les syndicalistes. En tout cas, ils en savent certainement autant là-dessus que l'employeur.

On peut attribuer au recours à la sous-traitance l'élimination de certains emplois de la fonction publique. Non seulement le gouvernement ne nous présente-t-il pas tous les faits, le détail des 5 milliards de dollars qu'il a dépensés, non seulement nous cache-t-il les faits à la Chambre, il ne va même pas les révéler au vérificateur général. Qu'on nous pardonne alors d'être un peu soupçonneux. Le gouvernement prétend avoir imposé à la fonction publique un gel qui s'est traduit par une réduction nette des effectifs, de sorte que le nombre des fonctionnaires n'est pas plus élevé qu'il y a tant ou tant d'années. Il ne nous a pas dit cependant combien de gens ont été retenus à contrat, pour de jolies sommes. C'est pourquoi la sous-traitance est si florissante dans l'Outaouais.

• (1630)

La sous-traitance fait partie de la négociation collective. Cela fait partie des droits que nous, les travailleurs, avons acquis. Ce projet de loi est inacceptable. J'espère que le gouvernement et les trois députés que je vois pour l'instant reviendront là-dessus et qu'on retirera ce sacré projet.

Il n'est même pas nécessaire de tenir un vote pour un renvoi à six mois. Il suffit de le retirer du *Feuilleton* et de le renvoyer à un comité pour fins d'étude et de rapport.

**M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke):** Monsieur le Président, je voudrais dire aujourd'hui que j'ai eu des rapports de première main avec le président du Conseil du Trésor sur cette question de *Fonction publique 2000*, puisque j'ai présidé le Comité des comptes publics pendant trois ans.

J'ai un certain nombre de lettres qui m'ont été envoyées par le ministre à ce moment-là. Je voudrais dire que le Parti libéral s'oppose aux articles du projet de loi qui s'attaquent au principe du mérite sans fournir aucune garantie que ceux-ci vont stabiliser la fonction publique, qui découragent les personnes hautement qualifiées de venir travailler et de rester dans la fonction publique—et je dis bien décourage—et qui limitent la responsabilité, ce qui est probablement l'un des pires aspects. Tout le monde doit être responsable.

Nous nous opposons à ce projet de loi pour cette raison et aussi parce que le ministre, le président du Conseil du Trésor, n'a pas tenu ses promesses à l'égard du Comité des comptes publics de la Chambre des communes. Je ferai remarquer à quel stade cela s'est produit, monsieur le Président.

Le 8 novembre 1990, j'ai déposé à la Chambre cette recommandation du Comité des comptes publics parmi de nombreuses autres. L'article 17 de ce rapport dit ceci:

> Votre Comité considère qu'il sera nécessaire de faire une pause après la présentation des recommandations finales des groupes de travail. . .

Il s'agit des recommandations du groupe de travail et non du projet de loi. On dit ensuite:

> . . . avant de procéder au dépôt de modifications législatives à la Chambre des communes. Le cheminement suivi par Fonction publique 2000 doit être revu pour permettre un consultation significative et franche comportant une plus grande participation des employés de première ligne.

Notre recommandation nº 18 était la suivante:

> Votre Comité recommande au gouvernement d'envisager de:
>
> a) déposer un document de réflexion avant de présenter des modifications législatives et/ou administratives, lequel document renfermerait les principales conclusions et recommandations issues de Fonction publique 2000, et
>
> b) renvoyer le document de réflexion mentionné ci-dessus à un comité spécial de la Chambre sur la réforme de la fonction publique et que ce comité procède à des consultations auprès des employés, des syndicats de la fonction publique et d'autres parties intéressées et fasse rapport à la Chambre dans un délai raisonnable,

Nous voulions que le gouvernement réponde à cette recommandation et à d'autres avant le 30 novembre 1990. Le 10 décembre, le président du Conseil du Trésor, avec qui nous avons souvent parlé au Comité des comptes publics, m'a envoyé cette lettre qui disait ceci en partie:

> Je suis heureux de vous informer que le gouvernement publiera sous peu un Livre blanc dans lequel il exposera sa politique en ce qui concerne l'avenir de la fonction publique. Cela permettra la tenue de consultations avec les syndicats de la fonction publique et d'autres groupes intéressés, après quoi le gouvernement a l'intention de présenter un projet de loi à cet égard.

Il a ensuite dit ce qui suit à propos du Comité des comptes publics:

> Je suis d'accord avec vous et vos collègues pour dire qu'il serait souhaitable que les propositions législatives du gouvernement pour la réforme de la fonction publique soient étudiées par un comité spécial de la Chambre. . .

Je répète: par un comité spécial de la Chambre. Cela était vraiment très clair, et il dit lui-même dans cette lettre qui m'est adressée:

> J'ai l'intention de déposer une motion à cet effet.

Si j'ai dit que le ministre n'a pas agi de bonne foi avec le Comité des comptes publics, c'est parce qu'aucun comité spécial de la Chambre n'a été formé. Le gouvernement a simplement tenu ses propres consultations, puis il s'est retourné et a mis ses propres idées dans un projet de loi qu'il a présenté à la Chambre, celui que nous étudions aujourd'hui. Il n'a pas tenu les engagements qu'il avait pris par écrit dans sa lettre.

Le 25 janvier 1991, j'ai écrit au ministre à ce sujet. J'ai dit: «La présente fait suite à votre réponse du 10 décembre 1990, que j'ai d'ailleurs lue aux membres du Comité permanent des comptes publics.» Nous étions heureux d'apprendre qu'il allait former un comité spécial. «Je tiens à vous rappeler surtout que nous vous recommandions dans notre septième rapport de renvoyer un document de réflexion au comité spécial de la Chambre sur la réforme de la fonction publique. Dans votre lettre du 10 décembre, vous déclarez: «Je suis d'accord avec vous et vos collègues qu'il serait souhaitable que les propositions législatives du gouvernement pour la réforme de la fonction publique soient étudiées par un comité spécial de la Chambre et j'ai l'intention de déposer une motion à cet effet.» J'ajoutais ensuite que, à ma connaissance, aucune motion de ce genre n'avait été déposée.

Le 15 mars 1991, le président du Conseil du Trésor m'envoie une lettre dans laquelle il me dit: «J'accuse réception de la lettre que vous m'avez fait parvenir le 25 janvier 1991.» Il me répond donc deux mois plus tard. C'est dire l'importance qu'il a accordée à ma lettre du 25 janvier. Je continue: «[. . .] au sujet de la réforme de la fonction publique. Vous me demandiez si j'avais l'intention de renvoyer cette question importante à un comité spécial advenant que le leader du gouvernement à la Chambre donne son assentiment. Dans la lettre que je vous ai envoyée le 11 décembre 1990, je vous informais que nous allions créer un comité spécial de la Chambre chargé d'étudier l'aspect législatif de *Fonction publique 2000*.» Voilà le mot clé à retenir. Le ministre dit: «[. . .] chargé d'étudier l'aspect législatif de *Fonction publique 2000*, le projet de réforme de la fonction publique.»

Nous n'avons pas demandé d'étudier les propositions législatives. En tant que membres du Comité des comptes publics, nous avons demandé d'étudier un document dans lequel le gouvernement aurait exposé sa position. Nous aurions voulu que ce document soit examiné par un comité spécial de la Chambre regroupant des représentants de tous les partis, et cela ne s'est pas produit. Il présente donc ces propositions législatives au lieu de respecter les engagements qu'il avait pris dans sa première lettre.

Le ministre dit: «J'ai le plaisir de vous confirmer que le gouvernement a toujours l'intention de le faire dès qu'il jugera que des consultations satisfaisantes ont eu lieu avec les parties intéressées, relativement aux propositions législatives requises.» En d'autres termes, il dit encore une fois que ce qu'il va présenter à la Chambre, ce sont les propositions législatives, et non pas, comme il l'avait promis à l'origine, un document que pourrait étudier un comité formé de représentants de tous les partis et devant lequel tous les éléments de la fonction publique du Canada pourraient se faire entendre.

Le gouvernement actuel traite cavalièrement les fonctionnaires, et c'est parce qu'il les a traités comme des citoyens de deuxième classe que nous avons été témoins d'arrêts de travail généralisés il n'y a pas si longtemps.

La fonction publique du Canada est extraordinaire, mais quand on commence à miner le moral de ses employés, qu'on porte atteinte à la qualité de ses services et qu'on décourage de jeunes Canadiens à venir relever les défis qu'elle leur propose, on peut s'attendre à une détérioration de la fonction publique dans notre pays.

• (1640)

À une autre occasion, le président du Conseil du Trésor m'a expliqué dans une lettre à quelles conditions les représentants du Conseil du Trésor devraient comparaître devant le Comité des comptes publics. Les comités de la Chambre peuvent exiger la comparution de fonctionnaires et de représentants d'autres organismes. Le président du Conseil du Trésor, qui est censé être responsable des dépenses de l'État, nous a toutefois expliqué que ses représentants ne comparaîtraient devant le Comité des comptes publics qu'à certaines conditions.

Monsieur le Président, je remarque que vous me faites signe, mais je voudrais que tout le monde sache que le ministre n'a pas tenu les promesses qu'il a faites au comité parlementaire. Il a présenté précipitamment ses propositions législatives à la Chambre. Il a encore le pouvoir de recourir à la sous-traitance. Les membres du Comité des comptes publics nous ont dit que le gouvernement n'avait aucun moyen de savoir de quelle façon il allait réaliser des économies ni combien il allait économiser en recourant à la sous-traitance.

Si vous n'avez pas de statistiques sur les économies que vous allez réaliser grâce à la sous-traitance, pourquoi dites-vous à la Chambre que nous réalisons des économies en congédiant des fonctionnaires et en confiant le travail à des sous-traitants? Vous n'avez pas réussi à le prouver. Vous dites que vous n'avez pas de statistiques pour le prouver, mais vous maintenez que vous économisez de l'argent.

Respectez à nouveau vos fonctionnaires. Traitez-les convenablement. Donnez-nous une honnête. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, je vous prie. La parole est à la députée de Malpèque.

**Mme Catherine Callbeck (Malpèque):** Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur le projet de loi C-26, qui vise à réformer la fonction publique. Je dois dire dès le départ que je me prononcerai moi aussi contre ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, car j'estime qu'il aura un effet négatif sur l'ensemble de la fonction publique et sur les services assurés aux Canadiens.

Il ne se trouve personne à la Chambre, j'en suis persuadée, qui n'admette la nécessité d'une réforme. Les lois qui servent de cadre à la fonction publique en ce moment remontent aux années 60. Les choses ont bien changé depuis l'époque. Il nous faut donc une réforme, il nous faut une nouvelle loi, mais le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui n'est sûrement pas la solution recherchée.

Je m'oppose au projet pour plusieurs raisons. Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps, mais je voudrais l'utiliser pour expliquer certains des motifs qui m'inciteront à voter contre la motion de deuxième lecture.

Notre porte-parole chargé de ce projet de loi a dit, et je suis d'accord avec lui, que le projet doit être renvoyé à un comité spécial et soumis à une étude détaillée. Cette étude devrait être l'occasion de consulter les groupes qui seront visés par cette mesure, afin d'apporter des modifications qui permettront de mieux servir tous les Canadiens.

La très grande majorité des fonctionnaires fédéraux habitent à Ottawa. Néanmoins, le ministère des Anciens combattants se trouve dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, et il emploie environ 500 personnes. Nous espérons avoir avant trop longtemps le centre de traitement de la TPS à Summerside. Il emploiera de 300 à 400 personnes. Outre ces deux grands services ministériels, nous avons également d'autres fonctionnaires.

Un grand nombre de ces fonctionnaires fédéraux habitent dans ma circonscription. Je me suis entretenue avec beaucoup d'entre eux et je sais qu'ils s'inquiètent vraiment de la mesure à l'étude aujourd'hui.

Avant d'expliquer mes objections, je voudrais tout d'abord préciser la conception que le Parti libéral se fait de la fonction publique.

Nous pensons que les Canadiens méritent une fonction publique qui, premièrement, fournisse des services accessibles et de qualité. Deuxièmement, celle-ci doit être professionnelle et non partisane. Troisièmement, elle doit traiter tous ses employés avec respect et équité. Quatrièmement, elle doit être sensible aux besoins des Canadiens. C'est ainsi que nous, du Parti libéral, concevons la fonction publique. J'ajoute que notre parti appuie la revitalisation de la fonction publique et que nous voulons aider les fonctionnaires à s'adapter aux changements rapides.

Comme je l'ai mentionné, la loi en vigueur date d'un bon nombre d'années. Elle se fonde sur la réalité des années 60 et il ne fait aucun doute que bien des changements sont survenus au pays depuis. Nous devons nous doter d'une nouvelle loi mais, comme je l'ai dit, il est évident que la mesure législative proposée aujourd'hui n'est pas la réponse qu'il nous faut.

En résumé, nous appuyons une fonction publique professionnelle et non partisane qui puisse fournir aux Canadiens les services de qualité que ceux-ci méritent, compte tenu des impôts qu'ils versent à l'État.

Je m'oppose au projet de loi C-26 parce que de nombreuses dispositions vont à l'encontre des principes que je viens d'énoncer. Cette mesure met en danger le principe du mérite parce qu'elle élimine les concours lors du recrutement d'employés.

À l'heure actuelle, lorsqu'il existe une vacance, un concours est tenu et la personne qui se classe la première obtient le poste. Il doit en être ainsi si nous voulons avoir les personnes les plus qualifiées au sein de la fonction publique.

En vertu du projet de loi C-26, lorsqu'il existe une vacance, les gestionnaires doivent tout simplement définir les qualités requises minimales pour le poste. En d'autres mots, il n'y a pas de concours. Les gestionnaires peuvent embaucher quiconque possède les qualifications minimales requises. Le candidat le plus qualifié n'est pas nécessairement celui qui obtient le poste.

Je suis réellement contrariée par le fait que les postes de la fonction publique visés par le projet de loi pourraient ne pas être obtenus par la personne la plus qualifiée.

Par exemple, dans ma province de l'Île-du-Prince-Édouard, un gestionnaire dans un ministère pourrait vouloir recruter un avocat qui soit membre du barreau de l'Île-du-Prince-Édouard. Par conséquent, il pourrait recruter n'importe quel avocat membre du barreau de l'Île-du-Prince-Édouard. Il ne serait pas nécessaire d'embaucher la personne la plus qualifiée; il suffirait que le titulaire soit membre du barreau. Par conséquent, si c'était là la seule qualification exigée, le gestionnaire aurait toute latitude pour recruter qui il veut. En fait, il pourrait tout simplement embaucher un ami.

Je suis contre cette mesure législative parce que je pense qu'elle rendra le processus d'embauche vulnérable aux abus et au favoritisme. Ce projet de loi compromet aussi le principe du mérite d'une autre façon, en changeant la manière dont les employés sont mutés d'un ministère à l'autre.

À l'heure actuelle, on tient des concours afin de recruter la personne la plus qualifiée pour le poste. Or, ce ne serait plus le cas en vertu de la mesure législative proposée par le gouvernement. Les gestionnaires pourraient muter leurs employés à n'importe quel autre poste, indépendamment de la notion de mérite ou du fait que d'autres employés pourraient être aussi qualifiés, sinon plus.

• (1650)

Si c'était le cas, si les gestionnaires accordaient des faveurs à leurs amis, quelle incidence cela aurait-il sur le moral des fonctionnaires?

J'ai beaucoup de mal à accepter que le gouvernement élimine les concours pour doter les postes de la fonction publique. Ce n'est certainement pas le genre de système que nous souhaitons avoir. Comme je l'ai dit, je pense qu'en matière d'embauche, cette façon de procéder ouvrira la porte aux abus et au favoritisme.

Vous m'avez indiqué qu'il ne me restait qu'une minute. Par conséquent, je termine simplement en disant que je voterai contre cette mesure législative à l'étape de la deuxième lecture, pour les raisons que je viens de mentionner. Je le ferai aussi pour beaucoup d'autres raisons dont je n'ai pas le temps de discuter aujourd'hui. En fait, je n'ai même pas eu le temps de traiter en détail des deux raisons que j'ai fait valoir.

**M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):** Monsieur le Président, il est important de discuter du projet de loi C-26 à cause des répercussions qu'il aura sur la fonction publique. Il faut en discuter à plusieurs points de vue différents.

Un des points de vue consiste à se demander quelles sont ses lacunes et l'autre à se questionner sur ce qu'il fait. Ce projet de loi ne s'attaque pas aux vrais problèmes qui se posent dans la fonction publique du Canada; il essaye par contre de résoudre certains des problèmes que le gouvernement a l'impression d'avoir parce qu'il n'arrive pas à traiter les fonctionnaires convenablement dans la prestation des services de l'État.

Nous avons beaucoup entendu parler aujourd'hui du pouvoir discrétionnaire que ce projet de loi conférera aux gestionnaires, pouvoir qui permettra et encouragera même le favoritisme, au détriment du système du mérite qui est en vigueur dans la Fonction publique. Il n'est pas surprenant que l'Alliance de la fonction publique du Canada et les autres syndicats et associations professionnels représentant les fonctionnaires soient très inquiets au sujet des répercussions de ce projet de loi et qu'ils s'interrogent sur le raisonnement et les mobiles qui ont poussé le gouvernement à présenter une telle mesure.

Il y a au moins trois gros problèmes qui se posent dans la fonction publique que ce projet de loi néglige totalement d'aborder. Si le gouvernement tenait vraiment à améliorer la fonction publique et à rendre la vie plus agréable aux fonctionnaires, il s'efforcerait de les résoudre.

Il ne fait absolument aucun doute, comme nous l'ont prouvé les événements dont nous avons été témoins au cours de l'été dernier et comme nous pouvons tous le constater quand nous rencontrons des fonctionnaires, qu'il y a un gros problème de moral qui se pose dans la fonction publique. Ce projet de loi n'essaye pas de le régler.

Par ailleurs, les fonctionnaires et le grand public craignent que les services à la population ne se détériorent beaucoup depuis quelques années. Ceux d'entre nous qui voient passer dans leur bureau des quantités de demandes de prestations d'assurance-chômage ou qui ont affaire à Revenu Canada savent certainement que les délais ont augmenté, ce qui cause, bien sûr, des inconvénients aux Canadiens. La qualité des services à la population diminue non pas à cause des fonctionnaires, mais à cause des compressions budgétaires continuelles et des pressions qui sont exercées sans cesse sur les ressources de la fonction publique.

Il y a aussi des problèmes au niveau du processus de la négociation collective dans la fonction publique, comme nous avons pu le constater de manière frappante tout dernièrement. Il y a bien des questions que l'Alliance de la Fonction publique du Canada n'est pas en mesure de négocier et qui seraient négociables en dehors du contexte de la fonction publique. Il s'agit pourtant de questions raisonnables comme la classification des emplois et les niveaux de dotation. Au lieu de cela, le projet de loi incite le gouvernement à continuer de faire de la sous-traitance, à continuer de miner le moral des employés à temps plein de la fonction publique.

Le gouvernement consacre actuellement plus de cinq milliards de dollars à la sous-traitance. Pourtant, il n'existe aucun système comptable fiable pour évaluer ces dépenses ni aucune étude de coûts qui permettrait aux députés d'évaluer l'efficacité de la sous-traitance. Il semble que ce soit davantage une question de principe qu'un moyen de faire des économies.

Ce projet de loi n'apporte aucune solution à ce problème. Bien plus, il incite le gouvernement à recourir davantage à la sous-traitance, au détriment des fonctionnaires et des usagers des services offerts par eux.

Le projet de loi accorde également des pouvoirs de déploiement accrus aux gestionnaires. Le principal problème dans tout cela, c'est que les gestionnaires risquent de faire du favoritisme plutôt que d'appliquer le principe du mérite dans la gestion du personnel. L'un des avantages d'avoir des règles rigoureuses quant à l'avancement et à l'attribution des tâches, c'est qu'il y a moins de chances que les gestionnaires fassent du favoritisme dans les réaffectations.

Le fait d'accorder plus de pouvoirs aux gestionnaires n'est pas une mauvaise chose en soi. C'est même souhaitable, à condition que ceux-ci fassent preuve d'équité. Cependant, dans la fonction publique à l'heure actuelle, on le sait, les employés subalternes se méfient de plus en plus de leurs gestionnaires, en raison notamment du mécontentement qui s'est traduit par les événements de l'été dernier.

Ainsi, au lieu de faire en sorte que les décisions des gestionnaires soient prises en toute équité et en fonction de règles strictes, ce projet de loi fera en sorte que les gestionnaires auront plus de pouvoirs et qu'ils pourront prendre des décisions encore plus inéquitables.

De plus, ce projet de loi prévoit des mécanismes pour atténuer encore davantage la responsabilité des gestionnaires, au lieu de l'augmenter. Pire encore, il s'attaque à la sécurité d'emploi des travailleurs du secteur public. Ce qui inquiète le plus les travailleurs, ce qui influe le plus sur leur comportement au travail, sur leur efficacité et sur l'intérêt qu'ils portent à leur milieu de travail et à leurs tâches, c'est l'incertitude qui prévaut actuellement. Susciter encore plus d'incertitude dans la fonction publique, c'est rendre un mauvais service aux employés et à leur famille, à la fonction publique elle-même et, en définitive, aux bénéficiaires de ces services que sont les Canadiens. Monsieur le Président, on ne gagne rien à rendre les fonctionnaires plus insécures.

Ces employés qui, après tout, connaissent mieux leur métier que quiconque, qui savent ce qu'il faut faire dans leur domaine pour améliorer le service à la population, ne demandent pourtant pas grand-chose. Ils sont contre cette mesure législative. Ils souhaitent que l'on s'attaque aux vrais problèmes de la fonction publique. Ils veulent, à juste titre, pouvoir avoir leur mot à dire, comme c'est le cas dans le secteur privé, au sujet, entre autres, de la dotation, de la classification et du déploiement des effectifs. Ce sont des demandes tout à fait raisonnables et le gouvernement devrait s'empresser d'y satisfaire.

En outre, ils veulent un bon système d'arbitrage pour régler leurs griefs concernant la dotation, la classification et le déploiement, par exemple. Voilà une autre demande on ne peut plus raisonnable. Il est évident qu'il faut faire en sorte que leurs postes ou leurs lieux de travail ne puissent être modifiés arbitrairement et cela suppose un mécanisme pour vérifier que toutes les mesures prises sont équitables.

Ils veulent que l'on mette un terme à la sous-traitance. Et cela, pour deux raisons: d'abord, elle compromet leur sécurité d'emploi et leurs possibilités d'avancement, entre autres—il est donc normal que cela les inquiète; ensuite et surtout, comme ils l'ont fait valoir tellement souvent, le recours à la sous-traitance a marqué une détérioration du service au public et, très souvent, semble entraîner un dédoublement des coûts, ce qui ne représente aucune économie. Si le gouvernement recourt à la sous-traitance pour épargner de l'argent, il fait manifestement fausse route et il n'est même pas disposé à faire la preuve des avantages économiques de la formule.

Nous ne pouvons que nous inquiéter du manque de transparence quant aux résultats de toute étude que le gouvernement aurait pu mener sur la rentabilité de la sous-traitance.

• (1700)

Bref, le gouvernement s'en prend encore une fois aux fonctionnaires plutôt que de les encourager à bien faire leur travail. Je crois que dans tout le pays et non seulement dans la fonction publique, on est clairement pour le rejet de ce projet de loi.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Comme il est 17 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

### L'ENVIRONNEMENT

PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA CONSTITUTION

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de modifier la constitution de façon à reconnaître le droit de toute personne, au Canada, de jouir d'un environnement sûr et sain.

—Monsieur le Président, en m'inspirant des paroles de Saint-Exupéry, je dirai que notre environnement ne nous est pas légué par nos ancêtres, mais que nous l'empruntons de nos enfants. Nous avons la responsabilité, tous et chacun, d'agir en bons gestionnaires de l'environnement, pour le bien des générations futures. Nous avons cette responsabilité en tant qu'individus. Il nous faut examiner notre mode de consommation, les choix que nous faisons quotidiennement. Cette responsabilité nous incombe aussi collectivement, dans la façon dont nous favorisons un mode de vie et d'épanouissement qui préserve et améliore notre environnement.

Cette responsabilité incombe aussi aux gouvernements, tant municipaux, régionaux et provinciaux que fédéral. Quel que soit le tracé de nos frontières politiques, l'environnement déborde ces frontières. La responsabilité du gouvernement fédéral est plus grande que la somme de toutes ses parties, ces parties n'étant que des inventions historiques et politiques—je parle des circonscriptions fédérales, des villes, des régions et des provinces.

L'air qu'on respire dans ma circonscription, The Battlefords—Meadow Lake, passe outre les frontières provinciales. Les poisons et les toxines, s'ils sont présents dans l'air, se déplacent de ville en ville, de province en province. Les CFC libérés dans l'air par d'autres provinces, et même par d'autres pays, modifient le taux de rayonnement et le climat, qui ont une incidence sur nous tous.

La nappe phréatique ainsi que les effluents et les pesticides qui viennent s'y déverser ne respectent pas les frontières provinciales, notamment celles entre la Saskatchewan et l'Alberta qui forment la majeure partie de la limite occidentale de ma circonscription. La nappe phréatique était là bien avant la création des provinces et existera encore, nous l'espérons, bien après leur disparition. C'est la façon dont nous décidons d'agir ou de ne pas agir qui déterminera dans quel état nous la laisserons aux générations futures. Les mammifères, les oiseaux, les poissons et les plantes ne tiennent aucun compte de ces frontières. Les maladies et les dommages génétiques ont des répercussions interprovinciales et internationales.

Cet environnement, ces systèmes biologiques, que nous empruntons à nos petits-enfants exigent que le gouvernement fédéral joue un rôle important. Comme le chef Seattle l'a déclaré en 1893, «Ce qui arrive à la terre touche en définitive les fils de la terre. Ce n'est pas l'homme qui a tissé le tissu de la vie, il n'en est qu'un fil, et ce qu'il fait à ce tissu se répercute directement sur lui.»

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui demande à la Chambre de reconnaître qu'il faut modifier la Constitution de façon à reconnaître le droit de toute personne, au Canada, de jouir d'un environnement sûr et sain. Les Canadiens savent que notre environnement subit des torts irrémédiables à bien des égards. Les familles n'ignorent pas que nos enfants vont hériter d'une terre qui est malade et faible comparativement à celle qu'on nous avait laissée. Nous n'avons pas fait un bon travail de régisseur.

Le gouvernement continue à fermer les yeux sur les dommages écologiques causés par les grandes entreprises qui essaient de toutes les façons possibles de réduire leurs coûts qui, à court terme, sont souvent plus élevés à cause des règlements tendant à protéger l'environnement. L'Accord de libre-échange nord-américain risque d'amener les divers niveaux de gouvernement à relâcher encore davantage la législation environnementale, afin de pouvoir livrer concurrence au Mexique où la protection de l'environnement est une véritable farce.

On vend aux industries japonaises de vastes étendues de forêt qui représentent un tiers de la superficie du Japon. Pendant que notre gouvernement se joint au concert de ceux qui critiquent la destruction des forêts tropicales humides de l'Amazonie, il contribue à la destruction constante des propres poumons de notre pays, nos forêts ombrophiles et boréales. Tout juste au-dessus de notre pays, la couche d'ozone s'est amincie à tel point que le ministre de l'Environnement a exhorté les jeunes enfants à éviter le soleil. Où en sommes-nous rendus? Le ministre a-t-il également décidé qu'à l'avenir il exhortera les jeunes plantes, animaux et poissons à se protéger des niveaux de radiation dangereux qui proviennent de la production de CFC? De toute évidence, cette motion arrive à point nommé.

Dans ses propositions constitutionnelles, le gouvernement a reconnu la nécessité de protéger l'environnement mais il a en même temps avancé des propositions qui ne font que menacer davantage cet environnement, trompant ainsi notre confiance en tant que régisseur pour le compte des générations à venir.

Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement dit que les Canadiens font des requêtes sans précédent au gouvernement pour qu'il préserve et protège tous les aspects de l'environnement et répare les dégâts causés à ce dernier. Le conseil a également commandé une étude auprès du Resources Future International, un institut de recherche sur la politique d'intérêt public. Selon ses conclusions, près de neuf Canadiens sur dix estiment que leur santé à long terme est déjà menacée par les niveaux de pollution dans leur région. Les trois quarts de la population sont d'avis que la pollution constitue une cause principale du cancer. Ce qui est peut-être le plus alarmant, 85 p. 100 de la population estime que les problèmes de pollution sont déjà assez graves pour menacer la survie même de la race humaine.

En présentant le Plan vert, le premier ministre a déclaré: «Le milieu naturel a façonné l'identité et l'âme de notre pays. Le défi qui se pose à nous consiste à faire fructifier notre potentiel économique tout en protégeant l'environnement dont dépend notre santé et notre prospérité.»

Le récent jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire du barrage Oldman fait ressortir davantage la responsabilité du gouvernement fédéral dans les questions environnementales. Cette décision met en évidence le rôle du gouvernement fédéral et présente une perspective de l'environnement qui inclut le mode vie dans la

collectivité, la santé et d'autres questions à caractère social.

Par conséquent, il importe d'adopter cette motion sans tarder puisqu'elle donne au gouvernement l'occasion de modifier l'orientation qu'il a prise dans les propositions constitutionnelles. Ces propositions n'auraient pas seulement pour effet d'empêcher notre pays de progresser, mais en fait d'étouffer l'évolution d'une attitude réfléchie et responsable envers l'environnement.

Même s'il est vrai qu'une proposition sur la clause Canada concerne l'environnement et comporte un engagement à l'égard du développement durable, ce n'est qu'un geste symbolique n'ayant aucune portée légale ou significative. Bref, il est impossible d'obliger le respect de cet engagement.

La proposition nº 22 transférerait aux provinces les prérogatives concernant les questions qui ne sont pas de nature nationale et qui n'ont pas été spécifiquement attribuées au gouvernement fédéral par la Constitution, dont l'environnement. Les provinces accueilleraient encore plus de pollueurs. L'industrie pourrait continuer à envisager de nouvelles installations dont les retombées sous forme de création d'emplois et de croissance économique amèneraient les provinces à ne pas tenir compte des normes environnementales ou à les réduire. La menace pour l'environnement serait comparable à celle que posent les négociations en vue d'un accord de libre-échange avec le Mexique.

La proposition nº 24 transférerait aux provinces les pouvoirs relatifs à la foresterie et une grande partie des pouvoirs relatifs à l'énergie, aux mines et aux ressources. Le gouvernement fédéral a également indiqué dans ses propositions constitutionnelles qu'il était disposé à reconnaître la compétence exclusive des provinces dans certains domaines et à se retirer, je dis bien à se retirer, de ces domaines après avoir discuté avec les provinces de la meilleure façon d'y exercer son rôle. Ces domaines sont le tourisme, la foresterie, les mines, les loisirs et le logement.

Le gouvernement est également disposé à discuter avec les provinces, à des fins de délégation de pouvoirs administratifs ou législatifs, de la conservation et de la protection de la faune, du transport des marchandises dangereuses, ainsi que de la conservation de l'eau et des sols. La proposition qui vise à inclure le droit à la propriété dans la Constitution est diamétralement opposée à l'intention de la motion que j'ai présentée aujourd'hui dans laquelle j'invite le gouvernement à envisager de modifier la Constitution de façon à reconnaître le droit de toute personne, au Canada, de jouir d'un environnement sûr et sain.

Pas besoin d'être devin pour savoir que de grandes compagnies déverseront des produits toxiques, aussi polluants qu'ils soient, dans des cours d'eau ou des terrains leur appartenant et qu'elles invoqueront le droit à la propriété pour se protéger et dire qu'elles peuvent agir comme elles l'entendent sur leur propriété. Tant pis pour l'environnement et les collectivités! Une plus grande érosion des pouvoirs du gouvernement fédéral ne tient pas compte du caractère transfrontalier inhérent de l'environnement et limite considérablement la capacité du gouvernement à participer aux traités internationaux en matière d'environnement.

• (1710)

Comme mon collègue Jim Fulton, député de Skeena, l'a déclaré, c'est une façon de voir les choses qui sert fondamentalement les entreprises, et non ceux qui ont à coeur la survie de la planète.

En ne prévoyant aucune sanction, les propositions constitutionnelles parlent de façon symbolique de l'environnement dont il est question dans la clause Canada. Ce n'est rien de plus qu'une tentative politique gratuite pour faire croire aux Canadiens que l'environnement est une priorité des conservateurs dans la Constitution.

En fait, en janvier 1992, le Comité permanent de la Chambre des communes sur l'environnement a trouvé beaucoup de cas où la proposition sape ou gène les moyens disponibles pour protéger ou améliorer l'environnement.

Selon l'Association canadienne du droit de l'environnement, le Canada est peut-être le seul pays à avoir adopté ou modifié sa constitution depuis 1975 et à ne pas y avoir mis une définition du droit à un environnement propre. Plus de 20 pays ont maintenant des droits environnementaux dans leur constitution.

Nous avons manqué une occasion en 1981-1982, lorsque la Constitution a été rapatriée et modifiée par le Parlement. Nous avons aussi négligé l'environnement lors du défunt accord du lac Meech. Nous avons encore perdu une occasion l'automne dernier lorsque j'ai proposé au Parlement que l'on prépare une déclaration des droits environnementaux de tous les Canadiens.

Le gouvernement fédéral essaie d'éviter qu'il y ait une protection environnementale sérieuse dans la Constitution, ce qui arrive à un moment particulièrement inopportun, vu la Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement qui doit se tenir à Rio de Janeiro dans seulement quatre mois.

Les propositions constitutionnelles du gouvernement nuiraient à notre capacité de jouer un rôle important, sans mentionner un rôle de leader, dans des domaines comme le réchauffement de la planète, la foresterie, la biodiversité, la biotechnologie, la pollution marine et les pêches.

En bref, les propositions constitutionnelles actuelles, fruit de la collaboration entre la grande entreprise et le gouvernement fédéral, auront pour effet d'enlever toute importance au pouvoir déclaratoire du fédéral, de réduire

re le rôle du fédéral dans la protection des sols et des eaux, la foresterie et l'exploitation minière, et de contrecarrer toute capacité de jouer un rôle de leader dans la protection de l'environnement international.

En période de récession économique, comme celle que nous traversons en ce moment en raison de la mauvaise gestion économique et politique du gouvernement fédéral, les gouvernements sont soumis à des pressions accrues de la part de ceux qui voudraient les voir abaisser les normes de protection de l'environnement pour attirer plus facilement les gros investisseurs.

Pendant les olympiades de l'environnement, lorsque les gouvernements sont tentés de négliger la protection de l'environnement pour attirer les investisseurs, nous ne devons pas oublier que c'est nous qui sommes les protecteurs de la population ainsi que de la faune et de la flore du Canada. C'est là l'essence de notre débat.

L'inclusion dans la Constitution du droit à un environnement sain et sûr est plus qu'un voeu pieux dans le débat constitutionnel, c'est une nécessité absolue pour garantir l'intégrité de la planète que nous laisserons à nos enfants.

Nous accomplirions un grand pas en avant en donnant à tous les Canadiens le droit à un environnement sûr et sain. Plusieurs voies s'ouvrent à nous.

Il y a seulement six jours, la chef du Nouveau Parti démocratique, Audrey McLaughlin, députée de Yukon, a présenté une proposition de charte sociale qui, en modifiant le paragraphe 36(1) de la Charte des droits et libertés, rendrait le gouvernement responsable de la qualité de l'environnement.

Le gouvernement de l'Ontario a récemment mis sur pied un groupe de travail sur une charte des droits environnementaux dont le mandat consiste à étudier le droit du public à un environnement sain; l'accès plus facile aux tribunaux comme moyen d'accroître la protection; l'accroissement de la participation du public; la protection des dénonciateurs; la responsabilité du gouvernement dans le domaine de l'environnement.

Les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont tous deux adopté des lois sur la protection de l'environnement.

En 1990, les Territoires du Nord-Ouest ont adopté une loi sur les droits environnementaux qui définit ces droits et permet aux personnes de poursuivre devant les tribunaux ceux qui polluent l'environnement.

En 1991, le gouvernement du Yukon a promulgué sa loi sur l'environnement qui porte que le peuple du Yukon a droit à un environnement naturel sain et qui permet aux citoyens de poursuivre le gouvernement ou d'autres citoyens en cas d'atteinte à ce droit.

Ceux qui appuient ma motion ne font que répondre aux voeux de chaque parlementaire et de chaque Canadien. L'environnement que nous partageons tous devrait être sain et sans danger. C'est un principe qui englobe certaines implications et certaines hypothèses.

Il incombe à l'État et à chaque citoyen de prendre des mesures pour protéger l'environnement. Dans le mémoire présenté le 22 octobre 1991 au Comité permanent de l'environnement, la Western Canadien Law Association plaide en faveur d'une Constitution canadienne qui reconnaisse que les Canadiens ont la responsabilité personnelle et collective de protéger l'environnement sur le plan régional, national et international.

Pour garantir le droit à un environnement sain et sans danger, il faut reconnaître avec la West Coast Environmental Law Association le principe préventif de la protection de l'environnement.

M^me^ Gro Bruntland, présidente de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, a déclaré: «J'ajoute de tout coeur ma voix à ceux qui disent que nous ne pouvons pas attendre que tous les faits scientifiques nous soient présentés. Nous en savons déjà assez pour commencer à agir et à prendre des mesures plus énergiques. Nous savons combien de temps s'écoule entre la prise de décision et la mise en oeuvre devant se traduire par des effets concrets. Nous savons qu'il en coûte davantage pour réparer les dégâts environnementaux que pour les prévenir. Si nous devons nous tromper dans les décisions qui mettent en jeu l'avenir de nos enfants et de notre planète, il nous faut pêcher par excès de prudence.»

J'appuie également le principe du «pollueur payant». L'imputation d'une responsabilité financière pour des actes qui ont des effets nuisibles sur l'environnement

constitue un principe dont l'importance est bien évidente dans notre société axée sur l'économie de marché.

Les propositions constitutionnelles du gouvernement en ce qui a trait à l'environnement s'appuient sur les principes mêmes qui entrent en jeu dans l'Accord de libre-échange, la privatisation et la déréglementation.

Ces propositions reposent sur le minimum absolu en matière de salaire, de sécurité de l'emploi et de normes environnementales. Elles donnent carte blanche aux promoteurs et aux grandes entreprises qui ne voient pas plus loin que leurs bénéfices nets, au détriment de l'environnement que nous empruntons à nos enfants.

Comme nous l'a rappelé le mémoire de l'Assemblée des Premières nations au Comité permanent de l'environnement, la terre et ses écosystèmes existaient comme un tout avant l'arrivée de l'homme. Ce sont les Européens et leur régime politique et économique qui ont commencé à la diviser en imposant des lois décrétant l'enclosure des terres. Aujourd'hui nous essayons d'emprisonner l'environnement dans les limites artificielles de la politique et nous nous renvoyons la balle dans des domaines trop importants pour qu'ils servent de terrain de jeu aux politiciens.

Si nous voulons survivre, nous devons imiter la nature. Une constitution doit veiller à ce que le partage des responsabilités en matière d'environnement soit calqué sur ce dernier et fasse fi des barrières politiques, créées de toutes pièces.

Afin de garantir à chaque Canadien le droit à un environnement sain et sans danger, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale. Les catastrophes telles que l'appauvrissement de la couche d'ozone et le réchauffement de la planète requièrent l'action concertée du fédéral.

Les propositions du gouvernement fédéral nous conduiraient tout droit dans la mauvaise direction, sans espoir de retour. Il faut absolument renverser la vapeur pour éviter que les provinces deviennent un paradis pour les pollueurs comme le permettraient ces dangereuses propositions.

En matière d'environnement, il est justifié que le gouvernement fédéral ait de la poigne. Comme l'a dit la WCELA, l'environnement est le patrimoine des Canadiens; chacun d'entre eux a le droit qu'il soit protégé. Il s'ensuit que les Canadiens ont droit à ce que leur environnement tout entier jouisse d'une protection raisonnable, pas seulement dans la province où ils habitent mais partout au Canada. Il est important que le gouvernement fixe des normes minimums en matière d'environnement pour que les provinces ne soient pas tentées de se faire concurrence et d'assouplir leurs normes pour attirer les industries.

La reconnaissance du droit de chaque personne au Canada à un environnement sain et sans danger est une condition essentielle si nous voulons protéger notre patrimoine, et si nous voulons être dignes de la confiance qu'ont en nous nos enfants à qui nous avons emprunté l'environnement.

Je demande son appui à la Chambre.

**M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour cette occasion qui m'est offerte d'analyser la proposition du député car elle est importante.

• (1720 )

Elle est particulièrement importante si on tient compte du fait que les objectifs visés par l'honorable député sont identiques aux objectifs du gouvernement fédéral.

Nos vues divergent toutefois quant aux meilleurs moyens d'atteindre ces objectifs. Comme vous le savez, le député nous propose d'élaborer une charte des droits en matière d'environnement et de l'inscrire dans la Constitution.

Selon nous, ce n'est pas la meilleure façon de préserver l'environnement au Canada. Je suis du même avis que le député, mais je suis convaincu que tous les députés de la Chambre seraient d'accord avec moi pour dire que nous partageons un objectif commun, soit de veiller à la protection de l'environnement non seulement pour la présente génération, mais aussi pour les prochaines.

Nous croyons que son approche, sa façon d'aborder un sujet sur lequel tous s'entendent, serait plutôt nuisible pour l'environnement car elle serait fondée sur l'hypothèse voulant qu'il soit possible de gérer l'environnement sans le considérer dans son contexte social et économique.

Je suis d'avis, et je crois que cette opinion est partagée par de nombreux députés, que la meilleure façon pour le Canada de résoudre les différences et les problèmes communs a toujours été, et est encore, le dialogue et la coopération.

Selon moi, le dialogue et la coopération signifient d'abord et avant tout un travail de concert avec les autres niveaux de gouvernement car il est évident que leurs rôles et responsabilités sont importants.

Je crois que le jugement rendu dans l'affaire du barrage Oldman confirme que le gouvernement provincial possède effectivement certains secteurs de responsabilité. Je dois dire en passant que j'ai été heureux de voir que la décision à propos du barrage Oldman a confirmé, à mon avis, les principes du gouvernement tels qu'ils sont mis en pratique dans les lignes directrices du PEEE et assurément tels qu'ils sont proposés aux termes du projet

de loi C-13 qui va être renvoyé à la Chambre dans un proche avenir.

À notre avis, si nous devons nous efforcer d'atteindre nos buts communs, nous devrions le faire en collaboration avec les mêmes gouvernements provinciaux, avec les gouvernements municipaux, avec les entreprises, avec les employés de celles-ci, avec les associations d'écologistes et avec le public en général.

À notre avis, la solution pour réaliser un développement durable réside effectivement dans l'établissement d'importants partenariats liés à l'environnement et à l'économie.

Nous craignons qu'en incluant dans la Constitution une déclaration des droits de l'environnement cela risquerait de compromettre le partenariat proposé entre tous les secteurs de la société qui, à notre avis, est nécessaire pour remédier aux problèmes que représente la dégradation de l'environnement.

Nous craignons que cela se produise, parce que cela conduirait à résoudre les problèmes par la confrontation plutôt que par la collaboration.

J'accepte et je comprends qu'à l'occasion il faille avoir recours aux tribunaux. C'est, je pense, une conséquence inévitable de notre processus législatif et de la manière dont nous avons accepté la responsabiltié dans le système fédéral pour les divers secteurs des obligations gouvernementales.

Je crois également fermement que si nous pouvons, chaque fois que c'est possible, éviter d'avoir recours aux tribunaux, ce qui conduit quelquefois à une confrontation, il est dans notre intérêt à tous de le faire.

Nous ne croyons pas que l'on devrait en aucune façon limiter la souplesse des assemblées législatives. Nous estimons que dans certains cas le coût très élevé des procès peut vraiment dissuader les gens d'user de leur droit de participer au processus.

En théorie, je préfère nettement un système de coopération et de partenariat où aucun palier, aucun partenaire n'est seul responsable, aujourd'hui ou demain, de la mise en valeur et de la protection de notre patrimoine.

À mon avis, notre gouvernement s'est engagé dans la bonne voie puisque nous essayons d'établir un système prévoyant la participation du public. En fait, on voit là un effort en vue d'encourager la participation du public, prévue dans le projet de loi C-13.

Je pense que nous sommes bien partis pour établir ce genre de partenariat et de liens. Ce disant, je reconnais entièrement que, ainsi qu'en témoignent les consultations menées dans le cadre du Plan vert, les Canadiens nous demandent, en tant que gouvernement fédéral, d'assumer l'important rôle de leader dans ce processus.

Pour ma part, j'estime que c'est notre rôle d'agir de la façon qui nous a été dictée par les Canadiens et d'accepter de montrer l'exemple, voire une plus grande responsabilité dans certains domaines et à d'autres paliers de gouvernement. Je suis fermement convaincu que si nous réussissons, ce ne sera pas parce qu'un palier de gouvernement aura essayé d'avoir ou aura eu la supériorité sur les autres, mais parce que nous aurons, au Canada, conçu un système grâce auquel les Canadiens—quelle que soit la région où ils vivent ou la classe sociale à laquelle ils appartiennent—en seront venus à la conclusion qu'il est de notre intérêt commun d'oeuvrer ensemble à la réalisation d'un objectif commun.

En tant que membre du gouvernement fédéral, je suis fier du leadership dont nous avons fait preuve jusqu'ici. Je suis fier du Plan vert, de cette stratégie à long terme dont la réalisation doit s'étaler sur six ans et qui est la première du genre dans notre pays. Je suis fier que 3 milliards de dollars aient été engagés pour la réalisation de ce plan. Je suis fier du fait que ce plan est dans une très large mesure le résultat direct d'un processus assez long—voire dans l'esprit de certain laborieux—de consultation avec les autres. Je suis fier enfin de constater que d'après mes calculs le Plan vert tient compte d'environ 80 p. 100 des plans et objectifs identifiés, des propositions des Canadiens.

Je me réjouis de ce que, avant que je n'accepte mes responsabilités actuelles, le gouvernement fédéral ait fait adopter la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, mettant ainsi en place un système où les responsabilités sont clairement définies. C'est de sa part faire preuve d'attention, c'est reconnaître la nécessité d'avoir—en ce qui concerne la qualité de l'environnement—des normes nationales uniformes.

Je me réjouis de voir qu'avec la présentation du projet de loi C-13 à la Chambre, dont nous serons appelés, espérons-le, à discuter d'ici quelques semaines sinon quelques jours, on a mis en place un système à l'intérieur duquel les Canadiens auront à jouer un rôle clairement défini. Nous acceptons le fait que, dans un sens très réel, nous sommes à l'occasion tout simplement des intendants agissant en leur nom.

Une partie du succès de la stratégie que nous avons mise en oeuvre est évidente dans le travail du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, dont le ministre fédéral exerce actuellement la présidence. Nous avons là un bon exemple de l'aptitude des gouvernements à travailler en collaboration, à mettre sur pied des plans nationaux visant à prévenir et à réduire le smog urbain, à mettre sur pied des stratégies visant à réduire les matériaux d'emballage de 50 p. 100 d'ici l'an 2000.

Je vois à l'oeuvre dans les activités du Conseil canadien des ministres de l'Environnement une détermination commune à s'attaquer aux problèmes qui nous confrontent sans trop se soucier de savoir à qui incombe la responsabilité de tel ou tel élément du processus.

Je rappellerai également les propositions dont nous sommes saisis en faveur de l'unité du pays pour faire remarquer que l'on parlera pour la première fois dans notre Constitution de la question de l'environnement et du concept de développement durable, mais cela fera partie d'un nouvel article, la très importante clause Canada.

Nous réussissons à prendre toutes ces mesures parce que nous acceptons le fait que les gouvernements à tous les paliers doivent travailler maintenant et à l'avenir, comme nous avons déjà commencé à le faire, en collaboration avec leurs homologues d'ailleurs, et avec tous les intervenants qui font partie de la société.

Je ferai remarquer, en terminant, que les problèmes auxquels les Canadiens font face ne nous sont pas nécessairement uniques en tant que Canadiens, comme nous l'avons très bien constaté ces jours derniers à la Chambre lorsque notre attention a été attirée sur le problème de la couche d'ozone.

Le genre de coopération et de partenariat qui s'imposent à mon avis sont également exigés de nos partenaires internationaux. Je me contenterai de signaler en terminant le Protocole de Montréal, l'un des meilleurs exemples de ralliement de la communauté internationale. Au début, 25 pays l'ont ratifié, et ce nombre a maintenant doublé. Ces pays signataires comprennent qu'à l'échelle internationale aussi bien que nationale, la clé du développement durable ne repose pas nécessairement dans des constitutions ou dans des documents, mais dans le désir et la volonté de travailler ensemble à forger des partenariats et des liens partout au Canada et dans le monde.

• (1730)

[*Français*]

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier le député de The Battlefords—Meadow Lake de nous avoir soumis une motion si intéressante et de grande importance. Il a toujours démontré un grand intérêt pour la question de l'environnement et avec cette motion aujourd'hui, il nous présente un sujet d'importance primordiale à cause du fait que tout le pays est intéressé à une constitution du Canada qui soit la meilleure pour les générations présente et future.

Je tiens vraiment à remercier le député de The Battlefords—Meadow Lake de son initiative.

[*Traduction*]

L'intervention du secrétaire parlementaire que nous venons d'entendre passait malheureusement pas mal à côté de la question dans la mesure où il a pris la moitié du temps dont il disposait pour nous faire part des réalisations du gouvernement, c'est-à-dire pour se livrer à un bel exercice de propagande.

En toute justice, disons qu'il a consacré une partie de son temps de parole à l'examen de la motion; d'après sa critique, je me demande s'il a seulement lu la motion du député de la circonscription de The Battlefords—Meadow Lake. Le secrétaire parlementaire a dit que, si une telle motion devait être adoptée, cela isolerait l'environnement et saperait le partenariat nécessaire au développement durable. Il a dit que cela donnerait lieu à des affrontements. Imaginez, il croit que cette motion pourrait susciter des affrontements et limiter la marge de manoeuvre du législateur, qui préfère un système de collaboration, de partenariat. Je paraphrase évidemment ce que le secrétaire parlementaire a dit, mais je suis très près de la réalité.

Il a dit qu'il veut travailler à un objectif commun, puis il a expliqué pourquoi il est fier du Plan vert et des réalisations du gouvernement. Restons-en là pour l'instant.

Au sujet de la motion du député de la circonscription The Battlefords—Meadow Lake visant à modifier la Constitution de manière à reconnaître le droit de toute personne, au Canada, de jouir d'un environnement sûr et sain, je veux savoir si une disposition semblable dans la Constitution aurait pour effet de saper le partenariat nécessaire au développement durable. C'est absurde. Ou encore, est-ce que cela limiterait la marge de manoeuvre du législateur? Le législateur aurait plutôt une plus grande incitation à aller de l'avant, un but à atteindre du fait de l'insertion d'une telle diposition dans la Constitution. Que peut bien essayer de prouver le secrétaire parlementaire en rejetant cette motion?

Cela minerait l'esprit de collaboration. Pour l'amour du ciel, si nous reconnaissions ce droit dans la Constitution, étant donné que les membres du milieu des affaires, des syndicats, du gouvernement et du secteur politique ont tous le droit de jouir d'un environnement sûr et sain, nous aurions une bonne raison de nous diriger dans cette direction.

Plus j'y réfléchis, plus il me semble que cette motion nous aiderait considérablement à atteindre les grands objectifs que vise le secrétaire parlementaire. J'aurais aimé que ce dernier nous dise pourquoi il ne veut pas d'une telle proposition dans la Constitution. Sur le plan constitutionnel, il a peut-être des arguments solides à avancer. Affirmer que le développement durable figure dans les offres constitutionnelles du gouvernement, c'est peut-être bon pour les relations publiques, mais de la façon dont la proposition est formulée, je parle ici de la façon dont la question est abordée dans le document intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, il faut conclure que le gouvernement n'accorde que peu d'importance à l'amélioration et à la protection de notre environnement. Voilà le point que tente de faire valoir le député de The Battlefords—Meadow Lake. Il vise à protéger l'environnement.

Que pouvons-nous faire et que pouvons-nous dire dans le peu de temps que nous avons? La reconnaissance des droits environnementaux remonte probablement au début des années 70, à l'époque de la conférence de Stockholm, et il existe de nombreuses façons d'atteindre cet objectif. On peut adopter une charte des droits environnementaux comme certains parlementaires, y compris le président de la Chambre, ont voulu le faire à la fin des années 70. On peut modifier la Constitution comme le propose le député de The Battlefords—Meadow Lake. On peut modifier la Charte des droits et libertés ou encore appliquer de façon rigoureuse de bonnes lois dans ce domaine; le secrétaire parlementaire ne l'a pas dit, mais c'est ce qu'il préconise, et je ne peux que partager cet avis. On pourrait aussi tenir compte des questions environnementales dans le processus décisionnel. C'est également possible.

Il y a des gens qui voudraient modifier l'article 7 de la Charte des droits et libertés de façon à ce qu'il soit ainsi libellé, et je cite: «Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à un environnement sain; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.» Cette proposition a été faite par un certain nombre de groupes qui s'intéressent à la Constitution.

Il faut aussi reconnaître le travail fait par l'Association canadienne du droit de l'environnement lorsqu'elle a témoigné devant le comité de l'Ontario sur la Constitution. Les porte-parole de cette association ont présenté des arguments convaincants en faveur de la reconnaissance du droit à un environnement sain dans la Constitution et ont aussi donné une définition claire des responsabilités partagées des gouvernements fédéral et provinciaux en matière d'environnement. Dans leur exposé, ils ont appuyé la proposition du professeur Gibson, qui est de modifier la Charte en y ajoutant les nouveaux paragraphes 15.1, 15.2 et 15.3, que je ne lirai pas à la Chambre, faute de temps.

Les propositions du gouvernement ne comblent pas vraiment le vide qui existe à cet égard. Si on les examine, on trouve un engagement à l'objectif du développement durable. Nous en avons déjà parlé il y a quelques minutes, et cet engagement a très peu de valeur.

Il y a ensuite la proposition concernant la reconnaissance du droit à la propriété dans la charte, mesure que bien des organisations et des gens rejettent, depuis des années d'ailleurs, parce qu'elle pose une menace pour l'environnement. Puis il y a une proposition qui vise à céder aux provinces certaines responsabilités législatives administratives, dans les domaines de la conservation et de la protection de la faune, du transport des marchandises dangereuses et de la conservation de l'eau et des sols, domaines où il faut admettre qu'il y a du chevauchement.

Pour ce qui est de l'union économique proposée par le gouvernement, il n'est pas question d'intégrer l'environnement et l'économie dans ce concept.

• (1740)

On doit donc en conclure que les décideurs ici, à Ottawa, ne saisissent pas encore la véritable signification du développement durable.

C'est à cause de ce vide que le député de The Battlefords—Meadow Lake a présenté cette nouvelle idée pour inciter le gouvernement à faire quelque chose à cet égard.

Lorsqu'il est question d'une initiative de ce genre, je trouve très regrettable que le gouvernement, au lieu d'exprimer son appui et de se montrer coopératif, juge nécessaire d'essayer de se défendre en invoquant des arguments qui, si on les examine de près, ne sont pas vraiment valables.

[*Français*]

**M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe):** Monsieur le Président, j'écoute nos honorables collègues, y compris le motionnaire, l'honorable député de The Battlefords—Meadow Lake, ainsi que le collègue de l'opposition libéral, l'honorable collègue de Davenport, les deux nous conviant, monsieur le Président, à entériner une motion, qui m'apparaît très intéressante, j'en conviens, et qui se lit comme suit, à savoir: Que le gouvernement devrait envisager de modifier la constitution de façon à reconnaître le droit de toute personne, au Canada, de jouir d'un environnement sûr et sain. C'est une vertu magnifique dont on peut souhaiter son application quotidienne à chaque seconde, surtout quand on connaît les dommages que notre environnement et notre planète ont subis dans toute notre histoire.

Cette motion, monsieur le Président, traite donc d'une question qui nous préoccupe comme Canadiens et Canadiennes. Et elle nous reporte à l'engagement d'ailleurs que nous avons pris, en tant que gouvernement, de contribuer par notre façon d'agir à protéger et préserver notre environnement naturel, pour nous-mêmes et pour nos enfants. C'est donc une responsabilité que notre gouvernement prend très au sérieux, et qu'il assume avec conviction, et j'en donnerai plusieurs exemples dans quelques instants.

Je pense donc que le discours constitutionnel que nous tenons actuellement et que l'engagement que nous avons pris de protéger l'environnement témoignent donc de notre souci de léguer à nos enfans un pays, voire même une planète où il fait bon vivre. C'est par la collaboration, à mon avis, et le dialogue que nous réussirons à relever les défis qui se dressent devant nous sur le double plan constitutionnel et environnemental à l'aube de ce XXI$^{e}$ siècle.

J'admets, monsieur le Président, appuyer les nobles principes de cette motion. Et qui serait contre, d'ailleurs? Je crois cependant devoir vous dire que ce n'est pas le meilleur moment ni la meilleure attitude à envisager dans les circonstances. Je veux dire par là, monsieur le Président, que d'adopter cette motion immédiatement pour nous inciter à enchâsser un tel droit dans la Constitution, c'est de mettre la charrue devant les boeufs, c'est d'aller trop vite. Nous avons quand même, n'est-ce pas, en devoir actuellement un comité constitutionnel qui s'apprête à nous suggérer le comment faire et le quoi faire dans de telles circonstances, entre autres questions. Et il y a, je pense, lieu d'attendre le rapport d'un tel comité avant de nous engager. Et je voudrais plutôt témoigner de l'efficacité d'actions issues des gouvernements des divers niveaux et d'organismes et citoyens, à la fin, qui vont commettre dans leur quotidien des gestes et des faits. Donc, je ne suis pas sûr que cette motion doive être adoptée, dans les circonstances. Je préfère, et je le répète, je préfère que l'on s'attarde à des gestes concrets, et, entres autres, ce peut être des législations gouvernementales, dans les circonstances.

À mon avis, donc, la meilleure garantie que l'on puisse offrir aux Canadiens pour leur assurer un environnement propre et sain, c'est de faire tendre nos efforts vers un développement durable. Il s'agit de tenir compte de la dimension écologique dans chacune de nos décisions et de rendre pleinement compte au public de chacun de nos actes.

La croissance économique ne va pas sans risque pour l'environnement et cela, personne ne peut le nier, car elle fait largement appel à toutes nos ressources naturelles. Nous savons, par contre, que l'économie ne peut poursuivre sa croissance si elle ne repose pas sur de judicieuses décisions dans le domaine de l'environnement. Comme le fait observer le Plan vert, il faut jour après jour songer à la dimension écologique avant de prendre nos décisions, et non après coup.

Monsieur le Président, nous avons rendu public, le 11 décembre 1990, notre plan d'action pour l'environnement, c'est-à-dire le Plan vert du Canada. On y affirme sans hésitation notre engagement à l'égard d'un développement durable, car nous le croyons fermement, la santé de notre environnement est le plus sûr garant de la force de notre économie. Du reste, si notre économie est prospère, nous sommes davantage portés à faire preuve de sagesse dans la gestion de nos ressources. La croissance économique nous permet aussi de protéger la qualité de notre environnement en investissant dans les infrastructures et les technologies dont nous avons besoin pour contrôler et prévenir la pollution.

Le Plan vert met donc au défi tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, les individus et les gouvernements, les entreprises, les Premières nations, les organismes non gouvernementaux, il les met tous au défi, dis-je, de travailler à l'unisson pour que s'accomplissent nos objectifs environnementaux.

Et cela me rappelle cette action commune à laquelle nous convie le Plan vert, et cela nous rappelle cet exemple. On peut voir, affiché sur une enseigne, le plus beau nom qui pourrait nous inciter à entrer dans ce restaurant ou cette entreprise, mais cette plus belle enseigne, aussi belle soit-elle, n'annonce pas nécessairement le contenu que l'on peut trouver dans ce restaurant ou dans cette

entreprise. Je préfère, moi, aller dans cette entreprise, dans ce restaurant, goûter aux plats, par exemple, et sans nécessairement me fier à cette enseigne qui me convie. Je veux dire par là, monsieur le Président, que les plus belles vertus que l'on peut afficher en public, les meilleurs voeux que l'on pourrait voir se réaliser, aussi longtemps qu'ils restent écrits et n'impliquent pas une action, ils n'incitent pas nécessairement à cette concertation.

Monsieur le Président, l'avènement du développement durable n'aura pas lieu si le gouvernement mène l'opération en descendant les échelons de la voie hiérarchique. Le développement durable doit faire partie intégrante de notre quotidien, de notre vécu et cette attitude doit présider à toutes nos décisions. Et pour cela, il faut impliquer nos gens, partir donc de la base, et amener ensuite ces vertus et ces valeurs dans des principes. Et le gouvernement est résolu à faire en sorte que l'on tienne entièrement compte de l'environnement au moment d'évaluer les projets et les politiques. C'est dans cette optique que se fait la réforme du processus fédéral d'examen des évaluations environnementales.

Vous voyez donc deux gestes que ce gouvernement a commis: le Plan vert, d'une part, et la proposition de législation qui est sur la table, C–13, d'autre part. Voilà deux gestes qui incitent à l'action et qui témoignent des convictions et des vertus de ce gouvernement. En outre, monsieur le Président, je voudrais vous rappeler que notre gouvernement a donné une importance beaucoup plus grande au rôle qui est dévolu au ministre de l'Environnement, de telle sorte que les questions relatives à l'environnement occupent dès lors le haut rang qui lui revient dans les priorités fédérales à l'heure des décisions. Qui plus est, notre gouvernement a constitué un comité du Cabinet pour l'environnement, avec mission de mener à bien notre ambitieux programme environnemental et de veiller à ce que les politiques et programmes du gouvernement soient pleinement conformes à nos objectifs en matière d'environnement. De plus, le ministre de l'Environnement fait partie du très important comité du Cabinet chargé des priorités et de la planification.

• (1750)

Tout cela pour vous dire, encore une fois, monsieur le Président, que les gestes, les règlements et les responsabilités impartis à travers les différents niveaux de décision au sein du gouvernement fédéral témoignent encore de ces convictions. Les ministres, les législations telles que C–13 le démontrent bien.

En terminant, monsieur le Président, je voulais vous dire que c'est là l'optique qu'a adoptée le gouvernement, faire du ministre de l'Environnement l'un des membres influents du Cabinet, le munir des instruments dont il a besoin pour remplir sa mission et permettre aux Canadiens de juger si oui ou non le gouvernement réussit bien à réaliser ces objectifs qu'il a fixés.

Voilà ce que je voulais vous dire, monsieur le Président. Je m'aperçois que le temps s'écoule, donc, je vous remercie.

[*Traduction*]

**M. Garth Turner (Halton—Peel):** Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir parler brièvement de la motion du député. Je sais qu'il est sincère et qu'il a présenté cette motion en toute sincérité. À mon avis, il est utile de la rappeler:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de modifier la constitution de façon à reconnaître le droit de toute personne, au Canada, de jouir d'un environnement sûr et sain.

À mon avis, il n'y a pas beaucoup de Canadiens qui, à première vue, diront que le député s'est fourvoyé en présentant une motion comme celle–là. Elle a beaucoup de mérites. Elle est très profonde et devrait être étudiée très sérieusement.

Si je puis me permettre de critiquer la motion de mon collègue, je dirais que, à l'heure actuelle, il est très tentant pour les Canadiens de faire de la Constitution une sorte de liste d'épicerie sur laquelle seraient inscrits tous les éléments positifs qu'ils souhaitent voir dans leur société.

Nous avons pu le constater lors des conférences constitutionnelles qui ont eu lieu ces dernières semaines. Le week–end dernier, à Toronto, les dirigeants autochtones ont demandé la reconnaissance des autochtones à titre de société distincte dans la Constitution. Quant au premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, il a demandé d'y inclure une charte des droits sociaux. Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme et Judy Rebick ont demandé de restructurer le Sénat de manière que certains sièges soient, par exemple, réservés aux femmes.

J'ai réclamé l'insertion dans la Constitution canadienne du droit à la propriété, du droit de la personne à posséder des biens. J'ai soutenu que la Constitution devait donner davantage de droits aux citoyens canadiens. Si j'arrivais à faire prévaloir mon point de vue, je voudrais sans doute avoir une modification constitutionnelle exigeant l'équilibre budgétaire. Je voudrais aussi qu'y figurent les propositions du gouvernement sur le renforcement de l'union économique.

Au fond, nous sommes nombreux à envisager les modifications constitutionnelles sans tenir compte des éléments fondamentaux qui nous ont menés là. Notre pays est menacé à cause d'un malentendu fondamental entre le Québec et le reste du Canada. Il est peut–être temps de résister à certaines tentations.

Je tenais à faire cette mise au point parce que la modification proposée par le député me semble bonne, solide et sincère. Mais peut–être sommes–nous en train de céder à la tentation de tout aborder dans les débats constitutionnels.

À propos des droits constitutionnels, de l'insertion des droits environnementaux dans la Constitution, j'aurais deux grandes remarques à faire. Je ne crois pas que nous ayons besoin de mettre encore d'autres mots sur papier, parce que cela ne fera rien pour assainir l'environnement. Modifier le libellé de la Constitution ne va rien faire pour l'environnement. Ce sont les attitudes qui doivent changer.

Le problème ne réside pas tant dans les gouvernements, les institutions, les constitutions.

Je ne pense pas que les Canadiens doivent institutionnaliser leurs problèmes environnementaux, les caser de manière à ne plus s'en soucier dans leur vie quotidienne parce que tel tribunal, telle institution, tel groupe de politiques va s'en occuper. Cela pourrait bien nous faire oublier que nous sommes tous des pollueurs dans notre vie quotidienne. Voilà ce qui doit retenir notre attention.

Si la motion du député était adoptée, je me demande si elle ne rassurerait pas à tort la population, lui faisant croire qu'on s'occupe du problème parce qu'il en est question dans la Constitution. Je ne voudrais surtout pas que nous essayions ainsi de nous soustraire à notre responsabilité personnelle à l'égard de la protection, de la préservation de l'environnement. Au contraire, je crois qu'il serait utile que nous nous efforcions tous d'aider les gens à savoir ce qu'ils peuvent faire pour l'environnement, à titre personnel, dans la vie quotidienne.

Nous donnons souvent, à la Chambre, l'impression que le gouvernement va pouvoir résoudre les problèmes. D'ailleurs, qu'est-ce que le gouvernement? Le gouvernement nous représente, il nous représente tous nous, notre pays, notre société; le Canada tout entier est représenté ici à la Chambre des communes. Nous faisons tous de notre mieux pour refléter les désirs de nos électeurs, mais si nous leur laissons croire que nous sommes capables de résoudre tous ces problèmes sans leur aide, nous ne faisons qu'aggraver la situation, à mon avis. La Constitution n'est rien d'autre que le règlement de notre société et aucun règlement ne peut vraiment aider l'environnement; c'est la population qui peut faire quelque chose.

Je crois qu'il faut par conséquent inciter les gens à penser et à agir d'une autre façon au lieu de vouloir modifier le règlement qui gouverne notre société. Ce raisonnement nous ramène aux questions fondamentales. Je ne tiens pas à minimiser l'importance de la tentative que fait le député pour faire quelque chose pour l'environnement mais, sauf son respect, je crois que nous avons tous ces outils à notre portée. Je ne veux pas faire le malin, mais nous pouvons tous réduire, recycler, réutiliser et repenser. Nous pouvons tous nous attaquer à nos problèmes écologiques personnels chez nous. Cela commence à la cuisine, au garage, en tondant le gazon, cela commence par toutes les petites tâches que nous accomplissons quotidiennement. Nous ferions peut-être bien de consacrer plus d'argent à communiquer ce genre de message au lieu d'apporter une modification à la Constitution.

Nous pouvons tous conserver l'énergie. À partir du moment où l'on monte dans sa voiture, où l'on se met à conduire, on peut s'arranger pour conserver l'énergie. Quand on chauffe sa maison et que l'on fait toutes les petites corvées quotidiennes, il y a des choses que l'on peut faire pour l'environnement. On peut protéger l'eau, on peut faire attention aux déchets dangereux. On peut cesser de répandre des engrais toxiques sur les pelouses. On peut faire toutes sortes de choses pour améliorer la situation.

Si nous voulons protéger la qualité de l'air dans notre foyer, il faut éviter d'utiliser des CFC. Nous pouvons nous assurer que notre voiture est bien réglée. C'est une question de bon sens élémentaire, ce sont des choses que l'on peut faire tous les jours pour atteindre l'objectif que le député vise par la voie législative, par le biais des constitutions, des institutions et des organismes politiques.

Il faut donc agir au lieu de parler. Je crois que toutes ces petites initiatives peuvent nous mener bien plus loin que n'importe quelle modification de la Constitution.

Il y a quelques instants, le député de Toronto qui se trouve de l'autre côté a fait une brève allusion aux droits de propriété et à l'environnement, monsieur le Président. De peur de laisser les auditeurs sur une fausse impression, je crois qu'il convient d'affirmer haut et fort que l'inscription du droit à la propriété dans la Constitution canadienne n'a aucunement pour effet d'abroger les droits de la société à protéger, à maintenir et à favoriser un environnement sain.

En intégrant le droit à la propriété à la Constitution canadienne, on ne fait que redonner aux Canadiens un droit qui leur a appartenu historiquement jusqu'en 1982, année où a été modifiée notre Constitution. Je sais que d'ardents défenseurs de l'écologie ont essayé de faire peur aux Canadiens en leur disant: «Si vous accordez aux gens un droit à la propriété, vous les autorisez du même coup à en abuser», c'est-à-dire à polluer cette propriété.

Je tiens à rappeller que, selon la Charte des droits et libertés dans la Constitution, les droits collectifs ont priorité sur les droits individuels. C'est précisément l'interprétation qu'en font les tribunaux. Le droit dont nous disposons en tant que société de protéger l'environnement et de veiller au bien commun est supérieur aux droits individuels.

• (1800)

En terminant, je tiens à remercier mon collègue d'avoir proposé cette motion.

**Le président suppléant (M. Paproski):** L'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément à l'article 96 (1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton.*

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

### L'IMMIGRATION

**M. Mac Harb (Ottawa–Centre):** Monsieur le Président, au moment où j'ai demandé à soulever la question, la famille de M. Jerez était encore au Canada. Selon les informations les plus récentes, elle aurait malheureusement été expulsée et renvoyée dans son pays d'origine.

Dans ma question supplémentaire au ministre, j'ai soulevé le problème des coûts engendrés par le traitement des dossiers des réfugiés. À ce moment–là, j'ai dit au ministre que, selon ses propres données, nous avons dépensé jusqu'à maintenant plus de 300 millions de dollars pour le traitement des dossiers des réfugiés au Canada.

Suivant les informations les plus récentes que nous ayons pu obtenir, seulement 4 000 demandeurs du statut de réfugié en sont rendus à la fin du processus. Ainsi, si on fait une règle de trois avec le nombre de demandeurs du statut de réfugié dont l'étude du dossier est terminée, soit 4 000 sur 100 000, et le coût de 300 millions de dollars, on obtient le chiffre de 75 000 $ environ par réfugié.

À ce moment–là, j'ai demandé au gouvernement de réexaminer tout le processus et de comparer le montant que nous dépensons à celui que dépense le haut–commissariat des Nations Unies, soit 400 millions de dollars environ dans le monde entier. Une fois de plus, je demande au gouvernement de nous expliquer, à nous et aux Canadiens, pourquoi il n'accentue pas ses efforts et ne songe pas à accorder une amnistie générale afin d'accélérer les choses, d'autant que de nombreuses familles vivent une situation très difficile.

[*Français*]

**M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, il me fait plaisir de fournir des informations additionnelles concernant les questions posées par le député d'Ottawa–Centre le 10 octobre 1991 sur le cas de Guillermo Jerez.

Le ministre maintient ce qu'il a dit à ce sujet. Le cas de M. Jerez a été traité suivant toutes les étapes du processus de reconnaissance du statut de réfugié, dont un examen complet de sa demande par un tribunal indépendant.

Le ministre est convaincu que ce cas a été traité suivant toutes les formalités du processus, qui est reconnu comme étant le plus généreux et le plus équitable au monde, monsieur le Président, un processus qui est à la fois ferme et équitable. Le Canada peut être fier de ses antécédents en matière de respect des droits de la personne et de reconnaissance du statut de réfugié.

[*Traduction*]

### LES ÉLEVEURS DE PORC

**M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk):** Monsieur le Président, j'ai pris ici la parole, le 9 octobre 1991, pour attirer l'attention de la Chambre sur les problèmes des producteurs canadiens de porcs. J'ai alors demandé au premier ministre quand il se déciderait à tenir tête aux Américains et à exiger qu'ils respectent l'Accord de libre–échange.

Le gouvernement américain impose sur les porcs vivants des droits de 22 $ par animal expédié du Canada aux États–Unis, ce qui représente une augmentation d'environ 300 p. 100. C'est là une autre preuve de l'érosion constante de nos relations commerciales avec les Américains. Ceux–ci se font de plus en plus protectionnistes et partant, se trouvent à violer l'esprit et la lettre de l'Accord de libre–échange. C'est ce qui arrive aujourd'hui dans les négociations du GATT.

Je ne suis pas le seul à me rendre compte de ce que les intérêts du Canada sont menacés. Les deux principaux négociateurs canadiens de l'Accord de libre–échange ont déclaré, comme on pouvait le lire il y a quelques semaines dans les journaux, que le Canada pourrait devoir mettre un terme à l'accord si les États–Unis ne cessaient pas de violer les droits du Canada.

Je dois vous dire que je suis furieux; je suis furieux parce que nous avons toujours dit que cet accord ne serait pas avantageux pour le Canada. Le fait est que le gouvernement a bel et bien négocié cet accord et qu'il a malheureusement fait passer les intérêts des États-Unis avant ceux du Canada. Mais il n'en demeure pas moins que nous devons compter avec cet accord et qu'il nous faudra nous décider à vraiment tenir tête aux Américains chaque fois qu'ils violent cet accord.

Bien entendu, pendant que nous nous efforçons de tirer le meilleur parti possible d'un mauvais accord, les Américains s'efforcent de miner tout avantage qu'il pourrait avoir à l'occasion pour quelque société canadienne. Mais ce qui compte, c'est que nous ne sommes pas obligés de les laisser faire. Le premier ministre a dit entretenir d'excellentes relations avec le président américain. J'ai donc demandé en octobre au premier ministre d'user de ces relations pour dire au président américain de respecter l'esprit de l'Accord de libre-échange.

Il faut remettre les Américains à leur place et leur faire savoir qu'ils ne peuvent pas nous bousculer indûment dans le secteur commercial. Nous devons agir dès maintenant et leur tenir tête. Je veux dire non pas que le premier ministre leur serve des avertissements soigneusement formulés, mais que nous adoptions une position ferme et tellement claire que les Américains comprennent que de bonnes relations entre deux pays ne sont pas automatiques et qu'elles ne devraient pas être tenues pour acquises.

N'oublions pas que plus nous allons tolérer que les Américains manquent à leur engagement en matière de libre-échange, plus les produits et les emplois canadiens seront vulnérables à la concurrence américaine. Nos producteurs de porcs sont constamment harcelés par d'injustes droits compensateurs américains, qui constituent une atteinte flagrante à l'Accord de libre-échange. Or, au moment même où nos producteurs de porcs croyaient voir la fin de leurs problèmes commerciaux, étant donné que deux tribunaux commerciaux s'étaient prononcés contre les droits compensateurs américains, voici qu'ils sont à nouveau harcelés par les Américains. Je me demande si cela cessera jamais.

Je prie donc encore une fois le premier ministre de faire savoir aux Américains que, en fait, le Canada n'a pas l'intention de se tenir coi ni de se laisser faire cette fois-ci.

**M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir répondre ce soir et de parler un peu de l'Accord de libre-échange et des droits compensateurs sur le porc. Nous devons cependant signaler au député que les droits compensateurs existent depuis 1984, donc depuis bien avant la conclusion de l'Accord de libre-échange. À cette époque, le seul processus d'examen était celui du GATT, et nous savons combien cela pouvait être long.

L'Accord de libre-échange nous a donc au moins permis d'avoir des délais plus acceptables dans le traitement des mesures de rétorsion prises en réaction à ces attaques du marché du porc canadien. En 1984 et 1985, on a imposé des droits compensateurs de 4,39c. canadiens la livre sur les importations de porc vivant.

Toujours sur le porc vivant, les droits compensateurs de 1989-1990 ont été haussés à 9,32c. canadiens la livre depuis octobre 1991, une augmentation de 107 p. 100 depuis le dernier examen.

Mais comme l'industrie, le gouvernement réagit. Quant à nous, nous appuyons l'industrie dans toutes les mesures de rétorsion qu'elle a prises et nous continuerons de le faire.

À la suite d'une enquête sur le porc, les États-Unis ont imposé en septembre 1989 des droits compensateurs de 3,6c. canadiens la livre sur les importations de viande de porc, congelée ou non. Ce geste a entraîné, de la part du Canada, une demande d'enquête adressée à trois instances différentes. Les conclusions d'un groupe d'experts sur les subventions constitué conformément aux dispositions du chapitre 19 de l'accord, ont occasionné une baisse des droits à 1,4c. canadien la livre, de 3,6c. qu'ils étaient. Si nous avions dû nous passer de l'Accord de libre-échange, nous nous serions butés à beaucoup de difficultés et nous serions encore aux prises avec les mêmes droits.

Le groupe d'experts constitué en vertu du chapitre 19 s'étant penché sur l'accès à l'industrie américaine de transformation du porc a contredit la décision de la Commission du commerce extérieur des États-Unis, qui avait conclu que les exportations canadiennes de porc aux États-Unis causaient du tort à l'industrie américaine. Vu le succès de ces contestations réalisées grâce au mode d'examen convenu dans l'Accord de libre-échange, les droits compensateurs sur le porc ont été éliminés et tous les droits ont été remboursés. Je trouve donc que cette démarche a été très fructueuse. Nous avons un processus d'examen prévu pour ces situations délicates.

Par ailleurs, la demande adressée au groupe d'experts du GATT par le gouvernement fédéral a mené à la conclusion que les États-Unis n'avaient pas agi en conformité avec leurs obligations en vertu du GATT, lorsqu'ils ont jugé que les subventions aux producteurs de porc avaient automatiquement des répercussions d'égale importance sur les usines de transformation.

• (1810)

En conclusion, les moyens qui nous sont fournis en vertu de l'Accord de libre-échange se sont avérés bénéfiques pour l'industrie et pour le gouvernement du Canada.

Les producteurs de porc de chez nous l'ont admis et sont satisfaits des résultats de ces démarches. Notre objectif est de faire en sorte que les règles régissant les échanges commerciaux soient respectées, et nous contesterons toute mesure injuste pour le Canada.

## LE GRAND TORONTO

**L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est):** Monsieur le Président, le carrefour formé par l'avenue Eglinton est et le chemin Don Mills dans ma circonscription est considéré comme le centre géographique du Grand Toronto.

En fait, c'est le carrefour où le trafic automobile est le plus important dans tout le Canada. En outre, il y a davantage d'emplois dans la région environnante que dans toute autre partie du Grand Toronto à l'exception du centre-ville.

Il y avait dans le passé plus d'emplois, mais la situation de l'emploi s'est modifiée du tout au tout au cours des dernières semaines et des derniers mois. En fait, la société IBM établie sur le coin nord-ouest de ce carrefour a licencié quelque 10 p. 100 de ses 2 000 employés. La Société pétrolière impériale, installée sur le coin nord-est, a licencié des employés également. Dans la région industrielle avoisinante de York-Est, North York, O'Connor et Belmondsey, un tiers de toutes les usines sont maintenant abandonnées. Ce n'est là que la pointe de l'iceberg, car en mai 1990, le taux de chômage dans le Grand Toronto était de 4,7 p. 100.

En janvier 1991, il s'établissait à 7,3 p. 100 et aujourd'hui, il est de 10,1 p. 100. Comme vous le savez fort bien, monsieur le Président, le problème ne se pose pas simplement dans le Grand Toronto. Il touche toutes les régions du pays. Nous avons maintenant le plus fort taux de chômage parmi les 17 pays les plus industrialisés du monde. Manifestement, c'est tout à fait inacceptable.

Comment allons-nous remédier à la situation? Comment allons-nous relancer l'économie? Monsieur le Président, comme vous le savez, j'ai écrit au premier ministre et je lui ai soumis cinq propositions.

Premièrement, je propose de permettre aux gens d'acheter une maison avec un versement initial de 5 p. 100. Deuxièmement, je recommande d'utiliser les fonds dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite pour effectuer un versement initial sur une maison. Troisièmement, je demande de baisser la valeur du dollar canadien. Quatrièmement, il s'agit de réduire pendant un an l'impôt sur le revenu des particuliers et cinquièmement, on doit lancer un programme de 14 milliards de dollars de travaux publics dans les municipalités.

La semaine dernière, le gouvernement a annoncé qu'il entendait donner suite à la proposition touchant le versement initial de 5 p. 100, et je m'en réjouis. Manifestement, il faut faire davantage si nous voulons relancer notre économie. Pour accroître le pouvoir de dépenser des chômeurs et des sans-emploi—ils sont plus de 10 p. 100 au Canada—nous avons besoin d'un programme de travaux publics de l'ordre de 14 milliards de dollars pour rebâtir l'infrastructure municipale, qu'il s'agisse des transports en commun, des routes ou des égouts, de projets environnementaux ou je ne sais quoi.

Où allons-nous prendre l'argent? Cela représente beaucoup d'argent. Nous sommes déjà fortement endettés et nous sommes confrontés à un énorme déficit. Selon les calculs effectués par le professeur Pierre Fortin de l'Université du Québec à Montréal, si nous pouvons faire baisser le taux de chômage de 10 à 7 p. 100, nous pourrons économiser quelque 14 milliards de dollars annuellement.

Cette prédiction est basée sur les propres calculs et les propres chiffres du ministère des Finances. On obtiendrait cette somme en réduisant le montant versé à l'heure actuelle sous forme de prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale et en augmentant également les recettes fiscales.

Nous ne pouvons attendre une relance à moyen ou long termes au Canada ou une relance aux États-Unis. Il faut agir maintenant, et c'est le ministre qui doit prendre l'initiative.

[*Français*]

**M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion pour expliquer à mon bon ami de Don Valley-Est la portée de l'aide, importante et continue, que le présent gouvernement apporte à la région de Toronto. Le rôle clé du gouvernement fédéral lors de l'acquisition de de Havilland par Bombardier en est un exemple.

L'industrie science et technologie exécute des prorammes et offre des services de façon soutenue. Le bureau régional, situé au centre-ville de Toronto, est responsable de l'exécution de ces programmes. Le Programme de développement de la biotechnologie constitue un bon exemple d'initiative qui profite directement à la région de Toronto.

ISTC a joué un rôle important dans la mise en place de ce programme qui a mené à la formation d'une organisation à but non lucratif, dirigée par le secteur privé et comptant plus de 100 membres issus de tous les sous-secteurs du milieu de la biotechnologie du Grand Toronto. On vise ainsi à promouvoir, auprès de l'industrie de la biotechnologie, la position de ce centre d'avant-garde de Toronto sur le plan du commerce et de la recherche.

En outre, la Banque fédérale de développement participe activement à un certain nombre d'initiatives locales pour le développement d'entreprises dans cette région, qui consiste en des cours de formation et en des services de conseils adaptés aux besoins des entreprises. La BFD offre aussi, en collaboration avec Emploi et Immigration, un programme de formation pour la mise sur pied d'entreprises, à l'intention de certains bénéficiaires de prestations d'assurance-chômage de la région de Toronto.

L'activité gouvernementale, monsieur le Président, dans la région torontoise se manifeste également par la collaboration entre le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario et la BFD, par le truchement du Programme «Vers le sommet» qui s'adresse aux femmes entrepreneurs de la région.

Je suis certain que les avantages notables dont bénéficie Toronto sur le plan du développement, conjugués aux programmes et aux services du présent gouvernement, permettront de jeter les bases d'une prospérité durable dans la région métropolitaine de Toronto.

[*Traduction*]

## L'ÉDUCATION

**M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface):** Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui d'une question que j'ai soulevée à la Chambre des communes le 11 octobre, c'est-à-dire il y a un peu plus de quatre mois. Ce jour-là, j'ai soulevé deux points.

Le premier concernait la Commission d'enquête sur l'enseignement universitaire au Canada qui avait déclaré qu'il fallait accorder davantage d'importance à l'enseignement à distance, à l'enseignement aux adultes et à l'internationalisation de l'enseignement. Elle signalait également qu'il fallait recruter davantage d'étudiants dans les collectivités autochtones et les familles moins bien nanties, ainsi que chez les handicapés et les femmes. Ma question au secrétaire d'État, ce jour-là, était:

> Comment et quand le gouvernement compte-t-il aider les universités canadiennes à redevenir compétitives?

Je vais juste donner une courte partie de la réponse qui disait, et je cite le ministre:

> J'en reparlerai à la Chambre dès que notre étude sera terminée, ce qui devrait être très bientôt.

Très bientôt, qu'est-ce que cela signifie? Voilà maintenant plus de quatre mois que j'ai posé ma question et que j'ai reçu cette réponse.

Ma question supplémentaire portait sur l'utilisation du programme de prêts pour aider les étudiants que j'ai mentionnés à suivre des cours d'enseignement postsecondaire. Je mentionnais les étudiants à faible revenu, les femmes, les handicapés et les peuples autochtones. J'ai demandé pourquoi on n'avait toujours rien fait, quand on allait faire quelque chose, etc.

Le ministre a déclaré que j'avais déjà posé cette question, mais il a été assez bon pour y répondre de nouveau. Il disait:

> J'ai déjà répondu à plusieurs reprises à la question de mon honorable collègue. Je lui ai dit à maintes reprises que le Programme de prêts aux étudiants avait déjà 27 ans d'existence, qu'il n'avait jamais été modifié et qu'il avait besoin d'une refonte en profondeur.

Il a dit également que l'étude pour faire une refonte de ce programme était très avancée.

Pourtant, à ce jour, nous n'avons toujours rien vu. Pourquoi ce retard? Nous sommes dans un pays, nous le savons tous, qui a quelque 5 millions de pauvres, c'est-à-dire de gens au seuil de la pauvreté ou au-dessous, la plupart des femmes et plus d'un million d'enfants. En ce moment même, il y a 2 millions d'assistés sociaux, presque 2 millions de personnes qui fréquenteront les banques alimentaires cette année. Il y a actuellement presque 1,5 million de chômeurs.

Ce genre d'enquête, d'examen, d'étude est nécessaire. Le rapport de la commission touchait un certain nombre de questions importantes. J'attends toujours les réponses du gouvernement sur ce qu'il va faire, ainsi que sur sa réforme du programme de prêts aux étudiants. J'attends avec impatience.

• (1820)

[*Français*]

**M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, j'aimerais répondre aujourd'hui à la question soulevée par mon collègue de Saint-Boniface le 11 octobre dernier, au sujet de l'enseignement postsecondaire au Canada.

Je tiens d'abord à rappeler que le gouvernement est engagé à soutenir l'enseignement postsecondaire basé sur l'excellence et l'égalité d'accès. Nous reconnaissons tous l'importance de l'éducation dans l'édification d'un pays et l'évolution essentielle du système en fonction des impératifs nouveaux.

C'est dans cette perspective que le Secrétariat d'État a appuyé la Commission d'enquête sur l'enseignement universitaire au Canada, mise sur pied par l'Association des universités et collèges du Canada. En effet, nous avons assumé, monsieur le Président, environ le tiers des coûts de la Commission présidée par M. Stuart Smith, soit 250 000 $.

La Commission d'enquête a déposé son rapport en octobre 1991, et depuis lors, l'AUCC a formé un groupe de travail pour étudier le rapport de la Commission.

Le groupe, présidé par M. Brian Segal, recteur de l'Université de Guelph, est composé de recteurs d'universités et de représentants du secteur privé. Il proposera, d'ici juin 1992, des mesures précises à prendre quant aux thèmes et aux problèmes soulevés dans le rapport de la Commission.

Ainsi, l'éducation à distance permet de répondre aux besoins des clientèles qui ont de la difficulté à suivre les formes traditionnelles d'enseignement, notamment les étudiants éloignés. Dans ce domaine, le Canada se révèle un chef de file mondial. Plusieurs provinces ont entrepris des projets innovateurs. Ainsi, la Télé-Université du Québec, TVOntario ou encore *Knowledge Network* en Colombie-Britannique illustrent bien les efforts qu'ont fournis les universités et les collèges pour élargir l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire.

La demande pour l'enseignement postsecondaire augmente de jour en jour. De fait, le Canada et les États-Unis ont les taux de participation les plus élevés au monde en ce qui a trait à l'enseignement postsecondaire. De plus, une des grandes tendances actuelles montre que le nombre d'adultes, et même d'adultes relativement âgés, qui participent à des programmes d'enseignement postsecondaire ne cesse de croître. Voilà pourquoi l'éducation aux adultes est une autre voie que le gouvernement examine de près.

*La Constitution*

## DÉBAT SPÉCIAL

[*Traduction*]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément à l'ordre adopté le mercredi 5 février 1992, la Chambre continue à siéger à la seule fin de permettre aux députés de faire des exposés sur les résultats des discussions qu'ils ont tenues avec les électeurs de leur circonscription concernant la question constitutionnelle.

Je donne maintenant la parole au député de Hastings—Frontenac et Lennox and Addington, ensuite au chef de la loyale opposition de Sa Majesté, puis au député de Burnaby—Kingsway.

**M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington):** Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir parler de ce très important sujet qu'est le renouvellement de la Constitution canadienne, de donner mon opinion et de rapporter les propos de mes électeurs sur le Canada.

Nous avons la chance de vivre dans la nation la plus favorisée au monde, mais il nous arrive trop souvent de penser, sous l'influence des bulletins de nouvelles ou parfois de gens pessimistes, que le Canada est une cause perdue d'avance. Je ne suis pas d'accord avec cette opinion pessimiste.

D'une façon générale, je pense, étant donné le contact rapproché que j'entretiens avec mes électeurs depuis plus d'une décennie, que les gens sont aujourd'hui très frustrés du fait que notre régime politique, la petite partisanerie, notre système de débat contradictoire et le régime parlementaire accaparent les médias.

En tant que Canadiens, nous sommes régis à l'excès par des organismes tels que les offices, conseils et commissions des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux. Nous devrions envisager une réforme qui aboutisse à une Chambre des communes qui représente mieux les intérêts régionaux de notre pays. Une Chambre des communes plus efficace et plus représentative éliminerait le besoin d'un Sénat nommé ou élu.

À cause de notre mode d'élection à la Chambre des communes, les parlementaires font l'objet d'une grande pression, voire même de beaucoup d'intimidation. Le seul vote libre est un vote secret, comme celui qui a servi à choisir le Président de cette Chambre démocratique. Les députés doivent être en mesure de mieux faire valoir les opinions de leurs électeurs. Ainsi, il serait moins nécessaire de recourir à la confrontation qui se manifeste

quotidiennement à la Chambre et la conduite des députés s'en trouverait peut-être améliorée.

Aujourd'hui, presque tous ceux à qui j'ai parlé, peu importe leur âge, m'ont déclaré être dégoûtés par la conduite ridicule et enfantine de leurs représentants élus devant les médias, en particulier devant les caméras de télévision à la Chambre.

À ce stade-ci, mes électeurs et moi-même estimons que la plupart des Canadiens sont très préoccupés par notre économie. La dette publique et le ralentissement économique ont contraint tous les paliers de gouvernement à prendre des décisions difficiles: hausser les impôts, réduire des services ou accroître des déficits, afin de pouvoir continuer d'assurer des programmes et des services auxquels tous les Canadiens sont maintenant habitués.

La dure réalité, c'est que tandis que les municipalités blâment les gouvernements provinciaux de réduire leur financement et que les provinces blâment le gouvernement fédéral de faire de même à leur égard, il n'y a qu'un seul contribuable auquel on peut faire payer.

Tous les paliers de gouvernement se rendent compte, certains plus lentement que d'autres, qu'une gestion financière responsable est absolument indispensable. Il est des plus réconfortants d'entendre le premier ministre de la Colombie-Britannique dire qu'on ne peut pas dépenser sans compter pour se sortir d'une récession.

Être Canadien ne se limite certes pas à des considérations d'ordre économique. Toutefois, nous décevons les Canadiens qui estiment nécessaire de continuer de bénéficier de l'aide sociale d'une génération à l'autre et de nombreux autochtones qui vivent dans des conditions analogues aux pays du tiers monde, au milieu de l'alcoolisme et de la pauvreté. Notre système doit encourager, et non décourager l'initiative individuelle.

Les Canadiens qui sont pris dans le cycle de l'aide sociale ont vu leur éthique professionnelle détruite par cette aide, tout comme le socialisme a détruit l'idéologie communiste dans le monde entier.

Les travailleurs pauvres du Canada deviennent de plus en plus frustrés parce que leurs revenus de salariés ou de commerçants baissent continuellement. Les Canadiens sont préoccupés par l'économie mais, en dernière analyse, la prospérité économique dépend de l'unité nationale.

Un pays divisé crée un climat d'incertitude, et l'incertitude politique mène à la stagnation sociale et économique.

Soyons intelligents et hardis, et profitons de la possibilité qui nous est offerte ici de mettre en place un Canada moderne, efficace et dynamique pour le prochain siècle et par delà. Alors que nous discutons du renouvellement de la Constitution du Canada, je trouve qu'il est plus important que jamais de prendre en considération le legs que la monarchie a fait au Canada et la dette que nous avons envers cet élément de notre passé pour sa contribution au caractère distinct du Canada en Amérique du Nord.

Contrairement aux États-Unis et à beaucoup d'autres pays, le Canada a eu la chance de ne pas subir de guerre civile, et cela est en grande partie attribuable à notre monarchie. Les loyalistes qui appuyaient la monarchie ont permis et favorisé la mise en place d'institutions représentatives servant bien les Canadiens.

Les habitants de ma circonscription ne veulent sûrement pas que nous revenions en arrière. J'inviterais cependant les Canadiens à prendre en considération leur héritage et à s'en inspirer.

Pendant plus de 200 ans, la Couronne a donné aux Canadiens un but commun. Aujourd'hui, alors que nous cherchons à redéfinir ce but, nous ne devons pas oublier cet héritage.

J'appuie sans hésiter le droit du Québec à sa culture, à son système de droit civil, à sa religion, à sa langue et à ses traditions. L'*Acte de Québec de 1774* lui reconnaissait d'ailleurs ce droit. Toute constitution devrait reprendre ces définitions et reconnaître ce qui existe et qui est assuré par la Couronne depuis plus de 200 ans.

Le Canada a la chance de posséder non pas une mais plusieurs sociétés distinctes. La première, ce sont les autochtones, les premiers habitants du Canada, qui ont contribué à bâtir le pays par leurs efforts en aidant la Couronne à résister à d'autres pays comme les États-Unis.

Le second, ce sont les Français qui ont apporté au Canada leur propre culture et leur langue et qui ont largement contribué à faire du Canada un pays dont l'identité est unique en Amérique du Nord.

Un troisième groupe distinct qui a participé à l'élaboration du Canada, ce sont les loyalistes qui ont laissé leur empreinte sur le paysage canadien et ont joué un rôle primordial dans l'histoire des fondateurs de l'Ontario et

de la Nouvelle-Écosse. On leur doit le système juridique et les institutions gouvernementales qui ont traversé les années jusqu'à nos jours.

Quatrièmement, de nombreuses cultures venant de tous les coins du monde ont fait du Canada le meilleur endroit où vivre et elles contribuent encore aujourd'hui à ce phénomène.

En ajoutant un qualificatif au mot Canada, on le divise. J'ai reçu mon propre héritage des loyalistes. Mes ancêtres venaient d'un peu partout en Europe et cependant, je suis Canadien, je ne suis pas un Canadien hollandais ou un Canadien allemand, ni même un Canadien européen. Je suis un Canadien d'origine européenne.

Les Canadiens désirent un pays qui reflète la diversité des régions et préserve l'intégrité du tout.

• (1830)

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député pourra déposer le reste de son discours auprès du greffier.

**M. Vankoughnet:** Tous les Canadiens sont très distincts dans la mesure où ils appartiennent à une société unique, qui ne ressemble à aucune autre en Amérique du Nord, ni ailleurs au monde.

Toutefois, si l'on veut définir ce que l'on pourrait faire séparément, on oublie le respect des droits de la personne, la liberté de parole, la solidarité sociale, l'harmonie et le droit des personnes à combler leurs besoins essentiels. Toucher à une partie quelconque signifie détruire le tout tel que nous le connaissons. Nous ne devons pas devenir un peuple d'individualistes s'admirant le nombril; nous devons évaluer objectivement ce que seront les changements et évaluer fermement ce qui devrait être modifié dans un Canada uni, les changements qui seront nécessaires dans le contexte d'un monde qui, lui, est certainement en évolution.

Le bilinguisme au Canada ne doit pas signifier que tous les Canadiens ou que toutes les régions du Canada seront bilingues.

Toutefois, dans ma circonscription par exemple, la semaine dernière on a avisé les petits bureaux de poste qu'ils ne recevraient aucune formule de déclaration de revenus puisqu'il était impossible de leur expédier les formules dans les deux langues à cause d'un retard dans l'impression des formules françaises. Selon la plupart des Canadiens de ma circonscription, ce n'est là qu'une frustration de plus et ce n'était pas l'intention de ce règlement.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député pourra déposer le reste de son discours auprès du greffier.

*La Constitution*

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, je voudrais participer moi aussi à ce débat sur le renouvellement de la Constitution. Les leaders parlementaires des différents partis politiques représentés à la Chambre se sont entendus sur cet objectif.

J'ai rencontré des électeurs au cours des derniers mois, depuis que la question a été soumise au Comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat. Beaucoup d'entre eux ont exprimé de véritables inquiétudes au sujet du processus constitutionnel et surtout de la nature des questions dont nous discutons.

Bon nombre de mes électeurs croient que certaines des 28 propositions ne devraient tout simplement pas être sur la table. Une grande majorité de ceux à qui j'ai parlé estiment qu'il est important que nous, les parlementaires, tranchions la question constitutionnelle le plus rapidement possible. Cela ne veut pas dire que nous devons accélérer le processus pour le simple plaisir de le faire. Cela veut dire que nous devons agir avec prudence et sincérité. Enfin, les électeurs de ma circonscription voudraient que cette question soit résolue sans plus tarder.

Lorsque je me promène dans les rues et dans les centres commerciaux, lorsque je vais chez Tim Horton's pour prendre un café et lorsque je prends la parole à la Légion ou à l'une des réunions officielles auxquelles j'assiste, je n'ai jamais entendu qui que ce soit me dire: «Vous savez, je n'aime pas cette affaire de société distincte.» Jamais on est venu me dire: «Vous savez, la question du pouvoir déclaratoire est un peu vague» ou «Je ne comprends pas tout à fait la signification ou les conséquences des droits inhérents des peuples autochtones.» Je n'ai jamais reçu de mémoire. Je n'ai jamais été interrogé par mes électeurs sur des sujets précis. Mais on m'a demandé à maintes reprises ce que nous faisions de la Constitution. «Nous voulons le Québec», m'ont-ils dit. «Nous voulons que le Québec demeure au sein de la famille canadienne.»

C'est ce que je dis à mon collègue d'en face et je le dis très sincèrement. Mes électeurs veulent, en majorité, que les Québécois demeurent au sein d'un Canada uni et renouvelé, et ils m'ont demandé qu'on s'y emploie.

Je n'ai pas toujours été d'accord avec les gouvernements du Québec et je ne le serai pas toujours, comme il se doit, sur tous les points. Sûrement, en tant que Canadiens nous pouvons apprendre à apprécier nos différences, quelles qu'elles soient et où que ce soit; et en tant que Canadiens anglophones nous devons faire preuve de la plus grande compréhension et de l'esprit de camaraderie le plus poussé envers les Canadiens francophones.

Si je parle ainsi c'est que j'ai des préjugés favorables à l'égard des francophones du fait que certains membres de ma famille le sont, et je ne m'en cache pas. Monsieur le Président, je dois dire qu'à chaque fois qu'il était question du renouvellement de la Constitution et de l'accélération du processus dans lequel nous nous sommes engagés, mes électeurs n'ont jamais manqué de me demander, à chacune de nos rencontres, ce qu'il en était de l'économie et quand nous allions prendre des mesures concrètes pour relancer l'économie canadienne.

Comme je l'ai déjà dit, lorsque je suis dans un café, au Kinsman Club ou que j'assiste à des repas en tant que représentant élu, mes électeurs ne m'abordent pas pour me poser des questions juridiques, que ce soit sur le pouvoir résiduel ou sur le Conseil de la fédération. Ils me parlent de chômage; ils me parlent des problèmes du régime des soins de santé; ils me parlent de la mobilité des Canadiens d'un océan à l'autre, voilà ce dont ils me parlent.

Je ne veux pas dire que le renouvellement de la Constitution n'est pas important. Au contraire, c'est très important. De plus, le problème d'unité nationale est attribuable à plusieurs facteurs dont la mauvaise situation économique du Canada.

J'exhorte tous les membres de tous les partis politiques qui font partie du comité mixte spécial de continuer le travail en gardant à l'esprit que ce processus a été enclenché dans l'intérêt de tous les Canadiens. Je veux que le gouvernement sache qu'après le processus de réforme constitutionnelle, les Québécois, les Terre-Neuviens, les habitants de l'Ouest, les Ontariens et tous les autres Canadiens voudront que nous, leurs représentants, consacrions le même temps, la même énergie et les mêmes ressources au règlement de quelques-uns des problèmes économiques les plus graves auxquels le pays a été confronté depuis plus de 100 ans.

Dans l'intérêt du Canada et également dans l'intérêt de la population que nous servons, nous devons faire preuve du même enthousiasme et déployer la même énergie pour présenter des plans d'action propres à régler les problèmes que j'ai déjà mentionnés dans le régime d'assurance-maladie, et à corriger les disparités régionales. C'est ce que les électeurs de ma circonscription m'ont dit en termes très clairs.

Qu'il s'agisse des travailleurs des aciéries au chômage, des mineurs du charbon déplacés, de ceux et celles qui voudraient s'inscrire à un programme d'adaptation des travailleurs âgés ou des étudiants qui ont besoin d'aide financière pour poursuivre leurs études postsecondaires ou qui cherchent tout simplement un emploi d'été, ils veulent tous que le Parlement du Canada travaille pour eux.

• (1840)

Je terminerai par ceci, monsieur le Président. Je sais que lorsqu'ils sont majoritaires, les gouvernements sont intimement convaincus qu'ils ont le mandat de mettre en oeuvre des mesures qu'ils estiment importantes. Je suggère aux députés d'en face, et aux membres du gouvernement en particulier, qu'ils devraient faire preuve de prudence lorsqu'ils prennent des initiatives qui n'ont pas l'appui de tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Je dis «non» car il n'est pas prudent de le faire. Prenons l'exemple de la TPS ou bien celui du libre-échange. Il y en a bien d'autres encore. Il y a des limites à ce que les Canadiens veulent bien accepter peu importe qui est au pouvoir.

J'insiste auprès de mes collègues—et ce en toute sincérité et en gardant à coeur et à l'esprit les intérêts de notre pays—afin qu'ensemble nous formions une nation, nous renouvellions notre fédération en maintenant au sein de la famille canadienne le Québec et le peuple québécois—qui est plus important que le gouvernement de cette province, tout comme le peuple néo-écossais est plus important que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, et ce, en gardant leur intérêt à l'esprit.

Je suis sûr qu'avec un peu de bonne volonté et de jugement, on pourra arriver à un compromis et résoudre le problème constitutionnel. Enfin, je suis sûr que nous pouvons redonner toute sa force à notre économie qui est un autre domaine de préoccupation pour les Canadiens qui réclament des mesures concrètes et précises.

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de pouvoir prendre la parole pour participer à ce débat, à ce carrefour historique où nous nous trouvons maintenant en essayant de donner une nouvelle Constitution au Canada.

Je représente la circonscription de Burnaby—Kingsway en Colombie-Britannique. Je tiendrai une tribune publique dans ma circonscription ce printemps après le dépôt des propositions du comité parlementaire sur la Constitution. À ce moment-là, j'espère avoir la possibilité à la fois d'écouter mes électeurs et de partager avec eux certaines de leurs inquiétudes et des miennes en ce qui concerne l'avenir de notre pays.

Ce soir, je voudrais profiter de cette occasion pour parler non pas en tant que député de Burnaby—Kingsway, mais au nom, si vous me le permettez, d'une autre circonscription de notre pays, peut-être une circonscription nationale plus large, que j'ai l'honneur et le privilège de représenter comme seul député officiellement homosexuel de la Chambre.

Au cours des années où j'ai eu le privilège de représenter Burnaby—Kingsway à la Chambre, j'ai essayé de transmettre les inquiétudes et les aspirations de mes électeurs.

Ce soir, je voudrais parler au nom de la collectivité des lesbiennes, des homosexuels et des bisexuels du Canada qui s'inquiète vivement de son exclusion de la Constitution du Canada, d'un élément très fondamental de celle-ci, de la clause Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, je parle au nom de la communauté gaie et lesbienne du Canada, qui compte environ 10 p. 100 de la population, nos enfants, nos frères, nos soeurs, nos parents, nos employés, nos amis, nos voisins. Nous sommes partout dans la société canadienne. Nous avons apporté une contribution énorme qui tragiquement est seulement reconnue aujourd'hui pendant l'épidémie de SIDA. Beaucoup de Canadiens et de Canadiennes apprécient maintenant cette contribution après avoir appris la mort d'artistes, de danseurs, d'acteurs, de musiciens, de chorégraphes et tant d'autres hommes et femmes qui ont trouvé la mort à cause de cette épidémie.

[*Traduction*]

Je déclare au nom de cette collectivité que je ne me souviens que trop bien que j'avais proposé en 1981, comme membre du comité sur la Constitution, qu'on ajoute les mots «orientation sexuelle» comme une cause de discrimination interdite dans l'article 15 de la Charte des droits et libertés. Les membres du comité m'ont dit à l'époque—je n'oublierai jamais cette réponse—que nous ne pouvions pas parler de tous les pauvres types dans la Constitution du Canada. Mon amendement a été rejeté par 23 voix contre 2.

Je ne suis pas un pauvre type et, heureusement, les tribunaux canadiens ont entre-temps statué que l'article 15 de la charte des droits englobe implicitement l'orientation sexuelle.

Nous attendons toujours que le gouvernement du Canada fasse enfin preuve de leadership, qu'il tienne la promesse qu'il avait faite en 1986 de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

J'en profite pour signaler à la Chambre et, par son entremise, aux membres du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada, une faiblesse criante des propositions dont le comité est saisi. Je veux parler des propositions concernant la clause Canada, dans lesquelles le gouvernement dit que l'incorporation de cette clause vise à «affirmer l'identité et les aspirations du peuple canadien».

Sous sa forme actuelle, la clause Canada parle de l'attachement des Canadiens aux principes d'équité, d'ouverture et de pleine participation de tous les citoyens à la vie de leur pays, quelles que soient leur race, leur couleur, leurs croyances, leur condition mentale ou physique ou leur culture. Évidemment, il est très important que toutes ces considérations entrent en ligne de compte dans la clause Canada. Mais il n'est pas fait état de l'orientation sexuelle. On exclut ma communauté; on exclut des centaines de milliers de Canadiens qui se trouvent être des lesbiennes, des gais ou des bisexuels.

En nous excluant, en nous rendant une fois de plus invisibles, on nie le rôle que nous jouons dans la formation de l'identité canadienne. Comme le dit dans son mémoire Cynthia Petersen de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, mémoire que je déposerai sous peu, la clause Canada proposée n'est pas une description complète du peuple canadien, car elle fait fi de la participation d'une partie importante de la population canadienne.

J'exhorte le comité à reconnaître cette injustice, à reconnaître ce qui, je l'espère, est une négligence et à modifier la clause Canada pour y inclure l'orientation sexuelle. De nombreuses instances ont d'ailleurs déjà été faites au comité en ce sens.

Je déposerai des mémoires qui ont été présentés par la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, par l'Association des lesbiennes et des gais d'Ottawa, par le Groupe des parents et des amis de lesbiennes et de gais, par le Comité du SIDA d'Ottawa, par un commissaire d'école de Toronto, par des prêtres catholiques d'Ottawa, par le Centre pour la promotion de l'intérêt public de la Colombie-Britannique et par beaucoup d'autres organismes.

En fait, je sais qu'à la plus récente conférence constitutionnelle tenue à Toronto, on a appuyé résolument l'inclusion de l'orientation sexuelle dans la clause Canada. Un certain nombre d'ateliers ont en effet adopté cette proposition à l'unanimité.

Le Conseil des Églises de la Colombie-Britannique a pressé le gouvernement et le comité d'agir dans ce sens.

Les Parents et amis de lesbiennes et de gais ont présenté au comité parlementaire un mémoire très éloquent dans lequel ils faisaient remarquer que la tendance qui existe déjà dans notre société à voir dans l'homosexualité un style de vie dérogeant à la norme s'en trouve davantage renforcée par le silence de la clause Canada sur l'orientation sexuelle.

Les Parents et amis de lesbiennes et de gais font remarquer que nous excluons leurs enfants et tous les autres homosexuels qui forment environ 10 p. 100 de la population.

L'une des lettres les plus éloquentes que j'aie reçues provenait d'une femme de Halifax, en Nouvelle-Écosse, qui a écrit au comité en ces termes:

> Je me suis rendu compte que j'ai été oubliée dans le projet de clause Canada. Or, mes ancêtres des deux côtés de ma famille habitent au Canada depuis sept générations, mais cette clause, proposée dans le but d'affirmer l'identité et les aspirations des Canadiens, m'a laissée pour compte. J'espère que le comité révisera la clause Canada et ajoutera l'orientation sexuelle à la liste.
>
> Après sept générations d'enracinement au Canada et la contribution de toute une vie que j'ai apportée à mon pays, je vous prie de ne pas m'exclure seulement parce que mon conjoint est une femme. Notre amour l'une pour l'autre ne fait de mal à personne et ne devrait pas être une raison d'exclusion de la citoyenneté dans notre pays.

À ce moment critique de l'histoire de notre pays où nous cherchons à inclure le plus de Canadiens possible, j'ose espérer que le comité reconnaîtra qu'il est important, voire essentiel, d'inclure également dans cette déclaration qui reflète tout le Canada les Canadiens qui sont lesbiennes, gais ou bisexuels. J'espère que le comité reconnaîtra qu'il est important, et même essentiel, d'inclure tous les Canadiens, les lesbiennes, les homosexuels et les bisexuels, dans cette déclaration qui couvre l'ensemble du Canada.

• (1850)

Je formule ce souhait au moment où les lesbiennes et les homosexuels sont trop souvent victimes de haine et de violence. Comme le signalent les Parents et amis de lesbiennes et d'homosexuels, le plus odieux, c'est d'affirmer que les homosexuels sont tous des agresseurs sexuels d'enfants. Il s'agit d'un mensonge ignoble que répand un député, le député de Scarborough-Ouest, dans une lettre qu'il a envoyée à tous les députés. Voilà un bel exemple de propagande haineuse dans laquelle il exhorte les députés à ne pas inclure l'orientation sexuelle ni dans la Constitution, ni dans le Code des droits de la personne, parce qu'ils reconnaîtraient ainsi la pédophilie.

J'espère que ses collègues du caucus libéral et même le chef du Parti libéral déclareront publiquement que ce député ne parle pas au nom du caucus ou du Parti libéral et qu'on l'écartera de tout poste de responsabilité au sein du caucus.

En terminant, je veux encore une fois rendre hommage aux Canadiens et aux Canadiennes, de toutes les régions du pays, qui ont écrit au comité parlementaire, qui l'ont incité, lui et le gouvernement, à reconnaître que les lesbiennes, les homosexuels et les bisexuels ne toléreront pas d'être exclus de la Constitution, qui ont exhorté le gouvernement et le comité à veiller à ce que l'orientation sexuelle soit mentionnée dans la clause Canada.

Conformément au Règlement, j'ai l'honneur de déposer un certain nombre de mémoires et de lettres qui m'étaient adressés, à moi ou au comité, et dans lesquels on prie le comité de réparer cette injustice.

[*Français*]

**M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole ce soir sur le débat spécial de la Constitution pour communiquer à la Chambre les commentaires de mes électeurs d'Hochelaga—Maisonneuve.

«Bâtir ensemble l'avenir du Canada». Nous sommes enclins à voir le gouvernement comme une institution statique, un ensemble de rouages construits et mis en service depuis très longtemps. Notre régime démocratique n'existe véritablement que grâce à l'ensemble des citoyens et, comme eux, il se développe et évolue sans cesse.

Le Canada d'aujourd'hui n'est pas celui de 1867, pas plus d'ailleurs que la loi qui lui a donné le jour. Cette loi a fait l'objet d'un grand nombre de modifications qui, toutes, sont l'oeuvre des citoyens du Canada. De plus, la façon même dont nous nous gouvernons est fonction de l'interprétation donnée à la Constitution par les tribunaux, de nos us et coutumes et des accords intervenus entre les assemblées et les gouvernements fédéral et provinciaux quant à l'exercice de leurs pouvoirs respectifs.

Ces éléments qui ont fait évoluer notre État et continuent de le faire évoluer lui donnent beaucoup de flexibilité et permettent de conclure, aux termes de la Constitution actuelle, une multitude d'accords visant certaines provinces ou régions, sans qu'il y ait risque de cristalliser une entente spéciale qui n'aurait peut-être pas bien fonctionné.

De nombreux autres changements se produiront sans doute. Le processus est déjà en cours; ou bien il a progressé lentement tout au long du premier siècle de la Confédération comme la société distincte, ou bien il ne fait que poindre à l'horizon comme le concept de la charte sociale et un sénat équitable. Comme dans tous les régimes parlementaires, son exécution ne sera pas l'oeuvre d'un seul gouvernement et donnera lieu à des débats orageux, mais j'espère qu'elle finira par rallier la majorité des suffrages.

D'autre part, nous nous préoccupons des relations entre Canadiens français et Canadiens anglais et du partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ces questions ont toujours été à l'ordre du jour, les recherches pour trouver un terrain d'entente et le processus d'adoption à la conjoncture n'ont jamais subi d'interruption. La reconnaissance du fait français, limitée en 1867, touche maintenant le Canada à des degrés divers.

Le Québec est-il une société distincte? Cette question que plusieurs d'entre vous se posent mérite une réponse. Certains se demandent pourquoi le gouvernement tient à reconnaître dans la Constitution que le Québec forme une société distincte, tandis que d'autres sont convaincus que cette reconnaissance entraînerait une forme d'infériorité pour les Canadiens. Il faut démystifier cette proposition qui n'est en réalité que la reconnaissance d'un fait historique et sociologique.

Tout d'abord, il faut souligner que ce n'est qu'une proposition parmi les 28 que le gouvernement a déposées. En proposant la reconnaissance du Québec comme société distincte, nous avons tenté de répondre aux besoins qu'éprouve le Québec d'être reconnu et respecté, tout en préservant l'égalité fondamentale des provinces et des citoyens.

Il s'agit de confirmer que tout le pays appuie la nature distincte du Québec et la respecte. La préservation et l'épanouissement de la langue française au Québec et le caractère distinct de la culture dans ma province ne doivent pas être tenus pour acquis par les Canadiens dont la langue n'est pas menacée.

En fait, les Canadiens ne doivent pas oublier que le Québec est un abri institutionnel pour 6 millions de mes concitoyens francophones et les pouvoirs que celui-ci détient, comme première ligne de défense contre l'attrait assimilateur des 300 millions de Nord-Américains qui les entourent. Dans ce contexte, la reconnaissance dans la Constitution que le Québec est une société distincte ne confère aux Québécois rien de plus que ce dont les autres Canadiens jouissent déjà. Cette reconnaissance ne fait qu'assurer l'égalité.

Choisir entre la solution canadienne et la souveraineté du Québec? En définitive, les Québécois et les Canadiens des autres provinces vont devoir choisir, d'une part, entre un Canada dans lequel le Québec trouve une place qui lui est acceptable et, d'autre part, la souveraineté du Québec et la fin du Canada tel que nous le connaissons. Mais certaines personnes qui sont pressées de pousser le Québec hors du Canada, disent par exemple aux Québécois: Vite, sortez de là, mais emportez les meubles! Parce que les marchands d'illusions ont fait une drôle de découverte, semble-t-il, on dirait qu'ils ont constaté que les Québécois tiennent à leur citoyenneté canadienne, à leur passeports canadiens, qu'ils sont plutôt contents d'un système économique et politique que leur a donné le deuxième niveau de vie au monde, qu'ils ont confiance dans leur monnaie et qu'ils sont fiers de leur histoire. Alors, nos inventeurs de pays ont imaginé une astuce: Faisons la souveraineté, disent-ils, et gardons ce que nous aimons et ce qui nous profite dans le Canada. C'est pas mal original!

Comment pourrait-on prendre au sérieux ceux qui prônent l'indépendance du Québec et qui disent: Le Canada est inacceptable, mais nous voulons garder l'argent canadien. Le Canada est inacceptable, mais nous voulons garder la citoyenneté canadienne et le passeport canadien.

L'avenir du Québec au sein de notre fédération doit intéresser tous les Canadiens. Le problème, pour nous tous, est que le quart de notre population installée dans le centre stratégique du pays se demande si on veut d'elle, si elle devrait s'en aller. Nous sommes par conséquent mis au défi de réagir à cette possibilité et de trouver une voie qui permette au Québec de préserver et de promouvoir sa société distincte. Malgré tout, ceux qui croient que cette façon de poser la question constitue une

forme de chantage, pour reprendre l'expression anglaise, un *bluff*, se trompent dangereusement.

L'union économique canadienne n'intéresse pas seulement la grande entreprise, les commerces ou les banquiers. C'est un problème pour nous tous lorsque les barrières commerciales internes du Canada sont plus hautes que celles qui séparent les pays d'Europe. Cela va bien au-delà des profits, cela affecte l'emploi, les prix à la consommation. Notre potentiel est celui de nos descendants.

• (1900 )

Nous sommes au défi de trouver des solutions au problème, et les trouver ensemble. Selon les sondages, les Canadiens réclament que la révision constitutionelle cède le pas à celle de l'économie, compte tenu de la gravité exceptionnelle de la récession et de ses conséquences. Si la question de la Constitution était nouvelle, personne ne pourrait s'objecter à cette façon de voir. Malheureusement, la question traîne depuis tellement longtemps qu'elle est maintenant irrémédiablement liée de façon étroite à l'avenir de notre économie. Il ne fait aucun doute que la confiance nécessaire à une véritable reprise de l'économie ne pourra se manifester tant que durera l'incertitude politique liée à l'impasse constitutionnelle. Il est illusoire de croire que les décisions d'investissement peuvent être prises alors qu'en raison de l'incertitude quant à l'avenir, les règles du jeu demeurent inconnues. Au Québec, en outre, notre économie a déjà suffisamment souffert avant le référendum de 1980 et depuis l'échec de Meech pour que l'on puisse envisager de reporter de nouveau la question.

Je demande maintenant à tous les Canadiens et Canadiennes de songer à tout ce que nous avons accompli ensemble et à tout ce que nous risquerions de perdre par le morcellement du pays. La citoyenneté, ce n'est pas seulement des avantages, c'est aussi une responsabilité. Comment pourrait-on dire à nos parents, qui nous ont légué, avec fierté et confiance, un des plus beaux pays au monde: «Je n'ai pas été capable de transmettre votre héritage à vos petits-enfants? Par indifférence, par lassitude, par timidité, notre génération a tourné le dos à un passé glorieux et a renoncé à un avenir brillant».

Aimer le Canada, vouloir l'améliorer, ce n'est pas renier notre appartenance québécoise, renier notre fierté dans nos origines. Au contraire. Qui sont ceux et celles, aujourd'hui, qui servent le mieux les intérêts des compatriotes? Est-ce que ce sont ceux et celles qui veulent bâtir un Canada encore meilleur et plus prospère pour leurs enfants? Un Canada où le Québec pourra continuer de s'épanouir en toute sécurité et en toute liberté? Ou ceux et celles qui veulent morceler et affaiblir le Canada? Ceux qui veulent isoler le Québec, ébranler son économie? Ceux qui bâtissent ou ceux qui boudent?

Au Canada, nous préférons toujours les solutions paisibles. Les peuples du monde admirent chez nous cette qualité que prisaient nos ancêtres. Nous sommes appelés à bâtir un pays meilleur à partir d'une solution meilleure, à sauver ce merveilleux pays. C'est notre bienfait, notre offrande au monde qui nous entoure, notre devoir envers nous-mêmes et notre obligation envers les générations futures.

[*Traduction*]

**M. John Harvard (Winnipeg St. James):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat spécial à la Chambre des communes ce soir.

En tant que député, j'aime rester à l'écoute des électeurs de ma circonscription, celle de Winnipeg St. James. Par conséquent, au cours des quelques minutes qui viennent, je veux vous transmettre leur point de vue.

D'abord et avant tout, je dirais qu'il semble y avoir beaucoup de bonne volonté et de générosité de la part des habitants de ma circonscription relativement à ce processus de réforme constitutionnelle pour le renouvellement du Canada. En fait, mes électeurs sont plus à l'aise avec ce processus qu'ils l'étaient durant le débat sur l'accord du lac Meech. À mon avis, c'est surtout parce qu'il est un peu plus ouvert. Ils ont l'impression que les Canadiens peuvent y participer, comparativement à l'accord du lac Meech où presque tout s'est fait à huis clos.

Il y a donc une amélioration, et je suis fier de l'annoncer.

D'après ce que j'ai entendu dans la circonscription de Winnipeg St. James, je peux vous dire que mes électeurs ne veulent pas que le Canada éclate.

Je n'ai pas entendu beaucoup de gens dire: «Nous allons laisser le Québec se séparer.» Cette phrase, je l'avais entendue à maintes reprises il y a deux ou trois ans, lorsque les Canadiens ressentaient une certaine frustration et étaient inquiets de l'avenir du pays. Je ne l'entends plus souvent aujourd'hui.

Les gens ne veulent pas voir éclater le Canada. Les Canadiens aiment vraiment leur pays. C'est vrai. Ils ne sont pas très démonstratifs à cet égard, mais si on les pousse un peu, ils montreront à quel point ils tiennent à leur pays.

Mes électeurs ont des choses à dire au sujet de cette crise constitutionnelle—et on peut vraiment parler de crise lorsque l'avenir du pays est menacé. Les électeurs de ma circonscription souhaitent que nous réglions ce problème. Ils veulent qu'on en finisse. Ils veulent qu'on surmonte ce problème, car il affaiblit notre pays et sa population. Ces disputes et discussions incessantes sur la Constitution nuisent à tous les aspects de la vie canadienne. Aussi, voici ce que disent les électeurs: «Réglons la question, réglons-là rapidement et passons à autre chose, l'économie, par exemple.»

Lorsque je vais faire un tour sur l'avenue Portage, une grande artère dans ma circonscription, et que vingt électeurs qui ont des préoccupations politiques à l'esprit m'arrêtent pour me parler, je puis vous assurer que 19 d'entre eux me parlent d'économie. Ils constatent que l'économie se détériore. Ils n'aiment pas l'orientation qu'elle a prise depuis plusieurs années et ils veulent que les politiciens s'emploient sérieusement à résoudre les difficultés économiques de notre pays. Voilà le principal problème.

Mes électeurs savent toutefois que l'on peut faire des merveilles avec l'économie canadienne, mais que ce sera en pure perte si, au bout du compte, nous n'avons plus de pays. Nous aurons alors perdu notre temps.

Il faut régler le problème constitutionnel. Il y a toutefois un malheureux concours de circonstances, c'est-à-dire deux crises, la crise constitutionnelle, d'une part, et la crise économique, d'autre part. Habituellement, un pays a assez d'une crise à surmonter. Le Canada est dans la terrible situation où il doit en surmonter deux en même temps. C'est un fardeau très lourd à porter.

J'ai confiance en ce pays. J'ai confiance en sa population et je sais que nous nous en sortirons. Nous l'aurons échappé belle. Voilà ce que me disent mes électeurs.

Ils me disent aussi que la crise au Canada a été imposée à la masse par l'élite. Cette crise n'est pas issue de la masse, des travailleurs. Elle a été créée, dans une large mesure, par une certaine élite canadienne, par des universitaires, des politiciens et des gens des médias qui ont fait de la Constitution une industrie. Je me demande parfois si nous arriverons jamais à satisfaire ces gens en modifiant la Constitution.

Bien des Canadiens, notamment dans ma circonscription, sont très irrités par ces gens qui, sans arrêt, nous rebattent les oreilles avec des problèmes de Constitution. Cela ne nous fait pas oublier certains des problèmes très réels qui se posent. Je ne préconise pas le statu quo constitutionnel. Il y a des limites à ce qu'on peut faire au moyen de la Constitution.

• (1910)

Je crois aussi que les électeurs de Winnipeg St. James ne s'attendent pas que les 28 propositions actuelles survivront aux négociations et débats en cours. Ils prévoient un nombre beaucoup plus modeste de propositions, quatre ou cinq probablement.

Permettez-moi de dire un mot de ces propositions. Il est certain que, dans mon coin de pays, on souhaite la réforme du Sénat. Cela est indispensable. Il faut que la réforme du Sénat donne une voix plus forte à l'Ouest au sein des institutions centrales. Je ne pense pas que nos gens veuillent donner plus de pouvoirs à leurs capitales provinciales. Ils veulent un gouvernement central fort, mais ils veulent être un protagoniste important dans ce gouvernement central, dans ce Parlement réformé. C'est pourquoi ils veulent un Sénat élu, efficace et équitable. Sans réforme du Sénat, aucun accord n'est possible, selon moi.

La notion de société distincte est très importante pour nos amis du Québec. Il est certain que, il y a un certain temps, lorsque l'expression société distincte est apparue, des Canadiens de l'Ouest et des électeurs de ma circonscription se sont sentis mal à l'aise parce qu'ils y voyaient l'affirmation que le Québec était spécial. Cette fois-ci, je crois qu'on prend conscience que cette notion est surtout une manière de reconnaître le caractère différent du Québec.

Le Québec est différent. Il a son code civil, il a sa culture propre, sa langue. Il y a une différence. C'est plus ou moins à cela qu'a trait la notion de société distincte, qui consiste à reconnaître cette différence et à aider le Québec à préserver ce caractère distinct.

D'aucuns se préoccupent encore de ce qu'un gouvernement du Québec pourrait, dans l'avenir, se prévaloir de la clause de société distincte à des fins abusives, ainsi que de la question de savoir comment cette clause s'inscrirait dans la charte et dans la Constitution.

La plupart des Canadiens de l'Ouest sont assez ouverts pour accepter cette clause s'ils estiment que celle-ci sera appliquée d'une manière positive afin de préserver le caractère distinct du Québec, sa culture, son code civil et sa langue, et qu'elle ne servira pas contre certaines personnes vivant au Québec. Je pense que l'esprit de générosité et la bonne volonté prévaudront.

Parlons maintenant des peuples autochtones et du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Je pense que les Canadiens de l'Ouest acceptent ce principe général, mais ils aimeraient certainement en savoir beaucoup plus sur ce point.

Pour ce qui est du partage des pouvoirs, mes électeurs de Winnipeg St. James disent: «Oui, nous sommes disposés à envisager un nouveau partage des pouvoirs, à condition que celui-ci ne se fasse pas au détriment d'un gouvernement national fort.» Ils tiennent à un gouvernement central fort, mais ils sont prêts à envisager une restructuration des pouvoirs parce que, après tout, ce qu'ils veulent c'est le gouvernement le mieux en mesure d'accomplir le travail. Ce pourrait parfois être le gouvernement provincial, parfois le fédéral mais, quoi qu'il en soit, ils ne veulent pas une réduction des pouvoirs d'un gouvernement central fort.

En terminant, j'ajoute que mes électeurs laissent entendre que si nous surmontons cette crise, je pense qu'on y parviendra et je pense qu'ils le croient aussi, il ne faut pas laisser une telle situation se reproduire.

Il est temps que nous nous y prenions mieux pour vanter la Confédération et le fédéralisme au Canada. Le fédéralisme est en difficulté en grande partie parce que nous n'avons jamais su en vanter les avantages. Un grand nombre de personnes ne comprennent pas le fédéralisme, ou alors nous avons tout simplement pris pour acquis qu'il durerait toujours.

Tirons donc des leçons de ce débat.

**M. Willie Littlechild (Wetaskiwin):** Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup cette occasion formidable et tout à fait spéciale, qui m'est offerte de m'adresser par votre intermédiaire, à la Chambre ainsi qu'aux Canadiens de toutes les régions de notre magnifique pays.

En tant que représentant de la circonscription de Wetaskiwin, je vais en tout premier lieu vous expliquer la signification de ce nom; en langue crie, il signifie les collines de la paix du *kakanadak*, ce qui veut dire notre pays propre. Je tiens à remercier notre premier ministre, et notre ministre de l'Unité nationale de m'avoir permis de faire partie du Comité spécial mixte sur le renouvellement du Canada, en compagnie de 29 autres citoyens éminents. Nos audiences et les conférences que nous avons tenues dernièrement nous ont permis d'entendre les opinions d'innombrables dirigeants et citoyens désireux d'édifier un Canada plus fort et plus uni.

Mes électeurs m'ont exposé en personne, ainsi que dans les lettres qu'ils m'ont envoyées, leurs opinions sur toutes les 28 propositions du gouvernement. Un questionnaire a également été distribué dans ma circonscription au début de janvier. Dans ce questionnaire, je demandais à mes électeurs de réagir à l'initiative du gouvernement en exprimant leur accord, leur accord profond, leur désaccord, leur profond désaccord ou leur indécision au sujet des propositions, et en faisant des commentaires personnels. Jusqu'à présent, plus de 250 réponses au questionnaire, nous sont parvenues et j'espère que nous continuerons à en recevoir. Plusieurs de mes électeurs se sont dit enchantés d'avoir eu l'occasion de répondre directement aux propositions et de faire connaître leurs opinions.

Je vais maintenant vous donner rapidement le pourcentage de mes électeurs qui approuvent les propositions fédérales.

Proposition nº 1, 73 p. 100; nº 3, 81 p. 100; nº 4, 50 p. 100; nº 6, 64 p. 100; nº 7, 52 p. 100; nº 8, 86 p. 100; nº 9, 70 p. 100; nº 10, 72 p. 100; nº 11, 75 p. 100; nº 12, 82 p. 100; nº 14, 79 p. 100; proposition nº 15, 56 p. 100; nº 16, 73 p. 100; nº 17, 84 p. 100; no 19, 60 p. 100; nº 20, 63 p. 100; nº 21, 74 p. 100; nº 22, 79 p. 100; no 24, 86 p. 100; nº 25, 65 p. 100; nº 26, 83 p. 100; nº 27, 74 p. 100 et nº 28, 64 p. 100.

À la fin de mon questionnaire, j'ai posé une vingt-neuvième question que voici: «Si les propositions que j'approuve se concrétisent, j'accepterai les propositions avec lesquelles je ne suis pas d'accord». J'ai reçu 148 réponses négatives, 63 réponses affirmatives et 30 réponses indécises à cette question.

Comme le prouvent les résultats qui précèdent, la majorité des personnes qui ont répondu au questionnaire approuvent presque toutes les propositions de la partie 1. Entre autres, un de mes électeurs a fait une heureuse suggestion. Dans la clause Canada, remplaçons le mot «tolérance» par le mot «respect» dans la phrase où il est question de «l'importance de la tolérance tant pour les individus que pour les groupes et les collectivités».

On soutient encore massivement les propositions énoncées dans les parties II et III du document publié par le gouvernent fédéral. On s'entend passablement sur la réforme de la Chambre des communes et du Sénat. Un grand nombre de gens insistent sur la nécessité d'accorder à l'Ouest un plus grand rôle politique et font des observations sur le transfert des pouvoirs aux provinces.

Après avoir mentionné que ma circonscription est en faveur de plusieurs propositions, je crois qu'il importe de souligner qu'on s'oppose fortement à la proposition 2, soit la reconnaissance du caractère distinct du Québec et de la dualité linguistique du Canada. Les répondants ont insisté à maintes reprises sur l'égalité des provinces et sur le fait qu'il ne faut accorder un statut spécial à aucune d'entre elles. La proposition 5 concernant le processus constitutionnel autochtone n'a pas reçu non plus un appui unanime.

Puisque les Quatre-Nations de la réserve d'Hobbema vivent dans ma circonscription, j'ai rencontré à plusieurs reprises leurs chefs et leurs conseils pour connaître leurs points de vue. Malheureusement—quant à moi—, ils ont préféré rejeter l'ensemble des propositions plutôt que d'appuyer la position adoptée par l'Assemblée des Premières nations.

Un de mes électeurs m'a écrit dernièrement pour me dire que s'il n'est pas d'accord avec quelque chose, il faut lui prouver qu'il a tort. Selon lui, je ne devrais pas attendre tout bonnement qu'il se range à mon avis. J'aurais voulu répondre brièvement à certaines préoccupations formulées par mes électeurs. Je ne parle qu'en tant que simple député et Indien inscrit quand je présente les commentaires qui expriment ma pensée.

Je me souviens de la première réunion que le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a eue avec les chefs autochtones. À cette réunion, le vieux chef Peter O'Chiese a dit: «Nous devons nous élever les uns les autres». Cette déclaration a eu sur moi un effet durable pendant nos audiences, tout comme les quatre grandes valeurs que sont l'honnêteté, la bienveillance, le partage et la force. Ces valeurs pourraient peut-être être exprimées dans notre clause Canada, avec une allusion au grand esprit.

• (1920)

Notre préambule pourrait peut-être aussi affirmer, comme l'avait fait lord Denning dans les années 70 au cours d'un procès tenu à Londres, qu'aucun gouvernement ne peut violer un traité tant que le soleil brille, que l'herbe pousse et que la rivière coule. Mon propre père, ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, avait l'habitude de dire que ce sont là les trois principes sur lesquels on a bâti notre noble pays.

Monsieur le Président, je sais que vous, ainsi que mes compagnons de rodéo qui sont à la tribune ce soir, serez d'accord avec ce que je m'apprête à dire. Le monde des sports du Canada a aussi une immense contribution à faire dans l'enjeu de l'unité nationale. Quel est ce sentiment fantastique, cet enchantement, qui nous anime quand nous venons de remporter une victoire en tant qu'athlète? C'est le sentiment d'être Canadien. Par pure coïncidence, nous partagerons tous une fois de plus le sentiment du vainqueur durant les deux prochaines semaines, à l'occasion des jeux d'Albertville, chaque fois qu'un athlète remportera une médaille ou qu'il aura fait de son mieux en notre nom.

Je me souviens d'un mémoire incomparable que M^me^ Margaret Barber, de la Fédération des sports du Canada, m'avait fait parvenir. Dans ce document, intitulé *L'unité nationale par le sport*, M^me^ Barber affirme: «Le Canada s'identifie à ses athlètes, à ses sports. En tant que pays, le Canada a eu la chance de compter parmi ses citoyens quelques-uns des plus grands athlètes du monde, passés et présents. Ces athlètes provenaient de milieux et de cultures très divers. Cette diversité même fait d'eux de vrais Canadiens. Le pouvoir du sport est réel.» «Il y a pour un pays une multitude de leçons à tirer de la pratique des sports: des leçons de compréhension, de tolérance, d'acceptation, de respect, d'identité culturelle. La pratique des sports peut nous apprendre à faire quelque chose ensemble sans perdre pour autant ce qui fait de chacun d'entre nous un être unique et spécifique. Compte tenu des problèmes qui assaillent notre pays, à l'heure actuelle, et de nos préoccupations concernant l'unité nationale, ajoute-t-elle, peut-être le temps est-il venu de profiter du sport pour nous comprendre en tant que pays et, en fait, pour garder notre pays uni.»

Il y a deux jours, l'athlète Sylvie Daigle portait le drapeau canadien à Albertville. Elle aurait dit ceci: «Je suis venue ici pour représenter le Canada. Ouais, c'est difficile, mais il reste que nous, athlètes canadiens, représentons ici un seul et unique pays. Et si nous gagnons une médaille, ce sera une médaille pour le Canada.»

En 1984, aux Jeux olympiques de Los Angeles, Alwyn Morris, le seul athlète autochtone à avoir jamais remporté une médaille d'or, avait levé bien haut une plume d'aigle.

Le mémoire de Barber fait écho au sentiment qu'évoque cette image de succès: «Lorsqu'on sait rêver, on sait gagner.» Barber poursuit comme ceci: «Si suffisamment de Canadiens savent encore rêver, peut-être arriverons-nous à conserver et à renforcer notre unité et notre identité nationales. Le sport contribuera peut-être à faire de ce rêve une réalité.»

Bref, je tiens à dire ma foi dans l'issue de ce processus constitutionnel. Comme l'écrit un habitant de Leduc: «Je ne saurais vous dire à quel point le succès de cette entreprise est important pour moi-même, pour ma famille et pour mon pays».

Et cela, au moment même où nous cherchons à définir ce que cela veut dire que d'être Canadien. Ma fille, Teddi, m'a écrit le poème suivant qu'elle a intitulé «L'arc-en-ciel».

Longtemps avant Colomb

Nos ancêtres ont parlé

Des blancs du nord

Des noirs du sud

Des jaunes de l'est

Des rouges de l'ouest

Des centaines d'années plus tard

Nous vivons tous ensemble

Mais non en harmonie

Pourquoi ne pouvons-nous pas faire comme l'arc-en-ciel?

Le rouge, l'orange, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet

Ils coexistent avec leur identité propre

Sans conflit ni guerre ni préjugé

Comme l'arc-en-ciel.

J'estime que nous survivrons en tant que pays dans la mesure où nous le voudrons, où nous tablerons sur nos forces communes, où nous ferons appel aux valeurs positives que sont le respect mutuel et la bonté.

Dans notre jeunesse, monsieur le Président, nous avons tous essayé de marcher en équilibre sur les rails d'un chemin de fer. C'est un exercice très difficile. Mais si un ami marche sur l'autre rail et nous tient la main, on peut franchir de grandes distances sans tomber. Peut-être est-ce parce qu'on est deux à se soutenir constamment.

Dans la présente ronde Canada, je pense que si le Québec y gagne, que si les autochtones y gagnent, ce sera le pays tout entier qui en sortira gagnant.

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, je saisis avec plaisir cette occasion de communiquer à la Chambre des communes les opinions que mes électeurs m'ont transmises d'une manière ou d'une autre depuis au moins un an. Tout d'abord, comme le débat à la Chambre, le débat qui se tient dans Ottawa-Ouest varie de l'optimisme au pessimisme et de la confiance au découragement, mais il est marqué d'une grande volonté de préserver l'unité du Canada.

Les opinions sur les moyens d'y parvenir diffèrent autant dans ma circonscription qu'à la Chambre, mais la volonté de préserver l'unité du Canada est le fil qui relie tous les points de vue que j'ai recueillis en personne, dans des assemblées, au téléphone ou dans mon courrier.

J'ai d'abord discuté de la Constitution de façon formelle avec mes électeurs, au cours de deux visites que j'ai faites dans des écoles. Je tiens à remercier particulièrement les jeunes qui ont eu l'initiative d'organiser ces rencontres axées sur le pays qu'ils voulaient plus tard. Ils étaient convaincus que la diversité des Canadiens, anglophones et francophones, les cultures différentes, les races et les origines différentes, la géographie changeante du pays et ses régions variées font partie de ce qui s'appelle le canadianisme. Pour eux, un Canadien n'est pas simplement quelqu'un qui vit dans ce pays particulier. Le message qu'ils m'ont tous transmis très clairement c'est que tout le Canada représente leur propre identité.

Eux aussi, comme tous ceux qui se sont prononcés sur la question, avaient des points de vue très différents et je suis persuadée que je ne surprendrai aucun des députés qui se sont entretenus avec leurs électeurs en leur disant qu'à l'instar d'autres Canadiens, les jeunes se préoccupent avant tout des questions autochtones et des questions d'environnement.

Nous avons élaboré des questionnaires qui ont été distribués deux fois dans la circonscription, une fois par la poste à un groupe et une autre fois par l'entremise de mon bulletin parlementaire à tous mes électeurs d'Ottawa-Ouest. Nous avons reçu plus de 700 réponses à ce dernier questionnaire. Nous avons analysé les deux groupes de questionnaires.

Ce qui a été un peu plus difficile à déterminer, c'est le temps que ces centaines de personnes ont pris pour exprimer leur point de vue, parfois dans une note succinte, une brève observation sur le questionnaire ou d'autres fois dans une lettre de plusieurs pages ou dans un mémoire complet qu'un certain nombre d'entre elles ont soumis au comité. Selon moi, ce type de réponse était le signe d'une collectivité qui a toujours été très consciente de son rôle en tant que capitale de la nation. Il s'agit d'une collectivité distincte de son rôle au niveau fédéral. Je sais que pour les gens vivant à l'extérieur de la région de la Capitale nationale, il est difficile de comprendre qu'il y a ici une collectivité de 750 000 personnes qui, dans la très grande majorité des cas, ont très peu à voir avec le gouvernement fédéral et certainement rien à voir avec

l'image qu'on se fait d'Ottawa partout à l'est ou à l'ouest de la rivière des Outaouais, à l'extérieur de la région.

Pour avoir grandi dans cette collectivité, je peux vous dire que les gens sont fiers de vivre dans la capitale nationale et savent qu'ils ont certaines responsabilités de ce fait. Nous nous enorgueillissons d'avoir réussi à offrir nos services communautaires dans les deux langues officielles bien avant de nombreuses autres localités de tout le pays.

Nous sommes fiers de promouvoir la diversité des cultures présentes dans notre collectivité et de leur donner les moyens de communiquer entre elles et avec le reste du pays, ainsi que de respecter ces diversités dans la prestation des services publics.

• (1930)

Nous avons reconnu que nous avons un rôle à jouer au Canada, que nous pouvons démontrer qu'il y a ici, dans la capitale nationale, différents groupes de diverses origines, des deux groupes linguistiques fondateurs et aussi des peuples autochtones, qui peuvent vivre en paix, qui peuvent vivre en harmonie, et renforcer et enrichir cette communauté.

Ces sentiments se retrouvaient dans les réponses que nous avons eues à plus de 700 questionnaires. Nous avions demandé aux gens ce qui était important à la reconnaissance de la nature du Canada et, presque sans exception, tous ont reconnu que les droits et libertés individuels contenus dans la charte sont importants.

Venait ensuite, en deuxième place, le rôle des peuples autochtones au Canada.

Nous descendons un peu dans l'ordre d'importance et on arrive à la reconnaissance de l'égalisation des possibilités économiques des régions, là aussi un grand engagement face à la diversité du Canada, à nos différences, mais aussi à notre droit de partager également la richesse de ce pays.

La reconnaissance des deux langues officielles était importante, la diversité du patrimoine culturel aussi. Par contre, le caractère distinct des régions était moins important, ce qui, je pense, témoigne d'une opinion dans cette communauté très favorable à l'unité canadienne. Notre diversité est importante, mais moins que notre unité.

Lorsqu'on a demandé aux gens: «Selon vous, est-il important que le gouvernement fédéral puisse établir des politiques et des normes nationales sur les questions suivantes:», l'environnement occupait invariablement la première place, la presque totalité des gens ayant dit que le gouvernement fédéral doit être responsable de l'environnement.

Nous avons donc tenu dans Ottawa-Ouest un débat spécial sur l'environnement et la Constitution, car les électeurs étaient sérieusement préoccupés du fait que les propositions constitutionnelles ne tenaient pratiquement aucun compte de l'environnement. Ils s'inquiétaient des conséquences du droit à la propriété sur la capacité du gouvernement fédéral et de nous tous de travailler de concert, en tant que citoyens et gouvernements, à tous les paliers, afin de protéger notre environnement.

Ils s'inquiètent du fait que la proposition d'union économique faisait fi de tout le principe de développement viable et de la conciliation de toute politique économique avec la protection de notre environnement et la préservation de nos ressources au profit des générations à venir.

Je ne peux pas en quelques instants rendre compte avec justice de tout l'intérêt et de tout l'amour pour notre pays que m'ont exprimés les habitants d'Ottawa-Ouest au cours de la dernière année et même avant. Ce qu'ils recherchent, c'est du leadership. Ils veulent que nous mettions de côté nos différences, qu'ils jugent superficielles, et que nous fassions de l'unité du Canada notre premier objectif. Ils veulent cela parce que le Canada est important à leurs yeux. Ils veulent également cela parce que nous devons passer à d'autres choses: la pauvreté chez les enfants, le chômage et la création des assises scientifiques du Canada, qui permettront d'offrir des perspectives économiques meilleures et plus nombreuses à l'avenir.

Je sais qu'il me reste peu de temps. Je voudrais donc simplement conclure en disant que je partage l'avis de la vaste majorité de mes électeurs que j'ai entendus. Ils ont certes exprimé des opinions tantôt divergentes, tantôt désagréables, mais elles sont toutes importantes et ont toutes été prises en considération.

Pour ma part, le Canada sans le Québec n'est pas mon pays et je ne suis pas Canadienne dans un pays sans le Québec.

[*Français*]

**Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert):** Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir transmettre aujourd'hui à cette Chambre les propos que j'ai recueillis de mes électeurs et électrices du comté de Saint-Hubert et leur analyse sur l'avenir du Québec, et plus particulièrement sur les offres du gouvernement fédéral.

Je dois tout d'abord dire que pour plusieurs de mes commettants, le refus du Canada anglais de signer l'Entente du lac Meech a été compris comme un rejet pur et simple du caractère distinctif et inhérent à l'une des deux nations fondatrices de ce pays. Mes commettants ne peuvent accepter le statu quo, ni des offres qui se situent en deça de Meech, évidemment. Ils ne s'attardent pas uniquement aux considérations économiques lorsqu'ils analysent l'avenir constitutionnel du Québec. Ils ont une perception éclairée, élargie et sont conscients des différences de vue tout en étant fatigués, par contre, de constater la même incompréhension du Canada anglais.

Monsieur le Président, pour les Québécois du comté de Saint-Hubert, l'échec du lac Meech, le dépôt des offres fédérales et les commentaires formulés lors des conférences et des différentes consultations confirment une évidence irréconciliable.

Nous sommes aux prises avec une vision complètement différente du territoire sur lequel deux nations vivent ensemble, malgré elles, pour des raisons historiques. Pour les commettants de mon comté, l'irréconciliable se traduit à travers de nombreux points.

Tout d'abord, les Canadiens anglais désirent un gouvernement central fort à Ottawa. Les Québécois, eux, veulent un gouvernement fort à Québec. Les Canadiens anglais veulent une centralisation poussée des pouvoirs à Ottawa. Les Québécois veulent une centralisation des pouvoirs à Québec. Les Canadiens anglais veulent un pays où tout le monde utilise la langue anglaise comme langue de communication. Les Québécois désirent vivre, travailler et créer en français.

Les Canadiens anglais ont leur culture, leur théâtre, leur cinéma, leur télévision. Les Québécois aussi ont leur culture, leur théâtre, leur cinéma, leur télévision. Les Canadiens anglais ont un très grand attachement et accordent une très grande importance à la monarchie britannique, à la reine et à sa famille. Les Québécois n'ont aucun intérêt pour cette institution, surtout lorsque le Gouverneur général est un unilingue anglophone. Les Canadiens anglais sont fiers d'être Canadiens. Les Québécois s'identifient au Québec et sont fiers d'être Québécois. Les Canadiens anglais considèrent le Labrador comme faisant partie de Terre-Neuve. Les Québécois considèrent toujours ce territoire comme territoire québécois.

La liste est longue en cette matière, monsieur le Président, et elle pourrait se poursuivre encore bien longtemps. Cet exercice peut vous sembler fastidieux, mais il est important, il est nécessaire pour bien comprendre les propos de mes commettants, surtout lorsqu'ils affirment et je cite: «que les offres actuelles du gouvernement fédéral sont vides de sens, vides de contenu, que ce ne sont pas des offres en bonne et due forme et que l'on ne devrait même pas perdre son temps sur de telles propositions».

D'ailleurs, ces offres d'Ottawa présentées au mois de septembre constituent un autre exemple flagrant de l'irréconciliable. Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, a été le premier à sonner l'alarme, à discerner la machination machiavélique du renforcement du pouvoir du gouvernement central qui laissait croire aux Québécois qu'il s'agissait de propositions mirobolantes.

Lorsque le président de la *Sun Life* du Canada trouve les propositions fédérales raisonnables et attrayantes, tout bon Québécois doit être non seulement perplexe, mais très, très méfiant et y regarder de très près. En effet, John Gardner, président de la *Sun Life Insurance Company of Canada* déclarait, le 8 octobre dernier, que les propositions fédérales étaient, et je cite: «*a reasonable and attractive initiative*».

• (1940)

Les Québécois de mon comté, comme ceux du Québec en général, ne sont pas dupes. Pour eux, les propositions d'Ottawa constituent un recul majeur par rapport à Meech, et pour trois raisons. La première: La clause de la société distincte se retrouve désormais dans la Charte canadienne des droits et libertés, en tant que règle interprétative limitée à la Charte, contrairement à Meech où cette clause devait servir à interpréter la Constitution en entier.

La seconde: La clause Canada, l'article 2 de la Constitution, énumère plusieurs caractéristiques du Canada au sein desquelles se retrouve, au sixième rang, une responsabilité fondamentale qui incombe au Québec de protéger et de promouvoir sa société distincte. Il s'agit d'une dilution de cette clause qui n'aura à peu près pas de conséquence, sauf un vague effet interprétatif du genre «préambule».

En troisième lieu: On donne une définition limitative du concept de société distincte—langue, culture, Code civil,—ce qui a pour effet évidemment d'en diminuer la portée.

Par ailleurs, au cours des discussions que j'ai eues avec mes électrices et mes électeurs, le message transmis a été très clair: Faites des revendications pour le Québec, on veut plus de pouvoirs. C'est ce qu'ils m'ont dit en substance.

Ainsi, lorsqu'on examine les offres fédérales au chapitre du partage des pouvoirs, on constate de façon générale qu'aucun nouveau pouvoir n'est dévolu au Québec, contrairement à ce que le Rapport Allaire et Bélanger-Campeau réclamaient, sauf peut-être en ce qui concerne la formation de la main-d'oeuvre qui devra par contre être assujettie aux normes fédérales dans le cadre des nouveaux pouvoirs de gestion économique.

À l'article 24 de sa proposition, le fédéral ne fait que reconnaître les compétences des provinces dans des domaines qui leur sont déjà exclusifs, et je cite entre autres le tourisme, les forêts, les mines, l'habitation, les affaires urbaines, les loisirs, des domaines déjà de compétence provinciale. Et en plus de cela, il trouve le moyen d'encadrer cette reconnaissance par des considérations sur la nécessité de maintenir la capacité canadienne en matière de recherche et de développement, sur la nécessité de maintenir la capacité canadienne de s'acquitter de ses obligations constitutionnelles à l'égard des relations internationales et des affaires autochtones.

En conclusion, les propositions fédérales sont moins que Meech. Meech constituait déjà un minimum, tout le monde l'a dit, y compris Robert Bourassa et Gil Rémillard. C'est une diminution de la clause de la société distincte dans la clause Canada et une limitation de son interprétation de la Charte. Il n'y a plus de garantie constitutionnelle d'obtenir trois juges à la Cour suprême. Il n'y a plus de droit de veto pour le Québec. Bref, comme l'a si bien dit l'un des mes commettants: On s'est fait plumer depuis que l'histoire existe, c'est-à-dire depuis 125 ans, et l'histoire se répète. On nous donne des bonbons pour ensuite venir chercher des commandes d'épicerie par en arrière.

Monsieur le Président, pour les gens de mon comté, la solution au débat constitutionnel est claire: Le Québec veut son autonomie, sa souveraineté. Les Québécois désirent diriger leur propre destinée en conformité avec leurs valeurs. Ils veulent plein pouvoir en matière culturelle, certes, mais aussi sur le plan économique, politique et social. Les citoyens de mon comté ont compris, monsieur le Président, que le respect de leur différence, de leur distinction, de leur vision, de leur culture passe nécessairement par un État souverain.



[*Traduction*]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Les quatre prochains députés qui auront la parole seront le député d'Edmonton-Est, le député de Red Deer, le député d'Acadie—Bathurst et le député de Saint-Albert.

**M. Ross Harvey (Edmonton-Est):** Monsieur le Président, alors que j'avais huit ans, ma famille a quitté Vancouver pour les États-Unis où mon père avait trouvé du travail. Nous ne nous sommes pas établis très loin, à une centaine de milles environ, dans une ville appelée Everett, à quelque 25 milles au nord de Seattle. C'est là où on fabrique les Boeing 747.

J'ai entrepris ma troisième année à l'école là-bas. Tout de suite, mes nouveaux camarades de classe ont insisté pour que je leur dise quelques mots en canadien. Je me suis donc mis à baragouiner un peu n'importe quoi, du mieux que me le permettait mon imagination d'enfant de huit ans, et cela a semblé les satisfaire. Je me suis fait des amis, certains même sont devenus de grands amis.

Au total, j'ai passé aux États-Unis six ans, pendant lesquels j'ai vu beaucoup de choses que je n'ai pas toujours aussi bien comprises, étant donné mon jeune âge. J'ai vu notamment de très grands gestes de générosité de certains Américains envers des concitoyens. J'ai vu, à la télévision, ce pays s'enfoncer doucement dans la sombre démence de la guerre impériale au Vietnam. J'ai vu, à la télévision, des personnes tuer certains des meilleurs éléments de cette société. J'ai vu certains des amis que je m'étais fait à l'école grandir en espérant faire partie un jour de l'armée américaine et cultiver des attitudes qu'ils croyaient propres à ce destin, attitudes qui allaient de la bravoure et de la confiance en soi aux formes les plus épouvantables de racisme et de haine envers les autres ethnies.

Ces six ans ont donc été pour moi une période d'apprentissage et de profonde réflexion, car je n'ai jamais perdu le sentiment que, même au milieu de ces gens, j'étais un différent en quelque sorte. Le fait d'être Canadien me distinguait des autres aux États-Unis.

Je suis revenu avec ma famille à Edmonton, au Canada, le 1er décembre 1966. Je me souviens encore du jour où j'ai traversé la frontière. Beaucoup de temps devait s'écouler avant que je ne le fasse à nouveau. Je me souviens du profond soulagement et du bien-être que j'ai ressenti au moment où la voiture est passée au petit poste-frontière du sud de l'Alberta. Nous nous sommes alors engagés sur des routes que je n'avais jamais vues auparavant, par un hiver beaucoup plus rude et beaucoup plus froid que tout ce que j'avais connu jusqu'alors, pour atteindre enfin ce qui devait être notre nouvelle demeure.

Il ne fait aucun doute que ce souvenir d'enfance a laissé en moi une trace indélébile et une passion pour la préservation de ce qui a protégé ma jeunesse, c'est-à-dire l'identité canadienne. Quelle qu'elle soit, c'est cette identité qui m'a servi de cocon pour ainsi dire au cours de ces six années que j'ai passées aux États-Unis.

L'une des raisons pour lesquelles j'ai brigué ce poste et cherché à me faire élire député du Nouveau Parti démocratique, c'était pour voir ce qu'on faisait de mon Canada et quel avenir lui préparaient ceux qui nous dirigent maintenant et qui se sont engagés, d'après moi, dans une voie qui ne peut qu'aboutir à une catastrophe pour ce pays.

Je ne crois pas que la majorité des Canadiens, si on leur demandait de se prononcer, seraient disposés à emprunter la voie que ce gouvernement et certains gouvernements provinciaux leur ont tracée. Je crois que s'ils prenaient le temps de réfléchir profondément sur les problèmes qui se posent dans le pays, les Canadiens en viendraient à des solutions raisonnables et pratiques.

• (1950)

C'est mû par cette conviction que j'ai organisé une assemblée constituante de deux jours dans ma circonscription d'Edmonton-Est.

Après que les invitations eurent été envoyées, en fait chaque personne de ma circonscription a reçu une invitation par la voie de mon bulletin parlementaire, 21 personnes sur 36 et 5 représentants d'organismes sur 15 ont rempli le questionnaire qui leur avait été remis à l'assemblée constituante; en outre, sur les 84 questionnaires qui avaient été envoyés par la poste, 16 m'ont été retournés remplis avant le 7 janvier, date limite que j'avais fixée de façon à ce que mon rapport au comité permanent soit prêt à temps.

Je ne le lirai pas entièrement, d'abord parce que je n'en ai pas le temps et ensuite parce que les députés peuvent le faire eux-mêmes; j'aimerais seulement en relever les points saillants. Tout d'abord, 76 p. 100 des 42 personnes qui ont rempli le questionnaire désirent que le Sénat soit réformé. Ce n'est pas une surprise.

Cinquante-cinq p. 100 sont en faveur d'un Sénat triple E mais 40 p. 100 optent pour un Sénat élu à la représentation proportionnelle. Pour 62 p. 100, un Sénat modifié devrait avoir les mêmes pouvoirs qu'à l'heure actuelle.

En ce qui concerne la question autochtone, 76 p. 100 estiment que toute modification à la Constitution touchant les autochtones ne peut se faire sans leur approbation. La majorité, 71 p. 100, est nettement en faveur de l'inscription dans la Constitution du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale.

Près des deux tiers de toutes les personnes interrogées estiment que l'égalité des sexes garantie par la charte devrait s'appliquer à la Constitution toute entière et seulement 26 p. 100 d'entre elles aimeraient voir disparaître la clause de dérogation; 58 p. 100 désirent la conserver sous une forme ou une autre.

La moitié ont rejeté l'intention du gouvernement fédéral de se donner de nouveaux pouvoirs pour assurer le fonctionnement efficace de l'union économique et 60 p. 100 ont rejeté la proposition visant à limiter le mandat de la Banque du Canada à la lutte contre l'inflation.

Soixante p. 100 des personnes qui ont répondu appuyaient l'idée d'une charte sociale garantissant des droits collectifs et seulement 26 p. 100 s'y opposaient. Le droit à la qualité de l'air et de l'eau a reçu l'approbation de 62 p. 100, le droit à un niveau de vie minimum de 60 p. 100, celui à des soins de santé décents de 60 p. 100, tout comme le droit à l'éducation et à un emploi.

Un pourcentage sensiblement égal, soit 57 p. 100, a approuvé l'idée des référendums et celle des dispositions de rappel des députés.

Soixante-quatre p. 100 s'opposaient au droit à la propriété pour les entreprises et même si 52 p. 100 disaient que ce serait une bonne idée d'accorder ce droit aux particuliers, 72 p. 100 estimaient que même si ce droit était inclus dans la Constitution, il devrait pouvoir être retiré lorsque des expropriations sont justifiées par des besoins sociaux.

L'Alberta a fait la une de bien des journaux récemment en raison de la déclaration de notre premier ministre au sujet du bilinguisme et du multiculturalisme. La majorité des personnes qui ont répondu, soit 53 p. 100, croyaient qu'il fallait revoir le programme de bilinguisme. Cependant, seulement 29 p. 100 jugeaient qu'il fallait l'abolir tandis que 34 p. 100 ont dit qu'il fallait le conserver dans sa forme actuelle ou l'étendre.

De même, 38 p. 100 ont dit d'éliminer le programme de multiculturalisme et 19 p. 100 ont dit qu'il fallait le conserver, mais en le limitant et 28 p. 100 ont dit que nous devrions le conserver dans sa forme actuelle ou lui donner plus d'ampleur. Au total, 47 p. 100 des gens croyaient qu'il fallait garder ce programme sous une forme ou une autre.

Sur ces programmes du moins, le premier ministre de l'Alberta ne parle pas au nom des électeurs de ma circonscription.

Enfin, je voudrais faire remarquer que près des deux tiers des personnes consultées ont rejeté l'argument selon lequel Québec devrait avoir un statut constitutionnel différent de celui du reste du Canada.

Je ne suis pas d'accord là-dessus. Cependant, il est de mon devoir de faire part de ce point de vue à la Chambre. Il est de mon devoir d'en faire part au comité sur le renouvellement de la Constitution, et c'est ce que je fais. J'aimerais déposer le rapport intégral de notre assemblée constituante, dont je fournirai volontiers un exemplaire à tout député qui le désire.

Pour terminer, je dirai que le Canada m'a toujours bien servi dans ma jeunesse, et continue de me servir ainsi que ma famille, mes amis et les personnes qui me sont chères. C'est un Canada qui, à mon avis, doit changer pour survivre et prospérer. Je pense que la survie et la prospérité de notre pays sont d'une importance capitale pour les générations futures. Elles ont, j'estime, le droit de jouir de la sécurité dont nous bénéficions en tant que Canadiens et qui m'a personnellement si bien servi.

Je formule le voeu, que nous députés et Canadiens ayons la sagesse de trouver ensemble la voie qui mènera à ce renouveau.

**M. Doug Fee (Red Deer):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat et de vous rendre compte des vues des Canadiens de ma circonscription de Red River.

Ce que nous faisons ici ce soir, nous devrions le faire plus souvent. Quand je vais rentrer chez moi, je vais me poser la question que nous nous posons tous, à savoir pourquoi les députés ne représentent-ils pas mieux les gens comme moi? Pourquoi mes vues ne sont-elles pas exprimées à la Chambre? Ce débat le permet. Les députés réfléchissent ensemble et rendent compte des vues de leurs électeurs sur la Constitution.

La question constitutionnelle tend à être dominée par ceux qui aux yeux des médias, occupent le devant de la scène. Il est toujours question dans les médias des vues des politiciens, des universitaires et de celles des groupes qui défendent des intérêts spéciaux. Dans le cadre du présent débat, nous rapportons les opinions de nos électeurs, des citoyens ordinaires, de nos amis et de nos voisins, des innombrables personnes qui ont voulu partager leurs idées, leurs pensées et leur amour pour ce pays qui est le nôtre.

Ce sont les citoyens que nous représentons qui font que ces brefs rapports sont aussi importants. Pour qu'une constitution fonctionne, pour qu'elle permette à une nation de croître dans l'unité et dans la force, il faut qu'elle reflète les valeurs auxquelles est attaché le peuple qu'elle sert. Les constitutions ne sont pas faites pour les politiciens ni pour les universitaires. Elles doivent être faites pour le peuple.

Lorsque le comité mixte a annulé les audiences qui étaient prévues dans ma circonscription pour le mois de novembre, je les ai tenues moi-même. Je suis heureux de l'avoir fait. Les personnes qui ont assisté aux assemblées du mois de novembre à Sylvan Lake, Innisfail et Red Deer m'ont dit et répété que c'est ainsi que l'on aurait dû procéder. On m'a dit qu'il n'était pas nécessaire de créer des commissions très onéreuses ni même des comités spéciaux mixtes. Ce sont les députés qui devraient écouter et ce sont eux qui devraient avoir l'occasion de discuter, de réfléter et de représenter les opinions de leurs électeurs. Une personne qui a son franc-parler m'a dit ceci: «Je suis heureux de vous voir enfin faire le travail pour lequel vous avez été élu.»

À l'issue de cette première série de réunions, on m'a dit que l'économie avait tout autant d'importance que la Constitution. J'ai donc tenu compte de cette remarque et j'ai tenu au mois de janvier une deuxième série d'assemblées publiques où nous avons discuté à la fois de l'économie et de la Constitution.

J'ai également organisé une assemblée constituante d'élèves du secondaire. Toutes les écoles secondaires de la circonscription ont été invitées à choisir trois élèves. Le groupe s'est réuni au Collège de Red Deer et il a passé toute une journée à débattre les 28 propositions et le train de mesures constitutionnelles.

On a communiqué le résumé des résultats de mes assemblées constitutionnelles et de l'assemblée constituante des élèves au ministre ainsi qu'au comité spécial mixte. Hier, deux participants à l'assemblée constituante des écoles secondaires, Barb Ellingson, d'Innisfail, et Paul Abbott, de Red Deer, ont eu l'occasion de comparaître devant le comité mixte pour y présenter les recommandations de leur assemblée. Ils ont très bien représenté leurs électeurs et exprimé leurs points de vue. La plupart de mes observations sont inspirées de l'autre série de réunions que nous avons tenues.

La fin de semaine dernière, le ministre a dit que l'heure n'était pas aux propos incendiaires. Selon lui, le débat a dépassé ses espérances. J'aurais espéré que lui-même et ceux d'entre vous qui écoutent auraient constaté que certains commentaires que j'ai recueillis datent d'avant les dernières conférences. Les gens et les opinions ont peut-être changé, mûri en quelque sorte, mais il existe encore un fort sentiment de frustration et, dans certains cas, d'aliénation, et il ne serait pas juste à l'égard des gens que je représente de taire ce sentiment.

Bien des gens, qui m'ont parlé lors de mes réunions publiques, se sont dits on ne peut plus frustrés par ces discussions constitutionnelles interminables. À la fin de chaque réunion, il y avait presque toujours des gens pour faire remarquer que l'économie était une question tout aussi importante, mais qu'on semblait la laisser de côté. Certes, il est impossible de remonter dans le temps, mais une double question revenait sans cesse: qu'est-ce qui clochait auparavant? Pourquoi ne pas avoir attendu que tous les Canadiens s'entendent sur les conditions de rapatriement de la Constitution?

À force d'écouter ce qui se dit à l'échelle nationale et dans ma circonscription, j'en suis venu à la conclusion que de sérieuses questions se posent à nous et qu'on ne s'entend pas sur les réponses à donner. Certains m'ont parlé de la nécessité d'un pouvoir central fort, tandis que d'autres insistent au contraire pour que l'on renforce les pouvoirs des provinces.

Il y avait cependant un large accord sur la nécessité de clarifier les domaines de compétence et de faire en sorte que ceux qui réclament le pouvoir de mettre en oeuvre des programmes soient tenus par la loi d'en assurer le financement. Il y a beaucoup trop de domaines où les gens constatent un dédoublement des services et des dépenses.

La réforme des institutions politiques est l'une des principales recommandations des propositions du gouvernement sur le renouvellement de la Constitution. À ce propos, les gens de ma province, s'intéressent surtout à la Chambre haute. Les Albertains sont persuadés que le concept du Sénat doit être entièrement révisé pour que cette institution puisse mieux défendre les intérêts régionaux. C'est pour cette raison que l'Alberta réclame un Sénat triple E—élu, efficace et égal. La réforme du Sénat est une question importante pour la population de l'Alberta, et nous ne manifesterons jamais assez notre conviction que le Sénat doit être modifié. Le désir de modifier la Chambre des communes est également présent. On veut qu'elle représente mieux le point de vue des électeurs. On a fortement dénoncé le comportement adopté dans cette enceinte. On a parlé de cirque pour désigner la période des questions. Le chahut, les sifflements et la conduite générale des députés ont été qualifiés d'enfantins. On trouve idiot—et on le dit—que les députés s'opposent juste pour le principe, sans présenter de solution de rechange, et qu'ils suivent aveuglément la ligne du parti, votant toujours en bloc.

• (2000)

Les gens souhaitent que nous, en tant que législateurs et dirigeants, en fassions plus que ce qu'ils voient. Nous devons améliorer notre comportement et donner l'exemple. Nous devons montrer aux Canadiens que nous travaillons pour eux et pour le Canada.

Je ne dirai jamais assez fort et assez souvent que le principal sentiment qui est ressorti de toutes nos rencontres, c'est que nous sommes attachés au Canada et que notre Canada englobe le Québec. Nous souhaitons que notre pays soit uni, mais il y a un certain ressentiment face à ce que les gens perçoivent comme les exigences du Québec.

D'autres personnes ont parlé de l'expression «société distincte». À partir des récents ateliers, je crois pouvoir affirmer que la proposition touchant la société distincte est de mieux en mieux acceptée. Au moment de mes rencontres, il y avait certaines préoccupations, car les gens ne savaient pas au juste ce qu'on entendait par société distincte. Pratiquement tous ceux qui ont assisté à nos réunions reconnaissent et acceptent le fait que le Québec a toujours eu une certaine place dans le Canada. Nous savons que le Québec est distinct. Nous acceptons les droits historiques des Québécois d'utiliser le français, de protéger leur culture française et d'appliquer le code napoléonien. Personne ne s'opposait à cela.

Ce qu'on craignait plutôt, c'est qu'on étende la portée de cette expression dans d'autres domaines au détriment des droits d'autres personnes. Dans pratiquement toutes les réunions, il a été question de la loi 178 et du recours à la clause de dérogation pour la mettre en oeuvre.

La loi sur l'affichage ne touche personne en Alberta. Elle n'a absolument rien à voir avec la Constitution, mais elle explique en grande partie les craintes au sujet de l'application de la clause sur la société distincte.

Ce que je dois souligner pour bien refléter les points de vue exprimés figure dans une citation tirée de ma réunion à Sylvan Lake où quelqu'un a dit alors: «Nous nous inquiétons du terme «distincte». On ne devrait accorder une étiquette spéciale à personne. En définitive, nous devons tous être égaux. Nous sommes tous des Canadiens. Je n'ai rien contre la façon dont cette expression est formulée dans les propositions, à condition qu'on ne l'utilise pas à d'autres fins.»

Quelqu'un d'autre a déclaré, pour résumer les points de vue et mettre un terme à la réunion: «Le Québec doit rester. Nous serons tous perdants s'il se sépare. Il vous

incombe de garder le pays uni, mais pas à un coût démesuré.»

Ce qui ressort de toutes ces réunions, c'est que si nous voulons vraiment garder notre pays uni, nous devons faire davantage que d'élaborer une Constitution que nous pouvons tous accepter. Nous devons nous comprendre davantage les uns les autres. Il faut connaître les régions et les autres Canadiens et comprendre leurs besoins, leurs désirs et leurs aspirations. Bien des propositions ont été formulées sur les façons de réaliser tout ceci.

On a signalé que les tarifs aériens étaient prohibitifs au Canada. Il est moins coûteux de se rendre aux États-Unis que de voyager d'est en ouest au Canada. On a proposé d'offrir des encouragements aux Canadiens pour visiter d'autres régions. Il faut prévoir des échanges d'élèves afin de favoriser une meilleure compréhension entre les jeunes. Nous devons étendre notre système d'éducation. On doit exercer des pressions sur les responsables de l'éducation pour s'assurer que les élèves étudient l'histoire et la géographie de notre merveilleux pays et apprennent à mieux l'apprécier.

Un immigrant qui a reçu la citoyenneté canadienne a fini par nous dire que pour vraiment apprécier le Canada, il fallait le voir de l'extérieur.

L'environnement est le sujet qui a soulevé le plus de commentaires lors des réunions de Rocky Mountain House et de Red Deer. L'environnement, a-t-on dit, est important pour tout le monde. On a également dit qu'il existe un seul niveau de contribuables au Canada, que ces contribuables veulent voir leurs droits protégés mais qu'ils n'admettent pas que deux paliers de gouvernement fassent la même chose et soient apparemment en conflit.

À la réunion de Nordegg, quelqu'un a dit que nous avions besoin de lignes directrices fermes et d'un seul palier de gouvernement pour les appliquer. À la réunion de Rocky Mountain House, une autre personne a déclaré que nous avions besoin de lignes directrices fermes en matière d'environnement et que ces lignes directrices devraient servir à guider l'industrie et non à la détruire.

Certaines réserves ont été exprimées au sujet des autochtones. Le groupe d'Innisfail trouve qu'un délai de dix ans pour régler leurs problèmes est exagéré, que nous avons besoin d'un engagement à traiter ce programme en priorité. Tous estiment que nous devons tenir compte des préoccupations légitimes des autochtones. Une personne nous a exhortés à la prudence afin de ne pas instaurer d'apartheid. Beaucoup appuient le démantèlement du ministère des Affaires indiennes et la reconnaissance du droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale.

Cependant, on a pris ces positions sans savoir vraiment ce que signifie l'autonomie gouvernementale. Il est malaisé d'approuver ou de désapprouver quelque chose qui n'est pas entièrement clair. Ce que nous voulons, c'est bâtir un pays où un Canadien est un Canadien. Nous ne devrions pas être des Français, des Anglais, des Indiens et quoi encore. Nous devrions être avant tout des Canadiens et posséder tous les mêmes droits et les mêmes responsabilités.

Les groupes que j'ai rencontrés estiment que l'union économique est une question tellement fondamentale et qui a tellement de bon sens qu'ils se demandent comment il se fait que l'on n'y ait pas pensé plus tôt. Nous devons éliminer les obstacles au commerce entre les provinces et élargir le marché commun au sein du Canada.

Un citoyen a dit, lors d'une des réunions, qu'il est ridicule de regarder les autres pays établir des blocs commerciaux et de ne pas pratiquer nous-mêmes le libre-échange à l'intérieur de notre propre pays. Les gens veulent que le pays soit autonome et qu'il représente quelque chose.

Ils ne veulent pas d'un pays divisé, d'un regroupement de régions isolées. Ils veulent que leur pays se compose de Canadiens fiers et unis. En Alberta, nous sommes fiers de notre province et de la place qu'elle occupe au sein de la Confédération. J'aimerais citer l'un des participants qui disait: «Bien sûr, nous sommes fiers d'être Albertains, mais nous sommes Canadiens d'abord.»

Monsieur le Président, on constate énormément de frustrations et même de l'irritation et de la colère au pays. On peut constater de nombreux malentendus et des interrogations, mais, d'autre part, on voit aussi du patriotisme, un amour gigantesque et un respect pour ce pays immense qui est le nôtre.

Les Canadiens aiment ce pays. Nous désirons préserver notre héritage national, c'est-à-dire le ciel bleu, les eaux pures, la terre fertile et, avant tout, notre héritage de tolérance et de compréhension.

Un ami de Red Deer m'a lancé un défi en disant: «C'est peut-être trop simple, mais c'est sincère.» Il est temps pour les Canadiens d'oublier leurs propres problèmes et de regarder plus attentivement ce qu'ils possèdent. Il est temps de reconnaître que le Canada ne se limite pas aux deux nations fondatrices. Il est temps que je prenne la parole à Red Deer, à titre de député, aux côtés d'un Canadien français, le président du Centre d'accueil autochtone qui représente les groupes linguistiques et culturels de notre ville, pour déclarer: «Nous sommes tous des Canadiens, et nous sommes fiers de l'être.» Monsieur le Président, je suis fier d'être Canadien et je suis heureux de représenter les électeurs de Red Deer.

*La Constitution*

[*Français*]

**M. Douglas Young (Acadie—Bathurst):** Monsieur le Président, c'est un grand privilège aujourd'hui d'être le porte-parole en cette Chambre des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick qui se sont réunis pour des discussions constitutionnelles.

Évidemment, tous réclament la protection et la promotion de leurs droits, la reconnaissance de leur spécificité, et pour certains, un statut particulier. En toute connaissance de cause, nous serions mal venus de contester les attentes exprimées par bon nombre d'organismes et de communautés. Cependant, s'il y a un groupe dont les revendications méritent d'être entendues, et à qui on devra accorder une attention particulière dans le présent débat, ce sont bien les francophones qui habitent dans tout l'est du Canada, y compris à Terre-Neuve et au Labrador. Minoritaires dans chacune des provinces de l'Atlantique, leur histoire, pour ne pas dire l'histoire de leur survie, est un témoignage éloquent de la volonté d'un peuple déterminé à être reconnu et à occuper la place qu'il mérite et qui lui revient.

En 1849, dans un discours qu'il prononçait à Montréal, Louis Joseph Papineau parlait du peuple acadien comme étant disparu. Il était de ceux qui croyaient que la déportation de 1755 avait atteint son objectif, soit d'éliminer à tout jamais la présence des descendants des premiers francophones venus s'établir en Amérique. L'ancien premier ministre du Québec, René Lévesque, a également décrit les francophones hors Québec comme étant des *dead ducks*. En 1991, un écrivain québécois déclarait devant la Commission Bélanger-Campeau que les francophones hors Québec n'étaient que des «cadavres chauds». Ces déclarations reflètent bien le manque de connaissances de plusieurs sur l'Acadie et son peuple; mais surtout, ces derniers sous-estiment la détermination démontrée par ce peuple.

Émouvants par leur volonté à survivre comme peuple, malgré leur éparpillement sur un vaste territoire, et n'ayant au siècle dernier pratiquement aucun droit, les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont tout de même réussi à conserver leur culture, leur langue ainsi que leur spécificité. Ils se sont dotés d'une infrastructure institutionnelle qui n'a rien à envier à aucune autre minorité linguistique au pays. Permettez-moi de vous rappeler, monsieur le Président, leur combat pour qu'ils puissent se faire éduquer dans leur langue et dans leur religion, combat qui commença avec l'émeute de Caraquet, en 1875, pendant laquelle décéda Louis Mailloux, devenu symbole de ces luttes acharnées.

Que dire encore de cette volonté collective qu'ils ont affichée sur le plan politique en réussissant en 1960 à faire élire comme premier ministre du Nouveau-Brunswick l'un des leurs, soit l'honorable Louis J. Robichaud, dont le Programme de chances égales a permis aux Acadiens et Acadiennes d'avoir enfin leur part de responsabilités dans la gestion quotidienne des affaires de la province, et de retirer les bénéfices d'un système qui jusque là leur avait été inaccessible.

En 1963 fut fondée l'Université de Moncton, responsable de la formation d'une jeunesse acadienne fort active et de plus en plus professionnelle. Pour sa part, le Mouvement coopératif acadien est aussi un exemple de réussite collective, comptant plus de 215 000 membres et possédant un actif de plus d'un milliard.

• (2010)

En janvier 1992, son président, M. Raymond Gionet disait, et je cite: «Le Mouvement coopératif acadien désire que les Acadiens et les Acadiennes du Nouveau-Brunswick atteignent l'autosuffisance économique et sociale par l'amélioration de leur qualité de vie et la sauvegarde de leur identité linguistique et culturelle.» C'est un sentiment, monsieur le Président, que je partage.

Toujours dans le domaine économique, l'Assomption Vie est aujourd'hui le pilier d'un important groupe financier, le Groupe Assomption. Fondée en 1903 par des Acadiens exilés aux États-Unis, la Société Mutuelle l'Assomption vise toujours à promouvoir le développement économique, social et culturel des communautés acadiennes. Il existe également plusieurs autres groupes qui jouent un rôle important concernant le développement du peuple acadien, dont la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, la Fédération des Dames d'Acadie, la Société nationale des Acadiens, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, et j'en passe.

Ainsi, les Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick et des provinces atlantiques sont bien loin d'être des «cadavres chauds» ou des «dead ducks», mais bien des Canadiens plein de dynamisme qui veulent et qui peuvent participer à l'élaboration d'un nouveau Canada. Ils sont convaincus, et leur histoire le prouve, qu'ils peuvent contribuer de manière significative au développement et à l'épanouissement de la nation canadienne.

Cependant, permettez-moi, monsieur le Président, de vous dire que les Acadiens et les Acadienes que je représente reconnaissent qu'il y a des déséquilibres profonds dans le partage des pouvoirs, de même que de graves problèmes dans la structure et les pouvoirs de certaines institutions fédérales. Ils sont convaincus qu'il est impératif d'amener le Québec à souscrire à l'ensemble de la Constitution, et de reconnaître le caractère distinct de la belle province. Bref, ils sont favorables à des changements, tout en étant conscients que ces changements ne peuvent se faire sans beaucoup d'ouverture d'esprit de part et d'autre, de flexibilité et de générosité.

Les Acadiens sont aussi conscients qu'ils ont bénéficié de la politique des langues officielles fédérale, qui a contribué à leur épanouissement à partir des années 1960, et qui leur a aidé à obtenir en 1969 la promulgation de la loi faisant du Nouveau-Brunswick la seule province officiellement bilingue du Canada.

En 1981, la Loi 88, Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick, fut adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative de cette province. Si nous ne pouvons parvenir à nous entendre en ce qui a trait au langage requis pour promouvoir et protéger les acquis des Acadiens, je continue d'insister que soit enchâssée dans la Constitution canadienne la Loi 88 car, comme je l'ai exprimé en février 1991, aux premiers ministres Mulroney et McKenna, et je cite: «En cette période d'incertitude, et à l'aube de changements profonds et dramatiques qui vont changer à jamais le visage du Canada, l'enchâssement de la Loi 88 représente un geste concret et positif envers la minorité francophone la plus dynamique au pays, soit la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick.»

Les efforts tenaces de ceux et celles qui ont contribué à l'essor de l'Acadie depuis plus de deux siècles doivent nous servir d'exemple et d'inspiration, afin que nous puissions assurer un avenir à nos enfants en tant que francophones dans ce nouveau Canada.

Cela dit, monsieur le Président, lorsqu'on fait la lecture du document *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, où sont énumérées les propositions du gouvernement fédéral, on y retrouve pour les minorités linguistiques hors Québec la notion de protection des droits. À notre avis, les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont depuis fort longtemps dépassé ce stade, et il faut donc en plus de la protection inscrire dans la Constitution une clause de promotion des droits des peuples minoritaires vivant sur le territoire canadien. À cet effet, je partage la recommandation faite par Victor Goldbloom, commissaire aux langues officielles, qui dit, et je cite: «Nous recommandons d'inclure dans la Charte l'objectif de favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et d'appuyer leur développement.»

La réforme constitutionnelle que les Acadiens et les Acadiennes souhaitent ne peut se négocier sans respecter un certain nombre de principes de base, soit l'unité de la nation, la priorité de la Charte des droits et libertés, ainsi que la reconnaissance des droits linguistiques fondamentaux.

S'ajoutent à ces principes l'affirmation du rôle du gouvernement fédéral en matière de péréquation, de développement régional et de soutien aux éléments essentiels de l'identité nationale, dont la protection de minorités linguistiques officielles. Toutefois, la dualité linguistique ne peut être limitée à une relation Québec-Canada, ou à la reconnaissance de quelques droits linguistiques inclus dans la Constitution. Monsieur le Président, cette dualité doit s'étendre à la reconnaissance des communautés linguistiques qui ont un statut juridique et qui disposent de moyens pour assurer leur souveraineté culturelle ainsi que leur représentativité. C'est pourquoi j'appuie la recommandation suivante provenant du Rapport de la Commission du Nouveau-Brunswick sur le fédéralisme canadien, et je cite:

> Que la Constitution soit modifiée pour inclure une clause reconnaissant l'égalité de statut, des droits et des privilèges des communautés linguistiques francophone et anglophone du Nouveau-Brunswick et que cette égalité comprenne notamment le droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles nécessaires à la protection et à la promotion de ces communautés.

Monsieur le Président, au fil des ans, la communauté acadienne a su se doter d'institutions linguistiques homogènes en matière d'éducation et de culture, tout comme dans les domaines social et économique. Ils sont fiers de ces réussites qui leur ont permis de progresser à tous les niveaux et qui leur ont aussi permis de freiner ce fléau qu'est l'assimilation.

L'avenir de la collectivité acadienne est très prometteur et il le sera encore plus si ses institutions sont à l'abri des aléas des décisions politiques.

Dans l'éventualité où le gouvernement fédéral tienne compte des revendications des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, cela pourrait avoir un effet d'entraînement bénéfique pour les communautés acadiennes des autres provinces de l'Atlantique.

Le leadership acadien du Nouveau-Brunswick en matière constitutionnelle n'est pas un geste isolé dans la grande famille acadienne, mais bien une stratégie réfléchie par laquelle les 230 000 Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick combattent pour que leurs frères et

soeurs des autres provinces puissent bénéficier de leurs gains éventuels.

Je terminerai, monsieur le Président, en citant la dernière phrase du premier discours du sénateur Louis J. Robichaud, prononcé il y a près de 40 ans à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, alors qu'il amorçait sa carrière politique, et je cite:

> Notre province est une espèce de petit Canada quant à la proportion et à la mentalité des éléments ethniques qui la composent. Tâchons de tirer profit de cette situation en nous enrichissant mutuellement avec les avantages que peuvent procurer l'un et l'autre de ces groupes, de ces cultures. Soyons unis toujours. . .»

[*Traduction*]

Nous avons le droit, je crois, de déposer des documents se rapportant à notre présentation. Permettez-moi de déposer celui-ci qui renferme plusieurs autres opinions exprimées par les gens du Nouveau-Brunswick à l'égard des propositions du gouvernement fédéral sur la Constitution.

**M. Walter Van De Walle (St-Albert):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer ce soir au débat constitutionnel à la Chambre des communes. À titre de député de la circonscription fédérale de St-Albert, je profiterai de l'occasion pour vous transmettre les idées de mes électeurs.

Je remercie tous les citoyens qui se sont adressés à moi. Évidemment, ils sont heureux de vivre dans un pays libre et pacifique. Il ne fait aucun doute qu'ils se définissent d'abord comme Canadiens. Je suis fier de représenter les citoyens de St-Albert.

Un Canada fort et uni est précieux pour moi dans ce qu'il représente et dans ce qu'il représentera. C'est une jeune nation qui essaie de bâtir dans l'hémisphère nord de ce continent une société juste, libre, pacifique et prospère qui se soucie de ses habitants. Je suis fier d'appartenir à cette nation.

Mes parents sont venus de Belgique. Le Canada représentait pour eux la terre de l'espoir, et c'est ce qu'il représente encore pour moi. Je suis fils d'immigrants. Je suis fier d'être Canadien.

Beaucoup de mes électeurs éprouvent un sentiment d'aliénation et croient que notre système politique et nos institutions les ont laissé tomber. Beaucoup d'entre eux estiment que l'Ouest doit jouer un plus grand rôle dans le processus décisionnel. Beaucoup d'entre eux ont des idées bien arrêtées sur la réforme constitutionnelle. En 1867, les Pères de la Confédération ont réuni quatre provinces dans une fédération. Par la suite, d'autres provinces se sont jointes à elles. Les responsabilités ont été partagées entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. La société canadienne a considérablement changé en 125 ans. Pourtant la répartition des pouvoirs et des responsabilités est restée la même.

Il est évident que les citoyens de St-Albert désirent que les choses changent. Ils veulent participer au processus. Ils veulent que l'on établisse un équilibre plus raisonnable entre les objectifs nationaux et les aspirations régionales. L'avenir du Canada inquiète beaucoup d'électeurs de ma circonscription. Ils se sentent frustrés par la lenteur apparente du processus et du mécanisme prévu pour réaliser les changements. Tant de voix demandent à être entendues et comprises. Il faut parvenir à un consensus entre les Canadiens. Je crois que les Canadiens, s'ils travaillent ensemble, peuvent trouver une solution.

• (2020)

Le premier ministre, a nommé un natif de l'Alberta, mais d'abord et avant tout un grand Canadien, ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Les électeurs de ma circonscription me disent sans hésitation que cet homme est tout désigné pour réussir à sauver l'unité du Canada.

Des Canadiens de tout le pays ont participé aux discussions constitutionnelles. Les membres du comité constitutionnel tripartite écoutent. Ils présenteront leur rapport à la Chambre des communes à la fin de février. Au nom des habitants de ma circonscription, je tiens à les remercier sincèrement. Puisse Dieu bénir leurs délibérations.

La réforme constitutionnelle recoupe de nombreuses questions. J'utiliserai le peu de temps qu'il me reste, monsieur le Président, pour aborder quelques questions que les électeurs de ma circonscription jugent importantes dans les discussions actuelles. Dans ma circonscription, la réforme du Sénat reçoit un large appui. Les électeurs estiment que le Sénat élu actuel n'a pas réussi à défendre les intérêts des régions. Beaucoup appuient l'idée d'un Sénat triple E, élu, efficace et équitable, avec une représentation proportionnelle.

La société distincte est une réalité historique au Canada. Dans l'Acte de Québec de 1774, le Parlement britannique a reconnu l'existence de cette société distincte en permettant au Québec de conserver sa langue française, sa culture et son droit civil. Les Pères de la Confédération l'ont réitéré dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Le Québec a toujours été distinct. Je sais que pour certaines personnes ce terme pose des problèmes. En français, distinct veut dire différent. En anglais, les interprétations vont de non identique à supérieur. Les Québécois sont différents, mais d'aucuns diront que les Albertains le sont aussi. Nous sommes tous Canadiens et tous égaux.

Au fur et à mesure que notre histoire est mieux connue et que le but de cette clause est mieux compris, le concept de société distincte gagne du terrain.

[*Français*]

Le Canada est un pays bilingue. En 1969, le gouvernement canadien a adopté la Loi sur les langues officielles. La majorité des gens de ma circonscription ont accepté cette loi. L'ancien premier ministre de l'Alberta, l'honorable Peter Lougheed, a déclaré: «Le bilinguisme, c'est l'essence de notre pays». Il me fait plaisir d'avoir le choix de vous parler en anglais ou en français.

[*Traduction*]

Mes électeurs veulent un gouvernement central fort capable de régler la question de l'unité, et de s'occuper de l'économie et de l'environnement. Ils sont vivement en faveur de l'autonomie gouvernementale des autochtones, de la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux.

Les Canadiens ont hâte de régler la question constitutionnelle et de s'attaquer aux problèmes économiques du jour. Dans une lettre que je viens de recevoir, une élève de 6e année me dit que le Canada est son pays; qu'elle l'aime et qu'elle se demande si les Canadiens tiennent vraiment à leur pays. Un monsieur de 80 ans m'a dit que nous n'avions pas besoin d'un conseil de la fédération, qu'il y avait déjà trop d'organismes gouvernementaux comme ça. Une de mes électrices pense que si nous voulons sauver notre pays, les médias doivent cesser de faire tout un drame de nos différences et s'arrêter à ce que nous avons en commun.

Je partage les préoccupations de mes électeurs au sujet de l'observation du décorum par les députés à la Chambre, de la discipline de parti et de la nécessité de permettre davantage de votes libres.

Ensemble les Canadiens ont édifié une nation libre qui est respectée et admirée dans le monde entier; chacun y a sa chance. Malheureusement, trop de Canadiens prennent le succès du Canada pour acquis.

À l'heure actuelle, le Canada est la proie de forces destructives qui oeuvrent au déchirement de notre pays. Les électeurs de la circonscription fédérale de St-Albert veulent un Canada uni et renouvelé prêt à affronter les défis du XXIe siècle.

Thomas Darcy McGee ne s'est pas trompé sur l'avenir du Canada lorsqu'il a dit que chaque génération de Canadiens avait rendu le pays plus prospère, plus sûr de lui et plus respecté du monde entier.

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** J'aimerais simplement dire pour commencer que, comme beaucoup de Canadiens, je pense qu'il est difficile de se concentrer sur les affaires constitutionnelles quand tant de gens dans notre pays ont perdu leur emploi et nourrissent les pires craintes quant à leur avenir et à celui de leurs enfants.

C'est ce que pensent de nombreux électeurs de ma circonscription de Vancouver-Est, qui en même temps s'inquiètent beaucoup de l'avenir du Canada.

J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée ce soir pour rendre compte des conclusions de deux organisations qui tiennent encore des réunions à Vancouver, et surtout à Vancouver-Est. Ces organisations sont très préoccupées par un sujet précis, à savoir la protection des minorités qui est si importante dans notre Constitution.

Je voudrais déposer un rapport intitulé *Rule of Law Betrayed, a Charter with an Expedient Override.* Ce rapport a été rédigé par les membres du groupe Coalition 3 de Vancouver dont la plupart sont des Canadiens d'origine chinoise.

Le deuxième rapport dont je parlerai a été préparé par l'association de ma circonscription fédérale de Vancouver-Est, à la suite d'une série de réunions que nous avons tenues cet été. Nous nous sommes également concentrés sur la protection des droits des minorités, qui fera donc l'objet de mon exposé de ce soir.

Les groupes minoritaires en Colombie-Britannique et au Canada ont été victimes par le passé d'un racisme et d'une discrimination qui doivent être à tout jamais bannis. Rappelons-nous notre histoire. La taxe de capitation imposée aux Chinois, une loi d'exclusion, l'internement de Canadiens japonais, le refus du droit de vote aux Asiatiques et aux peuples autochtones, la discrimination contre les Canadiens noirs et de couleur dans toutes les régions du Canada, enfin les droits des femmes et des personnes handicapées que l'on continue à méconnaître.

Quand la charte a d'abord été approuvée au début des années 1980, l'article 15 a été adopté au Parlement et ces groupes ont pensé que leurs droits seraient protégés par la loi. Le paragraphe 15(1) stipule:

> La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.

Le paragraphe 15(2) prévoit la création de programmes de promotion sociale.

Les minorités ont vite appris que les droits à l'égalité n'étaient pas aussi bien protégés qu'elles le pensaient parce que l'article 33 qui est connu sous le nom de clause de dérogation de la charte permet aux gouvernements fédéral ou provinciaux de passer outre aux droits à l'égalité que ces minorités croyaient garantis.

Les deux organisations auxquelles j'ai fait allusion à Vancouver ont envisagé ce dilemme de façon très approfondie et elles en ont conclu que l'article 33 devrait être abrogé. Il devrait l'être parce qu'il peut être utilisé par les gouvernements provinciaux et fédéral pour passer outre aux droits des minorités. Le Conseil ethnoculturel du Canada et les nombreuses organisations qui lui sont affiliées dans tout le pays appuient aussi l'abrogation de l'article 33. New Vision Canada, une organisation qui fournit une formation politique non partisane aux minorités raciales et ethniques, a également entamé une campagne nationale dans le but de modifier la Constitution afin de faire en sorte que les droits qui sont garantis à l'article 15 ne soient pas supprimés par l'application de l'article 33, la clause de dérogation de la charte.

• (2030)

Nous avons donc de nombreux sujets d'inquiétude qui ne font que croître, alors que les groupes minoritaires étudient ces questions et se rendent de plus en plus compte que, effectivement, les droits qui étaient inscrits, croyaient-ils, dans la Charte des droits et libertés sont en réalité remis en question à cause de la clause de dérogation.

Dans ma circonscription de Vancouver-Est, lors de réunions sur le sujet des droits à l'égalité, nous avons examiné plusieurs solutions, toutes ayant pour objectif de protéger l'article 15, sur les droits à l'égalité, de la dérogation prévue à l'article 33. Je voudrais exposer rapidement les conclusions et les recommandations auxquelles nous en sommes arrivés, lesquelles préconisent toutes la solution idéale—c'est-à-dire bien sûr l'abrogation de l'article 33—et aussi certaines mesures provisoires qu'on pourrait prendre, car il peut être difficile d'établir un consensus sur l'abrogation complète de cet article au cours de la ronde actuelle.

La première proposition que nous ferions, c'est que la clause dérogatoire sous sa forme actuelle est inacceptable. La consécration des droits fondamentaux dans la Constitution a pour objet d'empêcher un gouvernement de mettre en application par opportunisme des politiques qui font preuve de discrimination envers des minorités et privent certains groupes de certains pouvoirs. Nous étions donc d'accord avec la Coalition 33 et aussi avec la Coalition des personnes handicapées de la Colombie-Britannique pour dire que l'article 33 est un article très effrayant, surtout pour les minorités.

Par ailleurs, nous avons également reconnu les inquiétudes de beaucoup de nos propres membres qui trouvent souvent très rétrogrades les jugements de la Cour suprême du Canada, comme nous l'avons constaté dans certains des jugements qui ont déjà été rendus dans des causes concernant la charte; nous avons également reconnu que les gouvernements qui se préoccupent des droits collectifs ressentent le besoin de plus de flexibilité et sont donc en faveur d'un certain genre de clause dérogatoire.

Nous sommes cependant d'avis dans Vancouver-Est qu'une clause dérogatoire ne doit jamais permettre de passer outre aux droits à l'égalité avec la perte de protection pour les minorités.

Deuxième proposition, bien que nous préférions voir abroger l'article 33 de la Constitution, nous avons reconnu que les réalités politiques peuvent rendre la chose difficile à réaliser. Nous recommandons donc qu'il soit difficile d'invoquer une clause dérogatoire, et nous proposons plus précisément qu'il soit nécessaire de réunir à cette fin une majorité spéciale des deux tiers des députés du gouvernement et de l'opposition. Ainsi, la clause dérogatoire pourrait être invoquée dans les cas d'urgence, mais les gouvernements ne pourraient s'en servir comme d'un expédient politique. Il est à noter que notre proposition est beaucoup plus stricte que la règle des 60 p. 100 prévue dans les propositions gouvernementales.

Notre troisième proposition, nous l'espérons, pourra être adoptée au cours de la présente série de négociations constitutionnelles. Il s'agirait d'établir au moins que la clause dérogatoire ne peut s'appliquer à l'article 15 de la charte. Il faudrait pour cela modifier l'article 33 de manière qu'il dise «. . .indépendamment d'une disposition donnée de l'article 2 ou des articles 7 à 14 de la présente charte». Vous remarquerez que nous disons de 7 à 14 plutôt que de 7 à 15. Ainsi, la clause dérogatoire ne pourrait s'appliquer aux droits à l'égalité.

Les groupes minoritaires et autres Canadiens soucieux de protéger les droits à l'égalité craignent fort que la Constitution actuelle permette de déroger au respect de ces droits, et l'expérience a montré que ces craintes sont fondées et que cela risque fort d'arriver avec l'article 33 sous sa forme actuelle.

Nous exhortons le comité parlementaire sur la Constitution et les décideurs du gouvernement, tant fédéraux que provinciaux, à modifier ou à abroger l'article 33 pour que cela n'arrive jamais.

En conclusion, je voudrais simplement dire qu'à l'instar de la plupart des Canadiens, nous espérons que le renouvellement constitutionnel se fera rapidement, qu'on reconnaîtra le caractère distinct du Québec et des autochtones et qu'on énoncera et protégera les droits de tous les citoyens de notre pays multiculturel.

Encore une fois, je voudrais déposer le rapport auquel j'ai fait allusion plus tôt pour qu'il soit à la disposition du comité constitutionnel.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion ce soir de vous faire part des commentaires que j'ai recueillis auprès des habitants de ma circonscription au sujet du débat constitutionnel qui se poursuit actuellement.

Permettez-moi tout d'abord de vous citer une déclaration qu'a faite Edward Blake une douzaine d'années après le début de la Confédération. Il a dit: «L'avenir du Canada repose dans une très grande mesure sur l'émergence d'un sentiment national. Nous devons trouver des points communs qui favoriseront l'unité du pays, partager des aspirations, ce que nous parviendrons à faire grâce à l'émergence d'un sentiment national.»

Voilà les principes que la plupart des habitants de ma circonscription recherchent dans leur gouvernement national. Ils croient qu'il nous faut absolument un gouvernement national fort pour susciter ce sentiment national. Il est impossible de centraliser la volonté des citoyens si le gouvernement central est incapable de gérer des programmes nationaux. Après tout, c'est à partir de ces programmes nationaux, qu'il s'agisse de programmes de soins de santé, d'éducation, d'économie, d'environnement, qu'il faut créer ce sentiment.

Selon mes électeurs, la tendance est trop à la décentralisation. La structure même de notre pays s'effrite trop. Ils craignent que, dans le cadre de la réforme constitutionnelle, le gouvernement national cherche trop à satisfaire aux demandes et à répondre aux besoins des provinces, ce qui mine le sentiment national au point où certaines régions du pays ne voudront plus se battre pour préserver l'unité de notre nation.

Au nom des habitants de ma circonscription, je tiens à rappeler la position que nous adoptions en 1984 et que nous appuyons encore. La population de ma circonscription avait certaines réserves au sujet de l'Accord du lac Meech. Elle a milité fermement en faveur de modifications à cet accord. Celui-ci nous préoccupait pour deux raisons. D'abord, la question des droits des minorités nous inquiétait. La clause sur la société distincte a été particulièrement controversée lors du dernier exercice constitutionnel auquel j'ai participé et elle l'est toujours aujourd'hui. À vrai dire, les électeurs n'ont pas tellement changé d'opinion.

Si la clause sur la société distincte signifie qu'aucune culture n'est inférieure ni supérieure à une autre, les électeurs de ma circonscription l'acceptent volontiers, mais si elle confère un statut préférentiel à un groupe, alors ils continuent de s'y opposer aujourd'hui, comme ils s'y opposaient en 1984.

• (2040)

Voilà essentiellement le message non équivoque que je retiens au sujet de cette clause très controversée. Pour mes électeurs, il est essentiel que l'on clarifie durant le débat constitutionnel actuel la signification de la clause sur la société distincte.

Il y a une autre question dont nous avons discuté en 1984 et dont nous continuons de parler aujourd'hui. Il convient de rappeler qu'on trouve, dans un centre urbain comme Toronto, des gens qui viennent de toutes les régions du Canada. Ainsi, dans la circonscription que je représente, il y a plus de 5 000 personnes originaires de Terre-Neuve. Les électeurs de ma circonscription se préoccupent des régions qui ne disposent pas des mêmes ressources que l'Ontario ou même le Québec. Ils veulent un gouvernement national fort, de manière que, sur le plan économique, les nantis puissent aider les régions dans le besoin. Ces régions ont besoin d'aide pour améliorer leur qualité et leur niveau de vie et elles ont besoin de ressources pour leurs universités et pour assurer le maintien des normes environnementales et des programmes.

Ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires dans leur province ou leur région comptent sur le gouvernement national pour dire à l'Ontario: «Il vous faut partager avec les régions défavorisées.» C'est ainsi qu'on bâtit une nation.

J'entends sans cesse parler de la situation économique actuellement désastreuse à Toronto. Nous avons un grave problème de chômage. Les fermetures d'entreprises et d'usines sont attribuables à la conjoncture mondiale, en partie à des problèmes liés au libre-échange, disent certains, et à une foule de raisons. Je ne vais pas m'arrêter à l'une d'elles en particulier.

Nous savons—et je l'entends souvent—que la meilleure façon de régler le problème, c'est de voir à ce que le gouvernement, cette Chambre à qui je m'adresse actuellement, ce conseil d'administration du pays, ne défende pas uniquement les intérêts de Toronto et de l'Ontario, mais ceux de chacune des régions du Canada, afin que les normes dont bénéficient mes enfants soient les mêmes pour tous les enfants du pays.

Nous ne pouvons pas faire cela, monsieur le Président, si nous décentralisons le gouvernement national à un point tel que son rôle auprès des dix premiers ministres provinciaux ressemble presque à celui d'un maître d'hôtel. Ce n'est pas ce que mes électeurs veulent.

Actuellement, le gouvernement du Canada supervise probablement la fédération aux liens les moins solides dans le monde entier. Ses pouvoirs ont été tellement réduits que, lorsque nous nous heurtons à des problèmes économiques graves, il est très difficile de nous en sortir. Mes électeurs me supplient de transmettre leur message, soit que le gouvernement du Canada doit rester fort.

Ce n'est pas seulement en ce qui concerne les questions nationales. Franchement, nous devons examiner qui représente le Canada sur la scène internationale. Actuellement, nous avons des provinces qui ont des maisons commerciales ou des maisons consulaires dans 20 ou 30 pays différents. Par exemple, si vous allez en Italie maintenant, vous y trouverez une maison de l'Ontario, une maison du Québec et une maison du Nouveau-Brunswick, en plus de l'ambassade du Canada.

C'est la même chose au Japon, à Hong Kong, à Paris et en Angleterre pour les gens qui veulent investir au Canada, participer à des entreprises conjointes ou faire des échanges commerciaux.

J'ai parlé avec certains, et ils veulent savoir qui est le porte-parole du Canada sur la scène internationale. L'Alberta? L'Ontario? Qu'on ne s'y trompe pas. Il faut qu'il y ait un seul porte-parole, l'ambassade du Canada, représentant toutes les provinces. Comment une province qui n'a pas les mêmes ressources que l'Ontario pourrait-elle tenir son bout dans les affaires internationales? Impossible. Elle doit compter sur une ambassade nationale capable de représenter toutes les régions correctement.

En somme, mes électeurs me disent que nous devons avoir un gouvernement national fort, des programmes nationaux, des normes nationales parce que cela est essentiel à l'émergence d'une volonté nationale.

Si nous devons reconnaître une société distincte, il faut la définir de manière qu'aucune culture ne soit considérée comme supérieure à l'autre. Si nous pouvons faire de ces idées nos principes directeurs, ceux-ci feront fleurir la compassion, l'esprit d'ouverture, une société axée sur l'action qui peut faire l'envie du monde entier.

[*Français*]

**M. Ricardo Lopez (Châteauguay):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part à ce débat, ce soir, qui touche bien sûr l'avenir de notre pays.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de représenter un comté, celui de Châteauguay, qui compte environ 100 000 de population dont environ 20 000 personnes, plus ou moins, sont de langue anglaise et 80 000, de langue française. Autant les francophones que les anglophones, comme certaines autres minorités ethniques qui s'y trouvent, sont tous fiers d'être Canadiens.

Je déplore que certains vendeurs de rêve essaient de capitaliser sur certaines choses qui peuvent nous diviser en tant que Canadiens. Notre pays a beaucoup plus de choses en commun, beaucoup plus de choses qui nous unissent que de choses qui nous divisent. Mais malheureusement, certaines personnes prennent un plaisir énorme à le dénigrer et à ne mettre en évidence que les choses qui nous divisent, sans tenir compte de tout ce qui nous unit et à quel point le monde entier nous envie.

Savez-vous, monsieur le Président, qu'il y a, aujourd'hui, des millions et des millions de citoyens à travers le monde qui n'ont qu'un rêve, soit de devenir Canadiens. Certains Canadiens disent que dans notre pays, ce n'est pas vivable et ils trouvent toutes sortes d'analogies pour le décrire comme étant mauvais et méchant. Il me semble qu'ils devraient faire un examen de conscience et dire qu'on ne gagne rien à détruire, mais que nous avons tout à gagner si nous pouvons mettre de côté certaines différences—et c'est vrai qu'elles existent—et travailler ensemble pour rendre ce pays encore plus grand, encore meilleur que ce qu'il est aujourd'hui.

Je fais aujourd'hui un appel au bon sens des Canadiens qui ont toujours fait preuve d'une grande générosité, de souplesse et de compréhension. Je prends pour preuve très évidente celle qu'ils ont démontrée à mon égard en m'acceptant comme Canadien et en m'élisant à la Chambre des communes. Je pense que la preuve est faite que les Canadiens sont capables d'être souples, d'être généreux, d'être compréhensifs et aussi de vivre ensemble.

Je représente un comté de la province de Québec, lequel a certaines séquelles, certaines amertumes dues au rapatriement de la Constitution de 1982 lors duquel le Québec a été exclu. Les séquelles sont grandes, tant du côté des francophones que des anglophones. J'espère que dans le processus qui nous anime maintenant, on tiendra compte de cela et qu'on saura donner au Québec, comme au reste du Canada, la place qui lui revient dans notre beau et grand pays.

Qu'est-ce que les Québécois et les Québécoises demandent? Je ne pense pas qu'ils aient pour objectifs de diminuer de quelque façon que ce soit ni la grandeur, ni la richesse du Canada.

• (2050)

Au contraire, je crois que cela va aider à l'enrichir davantage et le rendre encore plus beau aux yeux de tout le monde. Le fait que le Québec demande une société distincte, cela ne veut pas dire du tout qu'il va se considérer pour autant comme être supérieur ou avoir quelque privilège que ce soit plus que le reste du Canada. Ils veulent tout simplement être reconnus comme ils sont. Nous, les Québécois et les Québécoises, sommes distincts. Qu'on l'accepte ou non, qu'on le reconnaisse ou non, le Québec est une société distincte, et cela a été reconnu dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, avec une culture et une langue différentes, avec un Code civil. Nous avons énormément d'éléments venant appuyer la thèse que le Québec, oui, est une société distincte. Il me semble que ce n'est pas demander la lune que tout cela soit reconnu dans la Constitution canadienne.

Le Québec est une richesse pour le reste du Canada, comme le Canada est une richesse pour le Québec. Le fait que l'on parle français, que l'on ait deux langues et deux cultures majeures, parce qu'il y a plusieurs cultures au Canada, mais deux langues et deux cultures majeures, cela ne fait qu'enrichir notre pays. Le rêve de toute personne que je rencontre, et vous savez que j'ai fait le tour du monde deux fois, j'ai vécu dans 35 pays, partout où je passe et que je parle avec le monde, ils n'ont qu'une chose en tête: Comment faire pour devenir Canadien? Comment pourrait-on aussi comprendre qu'en même temps que tous ces citoyens-là rêvent d'être Canadiens, des Canadiens qui sont déjà ici—c'est une chose acquise pour eux—essayent de les dénigrer? Cela devient incompréhensible. Comment pourrait-on aussi concilier et accepter que ces personnes qui disent que le Canada est une nuisance pour le Québec et les Québécois ont pu se développer de façon très harmonieuse avec le reste des citoyens d'un même pays, sans aucune contrainte, et même qu'ils ont la liberté de pouvoir arriver à la Chambre des communes et les dénigrer comme ils veulent? Pourtant, il me semble qu'ils n'ont pas été opprimés ni privés de leur liberté dans quoi que ce soit.

Puisque c'est une richesse qui nous est très chère à tous, il me semble que nous devrions tous essayer, d'une part, d'être compréhensifs à l'égard du Québec. Le Québec a des cicatrices depuis 1982, qu'on essaye de les comprendre, qu'on essaye de les ramener avec le reste des Canadiens pour qu'ils se sentent vraiment des Canadiens, et qu'ils soient fiers de pouvoir montrer leur passeport canadien partout dans le monde. Je suis certain, monsieur le Président, que si on arrive à concilier et à reconnaître l'existence de ces deux peuples fondateurs du Canada, autant les anglophones comme majorité, comme les francophones surtout dans la province de Québec, il me semblerait que la côte n'est pas si dure à monter qu'on le laisse croire.

Je suis persuadé qu'un grand nombre des revendications du Québec pourraient même être satisfaites sans toucher la Constitution. Tout comme mon préopinant le soulignait tout à l'heure, il y a un certain nombre de dédoublements par le gouvernement fédéral aux provinces. D'une part, ces dédoublements nous coûtent très cher et, d'autre part, cela crée une chicane, une certain concurrence, une certaine rivalité entre les provinces. Il me semble que dans l'intérêt de tout le monde, on devrait commencer à éliminer autant que possible ces secteurs-là qui se dédoublent. Pour les fonctionnaires fédéraux, on pourrait faire de même, la même chose pour un bon nombre de ministères. Si on pouvait faire cet exercice, de bonne foi, je suis persuadé qu'un gros pourcentage des demandes du Québec pourraient déjà être satisfaites. Qu'il nous reste par après la clause de la société distincte, et peut-être le partage de certains pouvoirs, le Canada ne va pas arrêter de respirer pour autant. Le Canada est un grand pays, mais avec le Québec, il est encore plus beau et plus grand. Le Québec est très riche au sein du Canada. Alors, il me semble que nous pourrions conjuguer les deux ensemble, monsieur le Président, et cela serait dans l'intérêt de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

**M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, j'ai eu de nombreuses conversations avec les électeurs de la circonscription de Fraser Valley-Est, à propos de l'avenir de notre pays.

Je ne vous apprends rien en disant qu'ils se méfient des politiciens, mais ils m'excluent de ce groupe. Ils se demandent si nous écoutons. Ils sont sceptiques et ils attendent que nous passions à l'action. Ils sont préoccupés au sujet de l'avenir du Canada. Ils ne veulent pas que le pays soit déchiré. Ils mettent en doute la sincérité des gouvernements quand ils parlent d'essayer de résoudre les problèmes actuels.

De toute apparence, la tenue d'un plus grand nombre de votes libres à la Chambre des communes est une initiative très populaire. Depuis trop longtemps, les députés sont considérés comme des représentants d'Ottawa au lieu d'être les représentants de leur circonscription à Ottawa. Beaucoup m'ont dit que ce changement contribuera largement à accroître la confiance de la population dans les députés élus.

Il existe un sentiment d'aliénation. Les gens ont l'impression que même lorsqu'ils ont leur mot à dire, cela ne fait pas de différence. Ils se sentent étrangers vis-à-vis de leur propre gouvernement et des autres régions du Canada.

Je peux vous dire que les habitants de la circonscription de Fraser Valley-Est sont exactement comme bien des Canadiens. Ils en ont assez de se sentir laissés pour compte. C'est leur pays. Ils travaillent dur et ils sont fiers de ce qu'ils font. Ils veulent avoir un sentiment d'appartenance. Ils ont parfois l'impression, comme bien d'autres Britannico-Colombiens, que vivre de l'autre côté des montagnes Rocheuses, c'est un peu comme vivre en Sibérie.

À l'instar de bien des Canadiens, les habitants de Fraser Valley-Est veulent être nettement représentés au Parlement et d'après eux, l'affranchissement du joug de la discipline de parti est un premier pas important dans ce sens.

Les gens de Fraser Valley-Est sont inquiets au sujet de ce qui se passe au Canada. Ils craignent la désunion. Il y a beaucoup de politiques nationales sur lesquelles ils s'interrogent.

Ils se demandent à quoi sert la politique des langues officielles et celle du multiculturalisme. Ils mettent en doute la validité de l'approche adoptée pour résoudre la question des droits des autochtones. Ils ont une opinion négative de ces politiques, parce qu'ils constatent qu'elles ont tendance à diviser la population au lieu de rapprocher les gens. Ils considèrent ces politiques davantage comme des obstacles que comme des ponts, alors qu'ils souhaitent une certaine cohésion et qu'ils veulent avoir réellement l'impression de faire partie d'une seule et même nation.

Ils ne veulent pas que le Canada se démantèle. Ils veulent un Canada uni où tous les citoyens ont l'occasion d'aller partout où ils veulent dans le pays et de devenir ce qu'ils veulent. Ils veulent que leur gouvernement ait le souci de l'équité. Les habitants de Fraser Valley sont très inquiets au sujet de l'avenir du Canada, tout comme les autres Canadiens d'ailleurs.

Du fait qu'ils se sentent tenus à l'écart depuis très longtemps, mes électeurs se demandent pourquoi le Québec semble tenir tellement de place dans les 28 propositions. Ils se demandent pourquoi on les oublie. Du point de vue auquel ils se placent, ils trouvent ces propositions injustes et cela les irrite.

La question de la société distincte exaspère bien des gens. Ils reconnaissent que les Québécois sont différents, puisqu'ils parlent une autre langue et ont une culture différente. Mais ils me disent que c'est une chose que d'être distinct de fait, et autre chose que d'être légalement distinct. Le concept de la société distincte ne leur inspire pas confiance. Ils se méfient des conséquences d'un trop grand pouvoir des provinces. Ils considèrent cette entreprise comme un moment décisif et ils voient le concept de la société distincte comme une source de nouvelles divergences.

Les électeurs de Fraser Valley-Est veulent un gouvernement fédéral fort qui travaillera en vue de garder le Canada uni. Tant qu'ils ne savent pas comment le Canada a été réuni, il y a toujours une grande question qui se pose. Dans l'ensemble, les gens ne comprennent pas suffisamment l'histoire du Canada.

Les gens de Fraser Valley-Est veulent un Canada fort et uni. Beaucoup de mes électeurs m'ont écrit depuis sept ans que je suis député. L'unité nationale a toujours été une question d'intérêt.

Depuis quelques années, l'avenir du Canada est une préoccupation croissante. J'ai lu leurs lettres et écouté ce qu'ils ont à dire. Quand ils ont fini de présenter leurs doléances, ils me disent qu'ils croient en ce pays et qu'ils se demandent pourquoi nous avons tant de problèmes, alors que nous avons tout pour être bien.

Mes électeurs me disent: «Par comparaison à d'autres pays, nous avons tant de choses qui nous avantagent, et pourtant nous semblons avoir tellement de mal à nous entendre». Il semble que nous ayons des problèmes rien qu'à réussir à nous entendre, mais finalement, les gens ne veulent pas que nous signions l'arrêt de mort d'un si beau pays.

• (2100)

Rosedale est une petite localité de la circonscription de Fraser Valley-Est. Le comité de la Fête du Canada, dont le mandat normal est d'organiser les activités de la Fête du Canada, s'est réuni et a étudié les 28 propositions. M. Fred Brian, le président, ainsi que la secrétaire, M^me^ Mary Sash, ont travaillé avec seize autres citoyens engagés de Rosedale et ont finalement rédigé un mémoire détaillé qu'ils ont soumis au ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Plusieurs particuliers ont

aussi communiqué directement avec moi pour me faire part de leur opinion sur les propositions.

Bien que j'aie présenté à la Chambre un aperçu général de ce que pensent les habitants de ma circonscription, je dois apporter quelques précisions au sujet de certaines observations qui se distinguaient de la masse.

En général, les opinions des gens qui sont déjà allés au Québec diffèrent de la plupart des électeurs qui n'y ont jamais mis les pieds. Les premiers trouvent les Québécois chaleureux et généreux. Selon eux, on y est bien accueilli partout et les Québécois ne diffèrent pas sensiblement des autres gens qu'ils ont rencontrés dans leur vie.

Certes, les Québécois parlent une autre langue, mais ce sont des gens travailleurs qui, à l'instar des habitants de la Colombie-Britannique, ont l'impression d'être quelque peu les laissés-pour-compte de leur gouvernement. Ils semblent partager ce sentiment d'aliénation.

Les gens de la Colombie-Britannique avec lesquels je me suis entretenu et qui ont visité le Québec plus d'une fois m'ont parlé de l'histoire du Québec et m'ont fait comprendre que le Québec est peuplé de six millions de francophones entourés d'une mer forte de 207 millions d'anglophones. Dans ces conditions, ils ont peut-être raison d'être un peu paranoïaques quant il s'agit de leur culture et de leur langue.

Les habitants de la Colombie-Britannique qui ont visité le Québec s'opposent néanmoins à cette loi qui interdit l'affichage en anglais à l'extérieur des établissements. Les gens me disent qu'il faudrait nous comprendre davantage. Les habitants de la Colombie-Britannique se sentent délaissés, tout comme bon nombre d'autres Canadiens, y compris les Québécois. Dans bien des cas, ils ne sont pas vraiment abandonnés, mais l'important, c'est qu'ils ont l'impression de l'être.

Il y a souvent tout un monde entre la perception et la réalité. Les gens veulent avoir l'impression qu'ils sont partie prenante, qu'ils font partie d'un tout. Ils veulent être entendus. Ils veulent que l'on donne suite à leurs suggestions.

Ils doivent se sentir sur un pied d'égalité avec les Canadiens des autres provinces. Pour ce faire, il faut que les Canadiens se comprennent mutuellement. Sous le coup de la colère, plusieurs me disent de laisser partir ce groupe-ci ou ce groupe-là si ça lui chante, mais quand ils ont pesé le pour et le contre, ils reconnaissent que leurs propos sont dictés par la frustration et qu'au fond, ils souhaitent un Canada uni où chacun a sa place.



Mes parents viennent de Shawville, au Québec, et se sont installés dans les Prairies, dans le sud de la Saskatchewan, où je suis né. Je vis dans la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique, et je suis fier de servir mon pays ici, à la Chambre des communes.

Je suis un Canadien et je peux vous dire que mes électeurs et moi avons beaucoup de choses en commun. Nous sommes fiers d'être canadiens et nous sommes profondément attachés à notre pays. Nous croyons en l'équité et en la justice et nous voulons bien faire des compromis si tout le monde y gagne.

Nous savons qu'il faudra faire certains compromis pour garder uni un pays aussi vaste et aussi divers que le Canada. À l'instar des Canadiens des autres régions du pays, nous, de la vallée du Fraser, voulons participer au processus.

Pour finir, je tiens à vous citer une lettre que j'ai reçue récemment d'un électeur qui signe simplement John. Voici: «Mon plus grand espoir, c'est que les Canadiens se choisissent des dirigeants qui sachent distinguer les bonnes propositions des mauvaises et qui sachent agir en conséquence, des dirigeants qui sachent défendre ce qu'ils croient juste. Je crois que, une fois cette ronde de consultations terminée, nous formerons ce groupe de dirigeants qui sauront effectivement distinguer les bonnes propositions des mauvaises et agir en conséquence, et veuille le ciel que nous en arrivions tous à une entente pour le bien de notre pays.»

**Mme Christine Stewart (Northumberland):** Monsieur le Président, je suis très heureuse que les députés aient l'occasion, comme nous l'avons nous-mêmes ce soir, d'exposer à la Chambre ce que leurs électeurs ont à dire au sujet des questions constitutionnelles dont nous sommes actuellement saisis.

Tous les électeurs de Northumberland, ma circonscription, m'ont fait savoir que, pour leur part, ce qui importe le plus aujourd'hui au Canada, c'est de relancer l'économie, de donner du travail à tous les chômeurs, de former ceux qui ont besoin de nouvelles compétences et d'apprendre à lire et à écrire aux Canadiens qui sont analphabètes. Beaucoup de mes électeurs m'ont parlé de la question de la Constitution et m'ont dit à quel point elle leur tient aussi à coeur.

Beaucoup reconnaissent que, même si la situation économique est aujourd'hui prioritaire au Canada, il ne saurait y avoir de véritable relance économique tant que nous ne serons pas sortis de l'impasse constitutionnelle actuelle.

*La Constitution*

Avant que les 28 propositions du gouvernement ne soient présentées à la Chambre des communes et à la population du Canada au mois de juin dernier, j'ai fait parvenir à mes électeurs un bulletin parlementaire accompagné d'un questionnaire. Dans ce questionnaire, je demandais à mes électeurs de répondre à quelques questions qui, selon moi, allaient faire l'objet des propositions qui allaient être présentées à la population du pays dans le cadre de la réforme de la Constitution.

J'avais obtenu dès octobre un total de 941 réponses à ce questionnaire, j'ai alors fait un autre envoi à mes électeurs.

Avant même la présentation des 28 propositions du gouvernement, j'avais une bonne idée de ce que pensaient mes électeurs.

Par exemple, à la question sur le maintien des langues officielles et du bilinguisme officiel, 45 personnes ont répondu par l'affirmative et 46 par la négative. Il y avait donc égalité quant au maintien ou au rejet de la politique des langues officielles dans la Constitution.

Une forte proportion des répondants, soit 56, ont dit appuyer le caractère multi-ethnique du pays et 31 ont déclaré être contre.

Le caractère distinct du Québec n'a pas reçu beaucoup d'appuis. En fait, deux fois plus de répondants étaient contre la reconnaissance du caractère distinct du Québec. Il reste cependant que depuis ce temps, la reconnaissance du caractère distinct recueille plus d'appuis au Canada et dans ma circonscription, Northumberland, en raison des propositions qui ont été présentées.

C'est la reconnaissance de la place et du rôle historiques des autochtones au Canada qui a reçu l'appui le plus important.

La suppression des barrières commerciales entre les provinces a également reçu un énorme appui, à l'instar de la proposition tendant à réformer le Sénat et à élire les sénateurs. On a aussi souscrit à l'idée de permettre au Sénat d'approuver les nominations à des institutions et des organismes fédéraux, ainsi qu'à la notion selon laquelle on devrait laisser au gouvernement fédéral et à la population du Yukon et des Territoires le soin de décider quand une nouvelle province sera créée.

À la suite du dépôt des 28 propositions du gouvernement, j'ai eu plusieurs rencontres avec les électeurs de la circonscription de Northumberland, plus de 12 au total. Au moment où j'ai présenté mon rapport au comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur la Constitution, j'avais eu 12 rencontres, mais depuis, j'en ai tenu d'autres dans ma circonscription. Plus de 500 personnes ont assisté à ces diverses rencontres et discuté avec moi de leur point de vue sur ces 28 propositions.

Ce soir, je voudrais partager avec vous plus particulièrement la réponse de mes électeurs aux 28 propositions du gouvernement. Je tiens également à vous décrire les rencontres que j'ai eues avec mes électeurs.

• (2110)

J'avais annoncé dans mon bulletin parlementaire et dans les journaux locaux mon intention de tenir quatre assemblées publiques dans ma circonscription et elles ont eu lieu à Hope, à Hamilton, à Warkworth et à Trenton. En outre, d'autre rencontres ont été organisées dans des maisons privées, des écoles, des églises et à divers endroits où des groupes en avaient fait la demande. Je le répète, plus de 500 personnes ont assisté à ces diverses rencontres et elle représentaient la population de toute ma circonscription, les gens de Port Hope, Cobourg, Hamilton, Brighton, Warkworth, Trenton et le reste.

À l'exception d'une réunion publique tenue à Trenton, le consensus général qui s'est dégagé des réunions que j'ai tenues, c'est que les participants étaient très préoccupés par l'incertitude qui régnait au sujet de l'avenir du Canada et souhaitaient avant tout que le Canada demeure uni et soit doté d'un gouvernement fédéral fort.

Toutefois, tous ceux qui ont assisté aux réunions ont dit que, à leur avis, il ne valait pas la peine de dépasser certaines limites pour atteindre ce résultat. Il est important de noter cela.

La réunion publique où l'on a exprimé une opinion différente par rapport aux autres est celle où l'on s'est dit convaincu qu'il faudrait supprimer notre politique actuelle de bilinguisme et de multiculturalisme pour en adopter une qui n'autoriserait qu'une langue officielle, l'anglais. On a également dit qu'il faudrait adopter les valeurs chrétiennes anglo-saxonnes comme fondement de l'identité culturelle canadienne.

Heureusement pour moi, les participants à d'autres réunions ont beaucoup mieux accepté la politique des deux langues officielles et la politique de multiculturalisme de notre pays, pourvu qu'elles s'appliquent également dans toutes les provinces. Les participants se sont dits très préoccupés de la loi sur l'affichage uniquement en français qui existe actuellement au Québec. Bien que la majeure partie d'entre eux aient appuyé notre politique de bilinguisme, ils ont estimé qu'elle devrait s'appliquer également à toutes les langues.

L'idée de la réforme du Sénat et de la nomination des juges de la Cour suprême a été acceptée de façon mitigée. Les participants ont fortement souscrit à l'autonomie politique des autochtones et à la reconnaissance de leurs droits inhérents.

Les réactions, tant négatives que positives, à l'insertion du droit à la propriété dans la Constitution ont été mitigées, tout comme l'acceptation de la notion que le Canada devrait prévoir la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.

J'ai présenté les conclusions des habitants de la circonscription de Northumberland au comité mixte. Il a en main le document en question, dont je lisais des extraits. Pour poursuivre, je voudrais maintenant lire une lettre que j'ai reçue de la municipalité de Port Hope, dans laquelle on exprime, à mon avis, l'opinion générale de mes électeurs. Ils m'informaient d'une proposition adoptée, le 25 novembre dernier, par le conseil municipal de Port Hope dont voici le texte: «Attendu que nous sommes avant tout des Canadiens, attendu que notre pays se trouve en grand danger à cause de la crise constitutionnelle et attendu que nos ancêtres et nos citoyens ont combattu et donné leur vie pour préserver l'unité de ce grand pays, il est décidé que le conseil municipal de Port Hope communiquera avec les chefs des principaux partis politiques pour les inviter à mettre de côté leurs programmes politiques et leurs différences, à collaborer pour résoudre cette crise et rédiger une Constitution qui soit acceptable pour tous nos concitoyens, ainsi qu'à faire en sorte que la seule solution acceptable à cette question aboutisse à un pays uni d'est en ouest qui s'appelle le Canada.»

Je suis entièrement d'accord avec la majorité de mes électeurs qui ont cette opinion.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Si la députée a d'autres notes qu'elle voudrait déposer auprès du greffier, elle est autorisée à le faire.

**M. David Bjornson (Selkirk—Red River):** Monsieur le Président, je tenterai d'être bref dans mes commentaires ce soir car je sais que plusieurs députés de la Chambre veulent participer à ce débat. J'estime qu'il est important que nous ayons tous la chance de faire part à la Chambre de nos points de vue sur l'avenir de notre pays. Comme beaucoup d'autres députés qui ont pris la parole ici ce soir et à d'autres moments, j'ai institué, dans ma collectivité, un comité qui a fait un examen approfondi des propositions constitutionnelles.

Ce comité a adopté une approche en deux volets. Il a exposé aux habitants de ma circonscription les différentes propositions et pris le temps d'entendre leurs préoccupations et leurs opinions. Ensuite, il a rédigé un rapport assez imposant.

Comme beaucoup d'autres groupes, il a pu, et j'en suis très heureux, présenter son mémoire au comité mixte spécial. Je crois sincèrement qu'il a transmis un message très important de la part des habitants de Selkirk—Red River.

Je voudrais dire à la Chambre, maintenant, que je ne suis pas particulièrement d'accord avec tous les points qui ont été avancés, mais je sais que les travaux du comité reflètent véritablement les présentations reçues, les renseignements recueillis et le fruit des discussions.

Je voudrais féliciter ce que l'on a appelé le comité Schreyer de Selkirk—Red River de son excellent travail et j'espère sincèrement que lorsque nous passerons à l'étape suivante il aura encore l'occasion, de la manière qu'il juge utile, de participer aux discussions sur la mesure législative proposée.

Alors que nous parlons des efforts déployés dans le passé, je pense qu'il serait plus important de reconnaître les efforts qui vont commencer ce soir, vu que le comité mixte spécial a arrêté ses audiences publiques et va maintenant s'attaquer au processus de rédaction de son rapport. Je pense qu'il est important que tous les députés appuient cet effort.

À mon avis, vu le temps que j'ai passé avec ce comité, je pense qu'il y a un désir sincère de faire une proposition que le gouvernement fédéral et les provinces pourront accepter, de sorte que dans un proche avenir on puisse résoudre ce qui est probablement la plus importante question à laquelle ce pays fait face aujourd'hui.

Il est important que tous les Canadiens comprennent que, et je parle par expérience personnelle, «on ne gagne jamais un argument, mais on peut toujours négocier une bonne entente». Je crois véritablement que ce doit être la base de toutes nos entreprises.

Je ne pense pas que l'avenir de notre pays soit exclusivement entre les mains des membres du comité mixte. Je pense qu'il est aussi entre les mains des membres du gouvernement, des députés, des premiers ministres et des députés des provinces, ainsi que de tous les Canadiens. J'espère sincèrement que tous les Canadiens prendront le temps de comprendre ce que les autres citoyens de notre grand pays pensent d'eux-mêmes et des autres.

J'ai hâte de débattre dans cette Chambre, très prochainement, de la mesure législative qui sera présentée par le gouvernement.

• (2120)

**M. John E. Cole (York—Simcoe):** Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole ce soir au nom du Comité des électeurs de York—Simcoe pour la modification de la Constitution.

La population de la circonscription de York—Simcoe a consacré pratiquement tous ses samedis matin depuis la fin de septembre à étudier, comprendre et analyser les propositions présentées par le premier ministre et le gouvernement le 29 septembre dernier.

Ces gens ont fait montre d'un grand dévouement et étaient convaincus qu'il valait la peine de consacrer quelques heures par jour et pratiquement toutes leurs fins de semaine pour apporter une contribution à leur pays. Ils tiennent beaucoup à un Canada très uni.

Le comité, composé de 17 personnes, a commencé ses travaux à la fin de septembre. Ces gens ont relevé le défi et ont voulu prendre part au débat qui avait cours au pays sur les différentes propositions du gouvernement. Leur objectif était de susciter une vaste discussion entre les différents groupes de leur collectivité. En plus de leurs réunions du samedi matin, ils ont tenu cinq ou six réunions publiques dans différents coins de la circonscription.

Un de leurs sous-objectifs était de faciliter l'atteinte d'un consensus. Ils s'étaient proposé de faire bien comprendre aux gens les différentes propositions. Ils étaient prêts à proposer des modifications. Ils voulaient proposer des changements, des améliorations et des solutions de remplacement aux propositions présentées.

Bien sûr, ils entendaient mettre l'accent sur les trois principales questions, à savoir, la définition de l'identité canadienne, la transformation du gouvernement en un gouvernement plus responsable et les réformes économiques propres à stimuler la croissance et à amener la prospérité. Ce sont tous là des objectifs fort louables.

Qui étaient ces gens de ma circonscription? C'étaient des citoyens venus d'un bout à l'autre de la circonscription de York—Simcoe. Ils étaient venus de Bradford, de Georgina, de Tecumseh et de Newmarket. Ils étaient de milieux très différents. Il y avait des enseignants, des étudiants, des gens d'affaires, des élus municipaux et des représentants de minorités visibles. Il y avait même parmi eux quelques avocats. Ils s'entendaient très bien. Ils avaient leurs divergences d'opinion. Ils argumentaient et discutaient avec passion. Ils ont été à même de formuler des idées et des recommandations pratiquement sur chacune des propositions présentées par le gouvernement fédéral. Voici le document que je suis très heureux de vous présenter ce soir au nom de ces citoyens.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de certaines observations qu'ils ont faites sur le processus et de l'expérience qu'ils ont vécue. Je vais vous citer quelques extraits de leur rapport. Ces citoyens nous confient, entre autres, qu'à la suite des heures passées à travailler, à lire, à faire des recherches, à préparer les débats publics et à écouter les opinions des voisins, ils sont devenus plus conscients de ce que le Canada signifiait pour nous tous. «Nous en sommes venus, nous disent-ils, à apprécier la richesse de notre double héritage français et anglais, la diversité culturelle que les nouveaux arrivés ont apportée à notre tissu national, les choses que nous partageons aussi bien que celles qui nous divisent.» Le plus important, c'est que ce groupe de citoyens de York—Simcoe estiment qu'ils représentent les Canadiens de Halifax aussi bien que ceux de Victoria, qu'ils sont très fiers d'être Canadiens et qu'ils veulent que le Canada «marche».

Les membres du comité croyaient que son mandat était de réfléchir sur une constitution qui doit guider le Canada pendant de nombreuses années à venir et qui exige par conséquent une analyse en profondeur. Ils ne cherchaient pas de solutions rapides. Le comité a approuvé la reconnaissance de la société francophone du Québec comme une société distincte du reste du Canada. Il a appuyé très fortement la disposition concernant l'autonomie gouvernementale parce qu'il estime que cette disposition aurait dû depuis longtemps être appliquée aux peuples autochtones. Ces Canadiens considèrent que depuis le début de ce débat constitutionnel, dans les discussions et tout le reste, que ce soit dans les médias ou à la Chambre, on a consacré beaucoup trop d'énergie à ce qui nous divise. Comme ils le disent, il est peut-être temps, monsieur le Président, de voir des éléments positifs, de trouver des sujets de fierté et des symboles de

notre appartenance canadienne, de s'attarder à ce qui nous caractérise. Voilà ce dont les gens ont parlé.

La clause Canada qui énumère bon nombre des valeurs rattachées au fait d'être Canadien est un ingrédient essentiel de notre nouvelle Constitution. Voilà ce que pense ce comité. Ses membres disent que le Canada est l'un des plus grands pays du monde sur le plan géographique, que c'est un pays beau et diversifié, généreusement servi par la nature, dont l'histoire est fascinante, qui possède un riche tissu multiculturel, une histoire démocratique et une tradition de bienveillance sociale et qu'ils sont fiers d'y appartenir.

Ils ont ensuite discuté de plusieurs sujets, mais je n'ai pas le temps, ce soir, d'en parler en détail. Ils ont présenté un rapport suggérant que la représentation au Sénat devrait être la même pour chacune des provinces et chacun des territoires et qu'on pourrait compenser cette représentation égale par un règlement stipulant que tout vote au Sénat devrait obligatoirement représenter 50 p. 100 de la population. À leur avis, c'était la façon de régler les difficultés du Sénat. Je crois que cette idée est très valable.

Ils ont aussi touché un autre aspect très intéressant; vers la fin du processus, ils ont pris conscience que tout au long des débats et des discussions, lorsqu'ils parlaient des provinces, ils avaient aussi les territoires à l'esprit. Selon eux, le moment est venu de songer à donner aux territoires le statut de province.

L'inquiétude est grande à l'égard de la situation des autochtones et de leur droit à l'autonomie gouvernemental. Étant donné la proximité des autochtones à l'île Georgina, nous avons beaucoup de respect pour les réalisations de ce groupe de Canadiens, monsieur le Président. Les membres de mon comité croient que l'autonomie gouvernementale doit être analysée séparément pour chaque bande, mais qu'il faut accélérer le processus. Ces gens ne veulent pas qu'on attende encore dix ans; ils veulent pouvoir agir maintenant dans le cas des bandes qui sont prêtes. Selon les membres du comité, ce genre de responsabilité devrait être assumé au niveau de chaque bande.

Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, le comité a présenté un certain nombre de suggestions sur presque toutes les propositions. Je suis désolé de ne pas pouvoir ce soir, dans le temps qui m'est imparti, entrer dans le détail. Je veux quand même dire que ces personnes ont travaillé très fort et que c'était pour elles un honneur et un privilège de comparaître hier devant le comité parlementaire mixte. Elles ont vraiment l'impression d'avoir participé au processus.

Pour terminer, j'aimerais lire la lettre que m'a adressée l'un de mes électeurs, M. Sergeant, de Bradford. Voici ce qu'il a à dire:

> Est-ce que je vais me laisser dépouiller ou est-ce que je vais me battre, comme ça se fait dans d'autres pays pour qu'on ne m'arrache pas un morceau de pays? Il est temps que nous prenions tous le parti du Canada. J'en ai assez. Il est temps de mettre fin une fois pour toutes aux aspirations séparatistes du Québec. Mes ancêtres étaient anglais. Les ancêtres de mon épouse étaient français. Nous sommes tous deux nés à Toronto où nous avons grandi et où nous avons élevé nos sept enfants. Ne sommes-nous pas les héritiers de la pensée des deux nations dans ce pays qui est le nôtre?

Il m'a demandé si ça valait la peine qu'il aille lui-même au Québec convaincre les Québécois qu'il faut que le pays demeure fort et uni.

Monsieur le Président, les habitants de York—Simcoe se sont fait entendre et je suis très fier d'avoir pu les représenter ce soir. Je dépose leur rapport.

**M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, le Canada est une terre de liberté, de tolérance et de compassion. C'est le message que contient l'introduction des nouvelles propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral, intitulées *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*.

Je voudrais dire pour commencer que mon parti, sous la direction de son chef, M. Jean Chrétien, a déjà établi le cadre dans lequel nous allons examiner les propositions définitives à présenter à la Chambre.

• (2130)

Je voudrais juste en citer quelques-unes. Nous voudrions un Canada qui réalise le désir des Canadiens de vivre ensemble dans un État fédéré dont nous voudrions partager la citoyenneté.

Nous voudrions un Canada qui respecte la Charte des droits et libertés afin de préserver et de renforcer les droits et les libertés de base.

Nous voudrions un Canada avec une union économique renforcée où les barrières entre les provinces seraient supprimées et nous voudrions un Canada où le partage des pouvoirs existerait pour servir au mieux les besoins des gens, et non ceux des gouvernements, des bureaucrates ou des politiciens, et un système qui fournirait la souplesse nécessaire pour répondre aux exigences de l'avenir et pour relever ses défis.

C'est à cause de ces propositions constitutionnelles et de l'avenir de notre pays que nous sommes ici ce soir pour parler à tous ceux qui entendront dans l'espoir qu'ils écouteront.

Je crois que le Canada peut être bien des choses différentes. C'est un beau pays qui s'étend au nord, au sud, à l'ouest et à l'est et qui est peuplé de gens merveilleux au coeur aussi grand que le pays lui-même.

Avant tout, le Canada est ce que l'on en fait. C'est un endroit où des personnes et un gouvernement compatissants peuvent peser dans la balance. C'est comme une courtepointe en *patchwork* dont tous les carrés ont un dessin différent. Aujourd'hui, la courtepointe est usée à ses extrémités et elle commence à s'effilocher, mais mon carré de Winnipeg-Nord espère toujours que cette courtepointe peut encore nous garder au chaud même en ces temps troublés.

L'économie a causé des craintes à mes électeurs pour l'année prochaine. Ils craignent de perdre leur emploi ou de ne plus jamais pouvoir en trouver un. C'est là leur principale préoccupation. Je suis heureux de dire que le chef de mon parti a annoncé au nom du caucus du Parti libéral une proposition en cinq points dans le but de relancer l'économie et de redonner du travail aux Canadiens.

Je suis également heureux de dire que ce gouvernement a déjà accepté l'une de ces propositions, qui viennent à point pour mes électeurs inquiets pour leur famille et leur avenir.

Pour eux, la plus grande partie du débat constitutionnel est comme qui dirait des bribes de conversation qu'ils saisissent au passage, mais qui leur échappent.

À leur avis, les 28 propositions sont trop vastes, laissent peu de marge de manoeuvre, et ils n'ont pas le temps de s'y attarder, ayant actuellement d'autres soucis. Ils en ont cependant relevé trois ou quatre qui méritent l'attention du gouvernement fédéral.

Premièrement, la société distincte. Ils veulent que cette question soit au premier plan du débat. Ils veulent qu'elle soit réglée. La plupart d'entre eux n'ont que des bonnes choses à dire à l'endroit du Québec et désirent un Canada uni.

À leur avis, il faut en finir une fois pour toutes avec cette question et panser les blessures.

Deuxièment, la réforme du Sénat: les habitants de ma circonscription estiment que l'Ouest est sous-représenté à Ottawa et veulent un Sénat élu, efficace et à représentation égale.

Troisièmement, l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones: les habitants de Winnipeg-Nord s'inquiètent de la santé et de l'avenir de nos peuples autochtones. Nombre des habitants de ma circonscription sont originaires d'autres pays et considèrent aujourd'hui le nôtre comme leur patrie. Cependant, il n'est pas juste à leur avis d'évincer un peuple pour un autre, une race pour une autre, une culture pour une autre. Nous pouvons tous vivre dans ce pays de façon harmonieuse, indépendante et digne.

Quatrièmement, ils voudraient voir un gouvernement central fort et humain.

J'ai eu davantage de temps pour étudier les propositions. Ça fait partie de mon travail. Je pense que ce que je vais dire reflète l'opinion des habitants de ma circonscription.

J'observe mes collègues. Je les connais personnellement grâce au travail que nous accomplissons pour les collectivités du Canada. Je suis en communion avec eux. Je suis convaincu que je peux parler librement avec vous de mes sentiments à l'égard de notre avenir dans le pays où nous nous considérons chez nous—pour la plupart, leur pays de naissance; pour moi et d'autres, notre pays d'adoption.

Qu'est-ce que l'avenir réserve à notre pays? Où serons-nous quand aura séché l'encre dont est écrite notre nouvelle Constitution? Aurons-nous régressé davantage ou progressé davantage? Cela dépend de vous et moi.

Ici au Canada, on a pris pour acquis beaucoup de choses durant de nombreuses années. Les gens croyaient qu'ils auraient un emploi, une maison pour leur famille, un revenu suffisant pour leur retraite, un brillant avenir pour leurs enfants. Ce sont certaines des choses que nous estimons nous être dues, mais le seul fait d'être Canadien n'est pas une garantie que nous jouirons de toutes ces choses. Nous devons lutter pour les obtenir.

Il y a une affirmation en particulier dans les nouvelles propositions constitutionnelles qui devrait déclencher une révolution. En réponse aux critiques, le gouvernement du Canada a décidé qu'il s'engageait à n'entreprendre aucun nouveau programme cofinancé ni transferts conditionnels dans les domaines de compétence exclusivement provinciale sans l'approbation d'au moins sept provinces représentant 50 p. 100 de la population.

Qu'est-ce que cela signifie? Pour moi, cela veut dire aucune aide en matière de garderies. Et les enfants? Il y a sept ans, le gouvernement avait promis aux mères et aux pères l'accès universel à un réseau de garderies. Il se sert maintenant de la Constitution pour s'enfuir par la porte arrière.

Nous avons besoin d'un gouvernement central fort et généreux pour protéger les intérêts sociaux de tous les Canadiens.

Il y a à peine quelques mois, c'était le 20e anniversaire de la politique de multiculturalisme du pays. Un projet de loi comme celui-là pourrait-il être adopté sans un gouvernement fédéral fort? Un projet de loi comme celui-là voudrait-il seulement dire quelque chose? Comment pourra-t-on appliquer cette politique sans l'aide d'un gouvernement central fort? Qui dit multiculturalisme, dit égalité pour tous.

Qui défendra l'environnement? Qui s'opposera à Rafferty-Alameda, au projet de la Baie James, Carmanah, l'aluminium dans le Saint-Laurent, les substances toxiques dans les Grands Lacs, l'amincissement de la couche d'ozone? Peut-être que le gouvernement fédéral n'en fait pas assez, mais je peux vous garantir que les provinces en feront encore moins pour protéger les habitats, la faune et la population.

Sans gouvernement central fort, quelle influence le Canada pourra-t-il exercer sur la scène internationale? Comment s'en sortira-t-il sur le marché international où les règles du jeu changent rapidement? Des mots comme «mondialisation», «libre-échange», «automatisation» et «guerre des subventions» nous renvoient l'image d'un marché construit sur des sables mouvants, de petites entreprises écrasées et de grandes entreprises qui licencient des milliers d'employés ou vont s'installer à l'étranger.

Seul un gouvernement central fort, doté d'une Constitution qui sauvegarde la liberté de conscience, pourra se tenir debout devant les États étrangers et exprimer l'opinion de tous les Canadiens sur ces questions. Pas seulement des Canadiens de l'Est, ni de l'Ouest, mais de tous les Canadiens.

D'après mon expérience, le Canada est un pays qui vit, qui respire et qui change constamment. Si le gouvernement veut permettre aux provinces de fixer leurs propres objectifs, par exemple les quotas en matière d'immigration, et le préciser dans la Constitution, comment pourrait-on changer cela à mesure que le Canada évolue? C'est très difficile de modifier la Constitution, comme nous pouvons le constater aujourd'hui.

C'est aussi très difficile de rédiger une constitution. Par exemple, beaucoup de nos programmes sociaux sont en train de s'écrouler. L'assurance-maladie subit des assauts de toutes parts. Sans protection, la Loi canadienne sur la santé peut n'être qu'une simple mention dans les livres d'histoire et non une mesure législative efficace, à moins que des soins médicaux gratuits soient garantis pour tous les citoyens canadiens. La même chose s'applique à notre système d'éducation, aux allocations familiales, à l'aide sociale, aux pensions, à la sécurité du revenu. L'idée de consacrer toutes ces valeurs dans la Constitution est valable. Ce sont nos droits, mais pour combien de temps encore?

Peut-être que les gens qui ont des droits sont ceux qui se battent pour les avoir, et je ne veux pas parler ici de violence. Je veux parler des gens qui expriment leurs préoccupations de façon claire au gouvernement. C'est comme ça qu'on se taille une place dans la nouvelle Constitution.

• (2140)

La semaine dernière encore, je participais à des discussions avec de grands scientifiques canadiens, membres du *Canadian Institute of Academic Medicine*, qui redoutent les conséquences négatives de la désunion sur nos institutions nationales. Les scientifiques nous donnent un exemple d'harmonie entre des personnes de cultures, de langues et de compétences diverses.

Les scientifiques continuent de se réunir spontanément pour profiter ensemble des fruits de leurs travaux. Ils continuent de trouver de nouvelles avenues, de nouveaux moyens de diagnostiquer et de traiter des maladies chez l'homme. Selon moi, c'est parce qu'ils se soucient avant tout du bien commun, ce qui les amène à surmonter les différences de nationalité, d'origine ethnique ou de langue.

Nous pourrions tous nous inspirer de l'exemple de nos universitaires et scientifiques. Nous devons même le faire si nous voulons préserver l'unité du Canada.

Après notre débat de ce soir, le Comité mixte sur le renouvellement du Canada doit prêter attention à nos vues, à celles de nos électeurs, que nous représentons, avant de mettre la dernière main à son rapport, ce mois-ci.

Au bout du compte, les propositions constitutionnelles doivent faire l'objet d'un référendum national. Seule une Constitution du peuple, par le peuple et pour le peuple est capable d'unir les Canadiens.

**M. Stan Wilbee (Delta):** Monsieur le Président, j'estime que c'est un privilège de pouvoir me prononcer sur les propositions constitutionnelles présentées par le gouvernement.

Dans ma circonscription de Delta, nous avons récemment tenu deux réunions deux soirs différents à deux endroits pour discuter des propositions afin de savoir ce que la population en pensait.

Je me suis alors engagé à présenter le rapport de ces rencontres à mon collègue, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles et aux coprésidents du Comi-

té mixte spécial du Parlement sur le renouvellement du Canada.

J'ai trouvé ces deux réunions très productives. J'ai aussi constaté que la population de Delta était heureuse de pouvoir faire connaître son point de vue sur le Canada de demain.

Je tiens également à souligner que ce sont des organismes communautaires locaux qui ont été les hôtes de ces deux réunions. Une rencontre a été organisée par la Scott Road Business Association et l'autre par la Chambre de commerce de Delta. Ces soirées étaient sous la présidence de deux personnes très compétentes, M. Peter Podovinikoff et M. Sean Hogan. Ceux-ci ont fait de l'excellent travail en faisant en sorte d'éviter que le débat ne s'éloigne du sujet et en assurant sa bonne marche, afin de préserver un consensus. Bref, ces personnes ont joué un rôle déterminant dans le succès des deux soirées.

Ces événements visaient à fournir aux résidents de ma circonscription l'occasion de formuler leurs points de vue et leurs préoccupations. Mon rôle consistait uniquement à présenter les propositions au moyen d'un rétroprojecteur, à écouter et à voir ce que les gens ressentaient et pensaient.

Parmi les 150 personnes qui ont assisté aux deux rencontres, environ 35 ont eu la chance d'exprimer leurs vues. Leurs interventions ont duré de deux à quinze minutes, et toutes étaient réfléchies, sincères et venaient du coeur. J'ai vraiment apprécié l'attitude et l'atmosphère qui régnaient au cours de ces rencontres où les gens ont cherché à en arriver à un consensus et à comprendre le point de vue des autres.

Parfois, les observations formulées appuyaient sans réserve certaines propositions, et parfois elles s'y opposaient farouchement. Il n'y avait certainement pas consensus. Lorsque les rencontres ont pris fin, les participants avaient au moins une meilleure idée des propositions et de ce que leurs voisins et leur collectivité en pensaient.

Étant donné qu'il n'a pas été possible pour le comité mixte de se rendre dans la région de Delta, on a jugé que cet exercice avait donné aux gens de l'endroit la possibilité d'être entendus. Comme je l'ai dit, le comité et le ministre responsable des Affaires constitutionnelles ont déjà été informés des conclusions tirées.

En ce qui a trait aux préoccupations précises formulées lors des rencontres, nous avons passé en revue les diverses propositions. Pour ce qui est de la réaffirmation des droits et libertés des citoyens, et de la question du droit à la propriété, la grande majorité sont favorables au droit à la propriété. Beaucoup de gens disent que ça a été une erreur de ne pas inscrire ce droit dans la Constitution au moment de son rapatriement, en 1982.

On a souvent fait valoir que tous les autres pays du monde ayant une constitution garantissent le droit à la propriété et qu'il était grand temps que le Canada rattrape le reste du monde. D'autres ont ajouté que c'était indispensable pour empêcher le gouvernement d'avoir trop d'emprise sur les gens.

Sur la question de la clause de dérogation, tous les participants ayant commenté la proposition de hausser la majorité nécessaire à 60 p. 100 au lieu de l'actuel 50 p. 100 étaient unanimes à dire que si cette clause devait exister, c'était une bonne idée de restreindre les conditions d'application.

Quelques orateurs ont pour leur part réclamé un retrait total de la clause de la société distincte. Dans les deux assemblées, on a parlé des lois controversées du Québec sur l'affichage comme d'une importante pomme de discorde avec le reste du Canada et, par conséquent, comme d'une raison suffisante pour éliminer cette clause.

Toutefois, lors des réunions, les participants ont encore fait remarquer que ce sont les provinces de l'Ouest qui, les premières, ont insisté pour faire partie de la charte et pour lui accorder un rôle important à l'égard de l'ensemble des provinces.

La clause de la société distincte est sans doute la question qui a été la plus débattue et qui a suscité les échanges les plus animés. Pour les adversaires de cette clause, elle aurait pour effet d'accorder à une province un statut plus important qu'aux neuf autres.

Quelqu'un a demandé si cette clause n'était pas un moyen détourné de donner plus de pouvoirs au Québec en définitive, d'où son idée d'une disposition en restreignant l'application.

Un autre participant a prétendu que le caractère distinct du Québec n'est que le fruit de l'imagination de nos politiques. On a dit que la reconnaissance officielle du caractère distinct du Québec aurait uniquement pour effet d'aggraver les problèmes créés par les anglophones et les francophones.

On a critiqué l'inclusion de la culture dans la clause de la société distincte, estimant que les nombreuses cultures du Canada se sont enrichies même si elles ne jouissaient pas d'une protection officielle. La minorité orientale de la Colombie-Britannique a été citée en exemple de groupe dont la culture s'est épanouie même si elle n'était pas protégée par la Constitution.

Cependant, 14 des 22 personnes qui ont soulevé cette question étaient en faveur de la reconnaissance du caractère distinct du Québec. D'aucuns ont cité des faits historiques qui montrent que le Québec a toujours été distinct de par sa culture, sa langue et son code civil. Un observateur a fait remarquer que si nous étions à la place des Québécois, que si c'était la culture anglaise qui était menacée de disparaître et que si nous étions entourés de 250 millions de francophones, nous lutterions autant que les Québécois pour conserver notre langue et notre culture.

On a même dit que le reste du Canada devrait s'inspirer de la fierté que les Québécois tirent de leur patrimoine et de leur culture. Dans l'ensemble, les partisans de cette façon de voir avouent ne pas pouvoir imaginer le Canada sans un Québec distinct.

En ce qui concerne la question de l'autonomie gouvernementale des autochtones, les avis sont encore là très partagés. Certains considèrent que cela constitue un pas en avant et demandent que cela se fasse en moins de temps que les dix ans prévus. D'autres, toutefois, estiment que nous devrions tous nous contenter d'être des Canadiens et ne pas chercher à nous diviser en divers groupes. Ces derniers craignent que l'autonomie gouvernementale des autochtones ne soit néfaste pour notre environnement et nos richesses naturelles, tandis que d'autres ne voient pas en quoi elle favorisera le règlement des revendications territoriales des autochtones.

En ce qui a trait à une plus grande libéralisation des votes à la Chambre des communes, on convient unanimement que si tous les votes ne peuvent être libres, un plus grand nombre doivent l'être, du moins.

Plusieurs personnes demandent qu'on modifie les règles régissant les votes de défiance de façon à atténuer l'emprise des caucus. Ils ont souligné que la principale responsabilité d'un député consistait à représenter la volonté de ses électeurs. Cette responsabilité doit avoir la priorité sur la discipline de parti.

La réforme du Sénat fait également l'objet d'un débat brûlant. Beaucoup ont réclamé son abolition; d'autres ont demandé un Sénat «trois E» s'il était élu. Tous, sauf un, ont convenu qu'il devrait être élu. Les opinions ont été partagées sur le moment propice à la tenue de ces élections. Le Sénat devrait être efficace.

Certains ont soutenu qu'il devrait être doté des mêmes pouvoirs que la Chambre au sujet de toutes les questions, et non simplement bénéficier d'un veto suspensif sur des questions importantes. D'autres ont affirmé que ces fonctions ne seraient qu'une répétition de celles de la Chambre et qu'elles seraient futiles.

La plupart des gens ont estimé que le Sénat devrait avoir une représentation égale, c'est-à-dire que l'Île-du-Prince-Édouard devrait compter le même nombre de sénateurs que l'Ontario. Cette situation ne serait pas plus étrange que celle qui existe actuellement, où les régions sont fort mal représentées. Il n'y a eu aucun consensus sur le nombre de sénateurs nécessaires.

• (2150 )

En ce qui concerne l'union économique, la majorité des gens qui sont intervenus étaient en faveur de la proposition touchant l'union économique et les avantages sociaux pour toutes les régions du pays. Cependant, ils ont soulevé certaines craintes au sujet du droit de retrait et se sont plaints du manque de clarté des dispositions pertinentes et ils ont dit que cela pourrait entraîner certains litiges à l'avenir.

Un homme a signalé que le libellé de la clause sur le marché commun tendait trop à diviser le Canada et à en faire simplement un ensemble d'États distincts. En ce qui concerne le conseil de la fédération, pratiquement tout le monde a jugé qu'il ne s'agissait que d'un autre niveau de gouvernement dont on pouvait se passer.

Je vois que mon temps de parole est pratiquement écoulé, monsieur le Président; cependant, je voudrais déposer le reste de mon discours afin qu'il puisse être consigné au compte rendu. Il y est question des thèmes généraux.

Je voudrais terminer en disant que, malgré la diversité des opinions qui ont été exprimées au cours des réunions, nous sommes convenus qu'il fallait préserver l'unité du Canada, qu'il devait y avoir un dialogue constructif entre les diverses parties et qu'en général, il y avait de la bonne volonté et un effort pour comprendre ceux qui ont des idées différentes ou même opposées.

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'accepterai tous ces documents que veut déposer le député.

**Mme Deborah Grey (Beaver River):** Monsieur le Président, je tiens simplement à remercier mon collègue de Delta pour ses observations. Bien sûr, nous avons entendu souvent ce genre de commentaires dans nos circonscriptions pendant le congé de Noël.

Avant de commencer à faire part des sentiments et des opinions que m'ont transmis les électeurs de Beaver River, je voudrais remercier tous les députés d'avoir permis la tenue de ce débat. Il est réconfortant de constater que la Chambre est utilisée comme elle le devrait,

monsieur le Président, c'est-à-dire comme un instrument de représentation démocratique.

De diverses façons, soit au moyen d'un questionnaire qui a circulé partout dans la circonscription et d'une série de réunions publiques tenues au cours du dernier congé, les électeurs de Beaver River ont dit ce qu'ils pensaient des 28 propositions constitutionnelles présentées par le gouvernement. Bon nombre d'entre eux ont toutefois dit que, même s'ils reconnaissaient que cette ronde de discussions devait tenter de satisfaire tous les Canadiens, l'ensemble des propositions représentait une matière trop considérable à étudier. La plupart des électeurs de Beaver River à qui j'ai parlé étaient d'avis qu'il serait impossible d'arriver à un accord constitutionnel tant qu'il y aurait un si grand nombre de propositions à discuter. Je limiterai donc mes observations aux propositions qui ont surtout retenu l'attention de mes électeurs.

Une des propositions les plus contestées et sans contredit la plus frappante est celle qui traite du caractère de société distincte pour le Québec. Dans un questionnaire spécial sur la Constitution que j'ai envoyé à tous les foyers de Beaver River, j'ai demandé si l'on devrait reconnaître, dans la Constitution, que le Québec est une société distincte qui comprend notamment une majorité d'expression française, une culture unique en son genre et une tradition de droit civil. La grande majorité des répondants, soit 79 p. 100, ont répondu non. Seulement 21 p. 100 ont répondu oui.

Les habitants de Beaver River sont disposés à reconnaître que le Québec est fondamentalement une société distincte. Ils s'opposent cependant à ce que ce principe soit inscrit dans la Constitution. Ils craignent qu'en incluant cette proposition dans la Constitution, le Québec recevra non seulement un statut spécial au sein de la Confédération, mais aussi, en fin de compte, un statut supérieur. Les habitants de Beaver River croient à l'égalité. Ils croient à l'égalité pour toutes les provinces. Ils croient que leur province possède une culture aussi distincte que celle du Québec. C'est pourquoi ils n'acceptent pas que l'on confère au Québec le statut de société distincte.

C'est la partie symbolique. Voici maintenant la partie technique. Quoique la société distincte ait été définie depuis Meech, elle englobe encore tout. Beaucoup de citoyens de ma circonscription ont exprimé leurs inquiétudes au sujet du concept de culture tel qu'il est exprimé dans les nouvelles propositions. Comment la culture serait-elle interprétée devant les tribunaux? M. Léon Dion, un politicologue respecté de Laval, a déclaré qu'au Québec, on ne pouvait pas séparer la culture de l'économie. Pour les citoyens de Beaver River, il semble donc que cette nouvelle définition soit incorrecte en ce sens qu'elle limite le pouvoir qu'une société distincte aurait en vertu de la Charte des droits et libertés. Il faudrait restreindre cette définition plutôt que de l'élargir pour que les gens de Beaver River en viennent peut-être à accepter une telle proposition.

La proposition nº 4 du gouvernement porte sur le droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale. C'est un point qui intéresse particulièrement mes électeurs, car les autochtones représentent environ 9 p. 100 de la population de Beaver River. Pour le moment, on dirait qu'il existe une polarisation des attitudes sur cette question. Quarante-neuf p. 100 des participants à mon enquête sont en faveur du droit à l'autonomie gouvernementale des autochtones alors que 51 p. 100 sont contre. Il semble que ce résultat soit dû au fait qu'on ne sait pas trop en quoi consiste l'autonomie gouvernementale des autochtones. Tout comme dans le cas de la société distincte, les électeurs de Beaver River se méfient d'une définition trop vague des droits et des domaines de compétence qui seraient ceux d'un gouvernement autochtone.

Il ne peut être question de se contenter d'inscrire dans la Constitution les seuls mots «autonomie gouvernementale» et de laisser aux juges le soin de définir en quoi ils consistent dans la pratique. Par conséquent, il est difficile pour de simples citoyens de se prononcer sur ce sujet sans avoir les détails de la mise en application d'un tel concept.

Dans les lettres qu'ils m'ont écrites, mes électeurs expriment leurs hésitations à dire oui à l'autonomie gouvernementale sans accords préalables en matière de fiscalité et de dépenses. Nombreux sont les habitants de Beaver River qui sont conscients de la situation des autochtones et de leur désir d'accéder à l'autonomie gouvernementale mais ils sont tout aussi conscients des dangers qu'il y aurait à reconnaître dans la Constitution des groupes culturels, ethniques ou raciaux particuliers. Cela susciterait inévitablement un antagonisme virulent entre ces groupes.

Beaucoup de gens, dans Beaver River, croient que la spirale des politiques fondées sur l'ethnicité contribuera certainement à briser davantage l'unité nationale en exacerbant constamment les différences entre les Canadiens.

Des 28 propositions formulées par le gouvernement, celle qui a trait à la réforme du Sénat est, et de loin, la plus importante aux yeux des habitants de Beaver River. À maintes reprises, les électeurs de ma circonscription ont réclamé pour le Canada un Sénat égal, efficace et élu. Seul un Sénat triple E leur paraît acceptable. Quatre-vingt p. 100 des personnes qui ont répondu au questionnaire distribué dans ma circonscription ont déclaré qu'un Sénat élu et efficace ne suffisait pas. Ils ne se contenteraient pas non plus d'un Sénat deux E et demi ou Sénat équitable. Les électeurs de Beaver River ont attendu longtemps, des décennies, pour que ce principe démocratique fondamental soit inclus dans la Constitution. Ils ont vu que, partout dans le monde, il y a des sénats fondés

sur une représentation équilibrée de la majorité et une représentation par région. Le droit démocratique fondamental à une telle institution ne peut plus leur être refusé. Les citoyens de Beaver River demandent le Sénat élu, efficace et à représentation égale, rien de moins.

Enfin, la partie III du document du gouvernement, intitulée «Préparer un avenir plus prospère», a été bien reçue dans ma circonscription. Par exemple, les électeurs sont en majorité favorables à l'idée d'élargir le champ d'application de l'article 121, la clause de «marché commun». La plupart croient que les gouvernements provinciaux et fédéral devraient travailler plus étroitement ensemble en vue de créer une union économique qui faciliterait l'abolition des barrières commerciales entre les provinces. D'autres doutent de l'efficacité d'une telle modification; selon eux, elle semble rendre plus net un pouvoir qui existe déjà en ajoutant ensuite des restrictions. Néanmoins, le principe du libre-échange entre les provinces est conforme à l'attitude qui prévaut à Beaver River.

Les autres propositions de cette partie du document sont toutefois inacceptables. Bon nombre d'électeurs ne veulent pas que le mandat de la Banque du Canada soit uniquement d'atteindre et de préserver la stabilité des prix. Ce qu'ils craignent, c'est que la proposition soit trop restrictive. Il se peut qu'à l'avenir, les autorités monétaires veuillent faire quelque chose au niveau des taux d'intérêt, des taux de change ou des taux de croissance, et pas seulement au niveau du taux d'inflation. En insérant cette proposition dans la Constitution, on ne laisserait aucune liberté de manoeuvre aux décideurs, face à des événements futurs imprévisibles. Voilà ce que pensent les électeurs de Beaver River, ma circonscription.

Ce sont donc là quelques-unes des préoccupations fondamentales et des idées dont mes électeurs m'ont fait part à maintes et maintes reprises pendant le congé de cinq ou six semaines. Ce ne sont pas celles d'experts dans le domaine constitutionnel, d'avocats ou de politiciens professionnels. Ce sont celles de citoyens ordinaires, de gens qui aiment ce pays, d'un océan à l'autre. Ce sont les préoccupations et les idées que nous, les députés, devons écouter et dont nous devons tenir compte si nous voulons que le Canada demeure un pays vraiment fort et libre.

Je voudrais terminer en disant que j'organise actuellement un concours dans ma circonscription pour nos élèves du secondaire, appelé le concours pour un nouveau Canada, qui donne aux jeunes la possibilité de dire comment est le nouveau Canada dont ils veulent faire partie au XXI$^{e}$ siècle. Ce concours va se terminer en mars. Nous allons donner aux deux ou trois gagnants de ce concours la possibilité de venir passer quelques jours à Ottawa afin de voir comment fonctionne le centre du Canada. Cela me passionne et je veux continuer à affirmer que les jeunes se soucient vraiment de leur pays.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 22 heures, conformément à l'ordre adopté le mercredi 5 février 1992, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 21 h 58.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 12 février 1992**

La séance est ouverte à 14 heures.

---

*Prière*

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

### DEGRASSI TALKS

**Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest):** Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour vous parler d'un événement qui aura lieu plus tard aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, ici, à Ottawa.

Mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, se joindra alors à six acteurs de l'émission télévisée fort populaire *Degrassi High* ainsi qu'à des élèves du secondaire de la région d'Ottawa. Ils discuteront de questions ayant une grande importance pour les adolescents et les jeunes Canadiens comme les drogues, le sexe, la dépression et les abus sexuels contre les enfants.

Je voudrais féliciter les acteurs et l'équipe de tournage de l'émission *Degrassi High* qui sont ici aujourd'hui afin de produire une nouvelle série intitulée *Degrassi Talks*. Dans le cadre de cette série filmée à divers endroits dans tout le pays, les acteurs s'adressent aux jeunes Canadiens et leur parlent de ces questions. Ils leur racontent des histoires vécues afin d'encourager les discussions sur ces questions essentielles.

Je suis persuadée que la Chambre voudra elle aussi féliciter les acteurs et l'équipe de tournage de l'émission *Degrassi Talks* ainsi que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui a parrainé une émission aussi unique en son genre.

* * *

### LES IMPLANTS MAMMAIRES

**Mme Catherine Callbeck (Malpèque):** Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui afin d'appuyer ma collègue et ancienne habitante de l'île, la députée de Nepean, qui a réclamé une enquête sur le processus d'examen des produits au sein de la Direction générale de la recherche du ministère de la Santé. Tout semble indiquer que dans le cas des implants mammaires de silicone, le processus n'a pas aussi bien servi les Canadiennes qu'il l'aurait dû.

Il incombe au fabricant de prouver que son produit est sûr et non aux autres de prouver qu'il est dangereux. En cas de doute, il vaut mieux pécher par excès de prudence pour protéger la santé des Canadiens.

On estime que 150 000 femmes canadiennes ont ces implants. Le moratoire sur les ventes ne suffit pas. Comment le gouvernement peut-il être satisfait de ses actions si les implants font toujours partie des stocks dans les cabinets de médecins et les hôpitaux du pays?

Le gouvernement doit prendre des mesures pour rappeler ces produits, de sorte que nous puissions avoir la garantie qu'ils ne pourront pas être utilisés. Le manque d'action à cet égard est consternant.

* * *

### LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester):** Monsieur le Président, je me réjouis de la tenue de la Conférence des premiers ministres sur l'économie. Dans le Canada atlantique, nous ressentons certes d'une manière très tangible les effets de la récession. Nous sommes donc reconnaissants du leadership dont tous les premiers ministres font preuve en collaborant ensemble.

Bien que je ne préconise pas que les gouvernements fassent de folles dépenses, je les exhorte simplement à avancer la date de commencement des projets qui devront être entrepris de toute façon. Je remarque que les trois premiers ministres des provinces maritimes ont parlé en faveur du lien fixe entre le continent et l'Île-du-Prince-Édouard. Ce sont des projets comme celui-là qui offriront l'encouragement et les emplois dont le milieu des affaires a actuellement besoin.

Une autre façon d'aider est d'encourager les gens à téléphoner au ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, à Industrie, Science et Technologie Canada et à la Banque fédérale de développement, afin qu'on accélère l'étude des demandes du secteur privé et qu'on supprime toute paperasserie concernant des projets réellement avantageux. Il faudrait également exhorter les banques à participer à la relance de l'économie en assouplissant les conditions d'obtention du crédit à la consommation.

Ayant été détaillant pendant 20 ans, je n'ai jamais vu autant de restrictions imposées sur le crédit à la consom-

mation. À l'heure actuelle, ce qui manque c'est la confiance.

L'influence conjointe de tous les premiers ministres provinciaux et du premier ministre du Canada contribuera fortement à résoudre ce problème de confiance et à encourager les gens à reprendre leurs habitudes de consommation.

* * *

## L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

**M. Jim Karpoff (Surrey–Nord):** Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur a déclaré que le Canada adopterait une loi visant à restreindre la distribution de médicaments génériques quelle que soit l'issue des négociations du GATT.

Avant même d'envisager cela, les Canadiens devraient se rappeler les promesses de ce gouvernement concernant la loi C–22. Par exemple, est–ce qu'il y a eu 3 000 nouveaux emplois dans le secteur de la recherche pharmaceutique comme l'avait promis le ministre des Consommateurs, aujourd'hui leader du gouvernement à la Chambre? Non. Le gouvernement ne parle même plus d'emplois.

Le nombre d'emplois a–t–il augmenté dans le secteur de la fabrication pharmaceutique? Non. Plus de 700 emplois y ont été perdus depuis 1987.

Le contrôle des prix s'est–il avéré efficace? Non, puisque, dans le cas de plus de 20 p. 100 des médicaments, le prix dépasse même le cadre timide des lignes directrices du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

La loi C–22 était mauvaise pour les Canadiens. Nous ne devrions pas accepter d'assouplir davantage nos lois sur les médicaments génériques simplement à cause de la pression des États–Unis. Protégeons les emplois et abaissons le prix des médicaments grâce à l'industrie des médicaments génériques du Canada.

* * *

## L'ASSISTANCE SOCIALE

**M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville):** Monsieur le Président, j'ai lu cette semaine qu'un homme de Toronto qui avait récemment demandé le statut de réfugié au Canada avait été arrêté pour fraude. Il percevait des prestations d'assistance sociale sous trois noms différents.

Le plus inquiétant à ce sujet, c'est qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé. Des responsables de la police métropolitaine m'ont dit la semaine dernière que cinq autres demandeurs du statut de réfugié avaient été arrêtés pour fraude à Toronto. Ces cinq personnes, à elles seules, avaient collecté 75 000 $ en prestations illégales d'assistance sociale depuis 1990.

Le gouvernement a la responsabilité, à l'égard des Canadiens, de s'assurer que le produit de nos impôts ne serve pas à financer des abus généralisés de l'assistance sociale. Pour cela, nous demandons que les personnes condamnées pour des fraudes de ce genre soient déportées sans délai.

* * *

## LE COURAGE

**M. John Manley (Ottawa–Sud):** Monsieur le Président, il y a deux jours, à Ottawa, Joanne Kulwartin a fait preuve d'initiative, de présence d'esprit et de courage.

Cette étudiante de 17 ans, au mépris de sa propre sécurité, a sauvé un enfant de 2 ans et son grand–père de 82 ans qui étaient prisonniers de leur maison en feu et déjà pleine de fumée.

Un petit peu plus tard, les pompiers Bob Parent et Marc Asselin faisaient preuve du même courage en pénétrant dans la maison, en gravissant un escalier, plein d'une fumée si dense qu'ils ne pouvaient rien voir, et en sortant Sébastien Marier, 4 ans, qui était inconscient sous un lit.

Sébastien est toujours dans un état critique et nous prions pour lui et pour sa famille.

Au nom des voisins d'Ottawa–Sud et de mes collègues de la Chambre des communes, je voudrais rendre hommage au courage de Joanne Kulwartin et des deux pompiers. Leur courage et leur mépris de leur propre sécurité sont exemplaires.

Nous tenons à exprimer notre admiration et notre respect pour Joanne Kulwartin, Bob Parent et Marc Asselin.

**Des voix:** Bravo.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Garth Turner (Halton—Peel):** Monsieur le Président, récemment, beaucoup de commentaires mal informés ont été faits au sujet des négociations du GATT, de l'article XI et du système de gestion de l'offre qui permet de contrôler l'importation de produits laitiers et de volaille au Canada.

Aux fins du compte rendu, j'aimerais poser trois grandes questions.

Une, la gestion de l'offre fausse–t–elle la libéralisation des échanges? Absolument.

Deux, la gestion de l'offre constitue-t-elle un obstacle aux importations de produits agricoles? Absolument.

Trois, la gestion de l'offre au Canada fausse-t-elle le commerce des produits agricoles à l'échelle mondiale? Pas suffisamment pour qu'on s'en préoccupe.

La gestion de l'offre et l'augmentation des prix qui en découle pour les consommateurs sont un mal nécessaire pour maintenir l'infrastructure agricole du Canada. Selon les habitants de ma circonscription, cela vaut la peine.

* * *

## LA PÉDOPHILIE

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kinsway):** Monsieur le Président, j'ai reçu, il y a deux jours, du député libéral de Scarborough-Ouest, porte-parole de l'opposition officielle pour le solliciteur général, une lettre qui était censée traiter de pédophilie et de la Charte des droits.

En réalité, en y regardant de plus près, j'ai constaté que cette lettre n'était qu'une forme à peine voilée d'écrit haineux à l'égard des gais et des lesbiennes. On y répétait que la plupart. . .

**M. le Président:** On s'approche dangereusement d'une attaque personnelle contre ce député. Je vois mal l'objectif du député.

**M. Robinson:** Monsieur le Président, la lettre reprend cet ignoble cliché selon lequel nous nous attaquons aux enfants et que nous les agressons sexuellement. Elle ne parle pas de la pédophilie hétérosexuelle qui est beaucoup plus répandue.

À titre de gai, permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, que c'est justement ce genre de distorsion qui cause le niveau consternant de discrimination, de harcèlement et de violence à l'égard de la communauté gaie, une communauté qui est déjà décimée par le SIDA.

• (1410)

Je fais donc appel à tous les députés de cette Chambre, et particulièrement au chef de l'opposition libérale, afin qu'ils se joignent à moi pour condamner ce genre de littérature haineuse et pour réaffirmer notre engagement à l'égard de la Constitution et d'un Canada où tous sont traités également, avec respect et dignité, y compris les homosexuels et les lesbiennes.

*Article 31 du Règlement*

[*Français*]

## L'ENTREPRENEURIAT

**M. Gilles Bernier (Beauce):** Monsieur le Président, encore une fois, la Beauce, au Québec, se prend en main. Trois importants partenaires beaucerons se sont associés pour créer l'Institut du commerce international sur le territoire Chaudière—Appalaches: Il s'agit du Réseau pour l'expansion des entreprises, le Conseil économique de Beauce et le Cégep Beauce—Appalaches.

Conscients de l'énergie considérable qui est demandé à nos PME pour se positionner dans le commerce et le contexte de mondialisation des marchés, la plupart des entreprises ne possédant pas à l'interne toutes les ressources nécessaires, les agents socio-économiques beaucerons se sont concertés pour offrir aux entrepreneurs de la région toute une gamme de services en commerce international: accueil et information, consultation, formation, prospection et marketing international.

Monsieur le Président, je salue encore une fois l'avant-gardisme et le dynamisme de la Beauce à développer son entrepreneurship.

* * *

[*Traduction*]

## L'INDUSTRIE DE LA VENTE PAR CORRESPONDANCE

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, il y a six ans, l'industrie américaine de vente par correspondance a reçu un cadeau de la part du gouvernement conservateur.

Ce gouvernement a permis, en effet, aux sociétés américaines d'expédier au Canada, en franchise de taxes et sans frais, des marchandises dont la valeur est inférieure à 40$. Pourtant, les Canadiens doivent payer 8,40$ américains pour chaque envoi de cette catégorie expédié aux États-Unis. C'est ainsi que le Canada a perdu plus de 4 000 emplois et des ventes d'une valeur de 260 millions de dollars.

Cette absurdité est un autre exemple des faveurs que ce gouvernement accorde aux Américains aux dépens des travailleurs canadiens.

Aujourd'hui, six ans plus tard, ce gouvernement a finalement décidé que les Canadiens méritaient qu'on lui donne une chance. Il va prendre des mesures qui, espérons-le, établira la réciprocité sur ce plan pour l'industrie canadienne de vente par correspondance.

Le Canada doit faire payer aux Américains les mêmes frais que ces derniers exigent de nous pour l'expédition

*Article 31 du Règlement*

de marchandises aux États-Unis. Au lieu d'exempter les marchandises dont la valeur est inférieure à 20$ comme on propose de le faire, le Canada doit s'abstenir d'accorder quelque exemption que ce soit aux Américains.

Le Canada doit enfin se lever pour défendre les industries canadiennes et les travailleurs canadiens.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Ross Stevenson (Durham):** Monsieur le Président, les agriculteurs de la région de Durham appuient la position du gouvernement fédéral devant le GATT. Cette position a été élaborée de concert avec des groupes d'agriculteurs et les provinces.

Les céréaliculteurs veulent la réduction des subventions aux exportations qui, depuis trop longtemps, représentent une aberration économique dans la politique agricole des pays occidentaux.

Les producteurs des secteurs soumis à la gestion de l'offre veulent également une clarification et un renforcement de l'article XI pour soutenir un système qui a fait ses preuves et n'a pas contribué à une production agricole excessive.

Au nom des producteurs de Durham, j'exhorte le gouvernement fédéral à défendre sa position jusqu'au bout. Nous savons qu'il nous faut une méthode ou une autre de gestion de l'offre pour empêcher la surproduction mondiale de produits agricoles. Je trouve ironique que beaucoup d'autres pays n'aient pas envisagé sérieusement d'adopter notre système de gestion de l'offre.

* * *

## L'AIDE À LA RUSSIE

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur le Président, tous les jours les Canadiens peuvent voir au journal télévisé les images navrantes des habitants de la Russie et des autres républiques qui meurent de faim.

Les Canadiens réagissent et suivent l'exemple de John Powell et Sherry McNeir, deux simples citoyens, l'un d'Ottawa, l'autre de Winnipeg. Ceux-ci ont recueilli près de 170 tonnes de nourriture et 6 tonnes de fournitures médicales, respectivement.

En raison des quantités en cause, le gouvernement russe s'est engagé à envoyer des avions militaires pour transporter ces marchandises, mais malheureusement, la Russie n'a pas de quoi payer le carburant.

Le cabinet de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à qui on avait demandé d'aider à défrayer les quelque 75 000 dollars qu'il en coûterait, a refusé, sous prétexte que le budget de l'aide à la Russie était épuisé. Quelle réponse lamentable et affligeante quand on pense à la générosité de simples citoyens canadiens et aux souffrances des Russes.

Agriculteurs, Églises, écoliers et autres Canadiens, au futur souvent incertain, ont ouvert leur coeur aux habitants de la Russie.

J'exhorte le gouvernement à trouver les fonds nécessaires pour assurer le transport de cette aide humanitaire extraordinaire et sa distribution aux Russes dans le besoin.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Terry Clifford (London—Middlesex):** Monsieur le Président, les industries canadiennes du lait, des oeufs et de la volaille injectent plus de 10,2 milliards de dollars par année dans l'économie canadienne.

La ronde actuelle de négociations du GATT, dite ronde de l'Uruguay, place n$^{os}$ 97 000 producteurs de lait, d'oeufs et de volaille ainsi que leurs collaborateurs dans une situation intenable.

Il ne fait aucun doute que les enjeux sont de taille. À moins qu'on impose des restrictions quantitatives à l'égard des importations, ces industries agricoles d'importance vitale seront absorbées par leur pendant américain, et la stabilité des prix fera place à l'incertitude, alors que seront détruits les piliers de la politique canadienne s'appliquant à ces industries.

Je crois que les députés d'en face voudront s'unir à moi pour féliciter le premier ministre et le ministre de l'Agriculture d'avoir pris la défense du Canada et des agriculteurs canadiens pour bien faire connaître la position du Canada au GATT et faire savoir qu'on n'en démordra pas.

J'invite tous les agriculteurs canadiens à appuyer le gouvernement dans sa démarche. Ce dernier défend leurs intérêts dans ce dossier. Unissons nos efforts, et le Canada sortira victorieux.

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## LES IMPLANTS MAMMAIRES

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, ma question cette fois encore s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'an dernier, 15 000 cas de cancer du sein ont été diagnostiqués, et 5 000 Canadiennes sont mortes de cette maladie. La question des implants mammaires a été soulevée pour la première fois à la Chambre en avril 1990.

Le ministre peut-il dire combien de fois les fabricants de l'implant Même ont enfreint la partie V du Règlement sur les instruments médicaux, quand il en a été informé et quelles mesures il a prises par la suite?

[*Français*]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je pense qu'il est important de préciser tout d'abord que les actions qui sont prises au ministère de la Santé le sont en fonction de la santé des femmes dans tous les dossiers auxquels nous avons à travailler, particulièrement celui des implantations mammaires. Ce que j'ai dit hier et ce que j'ai répété à plusieurs reprises, c'est que le ministère de la Santé prend les décisions concernant, ou les médicaments, ou la nourriture, ou les appareils médicaux qu'il a à évaluer en terme de qualité, en fonction de l'information qui lui est fournie, et en fonction également de l'évidence scientifique.

À ma connaissance, monsieur le Président, en ce qui concerne l'information fournie au ministère de la Santé concernant les implants mammaires, particulièrement ceux au silicone, il n'y a pas eu d'information erronée de donnée qui aurait amené le ministère à prendre une décision différente de celle qu'il a prise.

[*Traduction*]

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, le ministre a déclaré hier à la Chambre qu'il attendait des preuves précises pour intervenir.

J'ai ici copie d'une lettre que son propre sous-ministre lui a adressée en octobre dernier où il lui cite des preuves comme quoi la société en question a enfreint, à deux reprises au moins, la partie V du Règlement sur les instruments médicaux. Aux dires mêmes du sous-ministre, cette société aurait omis de se conformer aux lois canadiennes au moins deux fois.

À la lumière des renseignements qui lui ont été fournis en octobre, pourquoi le ministre n'a-t-il rien fait et pourquoi ne fait-il toujours rien?

[*Français*]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, c'est une habitude chez la députée de Hamilton-Est de produire toutes sortes de documents. Je ne mets pas en doute la lettre qui a éventuellement été expédiée, mais évidemment, elle est complètement en dehors d'un contexte que je ne connais pas. Alors, on va simplement prendre connaissance de la lettre à laquelle la députée réfère. Je vais voir exactement ce à quoi elle réfère et j'aurai, c'est bien évident, les réponses appropriées en temps nécessaire.

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, cette réponse est honteuse! La lettre dont je parle dévoile que cette compagnie a violé à deux reprises les règlements qui touchent ce produit de l'implant. Alors, je pose donc encore la question au ministre: Quand va-t-il s'occuper de ces 150 000 femmes qui se posent la question aujourd'hui à savoir si le gouvernement les protège? Pourquoi n'a-t-il pas agi directement après avoir reçu une lettre qui lui était adressée, le 30 octobre l'an dernier? Pourquoi n'a-t-il rien fait et continue à ne rien faire?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, encore une fois, je n'ai pas de commentaires à faire sur le document. Je les ferai en temps et lieu.

• (1420)

Je voudrais simplement rappeler au député que dans le cas du Meme, qui est une marque de fabrication, il a été retiré volontairement du marché le mois d'avril dernier, avant que je n'arrive au ministère comme ministre responsable.

Deuxièmement, concernant les autres implants mammaires au silicone, depuis le mois de janvier, nous avons demandé aux compagnies, sur une base volontaire, lesquelles ont accédé à la demande, de ne pas fournir aux médecins ou enfin aux chirurgiens, les implants au silicone. L'Association des chirurgiens de la province de Québec, entre autres, nous a fait savoir et a fait savoir publiquement qu'elle ne ferait plus d'implantations mammaires à partir de ces implants.

Alors, je pense que les réponses ont été données en fonction de la connaissance des événements, comme nous le faisons toujours. Mais particulièrement, monsieur le Président, par rapport à la santé des femmes, je

suis, comme elles, au courant du nombre de femmes au Canada qui accordent à ce sujet-là une attention excessivement particulière. C'est pourquoi je dis et je répète, monsieur le Président, qu'il n'y a pas, actuellement, sur le marché, d'implants mammaires au silicone disponibles et si je n'ai pas des informations me permettant de savoir qu'il n'y a aucun doute et aucun risque, je ne permettrai plus qu'il y ait ce genre d'implant mammaire sur le marché canadien.

* * *

[*Traduction*]

## LES PROGRAMMES DE FORMATION

**M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord):** Monsieur le Président, le 15 janvier, le ministre de l'Emploi a présidé une réunion avec ses homologues de l'OCDE où on a discuté des programmes d'emploi et de main-d'oeuvre. À cette rencontre, le ministre a reconnu que nous avons besoin d'élaborer des stratégies de coopération pour remédier au chômage créé par la grande restructuration de l'économie internationale. Il a dit également que nous avons besoin de créer des programmes de formation et de recyclage.

Je demande au ministre des Finances, en l'absence du ministre de l'Emploi, s'il garde toujours les mêmes objectifs que le ministre a exposés en janvier, étant donné que les programmes de formation sont indispensables pour assurer la compétitivité du Canada à l'échelle planétaire.

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, je dois répéter que nous avons mis en place plusieurs stratégies à l'intérieur de différents ministères et de différents programmes.

Nous maintenons donc nos programmes et nous offrons des programmes qui permettent au travailleur qui est à la recherche d'un emploi, de se perfectionner, d'acquérir des connaissances nouvelles et de pouvoir s'habiliter à être compétitif dans la mondialisation des marchés.

Donc, nous respectons les mesures qui ont été annoncées et nous sommes dans notre échéancier.

[*Traduction*]

**M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord):** Monsieur le Président, une note de service interne d'Emploi et Immigration Canada que j'ai en ma possession révèle que le gouvernement est en train de démanteler les programmes de formation existant dans l'agglomération torontoise. Cette note de service prévoit des compressions budgétaires de 20 à 50 p. 100 qui vont vraiment causer la disparition d'un grand nombre de programmes.

Les programmes en question viennent en aide aux plus nécessiteux. Ils ont un taux de participation de 100 p. 100 et des listes d'attente interminables. Quatre-vingts p.100 des diplômés trouvent du travail.

À une époque où la formation est si vitale pour notre pays, pourquoi le gouvernement envisagerait-il même d'effectuer des compressions budgétaires, pendant cette récession économique dévastatrice? Nous avons besoin de former la population. Le ministre peut-il nous garantir que ces programmes, et ce qui importe plus encore, ces personnes seront protégés?

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, je trouve vraiment qu'il y a de l'exagération dans les propos de mon savant collègue d'en face.

Nous maintenons le dialogue avec les provinces et nous essayons de voir comment nous pouvons travailler dans ce Canada, avec les provinces, pour pouvoir toujours atteindre notre objectif collectif, qui est d'assurer une meilleure qualité de vie économique et de respecter le travailleur qui est à la recherche d'un emploi.

Je ne voudrais pas entendre ici que nous ne respectons pas nos budgets, puisqu'en cours d'année, suite à la décision que nous avons prise dans le suivi du projet de loi C-21 qui a, hélas, trop tardé, nous avons investi des sommes importantes et c'est en collaboration avec les provinces, tant celle de l'Ontario que celle du Québec et des autres provinces, que nous travaillons avec l'objectif de faciliter la réinsertion sociale et économique de chaque travailleur à la recherche d'un emploi.

* * *

[*Traduction*]

## LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le gouvernement avait été prévenu des effets dévastateurs que la TPS aurait sur l'économie. Depuis son entrée en vigueur, cette taxe a coûté des milliers de faillites, la perte de quelque 52 000 emplois dans le secteur de la vente au détail, et une perte d'un milliard de dollars pour l'économie canadienne.

Je tiens à dire au ministre des Finances que c'est un coup terrible pour les Canadiens, les consommateurs et les détaillants d'apprendre qu'en réaction aux achats transfrontiers, le gouvernement va augmenter les taxes. La question n'est pas de savoir comment faire payer plus

de taxes aux Canadiens, mais comment inciter les consommateurs à acheter ici!

Étant donné les effets qu'a eus la TPS, le gouvernement va-t-il enfin trouver une solution heureuse et supprimer cette taxe?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, l'information que je me prépare à communiquer à la députée risque de lui porter un coup. J'ai en effet entre les mains un mémoire que m'a adressé l'Association des manufacturiers canadiens avant le dépôt du budget, dans lequel elle déclare que la baisse des taux d'intérêt a permis de réduire de 500 millions de dollars les coûts de financement des entreprises en 1991. Elle dit par aillleurs que l'entrée en vigueur de la TPS a également signifié de gros avantages pour le secteur manufacturier. Les économies de taxes réalisées par les fabricants à la suite de l'élimination de la taxe de vente fédérale pourraient bien avoir atteint près de 3,5 milliards de dollars en 1991.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, ce sont de bonnes nouvelles, je suppose, mais, si le secteur manufacturier en a tant profité, le ministre peut-il nous dire pourquoi les faillites se multiplient, pourquoi nous perdons des milliards de dollars avec le magasinage outre-frontières?

[*Français*]

J'ai une question supplémentaire pour le vice-premier ministre. Il est clair que la TPS contribue aux achats outre-frontières. Plus de taxes, ce n'est pas une solution. Et je voudrais poser à nouveau la question au ministre: Est-ce que le ministre est prêt à considérer de retirer la TPS afin d'augmenter les achats ici au Canada, et non pas en dehors du Canada?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, la députée prend plaisir à imputer tous les maux de l'économie à la TPS. Voici une autre citation de ce document qui pourrait l'éclairer: «Les fabricants ont également fait profiter les consommateurs de ces économies fiscales sous la forme d'une baisse des prix.»

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Mazankowski:** Voilà, monsieur le Président.

**Une voix:** Ils n'aiment pas les bonnes nouvelles.

**M. Mazankowski:** «Alors que l'élimination de la seule taxe de vente fédérale aurait permis aux fabricants de réduire les prix de vente de 1,2 p. 100 en 1991, les prix de vente dans l'industrie ont chuté de 2,8 p. 100 durant l'année.» La TPS a fait baisser les prix, donc les frais des contribuables; elle ne les a pas fait monter, comme le prétend la députée.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

À cause de la TPS, le taux de chômage dépasse les 10 p. 100. Un million et demi de Canadiens sont en chômage. Ils n'ont pas les moyens de faire les achats dont parle le ministre. Par contre, certaines personnes s'adonnent au magasinage outre-frontières, et ça, c'est un problème pour le Canada.

Hier, à la Chambre, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré que des emplois spécialisés existaient pour les gens en chômage. Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Est-il vrai que le gouvernement est prêt à sabrer le budget de la formation spécialisée destinée à donner au pays les ouvriers qualifiés dont le ministre dit que nous avons besoin?

En fait, les notes dont nous avons pris connaissance plus tôt dans la journée et dont j'ai gardé copie parlent d'une réduction de 20 à 50 p. 100. Est-il vrai que le gouvernement est prêt à réduire ainsi la formation, au grand dam des travailleurs du pays?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, la députée n'a pas à prendre ma parole quand je dis que la TPS a aidé le secteur manufacturier. Qu'elle téléphone à l'Association des manufacturiers canadiens pour voir ce qui aurait pu se produire sans la mise en oeuvre de la TPS, sans l'élimination de la grande faucheuse d'emplois qu'était la taxe de vente fédérale.

Quand au budget de la formation, je le répète à la députée: 3,1 milliards de dollars ont été prévus pour cette année et 3,4 milliards pour l'an prochain.

* * *

## LA FORMATION

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

La crédibilité du ministre et de son gouvernement est en jeu. Ils nous ont répété à maintes et maintes reprises que le gouvernement s'est engagé à offrir des programmes de formation et de recyclage. Si tel est le cas, peut-il expliquer pourquoi les directeurs généraux ont adressé le 20 décembre 1991 une note de service aux gestionnaires de secteur de tout le pays pour leur demander de préparer des plans d'urgence pour trois scénarios: 1. une réduction de 20 p. 100; 2. une réduction de 35 p. 100; et 3. une réduction de 50 p. 100 des fonds destinés à la formation axée sur la collectivité.

• (1430)

Le ministre peut-il expliquer cette contradiction? Pourquoi dit-il une chose à la Chambre tandis que ses gestionnaires de secteur se font dire tout autre chose au niveau opérationnel?

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, j'ai ici une liste des investissements que nous avons faits au niveau de la formation de nos travailleurs: des programmes tels que, développement d'emplois, 257 millions en 1991; développement des collectivités, 150 millions; intégration professionnelle, 412 millions. Nous avons octroyé, monsieur le Président, des soutiens de revenu de l'ordre de 19 milliards l'an passé. Et ce que nous essayons de faire, c'est s'assurer de bâtir une économie qui permettra à nos travailleurs de pouvoir se trouver un emploi, et nous n'avons pas l'intention de couper nos programmes.

[*Traduction*]

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, le ministre des Finances est un hypocrite. Il prétend à la Chambre que son gouvernement s'est engagé à offrir des programmes de formation.

J'aimerais qu'il ait le courage de se lever pour expliquer aux milliers de gens qui comptent sur ces programmes pourquoi le gouvernement a décidé de réduire de 100 millions le budget consacré à la formation axée sur la collectivité, pourquoi le gestionnaire de secteur de la région de Toronto a écrit dans une note de service datée du 10 janvier 1992: «Nous serons forcés de mettre fin à certains projets à cause des restrictions budgétaires»?

Le ministre des Finances peut-il expliquer à ces gens, qui sont désespérément en quête d'un emploi et qui veulent recevoir une formation pour pouvoir occuper ces 300 000 postes vacants dont le ministre a parlé hier, pourquoi il réduit les fonds qui leur sont destinés? Peut-il expliquer pourquoi il réduit de 100 millions de dollars le budget de la formation axée sur la collectivité?

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, nous avons investi l'an passé 3 milliards de dollars pour pouvoir faire la formation de nos travailleurs, et nous avons bien l'intention dans l'année qui vient de continuer à travailler en collaboration avec le secteur privé, avec les provinces, et particulièrement avec les travailleurs qui doivent eux et elles aussi faire de la recherche d'emploi et s'inscrire à nos cours de formation.

* * *

[*Traduction*]

## L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Commerce extérieur.

Nous venons d'apprendre qu'un rapport préliminaire des douanes américaines conclut que les voitures de marque Honda Civic fabriquées au Canada ne satisfont pas aux exigences relatives au contenu nord-américain énoncées dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et qu'elles seront donc assujetties à des droits de 2,5 p. 100.

Je pose cette question au ministre: cela ne prouve-t-il pas que l'Accord de libre-échange ne donne pas au Canada un accès garanti au marché américain, ce qui pourtant était l'objectif visé par son gouvernement au départ? N'est-ce pas là un exemple d'un protectionnisme accru de la part des États-Unis et une tentative flagrante en vue de dissuader les gens d'investir au Canada dans le secteur de l'automobile?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, j'ai parlé à mon homologue américain, et notre ambassadeur aussi. Nous avons tous deux exprimé clairement notre mécontentement en ce qui concerne la façon dont cette vérification a été faite et les résultats obtenus. Une fois que nous aurons vu les éléments précis de la vérification, nous prendrons des mesures, si nécessaire, en vertu de l'Accord de libre-échange.

Permettez-moi d'ajouter que les dispositions de l'Accord de libre-échange, qui portent sur le règlement des différends, nous donnent une protection que nous n'avions pas auparavant. Il y a aussi la Commission du commerce États-Unis-Canada, où nous pouvons discu-

ter de ces questions et les régler, au lieu de laisser traîner les choses comme c'était le cas avant que l'Accord de libre-échange n'entre en vigueur.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, pourquoi le ministre ne veut-il pas admettre, devant ce dernier exemple de harcèlement de la part des autorités américaines relativement à l'exportation aux États-Unis de produits fabriqués au Canada, que, malgré ce qu'il en dit, l'Accord de libre-échange est totalement inefficace pour ce qui est de protéger les intérêts du Canada, que c'est un échec?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, nous avons vu notre excédent commercial avec les États-Unis passer de 14,2 milliards de dollars à 17,5 milliards de dollars. Nous avons vu un accroissement de nos exportations de 8 milliards de dollars, soit une hausse d'environ 7,5 p. 100. Nos exportations ont atteint un niveau record en août dernier. C'est certainement une preuve que l'Accord de libre-échange ne nuit pas aux exportateurs canadiens, mais qu'il les aide.

Je rappelle au député que, avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, nous n'avions pas tous les recours judiciaires prévus au chapitre 19 pour faciliter le règlement des différends. Maintenant, en cas de conflit, nous pouvons nous défendre.

* * *

## LES IMPLANTS MAMMAIRES

**Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby):** Monsieur le Président, hier, le ministre de la Santé a déclaré qu'on ne lui avait pas encore prouvé que les implants mammaires en silicone étaient dangereux.

Je me demande s'il sait ce qui se passe dans son propre ministère. Les fonctionnaires de la Direction générale de la protection de la santé ont reçu l'ordre de compiler les données pertinentes fournies par les sociétés, et les décisions sont fondées sur ces renseignements. On a imposé le silence à ceux qui ont contesté cette manière de faire ou on les a licenciés.

Le ministre acceptera-t-il de prendre cette question au sérieux, d'ordonner la tenue d'une enquête indépendante, où toutes les preuves pourront être présentées et analysées et où l'on pourra prendre une décision raisonnable pour le bien et la santé des Canadiennes?

[*Français*]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, dans mes réponses antécédentes, j'ai référé aux processus mis en place au ministère de la Santé pour procéder avec la question des appareils médicaux. Je dois mentionner, et je l'ai dit à cette même députée hier, que nous avons également mis en place un registre auquel les femmes qui ont subi une implantation mammaire ont la possibilité et l'opportunité de référer, de façon à donner les indications qu'elles pourraient concernant leur réaction ou leur degré de satisfaction sur l'implant.

Deuxièmement, à l'intérieur du ministère, j'ai demandé au sous-ministre de mettre en place un processus d'évaluation complet, non seulement des implants mammaires, mais de l'ensemble des appareils médicaux qui sont utilisés. Je pense que ce sont des mesures qui permettent, monsieur le Président, d'être à jour et de s'assurer que les politiques du ministère de la Santé tiennent compte, dans ce cas-ci essentiellement, de la santé des femmes, de celles qui pour des raisons qui les concerne, ont décidé de procéder à l'opération.

Et dans ces circonstances, j'ai rencontré hier M^me^ Marcella Tardif, j'ai longuement discuté avec elle du dossier lui-même, et je pense que nous faisons ce qui est en mesure d'être fait. Je répète ce que j'ai dit tantôt: Si je garde un doute, quel qu'il soit, sur l'utilité de remettre sur le marché les implants mammaires au silicone, monsieur le Président, ma collègue et personne d'autre ne verront plus dans le futur ces implants mammaires sur le marché au Canada.

[*Traduction*]

**Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby):** Monsieur le Président, le ministre vient de nous fournir une longue réponse sans nous promettre d'enquête indépendante. Il n'a pas parlé non plus des données fournies par la société Dow Corning que son ministère se contente de compiler.

Si le ministre refuse d'ordonner la tenue d'une enquête indépendante, acceptera-t-il au moins de renvoyer cette question au Sous-comité sur la condition féminine de la Chambre des communes et de demander aux fonctionnaires de son ministère qui sont convoqués de bien vouloir comparaître devant le sous-comité?

[*Français*]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je n'ai pas d'objection à considérer la demande à savoir si on pourrait référer le cas au Comité sur le statut de la femme. En général, les fonctionnaires du ministère de la Santé qui sont appelés à témoigner devant des comités le font. Maintenant, encore une fois, je préfère considérer

la demande et voir, parce qu'il y a des mécanismes et des procédures à l'intérieur des comités. Si cela respecte cette demande et si c'est la volonté, monsieur le Président, bien sûr que l'on va collaborer avec le comité, comme nous l'avons toujours fait dans le passé.

* * *

[*Traduction*]

## L'EMPLOI

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, j'ai demandé hier au ministre de l'Emploi ce qu'il comptait faire pour sauver les milliers d'emplois dans l'industrie des pâtes et papiers. Il m'a répondu, ainsi qu'à la Chambre, que les intéressés pourraient utiliser les prestations d'assurance-chômage auxquelles ils ont droit.

Nous avons une meilleure idée. Les députés de ce côté-ci de la Chambre veulent sauver tous les emplois dans l'industrie papetière.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Va-t-il donner instruction à tous ses ministres et à toutes les sociétés d'État canadiennes de n'utiliser que l'excellent papier fabriqué au Canada? Il s'ensuivrait immédiatement une situation de plein emploi, et toutes les usines qui produisent de l'excellent papier au Canada fonctionneraient à pleine capacité. Le vice-premier ministre aurait-il l'obligeance de donner cette directive dès aujourd'hui?

• (1440)

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, je dois admettre que comme gouvernement, nous sommes très préoccupés par la situation qui prévaut actuellement au niveau de la création d'emplois dans le secteur des pâtes et papiers.

Nous étudions donc des mécanismes pour pouvoir répondre à tous les besoins qui sont spécifiques et différents d'une entreprise à l'autre et nous mettons, bien sûr, à la disposition du travailleur qui a été mis à pied, tous nos programmes à l'intérieur de notre stratégie d'emploi. Nous essayons, à court terme, de pouvoir satisfaire les besoins financiers, culturels et économiques de chacun des travailleurs et travailleuses.

[*Traduction*]

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser.

Je remercie la ministre de sa réponse. Cependant, ce n'est pas la stratégie d'emploi à laquelle nous pensions. Nous voulons essayer de maintenir les emplois que ces travailleurs occupent actuellement.

Si le vice-premier ministre donnait une directive en ce sens, les usines Island Mill de New Westminster, en Colombie-Britannique, et Provincial Papers de Thunder Bay recommenceraient immédiatement à produire à pleine capacité, mais surtout, monsieur le Président, nous serions dans une situation de plein emploi.

Nous savons que les Américains versent 7 p. 100 de plus aux usines américaines qui leur fournissent du papier. Nous ne le faisons pas et, à mon avis, cela infléchit l'Accord de libre-échange.

Nous savons que la qualité du papier produit au Canada est insurpassable. De plus, le prix de notre papier est très compétitif. Nous savons qu'il y a parfois des solutions simples au problème de l'emploi.

Je demande aujourd'hui au vice-premier ministre de donner à tous les ministres et sociétés d'État la directive de s'approvisionner en papier d'excellente qualité produit au Canada.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, je remercie le député de sa suggestion.

Je vais considérer sa question comme une instance.

* * *

## LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

**M. Bob Kilger (Stormont—Dundas):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national.

Le ministre sait que les achats outre-frontière ont coûté au Canada plus de 2,3 milliards de dollars en 1991. Il n'ignore pas non plus que l'un des grands attraits des États-Unis, pour les consommateurs canadiens, est l'essence à meilleur marché.

Le ministre doit annoncer aujourd'hui des mesures qu'il est disposé à prendre pour faire diminuer les achats outre-frontière. Ces mesures comprendront-elles une réduction de la taxe d'accise fédérale sur l'essence, de manière à éliminer cet avantage des États-Unis?

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, il ne serait guère juste que je dévoile dès maintenant une partie de ces mesures.

Tout ce que je puis répondre au député, c'est que les diverses mesures qui seront annoncées à 15 h 30 à la salle 130-S, ce qui n'est pas l'endroit habituel, ont été retenues après consultation avec les provinces et le secteur privé. Il y aura également consultation des localités frontalières et de l'Association des consommateurs.

Le chef du Nouveau Parti démocratique, entre autres, a dit qu'il y aurait des hausses de taxe. Aucune hausse des taxes fédérales ne sera annoncée, je tiens à le signaler à la Chambre.

**M. Bob Kilger (Stormont—Dundas):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances.

Comme la différence des prix de l'essence incite beaucoup de Canadiens à franchir la frontière, le ministre va-t-il au moins garantir aux Canadiens que le prochain budget ne comportera aucune augmentation de la taxe fédérale sur l'essence? Pourquoi le ministre se refuse-t-il à prendre des engagements?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, comme le député le sait, il n'y a pas que la taxe sur l'essence en cause dans le phénomène des achats outre-frontière.

Il s'agit d'une question complexe et, si le député le souhaite, je puis entreprendre des démarches auprès des gouvernements provinciaux qui, eux aussi, prélèvent une taxe sur l'essence.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Vic Althouse (Mackenzie):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Alors que le Canada exigeait en apparence le renforcement de l'article XI(2)C)(i) du GATT, nous voulons. . .

**M. le Président:** S'il vous plaît. Le problème qu'éprouve la présidence est lié au fait que nous avons aujourd'hui une motion de l'opposition qui porte sur toute la question du GATT dont nous discutons à la Chambre. Le député semble devancer un débat qui doit avoir lieu aujourd'hui mais la présidence éprouve des difficultés relativement à la question. Le député voudra peut-être reformuler sa question, parce que celle-ci est de toute évidence irrecevable pour l'instant.

**M. Althouse:** Quels efforts a faits le ministre pour appliquer l'approche dite équilibrée du gouvernement relativement au renforcement et à la clarification de l'article XI? Ses efforts sont passés inaperçus. Quelle forme ont-ils pris? Qu'est-ce que le ministre fera afin qu'il soit tenu compte de la position du gouvernement dans le rapport Dunkel?

**M. le Président:** Je crois que je dois m'en tenir à mon opinion originale. J'informe le député de Mackenzie que sa question est irrecevable. Celui-ci voudra peut-être réviser sa position et faire une nouvelle intervention mais, pour l'instant, je dois céder la parole au député suivant.

* * *

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**M. George S. Rideout (Moncton):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. L'État du Maine a déposé une mesure d'urgence devant son Sénat afin de bloquer une entreprise canadienne qui connaît beaucoup de succès, Irving Oil Limited, dans ses efforts en vue d'étendre son activité au marché américain. Voilà un autre exemple qui illustre comment le Canada n'a pas accès à des marchés dans le cadre de l'Accord de libre-échange qui a été mal négocié par les Conservateurs. Il ne s'agit pas d'un accord de libre-échange, il s'agit d'un accord à sens unique. Qu'est-ce que le ministre compte faire pour remédier à la situation?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, si le député m'avait informé de sa question, qui est de nature assez précise, j'aurais été heureux de lui répondre. Si celui-ci veut bien me fournir plus de renseignements, je lui fournirai une réponse plus tard.

**M. George S. Rideout (Moncton):** Monsieur le Président, le Sénat du Maine étudie une mesure législative dont on me dit que le bureau du ministre est au courant. Cette mesure vise expressément à empêcher Irving Oil d'étendre son activité au marché du Maine puis à celui des États-Unis. Il ne s'agit pas d'un incident fortuit ou isolé. Les Américains ont aussi essayé de contrôler l'industrie du homard. Nous sommes tous au courant du dossier des bardeaux, et voilà maintenant que les Américains envisagent une mesure d'urgence. Pourquoi le ministre n'admet-il pas aux Canadiens que son gouvernement a négligé de négocier l'accès aux marchés dans le cadre de l'Accord de libre-échange?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre d'État (Commerce extérieur)):** Je crois avoir entendu mon collègue faire allusion à une mesure législative étudiée par le Sénat américain. Le député sait sûrement que les sénateurs ou les membres du Congrès des États-Unis présentent un grand nombre de projets de loi afin de faire valoir certains points. Pour eux, cette mesure équivaut à poser

une question au cours de la période des questions. Cette démarche vise à faire en sorte que leurs points de vue soient bien consignés. La présentation d'un projet de loi peut servir à cette fin un peu comme le dépôt de projets de loi d'initiative parlementaire. Mon collègue sait bien que si les Américains tentaient, au moyen d'une mesure législative, de gêner l'accès à leurs marchés pour nos compagnies, ils iraient à l'encontre des dispositions de l'Accord de libre-échange, et que nous nous opposerions farouchement à une telle mesure.

* * *

## LES DROITS DE L'ENFANT

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, au cours de discussions que le chef de l'opposition a eues avec le secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires des Nations Unies, plusieurs questions intéressant le Canada ont été soulevées et notamment une affaire concernant précisément les enfants. Près d'une cinquantaine de pays, dont beaucoup de pays très pauvres, ont déjà mis au point et finalisé leur plan d'action national et ont commencé, en fait, à le mettre en oeuvre. Le Canada n'est pas au nombre de ces pays.

La ministre peut-elle me dire comment il se fait que le Canada, qui a coprésidé le sommet sur les enfants, ait tellement négligé de respecter les engagements qu'il y a pris? Quand le gouvernement se décidera-t-il à montrer la voie plutôt qu'à attendre qu'on lui donne l'exemple lorsqu'il s'agit d'améliorer le sort des enfants du Canada et du monde entier?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, nous avons dit avant Noël que nous allions signer la convention sur les enfants et nous l'avons fait, comme l'a signalé le premier ministre. J'ai dit alors que nous allions déposer un plan d'action en mars, après avoir consulté les provinces, car, au Canada, il faut consulter de temps à autre les provinces. Nous l'avons fait et nous le faisons encore, et je crois pouvoir respecter l'échéance de mars. Le plan d'action concernant les enfants devrait être présenté à la Chambre à la mi-mars.

**M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** J'espère que le ministre agira plus vite à l'égard de ce plan qu'il ne l'a fait en ce qui concerne les prothèses mammaires. Dans ce dernier cas, nous attendons toujours qu'il prenne la bonne décision.

[*Français*]

## HAÏTI

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire concernant un autre problème humanitaire. Il y a une tragédie en Haïti. Des milliers de réfugiés sont rapatriés de force dans la misère et l'oppression. Le Canada, en tant que membre de l'OÉA, a une obligation spéciale envers ces réfugiés.

Quelles actions concrètes le gouvernement va-t-il prendre pour venir en aide à ces gens? Quelles interventions fait-il auprès du gouvernement américain pour qu'une solution plus humaine soit développée?

• (1450)

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, la meilleure solution pour les réfugiés est de continuer à travailler à améliorer les politiques à l'intérieur de Haïti. Le Canada a joué un rôle important et significatif avec les autres membres de l'OÉA et avec les huit nations qui ont visité Haïti pour examiner la situation. J'en discute souvent avec les autres ministres des Affaires étrangères ainsi qu'avec des personnes à Washington.

* * *

[*Traduction*]

## LES NORMES DE SÉCURITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Dans la Gazette du Canada du 21 décembre, un paragraphe portant sur les modifications à la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles se lit comme suit:

> Les modifications n'exigent pas que les véhicules construits selon les normes d'émission américaines et californiennes respectent le niveau d'émission prescrit au Canada. Il y a aussi d'autres aspects dans la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles qui sont visés par deux systèmes de normes, notamment l'envoi des avis de défaut et l'étalonnage métrique.

La mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange a vraiment porté un dur coup à l'industrie canadienne. Le ministre prendra-t-il des mesures pour abaisser les normes canadiennes au niveau des normes américaines ou exigera-t-il que les véhicules américains respectent les nôtres?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Monsieur le Président, le député se rend sûrement compte qu'il n'est pas possible de répondre dans cette enceinte aux nombreux points qu'il soulève dans sa question. Je sais que l'une de ses principales préoccupations a traitaux odomètres. L'une de ses suggestions serait d'ouvrir les

odomètres. Je pense qu'il admettra que nous considérons cette question comme très importante. Notre principe fondamental, c'est de voir à la sécurité des voitures, mais nous voulons aussi empêcher la manipulation illégale des odomètres.

Nous examinons la proposition qu'il a faite à cet égard, de même que toutes les autres. Je le remercie de sa lettre très explicite et j'espère être en mesure de lui communiquer une réponse très détaillée sous peu.

* * *

## LE LOGEMENT

**M. Joe Fontana (London-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances ou au ministre suppléant.

À la conférence des premiers ministres qui s'est tenue cette semaine, la proposition de permettre aux acheteurs d'une première maison d'utiliser leur REÉR pour faire leur mise de fonds a recueilli beaucoup d'appuis parmi les premiers ministres. Nous savons tous que cette proposition ne coûterait rien au contribuable et stimulerait le secteur du logement, qui poursuit toujours son déclin, forçant des milliers de travailleurs au chômage. En fait, les mises en chantier ont chuté à leur niveau le plus bas depuis neuf mois.

Je voudrais que le ministre nous dise pourquoi le gouvernement ne donne pas dès maintenant suite à cette proposition? Qu'attend-il? Les consommateurs n'attendent que cela.

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, comme vous le savez, le gouvernement a réduit de 10 à 5 p. 100 la mise de fonds nécessaire pour obtentir une hypothèque assurée par la SCHL. L'association des entrepreneurs de construction nous a informés que cette initiative avait stimulé l'industrie depuis qu'elle a été annoncée. Les mises en chantier ont certes diminué en janvier, mais elles le font toujours à cette période de l'année au Canada car ce n'est pas le moment idéal pour construire une maison. La SCHL n'en prévoit pas moins que le nombre de mises en chantier sera de 180 000 cette année, soit une augmentation substantielle par rapport à l'an dernier.

Quant à la proposition de certaines provinces d'utiliser les fonds d'un REÉR pour faire la mise de fonds, elle est actuellement à l'étude.

**M. Joe Fontana (London-Est):** Monsieur le Président, le ministre sait que huit premiers ministres sur dix se sont dits fortement en faveur de la proposition concernant l'utilisaton des fonds du REÉR sait également que le secteur privé, les gouvernements provinciaux et même un comité multipartite de la Chambre souscrivent à l'idée de permettre aux gens qui achètent leur première maison de puiser dans leur REÉR. Tout le monde est d'accord, y compris les députés conservateurs.

Quand le ministre et le gouvernement cesseront-ils de se livrer à des manoeuvres politiques à ce sujet? Les entrepreneurs de construction veulent travailler et les consommateurs veulent acheter des maisons. Pourquoi le gouvernement ne passe-t-il donc pas aujourd'hui même à l'action en annonçant ce programme?

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, les entrepreneurs de construction sont très heureux des mesures prises jusqu'à présent par le gouvernement dans le domaine de l'habitation et ils nous ont exprimé cette satisfaction. De plus, ils nous ont fait savoir qu'un net regain d'activité se faisait sentir dans ce secteur.

**Une voix:** Vous essayez de vous faire du capital politique avec l'affaire du REÉR.

**M. McDermid:** Nous n'essayons pas de nous faire du capital politique avec cette affaire loin de là. Le fait est que nous examinons la question de très près, car elle met en cause les prestations de retraite et les revenus tirés des habitations, ce qui suppose un changement de mentalité. Avant de prendre une décision, il convient d'étudier la proposition dans le menu détail, car c'est une question très sérieuse.

* * *

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question au ministre du Commerce extérieur.

Elle porte sur les barrières qui sont maintenant érigées par les État-Unis pour limiter les importations d'automobiles Honda en provenance du Canada. C'est là une chose qui va avoir de graves répercussions sur tous les investissements japonais futurs dans le secteur automobile au Canada.

Le ministre du Commerce extérieur pourrait-il nous dire si cette dernière mesure américaine, qui va à l'encontre de l'esprit et de la lettre de l'Accord de libre-échange, ne confirme pas, en fait, que Simon Reisman avait tout à fait raison lorsqu'il a déclaré que les États-Unis se comportaient comme des gangsters dans leurs relations commerciales avec nous?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, en réponse à une question posée précédemment, j'ai précisé très clairement que le gouvernement prenait très au sérieux les conséquences de ce qui s'est passé dans le cas de la société Honda. Nous allons examiner la question très

attentivement. Nous entendons nous pencher là-dessus avec nos fonctionnaires du ministère du Revenu, ainsi qu'avec des représentants des Douanes américaines et d'autres membres du gouvernement américain. S'il est nécessaire de prendre d'autres mesures à ce sujet par l'entremise de dispositions sur le règlement des différends ou de toute autre façon afin d'appuyer la société Honda au Canada, nous le ferons.

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, il y a une mesure qu'on peut prendre au Canada. Les Travailleurs canadiens de l'automobile viennent de proposer que les automobiles japonaises soient assujetties au Canada au même type de conditions en ce qui concerne la valeur ajoutée que celles qui s'appliquent aux automobiles nord-américaines fabriquées au Canada.

Le ministre du Commerce extérieur est-il prêt à appliquer aux véhicules japonais des règlements sur le contenu canadien semblables à ceux visant les véhicules Ford, Chrysler et General Motors et à résoudre ainsi le problème? Chose certaine, c'est là une solution qui nous permettrait de créer d'autres emplois au Canada.

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, on ne redresse pas un mal par un autre.

Le député propose de fermer notre marché. À l'heure actuelle, de toutes les automobiles fabriquées en Amérique du Nord, 17 p. 100 le sont au Canada et le député nous invite à fermer encore davantage notre marché. Il se pourrait alors qu'on fabrique moins d'automobiles au Canada.

* * *

## L'ÉQUITÉ SALARIALE

**Mme Mary Clancy (Halifax):** Monsieur le Président, hier, après que le groupe des onze chargé d'examiner l'équité salariale a rencontré la ministre responsable de la situation de la femme, le réseau anglais de Radio-Canada a révélé que la ministre était rarement, pour ne pas dire jamais, consultée par ses collègues en matière d'équité salariale.

Le président du Conseil du Trésor pourrait-il me dire pourquoi il ne consulte pas la ministre responsable de la situation de la femme sur une question qui revêt une aussi grande importance pour toutes les femmes en général et pour celles qui travaillent dans la fonction publique?

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à rappeler que le Conseil du Trésor est toujours déterminé à poursuivre une politique de parité salariale pour des fonctions équivalentes. Nous comparaissons actuellement devant la Commission des droits de la personne parce que lorsque nous avons décidé d'investir 370 millions de dollars pour corriger des injustices en matière de rémunération qui n'avaient pas été corrigées par les Libéraux, nous avons demandé à nos fonctionnaires de nous fournir des renseignements que nous nous sommes engagés à garder secrets. On nous demande maintenant de les rendre publics, ce à quoi nous nous opposons. On nous a conseillé de ne pas donner suite à cette demande. Nous ne traînons pas, nous allons aussi vite que possible.

• (1500)

**Mme Mary Clancy (Halifax):** Monsieur le Président, le ministre ne traîne pas, il s'embourbe. Les femmes qui travaillent dans la fonction publique ont peut-être une idée différente là-dessus.

Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre responsable de la situation de la femme. Il incombe à la ministre de s'occuper d'une question qui est d'une importance capitale pour l'égalité des sexes au Canada. Pourrait-elle me dire pourquoi elle a fermé les yeux sur cette situation des plus abominables où un gouvernement ne respecte pas ses propres lois en matière d'équité salariale?

**L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme):** Monsieur le Président, je voudrais indiquer à la députée, comme l'a fait le président du Conseil du Trésor, que ce gouvernement a fait de grands progrès en matière d'équité salariale, qu'il a accepté un règlement de 317 millions de dollars, 81 millions de dollars chaque année. Il existe une divergence d'opinions légitime sur certains des aspects techniques de l'équité salariale. Cette divergence est actuellement soumise au Tribunal des droits de la personne, qui est l'organisme le mieux placé pour trancher la question. D'ailleurs, nous avons l'appui du comité des femmes de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Comme je l'ai indiqué, je rencontrerai mes collègues et les femmes qui travaillent au sein de la fonction publique afin de garantir que cette affaire avance aussi vite que possible et de la manière la plus juste qui soit.

## LES VOIES ET MOYENS

### DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, je voudrais déposer deux avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accise, la Loi sur les douanes et le Tarif des douanes. Je demande que l'étude de ces motions soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

## RECOURS AU RÈGLEMENT

### LA RÉPONSE DONNÉE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voudrais simplement faire valoir à la Chambre que je consulte très régulièrement ma collègue, la ministre responsable de la situation de la femme.

### LA MOTION PRÉSENTÉE EN CE JOUR DÉSIGNÉ

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, avant de passer à l'ordre du jour, j'invoque le Règlement pour indiquer que le gouvernement ne considérera pas le vote qui doit avoir lieu plus tard aujourd'hui comme un vote de confiance à son égard.

Le gouvernement a examiné la motion dont le Nouveau Parti démocratique a donné avis et qui sera débattue aujourd'hui, qui est un jour désigné. Nous croyons que les députés devraient pouvoir débattre de cette question très importante en toute objectivité, sans être contraints par la pensée que la question fait l'objet d'une motion de défiance.

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, au nom des députés de ce côté-ci de la Chambre, je voudrais féliciter le leader du gouvernement à la Chambre pour l'esprit réformateur qu'il adopte face à cette mesure particulière. Nous avons hâte d'entamer le débat objectif qui aura lieu après la période réservée aux affaires courantes ordinaires.

**M. Riis:** Monsieur le Président, je voudrais aussi déclarer que nous apprécions la décision du leader du gouvernement à la Chambre et le fait qu'il a de toute évidence écouté certains arguments très probants sur la nécessité de tenir un vote libre sur cette question cruciale.



Si le vote devait être favorable, il donnerait certainement une indication très nette des sentiments qu'ont les représentants de la population du Canada sur cette question.

**M. le Président:** Je dois informer la Chambre que j'entendrai le député de Timmins—Chapleau pour un rappel au Règlement et que je rendrai ensuite une brève décision.

### LA RÉPONSE DONNÉE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**M. Cid Samson (Timmins—Chapleau):** Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement. Vous voudrez bien m'informer si je ne m'y prends pas comme il faut.

Aujourd'hui, en réponse à une question concernant des coupes dans les programmes de formation, la ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration a dit qu'en 1991 le gouvernement avait dépensé des millions de dollars dans ce domaine et qu'il continue en ce sens en 1992.

Je voudrais offrir à la ministre d'État une occasion de prendre la parole et de corriger cette déclaration. Comme nous le savons tous, avec le projet de loi C-21, le gouvernement a supprimé tout le financement de la formation. . .

**M. le Président:** Le député a eu la bienveillance de me demander de lui donner des directives. Il n'est pas satisfait de la réponse qui lui a été donnée. Bien sûr, il y a peut-être de bonnes raisons à cela mais, en fait, le député s'engage dans un débat.

Il y a une distinction entre ce qui constitue des faits et ce qui semble être un débat. Si le député peut me convaincre qu'il ne s'agit pas d'un débat, je pourrai peut-être, dans ma grande générosité, changer d'avis.

Il peut poursuivre.

**M. Samson:** Je vous remercie, monsieur le Président. S'il s'agit d'un débat, je m'en excuse. Le gouvernement ne contribue pas à la caisse d'assurance-chômage. On puise dans cette caisse pour financer toute la formation qui a lieu à l'heure actuelle. Comment la ministre peut-elle dire que le gouvernement paie pour cette formation? Ce n'est pas vrai.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Le député reçoit certes l'appui de certains députés de la Chambre pour ce qu'il avance. Et aussi de certains éditorialistes.

Je dois dire au député que je ne peux plus lui accorder la parole pour l'instant. Il pourra peut-être trouver une autre façon de discuter de cette question avec le ou les ministres concernés.

* * *

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### LES CRITÈRES RELATIFS À LA RECEVABILITÉ D'UNE QUESTION LORS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

**M. le Président:** J'avais promis, hier, que je reviendrais sur une question qui avait été soulevée. . .

[*Français*]

—par l'honorable député d'Ottawa—Vanier hier, une question sur un sujet qui est naturellement très important pour tous les députés de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Je pense que les députés se souviendront que j'avais dit hier qu'il y avait deux aspects. Le premier est de savoir si la question, telle qu'elle a été posée, est recevable ou non. Le deuxième est de déterminer si le sujet peut être débattu à la Chambre.

Je pense que j'ai eu raison de dire qu'il y avait deux aspects.

Il me faut décider si la question, telle qu'elle a été posée, est conforme au Règlement. La question portait sur les observations d'un Canadien, nommé au conseil d'administration par le gouvernement du Canada, au sujet du bilinguisme.

J'ai étudié soigneusement la façon dont la question était formulée:

> Le premier ministre appellera-t-il M. Crispo pour lui dire que ses observations ont laissé une impression fausse, absolument fausse, on ne peut plus fausse? Demandera-t-il à M. Crispo de bien vouloir rétablir les faits ou de se taire?

**M. Dingwall:** Une bonne idée.

**M. le Président:** Je dois répondre à cela en me basant seulement sur la procédure. J'avais dit hier que, telle qu'elle était posée, la question était irrecevable. Elle ne vise pas à obtenir des renseignements.

Je maintiens que telle qu'elle est posée, cette question ne relève pas de la compétence administrative du gouvernement.

Cela dit, je pense que tous les députés admettaient hier que c'est une question importante. Le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré:

> . . .je crois pouvoir affirmer [. . .]pour le compte du gouvernement, que M. Crispo ne parle pas au nom du gouvernement fédéral.

À ce stade, nous avons eu des discussions sur la question et nous sommes peut-être entrés aussi dans la discussion du sujet lui-même. Je dois dire que je maintiens ma décision d'hier. Je peux aussi dire aux députés qu'il y a probablement d'autres moyens de poursuivre le sujet que la question soulevait.

---

# AFFAIRES COURANTES

• (1510)

[*Traduction*]

## RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 10 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

## GESTION DE LA CHAMBRE

### VINGT-DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément à l'article 108 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter le vingt-deuxième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

## LA LOI SUR LE DIVORCE

### MESURE MODIFICATIVE

**M. Stan Wilbee (Delta)** demande à présenter le projet de loi C-332, Loi modifiant la Loi sur le divorce (garde d'un enfant ou accès auprès d'un enfant par un des grands-parents).

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

**M. Wilbee:** Monsieur le Président, ce projet de loi vise à assurer que les grands-parents, qui apportent parfois

un élément de stabilité à la vie d'une famille, aient le droit de visiter les enfants, au même titre que les époux, en cas de divorce. Le projet de loi donnerait un accès égal aux grands-parents et leur éviterait de devoir engager d'énormes frais pour un recours en justice.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** M. Wilbee propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

## PÉTITIONS

### LA JUSTICE

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par 39 résidents du Canada désireux d'appuyer les parents de Nina de Villiers, et je tiens à porter cette question à l'attention de la Chambre.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que les actes de violence commis contre la personne sont graves et répugnants aux yeux de la société et d'amender en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi de 1972 sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle.

### TIMOR ORIENTAL

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, toujours en vertu de l'article 36 du Règlement, je voudrais déposer une autre pétition.

Les 40 personnes qui ont signé cette pétition prient humblement le Parlement de condamner l'occupation militaire du Timor oriental par l'Indonésie et le génocide de cette population, de reconnaître publiquement le droit des habitants du Timor oriental à déterminer leur destinée par un référendum ou des élections libres, et d'appuyer cette cause auprès des Nations Unies et de tous les autres organismes internationaux.

### LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un groupe de citoyens de Colombie-Britannique.

Ces citoyens se plaignent du financement insuffisant accordé à la Gendarmerie royale du Canada et demandent au gouvernement fédéral de voir à ce que la GRC obtienne le financement dont elle a besoin pour remplir son mandat et son rôle en tant que seule force de police visible dans de nombreuses localités de la Colombie-Britannique et ailleurs au Canada.

### LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, j'ai une autre pétition portant sur une autre question qui vient encore surtout d'habitants de la vallée de la rivière Thompson-Nord, en Colombie-Britannique; les pétitionnaires font part de leurs préoccupations au sujet d'un plan tendant à ériger un barrage sur la rivière Thompson-Nord afin d'en détourner l'eau vers la région de San Diego, en Californie.

Les pétitionnaires demandent que le gouvernement annonce simplement que les cours d'eau canadiens ne seront jamais vendus aux États-Unis.

### LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingway):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs centaines de Canadiens de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires signalent qu'en octobre 1985, le Sous-comité sur les droits à l'égalité du Comité de la justice a soumis à la Chambre un rapport recommandant de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'empêcher toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle dans tous les secteurs de compétence fédérale. Ils ajoutent qu'en mars 1986, le gouvernement fédéral a accepté ce rapport et ses recommandations. Ils précisent que la Commission canadienne des droits de la personne ne cesse de réclamer cette modification à la loi et que le Québec, l'Ontario, le Manitoba et le Yukon ont déjà prévu une protection de ce genre dans leur propre loi sur les droits de la personne.

Ainsi, les pétitionnaires exhortent le gouvernement et le Parlement à agir en présentant immédiatement une modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

### LA CROATIE

**M. Ken James (Sarnia—Lambton):** Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir, en vertu de l'article 36 du Règlement afin de présenter une pétition qui a été certifiée conforme quant à la forme et au contenu.

Des centaines de pétitionnaires de ma circonscription de Sarnia—Lambton avaient exhorté le gouvernement fédéral à reconnaître officiellement la Croatie. Je sais

que ces pétitionnaires et tous les Canadiens ont accueilli avec beaucoup de plaisir l'annonce faite le 15 janvier 1992 par le gouvernement fédéral qui a reconnu alors officiellement la Croatie en tant qu'État indépendant et souverain.

LES MINES

**L'hon Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition de mes électeurs de la région de Dawson City, au Yukon.

Ces électeurs qui représentent la nation et la bande indienne de Dawson se préoccupent du fait qu'à un certain endroit on exploite des placers et ils souhaitent particulièrement que le gouvernement fédéral se penche sur la question et s'assure que toutes les ententes prises dans l'intérêt des autochtones sont respectées. Cette bande de terre située entre la rivière Klondike et le fleuve Yukon et appelée «Tr'o-ju-wech'in» est extrêmement importante.

Ainsi, mes électeurs demandent au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger leurs droits et respecter les obligations constitutionnelles établies par la Chambre et le Sénat en 1867. Ils invitent le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à empêcher la poursuite des travaux miniers sur le site de l'ancien village de «Tr'o-Ju-wech'in».

LES PORTS

**M. Lawrence MacAulay (Cardigan):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de certains électeurs de Cardigan, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Ils prient humblement le Parlement d'insister pour que le gouvernement fasse en sorte que les travaux d'entretien et de réparation que nécessitent les ports pour petits bateaux de l'Île-du-Prince-Édouard soient exécutés.

LA LOI SUR LE DIVORCE

**M. Stan Wilbee (Delta):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée portant 40 signatures.

Il n'y a actuellement aucune disposition dans la Loi sur le divorce ou dans une autre loi fédérale, qui confère aux grands-parents un droit de visite de leurs petits-enfants malgré l'opposition des parents.

Ces pétitionnaires demandent que la Loi sur le divorce adoptée par le Canada en 1985 soit modifiée, de sorte que ni le père ni la mère, sans un motif valable, ne puissent s'opposer aux relations personnelles entre un enfant et ses grands-parents. En cas de désaccord entre les parties, les modalités de ces relations seront fixées par un tribunal.

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Phillip Edmonston (Chambly):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des centaines de noms de gens habitant au Québec, en Colombie-Britannique, ainsi qu'un peu partout au Canada. Ils demandent que la Chambre statue sur le fait que la phrase «orientation sexuelle» devrait être mise dans la Loi canadienne des droits de la personne. Je dois vous mettre au courant du fait que déjà au Québec, en Ontario, au Manitoba et au Yukon, on a déjà fait un tel geste. Il est maintenant temps qu'on le fasse ici au Parlement du Canada.

[*Traduction*]

**M. Ross Harvey (Edmonton-Est):** Monsieur le Président, j'ai aussi le plaisir et l'honneur de me lever, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition signée par des centaines de Canadiens, dont un groupe important de l'Alberta et quelques-uns de Scarborough-Ouest, je crois.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre de faire en sorte que le gouvernement et le Parlement modifient sans tarder la Loi canadienne sur les droits de la personne, afin d'ajouter l'orientation sexuelle aux motifs de distinction illicite. C'est une pétition empreinte de sagesse et elle mérite notre attention.

• (1520)

UNITEL

**M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends aujourd'hui la parole, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter deux pétitions.

Dans la première, les pétitionnaires, résidents de localités aussi diverses qu'Okanagan Falls, Penticton, Naramata, Oliver et Osoyoos dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, font remarquer que les audiences du CRTC concernant la requête d'Unitel en vue de prendre le contrôle des télécommunications en Colombie-Britannique et ailleurs, ou d'y participer, devraient s'inscrire dans le cadre d'une politique canadienne d'ensemble en matière de télécommunications.

Les pétitionnaires demandent instamment au ministre des Communications de s'opposer à la demande d'Unitel qui voudrait faire concurrence au service interurbain des compagnies téléphoniques du Canada. Ils lui demandent en outre d'entreprendre des consultations avec toutes les parties en cause sur lesquelles la déréglementation de ce service aura des effets néfastes et d'organiser des audiences dans nos localités avant de décider du sort du réseau canadien de télécommunications.

LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt):** Monsieur le Président, j'ai également une pétition provenant des gens de toute la Colombie-Britannique et de divers endroits de l'Alberta et du Canada.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte que le gouvernement et le Parlement prennent les mesures nécessaires pour modifier immédiatement la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire toute discrimination sur la base des orientations sexuelles d'une personne.

* * *

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui à la question nº 49.

[*Texte*]

Question nº 49—**M. Skelly (North Island—Powell River):**

> En ce qui concerne la Société canadienne des postes, (*a*) y a-t-il plus de 30 employés qui soient congédiés chaque mois,(*b*) y a-t-il plus de 100 000 griefs présentés par les employés qui soient en souffrance, (*c*) un employé doit-il attendre plus d'un an pour obtenir une audience d'arbitrage, (*d*) plus de 80 p. 100 des employés congédiés retrouvent-ils leur emploi grâce à la procédure d'arbitrage, (*e*) les employés réembauchés après l'arbitrage sont-ils entièrement payés pour leur temps d'inactivité, (*f*) la Société canadienne des postes retarde-t-elle le remboursement des salaires perdus des employés réintégrés et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** En ce qui concerne la Société canadienne des postes:

(*a*) Au cours de l'exercice 1990-1991, La Société canadienne des postes a congédié 317 employés, ce qui représente, en moyenne, 26 employés par mois. Environ 20 p. 100 d'entre eux l'ont été pour des raisons d'incompétence. Le cas échéant, l'employé poursuit ses fonctions habituelles jusqu'à ce que les parties en arrivent à un règlement ou que la question soit tranchée par un arbitre. L'employé subit aucune perte de salaire. Environ 55 des 317 employés ont été licenciés pendant la période de stage parce qu'ils ne répondaient pas aux exigences du poste et 75 p. 100 l'ont été pour des raisons disciplinaires, comme l'insubordination ou le vol.

(*b*) Il y a environ 135 000 griefs dans le système en ce moment. Pour en réduire le nombre et accélérer leur règlement, les parties ont convenu, en mars 1990, d'un processus distinct d'arbitrage accéléré (Projet de règlement des griefs en instance d'arbitrage). Il faut souligner que le nombre de griefs n'est pas clairement représentatif des relations qui existent entre l'employeur et les employés à la Société canadienne des postes puisqu'un seul incident peut donner lieu à des centaines de griefs individuels. Par exemple, dans le cas d'un superviseur qui aurait fait du travail relevant d'une unité de négociation, ce sont toutes les personnes faisant partie du même quart de travail qui sont encouragés à inscrire un grief.

(*c*) Dans un grand nombre de cas, oui. Dans chaque cas de congédiement, l'employé, ou le syndicat au nom de celui-ci, dépose un grief. En raison du nombre de griefs dans le système, la Société, et le SPC ont convenu d'accorder la priorité aux cas de congédiement (entente conclue le 4 mars 1988 et jointe à l'Annexe C de la convention collective actuelle). Malgré cela, beaucoup d'employés sont forcés d'attendre des mois avant que leur cause ne soit entendue. Les causes d'arbitrage portant sur un congédiement doivent être inscrites au calendrier selon l'ordre de renvoi à l'arbitrage et elles sont attribuées aux arbitres (dont les noms sont inscrits dans la convention collective) à tour de rôle et en fonction de leur disponibilité. Les arbitres, affectés à des régions spécifiques à travers le pays, produisent approximativement quatre cas par mois. Le processus se complique lorsque de nombreux cas ne peuvent être résolus en une seule fois.

(*d*) Non. Une révision des statistiques de la Société touchant les francs succès de l'arbitrage démontre que 7 p. 100 seulement des cas de renvois ont été entièrement réglés par l'arbitre (i.e. réintégration avec pleine compensation, séniorité et sans pénalité). Dans 57 p. 100 des griefs, l'employé a été réintégré selon les termes et condition d'embauche, selon le temps qu'a duré le renvoi ou une combinaison de ces deux facteurs. L'arbitre a jugé que dans plusieurs de ces cas, des circonstances plus ou moins claires jouaient en faveur de la réintégration de

l'employé (i.e. l'employé jouissait de plusieurs années de séniorité ou souffrait d'un problème d'alcool/drogues) ou encore bien que des mesures disciplinaires aient été servies, le renvoi de l'employé était une mesure qui allait beaucoup trop loin. Et enfin, 36 p. 100 des cas de renvoi/libération n'ont pas été reconnus par l'arbitre ou bien ont été retirés par le syndicat (i.e. l'employé n'a pas été réintégré).

(*e*) Les employés qui ont été réintégrés par l'arbitre sont payés selon le pouvoir discrétionnaire de l'arbitre. Dans le cas d'un renvoi administratif (libération pour incompétence) l'employé effectue son travail normalement durant la période qui court jusqu'à l'arbitrage. Il ne souffre donc pas, dans ce cas, de perte salariale. Dans le cas d'un employé réintégré après renvoi pour raisons disciplinaires, la Société demandera à l'arbitre de déterminer si oui ou non l'employé a fait des efforts raisonnables pour rattraper son manque à gagner (i.e. est-ce que l'employé a déployé des efforts suffisants pour trouver un autre emploi afin de couvrir la période non travaillée?). De plus, l'arbitre peut remplacer un renvoi par une suspension non payée valable pour la durée qui s'est écoulée entre le renvoi et l'arbitrage. De manière générale, la suspension est d'une durée plus courte; cependant aucun salaire n'est dû pour cette période. Toute somme d'argent gagnée par un employé durant la période de suspension est déduite du salaire versé par la Société.

(*f*) Non. La décision de l'arbitre est définitive et lie les parties. Cependant, dans quelques cas, toute la question du remplacement des gains perdus peut être soulevée (voir partie e). Dans ce cas la Société demandera à l'arbitre la réouverture des dossiers afin de déterminer si l'employé réintégré a oui ou non déployé des efforts suffisants pour remplacer son manque à gagner durant la période de renvoi.

[*Traduction*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

## MOTIONS PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Les avis de motion sont-ils reportés?

**Des voix:** D'accord.

---

# INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

## LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Vic Althouse (Mackenzie)** propose:

Que la Chambre demande au gouvernement d'appuyer sans réserve tout accord final du GATT qui:

a) prévoit le maintien de programmes viables et efficaces de gestion des approvisionnements, car ces derniers représentent un élément essentiel de la politique agricole canadienne;

b) protège la capacité du Canada, au moyen d'une clarification de l'article XI, de contrôler en termes réels les importations de lait, d'oeufs d'incubation, de poulets et de dindes, ainsi que de denrées contenant surtout des produits dont l'approvisionnement est assuré par une politique de gestion;

c) permet au Canada de conserver dans sa forme actuelle l'Entente du Nid-de-Corbeau dont l'adoption était nécessaire pour assurer le développement des exploitations agricoles canadiennes des Prairies et qui continue d'être nécessaire pour assurer la viabilité de cette région et du pays;

d) réduit les subventions à l'exportation car elles portent un dur coup aux producteurs agricoles canadiens; et

e) exige des gouvernements participants qu'ils présentent à leurs législatures avant la ratification de tout accord une évaluation de ses répercussions.

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En vertu des dispositions de l'article 41 et du paragraphe 43(2) du Règlement, chaque parti peut diviser son temps de parole.

Je me demande si la Chambre accepterait que les députés de notre parti prennent sept minutes pour prononcer leur allocution et réservent trois minutes pour les questions et les réponses, utilisant ainsi les 30 minutes qui nous sont accordées.

C'est ainsi que nous aimerions procéder pendant le reste de la journée.

J'ai brièvement consulté le secrétaire parlementaire de même que le leader parlementaire du NPD et je me demande si la Chambre accepte que notre parti procède comme je l'ai expliqué.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, que la Chambre et le leader parlementaire de l'opposition officielle sachent que nous acceptons avec plaisir de coopérer.

Je précise que les députés de notre parti aussi, après le discours du ministre de l'Agriculture, notre premier orateur, aimeraient diviser le temps qui leur est accordé.

**M. Riis:** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 43(2), j'estime encore une fois que nous devrions procéder ainsi, chaque parti ayant la possibilité de répartir le temps de parole alloué à ses intervenants comme il l'entend.

Nous appuyons certes le principe.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Y a-t-il consentemenent unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je voudrais préciser un point. Les libéraux ont fait savoir qu'ils voudraient sept minutes pour l'intervention et trois minutes pour les questions et observations.

De notre côté, nous voudrions dix et cinq minutes respectivement, soit exactement la moitié.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Évidemment, j'attire l'attention des honorables députés qu'une période de questions et commentaires de 3 minutes obligera les intervenants à être concis dans leurs questions et leurs commentaires.

[*Traduction*]

**M. Althouse:** Monsieur le Président, pour commencer, je reconnais que la décision prise aujourd'hui par la Chambre et le président est inhabituelle et crée un précédent. J'espère que le gouvernement reconnaît enfin que les journées de l'opposition peuvent parfois être utilisées comme va l'être la journée d'aujourd'hui. C'est une chose pour laquelle les députés de l'arrière-plan des deux côtés de la Chambre se battent depuis la Commission McGrath, soit depuis le milieu des années 1980. Aujourd'hui nous allons enfin pouvoir appliquer ce principe.

On a bien essayé l'automne dernier. Je m'y suis moi-même efforcé lorsque j'ai voulu permettre à la Chambre de débattre la nécessité d'accorder aux céréaliers et aux horticulteurs un paiement de 1,3 milliard de dollars et quelques. Le gouvernement n'avait alors rien voulu entendre. Il voulait s'en tenir à la décision et au précédent qui veulent traditionnellement que les journées de l'opposition soit consacrées aux subsides, ce qui signifiait que le gouvernement et l'opposition sont obligatoirement en opposition et que, en cas de vote positif, le gouvernement est automatiquement renversé. Nous avions essayé de faire valoir au gouvernement que ce n'était pas ainsi en l'occurence que l'opposition envisagerait l'issue d'un tel vote.

Je suis heureux que nous soyons aujourd'hui arrivés à trancher la question sur ce point au début de ce débat, d'autant plus que la question dont nous sommes saisis aujourd'hui revêt une telle importance pour un grand nombre de Canadiens vivant dans les collectivités rurales.

Les négociations du GATT ont été lancées en Uruguay et durent maintenant depuis quatre ou cinq ans. Elles ont été hâtées en partie par la guerre des céréales entre les États-Unis et le reste du monde, notamment la Communuté européenne. À notre retour à la Chambre, le 3 février, nous avons été saisis du rapport Dunkel, du nom du secrétaire général du GATT qui est chargé de toutes les négociations. Celui-ci a élaboré un rapport et exigé une réponse des gouvernements à partir de la mi-janvier.

Nous sommes donc revenus sans savoir ce que la réponse du gouvernement du Canada allait être. J'ai proposé un débat spécial sur ce sujet. Dans sa sagesse, la Présidence a jugé qu'on pourrait très bien en débattre durant une journée de l'opposition. Nous y voici.

La motion proprement dite a été rédigée avec le concours et l'assentiment de divers groupes visés. Nombre d'entre eux ont d'ailleurs des observateurs à la Chambre aujourd'hui, des représentants des offices de commercialisation dont les produits sont soumis à la gestion des approvisionnements, notamment le lait, les oeufs, les oeufs d'incubation, le poulet et la dinde. Ils sont tous ici et ils ont tous participé à l'élaboration de cette motion.

Nous espérons que l'approche dite équilibrée du gouvernement du Canada va se rééquilibrer et que la version révisée du rapport Dunkel, qui doit faire l'objet de discussions vers la fin des négociations du GATT, comportera une disposition qui renforcera et rendra plus clair le sous-alinéa XI 2 *c*)(i). Il n'en a pas été question dans le rapport, ce qui chagrine beaucoup un grand nombre de Canadiens qui suivaient l'application de la stratégie canadienne dite de «l'approche équilibrée» dans le cadre de ces pourparlers.

• (1530)

Il y a certains ministériels, je le sais, qui depuis longtemps admettent difficilement l'idée de la gestion de l'offre et des offices de commercialisaiton en général. Je le sais parce que, en tant qu'agriculteur et membre d'associations d'agriculteurs pendant les années 1960 et 1970, avant de venir ici, j'ai vu, quelquefois avec consternation, les membres du Parti conservateur se battre pour empêcher l'adoption sous forme de loi de la gestion de l'offre et des offices de commercialisation dans notre

pays. En fait, la loi sur les offices de commercialisation que nous avons dans notre pays oblige à recourir au Parlement chaque fois que l'on veut inclure un nouveau produit dans la gestion de l'offre.

C'est à certains des ministres actuels que nous le devons. La loi initiale a été rédigée en termes très généraux de sorte qu'il suffisait pour en faire une loi qu'une majorité d'agriculteurs de chaque province décident et votent pour participer à un système de gestion de l'offre. On n'y est pas parvenu à cause des efforts de certaines personnes qui sont toujours au Cabinet. Par conséquent, chaque fois qu'il faut ajouter un nouveau produit, il faut aller au Parlement pour modifier la loi afin d'inclure ce produit.

Je crois comprendre que le principe de la gestion de l'offre pose certains problèmes aux ministériels. Ceux-ci sont d'ordre idéologique et politique et ils ne datent pas d'hier.

Les négociateurs, et une partie de la presse, ont dit que cette politique ambivalente qui consiste à conserver la gestion de l'offre d'une part et à demander d'autre part l'ouverture des frontières et la non-ingérence des gouvernements dans les activités commerciales, est très difficile à appliquer. Elle ne concorde pas vraiment avec ce que le GATT essaye de faire. Je pense que nous voulons faire les malins en usant de cet argument.

Tout d'abord, devant trop de purisme dans ce genre d'argumentation, on doit toujours se rappeler le mot d'un diplomate anglais du siècle dernier, qui disait: «La simple logique est le refuge des petits esprits.» Dans le cas qui nous occupe, la logique peut être poussée trop loin. Si les participants au GATT ne peuvent souffrir l'illogisme, alors comment se fait-il qu'ils consacrent toute une partie du GATT à la protection de la propriété intellectuelle, y compris les brevets, les droits d'auteur et les inventions, tout en proposant et en appuyant des entraves au libre accès à ces idées ou inventions? Cette contradiction ne semble pas leur faire problème. L'inscription des droits de propriété intellectuelle dans le GATT a été jugée logique parce qu'on établissait une série de règles qui seraient semblables d'un pays à l'autre.

Voilà la clé. L'application de règles d'un pays à l'autre, c'est exactement ce qu'essaient d'obtenir les défenseurs de la gestion de l'offre. L'article XI fait partie du GATT pratiquement depuis le début, au milieu des années 1950. Avec les améliorations que les producteurs canadiens et leurs organisations proposent d'apporter à l'article XI 2*c*)(i), ces règles seraient claires; il serait établi clairement que les importations de biens dérivés de produits assujettis à la gestion de l'offre dans une proportion de plus de 50 p. 100 seraient également assujetties au système de gestion touchant ces produits à l'intérieur du pays.

Il faut veiller à ce que les produits assujettis à la gestion de l'offre ne nuisent pas aux autres pays. Ils n'encombrent pas le reste des marchés mondiaux. Ils n'y sont pas écoulés à bas prix. Règle générale, toutes les activités des secteurs soumis à la gestion des approvisionnements au Canada produisent un peu moins que les besoins du marché canadien. Elles tâchent de répondre le plus exactement possible aux besoins du Canada, mais il y a toujours place pour un petit volume d'importation pour combler un écart éventuel de sorte que les consommateurs puissent ne pas manquer des produits en question.

Si nous comprenons toute la portée de la nature spéciale de la production agricole, nous aurons moins de mal à comprendre le concept de la gestion de l'offre. Une forte proportion de la production agricole consiste en produits périssables qui ne peuvent pas être entreposés à peu de frais et dont le transport est coûteux. Il est donc raisonnable de les produire dans des unités relativement petites et relativement peu éloignées des bassins de consommateurs.

Ce n'est probablement pas un hasard si la plupart des produits soumis à la gestion de l'offre au Canada sont précisément les genres de produits qui sont plus périssables que les céréales, par exemple, et que certains des oléagineux.

Tous ces produits et toute la production agricole ont ceci de particulier qu'ils constituent des aliments pour les humains. Comme il s'agit d'aliments pour les humains, tout être humain cherche à produire plus qu'il ne faut. Nous voulons toujours avoir au moins assez de nourriture pour nous-mêmes, et nous avons habituellement chez nous un petit excédent sur lequel nous pouvons compter. Ce n'est que naturel et prudent. On peut toujours soute-

nir que cela vient de l'époque où l'on vivait de la chasse et de la cueillette, mais cela n'explique pas tout. Cela reste nécessaire, et cela reste une raison bien compréhensible pour laquelle les gens et les pays veulent pouvoir produire la majeure partie de leurs propres aliments et tendre à l'autosuffisance.

La gestion des approvisionnements s'est donc révélée une façon très rationnelle de faire correspondre la production intérieure aux besoins intérieurs. C'est une réponse très rationnelle à un besoin fondamental de production.

La gestion de l'offre est réellement plus efficace que les sytèmes d'approvisionnement sur les marchés libres, puisqu'on ne gaspille pas les ressources à surproduire. Autrement dit, on ne produit pas sans avoir tout d'abord trouvé des marchés. Ainsi, on ne se retrouve pas avec des denrées qu'on regarde pourrir, qu'on doit enterrer, des denrées dont il faut se débarrasser en les offrant aux consommateurs à prix réduit ou les jetant carrément parce qu'elles ne peuvent être consommées.

Cela reste un système très compétitif qui favorise la production efficace. D'ailleurs, au Canada, où la gestion de l'offre s'applique à la production de la volaille et des produits laitiers, la production par volaille et par vache est supérieure à la production observée aux États-Unis où la gestion de l'offre n'existe pas.

La gestion de l'offre incite les producteurs à adopter plus rapidement les nouvelles technologies et à les perfectionner. Je prends l'exemple du Canada, mais je pourrais parler de la production agricole aux États-Unis et en Europe. Ils se servent d'une forme de gestion de l'offre pour diminuer l'utilisation des terres arables et réduire ainsi la production globale. Par conséquent, ils ont mis au point des fertilisants, des produits chimiques et même des systèmes d'irrigation pour obtenir un rendement moyen de beaucoup supérieur au rendement antérieur, ce qu'ils n'auraient jamais pu faire sans appliquer la gestion de l'offre pour favoriser l'utilisation plus efficace des meilleures ressources. Conclusion, il faut améliorer la technologie agricole pour espérer mettre en oeuvre ce genre de système.

On nous a dit que le GATT aurait dû chercher à éliminer toutes les subventions. Quels sont les grands organismes qui accordent ces subventions et à qui le GATT a voulu s'en prendre? Nos voisins du Sud nous parlent beaucoup des Européens à qui ils livrent une guerre commerciale. D'ailleurs, la plupart des renseignements que nous obtenons à ce sujet constituent en fait des moyens de propagande. Les Américains et les Européens se font la guerre, et il y a toujours beaucoup de propagande dans de tels cas.

• (1540)

Lorsqu'on regarde les statistiques de l'OCDE, et on se souviendra que le premier ministre aime citer l'OCDE comme source extérieure et impartiale de statistiques de tous genres, et qu'on applique l'équivalent subvention à la production pour comparer les niveaux d'aide gouvernementale dans chacun des pays, nous voyons que l'Europe vient au deuxième rang, après le Japon. D'après les moyennes de 1986-1988, la production était subventionnée à 76 p. 100 au Japon, à 50 p. 100 en Europe et à 46 p. 100 au Canada. D'après ces chiffres, le niveau d'aide gouvernementale ici était donc inférieur de 4 points de pourcentage seulement à celui observé en Europe. Puis venaient les États-Unis, à 39 p. 100.

Il y a aussi des pays, comme l'Australie, qui ne subventionnent que 12 p. 100 de leur production, et il y en a d'autres, comme l'Argentine, où les agriculteurs paient des taxes avant de pouvoir exporter leurs produits. C'est donc le contraire d'une production subventionnée, c'est-à-dire que ce sont les agriculteurs qui, en réalité, subventionnent les consommateurs en Argentine et dans un ou deux pays d'Afrique.

Selon l'OCDE, quelles seraient les conséquences d'une libéralisation des échanges commerciaux dans le secteur agricole? Pour le Canada, si on prend l'ensemble des produits, notre production baisserait de 16,7 p. 100 si on se sert de ces trois années comme moyenne. Les céréaliculteurs diront évidemment: «Ah, ah!, les organismes de gestion de l'offre seront obligés de fermer leurs portes, alors il est évident que la production au Canada diminuera.»

Cependant, l'OCDE prévoit que les exportations chuteront de 42,5 p. 100 dans un monde où les subventions seront abolies. Comme nous n'exportons aucun produit assujetti à la gestion de l'offre, mais seulement des grains et des oléagineux, il est évident que l'abolition des subventions aura de graves répercussions sur nos exportations de grains et d'oléagineux.

L'OCDE prédit aussi que les salaires des agriculteurs vont baisser de 8 p. 100 au Canada, de 4 p. 100 dans les pays de la Communauté européenne et de 5 p. 100 aux États-Unis. Dans un monde tout à fait exempt de subventions, le loyer foncier et la valeur des terres baisseront de 53 p. 100 au Canada, de 40 p. 100 en Europe et de 41,2 p. 100 aux États-Unis.

Le prix de nos exportations connaîtra une légère augmentation de 3 p. 100, comparativement à une hausse de 2 p. 100 pour l'Europe et de 1,6 p. 100 pour les États-Unis.

Qui donc bénéficiera de cette situation? Pas les agriculteurs du Canada, de la Communauté européenne ou des États-Unis. Ils se retrouveront tous dans une situation pire qu'avant. Que dire des consommateurs? En bénéficieront-ils? Pas beaucoup. Les consommateurs de la Communauté européenne verront les prix baisser de 0,6 p. 100, c'est-à-dire de six dixièmes de 1 p. 100. Aux États-Unis, les consommateurs paieront 1 p. 100 de plus qu'à l'heure actuelle, et au Canada, 1,5 p. 100 de plus.

Pourquoi faire tant d'histoires? L'Australie et la Nouvelle-Zélande vont effectivement en bénéficier un peu, tout comme l'Argentine, mais les pays développés sur lesquels je m'attarde, soit le Canada, les pays de la Communauté européenne et les États-Unis n'en retireront pas grand-chose.

Le Canada n'a pas beaucoup à gagner dans tout cela. Notre production agricole va diminuer, tout comme celle des États-Unis. Jusqu'à maintenant, pour obtenir cela, nous avons privé de protection nos céréaliculteurs en acceptant des dispositions qui auront des répercussions sur nos exportations de grains. Nous n'avons pas réussi à renforcer le sous-alinéa XI 2 *c*)(i). Nous n'avons pas dit un mot sur le renforcement ou la clarification de cet article. Nous avons laissé tomber les familles qui produisent actuellement des denrées assujetties à la gestion de l'offre.

Si la Chambre n'envoie pas un message clair à ses négociateurs pour qu'ils demandent une disposition XI 2*c*(i) qui soit claire et efficace, le Canada rural va perdre environ 100 000 ménages: 38 000 dans les exploitations agricoles, 22 900 qui travaillent comme ouvriers agricoles et 36 300 dans le secteur de la transformation. La valeur de la production agricole qui sera perdue si les régimes de gestion de l'offre disparaissent sera de 4,7 milliards de dollars, en plus de 5,5 milliards que nous gagnons grâce à la transformation, ce qui portera la perte nette pour l'économie canadienne à plus de 10 milliards.

C'est un important message que nous allons transmettre à nos négociateurs. Il est crucial qu'ils travaillent résolument, que notre gouvernement leur dise clairement quel est leur rôle, qu'il leur fasse savoir qu'il attache beaucoup d'importance à la motion que nous espérons adopter aujourd'hui. Et il faut que le gouvernement se conforme scrupuleusement à cette motion parce qu'elle est essentielle pour tous les Canadiens, surtout pour ceux des zones rurales.

**L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, je remercie mes collègues qui participent au débat d'aujourd'hui. Nous estimons que l'agriculture est un secteur important de notre économie, et les intervenants accordent beaucoup d'importance à ce débat qui constitue une excellente occasion de discussion.

Mon collègue de Mackenzie a fait valoir certains arguments et certaines observations qui, je pense, seraient utiles pour des personnes dans le monde entier, en particulier celles qui travaillent dans certaines ambassades et qui regardent peut-être le débat qui se déroule ici. Le député a souligné des points importants sur lesquels j'aimerais revenir.

Cette occasion doit aussi nous permettre de clarifier—nous employons ce terme depuis plus de deux ans et demi—la situation et de dire ce qui en est au juste relativement à l'engagement de longue date pris par le gouvernement afin d'assurer le succès de l'Uruguay Round, dans le cadre des négociations du GATT. Notre gouvernement et d'autres ont participé pendant cinq ans aux importantes négociations tenues dans le cadre de l'Uruguay Round.

Comme vous le savez, le directeur général du GATT, M. Dunkel, a publié un texte le 20 décembre dernier. M. Dunkel a travaillé avec les pays du monde entier, soit les quelque 108 membres du GATT, afin d'essayer d'en arriver à une entente à la table de négociation. Il n'a pu parvenir à une telle entente. M. Dunkel a alors pris le point de vue et les propositions des divers gouvernements, les a reliés en un texte, et a dit: «C'est le mieux que je puisse faire. Je distribue ce texte afin que les pays et les nations du monde puissent l'examiner puis y donner suite.»

Les membres du GATT se sont réunis à Genève, le 13 janvier, afin de répondre au rapport Dunkel et donner leur réaction. Il est intéressant de noter qu'aucun des 108 pays n'a rejeté le texte comme base pour la poursuite des négociations en vue d'en arriver à une entente. Personne n'a rejeté ce texte. Tous les membres du GATT, y compris le Canada, sont demeurés à la table pour défendre leur position. L'ambassadeur du Canada, M. Shannon, a d'ailleurs présenté très clairement la position de notre pays.

La prochaine étape importante sera le 1er mars, date proposée dans le rapport Dunkel afin que les pays déposent leurs offres révisées en ce qui a trait à l'accès aux marchés pour les produits agricoles. Évidemment, on en est encore au stade de l'examen des répercussions de cette mesure, en vertu de laquelle tous les pays formuleront leur proposition d'accès aux marchés, y compris le Canada et ses partenaires commerciaux. Dans l'ensemble, nous sommes plutôt optimistes à l'égard de certaines

parties du document Dunkel. Mais sur d'autres points, notamment au sujet du renforcement et de la clarification de l'article XI, nous avons de sérieuses réserves et nous continuons d'appuyer la position adoptée par le gouvernement avec le concours et les conseils des parties intéressées, des producteurs et des provinces qui ont aussi un rôle important à jouer pour appuyer le secteur de notre économie qui est soumis à la gestion de l'offre et qui s'est révélé rentable pour l'agriculture au cours des années.

• (1550)

D'ici le 1er mars, des négociations se dérouleront à quatre niveaux différents. Le comité des négociations commerciales sera le théâtre de pourparlers en vue d'apporter des modifications à l'ensemble des propositions.

Je sais que les gens veulent se montrer réalistes et il est réaliste de penser que toutes ces modifications devront avoir été approuvées par les pays participants avant d'être soumises au comité. M. Dunkel a prévenu qu'il entendrait les propositions, à la condition qu'elles aient déjà fait l'objet d'un accord.

Les participants ne travailleront plus à une table. Chacun va entrer en pourparlers avec d'autres pays pour tenter de faire comprendre son point de vue et de le faire accepter.

Un document juridique sera rédigé pour dépouiller l'avant-projet de ses incohérences, sans toutefois modifier le reste du texte. En ce qui concerne les négociations sur l'accès aux marchés pour les services, des échéanciers des engagements initiaux seront élaborés puis déposés.

Dans le cas des marchandises, on établira des échéanciers des concessions qui seront faites et des engagements pris sur le plan des subventions à l'exportation et du soutien interne à l'agriculture.

Cela ne fait pas de doute, monsieur le Président, que, depuis le 13 janvier, nos partenaires commerciaux se livrent à des négociations intenses qui vont s'intensifier encore après le dépôt de ces échéanciers.

Exception faite de certains passages à l'égard desquels nous avons manifesté notre opposition, le document Dunkel comporte beaucoup d'éléments qui nous permettent de croire à la libération, à la stabilisation et au redressement du marché agricole. En effet, le projet d'accord garantira un accès accru et plus sûr aux marchés étrangers. De plus, l'exonération des importations, qui est prévue à l'article 22 et qui est chère aux Américains, devait être une mesure temporaire et est toujours en vigueur après tout près de 40 ans; si j'ai bien compris, cette exonération, de même que les taxes variables à l'importation appliquées par la Communauté européenne seront supprimées pour être remplacées, selon la version nouvelle, par des tarifs.

Certes, les propositions Dunkel assureront un accès plus large et plus sûr des produits canadiens aux marchés étrangers, mais les règles commerciales multilatérales dont le Canada tire parti seront renforcées et s'appliqueront uniformément à tous les pays. Voilà ce qui est important.

L'accord définit aussi les programmes d'aide qui ne faussent pas les échanges et que les pouvoirs publics peuvent utiliser pour soutenir les revenus agricoles. C'est là un aspect très important en soi. De plus, une fois qu'ils auraient été qualifiés de verts dans la terminologie du GATT, ces programmes ne seraient pas assujettis à des droits compensateurs. C'est d'une importance particulière pour le Canada parce que l'industrie agro-alimentaire doit continuer de recourir aux tribunaux pour prospérer. La guerre commerciale doit cesser.

Par conséquent, comme d'autres membres du GATT, le Canada devra adapter certains de ses programmes pour mettre en oeuvre la proposition du GATT.

**Mme Copps:** Quelle honte!

**M. McKnight:** Je suis heureux que la députée libérale prenne part au débat. Elle crie: «Quelle honte.»

Le Canada devra adapter certains de ses programmes de soutien parce que ce ne serait pas logique de dire à certains pays de mettre fin à leurs subventions qui faussent les échanges et de permettre au Canada de maintenir les siennes.

Je dis adapter, monsieur le Président, parce que nous parlons ici de l'aspect de l'accord qui concerne les exportations. Si on supprime les subventions qui faussent les échanges, tous les pays seraient sur le même pied.

L'aide accordée aux programmes agricoles écologiques serait autorisée. Il va sans dire que nous devons concevoir des programmes qui ne faussent pas les échanges et. . .

**Mme Copps:** Nous ne déformons pas les échanges agricoles.

**M. McKnight:** La députée du centre-ville de Hamilton devrait, compte tenu de ses connaissances en agriculture, s'entretenir avec le porte-parole de son parti pour l'agriculture ou l'écouter faire son exposé.

Le point qu'on comprend mal, c'est que le Canada et d'autres pays ont la possibilité, sur le plan des exportations, de modifier leurs programmes de soutien du secteur agricole de manière à ce qu'ils ne constituent pas des mesures qui faussent les échanges. Cela sera reconnu par les membres du GATT si nous parvenons à une entente.

Ma collègue connaît l'existence du tarif du Nid-de-Corbeau, si elle veut y recourir. C'est un exemple. Il existe un certain nombre de moyens—et je les ai signalés dans le document que j'ai envoyé aux producteurs qui participent aux pourparlers sur les transports—de rajuster ce programme afin de continuer à en faire bénéficier les producteurs canadiens qui le trouvent très utile. En fait, ce programme est essentiel et doit être maintenu.

On ne peut pas dire que les pays ne peuvent pas s'adapter à la situation, comme le prouvent ces exemples dans le domaine des exportations. Tout changement de nature à créer un environnement commercial plus juste et plus responsable sera bien accueilli par notre secteur des exportations, notre industrie de la viande rouge, notre secteur des céréales et des oléagineux, soit tous les secteurs agricoles dont les produits sont effectivement exportés dans le monde entier.

Nous n'avons pas obtenu tout ce que nous souhaitions, même du côté des exportations; comme d'autres pays l'ont signalé, lorsqu'on considère. . .

**Mme Copps:** C'est terminé.

**M. McKnight:** Je suis persuadé, monsieur le Président, que, compte tenu des dispositions que le Parti libéral a prises pour répartir le temps de parole des députés, nous aurons l'occasion d'entendre la députée de Hamilton-Est. Elle sera en mesure de nous exposer son opinion et le résultat de ses réflexions sur l'important secteur de l'économie canadienne que constitue l'agriculture. J'espère qu'elle pourra le faire debout plutôt qu'assise.

Si je puis me permettre de poursuivre, je disais donc que les propositions ne reflètent pas ce que nous avions demandé au départ. Cela ne veut pas dire que nous ne continuerons pas à les faire valoir. Nous avons été en mesure de le faire en collaboration avec d'autres pays.

Nous avons demandé la suppression de toutes les subventions à l'exportation qui faussent les échanges et cela ne figure pas dans le document Dunkel. Il ne faut pas oublier que le Canada est l'un des 108 pays qui participent à ces négociations qui durent depuis maintenant plus de cinq ans.

La proposition Dunkel offre effectivement des possibilités dans le secteur agro-alimentaire, et nous nous en réjouissons.

J'ai exprimé les profondes réserves que nous avons et notre déception que l'article XI n'ait pas été renforcé et clarifié, comme nous l'avions réclamé. Tout le monde sait que cet article de l'accord vise surtout, actuellement, à autoriser le contrôle à la frontière. Cela nous permet d'avoir les industries soumises à la gestion de l'offre que nous avons au Canada.

En fait, la proposition actuelle prévoit des tarifs ou des équivalents à la place des contrôles frontaliers, ce que nous trouvons contestable. Dans la proposition Dunkel, même si l'article XI est maintenu, il ne serait pas invoqué pendant la période de mise en vigueur, ce que nous n'acceptons pas.

Il est très important de nous souvenir qu'il s'agit d'une base de négociation. Le Canada poursuivra ses efforts chaque fois que ce sera possible et tentera de se rallier des partenaires afin de défendre la position qu'il maintient depuis cinq ans.

Nous espérons faire des progrès et nous travaillons en ce sens. J'ai dit aujourd'hui pourquoi je pensais que ce débat à la Chambre était important car il nous permet de serrer nos rangs pour envoyer un message aux autres pays. Ce message, c'est que nous restons convaincus qu'il faut renforcer l'article XI et ce, sur les conseils de l'industrie même.

Depuis quelques années, l'article XI ne nous offre plus la même protection de nos industries soumises à la gestion de l'offre, à cause de l'interprétation qu'en fait maintenant le GATT. Je peux citer quelques cas où le GATT a rendu une décision contre nos contrôles à l'importation de produits transformés, comme la crème glacée et le yogourt notamment, décision qui est d'ailleurs toujours en suspens. On craignait que des droits compensateurs soient appliqués à d'autres produits transformés de l'industrie régie par la gestion de l'offre et que nous ne puissions plus contrôler les importations à nos frontières.

• (1600)

Les ministres ont exposé notre position. Le ministre d'État chargé des Céréales et des Oléagineux, le ministre d'État chargé de l'Agriculture, le ministre du Commerce extérieur et moi-même, à plusieurs occasions et un peu partout dans le monde, du Japon à l'Europe en passant par les États-Unis, avons continué à le faire avec l'appui de l'industrie, et je crois que nous avons aussi l'appui des

autres partis à la Chambre. Nous poursuivrons ces démarches.

Notre position n'a pas changé. Nous avons consulté l'industrie tout au long de ces négociations. Nous avons élaboré notre position de concert avec l'industrie. C'est la position actuelle du Canada et celle que nous appuyons dans ces négociations directes avec d'autres pays.

Nous savons par expérience que le système de gestion de l'offre est un système de commercialisation efficace. On s'est efforcé de le faire évoluer pour qu'il réponde aux exigences du marché. On lui a donné la souplesse nécessaire, au cours des dernières années, pour qu'il puisse s'adapter aux changements.

Je voudrais souligner une chose aux députés. Les secteurs de la transformation et de la production et les gouvernements ont travaillé fort au sein des groupes de travail sur les produits laitiers et sur la volaille, qui visent à permettre aux secteurs contingentés de continuer de s'adapter aux changements à venir.

En amorçant les négociations du GATT, nous avions adopté la position que nous allions appuyer la gestion de l'offre. C'est cette même position que nous défendons aujourd'hui. Et je n'ai aucune hésitation à continuer de la défendre. En fait, nous avons intensifié notre consultation avec les gouvernements et l'industrie. Cette consultation a été une constante dans l'élaboration de notre position ces dernières années. Je suis certain que l'industrie connaît la position que le gouvernement a présentée en son nom. L'industrie était à nos côtés à Genève et dans d'autres régions du monde où nous avons exposé la position du Canada. L'industrie appuie cette position.

Personne ne peut savoir avec certitude comment se termineront les pourparlers du GATT. Je sais que les députés comprennent qu'il est très avantageux d'avoir des échanges commerciaux plus libres et plus équitables dans le monde. Bien que le Canada soit vaste sur le plan géographique, il ne l'est pas lorsqu'il s'agit de la force de son économie. Par contre, il peut aller chercher des capitaux dans les blocs commerciaux plus puissants.

Comme je l'ai dit, le prochain échéancier est le 1er mars. Cette date est importante. Elle pourrait changer. On a déjà vu des changements de date au cours de cette ronde de négociations. En fait, il est peut-être important de rappeler à la Chambre que, à l'origine, la ronde de négociations que l'on appelle Uruguay Round devait se terminer il y a plus d'un an, environ 13 mois, en décembre 1990. Les gens se sont rendu compte qu'un aspect très important de l'économie internationale pourrait échouer, si cette ronde avortait, et c'est pour cette raison que nous avons redoublé d'efforts ces derniers mois pour faire valoir notre position.

Je peux vous assurer, et assurer à tous les députés, que c'est important pour le gouvernement du Canada. C'est tellement important que le premier ministre invite les dirigeants agricoles nationaux à le rencontrer, avec ses ministres, le mardi 18 février, à Ottawa, pour parler d'un élément agricole des négociations commerciales multilatérales.

**Une voix:** Ne vous attribuez pas le mérite de choses que vous ne faites pas.

**M. McKnight:** Monsieur le Président, il y a un autre Libéral qui parle de sa place.

Je voudrais que tout le monde comprenne combien cette question est importante pour le gouvernement. Il importe que nous fassions front commun; c'est pour cela que je voudrais proposer une motion d'amendement à la motion de l'opposition.

Je propose:

Qu'on modifie la motion:

a) en retranchant dans le premier paragraphe, les mots «demande au gouvernement d'appuyer sans réserve» et en les remplaçant par ce qui suit:

«appuie les efforts du gouvernement en vue d'aboutir à»;

b) en supprimant, dans le paragraphe c), les mot «dans sa forme actuelle»;

c) en retranchant, dans le paragraphe c), le mot «était» et en le remplaçant par ce qui suit:

«est»; et

d) en retranchant, dans le paragraphe e), tous les mots suivant le mot «participants» et en les remplaçant par ce qui suit:

«, en collaboration avec les industries affectées et à leur demande, qu'ils produisent une évaluation des répercussions.»

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Présidence va prendre en délibéré la motion d'amendement que vient de présenter l'honorable ministre de l'Agriculture. Nous passons tout de suite à la période de questions et de commentaires.

[*Traduction*]

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, je crois qu'il est louable que le gouvernement ait accepté de ne pas faire de cette motion une motion de confiance parce que je crois que ce que nous devons faire, c'est nous regrouper afin d'exercer le plus de pressions possible sur

les négociations du GATT qui entament leurs huit dernières semaines cruciales.

Je suis vraiment surpris que le ministre propose à l'alinéa *e*) de son amendement que des évaluations des répercussions économiques soient fournies aux industries touchées, à leur demande. Waldie Klassen, de l'Office canadien de commercialisation du poulet, nous a dit ce matin que l'industrie de la volaille avait demandé au gouvernement une telle évaluation, mais en vain. J'aimerais donc savoir pourquoi le gouvernement refuse de fournir une évaluation des répercussions à l'Office canadien de commercialisation du poulet quand il propose maintenant le contraire, dans son amendement.

Le gouvernement propose également de retrancher dans le paragraphe e), la partie qui exige des gouvernements de présenter à leurs législatures une évaluation des répercussions économiques. Qu'est-ce qui se passe? Il s'agit bien ici du gouvernement qui parle toujours de l'accès à l'information et de choses semblables. Pourtant, il retire de la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui l'obligation, pour les gouvernements participants, de présenter à leurs législatures des évaluations d'une importance cruciale.

Avant d'aider le gouvernement à ratifier un accord au GATT, nous devons savoir ce sur quoi nous votons. Je suis tout simplement sidéré de voir le gouvernement proposer un amendement qui prévoit l'obligation de fournir des études des répercussions économiques, le genre d'étude qu'il a refusé de fournir à l'Office canadien de commercialisation du poulet et aussi, je suppose, à d'autres groupes. Par la même occasion, il supprime de la motion initiale l'obligation de fournir ce genre de renseignements aux députés. Ce n'est vraiment pas raisonnable.

Le ministre pourrait-il me dire pourquoi le gouvernement a refusé de donner ces renseignements à l'Office canadien de commercialisation du poulet et pourquoi il propose, dans cette motion, de supprimer l'obligation pour les gouvernements de présenter des évaluations des répercussions économiques, dans ce cas-ci, les propositions Dunkel, aux députés?

**M. McKnight:** Je voudrais faire remarquer au député qu'il est question, dans l'amendement, de «collaboration avec les industries affectées». Il se rappellera que le 9 janvier, quelque temps après le dépôt du rapport Dunkel qui doit servir de base aux négociations, j'ai communiqué avec les responsables des organismes de gestion des approvisionnements et ceux de la Fédération canadienne de l'agriculture, mes collègues provinciaux et les ministres de l'Agriculture. Nous avons ce rapport, leur ai-je dit, mais il est difficile de le critiquer si on ne sait pas ce qu'il contient.

Jusqu'ici, nous n'avions jamais fait une analyse des montants des tarifs. Tout comme l'ont fait d'autres États en 1990, nous avons indiqué quelques chiffres, mais ils ne correspondent certainement pas à ceux qui figurent dans le rapport Dunkel. C'est pourquoi j'ai dit que nous aimerions examiner ce rapport pour voir les chiffres qu'on y donne. Nous pourrions les communiquer aux organismes de gestion des approvisionnements et leur demander s'ils correspondent, d'après eux, à ceux du rapport Dunkel.

• (1610)

C'est ce que nous avons fait et, chose étrange, des députés de certains partis politiques et des représentants d'organismes de gestion des approvisionnements se sont exclamés sitôt après que le gouvernement parlait de tarification parce qu'il avait vu ces chiffres dans le rapport. Il faut bien comprendre que nous n'avons pas discuté de chiffres parce que la tarification n'était pas prévue dans la position du gouvernement et qu'elle ne l'est toujours pas. Ce que nous avons fait, c'est plaider en faveur du renforcement et de la clarification de l'article. Mais on ne peut pas parler de renforcement et de clarification pour s'interroger ensuite sur les chiffres. C'est pourquoi nous n'avons pas soulevé cette question avant d'avoir l'autorisation des organismes visés.

Ni mes fonctionnaires ni moi n'avions encore reçu d'aucun de ces organismes la confirmation que ces chiffres correspondaient à ceux qui figurent dans le rapport Dunkel. Personne ne nous a confirmé que ces chiffres sont ceux qui figurent dans le rapport.

Certains membres des organismes de gestion des approvisionnements semblent conclure que parce que nous avons donné des chiffres après leur avoir demandé leur autorisation, nous avons changé notre position. Par conséquent, nous ne ferons aucune évaluation de répercussions tant qu'ils ne nous l'auront pas demandé directement et qu'ils ne nous auront pas offert de collaborer et de partager leurs connaissances avec nous, car si nous procédions unilatéralement, nous laisserions de côté un partenaire important.

Voilà ce que je réponds au député qui voulait savoir pourquoi nous avons proposé cet amendement.

L'autre point qui, d'après moi, mérite d'être souligné, c'est qu'il y a environ deux ans nous nous sommes entendus avec l'industrie pour élaborer la position que le Canada a présentée et qu'il continue de défendre. C'est notre position. Nous continuerons de chercher des appuis, et pour ce, nous avons besoin de l'industrie.

**M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River):** Monsieur le Président, plusieurs questions me viennent à l'esprit à la suite de la présentation du ministre. Quoi qu'il en soit, je me limiterai à trois brèves questions.

Le ministre semble sous-entendre que les inquiétudes de plusieurs sont prématurées et même qu'elles reflètent peut-être une certaine paranoïa à ce moment. Par conséquent, j'aimerais demander au ministre s'il peut me dire honnêtement, qui, à son avis, sont les gagnants et les perdants selon l'état actuel du document Dunkel. Si ce document devait servir à un règlement final, qui gagnerait au Canada et qui perdrait?

Ma deuxième question se rapporte à cette annexe 7(e) et à toute la question de la subvention du Nid-de-Corbeau. Hier, les négociateurs ont dit que l'annexe 7(e) telle qu'elle se trouve dans le texte n'était pas nécessairement liée à la méthode de paiement. Toutefois, le ministre, en présentant ces documents dans le contexte des audiences sur le transport des grains dans les Prairies, a établi un lien très net entre la méthode de paiement et ce qui se passe dans les négociations du GATT, minant ainsi l'appui des producteurs céréaliers pour le processus du GATT. Il a encore amplifié la crainte des producteurs céréaliers il y a quelques minutes en présentant un amendement qui supprimerait, dans la motion déposée devant nous, l'entente du Nid-de-Corbeau dans sa forme actuelle.

Passons maintenant à ma troisième question. Même s'il peut sembler politique de demander s'il y aura des répercussions économiques, je rappelle que le jugement rendu dans l'affaire du barrage Oldman stipule que, lorsqu'une décision de principe à incidence environnementale est prise par le gouvernement, ce dernier est légalement tenu de faire une analyse des impacts environnementaux. Les processus sont déjà en place afin que cette analyse de l'impact environnemental éventuel des changements amenés par le GATT soit faite avant les dates d'échéance qui nous sont imposées par le GATT.

**M. McKnight:** Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais que le député précise où j'aurais laissé entendre que les gens étaient paranoïaques et s'inquiétaient prématurément. J'aimerais bien qu'il précise où.

**M. Funk:** Monsieur le Président, pendant que je fais la recherche, le ministre pourrait peut-être répondre aux deux autres questions que j'ai soulevées.

**M. McKnight:** Peut-être les députés voudront-ils coopérer. J'aimerais tenter de répondre rapidement aux trois questions.

Lorsque nous avons entamé les négociations de l'Uruguay Round, notre objectif était de réduire sensiblement les subventions qui faussent les échanges, surtout les subventions à l'exportation. À cet égard, nous avions préparé notre position en consultation avec l'industrie. Le rapport Dunkel définit avec précision les subventions au domaine agricole qui faussent les échanges. Le rapport définit d'autres subventions internes dont il demande une réduction de 20 p. 100 au cours des six prochaines années. Il préconise une réduction, en valeur monétaire, de 36 p. 100 des subventions à l'exportation et une réduction en volume de l'ordre de 24 p. 100.

Il s'agit là d'avantages et cette position est conforme à nos objectifs. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, s'il vous plaît, la période consacrée aux questions et commentaires est maintenant terminée.

[*Français*]

Avant de reprendre le débat, je suis en mesure de déclarer que la motion d'amendement présentée par l'honorable ministre de l'Agriculture est recevable.

Le débat va donc se poursuivre et sur la motion principale et sur la motion d'amendement.

Je rappelle qu'un peu plus tôt aujourd'hui, le leader parlementaire de l'opposition a demandé et obtenu le consentement unanime pour que le temps d'intervention de son parti soit divisé en trois, c'est-à-dire entre trois orateurs libéraux et que chaque intervention soit suivie d'une période de trois minutes de questions et observations.

[*Traduction*]

En d'autres mots, j'accorderai la parole à trois députés libéraux et après chaque allocution, trois minutes seront consacrées aux questions et aux commentaires.

Le débat reprend. Le député d'Algoma dispose de sept minutes.

**M. Foster:** Monsieur le Président, la motion dont est saisie la Chambre aujourd'hui est sans doute l'une des plus importantes et ce débat à la Chambre est le plus important du printemps pour quelque 36 000 producteurs canadiens de lait, de volaille et d'oeufs.

La motion porte sur le maintien du système de gestion de l'offre, sur le contrôle des importations, sur le maintien de l'entente du Nid-de-Corbeau, sur la réduction des subventions à l'exportation de nos grains et céréales

oléagineuses vers le marché international et sur la nécessité d'évaluer les répercussions de tout accord.

Il s'agit d'autre chose que des délibérations d'un groupe de bureaucrates qui ergotent sur un document de 427 pages intitulé le rapport Dunkel. Il s'agit de milliers de familles rurales canadiennes qui meurent de peur que ce gouvernement ne les laisse tomber au cours des huit dernières semaines de négociations du GATT, qui craignent de perdre les dispositions concernant le contrôle des importations sur lequel repose le système de gestion de l'offre. Ils sont raides de peur à l'idée que l'industrie laitière et avicole canadienne finisse par ressembler à celle des États-Unis où la plupart des oeufs sont produits en Georgie et en Alabama et les volailles, en Californie. C'est par centaines que les producteurs laitiers s'enfoncent dans la misère jour après jour.

• (1620)

Voilà pourquoi quelque 1 400 agriculteurs ont défilé devant l'édifice sir John Carling. Voilà pourquoi 2 500 ont défilé devant l'édifice Lester B. Pearson où étaient réunis lundi les premiers ministres. Ils sont inquiets et vendredi en huit, entre 22 000 et 25 000 agriculteurs défileront dans cette ville.

Ces négociations revêtent une importance capitale pour cette industrie qu'on évalue à 10 milliards de dollars et qui emploie 22 000 personnes sans compter les 36 000 familles qui exploitent leurs fermes. L'industrie de transformation laitière et avicole représente 9 500 emplois.

Ce débat est très important. Nous demandons au gouvernement de faire appel à tous les recours diplomatiques en son pouvoir afin que l'accord final du GATT, s'il est conclu dans les deux prochains mois, ne signe pas l'arrêt de mort de notre système de gestion de l'offre.

C'est un système unique qui n'inonde pas les marchés internationaux. Il est efficace parce qu'il garantit aux producteurs un rendement raisonnable pour leurs investissements. Nous voulons le garder. Sa suppression aurait des répercussions indiciblement néfastes. Si on en croit les chiffres avancés ce matin par l'Office canadien de commercialisation du poulet, 86 p. 100 des aviculteurs canadiens feront faillite dans les trois ans suivant l'adoption du rapport Dunkel. Sur 2 411 aviculteurs, il n'en resterait que 330. En deux ans, plus d'un poulet ne serait produit dans le Canada atlantique.

La survie des usines de transformation au-delà de quelques années est en doute. En moins de six ans, à savoir au bout de la période proposée par le rapport Dunkel pour réduire les tarifs douaniers, il resterait à peu près 39 producteurs dans notre pays.

Le ministre parle de fournir des études d'impact. L'Office canadien de commercialisation du poulet dit qu'il le demande, mais que le gouvernement ne l'a pas fait.

Nous subissons vraiment des pressions en tant que législateurs pour déployer tous nos efforts afin d'assurer la survie de ces industries vitales. Imaginez 95 000 emplois et le Canada atlantique qui ne produirait aucun produit avicole. C'est le fondement de ce système. Les régions peu habitées et les zones métropolitaines continuent d'avoir des exploitations agricoles familiales qui sont viables.

Il serait impossible d'exagérer l'importance de ce que le gouvernement doit faire. On s'inquiète vivement parce que le gouvernement tient les propos qui conviennent, mais ne prend pas les mesures qui s'imposent. Je dis au premier ministre qu'il devrait assister jeudi prochain à la réunion qui aura lieu à l'hôtel Skyline. Je lui dis qu'il devrait demander l'appui des cinq autres pays qui soutiennent notre position, comme le Japon. Il devrait s'adresser aux chefs de gouvernement, obtenir des déclarations communes, demander aux autres membres du GATT d'appuyer notre position. Nous ne voulons pas inonder le marché, mais donner à nos producteurs un profit raisonnable pour leurs investissements. Nous voulons que l'exploitation agricole familiale subsiste.

Je dis au premier ministre qu'une fois qu'il aura obtenu cette déclaration commune des autres chefs de gouvernement qui appuient notre position, il devrait s'entretenir avec le président des États-Unis et avec le président de la Communauté économique européenne. Après tout, ce sont les deux principaux partenaires commerciaux. Il devrait demander leur appui pour faire en sorte que l'article XI soit renforcé dans le nouvel accord du GATT qu'on propose de mettre en place au printemps.

Aussi je propose, appuyé par le député de Gatineau—La Lièvre:

> Qu'on modifie l'amendement en changeant la virgule à la fin par un point virgule et en ajoutant ce qui suit:
>
> Que cette Chambre demande au premier ministre, dans l'intérêt des producteurs canadiens de lait, d'oeufs et de volailles, de s'engager personnellement dans les négociations du GATT en rencontrant le président des États-Unis et le président de la Communauté européenne afin de recueillir leur appui, et de le faire en collaboration avec d'autres pays qui partagent la position canadienne de renforcement et de clarification de l'article XI du GATT.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La présidence étudiera l'amendement que vient de proposer le député d'Algoma.

Il y a une période de trois minutes pour les questions ou commentaires. La parole est au ministre de l'Agriculture.

**M. McKnight:** Monsieur le Président, l'amendement proposé par mon collègue le député d'Algoma est important. Je suis certain que nous pourrons en discuter entre collègues.

Je voudrais seulement signaler au député et à la Chambre que le premier ministre a rencontré M. Lubbers, de même que M. Delors et le président Bush avec qui il a en outre communiqué et qu'il a pris une part active ces trois derniers mois dans la défense de cette position, pour faire valoir de façon ferme et raisonnable l'importance que cela revêt pour le Canada.

Je veux donc que le député d'Algoma sache que je considère l'amendement qu'il a proposé comme important et que je suis convaincu de pouvoir en discuter en toute confiance avec mes collègues.

**M. Foster:** Monsieur le Président, les paroles du ministre sont encourageantes. Il me semble en effet qu'il serait très important, dans le cadre des négociations en cours, que les dirigeants de cinq gouvernements qui appuient notre position, dont la grande nation commerçante qu'est le Japon, présentent une déclaration conjointe à l'occasion d'une réunion avec le président de la CEE et celui des États-Unis au cours des huit dernières semaines de négociations ou à un moment opportun pendant ces négociations.

Le Canada et le Japon font partie du Groupe des Sept. Par conséquent, leur position est importante, surtout que la nôtre est si raisonnable. Nous autorisons un accès accru et subventionnons moins—même si c'est déjà une rareté dans ce secteur—sans chercher à écouler à tout prix sur le marché les excédents et les denrées bon marché au risque de créer des problèmes. Dans bien des cas, on fait appel à nos producteurs pour régler un problème dont ils ne sont pas vraiment responsables.

*Les crédits*

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, au début de l'après-midi le ministre s'est moqué de moi et m'a dit que cette question ne devrait pas m'intéresser puisque je suis une citadine, «la députée du centre-ville de Hamilton» comme il m'a appelée. J'aimerais lui faire remarquer que si nous voulons gagner la bataille, il faut que les citadins comprennent ce qui est en jeu. Contrairement au ministre, qui parlait au passé de la gestion de l'offre, je fais partie de ceux qui comprennent que la tarification ne signifie pas la gestion de l'offre, mais bien l'extinction de l'exploitation agricole au Canada.

Si le ministre continue à se faire le défenseur hypocrite du rapport Dunkel, vous pouvez être sûrs que tous les députés de ce côté de la Chambre, y compris les citadins, seront là pour protester. Et savez-vous pourquoi je tiens à être présente? Permettez-moi de reprendre ce qu'a dit le député de Haldimand—Norfolk dans un de ses discours:

> Cette discussion ne porte pas simplement sur l'alimentation ni sur le fait que des agriculteurs se trouvent déplacés; elle concerne la capacité d'une nation de produire des aliments et de s'assurer qu'elle en a assez pour le présent et pour l'avenir.

L'adoption du rapport Dunkel entraînerait en réalité l'extinction de toutes les exploitations avicoles familiales du Canada atlantique. Dans six ans, il n'en resterait plus une seule dans cette région.

[*Français*]

On connaît déjà les effets dévastateurs que cela causera aux agriculteurs québécois, tels que déjà annoncés par l'UPA. On connaît les effets.

• (1630)

[*Traduction*]

Une nation qui ne peut subvenir à ses besoins alimentaires est à la merci des caprices du marché mondial. Si dans cinquante ans nous ne pouvons subvenir à nos besoins alimentaires, notre pays sera forcé de se battre pour se nourrir.

Nous pouvons opter pour l'intégration verticale. Nous pouvons décider de n'avoir plus au Canada que 39 producteurs de volaille au lieu de 2 411. Il se peut qu'on en retire des avantages à court terme.

Cela pourrait nous rapporter à court terme, mais, à long terme, les consommateurs de Hamilton-Est paieraient leur poulet plus cher.

Les leçons tirées au sujet des fermes familiales, des terres arables et des problèmes écologiques des années 90 ne l'ont pas été par les grandes sociétés verticalement intégrées, mais bien par les exploitations agricoles ayant appartenu à certaines familles pendant des générations.

Ralph Ferguson lègue à ses enfants et à ses petits-enfants les moyens de produire de la nourriture. Le Canada se classe encore deuxième au monde pour ce qui est du coût de la nourriture. Ralph Ferguson lègue à ses enfants et à ses petits-enfants la possibilité de continuer à produire de la nourriture.

Est-ce là le point de vue de Cargill? Cargill doit répondre à ses actionnaires, qui, c'est bien compréhensible, s'attendent à des dividendes.

[*Français*]

Mais il y a une différence entre notre pays et celui des Américains. Le ministre a parlé de ceux qui sont contre nous parmi les 106 qui sont actuellement dans les négociations du GATT. Il y a un pays que le premier ministre et le ministre de l'Agriculture auront à convaincre de changer d'avis.

[*Traduction*]

On peut parler des 106 pays. Nous, nous devons convaincre notre voisin du Sud, le bon ami du premier ministre. Le premier ministre est allé à la pêche à Kennebunkport. Il cherchait un emploi. Il est revenu bredouille, non seulement par rapport à ses ambitions personnelles, mais aussi par rapport aux intérêts des agriculteurs canadiens.

Encore une fois, le ministre de l'Agriculture n'a pu donner d'explications à la Chambre. Nous savons que le premier ministre s'est entretenu de cette question avec plusieurs personnes dans le monde, mais il n'a pas réussi à se faire vraiment entendre.

Depuis janvier, quelles mesures le gouvernement et le premier ministre ont-ils prises pour bien faire comprendre que nous ne marchons plus, que nous ne permettrons pas que nos familles agricoles disparaissent, et c'est à cela que mènerait le rapport Dunkel et c'est ce que ce ministre, qui dit publiquement qu'il appuie la gestion de l'offre, mais qui, dans le privé. . .

[*Français*]

Il est en train maintenant de préparer le terrain pour la tarification, malgré le fait qu'il devrait savoir que ce sera la mort de la ferme familiale au Canada. Oui, je suis une députée urbaine.

[*Traduction*]

Les députés d'en face peuvent bien sourire d'un air narquois. Je suis une députée urbaine mais, comme tous les Canadiens, je crois qu'il y a quelque chose qui nous distingue des Américains, et c'est que nous avons mis au point un système pour protéger nos approvisionnements en vivres, non pas seulement pour la génération actuelle mais pour les générations à venir.

Nous avons renoncé à notre souveraineté dans un certain nombre d'autres domaines avec l'Accord de libre-échange. Vous vous rappelez, le gouvernement prétendait que nous pourrions tout obtenir à bien meilleur marché et il invitait les consommateurs à l'appuyer en les assurant que nous allions bénéficier de cet accord commercial.

Rien que dans ma province, le tiers des emplois sont disparus dans le secteur manufacturier, et le gouvernement nous demande de lui faire confiance encore une fois.

Eh bien, je félicite John Wise d'avoir eu le courage de quitter ce gouvernement avant que les offices de commercialisation ne deviennent un objet de négociation. Vous vous rappelez, monsieur le Président, lors des dernières élections. . .

[*Français*]

—il nous a donné toutes les assurances qu'on ne toucherait jamais à ce système. Mais lui, il savait déjà.

[*Traduction*]

Il savait que ce qu'Eugene Whelan avait commencé à bâtir allait être démoli par le gouvernement actuel soit en privé soit en public. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous allons rallier tous les députés. Peu importe que vous veniez du centre-ville de Hamilton, du centre-ville de Wawa ou du centre-ville de Prince Albert, nous avons besoin de votre aide pour livrer ce combat et nous avons besoin de convaincre le gouvernement actuel qu'il doit bien faire comprendre à ses amis à Washington que nous, au Canada, nous réservons le droit d'être différents.

Nous nous réservons le droit de rester Canadiens. Et par-dessus tout, nous voulons conserver notre souveraineté en ce qui concerne notre gestion des approvisionnements en vivres.

**M. McKnight:** Monsieur le Président, je ferais remarquer à la députée qui vient d'intervenir que le groupe de Cairns, dont fait partie le Canada, regroupe 14 pays:

l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Uruguay, la Colombie, les îles Fidji, la Hongrie, la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande.

Il ne faut pas donner l'impression qu'il n'y a qu'un seul pays que nous devons convaincre d'accepter la position du Canada. Nous ne pouvons convaincre les États membres du groupe de Cairns d'appuyer la position du Canada. Cela ne veut pas dire que nous avons abdiqué. Cela ne veut pas dire que nous cesserons nos efforts en ce sens. Au contraire.

Je suis d'accord avec la députée. Nous avons besoin de l'appui de tous les députés et de toute la population. On ne gagnera pas l'appui des autres pays en affirmant que c'est la responsabilité d'un seul État ou d'une seule personne.

Nous avons collaboré avec les représentants du secteur agricole pour élaborer une politique que tous les partis à la Chambre ont appuyée. Je suis sûr que tous les partis se prononceront en faveur de la motion, quand elle sera mise aux voix aujourd'hui, et que nous continuerons de donner au Canada les moyens de transmettre son message et de faire accepter sa position.

**Mme Copps:** Monsieur le Président, je suis très consciente du fait que le groupe de Cairns comprend plusieurs pays.

Le ministre devrait aussi savoir, que c'est un de ses propres fonctionnaires qui a dit, hier, que les Américains sont le principal obstacle.

Nous savons que c'est une lutte entre les Américains et les Européens. Nous savons aussi, contrairement à ce que le ministre a dit il y a quelques instants, que le système de la gestion de l'offre au Canada n'est pas responsable du problème du dumping. Nous ne sommes pas un élément du problème. Nous ne devrions pas être l'agneau du sacrifice dans la solution.

Le ministre a dit plus tôt que certaines des raisons de ces changements étaient liées au dumping. Je n'ai pas parlé de dumping. Le ministre lui-même a défendu le concept de la tarification en laissant entendre qu'il faut absolument faire quelque chose à cause des forces impétueuses du marché international.

Le ministre devrait savoir que la gestion de l'offre au Canada était une solution interne à un problème interne. Elle n'a eu aucun effet sur la situation agricole aux États-Unis ni en Europe.

Il n'y a pas lieu de nous pointer du doigt comme un élément de la solution. S'il parle à ses fonctionnaires, le ministre saura qu'ils ont dit très clairement, hier, que les Européens étaient prêts à nous appuyer si nous réussissions à rallier les Américains à notre point de vue.

Je veux que le ministre dise à son premier ministre: «Monsieur le premier ministre, la stratégie que vous avez suivie jusqu'en janvier dernier a échoué lamentablement. Votre voyage à Kennebunkport n'a rien donné. C'est maintenant le temps de repenser votre stratégie et nous voulons savoir de façon précise ce que vous allez faire. . .»

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, s'il vous plaît! Après étude du sous-amendement proposé par l'honorable député d'Algoma, la Présidence est en mesure de rendre sa décision. Cette motion est irrecevable puisqu'elle met de l'avant un nouveau concept non envisagé par l'amendement.

En d'autres termes, ce sous-amendement dépasse la portée de l'amendement et est donc irrecevable. Je réfère les honorables députés à la Sixième édition de *Beauchesne*, l'édition française, à l'article 580, paragraphe 1):

> 580. 1) L'objet d'un sous-amendement étant de modifier l'amendement, il ne devrait pas élargir la portée de l'amendement, mais se rapporter à des questions non visées par celui-ci; si l'intention est de soulever des questions étrangères à l'amendement, le député devrait attendre qu'il ait été statué sur l'amendement pour en proposer un nouveau.

• (1640)

[*Traduction*]

**M. McKnight:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. À mon avis, les députés de la Chambre pourraient s'entendre sur ce qui serait acceptable. Je crois qu'ils ont le droit de le faire.

**M. Foster:** Monsieur le Président, je préférerais ne pas me lancer dans un long débat, mais manifestement, l'amendement principal et le sous-amendement portent sur l'article XI du GATT. On ne fait que proposer des façons de modifier cet article.

Étant donné que vous avez laissé entendre que cet amendement était peut-être irrecevable, je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre, puis-

que le ministre a déjà signalé qu'il était prêt à donner son accord.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Alors, évidemment comme les honorables députés le savent, j'ai déjà rendu une décision déclarant irrecevable ce sous-amendement, mais en dernière analyse, il reste que la Chambre est maîtresse de sa façon de procéder. S'il y a consentement unanime en dépit des règles qui gouvernent notre Chambre pour accepter de discuter de ce sous-amendement, la Présidence se pliera volontiers en autant qu'il y a consentement unanime.

Alors, je pose la question.

[*Traduction*]

Y a-t-il consentement unanime pour que le sous-amendement soit mis en délibération?

**Des voix:** D'accord

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Alors, le débat se poursuivra sur la motion principale, sur la motion d'amendement et sur le sous-amendement. L'honorable député de Gatineau—La Lièvre dispose de sept minutes.

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Monsieur le Président, je me considère privilégié d'avoir l'occasion d'appuyer le sous-amendement présenté par mon collègue d'Algoma qui se connaît très bien dans le domaine agricole. Depuis plusieurs années, il est un grand défenseur des agriculteurs à travers le Canada.

Aujourd'hui, comme l'a mentionné mon collègue d'Algoma, c'est peut-être un des débats qui peut s'annoncer le plus important de cette année quand on regarde les conséquences des négociations pour le GATT à Genève.

Monsieur le Président, j'ai écouté le ministre de l'Agriculture donner une explication du processus des accords du GATT, et je voudrais surtout faire remarquer, non seulement aux députés à la Chambre ici, mais à beaucoup de gens, des auditeurs, qu'il ne faut pas oublier qu'il y a énormément d'histoire derrière notre système de la gestion de l'offre. Je me rappelle comme beaucoup ici, où il y avait une époque—et je parle surtout des agriculteurs dont j'ai connus au Québec sur les fermes laitières—avant le système de la gestion de l'offre, c'était très difficile pour nos agriculteurs d'arriver à bout de s'en sortir.

On le sait et je suis convaincu qu'il y en a beaucoup ici qui ont certainement de la parenté ou des ancêtres ou de grandes connaissances d'individus qui ont vécu sur les terres. Ils sont certainement au courant des sacrifices que nos agriculteurs ont faits dans le passé, sept jours par semaine et cela, 52 semaines par année. Ils ont fait de grands sacrifices pour maintenir les fermes familiales et c'était difficile également de s'assurer une relève car c'était une tâche très souvent, non seulement difficile et où ils devaient faire des sacrifices, mais elle était aussi ingrate très souvent.

Il y a environ 20 ans, à force de négociations et de pressions, le gros bon sens a fini par prévaloir et on s'est rendu compte que le temps était venu d'avoir un système qui verrait aux besoins essentiels de nos agriculteurs pour qu'ils soient assurés d'une base minimum pour leur production afin qu'ils soient efficaces sur leurs fermes et la plupart, je dois le noter, monsieur le Président, le sont. Nous avons, au Canada, depuis les derniers 20 ans, avec la gestion de l'offre, construit un système qui est sain et humain, un système qui est à l'intérieur des règles du GATT. Vous comprendrez les efforts et les sommes d'argent que ce pays a donnés pour s'assurer que nos agriculteurs reçoivent le minimum pour leur production et en même temps, dans l'ensemble du pays, qu'il y ait un système qui soit équitable pour les dix provinces. C'était, monsieur le Président, une grande réussite pour tout le pays.

On est même un modèle pour plusieurs pays dans le monde. C'est un système qui était extraordinaire pour la simple raison qu'on n'avait pas de surplus sur le marché international, il n'y avait pas, comme on dit couramment, de *dumping* de notre côté. C'était un système qui ne dérangeait pas et qui garantissait l'approvisionnement à l'intérieur de notre pays, ce qui est extrêmement important. Pendant des années, la défense, l'armement était utilisé comme un élément de sécurité, mais il faut dire, monsieur le Président, qu'avec les événements qu'on a connus au cours des dernières années, la suffisance agricole dans chaque pays est aussi importante, et je dirais même qu'elle l'est plus que la défense nationale.

Donc, on a vu l'évolution d'un système qui a rendu de grands services, non seulement pour l'ensemble du pays, mais pour tous nos agriculteurs. Après 20 ans, pour des raisons qu'on a de la difficulté à comprendre, toute cette question, toute cette évolution d'un système est mise en question. Pour quelles raisons? On n'en est pas trop certains. Donc, on envoie des représentants pour se défendre, pour faire valoir les bienfaits de notre système de gestion de l'offre.

Mais la question que je me pose, monsieur le Président, après 20 ans de sacrifices, il me paraît difficile de comprendre comment le gouvernement, avec les négociations à Genève, n'a pu réussir à convaincre nos partenaires de la viabilité de notre système. Je me pose des questions, monsieur le Président! Je vois le ministre d'État à l'Agriculture ici et j'aimerais lui poser cette question: Est-ce que nos deux représentants qui négocient pour nous ont les convictions nécessaires pour défendre ce système-là? Si je lis les documents qui vien-

nent de Genève, je vois ici que les Églises à travers le monde, dont, entre autres, l'Organisation des Églises protestantes et catholiques, ont envoyé des représentants pour protester contre le rapport Dunkel. Est-ce qu'on a vu cela, dans les médias au Canada? Est-ce que cela a été mentionné? Il y a énormément d'opposition à la formule Dunkel, mais malgré cela, certains, surtout les États-Unis, veulent forcer une situation que les chefs des Églises du monde qualifient de recette pour une pénurie mondiale dans le domaine agricole!

Donc, le peuple canadien et nos agriculteurs, suite à 20 ans de travail, ont monté un système qui ne peut être égalé dans le monde.

• (1650)

Et moi je prétends, monsieur le Président,—et je suis sûr que l'on pourrait avoir l'unanimité de cette Chambre pour qu'une résolution extrêmement claire soit envoyée à tous les participants du GATT—que le Canada, que tous les représentants de ce pays n'acceptent pas le rapport Dunkel, parce qu'il va à l'encontre du gros bon sens et qu'il va à l'encontre des intérêts de tous les agriculteurs de ce pays. Ce n'est pas à nous, loin de là, de payer pour des bêtises et des erreurs dont on n'est pas responsables.

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention mon honorable collègue de Gatineau—La Lièvre. Effectivement, je crois que l'on se rejoint sur l'importance que représentent les offices de commercialisation pour les producteurs agricoles québécois et canadiens. Tout d'abord, mon collègue admettra que la position que nous avons actuellement, monsieur le Président, c'est une offre, c'est la position canadienne qui a été déposée en avril 1990, précisée par la suite un peu plus tard à l'automne 1990 avec des détails. Mon honorable collègue devrait admettre ou réaliser que tout le monde est d'accord. Je comprends le ton un peu enflammé de son intervention, mais je voudrais quand même lui demander s'il n'est pas d'accord avec moi pour admettre qu'au moment où on se parle, les provinces du Canada, incluant le Québec, le gouvernement fédéral, les groupes de producteurs, les groupes de transformateurs, l'industrie agro-alimentaire canadienne, vraiment d'un océan à l'autre, sont tous d'accord derrière cette position? Est-ce qu'il ne croit pas préférable, et dans le meilleur avantage des agriculteurs québécois et canadiens, que l'on demeure unis derrière la même position et que l'on appuie le gouvernement canadien et ses négociateurs dans nos démarches à Genève. Est-ce que mon collègue ne voudrait pas admettre avec moi que la position canadienne, il n'y a aucun doute, n'a pas changé et qu'elle est largement et entièrement appuyée par les agriculteurs canadiens?

**M. Assad:** Monsieur le Président, il est sûr que, comme l'a dit mon collègue, le ministre semble dire les bonnes choses, mais les actions sont un peu plus faibles. Moi je prétends, monsieur le Président, tout comme le ministre, qu'avec tout l'appui que l'on a, il est sûr que les agriculteurs, les organisations dans toutes les provinces sont d'accord pour appuyer la gestion de l'offre, mais cela pose un problème. Je trouve que c'est peut-être le dernier effort, mais nos partenaires, au GATT, devront être unanimes et ils devront avoir la ferme conviction que c'est une nécessité pour le Canada, pour un pays aussi au nord, là où la production agricole est exceptionnelle, de ne pas accepter moins que ce qui existe. Il faut aussi qu'ils comprennent que l'on est dans une situation de non retour, si vous voulez, dans notre système agricole, et on ne peut pas l'accepter. Et je suis convaincu qu'il ne peut pas négliger cette volonté que l'on pourrait démontrer à l'ensemble de tous nos partenaires, c'est-à-dire l'ensemble des 10 provinces et les représentants de cette Chambre.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Reprise du débat. J'aimerais que le premier orateur à parler pour le Nouveau Parti démocratique nous indique comment son parti entend procéder, s'ils parlent 20 minutes ou s'ils divisent leur temps entre eux. L'honorable député de Chambly.

**M. Phillip Edmonston (Chambly):** Monsieur le Président, nous allons faire la précision suivante. J'ai l'intention de parler pendant 10 minutes, avec une période de questions de 5 minutes, et ensuite je pense que mon collègue va partager le reste du temps avec moi.

Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'entre dans ce débat qui est engendré par la motion de mon collègue, à propos du GATT.

La première chose qui me vient à l'esprit quand on parle du GATT, des négociations fédérales de notre gouvernement, c'est qu'il y a un dicton québécois qui dit: «grand parleur, petit faiseur». Je pense que cela résume en général ce que nous avons comme crainte face aux négociations du gouvernement.

Monsieur le Président, depuis septembre 1986, les 108 pays membres du GATT ont repris une nouvelle ronde de négociations, et celles-ci se veulent des plus ambitieuses pour la libération du commerce extérieur mondial, si l'on veut. C'est avec une certaine surprise que l'on a constaté dans la presse que le rapport Dunkel prévoyait un système de tarifications pour remplacer notre système de gestion de l'offre. C'est une surprise, mais c'est avec beaucoup d'angoisse que nous avons appris ce fait, parce qu'il faut se rappeler que le rapport Dunkel, du nom du directeur général du GATT, se veut un résumé de l'état des négociations et une proposition devant servir de base de règlement à cette nouvelle ronde de négociations qui s'appelle l'Uruguay Round.

Pour bien saisir les enjeux, monsieur le Président, il faut préciser la façon dont le rapport Dunkel aborde cette

question de subventions, subventions que nous sommes habitués de voir dans la gestion de l'offre, mais surtout au Québec, parce que nous avons depuis longtemps dépensé, je crois, tout près de 800 millions de dollars par année en toutes sortes de subventions pour notre secteur agricole.

Alors, le rapport Dunkel touche des éléments qui peuvent vraiment mettre le Québec dans le pétrin, et je vais vous donner des exemples. Il prévoit des sanctions à la participation au capital social, tel que le fait la Société générale de financement, la Caisse de dépôt et de placement, la Société de développement industriel, Soquip, etc. Cela veut dire que des gestes posés par notre gouvernement provincial peuvent faire l'objet de sanctions. Je sais que le gouvernement fédéral parle de sanctions théoriques. Je me souviens que la dernière fois que l'on a entendu ces mots «sanctions théoriques», c'était lors des négociations de l'Accord de libre-échange. Malheureusement, ces sanctions théoriques sont devenues des sanctions réelles, si vous parlez avec les gens de la Norsk Hydro ou si vous avez parlé avec des gens de la Colombie-Britannique concernant la question du bois d'oeuvre.

De plus, au Québec, des programmes de garanties de prêts, qui sont un autre outil d'intervention souvent utilisé chez nous, peuvent aussi faire l'objet de sanctions. Les incitations fiscales et le crédit d'impôt, au Québec, peuvent aussi faire l'objet de sanctions, selon le rapport Dunkel. Je suis sûr que le ministre de la Consommation est au courant que cela inclut le régime d'épargne-action, de même que les actions accréditives, le crédit d'impôt à la formation professionnelle et le crédit d'impôt qui est même utilisé pour lancer le Fonds de solidarité.

Je parle de ces programmes comme étant des activités qui peuvent être dénoncées et faire l'objet de sanctions, dans le rapport Dunkel, parce que ce sont des subventions que l'on appelle spécifiques. Lorsqu'elles sont spécifiques, elles peuvent être dénoncées par tout autre pays signataire de l'entente. Malheureusement, cela peut créer un désastre au Québec, non seulement parce que le Québec est différent dans le sens que nous avons une variété de programmes pour appuyer notre secteur agricole, mais cela peut aussi être désastreux pour les consommateurs, parce que dès que l'on aura toutes ces sanctions, il est sûr qu'avec le libre-échange, des compagnies étrangères et tout le secteur agricole étranger pourront avoir justement le chemin pas mal ouvert pour faire une concurrence déloyale, mais légale.

• (1700)

Alors, monsieur le Président, la motion de mon collègue est très importante et je crois qu'elle est très claire, ce que ce gouvernement, dans ses négociations avec le GATT, n'est pas. Donc, on est très clairs dans notre motion. La motion se lit ainsi: «Que cette Chambre demande au gouvernement d'appuyer, sans réserve, tout accord final du GATT qui. . .»—et c'est très simple, car elle fait deux choses au moins—«. . .prévoit le maintien des programmes viables et efficaces de gestion de l'offre car ces derniers représentent un élément essentiel de la politique agricole canadienne». Et, deuxièmement monsieur le Président, on demande au gouvernement d'appuyer sans réserve tout accord final du GATT qui: «. . .protège la capacité du Canada, au moyen d'une clarification de l'article XI, de contrôler en termes réels, les importations de lait, d'oeufs, d'oeufs d'incubation, de poulets et de dindes, ainsi que des denrées contenant surtout des produits dont l'approvisionnement est assuré par une politique de gestion».

Monsieur le Président, c'est vrai que ces problèmes ne touchent pas seulement le secteur agricole au Québec. Cela touche tout le Canada, les gens des villes, qui sont des acheteurs, et les gens des secteurs ruraux qui sont les producteurs. J'ai tenté, à titre de défenseur des consommateurs, depuis quelques semaines, de savoir si notre système de production rend les denrées alimentaires ou la nourriture plus chères chez nous qu'aux États-Unis. J'ai souvent entendu cela et aujourd'hui même, un producteur de volailles de la Nouvelle-Écosse m'a dit qu'en 1982, ils ont reçu, pour chaque poulet, 1,16 $; dix ans plus tard, en 1992, ils reçoivent 1,16 $ pour chaque poulet.

Je ne pense pas que nous payons trop cher pour notre nourriture. Mais je me demande si aux États-Unis, c'est moins cher. Bien sûr que c'est moins cher! Mais moi, j'ai quitté les États-Unis parce que je ne voulais pas participer à une société dans laquelle l'individu ne compte pour rien, dans laquelle la ferme, dans le sens traditionnel, monsieur le Président, ne comptait pour rien et que cela prenait ce qu'on appelle l'intégration verticale, *a big business, the agri-business*. Moi, je refuse, monsieur le Président, après avoir renoncé à mon pays, les États-Unis, pour me faire accepter comme citoyen canadien et devenir finalement Canadien, citoyen canadien, de me retrouver—ironie de l'ironie!—après ces 23 ans, Américain habitant au Canada! Franchement, c'est trop.

Monsieur le Président, je suis directement lié à ce débat, parce que j'ai vécu ce qui arrive aux États-Unis et j'ai vécu ce qui arrive au Canada et franchement, ce n'est pas un atout, ce n'est pas un avantage de vivre la vie des Américains, d'avoir des commerces comme les Américains. Nous avons quelque chose de meilleur ici et peut-être qu'on n'accepte pas cela, de l'autre côté de la Chambre, parce que ce n'est pas assez. Mais je peux vous dire, monsieur le Président, qu'ici, on a un niveau de vie, on a une sécurité sociale, on a l'assurance médicale, on a toutes sortes de programmes qui rendent notre pays différent des Américains. Et moi, je pense qu'une des raisons pour lesquelles les négociations, présentement, du GATT ont soulevé tellement de colère et tellement de

mécontentement d'un côté du Canada jusqu'à l'autre côté, c'est que les gens, les citoyens trouvent qu'ils sont en train de perdre ce qu'ils ont déjà acquis.

Alors, monsieur le Président, en conclusion, je veux juste dire que j'espère que ce gouvernement ne va pas être un grand parleur et un petit faiseur.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Nous en sommes à la période de questions et commentaires de cinq minutes. L'honorable ministre d'État (Agriculture).

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention mon collègue. Il a porté son commentaire, son discours, sur plusieurs éléments des politiques agricoles canadiennes. Il y a des aspects intéressants et je dois dire, monsieur le Président, que je partage entièrement l'aspect, entre autres, de la différence des Canadiens par rapport aux Américains quant au niveau du style de vie. Je pense que là-dessus on ne peut pas faire autrement que d'être tout à fait d'accord. Je lui dirai en badinant, monsieur le Président, que son expression de «grand parleur, petit faiseur», il pourrait en parler à son collègue, à son petit cousin, le premier ministre de l'Ontario. C'est probablement une expression qui pourrait aider M. Bob Rae à envisager ses politiques pour l'avenir.

Il y a un élément qui me préoccupe et je voudrais le rappeler à mon collègue, parce qu'il l'a au passage écorché, parce qu'il est question de commerce international. Il a parlé de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis comme si cela avait été un drame épouvantable. Je ne sais pas si mon collègue est au courant, mais dans les deux premières années, nous avons des statistiques entre le Canada et les États-Unis, et les exportations canadiennes aux États-Unis, dans le secteur agro-alimentaire uniquement, ont augmenté de 30 p. 100. Son parti qui nous suggérait que cela représenterait l'apocalypse si jamais le libre-échange arrivait, cela a plutôt fait que notre balance commerciale avec les États-Unis, qui était de 700 millions, a été ramenée, après deux ans, à 300 millions. C'est peut-être quand même pas si mal. Je voudrais le rappeler à mon collègue, s'il a à mentionner dans le futur des statistiques ou des faits concernant l'Accord de libre-échange.

J'aimerais entendre ses commentaires là-dessus, et s'il est toujours d'accord avec moi pour dire que la position canadienne que nous défendons au GATT, qu'il semble connaître, ne représente pas, comme je le crois, fidèlement l'expression des agriculteurs canadiens, des provinces et du gouvernement canadien. En somme, que vous et moi, on est totalement d'accord avec la position canadienne et qu'on n'a aucune raison vraiment de déchirer notre linge. Est-ce que mon collègue serait d'accord là-dessus?

**M. Phillip Edmonston (Chambly):** Monsieur le Président, je suis toujours impressionné par les paroles de ce gouvernement parce que ce sont vraiment des paroles avec lesquelles personne ne peut être en désaccord. Mais ce n'est pas avec vos paroles. . .

**M. Blais:** J'ai des chiffres ici.

**M. Edmonston:** Je vais parler des chiffres après, mais de vos paroles d'abord. Personne ne peut être en désaccord parce qu'ils ont fait cela justement pour avoir le maximum de consentement des gens. Mais là où nous avons une certaine anxiété, et ce n'est pas nous qui l'inventons, c'est partout au Canada, dans tous les secteurs agricoles, le ministre est bien au courant de çà, j'en suis sûr, c'est qu'on ne joint pas la parole aux actes dans ces négociations, c'est-à-dire dire que vous avez l'intention de dire une chose et en faire une autre. C'est tout. . .

Le ministre me demande si je le crois menteur. Pas du tout. Je pense qu'il est dans l'erreur parce que je trouve que les gens en général ont l'impression que le ministre est un «grand parleur, mais un petit faiseur», c'est tout. Je n'ai pas dit «menteur».

Une autre chose, à propos des chiffres, et ça c'est important. C'est vrai que le secteur *agro-business*, le grand secteur agricole au Canada, a eu une augmentation dans ses ventes aux États-Unis. Cela est vrai. Mais je peux vous dire aujourd'hui que, au Québec, les gens qui étaient tellement en faveur du libre-échange aujourd'hui en général ont vu que ce n'était pas dans leur intérêt, et la majorité aujourd'hui sont contre le libre-échange. C'est un revirement total. Et même le libre-échange, que ce soit avec le Mexique ou ailleurs, les Québécois et les Québécoises sont tellement tannés d'entendre ce mot, «libre-échange», parce que la seule chose qu'ils constatent, c'est que cela a amené du chômage, même lorsque le gouvernement a parlé d'avoir un système de formation de la main-d'oeuvre à la suite des pertes d'emplois, une certaine formation de la main-d'oeuvre, pour aider ces gens qui ont perdu leur emploi à se recycler, à recevoir une certaine formation pour d'autres emplois, mais ce sans résultat.

• (1710)

Donc, au Québec, ne nous parlez pas de libre-échange, parce que, aujourd'hui, je pense que la plupart des gens ne sont pas en faveur comme ils l'ont été en 1988. Une autre chose que j'aimerais bien dire au ministre qui m'a répondu avant. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre. La période de cinq minutes est maintenant écoulée.

[*Traduction*]

**M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan):** Monsieur le Président, jusqu'à ce que le ministre prenne la parole cet après-midi, je conservais un mince espoir que les pessimistes se trompaient peut-être et que le Canada allait vraiment maintenir son système de gestion de

l'offre—j'ai bien dit le Canada, et non pas les agriculteurs. Mais après avoir écouté le ministre, j'ai bien peur que, de ce point de vue, nous ayons perdu la partie.

On a parlé de l'Accord de libre-échange. Lors des pourparlers à ce sujet, il y a trois ans, le gouvernement nous garantissait que, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, les offices de commercialisation seraient maintenus. Ils l'ont été pendant à peine plus de deux ans. À la lumière de ce que le ministre a dit aujourd'hui, nous savons maintenant qu'il a lui aussi perdu tout espoir de maintenir notre système de commercialisation ordonnée.

Le ministre a dit croire à ce système. Il ne pouvait parler que du système de gestion de l'offre. Il est prêt à le défendre. On n'a pas à défendre la gestion de l'offre; on peut peut-être promouvoir l'idée, mais on ne peut certainement pas la défendre comme si elle laissait à désirer à certains égards ou qu'elle était mauvaise. C'est le meilleur système de commercialisation du monde entier. Le Canada a été une figure de proue à l'échelle mondiale lorsqu'il a élaboré son système de gestion de l'offre. L'expression «gestion de l'offre» dit bien ce qu'elle veut dire.

Le ministre a dit qu'il faudrait peut-être rajuster certaines mesures qui nuisent aux marchés mondiaux, mais ce n'est pas le cas de la gestion de l'offre. Elle peut nuire, mais pas lorsqu'elle fonctionne bien, ce qui est le cas au Canada. Le ministre le sait d'ailleurs fort bien. En disant qu'il est prêt à défendre ce système, il dit qu'il n'y croit pas assez pour promouvoir l'idée et pour aller dire au reste du monde que, indépendamment des États-Unis, le Canada est résolu à maintenir son système de gestion de l'offre et de commercialisation ordonnée.

L'expression «gestion de l'offre» dit bien ce qu'elle veut dire: nous gérons le volume de l'offre. Nous veillons à ce que la production des diverses denrées en cause corresponde à la demande sur le marché intérieur. Comme je l'ai dit, nous pourrions accroître la production pour fournir des marchés d'exportation si nous le voulions, s'il y avait une demande quelque part dans le monde, si nous avions un accord avec un autre pays. Nous pourrions le faire. Les régimes de gestion sont souples et peuvent réagir très rapidement.

Grâce à notre régime de gestion de l'offre, nous pouvons maintenir le niveau de qualité. La qualité des produits alimentaires canadiens n'est surpassée nulle part dans le monde. Nous pouvons réduire les frais de production. L'un de nos députés a dit tout à l'heure qu'un seul autre pays avait des prix plus faibles que ceux du Canada pour l'alimentation. C'est en grande partie grâce à notre système de gestion de l'offre.

Nous n'avons pas d'excédents dont il faut se défaire quelque part. Chaque secteur de production se prend en main. Il produit ce qu'il faut pour la consommation à l'état frais, qu'il s'agisse d'oeufs, de lait, de poulets à griller ou de dindons. Il y a juste ce qu'il faut pour ce marché, plus un excédent qui est traité par l'office compétent et une réserve pour garantir une offre abondante d'aliments de la meilleure qualité aux Canadiens. De cette production, nous n'exportons presque rien. Nous ne le faisons que lorsqu'il y a des besoins à combler. Nous pouvons d'ailleurs réagir très rapidement pour combler n'importe quel besoin n'importe où. Nous pouvons accroître la production de n'importe laquelle de ces denrées.

Le prix que les producteurs touchent n'est pas scandaleux. J'ai été dans la production d'oeufs au cours des années 1950, il y a donc une quarantaine d'années. Depuis cette époque, les frais de production ont été multipliés par 15. Le coût de l'alimentation animale, le coût de tous les facteurs de production, hormis celui du travail du propriétaire, ont été multipliés par 15, et un même producteur doit s'occuper de 15 fois plus de volailles. Le prix à la consommation n'a augmenté que de 15 p. 100. C'est le cas des oeufs, et la situation est semblable pour tous les autres produits assujettis à un régime de gestion de l'offre.

On ne peut pas faire cela dans tous les cas. C'est très difficile à faire avec les fruits de verger, puisqu'il faut parfois cinq ans avant qu'un arbre ne commence à donner des fruits. C'est très difficile à faire dans le cas des céréales, dont la production est tellement imprévisible. En outre, la demande mondiale est elle aussi imprévisible. On ne peut tout simplement pas prévoir.

On ne devrait pas toucher à notre système de la gestion de l'offre. Nous devrions faire notre possible pour le préserver. Le ministre n'a pas beaucoup parlé des autres produits agricoles. Il est évidemment question ici des céréales et oléagineux, mais la gestion de l'offre ne fonctionne pas dans ce cas-ci.

Même là, ce n'est pas une question de soutien. Le ministre a parlé de soutien. Nous n'appuyons pas les céréaliculteurs. Si nous le faisions, la meilleure chose que nous pourrions faire pour eux serait de les laisser s'endetter puis se retirer de l'industrie.

Il est certain que la plupart d'entre eux ne font guère que survivre. Nous ne leur payons pas des prix qui leur permettent de vivre à l'aise. Nous ne leur payons pas des

prix qui, à l'heure actuelle, leur permettent d'acheter du matériel. Ils n'achètent même pas assez d'engrais.

Les céréaliculteurs ne peuvent exploiter leur entreprise de la façon dont ils le feraient si les conditions s'y prêtaient. Ce ne sont pas des prix minimums. Nous ne soutenons pas les agriculteurs. Nous nous contentons de les payer pour produire le blé que nous devons exporter. Nous devons exporter ce blé.

Pourquoi devons-nous exporter ce blé? Nous versons quelque 27 milliards de dollars par année en frais d'intérêt à des étrangers pour l'argent qu'ils nous prêtent. Nous devons leur donner quelque chose. Comme nous ne pouvons leur donner nos huards, nous leur donnons du blé. Nous leur donnons des graines oléagineuses. C'est la deuxième source, en importance, d'exportation pour le Canada.

Si nous nous occupons des agriculteurs, ce n'est pas pour leurs beaux yeux. Nous le faisons parce que nous avons besoin de ces exportations.

Notre système n'a pas besoin qu'on le défende. Ce que nous devons faire, c'est en vendre l'idée. Divers producteurs du monde entier aimeraient bien avoir un système comme le nôtre pour gérer l'offre en fonction de leurs besoins et pour assurer une mise en marché régulière de telle sorte qu'ils puissent raisonnablement gagner leur vie.

Même là, les producteurs ne sont pas maîtres des prix. On les accuse de hausser les prix, de tenir les gens en otages. Dans la plupart des offices de commercialisation qui ont le pouvoir de fixer les prix, certains responsables n'ont rien à voir avec la production.

Ils sont là pour faire valoir le point de vue des consommateurs en ce qui concerne les prix. Je ne sais pas très bien ce qui se passe dans les autres provinces. Je sais que, en Colombie-Britannique, la personne qui a présidé le plus longtemps l'office de commercialisation du lait était un comptable agréé qui ne connaissait rien à la production laitière. Il savait certes compter.

Le prix du lait accordé au producteur était calculé très précisément de telle sorte qu'il couvre le coût de production et les autres dépenses du producteur.

C'est comme cela que fonctionnent les autres offices. Les personnes qui fixent les prix sont au courant des coûts. Elles se tiennent au courant. Elles savent si les prix doivent monter ou baisser. Elles fixent très soigneusement les prix et les agriculteurs continuent de prendre des risques avec les conditions météorologiques, les maladies des cultures et d'autres choses du genre.

Ils sont totalement à la merci de maladies qui peuvent parfois ruiner les gens, mais pas le secteur industriel dans son ensemble. La production est d'envergure nationale et se fait de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, en passant par l'Île-du-Prince-Édouard.

Toutes les provinces pratiquent la gestion de l'offre dans une certaine mesure. Chose certaine, les agriculteurs de ma province, la Colombie-Britannique, comptent largement sur la gestion de l'offre pour vivre, pour produire tout ce dont le marché de la province a besoin en lait, en oeufs de consommation, en oeufs d'incubation et en dindes à griller.

On n'entend jamais parler de surplus démesurés. On n'entend jamais parler de pénuries. On n'entend jamais personne se plaindre des prix.

Certes, je n'irais pas jusqu'à dire que ça ne pourrait pas coûter meilleur marché ailleurs, mais il reste que les agriculteurs rentrent dans leurs frais et réalisent une marge raisonnable. Agriculteurs et consommateurs y trouvent leur compte.

Nous ne devrions pas être obligés de défendre notre système de mise en marché et nos offices de commercialisation. Nous devrions plutôt chercher à aider les agriculteurs d'autres pays à tirer parti de notre expérience, à adopter un système semblable au nôtre. Ils y gagneraient et les consommateurs de leur pays aussi.

• (1720)

**M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt):** Monsieur le Président, j'ai trouvé intéressants les propos de mon collègue sur la vente par l'intermédiaire d'offices de commercialisation. Comme il le sait, en tant que député de la Colombie-Britannique, depuis au moins deux ans, les fruiticulteurs, surtout ceux de la vallée de l'Okanagan et d'ailleurs en Colombie-Britannique, mais aussi ceux de toute la péninsule de Niagara et de la vallée de l'Annapolis en Nouvelle-Écosse, réclament un office de commercialisation de la pomme. Jusqu'à un certain point, ils s'entendent pour dire que c'est ainsi que les pommes devraient maintenant être mises en marché, puisque ce système a fonctionné passablement bien, comme le disait le député, dans le cas des oeufs, des poulets à griller, des poulets, des dindes et d'autres produits.

Je me demande s'il pourrait commenter le cas des fruiticulteurs du Canada. En tant qu'ancien ministre de l'Agriculture de la Colombie-Britannique et compte tenu de sa grande expérience du système de commercialisation, pense-t-il que le principe de l'office de commercialisation est une méthode d'avenir pour les marchands

et les producteurs de pommes? Croit-il, par ailleurs, qu'une telle politique aiderait les agriculteurs de ma région, la vallée de l'Okanagan et de la Similkameen, à maintenir une production de pommes durable à un prix raisonnable?

**M. Stupich:** Je remercie le député de sa question. Je sais que les fruiticulteurs sont en faveur de l'établissement d'une sorte d'office de commercialisation. Je les encourage d'ailleurs à prendre en mains leur destinée dans la mesure de leurs moyens.

L'une des caractéristiques des offices de commercialisation, c'est que, de façon générale, ils n'interviennent pas sur les marchés étrangers. Nous savons, bien sûr, qu'une bonne partie des fruits produits chez nous, comme ceux de la Colombie-Britannique, sont destinés aux marchés spécialisés.

J'encourage les fruiticulteurs à se doter d'un office de commercialisation. Ils pourraient ainsi vendre leurs fruits sur le marché des fruits frais, d'où provient la plus grande partie de leurs recettes et, comme c'est le cas pour les autres produits régis par de tels offices, accepter de transformer leurs surplus en sous-produits comme le jus de pommes, la garniture de tartes aux pommes, etc.

Quoi qu'il en soit, les fruiticulteurs en assument les coûts et obtiennent des rendements inférieurs. Les usines de transformation leur appartiennent, qu'il s'agisse de pommes, d'oeufs ou de volaille.

J'ai suivi tout cela. Je les encourage à le faire, mais si j'ai bien compris ce que le ministre a dit aujourd'hui, s'ils parviennent à mettre sur pied leur office, le gouvernement leur aura déjà coupé l'herbe sous le pied en cédant sur toute la ligne aux Américains.

[*Français*]

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat aujourd'hui, et tel qu'on le réalise avec le débat qui se tient aujourd'hui, et aussi particulièrement avec les discussions qui ont cours depuis quelques semaines, le secteur agro-alimentaire canadien est confronté à de grands changements, non seulement au Canada, mais on peut dire à l'échelle du monde.

Pour reprendre une expression habituelle, on est encore une fois un peu à la croisée des chemins dans le secteur agro-alimentaire. On n'a jamais eu autant besoin qu'auparavant de suivre l'évolution des marchés de consommation. Des pressions s'exercent de toute part. Les technologies évoluent à pas de géant. Les habitudes alimentaires changent également, se diversifient. Les entreprises adoptent de nouvelles stratégies d'affaires, veulent avant tout se positionner dans un cadre découlant de la mondialisation des marchés. Bref, les enjeux sont grands, dépassent largement nos frontières provinciales, et même nos frontières nationales. Évidemment, tous ces bouleversements se répercutent sur notre secteur agro-alimentaire. Il n'a d'autre choix que de s'adapter à la situation et je pense que la plupart des gens qui oeuvrent dans le secteur agro-alimentaire sont prêts à assumer pleinement ce défi.

En fait, les agriculteurs, les transformateurs, les détaillants en alimentation, pour ne nommer qu'eux, sont prêts à relever tous les défis. Ils sont sensibles à l'évolution des marchés, puisqu'ils vivent de la vente de leurs produits. Ils savent que s'ils posent les bons gestes, ils en tireront des bénéfices.

Monsieur le Président, il faut reconnaître que nos gens qui oeuvrent dans le secteur agro-alimentaire n'ont jamais cessé de progresser. Un grand nombre de nos exportations agricoles peuvent rivaliser avec n'importe laquelle dans le monde. Cela serait encore plus vrai si les règles du commerce international s'appliquaient à tous les pays, de façon égale. Voilà pourquoi nous travaillons avec autant d'ardeur pour faire avancer le dossier du GATT. Nous, et quand je dis nous, je parle bien entendu des membres de ce gouvernement, mais aussi de nos négociateurs, des gens qui nous supportent, je devrais dire également les gens des provinces, les gens du secteur agro-alimentaire, les producteurs agricoles, je pourrais même dire à certains égards, même une bonne partie des gens de cette Chambre qui, malgré le débat qui de temps à autre prend une allure partisane, on croit sentir quand même un support assez généralisé de la part de nos collègues de partout, pour la position canadienne, qui a un avantage marqué, c'est que tout le monde est d'accord.

Il y a au sein du secteur des forces vives qui sont prêtes à innover et à se montrer compétitives. J'ai fait remarquer à mes collègues tout à l'heure que malgré des scènes épouvantables qu'on nous prédisait en 1988, de ce qui pourrait suivre à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, bien malgré cela, on s'est retrouvés avec des augmentations d'exportation importantes, de 25 à 30 p. 100 pour le Canada, dans les deux premières années, et également dans les secteurs de la volaille et les secteurs laitiers. Même dans ce secteur-là, on a augmenté nos exportations, ce qui veut dire que les situations ne sont jamais si pires que l'on veut le laisser croire.

Qui plus est, notre message est clair. Il est clair pour nous, il est clair pour les autres membres du GATT, et il est surtout clair pour les intervenants du secteur agro-alimentaire canadien. A-t-on besoin de le répéter mille fois, monsieur le Président, que notre position reflète en tout point ce qui s'est dégagé des consultations que nous

avons eues avec le secteur? Ce n'est pas la position du gouvernement canadien que nous défendons au GATT, c'est la position du secteur agro-alimentaire canadien.

Ce sont les producteurs qui ont établi le compromis historique, que ce soit dans le secteur des céréales, que ce soit dans le secteur de l'accès minimum au marché, que ce soit dans le secteur de la gestion de l'offre, du lait et de la volaille. Ce n'est pas la position du gouvernement canadien, juste des députés ici ou des ministres, c'est la position des agriculteurs. C'est la position des gouvernements provinciaux. C'est la position évidemment de notre gouvernement dont je suis si fier de représenter la position.

Monsieur le Président, le système canadien de gestion des approvisionnements a été mis en place grâce aux règles du GATT. Ce système s'avère aujourd'hui, comme hier, une réussite. Bien des pays sont venus chez nous pour s'en inspirer. C'est un modèle de commercialisation dont les Canadiens et Canadiennes sont fiers. Par ce système, nos producteurs ont droit à un revenu qui est équitable pour leur travail. De leur côté, les transformateurs, les consommateurs également, peuvent compter sur des produits de grande qualité, et un approvisionnement qui soit régulier et constant, et à un prix raisonnable.

Certes, il y a comme dans les autres productions non contingentées certains ajustements à faire, monsieur le Président, et ce pour suivre l'évolution du marché. Je crois que les gens de l'industrie sont prêts à le faire, à coopérer avec les gens du gouvernement, que nous sommes, pour qu'on rende ce système de gestion des approvisionnements encore plus sensible aux marchés. Et c'est ce que nous avons fait dans le cadre de notre révision des programmes agricoles, monsieur le Président.

Comme je le disais à l'instant, le système de gestion de l'offre repose sur les règles du GATT. L'un des points litigieux des pourparlers de Genève concerne l'article XI, lequel permet le contrôle des importations pour la gestion de l'offre.

Nous avons vu au cours des dernières années, monsieur le Président,—il faut quand même le mentionner—que cet article XI sur lequel nous nous étions fermement basés, particulièrement notre système de gestion, s'est retrouvé avec une faille, une faille qui n'était peut-être pas prévue au moment où le GATT a été signé il y a 40 ans. Mais lorsqu'on lit le rapport du panel du GATT sur le yogourt et la crème glacée, force est de reconnaître que l'article XI, tel qu'il est rédigé actuellement, ne protège pas adéquatement les produits mis en marché en vertu des systèmes de gestion de l'offre et particulièrement les produits transformés, monsieur le Président. Et, comme on se retrouve avec une économie agricole où les nouveaux produits transformés et surtransformés prennent davantage maintenant de place sur le marché, si ces produits ne sont pas protégés à l'intérieur du système de gestion des approvisionnements, il deviendra de plus en plus difficile de maintenir le système.

• (1730)

C'est donc pourquoi, monsieur le Président, en répondant à la demande des producteurs, nous avons préparé un nouvel article XI, si je puis m'exprimer ainsi, qui représente fidèlement ce que les producteurs veulent et qui devrait permettre de protéger notre système canadien.

Il est un peu—et je le dirai comme je le pense, monsieur le Président—un peu insultant que d'autres pays veuillent nous faire abandonner cet article ou ce système de protection pour qu'eux puissent modifier leur système, lequel est basé sur des exceptions, alors que nous nous sommes basés sur des règles écrites qui semblaient claires à l'époque et qui nous permettaient d'avoir un système. . . Il n'est pas normal, monsieur le Président, qu'on pénalise les agriculteurs canadiens parce que d'autres pays veulent revenir à des règles qui soient plus conformes aux règles de commerce international!

J'ose croire, monsieur le Président, qu'il sera possible d'amener nos partenaires, les autres pays de la communauté internationale, à comprendre la position du Canada. Le Canada ne demande pas de faveur; le Canada est un pays commerçant qui a toujours été capable de respecter les règles du jeu en matière de commerce international. Les provinces aussi l'ont fait, les producteurs, les transformateurs l'ont également fait. Je crois que c'est ainsi que l'on doit agir.

Ce que le gouvernement canadien n'accepte pas, c'est qu'on nous oblige à transformer un système, après 20 ans, qui a fait ses preuves. Le Canada n'embarrasse pas les autres pays de la communauté mondiale avec des surplus alimentaires. Le Canada s'est discipliné, a coupé son propre approvisionnement domestique, s'est limité à son marché. Mais en échange, il a demandé d'avoir un contrôle aux frontières. Ce qu'il demande aujourd'hui encore, monsieur le Président, c'est le droit de maintenir cette possibilité de contrôler l'accès à son marché en fonction de la capacité des Canadiens. Il demande justice, monsieur le Président. Ce n'est pas trop demander dans le contexte actuel.

J'invite tous mes collègues de la Chambre à appuyer la position du Canada, comme vous l'avez fait—et je remercie la plupart des députés qui se sont levés pour appuyer la position canadienne. Ce n'est pas le gouvernement, il faut dépasser les partis, il faut dépasser strictement la partisanerie politique, il faut appuyer les producteurs agricoles canadiens. Et pour une des rares fois, on a la capacité de dépasser la débat partisan, monsieur le Président, et d'arriver ensemble. . .

Le premier ministre a annoncé aujourd'hui qu'il rencontrerait les dirigeants agricoles au début de la semaine prochaine. Nous allons ensemble développer la stratégie. C'est ensemble que nous avons bâti la position canadienne, et notre gouvernement demeure ouvert à toute suggestion quant à la stratégie. Nous aurons probablement à retourner en Europe, à retourner partout, pour voir les personnes qui sont susceptibles de nous aider.

Monsieur le Président, tant que cet accord n'est pas signé par les parties, les 108 pays, le Canada va se battre jusqu'à la fin pour faire en sorte que ce que nous voulons avoir, ce que nous souhaitons avoir comme position pour défendre nos offices de commercialisation, soit bien dans le document final de M. Dunkel. C'est pour cela que nous travaillons, monsieur le Président. C'est pour cela que nous avons travaillé sans relâche depuis presque deux ans, avec acharnement.

C'est vrai que nous n'avons pas encore réussi. On a eu la franchise et je crois l'honnêteté de l'admettre. On n'a pas réussi encore. C'est une bataille qui est difficile. Mais justement parce que la bataille est difficile, monsieur le Président, que c'est le temps de se serrer les coudes tous ensemble. On n'a pas le choix et c'est dans un grand pays comme le Canada qu'on arrive à faire des consensus historiques comme celui-là. Je suis persuadé, monsieur le Président, qu'on va réussir et c'est tous ensemble, tous les Canadiens qui pourront en être fiers, monsieur le Président.

[*Traduction*]

**M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk):** Je tiens à dire au ministre d'État chargé de l'Agriculture que nos agriculteurs sont inquiets. Ils craignent pour leur avenir et leur gagne-pain. Je sais qu'il le comprend et qu'il est également au courant de la situation tragique qui s'ensuivra, si les propositions Dunkel sont approuvées.

Je voudrais poser quelques questions au sujet des propositions en question; je me demande s'il peut garantir aux agriculteurs qu'en fait, si les propositions Dunkel sont acceptées et si le gouvernement ne respecte pas son engagement de maintenir la gestion de l'offre, il sera disposé à offrir aux agriculteurs des programmes pour les aider à survivre. En effet, il sait sûrement qu'en cas d'adoption des propositions Dunkel, il ne restera plus une seule exploitation agricole au Canada dans dix ans.

Le ministre pourrait-il nous préciser les répercussions des propositions Dunkel sur nos mesures de protection ou nos programmes d'assurance-récolte? En effet, le ministre et ses fonctionnaires ont déclaré hier qu'il n'y aurait aucune répercussion sur ces programmes.

Le ministre pourrait-il nous expliquer cela? Je me demande également s'il connaît les nouvelles propositions soumises par le premier ministre. En effet, comme ma collègue de Hamilton-Est l'a déclaré plus tôt il est vrai que le premier ministre a parcouru, semble-t-il, le monde et s'est rendu aux États-Unis pour demander au président Bush son appui en l'occurrence, mais le ministre n'ignore pas que le premier ministre a échoué. En effet, nous avons eu droit aux propositions Dunkel qui signifient la disparition des programmes de gestion de l'offre au Canada.

Ainsi, le ministre pourrait-il nous dire ce que le premier ministre fait afin d'obtenir un appui plus solide dans le monde entier pour notre position. Il va falloir l'appui de 106 pays en l'occurrence. Cependant, nous avons besoin de l'appui d'un pays en particulier dès maintenant et le ministre le sait; je veux parler, bien entendu, des États-Unis.

Je me demande ce que fait de façon précise le premier ministre à Washington pour obtenir cet appui.

Je dois également m'adresser au ministre en sa qualité de ministre des Consommateurs. Le ministre sait que son ministère ou un service du ministère de l'Agriculture a versé à l'Association des consommateurs du Canada de l'argent pour effectuer une étude sur la gestion de l'offre; or, lorsque les représentants de l'association ont critiqué la gestion de l'offre dans leurs documents et ont condamné notre système de commercialisation, le ministre, le premier ministre, le vice-premier ministre et le ministre de l'Agriculture sont restés muets à ce sujet.

Nous sommes inquiets de ce côté-ci, lorsque nous constatons cela. Nous savons que les ministres disent souscrire à la gestion de l'offre. Cependant, cela nous préoccupe lorsqu'ils ne répondent pas à ces attaques précises contre notre système, notamment ces attaques dans les journaux canadiens et de la part de certains groupes au Canada qui ne sont peut-être pas d'accord avec nous; le ministre a été bien silencieux.

Ainsi, vous pouvez voir pourquoi à l'instar d'un grand nombre d'agriculteurs de tout le Canada, nous nous demandons si oui ou non le gouvernement et les ministres compétents appuient vraiment la gestion de l'offre.

**M. Blais:** Le député a posé beaucoup de questions. Je tenterai de répondre à certaines d'entre elles.

Je ne l'ai pas tellement entendu parler de cette étude de l'Association des consommateurs du Canada. J'ai souvent dit que du point de vue des consommateurs, l'augmentation du prix des produits laitiers et des produits de la volaille était inférieure à l'indice des prix pendant quatre ou cinq ans. J'ai dit cela très souvent. Je devrais peut-être lui remettre quelques-uns de mes discours. Il les a peut-être déjà, mais je suis disposé à faire une exception et à lui en envoyer d'autres exemplaires.

Mais revenons au rapport Dunkel, dont le député a parlé. Dans ce rapport, c'est surtout le dossier agricole qui inquiète les Canadiens. Ce document nous inquiète depuis le premier jour où nous l'avons reçu, ou dans les jours qui ont suivi. Il inquiète aussi les Américains et les Européens. Jusqu'à maintenant, ce document n'a été signé que par une seule personne, soit M. Dunkel.

• (1740)

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le temps du député est écoulé.

[*Français*]

**M. Gilles Bernier (Beauce):** Monsieur le Président, je suis très heureux de profiter de l'opportunité pour parler de l'agriculture, et particulièrement les négociations présentes au GATT. Depuis que je suis élu député de la circonscription de Beauce, au Québec, j'ai mis beaucoup d'efforts et un grand intérêt dans la cause de l'agriculture car je représente un comté mi-rural, mi-urbain, qui est reconnu d'abord pour être au Canada le royaume de la petite et moyenne entreprise. Mais outre ces entreprises manufacturières dans le domaine de l'agriculture, nous avons au moins 3 000 producteurs: des producteurs de porc, d'oeufs, de volaille, particulièrement des producteurs laitiers, etc.

Au cours des ans, ici au Parlement et dans les différents comités, j'ai appris que notre gouvernement a mis énormément d'efforts pour soutenir l'agriculture canadienne et québécoise. Aujourd'hui on entend des prophètes de malheur qui viennent dire que dans les négociations actuelles du GATT qui durent depuis au-delà d'un an, le gouvernement canadien nous trahit. Je me demande où on prend ces informations, car le gouvernement du Canada a toujours soutenu férocement l'agriculture quelle qu'elle soit, dans quelque région du Canada que ce soit.

Vendredi dernier, monsieur le Président, les ministres fédéraux et provinciaux de l'agriculture ont réitéré leur entier appui indéfectible à la position de notre gouvernement visant à conclure avec succès les négociations agricoles du GATT. Et, quand je parle des ministres provinciaux et fédéraux de l'agriculture, à eux viennent se greffer tous les chefs de différents syndicats de producteurs à travers le pays.

Élaboré de concert avec les groupements de producteurs et les provinces, la position du Canada au GATT actuellement vise l'éclaircissement et le renforcement de l'article XI, une réduction substantielle des subventions qui faussent les échanges et un meilleur accès aux marchés internationaux.

Je dois vous dire que la position du Canada n'a jamais changé d'un iota. Au nom des agriculteurs de la Beauce, j'ai exprimé à quelques reprises l'importance de protéger le système de gestion de l'offre dont dépendent les secteurs du lait, des oeufs et de la volaille. J'ai souligné à mes collègues et au gouvernement, et d'ailleurs mes commentaires ont été fort bien reçus, et de façon positive, tout comme d'autres députés où dans la province de Québec il y a une classe agricole qui oeuvre, tout comme d'autres députés, on a dit que le besoin vital de travailler étroitement avec le secteur agro-alimentaire était reconnu pour faire progresser la position équilibrée du Canada. J'ai reçu l'assurance, et j'en ai été témoin, que le gouvernement déploiera tous les efforts possibles, et a déployé depuis un an ans surtout, mais déploiera tous les efforts possibles jusqu'à la fin des négociations pour faire accepter la position du Canada.

Aujourd'hui, les premiers ministres de chacune des provinces ont été sensibilisés. Le premier ministre du Canada a fait un travail énorme pour protéger l'agriculture. . .

**Une voix:** Remarquable!

**M. Bernier:** Remarquable, sûrement, avec l'accord de nos trois ministres de l'Agriculture: le ministre en titre, et celui qui est voué particulièrement à la protection des céréaliers, et l'autre qui est voué à la protection des agriculteurs québécois.

Il y a eu des négociations qui ont été faites. Nous savons que le premier ministre du Canada, M. Mulroney, a communiqué à maintes reprises avec M. Kohl, de l'Allemagne, avec M. Mitterrand, de la France, avec M. Bush, des États-Unis, pour que le message du Canada soit bien entendu, et non confondu.

Les négociations du GATT ne sont pas terminées. On met tout notre espoir pour sauver la position canadienne et la faire reconnaître.

Le 13 janvier à Genève, il n'y a pas tellement longtemps, nos négociateurs l'ont rappelé à M. Dunkel et ils lui ont aussi fait part de nos insatisfactions face aux propositions agricoles récentes. Ce qui importe pour les agriculteurs de la Beauce, du Québec, c'est qu'on préserve les systèmes de gestion des approvisionnements, qu'on protège les autres piliers fondamentaux de la politique agricole québécoise, comme l'assurance-récolte, l'assurance stabilisation des revenus et le crédit agricole.

Les agriculteurs de la Beauce et du Québec, monsieur le Président, depuis nombre d'années, se sont disciplinés, ont fait des sacrifices. Ce n'était pas facile d'oeuvrer dans l'agriculture il y a vingt-cinq ans. Je dois vous dire qu'on ne pouvait pas vivre décemment d'agriculture il y a vingt-cinq ans, en général j'entends.

Mais nos agriculteurs, au Québec, se sont pris en main, ils se sont donné des programmes, des structures, des balises, ils se sont donné des outils, des moyens de protection afin d'améliorer leur sort et d'améliorer aussi la qualité de leurs produits.

Alors autrefois, quand on était agriculteurs, on ne pouvait vivre seulement d'agriculture. Il fallait avoir un métier connexe, comme travailler dans le bois, par exemple, dans ma région, être un bûcheron et faire de l'agriculture à temps partiel, parce qu'on ne pouvait en vivre. On s'est perfectionnés, on est devenus des professionnels et je dois vous dire qu'à coup de sacrifices, on a pu réussir à se donner des programmes qui, aujourd'hui, sont copiés ou devraient être copiés par beaucoup d'agriculteurs d'autres pays.

Par ce système qu'on s'est donné, nos producteurs ont le droit maintenant à un revenu équitable pour leur travail. De leur côté, les transformateurs et les consommateurs peuvent compter sur des produits de grande qualité et sur un approvisionnement constant. Tout ceci, à un prix raisonnable.

Alors, à force de se discipliner, on en est venus à être reconnus comme des gens d'affaires. On s'est donné des structures, on a implanté des programmes intéressants et coûteux, coûteux autant pour les gouvernements provinciaux que fédéral, coûteux autant pour les agriculteurs eux-mêmes. Alors, le prix en a été payé par les gouvernements et les producteurs. Trop de sacrifices ont été, à ce jour, consentis pour qu'on rejette du revers de la main les doléances de nos agriculteurs.

Je veux que vous sachiez que le député de Beauce est très au fait de la situation, ainsi que ses collègues qui y vouent un intérêt marqué dans le caucus des députés conservateurs du Québec. Inutile de vous rappeler que c'est une préoccupation continuelle pour ces députés, celle de porter le message des agriculteurs québécois et agricultrices québécoises aux endroits stratégiques. Alors, les gens de l'agriculture peuvent compter sur nous.

Je dois vous dire, monsieur le Président, que des prophètes de malheur tentent de nous dire qu'il n'y a aucun effort qui est fait par le gouvernement; que le gouvernement a laissé tomber les agriculteurs canadiens et québécois. Mais c'est faux! Il y a des preuves qui nous disent que nos négociateurs sont constamment alertes à Genève. Alors, la cause de l'agriculture, pour les députés québécois de la formation du Parti progressiste-conservateur, est une cause importante. Même nos députés, dans des régions comme la région de Montréal, par exemple, où il n'y a pas beaucoup d'agriculture mais qui en bénéficient, nos députés des grandes régions, comme Montréal et d'autres grandes villes où il n'y pas de secteurs agricoles en permanence et efficaces, parce que l'agriculture se retrouve dans les régions rurales du Québec, mais même ces députés-là nous appuient fortement et appuient notre premier ministre dans ses revendications. Et sachez qu'absolument rien n'est négligé pour que nous puissions continuer à espérer le meilleur.

C'est sûr que les négociations sont fastidieuses, sont ardues, mais je dois vous dire que nos négociateurs sont conscients des besoins de nos agriculteurs canadiens et québécois. Et là-dessus, monsieur le Président, je dois dire que les agriculteurs peuvent se sentir appuyés et secondés fortement par le gouvernement actuel. Je vous remercie, monsieur le Président.

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, j'ai entendu le discours du ministre d'État à l'Agriculture et maintenant, celui du député de Beauce, mais ce que je m'aperçois, c'est qu'ils évitent la vraie question. La vraie question n'est pas de savoir si la position des agriculteurs et la position des provinces est une bonne position. Cette position-là a été appuyée par l'ensemble des députés de cette Chambre, et ce soir au cours du vote, monsieur le Président, on pourra voir cela. La véritable question c'est de savoir qu'est-ce que le gouvernement a fait de cette position? Quels sont les résultats de la négociation qui se poursuit au GATT? Qu'a fait le gouvernement?

• (1750)

Monsieur le Président, ce qu'on apprend, malheureusement, c'est que deux ans après avoir amorcé ces négocations, ce gouvernement n'a que sept alliés sur 108 pays. Là, il vient de nous dire cela maintenant qu'on est à quelques semaines de la fin des négociations. Est-ce que le gouvernement a bien fait ses devoirs? C'est cela la question. Est-ce que le gouvernement a des résultats tangibles à nous montrer? C'est cela la véritable question.

Monsieur le Président, j'entendais le ministre d'État dire que le premier ministre avait parlé au président Bush. Le premier ministre a parlé à tout le monde. Je ne veux pas savoir s'il leur a parlés, je veux savoir s'il les a influencés. Est-ce qu'il les a appelés pour leur dire tout simplement bonjour ou non seulement a-t-il parlé, mais s'est-il fait comprendre? C'est cela la question fondamentale. Et malheureusement les résultats que nous entendons de la part du gouvernement, c'est que tous les alliés que le premier ministre a appelés lui ont tous fermé la ligne au nez. La réalité, le premier ministre n'a pas réussi à convaincre un allié à travers le monde, malgré sa série d'appels.

Donc, quand je regarde les députés du gouvernement, ils ont pris des engagements fermes face à la classe agricole. Ce sont eux lors du débat du libre-échange qui se sont engagés envers le renforcement de l'article XI. Est-ce qu'ils vont livrer la marchandite? C'est cela la vraie question. Et c'est ça la question que les agriculteurs se posent dans le champ.

Quand on dit, on a entendu le ministre d'État à l'Agriculture prêt à remettre son siège en jeu, prêt à déchirer sa chemise, on verra cela au cours des prochaines semaines si le ministre d'État à l'Agriculture est aussi courageux qu'il prétendait, et s'il nous amène des résultats tangibles qu'il nous a promis.

Pourtant, si je me fie sur les experts, le président de l'UPA qui connaît très bien le dossier, M. Jacques Proulx, a déclaré la semaine dernière que c'était une bande d'incompétents du côté du gouvernement, autant au niveau politique qu'au niveau de la négociation.

Le ministre provincial de l'Agriculture, M. Picotte, commence à se poser des questions aussi sur les résultats que les négociateurs fédéraux vont nous rapporter. Savez-vous ce qui est notre grande crainte à nous au Québec, monsieur le Président? C'est que nos agriculteurs seront la monnaie d'échange que le gouvernement utilisera au GATT. Notre inquiétude c'est que nos agriculteurs seront immolés sur l'autel du GATT.

Moi, ce que je veux savoir du député de Beauce, et la question est la suivante, monsieur le Président: Si le Canada ne gagnait pas au GATT, la question si essentielle des offices de commercialisation, est-ce que oui ou non le Canada signera quand même?

**M. Bernier:** Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois qu'on entend un excès de langage de la part du député de Shefford, et un discours extrêmement partisan, mais surtout quand le débat en est un international. Je dois vous dire que c'est d'une extrême importance que tous les députés de ce Parlement, quelle que soit leur allégeance politique, soutiennent le gouvernement. Je pense que nous avons l'appui de la très grande majorité des députés du Parlement dans les négociations actuelles du GATT.

Quand on parle du support des 108 pays, il faut dire que la question des offices de commercialisation pour plusieurs de ces pays est tout à fait nouvelle et révolutionnaire. Cette question n'était pas comprise par eux. Vous parlez par exemple à M. Lacombe, le président des producteurs de la France, au même titre que M. Proulx ici au Québec. M. Lacombe, quand on lui a parlé de l'article XI du GATT et de la protection des offices de commercialisation, il ne savait même pas de quoi on parlait. Cela ne l'intéressait pas du tout. Il n'avait pas les mêmes problèmes avec le GATT que nous ici au Canada.

Alors, ce qui est important, c'est de souligner qu'il faut une solidarité canadienne. Nous sommes appuyés, soutenus par tous les premiers ministres et les ministres de l'Agriculture de chacune des provinces. Nous sommes soutenus par tous les présidents et tous les membres des bureaux de direction de l'UPA, par exemple au Québec, et tous les autres chefs des secteurs agricoles du Canada.

Alors, ces gens-là sont conscients que le Canada a fait beaucoup pour essayer de convaincre les gens autour de la table, des 108 pays concernés. Nous avons quelques acquis. Nous avons quelques gens qui nous encouragent et nous appuient. Il y a encore du travail à faire. Les négociations se continuent. Le point final, ce n'est pas pour ce soir ni demain matin. Alors, il faut quand même être alertes.

Le premier ministre du Canada va rencontrer, dans quelques jours, les dirigeants agricoles du pays et il va soumettre encore une fois la position du Canada et il va leur demander leur appui. Et on demande aux gens du Bloc québécois, qui disent représenter les intérêts des Québécois, de soutenir ardemment notre position parce que notre position. . .

**M. Lapierre:** Il n'y pas de problème!

**M. Bernier:** Pas de problème. On vous remercie. Nous avons l'appui du Bloc québécois pour le vote. Je vous en remercie.

[*Traduction*]

**L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex):** Monsieur le Président, penchons-nous sur l'incertitude qui règne aujourd'hui chez les producteurs laitiers et les producteurs de volaille du Canada. Voici la déclaration du ministre, qui paraît à la page 2312 du hansard du 18 septembre dernier: «Ce que nous avons demandé, conformément à notre ligne de conduite, c'est que l'article XI soit clarifié et renforcé. Notre position n'a pas changé et elle ne changera pas tant que le gouvernement n'en aura pas décidé.»

Il laissait la porte ouverte. Bien sûr, à la page 6369 du hansard, on constate que le premier ministre a fait allusion à un plan que les Conservateurs sont en train d'élaborer pour offrir plus de protection que le système actuel.

Quand on examine ces déclarations, on ne s'étonne pas que les producteurs laitiers et les producteurs de volaille du Canada voient l'avenir avec pessimisme. Ils craignent pour leur système, qui est le meilleur au monde et qui n'a pas contribué aux surplus mondiaux. Ils craignent qu'on l'abandonne secrètement, derrière des portes closes.

Évidemment, nous avons entendu la déclaration du ministre du Commerce extérieur, il y a un an. À la Chambre, en octobre 1990, il a blâmé le ministre de l'Agriculture d'avoir consenti aux agriculteurs des sub-

ventions considérables, qui s'élevaient à 8,8 milliards de dollars.

Sur ce montant, on avait inventé un montant de 2,2 milliards de dollars destiné à des producteurs laitiers. En réalité, un montant de 267 milliards de dollars allait aux producteurs de lait de transformation du Canada. Les producteurs de lait de consommation ne recevaient rien. La différence représente l'écart entre le prix que touchent les producteurs laitiers canadiens et les agriculteurs américains. Ils appellent cela une «subvention».

Examinons la différence entre l'industrie canadienne, qui est vigoureuse et qui fournit au consommateur canadien de grandes quantités d'excellents produits à des prix raisonnables, et le système absolument épouvantable qui est en vigueur aux États-Unis, où des milliers et des milliers de producteurs laitiers ont dû cesser de produire.

Je suis troublé, monsieur le Président, quand je lis dans le *Ottawa Citizen* du 12 février que le directeur général de l'Association des consommateurs du Canada «prévoit une baisse des prix si les propositions du GATT sont approuvées».

Dans le *Montreal Gazette* du 11 février, on pouvait lire: «L'industrie laitière fait payer aux Canadiens leur lait plus cher.» Dans ces articles, on soutient qu'au Canada, chaque producteur laitier reçoit en moyenne une subvention de 38 000 $ alors qu'elle n'est vraiment que de 15 000 $.

Ce n'est vraiment pas bien. Pas une seule fois je n'ai entendu le ministre de l'Agriculture ou le ministre des Consommateurs et des Sociétés prendre la parole pour faire une mise au point. Au lieu de cela, ils refilent quelque 790 000 $ supplémentaires à l'Association des consommateurs du Canada pour qu'elle critique les meilleurs systèmes de commercialisation au monde qui nous ont été si avantageux.

Je dois demander au ministre pourquoi il ne prend pas l'initiative pour corriger ces déclarations erronées. Pourquoi ne se porte-t-il pas à la défense des producteurs du Canada? Utilise-t-il la même tactique décontractée pour défendre nos offices de commercialisation au GATT?

Je tiens à souligner au ministre que mon bureau a réalisé une étude l'été dernier. Nous l'avons intitulé: «tableau comparatif». Elle indique les hausses les plus marquées dans les prix à la consommation.

En 10 ans, le prix payé au producteur de lait 2 p. 100 a augmenté de 19c. le litre, mais celui payé par le consommateur, de 73c. Il s'agit là d'une hausse de 97 p. 100. Pour ce qui est du prix du fromage, l'augmentation a été très modérée pour le producteur et pour le fabricant, mais au niveau de la vente au détail, cette augmentation s'élève à 86 p. 100. Encore une fois, l'augmentation du prix du poulet a été de 29 p. 100 pour le producteur et de 87 p. 100 pour le consommateur. Cela représente près de deux fois le taux de l'inflation. Or, le gouvernement et la Banque du Canada font grimper les taux d'intérêt pour freiner l'inflation, en fermant les yeux sur cette situation. Pourtant, les agriculteurs canadiens obtiennent sur leur investissement un rendement qui représente environ la moitié du rendement moyen, sur cinq ans, dans le secteur de la distribution alimentaire. Comment peut-on justifier cela?

• (1800)

Je vais remettre au ministre un exemplaire de cette étude. Il est à espérer qu'il se portera à la défense des agriculteurs canadiens, qu'il fera une mise au point et qu'il rappellera aux consommateurs et à la population du Canada que notre pays vient au deuxième rang dans le monde pour les prix des denrées alimentaires les moins élevés. Il se place après les États-Unis où les prix sont légèrement moins élevés.

Permettez-moi de citer un extrait d'un éditorial qui vient de paraître cette semaine dans le *Thumb Farm News* de Imlay City, dans l'État du Michigan. L'éditeur, un ancien employé du ministère de l'Agriculture des États-Unis, disait: «Ce qui est effrayant pour les consommateurs américains, c'est que nous sommes à la veille, aux États-Unis, de manquer de nourriture.» Fin de citation. Est-ce cela le système que nous adopterons si nous optons pour des droits de douane?

Grâce à nos systèmes de commercialisation planifiée, nous avons d'amples approvisionnements en produits de haute qualité, à des prix raisonnables. Nous avons le meilleur système au monde et nous devons le conserver. Les droits de douane ne fonctionneront pas.

Ces systèmes ont été créés en vertu de lois adoptées par cette Chambre, mais aussi par les assemblées provinciales de tout le pays. Le gouvernement n'a pas le droit, dans un régime démocratique, de renoncer à ces systèmes lors de négociations à huis clos et dans l'intérêt de sociétés commerciales transnationales.

Le 21 février, des milliers d'agriculteurs seront ici pour protester contre l'incertitude que fait régner ce gouvernement. Je demande au ministre de réfléchir un peu à ce

qui s'est passé dans la vallée de l'Outaouais, à Crysler Farms, pendant la guerre de 1812. Ne bradez pas les producteurs. Leur vie et celle de leur famille est en cause, car votre gouvernement les a poussés au bord du gouffre.

Enfin, monsieur le Président, je dois dire que je suis d'accord avec les syndicats céréaliers des Prairies et avec mon collègue de Thunder Bay en ce qui concerne le maintien de l'entente du Nid-de-Corbeau sous sa forme actuelle.

**M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo):** Monsieur le Président, j'aimerais demander au député de Lambton—Middlesex ou peut-être lui donner l'occasion de corriger la déclaration qu'il a faite durant son discours, à l'effet que les producteurs de lait canadiens recevaient 267 milliards de dollars. Je sais qu'il voulait dire des millions et je suis convaincu qu'il fera cette correction la prochaine fois qu'il prendra la parole.

Je voulais donc lui demander si, à son avis, en tant que nation, nous devrions nous abstenir de participer aux négociations du GATT si nous ne pouvons obtenir ce qu'il nous faut pour nos secteurs touchés par la gestion des approvisionnements.

**M. Ferguson:** Monsieur le Président, je croyais avoir dit 267 millions; si j'ai effectivement dit «milliards», il s'agit d'une erreur et je m'en excuse.

Monsieur le Président, le gouvernement a maintenu, et il en a convaincu les agriculteurs, qu'il s'efforçait de faire clarifier et renforcer l'article XI. J'y crois et je compte bien forcer le gouvernement à respecter cette promesse.

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, permettez-moi de louanger mon collègue de Lambton—Middlesex. Je peux dire que dans ce débat, et je le déclare sans équivoque, personne mieux que lui de ce côté de la Chambre ne peut orienter et guider tous les députés, non seulement de ce côté mais aussi de l'autre, grâce à sa connaissance approfondie de ce problème fort complexe, mais d'une importance si cruciale pour notre société.

Je rencontre aussi des producteurs de lait dans ma circonscription, entre autres Rudy Butenhausen, Alan Struther, Bill Vanderweiss et Steve Matazuski, et ils sont, presque sans exception, d'accord avec ce que je viens d'entendre. Il va de soi que j'approuve entièrement cette position.

Je voulais demander à l'orateur précédent quelle interprétation il fait de la motion qui se trouve devant nous relativement à l'entente du Nid-de-Corbeau, ou subvention au transport du grain de l'Ouest, dans sa forme actuelle. Croit-il que cette expression, dans sa forme actuelle, se rapporte uniquement aux montants en cause ou est-ce qu'elle implique une modification du programme?

**M. Ferguson:** Monsieur le Président, j'appuie la position des syndicats du blé des Prairies en faveur du maintien des subventions sous leur forme actuelle. Comment pourrait-il en être autrement? Je pense que nous devrions même aller plus loin. Je suis sûr que le député de Thunder Bay sera d'accord avec moi pour dire que le gouvernement devrait songer sérieusement à radier la dette accumulée par Canadian Seaway. Nous sommes en concurrence directe avec la voie navigable du Mississippi qui est entretenue par le ministère américain de la Défense; ce dernier assume également une partie des frais d'entretien des autoroutes et des voies ferrées qui relient les États entre eux. Si nous voulons que les tarifs de la voie maritime soient concurrentiels, nous devons les aligner sur ceux de la voie navigable du Mississippi.

**M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je saisis l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de parler de cette motion, et des amendements qui ont été proposés. Il y est question de l'avenir de 40 000 exploitations agricoles canadiennes représentant au total près de 100 000 emplois si on compte ceux qui en découlent dans diverses localités.

Au moment où je parle de cette motion, l'avenir de ce secteur, dans lequel j'ai grandi et auquel j'appartiens encore, est gravement menacé. Nous sommes à la veille de la conclusion, heureuse nous l'espérons, des négociations de l'Uruguay Round qui apporteront de profondes modifications au GATT.

Hier, l'un des principaux négociateurs canadiens a déclaré devant le Comité permanent de l'agriculture que ces négociations étaient très prometteuses pour l'agriculture. Il a même ajouté qu'elles aboutiraient à une plus grande stabilité et à moins d'incertitudes pour les agriculteurs canadiens. Ce qu'il a omis de dire c'est qu'elles ont plongé l'industrie agro-alimentaire dans un état d'incertitude complète.

Je ne peux décrire comme il se doit les effets de cette situation précaire sur le monde rural, sur ces 40 000 familles et sur leurs membres, même les plus éloignés, et sur les commerces qui dépendent d'elles. Elles sont nombreuses au Canada les familles qui se demandent aujourd'hui même si elles exploiteront encore leur ferme 12 mois après la signature de cet accord si le gouvernement n'obtient pas la clarification et le renforcement de l'article XI.

Nous assistons à l'heure actuelle à une rationalisation de l'industrie de transformation qui bouleverse la communauté agricole et ce secteur de l'économie canadienne; tout a commencé avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Nous avons maintenant un autre accord qui sera encore plus dévastateur pour l'industrie agricole si nous ne réussissons pas à en

tirer ce qu'il faut pour répondre aux besoins de nos agriculteurs et des consommateurs canadiens.

Nous risquons de perdre une industrie qui a rapporté énormément non seulement aux producteurs, mais aussi aux consommateurs canadiens. Si ce gouvernement ne peut pas remplir les promesses qu'il a faites aux agriculteurs et à nous, de l'opposition, il aura des problèmes très graves. J'irai jusqu'à dire que la souveraineté du Canada en ce qui a trait à ses approvisionnements en aliments sera, sans aucun doute, remise en question.

La semaine dernière et encore cette semaine, un grand nombre d'agriculteurs sont venus d'un peu partout au Canada. Ils étaient à Ottawa vendredi. Ils sont venus lundi et ils reviendront encore. Je suis heureux de vous dire que beaucoup d'entre eux ont fait plus de trois heures d'autocar, depuis ma circonscription de Prince Edward—Hastings, pour venir ici. Ils sont venus exprimer leur colère, leurs inquiétudes, leurs frustrations et leur tristesse devant ce gouvernement qui n'a pas été capable jusqu'ici d'en venir à une bonne entente dans les négociations du GATT ni d'obtenir le renforcement et la clarification de l'article XI.

Pourquoi sont-ils si nerveux? C'est qu'ils savent, d'après leur propre évaluation, que si l'entente désirée dans les négociations du GATT n'est pas conclue et n'est pas amendée de la bonne façon, dans trois ans d'ici, 86 p. 100 de nos producteurs de volaille et 50 p. 100 de nos producteurs d'oeufs auront abandonné leur exploitation. Les Canadiens dépendront de l'extérieur pour la plupart de leurs aliments de base.

La tragédie dans tout cela, c'est que l'industrie canadienne des produits laitiers, des oeufs et de la volaille ne devrait même pas être en cause. Aujourd'hui, le commerce et l'agriculture dans le monde sont en difficulté. Nous le savons. La Communauté européenne et les États-Unis déversent des tonnes de subventions pour se disputer les marchés et faire main basse sur les nôtres. Ces problèmes ne proviennent pas des produits soumis à la gestion des approvisionnements, de l'industrie canadienne des produits laitiers, d'oeufs et de volaille.

Ma question est de savoir pourquoi l'on demande à ces gens et à ces entreprises de résoudre un problème dont ils ne sont pas responsables. Ce n'est pas juste, monsieur le Président, et ils s'en rendent compte. Ils ont fait leur travail, ils ont bien travaillé pour eux-mêmes, pour leur collectivité, pour leurs banquiers, pour les Canadiens, pour les consommateurs et pour le reste du monde, et ils n'ont pas procédé au dumping de leurs surplus, alors, pourquoi devraient-ils être pénalisés s'ils respectent les règles et s'ils travaillent bien?

• (1810)

Les marchés internationaux sont l'enjeu de toutes les négociations. Le système de gestion de l'offre du Canada a été mis sur pied par le Parti libéral. Nous tenons encore à ce système, nous défendrons les producteurs et nous insisterons, comme il est dit dans notre amendement, pour que le premier ministre fasse davantage qu'il a fait jusqu'à maintenant afin d'obtenir un accord satisfaisant pour nos agriculteurs.

Je le répète, monsieur le Président, nos agriculteurs n'ont aucune responsabilité dans l'apparition du problème.

Le premier ministre a déjà déclaré qu'il s'était entretenu avec le président des États-Unis au téléphone et le ministre de l'Agriculture a dit aujourd'hui avoir fait la même chose. Cela ne suffit pas. On ne peut pas bien faire passer un message au téléphone. J'espère que le chef du Parti libéral, lorsqu'il s'entretiendra avec le président des États-Unis, vendredi, lui fera comprendre, au nom des Canadiens, quels sont les sentiments des agriculteurs canadiens et de son parti.

**M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, le député a déclaré que les producteurs de produits laitiers et de volaille ne devraient pas être visés par les négociations actuelles du GATT. Je lui rappelle l'affaire du yogourt et de la crème glacée. Ne discutons-nous pas de la question aujourd'hui parce que la gestion de l'offre est menacée et parce que nous ne sommes pas protégés par l'article XI actuel? Le Parti libéral n'est-il pas en faveur de la clarification et du renforcement de l'article XI? J'aimerais que le député nous parle de cela.

**M. Vanclief:** Monsieur le Président, le député aime jouer sur les mots. J'ai dit qu'ils ne devaient pas être mêlés à ces négociations parce qu'ils ne sont en rien responsables du problème.

Pendant le débat sur le libre-échange, le gouvernement a dit aux producteurs: «Laissez-nous faire, l'article XI est protégé; vous n'avez rien à craindre; nous avons fait ceci et cela.» Le gouvernement a toujours su que l'Accord de libre-échange ne protégeait pas aussi bien les producteurs des secteurs bénéficiant de la gestion de l'offre qu'il le disait.

Les producteurs s'inquiètent parce que le grand négociateur pour le Canada et son équipe n'ont pas une trop belle fiche dans les négociations. Ils n'ont pas été très forts, ils n'ont pas réussi à former une coalition de pays. Il n'y a pas que les six pays qu'ils énumèrent constamment qui pratiquent une forme ou une autre de gestion de l'offre. Ils n'ont pas réussi à convaincre le reste des pays du GATT qu'un système de gestion de l'offre et de contrôle de la production comme celui que nous avons ne crée pas de problèmes dans les échanges internationaux, bien au contraire, il en règle.

Ils n'ont tout simplement pas travaillé assez fort. Il me déplaît de le mentionner, mais l'autre jour, un producteur est venu me dire: «Lyle, je pense qu'ils sont trop mous, qu'ils ne sont pas à la hauteur et qu'ils n'ont aucune détermination. Ils se disent convaincus, mais ils ne le croient pas eux-mêmes. Ce sont eux qui nous ont coulés en imposant le libre-échange et ils se préparent à nous sacrifier une fois de plus.»

**M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur):** Monsieur le Président, je voulais seulement présenter un argument et poser une question rapide.

Je reçois de nombreux appels de mes électeurs et d'habitants de la province du Nouveau-Brunswick qui s'inquiètent de ces négociations au GATT. Très clairement, ils veulent qu'on renforce l'article XI. Je pose la question suivante au député: si nous ne l'obtenons pas, quelles conséquences cela aura-t-il sur l'agriculture du Canada atlantique?

**M. Vanclief:** Monsieur le Président, les parties concernées nous ont donné les chiffres ce matin et on estime que, par exemple, dans la production de dinde, d'ici cinq à six ans, il ne restera absolument aucun producteur de dindes dans le Canada atlantique. De même, le nombre de tous les producteurs serait énormément réduit.

Je ne pense pas avoir autre chose à dire au député.

Le nombre des producteurs serait réduit, comme les retombées économiques sur la collectivité et le rôle qu'elles jouent. Je rappellerai au député que le secteur de l'agriculture canadienne qui a prospéré du point de vue financier et économique ces dernières années est le secteur de gestion de l'offre, et nous ne pouvons pas nous permettre de perdre cette stabilité.

**M. Joe McGuire (Egmont):** Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir ce soir la possibilité de donner mon avis sur la motion et les amendements dont nous sommes saisis, ainsi que de joindre ma voix et celle du Canada atlantique au débat sur l'agriculture et le GATT, notamment sur l'article XI et le rôle de la gestion de l'offre.

Il est regrettable que nous ayons de plus en plus tendance au Canada, lorsque nous avons une industrie ou une institution qui marche bien, qui fait partie intrinsèque de la vie canadienne et du tissu économique et social de la nation, à fourrer notre nez dedans. Nous nous sentons obligés de la reconnaître, de la réorganiser, de la privatiser, ou de la démolir. Nous sommes obsédés par l'idée ou bien de mettre notre nez dans les secteurs où ça marche bien, ou bien de ne pas les défendre ou de le faire sans conviction. Il semble que nous ayons honte de notre succès. C'est ça l'ordre nouveau.

C'est exactement la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui en ce qui concerne le secteur agricole. Les secteurs de production de lait, d'oeufs et de volaille fonctionnent bien, sans guère d'appui du gouvernement, voire aucun. Ce sont des secteurs où les produits sont soumis à la gestion de l'offre. À présent, leur avenir est menacé car les négociations du GATT risquent de mettre fin au système de la gestion de l'offre.

Un tel changement, s'il est adopté, obligera nos producteurs à sacrifier une vie d'efforts et d'investissements, tout cela pour satisfaire aux demandes d'autres pays, notamment les États-Unis, qui pourront ainsi avoir accès à nos marchés.

Officiellement, le Canada veut que l'article XI soit clarifié et renforcé. On se demande de plus en plus s'il n'est pas en train d'assouplir sa position. Des bruits courent que le Canada pourrait bien abandonner les offices de gestion de l'offre. C'est ce qu'a dit Lorne MacNeill, président de l'office de commercialisation de l'Île-du-Prince-Édouard qui a déclaré craindre qu'Ottawa ne défende pas les intérêts des agriculteurs. La tarifi-

cation ferait disparaître très rapidement les petits producteurs. C'est là l'opinion généralement exprimée dans le pays par les dirigeants du secteur agricole et les commissions de gestion de l'offre. Je pense bien que depuis quelques semaines, les producteurs ont réussi à renforcer la fermeté du gouvernement à cet égard.

Il subsiste une sourde crainte que le gouvernement ne soit déjà en train de préparer des annexes de tarification et d'affaiblir ainsi notre position de négociation avant que nous ayons vraiment à décider si nous devons ou non signer l'accord du GATT.

Les producteurs ont cru que le gouvernement luttait énergiquement en leur faveur jusqu'à ce que le ministre fasse une déclaration à St. John's, Terre-Neuve, comme le rapporte le numéro d'hier du journal agricole *Farm and Country*: «Pressé par les producteurs laitiers du Canada, réunis à St. John's, Terre-Neuve, de leur dire si l'article XI serait ou non protégé, le ministre a répondu qu'il ne pouvait pas garantir que l'article XI subsistera.» Les producteurs laitiers en furent stupéfaits. Ils croyaient que tout allait bien. Ils le croyaient encore en décembre dernier. Si le rapport Dunkel n'avait pas été publié, que serait-il arrivé à ce moment-là, le gouvernement aurait-il signé l'accord sans même que les producteurs des secteurs soumis à la gestion de l'offre sachent qu'il allait sacrifier leurs produits sur l'autel du libre-échange?

Cela a amené Peter Gould, l'économiste de l'Office du lait de l'Ontario, à dire qu'il ne pouvait tout simplement pas comprendre ce qu'il y avait de logique pour le Canada à jouer la carte de la tarification avant même le début de la partie de poker du GATT. Les gens disent, ajoutait-il, que le Canada fait figure de scout dans le commerce international. C'est très injuste pour les scouts. Cela ternit leur image. Les Canadiens sont des dupes, dit-il encore: «Nous cédons avant que nous ayons à le faire.» Gould et d'autres soutiennent que le gouvernement parle en bien de la tarification pour la rendre acceptable aux Canadiens. «On a le lapin de Pâques, on a le Père Noël et on a la tarification. Il ne manque plus que la fée qui vient chercher les dents de lait des enfants.»

Des interventions au plus haut niveau s'imposent pour dissiper ces craintes. Il est impérieux que le premier ministre discute à nouveau avec ses homologues aux États-Unis et à la CEE. Il doit défendre notre système de gestion de l'offre quand la survie même de nos industries du lait, des oeufs et de la volaille est en jeu.

• (1820)

Nos agriculteurs doivent pouvoir compter sur les dirigeants du pays pour défendre avec force leurs intérêts et, par extension, ceux de tous les Canadiens.

Je souhaite au premier ministre et à nos négociateurs du succès et du soutien dans ces négociations finales.

Bien que ce problème soit un problème national, je voudrais consacrer le temps qu'il me reste surtout à la situation du Canada atlantique et aux conséquences que cela aurait sur cette région si notre système de gestion de l'offre était supplanté par la tarification.

Les producteurs demandent une clarification de l'article XI, pas une tarification.

Au Canada atlantique, les problèmes nationaux sont aggravés du fait de l'éloignement des approvisionnements et des marchés. La disparition du système de gestion de l'offre porterait un dur coup à ces industries et à l'économie du Canada atlantique.

Comme disait le président de l'Office de commercialisation du lait, Gordon MacBeath, ce serait la fin de l'industrie laitière du pays. Il y aurait des importations massives de produits laitiers américains au Canada central, et pour survivre, les laiteries du Canada central s'en iraient vers les marchés de l'Est. Ce serait la fin des petits holdings laitiers.

Au Canada atlantique, les organisations agricoles, les quatre premiers ministres, les quatre ministres de l'Agriculture et les quatre députés fédéraux appuient tous avec force la gestion de l'offre. Ils insistent pour que le Canada n'accepte pas la tarification proposée. Après mûre réflexion, ils estiment qu'il serait catastrophique que l'avenir de la gestion de l'offre ne soit pas assuré au cours de ces négociations finales.

En conclusion, je voudrais dire qu'adopter la tarification, ce serait, pour l'essentiel, créer délibérément dans notre pays une région qui serait pratiquement incapable de produire des aliments de base. Certains disent que la gestion de l'offre est source d'inefficacité; on verra bien qu'elle sera profitable au Canada atlantique du point de vue du prix des produits alimentaires.

[*Français*]

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, je veux féliciter le député d'Egmont pour sa présentation, et je pense que les inquiétudes qu'il a dénotées chez les cultivateurs de sa région sont similaires chez les autres. Cependant, moi je vois qu'il est minuit moins cinq dans cette négociation, monsieur le Président, et tout à coup, le gouvernement, après avoir pris deux ans à nous dire que tout allait bien, que tout était sous contrôle, qu'il

ne fallait pas s'inquiéter, qu'il faisait un très bon travail, tout à coup, à minuit moins cinq, qu'ils sont sous le coup de la panique, ils sont obligés d'admettre en cette Chambre, à la demande de l'opposition, qu'ils n'ont que six alliés sur 108 pays. Et hier, M. Germain Denis, qui est sous-ministre adjoint au Commerce, a fait une déclaration devant un comité, qui m'inquiète énormément, et qui m'amène à poser la question à savoir si le gouvernement n'aurait pas un double agenda, c'est-à-dire qu'il y aura un positionnnement public, et très *tough*, mais rendu à la table de négociations là-bas, il jouerait beaucoup plus avec le mouchoir. Et je vous dis, imaginez-vous que M. Germain Denis, sous-ministre adjoint au Commerce, qui est très honnête, je n'en doute pas, a dit: «Il faut bien comprendre une chose sur ce dossier agricole. Que ce soit dans une perspective de nos secteurs d'exportation ou de nos secteurs qui fonctionnent sur le système de gestion de l'offre, le statu quo n'est pas la solution qui est valable.»

Monsieur le Président, moi j'ai toujours pensé qu'après les batailles des 30 dernières années de la communauté agricole, le statu quo dans le lait, le statu quo dans les oeufs, le statu quoi dans la volaille est acceptable et est viable. Et j'aimerais que mon collègue d'Egmont me dise comment il trouve cette déclaration-là du sous-ministre adjoint. On dirait qu'il y a des discours pour la galerie et des petites négociations avec un *double talk*, un double agenda. Qu'est-ce qu'en pense mon collègue? Parce que les résultats sont tellement minces que ça m'inquiète.

[*Traduction*]

**M. McGuire:** Monsieur le Président, c'est précisément le sentiment qu'avaient les producteurs en janvier de cette année, même s'ils avaient fait confiance au gouvernement en pensant qu'il se battrait pour garder notre système de gestion de l'offre.

Ils ne pouvaient pas croire que les États-Unis ou le reste du monde nous demanderaient de faire un tel sacrifice au nom du commerce international.

Nous avons mis toute notre confiance dans le GATT. Je sais que, lors des dernières élections, nous avons dit: «L'Accord de libre-échange n'a pas protégé la gestion de l'offre. Nous allons faire confiance au GATT.»

Nous constatons maintenant que le gouvernement et nos négociateurs au GATT n'ont vraiment pas été capables de convaincre le reste du monde, particulièrement les États-Unis, que nous ne sommes pas la cause du problème. Nos producteurs canadiens visés par la gestion de l'offre ne sont pas la cause du problème.

Le gouvernement a déjà cédé dans le cas des produits pharmaceutiques. Il peut certainement jouer cette carte et dire aux États-Unis: «Nous avons déjà accepté votre position sur les produits pharmaceutiques relativement au GATT. Pourquoi ne pouvez-vous pas, à votre tour, dire que les agriculteurs canadiens et les produits visés par la gestion de l'offre seront exemptés?»

**M. Brightwell:** Monsieur le Président, ma circonscription de Perth—Wellington—Waterloo couvre l'ensemble du territoire du beau comté de Perth et une partie de deux autres grands comtés, Wellington et Waterloo.

Dans cette région, la gestion de l'offre occupe une place importante. Il y a plus de 1 000 producteurs laitiers et entre 75 et 100 aviculteurs soumis à la gestion de l'offre. Naturellement, tous les producteurs laitiers et les aviculteurs le sont.

Nous abordons aujourd'hui une question très grave. J'avais prédit aux producteurs que les choses en seraient là à la fin du débat qui se poursuit depuis cinq ans au sujet de la gestion de l'offre et de l'article XI.

Nous sommes en pleine crise. Les vrais solutions émergeront bientôt. À l'époque, on ne parlait pas vraiment de libre-échange. Comme le signalait l'orateur précédent, la question était liée au GATT et voilà qu'aujourd'hui nous en sommes à l'étape finale.

Comme le savent ceux qui étaient à la Chambre ou regardaient le débat un peu plus tôt, j'ai posé une question à un député chevronné de l'opposition, qui a déjà formé le gouvernement il y a de nombreuses années et qui ne le fera plus jamais, espérons-le. Je lui ai demandé si nous avions besoin de l'accord du GATT.

Il n'a pas répondu. Il a esquivé la question. Il refusait carrément d'y répondre. Il ne faut pas croire qu'il s'agit d'un privilège dont nous nous prévalons. Les membres du gouvernement doivent veiller au bien de la collectivité. Nous avons donc besoin de l'accord du GATT. Nous devons en faire partie.

Le secteur agricole nous pose d'autres problèmes importants que cet accord nous aide à régler. Cela ne veut pas dire que je n'appuie pas la position que le gouvernement du Canada a élaborée avec la collaboration des

producteurs soumis à la gestion de l'offre, position que nous devrions défendre jusqu'au bout.

En fait, cela comporte un certain risque, parce que si nous perdions, et je reste convaincu que nous obtiendrons gain de cause, du moins en partie, sans avoir pu exprimer notre point de vue sur d'autres aspects de l'accord, il se pourrait fort bien que nous perdions certains avantages que nous aurions pu obtenir en participant à ces négociations.

J'avais quelques réserves aujourd'hui, plus au début du débat qu'à la fin, puisque nous avons entendu vers la fin certains députés qui connaissent bien le secteur agricole. Certains membres du Comité permanent de l'agriculture sont intervenus et ont parlé de tous les agriculteurs et des exploitations familiales.

Je tiens à préciser que nous causons un certain préjudice à un grand nombre d'exploitants de fermes familiales. En fait, la majorité d'entre eux ne sont pas soumis à la gestion de l'offre. Il ne faut pas oublier que les agriculteurs ne sont pas tous soumis à la gestion de l'offre. Ceux qui ne le sont pas forment la majorité.

Cependant, les producteurs de volaille, les producteurs laitiers et la gestion de l'offre n'en sont pas moins importants pour autant. Pour avoir été vétérinaire, je puis vous dire que la gestion de l'offre a conféré une stabilité aux régions agricoles, une stabilité qui n'existait pas il y a 25 ou 30 ans, notamment dans la région que je représente.

J'ai été témoin de l'instabilité. J'ai vu des agriculteurs qui ont acheté de l'équipement et des vaches et qui ont modernisé leurs fermes pour écouler leurs produits sur un marché de Toronto. Je les ai vus perdre ce marché du jour au lendemain. Je les ai vus lutter afin d'obtenir un prix pour une denrée périssable qui ne restait pas fraîche très longtemps.

Grâce à la gestion de l'offre, il existe maintenant une certaine stabilité qui a aussi des répercussions sur la vie en milieu rural. Quand on se promène à la campagne—les agriculteurs de ma circonscription me le rappellent régulièrement—en Ontario, et sûrement partout où l'on produit des denrées assujetties à la gestion de l'offre, on voit de très beaux bâtiments bien entretenus. Nos producteurs de lait et de volaille peuvent se doter d'une infrastructure stable et la conserver.

• (1830)

Ils peuvent aussi pratiquer l'agriculture d'une manière durable, car leur production leur rapporte des revenus suffisants. La gestion de l'offre a permis de stabiliser la vie en milieu rural.

Grâce à la gestion de l'offre, les exploitations agricoles familiales sont plus solides. On abuse de l'expression «fermes familiales», mais celles-ci sont extrêmement importantes. La famille d'agriculteurs est propriétaire d'une ferme et y travaille. Environ 2,5 personnes travaillent dans une ferme qui produit des denrées assujetties à la gestion de l'offre. Je crois que, en moyenne, chacune subvient aux besoins d'environ 2,5 familles.

Selon moi, c'est probablement l'avenir qui attend les régimes de gestion de l'offre, quelle que soit l'issue des négociations. Les exploitations vont devenir plus grandes et la ferme familiale sera une exploitation où travailleront plusieurs familles, qui mèneront une vie convenable, et auront des congés.

La gestion de l'offre nous a donné un approvisionnement sûr en produits laitiers et avicoles sains. Il y a fort peu de subventions directes. On a dit que 267 millions de dollars étaient versés directement à l'industrie de transformation du lait. La rémunération tirée du marché est établie en fonction d'une importation minime sinon inexistante des produits assujettis au régime, et d'une formule fondée sur les frais de production. À cet égard, il y a donc des subventions pour ces produits, jusqu'à un certain point.

Je voudrais que ceux qui sont en dehors de l'agriculture soient au courant, parce que c'est important. Ce que touchent, de toutes provenances, nos producteurs dans les secteurs où il y a gestion de l'offre est égal ou inférieur à ce que reçoivent les agriculteurs américains dans leur propre régime. Ils prétendent ne pas avoir de subventions mais, en fait, ils en ont dans de nombreux secteurs. La gestion de l'offre assure la production, la stabilité, un approvisionnement sûr en produits sains sans les subventions excessives qui sont accordées dans d'autres pays.

En prenant connaissance de la motion, ce matin, j'ai constaté que j'aurais du mal à l'appuyer. Il y a deux ou trois aspects que je voudrais aborder avant de conclure.

Je remarque que l'expression «sans réserves» a été employée. La motion ne demande pas au gouvernement de rejeter tout accord qui ne contiendrait pas ceci ou cela. Elle dit d'appuyer cette disposition si elle s'y trouve. Cela ne me semble pas assez fort. Ce que nous voulons, c'est

nous battre jusqu'au bout pour défendre notre gestion de l'offre.

De plus, les rédacteurs néo-démocrates de la motion initiale ont énuméré le lait, les oeufs, les oeufs d'incubation, les poulets et les dindons, mais ils ont laissé de côté d'autres produits qui pourraient être visés par la gestion de l'offre. Je songe par exemple à la culture de la pomme. Il serait également logique d'appliquer ce régime au sirop d'érable, au Québec.

J'étais aussi d'avis que la motion était inadéquate relativement à cet aspect. L'élément qui me préoccupait tout particulièrement relativement à cette motion était la subvention du Nid-de-Corbeau. Le NPD, qui a même été appuyé par un intervenant du Parti libéral, préjugerait de la façon dont cette subvention devrait être payée. Sans qu'il y ait consultation. Sans aller voir les agriculteurs. Seulement en discutant avec les intéressés, ceux-ci préjugeraient du mode de versement de la subvention. Je soutiens que nous devons discuter avec les agriculteurs et en arriver à un consensus quant à la meilleure façon de verser cette subvention. Cela dit, nous devons veiller à ce que les agriculteurs continuent d'obtenir le même montant de subvention, ou un montant rajusté en fonction des augmentations.

Je suis tout à fait d'accord avec la motion modifiée. J'étais quelque peu préoccupé par le sous-amendement de l'opposition officielle qui stipulait le rôle du premier ministre. Nous savons que celui-ci intervient. Nous savons qu'il se préoccupe de l'agriculture. Nous savons aussi qu'il sera en première ligne, mais l'opposition semblait vouloir le confiner à un type particulier de rencontre et cela me préoccupait un peu.

Je suis disposé à appuyer cette motion. Nous, membres du gouvernement, sommes conscients de l'importance de la gestion de l'offre pour l'industrie agricole au Canada. Nous allons défendre notre position jusqu'au bout, dans le cadre des négociations commerciales, afin d'en arriver à un résultat favorable.

[*Français*]

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, on vient d'entendre un discours fort défaitiste du président conservateur du Comité de l'agriculture. Pendant tout son discours, le président conservateur du Comité de l'agriculture nous a pratiquement avoué qu'il avait lancé la serviette. À plusieurs reprises pendant son discours, il a dit «si nous perdons au GATT, si nous ne réussissons pas. . .» Monsieur le Président, je ne souhaite pas à personne d'avoir ce genre de personne comme négociateur au moment où c'est si important.

Si, ce soir, j'étais un producteur de lait, de volaille ou d'oeufs, je serais très insécurisé par le discours du président conservateur du Comité de l'agriculture. Il est certainement dans le secret des dieux. Il a tellement d'informations qui lui sont communiquées, qu'il a déjà lancé la serviette. Et je trouve cela inacceptable pour un gouvernement qui a pris des engagements aussi formels devant la classe agricole. Ils ont même fait une campagne électorale en 1988, la main sur le coeur, garantissant le renforcement de l'article XI, et faisant le tour des campagnes, leur disant: Vos terres et vos fermes ne sont pas en danger, nous allons les protéger.

Et tout à l'heure, le président conservateur du Comité de l'agriculture dit: Mais s'il le faut, nous signerons quand même, même si on vous sacrifie sur l'autel du GATT. Quelle est cette position de principe, monsieur le Président? Il nous a dit: Nous aurons nos principes jusqu'à la signature. Je demande au président conservateur du Comité de l'agriculture: Est-ce qu'en bout de piste, si vous ne remplissez pas vos engagements envers la classe agricole québécoise qui est dans la gestion de l'offre devant la classe canadienne, allez-vous signer quand même? Allez-vous renier vos engagements et allez-vous les sacrifier?

[*Traduction*]

**M. Brightwell:** Monsieur le Président, voilà un bel exemple d'un député d'en face qui joue sur les mots. Peu importe le caractère réaliste et adéquat des déclarations, quelqu'un comme ce député prend la parole et joue sur les mots. Celui-ci a choisi de ne pas vivre dans le vrai monde, mais plutôt de se confiner dans son petit univers.

Nos agriculteurs méritent notre appui et ils en ont besoin. Je vais lutter afin de faire en sorte qu'ils bénéficient de cet appui. Si, relativement à cette question, nous ne parvenons pas à fournir cet appui, je mettrai quiconque au défi de dire que nous avons le pouvoir de secouer la Communauté européenne et les Américains et de leur dire: «Vous devez vous rallier à notre point de vue». Si nous ne parvenons pas à fournir cet appui de cette façon, les agriculteurs devront être soutenus tout autant, de toutes les manières possibles en vertu de l'accord commercial.

J'appuie leur position sans réserve et je suis tout à fait d'accord qu'ils méritent un soutien adéquat.

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park):** Monsieur le Président, je suis heureux d'apprendre que le député de Perth—Wellington—Waterloo va appuyer la motion, l'amendement et le sous-amendement. Dans le sous-amendement, on demande au premier ministre de prendre part en personne aux négociations du GATT dans l'intérêt des producteurs laitiers, des producteurs d'oeufs et de volaille en rencontrant le président des États-Unis

et le président de la CEE afin de s'assurer leur appui et leur coopération.

Le député soutient que nous discutons de la gestion de l'offre et de la protection de ce système depuis cinq ans. Eh bien, le gouvernement est en poste depuis sept ans et en cinq ans le premier ministre n'a pu convaincre plus de cinq autres pays d'appuyer ce merveilleux système de gestion de l'offre qui est une autre «institution canadienne» faisant l'envie des autres pays. Or, ce gouvernement s'apprête à s'en défaire. Tout comme il l'a fait dans le cas d'autres «institutions canadiennes», le système de gestion de l'offre va subir le même sort.

Je parle par expérience parce que mes parents ont exploité une ferme pendant 22 ans, mais ne pouvaient faire vivre leurs six enfants et ont donc été forcés d'abandonner la ferme pour trouver un autre gagne-pain. Depuis 20 ans, nous avons enfin une certaine stabilité des prix parce que nous pouvons gérer l'offre. Je voudrais cependant demander de nouveau au député de nous dire ce que le gouvernement a l'intention de faire s'il ne peut gagner plus de cinq autres pays à sa cause.

• (1840)

**M. Brightwell:** Monsieur le Président, nous ne sommes pas bien placés pour songer à la stratégie à adopter par la suite, pour la bonne raison qu'il a donnée dans son jeu de mots. Comment pourrions-nous examiner une question autre que notre secteur visé par la gestion de l'offre? Nous ne pouvons parler d'autre chose parce que ce serait interprété comme un recul. Je me demande si vraiment la famille du député exerçait son activité dans un secteur soumis à la gestion de l'offre. Était-ce la volaille ou les produits laitiers? C'était probablement ce qu'on appelle en général dans l'Est les cultures commerciales. Mais je m'écarte du sujet. Nous avons la certitude qu'il faut d'abord tenter d'atteindre notre objectif principal; si nous échouons—ce qui n'arrivera sans doute pas—, il nous faudra alors envisager des solutions de rechange visant à protéger pleinement nos agriculteurs, comme il se doit.

**M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia):** Monsieur le Président, c'est un plaisir de participer au présent débat.

J'ai examiné la motion. Elle comprend cinq facettes, mais je vais me concentrer aujourd'hui sur deux d'entre elles seulement, soit le tarif du Nid-de-Corbeau et les subventions à l'exportation.

En ce qui concerne le tarif du Nid-de-Corbeau, les députés se rappelleront sûrement que ce tarif historique, dont l'adoption remonte à 1897, visait le transport du grain des Prairies destiné à l'exportation au taux d'un demi-cent la tonne par mille. Pendant des années, on a entendu ce refrain dans les écoles des Prairies: «un demi-cent la tonne par mille pour toujours». Mais les députés n'ignorent pas non plus que cela a pris fin en 1983 avec l'adoption de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, qui fixait le tarif du Nid-de-Corbeau pour les producteurs de l'Ouest, lequel rapporte, ma foi, quelque 720 millions de dollars aujourd'hui. Cette somme couvre à peu près les deux tiers des frais de transport du grain des Prairies destiné à l'exportation; l'autre tiers est absorbé par les producteurs des Prairies.

En fait, on discute ferme, à l'heure actuelle, sur la question de savoir si le tarif du Nid-de-Corbeau devrait toujours être versé aux sociétés ferroviaires, comme le prévoit la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, ou s'il devrait désormais être versé directement aux producteurs.

La question est un peu accessoire dans le contexte actuel du débat sur les propositions Dunkel et sur tout accord possible ou éventuel du GATT.

Dans toutes les Prairies et dans diverses régions du Canada se tiennent une série d'assemblées sur les transports, qui ont été commandées à l'unanimité par les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture, réunis à Kananaskis, en juillet dernier. Les dix ministres provinciaux et le ministre fédéral ont convenu de soumettre à la collectivité agricole un certain nombre de questions concernant le transport des denrées alimentaires, dont celle du versement du tarif du Nid-de-Corbeau.

Le fait est que le mode de versement du tarif du Nid-de-Corbeau ne fait pas partie intégrante d'une proposition du GATT. Il est vrai que si le document Dunkel était adopté et qu'un accord définitif était conclu en ce sens, il pourrait s'ensuivre une réduction graduelle du tarif du Nid-de-Corbeau sur six ans. Mais le tarif du Nid-de-Corbeau pourrait effectivement continuer d'être versé et de la même façon qu'il l'est aujourd'hui.

Je crois donc qu'il est plutôt secondaire de parler du maintien du tarif du Nid-de-Corbeau sous sa forme actuelle dans cette motion-ci. Le fait est que rien, dans la proposition du GATT, ne prévoit que le moindre changement soit apporté à son mode de versement.

Je tiens à dire aussi quelques mots au sujet des subventions à l'exportation. Comme je viens d'une région productrice de céréales dans le sud-ouest et le centre-sud de la Saskatchewan—je pense d'ailleurs que ma circonscription est celle qui a la plus grande production de céréales, plus précisément de blé, qui sont destinées à l'exportation et c'est certainement du blé de très grande qualité—je peux affirmer qu'il ne fait aucun doute que les exportations de céréales sont le moteur de l'économie de ma région et peut-être même de toute la Saskatchewan. Notre gouvernement fédéral l'a reconnu, ainsi que plusieurs gouvernements provinciaux successifs en Saskatchewan. Le fait est que l'agriculture est fondamentale et prioritaire. Ce gouvernement a agi en conséquence.

Au cours des dernières années, nous avons subi une malheureuse baisse du prix international des céréales à la suite des guerres de subventions à l'exportation aux conséquences désastreuses que se sont livrées les superpuissances, soit le Marché commun européen et les États-Unis. Le prix mondial du blé a chuté au point où il n'était plus que de l'ordre de 2 $, entraînant l'effet que l'on sait pour nos localités agricoles, en Saskatchewan et dans tout le Canada.

Depuis la sécheresse de 1985, ce gouvernement a soutenu l'agriculture dans les Prairies grâce à un train de mesures. Il y a eu le Programme spécial pour les grains I et II, des modifications au Programme de stabilisation du revenu des producteurs de grain de l'Ouest, l'assurance-récoltes, le Programme canadien d'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse, les programmes F-Sam I et II et, bien sûr, l'établissement de mesures à long terme, c'est-à-dire le CSRN et le régime universel. Toutes ces mesures ont été conçues par le milieu agricole pour donner plus d'assurance et de stabilité aux producteurs, leur permettant ainsi de prévoir leur revenu d'une année à l'autre. Ces programmes sont progressivement mis en oeuvre. Je pense qu'à long terme, ils assureront un certain degré de stabilité bien nécessaire dans ce secteur.

Le problème, c'est que nous ayons dû recourir à divers programmes spéciaux au cours des dernières années. Le milieu agricole n'apprécie pas ces programmes. Les agriculteurs n'aiment pas ces programmes, le gouvernement ne les aime pas et les contribuables de partout au Canada ne doivent pas les aimer non plus.

Le hic, c'est que c'est très difficile d'affronter les États-Unis et la Communauté européenne, quand il s'agit d'assurer de l'aide aux agriculteurs, parce que nous sommes aux prises avec une arme à deux tranchants. D'une part, nous dépendons des marchés d'exportation: 84 p. 100 de notre blé est destiné à l'exportation. D'autre part, notre population est restreinte. Nous comptons 27 millions d'habitants chez nous, contre quelque 330 millions en Europe et 250 millions aux États-Unis. Nos agriculteurs comptent énormément sur l'exportation, alors même que la population de notre pays est beaucoup trop modeste pour assurer le financement des programmes.

La situation est telle que les contribuables canadiens jugent exorbitants les coûts de ces programmes, alors même que ceux-ci n'assurent pas aux producteurs toute l'aide financière que, selon moi, tous les députés voudraient bien leur accorder.

Qu'est-ce qui est à l'origine de cette situation? La réponse est évidente. D'autres gouvernements dans le monde interviennent dans le domaine de l'agriculture. Si nous pouvions chasser ces grandes puissances du secteur agricole et éliminer leurs subventions qui nous font tant de tort, je suis persuadé que nos producteurs pourraient être tout à fait compétitifs. Il ne fait aucun doute que nos producteurs peuvent cultiver les céréales à meilleur marché et plus efficacement que n'importe où ailleurs dans le monde, exception faite de certaines régions des États-Unis.

Notre objectif devrait assurément consister à essayer d'éliminer, à l'échelle internationale, toutes ces subventions injustifiées. À mon sens, les propositions Dunkel sont très prometteuses à cet égard. Cela pourrait bien marquer la fin du règne des vaches maigres pour notre pays.

L'Uruguay Round dure depuis plus de cinq ans. Quelque 108 pays y ont participé. Ils veulent tous la même chose. Chaque participant aux négociations du GATT tient à avoir les coudées franches dans les domaines où il est compétitif et veut des contrôles plus sévères dans les domaines où il est ou se sent plus vulnérable face à la concurrence.

C'est le cas du Canada et de 107 autres pays. C'est pourquoi, monsieur le Président, j'imagine que tous ceux qui prennent part à ce processus de négociation doivent se rendre à l'évidence qu'il est impossible de tout obtenir et qu'il faut faire des compromis. Le Canada ne pourra

jamais réaliser tous les projets, tous les objectifs qu'il a depuis les cinq dernières années.

• (1850)

Bref, le rapport Dunkel réclame des réductions de quelque 36 p. 100 des sorties de fonds et de 24 p. 100 du montant des subventions à l'exportation. Il s'agit là, en d'autres termes, de la moyenne annuelle pour la période de référence de 1986 à 1990, qui pourrait signifier une réduction des subventions de la Communauté européenne de l'ordre de 40 p. 100 et une réduction de 50 p. 100 du montant en dollars des subventions américaines à l'exportation.

Cela ne peut être que bien accueilli par le secteur des céréales et des oléagineux qui a été très durement touché. Il n'est dans l'intérêt ni de notre pays, ni des députés de la Chambre d'insister pour que le Canada vise à un accord du GATT qui soit parfait.

Je pense que si ce texte provisoire—qui, je crois, a des chances de devenir définitif étant donné qu'après tout, ces pays négocient depuis cinq ans—est accepté par la totalité des 108 pays, il sera généralement satisfaisant pour le Canada.

Le Canada ne peut décider unilatéralement de se retirer d'un processus comme celui-ci et de laisser 107 pays à la table des négociations. Il ne peut leur dire de poursuivre les négociations sans lui, qu'il va quitter le monde de la civilisation et vivre en paria, comme bon lui semble.

Ce serait là une approche tout à fait irresponsable. J'ai confiance en nos négociateurs; je suis sûr qu'ils travaillent à la défense de nos intérêts. Puisque nous reconnaissons que nous ne pouvons obtenir tout ce que nous voulons, toutes les parties aux négociations devront mettre de l'eau dans leur vin. Aucune n'obtiendra vraiment ce qu'elle espérait. Faire des compromis, tel est le principe des négociations. Finalement, je crois que ces propositions, dans l'ensemble, sont bonnes pour l'agriculture canadienne et pour le Canada.

J'espère que nous pourrons les renforcer, les améliorer. J'estime toutefois que nous ne pouvons simplement nous retirer de la négociation d'un accord qui me semble, somme toute, bon pour l'agriculture canadienne.

**M. Funk:** Monsieur le Président, j'étais plutôt d'accord avec le député qui vient de parler jusqu'à ce qu'il arrive à la fin et qu'il dise que, dans l'ensemble, cet accord serait bon pour le Canada dans sa forme actuelle.

Beaucoup de gens estiment comme moi que, dans sa forme actuelle, cet accord ferait à la structure de l'industrie agricole du Canada ce que l'Accord de libre-échange a fait à la structure de l'industrie manufacturière de l'Ontario. Nous devrions tous nous en alarmer et le combattre vigoureusement.

Cependant, j'ai deux questions à poser au député. La première porte sur les observations qu'il a faites au sujet de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et la subvention du Nid-de-Corbeau. D'après ses observations, et j'espère avoir bien compris, l'amendement que le gouvernement a apporté à notre motion pour en rayer les mots «dans sa forme actuelle» signifie en fait que nous pouvons apporter à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest les modifications de forme qui pourraient être exigées par une entente du GATT. Cela ne signifie pas que le gouvernement va essayer de profiter de l'occasion pour apporter des changements au mode de paiement sous le couvert de l'accord du GATT. Je crois que nos négociateurs ont dit très clairement que ce n'était pas le cas.

En second lieu, je voudrais poser une question au député au sujet du rôle du premier ministre dans ce dossier. Nous avons entendu parler aujourd'hui d'une rencontre que le premier ministre aurait avec des représentants de l'industrie agricole le 18 février.

Je croyais qu'on voulait parler d'une rencontre organisée avec des groupes visés par la gestion des approvisionnements, en réponse à une invitation de longue date, pour discuter de leurs problèmes.

Cependant, je viens d'apprendre que le premier ministre a lui-même convoqué une réunion à laquelle il a invité les représentants de tous les secteurs de l'industrie agricole, y compris celui des céréales et des oléagineux. Je soupçonne, et le député pourrait me dire si je me trompe, que ce pourrait très bien être une tentative visant à diviser pour régner dans l'industrie agricole. Les problèmes des groupes visés par la gestion des approvisionnements seront noyés dans ces discussions à cause de la présence et de l'intervention de gens qui n'ont pas les mêmes préoccupations qu'eux en ce qui a trait à cet accord du GATT.

**M. Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia):** Monsieur le Président, en réponse au premier point concernant les subventions prévues par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, je dois dire au député que pendant les vacances de janvier j'ai eu l'occasion d'assister à huit audiences sur les transports qui se sont tenues dans ma circonscription; j'y ai beaucoup appris des producteurs qui sont venus témoigner; ces derniers sont

éparpillés sur une superficie de 25 000 milles carrés. Si j'en crois ce que m'ont dit les agriculteurs de ma région, la majorité d'entre eux sont en faveur du maintien des subventions sous leur forme actuelle; aux termes de l'entente du Nid-de-Corbeau, elles sont versées aux chemins de fer. J'ai fait part de ce que j'avais appris là-bas à mes collègues d'ici.

À deux de ces réunions, j'ai dû intervenir et j'ai pu préciser que les propositions du GATT pourraient influencer le montant global des paiements mais qu'il n'y était nulle part question de modifier le mode de paiement.

Comme le sait le député, les provinces et le fédéral ont organisé dans tout le pays quelque 137 réunions-ateliers de ce genre. J'aimerais dire, au passage, qu'il est regrettable que le gouvernement de la Saskatchewan ait décidé de ne pas participer à ce processus; je ne suis pas sûr qu'il ait choisi la voie la plus sage. Quoi qu'il en soit, ces audiences ont lieu en ce moment. Les témoignages des producteurs seront résumés dans un rapport qui sera distribué aux ministres concernés dans tout le pays et il ne fait aucun doute que les 11 ministres de l'Agriculture se réuniront encore pour essayer de trancher cette question. Après tout, c'était là l'objectif de ces audiences et de tout le processus.

Le député a aussi parlé de la participation du premier ministre aux négociations du GATT sur les questions agricoles. C'est le parti du député qui a présenté la motion qui parle de cinq points, qui parle du GATT, du maintien d'un système de gestion de l'offre viable et efficace, de l'article XI, de l'entente du Nid-de-Corbeau, des subventions à l'exportation, des évaluations des répercussions environnementales et le reste.

Le député parle de diviser pour vaincre, mais la motion demeure intacte. Elle revêt cinq aspects et je crois qu'il convient que le premier ministre rencontre les dirigeants des associations d'agriculteurs du Canada pour leur parler de ces cinq aspects que le propre parti du député a mis de l'avant.

**M. Lawrence MacAulay (Cardigan):** Monsieur le Président, j'ai eu affaire une très grande partie de ma vie au système de gestion de l'offre dans le secteur laitier. Je me souviens de ce qu'était la situation avant l'introduction du système de gestion de l'offre et où cela nous a conduits. Il est important de savoir que la gestion de l'offre a pour but de régulariser des approvisionnements et d'assurer la commercialisation méthodique.

Pour les agriculteurs, elle signifie qu'ils peuvent produire des aliments moyennant des coûts raisonnables, sans avoir de problèmes financiers. Aujourd'hui, l'Office canadien de commercialisation du poulet a fait savoir que d'ici trois ans, 86 p. cent des producteurs canadiens auront probablement été forcés de se retirer du marché, et qu'il devrait en rester 330 sur 2 411.

On s'attend à ce que d'ici deux ans, l'industrie avicole ait mis fin à ses activités dans le Canada atlantique.

J'insiste auprès du gouvernement afin qu'il appuie l'article XI et la gestion de l'offre. C'est sur elle que repose l'industrie de l'agriculture et de l'élevage de l'Île-du-Prince-Édouard et du Canada atlantique. En plus, c'est un système qui fonctionne tout seul. Il assure de quoi manger. On n'a qu'à observer les graves difficultés que connaissent les agriculteurs aux États-Unis et les problèmes dans les républiques de l'ancienne Union soviétique où il n'y a plus d'approvisionnements, pour voir combien ce système est important. C'est le meilleur du monde à l'heure actuelle.

Je demande au gouvernement de faire pression en faveur de l'article XI et de la gestion de l'offre, et de les appuyer.

• (1900)

**M. John Harvard (Winnipeg St. James):** Monsieur le Président, je crois que nous devons sérieusement nous demander si le gouvernement est crédible dans le débat d'aujourd'hui et s'il est franc avec nous. Tout porte à croire que non.

Je le dis parce que si vous avez écouté le ministre de l'Agriculture cet après-midi, vous avez certes remarqué qu'il parlait au passé, laissant entendre que le rapport Dunkel est à ses yeux un texte définitif qui fera partie d'un nouvel accord du GATT. Autrement dit, le gouvernement s'est dégonflé. Il a abandonné le combat.

Le député de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia qui vient de terminer son intervention il y a quelques instants donnait certes l'impression d'avoir jeté l'éponge. Il a très bien dit: «C'est tout ce que nous allons obtenir, alors autant l'accepter».

Il y a autre chose qui me porte à croire que le gouvernement s'est dégonflé. À la réunion du Comité de l'agriculture hier et encore aujourd'hui, quand on écoute parler les fonctionnaires du ministère ou les députés du gouvernement, on les voit très heureux de parler des conséquences d'un nouvel accord du GATT, c'est-à-dire si cela a quelque chose à voir, disons, avec le transport du grain de l'Ouest ou avec les programmes de sécurité du revenu agricole ou avec les subventions ou les prix. Ils

peuvent parler à vous en faire tourner la tête des conséquences éventuelles d'un nouvel accord du GATT englobant le rapport Dunkel.

Mais quand on les interroge au sujet de ses conséquences sur la gestion de l'offre, ils deviennent soudain muets. Ils ne disent rien. Ils ne donnent aucune information. A-t-on vu aujourd'hui un député ministériel décrire les conséquences éventuelles que l'adoption du rapport Dunkel aurait pour la gestion de l'offre? Absolument pas. Ils ne diront rien à ce sujet.

Nous leur avons demandé de nous donner des résultats d'études d'impact. Nous leur en avons demandé la semaine dernière. Ils ont commencé par dire qu'on n'avait même pas demandé d'étude d'impact. Nous savons bien sûr que ce n'est pas vrai.

Pourquoi ne nous donneront-ils pas cette information? Ils savent très bien que les résultats les embarrasseraient s'ils étaient rendus publics. Il est par exemple très responsable de demander quel serait l'impact pour l'autosuffisance alimentaire au Canada. Ne devrions-nous pas avoir cette information? La production d'aliments est très importante pour nous. Un pays devrait être capable de se nourrir lui-même. Or, quand nous demandons au gouvernement s'il a fait effectuer une étude d'impact quant à l'autosuffisance alimentaire, nous constatons qu'il ne l'a apparemment pas fait. C'est de l'irresponsabilité pure et simple. Y a-t-il eu une étude d'impact pour l'environnement? Non.

Je ne pense pas qu'il y ait eu la moindre étude d'impact, ou du moins le gouvernement refuse d'en divulguer les résultats quantitatifs. Nous obtenons les chiffres des représentants des secteurs soumis à la gestion de l'offre, mais rien du gouvernement.

Si nous perdons la gestion de l'offre, il faut regarder les choses en face, ce sera la fin de la commercialisation méthodique dans ce secteur de l'agriculture. C'est la fin de la commercialisation méthodique, la fin de la stabilité dans ce secteur agricole. C'est sûr et certain.

Ce sera la loi du plus fort, la loi de la jungle. Un marché libre de toute entrave, une concurrence féroce, débridée, c'est cela qui nous attend.

Nous renoncerions à un des secteurs agricoles les plus responsables, productifs et stables. C'est bien ce qu'il semble. Ce serait la perte des petites fermes familiales, qui seraient supplantées par de grandes entreprises avides de profits. On se rapprocherait du modèle américain, c'est-à-dire du chaos et de la misère pour les petits agriculteurs. Est-ce bien là le genre de système que nous voulons? À écouter les ministériels, on dirait que oui.

Notre système de gestion de l'offre fait l'envie du monde entier. En vingt ans, il a connu un essor considérable, et de grands succès. Il assure aux consommateurs un bon approvisionnement en produits alimentaires, à de très bons prix. Pour ce qui est des prix, le Canada se classe d'ailleurs deuxième au monde. Au cours des vingt dernières années, le marché a enregistré une croissance de 50 p. 100. Il me semble que c'est un signe de succès. Allons-nous détruire tout cela?

Les Australiens ont supprimé leur système de gestion de l'offre. J'ai des petites nouvelles pour les consommateurs qui croient que les prix baisseraient si ce système disparaissait aussi au Canada. En Australie, les prix n'ont pas baissé.

On parle ici d'une industrie de 10 milliards de dollars, de près de 100 000 emplois, sans compter la valeur des quotas ou la valeur de l'investissement. Si la gestion de l'offre est supprimée, si le rapport Dunkel est adopté tel quel, on perdra en un rien de temps des milliards de dollars de quotas.

La raison pour laquelle nous avons proposé notre sous-amendement est simple: nous voulons que le premier ministre participe à ces négociations.

Le premier ministre devrait être gêné. Il dit au monde entier qu'il est ami avec George Bush. Il est allé faire du bateau avec lui à Kennebunkport. Il fait partie du Groupe des Sept. Il a demandé à George Bush de l'aider à obtenir le poste qu'il convoitait aux Nations Unies. Pourquoi ne demande-t-il pas un peu de reconnaissance? Pourquoi ne met-il pas George Bush de son côté? Il devrait être gêné. Si nous proposons ce sous-amendement, c'est pour que le premier ministre participe aux négociations, pour qu'il fasse ce qu'il dit. Il prend la parole et déclare qu'il est en faveur de la clarification et du renforcement de l'article XI. Si c'est le cas, qu'il en fasse part à Bush et au président de la CEE.

J'ai une dernière observation, monsieur le Président.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je vous donne 30 secondes.

**M. Harvard:** Il reste du temps. Il ne faut pas abandonner.

**M. Stupich:** Monsieur le Président, la motion présentée par le député de Mackenzie aurait envoyé un message clair, soit que tous les partis et tous les députés appuient unanimement le système de gestion de l'offre du Canada.

L'amendement proposé par le ministre dilue la motion au point où nous nous trouvons finalement à féliciter le gouvernement, qu'il accomplisse quelque chose ou non.

Le député qui vient de parler considère-t-il cet amendement comme une autre preuve que le Canada est en train de sacrifier sa souveraineté sur l'autel de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis?

**M. Harvard:** Monsieur le Président, je ne suis pas certain d'avoir bien compris le sens de la question, mais il me semble que le fait de renoncer à la gestion de l'offre est conforme à ce que le gouvernement a abandonné dans l'Accord de libre-échange. C'est le même genre d'idéologie, le même genre d'approche en ce qui concerne la commercialisation. C'est: débarrassons-nous du gouvernement et de la démocratie, ayons un marché ouvert et laissons les gros bonnets décider parce que, après tout, tous les gros bonnets sont nos amis et nous devons aider nos amis. Voilà ce qui se cache derrière tout cela.

Depuis le tout début, j'ai de sérieux doutes à l'égard des motifs du gouvernement parce que je crois que, en réalité, il ne veut pas la gestion de l'offre. Il veut la loi de la jungle.

**Mme Coline Campbell (South West Nova):** Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre part à ce débat ce soir. Au moment où nous entrons dans la dernière phase des négociations du GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, la question que le public devrait se poser après ce débat est la suivante: le premier ministre, les deux ministres de l'Agriculture, nos négociateurs canadiens et le gouvernement font-ils tout ce qu'ils peuvent pour maintenir l'article XI?

• (1910)

Il est évident que l'article XI doit être maintenu. Le gouvernement a-t-il fait, fait-il et fera-t-il tout ce qu'il peut pour le protéger? Les agriculteurs qui étaient ici cette semaine et qui seront ici la semaine prochaine ne croient certainement pas que le gouvernement a fait tout ce qu'il est possible de faire. Nous ne le croyons pas non plus.

Notre amendement, ce soir, demande à notre premier ministre de voir le président Bush, de voir nos alliés en Europe et de leur dire à quel point l'article XI est important pour notre pays, nos agriculteurs, pour nos localités qui sont dépendantes. Pour les gens à la maison qui ne le savent pas, l'article XI du GATT porte sur notre capacité, en tant que pays, d'assurer un approvisionnement régulier de lait, d'oeufs, de poulets et de dindons produits au Canada, et des prix stables.

Les temps sont incertains pour l'industrie canadienne. Ce sont les agriculteurs de l'Est, ceux de l'Atlantique, qui perdront le plus si l'article XI ne figure pas dans l'entente du GATT. Nous sommes tellement loin des grands marchés et tellement près des États-unis que nous pourrions être envahis par leurs produits.

On a dit que cette production agricole, la production de lait, de produits laitiers, d'oeufs et de volaille représente, à elle seule, une industrie de 10,2 milliards de dollars au Canada.

Dans les provinces de l'Atlantique, l'industrie laitière, celle des oeufs et celle de la volaille ont employé 6 250 personnes en 1991. En 1990, ces mêmes industries ont rapporté 642,4 millions de dollars, soit 36 p. 100 de toutes les recettes de l'Atlantique.

Plus de 50 p. 100 de la production agricole de la Nouvelle-Écosse est assujettie à la gestion de l'offre. Dans la circonscription que je représente, celle de South West Nova, les statistiques les plus récentes datent de 1986 seulement. En 1986, l'année du dernier recensement, 79 fermes produisaient des denrées assujetties à la gestion de l'offre.

Il s'agit de seulement 13 p. 100 des fermes de ma circonscription, mais elles ont rapporté 30 p. 100 de tous les revenus provenant des ventes de produits agricoles de la circonscription de South West Nova. Ces revenus représentaient 30 794 847 $. Or, chaque dollar est important dans cette circonscription, comme partout en Nouvelle-Écosse, du reste. Qu'on songe seulement au nombre d'emplois qui ont été perdus dans la région.

Nous ne parlons même pas des éleveurs de boeuf, de porc, de vison ou de renard ni des fruiticulteurs. Nous

parlons des producteurs de lait, d'oeufs et de volaille d'une très petite région du Canada.

La gestion de l'offre a donné au Canada un secteur agricole prospère et productif. Nous avons conçu notre système de gestion de l'offre uniquement pour répondre à nos besoins intérieurs, pas pour partir à la conquête d'autres marchés.

Si l'article XI est menacé, c'est simplement à cause de la guerre de subventions stupide que se livrent les États-Unis et l'Europe. Certains ont dit que si le rapport Dunkel était accepté et que les quotas étaient supprimés, les actifs des agriculteurs qui produisent des denrées assujetties à la gestion de l'offre perdraient beaucoup de valeur. Je ne veux pas entrer dans les détails parce que mon temps est limité, mais cela ne tient pas compte de l'impact direct des quotas sur le financement agricole.

Les banquiers ont souvent utilisé 50 p. 100 de la valeur des quotas en nantissement de prêts. On a chiffré cette valeur indirecte dans le cadre de la tarification qui s'appliquera dans le secteur agricole si le gouvernement ne revient pas rapidement à la charge. Avec les tarifs, les producteurs laitiers verraient la valeur de leurs actifs agricoles baisser de 35 à 40 p. 100.

Selon le document d'information qui nous a été remis ce matin, le secteur agricole sera durement touché, à commencer par les Maritimes et l'Ouest. Des producteurs et des transformateurs industriels seront forcés de se retirer des affaires. C'est ce qu'on me dit dans l'Est. Pas une région du Canada ne sera épargnée. Nous ne serons pas compétitifs si l'article XI n'est plus là pour satisfaire nos besoins internes.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, voici la question que les Canadiens, y compris tous les députés, doivent se poser: est-ce que le gouvernement actuel et le premier ministre font vraiment tout leur possible pour les Canadiens? Je pose cette question à la lumière de la motion dont nous sommes saisis ce soir—je l'avais sous les yeux il y a deux secondes—et j'aimerais la relire si je peux.

Notre motion, qui modifie la motion principale dont est saisie la Chambre, se lit comme suit:

Je voudrais simplement dire deux choses dans les deux minutes qu'il me reste. En tant que pays, nous devons tout faire pour conserver l'article XI. Parce que nous n'avons pas les mêmes conditions qu'aux États-Unis, parce que notre climat est différent, que nous sommes moins nombreux et que les coûts du transport sont très élevés pour la plupart des Canadiens s'ils doivent payer les coûts réels.

Nous nous sommes donné un beau plan appelé gestion de l'offre. Je ne comprends pas pourquoi la politique canadienne de gestion de l'offre doit être remise en question dans le cadre du GATT. Je ne comprends pas pourquoi nos deux ministres de l'Agriculture, notre premier ministre et nos négociateurs ne peuvent dorénavant parler à nos alliés en Europe et au Canada. Nous ne leur nuisons pas avec notre gestion de l'offre. Il y a peut-être, dans le secteur agricole, une guerre de subventions entre les États-Unis et l'Europe. Mais pourquoi s'en prendre à la politique canadienne de gestion de l'offre?

Nous devrions courtiser nos alliés. Nous ne voyons pas le premier ministre se rendre au Japon, rencontrer d'autres alliés qui nous accordent leur soutien face à ce problème, ou faire quoi que ce soit.

C'est pour cette raison que les agriculteurs sont ici aujourd'hui. C'est pour cette raison qu'ils se réunissent la semaine prochaine. Et à moins que nous ne réussissions à persuader le premier ministre et ses ministres de l'Agriculture d'arrêter de négocier le maintien de l'article XI, je crains que notre industrie agricole ne se trouve très diminuée.

**M. Rex Crawford (Kent):** Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée de South West Nova pour son excellent discours. Elle a très bien exposé les faits et de façon très émouvante.

Dans ma circonscription de Kent, il y a beaucoup de gens intéressés par la gestion de l'offre et les offices de commercialisation. Ils s'inquiètent vivement de l'attitude du gouvernement dans le cadre des négociations sur le GATT, notamment face à l'article XI. Ils ont le sentiment que le gouvernement ne fait pas tout en son pouvoir pour lutter pour les agriculteurs.

Ces derniers sont tout à fait furieux. Au cours des derniers mois, j'ai rencontré à un très grand nombre de reprises à mon bureau les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture, de l'Office de mise en marché du lait et de l'Office de mise en marché des volailles et des oeufs. Ils jugent que le gouvernement n'essaie pas de bonne foi de défendre leurs intérêts.

Étant donné que je suis un agriculteur moi-même, cela m'inquiète vivement, car je vais sortir perdant dans tout cela. C'est peut-être un peu de cupidité de ma part. Nos exploitations agricoles sont les meilleures—et je vis juste à la frontière américaine et je connais donc bien nos concurrents américains—mais elles sont victimes de toutes sortes de mesures.

La députée pourrait-elle me dire si elle s'est entretenue avec de nombreux électeurs et s'ils lui ont fait part de leurs sentiments, de leur réaction profonde face à la position du gouvernement dans le cadre des négociations du GATT.

**Mme Campbell (South West Nova):** Monsieur le Président, de nombreux agriculteurs de la Nouvelle-Écosse visés par les programmes de gestion de l'offre me font part de leurs inquiétudes. Ils savent que nous vivons très près de la frontière américaine.

J'ai trouvé cela très intéressant aujourd'hui, lorsqu'un des représentants d'un groupe que nous avons rencontré au caucus, un certain M. Crone, sauf erreur, de la Colombie-Britannique, a déclaré qu'il vivait juste de l'autre côté de la frontière et voyait que l'exploitation agricole de son voisin américain n'était pas en aussi bon état que la sienne, car elle ne fonctionnait pas de façon très bien structurée, alors que lui pouvait compter sur un programme de gestion de l'offre.

• (1920)

Il pouvait voir de quoi son exploitation aurait l'air si l'article XI n'existait plus.

Il suffit de s'adresser aux producteurs de porc, et il y en a un grand nombre dans ma circonscription, pour connaître les répercussions de l'Accord de libre-échange. Cet accord devait nous donner un mécanisme qui nous protégerait. Or, il n'en est rien. Les producteurs de porc ont dépensé des millions de dollars pour bien montrer au gouvernement qu'il doit tout faire pour conserver l'article XI. Ils ont été pénalisés par rapport à leurs voisins américains. Qui sort gagnant de ce jeu avec les Américains?

[*Français*]

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de participer à ce débat. Je dois vous dire, par exemple, que c'est une situation fort inquiétante pour les électeurs de Glengarry—Prescott—Russell, car chez nous, dans Glengarry—Prescott—Russell, il y a, selon Agriculture Canada, 1 109 producteurs laitiers dans la circonscription, en plus d'un bon nombre de producteurs de volaille et de producteurs d'oeufs. Alors, si dans ma circonscription il y a des problèmes avec le GATT, si les agriculteurs perdent leur gagne-pain, ce sont eux bien sûr qui vont en souffrir, mais c'est la société entière, car ils sont si nombreux chez nous.

L'industrie contingentée représente à peu près 10 milliards de revenus au Canada, monsieur le Président. Quelque 100 000 emplois sont en jeu aujourd'hui, et 40 000 fermes familiales sont menacées. Pourquoi? Parce que notre gouvernement est en train de manquer son coup. Point final. Depuis 1987, le Canada participe dans les rencontres pour modifier l'accord multilatéral du GATT, la fameuse ronde d'Uruguay. Que sont certains des objectifs? Eh bien, monsieur le Président, d'une part, les pays veulent incorporer l'agriculture aux dispositions du GATT, et ainsi bien sûr on veut terminer la guerre de subsides à l'exportation entre certains pays. Je pense que tout le monde veut éliminer cette guerre de subsides-là. Mais là n'est pas le point. Qu'est-ce que nous sommes en train de sacrifier pour en arriver à cette élimination de guerre des subsides? Justement, on est en train d'éliminer les innocents car, bien sûr, dans le secteur des oeufs, du lait, de la volaille, de la dinde, on ne parle pas d'exportation. Il n'y en a, à toutes fins pratiques, à peu près pas. Donc, ce ne sont pas eux qui ont causé la guerre des exportations, en tout cas pas les producteurs des denrées que je viens d'énumérer. Et, même si cela était, ce n'est pas le Canada qui est coupable dans cette guerre d'exportation. C'est une guerre essentiellement entre les États-Unis d'Amérique et le marché commun européen quand même. De toute façon, les producteurs que je viens d'énumérer n'en font pas part et, bien sûr, n'ont rien à gagner, et tout à perdre.

En décembre, M. Art Dunkel, le président des négociations du GATT, a déposé un document, et dans ce document on incorporait tous les articles sur lesquels les parties s'étaient entendues et, dans le cas où il n'y avait pas entente, il a lui-même choisi un point mitoyen ou une position qui était la sienne, pour l'insérer dans son document et ensuite il l'a circulé. Et qu'est-ce qu'il inclut ce document-là? Il inclut un système de tarification pour remplacer l'article XI du GATT qui nous permet aujourd'hui d'avoir des restrictions quantitatives à la frontière. Et, bien sûr, avec ces tarifs-là, qui seront baissés d'année en année à un niveau d'à peu près 6 p. 100 par année, soit 36 p. 100 sur six ans, les tarifs seront éventuellement éliminés, dans certains cas à court terme, dans d'autres, un terme un peu plus long, et, bien sûr, il n'y a rien qui empêchera les importations des États-Unis d'entrer, d'inonder le marché canadien et de miner toute la crédibilité de notre système de gestion de l'offre que nous avons au Canada.

Le député d'Algoma l'a bien dit tantôt. Il a demandé, il a exigé que le premier ministre lui-même s'implique dans ces négociations, qu'il téléphone, qu'il contacte le président des États-Unis, le président du marché commun européen, et les autres parties, afin de faire en sorte que les producteurs canadiens de lait, de volaille et d'oeufs, qui n'ont rien à faire avec cette guerre de subsides-là, ne soient pas, eux, les victimes. Et c'est tout à fait raisonnable ce que demande le député d'Algoma. La tâche est maintenant au premier ministre. D'ailleurs, la tâche était au premier ministre dès le début, mais il ne suffit pas de téléphoner à George Bush, à Washington. Le premier ministre aurait dû se rendre là et ailleurs lui-même afin de s'assurer qu'on ne mettait pas en jeu 100 000 jobs au Canada et la survie de 40 000 exploitations familiales.

Mais là nous sommes à la onzième heure du dernier jour et voilà maintenant que ce qui aurait dû être fait n'a pas été fait. Bien sûr, comme cela n'a pas été fait ou en tout cas pas assez bien fait, nos producteurs sont maintenant menacés.

Monsieur le Président, hier, j'ai demandé à la Chambre, à la lumière du rapport Dunkel, si le gouvernement s'était au moins renseigné à savoir quel dommage sera causé par ces mesures. J'ai demandé s'il y avait une étude d'impact. Le ministre a dit et je cite à la page 6768 du *hansard* d'hier:

. . .il n'y a eu aucune demande formelle sur une étude d'impact. . .

J'ai en main une lettre du 10 janvier 1992, signée de la main du président de la Fédération canadienne de producteurs de lait qui dit et je cite:

[*Traduction*]

«Que cette Chambre demande au premier ministre, dans l'intérêt des producteurs canadiens de lait, d'oeufs et de volailles, de s'engager personnellement dans les négociations du GATT en rencontrant le président des États-Unis et le président de la Communauté européenne afin de recueillir leur appui, et de le faire en collaboration avec d'autres pays qui partagent la position canadienne de renforcement et de clarification de l'article XI du GATT.»

«Nous exhortons donc le gouvernement fédéral à nous communiquer cette étude.» Dans la phrase précédente, on dit qu'il s'agit d'une étude d'impact. Pourquoi, hier, le ministre ne nous a-t-il même pas fourni, et je formulerai mes propos avec beaucoup de bienveillance, les renseignements exacts, à savoir si l'on a demandé et réalisé cette étude?

J'ai mon opinion là-dessus. Cette étude a été effectuée, mais le gouvernement refuse d'en partager les conclusions avec la Chambre ou d'autres personnes. Si le gouvernement vient un jour à signer cet accord tel qu'il est proposé actuellement, il devra se reconnaître coupable d'avoir causé tous ces dégâts, et les renseignements à ce sujet figureront dans l'étude en question. C'est la raison pour laquelle il refuse de la rendre publique.

[*Français*]

Monsieur le Président, en conclusion, j'aimerais dire au premier ministre que les 1 109 agriculteurs, producteurs laitiers, de Glengarry—Prescott—Russell veulent continuer leur exploitation familiale. Tout ce qu'ils veulent c'est la coopération du gouvernement, notre appui. Ils veulent continuer à gagner leur vie honnêtement. Il me semble que c'est une requête tout à fait raisonnable.

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, j'ai écouté le discours que mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell vient de prononcer, dans lequel il lance toutes sortes d'épouvantails et il formule toutes sortes de craintes qui, à mon avis, ne sont pas justifiés, tout comme ses collègues du Parti libéral et comme les députés du Parti néo-démocrate ont fait toute la soirée.

Monsieur le Président, j'ai une question bien simple à poser au député de Glengarry—Prescott—Russell. Peut-il citer à la Chambre une occasion, à l'occasion d'une déclaration, soit dans les journaux ou à la radio, soit par le premier ministre, soit par le ministre de l'Agriculture, soit par le ministre d'État à l'Agriculture, où il est fait mention que le Canada abandonnait sa position de protéger les intérêts des cultivateurs canadiens, abandonnait sa position de demander des éclaircissements et le renforcement de l'article XI, et abandonnait sa position sur la protetion des offices de mises en marché? Peut-il me citer une déclaration? J'en demande une où des représentants du gouvernement, négociateurs au GATT, ont abandonné ou ont indiqué qu'on abandonnait ces positions-là, monsieur le Président?

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, je mesure par les résultats et non par les questions du député d'en face. Le résultat c'est le document Dunkel qui est devant nous aujourd'hui, qui menace non pas selon le député de Glengarry—Prescott—Russell, mais selon les offices de commercialisation des producteurs de lait, de dindons, d'oeufs, de la commercialisation des poulets, et de la commission des oeufs d'incubation de poulets à chair, toutes ces commissions nous font part des effets du rapport Dunkel. La question n'est pas de savoir ce que le premier ministre a fait, c'est ce qu'il n'a pas fait! Il a négligé son devoir, il n'a pas fait ce qu'il aurait dû pour protéger l'agriculture.

• (1930)

[*Traduction*]

**M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat aujourd'hui parce que, pour la région agricole que je représente, c'est une question très importante.

Nous voulons que les habitants de la vallée du Fraser sachent que ce gouvernement et les députés des deux côtés de cette Chambre appuient ce que le Canada essaie de faire dans les négociations du GATT.

Pour commencer, je voudrais exposer de nouveau la position du gouvernement dans les négociations du GATT. En 1986, le Canada s'est présenté aux négociations de l'Uruguay Round avec quatre grands objectifs.

Tout d'abord, nous cherchions à faire réduire dans une large mesure les subventions faussant les échanges, en particulier les subventions à l'exportation. Ensuite, nous voulions obtenir un accès amélioré, prévisible et plus sûr aux marchés d'exportation grâce à la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires.

Troisièmement, nous voulions que l'on établisse dans le cadre du GATT des règles plus claires et plus justes qui s'appliquent également à tous les États, tout en cherchant à renforcer et à clarifier l'article XI de l'accord. Je m'étendrai davantage sur ce point plus tard. Nous voulions l'élimination des exemptions particulières à certains pays et une meilleure discipline dans l'utilisation des droits compensateurs.

Enfin, nous voulions l'élaboration d'un ensemble de règles pour prévenir le recours abusif aux règlements sur les aspects sanitaires et phytosanitaires comme une façon détournée d'imposer des barrières commerciales.

Il y a lieu de rappeler que cette position a été rédigée avec l'entière collaboration de tous les secteurs de l'industrie agro-alimentaire. Lors de nos récents entretiens avec les représentants de ce secteur, ces derniers nous ont demandé de ne pas démordre de cette position et nous leur avons donné notre accord.

Ce matin, en compagnie d'un certain nombre de mes collègues, j'ai rencontré les dirigeants des agences de commercialisation. Je ne peux que répéter, on ne peut plus clairement, que telle était la position du Canada en 1986 et qu'elle n'a pas changé. À la fin des négociations, notre position sera toujours la même.

Les négociations ont repris à Genève depuis presque un mois maintenant et portent sur le projet rédigé par Arthur Dunkel, secrétaire général du GATT et président du groupe de négociations sur l'agriculture.

Le Canada, de concert avec les 107 autres membres du GATT, a accepté ce projet comme base de négociations parce que nous pensons qu'il est très encourageant pour le secteur de la commercialisation des produits agricoles à qui il promet une plus grande stabilité et moins de distorsions.

La réduction des subventions nationales qui faussent les échanges et la diminution substantielle des subventions à l'exportation donneraient des chances plus égales à tous les joueurs.

La guerre commerciale que se livrent les producteurs agricoles prendrait fin et les agriculteurs canadiens seraient mieux équipés pour soutenir la concurrence. À long terme, les céréales et autres denrées agricoles en bénéficieraient.

Nous aurions encore toute latitude pour venir en aide à nos agriculteurs par le biais de programmes adaptés à l'agriculture canadienne. Si cette aide est conforme aux critères concernant les céréales, elle peut être illimitée et exonérée de droits compensateurs. Les mesures de soutien céréalier ne donneraient pas lieu à l'imposition de droits compensateurs.

Voilà très sommairement les propositions Dunkel en tant que base de négociations; nous sommes déçus qu'il n'y soit pas question de clarifier et de renforcer l'article XI qui, dans l'accord du GATT, est celui qui nous permet d'imposer un contrôle à la frontière, sur les produits régis par la gestion de l'offre.

M. Dunkel aimerait que nous remplacions le contingentement des importations par la tarification; pendant la période de transition, nous serions autorisés à imposer les contingents de notre choix. M. Dunkel nous a dit qu'à son avis, une tarification détaillée et sans exception était la seule façon de réconcilier les États-Unis et la Communauté européenne.

Selon lui, c'est la seule chance de parvenir à un accord. Je veux souligner à nouveau que le Canada n'est pas d'accord avec M. Dunkel sur son analyse de la situation.

Il est vrai que nous prenons le rapport Dunkel pour base des négociations, mais nous tenons plus que jamais à faire clarifier l'article XI. Notre ambassadeur a été très clair sur ce point au début des pourparlers, le 13 janvier.

Notre expérience des systèmes de gestion de l'offre nous démontre qu'il s'agit là d'un système de commercialisation efficace qui ne fausse pas le marché. Nous restons convaincus que le meilleur moyen de protéger ces systèmes consiste à faire clarifier et renforcer l'article XI. Je souligne, en passant, qu'un article XI inchangé ne serait pas une solution acceptable.

De récentes décisions de groupes spéciaux du GATT ont créé une certaine confusion quant aux produits transformés qui peuvent être protégés des importations par l'article XI. Ces derniers mois, le gouvernement du Canada a travaillé sans répit pour faire valoir notre position auprès de M. Dunkel et des autres membres du GATT. Le ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce extérieur, le ministre d'État chargé des Céréales et des Oléagineux, ainsi que le ministre d'État chargé de l'Agriculture ont rencontré leurs homologues des États-Unis, de la Communauté européenne, du Japon, de la Corée et d'autres pays membres du GATT.

La semaine dernière, le 5 février, lorsque l'opposition lui a demandé s'il avait pris part aux discussions du GATT avec les autres chefs de gouvernement, le premier ministre a déclaré ceci:

> Je me suis entretenu avec tout le monde, depuis Art Dunkel jusqu'au président Bush, en passant par le président Mitterand et le président de la Commission européenne. Nous avons eu un entretien de plus de trois heures précisément à ce sujet avec Jacques Delors. Nous en avons profité pour exposer en long et en large l'importance

de cette affaire non seulement pour le Canada mais pour chacun des producteurs. Nous reviendrons encore à la charge.

Nous avons saisi toutes les occasions qui s'offraient à nous pour chercher un appui pour la position canadienne, en particulier en ce qui concerne le renforcement et la clarification de l'article XI du GATT. D'ici au 1er mars où tous les participants doivent déposer des offres révisées sur l'agriculture, les négociations se poursuivent dans quatre directions.

Il y a le comité de négociation commerciale qui discute des changements possibles à apporter aux offres. Les principales délégations devront accepter ici tout amendement important. Les illogismes et les omissions contenus dans le texte provisoire sont corrigés par un groupe de rédacteurs juridiques sans que l'équilibre des droits et des obligations en soit modifié. On établit des barèmes d'engagements initiaux sur les services. Les négociations d'accès aux marchés pour les produits établissent des barèmes pour les concessions concernant l'accès aux marchés ainsi que les engagements portant sur les subventions aux exportations et sur l'aide interne à l'agriculture.

Quand les barèmes des pays seront déposés le 1er mars, des négociations intensives reprendront probablement entre les partenaires commerciaux. Toutes les parties sont d'accord pour qu'elles soient terminées pour Pâques et cela nous laissera juste un peu plus de huit mois pour préparer l'entrée en vigueur au 1er janvier 1993.

En tant que député de la vallée du Fraser en Colombie-Britannique, quand j'assiste à des réunions agricoles, je suis surpris de voir la fourchette d'âge des gens qui assistent à ces réunions. Il y a de nombreux jeunes agriculteurs qui débutent dans l'agriculture au Canada et qui sont inquiets de ce qui se passe aux entretiens du GATT, comme nous le sommes ici ce soir à la Chambre. Je voudrais leur assurer que nous faisons tout notre possible pour garantir une heureuse conclusion à ces négociations.

C'est la première fois que l'agriculture fait partie des négociations à tous les niveaux du GATT qui ont commencé en 1986, et notre position n'a pas changé depuis cette date et elle est toujours la même aujourd'hui. Nous demandons l'appui des agriculteurs et des députés des deux côtés de la Chambre pour que la position du Canada reste constante parce que nous voulons tous garder le sytème de gestion de l'offre qui existe dans l'agriculture de notre pays.

Le gouvernement du Canada a à coeur la gestion de l'offre et nous nous sommes engagés à renforcer et à clarifier l'article XI.

• (1940)

**Mme Louise Feltham (Wild Rose):** Un bref commentaire, monsieur le Président. Je suis ravie que mon collègue ait souligné la position du gouvernement et que nous demandions la clarification et le renforcement de l'article XI. Telle a toujours été notre position.

Nous nous rendons compte également que l'heureuse issue de la négociation Uruguay est importante pour la prospérité du Canada, pour encourager nos exportations, pour améliorer les règles applicables au commerce, enfin pour éliminer les effets de distorsion des subventions.

Nous nous en rendons parfaitement compte et pourtant nous continuons de demander que l'article XI soit clarifié et renforcé.

**Mme Catherine Callbeck (Malpèque):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée. Mais auparavant, permettez-moi de faire un bref commentaire à propos de cette question très importante.

J'ai signalé plusieurs fois à la Chambre l'importance que revêt le système de gestion de l'offre. Dans ma circonscription et dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, les produits soumis à la gestion de l'offre comptent pour 17,6 p. 100 de toutes les rentrées de fonds.

J'ai parlé à de nombreux agriculteurs qui s'inquiètent vraiment de voir que ce gouvernement ne fait rien.

Encore une fois, je demande au gouvernement de tout mettre en oeuvre pour veiller à ce que le système de gestion de l'offre soit protégé et l'article XI du GATT renforcé et maintenu.

Pourquoi, je le demande au député, le gouvernement n'a-t-il pas fait l'étude d'impact que les producteurs lui avaient demandé de faire?

**M. Belsher:** Monsieur le Président, ce matin, quand nous avons rencontré des représentants des agriculteurs et que nous avons demandé à chacun des groupes s'ils souhaitaient participer avec nous à une étude d'incidence, tous les représentants de l'industrie de la volaille ont dit oui. Les représentants du secteur laitier ont répondu qu'ils devraient consulter d'abord.

Je rapporte ce qui s'est dit à une réunion ce matin avec les représentants de 17 ou 18 autres groupes. Nous ne débattons pas cette question maintenant.

Les représentants des producteurs laitiers ne souhaitaient pas participer à une étude d'impact, mais ils pourraient nous demander de le faire nous-mêmes. Je ne sais pas s'ils ont changé d'avis depuis, mais une annonce que les producteurs laitiers ont fait paraître la semaine dernière m'a beaucoup inquiété. Je crois utile que les gens sachent dans notre pays que ces producteurs pensent que le gouvernement ne se bat peut-être pas pour eux. C'est triste.

Le gouvernement fait tout ce qui peut être fait et continuera de le faire.

**M. Vic Althouse (Mackenzie):** Monsieur le Président, pendant son intervention, j'ai remarqué que le député a dit que les propositions actuelles du rapport Dunkel auraient notamment pour avantage de donner de meilleurs prix à long terme pour les producteurs de céréales.

Nous devrions savoir que dans le cas de la demi-douzaine de projections que j'ai pu voir, aucun des produits ne provenait du Canada. On prévoit habituellement une certaine augmentation des prix à l'exportation, mais quand il s'agit des exploitations céréalières qui, dans notre cas, sont situées loin à l'intérieur du pays, les revenus sont beaucoup plus faibles dans le cas de ventes qui ne bénéficient pas de subventions.

Les effets sur les locations de terres seront très dramatiques. La valeur des locations de terres diminuera de moitié environ sous un régime de suppression complète des subventions. Le seul avantage, et celui qui garde les producteurs céréaliers dans la discussion, c'est qu'on réussira, espérons-le, à édicter des règles qui feront en sorte que les gros producteurs comme les États-Unis et les pays de la Communauté européenne ne pourront pas modifier unilatéralement les conditions des échanges commerciaux par des décisions politiques qui devront maintenant se conformer à certaines règles du GATT.

Le GATT ne fera pas augmenter les revenus des agriculteurs. Nous devrons compter pour cela sur El Nino ou quelque autre changement climatique spectaculaire. Ce changement politique ne procurera pas de meilleurs revenus aux agriculteurs. Ce sera tout le contraire.

**M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur le Président, je voudrais faire une observation. En tant que producteur qui possède un quota de lait et qui comprend désormais ce que signifie la gestion de l'offre et en tant que membre du gouvernement, il est évident que je ne partage pas l'avis du député de Glengarry—Prescott—Russell et que je ne suis pas d'accord avec les accusations qu'il porte.

Le gouverenement tout entier ne cesse de se battre pour préserver, améliorer, clarifier et renforcer l'article XI.

Ce matin, j'ai assisté à la réunion à laquelle participaient les producteurs soumis à la gestion de l'offre. Ils ne nous ont pas dit que le gouvernement ne s'employait pas à protéger l'article XI, et je doute qu'ils l'aient dit aux membres du caucus libéral qu'ils ont rencontrés plus tard.

Cette déclaration ne peut certainement pas être attribuée aux producteurs soumis à la gestion de l'offre, parce qu'elle ne correspond pas à ce qu'ils nous ont dit ce matin. Les producteurs réclamaient de l'aide. Ils nous demandaient notre collaboration afin de préserver, renforcer et clarifier l'article XI. C'est l'objectif que nous visons tous.

**M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke):** Monsieur le Président, le débat de ce soir me rappelle quelque chose. Dans les années 1960, les députés avaient été rappelés au Parlement entre Noël et le Jour de l'An pour adopter la Loi nationale sur la commercialisation des produits agricoles.

Ce soir, nous nous demandons si nous allons préserver le système de gestion agricole et les offices de commercialisation que nous avons mis sur pied aux termes de cette loi.

Les Américains sont très habiles quand vient le temps d'utiliser des barrières non tarifaires pour nuire à nos entreprises, mais voilà qu'ils veulent anéantir notre système de gestion agricole en alléguant qu'il s'agit d'une barrière non tarifaire, et ce, au moment où nos agriculteurs se trouvent dans une situation désespérée.

La question préoccupe énormément de gens au pays et le gouvernement doit être prêt à affronter tous nos rivaux pour défendre notre position.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le vote porte sur le sous-amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** À mon avis, les oui l'emportent.

(Le sous-amendement est adopté.)

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le vote suivant porte sur l'amendement modifié. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'amendement modifié est adopté.)

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le vote suivant porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Il en est ainsi convenu et ordonné.

(La motion modifiée est adoptée.)

• (1950)

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément à l'article 30(7) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

**M. Angus:** Monsieur le Président, je pense que certains députés ne s'attendaient pas à ce que le vote ait lieu si tôt. Je suppose que le député comptait être ici pour 20 heures. Peut-être que la Présidence pourrait suspendre la séance jusqu'à son arrivée.

**M. Hawkes:** C'est un ministériel qui présente une motion d'initiative parlementaire aujourd'hui. Je sais qu'il attend ce moment avec impatience. Il serait certainement très reconnaissant si la Chambre pouvait suspendre ses travaux jusqu'à son arrivée ou jusqu'à 20 heures.

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, comme le leader parlementaire du gouvernement a agi dans l'esprit de la réforme plus tôt aujourd'hui, nous sommes prêts à accéder à la demande du whip en chef du gouvernement.

**M. Blaikie:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme de nombreux députés s'en souviendront sûrement, j'ai dit à maintes occasions que ces motions devraient être adoptées sans pour autant entraîner la chute du gouvernement.

Je me réjouis que nous ayons aujourd'hui été à la hauteur d'une des recommandations du rapport du Comité McGrath, que nous ayons tenu un vote libre et qu'il se soit en l'occurrence soldé par l'adoption à l'unanimité d'une motion présentée au cours d'une journée réservée à l'opposition. J'espère que nous aurons l'occasion de nous montrer encore à la hauteur de ces recommandations au cours de cette législature et ultérieurement.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre de suspendre la séance jusqu'au son du timbre?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je suspends la séance jusqu'à 20 heures.

(La séance est suspendue à 19 h 52.)

---

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 20 heures.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

### LA VIOLENCE

L'IMAGE QU'EN DONNENT LES MÉDIAS

**M. Larry Schneider (Regina—Wascana)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, un comité pertinent de la Chambre devrait faire un examen approfondi de l'image que donnent les médias de la violence faite aux femmes et aux enfants et de leur exploitation, dans le but de faire des recommandations sur la façon de mieux protéger des Canadiens innocents de telles images, sans empiéter excessivement sur la liberté de l'expression artistique et celle de la presse.

—Monsieur le Président, j'ai vraiment beaucoup de chance de pouvoir entretenir la Chambre de ma motion nº 534 qui a été déposée le 23 mai 1991. Elle se lit ainsi:

Que, de l'avis de la Chambre, un comité pertinent de la Chambre devrait faire un examen approfondi de l'image que donnent les médias de la violence faite aux femmes et aux enfants.

Cet examen devrait aboutir à des recommandations sur les mesures à prendre pour protéger des Canadiens innocents de ces représentations de la violence sans brimer indûment la liberté de l'artiste et du journaliste.

Je voudrais vous parler de la violence infligée aux femmes et aux enfants, de la violence dans les réserves indiennes et dans les localités rurales, ainsi que de la couverture médiatique et de l'illustration de ces problèmes aux niveaux national et local.

Je tiens à préciser dès maintenant que, si je présente des statistiques, ce n'est pas par souci de sensationalisme ni pour choquer, mais bien pour attirer l'attention des Canadiens, pour les sensibiliser à l'ampleur du problème de la violence dans notre société.

J'ai puisé mes statistiques à des sources diverses: Santé et Bien-être Canada, Association canadienne des centres contre le viol, directeurs de refuges pour femmes, groupes autochtones, publications canadiennes, dont le bulletin de la Federation of Women Teachers Associations of Ontario, et études américaines et canadiennes récentes.

Les recherches canadiennes ont décelé une aggravation du phénomène de la violence contre les femmes et les enfants. Au Canada, en 1989, 119 femmes ont été assassinées par leur conjoint ou compagnon. D'après la plupart des publications, une femme sur dix est battue par son conjoint au Canada. Selon l'étude Smith effectuée à Toronto en 1987, ce serait plutôt une femme sur quatre qui est maltraitée par son partenaire masculin.

Le pire dans tout cela, c'est que 80 p. 100 des enfants vivant dans ces familles sont témoins de la violence exercée par leur père, ce qui marque à jamais le développement de leur personnalité.

Selon les autorités de l'Association canadienne des centres des agressions sexuelles, une Canadienne est violée toutes les 17 minutes. Chiffre alarmant, 84 p. 100 des victimes sont violées par des gens qu'elles connaissent. Le viol par une connaissance est en effet une nouvelle forme de violence qui menace la femme. Les attitudes des jeunes gens à l'égard de ce phénomène a de quoi laisser songeur.

Selon des études menées récemment dans des écoles secondaires de Toronto et à l'Université York, 54 p. 100 des garçons et 42 p. 100 des filles interrogés sont d'avis qu'un garçon peut retenir une fille contre son gré et la forcer à avoir des relations avec lui s'il a fait beaucoup de dépenses pour elle, s'ils se fréquentent depuis longtemps ou si elle l'a aguiché.

Selon une autre étude, 65 p. 100 des jeunes hommes et 47 p. 100 des jeunes filles sont d'avis qu'un homme peut obliger une femme à avoir des relations avec lui s'ils se fréquentent depuis plus de six mois.

Monsieur le Président, les enfants sont aussi victimes. Il est difficile de déterminer avec exactitude l'ampleur du phénomène de la violence faite aux enfants, car, en règle générale, ce ne sont que les cas les plus graves qui sont signalés aux autorités.

L'Association médicale du Canada estime à 8 000 le nombre des enfants qui, chaque année, sont victimes d'exploitation. Selon le rapport Badgley publié en 1984, un garçon sur trois et deux filles sur trois sont victimes d'actes sexuels non désirés avant même d'avoir atteint l'âge de 21 ans.

Les statistiques ne font pas état des cicatrices que les agresseurs laissent sur leurs victimes. Les hommes qui ont tendance à battre leur femme racontent qu'ils ont vu leur mère se faire battre et qu'ils ont eux-mêmes subi des mauvais traitements. La violence finit par être perçue comme une façon d'exercer son pouvoir sur le groupe social immédiat, la famille.

La situation des enfants vivant dans les familles où règne la violence est épouvantable. Dans leur étude, *Children of Battered Women*, Joffe, Wolfe et Wilson citent l'extrait suivant de l'ouvrage de L. Walker :

> Les enfants qui vivent dans un foyer violent font l'expérience de la forme de mauvais traitements la plus insidieuse.
>
> Le fait qu'ils soient battus ou non par l'un des parents est moins important que les cicatrices psychologiques que leur laisse le fait de voir leur père battre leur mère.
>
> Ils apprennent à adhérer à cette malhonnête conspiration du silence.
>
> Ils apprennent à mentir, à prévenir tout comportement inapproprié et à renoncer à la satisfaction de leurs besoins plutôt que de risquer une autre confrontation. Ils consacrent beaucoup d'énergie à éviter les difficultés.

L'étude se poursuit dans le même esprit.

Ce ne sont pas tous les enfants qui voient leur mère se faire battre qui deviennent violents. Mais on peut probablement dire que les enfants qui sont témoins d'actes violents subissent des séquelles psychologiques. Le problème des femmes battues est tellement lourd de conséquences qu'on peut dire qu'il est au coeur même de la violence dans notre société.

La violence familiale et les mauvais traitements touchent tout le monde, quels que soient la classe sociale, la race, la culture, la religion, la profession ou le niveau de vie. Cependant, la violence familiale et les mauvais traitements prennent une telle ampleur chez les autochtones

qu'ils sont devenus un très grave problème. Les études montrent en effet que la violence familiale s'aggrave au point de devenir alarmante chez les autochtones. Souvent, les autochtones considèrent que la violence prend davantage son origine dans une dysfonction du groupe, dont la violence familiale n'est qu'un symptôme, que dans la relation entre l'agresseur et la victime.

Par conséquent, les peuples autochtones eux-mêmes doivent trouver, planifier et mettre en oeuvre des solutions globales à l'échelle de la communauté. À l'heure actuelle, nombre d'employés de services sociaux dans les réserves se rendent compte qu'ils n'ont ni la formation ni les ressources requises pour faire face à la très forte augmentation de cas déclarés d'agression sexuelle ou de mauvais traitements. Les autochtones doivent se doter des outils nécessaires pour régler leurs problèmes. À cette fin, ils ont besoin de l'engagement à long terme des paliers de gouvernement et de leurs propres chefs.

La violence contre les femmes et les enfants ne se pratique pas seulement dans les grandes villes du pays. Elle sévit aussi dans les campagnes, où la situation diffère. La violence familiale s'est accentuée dans les campagnes que n'épargnent pas les difficultés économiques. Les campagnes connaissent maintenant les mêmes horreurs de violence familiale qu'on avait coutume de ne voir que dans les villes. Les petits centres sont en crise, nombre de familles sont en conflit, les mauvais traitements dus à l'alcool et à la drogue constituent un problème préoccupant. Dans les milieux ruraux, toutes ces difficultés peuvent très bien constituer un terrain propice à l'établissement de comportements violents, dans des familles où rien ne le laissait prévoir.

Quel rôle jouent les médias dans tout ceci, monsieur le Président? Les statistiques montrent que les médias contribuent à aggraver et à maintenir les attitudes violentes dont les enfants sont témoins à la maison. L'étude effectuée par Molnar révèle qu'en 1982, les enfants de 3 à 11 ans ont regardé des dessins animés violents pendant 15 heures par semaine. Carlsson-Paige et Levine ont constaté qu'en 1987, la durée d'exposition avait grimpé à 43 heures par semaine. Et je pense que c'était avant l'avènement des tortues Ninja.

L'enfant moyen pourrait passer l'équivalent de 22 jours d'école par année à regarder des émissions violentes à la télévision. La télévision a le pouvoir d'enseigner aux enfants que la violence est une solution acceptable pour régler un conflit. Friedrich-Cofer et Huston ont conclu en 1986 que la violence à la télévision avait sans aucun doute un effet sur les comportements agressifs.

Nous ne devrions donc pas être trop surpris que la violence dans les fréquentations de couples soit devenue un problème au Canada. Les jeunes de 12 à 17 ans sont les plus grands consommateurs de pornographie au Canada. Check et Lacrosse ont effectué une enquête sur les attitudes face à la pornographie chez les élèves du niveau secondaire du Grand Toronto. Selon leurs données, 35 p. 100 des élèves interrogés ont déclaré regarder des scènes de viol, de torture et d'asservissement.

Il semble donc urgent que les responsables de la programmation des médias ainsi que de certaines formes de reportages soient mieux informés de l'influence qu'exerce leur industrie en tant que modèle pour nos enfants et nos jeunes.

Tous les secteurs de la société et tous les ordres de gouvernement doivent apporter des solutions au problème de la violence et de l'exploitation.

• (2010)

Les députés ici présents connaissent les initiatives que le gouvernement a prises depuis quelques années pour contribuer à la solution des problèmes de violence faite aux femmes et aux enfants du Canada. Beaucoup d'organisations non gouvernementales méritent des félicitations pour avoir fait leur part dans ce but, en créant, par exemple, des lignes directrices à l'intention des animateurs communautaires ayant affaire à des cas d'exploitation sexuelle des enfants. Je suis fier de dire que ce projet a été mené à bien par des professionnels des quatre coins du Canada, sous la présidence d'une de mes électrices, M^me^ Laura Carment, qui est directrice régionale des services d'aide à l'enfance et à la jeunesse dans la division des services de santé mentale de l'organisation pour la santé mentale de Saskatchewan, à Regina.

L'initiative de 136 millions de dollars annoncée récemment par le gouvernement fédéral en réaction aux problèmes de violence familiale donnera la possibilité à tous les gouvernements du Canada de mettre au point, au cours des quatre prochaines années, des programmes conçus en fonction des besoins précis de la région qu'ils desservent. On appuie évidemment l'initiative que la ministre responsable de la Situation de la femme a prise en chargeant un groupe de spécialistes de mesurer l'ampleur de la violence faite aux femmes dans notre société et de trouver des façons pratiques de contrer cette violence.

Il se trouve des Canadiens pour proposer que la ministre demande finalement la création d'une commission royale d'enquête sur la violence faite aux femmes.

Ce sont là des programmes et des initiatives louables, monsieur le Président, mais nous pouvons et devons faire davantage pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux enfants dans notre pays.

En tant que gouvernement fédéral, nous devons chercher à créer de nouvelles associations avec les autres ordres de gouvernement, des organismes non gouvernementaux, des associations professionnelles, des groupes

communautaires et le secteur privé en vue de cerner, de régler et de prévenir les problèmes de violence et d'abus.

Et c'est avec cette idée en tête que j'avance que les médias ont un rôle clé à jouer dans la suppression de la violence faite aux femmes et aux enfants.

Comme les médias comptent parmi les principaux moyens de transmission des messages, je crois essentiel de nous assurer leur collaboration dans la poursuite de nos objectifs nationaux et dans le choix du plan d'action à adopter pour régler les problèmes de violence faite aux femmes et aux enfants et essayer de prévenir la violence familiale.

Beaucoup de questions doivent être posées. En voici seulement quelques-unes: les médias ont-ils un code d'éthique ou un protocole concernant la diffusion et la retransmission de scènes de violence contre des femmes et des enfants? Les commanditaires seraient-ils disposés à boycotter les émissions qui comportent de telles scènes de violence? Les téléspectateurs seraient-ils prêts à boycotter les émissions qui comportent de telles scènes de violence de même que les commanditaires de telles émissions? Ces questions et d'autres questions connexes me préoccupent au plus haut point et j'exhorte la Chambre à examiner sérieusement cette affaire.

Je tiens aussi à remercier ici mon épouse, Shirley, pour avoir contribué à me sensibiliser à ce problème. Nous rêvons tous les deux d'un Canada où l'on ferait preuve d'une véritable compassion à l'égard des enfants, des personnes âgées et de tous ceux qui sont sans défense devant la brutalité, un Canada où les plus vulnérables d'entre nous pourraient vivre dignement et en toute sécurité, un Canada libre de toute violence. J'espère que notre idéal est partagé par tous, ici, à la Chambre.

**Mme Mary Clancy (Halifax):** Monsieur le Président, je suis très heureuse ce soir d'appuyer la motion de mon collègue et bon ami, le député de Regina—Wascana. Je souscris certes de tout coeur à la motion qu'il a présentée.

L'aspect le plus inquiétant peut-être de notre société technologique naissante à l'heure actuelle est la prédilection pour la violence qu'on retrouve dans les médias, en particulier dans le plus influent d'entre eux, la télévision. Il se trouve que le week-end dernier, Halifax a subi sa troisième grosse tempête de neige de la semaine et que je n'ai pu sortir de chez moi. Alors que je cherchais un canal de télévision, je me suis aperçue que sur tous les canaux commerciaux, par opposition à disons *Newsworld* ou une autre des chaînes de nouvelles ou de films, il y avait des dessins animés pour les enfants. Or, dans chacun d'eux—et c'était autour de 9 heures un samedi matin—on retrouvait ce que je considère, à l'instar de la plupart des députés dans cette enceinte, j'en suis persuadée, une quantité injustifiée de scènes violentes.

Mon collègue a parlé des tortues Ninja—si j'ai bien compris—qui sont extrêmement populaires auprès des très jeunes enfants, des enfants d'âge pré-scolaire en général qui sont ceux, semble-t-il, qui aiment le plus ce genre de choses. Sur une autre chaîne, il y avait une sorte de dessin animé de l'espace dans lequel des gens, des hommes et des femmes, étaient décapités par une sorte de monstre. On restait quelque peu perplexe devant le fait que dans tout le pays, des enfants regardaient la télévision, étaient captivés par ce genre de choses et recevaient ainsi un message que personne ne voulait sérieusement leur transmettre.

La télévision, nous le savons, est le média le plus envahissant et le plus populaire. Comme le député l'a déclaré, les Canadiens passent en moyenne 23,4 heures par semaine devant le petit écran. Les enfants, quant à eux, y passent un nombre d'heures démesuré. De fait, ils passent plus de temps devant le téléviseur qu'ils n'en passent à l'école.

Dans son reportage sur les films à caractère violent ou pornographique, *Media Watch* a révélé des faits des plus troublants. Il semblerait que l'on montre plus de femmes nues que d'hommes nus, ou à des degrés différents de nudité. Lorsque l'on montre des corps démembrés à la télévision il y a de bien plus grandes chances que ce soient des corps de femmes que des corps d'hommes.

Dans les programmes qui associaient le sexe à la violence, la victime était une femme dans 92 p. 100 des cas, alors que ce n'était un homme que dans les 8 p. 100 restants. Les femmes représentaient 63 p. 100 des victimes de violence dans les drames télévisés en anglais et 62 p. 100 dans ceux en français. Les pourcentages étaient tout aussi élevés en ce qui concerne les états d'infériorité. Ainsi, si quelqu'un était montré en maillot de bain, en sous-vêtements ou en vêtements moulants, dans son bain

ou sa douche, en train de faire sa toilette ou de se déshabiller, c'était une femme dans 60 p. 100 des cas.

Même la présentation de la violence contre les femmes et les enfants dans la presse a tendance à pencher vers le sensationnel. Dieu sait que suffisamment d'actes de violence sont commis dans notre société. Or, les médias ont tendance aujourd'hui à faire apparaître la situation encore plus grave qu'elle ne l'est.

Plutôt que de rapporter les actes de violence dont sont chaque jour victimes les femmes et les enfants, les reportages ont tendance à se concentrer sur les aspects habituels de ces actes de violence. Il n'y a qu'à regarder les reportages du massacre survenu à l'École polytechnique de Montréal et les explications. Il suffit de voir la façon dont certains médias ont réagi.

Je sais que ma collègue de New Westminster—Burnaby et le ministre se souviennent du rapport du Sous-comité sur la condition féminine, que je n'oublierai jamais. Voici la publicité parue dans la revue *Maclean's* une semaine après le massacre à l'École polytechnique. C'est un professeur de journalisme à l'Université Carleton qui l'a portée à l'attention du comité. Je vais vous la décrire parce vous avez sans doute comme moi lu ce numéro de *Maclean's* sans même le remarquer.

À gauche, se trouve une étude de l'École polytechnique. On voit une photo représentant des fleurs qu'en ce jour de décembre des gens étaient venus déposer sur la neige devant l'école. A droite, se trouve une publicité pour Birks, la plus prestigieuse boutique de bijoux et de cadeaux au Canada. Dans la boutique, on voit la tête et les épaules d'une femme toute bleue—couleur de la cyanose en médecine. Cette femme a une chaîne autour du cou. C'est très artistique. C'est très beau et quand on regarde bien, c'est effrayant. C'est effrayant car cette image ne correspond pas à celle d'une femme vivante, mais d'une femme morte.

C'est quelque chose que nous avons, je parie, tous vu cette semaine-là sans vraiment le remarquer. Je ne l'ai pas remarqué. Aucun de nous ne l'avait fait avant que ce professeur ne le porte à notre attention. Quand on nous signale de pareilles choses, nous nous rendons compte à quel point même ceux d'entre nous qui tâchent de lutter contre cela et pour qui c'est devenu presque un élément quotidien de leur vie de dénoncer ces images et ces symboles, peuvent devenir insensibles à toute cette imagerie. L'influence qu'exercent de telles images sur les jeunes enfants est bien pire.

• (2020)

Je me rends compte que mon temps de parole tire à sa fin, et je veux terminer en réitérant mon appui à la motion du député, et en disant également que j'ai particulièrement apprécié la fin de sa motion où il précise: «sans empiéter excessivement sur la liberté de l'expression artistique et celle de la presse».

La liberté d'expression et la liberté artistique sont évidemment très importantes. Je ne pense pas qu'aucun d'entre nous—et je sais que le député serait d'accord avec moi sur ce point—ne prétendrait qu'on empiéterait sur la liberté de l'expression artistique ou la liberté de la presse si l'on disait que le temps est venu de mettre fin à la brutalité et à la dégradation dont sont victimes les femmes, les enfants et les personnes en général dans la production courante des médias.

**Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby):** Monsieur le Président, il me fait également plaisir de prendre la parole pour appuyer la motion du député de Regina—Wascana.

Il est important que les députés renforcent leur engagement envers l'élimination de la violence faite aux femmes et aux enfants. Voici une mesure que nous pouvons prendre pour parvenir à ce but.

Comme l'a dit la députée qui a pris la parole avant moi, le Sous-comité sur la situation de la femme a étudié plusieurs questions concernant la violence faite aux femmes. Ce sujet a été débattu aux audiences de notre comité.

Certains des témoins qui ont comparu devant le comité se sont dits inquiets au sujet de l'influence des médias sur la socialisation chez les jeunes. Ils recommandaient que le programme d'études des garçons et des filles du secondaire comprenne des cours sur la représentation de la violence dans les médias et son incidence sur notre comportement à tous.

Judith Polzner de l'Association for Media Literacy a signalé au comité que l'image de la violence est propagée par divers médias, et notamment par les plus reconnus. Bon nombre d'entre nous croient que les médias les plus populaires ne propagent pas l'image de la violence, mais c'est faux, la plupart le font. On n'a qu'à penser aux films populaires, aux revues de mode, aux clips rock de même

qu'à la pornographie que mentionne le député dans sa motion.

En général, dans les médias, le rapport de force entre les hommes et les femmes est déséquilibré et les femmes subissent des contraintes. On laisse entendre que les femmes aiment être victimes de violence et être soumises.

Dans certains films populaires de massacres, les victimes sont de plus en plus souvent des jeunes filles et des femmes indépendantes, qui sont sauvagement assassinées. Le message semble être le suivant: vous allez payer pour votre autonomie et votre indépendance.

Je crois qu'il est important de parler des actes de violence commis dans notre société. Il se passe rarement une journée dans ce pays sans que les médias ne rapportent des incidents où des filles et des femmes ont été victimes d'agression sexuelle ou de violence physique par des personnes en qui elles avaient confiance ou par des étrangers.

La fréquence de ce genre d'incidents, d'après ce qu'on entend dans les médias, conduirait la plupart des Canadiens à conclure que la violence faite aux femmes est vraiment un problème grave au Canada. En fait, la situation est beaucoup plus grave que le nombre d'incidents rapportés dans les médias nous le porte à croire.

Des recherches ont révélé que la plupart des femmes qui sont victimes de violence ne le déclarent pas à la police. Par conséquent, ces incidents sont en grande partie invisibles dans les statistiques sur la criminalité et dans les médias. On sait que l'agression sexuelle et les voies de fait contre l'épouse sont deux genres de crimes qui sont déclarés beaucoup moins souvent que les autres crimes de violence.

Selon une enquête menée dans tout le Canada et dont les résultats ont été publiés en 1985, moins de 40 p. 100 des femmes victimes d'agression sexuelle et moins de la moitié des femmes agressées physiquement par leur conjoint avaient fait une déclaration à la police.

Les études montrent que cette hésitation des femmes à dénoncer les agressions dont elles sont victimes tient à la crainte de représailles, de nouveaux actes de violence pouvant aller jusqu'au meurtre, et tient aussi au manque de confiance envers la police et les tribunaux, et enfin à une réaction de culpabilité et de gêne.

Notre système national de déclaration, le système de déclaration uniforme de la criminalité, donne des statistiques sur les incidents criminels au Canada, mais cette base de données ne porte que sur les crimes signalés à la police et englobe les agressions contre les femmes parmi les agressions en général. Les chiffres se perdent dans une catégorie plus large.

Le système de déclaration uniforme de la criminalité ne fournit pas d'informations sur les relations entre les victimes et les agresseurs, ni sur les circonstances de l'agression, informations qui permettraient de déterminer les cas de violence familiale à l'endroit des femmes.

Le député de Regina—Wascana a dit qu'il est très important de parler du nombre de personnes, de femmes et d'enfants qui sont victimes de violence dans notre société, mais je vais rappeler quelques statistiques.

En 1989, 12 970 agressions sexuelles ont été signalées à la police. Entre 1983 et 1989, le nombre de plaintes faites à la police relativement à des agressions sexuelles a augmenté de 93 p. 100. En 1989 une agression sexuelle était perpétrée toutes les 17 minutes au Canada, et 90 p. 100 des victimes étaient des femmes. Une femme sur quatre sera agressée sexuellement au cours de sa vie, et dans la moitié des cas, elle le sera avant l'âge de 17 ans. Entre 63 p. 100 et 83 p. 100 des femmes victimes d'agression sexuelle seront agressées par une connaissance, quelqu'un en qui elles ont confiance.

Au Québec seulement, il se commet chaque année entre 14 000 et 18 000 agressions sexuelles.

Nous savons que les femmes autochtones, les femmes handicapées et toute femme qui est doublement désavantagée dans notre société courent plus de risques d'être victimes d'agression ou de violence. Plus une femme est vulnérable, plus elle risque d'être victime de violence.

La motion présentée par le député dit notamment... «mieux protéger des Canadiens innocents de telles images». À mon avis, il est important de protéger les femmes et les enfants des répercussions que ces images ont sur le traitement que la société leur réserve.

On a longtemps lié l'existence d'un lien entre les cas de violence signalés dans les médias et les actes de violence perpétrés contre les femmes et les enfants. Mais il a été clairement démontré que la violence s'inscrit dans une sorte de cercle vicieux. Des manifestations de sexisme apparemment insignifiantes comme des farces sexistes autorisent les gens à s'arroger le droit d'abaisser les femmes, ce qui mène à des actes sexistes plus graves, à la discrimination, voire à la violence physique et parfois hélas au meurtre.

La représentation des femmes dans les médias comme des objets, comme des êtres inférieurs aux hommes, et la présentation de scènes de viol de femmes dans les médias ont des effets profonds sur les comportements dans la société. Elles ont des effets marqués non seulement sur les enfants, mais aussi sur chacun d'entre nous, comme la

députée de Halifax l'a dit hier, car nous sommes tous quelque peu immunisés contre la publicité sexiste et violente dont nous sommes inondés.

Je suis heureuse d'appuyer la motion du député. Je le félicite de l'avoir présentée et j'ai hâte qu'elle soit discutée en comité.

**M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord):** Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole sur cette motion, qui se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, un comité pertinent de la Chambre devrait faire un examen approfondi de l'image que donnent les médias de la violence faite aux femmes et aux enfants et de leur exploitation, dans le but de faire des recommandations sur la façon de mieux protéger des Canadiens innocents de telles images, sans empiéter excessivement sur la liberté de l'expression artistique et celle de la presse.

**Je félicite les députés qui ont pris la parole avant moi sur cette motion, pour l'avoir défendue avec autant de passion.**

Le député de Regina—Wascana, qui a présenté cette motion, a magnifiquement résumé pour nous l'ampleur du problème de la violence faite aux femmes et aux enfants. C'est la dénonciation d'une véritable plaie de notre société.

Il en a aussi précisé les causes. Il a d'abord dénoncé la violence présentée dans les médias comme une cause de violence contre les femmes et les hommes. En disant cela, il a aussi mis le doigt sur une autre catégorie de causes de violence, celles qui ne viennent pas des médias.

• (2030)

On a mentionné à maintes reprises de nombreux facteurs de violence qui n'ont rien à avoir avec les médias, comme la pauvreté. C'est un fait bien connu que les gens qui habitent des quartiers pauvres, que ceux qui sont pauvres risquent davantage d'être confrontés à la violence.

Or, on m'a parlé récemment de l'image de Satan figurant sur un de nos timbres-poste. Cela n'a aucun caractère religieux. Cela tient au phénomène des sectes. Les médecins et les psychologues reconnaissent que cette forme de culte est une source de violence. On en connaît les conséquences tragiques.

Il nous faut également reconnaître que certains jeux mis à la disposition du grand public peuvent endommager les facultés mentales des enfants et susciter des comportements violents. C'est un fait connu, un phénomène médical.

Il faut aussi se demander quelles sont les causes médiatiques et les causes non médiatiques de la violence et quelle interaction s'exerce entre les deux. Ne font-elles que s'additionner ou se renforcent-elles les unes les autres pour aggraver le problème?

Donc, il faut naturellement se demander quel genre de représentation est nocif pour les enfants. Le comité qui sera chargé d'examiner ce problème commencera évidemment par étudier la documentation disponible.

Je sais, pour ma part, qu'une étude a été menée là-dessus par le Children's Hospital de Winnipeg, où j'ai déjà travaillé. En fait, elle conclut que la violence télévisée contribue effectivement à un comportement violent chez les enfants.

Ensuite, a-t-on déjà mené au Canada une étude sur l'ampleur de ce problème dont nous n'aurions pas entendu parler? Si cette étude n'a pas encore été réalisée, il faut certainement défier le gouvernement fédéral de la faire, à inviter les propositions pour qu'une telle étude soit réalisée par nos spécialistes en la matière, de sorte que nous puissions commencer à définir la portée réelle ainsi que les solutions possibles qui existent déjà.

Je voudrais poser une troisième question, monsieur le Président. Les images violentes ont-elles une valeur positive? En ont-elles une? La réponse est nécessaire. Cela dit, je sais bien que, d'une façon générale, nos journalistes ont le sens des responsabilités et qu'ils ont à coeur le bien-être de la population. Cependant, il y en a aussi qui recherchent le gain à tout prix, qui font tout pour l'argent et qui encouragent délibérément la violence dans les médias. Nous devons nous pencher sur cette question.

La violence est une réelle menace pour la santé publique, elle détruit non seulement les générations actuelles, mais aussi celles qui sont à venir.

Je suis donc heureux de cette motion, monsieur le Président, et si nous devions ne pas procéder au vote, je m'engage auprès de cette Chambre à faire part de cette question au Comité permanent de la santé et du bien-être social et au Sous-comité sur la santé afin que cette question ne soit pas laissée en plan une fois la motion débattue à la Chambre car elle donne lieu à une question

plus vaste. Que pourra faire le gouvernement pour solutionner le problème, une fois celui-ci bien cerné? Entretemps, j'ajouterais même une autre interrogation: quels services offrons-nous à ceux qui ont déjà été victimes; que faisons-nous pour leur apporter réconfort, aide, guérison? Nous ne devons pas penser uniquement aux victimes futures.

**M. Schneider:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'estime qu'en tant que parlementaires, nous devons faire une déclaration sur la question.

Il y a eu des discussions avec les députés des autres partis et, compte tenu de l'intérêt manifeste pour le rôle des médias, je crois que les députés consentiront à adopter à l'unanimité la motion suivante:

Que le Comité permanent des communications et de la culture fasse un examen approfondi de l'image que donnent les médias de la violence faite aux femmes et aux enfants dans le but de faire des recommandations sur la façon de mieux protéger des Canadiens innocents de telles images, sans empiéter excessivement sur la liberté d'expression artistique et celle de la presse.

Je propose cette motion qui est appuyée par le député de Westminster—Burnaby.

**M. Pagtakhan:** Monsieur le Président, on dit qu'elle était appuyée par le député de Burnaby. Je voudrais simplement m'assurer que le député du Parti libéral a été consulté. Est-ce qu'on me l'assure?

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 20 h 35, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 h 35.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 13 février 1992**

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### LA RÉFORME ÉLECTORALE ET LE FINANCEMENT DES PARTIS

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport de la Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis.

* * *

### AFFAIRES AUTOCHTONES

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Larry Schneider (Regina—Wascana):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des affaires autochtones.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale dans les 150 jours.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-Verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

### PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée surtout par des habitants de Burns Lake, en Colombie-Britannique, dans ma circonscription.

La pétition exprime l'inquiétude constante que ressentent tous les Canadiens à l'égard de la façon dont le gouvernement a introduit et mis en application sa taxe sur les produits et les services.

LE LOGEMENT

**M. John Harvard (Winnipeg St. James):** Madame la Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions conformément à l'article 36 du Règlement.

L'une des pétitions est signée par des citoyens de Winnipeg qui demandent humblement au Parlement de reconnaître l'habitation comme un domaine de compétence fédérale-provinciale, de soutenir le programme fédéral de coopératives de logement sans but lucratif et d'assurer le maintien de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

LES PENSIONS

**M. John Harvard (Winnipeg St. James):** Madame la Présidente, l'autre pétition est également signée par des citoyens de Winnipeg. Ces pétitionnaires demandent au Parlement d'envisager de modifier les lois relatives aux pensions fédérales, qui contiennent des injustices, de manière à permettre le partage rétroactif des crédits de pension entre tous les divorcés, de sorte que chaque conjoint ait droit à la moitié des crédits de pension fédérale accumulés par le couple durant le mariage.

• (1010)

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de la vallée de la rivière Thompson-Nord, en Colombie-Britannique. Depuis de nombreux mois, les pétitionnaires expriment leurs préoccupations au sujet d'un projet tendant à détourner la rivière Thompson-Nord.

Ils veulent que le gouvernement signifie très clairement son opposition à ce projet.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Madame la Présidente, en ce qui concerne le financement de la Gendarmerie royale du Canada, j'ai l'honneur de présenter une deuxième pétition. Les pétitionnaires, des habitants de Kamloops, demandent aux gouvernements fédéral et provincial de prendre les mesures nécessaires pour fournir un service convenable de surveillance policière.

*Affaires courantes*

LA RIVIÈRE DON

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter des pétitions dûment signées par de nombreux électeurs de la circonscription de Broadview—Greenwood, qui continuent d'espérer que le gouvernement honorera ses engagements du Plan vert et qu'il versera les fonds déjà annoncés pour la dépollution de la rivière Don, rivière qui coule dans ma circonscription et qui est la plus polluée de tout le Canada.

Les électeurs espèrent aussi que la dépollution de la rivière Don servira d'exemple et qu'elle témoignera de notre capacité d'assainir tous les cours d'eau pollués du Canada.

* * *

[*Français*]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 148, 149, 150 et 195.

[*Texte*]

Question nº 148—**M. Berger:**

En ce qui concerne le paragraphe 9(1) de la Loi sur l'immigration, lequel exige des immigrants qu'ils demandent et obtiennent un visa avant de se présenter à un point d'entrée, combien de temps en moyenne met-on à déterminer si le demandeur a droit à une exemption aux termes de ces règlements?

**L'hon. Bernard Valcourt(ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Les personnes qui présentent au Canada une demande de droit d'établissement doivent remplir les conditions prescrites dont les vérifications médicales et sécuritaires ainsi qu'un décret du conseil afin d'exempter ces demandeurs des obligations en vertu de la section 9(1) de la Loi sur l'immigration.

Au cours des deux dernières années, le délai moyen de traitement des dispenses de visa par voie de décret du conseil a fluctué en fonction du respect et du volume des niveaux d'immigration. À l'heure actuelle, presque toutes les demandes de dispense de visa par voie de décret présentées par les requérants avant janvier 1991 ont été traitées, ce qui indique que le délai moyen de traitement est de 10 à 12 mois.

Question nº 149—**M. Berger:**

Il s'écoule combien de temps en moyenne entre le moment où un demandeur de statut de résident permanent qui se retrouve au Canada dépose sa demande et le moment où il est reçu?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Les personnes qui présentent au Canada une demande de droit d'établissement doivent remplir les conditions prescrites dont les vérifications médicales et sécuritaires ainsi qu'un décret du conseil afin d'exempter ces demandeurs des obligations en vertu de la section 9(1) de la Loi sur l'immigration.

Au cours des deux dernières années, le délai moyen de traitement des dispenses de visa par voie de décret du conseil a fluctué en fonction du respect et du volume des niveaux d'immigration. À l'heure actuelle, presque toutes les demandes de dispense de visa par voie de décret présentées par les requérants avant janvier 1991 ont été traitées, ce qui indique que le délai moyen de traitement est de 10 à 12 mois.

Question nº 150—**M. Berger:**

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration envisage-t-il d'apporter des modifications administratives ou législatives pour faciliter le traitement des demandes de statut d'immigrant reçu de personnes qui se trouvent au Canada?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Il n'est présentement aucunement question de modifier le paragraphe 9(1) de la Loi sur l'immigration, qui stipule que tous les immigrants doivent obtenir un visa avant de se présenter à un point d'entrée.

Les personnes qui présentent au Canada une demande de droit d'établissement doivent remplir les conditions prescrites dont les vérifications médicales et sécuritaires ainsi qu'un décret du conseil afin d'exempter ces demandeurs des obligations en vertu de la section 9(1) de la Loi sur l'immigration.

Récemment, Emploi et Immigration Canada a introduit des mesures administratives, notamment l'automatisation des traitements et du système de repérage des soumissions du gouverneur en conseil, afin d'améliorer le traitement des demandes de résidence permanente par les personnes au Canada.

Emploi et Immigration Canada continuera de développer des modifications aux procédures afin d'améliorer le traitement des demandes.

Question nº 195—**M. Fisher**

1) Où en sont actuellement chacune des plaintes relatives aux droits de la personne émanant de l'intérieur du CRTC qu'examine ou que réexamine la Commission canadienne des droits de la personne ou le Tribunal des droits de la personne?

2) Quelles personnes ont été engagées, quels services ont-elles rendus et quelles sommes ont été versées à chacune des personnes travaillant pour le CRTC, de 1986 à aujourd'hui, à l'égard desquelles des griefs internes ou des plaintes relatives aux droits de la personne ont été formulés par des employés du CRTC?

**Mr. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Le ministère de la Justice et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes m'informent comme suit:

1. Il y a en tout quatre plaintes émanant du C.R.T.C. La Commission canadienne des droits de la personne est saisie de trois plaintes et le Tribunal des droits de la personne d'une.

Une des trois plaintes dont la Commission est actuellement saisie, vient tout juste d'être déposée et l'enquête en est à ses débuts. Quant aux deux autres plaintes, elles ont été déposées par la même personne. L'enquête de ces deux plaintes n'a débuté qu'après l'échec d'une tentative de règlement à l'amiable.

Quant au Tribunal des droits de la personne, il a cessé l'examen de la seule plainte dont il était saisi puisqu'un règlement à l'amiable est intervenu entre les parties.

2. La liste suivante est ventilée par année, catégorie d'incidents, nom d'entreprise, nom d'entrepreneur, description du travail exécuté extraite du marché de service et coût par le C.R.T.C.:

**1989**

**DROITS DE LA PERSONNE**

Blake, Cassels & Graydon Russell Juriansz

«Pour services professionnels rendus en conseil et relativement à une enquête en vertu de l'article 59 de la Loi canadienne sur les droits de la personne.»

**8 008,06 $**

**1989**

**GRIEF**

Cooper Consulting Barry Cooper

«Le travail consistera à tenir deux réunions avec le Personnel du C.R.T.C. et d'autres représentants du C.R.T.C. afin de procéder à une étude d'état de la question et de fournir des services consultatifs relativement à des griefs et des méthodes de classification.»

**250,00 $**

**1990**

**DROITS DE LA PERSONNE**

Blake, Cassels & Graydon Russell Juriansz

«Pour services professionnels rendus en conseil et relativement à une enquête en vertu de l'article 59 de la Loi canadienne sur les droits de la personne.»

**21 890,94 $**

**DROITS DE LA PERSONNE**

Blake, Cassels & Graydon Russell Juriansz

«Pour services professionnels rendus en examen d'une plainte portée en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, émission d'avis, préparation exhaustive en vue de la comparution devant le tribunal, recherche et conseils à la direction à cet égard.»

**25 816,38 $**

**DROITS DE LA PERSONNE**

Blake, Cassels & Graydon Russell Juriansz

«Pour services professionnels rendus dans la finalisation du règlement dans cette affaire.»

**788,52 $**

**1990**

**GRIEF/DROITS DE LA PERSONNE**

William Egner

«Le travail consistera à procéder à un examen des dossiers concernant trois (3) cas du personnel. Dans le cadre de cet examen, le contractant devra renseigner le Directeur général du personnel et le Secrétaire général et leur formuler des recommandations.»

**1 500,00 $**

[*Français*]

**M. Cooper:** Je suggère, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

**Mme le vice-président:** Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

# INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

## LOI SUR LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 11 février, de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, soit lu pour la deuxième fois et déféré au Comité législatif H, ainsi que de l'amendement de M^me^ Catterall (p. 6131).

**M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe):** Madame la Présidente, l'honorable ministre, le président du Conseil du Trésor, a déposé le projet de loi C-26, qui pourrait avoir un impact majeur sur la société canadienne et en même temps plus particulièrement dans la fonction publique. Je me propose donc de vous relater, madame la Présidente, les préliminaires à ce projet de loi, lesquels préliminaires ont été basés largement sur une consultation très vaste dans tout le Canada, et plus particulièrement aussi à travers toute la fonction publique. Je vais donc vous décrire largement comment le gouvernement, qui est très sensible aux appuis, au sens le plus propre du terme, et aux convictions et adhésions de la population, je vous dirai donc comment il a procédé. Et, bien sûr, je dirai aussi à la fin, madame la Présidente, comment cette réforme pourra avoir un impact majeur, et sur la fonction publique et, bien sûr, dans tous les services fédéraux, de même que pour la population.

Vous savez, madame la Présidente, il est un petit peu difficile d'inciter les membres d'une organisation aussi vaste que celle de la fonction publique fédérale, qui comprend soit dit en passant plus de 200 000 personnes, il est donc extrêmement difficile de faire participer tout ce groupe activement à un vaste programme de réforme, et ensuite de les impliquer évidemment, activement dans cette réforme. Mais quand on se penche, madame la Présidente, sur le processus et l'historique de ce projet de loi C-26, qui en est maintenant à la Chambre, lorsqu'on regarde l'étendue des discussions qui ont eu lieu, les consultations, toutes ces rencontres, on ne peut être qu'édifiés de constater à quel point la participation a été majeure à tous les niveaux, aussi bien dans la fonction publique que dans la population.

Saviez-vous, madame la Présidente, que dans cette vaste campagne de consultation, il y a eu des groupes de travail systématiques qui ont été mis sur pied. Par exemple, en dix occasions, plus de 300 personnes, à chaque fois, ont été réunies; au total 3 000 personnes ont fait 300 recommandations. Saviez-vous qu'au-delà de ces groupes de discussion, il y a eu d'innombrables colloques, ateliers. Il y a eu des sondages téléphoniques. Il y a eu des contacts informels entre individus, et même le syndicat, officiers ou simples syndiqués ont aussi participé avec les gouvernements. Il y a eu des consultations aussi dans les secteurs privés. Bref, aux 3 000 personnes auxquelles je référais tout à l'heure, il y a 7 600 autres personnes qui se sont impliquées dans ces discussions.

Vous voyez que déjà les consultations ont été menées de façon structurée, mais en même temps relativement spontanée, ce qui a amené bien sûr des rebondissements, des réactions et voire des recommandations magnifiques. Enfin, dans tout ce processus de consultation, il y a eu des lettres d'expédiées, et plus de 1 700 personnes qui n'auraient pas pu participer à ces sessions de consultation ont réagi personnellement par des lettres à l'égard du président du Conseil du Trésor et de ses réformes.

Hors tout, quand on fait la révision de tout cela, c'est tout de suite 12 000 à 13 000 personnes qui activement, madame la Présidente, ont été convaincues de participer, ont donné de leurs efforts dans la vision qu'ils avaient d'une éventuelle réforme.

Je suis donc heureux de constater, madame la Présidente, que ce projet de loi C-26 qui vise à une réforme majeure ait eu son déroulement de façon aussi systématique, de façon aussi démocratique et aussi vaste. Ce qui m'amène à dire que ce projet de loi ne peut que refléter largement les objectifs que les syndiqués, que les fonctionnaires, que les chefs de service et chaque ministère entretenaient dans la vision à long terme d'une telle réforme. Mais il n'était pas tout de mener une consultation d'abord pour aboutir à un Livre blanc.

Tout ce qu'on a colligé, cueilli de la part de ces 13 000 personnes, on l'a dirigé au Conseil du Trésor, pour pondre ensuite ce qu'on appelle le Livre blanc. Et à partir de ce document qui fut déposé il y a quelques mois, on est retourné vers la base qui avait émis ses commentaires, ses attentes, ses préoccupations, et on est passé à un processus de deuxième phase qui est celui de la sensibilisation. Puisqu'on avait retenu en tout ou en partie ce qui avait été recommandé, on a donc consolidé tout cela et on est retourné voir ce qu'ils en pensaient. Et là encore, plus que dans la phase 1, on a pu rejoindre au niveau de l'information 247 000 points de consultation, avec des brochures; 11 000 affiches furent distribuées; 19 000 rapports ont été distribués; 344 000 exemplaires de ce Livre blanc, madame la Présidente, ont été distribués dans toute la fonction publique et dans la population, puisque en dernier ressort, c'est quand même elle qui va bénéficier de toutes ces réformes.

Hors tout, c'est 800 000 documents qui ont été distribués, issus de ce Livre blanc, et qui permettaient à tous les lecteurs de pouvoir réagir ou tout au moins prendre connaissance de ces orientations. Ce n'est pas tout. Au-delà de ces documents écrits, le Conseil du Trésor et son président ont poussé le souci de la démocratisation, de

l'information et de la sensibilisation en impliquant des animateurs. Cela s'est fait à travers des visites à des cadres supérieurs, de divers ministères; 294 groupes, madame la Présidente, ont été abordés dans ce processus. Même l'honorable président, M. Loiselle, a pu prononcer plusieurs discours en différents milieux, toujours, encore une fois, pour informer. Deux des réunions ont même eu lieu dans le milieu syndical et en particulier, treize comités mixtes ont été mis sur pied.

Or, vous voyez qu'au-delà de tout cela, cette phase de sensibilisation et d'information a été aussi vaste que la première phase de cueillette de données. Saviez-vous que juste au sein du Service correctionnel, il y a 3 500 propositions qui ont été acheminées? Savions-nous qu'au Bien-être social, il y a eu plus de 4 500 recommandations? N'est-ce pas là, juste au niveau de ces deux seuls exemples, le témoignage de la participation et de l'intérêt de nos fonctionnaires de divers ministères et dans toutes les régions du Canada, n'est-ce pas là dis-je, un témoignage concret, fabuleux de ces convictions et de cette préoccupation?

• (1020)

Mais en même temps, madame la Présidente, c'est aussi l'illustration des convictions de ce gouvernement qui, de tout son mandat d'ailleurs, s'est appliqué sans cesse, à travers des réformes audacieuses et difficiles, j'en conviens, mais à travers tout ce processus, a toujours eu à coeur d'aller chercher les données, d'aller ensuite distribuer l'information pour mieux informer la population sur ces réformes. Et c'est magnifique.

C'est ce qui me fait conclure dans cette première partie, madame la Présidente, que ce processus a été magnifique. Et je dois en savoir gré à son président du Conseil du Trésor, l'honorable ministre, qui a conduit pareille opération.

Au-delà donc de cette campagne et de ce processus, je voudrais en terminant, madame la Présidente, vous dire qu'en gros, cette réforme vise quelques objectifs majeurs: mieux impliquer les fonctionnaires, leur donner un sens de l'appartenance, leur permettre de même participer à l'évaluation de leur propre cadre. N'est-ce pas magnifique? C'est donc important d'impliquer les fonctionnaires parce que ceux-ci sont l'âme, le coeur de toute l'administration fédérale. Et les profits de tout cela, ils sont évidents.

Au-delà de l'appartenance et d'une plus grande efficacité de la fonction publique, vous imaginez tout de suite, madame la Présidente, les avantages que tous les citoyens et contribuables vont retirer de cette compétence, de cette appartenance des fonctionnaires et de l'amélioration des services.

[*Traduction*]

**M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface):** Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au sujet de l'amendement proposé par la députée d'Ottawa-Ouest, appuyée par le député de Glengarry—Prescott-Russell, qui demande que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Je reconnais qu'il y a eu des progrès importants sur le plan du dialogue et de la participation. Il reste cependant beaucoup de travail à faire, car nous savons qu'il y a encore plusieurs questions qui préoccupent les fonctionnaires.

Si cet amendement était adopté, cela permettrait de faire un examen plus approfondi de cette mesure législative.

Je veux dire quelques mots à propos de la fonction publique avant d'attaquer le fond du projet de loi. Comme bon nombre de mes collègues, je crois à l'importance de la fonction publique. Je suis moi-même un ancien fonctionnaire et j'ai beaucoup de respect pour eux. Évidemment, comme dans tout autre groupe, il y a des gens qui sont plus dévoués et plus talentueux que d'autres. Cependant, la majorité des fonctionnaires sont des gens très compétents qui consacrent une grande partie de leur vie et de leurs talents à leur pays pour essayer d'exécuter la volonté du Parlement et de fournir les meilleurs services possibles. Je les salue.

Cela me vexe de voir que la fonction publique peut devenir une des cibles des politiciens. Nous oublions parfois que les traitements qu'ils touchent ainsi que les pensions et les autres avantages qu'ils ont acquis au cours des années ne sont pas des choses qu'ils se sont accordées eux-mêmes. Ils les ont négociées avec le gouvernement qui, à un certain moment, a dit oui.

Mon objectif—et j'espère que beaucoup d'autres personnes sont de mon avis—n'est pas de supprimer ou de diluer certains des avantages que les fonctionnaires ont acquis, mais plutôt de voir comment nous pourrions accorder ces avantages à d'autres Canadiens d'un bout à l'autre du pays. C'est certainement une meilleure façon de réagir que d'essayer de restreindre les droits et les avantages acquis par les fonctionnaires. Je tiens à signaler que ces avantages leur ont été accordés par les gouvernements, et c'est trop facile pour eux de devenir la cible des politiciens.

Je suis aussi vexé de voir qu'ils jouent souvent le rôle de bouc émissaire lorsque les politiciens commettent des

erreurs, et je crois que l'exemple le plus flagrant de cela est l'affaire Al-Mashat.

À mon avis, et de l'avis de bien d'autres, ce projet de loi ne créera pas un climat propice aux changements et à la croissance nécessaires pour répondre aux besoins des Canadiens et d'un Canada qui se transforme rapidement. Je crois que c'est extrêmement grave. On essaie de rationaliser—et c'est sans doute nécessaire—la façon dont les ressources sont gérées par la fonction publique ainsi que de simplifier et d'accélérer le processus de négociation collective. La plupart des gens reconnaissent la nécessité de rationaliser. Par contre, c'est sur la méthode que nous ne sommes probablement pas d'accord. Est-ce la meilleure approche? Y a-t-il plus à faire? Comment peut-on s'y prendre pour atteindre ces objectifs?

Il ne fait pas de doute que la nouvelle mesure législative présente certains aspects positifs. Il y a eu dialogue, je l'ai déjà dit, il y a eu une certaine participation, mais pas suffisamment, croyons-nous. Il y a encore des gens très inquiets, en colère, irrités, parce qu'ils ne voient pas au juste où le gouvernement veut en venir. Un autre élément positif, en dehors d'une participation et d'un dialogue importants, a été l'équité en matière d'emploi. La question de la parité de rémunération pour travail d'égale valeur a été abordée, mais nous estimons que tout reste encore trop vague, qu'une plus grande précision s'impose.

Juste un mot, si vous permettez, au sujet d'une réserve que nous avons. Certaines des modifications proposées, par exemple celles qui portent sur les nominations, les mises à pied et les mutations, sont extrêmement controversées. Il nous faut donc voir si la controverse a quelque fondement. Les modifications envisagées donneront aux gestionnaires des pouvoirs accrus pour engager, remercier et muter des employés sans mécanismes d'appel et de recours suffisants. C'est évidemment un progrès très important non seulement pour le groupe des gestionnaires, mais aussi pour beaucoup d'autres, et nous ne voulons pas revenir en arrière. Mais rien ne garantit que les mesures prises par les gestionnaires seront conformes au principe du mérite, et c'est là une lacune fondamentale. Il nous faut l'assurance que le principe du mérite demeurera l'élément central des nominations dans la fonction publique.

On sait que les sous-chefs pourront affecter des employés à des postes par mutation, sans avoir besoin de jurys de sélection, ni de nominations officielles. La loi permettra aussi au gouvernement de confier le travail à des entrepreneurs privés et de renvoyer les fonctionnaires qui faisaient le travail. Certains syndicats de la fonction publique fédérale soutiennent que les marchés de services, loin de permettre des économies, coûtent plus cher. Dans bien des cas, les fonctionnaires actuels pourraient faire le travail à meilleur marché et de façon plus efficace.

Chose curieuse, lorsque j'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* au sujet du nombre des marchés accordés et de leur valeur globale, je n'ai pas obtenu l'information souhaitée. Il semblerait que les données n'ont pas été réunies. C'est scandaleux. Pourquoi ne pas réunir les faits et les étudier rationnellement?

Vous savez également que le projet facilitera l'engagement d'employés occasionnels pour des périodes limitées. Cela risque d'entraîner un roulement constant qui fera disparaître la continuité et fera diminuer les services au public. On risque donc d'aller à l'encontre des objectifs de Fonction publique 2000, car le service au public doit assurément être au premier rang des priorités.

Le Comité des comptes publics des Communes a signalé, et il n'est pas le seul, que les consultations n'avaient pas été suffisantes. Le gouvernement prétend qu'il y a eu suffisamment de consultations avec les parties intéressées avant que le projet de loi ne soit rédigé et présenté au Parlement, mais le Comité des comptes publics a dit le contraire.

• (1030)

Mon parti exhorte le gouvernement à créer un comité parlementaire spécial qui serait chargé d'examiner le projet de loi tant pour ce qui est du principe dont il s'inspire que du fond, dans le contexte de Fonction publique 2000.

Il y a eu par ailleurs plusieurs conflits de travail qui ont terriblement perturbé les services publics.

Le gouvernement a été critiqué et il continuera de l'être pour l'incompétence dont il fait preuve en matière de relations de travail. C'est le gouvernement actuel qui est la cause du tout premier débrayage général des fonctionnaires qui se soit jamais vu dans les annales du Canada. À cause du traitement que le gouvernement a fait subir à ses fonctionnaires et de la détérioration des relations, les deux parties ne sont pas parvenues à collaborer pour en arriver à une entente humaine et raisonnable.

Bien des fonctionnaires sont absolument convaincus que l'on ne peut pas du tout faire confiance au gouvernement. Celui-ci n'écoute pas et c'est là une des causes des problèmes qui se posent. Le manque de confiance rend les fonctionnaires extrêmement nerveux.

Il y a autre chose qui me préoccupe. Nous avons de nouveau affaire au démantèlement d'une de nos institutions nationales. Nous affaiblissons la fonction publique. On peut faire un parallèle entre cela et le démantèlement de VIA Rail, d'Air Canada, de la Société canadienne des postes, de Radio–Canada, avec la privatisation et la sous–traitance, avec le recours à des employés à court terme; tous ces changements affaibliront la fonction publique et l'handicaperont dans sa mission qui consiste à servir le public et à exécuter la volonté du Parlement dans toutes les régions du pays. C'est une chose qui me préoccupe énormément.

Mon parti, le Parti libéral du Canada estime que les Canadiens de toutes les régions du pays méritent des services d'une qualité raisonnable, exécutés efficacement par une fonction publique professionnelle et neutre, qui traite tous ses employés avec respect et justice et qui s'efforce de répondre aux besoins de la population.

J'ai bien peur que nous ne nous éloignions beaucoup du principe du mérite, ce qui risque d'accentuer encore davantage le favoritisme dans la fonction publique.

[*Français*]

Je me rends compte que ce que nous avons devant nous ne protégera pas nécessairement, et j'ose le croire, ne protégera aucunement le principe du mérite. On pourra nommer des gens, on pourra les transférer, on pourra faire nombre de choses qu'on ne peut pas faire en ce moment qui, selon moi, va vraiment affaiblir la fonction publique.

[*Traduction*]

Les agissements du gouvernement du Canada ont été condamnés par les tribunaux, que ce soit par voie d'ordonnances ou dans le cadre d'un procès. Des employés ont été mutés sans avoir été vraiment consultés au préalable, sans qu'on ait tenu compte de leurs désirs, ce qui est une autre erreur grossière.

On verra apparaître une nouvelle catégorie d'employés occasionnels qui pourront être engagés ou licenciés en l'espace de 24 heures. À cause des pouvoirs étendus qui leur seront conférés, les gestionnaires risquent de devenir insensibles à l'égard de ceux qui sont à la fonction publique depuis longtemps.

Comme je l'ai dit, le vérificateur général a accusé le gouvernement d'être un mauvais administrateur. Ce qui m'inquiète beaucoup, c'est que d'une façon générale on risque non seulement d'abandonner le principe du mérite, mais aussi que la Commission de la fonction publique qui, comme l'ont si bien dit mes collègues, assume un rôle de surveillance, risque de s'affaiblir et de devenir le petit chien–chien du gouvernement, ce qui serait regrettable.

**M. Ray Funk (Prince–Albert—Churchill River):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui au débat sur le projet de loi C–26, qui reprend beaucoup des principes et des idées avancés dans le cadre du programme Fonction publique 2000 que le gouvernement actuel a institué.

Il ne fait aucun doute que la fonction publique a besoin d'être modernisée et rationalisée, qu'elle doit être réduite au moyen d'un certain nombre de reclassifications. La fonction publique a surtout besoin, à mon sens, qu'on décentralise radicalement la prise des décisions.

Je suis d'avis que nombre des pressions qui sont exercées à l'heure actuelle dans le cadre du débat constitutionnel en faveur de la décentralisation des pouvoirs vers les provinces pourraient être satisfaites par une décentralisation de la prise des décisions dans la fonction publique. Les décisions que prend le gouvernement fédéral et les méthodes que celui–ci applique dans les régions seraient assujetties alors aux décisions des paliers régional et local plutôt que d'être centralisées à Ottawa.

Toutefois, le principal problème de la fonction publique, je crois, c'est que le moral des fonctionnaires n'est pas bon. Certes, une organisation aussi vaste, aussi complexe et aussi importante ne peut pas fonctionner si le moral de ses membres est au plus bas.

Pourquoi le moral des fonctionnaires est–il aussi bas? À cause de l'attitude féodale, arriérée et digne d'un autre siècle que le gouvernement a affichée à l'égard de ses propres employés. Certes, on ne peut qualifier autrement l'attitude adoptée par le gouvernement au cours de la grève des fonctionnaires, l'été dernier, grève qui a radicalisé un groupe qui n'avait encore jamais envisagé de recourir à une telle mesure. C'était vraiment abject de voir comment le gouvernement a monté les uns contre les autres, à des fins purement partisanes, les agriculteurs des Prairies et cet excellent groupe de travailleurs.

Cette façon de faire s'est trouvée renforcée par la façon dont le gouvernement s'y est pris pour présenter toute cette affaire du projet de loi C–26 et de Fonction publique 2000. En contravention de toutes les techniques modernes de gestion voulant que les employés soient invités dès le départ à déterminer la charge de travail et les structures de gestion, le présent gouvernement a préféré faire fi de l'opinion de ses fonctionnaires et de leurs organisations et adopter une attitude condescendante en imposant une nouvelle structure de gestion à ses fonctionnaires. Certes, cela va nettement à l'encontre de toutes les théories modernes de gestion.

Avant d'aborder quelques-uns des problèmes que pose, à mon sens, ce projet de loi, je tiens à rendre hommage aux fonctionnaires de Prince-Albert—Churchill River, ma circonscription, pour l'excellent travail qu'ils accomplissent pour votre compte, pour le compte des contribuables canadiens et du Parlement canadien en assumant les responsabilités qu'on leur confie.

À La Ronge et à Prince-Albert, nous avons des centres de main-d'oeuvre où le manque de personnel est flagrant. Les employés travaillent à plein régime parce que la charge augmente sans cesse, étant donné le taux de chômage très élevé de la région.

Nous avons un bureau du ministère des Affaires indiennes à Prince-Albert. Je pense qu'il fait un travail louable pour se réorganiser dans l'optique de l'autonomie gouvernementale des Indiens et de leurs organisations.

Nous avons aussi, à Prince-Albert, un bureau du ministère de la Santé et des Services sociaux qui a la responsabilité d'offrir des services dans la moitié de la Saskatchewan. C'est un territoire immense où la conjoncture est souvent très difficile, et il y fait un travail remarquable. Il s'occupe également de faciliter le transfert des responsabilités aux Indiens.

Nous avons aussi un bureau de Forêts Canada où les gens sont très innovateurs. Ils travaillent en collaboration avec les gouvernements provinciaux et divers entrepreneurs forestiers à la mise en place d'un modèle d'application du programme de gestion des forêts et des accords entre le fédéral et les provinces. Je pense qu'il permet vraiment de stimuler l'industrie forestière de notre région. Je vois ici un ancien ministre de ce portefeuille qui est heureux de me l'entendre dire. Il a raison de l'être. C'est l'une des innovations appréciables dont notre région a bénéficié.

Nous avons également le pénitencier de Saskatchewan qui emploie un grand nombre de personnes. Là aussi, les employés travaillent très dur dans des conditions très difficiles. Cette institution est terriblement surpeuplée et le personnel est moins nombreux qu'il ne le devrait. On a beaucoup recours à des contractuels dans cette institution. D'une part, cale crée l'instabilité et, d'autre part, cela permet de constater que ces gens ne sont pas aussi compétents que les employés de la fonction publique. Cela met vraiment en cause la sécurité de cette institution, et le gouvernement devrait se pencher sérieusement sur la situation.

Nous avons aussi le parc national de Prince-Albert. C'est l'un des plus beaux parcs du Canada. La main-d'oeuvre y est aussi insuffisante, mais les employés accomplissent tout de même un travail magnifique pour protéger pour nous l'un des rares habitats de forêt boréale. Je pense qu'ils font un travail exemplaire.

Nous avons aussi des bureaux satellites d'autres ministères, de l'Immigration par exemple, qui fonctionnent avec une très petite équipe. Encore une fois, ces gens qui travaillent souvent de façon très isolée s'en tirent très bien.

Cependant, ce projet de loi comporte de graves problèmes, et je pense qu'une bonne partie de ces problèmes viennent de ce que le gouvernement tente de faire par voie législative ce qu'il n'arrive pas à obtenir devant les tribunaux. Par la même occasion, le moral des fonctionnaires s'en trouve ébranlé, sans compter que c'est une façon de procéder passablement dégoûtante. Certains de ces problèmes ont trait à la menace qui pèse sur le principe du mérite, avec tous les risques de favoritisme que comporte toute autre pratique d'embauchage non fondée sur ce principe.

• (1040)

Dans ce projet de loi, il est question de mutations. Sous le régime des mutations seront créées d'énormes classifications et les gestionnaires pourront reclassifier les fonctionnaires pour les faire passer d'un poste à l'autre sans avoir à tenir de concours.

Récemment, le gouvernement a tenté de faire cela dans le cadre de la loi en vigueur. Il a émis ce qu'il a appelé un décret d'exclusion concernant les mutations pour suspendre l'application du principe du mérite et muter des fonctionnaires d'un poste à un autre de même niveau et du même groupe.

L'Alliance de la Fonction publique a contesté cette suspension du principe du mérite, qui vient d'ailleurs d'être jugée illégale par la Cour fédérale du Canada. Il s'est écoulé deux semaines à peine depuis cette décision, et voilà que le gouvernement présente un projet de loi prévoyant précisément le genre de pratiques qui, selon la Cour fédérale, affaibliraient le principe du mérite, ce principe qui est au coeur même de la fonction publique depuis des décennies et que tous les députés appuient sans aucun doute.

Cette mesure législative pose un autre problème. Elle ferme les yeux sur toute la question de la sous-traitance. À vrai dire, elle la préconise. La sous-traitance n'est vraiment qu'une expression utilisée pour parler de la privatisation de la fonction publique.

Tout porte donc à croire qu'ayant perdu une cause devant les tribunaux, le gouvernement tente de faire par voie législative ce qu'il n'a pu gagner par les voies normales.

Ce qui est arrivé avec le projet de loi C-26, c'est que le gouvernement a proposé de confier du travail à des sous-traitants et, en mars 1990, la Commission des relations de travail dans la Fonction publique a jugé que des employés avaient perdu leur emploi parce que l'employeur avait fait appel à des sous-traitants, ce qui entre en contradiction flagrante avec ce que la politique l'oblige à faire. Autrement dit, la Commission des relations de travail dans la Fonction publique a jugé que le gouvernement ne pouvait pas licencier des employés parce qu'il a recours à la sous-traitance pour une fonction donnée.

Cependant, aux termes du projet de loi C-26, on constate que si les services d'un employé ne sont plus requis en raison d'un manque de travail, de la suppression d'une fonction, de l'attribution d'une fonction à des sous-traitants, l'administrateur général peut licencier l'employé, conformément à la réglementation de la Commission.

En d'autres termes, le gouvernement a carte blanche pour privatiser les fonctions et les emplois. Cela a pour effet d'encourager le favoritisme, d'affaiblir le principe du mérite et de saper davantage le moral de la fonction publique qui perd encore de son efficacité.

Le dernier problème que je décèle dans cette mesure législative, c'est la parité salariale. Tandis que le gouvernement tient de beaux discours sur les principes d'équité salariale et du salaire égal pour un travail égal, ses avocats qui comparaissent devant le Tribunal des droits de la personne torpillent toutes les tentatives pour en assurer la mise en oeuvre.

Le concept de Fonction publique 2000 énoncé dans le projet de loi C-26 sera institutionnalisé. La confusion sera alors telle dans la fonction publique qu'il faudra attendre encore dix ans pour que l'équité salariale devienne réalité.

En terminant, je voudrais insister sur le fait que nous avons besoin de mettre la fonction publique de notre côté. Il nous faut une fonction publique qui soit aimée. Notre fonction publique doit être efficace, professionnelle et objective. Je ne crois pas que c'est avec la mesure législative dont nous sommes saisis que nous allons voir bientôt nos voeux se réaliser, bien au contraire.

[*Français*]

**Mme le vice-président:** L'honorable président du Conseil du Trésor demande la parole. Je regrette, mais nous sommes à la période au cours de laquelle il n'y a pas de questions et commentaires, mais uniquement des interventions de dix minutes. Je pense que l'honorable ministre a déjà participé au débat.

J'accorde donc la parole à l'honorable député de Dartmouth.

[*Traduction*]

**M. Ron MacDonald (Dartmouth):** Madame la Présidente, je vais essayer de limiter mes observations aujourd'hui. Sauf erreur, j'ai dix minutes à ma disposition dans le cadre du débat.

Je vais parler tout à l'heure de certaines autres réserves importantes que j'ai concernant la façon dont le gouvernement traite la fonction publique fédérale. À ce stade-ci, je veux m'arrêter plus particulièrement sur la motion dont nous sommes saisis.

Les députés appellent affectueusement ce type de motion une motion de renvoi, car en fait, elle tend à laisser ce projet de loi en suspens pendant un certain temps.

L'amendement en question a été proposé par notre critique en la matière, car le gouvernement n'avait pas suivi le processus voulu pour mettre au point ce projet de loi.

Il n'y a pas si longtemps, le président du Comité des comptes publics a signalé qu'avant que nous puissions faire quoi que ce soit relativement au Livre blanc sur la fonction publique fédérale, il faudrait créer un comité tripartite en mettant de côté tout sectarisme.

Ce comité examinerait ce Livre blanc et formulerait un projet de loi en tenant compte des divers intérêts en jeu. Chose encore plus importante, il établirait un principe selon lequel avant d'aller de l'avant et de restructurer de façon fondamentale la fonction publique fédérale, il faudrait prévoir un processus ouvert permettant à tous les députés d'apporter leur contribution.

Malheureusement, à l'heure actuelle, lorsqu'un projet de loi est présenté, si mauvais soit-il, le gouvernement et

les députés ministériels restent sur leur position. Par fierté, même si le projet de loi renferme d'énormes lacunes, le gouvernement nous demande de fermer les yeux et d'aller de l'avant.

Selon le président et les membres du Comité des comptes publics, on aurait dû discuter du Livre blanc. Il aurait fallu le présenter et le comité aurait dû demander aux fonctionnaires intéressés et aux Canadiens leur opinion sur la meilleure façon de restructurer la fonction publique. Le gouvernement a choisi de n'en rien faire. Il n'a pas voulu de consultations de ce genre.

Nous voilà donc maintenant saisis d'un projet de loi qui, comme d'autres députés l'ont dit avant moi, est régressif. Il s'agit là d'une mesure qui pose d'énormes problèmes. On fait ainsi un pied de nez aux fonctionnaires en ne tenant pas compte de leur contribution et de leurs efforts très utiles.

Ainsi, je vais souscrire à la motion de renvoi. Si le gouvernement donne son accord, cela lui donnera une porte de sortie. Lorsqu'un gouvernement n'obtient que 12 p. 100 des intentions de vote dans les sondages, il veut peut-être parfois prendre la mesure qui s'impose au lieu de s'entêter. Cela lui permettra peut-être de gagner un point ou deux dans les sondages.

Si le gouvernement appuyait cette motion de renvoi à six mois, le Parlement pourrait réfléchir et rédiger un projet de loi approprié visant la restructuration de la fonction publique. Une telle mesure recevrait probablement l'appui des députés, voire de la plupart des députés, ainsi que des fonctionnaires mêmes.

C'est typique de la façon dont ce gouvernement traite la fonction publique du Canada. Il s'est servi des fonctionnaires comme de boucs émissaires; tout ce qu'il faisait de mal, il l'attribue aux fonctionnaires fédéraux.

Comme mon collègue néo-démocrate vient de le dire, nous avons été témoins de sa façon d'agir. C'est ce gouvernement qui a poussé la fonction publique fédérale à faire sa première grève générale. Voilà ce qu'il a fait, il y a quelques mois. Ces fonctionnaires ne sont pas des syndicalistes radicaux, ce sont des Canadiens et des Canadiennes ordinaires, ce sont nos voisins. Ils veulent simplement qu'on leur paie un salaire honnête.

Mais ce gouvernement nous a imposé de folles politiques économiques, un déficit qui ne cesse de grimper à chaque seconde qui passe, des politiques fiscales et diverses mesures qui ont créé un climat tel que chacun est prêt à faire la grève. À qui s'en prend le gouvernement? C'est exact. Il s'est trouvé des boucs émissaires et ce sont les fonctionnaires fédéraux du Canada.

À écouter les gens d'en face, on pourrait penser que les fonctionnaires fédéraux gagnent 60 000 $ par année, travaillent 25 heures par semaine et touchent une prime de 50 p. 100 à Noël. Ce n'est pas le cas.

On n'a qu'à regarder autour de nous à la Chambre, il y a des fonctionnaires qui s'occupent de nous. Peu de fonctionnaires reçoivent ce que j'appellerais une rémunération trop généreuse pour les jours qu'ils consacrent dans tous les bureaux et les établissements fédéraux partout au Canada.

Le gouvernement voudrait nous convaincre que les fonctionnaires fédéraux sont grassement payés et que, d'une certaine façon, ils méritent moins le traitement équitable que tout autre citoyen est en droit d'attendre de son gouvernement.

• (1050)

Nous oublions que les fonctionnaires qu'il a contraints à faire la grève avec sa politique de 0, 3 et 3 p. 100 n'avaient pas des salaires de 50 000 $ et de 60 000 $ par année. Il s'agissait, en général, de femmes occupant des emplois peu rémunérateurs, de femmes ayant des salaires de 17 000 $ à 21 000 $ ou 22 000 $ par année.

Ces fonctionnaires, qui ont été forcés de faire la grève parce que le gouvernement refusait d'entendre leurs revendications, mettront, dans certains cas, jusqu'à un an ou un an et demi pour récupérer l'argent perdu. Ils n'ont rien gagné, mais ont voulu faire comprendre au gouvernement qu'ils n'acceptaient pas ce genre de mesure illogique, même si, pour cela, ils devaient perdre de l'argent.

Quelqu'un doit avoir le courage de dire au gouvernement que ces fonctionnaires réclament un traitement juste, pas un traitement de faveur, mais un traitement juste. Le gouvernement a empoisonné l'atmosphère qui existait entre lui, en tant qu'employeur, et les dizaines de milliers de fonctionnaires du pays. Il a eu recours à des relations de travail qui ne sont peut-être pas illégales mais qui devraient être interdites.

Le gouvernement a proposé un projet de loi que nous tentons d'amender et qui vise, à mon avis du moins, à faire des fonctionnaires non pas des chiens de garde qui surveillent le gouvernement, mais plutôt, en ce qui concerne les hauts fonctionnaires, de gentils toutous qui exécutent tous les désirs du gouvernement.

Ce projet de loi contient plus d'articles offensants que tout autre projet de loi qui a été porté à ma connaissance. En réalité, le gouvernement avait amplement l'occasion de faire ce qu'il fallait faire. Il avait amplement l'occasion de s'asseoir à la table et de négocier avec la fonction publique.

Je ne suis pas un ministériel. Je fais partie de l'opposition. Cependant, je me sens un peu responsable de la fonction publique du Canada parce que je fais partie des gens qui votent sur les projets de loi et les autres mesures législatives qui concernent les Canadiens. Pour cette raison, j'estime qu'il est de notre responsabilité, en tant que groupe, de parler aux fonctionnaires les plus touchés avant d'entreprendre la restructuration de la fonction publique. De toute évidence, tel n'est pas l'avis du gouvernement.

Les Conservateurs ont mal géré leur propre crédibilité, oui, eux, les gens d'en face. Ils sont rendus aujourd'hui à 14 ou 10 p. 100, je ne sais plus.

**Une voix:** À 12 p. 100.

**M. MacDonald (Darmouth):** Ils sont rendus à 12 p. 100, et cette cote ne cesse de baisser. On dirait une pierre en chute libre.

Je ne serai pas fier de dire que ce projet de loi a été adopté par le Parlement, s'il est effectivement adopté pendant que je siège à la Chambre. Beaucoup de fonctionnaires viennent de ma circonscription et assurent un excellent service, compte tenu du modeste salaire qu'ils touchent. Ils méritent un bien meilleur traitement de la part du gouvernement du Canada, leur employeur, que celui que lui a réservé cette bande d'en face au cours des quatre ou cinq dernières années.

Madame la Présidente, combien de temps me reste-t-il? Ai-je presque terminé?

**Une voix:** Vingt minutes de plus.

**Mme le vice-président:** Une et demie.

**M. MacDonald (Dartmouth):** Une minute et demie. Pour conclure, je dirais aux députés d'en face qu'ils ont ici une occasion de faire une chose honorable.

Il ne me plaît guère de vous sermonner, mais vous avez une occasion de faire une chose honorable. Je ne sais même pas s'il reste 150 000 personnes qui aiment le gouvernement conservateur, d'en face, mais il doit y en avoir quelques-unes qu'il pourra peut-être rallier à nouveau en faisant la chose honorable, de sorte que les députés d'en face ne soient pas embarrassés la prochaine fois qu'ils devront téléphoner au centre d'emploi du Canada.

Lorsque vous contrariez les gens qui travaillent pour vous, ils ne font pas un effort supplémentaire pour vous rendre service.

Je demande au gouvernement d'examiner le bien-fondé de cette mesure modificative, de retirer ce projet de loi du Parlement, de le renvoyer à un comité spécial, ce qui constituerait une façon impartiale de restructurer notre fonction publique, et d'inviter tous les intéressés à participer au processus.

Ainsi, le Parlement fonctionnera comme il convient et nous aurons un projet de loi qui reflète adéquatement les besoins du pays à l'égard de notre fonction publique et qui reconnaît la grande contribution qu'elle apporte au Canada.

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Madame la Présidente, je voudrais dire tout d'abord que, en tant que député, mon personnel et moi-même avons toujours été très satisfaits des services des fonctionnaires auxquels nous avons eu affaire, tant à Ottawa que dans ma circonscription de Willowdale. Ce sont des gens très consciencieux. Ils font leur travail de leur mieux et ils cherchent à donner le meilleur service possible. Évidemment, il y a des exceptions, mais les députés non plus ne sont pas tous parfaits. Dans l'ensemble, nous avons été extrêmement bien servis par nos fonctionnaires qui sont bien formés, consciencieux et attentifs.

Reconnaissons que le gouvernement s'est rendu compte qu'il y a des problèmes au sein de notre fonction publique, qu'il y a beaucoup trop de paperasserie et de bureaucratie, ainsi que des méthodes bâties avec les années qui gênent et retardent nos fonctionnaires et les empêchent de faire le travail qu'ils sont capables de faire et qu'ils sont les seuls à pouvoir et à vouloir faire.

Ainsi, les procédures de dotation de la fonction publique sont tellement complexes qu'il faut trois fois plus de temps que dans le secteur privé pour transférer une personne d'un emploi à un autre. On estime qu'il faut environ 105 jours pour doter un poste par concours interne. C'est un tiers d'année. Même dans les sociétés

d'État ce temps est inférieur de moitié. Il y a donc quelque chose qui ne va pas.

Il y a tellement de catégories d'emploi dans la fonction, et on passe tellement de temps à savoir dans quel petit créneau un poste se situe, qui peut se porter candidat, qui est admissible, que 40 à 50 p. 100 de tous les postes exigent une procédure complexe de classification comportant des audiences, des discussions et un débat. Par conséquent, dans certains secteurs, il faut plus de fonctionnaires qui en engagent d'autres qu'il n'en faut pour faire le travail.

Le gouvernement a reconnu certains de ces problèmes, de même que la fonction publique. Qu'avons-nous pour remédier à cela? Nous avons FP 2000. La procédure est imposée par le haut, les mandarins vont se donner plus de pouvoirs. Ils proposent des procédures fort louables pour réduire la paperasserie, mais en mettant en oeuvre leurs rapports ils ont omis de faire participer la base, les fonctionnaires qui sont sur la ligne de feu. Les fonctionnaires qui travaillent à Willowdale n'ont pas été invités aux discussions. Il en résultera peut-être une plus grande efficacité, mais si vous ne faites pas participer tout le monde au processus de prise de décisions vous courez à la catastrophe, et c'est ce qui s'est passé. La fonction publique a renâclé.

Bon, les responsables de FP 200 ont fait un peu marche arrière et ensuite quoi? M. Rawson, un fonctionnaire très compétent je pense, présente le dixième rapport où l'on essaie de réorienter les mesures davantage vers les fonctionnaires, le service à la clientèle et le service au public. Cependant, la participation des fonctionnaires a encore fait défaut dans tout ce processus.

Nous sommes dans l'impasse. Les gens n'aiment pas cela. C'est pourquoi, nous, de l'opposition officielle, avons demandé au gouvernement de faire marche arrière. En tant que parlementaires, tenons des audiences afin d'obtenir la collaboration générale et d'en arriver à un consensus. Vous qui avez l'abitude de composer avec les députés et avec les employés de la Chambre, vous savez, madame la Présidente, que sans la collaboration de tous dans le processus décisionnel, les gens ne se sentent pas engagés à atteindre le but recherché.

Mais en plus, il faut voir comment ce gouvernement a traité ses propres employés. Il a mis en doute la compétence de ses fonctionnaires dans certains domaines en faisant de plus en plus appel à la sous-traitance. Au lieu de confier certains travaux à des gens qui ont la formation nécessaire et qui sont inscrits à l'effectif, il fait appel à des entrepreneurs sans se sentir le moindrement obligé, ou sans être capable, de prouver aux parlementaires ou aux fonctionnaires qui constituent son personnel, à sa propre main-d'oeuvre que ces entrepreneurs sont mieux équipés pour effectuer ces travaux. Est-ce là tout simplement une tentative visant à se débarrasser des emplois de la fonction publique? Tant que l'obligation de justifier ne sera pas un critère en matière de sous-traitance, nous aurons de bonnes raisons, tout comme les fonctionnaires eux-mêmes, de soupçonner que ce recours ne répond pas vraiment aux intérêts de la fonction publique ni à ceux des Canadiens.

• (1100)

Ce qui nous amène à la grève de l'été dernier. Le gouvernement a alors dit à ses fonctionnaires: «Je vous donne une augmentation équivalant à 0-3-3 p. 100 pour trois ans.» Pendant ce temps, tous les fonctionnaires haut placés, tout le gratin, recevaient des offres raisonnables ou des augmentations très importantes. Qu'est-ce qui est arrivé? Les employés de la fonction publique se sont mis en grève.

Je crois que le gouvernement savait que les employés allaient se mettre en grève, car c'est la seule chose qu'ils pouvaient faire en tant que citoyens qui se respectent. Je crois même que le gouvernement voulait que les employés se mettent en grève afin de pouvoir ensuite les obliger par une loi à retourner au travail et de profiter du capital politique qu'il escomptait en tirer, parce que Ronald Reagan avait, semble-t-il, gagné haut la main aux États-Unis lorsqu'il avait ordonné aux contrôleurs aériens de retourner au travail. Je pense que le gouvernement était cynique à ce point. S'il ne l'était pas, c'est qu'il était alors stupide, ni plus ni moins. Il savait que sa politique amènerait ce résultat.

Que s'est-il ensuite passé? Le gouvernement a présenté son programme devant apporter la prospérité au pays en faisant une déclaration magnifique: «Nous allons travailler ensemble, les gouvernements, les entreprises et les syndicats, pour rendre le Canada prospère et compétitif.» Il a essayé de faire avaler aux syndicats sa perception de la collaboration gouvernementale-patronale-syndicale. Il leur a dit: «Venez vous asseoir à la table avec nous.» Que pensez-vous que les syndicats du Canada lui ont répondu? «Jamais de la vie. Pas de la façon dont vous traitez vos employés. Nous n'y participerons pas, car nous savons d'expérience ce que vous entendez par collaboration.»

Si l'on examine les relations que ce gouvernement a établies avec ses propres employés, peut-on dire qu'il donne un exemple valable au secteur privé, qu'il crée des modèles pour les échanges entre dirigeants et travailleurs du secteur privé?

J'ai un sombre dossier à vous présenter aujourd'hui, madame la Présidente. Cet article est tiré du *World Competitiveness Report*. On y analyse les jours de travail perdus par millier d'habitants. La moyenne pour les années 1986 à 1988 a été calculée à partir des données de 33 pays différents. Le Canada se situe au bas de la liste en termes de jours perdus par 1 000 habitants. Je me ferai un plaisir de déposer ce document si le Président le désire.

Permettez-moi de vous citer une partie de ces statistiques effarantes. Parmi les pays du G-7, la situation du Canada est de loin la plus mauvaise. En termes de jours de travail perdus, notre dossier est 403 fois pire qu'en Allemagne, 99 fois pire qu'au Japon, 17 fois pire qu'en France, 4 fois pire qu'au Royaume-Unis, 3,4 fois pire qu'aux États-Unis et 2,7 fois pire qu'en Italie.

Le présent gouvernement envisage le libre-échange avec le Mexique. Nous nous classons 93 fois moins bien que le Mexique sur ce plan. Comment allons-nous pouvoir être compétitifs sur le marché mondial si le nombre de jours perdus à cause des conflits entre patrons et employés du secteur privé, envenimés par l'exemple que donne le gouvernement dans sa façon de traiter ses propres employés, si ce nombre de jours perdus est le plus élevé au monde? Nous ne pouvons nous permettre une telle chose.

Voilà pourquoi cette initiative du gouvernement, qui continue de vouloir, par entêtement, dicter ses volontés à ses fonctionnaires est un échec. Voilà pourquoi nous demandons au gouvernement de faire marche arrière.

Le gouvernement a reconnu l'importance de l'harmonie entre les trois secteurs. Permettez-moi de citer deux paragraphes du rapport du groupe de travail fédéral libéral sur la désindustrialisation et la relance économique. À la page 25, on dit: «En conclusion, le gouvernement fédéral doit promouvoir un nouvel esprit de coopération, de collaboration et une visée commune chez tous ceux qui participeront à notre futur économique, y compris le milieu des affaires, les travailleurs, le milieu de l'éducation, la finance, les consommateurs, les collectivités et les gouvernements eux-mêmes.» Pour atteindre cet objectif, nous avons fait une recommandation pratique, la recommandation 11, qui prône une nouvelle approche à l'égard de la politique industrielle, qui suggère au gouvernement de réunir des représentants des travailleurs, des milieux des affaires, de l'éducation et de la finance, des consommateurs, des collectivités et des gouvernements afin qu'ils arrivent à trouver des moyens de susciter un esprit de coopération et de collaboration.

Ce que le gouvernement pourrait faire de mieux en ce moment, c'est d'accepter la recommandation de notre parti et de confier toute cette question de FP 2000 à un comité.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale.

Je veux dès le départ exprimer mon appui au député de Willowdale qui a suggéré que la meilleure façon d'aborder cette question serait de suspendre immédiatement tout débat de la Chambre à ce sujet et de confier à un comité spécial le soin de se pencher de très près sur les conséquences de cette mesure législative. Quiconque s'est donné la peine de lire ce projet de loi et de s'entretenir avec les personnes qu'il touche directement, se sera rendu compte que l'adopter est probablement la dernière des choses à faire si l'épanouissement et l'édification de la fonction publique fédérale nous tiennent vraiment à coeur.

J'aimerais tout simplement citer les fonctionnaires fédéraux qui depuis des années servent le public, dans la région de Kamloops, avec un dévouement et une conscience professionnelle rien de moins qu'extraordinaires: les employés de la Santé nationale et du Bien-être social, d'Emploi et Immigration Canada, de notre station de recherches d'Agriculture Canada, de l'aéroport, de la SCHL, des Douanes, d'Environnement Canada, des Pêches, des Travaux publics, les personnes qui s'occupent de la sécurité du revenu, sans parler des gens de Revenu Canada et de la Planification de l'emploi qui nous offrent d'excellents services à Kelowna et à Penticton. Ces fonctionnaires sont vraiment des professionnels hors pair.

Ils ont décidé de consacrer leur vie au service du public et ils prennent leur mandat très au sérieux. Je dirais que sur ces milliers de fonctionnaires fédéraux, les bureaux de ma circonscription n'ont pratiquement jamais reçu de plaintes.

Il arrive de temps en temps que certaines personnes nous fassent part de questions qui les préoccupent, mais après examen de la situation, on s'aperçoit généralement que leurs réserves étaient déplacées et sans fondement. Je dirais qu'il est impossible de trouver un groupe de professionnels plus dévoués en dépit de ce que le gouvernement leur a fait.

Quand je dis ça, je pense à ce qui s'est passé il n'y a pas très longtemps. Il y a quelques mois seulement, alors qu'il allait négocier leurs contrats, le fédéral a dit à ses employés qu'ils ne méritaient pas d'augmentations cette année; et, humiliation ultime, il a accordé des augmentations à d'autres. Dans tout le pays, les contrats qui sont signés à l'heure actuelle prévoient en général une augmentation de 3 à 8 p. 100 mais le fédéral a décidé de n'en accorder aucune. En fait, il ne se contente pas de ça, il va en plus nous imposer cette mesure législative pour ne plus avoir à négocier.

Cela a probablement donné le pire coup au moral des employés qui se dévouent pour servir les Canadiens. Il existe beaucoup d'ouvrages modernes sur la gestion et il y a des colloques sur la productivité en milieu de travail, le maintien d'un bon moral parmi les employés et sur toutes les méthodes de saine gestion, mais j'ai l'impression que le gouvernement reste imperméable à tout cela.

Le projet de loi permettra au gouvernement de continuer le recours à la sous-traitance. Le gouvernement dépense actuellement plus de 5 milliards de dollars en marchés de sous-traitance. Ces dépenses ne sont pas comptabilisées et aucune étude n'est faite sur l'efficacité de la sous-traitance.

Le projet de loi donnera également aux gestionnaires des pouvoirs discrétionnaires en matière de déploiement du personnel. Il prévoit un mécanisme pour une délégation encore plus grande des responsabilités de gestion. Il s'agit d'une attaque contre la sécurité d'emploi des fonctionnaires.

Cependant, aucune de ces dispositions ne permettra de régler le grave problème de perte de moral au sein de la fonction publique. Il ne fait rien pour remédier à la détérioration des services au public attribuable au taux d'absentéisme des employés qui, comme mon collègue de Willowdale l'a souligné, est l'un des plus élevés du monde.

• (1110)

Il ne fait rien pour moderniser le processus des négociations collectives. L'Alliance ne pourra toujours pas négocier les questions de classification et de niveaux de dotation. Madame la Présidente, les travailleurs veulent que la classification et le déploiement du personnel deviennent négociables. Ils veulent un bon processus d'audition des griefs et ils veulent que prenne fin la sous-traitance. Or, ce projet de loi est en contradiction flagrante avec toutes les préoccupations et tous les désirs exprimés clairement par les travailleurs et leur impose un modèle incroyablement draconien de gestion.

Mes collègues ont relevé toute une série de sujets de préoccupation. Je tiens tout particulièrement à m'arrêter aujourd'hui à la question de l'équité salariale. Bien que le projet de loi C-26 ne porte pas directement sur la reclassification, nous savons tous qu'il permet bel et bien au Conseil du Trésor d'établir les classifications. Celui-ci n'a pas caché qu'il voulait suivre les recommandations de Fonction publique 2000 et réduire le nombre des classifications d'emploi. Alors que les syndicats sont d'accord avec le principe, ils s'opposent à la manière dont on veut procéder. Le Conseil du Trésor ne négociera pas ces reclassifications. En fait, il décidera quelles sont les unités de négociation appropriées ce qui est contraire à la législation du travail, notamment au Code canadien du travail qui donne ce pouvoir à la Commission des relations de travail. Nous savons tous que le Conseil du Trésor a créé un groupe de travail pour simplifier les classifications. Son mandat est d'élaborer un plan universel d'évaluation des emplois pouvant assurer l'équité salariale telle qu'elle est définie par la Loi canadienne sur les droits de la personne afin de servir de modèle à la plupart des futures normes de classification. Un simple processus d'évaluation est approprié. Cependant, la dernière fois que le Conseil du Trésor a convenu de ce principe, à savoir, l'initiative commune de la direction et des syndicats, il a fait marche arrière quand il a découvert et compris les frais associés à l'équité salariale.

Une fois cette classification adoptée, au moins c'est ce que craint l'AFPC assurément, le gouvernement va l'utiliser par un tour de passe-passe pour dire qu'il a réalisé l'équité salariale, sans que cela lui ait coûté un sou. Fondamentalement, la discrimination salariale disparaîtrait parce que les vieux groupes à majorité féminine ou masculine n'existeraient plus, mais les injustices sont toujours là, on se sera contenté de faire un regroupement. L'argument est absolument fallacieux.

L'AFPC pense qu'elle gagnera, lorsqu'elle contestera devant la Commission des droits de la personne l'affirmation du gouvernement qui prétend avoir réalisé l'équité salariale. Cependant, cela aura retardé l'équité salariale pendant longtemps, en fait, probablement pendant de très nombreuses années.

Par exemple, une partie de la reclassification se traduirait par la création d'un groupe d'administration générale qui comptera environ 116 000 employés accomplissant des tâches très variées. Il y aurait six niveaux dans ce groupe d'administration générale et chacun de ces niveaux aurait sa propre échelle de salaires. Cependant, ces échelles seront obtenues en faisant entrer les anciens emplois dans les six nouveaux niveaux de salaires fondés sur les anciens niveaux de salaire. Cela signifie que les groupes les moins payés resteront aux niveaux les plus bas et, naturellement, les plus payés, au niveau le plus élevé, les femmes en bas de l'échelle, les hommes au sommet.

En d'autres termes, le Conseil du Trésor fournira une nouvelle série de directives pour remplacer le système de classification des emplois actuel, qui est dépassé et discriminatoire, et la façon d'intégrer les anciens groupes dans le nouveau système. C'est précisément ce système discriminatoire qu'est actuellement en train d'examiner le Tribunal des droits de la personne.

Si le gouvernement a réellement l'intention de veiller à l'équité salariale, il doit commencer par appliquer l'ordonnance prise en 1986, à la suite de la recommandation de la Commission canadienne des droits de la personne. Et ce, sans attendre les nouvelles classifications. Nous ne devrions pas répéter les mêmes erreurs dans le nouveau système. Nous devrions prendre des mesures dès maintenant, pendant que nous en avons la possibilité.

En 1985, une étude patronale-syndicale sur l'équité salariale dans la fonction publique a été effectuée. Le gouvernement a payé un consultant américain, M. Norman Wills, plus d'un million de dollars à cet effet. De 50 à 60 employés du Conseil du Trésor et 40 personnes salariées du syndicat ont pris part à cette étude dont il est ressorti d'importants écarts de salaires entre les groupes à prédominance féminine et ceux à prédominance masculine. Or, le gouvernement n'a pas tenu compte de cette étude et s'est servi de ses propres calculs pour déterminer quels devraient être les rajustements. L'Alliance de la Fonction publique du canada n'était—à juste titre—pas d'accord du tout et a décidé de se retirer en 1989.

Lorsque l'affaire a été renvoyée devant la Commission canadienne des droits de la personne en octobre 1990, celle-ci a décidé qu'elle méritait d'être examinée car les taux de salaire appliqués par le gouvernement n'étaient ni assez élevés, ni compatibles avec ses propres lignes directrices, et elle a donc renvoyé l'affaire devant un tribunal qui entendra l'Alliance de la Fonction publique du Canada, l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, la Commission canadienne des droits de la personne et le Conseil du Trésor. Bien que le Conseil du Trésor s'était dit au départ d'accord sur chaque étape du processus d'équité salariale, cette entente est maintenant oubliée. Chaque point du processus a dû être présenté avec soin au tribunal, et chaque plainte justifiée.

Chaque partie peut appeler et appellera des témoins auxquels on fera subir un contre-interrogatoire. Le processus sera extrêmement lent et ne sera vraisemblablement pas terminé avant l'automne 1992, voire le début de l'an prochain.

En conclusion, je dirai simplement qu'alors qu'elles représentent la moitié de la population mondiale et les deux tiers de la population active dans le monde, alors que c'est à elles que l'on doit la moitié de la production alimentaire mondiale, les femmes perçoivent seulement un dixième de la masse salariale et détiennent seulement 1 p. 100 des biens.

C'est l'occasion ou jamais de rectifier les erreurs passées. Nous devrions nous attaquer très sérieusement au problème de l'inégalité salariale.

**M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold):** Madame la Présidente, c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre en ma nouvelle qualité de porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail. J'espère qu'on verra dans mes propos une volonté non pas de condamner mais d'essayer à ma façon d'éclairer les ministres qui sont ici et mes collègues.

Il va sans dire que nous avons assisté au fil des années à un gros effort de coopération entre le patronat et les syndicats, entre les syndicats et le gouvernement et entre le patronat et le gouvernement. On appelait cela le tripartisme il y a quelques années, mais c'est reconnaître tout simplement que ceux qui sont habilités à prendre des décisions dont dépendra le bien-être de tous les Canadiens devraient travailler ensemble.

Nous discutons surtout aujourd'hui des fonctionnaires canadiens. Je voudrais mettre en perspective ce que le gouvernement dit tenter de faire et ce que nous pensons de cette tentative. Je commencerai par dire, comme les collègues l'ont fait remarquer, que nos fonctionnaires ont accompli au fil des années un travail admirable dans des conditions qui n'étaient pas toujours les meilleures.

Je crois que l'initiative que prend le gouvernement n'est pas conçue pour stimuler le moral, encore moins la productivité. Je crois en fait, et je le dis en toute déférence pour le ministre, qu'elle va à l'encontre du but recherché.

Je voudrais citer quelques passages d'un document d'information concernant Fonction publique 2000, que le gouvernement a publié. Le projet de loi C-26, Loi sur la réforme de la fonction publique, a été présenté à la Chambre le 18 juin, et nous en examinons aujourd'hui les mérites. Le gouvernement prétend qu'elle rationalisera les règles législatives désuètes qui régissent la négociation collective, la dotation en personnel dans la fonction publique—sujet dont je parlerai plus particulièrement dans mon intervention—, la gestion des ressources hu-

maines et la disposition des biens de surplus de la Couronne.

Je préviens la Présidence que j'ai l'intention d'aborder plus tard au cours du débat le troisième sujet que j'ai mentionné pour l'examiner plus attentivement. Je voudrais m'attarder aujourd'hui à toute la question de la rémunération selon le mérite.

Le gouvernement a déclaré que l'initiative Fonction publique 2000 avait pour objectif d'éliminer une bonne partie des formalités administratives internes et des vérifications et contre-vérifications encombrantes et trop nombreuses et de réduire la voie hiérarchique inutilement longue à suivre pour obtenir des approbations dans le cas d'opérations simples. J'approuve cet objectif, et mon parti aussi.

Il nous incombe à tous d'éliminer les obstacles auxquels se heurtent les clients que les fonctionnaires ont pour mission de servir.

On a déjà commencé à apporter des changements aux opérations de la fonction publique, je le reconnais. Mais je ne suis pas d'accord pour dire que ces changements ont été réalisés dans les meilleures conditions. Pendant qu'on examine les règles et règlements, je me demande à quel point le public a pu participer à ces changements.

• (1120)

On dit dans ce document que l'employé au niveau opérationnel aura plus de latitude et pourra se servir de son jugement, faire preuve de bons sens, pour aider les Canadiens à obtenir les services du gouvernement. Évidemment. Nos fonctionnaires n'ont-ils pas toujours utilisé leur jugement? N'ont-ils pas toujours fait preuve de bon sens? Je crois que oui. Bien des fois, on ne leur a pas donné les outils pour faire le travail demandé. On dit aussi dans ce document que le gouvernement fédéral est le plus gros employeur au Canada. Et il continuera probablement de l'être. On dit que le travail quotidien des fonctionnaires touche toutes les régions et toutes les collectivités du pays.

Je voudrais citer quelques-unes des statistiques fournies par le gouvernement. Les deux tiers des fonctionnaires travaillent dans diverses localités au Canada, c'est-à-dire à l'extérieur d'Ottawa. Peut-être à tort, on dit qu'Ottawa est pleine aux as. Et c'est là que sont censés vivre les fonctionnaires, dans l'abondance. Je veux dire au ministre, à mes collègues de la Chambre et aux Canadiens que, d'une manière générale, les fonctionnaires ne sont pas trop payés. On pourrait débattre longtemps de la question de la surcharge de travail qu'on leur impose bien souvent. On leur demande de faire plus avec moins, et on ne peut fermer les yeux là-dessus.

Comme la plupart des fonctionnaires travaillent en divers endroits au Canada à part la capitale et rendent quotidiennement de très bons services, on devrait les reconnaître à leur juste valeur. On devrait reconnaître qu'ils font du travail de la plus haute qualité et rendent aux citoyens des services efficaces, y compris du point de vue des coûts.

Voilà la base des observations que j'entends faire aujourd'hui pour exposer le point de vue libéral sur la fonction publique. Les libéraux considèrent que les Canadiens méritent des services de qualité, accessibles et efficaces, de la part d'une fonction publique politiquement neutre, composée de véritables professionnels et où tous sont traités avec respect et d'une manière juste. Évidemment, les fonctionnaires doivent répondre aux besions des Canadiens; ils sont là pour ça, pour aider les Canadiens quand ils ont des difficultés dans leurs relations avec l'administration fédérale.

Mon parti, le Parti libéral, encourage la collaboration entre le secteur public et le secteur privé, entre le gouvernement et ses employés chargés de lui fournir des conseils en matière de politique et d'appliquer les programmes, les services et les décisions approuvés par le Parlement.

Nous sommes en faveur de la revivification et de la réforme de la fonction publique, afin de lui permettre de mieux s'adapter aux changements rapides et surtout de créer une atmosphère où les employés pourraient faire preuve de créativité et d'innovation pour répondre aux besoins changeants de leurs clients et du pays.

Il convient de noter que nous espérons ainsi attirer et garder des fonctionnaires compétents et dévoués. Au sujet de ces fonctionnaires dévoués, je peux vous dire, puisque j'ai visité de nombreux bureaux dans ma circonscription et dans les circonscriptions avoisinantes, que les employés qui sont en contact direct avec la population subissent énormément de stress et de pression. Ils donnent un rendement exceptionnel depuis de nombreuses années et encore de nos jours, même si la situation économique laisse grandement à désirer.

Le Parti libéral croit que le changement se gère mieux dans une atmosphère où règnent la confiance mutuelle et la collaboration et où les employés sont consultés. Madame la Présidente, cela englobe également le respect du droit fondamental de négociation collective. Le gouvernement n'a pas semblé respecter ce droit quand il a unilatéralement imposé le gel des salaires des fonctionnaires et leur a accordé une faible augmentation, du moins à ce qu'il prétend aujourd'hui, de 3 p. 100 pour la deuxième et la troisième années. Je ne suis pas aussi

convaincu que certains de mes collègues que les fonctionnaires verront la couleur de cet argent.

Si la détérioration de la situation économique place le gouvernement dans une position encore plus difficile, les fonctionnaires pourraient fort bien devenir de nouveau les boucs émissaires. Le gouvernement ferait retomber les torts sur ses employés qui ne font que s'acquitter de leurs tâches dans un milieu qui ne les incite pas toujours à fournir le meilleur rendement.

Les députés du Parti libéral veulent que le gouvernement soit responsable devant le Parlement et la population de l'utilisation des ressources humaines et financières.

Maintenant, je veux parler du principe du mérite. Le Parti libéral appuie le principe du mérite et s'opposera à tous les efforts que le gouvernement déploiera pour rétablir le népotisme et le favoritisme dans la fonction publique.

Je vois, madame la Présidente, que mon temps est écoulé, mais je tiens à signaler à tous les députés que j'ai bien l'intention d'intervenir de nouveau quand nous poursuivrons l'étude de cette mesure à la Chambre.

**M. Larry Schneider (Regina—Wascana):** Madame la Présidente, je veux répondre aux remarques que certains députés ont faites à la Chambre au sujet de la sous-traitance.

Premièrement, je trouve ces remarques quelque peu trompeuses et c'est très malheureux. Le gouvernement du Canada croit qu'il doit exécuter ses programmes et offrir ses services de la façon la plus efficiente possible et, pour ce faire, il est parfois avantageux de confier du travail à des Canadiens compétents dans le secteur privé. On peut dire que cela se fait depuis la Confédération.

Compte tenu des compressions budgétaires touchant les frais de fonctionnement des ministères, les gestionnaires cherchent les moyens les plus efficients d'exécuter les programmes en faisant appel à un mélange approprié de ressources, tout comme le font les dirigeants d'entreprises dans le secteur privé.

Il y a plusieurs cas où le recours à la sous-traitance est correct et même souhaitable. C'est le cas lorsqu'il s'agit de projets de durée relativement courte. Par exemple, il serait ridicule d'embaucher un plombier de façon permanente si une seule visite suffisait pour régler le problème. C'est aussi le cas lorsque la charge de travail fluctue durant l'année ou d'une année à l'autre à un endroit donné, par exemple l'enlèvement de la neige, ou lorsqu'il y a un surcroît soudain et imprévu de travail en général. Ce sont là des cas où non seulement la sous-traitance est souhaitable, mais où c'est la façon logique de procéder.

Le gouvernement tient également à ce que le Canada ait une fonction publique de calibre mondiale formée de gens de carrière. Ces deux objectifs sont-ils incompatibles. Je crois que non, et je voudrais examiner de plus près certaines questions à cet égard.

Premièrement, qu'est-ce que la sous-traitance? Les députés de l'opposition et l'Alliance de la Fonction publique du Canada ont dit que le travail effectué par des sous-traitants pour le gouvernement représente 5 milliards de dollars par année. L'Alliance avait parlé de 4 milliards en juin dernier lorsque le projet de loi a été présenté. Aujourd'hui, on nous parle de 5 milliards de dollars. Mais qu'importe, aucun de ces chiffres n'est réaliste.

Si les chiffres cités proviennent d'une source officielle comme les comptes publics, ils comprennent non seulement la sous-traitance, mais l'ensemble des marchés. S'ils concernent l'ensemble des marchés, ils comprennent d'énormes marchés conclus par la Défense nationale, des projets d'immobilisation et d'importants travaux de construction exécutés par des entreprises privées, ainsi que la valeur des marchés conclus lorsqu'un ministère confie l'exécution d'un travail à un autre, par exemple, lorsque Transports Canada demande à Travaux publics Canada d'aménager des bureaux pour ses employés ainsi que d'autres installations.

La véritable sous-traitance ne représente finalement qu'une fraction de cette somme. Par conséquent, même si le gouvernement n'a pas le personnel nécessaire pour compiler et tenir à jour des données exactes sur tous les coûts des marchés et de la sous-traitance, les députés n'ont rien à craindre: le gouvernement n'essaie pas de dissimuler des données qu'il ne possède pas.

Pourquoi donc les syndicats et certains députés de l'opposition soulèvent-ils cette question dans le contexte du renouvellement de la fonction publique? On peut parler de sous-traitance lorsqu'un travail auparavant exécuté par des fonctionnaires est effectué par le secteur privé, au nom de la fonction publique, à la suite de la conclusion d'un contrat. Certains syndicats de fonctionnaires s'en sont inquiétés dans le passé, mais la sous-traitance ne constitue pas une lourde menace pour les emplois de la fonction publique fédérale. Depuis 1984, sur un effectif d'environ 215 000 fonctionnaires, moins

de 1 500 employés ont perdu leur emploi au gouvernement fédéral parce que leur travail a été confié à des sous-traitants.

• (1130)

Au cours du dernier exercice financier, dans l'ensemble de la fonction publique du Canada, c'est-à-dire d'un océan à l'autre, seulement 154 employés ont été mis en disponibilité contre leur gré pour diverses raisons, y compris la sous-traitance.

Pourquoi le gouvernement réussit-il si bien à replacer ses employés excédentaires? Parce qu'un programme global et fort efficace de réaménagement de l'effectif a, de tout temps, très bien protégé les employés déclarés excédentaires pour diverses raisons, y compris la sous-traitance.

Grâce à ce programme, le taux de sécurité d'emploi atteint 99,5 p. 100, soit l'un des taux les plus élevés au Canada. Cela ne veut pas dire que les fonctionnaires ont des emplois garantis à vie. Cela signifie plutôt qu'un grand employeur peut généralement offrir du travail à la plupart de ses employés excédentaires, à condition que ceux-ci fassent preuve de souplesse et soient prêts à accepter un emploi dans un autre service.

Le secteur privé agit aussi de même avec ses bons employés. Les exemples sont nombreux. Ainsi, il ne faudrait pas s'étonner que le personnel de la nouvelle usine que General Motors ouvrira au Tennessee pour l'assemblage de la Saturn soit constitué, dans une très large mesure, d'anciens employés excédentaires ou mis en disponibilité à l'usine de Flint, au Michigan.

On semble s'interroger sur le genre de protection dont bénéficient actuellement les fonctionnaires lorsque leur travail est confié à des sous-traitants et se demander si les dispositions du projet de loi C-26 portent atteinte ou nuisent à cette protection. La réponse est un non retentissant.

On a laissé entendre que le projet de loi C-26, s'il était adopté, deviendrait une sorte de charte permettant au gouvernement d'accorder des contrats à volonté et de mettre en péril les emplois des fonctionnaires. Ce n'est pas du tout le cas. Il est extrêmement regrettable qu'on ait semé autant de confusion autour de cette question et qu'on ait perdu tant de temps à débattre de propositions législatives qui n'entraînent aucun changement vraiment important.

Voyons les faits. En modifiant l'article 29 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, le projet de loi C-26 reconnaît que, si une activité est confiée au privé, cette activité peut être supprimée à l'intérieur de la fonction publique, ce qui, légalement, peut entraîner la mise à pied des fonctionnaires dont l'emploi est touché.

Cette modification s'impose en raison de ce qu'on a appelé l'affaire Cantin, qui portait sur le fait que le travail de traitement des données, au service des Douanes et Accise, avait été confié à des entrepreneurs. L'Alliance de la Fonction publique a saisi de cette affaire la Commission des relations de travail dans la fonction publique, puis la Cour fédérale du Canada.

Les décisions, fondées sur des détails du libellé d'un article sur l'impartition, ont été défavorables à l'employeur. Néanmoins, il est à la fois intéressant et important de signaler que la décision de la Cour fédérale suggérait fortement que de faire passer des emplois à l'extérieur de la fonction publique ne constituait pas une suppression de fonction au sens de la politique sur l'adaptation de la main-d'oeuvre et donc de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.

Cette décision allait à l'encontre de l'interprétation, des pratiques et de la pensée des gouvernements précédents. Le Conseil du Trésor a donc demandé et obtenu la permission de porter devant la Cour suprême la décision de la section d'appel de la Cour fédérale.

Dans le cadre des consultations à l'issue desquelles est parue une nouvelle directive du Conseil national mixte portant sur le réaménagement de l'effectif, qui ont eu lieu en décembre 1991, ces problèmes ont été débattus à fond, dans un climat de franchise. L'objectif visé par les employeurs consistait à conclure avec les syndicats une nouvelle entente octroyant au gouvernement le droit de confier certaines tâches à des sous-traitants tout en protégeant les droits des surnuméraires.

À ce propos, voici ce que le gouvernement a annoncé dans son budget du 16 février 1991:

> Si une entente ne pouvait être négociée, nous présenterions des mesures législatives concernant l'impartition.

Le gouvernement tenait absolument à ce que l'impartition demeure une option parmi d'autres pour l'exécution de ces programmes.

Finalement, il est parvenu à conclure une entente avec tous les syndicats de fonctionnaires par l'intermédiaire du Conseil national mixte. La nouvelle directive contient des clauses garantissant la sécurité d'emploi des fonctionnaires dont le travail a été donné en sous-traitance, sauf dans des circonstances extrêmes ou lorsqu'ils ont refusé de collaborer avec les employeurs quand ceux-ci ont essayé de leur trouver un autre poste dans leur région.

En bref, le projet de loi C-26 ne fait que mettre sous une forme législative des mesures sur lesquelles les syndicats et le gouvernement se sont déjà entendus, par l'intermédiaire du Conseil national mixte; cela veut dire qu'il stipule que lorsque du travail est donné en sous-traitance, cela entraîne la suppression de bonne foi d'une certaine fonction de la Fonction publique du Canada et que les employés concernés sont protégés.

Il y a un autre aspect de la directive sur le réaménagement de l'effectif qui mérite d'être signalé, c'est la clause qui garantit que dès que la haute direction d'un ministère a décidé d'étudier la rentabilité du système de sous-traitance pour un de ses services, l'agent ou les agents négociateurs concernés en seront informés. La directive garantit par ailleurs que les études de rentabilité du système de sous-traitance entreprises par des ministères doivent être faites selon les principes et les méthodes adoptés par les professionnels et selon des normes que le Conseil du Trésor juge acceptables.

Aussitôt que possible après avoir reçu et examiné les soumissions, le ministère doit révéler aux agents négociateurs concernés les raisons qui motivent la décision de donner le travail en sous-traitance ainsi que les résultats de toutes les études de rentabilité et de faisabilité qui ont été faites éventuellement.

Si on ne trouve pas que le gouvernement se décarcasse pour être juste et franc envers les employés et leurs représentants, je n'y comprends plus rien. La seule mise en garde que j'ai à faire, et elle est tout à fait pertinente, c'est que la plupart des ministères n'accepteront pas de révéler les parties de ces études qui tombent sous le coup des dispositions de la Loi sur l'accès à l'information qui concernent la divulgation de renseignements à des tiers.

Ce sont toutes là de nouvelles dispositions. Elles viennent s'ajouter à l'information contenue dans la partie III du budget, qui est déjà accessible aux députés et à la population en général, dont les syndicats, et qui renseigne sur les changements importants apportés aux besoins financiers, le genre de ressources utilisées et les façons d'offrir le programme, de même qu'à l'information considérable qui se trouve déjà dans les comptes publics sur le coût de la prestation des services professionnels et spéciaux.

On y trouve, pour chaque programme, des renseignements détaillés sur le montant total consacré aux services professionnels et spéciaux de même que des listes précises de versements importants effectués au profit de personnes ou de groupes.

Bref, l'accusation qui a été portée au cours du débat de deuxième lecture de ce projet de loi, à savoir que le gouvernement a recours à la sous-traitance pour faire exécuter des milliards de dollars de travaux que ses propres employés pourraient tout aussi bien faire, n'est pas fondée. Pas plus que celle voulant que le gouvernement hésite à fournir toute information qu'il pourrait avoir sur le sujet.

Ensuite, la directive gouvernementale sur le réaménagement des effectifs continue d'offrir une protection complète aux employés excédentaires dont les tâches risquent d'être confiées un jour à des contractuels.

Enfin, le projet de loi C-26 ne mine en rien la sécurité d'emploi des fonctionnaires en place. En effet, la modification que l'on propose d'apporter à l'article 29 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique vise seulement à donner force de loi à une situation de fait qui découle déjà de l'accord mutuel intervenu entre l'employeur et le syndicat.

**M. John Harvard (Winnipeg St. James):** Madame la Présidente, c'est un grand honneur pour moi de pouvoir participer au débat sur ce projet de loi très important.

Je tiens à vous rappeler que j'ai travaillé comme journaliste pendant presque 20 ans à la Société Radio-Canada. Certains diront que j'étais alors un fonctionnaire fédéral. Ce n'était pas le cas, puisque, comme vous le savez, il s'agit d'une société d'État. En outre, pendant plus de la moitié de ces années, j'avais des contrats à long terme. Je n'étais donc pas ce qu'on appelle un fonctionnaire. Néanmoins, en tant que journaliste, je côtoyais des fonctionnaires presque tous les jours et certes j'en rencontre encore depuis que je suis en politique.

J'affirme sans réserve et sans aucune hésitation que les fonctionnaires sont des gens consciencieux, loyaux et travailleurs. Au fond, ce sont des gens comme vous et moi. Au travail, la plupart des Canadiens sont consciencieux. Ils travaillent fort, y compris les fonctionnaires.

C'est du moins ce que je constate dans l'exercice de mes fonctions actuelles et dans mes relations quotidiennes avec divers organismes gouvernementaux comme le Centre d'emploi du Canada, les services d'immigration ou Revenu Canada. Les gens qui y travaillent sont dévoués et donnent un service de qualité. Je tiens à le dire officiellement car, si ce projet de loi devait être adopté dans sa forme actuelle, le cadre de vie des fonctionnaires en serait modifié.

• (1140)

Les fonctionnaires nous disent qu'ils sont contre le projet de loi tel qu'il est formulé en ce moment. Ils souhaitent qu'on lui apporte des modifications. Je crois qu'il est de notre devoir, madame la Présidente, d'examiner attentivement ce projet de loi pour l'améliorer et le rendre plus acceptable, car bien des gens le trouvent très mal ficelé pour l'instant.

C'est essentiellement pour cette raison, madame la Présidente, que le Parti libéral recommande son renvoi à un comité spécial. Je vais y revenir tout à l'heure.

Je veux insister sur le fait que quelque chose ne tourne pas rond dans la fonction publique depuis quelques années. Oui, ça va très mal. Le moral est au plus bas. Le climat qui y règne est très malsain. Le moral des fonctionnaires est à zéro. Leur confiance a été ébranlée à jamais.

Je soupçonne que cette situation est due en partie à la méfiance des fonctionnaires envers ce gouvernement. Ils se méfient de la politique gouvernementale. Ils se méfient des intentions du gouvernement. Ils se méfient incontestablement de l'idéologie du gouvernement. Ils se souviennent de ce que le gouvernement a fait au sujet du libre-échange et de la TPS et ils le voient maintenant agir sur la question de la gestion de l'offre dans les négociations du GATT.

Qu'est-ce qu'ils voient? Ils voient un gouvernement qui croit à la privatisation. Ils voient un gouvernement qui tient à laisser libre cours au marché. Les fonctionnaires sont extrêmement méfiants. C'est pourquoi ils veulent que ce projet de loi soit examiné et passé à la loupe.

L'une des choses qui ont le plus contribué à la baisse du moral chez les fonctionnaires, à cette atmosphère pourrie qui règne actuellement, c'est la grève de l'an dernier. Ce fut peut-être le pire moment qu'on ait connu en bien des années dans les relations entre le gouvernement et les employés. Ce fut un dur moment.

Le gouvernement a plus ou moins annoncé aux fonctionnaires dans son budget de l'année dernière que le droit de négocier collectivement leur était retiré, qu'ils n'auraient pas d'augmentation cette année. Il a tout bonnement annoncé qu'il était désolé, mais que les employés n'auraient pas d'augmentation. Selon moi, cela équivaut à leur retirer le droit à la négociation collective. D'ailleurs, quelques mois plus tard, la Commission des relations de travail du gouvernement même a déclaré que ce dernier négociait de mauvaise foi.

Cette grève a certainement contribué aux mauvaises relations qui existent actuellement. D'une part, les fonctionnaires se sont fait dire qu'ils auraient une augmentation de salaire de 0 p. 100. Entre-temps, ils ont appris d'autre part que les juges fédéraux, dont certains gagnent près de 200 000 $ par année, avaient droit à une augmentation de 5 p. 100. Ce n'est pas comme ça qu'on va améliorer les relations de travail.

Notre parti estime qu'il faut renvoyer ce projet de loi à un comité spécial pour une étude approfondie. Nous espérons ainsi qu'il soit examiné en toute impartialité. Nous voulons que tous participent à cet examen, y compris l'Alliance de la Fonction publique du Canada et les employés du gouvernement. Il faut faire participer tout le monde et étudier la question d'une façon très sérieuse et objective. Je pense qu'on arrivera à quelque chose de cette façon-là. La gravité de la situation l'exige. D'une manière ou d'une autre, il va falloir qu'on se fasse plus confiance. Il faut que les relations s'améliorent, qu'elles deviennent plus amicales pour que tous puissent mieux travailler. Je suis d'avis que nous y parviendrons si nous optons pour la formation d'un comité spécial.

Après tout, c'est ce que le Comité des comptes publics a proposé. Nous ne ferions donc que donner suite à cette proposition.

Il y a une foule de questions en litige. Je ne vais pas les énumérer en détail parce qu'on y a fait allusion à diverses reprises plus tôt aujourd'hui. Il y a la question de la sous-traitance. C'est une question qui ne fait pas l'unanimité. Il importe peu de savoir que la sous-traitance coûte trois, quatre ou cinq milliards de dollars. Le chiffre n'a aucune importance. C'est une question qui entraîne d'énormes dissensions et rend les fonctionnaires furieux. Nous ignorons les répercussions sur ces derniers. Nous ne savons pas au juste si la sous-traitance est rentable et il faut se pencher là-dessus.

Il y a ensuite le principe du mérite. On ne peut l'écarter. Il ne peut y avoir de bonne fonction publique sans l'application de ce principe. Pourtant, beaucoup de gens pensent que si ce projet de loi est adopté tel quel, ce principe disparaîtra et sera remplacé plutôt par le népotisme et le favoritisme. On ne peut le permettre. On craint également que ce projet de loi ne mine la Commis-

sion de la fonction publique, ce qui est également tout à fait inadmissible.

Il y a de nombreuses choses qui intéressent vivement les fonctionnaires et qui sont absentes de ce projet de loi, notamment la réforme des pensions, les droits des employés, les droits politiques des employés. Parfois, on s'intéresse à ce qui est dans le projet de loi, et d'autres fois aux choses qu'il ne renferme pas.

Nous proposons, et je suis certes d'accord là-dessus, de retirer le projet de loi et de le soumettre à un comité spécial qui pourra l'étudier en profondeur.

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Madame la Présidente, dans le peu de temps à ma disposition, je voudrais profiter de l'occasion pour parler en termes généraux du projet de loi proposé. Je tiens également à vous faire part de certaines des observations venant de gens de ma région, étant donné que le débat sur cette question extrêmement importante est parfois quelque peu aride. Bien entendu, pour ceux d'entre nous qui s'inquiètent du Parlement, du gouvernement et en particulier de la bonne prestation des programmes et des services gouvernementaux, c'est là le type de projet de loi qui doit être étudié très sérieusement.

Au sujet de ce projet de loi, je voudrais préciser qu'en fait, les fonctionnaires de ma région, surtout dans la région de Prince George, en Colombie-Britannique, me parlent de ce projet de loi et du rapport dont il découle fondamentalement. Ils me font part de leurs craintes au sujet des conséquences possibles de cette mesure et ils vont certes suivre ce débat de très près.

Je suppose que lorsque ce projet de loi sera adopté à l'étape de la deuxième lecture et renvoyé au comité, nous procéderons alors à une analyse détaillée que je crois nécessaire. Manifestement, il faut prévoir suffisamment de temps pour que des représentants des divers syndicats et agents négociateurs des fonctionnaires fédéraux aient toutes les occasions possibles de présenter leurs arguments au comité, lorsqu'il examinera ce projet de loi.

En tant que députés, nous avons tous des rapports avec des fonctionnaires, étant donné le travail effectué dans nos circonscriptions, surtout par nos collaborateurs.

• (1150)

À l'aéroport de Prince George, il y a d'étroites relations entre nos employés et un certain nombre d'organismes de service. Nous nous mettons notamment en rapport avec la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada au sujet de questions d'assurance-chômage et de nombreux problèmes connexes. Dans le nord de la Colombie-Britannique, les demandes d'assurance-chômage ont augmenté de façon marquée. Ainsi, les fonctionnaires déploient des efforts supplémentaires pour s'assurer que ces demandes sont traitées le plus rapidement possible. Il faut également signaler le travail effectué par ceux chargés d'appliquer le programme de Planification de l'emploi, en matière de formation.

Étant donné le débat à la Chambre hier, nous nous demandons sur quel type de programme nous pourrons encore compter. Si le gouvernement tient compte de certains conseils au sujet des programmes de formation et de leur utilité, certains ministères vont avoir de la difficulté. Je pense à l'immigration. Un secteur difficile où les employés sont en contact avec de nombreux cas délicats. Je pense aussi aux changements dans la région de Prince George où le gouvernement a pris, d'une part, la regrettable décision de fermer la ferme expérimentale et, d'autre part, celle de créer une petite unité de recherche en foresterie, une décision que nous approuvons, bien sûr. Nous travaillons avec le ministre et le gouvernement provincial dans l'espoir de conclure des ententes avec la nouvelle université du nord de la Colombie-Britannique, à Prince George.

Nous avons tous intérêt à ce que la fonction publique soit bien représentée lorsque l'on propose une mesure législative qui la concerne. Je ferai en sorte que des copies de ce débat soient envoyées aux personnes de ma circonscription qui ont soulevé des objections à cette mesure législative.

En particulier, j'ai quelques observations sur les principales objections que nous avons. D'abord ce que le projet de loi ne fait pas et ensuite certaines des inquiétudes et opinions dont nous ont fait part les employés de nos circonscriptions lors de réunions avec notre caucus. Je voudrais mentionner en particulier les efforts de notre critique du travail, la députée de Mission-Coquitlam, qui a établi d'excellentes relations de travail avec les syndicats de la fonction publique et sait collaborer avec le gouvernement lorsque c'est nécessaire.

Que fait le projet de loi? Il va permettre au gouvernement de donner à contrat beaucoup plus de choses qu'auparavant. C'est réellement inquiétant. La question a été soulevée lorsque je suis venu rencontrer le conseil municipal de Prince George, il y a quelques semaines. Nous savons tous que les Centres d'emploi du Canada, tels que nous les connaissions, ont cessé d'exister. Une bonne partie du travail relatif à l'administration des programmes de formation est donnée à contrat à un certain nombre d'entreprises de formation ou d'experts-conseils qui fournissent ainsi nombre des services que nous attendions d'Emploi Canada. Le public pense toujours que ces centres s'en chargent.

Or, nous craignons que ce projet de loi ne permette beaucoup plus de sous-traitance. Cette question me préoccupe car, comme tout employeur, nous devrions déployer tous les efforts nécessaires pour établir de bonnes relations de travail avec nos employés et pour leur assurer une formation. On obtient des employés un meilleur service et un dévouement incroyable lorsqu'on agit ainsi. Si nous réduisons une bonne partie des effectifs de la fonction publique simplement en faisant faire leur travail par d'autres, nous n'aurons pas le genre de fonction publique innovatrice qu'il nous faut.

La grande latitude des gestionnaires dans la réaffectation du personnel, leur responsabilisation accrue et l'érosion de la sécurité d'emploi des fonctionnaires sont quelques-unes des préoccupations qu'on a soulevées.

Qu'est-ce qu'on ne trouve pas dans le projet de loi? Les députés ont parlé de la démoralisation des fonctionnaires. Le projet de loi ne fait rien pour remédier à cela. Je crains que le gouvernement n'ait donné aucune indication sur la nécessité de relever le moral des fonctionnaires fédéraux. En fait, pendant le récent conflit, il a certes semblé à beaucoup de gens que le gouvernement s'était efforcé de s'assurer que ces bonnes relations de travail n'existaient pas.

Il y a également un problème très grave. Je l'ai mentionné plus tôt dans mes observations au sujet de l'assurance-chômage. Il s'agit de la détérioration du service assuré au public à cause du nombre accru de clients dont il faut s'occuper. J'ai mentionné particulièrement le programme d'assurance-chômage dans le nord de la Colombie-Britannique. Il s'agit aussi du grand nombre de demandes qu'il faut examiner et des efforts incroyables que déploient beaucoup de ces fonctionnaires pour s'assurer que le travail est accompli.

En outre, il faut moderniser le processus de négociation collective. L'Alliance de la Fonction publique, qui représente la majorité des fonctionnaires, ne pourra toujours pas négocier les questions de classification et de niveaux de dotation, qui constituent un aspect très important. Je suis convaincu que le gouvernement voudra examiner cet aspect, et j'espère que nous l'étudierons en comité lorsque ce projet de loi y sera renvoyé.

Que veulent les fonctionnaires? Il arrive souvent, bien sûr, qu'on n'entende pas leur voix. Il importe donc que nous soulevions leurs préoccupations à la Chambre. Leur appel en faveur de la négociation de la dotation, de la classification et de la mutation du personnel, ainsi que d'un processus d'arbitrage permettant d'entendre les griefs dans ces domaines, est très important. Nous connaissons tous des gens qui ont déployé des efforts pour être promus ou reclassifiés et qui contesteraient la décision d'un gestionnaire fédéral ou régional. À mon avis, le processus doit tenir compte de cela. Bien sûr, les fonctionnaires sont très préoccupés par la nécessité de s'assurer que le gouvernement ne continue pas de recourir à la sous-traitance, comme il semble le faire actuellement.

J'exhorte le gouvernement à faire des efforts supplémentaires, au sein du comité, pour entendre tous les points de vue, pour accorder aux fonctionnaires le temps de présenter leurs arguments et pour être réceptif aux améliorations et aux suggestions. Ainsi, nous pourrons disposer d'un meilleur projet de loi et d'une meilleure fonction publique.

**M. Brian O'Kurley (Elk Island):** Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur une question qui intéresse tous les Canadiens, soit l'avenir de leur fonction publique. Je dis «leur fonction publique», parce qu'il est clair que la fonction publique n'existe pas seulement pour les fonctionnaires et le gouvernement. Elle est au service de tous les Canadiens.

Pour cette raison, pour cette question comme pour toutes les autres questions d'intérêt public, il faut faire preuve d'équilibre et de conciliation. Depuis longtemps, les Canadiens sont fiers, à juste titre, de cette capacité qu'ils ont de concilier d'importants objectifs et de trouver des solutions qui servent l'intérêt commun. Dans le cas présent, il faut trouver un équilibre entre les droits des fonctionnaires en tant qu'employés et la nécessité de mettre en place un système qui serve bien le public.

Je pense que le gouvernement a réussi à concilier ces besoins en présentant ce projet de loi. Je trouve tout à fait erronés les commentaires que l'opposition a faits jusqu'à maintenant dans ce débat. Je me réjouis des commentaires formulés par de nombreux députés qui appuient les

hommes et les femmes qui travaillent dans la fonction publique du Canada, fonction publique qui est, à juste titre, considérée comme l'une des meilleures au monde. Ce projet de loi garantit le maintien et l'amélioration de cette tradition d'excellence.

J'aimerais faire valoir un ou deux grands arguments en faveur du projet de loi et ensuite corriger certaines des inexactitudes dont je viens de parler. Deux grands messages ressortent du Livre blanc *Fonction publique 2000: Le renouvellement de la fonction publique du Canada*. J'inviterais tous les députés qui n'ont pas lu cette importante déclaration de principes à la lire.

• (1200)

C'est essentiel si nous voulons envisager une réforme. Nous devrions tout d'abord reconnaître l'importance de l'engagement du gouvernement à offrir au public un service professionnel, fondé sur le principe du mérite. La fonction publique est accessible à tous les Canadiens compétents et dévoués. Le recrutement et l'avancement des fonctionnaires sont fondés sur les connaissances et compétences. Le favoritisme, tant politique qu'administratif, n'y a pas sa place.

Les gens peuvent faire carrière dans la fonction publique, où ils ont la chance de se perfectionner à la mesure de leur capacité et de leur ambition. On portera une attention spéciale aux besoins des groupes visés par le programme d'équité en matière d'emploi, de telle sorte que le Canada puisse bénéficier pleinement d'une fonction publique représentative de tous les Canadiens et de toutes les compétences.

À cette fin, le projet de loi sur la réforme de la fonction publique confirme et renforce le rôle de la Commission de la fonction publique qui consiste à garantir le respect du principe du mérite aux étapes les plus déterminantes, c'est-à-dire aux moments du recrutement et des promotions.

Il protège également les fonctionnaires contre le favoritisme ou les abus dans le processus de dotation, car il renforce les pouvoirs de vérification, d'enquête et d'appel de la CFP. Un recours est également prévu contre l'abus de pouvoir dans les cas de mutations qui, normalement, doivent faire l'objet d'une entente. Le projet de loi prévoit un appui direct aux groupes visés par le programme d'équité en matière d'emploi et clarifie la responsabilité de l'employeur à cet égard.

Or, nous devons aussi examiner le deuxième thème de ce Livre blanc, qui est primordial et qui vise à renforcer la vocation et la capacité de la fonction publique de servir les Canadiens, de telle sorte que la fonction publique ait à sa disposition les mécanismes lui permettant de répondre aux besoins du public et que chaque fonctionnaire puisse progresser et collaborer.

Ceux d'entre nous qui ont déjà travaillé avec des fonctionnaires ne s'étonnent pas d'entendre que, dans la fonction publique, la grande majorité des gens sont très consciencieux. Toutefois, selon bien des études et des observations, y compris celles du vérificateur général, le système en est arrivé avec le temps à limiter la gestion réceptive et l'esprit d'innovation dont sont capables les gens dévoués et compétents.

Arrivé à ce point, il faut faire des choix entre un système où toute mesure de dotation exige un lourd processus de comparaison et le besoin de se donner un système moins rigide, où les gens s'empressent de relever les nouveaux défis en vue desquels ils sont préparés; entre un système de dotation où les emplois doivent être définis de façon précise et où le processus de sélection doit permettre de choisir le candidat le mieux qualifié parmi plusieurs qui sont qualifiés et un système qui est assez flexible pour pouvoir répondre rapidement aux besoins légitimes de la population.

Je voudrais traiter certains arguments qui ont été soulevés à tort dans ce débat. Par exemple, on a dit que les modifications proposées sapaient le principe du mérite. Or, ce principe n'a jamais été absolu. On l'a toujours appliqué en tenant compte des circonstances de chaque cas. On tient compte des besoins et des opinions de la société à un moment donné et, disons-le franchement, l'idée est de favoriser l'efficacité administrative.

Il semblait normal, par exemple, en 1918 que l'on refuse aux femmes des emplois dans la fonction publique tout simplement parce qu'elles étaient des femmes. Aujourd'hui, un tel prétexte serait vu comme une atteinte au principe du mérite. Pendant longtemps, les francophones ont été désavantagés dans les tests et les examens parce que ceux-ci étaient fondés sur les programmes d'enseignement du système scolaire anglophone. Aujourd'hui, nous le savons, cela serait inacceptable.

Pourtant, à une certaine époque, on ne voyait aucune contradiction entre ces situations et le principe du mérite. Mais la Loi sur l'emploi dans la fonction publique actuelle contient beaucoup de dispositions qui pourraient être déclarées contraires au principe du mérite si elles étaient interprétées dans un sens strict: mentionnons la priorité des anciens combattants, des gens de la région et même des citoyens canadiens; l'examen des candidatures des fonctionnaires avant celles des candidats de l'extérieur; la priorité des employés mis à pied ou revenant d'un congé autorisé; la délimitation des zones de concours qui permet de restreindre les concours aux employés d'un organisme donné ou d'une région précise.

Je cite ces exemples pour montrer que le principe du mérite n'est pas un concept immuable. Ce principe a toujours été nuancé par des besoins, d'autres principes et des valeurs qui ne sont pas sans importance, ce qui, somme toute, est normal. Nous estimons que la nécessité de fournir sans délai au public des services de qualité et la

nécessité d'accorder aux employés des possibilités d'avancement sont des principes importants dont il faut tenir compte.

Le principe du mérite, la sélection de la personne la plus qualifiée, continuera de s'appliquer lors du recrutement, du changement de statut des employés pour une période déterminée en employés permanents et lors des promotions au sein de la fonction publique.

Lorsque les employés ont démontré qu'ils étaient les plus compétents et les mieux qualifiés pour occuper un poste d'un niveau donné, il ne sert à rien de leur faire subir un processus complet d'examen chaque fois qu'ils veulent passer à un poste semblable à celui qu'ils occupent.

Les députés seront peut-être intéressés d'apprendre que même si le principe du mérite a été introduit en 1918, il ne s'appliquait pas aux mutations. Entre 1918 et 1961, les sous-chefs pouvaient muter les personnes jugées suffisamment qualifiées par la Commission de la fonction publique, exactement comme nous proposons de le faire aujourd'hui. Même après 1961, en général on considérait les mutations comme des changements aux dossiers et non comme des déplacements d'employés; ainsi on ne faisait aucune nouvelle évaluation.

Il a fallu attendre que la Commission de la fonction publique modifie sa politique en 1975 pour que les mutations soient traitées comme des nominations et soumises au choix du candidat le plus compétent. En réalité il s'est formé une fonction publique compétente, professionnelle et hautement respectée, même si, pendant de nombreuses années, les mutations n'ont pas été régies par le principe du mérite.

On a dit que les gestionnaires seront arbitraires et capricieux dans le choix des employés lors de mutations, qu'ils en favoriseront certains au détriment des autres. On laisse entendre que les employés n'auront aucun recours, qu'ils ne pourront en appeler des décisions des gestionnaires.

Cette attaque dirigée contre les gestionnaires de la fonction publique constitue la partie la plus troublante du débat. En outre, j'aimerais ajouter qu'elle comporte un certain illogisme puisqu'on sous-entend que la majorité de ceux qui ont été choisis pour occuper des postes de gestion, en vertu du présent système fondé sur le mérite, ne traiteraient pas les autres employés nécessairement de façon équitable. Si tel est le cas, ce n'est certes pas un argument en faveur du présent système. En fait, je suis heureux de déclarer que ce n'est tout simplement pas le cas. Il n'existe rien qui puisse nous faire croire que les gestionnaires sont, dans l'ensemble, arbitraires, injustes, ou qu'ils font preuve de mauvais jugement ou d'indifférence à l'égard de leurs employés, bien au contraire. Les cadres de la fonction publique sont compétents et engagés à bien gérer leurs employés et à servir l'intérêt public.

J'aurais plusieurs autres points à présenter, mais je terminerai en citant un récent jugement de la Cour fédérale du Canada relativement au décret d'exemption concernant les mutations latérales. La Cour fédérale ne critique pas le gouvernement; elle suggère plutôt qu'il poursuive dans la direction où il s'est déjà engagé et qu'il modifie la loi. Dans cette décision récente, le juge Rouleau disait: «[. . .] et comme je comprends que la Commission n'a pas parfois besoin d'une plus grande souplesse. . .».

**Mme le vice-président:** Malheureusement, je dois interrompre l'honorable député car son temps est écoulé.

• (1210)

[*Français*]

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Madame la Présidente, j'ai écouté les différents intervenants en cette Chambre concernant les réformes proposées par le gouvernement pour l'an 2000: FP 2000. Naturellement, dans le temps qui nous est alloué, il y a une multitude de questions que l'on peut soulever, et je vois devant moi mon collègue d'Ottawa—Vanier qui a une très grande expertise dans ce domaine. Évidemment, l'expérience que j'ai eue là-dedans personnellement, c'est que lorsque j'étais à l'Assemblée nationale à Québec, une commission dont je faisais partie avait été formée, et qui était de refaire la révision de la fonction publique au sein du gouvernement du Québec. Évidemment, la volonté était là, tout comme je suis convaincu qu'il en est de même pour ce gouvernement, d'apporter des changements valables, des changements qui s'imposent dans une ère moderne pour la fonction publique. Mais l'expérience que j'ai vécue, on avait mis l'accent sur une chose, si je me rappelle bien, c'était la question de l'imputabilité dont le terme anglais est *accountability*, mais le terme utilisé en français était le mot «imputabilité».

C'est un élément très important, non seulement pour le public qui s'attend à des services de leur fonction publique, mais également pour les représentants dans dette Chambre et d'autres, peut-être des maires de municipalités, etc., qui ont à conclure des transactions avec le gouvernement fédéral. Donc, ils sont obligés évidemment, ils ne discutent pas nécessairement, et occasionnellement cela arrive qu'ils vont en parler avec un sous-ministre, un sous-ministre adjoint ou le ministre

lui-même, mais le plus souvent on fait appel aux députés. Mais un élément important pour le public, c'est que lorsqu'ils viennent en contact avec le ministère, que ce soit le ministère du Revenu national, le ministère des Transports, le ministère de l'Agriculture, ils veulent s'adresser à quelqu'un qui va être en mesure de répondre à leurs questions ou de leur donner l'information qu'ils désirent, même s'ils envoient cela par lettre, ou de prendre une décision. Trop souvent, les plaintes sont à l'effet que leurs demandes sont transférées à d'autres, et, trop souvent, personne n'est tenu responsable. On n'est pas en mesure de dire qui est la personne responsable qu'il s'agisse de décisions à prendre ou d'information à donner au public. Donc la question de l'imputabilité est un élément important, et j'aurais voulu que cette question soit traitée plus sérieusement, en ce sens que, avec les membres de la fonction publique, que l'on regarde les moyens qui pourraient rendre la situation beaucoup plus facile pour le public désirant recevoir de l'information ou dans le cas où il y a des décisions à prendre.

Et je me rappelle, on avait formé ce qu'on appelait des guichets uniques, c'est-à-dire que lorsqu'une personne appelait, que ce soit un contracteur ou d'autres domaines d'activité commerciale, elle était jumelée à une personne bien précise, qui était en autorité, qui pouvait transiger avec la même personne jusqu'à la conclusion de son dossier, ce qui est très important, et en même temps très facile pour la personne. Et à la fin il y a quelqu'un qui a une responsabilité soit de prendre des décisions, soit de transférer à une autorité supérieure pour prendre une décision, et ainsi les transactions qui sont faites connaissent une conclusion. On n'attend pas pendant des mois et des mois qu'une décision soit prise.

Une autre question qui est devant cette Chambre, et cela a été soulevé souvent par l'Alliance de la Fonction publique, c'est la question de la sous-traitance. C'est une situation qui affecte le moral de nos fonctionnaires, et j'aurais espéré que le ministre tiendrait compte de la question de la sous-traitance. Tant et aussi longtemps que cette question de sous-traitance ne sera pas étudiée, on va avoir ce conflit avec nos fonctionnaires, et cela va affecter leur moral.

**M. Loiselle:** C'est réglé, cela.

**M. Assad:** Le ministre dit que c'est réglé, mais il faudrait qu'il transmette ce message-là à l'Alliance de la Fonction publique.

Cette question des sommes d'argent, personne ne sait combien d'argent est utilisé pour la sous-traitance mais si on se fie aux études qui ont été faites par l'Alliance de la Fonction publique, elles questionnent même la qualité du travail du secteur privé pour le gouvernement du Canada.

Donc, cette question de sous-traitance, madame la Présidente, devrait être prise en considération et je crois que ce serait un très bon investissement, pour le gouvernement, avec un partenaire telle l'Alliance de la Fonction publique et tous ses fonctionnaires, de s'assurer qu'il y a une confiance mutuelle sur cette question-là. On ne parle pas de quelques millions, on parle de centaines et de centaines de millions de dollars de contrats de sous-traitance. Naturellement, la crédibilité, souvent, des différents ministères est mise en question. On soulève des questions de favoritisme, etc.

Donc, la question de la sous-traitance, c'est un élément extrêmement important. Il ne faut pas oublier que le gouvernement, lequel est le plus gros employeur, agit comme modèle. C'est un exemple à donner à tous les gouvernements provinciaux du Canada et même au niveau municipal. Donc, j'espère que cette question-là sera étudiée en profondeur et que l'Alliance de la Fonction publique et tous les organismes représentant les fonctionnaires seront satisfaits que, s'il y a de la sous-traitance, qu'elle soit justifiable et qu'on puisse la quantifier également.

Un autre item dont je voudrais vous faire part, madame la Présidente, et c'est un sujet qui traîne depuis des années, c'est de savoir si, dans la fonction publique, il y a de l'équité surtout pour les femmes qui détiennent des postes. On regarde les statistiques, mais on n'avance guère chaque année. La condition des femmes au sein de la fonction publique laisse beaucoup à désirer. Il y a beaucoup de rapports qui ont été faits là-dessus, il y a eu beaucoup de volonté exprimée de la part des gouvernements, et non seulement de la part de ce gouvernement-ci, en face. Pour plusieurs années, il y a eu à maintes reprises une volonté d'exprimée à l'effet qu'ils étaient pour améliorer et qu'ils trouveraient des programmes qui amélioreraient la condition des femmes au travail et qu'on s'assurerait qu'elles peuvent bénéficier d'avancement au sein de la fonction publique. Mais les statistiques, année après année, démontrent qu'il y a une lacune dans ce domaine-là.

Encore une fois, madame la Présidente, c'est extrêmement important pour le gouvernement du Canada, lequel est le plus important employeur, de réaliser qu'on ne peut pas laisser une partie de notre population se sentir maltraitée ou traitée injustement. C'est notre rôle, non seulement celui du gouvernement, mais c'est le rôle de chacun en cette Chambre de s'assurer que ces éléments-là sont étudiés. Il ne faut pas s'attendre qu'on va simplement faire des voeux pieux et par la suite, dire qu'on a fait notre possible. Il faut être vigilants dans cette question-là. Et au niveau de l'équité pour les femmes, je crois que c'est une chose qu'on devrait, une fois pour toutes, traiter avec justice. Je sais que cela serait un énorme bénéfice pour l'ensemble de la fonction publique, à cause de la quantité de femmes qui y travaillent.

En terminant, madame la Présidente, j'ai regardé le rapport de l'Alliance de la Fonction publique, et plus particulièrement le chapitre traitant du domaine sur lequel j'avais parlé auparavant, soit la sous-traitance. Il me semble que c'est un point majeur. Donc, en conclusion—et je me base, avec raison, sur le rapport de l'Alliance de la Fonction publique—si vous voulez améliorer le moral de la fonction publique, je recommande que vous regardiez cet élément. Je suggère que vous étudiiez cette question de la sous-traitance parce que cela sera soulevé à la Chambre à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'on le règle.

• (1220 )

[*Traduction*]

**M. Kempling:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement pour dire aux partis de l'opposition que s'ils désirent proposer des amendements à ce projet de loi, nous serons heureux de les entendre au comité.

**M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso):** Madame la Présidente, je voudrais me prononcer aujourd'hui sur ce projet de loi dans une double perspective.

Je parlerai tout d'abord en tant que quelqu'un qui a travaillé dans la fonction publique ici à Ottawa, qui a fait l'expérience des deux côtés du processus des concours, qui a connu des succès et parfois des échecs aux concours de la fonction publique et qui, en fait, a organisé des concours. J'ai travaillé avec des fonctionnaires de l'État ici à Ottawa, pour la plupart des employés extrêmement compétents et dévoués à leur travail, quel que soit le niveau auquel où ils se trouvent.

Je sais, pour avoir travaillé dans la fonction publique, que les fonctionnaires veulent se distinguer. Ils sont là pour servir le public à quelque titre que ce soit. Qu'ils soient commis au courrier, sous-ministres adjoints, économistes ou gestionnaires de programme, ils sont tous là pour servir les Canadiens et ils n'auront vraiment pas l'occasion de le faire. C'est là leur principal objectif.

Dans beaucoup de cas, ils se sentent aussi très démoralisés. Ils sont démoralisés du fait qu'ils n'arrivent pas à se distinguer à cause d'une panoplie de règles et de directives qui les obligent à mettre de côté différentes tâches et à faire des choses qui, à leurs yeux, ne contribuent pas réellement au bien-être des Canadiens.

La réforme de la fonction publique est nécessaire, car nous avons besoin de fonctionnaires non seulement dévoués, mais dynamiques qui ont la possibilité de faire ce que la plupart d'entre eux veulent faire, c'est-à-dire servir le Canada.

Deuxièmement, je voudrais m'exprimer dans une perspective que nous partageons tous, à différents degrés, dans cette Chambre, c'est-à-dire en ma qualité de représentant élu devant traiter quotidiennement avec les fonctionnaires au nom de mes électeurs; ce qui fait que je suis, d'une façon très directe, un client de la fonction publique du Canada.

En tant que défenseurs du citoyen ici au Parlement, nous sommes tous des clients qui traitent avec la fonction publique au nom de nos électeurs. En tant que députés, nous sommes donc très touchés par cette mesure législative et par la transformation de la fonction publique qu'entraîneront ce projet de loi, la réorientation de la fonction publique et toute la série de changements administratifs et de modifications des règlements que proposent l'étude et le rapport connus sous le nom de Fonction publique 2000.

C'est la raison d'être de l'amendement proposé par ma collègue, la députée d'Ottawa-Ouest, qui vise à ce que ce projet de loi et les autres mesures contenues dans FP 2000 ne soient pas renvoyés à un comité législatif mais plutôt à un comité spécial qui en fera une étude préalable.

Je juge cette recommandation fort à propos non seulement parce qu'elle reprend la recommandation faite par le Comité permanent des comptes publics, à savoir que ce projet de loi et les mesures prévues par FP 2000 soient passés au peigne fin, mais aussi parce qu'en tant que députés nous sommes les clients de la fonction publique canadienne et de tous les fonctionnaires de première ligne et de second plan qui gèrent les programmes et offrent les services et à qui nous nous adressons au nom de nos contribuables. Nous sommes directement touchés et nous devons nous engager bien au-delà d'une simple étude du projet de loi; nous devons aller voir ce qu'il y a derrière ce projet de loi et derrière les modifications proposées par ce gouvernement.

J'aimerais également parler en tant que député qui, comme de nombreux autres députés ici, a des fonctionnaires dans sa circonscription. Bien que dans ma circonscription de Cap-Breton Highlands—Canso les fonction-

naires soient beaucoup moins nombreux que dans la région de la Capitale nationale et qu'il n'y ait pas beaucoup de fonctionnaires supérieurs touchant de gros salaires, ceux qui sont là gèrent les programmes du gouvernement canadien et sont en contact direct avec le public qu'ils servent; leur rôle est important et ils devraient avoir leur mot à dire sur cette mesure législative par l'intermédiaire de leur représentant élu.

Comme je l'ai déjà dit, le projet de loi C-26 sert de cadre législatif à la Fonction publique 2000, qui vise notamment ainsi qu'on peut le lire dans le Livre blanc: «à favoriser l'essor d'une fonction publique qui se caractérise par son excellence, sa grande compétence, son impartialité et son profond souci de très bien servir le public». Je suis entièrement d'accord là-dessus.

Mais, il y a lieu de se demander si le projet de loi C-26 est l'instrument qui convient pour nous permettre d'atteindre cet objectif. Plusieurs de mes collègues du Parti libéral on dit craindre, à juste titre, que cette mesure législative n'encourage pas cet objectif. Ils ont aussi émis d'autres réserves justifiées à son sujet.

Je partage leurs appréhensions et j'ai donc demandé ce qu'ils en pensaient à des fonctionnaires ordinaires de ma circonscription. Les fonctionnaires sont inquiets, non seulement à cause du projet de loi C-26 qui renferme plusieurs dispositions qui les tracassent, mais aussi à cause de la situation économique et politique qui entoure la fonction publique.

Le projet de loi C-26 délègue de nombreux pouvoirs aux gestionnaires. Par exemple, l'article 22 dit que l'administrateur général aura le droit de recruter des employés sans concours pour combler les postes au sein de son secteur. Les fonctionnaires de ma circonscription craignent que cela ne nuise gravement non seulement au principe du mérite, mais à celui plus général de la décentralisation qu'il entraîne. Il se peut que cela se manifeste différemment selon les collectivités et les régions.

Le système de reclassification de la Fonction publique 2000 suscite également certaines préoccupations. Les fonctionnaires de ma circonscription voient là certains aspects positifs—à savoir qu'il y aura moins de groupes et que le processus de négociation collective sera plus simple. Cependant, l'élargissement des catégories pourrait bien régler certains problèmes mais en créer d'autres aussi nombreux et peut-être difficiles à résoudre.

De quelle façon la classification affectera-t-elle l'équité en matière d'emploi une fois qu'on aura groupé diverses catégories, et les groupes à prédominance masculine et ceux à prédominance féminine? Cela risque d'embrouiller les chiffres et pourrait retarder la mise en oeuvre des lois sur l'équité salariale, qui est une question qui nous tient tous à coeur à la Chambre.

L'équité salariale ne s'applique pas seulement dans la fonction publique aux hommes, aux femmes et aux minorités visibles, mais aussi aux régions par rapport à la région de la Capitale nationale. A-t-on bien tenu compte des objectifs et des droits des fonctionnaire régionaux dans cette série de réformes de la fonction publique? Seront-ils traités équitablement avec le projet de loi C-26 en ce qui concerne le salaire, les possibilités de carrière et les avantages?

La réforme de la fonction publique se fait attendre depuis longtemps. Les Canadiens ont malheureusement peu d'estime pour les fonctionnaires et ces derniers n'ont jamais été aussi frustrés et démoralisés. Je ne suis néanmoins pas du tout convaincu que Fonction publique 2000 et le projet de loi C-26 vont susciter le sentiment de coopération et de but commun qui est vital au sein de cette institution nationale si importante.

En fait, je crains que Fonction publique 2000 n'aggrave le déséquilibre de la fonction publique, en autres, en dressant les travailleurs les uns contre les autres, la direction contre le personnel, les hommes contre les femmes et les régions contre Ottawa. Je m'inquiète également que le gouvernement n'ait pas réussi à faire en sorte que des fonctionnaires hautement qualifiés et non sectaires disposent vraiment des ressources et des installations nécessaires pour tirer profit de leurs talents et fournir le meilleur service possible aux Canadiens. Si je disposais de plus de temps, je pourrais citer un exemple local qui porterait exactement sur ce point. Je vais simplement le résumer.

• (1230)

Il s'agit du Programme de la sécurité du revenu ou PSR de Santé et Bien-être social, que le gouvernement est en train de remanier et ce remaniement va très probablement limiter l'accès du public à ce programme vital, aux fonctionnaires qui l'administrent et va aussi causer, je pense, une grande augmentation de la charge de travail des députés ainsi que la perplexité et la frustration du public. Assurément, ce n'est pas le résultat recherché par le gouvernement avec cette réforme de la fonction publique.

**Mme le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**Mme le vice-président:** Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Mme le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Mme le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Mme le vice-président:** Convoquez les députés.

[*Français*]

(L'amendement, mis au voix, est rejeté.)

*(Vote No 104)*

POUR

Députés

| | |
|---|---|
| Althouse | Angus |
| Arseneault | Assad |
| Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) | Bellemare |
| Benjamin | Berger |
| Black | Boudria |
| Caccia | Callbeck |
| Catterall | Clancy |
| Dingwall | Dionne |
| Ferguson | Finestone |
| Fisher | Flis |
| Fontana | Foster |
| Funk | Gaffney |
| Gagliano | Gardiner |
| Gauthier | Harb |
| Harvard | Harvey (Edmonton-Est) |
| Heap | Hopkins |
| Hovdebo | Karpoff |
| Keyes | Kilger (Stormont—Dundas) |
| Kristiansen | Langdon (Essex—Windsor) |
| LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso) | Lee |
| MacDonald (Dartmouth) | Maheu |
| Manley | Marchi |
| Marleau | Martin (Lasalle—Émard) |
| McCurdy | McGuire |
| Milliken | Mills |
| Mitchell | Nault |
| Pagtakhan | Parker |
| Peterson | Prud'homme |
| Rideout | Riis |
| Robinson | Rodriguez |
| Simmons | Stewart |
| Stupich | Vanclief |
| Walker | Whittaker—66 |

CONTRE

Députés

| | |
|---|---|
| Andre | Atkinson |
| Beatty | Belsher |
| Bernier | Bertrand |
| Blais | Bosley |
| Boyer | Brightwell |
| Browes | Campbell (Vancouver-Centre) |
| Cardiff | Chadwick |
| Champagne (Champlain) | Clark (Brandon—Souris) |
| Cole | Collins |
| Cooper | Corbeil |
| Côté | Couture |
| Danis | Desjardins |
| Dick | Domm |
| Dorin | Fee |
| Feltham | Fontaine |
| Fretz | Friesen |
| Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine) | Greene |
| Grey (Beaver River) | Guilbault |
| Gustafson | Halliday |
| Hawkes | Hogue |
| Horner | Jacques |
| James | Jelinek |
| Johnson | Joncas |
| Kempling | Koury |
| Landry | Langlois |
| Larrivée | Layton |
| Loiselle | MacDonald (Rosedale) |
| MacDougall (Timiskaming) | MacKay |
| Martin (Lincoln) | Mayer |
| Mazankowski | McDermid |
| McKnight | Merrithew |
| Monteith | Moore |
| Nicholson | O'Kurley |
| Plourde | Porter |
| Pronovost | Redway |
| Ricard | Richardson |
| Roy-Arcelin | Saint-Julien |
| Schneider | Scott (Hamilton—Wentworth) |
| Siddon | Sobeski |
| Soetens | Stevenson |
| Tardif | Tétreault |
| Thacker | Thorkelson |
| Tremblay (Québec-Est) | Valcourt |
| Van De Walle | Vankoughnet |
| Vézina | Vien |
| Vincent | Weiner |
| White | Wilbee |
| Winegard—95 | |

.PAIRED—«PAIRÉS»

| | |
|---|---|
| Nowlan | Shields |

**Mme le vice-président:** Je déclare l'amendement défait.

Comme il est 13 h 13, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 13.)

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.

# DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

## LE CHAMPIONNAT MONDIAL DE PÊCHE SOUS LA GLACE

**M. John E. Cole (York—Simcoe):** Monsieur le Président, Georgina a été le week-end dernier l'hôte du Championnat mondial de pêche sous la glace de 1992 qui s'est disputé sur le lac Simcoe.

C'est la première fois que ce championnat se tient en Amérique du Nord, et il était tout à fait normal que Georgina, la capitale canadienne de la pêche sous la glace, accueille ce grand événement.

Des représentants de sept pays ont participé aux épreuves de championnat sur le lac Simcoe, à Jacksons Point et à Beaverton. Les organisateurs n'ont pas ménagé leurs efforts depuis plus d'un an pour assurer le succès de l'événement. De nouveaux records d'assistance ont été établis. Des milliers de spectateurs ont en effet envahi la glace le week-end dernier.

Les résidents et les visiteurs venus en familles ont créé une ambiance de carnaval d'hiver qui a ajouté de l'éclat aux festivités. Les organisateurs et les résidents ont réservé un chaleureux accueil à tous les visiteurs, en manifestant ainsi une cordialité et une hospitalité très répandues dans notre pays.

Georgina mérite des félicitations pour son excellent travail.

**M. le Président:** Je dois le demander au député de York—Simcoe: qui était du côté des poissons?

* * *

## LES FORÊTS

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, l'industrie forestière canadienne est encore une fois menacée de mesures de représailles américaines à cause de nos exportations de bois d'oeuvre.

Les Américains doivent rendre le 5 mars la deuxième décision sur la question de savoir si nous avons subventionné notre industrie du bois de façon déloyale ou si nous avons causé du tort aux marchés américains. Le Canada a déposé plus d'un million de pages de témoignage pour défendre notre cause.

*Article 31 du Règlement*

Le gouvernement fédéral nous dit de ne pas nous inquiéter, car l'Accord de libre-échange nous sauvera. Étant donné l'échec de l'accord commercial, les Canadiens et les localités forestières de partout au Canada ont de quoi être inquiets. Le libre-échange a déçu le Canada et nous devons maintenir la pression sur notre propre gouvernement afin qu'il ne laisse pas tomber encore une fois nos forêts et nos localités forestières.

* * *

[*Français*]

## LES JEUX OLYMPIQUES

**M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est):** Monsieur le Président, chers collègues, bon nombre de Canadiens et de Canadiennes suivent avec intérêt l'évolution de nos athlètes aux Jeux olympiques d'Albertville. Je crois qu'il convient de s'arrêter quelques instants afin de rendre hommage à certains de nos athlètes les plus méritants.

Nous avons assisté avec beaucoup d'émotion, mardi soir, à la performance du couple patineurs artistiques Isabelle Brasseur et Lloyd Eisler, tous deux de Boucherville au Québec. Ceux-ci ont mérité la médaille de bronze. Ils ont ni plus ni moins «brisé la glace», car il s'agissait de la première médaille en patinage pour le Canada depuis les Jeux olympiques de 1964.

Au-delà des médailles, il est opportun de souligner les exploits de deux de nos athlètes qui ont réussi les meilleures performances jamais réalisées par des athlètes canadiens dans l'histoire des Jeux olympiques d'hiver. Il s'agit du biathlonien Steve Cyr de Val-Bélair au Québec qui s'est classé huitième de l'épreuve du 10 kilomètres, et de Rob Crossan, de Barrie en Ontario, qui a terminé en douzième place dans le combiné alpin.

Avant de terminer, monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous rappeler avec grand plaisir que nos hockeyeurs continuent de faire très bonne figure. Ils ont en effet remporté leurs trois premiers matches et demeurent invaincus.

Je vous invite donc, monsieur le Président, ainsi que mes collègues de la Chambre, à applaudir nos athlètes pour leur performance jusqu'ici, à ces Jeux olympiques.

[*Traduction*]

## M. SALMAN RUSHDIE

**Mme Christine Stewart (Northumberland):** Monsieur le Président, demain, ce sera le troisième anniversaire de la fatwà condamnant à mort Salman Rushdie et toutes les personnes liées à la publication des *Versets sataniques.*

En mars dernier, la fondation Khordad a doublé la prime offerte pour la tête de Salman Rushdie: 2 millions de dollars américains. Cette fondation est une organisation non gouvernementale légalement autorisée à exercer ses activités en Iran.

*Article 31 du Règlement*

Le gouvernement iranien n'a pas condamné cette prime et n'a pas non plus suspendu l'autorisation légale accordée à la fondation. Implicitement, il ferme donc les yeux sur cette prime offerte pour le meurtre d'un citoyen britannique.

En dépit de tout cela, non seulement notre propre gouvernement n'a pas suspendu nos échanges avec l'Iran, mais il les a augmentés et il est en train de normaliser nos relations diplomatiques avec ce pays. La position du gouvernement canadien est profondément hypocrite. Malgré l'affaire Rushdie, notre gouvernement continue à échanger, à faire affaire avec un pays dont les violations des droits de la personne sont répandues.

Les Canadiens veulent savoir: la ministre des Affaires extérieures a-t-elle convoqué l'ambassadeur d'Iran pour condamner la fatwà offrant une prime pour la tête de Salman Rushdie ou pour insister sur le retrait de cette prime comme condition à la poursuite des relations du Canada avec l'Iran? Ou attendons-nous que Salman Rushdie meure?

* * *

## LE SYNDROME D'ALCOOLISME FOETAL

**M. Stan Wilbee (Delta):** Monsieur le Président, en septembre dernier, j'ai pris la parole à la Chambre pour parler du syndrome d'alcoolisme foetal.

Cette terrible affection atteint les nouveau-nés de femmes ayant consommé de l'alcool pendant la grossesse. L'enfant peut avoir des troubles physiques et mentaux.

Je me suis entretenu avec de nombreux parents d'enfants atteints de ce syndrome et avec de nombreuses personnes qui s'occupent d'eux; ce qui m'a frappé, c'est que ces enfants et ces familles sont marqués pour la vie. Chez l'enfant, les dommages permanents au cerveau donnent lieu à de graves problèmes de comportements anti-sociaux.

Ce qui est désespérant, c'est qu'il n'existe aucune thérapie efficace contre ces problèmes de comportement pour aider les victimes du syndrome d'alcoolisme foetal.

Il est dramatique que des enfants soient atteints de ce syndrome à leur naissance; ce qui l'est encore plus, c'est de penser qu'on peut éviter cette affection en en faisant tout simplement prendre conscience. De vastes programmes de sensibilisation, y compris l'étiquetage obligatoire de tous les produits canadiens contenant de l'alcool, seraient un pas important dans la bonne direction.

## L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

**M. Bob Wood (Nipissing):** Monsieur le Président, en septembre dernier, le gouvernement a annulé le protocole d'entente sur nos exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis en affirmant avoir de bonnes raisons d'agir ainsi.

Comme nous le savons tous, aux termes de ce protocole d'entente signé en 1986, une surtaxe de 15 p. 100 était imposée au bois que nous vendions sur le marché américain. Moins d'un mois après la décision du gouvernement canadien, les Américains n'ont pas eu gain de cause à l'enquête sur les droits compensateurs. Ils ont donc décidé de prendre certaines mesures pour rétablir la taxe de 15 p. 100 sur le bois provenant de l'Ontario, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Autrement dit, il a fallu un mois aux États-Unis pour réduire à rien ce que nous avions mis cinq ans à faire. Cette taxe a eu des répercussions dévastatrices sur de nombreuses localités du nord de l'Ontario qui vivent du commerce du bois d'oeuvre.

Pendant que le gouvernement semble obnubilé par le mot magique «libre-échange», il laisse les Américains nous dicter notre ligne de conduite. Résultat, des milliers de travailleurs se retrouvent au chômage.

Qu'en est-il de la sécurité d'accès que devait nous procurer l'Accord de libre-échange? Si le gouvernement avait de si bonnes raisons d'annuler le protocole d'entente, pourquoi n'a-t-il pas protesté de façon plus virulente quand les Américains se sont remis à nous harceler?

Le temps est venu pour le Canada de se prévaloir de l'Accord de libre-échange comme le font les États-Unis.

* * *

[*Français*]

## DEGRASSI TALKS

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, je trouve choquantes les statistiques publiées récemment sur la consommation d'alcool et de drogues chez les adolescents, en même temps que je trouve réconfortante une émission comme *Degrassi Talks*. Soixante-quatorze p. 100 des adolescents canadiens consomment de l'alcool; année après année, la première cause de décès chez les adolescents est la conduite en état d'ébriété. Quelque 1 200 Canadiens meurent chaque année des suites de la consommation de drogues. Dans l'émission *Degrassi Talks*, on peut voir une ancienne alcoolique de 17 ans évoquer son combat et un paraplégique de 20 ans raconter comment il a été frappé par un conducteur en état d'ivresse. En abordant ouvertement et franchement des

sujets comme ceux-là, les acteurs et l'équipe de production aident directement les jeunes Canadiens et leurs parents.

Monsieur le Président, je les félicite pour leur travail comme je félicite Santé et Bien-être Canada et le ministre Benoît Bouchard d'avoir parrainé ce projet valable.

* * *

[*Traduction*]

## M. VELLUPPILLAI JEYARAHAH

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, un Tamoul sri-lankais, M. Velluppillai Jeyarahah, doit être déporté aujourd'hui. J'en appelle à la clémence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et de la secrétaire d'État dans cette affaire, car s'il retourne au Sri Lanka, M. Jeyarahah est condamné à mourir.

M. Jeyarahah est venu au Canada en 1989 et il a demandé le statut de réfugié au sens de la Convention. À l'issue de la première enquête, on a jugé que sa revendication satisfaisait aux critères de recevabilité et qu'elle avait un minimum de fondement.

Sa demande a par la suite été rejetée, de même que l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour fédérale du Canada. Il n'a pas sollicité la clémence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, parce que, apparemment, il n'était pas au courant de cet ultime recours.

D'après des renseignements faciles à obtenir sur le respect des droits de la personne au Sri Lanka, cet homme tamoul qui a entre 15 et 35 ans et qui professe l'hindouisme sera considéré comme un militant potentiel.

Je viens de rentrer d'une mission d'enquête sur le respect des droits de la personne au Sri Lanka et je puis vous dire que, s'il est déporté, M. Jeyarahah est condamné à une mort certaine.

Je demande au ministre, pour des raisons humanitaires, de lui laisser une chance de vivre. Il faut arrêter dès aujourd'hui le processus de déportation.

* * *

## L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

**M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni):** Monsieur le Président, depuis plusieurs années, le gouvernement essaie d'ébranler l'Assemblée des premières nations, de la contourner ou même de la faire disparaître.

Au cours des pourparlers constitutionnels de 1985, le rapport Nielsen a mis en cause la représentativité de cette assemblée et proposé de lui couper les vivres.

*Article 31 du Règlement*

Cinq ans plus tard, le gouvernement Mulroney a retiré à l'organisme la totalité de son financement de base.

Depuis trois ans que je siège au Parlement, j'ai vu le gouvernement refuser de rencontrer les représentants de l'APN à propos du budget, de demandes spécifiques, de l'enseignement supérieur et des revendications territoriales.

• (1410)

Si on leur reconnaît le droit à l'autonomie gouvernementale, il faut traiter avec les autochtones comme on le ferait avec un gouvernement. Et cela veut dire reconnaître la légitimité des dirigeants autochtones dûment élus, refuser de conclure sans le consentement des Premières nations des accords ayant une incidence sur elles.

Au lieu de remettre en cause la légitimité des dirigeants de l'APN ou de menacer de les exclure des négociations constitutionnelles, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles devrait demander la tenue d'élections pour voir s'il représente plus de 12 p. 100 de la population.

* * *

[*Français*]

## LES PROPOS DE M. OVIDE MERCREDI

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie):** Monsieur le Président, les récentes positions de M. Ovide Mercredi sont profondément offensantes pour le Québec. Il a véhiculé des faussetés, tant à Ottawa qu'à Québec. C'est inacceptable de la part d'un leader politique dans le contexte actuel. Le peuple québécois existe, et son existence ne met en danger aucune autre nation, aucun autre peuple.

L'Assemblée nationale du Québec a reconnu, par une résolution votée en 1985, sous le gouvernement de M. René Lévesque, l'existence des nations autochtones. Les experts en droit international ont tous reconnu le territoire du Québec. La nation québécoise inclut tous ceux et toutes celles qui vivent au Québec. Et les droits des nations autochtones seront reconnus dans le cadre d'une Constitution d'un Québec souverain.

L'ignorance, la malhonnêteté et le mépris, affichés par M. Mercredi, n'ont pas de place dans le débat actuel.

* * *

## LA FISCALITÉ

**M. Jean-Guy Guilbault (Drummond):** Monsieur le Président, nombre de citoyens de ma circonscripton me font parvenir une missive dans laquelle ils déplorent la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu.

*Article 31 du Règlement*

Il appert, selon une analyse, publiée en 1989 par Statistique Canada, que 69 p. 100 des couples mariés, avec des enfants de moins de 18 ans, avaient un revenu disponible moyen de $1 670 moins élevé que s'ils n'avaient pas été mariés à leur conjoint.

Un comité de la famille a été créé par le gouvernement canadien, et une nouvelle stratégie fiscale fédérale à l'intention des familles a été proposée par le député de Calgary-Nord au ministre des Finances, laquelle stratégie est tout à fait louable. J'ai d'ailleurs participé aux travaux du caucus conservateur sur ce sujet, monsieur le Président.

De nombreuses familles, organisations familiales et religieuses dénoncent le régime fiscal actuel qui est injuste, complexe et contradictoire, particulièrement en ce qui concerne l'impôt de la famille.

À l'approche du budget fédéral, j'ose espérer que le ministre des Finances nous proposera une nouvelle stratégie fiscale fédérale à l'intention des familles.

* * *

[*Traduction*]

## LE TABAC

**M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, le tabac tue. Chaque année, il tue 38 000 de nos fils, filles, conjoints et parents. Quelle triste perte!

Ce carnage est encouragé par les trafiquants de tabac qui vendent à prix réduit un produit meurtrier. Au nom de la santé, il faut applaudir la proposition annoncée hier, visant à imposer une taxe à l'exportation d'un dollar sur les cigarettes canadiennes. Il faut aussi se réjouir des lourdes amendes qui seront imposées aux contrebandiers. Cela dit, ce gouvernement en mal d'argent, s'est occupé, comme d'habitude, des symptômes et non du mal.

J'exhorte le gouvernement à prendre une partie des milliards de dollars perçus en taxes sur les cigarettes et à rembourser ceux-ci aux personnes qui ne peuvent cesser de fumer.

Le gouvernement doit financer des ateliers, des séances de counselling et des lignes directes afin d'aider ceux qui essaient de cesser de fumer. Il doit financer des campagnes nationales de sensibilisation. Il doit aider les fumeurs à se débarrasser de leur dépendance. Le gouvernement ne doit pas se contenter de prendre l'argent de ces personnes puis de leur tourner le dos.

## LE SONDAGE EFFECTUÉ DANS HALTON—PEEL

**M. Garth Turner (Halton—Peel):** Monsieur le Président, j'ai récemment effectué un sondage dans ma circonscription, et j'ai reçu des milliers de commentaires.

Alexander Burke, de Burlington, écrit: «Tout comme les Japonais, les Suédois et les Suisses, nous devons établir un contrat social entre le gouvernement, les syndicats et les entrepises afin de former une équipe soudée pour affronter la concurrence internationale. Nous sommes trop divisés et, pendant que nous revendiquons des droits et que nous nous disputons entre nous, d'autres groupes et nations sont en train de prendre le contrôle de l'économie mondiale.»

Ce point de vue est partagé par Ian Graham, propriétaire d'entreprise d'Inglewood, en Ontario. Celui-ci donne le conseil suivant: «Tenez votre bout relativement au budget, remettez de l'ordre dans vos finances et n'ayez pas peur de dire ce qu'il en est. Comme le ministre des Affaires étrangères du Japon l'a dit: nos travailleurs sont paresseux et 30 p. 100 d'entre eux sont analphabètes. Il faut voir les choses comme elles sont. Les Canadiens sont devenus moins vaillants parce qu'ils ont pu profiter de nos richesses naturelles durant des décennies.»

Mes électeurs font preuve d'une grande sagesse et c'est un honneur pour moi que de rapporter leurs propos à la Chambre.

* * *

## LE TABAC

**M. Jim Karpoff (Surrey-Nord):** Monsieur le Président, il est rare qu'un député de l'opposition ait l'occasion de prendre la parole pour approuver une initiative du gouvernement et reconnaître qu'elle était essentielle. C'est toutefois mon cas aujourd'hui, parce que le gouvernement a annoncé qu'il imposera une taxe à l'exportation de 8 $ sur les cartouches de cigarettes afin de mettre un terme à la contrebande de cigarettes canadiennes.

Il s'agit là d'un racket international qui a favorisé le crime organisé, qui a coupé l'herbe sous les pieds des petits détaillants canadiens et qui a fait baisser les recettes publiques et compromis les campagnes anti-tabac.

J'ai demandé, avec une coalition de huit groupes qui s'intéressent aux questions de santé, qu'une taxe à l'exportation de 10 $ par cartouche soit imposée. Au mois de novembre, le ministre d'État à la Privatisation a dit que l'on n'envisageait pas d'imposer ce genre de taxe. Par contre, le 3 février le secrétaire parlementaire du minis-

tre des Finances a dit que l'on réfléchissait à notre recommandation.

Le gouvernement vient d'imposer une taxe à l'exportation de 8 $, malgré les fortes pressions exercées par le lobby du tabac. Cette taxe n'est pas tout à fait aussi élevée que celle que nous réclamions, mais elle correspond à huit dixièmes, ce qui n'est pas mal.

Je félicite le ministre du Revenu national et le gouvernement.

* * *

### INCO

**L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est):** Monsieur le Président, une hausse d'un cent de la valeur du dollar canadien provoque une baisse de 14 millions de dollars du chiffre des ventes de notre géant du nickel, Inco. Par ailleurs, cela met en danger 9 800 emplois.

Comme tous les exportateurs canadiens, Inco peut jusqu'à un certain point déterminer sa productivité et les coûts de sa main-d'oeuvre, ou du moins les contrôler, mais il n'a aucun pouvoir sur la valeur du dollar canadien.

Lorsque l'Accord de libre-échange a été signé, le dollar canadien valait 76 cents américains. Il vaut aujourd'hui 85 cents américains. Au moment de la signature l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains était de moins de deux points. Il atteint presque 3 points aujourd'hui.

C'est sûr que les coûts de la main-d'oeuvre et la productivité posent des problèmes, mais nous ne pouvons pas les régler à court terme. Nous pouvons cependant abaisser la valeur de notre dollar en réduisant l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains.

Les Canadiens peuvent s'adapter à l'Accord de libre-échange, ils peuvent être concurrentiels, mais ils doivent avoir des chances égales. Quand on voit la valeur du dollar canadien, on dirait que nous sommes nous-mêmes notre pire ennemi.

---

## QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Tout le monde sait que les agriculteurs canadiens servent d'agneaux du sacrifice dans la guerre commerciale insensée que se font les États-Unis et l'Europe et voici que le Canada devient le bouc émissaire dans la guerre commerciale absurde que se livrent le Japon et les États-Unis.

Le gouvernement américain a décidé de riposter aux manoeuvres japonaises en imposant un droit sur les voitures Honda fabriquées au Canada. C'est ridicule! Le gouvernement se comporte comme s'il s'agissait là d'un problème technique, alors que nous assistons, en fait, à des manoeuvres politiques pures et simples dont le Canada est la victime.

Le vice-premier ministre comprend-il au moins ce qui se passe? Si oui, peut-il faire plus que de simplement tourner autour du pot, comme il l'a fait hier en disant que le ministre du Commerce allait vérifier les faits?

**L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences):** Monsieur le Président, nous convenons avec la députée que la situation est effectivement grave. Nous croyons que la vérification qui a été faite au sujet de Honda n'est pas conforme aux règles de l'ALE. Nous avons présenté des instances à ce sujet au gouvernement américain et nous allons continuer de le faire.

[*Français*]

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, j'ai posé ma question au vice-premier ministre parce que c'est un sujet qui touche à la capacité canadienne d'envoyer nos automobiles aux États-Unis. J'attends sa réponse.

Le 18 juin dernier, dans cette Chambre, le chef de l'opposition a demandé justement ce que ce gouvernement comptait faire pour empêcher les Américains d'imposer des tarifs contre les voitures Honda fabriquées au Canada. À ce moment-là, la réponse du gouvernement fut celle-ci: N'ayez pas peur, on contrôle la situation. Et le gouvernement a même accusé le chef de l'opposition de faire peur au monde. Hier, 8 mois plus tard, le ministre des Finances dit qu'il essayait d'évaluer la situation. Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas fait son travail il y a huit mois passés?

[*Traduction*]

**L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences):** Monsieur le Président, je dirai encore à la députée que nous avons protesté auprès du gouvernement américain pas plus tard que le 12 février dernier. Nous lui avons fait parvenir expressément une note à cet égard.

Comme la députée ne l'ignore pas, nous avons déjà chargé un groupe de spécialistes des taux d'intérêt hypothécaire de se pencher là-dessus et nous envisageons d'en mettre d'autres sur l'affaire.

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, une fois de plus, la voix puissante du Canada est tombée dans l'oreille d'un sourd.

Je voudrais poser une question au vice-premier ministre parce qu'il en va du gagne-pain de tous travailleurs de l'automobile du Canada.

Les élections primaires à la présidence des États-Unis vont commencer la semaine prochaine et les candidats se sont déjà lancés dans une surenchère pour montrer qui sera le plus ferme face au Japon. Or, le Japon est un pays puissant et le Canada, pour sa part, se retrouve coincé entre l'enclume et le marteau. Pendant que le gouvernement tente de s'organiser, le vice-premier ministre peut-il nous donner l'assurance que des mesures semblables ne seront pas prises contre les produits Toyota, Suzuki, Hyundai et même GM fabriqués au Canada? Peut-il nous donner cette assurance?

• (1420)

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, comme mon collègue vient de le dire à la députée, nous sommes en désaccord avec les services de vérification des douanes américaines sur leur interprétation. Nous les en avons avisés dans une note diplomatique.

À mon avis, il est fort heureux que nous ayons un mécanisme de règlement des différends dans le cadre de l'Accord de libre-échange que le chef libéral veut déchirer. Nous avons au moins une méthode équilibrée et équitable pour régler la question d'une manière objective.

Comme le ministre l'a souligné, nous avons déjà eu recours au mécanisme de règlement des différends dans le cadre de l'Accord de libre-échange et nous n'hésiterons pas à le faire de nouveau, au besoin.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Les travailleurs canadiens ne devraient pas avoir à attendre jusqu'à trois ans pour pouvoir rencontrer les Américains et leur faire savoir qu'ils ne devraient pas agir de la sorte sur le plan des exportations.

Le gouvernement nous avait pourtant dit que c'était précisément pour éviter ce genre de tracasseries qu'il fallait conclure un accord de libre-échange avec les Américains.

À présent que les Américains ont créé un précédent dans le cas de Honda du Canada, qu'est-ce qui va les empêcher de faire ce même genre de vérification et d'imposer le même genre de droits sur les voitures fabriquées au Canada par les trois grands constructeurs d'automobiles nord-américains? Qu'est-ce qui va les empêcher d'en faire autant avec d'autres produits que le Canada destine au marché américain?

**L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences):** Monsieur le Président, pas un pays n'a encore réussi à s'opposer efficacement à ce genre d'intervention. Ce qu'il y a de nouveau—et cela, les députés d'en face ne veulent pas l'admettre—, c'est que nous pouvons maintenant invoquer le chapitre 18 de l'Accord de libre-échange pour interjeter appel.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, le chapitre 18 est une maigre consolation pour les 1 500 travailleurs de l'usine Honda, à Alliston. Hier, le ministre du Commerce extérieur nous a assuré qu'il allait engager des pourparlers avec les Américains à ce sujet dès qu'il aurait vérifié les faits. Or, les faits sont clairs. Pour commencer, le ministre aurait dû soulever la question il y a huit mois déjà.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire si le ministre du Commerce extérieur s'est entretenu avec la représentante du département américain du Commerce, M^me^ Carla Hills? Si tel est le cas, le ministre a-t-il bien défendu la position du Canada? Pourquoi le vice-premier ministre ne nous dit-il pas que l'affaire a été réglée et que nous n'avons plus de souci à nous faire à ce sujet? Cela nous changerait du verbiage du ministre d'État.

**L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences):** Monsieur le Président, à la première partie de la question, je répondrai que le ministre a effectivement parlé avec son homologue américain.

Quant à la deuxième partie de la question, nous continuons d'exercer des pressions sur les États-Unis dans le dossier qui nous intéresse. Selon nous, on n'a pas de souci à se faire puisque les règles d'origine doivent être établies en vertu de l'Accord de libre-échange.

* * *

## L'ÉCONOMIE

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. De nouveaux signes indiquent à quel point la situation économique du Canada est sombre.

Pour le quatrième mois consécutif, la production manufacturière a chuté. En fait, l'emploi dans le secteur de la fabrication n'a jamais été aussi bas depuis octobre 1972. En augmentant encore aujourd'hui le taux d'escompte de 13 points de base, le gouvernement ne fera qu'aggraver les choses.

Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le gouvernement est-il disposé à laisser le Canada devenir un désert industriel ou mettra-t-il fin à la montée ruineuse des taux d'intérêt qui maintient notre dollar à un niveau élevé et qui réduit les Canadiens au chômage?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, je ne sais pas où le député se trouvait ces derniers mois. Il sait que les taux d'intérêt ont diminué d'environ 7 points de pourcentage depuis le sommet de mai 1990 et que les conditions monétaires se sont considérablement améliorées, tant en ce qui a trait aux taux d'intérêt qu'au taux de change.

Bien que les marchés soient un peu inconstants à l'heure actuelle, le député admettra sans doute que les taux d'intérêt ont baissé et restent bas et que les conditions monétaires se sont considérablement améliorées.

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, j'ignore au juste où était le ministre des Finances. Je vis ici au Canada avec 1,5 million de chômeurs et j'ai pu constater que les taux d'intérêt avaient augmenté au cours des trois dernières semaines.

La Banque du Canada ne cesse d'accroître ce taux. Hier, le Conseil économique du Canada a déclaré que ce déclin dans le secteur manufacturier allait continuer à moins que le gouvernement ne mette l'accent sur la formation. Or, les documents gouvernementaux montrent qu'on prévoit d'énormes compressions dans de nombreux programmes de formation professionnelle.

Le gouvernement va-t-il suivre les conseils de son propre ancien ministre, l'ambassadeur au désarmement, M. Doug Roche? Il a proposé de réduire de 10 p. 100 le budget de la défense et de réaffecter cet argent aux programmes de formation permettant de redonner de l'emploi aux gens et de rebâtir notre secteur manufacturier.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député que parmi les pays membres du Groupe des Sept, seulement deux peuvent compter sur des taux d'intérêt plus bas que le Canada.

Il s'agit des États-Unis et du Japon, et nous avons bien l'intention de nous attaquer aux causes des taux d'intérêt élevés en jugulant l'inflation et en réduisant les pressions inflationnistes, et nous réussissons assez bien grâce aux efforts des Canadiens et des travailleurs canadiens. À l'heure actuelle, une amélioration marquée de la situation monétaire devrait permettre d'établir les bases nécessaires à la relance.

Le député sait fort bien également que selon le Conference Board du Canada, parmi tous les pays membres du Groupe des Sept, le Canada devrait être celui profitant du meilleur taux de croissance et de la relance la plus forte en 1992. Le Conference Board a également signalé les très graves difficultés auxquelles sont confrontées les économies de tous les pays industrialisés, notamment celles des pays du Groupe des Sept. C'est là une situation mondiale, mais le Canada est, en fait, bien placé.

Au sujet de la question sur les ventes d'automobiles, je voudrais ajouter également qu'en janvier, ces ventes ont augmenté de 14 p. 100 par rapport à décembre. C'est là un signe encourageant.

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, le ministre affirme que nous venons au troisième rang pour ce qui est des taux d'intérêt, mais il précise ensuite que les pays qui ont des taux d'intérêt moindres sont les mêmes pays, les États-Unis et le Japon, auxquels nous livrons concurrence. Ce sont là les pays qui comptent.

[*Français*]

J'ai une question supplémentaire à poser au ministre. L'industrie manufacturière n'a cessé de prendre des coups depuis que ce gouvernement est au pouvoir. Le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier n'a pas été aussi bas depuis 1972. Quand le ministre va-t-il enfin intervenir pour aider le pays à sortir de cette crise économique que nous connaissons partout dans ce pays?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, le député affirme que les États-Unis et le Japon sont nos deux principaux concurrents, ce qui est tout à fait vrai.

Le Conference Board du Canada juge que nous devrions être très compétitifs, car selon lui, en 1992, notre taux de croissance réel devrait être de 3,2 p. 100 comparativement à 2,1 p. 100 pour les États-Unis, 3 p. 100 pour le Japon, 2,3 p. 100 pour la France, 1,5 p. 100 pour l'Allemagne, 2 p. 100 pour l'Italie et 1,5 p. 100 pour le Royaume-Uni. Manifestement, ce n'est pas là un taux de croissance satisfaisant, mais il est nettement supérieur à celui de nos concurrents. Même si nous partageons les craintes que le député soulève dans cette enceinte, il s'agit là d'une situation mondiale; le Canada n'est pas le seul à éprouver des difficultés. Nous examinons un certain nombre d'initiatives possibles et je le répète, nous nous sommes déjà attaqués aux problèmes dans le secteur des transports.

• (1430)

**M. le Président:** Passons à une autre question.

* * *

## LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

**M. Bob Kilger (Stormont—Dundas):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Hier, le ministre a annoncé des mesures pour freiner les achats faits aux États-Unis. Or, il s'agit de remèdes contre les symptômes et non contre la maladie. Si les Canadiens se précipitent aux États-Unis, c'est surtout parce qu'ils doivent payer des taxes excessives chez eux. La TPS incite les Canadiens à faire leurs achats aux États-Unis alors qu'au Canada des emplois et des commerces disparaissent.

Le ministre devrait renoncer à contraindre les provinces à harmoniser leurs taxes avec la TPS. Pourquoi n'accepte-t-il pas au moins de réduire la TPS tout de suite et sans condition?

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, j'ignore où était le député, mais le train de mesures qui a été annoncé hier, et dont il pouvait prendre connaissance dans la revue de presse de ce matin, indique qu'Ottawa donne un répit fiscal aux consommateurs car on relève dans la presse des titres comme: «La réduction des droits de douane va ramener les acheteurs dans les magasins», «Les commerçants sont contents», «Ottawa baisse les droits de douane; il y aura des aubaines», «Les droits de douane sont réduits» et «En ayant à payer moins de taxe, les gens achèteront au Canada». Voilà ce que nous faisons pour les consommateurs, monsieur le Président.

[*Français*]

**M. Bob Kilger (Stormont—Dundas):** Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au même ministre. Hier, le ministre, en annonçant son programme pour combattre le magasinage outre-frontières, a déclaré qu'il n'imposait aucune taxe additionnelle. Le magasinage outre-frontières est un symptôme, une réaction, même une révolte des Canadiens envers le fardeau fiscal de ce gouvernement. Pour arrêter cet exode, le ministre va-t-il abaisser la terrible taxe sur les produits et services?

[*Traduction*]

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, l'argument que j'ai présenté hier, et que je confirme aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas de taxes nouvelles ou additionnelles pour les consommateurs canadiens qui achètent au Canada. En réalité, nous avons réduit les taxes en éliminant les droits de douane sur environ 25 articles très en demande, des magnétoscopes aux articles de sport, en passant par les caméras et les appareils de photographie; de plus, nous tentons de rendre plus équitables les règles du jeu. C'est pourquoi des commerçants, d'un bout à l'autre du pays, ont dit, comme le faisait hier Steve Kahler, directeur de Bleeker Stereo & TV Ltd, après notre annonce:

> Nous pourrions, grâce à ces nouvelles mesures, vendre à des prix plus bas qu'aux États-Unis. C'est une excellente nouvelle. Il se pourrait que le vent tourne et que les Américains viennent faire leurs achats au Canada.

* * *

## LES TAUX D'INTÉRÊT

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, aujourd'hui, le taux d'escompte a grimpé de 13 points de base. Cela survient au moment où le chômage s'élève à 10,4 p. 100, où nous perdons des milliers et des milliers d'emplois dans le secteur manufacturier. En effet, au cours des trois dernières années, on dénombre 325 000 pertes d'emplois dans le secteur manufacturier au Canada, soit 15 p. 100 du nombre total d'emplois dans ce secteur.

Le ministre des Finances peut-il nous dire pourquoi il hausse délibérément les taux d'intérêt de sorte à maintenir le dollar élevé, artificiellement élevé, quand cela a pour effet d'entraîner un déplacement des emplois vers le sud?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, les marchés des changes ont beaucoup fluctué au cours de la dernière semaine, ce qui a entraîné une hausse des taux du marché monétaire intérieur. Le député sait fort bien qu'il y a eu une grande amélioration de la situation monétaire, tant en ce qui concerne le taux d'intérêt que le taux de change. Il sait très bien également que la Banque du Canada n'intervient que pour amortir les fluctuations trop irrégulières.

Ce sont les forces du marché qui sont en jeu ici. Le député connaît très bien la question.

## L'INDUSTRIE DE LA VENTE PAR CORRESPONDANCE

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu.

Les États-Unis imposent aux compagnies canadiennes des frais de 10 $ sur les ventes par correspondance à leurs clients américains. Selon les nouvelles mesures qu'il a annoncées hier, le gouvernement ne demandera aux compagnies américaines que 5 $ pour les ventes par correspondance à leur clients canadiens. Pourquoi le gouvernement donne-t-il aux compagnies américaines un avantage de 100 p. 100 pour ce qui est du prix de revient?

Le ministre possède peut-être une entreprise familiale à Buffalo, mais il n'a pas le droit d'agir de manière à déplacer de plus en plus d'emplois du Canada. . .

**M. le Président:** Le ministre a la parole.

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Le député me surprendra toujours. Il parle des frais de service que la Société canadienne des postes impose aux fins du recouvrement de ses coûts. À la vérité, le plan d'entreprise que notre gouvernement a imposé à la Société canadienne des postes a permis à notre service postal de fonctionner bien mieux que le service américain. Par conséquent, nous pouvons imposer des frais moindres aux Canadiens.

* * *

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca):** Monsieur le Président, je désire adresser cette question par l'intermédiaire du Président qui recevra une distinction bien méritée vendredi soir, à Vancouver.

**M. le Président:** Je remercie le député, mais sa question devra tout de même être recevable.

**M. Barrett:** La semaine dernière et plus tôt cette semaine, j'ai eu l'occasion de prendre la parole plusieurs fois pour poser des questions au ministre du Commerce extérieur demandant que les députés et aussi les médias aient accès au projet de traité de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, qui devrait être conclu prochainement.

Est-ce que le premier ministre suppléant est prêt à donner à la Chambre et à la presse le même accès que celui que les États-Unis ont donné au Congrès, et que le Mexique a donné à son Sénat et à sa presse qui ont bénéficié de deux séances d'information et de l'accès aux documents? Est-ce que le gouvernement est prêt à donner les mêmes séances d'information et le même accès aux documents qu'ont eus les sénateurs mexicains et les membres du Congrès des États-Unis?

**L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences):** Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur à déclaré à la Chambre, à maintes occasions, qu'il était prêt à donner des renseignements confidentiels aux membres du comité qui en feraient la demande.

**M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca):** Monsieur le Président, ce n'est pas ce que j'ai demandé. Je suis au courant de l'offre du ministre.

Le Sénat mexicain et la presse mexicaine ont eu accès à ces documents. J'ai ici une lettre d'un sénateur mexicain me disant exactement ce qu'on a dit au Sénat et à la presse de ce pays dans les séances d'information. Nous avons aussi une note d'un comité américain disant que les séances d'information ne sont pas confidentielles.

Je répète: est-ce que le gouvernement est prêt à nous donner exactement le même accès aux documents que celui qu'on a donné aux sénateurs mexicains, à la presse mexicaine et au Congrès américain, comme le prouvent les documents que j'ai?

**L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences):** Monsieur le Président, je pense que le plus raisonnable pour le député est d'accepter l'offre de séance d'information du ministre et de partir de là. Pour l'instant, cette offre n'a toujours pas été acceptée.

**M. Barrett:** Oui ou non?

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Vendredi dernier, le ministre du Commerce extérieur a déclaré à la Chambre qu'il n'avait reçu des organisations d'agriculteurs aucune demande d'étude des répercussions des propositions Dunkel soumises au GATT.

Le vice-premier ministre peut-il expliquer pourquoi le ministre a dit cela puisqu'il savait très bien que le président de la Fédération canadienne de l'agriculture, Ralph Jespersen, lui avait écrit le 10 janvier pour lui demander d'urgence une analyse des répercussions des propositions Dunkel sur l'agriculture au Canada?

• (1440)

Pourquoi le ministre a-t-il déclaré à la Chambre qu'il n'avait pas reçu de demande puisqu'il en avait bel et bien reçu une?

**L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, j'ai cru comprendre que la question à laquelle le ministre du Commerce extérieur a répondu avait trait aux offices de commercialisation.

Ces offices, comme le député le sait, ne sont pas la Fédération canadienne de l'agriculture.

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, la Fédération canadienne de l'agriculture est un grand organisme qui regroupe beaucoup d'associations.

Dans sa lettre, M. Jespersen disait: «Nous demandons que votre ministère nous communique d'urgence son analyse des répercussions possibles de la proposition sur le secteur agricole canadien.»

Des milliers d'agriculteurs craignent de perdre leur exploitation, leur gagne-pain et tout ce qu'ils ont. Je me demande pourquoi le ministre et le gouvernement se font tirer l'oreille et pourquoi ils ne divulguent pas immédiatement l'analyse des répercussions que la Fédération canadienne de l'agriculture a demandée.

**L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, le député doit comprendre—et je sais qu'il comprend—que les offices qui représentent les secteurs visés par la gestion de l'offre ont énormément de difficulté à faire front commun parce que, comme vous le savez, monsieur le Président—et le député le sait aussi—ces offices ont demandé au gouvernement de leur donner de l'information et lorsqu'on leur a demandé si elles travailleraient en coopération avec nous, elles ont répondu qu'elles ne pourraient prendre une décision qu'après le 18 février.

Ces offices éprouvent énormément de difficulté à s'entendre entre elles sur une position commune.

* * *

## HIBERNIA

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon bon ami, le vice-premier ministre, au sujet du projet Hibernia.

Il sait probablement que l'un des partenaires qui restent, Chevron, a fait savoir hier qu'il songeait à se retirer entièrement de ce projet.

Son collègue, le ministre de l'Énergie, sera à Terre-Neuve demain et il y traitera du dossier Hibernia. J'aimerais demander au ministre ce que le gouvernement compte réaliser grâce aux réunions de demain à St. John's. Espère-t-il préserver le projet, le reporter ou s'en retirer entièrement?

**M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, comme le député le sait, le ministre de l'Énergie est à Terre-Neuve aujourd'hui et il y rencontre le premier ministre et le ministre de l'Énergie de cette province. Toutes les firmes engagées dans ce projet seront représentées aux réunions de demain et, à ce moment, des discussions auront lieu.

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire d'avoir répété essentiellement ce que j'ai dit dans ma question. J'aimerais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre.

Il sait sans doute que son collègue, le ministre de l'Énergie a dit qu'il prévoyait un retard dans ce projet. Il sait aussi que son autre collègue de Terre-Neuve, le ministre des Pêches, a déclaré que le projet continuerait comme prévu et que le ministre de l'Énergie disait n'importe quoi. Et maintenant, son collègue de l'arrière-ban ajoute à cette confusion.

Le vice-ministre ne se sent-il pas obligé de donner une image plus claire de cette situation étant donné l'importance que celle-ci revêt pour les gens de Terre-Neuve? Mieux encore, je lui donnerai l'occasion d'éclaircir toute cette question: le gouvernement est-il encore fermement engagé à mener ce projet à terme? Qu'est-il prêt à faire pour en assurer le parachèvement?

**M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, je répondrai à l'honorable député que le gouvernement s'est engagé depuis le début à mener ce projet à bien. L'engagement des compagnies et leur participation aux réunions de demain sont d'une importance capitale pour le futur du projet.

[*Français*]

## LA FISCALITÉ

**M. Jean-Guy Guilbault (Drummond):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le régime fiscal actuel est injuste, complexe et contradictoire, particulièrement en ce qui concerne l'impôt de la famille. Nombre de citoyens de ma circonscription m'ont fait parvenir une missive selon laquelle 69 p. 100 des couples mariés, ayant des enfants de moins de 18 ans, avaient un revenu disponible de 1 670 $ moins élevé que s'ils n'avaient pas été mariés à leur conjoint. Est-ce que le ministre peut nous dire si les responsables de son ministère sont à analyser une nouvelle stratégie fiscale fédérale pour les familles, et si nous pouvons espérer en connaître les détails lors du prochain budget fédéral?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, je voudrais remercier le député ainsi que les membres de ce comité qui, sous la présidence du député de Calgary-Nord, examine la fiscalité selon qu'elle s'applique aux familles. Je les félicite pour le très beau travail qu'ils ont accompli.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer les membres de ce comité et des fonctionnaires sont en train d'examiner quelques-unes de leurs recommandations.

Je puis assurer le député que nous prenons ces recommandations au sérieux, tout comme nous l'avons fait dans le cas de celles qui nous ont été soumises au cours des consultations préalables au budget. Je réponds par l'affirmative à la question du député.

* * *

## LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Dan Heap (Trinity—Spadina):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Selon le rapport de l'organisme Inter-Church Committee on Human Rights in Latin America, publié cette semaine, les violations des droits de la personne au Mexique n'ont pas diminué cette année. Il fait état de fraude électorale, de violence pendant les élections et contre les mouvements syndicalistes démocratiques, ainsi que de l'usage systématique de la torture par la police mexicaine.

Le premier ministre suppléant peut-il donc garantir à la Chambre que le Canada ne signera pas l'accord de libre échange nord-américain tant qu'il n'y aura pas de progrès, confirmés par des organismes internationaux, dans le domaine du respect des droits de la personne au Mexique, y compris la tenue d'élections plus libres et plus justes? Le premier ministre avait pourtant fait les manchettes pour ses déclarations sur les droits de la personne à Paris.

**L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences):** Monsieur le Président, nous connaissons le souci du député dans ce domaine et les inquiétudes que suscitent chez d'autres députés la question de l'environnement et autres.

Comme le député le sait sans doute, des discussions sont en cours entre les trois pays sur toutes ces questions.

**M. Dan Heap (Trinity—Spadina):** Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

J'aimerais demander au premier ministre suppléant si le gouvernement, afin d'encourager un meilleur respect des droits de la personne, n'envisagerait pas d'inviter les gouvernements mexicain et américain à envoyer des observateurs au Canada qui s'assureraient du respect des droits de la personne avant et pendant nos élections en échange d'une invitation similaire au gouvernement canadien pendant les leurs.

**L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme):** Monsieur le Président, je suis certaine que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures se fera un plaisir d'étudier la suggestion du député et je m'assurerai que le point de vue du député à ce sujet lui soit communiqué.

* * *

## LES PENSIONS

**L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Il y a quelques instants, le président du Sénat a statué qu'un projet de loi d'initiative parlementaire que la Chambre des communes avait adopté à l'unanimité au moyen d'un vote par appel nominal et qui. . .

**M. le Président:** Un moment, je vous prie. La formulation de cette question me pose quelque difficulté. Elle fait état de ce qui se passe à l'autre endroit. Peut-être le député pourrait-il se contenter d'énoncer la substance de sa question, sans mentionner les sources auxquelles il a fait allusion.

**M. Redway:** Merci, monsieur le Président.

Il y a quelque temps, la Chambre a adopté un projet de loi d'initiative parlementaire, lequel prévoyait que la pension d'invalidité au titre du Régime de pensions du Canada soit dorénavant accordée dans les cas de production tardive d'une demande.

En raison de faits récents survenus ailleurs, cette décision est remise en question. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il me dire si le gouvernement serait prêt à présenter immédiatement le même projet de loi pour permettre à environ 4 000 personnes handicapées de toucher la pension d'invalidité, puisqu'elles l'ont déjà payée?

**M. le Président:** Avant que le ministre ne réponde, je veux simplement faire observer qu'avec un petit coup de pouce de la présidence, le génie finit toujours par se révéler.

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Vous me permettrez, monsieur le Président, de rendre hommage à mon collègue de droite pour sa grande compassion et son dévouement inlassable face à la protection de ces personnes qui en ont besoin. Cela étant dit, j'accompagnais le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à la dernière rencontre fédérale-provinciale, et il a, à cette occasion, reçu l'autorisation et l'approbation des provinces. Il corrigera donc cette anomalie, et à cet effet, un amendement important devrait être introduit dès le début de la semaine prochaine.

* * *

• (1450)

## LA RÉFORME ÉLECTORALE ET LE FINANCEMENT DES PARTIS

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement en Chambre. Que propose-t-il faire avec les recommandations de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis déposées ce matin en Chambre?

[*Traduction*]

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Comme le député le sait, j'en suis sûr, quand il s'agit de questions comme celles-ci, qui nous touchent tous également en tant que représentants élus, nous aimons avoir l'opinion des députés des deux côtés de la Chambre. Nous renverrons donc le rapport de la Commission royale à un comité de la Chambre dès que celui-ci aura été institué. Nous sommes très désireux de savoir quelles seront ses recommandations.

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au ministre.

Le ministre peut-il dire à la Chambre l'échéancier qu'il prévoit afin de veiller à ce que le comité publie son rapport à temps pour les prochaines élections? S'engage-t-il à appuyer le projet de loi si jamais le comité présente un rapport unanime à la Chambre?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, une chose que ceux qui observent cette institution savent très bien, c'est que le retard apporté à l'étude d'une mesure législative est rarement dû à ce côté-ci de la Chambre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Andre:** Je sais gré à l'autre côté de la Chambre de ce qui, j'espère, est de sa part un engagement à se montrer désireux d'aider le gouvernement au moins en ce qui concerne cette mesure législative.

* * *

## LA FONCTION PUBLIQUE

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Citant des statistiques choisies qu'il a qualifiées de renversantes et de catastrophiques, John Crispo, un membre du conseil d'administration de Radio-Canada, a laissé entendre que le bilinguisme officiel empêchait les Canadiens unilingues anglais de réaliser leur espoir d'accéder à des postes supérieurs dans la fonction publique.

**Une voix:** C'est absurde!

**M. Gauthier:** Ce n'est pas vrai, nous le savons. Le gouvernement nous expliquera-t-il comment il peut tolérer qu'un membre de conseil d'administration d'une société d'État canadienne aussi importante que Radio-Canada critique ouvertement une politique importante du gouvernement touchant l'unité nationale?

**L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications):** Monsieur le Président, la position du gouvernement concernant le bilinguisme est très claire. Nous soutenons le bilinguisme. Nous soutenons l'équité au sein de la fonction publique pour voir à ce que tout le monde ait des chances équitables d'y trouver un emploi.

M. Crispo a tenu ces propos non pas à titre de représentant de Radio-Canada, mais à titre personnel, sur les ondes d'une radio privée.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le Président:** Un instant. La question a déjà été soulevée à la Chambre, et par la suite, avec la coopération de tous les députés, il a été entendu que si on la poursuivait correctement, la question pourrait être posée. Le ministre tente de répondre à la question. Après tout le débat que nous avons eu à ce sujet, les députés doivent faire au ministre la courtoisie d'écouter sa réponse.

**M. Beatty:** Monsieur le Président, j'insiste sur le fait qu'en l'occurrence, M. Crispo s'exprimait à titre personnel sur les ondes d'une radio privée. Ce serait un changement remarquable par rapport aux traditions du Parlement et du gouvernement si nous devions censurer les opinions personnelles des personnes nommées à des postes au sein des sociétés d'État et des offices et commissions du gouvernement.

Une des choses qui font du Canada un pays où il fait si bon vivre, c'est que nous y jouissons de la liberté de parole, y compris la liberté des citoyens d'exprimer leur désaccord sur la position du gouvernement du Canada.

[*Français*]

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, étant donné que le ministre affirme que le gouvernement n'endosse pas les propos «divisifs» de John Crispo sur les langues officielles, une politique importante du gouvernement, demandera-t-il à John Crispo de démissionner de son poste de directeur de Radio-Canada?

[*Traduction*]

**L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications):** Monsieur le Président, faire ce que recommande le député, cela reviendrait à interroger les membres de tous les offices, commissions et sociétés d'État sur leurs opinions. En cas de désaccord sur la position du gouvernement du Canada, ils deviendraient inadmissibles à siéger au sein de conseils d'administration de sociétés d'État. Il s'agirait évidemment d'une forme de censure qui serait inacceptable pour les Canadiens.

La position du gouvernement est claire. Nous avons toujours soutenu le bilinguisme au Canada. Nous avons toujours pris pour position que tous les Canadiens doivent être traités avec équité et nous avons toujours été en faveur de la liberté de parole au Canada.

* * *

[*Français*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Agriculture. Il y a quelque temps, les producteurs agricoles canadiens, les producteurs de lait, recevaient une communication du gouvernement, sous la signature du ministre et d'autres de ses collègues, et je cite: «Le système canadien de gestion de l'offre n'est ni à vendre ni à échanger contre quoi que ce soit. Nous n'abandonnerons pas un système reconnu et respecté par l'ensemble de nos partenaires commerciaux à l'étranger, puisqu'il s'agit d'un rouage essentiel de notre politique agricole à long terme.»

Est-ce que sa signature, celles de ses collègues, vaut encore? Est-ce que leurs signatures valent plus que le papier sur lequel elles ont été apposées?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, nous avons eu l'occasion hier, pendant une bonne partie de la journée, de débattre de cette question. Et je crois que, unanimement hier soir, les parlementaires des deux côtés de la Chambre, de tous les partis, ont conclu d'appuyer fermement la position canadienne aux négociations du GATT. Je crois que depuis deux ans, monsieur le Président, sans aucune partisanerie politique, le gouvernement canadien a déposé une position, qui a été développée avec les agriculteurs canadiens. Nous l'avons supportée, nous l'avons défendue, et nous continuons à la défendre, monsieur le Président. Je crois que cela vaut la peine d'être mentionné, et je suis persuadé que même des gens qui appuient une vision différente du Canada devraient à ce moment-ci nous appuyer pleinement au GATT.

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, ce que les agriculteurs veulent savoir, ce n'est pas la position qui a été débattue depuis deux ans, on la connaît tous par coeur. Ce qu'on veut savoir, ce sont les résultats, et ce qu'on veut savoir, c'est si vous avez de la parole. À partir du moment où vous vous êtes ainsi engagé, est-ce que, au moment de la signature finale, de l'entente finale, vous allez refuser de signer toute entente au GATT qui ne respecte pas le système de gestion, oui ou non?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, venant de la part d'un membre de l'exécutif d'un ancien ministre qui, au moment où il était ministre en 1984, n'avait même pas eu la décence d'avoir une politique laitière à long terme pour les agriculteurs canadiens,—c'est nous qui l'avons mise en place dès notre arrivée ici et qui avons maintenu le système de gestion des approvisionnements—je n'ai pas de leçon à recevoir. Qui plus est, je crois que notre position est très claire et que les agriculteurs canadiens la connaissent. Nous allons continuer à la défendre, en rappelant particulièrement, et cela m'apparaît important, que le statu quo actuel, l'article XI tel qu'il est actuellement, a mis en danger notre yogourt et notre crème glacée suite à une décision du GATT. Et c'est justement pourquoi le statu quo actuel n'est pas acceptable, et que nous devons rechercher une nouvelle description de l'article XI. C'est ce que nous faisons, monsieur le Président, et j'encourage le député à nous appuyer dans cette démarche.

[*Traduction*]

## L'IMMIGRATION

**M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme le sait le ministre, une révision est en cours à son ministère au sujet notamment des règles en matière d'immigration. Le ministre sait aussi que le monde médical et scientifique de même que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'opposent à ce qu'on oblige les candidats à l'immigration à se soumettre à des tests de dépistage du SIDA et du VIH.

Il est inquiétant de penser qu'au terme de cette révision, on pourrait recommander de rendre ces tests obligatoires. Le ministre peut-il confirmer aujourd'hui que, quels que soient les résultats de cette révision, il ne permettra pas qu'on oblige les candidats à l'immigration à se soumettre à des tests de dépistage du SIDA et du VIH?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, le député pose une question purement hypothétique. Si jamais il devient nécessaire d'envisager une telle solution, le gouvernement consultera tous les intéressés.

* * *

## LA RÉFORME ÉLECTORALE

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire a trait à la question posée aujourd'hui par le député de Kingston et les Îles au sujet du rapport sur la réforme électorale. Je crois comprendre que la réponse du ministre va être renvoyée à un comité. Je n'ai pas lu le rapport; je veux donc conserver mes droits concernant la question de privilège. Je crois comprendre d'une manière générale que le rapport confirme ma position—j'avais écrit au ministre, et plusieurs autres ministres ont eu la courtoisie de me répondre: il y a une discrimination fondamentale contre les candidats indépendants à la recherche de fonds, car ils ne peuvent donner de reçus jusqu'à ce que le bref d'élection soit émis.

• (1500)

J'espère vraiment que le leader à la Chambre peut confirmer avec les autres leaders qu'on réglera ce problème avant de passer aux autres questions, de manière qu'on n'ait pas à essayer d'empêcher les collectes de fonds pour tous les partis.

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Le député m'a écrit à ce sujet, et de façon générale je suis d'accord avec lui. Il ne devrait pas être gêné de ne pas avoir lu le rapport. Il a été déposé à 10 heures et compte mille pages. C'est beaucoup de matière.

Je comprends les préoccupations du député. Je les transmettrai au comité, c'est certain.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il y a quelques instants, le ministre a déclaré, en réponse à une question que lui posait le député d'Algoma, que les cinq offices de commercialisation n'avaient pas demandé la tenue d'une étude d'impact sur la proposition Dunkel.

Comment le ministre explique-t-il que, dans la lettre que j'ai entre les mains, lettre qui lui est adressée, à lui ou au ministre du Commerce extérieur, Louis Balcaen, président de la Fédération canadienne des producteurs de lait, lui présente justement cette requête? Je vous en lis un extrait:

> Je vous écris au nom de la Fédération canadienne des producteurs de lait, de l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair, de l'Office canadien de commercialisation du poulet, de l'Office canadien de commercialisation des oeufs. . .

Ne trouvez-vous pas que cela semble contredire le ministre, pour ne pas dire plus?

**L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture):** Le député aura peut-être du mal à le croire, monsieur le Président, mais il arrive que les gens changent d'idée.

Le 22 janvier dernier, nous avons rencontré les représentants de l'Office canadien de commercialisation du poulet, de l'Office canadien de commercialisation du dindon, de l'Office canadien de commercialisation des oeufs et de l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair, et leur avons remis les équivalents tarifaires révisés.

Les équivalents ont fait l'objet d'une première analyse et leur étude devait se poursuivre au cours d'une réunion subséquente, le 28 ou 29 janvier, à laquelle devaient également assister les producteurs de lait du Canada. Les offices ont toutefois décidé de ne pas reprendre ces discussions avec les agents du gouvernement avant le 18 février.

* * *

## LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

**M. Garth Turner (Halton—Peel):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Hier, le ministre a dévoilé les armes dont il se servira dans sa lutte contre le magasinage outre-frontière, et une de ces armes est l'harmonisation possible de la TPS avec les taxes de vente provinciales. Le gouvernement veut maintenant percevoir les deux taxes à la frontière.

Le ministre peut-il nous dire quel avantage cela pourrait présenter pour les consommateurs canadiens et ce qu'il répond à ceux qui prétendent que c'est une hausse de taxe dissimulée?

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, je répète qu'il n'y a aucune hausse de taxe pour les consommateurs canadiens dans les mesures annoncées hier. Pour ce qui est de l'harmonisation, c'est manifestement la chose à faire. Cela éliminera le double emploi et le chevauchement dans les services et dans les programmes. Il faut avoir une seule taxe, un seul système, et le document intitulé *Ontario Fiscal Outlook*, déposé il y a deux ou trois semaines par le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, le confirme. On peut y lire ce qui suit: «Une des différences clés est la taxation des entreprises. Grâce au crédit de taxe sur les intrants qui s'applique à la TPS, les entreprises sont fondamentalement exemptées de la taxe de vente fédérale, alors qu'elles paient la taxe de vente en Ontario. L'élargissement de l'assiette de la taxe de vente ou l'harmonisation pourraient accroître l'efficience économique de l'Ontario.»

Je prie instamment l'Ontario et les autres provinces d'harmoniser leurs taxes de vente avec la TPS le plus tôt possible, ce qui sera avantageux pour tous les Canadiens.

* * *

## PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**M. le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'hon. Harold Gilleshammer, ministre des Services familiaux de l'Assemblée législative du Manitoba.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre et porte sur les travaux de la Chambre pour demain, lundi, mardi et le reste de la semaine prochaine.

Le ministre pourrait peut-être profiter de l'occasion, madame la Présidente, pour dire à la Chambre, en réponse à une question que lui a posée le député de Don Valley-Est à propos du projet de loi qui est à l'autre endroit, quand nous pouvons nous attendre à ce qu'une mesure législative complémentaire soit présentée à la Chambre pour que les députés puissent se prononcer.

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, pour ce qui est des travaux de la Chambre, j'espère que nous terminerons la deuxième lecture du projet de loi C-26 cet après-midi, après quoi nous pourrons entreprendre et, espérons-le, terminer la deuxième lecture du projet de loi C-41, qui porte sur l'efficacité énergétique.

Je voudrais à ce moment-ci désigner demain comme journée de l'opposition, et j'ai l'intention de faire la même chose pour lundi, mais je le confirmerai demain.

Mardi, nous entreprendrons la deuxième lecture d'une loi sur le plafonnement des dépenses publiques, dont la première lecture sera faite demain. Pour ce qui est du projet de loi sur les modifications au Régime de pensions du Canada touchant les personnes handicapées, je déposerai un avis à cet égard cet après-midi.

Je crois que le projet de loi pourrait être présenté dès demain. Cependant, compte tenu des dispositions du Règlement en ce qui concerne les avis, il faudrait pour cela le consentement unanime de la Chambre. Si la Chambre donnait son consentement, je crois que nous serions en mesure de présenter ce projet de loi demain. Je devrai cependant obtenir la confirmation du ministre de la Santé.

**M. Dingwall:** Madame la Présidente, je veux simplement dire au leader parlementaire du gouvernement que l'opposition officielle compte donner son entière collaboration pour que le projet de loi concernant les personnes handicapées soit adopté rapidement une fois qu'il aura été déposé à la Chambre.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Madame la Présidente, mon collègue, le leader parlementaire du gouvernement, peut-il nous dire aujourd'hui quand sera déposé le budget?

**M. Andre:** Il le sera prochainement, madame la Présidente. Je ne peux toutefois annoncer la date maintenant, mais le ministre des Finances devrait être en mesure de le faire sous peu.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

### LOI SUR LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité législatif H.

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Madame la Présidente, voici ce qu'a déclaré, au sujet de ce projet de loi, le ministre responsable, le président du Conseil du Trésor, à la page 6777 du hansard du 11 février 1992:

> Dans notre histoire, rarement un projet de modification organisationnelle a-t-il eu l'ampleur et la portée de FP 2000.

Voici ce qu'il a ensuite déclaré, à la page 6778:

> J'inviterais le comité à faire rapport à la Chambre d'ici à la fin de mars. Cela donne toute latitude pour envisager des améliorations. J'ai bon espoir que les députés sauront mettre de côté leurs divergences de vues et profiter pleinement de cette occasion.

Ce matin encore, le secrétaire parlementaire du ministre a pris la parole à la Chambre et a dit espérer que, pendant les travaux du comité, l'opposition officielle proposerait, pour discussion, des modifications au projet de loi. C'est ce que nous avons l'intention de faire. J'espère simplement que le gouvernement est dans de bonnes dispositions, qu'il est positif et ouvert, car des modifications s'imposent, et nous comptons en proposer.

Nous aurions préféré que le gouvernement prenne la bonne décision et étudie le Livre blanc concernant FP 2000. Pour éviter le sectarisme, les malentendus et les conflits, nous aurions préféré que le Livre blanc soit renvoyé à un comité spécial ou à un comité permanent de la Chambre, comité que le gouvernement aurait lui-même choisi. Tous les partis auraient alors pu participer à une étude du Livre blanc.

• (1510)

Nous pourrions discuter non seulement du principe, mais aussi du fond du projet de loi pour que, au comité, nous puissions en arriver à un accord et concevoir une mesure législative plus complète, peut-être mieux structurée et mieux acceptée que le projet à l'étude, le C-26.

Le ministre l'a lui-même admis à la Chambre, ce projet de loi est une initiative extrêmement importante. Il y a 25 ou 35 ans, lorsqu'il s'est agi de restructurer la fonction publique canadienne, le gouvernement n'a pas agi tout seul. Il a invité tous les députés de l'opposition à discuter de la question au comité, et il a tenté de dégager un consensus. Depuis lors, chaque fois qu'il a fallu modifier la Loi sur l'emploi dans la fonction publique ou la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, en tout cas au cours des 19 ans que j'ai passés à la Chambre, un comité a été mis sur pied pour étudier les mesures législatives avant qu'elles ne soient soumises à la Chambre. Nous avons étudié un Livre blanc et nous avons fait rapport à la Chambre, le projet de loi ne venant qu'ensuite.

La dernière fois, il s'agissait de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le rapport Finkelman a été renvoyé à un comité spécial dont j'ai fait partie, de même que le Président et beaucoup d'autres députés. Nous avons eu de longues et difficiles rencontres avec les représentants du Conseil du Trésor et d'autres personnes intéressées ainsi qu'avec les syndicats, et nous avons

essayé d'améliorer les relations de travail dans la fonction publique.

[*Français*]

Dans l'exercice actuel, madame la Présidente, dans le Livre blanc que nous avons devant nous, je lis, à la page 102, dans l'optique de la responsabilisation, et je cite textuellement: «Une responsabilité toute mécanique, fondée sur des objectifs simplistes et quantifiés, n'est pas ce dont nous avons besoin. La condition fondamentale de l'obligation de rendre compte est l'exercice du jugement».

Madame la Présidente, je vous pose la question suivante: nous, de l'opposition, n'avons pas été impliqués dans la proposition devant nous, dans la préparation du document. On nous dit que les fonctionnaires ont été impliqués, que les syndicats ont été impliqués. Depuis deux ans, les fonctionnaires des ministères, comme le Conseil du Trésor et autres, j'imagine, celui du Conseil privé possiblement, même la Commission de la Fonction publique, ont, eux, participé à un exercice d'examen sérieux des modifications à apporter.

Toujours, voici que le ministre nous dit maintenant: Nous sommes pressés; nous avons pris deux ans, nous du gouvernement, à arriver avec un document que nous considérons sérieux, mais vous, de l'opposition officielle, vous n'avez que deux mois, à peine, pour passer de la lecture, la deuxième lecture, au principe, au comité d'examen article par article et à la troisième lecture. Et ce sont les mots mêmes du ministre qui dit, aux pages 6-7 et 7-8:

[*Traduction*]

J'invite le comité à faire rapport à la Chambre d'ici à la fin de mars. Je souhaite vivement que le projet de loi soit adopté en troisième lecture le plus tôt possible.

[*Français*]

Madame la Présidente, nous ne pouvons pas accepter que l'opposition et les fonctionnaires en général, soient mis dans une position de non-recevoir ou presque au niveau des questions importantes que nous voulons soulever.

À l'heure actuelle, les fonctionnaires, comme on le sait, sont inquiets. Le moral n'est pas le meilleur. Est-ce que c'est le bon moment, est-ce que c'est le bon temps de bulldozer, de prendre un bélier et de passer cela à travers la Chambre des communes dans deux mois, c'est-à-dire à travers le comité, à travers tout le processus parlementaire dans deux mois? Madame la Présidente, je vous dis que ce n'est pas possible, ce n'est pas correct. Nous voulons être entendus, nous voulons entendre les syndicats, nous voulons entendre les intéressés, c'est-à-dire les fonctionnaires.

Les modifications dans ce projet de loi C-26 touchent à des institutions importantes, des institutions du Parlement du Canada. Comment, par exemple, la Commission de la Fonction publique, un agent de ce Parlement qui fait rapport régulièrement à ce Parlement sur ses activités, comment peut-elle demeurer impartiale—je vous pose la question—et indépendante de toute ingérence gouvernementale quand elle a les mains liées au conseiller principal du premier ministre qui, comme on le sait, devient le chef de la fonction publique?

Cette nomination, d'après nous, brime l'autonomie de la Commission de la fonction publique de rendre compte, exclusivement au Parlement, et met ainsi en doute sa capacité de défendre le principe du mérite.

Une autre préoccupation du Comité des comptes publics, que je préside et qui s'est prononcé là-dessus, madame la Présidente, qui a proposé sérieusement que l'étude soit faite par un comité spécial de tous les députés, afin d'éviter justement que l'on bouscule la question, en essayant d'utiliser le nombre des députés gouvernementaux pour essayer d'imposer la volonté de la majorité. Le Comité des comptes publics, comme je vous le disais, recommandait une étude sérieuse, avant que la législation ne soit déposée.

Madame la Présidente, je souscris à certains articles du projet de loi, qui ont pour but de renforcer la fonction publique, et je souscris à la capacité de cette dernière de servir le grand public et d'améliorer les relations de travail. Nous en sommes. Je m'inscris tout de même en faux contre les articles du projet de loi qui ébranlent le principe du mérite. Je pense que ce n'est pas bien expliqué, et c'est extrêmement difficile pour nous de les accepter sans des explications claires et précises. Madame la Présidente, ça va déstabiliser la fonction publique, je vous le dis. Ça va probablement nous causer des problèmes sérieux au niveau de la perception, dans le grand public, des nominations qui sont faites par la commission, parce que ça ne sera plus simplement basé sur le mérite, mais basé sur un autre critère.

Je suis déçu, madame la Présidente, que certaines barrières, dont les droits politiques des fonctionnaires... Dieu sait qu'on en a parlé dans cette Chambre, et, avant chaque élection, quelqu'un en cette Chambre y voit quelques avantages politiques et soulève la question. Pourquoi est-ce que le gouvernement n'a pas apporté des amendements à l'actuel projet de loi, dans lequel on retrouverait une orientation claire et précise du gouvernement en place envers les droits politiques des fonctionnaires. Rien dans le projet de loi ne touche le sujet, et je suis un de ceux qui est déçu.

Dans son rapport, le vérificateur général du Canada affirmait, et je cite textuellement dans son rapport annuel, à la page 27: «La réforme et le renouvellement de la fonction publique fédérale, à une époque où l'on parle de compétitivité au plan mondial, à une époque de changement, sont essentiels si on veut qu'elle relève les défis qui se présenteront.» Je suis de cet avis, madame la

Présidente. Je vois que vous m'indiquez que mon temps de parole est presque terminé.

Je ne peux pas souscrire au projet de loi en question. Je propose donc la motion suivante, appuyé par le député de Carleton—Gloucester:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> Le projet de loi C-26 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'ordre soit révoqué, le projet de loi retiré et l'objet déféré au Comité permanent des comptes publics.

• (1520)

[*Traduction*]

**M. Les Benjamin (Regina—Lumsden):** Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue pour son amendement. Il a eu une bonne idée.

Il faudrait que la question soit examinée par un comité de la Chambre qui ferait un rapport. Le gouvernement aurait alors une meilleure idée du genre de dispositions qu'il convient d'insérer et de celles qu'il faut éviter dans un projet de loi qui a des répercussions aussi radicales sur la fonction publique.

Je suis peut-être naïf mais j'ai une certaine expérience et certaines connaissances qui me poussent à formuler un voeu. À mon avis, l'idéal serait une fonction publique capable de servir consciencieusement et assidûment n'importe quel gouvernement, quelle que soit son allégeance politique, et de s'adapter à ses politiques, même si l'on change souvent de gouvernement.

Le premier congrès national de mon parti auquel j'ai assisté est celui de Winnipeg, qui a eu lieu en 1956, celui où nous avons adopté la «Déclaration de Winnipeg». Je rappelle à mon collègue de la vallée du Fraser que la première phrase de cette déclaration dit que toute société mue uniquement par l'appât du profit est fondamentalement immorale. J'espère que vous ne l'oublierez pas.

Le conférencier invité à ce congrès était l'honorable Richard Crossman, un homme passablement connu qui avait fait partie du gouvernement Steel de 1945 à 1952 et qui avait à nouveau été ministre la fois suivante que le Parti travailliste avait remporté les élections.

Il nous avait raconté—je suppose qu'il est maintenant décédé—que la plupart des ministres et des députés étaient des novices lorsque son parti est arrivé au pouvoir. Quelques-uns d'entre eux avaient fait partie du gouvernement Ramsay—MacDonald, à la fin des années 1920 et au début des années 1930. Tous les autres étaient relativement nouveaux.

M. Crossman nous avait raconté que lorsqu'il était devenu ministre, il savait à peine où se trouvaient les toilettes. Il avait dû se démener comme un diable pour essayer de recruter du personnel pour son cabinet. Il avait dû se démener pour essayer de comprendre l'organisation de son ministère.

Au bout de quatre ou cinq jours, son sous-ministre principal lui avait téléphoné pour lui demander un rendez-vous pour lui et deux autres hauts fonctionnaires du ministère. M. Crossman avait accepté tout de suite. Ils s'étaient mis d'accord sur le jour et l'heure. La première idée qui lui était venue à l'esprit, c'est qu'ils allaient démissionner, bien sûr.

Lorsqu'ils s'étaient rencontrés, un ou deux jours plus tard, le sous-ministre avait déposé deux piles de documents sur le bureau du ministre en lui disant ceci: «Dans ce paquet-ci, vous trouverez les résolutions et les exposés de principes de votre parti qui touchent ce ministère. L'autre pile contient les différentes recommandations que nous vous faisons pour la mise en oeuvre de chacun de ces principes.» Nous avions alors, à mon avis—et le monde me l'accordera—une fonction publique responsable, disciplinée et consciencieuse. Dix jours à peine après son entrée en fonctions, un nouveau ministre avait déjà à sa disposition des hauts fonctionnaires prêts à lui exposer la politique de son parti—ces gens-là se tenaient au courant de ce qui se passe aux échelons supérieurs de la fonction publique—et à lui suggérer une ou deux solutions possibles pour chacun des grands dossiers de son ministère.

Ah, si seulement nous pouvions revivre ce temps béni et nous débarrasser de ce gouvernement qui s'accroche au pouvoir. Tout parti qui ne conçoit pas de politiques—efficaces ou pas, cela importe peu, car on finit par le voir à l'usage—, qui n'a pas de programme à proposer ou qui est élu pour son programme, mais qui ne le met pas en oeuvre, ne mérite pas le pouvoir.

Il en va de même pour les hauts fonctionnaires qui ne peuvent se faire valoir. Ils ne méritent pas de rester aux échelons supérieurs. Voilà pourquoi je ne grimpe pas dans les rideaux quand il y a changement de gouvernement. Le nouveau gouvernement aurait tort, selon moi, de renvoyer tous les sous-ministres et les sous-ministres adjoints. Dans bien des cas, ce sont des fonctionnaires expérimentés et dévoués, donc difficilement remplaçables.

Je comprends qu'on puisse flanquer à la porte un collaborateur à contrat d'un ministre. Pour ma part, je ne saurais garder un employé qui ne sert à rien, qui s'oppose aux politiques de mon parti ou de mon gouvernement ou

qui n'est pas capable de les mettre en oeuvre. Il devrait démissionner.

Dans le cas de ceux qui travaillent à contrat et qui font partie du personnel du ministre ou encore qui siègent à un comité ou à une commission quelconque, je comprends qu'on les renvoie. On ne veut pas voir un ancien collaborateur travailler maintenant contre soi. Je ne blâme aucun gouvernement de se débarrasser de ce genre de personnes, mais il est stupide et terriblement injuste et inutile de mettre le couperet dans une fonction publique permanente, dévouée et compétente.

L'une des choses dont nous sommes fiers, en Saskatchewan, c'est de la décision, dans les années 50, d'établir là-bas un nouveau campus universitaire, soit l'Université de Regina. L'Université de Saskatoon commençait à être à l'étroit, on avait besoin d'espace et, manifestement, d'un autre campus. Ce campus a d'abord relevé de l'Université de Saskatoon, puis il a formé une université indépendante.

L'une des choses dont nous sommes le plus fiers, dans notre province, réside dans la faculté d'administration publique de l'Université de Regina, dont l'artisan a été ministre provincial de l'Éducation pendant plus de 16 ans. Cette faculté a recruté d'anciens fonctionnaires, non seulement de la Saskatchewan—dont certains étaient même prêts à quitter la fonction publique pour venir enseigner à l'Université de Regina—mais d'autres régions du Canada. Nous devons tout cela à Woodrow S. Lloyd. Nous avons ainsi posé les bases d'une véritable fonction publique professionnelle et nous en sommes fiers. Lorsque nous avons essuyé une défaite, en 1964, le nouveau premier ministre libéral, M. Ross Thatcher, avait déclaré, dans les premiers jours de son mandat, qu'il se débarrasserait des fonctionnaires nommés par le CCF. Mais une opinion plus sage et plus saine a dû prévaloir puisque, en gros, il a laissé la fonction publique tranquille. Il a nommé de nouveaux fonctionnaires de son choix, ce qu'il avait le droit de faire, mais, somme toute, il a laissé la fonction publique tranquille.

• (1530)

C'est le genre de choses qu'une loi concernant la fonction publique fédérale devrait prévoir. Il ne faut pas que le Conseil du Trésor puisse décider de ce que peut ou doit être une unité de négociation. Cela devrait certes être déterminé entre les syndicats de la fonction publique et chacun des ministères qui, ensuite, présenteraient ensemble un programme global d'unités de négociation.

Le projet de loi ne peut que faire du tort à l'actuelle fonction publique. Modifié, il pourrait prévoir le renforcement, l'amélioration et le véritable professionnalisme de la fonction publique. Cela vaudrait mieux que de laisser le gouvernement essayer de faire indirectement ce qu'il n'ose pas faire directement.

**M. George S. Rideout (Moncton):** Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole pour donner mon point de vue sur ce projet de loi, d'autant plus que la circonscription de Moncton comprend un grand nombre de fonctionnaires, qui alimentent une bonne partie de notre économie. C'est pourquoi j'interviens dans ce débat pour dire que je m'oppose à ce projet de loi, car il sera lourd de conséquences pour les employés du gouvernement et éventuellement pour tous les Canadiens qui auront affaire au gouvernement dans l'avenir.

De ce côté-ci de la Chambre, nous estimons qu'il faut recommencer à zéro, que nous ne pouvons pas aborder toute cette question comme le fait le projet de loi C-26. Il est évident qu'il faut charger un comité spécial d'examiner en détail toutes les propositions qui ont été faites par les secteurs public et privé de manière à trouver des solutions pour améliorer la fonction publique et faire en sorte que les fonctionnaires sentent qu'ils apportent vraiment une contribution au lieu d'avoir l'impression de n'être que les simples rouages d'un immense engrenage.

Je suis convaincu que les députés partagent mon inquiétude. Le gouvernement est en train de détruire le tissu même de notre pays et tout modifier de fond en comble. Nous avons été témoins de l'attaque contre des services comme VIA Rail, Radio-Canada et les Postes. Voilà maintenant qu'il s'en prend à la fonction publique. Il y a lieu de se demander ce qui restera lorsque le gouvernement en aura fini avec sa charge contre ces institutions qui unissent notre pays. J'ai bien peur qu'il ne restera plus rien si on le laisse faire.

Le lien qu'assure la fonction publique entre toutes les régions du pays est absolument essentiel, car les fonctionnaires font bien plus qu'offrir des services gouvernementaux essentiels. Il est indispensable que nous puissions compter sur une fonction publique efficace, travaillante et dévouée, qui soit capable d'offrir les mêmes services à tous les Canadiens dans toutes les régions du pays. Or, ce projet de loi ne nous aidera pas à atteindre cet objectif et à remplir la mission de la fonction publique.

Cela ne veut pas dire toutefois que nous nous opposons à tout changement. Il va sans dire qu'en cette nouvelle ère d'internationalisation de l'économie, nous ne sommes pas contre le changement. Bien au contraire, nous croyons qu'il faut examiner les changements profonds qui s'opèrent dans l'économie et dont certains ne sont pas très grands, découlant dans une large mesure des politiques du gouvernement. Parallèlement, nous devons favoriser la revitalisation de la fonction publique.

C'est pourquoi nous aimerions adopter une nouvelle façon de fonctionner, et voir un comité parlementaire qui s'occuperait vraiment des problèmes courants.

Il ne fait absolument aucun doute pour moi que le système actuel ne fonctionne pas. Le système hiérarchique de la fonction publique, où tout le monde cherche à accéder aux échelons supérieurs, est désuet. C'est un système qui remonte aux premiers temps de l'ère industrielle.

C'est pourquoi la fonction publique doit changer. Nous devons donc chercher de nouveaux moyens de gérer la fonction publique. Il faut lui permettre d'assumer ses responsabilités, et aussi de s'adapter, parce qu'on assistera à des changements rapides au cours des dix ou quinze prochaines années. Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir un système rigide et insensible, parce que ce serait un obstacle au changement, un obstacle au progrès. Notre pays en souffrirait certainement beaucoup à long terme.

Comment faire pour mettre au point ce nouveau système? Le projet de loi C-26 ne sert pas ces fins. Il crée un nouveau partenariat, et même deux partenariats qui se chevauchent.

Il y en a un entre la fonction publique et le secteur privé. Or, dans certains domaines, le secteur privé serait plus efficace, tandis que dans d'autres, la fonction publique s'en tirerait mieux. Il faut mieux définir ce partenariat.

Le deuxième partenariat qu'il nous faut examiner et améliorer, c'est celui entre le gouvernement et les employés, les individus qui composent la fonction publique.

Je sais, pour en avoir discuté avec un certain nombre d'intéressés, que ce gouvernement et ses politiques, ainsi que la grève et tout le reste, ont grandement démoralisé les fonctionnaires, qui s'interrogent maintenant sur leur rôle. Ils se demandent si la fonction publique est indépendante ou si elle n'est pas soumise aux caprices et aux fantaisies des différents gouvernements qui se succèdent au pouvoir.

Nous devons rebâtir cette alliance entre le gouvernement et la fonction publique, afin de rétablir la confiance, pour que ces fonctionnaires constatent qu'ils ont une occasion d'apporter une contribution au Canada et d'assurer les services publics essentiels, et ce dans un climat qui soit favorable au gouvernement, aux Canadiens et aux fonctionnaires. Or, ce n'est pas ce qui se passe actuellement.

Nous avons été témoins de la colère et du mécontentement qui ont régné lors des grèves. Peu importe dans quel camp on se situe, on sait qu'après une grève, il faut rétablir la confiance.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, estimons que le comité spécial qui examinerait cette situation pourrait rebâtir cette nouvelle alliance entre le gouvernement et les fonctionnaires, et améliorer ainsi la fonction publique et les relations de travail.

Nous sommes tournés vers l'avenir et notons que le gouvernement doit emboîter le pas au secteur privé qui cherche à s'adapter et à modifier ses perceptions et ses orientations.

À la Chambre, nous parlons évidemment de réforme et des mesures qui s'imposent pour que nous soyons plus efficaces et plus sensibles aux besoins de la population.

Il en va de même pour ceux qui mettent en oeuvre les décisions que nous prenons. Qu'ils le veuillent ou non, les fonctionnaires doivent exécuter les ordres du Parlement et, à cette fin, nous devons créer une fonction publique qui peut s'adapter à ce changement très rapide.

Je suis sûr que certains fonctionnaires s'inquiètent et sont réfractaires au changement et qu'ils hésitent à s'adapter aux nouvelles mesures et aux nouvelles méthodes de gestion de la prestation des services, mais dans mon for intérieur, je pense que la plupart des fonctionnaires recherchent le défi et la possibilité que peut leur offrir un partenariat renouvelé entre le secteur privé, le gouvernement et la fonction publique.

Pour conclure, je dois vous dire que nous ne pouvons pas appuyer ce projet de loi. Il comporte certains aspects positifs qui pourraient peut-être donner de bons résultats.

Nous estimons toutefois en général, que le gouvernement doit retourner à la case départ, prendre ce qui est bon dans ce projet de loi et travailler à de nouveaux arrangements et à une nouvelle entente.

Ce qui faciliterait réellement les choses, et je suis sûr que vous en conviendrez avec moi, ce serait d'avoir un nouveau gouvernement qui aurait de la crédibilité et qui ferait preuve de leadership. Je pense qu'à ce moment-là la fonction publique réagirait comme il convient.

• (1540)

[*Français*]

**M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester):** Je vous remercie beaucoup, madame la Présidente, de me donner l'occasion de parler une deuxième fois sur le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Le gouvernement nous a présenté un magnifique Livre blanc sur la fonction publique intitulé: *Le renouvellement de la fonction publique du Canada*. Si vous me permettez, madame la Présidente, je vais lire les premiers mots de la première page, et je cite:

[*Traduction*]

«La fonction publique du Canada est essentielle au bon fonctionnement de nos institutions démocratiques et de notre pays. Elle sert le Canada avec talent et a énormément contribué à la stabilité de notre environnement économique et social, à nos réalisations en tant que nation industrielle moderne, à l'établissement de nos valeurs et à la quête de notre identité en tant que peuple.» Je saute quelques paragraphes et j'arrive à: «Fonction publique 2000 est la réponse du gouvernement pour s'assurer que ces attentes seront satisfaites. Nous sommes convaincus que la politique de renouvellement énoncée dans le Livre blanc donnera à la fonction publique les moyens nécessaires pour servir le Canada et les Canadiens à l'aube du XXI$^{e}$ siècle.»

[*Français*]

Et c'est signé, Brian Mulroney, le premier ministre du Canada.

Un magnifique Livre blanc, de magnifiques paroles. C'est sûrement à être étudié par toutes les personnes qui sont affectées, c'est-à-dire les fonctionnaires, les syndicats, les députés, ceux qui se servent, en somme, des services du gouvernement. Tout le monde devrait avoir une chance de pouvoir faire un commentaire sur la possibilité d'améliorer la Loi régissant la fonction publique.

Le gouvernement nous a présenté une loi.

[*Traduction*]

Cette loi ne tient pas compte de la mission énoncée dans le Livre blanc. Si l'on compare les deux textes, compte tenu de toutes les suites de ce qui est arrivé à la fonction publique. . .

[*Français*]

Il est vrai que depuis 1964, 1967 environ, cela fait près de 25 ans que nous avons eu la dernière loi affectant la fonction publique et que nous devrions avoir des changements, je suis d'accord. Mais je crois que l'atmosphère n'est pas propice, présentement. C'est une atmosphère négative envers la fonction publique. Imaginez un employeur qui se vante qu'il a diminué ses effectifs de 15 000 employés depuis 1985, un employeur qui s'en va à la sous-traitance au lieu de faire ce même travail avec ses employés, un employeur, dont quelque membre du parti gouvernemental réfère à l'endroit central de la fonction publique comme étant *fat cat city*, un endroit où on parle constamment de transferts, où on a donné 0,0 p. 100 d'augmentation de salaire cette année à ces employés, une année exceptionnelle où nous avons vu la plus grande grève dans l'histoire de la fonction publique et où nous voyons présentement un grand sens d'insécurité chez les employés.

[*Traduction*]

Les gestionnaires ont rédigé le Livre blanc en vue de Fonction publique 2000 et, de toute évidence, le gouvernement a rédigé le projet de loi C-26 pour modifier la loi.

Il n'a pas daigné rechercher les avis non sectaires de tous les parlementaires réunis dans un comité qui présenterait des recommandations, avant la deuxième lecture de ce projet de loi. Ce projet de loi va à l'encontre de certains principes admirables figurant dans la mission de la fonction publique.

Dans le Livre blanc, on lit par exemple, que la mission serait accomplie «par l'intermédiaire de membres qui sont nommés et promus d'après leur mérite.»

Dans le projet de loi C-26, le principe du mérite a vraiment disparu. Comme on le voit au paragraphe 10(2), il n'y aura plus de concours dans la fonction publique. Les gestionnaires rédigeront désormais les descriptions de poste pour que cela convienne au candidat de leur choix. Il n'y a plus de garanties contre le favoritisme politique et administratif.

Encore une fois, il est question dans la mission de membres «représentatifs du public et des régions du Canada». Si le gouvernement voulait vraiment bien représenter les Canadiens, c'est-à-dire les fonctionnaires, il aurait renforcé l'article sur l'équité en matière d'emploi.

L'article 5 du projet de loi C-26 prévoit que la commission, sur demande du Conseil du Trésor, peut assurer la mise en oeuvre de programmes destinés à améliorer l'emploi et les perspectives de carrière au sein de la fonction publique de personnes ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur sexe et de leur couleur. Pourquoi dit-on de la commission qu'elle «peut» assurer la mise en oeuvre des programmes? Quelle est la raison de ce «peut»?

Un gouvernement qui envisage sérieusement de corriger une situation dans laquelle les femmes—qui, soit dit en passant, et c'est bien connu, représentent plus de la moitié de la population—, les personnes handicapées et nos minorités se trouvent aujourd'hui quand elles veulent postuler un emploi dans la fonction publique ou obtenir de l'avancement, aurait donné plus de force à cet article.

Dans son énoncé de mission, la fonction publique du Canada dit de ses membres qu'ils sont «gérés avec professionnalisme et perfectionnés selon les normes les plus élevées». La réaffectation du personnel—qui n'est rien de plus que des mutations, des mutations faites sur commande car on vous indique que vous êtes muté et vous n'avez pas un mot à dire—et la menace constante d'être muté selon le bon vouloir d'un gestionnaire ont-ils leur place dans une fonction publique dont les membres sont gérés avec professionnalisme?

Les fonctionnaires de ma circonscription de Carleton—Gloucester croient que non. Ils sont inquiets et ont le moral plus bas que jamais. Ils s'attendent à ce que la fonction publique soit entièrement prise en main par les gestionnaires.

Rien de tout cela ne contribuera à la réalisation des objectifs grandioses de Fonction publique 2000 qui sont de procurer aux Canadiens les meilleurs services qui soient tout en s'attirant les éléments les plus compétents du Canada pour servir le public.

Les habitants de ma circonscription sont très inquiets. La plupart d'entre eux sont fonctionnaires ou dépendent de la fonction publique. Ils se sentent extrêmement menacés. Ils sont agacés par la façon dont leur employeur les traite. Ils ont peur de leurs supérieurs. Ils se désespèrent. Ils sont incertains de leur avenir.

Auparavant, ils étaient totalement dévoués, heureux de participer à l'exécution des programmes du gouvernement, heureux d'aider les communautés, heureux de faire des inspections garantissant, par exemple, la sécurité des passagers aériens, la sûreté des produits médicaux, etc.

Bien que beaucoup des initiatives de Fonction publique 2000 soient parfaitement valables, le projet de loi C-26 ne reflète pas les objectifs de FP 2000.

Je vais certainement voter contre ce projet de loi, en raison des trop nombreuses inclusions et exclusions que mes collègues et moi-même avons fait ressortir pendant ce débat.

• (1550)

**M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn):** Madame la Présidente, j'ai au une première impression bien nette lorsque j'ai lu la description du projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi de l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale.

C'est que cette mesure frappe l'imagination. On serait porté à croire que nous faisons des progrès. N'est-il pas admirable que le gouvernement ait décidé de s'occuper des problèmes de la fonction publique? Car nous savons depuis longtemps qu'il y a des problèmes chez les fonctionnaires.

J'ai parlé aux représentants des syndicats de la fonction publique. Je connais beaucoup d'entre eux depuis longtemps. J'ai traité avec bon nombre de ces gens avant même d'être élu député. Ils ont certainement des problèmes.

Ma première impression en était donc une de gratitude; j'anticipais des propositions positives. Il n'est pourtant pas nécessaire d'aller très loin dans ce projet de loi pour se rendre compte que ce n'est certainement pas le cas. Évidemment, je n'aurais pas dû m'en étonner, parce que s'il y a quelque chose qui caractérise ce gouvernement, c'est bien son esprit de suite. Quoi qu'il ait fait depuis quelques années dans ses rapports avec ses employés, sans parler des citoyens du Canada, il les a toujours traités avec dédain et mépris. C'est en ce sens que je dis qu'il a l'esprit de suite.

Cette mesure législative communément appelée FP 2000 n'échappe pas à la règle. Si on examine n'importe quel passage du document en ce qui a trait aux grandes classifications, on voit sous la rubrique «accréditation» que le gouvernement entend jouer un rôle fort dominant lorsqu'il s'agit de déterminer la composition des unités de négociation et des groupes au sein de n'importe quel élément de la fonction publique et ce, sans consulter les syndicats intéressés ni les employés.

Cela va carrément à l'encontre des relations de travail établies de longue date et des efforts des organismes de réglementation qui s'en occupent depuis de fort nombreuses années dans tous les secteurs de compétence au Canada.

Le fait de s'adjuger, en tant qu'employeur, le droit de décider unilatéralement qui peut faire partie ou non d'une unité de négociation témoigne de l'arrogance du gouvernement. C'est un droit de préemption qui ne nous avance aucunement dans la solution du problème qui se pose dans la fonction publique.

Le problème majeur est que, bien entendu, au fil des ans, il y a eu des changements et que, dans la fonction publique, il y a en effet un besoin de procéder à ce que, dans la plupart des cas, on pourrait appeler communément une reclassification, ou au moins à l'étude des classifications existantes. C'est certainement nécessaire.

Le gouvernement qualifie cette opération de simplification de la classification mais, en fait, il s'est donné beaucoup de mal pour la compliquer. Il ne simplifie certainement rien du tout.

Je ne voulais pas parler d'une reclassification des emplois ou d'une étude des emplois pour de multiples raisons, mais je voulais m'assurer que les personnes qui appartiennent à une classification donnée sont correctement rémunérées pour le travail qu'elles font. Cela relève certainement de l'équité salariale. Il y a là-dessus tout un ensemble de preuves, y compris des affaires dont le syndicat représentant la fonction publique a saisi les tribunaux et la Commission des droits de la personne.

Invariablement les tribunaux et la commission ont jugé que, dans la plupart des cas, le gouvernement n'avait pas été juste envers ses employés. Et malgré cela, le gouvernement semble plus résolu que jamais à procéder unilatéralement à ces modifications, faisant fi des décisions des tribunaux. Il semble se dire que puisqu'il n'a pas réussi à faire ce qu'il voulait et puisqu'on l'a sommé de se réformer, la seule chose qui lui reste à faire est de changer la loi pour que la situation soit conforme à ses désirs.

Comme je l'ai déjà dit, cela suppose un dédain et un mépris profond pour les employés du gouvernement. Je ne comprends pas pourquoi il agit ainsi. Nous avons eu beaucoup d'exemples en très peu de temps. Depuis que je suis à la Chambre, nous avons eu le cas où le gouvernement a provoqué les grèves des employés des hôpitaux dont la principale raison était l'équité salariale. La plupart de ces employés étaient des femmes. Bien qu'un jugement ait été rendu en faveur d'un changement de salaire pour ces personnes, le gouvernement n'en a pas tenu compte.

La même chose est arrivée à la garde côtière. Ces grèves se sont produites presque au même moment. Pas plus tard que l'été dernier, nous avons eu la grève générale où le principal sujet de mécontement des employés était l'attitude dédaigneuse du gouvernement à leur égard. Un des orateurs précédents a dit que la Saskatchewan avait une fonction publique exemplaire. Je ne veux pas laisser entendre que la fonction publique actuelle ne l'est pas. Depuis mon arrivée au Parlement et après avoir eu des rapports avec les fonctionnaires, je dois dire que nous avons bénéficié de la plus grande collaboration, dans un esprit très professionnel, en dépit du fait que leur employeur actuel, le gouvernement de notre pays, leur imposait des conditions de travail si dures.

Le principal problème est que la nécessité d'une reclassification se fait sentir depuis longtemps. Je ne veux pas laisser entendre qu'il va être facile de remédier aux problèmes de la fonction publique. En ce qui concerne la reclassification, rien de ce qui est valable n'est simple. Assurément l'une des questions primordiales qui se posent aujourd'hui au Canada et l'une des principales tâches qui incombent au gouvernement est de faire en sorte que notre fonction publique soit bien formée, hautement qualifiée et qu'elle fournisse au public canadien le meilleur service possible.

Dans certains cas, ce n'est peut-être pas ce qui se passe actuellement. C'est la structure qui pose un problème plutôt que les classifications elles-mêmes. Il faut qu'il y en ait. Le gouvernement a proposé d'adopter un système de classification fondé sur ce que nous avons maintenant plutôt que d'élaborer un programme complètement nouveau fondé sur le principe de la justice plutôt que sur l'animosité, la dénigration ou l'ancienneté, comme cela va arriver.

Fonction publique 2000 est un concept apparemment séduisant qui cache quelque chose qui ne sera pas avantageux à long terme pour le public canadien et qui ne va pas se préoccuper des réponses vraiment négatives que la Commission des droits de la personne a faites au gouvernement à propos de ses employés.

• (1600)

Je me contenterai d'exhorter le gouvernement à repenser à la question. J'espère sincèrement qu'il va écouter le comité et ses représentants.

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Madame la Présidente, mon ami, le distingué député d'Ottawa—Vanier, a proposé un amendement à cette motion qui permettrait à la Chambre de faire le nécessaire, c'est-à-dire de renvoyer cette question à un comité de la Chambre afin qu'il examine soigneusement cette restructuration de la fonction publique.

Les intervenants des deux côtés de la Chambre ont admis que les changements proposés dans ce projet de loi sont assez radicaux. Je ne veux pas dire que tous sont mauvais, et aucun des intervenants ne l'a dit. Certains changements sont même bons et contribueraient à renforcer la capacité de la fonction publique de servir le public, ce qui est un excellent objectif que j'appuie sans réserve.

Parallèlement, certains aspects du projet de loi C-26 nuiraient considérablement au principe du mérite, qui veut qu'une personne soit recrutée pour ses compétences, et non pour ses relations. Qu'elle soit recrutée pour ses qualifications, et non parce qu'elle est prête à plaire à certains hauts mandarins dans un ministère donné.

Il s'agit là d'un bon principe, auquel ce projet de loi porte atteinte. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous, les membres de ce parti, les députés de l'opposition officielle, déclarons que nous ne devrions pas nous hâter dans notre jugement et que nous devrions renvoyer cette mesure législative devant un comité. Faire ce que le Comité des comptes publics, un comité composé de membres de tous les partis représentés à la Chambre, a dit qu'il fallait faire en mai dernier. Cette mesure législative, ces propositions de réforme ont besoin d'être passées au peigne fin par tous les partis qui ensemble décideront autour d'une même table, non à la Chambre où règne l'esprit de parti, mais au sein d'un comité où tant de bons travaux sont accomplis et peuvent être accomplis dans ce cas particulier.

Qu'a donc de si étonnant une telle suggestion? Pourquoi le gouvernement regimbe-t-il? Cela ne pourrait qu'améliorer la mesure législative. Si le gouvernement pense ce qu'il dit, s'il veut vraiment améliorer la fonction publique, qu'il agisse en conséquence. Le ministre du Multiculturalisme est à la Chambre. Il voudra peut-être nous dire que le gouvernement est prêt à le faire. En ce cas, nous sommes prêts à cesser d'en discuter maintenant et à laisser ce projet de loi aller de l'avant puisque ce serait la solution souhaitable. Le comité pourrait proposer des améliorations pour que le projet de loi soit non seulement acceptable pour tous les partis, mais aussi et surtout plus apte à servir les intérêts qu'il est censé servir.

Nous avons la chance d'avoir d'un océan à l'autre une fonction publique parmi les meilleures, les plus professionnelles du monde: 250 000 hommes et femmes qui servent leur pays vraiment très bien. Quand je dis 250 000, je pense à ceux qui travaillent directement pour le gouvernement. Si on englobe les sociétés d'État, je suppose qu'il faut ajouter à peu près le même nombre de personnes, ce qui fait environ 500 000, toutes catégories confondues. Donc, des centaines de milliers de personnes qui, quotidiennement, appliquent directement les programmes du gouvernement, quel que soit le parti au pouvoir.

Je ne critique pas les fonctionnaires, mais leurs dirigeants. Malheureusement, on a beaucoup trop essayé de politiser les niveaux supérieurs de la hiérarchie; nous avons vu ce que cela donnait. Des mandarins de l'administration allaient même à la télé faire valoir les politiques du gouvernement. Ils se faisaient les apologistes du parti au pouvoir, dont ils étaient les serviles serviteurs.

**M. Belsher:** Vous parlez à travers votre chapeau.

**M. Simmons:** Si mon collègue de Fraser Valley-Est, en Colombie-Britannique, veut des exemples précis, je peux lui en donner. S'il veut des noms, je peux lui en donner. J'ai vu nul autre que M. Paul Tellier, le fonctionnaire de plus haut rang au Canada, un homme qui occupe le poste le plus élevé de la fonction publique du pays, un poste qui a été occupé au fil des années par beaucoup de personnes qui sont toujours demeurées au-dessus de la mêlée. Je dois faire remarquer à son crédit que, dans la plupart des cas, M. Tellier est demeuré au-dessus de la mêlée. Je dis dans la plupart des cas.

Je regrette d'avoir à dire que je l'ai vu se porter à l'occasion à la défense d'un gouvernement, et cela est honteux. J'espère qu'il a appris sa leçon, car il ne fait honneur ni à lui-même ni à la fonction publique quand il agit ainsi.

**M. Belsher:** Vous avez la mémoire courte, Roger. Vous avez une mémoire très sélective.

**M. Simmons:** Le député de Fraser Valley-Est veut peut-être m'aider à recouvrer la mémoire. Il dit que j'ai une mémoire sélective. Il m'a demandé des exemples et je lui en ai donné un. C'est maintenant à son tour. Veut-il m'en donner un? Il me reproche d'avoir une mémoire sélective, je lui donne maintenant l'occasion d'en faire autant. Je l'écoute.

**M. Belsher:** C'est vous qui avez la parole.

**M. Simmons:** Comme vous le dites, c'est moi qui ai la parole. Décodé, cela veut dire que j'ai prouvé qu'il bluffait.

Le gouvernement actuel a très mal administré la fonction publique en abaissant les niveaux de poste, en pratiquant la sous-traitance, en remplaçant des employés permanents et ainsi de suite. Il a mal administré la fonction publique.

Mais avant de poursuivre dans cette veine, je voudrais conclure sur le sujet que j'avais abordé et sur lequel je me suis laissé terriblement distraire par mon excellent collègue de Fraser Valley-Est qui se fait trop le défenseur d'un gouvernement qu'il ne soutient plus avec beaucoup d'enthousiasme, mais qui reste néanmoins un homme sympathique.

Il m'a demandé de lui citer des exemples et je lui en ai bien sûr cité un et je pourrais lui en citer plusieurs autres, mais le débat n'a pas pour objet de permettre de déballer des histoires de fonctionnaires. Celui dont j'ai cité le nom avait déjà, par ses propres actions, fait circuler son nom dans le public de toute façon. Je n'ai donc pas vraiment révélé de secrets d'État en parlant de ce que M. Tellier a fait.

C'est à la demande du député de Fraser Valley-Est que j'ai utilisé cet exemple. Je voulais conjurer les fonctionnaires sous la coupe de ce gouvernement de ne pas céder aux pressions, de ne pas se faire les défenseurs serviles de leur employeur, car cela ne fera que réduire la qualité de ce qui est reconnu comme l'un des meilleurs appareils gouvernementaux au monde. Presque tous les fonctionnaires reconnaissent la ligne de démarcation qui sépare les bureaucrates des tyrans politiques. De temps à autre, quelqu'un est attiré de l'autre côté de la ligne, mais cela ne devrait pas porter atteinte à l'armée de fonctionnaires qui savent toujours où se situe cette ligne et ne songent pas à la franchir. Non pas qu'ils soient passifs, au contraire, ils font de l'excellent travail, que ce soit à Port-aux-Basques, une des localités de ma circonscription, au bureau du ministère des Pêches ou au centre de main-d'oeuvre de Grand Bank ou encore au centre de main-d'oeuvre de Marystown ou ailleurs au pays. Nos fonctionnaires desservent très bien la population.

• (1610)

Autant de raisons pour prendre notre temps avant d'adopter une mesure législative aussi radicale. Je vous recommande de retenir la solution que propose mon collègue d'Ottawa—Vanier. C'est très simple. Votez en faveur de son amendement. Renvoyez le projet de loi à un comité et laissez des députés de tous les partis examiner cette mesure radicale, ce qui nous permettra de revenir à la Chambre avec un projet de loi grandement amélioré.

Que peut bien avoir le député de Fraser Valley-Est contre cette très bonne idée? S'y oppose-t-il parce que c'est justement une bonne idée? Pourquoi ne pas approuver une bonne idée pour une fois? Je l'invite à le faire.

**Mme Mary Clancy (Halifax):** Madame la Présidente, je veux féliciter mon ami et collègue, le député de Burin—Saint-Georges, du discours qu'il vient de prononcer. À un certain moment durant ce discours, le député de Fraser Valley-Est, qui harcelait indûment le député de Burin—Saint-Georges, a lancé à ce dernier qu'il parlait à travers son chapeau. Eh bien, permettez-moi de vous dire que c'est très étonnant, après tout ce que le gouvernement a fait au Canada atlantique, qu'il y ait encore quelqu'un dans la circonscription de Burin—Saint-Georges ou n'importe où ailleurs dans le Canada atlantique qui puisse s'acheter un chapeau.

De toute façon, je suis très heureuse de participer encore une fois à ce débat en tant que députée de Halifax, la ville qui vient au troisième rang au Canada pour ce qui est du nombre de fonctionnaires.

Lorsque j'ai pris la parole à une autre étape de ce débat il y a quelques jours, j'ai parlé surtout des problèmes liés aux taux de rémunération régionaux. J'ai aussi mentionné l'équité salariale. Cette mesure législative ne fait rien pour régler ces deux problèmes. J'aborderai d'autres questions dans mes remarques aujourd'hui, mais je ne veux absolument pas donner l'impression que l'équité salariale et, surtout, les taux régionaux revêtent moins d'importance. Cependant, ce projet de loi présente d'autres problèmes.

Je dois dire à ce moment-ci que j'appuie aussi sans réserve l'amendement de mon éminent collègue d'Ottawa—Vanier. Je crois que ce serait une excellente façon de procéder en ce qui concerne cette mesure législative.

En tant que plus gros employeur unique au Canada, le gouvernement fédéral devrait être à l'avant-garde des pratiques d'emploi progressistes. Il devrait être un modèle en appliquant la parité salariale pour des fonctions équivalentes, en éliminant les taux régionaux et en réglant les conflits entre employeur et employés d'une façon qui pourrait servir d'exemple au secteur privé ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et municipaux.

En fait, dans la longue et excellente histoire de la fonction publique de notre pays, c'est toujours de cette façon que les choses se sont passées. Cependant, elles ont changé et, malheureusement, elles ont changé pour le pire.

Par exemple, le gouvernement actuel, au lieu de régler les conflits de longue date sur des question d'équité salariale, essaie de dépouiller le tribunal de la Commission canadienne des droits de la personne de ses pouvoirs d'arbitrage à cet égard en les contestant devant les tribunaux. Au lieu de permettre aux fonctionnaires d'exercer leur droit à la négociation collective, le gouvernement les a poussés à faire une grève longue et acrimonieuse qui n'a rien donné sinon qu'elle a contribué à démoraliser les employés.

En décrétant l'odieuse règle du 0, 3 et 3 p. 100, le gouvernement a montré qu'il refusait de négocier de bonne foi, de faire quelque compromis que ce soit, de négocier, de discuter et de tout simplement écouter. Avant même le début des négociations, le gouvernement avait déjà décidé qu'il allait adopter une loi pour obliger les fonctionnaires à rentrer au travail et leur imposer la formule du 0, 3 et 3 p. 100.

C'en était fait de la possibilité d'arriver à un compromis grâce à l'arbitrage et à la conciliation. L'exercice a été futile, car le gouvernement a dit qu'il refuserait tout règlement ne respectant pas cette formule.

N'est-ce pas extraordinaire? Quels merveilleux exemples à donner en matière de relations de travail! Quelle belle façon d'amener les Canadiens à avoir confiance en leur gouvernement! Malheureusement, madame la Présidente, les mots «confiance» et «gouvernement» s'excluent maintenant l'un l'autre. Malheureusement pour tous les députés des assemblées législatives d'un océan à l'autre, il faudra encore longtemps avant que ces mots aient à nouveau un sens pour les Canadiens—du moins, sur le plan politique.

Étant donné la façon dont le gouvernement se comporte, il n'est pas surprenant que le projet de loi C-26 laisse à désirer à plusieurs égards, mais surtout en ce qui concerne la reconnaissance du mérite et les méthodes de dotation justes. Voici quelques exemples de la façon dont le gouvernement tente d'abolir le principe du mérite.

Pour l'évaluation des candidats, au lieu d'utiliser un système de classement dans le cadre duquel ceux-ci sont comparés les uns aux autres, il veut les évaluer en fonction d'une série de critères, ce qui peut signifier que le candidat le plus compétent ne sera pas nécessairement choisi pour l'emploi.

Au lieu d'embaucher LA personne la plus compétente, on se contentera d'embaucher UNE personne compétente. Le projet donne aux sous-chefs le droit exclusif de muter de façon permanente des employés, c'est-à-dire d'engager et de déplacer sans concours le personnel dans tous les services qui sont de son ressort. En principe, l'employé n'est pas obligé d'accepter une mutation, mais l'acceptation des mutations peut être inscrite dans les conditions d'emploi chaque fois qu'un employé est engagé ou muté à un nouveau poste ou niveau. En pareil cas, l'employé n'aurait pas le choix. Ce serait à prendre ou à laisser. Ces mutations sont parfois appelées «nominations à un niveau déterminé», par opposition aux «nominations à un poste par concours».

Qu'y a-t-il de mal dans un concours? Pourquoi le gouvernement élimine-t-il cet élément qui assure une certaine équité dans la fonction publique?

Autre exemple: la disposition sur les employés occasionnels de 90 jours crée une nouvelle catégorie d'employés qui n'ont ni droits ni avantages. Les occasionnels peuvent être engagés sans égard à leurs compétences. Les 90 jours peuvent passer à 125, mais rien ne garantit qu'ils ne deviendront pas des occasionnels à plein temps s'ils travaillent pour plusieurs ministères. Qui seront les premières victimes de cette loi? Vous avez une petite idée? Je parie que le ministre le sait. À qui le ministre croit-il que je pense?

À quel groupe va-t-on s'attaquer? Je crois que mon collègue d'Ottawa—Vanier sait quelles personnes seront le plus vraisemblablement touchées. Nous le savons tous. Le ministre hoche la tête. Il sait. Les femmes, bien sûr. Ce sont elles qui seront des occasionnels sans avantages sociaux ni sécurité d'emploi. Magnifique, de la part du gouvernement qui est censé vouloir assurer l'équité salariale. Nous verrons bien.

Un autre exemple encore: l'importance croissante de l'impartition. Il s'agit probablement de la pratique qui contribue le plus à faire baisser le moral dans la fonction publique du Canada. Les fonctionnaires voient leurs emplois disparaître, ils voient qu'on cherche à les remplacer, ils voient que le gouvernement cherche à réduire les effectifs au point que les normes pour lesquelles ils ont tellement travaillé, parfois pendant de longues années, ne veulent plus rien dire. Encore une fois, quels employés risquent le plus d'y perdre parce que le travail est confié à d'autres? Ceux qui se trouvent aux échelons inférieurs. Et qui trouve-t-on à ce niveau, en nombre nettement supérieur au pourcentage de la population canadienne qu'elles représentent? Les femmes. Le gouvernement actuel parle beaucoup d'équité, de justice et de loyauté et il emploie un tas de belles expressions qui sont à la mode. S'il passait un peu à l'action au lieu de se gargariser de beaux mots, ce serait un grand soulagement, surtout pour les fonctionnaires.

Qu'implique donc l'impartition? Qu'est-ce que cela comporte? Un certain favoritisme et des sanctions, selon les affinités et les antipathies personnelles des gestionnaires? Le système fonctionnerait-il selon le bon plaisir du gouvernement au pouvoir? Le gouvernement actuel n'a évidemment pas de caprices. On se souvient tous qu'il y a quelques années, le premier ministre qui était arrivé au pouvoir avec le vent dans les voiles après avoir mené principalement sa campagne contre le favoritisme politique, a déclaré qu'il procéderait à des nominations non politiques dès qu'absolument tous les membres de son parti seraient casés. Même si la situation a un peu changé à cet égard, ce n'est pas aux vieux singes que l'on apprend à faire des grimaces.

Ce projet de loi s'attaque donc au principe du mérite et il laisse la bride sur le cou, sauf en ce qui concerne le recrutement initial et certaines promotions, à un groupe de fonctionnaires qui n'est encadré par aucune politique d'ensemble. C'est bien triste. C'est un coup terrible pour une fonction publique fantastique qui mérite mieux, mais qui n'a eu que des coups durs et des désillusions, avec le gouvernement qu'elle sert.

La nécessité d'accorder plus de latitude aux gestionnaires, que beaucoup admettent, n'est pas suffisamment compensée par l'exercice arbitraire du pouvoir en matière de dotation ni par l'abandon du principe du mérite. On dirait que le gouvernement ne comprend pas cela.

• (1620)

Il ne me reste plus qu'une ou deux observations à faire. Pour terminer, je voudrais revenir à la question qui revêt une importance capitale pour la région de l'Atlantique, celle des taux de traitement régionaux.

À l'heure actuelle, c'est dans la région de l'Atlantique que l'on trouve les taux de rémunération les plus bas dans certaines catégories professionnelles comme le groupe des manoeuvres et hommes de métier et le groupe des services généraux. Ces écarts au niveau de la rémunération accentuent les différences flagrantes de niveau de vie qui existent déjà entre la région de l'Atlantique et le reste du Canada. Ils contribuent au développement inégal de la région de l'Atlantique par rapport au reste du pays. On ne peut pas invoquer le prétexte du coût de vie moins élevé pour justifier ces taux de rémunération régionaux.

C'est tout bonnement une illusion de croire que le coût de la vie est moins élevé dans notre région que dans le centre du Canada. Le principe du salaire égal pour un travail égal est la marque d'une société au sein de laquelle règne une certaine égalité. Le gouvernement devrait écouter pour une fois.

[*Français*]

**Mme le vice-président:** Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement, ce soir: l'honorable député de Willowdale—L'économie; l'honorable députée de Malpèque—L'éducation; l'honorable député de Okanagan—Shuswap—L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; l'honorable députée de Nepean—Les implants mammaires; et l'honorable député de Mackenzie—L'agriculture.

La députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe m'a avisé par écrit qu'elle était incapable de présenter sa motion pendant l'heure réservée aux Affaires émanant des députés, le vendredi 14 février 1992.

[*Traduction*]

Il n'a pas été possible de modifier l'ordre de priorité aux termes de l'alinéa 94(2)*a*) du Règlement. Par conséquent, je donne aux services du greffier l'instruction de mettre cette motion au bas de la liste de priorité.

[*Français*]

Et conformément à l'article 94(2)*b)* du Règlement, l'heure réservée aux Affaires émanant des députés sera donc suspendue et la Chambre poursuivra l'étude des affaires dont elle sera alors saisie.

[*Traduction*]

**M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle):** Madame la Présidente, je voudrais moi aussi prendre part au débat sur le projet de loi C-26. Je serai bref. Je vois que mon collègue, l'ex-président du Comité des finances, veut intervenir. Je pense que nous avons tous hâte d'entendre le petit bijou de discours plein de sagesse que le député entend prononcer dans ce débat.

Comme nombre de députés qui ont déjà parlé cet après-midi, je voudrais condamner certains aspects du projet de loi C-26. Cela ne veut pas dire que nous rejetons en bloc le projet de loi. Le bon sens veut que certains éléments de ce projet de loi fassent l'objet d'un examen impartial en comité et qu'ils soient modifiés. J'estime qu'à bien des égards, le projet de loi C-26 montre que le gouvernement actuel est dominé par l'idéologie plutôt que par le bon sens et l'expérience.

C'est cette idéologie qui fait passer les fonctionnaires pour des fainéants, des ronds-de-cuir inefficaces et bour-souflés, et qui incite à marquer des points politiques au détriment des fonctionnaires. On peut certes trouver des exemples de bureaucrates inefficaces, comme il existe des commis incompétents dans les magasins et des directeurs inefficaces dans les grands édifices à bureaux. Il y aura toujours des incompétents, que ce soit dans le secteur public ou le secteur privé, parce que la perfection n'est pas de ce monde.

Malheureusement, ce gouvernement tente d'obtenir des avantages politiques en masse en foulant au pied la fonction publique.

Ce qui est malheureux, c'est que les ministériels semblent croire leurs belles paroles. C'est ce que nous révèle le contenu du projet de loi C-26. C'est le reflet d'un gouvernement en guerre avec ses propres travailleurs. C'est dommage. C'est non seulement dommage pour le gouvernement, c'est dommage pour l'ensemble du pays.

En des temps plus harmonieux, les gens éclairés reconnaissent que les travailleurs et les gestionnaires doivent faire équipe. La direction ne peut pas s'en tirer toute seule et les travailleurs non plus. Il faut un esprit de coopération qui amène les gens à travailler ensemble, à partager un but commun qu'ils ont tous intérêt à atteindre et à tenter d'offrir le service le plus efficace et le plus rentable possible.

Si le gouvernement veut vraiment épargner de l'argent, il doit savoir que ceux qui sont le plus en mesure de le faire sont ses employés. Ils se rendent compte qu'on utilise trop de papier et savent si un voyage est vraiment nécessaire ou non. Si vous êtes en guerre avec vos propres employés, madame la Présidente, vos employés vous feront la lutte et saboteront vos efforts. Cela signifie qu'on aura du gaspillage, un manque d'efficacité, une hausse des coûts et, bien sûr, ce sont les Canadiens qui en souffriront.

Quels sont les principaux aspects du projet de loi C-26 que nous jugeons inacceptables? Tout d'abord, il donne au Conseil du Trésor le pouvoir de déterminer unilatéralement la composition des unités de négociation. C'est un point important pour les travailleurs. Qui décidera de quelle unité de négociation ils feront partie?

Le projet de loi C-26 confère unilatéralement et totalement ce pouvoir à l'employeur. Cela va à l'encontre de toute loi du travail, y compris le Code du travail du Canada qui donne ce pouvoir à une commission des relations de travail.

Par ce projet de loi, le gouvernement se dispense lui-même de respecter le Code du travail, et de bien des façons. Si le gouvernement fédéral peut se vanter de faire cela, pourquoi beaucoup d'entreprises privées n'essaieraient-elles pas de revendiquer le même genre de droit? «Si le gouvernement peut le faire, pourquoi pas nous?», demanderont-elles. Cela affaiblit la loi du travail qu'est le Code canadien du travail.

La deuxième chose que je trouve contestable, c'est que le projet de loi permet aux gestionnaires de muter ou de déplacer à loisir des employés à des postes d'un même niveau. Que ce pouvoir soit conféré au Conseil du Trésor plutôt qu'à la Commission de la fonction publique, comme il se doit, cela va à l'encontre du jugement de la Cour d'appel fédérale portant qu'en lésant les employés dans leur droit de présenter leur candidature à une mutation ou d'en appeler d'une mutation à un poste de même niveau, on mine sérieusement le principe du mérite.

La Cour fédérale d'appel a rendu son jugement. Le gouvernement actuel passe outre à ce jugement et modifie la loi. C'est comme cela qu'il respecte le système judiciaire!

En troisième lieu, le projet de loi C-26 est contestable parce qu'il accorde au gouvernement le pouvoir de supprimer des emplois dans le secteur public en recourant à la sous-traitance. Nous croyons savoir que le gouvernement consacre à l'heure actuelle quelque cinq milliards de dollars par année à la sous-traitance, mais cette dépense n'est comptabilisée nulle part.

Au Comité permanent des comptes publics, le vérificateur général a demandé des comptes sur la rentabilité d'une telle pratique. Le gouvernement a refusé de fournir cette information. Cela revient à ce que je disais tout à l'heure, à savoir que le projet de loi C-26 tient davantage de la politique, de l'idéologie, que d'une bonne façon de légiférer dans l'intérêt du Canada et des Canadiens.

Prenons le cas de la sous-traitance. Le gouvernement veut pouvoir se faire du capital politique en supprimant des emplois, mais il a dégraissé la bureaucratie ici même, à Ottawa.

• (1630)

Les gens à la maison savent pertinemment que les employés qui sont licenciés par le gouvernement sont ceux-là mêmes qui assurent la prestation des services, qui font tout le travail. En règle générale, l'échelon supérieur est épargné. Le gouvernement licencie donc des travailleurs pour mieux avoir recours à la sous-traitance. Il prétend ainsi faire des économies, puisqu'il n'a pas à verser des cotisations de pension ni d'autres avantages sociaux aux employés à contrat.

Le gouvernement est incapable de prouver au vérificateur général ou au Comité des comptes publics que cette pratique est rentable. Réalise-t-il vraiment des économies? J'en doute. Chose certaine, il réussit à s'aliéner bon nombre de ses employés.

Par les temps qui courent, si nous tenons à survivre sur le plan économique, force nous est, à mon avis, de nous orienter fermement vers une sorte de contrat social entre les éléments productifs de notre société.

Il nous faut un contrat fondé sur une compréhension mutuelle et des accords entre, d'une part, le secteur privé et le secteur public et, d'autre part, entre les employeurs et les employés. Si on cherche des exemples et des modèles, on n'a qu'à jeter un coup d'oeil du côté de l'Europe où de nombreux pays ont atteint une plus grande efficacité grâce à la collaboration qui s'est établie entre les employés et les employeurs travaillant à la réalisation d'objectifs communs.

Avec le gouvernement actuel, c'est tout le contraire qui se produit. Employeurs et employés se livrent une guerre sans merci, et c'est la population qui écope. C'est la faute du gouvernement actuel. C'est lui qui a fomenté cette guerre, pour des raisons politiques dans bien des cas. Bien souvent, il a cru pouvoir se faire du capital politique en cognant sur les fonctionnaires. Il espérait ainsi faire remonter sa cote dans les sondages.

**Une voix:** Pas vraiment.

**M. de Jong:** En effet. Les choses ne se passent pas de cette façon. En fait, comme dans bien d'autres cas, le gouvernement pensait qu'une chose allait se produire, mais c'est exactement le contraire qui arrive. Nos vis-à-vis étaient persuadés de marquer des points sur le plan politique en s'en prenant aux fonctionnaires, mais il n'en est rien, bien au contraire.

En terminant, je voudrais simplement mentionner que pendant quelque temps j'ai travaillé dans la fonction publique de la Saskatchewan et il y avait alors deux façons de nous décrire. Nous étions soit des employés du gouvernement soit des fonctionnaires. Pour ma part, j'ai toujours préféré la seconde appellation. En effet, si je suis entré dans la fonction publique de la Saskatchewan, c'est notamment pour servir le public.

Or, à l'heure actuelle, de nombreux fonctionnaires du gouvernement disent ne pas être traités comme des fonctionnaires, mais bien comme des employés ordinaires dont la direction essaie de tirer le maximum; ils disent que tant qu'à faire le gouvernement pourrait bien les appeler des employés plutôt que des fonctionnaires. Je crains fort que ce soit ce qui se passe. Le sens du devoir disparaît non pas parce que les gens ne veulent pas servir la population, mais parce qu'ils sont maltraités par leurs employeurs. Ils doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour protéger leur dignité et leurs droits.

Ce projet de loi est mauvais. Le gouvernement ne sera plus au pouvoir dans deux ans. J'invite les ministériels à arrêter là le projet de loi C-26 s'ils ne peuvent concocter rien de mieux. Au moins le nouveau gouvernement qui les remplacera sera en mesure de présenter le projet de loi voulu et de procéder à la réforme nécessaire

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Madame la Présidente, j'ai été distrait par le député d'Ottawa-Sud. En fait, j'étais assis à la Chambre et j'avais hâte d'entendre le député participer au débat parce que, dans le secteur privé, il a acquis beaucoup d'expérience sur la motivation au travail. Or, le projet de loi se rapporte finalement à la façon de motiver les membres de l'effectif le plus considérable au Canada et de les faire travailler pour la population canadienne.

Nous sommes aujourd'hui confrontés au fait que le moral dans la fonction publique est tellement bas, comme l'a déclaré le député néo-démocrate tout à l'heure, que le véritable perdant, étant donné la lutte entre le gouvernement et sa bureaucratie, c'est la population du Canada.

La plus grande crise que nous devons surmonter dans notre pays aujourd'hui, est celle du chômage. C'est ce que je répète depuis deux semaines. Un secteur de notre pays qui pourrait réellement contribuer à redonner du travail aux Canadiens, c'est celui de l'entreprise. Il y a près d'un million de gens d'affaires au Canada. Si chacun d'eux courait le risque et embauchait un travailleur, redonnait du travail à un chômeur, le moral des Canadiens serait bien meilleur.

Une des raisons pour lesquelles les gens d'affaires canadiens adoptent actuellement une attitude aussi prudente, une attitude foncièrement hésitante, c'est que tous les secteurs de l'économie, tous les ministériels, et même les fonctionnaires, leur envoient des signaux que les institutions du pays ne fonctionnent pas bien.

À l'heure actuelle, les gens d'affaires entrent presque constamment en contact avec les fonctionnaires. Je les

entends répéter qu'ils ont le sentiment que les fonctionnaires ne sont pas sensibles à leurs frustrations, que ce soit au sujet de la TPS et des formulaires qu'ils doivent remplir, ou des formalités d'examen de leurs demandes d'emprunt par la Banque fédérale de développement, ou de la question de savoir si, dans certaines régions du pays ils ont droit à des prêts aux petites entreprises, à des subventions ou à autre chose. Les gens qui désirent participer à des programmes de recyclage et les sociétés qui tentent de donner du travail aux gens qui se présentent dans les centres d'emploi du Canada ont l'impression que les fonctionnaires ne veulent pas vraiment servir la population du Canada.

Je ne veux pas mettre tous les fonctionnaires dans le même panier. Je suis déjà intervenu au sujet de ce projet de loi précédemment et j'ai dit que, à mon avis, une des plus grandes richesses de notre pays, c'est la fonction publique du Canada. Je travaille dans cette région depuis 1978, et quelques-unes des meilleures personnes que j'ai rencontrées dans ma vie sont des fonctionnaires fédéraux. Je dis cela en tout sincérité.

Lorsque vous vous rendez compte du nombre de personnes que touche une institution de 300 000 employés, pendant 10 à 12 heures par jour, tous les jours de la semaine, vous réalisez que si le moral de cette organisation n'est pas bon, cela finira par déteindre sur le moral et l'attitude des personnes qu'elle sert. Au Canada, la fonction publique touche tous les aspects de notre vie quotidienne.

• (1640)

La partie qui m'intéresse, c'est celle qui touche les interactions entre la fonction publique et le monde des affaires, c'est-à-dire la petite, la moyenne et la grande entreprise de ce pays.

Je voudrais vous donner un exemple positif. Il y a cinq mois environ, une société qui fabrique des camions de pompiers, Amertek, traversait une période difficile du point de vue des liquidités financières. Son contrat étant géré par la Corporation commerciale canadienne, Amertek a demandé à l'organisme gouvernemental une aide financière pour pouvoir satisfaire les demandes de ses banquiers.

Un fonctionnaire de la Corporation commerciale canadienne est venu vérifier les comptes de la compagnie et a constaté que la compagnie avait droit au montant qu'elle réclamait et qui n'avait pas été acquitté. Il s'est ensuite rendu à la banque, ici, à Ottawa, et a transféré l'argent dans le compte de cette petite entreprise. C'est un exemple de situation où un fonctionnaire a fait plus qu'on ne lui en demandait et non seulement a servi l'employeur qu'est cette compagnie mais a servi indirectement tous les employés parce qu'il a augmenté les fonds dont disposait cette compagnie et lui a conféré une nouvelle sécurité. La compagnie a pu poursuivre ses activités. Aujourd'hui, sa situation s'est rétablie et elle fonctionne mieux que jamais. Ce genre d'attitude, faire plus qu'on nous le demande, est d'une grande importance quand les temps sont durs.

Il y a aussi beaucoup d'autres cas où, parce que le moral est bas dans la fonction publique, nous n'obtenons pas ce service de qualité qui a toujours été associé à cette formidable institution qu'est la fonction publique du Canada.

J'espère, comme mon collègue le député d'Ottawa—Vanier, que l'on analysera plus en profondeur ce projet de loi. On se sert trop souvent, et ce n'est pas la première fois que je dis cela, des fonctionnaires comme boucs émissaires quand, tout à coup, les choses se mettent à mal aller au gouvernement. Combien de fois a-t-on entendu des gens dire que les fonctionnaires ne travaillaient pas!

Ce dont nous devons nous rendre compte, c'est qu'en tant que politiciens, nous sommes inextricablement liés à la fonction publique. Si la fonction publique ne fonctionne pas aussi bien qu'elle le devrait, nous tous, ici présents, devons nous sentir visés. Nous oublions souvent cela. Si des gens se plaignent de la fonction publique, ils se plaignent de nous, en fin de compte. Parce que c'est à nous qu'il incombe de rendre la fonction publique attentive, accessible et énergique au sein de la société canadienne.

**M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke):** Madame la Présidente, à titre de président du Comité permanent des comptes public en 1989, 1990 et 1991, je sais que notre comité a tenu plusieurs audiences sur le document FP 2000 que le gouvernement a déposé.

Nous l'avons fait parce que le vérificateur général, qui travaille en étroite collaboration avec le Comité des comptes publics, avait indiqué que la fonction publique canadienne connaissait des difficultés qu'il fallait résoudre afin d'assurer l'efficacité du gouvernement lui-même. Il est devenu évident, durant ces audiences du Comité des comptes publics, que l'on n'accordait pas suffisamment d'attention à Fonction publique 2000 car les employés n'étaient pas consultés. La consultation se faisait du haut vers le bas et non auprès des employés des premières lignes qui doivent répondre au public quotidiennement.

On a constaté un haut niveau de frustration chez ceux qui ont défilé devant le Comité des comptes publics à cette époque. Cette frustration prouvait bien qu'il était essentiel d'entamer des discussions franches et ouvertes au sujet du document FP 2000 du gouvernement.

Après ces audiences, nous avons présenté à la Chambre un rapport contenant plusieurs recommandations très importantes issues de réunions qui avaient eu lieu. J'aimerais maintenant répéter pour le bénéfice de la Chambre et pour mémoire la recommandation 18 a). Nous recommandions dans notre septième rapport que le gouvernement dépose un document de travail avant de présenter des modifications législatives ou administratives, et que ce document de travail renferme les principales conclusions et recommandations découlant de Fonction publique 2000.

La partie b) demandait que le document de travail susmentionné soit confié à un comité spécial de la Chambre des communes.

Comme vous le savez, madame la Présidente, le Comité permanent des comptes publics doit maintenant tenir des audiences sur pratiquement tous les ministères et organismes du gouvernement. Le rapport du vérificateur général est très épais. Il y a beaucoup de travail à abattre et cela exige beaucoup des membres du comité. Nous n'avons donc pas eu le temps de nous occuper de tout le rapport seuls. Nous avons recommandé la création d'un comité spécial de la Chambre des communes sur la fonction publique qui aurait été chargé de consulter les employés, les syndicats de la fonction publique et les autres parties concernées, puis de faire rapport à la Chambre dans un délai raisonnable.

Si je me souviens bien, j'ai déposé le rapport contenant cette recommmandation à la Chambre le 8 novembre 1990. Nous attendions une réponse du gouvernement avant le 30 novembre. Comme vous le savez, le Comité permanent des comptes publics a le droit de fixer un délai lorsqu'il adresse une requête au gouvernement et il appartient au gouvernement d'y donner suite ou de la rejeter.

Le président du Conseil du Trésor et moi avons échangé plusieurs lettres au sujet de ce comité spécial. Le président s'était lui-même engagé à créer ce comité pour tenir les audiences, mais il ne l'a pas fait. Il n'a pas respecté l'engagement qu'il avait pris face au Comité permanent des comptes publics. Comment le système parlementaire peut-il fonctionner si les hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor et du Conseil privé entendus par le Comité des comptes publics prennent des engagements qu'ils ne respectent pas?

Essentiellement, le gouvernement n'a pas présenté le document énonçant ses grands objectifs que nous demandions pour en discuter. Puisque le comité spécial n'a jamais été mis sur pied, il n'a pas pu tenir d'audiences et discuter en profondeur et ouvertement du document du gouvernement sur Fonction publique 2000. Qu'est-il arrivé par la suite? Comme d'habitude, le gouvernement est allé de l'avant de façon autoritaire. Il a présenté son projet de loi à la Chambre.

• (1650)

Voyons ce qu'il en était de ces questions par le passé, en ce qui a trait à la fonction publique du Canada, car celle-ci est censée être apolitique dans ses opérations quotidiennes. Il est donc important qu'elle fasse preuve d'équité et d'indépendance vis-à-vis de la politique dans son fonctionnement de tous les jours.

À la fin des années 60, on a publié le rapport Finkelman, auquel nous avons consacré plusieurs réunions. C'est pourquoi votre Comité des comptes publics a recommandé que l'on adopte la même démarche cette fois-ci. De nombreuses réunions ont eu lieu sur ce projet de loi. Cependant, bien avant le projet de loi, le document avait lui-même été abondamment étudié en comité. Puis le projet de loi a été présenté à la Chambre. Il a été renvoyé à un comité spécial de la Chambre et c'est ainsi que ce projet de loi a fait l'objet de quelque 118 recommandations à la fin des années 60. Ce projet de loi a reçu un grand nombre d'amendements avant d'être renvoyé à la Chambre des communes. Je me souviens du président de ce comité. C'était M. Jean-Thomas Richard qui a longtemps été député d'Ottawa-Est. Aujourd'hui, cette circonscription coïncide avec celle représentée par le député d'Ottawa—Vanier.

Il a fait de l'excellent travail. Les députés de tous les partis qui avaient siégé à ce comité s'en étaient tellement bien occupés que le projet de loi a soulevé très peu de discussions à la Chambre lorsqu'il y est retourné pour être lu une dernière fois et adopté. Les députés se répandaient plutôt en remerciements et en félicitations pour la collaboration qui avait animé ce comité. Ce projet de loi a donc été adopté sans difficultés par cette Chambre, tout simplement parce que le travail de base avait été fait d'avance.

Parce qu'il y a eu très peu de discussions de ce genre sur la mesure législative concernant Fonction publique 2 000 dont nous sommes saisis aujourd'hui, je suis entièrement d'accord avec mon collègue d'Ottawa—Vanier pour que la motion du gouvernement soit modifiée en retranchant tous les mots suivant le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit: «le projet de loi C-26 portant sur Fonction publique 2 000 ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'ordre soit révoqué, le projet de loi retiré et l'objet déféré au Comité permanent des comptes publics et que ce dernier fasse rapport à la Chambre sur la façon de procéder concernant ce projet de loi.»

Il ne fait aucun doute qu'il recommandera entre autres la création d'un comité spécial pour tenir ces audiences.

J'ai mentionné l'engagement que le président du Conseil du Trésor, avait pris vis-à-vis du Comité permanent des comptes publics. Il ne l'a pas respecté. Ce n'est pas surprenant étant donné que le gouvernement ne sait pas comment s'y prendre avec ses propres employés, qu'il ne sait pas comment s'y prendre pour restructurer la fonction publique et qu'il ne sait pas comment s'y prendre pour travailler avec les partis de l'opposition dans cette Chambre. À eux aussi il ordonne d'obéir.

La raison en est très simple. Le gouvernement n'est pas réformiste pour ce qui est de la législation et du fonctionnement quotidien du gouvernement. Il est réactionnaire. Il est dictatorial. Il gouverne le pays de haut, de façon arrogante et n'a que peu ou pas de contact avec les Canadiens ordinaires.

Les ministères sont dotés d'excellents fonctionnaires.

J'ai eu le privilège au fil des ans d'avoir affaire à d'excellents fonctionnaires de nombreux ministères, que ce soit celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des Travaux publics, de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, de la Défense nationale—qui compte un grand nombre de fonctionnaires fort dévoués—des Affaires extérieures, et d'autres encore.

Ces gens se donnent la peine de venir aux réunions que nous décidons d'avoir. Ils viennent nous voir dans nos bureaux pour discuter de problèmes. Je veux seulement leur rendre hommage; ils méritent mieux. Si nous voulons avoir dans ce pays une fonction publique professionnelle, ils méritent mieux que le traitement que leur accorde ce gouvernement en ce moment.

Je demande au gouvernement de laisser le champ libre aux discussions sur ce projet de loi, de le retirer et de le renvoyer à un comité spécial de la Chambre, pour que le débat puisse se poursuivre. Ainsi, lorsque ce projet de loi reviendra à la Chambre, ce sera sous une forme améliorée, acceptable, peut-être pas seulement à l'opposition mais à tous les employés. Faites-leur au moins cette grâce.

[*Français*]

**Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville):** Madame la Présidente, comme mes collègues qui m'ont précédée pour s'adresser au projet de loi C-26, je tiens moi aussi à appuyer l'amendement de la députée d'Ottawa-Ouest, à savoir: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Je crois qu'il est important de réviser la loi de la fonction publique du Canada, afin que tous les Canadiens et Canadiennes puissent recevoir un service de qualité, quel que soit leur lieu de résidence. Pour recevoir ce service de qualité, il est primordial que la fonction publique traite tous ses employés avec respect, sans favoritisme et surtout sans intimidation.

Le Parti libéral sait que seul le partenariat entre les secteurs public et privé saurait assurer l'édification du pays. Il est essentiel que tous soient conscients qu'ils participent à l'économie canadienne, depuis les organismes non gouvernementaux jusqu'au secteur public, en passant par les syndicats, sans oublier M. et M^me^ Tout-le-monde.

Le Parti libéral ne veut pas que soit passée une loi qui pourrait désavantager d'une façon quelconque la qualité des services offerts par la fonction publique. Il faut que nous puissions tous étudier ces changements en profondeur.

[*Traduction*]

Ce projet de loi est d'une extrême importance pour tous les Canadiens parce qu'il concerne les personnes mêmes qui ont pour mission de fournir les services du gouvernement fédéral à nos concitoyens. Je suis consternée de voir que le gouvernement conservateur a décidé d'agir de la sorte.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre appuient les articles de ce projet de loi qui contribuent à renforcer la fonction publique. Nous sommes en faveur de toutes les initiatives visant à rendre les services plus accessibles à tous les Canadiens et de toute décision de la part du gouvernement fédéral visant à améliorer les relations avec les employés.

Les Canadiens sont las de la confrontation. Ils ne veulent pas voir le gouvernement se chamailler avec ses employés. Alors que les Conservateurs sont plus enclins à favoriser la confrontation et les mesures coercitives, nous, les Libéraux, croyons au dialogue et à l'équité. Si on ne traite pas avec dignité les membres de la fonction publique, alors toutes les entreprises du gouvernement fédéral seront compromises.

Le Parti libéral a exhorté le gouvernement à établir un comité parlementaire spécial pour étudier le principe du projet de loi ainsi que son contenu dans le contexte global de FP 2000, comme l'a recommandé le Comité des comptes publics.

Il importe pour nous parlementaires de prendre notre temps pour renouveler la fonction publique. Les erreurs que nous commettrions aujourd'hui pourraient compromettre le fonctionnement du gouvernement fédéral pendant bien des années à venir.

Il est particulièrement important de régler cette question maintenant parce que nous nous trouvons dans un grave débat sur l'unité nationale.

Je ne peux que spéculer sur les conséquences qu'une bureaucratie démoralisée aurait sur les services et dans quelle mesure cela pourrait nuire au débat sur l'unité du Canada. Nous devons établir le comité spécial pour pouvoir vraiment trouver ensemble une formule qui donnera à notre pays la fonction publique qu'il mérite vraiment.

Le gouvernement est simplement incapable de diriger les affaires du pays et cela nuit au service fourni à tous les Canadiens. Son incapacité de traiter équitablement les fonctionnaires a eu des conséquences désastreuses. . .

[*Français*]

**Mme le vice-président:** Malheureusement, je me vois dans l'obligation d'interrompre l'honorable députée.

Comme il est 17 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.



# INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

## LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

**M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke)** propose: Que le projet de loi C-240, Loi modifiant le Code canadien du travail (renvoi injuste), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif B.

—Madame la Présidente, en abordant la teneur du projet de loi C-240 pour la deuxième ou la troisième fois probablement en autant d'années, je n'ai que quelques observations à faire. Je ne suis pas certain d'utiliser entièrement les 20 minutes dont je dispose.

Voici quelle est la teneur du projet de loi, telle qu'elle y est énoncée:

> Le paragraphe 94(3) du *Code canadien du travail* est modifié par adjonction de ce qui suit:. . .

Pour situer l'alinéa dans son contexte, il faut lire: il est interdit à tout employeur:

> *h*) de suspendre ou congédier une personne qui travaille pour lui, de lui imposer des sanctions pécuniaires ou autres, ou de prendre à son encontre d'autres mesures disciplinaires, parce qu'elle a refusé d'accomplir un acte qu'elle a des motifs raisonnables de croire interdit en droit.

À très simplement parler, il s'agit d'un projet de loi tout simple qui s'inspire d'une idée toute simple qui ne dissimule rien et n'a rien de bien compliqué.

Il devrait être dans l'intérêt public que le Parlement adopte une modification au Code canadien du travail qui permette à tous les employés relevant de la compétence fédérale d'aider le gouvernement à faire respecter les lois canadiennes.

Cela me paraît un objectif raisonnablement noble pour presque n'importe qui, même cette mesure en elle-même ne suffirait probablement pas dans certains cas à pousser des employés à risquer de perdre leur emploi en refusant d'exécuter un ordre direct, ce qui constitue normalement dans l'industrie une cause de renvoi.

Avec d'autres types de mécanismes d'application des lois, avec les processus de grief et d'arbitrage et les recours judiciaires, et avec, espérons-le, d'autres types de modifications à d'autres lois concernant notamment la divulgation, elle peut aider beaucoup d'employés partout au Canada à avoir le bon sens de courir le risque qu'il y a à refuser d'exécuter certains ordres de leur employeur dont l'exécution les rendrait coupables, eux et leur employeur, d'une infraction à la loi.

Je vais vous donner deux ou trois exemples de domaines où cela pourrait se produire; ce pourrait être un outil nécessaire ou valable pour la protection de l'environnement.

Il n'est pas inhabituel de trouver aujourd'hui au Canada de nombreux employés à qui on demande assez fréquemment de déverser des substances toxiques dans des cours d'eau ou dans des endroits où la loi l'interdit, malgré les restrictions inscrites dans les permis d'exploitation pour lutter contre la pollution, malgré les lois et autres règlements qui sont conçus pour empêcher une entreprise de déverser de telles substances.

C'est presque chose courante dans certaines industries de nombreuses villes industrielles, par exemple. Il ne s'agit pas nécessairement de secteurs de compétence fédérale, mais c'est parfois le cas. Et c'est un sujet de plaisanterie entre les employés de ces industries et les citoyens de ces villes.

Dès que la nuit tombe, si on pouvait allumer des projecteurs, on verrait tout ce que les gens peuvent déverser dans les cours d'eau bien que ce soit répréhensible non seulement d'un point de vue moral, éthique ou environnemental, mais aussi d'un point de vue légal, en vertu de lois provinciales ou fédérales.

Ces pratiques sont devenues tellement fréquentes que le Parlement et les autres assemblées législatives doivent absolument indiquer clairement aux travailleurs qu'ils ont le droit de dire non sans que cela menace leur gagne-pain.

C'est certainement le moins à quoi ils puissent s'attendre du Parlement, qui est censé être là pour adopter des lois qui protègent le public et pour créer des mécanismes permettant d'appliquer ces lois.

Mon plaidoyer vise à permettre aux travailleurs de participer à l'application des lois. Je sais que, dans des débats précédents à la Chambre et dans bien des discussions privées, nombreux ont été ceux qui disaient qu'il y a des possibilités de recours évidentes pour les travailleurs qui refusent d'obéir à un ordre de toute évidence illégal. Ils disaient que les procédures d'arbitrage et de règlement des griefs les protégeaient et que les tribunaux viendraient à leur rescousse.

Mais ce n'est pas toujours le cas. Et de nombreux travailleurs ne croient pas que ce sera le cas. Dans cette mesure, ils ne vont pas risquer leur gagne-pain et leurs 10, 15 ou 20 années d'ancienneté pour faire appliquer une loi, ou pour ne pas se retrouver dans une position où ils enfreindraient une loi.

Encore une fois, il faut leur faciliter la tâche pour qu'ils nous aident à faire respecter les lois que nous adoptons.

Voici un autre exemple. Les médias rapportent toutes sortes d'histoires concernant la perception de droits aux frontières. De nombreux douaniers estiment que des sommes importantes échappent à l'État parce qu'on expédie des marchandises sans avoir rempli et présenté les manifestes, connaissements et autres déclarations réglementaires.

On passe des marchandises en contrebande et, parfois, probablement sur l'ordre d'une personne autre que le chauffeur du camion. C'est une pratique qui s'établit au fil des ans.

Quand les gens s'adonnent à ce genre d'activités, surtout en période de compressions budgétaires dans la fonction publique, on n'enregistre pas toutes les recettes que l'on devrait, notamment parce que les employés n'ont pas, à mon avis, l'impression de pouvoir, à eux seuls, mettre un terme à ces manoeuvres tout en ayant la certitude que leur emploi et leur source de revenu seront protégés.

Nous aimons tous croire que les gens diraient: «Vous me demandez d'enfreindre la loi. Je refuse catégoriquement de le faire.» Ils risqueraient ainsi de perdre leur emploi rémunérateur pour de nombreuses années à venir. Les gens refusent de prendre ce genre de risques.

Il y a à peine une semaine, nous avons été saisis d'un autre projet de loi d'initiative parlementaire. C'était le 4 février, je crois, et il s'agissait de la mesure législative sur les révélations que propose ma collègue, la députée de Mission—Coquitlam. Encore une fois, l'objet de ce projet de loi coïncide avec celui de la mesure que nous étudions aujourd'hui. Dans le projet de loi de ma collègue, on aborde la question d'un angle différent et on prévoit des modifications à plusieurs mesures législatives afin d'atteindre les objectifs visés. Cependant, on précise bien que les employés auraient le droit de dénoncer leur employeur s'ils le soupçonnent de commettre des méfaits. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui cherche, lui, à protéger le gagne-pain des employés.

• (1710)

Il ressemble un peu à une disposition du Code canadien du travail, l'article 138 de la partie II, si je ne m'abuse, où on dit que l'employé a le droit de refuser d'obéir à un ordre s'il a de bonnes raisons de croire que le travail qu'on veut lui confier pourrait mettre sa vie en danger ou l'exposer, lui et d'autres, à des blessures. Les mêmes principes s'appliquent ici.

Pendant de nombreuses années, chaque fois qu'un projet de loi similaire était présenté à la Chambre, les membres du gouvernement qui a rendu l'âme en 1984 soulevaient les mêmes objections qu'on entend de nos jours au sujet de ce projet de loi et de la mesure que ma collègue de Mission—Coquitlam a présentée il y a environ une semaine.

À l'époque, les gens croyaient que, s'ils déposaient un grief et comparaissaient devant un arbitre ou un tribunal, la loi, les tribunaux et le système juridique défendraient sûrement leur droit de protéger leur vie en refusant d'obéir à un ordre direct, mais cela ne s'est pas produit tant que nous n'avons pas adopté ce genre de lois. Il est encore parfois difficile de convaincre les employés de prendre les risques nécessaires simplement pour se protéger. Si, en plus, on leur demande de risquer leur gagne-pain pour faire respecter la loi, il est encore moins probable qu'ils acceptent ce risque. Les gens ne s'exposent pas à ce genre de risques. Les gens rêvent s'ils pensent que les employés ordinaires sont tellement consciencieux qu'ils se disent: «Mon Dieu, ce qu'on me demande de faire est contre la loi et, même si je risque de perdre mon emploi, mon gagne-pain, ma pension et tout le reste, je vais respecter la loi parce que je suis un bon citoyen.» Ils n'ont simplement pas cette réaction.

Quels que soient le parti, la philosophie ou l'idéologie, il y a encore beaucoup de députés fédéraux et provinciaux qui, à mon avis, sont des idéalistes libéraux, et le fait qu'ils soient libéraux, conservateurs ou socialistes ou quoi que ce soit d'autre n'a aucune importance. Beaucoup de gens ont tendance à penser, lorsqu'ils terminent leurs études, que quelque chose est vrai simplement parce que c'est écrit dans la loi, et que les gens ont certains droits simplement parce que nous disons qu'ils les ont. Dans bien des cas, ils n'ont pas ces droits.

Même avec ce genre de mesure législative, si elle était adoptée—et j'espère qu'elle finira par l'être, de même que la mesure législative connexe sur la divulgation, que j'ai mentionnée, et d'autres—nous aurons encore de graves difficultés parce que c'est difficile d'appliquer une mesure très claire comme celle-ci à moins d'avoir un syndicat et un comité militant très fort qui s'assureront que les membres comprennent leurs droits et qui seront prêts à lutter aux côtés des membres pour voir à ce que leurs droits soient protégés par la loi et à ce que cette protection soit réelle.

Je sais bien que, même si nous avons toutes ces garanties, cela ne veut pas dire que tous les membres de la société seront protégés s'ils veulent être de bons citoyens. Cependant, cela contribuera au moins à leur donner un sentiment de sécurité. Ils sauront que le Parlement a dit très clairement qu'ils ont ces droits et que les législateurs de ce pays les aideront s'ils choisissent d'aider le Parlement et les autorités compétentes à faire respecter les lois que nous avons jugé bon d'adopter.

Je ne veux vraiment pas en dire davantage. C'est un concept simple. Je crois qu'il est quand même valable et important mais, encore une fois, je sais bien que ce n'est pas une solution magique qui fera de notre société la société idéale.

Cette mesure législative est utile si elle contribue à donner aux employés qui relèvent du gouvernement fédéral un certain sentiment de sécurité, à leur montrer que nous avons l'intention de protéger leur gagne-pain. S'ils nous aident à faire respecter les lois que nous adoptons, nous aurons donc fait quelque chose de valable. J'espère que les autres députés sont d'accord avec moi. Je sais qu'il y a probablement des amendements qu'un comité pourrait apporter au projet de loi dont nous sommes saisis pour l'améliorer, pour le rendre plus efficace et pour prévoir des sauvegardes contre les abus de la part des employés, car il y a toujours cette possibilité. Je ne le nie pas. Il y aurait peut-être aussi d'autres mesures législatives connexes qui pourraient être adoptées.

Je crois que le concept et le but visé sont valables. J'espère que les députés sont d'accord avec moi et accepteront de renvoyer ce projet de loi au Comité législatif B, comme le précise la motion.

**M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir vous entretenir du projet de loi C-240 présenté aux Communes par le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke, qui est de Colombie-Britannique comme moi.

Au cours de mes brefs propos, je ferai d'abord remarquer aux députés qu'un examen du Code canadien du travail révèle immédiatement l'existence de plusieurs mesures qui prévoient déjà la protection des travailleurs qui y sont assujettis.

Par conséquent, je doute que les changements proposés dans le projet de loi soient nécessaires. Je comprends néanmoins l'attitude du député et ses graves préoccupations. Il a déjà travaillé dans le mouvement syndical comme je l'ai appris en travaillant avec lui dans divers comités.

En fait, ce projet de loi pourrait même avoir certaines conséquences peu souhaitables dont il faudra tenir compte au moment de son examen, et l'un de mes collègues vous exposera ces conséquences dans un instant.

Il serait peut-être utile de donner aux députés un aperçu général de ce que le projet de loi propose et de ce qui existe actuellement dans la législation du travail fédérale. Le projet de loi propose une modification du Code canadien du travail qui s'appliquerait aux employés qui relèvent de la compétence fédérale. Les industries visées par le code sont nombreuses et oeuvrent dans des domaines économiques et industriels fort diversifiés.

Parmi tous ces domaines, notons le transport interprovincial et international, soit par rail, par avion, par camion et par autocar. Sont également compris le téléphone, le télégraphe et le télécâble, la navigation maritime, le débardage, la radiodiffusion, les banques, les pipelines, les traversiers, les tunnels et les ponts, la pêche primaire et la plupart des sociétés d'État.

Ajoutons certaines entreprises que le Parlement est tenu de déclarer essentielles dans l'intérêt général du Canada, notamment les silos, les mines d'uranium et la transformation d'uranium, les minoteries et les fabriques d'aliments pour bétail. Telles sont les industries auxquelles le code s'applique et qui seraient touchées par les propositions du projet de loi C-240 du député.

Il faut bien faire comprendre les dispositions du projet de loi. Le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke recommande d'ajouter au paragraphe 94(3) sur les pratiques déloyales de travail du code, un paragraphe qui interdirait à l'employeur de faire preuve de discrimination à l'égard d'un employé qui refuse d'obéir parce qu'il juge illégal l'acte qu'on lui demande d'accomplir.

Voici le libellé de la proposistion:

> Il est interdit à l'employeur et à quiconque agit pour son compte:
>
> *h*) de suspendre ou congédier une personne qui travaille pour lui, de lui imposer des sanctions pécuniaires ou autres, ou de prendre à son encontre d'autres mesures disciplinaires, parce qu'elle a refusé d'accomplir un acte qu'elle a des motifs raisonnables de croire interdit en droit.

Une simple lecture de l'article 94 de la Partie I du code indique les nombreuses interdictions de pratiques déloyales en matière de relations industrielles imposées à un employeur. Par exemple l'alinéa 94(3) *f*) interdit à l'employeur de faire des distinctions injustes à l'égard de l'employé qui refuse d'accomplir un acte qui serait interdit par le Code canadien du travail. En d'autres termes, si l'acte envisagé est interdit par le code et que l'employé refuse de l'accomplir, l'employeur ne peut pénaliser cette personne et le code prévoit certaines protections à cet effet.

• (1720)

Un autre exemple de la protection accordée aux employés est donné à la Partie II du code, qui traite du droit de refuser de faire un travail dangereux. Si l'employé est raisonnablement sûr que certaines conditions de travail constituent un danger, il peut refuser de faire ce travail. L'employé ne peut cependant pas refuser si son refus devait mettre la vie, la santé ou la sécurité d'une autre personne directement en danger ou si le danger est inhérent à son travail ou constitue une condition normale de son emploi.

Un exemple d'une telle situation pourrait être celle où un agent de bord découvre des conditions dangereuses dans un avion et les signale au capitaine afin de remédier au problème. Ces conditions périlleuses constituent un motif valable pour refuser de travailler. Toutefois, l'agent de bord n'a plus de motif de refuser de travailler lorsque les problèmes ont été corrigés.

Conformément à la procédure prévue à la Partie II du code, l'employé doit signaler toute situation dangereuse à son employeur et à un membre du comité de santé et de sécurité, si un tel comité existe dans l'entreprise, ou au représentant attitré de santé et de sécurité, selon le cas. Sur réception du rapport, l'employeur doit faire une enquête en présence de l'employé et d'un membre du comité de la santé et de la sécurité, lorsqu'un tel comité existe. Si, à l'issue de l'enquête, l'employeur ou le membre du comité décide qu'il n'existe aucun danger, mais que l'employé continue à être raisonnablement sûr qu'il existe un danger, il peut continuer à refuser de faire le travail. Mais l'employé doit alors, avec l'employeur, demander qu'une enquête soit faite par un agent de sécurité de Travail Canada. Si l'agent de sécurité décide qu'il n'existe aucun danger, l'employé ne peut plus continuer à refuser de faire le travail.

Néanmoins, l'employé peut exiger que l'agent de sécurité renvoie sa décision au Conseil canadien des relations du travail. La décision rendue par le Conseil à cet égard est finale.

Ces dispositions établissent des sauvegardes qui protègent le droit que possède l'employé de refuser de faire un travail qui mettrait sa personne en danger, sans crainte de représailles de la part d'un employeur ni de congédiement. L'employé congédié pour avoir exercé ce droit en vertu de cet article du code a un droit d'appel auprès du Conseil canadien des relations du travail.

Ces dispositions ont été revisées et améliorées la dernière fois que des modifications majeures ont été apportées au code canadien du travail en 1984. Le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke croit sans doute que les modifications proposées dans son projet de loi pourraient renforcer le droit du travailleur de refuser de faire un travail qu'il ou elle juge contraire à la loi. Aucun député, j'en suis sûr, ne se prononcerait contre une amélioration des droits des Canadiens.

Cependant, j'oserais dire que le projet de loi C-240 n'apporte rien de nouveau, qu'il n'ajoute rien au droit du travail. Je vous ai donné des exemples de la protection accordée par le Code canadien du travail aux employés qui s'estiment lésés et de leur droit à divers recours contre un congédiement injuste découlant d'un ordre d'un employeur de transgresser certaines dispositions du code. La protection prévue à cet égard dans le Code canadien du travail est exhaustive. Il est bien clair que toute action qui transgresserait le Code canadien du travail serait sujette aux dispositions punitives du code lui-même, et c'est bien ainsi.

J'ajouterai que, dans les cas d'employés à qui on ordonne d'accomplir des actes qui transgressent une loi autre que le Code canadien du travail, c'est le Code criminel qui s'applique et les sanctions appropriées qui y sont prévues.

Par conséquent, je soutiens respectueusement que les dispositions actuelles du Code canadien du travail protègent les travailleurs contre les représailles arbitraires d'un employeur. La modification proposée, quoique inspirée par de bonnes intentions, ne devrait pas être adoptée. Je comprends bien le point de vue du député, mais j'estime qu'il vaut mieux laisser le Code tel quel.

**M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold):** Madame la Présidente, je vous remercie encore une fois de m'avoir donné la parole. Les députés qui ont parlé avant moi ont dit que ce genre de disposition du Code canadien du travail remonte à peu près à 1984. J'ai le plaisir de vous signaler qu'à l'époque, j'ai contribué à élaguer le libellé du Code du travail. J'ai lu très attentivement le projet de loi C-240. J'aurais tendance à reconnaître que d'une manière générale les corrections ou les modifications sont proposées de bonne foi. Je tiens à en féliciter mon collègue de la Colombie-Britannique.

Par contre je suis enclin à penser que le Code du travail, à l'intérieur du champ de compétence du gouvernement fédéral, a donné largement les moyens aux employés de refuser de faire un travail qu'ils jugent illégal ou dangereux.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que si un employeur demande à un employé de faire quelque chose d'illégal, il commet non seulement une infraction au Code canadien de travail, mais aussi au Code criminel et j'estime qu'en insinuant que celui-ci ne protège peut-être pas un employé qui refuse de travailler dans ces conditions, le député de Kootenay-Ouest montre qu'il manque un peu de confiance dans les lois de notre pays.

Je n'ai pas d'expérience dans le domaine syndical. Par contre, j'ai occupé des postes où j'étais syndiqué, et je sais que même si la majorité écrasante des travailleurs syndiqués sont très consciencieux, il pourrait arriver qu'un employé fasse un mauvais usage de cette mesure.

J'ai lu le texte de l'entrevue que le député a donnée le 4 décembre 1991 pour défendre plus ou moins son bill qu'il était sur le point de présenter à la Chambre. Le député avait dit alors qu'il n'était pas toujours possible de croire qu'un citoyen allait refuser de faire quelque chose parce que c'est illégal. D'après lui, il y a la crainte de perdre son emploi qui entre en jeu. Je vous signale que la plupart de nos citoyens ont le courage de leurs convictions; je suis prêt à leur laisser le bénéfice du doute et à affirmer qu'ils se défendraient si on leur demandait de faire quelque chose d'illégal.

Une des personnes qui ont questionné le député à l'époque, le député de Kingston et les Îles, lui a demandé si cela s'appliquerait également à un travail nocif pour la santé. À cet égard, je suis tout à fait du même avis que le député de Kootenay-Ouest. Je crois toutefois que s'il s'agit d'un acte illégal, l'employé sera protégé par le Code criminel et en tout cas par le Code canadien du travail.

Quand on parle d'initiatives ou de travail dangereux pour la santé, cela me rappelle des cas qui se sont déjà produits, notamment la grève de l'amiante au Québec, qui avait été déclenchée à cause des risques que couraient les gens qui travaillaient dans les usines d'amiante. Ces travailleurs avaient raison de faire la grève non seulement à cause des conditions de travail en général, mais parce que leur santé était en danger.

On entend parler de plus en plus de l'environnement à l'heure actuelle. On entend parler par exemple du déversement de produits chimiques dans nos cours d'eau et dans nos lacs. Il faut sûrement mettre un terme à ces pratiques. Si le député, en présentant ce projet de loi d'initiative parlementaire, laisse entendre que les travailleurs du pays, syndiqués ou non, ne s'intéressent pas à notre environnement et que, par conséquent, ils ne dénonceront pas aux autorités des pratiques qu'ils jugent nuisibles à leur santé et à celle de leurs concitoyens, j'estime, madame la Présidente, que ces gens-là rendraient un bien mauvais service à notre pays.

• (1730)

Sauf votre respect, madame la Présidente, ils rendraient un bien mauvais service à notre pays. J'inviterais quiconque est au courant de ce genre d'activité à en aviser les autorités pour que celles-ci puissent prendre les mesures qui conviennent.

L'environnement, c'est l'affaire de tous. Si, en tant que Canadiens, nous ne sommes pas prêts à le défendre s'il le faut en faisant de la «divulgation», pour utiliser le terme du député, j'ai bien peur que le pays ne soit menacé.

J'ai lu le Code du travail cet après-midi et je me suis littéralement plongé dedans depuis les deux ou trois semaines que je suis le porte-parole de mon parti pour les questions liées au travail. Je puis dire, sans grand risque de me tromper, que le Code du travail comporte déjà une disposition qui a trait à ce que cette modification tente de prévenir.

J'estime que le Code du travail fédéral est plus rigoureux que ceux des provinces. Sauf tout le respect que je dois à mon collègue, je pense qu'il conviendrait plutôt de renforcer le Code du travail des provinces sur le plan de la protection des employés qui dénoncent des pratiques illégales ou nuisibles à leur santé. Ce problème incomberait donc aux assemblées législatives provinciales.

Mon parti est d'avis qu'il faut constamment réexaminer les lois, y compris le Code du travail du Canada, pour voir quelles améliorations il convient d'y apporter pour le bien-être des Canadiens.

En ce qui touche plus particulièrement ce projet de loi, le projet de loi C-240, même si on attire notre attention sur le Code du travail, je ne suis pas convaincu qu'il aurait l'effet escompté par le député.

À ce stade-ci, j'aurais plutôt tendance à dire qu'il faudrait que le projet de loi soit remanié si l'on veut qu'il modifie le Code du travail d'une manière qui soit profitable à tous les citoyens. Je pense que le projet de loi doit être retravaillé quelque peu, mais je félicite quand même le député de l'avoir proposé à la Chambre, afin que nous puissions encore une fois nous assurer que nos lois servent bien l'intérêt du pays.

[*Français*]

**M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane):** Madame la Présidente, je suis heureux aujourd'hui de pouvoir vous parler du projet de loi C-240 de l'honorable député de Kootenay-Ouest—Revelstoke et de prendre part au débat. Je suis sûr que les honorables députés comprendront l'importance de faire en sorte que nos lois du travail soient à jour et pertinentes, et qu'elles correspondent bien aux circonstances dans lesquelles évoluent les industries fédérales assujetties au Code canadien du travail.

Madame la Présidente, ce projet de loi semble constituer la réponse à l'évaluation que fait l'honorable député d'un événement isolé qu'il avait décrit lorsqu'une proposition semblable avait été débattue à la Chambre en 1983. La modification proposée au Parlement du Canada aujourd'hui concerne les gestes posés par un très petit nombre d'employeurs.

Madame la Présidente, le Code canadien du travail a été modifié dans le passé pour tenir compte des circonstances changeantes des industries de compétence fédérale. En effet, les modifications législatives doivent être envisagées en fonction du besoin pour le Parlement d'intervenir. Il incombe au parrain du projet de loi de prouver que les travailleurs et les travailleuses du Canada ont besoin d'une législation nouvelle ou modifiée afin de protéger et de promouvoir leurs droits dans leur lieu de travail.

Si une telle preuve avait été faite par l'honorable député au cours de son intervention, nous aurions pu être davantage persuadés de la nécessité de modifier la loi. Madame la Présidente, nous avons déjà entendu parler de la façon dont l'employé est protégé contre les actes discriminatoires de l'employeur: celui qui, par exemple, demande à l'employé d'exécuter une tâche qui irait à l'encontre d'une loi, en vertu de l'article sur les pratiques déloyales de travail. Nous avons également entendu parler du droit de l'employé de refuser d'exécuter un travail dangereux. Les modalités d'appel dont ils ou elles disposent, de même que les mesures en place pour protéger les employés qui exercent de tels droits contre la discrimination de l'employeur ont été expliquées. Ces procédures sont énoncées dans la Partie II du Code canadien du travail.

Madame la Présidente, la Partie III du Code contient toutefois un autre article distinct, sous la rubrique des normes de travail, qui traite de congédiement injuste. À cet égard, je désire faire quelques brèves observations au sujet de ces dispositions, parce qu'elles sont un autre exemple important de la façon dont l'employé est protégé contre le traitement injuste d'un employeur. Les dispostions sur le congédiement injuste de la Partie III du Code prévoient en effet que l'employé a le droit d'adresser, dans les 90 jours qui suivent son congédiement, une plainte écrite à l'inspecteur fédéral, s'il considère que son congédiement a été injuste. Cette partie de la loi s'applique aux employés de compétence fédérale, qui ont terminé 12 mois consécutifs d'emploi ininterrompu auprès d'un employeur, et qui ne sont pas membres d'un groupe d'employés assujettis à une convention collective.

Madame la Présidente, selon les dispositions en question, l'employé ou l'inspecteur peut demander à l'employeur une déclaration écrite donnant les motifs du congédiement. Tout employeur saisi d'une telle demande est tenu de fournir à l'intéressé l'information demandé dans un délai de 15 jours. Sur réception d'une plainte, l'inspecteur doit s'efforcer d'aider les parties à régler la plainte, ou nommer un autre inspecteur pour ce faire. Une plainte qui n'est pas réglée à ce stade peut être renvoyée à l'arbitrage. En effet, dans un délai qu'il considère raisonnable, l'inspecteur peut remettre une réponse écrite, recommandant que la plainte soit renvoyée au palier suivant qui est l'arbitrage.

Le ministre du Travail peut alors nommer un arbitre pour entendre la plainte. L'arbitre doit donner aux parties toutes les possibilités de présenter des témoignages et des plaidoyers. Il doit décider si le congédiement du plaignant, ou de la plaignante, a été injuste, et rendre une décision finale à cet égard. Lorsque l'arbitre décide qu'une personne a été congédiée injustement, il peut ordonner à l'employeur concerné de verser à celle-ci des dommages et de la réintégrer dans son emploi. L'arbitre peut aussi prendre toutes les mesures jugées équitables pour exiger que l'employeur neutralise les effets nuisibles du congédiement.

Madame la Présidente, l'intégrité de ces clauses législatives et des détails qu'elles contiennent est impressionnante. Tout comme certaines autres garanties semblables, prévues aux Parties I et II du Code canadien du travail, ces dispositions constituent une base juridique complète, établie avec les droits des travailleurs, en vue d'une base juridique qui protège les droits du travailleur contre les actions discriminatoire de l'employeur.

Enfin, je crois avoir parlé de ce que je considère être deux aspects du projet de loi C-240. D'abord, plusieurs dispositions législatives existent actuellement afin de protéger les employés de traitements discriminatoires de la part des employeurs. Rien ne me porte à modifier mon opinion que le climat actuel de relations industrielles nécessite le dépôt d'une telle loi.

En second lieu, si ce projet de loi était adopté, je crois qu'il aurait tôt fait de devenir redondant, puisque les dispositions actuelles des Parties I, II et III du Code canadien du travail sont complètes et protègent entièrement les droits des travailleurs et travailleuses du Canada.

• (1740)

[*Traduction*]

**M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona):** Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Le député entend ainsi introduire une mesure législative qui renforcerait le Code du travail. Voilà donc, selon moi, une initiative très louable. Il croit qu'on a l'impression en général qu'un travailleur, qui signale une activité illicite ou qui se livre—parce qu'il y est forcé—à une

activité illicite et la signale ensuite aux autorités, risque d'être puni.

Je tiens à faire remarquer que cette protection est déjà prévue dans le Code du travail. Ce sont les procédures de règlement des griefs, celles qui régissent les cas de renvoi injuste et ainsi de suite. Au cours des années, de nombreuses consultations et améliorations ont donné lieu à l'établissement d'une amende dans le Code du travail. Il y a un équilibre des pouvoirs qui assure maintenant une bonne protection, surtout à ceux qui sont régis par le gouvernement fédéral.

Avec ce projet de loi, les gens pourraient s'imaginer que les dirigeants demandent à leurs employés de violer la loi et d'effectuer des activités illicites ou dangereuses. Or, je ne crois pas que ce soit souvent le cas de nos jours. Selon moi, les dirigeants d'aujourd'hui sont des gens responsables. Nous avons des règlements provinciaux et un Code du travail fédéral.

Les employeurs et les sociétés assujettis au Code du travail du Canada et qui sont spécialisés dans les transports ou les télécommunications, par exemple, ainsi que les grandes entreprises d'envergure nationale jouent un rôle clé dans notre économie.

Le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke a voulu présenter cette mesure législative pour répondre à un cas isolé qui s'est produit dans sa circonscription il y a bien des années. Je crois que ça concernait les usines de pâte à papier. L'amendement proposé ne donne pas une image juste des relations employeur-employés actuelles dans les industries de compétence fédérale.

Le Conseil canadien des relations du travail peut imposer plusieurs types de peines à un employeur, et il joue un rôle important à cet égard. Lorsqu'un employé est réprimandé pour avoir refusé de poser un geste parce qu'il avait des raisons de croire que c'était interdit par la loi, le Conseil peut prendre des mesures précises contre l'employeur.

Par exemple, en vertu de l'article 99 du Code du travail du Canada, le Conseil canadien des relations du travail peut d'abord obliger un employeur à rétablir dans ses fonctions un employé qui a été congédié ou qui a subi une forme de discrimination. Il peut aussi lui ordonner d'indemniser l'employé pour la rémunération perdue à la suite de cette discrimination.

Nous en avons deux exemples. L'employeur peut être obligé de rétablir l'employé dans ses fonctions et de lui verser une indemnité ou encore le Conseil peut lui demander d'annuler toute mesure disciplinaire ayant été prise contre l'employé. Ce sont des règles strictes qui sont prévues dans le Code du travail.

Ce député présente un projet de loi qui, s'il était adopté, annulerait les peines prévues dans le Code du travail et en imposerait d'autres. Je ne crois pas que ce soit approprié. Conviendrait-il que le Conseil canadien des relations du travail applique des mesures disciplinaires lorsque des employés auraient voulu faire respecter une loi autre que le Code du travail du Canada? La Loi canadienne sur la protection de l'environnement, par exemple, prévoit des mesures de protection précises envers les personnes ayant tenté de faire appliquer la loi.

Le paragraphe 58(4) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement stipule, et je cite: «Par dérogation à toute autre loi fédérale, aucun employé d'un ministère, d'une commission ou d'un organisme du gouvernement du Canada ou d'une société assujettie aux règlements d'application de l'article 54, ne peut être réprimandé, renvoyé ou harcelé pour avoir présenté un rapport.»

Chaque loi du Parlement prévoit des mesures disciplinaires qui lui sont propres. Le Code du travail du Canada a les siennes, et ces différentes mesures sont appliquées à chaque domaine de compétence.

Je tiens à signaler que c'est le Parlement qui est le mieux à même de juger de la gravité de telle ou telle situation et de déterminer quels sont les remèdes les plus appropriés dans les circonstances.

Dans le cas des relations de travail, il est probable que les interdictions et les amendes, ou le mode de redressement établi aux fins des relations de travail conformément au code canadien du travail, soient sans commune mesure avec les exigences prévues par d'autres lois. Les interdictions et corrections prévues dans le code ont été établies en fonction des droits accordés dans le code aux employés et aux employeurs. Elles ne devraient servir à aucune autre fonction que celle pour laquelle elles ont été d'abord établies.

Les travailleurs qui ont subi un traitement discriminatoire aux mains de leur employeur pour avoir tenté de faire respecter la loi disposent déjà de nombreux recours que d'autres députés ont exposés au cours du présent débat.

Je tiens à dire quelques mots d'un recours dont disposent les employés et qui n'a pas encore été mentionné. On a déjà donné bien des exemples des recours qu'offrent directement aux employés les dispositions des parties I, II et III du Code du travail. J'en ai déjà parlé. La Commission des relations de travail pourra peut-être intervenir et mettre fin à toute mesure disciplinaire, demander que l'employé soit rétabli dans ses fonctions et obliger l'employeur à indemniser l'employé. Mais il y a plus.

On n'a pas parlé, par exemple, de la procédure de règlement des griefs. En période de négociation collective ou, plutôt, une fois qu'une convention collective est signée pour, disons, deux ans, il ne peut y avoir de grève ni de lock-out pendant ces deux ans. Et pourtant, il faut quand même disposer d'un mécanisme de solution des différends et ce mécanisme s'appelle la procédure de règlement des griefs. Donc, il y a une procédure de règlement des griefs dont les employés peuvent se prévaloir.

La procédure de règlement des griefs fournit une voie de recours aux employés qui sont protégés par des conventions collectives. Les employés qui ne sont pas protégés par des conventions collectives peuvent quant à eux recourir aux dispositions sur le renvoi injuste contenues dans la Partie III du code. Ces dispositions énoncent les droits des employés non syndiqués, qui ne sont pas protégés par une convention collective. La procédure de règlement des griefs fournit une procédure d'appel aux autres employés.

Je tiens à préciser qu'on a prévu, dans les lois canadiennes du travail, des pénalités qui concordent avec la Loi sur les relations de travail et qui respectent l'esprit de la législation du travail. Pour cette raison et compte tenu des nombreuses voies de recours dont les employés disposent pour faire valoir leurs droits, je propose que nous laissions tomber le projet de loi C-240.

Je voudrais féliciter le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke de l'avoir présenté, car il s'agit d'un projet de loi des plus louables. Les buts qu'il poursuit sont dignes d'admiration. Je crois cependant que les employés ont déjà diverses voies de recours. La loi leur assure une protection totale, protection qui s'est avérée jusqu'à présent très forte et qui a bien fonctionné. C'est pourquoi j'estime que nous devrions abandonner le projet de loi.

**M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Madame la Présidente, c'est avec grand intérêt que j'ai suivi le débat sur le projet de loi d'initiative parlementaire C-240. Les députés qui ont participé au débat ont exposé à leurs collègues leurs observations sur la teneur du projet de loi présenté par le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke.

• (1750)

Tout au long de ce débat, il a été souvent question de l'objet du projet de loi ainsi que de certaines difficultés d'application ou de contradictions législatives qui pourraient survenir par suite de l'entrée en vigueur de ses dispositions.

Les députés qui ont pris part au débat ont fait des observations utiles et constructives, dont certaines sont particulièrement pertinentes, de sorte qu'à mon point de vue, il faudrait en tenir compte en étudiant l'acceptabilité des modifications proposées.

On a, entre autres, fait remarquer que d'autres lois protègent actuellement les employés contre le traitement injuste de leur employeur, en cas de refus d'accomplir un acte illicite. Soutenant qu'une telle protection existe déjà dans la loi, certains ont qualifié de superflues les modifications proposées dans le projet de loi C-240.

Par exemple, la partie I du Code canadien du travail protège le droit de l'employé de refuser d'accomplir un acte interdit par le code. Cette protection empêcherait l'employeur d'exercer une discrimination contre un employé ou de lui imposer un traitement inéquitable sous forme d'une réduction de salaire, d'une suspension ou d'un congédiement s'il refuse d'exécuter un ordre de l'employeur qui est expressément interdit par le code.

On trouve un autre exemple dans les dispositions sur la santé et la sécurité qui sont prévues à la Partie II du code. Dans ce cas, elles protègent l'employé qui refuse de faire un travail dangereux contre des sanctions ou des représailles, incluant le congédiement, de la part de son employeur. L'employé qui est congégié parce qu'il exerce ce droit de refus prévu dans cette section du code a le droit d'en appeler, dans ce cas, auprès du Conseil canadien des relations du travail.

La Partie III du code, qui traite des normes relatives à la main-d'oeuvre, comporte une section sur le congédiement injuste. Il y est prévu qu'un employé, qui n'est pas représenté par un syndicat, peut déposer une plainte écrite auprès d'un inspecteur fédéral, s'il se croit injustement congédié.

Certaines dispositions prévoient une déclaration écrite de l'employeur des motifs du congédiement ainsi que des étapes ultérieures d'appel, dont la conciliation par l'inspecteur fédéral et la désignation d'un arbitre par le ministre du Travail.

Quand l'affaire est renvoyée à l'arbitre, chaque partie a toute possibilité de présenter des éléments de preuve et des observations avant qu'une décision définitive soit rendue.

On a également parlé du fait que les travailleurs syndiqués, aux termes du Code, sont visés par des conventions collectives qui renferment généralement des mécanismes de règlement des griefs. Ces mécanismes prévoient une procédure d'appel pour les employés assujettis à une convention qui se sentent lésés dans leurs droits alors que les dispositions sur les renvois injustes de la Partie III du Code canadien du travail touchent les employés non syndiqués qui ne sont pas visés par une convention collective. La procédure de règlement des griefs permet aux employés syndiqués couverts par une convention collective de faire appel.

En outre, il faut remarquer que les dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne donnent préséance au rôle du citoyen dans la société et chargent la Commission canadienne des droits de la personne d'entendre les plaintes de particuliers.

S'il existe une autre procédure de révision à laquelle le plaignant peut avoir recours ou s'il y a une autre loi renfermant une procédure plus appropriée pour traiter la plainte, la Commission des droits de la personne précisera au plaignant la meilleure voie à suivre.

Tout à l'heure, un député a déclaré que souvent, les questions de relations de travail s'apparentent beaucoup à des questions visées par la législation sur les droits de la personne. De ce fait, la Commission canadienne des droits de la personne pourra manifestement offrir aux employés victimes d'une pratique discriminatoire comme celles dont il est question dans le projet de loi C-240, un autre moyen de faire appel. C'est certes là une question qui intéresse le parrain de ce projet de loi.

J'ai trouvé particulièrement intéressant de noter la notion de mesures disciplinaires progressives et son importance pour les arbitres dans le cadre de procédures d'appel dans les secteurs de compétence fédérale. Il s'agit manifestement d'un processus qui favorise un traitement équitable des employés soumis aux mesures disciplinaires.

L'envoi de lettres d'avertissement aux employés permet non seulement d'établir par écrit la procédure disciplinaire, mais également d'encourager les employeurs à traiter leurs employés de façon équitable.

Dans le contexte du projet de loi C-240, le processus en question encouragerait les employeurs à s'abstenir de conseiller aux travailleurs d'agir de façons contraires à la loi.

On a formulé tout à l'heure une observation importante au sujet des dispositions de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Cette loi protège de façon explicite les gens qui cherchent à faire appliquer ses dispositions; ils ne peuvent être victimes de mesures discriminatoires ni être renvoyés en définitive pour cette raison.

Cette protection est particulière à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement tout comme la disposition actuelle, le paragraphe 94(3) du Code canadien du travail, est propre à ce code et à aucune autre loi.

À l'instar du député qui m'a précédé, je me demande s'il convient de laisser le Conseil canadien des relations du travail se mêler, comme le prévoit le projet de loi C-240, de questions disciplinaires reliées à des tentatives faites par des employés pour faire appliquer des lois autres que le Code canadien du travail.

Cela montre bien que chaque type de loi devrait avoir ses propres mécanismes d'application et ses propres sanctions établies en fonction de la nature de la loi en question, et le Parlement est celui qui est le mieux placé pour trancher la question.

Dans le cas des relations de travail, les interdictions et les sanctions établies en ce qui concerne les mécanismes de recours aux termes du code tendaient à donner encore plus de poids aux droits accordés aux employés et aux employeurs par le code.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Sauf erreur, le temps de parole du député est écoulé. Le député de Bramalea—Gore—Malton a encore deux minutes à sa disposition d'ici à 18 heures.

**M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton):** Monsieur le Président, des orateurs précédents ont soulevé un certain nombre d'objections importantes au projet de loi C-240 dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Ils ont soutenu qu'il existe déjà des mesures pour protéger les employés lorsque leur employeur les oblige à accomplir un acte qui contrevient à une loi. Comme ils l'ont expliqué dans leurs observations, un employé est protégé de plusieurs façons contre la forme de discrimination décrite dans le projet de loi.

À mon avis, l'adoption de ce projet de loi ne servirait qu'à brouiller le fonctionnement de notre structure légale actuelle, puisqu'il assujettirait au droit du travail, qu'on trouve dans le Code canadien du travail, certaines questions qui sont traitées dans d'autres lois.

• (1800 )

Dans mes observations d'aujourd'hui, je voudrais commenter brièvement la Loi canadienne sur les droits de la personne. Lorsque nous songeons aux solutions de rechange qui s'offrent aux employés, y compris à ceux qui estiment être l'objet d'une discrimination ou de traitements injustes de la part de leur employeur, la Loi canadienne sur les droits de la personne est particulièrement pertinente. Elle énonce très clairement son objet dans son préambule. La loi a pour objet:

> de compléter la législation canadienne en donnant effet, au principe suivant: le droit de tous les individus, dans la mesure compatible avec leurs devoirs et obligations au sein de la société, à l'égalité des chances d'épanouissement.

Tandis que la Loi canadienne sur les droits de la personne. . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette, mais le temps attribué au député est écoulé.

L'heure réservée aux initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1), l'article est rayé du *Feuilleton*.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ÉCONOMIE

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, Lorsque j'ai posé la question à la Chambre, en octobre, j'ai demandé au ministre ce qu'il comptait faire au sujet des taux d'intérêt élevés, du taux de change élevé et de la forte imposition qui poussaient des milliers de Canadiens à aller faire leurs emplettes au sud de la frontière, transférant ainsi des milliers d'emplois du Canada aux États-Unis. À cette époque-là, le taux de chômage au Canada était de 10,2 p. 100 et le ministre nous affirmait que sa politique donnait des résultats. Je cite: «Je répète que le chômage régresse au lieu de s'aggraver.»

Aujourd'hui, le taux de chômage au Canada est de 10,4 p. 100. Le taux de chômage augmente. Mais ce n'est pas tout, il y a les milliers de gens qui ont cessé de chercher du travail et ne sont plus enregistrés. En plus de cela, il y a un nombre record de cas d'assistance sociale. Les mêmes maux—taux d'intérêt élevés, dollar trop haut, impôts trop lourds—continuent de ronger les Canadiens.

Le ministre ne déroge pas. Nous venons d'avoir une remontée des taux d'intérêt pour la troisième semaine consécutive. On l'a ainsi laissé monter de 47 points, dans le but de maintenir le cours du dollar, un cours qui est responsable de la perte de nombreux emplois. Notre taux d'intérêt est plus de deux fois plus élevé qu'aux États-Unis. Dans ce pays il est de 3,50 p. 100, alors qu'ici il est de 7,46 p. 100. C'est un écart avec le taux américain considérablement plus élevé que ce que nous avons jamais eu.

À qui cela peut-il bien être utile? Certainement pas aux producteurs, aux exportateurs et aux entreprises du Canada qui voudraient créer des emplois ici. C'est un problème lié à la politique, monsieur le Président. Aujourd'hui, nous avons eu une réponse. Plutôt que d'agir au niveau des structures fondamentales comme le régime fiscal, les taux d'intérêt et le dollar élevé qui poussent les emplois et les consommateurs au sud de la frontière, le gouvernement a adopté quelques mesures de fortune pour mettre un frein au magasinage transfrontalier qui fait des ravages dans toutes les collectivités situées le long de la frontière.

Aucune mesure fiscale ne s'applique à l'essence. Le gouvernement n'a rien fait au sujet du prix de l'essence au Canada et pourtant, le groupe d'étude du Parti libéral sur la désindustrialisation et le renouvellement économique a constaté lors de ces audiences que le prix de l'essence était la principale raison qui poussait les Canadiens à aller magasiner aux États-Unis. Des camionneurs sont venus nous dire qu'ils n'avaient pas acheté d'essence au Canada depuis six mois, qu'ils l'achetaient toute aux États-Unis.

Et ce n'est pas tout. Le gouvernement a tenté de faire chanter les provinces pour les amener à harmoniser leurs taxes de vente avec la TPS. Le gouvernement fédéral s'est dit prêt à percevoir les taxes de vente provinciales sur les produits achetés aux États-Unis, mais à la condition que les provinces harmonisent leur taxe de vente avec la TPS. En d'autres mots, à la condition qu'elles imposent leur taxe de vente sur les produits qui ne sont pas encore taxés comme les vêtements, les aliments, les chaussures, les livres et bien d'autres. Nous disons au gouvernement ce soir que les provinces ne cèderont pas à ce chantage en introduisant une TPS provinciale.

Enfin, le gouvernement détruit les entreprises de vente par la poste. Que fait-il? Il ne nous met pas sur le même pied que les États-Unis. Les Américains imposent des frais de 10 $ aux Canadiens qui font des affaires chez eux tandis que nous n'imposons que des frais de 5 $ lorsque ce sont eux qui font des affaires ici. Pour qui ce gouvernement travaille-t-il? Qu'il fasse ce qu'il doit faire.

**M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir répondre aux observations de mon collègue. Je voudrais rappeler aux députés de cette Chambre que nous tenons compte des citoyens de ce pays dans les politiques que nous avons établies et que nous continuerons d'adopter.

Nous devons être prudents. Nous devons faire attention à nos dépenses et nous devons voir à ce que l'harmonisation des produits nous fasse faire des économies. Le gouvernement croit que l'économie est sur la voie de la relance. Pour en arriver là, nous avons dû juguler l'inflation et réduire les pressions inflationnistes. Il n'y a aucun doute là-dessus. Je suis certain que le député en conviendra. En outre, nous devons absolument suivre ce programme pour maintenir les taux d'intérêt à leur bas niveau.

Nous croyons que nos politiques fonctionnent. Les pressions inflationnistes disparaissent. Au deuxième semestre de 1991, l'indice des prix à la consommation était de 1,7 p. 100. Les taux d'intérêts baissent petit à petit et ont chuté de près de 7 p. 100 par rapport au sommet qu'ils avaient atteint en mai 1990. Le taux préférentiel est de 7,5 p. 100 et c'est le taux le plus bas depuis mai 1973.

La relance de l'économie a commencé au deuxième trimestre de 1991 et elle se poursuit. Le taux de croissance annuel du PIB, qui est un indice économique, a été de 3,3 p. 100 au deuxième et au troisième trimestres de 1991. Au cours du quatrième trimestre, le rythme de croissance a connu une diminution due en grande partie à une faiblesse de l'économie mondiale, particulièrement à un ralentissement inattendu de l'économie américaine. À mesure que la croissance reprend aux États-Unis, les Canadiens bénéficieront d'un élargissement du marché des exportations et d'un renforcement de l'économie mondiale.

L'ÉDUCATION

**Mme Catherine Callbeck (Malpèque):** Monsieur le Président, je vous remercie de l'occasion qui m'est offerte de parler plus longuement d'une question que j'avais posée il y a quelque temps au ministre de l'Emploi et de l'Immigration relativement au manque d'engagement du gouvernement à l'égard des étudiants.

J'aimerais partager avec la Chambre, des réactions d'étudiants de l'Île-du-Prince-Édouard. Un rapport cité dans le *Guardian* d'aujourd'hui signale que les étudiants mettent en doute la sincérité du gouvernement fédéral quant à leurs besoins. Une délégation d'étudiants de l'île a indiqué que l'augmentation vertigineuse des frais de scolarité, les coupes dans le financement fédéral de l'éducation postsecondaire, les taxes sur les prêts étudiants et les livres faisaient qu'on doutait de la bonne foi du gouvernement à l'égard de l'avenir prospère des Canadiens.

Selon Andrew Hughes, représentant de la section de l'Île-du-Prince-Édouard de la Fédération canadienne des étudiants, les étudiants veulent que le gouvernement Mulroney commence à tenir les promesses qu'il fait lorsqu'il parle de la prospérité du pays. Il est difficile maintenant de croire à la parole du gouvernement. Au lieu de faciliter la tâche aux étudiants qui veulent poursuivre des études, il érige sans cesse des barrières.

Je rappelle les paroles de M. Hughes afin de démontrer qu'il ne s'agit pas d'un argument partisan, mais bien d'un argument légitime et nous tentons depuis quelque temps de présenter la même idée de ce côté de la Chambre.

Les répercussions des politiques de ce gouvernement en matière d'éducation sont de plus en plus visibles sur le marché du travail canadien et dans le rapport trimestriel sur la productivité.

Malgré le fait que le taux de chômage soit de 10,4 p. 100 au Canada et de 16,9 p. 100 dans ma province, qui connaît le second plus haut taux de chômage au pays, environ 300 000 emplois au Canada restent vacants.

Cette situation est inacceptable. On compte presque un million et demi de Canadiens sans travail. Il existe suffisamment de postes disponibles pour répondre à la demande de 20 p. 100 environ des chômeurs canadiens. Mais bon nombre de ces emplois exigent des compétences qui font défaut aux chômeurs. Ceci nuit aussi à la productivité de notre nation. Le même rapport trimestriel indiquait en 1989 que les entreprises canadiennes faisaient face à des problèmes de production parce qu'elles ne pouvaient trouver les employés qualifiés requis et qu'elles prévoyaient une dégradation à cet égard, à

moins que les politiques en matière d'enseignement et de formation ne soient modifiées.

• (1810)

Bien que la récession ait réduit l'envergure de ce problème, il est encore nécessaire d'améliorer la compétence de notre main-d'oeuvre. Le besoin en personnel compétent et instruit est flagrant. Malgré tout, le nombre de diplômés d'institutions postsecondaires ne diminue pas. Il est évident que pour que le pays prospère, pour que notre main-d'oeuvre soit compétitive, pour qu'on puisse faire baisser le taux de chômage, il faut s'assurer que notre système d'éducation soit accessible et abordable.

Je répète ma question au ministre. Le présent gouvernement abolira-t-il la surtaxe de 3 p. 100 sur les prêts étudiants? Est-ce qu'il retirera la TPS de 7 p. 100 sur les manuels scolaires? Cessera-t-il de couper le financement au titre des études postsecondaires, ce qui fait grimper en flèche les frais de scolarité? Ce gouvernement va-t-il reconnaître enfin que les étudiants de notre système actuel forment l'assise de notre compétitivité future? Le ministre acceptera-t-il de prendre des mesures aujourd'hui même?

**M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, l'initiative sur la prospérité est une occasion pour tous les Canadiens de contribuer à l'élaboration d'un plan d'action pour assurer l'avenir de notre bien-être social et économique.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déposé un document de consultation intitulé «Bien apprendre, bien vivre» à l'appui de cette initiative. Ce document énonce un certain nombre de défis que les Canadiens et le Canada devront relever en matière d'enseignement au cours de la présente décennie.

Pour relever les défis de l'avenir, le Canada devra améliorer son système d'enseignement. En effet, des qualifications professionnelles poussées, une économie compétitive, la prospérité économique et une bonne qualité de vie sont interdépendantes. Pour les conserver au niveau désiré, les Canadiens doivent édifier un système d'enseignement qui leur donnera des bases solides et qui produira des personnes hautement qualifiées.

Le gouvernement à lui seul ne peut créer le climat propre à la valorisation du savoir. Au contraire, le gouvernement, quel qu'il soit, ne peut pas grand-chose pour créer ce climat sans l'aide des autres. Il aura besoin de partenaires issus de tous les groupes concernés et c'est la raison pour laquelle il invite tous les Canadiens—parents élèves, enseignants, syndicalistes et patrons—à participer à cette initiative sur la prospérité.



## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap):** Monsieur le Président, j'ai pris la parole l'autre jour à la Chambre pour déclarer que d'un bout à l'autre de notre pays les 38 000 producteurs canadiens de lait, d'oeufs et de volaille sont prêts à prendre d'assaut la colline du Parlement pour protester contre la position hésitante du gouvernement à propos de l'avenir des offices de commercialisation et de la gestion de l'offre. Ils tiennent le gouvernement directement responsable de l'avenir de la gestion de l'offre et de l'agriculture canadienne.

Ils veulent que le premier ministre déclare que le gouvernement ne s'estimera satisfait que si on clarifie l'article XI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et que si on soutient sans équivoque la gestion de l'offre.

Les propositions qui ont été déposées le 11 décembre 1991 par le directeur du GATT, Arthur Dunkel, détruiraient effectivement l'article XI et, avec lui, les structures économiques que le Canada a mis en place pour ses industries du lait, des oeufs et de la volaille.

Les propositions Dunkel sont, à mon avis, une preuve indubitable que les États-Unis sont sur le point d'avoir gain de cause avec la gestion de l'offre au Canada. Ils ont imposé leur volonté en ce qui concerne l'élimination des quotas afin de pouvoir s'implanter sur le marché canadien.

L'établissement de tarifs douaniers serait un échec. C'est incompatible avec le principe de la gestion de l'offre. Cela la saperait à la base et, une fois la gestion de l'offre supprimée, il suffirait de réduire les tarifs douaniers et alors ils nous auraient à leur merci. Cela ouvrirait tout le marché canadien aux excédents de production agricole des États-Unis, ce qui porterait un coup fatal aux industries canadiennes productrices de lait, d'oeufs et de volaille.

Quand j'ai demandé le 5 février au premier ministre s'il allait se montrer ferme avec les Américains et déclarer son appui inconditionnel à la gestion de l'offre, il a répondu que le gouvernement avait constamment défendu énergiquement les offices de commercialisation canadiens et continuerait à le faire. C'est à cause de ce genre de déclarations que personne ne croit plus le premier ministre. Pendant qu'il fait des discours dithyrambiques sur les vertus de la gestion de l'offre, son ministre du Commerce extérieur avait donné à tous les ministériels des notes d'information sur la manière de supprimer la gestion de l'offre et pour vanter le principe de la tarification. Si vous ne me croyez pas, monsieur le Président, demandez seulement au chef de la Lower Mainland Dairymen's Association de Colombie-Britannique.

Alors que le gouvernement se vante de la manière dont il se bat pour défendre le principe de la gestion de l'offre, il se prépare secrètement depuis le début à supprimer les offices de commercialisation et à sacrifier l'avenir des agriculteurs canadiens.

L'autre jour, le premier ministre m'a réprimandé pour avoir demandé de nous montrer fermes avec les Américains. Il a tourné la question en ridicule en proposant de leur déclarer aussi la guerre. Le premier ministre sait parfaitement que le Canada est un véritable saint quand il s'agit d'observer les règles du GATT. Il sait pertinemment que nous nous sommes toujours conformés aux décisions du secrétariat alors que, ajouterai-je, d'autres pays parmi lesquels les Etats-Unis ont à volonté transgressé ses recommandations et ses décisions.

Je dis au premier ministre qu'il est maintenant temps de nous défendre et de nous affirmer. Il est temps de faire preuve de fermeté et de défendre l'avenir du secteur agricole canadien, de défendre le mode de vie qui est le nôtre car si nous perdons nos offices de commercialisation, nous allons perdre l'industrie. Nous allons mettre en danger 38 000 producteurs de lait, d'oeufs et de volailles dans toutes les régions du Canada, alors que ces mêmes producteurs assurent plus de 60 000 emplois dans le secteur de la production, et 36 000 dans celui de la transformation.

La tarification met en péril une industrie représentant 10 milliards de dollars. Si en l'occurence le gouvernement fait le chien couchant, il condamne au démantèlement un système qui assure directement plus de 97 000 emplois au Canada. C'est la raison pour laquelle les agriculteurs ont décidé de ne plus prendre de pincettes. Ils ne sont pas prêts à rester là les bras ballants à regarder s'écrouler tout le fruit de leurs laborieux efforts.

Ils sont en colère. Ils sont inquiets. Ils veulent que le gouvernement agisse. Qu'ils soient de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec ou d'ailleurs au Canada, tous les producteurs de lait, d'oeufs et de volailles sont prêts à se battre. Ils sont prêts à prendre d'assaut la colline du Parlement si le premier ministre et son gouvernement ne tiennent pas leur promesse de maintenir nos systèmes de gestion de l'offre et de protéger le mode de vie canadien.

**M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, il serait très facile de nous lancer dans un débat animé sur cette question, mais ce sera pour un autre jour.

On exagère, à mon avis, quand on prétend que les agriculteurs envahiront la colline du Parlement. Les porte-parole des localités agricoles et les leaders agricoles à qui j'ai parlé m'ont affirmé qu'ils voulaient manifester leur appui à la position du gouvernement, qui est aussi la leur, en ce qui concerne le renforcement et la clarification de l'article XI. Ils ne veulent pas créer de problèmes en organisant une manifestation houleuse. On exagère quelque peu quand on prétend que les agriculteurs envahiront la colline du Parlement, surtout d'après ce que m'ont dit les leaders agricoles avec qui j'ai discuté pas plus tard qu'à 16 heures aujourd'hui.

Il est également tout à fait ridicule d'affirmer que les ministériels possèdent un document où leur est décrite une stratégie visant à supprimer la gestion de l'offre. Si le député est si convaincu qu'un tel document existe, j'aimerais bien en voir un exemplaire. Il n'y a aucun parlementaire, à mon avis, qui en a un.

Le Canada appuie toujours aussi vigoureusement l'article XI. Pas surprenant que les producteurs canadiens demeurent perplexes quand ils entendent des déclarations comme celles qui ont été faites ici, à la Chambre, ce soir et pendant la période des questions. L'appui du gouvernement n'a jamais chancelé, il continue d'appuyer la position qu'il a adoptée il y a un peu plus d'un an et qui a été élaborée par les leaders agricoles et les gouvernements fédéral et provincial. Nous avons de grands défenseurs de cette position équilibrée que nous continuerons d'appuyer.

Je tiens à préciser à tous les députés que nous n'abandonnerons pas nos agriculteurs soumis à la gestion de l'offre pendant que se déroulent les négociations sur ce programme, car il s'agit, à notre avis, d'un bon programme. Le temps est venu de nous serrer les coudes, pas de nous chamailler, et il est regrettable que les commentaires formulés à la Chambre laissent très souvent entendre que les avis sont partagés à ce sujet, ce qui n'est pas le cas.

## LES IMPLANTS MAMMAIRES

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, chaque année, plus d'un million de Canadiennes apprennent officiellement qu'elles ont le cancer du sein. Plus de 150 000 femmes ont eu recours aux implants mammaires pour essayer de surmonter le traumatisme de la chirurgie et de l'amputation douloureuses et humiliantes qu'elles ont dû subir à cause de cette terrible maladie. Santé et Bien-être social Canada a toutefois apaisé leurs craintes en leur répétant à maintes reprises qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour conclure que ces implants présentaient un danger.

• (1820)

J'ai parlé aujourd'hui à une femme admirable que j'ai eu le privilège d'apprendre à connaître au cours des derniers mois. Cette femme a souffert d'un cancer, elle a subi une chirurgie, et on lui a ensuite implanté des prothèses de silicone. Ce n'était que le début. Elle a bientôt découvert que ces implants n'étaient pas sans danger. Même si Santé et Bien-être social Canada les approuve, ces produits peuvent causer des douleurs et des souffrances encore plus grandes. Des milliers de Canadiennes ont subi des complications majeures à cause de ces prothèses. Dow Corning, un important fabricant américain, a commencé à douter de la sûreté de ces implants dès 1971, mais il a néanmoins continué de les vendre. Cela remonte à 21 ans, à plus de deux décennies.

Santé et Bien-être social Canada a eu, lui aussi, des raisons de douter de la sûreté de ces implants; en 1986, c'est-à-dire il y a plus de cinq ans, un scientifique principal de Santé et Bien-être social a été congédié pour avoir mis en doute la sûreté de ces produits—et pourtant, on continue quand même de les vendre.

Plus tôt cette semaine, j'ai demandé au ministre de la Santé et du Bien-être social ce qu'il faisait pour garantir un processus d'examen efficace et sûr. Il m'a répondu qu'un processus d'examen sérieux était déjà en place; il a même eu le culot de pavoiser parce qu'il n'y a plus d'implants de gel de silicone disponibles sur le marché.

On a demandé aux fabricants de cesser la distribution de ces implants le mois dernier seulement. Nous savons toutefois qu'il s'en trouve encore dans la plupart des cabinets de médecins et que, tant qu'il y en aura, les médecins continueront de les utiliser.

Monsieur le Président, vous aurez remarqué que je n'ai pas mentionné le nom de cette femme; c'est parce que celle-ci a reçu non pas une mais plusieurs menaces de mort sur son répondeur téléphonique. Lorsqu'elle rentre chez elle le soir après son travail, elle écoute les messages et entend: «Vous allez mourir pour avoir fait ce que vous faites relativement à ces implants.» Cette femme a organisé un groupe, qui compte probablement 800 femmes, dans sa région. Le groupe se réunit régulièrement. En fait, celui-ci doit tenir une conférence très bientôt.

Cette personne a présenté des éléments de preuve concluants, en dépit de ce que le ministre a déclaré hier à la Chambre, portant que ces implants sont défectueux et qu'ils peuvent causer le cancer. Pourtant, le ministre persiste à nier que ce soit le cas.

Je mentionne que j'ai moi aussi reçu une menace. Cette menace m'a été faite par lettre par le distributeur du produit. Celui-ci me met au défi de dire à l'extérieur de la Chambre des communes ce que je dis ici au sujet de ce produit. Je considère qu'il s'agit là d'une menace et d'une forme de harcèlement de la pire espèce.

**Des voix:** Quelle honte!

**Mme Gaffney:** Je signale au ministre, encore une fois, qu'il est de plus en plus évident à mes yeux que l'on cherche à cacher quelque chose. Qui cache quoi, au détriment des femmes? Cette question est tellement grave que l'on devrait faire appel à la GRC pour qu'elle mène une enquête. Le ministre peut-il me dire ce qu'il va faire pour s'assurer que le processus d'évaluation des produits soit amélioré afin qu'une atrocité semblable ne se reproduise plus jamais et que le problème actuel cesse immédiatement?

**M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, le gouvernement tient à profiter de l'occasion, après tout le battage qui est fait depuis plusieurs semaines dans les médias et toutes les déclarations qui ont été faites à la Chambre, pour mettre les députés au courant des initiatives que prend le ministère au sujet des implants mammaires au gel de silicone.

Je tiens tout d'abord à signaler que le ministère de la Santé et du Bien-être social est très préoccupé par les rumeurs qui courent au sujet des risques de cancer chez les femmes qui se sont fait placer un implant mammaire. Je tiens à démentir immédiatement ces rumeurs: le Dr. Hans Berkel et ses collègues albertains ont démontré clairement que les femmes qui ont une prothèse mammaire ne courent pas plus de risques que les autres d'avoir un cancer du sein. Il a également découvert que les implants mammaires n'affectent pas les chances de survie des femmes atteintes d'un cancer du sein.

Il s'agit d'une étude très fouillée, monsieur le Président. Plus de 11 000 cas ont été suivis pendant une période moyenne de dix ans. Alors qu'on s'attendait normalement à avoir 49 cas de cancer du sein, il n'y a eu que 23 cas chez les personnes qui avaient des implants mammaires.

On a rarement vu une meilleure démonstration scientifique que celle-là des faibles risques que présente le recours à des prothèses médicales. Les résultats de ces recherches qui ont été effectuées au Canada par des épidémiologistes réputés sont confirmés par ceux qui ont été obtenus à la suite d'une étude analogue faite aux États-Unis.

Je tiens par conséquent à rassurer les Canadiennes qui ont des implants mammaires au silicone en leur disant que jusqu'à présent, on n'a aucune preuve qui permette de confirmer les rumeurs épouvantables qui sont répandues par les médias et par d'autres groupes.

Passons maintenant à la base de toute cette discussion: Elle est axée sur le fait que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'appuie sur des recherches scientifiques sérieuses et pas sur les nouvelles répandues par les médias, sur des rumeurs ou sur des témoignages concernant des cas extraordinaires, pour prendre ses décisions quand il y va de la sécurité publique.

## L'AGRICULTURE

**M. Vic Althouse (Mackenzie):** Monsieur le Président, le 21 novembre, immédiatement après l'annonce qu'une aide de 700 millions de dollars allait être accordée aux producteurs de céréales et d'oléagineux, je me suis levé pour demander au ministre de l'Agriculture quelles seraient les modalités d'application de ce programme parce qu'on avait également appris qu'un montant de 7$ l'acre serait versé pour les terres en culture, qu'un quart serait versé pour les terres ensemencées et laissées en jachère l'été et un quart, pour les cultures de fourrage.

Je veux que obtenir une autre réponse à cette question ce soir, parce dans sa réponse, le ministre de l'Agriculture a fait comme s'il ignorait les politiques de son gouvernement ainsi que les objectifs établis par son ministère.

Parmi les objectifs établis par son ministère figurent l'encouragement à la diversification et l'adaptation aux marchés.

Compte tenu de la situation des marchés, bon nombre d'agriculteurs, notamment dans le nord des Prairies, ont fait des cultures de fourrage, de luzerne et d'autres herbes sur de bonnes terres de catégories 2, 3 et 4. Certaines de ces cultures ont été transformées en cubes et en granules pour être expédiées vers les marchés japonais, sud-coréen et autres. Ce sont des denrées d'exportation. Elles sont soumises à des prix d'exportation. Comme partout ailleurs, leur marché a été détruit par la guerre commerciale que se livrent les États-Unies et l'Europe.

Dans sa réponse, le ministre semblait ne pas savoir que le prix du fourrage fluctue aussi selon les forces du marché et qu'il est également bas. Il semblait croire d'ailleurs que son gouvernement avait fait sa part pour la production de fourrage, parce qu'il a mentionné avoir payé quelque chose comme 50 millions de dollars dans la région des Prairies et 22 millions dans le reste du Canada pour promouvoir ce type de récolte, ce qui fait un total de 72 millions de dollars versés aux producteurs de fourrage.

Il n'a simplement pas tenu compte du sens de ma question. J'avais précisé qu'il s'agissait de la culture de fourrage sur les terres de catégories 1 à 4, les meilleures terres au Canada. Il aurait dû savoir, en tant que ministre de l'Agriculture, que le programme dont il parlait ne s'applique qu'aux catégories 5 et 6 et aux terres de moins bonne qualité. Il s'agit autrement dit des terres où, de toute façon, on ne devrait pas cultiver des céréales et des oléagineux.

Il est totalement passé à côté de la question et ne tient pas compte du vrai problème que connaîtront les agriculteurs, maintenant que ce programme et le régime universel sont en vigueur. Ces deux programmes ont été conçus sans considération du fait que la production de fourrage fait partie intégrante de la production agricole du nord des Prairies. Ils ont donc pour effet d'encourager sur ces terres le retour à la culture des céréales et des oléagineux, dont le système n'a pas besoin.

Je pense que le ministre doit reconnaître que la production fourragère est légitime et qu'il doit payer ces récoltes de la même façon que les céréales et les oléagineux.

**M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, je répète et j'insiste pour dire que le gouvernement a fini, comme toujours, par venir en aide aux agriculteurs avec un programme de 800 millions de dollars dans le cadre du deuxième volet des mesures de soutien et d'adaptation en agriculture. C'était en novembre 1991.

La façon dont l'aide a été versée aux agriculteurs découle de vastes consultations entre le gouvernement et les membres du comité de la troisième ligne de défense. Ce comité est constitué de représentants du secteur industriel, des producteurs, des universités et des gouvernements provinciaux.

L'aide a été distribuée conformément aux recommandations des représentants des producteurs, des universités et des gouvernements provinciaux. Voilà comment les choses se sont passées. La décision n'a pas entièrement relevé du ministre.

C'est le comité en question qui a recommandé que l'aide soit versée en fonction de la surface en multiplication et que l'on verse 25 p. 100 pour les surfaces en jachère et 25 p. 100 pour les surfaces en fourrage.

Cela montre encore que le gouvernement fédéral continue à consulter les intéressés avant de prendre quelque décision que ce soit. C'est une façon de faire que les partis d'opposition devraient appuyer.

• (1830)

Les députés doivent comprendre que, des trois options que le comité de la troisième ligne de défense à proposées au gouvernement, le gouvernement a choisi celle qui prévoyait les versements les plus élevés pour les surfaces en fourrage et les surfaces en jachère.

Conformément au premier volet des mesures de soutien et d'adaptation en agriculture, le gouvernement a versé 50 millions de dollars pour stimuler la production de fourrage dans la région des Prairies et 22 autres millions pour favoriser cette même production dans le reste du Canada.

On peut difficilement accuser le gouvernement de pénaliser les agriculteurs qui produisent du fourrage.

L'aide de 700 millions de dollars vise aussi à indemniser ce secteur pour les pertes qu'il a subies. Le bas prix des produits découlant de la guerre commerciale internationale nous a poussés à tenir ferme et à appuyer au Canada un programme qui compense pour les dégâts causés par les États-Unis et la CEE.

## DÉBAT SPÉCIAL

[*Français*]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément à l'ordre adopté le mercredi 5 février 1992, la Chambre continue à siéger à la seule fin de permettre aux députés de faire des exposés sur les résultats des discussions qu'ils ont tenues avec les électeurs de leur circonscription concernant la question constitutionnelle.

L'honorable député de Lévis a la parole.

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Monsieur le Président, au cours des derniers jours, on a vu plusieurs députés venir faire rapport à la Chambre des résultats de leurs discussions avec l'ensemble des Canadiens en rapport avec le processus constitutionnel. Au cours de 1991, pour ma part, j'ai également consulté l'ensemble des Canadiens, incluant, bien sûr, les gens de mon comté. J'ai centralisé mes questions sur l'aspect économique et certaines nouveautés qu'on pourrait inclure dans la Constitution que je définirais comme l'inclusion d'une clause anti-déficit dans la Constitution canadienne.

Je pense qu'on doit profiter du ralliement, du consensus général des Canadiens qui sont tous contre les accumulations de déficit. Alors, ce serait peut-être la bonne occasion d'inclure dans notre Constitution une clause qui empêcherait, une clause qui donnerait aux élus certains paramètres qui les rendraient capables de mieux administrer l'ensemble des gouvernements du pays. Ces paramètres-là auraient pour but d'imposer à nos élus de dépenser selon les richesses de la collectivité actuelle et de ne pas hypothéquer le futur, c'est-à-dire les générations à venir, nos enfants et nos petits-enfants.

Il est temps que nous cessions de substituer les déficits aux taxes. C'est facile de dire oui aux différentes demandes des contribuables et des électeurs en cours de période électorale. Mais si la Constitution prévoyait un certain retour à un équilibre entre ce que la collectivité paie et gagne et ce que les gouvernements peuvent remettre à cette collectivité-là, je pense que cela assurerait un discours politique plus équitable et plus franc au moment de chaque campagne électorale. Car au moment de chacune des campagnes électorales, ceux qui sont les candidats, de quelque parti politique que ce soit, dans un contexte d'une constitution anti-déficit, devraient expliquer à leurs électeurs que le programme qu'ils leur offrent ou que le programme qu'ils demandent coûtera un certain montant d'argent et que cette somme d'argent se traduira en impôts et en fiscalité. Aujourd'hui, les candidats de tous les partis politiques seront très condescendants auprès de leurs électeurs et ils seront tentés d'offrir des programmes sans décrire les coûts qui y sont rattachés et sans en aviser les contribuables, parce qu'ils savent, les politiciens, qu'ils pourront toujours emprunter pour remplir les commandes.

Je pense que si on leur impose une contrainte, ce sera peut-être le moyen final de réduire les déficits de l'ensemble des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Vous allez me dire que c'est technique et que cela peut apporter certaines complications au niveau de la définition des dépenses. Mais on est habitués à décrire les dépenses gouvernementales comme des déboursés à travers les différents ministères. Je dirais que si on incluait une clause anti-déficit, il faudrait également inclure dans la notion de dépense, ce qu'on appelle les dépenses fiscales, les gains d'impôt qui sont reliés à certaines actions des contribuables et également, les contraintes que les gouvernements imposent à certaines entreprises, que ce soient des contraintes environnementales ou des contraintes sociales.

Cela fait partie des dépenses de la collectivité et, pour les fins d'inclusion dans une clause anti-déficit, ça devrait être inclus. On va apporter comme objection, à la mise dans la Constitution d'une clause anti-déficit, la fameuse théorie de Keynes, un économiste qui a vécu de 1883 à 1946. On réfère beaucoup à sa théorie actuellement, mais moi je dis qu'elle est dépassée. D'abord, c'était une théorie qui s'appliquait au moment où il n'y avait pas de chômage, théorie qui prévoyait que lorsqu'on est en période de difficulté économique, c'est le temps de faire d'importants travaux publics. Alors, aujourd'hui, le chômage est toujours élevé, il y a un chômage chronique, il y

a un chômage de déplacement. Ce ne sont pas les mêmes conditions de 1960, 1950.

Deuxièmement, si les gouvernements décident, en période de crise économique et en période de récession, de mettre en place, d'annoncer de vastes programmes de travaux publics, qu'il s'agisse de contruction de routes, de construction de maisons, etc, ces programmmes-là doivent par la suite, après la décision, passer sur les tables à dessin d'une foule de technocrates et, lorsqu'on les matérialise, c'est souvent de 18 à 24 mois plus tard. À ce moment-là, la reprise économique est commencée, et les programmes, qui avaient été ajoutés en période de crise, deviennent des programmes inflationnistes qui créent une demande trop artificielle sur l'argent. Alors, c'est pour cela que la théorie de Keyes ne doit pas être prise en considération.

Il y en a qui vont dire aussi qu'il faut prévoir, bien sûr, des mécanismes de mise en place. Ce n'est pas en 365 jours qu'on pourra réaliser cela. Mais je pense que s'il y a un consensus pour l'adoption d'une telle clause, on pourra prévoir une période de quelques années pour absorber le déficit accumulé et, par la suite, cela deviendra inévitable, il n'y aura plus de budget déficitaire.

On parlera aussi de situations d'urgence, tels une guerre ou un désastre environnemental, extraordinaire. Mais à ce moment-là, on pourrait, à toutes fins pratiques, prévoir un consentement ou un vote aux trois quarts des députés de la Chambre, ou quelques autres mécanismes qu'il faudra discuter et élaborer davantage.

Après avoir fait ce genre de séance de vente d'une clause anti-déficit, j'ai eu des commentaires, monsieur le Président, et je vais terminer là-dessus. J'ai eu du Conseil canadien des chefs d'entreprises une lettre qui mentionne que ce conseil canadien approuverait l'inclusion d'une clause anti-déficit dans la Constitution. Cette lettre est datée du 8 janvier 1992, et elle m'est adressée.

J'ai également une correspondance du 17 décembre 1991 du Conseil du patronat du Québec qui se déclare en principe d'accord avec l'inclusion d'une telle clause. D'ailleurs, le Conseil du patronat s'est présenté l'automne passé au caucus des députés du gouvernement du Québec, caucus du Parti québécois et du Parti libéral pour leur proposer l'inclusion d'une clause anti-déficit dans leur processus de législation. Également, la Chambre de commerce de la province de Québec, lorsqu'elle s'est présentée devant le Comité fédéral sur la Constitution, a déclaré: Que la Chambre réitère son appui—c'est le Chambre de commerce de la province de Québec—à l'idée de constitutionaliser le principe de l'équilibre budgétaire aux niveaux fédéral et provincial comme on le légifère déjà au niveau municipal.

Ce sont quand même des appuis sérieux. Également, j'ai eu un appui local très important, l'appui de la Chambre de commerce de la Rive-Sud, c'est-à-dire la Chambre de commerce qui couvre, à toutes fins pratiques, le comté fédéral de Lévis, qui m'ont officiellement appuyé concernant l'inclusion d'une clause anti-déficit dans le Constitution. Et deux autres appuis de taille, la Chambre de commerce du Canada, et c'est M. Timothy Rae qui déclarait que le problème du déficit devrait être inclus dans le règlement du dossier constitutionnel. Et je réfère à un article du *Financial Post* du 4 juillet 1991.

Et je vais conclure, monsieur le Président. J'ai également reçu 432 résolutions de conseils municipaux de villes et de municipalités à la grandeur du Canada, des extraits de résolutions de ces conseils-là qui, tous, les 432, sont favorables à l'inclusion d'une clause anti-déficit dans la Constitution. Et je vous informe que cela vient de toutes les provinces canadiennes.

• (1840)

Or, pour ces raisons, monsieur le Président, je demande à ceux qui seront responsables de la présentation de la position du gouvernement fédéral, et possiblement de l'ensemble des députés du gouvernement fédéral ici, de tenir compte du voeu d'une quantité importante de Canadiens qui sont des payeurs et des générateurs de richesses et qui ont le droit de dire leur mot sur la dépense de ces richesses.

[*Traduction*]

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, je n'y connais pas grand-chose en matière de droit constitutionnel, mais je sais que je vis dans un merveilleux pays qui pourrait même le devenir encore plus.

En tant que Canadiens, nous oublions parfois à quel point nous sommes privilégiés. Le Canada est l'un des pays les plus pacifiques et plus prospères du monde; il suffit de demander aux gens de l'extérieur du pays pour s'en rendre compte. Il y a des milliers de gens qui font la queue devant des ambassades canadiennes dans le monde entier pour venir s'établir au Canada.

Nous ne pouvons laisser les questions constitutionnelles nous diviser et ruiner notre merveilleux pays. Il faut bâtir un climat propice au consensus. Il est temps de nous concentrer sur ce que nous souhaitons.

Il faut également se rappeler ce que nous avons. Il s'agit d'examiner les choses que nous avons en commun et de nous appuyer sur nos points forts actuels pour assurer notre avenir.

On doit établir une vision du Canada, un projet de société pour la prochaine génération. Il faut nous pencher sur les choses que tous les Canadiens souhaitent préserver et réaliser, au lieu de celles qui nous divisent.

Ce n'est qu'alors que nous pourrons commencer à nous entendre sur certaines choses puis, établir un climat favorable à la négociation et parvenir enfin à un consensus.

Depuis quelques mois, j'ai le plaisir d'aider les habitants d'Ottawa–Centre à participer au débat constitutionnel. Beaucoup de mes électeurs ont une opinion bien arrêtée et des idées intéressantes au sujet de la Constitution.

En décembre, j'ai distribué dans toute ma circonscription une formule de référendum sur les propositions constitutionnelles. Elle résumait les propositions et les divisait en trois grandes catégories. Conformément à la forme de présentation prévue par le gouvernement, on a demandé aux électeurs d'indiquer pour chaque proposition s'ils étaient d'accord, en désaccord ou indécis. On leur a également demandé de rédiger des observations précises s'ils le désiraient.

Jusqu'ici, mon bureau a reçu plus de 200 réponses. Il me semble évident que les Canadians, du moins dans ma circonscription, aiment à être directement consultés. Nous avons reçu un grand nombre de réponses dans un court laps de temps et beaucoup des formules nous revenaient avec des observations. Les gens ont l'impression d'exercer une certaine influence lorsqu'on leur demande d'aider à donner une orientation au pays.

Nos méthodes n'étaient pas scientifiques et nos statistiques ne sont pas forcément exactes. Toutefois, nous avons observé quelques fermes convictions générales. Les répondants d'Ottawa–Centre sont très préoccupés par la réforme parlementaire, l'union économique et un gouvernement central fort.

Ils ont approuvé à la vaste majorité les propositions qui visent à permettre un plus grand nombre de votes libres à la Chambre des communes et qui prévoient un Sénat élu. Dans les deux cas, environ 80 p. 100 des répondants ont voté en faveur de ces propositions.

En ce qui a trait aux propositions concernant la nomination des sénateurs, une plus grande priorité accordée aux projets de loi d'initiative parlementaire et à la possibilité que les provinces et les territoires proposent des candidats à la Cour suprême, elles ont recueilli l'appui de 50 à 70 p. 100 des répondants. Lorsqu'on leur a demandé de commenter ces propositions, ils ont clairement exigé une réforme de la Chambre des communes et du Sénat.

Les répondants ont également approuvé les propositions portant sur l'union économique du Canada. Près de 95 p. 100 ont souscrit à l'élimination des barrières commerciales à l'intérieur du Canada.

Environ 75 p. 100 ont appuyé la proposition concernant le pouvoir du gouvernement fédéral d'adopter des lois favorisant l'union économique et l'harmonisation des politiques budgétaires gouvernementales.

Cinquante-cinq p. 100 des répondants étaient favorables à la clause de société distincte pour le Québec.

Cependant, ils étaient moins nombreux à appuyer le transfert des pouvoirs aux provinces. Les propositions concernant la culture, l'immigration et la radiodiffusion sont les seules à avoir recueilli l'approbation de plus de 60 p. 100 des répondants.

Les autres propositions ont reçu entre 30 et 50 p. 100 des voix. Seulement 30 p. 100 des répondants se sont dits en faveur de l'élimination du pouvoir déclaratoire.

Il est clair, d'après les résultats obtenus, qu'un grand nombre d'habitants de la circonscription d'Ottawa–Centre souhaitent que le pays fonctionne. Ils ont aussi une bonne idée du Canada qu'ils veulent.

Le référendum n'est pas la seule initiative constitutionnelle qui a été prise dans la circonscription d'Ottawa–Centre. Il y a plus encore. J'ai travaillé aux côtés de plusieurs habitants d'Ottawa–Centre qui ont organisé une assemblée de circonscription.

Ils veulent ramener le débat constitutionnel à la base. Les organisateurs, monsieur le Président, sont convaincus qu'il faut adopter une nouvelle approche au débat constitutionnel. À leur avis, les Canadiens sont prêts à donner des idées nouvelles et cherchent des moyens pour ce faire.

L'assemblée de circonscription pourrait leur fournir ces moyens. Il s'agit d'une initiative non partisane à laquelle tous les habitants de la circonscription peuvent prendre part. Cette structure favorise les discussions éclairées et permet d'entendre une grande variété de points de vue. Son but n'est pas d'en arriver à un consensus, mais d'exprimer des idées.

Aux fins de cette assemblée, monsieur le Président, il faut recueillir et partager les résultats des études et des travaux qui ont été faits sur la Constitution. Jusqu'à maintenant, on a organisé plusieurs ateliers et une journée portes ouvertes.

À ma connaissance, Ottawa-Centre est la première circonscription à prendre une initiative démocratique aussi créative.

Naturellement, cette assemblée n'a pas été créée par hasard. Elle faisait suite à une séance d'information sur la Constitution que j'avais tenue le printemps dernier, à une réunion de discussion sur la Constitution qui avait eu lieu en juin et à une série d'ateliers sur la Colline, pendant tout l'été, à l'initiative des électeurs.

Tout le processus a été facilité par la création d'un registre destiné à répertorier les projets d'étude. Ce registre facilite la communication entre les électeurs d'Ottawa-Centre que la Constitution intéresse. Actuellement, monsieur le Président, nous avons répertorié plus de 30 projets. Nous espérons que, éventuellement, ce registre aidera à la coopération entre les circonscriptions.

Les organisateurs de l'assemblée reconnaissent que les citoyens sont responsables de leur Constitution et de leur gouvernement. Ils espèrent que le processus consolidera la base démocratique des discussions constitutionnelles.

En encourageant les Canadiens à participer directement au processus politique, ils pensent que leur méthode montrera que les Canadiens ont plus de choses en commun que de motifs de division.

Ils voient la question constitutionnelle non pas comme une crise, mais comme une occasion extraordinaire de préserver et de promouvoir des valeurs aussi fondamentales que la bonne volonté, la paix et la mobilité.

Je me sens extrêmement privilégié d'avoir des électeurs qui prennent autant au sérieux le principe de l'autonomie. Il y en a tant, que je ne peux guère mentionner que Gail Stewart, Nancy Doubleday et Diane Cord. Elles participent activement au processus politique et elles encouragent les autres à faire de même. Une telle participation ne peut que profiter aux politiciens canadiens et ne peut qu'enrichir le processus de gouvernement.

L'assemblée de circonscription continuera certainement, quelles que soient les échéances du gouvernement. Les habitants d'Ottawa-Centre ont encore beaucoup de choses à dire sur la Constitution. Le processus est suffisamment souple pour viser des questions d'intérêt national autres que la Constitution. Je pense que c'est un modèle que d'autres circonscriptions pourraient adopter.

Je voudrais déposer quelques documents concernant le processus des assemblées de circonscription. Quelques-uns de ces documents ont déjà été soumis au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada.

J'espère que d'autres députés seront encouragés à organiser des activités à la base avec les électeurs de leur circonscription. Mes électeurs parlent de la nécessité de définir et de développer des choses qui représentent un intérêt commun pour les Canadiens.

J'ai reçu il y a quelques jours une lettre portant la signature suivante: «Un Canadien.» Cette personne a exprimé avec éloquence ce que c'est que d'être Canadien. Je voudrais terminer mon intervention en citant un extrait de cette lettre.

> Le Canada pour moi, c'est plus qu'un pays, c'est plus qu'une nation. Le Canada pour moi, c'est un synonyme de tolérance, de franche communication et de solution pacifique aux mésententes et aux divergences d'opinions. Le Canada pour moi, c'est une grande société ouverte où chacun se sent égal tout en étant unique et distinct. Le Canada pour moi, c'est une société humaine qui se soucie du bien-être de ses membres, de leur santé, de leur éducation et de leurs conditions de vie. Le Canada pour moi, c'est une société équitable, juste et positive. Le Canada pour moi, c'est une société qui s'inquiète de la pollution et qui cherche à la combattre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Le Canada pour moi, c'est une société qui comprend l'importance de la préservation de la nature et de toutes les espèces et qui sait que la destruction de la nature entraînera un jour la destruction de l'humanité. Le Canada pour moi, c'est une société de peuples et de races qui ont quitté les vieux sentiers des vieux pays pour bâtir ensemble une vie meilleure, pour affronter l'avenir avec des yeux ouverts et pour l'améliorer au profit de tous. Le Canada pour moi, ce n'est pas la terre des Britanniques et des Français; c'est une terre que nous sommes tous venus partager avec les premiers habitants. Pour moi, la culture canadienne n'est ni celle des Anglais ni celle des Français. C'est la culture de la paix et c'est un privilège pour moi d'en faire partie. Le Canada pour moi, c'est un rayon d'espoir qui brille dans le ciel de l'humanité et dans le plus grand pays du monde.

• (1850)

**M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à remercier le Comité de Sarnia—Lambton sur l'avenir du Canada qui s'est occupé d'organiser des discussions sur les propositions constitutionnelles du gouvernement.

Ce comité est une assemblée constituante qui a été formée pour recueillir les points de vue et rédiger un rapport sur les propositions du gouvernement fédéral. Ce comité est composé de citoyens représentant différents secteurs de la collectivité et différents groupes sociaux qui se sont portés volontaires ou que l'on est allé chercher.

Le comité a tenu 13 réunions à huis clos et réunions publiques et il a installé un stand d'information du 27 au 29 novembre 1991 au Centre Eaton de Sarnia.

Le comité a pu échanger avec la population de notre collectivité lors des séances d'information et lors des quatre réunions publiques tenues à différents endroits de la circonscription.

J'ai rencontré le comité le 24 janvier et il m'a alors remis son rapport. J'avais déjà informé le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada de la venue d'un rapport du Comité de Sarnia—Lambton sur l'avenir du Canada et j'avais demandé que des représentants de ce comité viennent personnellement témoigner devant le comité mixte.

Je suis heureux de pouvoir dire que le président, M. Mark Sutor, la secrétaire, M^me^ Shirley Latham, et un membre du comité, M. Peter Westfall, sont venus à Ottawa lundi dernier pour présenter leur rapport.

Lorsque j'ai reçu les propositions contenues dans le document *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, je les ai lues et relues, puis j'ai conclu que le meilleur moyen pour moi d'appuyer ou de contester ces propositions consistait à écouter. J'ai donc écouté un tas d'exposés, avant et après.

L'été dernier, j'ai écouté 250 élèves du secondaire à un forum tenu à Toronto où ils ont parlé de maintenir l'unité de notre pays. J'ai lu le rapport du Groupe des 22, j'ai lu le rapport de la Commission Spicer sur ce qu'elle avait entendu, j'ai lu ce que le Groupe des 15 avait à dire; le comité de l'assemblée constituante de Sarnia—Lambton m'a fait part de ce qui se disait dans notre communauté. J'ai également suivi, dans la presse écrite et télévisée, les quatre ou cinq conférences constitutionnelles qui ont eu lieu jusqu'à présent.

Pour ce qui est de la réforme du Sénat, c'est l'un des aspects les plus importants de la réforme des institutions proposée dans le document sur la réforme constitutionnelle. Elle a déclenché un vaste débat; les Canadiens ont clairement exprimé le désir de voir cette vieille institution de privilégiés remplacée par un Sénat plus utile, plus démocratique et plus efficace.

Les opinions divergent sur la forme à lui donner pour mieux répondre à ces impératifs. L'assemblée constituante de Sarnia—Lambton appuie la réforme de la Chambre haute, tout comme le Groupe des 15 et le Groupe des 22. Ils sont tous en faveur d'un Sénat élu.

Ils ont émis deux conditions supplémentaires, à savoir que les pouvoirs du Sénat doivent être clairement définis et qu'ils ne doivent pas être plus étendus que ceux de la Chambre des communes. Cette dernière devrait conserver son pouvoir législatif prépondérant; la représentation des peuples autochtones au Sénat devrait être garantie.

Je suis personnellement en faveur d'un Sénat élu à la représentation proportionnelle. Mais dans un esprit de consultation et de négociation, je doute que cela soit possible. Il est plus probable qu'on parvienne à une représentation régionale plus équitable.

Pour les Ontariens, ce que nous perdrons en sièges, nous le récupérerons en légitimité institutionnelle et nous aurons un forum où seront vraiment représentées les régions. À mon avis, le Groupe des 22 aurait peut-être pu l'exprimer mieux en disant: «Le pays a besoin d'une institution qui reflète la dimension nationale des responsabilités provinciales aussi bien que la dimension provinciale des responsabilités nationales.»

En ce qui concerne la société distincte, l'assemblée constituante de Sarnia—Lambton a considéré la clause raisonnable, à condition que le Québec n'obtienne aucun pouvoir supplémentaire qui nuise aux autres provinces ou affaiblisse la fédération. Il comprenait l'inquiétude que le Québec ressentait au sujet de la survie de sa société et de sa culture.

La clause de société distincte a causé bien des débats, comme ne le savons tous. Manifestement, un grand nombre des personnes qui ont comparu devant l'assemblée constituante ne faisaient pas la différence entre la reconnaissance du Québec comme société distincte et la politique fédérale sur les langues officielles. Nous devons tous prendre garde à ne pas confondre ces deux questions.

Il me semble que le pays n'est plus dans une impasse sur la question de la société distincte. Le Canada anglophone, d'après ce que j'ai observé et ce qu'on m'a dit, veut un gouvernement central fort, alors qu'en même temps il ne voit aucun inconvénient à ce que le Québec exerce des pouvoirs que les autres provinces préfèrent ne pas avoir.

À la conférence constitutionnelle de Toronto, l'avocat montréalais, Eric Maldoff, a supplié les Canadiens de comprendre les craintes linguistiques et culturelles des Québécois francophones. Il a dit: «Une stratégie de survie est une question primordiale dans ma province. Nous devons être prêts à accepter à bras ouvert la survie des Québécois francophones.»

M. Maldoff est un Québécois anglophone et le président fondateur de l'association pour la défense des droits de la langue anglaise, appellée Alliance Québec.

La commission des étudiants a reconnu l'été dernier que les domaines de la culture, du droit civil et de l'immigration devraient relever de la compétence du Québec.

On a pu lire récemment dans le *Toronto Star* qu'alors que nous voyons enfin la lumière au bout du tunnel, acceptons la clause de la société distincte comme une chose dont on pourrait s'accommoder.

Ce que j'ai observé ces derniers mois, c'est que pour les habitants de l'Ontario, la traduction la plus claire du terme «distinct» est «différent», une société différente où chacun peut opter pour un équilibre entre les droits des individus et les groupes culturels différent de celui qui peut exister dans d'autres provinces.

Le Groupe des 15 a reconnu que les Québécois pourraient bien décider d'accorder la préférence aux droits collectifs par rapport aux droits individuels de façon à préserver leur patrimoine. Toutefois, les membres du forum ont ajouté que le caractère distinct du Québec est un fait historique et une réalité actuelle qui enrichissent la vie de tous les Canadiens.

Encore une fois, compte tenu de ce que j'ai vu et entendu, je peux souscrire à la proposition de reconnaître le caractère distinct du Québec dans la Constitution. Cette reconnaissance est compatible avec la tradition du Canada, qui depuis 124 ans, a eu des ententes constitutionnelles accommodantes. Le caractère distinct du Québec est un fait historique et une réalité culturelle qui enrichissent la vie de tous les Canadiens.

Il permet aux Québécois de décider eux-mêmes de l'équilibre qu'ils voudraient avoir dans leur province.

Le droit à la propriété fait partie de la proposition dont j'aimerais vous toucher deux mots.

La Charte canadienne des droits et libertés ne garantissant pas le droit à la propriété, le gouvernement du Canada est d'avis qu'elle devrait être modifiée pour qu'il y soit inscrit. Je vous recommande de lire l'étude de M. David Stratas, du cabinet d'avocats Osler, Hoskin et Harcourt, de Toronto, intitulée *Property Rights and the Canadian Constitution*.

> Premier scénario: Après vingt ans d'efforts et de sacrifices afin de rembourser son hypothèque, une personne reçoit—alors qu'elle ne s'y attend pas—un avis par lettre recommandée, l'informant qu'elle va être expropriée le mois suivant en raison de la construction d'une autoroute, et sur lequel il est ajouté en tout petits caractères que cet avis est donné conformément à la *Loi sur les autoroutes* qui vient d'être adoptée. Après s'être plus amplement informée, la personne apprend que étant donné «les besoins des automobilistes de la province», il a été décidé qu'il n'y aurait pas d'audience pour déterminer la valeur marchande de la propriété qui se trouve expropriée. . .

Et elle n'obtient que 50 p. 100 de la valeur marchande actuelle.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je suggère que le député dépose ce document auprès du greffier.

**M. James:** Je voudrais dire pour terminer que j'appuie le droit à la propriété et qu'encore une fois je recommande qu'on lise cette étude.

Je parlerai brièvement plus tard des droits des autochtones, de l'union économique, des barrières au commerce et d'autres questions qui méritent d'être abordées dans cet important débat.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Voici la liste des orateurs: les députés d'Ottawa—Vanier, d'Essex—Windsor, et de Joliette.

[*Français*]

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat spécial sur la Constitution et à consigner aux *Débats* de la Chambre des communes des initiatives que j'ai entreprises, ainsi que celles qui m'ont été soumises par mes commettants. L'ordre a été adopté à la seule fin de permettre aux députés de faire des exposés sur les résultats des discussions qu'ils ont tenues avec leurs électeurs concernant la question constitutionnelle et de déposer tous les documents visant à étayer leur exposé. C'est clair, c'est assez précis.

Or, monsieur le Président, j'ai commencé au printemps dernier à consulter les commettants d'Ottawa—Vanier. J'ai tenu une réunion publique le 26 juin, organisée en forum constitutionnel, à laquelle a participé Jean-Luc Pepin, professeur à l'Université d'Ottawa, Dr Robert Jackson, professeur à l'Université Carleton, M^me^ Caroline Chrétien, agent de recherche libéral pour le caucus libéral et 200 quelque personnes intéressées dans la question.

• (1900)

La consultation populaire que j'ai faite à ce moment-là portait sur les neuf recommandations ou les neuf propositions, si vous préférez, que mon chef, M. Jean Chrétien, avait présentées au peuple canadien—on s'en souviendra—le 21 avril 1991. Son plan était basé sur neuf points, une déclaration sur la nature du Canada, l'attachement à la Charte des droits et libertés, le renforcement de l'union économique canadienne, la réforme institutionnelle, la répartition des pouvoirs, donc le pouvoir de dépenser, l'immigration, la Cour suprême du Canada, les nations autochtones, la formule d'amendement et, finalement, le référendum national.

Donc, on avait un cadre assez vaste pour discuter avec nos commettants, ce que j'ai fait, monsieur le Président, durant tout l'été dernier. L'événement auquel je référais tantôt, à savoir le forum constitutionnel tenu le 26 juin dernier, a été télédiffusé à la grandeur de ma circonscription et vu par des milliers de commettants. Je voudrais remercier *Skyline Cablevision* qui a bien voulu télédiffuser les délibérations.

Monsieur le Président, la situation aujourd'hui n'est pas pareille, n'est pas la même. Nous avons eu, depuis le mois de septembre dernier, des propositions gouvernementales. J'ai fait circuler le document dans mon comté et j'ai le plaisir de dire qu'il a été reçu assez favorablement. Il a été discuté largement dans des groupes et il a fait l'objet de commentaires écrits et oraux tant à mon bureau que dans la collectivité en général.

Quand je vous dis que j'ai fait du porte-à-porte l'été dernier, j'ai frappé à plus de 5 000 portes et c'est quelque chose à faire à 90 et 95 degrés Farenheit ou enfin, si vous préférez, à 30 ou 31 degrés Celsius! Mais j'ai remarqué une chose, c'est que les gens sont préoccupés par la question constitutionnelle parce que cela les inquiète énormément de savoir si on va trouver, nous, les politiciens, une solution au problème de société que nous avons, si nous allons pouvoir réconcilier la dualité canadienne avec l'objectif commun de respect du régionalisme canadien, qui sont les deux piliers, si je puis dire, de ce pays. Et s'il y a une chose qui m'est restée de mes rencontres avec mes commettants, c'est la préoccupation de vouloir respecter la distinction des régions, ce phénomène régional qui est le nôtre, et la dualité du Canada, monsieur le Président, un pays qui est doté de deux langues officielles.

Dans les consultations que j'ai eues avec les gens d'Ottawa—Vanier, j'ai trouvé matière à réflexion. Si on enlève la dualité canadienne ou si on enlève le concept du régionalisme canadien, on détruit mon pays. J'ai essayé, dans les débats que j'ai eus avec plusieurs commettants, de leur faire comprendre l'importance du respect des différences, ce qu'on appelle, nous, la tolérance, le respect également de la dualité, le droit de l'autre de parler la langue de son choix, et le respect des différences régionales, un concept canadien.

J'ai eu une équipe de volontaires composée de fonctionnaires, d'étudiants, de chômeurs, de professionnels, de retraités, de personnes au foyer qui m'ont accompagné durant mon périple de l'été dernier et j'ai trouvé cela fort encourageant. Je dois dire aussi que j'ai envoyé dans mon comté deux envois collectifs; un traitant de la Constitution et les modifications s'y rapportant, un dossier que je déposerai auprès du Greffier tantôt, et un deuxième, une consultation populaire sur la façon dont mes commettants voyaient le problème canadien, comment on pourrait redistribuer les pouvoirs, comment on pourrait, selon mes commettants, résoudre le problème canadien.

Je voudrais, monsieur le Président, vous faire part du résultat des questionnaires.

[*Traduction*]

Nous avons reçu 1 778 réponses. Il s'agissait de réponses volontaires données par des gens qui n'étaient pas obligées de renvoyer les questionnaires, mais qui l'on fait.

Je vais prendre quelques minutes pour vous donner un résumé ou les points saillants des résultats que j'ai obtenus.

À la première question concernant une déclaration constitutionnelle sur l'avenir du Canada, 69 p. 100 de mes électeurs croient qu'une telle déclaration devra inclure notre attachement aux deux langues officielles; 64 p. 100 veulent inclure la diversité culturelle; 76 p. 100 la reconnaissance des peuples autochtones; 43 p. 100 reconnaissent le Québec comme une société distincte, tandis que 36 p. 100 sont contre et 21 p. 100 sans opinion.

Sur la question de la réduction des obstacles au commerce interprovincial, 91 p. 100 se disent en faveur de la libre circulation des produits, des personnes et des capitaux au Canada.

Au sujet de la réforme du Sénat, 79 p. 100 sont favorables à un Sénat élu, mais avec un droit de réexamen plutôt qu'un droit de veto. Le droit de réexamen était appuyé par 65 p. 100 des répondants tandis que 33 p. 100 appuyaient le droit de veto. La majorité préconise également de donner au Sénat le droit d'amender les lois proposées par la Chambre plutôt que de les rejeter ou d'en retarder l'adoption.

Quant au pouvoir accordé aux provinces pour la nominations des juges à la Cour suprême du Canada, 71 p. 100 des répondants croient que les provinces et les territoires devraient y participer.

Au sujet du processus constitutionnel, une majorité des répondants sont en faveur d'un référendum; 35 p. 100 souhaitent une participation directe aux discussions plutôt que de laisser la prise de décision uniquement aux représentants élus.

Quant à l'adoption d'une modification à la Constitution, la majorité des répondants préfèrent que cela se fasse par un référendum dans chaque province plutôt que par l'approbation de l'assemblée législative provinciale, ou des deux tiers des provinces représentant la moitié de la population comme le propose le projet de modification dont nous sommes saisis.

Sur la question du partage des pouvoirs, une majorité des répondants aux deux questionnaires ont préféré donner aux gouvernements provinciaux la compétence dans les domaines de l'éducation, du logement et de la formation, tandis qu'ils la confiaient au gouvernement fédéral dans les domaines des communications, de l'immigration et de l'assurance-chômage.

Dans le second questionnaire, la majorité se dit en faveur d'une coopération fédérale-provinciale dans les domaines qui étaient litigieux dans le passé, comme l'environnement, les langues et les soins de santé.

Ce sont les résultats de deux questionnaires. Voilà le message que je reçois des électeurs d'Ottawa—Vanier. Quant à moi, j'aurai l'occasion de discuter de ces questions lorsque le gouvernement aura déposé officiellement ses propositions à la Chambre d'ici quelques mois.

[*Français*]

Au sujet des propositions de mon comté: un registre constitutionnel. C'est une idée qui m'a été suggérée par mes commettants de mettre sur pied un registre constitutionnel, c'est-à-dire un registre qui contiendrait les initiatives des gens de la circonscription, où on pourrait consigner les propositions de part et d'autre. J'ai ici une copie de ce registre, que je déposerai auprès du Greffier, qui contient des documents qui viennent de mes commettants qui répondent à leurs rêves, et qui peut-être auront un effet sur le Comité.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon discours est presque terminé. Mais je voudrais dire, en terminant, que j'encourage les gens d'Ottawa—Vanier, et du Canada en général, à continuer à participer à cette procédure, à ce débat constitutionnel. C'est extrêmement important que l'on connaisse où les gens se situent là-dedans. Pour ma part, j'ai fort apprécié l'expérience de rencontrer les nombreux résidants de mon comté et de discuter avec eux de cette question. Je sais que ça les intéresse, monsieur le Président, parce que, sans Constitution, on n'a pas de pays.

[*Traduction*]

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, tous les Canadiens essaient de comprendre le défi constitutionnel très difficile que nous devons relever pour notre pays et pour notre avenir. Il en est ainsi à Essex—Windsor tout comme dans les autres parties du pays.

À Essex—Windsor, j'ai consulté mes électeurs au moyen de formulaires que je leur demandais de remplir et de retourner et lors de réunions communautaires que je tenais régulièrement dans la circonscription. Au cours des derniers mois, ces consultations ont surtout porté sur certaines des questions que pose la Constitution.

• (1910)

Je pourrais passer en revue de nombreux sujets comme l'ont fait plusieurs, mais je voudrais m'attacher à cinq questions qui ont été mises en relief au cours des réunions communautaires et dans les formulaires. Je veux dire d'abord qu'un élément qui est ressorti des dicussions constitutionnelles cette fois-ci par comparaison avec la fois précédente, c'est la notion de charte des droits sociaux et la consécration de cette charte dans la Constitution, sous la forme d'un engagement à cet égard, ferme ou modéré.

Les propositions varient, mais il reste qu'il faudrait prendre un engagement envers les droits sociaux qu'estiment avoir les Canadiens comme l'accès à l'assurance-maladie, à un bon système d'éducation, à des services sociaux et à un emploi, ou à l'assurance-chômage faute d'emploi. Ils ont aussi droit à la protection de leur environnement.

Cette notion, notre parti l'a tout particulièrement mise en relief, tout comme le premier ministre de ma province, Bob Rae. Elle soulève l'enthousiasme chez les citoyens d'Essex-Windsor, qui ont eu à se prévaloir de leur droit à l'assurance-chômage à cause des hauts et des bas dans l'industrie de l'automobile.

Il a d'abord fallu qu'ils se dotent de leurs propres institutions communautaires de soins médicaux avant d'avoir droit à un système national. Une fois mis en place, le régime national d'assurance-maladie leur est apparu indispensable, notamment par comparaison avec leurs voisins de Detroit, où les familles se ruinent pour avoir accès à des soins médicaux.

La notion de charte des droits sociaux et d'engagement envers ces droits est fortement appuyée par mes électeurs.

J'ai été très heureux aujourd'hui d'entendre le premier ministre de l'Ontario préciser la notion de charte des droits sociaux, de décrire les éléments que le gouvernement ontarien aimerait voir figurer à l'article 36 de la Constitution en tant que principes envers lesquels sont engagés les gouvernements au Canada.

Parmi ces principes, citons l'accès universel à une vaste gamme de soins de santé, les services sociaux et l'assistance sociale, ainsi que des écoles primaires et secondaires publiques dispensant un enseignement de qualité. On insiste aussi sur la préservation et l'amélioration de l'environnement dans une économie axée sur le développement durable.

Je suis également heureux de voir que l'Ontario propose que les ententes conclues par les gouvernements dans le domaine des droits sociaux soient dorénavant constitutionnellement contraignantes.

Autrement dit, ce ne serait pas possible pour un gouvernement de renoncer à une entente conclue avec les provinces comme le gouvernement actuel l'a fait, par exemple, dans le cas du Régime d'assistance publique du Canada en renonçant à son engagement à l'égard des provinces visées par la limite de 5 p. 100 imposée à l'égard de ce programme.

La deuxième question au sujet de laquelle mes électeurs ont exprimé très clairement leur point de vue est celle des droits des autochtones du Canada. Les habitants d'Essex—Windsor ont vraiment le sentiment que les autochtones ont été abandonnés par notre société. Lors des réunions communautaires, ils se sont dits d'accord avec les Canadiens autochtones qui font valoir leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Ils ont également souligné que, pour que ce droit inhérent à l'autonomie gouvernementale devienne réel pour les autochtones, il doit comprendre une aide importante du gouvernement fédéral pour le développement économique des communautés autochtones.

Les propositions constitutionnelles concernant l'union économique sont le troisième point que mes électeurs ont abordé. Il y a certains éléments de ces propositions auxquels on ne peut pas s'opposer, par exemple une plus grande mobilité des biens d'un bout à l'autre du pays, mais il y en a d'autres qui sont extrêmement dangereux, par exemple le fait de supprimer du mandat de la Banque du Canada l'idée qu'elle devrait tenir compte de l'impact de la politique monétaire sur le niveau de l'emploi. Je crois qu'il est important de voir à ce que la Banque du Canada tienne compte de l'emploi dans ses décisions.

Mes électeurs s'inquiètent aussi beaucoup du fait que les sociétés pourraient peut-être traîner les gouvernements fédéral ou provinciaux devant les tribunaux et obtenir que certaines lois soient déclarées anticonstitutionnelles parce qu'elles vont à l'encontre d'une notion judiciaire de l'union économique. Je pourrais en dire plus long sur ce sujet, et j'aurai l'occasion de le faire durant des débats futurs. Je veux me contenter ici de rapporter les opinions exprimées par mes électeurs lors des réunions communautaires qui ont eu lieu sur ce sujet.

L'autre question dont je veux parler qui a été abordée au cours des réunions communautaires est la question du Québec en tant que société distincte. Je dois dire que des inquiétudes graves ont été exprimées à cet égard tant dans les réponses aux questionnaires que lors des réunions communautaires. Beaucoup de mes électeurs craignent que, si on reconnaît le Québec comme société distincte, cela veut dire qu'on lui donne des pouvoirs spéciaux.

Je crois que nous pouvons reconnaître le caractère distinct du Québec dans le sens de «différent» sans lui donner des pouvoirs spéciaux ou un statut spécial, mais mes électeurs tiennent à ce que cette différence entre un caractère distinct et un statut spécial soit respectée dans la structure constitutionnelle.

Le dernier point que je veux soulever est quelque chose dont je me suis rendu compte non seulement lors des réunions communautaires ou dans les réponses aux questionnaires, mais aussi dans les banquets où j'étais invité à prendre la parole et lors de rencontres avec divers groupes dans ma circonscription. Ce point, c'est l'attachement des gens à l'unité de notre magnifique pays. C'est le sentiment le plus fort qui a été exprimé par les gens d'Essex—Windsor. C'est un sentiment que je veux laisser à la Chambre puisque nous serons appelés à examiner de nouveau ces questions constitutionnelles lorsque le gouvernement nous présentera sa réponse au rapport du comité spécial lorsque celui-ci sera publié.

*La Constitution*

• (1920)

[*Français*]

**M. Gaby Larrivée (Joliette):** Monsieur le Président, je dois vous dire qu'il m'est très agréable de profiter des quelques minutes que la Chambre met à notre disposition pour exprimer les sentiments de ma population, la population du comté que je représente, le comté de Joliette.

Je pense qu'on ne peut pas parler beaucoup d'avenir, sans revenir un peu sur le passé. La population de Joliette, en ce qui concerne le débat constitutionnel, a vécu, depuis quelques années, on peut dire dans les 10 dernières années, deux événements majeurs qui l'ont marquée. Je réfère ici au rapatriement de la Constitution en 1982 où le Québec a été ignoré, oublié, et dernièrement en 1990, où on a connu l'échec de l'Accord du lac Meech. Je pense que ces événements majeurs ont refroidi les ardeurs de ceux qui ont cru à un Canada uni, à un Canada fort, et ont aussi motivé les tenants de la séparation.

Bien sûr, il faut regarder aussi le contexte économique que nous connaissons présentement, l'ampleur de la dette qui limite énormément la marge de manoeuvre du gouvernement, venant bien sûr compliquer la situation. Il faut dire que j'ai été élu en 1988, avec un mandat bien clair. Nous avions à ce moment-là le dossier du lac Meech, qui aurait permis au Québec de revenir à l'intérieur du giron constitutionnel, et je pense qu'il était clair que la population de Joliette voyait l'avenir de son comté, de sa province bien sûr, dans un Canada uni.

Les citoyens ont perdu confiance, bien sûr en 1982, et en 1990. Ils ont un peu perdu confiance dans nos institutions qui n'ont pas permis de compléter, de faire accepter l'Accord du lac Meech, et ils ont perdu confiance aussi dans les gens, dans les élus, qui n'ont pas respecté leurs signatures, certains élus qui n'ont pas respecté leurs signatures. Il n'en demeure pas moins que dans mes contacts avec la population, je m'aperçois, je réalise qu'on a encore un peu d'espoir. On manque de confiance, mais on a encore un peu d'espoir que le Parlement fédéral, dans ses propositions, va parvenir à aménager, pour toutes les provinces concernées, une constitution qui va répondre aux attentes de la population.

Pour informer ma population, j'ai, un peu avant les Fêtes, complété un sondage, un petit sondage qui était plus de l'information, à une population qui entend parler beaucoup de Constitution, qui ne s'y retrouve pas toujours, et j'ai essayé de les informer de la manière la plus simple pour confirmer la perception que j'ai des gens, qui veulent toujours que je continue à défendre leurs intérêts, à défendre le fait que le Québec demeure à l'intérieur de la Constitution, demeure dans un Canada uni.

J'ai été agréablement surpris, mais en fait cela n'a fait que confirmer ma perception. En fait, le sondage habituel que l'on fait, en tant que député, lorsque l'on rencontre notre population, consiste à s'informer, bien sûr, de leurs attentes. Ce sondage m'a permis, monsieur le Président, de constater que même si ça fait très longtemps que l'on parle de Constitution, l'intérêt est actuellement très fort dans mon comté. La majeure partie des gens qui ont répondu à ce sondage, je dirais les trois quarts,—et je voudrais en passant les remercier de l'avoir fait—se sont montrés très intéressés par la discussion et les propositions.

Bien sûr, comme je l'expliquais, le sondage a aussi reflété le fait que l'on a perdu un peu confiance. On espère que le Parlement parviendra à proposer, particulièrement au Québec, une Constitution qui lui permettra de bien fonctionner à l'intérieur du Canada. Mais on a perdu un peu confiance dans nos élus, et cela se comprend, pour les raisons que j'ai mentionnées tout à l'heure.

Mes concitoyens m'ont aussi démontré leur intérêt d'être bien renseignés sur tout ce qui se passe actuellement et d'obtenir beaucoup de documentation. On a aussi mentionné que l'on voudrait peut-être plus de disponibilité de la part du député pour que celui-ci puisse les informer de ce qui se passe. On sait très bien que c'est un problème pour un député fédéral, surtout un *backbencher* à Ottawa, qui doit continuellement être présent à la Chambre, quand on sait jusqu'à quel point la Chambre siège.

Dans les options,—parce que dans le sondage on indiquait quelle option la population prenait vis-à-vis la Constitution—une bonne partie des répondants m'ont fait savoir qu'ils voyaient aménagé dans le système fédéral, bien sûr, leur avenir. Plusieurs m'ont indiqué qu'ils se sont reconnus nationalistes, mais toujours en fonction d'un système fédéral, d'un Canada uni. Quelques-uns, non la majorité, m'ont fait part qu'ils voyaient plutôt le Québec indépendant.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. Je trouve que le temps a passé bien vite, mais je voudrais peut-être, en terminant, tout simplement assurer mes concitoyens que je continuerai à respecter le mandat qu'ils m'ont donné pour faire réintégrer le Québec à l'intérieur du giron constitutionnel, et cela en fonction de ses attentes. Je pense qu'un Canada sans le Québec peut difficilement exister, mais je pense que le Québec peut apporter beaucoup au reste du Canada. Toute cette démarche doit se faire, monsieur le Président, avec nos parlementaires, ici, dans le respect, bien sûr, mais surtout dans la tolérance, dans la générosité et aussi avec une ferme volonté de bâtir un pays fort et prospère pour les générations futures.

[*Traduction*]

**L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences):** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier de me donner l'occasion ce soir d'aborder cette question importante.

Je voudrais vous résumer la série de quatre réunions publiques que nous avons tenues dans la circonscription de Guelph—Wellington au sujet des propositions constitutionnelles présentées par le très honorable premier ministre, le mardi 23 septembre 1991.

• (1930)

Les réunions ont eu lieu aux mois de novembre et décembre. Même si je présidais ces rencontres, les invités de marque étaient trois politicologues réputés de l'Université de Guelph, le professeur Bill Christian, le professeur Patrick Kyba et le professeur Fred Vaughan. J'espère qu'ils seront d'accord avec le résumé que je présenterai ce soir.

La première des quatres réunions portait sur les droits à la propriété et la clause Canada, la deuxième, sur la réforme parlementaire et les institutions fédérales, la troisième, sur l'union économique et la répartition des pouvoirs, et la dernière, sur la société distincte et les peuples autochtones.

Au début de chaque rencontre, les trois professeurs faisaient un exposé historique et analysaient les questions à l'étude. Leur intervention durait en général entre 15 et 20 minutes. Les participants votaient à main levée sur les diverses questions. Il n'y avait qu'une règle à respecter pendant les réunions. Avec tout ce qui s'était passé, il n'était pas question d'imputer la faute à qui que ce soit et de ressasser de vieux souvenirs.

Je vous présente donc un bref aperçu du contenu des quatre réunions ainsi que des commentaires généraux qui ont été formulés et des positions qui ont été élaborées. Comme vous le savez, monsieur le Président, j'aurai l'occasion d'exprimer mon opinion à la Chambre dans les jours qui viennent. J'ai remis le rapport au Comité constitutionnel.

Les participants ne semblaient pas très emballés à l'idée d'inclure dans la Constitution le droit à la propriété. Ils ne voyaient aucune menace à la propriété dans les décisions que les tribunaux avaient rendues en se fondant sur la Charte des droits. Ils ont dit craindre que l'inclusion du droit à la propriété dans la Constitution n'entrave inutilement la capacité des futurs gouvernements de mettre en oeuvre des mesures souhaitables sur le plan social.

En ce qui concerne la clause Canada, il n'y a pas eu de consensus sur tous les éléments proposés. De l'avis des participants, il est préférable de garder la Constitution le plus simple possible, c'est-à-dire de ne pas y inclure certaines préoccupations actuelles, même si elles sont valables.

Pour ce qui est de la réforme de la Chambre, les participants se sont dits très déçus du fonctionnement actuel de la Chambre. Selon eux, les députés ne se font plus les porte-parole de leurs électeurs. La population n'a plus de pouvoir. Les chefs de parti ont trop d'ascendant sur leurs députés, etc. Les participants souhaitent une réforme, mais ils estiment que la Chambre peut la mettre en oeuvre sans qu'il soit nécessaire de modifier la Constitution.

De l'avis des participants, une réforme du Sénat s'impose. Les participants appuient le principe d'une Chambre des provinces. Le Conseil de la fédération dont on propose la création deviendrait alors inutile, et il serait peut-être moins nécessaire de tenir des conférences ministérielles fédérales-provinciales. Les participants ont aussi appuyé l'idée d'un Sénat élu, tout particulièrement un Sénat fondé sur le principe des trois E, où toutes les provinces seraient également représentées, et celle d'une disposition garantissant la représentation des minorités. En général, les participants ont peu discuté des pouvoirs que le document propose de conférer au Sénat.

Il n'y a pas eu de discussion générale sur la question de la Cour suprême ni sur la formule de modification, bien que les invités spéciaux en aient touché un mot. Ceux qui ont parlé de la formule de modification ont fait une mise en garde: il ne faut pas que la formule rende la modification de la Constitution encore plus compliquée qu'elle ne l'est actuellement.

En ce qui concerne le projet d'union économique et la répartition des pouvoirs, les participants ont appuyé avec certaines réserves l'idée d'un libre-échange national. L'élimination des pratiques préférentielles dans les marchés d'approvisionnements a semblé souhaitable. Il a été dit aussi qu'une stratégie économique nationale bien coordonnée était souhaitable, compte tenu du nouvel ordre mondial. On craint par ailleurs que les propositions ne portent sur un trop grand nombre de questions.

La modification de la Loi sur la Banque du Canada qui est envisagée pour limiter le mandat de cette institution à la stabilité des prix a été jugée trop restrictive.

Le transfert aux provinces de la responsabilité du recyclage n'a pas été appuyé, parce qu'on juge probable que cela se traduira par une diminution des budgets affectés à ces programmes.

La proposition voulant qu'une disposition exige l'équilibre budgétaire a été accueillie sans grand enthousiasme. Le Conseil de la fédération et l'organisme de surveillance indépendant ont été contestés; il semble qu'un Sénat réformé soit mieux placé pour remplir ces fonctions. Le Canada n'a pas besoin d'un autre niveau de gouvernement.

On reconnaît généralement qu'il faut restreindre le pouvoir de dépenser des autorités fédérales, mais il a été signalé que, si ces restrictions avaient été en place dans les années 60, le Canada n'aurait peut-être pas son précieux programme national d'assurance-maladie.

Au sujet de l'immigration, il a été signalé que, aux termes de l'article 95 de la Loi constitutionnelle de 1867, le Parlement du Canada avait tous les pouvoirs nécessaires pour répondre aux aspirations des provinces en cette matière.

Quant aux droits des autochtones, on s'entend pour dire qu'ils auraient dû être reconnus dans la Constitution il y a déjà longtemps. Compte tenu de la complexité du problème, on ne peut sans doute pas, raisonnablement, demander au gouvernement de faire plus que proposer un processus.

À propos de la société distincte, on a fait remarquer que le Québec a toujours eu un statut spécial relativement à son droit civil et à ses droits en matière de religion. Toutefois, on craint que la notion de société distincte, à moins qu'elle ne soit soigneusement définie, ne donne au Québec un accès spécial au trésor fédéral, ce qui serait inacceptable dans le Canada que nous essayons de bâtir.

Enfin, au sujet de la séparation du Québec, le plus juste est de dire qu'il n'y a pas consensus. Les opinions varient entre une franche hostilité et une déclaration éloquente d'une femme qui a dit que le départ du Québec lui briserait le coeur. On craint beaucoup que la séparation ne fasse du tort, sur le plan financier, aussi bien au Québec qu'au reste du Canada et on croit que, à une époque où les entités économiques se font de plus en plus grandes, ce serait un recul.

La participation à ces réunions a varié entre 25 et 80 personnes. J'estime que celles-ci formaient un échantillon représentatif de ma circonscription, que leurs opinions représentaient celles de l'ensemble de mes électeurs. Je remercie encore tous ceux qui ont participé aux réunions et surtout mes trois amis qui enseignent les sciences politiques à l'Université de Guelph pour avoir accepté de tenir ces conférences et d'assumer le lourd travail de préparation. Ils s'en sont chargés et je leur en suis très reconnaissant.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je signale au ministre que le député de Nipissing lui a cédé son tour afin de lui permettre de prendre la parole. Par conséquent, celui-ci voudra peut-être le remercier aussi.

**M. Winegard:** Je suis très reconnaissant au député de Nipissing et je le remercie de son geste.

**M. Bob Wood (Nipissing):** Merci monsieur le Président. Je remercie aussi le ministre de son bon mot.

Je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat, sans doute l'un des plus importants à la Chambre pour un bon bout de temps.

Nous sommes ici pour parler de la Constitution, document qui définit ce que nous sommes et qui précise nos rapports les uns avec les autres en tant que citoyens de ce grand pays. Nous sommes ici pour échanger nos vues, pour écouter et pour dire à la Chambre ce que nos électeurs pensent et ce dont ils nous ont fait part à nous leurs représentants. Nous sommes ici aujourd'hui pour essayer de comprendre les opinions et les préoccupations des gens, d'une manière sincère et honnête, sans manifester un esprit partisan et sans faire de cinéma comme ce fut trop souvent le cas ces derniers temps à la Chambre.

C'est véritablement un honneur pour moi que de présenter les vues de mes électeurs sur une question aussi importante. Ma circonscription de Nipissing est, à bien des égards, un microcosme de la société canadienne. Du point de vue démographique, elle englobe de nombreux groupes culturels ainsi qu'une population autochtone importante. Les anglophones et les francophones y sont représentés dans des proportions respectives d'environ 70 p. 100 et 30 p. 100. Sur le plan économique, on y retrouve toute la gamme d'employeurs des secteurs privé et public, depuis les bases militaires et les services gouvernementaux jusqu'à l'agriculture, sans oublier les industries de fabrication et de services.

Du point de vue géographique, la circonscription englobe des régions rurales et urbaines. Le plus grand centre est North Bay, qui compte quelque 52 000 habitants. Nipissing reflète aussi la plupart des facettes de la vie canadienne.

• (1940)

Comme nous le savons tous, au mois de septembre dernier, le gouvernement a divulgué sa liste de 28 propositions pour le renouvellement de la Constitution. Dans le but de solliciter les opinions de la population, on avait décidé d'instituer un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé de se rendre dans toutes les régions du pays et d'écouter ce que les gens avaient à dire. La population a adopté une attitude extrêmement cynique quand ce comité a commencé à battre de l'aile. Il est ironique de vouloir essayer d'unir le Canada quand on n'arrive pas à s'entendre.

On a donc compris que le comité n'irait pas dans une bonne partie des localités qui étaient initialement à son programme. Bien des citoyens ont été découragés à l'idée de ne pas pouvoir participer à ces délibérations; c'était d'ailleurs mon cas. C'est dans ce contexte que j'ai décidé d'organiser des débats sur la Constitution à l'intention des habitants de ma circonscription, et de les animer moi-même.

Les 18, 19 et 20 novembre, j'ai organisé trois tribunes, une à Sturgeon Falls, une à North Bay et une à Mattawa. On avait annoncé d'avance que ces assemblées offriraient aux citoyens la possibilité de participer et de partager leurs opinions sur tous les sujets qui les intéressent, dans un climat de neutralité. On avait averti les gens qu'il n'y aurait pas d'énorme comité ni d'accompagnateurs, d'agents de relations publiques ou autres conseillers. J'ai animé ces débats tout seul, j'ai écouté et j'ai pris des notes et je n'ai réfuté aucun argument, malgré mes opinions personnelles.

Ces tribunes ont remporté un succès énorme. Elles ont attiré pas mal de monde et mes électeurs ont eu l'occasion de parler franchement de questions qu'ils jugent importantes sans être intimidés. Je dois dire que j'ai été très étonné de voir à quel point les médias se sont intéressés à nos travaux. Cela m'a surpris que l'on parle dans tout le pays d'un député qui fait tout simplement son travail et qui essaye de connaître l'opinion des citoyens qu'il représente. J'ai reçu un nombre incroyable de messages d'encouragement et de félicitations de tous les milieux, quelle que soit l'allégeance politique, pour avoir fait ce que je considérais comme un exercice démocratique assez simple.

Je ne dis pas cela à la Chambre pour m'attirer des louanges, mais plutôt pour montrer que la population ne se sent plus du tout concernée par le processus politique. Je dis cela pour montrer que les politiciens que nous sommes, et peut-être aussi le système que nous symbolisons, ont perdu littéralement contact avec les gens que nous prétendons représenter. Je dis cela pour montrer qu'il y a moyen de vaincre le cynisme et les attitudes négatives si les parlementaires font leur travail et s'ils s'assurent que les citoyens font partie intégrante du processus. Par ailleurs, malgré ce que bien des gens disent, les citoyens ne sont pas aussi apathiques et indifférents qu'on veut nous le faire croire.

Au contraire, si on leur en donne l'occasion, ils réagissent et ils sont prêts à participer au processus. J'ai comme l'impression que, dans une certaine mesure, c'est l'attitude paternaliste qu'adoptent les politiques avec tant de facilité qui rebute tant de monde.

Après ces quelques remarques, je voudrais partager avec tous les députés les vues de mes électeurs sur les propositions constitutionnelles. Je leur ai promis de présenter leurs suggestions de la façon la plus impartiale qui soit et de les soumettre ensuite à l'étude du comité mixte, ce que j'ai fait.

Commençons par la question du caractère distinct du Québec. Lors des pourparlers du lac Meech, c'était le point litigieux. À présent que le gouvernement a expliqué ce qu'il entend par là, il semble que la question soit plus acceptable. À Nipissing, une faible majorité s'est prononcée en faveur de la notion de société distincte, pourvu qu'elle n'ait pas préséance sur les droits des autres. Voici une déclaration faite par un de mes électeurs. Elle illustre bien ce point de vue. Je cite: «La Charte des droits et libertés devrait être interprétée de façon à préserver et à développer une société de langue française dynamique au Québec, capable de protéger la qualité et l'influence du français comme expression de sa culture et comme principale, mais non unique, langue du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.»

Il y a presque consentement unanime sur deux points: la réforme du Sénat et la réforme du Parlement. À propos de la réforme du Sénat, dans leur immense majorité, les gens sont en faveur du concept d'un Sénat triple E, pour la bonne raison qu'une forme de contrepoids à la représentation selon la population est jugée grandement nécessaire. Mes électeurs sont sensibles aux inégalités régionales dans l'Ouest et dans les Maritimes.

Toutefois, cet appui est assorti de conditions. Certains estiment que des sièges doivent être réservés aux femmes et aux autochtones. D'autres affirment qu'un Sénat élu doit disposer de tout un éventail de pouvoirs et non seulement des pouvoirs limités que propose de lui donner le gouvernement.

En outre, la question du veto suspensif de six mois revient plusieurs fois. Tous ceux qui s'y sont arrêtés estiment qu'un veto de trois mois serait amplement suffisant et ne nuirait pas trop aux travaux de la Chambre.

En ce qui concerne le rôle du Sénat à l'égard des nominations, on ne veut pas d'un processus de ratification à l'américaine. On ne veut pas que cela devienne un spectacle télévisé ni une entreprise de démolition systématique des intéressés.

La réforme parlementaire est une autre question intéressante. Presque tout le monde appuie l'idée. Les électeurs souhaitent qu'il y ait davantage de référendums sur des questions d'importance nationale et davantage de votes libres à la Chambre de façon que le voeu du peuple prime la discipline de parti. En fait, cela traduit les préoccupations de la plupart des gens. Un électeur déclare: «Il faut nous assurer que nos élus nous représentent comme ils ont promis de le faire le jour du scrutin. Ils doivent rendre compte de leurs actes et représenter nos sentiments et non la volonté de leurs chefs».

Un autre dit ceci: «Il faut trouver un compromis plus équitable entre la politique de parti et la volonté du peuple». Les Canadiens demandent que leurs représentants parlent en leur nom et pas au nom de leur parti.

Il est évident, je crois, qu'il faut modifier le mode de fonctionnement de la Chambre si nous voulons bénéficier de la moindre crédibilité auprès de nos électeurs. La déclaration qui résume le mieux ce sentiment vient d'un participant qui dit que les politiciens demandent aux gens d'être raisonnables alors qu'ils se conduisent eux-mêmes comme des enfants à la Chambre.

De façon générale, les gens sont en faveur d'un pouvoir central fort dans les affaires économiques et estiment donc qu'il ne faut pas céder les pouvoirs nécessaires à la poursuite de cet objectif. On ne peut pas demander la mobilité de la main-d'oeuvre sans établir des normes nationales en matière d'éducation et de formation. On ne peut pas espérer être concurrentiel en adoptant pareille approche désorganisée, inefficace et inégale.

Sur le chapitre de l'autonomie gouvernementale des autochtones, je pense qu'il n'y a pas grand-chose à dire. La circonscription de Nipissing que je représente compte une population autochtone florissante qui vit dans une harmonie relative depuis fort longtemps. Il s'ensuit que la plupart d'entre eux, sinon tous, conviennent que l'autonomie gouvernementale doit être reconnue dans la Constitution.

J'ai présenté le point de vue de mes électeurs sur les questions principales, mais je voudrais maintenant faire part à la Chambre de quelques observations parmi toutes celles qui m'ont été transmises. J'en ai eu de jeunes gens qui estimaient avoir été négligés dans tout le processus. J'en ai eu de personnes handicapées qui m'ont dit qu'il faudrait reconnaître les capacités des personnes handicapées. On m'a aussi parlé des questions intéressant les femmes, qui sont aussi très importantes et ont été mentionnées à plusieurs reprises.

En guise de conclusion, je voudrais remercier la population de Nipissing d'avoir ranimé ma foi en notre pays et en l'électorat. Le débat constitutionnel m'a montré que les gens aimaient profondément leur pays et qu'ils étaient prêts à faire l'impossible pour le garder uni.

Je suis d'avis que la solution à nos difficultés constitutionnelles est à notre portée. Tout ce qu'il faut, c'est que la classe politique et les décideurs ravalent leur ego, qu'ils cessent de vouloir épater la galerie, qu'ils mettent l'intérêt du pays au premier plan et qu'ils parviennent à un compromis. Il ne faut pas craindre les compromis, car c'est à l'aide de compromis, et non par la confrontation, que le pays s'est édifié.

Je voudrais vous laisser sur la déclaration suivante d'un de mes électeurs: «En été, quand je me promène en canot sur le lac Trout et la rivière Mattawa et que j'emprunte les routes commerciales de nos ancêtres, je suis ébloui par notre histoire et notre culture. Quand je me promène un soir d'hiver, que j'entends le silence glacé et que j'entrevois la lune dans les cieux non pollués, je savoure l'immensité et l'âme de notre pays. Quand je parle avec des Canadiens de toutes les origines, je me renouvelle en partageant leur expérience tout en renforçant les traits communs qui font de nous tous des Canadiens.»

C'est ça le Canada, monsieur le Président.

**L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Environnement)):** Monsieur le Président, je veux commencer par citer notre célèbre astronaute, M^me^ Roberta Bondar, qui a dit, au cours de l'entretien qu'elle a eu avec le premier ministre il y a quelques semaines: «J'aimerais parcourir à pied chaque mille de notre pays, le Canada.» Au moment où elle disait ces paroles, elle était dans l'espace et regardait le Canada.

Nous vivons bien sûr un moment important pour le Canada. Nous franchissons une étape critique de notre histoire. Nous avons toujours maintenu les choix constitutionnels que nous remettrons en question dans les semaines et les mois à venir. Ces choix ne sont pas une question de mots, de formulation ou de jargon. Ce sont les gens qui sont en cause.

Le Canada regroupe de nombreux peuples différents et uniques en leur genre. Notre rayonnement vient de ce que nous sommes parvenus à nous accommoder de ces différences. Tout le monde s'en trouve enrichi.

À Scarborough, l'automne dernier, nous avons eu l'honneur de recevoir le très honorable Joe Clark, ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Il venait participer à la toute première assemblée régionale tenue au Canada en vue de rendre publiques les propositions du gouvernement sur le renouvellement de la Constitution. Plus de 600 personnes se sont présentées à cette réunion hors du commun tenue au centre culturel arménien de Scarborough. On voyait de nombreux drapeaux du Canada. Des guides et des scouts en distribuaient à tout le monde. Les cadets de la marine y étaient. On a entendu l'orchestre du Agincourt Collegiate Institute. Il y a eu des applaudissements, des discours, mais surtout, il y a eu un dialogue sincère sur l'avenir de ce magnifique pays qu'est le Canada. Les citoyens intéressés ont échangé avec M. Clark et moi-même.

• (1950)

Au cours de cette première réunion, un élève du lycée Woburn, Gary Pirtam, a posé une question. Il ne posait pas de question sur le jargon constitutionnel, il ne parlait pas d'asymétrie ni de société distincte, mais il a simplement demandé: «Reviendrez-vous, monsieur Clark, pour parler aux élèves, les jeunes de Scarborough?»

Le 15 janvier, il y avait le festival de l'unité au lycée Woburn, de Scarborough, que parrainait la commission scolaire de Scarborough. Ce festival était en grande partie organisé par les élèves et les enseignants, et il était dirigé par le directeur John Volpe. Nous devons remercier spécialement Earl Campbell, directeur de l'enseignement à Scarborough, et Dianne Williams, présidente de la commission scolaire, pour leur travail.

Au moins 25 écoles étaient représentées, de sorte que plus de un millier d'élèves se trouvaient entassés dans le lycée Woburn. Pour lancer le festival, un choeur a chanté «Bridge Over Troubled Waters», c'était émouvant. Des élèves venant d'écoles et de milieux différents ont décrit ce que le Canada signifiait pour eux.

Nous discutons actuellement de l'avenir de notre pays; ne devrions-nous pas écouter surtout les jeunes, qui sont notre avenir collectif? Permettez-moi de rappeler certaines paroles de ces élèves.

Bogart Quinn, qui fréquente l'école alternative de Scarborough, a déclaré:

> Il y a cent vingt ans, un homme appelé John A. Macdonald a imaginé une société fondée sur les trois principes suivants: la tolérance, la diversité et la bonne volonté.

*La Constitution*

> C'est inévitable, l'avenir du Canada est entre les mains de chacun de ses habitants, ou alors il faudra l'abandonner au destin. J'espère simplement que ceux de ma génération auront un pays qui leur appartient, un pays qui s'appellera le Canada et qui sera venu à bout des pires tempêtes, ce qui l'aura rendu d'autant plus robuste.

Barbara Warner, du lycée Stephen Leacock, a dit:

> Nous devons savoir ce que le Canada signifie pour nous et comment nous envisageons son avenir. Pour ma part, c'est un pays dont les problèmes économiques ne peuvent être résolus que s'il est uni; un pays qui traite tous ses citoyens avec respect; un pays où les peuples autochtones exercent une autonomie gouvernementale et préservent leurs traditions; un pays qui puise sa force dans sa diversité. À son entrée dans le XX1e siècle, je vois un Canada uni, dont tous les habitants sont tournés ensemble vers un avenir prometteur.

Marcus Sharaput, qui fréquente le lycée Woburn, a ajouté cette observation:

> Depuis mon enfance, j'entends dire dans les médias, à l'école et autour de moi que mon pays n'a pas d'identité. Je considère cette affirmation totalement inacceptable. Le Canada a une identité propre; nous ne nous en vantons tout simplement pas. Le Canada n'a pas été fondé sur les guerres ou les grands discours, mais sur le compromis et le consensus. Il a des héros, mais nous ne les glorifions tout simplement pas. Le Canada est un pays très mûr, beaucoup plus que de nombreuses nations qui se considèrent comme des chefs de file sur le plan politique et, de ce fait, nous devons prendre une décision réfléchie au sujet de la crise actuelle. Il y a des gens radicaux dans les deux camps. Cependant, les modérés des deux côtés se rendent compte que si le Québec se sépare, le Canada subira alors un tort irréparable sur les plans de l'économie, de la culture et de l'identité.
>
> Il y a des gens qui ne voient que les extrêmes. Or, la vie n'est pas aussi simple. Nous vivons dans un monde de compromis. Aucun camp ne peut être totalement satisfait. Il faut parvenir à un consensus et à un compromis.
>
> En ce qui concerne la question de l'unité canadienne et du radicalisme, il est de notre devoir en tant que citoyens canadiens de participer au débat. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour aider nos dirigeants à parvenir à un compromis acceptable.

Ce sont là de belles paroles, monsieur le Président, et des conseils pour chacun d'entre nous, qui viennent des élèves de Scarborough.

C'était en l'occurrence une journée palpitante, qui s'est terminée par une marche sur l'unité du pays jusqu'à la mairie de Scarborough et à laquelle ont participé des centaines d'élèves de Scarborough. Ils étaient menés par les gardes à cheval du lieutenant-gouverneur de l'Ontario. C'était là une manifestation d'amour pour le Canada, une façon de rejoindre les autres citoyens, les autres élèves du pays. Par la suite, 25 membres de l'Association des directeurs d'école de Scarborough se rendront au Québec, les 5 et 6 mars, afin de rencontrer leurs homologues à Montréal.

*La Constitution*

Je suis fière de l'enthousiasme et de l'esprit d'initiative des élèves de Scarborough et de ce qu'ils ont démontré. En fait, c'est à Scarborough qu'ont lieu les plus importantes célébrations marquant la Fête du Canada dans le Grand Toronto. On a déjà entrepris de planifier les fêtes du 1er juillet afin de célébrer comme il se doit notre 125e anniversaire de naissance.

Depuis mon élection dans cette enceinte, j'ai eu l'occasion de siéger à trois comités constitutionnels parlementaires: le Comité sur les droits à l'égalité, le Comité spécial chargé d'étudier le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech, ainsi que le Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution du Canada. En fait, cela m'a permis d'apprendre beaucoup sur notre pays et les Canadiens et j'ai pu alors constater l'amour et le respect que les Canadiens vouent à leur pays.

Permettez-moi maintenant de me pencher sur l'une des propositions constitutionnelles précises qui ont été soumises par le gouvernement. Quelqu'un a dit que les Canadiens devraient se reconnaître dans la Constitution, que la Constitution devrait être pour eux comme un miroir. Peut-on trouver meilleur exemple que la clause Canada? Cette clause énonce les valeurs et les idéaux qui nous unissent en tant que peuple, ainsi que des concepts tels que l'égalité, la justice, l'ouverture aux autres, la diversité, la tolérance et, bien sûr, la liberté. La clause Canada nous rend fiers d'être Canadiens.

La clause Canada fait notamment état de notre engagement à l'égard de l'objectif du développement durable et de la responsabilité unique que nous avons de préserver et de protéger l'environnement pour les générations futures.

Au cours des derniers mois, nous avons beaucoup entendu parler d'économie et de Constitution. Certains ne voient pas de rapport entre ces deux questions. Une économie forte et un environnement sain sont pourtant deux des piliers sur lesquels repose notre beau pays. Ces deux concepts ne sont pas dissociés: un environnement sain et des ressources solides sont deux éléments fondamentaux d'une économie en bonne santé. En outre, la prospérité et la croissance économique sont nécessaires pour favoriser la gestion éclairée des ressources et de l'environnement.

Étant conscients des liens qui existent entre l'environnement et l'économie, nous pouvons prendre un engagement, comme le veut la clause Canada, à l'égard du développement durable. Le gouvernement a proposé que la question du développement durable soit intégrée à la Constitution. Il ne s'agit pas d'une proposition pour la forme. Le Plan vert du Canada dit très clairement que nous sommes résolument sur la voie du développement durable. Ce plan d'action complet à long terme traite des trois grands désirs des Canadiens en matière d'environnement: de l'air propre, un sol propre et de l'eau propre.

Les propositions constitutionnelles comprennent d'autres mesures de collaboration et de coordination. Ces mesures permettront au gouvernement de faire sa part en établissant des objectifs et des critères nationaux et en harmonisant les politiques et les programmes.

Les jeunes de Scarborough et les jeunes Canadiens en général savent qu'il est important de protéger l'environnement. Garder le Canada uni et fort constitue le meilleur moyen d'y parvenir.

**M. John Manley (Ottawa-Sud):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer également à cette discussion.

Je voudrais commencer par citer une phrase de sir Wilfrid Laurier qui figure dans la brochure *Bâtir ensemble l'avenir du Canada—Propositions*. Elle se lit ainsi:

> Le Canada a été l'inspiration de mon existence. Je me suis laissé guider par une politique de véritable canadianisme, de modération et de conciliation. Je m'y suis constamment conformé depuis 1896 et c'est avec confiance que j'invite le peuple canadien tout entier à me soutenir dans l'application de cette politique de canaditanisme sensé qui fait la grandeur de notre pays. . .

Je vais parler de la Constitution et je vais essayer, avec une certaine appréhension, de me faire l'écho des opinions de mes électeurs. Je le fais pour une raison. Je vais parler avec franchise et honnêteté. Je pense que c'est l'objectif de ces séances spéciales de la Chambre.

Très franchement, mes électeurs sont las d'entendre parler de Constitution. Ils sont las de voir les politiciens et les autres, certains qui sont élus et d'autres qui ne le sont pas, retrousser leurs manches et tripoter la mécanique de notre pays, car ils craignent qu'ils ne détraquent tout.

• (2000)

À mon avis, mes électeurs estiment qu'il vaut la peine de préserver les acquis, qui donnent de très bons résultats et qui ont permis au Canada de devenir un endroit sûr et prospère et l'un des pays les plus fortunés au monde.

En modifiant la Constitution, nous devons à tout prix l'améliorer et non l'empirer. Lorsque les électeurs nous entendent continuellement parler de la Constitution, leur frustration vient en partie du fait qu'ils craignent que, d'une façon ou d'une autre, nous allons rendre la situation bien pire qu'elle ne l'est déjà.

Comme certains de mes collègues l'ont mentionné, cela tient en partie au fait que les électeurs en sont arrivés au point où ils se méfient des dirigeants politiques de tous les niveaux, à commencer, bien sûr, par le premier ministre. Je pense que les députés des deux côtés de la Chambre des communes savent cela, mais cette méfiance ne se limite pas à lui en particulier. Elle s'étend à tous les députés de même qu'aux élus provinciaux et municipaux. La population éprouve une très grande méfiance à l'égard des premiers ministres provinciaux.

Il y a beaucoup d'autres préoccupations, en dehors de la Constitution, dont mes électeurs préfèrent discuter avec moi. À l'heure actuelle, la première est l'économie, suivie de très près par l'environnement, surtout ces derniers jours, avec l'annonce de l'amincissement de la couche d'ozone.

Le message que livrent mes électeurs est celui-ci: qu'on en finisse avec la Constitution et qu'on passe aux questions réellement importantes pour la population. Cela dit—je désire que ce message annule tout ce qui suit—à mon avis, ce que mes électeurs jugent le plus important, ce ne sont pas les questions constitutionnelles.

J'ai tenté de recueillir leurs opinions sur ces questions en faisant d'abord circuler un sondage dans ma circonscription. Cette enquête a été menée avant que ne soient rendues publiques les 28 propositions gouvernementales. Environ 1 400 électeurs m'ont envoyé leurs réponses à cette série de questions.

En outre, j'ai tenu des réunions publiques. Nous avons aussi produit une émission télévisée de ligne ouverte sur la Constitution afin de donner aux gens l'occasion de faire valoir leurs opinions à ce sujet, nous avons reçu de nombreux appels téléphoniques et des lettres et nous avons parlé avec les électeurs de toute la circonscription.

Ottawa-Sud, vous le savez sans doute, monsieur le Président, est très au fait de la politique fédérale. Je crois que l'enjeu est plus grand pour les gens de ma circonscription et de la région de la Capitale nationale que pour n'importe quelle autre région du Canada. Mes électeurs suivent les événements de très près, sont bien informés et très désireux de participer.

De mes consultations, j'ai retenu plusieurs messages; permettez-moi d'en résumer une partie. D'abord, je crois qu'on s'identifie nettement à un Canada bilingue et multiculturel. Ce message transparaît dans ma question où je disais que l'article de la Constitution relatif à la nature du Canada devrait prévoir une majorité de plus de la moitié de la population.

Cinquante-quatre p. 100 ont dit oui quant à l'attachement aux deux langues et 37 p. 100 ont dit non. Soixante-six p. 100 sont d'avis qu'il faut tenir compte de la diversité de notre héritage culturel. Je crois que le prochain chiffre est très important: 77 p. 100 veulent qu'on reconnaisse le rôle des autochtones. Ce sentiment est particulièrement fort dans Ottawa-Sud.

Il est aussi manifeste qu'on souhaite ardemment voir changer la structure de notre gouvernement, et je songe plus précisément au Sénat. Un fort pourcentage des gens veut que le Sénat soit élu et si je me reporte non pas à l'enquête, mais aux discussions qui ont eu lieu par la suite, je crois qu'on désire aussi une réforme de la Chambre des communes.

Les gens d'Ottawa-Sud sont très attachés à la Charte canadienne des droits et libertés. Ce facteur revenait constamment lors des conversations. C'est pourquoi les électeurs s'intéressent énormément aux éléments qui composent la Charte et aux modalités de mise en oeuvre de celle-ci dans notre système judiciaire.

Il serait juste de dire que beaucoup s'opposent à ce que la clause nonobstant soit utilisée par n'importe quel ordre de gouvernement et qu'ils voudraient que cette clause soit rayée de la Constitution.

Il ne nous plaît pas de présumer des résultats d'un référendum au Québec. Cependant, je n'exposerais pas clairement les opinions de mes électeurs si j'omettais de dire à ceux qui prônent l'indépendance du Québec, en particulier aux souverainistes, que mes électeurs ne considèrent pas la souveraineté-association comme une option possible pour le mouvement souverainiste du Québec.

Si cette province vote en faveur de sa séparation d'avec le Canada, les gens voudront surveiller très étroitement le type de négociations qui pourraient se dérouler. Le fait de dire qu'ils peuvent gagner sur les deux tableaux et avoir une union économique solide avec le Canada tout en ayant l'indépendance n'est simplement pas possible d'après la majorité de mes électeurs. Je dois dire aux députés du Bloc québécois que je partage leur avis.

On s'inquiète de l'union économique. Nous sommes d'accord sur la nécessité d'avoir de bons programmes sociaux, de les inscrire dans une charte sociale ou de dire simplement que les Canadiens sont unis dans leur désir de partager ces programmes auxquels nous sommes si attachés, en particulier le système des soins de santé et notre système d'éducation.

Nous reconnaissons aussi que, pour réussir à maintenir notre système social, nous aurons besoin d'une union économique solide, ce qui implique la réduction et l'élimination éventuelle des barrières commerciales entre les provinces.

Cinq cents de ces barrières commerciales font essentiellement deux choses. Tout d'abord, elles gênent notre prospérité, parce qu'elles limitent notre capacité de commercer librement entre nous.

Ensuite, elles nous rendent bien plus vulnérables que nous ne le serions autrement aux pressions de la globalisation qui s'excercent sur nous en dépit de tous nos efforts.

Au lieu d'être les dix petits marchés que nous sommes actuellement, nous serions un seul petit marché et nous ne pouvons aspirer à être plus. Mais au moins notre marché serait plus important que ne peuvent l'être les provinces prises individuellement. Nous pouvons résister de notre mieux pour conserver notre identité nationale, et résister de notre mieux contre ces pressions du marché international.

Enfin, j'aimerais souligner les valeurs que les gens voient dans le Canada. Nous offrons au reste du monde quelque chose de réellement unique. Nous offrons un pays dont la vision du monde est que ce qui est plus gros ou plus fort n'est pas forcément meilleur. Nous offrons un pays qui s'occupe de ses pauvres, des plus faibles et de ses malades et qui récompense l'esprit d'entreprise, le talent et la compétence. Il faut que nous continuions à offrir au monde l'image d'un pays qui n'a pas honte de chercher les compromis là où les autres préfèrent les conflits. C'est comme ça que le Canada est devenu le grand pays qu'il est aujourd'hui.

J'aimerais finir en parlant de mes craintes personnelles. Il y a deux jours, deux jeunes Canadiens, Lloyd Eisler et Isabelle Brasseur, ont fait honneur au Canada en remportant une médaille de bronze aux Jeux olympiques.

Comme je regardais le journal télévisé national ce soir-là, qu'est-ce que j'ai vu? Certainement pas la jubilation que devrait causer cette troisième place. J'ai vu des images montrant les chutes d'Isabelle à une ou deux reprises dans son long programme.

Pourquoi faut-il que nous nous arrêtions à ce qui n'est pas parfait dans notre pays au lieu d'être fiers de ce qui fait notre grandeur?

**M. John MacDougall (Timiskaming):** Monsieur le Président, tel que vous me voyez ici ce soir, je suis un Canadien dont les ancêtres écossais ont accosté à Broad Cove, au Cap-Breton, il y a environ 160 ans. Je suis de la cinquième génération de Canadiens d'origine écossaise. Un de mes grands-oncles a représenté la circonscription d'Inverness, au Cap-Breton, au début des années 1920. Je suis très fier, aujourd'hui, de représenter une circonscription du nord de l'Ontario, Timiskaming.

• (2010)

Depuis quelques mois, je parcours ma circonscription, des électeurs viennent à mon bureau, d'autres m'écrivent ou me téléphonent, non seulement pour me parler de la Constitution, mais pour me parler, à vrai dire, de leur préoccupation première qui est l'économie. Nous traversons une période très difficile. Nous savons que si notre pays est divisé, nous ne serons jamais capables de garantir la stabilité et d'assurer l'avenir des gens de certaines parties de ma circonscription et de nos familles.

J'ai écouté ces gens et, qu'il s'agisse d'anciens combattants qui ont servi dans trois guerres ou de gens qui sont venus d'autres parties du monde s'installer dans Timiskaming dans les années 1940, 1950, 1960, 1970 et 1980, ou encore de francophones qui composent 27 p. 100 de notre collectivité, tous ont tenu à ce qu'il soit bien clair qu'ils n'étaient pas des fractions de Canadiens, mais bien des Canadiens à part entière.

Ceux qui ont fait ces guerres se sont battus pour la sécurité et l'avenir du Canada d'un littoral à l'autre et pour faire en sorte que nos jeunes aient la possibilité d'avoir la liberté dont tout le monde jouit ici ce soir, comme tous les Canadiens.

Je voudrais pendant quelques instants seulement vous citer un court passage d'une des nombreuses lettres que j'ai reçues de mes électeurs: «Nous Canadiens devrions montrer davantage ce en quoi nous croyons. Nous ne montrons pas que nous sommes fiers de notre pays et je suis toujours surpris à la célébration du 1er juillet de voir combien sont rares les drapeaux qui flottent dans notre ville. Il n'y en a presque pas. Il faut que nous montrions franchement aux autres notre amour pour notre pays et que nous disions à nos amis du Québec qu'ils font partie

de notre beau pays et qu'ils nous sont très chers. L'ennui actuellement dans notre pays c'est que nous n'écoutons que les minorités. Nous sommes un creuset, mais il devrait y avoir des normes qui soient canadiennes. Je suis arrivé au Canada il y a 25 ans et 20 ans plus tard je suis devenu citoyen canadien. Quand j'ai décidé de devenir Canadien, j'ai aussi décidé de faire partie de la collectivité et de m'y adapter. Je n'ai jamais pensé imposer certaines choses au reste du pays en tant que minorité. La prière n'est plus dite dans les écoles publiques parce que cela offense une minorité. Les membres de la Gendarmerie royale peuvent porter des turbans et des jeunes sont autorisés à porter des poignards à cause de croyances religieuses. Nous respectons tous les droits des minorités à cause de la Charte des droits. Cette clause peut faire l'objet d'abus et on l'invoque abusivement. Il est impossible de faire plaisir à tout le monde.»

C'est juste un exemple des nombreux commentaires que j'ai reçus de mes électeurs.

Nos concitoyens ont toujours été célèbres pour leurs qualités de bâtisseur. Nous pouvons penser à sir John A. Macdonald et au système ferroviaire qui a uni le pays d'un océan à l'autre, à John Diefenbaker et aux routes d'accès aux ressources, aux visions d'unification de notre pays. Aujourd'hui, nous avons tendance à penser que la vision qu'a notre premier ministre de ce que l'avenir devrait être est fausse, mais l'histoire prouvera sans aucun doute qu'il avait raison, qu'il s'agisse de la Constitution, de l'avenir de ce pays ou du libre-échange.

Regardez ce que nous avons accompli ensemble ces 30 dernières années. Depuis 1961, la plupart d'entre nous ici ce soir avons pu en être témoins, nous nous sommes classés au deuxième rang des nations du Groupe des Sept en ce qui concerne le taux de croissance, ainsi qu'au premier et au deuxième rangs des pays de l'OCDE pour ce qui a trait respectivement au taux de création d'emplois et au taux de croissance de l'investissement. On n'en parle jamais. On ne parle jamais des aspects positifs que l'on constate dans ce pays.

Je pense que l'un de nos plus grands problèmes est que nous avons tendance à vivre dans notre petit monde, à nous plaindre, à être découragés, au lieu de regarder le pays dans son ensemble. L'une des plus grandes difficultés auxquelles se heurte notre pays est que nous nous comprenons mal, que nous nous connaissons mal les uns les autres, que nous savons peu de choses des gens du nord de l'Ontario qui en savent peut-être davantage de ceux de la Colombie-Britannique, du Québec ou de Terre-Neuve.

Je crois que c'est notamment pour cette raison que notre pays est en difficulté et je crois qu'il serait bon que nous passions plus de temps dans notre pays, à parler avec les gens et chercher à comprendre les différences qui séparent le milieu rural du milieu urbain au Canada, le Nord du Sud ainsi que l'Est de l'Ouest.

L'an dernier, à pareille date, le premier ministre du Canada était à Québec. Il a mis les Canadiens en garde contre le danger qu'ils couraient s'ils entamaient le débat sur l'unité nationale sous l'angle de la désunion. À ce propos, il a déclaré: «Méfiez-vous de ces marchands d'illusions, ces gens qui disent qu'on peut détruire un pays magnifique et le rebâtir plus tard, ceux-là qui prétendent être les seuls à pouvoir changer le cours de l'histoire.» On n'a jamais dit plus vrai.

Personne ne peut contester la détermination du gouvernement à faire en sorte que le Canada reste uni, qu'il se développe et devienne fort grâce à des efforts plus concertés. En février dernier, le premier ministre a lancé un grand cri du coeur à Toronto quand il a déclaré que tous les Canadiens devraient être fiers.

Qu'il soit bien entendu que le Canada n'est pas la foire d'empoigne. De deux choses l'une: ou bien nous avons un pays, ou bien nous n'en avons pas. Mon pays, c'est le Canada, et j'ai l'intention de le garder et de travailler à le renforcer.

J'aurais deux dernières observations à faire. En 1967, John Diefenbaker a dit que le Canada avait besoin d'un regain d'enthousiasme national. Selon lui, il nous faut préserver et renforcer les assises de la Constitution. Il nous faut insuffler à tous les Canadiens l'esprit de sir Georges Étienne Cartier. Mais avant tout, il faut être Canadien.

Je tiens à vous dire ce soir que je suis né Canadien et je suis bien décidé à mourir Canadien.

**M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan):** Monsieur le Président, j'ai ici quelque 38 photocopies d'affiches ainsi que de lettres manuscrites ou dactylographiées qui ont un thème en commun. Elles viennent d'un groupe d'élèves de 5e année de l'école primaire Mountain View de Nanaimo. Elles s'adressent aux élèves de 5e année du Québec qui croient en l'avenir du Canada, qui veulent, comme ils disent, sauver le Canada.

En parcourant ces lettres pendant que j'attendais de prendre la parole, je ne pouvais m'empêcher de penser que, si le Canada avait affecté beaucoup plus d'argent aux échanges étudiants entre jeunes de localités anglophones et francophones des divers coins du pays et beaucoup moins aux travaux des commissions qui ont tenu des audiences d'un océan à l'autre, nous n'aurions peut-être pas le problème que nous avons aujourd'hui. Je souhaite que ces programmes progressent et que nous cessions de nous examiner autant.

J'ai envoyé ces lettres. Ce sont des photocopies que j'ai ici. Je ne sais pas si on y a répondu. Elles étaient toutes rédigées en anglais, car ces élèves de l'île de Vancouver ne savent pas écrire dans notre autre langue, l'autre langue officielle du Canada.

Ces lettres m'avaient été envoyées en mai dernier. En juin, l'organisation néo-démocrate de Nanaimo a organisé une réunion publique, invitant les gens à venir discuter de la Constitution. La réunion commençait à 10 heures un samedi matin. À la pause du midi, tout le monde parlait de ce qui s'était dit durant la matinée. La réunion s'est ensuite poursuivie jusqu'à 5 heures. Soixante personnes y ont participé, y compris un député, et ce n'était pas moi. J'étais là pour leur souhaiter la bienvenue le matin, mais j'avais d'autres obligations. Un des membres du comité mixte, le député de Port Moody—Coquitlam, y était et m'a dit par la suite à quel point l'assemblée avait été formidable et à quel point l'opinion était positive dans ma localité, du moins telle que représentée par les gens qui ont assisté à cette assemblée un samedi. Cela m'a semblé encourageant.

• (2020)

En octobre, je crois, un des journaux locaux, le *Nanaimo Bulletin*, a publié un bulletin de vote en première page, et le journal a été distribué à presque tout le monde dans la localité. L'auteur du bulletin de vote, Merv Unger, qui travaillait alors pour le journal, m'a dit qu'il avait été étonné et content du volume de réponses, mais pas aussi heureux, peut-être, du contenu, du moins je ne l'étais pas, moi, car beaucoup d'opinions négatives y étaient exprimées.

À cette époque, beaucoup de sentiments négatifs s'exprimaient de la part de gens dont j'ignore s'ils étaient membres du Parti réformiste, mais qui s'étaient associés au Parti réformiste et qui s'inquiétaient de voir une province du Canada essayer de nous mener à la destruction et dont l'attitude pouvait se résumer à ceci: «Pourquoi ne pas les laisser partir?» Ce sentiment était répandu, mais n'était pas le fait de la majorité. Un grand nombre de gens étaient de cet avis, mais je le répète, monsieur le Président, ils étaient loin de constituer la majorité. La majorité des gens, même d'après ces bulletins de vote, du moins autant que j'ai pu le constater en les examinant rapidement, voulaient qu'on sauve le Canada et que nous restions ensemble pour former un seul pays.

En novembre, mon bureau a envoyé un bulletin parlementaire, qui ne représentait pas un gros effort. Il se composait de cinq feuilles de papier de 8,5 po sur 11 y compris la couverture. Il passait brièvement en revue les questions dont nous étions saisis dans le débat constitutionnel et, dans chaque cas, soulevait deux questions sur chacun de ces points. Finalement, on invitait les gens à nous écrire s'ils désiraient obtenir un document beaucoup plus complet sur la Constitution et s'ils voulaient remplir un questionnaire qu'ils devaient par la suite me renvoyer par la poste. J'ai envoyé une copie de mon bulletin parlementaire à 45 000 ménages. Ma circonscription est assez grande, voilà pourquoi il a fallu en envoyer autant. Environ 1 205 personnes nous ont écrit pour demander le document d'information de 38 pages et le questionnaire de 29 pages qui était également offert.

J'ai été très satisfait du taux de réponse, qui est assez élevé. Une bonne proportion des gens qui ont reçu le bulletin parlementaire ont demandé un exemplaire du document d'information, parce que le sujet les intéressait, et une copie du questionnaire parce qu'ils voulaient me faire part de leurs opinions. Certains d'entre eux m'ont même avoué, dans leurs lettres, qu'ils craignaient que je ne porte pas attention aux réponses qu'ils avaient fournies.

La tâche ne m'est pas trop ardue parce que je partage l'avis de la majorité des gens de ma circonscription à qui j'ai parlé, qui m'ont écrit ou qui ont rempli le questionnaire. J'aurais aimé un taux de réponse plus élevé au questionnaire, mais je suis quand même satisfait du nombre qui m'a été renvoyé, et d'ailleurs, je continue d'en recevoir.

Je n'ai pas l'intention de revoir en détail le contenu du questionnaire. C'est l'une des choses que je communiquerai ce soir au comité mixte, mais je pourrais peut-être vous lire un extrait de la conclusion contenue dans le rapport de six pages qui porte sur les questionnaires qui ont été reçus. Ce document sera envoyé au comité, avec les questionnaires, mais je vais vous lire une partie de sa conclusion: «Les réponses montrent que les électeurs de la circonscription de Nanaimo—Cowichan ont fait une réflexion intelligente et qu'ils veulent sincèrement s'informer sur la question et participer au débat. Ce qui ressort peut-être le plus nettement de ce questionnaire,

c'est qu'il ne faut pas avoir peur des idées ni des opinions des Canadiens.»

Je souscris entièrement à ce rapport.

Je voudrais relater une autre expérience. En juillet 1990, la Fête du Canada tombait un dimanche. J'ai reçu une lettre. La même a été envoyée au maire de Nanaimo et au député provincial. Nous étions tous les trois invités à l'Église évangélique, le dimanche, pour expliquer à la communauté ce que nous pensions du Canada. C'est la seule Église qui ait fait quelque chose du genre. Je suis certain que d'autres Églises sont tout aussi sensibles à la question, mais quoi qu'il en soit, c'est celle-là qui nous a invités tous les trois.

À la Fête du Canada en 1991, les trois mêmes personnes ont été réinvitées pour parler du même sujet. On m'a demandé de prendre la parole en premier, et j'ai expliqué à l'assemblée ce que je pensais du Canada. Le député provincial et le maire ont fait de même. Dans sa conclusion, le maire Frank Ney a mentionné quelque chose que j'aurais aimé avoir dit. Il a dit que l'assemblée lui faisait penser à un groupe d'élèves de l'élémentaire, car il y avait une majorité de jeunes dans cette église. Il a dit que nous devions sauver le Canada, qu'il fallait préserver le Canada pour les jeunes de cette congrégation, de cette localité et de ce pays. J'aurais voulu avoir l'intelligence de dire quelque chose comme cela.

Je parle pour la majorité de mes électeurs, même les étudiants, quand je dis que je veux que le Canada survive. Je suis disposé à discuter avec tous ceux qui veulent venir me trouver pour dire que le Canada est effectivement notre patrie. Nous le partageons avec environ 28 millions d'habitants, certains dont les origines remontent peut-être à plusieurs milliers d'années et d'autres venus de toutes les contrées du monde qui sont là depuis moins longtemps. Nous partageons l'endroit le plus formidable au monde, la meilleure patrie du monde pour ces 28 millions d'habitants.

Mes électeurs me disent qu'il y a moyen d'améliorer la situation. Il faudrait voir ensemble ce que l'on pourrait faire pour améliorer notre qualité de vie à tous. Voilà le genre de personnes avec lesquelles je suis disposé à discuter. Et je ne me contenterai pas de parler, j'écouterai aussi. J'espère que nous arriverons ensemble à trouver une solution intéressante pour tous.

Par contre, je ne suis pas disposé à discuter avec quelqu'un qui viendrait me dire que notre pays est peut-être bien mais que certains d'entre nous seraient peut-être mieux si on se séparait, si le pays était divisé.

Il y en a qui pensent qu'il faut démanteler le pays pour que cela aille mieux, que tout le monde serait peut-être mieux une fois que ce serait fait. Je ne suis pas prêt à discuter avec ce genre de personnes.

Le Canada est le meilleur pays du monde.

Tout au début de la soirée, on a lu une lettre que tout le monde a probablement reçue, et qui exprime mieux que la plupart d'entre nous ne pourraient le faire nos sentiments à l'égard de ce pays qui est le nôtre. C'est mon chez-moi. Je suis né ici. Personne n'a le droit de détruire mon foyer. Les autres ont le droit de le partager avec moi. Les autres ont le droit d'essayer avec moi de l'améliorer, mais ils n'ont pas le droit de le détruire dans l'espoir d'améliorer la situation en général ou pour quelques-uns.

Voilà ce que disent les gens de ma région. Nous ne nous laisserons pas intimider par des menaces. Nous ne sommes pas disposés à céder au chantage, mais bien à discuter avec tous ceux qui veulent travailler avec nous pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Canadiens.

Voilà le genre de Canada que je veux.

[*Français*]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie):** Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat ce soir, car il important qu'il y ait des Québécois souverainistes qui expliquent au reste du Canada ce qui se passe réellement au Québec.

La députation québécoise, majoritairement du Parti conservateur, n'a pas intérêt à expliquer aux Canadiens et aux Canadiennes ce qui se passe au Québec, car cela nuirait à leurs partis respectifs dans le reste du Canada. Il s'agit donc ce soir d'informer le Canada sur l'opinion de nos commettants.

Certains députés ont fait état de sondages, ou encore de perceptions suite à des discussions dans leur milieu. De mon côté, je ferai état du meilleur des sondages, soit une élection.

J'ai été élu sous la bannière du Bloc québécois, avec un programme ouvertement, franchement, clairement souverainiste. Et les résultats furent on ne peut plus clairs. Le Bloc québécois a obtenu 68 p. 100; le Parti libéral, 19 p. 100; le NPD, 8 p. 100; et les Conservateurs, parti au pouvoir, 3,9 p. 100. Il me semble que c'est un sondage plus que significatif. Et pourquoi avons-nous obtenu ces résultats? Essentiellement, parce que le Québec, selon moi, n'est pas une société distincte, mais bien une nation distincte qui, depuis des décennies, se définit, s'organise

et se développe. Et dans ce long cheminement, l'échec du lac Meech fut un point tournant.

• (2030)

Suite à l'échec de l'Entente du lac Meech, le gouvernement du Québec a mis sur pied la Commission Bélanger–Campeau qui, avec une rigueur exceptionnelle, a fait le tour du Québec et en est arrivée à certaines conclusions: il faut mettre fin à l'incertitude politique car cela nuit au développement du Québec. Cette commission a proposé la tenue d'un référendum sur la souveraineté en 1992, idée qui fut reprise par le gouvernement du Québec dans la Loi 150. Dans cette loi, le gouvernement du Québec précise que la souveraineté signifie simplement que le Québec sera le seul à lever des impôts, le seul à légiférer sur son territoire et le seul à signer des traités au niveau international.

Ce projet d'un Québec souverain se veut moderne et démocratique, porteur d'une société sans racisme, sans sexisme et sans violence. Le Québec souverain reconnaît quatre composantes: bien sûr, la majorité francophone, mais également la minorité anglophone, les nations autochtones et les minorités ethniques et culturelles. Et chacune de ces composantes verra ses droits collectifs inscrits dans une constitution d'un Québec souverain.

C'est un projet moderne qui ne va pas à l'encontre de l'histoire, quoique en disent certains. Si on regarde le monde actuellement, on s'aperçoit qu'il y a deux courants principaux, un qui voit des pays naître,—et ce fut le cas en Europe de l'Est où les nations des peuples enfin se sont donné leur pays—et un autre courant qui voit des groupes économiques, des concentrations économiques s'organiser, et je pense au marché commun en Europe, je pense au traité de libre-échange entre les États-Unis et le Canada. Même si le traité fut mal rédigé, il n'en demeure pas moins que cela va dans le sens de l'histoire. Il y aura de plus en plus de ces grandes concentrations économiques.

Je pense que le président, M. François Mitterrand, qui connaît certainement ces questions, disait fort justement que pour participer pleinement à un ensemble, il faut être avant tout soi-même.

[*Traduction*]

**M. Lee:** J'invoque le Règlement pour des raisons de pertinence, monsieur le Président. Si j'ai bien compris les propos du député, il serait en train de nous parler de l'évolution du marché commun en Europe. Je croyais que le débat actuel devait nous permettre de faire part à la Chambre du point de vue de nos électeurs sur la question constitutionnelle. Le député pourrait peut-être en tenir compte.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Même s'il n'a pas une longue expérience en tant que député, je sais qu'il est sur le point d'entrer dans le vif du sujet. Je remercie le député de m'avoir signalé le fait.

[*Français*]

**M. Duceppe:** Il n'y a pas de problème, monsieur le Président. Après tous les détours que j'ai entendus ce soir, j'imagine que je vais directement au point.

Justement, il faut réaliser, comprenant ces deux principaux courants, que le Canada ne peut se développer actuellement comme pays, pas plus que le Québec, parce que l'un et l'autre s'empêchent de le faire. Les Canadiens et les Canadiennes veulent un État central fort, des normes nationales, ils veulent un pays à leur image. Et justement, les Québécois et les Québécoises également veulent un pays à leur image.

Pour reprendre l'exemple que Brian Mulroney reprend souvent ou que le chef libéral, Jean Chrétien reprend souvent, quand ils nous parlent de la Communauté économique européenne, ils devraient avant tout réaliser que ce qui fait la force du marché commun, c'est que ce sont tous des pays souverains qui, librement, acceptent de collaborer entre eux sur le plan économique. Et cela, c'est la voie du réalisme!

Il faut faire attention et se méfier des gens qui s'écartent du réalisme et je pense à ceux qui parlent de violence, qui parlent de partition du territoire québécois, et parmi eux, il y a des professeurs d'université. C'est curieux de voir ces gens applaudir à la naissance de pays en Europe de l'Est et ici, parler de violence. Ces pays étaient opprimés, leur situation fort différente de celle du Québec, je l'admets, mais est-il logique de dire que la volonté démocratique des Québécois et des Québécoises ne saurait être reconnue à moins qu'il y ait violence au préalable? Cela me semble malhonnête, cela me semble anti-démocratique.

Il faut également se méfier de l'incohérence de certains arguments. Ainsi, plusieurs nous disent, et Ovide Mercredi l'a fait, que «le Québec n'est pas un peuple, le Québec n'est pas une nation». Distinct, en anglais, voudrait dire supérieur. Et pourtant, j'ai entendu l'ensemble du Canada applaudir l'entente faite par le premier minis-

tre Rae de l'Ontario et les Premières nations. Dans cette entente, on lit au départ:

[*Traduction*]

Attendu que les Premières nations sont représentées par l'assemblée des chefs, les Premières nations existent dorénavant en Ontario en tant que nation distincte.

[*Français*]

C'est vrai pour les autochtones, cela ne pose pas de problème qu'ils soient des nations, cela ne pose pas de problème qu'ils soient des *distinct nations*, mais pour le Québec, ça ne se peut pas. C'est curieux, c'est incohérent d'avoir de tels raisonnements.

Autres faux arguments: On nous dit que le Québec recevrait plus du fédéral qu'il n'en donne. La Commission Bélanger-Campeau nous a prouvé que sur une longue période, on reçoit à peu près la même chose que ce que l'on donne, sauf qu'on le reçoit en assurance-chômage. L'Ontario le reçoit en recherche et développement, et en subventions industrielles. Cela crée des pays différents, des économies différentes.

Mais reprenons tout de même l'argument. Supposons que le Québec donne plus. Bien, une fois souverain, j'imagine qu'il n'y a pas de péril économique si on donne plus que l'on ne reçoit. Et supposons que le Québec, à l'inverse, reçoit plus qu'il ne donne, est-ce dire que la cote d'amour du Québec est si forte auprès des Canadiens et des Canadiennes qu'ils sont prêts à payer pour que nous restions dans le Canada? Monsieur le Président, j'en doute, j'en doute fortement.

Un dernier point, pour reprendre l'argument d'un député qui disait qu'il n'y aura aura pas de négociations une fois le Québec souverain. Soyons encore une fois réalistes. J'aimerais que les députés qui nous disent cela se rendent par exemple à Oshawa, expliquer aux travailleurs de l'automobile qu'ils devront se mettre en chômage par patriotisme, parce que le Canada ne vendra plus d'autos aux pauvres Québécois qui devront les fabriquer eux-mêmes, ou en acheter aux États-Unis. Mais, cela n'a pas de bon sens! J'aimerais voir ce député dire aux fermiers de l'Ouest que leur boeuf, bien ils vont le manger tout seuls ou qu'ils regarderont les carcasses pourrir plutôt que de le vendre au Québec. C'est incohérent encore une fois.

Moi je vous soumets qu'il y a des intérêts mutuels. Je vous dis qu'il y a 100 000 emplois en Ontario qui dépendent du marché québécois. Les travailleurs ontariens de la de Havilland, quand ils ont vu Bombardier sauver leurs emplois, ils se moquaient pas mal que l'argent vienne du Québec, de Taiwan, du Japon ou bien de l'Ontario.



Monsieur le Président, je souhaite que nous mettions fin à l'incertitude. Je souhaite que nous arrêtions de nous empêcher mutuellement d'avoir le pays que l'on veut. Bâtissez le Canada que vous voulez. Bâtissez un beau pays. Nous bâtirons le Québec que les Québécois et les Québécoises veulent, et nous aurons par la suite des relations normales entre deux pays souverains, modernes, démocratiques, qui s'estimeront plus, je crois, que nous le faisons actuellement.

[*Traduction*]

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River):** Monsieur le Président, pour commencer, je dirai que j'ai écouté attentivement le discours du député qui m'a précédé.

Je ne doute pas, et aucun Canadien ne devrait douter, de la sincérité de ses propos et de la fierté que l'histoire et le patrimoine du Canada français lui inspirent, ou de sa conviction que lui et ses compatriotes forment une *nation*.

On nous accorde une période de débat pour nous permettre, à titre de députés, de communiquer au Parlement le point de vue exprimé par nos électeurs sur la question de la réforme constitutionnelle.

Dans Scarborough—Rouge River, nous avons utilisé les moyens habituels—lettres, appels téléphoniques et discussions organisées dans différents secteurs de la circonscription. Nous avons aussi fait un sondage il y a quelques mois, à peine quelques mois. Ce n'était pas nécessairement le plus scientifique des sondages, mais ça reste un sondage, à n'en pas douter. Il n'est peut-être pas parfaitement représentatif de toutes les opinions exprimées dans la circonscription—aucun sondage ne peut être aussi parfait—mais il reflète bien la réalité. Il a l'air vrai, et ses conclusions sont au moins une expression exacte du point de vue des répondants. Je vais commencer par vous faire part très brièvement des conclusions de ce sondage.

• (2040)

La question de la déclaration constitutionnelle sur la nature du Canada, parfois appelée «clause Canada» sur le maintien de deux langues officielles, a la faveur d'une bonne majorité.

La même chose vaut pour la diversité du patrimoine culturel et le rôle des autochtones.

Les avis sont partagés en ce qui concerne la question du caractère distinct de la société québécoise.

Une majorité substantielle favorise la suppression des obstacles provinciaux au commerce et au mouvement des capitaux.

La même chose vaut pour l'élection du Sénat. En ce qui concerne le rôle exact de même que les fonctions et les pouvoirs du Sénat, l'accord n'est pas aussi évident: en fait, les avis sont partagés, mais les électeurs de Scarborough—Rouge River souhaitent en général que le Sénat dispose d'un plus grand pouvoir de surveillance à l'égard des pouvoirs gouvernementaux d'examen et qu'il ait vraiment un droit de regard sur de telles initiatives.

Quant au rôle des provinces ou des territoires dans la décision de créer une nouvelle province à partir d'un territoire, on estime en général que la décision doit être prise par le gouvernement fédéral en collaboration avec le territoire en question et que les provinces n'ont rien à voir là-dedans.

Une majorité importante reconnaît que les provinces et les territoires ont effectivement un rôle à jouer dans le choix ou la nomination des juges de la Cour suprême.

En dernier lieu, les gens étaient divisés quant à l'octroi d'un droit de veto régional ou provincial sur les questions constitutionnelles non visées par l'article 41 de la Constitution. La division était très nette sur la question de savoir quelle entité, quelle région, quelle province devrait avoir un droit de veto.

Voilà donc un résumé sommaire de ces questions.

La circonscription de Scarborough—Rouge River se trouve en milieu urbain dans le sud de l'Ontario. Elle comprend, si vous voulez, un nombre à peu près égal de Canadiens de fraîche date et de Canadiens de souche. Il est clair que chacun d'entre eux est fier d'être Canadien. Nous sommes fiers de notre histoire et nous envisageons l'avenir de notre pays avec confiance, en dépit des difficultés économiques que nous traversons à l'heure actuelle.

Mes électeurs veulent un Canada fort dirigé par un gouvernement efficace. Toutefois, ils estiment sûrement que les gouvernements sont omniprésents. En tant qu'habitants de la ville de Scarborough, ils estiment qu'il y a trop de paliers de gouvernement. Ils sont régis par le conseil municipal de Scarborough, le conseil du Grand Toronto, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Ils savent que tous les fonds, qui servent au fonctionnement de ces paliers de gouvernement, viennent de leur poche en tant que contribuables.

Ils sont en train de perdre patience parce qu'ils constatent que les réformes et les améliorations qu'ils appellent de leurs voeux tardent à venir. Ils sont en train de perdre patience parce que nous ne répondons pas à leurs attentes.

Les électeurs de la circonscription de Scarborough—Rouge River veulent que tous les paliers de gouvernement limitent leur croissance, qu'ils réduisent leurs dépenses et qu'ils éliminent tous les doubles emplois.

En ce qui touche le programme de réforme constitutionnelle du gouvernement, il y a l'école de pensée suivante: «Arrêtez de dire des sottises. Nous ne voulons pas parler de Constitution à l'heure actuelle. Ce qui compte, c'est l'économie.» Je suppose, monsieur le Président, que si l'on est sans emploi, on est enclin à penser comme ça.

Par ailleurs, les tenants de l'autre école de pensée disent: «Messieurs et mesdames les députés, veuillez vous consacrer à la réforme constitutionnelle. N'attendez plus. Réglez cette question rapidement pour pouvoir vous attaquer ensuite aux autres questions importantes comme l'économie, le crime et la violence, les coûts des soins de santé, l'éducation et la formation de notre jeunesse, etc.»

Pour terminer, ce qui se dégage des opinions des électeurs de Scarborough—Rouge River à propos des négociations sur la réforme constitutionnelle que vont engager le gouvernement fédéral et ceux des provinces, y compris le Québec, c'est qu'ils veulent un pays intégral. Ils veulent que notre pays soit doté d'une Constitution moderne et viable, mais pas à n'importe quel prix.

Nous voulons un pays où tous les Canadiens puissent ensemble et dans l'enthousiasme bâtir leur avenir, un pays qui comprenne les Canadiens de langue française et le magnifique patrimoine des Canadiens français et où tous les autres, chacun de nous, héritiers d'un patrimoine dont nous pouvons être fiers, seront chez eux.

Les électeurs de Scarborough—Rouge River sont prêts à relever les défis auxquels nous serons confrontés au cours des prochains mois à propos des questions constitutionnelles. Ils demandent à tous leurs élus d'en faire autant dans les domaines dont j'ai touché un mot tout à l'heure.

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, je suis moi aussi très heureuse de pouvoir intervenir dans cette enceinte ce soir afin de parler de la Constitution, et, à l'instar de tous les autres députés, de me pencher sur les questions soulevées par mes électeurs de Nepean et les points de vue dont ils m'ont fait part au sujet des questions constitutionnelles.

Au printemps dernier, en avril plus exactement, j'ai envoyé un questionnaire à tous mes électeurs pour leur demander de me faire part de leurs idées, leurs recommandations et leurs préoccupations au sujet du débat constitutionnel et de l'avenir du pays. J'ai reçu un nombre extraordinaire de réponses qui ont été regroupées dans un rapport intitulé *Le Canada: un phénix renaît* dont une copie a été envoyée à la Commission Spicer, ainsi qu'à tous les députés et sénateurs.

Depuis, les habitants de Nepean se sont montrés particulièrement intéressés par la question et ils ont dit souhaiter vivement jouer un rôle dans le débat constitutionnel. Beaucoup appellent mon bureau pour obtenir des copies des propositions gouvernementales et des comptes rendus sommaires des récentes conférences constitutionnelles. Ils sont exaspérés par l'incapacité du gouvernement de donner des réponses directes au sujet des propositions et ils sont furieux de voir qu'on crée, sans cesse, de nouveaux comités, semble-t-il, qu'il s'agisse de la Commission Spicer, du Comité Beaudoin-Edwards, du Comité Dobbie-Castonguay et maintenant du Comité Beaudoin-Dobbie. Ils sont pressés de se pencher sur les véritables problèmes auxquels notre pays est confronté, comme l'économie, l'emploi et le chômage.

Le mois dernier, j'ai à nouveau regroupé les points de vue de certains électeurs dans un document que j'ai soumis au comité mixte spécial. Six mois après qu'on leur eut donné pour la première fois l'occasion de faire part de leurs points de vue, ce qui m'a le plus frappé, c'est un changement dans leur sentiment d'exaspération. Tous ces comités et toutes ces tribunes ont-ils servi à quelque chose? A-t-on vraiment tenu compte de leurs points de vue? Ou le comité mixte spécial n'était-il qu'un autre miroir aux alouettes, une autre tentative de la part du gouvernement tendant à amener les gens à croire que leur opinion comptait vraiment?

Aujourd'hui, je soumets à nouveau l'opinion de mes électeurs dans l'espoir que le gouvernement va tenir compte de leurs espoirs pour notre pays ainsi que de leurs préoccupations, lorsque le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada présentera son rapport final.

Ce que j'entends le plus souvent au sujet des propositions constitutionnelles dans leur ensemble, c'est qu'elles sont vagues et ambiguës. Or, la Constitution, qui est censée permettre au Canada d'entrer dans le XX1e siècle, doit être claire et précise.

• (2050)

Un deuxième aspect sur lequel beaucoup ont été d'accord était la nécessité pour tous les Canadiens de décider eux-mêmes si le document final était acceptable et la nécessité de tenir un référendum où ils pourraient approuver ou rejeter expressément le document constitutionnel.

L'économie occupait la première place dans bien des esprits, surtout en cette période difficile.

Il faut établir une distinction claire entre les compétences fédérale et provinciale pour s'assurer que la responsabilité soit bien partagée dans des questions comme l'enseignement et les soins de santé.

En outre, les Canadiens de toutes les régions devraient avoir des chances égales de jouir de la prospérité et du progrès.

Beaucoup d'habitants de Nepean craignaient qu'en désignant le Québec société distincte, on ne néglige d'autres groupes également distincts. Pour la plupart, ces habitants sont fiers de vivre dans un pays multiculturel et bilingue.

Toutefois, ils ont estimé qu'il conviendrait d'examiner la façon dont nous appliquons ces deux principes, et que le gouvernement du Canada devrait protéger les droits de tous les Canadiens, la majorité comme la minorité, dans un cadre multiculturel et bilingue.

Un très petit nombre de mes électeurs sont autochtones, mais beaucoup sont d'avis que le gouvernement a négligé les premières nations du pays, qui ont tellement contribué à bâtir le Canada.

En septembre dernier, mes collègues provinciaux et moi-même avons tenu une rencontre intitulée: *Bâtir notre avenir—Les autochtones du Canada prennent la parole.*

On y a soulevé des questions intéressantes sur divers sujets, dont l'autonomie gouvernementale et l'enseignement. Les nombreuses personnes qui y ont assisté ont compris clairement qui sont les premières nations du Canada et ce qu'elles entendent retirer du débat constitutionnel.

Les participants ont approuvé généralement l'insertion d'une clause Canada et ont considéré que l'affirmation de l'identité canadienne était essentielle à la croissance et à la prospérité. L'identification au Canada, pays fort et uni, devrait être une priorité pour tous les Canadiens. Cependant, comme c'est le cas avec tous les éléments d'un ensemble, le libellé doit être soigneusement

élaboré, de manière à protéger la nature inhérente de notre pays.

Enfin, les participants ont souvent mentionné qu'ils attendaient avant tout un leadership solide et un gouvernement réceptif et responsable. Les habitants de Nepean souhaitent une Chambre des communes où il y a moins de parti pris et un Sénat élu et efficace.

Je voudrais faire part de certaines recommandations précises que plusieurs de ces électeurs ont formulées.

Entre autres, M. Tony Colven a fait une recommandation sur la réforme du Sénat. À son avis, le Sénat devrait être élu par tous les électeurs canadiens et les candidats des diverses circonscriptions devraient défendre des intérêts plutôt que des régions.

Tout groupe légitime pouvant compter un nombre minimum de membres pourrait dresser une liste de candidats au Sénat suivant leur popularité. Tous les Canadiens seraient invités à voter en tenant compte des sujets qui les préoccupent le plus.

Même si cette méthode favoriserait peu l'émergence d'un groupe dominant, elle permettrait de faire valoir un large éventail d'idées et augmenterait l'efficacité et la responsabilité du Sénat.

M. Malcolm Smith déclare: «La Charte canadienne des droits et libertés ne protège pas la minorité anglaise au Québec contre les lois linguistiques répressives; on peut en dire autant du Parlement canadien.»

Quant à M. Jacques Roy, il soutient: «Le Canada doit être une puissance économique dans le monde, afin de garantir et de maintenir un bon niveau de vie. Tous les Canadiens doivent s'identifier au Canada avant tout. Tant que nous tenterons de protéger deux cultures ou plus sans promouvoir la vision d'un Canada uni et fort et tant que nous continuerons de veiller à ce que ces cultures soient dissociées et différentes, nous n'obtiendrons pas d'identité en tant que peuple.»

M. Jim Rennie pense que nous devons analyser les raisons qui poussent certains Québécois à vouloir la séparation, que nous devons élaborer une stratégie pour détruire tout raisonnement en ce sens et que nous devons tenter d'unifier le pays.

M. Paul Bender estime pour sa part que nous avons des choses à apprendre des peuples autochtones du Canada qui sont plus proches de l'environnement que nous, qui sommes davantages préoccupés par les biens matériels et la richesse.

Je voudrais remercier les quelque 700 habitants de ma circonscription qui ont participé à cette rencontre. Je n'irais pas jusqu'à dire, cependant, qu'ils représentent tous les gens qui vivent à Nepean, car ce n'est sûrement pas le cas.

Je voudrais les remercier de leur contribution et de leur participation à ce débat si important pour l'avenir du Canada. Avec le document *Le Canada: un phénix renaît* et, plus récemment, avec le rapport que j'ai présenté au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada, j'ai voulu faire connaître leurs points de vue à la Chambre des communes de la façon la plus exacte qui soit.

Maintenant, je supplie le gouvernement de bien vouloir écouter ce que les Canadiens ont à dire et de prendre en considération tous les points de vue, dont ceux des habitants de ma circonscription de Nepean. Je lui demanderais également de veiller, au moment du dépôt du rapport final, à ce que ce rapport contribue à faire grandir et à faire prospérer, dans l'avenir, un Canada uni.

**M. Girve Fretz (Erie):** Monsieur le Président, je suis très heureux de l'occasion qui est donnée aux députés de parler de la Constitution du fait de ces séances spéciales.

Nous avons tous reçu des lettres de nos électeurs, en fait de gens de tout le pays, nous exposant leur opinion sur la Constitution. Je voudrais vous lire deux paragraphes d'une lettre que j'ai reçue.

«Pour moi, le Canada est plus qu'un pays et plus qu'une nation. Le Canada, pour moi, c'est l'idée d'une société de l'avenir idéale et un exemple pour le reste du monde. Le Canada, pour moi, c'est la tolérance, une communication facile et des moyens pacifiques de solution des différences d'opinion et des désaccords. Le Canada, pour moi, c'est une grande société ouverte ou chacun est égal et peut être unique et distinct tout en en étant partie intégrante. Le Canada, pour moi, c'est un rayon d'espoir qui brille dans le ciel de l'humanité, c'est le plus grand pays sur terre.»

J'ai voulu mettre cela dans mon discours d'aujourd'hui, car ce sont des mots que, peut-être, j'aurais voulu écrire. Je voudrais maintenant citer sir John A. Macdonald qui disait: «Soyons anglais ou soyons français, mais par-dessus tout soyons Canadiens.»

Être Canadien, c'est beaucoup plus important qu'être libéral, conservateur ou néo-démocrate; que d'être de droite ou de gauche; syndiqué ou entrepreneur; de l'est, de l'ouest ou du nord.

J'ai trouvé sur mon bureau un excellent discours, celui de M. Allan Taylor, président du Conseil et chef de la direction de la Banque Royale du Canada. Je voudrais en lire une partie pour qu'elle figure au compte rendu.

«Aussi [les Canadiens] doivent-ils d'abord se demander—très explicitement—si la désunion est bien la réponse aux défis auxquels nous faisons face.

Avons-nous réellement besoin de faire éclater le Canada pour satisfaire les aspirations historiques du Québec? Le Québec est un îlot culturel de six millions d'habitants parlant français au milieu d'un océan de 270 millions de gens vivant et travaillant en anglais. Le Québec est une société distincte.

Devons-nous détruire notre pays pour admettre et protéger cette réalité? Ma réponse est non. Avons-nous réellement besoin de faire éclater le Canada pour comprendre et faire cesser la profonde aliénation de l'Ouest, où beaucoup de gens ont acquis la conviction que nos institutions nationales sont dominées par une majorité sourde et insensible de l'Est? Devons-nous détruire notre pays pour admettre et corriger cette impression? Ma réponse est non. Avons-nous réellement besoin de faire éclater le Canada pour répondre aux graves préoccupations des provinces Atlantiques?

Devons-nous détruire notre pays pour résoudre leurs très réels problèmes économiques structurels? Ma réponse est non.

Avons-nous réellement besoin de faire éclater le Canada pour donner aux Premières nations les pouvoirs qui leur permettraient de participer directement à la détermination de leur propre destinée au sein du Canada et que nous leur avons trop longtemps refusés? À nouveau, ma réponse est non.

Avons-nous réellement besoin de faire éclater le Canada pour harmoniser davantage nos politiques fédérales et provinciales et pour éviter le gaspillage du dédoublement des coûts?

Avons-nous réellement besoin de faire éclater le Canada pour comprendre que notre pays fait déjà partie d'une sphère de coopération économique qui déborde de beaucoup nos frontières, et qu'il doit par conséquent compter sur une union économique intérieure robuste pour survivre? Là encore, ma réponse est non.

Cette séparation relativement facile et gratuite que d'aucuns prévoient est un mirage dangereux et une impossibilité pratique.»

Je veux maintenant parler des premiers temps de notre histoire, de l'Acte de Québec. Cette loi a été adoptée en 1774. Elle visait à rendre le gouvernment de la province de Québec, dans le contexte nord-américain, plus efficace. C'est une loi britannique qui a reçu la sanction royale le 22 juin 1774 et qui est entrée en vigueur le 1er mai 1775.

• (2100)

La liberté de culte était garantie pour la majorité catholique romaine et un serment du Test simplifié qui omettait toute référence à la religion, lui permettait d'occuper des charges publiques consciencieusement.

La loi établissait le droit civil français et le droit criminel britannique, et prévoyait le maintien du système seigneurial. Elle garantissait effectivement la survie de l'ancien régime en Amérique du Nord.

La loi reconnaissait à Montréal le rôle de l'expansion territoriale dans l'économie continentale et rendait à Québec ses liens économiques traditionnels avec les pêches et le commerce intérieur de la fourrure.

Au printemps de 1791, il y a plus de 200 ans, la Chambre des communes de Westminster a adopté une loi. Après avoir été approuvée par la Chambre des lords, cette loi a reçu la sanction royale du roi George III le 10 juin. Elle allait dès lors s'appeler Loi constitutionnelle de 1791.

Cette loi créait deux provinces, le Bas-Canada et le Haut-Canada. Elle en a délimité les frontières et en a établi les pouvoirs, les privilèges et les prérogatives. Elle autorisait également la création de circonscriptions électorales et la tenue des élections au Parlement.

Le Haut-Canada, que nous appelons aujourd'hui Ontario et qui est ma province d'origine, a vécu ses premières expériences démocratiques en 1791. Les institutions parlementaires de cette province se sont créées en même temps que celles du Québec. Par la géographie, nous sommes devenus voisins et les réalités quotidiennes ont fait de nous des partenaires.

Je surprendrai peut-être plusieurs électeurs de ma circonscription et des autres régions du pays, mais il y a eu des rencontres entre les députés de l'Assemblée législative de l'Ontario et ceux de l'Assemblée nationale du Québec.

À l'été de 1991, certains députés de l'Assemblée nationale et de Queen's Park ont fait revivre l'époque du Parlement itinérant et des premières séances de 1792. Ils ont visité les lieux des premières sessions à Québec, Montréal, Kingston, Niagara-on-the-Lake et Toronto.

C'est là un excellent moyen de connaître son pays. L'année 1867 a vu naître l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et la Confédération. Trois ans plus tôt, on présentait une proposition pour que les provinces maritimes forment une union.

La plus petite de ces provinces, l'Île-du-Prince-Édouard, craignant d'être oubliée dans ce grand regroupement, insistait alors pour que les réunions aient lieu à Charlottetown. Les Canadiens, c'est-à-dire les gens de l'Ontario et du Québec, eurent écho de ces réunions et leurs dirigeants se firent inviter.

On discuta de répartition des pouvoirs, d'une chambre haute et du système judiciaire. Puis, en 1867, l'union devint réalité et le reste appartient à l'histoire.

À mon avis, nous ne nous connaissons pas les uns les autres en notre qualité de Canadiens.

Malheureusement, mon propre exemple correspond peut-être à la situation vécue par d'autres députés ou par certains de mes lecteurs. Avant mon élection de 1979, j'ai visité 12 pays outre-mer. Je me suis rendu aux États-Unis à plusieurs reprises, jusqu'en Floride. Toutefois, dans mon propre pays, avant mon élection de 1979, je n'avais jamais visité le Québec.

Les gens de ma génération voyagent plus facilement sur un axe nord-sud que sur un axe est-ouest; ils visitent particulièrement les États-Unis et les plages ensoleillées de la Floride.

Les résidents des autres provinces, par exemple celles de l'Atlantique, adoptent peut-être le même comportement; ils vont peut-être plus facilement vers la Nouvelle-Angleterre que vers le reste du Canada.

Les Ontariens et les Québécois vont en Floride. Les Canadiens de l'Ouest visitent l'État de Washington et la Californie en passant par l'Oregon et les Dakota.

Malheureusement, nous ne connaissons pas les autres Canadiens et nous n'apprécions pas la beauté du pays dans lequel nous vivons. C'est triste.

J'espère que ça va changer. J'espère que ça va changer grâce aux débats que nous avons entrepris et au trouble dans lequel nous ont plongés la réforme de la Constitution et la menace de la séparation du Québec.

J'espère que, dans les écoles, les professeurs sauront enflammer l'imagination de leurs élèves en leur enseignant cette merveilleuse histoire qui est la nôtre.

En conclusion, comme l'a dit Cartier de la Confédération en 1867, nous avons scellé notre pacte sans avoir fait couler de sang et sans que les forts aient exploité les plus faibles. Tout ce que ça a demandé, c'est un peu de justice et d'équité et quelques compromis de part et d'autre. Il poursuivit en disant qu'il espérait que si elle devait un jour être modifiée, que ce ne soit pas conformément aux principes étroits de l'équité sur lesquels elle était fondée mais sur une vision élargie de ces derniers.

Je vous suis reconnaissant de m'avoir donné l'occasion d'en parler ce soir.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je vais donner la parole au député de York-Sud—Weston, qui sera suivi du député de St. Catharine's, de celui d'Edmonton—Strathcona, puis du député de Matapédia—Matane.

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir vous dire à quel point je suis heureux et reconnaissant de pouvoir prendre part à ce débat ce soir, mais je ne peux m'empêcher de me demander si le gouvernement sait décider ce qui compte le plus.

Nous revenons d'un long congé qui a duré pendant la période des Fêtes et le mois de janvier. Cela a permis à la plupart des députés de passer beaucoup de temps dans leur circonscription, de parler avec leurs électeurs et de leur demander ce qui les préoccupe, ce qu'ils considèrent comme important. Pour tout vous dire, je crois qu'il est bien évident que pour les Canadiens la Constitution ne vient pas en tête de liste.

Nous voici donc réunis pour une séance extraordinaire de la Chambre et, à cette heure-ci, je dois faire concurrence à des émissions comme *Murphy Brown* ou *Cheers*. Ce n'est pas la première soirée que nous consacrons à la Constitution; il y a en a eu d'autres.

Nous sommes réunis ici pour discuter de la Constitution, alors qu'il y a 1,5 million de chômeurs et plus de 2 millions d'assistés sociaux au Canada. Nous avons néanmoins décidé de nous pencher sur ce dossier alors que la préoccupation première des Canadiens, ce qu'il veulent, c'est le travail et l'économie. N'allez surtout pas croire, monsieur le Président, que les chômeurs et les chômeuses de ce pays boivent les paroles des parlementaires quand ils parlent de Constitution, de fédéralisme asymétrique, de société distincte.

Pensez-vous que cela les intéresse, les sociétés distinctes quand ils ne savent même pas où ils vont trouver l'argent pour payer le loyer ou l'hypothèque le mois prochain? Je crois qu'il serait bon de voir les choses comme elles sont. La Constitution n'est pas un sujet brûlant pour l'homme de la rue, qu'il habite Toronto,

Vancouver, Halifax, Edmonton ou Saskatoon. Le sujet de l'heure, c'est l'économie. Quand donc le Parlement va-t-il se ressaisir et s'occuper de ce qui est important aux yeux des Canadiens? Nous devrions réserver du temps à la Chambre pour parler des solutions et des idées que nous avons pour remettre les Canadiens et le pays au travail, afin de faire en sorte que nous puissions continuer à avoir les moyens de financer l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire et que nous puissions assurer un avenir prospère à nos enfants et à nos petits-enfants.

Nous devrions débattre de l'économie pendant toute la fin de semaine. La Chambre devrait regorger de députés. Le Sénat devrait siéger toute la fin de semaine pour trouver le moyen de parler des idées et des méthodes permettant de remettre les gens au travail. Nous parlons ici de fédéralisme asymétrique, de sociétés distinctes et d'inscrire telle ou telle chose dans la Constitution. C'est important. Certes, c'est important, mais les Canadiens en ont ras le bol d'entendre les politiques, les gens des médias, les intellectuels, les professeurs de droit, l'élite et les snobs parler de la Constitution.

• (2110)

Quand je parle, j'exprime aussi l'opinion de mes électeurs. Ils veulent que le Parlement s'occupe des vrais problèmes qui sont importants pour les Canadiens. Au printemps dernier, monsieur le Président, comme beaucoup d'autres députés, j'ai mené une enquête dans la circonscription de York-Sud—Weston. Il y avait 40 questions sur le questionnaire et la question n° 36 était la suivante: veuillez indiquer par ordre d'importance quelles devraient être, à votre avis, les priorités du gouvernement. C'était au printemps dernier, en mai dernier. Je devrais faire remarquer que plus de 1500 électeurs ont pris le temps de répondre à cette enquête. Il ne s'agit pas d'une enquête scientifique, mais 1 500 personnes et des centaines d'autres nous ont écrit, 1 500 personnes ont pris le temps—que ce soit 15, 20 ou 30 minutes—de remplir ce questionnaire dans lequel je leur demandais entre autres de classer certaines questions par ordre d'importance.

J'en avais énuméré cinq: la défense, la Constitution, l'environnement, l'économie et les programmes sociaux. La question la plus importante—vous l'avez deviné—a été l'économie. La deuxième, l'environnement; la troisième, les programmes sociaux; la quatrième, la Constitution; la cinquième, la défense. Voilà donc dans l'ordre les questions qui préoccupent les habitants de York-Sud—Weston.

Je leur ai posé des questions générales. Je leur ai demandé ce qu'ils pensaient de l'avenir, et ce il y a presque un an. Depuis, beaucoup de choses se sont produites, la récession s'est aggravée, le nombre de Canadiens au chômage a augmenté. Le climat ne s'est pas amélioré, il s'est assombri. J'ai demandé aux gens comment ils entrevoyaient leur avenir. Sept p. 100 étaient très optimistes, 27 p. 100 se sentaient optimistes, 48 p. 100 incertains, 11 p. 100 pessimistes, et 7 p. 100 très pessimistes. Je leur ai demandé comment ils entrevoyaient l'avenir de leurs enfants. Trente-trois p. 100 étaient très positifs ou positifs, 53 p. 100 incertains ou pessimistes.

J'ai, comme je l'ai dit, posé dans ce questionnaire 40 questions sur l'économie, la défense, les affaires étrangères, la Constitution, l'environnement, l'immigration, la police et la sécurité, ainsi que plusieurs autres questions d'ordre général. J'amerais passer en revue les questions sur la Constitution puisque c'est de cela que nous sommes censés parler ce soir même si je préférerais quant à moi parler de la façon de remettre les gens au travail. Qu'importe, avant de passer en revue ces questions, je dois faire remarquer que j'avais organisé le 3 décembre 1990, au Nelson A. Boylen Collegiate Institute dans la circonscription de York-Sud—Weston, un forum des citoyens sur l'avenir du Canada.

De nouveau, le lundi 29 avril 1991, j'ai organisé une assemblée publique à l'école secondaire Archevêque Romero pour discuter, encore une fois, de la Constitution et d'autres questions dont se préoccupent les gens de York-Sud—Weston.

Puis, comme je l'ai dit, le printemps dernier, j'ai fait le sondage. Tous les électeurs de la circonscription avaient l'occasion d'exprimer leur opinion au moyen de ce sondage. Je me rends compte qu'il ne me reste plus qu'une ou deux minutes. Je voudrais passer brièvement en revue les questions et les résultats.

«Acceptiez-vous l'Accord du lac Meech?» Soixante-dix p. 100 ont répondu non, neuf p. 100 oui. «Croyez-vous que le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada présidé par Keith Spicer soit un moyen efficace de sonder l'opinion publique?» Cinquante-cinq pour cent ont répondu non, et 19 p. 100 oui. «Appuyez-vous l'inscription des droits des autochtones dans la Constitution?» Soixante-sept p. 100 ont répondu oui, et 18 p. 100 non.

«À votre avis, le gouvernement prend-il suffisamment de mesures pour remédier aux causes sous-jacentes de mécontentement des autochtones?» Dix pour cent ont répondu oui, et 75 p. 100 non.

Question 21: «Croyez-vous que la reconnaissance du Canada comme un pays multiculturel devrait être inscrite dans la Constitution?» Trente-quatre p. 100 ont répondu oui, et 56 p. 100 non.

«Appuyez-vous la politique actuelle de bilinguisme au Canada?» Trente-deux p. 100 ont répondu oui, et 61 p. 100 non.

«La politique de bilinguisme du Canada est-elle un élément essentiel pour conserver une identité canadienne qui soit distincte de celle des États-Unis?» Trente-deux p. 100 ont répondu oui, et 62 p. 100 non.

«Croyez-vous qu'un Québec souverain puisse survivre et s'épanouir sur les plans économique, social et politique s'il devait se séparer du Canada?» Dix-sept p. 100 ont répondu oui, et 69 p. 100 non.

Monsieur le Président, telles ont été les réponses aux questions posées dans un sondage adressé aux électeurs de York-Sud—Weston. C'était le printemps dernier. Si l'on devait procéder à un nouveau sondage, je suis persuadé que les réponses seraient similaires.

En terminant, je voudrais simplement exhorter le Parlement du Canada à rectifier ses priorités, à se mettre à parler de l'économie et des emplois, à s'occuper des vrais problèmes et à proposer des idées et des moyens de redonner du travail aux Canadiens.

**M. Ken Atkinson (St. Catharines):** Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir exposer les préoccupations de mes électeurs concernant la Constitution. Mais d'abord, je veux dire que je partage le point de vue du député précédent, le député de York-Sud—Weston, et d'autres députés qui ont pris part au débat.

À St. Catharines, la préoccupation première, c'est la situation économique. Quand je demandais aux gens ce qu'ils pensaient des propositions du gouvernement, ils répondaient habituellement qu'ils se préoccupaient surtout de leur emploi. Avant Noël, General Motors a annoncé qu'elle allait fermer 21 usines en Amérique du Nord, ce qui pourrait entraîner la mise à pied d'environ 70 000 personnes. Cette annonce a eu l'effet d'une bombe sur ma collectivité. General Motors étant le principal employeur, ces fermetures sont évidemment ce qui inquiète le plus les gens.

Mon collègue qui a pris la parole avant moi l'a bien dit: on ne peut faire autrement que de lier ces préoccupations premières au problème constitutionnel. Nous savons tous que, sans l'unité au Canada, sans un pays fort et uni, on ne peut faire de grands progrès économiques.

Si le Québec quittait la Confédération, on perdrait le quart de la population canadienne, ce qui causerait de grands problèmes. Nous sommes donc confrontés à un problème constitutionnel et à des difficultés économiques et nous devons régler les deux questions.

Les citoyens de St. Catharines s'intéressent au débat constitutionnel. On l'a vu lundi soir dernier, lors d'un débat à l'Université Brock de St. Catharines entre David Peterson, l'ancien premier ministre de l'Ontario, et le député de Lac-Saint-Jean de ce groupe particulier.

L'amphithéâtre de l'université était plein à craquer, et ceux qui n'ont pu y prendre place ont pu suivre le débat retransmis en circuit fermé dans le gymnase. Les questions qui ont été posées montrent que la population se préoccupe de l'avenir du pays et des questions constitutionnelles dont nous sommes saisis.

M. Peterson a fait une remarque intéressante. Il a dit que le problème constitutionnel est en quelque sorte une malédiction qui nous poursuit depuis plus de 125 ans et qu'elle pourrait continuer de nous poursuivre en raison de la diversité de notre pays. Ce n'est pas la première fois qu'il en est question, mais je pense qu'il faut en prendre conscience.

Les électeurs de St. Catharines disent vouloir revenir à l'essentiel. La Constitution répond aux aspirations des gens et, ultimement, ce sont eux qui ont le dernier mot. Ce sont eux qui nous permettent de gouverner, de décider des impôts et des autres questions qui relèvent des autorités fédérales, provinciales et municipales. Ce sont eux qui établissent les paramètres de la Constitution. Nous devons nous en souvenir et y prêter attention au moment d'élaborer la Constitution. Les électeurs de St. Catharines veulent que le pays reste uni. Ils sont farouchement fiers de notre pays.

• (2120)

Le lien entre l'économie et la question constitutionnelle est intéressant. Les gens souhaiteraient une véritable union économique au Canada. À l'origine, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique visait l'établissement d'un marché commun en Amérique du Nord. Nous sommes maintenant saisis d'une proposition qui préconise la libre circulation des biens, des services, des gens et des capitaux d'un océan à l'autre. Cela ne peut qu'aider notre pays. Il faut abattre les barrières commerciales artificielles. Je sais que les premiers ministres ont déjà fait des efforts en ce sens, et ils doivent les poursuivre.

Les réflexions sur le Sénat ne sont pas très nombreuses. On est conscient des disparités régionales et on sait qu'il faut résoudre le problème de la désaffection de certaines régions. Si la réforme du Sénat est la solution, fort bien.

Je crois par contre que le système parlementaire suscite des préoccupations. Si le Sénat obtient des pouvoirs égaux, s'il est élu et s'il est à représentation égale, il est possible que notre régime parlementaire le supporte mal, car une autre institution concurrencerait la Chambre des communes et pourrait faire double emploi avec elle. Il faut l'éviter.

Fait intéressant, un groupe d'élèves du secondaire de ma circonscription, groupe composé d'élèves de neuvième année en régime enrichi des écoles Denis Morris et Holy Cross à St. Catharines, ont étudié les 28 propositions et produit un rapport qu'ils m'ont remis avant Noël. Il s'intitule *Shared Citizenship and Diversity: A student Response*. Ils y parlent de trois des premières propositions. À propos de l'identité canadienne, ils ont écrit: «Nous, élèves du conseil scolaire catholique de Lincoln County à St. Catharines, croyons que les plus importantes qualités du Canadien sont l'égalité et le franc-jeu. Nous pensons qu'un Canadien est une personne qui est disposée à accepter tous les autres sans égard à leur origine ethnique ou culturelle, à leur religion ou à leur race, comme des amis et des voisins partageant la même histoire.»

Ce groupe d'élèves a examiné les diverses propositions qui ont été faites et, à l'instar des personnes avec lesquelles j'ai discuté, ils disent que la Charte canadienne des droits et libertés devrait être confirmée et renforcée. D'après eux, la proposition que la proportion de votes nécessaires pour invoquer la disposition dérogatoire ou clause nonobstant soit portée à une majorité de 60 p. 100 des députés de la Chambre des communes ou des assemblées législatives provinciales est intéressante. Ils trouvent par ailleurs que le Sénat devrait être consulté également, qu'il faudrait avoir l'approbation de la moitié des sénateurs et qu'en outre, la durée de la disposition dérogatoire devrait être limitée à trois ans.

Je trouve que c'est une idée intéressante de la part d'un groupe d'élèves de neuvième année.

Ceux-ci ont également parlé des questions autochtones. D'après eux, les peuples autochtones devraient être considérés comme un peuple fondateur, au même titre que le peuple québécois et que les Anglais, il faudrait les mettre sur le même pied, et ne jamais oublier cela.

Un autre sujet que je voudrais aborder pendant le temps qui me reste, c'est l'idée de confier exclusivement la formation aux provinces, qui se trouve dans les propositions. Compte tenu de la restructuration de l'économie canadienne et de l'économie mondiale, la formation revêt une grande importance à mes yeux—et je sais que les programmes de formation qui existent dans ma région sont d'une importance capitale. Il faut se rendre compte que ces programmes devront se poursuivre, que les Canadiens vont se recycler peut-être trois, quatre ou cinq fois au cours de leur vie.

Les personnes auxquelles j'ai parlé m'ont dit qu'elles voulaient que le gouvernement fédéral continue à financer ces programmes, qu'elles souhaitaient une présence fédérale. Il est possible que les provinces prennent la direction dans ce domaine. La province de l'Ontario connaît actuellement certaines difficultés. On a créé trois commissions de formation de la main-d'oeuvre pour l'ensemble du pays et il en existe aussi dans les provinces. Le gouvernement fédéral a conclu une entente avec le gouvernement de l'Ontario.

À l'heure actuelle, en Ontario, les programmes de formation et de perfectionnement de la main-d'oeuvre viennent d'une dizaine de ministères différents. Il va falloir du temps pour mettre de l'ordre dans tout cela et cela donnera inévitablement lieu à des conflits internes. Pendant ce temps-là, les centres d'emploi du Canada

attendent et ils ne sont pas autorisés à participer à ce processus.

Si cela continue, les conséquences seront terribles. Il faut que les différentes collectivités dressent une liste de priorité pour leurs divers programmes de formation et qu'elles accordent leurs violons. Il semble que les provinces mettent beaucoup de temps à établir leur présence dans le domaine de la formation, alors que le gouvernement fédéral s'en occupe déjà. Pourquoi faudrait-il qu'on perde sur ce plan? C'est un point que je voudrais voir retravaillé.

Il se peut qu'il y ait un partage de compétence, le gouvernement provincial ayant peut-être préséance. Nombre de gens qui oeuvrent dans le domaine de la formation, dont certains sont mes électeurs, m'ont dit qu'ils ne voulaient pas que la formation relève exclusivement de la compétence provinciale. J'espère que cette question va être étudiée et prise en compte dans le rapport du comité mixte spécial.

Une autre question portait sur le droit à la propriété. Les étudiants étaient d'avis que le droit à la propriété devrait être reconnu dans la Constitution et être garanti par l'article 1 de la Charte des droits et libertés, où il est dit que les droits ne peuvent être restreints que par une règle de droit dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Cela dit, j'attends avec impatience le dépôt du rapport du comité spécial. J'ai hâte de participer à ce qui sera sans doute tout un débat à la Chambre.

**M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona):** Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que je présente ce soir à la Chambre des communes un rapport des citoyens d'Edmonton—Strathcona.

Ces derniers mois, beaucoup d'habitants de ma circonscription m'ont fait part de leur point de vue sur la Constitution du Canada. J'ai passé des heures à lire des sondages, à répondre à des lettres, à parler avec les gens dans la rue et à mon bureau. J'ai écouté les gens qui sont venus aux réunions que j'ai tenues à l'hôtel de ville. Depuis un an, sinon plus, j'ai tenu une réunion par mois à l'hôtel de ville pour discuter de la Constitution.

Les électeurs d'Edmonton—Strathcona m'ont dit que le temps du changement était venu. Ils m'ont dit que notre Constitution devait mieux refléter les intérêts des régions. Ils m'ont dit qu'il fallait réformer notre Chambre des communes et notre Sénat. Ils m'ont dit qu'il était temps que les gouvernements consultent davantage les Canadiens. Ils m'ont également dit que notre Constitution devait protéger notre environnement. Ils m'ont dit que notre Constitution devait être modifiée pour que le Canada reste prospère au cours du prochain siècle.

J'ai appris beaucoup de choses des gens qui ont communiqué avec moi. Ce qui m'a le plus impressionné, c'est de voir que les habitants de ma circonscription sont fiers de vivre à Edmonton, en Alberta. Ils disent cependant qu'ils seront toujours Canadiens d'abord, et Albertains ensuite.

Les gens d'Edmonton—Strathcona sont fiers de leur citoyenneté. Ils ont à coeur de garder fort et uni ce pays qu'ils aiment. Mais ils me disent qu'il est temps de changer.

Au cours de l'été 1991, j'ai envoyé un questionnaire à tous les foyers de ma circonscription, soit 40 000 foyers où vivent 80 000 électeurs. La réaction m'a impressionné. J'ai reçu plus de 1 000 réponses. Je tiens à remercier ceux qui ont pris la peine de répondre. Je remercie également les nombreuses personnes qui m'ont écrit ou m'ont téléphoné pour discuter de la question.

Mes électeurs m'ont dit chacun à leur manière qu'ils souhaitaient l'égalité pour tous au Canada, ainsi que pour toutes les provinces et toutes les régions. Ils ne se sentent pas égaux à l'Ontario ou au Québec avec notre système actuel de représentation proportionnelle à la population. Mes électeurs m'ont dit dans une proportion de 83 p. 100 qu'ils trouvaient important de réformer notre Constitution afin d'augmenter la représentation régionale.

• (2130)

Soixante-seize p. 100 de mes électeurs disent souhaiter qu'une réforme du Sénat assure une meilleure représentation régionale. Je tiens à signaler que l'insistance des électeurs d'Edmonton—Strathcona pour une réforme du Sénat ne peut ni ne doit être négligée.

Toutefois, il est plutôt intéressant de constater que seulement 32 p. 100 de mes électeurs exigent que toutes les provinces soient également représentées au Sénat. Cela montre donc que mes électeurs veulent et espèrent une réforme du Sénat, mais pas nécessairement la création d'un Sénat triple E.

Soixante-et-un p. 100 de mes électeurs estiment qu'il faut aussi réformer la Chambre des communes pour améliorer la représentation constitutionnelle des régions. Ils souhaitent que la Chambre fasse preuve d'un esprit moins sectaire de telle sorte que les députés puissent exprimer librement le voeu des régions qu'ils représentent. Je reviendrai tout à l'heure sur la question de la réforme de la Chambre des communes.

J'ai aussi demandé à mes électeurs ce qu'ils pensent de l'idée d'accorder un veto constitutionnel à une province et pas aux autres. Comme il fallait s'y attendre, 76 p. 100 sont contre. Encore là, mes électeurs veulent que toutes les provinces soient des partenaires égaux dans un Canada uni et fort.

Il est clair que mes électeurs s'attendent de participer davantage à l'avenir à la modification de notre Constitution. Je leur ai demandé quelles méthodes de participation ils favorisaient entre les assemblées constituantes, les référendums nationaux et les audiences publiques.

Ils m'ont bien précisé qu'ils veulent avoir le droit de participer à des référendums nationaux ou à des assemblées constituantes advenant que le gouvernement décide de modifier la Constitution. Je suis tout à fait en faveur de l'idée d'un référendum national.

Cependant, j'aimerais faire remarquer que les personnes consultées ont répondu le plus souvent qu'elles souhaiteraient participer aux audiences sur les propositions de réforme constitutionnelle. Dans ma circonscription, 66 p. 100 des personnes consultées aimeraient avoir une assemblée constituante pour proposer ou étudier des amendements à la Constitution.

Soixante-trois p. 100 des habitants de ma circonscription aimeraient qu'il y ait un référendum pour approuver les amendements proposés. Cependant, 82 p. 100 estiment qu'il est très important de tenir des audiences sur les amendements proposés.

J'aimerais féliciter le gouvernement pour les consultations intensives menées auprès des Canadiens par la Commission Beaudoin-Edwards, la Commission Spicer et à présent la Commission Dobbie.

Grâce aux audiences constitutionnelles, les Canadiens auront désormais le droit de participer aux modifications constitutionnelles, comme ils l'ont fait avec ces divers comités.

J'ai aussi demandé à mes électeurs comment ils voyaient la participation des autochtones au processus constitutionnel. Dans une proportion de 72 p. 100, ils m'ont répondu qu'elle était très importante. Conformément à la tendance générale en faveur de l'égalité, l'un de mes électeurs m'a réprimandé, disant que la question était ridicule, car tous ceux qui habitent le Canada avaient le droit et même le devoir de participer au processus constitutionnel.

À savoir si notre Constitution devait mentionner la nature multiculturelle et bilingue du Canada, 49 p. 100 de mes électeurs jugent que c'est effectivement important et que la constitutionnalisation du caractère multiculturel était un principe fondamental de la société canadienne.

Sur la question de confier aux provinces le contrôle linguistique, seulement 22 p. 100 ont dit qu'il fallait accorder plus de pouvoir aux provinces alors que 46 p. 100 s'y opposent vivement.

Mes électeurs m'ont aussi déclaré que la protection de l'environnement était fondamentale. Selon 86 p. 100 d'entre eux, chaque ordre de gouvernement devrait avoir le pouvoir nécessaire pour protéger l'environnement. D'après 58 p. 100 de mes électeurs, il serait important d'élaborer une charte sur l'environnement, qui reconnaîtrait le droit des Canadiens à une protection environnementale et qui leur permettrait d'intenter des actions devant les tribunaux si ce droit n'était pas respecté.

La circonscription d'Edmonton—Strathcona est divisée sur la question de savoir si notre Constitution doit refléter le caractère culturel unique du Québec. En effet, 43 p. 100 de mes électeurs ont jugé qu'il était important que la Constitution reconnaisse le Québec comme une société distincte, alors que 39 p. 100 étaient opposés à cette idée.

Beaucoup de mes électeurs disent que si le gouvernement reconnaît le Québec comme une société distincte, ils voudraient savoir ce qu'on entend par là exactement; si cela donnera des pouvoirs supplémentaires au Québec.

Mes électeurs m'ont dit qu'ils voulaient que notre Constitution nous permette d'accroître notre capacité de demeurer compétitifs sur les marchés mondiaux et d'établir notre propre politique économique nationale.

Soixante-quinze p. 100 jugent qu'il est extrêmement important que le gouvernement fédéral, et non les provinces, établisse la politique économique de notre pays. En outre, 77 p. 100 croient que le gouvernement fédéral doit établir des normes nationales, afin que tous les Canadiens puissent travailler ensemble pour parvenir à l'excellence.

En conclusion, les gens d'Edmonton—Strathcona réclament du changement. Ils veulent une nouvelle Constitution qui reflétera les besoins des Canadiens dans les années 1990. Cependant, ils ne m'ont pas dit que notre gouvernement devait jeter le bébé avec l'eau du bain. La plupart d'entre eux réclament une Constitution qui est fondamentalement la même que celle que nous avons aujourd'hui, mais qui accroît l'influence et les pouvoirs des régions.

Les électeurs d'Edmonton—Strathcona croient dans un Canada fort, uni et prospère. Je suis très heureux d'avoir l'occasion de partager avec vous les points de vue exprimés par mes électeurs et j'espère que tous les députés en tiendront compte.

[*Français*]

**M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane):** Monsieur le Président, j'ai le privilège en cette Chambre de représenter le comté de Matapédia—Matane, un magnifique comté où les gens ont travaillé et travaillent encore très fort à bâtir pour eux et leurs enfants un patrimoine qui leur ressemble.

Pour ceux qui n'auraient jamais visité cette région, je les invite fortement à le faire. Ils seraient surpris, en s'y rendant, de voir la diversité et la richesse de son environnement physique et humain, comportant un littoral de 120 kilomètres le long du majestueux Saint-Laurent et pénétrant sur 150 kilomètres dans la vallée de la Matapédia. L'organisation de la vie humaine s'est structurée autour d'axes de développement parfois opposées, parfois complémentaires.

En effet, les impératifs de développement pour un pêcheur sur son vécu ne sont pas les mêmes que pour l'agriculteur ou le forestier. Pourtant, le sentiment d'appartenance à leur région résulte justement dans cette diversité. Ce qui, *a priori*, semblerait les désunir dans la réalité, les solidarise par une complémentarité qui augmente leur qualité de vie. Ce qui est vrai pour une région, monsieur le Président, comme la mienne, est aussi vrai pour un pays comme le Canada.

Monsieur le Président, nous sommes tous d'accord, je crois, pour reconnaître que l'unité et la prospérité canadiennes sont deux éléments indispensables à sa survie. L'un ne va pas sans l'autre. C'est de cette unité canadienne que découlent notre prospérité et notre prestige à travers le monde. Dans ce monde d'aujourd'hui, la stabilité politique est une condition indispensable à la santé économique d'un pays et elle est beaucoup trop précieuse pour que l'on puisse l'écarter d'un simple revers de la main.

Monsieur le Président, c'est pourtant ce que nous nous préparons à faire si nous laissons le Canada disparaître. La dernière récession, pour plusieurs, nous a fait très mal et continue de nous meurtrir. Chez nous, dans mon propre comté, nous nous sommes heurtés à des fermetures que nous ne sommes pas prêts d'oublier, qu'il s'agisse pour moi de parler de la Donohue-Matane, Radio-Canada, VIA Rail. Rares sont, au Canada et au Québec, les comtés qui ont pu échapper aux effets négatifs de cette récession.

Cela étant dit, il ne faut pas un cours classique, comme on dit chez nous, pour se rendre compte que les scénarios d'éclatement de notre pays, même les plus rassurants, laissent entrevoir une importante détérioration de ce contexte économique. Le simple bon sens nous dicte que l'éclatement du pays, combiné à une économie déjà fragile, fera chuter notre niveau de vie de façon spectaculaire, niveau de vie qui se situe actuellement au deuxième rang au monde, juste derrière le Japon. Plusieurs obstacles se pointent à l'horizon qui menacent notre qualité de vie, et ce n'est pas dans la division que nous allons les surmonter.

• (2140)

Monsieur le Président, un des premiers obstacles c'est notre dette accumulée de plus de 400 milliards; quinze mille dollars pour chaque homme, femme et enfant de ce pays, et je n'inclus pas ici les dettes provinciales, municipales et personnelles. Malgré cela, à cause de nos saines politiques budgétaires, nous bénéficions d'une rutilante cote de crédit de AAA. Cette cote garantit la solvabilité de chaque province et de chaque entreprise publique et commerciale de ce pays.

Que se passe-t-il lorsque notre cote de crédit est à la baisse? Pour continuer à nous prêter, les prêteurs exigent des taux d'intérêt plus élevés. Et quand nous appliquons ce principe sur notre dette actuelle, cela représente à chaque point d'augmentation des coûts de plus de 2 500 millions de dollars, c'est-à-dire moins d'argent pour les services, moins pour le développement régional et moins pour les programmes sociaux.

Un deuxième obstacle est la concurrence. Nous ne pouvons pas échapper aux contraintes que dicte une économie mondiale. Nous avons besoin de faire du commerce avec les autres pays. Le Canada, monsieur le Président, exporte actuellement 25 p. 100 de sa production et au cours des cinq dernières années, la part du Canada, dans le commerce international, a baissé de 5 à 4 p. 100, l'une des baisses les plus marquées des pays du Groupe des Sept. Et dans ce contexte, il faut, à mon avis, rester forts et unis pour reprendre le terrain perdu et non pas se diviser.

Malgré cela, monsieur le Président, on en trouve pour nous dire qu'après la dissolution du Canada, les deux pays amoindris et beaucoup moins viables qui en seraient issus pourraient facilement négocier les structures économiques que nous ont déjà assurées la prospérité. Cela se ferait dans la sérénité et la générosité, nous disent certains. Il serait facile de convaincre les provinces, les États-Unis et les autres pays de se conformer docilement à nos nouveaux besoins. Du moins, c'est ce que l'on nous

demande de croire. Sincèrement, serait-il plus facile pour un Québec indépendant de 6 millions de personnes de négocier le nouvel accord du GATT, par exemple? Le Québec ou le nouveau Canada fragmenté serait-il en meilleure position devant des géants comme les États-Unis ou la Communauté européenne? Je vous laisse le soin de répondre.

Il faut bien comprendre cependant que ces arguments un peu simplistes, ces non-sens qui se veulent rassurant relèvent précisément de la logique folle qui conduit très souvent des nations à la ruine. Quitte à ne pas être très original, je me permets de dire cependant que si nous ignorons les leçons du passé, nous en répéterons nécessairement les erreurs. Et que nous apprend l'histoire? Elle nous apprend que l'éclatement d'un pays est coûteux, douloureux et lourd de conséquences à court, moyen et long terme, et qu'il laisse de profondes cicatrices économiques et sociales.

Nous avons des preuves partout dans le monde. Il s'agit de lire un peu l'histoire et regarder ce qui se passe sur la scène internationale, et vous constaterez rapidement que dans la parade désespérante des nations qui ont basculé dans la déraison, des peuples ont perdu ou perdent encore la paix, la stabilité et la prospérité.

Monsieur le Président, après un éclatement, que deviendra notre système d'éducation avec des budgets moindres? Que deviendra la formation de notre main-d'oeuvre, notre programme de santé et notre monnaie? L'incertitude face à ces questions que perpétue le débat actuel nous cause déjà beaucoup de torts. Le fait que nous soyons en concurrence avec d'autres pays exige que nous réglions au plus tôt cette question qui traîne depuis plus de 30 ans et ce pour nous attaquer à ce que tous les Canadiens exigent de nous, c'est-à-dire la création d'emplois et de la richesse, garants de nos programmes sociaux.

M. Taylor, président du conseil de la Banque Royale, disait le 23 janvier, et je cite: «Ayant à parcourir le monde pour rencontrer des dirigeants d'entreprises qui ont des milliards de dollars à investir, que ce soit de Londres, de Tokyo ou de Stockholm, tous ces dirigeants me demandent ce qui se passe au Canada et si notre pays est assez sûr pour qu'ils investissent les économies de leurs clients. Je les rassure et je garde confiance que nous resterons unis», disait-il. Plus près de nous, nos investisseurs remettent à plus tard leur décision d'investir, ce qui cause un retard à la reprise économique et cela n'est rien, comparé aux coûts permanents qui nous attendent advenant l'éclatement du pays.

Certains prétendent qu'un Québec séparé du reste du Canada pourrait partager le dollar canadien sans que le Québec n'ait d'influence officielle sur les décisions de la Banque du Canada.

Cela voudrait dire que le Québec d'alors, partenaire mineur de cette union monétaire, aurait beaucoup moins de poids qu'aujourd'hui dans la définition des politiques qui conditionnent la monnaie. La monnaie dépend de plusieurs facteurs, et aucun pays qui se respecte ne peut accepter longtemps qu'un autre État contrôle seul des politiques aussi déterminantes. Aucun pays souverain ne voudra ou ne pourra tolérer longtemps une telle forme de néo-colonialisme. C'est simplement une question de bon sens. Et, si on se réfère à l'Union monétaire européenne, je puis vous assurer qu'elle réussira ce tour de force lorsque seront réunies en Europe des conditions qui le sont déjà chez nous, c'est-à-dire une banque centrale unique, l'intégration des régimes fiscaux et des politiques économiques nationales.

Alors, une question se pose: Pourquoi abandonnerions-nous ce à quoi les Européens espèrent de tout coeur, et le plus vite possible? Nous avons une Constitution qui date de 125 ans. Une Constitution, c'est un peu comme un miroir. Lorsque chaque Canadien la regarde, ou en fait la lecture, il doit se retrouver et être fier de ce qu'il voit. Comme notre miroir, la Constitution actuelle a besoin d'être rafraîchie, de façon à refléter l'expression des Canadiens et Canadiennes d'aujourd'hui et pour des générations futures.

Il faut convenir, monsieur le Président, que le défi est de taille, mais pas impossible, pour des hommes et des femmes qui aiment relever les défis et qui ont cette volonté sincère de garder uni ce pays, tant envié par de nombreux peuples du monde entier.

Certains nous diront que la désunion du peuple québécois du reste du Canada est bien la réponse aux défis auxquels nous faisons face, mais moi je me demande, monsieur le Président: Est-il vraiment nécessaire de faire éclater le Canada pour satisfaire les aspirations historiques du Québec, les aspirations des gens de l'Ouest, de l'Atlantique, des autochtones? Ma réponse est non, monsieur le Président. Avons-nous réellement besoin de faire éclater le Canada pour harmoniser davantage nos politiques fédérales et provinciales et pour éviter le gaspillage du dédoublement des coûts? La réponse est encore non. Pour éviter cet éclatement, il nous faudra, bien entendu, nous laisser guider par la raison et le sens de l'équité. Comme le disait Cartier, en 1867: Il n'a fallu, pour sceller le pacte fédéral, ni répandre le sang, ni

dépouiller le faible au profit du fort. Il a fallu de l'équité, de la justice et quelques concessions mutuelles.

[*Traduction*]

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park):** Monsieur le Président, j'ai écouté de mon bureau les propos qu'a tenus à ce sujet à la Chambre le député de York-Sud—Weston. Mes électeurs sont du même avis que les siens.

Ils ne peuvent réellement pas comprendre pourquoi nous passons ce temps à la Chambre à débattre la Constitution, alors que la question prioritaire à laquelle notre pays doit s'attaquer est la crise de notre économie.

Je suis certain que si l'on consultait la majeure partie des 295 députés de la Chambre, on constaterait qu'ils obtiennent probablement les mêmes réactions de la part de leurs électeurs. Qu'on s'occupe de l'économie!

J'estime également que, en tant que dirigeants de notre pays, il est de notre devoir d'examiner les questions constitutionnelles, car si nous ne préservons pas le Canada tel que nous le connaissons actuellement, les débats sur l'économie ne mèneront nulle part.

À l'instar des autres députés qui m'ont précédé ces trois derniers jours, moi aussi j'ai réalisé un sondage étendu, en accompagnant mon bulletin parlementaire d'un questionnaire adressé à tous les ménages de la circonscription de Parkdale—High Park.

Les résultats en ont été très révélateurs. Ils m'ont permis de savoir ce que pensent mes électeurs de la réforme constitutionnelle.

Pour résumer tout cela, je peux dire sans risquer de me tromper que, en dernière analyse, mes électeurs estiment que les Canadiens veulent un Canada uni et un gouvernement central fort.

J'ai été très heureux d'apprendre que plus de 80 p. 100 de mes électeurs étaient d'avis que les autochtones ont un droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

J'ai constaté avec plaisir, à l'issue du sondage, que l'attitude n'est plus la même qu'au temps du débat du lac Meech. À l'époque, la majorité des habitants de ma circonscription ne voulaient pas entendre parler de l'inclusion d'une clause de société distincte dans la Constitution.

À présent, plus de 60 p. 100 sont en faveur d'une telle clause pour autant qu'elle ne donne pas au Québec plus de pouvoirs qu'aux autres provinces. Vu la façon dont cette clause est interprétée maintenant, la plupart des habitants de ma circonscription ne s'opposent plus à ce qu'on reconnaisse au Québec un caractère distinct. Ils acceptent très bien cela.

• (2150)

Je voudrais profiter du temps qu'il me reste pour présenter à la Chambre un compte rendu des mémoires que le Congrès canadien polonais a présentés au comité sur la Constitution. Le Congrès canadien polonais représente 240 organismes différents au Canada qui, eux, représentent tous les Canadiens d'origine polonaise du Canada. Le congrès véhicule les pensées et les aspirations de la majorité des Canadiens d'origine polonaise. Le bien-être, l'avenir et l'unité du Canada sont des questions auxquelles il accorde beaucoup d'importance. Le congrès s'est toujours prononcé sur des questions d'importance pour le Canada dont l'unité, la réforme constitutionnelle, le multiculturalisme, la tolérance, la coopération et la compréhension entre tous les citoyens du pays, peu importent leur origine, leur race ou leur religion.

Au début de son mémoire, le Congrès canadien polonais écrivait, et je cite: «Le Congrès canadien polonais. . .»

**Le président suppléant (M. Paproski):** Puis-je rappeler au député qu'il peut déposer le mémoire en même temps que ses notes.

**M. Flis:** Merci de cette précision, monsieur le Président. C'est ce que je ferai, car ce sont deux documents très importants.

J'ai été impressionné par la présentation non sectaire qu'a faite le CPC. Ses représentants sont venus à Ottawa avant Noël. Ils ont rencontré le leader adjoint du Parti conservateur. Ils ont présenté leur mémoire aux Conservateurs avec des explications. Ils ont ensuite rencontré le chef de l'opposition officielle, puis la chef du Nouveau Parti démocratique pour faire la même chose. Cette présentation était véritablement canadienne, en ce sens qu'elle était non partisane.

Il me faudrait deux heures pour tout passer en revue. Je me contenterai donc de citer quelques extraits susceptibles d'intéresser les députés et les Canadiens dans leur ensemble. Je voudrais vous faire profiter de ce que l'on disait sous le titre: Libertés, droits et responsabilités des Canadiens. «Il faut rappeler que l'on ne saurait promouvoir les droits sans parler des responsabilités correspondantes. Un regard, même rapide, sur notre société révèle que, de plus en plus, les Canadiens se demandent non pas ce qu'ils peuvent faire pour leur pays, mais plutôt ce que leur pays peut faire pour eux. L'attitude prédominante semble être «d'obtenir le plus avec le moins» et «de s'occuper de soi».

Les syndicats demandent plus d'argent pour moins d'heures de travail, prétendant que leurs membres ont le droit de gagner ces salaires exorbitants. De plus, la sécurité d'emploi semble être un droit bien acquis. Les artistes créent des oeuvres obscènes au nom du droit à la libre expression et à la liberté artistique. Notre soif insatiable pour la gratification instantanée nous mène à la consommation à outrance et à l'égoïsme qui en découle.

Au nom de la liberté de parole, on laisse circuler des rumeurs fausses et falsifiées qui ont parfois des conséquences tristes et déplaisantes.

C'est pourquoi le Congrès canadien polonais croit qu'il est temps de s'intéresser plutôt à la deuxième partie de l'équation des droits et libertés, soit aux responsabilités et devoirs individuels.

Monsieur le Président, j'ai soulevé la même question à maintes reprises devant cette Chambre et je suis fier qu'une organisation de la taille du Congrès canadiean polonais appuie les nombreux députés qui croient que ceci devrait être inscrit dans la Constitution.

L'autre partie du texte dont je voudrais parler concerne aussi directement les députés. Il s'agit de la partie II—Des institutions réceptives au service d'un Canada moderne. Le mémoire dit qu'ils approuvent la proposition présentée à la proposition 8 de la partie II, au sujet de la Chambre des communes. Ils veulent nous faire part de l'observation suivante: il semble qu'à l'heure actuelle le facteur déterminant dans l'adoption de mesures législatives, c'est le vote où joue rigoureusement la discipline de parti et non le vote du député représentant les volontés et les aspirations de ses électeurs. Il est souhaitable de laisser les députés voter aussi librement que possible afin qu'ils puissent transmettre plus fidèlement les visées de leurs électeurs. C'est une idée dont nous avons parlé, mais que nous n'avons pas mise en pratique.

On y trouve aussi une autre proposition: que la bienséance soit mieux respectée durant les débats en Chambre et particulièrement durant la période de questions. De même, les membres pourraient observer le décorum à d'autres moments lorsqu'ils participent aux travaux de la Chambre. Je vois, monsieur le Président, que vous approuvez aussi de la tête cette proposition.

La troisième proposition à faire en vertu de cet article, c'est que la représentation de la Chambre des communes devrait refléter plus étroitement la répartition réelle de la population dans les provinces. Les disparités qui existent actuellement entre les circonscriptions rurales et les circonscriptions urbaines sont trop grandes, disent-ils. Par conséquent, le vote urbain a moins de valeur que le vote rural. Il faudrait envisager aussi une sorte de représentation proportionnelle et ils proposent ici le modèle français.

Je suis très heureux qu'ils aient présenté ces recommandations. À la page titre de leur exposé, figure une citation de Thomas Carlyle qui dit qu'on ne doit pas diviser les hommes dans leur coeur pour les mettre les uns contre les autres; on doit plutôt les réunir.

Je pense qu'on pourrait adapter cette maxime à la situation de 1992 et dire qu'on ne doit pas diviser les Canadiens dans leur coeur pour les mettre les uns contre les autres; on doit plutôt les réunir. On ne doit pas diviser les Canadiens dans leur esprit pour les mettre les uns contre les autres; on doit plutôt les réunir. Prenons le ministre qui a hérité de la lourde responsabilité de surveiller le débat constitutionnel dans l'ensemble du pays. Si tout le monde se rappelle de cette maxime et apporte son aide à ce ministre, je suis certain que nous pourrons en venir à un document dont tous les Canadiens seront fiers.

Je voudrais profiter de cette occasion pour dire que le gouvernement n'aurait pas pu trouver un meilleur ministre pour essayer de coordonner ces propositions constitutionnelles.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député déposera son document auprès du Greffier. La parole est au député de Carleton—Charlotte.

**M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte):** Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur que de prendre part, ce soir, à ce débat très spécial.

Je rentre à la minute même de ma province, le Nouveau-Brunswick, et le temps manque et comme vous me l'avez dit je ne dispose que de quatre minutes environ. J'espère que nous reprendrons ce débat la semaine prochaine et que j'aurai alors le temps de conclure mes remarques. Dans le peu de temps qui me reste, j'aimerais faire part d'un certain nombre de choses qui se sont produites dans ma circonscription au cours de ces derniers mois.

Tout a vraiment commencé le 29 septembre 1991, lorsque le premier ministre a présenté les propositions de son gouvernement pour le renouvellement de la Confédération. J'ai pris les 28 propositions contenues dans le document qu'il nous avait présenté, et j'ai résumé ces propositions compliquées, longues et détaillées dans un guide à l'intention des citoyens. J'ai envoyé ce document de quatre pages à tous mes électeurs dans l'espoir qu'ils le liraient et qu'après l'avoir lu ils y répondraient en remplissant le questionnaire que j'avais inclus pour recueillir leurs réactions. La plupart d'entre eux l'ont fait.

À part ça, nous avons organisé une série de réunions dans ma circonscription. Comme vous le savez, c'est une vaste circonscription rurale, en fait la plus vaste des provinces maritimes. Nous avons tenu 20 réunions sur la Constitution au cours des derniers mois. J'ai également été invité 20 fois à m'adresser à des clubs de bienfaisance, à des écoles et autres organismes intéressés.

Ce fut très sain. Je pense que mes électeurs et moi-même avons beaucoup appris. J'ai eu l'occasion de les écouter et de me rendre compte de ce qu'ils voulaient de ce pays qui est le nôtre.

Je vais devoir citer l'ambassadeur du Mexique au Canada dont les propos résument très bien leur sentiment. Je crois qu'il a le mieux résumé la situation lorsqu'il a déclaré: «Le Canada est un pays béni qui se cherche un problème.» Ce qu'il voulait dire est presque exactement ce que les électeurs de Carleton—Charlotte m'ont dit. Nous avons un pays magnifique, le deuxième pays au monde par l'étendue, nous sommes la septième puissance économique mondiale, les Nations Unies ont déclaré que nous avions le deuxième niveau de vie au monde, surpassés seulement par le Japon. C'est le genre de propos que me tiennent mes électeurs. Ils me disent qu'il ne faut pas tout gâcher, que certes nous avons des problèmes, mais que nous sommes un pays avancé, instruit, sérieux et réfléchi, et que nous avons les moyens de remédier à la situation. Et c'est la raison d'être de tout ce processus.

Je sais que vous me faites signe, monsieur le Président. Je suppose qu'il me reste moins de 60 secondes. Nous pourrons continuer, espérons-le, au moins ma partie du débat la semaine prochaine. Mais je vous remercie de votre courtoisie pour m'avoir permis de parler si tardivement et j'espère que nous continuerons la semaine prochaine. Je vous remercie encore.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 22 heures, conformément à l'ordre adopté le mercredi 5 février 1992, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 22 heures.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 14 février 1992**

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

### LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE CHÔMAGE

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston)** propose:

Que cette Chambre condamne le gouvernement pour son refus de prendre des mesures pour réduire les niveaux intolérables de chômage au Canada.

—Madame la Présidente, ce devrait être un jour heureux pour les Canadiens, puisque c'est la Saint-Valentin. Mais, pour des millions d'entre nous, ce jour est comme les autres qui, depuis des mois et même des années, se suivent et se ressemblent.

Le Canada est confronté à la pire crise qu'il ait connue depuis les années 1930. Notre pays compte 1,5 million de chômeurs et 2,2 millions d'assistés sociaux. Néanmoins, pendant que les Canadiens vivent d'angoisse et connaissent des difficultés financières, tout ce que le gouvernement trouve à faire pour résoudre cette grave crise, c'est de se croiser les doigts.

Les Canadiens ont beau souffrir, le gouvernement actuel n'en poursuit pas moins d'autres priorités. C'est la Saint-Valentin, nous sommes un vendredi, l'heure se prête bien à un débat sur la principale question qui préoccupe les Canadiens. Voilà deux semaines que la Chambre a repris ses travaux, mais la priorité n'a toujours pas été accordée au problème du chômage et à l'économie.

La Chambre devrait siéger aujourd'hui, demain, dimanche, tous les jours et tous les soirs à venir, s'il le faut, pour trouver des moyens de redonner du travail aux Canadiens.

Le Parti libéral a présenté son plan de relance économique, un plan modeste. Nous avons reconnu qu'il fallait relancer l'économie, redonner du travail à nos concitoyens, créer des emplois. Pour ce faire, nous avons élaboré un plan de relance. Or, le gouvernement a refusé de s'attaquer au taux élevé de chômage. Il préfère ne rien faire.

Je suis heureux de constater la présence du ministre de l'Emploi à la Chambre aujourd'hui et je suis impatient d'entendre ce qu'il a à nous dire à ce sujet.

• (1010)

Le principal problème que nous avons au Canada, à l'heure actuelle, c'est d'avoir le gouvernement conservateur à Ottawa et celui de Bob White à Queen's Park. Ensemble, ces deux gouvernements—le gouvernement néo-démocrate à Queen's Park et le gouvernement conservateur ici à Ottawa—ont ruiné l'économie canadienne et miné la confiance de la population. Bob Rae et le premier ministre Mulroney ne cessent pas de dire que c'est une question de confiance, que les Canadiens ont perdu confiance. Ce n'est pas surprenant que les Canadiens n'aient plus confiance quand on a un gouvernement fédéral comme le nôtre et un gouvernement provincial socialiste en Ontario, qui a complètement étouffé les entreprises, qui a créé un climat où les entreprises craignent de prendre de l'expansion et où elles craignent d'investir pour créer des emplois dont on a grand besoin.

Faut-il s'étonner que les Canadiens n'aient pas confiance en l'avenir? C'est bien triste, madame la Présidente.

Les statistiques sur le chômage ont été rendues publiques la semaine dernière. Le taux est de nouveau en hausse, s'établissant à 10,4 p. 100. Qu'est-ce que cela entraîne concrètement pour les gens? On insiste trop souvent sur les pourcentages, sur les taux. Mais ce qu'il faut savoir, c'est ce que ça représente concrètement pour le commun des mortels.

En Ontario, il y a 504 000 chômeurs, 504 000 personnes qui comptent sur l'assurance-chômage pour payer leur loyer, leur hypothèque. Au Québec, il y en a 399 000. Au Nouveau-Brunswick, d'où vient le ministre de l'Emploi, il y en a 42 000. Il ne s'agit ici que de gens qui sont

officiellement sans emploi. Il faut ajouter, en plus, tous ceux, et ils sont légion, qui ont tout simplement abandonné leur recherche en raison de la rareté des emplois. Près de 72 000 personnes vivent de l'aide sociale au Nouveau-Brunswick. C'est une honte. C'est une honte que le ministre de l'Emploi n'ait rien fait pour venir en aide à ses propres électeurs du Nouveau-Brunswick.

Il y a en tout 1 429 000 chômeurs au Canada. Vous savez, nous avons la chance à la Chambre des communes d'occuper depuis quelques années un emploi à l'abri de la récession. Les élus, les sénateurs et les fonctionnaires n'ont jamais eu à s'inquiéter de la provenance de leur prochaine paie.

Je me demande si le ministre de l'Emploi comprend vraiment ce qu'on ressent quand on ne sait pas si on va avoir une autre paie. Je me demande s'il comprend l'incertitude que ressentent même les Canadiens qui travaillent face à la sécurité de leur emploi. Le ministre pourrait peut-être songer aux milliers de Canadiens qui apporteront aujourd'hui à leur Valentine non pas des fleurs, mais un avis de licenciement. Le ministre de l'Emploi peut-il comprendre ce que cela signifie pour les sans-emploi?

Les Canadiens veulent travailler. Ceux qui sont sans emploi, ceux qui reçoivent de l'aide sociale, veulent avoir la possibilité de gagner leur vie et d'aider les autres Canadiens. Pourtant, ce ministre et son gouvernement ne font absolument rien pour relancer l'économie.

Le ministre de l'Emploi et son gouvernement n'ont peut-être pas encore compris l'ampleur du problème. Ils semblent se préoccuper davantage de la Constitution. C'est vrai que c'est une question importante, mais ce n'est pas la plus importante dans l'esprit des Canadiens. La question la plus importante est l'économie, la création d'emplois.

Je ne crois pas que le ministre de l'Emploi, qui vient du Nouveau-Brunswick, se rende compte de l'ampleur du problème. Je suis sûr que son personnel l'a bien informé des actes de violence qui ont été perpétrés dans les centres d'emploi partout au Canada. C'est désespérant.

Hier, à Montréal, on a assisté à des scènes de violence dans les files d'attente aux bureaux de l'aide sociale. Pourtant, le ministre reste bien calé dans son fauteuil et dit à la Chambre qu'il a un moyen de régler le problème du chômage. Il va faire de la formation. Il favorisera ainsi la prospérité à long terme, mais ce n'est pas très utile pour les millions de personnes qui sont chômeurs ou assistés sociaux.

Le ministre a répété maintes fois que son gouvernement s'engageait à offrir des cours de recyclage. Il l'a dit très souvent à la Chambre. Le premier ministre a dit que son gouvernement s'engageait à offrir des cours de recyclage. Nous savons que ce n'est pas tout à fait exact.

Il y a quelques jours, les directeurs généraux, qui relèvent directement du ministre de l'Emploi, ont envoyé une note de service à tous les gestionnaires régionaux d'Emploi Canada pour leur demander de préparer trois plans d'urgence possibles. Le premier prévoit une réduction de 20 p. 100 des réserves normalement affectées à la formation. Le deuxième prévoit une réduction de 35 p. 100 et le troisième, une réduction de 50 p. 100. C'est un terrible coup porté à la formation communautaire à l'échelle du pays.

Dans ma circonscription, York-Sud—Weston, plusieurs organismes comptent sur ce type de financement. Ils ne survivront pas à ces compressions.

C'est la crédibilité du ministre qui est en jeu, mais lui, il se fait un honneur de se montrer intègre. Il vient dire ici, publiquement, que le gouvernement est déterminé à investir dans la formation et le recyclage des travailleurs, mais une fois de retour dans son luxueux bureau avec son grand pupitre, ses fauteuils moelleux, son sofa confortable et son emploi à l'abri de la récession, il dit à ses administrateurs de passer le mot que des compressions budgétaires s'imposent parce qu'il doit donner suite aux directives de son patron, le premier ministre.

C'est honteux! Le ministre du Chômage devrait avoir honte. Il n'est pas le ministre de l'Emploi, mais le ministre du Chômage. C'est sa responsabilité. Il doit l'assumer et son gouvernement doit l'assumer. À cause de la politique économique de celui-ci, notre pays est aux prises avec la pire crise économique à survenir depuis les années 1930. Sa politique de taux d'intérêt élevés et de valeur élevée du dollar a ruiné l'assise économique et manufacturière de l'Ontario. Elle a fait perdre des centaines de milliers d'emplois permanents.

La note de service a bien été envoyée. Le gouvernement va effectuer une compression de 100 millions de dollars. Le directeur régional, à Toronto, M. Ron Crockford, affirme dans une note en date du 10 janvier 1992 que, compte tenu de ces compressions budgétaires, il n'aura d'autre choix que d'interrompre la réalisation des projets, car on compromettrait leur rentabilité en les réduisant.

Telle est la situation. Qui en pâtira? Est-ce que ce seront les amis du ministre en haut lieu? Ses petits copains de Bay Street? Les types avec qui il sirote des cocktails? Non, ces réductions vont nuire aux gens qui ont

le plus besoin de formation, soit les immigrants, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les travailleurs âgés, les minorités linguistiques et raciales. Ce sont là les groupes mêmes que la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, qui a été créée récemment, a désignés comme cibles des programmes d'équité en matière d'emploi. Ces gens-là ont besoin de l'aide du gouvernement et celui-ci les abandonne. Le ministre bat froid aux plus nécessiteux dont beaucoup vivent dans sa propre province. Il tourne le dos aux siens.

• (1020)

Or, j'ai hâte que le ministre prenne ici la parole pour dire aux Canadiens et à ses électeurs ce qu'il entend faire pour alléger leurs souffrances. Je suppose que le ministre prend à l'occasion le temps d'aller dans sa circonscription écouter les pêcheurs en chômage, les chômeurs de sa circonscription. Qu'est-ce qu'il leur répond lorsqu'ils viennent lui dire à son bureau: «M. Valcourt, je suis en chômage et je suis au désespoir. J'ai besoin d'argent; j'ai besoin de travailler. J'ai un loyer, une hypothèque à payer; j'ai des enfants à nourrir.» Qu'est-ce que le ministre répond à cela? Que dit-il à ces gens? Quels conseils donne-t-il aux gens qui ont désespérément besoin de l'aide de son gouvernement?

Voici ce qu'il leur dit: «La réduction du déficit est importante. Nous devons réduire le déficit. Nous devons contrôler la dette.» Pendant les huit années qu'il avait pour s'occuper de la dette nationale, qu'a-t-il fait? Il l'a doublée. De même, il a eu huit ans pour s'occuper du déficit et qu'a-t-il fait? Il l'a augmenté. Il a mis en oeuvre la taxe sur les produits et services, et la situation a empiré.

Il existe une façon de rétablir la confiance des Canadiens, mais elle suppose la démission du gouvernement. Les ministériels ont perdu l'autorité morale pour gouverner. D'ailleurs, ils n'ont pas d'appui pour le faire. Ils y sont autorisés légalement, bien sûr, et il est certain que le premier ministre s'y accrochera tant qu'il le pourra, jusqu'à la toute dernière minute. Il est autorisé légalement à rester au pouvoir, mais il n'a absolument pas l'autorité morale pour le faire. Personne n'appuie ce gouvernement. Son taux de popularité dans l'opinion publique s'établit à 12 ou 13 p. 100. Les Canadiens veulent qu'on leur ouvre des possibilités.

Pour rétablir le climat de confiance dans ce pays, il faudrait tenir des élections. En effet, si le premier ministre a tellement confiance dans son plan économique, s'il est tellement certain de connaître les solutions et s'il croit fermement pouvoir redonner du travail aux Canadiens, qu'il ait le courage de le montrer. Qu'il ose émettre un bref d'élection, de sorte que nous puissions rencontrer les Canadiens et leur faire part de notre programme; nous verrons alors en qui la population mettra sa confiance.

Les Canadiens s'en remettront au Parti libéral, à Jean Chrétien et au parti qu'il dirige, parce qu'ils savent que notre parti saura défendre les gens défavorisés de notre société, comme il l'a toujours fait d'ailleurs, et qu'il mettra un terme à la souffrance qu'ils endurent aujourd'hui. Donc, si le premier ministre veut faire naître un peu de confiance, qu'il ait le courage de déclencher des élections.

Le premier ministre songe peut-être à cette solution. Comme on le sait, il fait sa tournée d'adieu. En réalité, on s'apprête déjà à imprimer les T-shirts qui afficheront, dans le dos, une liste de villes. En plus, on y verra l'inscription suivante: «Tournée d'adieu de Brian Mulroney».

**Mme le vice-président:** J'ai écouté le député, je crois avoir été patiente, et je ne l'ai pas interrompu lorsqu'il désignait d'autres députés par leur nom mais, à mon avis, quatre fois, c'est peut-être une de trop. Je serais reconnaissante au député de respecter le Règlement de la Chambre.

**M. John Nunziata:** On pourra acheter un T-shirt sur lequel est inscrit: «La tournée d'adieu du premier ministre», sa tournée au pays des merveilles. Il a été conçu à Barrie—vous avez vu la photo dans le journal d'aujourd'hui. Ce jeune étudiant savait ce qu'il faisait. Il a mis la main au visage du premier ministre. Cette photo paraît dans tous les journaux du pays. C'est ce que pensent les Canadiens du premier ministre du Canada et de ce qu'il a fait à notre pays. Il peut se livrer à toutes les techniques de relations publiques qui lui plaisent, mais sa tournée d'adieu a commencé, mes amis. Que ce soit au printemps ou à l'automne prochain, vos jours sont comptés.

Si vous en avez le courage et si vous êtes si sûr de ce que vous faites, alors adressez-vous à la population.

La motion dit:

> Que cette Chambre condamne le gouvernement pour son refus de prendre des mesures pour réduire les niveaux intolérables de chômage au Canada.

Les ministériels songent sérieusement à leur avenir. Je sais qu'ils y songent sérieusement. À chaque jour qui passe, nous lisons dans les journaux qu'un autre député conservateur a décidé de ne pas se présenter aux

prochaines élections. Nous savons pourquoi, car le signe est sur le mur.

J'encourage les ministériels à défendre leurs électeurs, à défendre leurs convictions, au lieu de défendre et d'appuyer un gouvernement qui n'a absolument aucune autorité morale pour gouverner dans ce pays, alors qu'il y a tant de souffrances et que le taux de chômage est à un niveau aussi élevé.

Je demande au gouvernement de faire la chose honorable. Je demande au ministre de faire la chose honorable et, à l'avenir, de nous dire la vérité, car ces notes de service qui ont fait l'objet de fuites disent réellement la vérité. J'aimerais entendre l'explication du ministre.

En terminant, permettez-moi de dire que la politique du Parti libéral est une stratégie de plein-emploi. Nous ne nous contenterons pas d'être l'opposition officielle, le gouvernement en attente. Nous ne nous reposerons pas tant que tous les Canadiens qui veulent travailler en auront la possibilité.

Notre stratégie est le plein-emploi. Celle du ministre du chômage est le plein-chômage. Madame la Présidente, tout au long de la journée d'aujourd'hui, les députés libéraux prendront la parole, critiqueront le gouvernement et expliqueront le programme de relance économique du Parti libéral qui vise à redonner du travail aux Canadiens.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Madame la Présidente, je voudrais reprendre une idée constructive que mon collègue a présentée au début de ses observations.

Il a fait une proposition que la plupart des Canadiens appuieraient, selon moi. Il s'agissait fondamentalement, sauf erreur, d'inviter le gouvernement à ne pas se contenter de ce bref débat de six heures sur le problème le plus important probablement auquel notre pays est confronté à l'heure actuelle, soit la nécessité de redonner de l'emploi aux gens, à permettre à la Chambre de discuter de cette question durant tout le week-end.

Mon collègue, qui a beaucoup d'expérience dans cette enceinte après y avoir siégé de nombreuses années, pourrait-il me dire comment il pourrait organiser cela avec le ministre compétent? Peut-il nous donner certaines précisions là-dessus. Selon moi, c'est là une idée fort utile à laquelle les Canadiens souscriraient entièrement.

**M. Nunziata:** Monsieur le Président, je crois fermement que les Canadiens souhaitent que les parlementaires fassent preuve d'initiative.

Ils veulent que les parlementaires et le gouvernement comprennent ce qui importe en l'occurrence, ce qui se passe dans la société en général. Nous ne vivons pas dans la réalité dans cette enceinte.

Nous travaillons très confortablement dans ce bel édifice et nous sommes de ce fait beaucoup trop coupés de la réalité; on a pu notamment le constater lorsque le gouvernement a décidé, par exemple, de tenir des séances spéciales pendant un certain nombre de soirées à la Chambre pour discuter de la question constitutionnelle. Il s'agit d'une question extrêmement importante, l'avenir du pays, mais les Canadiens ne pensent pas qu'il s'agit là d'une priorité. Pourtant, le gouvernement a décidé d'y consacrer un débat spécial.

Nous sommes en pleine récession, et pourtant le gouvernement n'a pas réservé du temps spécialement pour s'attaquer à la question du chômage. Il nous a incombé à nous, de l'opposition libérale, de profiter de la première occasion pour ce faire. On nous a accordé cette journée d'opposition et nous avons établi notre programme en fonction de ce que nous croyons être la question la plus importante à l'heure actuelle au Canada.

• (1030)

Si le ministre est d'accord, mes collègues et moi-même ne demandons pas mieux que de siéger tout le week-end afin de parler d'idées, d'un plan de relance. Nous sommes prêts à débattre, par exemple, des éléments du plan d'urgence d'un an du Parti libéral, qu'il s'agisse de l'utilisation des fonds investis dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite pour financer l'achat d'une première maison ou d'un programme de modernisation des infrastructures afin d'accélérer les projets d'immobilisation dans les municipalités de tout le pays. Il s'agit non seulement d'améliorer ces infrastructures mais également de créer de l'emploi du même coup. Nous sommes prêts à parler de formation et à nous pencher sur les raisons pour lesquelles le Canada est encore parmi les pays membres de l'OCDE, celui qui, par habitant, investit le moins dans la formation.

Je voudrais bien que le ministre me dise ce qu'il en pense lorsqu'il en aura l'occasion. S'il se soucie vraiment du chômage au Canada, je lui demande de relever mon défi, celui du Parti libéral, et de permettre à la Chambre de siéger tout le week-end afin de discuter de chômage et d'économie.

**M. Arnold Malone (Crowfoot):** Madame la Présidente, je voudrais simplement demander au député de York-Sud—Weston comment il concilie son affirmation que le Parti libéral est en faveur du plein emploi alors que le Parti progressiste conservateur est en faveur du chômage, avec le fait que pendant toutes les années qui ont précédé

1984 les créations d'emplois ont été à 80 p. 100 pour des emplois temporaires ou à court terme, alors que les créations d'emplois de notre gouvernement sont à 80 p. 100 pour des emplois permanents à plein temps. Comment concilie-t-il la réalité des statistiques avec son affirmation que les libéraux croient au plein emploi alors que ce qu'ils créaient c'étaient des emplois à temps partiel?

**M. Nunziata:** Voilà les stupidités que l'on entend de la part des députés conservateurs. Ils remontent à 1984, ou 1948 ou 1867. Nous parlons de la réalité d'aujourd'hui.

Oui, les gouvernements passés ont fait des erreurs. Je n'étais pas dans ce gouvernement-là. J'étais membre du parti, mais pas du gouvernement. Je ne m'attaque pas à John Diefenbaker pour ce qu'il a fait il y a 20 ou 30 ans. Nous avons un problème, aujourd'hui. Les gens sont au chômage, aujourd'hui. Ils veulent travailler. Ils ne veulent plus voir leur nom sur les listes des prestataires de l'assurance-chômage, ils en ont marre de dépendre de cela.

Est-ce que le député sait ce que cela signifie d'être au chômage? Il représente une circonscription de l'Alberta, mais je ne l'ai jamais vu prendre la parole pour défendre les défavorisés de sa province. Est-ce surprenant que les Conservateurs de l'Alberta soient menacés de disparaître? Peut-être que cela lui est égal, car il sait qu'il ne sera pas réélu.

Ce que nous disons aujourd'hui, c'est que le gouvernement a eu huit ans pour mettre de l'ordre dans les affaires du pays. Ce qu'il a fait, c'est le détruire. Il a tout démantelé. Nous avons eu trois, quatre ou cinq ans de croissance soutenue. Qu'ont fait les conservateurs? Ils ont laissé fuir les occasions. Non seulement cela, mais ils ont laissé disparaître beaucoup de bons emplois, bien rémunérés.

Il fallait que le député de l'Alberta prenne la parole et fouille la création d'emplois dans le passé. Un travail est un travail, et les gens veulent travailler. Voilà ce qu'ils veulent, et le député ne contribue en rien à une stratégie de plein emploi.

J'ai entendu le ministre de l'Emploi dire: «L'objectif de notre gouvernement est de remettre chaque Canadien au travail.» Par contre, je n'ai jamais entendu le député le dire, alors que c'est la politique de son gouvernement.



**M. Malone:** Madame la Présidente, je tiens à préciser, aux fins du compte rendu, que le député a tort de dire que nous remontons à 20 ou 30 ans en arrière. Nous parlons de la situation d'il y a environ huit ans. Le député de York-Sud—Weston n'a pas le courage de défendre le bilan de son parti. Ce bilan, avouons-le, était peu reluisant. Le député refuse de reconnaître que le chômage était alors de 4 p. 100 plus élevé qu'aujourd'hui. Il refuse de reconnaître que son parti a créé plus d'emplois à temps partiel, que l'écart entre la situation d'alors et la situation actuelle est de l'ordre de 160 p. 100. Il refuse de reconnaître que son parti consacrait moins d'argent que le nôtre au recyclage.

Je trouve déplorable qu'il fasse miroiter l'illusion d'un renouveau aux Canadiens tandis qu'il n'a même pas le courage de défendre le bilan de son parti, qui était au pouvoir il y a huit ans.

**M. Nunziata:** Le député s'entête. En janvier, 40 000 Canadiens ont perdu leur emploi. En effet, il y a eu 40 000 pertes d'emplois permanents en janvier. Le nombre de faillites atteint un niveau record. J'ignore si le député pratique la politique de l'autruche ou s'il est innocent. Nous traversons la pire—et je pèse bien mes mots—la pire crise économique depuis les années 1930. Et je n'exagère pas en affirmant cela.

Des magasins ferment, des entreprises font des compressions. Tous les jours, à la télévision et dans les journaux, on parle de pertes d'emplois. Sears Canada a fermé son magasin de Halifax, entraînant la mise à pied de 18 employés. General Motors fait des compressions. Partout au pays, on n'entend parler que de compressions.

Alors que nous sommes embourbés dans cette terrible récession, le député voudrait revenir à 1984. Son parti a eu huit années complètes pour agir. Si le gouvernement qui était au pouvoir il y a 8, 10 ou 15 ans était si mauvais, ce gouvernement aurait sûrement pu remédier à la situation en huit ans. Ce gouvernement essaie-t-il de nous dire que huit ans, ça ne suffit pas? Qu'il n'a pas eu assez de temps pour mettre en ordre l'économie, qui était si mauvaise? Allons donc, il ne nous fera pas avaler cette excuse. Ça n'a aucun sens, c'est illogique.

[*Français*]

**Mme le vice-président:** La période de questions et observations est terminée. Reprise du débat. L'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

*Les crédits*

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame la Présidente, j'aimerais d'abord vous dire que je suis tenté de vouloir répondre au député de York-Sud—Weston pour les propos qu'il a tenus.

[*Traduction*]

Je croyais que ce matin le Parti libéral du Canada et ses membres nous diraient en Chambre à quel point la situation de l'emploi est déplorable au pays et je croyais aussi qu'on nous offrirait des solutions, des façons d'en sortir.

La présentation du député libéral a duré 20 minutes et, malgré tout le respect que je lui dois, j'avoue que je l'ai écouté attentivement pendant 20 minutes en vain. Son collègue a dit que la seule idée valable qu'il avait entendue, c'était que nous devrions siéger tout la fin de semaine et en discuter. Le présent gouvernement ne se contente pas de parler de cette situation, il continuera d'agir.

J'ai écouté l'honorable député alors qu'il présentait son sombre scénario et, à mon avis, nous devrions mettre nos difficultés en perspective. Je sais qu'une telle attitude apportera peu de réconfort à Pitou Dumont ou Maurice Côté de ma circonscription qui recherchent de meilleures possibilités économiques. Pour tout chômeur ou assisté social canadien, c'est une médiocre consolation de savoir que les économies sont en période très difficile dans le monde entier, mais je crois qu'ils doivent être sensibilisés à ce phénomène.

Tous les systèmes économiques du monde traversent une période de transition et subissent la pression de la mondialisation des marchés, de la récession, de l'inflation et de la restructuration politique. Un bon tiers des pays de l'OCDE connaissent des taux de chômage de 10 p. 100 ou plus. L'OCDE nous rappelle qu'au sein des pays qui la composent, on trouve 28 millions de personnes sans emploi.

• (1040)

Bien sûr, notre taux de chômage est de 10,4 p. 100; bien sûr, plus d'un million de Canadiens sont sans emploi, mais la reprise, quoique très hésitante, est bel et bien amorcée tant aux États-Unis qu'ici au Canada. L'OCDE le sait sans doute mieux que le Parti libéral et elle prévoit que la croissance de l'emploi sera de l'ordre de 1,2 p. 100 chez nous en 1992.

Que signifie ce 1,2 p. 100 pour les Canadiens qui nous écoutent? Il signifie 150 000 nouveaux emplois cette année. C'est deux fois la moyenne des pays de l'OCDE qui est de 0,6 p. 100. Même aux États-Unis, on prévoit un taux de croissance de l'emploi de 1 p. 100 seulement.

En outre, on prévoit qu'en 1992 et 1993 la croissance de notre PIB sera la plus haute comparativement à tous les pays de l'OCDE. Nous sommes dans une situation économique difficile, mais la position de notre pays dans le monde, bien que n'étant pas ce que nous aurions espéré, témoigne de la bonne gestion économique de ce gouvernement.

Tous les autres pays industrialisés du monde souffrent des mêmes maux économiques que nous et pourtant on prévoit qu'en 1992 et 1993 le Canada, dont la situation économique ne nous satisfait pas, enregistrera des progrès supérieurs à ceux de ces pays.

Le genre de discours que nous avons entendu il y a quelques minutes et dans lequel on ne peut discerner la moindre analyse du problème ne s'adresse pas au Canadien moyen raisonnable; il est typique des grandes gueules de mauvaise foi, de ceux qui s'en fichent, de ceux dont le seul but est de susciter l'émotion des foules.

Ils nous proposent leurs solutions. Comment osent-ils se lever et demander aux contribuables du Canada de payer des impôts supplémentaires? Comment osent-ils demander à tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, d'accepter d'autres impôts? Et pourtant, c'est bien ce qu'ils font. Et s'ils ne réclament pas de nouveaux impôts, ils demandent au gouvernement d'augmenter le déficit. Allez-y! Grevez encore plus l'avenir de nos enfants! Faites comme les Libéraux et empruntez sans vous soucier d'avoir à rembourser!

Le député a parlé de mes électeurs, chez moi, dans la circonscription de Madawaska.

[*Français*]

. . .dans le comté de Madawaska. Il me posait la question à savoir si je me foutais de mon monde chez nous. Non, je ne m'en fous pas, mais il y a peut-être une affaire qu'il aurait dû se poser comme question. . . Il y a une affaire que je sais, c'est que le contribuable, chez nous, mon producteur agricole, mon producteur de patates, quand il envoie une piastre de taxes à Ottawa, il y a 36c. sur sa piastre qui va à payer de l'intérêt. Il y a 36c. de sa piastre pour lesquels je ne peux même pas lui donner de services, dont je ne peux même pas me servir pour essayer d'aider les gens qui en ont besoin. Je suis obligé de payer l'intérêt sur une dette, une dette que son parti. . .

**Une voix:** Sa dette!

**M. Valcourt:** . . .libéral a laissé aux Canadiens. Puis là, ils viennent nous dire, ils ont le culot de nous dire: Depuis 1984, vous avez doublé la dette nationale. C'est vrai que la dette a doublé. Mais ce qu'il ne dit pas, madame la Présidente, parce qu'il ne veut pas que les Canadiens comprennent—mais heureusement, les Canadiens sont

des gens raisonnables et ils le savent—c'est que la dette, si elle a doublé, c'est à cause de la charge composée des coûts d'intérêt sur cette dette-là. Voilà la raison pour laquelle elle a doublé en huit ans. Cela, c'est la réalité et c'est la vérité, mais ce n'est pas ce qui intéresse le député d'en face. J'ignore pourquoi.

[*Traduction*]

Le député a suggéré que nous ne faisions rien. Je veux que les Canadiens, les jeunes Canadiens et Canadiennes d'un bout à l'autre du pays, sachent que ce gouvernement est convaincu que même en période de récession le Canada ne peut se permettre d'augmenter la dette publique, déjà trop élevée par rapport à celles des autres pays du G-7.

Nous devons au contraire profiter des changements structurels que ce gouvernement a entrepris pour mieux lutter contre nos concurrents. Il est révolu le beau vieux temps où nous pouvions faire ce que nous voulions ici sans nous préoccuper du reste du monde. Les Canadiens reconnaissent maintenant que la prospérité de leur pays dépend de la mesure dans laquelle ils peuvent pénétrer le marché international, et vendre leurs biens et services à des prix compétitifs dans le monde entier. Car notre succès dépendra de notre compétitivité.

Les Libéraux se plaignent des politiques qui visent à rendre les Canadiens plus compétitifs. Je ne veux pas donner l'impression que je minimise l'importance du chômage, mais si on considère l'ensemble du Canada, 90 p. 100 de la population active est au travail et nous avons des entreprises et des travailleurs qui se débrouillent très bien sur le marché international. Nos entreprises sont compétitives, tout comme l'est la vaste majorité des habitants de ce pays.

À l'instar de tous les pays de l'OCDE, notre taux de chômage est trop élevé. Que pouvons-nous y faire? Du temps des Libéraux, on choisissait des projets ponctuels créateurs d'emploi à court terme en espérant qu'à force d'y engloutir de l'argent, le problème disparaîtrait. Et c'est ça qu'ils réclament encore.

Nous pourrions probablement offrir à ces Canadiens et Canadiennes au chômage aujourd'hui des projets ponctuels qui leur donneraient du travail pendant 10 semaines, pour qu'ils puissent avoir droit à l'assurance-chômage mais ce serait se moquer d'eux. C'était là la solution du gouvernement libéral et c'est encore la solution du Parti libéral. En bout de ligne, nous ne sommes pas plus avancés.

Madame la Présidente, vous avez entendu le député qui vient de parler. Il s'offusque de voir le taux de chômage à 10,4 p. 100. Il n'aime pas parler de la situation d'avant 1984, mais parlons-en. En 1984, ce député et son parti ont demandé aux Canadiens de les réélire alors que le taux de chômage était de 11,4 p. 100 ou de 11,6 p. 100. Mais le député n'avait rien à redire là-dessus; ce taux de chômage était attribuable aux politiques des Libéraux.

«Mais ne vous en faites pas, semblaient-ils dire, si cela vient de nous, c'est bien!»

[*Français*]

C'est bon pour eux autres. Eux, ils peuvent faire cela, mais toi, si tu viens du Parti progressiste-conservateur et que tu représentes vraiment toutes les régions du Canada et qu'en plus, tu as le courage de tes convictions et que tu n'essaies pas de plaire à la *crowd* mais que tu es plutôt préoccupé par le bien-être du peuple, eh bien, tu prends des mesures qui sont souvent peut-être draconiennes, mais qui sont importantes.

• (1050)

Et c'est ce qu'il faut faire.

**Une voix:** Oh, oh.

**M. Valcourt:** Ils présentent une motion devant la Chambre, madame la Présidente, ils veulent qu'elle soit débattue, et ils n'ont même pas assez de respect pour l'institution du Parlement pour accepter et respecter le fait que vous m'ayez donné le droit de parole. Le député m'interrompt à chaque seconde, la gueule ne lui arrête pas! Mais c'est quoi le but? Est-ce qu'il a accompli quelque chose pour les personnes qui sont sans emploi au pays? J'essaye d'expliquer quelles mesures nous voulons prendre pour protéger la compétitivité de notre pays et assurer que les Canadiens et Canadiennes aient un avenir meilleur. À les entendre parler, ces gens-là, c'est comme si tout ce à quoi on est intéressé est de créer de la misère. Ce n'est pas du tout la situation. Lorsque l'on parle de solutions. . .

[*Traduction*]

**Mme la vice-président:** Je sais que nous avons l'habitude du chahut à la Chambre. La Présidence ne fera rien à moins que le député qui a la parole ne paraisse ennuyé. Le député de York-Sud—Weston n'a pas été interrompu pendant qu'il avait la parole; je pense qu'il devrait rendre la politesse aux autres.

Le député a-t-il une question?

**M. Nunziata:** Je voulais m'excuser, madame la Présidente, d'avoir interrompu le fil de sa pensée. Je sais pourtant que c'est assez facile.

**Mme le vice-président:** Les excuses sont acceptées, j'en suis convaincue.

**M. Valcourt:** Je voudrais que tous les Canadiens puissent voir le spectacle que m'offre la meute, en face.

Je parlais des facteurs qui entrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit de donner des emplois à ces Canadiens. L'un d'eux est l'amélioration de l'efficacité de la main-d'oeuvre.

Le premier facteur dans l'amélioration de notre compétitivité consiste à améliorer l'efficacité de notre main-d'oeuvre par des cours de perfectionnement. Encore une fois, les partis d'opposition recommandent des solutions bidon et à court terme, mais ce ne sont là que des solutions de fortune, du rapiéçage.

Je le répète, c'était peut-être, dans les années 1970, la solution préférée des Libéraux aux problèmes cycliques du marché du travail, mais aujourd'hui, quiconque se donne la peine d'examiner la situation et se soucie réellement de trouver une solution au problème après avoir cherché à en comprendre les pourquoi se rend bien compte qu'il faut apporter des modifications structurelles majeures à l'économie plutôt que de recourir à des solutions de fortune.

Aujourd'hui, l'économie canadienne exige un plus grand savoir-faire car la nature du travail a changé. Si nous voulons être compétitifs sur le plan international, nous devons être en mesure de suivre cette évolution en assurant la formation de notre main-d'oeuvre. Les projets ponctuels ne sont pas une solution. Les problèmes que nous avons sont d'ordre structurel et non cyclique. Quoique le chômage soit encore élevé, il y a une pénurie de main-d'oeuvre et c'est incroyable.

Lorsque j'ai rencontré hier le conseil des mécaniciens d'automobile, un garagiste d'Ottawa m'a confié qu'il avait fait paraître une annonce dans le journal pour essayer de trouver un mécanicien qualifié et qu'il n'avait pas réussi à en trouver un ici, à Ottawa.

Il y a une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée au Canada. Je pense que les gens qui sont actuellement sans emploi devraient profiter de ces programmes de formation et de recyclage pour acquérir les compétences requises pour décrocher ces emplois. Au bout du compte, les programmes de formation sont avantageux tant pour les travailleurs que pour le pays, surtout si l'on pense que d'ici l'an 2000, qui n'est pas trop loin d'ailleurs, près des deux tiers des nouveaux emplois exigeront au moins un an d'études postsecondaires.

Dans les années 1970, il suffisait d'une neuvième année pour obtenir un emploi, mais aujourd'hui la réalité étant différente, ce n'est plus possible. La formation est intéressante également sur le plan de la macroéconomie, car une main-d'oeuvre hautement qualifiée attire des investissements étrangers au Canada.

La formation fait augmenter la productivité. Plus les travailleurs sont qualifiés, plus ils ont de chances d'avoir un emploi productif. Ils reçoivent de meilleurs salaires et ils rendent le Canada plus compétitif. C'est pourquoi, le gouvernement a décidé d'accorder la priorité à se doter d'une main-d'oeuvre qualifiée pour pouvoir s'adapter aux changements économiques et sociaux. Pour les sans-emploi, il n'y a pas de meilleur moment pour profiter d'une formation que pendant les périodes de chômage forcé.

Lorsque l'économie se rétablit, le capital humain s'améliore et les travailleurs sont prêts à jouer leur rôle dans la population active. Cependant, on pourrait tirer davantage des ressources dont on dispose pour améliorer l'efficacité du marché du travail en remplaçant les programmes passifs de soutien du revenu par des programmes actifs, et en donnant une vocation économique plutôt que sociale au programme d'assurance-chômage.

Dans l'étude comparative faite par l'OCDE sur les dépenses consacrées aux programmes de soutien du revenu, tant passifs qu'actifs, le Canada est arrivé au vingtième rang parmi 23 pays membres. Le Canada ne consacrait que 24 p. 100 de ses dépenses à des mesures actives visant à améliorer le marché du travail. Nous avons entamé la transition vers des politiques plus actives avec la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre en 1989.

On s'est aperçu avec les années que les programmes passifs d'aide au revenu décourageaient un grand nombre de gens de se chercher du travail. Il est certain que ces programmes ne faisaient rien pour aider les chômeurs à acquérir les compétences dont ils avaient besoin pour trouver un emploi et investir leur productivité dans la population active.

Je vois que vous me signalez, madame la Présidente, qu'il est temps de terminer mon intervention. Les modifications que nous avons apportées au programme de l'assurance-chômage il y a deux ans, malgré la vive opposition du député et de son parti tant à la Chambre des communes qu'au Sénat, nous ont permis de tripler en deux ans les dépenses consacrées à la formation des Canadiens sans emploi; ces dépenses qui étaient de 600 millions de dollars en 1990 passeront à 1,8 milliard de dollars en 1992. Je pense que ces chiffres en disent plus long que les jacasseries du député.

[*Français*]

**M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est):** Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre. Le 8 février, un économiste a démontré, selon ses statistiques sur le chômage, que le Canada est semble-t-il un des pires parmi les pays membres de l'OCDE. Je pense qu'il n'y a que l'Espagne, l'Italie et l'Australie qui sont pires que nous en ce qui concerne le chômage. Au sujet, par exemple, de la taxe sur les ventes au détail, nous sommes le pire parmi les pays pays membres de l'OCDE. Je pense que seulement l'Australie et l'Angleterre sont pires que nous. Est-ce que le ministre peut nous dire avec franchise, avec de tels chiffres concernant les pays membres de l'OCDE, que le gouvernement actuel a une politique efficace au point de vue de l'économie?

**M. Valcourt:** Madame la Présidente, lorsque le député veut comparer la performance économique du Canada avec celle des pays membres de l'OCDE, il peut, bien sûr, regarder quelques statistiques, mais je l'invite à considérer les pronostics de l'OCDE, de regarder et d'admettre ce qu'ils ont prévu. De tous les pays membres de l'OCDE, et il y en a 23, ils prévoient que. . .

**Mme le vice-président:** Je dois malheureusement interrompre le ministre, mais il aura la parole dès que nous reprendrons le débat.

[*Traduction*]

Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

### L'INDUSTRIE VINICOLE DU CANADA

**M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold):** Madame la Présidente, je voudrais porter à l'attention de la Chambre une série de prix qui ont été décernés à des vins canadiens.

Je signale avec beaucoup de fierté que ma circonscription de Welland-St. Catherines—Thorold se trouve dans la région ontarienne des vignobles.

Le président des vins Inniskillin, M. Donald Ziraldo, qui est aussi un des mes anciens étudiants, a été nommé au Royal Order of the Grape. Cet honneur est décerné



annuellement à une personne qui a rendu des services exceptionnels à l'industrie viticole de l'Ontario.

Les vins Bright ont gagné des médailles d'or et d'argent au concours de sélection international 1991, tenu récemment en Espagne.

D'une manière générale, je sais que tous les députés seront très heureux d'apprendre que les vins canadiens ont obtenu 18 des 60 prix décernés au concours vinicole des Caves du monde.

* * *

### LA JEUNESSE

**M. Ken Atkinson (St. Catharines):** Madame la Présidente, je voudrais parler aujourd'hui à la Chambre de certaines statistiques alarmantes concernant les jeunes Canadiens et du projet exceptionnel et innovateur financé par Santé et Bien-être social Canada pour remédier à certains de ces problèmes.

Près de 50 p. 100 des adolescents canadiens ont des rapports sexuels avant leur 12e année d'étude, 35 000 adolescentes tombent enceintes tous les ans et 79 p. 100 des mères adolescentes sont célibataires. L'exploitation sexuelle est aussi très répandue chez les jeunes Canadiens de nos jours. Une jeune fille sur deux et un jeune homme sur trois sont exposés de force à des activités sexuelles avant l'âge de 18 ans et 28 p. 100 des délinquants sexuels ont été exploités sexuellement à un moment de leur vie.

Il existe un grand nombre de programmes pour remédier à ces situations. Je voudrais féliciter Santé et Bien-être social Canada et les acteurs et l'équipe de la série télévisée *Degrassi High* pour avoir abordé les questions du sexe, de la sexualité et de l'exploitation sexuelle d'une manière réaliste et franche, en mettant en scène des jeunes. Cette émission est destinée aux jeunes de 12 à 17 ans.

J'encourage tous les jeunes Canadiens et leurs parents à la regarder.

* * *

### L'OCEAN RANGER

**M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo):** Madame la Présidente, j'interviens à la Chambre pour rappeler la mémoire des hommes et des femmes qui ont péri le 15 février 1982 dans le naufrage de la plate-forme de forage *Ocean Ranger* lors d'une tempête sur l'Atlantique. Nous ne devons pas oublier non plus leurs parents et amis que le souvenir de cette tragédie hante encore.

*Article 31 du Règlement*

Le gouvernement du Canada va déposer sous peu sa réponse aux recommandations de la Commission royale sur le désastre marin de l'*Ocean Ranger*, et clore ainsi, après 10 ans, le dernier chapitre de cette tragédie. La réponse du gouvernement est le résultat d'intensives consultations avec les sociétés pétrolières et gazières nationales et internationales et permettra d'assurer un régime de réglementation uniforme dans toutes les zones non explorées.

Afin d'accroître la sécurité du personnel en mer qui travaille dans une zone périlleuse, à savoir l'océan Atlantique, il est devenu de la plus haute importance pour le gouvernement de renforcer le régime de réglementation du Canada. Les exigences canadiennes en matière de sécurité sont maintenant les plus strictes du monde et retiennent l'attention d'autres pays, parmi lesquels l'ancienne Union soviétique et la Chine.

* * *

[*Français*]

## LA FISCALITÉ

**Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville):** Madame la Présidente, j'aimerais soulever le cas d'un couple de mon comté qui, parce q'ils sont à la retraite, ne peuvent déduire les frais de garde de leur enfant de leurs revenus, en ce qui concerne la Loi de l'impôt.

Je pense qu'il serait important que des voies d'exception soient ajoutées à cette loi afin que ne soient pas pénalisées les personnes âgées qui, pour des raisons personnelles, ont un jeune enfant.

J'apprécierais que le ministre du Revenu considère ce genre d'exception dans la Loi de l'impôt, et ce le plus tôt possible.

* * *

[*Traduction*]

## LE MOIS DU COEUR

**M. Jim Karpoff (Surrey-Nord):** Madame la Présidente, février est le Mois du coeur. Les maladies cardiaques et les accidents cérébro-vasculaires sont responsables de 40 p. 100 des décès au Canada et coûtent approximativement 17 milliards de dollars par an.

La Fondation des maladies du coeur joue un rôle de premier plan dans la lutte contre les causes de ces maladies. Elle a uni ses efforts à ceux d'autres organismes de la santé dans la campagne menée contre le tabac qui tue plus de 38 000 Canadiens chaque année, et est à l'origine de plus de 30 p. 100 des décès attribuables aux maladies du coeur. Nous avons beaucoup accompli dans ce domaine, mais il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne les avertissements sur les paquets de cigarettes, l'aide aux fumeurs afin qu'ils renoncent à la cigarette et la recherche de cultures de remplacement pour les planteurs de tabac.

Marquons ce mois par de nouveaux efforts afin de faire du Canada un pays sans fumeurs. Marquons ce mois en appuyant la Fondation des maladies du coeur du Canada.

* * *

## LES JEUX OLYMPIQUES

**M. René Soetens (Ontario):** Madame la Présidente, je prends la parole pour exprimer des sentiments que tous les Canadiens partagent sûrement avec moi aujourd'hui. Nous sommes très fiers des athlètes qui participent aux Jeux olympiques d'Alberville, et je les félicite bien sincèrement pour leurs performances des derniers jours.

La plupart d'entre nous sont au courant qu'Isabelle Brasseur et Lloyd Eisler, de Boucherville, au Québec, ont gagné la médaille de bronze pour le patinage artistique en couple. C'est non seulement la première médaille que remporte le Canada à ces jeux, mais aussi la première dans cette discipline depuis 1964.

Je voudrais également signaler à la Chambre que des athlètes du Canada ont réussi les meilleurs temps jamais réalisés par des Canadiens aux Jeux olympiques. Rob Crossan, de Barrie, en Ontario, a terminé 12$^{e}$ au combiné alpin, et Steve Cyr, de Val-Bélair, au Québec, a terminé 8$^{e}$ au biathlon 10 km.

Autre source de joie et d'admiration pour tous les Canadiens: après trois matchs, notre équipe de hockey demeure invaincue.

Je sais que vous vous unirez à moi pour applaudir à ces réalisations de nos athlètes et pour souhaiter nos meilleurs voeux de succès aux nombreux autres qui participeront à ces jeux prestigieux dans les prochains jours.

* * *

## LES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES

**M. David Berger (Saint-Henri—Westmount):** Madame la Présidente, je veux condamner dans les termes les plus énergiques les modifications apportées récemment au programme des domestiques étrangers et que le ministre a décrites comme des «améliorations destinées à répondre aux préoccupations des travailleurs domestiques et de leurs employeurs». Quelle foutaise! Les travailleurs domestiques aussi bien que les employeurs s'opposent à ces prétendues améliorations.

Le ministre enlève à ces travailleurs le droit d'être évalués comme des candidats à l'immigration avant d'entrer au Canada en vertu d'un permis de travail et le droit de demander le statut d'immigrants admis une fois entrés au Canada après deux années de service comme employés de maison logés.

Cela condamnera ces travailleurs au scénario d'avant 1981: exploitation par les employeurs, discrimination et déni des droits de la personne.

De plus, les normes d'instruction que le ministre impose maintenant auront pour effet de fermer la porte aux femmes de nombreux pays pauvres. C'est un cas de discrimination flagrante.

Cette politique constitue un autre coup contre les familles canadiennes. La réalité, c'est que la famille dont les deux parents travaillent est devenue la norme. Quand les deux parents travaillent, ils ont besoin d'aide au foyer.

[*Français*]

**Mme le vice-président:** Je regrette, mais le temps est écoulé.

* * *

[*Traduction*]

## LE DÉFICIT

**M. Garth Turner (Halton—Peel):** Madame la Présidente, préconisant l'augmentation des dépenses gouvernementales, l'Alliance de la Fonction publique du Canada et le Syndicat national de la Fonction publique provinciale viennent de publier une bande dessinée sur le déficit national.

Il n'y a rien de drôle dans cette B.D. On cherche à faire croire aux Canadiens que les déficits ne sont pas néfastes et qu'Ottawa devrait dépenser davantage et surtout accroître les dépenses pour ses fonctionnaires.

Je suis stupéfait des contradictions qu'on retrouve dans ce livre. À un endroit, les syndicats se plaignent du taux élevé d'imposition, à un autre, ils nous disent qu'il n'y a aucun mal à avoir un déficit.

Les camarades syndiqués oublient une chose. Les déficits ne font que reporter l'impôt. Les déficits d'hier sont les taxes d'aujourd'hui.

Nous payons beaucoup d'impôt aujourd'hui parce que les gouvernements, au cours des années antérieures, ont dépensé plus d'argent qu'ils n'en ont perçu.

*Article 31 du Règlement*

Que ceux qui en doutent encore en parlent au premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, qui livre à son tour une lutte féroce contre le déficit.

* * *

## LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

**M. Dan Heap (Trinity—Spadina):** Madame la Présidente, lundi, pendant qu'un Iranien qui revendiquait le statut de réfugié racontait comment il avait été torturé, les deux commissaires de la Division du statut de réfugié de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié chargés de juger sa demande ricanaient et s'échangeaient des notes pour se moquer de lui. C'est du moins ce que rapportait le *Globe and Mail* aujourd'hui.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ont dit que ce genre de conduite était inacceptable et que ces deux excellents commissaires avaient tout simplement perdu la tête. Ils ont donné instruction à la vice-présidente adjointe, Anna Ker, d'exiger des excuses de la part de ces commissaires.

Ce n'est pas suffisant. Qu'on ne se serve pas de M. Snow et de M^me^ Goldie comme boucs émissaires pour cacher le vrai scandale qui pourrait justement leur faire perdre la tête.

Les commissaires sont censés être des décideurs indépendants, mais un ancien commissaire m'a dit qu'on les pousse à rendre de plus en plus de décisions négatives et à renvoyer des revendicateurs du statut de réfugié dans leur pays où ils sont persécutés. Le taux de refus est passé à 36 p. 100.

J'exhorte le gouvernement à ordonner une enquête indépendante sur la pression exercée de façon dissimulée sur les commissaires qui relèvent de M^me^ Anna Ker.

* * *

• (1110)

## LA CONSTITUTION

**M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Madame la Présidente, le gouvernement du Canada propose de modifier la Constitution de manière à consacrer un droit à l'autonomie gouvernementale autochtone invocable devant les tribunaux afin de reconnaître l'autorité des autochtones sur leurs propres affaires au sein de la fédération canadienne.

Dans ma circonscription, le comité des électeurs de Sarnia—Lambton a appuyé les autochtones dans leurs revendications pour obtenir le droit de gouverner leurs propres affaires. C'est inacceptable que nos autochtones,

*Article 31 du Règlement*

qui étaient les premiers habitants de ce pays, se trouvent parfois désavantagés sur le plan économique et social.

Le moment est venu d'inclure les autochtones dans les discussions. La majorité des Canadiens estiment que c'est le temps de boucler la boucle de la Confédération et de voir à ce que les autochtones du Canada puissent poursuivre de façon créative et positive leurs objectifs économiques, politiques, sociaux et culturels au sein de notre pays.

Nous en sommes maintenant à la ronde Canada. Les Premières nations de notre pays ne doivent pas être laissées à l'écart.

* * *

## LA SOMALIE

**M. John Manley (Ottawa-Sud):** Madame la Présidente, je veux porter à l'attention de la Chambre la situation critique en Somalie.

Selon un rapport publié la semaine dernière par la Croix-Rouge, la population y meurt de faim parce que, depuis la mi-novembre, aucune distribution alimentaire importante n'a pu être effectuée. Qui plus est, on estime que 250 000 personnes déplacées à Mogadishu et aux environs sont en danger, les plus faibles commençant déjà à mourir.

Le conflit en Somalie a pris les allures d'une guerre dévastatrice, et le pays est maintenant en ruine. Mogadishu a été bombardée et mise à sac, les lignes électriques et téléphoniques sont coupées, des bandes armées parcourent les rues, et les proches de nombreux Somaliens vivant au Canada ont été violés et tués.

Comme la nourriture est extrêmement rare et qu'il n'y a pas de travail, la population est au désespoir. Les tueries généralisées ont semé la panique dans la population. Des milliers de personnes, voire des villes entières, ont été déplacées.

Où qu'elle se produise, la souffrance humaine devrait appeler une réponse humanitaire immédiate. Ne fermons pas les yeux sur l'immense souffrance de nos frères et soeurs de la Somalie simplement parce que les actualités internationales. . .

**Mme le vice-président:** Le temps de parole du député est expiré.

* * *

## L'OCEAN RANGER

**M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte):** Madame la Présidente, en février 1982, les gouvernements fédéral et terre-neuvien ont mis sur pied la Commission royale Hickman pour faire enquête sur la catastrophe de l'*Ocean Ranger*. Ce drame s'est produit le 15 février 1982 au large des côtes de Terre-Neuve et a entraîné 84 personnes dans la mort.

La commission a été chargée de faire enquête sur le naufrage de la plate-forme et la disparition de tous les membres de l'équipage, et d'examiner la question de la sécurité du forage en mer. Ses nombreuses recommandations ont été mises en oeuvre.

Le commissaire Alexander Hickman a rédigé deux rapports, le premier en 1984 et le deuxième en 1985. La commission a formulé 136 recommandations au sujet de la sécurité, de la formation et de la réglementation que l'État doit appliquer.

Il faut ajouter que la majorité des recommandations ont été mises en oeuvre. Une fois les rapports publiés, il a été donné suite aux recommandations entre 1985 et 1991.

* * *

## LA CONSTITUTION

**M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni):** Madame la Présidente, les Canadiens ne sont pas tenus d'accepter le compromis constitutionnel proposé dans certains milieux.

D'aucuns disent que nous devons appuyer soit les aspirations du Québec, qui veut être reconnu comme une «société distincte», soit les aspirations des peuples autochtones, qui veulent aussi la reconnaissance de leur caractère distinct. Personnellement, je reconnais les deux.

Les demandes faites par les autochtones afin d'obtenir cette reconnaissance ne datent pas d'hier. Un Québécois en vue y faisait allusion l'été dernier en disant: «En tant que Québécois qui se dit différent, j'éprouve une certaine sympathie à l'endroit de ceux qui expriment leurs différences. Ce sont vraiment des peuples distincts et nous n'avons jamais dit que nous n'accepterions pas ce concept en lui-même. Les peuples inuit et autochtones ne sont pas des groupes d'intérêts spéciaux; ce sont des nations, ce sont des sociétés. Ils sont différents et ils seront traités comme tels.»

Ce Québécois en vue était Benoît Bouchard. Celui-ci s'exprimait en ces termes le 15 août dernier, alors qu'il coprésidait le comité du Cabinet sur l'unité.

J'espère que les participants à la conférence constitutionnelle de Vancouver ce week-end tiendront compte de l'autre observation que M. Bouchard avait formulée à cette occasion: «Nous ne devrions pas avoir peur des mots. Le caractère distinct et l'autonomie gouvernementale ne sont pas des choses qui devraient faire éclater un pays.»

## LE PREMIER MINISTRE

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Madame la Présidente, c'est aujourd'hui la Saint-Valentin, une journée consacrée à l'amour et à l'amitié. Profitons-en pour offrir nos plus sincères félicitations au premier ministre pour le merveilleux message qu'il a adressé aux Canadiens hier.

La merveille de Baie-Comeau, qui était alors en tournée dans le sud-ouest de l'Ontario, a déclaré ce qui suit: «Si vous ne n'aimez pas, ne votez pas pour moi.» J'aime ça, madame la Présidente. Le Parti libéral et tous les Canadiens ne peuvent que s'incliner devant un tel courage, une telle honnêteté, une telle admirable perspicacité.

Quatre-vingt-quatre p. 100 d'entre nous y avaient toutefois déjà songé. Seuls 16 p. 100 des électeurs avaient l'intention de voter pour lui et son parti. Même les Conservateurs convaincus ont été délivrés de cet immense fardeau. Grâce à la déclaration du premier ministre, tous les Canadiens pourront maintenant faire la seule chose qui s'impose aux prochaines élections, soit voter contre les Conservateurs et élire un gouvernement libéral qui aura à coeur les intérêts des Canadiens.

Quelle pensée réconfortante en cette journée de la Saint-Valentin!

* * *

## L'OCEAN RANGER

**M. John A. MacDougall (Timiskaming):** Madame la Présidente, demain marquera l'anniversaire de la tragédie de l'*Ocean Ranger*, qui s'est abîmé au large de Terre-Neuve il y a dix ans. Ce fut, il y a dix ans, un triste jour pour tous les Canadiens, en particulier pour les Terre-Neuviens.

On a chargé une commission royale d'enquêter sur cette affaire et de présenter des recommandations au gouvernement fédéral tant sur les aspects maritimes que sur les activités de forage de ce genre de plate-forme. Jusqu'à maintenant, on a donné suite à plus de 90 p. 100 des recommandations de la Commission royale Hickman.

Après avoir mené de vastes consultations auprès d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des conseils d'exploitation des ressources pétrolières sous-marines, de l'Office national de l'énergie et du secteur industriel, j'ai le plaisir de vous informer que le gouvernement est en train de mettre au point sa réponse aux autres recommandations dans un projet de loi que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources présentera bientôt à la Chambre.

# QUESTIONS ORALES

[*Français*]

## L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

**M. Paul Martin (LaSalle—Émard):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Les tarifs américains, imposés sur les voitures Honda fabriquées au Canada, démontrent à quel point l'Accord de libre-échange a été négocié comme des collégiens.

Pourquoi le gouvernement a-t-il signé cet accord, avant même de s'être entendu sur la définition de contenu nord-américain des voitures fabriquées au Canada? Pourquoi le gouvernement est-il demeuré trois ans, les bras croisés, avant d'agir?

[*Traduction*]

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, le député sait que la définition du contenu est établie depuis des décennies. Elle existait quand on a négocié l'Accord de libre-échange et, de toute façon, le Pacte de l'automobile ne faisait pas partie de l'accord. L'Accord de libre-échange a au moins le mérite de prévoir un mécanisme de règlement des différends, qui n'existait pas auparavant. Il renforce ainsi le Pacte de l'automobile et diminue les risques de protestations contre nos exportations d'automobiles. Finalement, l'accord lui-même s'en trouve solidifié.

**M. Paul Martin (LaSalle-Émard):** Madame la Présidente, le ministre sait sûrement que le Pacte de l'automobile visait les trois grandes sociétés automobiles et n'englobait pas les nouveaux investissements comme l'arrivée des sociétés japonaises. C'est justement ça que l'Accord de libre-échange devait protéger.

Le ministre parle ensuite du mécanisme de règlement des différends. Avec tous les retards et l'incertitude qui s'installe pendant qu'on attend une décision, on retient que ce mécanisme imparfait permet aux États-Unis de décourager les investissements au Canada et de les détourner en leur faveur.

Je vais vous dire ce qui se passe. C'est comme si les États-Unis avaient décidé de détruire notre économie et que le Canada leur fournissait l'arme pour le faire.

Qu'est-ce que le gouvernement compte faire pour éliminer les obstacles majeurs qui s'opposent aux nouveaux investissements et qui sont causés par le mécanisme de règlement des différends lui-même, parce qu'il est

utilisé comme un instrument de ralentissement et qu'il empêche la création d'emplois au Canada?

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame la Présidente, le seul crime possible, c'est la proposition du chef du Parti libéral qui a dit qu'il déchirerait l'Accord de libre-échange. Tout le mécanisme de règlement des différends succomberait ainsi. Le premier ministre a pourtant clairement expliqué hier que ce mécanisme est en fait une police d'assurance contre le harcèlement des sociétés américaines.

Par ailleurs, mon collègue attribue le différend actuel au gouvernement américain, mais il sait que c'est le secteur privé qui livre cette lutte. Nous n'approuvons pas ce comportement, pas plus que le gouvernement américain, à mon sens. Nous userons donc de notre influence auprès du gouvernement américain et si nous n'obtenons pas satisfaction, nous ferons valoir nos droits en vertu des chapitres 18 et 19 de l'Accord de libre-échange.

**M. Paul Martin (LaSalle—Émard):** Madame la Présidente, les Douanes américaines, à ce que je sache, relèvent bien du gouvernement américain.

Le ministre fait non de la tête. Grand Dieu! Ça nous montre à quel point ces gens-là connaissent bien le gouvernement. De toute façon, l'article 18 ne lie pas les parties. Vous devriez au moins savoir cela.

Eh oui, les États-Unis sont en train de torpiller l'accord et le gouvernement ne bouge pas.

• (1120)

Les États-Unis agissent de la sorte parce que le gouvernement est un grand parleur mais un petit faiseur. La seule façon de protéger les emplois des Canadiens consiste à faire part aux Américains des représailles dont nous allons user s'ils ne cessent pas immédiatement de nous harceler. Puisque nous sommes leur plus grand partenaire commercial, la seule façon de prévenir une guerre commerciale avec eux, c'est de nous montrer fermes en ce moment crucial.

Nous connaissons les agissements des États-Unis à notre égard. Reste à savoir si le gouvernement a assez de cran pour réagir. Va-t-il préciser aujourd'hui à la Chambre les mesures de représailles qu'il entend prendre envers les États-Unis dans l'affaire Honda?

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, j'imagine que le député veut aussi lancer les troupes à l'assaut. Quand il y a provocation, la politique du Parti libéral sur la question des relations commerciales avec les États-Unis se résume à riposter de façon absurde.

Nous disposons d'un mécanisme pour régler ce genre de conflit, ce qui n'était pas le cas avant la signature de l'Accord de libre-échange. Le député le sait très bien.

Permettez-moi de toucher un mot de l'allégation du député au sujet des Douanes américaines qui ont quelque chose à voir avec la position adoptée par le gouvernement américain sur le plan du commerce et de la tarification. C'est faux. Des exploitants du secteur privé, donc indépendants, demandent des vérifications, que font les Douanes américaines. À la fin, les décisions sont négociées. En outre, ces décisions sont soumises, et ce pour la première fois depuis la signature de l'Accord de libre-échange, au mécanisme que avons nous prévu pour le règlement des différends.

Ce mécanisme nous place sur un pied d'égalité avec notre partenaire en cas de litige, ce qui n'était pas le cas avant la conclusion de l'accord. Le député est contre le libre-échange. Par quoi le remplacerait-il pour régler les différends?

* * *

## HIBERNIA

**M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte):** Madame la Présidente, il y a 10 jours, après que Gulf Canada eut annoncé qu'elle se retirait du projet Hibernia, le ministre de l'Énergie a déclaré à la Chambre et, par son entremise, aux Canadiens que le projet allait de l'avant comme prévu.

Or, ce matin, portant un coup très dur à Terre-Neuve et au Labrador, on annonçait que le rythme de la réalisation du projet était ralenti de moitié et que plus de 600 travailleurs allaient être mis à pied.

Le vice-premier ministre pourrait-il me dire quelles garanties il donne aux 1000 autres travailleurs dont le gagne-pain dépend de la poursuite de ce projet de mise en valeur des ressources pétrolières et gazières?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, le député sait bien que la décision prise par Gulf de se retirer du projet Hibernia était une décision commerciale qui, naturellement, a déclenché divers événements.

Ce qui est important, à mon avis, c'est de garantir la poursuite du projet. De toute évidence, le retrait d'un membre du consortium n'a pas de répercussions sur les opérations financières et le flux de trésorerie du projet. C'est bon signe que les membres du consortium se ré-

unissent pour restructurer leurs efforts et discuter de l'avenir du projet. À ce sujet, ils peuvent compter sur l'appui du gouvernement.

**M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte):** Madame la Présidente, les habitants de Terre-Neuve et du Labrador s'inquiètent du fait qu'on leur a dit, il y a 10 jours à peine, qu'ils n'avaient pas à s'en faire concernant la poursuite du projet, et qu'on leur apprend, ce matin, que 600 travailleurs sont sans travail.

Le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre et aux habitants de Terre-Neuve et du Labrador, par l'entremise de la Chambre, ce que fait au juste le gouvernement pour aider les autres membres du consortium à trouver d'autres investisseurs pour garantir que le projet Hibernia et les emplois qui s'y rattachent ne connaîtront pas le sort que tant d'autres projets et emplois ont connu en cette période de récession?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, c'est ce que j'appelle une question valable et légitime.

Le gouvernement du Canada s'est engagé dès le début à promouvoir ce projet, et il est déterminé à continuer dans cette voie. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'est rendu à Terre-Neuve rencontrer les membres du consortium. Je pense que c'est le président du comité directeur du projet, Norman McIntyre, qui a dit les mots les plus encourageants en déclarant que les membres du consortium faisaient tout leur possible pour que le projet Hibernia puisse avancer normalement. Et c'est ce qui compte le plus, à mon avis. Je peux affirmer au député que les membres du consortium ont la collaboration du gouvernement.

* * *

## L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Madame la Présidente, c'est un bien triste jour pour le Canada atlantique, non seulement parce qu'on a annoncé la perte de 650 emplois liés au projet Hibernia, mais aussi parce qu'il semble que la société Fruits de mer FPI Ltée effectue 1 000 mises à pied à Terre-Neuve.

Nous avons aussi appris aujourd'hui que Sears Canada avait décidé de transférer 810 emplois de Halifax à une ville de l'Ontario. En une seule journée, le Canada atlantique subirait donc une perte totale de presque 2 500 emplois. Dans la région, la situation n'est pas seulement tragique, mais bien catastrophique.

Étant donné la série de coups durs qui ont été annoncés aujourd'hui, le vice-premier ministre peut-il garantir aux Canadiens de l'Atlantique que ce gouvernement prendra des mesures pour remplacer ces emplois perdus et permettre à la région de participer à la croissance à venir du Canada?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué en répondant plus tôt à une autre question, le gouvernement canadien continue de s'occuper beaucoup de la promotion du projet Hibernia. Aujourd'hui comme hier, nous participons activement à l'élaboration de cette initiative très importante.

Je suis certain que le député est au courant que le gouvernement du Canada a accordé à la Saint John Shipbuilding Ltd un des plus gros contrats de défense qui aient été accordés dans l'histoire canadienne. Les travaux se feront à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.

Le député doit aussi savoir que les industries de Halifax et Dartmouth ont reçu le contrat de construction et de mise au point des dragueurs de mine. En outre, nous nous occupons activement de la promotion du lien fixe pour l'Île-du-Prince-Édouard, qui pourrait représenter un projet d'investissement très important. Je suis sûr qu'il a aussi appris que j'ai annoncé récemment que nous avons décidé d'augmenter les paiements de péréquation dans le cas des provinces pauvres, en particulier, les provinces atlantiques.

Je déplore moi aussi les mauvaises nouvelles qui ont été annoncées, mais je crois qu'on peut dire en toute équité que le gouvernement réagit.

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Madame la Présidente, je voudrais poser une question supplémentaire.

Le ministre a énuméré une série de mesures que son gouvernement a prises dans le passé. Ce dont je vous parle aujourd'hui, c'est de 2 500 emplois perdus dans la région de l'Atlantique en une seule journée.

Je tiens à dire au ministre des Finances qu'il est tout simplement inadmissible de sa part de revenir sur le passé au lieu de s'attaquer de façon concrète à la situation catastrophique actuelle.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire ce qu'il est disposé à faire pour faire face à la perte de 650 emplois en une seule journée dans le cas du projet Hibernia, aux 1 000 licenciements à la société Fruits de mer FPI, à la perte de 810 emplois au profit de l'Ontario? Qu'est-il disposé à faire aujourd'hui pour donner des assurances à la région de l'Atlantique qu'il y aura. . .

**Mme le vice-président:** Je crois que la question a été posée.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, en ce qui concerne les problèmes dans le secteur de la pêche, le député n'est pas sans savoir, j'en suis persuadé, que le total des prises admissibles a été rajusté à la baisse à cause de la faiblesse des stocks de morue.

Sauf erreur, cela demeure un problème très grave et la situation se détériore quotidiennement. Nous avons lancé un Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique de près de 600 millions de dollars qui offre une aide de transition aux travailleurs touchés. Le député affirme que nous avons perdu un certain nombre d'emplois en une seule journée. Je me rappelle fort bien ce qui se passait lorsque le gouvernement faisait la promotion du projet Hibernia. Nous avons eu du mal à faire adopter le projet de loi de mise en oeuvre parce que le Nouveau Parti démocratique s'y opposait; or, voilà maintenant que le député intervient et dit qu'il s'agissait d'un merveilleux projet. Où étiez-vous lorsque nous avions besoin de vous?

• (1130)

**Mme le vice-président:** Le député d'Essex—Windsor pose de très longues questions. Il serait bon que les questions soient plus courtes afin que nous puissions avoir des réponses plus courtes.

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Je tiens simplement à dire qu'il s'agit là d'une situation extrêmement grave. Il n'est pas question en l'occurrence d'essayer de marquer des points sur le plan politique. Je voudrais préciser au ministre des Finances que lorsque 2 500 emplois sont supprimés en un seul jour. . .

**Mme le vice-président:** Le député a-t-il une question?

**M. Langdon:** Lorsque 2 500 emplois sont perdus en une journée, il faut alors que le gouvernement donne immédiatement des garanties.

Ainsi, je demande au gouvernement, et plus particulièrement au ministre des Finances, ce qu'il est disposé à faire pour la région de l'Atlantique afin de donner aux gens un certain espoir face à cette nouvelle catastrophique. Qu'entend-il faire maintenant?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, comme mes collègues libéraux d'en face me l'ont rappelé, le Nouveau Parti démocratique s'est opposé au projet Hibernia, et je les remercie de m'avoir rafraîchi la mémoire parce que les Néo-démocrates pleurnichent maintenant et grincent des dents relativement à cette question. Cependant, je ne sous-estime pas la gravité du problème.

Mon collègue, le ministre d'État chargé des Céréales vient de me remettre un document de Statistique Canada montrant que le secteur des aliments et des boissons de la région de l'Atlantique a accru ses effectifs de 5 p. 100 ou 1 900 employés au cours des derniers mois.

C'est là le type d'encouragements et d'adaptation nécessaires, et cela reflète la mondialisation de l'économie et le fait que nous devons passer d'une économie basée sur le secteur primaire à une économie basée davantage sur la technologie, les connaissances et les industries de transformation. Le gouvernement a mis en place un certain nombre de programmes qui, en fait, encouragent cela.

Mon collègue veut savoir ce que je vais faire aujourd'hui. Nous allons continuer à promouvoir la construction d'un lien fixe entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent. Nous espérons que le projet deviendra réalité et qu'on pourra ainsi offrir un meilleur accès à l'Île-du-Prince-Édouard et créer des emplois du même coup.

* * *

## LES PÊCHES

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Madame la Présidente, ce n'est pas si mal; le NPD a trouvé le Canada atlantique.

Pour revenir aux choses sérieuses, l'annonce d'aujourd'hui concernant le projet Hibernia, qui a eu l'effet d'une bombe, et c'est ainsi qu'il faut la caractériser, et le millier de mises à pied à la société Fruits de mer FPI Ltée, à Catalina, représentent bien sûr deux coups extrêmement durs en ce jour de la Saint-Valentin, qui est maintenant un jour très sombre pour ces personnes.

Je voudrais passer à la question des pêches et demander au vice-premier ministre s'il reconnaît l'importance

accrue de préserver les emplois traditionnels maintenant que, semble-t-il, certains emplois plus sophistiqués nous glissent entre les doigts.

Dans ce contexte, pourrait-il nous dire ce que le gouvernement a fait assez récemment? Il sait que son propre ministre des Pêches a dit qu'il était inutile d'aller se balader en Europe pour tenter de convaincre les Européens de cesser de pratiquer la surpêche.

Que fera au juste le gouvernement pour régler le problème que le ministre a lui-même mentionné il y a quelques instants, qui est attribuable à la réduction des quotas, laquelle est causée directement et principalement par la surpêche pratiquée par les navires étrangers?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, je voudrais dire au député que j'ai discuté de cette question avec le ministre des Pêches et des Océans hier, au téléphone. Il était à Terre-Neuve. Il m'a rappelé l'urgence et la gravité de la situation et la nécessité de renforcer notre campagne au sujet de la pêche pratiquée par des navires étrangers en dehors de la zone des 200 milles. Cette situation pose toujours un problème très grave. Le ministre a un plan d'action pour le régler plus efficacement.

Nous avons le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, qui est géré par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre des Pêches et des Océans. Il existe des programmes permettant de veiller à cette adaptation et cette transition. Nous examinerons certainement ce programme pour garantir qu'il suffira à régler le problème en question. Je peux assurer le député que nous en reconnaissons la gravité et que nous l'examinerons expressément dès que le ministre sera de retour de Terre-Neuve.

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Madame la Présidente, je remercie le vice-premier ministre. De toute évidence il s'intéresse à la question, mais il y a une autre possibilité. Qu'arrivera-t-il si les discussions avec les Européens n'aboutissent pas, comme cela semble être le cas jusqu'à présent?

Le ministre ou son gouvernement est-il prêt à passer à l'étape suivante qui découle tout naturellement du traité de 1977 sur le droit de la mer? Le gouvernement est-il prêt, après un préavis officiel raisonnable, à étendre notre contrôle du plateau continental aux extrémités du Grand Banc et au cap Flemish et à protéger ainsi les stocks de poisson au lieu de laisser ce soin à une OPANO totalement inefficace?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, le député présente une situation tout à fait hypothétique et je ne pense pas qu'il soit convenable que je me livre à des conjectures. Je me contenterai de dire que nous reconnaissons la gravité du problème.

Nous avons en place une série de programmes qui peuvent être utilisés. Nous ferons en sorte qu'il y ait suffisamment de ressources pour venir en aide aux pêcheurs.

En ce qui concerne le problème plus général de la pêche, le ministre responsable a de nouvelles idées, mais je voudrais en parler avec lui et nos autres collègues du Cabinet avant de faire des commentaires sur les hypothèses du député. De toute évidence il estime lui aussi que c'est un grave problème. Je peux lui dire que nous partageons son inquiétude et que nous ferons tout notre possible pour améliorer la situation.

* * *

## LES TAUX D'INTÉRÊT

**Mme Diane Marleau (Sudbury):** Madame la Présidente, ce gouvernement déclare sans arrêt que la solution aux problèmes de la récession réside dans un taux d'intérêt moins élevé, mais malgré cela, pour la troisième semaine d'affilée, il a laissé grimper le taux d'escompte de la Banque du Canada.

Le ministre des Finances peut-il me dire pourquoi le présent gouvernement permet qu'on annule les bienfaits de la thérapeutique qu'il préconise s'il est vraiment intéressé à voir l'économie redémarrer?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, comme je l'ai mentionné en Chambre hier, les marchés des changes sont très volatiles depuis les trois dernières semaines et ce que l'on observe, c'est l'impact des forces du marché.

La députée devrait comprendre que ces fluctuations se sont déjà produites par le passé et qu'elles se produiront probablement encore. L'essentiel, c'est que la courbe reflétant une tendance aux faibles taux d'intérêt est bien réelle. Le relâchement des conditions monétaires, à la fois sur le plan des taux d'intérêt, aussi bien que sur celui des taux de change, est très réel depuis quelque temps. Comme j'ai pu le lire dans le journal d'aujourd'hui, ce phénomène rend l'accès à la propriété possible au taux le plus bas depuis fort longtemps et aide grandement tous ces secteurs, particulièrement les plus sensibles aux taux d'intérêt.

Je peux assurer la députée que l'augmentation récente résulte des forces du marché et que le marché est seul responsable de celle-ci.

**Mme Diane Marleau (Sudbury):** Madame la Présidente, le ministre s'imagine-t-il que la récession est terminée? Peut-il s'imaginer que tous les Canadiens sont retournés au travail après tout ce que nous avons entendu ce matin?

Le ministre peut-il affirmer aujourd'hui aux Canadiens que l'augmentation du taux d'escompte de la Banque du Canada des trois dernières semaines ne correspond qu'à un redressement et non à une vague de fond?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, il n'y a pas de solution magique; le député le sait bien.

Aucun ministre des Finances ne peut. . .

**M. Nunziata:** Vous allez laisser grimper les taux d'intérêt.

**M. Mazankowski:** Le député déclare que je laisserai grimper les taux d'intérêt. En réalité, les taux d'intérêt ont baissé de 7,5 p. 100 depuis leur sommet de 1990.

* * *

## LE CHÔMAGE

**M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca):** Madame la Présidente, plus de 461 000 emplois ont disparu du secteur manufacturier.

J'aimerais poser une question au ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme sur la disparition de ces 461 000 emplois. Ils représentent une baisse de 23 p. 100, aux États-Unis elle n'est que de 6 p. 100. C'est la perte la plus forte d'emplois manufacturiers jamais enregistrée au Canada depuis la dépression de 1929-1930, période on ne peut plus sombre de notre histoire. Le ministre n'est-il pas d'accord que les États-Unis ont eu recours à de basses manoeuvres politiques dans le dossier Honda et que le gouvernement américain manipule les chiffres?

• (1140)

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Je dois dire que je suis d'accord avec lui. Je pense qu'il s'agit en effet de basses manoeuvres politiques; le premier ministre du Canada ne s'en est pas caché dans l'entrevue qu'il a accordée hier.

Les Américains sont dévorés par une fièvre protectionniste causée par la perte d'emplois manufacturiers; ils s'en prennent principalement aux Japonais et nous, nous payons les pots cassés.

Mais, Dieu merci, madame la Présidente, nous avons des recours à notre disposition. Nous disposons d'un recours qui n'existait pas avant la signature de l'Accord de libre-échange; il s'agit du mécanisme de règlement des différends. Mais avant d'y faire appel, et nous serons peut-être obligés de le faire sous peu, nous explorons sans relâche toutes les autres possibilités.

J'aimerais parler des chiffres cités par le député. Il fait état de 461 000 emplois manufacturiers. Le NPD fait ça tout le temps, il n'arrête pas de citer ce chiffre. Il n'est pas exact. Il y a beaucoup d'emplois qui sont comptés deux fois là-dedans. La perte d'emplois dans le secteur manufacturier canadien est importante et réelle; elle atteint les mêmes proportions qu'aux États-Unis.

**M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca):** Madame la Présidente, je voudrais confirmer que les chiffres que j'ai mentionnés ont été rendus publics par Statistique Canada en janvier 1992; ils proviennent aussi du département du Travail des États-Unis. Ce sont tous deux des organismes publics.

On dirait qu'il existe dans l'esprit du ministre une certaine confusion au sujet des organismes publics et des douanes américaines. Dans une réponse donnée plus tôt à un député de cette Chambre, il a déclaré que la sortie faite contre Honda n'avait rien à voir avec la politique. Il a fallu lui rappeler cependant que c'est son propre premier ministre qui avait dit qu'il s'agissait de basses manoeuvres politiques. Le ministre ne peut pas soutenir deux positions en même temps. Il ne peut pas nier que les États-Unis s'adonnent parfois à de la basse politique.

Maintenant qu'il a admis la possibilité de politicaillerie aux États-Unis, quand ce gouvernement va-t-il rehausser le niveau des échanges et faire preuve de leadership en annulant l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et en se retirant des négociations avec le Mexique? Qu'il nous dise alors ce qu'il va faire au sujet de la politicaillerie.

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame la Présidente, le député ne nous éclaire pas du tout sur la question en jouant sur le sens du mot politique. Il prétend qu'aux États-Unis, le gouvernement exerce des pressions sur le département des Douanes pour l'amener à pousuivre toutes ces vérifications. En fait, ce n'est pas le cas. C'est le Congrès, un organisme indépendant du gouvernement, et les entreprises qui exercent ces pressions.

Cependant, nous comptons sur le gouvernement américain pour corriger la situation. Il doit voir le mal-fondé d'une telle façon d'agir. S'il ne le fait pas, nous ferons appel avec confiance au mécanisme de règlement des différends.

* * *

## LE LOGEMENT

**Mme Louise Feltham (Wild Rose):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre responsable du logement.

Une évaluation faite en 1990 par la Société canadienne d'hypothèques et de logement a démontré que le logement coopératif constitue un excellent moyen de créer des collectivités où on retrouve un sain mélange de revenus.

Puisque le prêt hypothécaire indexé introduit au Canada par le secteur du logement coopératif a permis de réduire substantiellement le coût, pour le gouvernement, de l'établissement de logements coopératifs à but non lucratif, le ministre peut-il faire le point sur ce programme?

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Madame la Présidente, le ministre responsable de la SCHL est à l'extérieur de la Chambre pour affaires.

Je peux cependant rappeler qu'il annonçait dans un communiqué émis le 17 décembre 1991 que le programme recevra 6,1 millions de dollars en 1992, soit le montant de l'an dernier rajusté en fonction du taux d'inflation.

* * *

[*Français*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture ou au ministre d'État à l'Agriculture. Suite à l'adoption dans cette Chambre, le mercredi 12 février, d'une résolution concernant le GATT, dont l'amendement de notre formation politique exige que le premier ministre rencontre personnellement le président des États-Unis et le président de la Communauté économique européenne, à quel moment, dans les négociations du GATT, le premier ministre va-t-il faire ces rencontres afin d'exiger le renforcement de l'article XI du GATT?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Madame la Présidente, tel que le premier ministre l'a mentionné hier, je crois, il a invité personnellement les leaders agricoles à le rencontrer mardi prochain, donc dans quelques jours,—il reste à finaliser l'agenda—tel que le premier ministre l'a fait à de très nombreuses reprises. En fait, le premier ministre a rencontré les leaders agricoles canadiens à des dizaines de reprises depuis 1984, depuis que nous sommes au pouvoir, et il va le faire encore une fois. Je rappellerai à mon honorable collègue qu'il n'était pas là à ce moment-là, mais le premier ministre qui l'a précédé, dans le gouvernement précédent, n'avait jamais trouvé le temps, en 16 ans, de rencontrer les leaders agricoles. Cela est la preuve, en fait, que le premier ministre du Canada démontre un intérêt et qu'il a toujours respecté les leaders agricoles, et je crois que la population canadienne nous l'a bien rendu dans le passé, madame la Présidente.

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Madame la Présidente, vous avez remarqué que ma question était très claire. Il y a une résolution qui a été adoptée par cette Chambre, et c'est très clair. Les agriculteurs du Canada, comme les députés de cette Chambre, voudraient tout simplement savoir à quel moment le premier ministre va rencontrer personnellement le président des États-Unis et le président de la Communauté européenne pour cette question de l'article XI qui est d'importance capitale pour l'agriculture au Canada?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Madame la Présidente, le premier ministre rencontrera les leaders agricoles mardi. Il est bien évident que lors de cette rencontre, nous discuterons de stratégie. Il est bien dans l'intention—le premier ministre l'a mentionné hier—d'avoir des rencontres avec les pays qui nous appuient à travers le monde, en Europe et ailleurs. Le premier ministre et nous-mêmes n'avons exclu aucune rencontre possible avec les leaders, que ce soit aux États-Unis ou en Europe, madame la Présidente. Je pense que le premier ministre aura l'occasion de discuter de cette stratégie avec les leaders agricoles, et le temps venu, mardi prochain, nous en saurons davantage de ce côté. Mais je crois qu'il est normal, et dans le respect des leaders agricoles qui seront ici mardi, que nous puissions discuter avec eux de cette stratégie et de faire ce qui est le mieux pour défendre les intérêts des producteurs.

* * *

[*Traduction*]

## L'INDUSTRIE DE L'ÉDITION

**Mme Sheila Finestone (Mont-Royal):** Madame la Présidente, avant l'Accord de libre-échange, le gouvernement avait entrepris de canadianiser notre industrie de l'édition. Depuis le libre-échange, on n'a manifesté aucun désir d'appliquer cette politique faite par les Cana-

diens et pour les Canadiens et aucune mesure concrète n'a été prise dans ce sens.

Le gouvernement va-t-il autoriser la prise de contrôle étrangère des filiales canadiennes des maisons d'édition, comme Harper-Collins, Collier-Macmillan et Grolier, dont est actuellement saisi Investissement Canada? Va-t-on brader à des étrangers notre industrie de l'édition qui représente 150 millions de dollars?

**L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications):** Monsieur le Président, le gouvernement est en train d'annoncer et de mettre en place une politique destinée à nous aider à canadianiser notre industrie de l'édition.

C'est pourquoi cette industrie est si enthousiaste à propos de cette nouvelle mesure. Nous sommes bien décidés à faire en sorte qu'on publie davantage de titres canadiens, que davantage d'écrivains canadiens aient la possibilité de vendre leurs oeuvres et que davantage de Canadiens lisent plus de livres canadiens.

**Mme Sheila Finestone (Mont-Royal):** Madame la Présidente, c'est un excellent objectif. Il est regrettable qu'on ne puisse l'atteindre avec le genre de politique suivie par le gouvernement.

Maintenant que le ministre des Communications a effectivement perdu le contrôle de l'industrie canadienne de l'édition, quand va-t-il s'assurer qu'en acceptant la prise de contrôle étrangère, le gouvernement va exiger, au minimum, la distribution des titres étrangers par des éditeurs canadiens?

**L'hon. Perrin Beatty (Minister of Communications):** Madame la Présidente, la députée fait surtout allusion à un article paru dans le journal d'aujourd'hui et qui a été écrit par un romancier anti-américain de gauche. C'est effectivement un roman ce qu'il dit.

**Mme Finestone:** Pourquoi ne lisez-vous pas *The Globe and Mail*?

**M. Beatty:** C'est effectivement dans ce journal que j'ai vu cet article.

La théorie proposée ici est qu'il existe une grande conspiration entre le Canada et les États-Unis selon laquelle en prévision de la possibilité. . .

**Mme Finestone:** Elle existe.

**M. Beatty:** En prévision des critiques des Américains dans le cadre des négociations du libre-échange, le Canada a décidé à l'avance de leur abandonner toute l'industrie canadienne de l'édition.

Le seul problème que pose cette théorie de la conspiration, c'est que les Américains ont été les premiers à se plaindre après l'adoption de cette nouvelle politique. S'il y a une conspiration avec les Américains, elle doit être si secrète que même ces derniers n'ont pas pu être mis au courant.

* * *

• (1150)

## LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

**M. Ken James (Sarnia—Lambton):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Comme il le sait, le problème des achats transfrontiers n'est pas simple. Je tiens à lui dire que les détaillants et les consommateurs de ma région lui sont reconnaissants des mesures qu'il a récemment annoncées, et qui devraient contribuer à uniformiser les règles du jeu mais il va falloir faire davantage étant donné les autres problèmes qui s'y greffent.

Je voudrais demander aujourd'hui au ministre s'il appuie la demande qui a été faite afin d'augmenter le nombre de douaniers au pont Blue Water de façon à permettre de procéder à des inpections strictes et à percevoir des droits de douane et des taxes exigibles à la frontière.

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, le député sait sans doute que, durant l'année financière, nous avons augmenté de quelque 10 années-personnes les effectifs à cet endroit. Nous sommes en train de négocier une entente afin d'accroître le nombre de postes de péage à Blue Water. Si nous accroissons le nombre de postes, il va de soi que nous allons également renforcer le personnel.

J'aimerais faire remarquer au député que je pense—et j'espère—que les mesures que je viens d'annoncer plus tôt et la semaine dernière permettront de réduire considérablement les achats transfrontiers en 1992. J'espère que les provinces, décideront d'harmoniser leurs taxes de vente avec la nôtre et qu'elles permettront l'ouverture, en particulier la province de l'Ontario, des magasins le dimanche, ce qui atténuerait encore le problème.

## LES NAVIRES GARDE-CÔTES

**M. John Brewin (Victoria):** Madame la Présidente, ma question s'adresse à quiconque répond au nom du ministre de la Défense nationale ou de la ministre associée de la Défense nationale. En répondant plus tôt à une question, le ministre des Finances a cité le projet de construction de navires garde-côtes au nombre des réalisations du gouvernement en faveur de la région de l'Atlantique. Or, ce projet est maintenant en péril précisément à cause des décisions du gouvernement.

Après avoir annoncé l'octroi du contrat, le gouvernement vient maintenant d'imposer comme exigence le dépôt d'une garantie d'exécution de 100 millions de dollars. C'est plus qu'il n'a jamais exigé pour n'importe quel autre projet similaire. Le gouvernement assurera-t-il à la Chambre que cette décision prise sur le tard n'est pas qu'un stratagème pour permettre au gouvernement de se retirer du projet et d'en rejeter la faute de l'avortement sur l'entrepreneur et le gouvernement provincial?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, je puis assurer au député qu'il ne s'agit pas d'un stratagème ni d'une décision prise sur le tard. En fait, cela fait partie de la procédure normale, pour commencer, cela n'a rien de déraisonnable ni d'extraordinaire. Quand on s'engage à dépenser des centaines de millions de dollars en fonds publics, il est normal de s'assurer que le contribuable en aura pour son argent. Voilà tout.

**M. John Brewin (Victoria):** Madame la Présidente, dans le cas du programme des frégates, l'exigence imposée à la Saint John Shipyard consistait en une garantie d'emprunt de 60 millions de dollars pour un projet de 6 milliards.

À Halifax, en Nouvelle-Écosse, il s'agit d'une garantie d'exécution de 100 millions de dollars exigée après coup pour un projet de 450 millions, auquel le gouvernement de Halifax contribue 250 millions. Le gouvernement provincial juge maintenant trop élevé le montant de la garantie. Je suppose que les ministres fédéraux discutent avec leurs homologues provinciaux avant de conclure ce genre de marché. Le gouvernement est-il simplement incompétent ou négligent? Qu'est-ce qu'il advient de ce projet? Le gouvernement assurera-t-il à la Chambre que le projet va de l'avant?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** La réponse, je pense bien, c'est rien de ce qui précède. Il y a cependant une chose qu'on peut dire du gouvernement, par opposition aux députés du Nouveau Parti démocratique, c'est qu'il tient à ce que les contribuables en aient pour leur argent.

* * *

## LES RÉFUGIÉS

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Madame la Présidente, ma question, qui s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, concerne Peter Zujewsky, Marzena Tomala et Agatha, leur petite de sept mois, qui est née au Canada. S'ils ne quittent pas le Canada en fin de semaine, ces gens devront comparaître la semaine prochaine à une audience visant à les expulser du pays, alors qu'ils sont des citoyens exemplaires, qu'ils cumulent trois emplois, qu'ils se sont déjà fait des racines au Canada et ont d'eux-mêmes entrepris d'apprendre nos deux langues officielles.

Le ministre interviendra-t-il personnellement aujourd'hui pour les autoriser à rester au Canada avec leur petite fille, qui est née ici?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame la Présidente, j'ai eu l'occasion de m'entretenir personnellement avec la députée à ce sujet. Je lui ai dit que j'avais personnellement examiné ce cas et que je suis convaincu que notre processus de détermination du statut de réfugié a été juste.

Je le répète, le processus de détermination du statut de réfugié vise fondamentalement à protéger les véritables réfugiés et non à accélérer les simples demandes d'immigration.

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Il est clair qu'une attente de quatre ans a considérablement changé la situation. J'ai ici le compte rendu de l'audience du comité de révision dont vient de parler le ministre. Contrairement à son habitude, le comité a demandé au ministre de faire preuve de compassion et d'humanité envers ce couple et il a même formulé à l'intention du ministre des observations utiles sur le caractère de ces personnes et sur leur attachement au Canada.

Cela dit, je le demande encore une fois: le ministre peut-il examiner personnellement ces observations favorables et utiliser la latitude qu'il a certainement pour permettre à ce couple et à sa petite fille de rester au Canada?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame la Présidente, comme je l'ai dit hier à la députée, pour protéger l'intégrité du processus de détermination du statut de réfugié, on ne peut s'en

servir pour accélérer les simples demandes d'immigration.

J'ai précisé à la députée que cette famille pourrait présenter une demande d'immigration de l'étranger, comme tout le monde, et que sa demande serait étudiée.

* * *

## L'EMPLOI

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au même ministre, mais porte sur le chômage.

Dans ma circonscription, Emploi Canada avait un bureau de placement pour les employés occasionnels, où se présentaient chaque matin de 30 à 40 travailleurs à la recherche d'un emploi occasionnel à court terme. Sans aucun préavis, malgré un taux de chômage record à Toronto, malgré le fait que le bureau de placement d'Emploi Canada qui s'occupe des employés permanents affirme aux travailleurs occasionnels qu'il n'a aucun emploi à leur offrir, le gouvernement a fermé le bureau du 341, rue Keele.

Je voudrais poser au ministre la question suivante: où ces chômeurs sont-ils censés trouver du travail? À qui sont-ils censés s'adresser si le gouvernement ferme les bureaux de placement d'employés occasionnels?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame la Présidente, mon ministère a 1 200 bureaux au Canada. Je regrette, mais je n'ai aucun renseignement au sujet du bureau dont parle le député. S'il m'avait avisé de la teneur de sa question, j'aurais pu m'informer, ce que je ferai d'ailleurs et j'en reparlerai au député.

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park):** Madame la Présidente, j'éviterai au ministre toutes ces démarches. J'ai appelé Emploi Canada hier. On m'a informé qu'il y avait eu des actes de vandalisme à ce bureau et que le personnel avait été victime d'agressions. Cette manifestation de l'exaspération que ressentent les gens devant le chômage, ce n'est rien comparé au reste.

Le ministre acceptera-t-il de mettre en oeuvre la stratégie de relance économique à cinq volets que propose le Parti libéral et qui permettrait de régler le problème du chômage en redonnant aux Canadiens des emplois à plein temps qui sont constructifs et productifs?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame la Présidente, je ne vois vraiment pas comment le projet des Libéraux, qui veulent régler le problème du chômage en dépensant sans compter, nous garantira des emplois productifs à plein temps.

Le gouvernement a signalé son intention de redresser l'économie et de compter sur le secteur privé pour créer des emplois permanents à l'intention des Canadiens.

* * *

## LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Garth Turner (Halton—Peel):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Où vont toutes les recettes de la TPS?

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Certainement pas dans mes poches, madame la Présidente.

Le député n'est pas sans savoir que le gouvernement a créé le Fonds de service et de réduction de la dette. Le projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture et a été renvoyé au comité parlementaire compétent. Absolument toutes les recettes de la TPS seront versées dans le Fonds de service et de réduction de la dette. Le fonds fera l'objet d'une vérification indépendante, qui sera effectuée par le vérificateur général, de sorte que les Canadiens verront exactement où va cet argent.

• (1200)

Je ferai remarquer à tous les députés qu'il ne faut pas s'attendre à la manne. En réalité, les sommes qui seront versées dans le fonds correspondront exactement aux recettes prévues dans le budget, l'an dernier.

* * *

## LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

**M. Dan Heap (Trinity—Spadina):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui a condamné la conduite des deux membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié qui ont fait des plaisanteries pendant le témoignage d'un Iranien qui racontait comment il avait été torturé.

Le ministre sait certainement qu'il y a eu d'autres cas où des commissaires ont eu une conduite inacceptable. Certains commissaires et anciens commissaires se sont plaints de la pression indue qui est exercée sur eux même s'ils sont censés être des décideurs indépendants. On les pousse à rejeter de plus en plus de demandes du statut de réfugié.

Ainsi, sur une période d'environ un an, le taux de rejet a atteint 36 p. 100. Par conséquent, je demande au ministre s'il ordonnera une enquête indépendante sur la pression exercée sur ces personnes, particulièrement celles qui relèvent de la vice-présidente adjointe, Anna Ker.

**M. Valcourt:** Madame la Présidente, si c'est vrai que des membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ont affiché le genre de conduite dont cet avocat, M. Gass, s'est plaint hier, je partage entièrement les préoccupations du député à cet égard.

J'ai parlé, hier, avec le président de la commission, M. Fairweather, et je lui ai fait part de mes préoccupations. Ce matin, j'ai appris que M. Fairweather avait rayé ces deux commissaires du calendrier des auditions pendant qu'il poursuit son enquête sur cette affaire.

Je tiens aussi à dire au député que s'il a connaissance que des gens exercent de la pression sur les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour qu'ils rejettent des demandes légitimes, il devrait porter immédiatement ces renseignements à l'attention du président.

---

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

### GESTION DE LA CHAMBRE

VINGT-TROISIÈME ET VINGT-QUATRIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, conformément à l'article 108 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter le



vingt-troisième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre concernant la télédiffusion des délibérations des comités.

J'ai aussi l'honneur de présenter le vingt-quatrième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

### LOI SUR LA PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances))** demande la permission de déposer le projet de loi C-55, Loi modifiant certaines lois en matière de pensions et édictant la Loi sur les régimes de retraite particuliers et la Loi sur le partage des prestations de retraite.

**Mme le vice-président:** Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

**M. Loiselle** propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

### LOI LIMITANT LES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances)** demande à présenter un projet de loi intitulé Loi instituant les plafonds pour les dépenses publiques.

**Mme le vice-président:** Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

**M. Mazankowski** propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

*Affaires courantes*

## LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Harvie Andre (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social)**, demande à présenter le projet de loi C-57, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada.

**Mme le vice-président:** J'imagine qu'il y a eu des discussions à la Chambre à ce sujet. La parole est au ministre.

**M. Andre:** Nous avons effectivement discuté de la question, et je propose maintenant de saisir les députés du projet de loi visant à modifier le Régime de pensions du Canada, de manière que les personnes handicapées qui n'ont pu toucher les prestations d'invalidité auxquelles elles ont droit puissent les recevoir.

Ce projet de loi a été adopté à l'unanimité par la Chambre, mais en l'absence d'une recommandation royale, il a été refusé à l'autre endroit. Il s'agit donc d'une simple réplique du projet de loi que la Chambre a déjà adopté à l'unanimité. Je demande aujourd'hui le consentement unanime de la Chambre pour déroger au préavis de 48 heures habituellement exigé, de manière que les députés puissent prendre connaissance du projet de loi durant le week-end. Nous pourrions peut-être l'étudier lundi.

**M. Dingwall:** Madame la Présidente, le leader parlementaire du gouvernement a parfaitement raison. Les chefs des différents partis à la Chambre ont discuté de la question et, au nom de mon collègue de Winnipeg-Nord, je donne notre consentement pour permettre la présentation de ce projet de loi.

**M. MacWilliam:** Madame la Présidente, je prends la parole au nom de mon collègue de Kamloops, notre leader parlementaire. Comme nous souhaitons que ce projet de loi soit présenté et adopté le plus tôt possible, nous donnons évidemment notre consentement.

[*Français*]

**M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer):** Madame la Présidente, comme la mauvaise habitude le veut, notre formation politique, le Bloc québécois, n'a pas été consultée. Toutefois, puisque nous voulons absolument que cette motion, que ce projet de loi soit adopté le plus rapidement possible, nous accordons notre consentement.

[*Traduction*]

**Mme le vice-président:** Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Andre propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION PORTANT PROLONGATION DES HEURES DE SÉANCE

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, vous constaterez je crois que la motion suivante recueille l'assentiment de la Chambre:

> Que, nonobstant tout article du Règlement de la Chambre, le lundi 17 février 1992, à la fin du débat sur la motion d'ajournement, ou à l'heure habituelle de l'ajournement quotidien si aucun débat n'est tenu sur la motion d'ajournement, la Chambre continue à siéger jusqu'à 22 heures à la seule fin de permettre aux députés de faire des exposés sur les résultats des discussions qu'ils ont tenues avec les électeurs de leur circonscription concernant la quesion constitutionnelle;
>
> Que, pour les fins de ce débat spécial, la motion à l'étude soit «Que cette Chambre s'ajourne maintenant»;
>
> Qu'aucun député ne soit autorisé, en vertu du présent ordre, à prendre la parole plus d'une fois et pendant plus de dix minutes; que les députés soient autorisés à déposer tous les documents visant à étayer leur exposé; et que tous ces exposés et document soient réputés avoir été renvoyés au Comité mixte spécial sur les propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada;
>
> Que le Président, en vertu du présent ordre, refuse que des motions dilatoires soient présentées ou que l'absence de quorum soit signalée; et
>
> Qu'en vertu du présent ordre, lorsqu'aucun député ne demande à prendre la parole ou au plus tard à 22 heures, le Président ajourne la Chambre jusqu'au prochain jour de séance.

• (1210)

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Madame la Présidente, cette motion est très semblable à d'autres que nous avons adoptées antérieurement.

En donnant mon assentiment, je voudrais signaler au secrétaire parlementaire que, lorsqu'on parle de tous les députés, on veut dire effectivement que tous les députés, peu importe leur parti ou leur allégeance politique, et même les députés indépendants, peuvent prendre part au débat comme d'ailleurs ils l'ont fait pendant les quelques soirées que nous avons consacrées à l'étude de cette motion.

[*Français*]

**M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer):** Madame la Présidente, je dois dire que, comme d'habitude, nous n'avons pas été consultés, mais que nous avons suivi ce débat. Nous y avons participé et nous le trouvons intéressant. Dans les faits, c'est que nous apprenons des choses intéressantes de la part de nos collègues de cette Chambre, et nous allons sûrement donner notre consentement afin d'en apprendre davantage.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

## RÉFORME ÉLECTORALE ET FINANCEMENT DES PARTIS

### INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, je voudrais proposer une autre motion qui recueille sans doute le consentement unanime. Il y a eu des consultations entre tous les partis à la Chambre. Je propose donc:

Qu'un Comité spécial de la Chambre des communes soit constitué et habilité à entreprendre une étude exhaustive du rapport de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis déposé à la Chambre des communes le 13 février 1992;

Que le Comité permanent de la gestion de la Chambre nomme les membres du Comité spécial et présente son rapport, qui sera réputé adopté dès son dépôt à la Chambre des communes, au plus tard cinq jours de séance après l'adoption de la présente motion;

Que ledit Comité spécial soit composé de 8 membres de la Chambre des communes;

Que ledit Comité spécial ait tous les pouvoirs d'un Comité permanent de la Chambre des communes conformément aux articles 108(1), 120 et 121 du Règlement; et

Que les changements dans la liste des membres dudit Comité s'appliquent immédiatement après que le député qui agit comme whip en chef de tout parti reconnu en a déposé avis sous sa signature auprès du greffier du comité.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

## PÉTITIONS

### L'ARTICLE XI DU GATT

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de déposer des pétitions signées par 250 électeurs de la circonscription électorale de Glengarry—Prescott—Russell et d'ailleurs. Bien sûr, ces personnes demandent à cette Chambre d'exiger du gouvernement la protection et l'amélioration de l'article XI du GATT. Ces 250 signatures s'ajoutent à quelque 2 500 que j'ai déposées dans cette Chambre dans les derniers jours, pour un grand total de 2 750.

[*Traduction*]

### LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. John Brewin (Victoria):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions sur des sujets différents, et je voudrais les passer en revue.

La première est présentée par un certain nombre d'électeurs de Victoria qui demandent que les produits d'hygiène féminine soient exonérés de la TPS.

### LES PENSIONS

**M. John Brewin (Victoria):** La prochaine pétition, madame la Présidente, a été recueillie par l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Elle invite le gouvernement et surtout le Parlement à maintenir la protection complète contre l'inflation qui est accordée aux fonctionnaires fédéraux afin de montrer que le Parlement tient à ce que tous les Canadiens aient des pensions pleinement indexées.

Cette pétition est signée par de nombreux citoyens de la région de Victoria.

### L'UKRAINE

**M. John Brewin (Victoria):** Madame la Présidente, la troisième pétition est un peu en retard, mais je tiens à la présenter, par respect envers mes électeurs et l'ensemble des Canadiens. Cette pétition porte sur l'indépendance de l'Ukraine et la reconnaissance de cet État par le gouvernement.

**Mme le vice-président:** Le député s'engage dans un débat. Il doit fournir une explication très brève de l'objet de la pétition. J'invite le député à s'asseoir lorsque le Président prend la parole. Je lui en saurais gré.

S'il doit présenter une autre pétition, je suis certaine qu'il le fera de façon très succincte.

**M. Brewin:** Je suis avocat de formation et il est difficile pour ceux qui pratiquent cette profession d'être aussi succincts que vous le souhaitez, mais je vais essayer de m'améliorer.

*Affaires courantes*

L'ENVIRONNEMENT

**M. John Brewin (Victoria):** La pétition suivante, qui est la dernière, est signée par des centaines de résidents de la région de Victoria, qui demandent au gouvernement fédéral de procéder à une évaluation publique complète en matière d'environnement, relativement à l'utilisation de Esquimalt Harbour et Ogden Point, à Victoria, pour l'amarrage de navires à propulsion et à armes nucléaires.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap):** Madame la Présidente, je présente aujourd'hui une pétition au nom de résidents de la région de Toronto. Ces personnes sont très préoccupées par la demande dont est toujours saisi le CRTC concernant l'établissement d'une situation de concurrence dans le marché des télécommunications de longue distance.

Les pétitionnaires prient le ministre des Communications de s'opposer à la demande d'Unitel de faire concurrence aux compagnies de téléphone du Canada en ce qui a trait aux services interurbains, et ils prient le ministre de consulter toutes les parties touchées, plus précisément. . .

**Mme le vice-président:** La pétition est adressée au gouvernement du Canada. Elle n'est pas adressée à un ministre, sinon elle ne serait pas acceptable.

LA JUSTICE

**Mme Beryl Gaffney (Neapan):** Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter une pétition signée par 75 électeurs qui entendent ainsi réagir au meurtre de Nina De Villiers, survenu le 9 août 1991. Cet incident a fait ressortir les graves lacunes de notre système judiciaire. C'est pourquoi les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que les actes criminels violents sont graves et répugnants, et prient le Parlement de prendre des mesures concrètes à cet égard.

* * *

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 126 et 187.

[*Texte*]

Question nº 126—**M. Duhamel:**

Pour les exercices 1990–1991 et 1991–1992, le gouvernement a-t-il versé des primes en argent comptant à *a*) des directeurs généraux, *b*) des cadres supérieurs, *c*) d'autres personnes et, dans l'affirmative, (i) quels sont les noms des personnes qui ont touché ces primes, (ii) quels postes occupaient-elles, (iii) quels montants ont-elles reçus?

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** La *Loi sur la protection des renseignements personnels* interdit la communication des renseignements personnels tels que les noms des fonctionnaires qui ont reçu des primes au rendement, ainsi que les montants qu'ils ont reçus.

Le tableau ci-annexé présente les montants versés à titre de prime au rendement aux membres des différents niveaux de la catégorie de la gestion pour l'année financière 1990–1991. Ce rapport n'inclut que les employés des ministères et des agences pour lesquels le Conseil du Trésor est l'employeur (*Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique* annexe I, partie I). Ces données sont compilées à partir des rapports reçus des ministères jusqu'à ce jour et ne représentent qu'environ 82 p. 100 de la population totale de la catégorie de la gestion.

Aucune prime au rendement ne sera versée à l'égard du rendement au cours de la présente année financière 1991–1992.

Le Bureau du Conseil privé précise qu'aucune prime au rendement n'a encore été versée aux chefs des sociétés d'État et aux personnes nommées par le gouverneur en conseil à l'égard du rendement de l'année financière 1990–1991. À l'instar de la catégorie de la gestion aucune prime ne sera versée pour l'année financière en cours, 1991–1992.

**Secrétariat du Conseil du Trésor**

**Primes au rendement versées à la catégorie de la gestion**

**Année financière 1990–1991**

| Groupe et niveau | Primes versées | Nombre de récipiendaires |
|---|---|---|
| SM | 4 535 255 $ | 1418 |
| EX-1 | 2 202 613 | 619 |
| EX-2 | 2 293 178 | 548 |
| EX-3 | 1 392 541 | 293 |
| EX-4 | 827 887 | 148 |
| EX-5 | 431 554 | 60 |
| **TOTAL** | **11 683 028 $** | **3086** |

NOTA: Les données sont compilées à partir des rapports reçus des ministères jusqu'à ce jour et représentent environ 82 p. 100 de la population totale de la catégorie de la gestion.

Question No. 187—**M. Karpoff:**

1. Dans le contexte des mesures prises par le gouvernement pour interdire la contrebande de cigarettes, *a*) de combien d'années-personnes la police frontalière dispose-t-elle pour combattre la contrebande, *b*) combien de postes frontaliers entre le Canada et les États-Unis sont (i) dotés par Douanes Canada, (ii) sans effectif, *c*) au cours de la dernière année financière pour laquelle des statistiques ont été compilées, quelle est la valeur estimative (i) des produits du tabac expédiés illégalement et saisis aux postes frontaliers (ii) des produits du tabac expédiés illégalement qui entrent au Canada?

2. Le gouvernement songe-t-il sérieusement à percevoir une taxe à l'exportation sur les cigarettes canadiennes expédiées aux États-Unis et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Le solliciteur général du Canada et le ministère des Finances m'informent comme suit:

La réponse du solliciteur général du Canada fondée sur des renseignements conservés par la Gendarmerie royale du Canada dont une bonne partie ont été fournis par Revenu Canada (Douanes) est la suivante:

1. *a*) La GRC compte actuellement dans l'ensemble du pays des employés (168 années-personnes) responsables des enquêtes sur les infractions en matière de douanes-accise. En outre, tous les détachements frontaliers affectent du personnel pour y assurer le maintien de l'ordre et fournissent une aide à Revenu Canada (Douanes), au besoin.

*b*) Le nombre de points de passage frontaliers entre le Canada et la partie continentale des États-Unis dépend du sens qu'on donne à cette expression. Il y a beaucoup de routes, de lacs, de rivières et de terrains qui traversent la frontière et facilitent les opérations de contrebande.

(i) Selon des renseignements fournis par Revenu Canada (Douanes), on assure le service à 118 points d'entrée, dont 66 ne sont pas pourvus d'effectifs 24 heures sur 24.

(ii) Des renseignements de Revenu Canada (Douanes) indiquent que 313 points de passage frontaliers ne sont pas pourvus d'effectifs. En fait, il s'agit de routes d'accès traversant la frontière.

*c*) (i) Comme il été signalé à la GRC, Revenu Canada (Douanes) a saisi à des points de passage frontaliers du tabac de contrebande d'une valeur de 1 324 127 $ pendant la période du 1er janvier au 11 décembre 1991.

(ii) Finances Canada, Revenu Canada (Douanes et Accise) et la GRC conviennent que, sur les 18 millions de cartouches de cigarettes canadiennes dont on prévoit l'exportation aux États-Unis chaque année un nombre estimatif de 10 à 15 millions rentrent illégalement au Canada.

2. Le gouvernement est au courant des démarches faites par certains groupes au sujet de l'imposition d'une taxe à l'exportation sur les cigarettes comme moyen de décourager le passage en contrebande de ces produits. L'imposition de cette taxe figure parmi une gamme d'approches envisageables pour résoudre le problème.

Le gouvernement a décidé d'avoir recours à divers moyens pour régler la question. En 1989, il a adopté un certain nombre de mesures destinées à décourager la contrebande de produits du tabac. Il a entre autre opté pour la révision des dispositions législatives régissant le marquage des emballages de produits du tabac en vue de faciliter la distinction entre les produits du tabac destinés au marché intérieur, qui sont assujettis aux droits d'accise et aux taxes, et ceux qui sont destinés à l'exportation et qui ne sont pas assujettis à ces droits et taxes. À la même époque, le gouvernement a majoré considérablement les peines imposées aux termes de la Loi sur l'accise concernant la vente de produits du tabac pour lesquels les droits d'accise et les taxes ne sont pas acquittés. Depuis peu, le ministre du Revenu national collabore avec les autorités policières concernées afin de mettre au point de meilleures stratégies destinées à faire obstacle à la contrebande des cigarettes.

Enfin, le gouvernement a entrepris un examen de la législation qui régit les droits d'accise et les taxes sur les produits du tabac. L'un des principaux éléments de cet examen portera sur la recherche d'autres mesures qui devraient être adoptées pour réduire la contrebande de cigarettes.

[*Traduction*]

**Mme le vice-président:** On a répondu aux questions mentionnées par le secrétaire parlementaire.

* * *

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, si la question nº 136 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

**Mme le vice-président:** Plaît-il à la Chambre que la question nº 136 soit transformée en ordre de dépôt de document?

**Des voix:** D'accord.

[*Texte*]

Question nº 136—**M. Samson**

Pour chaque exercice fiscal depuis 1989, quel montant total a-t-on payé en primes de rendement aux dirigeants et cadres supérieurs de *a*) chaque ministère fédéral, *b*) chaque société d'État, *c*) chaque organisme fédéral?

(Le document est déposé.)

*Les crédits*

## QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 166.

Je demande qu'elle soit imprimée comme si elle avait été lue.

[*Texte*]

Question nº 166—**Mme Copps:**

Au sujet de l'enquête de la Couronne et de la poursuite provinciale subséquente de l'honorable John Munro, quel a été le coût total assumé par le gouvernement pour l'enquête et la poursuite y compris, *a*) tous les salaires pour (i) le ministère du solliciteur général (ii) la GRC (iii) l'administration judiciaire (iv) le ministère du procureur général, *b*) tous les matériels, *c*) tous les déplacements et hébergements, *d*) tous les témoins, *e*) tout le temps d'ordinateur?

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'état et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Les ministères de la Justice et du solliciteur général du Canada m'informent comme suit:

Le ministère de la Justice n'a pas été impliqué dans le procès de John Munro, car il relevait des responsabilités provinciales d'administration de la justice. Toutes questions concernant les coûts du procès devraient donc être adressées aux autorités provinciales d'Ontario.

**La Gendarmerie royale du Canada**

| | | |
|---|---|---|
| a) | Salaires | 179 281.02 $ |
| b) | Matériels | 229.83 |
| c) | Déplacements et hébergement | 1 041.01 |
| d) | Témoins | nil |
| e) | Temps d'ordinateur | 59 114.00 |
| | **Total** | **239 665.86 $** |

[*Traduction*]

**M. Cooper:** Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**M. Berger:** J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je voudrais signaler un problème à l'attention du secrétaire parlementaire.

J'ai reçu une réponse dernièrement à deux questions, à trois en fait, à savoir les questions nºs 148, 149 et 150, qui ont été posées le 31 octobre. Le problème, c'est que j'ai reçu la même réponse pour deux questions différentes—il y avait deux questions différentes pour lesquelles j'ai reçu essentiellement la même réponse.

Je me demande si j'ai reçu les bonnes réponses. La personne qui a répondu aux questions les a-t-elle mal comprises? S'agit-il d'une erreur commise par un employé?

Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait tirer cela au clair et m'en reparler.

**M. Cooper:** Madame la Présidente, je vois dans mes notes que le député n'a pas encore reçu de réponse. C'est évident qu'il y a confusion. Je vais donc tirer les choses au clair et voir ce que je peux faire pour corriger la situation.

**Mme le vice-président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

* * *

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Andre:** Madame la Présidente, je voudrais désigner lundi prochain journée de l'opposition.

---

# INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

## LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE CHÔMAGE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nunziata (p. 7033).

**Mme le vice-président:** Avant la période consacrée aux déclarations des députés, le ministre répondait à une question. Il reste maintenant neuf minutes à la période des questions et observations.

[*Français*]

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame la Présidente, on se rappellera que la question du député s'inspirait de certaines statistiques. Il voulait comparer la performance du Canada à l'égard d'autres pays membres de l'OCDE.

• (1220)

Le député a mentionné à juste titre le fait que certains pays membres de l'OCDE avaient des taux de sans-emploi supérieurs ou inférieurs à ceux du Canada, et c'est vrai, mais il est important de savoir que, selon cet organisme, le taux de croissance de l'emploi au Canada devrait être de 1,2 p. 100 en 1992 et que cela représente, comme je l'ai dit tout à l'heure, 150 000 nouveaux emplois durant cette année. Et ce que je crois important de

souligner, madame la Présidente, c'est que ce taux-là est deux fois plus élevé que la moyenne de tous les pays membres de l'OCDE qui, elle, se situe à 0,6 p. 100. Même aux États-Unis, ce taux-là ne devrait pas dépasser 1 p. 100. De plus, en 1992 et en 1993, le Canada devrait devancer tous les autres pays membres de l'OCDE au chapitre de la croissance du Produit intérieur brut. Maintenant, je sais que cela est peu réconfortant pour la personne qui est actuellement sans emploi au pays, mais il est important de placer la situation canadienne dans la perspective internationale et, si on doit admettre que, oui, notre situation économique est difficile, j'en conviens, mais notre position sur la scène internationale témoigne de la saine gestion économique du gouvernement que je représente.

[*Traduction*]

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre.

À la fin de ses observations, il a énormément insisté sur l'importance du programme gouvernemental visant le recyclage des travailleurs canadiens. Très franchement, je suis entièrement d'accord avec lui pour tout ce qui touche la démarche du gouvernement à l'égard du recyclage.

Le problème, c'est que, pendant qu'il parlait, le centre communautaire Woodgreen, qui est l'un des plus grands de ma circonscription, m'a envoyé un message par télécopieur.

Je dois dire que ce centre communautaire dessert le centre-ville de Toronto depuis des années déjà. Il a toujours bien administré son budget et n'a jamais accusé de déficit. Il dessert bien la collectivité. Il est venu en aide à des milliers de gens au fil des années et il a la réputation d'accomplir de l'excellent travail. Vos collaborateurs eux-mêmes ont reconnu publiquement qu'il offre des services de soutien social parmi les meilleurs à Toronto.

Les responsables du centre m'informent que les hauts fonctionnaires de votre ministère se sont entretenus avec eux et leur ont dit que, pour tout ce qui concerne les services de recyclage qu'offre notamment le centre communautaire Woodgreen, son financement sera réduit de 10 p. 100. Je ne dis pas que leur budget de recyclage sera bloqué, mais bien qu'il sera réduit.

Le ministre peut-il me dire s'il s'agit là d'une erreur de la part de son ministère? Après tout, il vient d'insister longuement sur l'importance des programmes de recyclage. Et pourtant, les choses semblent différentes sur le marché. Pourrait-il clarifier cela et nous rassurer quelque peu en nous disant que ses hauts fonctionnaires n'ont pas respecté ses directives?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame la Présidente, le député soulève un point important. Certaines initiatives ont pu être poursuivies pendant longtemps parce que les ressources qui y étaient consacrées étaient plus abondantes.

Ce n'est tout simplement plus possible. Je ne vois pas de contradiction lorsque nous disons que nous avons augmenté les crédits affectés à la formation et au recyclage à cause de la loi C-21 modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et de la nécessité de respecter la rigueur budgétaire que ce gouvernement a mise en place.

Nous ne pouvons réduire le déficit en imposant davantage les contribuables ou en empruntant davantage pour permettre le fonctionnement du gouvernement.

Il n'existe pas d'autre moyen d'y parvenir sans réduire les dépenses. Je ne parle pas de réductions dans le domaine de la formation, mais bien de la nécessité pour un ministère de réaménager ses ressources et de les réaffecter aux activités qui sont plus productives.

Je ne connais pas le cas que mentionne le député, mais je suis disposé à l'étudier. Nous devons informer les Canadiens que cela est tout simplement impossible. Il n'y a pas de solution magique. On ne peut réduire le déficit tout en continuant de dépenser sans compter.

Je conviens qu'il existe un moyen de dépenser de façon plus sage et plus efficace, et c'est exactement ce que nous essayons de faire.

**Mme le vice-président:** Nous reprenons le débat. Il s'était écoulé près de trois minutes et j'ai dit «neuf» à la reprise du débat. Avant la période de questions, il s'était écoulé trois minutes; nous avons donc terminé nos dix minutes habituelles pour les questions et les observations.

**M. Mills:** Madame la Présidente, nous avons de la chance que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration soit ici aujourd'hui.

Nous ne savons pas quel est son horaire et s'il compte rester ou non. Nous comprenons qu'il est très occupé. Croyez-vous que nous pourrions obtenir le consentement unanime de la Chambre pour que des députés puissent lui poser d'autres questions pendant qu'il est ici?

**Mme le vice-président:** Nous pouvons peut-être obtenir le consentement unanime d'un côté de la Chambre, mais il faut également savoir si le ministre peut rester ou si son horaire lui permet de passer un peu plus de temps à la Chambre.

Il faut que j'obtienne le consentement unanime. Cela dépend également de ce côté-ci.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme le vice-président:** Le débat reprend.

**M. Nunziata:** Je voudrais que l'on indique, dans le compte rendu, que le ministre est un lâche.

**Mme le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis certaine que le député de York-Sud—Weston regrette déjà ses paroles et qu'il veut les retirer.

**M. Nunziata:** C'est vrai. Néanmoins, je trouve étrange, madame la Présidente, que le ministre ne soit pas disposé à rester à la Chambre pour discuter de la question du chômage.

Après tout, il est ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il est vrai qu'étant donné les effets catastrophiques que le chômage a sur des millions de Canadiens. . .

**Mme le vice-président:** À l'ordre. Le député doit retirer ses paroles et en rester là. Il fait partie de la Chambre depuis assez longtemps pour savoir qu'un ministre a un horaire très chargé. Il est à la Chambre depuis 10 heures ce matin, et doit maintenant partir. Le député pourrait accepter cela sans faire de commentaires tout à fait inadmissibles.

Je demanderais au député de bien vouloir les retirer.

**M. Nunziata:** Je les retire, par égard pour vous, madame la Présidente.

**Mme le vice-président:** Merci. Le débat reprend.

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Madame la Présidente, c'est un triste jour pour de nombreuses personnes de ce pays, et particulièrement pour les habitants de la région atlantique.

Cette région a reçu aujourd'hui trois très mauvaises nouvelles sur le plan économique.

• (1230)

Il y a eu tout d'abord le projet Hibernia, à Terre-Neuve. Beaucoup de gens de cette province espéraient que ce projet créerait beaucoup d'emplois à l'avenir, alors qu'il est maintenant au bord de l'effondrement et que l'on a déjà annoncé le licenciement de 650 personnes à Terre-Neuve et 50 autres à Montréal, sur un nombre total de 1 100 travailleurs. Nous voyons donc une proportion énorme des employés perdre leur emploi.

On a entendu également que 1 100 employés de Fisheries Products International allaient être touchés par des mises à pied. Les mises à pied annoncées ne dureront supposément que trois mois, mais cette entreprise a déjà annoncé des mises à pied temporaires qui ont duré beaucoup plus longtemps que ce qui avait d'abord été prévu.

Pour sa part, Sears Canada transférera en Ontario 810 emplois de Halifax. Vous pourriez penser qu'étant député de l'Ontario, je me réjouis de ce transfert.

Cependant, je crois en l'unité canadienne et en l'égalité des possibilités de développement économique. J'estime que du point de vue économique, du point de vue social et du point de vue de l'unité canadienne, ce transfert d'emplois n'a aucun sens puisque le Canada atlantique est aux prises avec des problèmes économiques et un taux de chômage beaucoup plus graves que l'Ontario.

Un grave problème a été mis au jour dans le Canada atlantique. D'autres régions du Canada aussi sont confrontées à de graves problèmes. Aujourd'hui, MacMillan Bloedel a annoncé 400 mises à pied en Colombie-Britannique.

Nous avons pu prendre connaissance des nouvelles de la presse selon lesquelles une personne sur sept, dont un tiers sont des enfants, vivraient de l'aide sociale à Montréal.

En dépit de tout ce que le ministre a pu dire ce matin, des chiffres rendus publics hier démontrent que le secteur manufacturier de l'Ontario, en fait de tout le Canada, continue son inexorable déclin en raison des programmes adoptés par le gouvernement.

L'an dernier, le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier a diminué de 6 p. 100. Les emplois de ce secteur sont concentrés dans le centre du Canada, mais on en retrouve également en Colombie-Britannique, au Manitoba et dans certaines parties du Canada atlantique. Nous constatons qu'une série de secteurs de l'économie canadienne sont dévastés.

Le gouvernement, comme le ministre l'a fait tout à l'heure, soutient pourtant que la reprise est amorcée. Le ministre a parlé ce matin des prévisions de l'OCDE qui font grand état de la croissance que le Canada enregistrerait l'an prochain. Nous serions plus enclins à ajouter foi à ces prévisions si nous n'avions pas entendu exactement la même chose de ces mêmes ministres il y a un an. Ils nous ont dit il y a un an que la reprise économique était en cours et que nous allions connaître une croissance plus rapide que tout autre pays du monde.

Ce que nous avons constaté depuis un an, c'est que la la reprise économique se traduit par une augmentation du chômage, une baisse de la production, un ralentissement du secteur manufacturier et une atteinte généralisée de nos secteurs de ressources depuis l'Atlantique jusqu'en Colombie-Britannique.

Je ne vois pas de reprise économique en l'occurrence, pas du tout.

[*Français*]

Il est très triste de voir ce qui se passe à Montréal aujourd'hui. On peut apprendre que dans cette grande ville de notre pays, une personne sur sept est assistée sociale, et que le tiers sont des enfants. On a aussi appris aujourd'hui que les gens se battent dans les bureaux d'aide sociale à Montréal. Comment est-il possible d'assister sans réagir à de telles manifestations de désespoir? Quand ce gouvernement va-t-il enfin bouger pour stimuler l'économie, créer des emplois et rétablir l'espoir, non seulement pour les gens de Montréal, mais pour les gens partout au Canada, pour les gens dans les petites villes du Québec, pour les gens dans les petites villes de l'Ontario, pour les gens de l'Ouest de ce pays et pour les gens des provinces de l'Atlantique?

[*Traduction*]

Le ministre s'est adressé à nous ce matin. Et que nous a-t-il dit? J'ai déjà parlé de ses observations sur la reprise qui serait déjà en cours, sur les motifs des députés de ce côté de la Chambre qui, selon le ministre, saisissent la Chambre de ces questions simplement pour produire un effet.

Les Néo-démocrates ont eu l'occasion de faire deux tournées importantes d'un bout à l'autre du pays au cours de l'année et de faire dire aux Canadiens eux-mêmes, quels préjudices énormes ils subissent. Si certains d'entre nous manifestent de la fougue et de la passion lorsqu'ils parlent de l'économie, ce n'est pas pour le bénéfice des caméras ni pour épater la galerie. C'est parce que nous avons écouté et rencontré ces gens partout au Canada et qu'ils nous ont dit combien les temps sont durs pour eux. Nous avons écouté les gens de Montréal, de Kitchener, de Guelph, de Windsor, de Saskatoon, de Vancouver et de Halifax; ils nous ont dit qu'ils étaient de plus en plus souvent obligés d'avoir recours à l'aide sociale; ils nous ont parlé des effets du chômage sur leur vie de famille et sur leur vie sociale dans leurs collectivités.

• (1240)

Laissez-moi vous dire, madame la Présidente, que c'est douloureux. Il faut que nous arrivions à faire comprendre à ce gouvernement que les gens souffrent dans ce pays. Ce n'est pas un mythe. Il ne s'agit pas seulement de statistiques. Il s'agit de Canadiens en chair et en os dont le gouvernement est responsable.

Je suis désolé qu'il ait la responsabiltié de les gouverner et que cela repose sur ses épaules. Je souhaiterais que cette responsabilité revienne à quelqu'un d'autre, parce qu'il n'a pas montré de compassion ni de compréhension à l'égard de la situation dans laquelle se trouvent tant de personnes d'un bout à l'autre du pays.

Nous intervenons de ce côté-ci de la Chambre et, peut-être avec un peu de frustration, nous relatons ce que nous entendons, ce que nous voyons, ce que nous savons à propos des sentiments éprouvés par les gens dans tout le pays. Le ministre nous rétorque: «Vous ne vous y intéressez pas vraiment parce que vous vous emportez.» Je regrette, il nous est impossible de parler de la gravité du problème dans notre pays sans être emporté par l'émotion. Il est impossible de parler d'environ 1,5 million de chômeurs et d'environ 1 million d'assistés sociaux d'un bout à l'autre du Canada sans avoir le coeur profondément serré que cela se produise dans notre pays et sans éprouver une grande colère parce que le gouvernement, qui a été élu pour prendre des décisions, n'est pas prêt à prendre les mesures nécessaires qui nous donneraient de l'espoir et imprimeraient une nouvelle direction à l'avenir de notre pays.

Le ministre a dit dans son discours que: «Ce que vous proposez pour relancer l'économie se traduira tout simplement par une augmentation des impôts.» Mais si nous remettons les gens au travail, si nous arrêtons de payer des prestations d'aide sociale et les 30 milliards de dollars que l'on dépense actuellement pour l'assurance-chômage, nous allons réaliser des économies. Cela économisera les ressources qui sont dépensées non pas pour des projets de création d'emplois improductifs, mais pour

des allocations qui ne servent absolument pas jusqu'ici à édifier l'avenir de notre pays.

Cela permet aux gens de survivre et les aide provisoirement en période de graves problèmes économiques. Ce n'est pas une solution, même à moyen terme.

Il est incroyable d'entendre le gouvernement dire qu'il est terrible d'augmenter les impôts, quand lui-même et le ministre qui vient de s'adresser à la Chambre ont augmenté il y a à peine six semaines les cotisations d'assurance-chômage. Ce ministre, qui aujourd'hui accuse l'opposition de vouloir augmenter les impôts, est celui-là même qui a augmenté les cotisations d'assurance-chômage de 7 p. 100—ce qui est une augmentation substantielle. Ce n'est pas l'opposition qui veut augmenter les impôts, c'est le gouvernement qui le fait.

Le ministre parle des causes de l'énorme dette nationale. Je souhaiterais qu'il parle plutôt du rapport unanime du Comité des finances de la Chambre des communes. C'est un comité composé en majorité de Conservateurs, mais aussi de Libéraux et de Néo-démocrates. Ce comité a produit un rapport unanime dans lequel il reconnaît que le déficit est un problème et que le gouvernement devrait appliquer des mesures d'austérité de façon à ne pas l'augmenter.

Quelle a été la réponse du gouvernement à ce rapport unanime? Il a rejeté les trois ou quatre recommandations faites à l'unanimité par le Comité des Finances pour limiter les dépenses. Voilà pour le sérieux de l'engagement du gouvernement à réduire le déficit. Ce n'est pas vraiment sincère.

Par exemple, l'une des recommandations était d'éliminer la possibilité d'accorder des concessions fiscales à moins que celles-ci ne soient compensées par une réallocation des crédits. Le gouvernement a-t-il reconnu que c'était logique, que s'il accordait des concessions fiscales, il devait réaffecter les crédits de façon à empêcher l'augmentation du déficit? A-t-il approuvé cette suggestion pourtant raisonnable? Non, il l'a rejetée. Cela prouve, que ce qui l'intéresse en réalité c'est de marquer des points pour son parti, et non d'essayer de régler les graves problèmes que sont pour notre pays le chômage, la dette et le déficit.

Il y a quatre gouvernements provinciaux néo-démocrates au Canada, et tous quatre s'efforcent de s'attaquer sérieusement et avec réalisme aux problèmes du chômage et de la dette. Ils se sont rendus à l'évidence. On ne peut pas accroître constamment le déficit mais, dans le contexte d'une économie mondiale, il ne faut pas donner l'impression au marché monétaire mondial qu'on est un cas désespéré. Alors, il faut faire face au déficit de façon responsable.

Ce n'est pas facile, madame la Présidente, loin de là. Il faut faire des choix difficiles, ce que les gouvernements néo-démocrates sont en train de faire, surtout quand cela veut dire redistribuer les dépenses au lieu d'accroître le déficit, de façon à favoriser une reprise de l'embauche pour que les gens puissent trouver du travail et à donner de l'espoir aux Canadiens et aux Canadiennes. Voilà ce que nous attendons du gouvernement fédéral: un souci sérieux et non sectaire du bien-être des centaines de milliers de sans-emploi.

Je déplore simplement que le ministre n'ait pas fait preuve de cette franche compassion et de cette capacité d'élaborer des programmes économiques raisonnables qui sont pourtant indispensables si nous voulons régler nos problèmes économiques dans l'avenir.

• (1250)

**M. Mills:** Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le député du Nouveau Parti démocratique et je le prends au mot quand il dit que les gouvernements néo-démocrates essaient sérieusement et avec réalisme de résoudre le problème du chômage et celui du déficit.

J'ai une demande très simple à faire à ce député. Pendant deux semaines d'affilée, j'ai exposé aux députés du Nouveau Parti démocratique un projet qui sera réalisé en Ontario, au nord de Toronto, et qui assurera un emploi permanent à 12 000 personnes, un projet dans le cadre duquel près de 5 000 maisons abordables seront construites. C'est le premier projet de banlieue «verte» en Amérique du Nord où l'on utilise des matériaux recyclés, et il est réalisé sous la direction et la surveillance d'organisations environnementales parmi les plus avancées. Ce projet répond aux diverses exigences de la collectivité agricole, de l'agriculture, etc. Les promoteurs ne demandent pas un sou au gouvernement ontarien.

Mais les retards dans le traitement du dossier à Queen's Park font perdre des millions de dollars aux investisseurs et empêchent de redonner immédiatement du travail à des gens.

Ma question au député est simple: présentera-t-il au premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, cette proposition que de nombreuses autres personnes, y compris moi-même, avons exposée et usera-t-il de son influence comme député néo-démocrate pour voir s'il peut faire avancer ce projet? Il y a des mois qu'en tant que député de l'opposition, j'essaye de faire bouger les choses par des téléphones, des télécopies et des lettres et je n'ai pu obtenir de réponse. Pourrait-il faire cela pour moi?

**M. Langdon:** Madame la Présidente, je dois bien sûr commencer par dire que je ne fais pas partie du cabinet du gouvernement provincial de l'Ontario. Je puis certainement assurer à mon collègue que je suis très intéressé à examiner la proposition dont il parle. À en juger par la description qu'il en fait, elle semble certainement mériter un examen attentif.

Une fois que j'aurai eu la chance de l'examiner et d'en discuter avec le député de Broadview—Greenwood, je serai tout à fait disposé à en parler aux ministres responsables à Queen's Park pour tâcher de voir ce qui fait problème à ce sujet.

Je tiens cependant à faire une brève observation. Le député a parlé de retards dans le processus de décision au gouvernement ontarien. Or, cela est une source continuelle et grave de frustration pour le gouvernement néo-démocrate au pouvoir en Ontario depuis environ 18 mois maintenant.

Lorsque notre parti y a pris le pouvoir, nous nous sommes trouvés confrontés à une bureaucratie monstre qui s'était constituée au cours d'une longue période. Certains, franchement, en avaient attribué la faute aux Libéraux. Les Conservateurs rejettent continuellement sur le gouvernement libéral du premier ministre David Peterson la faute de tout ce qui s'est passé en Ontario pendant les années 1980. On devrait en fait examiner de beaucoup plus près ce qu'ont fait les gouvernements conservateurs qui ont été au pouvoir durant bien plus longtemps dans la province et qui y ont laissé croître cet ensemble d'organismes bureaucratiques et de ministères, ce qui a rendu très difficile de faire approuver rapidement les projets. Mais on tâche maintenant de venir à bout de ces problèmes en Ontario.

Dans le cas du ministère des Affaires municipales, par exemple, on fait de très grands efforts pour voir à ce que les différents paliers de gouvernement aient des niveaux de responsabilité clairement définis. C'est ce qu'on appelle se démêler. Il est très important que les projets puissent recevoir rapidement le feu vert.



[*Français*]

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Madame la Présidente, depuis ce matin, j'écoute les commentaires et je suis toujours surpris, au cours de débat semblable, d'entendre certains commentaires comme ceux de l'honorable député, particulièrement lorsqu'il mentionne qu'il y a quatre gouvernements néo-démocrates au Canada actuellement. Je le référerais justement à ce qui se passe actuellement avec les quatre gouvernements néo-démocrates au Canada, madame la Présidente, alors que même le tout dernier à être élu en Colombie-Britannique a mentionné qu'il fallait justement avoir une approche qui soit—et le mot a été bien utilisé—conservatrice relativement au secteur économique.

Cela signifie, madame la Présidente, que de penser qu'on peut, dans un pays, strictement dépenser ou faire passer un déficit prévu de 8 ou 9 milliards à 14 ou 15 milliards, selon les prévisions, comme en Ontario, cela ne règle absolument rien. On l'a dit à plusieurs reprises, agir ainsi, c'est hypothéquer l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.

La chose la plus facile au monde, madame la Présidente, c'est de dépenser. C'est d'ailleurs l'exemple qu'on a eu pendant des années. Ce qu'on essaie de faire chez nous, c'est de prendre des mesures qui soient plus responsables, moins populaires, mais plus responsables. Et à cet effet, j'ai trouvé troublant que le représentant d'un parti qui s'est opposé au projet Hibernia vienne nous reprocher les difficultés qui sont dues actuellement à des entreprises—et c'est dans le discours depuis ce matin—qui s'en retirent. Cela nous cause certaines difficultés pour continuer le projet. On nous fait des reproches, mais ils ont voté contre.

On nous reproche de ne pas faire suffisamment pour les chômeurs, madame la Présidente, mais quand on a déposé le projet de loi C-21 pour utiliser davantage de ressources de l'assurance-chômage, pour aider à la formation de notre main-d'oeuvre pour créer des emplois permanents, on a voté contre, madame la Présidente.

On a dit tout à l'heure qu'il ne faudrait pas marquer des points politiques partisans avec cela et c'est bien ce qu'on nous dit. Par contre, quand on est capables de les coincer sur des éléments précis de leur politique, on nous dit: N'essayez donc pas de jouer à la politique avec cela.

Madame la Présidente, on ne devrait pas tenir un double langage devant cette Chambre. J'espère que mon collègue va réaliser que n'importe quel programme politique doit se baser avant tout sur la confiance, la confiance des citoyens dans une politique économique qui soit

stable et qui n'emprunte pas sur le dos de nos enfants et de nos petits-enfants.

Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours du député de York-Sud—Weston, de même que les discours de ceux qui l'ont précédé. Je pense qu'il faut faire attention. En cette période un peu difficile pour les gens qui sont à la recherche d'un emploi, il faudrait surtout unir nos efforts, madame la Présidente, pour trouver des emplois stables dans une économie qui s'en va vers la mondialisation et non pas essayer de faire croire au monde que cela dépend strictement d'un parti politique, et essayer—je vais reprendre ses propres mots—de marquer des points politiques là-dessus.

• (1300)

[*Traduction*]

**M. Langdon:** Madame la Présidente, tout d'abord, permettez-moi de bien préciser que nous ne nous opposions pas au projet Hibernia comme tel, mais plutôt aux énormes dépenses que le gouvernement était prêt à engager.

Comme le disait le ministre, c'est très facile de dépenser, et c'est exactement ce que le gouvernement faisait avec Hibernia. Si nous avions voulu mettre sur pied un projet plus raisonnable, qui ne serait pas menacé aujourd'hui, il aurait été préférable de demander à Petro-Canada, la société pétrolière nationale dans laquelle tous les Canadiens ont investi, d'utiliser ses propres recettes, que la population canadienne lui a permis d'accumuler, pour exploiter ces ressources pétrolières.

Dans le cas du projet de loi C-21, le ministre doit comprendre que nous n'étions pas contre la formation, mais contre le fait que ce sont les chômeurs qui allaient en assumer les frais. C'est ce que le ministre doit comprendre. Si nous voulons aborder sérieusement la question de la formation et bien préparer notre main-d'oeuvre aux défis du XXI$^{e}$ siècle, il faut procéder de façon juste et équitable.

Enfin, . . .

[*Français*]

**Mme le vice-président:** Je regrette d'interrompre l'honorable député. La période de questions et commentaires est terminée.

[*Traduction*]

**M. Langdon:** J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Il me semble que, si le ministre soulève un certain nombre de points, je devrais au moins avoir la chance de répondre rapidement à chacun des trois points qu'il a soulevés.

**Mme le vice-président:** La Présidence s'en remet à la Chambre. Il y a eu une première question, à laquelle le député a donné une très longue réponse. Ensuite, le ministre a fait quelques observations. Il y a déjà 12 minutes que la période réservée aux questions et aux observations est commencée.

Je suis tout à fait disposée à écouter le député pendant encore une minute ou deux, ou dix, ou soixante. La Chambre est-elle d'accord? S'il y a consentement unanime de la Chambre pour que le député poursuive ses remarques, je suis prête à lui donner la parole.

**M. Blais:** J'invoque le Règlement sur le même sujet, madame la Présidente. Je crois que, après un discours comme celui que le député a prononcé, nous devrions peut-être avoir une période de 20 ou 30 minutes pour répondre à tous les points qu'il a soulevés, afin que ce soit juste pour tout le monde. J'ai eu seulement une minute ou deux pour répondre et ajouter quelques observations. Je crois que c'est juste pour tout le monde.

**Mme le vice-président:** J'en conclus donc qu'il n'y a pas consentement unanime pour permettre au député de continuer.

**M. Langdon:** J'invoque le Règlement, madame la Présidente. La procédure normale est de demander à la Chambre «est-ce qu'il y a consentement unanime?» Je n'ai certainement pas entendu personne dire «non».

**Mme le vice-président:** J'ai posé la question et j'ai écouté très attentivement la réponse du député. J'ai cru déceler une très grande hésitation de la part du ministre, sinon un refus total, et c'est pourquoi je demande qu'on poursuive le débat. Je crois que le ministre confirmera que c'est bien ce qu'il a dit.

**M. Langdon:** J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Dois-je comprendre que le ministre ne veut pas de réponses aux questions qu'il a posées?

**Mme le vice-président:** Reprenons le débat.

**M. Mills:** Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue de York-Sud—Weston d'avoir fait porter sa motion sur cette question.

À dire vrai, la plupart des députés conviennent sans doute que, de l'avis de nos électeurs, il s'agit de notre principal problème en ce moment: redonner du travail aux Canadiens.

Je vais essayer de donner une orientation légèrement différente à mes observations aujourd'hui.

J'écoutais tout à l'heure le ministre de l'Emploi. Je suis d'accord avec lui sur certains points, par exemple lorsqu'il dit que les économies de tous les pays sont en train de se restructurer. Il a parfaitement raison, je ne le nie pas.

Par contre, je ne suis pas d'accord lorsqu'il parle de son engagement à l'égard du recyclage, car je n'en vois aucune manifestation. Je vais donner un exemple concret. Le centre communautaire Woodgreen, dans ma circonscription, est l'un des plus productifs de toute la ville. De nombreux organismes estiment qu'il donne des services de qualité supérieure pour répondre aux besoins qui se manifestent dans le milieu. Or, voici que les ressources qui lui sont accordées pour assurer ces services seront non pas bloquées, mais réduites de 10 p. 100.

Les propos que le ministre a tenus à la Chambre aujourd'hui soulèvent une question de confiance. Il est allé jusqu'à dire qu'il devrait réexaminer la répartition des ressources. J'espère qu'il le fera effectivement et qu'il étudiera de nouveau le cas du centre communautaire Woodgreen, parce que celui-ci apporte une importante contribution à la vie de la collectivité.

Nous sommes souvent portés à oublier que, lorsque les temps sont durs, les pouvoirs publics doivent s'occuper des plus nécessiteux. Ils ne sont pas là pour ceux qui peuvent se passer d'aide, mais pour les plus défavorisés, pour les plus nécessiteux.

Selon moi, le ministre devrait réétudier la demande de Woodgreen dans cette optique.

Le ministre a dit aussi que les députés de l'opposition ne lui donnaient pas d'idées ou de solutions nouvelles dans ce débat sur le chômage. Je ne suis vraiment pas d'accord, parce que, tout d'abord, mon collègue, le député de York-Sud—Weston, qui a lancé le débat ce matin, au nom du Parti libéral du Canada et de notre chef, a lancé un défi impartial au gouvernement. Voyons la réalité telle qu'elle est. Aucun parti ne peut prétendre détenir le monopole de la vérité en matière de lutte au chômage. C'est tous ensemble que nous allons trouver des solutions, d'autant plus que, comme l'a dit le ministre, ce problème n'est pas particulier au Canada. C'est un problème à l'échelle mondiale.

À mon avis, il n'est absolument pas légitime de réagir ainsi à la suggestion de poursuivre le débat et de chercher des solutions.

*Les crédits*

Ici même et à l'extérieur, les gens ont beaucoup d'idées sur la façon de redonner du travail aux Canadiens. Je veux d'abord parler d'un document intitulé *Du travail pour demain: les perspectives d'emploi pour les années 1980.* Ce document a été rédigé par un groupe de travail parlementaire qui existait au début des années 80. Ce groupe comprenait évidemment des députés de tous les partis représentés à la Chambre. Il a poursuivi ses travaux pendant près de deux ans, durant la dernière grande récession au Canada. Après avoir écouté des gens de toutes les régions du pays qui réussissaient à tenir le coup durant la dernière grave récession canadienne, récession pour laquelle le gouvernement libéral alors au pouvoir s'est mobilisé et à laquelle il ne s'est pas dérobé, après avoir écouté des gens de partout dans le monde et avoir étudié des solutions au problème du chômage, le groupe de travail a publié ce document qui présentait 186 idées.

• (1310)

Je recommande la lecture de ce document non seulement à tous les parlementaires ici présents, mais aussi à tous les membres des assemblées législatives au pays. Cent quatre-vingt-six idées ont été réunies par des députés représentant tous les partis à la Chambre. Ces idées leur ont été fournies par des Canadiens d'un océan à l'autre représentant chaque secteur de l'économie et chaque région du pays. Nous essayons trop souvent de réinventer la roue ici. Ce n'est pas nécessaire. Ce document renferme des idées qui sont aussi bonnes aujourd'hui qu'elles l'étaient à l'époque. Trop souvent, nous créons de la paperasse et du travail alors que les réponses fondamentales que nous cherchons sont à notre portée.

Par conséquent, je prie instamment le ministre de l'Emploi de revoir ce document et de le distribuer de nouveau à tous les parlementaires. Les Canadiens sont contrariés parce qu'ils ont tout simplement l'impression que nous ne prenons jamais de mesures immédiates face aux problèmes. Nous reportons toujours tout à plus tard. Si l'on veut faire renaître l'espoir, il faut agir exactement de la façon opposée. Lorsque mon collègue de York South—Weston a dit au gouvernement l'autre jour: «Continuons à discuter de la façon de nous y prendre pour redonner du travail aux Canadiens», celui-ci ne parlait pas de faire augmenter le déficit ou la dette. Il parlait d'idées précises que nous pouvons mettre à exécution. Avec la volonté du gouvernement, nous pourrions immédiatement mettre en oeuvre ces idées puis, tout à coup, l'espoir et la confiance renaîtraient.

Le gouvernement songe toujours au déficit et à la dette du pays. Celui-ci ne devrait pas essayer de donner l'illusion que les ministériels sont les seuls à se préoccuper du déficit et de la dette. La question est de savoir comment gérer ce déficit. Il s'agit de savoir comment gérer la dette. En fait, le gouvernement surestime de 50 milliards de dollars la dette du pays, parce qu'il ne tient jamais compte des réserves du gouverneur de la Banque du Canada, qui fait aussi partie du gouvernement du Canada.

Le gouvernement a créé un climat de crainte, au point que tous ont peur des changements. Ce sont là les éléments qui semblent faire défaut au gouvernement du point de vue de la créativité. Prenons les 900 000 entrepreneurs au pays. Ne serait-il pas beaucoup plus souhaitable de prévoir une forme d'encouragement pour ces personnes? Le gouvernement pourrait mettre sur pied des programmes d'apprentissage, de formation et de perfectionnement dans les secteurs d'activité des entrepreneurs, plutôt que de payer les gens à faire des choses improductives comme rester à la maison.

De telles initiatives n'entraîneraient pas de coûts pour l'État. J'appuie le chef du Nouveau Parti démocratique qui essaie de faire adopter cette idée depuis deux semaines. Celle-ci n'a jamais obtenu de réponse à sa suggestion. À l'heure actuelle, nous versons à une personne, parfois jeune, mais l'âge n'a pas d'importance, entre 10 000 $ et 12 000 $ de prestations d'assurance-chômage. Ne serait-il pas préférable de faire profiter un entrepreneur de cette somme? Par exemple, en transformant un chômeur improductif en un travailleur productif? Tout cela me semble très simple.

Il y a toutes sortes d'autres possibilités qui ne font pas augmenter le déficit ou la dette. J'ai mentionné un projet plus tôt néo-démocrate. Il s'agit d'un projet, juste au nord de Toronto, qui permettrait la création presque immédiate de 70 000 emplois en huit mois. C'est presque le double, sans qu'il n'en coûte quoi que ce soit de plus au Trésor de l'Ontario ou du Canada.

Le processus ralentit la mise en oeuvre d'une telle initiative. C'est là une autre chose qui agace beaucoup les Canadiens. Les différents paliers de gouvernement ralentissent la prise des décisions nécessaires à la mise en oeuvre de projets qui ne coûtent rien au Trésor. C'est ahurissant. Le gouvernement est assis ici et se contente de dire: «Le déficit, le déficit, le déficit, la dette». Il ne songe jamais à la dette du secteur privé, de l'industrie, pas plus d'ailleurs qu'au déficit et à la dette qu'accumule le secteur privé à cause des retards qu'entraîne le processus décisionnel aberrant que l'on trouve aux divers paliers de gouvernement.

Comme je l'ai déjà mentionné hier, et c'est un défi lancé à tous les fonctionnaires, nous devons réexaminer nos méthodes d'interventions pour redonner du travail aux Canadiens et créer un climat de plus grande confiance au pays.

Il y a aussi autre chose. Voilà maintenant deux ans que je crie sur tous les toits que la force d'une nation se mesure au nombre de bouches qu'elle nourrit et à la protection qu'elle accorde à l'environnement.

Il y a deux semaines, j'étais au Moyen-Orient, plus précisément à Amman, en Jordanie. J'y ai rencontré les représentants de l'ambassade d'Irak. Au cours d'entretiens qui ont parfois duré de longues heures, il a été question de l'aide humanitaire, des aliments et des fournitures médicales que le Canada enverrait à l'Irak sous les auspices des Nations Unies.

On ne saurait imaginer l'attitude chaleureuse que les populations du Moyen-Orient affichent envers le Canada. J'ai justement ici une commande du gouvernement irakien pour près de 140 000 tonnes métriques de nourriture. Cette commande, que le gouvernement irakien est tout disposé à payer, serait garantie du renouvellement de nos relations sous les auspices—je le répète—des Nations Unies. Ce pays a besoin de nourriture, de fournitures médicales, bien sûr, mais également de technologie environnementale, une occasion pour le Canada de créer une foule d'emplois dans nos usines grâce aux milliards de dollars provenant des échanges commerciaux avec le Moyen-Orient.

En somme, il s'agit de trouver des façons d'aider nos entrepreneurs à se rendre immédiatement au Moyen-Orient pour profiter du climat qui nous est favorable. Quand je dis des milliards de dollars, je suis sérieux. Vous ne sauriez imaginer à quel point le Moyen-Orient aime le Canada. Or, y sommes-nous présents? Les gens d'affaires canadiens y sont peu nombreux. Il y a bien quelques grandes entreprises, mais les petites et les moyennes ont bien du mal à y pénétrer.

Pourquoi ne pas affréter l'avion du ministère de la Défense nationale qui se rend tous les mardis et les jeudis à Lahr, en Allemagne, le remplir de gens d'affaires canadiens, carnets de commandes en main, et leur permettre de parcourir l'Europe et le Moyen-Orient, leur donner un coup de main, quoi. Cette opération ne coûterait rien au Trésor.

En rentrant au pays, leurs carnets de commandes bien remplis, ces entrepreneurs feraient de nouveau tourner les usines. Voilà de quoi redonner du travail aux Canadiens et ce, sans que le ministre de l'Emploi ou le ministre des Finances soient forcés d'engager des dépenses, d'alourdir le déficit ou d'accroître la dette. Ce sont là

des solutions très simples, que les Américains mettent en oeuvre actuellement.

D'une façon ou d'une autre, nous finissons toujours par nous laisser bousculer par les Américains. Cela semble tellement étranger à notre culture que nous sommes incapables de riposter. En tant que législateurs dont le devoir est de faire en sorte de redonner du travail aux Canadiens, nous devons user des ressources du gouvernement pour redonner un peu de confiance à nos entrepreneurs pour qu'ils puissent en profiter.

Je sais qu'un groupe de gens d'affaires sont allés à Amman, en Jordanie, il y a trois semaines et que, lors de leur second voyage là-bas, ils étaient sur la liste des candidats possibles pour une vente de potasse de 40 millions de dollars. C'est incroyable. Nous avons la meilleure technologie ici, en Saskatchewan, et il leur faut faire deux voyages pour être sur cette liste.

Voilà le genre de choses que nous devons faire.

La liste des occasions de faire des affaires à l'étranger est fort longue, mais nous semblons tout simplement incapables d'en tirer profit.

Prenons le cas du tourisme. C'est dans ce domaine que le gouvernement devrait concentrer maintenant ses efforts de publicité. Tous les fonds gouvernementaux réservés à la communication et à la publicité devraient servir à attirer les étrangers chez nous. En effet, on ne peut pas faire mieux que le secteur touristique pour obtenir des devises étrangères et favoriser les retombées économiques.

• (1320)

Que fait le gouvernement dans ce domaine? Je sais qu'il fait quelque chose, mais, très franchement, il conviendra sûrement lui-même qu'il pourrait faire beaucoup mieux. C'est là où je veux en venir. Je ne cherche pas à tirer à boulets rouges sur le gouvernement. J'essaie seulement de l'amener à comprendre à quel point il est urgent pour nous, administrateurs du pays, de redonner du travail aux Canadiens. Cela doit être notre priorité numéro un.

Mon collègue, le député de York-Sud—Weston, conteste certes la façon de faire du gouvernement, mais il propose qu'on s'inspire des États-Unis, qu'on consacre une fin de semaine et quelques soirées, s'il le faut, pour trouver une foule d'idées dont tous pourraient tirer profit. Je pense que le gouvernement manque le bateau en n'en profitant pas.

Je voudrais également proposer aux fonctionnaires du ministère de l'Emploi de réactiver certains programmes que celui-ci a utilisé avec succès par le passé. Du temps où mon collègue, le député de Winnipeg-Sud-Centre, était le ministre responsable de l'emploi, à l'époque de la récession de 1981-82, il a créé un programme fabuleux appelé Programme de relance de l'aide à l'emploi. Il s'est avéré que ce programme a été l'un des plus bénéfiques que le gouvernement ait jamais mis en oeuvre.

Je demande aux fonctionnaires de ne pas se laisser intimider par le gouvernement et de relancer une idée comme celle-là. Le pays a grand besoin d'idées qui auront pour effet de remettre les gens au travail.

Je voudrais également que les fonctionnaires du ministère de l'Emploi réexaminent la proposition que j'ai faite au ministre il y a un mois, soit le projet Carrières 1991, dont le créateur Peter Angelou vient de ma circonscription. En frappant aux portes pour trouver un emploi, de jeunes étudiants universitaires ont constaté que l'offre d'emplois était en réalité plus grande que ce que laissent croire les listes d'emplois. Ils ont produit un livre renfermant le nom du vice-président de quelque 200 entreprises en Ontario ainsi que les exigences de celles-ci en matière de demande d'emploi. C'est un projet qui aide en fait les gens à trouver de l'emploi sans qu'il n'en coûte un cent au contribuable. Voilà un ouvrage produit par de jeunes entrepreneurs du secteur privé que le gouvernement devrait appuyer. J'espère bien que ma proposition ne tombera pas dans l'oreille d'un sourd.

Je le répète, nous avons d'énormes possibilités dans notre pays pour servir le monde entier grâce à la production alimentaire. Il en va de même dans le domaine de la technologie écologique. Nous avons d'énormes possibilités en raison de la clientèle phénoménale que nous avons dans le monde entier.

En terminant, j'espère que nous pourrons éveiller la conscience du ministre de l'Emploi et le convaincre de songer de nouveau à l'idée de mon collègue, le député de York-Sud—Weston, qu'on tienne un débat spécial à la Chambre pour trouver des idées qui stimuleront l'emploi pour le plus grand bien de tous.

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Madame la Présidente, je remercie mon ami et collègue de ses propositions. En écoutant le député de Broadview—Greenwood, je ne pouvais pas m'empêcher de penser à la

chance que nous aurions s'il changeait de place avec le ministre de l'Emploi.

Si l'on compare les discours de mon ami et du ministre de l'Emploi, on saura la différence entre ce que ferait un gouvernement libéral et ce que fait le gouvernement conservateur. Le gouvernement conservateur se contente de ne rien faire, tandis qu'un gouvernement libéral serait prêt à chercher des idées et à demander à tous les députés, sans égard à leur allégeance, de faire part des leurs pour présenter un plan d'action qui créerait des emplois pour la population.

Le ministre de l'Emploi, ou plutôt le ministre du Chômage puisque c'est tout ce qu'il a à gérer, dit qu'il refuse de tenir compte du plan de relance économique des Libéraux parce que cela coûterait de l'argent et augmenterait le déficit et la dette. C'est la position du gouvernement du Canada.

Mon ami de Broadview—Greenwood a exposé des moyens de créer de l'emploi sans ajouter au déficit ou à la dette. Voici la question que je lui pose: serait-il d'accord pour dire que le chômage a coûté 16,3 milliards de dollars au cours des onze premiers mois de 1991? Cet argent a servi à payer les Canadiens à ne rien faire. Dans l'ensemble, plus de 20 milliards de dollars ont servi à payer les gens à ne rien faire.

Mon collègue ne serait-il pas d'accord pour dire que le ministre ne sait pas de quoi il parle quand il affirme que le chômage ne coûte rien, alors qu'en réalité, on peut compter chaque dollar et chaque cent de ce qu'il nous coûte? Il engendre aussi des coûts indirects importants, si l'on pense à la capacité de production inutilisée.

**M. Mills:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de York-Sud—Weston d'avoir posé cette question stimulante.

En toute franchise, outre les 20 milliards de dollars de la caisse d'assurance-chômage qu'il vient de mentionner, il y a aussi les 10 milliards de dollars de la caisse d'assistance sociale. Monsieur le Président, voilà donc 30 milliards de dollars qui ne produisent rien et on ne parle pas du tort fait à la vie familiale, aux soins de santé et de l'inactivité des marchés.

Il n'y a qu'un moyen de s'attaquer au déficit et à la dette du Canada: c'est le plein emploi. Le plein emploi donne un rendement. Il est difficile d'imaginer qu'avec 30 milliards de dollars, on n'obtienne rien. Si seulement on pouvait utiliser ce montant, soit pour donner de la formation, constituer un corps de «jeunes volontaires» au Canada, on participerait avec le secteur privé à des programmes conjoints de formation.

Je suis incapable d'imaginer qu'un député conservateur à la Chambre ne veuille pas que cet argent serve à des fins productives. Bon sang!—je m'adresse à mon collègue de York-Sud—Weston—je n'arrive pas à comprendre cette absence de volonté politique, alors que j'avais l'impression que c'était là une des qualités qui a toujours marqué le Parti conservateur.

Le Nouveau Parti démocratique de l'Ontario a pour philosophie de ne pas dédaigner cet aspect de l'État-providence. Je m'étonne un peu de constater que le gouvernement ne soit pas fidèle à ses traditions.

**M. Nunziata:** Monsieur le Président, je voudrais rappeler aux députés le plan d'urgence libéral que notre chef a annoncé il y a plusieurs semaines. Il s'agissait d'un plan tendant à faire face à une situation d'urgence: 1,5 million de chômeurs et 2,2 millions d'assistés sociaux. Selon nous, ces mesures d'urgence s'imposent. Il faut prendre des mesures à long terme, mais également à court terme pour relancer l'économie.

• (1330)

Notre programme renferme cinq points. Je voudrais que mon collègue de Broadview—Greenwood nous parle brièvement du plan global et des répercussions qu'il aurait, selon lui, sur l'économie canadienne. Il s'agit premièrement de réduire le versement initial minimum de 10 à 5 p. 100 dans le cas des acheteurs d'une première maison; deuxièmement, on veut permettre aux gens d'utiliser pour l'achat d'une nouvelle maison les sommes investies dans le Régime enregistré d'épargne-retraite; troisièmement, il est question d'un programme à frais partagés d'amélioration de l'infrastructure afin de reconstruire nos routes, nos égouts et nos trottoirs; quatrièmement, on parle d'un programme de formation intensive; et cinquièmement, il est question d'une aide fédérale d'urgence aux banques d'alimentation de tout le pays.

Le député pourrait-il nous dire en quoi le plan d'urgence du Parti libéral aiderait l'économie canadienne à court terme?

**M. Mills:** Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire à mon collègue de York-Sud—Weston que toutes ces propositions sont utiles. Je souscris à chacune d'elles à l'instar, je le sais, de la plupart des députés.

Cependant, arrêtons-nous sur une seule, la question du recyclage qui a certaines retombées. Pouvez-vous imaginer ce qui se passerait si chaque chef d'entreprise—et ils sont un million au Canada—engageait une personne. En d'autres termes, ne lançons pas des projets de création d'emplois improductifs—et ce n'est pas ce que

nous proposons—mais utilisons les entreprises canadiennes pour former les employés et donner de l'emploi aux Canadiens en même temps. Il s'agit de répartir la tâche, de laisser le soin au million de chefs d'entreprise d'engager chacun une personne et cela pourrait être fait du jour au lendemain. Rien n'empêcherait de mettre en oeuvre ce programme littéralement en une semaine si le gouvernement le souhaitait. Les contribuables n'auraient rien à payer car il s'agirait de prendre des gens qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage ou d'assistance sociale et de les ramener sur le marché du travail afin qu'ils puissent apporter une contribution productive. On les recyclerait et ce serait là un actif à long terme pour le Canada.

Je tiens à dire, par votre entremise, à mon collègue de York-Sud—Weston que tout ce que nous pouvons faire, c'est de profiter de journées comme aujourd'hui et de continuer d'exercer des pressions. Qui sait? Les Canadiens finiront peut-être par être bien surpris la semaine prochaine ou la semaine suivante. Le ministre des Finances pourrait inclure tout à coup dans son budget toutes ces choses. Les Canadiens pourraient bien être surpris au cours des deux semaines à venir. Je l'espère de tout coeur.

**M. Nunziata:** Le député de Broadview—Greenwood pourrait-il commenter la perte d'emplois dans le secteur manufacturier, surtout en Ontario, et dire ce que le gouvernement néo-démocrate de Bob White, à Queen's Park, fait aux entreprises de l'Ontario? Qu'arrivera-t-il si la législation du travail proposée est adoptée par l'Ontario, par le gouvernement de Bob White à Queen's Park? Quelles en seront les répercussions sur les emplois dans le secteur manufacturier de cette province?

**M. Mills:** Je serai très bref, monsieur le Président. Je vous remercie de m'avoir accordé cette minute supplémentaire.

Bob Rae a fait à l'Ontario promesse après promesse, sans qu'aucune d'elles ne se concrétise. Jamais en Ontario on n'a vu pareil patelinage. Et je n'exagère pas, ce n'est que la vérité.

Savez-vous ce que nous devrions faire, à mon avis, avec les choses insensées qui se produisent actuellement, notamment avec le libre-échange, surtout dans le secteur de l'automobile? Je crois que nous devrions appuyer nos meilleurs fabricants de pièces d'automobile et produire notre propre automobile, une automobile canadienne. Nous devrions racheter certaines des usines de Windsor et commencer à fabriquer pour le Canada une automobile qui ferait sa fierté comme les Allemands et les Japonais le font. C'est ça, fabriquons une automobile canadienne et exportons-la dans le monde entier. Avec notre bonne volonté, nous parviendrons sûrement à améliorer notre situation.

**M. René Soetens (Ontario):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Je respecte certes l'opinion du député qui vient de prendre la parole. Il a présenté des idées éloquentes et je suis sûr que certaines d'entre elles méritent d'être mises en oeuvre.

Par contre, j'écoute le débat qui a lieu de l'autre côté, et certains députés du Parti libéral disent que les propos du député de Broadview—Greenwood constituent réellement l'opinion du Parti libéral. Sont-ils à côté de leurs pompes? Ce n'est pas plus l'opinion du Parti libéral que celle du NPD sur certaines de ces questions.

Si c'était là l'opinion du Parti libéral, lorsqu'il a eu une occasion de gouverner, il aurait fait un bien meilleur travail. Il suffit de retourner seulement un peu en arrière, car les députés d'en face, pour une raison ou pour une autre, ont voulu entraîner le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario dans ce débat. Je devrais simplement partager avec eux certains faits bien fondamentaux pour qu'ils puissent comprendre qu'il importe vraiment peu qu'il s'agisse du Parti libéral ou du NPD.

Qu'on retourne en 1982 en Ontario. À cette époque, le budget de la province s'élevait à quelque 17 milliards de dollars. Nous n'avions pas de crise dans les soins de santé, ni de problème avec les routes ontariennes ou avec toutes sortes de salles de classe portatives installées derrière les écoles de l'Ontario. Nous n'avions pas de problème avec la fonction publique. En fait, généralement parlant, l'Ontario se portait assez bien.

Alors, si l'on tient compte de l'inflation, dix ans plus tard, ces quelque 17 milliards devraient équivaloir à environ 27 ou 28 milliards de dollars d'aujourd'hui. Il faut tenir compte aussi de l'augmentation de population qu'a connue l'Ontario. Cela ajoute aux besoins et entraîne des frais supplémentaires. Selon les calculs, cela porterait le chiffre à environ 32 milliards.

Toutefois, en Ontario aujourd'hui, grâce aux efforts du gouvernement libéral de David Peterson, puis du gouvernement NPD de Bob Rae, nous dépensons 53 milliards, soit 20 de plus que le chiffre d'il y a 10 ans majoré d'un

coefficient d'inflation raisonnable. Et qu'avons-nous à montrer pour cela?

Nous savons ce qu'a l'Ontario. Elle a une infrastructure, routes et services, qui se détériore, une situation désespérée dans le domaine de la santé et une situation tout aussi mauvaise dans l'enseignement. Donc, en utilisant leurs politiques économiques dans une province qui allait très bien il y a dix ans, ils ont réussi à l'appauvrir considérablement.

Maintenant ils ont le front de demander: «Que pensez-vous de la politique du travail que le NPD est en train de mettre en place?» Naturellement, ce n'est pas quelque chose de très positif, mais ça n'aura un effet qu'à l'avenir, tandis que lorsqu'on parle de leurs politiques on parle du présent et du passé. Il n'y a donc pas besoin de regarder trop loin en avant pour savoir ce qui se passerait au niveau fédéral si les Libéraux ou les Néo-démocrates pouvaient agir à leur guise et prendre les mesures qu'ils réclament dans la motion d'aujourd'hui.

Il n'y a pas de doute que le chômage est élevé, plus élevé que quiconque ici ne le voudrait, et nous savons fort bien que cela crée des difficultés aux gens. Chaque député du gouvernement, et de l'opposition je suppose, est résolu à chercher des moyens de remettre les Canadiens au travail. Du côté du gouvernement, nous avons un plan d'action, que nous suivons, pour aider les Canadiens à réintégrer la population active.

Toutefois, l'opposition voudrait faire croire aux Canadiens qu'elle a des solutions magiques, qu'elle peut créer des emplois instantanément. Ils préfèrent ne pas reconnaître que la seule façon de créer des emplois susceptibles d'assurer de façon durable la sécurité et la prospérité des Canadiens, c'est de créer des conditions favorables au renouvellement des investissements dans le secteur privé. Le député de Broadview—Greenwood a abordé un peu cette question. Nous admettons tous que c'est au secteur privé de créer des emplois et de commencer à remettre les gens au travail, sauf qu'il a besoin des conditions nécessaires pour le faire.

Bien sûr, les députés de l'opposition voient les choses d'une façon légèrement différente. Ils veulent que le gouvernement achète des emplois pour les Canadiens même s'il faut, pour cela, augmenter considérablement la dette nationale. Ils ne se préoccupent pas réellement du fait que l'augmentation de la dette alourdira en fin de compte le fardeau fiscal des travailleurs canadiens dans l'ensemble du pays.

• (1340)

Le Canada de 1992 ne peut pas se permettre de telles solutions simplistes. La dernière fois que le gouvernement fédéral a essayé d'emprunter et d'engager des dépenses afin de se sortir d'une récession, c'était en 1982. Notre déficit a alors grimpé pour passer de 15,5 à 38 milliards de dollars en quatre ans, tandis que la dette nationale doublait.

Jusqu'ici, cette dette cause un problème à tous les ordres de gouvernement et pas seulement au gouvernement fédéral. Quoiqu'il nous incombe de gérer cette dette et les intérêts qui s'accumulent, elle influence les taux d'intérêt partout au pays et, par voie de conséquence, la capacité d'emprunter des gouvernements provinciaux. Elle influence la capacité d'emprunter des particuliers et des sociétés et, en fin de compte, la rentabilité de tous les organismes.

Comment s'étonner qu'ils veuillent oublier le passé, qu'ils disent que c'était avant 1984. C'est pourquoi j'ai d'abord donné ce bref exemple concernant la province de l'Ontario; ceci ne se passait pas en 1984, mais bien aujourd'hui.

De toute évidence, ils croient que les Canadiens ne devraient pas tenir compte du cadre stratégique mis en place par notre gouvernement et que nous devrions simplement l'oublier. Notre politique vise une croissance importante, soutenue et non inflationniste pour plus tard au cours de la présente année. Nous croyons qu'elle se produira. Nous croyons avoir mis en place les structures de base essentielles à cette croissance et que c'est grâce à une croissance continue de ce genre que le chômage pourra diminuer.

On peut dire que c'est ma façon partiale de voir la question; je l'admets, j'ai l'esprit de parti et voilà mon opinion à ce sujet. Mais je ne suis pas le seul à penser de la sorte; certaines personnes qui n'ont aucun lien avec le gouvernement, ici au Canada et à l'extérieur du pays, partagent mon avis. Selon elles, le taux de croissance du Canada sera, cette année, le plus élevé parmi ceux de tous les grands pays industriels du monde. Encore hier, le Conference Board du Canada a publié ses prévisions et, selon ses chiffres, notre économie fera un bond de 3,2 p. 100 cette année, ce qui représente le plus haut taux de croissance pour les pays du G-7.

L'Organisation de coopération et de développement économiques s'attend à ce que, cette année, parmi ses 24 pays membres, ce soit le Canada qui enregistre le plus haut taux de croissance.

Voilà des prévisions très favorables qui ne peuvent être le fruit d'un gouvernement inactif. Au contraire, elles montrent que le cadre stratégique mis en place par notre gouvernement, malgré toute l'opposition générée par les députés de l'autre côté de la Chambre, donne des résultats positifs.

Dans le budget de l'année dernière, nous disions que nous diminuerions les taux d'intérêt à long terme et que ces taux plus bas serviraient de déclencheurs pour une reprise économique soutenue et pour la création d'emplois. Pour faire baisser ces taux d'intérêt, et, ce qui est encore plus important, pour les maintenir à un bas niveau, il est essentiel de réduire, et d'éliminer éventuellement, l'inflation et les visées inflationnistes.

Nous avons pris des mesures pour atteindre notre but. Nous avons fixé des objectifs fermes et réalistes. Nous avons dit qu'à la fin de 1992, le taux d'inflation aurait été ramené à 3 p. 100 et que nous atteindrions les 2 p. 100 vers le milieu de la décennie.

Il semble que nous sommes très près de nos objectifs. Bien sûr, il reste encore trois ans avant le milieu de la décennie, mais on ne saurait nier que le gouvernement du Canada et la Banque du Canada sont déterminés à assurer la stabilité des prix.

Le gouvernement s'est rendu compte également qu'il devait donner l'exemple et limiter les salaires des fonctionnaires pour contribuer à la réduction du taux d'inflation. Je suis convaincu que tous les Canadiens se souviennent du grand débat—si je puis m'exprimer ainsi—de l'été et de l'automne derniers lorsque nous avons présenté à la Chambre une mesure législative sur la limitation des salaires qui a été vivement dénoncée par les partis d'opposition et, bien sûr, par les syndicats de la fonction publique canadienne.

Ne trouvez-vous pas remarquable que nous ayons adopté une telle position face aux revendications syndicales, contrairement à celle qui a été adoptée par l'Ontario qui dit maintenant à ses fonctionnaires qu'ils devront accepter des augmentations de salaire limitées à 1 p. 100? Je dois souligner que l'Ontario a encouragé la limitation des dépenses. Lors de la conférence des premiers ministres de la semaine dernière, ceux-ci se sont prononcés en faveur du contrôle des dépenses. Cela démontre bien que le gouvernement prend justement les mesures que l'opposition réclame. Nous avons fait preuve de leadership parce que nous savons que la solution, qui est là sous nos yeux, n'est pas facile.

Nous savions également que nous devions être fidèles à nos engagements et prendre des mesures concrètes pour ne pas dépasser les prévisions budgétaires du gouvernement fédéral et pour équilibrer le budget d'ici au milieu des années 1990. J'ignore ce que contiendra le budget, qui doit être déposé dans deux ou trois semaines, mais j'espère que le gouvernement ne déviera pas de la politique qu'il suit depuis deux ans.

Si nous voulons continuer à faire baisser l'inflation et les taux d'intérêts, nous ne pouvons pas permettre que le déficit fasse redémarrer l'inflation. Nous ne pouvons pas, non plus, permettre que l'inflation et le déficit dévorent les maigres ressources du marché financier.

C'est pour ça que nous avons pris les mesures d'envergure dont j'ai parlé pour limiter les dépenses du gouvernement. Nous avons en plus promis un projet de loi visant à limiter le pouvoir de dépenser du gouvernement. J'ai le plaisir de voir que, suite à une étude approfondie du Comité des finances, le ministre des Finances a effectivement présenté un tel projet à la Chambre aujourd'hui. C'est également pour ça que, conformément à l'annonce faite il y a quinze jours par le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor, nous avons gelé toutes les dépenses discrétionnaires et le recrutement de tout personnel pour le reste de l'année budgétaire.

Même aux prises avec un fléchissement de l'économie plus prononcé que prévu, nous n'allons pas laisser le déficit augmenter comme il y a dix ans alors que nous nous trouvions dans une situation différente.

Laissez-moi rappeler à la Chambre quelques autres bonnes nouvelles économiques qui devraient nous redonner confiance pour les mois à venir. En dépit de la récente remontée des taux de la Banque du Canada, les taux d'intérêt ont baissé de façon spectaculaire par rapport à ce qu'ils étaient en mai 1990. Le taux préférentiel des banques commerciales est maintenant de 7,5 p. 100 soit près de la moitié de ce qu'il était en mai 1990, et c'est le niveau le plus bas depuis 1973.

Le taux des prêts hypothécaires a aussi baissé considérablement. La réduction est de 6 points de pourcentage en un an. Qu'est-ce que cela singifie? Eh bien, une famille ayant une hypothèque de 75 000 $, amortie sur 25 ans économise 300 $ par mois sur le remboursement de son hypothèque.

Dans ma circonscription, on a construit un grand nombre de nouveaux logements depuis 10 ans. Cela a été une circonscription très active. Je sais que des hypothèques de 75 000 $ sont très courantes. J'ai appris que de nombreux électeurs parlent de la manière dont ils ont pu refinancer

leur hypothèque et de l'argent qu'ils économisent. Ils n'ont jamais eu de taux d'intérêt aussi bas que ceux qu'ils ont actuellement. Il faut se rendre compte que ma circonscription compte de nombreuses jeunes familles. Elles n'ont pas eu la chance d'être ici pendant les années 1950 et 1960 lorsqu'on pouvait obtenir une hypothèque de 25 ans à un taux de 6 p. 100 ou similaire, elles n'avaient pas l'âge d'acheter un logement à cette époque-là, je suppose, mais elles en ont acheté un maintenant, elles ont des hypothèques et elles savent qu'elles économisent de l'argent sur leurs mensualités.

À l'origine de ce progrès, il y a le changement important que nous avons constaté au sujet de l'inflation. L'augmentation d'une année à l'autre de l'indice des prix à la consommation a été de 3,8 p. 100 pour l'année dernière, ce qui représente seulement la moitié de ce qu'elle était au début de l'année. Quand le chiffre de janvier sera connu, je ne serais pas surpris qu'il soit encore plus bas, qu'il atteigne 2 p. 100 ou peut-être même encore moins.

Je ferais aussi remarquer que le dollar canadien a baissé. Je sais que cela a présenté un problème. C'est certainement difficile pour l'industrie canadienne quand le dollar vaut de 87 à 88c., et pendant une très brève période il a même atteint 89c. C'est certes un problème pour l'industrie canadienne, mais je suis heureux de voir qu'en fait il est baissé. J'espère que nous arriverons, grâce à ce type de mesures, à redonner au dollar canadien un niveau raisonnable, qui n'atteindra plus ceux que l'on a connus. La baisse du dollar canadien aidera l'industrie canadienne à devenir plus compétitive sur deux plans: celui, bien sûr, des exportations, mais aussi celui des importations—car c'est une arme à deux tranchants. Je pense par ailleurs que la baisse du dollar devrait faciliter la création d'emplois dans notre pays.

Ce n'est là qu'un certain nombre de points dont nous avons traité. Il a été fait allusion à un programme en cinq points et à certaines recommandations du Parti libéral qui suggère que la Société centrale d'hypothèques et de logement assure les hypothèques et que les gens puissent acheter un appartement ou une maison moyennant un versement initial de 5 p. 100. Les libéraux veulent dire que c'est eux qui ont recommandé ces mesures. C'est vrai qu'ils l'ont fait, mais cette idée ne vient pas nécesssairement d'eux. On en avait parlé publiquement il y a quatre ou cinq mois. De tous les côtés de la Chambre, on avait estimé que c'était une bonne idée, et nous l'avons donc annoncée. Le secteur de l'immobilier est un important moteur de l'économie canadienne et j'espère qu'il arrivera à se maintenir.

• (1350)

Le député de Broadview—Greenwood a fait remarquer entre autres que toutes sortes de règlements retardaient les mises en chantier. Je puis très bien comprendre certaines de ses doléances. Il existe également, dans ma circonscription à l'est de Toronto, un projet en suspens. Le problème, c'est qu'il faut construire une usine de filtration d'eau pour que les nouvelles maisons aient l'eau potable. Qu'est-ce qui retarde le projet? Exactement la même chose dont il se plaint.

Les promoteurs attendent. Ils ont leurs 10 millions de dollars. Ils sont prêts à construire. Les travaux d'ingénierie et de conception sont terminés, les terrains sont disponibles, mais voilà, le dossier attend sur le bureau d'un des ministres l'approbation qu'il aurait dû recevoir il y a un an déjà.

**Une voix:** S'agit-il de ministres de Queen's Park?

**M. Soetens:** Oui, il s'agit de ministres de Queen's Park. Je suis content que vous m'ayez demandé de le préciser. Je n'aimerais pas qu'on pense que le problème tient à un ministre ici à Ottawa. Ce n'est pas le cas.

**Une voix:** Ce sont donc des Néo-démocrates.

**M. Soetens:** Ils sont de la famille socialiste. Des Néo-démocrates, effectivement.

Il y a d'autres idées. Il y a des choses qui peuvent se faire et qui contribueraient à faire marcher l'économie si certains autres responsables prenaient eux aussi des décisions importantes.

Bien sûr, nous espérons également que les dépenses de consommation réagiront bientôt à la baisse des taux d'intérêt. En fait, sur la scène canadienne, du moins certes en comparaison avec ce qu'on voit aux États-Unis, on constate que les Canadiens ont plus d'argent par habitant à la banque. Leur dette sur leur carte de crédit est plus faible par habitant qu'aux États-Unis. Je n'encourage pas les Canadiens à s'endetter. On veut parfois acheter quelque chose; les consommateurs qui n'ont pas les moyens de l'acheter comptant aujourd'hui mais qui ont les moyens de payer par versements devraient se décider à acheter. Étant donné les prévisions concernant l'inflation et la structure des prix que nous connaissons actuellement, à mesure que l'année avance, les consommateurs verront certainement qu'ils seront bien plus en mesure de dépenser leur argent beaucoup plus librement.

Nous avons pris un certain nombre de mesures. J'ai évoqué un certain nombre de façons dont nous pensons réduire le chômage. Il s'agit d'une stratégie fondée sur un élément fondamental de notre économie. Dans un pays commerçant comme le Canada, on ne conserve les emplois et on n'en crée de nouveaux que dans la mesure où l'on réussit à soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Quand on songe que 35 p. 100 de notre production est exportée, on ne peut pas faire abstraction des difficultés que connaissent d'autres parties du monde, qu'il s'agisse des États-Unis, de l'Europe, du Japon, de l'Extrême-Orient ou du Moyen-Orient. Tous ces facteurs entrent en ligne de compte.

Si nous réussissons à contenir l'inflation, si nous gardons nos programmes économiques dans la bonne voie, si nous restons fermes sur les principes fondamentaux, les exportateurs canadiens pourront faire beaucoup mieux.

Je constate que mon temps de parole tire à sa fin, mais il y a un autre facteur réellement important, c'est-à-dire la confiance globale que les Canadiens peuvent avoir dans le processus dans lequel nous sommes engagés. Dans quelques semaines, les Canadiens constateront que notre gouvernement a un plan très clairement établi, que nous allons continuer d'appliquer ce plan, et ils auront confiance que nous savons ce que nous faisons. Quand ils auront cette confiance, ils continueront de faire leur part pour faire marcher l'économie.

**M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est):** Monsieur le Président, j'ai écouté le mieux que j'ai pu les propos du député. Aurait-il l'amabilité de dire à la Chambre s'il est vrai, comme je le pense, qu'entre juin 1989 et octobre 1991, le secteur manufacturier a perdu 461 000 emplois, soit environ 12,1 p. 100 de la totalité des emplois de ce secteur, et que 150 000 de ces emplois ont disparu avant même le début officiel de la récession? À l'heure actuelle, le secteur manufacturier fournit du travail à quelque 15 p. 100 des Canadiens et encore, à ce qu'il me semble c'est dans sa région de l'Ontario qu'il procure des milliers d'emplois. De quoi parle-t-il? À quoi bon affirmer que nous allons finir par avoir un taux de croissance supérieur à celui de plusieurs pays membres de l'OCDE? J'ignore s'il était présent tout à l'heure quand j'ai cité des chiffres montrant que, sur le plan économique, le Canada figure parmi les moins performants des pays de l'OCDE et qu'il est, à coup sûr, le moins performant du Groupe des Sept.

À quel niveau ces débats se déroulent-ils à la Chambre? Se déroulent-ils au niveau intellectuel que les Canadiens attendent de nous quand on aborde des questions aussi sérieuses?

**M. Soetens:** Monsieur le Président, quand le député parle de certaines politiques économiques de notre gouvernement dont il se soucie tant dans son intervention, je lui ferai remarquer qu'il s'est prononcé pour la plupart, sinon toutes.

Il m'a ensuite demandé de défendre une liste de quelque 400 000 emplois subalternes perdus au Canada, liste que bien des gens ont déjà rejetée à cause de ses trop nombreuses inexactitudes.

Si le député est d'avis que les mesures de croissance que nous sommes en train de mettre en oeuvre ne créeront pas d'emplois, à quoi sert la croissance, selon lui? Certes, nous sommes parfaitement conscients du phénomène du chômage au Canada, mais nous sommes tout aussi convaincus que c'est grâce à cette croissance qu'assurera notre programme que le chômage va diminuer. Le chômage va diminuer parce que les gens auront des emplois à plein temps, stables, permanents et enrichissants.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au député. Il vient tout juste de répondre au député d'Edmonton-Sud-Est qu'on n'aurait pas dû appuyer certaines de ces politiques dans le passé. Si c'était une erreur que d'appuyer ces politiques nuisibles, n'est-ce pas encore pire de continuer à appuyer toutes ces politiques néfastes, ce que le député lui-même fait à l'heure actuelle?

**M. Soetens:** Pour le cas où le député m'aurait mal compris, ce que je pense, ce que j'ai dit, c'est que les politiques que critique le député sont en fait des politiques pour lesquelles il a voté. Tout ce que je dis, c'est que ces politiques étaient et sont toujours tout à fait correctes. Parmi ces politiques, on compte notamment la politique de réduction du déficit. Je ne doute pas que le député d'Edmonton a parlé de cette question au cours de la dernière campagne électorale. J'ai remarqué que lorsqu'il a traversé de l'autre côté, il a rejeté cet argument du revers de la main. Il s'est joint à ceux qui ne pensent pas que les déficits sont un problème.

**M. Mills:** Monsieur le Président, le député dit que le taux d'inflation a baissé, que les taux d'intérêt ont été réduits, etc. Il conviendra sûrement que le gouvernement a atteint bien plus tôt que prévu ses objectifs en matière de réduction de l'inflation. Les taux d'intérêt se comportent plutôt bien. Le député ne croit-il pas que, étant tellement en avance dans la réalisation de son program-

me de lutte à l'inflation, le gouvernement peut maintenant se permettre de faire quelque chose pour redonner espoir aux chômeurs du Canada?

Il concentre trop ses efforts sur la lutte à l'inflation. Très franchement, je suis prêt à contester tout modèle qui atteste qu'il y a de l'inflation au Canada. Je n'en vois aucune trace. Je ne sache pas qu'il y en ait le moindrement. Ce que je ne vois que trop, ce sont les graves difficultés économiques qui assaillent les plus nécessiteux parmi les Canadiens.

• (1400)

On ne semble pas avoir de canot de sauvetage pour eux. Quand le gouvernement reconnaîtra-t-il que son programme financier va bon train, qu'il est en avance dans la réalisation de ses objectifs et qu'il peut se permettre de venir en aide aux plus démunis de notre société? Quand sera-t-il prêt à faire cela?

**M. Soetens:** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répondrai à cette question et cela, si vous le permettez, en prenant deux tangentes.

D'abord, 90 p. 100 des Canadiens travaillent. Ce que notre politique vise à faire, c'est redonner suffisamment confiance à ces 90 p. 100 pour qu'ils se mettent à investir, ce qui contribuera à améliorer la situation du côté de l'emploi.

C'est là une chose sur laquelle nous travaillons. Par ailleurs—et le député a absolument raison—il semble que nos objectifs de lutte à l'inflation seront atteints et que nous sommes en avance sur notre programme. Les taux d'intérêt sont un peu plus bas que ce que nous visions au départ.

Tout ce que je puis vous dire sans savoir ce que contient le budget—j'ai plein d'occasions de dire au ministre ce que je souhaiterais y voir, mais je ne sais pas davantage pour autant ce qu'il sera en fin de compte—c'est que j'ai recommandé au ministre que, en fait, compte tenu de toutes les choses que le député a signalées et du fait que nous sommes encore aux prises avec un grave problème de chômage, l'on dénoue un peu les cordons de la bourse pour financer quelques projets.

Je dois dire que je parle ici de projets tout autres que ceux qui relèvent de la compétence provinciale. Je crois que nous pouvons investir un peu d'argent dans notre propre domaine de compétence. J'ai présenté des recommandations au ministre. Je ne lui ai pas proposé d'accroître considérablement les dépenses, mais je l'ai encouragé à envisager de faire effectuer certains travaux dans les domaines où nous allons devoir investir un peu à cause des problèmes dont le député a parlé. J'ai proposé qu'on examine ces projets.

Évidemment, le projet le plus important, et je crois en avoir parlé au cours de la période des questions, est l'aménagement d'un lien permanent entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent. J'ai recommandé ce projet et d'autres aussi. Il n'est pas nécessaire que ce soient tous des projets de un milliard de dollars. Des projets fort valables peuvent coûter 50 000 $ ici, 100 000 $ là et peut-être même un million de dollars ailleurs.

Grâce à un éventail de programmes fondamentaux, à mes yeux du moins, on pourra atteindre effectivement les objectifs qu'on s'est fixés.

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park):** Monsieur le Président, j'ai écouté le député très attentivement. J'ai passé quelque temps avec lui à Saint-Jean pour essayer d'apprendre un peu de français. J'ai appris à le connaître et je sais qu'il est sincère.

Il a dit que le gouvernement avait un plan d'action, mais qu'est-ce que c'est? Prédire une reprise? Est-ce cela le plan d'action du gouvernement?

Il a parlé de principes fondamentaux. Est-ce cela le plan d'action du gouvernement? Il sait qu'il y a actuellement au Canada 300 000 postes spécialisés à combler. Et il y a 1,5 million de chômeurs. Quel est le plan du gouvernement pour combler ces postes et pour donner du travail à ces 1,5 million de chômeurs?

Durant la période des questions, j'ai demandé au ministre de l'Emploi s'il allait mettre en oeuvre au moins une partie du plan libéral en cinq points visant à assurer une reprise économique. Il a clairement répondu que non, parce que cela ne donnerait pas d'emplois permanents. Cela ne donnerait que des emplois à court terme. Mais le député convient maintenant avec nous qu'il y a certains projets de travaux publics qui pourraient créer des emplois et aider les chômeurs.

Quel est le plan du gouvernement pour combler les 300 000 postes spécialisés actuellement disponibles et pour donner du travail à ces foules de travailleurs qui se cherchent un emploi?

**M. Soetens:** Monsieur le Président, je sais que le plan d'action libéral contient cinq points.

Un de ces cinq points est bien connu et très populaire; c'est la réduction de la mise de fonds nécessaire à l'achat d'une maison. Le gouvernement l'a adopté. Ce n'est pas

vrai que nous n'envisageons rien; nous avons mis en oeuvre une de ses propres suggestions.

Le véritable problème, c'est que ces 300 000 postes sont vacants parce qu'ils demandent des employés spécialisés. Au cours de l'année dernière, le gouvernement a énormément investi dans la formation, comme je m'en suis rendu compte dans ma circonscription et comme les autres députés ont dû s'en rendre compte dans la leur. Je n'ai malheureusement pas les chiffres devant moi, mais je crois qu'en deux ans, le budget de la formation est passé d'un peu moins de 1 milliard de dollars à près de 3 milliards.

C'est une augmentation considérable du budget de la formation. Il est à espérer que tous les participants aux programmes de formation, ou du moins un grand nombre d'entre eux, examineront ces 300 000 postes vacants et se spécialiseront dans un domaine permettant d'accéder à un de ces postes.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat d'aujourd'hui. Permettez-moi de rappeler à la Chambre la motion à l'étude:

> Que cette Chambre condamne le gouvernement pour son refus de prendre des mesures pour réduire les niveaux intolérables de chômage au Canada.

De nombreux Canadiens auraient pu rédiger la motion, peut-être pas de façon aussi éloquente que ne l'a fait le député de York-Sud—Weston, puisque très peu de gens possèdent son éloquence, mais la plupart des Canadiens sont tout à fait d'accord avec lui.

Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter le député de York-Sud—Weston qui vient d'être nommé porte-parole en matière d'emploi du Parti libéral national. Je tiens à le féliciter au nom de tous les députés. Nous sommes convaincus qu'il saura tenir le ministre et le gouvernement conservateur responsables des fautes qu'ils commettent.

Le gouvernement commet tellement d'erreurs dans ce domaine qu'il nous faudrait probablement 85 porte-parole pour veiller à ce que le gouvernement demeure honnête, et encore. Je peux vous assurer, cependant, que le député de York-Sud—Weston fera un travail remarquable non seulement pour le caucus du Parti libéral national, mais pour tous les Canadiens qui nous demandent d'exposer au grand jour les injustices afin d'obtenir réparation.

Quand je dis que plusieurs millions de Canadiens sont parfaitement d'accord avec le député de York-Sud—Weston, ce n'est pas une simple déclaration tendancieuse. En plus des sentiments que nous ressentons en tant que parlementaires, il y a des statistiques qui viennent appuyer nos dires.

J'ai entre les mains un article rédigé par Francis Russell et publié dans le *Winnipeg Free Press* le 5 février 1992 et peut-être dans d'autres journaux canadiens. L'auteur mentionne que, entre le mois de juin 1989 et octobre 1991, sous le régime conservateur, 461 000 emplois dans le secteur manufacturier ont disparu.

Il y a à peine quelques instants, le député d'Edmonton-Sud-Est a, lui aussi, mentionné ces statistiques déprimantes. Pourtant, certains députés d'en face affirment être sur la bonne voie. Si nous perdons autant d'emplois au moment où le gouvernement prétend être sur la bonne voie, pouvez-vous vous imaginer où en seraient les choses s'il faisait fausse route? Nous perdons tous ces emplois et le gouvernement prétend être sur la bonne voie.

Les habitants de ma circonscription sont loin d'être satisfaits de la situation. Le gouvernement affirme que ce problème est un phénomène mondial.

[*Français*]

Bien qu'il soit vrai que la récession n'est pas un phénomène uniquement canadien, monsieur le Président, vous qui êtes non partisan, vous comprendrez, avec votre grande objectivité et neutralité que la situation actuelle au Canada a été empirée de beaucoup à cause de la politique monétaire du gouvernement d'en face et aussi à cause d'une politique de taux d'intérêt trop élevés et, bien sûr, à cause du fait que notre devise, étant gonflée, elle a aussi fait perdre des emplois au Canada aux dépens des intérêts étrangers. Ceci a précipité la récession économique canadienne avant même qu'elle ne se fasse sentir ailleurs dans le monde.

Alors nous voyons, monsieur le Président, que ce gouvernement a contribué en grande partie à la récession économique. Je dirais même que le gouvernement canadien a devancé la récession économique d'ailleurs.

• (1410)

Avant même la récession économique nationale, la récession économique créée par le gouvernement d'en face, plusieurs parties de notre pays souffraient déjà de récession. Je prends, à titre d'exemple, l'est de l'Ontario. Dans ma circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, celle de Renfrew—Nipissing—Pembroke, celle de Stormont—Dundas et d'autres, nous avions commencé à subir les effets de cette récession depuis déjà longtemps. C'est pourquoi certains de mes collègues, ainsi que

moi-même, en 1990, avions demandé au gouvernement conservateur d'en face d'établir un programme de relance économique pour l'économie de l'est de l'Ontario car nous étions tellement désavantagés chez nous que nous avions besoin d'un tel programme et cela, avant même que la récession ne frappe le reste du pays.

Ce que nous ignorions, à ce moment-là, monsieur le Président, c'est que le pire était à venir.

[*Traduction*]

J'ai en main un article que le *Standard-Freeholder*, un journal de Cornwall, en Ontario, a publié en première page le mardi 28 août 1991. Il s'intitule: «L'est de l'Ontario a besoin d'aide sur le plan de l'emploi». Selon l'article, un comité tripartite de députés de l'Assemblée législative de l'Ontario a pu constater en faisant le tour de l'est de l'Ontario que cette région éprouve de très graves difficultés économiques. Ainsi, le maire de Cornwall, et non pas le député de Glengarry—Prescott—Russell, votre serviteur, a déclaré qu'il fallait offrir des encouragements aux sociétés pour qu'elles viennent s'établir dans la région.

Voici ce que le maire d'alors, Phil Poirier a déclaré: «La compétitivité de l'Ontario en tant que région économique est affaiblie du fait que la province hésite à prendre des mesures comparables à celles prises par ses concurrents—la même chose s'applique au gouvernement fédéral qui n'apporte pas l'aide économique voulue à l'est de l'Ontario comme les gouvernements précédents l'avaient fait».

[*Français*]

Maintenant, les députés d'en face se plaisent à dire: «Eh bien, vous savez, vous les Libéraux, vous n'offrez pas de solution de rechange». Et ce sont eux qui le disent. Ou bien, ils diront: «Vous avez des solutions de rechange, mais elles sont trop dispendieuses». C'est encore faux, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Pour la gouverne de nos vis-à-vis qui se demandent en quoi consiste la solution, je voudrais préciser que notre chef, le député de Beauséjour, a annoncé il y a quelques semaines un programme en cinq points tendant à relancer l'économie du pays.

Permettez-moi de reprendre ces points et de vous expliquer également comment nous allons financer ces initiatives. J'invite les députés conservateurs à prendre des notes ou à demander à quelqu'un de le faire pour eux afin qu'ils puissent adopter les politiques en question.

Premièrement, nous demandons que, dans le cas de l'achat d'une première maison, le versement initial minimum soit abaissé à 5 p. 100. Eh bien, cela ne coûte rien et le gouvernement a déjà pris des mesures en ce sens. Nous le remercions d'avoir fait ce premier pas. Il en reste quatre autres.

Deuxièmement, il s'agit de permettre aux acheteurs d'une première maison d'utiliser les sommes investies dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Ce programme ne coûte rien. L'acheteur vient prendre dans son régime enregistré d'épargne-retraite une certaine somme qu'il investit dans sa maison et s'il la revend, il remet cette somme dans son régime. Manifestement, cela n'entraîne aucun coût, même pas la perte de recettes fiscales possibles. Cette initiative proposée par notre chef, le député de Beauséjour, ne coûte absolument rien.

Troisièmement, il est question d'un programme à frais partagés d'amélioration des infrastructures. Oui, nous réclamons ce programme. Il va coûter 1 milliard de dollars. Où allons-nous prendre l'argent? Tout d'abord, dans ma province, en Ontario, le gouvernement provincial a déjà accepté de verser le même montant que le gouvernement fédéral, de financer ce programme à moitié. En outre, il faut se rappeler qu'en ne versant plus ainsi certaines prestations d'assurance-chômage, on pourrait récupérer une grande partie de cet argent—quelque 350 millions de dollars.

Il y a deux autres éléments: l'établissement de programmes de formation intensive au Canada et l'affectation aux banques d'alimentation de fonds d'urgence qu'on récupérerait en annulant les sondages gouvernementaux et la publicité gouvernementale.

Ce sont là les solutions que nous avons proposées.

[*Français*]

J'invite les députés d'en face à écouter les doléances du peuple canadien, ceux de la circonscription électorale de Glengarry—Prescott—Russell et d'ailleurs, qui veulent un programme de relance économique pour remettre l'économie en marche et non des platitudes de la part du gouvernement qui se plaît à nous dire qu'il est sur la bonne voie.

Monsieur le Président, ils ne sont pas sur la bonne voie. Et 84 p. 100 des Canadiens, qui ne veulent plus rien savoir du premier ministre et du gouvernement d'en face, eux savent que le gouvernement n'est pas sur la bonne voie. Et le premier ministre a dit vrai hier. Il a dit aux Canadiens que s'ils n'aimaient pas ses politiques, de ne pas voter pour lui. C'est exactement ce qu'ils ont l'intention de faire, et j'espère que ce sera bientôt.

[*Traduction*]

**Le président suppléant (M. Atkinson):** Le député a dit qu'il partagerait le temps qui lui est imparti avec son collègue. La période de questions et de commentaires durera donc cinq minutes.

[*Français*]

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Monsieur le Président, je désire poser une question au député. Le député vient de mentionner que son chef favorise l'utilisation des régimes enregistrés d'épargne-retraite afin de permettre aux Canadiens de procéder à certaines dépenses de consommation de biens durables ou de résidences, biens encore plus durables. Est-ce que vous pourriez m'expliquer ce que cela aura comme effet? Au moment où le chef de votre parti était membre du Cabinet, à la sortie de la récession de 1980-1981, le gouvernement avait adopté une politique de grands travaux publics, et à ce moment-là, on a vu des taux d'intérêt de 24 p. 100 et des taux d'inflation de 14 p. 100.

Aujourd'hui, dans les mêmes circonstances, dans la période qui suit immédiatement une récession, on voit encore votre chef proposer l'erreur qu'il a faite en 1981, erreur qui va provoquer une reprise de l'inflation et une augmentation des taux d'intérêt, alors que nous, à la sortie de la période de récession, nous proposons une politique de monnaie stable, ce qui a pour effet d'amener une baisse des taux d'intérêt qui se situent aux alentours de 7 à 8 p. 100 depuis les derniers mois. C'est une baisse qui est très importante, et je voudrais que le député explique à ceux qui aujourd'hui ont des remboursements hypothécaires, qu'il leur explique et qu'il leur certifie que si on a une politique de grands travaux publics, tel que prôné par son chef, qui voudrait répéter l'erreur de 1981, qu'est-ce que cela aura comme effet sur le paiement hypothécaire mensuel, pour une somme de 75 000 $, et une augmentation des taux d'intérêt qui pourraient se situer entre 20 et 24 p. 100?

**M. Boudria:** Monsieur le Président, le député d'en face est un peu confus. Premièrement, la première partie de sa question a trait aux régimes enregistrés d'épargne-retraite. La deuxième partie, qu'il mélange à la première partie de sa question, a trait au programme des travaux publics, préconisé par le chef du Parti libéral.

Je pense que ce qu'il veut réellement savoir, c'est à propos des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Premièrement, le député d'en face n'est pas sans savoir, parce l'Association canadienne des constructeurs immobiliers lui en a sans doute fait part comme à nous tous, qu'il y a des milliers de fondations, de constructions résidentielles, qui sont toutes prêtes, immédiatement, à recevoir la maison construite dessus. Alors, l'annonce d'un programme semblable résulterait en une construction à peu près immédiate. Et là il n'est pas question d'attendre d'avoir dessiné des plans, d'attendre que des soumissions soient présentées, ce qui pourrait prendre des mois voire des années. On parle de quelque chose qui pourrait être mis en marche d'ici quelques semaines, monsieur le Président. L'activité économique serait aussi rapide que cela.

Dans un deuxième temps, je pense que le député s'adressait à quelque chose qui était déficitaire et causerait une augmentation du coût de la vie, ou quelque chose du genre. Mais ce qu'il a oublié, c'est que d'emprunter de son propre régime enregistré d'épargne-retraite, ce n'est pas déficitaire, ni pour le gouvernement ni pour le particulier, ni d'une façon ni de l'autre, monsieur le Président. C'est simplement de transférer ces investissements d'un portefeuille à un autre. C'est tout ce que ça représente. Peut-être que le député n'a pas saisi cela, mais il devrait aussitôt que possible se familiariser avec le dossier en contactant l'Association canadienne de construction immobilière. Et je peux, s'il le désire, lui fournir le numéro de téléphone.

[*Traduction*]

**M. Mills:** Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser à mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell.

• (1420)

Le député de York-Sud—Weston, notre porte-parole en matière d'emploi, a proposé ce matin que la Chambre lance un défi au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, afin que nous échangions, au cours du week-end, nos idées sur la façon de créer des emplois pour les Canadiens. Il faut amener le gouvernement à s'attaquer plus sérieusement au problème.

Le député peut-il nous dire comment nous pourrions, à son avis, amener le gouvernement à relever ce défi?

**M. Boudria:** Monsieur le Président, je serais tenté de dire que, pour résoudre le problème le plus rapidement possible, il faudrait déclencher des élections dès maintenant. Mais il faudrait encore quelques jours de campagne avant que nous puissions nous débarrasser des députés d'en face.

Entre-temps, il incombe au ministre de suivre très attentivement le débat. À le regarder à l'heure actuelle, je suis certain que c'est ce qu'il fait. Je suis sûr qu'il note scrupuleusement les observations de tous les députés et qu'il y donnera suite.

J'espère que lui et le ministre des Finances annonceront, dans le budget qui doit être déposé d'ici deux semaines, les quatre autres mesures proposées par le chef de l'opposition.

Nous aurions effectivement pu discuter de la question au cours du week-end. Je suis prêt à le faire, mais je surveille attentivement le ministre en ce moment et je ne

pense pas qu'il soit disposé à le faire. Je ne pense pas qu'il soit prêt. Je regarde aussi le premier ministre, là-bas et, à mon avis, il n'est pas prêt à discuter de la question au cours du week-end, pas plus que le ministre des Finances, du reste. À voir l'expression de son visage, il n'est pas disposé à en discuter durant le week-end.

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, mon collègue de York-Sud—Weston a présenté une résolution qui devrait certainement être appuyée par tous les députés.

**M. Boudria:** Par tous les Canadiens.

**M. Simmons:** Certainement. Je dirai à mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell que, si tous les Canadiens pouvaient se prononcer sur cette question, la grande majorité d'entre eux voteraient en faveur de cette résolution.

Ce qui est malheureux, c'est que la Chambre ne représente plus vraiment la volonté de la majorité des Canadiens. Il est vrai que, lors des élections de 1988, les Canadiens ont élu une majorité de députés d'un parti politique en particulier. Cependant, ces députés ne représentent plus vraiment la volonté des gens qui les ont envoyés ici.

Le meilleur exemple de cela, monsieur le Président, c'est la taxe sur les produits et services. Dans l'ensemble, 85 p. 100 de la population—et je n'ai aucune raison de croire que les proportions sont différentes dans les circonscriptions conservatrices—ont exprimé clairement leur opposition à cette taxe. Pourtant, ces députés sont ici et laissent le gouvernement aller à l'encontre de la volonté des Canadiens.

Si les Canadiens pouvaient se prononcer aujourd'hui sur une résolution qui dit «Nous condamnons le gouvernement pour son refus de prendre des mesures pour réduire les niveaux intolérables de chômage», ils l'appuieraient presque à l'unanimité.

Soyons justes, il y aurait des exceptions. Ce ne serait pas un vote unanime. Il y a des gens qui s'opposeraient à cette résolution. Et qui sont ces gens? Ce sont les gens qui ont des emplois. Ce sont les gens qui ont fait paraître ces grandes annonces sur le libre-échange lors de la dernière campagne électorale fédérale. Ce sont les gens qui bénéficient d'importants allégements fiscaux de la part du gouvernement. Tout le monde connaît les statistiques à ce propos.

Les gens qui gagnent 100 000 $ ou plus par année dans ce pays paient maintenant 1 600 $ de moins en impôts fédéraux que lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir—1 600 $ de moins chaque année que lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir en 1984. Par contre, les gens qui gagnent 30 000 $ ou moins par année paient maintenant 1 200 $ de plus en impôts fédéraux qu'en 1984.

Quel est le message? C'est que le gouvernement s'occupe bien de ses amis riches. S'ils avaient à se prononcer sur cette résolution, ces amis riches ne trouveraient rien à redire sur ce que ce gouvernement a fait, car il s'est très bien occupé d'eux sur le plan des impôts et de toutes les autres façons possibles.

J'ai trouvé particulièrement intéressant ce que le député de la circonscription d'Ontario avait à dire. Je crois que ses remarques étaient peut-être ce que nous avons entendu de plus instructif venant de ce côté-là de la Chambre, car il a dévoilé certains aspects du budget. Il aura peut-être des problèmes avec ses collègues à cause de cela, mais c'est une tout autre histoire.

On peut au moins le féliciter pour sa franchise. J'ai trouvé ce qu'il a dit très intéressant en ce qui concerne le contenu du prochain budget. Cela contredit quelque peu ce qu'il disait plus tôt au sujet de la nécessité de limiter davantage les dépenses et du déficit qui continuait d'être le gros problème. Il a consacré beaucoup de temps à la question, mais, lorsqu'il s'est laissé un peu aller, il a dit que son gouvernement prévoyait faire des dépenses lorsque le moment serait favorable sur le plan politique. J'ai hâte qu'il nous en dise plus long là-dessus.

C'est aujourd'hui la Saint-Valentin, le 14 février. C'est une journée où nous laissons nos pensées dériver vers des sujets plus tendres, mais, ironie suprême, c'est aussi une journée où le Canada en voit de toutes les couleurs.

Vous avez sûrement appris que MacMillan Bloedel avait annoncé la mise à pied de centaines de travailleurs forestiers dans la région d'Alberni, dans l'île de Vancouver. Vous avez aussi entendu parler de la fermeture du bureau des commandes par catalogue de Sears à Halifax.

Je voudrais attirer l'attention surtout sur deux problèmes déjà évoqués aujourd'hui, d'abord celui d'Hibernia, qui aura des conséquences énormes sur l'emploi, et ensuite celui de l'avis qui a été remis à 1 000 travailleurs, dont 850 en usine et 155 à bord des bateaux, à l'usine de la Fisheries Products International à Catalina, à Terre-Neuve.

Les quatre cas que je viens d'énumérer, Port Alberni, en Colombie-Britannique, Halifax, en Nouvelle-Écosse, Catalina, à Terre-Neuve, et bien sûr Hibernia, à Bull Arm et dans d'autres localités terre-neuviennes, montrent sous un jour on ne peut plus cru les difficultés

qu'éprouvent les Canadiens. Ils ne peuvent même pas compter garder leur emploi d'un jour à l'autre.

Certaines des difficultés d'aujourd'hui, notamment dans le cas d'Hibernia, découlent de décisions d'ordre commercial—c'est en tout cas la cause immédiate—mais beaucoup d'autres sont directement attribuables à la politique du gouvernement.

Pourquoi le secteur forestier est-il en difficulté en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve ou ailleurs? À cause du taux de change. Vous avez entendu le député d'Ontario se contredire tout à l'heure. Il se dit ravi de voir le dollar canadien fléchir, mais il prétend appuyer tout ce que le gouvernement fait.

Il faudrait qu'il se branche. Le gouvernement a maintenu la valeur du dollar artificiellement élevée, ce qui nous a coûté des milliers d'emplois dans les secteurs des forêts, des mines, des pêches, dans toutes les industries qui exportent leurs produits. Chose certaine, c'est le cas pour les trois industries dont je viens de parler, trois industries dont Terre-Neuve dépend énormément: les forêts, les mines et les pêches.

Prenons un deuxième exemple, celui du millier d'emplois qui vont disparaître à Catalina, à Terre-Neuve. Pourquoi la FPI, l'entreprise en cause, estime-t-elle nécessaire de donner des avis de licenciement? La réponse est claire et elle se trouve dans le communiqué de presse, je crois. C'est à cause de la réduction des contingents. Et pourquoi ces réductions? À cause de la surpêche massive pratiquée par les étrangers que le gouvernement a pour ainsi dire invités en 1985 et qu'il laisse faire d'année en année depuis lors.

Pas plus tard qu'aujourd'hui, pendant la période des questions, je demandais au vice-premier ministre si le temps n'était pas venu pour ce gouvernement d'aviser les pays contrevenants qu'assez, c'est assez, et que nous avons l'intention de faire respecter notre juridiction, nos lois sur les questions marines et maritimes, sur tout le territoire des Grands Bancs de Terre-Neuve.

• (1430)

La motion est une réaction à l'échec de ce gouvernement, à son refus de faire quelque chose.

Inévitablement, quand différents partis sont réunis en assemblée, comme c'est le cas ici, on est aux prises avec différents points de vue sur la politique monétaire ou toute autre politique qui peut avoir un effet sur l'emploi dans notre pays. Mais l'idée sur laquelle il ne devrait y avoir aucune divergence, quelles que soient les idéologies de chacun, c'est la nécessité d'agir en fonction du bon sens.

Pourrait-on faire quelque chose de plus sensé que de mettre fin à cette surexploitation flagrante des ressources halieutiques? Y a-t-il quelque chose de plus sensé que d'abaisser légèrement le dollar pour que nos produits d'exportation soient plus compétitifs?

Oui, nous dénonçons l'échec de ce gouvernement. Il a échoué de façon tellement lamentable. Avec une pareille attitude d'entêtement et d'arrogance, on se demande même s'il est intéressé. N'y a-t-il personne parmi les députés d'en face qui se préoccupe de la misère infligée, des vies détruites, des études universitaires qui ne seront pas terminées, des familles séparées, de la hausse de la criminalité?

Tous ces phénomènes sont la conséquence directe de cette période très difficile sur le plan économique, qui est largement attribuable aux actes de ce gouvernement.

Oui, nous dénonçons tout cela, et c'est pourquoi je suis tellement heureux d'appuyer cette motion.

[*Français*]

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Monsieur le Président, je voudrais demander à mon collègue s'il prétend que le gouvernement devrait mettre en place des mesures qui auraient pour effet d'augmenter, d'une façon significative, les taux d'intérêt? C'est ma première question.

Deuxièmement, prétend-il que la politique du gouvernement devrait viser à déstabiliser la valeur de la monnaie canadienne et à provoquer également de l'inflation? Favoriserait-il une politique de retour à l'inflation, une politique de hauts taux d'intérêt?

Si c'est le cas, comment qualifierait-il les prévisions économiques, comme celles, par exemple, de la Banque Toronto-Dominion? Cette dernière, dans son dernier bulletin d'hiver 1992, prévoit des augmentations, par rapport à 1991 où il y a eu des diminutions de 28 p. 100 dans le domaine des investissements au Canada. La Banque Toronto-Dominion prévoit, pour les années 1992-1993, des augmentations, au niveau des investissements, de 20,7 p. 100 et de 29,6 p.100.

Je prétends que cela est conséquent à une politique de contrôle de l'inflation et c'est conséquent également à une politique de bas taux d'intérêt. Alors, comment voit-il que ces bas taux pourraient persister et que le contrôle de l'inflation pourrait persister en mettant de l'avant, comme son chef, la répétition des erreurs du Parti libéral en 1981, c'est-à-dire les grands travaux

publics, l'utilisation des sommes qui sont à l'intérieur des plans enregistrés d'épargne-retraite?

Son confrère a dit que c'était de l'argent qui était transféré. Son confrère a très mal compris, monsieur le Président. L'argent qui est dans un fonds de retraite, actuellement, si le bénéficiaire qui le possède le retire, le fonds de retraite dans lequel il a déjà investi, qu'il a rendu disponible ailleurs, il devra en trouver. Alors, si les Libéraux prétendent qu'il faut l'imprimer, eh bien, cela créera de l'inflation et on connaîtra à nouveau les situations difficiles des années 1981.

Alors, comment concilie-t-il tout cela et quelle est son opinion sur les taux d'intérêt et sur la valeur du dollar canadien?

**M. Simmons:** Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier mon ami, le député de Lévis, pour ses questions. J'espère qu'il me sera possible de parler français dans le futur pour pouvoir répondre correctement à ses questions. Mais pour l'instant, je choisis de parler en anglais pour lui répondre.

[*Traduction*]

Je voudrais bien répondre à mon collègue plus longuement en français, mais je crois que le fond de ma réponse l'intéresse plus que sa forme. Je m'en tiens donc à la langue que je massacre moins que le français.

Le député pose des questions intéressantes. Il parle de l'inflation et je reconnais qu'il a fallu s'en occuper. D'après moi, le gouvernement est parvenu à bien la contrôler. Non, aucun député de ce côté-ci ne voudrait compromettre la situation.

Nous devons nous rappeler que l'inflation est maîtrisée. Or, ce n'est pas le seul objectif. Tout gouvernement doit avoir des objectifs équilibrés et variés. L'inflation représente un objectif à l'égard duquel il a assez bien réussi. Mais, il ne peut s'arrêter là. Il doit aller de l'avant et s'attaquer à la misère qui se manifeste.

Le député de Lévis dit que nous voulons déstabiliser le dollar. Au contraire, le dollar est très stable. En fait, si quelqu'un y a touché un peu, c'est pour le maintenir au contraire artificiellement élevé. Nous croyons que si le gouvernement n'avait rien fait, le dollar se serait stabilisé, il serait un peu moins élevé et encore plus stable. Il y a un peu touché, dans le sens contraire, pour le maintenir artificiellement élevé.

Le député est prêt à citer des économistes de Toronto—j'ignore pourquoi une personne qui vient d'une province raisonnable comme le Québec ou Terre-Neuve voudrait citer quelqu'un de Toronto, mais je serai conciliant s'il l'est envers moi—en disant qu'un économiste renommé a déclaré l'autre jour que l'appréciation du dollar canadien depuis quatre ans «nuit à l'économie».

Non, nous ne voulons pas déstabiliser le dollar. Nous voulons stabiliser davantage le dollar et c'est en l'abaissant que nous y parviendrons.

**Le président suppléant (M. Atkinson):** La période réservée aux observations et aux questions est maintenant terminée.

**M. Nunziata:** Le député d'Algoma voudrait poser une question, rapidement, au député de Terre-Neuve. La Chambre pourrait-elle lui en donner l'autorisation?

**Le président suppléant (M. Atkinson):** Je rappelle au député de York-Sud—Weston que l'on a convenu de permettre à deux députés libéraux de prendre la parole et de tenir ensuite un débat de 10 minutes et une période de questions et de réponses de cinq minutes. La période de questions et de réponses sur ce sujet est terminée.

[*Français*]

**M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, la présente motion et le présent débat me permettent, en tant qu'ex-industriel, de penser à haute voix, de partager mes réflexions et même d'exprimer le fond de ma pensée.

En tant que législateurs, il est important que nous prenions le temps de nous rencontrer et d'échanger nos idées, pour aller au coeur des grands défis nationaux et non pas seulement pour les effleurer, pour éviter de centrer toute notre attention sur les symptômes et pour tenter de comprendre les causes, pour considérer sans détour quelques-unes des forces fondamentales qui déterminent désormais nos agendas nationaux et internationaux, ces forces qui interpellent chacun de nous dans nos secteurs respectifs, ces forces, monsieur le Président, qui nous sont nécessaires pour être efficaces et pour survivre tout simplement.

Notre nation serait combien plus forte si cette occasion de changer se présentait régulièrement, partout à travers le pays, à tous les échelons de la société. Mais pourtant, il semble qu'on trouve moins souvent d'opportunités pour un dialogue de fond. Le véritable paradoxe, c'est que les vicissitudes de notre époque exigent encore plus de dis-

cussions et de débats. Aussi, elle suscite un plus grand besoin d'atteindre un vaste consensus public et de s'en servir pour réaliser nos objectifs.

Vous êtes tous déjà plus que familiers avec les questions économiques, constitutionnelles, environementales, internationales et sociales qui mobilisent aujourd'hui la tension générale. Mais je veux partager avec vous, madame la Présidente, et les députés de cette Chambre, mes propres impressions sur une ou deux questions vraiment fondamentales, des questions qui n'ont presque pas reçu d'attention dans nos vies quotidiennes et dans les médias, et pourtant des questions qui donnent le ton à toutes les autres.

• (1440)

Deux forces en étroite corrélation déferlent sur la planète. On connaît déjà les dénominations: émergence d'une économie globale et avènement de l'ère de l'information.

Quelles que soient les étiquettes qu'on utilise, le fait est que l'ère dans laquelle nous entrons est profondément différente de celle qu'ont connue les deux générations qui nous ont précédés. Madame la Présidente, l'ère industrielle est bel et bien révolue. L'ère de la connaissance est arrivée. Les frontières nationales se fondent en systèmes globaux, dominés par les corporations globales et par trois vastes alliances commerciales. Un nouvel ordre mondial est en route. L'économie de marché est en train de gagner toute la planète.

Ceux qui refusent de l'admettre et qui restent accrochés aux anciennes manières sont écartés de la course. Dans le processus politique, dans l'immense bureaucratie que constitue le gouvernement, les pressions pour les changements sont énormes, mais les changements, eux, sont lents à venir.

L'accès immédiat à l'information et l'éducation universelle ont dramatiquement augmenté le pouvoir des individus. Maintenant, les individus veulent avoir voix au chapitre dans la prise des décisions. Madame la Présidente, c'est une demande qui à elle seule force le changement.

Le plus grand engagement des individus est un enrichissement formidable pour notre société et notre démocratie, mais le processus politique, qui inclut à la fois le gouvernement et les institutions privées, doit être repensé en profondeur pour tenir compte de la nouvelle autonomie des individus et des nouveaux groupes d'intervenants plus puissants que jamais, non seulement pour qu'ils s'engagent dans la prise des décisions, madame la Présidente, mais aussi parce que, aujourd'hui, et il est temps de le reconnaître, ce sont les comportements individuels, traduits en action quotidienne qui déterminent de plus en plus le profil de la nation, non pas les décrets du gouvernement.

Ce sont les individus qui s'expriment sur tous les marchés du pays, ce sont eux qui apportent les résultats. Nous devons donc jeter un nouveau regard sur la situation si nous voulons que le processus politique fonctionne bien. Ce faisant, nous devons aussi réformer les institutions et penser de nouveaux mécanismes. Nous devons gérer d'une manière plus efficace, privatiser et traiter avec ceux et celles qui ne peuvent faire face aux changements.

En tant que gouvernement, nous devrons nous préoccuper davantage du développement d'une concertation ou d'un consensus à grande échelle. Et nous devons susciter les attitudes et les comportements qui vont dans ce sens. Une nouvelle réalité fondamentale apparaît avec l'ère de l'information et de l'économie globale, qui a une incidence directe sur notre société. Cette perception de la nouvelle réalité a été l'un des points stratégiques de l'agenda gouvernemental depuis 1984, madame la Présidente, un agenda suivi avec constance, bien que certaines erreurs se soient glissées en cours de route, ce dont je conviens; un agenda que nous avons suivi en dépit des contraintes massives de toutes sortes, dont la moindre n'était certes pas l'héritage idéologique du libéralisme qui a continué de nous hanter; un héritage qui a continué d'induire en erreur trop de Canadiens.

Après des décennies passées à observer un gouvernement titanesque qui dépensait massivement, un gouvernement guidé par une vision de la société et de la fonction publique qui appartient à une époque révolue, la stratégie du gouvernement fédéral pour un renouveau économique montre pour sa part un contraste frappant. Elle reflète clairement la vision cohérente d'une économie nationale qui n'a pas à souffrir de l'intervention gouvernementale et ou l'initiative individuelle et l'entrepreneurship prennent toute leur importance.

Madame la Présidente, en réduisant la dette publique, en sabrant dans les dépenses et les programmes inefficaces, en réformant le système fiscal et en étendant les opportunités commerciales, et en consolidant les marchés internationaux, l'initiative sur la prospérité, que le ministre du Commerce extérieur et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont lancée en octobre dernier est une autre étape majeure dans cette série d'initiatives cohérentes.

Le Canada, comme vous le savez, subit une sérieuse menace compétitive. Nous traînons de la patte derrière nos principaux concurrents internationaux, surtout au niveau de la productivité et de l'acquisition de connaissances. Nous proposons ici une tentative sérieuse pour informer les Canadiens et Canadiennes d'un ensemble complexe de questions. Nous avons créé des mécanismes

de consultation pour pousser plus loin les débats publics et encourager le consensus.

Premièrement, c'est innovateur et cela comporte certains risques. Deuxièmement, nous y avons fait participer le secteur privé. Troisièmement, une base solide a été établie pour développer un plan d'action national pour la présente année. Un plan qui ne va pas seulement comprendre tous les gouvernements, mais aussi tous les intervenants de la société canadienne, et j'inclus ici, madame la Présidente, tous les députés de cette Chambre. Cette initiative est le modèle parfait d'un gouvernement qui comprend les nouvelles réalités de notre époque.

C'est un processus qui est voué au succès si vous, de concert avec les autres leaders de la société canadienne, reconnaissez que vous devez participer, et si vous encouragez tous les autres partenaires de notre société à s'engager eux-mêmes à leur pleine mesure, et si tout le monde ensemble, nous déterminons le processus. Et le résultat, madame la Présidente? Parce qu'à notre époque, les gouvernements ne peuvent plus agir seuls, vos actions et votre engagement vont appeler le succès ou l'échec, dans notre capacité en tant que nation à répondre à cet important défi de la compétition.

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Madame la Présidente, j'ai écouté le discours de mon collègue voisin, qui nous a parlé d'un nouveau contexte mondial dans lequel on vivait, et il faut dire, au crédit de ceux qui nous ont précédés, que les années 1980 sont très différentes des années 1960 et 1970, et c'est pour cette raison d'ailleurs que l'on doit apporter des correctifs différents à l'économie, qu'on doit s'affranchir de la répétition des erreurs des années 1960-1970. Alors, je pense que le député a très bien décrit que nous devons nous adapter au nouveau contexte mondial.

Le député a également parlé de privatisation que notre gouvernement a mis en place. Je voudrais lui parler de cette politique de privatisation, par exemple, dans les dossiers de la de Havilland et Canadair, deux compagnies qui étaient des compagnies publiques qui avaient englouti près de 3 milliards de dollars. Puisqu'il s'agit d'une compagnie du comté de mon collègue qui a acheté le contrôle de Canadair et de la de Havilland, je voudrais qu'il nous manifeste de façon concrète ce qu'il a pu voir dans son propre comté au niveau des réalisations de cette entreprise privée qui a acquis des entreprises publiques antérieurement déficitaires. Ce serait important que la population sache ce que de bons entrepreneurs privés peuvent faire versus les entrepreneurs bureaucratiques.

**M. Plourde:** Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue de Lévis qui fait ressortir l'importance de la firme Bombardier, au Québec. Moi qui suis représentant du comté de Kamouraska—Rivière-du-Loup, j'ai l'honneur d'avoir cette compagnie qui oeuvre à La Pocatière. Je me souviens, lorsque je suis arrivé dans cette Chambre, en 1984, et lorsque notre premier ministre a parlé de privatiser certaines entreprises de la société d'État ou de la Couronne, les premières qui avaient été mises en jeu étaient Canadair, à Montréal, et la de Havilland. Si vous vous rappelez bien, madame la Présidente, nous avions eu dans cette Chambre un débat très animé de la part de l'opposition qui ne voulait en aucune manière que le gouvernement mette à la disposition de l'entreprise privée la compagnie Canadair et de Havilland.

• (1450)

Mais nous, on savait très bien que lorsqu'une entreprise québécoise et canadienne de l'importance de Bombardier voulait acquérir Canadair, c'est qu'ils avaient déjà fait leurs preuves et on savait très bien qu'ils pouvaient en faire une société privée à profit, au lieu d'avoir les déficits que nous connaissions avec Canadair et de Havilland. Dans une année, le gouvernement fédéral a été obligé d'éponger un déficit de 1 milliard.

On est rendus en 1992, et qui a sauvé de Havilland à Toronto, en Ontario? Je dois reconnaître qu'on y subit actuellement des mises à pied importantes. C'est Bombardier, une compagnie québécoise et canadienne. Qui a sauvé UTDC, à Toronto, qui appartenait au gouvernement de l'Ontario et qui a été racheté plus tard par Lavalin? C'est Bombardier, une firme canadienne et québécoise. Et qui a sauvé Canadair de Montréal? Encore Bombardier, une firme canadienne et québécoise.

Aujourd'hui, on peut se rendre compte d'une chose, c'est que ces trois entreprises-là, qui ont été privatisées, font des profits aujourd'hui et créent des emplois.

Alors, je remercie le député de Lévis d'avoir porté cela à mon attention et je suis très fier de la compagnie Bombardier et de l'apport économique qu'elle apporte au Canada.

[*Traduction*]

**M. Maurice Foster (Algoma):** Madame la Présidente, pendant l'intervention du député de Kamouraska—Rivière-du-Loup, deux questions me sont venues à l'esprit. Le député vient d'une région riche en ressources naturelles. Je viens moi-même d'une région riche en ressources naturelles, le nord de l'Ontario, où il y a eu de nombreuses mises à pied. En effet, 2 500 des 4 000 travailleurs des mines d'uranium d'Elliott Lake ont perdu leur emploi au cours des deux dernières années ou presque, et 1 000 autres travailleurs se retrouveront en chômage cette année, avec la fermeture de la Denison Mines Ltd.

L'un des problèmes auxquels nous sommes confrontés au chapitre de la formation, et j'en ai glissé un mot au ministre, c'est celui de l'allocation de formation prévue par la loi C-22. Il est question, dans cette loi, d'un maximum de trois années de formation. Malheureusement, le système est très compartimenté et très strict.

Nous avons besoin de plus de souplesse pour permettre à toute personne qui entreprend des études, que ce soit pour terminer ou commencer le secondaire ou pour suivre un cours d'alphabétisation, de pouvoir commencer à son niveau et faire ensuite les quatre années de formation professionnelle et technique. C'est une idée que je viens d'avoir à l'instant et qui mérite, je crois, d'être examinée de toute urgence.

Je crois aussi, et c'est là la deuxième idée qui m'est venue à l'esprit, que le gouvernement doit immédiatement prendre des mesures pour relancer l'économie. Le chef de mon parti a proposé que nous nous dotions d'un programme d'infrastructure auquel le gouvernement, d'une part, et les provinces et les municipalités, d'autre part, consacreraient de chaque côté un milliard de dollars. Ainsi nous pourrions commencer à nous sortir de la récession. Je pense donc que c'est important.

L'autre point qui a besoin d'être examiné, c'est la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. M. Bob Rae a fait un discours télévisé il y a quelques semaines pour dire dans quelle situation désastreuse se trouvait l'économie de l'Ontario, mais il n'a guère proposé de remèdes. La seule chose qu'il a dite, c'est que son gouvernement serait prêt à cofinancer pour la moitié toutes les initiatives du gouvernement fédéral.

J'ai dit au premier ministre provincial que le gouvernement fédéral avait offert de fournir 30 millions pour construire un collège communautaire francophone à Elliot Lake, et je lui ai demandé d'autoriser une dépense équivalente de la province pour que le projet puisse démarrer.

Vous ne croirez pas cela, mais le premier ministre semble être en train de mettre sur pied un conseil d'administration pour que les décisions soient prises sans intervention politique, alors qu'il est premier ministre et que son Cabinet est responsable de l'enseignement. C'est lui qui devrait prendre la décision d'établir ce collège communautaire pour les francophones à Elliot Lake. C'est un projet qui a l'appui de la grande majorité dans le nord de l'Ontario. Le gouvernement fédéral offre son aide, même Hydro Ontario, par l'intermédiaire d'un fonds spécial de diversification économique, a offert 10 millions.

Tout ce qu'il faut, c'est que la province prenne ses responsabilités, qu'elle n'essaie pas de remettre le choix de l'endroit à un conseil d'administration, mais qu'elle agisse et autorise ce projet qui créerait quelque 500 emplois directement, 500 autres indirectement et amènerait plusieurs milliers d'étudiants dans cette ville qui a désespérément besoin d'emplois et d'une diversification économique, suite aux licenciements massifs qu'elle a connus ces deux ou trois dernières années.

Je suis sûr que ces trois ou quatre points sont dans la même veine que ce que disait mon collègue d'en face, car il est essentiel, alors que nous essayons de nous sortir de la récession, de trouver les outils pour remédier à l'énorme ralentissement économique que nous connaissons, aux pertes d'emplois, et au chômage que connaissent tant de milliers de Canadiens.

[*Français*]

**M. Plourde:** Madame la Présidente, tout d'abord je voudrais remercier le député d'Algoma. Il a fait un commentaire et cela m'amène au débat des premiers ministres qu'il y a eu lundi dernier, lorsqu'il a parlé du premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, que je voudrais féliciter publiquement dans cette Chambre. Il a dit, lors de son intervention, qu'il fallait laisser la politique de côté, qu'il ne fallait pas regarder si on était Conservateur, Libéral, NPD ou autre, qu'il fallait travailler ensemble pour développer l'économie du Canada.

Moi, comme député de Kamouraska—Rivière-du-Loup depuis huit ans, c'est ce que je dis dans ma région et dans mon comté. Ce n'est pas avec de la politique que l'on va faire de l'économique. La journée que les députés de l'opposition et les députés de l'opposition des autres gouvernements des provinces auront compris que ce n'est pas en faisant cette politique qu'on va faire de l'économique, je vous garantis, madame la Présidente, qu'on va créer des emplois. Et lorsqu'on parle de programmes, un programme d'un gouvernement c'est comme un produit d'une industrie, ça prend un acheteur. J'ai été 28 ans dans l'entreprise privée et je sais ce que sont des programmes.

Tout à l'heure, je donnais l'exemple de Bombardier, de La Pocatière. J'ai fait une conférence de presse au mois de novembre 1991 pour annoncer une subvention à Bombardier, de La Pocatière, et il n'y avait que la presse régionale. Nous avons annoncé 800 nouveaux emplois à La Pocatière pour les neuf prochains mois de l'année. On n'a pas vu cela dans la presse nationale, on n'a pas vu cela sur le réseau national de télévision de Radio-Canada, parce que c'était une bonne nouvelle. On se plaît uniquement à annoncer des mauvaises nouvelles. Lorsque nous comprendrons aussi qu'il faut parler de ce qui se passe du

côté positif, nous serons que mieux soulagés au gouvernement canadien, en créant des nouveaux emplois.

[*Traduction*]

**M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni):** Madame la Présidente, je voudrais remercier le député du Parti libéral qui a présenté cette motion, qui demande essentiellement à la Chambre de condamner le gouvernement pour son refus de prendre des mesures visant à mettre fin au chômage et à créer des emplois supplémentaires au Canada.

Je lisais récemment un article du *Citizen* d'Ottawa dans lequel Judith Maxwell, économiste bien connue, tentait de déterminer les causes de la mauvaise performance économique du Canada. Elle a dit que ce n'était ni les programmes sociaux ni les salaires, mais un taux d'inflation plus élevé et un investissement insuffisant dans la nouvelle technologie qui constituaient les principales causes des coûts de production plus élevés au Canada.

Il semble que le gouvernement ait dirigé son attaque contre deux aspects, soit les programmes sociaux et les salaires, ce qui indique qu'il ne comprend réellement pas la cause du problème. C'est une des raisons pour lesquelles il y a tellement de pertes d'emplois au Canada et que le gouvernement refuse de prendre des mesures efficaces pour accroître l'emploi dans notre pays.

Dans le même article, M^me^ Maxwell a également dénoncé ce qu'elle appelle «les très faibles efforts de formation que déploient les entreprises canadiennes comparativement à celles des États-Unis, du Japon et de l'Allemagne». Je crois que cette critique peut s'adresser non seulement aux entreprises, mais également aux gouvernements du Canada, notamment au gouvernement fédéral, car la formation constitue la clé d'une économie viable à l'avenir et d'une participation efficace à cette économie, par ceux qui ont besoin de cette formation.

Comme vous le savez peut-être, madame la Présidente, un des participants précédents à ce débat a mentionné la fermeture à Port Alberni, ces derniers jours, de deux ou trois entreprises forestières qui comptent quelque 340 employés et 60 entrepreneurs. Ainsi, plus de 400 personnes ont perdu leur emploi dans ces deux opérations d'exploitation forestière de ma circonscription. Je peux vous dire, puisque je viens d'une collectivité de 19 000 habitants qui dépend en grande partie de l'industrie forestière, que compte tenu des mises à pied et des fermetures permanentes qui se sont produites au cours des derniers mois et des récentes années, cette collectivité connaît des difficultés économiques énormes.

• (1500)

Je ne dirai pas que Port Alberni est en voie de disparition car c'est une collectivité qui ne se laisse pas abattre. Ses habitants ont toujours su serrer les coudes et résister. Elle a longtemps été florissante. À plusieurs reprises, on y trouvait le niveau de revenu moyen le plus élevé du pays, selon les statistiques sur l'impôt, et elle pourra atteindre ce sommet de nouveau.

En ce moment, la situation est assez catastrophique à Port Alberni. De 1982 à 1984, 2 500 personnes ont perdu leur emploi dans l'industrie forestière, à un moment où la quantité de terrains forestiers exploitables ne diminuait pas à cause de facteurs environnementaux ou parce que les compagnies se retiraient. C'est simplement l'augmentation du rythme de production, la mécanisation, les fluctuations du marché et d'autres facteurs de cette nature qui ont définitivement mis à pied 2 500 personnes dans l'industrie forestière.

Tout récemment, au même endroit, une usine de contreplaqués a dû fermer ses portes et créer environ 300 chômeurs de plus. On a aussi fermé une scierie, faisant ainsi disparaître de 150 à 200 emplois. Certaines activités de l'usine de pâtes et papiers de Port Albani ont été interrompues et environ 500 emplois seront supprimés dans cette usine, probablement en permanence. Par conséquent, on peut dire que cette collectivité traverse une période difficile.

Alors que la collectivité est ainsi éprouvée par toutes ces pertes d'emplois, MacMillan Bloedel, le plus grand employeur, rapporte des pertes massives pour l'année écoulée. L'entreprise a cependant versé des dividendes de 15 p. 100 à ses actionnaires la semaine dernière. Ces actionnaires touchent des dividendes qu'ils ne méritent pas puisque l'entreprise perd de l'argent. Par conséquent, l'argent de ces dividendes est tiré du capital, déjà décroissant de l'entreprise, ce qui est injuste pour la collectivité de Port Alberni. Il est injuste que les travailleurs de cette ville perdent leur emploi pour payer des dividendes à des actionnaires qui, à mon sens, n'ont accompli absolument aucun travail dans le secteur forestier.

De plus, MacMillan Bloedel a investi aux États-Unis. L'entreprise a récemment investi dans une usine de panneaux de particules orientées de 300 millions de dollars à

Deerfield, au Wisconsin. Cet investissement a été facilité par l'existence de l'Accord de libre-échange.

Récemment, des chercheurs canadiens ont mis au point au Canada le procédé appelé parallam qui permet de fabriquer des poutres en bois laminé qui ont presque la résistance de l'acier et qui peuvent remplacer les poutres d'acier. Avec des partenaires américains, cette entreprise fait fabriquer ces poutres aux États-Unis. Il s'agit encore là d'un investissement de 300 millions de dollars. Depuis que l'Accord de libre-échange lui donne pleine liberté, je soupçonne cette entreprise d'avoir jusqu'à maintenant investi environ un milliard de dollars aux États-Unis pendant qu'elle fermait ses installations en Colombie-Britannique, enlevant leur travail à des travailleurs qui lui ont consacré leur vie, leur savoir-faire et leurs talents ici, au Canada.

Il est déplorable que nous n'ayons pas dans ce pays des entreprises nationalistes et patriotiques qui aient le sens du devoir et de leurs responsabilités vis-à-vis de leur pays et de leurs ouvriers.

En ce qui concerne les propos de Judith Maxwell sur les investissements en matière de formation professionnelle, je suis troublé par les résultats de l'étude entreprise récemment par le Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique et par la section canadienne de l'International Woodworkers of America, principal syndicat des ouvriers du bois dans cette région; cette étude porte sur 227 ouvriers travaillant dans des scieries en Colombie-Britannique. Elle a donné les résultats suivants.

Cinquante-six pour cent des ouvriers avaient du mal à comprendre les manuels de formation que des élèves de quatrième année auraient pu comprendre. Je dis bien de quatrième année. Seulement 26 p. 100 des ouvriers de ces scieries comprenaient les documents techniques expliquant le fonctionnement de leurs machines et les précautions de sécurité. Seulement 26 p. 100 comprenaient les documents techniques que des élèves de 12e année auraient pu comprendre.

Quand ces personnes, qui n'ont que l'équivalent d'une 4e année, perdent leur emploi, elles sont incapables de retrouver du travail. Elles n'ont tout simplement pas les compétences, la formation et le savoir-faire nécessaires pour trouver du travail. La plupart d'entre elles, ayant appris le fonctionnement de leurs machines en s'en servant, les comprenaient très bien. Elles comprenaient les problèmes techniques et les problèmes de sécurité et savaient se servir de leurs machines.

En fait, ces ouvriers étaient parmi les plus qualifiés au monde pour le faire. Mais une fois que ces machines deviennent désuètes, ils le deviennent aussi. Pour reprendre les paroles de Judith Maxwell, c'est un pays où les entreprises dépensent très peu. En fait, nous figurons en dernière place pour ce qui est des sommes investies pour la formation des ouvriers en cours d'emploi. Nous finissons donc par faire perdre leurs compétences à ces ouvriers au point où ils ne sont plus employables.

Il y a quelques secondes, je lisais un article publié par l'Organisation nationale anti-pauvreté qui parle de ce qui attend ces ouvriers s'ils perdent leur emploi étant donné leur très faible niveau de scolarité.

Permettez-moi de citer un passage de cet article: «D'après l'Organisation nationale anti-pauvreté, les adultes peu instruits ont deux fois plus de chances que les autres Canadiens de se retrouver sans emploi et beaucoup plus de chances de faire appel à l'aide sociale. Même lorsqu'ils travaillent, ces adultes peu instruits ne gagnent que les deux-tiers du revenu moyen des autres Canadiens.»

L'analphabétisme est un terrible handicap pour les Canadiens qui se cherchent un emploi. Par l'intermédiaire du ministère du Secrétariat d'État, le gouvernement fédéral nous apprend qu'environ 38 p. 100 des Canadiens ont des difficultés à lire des documents courants tels que les journaux, les horaires d'autobus et des vols aériens, ou le hansard. Ce sont tous des documents qu'ils ont des difficultés à lire et à comprendre. Le gouvernement estime que l'analphabétisme coûte aux citoyens et à l'économie du Canada environ 10 milliards de dollars par année.

Si l'on compare ces 10 milliards de dollars au déficit qui nous préoccupe, on verra qu'il est possible d'attribuer environ le tiers de la dette nationale au problème de l'analphabétisme.

Nous considérons toujours le Canada comme un pays développé. C'est l'un des pays du monde les plus avancés sur le plan de l'éducation. Pourtant, sous ce gouvernement, le niveau d'instruction du Canada est en baisse tandis que le taux d'analphabétisme est en hausse. Il y a là un signal que nous devrions comprendre en tant que parlementaires et députés du gouvernement, c'est que nous ne sommes pas sur la bonne voie en ce qui a trait à la formation de notre main-d'oeuvre.

À cause de leur faible niveau d'instruction, les travailleurs des scieries n'auront pas la possibilité de trouver un emploi à l'avenir. Si cette situation constitue un problème pour ces travailleurs, elle en constitue certainement un pour le Canada. Nous devrions examiner beaucoup plus longtemps le problème de l'analphabétisme pour voir comment nous pouvons offrir les programmes d'instruction dont nos travailleurs ont besoin.

Il semble bizarre que les autres pays ne connaissent pas ce problème au moins dans la même mesure que le Canada. Je pense en particulier à la Suède. J'ai lu récemment la revue australienne *The Bulletin* où on parlait des systèmes d'enseignement dans les différents pays du monde.

Cet article fait allusion au système suédois, mais insiste sur l'éducation des adultes et aussi sur le fait que l'enseignement est synchronisé avec la stratégie du marché du travail de ce pays. Les Suédois quittent leur travail pour participer à un programme d'éducation. On donne l'exemple d'un travailleur d'usine qui a quitté son emploi à l'âge de 52 ans pour participer à un programme d'éducation pour adultes.

Au Canada, nous estimons qu'un travailleur de 52 ans qui perd son emploi ne peut plus être recyclé. Pourtant, voici l'exemple d'un Suédois qui a quitté son emploi à l'âge de 52 ans pour participer à un programme de recyclage. Le gouvernement suédois lui verse 12 600 $ pour les 28 semaines de recyclage et lui donne aussi 400 $ par semaine comme supplément de salaire pendant qu'il participe à ce programme.

• (1510)

On a estimé qu'en Suède 70 p. 100 des gens qui suivent ce genre de programmes de recyclage trouvent un emploi moins de six mois après la fin du programme. Nous n'avons rien de comparable ici au Canada, ni dans la province dont je suis originaire, ni qui soit offert par Emploi et Immigration Canada.

J'ai reçu par la poste ce document d'Emploi et Immigration Canada qui a coûté 1,5 million de dollars à expédier à tous les Canadiens et qui ne fait absolument rien pour relever le niveau d'instruction de la main-d'oeuvre canadienne. En fait, c'est presque un gaspillage des fonds publics. Mais, je crois que c'est la seule chose que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration peut réellement dire qu'il a accomplie ces derniers temps. Car il n'a rien fait pour les milliers de Canadiens qui ont perdu leur emploi et qui, chaque fois qu'ils s'adressent à l'assurance-chômage ou aux programmes de formation, se voient éconduits.

Il est intéressant de constater qu'en Suède, la plupart des fonds d'assurance-chômage vont à l'éducation et à la formation et seulement un très très petit pourcentage au soutien du revenu.

En fait, on disait dans l'article paru dans la revue australienne auquel j'ai fait allusion que le pays lésine sur les indemnités en espèces qu'il verse aux chômeurs, distribuant au compte-gouttes la partie du produit national brut, de 0,84 p. 100, réservée à cette fin, mais que, par contre, il paye les gens pour suivre des programmes de formation de façon à leur permettre d'avoir les connaissances et les compétences nécessaires pour trouver un emploi.

Comme je l'ai fait remarquer, six mois suffisent en général aux personnes qui ont suivi ces programmes de formation pour retrouver un emploi permanent.

Le gouvernement néglige bien d'autres choses qui pourraient aider les gens à trouver ou retrouver du travail. Je citerai un mémoire adressé par le professeur Harris Jane, de l'Université McMaster, au Comité spécial de la Chambre sur l'équité en matière d'emploi. Il y est question du coût de la discrimination et de la façon dont ce coût affecte l'industrie au Canada et aux Etats-Unis ainsi que la société dans son ensemble. Par exemple, le professeur Jane cite un rapport économique du président des États-Unis sur la discrimination contre les Noirs, les Portoricains, les Américains hispanophones, les Indiens et autres, selon lequel la discrimination coûte à l'économie américaine 20 milliards de dollars par an.

Il fait également allusion à un autre auteur, selon lequel par suite de la discrimination en milieu de travail, le revenu national de ce pays aurait chuté de 1,41 p. 100, soit 9 milliards de dollars par an.

C'est pourquoi nous sommes en train de revoir la loi sur l'équité en matière d'emploi. Nous connaissons le problème terriblement coûteux des gens victimes de discrimination fondée sur la couleur, fondée sur le fait qu'ils appartiennent à une minorité visible, que ce sont des autochtones, des femmes ou des handicapés, alors que bien souvent ils sont beaucoup plus compétents que ceux qu'on engage à leur place. Si on les intégrait sur le marché du travail, ils contribueraient davantage à la vie de la société, seraient beaucoup plus productifs et rendraient nos industries beaucoup plus concurrentielles.

M. Jane nous a dit à cette réunion que, lorsque le président Reagan a offert pour des raisons idéologiques de supprimer l'équité en matière d'emploi aux États-Unis, les compagnies qui avaient adopté des politiques d'équité, conscientes des avantages de ce principe pour elles et pour l'économie, ont insisté pour que le président Reagan maintienne le programme parce qu'il aidait les États-Unis à être concurrentiels et les aidait elles aussi à l'être.

Il y a de nombreuses choses que nous devrions examiner au Canada. Nous devrions examiner nos pratiques de gestion, nous devrions examiner la structure de nos industries, nous devrions examiner l'application de nos programmes sociaux, pour veiller à en maximiser les avantages. Ce n'est qu'en améliorant ces pratiques de gestion, en améliorant nos industries et en favorisant les investissements dans les ressources humaines et dans les machines et l'outillage que nous allons avoir l'économie la plus concurrentielle possible.

La chose à ne pas faire, c'est réduire constamment les programmes sociaux, contrairement à ce que le gouvernement semble vouloir. Comprimer l'assurance-maladie et les transferts aux provinces dans le domaine de l'éducation et celui des services sociaux ne fera que réduire la productivité de notre industrie et de notre main-d'oeuvre et réduire la compétitivité du Canada.

[*Français*]

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt le discours du député et j'ai pris connaissance, comme lui, de l'état difficile que vivent les industries forestières du pays et de sa province en particulier.

On sait que les industries forestières comptent parmi nos cinq exportateurs les plus importants au pays et qu'elles apportent une contribution importante aux 175 milliards de dollars que nous exportons. Je prétends que ces industries-là ont de la difficulté, ce temps-ci, à maintenir ou encore à augmenter leurs ventes, suite à leur prix de revient qui augmente sans cesse et suite aussi à certaines contraintes environnementales qui sont imposées par des législations dans notre principal pays client, soit les États-Unis.

Le député a aussi mentionné la désuétude des équipements qui avaient été installés dans ces différentes entreprises-là. Je voudrais lui poser quelques questions techniques. Il a parlé de programmes de recyclage de la main-d'oeuvre et de mise à jour des connaissances des employés. Je suis d'accord avec lui et je pense que les ministères de mon gouvernement ont déjà en place des palliatifs pour aider les employés de ces différentes entreprises.

Mais je lui demanderais, dans ses idées concernant la modernisation des pièces d'équipement, s'il croit que le maintien de bas taux d'intérêt est pertinent et si c'est une politique qui doit être maintenue par notre gouvernement? Je pense, lorsque les entreprises décident d'acheter, que la valeur de l'argent est un facteur important. C'est pourquoi, depuis les dernières années, les investissements avaient beaucoup diminué dans différentes entreprises manufacturières. Mais là, les taux d'intérêt étant bas, ceux qui prédisent l'avenir économique disent que dans les années 1992 et 1993, il y aura beaucoup de nouveaux investissements.

Alors, je voudrais qu'il qualifie la politique de bas taux d'intérêt étant donné le besoin qu'ont les entreprises de réinvestir et d'augmenter leurs capacités techniques.

Je lui demanderais aussi, étant donné que cela crée une pression sur les taux d'intérêt, ces entreprises qui achètent, comment concilierait-il qu'une pression soit en même temps créée par des grands travaux d'infrastructure qui sont favorisés, je dirais, par ses collègues du gouvernement de l'Ontario et possiblement par d'autres gouvernements provinciaux et également par ceux qui sont dans l'opposition aujourd'hui? Si on crée beaucoup trop de pression sur la demande, je pense que les taux d'intérêt vont monter et cela mettra en péril la modernisation des usines qui emploient du monde chez lui.

[*Traduction*]

**M. Skelly (Comox—Alberni):** Je remercie le député de sa question, madame la Présidente. Il parle un peu des taux d'intérêt, mais je tiens à lui rappeler que les taux d'intérêt au Canada ne représentent pas vraiment un facteur important pour des sociétés forestières multinationales comme MacMillan Bloedel, celle dont je parlais et qui exerce ses activités dans ma circonscription.

La MacMillan Bloedel révèle dans son rapport annuel qu'une forte proportion de ses emprunts viennent du Japon où les taux d'intérêt, surtout depuis quelques années, ont été beaucoup plus faibles qu'ici au Canada. Elle a également beaucoup emprunté aux États-Unis. Au Japon, elle empruntait à des taux de 2 à 3 p. 100. Aux États-Unis, les taux oscillaient entre 5 et 6 p. 100, contre 12 à 13 p. 100 à la même époque ici au Canada. On pouvait dire autrefois que lorsque les gouvernements empruntaient pour financer des programmes d'infrastructure et qu'ils le faisaient sur un marché intérieur ou un marché nord-américain limités, ils risquaient de faire

grimper le loyer de l'argent en monopolisant une forte proportion des capitaux disponibles sur les marchés. De nos jours, les marchés financiers s'étendent au monde entier. Vous dites que nous devons comprendre que le monde est devenu un village planétaire, mais vous vous devez de comprendre que les marchés financiers se sont, eux aussi, mondialisés. Une société comme la MacMillan Bloedel peut contracter des emprunts au Japon à 2 et 3 p. 100. Elle peut obtenir des prêts aux États-Unis à des taux de 5 et 6 p. 100, tandis que les taux s'élèvent à 7, 8 et 9 p. 100 au Canada. Ces sociétés ne reconnaissent plus les frontières internationales sur les marchés financiers.

• (1520)

La baisse des taux d'intérêt au Canada n'a pas vraiment aidé ces sociétés. Elles ont accès à de meilleurs taux d'intérêt sur d'autres marchés financiers.

Ces sociétés ne sont pas très intéressées à investir au Canada, puisqu'il leur est possible d'exporter les ressources naturelles non transformées dans le sud-est des États-Unis ou n'importe où chez nos voisins du Sud, où elles sont plus près des marchés, où les frais de main-d'oeuvre sont moins élevés à cause des lois antisyndicalistes et des lois protégeant le droit au travail dans certains de ces États. Cela incite les investisseurs à faire affaires aux États-Unis plutôt qu'au Canada.

Avec l'Accord de libre-échange que vous avez élaboré pour le Canada, les sociétés peuvent plus facilement investir à l'étranger. Par conséquent, les travailleurs canadiens perdent leur emploi. C'est l'un des principaux problèmes auxquels nous faisons face.

J'espère avoir répondu à la plupart des questions du député.

**M. Foster:** Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt le discours du député de Comox—Alberni parce que, comme vous le savez, c'est un député néo-démocrate, et l'Ontario est confrontée actuellement à certains problèmes créés par le gouvernement néo-démocrate de M. Bob Rae.

Nous étions certainement heureux de l'entendre dire qu'il était prêt à verser une contribution égale à celle du gouvernement fédéral pour des projets conjoints. Aussitôt que j'ai entendu son discours, j'ai immédiatement écrit à M. Rae pour lui dire que le gouvernement avait proposé de verser quelque 30 millions de dollars pour un nouveau collègue communautaire à Elliot Lake, en Ontario, localité où le chômage dépasse 50 p. 100 et atteint même peut-être 60 p. 100, soit le taux le plus élevé dans le nord de l'Ontario.

J'ai dit à M. Rae que ce serait vraiment extraordinaire s'il pouvait appuyer ce projet de son côté. En fait, ces arguments ont été présentés au chef du Nouveau Parti démocratique, au niveau fédéral, il y a deux ou trois semaines, lorsqu'elle était de passage à Elliot Lake. J'espère que le député est d'avis, comme elle, que le gouvernement de l'Ontario ne devrait plus faire traîner les choses, qu'il devrait décider d'aller de l'avant avec ce projet de construction d'un collège communautaire et fournir sa part du financement.

Non seulement il incombe au gouvernement provincial de fournir la moitié du financement avec le gouvernement fédéral, mais il lui incombe aussi de choisir l'emplacement. Il semble qu'il aurait décidé d'établir un conseil d'administration pour les collèges communautaires francophones pour l'ensemble de l'Ontario et de le laisser choisir l'emplacement.

À mon avis, c'est le gouvernement de l'Ontario lui-même qui devrait choisir l'emplacement de ce collège, et Elliot Lake est l'endroit tout indiqué. Le gouvernement fédéral est d'accord. Hydro-Ontario a versé quelque 10 millions de dollars à son groupe de travail. J'espère que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario ne fera pas traîner les choses et décidera d'aller de l'avant avec ce projet, qui créerait de nombreux emplois. Il amènerait aussi quelque 2 000 étudiants dans cette localité. Ce serait un projet merveilleux pour une localité qui a perdu plus de 50 p. 100 de ses emplois.

J'espère que le député transmettra ce message au premier ministre de l'Ontario.

**M. Skelly (Comox—Alberni):** Madame la Présidente, je ne voudrais certainement pas empêcher la réalisation d'un projet valable en Ontario, et le député non plus.

Le gouvernement de l'Ontario doit, comme tous les autres gouvernements, se conformer à ses lois et à ses procédures. Si le député veut modifier ces procédures, qu'il se fasse élire au niveau provincial. Je lui souhaite plus de succès que son parti n'en a eu la dernière fois. Si une proposition est faite pour améliorer la situation économique d'Elliott Lake, je communiquerai avec le gouvernement de l'Ontario et je mettrai la main à la pâte.

[*Français*]

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Madame la Présidente, j'ai pris connaissance de la motion déposée par mon collègue de Toronto à l'effet que cette Chambre condamne le gouvernement pour son refus de prendre des mesures pour réduire les niveaux intolérables de chômage. Au mois d'octobre, il y a eu un rapport rendu public, rapport fait par un professeur de Harvard, Michael Porter, qui l'avait publié à la demande du gouvernement et du *Business Council and National Issues*, rapport de 120 pages. Je l'ai lu. J'ai eu une copie en français. C'était très intéressant. Par la suite, j'ai reçu, de Montréal, de l'Association des manufacturiers du Canada, donc du président du Québec, un rapport de l'Association des manufacturiers.

J'ai trouvé énormément de choses dans les deux rapports qui étaient très semblables, malgré que celui de l'Association des manufacturiers avait été préparé il y a au moins un an avant celui du professeur Michael Porter des États-Unis. Je voudrais en toucher les grandes lignes.

Il est sûr que les problèmes immédiats qu'ont eus les manufacturiers au Canada, ce qui a créé beaucoup de chômage, c'est l'effet que le niveau du dollar canadien était trop élevé. Tout le monde sait cela, ça été répété.

Deuxièmement, il était question des taux d'intérêt qui étaient trop élevés, comparativement aux taux d'intérêt qui existent aux États-Unis. Des fois, la marge était de 5,5 p. 100 de plus au Canada qu'aux États-Unis. Vous pouvez imaginer comment il était difficile pour nos manufacturiers ou pour la petite et moyenne entreprise d'emprunter de l'argent à des taux aussi élevés. Donc, on a vu une chute dans le domaine manufacturier qui s'est traduite en pertes d'emplois. Mais il ne faut pas oublier que peut-être le plus gros facteur était le supposé traité de libre-échange. Ce traité de libre-échange qui a été signé avec les États-Unis a certainement eu un effet. Il ne m'est pas nécessaire d'aller en détail. On a vu, semaine après semaine, des nouvelles qui étaient loin d'être encourageantes en voyant la quantité de manufacturiers au Canada et au Québec qui n'ont pas pu concurrencer avec les compagnies américaines, et on sait pourquoi, l'orsqu'on regarde notre système au Canada.

Nous, le peuple canadien à travers les années, nous avons décidé qu'on se protégerait collectivement. On a décidé que des programmes comme l'assurance-maladie, l'hospitalisation, les pensions de la vieillesse. . . et je voudrais faire remarquer, parce que cela me surprend toujours lorsque je demande aux gens ceci: Savez-vous que la pension de vieillesse n'existe pas aux États-Unis comme elle existe au Canada? La plupart des gens à qui je dis cela ont l'air surpris.

Donc, nous ici au Canada, on a établi un genre de protection sociale pour l'ensemble de notre population qui est beaucoup avant-gardiste. On est vraiment un peuple privilégié et on fait l'envie du monde. Donc, le traité de libre-échange nous a coûté beaucoup d'emplois et on en a vu les résultats. À ma grande surprise, durant l'année 1988 jusqu'à la fin des élections, j'avais vu que l'Association des manufacturiers du Canada avait surtout insisté sur le fait que ça prenait absolument ce traité-là. C'était leur point de vue à la veille des élections de 1988 et pour quelque temps après. À ma grande surprise, au mois de décembre 1991, l'Association des manufacturiers du Canada décide de publier une étude. Qu'est-ce qu'ils disent dans leur rapport? Tout simplement que le traité de libre-échange était prématuré. Imaginez-vous! Après trois ans, ils se décident. J'ai parlé avec le président du Québec, et je lui ai dit: Je suis surpris de voir que vous étiez de grands promoteurs, mais que trois ans plus tard, vous vous rendez compte qu'il y a eu des problèmes.

• (1530)

Pendant trois ans, ils ont parlé d'un dollar surévalué et de taux d'intérêt trop élevés. Mais ils réalisent maintenant que le traité était prématuré. Il prétend aujourd'hui qu'on aurait dû attendre au moins cinq ans avant de signer cet accord. En d'autres mots, de déclarer nos intentions d'en venir à un traité de libre-échange, tout en ménageant une période de transition qui nous aurait permis de s'adapter, car il a fallu s'adapter à beaucoup de choses. Mais cela n'a pas été fait. On en voit maintenant les résultats. Cette période de transition, pour au moins cinq ans, était nécessaire.

Deuxièmement, ce que j'ai trouvé curieux de la part de l'Association des manufacturiers, c'est qu'ils ont dit: Le gouvernement fédéral aurait dû savoir que les Américains auraient été aussi agressifs après la signature du traité. Imaginez! On l'avait dit tout le temps que le gouvernement américain, au moment de la signature de ce traité, ne ferait pas de faveurs à personne. Pourquoi ferait-il des faveurs au Canada, après la signature? Et on voit maintenant les conflits que l'on a avec eux.

Finalement, l'Association des manufacturiers a préconisé une série de mesures. Naturellement, ils parlent toujours de la valeur du dollar, qui est surévalué au Canada, des taux d'intérêt. Ils disent que notre politique monétaire et de financement a contribué à réduire l'épargne des individus, donc moins d'argent pour les petites et moyennes entreprises. Et ils disent surtout que

nous avons besoin d'initiatives politiques pour améliorer la formation et le perfectionnement. C'est évident.

Est-il nécessaire d'ajouter que l'on admire—tout le monde en parle, j'ai lu des articles que vous avez sans doute lus—donc que l'on admire les Japonais et les Allemands, qui ont un niveau de scolarité exceptionnel, surtout dans le domaine de l'apprentissage des métiers, etc. Mais je me dis ceci: Pourquoi ne pas les imiter un peu, car évidemment aux États-Unis, ils connaissent les mêmes difficultés que nous au Canada, mais on va regarder vers l'Est, on va regarder l'Allemagne et le Japon. Présentement au Japon, 96 p. 100 des élèves graduent au niveau secondaire. Et ils ont tous la capacité, ou les connaissances mathématiques de base, je ne parle pas des grands diplômes universitaires, loin de là, mais ils ont la connaissance de base requise pour la nouvelle technologie qui existe dans le monde, et qui évolue de jour en jour. Mais nous autres, ici en Amérique, au Canada, car on est avec les États-Unis, dans le même bateau, un joli bateau, si je puis dire, 70 p. 100 de nos élèves réussissent à terminer leurs études au niveau secondaire.

Pire encore, à peine 1 p. 100 ont cette connaissance mathématique de base pour assumer des fonctions dans des industries manufacturières, de haute technologie. Et j'insiste, il ne s'agit pas de grands diplômes, dans le domaine de calcul intégral ou dans ce style-là, simplement des connaissances de base en mathématiques pour assumer des fonctions dans des industries de haute technologie. Donc ça vous donne une idée, le manque a été de notre côté. On a certainement à apprendre, non seulement des Japonais et des Allemands, mais également de la Suède, de la Finlande. En Finlande, en particulier, et cela m'étonne toujours, il y a 20 ans, le gouvernement a dit à l'industrie des pâtes et papiers en Finlande: Messieurs, nous avons une nouvelle politique. Dorénavant, vous ne pourrez pas exploiter la forêt tant et aussi longtemps que ne serez pas à la fine pointe de la technologie pour les pâtes et papiers. Et, comme vous le savez, les Finlandais font beaucoup d'innovations, ils ont des manufactures d'équipements pour l'industrie des pâtes et papiers. Mais ici, au Canada, même si on était le plus gros producteur de pâtes et papiers dans le monde per capita, on n'avait aucune industrie secondaire pour la fabrication d'équipements pour les usines de pâtes et papiers.

Malheureusement, mon temps de parole a été trop court sur ce sujet.

En terminant, vu le manque de perfectionnement des écoles d'approvisionnement qui sont une nécessité, je dirais que le temps est arrivé d'avoir un service national. Oui, un service national et cela n'a aucune connotation avec le service militaire. Donc, un service national qui exigerait un minimum de deux ans pour démontrer, pour enseigner à nos jeunes afin qu'ils aient un métier ou des connaissances techniques, ce qui est nécessaire dans l'industrie de la haute technologie aujourd'hui, au Canada.

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Madame la Présidente, je désire premièrement remercier mon collègue pour son discours. Lui serait-il possible d'expliquer ce que signifie ce service national dont il parlait?

[*Traduction*]

Sa proposition de service national m'a beaucoup intéressé. Le député pourrait-il préciser davantage?

[*Français*]

**M. Assad:** Madame la Présidente, c'est une idée que je n'ai pas inventée, loin de là, mais dont j'entends parler de plus en plus. Cela fait des années que j'en entends parler, même avec des collègues à Québec, à l'Assemblée nationale, on avait vu des chiffres qui nous avaient étonnés à l'effet qu'au Canada, à l'heure actuelle, il y a 500 000 emplois qui ne sont pas comblés parce que les gens n'ont pas les connaissances techniques—et je répète—des techniques de base. Il ne s'agit pas ici de grands diplômes universitaires.

Il y a 500 000 emplois qui ne sont pas comblés parce qu'on n'a pas réussi à éduquer nos jeunes dans le domaine des écoles d'apprentissage et des écoles de techniques ou de métiers. Donc, ce service national est très simple. Je n'en connais pas toutes les modalités, mais je ne crois pas qu'elles soient nécessaires pour le moment. Mais on a des jeunes adultes qui ont seize ans—et comme vous le savez, la loi les oblige à demeurer à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans—donc, à compter de 16, 17, 18, 19 ans et jusqu'à 25 ou 26 ans, puisqu'ils ne sont pas à l'école, ils n'ont pas terminé leurs études secondaires évidemment, ils n'ont pas de métier—c'est sûr qu'ils n'en ont pas—donc, ils n'ont pas d'emploi. C'est évident qu'ils n'ont pas d'avenir.

Or, je dis qu'en collaboration avec l'industrie, comme ils le font en Allemagne, en Suède et au Japon, on pourrait implanter un service national. Nous, au Canada, avec l'aide de l'industrie, on pourrait prendre ces jeunes adultes, ils auraient une discipline et un peu d'ordre dans leur vie—ce n'est pas leur faute—mais surtout, ils s'y engageraient pour un minimum de deux ans pour leur faire apprendre un métier ou une technique quelconque pour l'industrie. Les industries connaissent leurs besoins; il y a 500 000 emplois qui les attendent. Ils connaissent leurs besoins et on pourrait les former. La formation dans ce domaine-là peut être extraordinaire.

Vous rendez-vous compte du bénéfice qu'on rendrait à ces jeunes adultes de leur donner la chance d'acquérir un métier, une connaissance technique de base pour les différentes industries? On pourrait régler beaucoup de problèmes. On a de grands défis au Canada présentement. Mais pour de grands défis, on a de grands pas à faire.

Donc moi, je dis qu'un service national serait peut-être la réponse pour nos jeunes adultes parce que depuis quelques années, au Canada, c'est quasiment une génération perdue. Et ce n'est pas leur faute. Ils n'ont pas eu la base nécessaire à l'école. Il y a une faillite là et il faut l'admettre.

Mais maintenant, c'est le moment des grandes mesures et je prétends qu'un service national, en collaboration avec l'industrie, pourrait être un pas de géant pour la jeune génération pour combler, non seulement les emplois qui existent, mais pour leur donner de l'espoir et la chance de contribuer au Canada, de contribuer au bien-être de tous les Canadiens, et surtout pour leurs propres bénéfices personnels et pour leur propre bonheur et leur satisfaction personnelle.

[*Traduction*]

**M. Kilgour:** Madame la Présidente, la motion propose que la Chambre condamne le gouvernement pour son refus de prendre des mesures pour réduire les niveaux intolérables de chômage au Canada.

Ce matin, j'ai posé au ministre quelques questions sur le taux de chômage au Canada. Or, comme vous l'avez entendu, notre taux est actuellement l'un des plus élevés des pays de l'OCDE et du Groupe des Sept. D'après la revue *The Economist*, publiée cette semaine, il semble que les seuls pays dont le taux de chômage est plus élevé que le nôtre sont l'Australie, l'Italie et l'Espagne.

• (1540)

Nous ne parlons pas ici de simples statistiques qui ne veulent pas dire grand-chose pour les gens. Nous parlons de jeunes, d'étudiants, de personnes plus âgées, de gens de 45 ans qui reçoivent des avis de licenciement. Nous parlons de milliers de professionnels, de familles, d'enfants et de grands-parents, bref d'une foule d'êtres humains. Je suis certain, madame la Présidente, qu'un très grand nombre de personnes dans votre circonscription sont à la recherche d'emplois qui semblent inexistants.

Quelque 1,4 million de Canadiens cherchent du travail aujourd'hui. Si l'on tient compte de ceux qui ont cessé d'en chercher ou qui sont sortis du marché du travail, ce nombre est plus élevé, beaucoup plus élevé.

D'après le Centre canadien du marché du travail et de la productivité, le taux de chômage atteindrait près de 14 p. 100 s'il incluait les travailleurs découragés et ceux qui ont été mis à pied temporairement et s'il tenait compte du sous-emploi parmi ceux qui doivent travailler à temps partiel du fait de la pénurie d'emplois à plein temps.

Notre taux de chômage est l'un des plus élevés des démocraties industrialisées. Le gouvernement a, entre autres choses, réduit de 100 millions de dollars les fonds de la Planification de l'emploi et il a augmenté de 24 p. 100 les cotisations à l'assurance-chômage des employés et des employeurs. Sauf erreur, on a parlé ce matin d'un document du ministère de l'Emploi et de l'Immigration dans lequel on explique comment le ministère va s'y prendre pour effectuer les compressions de 100 millions de dollars prévues dans le budget et comment il va les répartir entre les régions.

On lit dans un communiqué en date du 11 février la déclaration suivante: «Des documents de la CEIC révèlent que le gouvernement du Canada est en train d'abandonner des programmes de formation dans toutes les régions du pays. Au moment où nous traversons la pire crise économique depuis les années 1930, le gouvernement fédéral propose de régler le problème du chômage en comprimant l'aide à la formation.»

Il y aura sans doute d'autres mauvaises nouvelles. Selon les prévisions du gouvernement, le taux de chômage restera au-dessus des 10 p. 100 jusqu'à la fin de 1992. On peut également accuser le gouvernement d'avoir maintenu les taux d'intérêt à des niveaux trop élevés pendant trop longtemps—il est vrai, je le concède, que les taux d'intérêt sont très bas à l'heure actuelle. En fait, nos taux sont parmi les plus bas de ceux qui ont paru dans *The Economist* cette semaine. Mais il reste qu'ils ont été trop élevés pendant trop longtemps, et c'est là une parfaite illustration de l'expression «fermer la cage quand les oiseaux se sont envolés». Il aurait fallu diminuer les taux d'intérêt il y a de nombreux mois pour relancer l'économie. Malheureusement, il va falloir attendre longtemps avant que les effets de la baisse des taux se fassent sentir.

Comme je l'ai dit, on peut accuser le gouvernement d'avoir provoqué dans une large mesure la récession par sa politique de resserrement du crédit et de cherté du dollar. Des régions comme Toronto et sa banlieue ainsi

que le sud de l'Ontario ont été durement touchées par cette récession d'origine canadienne.

La Banque du Canada a tellement réduit les taux d'intérêt actuellement qu'on risque une fuite de capitaux à cause de la chute possible de notre dollar et de la recrudescence de l'inflation. Les contribuables à bas revenus sont plus durement touchés encore en raison des compressions de 411 millions de dollars qui ont frappé les programmes de logement sociaux fédéraux.

Selon l'Association canadienne des banques alimentaires du Canada, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a augmenté de 40 p. 100 depuis un an. Notre chef, le député de Beauséjour, a tout à fait raison de demander que les 25 millions de dollars affectés au budget de publicité d'Ottawa soient réaffectés aux 1 300 banques alimentaires du Canada—pensez-y, il y a 1 300 banques alimentaires au Canada.

L'an dernier, ma province a vu sa croissance diminuer en raison de la faiblesse des marchés—pardonnez-moi, j'ai oublié de préciser qu'il s'agissait de l'Alberta—du pétrole et du gaz, d'un dollar fort et des taux d'intérêt élevés, trois facteurs défavorables à notre secteur de ressources naturelles.

L'industrie pétrolière toute entière a dû être réduite et restructurée pour survivre. Les compressions d'effectifs vont sans doute se poursuivre. Ainsi, Petro-Canada projette de fermer quelque 1 200 stations-service et ce n'est sans doute que la première d'une série d'opérations du genre.

Nous avons connu six années de prospérité relative. J'en attribue le mérite au gouvernement, pour une part. Il est évident que pendant un certain temps, ses politiques ont donné de bons résultats. Je rappellerai aux députés d'en face qu'au cours de ces six années, nous avons subi 34 augmentations de taxe différentes et que notre déficit aujourd'hui n'est pas encore très éloigné de celui de 1984, année où le gouvernement a pris le pouvoir.

Comme la plupart des gens le savent, la dette fédérale est pratiquement hors de contrôle chez nous. Du milieu jusqu'à la fin des années 1980, ce gouvernement a laissé passer les occasions de ramener les dépenses à un niveau acceptable.

Un succès économique soutenu ne pourrait être atteint maintenant au Canada que par l'application de politiques budgétaire et monétaire radicales, comme celles qu'ont appliquées des pays comme l'Allemagne de l'Ouest depuis 1948. Comment pouvons-nous relancer l'économie qui est en pleine récession actuellement?

Avec nos bas taux d'intérêt et notre dollar qui a fléchi, il faudra probablement au moins six mois pour générer suffisamment de nouvelles activités économiques. Entre-temps, notre parti, l'opposition officielle, a proposé, entre autres, qu'on permette, dans un premier temps aux acheteurs d'une première maison de faire un versement initial de 5 p. 100 du prix d'achat au lieu du minimum de 10 p. 100, lorsqu'une hypothèque est approuvée par la SCHL. Je lève mon chapeau au gouvernement pour avoir accepté cette proposition. Nous croyons que cette mesure peut créer jusqu'à 50 000 emplois dans l'industrie de la construction domiciliaire, sans rien coûter aux contribuables. Nous espérons avoir vu juste.

Ensuite, notre parti a proposé qu'on permette aux acheteurs d'une première maison d'utiliser jusqu'à 7 500 $ non imposables de leur REER pour l'achat de la maison.

Nous avons aussi proposé que le fédéral injecte immédiatement un milliard de dollars, les provinces et les municipalités devant ajouter le même montant, pour la réparation des routes, réseaux d'égouts, ponts et autres éléments de l'infrastructure vieillissante des villes du Canada.

Enfin, nous avons proposé d'investir 150 millions de dollars dans la formation de base des chômeurs, même si cela nous empêchait de réduire le déficit autant que nous l'avions prévu pour l'an prochain.

Madame la Présidente, vous êtes probablement passablement fatiguée d'être restée toute la journée assise à nous regarder nous lever l'un après l'autre pour pester contre le gouvernement. Pourtant, vous avez aussi vos électeurs, et vous devez vous rendre compte que beaucoup de nos concitoyens ne devraient pas être sans travail. Il nous suffirait d'un peu de souplesse et de bonne volonté, il suffirait que le ministre des Finances et ceux qui l'entourent fassent preuve d'un peu de détermination pour que nous réussissions à surmonter cette récession.

En terminant, je presse le gouvernement d'adopter quelques-unes de nos propositions ou des propositions des autres partis aussi vite que possible, pour le bien des 27 millions de personnes qui habitent notre pays.

**Mme le vice-président:** Il y aura une période de cinq minutes réservée aux questions et observations.

Avant de donner la parole au député de Welland, je voudrais demander au député d'Edmonton-Sud-Est de ne pas faire de supposition sur les raisons pour lesquelles je pourrais ou non être fatiguée.

**M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold):** Madame la Présidente, vous êtes probablement

fatiguée pour la même raison que nous. C'est la fin de la semaine et c'est la seule explication.

Je remercie mon collègue d'Edmonton-Sud-Est. J'étais dans sa circonscription il y a six mois environ, et j'ai eu l'occasion à ce moment-là de parler de la situation sur place.

J'ai pu constater un grand nombre des problèmes dont il a parlé dans son discours d'aujourd'hui, le fait par exemple, qu'à Edmonton qu'il représente, tout comme dans Welland que je représente, il y a de nombreuses banques d'alimentation. On en retrouve 1 300 dans tout le pays.

On pourrait penser que dans un pays aussi riche que le nôtre et aussi généreux—les Canadiens sont en effet des gens sensibles aux besoins des autres—les députés de la Chambre des communes pourraient exhorter le gouvernement à se préoccuper du sort de nos concitoyens et à s'apercevoir que manifestement, l'un des droits que les Canadiens devraient avoir, c'est celui de pouvoir se nourrir au moins.

Je vais parler de la situation de l'emploi. La semaine dernière, j'ai visité le bassin de radoub de Port Weller dans ma circonscription et j'ai appris alors qu'à une époque, il y avait là 1 100 personnes qui construisaient des bateaux pour notre pays. Il n'en reste plus maintenant que 250 et on m'a précisé que leurs commandes ne leur permettraient de poursuivre leurs activités que jusqu'à la fin du mois d'avril.

• (1550)

Les gens de l'endroit espèrent pouvoir obtenir un contrat concernant un des navires de défense, le *Protecteur* et je le leur souhaite vivement. Le fait est que la plupart des 250 personnes en question vont être sans emploi d'ici là.

Le député a également parlé du secteur automobile. Il y a plus de 10 000 travailleurs dans la péninsule de Niagara qui travaillent non seulement pour General Motors, mais également pour des fabricants de pièces d'automobile. Je pense que ce qui concerne ces personnes concerne également leur entourage immédiat, la province et le pays tout entier.

Le taux de chômage est d'environ 16 p. 100. Le député a dit des choses sensées. Le gouvernement constatera sûrement que ses tactiques droitistes, à la Attila le Hun, ne répondent pas à nos besoins actuels.

Comme l'un des députés d'en face l'a fait remarquer, puisque nous sommes dans une période de grave récession, je dirais que le gouvernement tente de nous conduire à la dépression. Si seulement il écoutait le député qui vient tout juste de parler!

L'une des questions que je voudrais poser au député porte sur un sujet qu'il n'a fait qu'effleurer, c'est-à-dire l'industrie pétrolière. À Edmonton et à Calgary, et en Alberta en général, la plupart des gens travaillent dans l'industrie pétrolière. Or, ce matin, nous apprenions qu'on effectuera des compressions dans le projet Hibernia.

Quels encouragements le gouvernement pourrait-il donner à cette industrie qui, d'une certaine manière, crée de nombreux emplois ici, pour l'amener non seulement à produire davantage, mais aussi à produire à moindre coût? Nous, Canadiens, pourrions profiter de ses compétences et de sa contribution au pays. Je parle des gens du secteur pétrolier, car je sais que le député connaît fort bien ce secteur.

**M. Kilgour:** Madame la Présidente, un de mes voisins de Edmonton-Sud-Est m'a dit récemment qu'il travaillait un mois sur deux dans l'industrie pétrolière, pas celle du Canada, mais celle du Yémen du Nord. Tous les deux mois, il prend l'avion pour se rendre au Yémen du Nord, il y travaille durant un mois et revient dans sa famille à Edmonton-Sud-Est.

Je me demande pourquoi lui et d'autres gens qui mènent la même vie doivent se rendre au Moyen-Orient pour chercher du pétrole alors que, le député l'ignore peut-être, il reste beaucoup de pétrole et de gaz à explorer en Alberta. Par exemple, les sables bitumineux de l'Alberta contiendraient deux fois plus de pétrole qu'il y en a dans tout le Moyen-Orient. Pourquoi n'exploitons-nous pas ce pétrole en quantité suffisante pour le Canada et même pour tout notre continent?

Je n'ai trouvé aucune réponse à cette question, mais je crois que le pays a besoin de ces Canadiens qui sont compétents. Je voudrais qu'on utilise davantage ces compétences pour explorer le pétrole et le gaz au Canada, de sorte que des gens comme mon voisin n'aient pas à quitter leurs jeunes enfant un mois sur deux pour aller vivre sous une tente quelque part dans le Yémen du Nord.

**M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte):** Madame la Présidente, c'est un véritable plaisir pour moi de participer au débat d'aujourd'hui.

Quoiqu'il ne nous reste pas beaucoup de temps, je voudrais rappeler au public qui nous écoute l'objet du présent débat. Il s'agit d'une motion présentée par le député de York-Sud—Weston et qui dit ceci:

> Que cette Chambre condamne le gouvernement pour son refus de prendre des mesures pour réduire les niveaux intolérables de chômage au Canada.

Nous sommes d'accord sur l'urgence de la question du chômage. C'est un débat qui, en particulier dans les derniers moments, prêtait beaucoup à la réflexion. Je dirais qu'il a été instructif et peut-être constructif.

Il importe peu de quel côté de la Chambre vous siégez, si vous êtes un être humain capable de compassion et un Canadien, vous devez tous être préoccupés par l'existence d'un million et demi de personnes sans emploi au Canada. C'est une grave situation, madame la Présidente.

Aujourd'hui, les députés ont abordé plusieurs thèmes et je retiens tout particulièrement une remarque du dernier orateur. Comme ce député d'Edmonton l'a souligné, les statistiques ne disent pas tout. On a prévu que le Canada aurait l'an prochain le premier taux de croissance économique des pays de l'OCDE, madame la Présidente. C'est encourageant. Nous pouvons tous compter, je pense, sur un taux de 3 p. 100 ou 3,5 p. 100 ou plus et en tirer de la satisfaction.

Le problème est que notre société et notre économie connaissent des changements si traumatisants que nous aurons peut-être effectivement l'année prochaine le taux le plus élevé de croissance économique du monde occidental, sans que cela réduise peut-être le nombre des chômeurs. Les sociétés trouvent de nouveaux moyens de conduire leurs activités et elles le font d'une manière de plus en plus rentable. Il en existe de nombreux exemples, même dans ma propre circonscription, où cela s'est produit l'année dernière.

L'industrie des pâtes et papiers a connu des difficultés ces dernières années dans notre pays. Dans ma circonscription, certaines de ces sociétés ont réduit considérablement leur main-d'oeuvre, mais, en même temps, au cours de la même période, elles ont augmenté leur productivité. Et donc, même si la production de l'entreprise a augmenté, le nombre de personnes effectivement employées a diminué. C'est une situation qui se reproduit constamment dans l'économie canadienne, dans l'économie mondiale. Nous découvrons sans cesse des façons améliorées et plus efficaces de faire les choses, mais à la fin c'est l'homme qui paie. C'est très inquiétant.

Ces chiffres ne sont je crois, madame la Présidente, d'aucun réconfort pour les députés des deux côtés de la Chambre.

L'une des choses que nous avons faites dans notre pays ces dernières années, c'est de permettre au déficit et à la dette d'atteindre des niveaux incontrôlables. C'est parce que nous avons permis que cela se produise qu'aujourd'hui 35c. de chaque dollar que nous versons aux impôts servent à rembourser la dette que nous avons accumulée au fil des ans. Cela veut donc dire que nous ne disposons que de 65c., car les autres 35c. qui servent à payer les intérêts de la dette ne constituent pas un argent productif.

L'ennui, bien sûr, c'est que cela réduit les moyens dont dispose le gouvernement pour se sortir des situations dans lesquelles nous nous trouvons maintenant. Si nous parlons d'injecter plus d'argent dans l'économie pour la faire marcher, aucun d'entre nous ne s'y oppose, d'un côté ou de l'autre de la Chambre.

Le problème actuellement pour le gouvernement, c'est que si nous injectons plus d'argent dans l'économie canadienne, ce sera de l'argent emprunté, et cette proportion de 35 p. 100 augmentera de plus en plus. Nous devons donc trouver de nouvelles façons et peut-être des façons innovatrices de faire la même chose pour faire marcher l'économie.

Nous avons négligé un aspect au Canada ces dernières années, la formation de nos travailleurs. Le dossier du Canada est très peu reluisant à cet égard, et notre gouvernement doit absolument continuer d'investir plus d'argent dans l'éducation, la formation et le recyclage.

On me dit qu'au Japon la plupart des sociétés consacrent environ quatre semaines par an à la formation de l'employé. Nos grandes sociétés sont loin du compte. On donne l'exemple du secteur bancaire; au Canada, certaines banques ont commencé à offrir une telle formation, mais seulement une semaine par an. Imaginez ce que nous aurions pu accomplir dans le secteur de l'automobile, des pâtes et papiers, de l'informatique et des télécommunications si nous avions eu le flair il y a quelques années d'investir dans la formation de notre main-d'oeuvre, avec l'aide du gouvernement.

À mon avis, c'est ce que nous devons faire. Nous pourrions sûrement convaincre les gouvernements et les sociétés d'unir leurs efforts, comme c'est le cas dans certains pays étrangers. Je pense, par exemple, au Japon qui a accompli un véritable petit miracle économique. Non seulement nous pouvons, mais nous devons le faire.

C'est là une des solutions qui nous permettraient de régler quelques-uns de nos problèmes sans avoir à dépenser sans compter. Nous n'arriverions à rien en gaspillant l'argent.

Je voudrais citer Michael Wilson qui résume son interprétation de l'évolution de notre pays depuis une centaine d'années. Michael Wilson est un ami du député de York-Sud—Weston.

M. Wilson a dit, et la plupart d'entre nous sont sans doute d'accord, que le Canada avait vécu de l'exploitation de ses ressources pendant 100 ans, et vivait de son crédit depuis 25 ans.

Cela ne peut pas durer. Nous devons trouver une meilleure solution, et je crois que, tous ensemble, nous sommes capables de grandes réalisations.



**Mme le vice-président:** Je suis certaine que le député de Carleton—Charlotte voulait parler du ministre du Commerce extérieur. C'est ainsi qu'on le désigne à la Chambre.

Comme il est 16 heures, je dois informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17), les délibérations sur la motion sont terminées.

[*Français*]

La Chambre s'ajourne donc jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 16 heures.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 17 février 1992**

La séance est ouverte à 11 heures.

---

*Prière*

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

### LOI SUR LE JOUR DU PATRIMOINE NATIONAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 9 décembre 1991, de la motion de M. Gardiner: Que le projet de loi C-236, Loi sur le jour du patrimoine national, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif G.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** J'invite le député de Victoria à prendre la parole pour les neuf minutes qui lui restent.

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, nous avions oublié que j'avais déjà entamé mon discours, de sorte que sur la liste des orateurs prévus pour aujourd'hui mon nom ne vient qu'en deuxième place. Mon discours sera donc plus improvisé qu'il ne l'aurait été autrement.

Je suis certain que mes collègues surveilleront l'horloge avec enthousiasme pour voir si je peux réussir cette prouesse. Je crois pouvoir y parvenir.

Nous voterons bientôt sur ce projet de loi C-236, qui prévoit l'établissement d'un jour du patrimoine national, et j'espère qu'il recevra l'appui de tous les députés de la Chambre des communes. Cette mesure a déjà fait l'objet d'un débat assez exhaustif. La motion sur laquelle nous voterons aura pour effet de renvoyer le projet de loi au comité pour une étude plus approfondie. J'espère que la Chambre approuvera ce renvoi.

Le projet de loi ferait en sorte que le troisième lundi de février soit un jour férié national pour célébrer le patrimoine de ce grand pays. Bien sûr, le projet de loi s'appliquerait seulement aux secteurs de compétence fédérale. D'ailleurs, de nombreuses provinces envisagent l'adoption d'une mesure de ce genre, mais ce serait un exemple à suivre de leur part. Or, la Chambre des communes peut aujourd'hui faire savoir ce qu'elle pense de la nature de ce pays. Il y a déjà belle lurette que nous aurions dû dans ce pays rendre hommage à notre patrimoine, ce qui représente le premier motif pour appuyer ce projet de loi.

Le deuxième motif, c'est qu'un jour du patrimoine national unirait tout notre pays, d'un océan à l'autre. Il nous donnera l'occasion, que même la Fête du Canada ne nous offre pas, de remarquer ce qui forme ce pays et de prendre un temps d'arrêt pour réfléchir à la grandeur de notre pays et au patrimoine dont nous sommes les gardiens.

• (1110)

Troisièmement, cela donnerait le seul jour de congé de cette période de l'année. Tous les Canadiens, à l'exception de ceux qui ont la chance de vivre sur la côte ouest, savent que s'il y a un mois où ils ont besoin d'un jour de repos c'est bien février, surtout lorsqu'arrive la troisième semaine. Ce n'est peut-être pas aussi utile à Victoria où il y a déjà des fleurs, mais dans le reste du Canada, encore sous l'emprise de la neige et de la glace, on a besoin d'une fête nationale. Les travailleurs de ce pays ont besoin d'un repos national.

Certains craignent que cela ne nuise à notre productivité nationale. Je voudrais faire deux brèves observations à ce sujet. Depuis le XIX$^{e}$ siècle, nous avons découvert que plus la semaine est courte et plus la productivité est élevée. Des périodes raisonnables de repos et de loisir favorisent, à long terme, la production des employés.

Certains d'entre nous ont eu l'occasion de voyager en Europe de l'Ouest et en Europe de l'Est. J'ai personnellement constaté que l'Allemagne a plus de congés statutaires que nous. Pourtant, l'Allemagne est une de ces puissances à l'avant-garde. Je pense qu'il y a là un lien logique et je laisse à la Chambre le soin de conclure.

Je voudrais terminer en revenant sur un des principaux points que j'ai avancés, la nécessité de célébrer notre patrimoine. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que j'ai en préparation un projet de loi d'initiative parlementaire qui exigerait la préparation d'une

politique canadienne relative au patrimoine national. Le gouvernement actuel et les précédents ont pris quelques mesures particulières au sujet du patrimoine. Il y a notamment un programme en vertu duquel le gouvernement fédéral accorde une certaine protection aux immeubles fédéraux historiques, c'est-à-dire les immeubles qui sont propriété du fédéral et qui ont été désignés historiques.

À mon avis, et je sais que tous les Canadiens pensent comme moi, il serait nécessaire d'intégrer la politique interne du gouvernement fédéral au sujet de ses immeubles historiques à une mesure législative et à une politique du patrimoine national. Plus important encore, il serait nécessaire que le gouvernement fédéral et la présente législature, prépare le cadre d'une telle politique du patrimoine national. Au Canada, il y a des programmes à tous les niveaux de gouvernement, municipal aussi bien que provincial, mais il serait bon qu'on leur donne une certaine cohésion car, à bien des égards, notre patrimoine disparaît rapidement.

Le patrimoine a trois éléments. Il y a tout d'abord le patrimoine géophysique. Nous vivons dans un des pays les plus spectaculaires du monde. Pourtant, en le survolant, on s'aperçoit que dans toutes les régions, nous, les êtres humains, détruisons le patrimoine même dont nous avons la chance d'avoir hérité. Il est important que nous commencions à examiner les questions d'environnement du point de vue de notre patrimoine et de notre gestion de ce patrimoine. Nous pouvons compter sur des montagnes spectaculaires et qu'en faisons-nous parfois? Sur l'île de Vancouver, par exemple, en Colombie-Britannique, les mines à ciel ouvert détruisent le patrimoine qu'on nous a légué.

Les poissons, les prairies, les terres agricoles du Québec et de l'Ontario, ainsi que les beautés de la région de l'Atlantique constituent notre patrimoine et il nous incombe d'adopter des politiques qui garantissent sa transmission aux générations futures.

Nos peuples et leurs réalisations constituent également notre patrimoine. Les langues autochtones disparaissent rapidement car nous les négligeons et nous ne faisons pas en sorte de préserver cette ancienne culture qui nous a été transmise afin que nous la protégions et la transmettions aux générations futures. Notre patrimoine est celui d'un pays multiculturel qui doit être compris et honoré, et c'est là l'objet de ce projet de loi.

Enfin, notre patrimoine englobe également les édifices et les immeubles que nos ancêtres et nous-mêmes avons construits au Canada. Tous les jours, ce patrimoine est détruit dans tout le pays. Là encore, ceux d'entre nous qui viennent de revenir d'Europe peuvent constater à quel point dans certaines des superbes villes en question, les édifices sont parfois merveilleusement préservés et d'autres fois, laissés à l'abandon ou détruits.

C'est tout à fait évident lorsqu'on regarde les divers édifices qu'on retrouve à Ottawa. Ainsi, dans ma ville natale de Victoria et dans d'autres villes du pays, il faut assurer la protection de ces édifices et le gouvernement fédéral doit donner l'exemple à cet égard.

De ce fait, j'invite la Chambre à adopter ce projet de loi qui tend à instituer un jour du patrimoine national afin que dans tout le pays, tous les Canadiens puissent, le troisième lundi de février, rendre hommage à notre patrimoine, réfléchir à nos traditions et appuyer les efforts déployés à tous les niveaux au Canada afin de préserver cet héritage pour les générations futures.

**M. Mike Breaugh (Oshawa):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat, car je crois fermement que l'un des problèmes au Canada—et je tiens à souligner qu'il y a beaucoup de points positifs quand même—c'est que les Canadiens ne connaissent pas leur propre nation.

Je n'en connais pas exactement la cause. On serait surpris de savoir combien d'efforts les habitants d'autres pays font pour connaître leur identité nationale, leurs racines, leurs origines, leur patrimoine et l'histoire de leur pays. Que rien de tel n'ait encore été fait ici me surprend toujours. Les gens de ma propre ville ignorent ce qui se passe à Oshawa.

Je sais que certaines personnes s'efforcent de faire connaître leur patrimoine et d'expliquer l'histoire du mouvement syndical dans ma propre ville. Le problème tient en partie au fait que les dirigeants n'ont jamais donné d'encouragement en ce sens.

Je tiens à expliquer pourquoi ce projet de loi en vaut la peine. J'ai lu ou entendu, notamment au cours du débat, de nombreux arguments à propos du projet de loi, des arguments assez banals du genre «nous ne pouvons accepter ce projet de loi parce qu'il faudrait que toutes les provinces s'entendent sur un jour précis. Nous ne pouvons l'accepter parce que quelqu'un, quelque part, devra fermer son commerce pendant une journée. Nous ne pouvons l'accepter pour telle ou telle autre raison.»

Autrement dit, les gens ne veulent pas qu'on les ennuie avec cela.

Ce n'est pas mon cas. Je veux que les habitants de notre pays aient une occasion de plus de voir ce qu'est exactement notre magnifique pays, car ils l'ignorent. Plusieurs faits témoignent de cette triste réalité. Vous n'avez qu'à demander aux Canadiens ce qu'ils savent de la Constitution. Ils n'en savent rien. Demandez-leur ce qu'ils savent de leur pays. Rien non plus. Demandez-leur s'ils ont visité les différents coins du pays. Ils vous répondront encore par la négative. Demandez-leur où ils veulent aller pendant leurs vacances. Ils vous répondront Hawaï, la Floride, l'Arizona, l'Europe. Pourtant, ils n'ont pas encore visité le Cap-Breton. C'est une honte.

Je conseillerais à tout Canadien qui n'a pas encore mis les pieds sur la Piste de Cabot ou au Cap-Breton de le faire, d'aller voir comme c'est beau. Je donnerais le même conseil aux Canadiens qui n'ont pas vu les Rocheuses ou le nord de l'Ontario. Si vous n'avez jamais vu comment l'on vit dans les Prairies, allez-y. Vous verrez ce que c'est que de monter à bord d'une camionnette et de conduire pendant trois heures pour se rendre à une partie de football. C'est ce que les gens des Prairies font tout le temps, car cela fait partie de leur vie. Rendez-vous dans la belle province de Québec, promenez-vous un peu et vous verrez combien les gens sont joyeux et gentils et quel merveilleux patrimoine ils possèdent. Allez entendre une autre langue magnifique fleurir au milieu de l'Amérique du Nord. Quelle notion merveilleuse! Les Canadiens n'ont pas de temps pour cela. Ils devraient prendre le temps.

• (1120)

Dans ma famille—je m'en sers comme exemple, car j'estime qu'elle est assez typiquement canadienne—personne n'a fait de grandes études, jusqu'à ma génération. Il se trouve que je suis le seul de ma famille à avoir fréquenté l'université, et je l'ai fait par correspondance. Ce n'est pas exactement le meilleur moyen, mais je l'ai fait.

Personne dans ma famille n'était en mesure de prendre le temps d'écrire l'histoire de la famille. La majeure partie de ce que mes ancêtres ont accompli, je l'ai entendu raconter par ma grand-mère, mon père et ma mère, mais il n'existe aucun registre là-dessus.

J'ai effectué des recherches pour savoir ce qu'avaient fait lors de leur arrivée au Canada toutes ces autres personnes venues à la même époque de pays comme l'Irlande, l'Urkaine et d'autres pays de toutes les parties du monde. Il est difficile de trouver un registre de cela, mais c'est possible.

J'ai mentionné le Cap-Breton, car une des choses qui m'ont réellement frappé lorsque je l'ai visité à maintes reprises, c'est que chaque fois que j'y vais, je me rends compte de son riche patrimoine culturel et des efforts qu'on a déployés pour le préserver.

Il est triste que dans ma propre ville, Oshawa, qui s'enorgueillit d'être un foyer de syndicalisme au Canada, il faille effectuer des recherches pour y découvrir l'histoire du mouvement syndical. Il faut fouiller dans la collection de journaux et lire quelques-uns des articles qui ont été rédigés au début du mouvement syndical.

Il est pénible de rappeler aux gens qui ont aujourd'hui le droit légal de faire partie d'une unité de négociation que, il y a moins d'un siècle, dans notre localité, dont nous sommes fiers de dire qu'elle est un centre de syndicalisme, le gouvernement de l'Ontario était prêt à abattre ceux qui étaient membres d'un syndicat. Il n'y a pas très longtemps de cela. Très peu d'entre eux sont encore vivants et il n'y a pas beaucoup de documents à ce sujet.

Parfois, nous pensons de notre héritage au Canada comme d'une belle vieille maison de pierres. Elle fait partie de notre héritage, mais l'essentiel, c'est ce qui s'est passé entre ses murs. Qu'est-il arrivé dans cette vieille maison de pierres? Qui sont les gens qui y ont vécu? Qu'est-ce qu'ils ont fait? On se pose encore ces questions. Les réponses sont là, mais il faut les chercher.

Parfois, cela dérange un peu quelques-uns d'entre nous de voir que d'autres nations sont très fières de leur héritage. Elles profitent de la moindre occasion pour brandir leur drapeau, pour chanter leur hymne national et pour étaler fièrement leur héritage. Pour une raison quelconque, les Canadiens ne font jamais ces choses-là.

Comme je l'ai déjà dit, les Canadiens ont tendance à aller passer leurs vacances à l'étranger. On peut apprendre beaucoup de choses ainsi. On peut apprendre beaucoup de choses en allant assister, comme je l'ai fait, à un match de basket-ball féminin à l'Université du Texas un mardi soir. Quelque 22 000 personnes s'étaient déplacées pour ce match de basket-ball à Austin, au Texas. Vous auriez dû les entendre chanter leur hymne national. On ne pouvait pas quitter le stade sans être convaincu que ces gens avaient quelque chose que nous n'avons pas.

Depuis quand avez-vous assisté à une activité sportive au Canada où vous avez vu 20 000 spectateurs se lever pour chanter notre hymne national? Je n'ai jamais vu cela. À tout le moins, c'est quelqu'un qui se lève pour chanter cet hymne pour les spectateurs. On entendra quelques balbutiements ici et là, mais les gens d'ici sont assez timides. Ils ne savent pas trop bien s'ils devraient chanter l'hymne en anglais, en français ou dans les deux

langues. Donc la plupart du temps, ils ne le chantent pas du tout.

Quelle honte! Quelle honte que nos écoliers n'aient pas la chance d'en savoir beaucoup plus au sujet de leur héritage en tant que Canadiens! Quelle honte que nos intellectuels n'aient pas plus de chances d'écrire au sujet de notre pays et d'ajouter à ce qui fait partie de notre force!

On dit souvent que les Canadiens sont des gens modérés et ennuyeux. La triste vérité dans tout cela, c'est que les Canadiens sont des gens assez intéressants et entêtés. On ne peut pas survivre dans un tel milieu économique, géographique ou autre sans avoir des atouts dans son jeu. La plupart des gens qui sont venus dans ce pays étaient pauvres et n'avaient aucune compétence.

J'entends parfois des gens qui disent: «Un instant. On ne peut pas admettre des immigrants qui n'ont rien à apporter. Ils doivent avoir certaines compétences.» Dieu merci, personne ne pensait de cette façon lorsque mes ancêtres sont arrivés ici. Ils n'avaient pas d'argent. Ils ne savaient ni lire ni écrire. Ils étaient pauvres et malades. Ils ont abandonné leur petite ferme familiale en Irlande pour échapper à la famine.

Je suis heureux de voir que les gens viennent de nombreux pays pour la même raison, pour survivre. C'est une raison assez noble. Lorsque mes ancêtres sont arrivés ici, ils ont fait face à toutes sortes d'oppositions. Les gens ne nous aimaient pas à cause de notre apparence, de notre religion et de nos croyances, de notre langue qui n'était pas la leur et de nos pauvres habits. Dieu merci! Nous avons survécu à ces difficultés.

Parmi nous, certains ont même appris à penser parfois, devant l'arrivée d'étrangers qui ne parlent pas une langue qu'ils aiment, qui n'ont pas la même allure qu'eux et qui s'habillent différemment, qu'on aurait pu dire exactement la même chose de leurs ancêtres. Ils représentent notre héritage à titre de Canadiens et il faudrait peut-être leur laisser saisir les occasions qu'offre ce pays comme nos ancêtres ont pu le faire à leur arrivée.

Tout ceci ne se produira pas facilement. Il faudra changer en profondeur la personnalité, l'image publique du Canada. Il faudra notamment créer des occasions comme le jour du patrimoine pour constituer des points d'ancrage.

Le présent gouvernement du Canada déclare à tous les gouvernements provinciaux et municipaux: «Voilà qui vaut quelques efforts. Il faudra y consacrer un peu de travail, une certaine application. Le résultat ne se concrétisera pas facilement et sera parfois inférieur à nos espoirs, mais cette opération mérite d'être entreprise et on doit le faire.» Voilà pourquoi j'appuie ce projet de loi.

Il m'est arrivé de voir des Canadiens qui pensaient à leur pays, qui le célébraient, qui en fêtaient la grandeur et je suis fier de dire que ça fonctionne. Il faut y mettre un peu de bonne volonté, trouver une motivation, faire quelques efforts et concentrer notre attention comme nous le faisons le jour de la Fête du Canada.

Il y a toujours quelque part un athlète qui accomplit un exploit. Durant le week-end, j'ai vu une jeune skieuse de la côte ouest, que je ne connaissais pas auparavant. J'ai honte de n'avoir jamais entendu parler d'elle, mais je suis fier qu'elle soit Canadienne. D'un bout à l'autre du pays, des gens qui n'ont jamais entendu parler de cette jeune fille ont eu la chance de la voir à l'oeuvre. Peu importe s'il s'agit d'exploits athlétiques, culturels, commerciaux ou autres, nous devrions être fiers d'être Canadiens et pas un seul député de cette Chambre ne devrait refuser d'approuver ce projet de loi.

[*Français*]

**M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve):** Monsieur le Président, c'est pour moi un immense plaisir de participer au débat sur le projet de loi visant à instituer un Jour national du patrimoine.

Cette question m'apparaît d'autant plus importante aujourd'hui que les Canadiens et Canadiennes, d'un bout à l'autre du pays, tentent actuellement de redéfinir ensemble leur avenir collectif et à redonner un sens à leur identité nationale.

Cette question est également pertinente dans le cadre des célébrations du 125e anniversaire de la Confédération canadienne qui devraient être, pour chacun de nous, un moment privilégié pour souligner l'héritage que nous ont légué nos ancêtres et réfléchir sur le Canada de demain.

L'idée d'instituer un Jour national du patrimoine, particulièrement en cette année du 125e anniversaire de la Confédération canadienne, fait son chemin. Et pour cause: l'idée est bonne. D'autant plus que le thème du patrimoine, en plus d'être universel et de rejoindre tous les Canadiens et Canadiennes dans leur vécu est un sujet très vaste qui peut porter: sur nos vastes étendues sauvages depuis le parc Terra Nova à Terre-Neuve, en passant par celui de Forillon dans la péninsule gaspésienne au Québec, jusqu'à celui du Pacific Rim en Colombie-

Britannique et d'Ellesmere dans les Territoires du Nord-Ouest; sur nos sites historiques, comme la forteresse de Louisbourg en Nouvelle-Écosse, la maison Bellevue de John A. MacDonald à Kingston en Ontario, le Fort Garry au Manitoba ou la ville de Dawson au Yukon; ou encore sur la diversité linguistique et culturelle des gens qui l'habitent et qui est perceptible, notamment à travers la société québécoise, la réalité acadienne, les peuples autochtones, les communautés ukrainiennes de l'Ouest et le quartier chinois de Vancouver, et de nombreuses festivités qui soulignent cette diversité d'un bout à l'autre du pays.

• (1130)

Notre patrimoine national, c'est tout cela, et bien plus encore. D'où l'importance que cette question revêt pour l'ensemble des Canadiens. D'où l'importance non seulement de célébrer cette richesse nationale à travers festivals et fêtes populaires d'un bout à l'autre du pays, mais également d'en comprendre toute la portée dans la définition de notre identité nationale.

Comment, en effet, définir notre identité nationale sans se donner le temps et les moyens, comme Canadiens et Canadiennes, d'en découvrir toutes les richesses et toutes les facettes et de les apprécier à leur juste valeur.

Qui d'entre nous n'aurait pas avantage à mieux connaître et mieux comprendre notre héritage du passé, notre réalité d'aujourd'hui et nos perspectives d'avenir comme nation? Qui d'en nous n'en sortirait pas enrichi s'il comprenait mieux et savait apprécier à sa juste valeur toute notre diversité culturelle? Qui d'entre nous ne ferait pas l'effort de s'ouvrir aux autres Canadiens d'origines différentes, s'il comprenait mieux toute l'importance de cette richesse collective, s'il prenait conscience que la diversité linguistique et culturelle de notre pays est un atout et non un désavantage et qu'elle ne représente non pas des coûts, mais bel et bien des bénéfices?

Même si on est en droit de s'interroger sur la formule proposée visant à instituer un Jour national du patrimoine, en raison notamment des coûts économiques qui y sont rattachés à des modalités d'application pour en faire vraiment une fête non seulement pour les employés de la fonction publique fédérale, qui ne représentent que 8 p. 100 des salariés canadiens, mais également pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, il n'en demeure pas moins qu'il serait important de trouver les moyens de mettre en valeur notre patrimoine national.

Cette question est d'autant plus cruciale dans le contexte politique actuel, alors que tous les secteurs de la société canadienne s'efforcent, dans le cadre des discussions constitutionnelles, de redéfinir notre avenir collectif. Il y va de notre identité nationale.

Il est donc important, à mon avis, de favoriser la réflexion des Canadiens sur leur patrimoine collectif, sur les acquis du passé et leurs perspectives d'avenir. Il est important, et c'est le rôle du gouvernement fédéral, de favoriser l'émergence d'une identité et d'une culture typiquement canadiennes, de mettre en valeur nos symboles nationaux, nos réalisations du passé et nos projets d'avenir.

Voilà, monsieur le Président, le rôle que je vois pour cette Chambre. L'institution d'un Jour national du patrimoine pourrait sans doute contribuer à atteindre nos objectifs, mais d'autres approches pourraient également être envisagées et favoriser tout autant l'expression d'une fierté canadienne.

Comme le soulignait le premier ministre: Seuls les Canadiens et les Canadiennes peuvent bâtir collectivement le Canada que nous voulons tous. Et les outils pour le faire nous ont été légués par nos fondateurs et nos pionniers: ce sont la détermination, la générosité et la foi en l'avenir.

Et c'est notre devoir, monsieur le Président, de faire redécouvrir aux Canadiens et aux Canadiennes ces outils que nous ont légués nos ancêtres qui ont voulu bâtir notre pays sur des bases solides.

[*Traduction*]

**M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir apporter mon appui au projet de loi de mon collègue de Prince George—Bulkley Valley qui vise à déclarer le troisième lundi de février le jour du patrimoine.

Je suis d'une région du Canada où la colonisation n'a réellement commencé qu'après 1882, année de la construction du chemin de fer. Il est intéressant de noter qu'il y a 10 ou 12 ans, un groupe s'est formé—il y avait déjà un club du patrimoine—mais que Héritage Canada a ouvert un bureau. Je me souviens que les gens demandaient: «Pourquoi sont-ils là? Pourquoi ont-ils ouvert ce petit bureau sur la rue principale? À quoi sert-il?»

C'est à ce moment que je me suis rendu compte à quel point les gens savaient peu de chose de leur patrimoine et à quel point ils réfléchissaient peu sur leur propre culture. Nous en avons des exemples dans Moose Jaw.

Pour la Saskatchewan, le centre-ville de Moose Jaw est très vieux—il n'y a pas beaucoup de grands immeubles. Ce n'est pas que les gens se sont souciés de conserver les anciens immeubles, c'est plutôt qu'il n'y a pas eu d'épisodes de forte croissance entraînant la démolition de ces immeubles. Les gens commencent à peine à se rendre compte de l'importance de l'apparence de leurs rues dans l'histoire de leur ville. Il est malheureux qu'ils n'en aient pas pris conscience il y a quelques années.

Je sais qu'il y avait à Moose Jaw une école qui s'appelait l'école Victoria. C'était le plus vieil immeuble de briques des Territoires du Nord-Ouest. Bien sûr, à une certaine époque, la majeure partie des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta faisaient partie des Territoires du Nord-Ouest. Donc, l'école Victoria, située à Moose Jaw, était le plus vieil immeuble de briques des Territoires du Nord-Ouest qui représentaient alors plus de la moitié, probablement les trois quarts, du Canada.

Cette école s'est retrouvée au coeur d'un débat au début des années 1970. Des promoteurs voulaient la démolir pour la remplacer par un gratte-ciel baptisé Victoria Place. Un petit groupe de personnes a mené une vive campagne pour empêcher cela.

Je me souviens qu'à un certain moment, les promoteurs avaient obtenu le permis de démolition et leurs bulldozers étaient devant l'école lorsque des gens se sont étendus devant les machines pour empêcher qu'on démolisse l'école. Au mieux, ces gens ont passé pour des originaux. Malheureusement, les promoteurs ont gagné. L'école Victoria a été démolie. Elle n'existe plus. C'est très regrettable.

C'est cette école que ma grand-mère a fréquentée lorsqu'elle est arrivée d'Angleterre en 1907, mais elle a été démolie. Elle est disparue et ne sera jamais remplacée.

Lorsque nous démolissons nos immeubles de briques qui ont même une toute petite valeur historique, ces immeubles disparaissent pour toujours. En fait, je crois que le plus vieil immeuble de la ville de Moose Jaw remonte aux années 1890. C'est notre plus vieil immeuble. Il fait partie de notre patrimoine.

Un jour du patrimoine serait une invitation pour tous les Canadiens à se pencher sur leur histoire, sur leur passé. C'est très important. Nous n'avons que de vagues notions de notre passé. Pour la plupart des Canadiens, en tout cas certainement dans l'Ouest, l'histoire du Canada remonte à 1867. Ils n'ont qu'une idée sommaire de la culture et des communautés qui existaient avant ça.

Quand on regarde de l'autre côté de la frontière, on s'aperçoit que les Américains ont une attitude différente de la nôtre. Il est ironique que ce soit Davey Crocket, Daniel Boone et d'autres héros du folklore américain qui aient peuplé notre enfance. Les Américains ont une meilleure compréhension de leur histoire et de leur culture; ils honorent Robert E. Lee, Martin Luther King et le drapeau, à qui ils ont dédié chacun une journée.

On n'imagine pas un tel débat en Europe. Où que vous alliez, que ce soit en France, en Allemagne ou en Italie, ils savent qui ils sont. Un Italien sait qu'il est Italien et qu'il est différent d'un Français qui est différent d'un Allemand. Il l'a toujours su, depuis sa plus tendre enfance. Mais au Canada, nous n'avons pas ce sentiment.

• (1140)

Je me souviens avoir étudié l'histoire lorsque j'étais jeune étudiant et avoir découvert André Laurendeau, qui est célèbre à plusieurs titres, mais ce qui m'a le plus marqué ce sont ses articles.

Dans les années 60, il s'est rendu dans l'Ouest et a fait une remarque qui n'a rien d'étranger au débat actuel entre la société québécoise, le reste du pays et le Canada anglais. Je me souviens avoir lu que le Canada anglais aime s'accrocher au Québec dans lequel il voit son histoire; c'est comme la main d'une personne en train de se noyer qui s'agrippe à votre épaule.

Il y a du vrai là-dedans; dans l'Ouest, d'où je viens, nous avons beaucoup d'affinité avec les Américains que nous considérons comme nos semblables. Au lieu d'apprendre l'histoire du Canada, de cultiver des valeurs canadiennes et de célébrer notre patrimoine, nous poursuivons cet illusoire rêve américain. Nous sommes envahis. Les gens portent des tee-shirts aux couleurs de la LNF et sont prêts à embrasser les valeurs américaines.

Notre patrimoine est immensément riche. Au moment de mon élection, je n'étais jamais allé à l'est de Montréal; depuis, j'ai eu l'occasion de me rendre dans les Maritimes, de visiter la vallée d'Annapolis, l'Île-du-Prince-Édouard et Halifax. Je n'ai pas tout vu mais j'y ai senti une culture, une histoire, locales mais bien réelles, que le reste du Canada ne semble pas connaître.

Si vous allez à Terre-Neuve, c'est encore différent, c'est une culture à part. Les Canadiens sont bénis des dieux d'avoir toutes ces cultures—le Québec, son histoire, son héritage—ce sont des choses dont tous les Canadiens devraient être fiers.

Et pourtant, nous ne semblons même pas savoir qu'elles existent. Nous semblons vivre notre vie, la plupart d'entre nous en tout cas, sans faire cas des autres Canadiens. Nous avons fortement tendance à avoir un esprit de clocher dans les Prairies, vous savez. Un grand nombre d'entre nous pensent, j'en suis certain, que tout le Canada est plat et dépourvu d'arbres, sans se rendre compte que nous sommes l'exception et non la règle.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie visant à créer un jour du patrimoine est très significatif, à mon avis. Il est important pour nous, en tant que peuple et aussi en tant que nation, de promouvoir l'unité nationale, une fierté nationale en nous-mêmes et le sentiment qu'effectivement nous sommes un peuple exceptionnel.

Comme mon père le dit souvent: «Il faut souvent quitter le pays pour trouver un Canadien.» Quand il était aux États-Unis, il a rencontré quelqu'un qui lui a demandé d'où il était originaire et il lui a répondu qu'il était Canadien. Mais si on posait la même question à Moose Jaw, on répondrait qu'on est Ukrainien ou qu'on appartient à un autre groupe ethnique. Ce n'est que lorsque les gens quittent le Canada qu'ils deviennent Canadiens.

Il est temps que nous commençions à nous considérer comme des Canadiens, à promouvoir ces valeurs en tant que Canadiens, que nous tenions compte de notre patrimoine et des cultures diverses qui existent dans notre pays et que nous les appréciions et les comprenions.

Le jour du patrimoine peut faire beaucoup pour aider à promouvoir cette attitude, pour nous aider à nous apprécier et à nous comprendre en tant que Canadiens, à comprendre notre histoire et à devenir de meilleurs Canadiens, et par conséquent un meilleur pays.

**M. David Bjornson (Selkirk—Red River):** Monsieur le Président, j'hésitais à participer à ce débat parce que je pensais qu'en parlant en faveur de cette motion ou de son principe je ne pourrais probablement pas me présenter comme j'estime que je le devrais.

Mais après avoir écouté certains des commentaires des orateurs qui m'ont précédé, il semblerait que nous envisagions la création d'un jour du patrimoine avec une attitude négative.

On dit que nous ne nous apprécions pas en tant que Canadiens et que nous ne nous comprenons pas. Eh bien, j'ai beaucoup de chance, je pense, dans la région que je représente, parce que nous savons qui nous sommes et nous apprécions le fait que nous sommes Canadiens. Nous sommes très conscients de notre patrimoine. Les membres des diverses collectivités de ma région insistent, premièrement, pour dire qu'ils sont Canadiens et, deuxièmement, pour respecter leur héritage.

En prenant la parole à ce sujet, il y a une petite histoire qui me trotte constamment dans la tête et qui remonte à l'époque, il y a bien des années, où la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine a discuté de la possiblité de créer un jour du patrimoine. Je travaillais avec un groupe en collaboration avec les Kinsmen and Kinettes of Canada, lesquels étaient et sont toujours très en faveur de ce jour du patrimoine. En fait, actuellement, il y a d'un bout à l'autre du Canada le mouvement «Notre fierté nationale». Il y a deux drapeaux de la Tour de la paix, un venant de l'est du Canada et l'autre de l'ouest, collaborant avec les divers clubs de Kinsmen et de Kinettes dans toutes les collectivités manifestant leur appui pour la défense du patrimoine et l'unité de notre pays.

L'idée de vouloir instaurer un jour férié supplémentaire me laisse un peu perplexe. Venant moi-même d'une petite collectivité, je sais quelles sont les conséquences d'avoir soudain une longue fin de semaine. Même au Manitoba, où il fait froid, la construction se poursuit en hiver et je sais ce qu'il en coûte d'interrompre les travaux.

**Une voix:** Il s'agit seulement de reconnaître votre pays.

**M. Bjornson:** Nous devrions toujours reconnaître notre pays. Nous sommes en train de faire une digression. Je suis très fier de mon pays, mais faut-il pour autant que nous ayons un autre jour férié? Ne serait-il pas possible d'en prendre un et de le baptiser jour du patrimoine national? Pensons-y bien. Il y a bien là quelque possibilité.

**Une voix:** Quel serait le coût?

**M. Bjornson:** Le coût serait le même, tant pour notre économie que pour notre compétitivité. Par contre, nous pourrions célébrer notre patrimoine national. Encore une fois, je pense que nous devrions célébrer notre patrimoine sans avoir un jour férié spécial pour faire

notre propre éducation et celle de nos enfants. Nous devrions tous être en train de célébrer.

Il y a eu un certain nombre de commentaires au sujet du fait que nous ne nous apprécions pas à notre juste valeur. Le député qui a pris la parole avant moi a fait remarquer qu'au Canada tout le monde porte des tee-shirts de la Ligue nationale de football. J'aimerais rappeler au député que les petits drapeaux canadiens montés sur épingle sont l'un des objets les plus appréciés quand on va à l'étranger. Nous avons de nombreuses raisons d'être fiers. Cela fait partie de notre patrimoine et transcende les frontières de notre pays.

J'espère que si cette motion est renvoyée à un comité, celui-ci étudiera attentivement la façon dont il est possible de mener le débat sur le jour du patrimoine national mais en le faisant d'une manière qui soit nettement plus commode que celle dont nous procédons aujourd'hui. Nous sommes en train de débattre une motion qui n'intéresse essentiellement que le gouvernement fédéral.

**Une voix:** Il représente 8 p. 100 de la population.

**M. Bjornson:** Comme le fait remarquer le député, seuls 8 p. 100 de la population seront touchés.

Je suis curieux de savoir pourquoi l'inverse ne s'est pas produit. Pourquoi les diverses provinces ne l'ont pas proposé. Sont-elles disposés à emboîter le pas? Une fois la mesure adoptée, les provinces en feront d'abord bénéficier leurs employés puis il faudra alors consulter les syndicats. Certains offrent déjà à leurs membres un jour du patrimoine national, généralement en février. Certains autres s'en servent comme congé mobile. Et le secteur privé? Va-t-il emboîter le pas? Je crois qu'il est prêt à le faire à condition que l'on prenne un jour férié existant pour promouvoir notre patrimoine national.

Je compte bien que nous arriverons sous peu à un vote constructif qui nous permettra d'avoir un jour du patrimoine national, sans que cela soit nécessairement le troisième lundi de février.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-236, Loi sur le jour du patrimoine national.

Je tiens tout d'abord à féliciter le député de Prince George—Bulkley River d'avoir parrainé ce projet de loi.

• (1150)

J'ai trouvé très encourageants les propos tenus par les derniers orateurs qui ont traité du principe à la base de la mesure à l'étude, de même que leurs puissants arguments et leur appui énergique. S'il est une question qui nous tient tous à coeur ces jours-ci, c'est bien celle de l'avenir de notre pays, à savoir s'il y a un avenir pour le Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui. Nous célébrons cette année le 125e anniversaire de la Confédération. Je ne puis concevoir d'initiative plus appropriée de la part de la Chambre des communes que d'approuver la mesure à l'étude plus tard aujourd'hui pour qu'elle devienne éventuellement une loi du Canada. Ce serait là un message extrêmement positif.

Je tiens à dire également que je crois aux principes sur lesquels nous avons bâti un pays bilingue, un pays multiculturel, un pays qui a accueilli chaleureusement les gens venus du monde entier. Nous nous enorgueillissons de former une mosaïque plutôt qu'un melting-pot. Cela nous a parfois posé un problème d'identité. Il est essentiel de nous comprendre nous-mêmes. Autant nous tâchons, à titre individuel, de comprendre qui nous sommes aujourd'hui, autant nous devons tâcher de comprendre notre passé. Nous devons comprendre ce qui s'est passé autrefois, et c'est là toute la raison d'être de la mesure à l'étude.

Quand nous examinons notre passé, nous devons reconnaître qu'il revêt de nombreuses dimensions. Le patrimoine national est quelque chose d'essentiel. Nous, de la Colombie-Britannique, nous soucions de préserver nos anciennes forêts, nos forêts primitives, la forêt vierge. Il faut préserver ces cèdres magnifiques, de douze à quinze pieds de diamètre, qui nous donnent l'impression de nous trouver dans une cathédrale quand nous marchons en forêt. C'est un élément de notre patrimoine d'une richesse inestimable qui devient maintenant unique dans le monde entier.

Nous pouvons parler du patrimoine naturel du Canada. Les orateurs qui m'ont précédé ont reconnu que nous vivons dans un véritable paradis terrestre. Nous vivons dans une des plus belles régions du monde. Elle est accessible, elle est sécuritaire et elle est unique à beaucoup d'égards. Dans le cas de notre biosphère et de notre paysage naturel, nous avons pris l'initiative de préserver des zones vierges, d'en faire des parcs dont nous serons très fiers dans les années à venir.

L'élément culturel est l'élément essentiel de notre patrimoine, c'est-à-dire le paysage culturel. Cela me rappelle un terme sous lequel on désigne habituellement un morceau de vieux parchemin, le palimpseste. Autrefois, quand le parchemin était rare, on grattait un bout de parchemin déjà utilisé pour en effacer le texte afin de

l'utiliser à nouveau pour dessiner ou écrire, et on en effaçait à nouveau des bouts de texte pour y écrire encore. En regardant le parchemin entièrement utilisé, on pouvait y voir les diverses couches d'utilisation antérieure. C'est de cela que nous parlons aujourd'hui quand nous décrivons notre paysage culturel. Dans ma propre localité de Kamloops, le réalisme et l'éclat de certains traits du paysage culturel patrimonial sont frappants.

Tout d'abord, je pense au paysage culturel des autochtones, qui occupent le Canada depuis des milliers d'années. On peut voir à Keekwilli les vestiges des villages circulaires à demi enterrés qui étaient construits au bord de l'eau et qui servaient de campements l'hiver, tandis que, l'été, les autochtones vivaient plutôt dans des abris temporaires.

On découvre, en creusant les sous-sols des nouveaux lotissements, les vestiges des fosses circulaires au-dessus desquelles s'élevaient les campements d'hiver des autochtones et qui remontent à des siècles et des siècles. Le paysage patrimonial ne s'arrête pas là. Les vieilles églises nous rappellent aussi la diversité des groupes ethniques qui ont façonné le paysage historique du pays tel que nous le connaissons aujourd'hui.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Comme il est 11 h 54, conformément à l'article 93 du Règlement, la période réservée au débat est expirée. En conséquence, le vote porte sur la motion du député de Prince George—Bulkley Valley. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Convoquez les députés.

• (1210)

*Avant le vote*

**M. Gagliano:** Monsieur le Président, étant donné que c'est un projet de loi d'un député, pourriez-vous prendre le vote par rangée, comme c'est la coutume, étant donné que c'est un vote libre?

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Est-ce que la Chambre est d'accord pour que le vote soit pris par rangée.

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** J'aimerais rappeler aux députés la procédure suivie dans le cas de votes par rangée. Les députés qui appuient la motion voteront en premier. Je demanderai aux députés situés à ma droite de bien vouloir se lever, une rangée à la fois; puis je demanderai aux députés situés à ma gauche de faire de même. Cette procédure sera répétée pour les députés s'opposant à la motion.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

*(Vote No 105)*

POUR

Députés

| | |
|---|---|
| Allmand | Arseneault |
| Assad | Barrett |
| Bellemare | Benjamin |
| Blackburn (Brant) | Bosley |
| Breaugh | Brewin |
| Butland | Caccia |
| Catterall | Clancy |
| Dingwall | Ferguson |
| Finestone | Fisher |
| Foster | Fulton |
| Gaffney | Gagliano |
| Gardiner | Gauthier |
| Harb | Harvey (Edmonton East) |
| Howdebo | Hunter |
| Jordan | Karpoff |
| Kristiansen | Langdon (Essex—Windsor) |
| Laporte | MacWilliam |
| Maheu | Marchi |
| Masse | McCurdy |
| Milliken | Mills |
| Nault | Nystrom |
| Peterson | Phinney |
| Proud | Riis |
| Rodriguez | Rompkey |
| Samson | Scott (Hamilton—Wentworth) |
| Stewart | Tobin—52 |

CONTRE

Députés

| | |
|---|---|
| Anderson | Atkinson |
| Bird | Bjornson |
| Blais | Blenkarn |
| Boudria | Champagne (Champlain) |
| Cole | Corbeil |
| Corbett | Darling |
| de Cotret | Della Noce |
| Edwards | Epp |
| Fee | Feltham |
| Ferland | Fontaine |

*Les crédits*

| | |
|---|---|
| Fretz | Greene |
| Guilbault | Hawkes |
| Hicks | Jourdenais |
| Kempling | Koury |
| Layton | Lopez |
| MacDougall (Timiskaming) | Malone |
| Marin | Martin (Lincoln) |
| McCreath | McDermid |
| McKnight | Merrithew |
| O'Kurley | Plourde |
| Pronovost | Ricard |
| Richardson | Robitaille |
| Saint-Julien | Siddon |
| Sparrow | Stevenson |
| Thacker | Thompson |
| Turner (Halton—Peel) | Van De Walle |
| Vincent | Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia) |
| | Worthy—55 |

PAIRED MEMBERS

| | |
|---|---|
| Danis | Marleau |

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je déclare la motion rejetée.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

### LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

**M. Jim Peterson (Willowdale)** propose:

Que cette Chambre condamne le gouvernement pour la maladresse et l'incompétence dont il fait preuve sur le plan économique.

—Monsieur le Président, mon bureau de Willowdale est situé dans un centre commercial au coeur de la circonscription, au huitième étage d'un immeuble. Chaque fois que j'y vais, je côtoie de nombreuses personnes, beaucoup de jeunes, en attendant l'ascenseur. Ces gens descendent au cinquième. Si je quitte mon bureau entre 9 heures et 5 heures, l'ascenseur s'arrête systématiquement au cinquième. Ce cinquième étage de l'immeuble où j'ai mon bureau de circonscription abrite les services du bien-être social et me rappelle chaque jour la misère qui frappe tant de familles canadiennes.

Examinons ce que ce gouvernement a offert aux Canadiens à son arrivée au pouvoir, en 1984. Il leur a offert des emplois, des emplois et encore des emplois. Et pour y parvenir, il proposait d'abord de contrôler le déficit, puis d'adopter le libre-échange.

Nous savons ce qu'il est advenu du déficit. La dette nationale est passée de 170 milliards de dollars à plus de 400 milliards. Aujourd'hui, 15 p. 100 des Canadiens vivent dans la pauvreté et deux millions recourent aux banques alimentaires, dont 700 000 enfants, soit une augmentation de 40 p. 100 par rapport à l'an dernier. Aujourd'hui, le taux de chômage atteint 10,4 p. 100 au Canada et 16 p. 100 des jeunes Canadiens sont sans emploi. De plus, le nombre de jeunes Canadiens ayant un emploi a diminué de 92 000 depuis l'an dernier.

Par ailleurs, l'an dernier, 33 000 travailleurs ont lancé la serviette; se rendant compte qu'ils ne pouvaient plus se trouver d'emplois, ils n'ont pas pris la peine de s'enregistrer. De plus, comme l'aide sociale a à traiter 1,2 million de dossiers au Canada, on estime le nombre d'assistés sociaux à plus de 2 millions.

Le rendement que le gouvernement a fourni depuis son arrivée au pouvoir, soit depuis 1984, est à la baisse. Quand il a été élu, le Canada affichait, grâce aux échanges commerciaux avec les autres pays, un excédent au compte courant de 1,7 milliard de dollars qui s'est transformé de nos jours en un déficit de 26 milliards.

Entre-temps, notre part des échanges mondiaux a diminué, passant de 5 à 4 p. 100. C'est donc dire que nous prenons du retard par rapport aux autres pays. En 1984, notre excédent commercial atteignait 19,8 milliards de dollars; aujourd'hui, il n'est plus que de 10,9 milliards, soit de 46 p. 100 inférieur à ce qu'il était au moment de l'élection du gouvernement.

Pourtant, ce dernier n'a jamais cessé de nous dire: «Ne vous inquiétez pas, les États-Unis se sortiront de la récession et nous sortirons d'impasse en même temps. Le reprise économique aux États-Unis permettra au Canada de se sortir de la pire récession qu'il connaît depuis la crise des années 1930.»

C'est faux. Examinons ce qui s'est passé au Canada ces dernières années.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, le Canada a perdu 15 p. 100 des emplois dans le secteur manufacturier, soit en tout 325 000 emplois. Le gouvernement va prétendre: «Mais les États-Unis ont également perdu des emplois dans ce secteur d'activité.» Oui, mais seulement au quart du rythme où cela s'est produit au Canada.

Cette fois-ci, la perte de 65 p. 100 de ces emplois est attribuable à la fermeture d'usines, par rapport à 22 p. 100 au cours de la récession qui a sévi au début des années 1980. Ces emplois sont perdus à tout jamais.

Aujourd'hui, nous en voyons les répercussions. Dans le secteur manufacturier, le Québec a perdu 120 000 emplois, ce qui touche 20 p. 100 des travailleurs, et l'Ontario en a perdu 187 000, ce qui touche 18 p. 100 des travailleurs.

Il existe un autre facteur qui rendra la reprise encore plus difficile chez nous, peu importe ce qui se passe aux États-Unis, ce sont les taux d'intérêt. Oui, les taux d'intérêt ont descendu par rapport au niveau de quelque 13 à 14 p. 100 qu'ils avaient atteint à cause des politiques du gouvernement. Notre taux d'escompte s'élève maintenant à 7,46 p. 100, mais il est de 3,50 p. 100 aux États-Unis, soit moins de la moitié du nôtre. Ce qui est encore plus fâcheux, c'est de regarder le taux d'intérêt réel.

Lorsqu'on supprime l'inflation du taux d'intérêt, le taux réel est de 3,87 p. 100 au Canada, comparativement à 0,9 p. 100 aux États-Unis. Comment pouvons-nous faire concurrence à nos voisins du Sud lorsque leurs taux d'intérêt et leurs taux d'intérêt réels sont beaucoup moins élevés que les nôtres et lorsque l'écart entre leurs taux d'intérêt et les nôtres dépasse largement ce qu'il a toujours été, soit entre 1 et 2 points de pourcentage?

Évidemment, cela maintient notre dollar à un niveau élevé. Le gouvernement dira que le cours du dollar a baissé par rapport au niveau de 89c. ou 90c. qu'il avait atteint à cause des politiques du gouvernement. Oui, la valeur du dollar a diminué, mais qu'est-ce que le gouvernement fait depuis trois semaines? Il essaie de soutenir le dollar. Le taux d'escompte vient d'augmenter trois fois d'affilée pour renforcer le dollar. Lorsque le dollar est plus faible, il y a plus d'emplois au Canada et plus d'exportations. Mais il y a, bien sûr, un prix à payer. On ne peut pas être gagnant sur tous les tableaux. Lorsque le cours du dollar baisse, nos importations coûtent plus cher et les Canadiens qui voyagent à l'étranger doivent payer plus cher, mais c'est certainement plus important d'avoir des emplois ici, au Canada, et de pouvoir exporter nos produits.

Une autre raison pour laquelle la reprise aux États-Unis ne guérira pas les problèmes du Canada, c'est que le magasinage outre-frontière continue de drainer des milliards de dollars de notre économie, et cela continuera en dépit des mesures anémiques que le gouvernement a présentées la semaine dernière à cet égard.

Le gouvernement n'a pas tenu compte des taxes sur l'essence. Notre groupe de travail sur la désindustrialisation et la reprise économique a entendu des témoignages d'un bout à l'autre de la province, et les taxes sur l'essence sont le principal facteur qui pousse les gens à traverser la frontière. L'essence coûte moins cher aux États-Unis. Un camionneur canadien a dit: «M. Peterson, je n'ai pas fait le plein au Canada depuis six mois.» Le gouvernement n'a rien fait pour tenter de régler ce problème.

Un autre secteur que le gouvernement n'a pas touché, c'est celui du commerce par correspondance, un secteur important qui a perdu plus de 200 000 emplois depuis deux ou trois ans. Ce qui se passe ici, c'est que le gouvernement américain impose des frais de 8,40 $ US (ou environ 10 $ CAN) aux Canadiens qui veulent vendre des produits par correspondance aux États-Unis. Il est donc très difficile pour les Canadiens de vendre aux États-Unis pour faire concurrence aux Américains qui vendent au Canada, car nous ne leur imposons pas des frais aussi élevés. Que fait notre gouvernement? Il impose des frais de 5 $ aux entreprises américaines de vente par correspondance qui veulent vendre au Canada.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait ce qu'il fallait pour donner à nos entreprises de vente par correspondance des chances égales? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas imposé des frais de 10 $ aux Américains? Il continue de leur faciliter la conquête du marché nord-américain. Le gouvernement est tout simplement injuste et complètement stupide de ne pas avoir le courage d'exiger des Américains au moins les mêmes frais que ceux qu'ils imposent aux Canadiens.

• (1230)

Le gouvernement fédéral a tenté d'harmoniser la TPS et les taxes de vente provinciales. Il a proposé de percevoir, à la frontière, la TPS des Canadiens qui vont magasiner chez nos voisins du Sud, pour autant que les provinces harmonisent la TVP avec la TPS. Le gouvernement veut que les Canadiens paient plus de taxes sur les vêtements d'enfants, les chaussures, les livres, les aliments et d'autres biens non taxés à l'heure actuelle. En pleine récession, il dit de taxer davantage les Canadiens. Il s'agit d'une mauvaise orientation budgétaire, et les provinces ne céderont pas au chantage et n'harmoniseront pas leur taxe de vente avec une TPS infructueuse.

Nos problèmes actuels et ceux que nous continuerons d'avoir tiennent aussi à une autre cause. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les promesses qu'on nous a fait miroiter relativement à l'Accord de libre-échange. On nous a parlé d'un accès garanti au marché américain. «La fenêtre est en train de se fermer, et si nous ne plongeons pas dès maintenant, les Américains vont devenir protectionnistes. Nous n'aurons pas d'occasion de vendre nos biens et services aux États-Unis.» Foutaises! Qu'avons-nous? Notre accès au marché américain n'est absolument pas garanti, comme en témoignent les différends qui sont survenus: ceux du bois d'oeuvre, du gaz naturel, du porc, du magnésium et, le tout dernier, celui des Honda. Dans le secteur de l'automobile, nos usines transplantées sont menacées.

J'invite les Canadiens à se poser la question suivante: notre accès au marché américain était-il meilleur avant la signature de l'Accord de libre-échange ou s'est-il amélioré depuis? Nous avons aussi d'autres problèmes, lorsqu'il s'agit d'attirer au Canada des investisseurs susceptibles d'y créer des emploi. Où les entreprises vont-elles s'installer? Examinons les données touchant la main-d'oeuvre.

En ce qui concerne les conflits de travail, y compris les grèves, les lock-out et le nombre de jours de travail perdus par 1 000 habitants, le Canada vient au dernier rang des pays du Groupe des Sept. Au Canada, la moyenne était de 209 jours perdus durant la période visée. C'est 403 fois pire qu'en Allemagne, 99 fois plus élevé qu'au Japon, 16 fois pire qu'en France, 4 fois plus élevé qu'au Royaume-Uni et 3,4 fois plus élevé qu'aux États-Unis,

notre concurrent. Le nombre de jours perdus chez nous est même 2,7 fois pire qu'en Italie.

Si nous affichons un bilan de ce genre sur le plan du travail, comment pouvons-nous soutenir la concurrence dans une économie mondiale? Comment pouvons-nous même la soutenir en Amérique du Nord si nous avons les mains liées parce que nos entreprises, nos travailleurs et nos gouvernements n'arrivent pas à se ressaisir?

Le gouvernement actuel a abattu un record en ce qui concerne son incapacité de traiter, à titre d'employeur, avec les fonctionnaires, ses employés. L'été dernier, il a essayé de les limiter à des hausses de traitement de 0, de 0 et de 3 p. 100 sur trois ans pendant que les fonctionnaires des échelons supérieurs recevaient d'énormes augmentations. Il s'est montré injuste. Il a forcé l'AFPC à déclencher la grève. Il savait bien ce qu'il voulait. Il allait se montrer intransigeant avec eux et leur ordonner de reprendre le travail. C'est de l'opportunisme politique de la pire espèce, mais, pis encore, cela donne le mauvais exemple à l'entreprise et aux syndicats en détruisant des relations de travail harmonieuses.

Par conséquent, les syndicats se sont refusés à participer à l'initiative de prospérité économique du gouvernement. Ils refusent de s'associer au gouvernement pour étudier les problèmes de compétitivité à long terme du Canada. Je dois dire que ce fut un effort plutôt mince, car le gouvernement a remis à plus tard toute mesure concrète pendant qu'il étudie la question, au lieu de s'attaquer aux problèmes actuels de l'économie. Il y a d'autres possibilités. J'ai brossé un tableau plutôt sombre de ce qui s'est passé au Canada et de ce qui nous attend encore, et j'ai énuméré un certain nombre de causes attribuables au fait que le gouvernement n'a pas de stratégie économique et industrielle cohérente à long et à court termes.

Le taux de chômage au Canada est très élevé en ce moment: 10, 4 p. 100. Celui des États-Unis n'est que de 7,1 p. 100, mais le gouvernement républicain conservateur dit que c'est trop élevé, qu'il faut faire quelque chose, qu'il faut créer des emplois. La meilleure politique sociale consiste à donner des emplois.

Qu'a fait le président Bush? Il a déposé un projet de loi prévoyant des dépenses fédérales de 150 milliards de dollars pour construire des routes et ainsi créer des emplois immédiatement. Si nous transposions au Canada, cela se traduirait par des dépenses fédérales de 15 milliards de dollars.

Notre parti a réclamé des dépenses fédérales de un milliard de dollars sur les infrastructures municipales, non seulement pour construire des réseaux d'égout, des routes et des ponts, mais aussi pour créer des emplois. Le gouvernement se refuse même à ces dépenses modestes.

Nous avons présenté une requête analogue pour stimuler le secteur du bâtiment. Je suis heureux que le gouvernement ait ramené de 10 à 5 p. 100 la mise de fonds nécessaire pour acquérir une maison, mais il n'a pas pris une autre mesure propre à créer des emplois réels et une activité économique authentique dans le secteur du bâtiment. En effet, il n'a pas encore accepté notre thèse voulant que ce soit une incitation valable d'autoriser les Canadiens à retirer 7 500 $ de leur REER pour acheter un logement. Pourquoi le gouvernement a-t-il refusé d'aller jusque-là? Nous ne renoncerions à aucune recette fiscale, il se construirait des logements, et des emplois seraient créés.

À long terme, le gouvernement pourrait et devrait faire bien des choses pour relancer notre économie. Il ne devrait pas se laisser obséder par un dollar qui est à 84c. et dont la valeur tombe toujours. Notre dollar devrait être plus faible. La valeur du dollar était beaucoup moins élevée lorsque le gouvernement promettait toutes sortes de bonnes choses qui devaient se produire grâce au libre-échange. Elle se situait autour de 75 ou 76 cents.

Dans le domaine de l'éducation, il faut non pas réduire les dépenses, mais bien investir dans nos ressources humaines, c'est-à-dire le seul élément qui puisse véritablement engendrer la prospérité dans l'économie mondiale actuelle. Si vous croyez qu'il en coûte cher d'instruire les Canadiens, songez un instant à ce qu'il en coûte lorsque ceux-ci ne reçoivent pas cette instruction. Il en est de même de la formation. Des chômeurs de ma circonscription se font dire qu'ils doivent attendre jusqu'en septembre pour être admis dans un collège communautaire afin d'y suivre des cours d'informatique. Pourquoi ces personnes ne peuvent-elles obtenir ces emplois immédiatement? Pourquoi ne peuvent-elles recevoir cette formation immédiatement?

Le gouvernement a aussi réduit sa contribution dans les secteurs de la recherche et du développement ainsi que des sciences et de la technologie, ce qui a pour effet de pénaliser l'élément humain, c'est-à-dire l'élément créatif et dynamique de notre économie. Le gouvernement fait des compressions et notre économie recule. Nous faisons maintenant partie des pays de l'OCDE qui consacrent le moins à la recherche et au développement. Nous reculons. Nos concurrents affectent au moins deux fois plus d'argent que nous à ce secteur, et leurs contributions vont en augmentant. Ce n'est guère de bon augure

pour nos jeunes et pour les emplois qui leur seront disponibles.

Notre groupe de travail a proposé le lancement d'un programme d'achat de produits canadiens. Nos difficultés économiques sont telles que chaque Canadien devrait faire sa part en s'efforçant, lorsque les prix et la qualité sont comparables, d'acheter des produits canadiens, de façon à préserver nos emplois. Il est essentiel d'agir de la sorte pour assurer une relance.

Des modifications doivent être apportées à l'Accord de libre-échange, de façon à ce que nous puissions avoir notre propre stratégie industrielle au Canada. Des changements doivent aussi être faits afin que notre énergie puisse servir comme élément de notre base industrielle. Nous devons faire en sorte que nos industries-clés, en particulier les plus petites qui ont mis au point des techniques et qui, souvent, bénéficient d'un soutien gouvernemental, puissent demeurer canadiennes et réinvestir dans notre pays.

• (1240)

Un grand nombre de Canadiens ne font plus confiance au gouvernement, mais ils n'ont pas perdu confiance en eux-mêmes. Ils n'ont pas perdu confiance en notre pays. Remettons les Canadiens au travail. Donnons-leur les outils nécessaires pour relever les défis liés à l'économie mondiale.

Nous pouvons être les mieux instruits, les mieux formés, les mieux équipés et jouir de l'économie la plus avancée de l'hémisphère occidental. C'est ainsi que les libéraux entrevoient l'avenir du Canada. Il est temps que nous commençions à bâtir cet avenir.

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec un grand intérêt le discours de mon collègue ce matin.

Il a énuméré plusieurs problèmes que nous avions au Canada en ce moment. C'est l'évidence même. Je suis cependant un peu plus optimiste que lui quant à la situation qui prévaut dans notre pays.

Revenons sur certains propos de mon collègue. Il a parlé de l'époque où le cours du dollar était bas, au milieu des années 80. Il admettra sans doute avec moi—s'il peut nous écouter un instant—que les hausses de salaire ont alors empêché les sociétés canadiennes de profiter pleinement de cette faiblesse du dollar. Elles ont accordé des augmentations de salaire on ne peut plus généreuses, plutôt que de réinvestir l'argent disponible dans l'infrastructure et les projets de restructuration comme elles se voient maintenant contraintes de le faire. Je suis persuadé que mon collègue en viendrait à cette conclusion s'il prenait connaissance des statistiques sur ces années.

Le Conseil économique du Canada a publié un rapport à ce sujet. Le 17 février, dans le journal *The Gazette* de Montréal, on pouvait lire la manchette suivante: «Sur le plan économique, nous sommes notre propre ennemi». Il est évident que depuis deux ans, nous avons des difficultés économiques. Certes, on ne saurait minimiser la gravité de la situation, mais ça ne va pas mieux dans d'autres pays. Cette crise, nous y sommes tous confrontés et nous allons tous en sortir si nous prenons les moyens qui s'imposent.

Le député vantait tout à l'heure les États-Unis et leur politique. Pourtant, cette année, leur déficit est de beaucoup supérieur au nôtre. Par habitant, il sera presque le double du nôtre. Le fait est que leur déficit s'est accru considérablement sous les administrations Reagan et Bush.

Les États-Unis commencent à avoir des ennuis en ce qui concerne le service de la dette. C'est leur président qui lançait cet avertissement l'autre jour: «Nous devrions peut-être commencer à nous préoccuper de notre déficit et de notre dette.»

Si on prévoit que le Canada sera en position de force lorsqu'il sortira de la récession mondiale, c'est que nous avons pris les moyens qui s'imposaient, que nous avons lutté contre le déficit. En effet, le déficit est maintenant la moitié moins élevé qu'il ne l'était au moment où nous avons pris le pouvoir. De 8 p. 100 qu'il était, il est passé à seulement 4 p. 100. Oui, nous avons lutté contre le déficit.

La tâche a été rude étant donné les pressions exercées pour que le gouvernement dépense davantage. Nous y avons résisté et nous continuons de le faire. Nous avons lutté contre le déficit. Nous nous sommes battus pour faire baisser les taux d'intérêt. Voilà pourquoi je m'étonne d'entendre le député déclarer que le gouvernement a fait grimper les taux d'intérêt jusqu'à 14 p. 100. C'est loin des taux de 22 ou 23 p. 100 pratiqués à l'époque où son parti était au pouvoir.

**M. Peterson:** Je n'ai rien fait là-dedans.

**M. McDermid:** Vous n'en étiez pas fier; personne n'en était fier, mais vous aviez un problème à régler à cette époque d'inflation galopante. C'est comme ça que vous vous y êtes pris, et nous en avons tiré des leçons. Face à la montée des pressions inflationnistes, nous ne voulions pas que le taux d'inflation atteigne 13 p. 100, comme ce fut le cas sous le gouvernement précédent. Nous avons donc pris des mesures draconiennes. Nous avons haussé les taux d'intérêt pour juguler l'inflation. C'est ça que nous avons fait. Nous avons resserré le crédit et fixé des objectifs à atteindre sur le plan de l'inflation. Nous avons même dépassé ces objectifs de manière à assurer la stabilité des prix dont le pays a tant besoin. C'est très

important si on veut pouvoir maintenir les taux d'intérêt à un niveau peu élevé.

Mon collègue a parlé de la hausse du taux d'escompte depuis trois semaines. Il a raison, mais il sait fort bien pourquoi. Pour illustrer cela, il n'a qu'à se reporter aux discours de son chef de parti lorsque celui-ci était ministre des Finances, qui vous le dira, parce que c'est le genre de déclarations qui vient nous hanter. C'est malheureux, mais c'est comme ça en politique. Nos déclarations reviennent parfois nous hanter.

Il a dit que la Banque du Canada n'intervient que pour corriger les fluctuations extrêmes et que la valeur du dollar s'établit en fonction du marché. Et il a tout à fait raison. Le chef du Parti libéral a raison. C'est précisément ce que fait la banque, à l'heure actuelle, et le député ne l'ignore pas. Le taux préférentiel est encore à 7,5 p. 100, son plus bas niveau en 10 ans, voire presque 20 ans. Il se maintient à ce niveau ces temps-ci.

Les taux d'intérêt hypothécaires sont bas. Voulez-vous comparer notre taux préférentiel à celui des Américains? Le leur s'établit à 4,5 p. 100 et le nôtre à 7,5 p. 100, soit un écart de 3 p. 100. L'écart était de 6 p. 100, mais n'est plus que de 3 p. 100. Il s'est rétréci considérablement. Il se rapproche de la normale. Le député ne l'ignore pas non plus.

L'autre chose est arrivée au milieu des années 80. Je pense que notre gouvernement est aussi fautif que d'autres, soit dit en passant. Je veux que ce soit bien clair. Au milieu des années 80, nous avons eu chez nous des occasions en or de réduire la taille du gouvernement et de surveiller les dépenses. Le gouvernement fédéral ne s'en est pas tiré trop mal. Nous avons maintenu l'augmentation des dépenses à 3,7 p. 100. C'est ce que la population nous demande. Elle veut des réductions, et non des augmentations. Mais nous avons maintenu l'augmentation à 3,7 p. 100 au cours de cette période, tandis que nos paiements aux provinces augmentaient en moyenne de 6 p. 100.

Je sais que mon collègue connaît assez bien la situation de l'Ontario, parce que son frère en a été premier ministre pendant un certain temps. Au cours de cette période, les dépenses ont augmenté en moyenne de 10 p. 100 par année dans cette province, c'est-à-dire de 40 p. 100 sur quatre ans, parce que l'argent rentrait et que les affaires de la province étaient extrêmement bonnes. Énormément d'emplois ont été créés durant ce temps, et les premiers ministres de l'Ontario et du Canada s'en sont attribué le mérite, comme les politiciens savent le faire.

Nous avons probablement perdu beaucoup de temps. Nous aurions probablement pu être beaucoup plus radicaux au fédéral. Je sais que les provinces auraient pu l'être. Je pense qu'une seule province n'a pas haussé ses dépenses plus rapidement que le gouvernement fédéral, et c'est l'Alberta. Je pense que les dépenses n'y ont augmenté que de 3,4 ou 3,5 p. 100 par année car les Albertains ont su prendre des mesures en conséquence.

Ce que je veux dire, c'est que nous traversons une période où toutes les conditions essentielles se présentent en même temps. Aujourd'hui, la revue trimestrielle du *Financial Post* annonce que la reprise se dessine à l'horizon. C'est effectivement ce qui se produit: nous voyons partout des signes de reprise.

Je suis sûr que l'auteur de cette motion veut voir cette reprise. Je ne pense pas qu'il tire grand plaisir à vivre une récession. J'espère que non, en tout cas. Si la reprise ne se concrétisait pas cette année, il se réjouirait sans doute à l'idée d'avoir ainsi, sur le plan politique, de meilleures chances de succès au prochain scrutin.

Mais connaissant le député comme je le connais, je suis sûr qu'il serait très heureux d'assister à une solide reprise dès cette année. Nous croyons qu'elle se produira. Les éléments de base sont en place, et c'est extrêmement important parce que si l'inflation et les taux d'intérêt sont élevés, il est inutile d'espérer une reprise. Mais maintenant, les conditions essentielles sont réunies, et je suis sûr que nous verrons notre croissance accélérer au Canada en 1992, pour le mieux-être de tout le pays.

• (1250)

Aujourd'hui, le député a parlé d'énergie. Il a abordé la situation du secteur énergétique. On aurait dit qu'il était presque prêt à préconiser, à l'instar des libéraux, que soit établi un autre programme énergétique national. Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris ses propos au sujet de l'énergie.

S'il jette un coup d'oeil sur les prix du mazout, il constatera qu'il en coûte moins cher pour chauffer sa maison depuis que le programme énergétique national a été supprimé. Les frais de chauffage sont demeurés constants depuis et ils ont même baissé. Cela a favorisé l'économie. Cela a donné un coup de pouce à l'industrie, qui est une grande consommatrice d'énergie.

On ne peut pas en dire autant du prix de l'électricité qui, lui, a monté. Mais les prix du pétrole et du gaz naturel sont moins élevés aujourd'hui que du temps du programme énergétique national.

Tout est dans la rentabilité et la compétitivité d'une entreprise. Je suis persuadé que le député, étant d'Edmonton, comprendra cela.

Le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique ne cessent de citer des statistiques sur le nombre d'emplois perdus et, selon le cas, ils blâment soit l'Accord de libre-échange, soit la taxe sur les produits et services.

Et pourtant, ce sont le milieu des affaires et l'industrie qui ont demandé que la taxe sur les ventes des fabricants soit remplacée par une taxe à la consommation. C'est ce qu'ils recommandaient eux-mêmes depuis très longtemps, à l'instar, notamment, des commissions royales.

Ce sont également eux qui préconisaient la conclusion d'un accord de libre-échange. J'ai participé très longtemps à des débats sur l'Accord de libre-échange dans tout le pays. Quiconque se donnera la peine de vérifier verra que mes collègues et moi-même avons toujours dit qu'un accord de libre-échange n'empêcherait pas les différends commerciaux.

**Une voix:** Vous aviez promis un accès assuré.

**M. McDermid:** J'ai écouté très patiemment leurs observations et je m'attends à ce qu'il me rende la même...

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, si je ne m'abuse, notre collègue a dit que si nous, députés d'en face, avions quelque chose à dire, il nous céderait la parole.

Je voudrais la parole, car je voudrais réagir tout de suite à certains points qu'il a fait valoir.

**M. McDermid:** Monsieur le Président, mon collègue aura l'occasion de participer au débat tout à l'heure. Je voulais simplement présenter mes arguments et écouter ensuite patiemment ce que mes collègues d'en face avaient à dire.

J'ai écouté sans rien dire mon collègue de Willowdale et je m'attends à rien de moins de la part de mon collègue qui est également le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique et qui parle de la nécessité d'une plus grande civilité dans cette enceinte. Pourtant, il est le premier à faire du chahut ce matin. Ce que je dis, c'est: donnez-moi l'occasion de faire mon discours et j'écouterai ensuite le vôtre.

Il y a également mon collègue de Broadview—Greenwood. Récemment, nous avons parlé notamment de la nécessité pour les députés d'être plus courtois dans cette enceinte.

Les gens qui nous regardent se posent des questions au sujet de tout ce chahut. En toute justice, je dois avouer que j'ai déjà été un des plus grands perturbateurs dans cette enceinte, mais que je me suis abstenu totalement de faire du chahut à la Chambre depuis la reprise des travaux. Je m'étais en effet engagé à faire en sorte qu'il y ait davantage de civilité dans cette enceinte. Ainsi, pourquoi le député n'est-il pas plus courtois? Vous dites toujours que les députés doivent mieux observer le décorum.

Revenons-en à notre sujet d'aujourd'hui. Lorsque nous avons discuté de l'Accord de libre-échange, nous n'avons jamais prétendu qu'il n'y aurait pas des différends. Bien au contraire, nous avons toujours dit qu'il y en aurait naturellement et c'est pourquoi nous avons prévu un mécanisme de règlement des différends.

Ce mécanisme a été fort utile jusqu'à maintenant et nous sommes persuadés qu'il jouera encore son rôle dans l'affaire Honda. Selon nous, les chiffres soumis par les Américains ne résistent pas à un examen sérieux.

Il va y avoir des élections aux États-Unis cette année et les sièges de tous les représentants et d'un tiers des sénateurs sont en jeu en même temps que les postes du président et du vice-président; c'est pourquoi les choses s'animent à ce stade-ci.

Mes collègues néo-démocrates savent pertinemment qu'en période électorale, les syndicats exercent des pressions pour obtenir telle ou telle chose, et c'est ce qui se passe aux États-Unis à l'heure actuelle.

En fait, il se peut que la décision des Travailleurs canadiens de l'automobile de se séparer des Travailleurs unis de l'automobile aux États-Unis vienne nous hanter quelque peu maintenant car les syndicats américains ne sont plus liés en rien aux travailleurs canadiens.

Ils exercent donc des pressions sur les membres du Congrès pour obtenir toutes sortes d'actions d'éclat comme dans le cas Honda, selon moi; il s'agit simplement de harcèlement politique de l'industrie automobile. À mon avis, grâce au mécanisme de règlement des différends, si les choses vont trop loin, on finira par régler la question, et la décision nous sera favorable; je n'ai aucun doute à ce sujet.

Mon collègue de Willowdale a parlé de sa solution et de celle du Parti libéral aux problèmes actuels. Les libéraux affirment que ce sont eux qui ont proposé d'utiliser l'argent investi dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite pour acheter une maison. Or, il n'en est rien. C'est l'Association canadienne de l'immeuble qui a eu cette idée.

L'idée d'un versement initial de 5 p. 100 vient de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations et pas du tout du gouvernement libéral. Ce n'est absolument pas son idée.

L'infrastructure municipale, dont les libéraux revendiquent l'idée, ne vient pas d'eux. Il y a quatre ou cinq ans que l'Association des municipalités le réclame. Ce n'est rien de nouveau.

Mes collègues d'en face me font beaucoup rire lorsqu'ils réclament le crédit de ces prétendues solutions à nos problèmes économiques. Cela me rappelle la vilaine époque où les libéraux jetaient de l'argent à tous les problèmes dans l'espoir de les résoudre. Nous avons prouvé que ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent.

Il est préférable d'utiliser les ressources disponibles et c'est la solution utilisée par les gouvernements actuels, libérer le secteur privé qui crée les emplois. C'est le secteur privé qui fait évoluer les choses, pas le gouvernement du Canada ou de l'Ontario, ni les municipalités.

Nous devons nous attacher aux aspects fondamentaux, pour que l'industrie et la petite entreprise puissent produire et créer des emplois, et c'est justement ce que nous faisons. Nous abaissons leurs frais en diminuant les taux d'intérêt. Nous enrayons l'inflation pour qu'ils n'aient pas ces pressions des salaires et des prix et qu'ils puissent continuer à soutenir la concurrence.

En fait, puisque je parlais de concurrence, je dirais que notre taux d'inflation pour janvier, qui sortira bientôt, montrera une amélioration considérable. Cela aide tout le monde. Cela aide les personnes à revenu fixe, tout comme les petites et grandes entreprises. C'est très, très important. Lorsque les gens s'apercevront que nous atteignons notre but, ils seront très, très satisfaits.

Le gouvernement a amené une baisse des taux d'intérêt et une réduction de l'inflation, mais on pourrait d'un rien saboter ces progrès. Nous ne pouvons pas accepter les expédients de l'opposition, qui feraient augmenter encore une fois le déficit et la dette.

Son attitude ne contribue aucunement à une croissance économique stable et à des possibilités réelles de création d'emplois. Elle parle de programmes de travaux publics et non de programmes réels de création d'emplois à long terme et à plein temps. C'est comme prendre un analgésique pour guérir une jambe cassée. On peut se sentir bien pendant un certain temps, mais cela ne résout en rien le problème.

• (1300)

En terminant, au lieu de nous laisser aujourd'hui avec un sentiment de désespoir et d'encourager de fausses solutions, l'opposition devrait collaborer avec nous pour apporter au Canada croissance soutenue et prospérité. Elle devrait oeuvrer de concert avec nous pour rétablir la confiance des Canadiens, afin qu'ils aient le sentiment que nous sommes sur la bonne voie, celle de la relance économique et des nouvelles perspectives d'emploi.

Les Nations Unies ont dit que nous sommes le deuxième pays au monde où les gens désireraient vivre. Travaillons tous ensemble pour devenir le premier.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, j'ai suivi attentivement le discours du ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation.

Je suis d'accord avec certaines de ses remarques et je crois que tous les députés conviennent qu'il faut s'attaquer aux choses fondamentales. Nous centrons tous nos efforts sur le déficit et la dette. Le ministre a déjà déclaré que le gouvernement avait pris de l'avance dans la poursuite de ses objectifs en matière d'inflation.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes à l'écoute des gens qui comptent parmi les chômeurs, les assistés sociaux et les commerçants qui sont en sérieuse difficulté.

Ils écoutent le gouvernement, qui se vante d'avoir déjà atteint ses objectifs relatifs à l'inflation et d'avoir fait en sorte que les taux d'intérêt soient à leur plus bas niveau depuis 20 ans. On nous communique de nouvelles statistiques, selon lesquelles, par rapport à la situation économique de 1984, le déficit réel du Canada aurait diminué, passant de 8 à 4 p. 100. C'est nouveau pour moi et je crois que le ministre l'a annoncé dans son intervention. Je n'étais pas au courant de ce chiffre, mais selon lui, nous sommes dans la bonne voie.

Au nom des trois millions de chômeurs au Canada—et permettez-moi de faire remarquer que le gouvernement consacre près de 30 millions de dollars au financement de l'assurance-chômage et de l'aide sociale—je demande au ministre de dire quand le gouvernement admettra qu'il ne peut pas faire attendre ces gens indéfiniment.

Nous devons sans tarder adopter des mesures pour leur redonner du travail. On ne peut s'attaquer au déficit et à la dette du pays quand ce dernier compte trois millions de chômeurs.

Le gouvernement se décidera-t-il à laisser tomber sa lutte acharnée contre l'inflation et se décidera-t-il à redonner du travail à tous ces Canadiens?

**M. McDermid:** Monsieur le Président, le député n'a présenté aucune suggestion. Veut-il dire qu'avec la baisse actuelle de l'inflation et des taux d'intérêt, deux choses fondamentales, l'économie va reprendre? Mais nous voyons divers signes de reprise actuellement. Les commerçants vous diront qu'ils commencent à recevoir des commandes et des appels d'offres comme ils n'en avaient pas reçu depuis un an et demi. Donc, c'est vrai, l'économie reprend.

Le député parle de trois millions de chômeurs. J'ignore où il a pris ce chiffre. Mais là n'est pas la question. Ce que les libéraux veulent, c'est emprunter de l'argent. . .

**Une voix:** Non.

**M. McDermid:** Oh oui. Vous n'arrivez pas comme ça, tout bonnement, avec un milliard de dollars à moins que vous n'augmentiez les impôts ou empruntiez de l'argent.

**M. Mills:** À l'heure actuelle, vous consacrez 30 milliards de dollars au chômage et à l'aide sociale.

**M. McDermid:** Bon, il veut maintenant que nous augmentions les impôts ou que nous empruntions de l'argent. C'est de là que proviennent les recettes du gouvernement. Soyons francs. Il dit qu'il y a trois millions de chômeurs.

Les propositions du gouvernement libéral ne créeraient que 70 000 emplois et d'ailleurs, seulement des emplois à temps partiel car ses projets de travaux publics ne dureront pas longtemps.

**Une voix:** Comme Katimavik.

**M. McDermid:** Comme le projet Katimavik, exactement. C'est exactement ce que les libéraux disent aujourd'hui. Il y a, dans ma circonscription, des chômeurs dont la situation m'inquiète vivement. Il y a aussi des entreprises qui font faillite, tout comme il y en a d'autres qui voient le jour.

Je voudrais dire au député que nous sommes à la veille d'une reprise économique. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le Conseil économique, l'OCDE et les cabinets d'analystes du pays. Ce n'est pas le gouvernement qui dit cela. En fait, nous sommes plus prudents dans nos prévisions que certains autres organismes. De l'avis de tous, nous allons connaître une reprise économique meilleure que celle de tout autre pays du monde actuellement touché par la récession.

**M. Riis:** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les suggestions sur les mesures précises à prendre dès maintenant pour alléger les souffrances et les épreuves causées par la récession.

J'aimerais poser la question suivante au député. Un des programmes qui donnent de très bons résultats à Kamloops relève du Développement des collectivités; en vertu de ce programme, des personnes qui sont sans travail et qui touchent l'assurance-chômage peuvent démarrer de petites entreprises. Ces derniers mois, plus de 400 entreprises ont ainsi vu le jour dans la région de Kamloops; aujourd'hui ce sont de petites entreprises prospères qui emploient non seulement les prestataires de l'assurance-chômage visés par le programme mais aussi un certain nombre d'autres personnes, ce qui a un effet bénéfique sur les affaires en général.

Il existe également un autre programme, toujours dans le cadre du programme Développement des collectivités, qui permet à des petites entreprises d'emprunter jusqu'à 70 000 $ pour lancer une nouvelle gamme de produits, pour explorer d'autres marchés ou pour prendre des initiatives nouvelles dans l'espoir de diversifier ou de développer l'économie locale. Ce programme produit aussi d'excellents résultats.

Étant donné cette réussite et la longue liste des succès dûs à ces deux programmes et étant donné que le gouvernement continue à les financer, le ministre ne pense-t-il pas que c'est le genre de programme qui devrait bénéficier d'un appui accru? Si nous avons permis à 400 nouvelles entreprises de voir le jour ces derniers mois dans la région de Kamloops en dépit des restrictions actuelles, pourquoi ne pas en faire profiter plus de gens? Pourquoi ne pas accroître le financement? Car je le répète, il s'agit de prêts qui seront remboursés.

Pourquoi ne pas élargir sensiblement ce programme qui a si bien réussi, notamment aux économies locales?

**M. McDermid:** Permettez-moi d'abord de remercier le député pour ses bonnes paroles. Le programme Développement des collectivités a été mis en place par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration du gouvernement conservateur. Je suis heureux de constater sa réussite. Il a produit des résultats positifs dans diverses régions du pays.

Pour répondre à mon honorable collègue, je dois dire que nous arrivons au point où il faut bien se rendre à l'évidence que l'argent disponible n'est pas illimité. Le gâteau est d'une grosseur déterminée et il faut le diviser. Si je consacre plus à ce programme, je dois en enlever ailleurs. Je dois prendre ce genre de décision en respectant mon enveloppe budgétaire. C'est l'une des fonctions du ministre responsable de ce secteur, car ce ministre est aussi responsable de la formation et du recyclage.

Nous avons entendu parler de la mauvaise performance du Canada en matière de formation et de recyclage. Le gouvernement a tendance à tout investir dans ce domaine, tandis que le secteur privé ne fait pas sa part. Nous atteignons la moitié de ce qu'ils font aux États-Unis, le quart de ce qu'ils font au Japon et le cinquième, je crois, de ce qu'ils accomplissent en Allemagne.

Nous consacrons des sommes à la formation et au recyclage, nous consacrons des sommes au Développement des collectivités ainsi qu'aux multiples programmes de ce ministère. Tous ces programmes donnent de bons résultats, certains à des degrés plus élevés que d'autres. Je suis heureux de recevoir des félicitations pour tous ces programmes qui sont des réussites. J'aimerais en remercier mon honorable collègue. Lorsque vous consacrez des sommes à un programme, vous devez respecter le cadre financier imparti et vous devez décider, au moment de la préparation du budget, quelle place chaque programme occupera exactement. Je suis heureux d'entendre cela et j'en ferai part au ministre, car je sais qu'il sera fier d'un tel état de fait et qu'il pourra peut-être trouver, à l'intérieur de son cadre financier, des sommes additionnelles à consacrer à ce programme.

• (1310)

Merci pour ces félicitations. Nous les apprécions.

**M. Riis:** Monsieur le Président, j'aimerais formuler une objection. Mon collègue a dû mal comprendre. Il sait que le gouvernement ne finance plus le programme de l'assurance-chômage; il ne peut donc pas dire qu'il tentera de trouver des sommes additionnelles, car le gouvernement ne contribue plus à l'assurance-chômage. Je lui propose simplement de relâcher quelques-unes de ces restrictions et de ces contraintes que les politiques du gouvernement imposent aux petites entreprises afin qu'elles puissent utiliser plus facilement le programme d'assurance-chômage. Je ne lui demande donc pas d'engager des dépenses additionnelles.

**M. Ross Harvey (Edmonton-Est):** Merci beaucoup, monsieur le Président.

Pour commencer, j'aimerais vous aviser, ainsi que mes collègues, que nous, du Nouveau Parti démocratique, avons l'intention de nous partager notre temps de parole deux par deux. Autrement dit, si vous le permettez, au lieu de parler pendant 20 minutes et de consacrer ensuite 10 minutes à la période des questions et des observations, nous avons décidé que deux députés parleront chacun pendant 10 minutes, une période de 5 minutes devant suivre l'exposé de chacun.

Merci beaucoup, monsieur le Président. Je regrette tout d'abord de vous dire que les bonnes paroles que le ministre a entendues de mon estimé collègue de Kamloops, sont les seules qu'il entendra pendant les quelques moments qui suivent. En effet, les diverses politiques de développement économique, et j'utilise cette expression délibérément, que le gouvernement applique depuis plusieurs années se sont révélées un désastre quasi total pour les gens ordinaires qui travaillent dans ce pays.

Je suis quelque peu surpris de ce que les députés du gouvernement continuent de manifester une incompréhension totale face à des tendances qui sont on ne peut plus claires.

C'est pour le moins curieux qu'ils soient incapables de faire le lien entre le dollar canadien maintenu à un taux élevé et le nombre record de faillites d'entreprises.

Ce qui me frappe, c'est qu'ils ne font pas le lien entre la mise en oeuvre du traité de libre-échange et la disparition de centaines de milliers d'emplois.

Il me paraît tout aussi étrange qu'ils ne perçoivent apparemment pas le lien entre le maintien de taux d'intérêt élevés par rapport à ceux des États-Unis et la multiplication des faillites personnelles dans les provinces et les territoires du Canada.

Ce qui apparaîtrait comme une pénible évidence aux yeux d'un enfant reste, pour des raisons mystérieuses, insaisissable aux ministériels. Pour cette raison plus que pour toute autre, je crois que depuis plusieurs années, les Canadiens sont les victimes des caprices de la politique financière et monétaire du gouvernement.

Monsieur le Président, puisque je représente la circonscription d'Edmonton-Est, je voudrais vous raconter certaines choses qui se passent à Edmonton et en Alberta. Je commencerai par le taux de chômage. C'est un sujet assez facile à comprendre.

En janvier 1992, le taux de chômage a atteint les 10,9 p. 100 à Edmonton, capitale de la province pétrolière du Canada. Monsieur le Président, il n'y a que six autres villes parmi les 25 villes ayant fait l'objet d'une enquête de Statistique Canada qui ont un taux de chômage plus élevé. Son taux de chômage place Edmonton au septième rang des villes étudiées! Il y avait parmi ces villes toutes les villes des Maritimes et la plupart des villes de l'Ontario et du Québec.

Entre janvier 1990 et janvier 1992, la population d'Edmonton s'est accrue de 3,4 p. 100.

Au cours de cette même période, le nombre de chômeurs à Edmonton a augmenté de 39 p. 100. Il ne s'agit ni d'un accident, ni de la volonté de Dieu. C'est une conséquence de la politique gouvernementale, une politique qui fait souffrir les gens, qui les fait terriblement souffrir et va même dans certains cas jusqu'à les tuer.

Monsieur le Président, 1991 a été une année déplorable. On en voit la preuve dans toute la presse écrite et électronique d'Edmonton. Le 12 janvier dernier *The Edmonton Sun* a publié un article intitulé «A Year of Hardship», dans lequel on pouvait lire que le chiffre d'affaires des marchands de l'Alberta avait baissé de 5 millions de dollars et que, selon Statistique Canada, ce sont les grands magasins qui ont enregistré les pertes les plus lourdes entre juin et juillet. En août, les pertes étaient de 11 millions. En décembre, Statistique Canada rapportait que les détaillants avaient pris une terrible raclée avec des pertes atteignant 87 millions de dollars—la chute la plus importante dans le pays.

L'article disait ensuite que, selon le vice-président de l'Association pétrolière du Canada, Hans Macie, les perspectives cette année s'annoncent encore plus sombres pour le secteur pétrolier. L'année 1992 sera la plus difficile aux dires de Hans Macie qui espère malgré tout que la reprise suivra.

Toujours d'après cet article, à la fin de 1991, à cause d'une baisse des cours mondiaux des produits de base qui s'est poursuivi pendant sept ans, le nombre de faillites dans le secteur de l'Alberta atteignait un niveau record, depuis six ans.

Le 5 février, il y a juste deux semaines, *The Edmonton Sun* publiait un autre article intitulé celui-ci «Bankrupty records busted», dans lequel, selon le porte-parole d'Edmonton pour la consommation et les corporations, John Proctor, le nombre de faillites enregistré n'avait jamais été aussi élevé. «En Alberta, on a compté 6 814 faillites l'année dernière, ce qui représente une augmentation de 39 p. 100 par rapport à 1990», a déclaré le représentant du ministère des Consommateurs et des Sociétés.

«On a aussi enregistré 2 575 faillites de particuliers et de sociétés à Edmonton en 1991. L'Alberta a battu de nouveaux records en octobre et en novembre. Janvier va être le mois où il y a eu le plus grand nombre de faillites en Alberta», a dit M. John Proctor.

On peut lire dans l'*Edmonton Journal* du 6 février un article concernant les champs de pétrole: «Cette industrie a perdu au total plus de 10 000 emplois au cours de trois années difficiles, et c'est en Alberta qu'environ 90 p. 100 de ces emplois ont été perdus.»

Comme l'explique Gerry Protti, directeur exécutif de la Independent Petroleum Assocation: «Quand les équipes de forage ne travaillent pas, les hôtels, les restaurants et les camionneurs perdent des clients ainsi que toutes les autres sociétés de services liées à la prospection.»

Enfin, pour que les gens ne soient pas tentés de croire aux inepties qui ont été dites à la Chambre ce matin par des gens qui veulent nous convaincre que la reprise est pour demain, je demanderais depuis combien de temps nous entendons cela, monsieur le Président. Six mois? Neuf mois? Un an? Seize mois? Cela fait combien de temps que la reprise est annoncée pour demain? Ce lendemain semble se faire longtemps attendre.

L'*Edmonton Sun* avait pour gros titre vendredi dernier, 14 février: «Prévisions pour la prochaine vague de licenciements à Edmonton». Cet article fait remarquer que Murray Wade, conseiller pour les services à la clientèle chez Right Associates, a dit à une foule assistant à un déjeuner donné par la Personnel Association of Edmonton: «Si le gouvernement tient ses promesses en ce qui concerne les compressions budgétaires, on va voir disparaître de vrais emplois. On va porter des coups durs également aux moyennes et grandes industries de notre région.»

Cette riche idée est sur le point d'être démentie comme l'ont été toutes les heureuses idées depuis un an et demi parce que le gouvernement s'obstine à poursuivre des objectifs monétaires utopiques au mépris du mal qu'il fait à des personnes, bien réelles, en cours de route.

D'après le recensement de 1986—et la situation doit être pire encore aujourd'hui—la circonscription que je représente se classe 14e parmi les plus pauvres au pays. Je vois tous les jours des chômeurs dans ma circonscription quand je m'y promène à pied ou en voiture. Je connais leur sort. Il en défile à longueur de journée à mon bureau.

Les chômeurs sont les victimes innocentes de cette guerre insensée contre une inflation répressive. Nous étranglons les chômeurs avec la corde qui nous sert à juguler l'inflation. Il faut mettre le holà aux mesures qu'applique le gouvernement conservateur. Il faut les inverser ne serait-ce que parce qu'il est parfaitement clair pour tout le monde que la raison d'être de l'économie est de servir les gens. Or, quand plus de 10 p. 100 des travailleurs d'un pays se retrouvent dans la rue, sans emploi, l'économie ne sert pas les gens, elle leur fait du tort. C'en est assez!

• (1320)

Si le gouvernement, dans sa sagesse collective, ne sait pas comment s'y prendre, alors qu'il cède la place aux gens inspirés qui le feront à sa place.

**M. McDermid:** Monsieur le Président, j'ai entendu toutes sortes de choses intéressantes au cours des dix dernières minutes, mais pas une seule solution n'a été proposée par le Nouveau Parti démocratique, ce qui est assez révélateur.

Le député a parlé de la valeur élevée du dollar canadien. Je voudrais qu'il dise à la Chambre quelle valeur le dollar devrait avoir. Le Nouveau Parti démocratique est-il prêt à ramener le dollar à une parité fixe? Est-ce ce qu'il cherche?

Il a parlé du fléchissement du cours des produits de base. Je suppose qu'il parlait des céréales et des oléagineux, du gaz naturel, du pétrole, et ainsi de suite. Mais ces prix ne sont-ils pas fixés par le jeu du marché mondial? Les producteurs canadiens ne doivent-ils pas s'aligner sur ces prix s'ils veulent vendre leurs produits? Si nous voulons forer pour trouver du pétrole, il faudrait qu'on ait des débouchés pour écouler notre production. Or, comme le député le sait, la consommation de produits pétroliers a chuté de façon assez spectaculaire. Son parti en prônait d'ailleurs la réduction. C'était une question de conservation d'énergie, et nous étions tous d'accord avec cela. Je crois que le député admettra avec moi que cela a contribué grandement à faire baisser le prix des produits de base.

Le cours des produits de base n'est-il pas fixé à l'échelle internationale? Il ne peut quand même pas en faire porter la responsabilité au gouvernement canadien.

Le troisième point qu'il a soulevé est celui des faillites. Le nombre de faillites personnelles a augmenté, cela ne fait aucun doute. La plupart des experts—d'après des avis provenant de l'extérieur du gouvernement—s'entendent pour dire qu'on a trop acheté à crédit au Canada durant une certaine période, et qu'on en paie aujourd'hui la note.

Heureusement, dans le cas des entreprises, le nombre de faillites a baissé de 3 p. 100 en 1991. Il ralentit, et je m'en réjouis. Le cas des particuliers me préoccupe. Le député admettra-t-il que cette situation découle en majeure partie du recours excessif au crédit en période d'inflation élevée et de croissance rapide, c'est-à-dire cette période du milieu des années 80 durant laquelle les Canadiens ont vraiment dépensé beaucoup?

Je m'en tiendrai à ces trois questions, car il ne reste que quelques minutes au député pour y répondre.

**M. Harvey (Edmonton-Est):** Monsieur le Président, il y a quatre questions en fait. Je m'en excuse à l'avance auprès du ministre si je n'y réponds pas à toutes dans le temps qui me reste. Je vais les aborder l'une après l'autre.

Tout d'abord, les propositions positives de nouvelles politiques. Je ne comprends pas que quiconque ayant été ici depuis un an n'ait pas noté l'ensemble impressionnant de propositions que le Nouveau Parti démocratique a formulées, et dont la plupart ont été énoncées à maintes et maintes reprises. Elles ont été de tous ordres, depuis les mesures fiscales préconisées par le député de Winnipeg Transcona jusqu'aux mesures de développement économique suggérées par le députés d'Essex—Windsor et toute une variété d'autres, dont toutes celles que ne cesse de recommander le chef du Nouveau Parti démocratique, la députée du Yukon.

Quand le ministre nous dit qu'il n'a pas entendu formuler la moindre proposition de la part du Nouveau Parti démocratique, cela me confirme dans mon impression que les conservateurs ont beaucoup de mal à voir toutes sortes de choses qu'ils ont sous le nez. Soit dit en passant, nous répéterons certaines de ces propositions sous une forme similaire avant la présentation du budget. Nous allons donc vous donner une autre chance. Nous espérons que vous la saisirez cette fois-ci et que vous en tiendrez compte.

Monsieur le Président, je m'excuse de ne pas employer la troisième personne. Nous sommes résignés à la possibilité, non, à la probabilité qu'on ne tienne pas compte encore une fois de nos propositions. Mais cela ne durera pas éternellement. Les élections approchent et des changements se feront.

Passons au dollar. La chose la plus simple à faire, bien sûr, consiste à laisser flotter le cours du dollar, à ne pas se servir de la Banque du Canada et de ses interventions du jeudi pour garder les taux d'intérêt élevés. Quand on laissera baisser les taux d'intérêt, quand on les fera baisser en fait, à un niveau qui maintiendra un écart oscillant entre un point et un point et demi de pourcentage au-dessus du taux d'intérêt américain, ce qui sera encore suffisant pour garder nos obligations plus ou moins intéressantes, la valeur de notre dollar diminuera, on peut en être assuré. À combien diminuera-t-elle? Qui sait? Tout probablement quelque part entre 75c. et 80c. Cela rendra-t-il les produits importés plus chers? Bien sûr. Mais cela aiguillonnera également l'industrie canadienne mieux que tout ce que n'importe quel gouvernement a pu faire.

Si la question se ramène donc pour les Canadiens à choisir entre payer 100 $ de plus pour un magnétoscope et avoir un emploi, je pense bien qu'ils prendront l'emploi et au diable le magnétoscope.

**M. Mills:** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur la motion de mon collègue de Willowdale.

Les néo-démocrates étaient censés prendre de nouveau la parole. Comme aucun d'eux ne se manifeste, je vais continuer. Encore une fois, ils perdent une bonne occasion.

Ce matin, en route pour Ottawa, j'ai demandé à mon chauffeur de taxi, Joe Lally, ce qui n'allait pas au Canada. Il m'a dit que le problème, c'était les politiciens.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, s'il vous plaît. Je veux demander au député s'il a divisé son temps de parole ou. . .

**M. Mills:** Non.

**Des voix:** Continuez.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Le député de Broadview—Greenwood a droit à 20 minutes.

**M. Mills:** Monsieur le Président, je parle pour le Parti libéral et non pour le Nouveau Parti démocratique.

**M. McDermid:** C'est nouveau!

**M. Mills:** Le ministre d'État responsable des Finances a tellement d'influence sur ma façon de penser.

Comme je viens de le dire, le chauffeur de taxi de ce matin m'a dit que le problème au Canada, ce sont les politiciens, qui donnent l'impression de ne pas s'en faire, de vivre dans leur tour d'ivoire, de ne pas être à l'écoute de la population et de n'avoir aucun bon sens. Il a ajouté qu'ils n'avaient pas l'air conscients de l'urgence de la situation.

C'est loin de m'avoir laissé indifférent. Cet homme doit rencontrer 300 à 400 personnes par semaine, de tous les milieux. Un chauffeur de taxi d'une grande ville comme la mienne, Toronto, sert jour et nuit des personnes de toutes les couches de la société. Ce peut être des personnes âgées se rendant chez l'épicier. Ce peut être des familles qu'il conduit d'urgence à l'hôpital ou pour rendez-vous chez le médecin. Ce peut être des gens d'affaires qu'il conduit en vitesse au lieu d'une réunion ou à l'aéroport. J'ai toujours eu beaucoup de respect pour les chauffeurs de taxi, car ils sont bien placés pour prendre le pouls de la population au sujet de ce qui passe dans notre pays.

Pendant que je réfléchissais aux paroles de Joe, j'ai commencé à songer à ce qui se passait ici, à la Chambre, depuis notre retour des vacances de Noël, pendant lesquelles nous sommes allés travailler dans nos circonscriptions. Sincèrement, quand on pense aux deux dernières semaines—nous sommes au début de la troisième—qu'avons-nous fait à la Chambre pour réduire le chômage qui afflige le pays? Qu'avons-nous fait pour prouver aux Canadiens que nous comprenons à quel point le problème est urgent et leur cause du tort? Vous avez peut-être eu du mal à faire le bilan des deux dernières semaines. Qu'avons-nous fait chaque jour pendant la période des questions? Qu'avons-nous accompli? Si la Chambre est censée se faire le reflet de l'état d'esprit au pays, il faut en conclure que nous ne sommes pas très productifs en ce moment.

• (1330)

J'écoutais le ministre d'État responsable des Finances et de la Privatisation. Il a avancé certaines statistiques qui semblaient positives: nous devançons nos objectifs en matière d'inflation, les taux d'intérêt sont à leurs plus bas niveaux depuis 20 ans. Je ne conteste pas ces chiffres. Je crois qu'ils sont encourageants. Toutefois, le ministre n'a pas annoncé d'initiatives précises que le gouvernement entend prendre pour redonner du travail aux Canadiens.

Cependant, il a déclaré dans son discours: «Nous voulons confier au secteur privé la responsabilité de créer des emplois au pays.» À l'heure actuelle, les entreprises privées n'embauchent pas, parce qu'elles n'ont pas confiance dans l'avenir. Elles n'ont pas l'impression que nous nous dirigeons vers une période de croissance économique soutenue, vers la reprise que le ministre nous promet. Elles espèrent que cet objectif sera atteint, mais elles n'ont pas l'impression que cela se réalisera. Par conséquent, 1,7 million d'entreprises au pays refusent de faire confiance au gouvernement.

Je l'ai dit à maintes reprises à la Chambre des communes, en ce qui concerne la création d'emplois, nous fondons nos plus grands espoirs sur les entrepreneurs. Le ministre me fait signe qu'il est d'accord. Cependant, ces entrepreneurs me disent: «Nous avons besoin de plus d'encouragement, de plus de stimulant.» Ils ne réagissent aucunement aux mesures annoncées par le gouvernement.

Un peu plus tôt, le ministre a prétendu que les députés de ce côté-ci de la Chambre préconisent l'augmentation des taxes. C'est absolument faux. Nous ne préconisons rien de tel. Nous voulons améliorer notre régime fiscal actuel de façon à le rendre plus juste et plus simple. Personne de l'autre côté de la Chambre ne dira que c'est un objectif impossible à atteindre si nous y travaillons ensemble.

Nous ne voulons pas accroître le déficit ni la dette. De bonnes idées ont été présentées par des députés à la Chambre des communes, mais il n'y a eu absolument aucune réaction de la part du gouvernement.

Vendredi dernier, le député de York-Sud—Weston a présenté des idées. J'ai moi-même proposé des idées que le ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation avait contribué à mettre au point lorsqu'il siégeait du côté de l'opposition et faisait partie du groupe de travail qui avait présenté le rapport intitulé *Du travail pour demain: les perspectives d'emploi pour les années 80*. Ce rapport contenait 184 recommandations touchant des sujets aussi variés que le recyclage et l'infrastructure municipale. Le député de Brampton faisait partie de ce groupe de travail. Il connaît bien ces 184 idées qui avaient été présentées du temps que son parti était dans l'opposition et que notre parti formait le gouvernement.

Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons donné suite à beaucoup de ces recommandations. Je vais parler d'une d'entre elles en particulier. Le député de Winnipeg-Sud-Centre était ministre de l'Emploi.

À ce moment-là, il avait eu une idée précise qui consistait à se servir de l'argent déjà versé au titre de l'assurance-chômage et de l'aide sociale pour favoriser l'emploi. C'était le programme RELAIS, ou Programme de relance de l'aide à l'emploi. Nous avions dit au million d'entrepreneurs qu'il y avait au Canada que s'ils embauchaient un chômeur et le recyclaient, nous leur verserions une subvention égale au montant que nous versions déjà dans la caisse d'assurance-chômage.

C'est un des programmes de création d'emplois les plus fructueux que le Canada ait jamais eus. C'était à une époque où les gens voulaient désespérément retourner au travail. Nous avons aujourd'hui 1 700 000 entrepreneurs. Imaginez si chacune de ces entreprises embauchait une personne. Imaginez si nous pouvions prendre les 30 milliards de dollars que nous versons au titre de l'assurance-chômage et de l'aide sociale et les transférer au secteur privé. Nous subventionnerions ces entreprises pendant un an mais, au moins, les gens travailleraient. Lorsque les gens travaillent, ils retrouvent leur dignité. Ils paient des impôts. Ils achètent de la nourriture et des vêtements. C'est toute l'attitude du pays qui change.

Si le député était vraiment sérieux lorsqu'il a demandé des idées, pourquoi ne revoit-il pas les recommandations de ce groupe de travail dont il a lui-même fait partie lorsqu'il siégeait du côté de l'opposition? Ce sont 184 idées. Pourquoi ne pas les présenter à la Chambre pour que nous les examinions une à une? Redonnons des emplois aux Canadiens.

**Une voix:** C'est un bon point.

**M. Mills:** Pourquoi ne pas reprendre le programme RELAIS dont l'efficacité a déjà été prouvée? Je ne veux pas dire que le gouvernement refuserait d'examiner ce programme parce que c'est une idée des libéraux. Qui sait? Peut-être que ce n'est même pas une idée des libéraux. Peut-être que c'était une idée du député? Je ne sais pas. Je ne me souviens pas. Le gouvernement doit commencer à comprendre que notre pays a le sentiment qu'on a lorsqu'on arrive à la salle d'urgence et qu'on est vraiment très souffrant. On ne veut pas que le médecin nous dise de revenir dans trois mois. Les Canadiens ne veulent pas qu'on leur dise d'attendre que l'économie soit meilleure. Ils veulent qu'on s'occupe d'eux dès maintenant. Nous implorons le gouvernement d'écouter ce que les Canadiens nous demandent de lui présenter. Sortez certaines de ces vieilles idées et ayez le courage de les mettre en application.

**Des voix:** Bravo!

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je veux m'assurer que c'est bien à partir de maintenant que le parti de l'opposition divisera le temps qui lui est alloué. Est-ce exact?

[*Français*]

**M. Gagliano:** Monsieur le Président, comme mon collègue l'a mentionné, dorénavant, les députés de l'opposition officielle vont partager dix minutes et cinq minutes pour les questions.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Alors, nous débutons la période de questions et commentaires de cinq minutes. L'honorable ministre d'État (Finances et Privatisation) a la parole.

[*Traduction*]

**M. McDermid:** Monsieur le Président, je ne veux pas que le député donne l'impression que le gouvernement n'a rien fait, au chapitre de l'emploi, pour aider les Canadiens. Plus tôt aujourd'hui, mon collègue de Kamloops a parlé du programme Développement des collectivités. Celui-ci permet à des chômeurs de trouver un emploi dans des entreprises qui, lorsqu'elles embauchent des travailleurs, reçoivent de l'aide du gouvernement. Ce genre de programme existe.

Le député a parfaitement raison. Le comité a formulé 184 recommandations. Il dit que le gouvernement a donné suite à l'une d'elles, ce dont je me réjouis, car mon collègue de la circonscription montréalaise de Notre-Dame-de-Grâce, qui présidait les travaux de ce comité, s'inquiétait vivement de ce qu'on n'y ait pas donné suite. Comme le député, j'estime que le document du comité est encore d'actualité. À l'époque où notre comité s'est penché sur la question, le taux de chômage était élevé. Pourtant, l'an dernier il n'y avait pas de personnel qualifié pour les 300 000 emplois spécialisés alors disponibles.

C'est précisément pour cela que le comité a été créé. Bon nombre de recommandations proposaient que la formation et le recyclage soient assurés par le secteur privé. Cette étude date de 1980, 1981 et 1982, mais elle est toujours pertinente aujourd'hui. Je remercie le député d'en avoir parlé, car elle comporte d'excellentes recommandations auxquelles le gouvernement pourrait donner suite. Je l'invite aussi à patienter un peu jusqu'au dépôt du budget, ce qui ne saurait tarder, pour prendre connaissance des mesures préconisées par le gouvernement.

• (1340)

**M. Mills:** Monsieur le Président, le député vient de me demander de patienter un peu jusqu'au dépôt du budget. C'est difficile de faire avaler cela à des gens qui sont vraiment au bout de leur rouleau. Prenons l'exemple de Terre-Neuve à l'heure actuelle. Au sein de notre caucus, mes collègues de Terre-Neuve nous ont dit récemment que la situation est tellement désespérée dans cette province que des Terre-Neuviens quittent leur maison et vont vivre à plusieurs pour partager les comptes d'électricité et de chauffage et surmonter la crise ensemble. Lorsque mon ami, le chauffeur de taxi du centre-ville de Toronto, a dit que nous vivons ici dans une tour d'ivoire, il ne voulait pas parler seulement des problèmes de Toronto; certains de ses amis qui vivent dans des régions défavorisées de notre pays lui ont dit que le désespoir y est pire que celui qu'on peut constater à l'urgence d'un hôpital, lors de n'importe quelle catastrophe. La population veut que nous prenions des mesures dès maintenant.

Maintenant, maintenant, maintenant—voilà le mot clé. C'est ce que nous disons humblement au gouvernement. Le ministre nous demande de patienter jusqu'au dépôt du budget. J'espère que celui-ci sera extraordinaire, car le ministre mise beaucoup sur lui.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Très brièvement, l'honorable député de Gatineau—La Lièvre.

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Monsieur le Président. J'ai bien écouté les chiffres que le ministre vient de citer à l'effet qu'au delà de 300 000 emplois ne sont pas comblés faute de connaissances techniques ou autres, et j'ai d'ailleurs pris connaissance de tels chiffres qui vont dans ce sens. Je demanderais donc à mon collègue, qui vient de faire des suggestions, si le moment ne serait pas venu d'avoir un service national pour nos jeunes de 16 ans et plus, qui ont quitté l'école, qui n'ont pas terminé leur cours secondaire, qui n'ont pas de métier, qui n'ont pas d'emploi et qui, par conséquent, n'ont pas d'avenir. Que pense mon collègue de cette idée d'un service national, pour un minimum de deux ans, afin que ces jeunes puissent acquérir une connaissance technique ou une compétence quelconque pour combler ces emplois auxquels le ministre faisait allusion?

[*Traduction*]

**M. Mills:** Monsieur le Président, je répondrai brièvement. À propos de toutes les préoccupations au sujet du déficit et de la dette, les libéraux sont du même avis que beaucoup d'autres députés: mon collègue de York-Nord l'a déjà dit, tout comme vous, nous devrions reprendre l'idée de la Compagnie des Jeunes Canadiens.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Mills:** Allons! Une idée vous est proposée, et voilà votre réaction!

**Une voix:** Ça n'a pas marché.

**M. Mills:** Bien sûr que ça a marché. Ce programme a permis de préparer certains des meilleurs dirigeants que le Canada ait jamais produits. J'apporterais cependant une modification. Je ne donnerais pas une vocation environnementale aux projets de la Compagnie des Jeunes Canadiens. J'enverrais ces jeunes partout dans le monde. Dans le monde entier, nous laissons échapper l'occasion de saisir des avantages commerciaux parce que le gouvernement a réduit les fonds du PDME, de la formation. Il faut tout reprendre à la base.

**Des voix:** Bravo!

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Reprise du débat. Le député de Saint-Léonard a la parole pour 10 minutes.

[*Français*]

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Monsieur le Président, la motion que nous débattons présentement condamne le gouvernement conservateur pour son incompétence économique, monsieur le Président. Cette incompétence flagrante est responsable de la crise économique qui existe au pays actuellement et, pour cette raison, je n'ai aucune hésitation à appuyer la motion de mon collègue. Et j'aimerais, en partant, féliciter mon collègue de Willowdale, en Ontario, pour avoir présenté cette motion et pour avoir orienté le débat au cours de cet avant-midi et toute la journée. Je comprends très bien que sa province a été sévèrement affaiblie au niveau économique à cause des politiques économiques malsaines du gouvernement conservateur.

Je peux comprendre, monsieur le Président, la frustration de mon collègue ontarien, car le Québec lui aussi ne peut se sauver des politiques désastreuses de ce gouvernement. En effet, le Canada tout entier est plongé dans une des récessions les plus sérieuses de notre histoire. La seule différence entre cette récession que nous vivons actuellement et la dépression des années 1930, monsieur le Président, c'est qu'aujourd'hui nous avons des programmes sociaux pour venir en aide aux gens dans le besoin, aux gens qui sont pris dans le chômage et la misère.

Au Canada, les hausses de taxes, la TPS, l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, une politique monétaire absurde et les coupures des transferts aux provinces ont non seulement eu l'effet de déprimer l'offre, mais la demande aussi. Le gouvernement conservateur s'est fixé un objectif d'inflation de 0 p. 100. La lutte inlassable contre l'inflation a été menée à tout prix, et c'est cette lutte et le chemin suivi pour atteindre l'objectif voulu qui sont en partie responsables de la crise économique actuelle, car le long de la route, les Conservateurs ont fait plusieurs victimes. Les victimes dont je fais référence sont les 62 227 consommateurs canadiens et les 13 496 entreprises canadiennes qui ont fait faillite en 1991.

J'ai aussi fait référence au 1,5 million de chômeurs au pays et je ne compte pas tous ceux et celles qui ne cherchent plus d'emploi à cause de la démoralisation et qui ne sont plus dans nos statistiques d'assurance-chômage, monsieur le Président.

L'incompétence économique du gouvernement et les politiques de ce dernier ont réussi à réduire considérablement le pouvoir d'achat des consommateurs. Le gouvernement a tellement sapé les revenus des Canadiens que ces derniers dépensent beaucoup moins. Les Canadiens ne dépensent pas pour plusieurs raisons. Il est clair que dans une situation comme celle dans laquelle on se trouve aujourd'hui, bien sûr que ceux qui n'ont plus d'emploi n'ont pas d'argent pour dépenser. Le peu qui reste qui ont encore de l'argent ont peur de perdre leur emploi et donc ne dépensent plus.

C'est pour cela, monsieur le Président, qu'aujourd'hui quand on se promène—je sais que vous et tous les les députés ont les mêmes problèmes que moi—dans nos comtés, dans nos rues, on voit «magasin à louer», «magasin vide», «fermeture» et nos bureaux de comté sont pleins de lignes d'attente, de gens qui viennent nous supplier pour leur trouver un emploi. Malheureusement, il n'y en a pas et le gouvernement ne fait rien pour régler ce problème.

Donc, monsieur le Président, il s'agit là d'un cercle vicieux. Pourquoi avons-nous tellement de mises à pied et tellement de fermetures? Tantôt, le ministre d'État aux Finances disait à mon collègue de Toronto qu'il fallait être patient et attendre le Budget. Mais je dois vous dire que le 26 février dernier, il y a à peine un an, l'ancien ministre des Finances, dans son discours du Budget, avait dit que ce Budget était conçu pour une reprise économique, une reprise confiante qui nous amènerait vers la prospérité. Bien, monsieur le Président, regardons un an après. Où est la prospérité? Où est cette reprise économique que le ministre des Finances nous avait annoncée dans son Budget? Est-ce que dans quelques semaines ou quelques jours, lorsque nous aurons le nouveau Budget, le ministre va encore nous dire et encore dire aux Canadiens: Oui, nous sommes vers la reprise? Nous aurons une année formidable? Nous aurons le taux de croissance le plus élevé à travers le monde? Mais est-ce que cela va donner des emplois aux Canadiens qui sont sans emploi? Quelle solution cela va-t-il apporter à toutes les petites entreprises canadiennes qui ont fait faillite, qui sont en train de faire faillite, parce que le gouvernement n'agit pas, créant ainsi de plus en plus de fermetures et de faillites?

Alors, oui, les Canadiens sont prêts à patienter encore quelques jours, quelques semaines, monsieur le Président. Mais j'espère que le ministre des Finances, avec ses collègues du Cabinet, vont comprendre qu'il faut agir. Il est facile de dire aux Canadiens : Bien, attendez, ça va mal partout, on ne peut rien faire. S'ils ne peuvent pas s'adresser aux banques, car celles-ci refusent de leur prêter parce qu'ils n'ont pas d'actifs, à qui vont-ils s'adresser s'ils n'ont pas confiance à un leader du gouvernement qui puisse leur donner de l'espoir, qui puisse intervenir, afin que ceux qui ont un emploi reprennent confiance et puissent dépenser?

• (1350)

[*Traduction*]

Il y a environ un mois, je crois, j'ai reçu une lettre d'une jeune Canadienne. J'avais envoyé mon bulletin à mes électeurs, leur faisant part de mes réflexions sur le problème constitutionnel, leur demandant de faire preuve de patriotisme, de conserver la foi dans le Canada et de travailler à la cause de l'unité nationale.

Voici ce que cette jeune femme m'a écrit: «J'ai fait preuve de patriotisme pendant des années. J'ai travaillé pendant la campagne du référendum de 1980 pour que le Canada reste uni. Il y a déjà deux ans que j'ai décroché mon diplôme, et je n'ai toujours pas d'emploi en dépit de toutes mes recherches». Elle me pose la question suivante: «Comment pouvez-vous me demander de faire preuve de patriotisme si, après tant d'années de dures études, je ne peux toujours pas trouver d'emploi?»

Elle m'a raconté son expérience. Elle est passée d'une entreprise à l'autre et se faisait demander: «Vous avez de l'expérience?» Après un an de recherche, elle retourne dans les mêmes entreprises et on lui demande cette fois: «Comment se fait-il que, en un an, vous n'avez même pas pu prendre six mois d'expérience?»

C'est un vrai cercle vicieux. Nous demandons aux jeunes d'avoir de l'expérience lorsqu'ils postulent un emploi. Mais s'ils ne peuvent jamais commencer nulle part, comment pourraient-ils acquérir de l'expérience? C'est de ce problème dont il faut s'occuper aujourd'hui.

Si nous voulons garder notre pays uni, il faut donner espoir aux Canadiens, en particulier aux jeunes.

J'espère que le ministre des Finances, dans le discours du budget qu'il prononcera bientôt ici à la Chambre, suscitera des espoirs réels, et ne fera pas comme son prédécesseur il y a un an, soit le 26 février dernier. Celui-ci avait déclaré que le budget stimulerait l'économie et engendrerait la prospérité.

Une année plus tard, le taux de chômage est encore élevé; un million et demi de Canadiens sont sans travail; un nombre record d'entreprises ont fait faillite; et à chaque jour nous entendons parler de fermetures d'entreprises, ce qui entraîne la perte de centaines d'emplois, tout en minant de plus en plus la confiance des Canadiens.

Ceux qui n'ont pas d'emploi n'ont pas d'argent à dépenser, et ceux qui ont un emploi ont peur de le perdre, de sorte qu'ils limitent leurs dépenses. Par conséquent, les magasins et les boutiques éprouvent des difficultés et l'on peut voir dans n'importe quelle rue commerciale, des locaux à louer ou des commerces ayant fait faillite. Tout cela est très déprimant.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps est écoulé. Je veux seulement dire que j'appuie mon collègue de Willowdale lorsqu'il dit que le moment est venu pour le gouvernement d'agir et de redonner espoir aux Canadiens. J'espère qu'il le fera dans le prochain budget qu'il devrait déposer le plus tôt possible et, surtout, qu'il créera de nouveaux emplois.

[*Français*]

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Monsieur le Président, j'apprécie la préoccupation du député de Saint-Léonard sur les grandes questions économiques. C'est un peu dans ce contexte que je lui demanderais certains éclaircissements.

Je veux tout d'abord référer à la période de sortie de la récession des années 1981-1982, alors que les taux d'intérêt ici, grâce aux grands travaux qui avaient été mis en place à l'époque, les taux d'intérêt, donc, étaient de 23 p. 100 et l'inflation se situait à environ 13 p. 100.

Aujourd'hui, nous sommes également à la fin d'une période de récession. Les taux d'intérêt se situent aux alentours de 8 p. 100 ou moins de 8 p. 100, et l'inflation en est à 3,5 p. 100 environ. Je vois que les membres de son parti, et son chef en particulier, se font les promoteurs et les défenseurs de la politique de grands travaux publics, des infrastructures, des routes et ils se font même les promoteurs de l'utilisation des régimes enregistrés

*Article 31 du Règlement*

d'épargne-retraite pour inciter les Canadiens à dépenser davantage.

Face à cette politique de grands travaux, j'aurais deux questions spécifiques. D'abord, si les Canadiens pouvaient utiliser leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite, il y a de ses collègues qui ont dit que cela n'aurait pas pour effet de créer une pression sur l'argent parce que ce serait simplement un transfert de place. Mais ils ont oublié que ces sommes-là sont déjà à la disposition de certaines entreprises, de certains trusts, qui sont utilisées. Alors, si on veut les retirer, il va falloir que ces compagnies, qui jouissent des fonds actuellement, les empruntent ailleurs. Donc, cela va créer une pression sur la monnaie.

Deuxièmement, en ce qui concerne les grands travaux publics préconisés, je voudrais savoir où le député va prendre l'argent. Est-ce qu'il le prendra par des impôts additionnels? Ou est-ce qu'il le trouvera par des emprunts additionnels?

**M. Gagliano:** Tout d'abord, monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question, concernant les taux d'intérêt et les taux d'inflation, et qui se référait aux années 1983, j'imagine. Je pense que si on regarde aujourd'hui les taux d'intérêt, parce qu'il parlait d'un taux de 8,5 p. 100 et d'une inflation de 3 p. 100, c'est que le taux moyen d'intérêt actuellement, parce que ce taux varie selon que le client est bon ou non, et selon le genre de prêt, mais le taux moyen d'emprunt pour un Canadien ordinaire se situe à peu près à 12,5 p. 100. Donc, on se retrouve avec la même problématique, c'est-à-dire qu'entre les taux d'intérêt courants et les taux réels, c'est toujours ce 10 p. 100, et c'est là la différence entre l'inflation et les taux d'intérêt courants que l'on retrouve aujourd'hui. Donc, là-dessus, je voulais seulement faire une mise au point.

En ce qui concerne ses deux questions spécifiques sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite, il parle de pression sur la monnaie. Aujourd'hui, le problème que l'on a, c'est que toutes les institutions financières, à cause de la récession économique, ont serré la vis en ce sens que beaucoup de Canadiens et d'entreprises ne réussissent pas à avoir du crédit des banques. Ce n'est donc pas l'argent qui manque, c'est que, à cause de la crise économique, ils prennent moins de risques que lorsque l'économie est bonne. Donc, en ouvrant, pour un montant fixe, les régimes enregistrés d'épargne-retraite, cela encouragerait les Canadiens qui ont de l'argent bloqué dans ce genre d'épargnes, de pouvoir faire l'achat d'une maison et ainsi faire reprendre l'économie et la construction, et nous savons très bien que l'industrie de la construction est un moteur important de notre économie. Quand la construction reprend et va bien, le reste des secteurs économiques suivent parce que nous parlons de main-d'oeuvre, nous parlons de matériaux, à 90 p. 100 faits au Canada.

En ce qui concerne les infrastructures, je pense que mon chef a été clair quand il a annoncé cette idée il y a une couple de semaines. Non, on ne veut pas de nouveaux impôts, les Canadiens sont déjà trop taxés, mais je pense, et on avait même fait le calcul pour le gouvernement, qu'un tel programme, si on considère l'argent que le gouvernement doit débourser pour payer le bien-être social ou l'assurance-chômage, avec cet argent, il pourrait financer ses programmes et relancer l'économie, ce qui permettrait aux gens de travailler, d'acheter de nouveaux matériaux et stimuler la construction canadienne. De cette façon, on pourrait non seulement effectuer les travaux qui doivent être effectués puisque nos routes, nos égouts sont en mauvais état, et on a des problèmes d'environnement, mais cela permettrait de relancer l'économie sans que le gouvernement ne débourse plus que ce qu'il paierait en bien-être social et en assurance-chômage.

[*Traduction*]

**M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur le Président, je constate que je ne dispose que de quelques minutes. Conformément à l'usage, je vais dire aux députés ce dont j'ai l'intention de les entretenir une fois que la période des questions orales sera terminée plus tard cet après-midi.

Je vais leur dire qu'il existe de très bons indices de relance économique au pays. Je vais revenir sur certaines statistiques et sur certains faits pertinents. Ensuite, je parlerai de la concurrence réelle qui existe, ainsi que des tristes réalités auxquelles nous devons nous préparer à faire face en tant que nation.

Monsieur le Président, si je peux considérer qu'il est 14 heures, je n'aurai pas à poursuivre plus loin mes observations maintenant. . .

**Une voix:** Parlez plus lentement.

**M. Bird:** Je vais essayer. Préférez-vous que je poursuive ou que je considère qu'il est maintenant 14 heures?

**M. le Président:** Je remercie le député. Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

### LE JOUR DU PATRIMOINE

**M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le Jour du patrimoine national. Cette journée constitue une occasion pour les Canadiens de célébrer les éléments de notre passé qui nous rappellent nos origines et qui reflètent nos liens communs à titre de société.

Notre patrimoine riche et diversifié, qui englobe une myriade de traditions, d'idées, de valeurs, d'objets, de lieux historiques et de sites naturels, nous permet de mieux nous connaître et nous comprendre.

En cette période de crise culturelle et politique au Canada, il importe que nous prenions le temps de réfléchir aux dénominateurs communs de notre patrimoine et d'être reconnaissants d'avoir la chance de faire partie d'une nation aussi privilégiée au plan de l'histoire, de la géographie, des traditions ainsi que des valeurs que nous partageons en tant que peuple.

Notre réalité contemporaine est caractérisée par des expériences et des valeurs partagées, que celles-ci fassent partie de la riche histoire et culture de nos peuples autochtones, des traditions des Canadiens d'origine anglaise et française, ou des contributions culturelles distinctives des nombreux citoyens d'autres origines ethniques qui ont librement choisi de faire du Canada leur pays.

Ce patrimoine constitue la source des connaissances et de l'inspiration qui assureront le développement et l'épanouissement de la société canadienne.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur):** Monsieur le Président, nous en sommes à une étape cruciale des négociations du GATT. Dans cette optique, le gouvernement doit se rappeler que c'est grâce à la gestion de l'offre que les consommateurs canadiens n'ont jamais manqué de produits d'une grande qualité à des prix raisonnables et que la ferme familiale a pu subsister.

[*Français*]

De plus, la gestion des approvisionnements s'est révélée une méthode rationnelle d'accorder la production domestique aux besoins intérieurs. Elle est aussi un système bien plus humain et efficace que le libre marché, étant donné qu'on ne gaspille pas les ressources à surproduire et qu'on ne se retrouve pas avec un surplus de production qui pourrit dans les entrepôts.

[*Traduction*]

Ce qui est en jeu, c'est l'avenir de nos secteurs de production laitière, avicole et d'oeufs dont la valeur se chiffre à 10,2 milliards de dollars et qui emploie 98 000 personnes. Dans les seules provinces de l'Atlantique, si on abolissait la gestion de l'offre, c'est une industrie ayant un chiffre d'affaires de quelque 642 millions de dollars et près de 6 300 emplois qui serait gravement menacée.

*Article 31 du Règlement*

[*Français*]

Finalement, j'incite le gouvernement à ne ménager aucun effort dans ses négociations avec le GATT afin d'assurer la préservation de programmes viables et efficaces de la gestion des approvisionnements.

* * *

[*Traduction*]

## L'UNITÉ CANADIENNE

**M. David Bjornson (Selkirk—Red River):** Monsieur le Président, je tiens à louer les efforts déployés par les étudiants en architecture de l'Université du Manitoba qui ont réalisé une grosse carte de la Saint-Valentin à envoyer à tous les Canadiens.

Couverte des signatures des étudiants de cette université, la carte a été exposée au Festival du voyageur et un peu partout ailleurs à Winnipeg.

Par cette initiative, M. Jim Laidlaw et ses camarades ont voulu se faire les porte-parole de la majorité silencieuse des Canadiens qui aiment leur pays.

J'espère que cette majorité silencieuse sera de plus en plus nombreuse à manifester son amour pour le Canada.

Monsieur le Président, surveillez bien, les Kinsmen, fiers d'être Canadiens, seront bientôt en ville.

* * *

## LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES DÉBRIS

**Le très hon. John N. Turner (Vancouver-Quadra):** Monsieur le Président, en 1979, la commission de contrôle des débris a été mise sur pied pour traiter le problème des débris dans le fleuve Fraser, la rivière Harrison, le détroit de Géorgie et la baie Howe, qui était une source de préoccupations largement répandue dans la population. Ce que j'ai à dire présente un intérêt particulier pour vous, puisque votre circonscription fait face à cette dernière voie d'eau. Les débris étaient en train d'étouffer l'habitat faunique du détroit du Fraser et représentaient un danger pour les pêcheurs et les plaisanciers. La commission a reçu des félicitations pour avoir éliminé plus de 80 p. 100 des débris de cette voie d'eau en instituant divers programmes et pour avoir amélioré l'habitat du jeune saumon dans l'estuaire du Fraser.

Pendant 12 ans, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le Council of Forest Industries de la Colombie-Britannique ont financé cet organisme important, à condition que le fédéral participe à 50 p. 100 par l'intermédiaire des ministères des Forêts, des Pêches et des Océans et des Transports. Pêches et Océans a mis fin à sa contribution en mars 1991 et les ministères des

*Article 31 du Règlement*

Forêts et des Transports feront de même en mars prochain.

Le Plan vert du gouvernement du Canada, dont on a tant vanté les mérites, prévoit 100 millions de dollars pour le nettoyage du bassin du fleuve Fraser. Comme le travail de la commission de contrôle des débris poursuit justement le même objectif, il serait logique d'en maintenir le financement à même ces fonds.

Je presse le gouvernement du Canada de réaffirmer son appui à cette commission de contrôle de l'environnement indispensable et d'en rétablir le financement, qui n'est que de 180 000 $, afin qu'elle puisse poursuivre son oeuvre dans le delta du Fraser.

* * *

## LE JOUR DU PATRIMOINE

**Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre):** Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui, le 17 février, le Jour du patrimoine dans tout le Canada.

Les Canadiens prendront part à des activités communautaires, dont des concours d'affiches et des foires du patrimoine. Les écoles donneront aux élèves des cours préparés pour la circonstance dans des matières aussi variées que l'anglais, les études sociales et le théâtre.

Voilà d'excellentes façons de célébrer notre patrimoine, qui est à la fois riche et varié. Il n'y a pas de meilleur moyen de promouvoir le Jour du patrimoine national que de commencer la journée en entonnant, avec sincérité, notre hymne national, le Ô Canada.

Nous avons de quoi être fiers et reconnaissants. Nous rappeler tous les jours notre bonne fortune ne peut pas nuire, bien au contraire. Célébrons donc le Jour du patrimoine.

* * *

## LE JOUR DU PATRIMOINE

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le Jour du patrimoine, jour où nous célébrons ensemble les composantes de notre grand pays.

Notre culture, notre environnement, notre architecture, notre peuple sont autant de composantes qu'on retrouve d'un océan aux deux autres. Le troisième lundi de février est l'occasion pour tous les Canadiens de réfléchir à ce que cela signifie que d'être Canadien.

Nous devrions aussi en profiter pour prendre un répit bien mérité pendant la longue période qui s'étend entre le Nouvel An et Pâques. Espérons que nous pourrons célébrer encore le Jour du patrimoine l'an prochain, le 17 février 1993. Espérons-le pour le Canada.

* * *

## L'ÉCONOMIE

**M. Doug Fee (Red Deer):** Monsieur le Président, j'ai un bref message à transmettre, par votre intermédiaire, au ministre des Finances de la part de mes électeurs. Nous savons que la tâche du ministre est ardue et qu'il doit prendre des décisions difficiles.

Tout le monde semble avoir sa solution à proposer aux problèmes économiques qui nous assaillent. Malheureusement, beaucoup de ces solutions sont contradictoires et certaines sont trop simplistes pour être pratiques.

Mes électeurs s'entendent pour dire qu'il faut redonner confiance aux consommateurs et restreindre les dépenses gouvernementales.

Nous demandons au ministre qu'il tienne son bout en ce qui concerne les impôts. On ne devrait faire aucune nouvelle dépense et toutes les recettes tirées de la TPS, jusqu'au dernier cent, devraient aller au remboursement du déficit et au service de la dette. Nous tenons à féliciter le ministre pour la baisse des taux d'intérêt.

Il y a des gens qui souffrent et qui sont impatients de voir s'installer la relance, mais nous convenons que le gouvernement ne doit pas faire de nouvelles dépenses pour nous sortir de la récession. Tout le monde croit détenir la solution, mais c'est au ministre de décider. Nous lui souhaitons bonne chance avec le budget.

* * *

## LE JOUR DU PATRIMOINE

**Mme Sheila Finestone (Mont-Royal):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le Jour du patrimoine et les Canadiens d'un océan à l'autre célèbrent les diverses ethnies, cultures, facettes historiques et traditions du Canada, mais la politique fédérale en matière patrimoniale n'a malheureusement pas encore retenu l'attention qu'elle mérite vraiment.

À l'automne de 1990, le gouvernement a suscité des attentes en réunissant plus de 200 spécialistes du patrimoine pour qu'ils cernent les problèmes et discutent des plans d'action possibles en vue de la mise au point d'une stratégie globale sur le chapitre du patrimoine.

Après bien des discussions et des millions de dollars, une équipe de hauts fonctionnaires a été chargée de rédiger un document de travail sur la politique du patrimoine. Toutefois, près de deux ans plus tard, l'équipe a été dissoute et le document, qui a bel et bien été rédigé, est relégué aux oubliettes à cause du manque de volonté politique du présent gouvernement.

En outre, le gouvernement a réussi de justesse à rejeter aujourd'hui un projet de loi visant à faire de ce troisième lundi de février, de ce Jour du patrimoine, un congé férié au Canada. Compte tenu de l'incertitude qui entoure la question de notre avenir national, nous, Canadiens, avons besoin d'un plus grand nombre de symboles de notre patrimoine commun et de notre identité nationale.

Je demande au gouvernement de faire ce qu'il a à faire et de publier son document sur le patrimoine national en signe de respect envers les Canadiens et le Canada.

* * *

[*Français*]

## L'ASSOCIATION OLYMPIQUE CANADIENNE

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, dans *La Presse* du 13 février 1992, le journaliste Réjean Tremblay écrit, dans la chronique sur les Jeux d'hiver d'Albertville: «. . . que ce sont tous les pique-assiette de l'Association olympique canadienne qui voyagent aux frais de la princesse et qui ont transformé l'Association en agence touristique.

Vous dites, monsieur Tremblay, avoir déjà un superbe dossier entre les mains sur les agissements des patrons de l'Association olympique canadienne. Alors, écrivez un autre article sur ce sujet et ceci, au nom des contribuables canadiens, et demandez à l'Association olympique canadienne d'ouvrir ses livres de comptabilité concernant ses revenus et ses dépenses en détail, comme je le fais en tant que député d'Abitibi.

Monsieur Tremblay, vous avez eu peur d'écrire le pourcentage de la contribution du gouvernement canadien, c'est-à-dire moins de 7 p. 100 du budget total de l'Association olympique canadienne. Allez-y, ne tremblez pas en écrivant, et dites la vérité!

* * *

[*Traduction*]

## LES JEUX OLYMPIQUES

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, au nom de membres de notre caucus, je voudrais, à l'instar de tous les députés, féliciter Kerrin Lee-Gartner pour sa brillante performance de samedi.

**Des voix:** Bravo!

**M. Brewin:** Je tiens à faire remarquer publiquement que les députés de tous les côtés applaudissent cette déclaration.

Kerrin a démontré de grandes qualités athlétiques et elle a su faire preuve d'endurance et de beaucoup d'enthousiasme pour remporter cette victoire. C'était là une merveilleuse victoire pour elle, sa famille et pour les athlètes canadiens, surtout les femmes. Il convient de noter que ce sont des femmes qui ont remporté nos quatre seules médailles d'or olympiques en ski, au fil des ans. Il s'agit de Nancy Greene, Ann Heggtveit, Kathy Kreiner et maintenant, Kerrin Lee-Gartner. C'est là une victoire merveilleuse pour elle.

• (1410)

Nous devrions également féliciter Phillipe Laroche et Nicholas Fontaine pour leur performance exceptionnelle et dire un mot enfin pour ceux qui n'ont pu remporter une médaille. Kurt Browning, en particulier, mérite nos félicitations pour les résultats qu'il a obtenus au fil des ans à toutes sortes de compétitions sportives. Nous sommes déçus pour lui, mais pas pour nous, de sa performance.

Nous félicitons tous les jeunes athlètes qui défendent si bien nos couleurs aux Jeux olympiques.

* * *

## LES FORÊTS

**M. Stan Wilbee (Delta):** Monsieur le Président, dans le nord-ouest des États-Unis, on exporte jusqu'à 14 p. 100 de tout le bois d'oeuvre sous forme de billes rondes. Ce bois provient principalement de terres privées appartenant aux grandes compagnies forestières intégrées. Les importants bénéfices découlant de l'exportation des billes non transformées permettent alors à ces compagnies de soumissionner à prix fort pour le bois d'oeuvre provenant des terres publiques, ce qui pousse à la faillite les petits bûcherons indépendants et les petites scieries indépendantes.

Cette situation a pour effet de faire payer au consommateur américain des prix inutilement élevés. Bon nombre de petites compagnies américaines doivent fermer leur portes, et on demande aux compagnies canadiennes de payer des droits de douane injustes.

Des compagnies forestières et des scieries du Canada font également faillite ou ferment leurs portes, et des milliers de Canadiens se retrouvent en chômage à cause des politiques ridicules et des puissants groupes de pression qui existent aux États-Unis.

J'exhorte le gouvernement canadien à résister à toute tentative des États-Unis d'imposer les droits compensateurs demandés par ces compagnies américaines cupides en raison de la mauvaise gestion de leurs ressources forestières par l'industrie et le gouvernement américains.

*Article 31 du Règlement*

## L'ÉCONOMIE DES PRAIRIES

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre):** Monsieur le Président, le week–end dernier, 150 personnes se sont rassemblées à Winnipeg pour préparer un plan d'intégration socio–économique des Prairies.

Elles ont réclamé qu'on mette fin à la fragmentation et au double emploi qui, par le passé, ont ralenti la croissance économique. Elles ont formulé de nombreuses recommandations positives, notamment la restructuration de l'enseignement postsecondaire, la mise en commun des capitaux destinés au développement régional et la coordination des politiques environnementales et agricoles.

Bon nombre de ces propositions visant à revigorer l'économie des Prairies nécessitent un leadership fédéral fort. Il faudrait restructurer le Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest et l'axer sur des priorités précises de la région, de concert avec les instituts de recherche et le secteur privé.

Il convient également d'établir de nouveaux systèmes de réglementation des transports et des télécommunications et de les coordonner de façon à assurer un meilleur service, à mettre en oeuvre des projets de recherche conjoints moins coûteux et à respecter les priorités régionales.

Les programmes du ministère de l'Emploi et de l'Immigration devraient être adaptés aux besoins de la région. Les participants ont également demandé que le gouvernement fédéral défende plus activement la cause des entrepreneurs des Prairies à l'étranger.

Je voudrais exhorter le gouvernement fédéral à poursuivre les propositions positives qui ont été formulées lors de la Conférence sur l'intégration des Prairies et à montrer qu'il est déterminé, tout comme les participants l'ont fait, à bâtir une région des Prairies forte, unie et prospère au sein d'un Canada renouvelé.

* * *

## LE TABAC

**M. Jim Karpoff (Surrey–Nord):** Monsieur le Président, qui est le critique pour la santé du Parti libéral?

Lorsque le gouvernement a annoncé une taxe à l'exportation sur les cigarettes, les Canadiens conscients des risques pour la santé ont applaudi, tout comme le critique libéral pour la santé qui a dit à la Chambre: «Pour la santé, bravo à la taxe d'exportation d'un dollar par paquet de cigarettes proposée hier.»

Par contre, le critique libéral du revenu, le député de Toronto—Eglinton—Lawrence, disait dans l'*Ottawa Sun* de dimanche que la campagne contre le tabac revient à des «taxes exorbitantes» et à du pillage de la part du gouvernement.

Est–ce que le député a pensé aux 38 000 Canadiens qui, chaque année, meurent de maladies liées au tabac?

La position des libéraux est exactement ce que veut le lobby du tabac, abandonner l'imposition des cigarettes et les mesures contre l'usage, et donc abandonner une stratégie anti–tabac qui a beaucoup de succès.

Est–ce que le Parti libéral parle pour la santé des gens ou pour le lobby du tabac? Les Canadiens méritent une réponse claire à cette question.

* * *

## LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

**L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex):** Monsieur le Président, l'organisme américain Environmental Protection Agency vient encore une fois de refuser l'autorisation d'utiliser le manganèse–tricarbonylmé–thylcyclopentadiényle dans l'essence. Or, aux États–Unis, on ne demandait d'utiliser que la moitié de la proportion de MMT utilisé au Canada.

Le gouvernement canadien doit prendre des mesures pour protéger notre santé et notre environnement, et interdire sans tarder le MMT.

Dans sa décision, l'organisme américain a souligné que cinq constructeurs automobiles et trois associations de fabricants avaient recommandé de rejeter la demande de la société Ethyl Corporation et exprimé de graves préoccupations concernant l'addition de MMT dans les essences sans plomb. Selon eux, le MMT pourrait accroître les émissions d'hydrocarbures et boucher les convertisseurs catalytiques des automobiles.

Il existe une solution au problème du MMT, qui est sans danger pour l'environnement. Les essences qui contiennent de l'éthanol réduiraient l'oxyde de carbone de 25 p. 100, le dioxyde de carbone de 5,9 p. 100, l'oxyde nitreux de 5,7 p. 100 et l'ozone de la basse atmosphère de 5,3 p. 100.

Je demande au gouvernement d'interdire le MMT et d'abolir la taxe d'accise imposée sur l'éthanol entrant dans la composition de l'essence, ce qui donnerait à cette industrie le coup de pouce dont elle a tant besoin.

### KERRIN LEE-GARTNER

**M. Al Johnson (Calgary-Nord):** Monsieur le Président, les Canadiens, et tout particulièrement ceux de l'Ouest, sont très fiers de Kerrin Lee-Gartner. Kerrin, qui vit à Calgary, a reçu samedi la médaille d'or pour sa descente en ski, en réalisant une performance extraordinaire sur l'un des parcours les plus difficiles au monde.

Nous célébrons avec Kerrin cette victoire, l'encouragement qu'elle représente pour toute l'équipe olympique canadienne et l'honneur que cette jeune skieuse et ses coéquipiers font rejaillir sur le Canada.

Puisque aujourd'hui nous célébrons le Jour de la famille en Alberta, j'aimerais mentionner tout particulièrement le rôle de la famille de Kerrin. L'amour, l'engagement et le soutien de sa famille ont sans doute joué un grand rôle dans le succès que Kerrin a remporté aujourd'hui. En outre, le profond amour et le soutien mutuel qui existent entre Kerrin et son mari, et dont nous avons été témoins dans une entrevue retransmise par Radio-Canada samedi soir, reflètent les valeurs familiales et constituent un exemple à suivre pour tous les Canadiens. Les bonnes familles sont toujours gagnantes.

Kerrin et Max, merci pour votre formidable travail, l'exemple que vous donnez et la victoire que vous avez remportée pour le Canada.

---

## QUESTIONS ORALES

[*Français*]

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je voudrais poser plusieurs questions au premier ministre concernant la capacité de son gouvernement à parler au nom de tous les Canadiens.

La semaine dernière, le Département américain des Douanes a décidé d'imposer un tarif aux automobiles de marque Honda fabriquées au Canada. Tout le monde sait que cette décision des Américains vise à éloigner du Canada les investissements étrangers pour les attirer aux États-Unis.

Je demande donc ceci au premier ministre: Quelles mesures son gouvernement entend-il prendre pour contrecarrer cette décision injuste? Nous savons que si on se réfère au Groupe spécial binational, ça va prendre des mois, peut-être même des années. Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire immédiatement pour contrecarrer cette décision tout à fait injuste pour le Canada?

[*Traduction*]

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, j'ai rencontré Carla Hills à ce sujet il y a une semaine. De même, notre ambassadeur a rencontré à diverses reprises des représentants du gouvernement américain.

Comme je l'ai dit à la Chambre la semaine dernière, nous prenons cette question très au sérieux. Nous croyons qu'il y a lieu de modifier un peu la façon d'appliquer les règles d'origine. Nous l'avons fait savoir aux Américains et, comme je l'ai dit à la Chambre la semaine dernière, nous sommes prêts à recourir en fin de compte au mécanisme de règlement de différends. Toutefois, nous avons l'intention d'essayer de résoudre cette question aussi vite et aussi bien que possible, et ce pour quelques-unes des raisons que le député a mentionnées.

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

De passage en Ontario la semaine dernière, il a traité de «cinglés» des travailleurs qui avaient perdu leur emploi en raison du libre-échange.

**Des voix:** Honte!

**M. Chrétien:** Monsieur le Président, les Canadiens sans emploi ne sont pas des cinglés. Ce sont des citoyens honnêtes qui veulent des emplois et qui veulent gagner leur vie honnêtement au Canada. Ils ne méritent pas d'être insultés par leur premier ministre.

William Merton, l'un des négociateurs de l'équipe américaine, se vantait la semaine dernière de ce que «le traité de libre-échange est plutôt profitable aux États-Unis. C'est pour dire combien nous nous sommes bien tirés d'affaire.» C'est vrai, les États-Unis retirent de grands avantages du libre-échange, mais ce n'est pas du tout le cas du Canada.

Voici ma question: quand le premier ministre apprendra-t-il que l'amitié c'est l'amitié et que les affaires sont les affaires? Et quand prendra-t-il la défense des travailleurs canadiens?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, nos exportations vers les États-Unis représentent maintenant environ 8 milliards de dollars de plus que la meilleure année que nous avons connue avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Août a été un mois record. À mesure que la reprise amorcée se

poursuivra, nous espérons que les chiffres deviendront encore plus impressionnants.
• (1420)

Mais il ne faut pas se surprendre des critiques que formule mon vis-à-vis puisque des critiques du même ordre avaient été formulées après la signature du pacte de l'automobile, par un gouvernement libéral, en 1965. Des gens ont demandé l'abrogation du pacte en 1966 et en 1967. Il a cependant été conservé pour le plus grand bien de l'Ontario et du Canada, comme ce sera le cas de l'Accord de libre-échange.

Le député affirme que j'ai qualifié les travailleurs ontariens en chômage de cinglés. Bien sûr, cette affirmation est tout à fait fausse.

J'ai bien parlé de cinglés, mais je faisais allusion aux organisateurs de l'AFPC et du NPD qui portaient des pancartes injurieuses et offensantes. J'ai pris soin de faire la distinction entre eux et les travailleurs avec qui j'ai eu des rencontres très productives tout au long de mon voyage, soit les agriculteurs, les travailleurs ordinaires et les médias. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec eux à la recherche de solutions. Je dois dire que leur réaction a été encourageante.

À la très petite minorité de personnes qui veulent injurier les dirigeants publics tout simplement pour se voir aux nouvelles du soir, croyant ainsi faire valoir un argument, je dis de travailler constructivement, de renoncer à la méchanceté et de coopérer avec ceux qui sont prêts à retrousser leurs manches. Nous ne nous en porterons tous que mieux.

* * *

## LES PÊCHES

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je suis content de voir que le premier ministre fait allusion au pacte de l'automobile. Nous avions inclus dans cet accord les dispositions nécessaires pour sauvegarder les emplois des Canadiens, ce qu'ils ont peur de faire avec l'Accord de libre-échange.

Ce n'est pas seulement dans ses échanges avec les États-Unis que ce gouvernement éprouve des difficultés, ce gouvernement qui ne défend pas les travailleurs canadiens. La surpêche pratiquée par des pays étrangers a complètement décimé les stocks de morue du Canada atlantique. On dit que le ministre des Pêches annoncera aujourd'hui que le total des prises autorisées pour la saison prochaine sera encore diminué; des centaines, voire des milliers de pêcheurs et d'ouvriers vont perdre leur emploi.

Que va faire le gouvernement pour défendre les intérêts de cette industrie au Canada atlantique et pour que les pêcheurs et les travailleurs des usines de traitement du poisson de cette région conservent leur dignité?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, ce gouvernement a déjà fait beaucoup plus que tous les gouvernements qui l'ont précédé. J'aimerais faire remarquer en passant qu'aux termes d'un accord signé avec la Communauté européenne en 1981, le chef de l'opposition lui a fait cadeau de 77 500 tonnes de morue et qu'en 1972, son gouvernement avait fait cadeau de 300 tonnes de morue à la France.

Pour ce qui est de leur protection, les pêcheurs canadiens savent vers qui se tourner et ce n'est pas vers mon honorable collègue ni vers le gouvernement qu'il ne formera jamais.

Quant à ce que nous faisons dans ce domaine, nous avons entrepris une campagne vigoureuse auprès de la Communauté européenne et des pays qui ne sont pas membres de la NAFO et qui pêchent au large du Canada, en dehors de la limite de 200 milles, sur le Nez et la Queue des Bancs qui échappent malheureusement à notre autorité à l'heure actuelle.

Nous comptons sur les députés pour nous aider à faire comprendre à la Communauté européenne que sa surpêche éhontée du Nez et de la Queue des Bancs met en péril une ressource qui appartient à l'humanité toute entière et qu'elle devrait cesser cette activité et ce, immédiatement, si elle se préoccupe du sort des pêcheurs du Canada et du reste du monde.

**M. George S. Baker (Gander—Grand Falls):** Monsieur le Président, c'est un lundi noir dans l'histoire des pêcheries de l'Atlantique, un lundi noir dans une bien triste année.

Au cours de cette année, le gouvernement a donné à des pays étrangers 11 000 tonnes de morue dans les zones de pêche 2-G et 2-H alors que le Canada n'a eu droit qu'à 9 000 tonnes. Nous apprenons maintenant que les importations de morue traitée de l'Atlantique en provenance de ces mêmes pays ont maintenant doublé et atteignent 37 millions de dollars par an. Je demande maintenant au ministre s'il ne convient pas avec moi que c'est pure folie que de donner à des pays étrangers des quotas de morue dans notre zone de 200 miles, puis de leur acheter cette morue, alors que nos pêcheurs et nos

travailleurs d'usine de traitement du poisson sont victimes de ces réductions de quotas draconiennes.

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, c'est une pure folie, j'en conviens avec le député, pour le Canada de donner des quotas de morue à des pays étrangers à l'intérieur de la zone économique des 200 milles.

Je me demande alors pourquoi le Canada a commis la folie en 1972 de signer un traité avec les Français aux termes duquel ces derniers ont pris 300 000 tonnes de morue dans le Golfe. Ce n'est qu'un début; ils en prendront 4 000 tonnes de plus cette année en vertu de ce traité qui n'a pas de date d'expiration. Je dis au député que c'était de la pure folie en 1981 quand un traité a été signé avec la Communauté européenne. Il était un ministériel du gouvernement qui a donné en 1981 75 000 tonnes de poisson de plus et la zone 2G-H, la zone même à laquelle il fait maintenant allusion, monsieur le Président, ainsi que la zone 2J-3KL. Quelle honte! C'était certes de la pure folie.

**M. George S. Baker (Gander-Grand Falls):** Si je comprends bien, le ministre dit qu'il va annuler les permis étrangers maintenant qu'il n'y a plus de poisson—notre ministre, «l'honorable Johnnie le trop-tard venu».

Nous allons à présent importer du poisson d'autres pays, y compris la Corée du Sud, qui pêchent illégalement en dehors de la zone de 200 milles. Comment la morue de l'Atlantique est-elle arrivée en Corée? Pas au volant d'une Hyundai, que je sache!

Le gouvernement va-t-il enfin interdire les importations de morue de l'Atlantique transformée en provenance des pays qui pêchent illégalement en dehors de la zone de 200 milles? Comment persuader ces pays que c'est illégal si par ailleurs nous sommes prêts à payer le prix fort pour des produits de contrebande?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Ça me fait toujours plaisir de voir un ancien acteur revenir à la scène, monsieur le Président. Je suis peut-être trop-tard venu, mais à en croire le *Lewisport Pilot* du 5 février, les habitants de la circonscription de George S. Baker se demandent dernièrement où se cache leur représentant élu auprès du Parlement. En quelque sorte, c'est «Georgie l'invisible.»

À présent, monsieur le Président, pour revenir à la question, en 1992, un bateau en provenance de la Corée du Sud a été vu au nez ou à la queue du Banc, mais certainement pas aux deux endroits à la fois, tout du moins pas au même moment; par ailleurs, en 1991, quatre bateaux sud-coréens ont été aperçus au nez ou à la queue du Grand Banc, à l'extérieur de la zone de 200 milles. Si nous devons dépendre de la Corée du Sud pour notre morue, autant nous en passer, monsieur le Président.

En ce qui concerne les zones 2-G et 2-H, les prises étrangères de morue, non le total des prises autorisées, mais les prises réellement effectuées dans ces deux zones au cours de ces cinq dernières années, 1991—zéro tonne métrique, 1990—une tonne métrique, 1989—aucune tonne métrique, 1988—une tonne métrique, 1987—162 tonnes métriques soit une moyenne, monsieur le Président, de 33 tonnes métriques sur cinq ans. Le député devrait se remettre dans le bain en se rendant justement aux Grands Bancs.

* * *

## L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

**M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca):** Monsieur le Président, le chef de l'opposition officielle a rendu visite au président des États-Unis pour discuter de certains sujets, dont l'Accord de libre-échange.

Je voudrais demander au premier ministre: le chef de l'opposition était-il accompagné de l'ambassadeur du Canada, et le premier ministre peut-il nous dire exactement quelle position le chef libéral a adoptée au sujet de l'Accord de libre-échange?

**M. le Président:** Une partie de la question est peut-être recevable, mais il semble que la seconde partie soit contestable.

• (1430)

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, c'est une question extrêmement difficile. Nous avons travaillé là-dessus toute la fin de semaine. D'ici jeudi ou vendredi, j'aurai une réponse complète pour vous.

**Une voix:** Si vous êtes chanceux.

**M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca):** Monsieur le Président, ma deuxième question s'adresse aussi au premier ministre.

Je demande au premier ministre: en cette période au Canada où les gens ont beaucoup de mal à joindre les deux bouts, à payer l'hypothèque ou à trouver du travail et où ils cherchent désespérément des réponses à d'importantes questions politiques, est-il utile de traiter des manifestants de cinglés et de leur accoler des étiquettes politiques?

**M. le Président:** La question n'est probablement pas recevable. Le premier ministre peut y répondre s'il le veut, mais je pense qu'elle n'est pas conforme au Règlement.

**M. Barrett:** Monsieur le Président, sur ce rappel au Règlement, le premier ministre a dit tout à l'heure en parlant des manifestants que c'était un groupe restreint. Il a dit que le NPD. . .

**M. le Président:** La question est irrecevable. Le député peut en poser une autre s'il le désire.

**M. Barrett:** Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au premier ministre.

Encore une fois la semaine dernière, nous avons vu une autre industrie canadienne souffrir de l'Accord de libre-échange; il s'agit des producteurs de magnésium du Québec.

Combien d'agressions contre les emplois canadiens, combien d'attaques contre les industries canadiennes, combien de pertes d'emplois et d'investissements au Canada faudra-t-il pour que le premier ministre comprenne ce que Simon Reisman commence finalement à dire, à savoir que nous ne sommes pas traités équitablement par l'Accord de libre-échange? Quand le gouvernement sera-t-il prêt à annoncer son intention d'annuler cet Accord à cause de la façon dont les Américains s'en servent?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, au sujet des droits antidumping sur le magnésium. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** . . .des droits antidumping sur le magnésium, monsieur le Président. . .

Je reprends. À ce sujet, nous avons fait savoir à l'entreprise canadienne que nous appuyons entièrement sa position dans l'appel interjeté à l'encontre de cette décision des États-Unis.

Je voudrais aller au coeur de la question que pose le député. Il laisse entendre que les Américains ne devraient pas avoir le droit de prendre des mesures antidumping.

L'année dernière, le Canada a été à l'origine de 16 des 22 mesures antidumping, de sorte que, si nous adoptions le point de vue du député, nous perdrions la possibilité de protéger les industriels canadiens contre des mesures prises sur les instances de l'industrie américaine et qui minent leur position. C'est pourquoi nous avons encore le droit, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, de contester les mesures prises à la demande de compagnies américaines.

* * *

## LES PÊCHES

**M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

La destruction des stocks de morue du nord dont mon collègue de Gander—Grand Falls a parlé n'est pas seulement cruelle dans ses effets sur les habitants du Canada atlantique, mais elle est aussi criminelle parce qu'elle aurait pu être évitée. Ce n'est pas la nature mais bien l'homme qui est l'auteur de ce désastre qui s'est produit même si le ministre et le gouvernement ont été avisés à maintes reprises que les stocks de morue du nord étaient menacés à cause de la surpêche.

Je veux demander au ministre des Pêches quel genre d'aide lui et son gouvernement sont prêts à offrir aux milliers d'habitants du Canada atlantique et, en particulier, de Terre-Neuve et du Labrador, qui ont perdu leur gagne-pain à cause de la mauvaise gestion des stocks de poisson par ce ministre et son gouvernement.

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, comme tous les députés le savent, le secteur des pêches de l'Atlantique connaît des difficultés depuis plusieurs années. Je ne suis cependant pas d'accord avec le député pour dire que c'est l'homme qui est la cause de toutes ces difficultés. Elles sont certainement attribuables en partie à des erreurs commises par des personnes, mais la nature y est aussi pour quelque chose. Par exemple, l'an dernier, il y a eu des problèmes à cause de la glace et de la température de l'eau qui était beaucoup plus froide que la normale. Nous ne connaissons pas exactement toutes les raisons.

Il y a aussi, évidemment, la surpêche éhontée que font l'Espagne, le Portugal et les pays de la Communauté européenne. L'Espagne et le Portugal ont des bateaux qui battent pavillon panaméen, un pavillon de complaisance, et qui font de la surpêche juste à l'extérieur des Grands Bancs. À l'intérieur, la pêche est étroitement surveillée par nous, monsieur le Président.

Nous avons essayé de faire notre possible pour aider les pêcheurs, et nous allons continuer. Nous avons le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique qui se poursuit et dans le cadre duquel des dizaines de millions de dollars sont consacrés à la recherche scientifique.

Nous avons des programmes communautaires pour aider les localités où des usines de transformation ont fermé leurs portes. Il y a le programme Développement des collectivités, le programme d'aide aux pêcheurs qui ont connu des difficultés à cause de la glace. . .

**Mme Copps:** Vous feriez mieux de brandir le drapeau jaune.

**M. Crosbie:** Vous ne voulez pas entendre ce que nous faisons pour aider les Canadiens lorsqu'ils ont des problèmes. Tout ce que vous voulez, c'est faire un opéra de la période des questions à la Chambre des communes.

**M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte):** Monsieur le Président, au Canada, il y a dix gouvernements provinciaux, deux gouvernements territoriaux et un gouvernement national. Presque toutes les provinces ont un ministre des Pêches, mais il n'y a qu'un gouvernement, le gouvernement national, et qu'un ministre, le ministre d'en face, qui possèdent le pouvoir constitutionnel de gérer les stocks de morue. Cette responsabilité n'incombe qu'à un seul gouvernement, celui d'en face, et il a échoué.

Il n'est que raisonnable de demander, au nom des milliers d'habitants du Canada atlantique qui n'ont plus de travail, qui ont perdu leur gagne-pain et leur mode de vie traditionnel, quel genre d'aide sera accordé à ces travailleurs et à leur famille, si jamais il y en a.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, le gouvernement continuera d'offrir des programmes et de l'aide aux travailleurs touchés par les fermetures d'usines.

Naturellement, l'annonce de la fermeture de l'usine de la Fishery Products, à Catalina, est tragique en soi. J'espère que ce ne sera que temporaire et que le programme d'assurance-chômage s'appliquera.

Le gouvernement n'a pas à avoir honte de l'aide qu'il offre aux Terre-Neuviens. L'an dernier, le gouvernement fédéral a dépensé 6 142 $ par habitant à Terre-Neuve dans le cadre de divers programmes, y compris les programmes d'aide aux pêcheurs, c'est dire qu'il a dépensé 3,15 $ pour chaque dollar qu'il a perçu. Dans la plupart des cas, ces fonds devaient aider les travailleurs à se trouver ou à garder un emploi. Voilà le genre d'aide qu'accorde l'Agence de promotion économique du Canada atlantique dans le cadre du Programme d'adaptation des pêches et de tous les autres programmes d'assistance.

Nous continuerons de venir en aide aux gens, malgré les hauts cris que certains peuvent lancer et les piètres tentatives de ceux qui veulent absolument trouver un coupable.

* * *

## L'ÉCONOMIE

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Dans son édition d'aujourd'hui, le journal *The Globe and Mail* signale que son plus récent sondage effectué auprès de grandes entreprises révèle que les bénéfices au pays ont chuté de 87 p. 100 au cours des trois derniers mois de 1991, comparativement à la même période l'année précédente, soit au moment où, selon le ministre, les politiques de son gouvernement étaient en train de favoriser une relance.

Le ministre va-t-il s'engager maintenant à mettre en oeuvre un nouveau programme efficace de relance économique, afin que les entreprises puissent récupérer leurs gains et, surtout, que les travailleurs canadiens puissent récupérer leurs salaires et leurs emplois?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, je signale au député que l'étude effectuée par le *Globe and Mail* ne reflète pas le rendement global des compagnies au niveau des bénéfices.

Statistique Canada fait état d'une augmentation de 52,3 p. 100 au cours des deuxième et troisième trimestres. Cette constatation nous laisse certainement songeurs face à l'étude du *Globe and Mail*. Le député devrait se fier aux chiffres de Statistique Canada, plutôt qu'aux présomptions formulées dans cet article.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, le ministre des Finances et le premier ministre sont très heureux de citer le *Globe and Mail* lorsque cela les arrange.

Ceux-ci ne peuvent passer outre l'étude dont il est fait état aujourd'hui, puisqu'on ajoute que les bénéfices avant impôt des entreprises canadiennes, exprimés comme une proportion du Produit intérieur brut, ont chuté à leur niveau le plus bas depuis 1932.

• (1440)

Pourquoi le ministre des Finances ne veut-il pas s'engager maintenant à prévoir un nouveau programme efficace de relance économique dans son prochain budget, afin d'éviter que la fragilité actuelle de l'économie et la récession ne persistent durant sept autres années, comme cela s'est produit à l'époque de la Crise, qui avait

persisté jusqu'au début de la Deuxième Guerre mondiale? Pourquoi le ministre ne s'engage-t-il pas à créer plus d'emplois pour les Canadiens aujourd'hui?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, le fait est que le gouvernement s'est engagé à créer plus d'emplois et qu'il s'occupe de secteurs précis de l'économie qui éprouvent des difficultés. Je reconnais qu'il y a eu des problèmes graves dans le secteur manufacturier. Ces problèmes sont attribuables en partie à la récession et en partie à la restructuration qui doit se faire.

Le député devrait être encouragé par le fait que, dans une étude récente, le Conference Board du Canada signale que les entreprises sont beaucoup plus optimistes face à 1992 qu'elles ne l'étaient en 1991, et que leurs projets d'investissement sont très intéressants. Malgré le sombre tableau que le député essaie de présenter, je pense que des indices favorables pointent à l'horizon.

* * *

## LES PÊCHES

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, des milliers de personnes, dans des centaines de villages de pêche sur la côte est, n'ont plus aucun avenir à cause des problèmes qui se posent dans le secteur des pêches. Pas la peine que les libéraux et les conservateurs se reprochent les uns aux autres les problèmes du passé. Les citoyens de la côte est réclament des solutions. Ils veulent avoir du gouvernement canadien l'assurance qu'on s'occupe de leurs problèmes, qu'on cherche à garantir leur avenir.

Ces localités dépendent de la pêche. Le ministre peut-il leur donner de l'espoir? Quel avenir ont-elles?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, je crois que ces localités ont un avenir, car les problèmes qui tiennent aux stocks de poisson seront surmontés avec le temps. Dans l'immédiat, le gouvernement doit, bien sûr, secourir les personnes en difficulté.

Ce n'est pas la seule région du monde où les stocks de poisson sont bas. Il y a des problèmes semblables partout où on laisse l'humanité donner libre cours à son avidité dans l'exploitation d'une ressource commune. La même chose s'est produite dans la mer de Barents et à divers autres endroits. Le problème se pose chez nous parce que, à l'extérieur de notre zone de 200 milles, des pays censément civilisés refusent d'appliquer des règles raisonnables pour préserver la ressource et garantir un développement durable. Je songe en particulier à l'Espagne, au Portugal et à d'autres pays dont il a déjà été fait mention.

Que peut-on faire? Déjà, la localité de Gaultois a reçu de l'aide pour relancer les activités de pêche. Déjà, grâce en partie à mes efforts, bien que je ne veuille pas m'attribuer tout le mérite de cette réalisation, une usine de traitement de Grand Bank commence à exploiter un nouveau filon dans le secteur des pêches. Ces efforts vont se poursuivre.

Nous avons essuyé un échec récemment à St. John's, à l'usine de conditionnement de la crevette, mais cela ne va pas nous décourager. Nous allons persévérer. C'est dans notre nature. Nous ne lâcherons pas prise.

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, puisque le ministre n'a pas répondu à la question, il faut peut-être adresser des reproches explicites au gouvernement.

Le ministre a convoqué une réunion d'urgence des ministres des Pêches de l'Atlantique pour tenter de résoudre le problème des licenciements massifs à Terre-neuve. D'après un document interne datant de juin 1990, le gouvernement savait depuis un certain temps déjà que les ressources halieutiques allaient être menacées à long terme et que des milliers de travailleurs allaient perdre leur emploi en permanence.

Compte tenu des problèmes auxquels se heurtent les collectivités qui dépendent de la pêche, quelles mesures précises le ministre compte-t-il prendre pour leur garantir un avenir et pour empêcher la surexploitation de nos stocks de poisson par les étrangers?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, je me réjouis de l'intérêt que le député porte à la question et je suis heureux qu'il représente le caucus de l'Atlantique de son parti.

En réponse à la question qu'il vient de poser, je puis énumérer les divers programmes d'aide qui existent. Un fonds d'aide aux collectivités épaule les localités où des usines de transformation du poisson ont fermé leurs portes. Bon nombre de ces localités peuvent aussi se prévaloir du programme Développement des collectivités. Il existe un service d'aide à l'adaptation industrielle, pour les industries qui souhaitent diversifier leurs activités dans le secteur des pêches ou dans un autre domaine. Grâce à ces programmes, nous avons facilité le lance-

ment de centaines de projets. Nous allons continuer. Au cours de la rencontre de cet après-midi, nous discuterons avec les représentants du secteur des pêches, les syndicats et les personnes concernées, ceux qui ont des intérêts dans les pêches de la côte est du Canada, des mesures à prendre compte tenu des nouvelles données et recommandations concernant les stocks de poisson. Nous prendrons ensuite les décisions qui s'imposent.

* * *

## L'EMPLOI

**Mme Mary Clancy (Halifax):** Monsieur le Président, jeudi dernier, la société Sears a annoncé la fermeture de son entrepôt de ventes par catalogue à Halifax, mettant au chômage 800 employés, des femmes pour la plupart. Pour justifier cette fermeture, elle a invoqué la récession, la TPS et le magasinage transfrontalier.

Quand le ministre des Finances va-t-il admettre que ses politiques ont eu des conséquences dévastatrices pour le Canada atlantique, notamment dans le secteur de la vente au détail, et quand va-t-il prendre les mesures économiques qui s'imposent?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, que je sache, il s'agit là d'une restructuration et les emplois sont transférés à Belleville. Ce n'est pas quelque chose d'inhabituel. En fait, depuis l'automne 1990, la société Sears a mis à pied quelque 40 550 employés dans le cadre de la restructuration et de la réorganisation de ses activités.

**Mme Copps:** Vous vous en moquez.

**M. Mazankowski:** Monsieur le Président, je ne m'en moque pas. Je ne fais que dire les faits tels qu'ils sont.

**Des voix:** Elle a le sourire aux lèvres.

**M. Mazankowski:** C'est arrivé aux États-Unis. Nous sommes aux prises avec les mêmes problèmes de restructuration et de rationalisation. Bien que ce soit très malheureux, les mesures qu'a prises le ministre du Revenu national par rapport au magasinage transfrontalier devraient, à mon avis, régler le problème, du moins en partie. Si la députée a d'autres suggestions constructives à faire, je suis bien prêt à l'écouter.

**Mme Mary Clancy (Halifax):** Monsieur le Président, le ministre dit que ce n'est pas inhabituel, mais que c'est malheureux. C'est très malheureux en effet pour ces 800 employés, des femmes pour la plupart, qui ne peuvent pas déménager à Belleville.

C'est de propos délibéré que ce gouvernement a créé la TPS. Il a délibérément aggravé la situation, surtout en ce qui concerne la fermeture du magasin Sears et du magasinage transfrontalier.

Que fera maintenant le ministre des Finances pour aider ces 800 employés du magasin Sears de Halifax, qui devront déménager ou crever de faim?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, mon intention n'est certainement pas de minimiser les difficultés que subissent les gens qui doivent déménager. Je voulais simplement rappeler certains faits à la députée, qui blâme le libre-échange et la TPS pour ces difficultés.

Nous savons tous que General Motors a annoncé quelque 75 000 mises à pied, que Mercedes Benz en a annoncé quelque 20 000 et que IBM en a annoncé quelque 20 000 aussi. Ce que je veux faire comprendre à la députée, c'est que cela fait partie de la restructuration et de la globalisation qui s'opèrent, à l'heure actuelle. Les causes ne sont ni le libre-échange ni la TPS.

Le ministre du Revenu national a annoncé des mesures qui entreront en vigueur immédiatement et qui seront utiles. Nous allons continuer de nous occuper de secteurs particuliers qui ont besoin d'aide et nous vous aviserons en temps et lieu de ce que nous ferons.

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

J'ai suivi les efforts qu'on a faits la semaine dernière en Ontario pour donner au premier ministre l'image d'une personne compatissante et compréhensive dans son rôle de chef du gouvernement. Pourtant, le premier ministre a rapidement dénigré les milliers de Canadiens venus le rencontrer à Peterborough en les traitant de cinglés. Ces gens subissent actuellement les ravages économiques de la récession.

Le premier ministre peut-il me dire pourquoi il a traité de cinglés M. John Taylor, retraité de 69 ans qui s'inquiète de son avenir, et M. Rob Curry qui, à 32 ans, vit de l'aide sociale pour la première fois après avoir perdu son emploi dans l'industrie du plastique. Pourtant, ces deux Canadiens sont venus rencontrer le premier ministre pour chercher un peu d'espoir et trouver des solutions à la situation économique.

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, j'ai rencontré des travailleurs en chômage, des agriculteurs, des gens de tous les milieux. J'ai rencontré M^me^ Milgaard dans les rues de Winnipeg, et elle m'a exposé son problème. C'est le genre de choses que je fais régulièrement. Chaque fois que je peux discuter de façon posée avec des gens qui ont des difficultés, je tâche, à mon retour à Ottawa, de répondre immédiatement à ces personnes. Je pense que le ministère peut confirmer que je fais très souvent ce genre de choses.

• (1450)

J'ai déjà dit que la déclaration du chef de l'opposition était fausse. Même si c'est maintenant mon ami qui le dit, ça reste faux. Je parlais des gens qui organisaient une manifestation et qui ne voulaient pas discuter—et je l'ai bien précisé. Ils ne voulaient pas obtenir de l'aide venant de moi ou du chef de l'opposition. Ce qu'ils voulaient, c'était organiser un petit spectacle politique et tenir des propos diffamatoires, de manière à passer à la télévision ce soir-là.

Permettez-moi de le dire à mon collègue, le député. Le maire de l'endroit avait annoncé qu'il était disposé à rencontrer certaines personnes. On a rejeté cette offre. J'avais fait part de mon intention de rencontrer aussi quelques personnes, mais on a refusé. Nous avions fait part de notre disponibilité. J'avais d'ailleurs un horaire très chargé puisque je devais rencontrer des familles touchées par la fibrose kystique et des membres de la Commission des produits laitiers de l'Ontario, que j'ai rencontrés tout juste avant cette manifestation.

Nous étions disponibles, mais ils ne l'étaient pas. Le gouvernement du Canada et moi sommes constamment prêts à rencontrer des gens qui ont des difficultés et qui cherchent une solution.

Je pense que mon collègue sera d'accord pour dire qu'il est assez difficile de rencontrer quelqu'un qui ne cherche pas de solution. Le petit groupe de personnes qui a organisé cette manifestation avait un but purement politique et a eu recours à des tactiques dépassées depuis bien longtemps. Ces gens ne servent pas la cause de ceux qu'ils veulent défendre.

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, la vérité, c'est tout simplement qu'il y avait un millier de Canadiens à Peterborough et que, qu'il le veuille ou non, le premier ministre a traité non pas une fois, mais deux fois les Canadiens de cinglés et qu'il doit des excuses à ceux qu'il a qualifiés ainsi.

Je m'adresse à nouveau au premier ministre. Quand le premier ministre et le gouvernement se décideront-ils à reconnaître et à calmer l'angoisse réelle des Canadiens à l'égard de la conjoncture économique, cette angoisse qui pousse ce retraité et ce chômeur de 32 ans à demander seulement que leur gouvernement national améliore leur situation et celle du Canada? Qu'y a-t-il de mal à cela, monsieur le Président, et qu'est-ce qu'ils entendent faire pour alléger ces difficultés économiques?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, le député pose là une question très légitime. Si mon collègue croit qu'on peut abreuver constamment quelqu'un d'injures et l'attaquer personnellement et s'attendre quand même à ce qu'il entame derechef un dialogue constructif avec des gens qui ne sont manifestement pas intéressés, il se trompe royalement.

En réponse à la question plus importante qu'il soulève maintenant, je lui dirai que le *Financiel Post* laissait entendre en fin de semaine que l'étude qu'il a menée témoigne largement d'une relance économique vers le milieu de l'année. D'ici à la fin de l'année, la plupart des cauchemars actuels devraient s'être dissipés. Le taux de chômage sera probablement tombé sous la barre des 10 p. 100 et les profits des sociétés auront enregistré des gains importants. La situation s'est déjà améliorée. Depuis le quatrième trimestre, les gains des sociétés autres que les sociétés exploitantes de ressources, leurs profits globaux de la première heure ont augmenté de 19 p. 100 en moyenne.

Et voici que le *Post* prédit que la relance est pour bientôt et que cette année, la croissance sera de 2,5 p. 100. Le FMI, l'OCDE prédisent une croissance de l'ordre de 3,1 p. 100. Ils prévoient que le Canada sera le chef de file du Groupe des Sept à cet égard. Ces bonnes nouvelles, qui commencent à sortir, devraient encourager et réjouir mon collègue.

* * *

## LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Alors même que les Grand Lacs sont de plus en plus pollués, la Commission mixte internationale vient de fermer sa bibliothèque pour spécialistes située à Windsor, par suite de la décision de réduire les activités de son bureau régional. Ce matin, les responsables de la CMI, à Windsor, ont dit ouvertement qu'on leur avait fait comprendre que cette fermeture n'était aucunement dictée par des motifs d'ordre économique.

La ministre aurait-elle l'obligeance de nous dire pourquoi on a supprimé cette précieuse source d'information pour les responsables de la CMI et pour les groupes environnementalistes? S'agit-il d'une première étape vers la fermeture complète du bureau régional?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, les travaux de la Commission mixte internationale ont grandement contribué à la dépollution des Grands Lacs.

Bien sûr, nous avons recours à d'autres moyens pour corriger la situation. L'apport de la Commission mixte internationale est très important pour le Canada, de même que pour les États-Unis. D'ailleurs, nous travaillons en étroite collaboration avec certains gouverneurs de la région.

Je ne crois pas cependant que l'emplacement ou la taille du bureau régional soient les seuls facteurs qui contribuent à expliquer l'efficacité de la Commission mixte internationale. Nous comptons maintenir cette efficacité en poursuivant nos pourparlers avec les États-Unis au sujet de la pollution des Grands Lacs.

**M. Howard McCurdy (Windsor-Sainte-Claire):** Monsieur le Président, j'espère que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures se rend compte que les propos qu'elle vient de tenir vont à l'encontre d'une première déclaration qui donnait à croire que le bureau régional de la CMI, à Windsor, resterait ouvert. Je lui demanderais de réexaminer la question, car la CMI a besoin d'un bureau régional pour être efficace.

Je veux maintenant poser une question plus précise au sujet de la bibliothèque. Le président de l'Université de Windsor a offert de loger celle-ci à l'université. La secrétaire d'État aurait-elle l'obligeance de nous dire si elle usera de son influence pour faire en sorte que la bibliothèque du bureau régional de la CMI soit transférée à l'Université de Windsor, qu'elle soit donc maintenue dans la région et qu'elle demeure une ressource précieuse pour les groupes environnementalistes afin de permettre à la CMI et au gouvernement de jouer leur rôle dans le domaine de l'environnement?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, contrairement à mon collègue, je ne vois rien dans mes déclarations qui puisse porter à confusion.

Cette information fournie par la bibliothèque fait naturellement partie intégrante de la mission de la CMI. Selon moi, il est important que les documents que cette bibliothèque renferme restent à la portée des gens qui se consacrent aux problèmes environnementaux de la région, dont les experts de la CMI.

* * *

## LA JUSTICE

**M. Stan Wilbee (Delta):** Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de la Justice, j'adresse ma question au solliciteur général.

Ce matin, un article du *Ottawa Citizen* fait état d'un rapport selon lequel un grand nombre d'hommes qui tuent leurs femmes ne sont pas trouvés coupables de meurtre. Ce rapport révèle également que de 1982 à 1986, 44 hommes ont été inculpés de meurtre à l'endroit de leurs épouses, mais qu'aucun d'eux n'a été trouvé coupable de meurtre au premier degré et que la plupart d'entre eux ont été reconnus coupables de chefs d'inculpation moins graves, par exemple d'homicides involontaires, même s'il s'agissait souvent de meurtres brutaux, avec mutilation.

Le ministre pourrait-il me dire si cette étude est représentative de la situation dans tout le Canada? Est-il vrai que le système judiciaire canadien n'est pas assez sévère à l'endroit de ces meurtriers? Le cas échéant, que compte faire le gouvernement?

**L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, le député soulève une question qui intéresse tous les députés. Je ne suis pas en mesure de confirmer ou de nier les résultats de l'étude, ni de dire si cette situation existe dans tout le Canada.

Je soulignerai simplement au député que c'est notamment à cause des préoccupations que nous tous avons exprimées que le gouvernement a créé le groupe d'experts national sur la violence faite aux femmes. Ce groupe devra notamment proposer des mesures pour que le système judiciaire sanctionne de manière plus appropriée la violence faite aux femmes en général et dans la famille.

* * *

## L'IMMIGRATION

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, vu l'urgence de l'affaire, j'ai donné avis au vice-premier ministre de la question que je poserais aujourd'hui, car cela concerne la Convention internationale sur les droits de l'enfant et l'obligation pour le

*Présence à la tribune*

Canada, en vertu de cette convention, de respecter le droit de l'enfant à sa nationalité et à sa famille. Pourtant, dans quelques jours, un enfant de 7 mois, né au Canada, devra quitter le pays.

Le vice-premier ministre pourrait-il annoncer immédiatement qu'il respectera les droits, prévus par la convention, d'Agatha Zujewski et qu'il permettra qu'elle et ses parents demeurent au Canada?

**L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté):** Monsieur le Président, le ministre n'est pas à la Chambre aujourd'hui, mais je peux lui dire que, comme elle le sait, nous avons un processus de détermination du statut de réfugié qui est juste et généreux.

• (1500)

Il y a une accumulation de cas que l'on s'efforce de réduire. Nos règles sont très généreuses. Ce n'est pas un processus ultra-rapide et je peux lui affirmer que chaque cas est revu du point de vue humanitaire. Si la demande de statut a été rejetée, elle l'a été dans cet esprit. Il est certain que la famille aura la possibilité de faire une demande d'immigration, ce qu'un nombre croissant de gens voudraient faire pour venir ici.

[*Français*]

**Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville):** Monsieur le Président, à cause de l'urgence de cette situation, j'ai également donné avis de cette question au bureau du vice-premier ministre. Je trouve incroyable que le gouvernement reconnaisse aux quatre enfants, âgés de 19 mois à 14 ans, de M. et M^me^ Mirzad, les bases crédibles pour accéder au statut de réfugié et, du revers de la main, les refuse aux parents, créant une situation inadmissible. Est-ce que nous créerons des orphelins?

J'ai soulevé ce cas en juillet 1991 et le ministre ne m'a même pas répondu. Qu'est-ce que le ministre compte faire pour corriger cette grave injustice? Quand va-t-il modifier la situation afin d'éviter d'autres cas semblables?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, on m'informe que le ministre a donné un début de réponse vendredi dernier en ce qui concerne cette question. Je n'étais pas présent, alors je vais le vérifier. Je ne suis pas au courant des modalités soulevées dans les deux questions. Je vais me renseigner auprès du ministre le plus rapidement possible et on fera rapport aux deux députés en question. Normalement, il y a une procédure quand même assez équitable, avec des droits d'appel, qui permet aux intervenants d'avoir justice selon des critères quand même acceptables. Mais il peut y avoir des exceptions et nous allons regarder cela attentivement et je vous en ferai rapport.

[*Traduction*]

## L'IMMIGRATION ET LA COMMISSION DU STATUT DE RÉFUGIÉ

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, à la suite d'un terrible incident, la semaine dernière, deux quasi-juges de la Commission du statut de réfugié ont été suspendus sans perte de traitement.

Pour la gouverne de la Chambre, le vice-premier ministre pourrait-il nous dire comment on choisit ces gens? Doivent-il suivre une période de formation obligatoire? Y a-t-il une période d'essai? Ont-ils une certaine formation en questions multiculturelles? Connaissent-ils les fondements de la justice naturelle? Comprennent-ils ce qu'on entend par l'impartialité de la procédure?

Le vice-premier ministre pourrait-il nous expliquer, monsieur le Président, le processus qu'on utilise pour engager ces juges?

**L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté):** Monsieur le Président, le ministre s'est entretenu avec le président de la commission à la fin de la semaine dernière.

M. Fairweather a agi très rapidement. Il fait enquête sur toutes les accusations lancées. Je tiens à vous dire que M. Fairweather s'est taillé une réputation mondiale dans le domaine des droits de la personne. Il connaît parfaitement la diversité de notre nation, ainsi que la façon dont l'immigration nous enrichit et dont nous célébrons cette diversité.

Chose certaine, je suis tout à fait persuadé que l'indépendance et l'impartialité de la commission garantissent que ses audiences sont les plus équitables et les plus généreuses possibles.

* * *

## PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**M. le Président:** Je tiens à signaler aux députés la présence à la tribune de Son Excellence Askar Akayev, président du Kirghizistan.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Je voudrais également signaler aux députés la présence à la tribune de M^me^ Roberta Bondar et de M. Ken Money, deux astronautes canadiens.

**Des voix:** Bravo!

# AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

## LE COMITÉ CANADIEN DU MULTICULTURALISME

### PREMIER RAPPORT ANNUEL

**L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté):** Monsieur le Président, je suis très heureux de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, le premier rapport annuel du Comité canadien du multiculturalisme.

[*Français*]

Ce rapport porte sur l'année financière 1990–1991.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

## RECOURS AU RÈGLEMENT

### DEMANDE DE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

**M. David Dingwall (Cap–Breton—Richmond–Est):** Monsieur le Président, étant donné les observations qu'a faites plus tôt aujourd'hui le ministre des Pêches et des Océans et l'importance que tous les députés attachent à la situation des pêches dans l'Atlantique, je me demande si nous pouvons nous attendre à ce que le ministre fasse aujourd'hui, ou plus tard cette semaine, une déclaration à ce sujet.

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Je voudrais simplement souligner un point évident, à savoir que la période de questions est terminée.

### LE BUDGET

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, juste avant que le leader du gouvernement à la Chambre ne parte, la semaine dernière, il a dit que, dès que la date du dépôt du budget serait connue, il l'annoncerait à la Chambre des communes. Nous sommes très près de la date que nous attendons. A–t–il du nouveau à ce sujet aujourd'hui?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, comme vient de le dire le leader du Nouveau Parti démocratique, nous sommes très près de cette date.

## LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

### MESURE MODIFICATIVE

**Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam)** demande à présenter le projet de loi C–333, Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Conformément au paragraphe 68(2), la motion est adoptée.

**Mme Langan:** Monsieur le Président, je suis très heureuse de présenter ce projet de loi, qui modifie plusieurs articles de la Loi canadienne sur la santé et qui a pour objet la protection de la santé et de la sécurité du personnel des services d'intervention d'urgence.

Le projet de loi ajoute, à la liste des services hospitaliers dressée dans la loi, l'obligation pour les hôpitaux de communiquer aux employés qui ont dispensé des soins d'urgence le nom et la nature des maladies contagieuses qu'ils ont peut–être contractées dans l'exercice de leurs fonctions. Le personnel des services d'intervention d'urgence, dont les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux, de même que les bénévoles, dispensent couramment des traitements médicaux d'urgence, dans des conditions insalubres, à des patients dont ils ne savent rien.

Résultat: ces personnes et leur famille risquent d'être exposées à des maladies contagieuses et infectieuses. Elles doivent savoir à quoi elles ont peut–être été exposées si elles doivent continuer de travailler à l'avenir.

Le projet de loi ne porte pas sur des tests obligatoires. Il prévoit simplement que les hôpitaux partagent les renseignements dont ils disposent, afin de protéger ceux dont la santé a peut–être été menacée.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** M^me^ Langan propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

La motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

*Affaires courantes*

• (1510)

## LOI SUR L'IDENTIFICATION DES MARCHANDISES DANGEREUSES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam)** demande à présenter le projet de loi C-334, Loi concernant l'identification des marchandises dangereuses et modifiant la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

**Mme Langan:** Ce projet de loi a pour objet de permettre à certaines personnes, notamment les pompiers, qui se trouvent sur les lieux d'un accident touchant des matières dangereuses, d'obtenir instantanément des renseignements précis sur ces matières afin de pouvoir prendre les précautions qui s'imposent.

En vertu de ce projet de loi, le ministre des Transports établirait un registre informatisé des matières dangereuses, avec l'endroit de leur fabrication et de leur stockage, ainsi que leur nature. Une telle mesure, une mesure sur le droit à l'information, améliorera grandement la capacité des équipes d'intervention d'urgence de déterminer rapidement la nature d'un accident touchant des matières dangereuses. L'accès à des renseignements précis est indispensable pour sauver des vies et préserver des biens ainsi que pour prendre les précautions qui s'imposent en présence de ces matières. L'élaboration d'un tel système permettrait au personnel d'intervention d'urgence d'apprendre la nature exacte des matières dangereuses quel que soit l'endroit, de savoir comment réagir à un incident particulier et surtout d'assurer sa propre sécurité.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** M^me^ Langan propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1), la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

## PÉTITIONS

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter encore une fois une pétition, au nom d'habitants du centre de la Colombie-Britannique qui s'inquiètent du risque que la rivière Thompson-Nord soit détournée et qui demandent que l'on intervienne pour garantir qu'il n'y ait pas de barrages au Canada qui puissent détourner, en totalité ou en partie, notre eau douce vers les États-Unis d'Amérique.

LA JUSTICE

**M. Jim Jordan (Leeds—Grenville):** Monsieur le Président, j'ai deux pétitions signées par plusieurs centaines de personnes de ma circonscription qui s'élèvent contre un système juridique qui permet qu'un malade dangereux notoire soit en liberté et ait causé la mort de Nina DeVilliers dont le corps a été retrouvé en août dernier non loin de ma circonscription.

LA RIVIÈRE DON

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur et le privilège de présenter à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, un certain nombre de pétitions signées par des résidents de la circonscription de Broadview—Greenwood. Les pétitionnaires demandent humblement au gouvernement de mettre en oeuvre son plan d'action pour assainir la rivière la plus polluée du Canada, la Don. Ils reviennent à la charge quotidiennement.

* * *

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions n^os^ 50 et 229.

[*Texte*]

Question n^o^ 50—**M. Skelly (North Island—Powell River):**

> En ce qui concerne les envois recommandés et livrés par exprès,*a*) quel service est actuellement offert, *b*) bien que le public paie un prix élevé pour ces services, ces envois ne sont-ils pas acheminés de la même façon que, par exemple, le courrier non sollicité de troisième classe?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** A) La poste «Sécurité Recommandée» et celle «Poste Recommandée» sont deux produits et services haut de gamme qu'offre Postes Canada. Toute modification dans le traitement et la nature de ces produits vise à un rehaussement du service à la clientèle tout en réduisant du même souffle les coûts pour la société.

En ce qui concerne la «Poste Recommandée», certaines modifications apportées aux étapes de traitement en usine ont accéléré le temps de livraison tout en maintenant constant pour deux ans les prix du produits à la clientèle. Ces tout nouveaux rehaussements ont aussi permis à la clientèle d'avoir accès à un système automatique de repérage lui fournissant de l'information sur la livraison de ses pièces postales.

La poste «Sécurité Recommandée» fournit à la clientèle des standards de livraison plus rapides que la poste-lettre normale. (1 jour pour le courrier local, 2 à 3 jours vers les grands centres). Qui plus est, ces standards sont assortis d'une garantie de remplacement à titre gracieux soit la remise d'une «lettre spéciale/occasion spéciale» ou le remboursement pur et simple des frais d'affranchissement. Ce produit postal qu'est la poste «Sécurité Recommandée» est manipulé et traité séparément de la «poste-lettre normale».

B) Le facteur habituel assume la livraison des produits postaux «Sécurité Recommandée» et «Poste Recommandée».

En ce qui a trait à la «Poste Recommandée», le code à barres sur la pièce postale passe par le scanner de l'ordinateur lors du processus de livraison et s'inscrit sur les factures des articles correspondant. Une autre mesure s'ajoute. Le facteur s'assure d'obtenir la signature du récipiendaire au moment de la livraison. En cas contraire, la pièce postale est réexpédiée au lieu de point de vente le plus près afin qu'elle soit ramassée par le client.

Finalement, la poste «Sécurité Recommandée» est traité dans un flot distinct de poste aux lettres spéciales avant que le facteur en assume la livraison.

Question nº 229—**M. Thorkelson:**

Pour la période du 4 décembre 1991 au 4 février 1992, en ce qui concerne les questions inscrites au Feuilleton, combien en a-t-il coûté au gouvernement pour *a*) fournir les réponses, *b*) chacune des réponses fournies, *c*) fournir la réponse à la présente question?

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):**

a) et b) Questions répondus entre le 4 décembre 1991 et le 4 février 1991:

*Affaires courantes*

| Nº de la question | Coût approximatif | Nº de la question | Coût approximatif |
|---|---|---|---|
| 52 | 125$ | 165 | 215$ |
| 87 | 4 280 | 167 | 108 |
| 95 | 215 | 168 | 216 |
| 99 | 179 | 169 | 52 |
| 107 | 275 | 170 | 66 |
| 119 | 250 | 171 | 128 |
| 121 | 315 | 172 | 74 |
| 122 | 100 | 174 | 42 |
| 125 | 168 | 178 | 99 |
| 127 | 108 | 179 | 101 |
| 134 | 85 | 180 | 270 |
| 137 | 300 | 181 | 133 |
| 138 | 7 936 | 183 | 148 |
| 142 | 93 | 184 | 79 |
| 144 | 300 | 185 | 69 |
| 145 | 382 | 186 | 106 |
| 154 | 80 | 188 | 25 |
| 155 | 335 | 189 | 145 |
| 156 | 238 | 190 | 238 |
| 159 | 72 | 191 | 125 |
| 160 | 110 | 197 | 45 |
| 162 | 140 | 200 | 195 |
| 163 | 60 | 201 | 184 |

**COÛT TOTAL : 19 009 $**

c) 30 $

* * *

[*Traduction*]

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, si les questions nºs 123 et 133 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Plaît-il à la Chambre que les questions nºs 123 et 133 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

**Des voix:** D'accord.

[*Texte*]

Question nº 123—**Mme Stewart:**

Depuis l'ouverture de l'hôtel au Dome Stadium, à Toronto, des ministères ont-ils utilisé des locaux pour des séances de formation ou des fonctions opérationnelles, et, dans l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) quels ont été, pour chaque ministère, (i) le coût, (ii) l'activité en question, (iii) le montant total des dépenses, *c*) combien de participants travaillaient ou habitaient dans la région de Toronto, *d*) parmi les ministères qui ont utilisé les installations de l'hôtel, lesquels n'avaient pas accès à des locaux de formation dans des centres fédéraux?

*Les crédits*

(Le document est déposé.)

Question nº 133—**M. MacAulay:**

En ce qui concerne le Programme de relance des ports pour petits bateaux et les programmes connexes du ministère des Pêches et des Océans, combien d'argent a été dépensé dans chaque circonscription fédérale au cours des 5 derniers exercices, notamment au cours du présent exercice, et, dans chaque cas, *a*) quels sont les projets qui ont été financés, *b*) quel montant a été accordé pour chacun de ces projets, *c*) quel est le nom et l'adresse de chacun des entrepreneurs ou ministère qui ont exécuté les travaux?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, j'aimerais poser une question ou formuler des observations à l'intention du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre.

J'ai posé une question plus tôt dans la journée relativement aux déclarations ministérielles. Compte tenu de l'importance du sujet, soit la pêche dans l'Atlantique, je me demande si le secrétaire parlementaire ne pourrait pas consulter le ministre des Pêches et des Océans pour savoir si ce dernier ne fera pas, plus tard cette semaine, à la suite de la réunion de cet après-midi à Ottawa, une déclaration sur les pêches dans l'Atlantique et plus particulièrement, sur le nombre d'emplois qui seraient touchés par les changements qui se produisent.

Le secrétaire parlementaire peut-il s'engager à le faire?

**M. Cooper:** Monsieur le Président, sauf erreur, c'est la deuxième fois que mon honorable collègue fait cette demande pressante. Je suis convaincu que le ministère et le ministre sont au courant et qu'ils feront tout ce qui est possible pour traiter de la question des pêches.

Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

### LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Peterson (p. 7108).

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Il reste 18 minutes au député de Fredericton—York—Sunbury.

**M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur le Président, comme je l'ai fait observer brièvement avant la période des questions, il existe d'excellents indices qui nous laissent entrevoir une reprise modérée et lente de l'économie au Canada. Je voudrais m'étendre un peu là-dessus avant d'entrer dans le vif de mon intervention.

Les ventes de véhicules automobiles neufs ont augmenté de 9 p. 100 de décembre 1991 à janvier 1992. Le marché de la revente de maisons a connu une nette augmentation en décembre. Le PIB réel, au coût des facteurs, a progressé de 0,1 p. 100 en novembre. L'indicateur avancé composite de Statistique Canada a poursuivi sa croissance en novembre pour augmenter de 0,4 p. 100. Les banques ont baissé leur taux préférentiel qui s'établit à 7,5 p. 100, c'est-à-dire moitié moins que le pic de 14,75 p. 100 atteint en mai 1990. C'est le taux le plus bas enregistré depuis mai 1973.

Autre fait important à signaler, l'écart entre notre taux de base et celui des États-Unis s'est amenuisé de 229 points de base depuis mai 1990. Il n'est que de 100 points de base aujourd'hui comparativement à 475 en juillet 1990.

Le dollar canadien équivaut à 84,3 cents américains, sa valeur la plus faible depuis février 1990. Il est clair qu'on commence à juguler l'inflation. Les augmentations salariales accordées au cours du troisième trimestre ont été de 3,3 p. 100 en moyenne, ce qui représente une baisse par rapport aux taux de 3,4 p. 100 et de 6,1 p. 100 enregistrés respectivement au cours du deuxième et du premier trimestres de l'année dernière.

Au cours des six derniers mois, l'IPC désaisonnalisé n'a augmenté que de 0,5 p. 100. En excluant le coût des aliments et de l'énergie, l'augmentation annuelle aurait été de 1,9 p. 100.

En plus de ces statistiques, je pourrais vous citer des prévisions qui ont été faites par des économistes recon-

nus dans le monde entier. L'enquête sur le Canada que l'OCDE a menée en septembre 1991 révèle que, grâce à ses mesures et à sa planification financières, celui-ci reste bien placé pour conserver son rôle traditionnel en tant que pays membre de l'OCDE dont l'économie est la plus prospère et croît le plus rapidement.

La revue britannique *The Economist* signalait en janvier que le Canada pouvait s'attendre à connaître au cours de l'année qui vient la croissance la plus forte et l'inflation la plus faible de tous les pays du Groupe des Sept sauf un. Plus près de nous, le Conference Board du Canada prédit, dans ses perspectives mondiales pour 1992, que l'économie canadienne devrait croître de 3,2 p. 100 au cours de l'année, comparativement à 3 p. 100 pour le Japon, 2,3 p. 100 pour la France et 2,1 p. 100 pour les États-Unis. C'est assez encourageant.

La concurrence est féroce sur les marchés mondiaux. Aussi devons-nous faire le point avec réalisme sur notre potentiel pour l'avenir ainsi que les mesures à prendre pour réaliser ce potentiel. Je voudrais parler aujourd'hui des changements qu'il faudra apporter au cours des années 90 si nous voulons que notre pays arrive à soutenir la concurrence mondiale. Des changements s'imposent, dans l'immédiat et à long terme, si nous ne voulons pas perdre notre place parmi les leaders mondiaux de l'économie et si nous souhaitons préserver notre niveau de vie élevé actuel.

La dure réalité est que notre économie tire de l'arrière par rapport à l'économie mondiale. Le Canada est un pays commerçant. Rares sont les pays industrialisés qui, comme nous, exportent plus de 25 p. 100 de tout ce qu'ils produisent, mais nous perdons du terrain. Alors que le volume des échanges commerciaux mondiaux a doublé depuis huit ans, notre part du marché est passée de 5,1 à 4,2 p. 100 durant la même période, soit la baisse la plus marquée enregistrée par un pays du Groupe des Sept. Nous avons trop longtemps misé sur nos ressources naturelles. Notre part du commerce mondial tributaire des ressources naturelles a presque doublé entre 1978 et 1989, passant de 5 à 9,5 p. 100.

• (1520)

En même temps, notre part du commerce mondial non tributaire des ressources naturelles a diminué. Qu'il suffise de mentionner qu'en 1985, près de la moitié de nos exportations n'en étaient pas tributaires, ce qui correspondait à 3,4 p. 100 de ce marché à l'échelle mondiale. En 1989, il n'y avait qu'un tiers de nos exportations qui n'étaient pas des matières premières et cela ne représentait que 2,7 p. 100 du commerce mondial non tributaire des produits de base.

Par conséquent, nous ne pouvons pas continuer à compter sur nos ressources naturelles pour assurer notre prospérité. Le principal moyen d'assurer notre prospérité future doit manifestement se trouver dans le commerce non tributaire des produits de base. Trop peu de sociétés font de l'exportation. L'étude de la compétitivité canadienne du professeur de Harvard, Michael Potter, publiée en octobre, nous montre que les 50 principales industries de notre pays produisent plus d'un cinquième de toute nos exportations. Sur ces 50 sociétés, 35 produisent des ressources naturelles peu ou pas transformées.

Sur les 40 000 fabricants canadiens, il n'y en a environ qu'un tiers qui exporte, même si l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis nous a assuré la meilleure possibilité de commerce bilatéral de l'histoire mondiale.

Pourtant, le succès sourit à ceux qui exportent et qui s'efforcent d'étendre leurs marchés d'exportation. De nombreuses sociétés canadiennes prospères découvrent que l'établissement d'alliances stratégiques, l'adaptation à de nouvelles techniques et l'utilisation de partenaires pour entrer sur des marchés étrangers sont tous des moyens vitaux pour rester concurrentielles. Mais sommes-nous concurrentiels? Le Forum économique mondial indique que le Canada se classe cinquième pour la compétitivité parmi les 24 pays membres de l'OCDE, alors qu'il était à la onzième place en 1986. Nous avons une main-d'oeuvre instruite, des ressources naturelles en abondance, un excellent réseau de transport et de télécommunications et un régime fiscal concurrentiel. Ces atouts ne garantissent pas une prospérité future. Alors que le Canada semble à première vue être très bien placé du point de vue de la compétitivité, nous avons des problèmes dans d'autres secteurs qui contribuent de façon vitale à notre compétitivité future.

Dans les années 1980, alors que d'autres nations enregistraient une croissance de productivité, le Canada enregistrait lui un ralentissement et ce en dépit de gros investissements au cours des six dernières années. D'après le Forum économique mondial, le Canada se classe au douzième rang pour la productivité, bien après les États-Unis, le Japon et une grande partie de l'Europe. Le Canada est une nation commerçante et pourtant il est lent à relever les défis d'un marché mondial. Notre pays est classé seizième pour ce qui est de l'orientation mondiale. Peu d'autres pays industrialisés dépendent autant du commerce que le Canada, et donc nos produits devraient être parmi les meilleurs du monde. Pourtant, le Canada est classé treizième sur le plan de la qualité, de la conception, du conditionnement—tous des facteurs importants pour les marchés en expansion.

L'Initiative Prospérité lancée par le gouvernement l'automne dernier a pour but de donner aux Canadiens la possibilité d'établir un plan d'action qui nous assurera un avenir prospère. Si nous voulons avoir une économie compétitive, il nous faut à mon avis faire preuve d'un esprit nouveau, établir de nouveaux partenariats, adopter de nouvelles approches à l'égard de la compétitivité. Tel est l'avis des gens interrogés lors des consultations loca-

les sur l'Initiative Prospérité. Les gens aspirent à une plus grande coopération entre les intervenants dans notre économie. Ils veulent surtout une plus grande coopération entre les divers paliers de gouvernement et un plus grand esprit de partenariat entre le patronat et les syndicats, ce qui serait dans l'intérêt de tous. Ils disent que nous devons revoir notre attitude que ce soit à l'égard du travail, de l'organisation, des travailleurs, de l'apprentissage, des compétences et de la concurrence si nous voulons tirer parti de nos points forts. Nous devons, il est clair, faire notre introspection.

L'Initiative Prospérité nous le permet. Elle nous permet d'examiner en détail les fondements de la compétitivité du Canada: la formation, les sciences et la technologie, le capital et l'investissement, la nature de l'union économique interne et le monde international des affaires.

J'aimerais faire encore cet après-midi certaines remarques au sujet de deux de ces points, l'apprentisage, la science et la technologie.

On a révélé il y a deux semaines les résultats du deuxième concours organisé par l'International Assessment of Education Progress, un organisme international voué au perfectionnement de l'éducation. Les résultats n'étaient pas encourageants pour le Canada, étant donné surtout que notre pays vient au troisième rang quant aux dépenses consacrées à l'éducation. Les jeunes Canadiens de 13 ans se sont classés neuvièmes parmi leurs semblables de 20 pays aux épreuves de mathématiques et de sciences, et les jeunes Canadiens de 9 ans se sont classsés huitièmes parmi leurs semblables de 14 pays aux épreuves de mathématiques.

Nous avons un des pires taux de décrochage scolaire dans le monde. Au moins 30 p. 100 des jeunes qui entrent en 9e année décrochent avant la fin des études secondaires. Cela veut dire plus d'un million de décrocheurs pendant les années 1990 si nous ne réagissons pas. Beaucoup parmi ce million de Canadiens joindront les rangs de près de 38 p. 100 des adultes canadiens qui ne possèdent pas aujourd'hui les capacités de lecture et d'écriture nécessaires pour faire partie de la main-d'oeuvre des industries à base de connaissances.

On observe déjà ce problème aujourd'hui. Une récente enquête a permis de constater que même en pleine récession, il y a 300 000 emplois qui restent vacants parce que les employeurs canadiens ne peuvent pas trouver des candidats possédant aujourd'hui les aptitudes voulues pour occuper ces postes. Si c'est un problème aujourd'hui alors que 23 p. 100 seulement des nouveaux emplois exigent plus de seize années de scolarité, imaginez ce que sera la situation en l'an 2000 lorsque 40 p. 100 des nouveaux emplois exigeront seize années ou plus de scolarité, et 63 p. 100 de tous les nouveaux emplois au moins douze années de scolarité, c'est-à-dire un diplôme d'études secondaires. Or, en 1986, moins de 50 p. 100 des adultes ayant l'âge scolaire avaient un diplôme d'études secondaires.

Où trouverons-nous les gens pour occuper ces nouveaux emplois? Pas chez les jeunes aujourd'hui à l'école. Depuis les années 1970, les jeunes représentent une proportion sans cesse décroissante de la population et rien n'indique que cette tendance changera pendant les années 1990. La source la plus probable de personnes susceptibles d'être formées se trouve chez ceux qui font déjà partie de la population active. Comment allons-nous donc nous y prendre pour former ces travailleurs?

Nous ne réussissons pas très bien. Pour chaque dollar que les compagnies américaines investissent dans la formation, les compagnies canadiennes dépensent 50 c. Pour chaque dollar que les compagnies japonaises affectent à la formation, nous dépensons 20c. Et pour chaque dollar que les compagnies allemandes investissent dans la formation, nous dépensons 12,5c.

Les Canadiens partagent l'intérêt que le fédéral porte à la formation. Les gens nous disent que nous devrions nous concentrer sur le développement du savoir et non des matières premières, que nous devrions améliorer la qualité de l'éducation et assurer une formation continue et que nous avons besoin de normes nationales plus élevées pour améliorer l'efficacité de l'éducation.

Les Canadiens veulent des partenariats plus nombreux et meilleurs entre les entreprises et les établissements d'enseignement. Il faut consacrer plus d'efforts pour que la main-d'oeuvre acquière des compétences utiles pour la vie et pour favoriser le recyclage de cette main-d'oeuvre.

Voilà certains aspects du défi à relever en matière de formation. Dans les sciences et la technologie, seulement trois compagnies canadiennes sur cent font de la recherche. Près de 30 p. 100 de la R-D du secteur privé est le fait de quatre sociétés seulement. Les entreprises canadiennes n'investissent dans la recherche que la moitié de ce que dépensent les entreprises allemandes, américaines et japonaises. Au Canada, le taux d'application de nouvelles technologies à des procédés industriels est alarmant tellement il est bas. D'après une enquête réalisée en 1989, moins de la moitié des fabricants canadiens ont mis en oeuvre ne serait-ce qu'une des 22 grandes techniques de fabrication comme la robotique ou le laser, des éléments clés de la croissance de la productivité dans les années 90.

Voici maintenant des aspects plus reluisants. Les dépenses du Canada en R-D sont supérieures à celles de la moyenne des pays de l'OCDE dans les domaines de haute technologie comme l'électronique, l'aérospatiale et l'informatique. Au Canada, la R-D du secteur privé a augmenté de 6,5 p. 100 par an malgré la récession.

Les sociétés qui investissent dans la recherche et le développement en retirent des bénéfices intéressants,

mais de nombreuses petites et moyennes entreprises ont du mal à financer des travaux de recherche et de développement axés sur de nouveaux produits ou de nouvelles méthodes. Par conséquent, le gouvernement fédéral a préconisé deux solutions à ce problème.

Premièrement, il a créé un réseau de 15 centres d'excellence associés à des universités. Les petites entreprises canadiennes ont ainsi accès à des installations qu'elles ne pourraient jamais s'acheter. Le Conseil de la recherche et de la productivité, à Fredericton, est l'un de ces centres d'excellence et il offre de grands services au Nouveau-Brunswick.

Deuxièmement, grâce au ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, les entreprises auront accès aux 200 laboratoires fédéraux.

• (1530)

Cela devrait contribuer à créer des liens plus étroits entre le secteur privé et le secteur public en ce qui a trait à la recherche et au développement. Dans de nombreuses universités canadiennes, nous créons de nouvelles chaires dans les domaines de la science et de la technologie.

Je le répète, notre productivité est stagnante depuis 1980 et les salaires réels n'ont pas augmenté depuis bientôt 20 ans. Comme le Conseil économique du Canada le signalait clairement dans un rapport qu'il a publié récemment, la meilleure façon d'accroître notre niveau de vie est de devenir plus compétitifs dans la fabrication de biens de grande valeur. Les solutions à court terme comme les fluctuations des taux d'intérêt ou du taux de change n'auront aucune incidence sur ce genre de changements. En réalité, le fait de dépendre de ces solutions à court terme nous a mal préparés à nous tailler une place sur le marché mondial des années 1990. Notre situation économique exige des changements fondamentaux à long terme et non des solutions ponctuelles.

L'un de nos plus grands défis est de commencer à changer les attitudes des Canadiens à tous les niveaux—les employeurs, les parents, les étudiants, les employés et tous les autres—à l'égard des rajustements que nous devons faire pour soutenir la concurrence mondiale. Les attitudes ne se changent pas du jour au lendemain; il faudra beaucoup de travail pour aplanir les obstacles que le doute et la méfiance ont érigés au cours des années.

Je ne prétends pas que ce sera facile, par exemple, de trouver des façons de cultiver des partenariats entre les écoles et les entreprises; cela ne se fera pas sans effort. Je ne m'attends pas non plus à ce que les conflits traditionnels entre les syndicats et les patrons disparaissent soudainement. Il faut toutefois commencer à nous assurer un avenir prospère, et la première étape consiste à trouver de nouvelles façons de travailler ensemble. Pour avoir un avenir prospère, les Canadiens doivent accepter d'apporter les modifications nécessaires pour ne produire que des biens et des services de qualité. Les Canadiens sauront relever le nouveau défi de la concurrence si, comme ils ont toujours su le faire, ils coopèrent, travaillent en équipe et s'emploient ensemble à résoudre les problèmes.

Je conclus en disant que, pour avoir un avenir prospère, nous devons, il est vrai, être plus concurrentiels à l'échelle mondiale, mais pas simplement pour atteindre un objectif économique arbitraire. Nous devons demeurer concurrentiels parce que nous vivons dans un monde de plus en plus concurrentiel. Devenir plus concurrentiels, c'est aussi hausser notre niveau de vie. Nous aurons alors les moyens d'être une société humanitaire capable de garantir aux Canadiens les programmes sociaux que nous considérons essentiels, une société en mesure de continuer d'épauler les arts et la culture qui nous permettent de mieux nous comprendre, une société qui peut et veut avoir un système d'éducation et un secteur technologique inégalés à l'échelle mondiale.

Les défis mondiaux que nous devons relever constituent une course sans ligne d'arrivée. Montrons que nous avons la force et les qualités voulues pour prendre les devants et rester indéfiniment dans la course. Monsieur le Président, le Canada peut le faire.

**M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur):** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue du Nouveau-Brunswick pour son discours d'aujourd'hui. Au début de son intervention, il a déclaré qu'il y avait, semble-t-il, un signe de relance.

Ainsi, je voudrais le mettre au courant de la situation actuelle dans ma circonscription et lui demander ensuite peut-être ce qu'il pense des solutions que j'envisage afin de savoir s'il serait d'accord avec moi là-dessus.

Tout d'abord, il sait pertinemment que l'usine d'Atholville a fermé ses portes. Il s'agit d'un fabricant de pâte blanchie sans chlore et cette fermeture entraîne la suppression de 300 emplois directs environ, ainsi que de 600 ou 700 emplois indirects. En outre, la N.B. Forest Products, à Dalhousie, vient d'annoncer la réduction de 50 p. 100 de sa production, ce qui entraînera là encore la suppression de 400 emplois directs.

Le gouvernement fédéral a entrepris lui aussi de procéder à des coupes sombres. Selon certaines rumeurs, il va y avoir des suppressions d'emplois à l'aéroport de Chaleur. La Société canadienne des postes agit de la même façon dans toute la circonscription en réduisant les heures de travail, en fermant des bureaux de poste et en ne replaçant pas les maîtres ou les maîtresses de poste.

Je pourrais également dire, après avoir rencontré les agriculteurs de ma circonscription vendredi matin, que je sais qu'ils sont inquiets de la tendance que semblent prendre les négociations du GATT. Je suis également porté à croire que cet été, on va sabrer dans les crédits destinés aux programmes d'emploi pour étudiants. En outre, le taux de chômage dans ma circonscription est d'environ 18 p. 100 et il faut ajouter à cela 20 p. 100 d'assistés sociaux.

Ainsi, le député ne croit-il pas que des solutions s'imposent et ce, dès maintenant? Il faut agir aujourd'hui. Il s'agit d'une situation urgente et nous ne pouvons nous permettre d'attendre au prochain budget. Nous avons déjà attendu d'autres budgets dans le passé et très souvent, ils n'apportaient que des mauvaises nouvelles.

Étant donné qu'il vient du Nouveau-Brunswick, le député sait fort bien que les provinces réclament l'élargissement de la Transcanadienne. Je prétends que ce serait là un projet viable, plus précisément pour ma circonscription à la suite des fermetures aux usines d'Atholville et de Dalhousie. Il faut mettre en oeuvre une entente précise de diversification afin de venir en aide à l'économie du nord du Nouveau-Brunswick.

Le député pourrait-il nous dire s'il est tout à fait d'accord avec ce projet de diversification, car très souvent, nous n'entendons parler que de formation? Ce que les gens me disent, c'est que la formation est une bonne chose, mais qu'elle ne mène à rien faute d'emplois. Ils veulent du travail.

**M. Bird:** Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais souligner qu'une situation économique extrêmement difficile règne dans la circonscription de mon collègue de Restigouche, région que je connais bien. En ma qualité d'ancien ministre des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, je me suis personnellement beaucoup occupé des usines d'Atholville et de Dalhousie et de l'attribution de ressources forestières pour alimenter ces usines.

Je soutiens fermement qu'il n'existe aucune solution facile et instantanée aux circonstances actuelles qui sont très difficiles et très graves. J'insiste en disant qu'il n'y a pas de remède miracle. Nous sommes confrontés à une conjoncture économique difficile, où la concurrence des marchés mondiaux est très vive et où dominent la science et la technologie. Par exemple, les techniques utilisées à l'usine d'Atholville ne permettent plus de fabriquer de façon économique un produit qui réponde à la demande mondiale et dont le prix soutienne la concurrence.

La compagnie qui possède cette usine et les employés qui y travaillent déploient de grands efforts depuis quelques années pour maîtriser les techniques qui leur permettraient de soutenir la concurrence. En 1992, la situation est tellement difficile que cela s'avère nettement impossible.

Au Nouveau-Brunswick, certains éléments sont prometteurs pour l'avenir, la circonscription du député en recèle quelques-uns. Je tiens à féliciter le gouvernement de cette province qui a fait preuve de l'esprit d'innovation que j'ai mentionné tout à l'heure, par exemple, quand il a fait valoir les compétences de ses habitants dans les deux langues officielles. Le *Globe and Mail* présentait ce matin un long article rapportant que le Nouveau-Brunswick a commencé à attirer diverses industries, telles que Federal Express, un fabricant de chaîne audiophonique d'Edmonton—dont j'oublie le nom—et Canadien Pacifique Express, qui misent sur notre capacité de servir les Canadiens dans les deux langues officielles. Sur le plan économique, voilà une application de la dualité linguistique du Canada qui est extrêmement avantageuse pour le Nouveau-Brunswick. J'espère qu'elle servira d'exemple au reste du pays. Elle illustre également l'attitude innovatrice que nous pouvons adopter pour aider à accroître nos ressources et nos perspectives économiques.

Avec la formation, l'acquisition de compétences, les sciences, la technologie et la recherche et le développement, je suis convaincu qu'à long terme nous pourrons régler les préoccupations de toutes les régions du pays, y compris la situation très difficile qui règne actuellement dans la circonscription du député.

En terminant, je voudrais simplement dire ceci: n'oublions pas que les ressources forestières du nord du Nouveau-Brunswick demeurent sur place. Il est extrêmement important que nous continuions de bien les gérer pour nous assurer qu'elles seront toujours là pour fournir les produits qui, à mon avis, seront nécessaires à la renaissance des industries qui éprouvent actuellement de graves difficultés.

• (1540)

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations de mon collègue. Comme d'habitude, je les ai trouvées informatives et réfléchies. Il a mentionné la foresterie et la nécessité de ne pas oublier une importante ressource naturelle qui nous apporte pratiquement plus de devises que toutes les autres exportations combinées et qui est critique pour l'emploi et le développement économique. L'une des choses qu'il a dites, c'est que nous devons augmenter la

valeur ajoutée à nos ressources naturelles, la foresterie en étant le parfait exemple.

Ma question est celle-ci: n'est-il pas d'avis que, comparée à la plupart des pays, la quantité de produits que nous tirons d'un mètre cube de bois de nos forêts est inférieure à ce que tirent la plupart des autres nations productrices? N'est-il pas d'accord également qu'un bon investissement—et j'insiste sur le mot investissement—serait pour le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, de consacrer davantage à la recherche et au développement, notamment dans les domaines concernant l'augmentation de la valeur ajoutée aux produits de l'industrie forestière?

**M. Bird:** Monsieur le Président, je pense en effet que nos secteurs des ressources et les possibilités de créer des produits à forte valeur ajoutée—et par suite d'augmenter le rendement économique dans des domaines comme la foresterie, l'agriculture ou les mines—sont tous désignés pour cela.

Comme je l'ai dit dans mon discours, le Canada dépend depuis trop longtemps de ses ressources naturelles. L'activité dans ce secteur a doublé pendant la période des années 80 et de la fin des années 70, alors que la productivité dans les autres secteurs s'est détériorée et a diminué. En ce qui concerne les progrès, nous sommes dans une mauvaise situation par rapport à nos partenaires et concurrents de l'OCDE.

Nous ne pouvons pas continuer à dépendre de notre secteur des ressources. En fait, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'augmenter nos investissements dans les autres secteurs. Nous le faisons, heureusement, dans des secteurs comme les télécommunications et l'électronique. J'ai été frappé, l'autre jour, par un chiffre de 700 milliards pour un marché des matériaux pour de nouveaux types de services, qu'ouvriront les négociations du GATT si elles arrivent à leur conclusion.

La réponse à la question est, oui, nous devons continuer à nous préoccuper de notre secteur des ressources, mais nous devons cesser d'en dépendre au même degré que par le passé et nous devons orienter nos investissements vers d'autres secteurs également.

**M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat sur l'économie. La motion présentée par le député de Willowdale est très claire, et la Chambre devrait l'appuyer. Le député propose:

> Que cette Chambre condamne le gouvernement pour la maladresse et l'incompétence dont il fait preuve sur le plan économique.

C'est, selon moi, le genre de message direct que la Chambre devrait livrer aux Canadiens afin de leur dire que l'économie est en piteux état et que cela est directement attribuable à la faute du gouvernement.

Par l'entremise de notre critique en matière de développement industriel et par l'entremise du député de Willowdale, ce côté-ci de la Chambre a longuement discuté avec les Canadiens, d'un océan à l'autre, et développé sa propre approche économique. Je crois qu'il est maintenant temps que le pays adopte une nouvelle approche en la matière.

Je pourrais commencer en parlant de ma propre circonscription. Je suis certain que nous avons tous la même expérience. Les députés du Nouveau-Brunswick nous ont dit que le chômage élevé et le manque de débouchés sont communs à toutes les économies provinciales d'un océan à l'autre. Ce sont des questions dont nous devons nous occuper tout de suite.

Un lundi matin, alors que j'assistais à une cérémonie dans une école dirigée par des autochtones, dans un vieux quartier de Winnipeg, j'ai été frappé par le sérieux des élèves présents. J'ai écouté avec intérêt la cérémonie du calumet, et je me suis fait la réflexion suivante: si c'était moi qui dirigeais la cérémonie, si j'étais le chef spirituel, comment pourrais-je leur donner espoir en l'économie?

Pour avoir de l'espoir, il faut avoir une vision. Pour avoir une vision, il faut être en mesure de rassembler les gens. Il faut pouvoir discuter avec eux et faire naître en eux un sentiment de confiance. Cette réunion toute simple avec les jeunes autochtones donnait une image du pays à bien des égards. Personne ne leur donne espoir, personne n'est prêt à répondre à leurs attentes, personne n'est prêt à mener le pays à ses limites afin de reconstruire l'économie.

Au lieu de susciter de l'espoir, de faire comprendre aux gens qu'ils ont raison d'avoir confiance, de réinvestir, de construire, le présent gouvernement ne présente que des mauvaises nouvelles depuis huit ans. Cette accumulation de mauvaises nouvelles produit une nation peu fière d'elle et sans espoir.

J'ai aussi été frappé, lors de conversations que j'ai eues avec mon neveu qui rendait visite à un étudiant de l'Université Trent, par leur façon de parler de l'économie. Je me demandais si dans la même situation j'aurais le courage de poursuivre des études universitaires, d'investir, de demander de l'aide à ma famille afin d'acquérir les diplômes requis pour entrer sur le marché du travail. À mon avis, que des centaines de milliers d'étudiants persistent dans leur démarche malgré les informations désolantes qui tapissent la une des journaux, c'est tout à

leur honneur! Tout étudiant de Winnipeg a pu lire, le samedi 8 février, le titre suivant dans un journal: «Le chômage grimpe en flèche. Malgré une main-d'oeuvre réduite au Manitoba, le taux a fait un bond de 2,1 p. 100.» Est-ce cela un titre qui donne espoir, qui donne le courage de poursuivre des études universitaires ou collégiales?

Dans un rapport intitulé *Manitoba Labour Highlights for January 1992* d'Emploi et Immigration Canada, les propres porte-parole du gouvernement déclarent que, selon les chiffres de janvier, la situation de l'emploi est navrante et ne présage rien de bon. Les chiffres publiés aujourd'hui par Statistique Canada dans le cadre de son enquête mensuelle sur la population active révèlent que le taux de chômage désaisonnalisé a augmenté de 1,7 p. 100 au Manitoba pour atteindre 9,9 p. 100 alors que la population active avait diminué de 1 000. Le nombre désaisonnalisé de personnes employées est tombé à 484 000, soit une perte de 10 000 emplois, la plupart chez les hommes qui en ont perdu 7 000. Parmi les provinces dont le taux de chômage désaisonnalisé est le plus bas, le Manitoba vient au quatrième rang, après la Saskatchewan, l'Alberta et l'Ontario. La population active a diminué de 1 000, le nombre d'emplois a diminué de 10 000, le taux d'activité a baissé de un p. 100 et le taux de chômage a augmenté de 1,7 p. 100.

Étant donné ces chiffres et étant donné le déclin évident de l'économie manitobaine, il n'est plus suffisant de se contenter de dire que les choses vont s'améliorer à l'automne. Le quatrième trimestre va être formidable. Les choses vont s'améliorer au premier trimestre 93. L'économie sera plus favorable à votre famille. La reprise arrive, tenez bon. Oubliez que depuis décembre vous n'avez plus droit à l'assurance-chômage. Oubliez que les prestations d'assistance sociale conduisent votre ville à la faillite. Oubliez tout ça. Nous vous promettons qu'un jour, bien que nous n'ayons nullement l'intention de faire quoi que ce soit pour vous, un jour les choses iront mieux pour vous.

Notre économie a besoin d'un programme, d'une vision et d'aide. Comme je le faisais remarquer au début de mon intervention, le Parti libéral se prépare depuis plusieurs mois à soumettre au peuple canadien un plan d'action raisonnable et financièrement satisfaisant. Nous avons entrepris ces préparatifs non seulement au niveau national mais aussi à l'échelle régionale et locale.

Nous avons annoncé en janvier ce que nous avons appelé notre plan d'urgence d'un an en cinq points. Il est dans la même ligne que le rapport minoritaire que nous avons soumis au sous-comité sur la pauvreté lorsque la majorité conservatrice a refusé de discuter de l'urgence du problème de la pauvreté chez les enfants. Le gouvernement doit agir maintenant et voici les cinq points que nous proposons pour relancer rapidement l'économie.

Premièrement, fixer à 5 p. 100 la mise de fonds minimum exigée pour l'achat d'une première maison. Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'industrie du logement est la clé qui sert à relancer rapidement l'économie et à donner aux gens un bien qu'ils peuvent utiliser, c'est le cas de le dire, pendant des générations.

Deuxièmement, permettre l'utilisation des REER pour financer l'achat d'une première maison. Là encore, c'est une mesure qui permettra de relancer le marché du logement.

Troisièmement, établir un programme d'infrastructures à coûts partagés. Ce gouvernement n'a pas su reconnaître que chaque municipalité dans ce pays, même la plus petite, avait besoin d'infrastructures et d'améliorations.

• (1550)

C'est un investissement que les Canadiens sont prêts à faire et qui permet de créer des emplois. Il permet aussi de créer un produit que tout le monde peut utiliser. Il vaut la peine de se battre pour un tel investissement.

Quatrièmement, établir des programmes de formation intensive. Le député qui m'a précédé et qui a parlé au nom du gouvernement a souligné la nécessité de la formation. Quoique nous sachions tous que la formation est nécessaire, ceux d'entre nous qui ont oeuvré dans l'enseignement auraient pu le faire remarquer au gouvernement il y a vingt ans.

Depuis qu'il est arrivé au pouvoir, le gouvernement se fait dire bon an mal an que la formation est importante. Que fait-il? Il impose au programme d'assurance-chômage des réductions qui privent des milliers de jeunes Canadiens de la possibilité de recevoir une bonne formation. Comment pouvez-vous parler de formation sans dégager les ressources voulues pour que ceux qui en ont besoin sachent qu'ils peuvent compter sur une aide?

Cinquièmement, accorder des fonds d'urgence aux banques d'alimentation. Les prix sont si élevés cette année que nous devons accorder une aide monétaire aux démunis pour qu'ils puissent payer leur nourriture. Il

nous faut également adopter des plans pour différentes villes.

À Winnipeg, après plusieurs consultations, nous avons élaboré un plan d'aide économique en huit points afin d'aider les néo-Canadiens à acquérir une formation suffisante et à apprendre l'anglais pour qu'ils puissent trouver de meilleurs emplois. Dans ce plan, nous préconisons une majoration du salaire minimum afin que les néo-Canadiens ne soient pas prisonniers d'emplois qui paient 4,50 $ ou 5 $ l'heure car c'est au Manitoba que le salaire minimum est le plus bas du Canada; dans ce plan, nous recommandons également que la politique d'immigration favorise la réunification des familles car c'est avec leurs familles que les néo-Canadiens créent la richesse.

La politique du gouvernement nuit indéniablement à la création d'emplois.

Nous devons trouver des moyens de faire participer les néo-Canadiens à la planification économique. Lorsque nous parlons du marché asiatique, pourquoi ne faisons-nous pas appel aux connaissances linguistiques des néo-Canadiens d'origine asiatique pour aider le gouvernement à prendre ses décisions et à élaborer les programmes commerciaux?

Il y a bien des moyens de stimuler l'économie. Le seul moyen qui ne fonctionne pas à coup sûr, c'est le moyen choisi par le gouvernement. De ce côté-ci de la Chambre, nous souhaitons trouver dans le prochain budget des idées originales propres à donner espoir aux Canadiens. Nous espérons que ce budget reposera sur de nouvelles bases et pourra stimuler l'économie de Winnipeg et de l'ensemble du Canada en 1992 car nous avons réellement besoin de l'aide du gouvernement fédéral.

**M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord):** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Winnipeg pour son intervention.

Où que j'aille au Canada, ce qui semble le plus préoccuper les jeunes c'est l'absence de politique gouvernementale. La question des jeunes, voilà exactement ce à quoi on fait allusion.

En cette époque, où le gouvernement en a plein la bouche de la compétitivité mondiale, les statistiques et les faits nous obligent à constater que les jeunes ne font pas partie de la stratégie. Si le gouvernement a réellement l'intention de faire de notre pays une nation mondialement compétitive, il doit se rendre compte que nous devons former les jeunes. Nous devons leur donner des chances de succès.

Il y a au Canada environ 400 000 jeunes actuellement au chômage. Sans compter le nombre de jeunes assistés sociaux.

Je me demande si le député de Winnipeg peut nous dire ce qu'il pense de l'importance d'avoir en place une stratégie qui tienne compte de la jeunesse afin de permettre à notre nation de prospérer et de relever les défis du XXIe siècle.

**M. Walker:** Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de York-Nord d'avoir signalé ce fait à l'ensemble des Canadiens.

Nous avons effectivement besoin d'une stratégie à l'intention des jeunes. J'aimerais répondre brièvement au député en mentionnant trois sujets de préoccupation. Premièrement, il n'existe pour ainsi dire aucun système de soutien pour les jeunes autochtones dans les grandes villes canadiennes. Quand on pense que, dans l'ouest du pays, le quart des nouveaux venus sur le marché du travail sont des jeunes autochtones, le potentiel de croissance de l'économie de cette région risque d'être complètement anéanti parce que nous ne leur avons offert ni formation ni cours de préparation à l'emploi.

Deuxièmement, les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage auxquelles j'ai fait allusion dans mon discours rendent, à toutes fins utiles, la tâche impossible aux gens qui veulent réintégrer le marché du travail ou participer à des programmes de formation parce qu'ils n'ont pas travaillé assez longtemps. Quand le taux de chômage chez les jeunes est jusqu'à trois fois plus élevé que la moyenne nationale, comment voulez-vous faire vos armes dans le système et recevoir la formation nécessaire s'il n'y a même pas de premier emploi pour vous?

C'est un cercle vicieux. Il y a des gens qui se tournent les doigts dans leur salon et qui ne demanderaient pas mieux que de recevoir de la formation. Or, la première question qu'on leur pose quand ils en demandent c'est: «Êtes-vous chômeur ou chômeuse?» «Oui, répondent-ils.» «Touchez-vous des prestations d'assurance-chômage?» «Non, je n'ai pas travaillé assez longtemps.» «Dommage, nous ne pouvons rien faire pour vous dans ce cas-là.» Il faut entendre les gens vous dire combien ils trouvent cela exaspérant.

Quand notre porte-parole va de campus en campus pour s'entretenir avec les étudiants, il se rend bien compte qu'eux aussi font partie du troisième groupe prioritaire dont nous devons nous occuper. Les étudiants ont besoin d'emplois d'été, de centaines de milliers d'emplois d'été.

Comment veut-on que les étudiants se préparent à entrer sur le marché du travail s'ils n'ont pas d'emplois d'été? Comment peut-on demander à cette génération de fonder des familles et de songer à acheter une maison quand elle commence sa vie productive avec 20 000 $ à 30 000 $ de dettes à cause de notre incompétence à l'échelon national quand il s'est agi de financer les universités, l'éducation et les emplois d'été?

Je crois que c'est le plus grave problème auquel les jeunes Canadiens vont se heurter. Nous attendons vraiment le budget avec impatience, car, si le gouvernement laisse passer cette occasion de venir en aide aux jeunes, il

aura manqué une occasion magnifique de leur donner un fier coup de main.

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, je me joins aussi à mon collègue de York-Nord pour faire l'éloge de notre collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre pour ses commentaires.

Mon collègue de York-Nord a parlé, très justement, d'une extrémité de l'éventail d'âge, à savoir, des jeunes Canadiens, l'avenir de notre pays, et ils veulent assurément jouer un rôle, pas demain, mais aujourd'hui même.

Je me demande si le député pourrait aussi parler de l'autre extrémité de cet éventail d'âge où il existe également, à mon avis, de graves problèmes. Je le vois tous les jours dans ma circonscription, à savoir, chez les travailleurs âgés, ceux qui ne sont pas chronologiquement vieux, mais qui se trouvent dans la tranche de 50 à 55 ans.

Ces gens veulent continuer à travailler pendant peut-être cinq ans de plus pour rembourser leur hypothèque ou parce qu'ils ont des enfants qui font des études. Dès qu'ils sont licenciés, je constate aussi que nos sociétés et le monde des affaires ne sont pas disposés à réinvestir dans ces personnes peut-être à cause de leur âge et peut-être aussi parce qu'ils peuvent trouver une main-d'oeuvre à meilleur marché ayant moins d'expérience.

Je me demande comment nous pourrions remédier au problème de l'autre extrémité de l'éventail d'âge.

**M. Walker:** Quatre-cinq secondes, monsieur le Président! Il est très facile de résumer la question en 45 secondes. Il va falloir, je pense, que nous ayons un autre débat pour porter à l'attention du gouvernement tous les problèmes concernant les travailleurs âgés.

Rien n'est plus tragique que d'être âgé de 50 ou 55 ans et de voir sa société partir s'installer dans le sud des États-Unis à cause du libre-échange, du dollar, ou pour quelque raison que ce soit. Ces personnes sont au chômage. Leur assurance-chômage arrive à expiration et elles sont obligées de demander les prestations d'aide sociale après toutes leurs années de travail.

Ce problème mérite d'être débattu bien plus longuement. Il faut faire comprendre au gouvernement combien il est nécessaire d'aider ces gens.

**M. Marchi:** Monsieur le Président, je commencerai par dire que je trouve très opportune la motion présentée par mon collègue, le député de Willowdale.

Je la trouve opportune et juste parce qu'on ne peut pas engager une conversation dans ma circonscription—et c'est probablement la même chose dans les 294 autres circonscriptions du pays—que ce soit au dîner, au café, ou à la bibliothèque, que ce soit en prenant la parole devant les élèves d'une école ou en parlant avec des paroissiens après la messe du dimanche à l'église du quartier, sans déplorer la santé fragile de notre économie.

L'économie canadienne revêt différents aspects qui, conjugués, composent une situation qui n'offre clairement pas de protection ni de consolation aux Canadiens de tout le pays.

Étant donné notre dollar non compétitif et surévalué, étant donné la perte de près de 100 000 emplois manufacturiers pour la seule année dernière, étant donné des taux de chômage de plus de 10 p. 100 partout au Canada, y compris dans l'agglomération métropolitaine de Toronto et dans ma circonscription, étant donné que cela représente environ 2,2 millions d'assistés sociaux dont plus d'un million d'enfants qui vivent sous le seuil de la pauvreté, étant donné la fiscalité aux trois paliers de gouvernement, et notamment la part fédérale de l'impôt sur le revenu, aggravée par la TPS, on se rend compte qu'il est absolument impossible pour beaucoup de Canadiens de joindre les deux bouts à la fin du mois.

Je me trouvais dans ma circonscription jeudi soir où j'animais, comme je le fais tous les mois, une assemblée publique. Le plus vif sujet de mécontentement qui en est ressorti, c'est que les Canadiens sont accablés d'impôt et de taxes. Ils ont l'impression de travailler plus pour les divers niveaux de gouvernement, surtout le fédéral, que pour leur avenir et celui de leurs familles.

• (1600)

Il y a eu plus de 50 000 faillites en 1991 seulement, soit une augmentation de près de 50 p. 100 par rapport à 1990. Dans l'ensemble du pays, 2 millions de personnes ont besoin de l'aide des banques alimentaires, y compris 700 000 enfants.

On peut citer des statistiques comme je l'ai fait, mais nous devons aussi en reconnaître la réalité et agir en conséquence. Le gouvernement a du mal à le faire, comme on l'a vu lors des visites du premier ministre dans le sud de l'Ontario, où il cherche à se faire passer pour meilleur, pour plus aimable qu'il ne l'est.

Partout où il s'arrête, il rencontre des Canadiens qui ne se contentent pas d'adresser leurs protestations au cabinet du premier ministre, pour lequel nous devons tous avoir un certain respect, y compris de côté-ci de la Chambre.

Les gens qui viennent aux réunions publiques que j'organise à St. Gerard Magella le jeudi soir ou qui vont rencontrer le premier ministre à Peterborough le vendredi soir sont inquiets à cause de l'économie et c'est ce qui les anime. Ils sont inquiets parce qu'ils n'ont pas de travail ou que leur poste est devenu un poste à temps partiel, ou encore, parce que leur conjoint doit chercher du travail du fait qu'ils n'arrivent plus à joindre les deux bouts.

C'est ce qui motive les Canadiens à vouloir des réponses du premier ministre, qui réagit en attaquant, en traitant le monde de cinglé au lieu de reconnaître qu'il leur faut des espoirs et des certitudes sur le plan économique.

Il y a deux façons possibles de répondre, de nous sortir de cette récession, de cette sécheresse économique. La solution viendra des consommateurs eux-mêmes, ou bien il devra y avoir un certain leadership au niveau national.

Regardons la première solution. Croyons-nous que les consommateurs canadiens vont nous sortir de cette récession en recommençant à dépenser? Soyons honnêtes. Ce ne sera pas le cas. Que nous disent les Canadiens? Je sais qu'ils me disent que, s'ils ont quelques dollars, ils vont les cacher sous leur matelas ou les déposer dans leur compte d'épargne au cas où la situation empirerait.

Ils me disent que, au lieu d'acheter une nouvelle voiture, ils vont garder leur modèle de 1984 pendant encore deux ou trois ans. Ils vont changer les pièces qui doivent être changées, mais vont garder la voiture. Ils me disent que, au lieu d'acheter un deuxième téléviseur, ils vont forcer toute la famille à regarder la même émission. Ils me disent qu'ils n'ont pas assez confiance pour investir et pour dépenser. Ils se retiennent encore.

Les ventes au détail ne monteront pas en flèche. Les gens n'achèteront pas beaucoup de voitures, de réfrigérateurs et d'autres articles parce qu'ils ne sont pas assez encouragés, pas assez inspirés, pas assez confiants pour dépenser au Canada et, par conséquent, pour essayer de nous sortir de ce gouffre économique dans lequel nous sommes.

Que nous le voulions ou non, nous devons examiner la deuxième solution, soit une reprise stimulée par le gouvernement à l'échelle nationale. Le gouvernement nous dit qu'il ne peut rien faire à cause du déficit. Il ne peut pas dépenser.

J'essaie d'être tout aussi responsable que mes collègues. Je reconnais l'ampleur du déficit. Il faut également reconnaître que, sans leadership ni stimulant, nous attendrons longtemps la reprise économique, et si la reprise tarde trop, de nombreuses personnes en souffriront et de nombreuses autres encore feront faillite, ce que nous ne sommes aucunement disposés à accepter ou à tolérer.

Je n'ai qu'une chose à dire au gouvernement d'en face: oui, nous avons un gros déficit, mais à chaque chômeur canadien, nous versons 14 000 $ pour qu'il reste à la maison, sans emploi. Quand il cesse de toucher ses prestations d'assurance-chômage, nous lui disons: désormais, vous toucherez 14 000 $ en aide sociale, et le prestataire reste à la maison. Où est la dignité dans tout cela? Où est la productivité? Quelles recettes le gouvernement peut-il tirer de ces Canadiens qu'il paie simplement pour qu'ils restent à la maison? Il ne les paie pas pour acquérir de la formation ou retourner au travail, mais bien pour rester à la maison.

D'un côté, vous avez de nombreux chômeurs canadiens dépouillés de leur dignité, de l'autre, quelques Canadiens qui ont la chance d'avoir un emploi et qui disent: «La plupart de l'impôt que je verse sert à faire vivre ceux qui ne travaillent pas ou qui ne peuvent pas travailler.» Vous avez donc deux segments de la population qui s'opposent.

Comme nous dépensons 30 milliards de dollars par année uniquement en prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale, ne croyez-vous pas qu'il serait logique, dans une certaine mesure, d'utiliser une partie de cette somme pour stimuler autant que possible l'économie de façon responsable?

Nous avons proposé un programme à cinq volets. Ce programme n'est pas complet, il n'offre pas toutes les solutions. D'autres initiatives peuvent être suggérées. Cependant, c'est de bonne foi que nous avons proposé ce programme, après en avoir longuement discuté en caucus et dans notre parti. Les cinq éléments de notre programme contribueraient, dans une certaine mesure, à relancer l'économie. Le gouvernement peut appuyer certains de

ces éléments et en rejeter d'autres qu'il remplacerait, du moins je l'espère, par des solutions de son cru.

Le gouvernement ne peut plus se contenter de prendre le déficit pour excuse. J'ai un déficit. Il s'agit d'une hypothèque. La banque est propriétaire de ma maison. J'ai emprunté de la banque pour acheter cette maison parce que je n'avais pas assez d'argent pour la payer entièrement. J'ai donc un déficit, mais il ne m'empêche pas d'avoir une voiture et ne me prive pas du plaisir d'aller au cinéma ou au restaurant avec mon épouse, mais dans la mesure de mes moyens.

Tous les Canadiens ont donc des déficits personnels, qu'il s'agisse d'hypothèques ou d'autres dettes. Le pays en a un lui aussi, mais il ne devrait pas empêcher le gouvernement de prendre des mesures pour enrayer le chômage, car si l'on aide les gens à réintégrer le marché du travail, ils retrouveront leur dignité et ne coûteront plus à l'État 14 000 $ par personne en prestations d'assurance-chômage et de bien-être social. Celui qui travaille gagne un revenu et, de ce fait, crée des rentrées fiscales pour le gouvernement; celui qui touche un revenu pourrait regagner confiance et réinjecter des fonds dans l'économie. Vous savez, monsieur le Président, c'est peut-être la seule, et je dis bien la seule, façon de relancer l'économie, ce qu'espèrent de nombreux Canadiens.

Les gens qui sont venus rencontrer le premier ministre à Peterborough n'ont pas agi de manière irresponsable envers le gouvernement ou le premier ministre—même si bon nombre avaient des opinions très arrêtées sur ce dernier—mais leur message était très clair, tout comme celui des participants à l'assemblée publique de jeudi et celui des enfants que j'ai rencontrés à l'école St. Angela's, vendredi matin: redonnez un emploi à mon père et à ma mère.

Le gouvernement a un rôle à jouer. Toute intervention de l'État n'est pas mauvaise. Certains parlent de leadership, d'autres de responsabilité. Au cours du débat d'aujourd'hui, nous demandons au gouvernement de se réveiller un peu et de remettre les Canadiens et le pays au travail. Autrement dit, il faut prendre des risques et engager des fonds si l'on veut obtenir des résultats. Sinon, on n'obtient rien.

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter mon collègue de York-Ouest de son excellente intervention. Celui-ci a non seulement critiqué les mesures prises par le gouvernement, mais il a aussi formulé de bonnes propositions qui s'inscrivent dans l'initiative présentée par le chef de l'opposition il y a quelque temps.

• (1610)

Mon collègue est sûrement d'accord avec moi pour dire qu'au lieu de se laver les mains en ce qui a trait à la relance de l'économie, le gouvernement fédéral devrait réduire encore davantage les taux d'intérêt par rapport à ceux des États-Unis, et il devrait relâcher la pression afin que le dollar tombe à un niveau raisonnable, pour qu'ainsi notre industrie puisse soutenir la concurrence internationale.

Mon collègue est certainement d'avis que le gouvernement provincial a un rôle à jouer. J'aimerais que celui-ci nous fasse part des préoccupations ou suggestions qu'il aimerait formuler au gouvernement de l'Ontario. À titre de représentant d'une circonscription urbaine, mon collègue doit faire face aux mêmes pressions que tous ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions urbaines en Ontario et qui demandent des mesures concrètes. Nos chefs, tant aux niveaux provincial que fédéral, n'arrêtent pas de nous dire que nous vivons une période économique difficile. Vous n'avez pas besoin d'élire un politicien et de lui verser un traitement de 80 000 $, 60 000 $ ou 40 000 $ pour qu'il vous dise que les temps sont difficiles. N'importe lequel de mes électeurs pourrait le faire d'une manière très éloquente.

Je suis heureux de l'exposé de mon collègue. Celui-ci a formulé une proposition concrète. Je lui saurais gré de nous faire part de ses suggestions ou observations en ce qui a trait à la performance du gouvernement provincial en matière de renouveau économique.

**M. Marchi:** Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue d'Ottawa-Centre qui soulève une question très importante, à savoir: quel est le rôle de la province?

Celui-ci a souligné de façon très juste le certain manque de leadership du premier ministre de l'Ontario, qui avait pourtant suscité des attentes en déclarant, deux ou trois semaines avant son allocution télévisée, qu'il allait s'adresser aux Ontariens à la télévision. Les résidents de la province entretenaient certains espoirs légitimes: peut-être le premier ministre allait-il leur annoncer de nouvelles propositions et de nouveaux programmes visant à stimuler l'économie. Malheureusement, rien de tout cela ne s'est produit. Cette allocution télévisée se voulait plus une occasion de rejoindre les Ontariens dans leur salon et de jouer en quelque sorte le rôle de Ponce Pilate en laissant entendre que la responsabilité de l'économie incombait au fédéral.

Il ne fait aucun doute que le rôle du gouvernement fédéral est très important. Pourtant, je pense que chacun d'entre nous doit se tourner vers sa propre circonscription et faire preuve d'initiative ainsi que nous l'avons fait. Non seulement avons-nous formulé des critiques en tant que parti de l'opposition, mais nous avons aussi présenté un programme que le gouvernement devrait s'empresser d'appliquer. La seule déclaration du premier ministre de la province au cours de cette annonce commerciale télévisée a été la suivante: «Si Ottawa voulait bien nous donner de l'argent pour financer des projets publics, nous fournirions une somme équivalente.» Pourtant, le premier ministre savait fort bien que le gouvernement fédéral avait répété à maintes reprises qu'il ne fournirait aucune somme supplémentaire. Tout le reste était un bel exercice de style. Le premier ministre de l'Ontario a dit: «Nous vivons une période difficile. Les temps sont durs. Bonne chance et bonsoir.»

Qu'est-ce que l'Ontario fait pour les petites entreprises? Le premier ministre de la province laisse entendre qu'Ed Phillip, ministre de l'Industrie, est la personne toute désignée pour amorcer le dialogue avec les petites entreprises, mais rien n'est prévu pour les petits entrepreneurs. Que fait-il avec les municipalités au lieu de parler au gouvernement fédéral? Pourquoi ne dit-il pas à la ville de North York et à Toronto: «Si le gouvernement fédéral ne veut pas participer, quels projets pouvons-nous mettre en oeuvre afin de créer des emplois?» Que fait le gouvernement de l'Ontario en matière d'emplois d'été, comme l'ont mentionné plus tôt mes collègues de York-Nord et de Winnipeg-Nord-Centre? Que fait-il pour les étudiants et les jeunes dans les universités et les collèges de l'Ontario?

Ceux qui occupent des postes d'autorité au sein des gouvernements, tant provinciaux que fédéral, ne doivent pas essayer d'échapper à leurs responsabilités: ils doivent les assumer.

[*Français*]

**M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, j'avais préparé un discours très spécifique sur les PME en cette journée de débat et je dois vous avouer qu'après avoir entendu ce qui s'est dit ici, en cette Chambre, depuis ce matin, j'ai le goût de faire un petit tour d'horizon.

Parce qu'il faut être honnête, monsieur le Président, il s'est dit des conneries ici aujourd'hui, et plusieurs, de la part des gens d'en face. Je pense tout simplement à tous les commentaires qu'on a eus sur la valeur du dollar et sur les taux d'intérêt. Je pense aussi aux commentaires des députés de l'opposition qui disent qu'ils pourraient faire baisser le dollar, que le gouvernement devrait le faire baisser, etc. Monsieur le Président, les gens qui nous écoutent savent que le gouvernement fédéral est un des joueurs à l'intérieur de la fixation du dollar. Ils savent également que le dollar canadien, étant une monnaie qui est promenée à travers le monde, voit les fluctuations par des décisions prises à l'extérieur du pays. Je pense qu'il faut être réaliste. La Banque du Canada est là pour avoir une vision de la valeur du dollar et pour faire en sorte qu'il n'y ait pas une chute ou une hausse rapide, mais il reste que la force des investissements étrangers dans notre dollar influe automatiquement sur sa valeur et que ce n'est pas le gouvernement lui-même qui peut décider du taux. Il peut aider, mais il ne peut pas décider seul. Je pense que c'est important de le souligner.

Monsieur le Président, lorsque l'on regarde les taux d'intérêt qui sont à la baisse, les plus bas depuis 15 ans, je n'ai pas entendu l'opposition remercier ou féliciter le gouvernement à ce sujet. Je n'ai pas entendu l'opposition dire qu'ils rencontrent leurs commettants et commettantes chaque fin de semaine pour aborder ces différents problèmes. Dans le comté de Trois-Rivières, il y a des gens qui m'ont dit: «Merci, les taux d'intérêt ont baissé, donc le loyer ou l'hypothèque que j'ai à payer ont diminué.» Les gens m'ont souligné ce fait et je suis convaincu qu'ils l'ont souligné aux députés de l'opposition qui, eux, oublient malheureusement de venir le répéter ici. Le loyer qu'un individu doit payer est important, spécialement lorsqu'il a baissé de façon draconienne depuis quelques mois, de même que les paiements sur son automobile qui également ont diminué. Je pense qu'il faut le souligner parce que cela fait partie de l'ensemble de la politique économique de ce gouvernement, et cela fait partie des fondements économiques d'un pays. Si les gens ont moins d'argent à consacrer à leur loyer, ils ont donc plus d'argent à dépenser, et c'est la reprise économique qui va faire sa place grâce à cela. Mais cela, on ne le souligne pas.

On n'a pas souligné non plus, monsieur le Président, que ce gouvernement-ci a réussi à contrôler l'inflation. Et vous savez comme moi, et vous vous souviendrez, monsieur le Président, même si vous êtes très jeune, des années 1981-1982 où le taux d'inflation était de 12 p. 100. Et le gouvernement du temps, qui se retrouve maintenant sur les banquettes de l'opposition, avait trouvé comme solution, pour faire baisser l'inflation,—parce qu'une inflation de 12 p. 100, il n'y a personne, il n'y a pas un pays qui puisse survivre à cela,—de laisser monter les taux d'intérêt jusqu'à 24 p. 100. Croyez-vous que cela a fait diminuer l'inflation? Bien sûr, sauf que c'était une médecine de cheval. Parce que des taux d'intérêt à 24 p. 100, on a vu ce que cela a donné en 1981-1982. Lorsqu'on parle d'économie et lorsqu'on lit aujourd'hui la motion

de l'opposition, il faut garder à l'esprit ce qui est arrivé en 1981-1982.

Et vous me permettrez, monsieur le Président, de revenir au dossier des PME, aux petites et moyennes entreprises au Canada et au Québec, qui sont quand même, il est important de le souligner, les entreprises qui ont créé au cours des dernières années 80 p. 100 des emplois permanents. Et cela, monsieur le Président, il faut le souligner, parce que la PME de 1992 est en pleine restructuration. La PME de 1992 doit s'adapter à l'économie mondiale. Il n'y a plus de barrières, il n'y a plus de frontières maintenant pour les PME, et elles doivent compétitionner non seulement au Québec, non seulement dans la région de la Mauricie, chez nous, mais elles doivent compétitionner au Canada, elles doivent compétitionner à l'extérieur du Canada. Et pour qu'elles puissent compétitionner, il faut qu'elles aient des coûts bas et une productivité d'excellente qualité. Monsieur le Président, il faut donc qu'elles aient une technologie moderne, et c'est la raison pour laquelle nos PME vivent présentement une période de changements. D'économie régionale ou provinciale, elles doivent, pour pouvoir progresser, aller vers l'économie mondiale.

• (1620)

Monsieur le Président, notre gouvernement a mis en place des mesures visant justement à venir en aide à nos PME. Il y a eu des initiatives au niveau de la technologie, du marketing international et de l'éducation des gens à l'intérieur de la PME. Le dossier sur le libre-échange a justement enlevé les barrières, ce qui a permis à plusieurs entreprises d'avoir l'opportunité d'aller à l'extérieur, sur de nouveaux marchés. Monsieur le Président, il y a aussi des cours qui sont offerts aux ressources humaines, à l'intérieur de nos PME, de même que de l'aide au niveau du financement de celles-ci. De plus, il y a des programmes de développement régional dans différentes régions du pays qui visent également à aider nos petites entreprises.

Vous savez, monsieur le Président, qu'il y a présentement, au niveau canadien, une consultation sur la prospérité. Le rapport sur cette consultation sera probablement présenté en juin, et on verra ce que les gens, dans toutes les régions du pays, ont dit et ce à quoi ils s'attendent au niveau du gouvernement canadien pour, justement, encore une fois, aider nos entreprises, principalement nos PME, pas simplement à vivre ou à survivre, mais à progresser dans un contexte, non seulement canadien, mais nord-américain et international. Il faut aussi penser à Europe 92 qui est en place; il faut penser que nos gens doivent aller là aussi. D'ailleurs, ils doivent aller compétitionner un peu partout.

À ce niveau-là, monsieur le Président, je pense que l'on a tous des idées sur ce qui devrait être fait, et notre productivité doit s'améliorer au Québec et au Canada. Si l'on veut pouvoir compétitionner avec des pays dont la technologie et la productivité sont très élevées, on doit, nous aussi, ici au Québec et au Canada, faire nos devoirs. Encore là, il y a des programmes qui sont disponibles pour les entreprises, mais il y a également une philosophie que l'on se doit, comme Canadiens et Canadiennes, de mettre en place à l'intérieur de chacune de nos régions pour vraiment pouvoir dire que nous sommes les meilleurs et que nous allons produire le meilleur produit qui sera vendu et qui sera reconnu comme tel. Monsieur le Président, on a un peu d'ouvrage à faire là-dessus.

Quand on pense à la PME, monsieur le Président, on pense au tourisme. La Canada offre, présentement, à l'extérieur, 4 000 produits et services différents à tous ceux et à toutes celles, en Europe, au Japon, un peu partout, qui désirent venir visiter le Canada. Le tourisme, c'est une industrie et c'est vraiment, peut-être, un des secteurs où il y a le plus de PME. C'est une industrie très lucrative et, encore une fois, on se doit d'offrir un service exceptionnel. À toutes les fois où des gens de l'extérieur viennent dans notre région, chez nous, je leur dis toujours: «Ici, vous allez être bien reçus». La qualité des installations de la région fait en sorte qu'il fait plaisir d'inviter des gens de l'extérieur à venir chez nous. Il faut que ce soit la même chose partout à la grandeur du Canada, monsieur le Président. Il faut que l'on puisse dire que notre industrie touristique est la meilleure. Pour qu'elle soit la meilleure, c'est le service qui compte. Quand tu es en vacances, tu veux avoir un bon service. Il est donc important de mettre l'emphase sur le service et sur la qualité de nos installations. On a, partout à la grandeur du Canada, d'excellentes installations de toute nature pour, justement, intéresser nos visiteurs. Il faut mettre l'accent là-dessus, monsieur le Président.

En tant qu'organisme fédéral, il y a également la Banque fédérale de développement qui joue son rôle pour aider nos PME. On connaît les nombreux cours qui sont donnés annuellement par les gens de la BFD pour, justement, aider nos entrepreneurs, aider nos gens qui commencent en affaires et ceux qui veulent progresser.

Tout à l'heure, je parlais de financement, monsieur le Président. La Loi sur les prêts aux petites entreprises garantit 85 p. 100 des sommes qui sont empruntées par une entreprise qui part en affaires. Ce qui veut dire que l'entreprise qui est quelque peu à risque et qui irait à une institution financière, pourrait se faire refuser, mais grâce aux PPE, celle-ci pourrait normalement se faire accepter, parce que l'institution financière risque au maximum 15 p. 100 de son emprunt à la petite entreprise. C'est un excellent moyen de financement qui correspond à un investissement d'environ 1,5 milliard de dollars par année, par le gouvernement fédéral, pour aider nos PME.

Vous savez, monsieur le Président, que nos exportations représentent 25 p. 100 de notre production totale.

Vingt-cinq p. 100 de ce qui est produit au Canada est exporté, de là l'importance,—même en ce qui touche ledossier de libre-échange—de s'assurer d'une qualité de produits faits au Canada, parce que tout ce qui peut arriver, c'est que l'on exporte plus et par le fait même, que ces entreprises grossissent et progressent. Pour pouvoir exporter plus, il faut avoir fait la preuve de la qualité de ce qui est fait ici. Il faut que nos gens, nos travailleurs, nos travailleuses s'appliquent, aux meilleurs coûts, à obtenir la meilleure qualité de produits.

Vous me permettrez en terminant de souligner, surtout pour les collègues d'en face, le dossier de libre-échange. Entre 1988 et 1990, monsieur le Président, nous avons augmenté nos exportations de 5 milliards de dollars aux États-Unis. Cinq milliards de ventes de plus entre 1988 et 1990, ce qui veut dire que le dossier de libre-échange a été plus que rentable pour le Canada et va continuer à l'être, et ce malgré le fait que notre dollar ne soit pas aussi bas que nous puissions l'imaginer.

Monsieur le Président, en conclusion, vous me permettrez de dire que la motion présentée aujourd'hui par le député de Willowdale ne représente pas la réalité économique actuelle et ne représente surtout pas le message que les politiciens doivent donner à la population. Je pense que la population est fatiguée, pour ne pas employer d'autres mots, de toujours entendre l'opposition critiquer sans jamais arriver avec des solutions réalistes et pratiques et sans jamais reconnaître ce qui est fait par ce gouvernement et qui, dans plusieurs secteurs, a apporté des économies importantes.

Alors, monsieur le Président, la motion d'aujourd'hui ne reflétant pas ce qui se passe et ce qui devrait se passer à l'avenir, il faudrait que le député de Willowdale réalise plutôt ce qui s'est fait et commence à être positif, pour le bien-être de tout le Canada.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Restigouche—Chaleur—L'éducation; l'honorable député d'Algoma—L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; l'honorable député de Dartmouth—L'économie de la région de l'Atlantique; l'honorable député de Sault Ste. Marie—L'Algoma Steel; l'honorable député d'Okanagan—Shuswap—L'industrie nucléaire.

Le député de Kitchener m'a avisé par écrit qu'il était incapable de présenter sa motion pendant l'heure réservée aux affaires émanant des députés, le mardi 18 février 1992. Comme il n'a pas été possible de procéder à un échange de positions sur la liste de priorité, conformément à l'article 94(2)*a*) du Règlement, je demande au greffier de porter cette affaire au bas de la liste de priorité.

Conformément à l'article 94(2)*b*) du Règlement, l'heure réservée aux affaires émanant des députés sera donc suspendue et la Chambre poursuivra l'étude des affaires dont elle sera alors saisie.

• (1630)

[*Traduction*]

**M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire):** Monsieur le Président, sauf erreur, je dispose de 20 minutes. C'est un plaisir de pouvoir commenter brièvement la motion des libéraux, dont je rappelle le texte:

> Que cette Chambre condamne le gouvernement pour la maladresse et l'incompétence dont il a fait preuve sur le plan économique.

Je suis convaincu que je serais le fidèle porte-parole de nombreux Canadiens si j'utilisais tout le temps pour critiquer et uniquement critiquer le gouvernement à cause de ses politiques qui ont causé tellement de tort à tellement de Canadiens. Il me semble toutefois préférable de profiter de cette occasion pour examiner ce que le gouvernement a appelé son programme de compétitivité et faire comprendre que, si nous voulons que le Canada soit prospère, il nous faut bâtir une économie qui soit pleine de possibilités.

Je voudrais donc donner à mes propos un ton relativement positif. Tous les secteurs de notre économie, qu'il s'agisse des services, de la fabrication ou des ressources naturelles, dépendront de plus en plus de notre capacité de mettre à profit les compétences et les connaissances de la recherche technologique pour accroître la valeur des biens et services que nous exportons. La question de la valeur ajoutée peut se poser de cette manière: nous devons injecter une plus grande créativité dans nos produits, et ce que nous devons vendre, ce sont des produits dont le client aura envie à cause justement de cette valeur ajoutée.

La clé de la réussite réside donc dans la production de biens et de services commercialisables à forte valeur ajoutée, ce qui suppose la mise en oeuvre d'un certain nombre de politiques visant notamment à former des travailleurs compétents et instruits qui puissent non seulement s'exécuter dans un environnement de haute technologie, mais également faire preuve de créativité pour que leur entreprise soit davantage en mesure d'identifier la demande du marché et d'y satisfaire.

C'est le fondement même de l'économie d'opportunité. Tout le monde s'entend pour dire que le Canada doit passer d'une économie fondée sur l'industrie extractrice à une économie fondée sur la technologie et la connaissance. Or, on a tout fait, semble-t-il, pour nous empêcher de procéder à cette réorientation.

Prenons, par exemple, l'Accord de libre-échange. Il prive le Canada non seulement de ses avantages économiques, de ses ressources naturelles et de son énergie de toujours, mais également des outils et des mesures de protection élémentaires que se sont donnés presque tous les autres pays industriels pour atteindre à une économie de haute technologie et à forte valeur ajoutée florissante. Avec l'Accord de libre-échange, les règles d'investissement, déjà peu contraignantes, ont encore été assouplies, si bien que le secteur de la recherche et du développement, financé par les contribuables et les capitaux canadiens, nous a échappé au moment précis où nos valeurs sûres dans ce domaine sont passées aux mains d'étrangers. Et ce, même si tout le monde est maintenant d'accord pour dire que la propriété étrangère se traduit par une mauvaise performance du secteur de la recherche et du développement et, trop souvent, par des pertes d'emplois.

Les politiques de subventions et d'approvisionnement privent le Canada des mécanismes qui, aux États-Unis, ont tellement contribué à la croissance industrielle. Or, loin de se repentir, les conservateurs entreprennent maintenant de négocier un accord de libre-échange qui s'étendra cette fois-ci au Mexique. Dans l'industrie des pièces automobiles, des emplois disparaissent au profit du Mexique. Pourtant, comment peut-on s'imaginer qu'un ouvrier mexicain touchant 1,68 $ par jour va s'acheter une voiture de 15 000 $?

L'Accord de libre-échange canado-américain et l'éventuel accord de libre-échange nord-américain ne sont qu'une partie de l'ensemble des politiques du gouvernement conservateur qui ont précipité notre économie dans une récession et ont torpillé nos ressources et nos capacités de développement. Taux d'intérêt élevés et dollar cher ne sont que les canons d'un même fusil. L'industrie des pièces automobiles, à titre d'exemple, est tellement étouffée par le rétrécissement de sa marge de profit dû au dollar élevé qu'elle n'a plus d'argent à consacrer à la R-D dont elle a pourtant besoin pour soutenir la concurrence.

L'an dernier, l'Ontario a perdu 10 p. 100 de ses emplois dans le secteur manufacturier, dont un bon nombre à cause de la main-d'oeuvre bon marché du Mexique et des normes moins strictes qui y sont appliquées. Le Québec en a perdu 85 000 dans le même secteur, tandis que le secteur primaire de la Colombie-Britannique a subi les contrecoups de la baisse des prix des matières premières et de la surévaluation du dollar canadien, sans parler des barrières commerciales américaines.

La création d'une économie fondée sur le savoir dépend non seulement des scientifiques et des ingénieurs, dont on exagère trop souvent l'importance à la Chambre, mais aussi de politiques sociales éclairées qui permettront aux travailleurs canadiens d'exploiter leurs talents, leur intelligence et leur créativité. La réussite est impossible si 20 p. 100 de notre population ne sait ni lire ni écrire ni compter. La réussite est impossible sans la formation et l'apprentissage sur le tas qui sont offerts dans d'autres pays, mais qui ont été trop longtemps négligés à la fois par nos gouvernements et nos industries.

Si nous faisons ces changements économiques importants, n'oublions pas qu'il faudra mettre sur pied nombre de programmes d'adaptation pour les travailleurs qui seront déplacés d'un secteur économique à l'autre.

Jusqu'à maintenant, la seule compétitivité qui existe aux yeux des conservateurs est cette lutte sans merci qui a complètement ravagé notre économie et la vie de trop de gens. Il faut au contraire combiner efficience économique et compassion au sein d'une économie d'opportunité qui vise l'égalité socio-économique des habitants du pays.

L'économie ne peut être prospère que si elle incite tout le monde à mettre en valeur ses talents et sa créativité au moyen de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage. On ne peut pas s'attendre à ce que les Canadiens contribuent à la productivité s'ils ne sont pas d'abord convenablement vêtus, logés et nourris.

En somme, la justice sociale constitue le fondement même de la prospérité économique. C'est la voie de la richesse. Les autoroutes, les emplois et la sécurité, ajoutés à la capacité de maintenir les programmes sociaux eux-mêmes, forment un cercle vertueux entraînant une équité et une efficacité toujours plus grandes.

La contrepartie d'une économie moderne comptant sur une main-d'oeuvre scolarisée et compétente serait la poursuite d'une concurrence destructive avec les pays du tiers monde, à la recherche du plus bas salaire, des pires programmes sociaux et des mesures de protection de l'environnement les plus faibles. C'est la recette de l'échec.

L'idée que la croisssance économique doit disparaître pour faire place à plus de justice tient à un faux raisonnement. Beaucoup de politiques visant à promouvoir l'équité sont aussi essentielles à la croissance de l'économie. Les pays qui ont visé une plus grande équité économique dans les années 80, comme le Japon, la Suède et la Belgique, ont atteint un niveau de productivité plus élevé que ceux qui ont accordé peu d'attention à l'importance de l'équité, comme les États-Unis, l'Australie et, malheureusement, le Canada.

Pour avoir une politique industrielle, il ne suffit pas de déplacer les usines comme des pions sur un échiquier ou d'être au premier rang dans tous les domaines. Une économie fondée sur le savoir, durable sur le plan environnemental, doit trouver des créneaux technologiques qui conviennent aux forces locales et régionales, tenant compte, par exemple, de l'emplacement géographique des ressources et de l'infrastructure industrielle existante.

Le gouvernement, les entreprises et les travailleurs doivent coopérer pour satisfaire la clientèle aux points de vue qualité et coût, afin de mettre au point des produits et des méthodes qui répondent à la demande du marché. Le gouvernement fédéral devrait aider les régions et les municipalités à mettre leurs avantages en valeur et les encourager à collaborer avec les entreprises locales et les groupes de travailleurs pour des statégies de développement économique. Par exemple, des investissements importants dans l'infrastructure produiraient non seulement des emplois à court terme, mais constitueraient la mise de fonds indispensable au Canada pour attirer et garder de nouvelles industries.

Plutôt que de dépendre de succursales de sociétés multinationales étrangères, nous devrions stimuler l'industrie de chez nous dirigée par des Canadiens, qui produise pour nous, avec nos ressources, et dont les méthodes de développement et de commercialisation seraient orientées selon les besoins de notre pays. Nous devrions surtout aider les petites et moyennes entreprises nées chez nous, les PME, qui créent la plupart des emplois dans notre pays, qui font la plus grande partie de leurs travaux de recherche et développement ici et qui reflètent la créativité des Canadiens, une créativité que nous devons aiguiser.

• (1640)

Toutefois, l'Accord de libre-échange déjà en vigueur et celui qui fait actuellement l'objet de négociations menacent leurs marchés—le premier les a déjà compromis—et il leur est très difficile d'obtenir des capitaux d'amorçage à cause des taux d'intérêt élevés. La valeur élevée du dollar fait que leurs produits sont plus coûteux à l'étranger et rend à peu près impossible tout investissement dans des activités de recherche et de développement et dans de la nouvelle technologie.

Or, secouées par tout ce que le présent gouvernement leur a imposé, beaucoup de petites et moyennes entreprises sont menacées par les multinationales aux reins solides qui peuvent absorber des baisses de profits qu'elles ne peuvent pas se permettre. Elles n'ont pas les moyens de se payer la recherche et le développement qu'il leur faudrait pour demeurer concurrentielles.

Les petites et moyennes entreprises devraient donc être les bénéficiaires toutes désignées de tout programme fédéral d'aide, qu'il s'agisse d'approvisionnement stratégique, de réseaux technologiques ou de quoi que ce soit qui mette en valeur notre technologie et le développement de nos ressources.

Le gouvernement devrait contribuer à former les gestionnaires et à encourager la recherche fondamentale et la création de consortiums de recherche. Au lieu de récompenser les fusions et la spéculation immobilière, la fiscalité devrait encourager l'investissement industriel dans la recherche et le développement et un perfectionnement technologique qui ajoute à la valeur des produits.

À longue échéance, il faut réévaluer notre régime fiscal et veiller à ce qu'il allie équité essentielle et investissements accrus dans les petites et moyennes entreprises de chez nous. Le document sur une politique de prospérité que le gouvernement fait circuler dans tout le pays en vue de stimuler le débat et de susciter la création d'ateliers n'offre rien de nouveau.

Ce qu'il propose vient en grande partie de ce côté-ci de la Chambre, de groupes de scientifiques, d'éducateurs, de théoriciens de l'industrie qui savent de quoi est faite une croissance économique.

Le gouvernement sait déjà quelle est la voie de la prospérité. Je le répète, la prospérité passe par l'imagination et la créativité de nos gens. Les Canadiens le savent et nous espérons que cela figurera finalement dans la Constitution de notre pays, car les Canadiens sont maintenant pour la plupart au courant de ce qui est arrivé à Montréal lorsqu'on a discuté d'union économique.

Tom Kierans a déclaré à ce groupe de personnes qui essayaient d'imaginer l'avenir du Canada que la prospérité n'allait pas sans équité. On l'a reconnu et puis M. Castonguay a dit qu'il fallait qu'une charte sociale garantisse cette équité à tous les Canadiens. Il a reconnu lui aussi que le secret de la prospérité réside dans l'octroi de pouvoirs aux Canadiens.

On devrait parler non pas tant d'économie de compétition, ou de quoi que ce soit du genre, que d'économie d'opportunité. Le Canada va se développer. Le Canada va prospérer. Le Canada sera vraiment prospère le jour où chaque Canadien aura eu l'occasion de mettre à profit ses talents, c'est-à-dire ses aptitudes et sa formation, qu'il soit ouvrier d'usine, surveillant, ingénieur ou chercheur de laboratoire. Tous font oeuvre nécessaire pour offrir à la collectivité les biens et les services que l'écono-

mie canadienne est en mesure d'offrir grâce à leurs talents.

Je plaide en faveur non pas de l'économie de compétition, mais bien de l'économie d'opportunité. C'est le genre de politique économique que tous les Canadiens appuieraient, je crois. Que la plus grande force du Canada, c'est-à-dire son engagement envers la justice sociale, soit le fondement de sa prospérité économique! Nous serons authentiques et tout aussi compétitifs qu'il le faudra.

**M. Bevilacqua:** Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement l'intervention du député de Windsor qui nous a fait part de façon très éloquente de sa vision du pays et qui nous a parlé des perspectives économiques du Canada.

Si on met de côté les statistiques, ce qui est à la base du débat d'aujourd'hui, c'est, en fait la crise de confiance qui existe au Canada. Les gens sont fort inquiets de la voie dans laquelle notre pays s'engage.

Cela ne devrait pas nous surprendre, car les Canadiens ont le sentiment d'avoir été trompés. Durant la campagne électorale de 1988, on leur a proposé un accord de libre-échange qui était censé leur donner de l'emploi, mais ce n'est pas ce qui s'est produit. On leur a parlé d'une réforme fiscale qui allait leur permettre de récupérer davantage d'argent, et cela ne s'est pas matérialisé. En fait, depuis 1984, les modifications apportées au régime fiscal ont augmenté le fardeau fiscal de la famille moyenne de plus de 1 500 $.

Il y a eu ensuite l'élection d'un gouvernement néo-démocrate en Ontario. Le député de Windsor—Sainte-Claire doit savoir maintenant que si le chômage continue d'augmenter comme il le fait au Canada et particulièrement en Ontario, l'assemblée législative de la province pourrait facilement adopter certaines de ses propositions.

Lorsqu'on parle de formation, par exemple, pour les jeunes, de programmes de réadaptation des travailleurs, cela touche tous les niveaux de gouvernement.

Ainsi, je voudrais poser la question suivante au député: si ce n'est déjà chose faite, allez-vous faire part de certaines de vos pensées profondes et de vos brillantes idées sur le plan économique, à votre collègue, le premier ministre de l'Ontario qui ne tient pas beaucoup des promesses qu'il a faites durant la campagne électorale.

En définitive, nous devons nous rendre compte que les problèmes actuels du pays touchent toutes les régions. Peu importe l'assemblée législative ou le niveau de gouvernement dont il est question, nous sommes confrontés à une grave crise économique, ainsi qu'à une crise de confiance et de leadership. Étant donné que je parle à de nombreuses personnes dans le cadre des réunions que je tiens régulièrement, je tiens à dire, à titre de député de l'Ontario, que l'élection d'un gouvernement néo-démocrate en Ontario n'a rien fait pour redonner confiance aux gens, surtout aux chefs d'entreprise, ainsi qu'aux travailleurs qui étaient persuadés que le gouvernement allait s'attaquer aux nombreuses iniquités et injustices existantes.

**M. McCurdy:** Monsieur le Président, je me suis toujours inquiété de la tendance des politiciens à poser des questions et, trop souvent, à exiger qu'on leur fournisse rapidement des réponses simples.

Aujourd'hui, je n'ai fait que répéter ce que je soutiens, d'une façon ou d'une autre, depuis 1984, soit depuis ma première élection. J'ai apporté à la Chambre une façon différente de voir les choses. Avant mon arrivée ici, je saisissais l'importance des sciences et de la technologie, ainsi que de la recherche et du développement. D'après moi, le Parti libéral, quand il formait le gouvernement auparavant, manifestait une remarquable ignorance de l'importance de tous ces domaines et, par conséquent celui de l'éducation, pour nos possibilités économiques à venir.

Cependant, ce blâme ne s'adresse pas exclusivement au Parti libéral, car beaucoup trop de Canadiens et beaucoup trop de politiciens ne saisissaient pas cette importance. Je croyais qu'il était possible de pousser, d'inviter instamment ce gouvernement à comprendre qu'il fallait apporter des changements radicaux. De même, j'espérais que le gouvernement Peterson comprendrait qu'il aurait à effectuer des changements radicaux. Or, le gouvernement Peterson ne s'est pas vraiment attaché à effectuer les changements structuraux qui étaient nécessaires et auxquels il aurait dû participer. Lorsqu'il y avait une forte croissance économique, peu importe sa courte durée, il était possible de faire des choix et stimuler précisément les secteurs pouvant favoriser l'économie. À la place, répondant aux diverses exigences politiques faites à la province, on a effectué des dépenses à des fins qui n'avaient rien à voir avec les mesures qu'il fallait réaliser à long terme pour changer la structure économique—

comme il fallait le faire en Ontario et comme il faut le faire ailleurs au Canada.

• (1650)

L'Accord de libre-échange, la politique fédérale à l'égard de la valeur du dollar et la TPS ont provoqué un chaos économique incroyable dans notre pays. En Ontario, les fermetures d'usines ont entraîné la perte d'environ 350 000 emplois, dont 200 000 pour toujours. Lorsque les marges bénéficiaires sont nulles et que les gens ont du mal à acquitter leurs impôts, il devient extrêmement difficile pour un gouvernement de prendre des mesures appropriées.

M. Rae a proposé ceci, et nous convenons que son gouvernement et le gouvernement fédéral devraient, au moyen de participations égales, décider, avec la collaboration des municipalités, d'entreprendre un programme de reconstruction de l'infrastructure et d'injecter immédiatement dans l'économie des fonds qui auront un quintuple effet sur l'économie en général et qui permettront de redonner du travail à un certain nombre de Canadiens. Nous devrions commencer immédiatement à prendre des mesures au sujet de la formation et de l'enseignement.

Je regrette autant que mon collègue du Parti libéral que les gouvernements, y compris peut-être celui de l'Ontario, et le secteur privé, qui a également négligé de prendre les mesures qui s'imposaient, n'aient pas accordé la même priorité à la formation. À mon avis, il est tragique qu'on n'ait pas consacré suffisamment de ressources à l'enseignement en général et à l'enseignement postsecondaire en particulier. Cette situation est imputable non seulement à l'attitude des gouvernements, mais également à celle des Canadiens, et il faut qu'elle change.

J'espère qu'au cours des mois à venir le gouvernement fédéral, celui de l'Ontario et d'autres gouvernements du pays s'entendront sur une façon d'aborder le développement économique et de lutter contre la crise économique à court terme, car il y va de l'intérêt des Canadiens. Mais j'espère qu'ils ne suivront pas la recommandation de M. McKenna de s'en prendre à des programmes sociaux comme l'assurance-maladie qui, comme je l'ai dit dans mon discours, sont aussi nécessaires que tout le reste pour que les Canadiens puissent tirer profit des possibilités de formation et d'éducation qui sont indispensables à la croissance économique.

**L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences):** Monsieur le Président, la motion du député de Willowdale demande à la Chambre de condamner le gouvernement pour sa politique économique. Je crois que, au contraire, la Chambre devrait féliciter le gouvernement d'avoir répondu aux défis économiques du pays par une politique à long terme. Nous devons accepter le défi qui est d'aider l'économie à faire face aux demandes d'un marché mondial hautement compétitif. Presque tous les intervenants, dans cette Chambre, mentionnent un marché mondial compétitif.

Les députés d'en face ont de nombreuses suggestions sur la façon de dépenser de l'argent pour aider les Canadiens à s'adapter à des conditions difficiles. Ce qu'ils ne veulent pas voir, ce sont les raisons pour lesquelles nous ne pouvons dépenser davantage, pour lesquelles nous ne pouvons nous sortir de cette récession en dépensant.

Tout d'abord, le pays a 400 milliards de dettes. Les députés d'en face semblent penser que l'on peut contracter des dettes, même si cela doit compliquer, pour les générations futures, la gestion de l'économie.

Cela m'amène à la deuxième raison pour laquelle nous ne pouvons suivre leurs conseils et dépenser pour se sortir de la récession. Cette solution a déjà été essayée et elle a échoué. Les libéraux ont essayé de se sortir ainsi de la récession du début des années 80. Tout le monde se souvient du résultat. Cela nous a laissés avec une dette énorme que notre gouvernement essaie de contenir. Parallèlement, de nombreuses sociétés canadiennes n'ont pas fait les rajustements qui s'imposaient au début des années 80. Elles étaient soutenues par des subventions ou des dégrèvements du gouvernement, aussi que par des prix du pétrole artificiellement bas. Nous nous cachions derrière des barrières douanières et nous n'avions pas, ainsi, à améliorer notre productivité face au reste du monde.

C'est le genre de politique économique que certains députés ici présents voudraient que l'on applique encore. Cette politique veut que l'on dilapide l'héritage de nos enfants et de nos petits-enfants dans un effort pour empêcher l'industrie canadienne de devenir compétitive sur les marchés mondiaux.

Je suis d'accord avec les nombreux députés de la Chambre qui estiment que pour devenir compétitifs, nous devons nous améliorer dans cinq secteurs. Je partage tout particulièrement le point de vue du dernier orateur qui a parlé de la formation, des sciences et de la technologie, des investissements, des marchés intérieurs et du commerce. Nous devons prendre les mesures qui

s'imposent. J'aimerais faire quelques commentaires sur la façon dont un ministère fédéral traite de ces questions, tant avec les ressources qu'avec les commentaires et l'influence dont il dispose au sein du gouvernement. Il s'agit du ministère que je dirige, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Dans le secteur de la formation, l'ISTC appuie la formation d'ingénieurs et de scientifiques hautement compétents et rehausse l'attrait des carrières dans les domaines de la gestion, des sciences et de la technologie. Le programme Bourses Canada, par exemple, lancé en 1988 avec un budget quinquennal de 80 millions de dollars, récompense les meilleurs étudiants en sciences et en technologie de tout le pays en leur offrant des bourses de 2 000 $ par an pour une période de quatre ans. Vendredi dernier encore, à Peterborough, le premier ministre a annoncé que ce programme, qui fonctionne à merveille, serait prolongé jusqu'en 1996 et qu'à compter de 1993-1994, le montant des bourses passerait de 2 000 $ à 2 500 $ pour faire en sorte que ces bourses continuent d'être des bourses de prestige. Cela signifie qu'en quatre ans, des étudiants, notamment en génie, recevront 10 000 $ du gouvernement du Canada. Il s'agit là d'une importante somme d'argent.

L'ISTC parraine également des campagnes dans tout le Canada afin de sensibiliser le public aux sciences et à la technologie. Nous cherchons surtout, par ces initiatives, à rejoindre les jeunes. Nous savons tous que nous ne pourrons pas nous sortir de la récession dans laquelle nous sommes plongés ni être compétitifs sur les marchés mondiaux sans le concours des scientifiques et des ingénieurs. Ce qu'il peut faire, le gouvernement du Canada le fait au moyen du programme de bourses, des campagnes de sensibilisation du public et d'autres initiatives.

Nous avons entendu aujourd'hui parler de la recherche et du développement. D'après certains de ces commentaires, les Canadiens trouvent que le gouvernement du Canada ne consacre pas suffisamment d'argent à la recherche et au développement. Si l'on examine ces chiffres, qui sont facilement accessibles, on s'aperçoit que le gouvernement du Canada consacre autant sinon plus de fonds à la recherche et au développement que ses concurrents.

Qu'est-ce qu'il nous manque dans ce pays? Nous le savons. En général, le secteur privé au Canada ne consacre pas à la recherche et au développement autant de fonds que nos concurrents. Notre politique globale doit viser à encourager la recherche et le développement afin que nos entreprises puissent faire leur propre promotion et soutenir la concurrence internationale. Tout ce que nous avons fait, c'est d'essayer de combler quelques-uns des vides qui existent. Nous savons que la recherche pré-concurrentielle fait défaut dans notre pays. Il s'agit de la recherche qu'il faut faire avant de se lancer dans la conception du produit. C'est pourquoi nous avons créé au coût de 240 millions de dollars les réseaux de centres d'excellence. Ce programme marche très bien en effet.

Fait intéressant à signaler, nous avons fait, depuis deux ans, trois grandes découvertes en génétique. Les trois chercheurs qui ont fait ces découvertes oeuvrent au réseau des maladies génétiques financé par le Programme des réseaux de centres d'excellence. Nous avons lancé également les programmes de technologies stratégiques parce que nous savons qu'il existe des techniques horizontales que ce pays doit connaître et exploiter. Il s'agit de la biotechnologie, de la technologie des communications et de celle des matériaux industriels de pointe. Nous travaillons avec des compagnies et des consortiums pour essayer de promouvoir ces techniques dans l'ensemble du pays.

• (1700)

Le Programme d'application des technologies de pointe dans le secteur manufacturier est un autre exemple qui montre que notre ministère tend la main aux entreprises pour leur dire: «Savez-vous de quelle technologie vous avez besoin? Pouvons-nous vous aider à déterminer la technologie dont vous avez besoin?» Nous envoyons des experts pour offrir des conseils en ce sens aux entreprises. Soit dit en passant, c'est un programme au coût relativement modeste qui profite à toutes sortes de particuliers et à toutes sortes d'entreprises.

Mon collègue d'en face qui, d'après la motion qu'il a présentée aujourd'hui, ne sait peut-être pas grand-chose de l'économie de ce pays, est certainement au courant du Programme d'aide à la recherche industrielle et sait que c'est un bon programme. Le PARI du Conseil national de recherches montre la voie dans ce domaine. C'est un programme destiné au développement industriel qui fonctionne extraordinairement bien. Nous allons faire notre possible pour continuer de l'appuyer. Nous aimons particulièrement l'idée mise de l'avant par le Conseil national à l'effet que le PARI devrait être encore plus présent dans les régions afin que chacun puisse avoir accès à la prospérité.

Commerce: il y a, bien sûr, les Affaires extérieures et le Commerce extérieur qui travaillent souvent de concert avec un groupe responsable du commerce au sein d'Industrie, Sciences et Technologie Canada; cette façon d'opérer a donné des résultats forts heureux puisque les responsables du commerce, les gens de l'industrie et les fonctionnaires de Sciences et Technologie oeuvrent alors ensemble en vue d'un objectif commun, soit la prospérité des Canadiens.

Le dernier exemple que j'aimerais vous donner pour ISTC est celui des campagnes sectorielles que nous menons dans divers secteurs industriels variant de l'automobile à la micro-électronique, des produits forestiers au vêtement, des technologies de fabrication de pointe aux industries environnementales embryonnaires. Nous permettons à ces industries de mieux cerner leurs difficultés. Parfois elles ont besoin de recherche et de développement, mais dans bien des cas, il leur faut un apport technologique. Nous sommes prêts à fournir de l'aide dans ces deux domaines.

Nous offrons aussi des programmes dans nos centres des entreprises à travers le pays. Nous essayons de constituer un point d'accès unique pour l'industrie canadienne. Si quelqu'un se rend à l'un de nos 11 centres des entreprises, on peut le mettre en communication avec les gens appropriés dans l'industrie, le commerce, les sciences, la technologie, etc. Comme vous le savez, nous nous occupons activement de la promotion du commerce au Canada afin que le pays devienne compétitif dans un contexte mondial.

Je sais que la période qui m'est allouée s'achève. Je conclurai en disant que ce que nous nous efforçons de faire, c'est de concevoir des programmes qui nous permettront de cibler des secteurs précis et d'aider l'industrie globalement. Nous ne tentons pas de choisir les gagnants et les perdants. Nous n'engloutissons pas en vain des fonds dans des entreprises perdantes simplement pour sauver des emplois. Cette approche a été tentée à maintes reprises sans résultat. Nous ne pouvons soutenir des compagnies individuelles. Nous pouvons établir des politiques à long terme et nous le faisons—l'Accord de libre-échange, l'abolition de l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants. Je sais que nos collègues de l'autre côté n'aiment pas ces politiques, mais elles sont nécessaires pour la santé à long terme de notre industrie canadienne, et je crois qu'au fond d'eux-mêmes ils le savent. Ils ne veulent pas l'admettre pour le moment, mais un jour ils l'admettront.

Notre gouvernement regarde loin. Il est désolant d'entendre les gens nous dire: «Le problème des politiciens, c'est qu'ils pensent toujours à court terme; ils voient quatre ans à la fois seulement.» Ce gouvernement n'a jamais pensé à court terme. C'est un gouvernement qui a toujours songé à la compétitivité canadienne à long terme et qui demeurera centré sur le long terme en laissant aux autres le soin de régler le court terme. Nous savons dans quelle direction nous voulons nous engager et nous savons qu'elle correspond au bon choix pour notre pays.

**M. Bevilacqua:** Monsieur le Président, j'ai porté attention à ce que le ministre avait à dire, mais sa logique n'est pas à toute épreuve.

Il y a aujourd'hui au Canada près de 400 000 jeunes sans emploi. Nous sommes en train de produire une génération de sans-emploi chroniques. Le ministre a raison de parler de plan de prospérité et de concurrence mondiale. Mais dans tout document de son gouvernement ou de tout autre organisme conscient de la concurrence mondiale on lira que pour s'affirmer sur le marché mondial, il faut une population active qualifiée. Tous ces documents vous diront également qu'une véritable politique d'emploi pour les jeunes constitue un facteur essentiel à prospérité.

À la lumière de ces postulats de base, j'aimerais que le ministre dise comment il peut nous dire que l'éducation et la formation constituent des éléments vitaux du plan de son gouvernement pour assurer la prospérité alors que celui-ci multiplie les compressions budgétaires dans le domaine de l'éducation et de la formation. Il est évident qu'il y a là une contradiction et, malheureusement, ceux qui feront les frais de mesures gouvernementales aussi incroyables, sont les jeunes du Canada.

J'aimerais que le ministre donne des explications car partout où je vais au Canada, des jeunes me posent des questions à ce sujet.

**M. Winegard:** Monsieur le Président, ce sera avec grand plaisir que je répondrai à la question du député. Je rappelle à la Chambre que c'est le gouvernement conservateur actuel qui a, pour la première fois, suscité un débat national d'une ampleur encore jamais vue au Canada sur l'éducation et la formation. C'est notre gouvernement qui a dégagé suffisamment de fonds pour la formation en réorientant le régime d'assurance-chômage pour qu'il ne soit pas simplement un régime émetteur de chèques. C'est notre gouvernement qui a mis l'accent sur l'acquisition des qualifications nécessaires pour pouvoir travailler dans les entreprises modernes que nous tâchons de mettre sur pied. C'est notre gouvernement qui, pour la première fois, réunit toutes les personnes concernées pour parler du genre de politique à long terme qu'il faut au Canada et pour déterminer à qui il incombe de convaincre les jeunes de ne pas abandonner l'école; à qui incombe-t-il de leur faciliter l'entrée dans les collèges communautaires et dans les universités pour acquérir les connaissances et la formation professionnelle?

Nous n'avons jamais eu ce genre de débat au Canada avant. Et je reconnais que la situation actuelle est très difficile, mais donnez au moins au gouvernement le crédit d'avoir fait de cette question qui n'était discutée que derrière des portes closes un sujet de débat public où tous sont invités à participer à la recherche de solutions.

**M. Harb:** Monsieur le Président, je ne sais si je devrais rire ou pleurer. Je devrais probablement faire les deux à la fois. Le ministre a bien dû lire le rapport du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie; à la page 8, on peut y lire noir sur blanc que les dépenses du Canada en matière de recherche et de développement n'ont pas cessé de diminuer pendant 15 ans, puis qu'elles ont retrouvé leur niveau de 1971 et qu'au cours des 5 dernières années, elles n'ont pratiquement pas changé.

De qui se moque le ministre quand il prétend que la recherche et le développement ont été des secteurs prioritaires pour le gouvernement?

Quant à l'éducation, si l'éducation lui tient vraiment à coeur, pourquoi l'avons-nous vu réduire chaque année le montant des paiements de transfert aux provinces destinés dans ce domaine?

Et par-dessus le marché, si le ministre dit vrai, pourquoi n'insistons-nous pas pour que les fonds que le gouvernement fédéral destine à l'éducation et qu'il donne aux provinces pour l'éducation soient utilisés à cette fin et à aucune autre, que ce soit pour l'entretien des routes, les services sociaux ou autres programmes de ce genre?

Je ne peux concevoir que le ministre puisse faire de telles déclarations et que le grand public le regarde dire que tous les éléments de base sont en place. Le fait est qu'ils ne le sont pas. Les taux d'intérêt sont toujours élevés. Le dollar est toujours extrêmement cher et nous ne pouvons pas soutenir la concurrence sur le marché international avec une politique monétaire de ce genre. Nous n'avons pas investi dans la recherche et le développement, pas plus que dans l'éducation. Si le ministre me répond que l'industrie n'investit pas dans la recherche et le développement, je lui demanderai ce qu'il fait pour que la situation change.

• (1710 )

**M. Winegard:** Monsieur le Président, je dois dire que je suis absolument ravi de répondre à cette question sur le financement des programmes établis, car il est évident pour quiconque s'est penché sur le sujet que l'argent du gouvernement fédéral n'a pas été affecté à l'éducation postsecondaire, que les provinces l'ont utilisé à d'autres fins.

Le député demande pourquoi nous n'agissons pas. Une fois la décision prise en 1977 de s'engager dans la voie que nous suivons actuellement, pas un gouvernement du Canada, quel qu'il soit, n'aurait pu intercéder et modifier les transferts au titre du FPE parce que tout contrôle était perdu en cette matière. Si vous regardez les chiffres provenant de l'Association des universités et collèges du Canada et de l'Association canadienne des professeurs d'université, vous verrez que le gouvernement du Canada finance encore près de 70 p. 100 en moyenne des coûts publics de l'enseignement postsecondaire et il est à peu près impossible de l'éviter.

Cela dit, j'aimerais revenir sur certains de ses commentaires sur le financement de la recherche. Les fonds auxquels il fait allusion ne comprennent pas ceux qui servent à financer le réseau de centres d'excellence, ni les fonds affectés aux sciences de l'environnement ou à la technologie utilitaire.

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté attentivement le ministre qui a beaucoup d'expérience et qui s'est distingué comme éducateur avant de venir au Parlement. Il a fait une grande déclaration à la Chambre en indiquant que les crédits versés aux gouvernements provinciaux ne sont pas utilisés pour l'enseignement postsecondaire.

Je me demande si le ministre voudrait déposer à la Chambre les chiffres prouvant ce qu'il avance. Quelle proportion chaque province affecte-t-elle à l'enseignement par rapport aux crédits qu'elle reçoit du gouvernement du Canada? Nous aimerions que le ministre fournisse ce renseignement à la Chambre pour que nous puissions pleinement comprendre ce que, d'après lui, les gouvernements provinciaux font avec les crédits qu'ils touchent dans le cadre du financement global. Cette demande avait été faite au gouvernement d'alors par les premiers ministres, dirigés par nul autre que le premier ministre de l'Alberta, Peter Lougheed.

**M. Winegard:** Monsieur le Président, je n'ai pas essayé de dire que ce n'était pas une bonne affaire pour les provinces. C'était naturellement très avantageux pour les provinces parce qu'elles touchaient ces fonds et qu'elles pouvaient faire ce qu'elles voulaient de cet argent.

**Une voix:** Allez-vous déposer ces chiffres?

**M. Winegard:** Je serais certainement heureux de fournir au député d'en face le montant du financement qui est maintenant fourni par le gouvernement du Canada par rapport au financement total du gouvernement destiné à l'enseignement postsecondaire.

**M. Dingwall:** Un rappel au Règlement, monsieur le Président. Je ne m'exprime pas très bien, mais il est une chose bien claire que je tiens à préciser au ministre de l'autre côté. Ce qu'il a dit à la Chambre, c'est que les gouvernements provinciaux qui reçoivent des fonds du gouvernement fédéral, ne consacrent pas ces fonds à l'enseignement postsecondaire. Le ministre, une personne qui s'est distinguée dans l'enseignement postsecondaire, pourrait-il nous fournir des chiffres?

**M. Winegard:** Monsieur le Président, ces chiffres sont faciles à obtenir et nous serons tout à fait ravis de vous les donner.

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre des Sciences et de la Technologie sur deux points dont il a été question dans son intervention. Premièrement le mérite qu'il a bien voulu accorder à notre porte-parole pour l'Industrie et le Commerce, le député de Willowdale, qui a organisé cette journée de l'opposition, et les aimables paroles qu'il a eues à son égard. Je tiens à lui adresser mes vifs remerciements.

Mon autre remarque a trait au rappel au Règlement que vient de faire notre leader à la Chambre concernant les fonds consacrés à des fins autres que celles auxquelles ils étaient destinés—c'est je crois ce qu'on a dit. Il s'agit d'une information précieuse étant donné nos efforts en vue de trouver des moyens de nous sortir de ce terrible dilemme, cette récession économique où nous nous trouvons.

J'aimerais vous parler de cette question en me plaçant du point de vue de la région que je représente, le nord de l'Ontario, une région à laquelle à notre avis le gouvernement n'accorde guère d'attention. Je suis ravi de pouvoir faire des remarques à ce sujet.

L'économie ontarienne représente probablement le plus grand défi aujourd'hui au Canada. On parle souvent de l'Ontario comme de la locomotive de l'économie nationale. La locomotive s'est arrêtée, et on ne voit nulle part en face le potentiel de leadership dont nous avons si désespérément besoin pour remettre notre économie en marche.



Dans ma propre circonscription de Thunder Bay—Nipigon, pas plus tard que la semaine dernière, un autre coup a été porté à une industrie essentielle avec l'annonce de la fermeture en mai de l'usine de papier Domtar qui condamnera 400 autres travailleurs au chômage.

Quand nous suivons l'évolution de l'économie du nord-ouest de l'Ontario aussi bien que celle de tout le pays, nous voyons presque chaque semaine dans d'autres régions aussi bien que dans la nôtre les journaux locaux se charger de la triste tâche de parler de fermetures d'usines, de programmes d'aide gouvernementale en matière de chômage, de fermetures de scieries à cause de la taxe à l'exportation, des terribles faillites de petites entreprises et de la litanie interminable de motifs de découragement et du gaspillage de ressources humaines que provoquent dans notre pays tous ces malheureux avatars de notre économie.

Cela est terriblement malheureux en ce moment, au coeur de l'hiver. C'est un commentaire déprimant sur la situation de notre région, de notre province et de notre pays. Nous nous demandons comment nous avons pu nous fourrer dans pareil pétrin, comment nous y avons plongé et comment en sortir.

À partir de maintenant, je vais adopter un angle un peu différent. Je veux parler de la situation dans laquelle se trouve notre pays et de la voie qu'il peut prendre. Nous avons assez parlé de tout ce qui ne va pas. Nous devrions assurer à tous les Canadiens que nous avons des motifs d'espoir. Nous avons de l'espoir, car les Canadiens ont du ressort. C'est un peuple travailleur, et les Canadiens sont des gens extrêmement capables.

Si ce n'était de ces qualités des travailleurs canadiens que je viens de mentionner, le Canada serait aujourd'hui en bien pire position qu'il l'est. Ce sont les Canadiens eux-mêmes qui vont nous sortir de la récession. Ce n'est pas le gouvernement en place, le parti de l'autre côté de la Chambre, qui nous sortira de la récession. Ce ne sera certainement pas non plus le parti qui dirige actuellement l'Ontario et qui, après seulement 18 mois au pouvoir, a vraiment perdu les pédales. Nous doutons de ce côté-ci de la Chambre que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario puisse jamais trouver la façon de redonner toute sa vigueur à l'économie de cette province, le principal moteur de l'économie canadienne, capable de remettre cette dernière sur pied.

Seuls les Canadiens peuvent nous sortir de la récession, sous la conduite du Parti libéral. Il nous faut un gouvernement libéral au Canada pour nous tirer de cette terrible récession économique dans laquelle nous nous trouvons.

Pour une raison quelconque, nous essayons d'éviter une réalité, à savoir que le Canada est vraiment une économie basée sur les ressources naturelles.

• (1720)

Fait peu connu à Ottawa—on me parlait de cela aujourd'hui: il y a autre chose au Canada au-delà des 25 milles carrés que couvre la région d'Ottawa. Notre industrie forestière est la plus grande industrie du Canada.

Elle est plus grande que toutes nos autres industries, plus grande que celle de l'automobile, plus grande que celle du pétrole, plus grande que l'industrie des mines et que le secteur manufacturier.

Le secteur forestier canadien fournit de l'emploi à 8 p. 100 de la main-d'oeuvre. Il existe près de 900 000 emplois dans le domaine de la fabrication et des services qui dépendent de l'industrie forestière. Du moins, jusqu'à tout dernièrement. Dans le secteur manufacturier du Canada, un dollar sur sept est directement lié à l'industrie forestière, qui contribue plus de 17 milliards de dollars à la balance commerciale du pays, ce qui dépasse la contribution des secteurs de l'agriculture, des pêches et des mines réunis.

Dans l'industrie forestière, les échanges commerciaux au pays seulement totalisent près de 2,5 milliards de dollars. La politique du gouvernement n'illustre pas l'importance que ce secteur d'activité revêt pour plus de 300 localités canadiennes, dont plusieurs sont situées dans ma propre circonscription, qui vivent uniquement de l'industrie forestière.

Elle n'illustre pas non plus la contribution de cette industrie à l'économie nationale. Dans le nord de l'Ontario seulement, plus de 30 villes à industrie unique comptent sur 17 usines de pâtes et papiers et plus de 375 scieries, réparties un peu partout dans la région.

Le gouvernement a peut-être honte du fait que l'économie du Canada est fondée sur la vente des matières premières. Tant que la situation ne changera pas, et cela ne devrait pas se produire au cours de la présente session, vous feriez mieux de vous concentrer sur les moteurs de notre économie, éléments essentiels à notre avenir.

J'ajouterais que les députés de ce côté-ci de la Chambre ne se contenteront pas de châtier le gouvernement sans proposer de solutions pour relancer l'économie du Canada.

Dans un communiqué qu'il diffusait aujourd'hui, notre chef affirmait que des coûts sont évidemment associés au programme que nous proposons. Cependant, il nous en coûterait beaucoup plus cher si nous agissions comme le gouvernement et ne tenions pas compte de la misère au pays. Nous sommes francs avec les Canadiens, nous leur disons où nous prendrons les fonds nécessaires, contrairement au NPD et au Parti réformiste qui proposent des solutions rapides, simplistes et irresponsables à nos problèmes économiques.

Dans ce plan économique d'urgence que nous avons proposé pour un an, nous avons la réduction à 5 p. 100 du versement initial sur une maison pour les accédants à la propriété, mesure que le gouvernement a mise en oeuvre la semaine dernière après que nous l'avons longuement prié de le faire.

Nous voulons aussi permettre aux accédants à la propriété de se servir de leur REER, jusqu'à concurrence de 7 500 $, pour faire leur versement initial, afin de donner à notre industrie de la construction l'élan dont elle a besoin. L'industrie de la construction se porte mieux lorsque les industries qui lui fournissent les matériaux sont prospères.

Nous prévoyons un programme à frais partagés d'amélioration de l'infrastructure. Dans ce secteur, les localités du pays se rendent compte qu'elles ont des responsabilités essentielles qu'elles n'ont pas les moyens d'assumer.

Par exemple—et nous avons d'ailleurs entendu parler de l'assainissement des eaux des Grands Lacs aujourd'hui—notre région a besoin d'une station d'épuration secondaire. C'est un projet de 60 ou 70 millions de dollars. Ce plan d'infrastructure, qui serait financé par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, aiderait toutes les localités d'un bout à l'autre du pays.

Merci, monsieur le Président, de m'avoir permis de faire ces quelques remarques au sujet de l'économie de l'Ontario.

**L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations de mon collègue et je les ai trouvées très instructives.

Si vous me le permettez, j'ai deux questions à poser. Lorsqu'il a été au pouvoir en Ontario, le gouvernement libéral a fait beaucoup pour l'emploi; de 1985 à 1990, la fonction publique ontarienne a en effet connu une expansion, accueillant dans ses rangs quelque 9 000 nouveaux employés.

Je me demandais si, dans son programme électoral, pour peu qu'il en ait un, le Parti libéral fédéral proposerait de ramener la fonction publique fédérale à son niveau de 1984, compte tenu du fait que, durant notre mandat, nous avons supprimé environ 12 000 postes dans la fonction publique. Je me demande si c'est là une des solutions que préconise mon collègue.

Voici mon autre question. Lors de la terrible récession de 1981–1982, mon collègue de Willowdale, l'auteur de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, était député. Il faisait partie du gouvernement qui a mis un terme à la contribution du fédéral dans les infrastructures. Mais voilà que mon collègue et le Parti libéral reconsidèrent des orientations qu'ils ont abandonnées durant les années 80.

L'essentiel du programme actuellement proposé par le Parti libéral ainsi que son chef semblent sortir tout droit des années 60. Je me demandais simplement si mon collègue de Willowdale propose de rétablir la contribution à l'infrastructure que les libéraux avaient abandonnée durant la terrible récession de 1981–1982. Est-ce là ce qu'il propose?

**M. Comuzzi:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ces questions très pénétrantes. Il est conscient, je l'espère, que, pendant les années dont il parle, je ne siégeais pas ici et je ne faisais pas partie du gouvernement de l'Ontario. Cela dit, je vais essayer de répondre à ses deux questions dans le contexte actuel, après 1990 et 1991, à la veille du XXI$^{e}$ siècle.

C'est la première fois que le Canada connaît l'expérience qu'il vit aujourd'hui. C'est la première fois que nous n'avons pas ce qu'il faut, que nous n'avons pas les ressources dans notre pays pour nous arracher à une récession.

Nous avons sur les bras un déficit qu'il semble impossible de faire descendre plus bas que 30, 31 ou 32 milliards de dollars, comme ce sera le cas cette année. Et depuis 1984, année où le gouvernement du député a pris le pouvoir, la dette est passée d'environ 160 milliards de dollars à environ 420 milliards.

**M. Foster:** Milliards?

**M. Comuzzi:** Milliards et non pas millions. Ce sont des milliards de dollars.

Cela a des conséquences très simples. Pour la première fois de notre histoire, nous dépensons 36c. ou 37c. sur chaque dollar de recettes fiscales sans rien obtenir en retour.

Pas un lit d'hôpital, pas une place dans une salle de classe, pas un repas dans les soupes populaires, pas une route, pas la moindre infrastructure dans une de nos petites localités. Absolument rien. Ces 37c. ne nous permettent de rien acheter: ils servent à payer des intérêts.

À cause de ce problème épouvantable, il y a fort peu de choses que nous puissions faire à la Chambre pour échapper à la récession, sinon utiliser ce que nous avons déjà. J'ai donné quelques idées la semaine dernière: utiliser seulement les papiers fins de fabrication canadienne; utiliser les installations que les Canadiens ont déjà payées, la Voie maritime du Saint-Laurent par exemple, dont nous pourrions suspendre les péages pour que la circulation reprenne dans cette voie navigable.

• (1730)

Je devrais aborder bien d'autres domaines, mais le temps ne me le permet pas. Je remercie le député de ses questions et j'espère avoir pu y répondre à sa satisfaction.

**M. Ron MacDonald (Dartmouth):** Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter mon collègue de Willowdale de présenter une résolution à ce point-ci.

Il s'agit d'une résolution très constructive. Les Canadiens se préoccupent de ce que le gouvernement fait, ou plutôt de ce qu'il devrait faire pour aider les Canadiens qui éprouvent les pires difficultés, qui vont souvent même jusqu'à faire faillite, et qui vivent une période de grande incertitude à cause des politiques économiques actuelles.

Les gens nous regardent à la télévision et il est bien possible qu'ils pensent souvent que ce que nous faisons ici n'est guère pertinent. Toutefois, l'occasion s'offre à nous aujourd'hui, grâce à cette motion extrêmement bien formulée, de discuter de la performance du gouvernement conservateur de M. Mulroney, et de voir où celui-ci nous a menés.

Avant de commencer, je voudrais dire que lorsque j'ai pris l'avion à Halifax ce matin, deux députés de l'assemblée législative provinciale de Terre-Neuve étaient à bord. Ceux-ci s'amenaient à Ottawa non pas parce qu'ils pensaient que le climat était meilleur, même s'il se brasse

beaucoup de vent ici. Non, ils venaient à Ottawa pour discuter de la situation des pêches à Terre-Neuve.

Comme l'a clairement mentionné mon collègue de Terre-Neuve au cours de la période des questions, les pêches ne sont ni une responsabilité municipale, ni une responsabilité provinciale, mais bien une responsabilité fédérale.

Ces dernières années, et plus particulièrement depuis les élections de 1988, le gouvernement compromet l'industrie des pêches à Terre-Neuve, qui est une ressource nationale renouvelable lorsqu'elle est adéquatement gérée, en voulant accommoder les Européens, en donnant littéralement nos stocks de poissons, en n'écoutant pas les témoignages des scientifiques de l'Institut d'océanographie de Bedford et d'autres institutions, et en administrant très mal une industrie qui assure plus de 100 000 emplois dans la région atlantique du Canada. C'est plus que l'industrie de l'automobile en Ontario.

Au mieux, l'économie de notre région parvient tout juste à se maintenir. Nous sommes les premiers à nous ressentir d'une récession et les derniers à nous en sortir. Pourtant, nous disposons d'une ressource renouvelable, à savoir les pêches. Dans cette industrie, c'est comme si l'on tombait de Charybde en Scylla.

Nous avons un ministre des Pêches qui vient de St. John's, Terre-Neuve. Quand il est entré en fonctions, bien des gens—y compris des députés de ce côté-ci—se sont dit que vu que c'était un petit gars du coin, il saurait peut-être mieux défendre les intérêts du secteur de la pêche à Terre-Neuve, des pêcheurs des provinces de l'Atlantique et des travailleurs des usines à poisson que ne l'ont fait ses prédécesseurs originaires de l'autre côte. Eh bien, qu'est-ce qu'on s'est trompé!

Vendredi dernier, à Terre-Neuve, où le taux de chômage officiel dépasse 18 p. 100, un millier de travailleurs des usines à poisson ont été mis à pied à Catalina, au beau milieu de la saison de pêche. Oui, 1 000 travailleurs ont été mis à pied. Qu'adviendra-t-il dans quelques mois, quand les usines auront moins de poisson à traiter?

Aujourd'hui, dans l'avion, quelqu'un m'a dit que c'est à cause des mesures prises par le gouvernement actuel et de la négligence dont il a fait preuve dans le domaine des pêches que cette industrie qui, dans les années prospères, rapportait plus de 750 millions de dollars à l'économie chancelante de Terre-Neuve, a vu baisser de moitié le montant de recettes nettes qu'elle procurait autrefois à la province. Tout cela est de la faute du plan d'urgence que le gouvernement a imposé aux bonnes gens de Terre-Neuve et du Labrador. Voilà ce que les conservateurs ont fait.

J'ai vu à la télévision un ministre conservateur dire que ça va mieux, que le nombre des faillites, par exemple, diminuait.

Allez dire aux 60 000 Canadiens et Canadiennes qui, au cours des douze derniers mois, ont dû faire faillite ou encore aux petites entreprises que ça va mieux. Parlez-en aux 17 000 entreprises canadiennes dont plusieurs existaient depuis des générations. Les députés d'en face disent que ça va aller mieux à ceux qui ont perdu les gains, les placements ou les actifs qui étaient l'oeuvre d'une vie.

Lundi dernier, en entendant la publication des statistiques accablantes—il n'y a pas d'autre mot—sur le nombre des faillites, j'ai dit que le surintendant des faillites et le ministre ne parlaient que de la récession de 1981-1982. Je devrais lire le commentaire du surintendant des faillites. Écoutez bien. Ce qu'il a dit, c'est: «Cette récession est bien pire que celle de 1981-1982 et ressemble à une dépression dans certains secteurs de l'économie.»

Que font les députés d'en face? Ils nous disent de ne pas nous inquiéter, que ça va aller mieux et que les indicateurs économiques sont à la hausse. Mais qu'en est-il des milliers de personnes qui ont perdu leur emploi dans l'industrie forestière? Mon collègue de Restigouche—Chaleur peut témoigner que plus d'un millier d'emplois ont été perdus dans sa circonscription.

**Une voix:** Oui.

**M. MacDonald (Darthmouth):** Oui, plus d'un millier d'emplois dans ce secteur. Les députés d'en face se tournent les pouces. Après les ravages qu'il a faits d'un bout à l'autre du pays, le gouvernement ne sait pas quoi faire avec l'économie.

C'est le mode de vie et l'avenir des Canadiens qu'il est en train de détruire. Il n'a rien proposé en fait de moyens de nous sortir de cette récession dans laquelle il nous a entraînés.

Il parle des taux d'intérêt. Je me souviens pourtant, et les députés d'en face s'en mordront les doigts pendant la prochaine campagne électorale, que c'est ce même gouvernement qui les a fait monter en flèche. Il essayait de réduire l'inflation. Il essayait d'abaisser le taux d'inflation en Ontario, parce que la croissance était faible dans cette province. Mais il a administré une médecine de cheval et tué son patient, c'est-à-dire l'économie canadienne.

Maintenant que les taux d'intérêt sont revenus à un niveau acceptable, personne ne fait plus confiance à l'économie. Les gens ont certainement perdu aussi toute confiance dans ce gouvernement. Malgré les taux d'intérêt plus bas que nous avons finalement, les dégâts sont tellement graves que l'économie ne s'en remet pas.

D'un point de vue économique, les victimes jonchent le paysage. Les entreprises n'empruntent pas. Il y a un rapport qui est sorti la semaine dernière. On a interrogé les gens dans le secteur manufacturier. On leur a demandé comment les choses allaient se passer. Ils ont répondu qu'ils ne croyaient pas que les choses allaient s'améliorer. Le gouvernement a hérité d'une économie en pleine expansion entre 1986 et 1989, mais il l'a tellement mal gérée qu'il l'a précipitée dans une récession, voire une crise dans certains secteurs.

Le gouvernement tente de nous rassurer en nous disant que les choses vont s'améliorer. Allez dire cela à ceux qui ont perdu leur emploi dans le secteur manufacturier et qui ont vu leur usine complètement démantelée et déménagée au sud de la frontière à Buffalo.

Ils n'entrevoient pas l'avenir avec optimisme parce qu'ils ont perdu leur emploi à cause du libre-échange, de la politique ridicule de resserrement du crédit et de cherté du dollar. Il est vrai que le gouvernement a beaucoup fait pour améliorer les rendements économiques et favoriser la prospérité. Malheureusement, ce n'est pas pour notre pays.

Il a favorisé la prospérité des flottes de pêche portugaise, espagnole, française, qui pillent notre poisson dans la région de l'Atlantique. Il ne lève même pas le doigt pour les arrêter. Il accule ainsi au chômage des milliers de travailleurs d'usines à poisson.

Il a relancé l'économie des États américains voisins dont le secteur manufacturier est en plein essor en raison de l'exode des entreprises qui quittent le sud de l'Ontario pour s'implanter au sud de la frontière. Il a fait tout un travail. Hélas, ce n'est pas notre économie qu'il stimule, mais celle de nos voisins du Sud. C'est ça le problème.

Il faut bien observer tout ce qui s'est passé. Le gouvernement a pris des industries florissantes comme le secteur gazier et pétrolier. Avons-nous eu des nouvelles merveilleuses de ce côté-là? Elles ne sont pas très bonnes. Plus de 10 000 personnes, dont certains sont les seuls propriétaires de leur station-service, vont perdre leur gagne-pain en raison de la fermeture de plus de 2 500 stations-service dans tout le Canada.

Dans l'industrie de la construction navale, on a accordé un contrat à la société HTIL dans ma circonscription pour la construction de garde-côtes. Maintenant, ils ont lancé la rumeur qu'ils vont annuler ce contrat, mettant en péril 1 200 emplois. Les chantiers maritimes de Dartmouth, dans ma circonscription, vont être forcés de rationaliser leurs activités et de mettre à pied 187 travailleurs, tout cela à cause d'une petite entente conclue dans les coulisses.

• (1740)

La raffinerie d'Imperial Oil de Dartmouth emploie plus de 350 personnes. Elle ne sera pas en mesure de faire face aux conditions économiques difficiles et va devoir demander un gain de productivité de 30 p. 100 aux travailleurs sans faire le moindre investissement.

Les gens d'en face ne se préoccupent pas du tout des emplois. Ils ne savent plus où ils s'en vont, et c'est pourquoi la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est si importante. Je me joins à mes collègues et à plus de 20 millions de Canadiens pour condamner les politiques économiques du gouvernement.

**M. Lewis:** Monsieur le Président, je tiens à poser une question et si cela convient à la Chambre, je voudrais éviter de crier. Je préférerais parler d'une voix normale. Mon collègue a parlé de la montée en flèche des taux d'intérêt. Étant donné que durant la récession de 1981-1982, les taux d'intérêt ont atteint les 22 p. 100, mon collègue pourrait-il comparer ces taux à ce qu'ils étaient au cours des deux dernières années.

**M. MacDonald (Dartmouth):** Monsieur le Président, nos vis-à-vis aiment jouer avec les chiffres.

Nous sommes confrontés à une récession dont la gravité n'est dépassée que par la crise des années 30. Or, tout ce qu'ils trouvent à faire pour défendre leur propre politique, c'est d'essayer de revenir sur la récession mondiale de 1981-1982.

Il n'y avait pas d'Accord de libre-échange alors, et je voudrais m'arrêter là-dessus. Trop souvent, nos vis-à-vis ne se font pas clouer le bec à ce sujet. En 1981-1982, il y avait une récession au Canada. Or, grâce à la politique et aux programmes libéraux, les gens n'ont pas été abandonnés à leur sort. Le ministre devrait le savoir.

Cela a coûté de l'argent et augmenté le déficit, mais au Parti libéral, nous croyons qu'il faut investir dans les gens. Lorsque la récession a ravagé notre pays, nous ne sommes pas restés sans rien faire comme certains de nos vis-à-vis qui hurlent à la lune et rejettent le blâme sur les autres. Nous avons reconnu alors qu'il nous incombait de redonner du travail aux Canadiens.

Plus tôt aujourd'hui, mon collègue de Broadview—Greenwood, M. Mills, a parlé du programme RELAIS. Nous avons pris 400 000 $ et nous l'avons investi dans les gens. Nous leur avons redonné confiance et ils ont eu alors le sentiment que leur gouvernement se souciait de leur avenir.

Mon vis-à-vis nous a invités à parler d'une voix normale. Je tiens à vous dire que si j'élève la voix, c'est qu'il y a des milliers de travailleurs dans ma circonscription qui sont victimes de la politique économique du gouvernement qui consiste à sacrifier les gens. On peut toujours, à l'instar du ministre la plupart des jours, rester dans notre tour d'ivoire et parler de la situation en 1936. J'ignore ce qu'elle était alors.

Ce que je sais, c'est que les victimes sont bien réelles. On peut constater les dégâts causés dans la collectivité et le gouvernement n'a aucune idée pour améliorer la situation. S'il n'en tenait qu'aux Canadiens, ils flanqueraient nos vis-à-vis à la porte et ils porteraient au pouvoir un gouvernement qui comprend ce que signifie gouverner et s'assurer la confiance des gens. Ce serait un gouvernement libéral.

**M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue avec grand intérêt.

Il ne croit pas qu'une récession sévisse actuellement à l'échelle mondiale, même s'il lui est bien pratique de penser que la récession de 1981-1982 touchait tout le globe. Je conviens avec lui en ce qui concerne cette récession-là.

À son avis, la récession ne touche pas aujourd'hui les États-Unis, l'Australie et divers pays occidentaux, n'est-ce pas? Il soutient qu'en 1981-1982, le Parti libéral n'a pas jeté les gens aux ordures. Non, il ne l'a peut-être pas fait, monsieur le Président. Il a préféré contracter des emprunts, de sorte que des gens croulent aujourd'hui sous le poids des ordures qu'il nous a laissées.

Je pose donc au député la question suivante: n'admet-il pas qu'il est infiniment préférable de consacrer l'argent, l'attention et le soin aux programmes de formation et de recyclage comme on le fait aujourd'hui plutôt que de procéder comme on l'a fait en 1981-1982, c'est-à-dire en empruntant simplement afin de reporter l'inévitable restructuration de l'industrie canadienne?

**M. MacDonald (Dartmouth):** Monsieur le Président, il est intéressant de voir ce député se lever et répéter ce que nous allons faire.

Voici mon opinion personnelle. Je soutiens qu'une dépense de un milliard de dollars, comme le propose le chef de mon parti, M. Jean Chrétien, pour rebâtir l'infrastructure municipale et retourner la population au travail représente un sage investissement.

Que ce soit temporaire, pour un an par exemple, ou pour toujours si le déficit augmente de un milliard de dollars, je suis disposé à faire face à la critique à cet égard.

Vos amis de Bay Street, à Toronto, peuvent bien parler du déficit. Ils n'ont pas à se demander s'ils auront du pain et du beurre à mettre sur leur table. Ils n'ont pas à se demander s'ils auront suffisamment d'argent pour donner des aliments nutritifs à leurs enfants.

Plus de un million de Canadiens sont aujourd'hui contraints de s'adresser aux banques alimentaires. Il y a plus de 1,5 million de chômeurs au Canada et ce gouvernement craint simplement d'accroître le déficit. Si ce montant peut signifier un retour au travail pour des Canadiens, je dis que c'est dans les Canadiens qu'il faut investir. S'il peut servir à rétablir la confiance des consommateurs, de sorte que la situation s'en trouve améliorée, je dis qu'il faut le faire.

Le député saura aussi qu'il y a une chose à éviter quand les ressources sont très limitées et cette chose, le gouvernement l'a faite: alors que notre économie était en pleine récession, il a dépensé des centaines de millions de dollars au cours des trois derniers mois pour tenter d'acheter des élections provinciales dans l'Ouest canadien, en subventionnant des programmes qui étaient mis en doute, même dans les milieux scientifiques—et il sait précisément de quoi je parle.

Il n'y a pas de problème pour dénicher 250 et 300 millions de dollars ici et là lorsque les amis conservateurs éprouvent des difficultés. Par contre, quand les Canadiens ont besoin d'aide, ils brandissent l'épouvantail du déficit.

Les libéraux agiraient-ils différemment? Oui, très différemment. Les Canadiens sauraient qu'ils ont un avenir, car c'est dans l'avenir que nous investirions.

**M. Edwards:** Monsieur le Président, j'ai trouvé cet échange de propos très intéressant. J'inviterais le député à visiter l'Alberta un jour pour qu'il découvre si même ceux qui font la queue dans les banques d'alimentation ne sont pas préoccupés par le déficit. Ils savent d'où vient la dette actuelle et ne pardonneront jamais à ceux qui l'ont créée avant 1984.

Lorsque le député de Willowdale critique le gouvernement pour sa politique économique, je me demande s'il a tenu compte des efforts du gouvernement pour accroître la compétitivité du Canada sur le marché international. S'il songeait au succès qu'a remporté le gouvernement au cours des huit dernières années pour encourager les entreprises à exporter davantage et plus intelligemment, il ne condamnerait pas sa politique économique, il l'applaudirait.

Le Canada se classe au trente-et-unième rang au monde pour sa population. Pourtant, il se classe au septième rang pour son économie. Ces 30 dernières années, il s'est classé au deuxième rang parmi les pays du Groupe des Sept et au septième rang parmi les pays de l'OCDE pour son taux de croissance. Il s'est classé au deuxième rang parmi le Groupe des Sept pour la croissance de ses investissements et au premier rang parmi les pays de l'OCDE pour son taux de création d'emplois.

La majeure partie de cette prospérité est attribuable au commerce. Le Canada tire 25 p. 100 de sa production du commerce, ce qui représente, toutes proportions gardées, deux fois et demie le taux enregistré aux États-Unis et une fois et demie le taux enregistré au Japon. Parmi les pays du Groupe des Sept, c'est uniquement en Allemagne que le commerce représente une plus grande proportion du PIB que celui du Canada.

Depuis 1984, le programme gouvernemental de renouveau économique a guidé la politique économique, qui vise à aider le Canada à maintenir sa position en tant que l'un des plus importants pays commerçants au monde. Ce programme comprend un certain nombre de stratégies variées qui, ensemble, contribuent à créer le climat dans lequel les entreprises peuvent grandir et prospérer.



La lutte contre le déficit constitue une partie importante de ce programme. Les activités gouvernementales sont maintenant bien à flot. Seul l'intérêt sur la dette nationale contribue actuellement au déficit. En fait, on peut dire sans mentir que le gouvernement dont je suis fier de faire partie n'a pas contribué pour cinq cents à la dette nationale depuis 1984.

Le programme de renouveau économique comprend également la privatisation de 20 sociétés d'État et la réduction des effectifs de la fonction publique. Il y a environ 90 000 fonctionnaires de moins qu'en 1984. Le programme comprend aussi la réforme de la réglementation, y compris des modifications importantes des règlements régissant les secteurs des transports, de l'énergie et des communications. Depuis 1986, la stratégie du gouvernement de réforme de la réglementation a garanti la participation de l'entreprise à la préparation des règlements qui la touchent.

Le programme de relance économique comprenait également la modernisation et la simplification des lois canadiennes concernant la propriété intellectuelle, la création d'Investissement Canada qui encourage l'investissement étranger susceptible de profiter au Canada, et la réforme de la fiscalité, dont la suppression de l'ancienne taxe de vente fédérale.

L'un des éléments les mieux connus du programme de relance économique est la mise en oeuvre de mesures pour ouvrir les marchés internationaux aux entreprises canadiennes. La première priorité du Canada est la conclusion de l'Uruguay Round de négociations commerciales multilatérales, la ronde la plus vaste et la plus complexe jamais entreprise par le GATT.

• (1750)

Le programme comprenait également l'Accord de libre-échange avec les États-Unis que l'on envisage maintenant d'étendre pour en faire un libre-échange nord-américain. Nous aurions ainsi un marché de 360 millions de personnes, ayant un produit économique de 7 billions de dollars. C'est plus que l'Europe. Grâce à un tel accord, nous pourrons atteindre de nouvelles économies d'échelle et de spécialisation.

L'Accord de libre-échange a amélioré la position commerciale du Canada. Depuis son entrée en vigueur, le surplus commercial du Canada avec les États-Unis est passé de 11,4 milliards à 17,3 milliards, une augmentation de presque 50 p. 100. Au cours des trois dernières années, la valeur des exportations canadiennes à destination des États-Unis a augmenté de près de 8 milliards.

L'Accord de libre-échange a également eu un effet sur l'investissement étranger. En 1988, juste avant la signature de l'accord, le Canada avait un déficit direct en matière d'investissements de 2,4 milliards. En 1990, nous avons enregistré un excédent de 5,1 milliards. C'était la première fois en plus de 16 ans que le Canada avait un excédent net d'investissements étrangers.

Globalement, les mesures de relance économique du gouvernement fédéral ont créé un climat où le secteur privé peut être le moteur de la croissance de l'économie canadienne.

Les Canadiens doivent faire davantage pour profiter des possibilités de croissance. En particulier, les entreprises canadiennes doivent profiter de l'importance croissante du commerce international. J'ai dit plus tôt l'importance du commerce pour notre économie. Quelque 100 sociétés seulement comptent pour la moitié de nos exportations. En fait, il n'y a que 32 p. 100 des sociétés manufacturières canadiennes qui exportent, en dépit des possibilités sans égales qu'offre l'Accord de libre-échange.

Treize pour cent seulement des entreprises manufacturières appartenant à des Canadiens exportent. Les petites et moyennes entreprises comptent pour moins de 7 p. 100 de nos exportations. Le défi consiste à amener plus de compagnies à exporter. Simultanément, nous devons reconnaître que l'exportation ne comprend pas que des marchandises, mais aussi de plus en plus de services plus nombreux et plus variés. Il se mesure aussi par des investissements, tant dans le pays qu'à l'étranger, et par la capacité d'attirer, de développer et d'utiliser de nouvelles technologies. Et surtout, il se caractérise par la croissance des partenariats et des associations stratégiques.

Le gouvernement reconnaît ces nouvelles réalités, monsieur le Président. Cela se voit par l'évolution du rôle de nos délégués commerciaux à l'étranger. Du temps où le parti du député de Willowdale était au pouvoir, les délégués commerciaux s'occupaient surtout de trouver de nouveaux marchés pour les produits canadiens. Aujourd'hui, ce n'est qu'une partie de leur travail. Ils doivent s'occuper des problèmes qui entravent l'accès aux marchés et recueillir des renseignements commerciaux de plus en plus complexes. Ils encouragent les investissements au Canada et aident grandement les compagnies à acquérir des technologies et à trouver des partenaires pour former des associations stratégiques. Ils aident les compagnies à conclure des associations stratégiques, des coentreprises et des accords de sous-traitance avec des compagnies étrangères, à partager des technologies ou à se tailler une place sur le marché.

Les investissements à l'étranger par l'acquisition ou la formation de coentreprises, les ententes réciproques permettant le partage d'information sur les marchés et l'accès à la technologie sont autant d'éléments qui font dorénavant partie de la stratégie d'exportation.

Les délégués commerciaux du Canada jouent un rôle important dans l'établissement de ces liens, et l'évolution de leur rôle traduit bien l'évolution des réalités du commerce international. Le gouvernement n'a pas tardé à s'ajuster à ces nouvelles réalités. Il a créé un certain nombre de programmes visant à sensibiliser les Canadiens à l'importance du commerce, à les aider à trouver l'information dont ils ont besoin pour ouvrir des marchés pour leurs produits et services, et à aider les entreprises à acquérir la technologie dont elles ont besoin pour gagner des marchés d'exportation.

En ce qui concerne la promotion de l'importance du commerce, le gouvernement parraine sept centres d'études sur les affaires internationales dans des universités canadiennes. En outre, l'Université Carleton et l'Université d'Ottawa ont entrepris conjointement un projet sur la politique commerciale et le droit. Par ailleurs, le gouvernement parraine chaque année le Mois national du commerce extérieur et le Programme des prix d'excellence à l'exportation canadienne. Il publie et distribue de nombreuses publications relatives au commerce.

Le gouvernement a aussi mis en place des programmes grâce auxquels les nouveaux exportateurs ou les exportateurs en puissance sont initiés aux marchés américain et européen.

Parmi ces programmes, le programme Nouveaux exportateurs aux États frontaliers a pour but de fournir de l'aide aux compagnies canadiennes désireuses d'exporter pour la première fois des produits vers les États-Unis. Ce programme vise surtout la pénétration des marchés des États du Nord. Un programme semblable, le NEXOS—Nouveaux exportateurs vers les États américains du Sud—est conçu tout spécialement pour ceux qui désirent vendre aux États du Sud. Enfin le programme NEXOS encourage aussi les compagnies à s'attaquer au marché dynamique de l'Europe de l'Ouest.

Le programme le plus populaire de tous est sans doute le Programme de développement des marchés d'exportation. Ce programme aide les entreprises canadiennes à élaborer, développer et soutenir des activités en partageant avec elles des efforts précis de commercialisation. Il encourage les entreprises qui n'ont jamais encore fait d'exportation à se lancer dans cette aventure et il encourage les exportateurs établis à prendre de l'expansion en touchant de nouveaux marchés.

Le PDME finance une partie des coûts rattachés à la recherche de nouveaux marchés pour une compagnie. Cette aide est remboursable si la compagnie effectue des ventes sur ces nouveaux marchés.

La demande a été telle à l'égard du PDME qu'il avait déjà atteint le niveau maximum d'engagement en novembre dernier. La Chambre doit savoir que nous avons maintenant augmenté le financement du PDME, ce qui permettra de poursuivre les visites de reconnaissance des marchés et la participation aux expositions commerciales pour le reste du présent exercice financier.

Le PDME est donc une réussite puisqu'il a fallu en augmenter le financement pour le reste de l'exercice. Nous pouvons demander aux gens d'affaires qui ont utilisé ce programme et d'autres programmes semblables pour percer dans le marché de l'exportation s'ils approuvent la motion du député de Willowdale.

Les gens d'affaires apprécient ces programmes. Ils savent que le gouvernement du Canada a fait un excellent travail en aidant les entreprises canadiennes à relever le défi du marché mondial.

Pour vous donner une idée de l'importance que les entreprises canadiennes attachent à ces programmes, je rappelle à la Chambre que d'après une enquête menée par le Conference Board du Canada, 88 p. 100 des entreprises consultées utilisent l'aide à l'exportation offerte par le gouvernement sous une forme ou une autre.

L'Institut de recherches politiques a fait également une enquête qui révèle que 85 p. 100 des petites entreprises consultées ont profité des programmes du gouvernement pour développer notre commerce extérieur.

C'est un vote de confiance en faveur des programmes que ce gouvernement a établis. C'est un vote de confiance de la part des gens d'affaires en faveur des politiques économiques du gouvernement. J'exhorte la Chambre à démontrer sa confiance envers cette politique et à rejeter la motion du député de Willowdale.

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup les observations faites par le député d'Alberta, mais il me semble qu'il a cherché à camoufler le terrible déclin auquel nous avons assisté dans presque tous les secteurs de l'industrie manufacturière du Canada au cours des trois dernières années.

Il est clair que le gouvernement a maintenu des taux d'intérêt très élevés. Dans beaucoup de cas, et certainement à l'été de 1990, ces taux d'intérêt étaient supérieurs à ceux des États-Unis de 7 à 8 points de pourcentage. Non seulement le gouvernement a-t-il créé une violente récession au pays, la pire dont la plupart des Canadiens vivants se rappellent, du moins depuis les anneés 30, mais encore il a entraîné la chute de nos exportations. Prenons l'industrie du bois d'oeuvre qui a fait les frais d'une taxe à l'exportation de 15 p. 100 en plus d'un dollar qui s'est apprécié pour passer de 75 cents en 1986 à 86 ou 87 cents. Les effets de tous ces programmes dont parle le député et qui visent à promouvoir les exportations sont annulés parce que les manufacturiers canadiens sont incapables de faire face à la concurrence de l'industrie américaine. Ceci est vrai, que ce soit dans le secteur de l'acier, des produits forestiers ou des mines. On a du mal à soutenir la concurrence si les taux d'intérêt qu'on paie sont plus élevés de 5 ou 6 p. 100 et si l'on doit composer avec ce dollar canadien qui est déjà élevé. Il est clair que dans l'industrie du bois d'oeuvre, cette taxe à l'exportation de 15 p. 100 est apparue comme une grande difficulté à surmonter. De même, le dollar élevé leur a fait perdre 15 p. 100 ou peut-être même presque 30 p. 100 de leur compétitivité.

• (1800)

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Comme il est 18 heures, je dois informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, le débat sur la motion est terminé.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

### L'ÉDUCATION

**M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur):** Monsieur le Président, le 23 octobre dernier, j'ai demandé au ministre des Finances pourquoi son gouvernement se dérobait face à ses obligations dans le domaine de l'éducation. Comme vous le savez, monsieur le Président, à l'échelle nationale, 30 p. 100 des élèves ne terminent pas leurs études secondaires, avec un taux de 70 p. 100 dans certaines régions. D'ailleurs, le premier ministre nous rebat les oreilles, nous incitant à valoriser le savoir, tandis que son gouvernement sabre sans merci dans le budget de l'éducation et de la formation. En effet, le gouvernement a réduit ce budget de 7,6 p. 100 l'an dernier.

[*Traduction*]

Il est vrai que le gouvernement soutient l'éducation de bien des manières, mais depuis 1986, il a régulièrement réduit ses contributions au financement de l'enseignement postsecondaire.

En 1994, le gouvernement fédéral aura amputé ses paiements de transfert aux provinces de 9,5 milliards de dollars. Dans le budget de février dernier, le gouvernement a réduit les crédits à l'éducation de 485 millions de dollars. De toute évidence, le peu de cas que le gouvernement fait de l'éducation aura des conséquences senties au Canada à moins que l'on trouve des solutions.

Le pire problème lié à l'éducation est celui de l'analphabétisme. Si la population ne maîtrise pas suffisamment la lecture et l'écriture, le Canada risque, à long terme, de perdre sa capacité concurrentielle sur la scène internationale. Ce problème a des coûts faramineux. Dans un rapport de 1998 le Canadian Business Task Force on Literacy évaluait les coûts directs de l'analphabétisme pour les entreprises à environ quatre milliards de dollars par année et à 10 milliards pour l'ensemble de la société. Mais qu'a donc fait le gouvernement pour régler ce problème? Très peu sinon lever une taxe de 7 p. 100 sur les livres, donnant ainsi un très dur coup au mouvement d'alphabétisation.

Je tiens également à parler d'accessibilité à l'éducation. De toute évidence, il ne s'agit pas là d'une haute priorité pour le gouvernement fédéral. Le maximum payable en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants n'a pas été majoré depuis 1984. En outre, trois mesures annoncées récemment par le gouvernement fédéral accentueront l'inégalité des chances pour les jeunes Canadiens.

La première, ce sont les frais administratifs de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants, soit l'équivalent d'une taxe pour ceux qui peuvent le moins la payer. Assez intéressant, non? Ceux qui n'ont pas besoin d'emprunter n'auront pas cette taxe à payer, mais pour les autres, plus gros sera le prêt, c'est-à-dire, plus grands sont les besoins, plus lourde sera la taxe.

Deuxièmement, la taxe sur les produits et services s'appliquera aux livres et au reste du matériel didactique, aux vêtements et à bien d'autres articles dont les étudiants ont besoin.

Troisièmement, de récentes compressions au budget du programme d'emploi d'été et d'expérience de travail ont réduit la capacité des étudiants de subvenir à leurs propres besoins pendant leurs études.

Les dépenses au titre de l'éducation, de la recherche et du développement constituent des investissements dans l'avenir. À long terme, une population suffisamment éduquée, un système de formation efficace et capable de s'adapter aux besoins du marché du travail ainsi que de plus grands investissements en recherche et en développement ne pourraient qu'accroître la richesse nationale et les possibilités de développement social.

Enfin, j'exhorte le gouvernement conservateur à donner plus de substance à ses discours en dégageant les ressources dont a besoin notre système d'éducation pour aider notre pays à tirer le maximum de son potentiel.

[*Français*]

**M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, vous comprendrez que je ne suis pas d'accord avec les commentaires de mon collègue et je pense que, si vous aviez droit de parole, vous ne le seriez pas non plus. Mon collègue dit que le gouvernement ne supporte pas l'éducation. Monsieur le Président, ce gouvernement-ci a fait plus au niveau de l'éducation, en 1984, que le parti dont mon collègue est le représentant et qui gouvernait pendant les années précédentes.

Le gouvernement injecte 11 milliards de dollars par année, au niveau de l'éducation. Le seul point avec lequel je suis d'accord avec mon collègue, c'est lorsqu'il dit que les résultats ne sont pas extraordinaires. Ça, j'en conviens. Si on regarde au niveau international et si on se compare, il a raison. Au Canada, où ils pourraient le faire, la majorité de nos étudiants ne suivent pas de cours universitaire et c'est malheureux.

Monsieur le Président, ça ne signifie pas de mettre plus d'argent, ça signifie que l'on se doit de réorienter nos ressources pour que les jeunes Canadiens et Canadiennes aient une formation académique. Même si on mettait deux milliards de plus, monsieur le Président, si les jeunes ne veulent pas s'éduquer, ce n'est pas l'argent qui va faire en sorte qu'ils vont le faire.

En termes de chiffres, j'aimerais souligner que, en 1991-1992, on investit 5,7 milliards en éducation, et ça ne comprend pas le montant destiné à l'assurance-chômage qui est, pour 1992, de 1,8 milliard de dollars alors que, par opposition à 1991, il était de 1,4 milliard. Ca ne comprend pas non plus un autre programme où, en 1990-1991, on mettait 2,3 milliards et où, en 1991-1992, on va mettre 3,1 milliards. Vous comprendrez, monsieur le Président, que l'argent est là en quantité suffisante pour faire en sorte que les jeunes Canadiens et Canadiennes puissent recevoir l'éducation à laquelle ils ont droit. Mais ils faut, monsieur le Président. . .

[*Traduction*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, le 5 février, j'ai posé une question au premier ministre sur la menace sérieuse qui pèse sur les producteurs canadiens de lait, de volaille et d'oeufs.

Les propositions d'Arthur Dunkel, secrétaire général des négociations du GATT dans ce secteur, ont de graves conséquences pour ces producteurs qui assurent 95 000 emplois, si on ajoute aux 38 000 agriculteurs eux-mêmes, les 22 000 personnes qu'ils emploient dans leurs exploitations et les milliers d'ouvriers qui travaillent dans les usines de transformation associées à la production de lait, de volaille et d'oeuf.

J'ai demandé au premier ministre s'il était prêt à rencontrer les chefs d'État des cinq autres pays qui appuient la position du Canada en faveur du renforcement et de la clarification de l'article XI du GATT en cours de négociation et à rédiger avec eux une déclaration commune par laquelle ces chefs d'État, et pas seulement leurs ambassadeurs, feraient part de leur intention de tenir absolument au maintien de l'article XI, de le renforcer et de le clarifier de façon à ce qu'il s'applique non seulement aux produits agricoles frais non transformés mais aussi aux denrées composées à plus de 50 p. 100 de ces derniers.

Si j'ai proposé ça, c'est qu'il me semble qu'une déclaration commune des chefs des gouvernements du Japon, d'Israël, de la Norvège, de la Suisse, de la Corée et du Canada devrait faire comprendre aux autres pays qui prennent part aux négociations du GATT que c'est notre position finale, que nous sommes sérieux, que nous sommes fermement déterminés à faire aboutir nos efforts en vue du maintien de l'article XI, du renforcement et de la clarification de ce dernier, article essentiel à la survie des secteurs agricoles canadiens qui sont soumis à la gestion de l'offre.

Dans ma deuxième question, j'avais demandé au premier ministre s'il rencontrerait le président des États-Unis et le président de la Communauté européenne, M. Delors, pour solliciter leur appui.

Heureusement, deux ou trois jours plus tard, la Chambre a accepté une motion qui m'a permis de présenter le sous-amendement suivant: «Que cette Chambre demande au premier ministre, dans l'intérêt des producteurs canadiens de lait, d'oeufs et de volailles, de s'engager personnellement dans les négociations du GATT en rencontrant le président des États-Unis et le président de la Communauté européenne afin de recueillir leur appui, et de le faire en collaboration avec d'autres pays qui partagent la position canadienne de renforcement et de clarification de l'article XI du GATT.»

• (1810)

Il ne s'agit pas seulement d'une question que j'ai posée au premier ministre à la Chambre des communes, mais bien d'une résolution approuvée à l'unanimité par la Chambre demandant au premier ministre de s'engager personnellement dans ces négociations, de passer à l'action et d'obtenir une résolution commune avec les pays qui appuient notre position. Cette résolution devrait être signée non pas par les ambassadeurs de ces pays, mais bien par les chefs de ces États, par les chefs des gouvernements de ces pays. Le premier ministre devrait ensuite rencontrer le président des États-Unis et celui de la Communauté européenne afin d'obtenir leur appui.

Il serait impossible de décrire les ravages économiques qui auraient lieu si le gouvernement du Canada ne pousse pas à la roue, en particulier le premier ministre, et s'il n'obtient pas cet appui pendant les dernières semaines des négociations dans le cadre de l'Uruguay Round de l'accord du GATT.

**M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, je vous remercie et je suis très heureux d'avoir la possibilité de faire une mise au point pour rappeler que le gouvernement a toujours eu à coeur de soutenir l'industrie agro-alimentaire aux négociations du GATT. Le Canada, comme d'autres pays, a accepté le rapport Dunkel comme base pour ces négociations, et je dis bien qu'il l'a seulement accepté comme base.

À notre grande déception, la proposition ne demande pas le renforcement ni la clarification de l'article XI de l'accord du GATT qui prévoit le contrôle des importations et la possibilité pour nous de gérer beaucoup mieux nos produits. Comme je viens de le dire à l'instant, le rapport Dunkel est la base des négociations et rien d'autre, ce n'est pas un accord définitif. Je veux être bien certain que nous le comprenons tous.

Le Canada continue à lutter pour obtenir la clarification et le renforcement de l'article XI à mesure que se déroulent les négocations. Le renforcement de l'article XI nous tient autant à coeur qu'au début des entretiens commerciaux et le premier ministre a soulevé cette question aux plus hauts paliers avec les chefs de gouvernement des principaux pays commerciaux. J'ai expliqué moi-même la position du Canada et sa détermination directement au secrétaire américain de l'Agriculture, Ed Madigan, et au commissaire de la CEE, Ray McSharry. Pendant ce temps, les négociateurs canadiens continuent à Genève à insister sur ce point auprès des pays qui appuient ou non notre position et il est très important de

s'assurer que nous procédons à ces consultations avec tous ces gens.

Notre position aujourd'hui est celle que nous avons toujours eue, qui a été acceptée par tous les intéressés du secteur agricole, et nous continuerons à défendre cette position canadienne équilibrée.

L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

**M. Ron MacDonald (Dartmouth):** Le 23 octobre, j'ai pris la parole à la Chambre pour poser une question au ministre des Finances. Les questions que j'ai posées ont porté en particulier sur la réduction des paiements de péréquation versés aux provinces de l'Atlantique, et, à ce moment-là, ces paiements réduits s'élevaient à plus de 170 millions de dollars. Il faut garder présent à l'esprit que nous sommes dans une période de grave récession où les provinces de l'Atlantique, qui sont traditionnellement les provinces les plus désavantagées de notre pays, se débattent avec des recettes amoindries et des dépenses accrues. Cette augmentation est attribuable au refus du gouvernement de maintenir au même niveau le financement de divers programmes dont il partage les frais avec les provinces.

Et cela au moment où un nombre croissant de Canadiens de la région de l'Atlantique perdent leur emploi et vont grossir les rangs des chômeurs. De plus, à cause des modifications que le gouvernement a apportées à la Loi sur l'assurance-chômage l'an dernier, grâce au projet de loi C-20, ces mêmes Canadiens de l'Atlantique ont vite dû quitter les rangs des chômeurs pour ceux des assistés sociaux qui font la file à la porte des églises un peu partout dans notre région et qui doivent fréquenter les banques d'alimentation pour se procurer le strict nécessaire, pour nourrir leurs enfants.

J'avais alors demandé au ministre des Finances de confirmer que son gouvernement s'engageait toujours à maintenir les paiements de péréquation à un niveau suffisant pour permettre aux provinces les plus pauvres du pays de garantir l'universalité du programme tout en respectant les normes nationales.

Le problème, c'est que le gouvernement conservateur, on le sait, est à court d'argent parce qu'il a manqué de prévoyance durant la période de vaches grasses que nous avons connue vers le milieu des années 80. Nous savons que la dette a augmenté parce qu'il n'a pas su la gérer. Nous savons aussi que, lorsqu'il y a des fonds à distribuer, toutes les régions ne reçoivent pas une part égale du gâteau, mais quand vient le temps de répartir le fardeau de la misère, la région de l'Atlantique est plus égale que les autres en ce sens qu'elle a droit à plus que sa quote-part de misère.

Je demandais simplement au ministre de me donner l'assurance, s'il le pouvait, que les paiements de péréquation ne tomberaient jamais au-dessous du niveau indispensable pour permettre aux premiers ministres des provinces de l'Atlantique de fournir des programmes répondant aux normes nationales que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation ou des services sociaux.

L'occasion m'est fournie aujourd'hui de formuler la question un peu mieux et de demander au secrétaire parlementaire s'il serait possible de me donner quelque assurance que la région de l'Atlantique ne sera pas une fois de plus laissée pour compte, que nous ne serons pas une fois de plus relégués au rang de déshérités de la société canadienne, et que le gouvernement fera tout son possible, quitte à avoir recours à des mesures extraordinaires, même s'il est à court d'argent et en dépit des dispositions d'indexation que contient la formule de péréquation, pour que les paiements de péréquation ne tombent jamais sous le seuil à partir duquel le respect des normes nationales dans les programmes offerts par les provinces serait compromis.

La situation ne s'est pas améliorée. Je dirais même qu'elle s'est détériorée encore un peu depuis le moment où j'en ai parlé. L'inquiétude persiste. Je sais pertinemment que le ministre des Finances en a surpris plus d'un la semaine dernière lorsqu'il a annoncé que certaines provinces allaient recevoir jusqu'à 70 millions de dollars en paiements de péréquation supplémentaires parce qu'il avait rajusté certains éléments de la formule. Il va nous manquer malgré tout plus de 100 millions de dollars. Les hôpitaux suppriment des lits, les frais de scolarité augmentent, et cela va nécessiter plus que de vagues promesses pour rassurer les Canadiens de la région de l'Atlantique. Il faudrait que le gouvernement nous assure que, dans l'intérêt des Canadiens, il va veiller à ce que les provinces moins nanties ne soient pas plongées dans une misère plus noire encore.

[*Français*]

**M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, vous savez, ce qui me fait de la peine, c'est d'entendre un député qui est supposé dire la vérité, juste la vérité, toute la vérité. . .

**Une voix:** Et qui est Libéral!

**M. Vincent:** . . .et qui dit des conneries. Cela me fait de la peine, parce que, lorsque l'on connaît le système de transferts d'argent du gouvernement fédéral aux provinces,—et cela fait assez longtemps que le député est ici qu'il doit connaître le système—on sait qu'il y a un calcul qui est fait, et que le fédéral envoie l'argent aux provinces. Mais on sait que ces calculs sont faits selon la population, sur une foule de données qui ne sont pas disponibles la première journée, et que ça peut aller jusqu'à 39 mois, et sept calculs, avant d'arriver au chiffre définif du montant d'argent que le gouvernement fédéral doit faire parvenir aux provinces.

Alors, on ne peut, le premier jour, décider de façon définitive et arbitraire du montant, parce qu'il y aura six autres calculs qui seront faits. Cela est mon premier point, monsieur le Président, et il est malheureux que je ne puisse disposer de plus de temps, parce que j'en aurais long à dire.

Mon deuxième point est ceci: En 1984–1985, monsieur le Président, le gouvernement fédéral donnait 25,6 milliards de dollars en transferts aux provinces, paiements de péréquation, etc. En 1991–1992, on va donner 37 milliards, ce qui veut dire une augmentation de près de 12 milliards en l'espace de cinq ou six ans. Les chiffres parlent par eux–mêmes, monsieur le Président. Cela démontre l'intérêt de ce gouvernement pour le bien–être des Canadiens, dans toutes les provinces, qu'elles soient pauvres, moyennement pauvres ou riches. Les montants ont été augmentés à tous les ans et continueront à l'être.

Quand j'entends les députés dire que cela a été gelé, cela a été coupé, c'est faux! Il y a eu une augmentation substantielle, annuellement, et cette augmentation substantielle va continuer. Monsieur le Président, je vois que mon temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

## L'ALGOMA STEEL

**M. Steve Butland (Sault Ste. Marie):** Monsieur le Président, je me réjouis de la possibilité qui m'est donnée de soulever de nouveau une question que j'ai posée au ministre de l'Industrie, de la Science et de la Technologie le 25 octobre au sujet du processus de restructuration d'Algoma Steel.

Je citerai directement ce qu'a répondu le premier ministre ce jour–là:

> À cette étape–ci des discussions, il serait prématuré que je fournisse des précisions, tous les participants n'ayant pas encore fait connaître leurs réponses définitives.

• (1820)

Je dois dire que le ministre et le gouvernement s'en sont toujours tenus aux mêmes réponses. Nous leur avons posé des questions valables, toujours dans la même intention, mais leurs réponses ont toujours été nébuleuses, ambiguës et vides de promesses.

Ainsi,le 27 mai, j'ai posé au même ministre une question à laquelle il a répondu en suggérant que c'était un élément très positif, qu'il appuyait l'actionnariat des employés, mais que je devrais poser la question au ministre des Finances. J'ai donc posé la question au ministre des Finances, lequel a répondu qu'à son avis c'était une très bonne idée et qu'on s'efforcerait de coopérer afin de voir si on pouvait atteindre le type d'objectif auquel je pensais.

J'ai entre les mains une lettre du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, en date du 19 août, dans laquelle il me dit qu'il attend avec impatience de revoir le nouveau plan une fois qu'il sera terminé de façon à ce que nous puissions étudier les options qui permettront de garantir l'avenir d'Algoma à long terme, ceci dans les limites des mesures et des programmes actuels.

Le 21 novembre, ledit ministre m'a adressé une autre lettre m'informant que, jusque–là, aucune proposition précise de restructuration n'avait été faite aux parties ayant des intérêts dans la société Algoma et qu'aucune demande précise n'avait été faite au gouvernement afin qu'il participe au plan de restructuration. Et donc, que le gouvernement fédéral ne pouvait faire connaître sa réponse avant de savoir ce que l'on voulait de lui.

Nous savons maintenant, et je suis sûr que le secrétaire parlementaire qui agit pour le compte du ministre sait également que le 27 janvier, le juge James Farley a accepté un plan qui lui avait été soumis par les parties intéressées dans la société. A présent toutes ont eu la possibilité de dire ce qu'elles en pensaient. Or, jusqu'ici, le seul partenaire qui soit resté silencieux est le gouvernement fédéral. À présent, il n'a plus d'excuse. Il est temps qu'il dévoile son jeu. Le gouvernement de l'Ontario, je dois le dire, s'est montré extrêmement conciliant.

Les syndicats, Dofasco et Algoma Steel, désirent maintenant une réponse du gouvernement. Celui–ci n'a plus d'excuse à présent que la proposition a été déposée. Selon certains bruits—il ne s'agit bien, dis–je que de bruits—le gouvernement fédéral a fait une espèce d'offre d'assistance concrète. J'espère que c'est vrai.

C'est une occasion de faire taire ces bruits et de voir à ce qu'ils deviennent réalité. Ma question est peut–être un peu plus longue que celle que je lui avais posée le 25 octobre, mais je crois que tout y est. Le ministre acceptera–t–il de rencontrer les intéressés? Jusqu'ici, il s'est montré très évasif avec le syndicat. Probablement avec tous les intervenants.

Le gouvernement fédéral est-il prêt à accéder à nos demandes de prestations de transition à partir de 50 ou 55 ans, ainsi que le prévoit l'actuel Programme d'adaptation des travailleurs âgés? Y a-t-il place pour des aménagements dans ce programme? Le ministre du Travail refuse. Selon lui, c'est au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie de décider.

Existe-t-il des crédits d'impôts pour encourager l'actionnariat? Existe-t-il des fonds pour l'institut de formation? Y a-t-il encore des fonds pour la formation et le recyclage des sidérurgistes et des autres? C'est au gouvernement de dire oui, de façon à ce que les autres parmi nous puissent. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je regrette, mais le temps de parole du député a expiré.

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, il me fait plaisir d'informer le député de Sault Ste. Marie que le gouvernement fédéral demeure résolu à utiliser son programme actuel pour atténuer les difficultés pour les travailleurs et la population de Sault Ste. Marie qui pourraient résulter d'une importante réduction de la main-d'oeuvre de l'Algoma.

La proposition d'adaptation des travailleurs âgés que l'Algoma a présentée dans son plan d'arrangement daté du 21 janvier 1992 va bien au delà des limites des programmes fédéraux et de la pratique établie et créerait un précédent dont le coût et les implications sont tout simplement inacceptables. Cela ne serait certes pas juste pour les entreprises et les travailleurs qui se sont trouvés dans une situation similaire dans le passé. Cela constituerait également une obligation que le gouvernement du Canada ne pourrait pas assumer dans l'avenir à cause du coût financier.

Pour ces raisons, monsieur le Président, on ne peut accepter la proposition telle que présentée. À la place, le gouvernement fédéral est disposé à offrir une aide aux travailleurs âgés sous une forme qui soit plus conforme à la loi et aux pratiques actuelles. L'aide prendrait la forme d'un programme spécial dont le coût serait partagé également avec le gouvernement de l'Ontario qui offrirait un supplément de revenu aux employés âgés de 55 ans et plus au moment de la mise en oeuvre du plan de restructuration.

Quant aux mesures de formation et d'adaptation des employés, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada est en train de négocier avec le Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie une proposition globale qui founirait des services d'adaptation répondant aux besoins des travailleurs qui pourraient être mis à pied à l'Algoma et ailleurs.

## L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE

**M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap):** Monsieur le Président, en octobre dernier, j'ai parlé des risques de contamination que représentent les polluants radioactifs pouvant être rejetés dans notre atmosphère par le centre d'entreposage de déchets nucléaires de Hanford, au sùd de la frontière entre la Colombie-Britannique et l'État de Washington.

À seulement 300 kilomètres de chez nous se trouve un des endroits les plus contaminés et les plus dangereux de la terre. Le centre de Hanford, qui s'étend sur 1 450 kilomètres carrés près de Richland, dans l'État de Washington, est un rejeton du projet Manhattan. En 1943, l'armée américaine avait construit trois réacteurs de production pour traiter du plutonium de qualité supérieure. Le centre de Hanford est ensuite devenu une clé de voûte dans la guerre froide contre les soviétiques pour la supériorité nucléaire.

Le centre de Hanford contient 63 p. 100 des déchets nucléaires fortement radioactifs produits aux États-Unis. Une partie de ces déchets peut avoir des effets meurtriers ou incapacitants pendant des milliers d'années. Ce cimetière radioactif dans le désert renferme un curieux mélange de rebuts irradiés, des bulldozers, des camions à benne, des wagons, des enveloppes de réacteur et autres débris qui ont été enfouis là après être devenus trop contaminés pour être utilisables.

Une partie du plutonium radioactif stocké à cet endroit a une demi-vie de quelque 24 000 ans, soit le temps que cela prend pour que le volume réduise de moitié. Le centre de Hanford pourrait devenir un des derniers vestiges de notre civilisation, un legs de l'âge nucléaire.

En plus des milliards de litres de rebuts hautement radioactifs stockés dans des citernes souterraines, on trouve également à Hanford quantité d'autres déchets nucléaires. On utilise temporairement des piscines pour entreposer quelque 2 100 tonnes de combustible de réacteur qui devaient être transformées en plutonium avant que les installations ne soient fermées.

Le pire au sujet de Hanford, on l'ignorait il n'y a pas si longtemps encore. On a récemment mis la main sur des données militaires demeurées jusque-là confidentielles qui montrent que des parties de la côte nord-ouest du Pacifique, y compris peut-être des régions du sud-est de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, pourraient être très contaminées par les polluants atmosphériques rejetés accidentellement ou délibérément par le centre de Hanford. En 1986, le centre américain de contrôle des

maladies a examiné environ 19 000 pages de documents auparavant confidentiels et conclu que les rejets dans l'atmosphère d'iode radioactif 131 par le centre de Hanford étaient les plus importants par comparaison avec tous les autres centres nucléaires des États-Unis jusqu'à maintenant.

À partir de ces conclusions préliminaires, on est en train de réaliser aux États-Unis deux études: une étude sur le cancer de la thyroïde auprès de 20 000 personnes qui avaient moins de 19 ans entre 1944 et 1953 et un projet visant à déterminer les doses de rayonnement.

Mais ici, au Canada, les autorités médicales de la Colombie-Britannique et l'Association médicale canadienne pressent le fédéral de participer à ces études pour déterminer les niveaux d'exposition. Je demande au gouvernement de prendre part à ces études. Un groupe de députés fédéraux de la Colombie-Britannique ira visiter le centre de Hanford et, nous l'espérons, il pourra rapporter des renseignements qui convaincront le gouvernement qu'il doit déterminer si des Canadiens ont été exposés accidentellement aux radiations provenant de ces déchets.

**M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, je tiens à informer le député que, en 1988, le ministère des Affaires extérieures avait manifesté son inquiétude devant les polluants radioactifs rejetés dans l'atmosphère par les usines de Hanford, dans l'État de Washington, et de Fernald, dans l'Ohio, qui semblaient atteindre des niveaux records. La CCEA a effectué une enquête pour bien documenter et évaluer la situation afin d'éviter d'alarmer inutilement la population.

À l'époque, il était important d'agir ainsi car les médias rapportaient des fuites au centre de Hanford et parlaient des répercussions que cela pouvait avoir sur les Canadiens.

Dans son rapport, la CCEA a analysé les doses d'irradiation auxquelles les Canadiens pourraient avoir été exposés, étant donné les polluants rejetés par ces usines et d'autres installations américaines. La Commission a également calculé les doses auxquelles les Américains pourraient avoir été exposés à cause de la pollution émise par les usines canadiennes, notamment la raffinerie d'uranium de Port Hope, en Ontario.

• (1830)

Je tiens à bien préciser que, en évaluant les polluants radioactifs qu'auraient pu rejeter les usines des deux pays, la CCEA a déterminé que la dose maximale à laquelle aurait pu être exposé un citoyen à la frontière canado-américaine n'aurait pu être supérieure à 1/5 p. 100, ou 0,2 p. 100 de la dose limite fixée par la commission.

Autrement dit, comme nous vous l'avons déjà affirmé, les polluants radioactifs rejetés dans l'atmosphère par les usines de Hanford et Fernald ne présentent aucun danger pour le Canada.

Dans son rapport diffusé en 1989, la CCEA concluait que les polluants radioactifs rejetés à l'époque par certaines usines américaines et canadiennes situées près de la frontière ne pouvaient avoir que des effets minimes sur les habitants de l'autre pays, et par minime, on entend dans ce cas-ci entre 1/100 000 et 1/400 p. 100.

Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter la Commission de contrôle de l'énergie atomique qui a agi de façon très responsable et professionnelle.

---

## DÉBAT SPÉCIAL

[*Traduction*]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément à l'ordre adopté le vendredi 14 février 1992, la Chambre continue à siéger à la seule fin de permettre aux députés de faire des exposés sur les résultats des discussions qu'ils ont tenues avec les électeurs de leur circonscription concernant la question constitutionnelle.

Quand nous avons interrompu le débat, il restait cinq minutes au député de Carleton—Charlotte.

**M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte):** Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de me donner l'occasion de terminer mon intervention dans ce débat.

Comme je l'ai dit jeudi soir dernier, le 13 février, le processus que nous avons utilisé dans la circonscription de Carleton—Charlotte a été, c'est le moins qu'on puisse dire, un long processus. Nous avons tenu 20 réunions constitutionnelles dans diverses localités de ma circonscription. Certains thèmes sont revenus plus d'une fois au cours de ces réunions. Cependant, ce que nous avons entendu le plus souvent, c'est que nous ne pouvons plus maintenir le statu quo, que la Constitution canadienne a besoin de changements fondamentaux. Je crois que ce fut là le thème central de ces 20 réunions.

C'est aussi le thème que j'ai entendu lorsque j'ai eu l'occasion de prendre la parole devant les membres de certains de nos clubs sociaux, dans les écoles et devant d'autres organisations. Les gens veulent que le Canada reste un pays uni, mais certaines choses doivent changer.

J'aimerais que nous repassions certaines des 28 propositions du gouvernement et que nous voyions ce que mes électeurs avaient à me dire à ce sujet. Commençons par la clause Canada, qui sert de point de départ aux 28 propositions. La plupart des électeurs de ma circonscription aiment l'idée de l'insertion d'une clause Canada dans la Constitution afin que, pour la première fois, nous puissions expliquer ce que nous sommes en tant que Canadiens.

L'autre thème qui est revenu très souvent est la réforme du Sénat. Nous n'avons pas parlé de façon détaillée d'un Sénat triple E ou de la forme exacte que devrait prendre le Sénat. Nous nous sommes contentés de dire que nous, les habitants de Carleton—Charlotte, sommes d'avis que les sénateurs devraient être élus. Je crois que c'est là le point principal qui est ressorti des discussions sur le Sénat.

Sur la question des droits des autochtones, les participants à presque toutes les réunions ont signalé le fait que le gouvernement fédéral dépense 4,4 milliards de dollars par année pour les autochtones, sans résultats positifs. Donc, les électeurs de Carleton—Charlotte appuient la reconnaissance du droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale, sachant que ce que nous avons fait jusqu'à maintenant dans l'histoire de notre pays n'a pas fonctionné.

Pour ce qui est du Parlement, je n'hésite pas à vous dire que mes électeurs—et je suppose que cela reflète probablement ce que pensent les Canadiens d'un bout à l'autre du pays—estiment que nous avons besoin de certaines réformes ici même, à la Chambre des communes, que nous pouvons améliorer les choses pour que les députés aient plus de latitude dans la façon dont ils représentent leurs électeurs et qu'ils soient moins assujettis à la politique de parti.

Nous avons évidemment parlé aussi de la clause de dérogation. Beaucoup de mes électeurs sont mécontents du fait que nous avons une Charte des droits et libertés, mais que nous avons aussi une clause de dérogation qui peut annuler certains des droits que nous garantit cette charte. Selon eux, il y aurait lieu d'apporter des changements, sinon de supprimer carrément la clause de dérogation. Cela semblait être le point de vue dominant au cours de ces réunions.

Le Nouveau-Brunswick étant la seule province officiellement bilingue au Canada, nous avions habituellement une longue discussion chaque soir sur la société distincte. Pour mes électeurs, ce n'est rien de nouveau, c'est quelque chose que nous reconnaissons dans ce pays depuis 200 ans ou plus. Toutefois, les opinions diffèrent toujours à cet égard. À la fin de la soirée, la plupart d'entre nous acceptions le fait que c'est une réalité dont il faut tenir compte, qu'il faut reconnaître et que nous pouvons accepter comme Canadiens.

Enfin, monsieur le Président, comme le temps file, je voudrais déposer un mémoire qui a été présenté par la filiale nº 24 de la Légion royale canadienne, à Heartland. Il m'a été transmis par Fred Hatfield et Percy Toff, présidents du comité de l'unité de cette filiale. Si vous me le permettez, je voudrais conclure sur ceci. L'une des propositions de ce mémoire est très intéressante, très nouvelle et sans doute originale: il s'agirait de faire contrepoids aux garanties que la Charte des droits et libertés donne aux citoyens et aux groupes par une charte des responsabilités.

Les auteurs ajoutent que ces responsabilités ne pourraient être appliquées légalement, mais qu'elles montreraient que nous reconnaissons que les gouvernements démocratiques fonctionnent grâce à nous, par nous et non seulement pour nous et au-dessus de nous. Cette charte contiendrait un certain nombre d'éléments énumérés dans ce mémoire, que je voudrais déposer, monsieur le Président.

Je crois que, dans ma circonscription, le souci premier est de bâtir un grand Canada. Nous voulons conserver un grand pays, un pays uni, et nous le souhaitons pour que nous puissions tous ensemble faire ce qu'il faut pour édifier un pays encore plus beau au fil des ans.

**M. Lawrence MacAulay (Cardigan):** Monsieur le Président, je me réjouis de participer ce soir au débat sur la Constitution, au nom de la population de la circonscription de Cardigan, à l'Île-du-Prince-Édouard. L'automne dernier, le gouvernement a déposé ses propositions constitutionnelles, et c'est à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, que le comité mixte spécial a commencé ses audiences, ce qui était tout à fait opportun, car c'est à Charlottetown que la Confédération a vu le jour.

À l'Île-du-Prince-Édouard, des habitants de toutes les conditions sociales ont suivi de près le débat constitutionnel. Lors des assemblées publiques qui ont eu lieu dans les petites localités de la province, la population a souhaité que le pays reste uni. Finalement, il y a eu une forte participation aux assemblées si l'on tient compte de la faible population de cette province. Je veux d'ailleurs féliciter les électeurs de la circonscription de Cardigan d'avoir manifesté autant d'intérêt pour la Constitution et la population du Canada.

À l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons une façon bien à nous de faire les choses. Les gens y ont tous un profond respect de la collectivité et un très fort sens du partage. Quand ils font quelque chose, ils le font ensemble. Ils croient au travail d'équipe, dans un esprit de coopération et de confiance. Ils ont prouvé, l'automne dernier, qu'ils étaient prêts à collaborer. Le gouvernement a maintenant l'occasion de montrer qu'il est prêt à coopérer lui aussi et à écouter les gens de la circonscription que je représente, celle de Cardigan.

Voici certaines des préoccupations constitutionnelles dont les gens de l'Île-du-Prince-Édouard m'ont fait part au cours des derniers mois. Ils ne veulent pas que le droit à la propriété soit inclus dans la Constitution. Certains disent que cette mesure ne vise qu'à protéger les propriétaires de maisons dans le cas où le gouvernement voudrait les exproprier. Le droit à la propriété est loin de se limiter à la propriété immobilière.

À l'Île-du-Prince-Édouard, il existe des lois spéciales qui régissent la propriété foncière et limitent la construction de maisons le long du littoral, ainsi que d'autres mesures. Celles-ci ne seraient peut-être plus légales si le droit à la propriété était inclus dans la Constitution.

• (1840)

Le gouvernement fédéral a proposé de transférer un certain nombre de responsabilités au gouvernement provincial. Ces responsabilités incluent la formation professionnelle, les poursuites relatives aux drogues, les services de traversiers, les ports pour petites embarcations, ainsi que les services d'inspection.

Certaines provinces souhaitent assumer la pleine responsabilité de la formation professionnelle, tandis que d'autres ne veulent pas de ce fardeau. Un grand nombre de mes électeurs estiment que les provinces qui désirent avoir le contrôle de la formation professionnelle devraient pouvoir exercer cette responsabilité.

Toutefois, en ce qui a trait à l'île-du-Prince-Édouard, ceux-ci souhaitent que le gouvernement fédéral continue d'assurer une présence et de dispenser une aide par l'entremise du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Dans la partie est de la province, une association a été formée entre le ministère provincial des Services sociaux, la Justice, la GRC et d'autres intervenants.

Nous avons mis sur pied un programme de découverte, qui a connu un immense succès et qui illustre ce qui peut se produire lorsque tous veulent bien collaborer. Ce programme a été conçu de façon à répondre aux besoins des gens. Trop souvent, des programmes sont mis sur pied mais ce sont les gens qui doivent satisfaire aux critères de ces programmes. Notre programme a connu un vif succès en raison de sa conception.

Dans d'autres secteurs, mes électeurs préféreraient que le gouvernement fédéral continue d'être l'autorité responsable, tout simplement parce qu'ils croient que ce dernier est le mieux en mesure de s'occuper de ces questions.

Par exemple, les poursuites relatives aux drogues devraient continuer de relever du gouvernement fédéral. Si ce secteur était confié aux provinces, il s'ensuivrait une application disparate de la loi face à une activité criminelle grave. La lutte contre le commerce des stupéfiants exige un effort national et non pas des mesures qui diffèrent selon qu'on est à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Alberta ou en Colombie-Britannique.

Les services de traversiers doivent aussi continuer à relever du gouvernement fédéral. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral a la responsabilité constitutionnelle d'assurer un lien entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent. Nous sommes bien conscients de la possibilité d'établir un lien permanent, mais au delà de cette responsabilité, mes électeurs sont très préoccupés par le service de traversiers dans la région est de l'Île-du-Prince-Édouard, notamment le Woodlands Caribou Ferry Service. Ce service doit aussi être maintenu.

Le gouvernement fédéral dit vouloir céder aux provinces la responsabilité des ports pour petites embarcations. Une telle mesure est tout simplement inacceptable. Malheureusement, l'infrastructure dans ce secteur est dans un état déplorable et il en coûterait des millions de dollars pour corriger la situation.

Les résidents de l'île estiment que le gouvernement fédéral a la responsabilité constitutionnelle d'effectuer les travaux nécessaires. Ils jugent aussi qu'il serait financièrement impossible, à l'heure actuelle, pour le gouvernement provincial de l'Île-du-Prince-Édouard d'assumer cette responsabilité, étant donné la situation difficile dans laquelle celui-ci se trouve.

Les programmes d'inspection sont un autre exemple. Il importe que les normes visant les produits agricoles soient les mêmes d'un bout à l'autre du pays.

Les questions telles que la société distincte, la réforme du Sénat et l'autonomie gouvernementale pour les autochtones sont celles qui reçoivent le plus d'échos dans les médias. Les résidents de l'île reconnaissent que ces questions constitutionnelles sont probablement les plus importantes et qu'elles doivent être tranchées.

Toutefois, les questions de compétence telles que la responsabilité des ports pour petites embarcations, l'inspection des aliments et les services de traversiers touchent directement mes électeurs dans leur vie quotidienne. Il s'agit de questions pratiques liées à la Constitution et il doit en être tenu compte non pas en dernière analyse, mais bien parce que ces éléments ont une incidence sur la vie des gens.

Les résidents de la circonscription de Cardigan souhaitent que le gouvernement fédéral reste fort. Ils veulent un gouvernement capable de s'occuper des besoins du Canada sur la scène internationale. Il importe d'avoir un gouvernement central qui soit en mesure d'établir des normes nationales pour l'ensemble du pays.

Nous devons aussi assurer la représentation des provinces. Les gens de toutes les régions doivent pouvoir participer au processus. Comme je l'ai dit, les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard s'intéressent beaucoup à la Constitution.

C'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole en tant que député de Cardigan à l'Île-du-Prince-Édouard. Je me réjouis aussi de ce que la Chambre ait trouvé bon de nous permettre d'exposer ici les points de vue des gens que nous avons l'honneur de représenter. C'est ici, à la Chambre des communes, que ces points de vue doivent être communiqués à tous les Canadiens. Au nom de ceux que nous représentons, j'exhorte tous les députés à écouter non seulement l'opinion de leurs électeurs, mais encore celle de mes électeurs.

Les questions intéressant les gens de Cardigan ne sont peut-être pas très importantes. Elles le sont très certainement pour les gens de Cardigan. Compte tenu de l'état déplorable dans lequel se trouvent actuellement les ports pour petites embarcations, il importe beaucoup que ceux-ci continuent à relever de la compétence fédérale.

Comme je l'ai déjà dit, les services de traversier doivent absolument demeurer de compétence fédérale. Les services d'inspection des produits agricoles doivent être les mêmes dans tout le pays de telle sorte qu'on trouve sur le marché des produits de qualité. Évidemment, les grandes questions sont aussi très importantes.

Pour terminer, je veux seulement citer les paroles d'une chanson intitulée *Sea to Sea* (D'un océan à l'autre) et écrite par deux Canadiens de l'Île-du-Prince-Édouard, soit Steve Sharratt et Rolie MacKinnon. Le refrain dit bien ce que beaucoup de Canadiens éprouvent à l'égard de leur magnifique pays, et je crois que c'est une bonne conclusion. Le refrain dit ceci:

Suis-je seul à défendre ce pays et sa fierté?

Personne ne se joindra-t-il pas à moi?

Une voix n'appellera-t-elle pas à l'unité de tous les coeurs?

Ne pouvons-nous pas être un d'un océan à l'autre?

Je tiens à déposer toutes les paroles de cette chanson.

[*Français*]

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, j'aimerais vous présenter le mémoire qui a été préparé par M. Jean-Pierre Brunet, le 8 février 1992. M. Brunet est ingénieur et président de la firme de conseillers en ingénierie et en affaires, Bioptic Vision Inc. de Val-d'Or.

Il me fait plaisir de vous faire part des réflexions de M. Brunet concernant les dernières propositions constitutionnelles du gouvernement fédéral. Au fait, M. Brunet est également président de l'Ordre des ingénieurs du Québec, qui regroupe 35 000 ingénieurs, mais ce n'est pas en tant que tel qu'il partage ses idées avec nous, c'est plutôt en tant que jeune chef de PME en région éloignée habitant ma circonscription électorale, la plus grande circonscription des dix provinces au Canada.

L'union économique canadienne est viable; elle se porte bien et pourrait se porter mieux. Pour cela, il faut débarrasser cette union des politiques qui l'empêchent de respirer. Voilà, à mon avis, le meilleur choix, celui que je propose, et l'esprit avec lequel j'ai étudié les propositions constitutionnelles du gouvernement canadien.

La Loi constitutionnelle de 1867 ne peut plus répondre aux besoins nouveaux engendrés par l'évolution sociale, économique et politique. Le moment est venu d'apporter des changements importants à la Constitution du pays, notamment sur les sujets qui suivent et qui me concernent tout spécialemment, étant donné que je vis dans une région que l'on qualifie d'éloignée, l'Abitibi, dans laquelle se trouvent aussi plusieurs communautés autochtones.

Rares sont les propositions qui me semblent pouvoir être acceptées intégralement ou rejetées catégoriquement dans leur forme initiale. C'est pourquoi je me permets d'apporter aujourd'hui quelques suggestions qui sauront, je le souhaite, bonifier les propositions du gouvernement canadien.

Premièrement, le droit de propriété privée. La première proposition de modification de la Loi constitutionnelle de 1982, présentée par le gouvernement du Canada dans le document intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, vise à modifier la Charte canadienne des droits et libertés de manière à y ajouter la garantie du droit à la propriété. Je pense que ce droit est fondamental et qu'il découle du droit naturel. En effet, c'est de la nature que les hommes et les femmes ont reçu le droit de propriété privée pour que chacun puisse pourvoir à sa subsistance et à celle des siens, et pour que les biens remplissent effectivement leur destination.

Le droit à la propriété comporte aussi des devoirs. C'est le cas, par exemple, du droit de la propriété des biens de production, tels que les machines et les entreprises, droit qui comporte des devoirs moraux en regard des fins sociales. C'est pourquoi ce droit doit être subordonné au bien commun. Ainsi, l'acquisition publique de biens destinés aux travaux publics, tels que les routes ou un ouvrage hydroélectrique, pourrait s'effectuer dans l'intérêt du bien commun, tout en respectant le propriétaire qui, le cas échéant, serait dédommagé raisonnablement. Il en va de même pour la capacité des gouvernements de prendre des décisions concernant l'économie, la stratégie industrielle, le développement du territoire, etc., dans l'intérêt du bien commun.

• (1850)

Mais ce droit n'est pas seulement une fonction sociale, même s'il comporte des obligations sociales. Ce droit est attaché à la dignité de la personne humaine. En effet, il serait vain de revendiquer l'initiative personnelle et autonome en matière économique, si n'était pas reconnue à cette initiative la libre disposition des moyens indispensables à son affirmative. L'histoire et l'expérience attestent, de plus, que sous les régimes politiques qui ne reconnaissent pas le droit de propriété privée des biens de production, les expression fondamentales de la liberté sont comprimées ou étouffées. À mon avis, la Charte doit faire état des devoirs qui sont liés au droit à la propriété privée.

Toutefois, affirmer le caractère naturel du droit de propriété privée ne suffit pas. Il faut aussi insister sur le fait que la propriété privée soit accordée autant que possible à tous. Le droit à la propriété privée confère le droit à l'usage des biens de la terre pour vivre. Il faut que ce droit soit suivi d'une politique économique et sociale qui encourage et facilite une plus ample accession à la propriété privée des biens durables: une maison, une terre, un outillage artisanal, l'équipement d'une ferme familiale, quelques actions d'entreprises moyennes ou grandes, et ce, à tous les Canadiens et Canadiennes, y compris les autochtones.

Je pense que l'enchâssement du droit à la propriété privée doit être formulé de manière à tenir compte de ces considérations.

Le droit au travail et au savoir: La Charte canadienne des droits et libertés tient compte du droit de s'établir et de gagner sa vie partout au Canada. Toutefois, il m'appert que le droit au travail et au savoir devrait être plus spécifiquement inscrit dans la Charte.

Je passe des bouts, monsieur le Président, parce que son mémoire est assez long et nous ne disposons que de dix minutes. Pour la première fois dans la continuité historique, nous disposerons d'une économie fondée sur des ressources non seulement renouvelables à volonté, mais pouvant se générer d'elles-mêmes, au risque de nous submerger par leur multiplicité. L'information est partout mais n'est pas disponible à tous de façon égale. Il m'apparaît dès lors important d'assurer à tous nos Canadiens et Canadiennes l'accès à ces informations, source du pouvoir des années à venir. Cet accès à l'information pourrait aussi avoir des effets tout à fait positifs dans le cadre des relations entre les gens qui habitent notre pays.

C'est pourquoi je suggère que le droit au travail et au savoir soit aussi enchâssé dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Le statut des peuples autochtones: Ce sujet fut ignoré dans la Loi constitutionnelle de 1867 et n'a été qu'évoqué rapidement dans la Loi constitutionnelle de 1982. Cette question ne peut être reportée plus longtemps. La prise de conscience des peuples autochtones nous oblige aujourd'hui à aborder franchement la question dans le cadre des échanges qui devront être tenus autour de l'avenir constitutionnel du pays. Il semble exister à travers le pays à la fois une incompréhension de cette question et un large consensus sur la nécessité de traiter de la reconnaissance des droits inhérents des autochtones. C'est peut-être pour en finir une fois pour toutes avec cette épineuse question, mais il se peut aussi que ce soit pour avoir le sentiment que tous les habitants du pays sont traités équitablement.

Il me semble que la question devrait faire l'objet de travaux importants et accélérés de manière à viser un horizon maximal de 5 ans au lieu de 10 ans. Les peuples autochtones sont prêts à négocier les termes d'une entente renouvelée et il est important que ceux-ci cessent de subir le régime paternaliste de la Loi sur les Indiens qui les empêchent dans bien des cas d'assumer leur autonomie économique. C'est le cas des Algonquins, des Inuit et des Cris qui vivent en Abitibi. Le processus constitutionnel concernant les questions autochtones doit être accéléré et priorisé par tous les gouvernements concernés.

De plus, je crois que la proposition d'une garantie de la représentation des autochtones au Sénat et au Parlement est une bonne chose et elle doit être mise en force rapidement même si la réforme du Sénat tarde à venir pour quelque raison que ce soit.

L'égalité des chances et le développement régional: L'objectif de l'égalité des chances en matière économique et sociale doit être maintenu au premier rang de nos objectifs constitutionnels. Il faut cependant le traduire dans des programmes souvent moins ambitieux et davantage alignés sur la réalité concrète. Il importe aussi qu'il soit conçu dans un souci plus solide de concertation entre le pouvoir central et les provinces.

À cet égard, il faut cesser de donner l'impression aux Canadiens que l'objectif du gouvernement fédéral est de faire en sorte qu'un jour, tous posséderont les mêmes richesses. Ce n'est pas l'égalité qui doit être visée, mais bien l'égalité des chances.

Or, c'est l'investissement immatériel qui commandera la survivance des meilleures industries, c'est-à-dire d'abord l'information, la formation et le recyclage des hommes et des femmes. C'est donc à ce niveau que doivent se situer les efforts en vue d'offrir à toute la population l'égalité des chances.

Les propositions fédérales ne traitent pas de la question du développement régional. Pourtant, il s'agit d'un sujet très important et qui a pendant longtemps été invoqué pour justifier l'existence même de la fédération.

Dans le passé, le gouvernement s'est engagé dans de nombreux projets de développement économique régional. La plupart de ces projets n'ont pas donné les résultats positifs que l'on était en droit d'escompter étant donné l'importance des fonds publics investis. Toutefois, l'exercice n'a pas été aussi négatif qu'on a dit un peu partout. En Abitibi, par exemple, nous avons l'impression que la présence du fédéral dans le développement régional a pour effet de stimuler l'intérêt du gouvernement provincial pour le développement de notre région. D'ailleurs, ces dernières années, le fédéral a rempli la part des engagements qui lui revenait alors que le gouvernement provincial s'est laissé tirer l'oreille et n'a pas encore versé sa pleine part telle que prévue dans l'Entente cadre Canada-Québec.

Il devient évident que la responsabilité du développement régional doit se trouver en région et que les outils et la marge de manoeuvre doivent eux aussi être à la portée des développeurs régionaux. Plusieurs projets du fédéral sont de bons exemples d'efforts concrets pour responsabiliser les populations régionales à leur développement. La mise sur pied par Emploi et Immigration Canada des Comités d'aide au développement des collectivités, les CADC, représente un heureux exemple d'intervention fédérale en région. Ceci a donné lieu, par exemple, à une véritable concertation et la mise sur pied de 62 Centres d'aide aux entreprises au Québec, par lesquels les milieux gèrent un actif total de 100 millions de dollars, qui sert à financer des projets d'entreprise dont les investissements générés atteignent les 356 millions de dollars, et qui ont donné lieu à la création de 4 000 emplois et au maintien de 5 800 emplois, dans 5 000 entreprises.

Malgré ce succès, il me semble que la responsabilité du développement régional doit s'exercer le plus près possible de la région par les paliers de gouvernement locaux et surtout par les populations régionales.

L'éloignement des régions des centres de formation représente, pour les populations régionales, une barrière au savoir qu'il importe d'éliminer. Les statistiques démontrent qu'une personne formée en région tend à demeurer en région. Et je continue, monsieur le Président, je sais que mon temps de parole s'écoule. Je pourrais continuer dans un même exemple, qui est de rapprocher la population du gouvernement, et que le gouvernement soit près des régions.

En terminant, pour ceux qui veulent plus, pour ceux d'entre les Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas satisfaits de la médiocrité, pour ceux qui exigent qu'on atteigne le maximum de son potentiel plutôt que de se complaire dans un rendement modeste, la performance du Canada à ce jour doit, selon Valaskakis, être jugée comme étant moins satisfaisante, sinon indigne d'un pays aussi richement doté par la nature.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est maintenant écoulé. La parole est à l'honorable député de Kamloops.

[*Traduction*]

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, c'est effectivement un privilège et un honneur de présenter au nom de plusieurs milliers d'électeurs de Kamloops, en Colombie-Britannique, les conclusions d'un certain nombre d'assemblées constituantes qui ont été tenues dans toute la circonscription de même que d'un certain nombre d'entretiens officiels et officieux que j'ai eus avec des électeurs.

Je tiens à dire simplement que des assemblées constituantes ont eu lieu à Blue River, Clearwater, Barrière, Logan Lake, Savona, Pritchard, Chase, WestSyde et South Kamloops, de même que, trois soirs d'affilée, au canal 10 de la télévision par câble de telle sorte que les gens puissent y participer dans le confort de leur foyer. En outre, je me suis entretenu avec les conseils de Logan Lake, Chase et Kamloops, et des représentants du Visi-

ting Caribou College, des écoles secondaires de Clearwater, de Barrière, de Logan Lake et de Chase, d'un certain nombre d'écoles secondaires du premier cycle et de quelques écoles primaires. J'ai aussi pris la parole devant des clubs de services, des organisations ethniques et des groupes communautaires.

Ayant reçu un grand nombre de mémoires et de lettres, je suis en mesure de tenter aujourd'hui une synthèse de ce que les habitants de Kamloops disent à ce moment-ci des 28 propositions dont est saisi, à l'heure actuelle, le comité parlementaire mixte qui soumettra bientôt ses recommandations pour que les gouvernements provinciaux et les Canadiens en général en prennent connaissance et y réagissent.

Chose certaine, la plupart des électeurs sont en faveur d'un recours plus fréquent au vote libre à la Chambre des communes et d'une réduction importante de la discipline de parti quand il s'agit de voter pour quelque chose que non seulement l'ensemble des électeurs mais aussi les députés veulent voir adopter rapidement.

On se prononce évidemment pour un Sénat élu. Un certain nombre de gens souhaitent l'abolition pure et simple du Sénat. Le Canada étant le pays confédératif le plus grand du monde et le deuxième géographiquement parlant, d'aucuns estiment que les régions se doivent d'intervenir dans le processus décisionnel, si bien que la plupart se disent favorables à un Sénat triple E ou, à tout le moins, à un Sénat élu et doté de pouvoirs importants.

La plupart se sont prononcés pour le droit à la propriété, l'interprétant comme le pouvoir de posséder sa maison, sa ferme ou sa petite entreprise.

• (1900)

Mais si un tel droit entraîne l'octroi aux multinationales d'un droit exclusif ou à long terme sur les médicaments ou encore l'intervention dans la répartition des biens lors d'un divorce ou d'une séparation, les gens ne souhaitent pas voir un tel droit inscrit dans la Constitution.

Dans l'ensemble, on est favorable à une réduction des barrières commerciales entre les provinces—et non à l'abolition pure et simple de certaines barrières—surtout si on importe ou achète des produits ou bien qu'on utilise des services de la Colombie-Britannique par exemple, ou si on se sert des fonds de retraite pour assurer le financement du développement économique et ainsi de suite, de même que si on utilise certains programmes gouvernementaux comme l'assurance-automobile.

Il existe naturellement des domaines où l'on préfère ne toucher à rien, mais, chose certaine, il se dégage un net sentiment en faveur d'une plus grande libéralisation des barrières commerciales entre les provinces.

On s'interroge beaucoup sur l'inscription de la clause de dérogation dans la Charte des droits et libertés. Je dirais que les opinions sont assez partagées, la moitié des électeurs étant d'avis qu'on devrait supprimer cette disposition et laisser la Charte telle quelle.

Dans le cas où l'on incorporerait une clause de dérogation—bien des gens jugent sage de le faire—certains proposent que le pourcentage des votes requis pour que les assemblées législatives provinciales puissent se soustraire à certaines dispositions de la Charte soit porté à 66,66 p. 100.

Tout le monde appuie le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale, mais non sans quelque inquiétude, chacun se demandant ce qu'il faut entendre par là. Il est juste de dire qu'on s'inquiète beaucoup des répercussions, surtout quand on songe que le règlement des revendications territoriales devrait être soumis à ce régime. Les électeurs sont donc plutôt hésitants et inquiets.

La plupart des gens ont accepté la reconnaissance du Québec en tant que société distincte, une fois que la définition proposée a été comprise. Cela signifierait simplement que la population du Québec est majoritairement francophone, qu'elle a une culture unique et une tradition de droit civil, comme nous le savons depuis longtemps.

Si c'est le sens de cette expression, on s'entend généralement pour dire qu'elle pourrait être acceptée. Si elle implique une augmentation importante des pouvoirs et des privilèges, la plupart des gens ne sont pas d'accord et ne seraient pas prêts à l'accepter.

Mes électeurs voulaient également que le gouvernement fédéral conserve des pouvoirs fermes, mais non exclusifs, dans les domaines de la formation, de l'immigration, de la culture et de la radiodiffusion. Ils croyaient que les provinces devraient aussi participer, mais dans l'ensemble, ils désiraient que le fédéral soit actif dans ces secteurs.

Ils voulaient également faire savoir que le gouvernement devrait s'occuper des poursuites relatives aux réseaux de drogue, de la conservation et de la protection de la nature, du transport des produits dangereux, de certains aspects des règlements fédéraux dans le domaine financier ainsi que de divers programmes d'inspection. Toutes ces questions devraient rester de compétence fédérale, tandis que d'autres devraient maintenant être confiées aux provinces, comme le tourisme, les forêts, les mines, les loisirs, la conservation des sols et de l'eau, le lait, les programmes applicables aux ports pour petites embarcations et certains aspects du droit régissant les pratiques commerciales déloyales. Tous ces domaines pourraient devenir presque exclusivement de compétence provinciale.

Les programmes comme l'assurance-maladie et l'éducation postsecondaire ont constitué un sujet d'intérêt majeur, monsieur le Président. Presque tous les participants croyaient que le gouvernement fédéral doit continuer à jouer un rôle important dans ces deux domaines pour faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à des soins de santé et à l'éducation postsecondaire.

L'idée d'une charte sociale ralliait l'appui de la majorité, mais pas de tout le monde, monsieur le Président. Les gens apprécieraient qu'une charte sociale inscrite dans la Constitution garantisse les soins de santé, l'éducation, un environnement sain, un emploi et un logement. Cette charte établirait à la fois des lignes directrices et un objectif auquel aspireraient le pays et les citoyens.

La question d'un conseil de la fédération a été rejetée presque unanimement. Les gens croyaient qu'il était inutile de créer un autre niveau de gouvernement et que tout pouvoir résiduel devait à l'avenir être assumé par le fédéral, comme c'est le cas actuellement. Cette perspective leur convenait parfaitement. Ils aimaient aussi l'idée de démocratiser davantage la procédure de nomination à la Cour suprême.

Beaucoup d'autres questions ont été soulevées, mais j'ai mentionné les principales. Sur la question de l'autonomie gouvernementale des autochtones, les participants désiraient presque unanimement que ce soit fait le plus rapidement possible. Ils voulaient aussi qu'on poursuive le règlement des revendications territoriales, afin d'accroître la stabilité au sein de notre pays.

Je voudrais m'arrêter à la question du Sénat. La plupart des gens croyaient fermement qu'un nouveau Sénat élu devrait être doté de pouvoirs véritables. Comme je l'ai déjà dit, les gens penchaient pour un Sénat triple E au sein duquel les provinces auraient une représentation égale.

Ils ont toutefois ajouté qu'en cas d'objection de la part du Québec et de l'Ontario, il faudrait que nous fassions de notre mieux pour rendre le Sénat le plus équitable possible de manière que toutes les régions du pays, dont l'Ouest dans notre cas, aient un rôle important et utile à jouer dans la prise de décisions intéressant le pays tout entier.

Je tiens à souligner que tous les participants, et ils sont littéralement des milliers si on tient compte des différentes réunions et assemblées qui ont eu lieu, espéraient que le Canada reste uni. Ils voulaient que le Canada reste le pays dynamique qu'il est.

Le multiculturalisme est un autre aspect du Canada dont le sort préoccupait les gens jusqu'à ce qu'on dise que l'un des traits distinctifs du Canada était constitué précisément par son caractère multiculturel, c'est-à-dire que ses habitants ont tous des ancêtres qui viennent d'ailleurs, sauf peut-être les premières nations, quoique, dans leur cas aussi, on pourrait dire qu'elles viennent d'ailleurs même si leur arrivée remonte à des milliers d'années.

Bref, ce furent des assemblées très enrichissantes. Les gens étaient optimistes et avaient l'espoir qu'une fois qu'ils prendraient les choses en main, les dirigeants politiques du pays trouveraient le moyen de sauver le pays de l'éclatement.

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Monsieur le Président, le temps réservé au débat sur les questions constitutionnelles ne permet pas d'examiner tous les éléments du processus de modification de la Constitution ni de se pencher sur toutes les propositions soumises par les électeurs de Halifax-Ouest et d'autres circonscriptions de la Nouvelle-Écosse.

Ainsi, je vais m'en tenir à un aperçu général de la nécessité de modifier la Constitution et ensuite, j'entends me pencher sur certaines modifications constitutionnelles qui intéressent plus particulièrement mes électeurs et d'autres habitants de la Nouvelle-Écosse dont je respecte les préoccupations.

Tout d'abord, permettez-moi de m'arrêter sur l'histoire constitutionnelle récente au Canada. Ce faisant, je me rappelle des paroles d'un sage du passé qui a déclaré que ceux qui n'examinaient pas les événements du passé mettaient en danger l'avenir, car ils risquaient fort de répéter les erreurs déjà commises.

Nous devons nous demander pourquoi nous sommes saisis de ces modifications constitutionnelles. Pour ce faire, je voudrais me reporter particulièrement à un article paru dans le *Globe and Mail* de Toronto le 17 janvier 1992 et signé par un certain Michael Bliss. Cet article est tellement dépourvu d'intelligence et dénote une si grande incompréhension de la situation qu'on pourrait presque le qualifier de séditieux. Cet homme intitule ainsi son article: «Bouclons-la et conservons le statu quo».

Il parle ensuite des modifications constitutionnelles apportées en 1978 sous l'impulsion du premier ministre du Canada, M. Pierre Elliot Trudeau à l'époque, avec le consentement du Parlement du Canada et de nombreux premiers ministres provinciaux. Cela faisait suite à un processus extrêmement difficile au cours duquel le premier ministre avait essayé de modifier unilatéralement la Constitution.

La Cour suprême a examiné la question car de nombreux premiers ministres provinciaux, notamment celui du Québec, se sont opposés au processus de modification. Ce n'est qu'avec beaucoup de mal qu'on est parvenu à apporter des modifications à la Constitution.

M. Bliss affirme qu'il y a eu un référendum au Québec et que les Québécois étaient bien représentés, puisque les libéraux détenaient 74 des 75 sièges à l'époque et ils parlaient au nom des Québécois.

Ce que M. Bliss oublie, c'est qu'en 1984, le même Parti libéral a subi la pire défaite politique de l'histoire du Canada. La plupart des députés qui siégeaient dans cette enceinte et qui avaient refusé de tenir compte des intérêts du gouvernement du Québec, représentés par le premier ministre de la province, ont été battus.

Il était essentiel que le nouveau gouvernement examine toute la situation et relève le défi de modifier la Constitution en obtenant l'approbation de toutes les provinces, notamment le Québec.

• (1910)

Je serais resté indifférent à l'article de M. Bliss s'il n'avait pas été repris presque textuellement dans le *Halifax Daily News* du 27 janvier dernier. On ne peut s'attendre à ce que ces gens connaissent l'histoire, à ce qu'ils étudient les événements passés pour nous éviter de répéter les mêmes erreurs.

Ces éditoriaux font état d'une irresponsabilité qui va au delà de tout ce que j'aurais pu prévoir de la part de leurs auteurs. Ils ont répété l'opinion voulant qu'il n'était pas nécessaire de modifier la Constitution.

Peut-on imaginer qu'en 1992, au Canada, un éditorialiste sérieux puisse soutenir et écrire, de manière à le consigner pour des générations à venir, qu'«il n'est pas nécessaire de procéder à une modification constitutionnelle» au Canada? Nous devrions oublier toute cette affaire, comme le dit M. Bliss et comme l'a repris le *Halifax Daily News*.

Je tiens à me dissocier de cet éditorial parce que, si nous ne modifions pas la Constitution, nous répéterons effectivement les erreurs du passé, ce qui aura des conséquences désastreuses pour le Canada et pour les Canadiens.

Permettez-moi de relever certains aspects des propositions de modification constitutionnelle. D'abord, je rappelle à tous que le gouvernement canadien a étayé ses 28 propositions en vue de modifier la Constitution dans le document *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*.

Je souligne également que le gouvernement a étudié minutieusement bon nombre de ces propositions avant de tenir la série de conférences qui prenait fin avec celle de Vancouver, en fin de semaine. Je n'ai eu ni l'occasion ni le temps d'étudier toutes ces propositions, mais je passe en revue celles qui touchent particulièrement la Nouvelle-Écosse.

Je me dois de mentionner ici un deuxième point de procédure. En Nouvelle-Écosse, les propositions de réforme constitutionnelle ont été examinées par un groupe de travail sur la Constitution formé avec le consentement des chefs des partis politiques et des députés de la Nouvelle-Écosse.

Sous la présidence d'Eric Kierans, ce groupe de travail a parcouru la Nouvelle-Écosse, a sondé un grand nombre de personnes et a formé un consensus autour de diverses propositions et recommandations qu'il a présentées au gouvernement.

Ce qui est plus important encore, c'est que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse et les chefs de l'opposition ont comparu devant le Comité mixte spécial du Parlement sur le renouvellement du Canada et lui ont fait part des résultats obtenus par le groupe de travail. Je vous indiquerai certains de ces résultats au cours du bref examen que je ferai ici de quelques points.

Tout d'abord, je voudrais parler de la société distincte. Heureusement pour les représentants élus de la Nouvelle-Écosse, le groupe de travail a constaté que les habitants de la Nouvelle-Écosse appuyaient le concept de la société distincte pour la province de Québec.

Cette nouvelle m'a réjoui. Je dois dire, en toute honnêteté, que j'avais l'impression que ce concept n'était pas tellement populaire. Le groupe de travail et les chefs politiques de la Nouvelle-Écosse ont également appuyé cette recommandation.

Ce qui pose des difficultés—et on se souviendra que cette proposition n'avait pas été très bien accueillie lors de l'Accord du lac Meech—c'est que la proposition se limite maintenant à la langue, à la culture et au droit civil. Je me contenterai de dire que certaines limites sont exprimées dans les propositions actuelles.

Personnellement, je suis en faveur du concept de la société distincte. Je considère que le Québec et les Québécois sont distincts, et je ne veux pas confondre ce caractère distinct qui est le leur avec le caractère distinct de qui que ce soit. Je crois que nous savons tous ce que le Québec et ses dirigeants désirent dans le cadre de la réforme constitutionnelle.

Je suis heureux que les Néo-Écossais, par l'intermédiaire de leur gouvernement et du groupe de travail, aient souscrit à ce concept.

Certains s'y opposent. Je leur dis simplement qu'il est dans l'intérêt de tout le Canada que nous reconnaissions les préoccupations et les désirs légitimes de la population du Québec.

Je voudrais ensuite parler du partage des pouvoirs. J'ai assisté à la conférence constitutionnelle qui a eu lieu à Halifax. Bien qu'on ait appuyé fortement, notamment en Nouvelle-Écosse et dans le reste des Maritimes, un gouvernement central doté du plein pouvoir de gouverner au Canada et de créer une économie forte au profit de tous les Canadiens, on reconnaît qu'il peut y avoir ce qu'on appelle maintenant un fédéralisme asymétrique, c'est-à-dire qu'il n'est pas essentiel pour un gouvernement central fort que toutes les provinces possèdent exactement les mêmes pouvoirs. Il est donc possible de s'entendre à ce sujet.

J'allais parler des droits des autochtones. J'espère qu'on n'utilisera pas cette question pour retarder, limiter, voire détruire la réforme constitutionnelle. Je peux dire la même chose au sujet de la réforme du Sénat. J'ai eu l'occasion de siéger à un comité qui a étudié cette réforme. En un sens, elle est réellement impossible sur le plan constitutionnel, car le Sénat est au coeur de notre système parlementaire. Encore une fois, j'espère que l'incapacité de s'entendre sur la réforme du Sénat n'aura pas pour effet de détruire la réforme constitutionnelle.

Si je comprends bien, il ne me reste que peu de temps. Permettez-moi de dire à tous ceux qui m'entendent peut-être que, à mon avis, l'histoire montrera que le premier ministre du Canada a accompli beaucoup lorsqu'il a amené toutes les provinces à s'entendre sur les propositions contenues dans l'Accord du lac Meech. J'espère que tous les députés se joignent à moi pour exprimer l'espoir que nous pourrons parvenir au même genre d'accord, car ce qui est indispensable au processus, ce ne sont pas tant les particularités de la réforme constitutionnelle que la concrétisation d'une entente et d'un accord entre toutes les parties constituantes du Canada et avec l'appui de tous les Canadiens.

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour participer à la discussion ce soir. Ce n'est pas que j'ai eu récemment une réunion spéciale dans ma circonscription pour parler de la Constitution, mais j'en ai eu une le 12 février 1991, à l'hôtel de ville de Kingston, en Ontario.

Un nombre considérable de personnes intéressées—plusieurs centaines en fait—se sont présentées à l'hôtel de ville pour parler de la Constitution, mais c'était avant que le gouvernement ne dépose ses 28 propositions, qui ont reçu une attention considérable ces derniers mois dans tout le Canada.

Cette réunion fut intéressante. Il y avait de nombreuses personnes que je qualifierais de citoyens moyens intéressés. Il y avait aussi plusieurs spécialistes de la Constitution qui, depuis, ont participé intensivement aux discussions publiques, et il y avait aussi des représentants de divers groupes qui sont venus exprimer leur intérêt ou leurs réserves.

Par la suite, certains de ces groupes m'ont demandé d'écouter ce qu'ils avaient à dire. J'ai rencontré divers groupes plus petits et parlé avec eux de la façon dont ils pouvaient s'adresser au gouvernement pour faire valoir leurs vues et leurs sentiments sur la Constitution.

J'ai décidé, ce soir, de citer certains des mémoires et des documents que ces groupes ont présentés et de voir si cela ne donne pas une indication des vues qui existent dans ma circonscription à ce sujet.

Je dois dire que ceux qui ont exprimé leur opinion l'ont fait avec vigueur et l'on fait bien. Je sais que leurs remarques, leurs observations et leurs mémoires sont adressés au gouvernement surtout et, lorsqu'il y avait lieu, j'ai transmis, mais dans la plupart des cas j'en ai reçu copie.

J'ai aussi sollicité l'opinion de mes électeurs dans un questionnaire inclus dans un de mes envois collectifs de l'automne dernier. Malheureusement, les résultats ne sont connus que depuis peu, car il a fallu longtemps pour les compiler. Nous avons reçu 738 questionnaires. Je ne voudrais pas dire que ces chiffres font autorité, parce qu'ils témoignent d'un grand déséquilibre que j'expliquerai dans un moment. Ils indiquent néanmoins l'opinion de quelques-uns des citoyens de Kington et les Îles.

Sur les 738 personnes qui nous ont retourné leur questionnaire, 64 p. 100 ont déclaré qu'elles étaient du sexe masculin, 26 p. 100 du sexe féminin, tandis que 10 p. 100 n'ont pas voulu préciser leur sexe. Toujours sur le nombre des personnes qui nous ont répondu, 44 p. 100 sont des personnes âgées de 60 ans et plus.

• (1920)

Là encore il y a un grand déséquilibre parce qu'il est évident que 44 p. 100 des citoyens de la circonscription n'ont pas 60 ans et plus.

Néanmoins, le questionnaire prévoyait quatre éléments dont on devrait tenir compte dans une déclaration constitutionnelle sur la nature du Canada. La réponse a été affirmative dans 51 p. 100 des cas pour le maintien des deux langues officielles; dans 64 p. 100 des cas pour la diversité de notre héritage culturel; dans 31 p. 100 des cas pour le caractère distinct de la société du Québec; et dans 78 p. 100 des cas pour la reconnaissance du rôle des peuples autochtones. Les résultats ne tiennent pas compte des personnes qui n'ont pas répondu à toutes les possibilités. Ces chiffres ont été retirés. Ils doivent donc entrer en ligne de compte dans le calcul des réponses négatives. Autrement dit, les réponses négatives ne représentent pas exactement l'inverse des réponses positives. Voici le genre de questions qui ont été posées et le genre de réponses que j'ai reçues.

Êtes-vous en faveur d'un Sénat dont les membres seraient élus? Quatre-vingt-un pour cent ont répondu oui.

Êtes-vous en faveur de la libre circulation au Canada des personnes, des biens et des capitaux? Quatre-vingt-quatorze pour cent ont répondu oui.

Quatre-vingt-six p. 100 sont en faveur de l'élimination des obstacles aux échanges entre provinces.

Pensez-vous que le Sénat devrait avoir le droit de modifier un projet de loi adopté par la Chambre des communes? Quarante-cinq pour cent ont dit oui. Et il semble que 29 p. 100 ont dit non au droit de le rejeter.

Croyez-vous que de nouvelles provinces devraient être créées? La plupart des répondants n'étaient pas sûrs.

Tel était le genre des questions posées et des réponses que j'ai reçues.

En outre, un groupe nommé Comité en faveur d'un Canada rationnel (Committee for a Rational Canada), a vu le jour dans ma circonscription. Ce groupe, formé de personnes intéressées qui avaient, pour la majorité, habité et travaillé au Québec, a fait part de ses réactions aux propositions du gouvernement dans un mémoire détaillé adressé au comité spécial mixte. J'aimerais citer un extrait tiré de la conclusion de ce mémoire: «Le comité en faveur d'un Canada rationnel est agréablement surpris par les propositions du gouvernement *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. Nous sommes très conscients du fait qu'il est extrêmement difficile de produire un document qui plaise à la majorité des gouvernements et aux autres parties qui ont des intérêts à défendre.

Nous avons entrepris cet examen de la crise constitutionnelle actuelle avant que le gouvernement produise son document parce que nous tenons au Canada et parce que nous croyons fermement que les gens comme nous doivent faire quelque chose. Ceux qui font le plus de bruit dans les médias ont trop d'intentions secrètes et malheureusement, nous n'entendons pas le Canadien moyen. Rien d'étonnant alors que le processus rebute la population.

Le sentiment qui se dégage des travaux de ce comité c'est que nous devons tenter de garder le Canada uni, mais pas à n'importe quel prix. La division du Canada donnerait naissance à deux parties plus pauvres que le

tout initial. Cependant, il y a 20 ans que l'on tolère les querelles entre les deux parties et que celles-ci donnent l'impression de se livrer à un chantage mutuel. Il faut que cela cesse.

Le reste du Canada doit accepter le Québec tel qu'il est, c'est-à-dire différent. Le Québec doit accepter que le reste du Canada veut un gouvernement central fort, unificateur. Nous espérons sincèrement qu'à la fin, le bon sens l'emportera.»

Je crois que cela démontre très bien l'appui de la collectivité et sa bonne volonté.

J'ai aussi pensé que les députés seraient intéressés par un article du *Whig Standard*, le journal local, du 11 février dernier. Cet article est signé par John Whyte Dean de la faculté de droit de l'Université Queen, constitutionnaliste reconnu. Il laisse entendre que les propositions du gouvernement fédéral vont au delà de notre capacité d'absorption et qu'elles vont beaucoup plus loin que ce qui est nécessaire pour régler la crise constitutionnelle actuelle car elles mettent trop de questions sur la table des négociations en même temps.

Il justifie cette affirmation en donnant trois raisons que je tiens à vous lire.

«Pour commencer, le programme de réforme du gouvernement fédéral est nettement trop vaste. D'aucuns pourraient croire qu'il est essentiel de se concentrer sur la réforme du Sénat, par exemple, parce que l'Ouest doit voir ses besoins satisfaits avant même qu'il ne songe au Québec. Quoi qu'il en soit, il est inutile de traiter à la fois du Sénat, d'une foule d'autres questions comme les mesures d'intégration économique, la réforme du Parlement, les normes constitutionnelles en matière de bien-être social, l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones, etc, afin d'essayer de venir à bout de la crise actuelle.

Deuxièmement, les propositions concernant l'intégration économique non seulement ne satisfont pas aux intérêts primordiaux du Québec, mais lui sont hostiles, et vont donc à l'encontre de l'objectif actuel de conciliation nationale.

Troisièmement, le processus est obscur. Les propositions fédérales camouflent les concessions très substantielles faites à l'autonomie du Québec dans deux propositions; la partie de la société distincte de la clause Canada pourrait bien conduire à une reconnaissance juridique de pouvoirs législatifs spéciaux au Québec. Le gouvernement fédéral a choisi de ne pas divulguer les termes précis de la clause Canada. Pourtant, cela nous aiderait peut-être à en mesurer l'importance. Il a en outre minimisé la portée réelle de cette clause. Bien que je ne pense pas qu'il soit inacceptable d'inclure une clause de société distincte qui aura des conséquences sur les pouvoirs législatifs, il est téméraire de ne pas parler de cette possibilité et de ce fait de différer une controverse qui doit être affrontée et qui doit faire l'objet d'un débat. De même, la proposition fédérale concernant la délégation de responsabilités législatives est un moyen singulièrement fâcheux de donner un statut spécial au Québec. L'importance de cette proposition n'est pas révélée et, par conséquent, le débat inévitable sur son acceptabilité n'est pas pas tenu en temps opportun.»

Ces opinions du professeur White sont celles que le gouvernement devrait, à mon avis, considérer. En présentant ses propositions, celui-ci a essayé, je pense, de contenter tout le monde pour essayer de donner l'impression aux Canadiens que le débat est plus important pour tout le monde ou que tout le monde va en tirer quelque chose.

Le gouvernement fédéral n'a pas quelque chose à donner à tout le monde, et à mesure que nous approcherons, je pense, du moment de clore ce débat, quand le comité fera son rapport et envisagera quelles recommandations faire au gouvernement, il devra tenir compte de commentaires comme ceux-ci où ces 28 propositions doivent être réduites à un texte maniable qui se révélera acceptable à la vaste majorité des Canadiens, et non essayer de contenter tout le monde alors qu'il y aura d'autres propositions qui seront inacceptables à un grand nombre.

[*Français*]

**M. Guy Ricard (Laval—Ouest):** Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de participer à ce débat important qui est aujourd'hui devant cette Chambre.

À venir jusqu'à maintenant, monsieur le Président, on a entendu toutes sortes de commentaires lors de ce présent débat. On a entendu, par exemple, «trop de pouvoirs aux provinces», «pas assez de pouvoirs aux provinces». On a discuté aussi avec la population, avec les différents intervenants de chacun des comtés et, en général, du moins chez moi, le commentaire le plus important et celui que l'on rencontre le plus souvent est celui-ci: «Nous sommes tannés d'en entendre parler, nous sommes écoeurés».

Monsieur le Président, je pense que ces gens-là ont raison. Vous vous souviendrez que nous avons été élus pour la première fois, en 1984, sous le thème de la réconciliation nationale et que, de 1984 jusqu'à 1987, nous avons essayé de la faire. Ce n'est pas le premier ministre qui a manqué son coup là-dedans, car vous savez

tout ce qu'il a fait pour ramener le Québec dans le giron canadien; ce ne sont pas non plus les ministres de ce gouvernement. Mais certaines personnes, je ne sais trop, pour avoir un électoralisme plus favorable, ont décidé de changer les coordonnées de la discussion et faire échouer l'Accord du lac Meech.

Monsieur le Président, si on regarde la population actuelle et qu'on lui pose vraiment la question suivante: Est-ce que vous voulez, oui ou non, appartenir à un pays? La réponse sera claire : Oui, je veux appartenir à un pays. Là, vous pouvez demander: À quel pays, maintenant? Les gens, en général, vont vous répondre: À un pays prospère, à un pays où il fait bon vivre, à un pays où il y a de l'harmonie. Maintenant, comment arrive-t-on à avoir un pays comme celui-là, monsieur le Président? En n'utilisant qu'un seul mot: la tolérance. Ce seul mot, je crois, fait l'unanimité dans ce pays. De Halifax à Vancouver, si la population utilise ce mot et le met en pratique, on va arriver à quelque chose. On a beau avoir toutes les études, tous les rapports, tous les comités, toutes les discussions, toutes les consultations possibles et imaginables, si on n'est pas tolérants dans nos demandes et dans nos offres, jamais on n'arrivera à faire de ce pays un pays unifié, ce si beau pays qu'est le nôtre.

• (1930)

Monsieur le Président, on vit actuellement au Canada comme dans une grande famille où il y a des tensions. Et vous savez comme moi, monsieur le Président, que c'est difficile d'élever une famille, d'avoir quatre ou cinq enfants, et les amener à un niveau de vie acceptable, sans être obligé de prendre des décisions. C'est sûr que, parfois, un des enfants ne sera pas d'accord avec ce que le père ou la mère auront pris comme décisions, mais il faut en arriver à cela, il faut prendre ces décisions.

Monsieur le Président, il faut aussi se rappeler que le temps joue contre nous. On parle d'économie actuellement, et moi, dans ma tête, on ne pourra pas relancer l'économie tant que l'on n'aura pas réglé notre chicane de famille, si on veut. On agit actuellement comme un chien qui court après sa queue, monsieur le Président. D'une part, on dit: Les investisseurs ne viennent pas, on a besoin d'investissements, mais ils ne viennent pas parce qu'ils ont peur de venir investir ici, ce n'est pas assez stable. D'autre part, on dit: Si on avait un pays stable, on pourrait investir. Oui, mais on tourne en rond! Pourquoi ne pas essayer de faire les deux en même temps.

Il est facile de discuter lorsqu'on a le ventre plein. Mais c'est pas mal plus difficile lorsqu'on a faim. Et actuellement, avec le taux de chômage que l'on connaît, avec la relance économique qui tarde à venir, je pense que chacun doit mettre l'épaule à la roue; chacun doit baser son raisonnement sur le fait que nous devions tous travailler pour relancer cette économie. J'aimerais bien que les Européens, les Japonais ou les Américains viennent investir à coups de millions ici, milliards, devrais-je dire. Vous allez me dire: Oui, mais ils sont pris avec le même problème que nous, ils ont la récession. Oui, mais la récession n'est-elle pas créée de toutes pièces en se servant de démagogie pour faire croire que dans certains pays, incluant celui-ci, ça va mal? Est-ce que les médias n'ont pas un rôle positif à jouer dans la relance économique, monsieur le Président? On va nous dire que les médias nous rapportent les faits, mais je pense qu'ils nous rapportent toujours beaucoup plus les faits négatifs que ceux qui sont positifs. Si vous lisez les journaux du matin, c'est difficile de regarder les faits positifs qu'un gouvernement comme le nôtre a pu faire. Mais vous allez voir, par exemple, le scandale sur le coin de la rue.

Est-ce que les politiciens jouent leur rôle en essayant de prendre des décisions qui sont les meilleures pour le pays? Ou est-ce qu'ils n'essaient pas plus de faire de la politique? J'ai rencontré des gens du Bloc québécois dans mon comté, monsieur le Président. Ce n'est pas possible de discuter avec ces gens-là. Ce n'est pas possible! Il n'y a qu'eux qui aient raison! Il faut tout faire sauter, il faut envoyer le pays en l'air, puis recommencer à zéro. Mais on en a un pays, on a des bases actuellement, on a tout cela. Pourquoi ne pas s'asseoir ensemble et essayer de dialoguer. Pourquoi tant de démagogie? Même ici à la Chambre, j'en ai entendu des vertes et des pas mûres, monsieur le Président. J'ai même reçu des appels téléphoniques à mon bureau pour me dire: Pourquoi tu ne te lèves pas pour—passez-moi l'expression—planter tel ou un tel? Mais ce n'est pas la façon de discuter. Je reviens encore sur le mot «tolérance», il faut savoir écouter ce que les autres veulent, il faut savoir négocier avec eux, il faut savoir répondre à leurs besoins. Et, de cette façon, tout le monde va être dans le même bateau et tout le monde va travailler pour la même cause.

Je sais que le temps avance rapidement, monsieur le Président. J'aimerais conclure en souhaitant que d'ici les quelques jours ou les quelques semaines qui nous séparent, les offres finales que le Canada fera, que le gouvernement fera aux différentes provinces, soient reçues avec tolérance, soient reçues avec goût, et que tout le monde puisse prendre bonne note de ce qui a été discuté jusqu'ici depuis 1984, et fasse la balance des choses pour que nous puissions un jour rêver pour nos enfants et nos petits-enfants. Nous, monsieur le Président, vous et moi, on n'en a plus pour bien longtemps, mais nos enfants et

nos petits-enfants représentent l'avenir de ce pays, et si on travaille tous ensemble, cet avenir sera beau.

[*Traduction*]

**M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, je voudrais remercier les leaders de tous les partis à la Chambre d'avoir fourni aux députés l'occasion de participer à ce débat. Nous sommes arrivés à un moment très important de l'histoire de notre pays. Il faut répéter que tous les députés sont résolus à faire en sorte que le processus constitutionnel ne soit pas entravé par les positions et les préjugés du passé et qu'il fasse vraiment un pas de géant pendant les semaines à venir.

Cela n'est pas de notoriété publique, mais avant d'entreprendre la carrière de député, j'étais professeur d'université et j'enseignais les sciences politiques. Beaucoup de gens me demandent pourquoi j'ai quitté l'agréable sanctuaire de la tour d'ivoire universitaire pour embrasser la carrière de politicien. Je réponds d'un ton un peu pince-sans-rire que je suis devenu député parce que j'étais fatigué de parler tout le temps de la Constitution. Que faisons-nous jour après jour à la Chambre et dans tout le pays, sinon parler de la Constitution? Les Canadiens en général, et certes les gens de ma circonscription, ont été pris un peu par surprise en constatant à quel point la crise constitutionnelle avait fondu tranquillement sur nous.

Nous nous étions peut-être tous laissé endormir par le fait que nous entendions parler depuis bien des années—et il ne serait pas exagéré de dire depuis des générations—de la menace qui pesait sur la Constitution. Nous avons vu se réunir les premiers ministres. Au fil des années, nous avons vu se tenir des réunions à huis clos et des réunions publiques. Nous avons eu des commissions royales d'enquête. Elles ont toutes été autant d'occasions de parler de la crise dans la Confédération. Il existe en fait dans le domaine des sciences politiques un ouvrage bien connu publié sous ce titre. En même temps, tout semblait s'arranger.

Or, nous faisons maintenant face à un mur. Nous nous rendons compte que si nous ne réalisons pas de percée, si nous n'opérons pas certains changements dans le pays, la crise deviendra réalité. Je ne dis pas cela pour ajouter une note d'exagération à un climat où règne déjà beaucoup de hargne, mais pour dire avec une certaine tristesse que nous devons vraiment faire certains ajustements et apporter certains changements.

Cela ne nous est pas facile. Il y en a parmi nous, par exemple, qui ont grandi dans des conditions relativement faciles, qui ont pu obtenir un diplôme universitaire, apprécier tout ce que le Canada avait de bon, voyager d'un bout à l'autre du pays et partout dans le monde et y entendre parler en bien du Canada. Nous sommes un peu commotionnés de penser que nous sommes effectivement plongés dans une crise et que notre pays est peut-être vraiment en difficulté.

Il est temps pour nous, qui avons si bien vécu dans notre pays, de consacrer tout le temps nécessaire pour faire en sorte que le pays demeure uni et puisse être transmis aux générations à venir.

Étant donné la pauvreté qu'on y rencontre et étant donné que les gens de ma circonscription doivent travailler très fort tous les jours pour tâcher de joindre les deux bouts, ils ne sont pas de ceux qui exposent leur point de vue à leur député dans de longs discours ou de longues lettres. J'exagérerais en disant à la Chambre qu'on m'a fait de nombreuses instances sur la Constitution. Mais je trouve que la Chambre doit savoir ce qu'on pense notamment parmi les néo-Canadiens, qui savent bien ce que c'est qu'une guerre civile, qui savent ce que c'est que l'éclatement d'un pays. Ils n'arrivent pas à croire qu'un pays avec autant de ressources et autant d'espace que le nôtre en soit arrivé là.

Je félicite tous ceux qui, sur la scène nationale, ont essayé de faire valoir de nouveaux moyens de régler les problèmes constitutionnels, que ce soit lors des conférences qui viennent d'avoir lieu d'un océan à l'autre ou dans des projets de référendum national. Nous avons tous essayé de plusieurs façons d'être innovateurs et de capter l'intérêt des Canadiens, qui ne participent habituellement pas au processus constitutionnel.

Les gens qui passent 8, 10 ou 12 heures par jour à travailler pour 5 $ ou 7 $ l'heure ne peuvent se permettre le luxe de participer à ce débat. Ils se tournent vers les députés du Parlement, non pas pour des solutions finales immuables à tout jamais, mais pour un certain ordre dans le débat et une certaine bonne volonté en vue de trouver des solutions.

Voici certaines des questions qui ont fait l'unanimité parmi les citoyens de Winnipeg-Nord-Centre et qu'ils voudraient voir adopter. Ce sont les fondements de la réforme que j'ai dégagés de mes discussions sur la Constitution: premièrement, une déclaration édifiante sur la nature du Canada. Il nous faut une clause Canada. Nous devons affirmer explicitement en quoi nous croyons et ce que nous voudrions au Canada. Plusieurs personnes se sont prononcées. Le professeur Earl Mendès a rédigé un document très édifiant sur la clause Canada. J'encourage tous les députés du Parlement à prendre une minute pour connaître les idées qu'il a présentées au comité constitutionnel au sujet de la clause Canada.

La clause Canada pourrait aussi faire partie d'une déclaration énonçant nos obligations sociales comme pays. Deux forces nous dirigent et nous lient. Une nous dirige économiquement, l'autre socialement. Et nous avons besoin des deux, dans tout leur déploiement. Il nous faut l'appui de tout le monde pour mettre sur pied un programme de renouveau économique. Il faut créer la richesse et abolir certains obstacles. Nous devons viser un objectif social, veiller les uns sur les autres. Cela aussi devrait faire partie des propositions et devrait figurer dans la clause Canada.

• (1940)

Il faut réitérer notre appui à la Charte des droits et libertés. Peu importe les droits qu'obtiennent une ou l'ensemble des provinces, l'essence de notre pays repose sur la protection du citoyen. Nous avons créé un certain nombre d'institutions démocratiques pour protéger le citoyen.

Les Canadiens et les électeurs de ma circonscription ne veulent pas que les négociations de 1992 viennent affaiblir d'une façon ou d'une autre la Charte des droits et libertés.

Troisièmement, je le répète, nous avons accru notre capacité en matière économique et, même si les propositions actuelles doivent céder la place à des propositions plus réalistes, les groupes spéciaux doivent cesser de défendre uniquement leurs propres intérêts et admettre que nous avons besoin d'une économie plus efficace. Même si d'aucuns prétendent que cela signifie l'adoption d'un nouveau programme, force nous est de reconnaître que nous n'avons pas réussi, ces vingt dernières années, à créer la richesse généralement associée au Canada.

Les trois partis ont bien essayé de gouverner à leur manière leur pays ou leur province, et comme ils n'ont pas très bien réussi, je me dis qu'il est peut-être temps de changer les règles du jeu.

Nous devons procéder à la réforme de nos institutions. J'ai déjà mentionné à la Chambre que nous devions tous chercher à réformer le Parlement. Il y a actuellement une commission royale d'enquête chargée d'étudier le processus électoral qui doit, lui aussi, être révisé. Ainsi, à certains égards, nous devrions être capables d'assainir, sur le plan constitutionnel et législatif, la façon dont la politique est organisée dans notre pays et attirer de nouveaux visages sur la scène politique.

Il doit y avoir un nouveau partage des pouvoirs. Certaines provinces ont des idées différentes sur le sujet, et nous avons entendu ces idées à la conférence constitutionnelle. Je crois que la question du partage des pouvoirs doit être réglée.

Il y a d'autres propositions qui portent sur le pouvoir de dépenser, sur l'immigration, sur la Cour suprême et sur la formule de modification, et je crois que nous allons vers un consensus dans ces domaines.

Permettez-moi de parler pendant un moment de certaines questions qui sont difficiles pour mes électeurs et qui doivent être présentées au Parlement du Canada afin que ceux-ci sachent qu'on a écouté leur point de vue et qu'on l'a exprimé de façon juste. Les Canadiens de l'Ouest ont encore beaucoup de réserves au sujet de la société distincte. Il y a un appui grandissant à l'égard de la reconnaissance du caractère distinct du Québec, mais les gens ont des réserves parce qu'ils ne veulent pas que, par déduction, leur vie soit considérée comme étant le contraire de distincte, c'est-à-dire ordinaire.

En tant que parlementaires, il nous incombe de dire aux gens ce qui est distinct dans leur vie et ce qui est distinct dans la vie du Québec et de leur expliquer pourquoi le caractère distinct du Québec doit être protégé dans la Constitution. C'est tout à fait possible de faire cela, et je suis certain que nous arriverons à régler cette question.

Enfin, le rôle des autochtones dans l'avenir de notre pays est une grande préoccupation pour les Canadiens, particulièrement dans la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre. Le moment est venu de reconnaître le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Cela ne s'applique pas seulement aux autochtones qui ont signé des traités avec le Canada, car c'est relativement simple. Il y a d'autres questions plus difficiles à régler. Il faut trouver des façons de réorganiser les gouvernements urbains pour aider les groupes autochtones, quels que soient leurs antécédents et quel que soit leur statut, qui ont besoin de l'appui des Canadiens pour développer un système de soutien qui leur permettra d'améliorer leurs conditions de vie et assurer à leurs enfants une vie meilleure.

La question constitutionnelle est liée au succès économique qui, à son tour, est lié à la justice sociale. Nous assurerons une vie meilleure à tous les Canadiens lorsque nous aurons réussi à régler les problèmes constitutionnels et que nous commencerons à nous pencher sur les questions économiques et sociales qui tiennent tant à coeur à tous les parlementaires.

*La constitution*

**M. Ross Stevenson (Durham):** Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer à ce débat spécial. À mon avis, nous discutons en effet de la raison fondamentale qui a incité la plupart d'entre nous à devenir des députés fédéraux.

Officiellement, nous discutons des problèmes constitutionnels et des solutions que les électeurs de nos circonscriptions proposent afin de les résoudre. Mais le débat va beaucoup plus loin que cela. À moins qu'on règle les problèmes constitutionnels à la satisfaction de la plupart des Canadiens, il y aura très peu de chances que le Canada survive dans sa forme actuelle.

Certains me trouveront peut-être trop sentimental, voire ridicule, mais je n'ai pas honte de dire que j'ai voulu être député fédéral parce que j'aime mon pays, d'un océan à l'autre. Je crois en son avenir et en son potentiel énorme. En disant cela, je pense d'ailleurs exprimer l'opinion d'une grande partie des électeurs de la circonscription de Durham et de la plupart des Canadiens.

Ces dernières semaines, j'ai organisé de nombreuses rencontres informelles avec des groupes d'électeurs. Certes, il a été question de la Constitution, mais d'autres sujets ont aussi été abordés. La population de la circonscription de Durham se préoccupe surtout de l'économie, notamment de la création d'emplois. La plupart des gens s'inquiètent de la question de l'emploi et tout particulièrement de leur sécurité d'emploi.

Cela ne veut pas dire qu'ils ne se soucient pas de la Constitution. Ils s'en préoccupent, mais ils préfèrent laisser aux spécialistes le soin de s'en occuper, de manière que nous puissions axer nos efforts sur des questions plus élémentaires comme l'économie, la création d'emplois et les mesures à prendre pour espérer vivre un jour dans une société agréable et prospère.

Comme les autres Canadiens qui suivent le dossier, j'ai été encouragé par le sondage Angus-Reid Southam News dont les résultats ont été publiés la fin de semaine dernière. Il révèle que les Canadiens ont assoupli leurs positions constitutionnelles et que, par conséquent, un compromis national, voire un consensus, est parfaitement envisageable. D'après le sondage, les opposants farouches à la reconnaissance du caractère distinct du Québec ne sont plus que 17 p. 100.

Cela correspond essentiellement à ce que j'ai constaté dans ma circonscription. La plupart des gens reconnaissent que le Québec est et a toujours été différent du fait de sa langue et de sa culture. Il y en a certains qui, même s'ils reconnaissent la différence et veulent en tenir compte, ont de fortes objections contre l'expression «société distincte» et voudraient que la notion soit exprimée autrement, par d'autres termes.

Aux yeux des autorités en matière constitutionnelle, cela peut sembler minime, mais je souligne que c'est une préoccupation importante pour ces personnes, j'ai bon espoir qu'on tentera de trouver une solution. La très grande majorité de mes électeurs, à Durham, sont fiers d'être Canadiens.

La population de ma circonscription est multiraciale comme celle de bien d'autres circonscriptions. Certains d'entre nous ont des racines familiales qui remontent à la période antérieure à la Confédération tandis que d'autres sont de tout nouveaux citoyens. Généralement, tous travaillent en harmonie. Plusieurs lettres qui m'ont été envoyées m'ont beaucoup impressionné; elles témoignent de la profonde réflexion que ces Canadiens moyens ont consacrée à la Constitution.

Je voudrais en citer quelques-unes non pas parce que je suis nécessairement d'accord sur le point de vue exprimé, mais parce que, comme parlementaires, nous devrions être disposés à faire état du large éventail des opinions qui existent sur certains sujets dans nos circonscriptions.

Une lettre dit: «Nous devons abolir l'ensemble du dispositif politique qui est en train de détruire la structure même de notre société.» Sur la même question, un autre correspondant écrit: «L'époque où un parti gagnait les élections et l'autre était relégué dans l'opposition est révolue.»

Selon ce correspondant, nous pourrions avoir six ou sept partis nationaux qui collaborent pour le bien commun. Plusieurs s'interrogent sur la nécessité d'un Sénat et se demandent pourquoi on ne l'abolirait pas.

À propos du statut particulier du Québec, j'ai lu cette observation rafraîchissante: «Où est le problème? Pendant qu'on y est, qu'on accorde aussi aux autres provinces ce qu'elles souhaitent. Le plus important est que le Canada, avec ses dix provinces et ses deux territoires, reste uni.»

Je n'étonnerai personne en disant que j'ai reçu plus d'une critique sur la façon dont la Chambre s'acquitte de son travail. Quelqu'un a écrit sans ménagement, et je cite: «Je crois également que la plupart des députés devraient être plus sérieux et se conduire comme des adultes. Si, à la maison, les parents étaient jugés par leurs enfants de la même manière que nous voyons certains députés se comporter à la Chambre, ils se feraient taper dessus.»

• (1950)

À ceci je ne peux qu'ajouter que, hélas, il a raison.

Personnellement, ce qui me chagrine le plus dans les pourparlers constitutionnels, c'est l'égocentrisme manifesté par plusieurs groupes et organismes qui ne cessent de réclamer des traitements de faveur pour eux-mêmes. Bien que leurs demandes soient légitimes et que leurs doléances remontent loin dans le temps, les Canadiens seraient plus agréablement impressionnés, selon moi, si leurs porte-parole manifestaient un plus grand intérêt pour le bien commun en s'efforçant de préserver notre entité nationale.

Par ailleurs, s'il est un signe encourageant, c'est bien la baisse du nombre des personnes qui souhaitent que le Québec quitte la Confédération, et cela même si cette idée est appuyée ouvertement ou indirectement par certains groupements politiques, dont quelques-uns dans ma région même, en Ontario. Ils laissent entendre que sans le Québec, le Canada formera une grande famille sans problème.

Mais c'est ignorer l'histoire du Canada. Dans l'Ouest, les mouvements politiques de protestation ont leur origine dans le ressentiment qu'ils éprouvent à l'égard du pouvoir central dominateur, c'est-à-dire l'Ontario, pas le Québec. Sans la présence du Québec au sein du Canada, ce ressentiment ne pourrait que s'envenimer. Nous nous retrouverions avec une province, l'Ontario, qui posséderait à elle seule la moitié de la population du pays ainsi qu'une grande partie de sa puissance économique et de son poids politique. Pendant combien de temps croyez-vous que les autres provinces toléreraient cela?

Les gens qui tiennent ce langage se font une idée dangereusement, sinon sinistrement, simpliste du Canada, une idée qui risque de fragmenter encore davantage et de détruire éventuellement ce pays que nous aimons.

Les gens de Durham, ma circonscription, sont fiers d'être Canadiens. Le Québec a toujours fait partie de leur pays et ils ne veulent pas que cela change. Ils souhaitent que nous arrivions à résoudre nos problèmes de telle sorte que le Québec puisse demeurer au sein du Canada maintenant et pour toujours.

Il nous faut un Canada très uni avec un gouvernement central fort qui soit capable de maintenir les normes et les programmes nationaux auxquels nous tenons tant et de parler d'une seule voix, au plan international, au nom des habitants de toutes les régions et des vastes territoires de notre pays et cela, pendant encore au moins 125 ans.

**M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap):** Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, ces deux dernières semaines, de participer à un certain nombre d'assemblées communautaires que j'ai tenues dans Okanagan—Shuswap, ma circonscription, au sujet du débat constitutionnel sur l'avenir du Canada.

Je tiens à dire tout d'abord que j'ai trouvé ces assemblées particulièrement inspirantes. C'était vraiment encourageant de constater que, même un vendredi soir, à Sicamous, par exemple, beaucoup de gens sont venus entendre exposer les problèmes, débattre des divers aspects des propositions et participer à la discussion.

J'ai tenu quatre assemblées tout dernièrement, soit une à Falkland, une à Celista, une à Blind Bay et, comme je viens de le dire, une dans la petite ville de Sicamous. J'espère en tenir encore dans d'autres localités de la circonscription, soit, si j'ai le temps, à Enderby, Armstrong et Cherryville et, si possible, deux assemblées sommaires, en mars, à Vernon et à Salmon Arm.

Je dois dire que le sentiment qui se dégage de ces assemblées et de ces discussions est le même que celui qui semble s'être manifesté dans les sondages nationaux. Il ne fait aucun doute que, à l'instar de tous les Canadiens, les électeurs de toute la circonscription d'Okanagan—Shuswap affichent de plus en plus d'impatience à l'égard du débat constitutionnel. Ils sont fatigués de ce qu'ils perçoivent comme l'obsession constitutionnelle d'Ottawa. Ils veulent aller de l'avant, ils veulent progresser, ils veulent que ce dilemme, cette crise qui semble éternelle, soient résolus d'une façon ou d'une autre.

Ils veulent aussi que le gouvernement porte son attention sur ce qu'ils considèrent comme le problème national le plus urgent, à l'heure actuelle, soit la détérioration de l'économie. Ils veulent que le gouvernement invite les gens ordinaires à gouverner avec lui. Essentiellement, les gens veulent obtenir plus de pouvoir, modifier le processus parlementaire et démocratique. On a réclamé—et j'en suis témoin—un Parlement plus efficace, c'est-à-dire un Sénat plus efficace et ayant plus de responsabilités, qui puisse intervenir plus directement dans les affaires du pays.

Je suppose qu'on pourrait résumer en disant que les habitants d'Okanagan—Shuswap, comme la plupart des Canadiens, je pense, ne croient plus au système actuel. Ils

ne croient plus en ce gouvernement et sont peut-être même désabusés du système de gouvernement en soi.

J'ajoute que le problème, tel que je le perçois, ne tient pas tellement à l'échec du Parlement. Le Parlement fait ce qu'il peut dans le cadre démocratique qui lui a donné naissance. Je pense que c'est le gouvernement actuel qui est en cause, parce qu'il n'a pas réussi à redonner confiance à la population canadienne. Je vois tous les jours de nouvelles preuves que cette confiance a été anéantie lors de l'échec de l'Accord du lac Meech. Le fait que le premier ministre ait admis qu'il avait couru le risque de jouer l'avenir de ce pays comme sur un coup de dés fut, pour beaucoup de Canadiens et, d'après moi, beaucoup de mes électeurs, la goutte qui a fait déborder le vase. Leur foi non seulement dans le premier ministre, mais aussi dans ce gouvernement et dans le système lui-même a vraiment été anéantie.

L'Accord du lac Meech a été un échec, mais ce n'est pas dû à une forme d'antipathie envers le Québec. Selon moi, c'est bien la dernière des raisons. Il faut plutôt attribuer ce rejet au fait que les gens ont refusé d'appuyer un processus qui excluait fondamentalement toute participation des Canadiens. Les gens ont rejeté cette forme de fédéralisme exécutif. Ils voulaient participer réellement au processus de règlement des problèmes auxquels l'Accord du lac Meech devait répondre.

Ainsi, à cause surtout de la façon dont le premier ministre a manoeuvré dans le dossier du lac Meech, la population a perdu confiance dans son gouvernement et dans les fondements politiques mêmes du pays.

Monsieur le Président, je pense que tous sont d'avis que le premier ministre s'est fourré dans un guêpier quand il a cru qu'il pouvait réussir là où Pierre Trudeau, l'ex-premier ministre, a échoué, soit réintégrer pleinement le Québec dans la grande famille canadienne. L'échec du premier ministre a essentiellement paralysé le pays, et il tente maintenant de remédier au mal qui a été fait. Par une suite interminable de commissions, d'études, de comités parlementaires et de débats, il tente de réparer les pots cassés.

Certaines de ces commissions, la Commission Spicer par exemple, ont fait de l'excellent travail, tous en conviennent. Les récentes tribunes nationales ont également été un succès. Il reste cependant que cette concentration sur un seul problème a pour l'essentiel paralysé tout le processus parlementaire et obnubilé le gouvernement au point qu'il a oublié de s'occuper d'autres graves problèmes, comme l'état lamentable de notre économie.

Je pense que cela résume probablement les vraies préoccupations. Je vois que mon temps est très limité et j'avais encore beaucoup de choses à dire. Ces propos résument toutefois certaines des préoccupations que les gens avaient au sujet de ce débat sur l'unité nationale.

Les 28 propositions ont une portée considérable. En fait, j'estime que c'est bien ça le problème avec les propositions, c'est qu'il y a tout simplement trop de choses à négocier.

• (2000)

Ce dont il est question lorsqu'on examine la situation dans son ensemble, c'est d'une transformation complète de notre structure socio-économique dont nous ignorons au juste les répercussions. Le premier ministre voudrait peut-être que les Canadiens lui fassent à nouveau confiance, comme ils l'ont fait dans le cas de l'Accord de libre-échange. Il y a tout simplement trop d'inconnues.

Au nom de mes électeurs, je tiens à dire que cet ensemble de 28 propositions est trop lourd pour qu'on puisse régler la question dans le temps qui reste à notre disposition. En définitive, il est trop complexe. Le gouvernement propose tout simplement trop de choses. À cause du délai, nous sommes condamnés à l'échec. Ce délai qui nous est dicté par la décision du Québec de tenir un référendum sur la souveraineté est trop court pour régler toutes les questions.

Lors des réunions que j'ai tenues, les gens étaient généralement d'accord pour dire que le gouvernement devrait essayer de condenser ses propositions dans un document pouvant être appliqué. Après tout, pourquoi lutter pour assurer l'avenir de notre pays, alors qu'il se pourrait qu'il ne reste plus de Canada à sauver, si nous ne réglons pas nos problèmes économiques.

Chose certaine, une version plus restreinte des propositions aurait plus de chances d'être acceptée par le Canada anglais et le Québec. La question de la société distincte doit être un des piliers de ces nouvelles propositions. Ce doit également être le cas des aspirations des autochtones, ainsi que de la réforme du Sénat. Selon moi, une version plus simple des propositions au sujet de ces trois questions essentielles serait très utile et aurait peut-être des chances de succès.

En définitive, si le Québec souhaite devenir indépendant et créer sa propre nationalité, la décision lui revient. Tôt ou tard, le Québec devra décider une fois pour toutes s'il veut être indépendant ou pas. Selon moi, c'est simplement une marque de respect à l'égard du choix en question que de permettre au Québec de prendre cette décision sans que le Canada anglais ne se torde fondamentalement les mains de désespoir face à la situation.

En conclusion, si les Québécois veulent venir à deux doigts de faire l'indépendance afin de bien voir les répercussions économiques possibles de ce geste, je prétends qu'ils pourraient bien décider de réexaminer le choix en question. C'est à l'intérieur du Canada qu'ils peuvent le mieux protéger leur langue et leur culture.

**M. Al Johnson (Calgary-Nord):** Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat à la Chambre, non seulement parce qu'il porte sur une question d'une importance cruciale, la Constitution, mais aussi parce qu'il me permet de faire part à la Chambre des recommandations, des préoccupations et des aspirations des habitants de ma circonscription concernant le pays et sa Constitution.

Au cours des deux derniers mois, j'ai organisé trois réunions publiques et tenu des groupes de discussion avec des habitants de ma circonscription. J'ai discuté individuellement avec des habitants de ma circonscription et fait un sondage sur le renouvellement de la Constitution auquel 1 500 d'entre eux ont répondu.

Les habitants de ma circonscription ont souvent exprimé de la frustration et de la colère, mais ils ont été francs et déterminés et espèrent, en cela, avoir pu contribuer aux discussions nationales. Je tiens à préciser que l'un d'eux, M. Wilfrid Posehn, a participé à toutes les trois réunions publiques et a lui-même soumis un mémoire objectif au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada. Je l'en félicite et je le remercie également de l'intérêt qu'il a porté à la question et à notre pays.

L'économie est la question qui préoccupe le plus la majorité des habitants de ma circonscription. Ils veulent avoir une sécurité économique et des emplois qui leur permettront de participer pleinement à la société canadienne. Pour eux, la Constitution est une question secondaire. Cependant, ils comprennent de plus en plus le lien qui existe entre la stabilité du pays et son bien-être économique. Par conséquent, ils admettent que la Constitution puisse figurer en tête de liste de nos priorités.

On estime fortement dans ma circonscription que l'identité canadienne est une question fondamentale dans le débat constitutionnel. Il est essentiel d'avoir le sens de l'identité si nous voulons être une nation accomplie et prospère. Pour les gens de Calgary-Nord, le Québec fait largement partie de cette identité nationale. Toutefois, ils se sentent choqués par le concept de société distincte. On accepte généralement que le Québec est une société distincte et qu'il doit être considéré comme tel à condition que cela n'entraîne pas pour le Québec des privilèges spéciaux qui ne sont pas reconnus aux autres provinces. Le sentiment général qui s'en dégage, c'est que le Québec a son caractère distinct, mais que l'Alberta a aussi le sien. Mes électeurs estiment que le Québec devrait pouvoir vivre selon sa culture, mais, et c'est là la grande question, que cela ne devrait pas lui valoir des pouvoirs additionnels. Toutes les provinces ont un caractère distinct, mais il est évident que celui du Québec est le plus distinct. Mes électeurs sont choqués à l'idée que le fait de reconnaître au Québec son caractère distinct pourrait signifier qu'il a des pouvoirs additionnels aux dépens des autres provinces. Ils croient que les principes de l'équité et de l'égalité devraient nous servir de guide dans le renouvellement de notre Constitution.

Comme je l'ai dit plus tôt, j'ai mené une enquête dans ma circonscription et j'ai eu le plaisir de recevoir plus de 1 500 réponses. Une bonne partie de cette enquête portait sur la division des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces. J'avais demandé à mes électeurs d'indiquer quel gouvernement devrait assurer les services sociaux en général et quel gouvernement devrait fournir des services particuliers tels que les régimes de pensions et d'assurance-maladie.

Mes électeurs de Calgary-Nord sont assez également divisés sur la question des services sociaux et croient pour la plupart que la responsabilité de ces services devrait être partagée par les deux ordres de gouvernement. Cela s'applique à l'assurance-maladie. Toutefois, 75 p. 100 d'entre eux voudraient que les régimes de pensions soient administrés par le gouvernement fédéral. Seulement 15 p. 100 d'entre eux estiment que l'assurance-maladie devrait relever entièrement des provinces et 22 p. 100 voudraient la confier à la compétence exclusive du gouvernement fédéral.

L'immigration est un domaine au sujet duquel certains se sont prononcés vigoureusement. Environ 70 p. 100 des personnes interrogées croient que le gouvernement fédéral devrait exercer de grands pouvoirs dans ce domaine.

L'une des questions les plus difficiles abordées dans mon questionnaire portait sur les droits des autochtones. D'après les réponses données à ce questionnaire, les observations faites par écrit et les opinions énoncées dans des assemblées publiques, il est clair que mes électeurs veulent que cette question soit réglée d'une façon juste et équitable. La majorité, 85 p. 100, estiment que les peuples autochtones devraient jouir d'une certaine forme de souveraineté au sein du Canada, reconnaissant qu'ils

constituent une nation; il pourrait s'agir de leur accorder un statut semblable à celui des municipalités, ou des provinces ou plus encore. Ceci étant dit, le sentiment est généralisé que nous devrions parvenir à un accord et vivre tous ensemble sur un pied d'égalité. Mes électeurs veulent que les peuples autochtones soient des membres à part entière de la société canadienne. Ils se refusent à ce qu'ils continuent à être parqués dans des réserves et qu'ils soient condamnés à être des assistés sociaux toute leur vie.

Mes électeurs ont aussi exprimé leur opinion sur les sphères de compétence en matière d'environnement et de ressources naturelles. Comme on pouvait s'y attendre, 70 p. 100 pensent que les ressources naturelles devraient être un domaine de compétence provinciale exclusive ou presque. Par ailleurs, près de 75 p. 100 croient que l'environnement devrait soit être un domaine de compétence partagée, soit relever exclusivement du gouvernement fédéral. Il est donc clair qu'au moins les électeurs de Calgary-Nord désirent que le fédéral et les provinces parviennent à un accord sans équivoque sur le partage des responsabilités en matière d'environnement.

Quant à l'agriculture, mes électeurs pensent que ce domaine relève surtout des provinces. Près de 86 p. 100 d'entre eux aimeraient que ce soit un domaine de compétence provinciale exclusive ou partagée.

J'ai également demandé l'avis de mes électeurs sur le système judiciaire. Un grand nombre des réponses ne portaient pas sur la question constitutionnelle mais sur la Loi sur les jeunes contrevenants et sur l'extradition, et j'ai le plaisir de leur annoncer que le solliciteur général et la ministre de la Justice ont déjà donné suite à leurs requêtes et ont proposé des modifications spectaculaires à la Loi sur l'extradition et des améliorations sensibles à la Loi sur les jeunes contrevenants. Pour ce qui est de la Constitution, mes électeurs étaient largement en faveur du maintien du statu quo concernant le partage des responsabilités en matière de justice et d'ordre public.

Sur la question primordiale de la réforme des institutions, et de la réforme du Sénat en particulier, je peux vous dire, monsieur le Président, que mes électeurs exigent absolument que toutes les provinces soient traitées de la même façon. Ils sont très conscients du fait que notre circonscription ne compte qu'un député pour 140 000 habitants par rapport à 4 députés et 4 sénateurs pour 100 000 habitants dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard. Ils pensent que les députés doivent, dans toute la mesure du possible, représenter le même nombre d'électeurs, mais ils tiennent aussi beaucoup à ce que chaque province soit également représentée au Sénat ou que l'on trouve un autre moyen pour leur donner à toutes des pouvoirs semblables, par exemple, en modifiant les règles d'adoption des lois au Sénat.

• (2010)

Quelque 70 p. 100 des électeurs de ma circonscription ne veulent pas que l'on change beaucoup de choses. Ils voudraient que le partage des pouvoirs entre le fédéral et les provinces reste sensiblement le même qu'en ce moment ou qu'il ne soit modifié que légèrement, dans le sens d'une plus grande centralisation ou d'une plus grande décentralisation.

Nous aimons le Canada comme il est. Seulement 9,5 p. 100 des électeurs de ma circonscription veulent une fédération d'États souverains et 12,5 p. 100 veulent un État plus centralisé.

Les électeurs de ma circonscription tiennent beaucoup à ce que le gouvernement fédéral continue de rationaliser ses opérations, de réduire le coût de ses services, et le reste, ce qui contribue à accroître la compétitivité du Canada. Cette volonté se traduit par une union économique pancanadienne.

Calgary-Nord se compose essentiellement de familles. Cette communauté, comme beaucoup d'autres au Canada, considère la famille comme la cellule forte et essentielle de la société. C'est le fondement de la structure et de l'organisation sociales. C'est dans la famille que sont nourries les valeurs et les traditions si chères à notre nation.

Étant donné l'importance de la famille pour les habitants de ma circonscription, il est indispensable qu'elle soit reconnue dans la Constitution comme un élément essentiel de la composition de notre société. Nous serons ainsi sûrs que les gouvernements futurs tiendront compte des intérêts des familles et les protégeront, dans leurs objectifs et dans leurs entreprises.

L'impression d'ensemble que j'ai des habitants de Calgary-Nord, c'est qu'ils sont Canadiens avant tout. Ils veulent que leurs concitoyens célèbrent avec eux les joies que leur procure notre grand pays. Ils veulent vivre et qu'on les laisse vivre et, à cet égard, ils ne voient aucun inconvénient à ce que leurs concitoyens préservent leurs traditions, leur langue et leur culture. Ce qu'ils veulent avant tout, c'est un Canada où chacun se sente chez soi et égal.

**M. George Proud (Hillsborough):** Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole ici ce soir pour parler de cette question si importante dont nous discutons depuis plusieurs mois.

Les Canadiens sont naturellement confrontés à de nombreux problèmes à bien des égards de nos jours, au sujet de l'économie, de l'environnement et naturellement de la Constitution. La nécessité de faire l'unité nationale et d'obtenir un consensus sur l'avenir du Canada n'a jamais été plus impérieuse.

C'était il y a 127 ans que les Pères de la Confédération se sont réunis à Charlottetown pour transformer les valeurs, les idées et les rêves communs en une vision et pour faire de celle-ci l'ossature d'un État qui fait l'envie de bien des pays dans le monde entier.

Nous avons un autre problème à résoudre: celui de réformer notre Constitution, de faire en sorte que nos institutions gouvernementales répondent bien aux réalités sociales, économiques et politiques du Canada alors que nous approchons du XXI[e] siècle. Il est important, à mon avis, que nous nous tenions informés des questions d'actualité et des idées proposées par nos électeurs afin de renforcer l'unité nationale dans le cadre d'une réforme constitutionnelle.

La vision qu'ont mes électeurs de l'avenir est inspirée par un certain nombre de réalités pratiques concernant la nature du Canada. Ils estiment que tous les Canadiens veulent vivre ensemble dans un État fédéral fondé sur des valeurs et des principes communs. Ne rejetons pas ce que nous avons pu réaliser.

Continuons à tenir compte des différentes langues et des divers groupes ethniques qui composent notre pays. Mes électeurs ont à coeur de préserver et de renforcer les libertés et les droits fondamentaux. Tout en restant ouverts à la question des droits collectifs, ils estiment que la Charte des droits et libertés doit continuer à avoir la primauté sur toutes les lois fédérales et provinciales.

Les modifications constitutionnelles ne devraient pas réduire la primauté de la charte. Les gens de Hillsborough estiment que notre union économique doit être renforcée. Il est indispensable, pour que le Canada continue d'exister en tant qu'État fédéral, que tous les avantages découlant de la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes soient garantis par les lois fondamentales qui régissent notre pays.

Nous devons continuer de mettre au point des produits, des services, des techniques et des stratégies qui soient concurrentiels à l'échelle internationale et qui répondent aux exigences de la mondialisation des marchés. On nous répète sans cesse qu'il faut adopter des mesures concrètes qui assurent la pleine intégration des régions ainsi que du processus décisionnel et d'élaboration des programmes à l'échelon national.

Un Sénat renouvelé qui serait élu, efficace et dont les sièges seraient répartis plus équitablement constitue non seulement un aspect essentiel de la réforme constitutionnelle, mais aussi un mécanisme qui garantira que les aspirations de la région de l'Atlantique ainsi que celles des provinces de l'Ouest recevront toute l'attention qu'elles méritent.

Un tel Sénat pourrait être habilité à se prononcer sur les nominations aux postes de direction d'institutions et d'organismes fédéraux importants. Il pourrait en outre protéger les droits des minorités linguistiques.

Dans le cadre du débat sur la réforme du Sénat, il faut discuter des changements qu'on voudrait y voir apporter. J'estime que la Chambre des communes aussi devrait faire l'objet d'une réforme; elle en aurait grand besoin. Je crois que notre institution, qui constitue bien sûr le plus haut tribunal du pays, doit jouer un rôle essentiel dans tous les aspects de notre société. Notre institution doit bien fonctionner, et tous les députés doivent avoir leur mot à dire dans la façon dont les lois sont adoptées, dans la façon dont les lois sont amorcées et la façon dont elles finissent par entrer dans les recueils de lois.

Il est temps que notre institution devienne celle que je concevais comme simple citoyen il y a de nombreuses années, à savoir que nous sommes les législateurs et que les lois ne nous viennent pas tout simplement du pouvoir exécutif, mais qu'elles émanent également de notre secteur du Parlement. Il y a place pour cela, et cela est nécessaire à notre époque. Je crois certainement que nous devons changer la Chambre afin qu'elle devienne une institution qui fonctionne mieux. S'il faut qu'elle ressemble davantage au Congrès américain pour cela, qu'il en soit ainsi, mais je crois que cela en fera une meilleure institution pour tous les Canadiens.

Et, bien sûr, le renouvellement de la Constitution veut dire un réaménagement des pouvoirs. Il faut adopter pour principe fondamental guidant le processus de renouvellement que les pouvoirs législatifs appartiennent au palier de gouvernement le mieux en mesure de s'en occuper. Nous devons adopter une approche fonctionnelle. Il faut nous attacher avant tout à un arrangement qui réponde le mieux aux besoins non pas des gouvernements, non pas des fonctionnaires, non pas des politiciens, mais de la population. Tout nouvel arrangement doit assurer la flexibilité nécessaire pour répondre aux exigences et aux défis en perpétuelle évolution de l'avenir.

Dans biens des domaines, les gouvernements fédéral et provinciaux devraient pouvoir légiférer de façon complémentaire. Dans le domaine de l'environnement, par exemple, le gouvernement fédéral devrait pouvoir faire adopter des lois-cadres énonçant des normes nationales, en laissant aux provinces le soin d'adapter ces normes

nationales aux réalités régionales et provinciales, de sorte que lorsque le gouvernement fédéral promulgue une loi-cadre nationale, les provinces disposent d'une flexibilité opérationnelle et administrative. Cela pourrait résoudre les problèmes actuels en matière de formation de la main-d'oeuvre et de développement régional.

Cette approche fonctionnelle réduirait énormément le double emploi et permettrait une administration publique efficace.

Il faut également imposer des limitations au pouvoir fédéral de dépenser dans les domaines de compétence provinciale exclusive.

Le problème consistait autrefois à concilier la limitation du pouvoir de dépenser avec le besoin de normes nationales. Avec un réaménagement fonctionnel des pouvoirs, il devient possible d'en arriver à une limitation constitutionnelle du pouvoir fédéral de dépenser sans compromettre les normes nationales.

Quant à l'immigration, il existe maintenant une entente administrative entre les deux paliers de gouvernement, et cet arrangement devrait maintenant être inscrit dans la Constitution.

Étant donné que la Cour Suprême du Canada devient de plus en plus un tribunal de droit constitutionnel, il est raisonnable que les provinces participent davantage à la nomination des juges à ce tribunal. Nous devrions pouvoir mettre au point un mécanisme pour éviter les impasses à l'avenir.

Tout projet de réforme doit aborder les questions autochtones qui sont en suspens. On s'entend généralement au Canada sur la nécessité de déterminer le statut, les droits et les revendications des autochtones. Le processus de modification de la Constitution doit aussi être arrêté.

L'inscription dans la Constitution d'une formule de modification permettrait au Canada de régler les problèmes économiques et autres questions qui s'y rattachent. De plus, je crois fermement que ces propositions de changements constitutionnels doivent être soumis à l'approbation des Canadiens.

• (2020)

À cette fin, le Parti libéral propose un référendum national comprenant deux questions. La première serait une question de fond sur les éléments de la réforme constitutionnelle, tandis que la deuxième concernerait la formule de modification.

En conclusion, mes électeurs estiment qu'il incombe maintenant au gouvernement de déposer une proposition concrète détaillée. Ils estiment aussi que le pays est assez grand pour tous les Canadiens, et c'est avec impatience que nous attendons le jour où cette Constitution et ces modifications deviendront réalité.

**M. Blaine A. Thacker (Lethbridge):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir dix minutes, même si c'est court, pour exprimer l'opinion de la majorité des électeurs de la circonscription fédérale de Lethbridge au sujet de la réforme constitutionnelle au Canada.

Je regrette de ne pas avoir plus de temps, mais lorsque le caucus conservateur et le cabinet auront déposé les offres finales à la Chambre, j'espère que je disposerai de plus de temps pour vous faire part de mon point de vue.

À l'instar des autres députés, ces derniers mois, j'ai reçu des centaines de lettres et d'appels téléphoniques à propos de la question à l'étude aujourd'hui et j'en ai discuté avec des dizaines de personnes.

Avant Noël 1991, la chambre de commerce de Lethbridge a organisé une réunion publique à Lethbridge qui a attiré de nombreux participants. Également avant Noël, j'ai envoyé un bulletin parlementaire qui traitait des propositions fédérales, et j'ai reçu de nombreux commentaires intéressants et utiles. J'ai aussi parlé à de nombreux représentants de groupes confessionnels, des clubs Kiwanis et Rotary et d'autres clubs philanthropiques de ma circonscription.

Que puis-je dire sans risquer de me tromper? Il est certain qu'une minorité existe et qu'elle a tendance à croire les mythes et les demi-vérités que leur servent certains groupes d'intérêts et médias de l'Alberta. Ce soir, je parle au nom de la vaste majorité et je me prononce tout haut et très clairement sur certaines questions.

Premièrement, les électeurs comprennent la situation beaucoup mieux qu'on ne veut bien le croire généralement, même si bon nombre ont admis ne pas connaître en détail notre histoire et les questions complexes dont vous et moi discutons quotidiennement. Je sais qu'ils sont conscients des effets de la mondialisation. Ils sont conscients des répercussions du regroupement des pays d'Europe et d'Asie. Ils comprennent les répercussions du déficit annuel et de la dette nationale. Ils comprennent parfaitement la lutte féroce que se livrent le gouvernement fédéral et les provinces et s'en inquiètent beaucoup.

Deuxièmement, les Canadiens sont prêts, désireux et capables de faire face à nos problèmes et, non seulement ils veulent, mais ils exigent aussi que les titulaires de charges publiques municipales, provinciales et fédérales ainsi que les entreprises et les syndicats cessent leurs querelles de clocher pour que nous puissions résoudre certains problèmes très graves.

Troisièmement, ils savent fort bien que, ensemble, ils ont formé l'une des nations les plus prospères, pacifiques, tolérantes et stables du monde. Nous y sommes parvenus sous un climat très dur, avec une population incroyablement petite, hétérogène et disséminée sur plus de 8 000 kilomètres. Pour avoir discuté avec d'autres, ils savent aussi que, à l'échelle internationale, ceux qui essaient de concilier leurs différences culturelles, historiques, ethniques et religieuses considèrent notre société comme le parfait exemple à suivre.

Quatrièmement, ils savent très bien que dans un monde de plus en plus intégré et compétitif, nous devons parler d'une voix claire et ferme si nous ne voulons pas nous retrouver au rang de cette multitude de petits pays inefficaces.

Cinquièmement, ils comprennent que le Canada compte beaucoup plus sur le commerce international que la plupart des pays industrialisés. J'ai lu depuis que nous venons après l'Allemagne sous ce rapport et que, si notre pays se démantèle il n'aura plus l'autorité voulue pour favoriser l'adoption de règles internationales et de mécanismes de règlement des différends qui soient raisonnables.

Ces groupes ont très bien compris que la loi de la jungle, ce n'est pas pour eux.

Pour finir, je voudrais lire, pour que cela paraisse dans le hansard, certains passages d'un discours prononcé à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Royale par son président et directeur général, M. Allan R. Taylor. Il s'intitule «La marche vers la folie», en hommage à l'éminente historienne américaine, Barbara Tuchman.

À la page 2, on peut lire:

La marche vers la folie peut découler d'une illusion dangereuse. Cette illusion, c'est que le démembrement du pays n'entraînerait que des coûts minimes alors qu'il risque de conduire le Canada sur la voie irréversible de la folie.

À la page 3, il écrit:

L'hypothèse la plus dangereuse de toutes, c'est que le départ du Québec réglerait nos difficultés, qu'il résoudrait les problèmes qui confrontent le Canada, qu'il résoudrait ceux du Québec, qu'il réglerait les problèmes de l'Ouest, qu'il réparerait les torts causés aux peuples des premières nations.

Voilà une des illusions dangeureuses qui invitent les Canadiens à se lancer dans une marche vers la folie.

La question que les Canadiens doivent se poser tout d'abord et de façon explicite est la suivante: la désunion est-elle la réponse aux défis qui sont les nôtres?

Est-il absolument nécessaire de démanteler le Canada pour répondre aux préoccupations historiques du Québec? Le Québec constitue un îlot culturel unique de six millions de francophones dans un océan de 270 millions de personnes qui vivent et qui travaillent en anglais. Le Québec constitue une société distincte.

Faut-il vraiment détruire le Canada pour que cette réalité soit reconnue et protégée? Je ne le crois pas. Faut-il vraiment que le Canada éclate pour que l'on comprenne le profond sentiment d'aliénation de bien des gens de l'Ouest pour qui nos institutions nationales sont aux mains d'une majorité sourde et insensible de l'Est? Faut-il vraiment détruire le Canada pour que ce problème soit reconnu et résolu? Je ne le crois pas.

Faut-il vraiment que le Canada éclate pour qu'on réponde aux vives préoccupations des Canadiens de la région de l'Atlantique? Faut-il détruire le Canada pour que leurs problèmes économiques structurels bien réels soient résolus? Je ne le crois pas.

Faut-il vraiment que le Canada éclate pour que les Premières nations obtiennent le pouvoir de participer directement au processus qui déterminera leur sort au sein du Canada, ce qui constitue un droit dont elles ont été lésées pendant déjà trop longtemps? Encore là, je ne le crois pas.

Faut-il vraiment que le Canada éclate pour qu'on reconnaisse l'absolue nécessité de vraiment harmoniser les politiques fédérales et provinciales et de supprimer le gaspillage que représentent les recoupements de services?

C'est une illusion dangereuse de croire que la séparation ne sera ni pénible ni coûteuse, car il ne peut tout simplement pas en être autrement.

J'estime que le coût d'une scission serait énorme et durable pour tous les Canadiens, tant au Québec que dans les autres provinces et territoires. Personne ne serait épargné; personne ne s'en trouverait bien.

Monsieur le Président, je pourrais poursuivre encore longtemps, mais je conclus en vous lisant un dernier extrait du discours de M. Taylor:

En cette année qui marque un anniversaire, nous devrions célébrer nos réussites. Ce Canada si prometteur a maintenant 125 ans. Montréal, qui est la preuve que les gens de différentes cultures peuvent se côtoyer pacifiquement, a 350 ans.

Les réalisations du Canada sont largement reconnues, du moins par les autres.

Pensez au rapport du Programme des Nations Unies pour le développement. Ce rapport évaluait les pays sur les plans de la prospérité, de la longévité, des conditions de vie, de l'égalité des sexes et des races, de la distribution des revenus et des libertés individuelles.

En 1991, le Canada s'est classé deuxième dans le monde entier sur cette échelle globale de la qualité de vie. C'est cela que la séparation met en jeu.

C'est ce que nous risquons de perdre à la suite d'une séparation.

Sommes-nous parfaits sur tous ces points? Certainement pas. Mais nos résultats sont si élevés sur chacun d'eux que les observateurs étrangers ne peuvent s'empêcher de se demander si nous nous rendons compte de ce que nous risquons, de ce que nous pourrions perdre. Ils se disent que s'il ne vaut pas la peine de sauver le Canada, aucun pays n'en vaut la peine.

Vous avez devant vous un Canadien, un fils de la Saskatchewan, qui tient passionnément à garder le Canada uni, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, et le Québec fait partie de mon Canada.

• (2030 )

J'ajoute personnellement que M. Taylor, avec la concision d'un directeur d'entreprise, résume ainsi exactement ce que je ressens. En tant qu'Albertain de la troisième génération, je dois dire que je suis tout à fait d'accord avec lui.

**M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord):** Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui pour faire part à la Chambre des discussions que j'ai eues avec mes électeurs sur la question de la Constitution.

Au cours de l'année 1991, j'ai consulté les habitants de ma circonscription à plusieurs reprises. La première fois, un questionnaire sur la Constitution a été distribué à chacun des quelque 80 000 foyers de York-Nord. Je suis heureux de déposer à la Chambre les conclusions de ce questionnaire.

Ont suivi des réunions à l'hôtel de ville d'Aurora, de Richmond Hill, d'Oak Ridges, de Maple, de Woodbridge, de Thornhill, de Nobleton, de Kleinburg et de King City, des localités qui se trouvent toutes dans ma circonscription.

J'ai discuté de la Constitution avec mes électeurs lors de mes visites chez eux. Enfin, une tribune spéciale sur la Constitution a été tenue, dont le conférencier invité était le porte-parole de l'opposition pour les questions constitutionnelles, le député de Papineau—Saint-Michel. Pendant tout le processus, que ce soit en réponse au questionnaire ou aux diverses assemblées publiques qui ont eu lieu, j'ai constaté que les habitants de York-Nord tenaient profondément à leur pays et qu'ils voulaient participer à la réforme de la Constitution. La réaction a été enthousiaste à tous les niveaux. Ce qui m'a le plus surpris d'ailleurs, c'est bien le fait que les gens aient participé en masse.

Mes électeurs ont été très fermes sur divers éléments de la Constitution, et leurs points de vue ont montré qu'ils aimaient profondément leur pays et qu'ils étaient déterminés à le conserver pour leurs enfants.

Parmi les résultats de la consultation auprès des habitants de la circonscription la plus populeuse du Canada, on compte les propositions suivantes: une protection accrue du patrimoine autochtone, du bilinguisme et du multiculturalisme, un Sénat élu et réformé, la liberté du commerce entre les provinces et les territoires et le maintien d'un gouvernement central fort avec des pouvoirs partagés pour les provinces.

Dans les discussions, j'ai constaté que les gens tenaient à leurs idées, mais qu'ils avaient aussi l'esprit ouvert. C'est grâce à cette ouverture d'esprit qu'ils ont pu mieux comprendre les besoins particuliers du Québec, des provinces de l'Ouest, des autochtones et d'autres groupes. Il en résulte que nous avons tous une meilleure compréhension de la réalité canadienne.

La nécessité de communiquer est toujours présente dans le cadre du débat actuel. Comme les conférences régionales sur la Constitution organisées par le gouvernement l'ont montré, les échanges face à face entre des gens de diverses régions constituent le moyen le plus efficace de remédier aux maux que sont l'esprit de clocher et les stéréotypes.

Tout au cours du processus de consultations constitutionnelles, les habitants de York-Nord ont montré qu'ils étaient des gens compréhensifs et généreux et qu'ils étaient disposés à faire des compromis pour faire accepter leurs principes, mais qu'ils n'abandonneraient jamais ces principes. Ils sont guidés par des normes morales élevées. Pour eux, les propositions constitutionnelles définitives doivent répondre de façon équitable aux préoccupations des Canadiens de tout le pays.

Mes électeurs comprennent que pour bâtir une nation harmonieuse, nous devons tous coopérer et nous montrer conciliants.

Les habitants de York-Nord sont stimulés par la possibilité d'une nouvelle Constitution et ils espèrent que nous pourrons en arriver à un accord utile et réfléchi dans un avenir très rapproché. Je dis dans un avenir très rapproché, car il n'y a aucun doute dans mon esprit que les gens de York-Nord, à l'instar de la plupart des autres Canadiens, en ont assez de la Constitution. Ils veulent qu'on règle la question constitutionnelle afin que les gouvernements puissent faire porter leur attention sur tous les autres défis qui menacent peut-être la viabilité à long terme de notre nation.

Les citoyens de ma circonscription se rendent compte que depuis dix ans, la Constitution est au centre du débat politique au Canada. Pendant ce temps, nos concurrents partout dans le monde s'associent, trouvent des marchés pour leurs produits, adoptent des politiques prometteuses en matière de formation et investissent dans leur infrastructure et leur environnement.

Les habitants de York–Nord comprennent que le monde évolue rapidement et ils sont prêts à s'adapter à cette évolution. Ils se rendent compte que, partout dans le monde, les frontières commerciales tombent et ils s'attendent à ce que la même chose se produise au Canada. L'appui au principe de la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux était, à tous égards, unanime. Mes électeurs savent que les Canadiens ne gagneront pas de guerres commerciales à l'extérieur de leurs frontières tant qu'ils n'auront pas fini de se livrer des guerres commerciales à l'intérieur.

Quand nous aurons finalement terminé notre casse-tête constitutionnel, nous aurons beaucoup de temps perdu à rattraper. Nous devons nous rendre compte que notre réussite réside dans l'action concrète.

Les habitants de York–Nord attendent de relever le défi. Dans nos discussions, nous disons tous qu'une Constitution doit être appuyée par un gouvernement visionnaire. Ce dont cette nation a besoin, maintenant plus que jamais, c'est d'un gouvernement qui ait un plan réaliste pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et la volonté politique de le mener à bien.

En fin de compte, une Constitution nous dit ce que nous pouvons être, seuls des hommes et des femmes doués d'imagination et de conviction peuvent amener cet objectif ultime à bien.

Les habitants de York–Nord sont conscients du fait que le Canada a été fondé sur un compromis. Pendant 125 ans ce fut la source de notre plus grande force. Maintenant, plus que jamais, il importe que tous les Canadiens mettent les demandes de leurs groupes respectifs dans une certaine perspective et pensent au bien commun.

Il est extrêmement important de s'occuper des besoins des femmes, des autochtones, des minorités visibles, des personnes handicapées, des jeunes et de chaque Canadien. Nous sommes tous conscients que les plus grands intérêts à défendre dans les négociations constitutionnelles sont ceux du Canada.

Dans le débat qui a cours, les groupes et chaque citoyen doivent se rendre compte qu'il est parfois nécessaire de faire de petits sacrifices pour gagner beaucoup. Notre grande nation vaut la peine que l'on se batte pour la préserver.

En conclusion, monsieur le Président, je voudrais répéter à quel point je suis heureux de pouvoir aujourd'hui faire part à la Chambre de l'opinion des électeurs de ma circonscription. Comme eux, je ne doute pas que nous soyons à la veille de trouver la solution tant attendue à notre crise constitutionnelle.

Les électeurs de York–Nord sont optimistes et je sais que les Canadiens de partout comptent sur le Parlement pour présenter des propositions constitutionnelles qui reflètent les aspirations de la nation. Quand nous regardons les autres nations, nous ne pouvons nous empêcher d'être reconnaissants de vivre dans ce pays pacifique et prospère.

Lorsque nous prenons conscience de la chance que nous avons, cela nous apprend à respecter l'opinion des autres et à tenir compte de leurs besoins particuliers. Le pays est fort, ses habitants ont le coeur grand. Notre histoire montre qu'il y a ici place pour tous dans la mesure ou chacun respecte l'autre et lui donne la possibilité de réussir.

Seuls ce type de raisonnement, d'idées progressistes et ce sens de la justice permettront, j'en suis sûr, d'assurer la survie de notre nation.

**M. Bruce Halliday (Oxford):** Monsieur le Président, j'ignore combien de temps encore nous devrons continuer à parler pour que vous soyez convaincu d'avoir entendu tous les arguments possibles au sujet de la Constitution.

J'en profite pour remercier le gouvernement de nous avoir donné le privilège de parler pendant quelques soirées de ce que nous avons constaté dans nos circonscriptions. Je voudrais vous faire part, à vous, monsieur le Président, et à mes collègues, d'une réunion que nous avons tenue à Woodstock, dans la circonscription d'Oxford, il y a deux semaines ce soir, le 3 février. Bien que nous ne soyons pas du même parti, mon homologue provincial et moi étions d'accord pour dire que cette question devait rester politiquement neutre et nous avons convenu qu'il était nécessaire de travailler main dans la main. Kimble Sutherland, le député provincial d'Oxford, et moi avons contacté le président de la chambre de commerce de Woodstock, M. Robert White, un avocat de Woodstock, qui était parfaitement disposé à recommander à ses collègues de la chambre de commerce de parrainer une réunion publique où la population de la circonscription pourrait se faire entendre. Ils ont contacté le nouvel éditeur du *Woodstock Daily Sentinel Review*, le quotidien local, pour voir s'il présiderait cette réunion. Il a accepté et s'en est tiré admirablement, imprimant à la réunion une cordialité et une jovialité qui

ont aidé grandement à veiller à ce que les gens concourent au même but et ne s'écartent pas du sujet.

• (2040)

Il est intéressant de noter que c'est un néo-Canadien qui avait obtenu la citoyenneté canadienne en 1967. Dans son discours d'ouverture, il a déclaré: «Je pense que le Canada est le meilleur pays où vivre.» Cela a donc donné le ton à la soirée.

Il y a quelques impressions générales dont je voudrais maintenant faire part à la Chambre. Tout d'abord, nous avions pensé pouvoir attirer 30, 40 ou 50 personnes à cette assemblée. Nous avons au contraire fait salle comble avec plus de 130 personnes. Il n'y avait plus de places assises dans la salle que nous avions retenue à cette fin. L'auditoire se composait d'étudiants et de personnes âgées, de chefs d'entreprise, de dirigeants syndicaux, d'agriculteurs, de ménagères, de membres des professions libérales, soit un parfait échantillonnage de la société de notre région.

Je dois dire également que l'on ressentait manifestement le changement d'état d'esprit que nous observons aussi dans tout le pays. Les gens semblaient adoucir la position dure qu'ils avaient adoptée au début. Ils voulaient faire des compromis et reconnaître la nature distincte de la société du Québec, ainsi de suite. Il ne fait aucun doute que la majorité des participants voulaient que le Québec demeure au sein de la Confédération.

Je voudrais dire un mot au sujet des intervenants et des propos qu'ils ont tenus. Permettez-moi tout d'abord de répéter ce que Susan de Ryke, journaliste du *Woodstock Daily Sentinel Review*, a déclaré en observant le déroulement de la réunion. Elle a affirmé: «Certains avaient rédigé leur discours, d'autres consultaient des notes griffonnées sur un bout de papier, d'autres encore laissaient leur coeur parler.» Cela vous donne une bonne idée de la façon dont les gens ont abordé la question.

De nombreux problèmes ont été soulevés, quelques-uns étaient plutôt éloignés de la question constitutionnelle, mais ce sont des choses auxquelles il faut s'attendre. Presque tous les participants ont eu l'occasion d'intervenir. En fait, 29 personnes ont pris la parole et personne d'autre ne semblait vouloir parler. La réunion a duré plus de deux heures.

Bob White, que j'ai mentionné plus tôt, est président de la chambre de commerce et aussi avocat. Lorsqu'il a fait ses remarques, il a dit: «On craint ce que l'on ne connaît pas, et nous ne connaissons pas le Québec.» Je crois qu'il a bien exprimé ce dont nous nous rendons bien compte maintenant, soit que lorsqu'on ne connaît pas quelque chose, lorsqu'on ne connaît pas un peuple, on a des réserves et des appréhensions. À mon avis, ces appréhensions commencent à disparaître à mesure que nous nous écoutons parler les uns les autres.

Parmi les gens qui ont pris la parole, il y avait M. Earl Shea. Cet homme d'affaires de Woodstock est né au Québec, est marié avec une Québécoise francophone et vient d'une famille dont les racines au Québec remontent à 1556. Il a déjà été président de la Woodstock Business Improvement Association et est actuellement président du Rotary Club de Woodstock. Il estime qu'il faut vraiment préserver l'unité du Canada, qu'il faut se comprendre les uns les autres et que ce sont là quelques-unes des conditions à remplir pour assurer l'unité que nous souhaitons.

Un autre orateur intéressant, parmi les 29, a été M. Les Cook, postier à la retraite et ancien maire de Woodstock. Selon lui, une partie du malaise que la Constitution suscite s'explique peut-être par le manque de confiance dans les deux niveaux de gouvernement, lui-même attribuable à un affaiblissement de certaines de nos valeurs traditionnelles. Il a ajouté: «Personne n'a le droit de préconiser la dislocation de son pays.»

Joan Denew, présidente du Conseil national des femmes du Canada, qui a une longue histoire derrière lui, a signalé que les Canadiennes craignaient pour leurs programmes sociaux. C'est une observation que nous ont faite deux ou trois personnes.

Un certain nombre de témoins souhaitent qu'on reconnaisse le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Matthew White, un étudiant à temps partiel, a dit ceci: «Je pense que le Canada n'a pas été juste envers les autochtones.» Il convenait aussi qu'il fallait reconnaître le caractère distinct du Québec.

Quelques personnes ont dit qu'elles se préoccupaient du bilinguisme officiel et de la loi sur l'affichage, mais sur le nombre, il y en aura toujours qui exprimeront ce genre d'idées.

En ce qui concerne le Sénat, une foule de propositions ont été faites sur la réforme de cette institution. Un rare participant voulait qu'il soit aboli. Certains voulaient qu'on accorde des sièges particuliers aux autochtones. D'autres voulaient qu'on en accorde à d'autres groupes de la société. J'ai trouvé intéressant le point de vue de David Irving, un habitant de Norwich, qui était d'avis que nous avions besoin d'une représentation régionale à la Chambre. Je suis moi-même de cet avis.

En fait, je suis plutôt à contre-courant. J'estime que l'on devrait garder le Sénat tel qu'il est et s'organiser seulement pour qu'il représente un peu mieux les régions, grâce toutefois à des nominations, de telle sorte que tous les partis politiques provinciaux soient représentés. À un moment donné, il y a quelques années, cinq partis politiques étaient représentés à l'assemblée législative de notre province, mais seulement deux d'entre eux étaient représentés à la Chambre des communes.

Nous avons aussi entendu le point de vue d'un dirigeant de la collectivité agricole, M. Graham Hart. Il s'est dit déçu de ce que l'Accord du lac Meech ait été rejeté. Il souhaite que nous allions de l'avant et que nous ne nous laissions pas distraire par trop d'autres questions comme celle de la charte sociale.

Vers la fin de la séance de deux heures, un étudiant du nom de Matt Brown a présenté un point de vue très intéressant sur le dilemme qui s'offre à tous les Canadiens. Je cite ici ses observations. Il a dit: «Le Canada ne s'est pas formé parce que nous le voulions, mais bien parce qu'il le fallait. Les provinces se sont unies pour se protéger contre les États-Unis. Si nous ne cessons pas nos querelles, nous nous retrouverons isolés de nouveau.»

Il y avait notamment Peter Hayes, à la fois élève et président du conseil d'élèves de l'école secondaire Huron Park, à Woodstock, qui a déclaré qu'à son avis, il y avait trop de groupes minoritaires qui voulaient que leurs opinions gagnent, et que ceux qui protestent plus fort ne sont pas nécessairement ceux qui votent au moment des élections.

Bref, à cette réunion que nous avons eue à Woodstock, j'ai noté qu'en général, on souhaitait ardemment qu'entre nous tous, il y ait une meilleure prise de conscience et plus de compréhension. Je crois que nous devrions tous faire attention à cette aspiration.

Nous aurons une autre réunion de ce genre plus tard cette semaine à Tillsonburg et je voudrais faire rapport au comité à la suite de cette réunion.

En conclusion, permettez-moi de dire, monsieur le Président, que je ne pourrais résumer ce qui s'est passé lors de la réunion qui a eu lieu dans ma circonscription d'Oxford mieux que Cheryl Clark-Cowan de Woodstock qui a écrit ceci dans la *Gazette* de Norwich, l'un des hebdomadaires publiés dans ma circonscription. Voici:

> À la fin de la réunion, les très nombreuses personnes présentes se sont toutes serrées dans les bras. Comme une personne l'a fait remarquer, même si rien de concret n'a été réalisé pendant cette séance de deux heures, elle a permis de rapprocher un peu plus les gens présents.

Selon moi, s'il y a une chose que ces réunions tenues dans tout le pays ont réussi à faire, c'est de rapprocher davantage les Canadiens, de les aider à comprendre et à connaître les sentiments des autres, et on peut espérer que cette compréhension se traduira dans les propositions constitutionnelles que le gouvernement présentera sous peu.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme aucun autre député ne souhaite intervenir, conformément à l'ordre adopté le vendredi 14 février 1992, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 h 48.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 18 février 1992**

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### LA PÉDOPHILIE

**M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest):** Monsieur le Président, j'aimerais donner une explication sur un fait personnel.

J'ai lu un article sur la pédophilie et l'inceste dans le numéro du 27 janvier 1992 du *Western Report*. Certains soi-disant intellectuels disaient, dans cet article, qu'à leur avis la pédophilie et l'inceste étaient parfaitement acceptables.

Le contenu de cet article m'a tellement perturbé que j'ai voulu en faire part aux députés et aux sénateurs, comme je l'avais déjà fait pour d'autres sujets. Le lendemain, j'ai écrit une courte lettre et j'y ai joint une copie de l'article. J'ai demandé aux députés de lire ces documents et d'y réfléchir; ni plus, ni moins.

Depuis, il est devenu évident que certaines personnes ont mal interprété ma lettre. On y a vu des intentions qui ne s'y trouvaient pas. Je regrette d'avoir, de quelque façon que ce soit, offensé certains députés, sénateurs ou membres du public. Je suis consterné de n'avoir pas su m'exprimer d'une manière claire pour mes collègues parlementaires.

Je n'avais aucunement l'intention de déclarer ni de laisser sous-entendre que les homosexuels sont des agresseurs d'enfants. Je sais qu'homosexualité n'équivaut pas à pédophilie. Il existe des pédophiles hétérosexuels et d'autres qui sont homosexuels. En fait, le criminel mentionné dans l'article s'est attaqué à des enfants des deux sexes.

• (1010)

En conclusion, permettez-moi de dire à quel point je regrette tout malentendu et toute peine que j'aurais pu causer à quiconque de l'intérieur ou de l'extérieur de ce Parlement. Je compatis à la souffrance de ceux qui sont en détresse dans notre société.

Merci, monsieur le Président, de m'avoir permis de faire cette mise au point.

---

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 30 pétitions.

[*Note de l'éditeur: voir les* Procès-Verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

### PÉTITIONS

#### LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une motion au nom de quelques citoyens de Blue River, Birch Island, Clearwater, Vavenby et Little Fort et aussi des régions rurales de la vallée de la rivière Thompson-Nord. C'est la soixante-septième motion que je présente à la Chambre des communes au sujet de cette question.

Les pétitionnaires tiennent à faire savoir qu'une société appelée Multinational Resources cotée à la Bourse de Vancouver a annoncé son intention de construire un barrage sur la rivière Thompson-Nord à Valemount et d'en détourner une partie des eaux au moyen d'une série de tranchées et de canaux pour les vendre à San Diego, en Californie.

Ils rappellent que ce projet fait partie de nombreux autres tels que celui de la NAWAPA qui visent à faire

dévier les eaux canadiennes vers les États-Unis et le nord du Mexique. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de déclarer catégoriquement qu'il ne permettra pas que les eaux de nos rivières soient endiguées et détournées vers les États-Unis. Ils demandent en outre au gouvernement de faire savoir clairement aux aux autorités américaines que les eaux canadiennes ne sont pas à vendre.

* * *

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 194.

[*Texte*]

Question nº 194—**M. Saint-Julien:**

Des employés de la société Radio-Canada se sont-ils rendus au Sommet de la Francophonie qui se tenait à Paris en novembre 1991 et, dans l'affirmative, *a*) combien d'employés et lesquels, *b*) à combien se sont élevés les frais d'hébergement pour chacun de ces employés, *c*) à combien se sont élevés les frais de déplacement aériens pour chacun et dans quelle classe ont-ils voyagé (première classe, classe affaire, classe économique), *d*) à combien se sont élevés leurs frais de location d'automobile, *e*) à combien se sont élevés leurs frais de repas, *f*) à combien se sont élevés les frais encourus pour le temps supplémentaire *g*) à combien se sont élevés les frais totaux de cet événement payés par la société Radio-Canada?

**L'hon. Henry Perrin Beatty (ministre des Communications):** Nous avons consulté la Société Radio-Canada (SRC) afin de répondre à cette question. Nous avons été informés comme suit:

La Société Radio-Canada a couvert le Sommet de la Francophonie dans son entier soit du 16 au 23 novembre 1991. La couverture du Sommet s'est traduite par des émissions spéciales, des reportages aux radiojournaux et téléjournaux, des analyses et des entrevues avec des experts aux émissions d'actualité. De plus, le matériel accumulé lors de la couverture a servi à alimenter les émissions d'affaires publiques de la télévision et de la radio.

*a*) Le réseau français de radio a fait appel à six personnes pour l'ensemble des émissions (Nouvelles et Émissions spéciales, Actualités et Affaires publiques) soit:

L'animateur principal (*anchorman*) des émissions spéciales et journaliste-présentateur des grands radiojournaux, un coordonnateur assure les besoins en matériel sonore et en reportages, un réalisateur, un courriériste d'Ottawa, un courriériste parlementaire de Québec et enfin l'animatrice de l'émission *Les Actualités*.

De son côté, le réseau français de télévision a fait appel à 20 personnes pour les émissions spéciales et d'information, soit:

De Montréal: l'animateur du Téléjournal, deux réalisateurs, un assistant à la réalisation, un journaliste, un recherchiste, un directeur technique ainsi qu'un cameraman. Du bureau de Londres: un réalisateur, un correspondant, un cameraman, un preneur de son et un monteur. Du bureau national d'Ottawa: un journaliste, un cameraman, un preneur de son et un monteur. De Québec: un journaliste. De Winnipeg: un réalisateur et un technicien.

*b*) Depuis la création de la Société Radio-Canada en 1936, il n'est pas d'usage que le Parlement demande à la Société de fournir, en réponse aux questions du Parlement, certains détails sur sa gestion et son administration internes. Le Parlement avait deux raisons pour adopter cette coutume: premièrement, l'indépendance de Radio-Canada en tant que société de la Couronne créée pour produire et diffuser, indépendamment de toutes ingérences politiques ou commerciales, des émissions pour un service national de programmes et, en second lieu, la nature concurrentielle de nombreuses activités de Radio-Canada.

Divers comités parlementaires ont examiné, à maintes reprises, la possibilité pour Radio-Canada de fournir certains renseignements, et, lorsque Radio-Canada a répondu que ce genre de renseignements ne devraient pas être rendus publics, les Comités ont accepté son point de vue. Le nom des employés et leurs fonctions en ce qui a trait à des émissions particulières, leur salaire et leurs frais, les coûts d'émissions particulières, les accords commerciaux sont autant d'exemples qu'il n'est pas d'usage de demander à Radio-Canada de dévoiler. Il appartient au Parlement et à ses comités intéressés de discuter la politique que ce dernier et la Société ont suivie à cet égard.

*c*) Tous ont voyagé en classe économique sauf deux employés de la télévision qui se sont rendus à Paris en classe «Affaires» et sont revenus en classe économique. Leurs départs prévus les 13 et 15 novembre respectivement ont dû être reportés au samedi 16 novembre à cause de l'émission spéciale sur le funérailles du Cardinal Léger.

Pour les frais de déplacements, voir réponse au point *b*).

*d*) Il n'y a eu aucune location de voiture. Cependant, l'équipe de la télévision a loué une camionnette avec chauffeur pour la durée du Sommet.

Pour les frais de location, voir réponse au point *b*).

*e*) Voir réponse au point *b*).

*f*) Voir réponse au point *b*).

*g*) Voir réponse au point *b*).

[*Traduction*]

**M. le Président:** On a répondu à la question indiquée par le secrétaire parlementaire.

**M. Cooper:** Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**M. le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

* * *

## MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, je voudrais que l'on tienne un débat d'urgence sur le désastre qui frappe les pêches de l'Atlantique. Je présente ma requête en vertu de l'article 52 du Règlement.

Vous savez que nous faisons face à une crise d'une proportion sans précédent qui aura des répercusssions désastreuses notamment sur l'emploi. J'espère qu'il nous sera possible de tenir le débat que je demande en vertu de l'article 52 du Règlement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

**M. le Président:** Bien sûr, j'ai porté attention à cette affaire et, comme il est tenu de le faire, le député m'a fait savoir qu'il désire soulever cette question. Il y aura débat d'urgence sur la question soulevée à compter de 20 heures demain soir.

---

# INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

## LOI LIMITANT LES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation))** propose: Que le projet de loi C-56, Loi instituant des plafonds pour les dépenses publiques, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif E.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole dans le débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-56, qui vise à limiter les dépenses publiques.



La motion à l'étude aujourd'hui est très importante. Comme le ministre des Finances et moi-même l'avons souligné à quelques reprises récemment, un large consensus s'est dégagé des consultations prébudgétaires que nous avons eues avec les organismes représentant tous les secteurs de la société canadienne: les Canadiens tiennent beaucoup à ce que le gouvernement poursuive son programme de restrictions bubgétaires, qu'il abaisse son déficit et garantisse encore mieux qu'il pourra maintenir le niveau de taxation à l'intérieur de limites raisonnables. Lors de ces consultations, nous avons entendu des représentants de toutes les couches de la société. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui est la réponse à la volonté manifeste des Canadiens.

Je voudrais expliquer brièvement ce que fera la Loi limitant les dépenses publiques et la placer dans le contexte du plan global de redressement économique du gouvernement. Les députés se souviendront que le gouvernement a annoncé son intention d'adopter une loi limitant les dépenses dans le budget de février 1991 et que le projet de loi a été publié l'été dernier.

Le Comité permanent des finances publiques a mené des audiences publiques sur le projet de loi puis a présenté un rapport contenant des recommandations. Je profite de l'occasion pour remercier les députés de tous les partis qui ont apporté une contribution positive aux travaux du Comité des finances, ainsi que tous les Canadiens qui ont témoigné devant ce comité pour lui faire part de leurs vues et pour conseiller le gouvernemnent du Canada.

J'ouvre ici une parenthèse pour dire qu'il serait sage pour le gouvernement et les partis d'opposition d'envisager de procéder plus souvent à l'examen préalable des projets de loi. Je crois que cela permet d'améliorer les projets de loi et de rehausser la qualité des débats à la Chambre des communes. Le projet de loi C-56 illustre très bien ces avantages car nous avons apporté des modifications tenant compte des suggestions du comité et des témoins qui ont comparu; nous avons eu l'occasion d'examiner ce projet de loi avant qu'il ne soit renvoyé à la Chambre sous sa forme actuelle.

Comme je l'ai dit plus tôt, la Loi limitant les dépenses publiques est un élément vital de la stratégie du gouvernement visant à édifier une économie canadienne plus forte en réduisant le déficit et en allégeant le fardeau écrasant de la dette publique. Cette loi imposera un plafond aux dépenses de programmes du gouvernement fédéral jusqu'en 1995-1996, ce qui veut dire que toutes les dépenses, à l'exception des grands programmes autofinancés et des coûts de remboursement de la dette publique, seront gelées aux niveaux fixés par le plan financier énoncé dans le budget de février 1991.

Je voudrais souligner que cette mesure n'est pas isolée, elle renforce le plan de restriction des dépenses présenté par le gouvernement dans le budget de 1990 qui est maintenant prorogé jusqu'au milieu des années 90. Elle vise le même but que le compte de service et de réduction de la dette, au crédit duquel seront portés tous les bénéfices nets de la taxe sur les biens et services, à savoir, la réduction de la dette et du déficit à moyen terme.

Dans ma circonscription et dans tout le pays, un nombre incalculable de Canadiens m'ont dit qu'à leurs yeux le compte de service et de réduction de la dette était une chose très importante, que les revenus de la taxe sur les biens et services devaient y être versés—ce qui se fait de par la loi—et que le gouvernement devait rendre des comptes aux Canadiens sur ce dernier. C'est ce qui va se passer et je pense que les gens, bien qu'ils n'aiment pas la taxe sur les biens et services—qui aime les taxes?—sont plus disposés à l'accepter sachant qu'elle sert en fait à réduire le déficit.

Toutes ces mesures renforceront une autre initiative clé concernant l'inflation et seront renforcées par celle-ci. Des taux cibles seront fixés ce qui aidera à réduire l'inflation et qui entraînera la baisse des taux d'intérêt. Cette loi permettra d'imposer les restrictions financières sans lesquelles nous ne pouvons atteindre nos objectifs anti-inflationnistes. Non seulement y parvenons-nous mais en fait, nous obtenons des résultats bien supérieurs à ce qui avait été prévu. Là est la clé du maintien des taux d'intérêt à un niveau suffisamment bas pour encourager les investissements et la création d'emplois et assurer une croissance économique durable.

• (1020)

Je suis heureux de constater que le Comité permanent des finances comprend combien il est crucial de réduire la dette publique en tant que portion de notre revenu national.

Pendant les 15 années précédant l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement, les dépenses de programmes ont augmenté à un taux annuel moyen de 13,8 p. 100 ou près de 6 p. 100, en tenant compte de l'inflation. Comme pourcentage de l'économie, les dépenses de programmes sont passées de 14,8 p. 100 pendant l'exercice financier 1968-1969 à 19,6 p. 100 pour 1984-1985, ce qui est le taux le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale.

Nous subissons maintenant les conséquences de ces années de dépenses inconsidérées. L'augmentation des dépenses de programmes au cours de cette période est la principale cause des déficits annuels élevés et de l'accumulation de la dette publique qui limite aujourd'hui notre champ de manoeuvre. C'est pourquoi, dès le départ, nous avons adopté comme priorité absolue et constante la limitation des dépenses pour maîtriser le déficit.

Entre 1984-1985 et 1990-1991, les dépenses de programmes n'ont augmenté que de 3,6 p. 100 par an, ce qui est bien inférieur au taux d'inflation pour cette période qui était de 4,4 p. 100. Nous avons réduit les dépenses de programmes en termes réels. Comme pourcentage de l'économie, les dépenses de programmes ont été ramenées à 16 p. 100, ce qui est un taux que nous n'avions pas vu depuis 20 ans.

Cette limitation des dépenses de programmes a été le principal facteur qui nous a permis de redresser le solde d'exploitation du gouvernement qui accusait un déficit de 16 milliards de dollars en 1984-1985. Autrement dit, nous empruntions 16 milliards de dollars uniquement pour financer les programmes de cette période. Nous avons aujourd'hui remédié à cette situation et nous avons un excédent de 11,9 milliards de dollars en 1990-1991. Autrement dit nous encaissons près de 12 milliards de dollars de plus que nous ne dépensons pour financer les programmes.

Plus des deux tiers de cette amélioration du solde d'exploitation en tant que pourcentage du produit intérieur brut—et je pense qu'il est important de le signaler—sont dus aux réductions des dépenses de programmes.

À la suite du redressement du solde d'exploitation, tout le montant de notre déficit actuel sert seulement à payer les intérêts sur la dette publique. Les Canadiens se rendent bien compte que cet argent pourrait être utilisé pour sortir plus rapidement de la récession, pour financer des programmes souhaitables ou, plus important encore, je pense, pour réduire leurs impôts.

Bien que certains membres du Comité des finances semblent mettre en doute la nécessité de ce projet de loi, la majorité des témoins ont reconnu que le maintien d'un ferme contrôle des dépenses est essentiel pour assurer la réduction du déficit et la diminution de l'endettement public comme pourcentage de l'économie.

La Loi limitant les dépenses publiques sera pour les Canadiens la garantie que le Parlement partage leurs vues. Elle exigera une discipline constante de la part du gouvernement.

Elle est nouvelle en ce sens qu'elle prévoit un important mécanisme afin de renforcer les mesures d'austérité souhaitées par le public en matière de dépenses, voire au besoin de les faire appliquer.

Les plafonds permissibles sont fixés en fonction des dépenses de programmes prévues dans le budget de février 1991. À quelques exceptions près, le dépassement des dépenses devra être compensé par un programme de

réduction des dépenses. Il n'est permis ni de faire des emprunts supplémentaires, ni d'augmenter les impôts pour compenser un dépassement du plafond.

En cas de dépassement, le ministre des Finances doit faire savoir avant ou au moment de la présentation du budget à venir la façon dont il entend recouvrer la différence. Un budget ne peut être présenté s'il n'est pas conforme à la Loi limitant les dépenses publiques, sauf si une mesure législative modifiant ladite loi est présentée simultanément.

**M. Milliken:** Exactement.

**M. McDermid:** Je suis heureux de constater que mon ami de Kingston et les Îles est d'accord sur ce point.

Ces dispositions assurent un contrôle nettement plus rigoureux des dépenses que celui prévu dans la législation américaine, qu'il s'agisse du Budget Enforcement Act de 1990 ou de la loi qui précédait, le Gramm-Rudman-Hollings Act. J'aimerais à présent parler de notre réponse aux recommandations du Comité des finances, parce que je crois que c'est très important.

Le comité a recommandé, entre autres, que l'application de la loi sur le contrôle des dépenses soit suspendue par un vote du Parlement en période de ralentissement économique ou de récession, ou sur présentation de prévisions en ce sens par le ministre des Finances.

Toutefois, le gouvernement estime qu'une telle modification est inutile. Dans notre système parlementaire, le Parlement a la suprématie sur toute mesure législative proposée.

La Loi limitant les dépenses publiques peut être modifiée à tout moment chaque fois que le Parlement le juge approprié. J'ajouterais que l'expérience a montré que ce n'est pas à coup de dépenses que les gouvernements se tirent d'une récession. C'est en tous cas ce qu'a démontré la récession du début des années 1980.

À mon avis, une fois que cette mesure législative sera entrée en vigueur et devenue loi, il faudra vraiment de bonnes raisons aux gouvernements qui suivront pour la modifier. Il vaudrait mieux pour eux qu'ils puissent alors donner de bonnes justifications au public.

C'est en limitant rigoureusement les dépenses qu'on stimulera l'activité économique. Cela ne fait aucun doute.

C'est le message que nous ont adressé des organismes et des particuliers de partout au Canada: «Pour l'amour du ciel, limitez vos dépenses au gouvernement. Imposez-vous des limites rigoureuses.» Cela rétablira un meilleur équilibre dans la situation financière, permettra aux taux d'intérêt de diminuer et empêchera le fardeau fiscal actuel et futur de s'alourdir.

Quoi qu'il en soit, la Loi limitant les dépenses publiques n'impose pas de contrainte au principal instrument de stabilisation économique, la caisse de l'assurance-chômage.

Le comité a également recommandé au gouvernement d'établir des critères très stricts pour définir la notion de programmes autofinancés admissibles aux termes de la loi. La définition de l'autofinancement nous paraît bien établie, et la pleine comptabilisation est déjà prévue dans les Comptes publics.

Néanmoins, pour plus d'assurance, nous avons décidé de limiter plus particulièrement le nombre des programmes autofinancés soustraits à l'application de la loi aux quatre programmes proposés dans l'avant-projet de loi. Il s'agit de la caisse de l'assurance-chômage et de nos programmes d'assurance agricole: le Compte de stabilisation des prix agricoles, la Caisse de réassurance-récolte et le Régime d'assurance du revenu brut.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas accepter la recommandation du comité selon laquelle les principaux programmes de transfert aux provinces devraient eux aussi y être soustraits.

Ensemble, les trois principaux programmes de transfert, le financement des programmes établis, les paiements de péréquation et le Régime d'assistance publique du Canada, représentent 20 p. 100 des dépenses de programmes, soit 23,1 milliards de dollars pour 1991-1992.

Exclure ces paiements de transfert des limitations de dépenses minerait sérieusement la crédibilité de la loi elle-même, et nous proposons de ne pas les exclure.

Il serait peut-être intéressant de savoir que si nous exemptions les paiements de transfert aux provinces, la loi ne s'appliquerait qu'à 65 p. 100 des dépenses de programmes alors qu'en englobant ces paiements de transfert, elle s'appliquera à 85 p. 100 des dépenses de programmes.

Sur un autre point, l'avant-projet de loi prévoyait qu'un dépassement du plafond des dépenses pour un exercice financier donné serait compensé au cours des exercices subséquents visés par la loi.

Le comité a cependant jugé que cette disposition était trop flexible et a recommandé d'exiger que le dépassement de plafond pour un exercice donné soit compensé lors de l'exercice suivant. C'est peut-être souhaitable en théorie, mais une règle de rattrapage d'un an serait très

perturbatrice pour la planification financière et la gestion des opérations.

Nous avons plutôt modifié l'avant-projet de loi pour exiger un rattrapage dans les deux ans. Cela assurera un élément de certitude accrue sans compromettre l'efficacité des opérations, et cela me semble être un compromis équitable par rapport à la recommandation du comité.

Une autre recommandation du comité concerne le rôle du vérificateur général.

Le comité a recommandé que le vérificateur général ait pour mandat explicite de s'assurer que le gouvernement se conforme à la loi et de faire rapport à ce sujet.

Le comité estime que c'est logique, d'autant qu'on avait déjà demandé au vérificateur général de contrôler l'application de la loi proposée concernant le compte de service et de réduction de la dette et d'en faire rapport.

Pour veiller au respect de la Loi sur le compte de service et de réduction de la dette, le gouvernement est disposé à clarifier le rôle que doit jouer le vérificateur général par rapport à la Loi limitant les dépenses publiques.

Donc, en vertu du projet de loi révisé, le gouvernement devra faire rapport sur la loi dans les Compte publics du Canada, et le vérificateur général devra quant à lui s'assurer que le gouvernement se conforme à cette loi et en faire rapport.

Enfin, il y a la question de savoir ce qui arrivera après 1995-1996, quand la Loi limitant les dépenses publiques devrait normalement expirer.

• (1030)

Comme je l'ai déjà dit, les dépenses excédentaires devront être recouvrées en deçà de deux ans. Par conséquent, si le gouvernement contrevient à la loi, en 1995-1996, il devra faire savoir comment ces dépenses excédentaires seront recouvrées dans les deux années suivantes.

De plus, on a modifié l'avant-projet de loi de manière que le ministre des Finances doive recommander dans le budget de 1994 si la loi doit être prolongée au delà de l'exercice 1995-1996.

Comme les députés le verront en examinant le projet de loi C-56, on a aussi apporté à l'avant-projet de loi des modifications plus formelles pour répondre aux suggestions du Comité des finances.

Je suis convaincu que la Loi limitant les dépenses publiques est un grand pas en avant qui aidera à remettre l'économie dans la voie d'une croissance renouvelée et durable.

**M. Milliken:** C'est une perte de temps.

**M. McDermid:** J'entends mon collègue de Kingston et les Îles dire que c'est une perte de temps. C'est typiquement libéral de déclarer que la limitation des dépenses est une perte de temps. C'est exactement ce que prétend l'opposition libérale. C'est aussi ce que disent les néo-démocrates: que c'est une perte de temps de limiter les dépenses.

Je veux que cela se sache, car notre gouvernement a bien réussi à limiter les dépenses publiques. Cette mesure permettra de veiller à ce que les ministres restent en deçà des limites de dépenses prévues, soit 3 p. 100. Il est très important de contrôler les dépenses publiques.

C'est ce que veulent les Canadiens. C'est ce qu'ils méritent et c'est ce que le gouvernement va leur apporter.

**M. Mills:** Ils veulent travailler.

**M. McDermid:** Mon collègue de Broadview—Greenwood déclare: «Ils ne veulent pas plafonner les dépenses publiques.» Je tiens à préciser que notre gouvernement a bien l'intention de plafonner les dépenses publiques et que ce projet de loi de même que la loi concernant le service et la réduction de la dette nous permettront d'atteindre notre objectif. Le député appuie également cette initiative.

Pour respecter les contraintes, il faudra faire des choix difficiles entre les diverses dépenses envisagées. Cela ne fait aucun doute.

Les ministres devront établir leurs priorités et dépenser plus judicieusement de façon à assumer leurs responsabilités sans dépasser leur budget. C'est très important.

Si l'on accroît certaines dépenses, on devra nécessairement en diminuer d'autres. Voilà le genre de décisions qu'il faudra prendre, le genre de décisions que le gouvernement ne cesse de prendre depuis son arrivée au pouvoir, ce qu'il continuera de faire dans le but de relever les défis financiers et économiques du Canada.

J'exhorte la Chambre à appuyer le projet de loi C-56, loi instituant des plafonds pour les dépenses publiques, et

à l'adopter rapidement afin que nous puissions restreindre les dépenses du gouvernement du Canada, mesure très importante dans le cadre de notre programme fiscal.

**L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest):** Monsieur le Président, on doit se demander si c'est réellement un projet de loi visant à plafonner les dépenses publiques ou si c'est une mesure visant à essayer de convaincre les Canadiens que le gouvernement conservateur gère bien ses affaires et les affaires du pays, ce qui n'est manifestement pas le cas.

Comme je l'ai dit lorsque ce plan a été décrit pour la première fois dans un document de travail en juillet dernier, ce n'est qu'une mesure superficielle. Le gouvernement ne fait rien de plus que préciser dans une loi ce qu'il devrait faire de toute façon, c'est–à–dire respecter ses propres prévisions budgétaires.

C'est ce même gouvernement qui, avant le début de la récession actuelle, s'est vanté d'avoir provoqué délibérément un ralentissement. Ce sont là les paroles du premier ministre lui–même. Comme l'a confirmé le Conference Board du Canada, le gouvernement a délibérément créé la première récession d'origine purement canadienne à cause de sa politique des taux d'intérêt élevés et du dollar fort.

Le gouvernement nous a donné la TPS, qui a détruit la confiance des consommateurs et réduit la consommation. Ce faisant, il a aggravé et prolongé la récession. Lorsqu'il est arrivé au pouvoir en 1984, le gouvernement a promis de réduire la dette publique, mais celle–ci a doublé depuis.

La politique des taux d'intérêt élevés de la Banque du Canada, que le gouvernement a appuyée et acceptée, a ajouté des milliards de dollars au coût des emprunts du gouvernement et, par conséquent, à ses dépenses, ce qui a contribué à aggraver le problème de la dette et du déficit, et non à le soulager.

En réduisant ses transferts aux provinces, le gouvernement fédéral n'a fait que transférer à celles–ci une partie de son déficit. Cela a affaibli nos programmes dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale, des programmes essentiels au bien–être des Canadiens et à la santé de notre économie.

Le gouvernement nous dit maintenant qu'il a besoin d'une mesure législative pour limiter ses dépenses au total cumulatif prévu dans ce projet de loi pour la période de cinq ans allant de l'exercice 1991–1992 à l'exercice 1995–1996.

Si le gouvernement gérait ses affaires de façon efficace, pourquoi aurait–il besoin de cette mesure législative? Veut–il nous dire que les ministres du Cabinet et leurs hauts fonctionnaires ne respectent pas le cadre de dépenses établi par le ministre des Finances dans son budget? Si c'est le cas, pourquoi le premier ministre ne les congédie–t–il pas tout simplement? Il a certainement le pouvoir de le faire.

Notre régime parlementaire comprend un premier ministre et un Cabinet, le gouvernement exerçant ses fonctions parce qu'il a l'appui de la majorité des députés de la Chambre des communes. À défaut de cette majorité, aucun gouvernement ne peut demeurer au pouvoir dans le cadre d'un régime parlementaire. Ici, contrairement aux États–Unis, il n'y a pas de division entre les responsabilités législatives et administratives du gouvernement, ni les conflits qui risquent de s'ensuivre entre celles–ci et les décisions distinctes que les autorités législatives prennent au sujet des dépenses, ce qui a poussé les Américains à adopter une loi dont le ministre a parlé et qui ressemble à celle que le gouvernement propose.

Les membres du Comité des finances de la Chambre des communes se sont rendus à Washington, dans le cadre de leur étude du document de travail présenté par le gouvernement avant le dépôt de ce projet de loi. Voici ce qu'ils disent dans leur rapport, et j'invite les députés à lire le paragraphe 32, à la page 7:

> Un grand nombre d'Américains avec lesquels le comité a communiqué se demandent pourquoi il est nécéssaire d'imposer des contrôles budgétaires dans un régime parlementaire; après tout, si le gouvernement a suffisamment d'autorité pour décréter de telles mesures, il devrait être en mesure de contrôler sa propre politique budgétaire. Par ailleurs, aucun gouvernement ultérieur n'est tenu de maintenir de tels contrôles puisque la loi autorisant ces derniers peut être facilement modifiée. Ces mêmes commentateurs font observer que, dans le cadre du régime américain, ce sont d'abord et avant tout des intérêts divergents et immuables du Congrès qui ont amené les contrôles budgétaires. En particulier, c'est le conflit entre le Congrès et l'administration qui a donné lieu à l'adoption de la Loi Gramm–Rudman–Hollings (GR) et à celle qui lui a succédé, la loi sur l'application des mesures budgétaires (Budget Enforcement Act).

Au paragraphe 35, le comité poursuit en ces termes:

> Le contrôle des dépenses par des mesures législatives est caractéristique de la façon dont les Américains s'attaquent aux problèmes qui se posent dans un contexte législatif tout à fait unique. Ce n'est pas parce que le régime américain a parfois besoin de telles mesures de contrôle que le régime parlementaire canadien a nécessairement intérêt à suivre cet exemple, même si les deux pays font face à des difficultés financières semblables.

Je vous signale, en passant, que les députés conservateurs du comité, qui y sont d'ailleurs majoritaires, ont appuyé le rapport, y compris ces citations.

Quand on prend en considération ces paragraphes tirés du rapport du comité, on ne saurait se surprendre que je trouve cette mesure superficielle. Dans notre régime parlementaire, ce projet de loi pourrait être modifié non seulement par un autre gouvernement qui remplacerait

celui qui est au pouvoir, mais aussi par le gouvernement conservateur en place.

• (1040)

Soit dit en passant, le ministre des Finances a admis il y a quelques semaines un écart de 1,5 milliard de dollars par rapport à ses prévisions sur le déficit pour la seule année en cours. Il a donc bloqué toutes les dépenses discrétionnaires pour le reste de l'exercice, jusqu'au 31 mars, ce qui représente environ 200 millions de dollars. Il n'a pas dit qu'il souhaitait agir de la sorte, mais qu'il n'avait pas les pouvoirs voulus pour le faire. Il a dit simplement que le gouvernement allait le faire. Aucun fonctionnaire, aucun citoyen touché par cette décision ne doutera que les dépenses discrétionnaires sont bloquées, et aucune mesure législative n'a été nécessaire.

Si le gouvernement veut que la mesure dont la Chambre est saisie à l'étape de la deuxième lecture soit prise au sérieux, si ce projet a une vraie raison d'être, qu'il nous dise de quoi il retourne. Où le gouvernement veut-il en venir? Ce pourrait être un effort que tente ce gouvernement conservateur tombé dans le discrédit pour imposer ses objectifs de droite, tout aussi discrédités, au gouvernement qui lui succédera après les prochaines élections.

Il semble fort peu probable que les Canadiens élisent de nouveau ce gouvernement après ce qu'ils en ont vu, surtout depuis les élections de 1988. Ils ont vu les retombées du libre-échange, les effets de la TPS, des taux d'intérêt élevés, de la politique du taux de change, des compressions dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de la recherche et du développement, les répercussions négatives sur la Société Radio-Canada, VIA Rail, Postes Canada. Ils ont vu le gouvernement s'en prendre à la substance même de notre pays.

Le projet de loi à l'étude doit s'appliquer pendant cinq ans à compter de l'exercice 1991-1992. Cette période d'application se prolongera bien après la fin de cette législature, bien après la tenue des prochaines élections.

Pourquoi un gouvernement nouvellement choisi par des électeurs qui auront rejeté les politiques du gouvernement en place, pourquoi donc un nouveau gouvernement serait-il assujetti au cadre financier que le gouvernement actuel aura mis en place pour appliquer ses propres politiques que personne n'appuie plus?

Le gouvernement, cherchant désespérément à regagner l'appui des électeurs, pourrait pousser ses dépenses au delà des limites prévues pour chaque année dans le projet. Or, le projet dit que le gouvernement doit compenser ces excédents de dépenses par des réductions dans les deux exercices suivants.

Si ce projet de loi avait des répercussions réelles, un nouveau gouvernement choisi par des électeurs qui rejettent catégoriquement celui qui est en place serait incapable d'appliquer immédiatement les programmes pour lesquels il a été porté au pouvoir, il serait incapable d'agir tout de suite conformément à ses propres priorités. Ce nouveau gouvernement serait contraint de faire des compressions afin de compenser les dépenses excessives faites par l'actuel gouvernement, dans l'espoir de regagner l'appui des Canadiens avant la tenue d'élections.

Évidemment, un nouveau gouvernement pourrait modifier la loi, ce qui nous amène encore à poser la question: à quoi sert cette mesure législative? À quoi sert de proposer un projet de loi dont la durée d'application est plus longue que le mandat de l'actuel Parlement? En outre, comme je l'ai dit, en prévoyant une période d'application de cinq ans, le gouvernement suppose que ses prévisions en matière de recettes et de dépenses liées à ses programmes actuels seront exactes. Ce scénario suppose aussi que les prévisions du gouvernement en ce qui a trait à la situation de l'économie dans cinq ans soient exactes.

Or, la justesse des prévisions économiques du gouvernement laisse beaucoup à désirer; le ministre des Finances n'a-t-il pas lui-même reconnu, au cours des dernières semaines et des derniers mois, qu'il s'était tout à fait trompé relativement au niveau de chômage, à l'ampleur de la récession, au moment de la relance économique et à sa vigueur, ainsi qu'à l'importance du déficit du gouvernement pour l'exercice en cours? Si les prévisions du gouvernement sont erronées, il s'ensuit que les suppositions qui sont faites et qui constituent les fondements du projet de loi seront erronées aussi, de sorte que cette mesure législative pourrait fort bien causer plus tard un préjudice à la croissance et au développement de notre économie.

Dans le rapport qu'il a présenté relativement à la mesure législative proposée, le Comité des finances a fait état de ce risque dans l'une de ses recommandations-clés. Le comité dit à la page 27:

> L'application de la Loi sur le contrôle des dépenses devrait pouvoir être suspendue par le Parlement en période de ralentissement économique ou de récession, ou sur présentation de prévisions en ce sens par le ministre des Finances.

Le projet de loi à l'étude ne renferme aucune disposition semblable. En fait, cette recommandation a été rejetée par le gouvernement.

Nous constatons aussi qu'il y a des exclusions en ce qui a trait aux contrôles et aux plafonds fixés dans le projet de loi. L'une de ces exceptions est la gestion de la dette publique et des coûts afférents au service ou au remboursement de celle-ci. Une autre exception vise quatre programmes d'autofinancement, soit le régime d'assurance-chômage et trois programmes liés à la pro-

tection du revenu agricole au moyen des sommes obtenues par le biais de prélèvements ou d'impôts spéciaux. Une autre exclusion a trait aux dépenses entraînées par un état d'urgence.

La mesure législative limite la capacité du gouvernement d'établir un budget contrecyclique, ce qui lui permettrait de compenser, par le biais de ses programmes de dépenses et d'imposition, tant les effets d'une récession que d'une économie surchauffée. En fait, le projet de loi ferait du régime d'assurance-chômage le principal outil du gouvernement à cette fin.

Dans le rapport auquel j'ai fait allusion plus tôt, le comité cite M. Douglas Hartle, de l'Université de Toronto, à l'alinéa 75:

> Par ailleurs, le professeur Douglas Hartle, tout en reconnaissant la nécessité de contrôler les dépenses, considère que le programme proposé n'est guère plus qu'un exercice de relations publiques. Il affirme que les prévisions du gouvernement fédéral en matière de déficit dépendent davantage d'une baisse des taux d'intérêt que d'un contrôle des dépenses de programmes.

Le comité poursuit:

> Selon Douglas Hartle, l'actuel resserrement des politiques budgétaire et monétaire a eu des effets désastreux sur le déficit, car il a provoqué une hausse des taux d'intérêt, ce qui a fait croître le déficit directement, mais aussi indirectement en empêchant la reprise. De plus, le projet de loi n'entraînera pas nécessairement une baisse du déficit parce que cette baisse dépend principalement de celle des taux d'intérêt. Ces opinions contrastent vivement avec celle du gouvernement fédéral qui estime que son déficit et sa dette considérables sont la principale cause de ses problèmes budgétaires et économiques. Une fois ce déséquilibre budgétaire sous contrôle, les taux d'intérêt réels devraient baisser et l'activité économique connaître une vigueur nouvelle.

Les taux d'intérêt ont effectivement baissé au cours des derniers mois, mais jusqu'à maintenant il n'y a guère eu d'expansion économique. En fait, malgré les taux d'intérêt peu élevés, il est probable que le déficit du gouvernement augmentera cette année en raison de recettes moins élevées et de dépenses plus importantes, à cause de la récession que les politiques de ce dernier ont contribué à créer.

Autre chose. Les restrictions de ce projet de loi s'appliquent également à des programmes comme la pension de vieillesse ou les allocations familiales, contrairement à la mesure législative américaine.

Je voudrais donc savoir quelles seront les conséquences de ce projet de loi si les prévisions du gouvernement à l'égard de la somme nécessaire au maintien de la pension de vieillesse est insuffisante. En effet, si la longévité s'accroît, les dépenses du programme de sécurité de la vieillesse augmenteront. Le gouvernement conservateur est-il en train de nous dire qu'il sabrera la pension de vieillesse même si des Canadiens âgés comptent sur cet argent et en ont besoin? Si ce n'est pas le cas, quels autres programmes comprimera-t-il à la place? Le contrôle de la circulation aérienne, l'inspection des aliments pour en garantir la fraîcheur ou quoi?

Dans ses discours le chef de l'opposition a récemment établi les cinq grands principes directeurs qui orienteraient le futur gouvernement libéral. Il a parlé de rétablir la puissance industrielle du Canada, d'instituer un régime fiscal juste, d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques d'adaptation globales et innovatrices, d'assurer une croissance économique équilibrée et, enfin, de former un gouvernement responsable sur le plan financier.

• (1050)

Citant des chiffres du vérificateur général pour montrer que la mauvaise gestion du gouvernement fédéral entre 1984 à 1991, avait entraîné un gaspillage d'au moins 23 milliards de dollars, le chef de l'opposition a déclaré qu'un gouvernement libéral surveillerait attentivement chaque poste de dépenses et qu'il ne ferait que les dépenses qu'un bon gouvernement doit absolument faire.

Les libéraux s'inquiètent des dépenses et des déficits accumulés par le gouvernement. Toutefois comme je l'ai dit au début de mon discours, cette mesure est superficielle. Elle inscrit simplement dans un cadre législatif ce que le gouvernement doit faire de toute façon, c'est-à-dire tâcher de respecter ses propres prévisions budgétaires.

Je signale aux Canadiens qui se préoccupent des dépenses publiques et des activités du gouvernement que ce projet de loi ne règle pas le problème du gaspillage et des impôts exagérés du gouvernement. En somme, le gouvernement présente un projet de loi pour faire ce qu'il a déjà le pouvoir de faire. Le gouvernement ne fait que nous lancer de la poudre aux yeux en essayant de nous faire croire qu'il s'attaque enfin aux conséquences néfastes de son incompétence et de sa mauvaise gestion économique.

Il nous faut un gouvernement qui assume vraiment ses responsabilités sur le plan budgétaire, et non un gouvernement qui se contente de proposer des mesures superficielles. Par-dessus tout, il nous faut un gouvernement qui ne ralentit pas et n'hypothèque pas l'économie avec ses mesures. Il nous faut un gouvernement qui stimule l'emploi, qui tient compte du fait qu'il y a 1,5 million de sans-emploi au Canada. Le gouvernement fait comme si ces chômeurs et les entreprises qui ont fermé leurs portes n'existaient pas. Or ceux-ci veulent plus que des mesures

superficielles de la part du gouvernement; ils s'attendent du gouvernement qu'il gère efficacement les affaires du pays de manière à leur venir en aide plutôt qu'à leur nuire.

Il est temps que nous ayons un gouvernement qui, comme le chef de l'opposition l'a dit, stimule la croissance plutôt que de l'étouffer.

Pourquoi ne pas relancer l'économie en réduisant les dépenses du gouvernement dans le domaine de l'aide sociale, par exemple, en augmentant les recettes de l'État sans hausser les impôts des entreprises prospères, et en remettant les Canadiens au travail?

Les Canadiens ne se laisseront pas duper par les mots vides du ministre, car ils savent que le gouvernement n'a même pas atteint ses objectifs et qu'il n'a pas réussi à rendre leur vie meilleure et plus enrichissante.

Plus que ce projet de loi, les Canadiens veulent qu'il y ait des élections pour élire un meilleur gouvernement. La meilleure manière d'avoir un gouvernement responsable sur le plan financier, mais aussi bienveillant et compatissant, c'est de tenir des élections pour se débarrasser de ce mauvais gouvernement médiocre.

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, le projet de loi que le ministre des Finances nous propose d'étudier aurait pu être une mesure législative utile s'il l'avait peaufiné et s'il avait tenu compte des recommandations du rapport unanime du Comité permanent des finances. Cette mesure aurait pu répondre aux voeux exprimés par de nombreux Canadiens d'un peu partout, dont ceux qui ont comparu devant le Comité des finances à son sujet.

Partout au Canada, bien des gens veulent non seulement qu'un effort sérieux soit consenti pour réduire notre déficit, mais également que les dépenses et la politique fiscale du gouvernement servent à nous doter d'une stratégie pour relancer notre économie, créer des emplois pour les Canadiens, redonner du travail aux gens et les amener à payer des impôts plutôt qu'à recevoir de l'assurance-chômage. En somme, les Canadiens veulent que le gouvernement s'attaque au déficit.

Pour ce faire, cette mesure législative doit viser certains objectifs que j'ai mentionnés, dont le contrôle du niveau exagérément élevé des déficits accumulés par les gouvernements libéral et conservateur. De plus, cette mesure législative doit avoir pour effet d'accroître le nombre d'emplois disponibles pour l'ensemble des Canadiens afin de compenser les taux de chômage élevés enregistrés au cours de la récession actuelle créée par les conservateurs et de celle créée par les libéraux au début des années 80. Le gouvernement actuel aurait dû tendre l'oreille et écouter d'abord le Comité des finances de la Chambre auquel ce projet de loi a été renvoyé. Il aurait dû ensuite écouter les nombreux Canadiens qui ont comparu devant ce même comité.

Je pourrais vous citer, monsieur le Président, ainsi qu'à ceux qui assistent à ce débat, une multitude de témoignages que nous avons entendus au Comité des finances. Prenons le cas de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Ses représentants nous ont dit ceci: «Les petits entrepreneurs et les Canadiens dans leur ensemble ne croient plus que le gouvernement puisse gérer ses propres affaires, encore moins le pays.»

Ils ont ajouté: «Pour s'assurer une certaine crédibilité sur le front financier, le gouvernement doit d'abord prévoir un mécanisme exécutoire qui le force à s'astreindre à un véritable plafonnement des dépenses et à un plan de réduction du déficit.»

Je peux citer le témoignage du Board of Trade de Vancouver. Celui-ci a insisté aussi sur le fait que même cette petite réduction du déficit pourrait être compromise si les hypothèses concernant la croissance économique et les taux d'intérêt s'avéraient par trop optimistes. Il a déclaré ceci: «Nous croyons que les hypothèses sont par trop optimistes.»

Je peux vous rapporter les témoignages du Conseil canadien des chefs d'entreprises, de la Chambre de commerce, de l'Association des manufacturiers canadiens ou d'autres groupes de gens d'affaires qui, les uns après les autres, ont fait valoir qu'il fallait s'occuper avant tout de réduire le déficit. Et pourtant, que nous propose-t-on ici? Un projet de loi qui ne fera rien pour réduire le déficit, quoi qu'en diront sûrement les députés ministériels.

Notre Comité des finances a été unanime—c'est-à-dire que ses membres des trois partis, conservateurs, libéraux et néo-démocrates, ont été unanimes—à dire qu'il importe de maîtriser le déficit. Il a ajouté que la seule façon d'y arriver, c'est de prévoir un plafonnement des dépenses fiscales dans ce projet de loi.

• (1100)

On peut dépenser de l'argent de bien des façons. On peut envoyer un chèque à diverses personnes dans tout le pays. On peut accorder des subventions à diverses sociétés de tout le pays. On peut dépenser aussi—et c'est crucial—en décidant de réduire les impôts pour des raisons précises ou en faveur d'un groupe en particulier.

Lorsqu'on tient vraiment à réduire le déficit et qu'on prend la décision de réduire les impôts, il faut faire quelque chose pour compenser le manque à gagner qu'entraînera une telle décision. Il faut alors réduire les dépenses—et non pas simplement limiter leur augmentation—afin de contrebalancer cette réduction des recettes fiscales. Autrement, si on décide, par exemple, d'accorder aux gens les plus riches du pays une échappatoire fiscale, sous la forme d'une exemption d'impôt de 100 000 $ sur les gains en capital, comme le fait le gouvernement, on doit alors augmenter les impôts dans d'autres domaines. Ainsi, la réduction d'impôts accordée aux gens les plus nantis sera contrebalancée par une augmentation d'impôts que devront supporter d'autres secteurs de l'économie. C'est ce qu'on doit faire lorsqu'on souhaite sérieusement réduire le déficit.

C'est précisément le point que les membres du Comité des finances ont soulevé au sujet de ce projet de loi dans leur rapport unanime. Ils ont dit alors: «Toute réduction, en vertu d'une loi, des recettes fiscales globales qui empêche le gouvernement fédéral d'atteindre ses objectifs financiers»—en d'autres termes, une diminution d'impôts—«doit s'accompagner de mesures compensatoires afin d'augmenter les recettes tirées d'autres sources ou de diminuer les dépenses.»

C'est là le coeur même des recommandations du Comité des finances que le ministre a vantées dans son discours. Pourtant, on ne tient pas compte de cette recommandation essentielle dans le projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie. C'est pourquoi ce projet de loi n'est que de la frime. Il ne garantit en rien aux Canadiens qu'on a prévu dans la loi un régime donné de réduction du déficit du pays.

Dans son prochain budget qui, nous l'espérons, sera présenté sous peu, le ministre des Finances pourrait dire aux Canadiens qu'il entend réduire les impôts des Canadiens aux revenus les plus élevés. Il pourrait ajouter qu'il se propose de réduire les impôts des Canadiens les plus nantis en supprimant la surtaxe de 10 p. 100 que doivent payer ceux dont le revenu imposable est supérieur à 60 000 $ par année. Or, il n'y aura absolument rien dans ce projet de loi pour empêcher que cela se produise. Il s'ensuivra une augmentation marquée du déficit du pays.

Vous vous demandez peut-être comment le gouvernement peut être aussi insensé et stupide et ne tenir aucun compte du rapport de son propre Comité des finances, qui, je tiens à le rappeler, était unanime. Or, la majorité des membres du comité sont des conservateurs, des gens qui souhaitent, en fait, qu'on réduise le déficit, mais le gouvernement n'a tenu aucun compte de leur avis. On peut se demander pourquoi. Est-ce simplement de la folie ou de la stupidité de sa part? Je ne le crois pas. Je pense plutôt que le gouvernement ne souhaite pas vraiment réduire le déficit. Le gouvernement veut simplement faire semblant de prendre des mesures. Il veut convaincre les Canadiens, en jouant la comédie, qu'il prend des mesures pour lutter contre le déficit, alors qu'en fait, il ne fait que cacher le gaspillage, les déficits et l'incurie du gouvernement conservateur qui est au pouvoir depuis sept ans et demi et, avant cela, ceux du gouvernement libéral que nous avons eu pendant quatre ans et demi.

C'est le gaspillage et l'incurie du gouvernement qui sont la cause d'une dette nationale de 420 milliards de dollars qui est le résultat des déficits accumulés et qui nous oblige à verser, sur chaque dollar d'impôt, 35c. qui doivent servir à payer pour le gaspillage, pour les dépenses excessives et pour l'incapacité de freiner le déficit dont sont responsables le gouvernement conservateur depuis les sept dernières années et demie et avant cela, le gouvernement libéral, pendant quatre ans et demie.

Les seuls gouvernements du pays qui prennent au sérieux la nécessité de freiner les dépenses et de respecter les objectifs sociaux visant à redonner du travail aux Canadiens et, partant, de déterminer les priorités, de cesser de gaspiller l'argent et de mettre fin aux dépenses excessives du gouvernement, ce sont les gouvernements néo-démocrates provinciaux et territoriaux du pays.

En Saskatchewan, en Colombie-Britannique, en Ontario et dans le territoire du Yukon, des gouvernements ont fait des choix difficiles et ont dit: «Nous ne pouvons pas tout faire, mais les mesures que nous prendrons ne seront pas au profit des riches, des sociétés puissantes, mais bien au profit des gens qui ont réellement besoin d'un allégement fiscal, des travailleurs et des personnes à revenu moyen qui ont été frappés si durement par ce gouvernement-ci et par le précédent.»

• (1110)

Tout juste aujourd'hui, on a rendu publics des chiffres qui expliquent la situation du fardeau fiscal des habitants de 17 agglomérations urbaines du Canada, soit d'environ 80 p. 100 de la population du pays. Si nous retournons en 1986, nous constatons qu'ils ont payé un peu plus de 19 p. 100 de leur revenu en impôts. À l'heure actuelle, ce taux atteint plus de 22 p. 100. Ce fardeau n'est pas juste, il faut l'alléger, mais pas avec ce projet de loi à la gomme. Ce projet de loi n'établit pas le lien entre la compression des dépenses et la réduction du déficit.

Pourquoi? Parce que le gouvernement a rejeté le rapport unanime du Comité permanent des finances de la Chambre. À notre avis, la seule raison pour laquelle il l'a rejeté, c'est qu'il ne veut pas réellement examiner les dépenses excessives et le gaspillage dont il est responsable depuis les sept années et demie qu'il dirige le pays.

Donc, j'estime que ce projet de loi doit être rejeté. J'espère que les conservateurs de l'arrière-plan qui prennent au sérieux la réduction du déficit rejetteront ce projet de loi, car il n'est que du vent, qu'une parodie qui ne veut rien dire.

J'exhorte la Chambre à rejeter ce projet de loi, car c'est un tour cruel que le gouvernement joue aux Canadiens de tout le pays.

[*Français*]

**M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, je trouve malheureux d'entendre mon collègue du NPD vanter les mérites du gouvernement néo-démocrate en Ontario et vanter ce qui s'est fait par celui-ci parce que, jusqu'à ce jour, je pense que les résultats ne sont pas extraordinaires. Mais je trouve d'autant plus malheureux ses commentaires parce qu'il critique, comme à l'accoutumée, toute mesure législative de ce gouvernement. Il critique, comme à l'accoutumée, toute mesure fiscale et financière de ce gouvernement. Ça fait sept ans et demi qu'il critique, qu'il critique et qu'il critique.

Les solutions positives apportées par mon collègue et par son parti, il n'y en a pas. La critique est toujours présente, mais les solutions aux problèmes réels que vit le pays, on n'en a pas entendues ce matin.

Lorsque l'on regarde ce projet de loi, Loi instituant les plafonds pour les dépenses publiques, projet de loi primordial dans la situation que l'on connaît présentement au Canada, il faut se rappeler que cette mesure a été annoncée dans le Budget de 1991. Monsieur le Président, il y a eu des tollés d'applaudissements dans le comté de Trois-Rivières, de même que des commentaires positifs, lorsque l'on a annoncé, pour une période de cinq ans, le plafonnement des dépenses. Les gens de ma circonscription étaient heureux et ils ont dit: Vous faites une saine administration des finances publiques. Nous avons une dette énorme héritée du gouvernement libéral et vous prenez les mesures nécessaires pour vous assurer qu'effectivement, on passera au travers.

J'entends ce matin mon collègue du NPD critiquer ce projet de loi. Il faudrait peut-être regarder, monsieur le Président, la réalité. Entre 1970 et 1985, les dépenses de programmes augmentaient en moyenne de 13,8 p. 100 par année, bon an mal an. Il s'agissait de 13,8 p. 100 par année d'augmentation des dépenses de programmes. De 1985 à 1992, il s'agissait d'une moyenne annuelle de 3,7 p. 100. Cela veut donc dire, monsieur le Président, que ce gouvernement-ci, depuis 1984, a pris ses responsabilités, a administré et géré le pays comme il se doit; 10 p. 100 de moins par année d'augmentation des dépenses de programmes.

C'est sûr, monsieur le Président, autant vous que moi, on aurait aimé en donner plus aux citoyens canadiens. Mais on a un travail, on a une responsabilité qui est également de gérer les finances du pays et d'arrêter de saupoudrer les bonbons comme on a connu durant la période du gouvernement libéral où il y avait des programmes pour peinturer des clôtures, il y avait des programmes pour pelleter de la neige, il y avait des programmes pour laver les vitres. Il y avait des programmes pour n'importe quoi! Aucune création d'emplois permanents, mais on dépensait et on dépensait.

Donc, on a légué un déficit énorme, en 1984, de 39 milliards de dollars et une dette nationale de 200 milliards. C'est ce qu'on a légué en 1984. Voilà ce qu'on a légué, monsieur le Président, et je m'aperçois que cela les

réveille un peu de l'autre côté, cela les choque. Mais cela fait du bien.

En 1984, monsieur le Président, le déficit d'opérations—j'exclus les intérêts sur les dettes—le déficit annuel d'opérations était de 16 milliards, ce qui veut dire qu'annuellement, le bon gouvernement libéral dépensait 16 milliards de dollars de plus qu'il n'entrait d'argent. Trouvez-moi une famille canadienne, une entreprise canadienne qui aurait géré ses affaires comme cela. C'est impossible! Seize milliards de dépenses de plus que de revenus. Ce qu'on a fait, monsieur le Président, on a coupé dans les dépenses et oui, on a augmenté les impôts et les taxes.

Personne ne vous dira qu'on ne les a pas augmentés, car on les a augmentés. Mais dans quelle proportion maintenant? Et c'est là toute la question. La proportion, monsieur le Président, c'est 70 p. 100 de coupures à l'intérieur de l'État et 30 p. 100 d'augmentation de taxes et d'impôts. Et avec cette médecine-là, qui n'était pas des plus plaisantes et qui ne l'est pas encore, en 1992, il entre dans les coffres de l'État 12 milliards de plus que ce que l'État dépense annuellement, encore une fois excluant les frais d'intérêt.

Ceci veut donc dire, monsieur le Président, qu'en l'espace de sept ans, ce gouvernement-ci a fait une «tourniquette» de 29 milliards de dollars. Vingt-neuf milliards de dollars, en termes de dépenses, cela signifie que demain matin, on oublie la dette nationale. Il n'y en a plus. On aurait un budget équilibré. On n'aurait plus de déficit. On aurait de l'argent en banque. On a encore un déficit, parce qu'on a des intérêts à payer sur la dette pas que vous et moi, monsieur le Président, on a créée, mais sur la dette que le parti d'en face a créée lorsqu'il était au pouvoir.

Faites les calculs de la façon dont vous voudrez, le déficit annuel du gouvernement canadien depuis 1985 équivaut exactement au montant d'intérêts à payer sur la dette de 200 milliards dont nous avons hérité. Faites-le calculer par un comptable, qu'il soit CA, CMA, RIA, CGA, ils arriveront tous au même résultat, monsieur le Président.

• (1120)

Notre déficit annuel représente, à l'heure actuelle, les intérêts à payer sur une dette dont nous avons héritée, et nous prenons nos responsabilités. L'une des responsabilités que nous prenons, c'est justement d'adopter un projet de loi qui va plafonner les dépenses et qui va faire en sorte qu'un ministre qui voudrait faire sauter la marmite et dépenser plus que le budget qui lui est alloué par le projet de loi, ce même ministre devra présenter une loi modifiant la loi que l'on veut adopter.

Je pense, monsieur le Président, que le fait qu'un ministre doive avoir l'obligation d'introduire une loi pour modifier son budget de fonctionnement dans son ministère, c'est le meilleur cran d'arrêt, cran de sûreté que l'on puisse se donner comme Canadiens et Canadiennes pour l'avenir de ce pays, au niveau financier et fiscal.

Monsieur le Président, les gens disent souvent: Le gouvernement dépense trop, trop de salaires, trop de loyers, trop de déplacements, trop de ci, trop de ça. Malheureusement, c'est une perception. Depuis 1984, les coûts de l'État ont augmenté de 1,2 p. 100 seulement, ce qui signifie en terme réel, monsieur le Président, une baisse d'à peu près 20 p. 100.

On entend souvent des commentaires qui reflètent ce que les Canadiens et les Canadiennes pensent, que le gouvernement dépense trop, et trop souvent aux mauvais endroits. Les montants peuvent parfois paraître énormes, certaines choses qui sont faites peuvent paraître grossières mais, par contre, prenons n'importe quelle entreprise, dans n'importe quel secteur, et regardons son bilan, ses états financiers. Je suis convaincu que dans tout ce qui s'appelle entreprise au Canada, dans tout ce qui s'appelle budget familial au Canada, il y a 1 p. 100 d'erreurs. Il y a 1 p. 100 de l'argent dépensé qu'on n'aurait pas voulu dépenser comme entreprise ou comme famille. On ne l'a pas vu passer, puis il est passé. Un p. 100, ce n'est pas beaucoup. Je suis convaincu que cela existe partout, dans toute situation familiale, dans toute situation d'entreprise au Canada.

Je dis aux mêmes gens: Accordez au gouvernement fédéral, qui gère présentement, le même 1 p. 100. Et le même 1 p. 100 d'environ 140 milliards de budget, cela représente 1,4 milliard. Je suis prêt, comme administrateur, à prendre le blâme pour 1,4 milliard ou 1 p. 100 de ce qui se dépense, qui n'aurait pas dû être fait ou qui aurait dû être fait différemment. Monsieur le Président, à la grosseur de la machine fédérale, avec tous les fonctionnements que l'on connaît, je peux accepter ce 1 p. 100 de blâme, même si je pense que si on voulait, nous les administrateurs du pays, enlever ce 1 p. 100 de trop, ça coûterait plus cher que ce qui se dépense. Ça prendrait des députés qui travailleraient 24 heures par jour, sept jours par semaine, strictement à vérifier chacune des dépenses faites par le gouvernement fédéral dans les 40 ministères, et non seulement les députés du Parti conservateur, mais ceux de tous les partis.

Alors, je pense qu'il faut, en bon français, prendre notre pilule, l'accepter et vivre avec. Mais il faut également regarder ce qui a été fait de positif depuis 1984. Il y a des coupures qui ont été faites, qui ont fait mal. Il y a des impôts qui ont été augmentés, qui ont fait mal. On n'a pas le choix comme pays, comme députés du Parti conservateur, comme administrateurs, de gérer les finances de l'État pour avoir un budget équilibré, en termes d'entrée et de sortie d'argent, et cela on l'a fait. C'est fait, c'est en place.

Nous nous devons aussi de rembourser la dette énorme dont nous avons héritée et sur laquelle les intérêts courent tous les jours, puis courent plus vite que nous. Cela aussi, c'est notre responsabilité.

Ce projet de loi, ici présent, se situe dans l'optique globale des responsabilités financières prises par le ministre des Finances et par ce gouvernement depuis sept ans. C'est ainsi qu'il faut comprendre ce projet de loi. Je suis convaincu que les députés de l'opposition vont intervenir aujourd'hui et vont dire qu'on aurait pu dépenser plus là, qu'on a mal dépensé là. Mais il y a une question de jugement, il y a une question de réalité.

Je suis prêt à avoir une bonne discussion avec mes collègues de l'opposition n'importe quand sur l'opportunité d'une dépense que ce gouvernement fait. Mais où je ne suis pas prêt, monsieur le Président, à avoir une discussion avec les membres de l'opposition, c'est lorsqu'ils se lèvent à peu près aux deux minutes et demandent des montants d'argent supplémentaires. Ils demandent de l'argent supplémentaire dans tous les secteurs d'activité possibles et imaginables. Ils tirent sur tout ce qui bouge sans jamais souligner où on devrait prendre l'argent! C'est facile de demander—Notre Seigneur l'a dit: Demandez et vous recevrez—mais, monsieur le Président, ici, on est au Parlement, on n'est pas à l'église. À partir de ce principe-là, que l'opposition demande de l'argent, je n'y vois pas de problème, mais qu'ils m'indiquent donc, en même temps, où sera pris cet argent-là. Est-ce que ce sera dans les poches des contribuables? Est-ce que ce sera en enlevant un programme et en le remplaçant? Où sera pris cet argent?

C'est la question, monsieur le Président, que j'aimerais que les députés de l'opposition se posent aujourd'hui avant de se lever en cette Chambre pour condamner ce projet de loi, avant de se lever en cette Chambre. . .

**Une voix:** Il n'y a rien dans ce projet de loi!

**M. Vincent:** Monsieur le Président, je vois qu'on se réveille. C'est au moins un bon point, on les réveille tranquillement.

Monsieur le Président, avant de critiquer ce projet de loi, qu'ils se posent cette question car elle est importante. On peut être partisans et normalement, je fais ma bonne part là-dedans, mais ce projet de loi-ci, ce matin, représente une partie importante de ce que ce parti politique et de ce que ce Parlement-ci veulent pour le pays demain matin, après demain matin, dans cinq ans et dans dix ans. C'est à cela qu'il faut penser. C'est ainsi qu'il faut le voir.

Est-ce que nous avons les moyens de continuer à fonctionner sur la carte de crédit qui est pleine, dont les intérêts sont au maximum, alors qu'on a réussi à avoir une autre carte de crédit? C'est là où on en est rendus, monsieur le Président. C'est la question qu'il faut se poser lorsqu'on parle de finances publiques en 1992 au Canada: Qu'avons-nous les moyens de faire pour aider les Canadiens et Canadiennes, pour faire en sorte que le pays ait une situation financière raisonnable dans le futur? Toutes les fois, monsieur le Président, où il y a un dollar de dépensé, c'est la question qu'on doit se poser.

Je conclurai, monsieur le Président, en soulignant un dernier point. L'ensemble des dépenses de frais de fonctionnement du gouvernement en 1984 était à 19,3 p. 100 du budget total du gouvernement. Elles sont présentement à 16,6 p. 100. Cela veut dire qu'en l'espace de sept ans, le pourcentage des dépenses de fonctionnement de l'État, par rapport aux dépenses totales, a diminué de 3 p. 100. Donc, il y a eu une saine administration ici, dans cette Chambre, et dans les officines du gouvernement. Il est important de le souligner, parce que cela démontre, monsieur le Président, que ce qu'on avait dit en 1984 et ce qu'on a répété en 1988, on l'a mis en application. Il est important de le souligner parce que les Canadiens et les Canadiennes ont besoin, au moment où on se parle, d'un message optimiste. Ils n'ont pas besoin d'un message pessimiste continuel comme on l'entend du côté de l'opposition. Ils ont besoin qu'on leur indique la lumière au bout du tunnel. Ils ont besoin de voir que leur gouvernement agit, qu'il prend des décisions qui ne font peut-être pas plaisir, mais qu'il réalise ce qui doit être fait pour le pays. Ils n'ont définitivement pas besoin d'entendre minute après minute, jour après jour, semaine après semaine, les députés de l'opposition se lever strictement pour être négatifs, sans jamais donner une lueur d'espoir face à la réalité économique et financière du Canada.

• (1130)

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. J'espère que mes collègues vont comprendre le message que sous-tend ce projet de loi, qu'ils vont l'appuyer, qu'ils vont commencer à être positifs et qu'ils vont apporter à cette Chambre des éléments de solution, des suggestions positives, au lieu de critiquer comme ils le font depuis plus de sept ans.

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire parlementaire. Il a parlé avec beaucoup d'orgeuil de la capacité ou de l'habilité de son gouvernement à réduire le déficit et de répondre aux problèmes de celui-ci. Il a dit que le moment était arrivé de saisir l'occasion de le faire. Si le gouvernement a ce pouvoir,—et je lui rappelle que le gouvernement a fait la promesse, il y a sept ans, de résoudre le problème du déficit—pourquoi son gouvernement a-t-il si longtemps retardé les tentatives? Même si les tentatives se sont avérées infructueuses, pourquoi

ont-il attendu si longtemps suite à la promesse qu'ils ont faite lors des élections de 1984?

**M. Vincent:** Monsieur le Président, j'ai souligné, lors de mon discours, que j'espérais que le débat ne soit pas partisan. Monsieur le Président, la question de mon collègue est quelque peu partisane. Je vais lui répéter ce que j'ai dit tout à l'heure.

Je lui ai dit que lorsque nous avons été élus, en 1984, la dette nationale était de 200 milliards de dollars. Je lui ai dit également que s'il regarde le déficit annuel du gouvernement progressiste conservateur, depuis 1984, déficit annuel de chaque année, et qu'il regarde en même temps le montant d'intérêt à payer sur la dette que mon honorable collègue a créée, parce qu'il était au Cabinet avant 1984, s'il regarde le montant d'intérêt à payer sur cette dette-là, il va s'apercevoir à 10 milliards de dollars près sur 200, donc à 5 p. 100 près, monsieur le Président, que c'est exactement la même chose. Ce qui veut dire que nous avons de la difficulté à payer les intérêts sur la dette dont nous avons héritée. Ce n'est pas quelque chose de secret, c'est vrai et c'est public. Oui, on a de la misère.

Si on n'avait pas pris en main la gestion de l'État, et si on n'avait pas procédé à toutes ces coupures, monsieur le Président, tant dans l'appareil gouvernemental que par les augmentations d'impôts et de taxes, pouvez-vous imaginer quel serait le montant de la dette à l'heure actuelle? Nous ne serions même pas capables de l'écrire sur une feuille de 8 1/2 x 11, ça prendrait trop de zéros! C'est ce que cela signifie lorsque je dis qu'il y a eu une saine administration, qu'on a pris le contrôle des finances. Effectivement, il reste du travail à faire mais oui, il y en a eu beaucoup de fait par rapport à ce qui se passait avant 1984.

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, je voudrais poser deux questions à l'honorable secrétaire parlementaire.

La première est celle-ci: Si c'est tellement une bonne idée de présenter un tel projet de loi, pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas fait pendant la première année de son mandat? Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu jusqu'à ce moment pour le présenter?

Ma deuxième question, maintenant: L'ébauche du projet de loi qui a été déposé devant le Comité des finances de cette Chambre a proposé une augmentation des dépenses du gouvernement de 3 p. 100 par année. Maintenant, le gouvernement a modifié les chiffres et il propose une augmentation de plus de 3 p. 100 pour chaque année qui est couverte par ce projet de loi. Pourquoi le gouvernement a-t-il augmenté ces chiffres? Est-ce à cause du fait que le gouvernement ne peut pas contrôler ses dépenses? Quelle en est la raison?

**M. Vincent:** Monsieur le Président, la première question du député est de savoir pourquoi le gouvernement n'a pas présenté ce projet de loi la première année qu'il a été élu. J'aimerais lui souligner, monsieur le Président, que nous sommes dans un pays et dans une société en pleine évolution. Les lois sont modifiées tous les jours et de nouvelles lois sont déposées devant cette Chambre tous les jours.

C'est cette philosophie-là qui est en place et qui fait partie du budget. C'est ce genre de philosophie qui se rapporte autant à l'aspect économique qu'à l'aspect financier et fiscal. Mon collègue semble dire que le projet de loi est bon. Or, s'il est bon, monsieur le Président, que ce soit un an avant ou un an après, qu'il vote pour! Je n'ai aucun problème avec cela. Qu'il admette que ce gouvernement-ci fait des législations qui sont bonnes pour le pays, pas bonnes pour le Parti conservateur ou le Parti libéral ou même le NPD, ce n'est pas cela le sujet de discussion ce matin, monsieur le Président. Ce n'est pas un dossier qui doit être traité de façon partisane. C'est un dossier de fond qui doit être traité avec des arguments de fond et non pas des petits arguments strictement partisans.

Sa deuxième question avait trait à l'augmentation des dépenses de 3 p. 100. Je voudrais souligner à mon collègue qu'il y a 48 façons de calculer les dépenses du gouvernement. Ce qui est proposé est différent de ce qui était stipulé dans l'avant-projet de loi mais également, les différentes dépenses qui étaient dans l'avant-projet de loi ne sont plus là. Or, on ne peut pas comparer des choux avec des betteraves, parce que ce n'est pas de la même couleur. Donc, la question de mon collègue revient à peu près à cela. Il me demande de comparer deux choses qui ne sont absolument pas identiques, parce qu'il y a eu un certain nombre de catégories de dépenses qui ont été rajoutées et à partir de là, le calcul ne peut se faire de la même façon.

Je pense que mon collègue, qui est un brillant député habituellement, va comprendre cette position-là.

[*Traduction*]

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je voudrais simplement faire une brève observation, car je sais que le député veut être sûr que les Canadiens comprennent parfaitement les mesures prises par le gouvernement pendant cette période de 1984 à 1992.

• (1140)

Cette conversion au contrôle des dépenses ne fera pas illusion. Il a omis dans son discours de mentionner que de 1984 à aujourd'hui, le gouvernement conservateur a asséné aux contribuables canadiens 32 augmentations de taxes et d'impôts qui lui ont rapporté 60 milliards de recettes supplémentaires. De 1985 à 1987, l'assurance-

chômage a versé près de 40 milliards de moins que ce que nous avons dû verser de 1980 à 1984 en raison de la récession. Lorsqu'il parle du service de la dette, il devrait mentionner qu'il avait à sa disposition un supplément de presque 80 à 90 milliards qu'il aurait pu utiliser.

Je ne pense pas qu'il puisse parler du fait qu'il devait assurer le service de la dette dont il avait hérité sans parler du fait qu'il a prélevé 80 milliards en recettes additionnelles.

[*Français*]

**M. Vincent:** Monsieur le Président, je veux seulement souligner à mon collègue qu'il a tort lorsqu'il dit que je n'ai pas informé la population comme il le faut. J'ai très bien spécifié tout à l'heure que les 29 milliards de différence entre 1984 et 1992 provenaient, à 70 p. 100, de la diminution des dépenses de l'appareil de l'État et à 30 p. 100 de l'augmentation de taxes et impôts. Je l'ai dit clairement et je tiens à le souligner encore une fois à mon collègue. Je n'ai pas tenté de dire qu'on n'avait pas augmenté les taxes et les impôts. Je l'ai dit, et je n'ai pas dit que cela faisait plaisir à quiconque. J'ai souligné qu'il y avait 30 p. 100 de tout ce qu'on avait fait comme administration qui étaient des augmentations de taxes ou impôts et que 70 p. 100 revenaient dans la catégorie coupures des dépenses de l'État.

[*Traduction*]

**M. George S. Baker (Gander—Grand Falls):** Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de ce projet de loi. Le secrétaire parlementaire et le ministre ont tous deux déclaré: «Dites-nous où trouver l'argent. Dites-moi où trouver l'argent.»

Or, le Canadien ordinaire est sûrement convaincu que le gouvernement fédéral est très riche. Ce dernier vient de donner des millions de dollars à une pétrolière pour qu'elle se retire du projet Hibernia. On a aussi annoncé que le gouvernement canadien garantirait des centaines de millions de dollars d'investissement pour qu'une autre pétrolière exploite un champ de pétrole en Birmanie.

On reste sceptique quand on constate qu'il accorde des montants considérables à des gens qui n'en ont pas vraiment besoin, surtout s'il est question d'exploiter un champ de pétrole en Sibérie comme doit le faire la société pétrolière Gulf qui a décidé l'autre jour de retirer sa participation à l'exploitation d'un champ de pétrole au Canada. On a révélé que cette société récupérait chaque cent dépensé en Sibérie et que Petro-Canada récupérerait chaque cent du montant investi dans l'exploitation d'un champ de pétrole en Birmanie.

Le Canadien ordinaire examine tout cela et se dit que le gouvernement du Canada est sûrement richissime. Cet argent est accordé en vertu d'un mécanisme décrit dans le rapport d'un comité multipartite, auquel ont fait allusion le député de Windsor-Ouest dans son allocution et le député néo-démocrate. Il s'agit de «dépenses fiscales». Le principe des dépenses fiscales a été décrit pour la première fois en 1967 par le secrétaire adjoint aux politiques fiscales des États-Unis. Il avait dit alors que le fait d'accorder un allégement fiscal de 100 $ à une personne correspondait à lui remettre un chèque de 100 $. C'est bien, mais tout dépend de la personne qui reçoit l'argent.

L'autre jour, quand je lui ai demandé à la Chambre pourquoi le gouvernement du Canada permettrait à la société Gulf Canada de déduire de son impôt sur le revenu chaque cent qu'elle doit au Canada relativement à son projet en Sibérie, le ministre de l'Énergie a répondu: «Oui, c'est exact, 100 p. 100.»

Puis, à l'extérieur de la Chambre, il a fait une remarque qui a été reprise par la presse selon laquelle la société avait tiré avantage d'autres dépenses fiscales dans le passé. Il a parlé du «Little Egypt Bump» que seuls les fiscalistes, les avocats spécialistes en matière fiscale et les comptables fiscalistes connaissent.

**M. Mills:** Et encore, seulement quelques-uns d'entre eux.

**M. Baker:** Et seulement quelques-uns d'entre eux, c'est vrai.

**Une voix:** Oh, oh!

**M. Baker:** Le député du NPD vient tout juste de faire un commentaire. On dirait qu'il ne sait pas que la loi autorisant Gulf Canada et Petro-Canada à déduire chaque cent de leur impôt sur le revenu a été modifiée en 1985 et en 1988.

À titre d'information, monsieur le Président, je précise que le Little Egypt Bump s'appelle ainsi en souvenir d'une danseuse du ventre qui venait, si ma mémoire est bonne, du Caire et qui avait fait sensation à Chicago au début du siècle. Cette danseuse s'appelait Little Egypt et les experts, ce cercle fermé de décideurs, ont décidé d'appeler cet allégement fiscal le «Little Egypt Bump»

parce que seul l'essentiel de l'opération est montré au ministère du Revenu national.

On l'appelle aussi l'«opération Oldsmobile», parce qu'à cette époque-là, la société Oldsmobile avait mis sur le marché l'Oldsmobile 88 et l'Oldsmobile 98 et qu'on a fait un lien entre ces chiffres et les deux articles de la Loi de l'impôt sur le revenu dont on s'est servi pour réaliser cet allégement fiscal et ainsi permettre à une société d'augmenter la valeur d'une propriété qui était alors vendue à une société de personnes. C'est essentiellement cela. De la façon dont la loi est libellée, il est impossible de recouvrer les impôts de la société de personnes.

Je ne suis pas d'accord avec les députés du NPD lorsqu'ils blâment les sociétés. Ils blâment, comme le député l'a dit tout à l'heure, les sociétés riches. Ce n'est pas la faute des sociétés.

**Un député:** Je n'ai blâmé personne.

**M. Baker:** Je parle du député du NPD qui a fait une intervention tout à l'heure sur les dépenses fiscales.

Ce n'est pas la faute des sociétés. Ce n'est pas la faute des frères Reichmann si cet allégement existait. Si Paul Reichmann n'en avait pas profité, s'il n'avait pas demandé au gouvernement de lui promettre cet allégement par écrit avant de faire quoi que ce soit, s'il n'avait pas profité de la loi que nous avions adoptée dans cette Chambre, c'est qu'il n'aurait pas été très futé.

Ce n'est pas sa faute, ni celle de ses deux frères. Le ministre a même parlé de cette opération à l'extérieur de la Chambre. C'est la faute du gouvernement au pouvoir. Pensez-y un instant. Ce n'était pas seulement Gulf. C'était aussi Petrofina et Syncrude. On a aussi profité de cet allégement fiscal à une autre occasion.

• (1150)

Monsieur le Président, il est inacceptable, à notre époque et au Canada, de voir qu'il est possible de retirer des sommes d'une compagnie canadienne, une entreprise d'exploitation du pétrole, et de les dépenser ailleurs, dans un autre pays, puis de déduire toutes les dépenses effectuées dans cet autre pays au cours d'une période de 10 ans; pis encore, qu'il est possible de déduire encore plus rapidement les profits réalisés. Il n'existe aucun système de ce genre aux États-Unis.

Hibernia n'en demeure pas moins un projet d'exploitation du pétrole qui survivra et progressera, j'en suis certain. Quant au genre de dépense fiscale dont le ministre et le secrétaire parlementaire parlaient il y a un moment en se demandant où trouver le financement, il semble que le gouvernement du Canada ait les fonds nécessaires pour payer des milliards et des milliards de dollars.

Si vous examinez les documents renfermant les statistiques sur les déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers pour 1989, ce sont les plus récentes, ainsi que d'autres statistiques, certaines données vous frappent. Le nombre de personnes ayant un revenu de plus d'un quart de million par année et qui ne payent pas d'impôt a grimpé.

Le député de Broadview—Greenwood est en faveur de l'impôt uniforme.

**Une voix:** Un impôt unique.

**M. Baker:** Un impôt unique. Excusez-moi, la différence est importante—un impôt unique puisque ce sont ces chiffres qu'il regarde. En examinant ces données de plus près, on constate que des gens qui gagnent plus de 100 000 réclament le crédit d'impôt pour enfant, le crédit pour la taxe de vente fédérale et maintenant le rabais sur la TPS. Si vous examinez les règles régissant ces crédits, et j'aimerais que ceci soit inscrit au compte rendu, on y indique bien que ces crédits sont destinés aux familles à revenu modeste. Pour les familles à revenu modeste, lit-on sur la demande.

Le secrétaire parlementaire et le ministre se demandent d'où proviendra l'argent. Notre système d'imposition comporte ce genre de failles; il permet à quelqu'un dont le revenu total s'élève à 250 000 $ de ne pas payer un seul sou d'impôt. C'est inscrit aux livres.

Mais l'image n'est pas complète. Dans les statistiques sur les revenus, on peut trouver des revenus de 30 000 $ inscrits aux noms de personnes qui gagnent en réalité un demi-million de dollars.

Le député demande où il trouvera l'argent. Ils viennent de modifier le système au complet en décembre. Le député parlait, il y a un moment, de l'impôt sur les gains en capital mis en place en ce pays en 1971, l'impôt sur les gains en capital, ce 50 p. 100 de l'impôt normal prélevé une fois qu'on a éliminé l'impôt sur les biens transmis par décès.

Le député du NPD se plaignait de cet impôt. Il aurait plutôt dû se plaindre des mesures mises en place par le gouvernement, du fait qu'elles ne touchent pas les petits entrepreneurs, ni l'homme d'affaires moyen au Canada.

Nous avons rencontré des représentants de la Fédération de l'entreprise indépendante hier et l'un d'eux nous a donné un exposé détaillé sur le point de vue des petites entreprises. Il a notamment dit que les dirigeants de ces entreprises voulaient des déductions applicables aux biens transmis par décès.

Mais le NPD et les ministériels ont oublié qu'en décembre dernier, nous avons soulevé des questions au sujet de la décision du gouvernement du Canada d'abolir la règle des 21 ans qui avait été adoptée au moment de l'introduction de l'impôt sur les gains en capital pour éliminer un moyen de soustraire ces gains à l'impôt sur le revenu. Habituellement, les contribuables paient leur impôt sur les gains en capital au moment de leur décès, mais une fiducie ne meurt pas; c'est pourquoi, en 1971, nous avions adopté une règle prévoyant que 21 ans plus tard, l'impôt sur tous les gains en capital devrait être payé. Vingt et un plus 1972 donne 1993. Et en 1993, tous les impôts reportés sur les gains en capital auraient normalement dû être payés.

Mais en décembre, le gouvernement du Canada a fait marche arrière et a modifié la loi. Il a soutenu qu'il éliminait une échappatoire. J'ai lu la documentation et il est évident que ce n'était pas là son but. Il y dit qu'il a reporté cet impôt sur deux autres générations. Cet impôt déjà reporté sur 21 ans ne sera maintenant payable qu'au moment du décès du plus jeune membre d'une famille. Voilà maintenant que le même gouvernement demande où il peut trouver de l'argent. Bien sûr, ce report d'impôt profite à des gens qui ont d'énormes fortunes—pas les millionnaires ordinaires, mais des gens qui possèdent des dizaines ou des centaines de millions de dollars, qui peuvent empiler des millions et des millions et les oublier pour toujours.

Les modifications apportées à la loi en décembre changeaient également ce qu'un contribuable peut réclamer en frais de représentation. Parlez après cela de dépenses fiscales!

Quand vous supprimez une échappatoire fiscale, il faut vous assurer que vous l'avez bien supprimée et que vous ne l'avez pas remplacée par une autre qui ouvre la porte à toutes sortes de choses qui ne devraient pas être là. Quand un comptable ou un conseiller juridique en fiscalité, qui sont parmi les cerveaux les plus brillants du pays, se mettent au travail, leur tâche est de trouver comment faire payer le moins d'impôts possible à leurs clients qui les font vivre. Ces brillants cerveaux y parviennent fort bien. Mais le gouvernement du Canada ferme les yeux lorsqu'ils lui demandent jusqu'où ils peuvent aller avec les frais de représentation. Nous savons qu'ils peuvent déduire 80 p. 100 du coût d'une loge privée au stade de Montréal ou au Skydome de Toronto—entre 50 000 et 70 000 dollars pour ces belles petites pièces qui, me dit-on, sont décorées de miroirs qui vont jusqu'au. . .

**Une voix:** C'est un coup bas.

**M. Baker:** Un coup bas, dit le député? En effet c'est un coup bas, pour les contribuables canadiens. Et en plus, les occupants de ces loges se font servir sur place. Et tout ça c'est payé par les contribuables canadiens, par les contribuables canadiens. Et si on donnait une loge aux assistés sociaux? Et aux chômeurs? Qu'est-ce que vous en pensez? Je suis sûr qu'ils seraient ravis de regarder un match de base-ball, confortablement installés dans leur loge, la main sur leur téléphone cellulaire. C'est l'argent des contribuables, ce sont eux qui payent ces repas extravagants dans les meilleurs restaurants. Ils payent 80 p. 100 de la note. Il y a d'autres choses qui sont déduites et qui ne devraient pas l'être. Ce que le gouvernement a fait, c'est qu'il a changé la loi en décembre; il a déclaré, comme il l'avait dit aux comptables et aux conseillers juridiques en fiscalité il y a deux ans, qu'il allait modifier la loi pour qu'ils n'aient plus à lui demander jusqu'où ils pouvaient aller. En 1977, ils pouvaient déduire les yachts mais c'est maintenant interdit.

• (1200)

Comme il ne me reste plus que deux minutes, je ferais bien de vous dire ce que le gouvernement a fait en décembre. Ce qu'il a fait, comme le sait fort bien le député de Broadview—Greenwood, c'est qu'il a modifié la loi—le paragraphe 67(5), si mes souvenirs sont exacts—et qu'il a décidé que tant qu'une déduction n'allait pas à l'encontre du Code criminel et ne faisait pas partie des exceptions, elle était autorisée.

À ce compte-là, bien des activités deviendront légales. Nous avons eu droit à des articles et à des entrevues sur les services de massage et d'accompagnement qui ne sont pas interdits par le Code criminel et que l'on peut déduire comme des frais légitimes, tout cela aux frais des contribuables du Canada. Or le ministre s'est retourné il y a un instant pour nous demander où trouver l'argent. Et le secrétaire parlementaire d'enchaîner: «Dites-moi où trouver l'argent.»

On ne devrait pas prendre cet argent dans les poches des pauvres ou des gens ordinaires de ce pays. On peut trouver cet argent parce que le gouvernement du Canada gaspille aujourd'hui en subventions offertes sous forme de dépenses fiscales. Pourtant le ministre nous demande: où trouver l'argent? Il s'agit de plusieurs milliards de dollars. Le gouvernement devrait avoir honte de lui-même.

**M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam):** J'ai deux questions à poser au député. J'ai parlé un peu du «Little Egypt Bump». Je pourrais ajouter que c'est la première fois que j'en ai eu une explication aussi claire. Il est évident que le député a une grande expérience de ce domaine.

Je ne cherche pas à trouver une excuse pour ce gouvernement, car il n'y a rien qui puisse excuser sa façon de diriger l'économie, mais lorsque j'étais critique de l'énergie pour mon parti, le NPD, je me souviens d'avoir réussi à prouver que le gouvernement libéral d'alors avait dépensé 13 milliards de dollars, je dis bien, 13 milliards de dollars, et je parle des dollars du début des années 80, en subventions accordées aux compagnies pétrolières en vertu du Programme d'encouragements du secteur pétrolier, le PESP. Je pense personnellement que c'est l'une des principales causes de l'énorme déficit que nous avons aujourd'hui. Ne sont-ce pas les libéraux, eux que j'ai vus diriger le Canada pendant la majeure partie de ma vie, qui sont réellement responsables de la grande dette fédérale que nous avons dans ce pays? N'est-ce pas là un reliquat de la mauvaise gestion des gouvernements libéraux? Ne sont-ce pas ces mêmes gouvernements libéraux qui ont rédigé la loi moderne de l'impôt avec toutes ses échappatoires, le scandale des subventions à la recherche, les exemptions fiscales pour les frais de recherche, le «Little Egypt Bump» et autres remaniements fiscaux de ce genre prévus par notre Loi de l'impôt sur le revenu?

Le député se rappellera enfin que ce sont ces fonctionnaires du gouvernement libéral, des gens comme Mickey Cohen, qui avaient établi le Programme national de l'énergie et qui avaient fait toutes sortes de combines avec Petro-Canada lorsqu'ils ont fait l'acquisition de Petrofina. Malgré l'insistance du vérificateur général, ils n'ont jamais révélé les dessous de l'histoire. Ensuite, ces gens sont passés carrément dans le secteur privé pour travailler avec les Reichmann et profiter des lois qu'ils avaient eux-mêmes rédigées lorsqu'ils travaillaient pour le gouvernement libéral. C'est ainsi qu'ils ont exploité les contribuables.

Il me semble donc que les contribuables se sont fait rouler par l'ancien gouvernement libéral qui avait rédigé cette loi. Aussitôt qu'ils sont entrés dans le secteur privé, certains des fonctionnaires qui travaillaient pour ce gouvernement se sont mis à exploiter encore une fois les citoyens ordinaires qui doivent payer des impôts.

**M. Baker:** Voilà que le député néo-démocrate recommence. Il a dit qu'ils faisaient leurs propres lois, que Mickey Cohen a fait la loi.

Ce n'était pas lui, mais le gouvernement, le Cabinet qui a pris cette décision.

Je reconnais que le député peut dire: «Eh bien, il était sous-ministre à l'époque». Il n'était qu'un employé. Cependant, il est bien celui qui leur a demandé de prendre une décision au sujet des recommandations faites par le ministère. C'est vrai. Le député a raison. Mais Mickey Cohen n'a pas fait la loi. Cette recommandation concernant, pour reprendre ses termes, l'empire Reichmann a été faite à l'époque par l'actuel gouvernement du Canada.

Le député a dit que les libéraux sont responsables parce que ce sont eux qui ont augmenté le déficit avec leurs subventions au PESP. Ces subventions étaient destinées à l'exploitation pétrolière au Canada.

Qu'ont fait les conservateurs quand ils sont arrivés au pouvoir? Ils ont supprimé les subventions au PESP et le député néo-démocrate était d'accord. Ils les ont supprimées pour l'exploitation pétrolière au Canada et ils l'ont encouragée à l'étranger.

**Une voix:** Pour assurer notre approvisionnement.

**M. Baker:** Le député ici ne critiquera pas le gouvernement du Canada parce qu'il encourage les dépenses engagées par Petro-Canada en Sibérie et en Birmanie et accorde une exemption fiscale totale à cette société.

Si le député allait vraiment examiner la loi fiscale à laquelle il a fait allusion, il pourrait lire à propos de la déclaration d'impôt des sociétés «la prospection et l'exploitation à l'étranger du pétrole et du gaz». Une société peut déduire 10 p. 100 par an jusqu'à ce qu'elle ait récupéré tout l'argent qu'elle a dépensé.

Eh bien, je dis au député que deux modifications à cette disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu ont été apportées par le gouvernement du Canada, pour renforcer et mettre en pratique une exemption fiscale de 100 p. 100 pour l'exploitation pétrolière dans les pays étrangers, alors qu'il a suivi les conseils des néo-démocrates et a supprimé les subventions aux sociétés pétrolières qui prospectent et exploitent le pétrole au Canada. C'est la vérité.

**M. Mills:** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-56, la Loi limitant les dépenses publiques.

Comme de nombreux députés l'ont déjà dit, et comme l'a clairement déclaré notre critique de Windsor-Ouest en matière de finances, ce projet de loi n'est qu'apparence. Il n'est qu'illusion.

Avons-nous réellement besoin d'un projet de loi pour faire savoir aux divers paliers du gouvernement du Canada que nous voulons contrôler les dépenses? Il montre encore une fois aux Canadiens que le gouvernement n'a aucun programme législatif.

Le fait que le gouvernement propose une mesure législative tout à fait superficielle alors que tant de Canadiens sont au chômage montre bien que sa créativité est tombée à un niveau que la plupart des Canadiens, j'en suis sûr, trouveraient effrayant.

Ce dont nous devrions débattre aujourd'hui à la Chambre, ce sont les moyens de redonner du travail aux gens.

• (1210)

Le gouvernement a reproché à maintes reprises à ce côté de la Chambre de n'avoir aucune idée.

Le député de Gander—Grand Falls, dont nous venons à l'instant d'entendre l'intervention, a frappé juste en disant que les gens en ont assez du régime fiscal.

Ils sont frustrés de voir que quel que soit le palier de gouvernement, les politiques ne tiennent pas compte de leur mécontentement à cet égard, surtout en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés.

Le député de Gander—Grand Falls vient de nous montrer à quel point les avantages fiscaux, consentis en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, prouvent bien que cette loi est foncièrement injuste.

Étant donné son importance pour la création d'emplois, nous ferions mieux de prendre des mesures sans attendre. Si nous voulons être un pays compétitif, si nous voulons créer plus d'emplois au Canada, si nous voulons que notre économie prenne de l'expansion—et c'est seulement ainsi que nous créerons des emplois—nous allons devoir offrir de meilleurs produits et services à des prix plus concurrentiels.

Le gouvernement possède un instrument qui peut changer quelque chose dans la productivité du pays, et c'est la Loi de l'impôt. À l'heure actuelle, les Canadiens ordinaires, hommes et femmes, s'estiment traités injustement par la Loi de l'impôt, et nous savons que c'est bien le cas. Ils veulent que nous nous attaquions de toute urgence au problème.

Nous sommes très près d'une révolte fiscale au Canada. Nous voyons dans les municipalités canadiennes des situations où les gens ne peuvent pas payer leurs taxes municipales, et les municipalités ont peur. Elles ne savent pas ce qu'elles vont faire. Elles n'ont pas de revenus. Vont-elles acculer des entreprises à la faillite et créer davantage de chômage?

Le gouvernement du Canada ne se rend pas compte que le régime fiscal qui existe au Canada ne marche pas. Voilà pourquoi nous avons un problème de productivité.

Si l'on veut que les gens produisent un meilleur produit à un meilleur prix, il faut les traiter équitablement, et il faut commencer par le régime fiscal. Il faut lui redonner un caractère équitable. Il faut y rétablir la simplicité.

L'an dernier, 80 p. 100 des déclarations de revenus produites au Canada contenaient des erreurs. Qu'on pense seulement à l'inefficacité dont est empreint le régime fiscal canadien.

Nous avons à l'heure actuelle une situation, et le député de Gander—Grand Falls y a fait allusion dans son intervention, où les règles et règlements, les exceptions et les exceptions aux exceptions causent une grande désunion dans le pays. Cela ravage l'esprit d'entreprise au Canada, et c'est l'esprit dont notre pays dépend pour créer des emplois.

Or, nous ne tenons pas compte de l'esprit d'entreprise.

Quand on a une crise comme celle-là sur les bras, on ne peut pas faire comme si on n'entendait pas les chefs d'entreprise du pays, qui demandent qu'on modifie la Loi de l'impôt. Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des particuliers, ils réclament qu'on modifie la loi et pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des sociétés, qu'on la simplifie, qu'on l'épure et qu'on la rende plus juste.

Si on le faisait, on aurait une main-d'oeuvre motivée qui créerait des produits de meilleure qualité à meilleur prix, ce qui ferait augmenter le PNB.

Du même coup, on créerait plus d'emplois, ce qui voudrait dire moins de ponctions sur l'assurance-chômage et le bien-être social.

Au bout de 18 mois, en calculant les intérêts sur les 30 milliards de dollars de dépenses d'assurance-chômage et de bien-être social, on n'aurait pas de déficit.

Le gouvernement ne met pas l'accent à la bonne place. Il manque totalement de créativité et a une idée fixe: comprimer. Il nous arrive maintenant avec ce projet de loi limitant les dépenses publiques.

Nous savons que le gouvernement gaspille. Il y a du gaspillage dans toutes les institutions. Il y a du gaspillage dans toutes les familles.

Nous n'avons pas besoin de projet de loi pour contrôler les dépenses, surtout pas d'un projet de loi avec autant d'échappatoires. De toute façon, il surviendrait une récession économique, par exemple, et on ne tiendrait pas compte du projet de loi. Quelle sorte d'hypocrisie est-ce là?

Nous formons le conseil d'administration du pays. Les Canadiens comptent sur nous pour que nous utilisions notre énergie et notre créativité dans le but de trouver des moyens de donner du travail aux gens. Nous devons notamment écouter ce que les petits entrepreneurs ont à dire.

Nous ne sommes pas loin de ce que le ministre d'État responsable des Finances a dit hier; il y a 1 700 000 entreprises au Canada. Si nous pouvons mobiliser et motiver cette force, alors nous pourrons éliminer le chômage dans le temps de le dire. Presque du jour au lendemain.

La grande question que les petites entreprises, que les entrepreneurs du pays ne cessent de nous mentionner, c'est la réforme fiscale. En s'attaquant à cette question, tellement d'autres choses tomberaient en place.

Le député de Gander—Grand Falls a donné un bel exemple aujourd'hui en parlant de préférence fiscale, d'une préférence fiscale intégrée à la Loi de l'impôt qui encourage une compagnie à investir près de 1 milliard de dollars à l'étranger.

Si nous réformons la Loi de l'impôt, nous pourrions faire en sorte de récupérer ces flux de capitaux. En modifiant la structure fiscale au pays, nous favoriserons les mouvements de capitaux et les investissements.

Les investissements étrangers ont diminué de près de 50 p. 100 au cours des 18 derniers mois.

Cette baisse est attribuable à de nombreux facteurs. Selon bon nombre d'investisseurs étrangers, nos mesures fiscales les irriteraient au point de les priver de l'énergie et de l'enthousiasme nécessaires pour venir investir chez nous.

Si nous révisions la Loi de l'impôt pour attirer de nouveau les investisseurs au pays, les entrepreneurs auraient alors les capitaux nécessaires pour se procurer du nouveau matériel et de nouvelles technologies. Cela nous rendrait encore plus efficaces. Une simple révision de la Loi de l'impôt suffirait.

Qu'avons-nous fait au lieu de nous attaquer au problème fondamental, au problème que nous mentionnent tous les citoyens et tous les entrepreneurs de nos localités, peu importe la région où ils vivent, au problème qu'ils vivent parce que les mesures fiscales ne fonctionnent pas? Que faisons-nous au lieu d'écouter les gens? Nous leur imposons la TPS, une tracasserie administrative qui est aussi un obstacle à la productivité et au tourisme. C'est incroyable.

• (1220)

Je n'arrive pas à croire les rumeurs qui parviennent jusqu'à moi ces temps-ci. Certains groupes affirment que nous devrions réduire la TPS de 1 p. 100 pour améliorer la situation. Ce serait un affront à faire à la plupart des Canadiens qui réclament l'abolition de la TPS. Cette taxe doit être supprimée et nous devons trouver une solution de rechange.

À maintes reprises, mon chef a promis de l'abolir. Ne vous y trompez pas, que les médias ne s'y trompent pas non plus, nous allons abolir la TPS, même si c'est la seule chose que nous accomplissons. Cette taxe mine le moral et la capacité de production des citoyens de toutes les régions du pays.

Oui, ce sera difficile de réformer les lois fiscales de notre pays. C'est le genre de programme législatif que la Chambre devrait avoir au lieu de se pencher sur une mesure qui, comme mon collègue, le porte-parole de notre parti en matière de finances, l'a dit un peu plus tôt, n'est que superficielle.

Je crois que les Canadiens voient clair dans ce jeu. Ils ne se laisseront pas duper par cette mesure superficielle. C'est maintenant qu'il faut agir. La situation est tellement désespérée que nous devons faire quelque chose. Le gouvernement devrait réfléchir à ce projet de loi après le débat d'aujourd'hui et se rendre compte que les Canadiens attendent autre chose qu'une mesure artificielle de plafonnement des dépenses qui est pleine d'échappatoires et que le gouvernement peut changer à sa guise.

La Chambre des communes est l'assemblée législative du pays. Bien des gens de l'autre côté de la Chambre pensent que c'est le Cabinet qui dirige le pays. Ce n'est pas le cas. C'est ici que sont débattues les questions qui préoccupent les Canadiens. Le Cabinet peut prendre ses décisions et en assumer la responsabilité. Cependant, c'est ici, à la Chambre des communes, et pas au beau milieu de la nuit, que les Canadiens veulent que soient débattues les questions qui les intéressent, par exemple le chômage, les impôts et certaines des situations désespérées qui existent actuellement, comme les pêches dans le Canada atlantique. S'il faut discuter jusqu'au milieu de

la nuit, faisons-le, mais c'est tout à fait illogique de faire perdre aujourd'hui du temps précieux à la Chambre des communes, le conseil d'administration du pays, en l'obligeant à étudier une mesure ridicule sur le plafonnement des dépenses publiques. Cela prouve encore une fois que le gouvernement a perdu toute créativité.

J'appuie mon collègue, le député de Windsor, notre porte-parole en matière de finances, qui a dit: «Laissons les gens décider si les politiques du gouvernement sont vraiment celles dont le Canada a besoin.» Laissons-les décider si ce plan financier global, ce plan ridicule dont le gouvernement ne cesse de se vanter et qui est en train de tout détruire dans notre pays, est vraiment la bonne façon de procéder. Je partage entièrement le point de vue du député.

**M. Jim Karpoff (Surrey-Nord):** Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir parler ce matin de ce projet de loi intitulé Loi instituant des plafonds pour les dépenses publiques. Il s'agit d'une mesure dans la même veine que le financement de malheur auquel nous nous sommes habitués en Colombie-Britannique et qui s'appuyait sur toute la question du fonds de stabilisation budgétaire en vertu duquel des sommes étaient transférées sur papier. On vient de découvrir que ce fonds n'existe même pas. Évidemment, le gouvernement justifie cette mesure législative en disant: «Nous n'avons plus la maîtrise. Nous ne pouvons plus contrôler nos propres dépenses. Nous manquons de discipline. Nous sommes irrationnels et, par conséquent, nous devons adopter un cadre législatif qui nous obligera à être disciplinés, rationnels et à respecter les compressions budgétaires.»

À ma sortie de l'université, j'ai travaillé dans des établissements correctionnels pour jeunes. J'ai travaillé au tribunal de la jeunesse et dans des centres de détention de jeunes. Dans ces centres, il arrivait souvent que des jeunes perdent le contrôle, qu'ils agissent impulsivement, d'une manière irrationnelle qui n'était même pas dans leur intérêt. Ils se comportaient ainsi pendant leur séjour au centre. Ils commençaient des batailles inutiles. Ils endommageaient la propriété et faisaient toutes sortes de choses du genre.

Je me souviens qu'un jour, quelqu'un a dit: «Il suffit d'établir des règles à leur intention. Établissons comme règle qu'il faut se montrer aimable avec tout le monde et qu'il est interdit de se battre avec ses compagnons et le personnel.» L'intention était très bonne. Les gens ont cru qu'en établissant ces règles, tout irait pour le mieux, mais cela n'a évidemment pas fonctionné. Les jeunes n'avaient pas la maîtrise de soi, ni la discipline et la maturité pour se conformer à ces règles. C'était d'ailleurs pour cela qu'ils se trouvaient dans un centre.

La situation n'est pas différente en ce qui concerne le gouvernement fédéral. Il a des difficultés budgétaires parce que, à cet égard, il n'a pas la maturité, le sens des responsabilités, les connaissances ni la détermination nécessaires pour résoudre le problème des dépenses et celui de l'accroissement de la dette et des déficits fédéraux.

Que fait-il? Il dit: «Établissons de belles règles qui précisent que nous devons être disciplinés. Avant d'engager des dépenses, il faudra trouver des recettes pour compenser. Il faut remettre de l'ordre dans notre programme de dépenses et de recettes.»

Il y a de quoi rire. Cela fait penser aux jeunes qui se trouvent dans un centre de détention. Les règles ne vont rien changer à l'affaire si le gouvernement, parce qu'il manque de discipline, parce qu'il est incompétent sur le plan financier, enfreint ces règles, tout simplement. Ce sera toujours le chaos.

Une chose que je commence à trouver vraiment admirable, c'est la manière dont le gouvernement continue à faire des tours de passe-passe, prévoyant et contrôlant les dépenses bien après la défaite de ses membres. Il n'a aucune discipline, mais il dit: «Nous allons appliquer des contrôles et prévoir une discipline jusqu'en 1995.» Il sait fort bien qu'il n'aura jamais à respecter cette loi puisqu'il ne sera plus au pouvoir.

Si les élections étaient déclenchées aujourd'hui, le gouvernement aurait disparu dans six semaines. S'il s'arrange pour survivre jusqu'à l'automne 1992, il perdra tout de même le pouvoir. Cela me fait penser à bon nombre des dépenses qui sont annoncées. Il a dit qu'il consacrerait 147 millions de dollars à la lutte contre la violence au foyer. On constate que les dépenses réelles sont de 15 millions seulement cette année et d'un peu moins de 20 millions l'an prochain. Le reste, bien souvent, est remis à la semaine des quatre jeudis. C'est, pour dire le moins, une conception de l'économie qui tient du vaudou. Les députés ministériels parlent d'instaurer une discipline, d'appliquer leur conception du contrôle financier. J'ai fait de l'administration presque toute ma vie. J'ai contrôlé d'importants budgets. J'ai appliqué les méthodes de budgétisation selon des niveaux de référence ou selon la base zéro, et j'ai employé toutes les belles terminologies que les divers gouvernements et organismes imposent dans le contrôle financier.

• (1230)

En réalité, aucune méthode ne donne des résultats à moins que les décideurs ne veuillent pratiquer l'austérité et rendre des comptes. Or, le gouvernement n'a jamais manifesté cette volonté.

Le gouvernement s'empresse de dire qu'il a dû faire quelque chose pour faire face au problème de la dette qui ne cesse de s'alourdir. Il est évident que c'est à cause des gouvernements libéral et conservateur que nous sommes confrontés à ce très grave problème.

Nous savons qu'une analyse a été faite pour déterminer la cause du problème. Selon Statistique Canada, 44 p. 100 de la dette est attribuable aux échappatoires et aux allégements fiscaux accordés aux grandes sociétés, 50 p. 100 aux taux d'intérêt élevés et 6 p. 100 aux dépenses de programmes.

**Une voix:** Quel est le problème en ce qui concerne les allégements fiscaux?

**M. Karpoff:** Eh bien, 44 p. 100 de la dette s'explique par la réduction des sommes qui auraient dû être versées, mais qui ne l'ont pas été. C'est ce qui fait que le Canadien moyen a dû payer davantage.

Les libéraux ont laissé en héritage une dette de 160 milliards de dollars. J'en aurais long à dire sur l'incompétence des libéraux et sur cette dette. Permettez-moi de poursuivre. Le gouvernement rejette la responsabilité de la dette sur les libéraux en répétant sans cesse qu'il faut refinancer la dette initiale de 160 milliards de dollars et que c'est de l'intérêt composé.

Le gouvernement actuel a adopté une politique de taux d'intérêt élevés. Au cours des dernières années, les taux d'intérêt auraient dû être au moins 4 p. 100 plus bas que ceux pratiqués en moyenne. Dès 1984, si nos taux d'intérêt avaient été de 4 p. 100 inférieurs en général, nous aurions économisé la première année quelque chose comme six milliards de dollars en paiements d'intérêt. Cette année, nous économiserions encore quelque chose comme 16 milliards de dollars.

Songeons à ce qui serait arrivé si, dès 1984, on avait utilisé ces six milliards de dollars pour réduire le déficit et si, dès le premier jour de leur arrivée au pouvoir, les conservateurs avaient mis fin aux échappatoires fiscales. Ils auraient pu instaurer un régime fiscal équitable, si bien que des sociétés comme l'Alcan, qui, certaines années, ont réalisé un chiffre d'affaires de 250, 230 millions de dollars, auraient acquitté des impôts. Les estimations varient quelque peu. Certains affirment que les échappatoires fiscales nous coûtent chaque année 12 milliards de dollars. D'autres disent 16 milliards de dollars. Les conservateurs estiment ce montant à seulement neuf milliards de dollars.

Disons dix milliards de dollars pour donner un chiffre rond. En 1984, si le gouvernement conservateur avait mis fin aux échappatoires fiscales et économisé ces dix milliards de dollars par an, auxquels se seraient ajoutés les quatre milliards de dollars des taux d'intérêt et de l'intérêt composé, au cours de ses huit années de pouvoir, sans plus, nous aurions aujourd'hui un déficit presque nul pour le présent exercice. Jusqu'à un certain point, il peut se contenter de rester passif et de nous dire qu'il n'est pas responsable, qu'il a hérité du problème.

**Une voix:** À votre avis, que dit Bob Rae de son côté?

**M. Karpoff:** Qu'il n'est pas responsable, qu'il a hérité du problème. Il a vraiment hérité d'un problème, d'une situation médiocre. C'est le même type de situation médiocre que les libéraux ont léguée à Bob Rae, en Ontario. Dans cette province, le gouvernement libéral n'a pas cessé de clamer pendant toute la période électorale qu'il y avait un surplus de 23 millions de dollars. Après les élections, mais avant même qu'il ait passé les pouvoirs, il a été forcé d'admettre qu'il n'y avait pas de surplus. Ce n'était même pas un déficit de 23 millions de dollars, mais un déficit de centaines de millions de dollars qu'il laissait au nouveau gouvernement néo-démocrate de l'Ontario.

Mais ce gouvernement a appris un autre truc du gouvernement créditiste de Colombie-Britannique: quand on n'est plus capable d'en prendre, on se décharge de ses responsabilités sur les autres. C'est comme pour les jeunes dans les foyers pour délinquants. Ils apprennent vite à blâmer les autres chaque fois qu'ils perdent la maîtrise d'eux-mêmes, à attribuer la responsabilité de leurs actes à d'autres ou à faire payer les autres pour ce qu'ils ont fait.

Au cours des trois ou quatre dernières années, ce gouvernement, qui avait perdu la maîtrise de ses propres dépenses, a donc décidé de se décharger de ses responsabilités sur les provinces. Il a commencé par s'en prendre non seulement aux provinces, mais aux travailleurs et aux petites entreprises, en modifiant la Loi sur l'assurance-chômage. Il a annoncé que le Trésor ne contribuerait plus à la caisse d'assurance-chômage et que les cotisations seraient totalement financées par les employés et les employeurs.

Vous savez, dans ma municipalité, les augmentations de cotisations d'assurance-chômage coûtent un million de dollars par année à celle-ci ainsi qu'à l'hôpital. C'est simple, vous réduisez vos dépenses tout en demandant aux établissements de santé et aux municipalités d'augmenter les leurs.

Par suite d'une modification de la période d'attente et de la durée de la période d'indemnisation, la demande d'aide sociale s'est considérablement accrue, d'autant que nous traversons maintenant une récession.

Je commence même à me demander si le gouvernement savait qu'une récession s'en venait. Il aurait dû le savoir, il aurait dû s'y attendre. En fait, il en est l'instigateur. Il a donc commencé par se blinder contre la récession. Il s'est dit qu'il n'absorberait pas les coûts de la récession. C'est ce qui explique pourquoi il s'est retiré du financement du régime d'assurance-chômage, laissant les provinces se débrouiller toutes seules par l'entremise de l'aide sociale. Or, il s'est rendu compte qu'il devait partager la moitié des coûts de l'aide sociale. Il a donc décidé d'en faire assumer la totalité par les provinces.

C'est ce qui explique le plafonnement des dépenses des trois grosses provinces—l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta—où l'aide sociale est limitée à une croissance de 5 p. 100, quand on sait que les coûts vont monter en flèche en raison des modifications du régime d'assurance-chômage et de la récession que les conservateurs ont eux-mêmes provoquée. Mais le gouvernement pouvait se décharger de cette responsabilité sur les provinces. Vous savez, il va en coûter au moins cinq milliards de dollars aux provinces pendant la période.

Puis il a été question du financement des programmes établis, qui comprend l'éducation postsecondaire, laquelle, d'après le gouvernement, est la clé de la sécurité financière et de la compétitivité. Ici encore, le gouvernement ne veut pas en assumer les coûts, préférant s'en décharger sur les provinces. Et cela coûtera 64 milliards de dollars aux provinces d'ici à l'an 2000.

Or, le gouvernement dit simplement ceci: «Écoutez, nous ne sommes pas en mesure de restreindre nos dépenses; nous avons perdu le contrôle, mais nous allons tout bonnement refiler la note aux provinces et aux municipalités.»

• (1240)

Il a déjà refilé la note aux provinces en ce qui concerne d'autres paiements de transfert; il leur a dit de payer la facture. Et cela, dans des domaines mêmes où il s'est permis de faire la morale aux autres sur la nécessité de fournir de l'aide. C'est ainsi qu'il leur a refilé le coût de la stabilisation du revenu agricole, de l'assurance-récolte, du développement économique, du reboisement, des services de police, du logement social, des installations correctionnelles.

Le gouvernement britanno-colombien a effectué une excellente analyse de l'incidence qu'aura sur la Colombie-Britannique la décision fédérale de refiler le coût des programmes aux provinces. Il estime que cela coûtera 1,1 milliard de dollars à la Colombie-Britannique au cours du présent exercice financier. Et cela, sur un déficit total de 1,7 milliard de dollars. Autrement dit, le gouvernement fédéral a tout simplement réduit son déficit en le refilant aux provinces.

Il n'a pas restreint ses dépenses. En Colombie-Britannique, on va perdre 160 millions de dollars cette année et un milliard de dollars sur cinq ans au titre du Régime d'assistance publique du Canada. Les réductions sur le chapitre du financement des programmes établis auront atteint 6,8 milliards de dollars en 1995.

Il importe de rappeler où ces réductions ont commencé. Elles n'ont pas commencé avec le gouvernement conservateur, mais bien avec le gouvernement libéral, en 1982. En fait, sur les 6,8 milliards de dollars que la Colombie-Britannique a perdus de 1982 à 1985 au titre du financement des programmes établis, 2,6 milliards ont été perdus par suite des compressions que les libéraux ont effectuées en 1982 dans le cadre du programme des 6 et 5 p. 100.

On refile la responsabilité de la dette. Lorsque nous commençons à examiner la situation, nous constatons que, en fait, les libéraux ont légué aux conservateurs non seulement une dette de 160 milliards de dollars, mais également un plan pour refiler cette dette aux provinces. Ils ont mis ce plan en oeuvre avec le financement global en 1977, puis avec les changements apportés aux formules du FPE, à partir de 1982, et encore une fois, avec le programme des 6 et 5 p. 100. Nous savons maintenant que les conservateurs ont appris beaucoup de ces choses non pas des créditistes, mais bien des libéraux.

Le gouvernement fédéral parle d'austérité financière. La réalité, c'est que 20 p. 100 de ses dépenses totales sont des transferts aux provinces. Ces trois dernières années, plus de 50 p. 100 des compressions qu'il a effectuées visent des paiements de transfert aux provinces. Autrement dit, le gros de ses efforts pour réduire ses propres dépenses a consisté à refiler la responsabilité de la dette aux provinces.

Je constate, monsieur le Président, que vous me faites signe qu'il me reste une autre minute. Je voudrais simplement. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette, mais le temps du député est écoulé.

**M. Milliken:** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. J'ai beaucoup apprécié son discours. Je me demande s'il accepterait de dire à la Chambre si le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario compte présenter un projet de loi du même genre. J'ai remarqué que ce gouvernement avait commencé à imiter presque chaque mesure que le gouvernement conservateur adopte à la Chambre. Quand le gouvernement conservateur réduit les transferts aux provinces, le NPD réduit les transferts aux municipalités pour les faire passer à 1 p. 100. Il fait la même chose à l'égard des commissions scolaires et des hôpitaux. Selon le NPD ontarien, tout le monde doit désormais recevoir 1 p. 100.

Le NPD attribue sa façon d'agir au terrible déficit hérité des libéraux et, bien sûr, à Ottawa, les conservateurs répètent encore après huit ans: «Eh bien, nous réduisons les transferts aux provinces à cause de la terrible dette que nous ont laissée les libéraux.» Nous savons tous que, dans les deux cas, ces explications sont pures foutaises. C'est tout simplement parce qu'ils refusent d'assumer la responsabilité de leur propre incompétence et de la terrible récession provoquée par ces deux gouvernements.

Le député peut-il nous dire, puisque le NPD semble déterminé à copier tout ce que font les conservateurs à Ottawa, s'il croit que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario compte présenter un projet de loi comme celui-ci?

**M. Karpoff:** Monsieur le Président, le gouvernement de l'Ontario est confronté à un certain nombre de problèmes économiques catastrophiques causés par le libre-échange, la valeur élevée du dollar canadien, les taux d'intérêt élevés et la situation que lui a laissée le gouvernement libéral précédent. Les libéraux ont augmenté les dépenses de 10 p. 100 par année au lieu d'essayer d'établir une base économique diversifiée propre à résister à certaines des pressions entourant la récession.

Toutes les provinces sont forcées de faire supporter à leurs populations respectives certaines des compressions imposées par le gouvernement fédéral, notamment dans le domaine des soins de santé. Ainsi, à Terre-Neuve, le merveilleux gouvernement libéral de la province a dû licencier 10 p. 100 de tous les membres du personnel infirmier l'année dernière. C'est là la façon dont les libéraux ont décidé d'agir.

**Une voix:** C'est ce qu'on fait dans les hôpitaux de l'Ontario maintenant.

**M. Karpoff:** Ils se sont contentés de licencier 10 p. 100 des employés, à cause des compressions ou du moins à la suite de ces dernières, mais on peut également penser que sur le plan idéologique, tous les libéraux sont sur la même longueur d'onde puisque les premiers ministres libéraux Wells, McKenna et Bourassa parlent tous d'avoir recours à des tickets modérateurs, ce qui revient à prôner un système de santé à deux volets, l'un pour les riches et l'autre pour les pauvres. Ils rejettent la responsabilité sur les compressions effectuées par le gouvernement fédéral dans le cadre du financement des programmes établis.

J'ai une certaine empathie pour eux en ce qui concerne les compressions du gouvernement fédéral puisqu'il est question de 64 milliards de dollars dans le domaine des soins de santé et de 32 milliards de dollars dans celui de l'enseignement postsecondaire. Dans les provinces comme Terre-Neuve, il y a une crise de l'emploi. Si à Terre-Neuve le taux de chômage était comparable à celui de l'Ontario à l'heure actuelle, les Terre-Neuviens se considéreraient très chanceux.

On est confronté à une situation extrêmement délicate dans le secteur de la pêche, car afin d'assurer la viabilité de ce secteur pour les générations futures, il va falloir faire face à la dure réalité de la conservation des ressources et ce, dès maintenant. Il y a des problèmes, mais les gouvernements néo-démocrates ne parlent pas de mettre en oeuvre des tickets modérateurs dans le domaine des soins de santé.

Les libéraux de Terre-Neuve ont dû licencier 10 p. 100 de leurs employés et leur solution est très simple; il s'agit d'avoir recours à des tickets modérateurs, de s'assurer que les pauvres et les gens de la classe moyenne n'aient pas accès à un bon système de soins de santé.

Ainsi, au Canada, à l'heure actuelle, les quatre premiers ministres provinciaux néo-démocrates disent vouloir protéger le programme national de soins de santé malgré le gouvernement fédéral et ses compressions. Par contre, les premiers ministres Bourassa, McKenna et Wells prônent l'application de tickets modérateurs dans le domaine des soins de santé.

• (1250)

[*Français*]

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, c'est dommage qu'il faille discuter aujourd'hui à la Chambre d'un projet de loi aussi ridicule. Ce projet de loi est vraiment ridicule. Je ne peux pas comprendre pourquoi le gouvernement a introduit une telle mesure, mais il est évident que le gouvernement n'a rien fait pour mettre fin aux les politiques désastreuses qu'il a introduites pour notre économie.

[*Traduction*]

Après avoir regardé les raisons de ce projet de loi, je ne peux que conclure que le but est de faire croire aux Canadiens que, d'une façon ou d'une autre, le gouvernement contrôle ses programmes de dépense. D'ailleurs, le discours du ministre d'État chargé de la Privatisation, ce matin, était une preuve supplémentaire d'une totale et absolue incapacité de s'attaquer aux problèmes de façon rationnelle et raisonnable. Il est clair que le gouvernement a perdu tout contrôle.

Pendant que j'ai la parole, monsieur le Président, puis-je vous demander de prendre l'initiative d'ajourner la séance, vu qu'il n'y a ici aucun ministre pour écouter le débat et répondre aux questions que pourrait soulever cette mesure gouvernementale. La pratique est que les ministres soient présents lors du débat des projets de loi gouvernementaux, c'est pourquoi je vous demanderais d'agir et de décréter l'ajournement de la Chambre, vu qu'il n'y a aucun ministre.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** L'honorable député a beaucoup trop d'expérience parlementaire pour ne pas savoir qu'il n'est pas dans la coutume de signaler la présence ou l'absence de collègues parlementaires. Bien qu'il souligne une certaine tradition, il reste que ce n'est pas absolument essentiel à la poursuite du débat. Je demanderais donc à l'honorable député de poursuivre le débat.

[*Traduction*]

**M. Milliken:** J'estime que cela témoigne d'un souverain mépris pour l'importance de cette Chambre, mais je vais continuer mon discours en dépit de cette absence de responsables.

Ce dont je voulais parler, c'est du fait que le gouvernement lui-même, en 1984, avait indiqué que la situation économique du Canada était sérieuse, et c'est dans ce rapport de 1984, cette déclaration de 1984, que nous avions appris combien la gestion du Parti libéral avait été catastrophique pendant toutes ces années. Le gouvernement nous a expliqué avec force détails que si l'on poursuivait la politique du gouvernement précédent, il en résulterait des conséquences économiques dramatiques pour les Canadiens, car une telle politique ne pouvait conduire qu'à la désintégration.

En fait, le ministre des Finances de l'époque nous a annoncé à grands renforts de publicité qu'il était sur le point de faire connaître la façon dont il allait guérir le Canada de ses maux économiques. En mettant un terme aux politiques des administrations précédentes, on allait pouvoir faire échapper les Canadiens au désastre qui les guettait et les faire entrer dans un nouvel âge d'or.

Malheureusement, le ministre des Finances se trompait, comme il s'est trompé dans toutes les prévisions qu'il a faites ensuite. Soit dit en passant, cela vaut pour l'ancien et le nouveau ministre des Finances, tous les deux ont échoué. Le gouvernement a échoué. Le résultat a été catastrophique pour les Canadiens. Tout ce que ceux-ci attendent maintenant, c'est l'occasion de se débarrasser de ce gouvernement. À l'approche des élections, ce projet de loi est une tentative de la part du gouvernement pour enrayer sa baisse de popularité, pour raviver ses chances, mais je dis que c'est insuffisant. C'est travailler en vain et gaspiller le précieux temps de la Chambre que d'introduire une mesure aussi stupide que ce projet de loi.

En 1984, le gouvernement a déclaré que si l'on ne modifiait pas les politiques ou les propositions du gouvernement précédent, les dépenses budgétaires augmenteraient de 55 p. 100 de 1983-1984 à 1990-1991. Elles augmenteraient donc de 55 p. 100 si l'on maintenait les politiques libérales. On entend toujours dire que les politiques libérales sont à la source de tous les maux. Eh bien, tout au long de cette même période, alors que le ministre des Finances était en poste, les dépenses budgétaires ont augmenté de 69 p. 100 et non de 55 p. 100 comme elles l'auraient fait dans le gouvernement précédent.

Quelles politiques doit-on blâmer pour le déficit que nous connaissons aujourd'hui? Si les dépenses budgétaires n'avaient augmenté que de 55 p. 100, pensez à toutes les économies que nous aurions réalisées. Mais elles ont augmenté de 69 p. 100 à cause de l'incompétence de ce gouvernement.

Les ministériels avaient prédit que les recettes budgétaires gonfleraient de 76 p. 100 si l'on maintenait les politiques du gouvernement précédent. Dans les faits, elles ont augmenté de 86 p. 100, surtout à cause de l'énorme fardeau fiscal que le gouvernement d'en face a imposé pour couvrir ses folles dépenses. Il n'y a pas d'autre explication.

Le gouvernement a dit que le déficit annuel serait de 37 milliards de dollars en 1991. Qu'il serait de 37 milliards de dollars, du moins cette année-là. Il a fait un peu mieux. Il a tellement augmenté les impôts qu'il a réussi à le baisser à 30,6 milliards, soit à peine moins qu'il l'avait prévu. Bien sûr, il recommence à monter. Nous en saurons plus à ce sujet, je l'espère, la semaine prochaine.

Il a également prédit que la dette nette de l'État s'élèverait à 407 milliards de dollars en 1990–1991. Il n'était pas loin de la vérité. Elle s'est élevée à seulement 388 milliards de dollars, une augmentation de 131 p. 100. C'est le genre d'augmentation que ce gouvernement a entraînée avec les politiques désastreuses qu'il a appliquées au cours des cinq dernières années. Maintenant, il allègue la dette qu'il a héritée du gouvernement libéral pour expliquer la crise financière du Canada. Et il ajoute qu'il va tenter de contrôler les dépenses de l'État.

Si ce projet de loi est si louable, pourquoi ne l'a–t–on pas présenté en 1984, quand le ministre des Finances a déclaré, avec éclat, que le Canada ferait naufrage si l'on maintenait les politiques mises en place par le gouvernement précédent?

S'il est si important aujourd'hui de réduire les dépenses publiques, comment se fait–il que ça ne l'était pas encore plus en 1984 lorsque le gouvernement prétendait être en train de résoudre le problème des dépenses excessives de l'État? En fait, il les a laissées augmenter de 69 p. 100 en cinq ans.

Je vais vous dire, moi, pourquoi c'est plus important aujourd'hui. C'est parce que ce gouvernement veut pouvoir se présenter devant le peuple canadien pendant la prochaine campagne électorale et lui dire qu'il a réduit les dépenses publiques, qu'il a adopté un projet de loi magique qui a tout d'un coup résolu le problème.

Cette supercherie est si évidente qu'elle ne résiste pas à l'examen de la raison. L'un des partisans du gouvernement se rend parfaitement compte de ce qui se passe, il sait que les Canadiens sont le dindon de la farce. J'aimerais citer le député de Mississauga–Sud qui en sait franchement plus en matière de finances que le ministre actuel des Finances ou même son prédécesseur.

Il a déjà été président du Comité des finances de cette Chambre et possède, à mon avis, des connaissances bien plus approfondies des questions financières que n'importe lequel des ministres des Finances que nous ayons jamais eu. Et que dit–il dans le *Ottawa Citizen* du 29 juillet? Je remercie mon collègue de Windsor–Ouest et ses yeux d'aigle pour avoir remarqué cet article.

On peut y lire cette merveilleuse remarque du député qui dit que le projet de loi limitant l'augmentation annuelle des dépenses publiques à 3 p. 100 au cours des cinq prochaines années est purement symbolique. Il critique tout spécialement le fait qu'on n'ait pas plafonné les dépenses fiscales ou les allégements fiscaux, comme le RAPC.

Voici l'expert en finances de la Chambre, quelqu'un qui s'y connaît mieux dans ce domaine que le ministre des Finances, qui dit que ce projet de loi est purement symbolique. Pourquoi n'y a–t–il pas davantage de ministériels à prendre la parole pour le défendre? Je vais vous le dire, moi. C'est parce qu'ils ont honte et qu'ils se sentent humiliés par une mesure législative aussi totalement stupide.

**M. Ferguson:** C'est pourquoi il n'y a pas de ministre à la Chambre.

**M. Milliken:** Ils se cachent parce qu'ils ont honte du projet de loi stupide que nous étudions en ce moment.

Examinons la proposition présentée par le gouvernement. Au départ, il a envoyé une ébauche du projet de loi au Comité permanent des finances pour qu'il effectue un examen préalable. Dans ce texte initial, il était question de 3 p. 100 par année pendant cinq ans pour un maximum, je crois, de 15 p. 100, à taux composé, nous en tenons compte. Mais ces chiffres ont été changés.

Dans le projet de loi maintenant à l'étude, les chiffres sont légèrement plus gros. Pourquoi? Probablement parce que le gouvernement a eu l'impression qu'il ne pouvait pas maintenir la hausse de ses dépenses à 3 p. 100. En d'autres mots, le gouvernement a calculé de combien il augmenterait probablement ses dépenses, selon ses plans de dépenses, ce qui lui a dicté le plafond.

On pourrait croire que cette élévation du plafond s'explique par l'approche des élections. Le gouvernemnt ne voulait pas trop imposer de compressions. Au Canada, nous nous dirigeons semble–t–il vers un taux d'inflation de 2 p. 100.

Nous savons que le gouvernement a accordé à ses employés des hausses de salaire de 1 p. 100 cette année et de 3 p. 100 l'an prochain. Pourquoi prévoit–on des augmentations supérieures à 3 p. 100 si ces chiffres sont des chiffres fermes? Pourquoi la hausse des dépenses du gouvernement excédera–t–elle les 3 p. 100 si le taux d'inflation au Canada tombe sous les 2 p. 100 comme nous l'annonce le tout dernier journal paru aujourd'hui? J'espère que le ministre pourra bientôt nous l'expliquer.

Pourquoi dépensons–nous plus? Le gouvernement soutient qu'il veut limiter les dépenses. Sa seule motivation, c'est sa volonté de donner l'impression qu'il limite les dépenses à la veille d'élections générales, mais il n'est pas du tout convaincu de l'importance de limiter les dépenses. Il a eu sept ans pour réduire ses dépenses, mais il a échoué lamentablement.

*Article 31 du Règlement*

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

---

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

### LA RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE

**Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville):** Monsieur le Président, le Canada ne devrait pas reconnaître la République de Macédoine tant que cette ancienne partie de la Yougoslavie ne se conformera pas à deux conditions bien précises.

Elle doit renoncer à toutes ses prétentions directes sur le territoire grec et à toutes celles qu'implique son nom trompeur.

Cette république doit renoncer au nom de «Macédoine». Continuer de promouvoir cette forme de révisionnisme équivaut à perpétrer une fraude culturelle et historique.

La Macédoine fait partie intégrante de la culture et de l'histoire de la Grèce qui revêtent une importance fondamentale pour des milliers d'électeurs de ma circonscription.

Il n'existe aucun rapport entre Josip Tito et Alexandre le Grand.

* * *

### LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

**M. Bob Corbett (Fundy—Royal):** Monsieur le Président, le magasinage transfrontière fait perdre à l'économie canadienne environ deux à trois milliards de dollars par an. Au Nouveau-Brunswick, les pertes s'élèvent à 200 millions de dollars.

Les Canadiens qui abusent d'une franchise de droits de douane déjà généreuse font perdre des milliers d'emplois à leurs concitoyens et le fardeau financier qu'ils imposent à la majorité qui, elle, n'abuse pas du système, est injuste.

Ces gens n'ont aucun scrupule à laisser leurs concitoyens faire les frais de leurs régimes d'assurance-maladie ou de sécurité de la vieillesse ou des autres programmes sociaux du Canada.

Ils ne vont pas magasiner de l'autre côté de la frontière quand vient le moment de se rendre à l'hôpital, d'aller chercher une prestation d'assurance-chômage ou de demander une indemnité pour accident du travail.

Il est peut-être temps que nous trouvions un moyen d'obliger ces gens qui abusent du magasinage transfrontière à rendre ce qu'ils doivent à la majorité à leur prochaine visite chez le médecin.

* * *

### LES JEUX OLYMPIQUES

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, je voudrais adresser nos félicitations à Kerrin Lee-Gartner pour sa remarquable performance qui lui a valu la médaille d'or aux Jeux olympiques. Nous sommes également très fiers de Craig Spiess, de Thunder Bay, son entraîneur technique depuis quatre ans.

Parmi les autres participants de Thunder Bay aux Jeux olympiques, citons David Walker, pour le ski acrobatique, Kevin Dahl, au hockey, et Peter Robertson—Stovel au bobsleigh.

Alors que nous faisons l'éloge de nos champions olympiques n'oublions pas non plus les milliers de Canadiens qui consacrent leur vie à la formation de nos athlètes—par exemple les parents de Craig—Marilyn et Larry Spiess—propriétaires de la station de ski du Mount Baldy, à Thunder Bay. C'est grâce à leur amour du ski et à celui de milliers de Canadiens dans leur cas, que l'on peut voir nos espoirs devenir des champions olympiques.

Aussi, la Chambre rend-elle hommage aujourd'hui aux milliers de Canadiens comme Marilyn et Larry qui—seuls, sans l'aide du gouvernement—mènent nos athlètes au seuil de la gloire.

* * *

### LA PÊCHE SPORTIVE

**M. Steve Butland (Sault Ste. Marie):** Le gouvernement fédéral a prouvé qu'il est incapable de bien gérer la pêche sur la côte est et risque fort de répéter les mêmes erreurs en ce qui concerne les Grands Lacs.

Les stocks de corégone, de truite et de saumon sont à la merci d'un prédateur, la lamproie arctique qui, à moins qu'on ne s'en débarasse, risque de détruire l'industrie prospère qu'est la pêche sportive.

Un accord signé en 1955 par le Canada et les États-Unis prévoit une aide au financement établie à 21 et 69 p. 100 respectivement.

Depuis, le Canada n'a pris aucun autre engagement. Cette année, les États-Unis se sont engagés à augmenter leur aide de 18 p. 100. Jusqu'ici, le Canada n'a pas réagi. Il suffirait d'investir 3,5 millions de dollars pour préserver un secteur qui en rapporte 1,4 milliard.

Les Canadiens ont une expérience considérable dans ce domaine, mais leurs moyens d'action sont limités par suite des contraintes financières.

Pourquoi ne pourrait-on trouver dans le Plan vert, dont on a tant fait l'éloge, les fonds nécessaires pour remédier à ce problème?

Le président Bush, un avide pêcheur, se rend compte de l'importance de cette question. Il a mis l'appât à l'hameçon, nous demandons au premier ministre d'y mordre.

* * *

[*Français*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane):** Monsieur le Président, lors des dernières semaines, j'ai eu l'occasion de rencontrer et discuter avec plusieurs groupes d'agriculteurs de mon comté. Que ce soit les producteurs laitiers, de boeuf, de porc, de volaille ou d'oeufs, tous sont inquiets, et à juste titre, des présentes négociations du GATT. Nos agriculteurs canadiens, au fil des ans, se sont dotés de modèles de gestion de l'offre des plus avant-gardistes qui disciplinent leur production et leur permettent de vivre convenablement de leur exploitation agricole.

Sachez que venant d'un comté à forte vocation agricole, et étant moi-même issu d'une famille qui a vécu de l'agriculture, je dois dire que je partage les appréhensions du monde rural, face aux positions ambiguës qui sont véhiculées de part et d'autre dans les médias sur la négociation que mène le gouvernement au GATT. Nos agriculteurs ont besoin d'être rassurés sur la position que notre gouvernement défend à Genève et qu'il devra continuer à défendre avec vigueur, soit le renforcement de l'article XI du GATT. Monsieur le Président, je demande au gouvernement de rester ferme et de ne pas abdiquer ses responsabilités envers le monde agricole.

*Article 31 du Règlement*

[*Traduction*]

## LES PÊCHES

**L'hon. Charles Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, les gros titres concernant la diminution draconienne des quotas de morue nous font comprendre le sens du développement durable et montrent d'une manière dramatique ce qui peut arriver aux pêcheurs, aux agriculteurs et aux bûcherons quand nous gérons mal collectivement nos ressources naturelles.

Pourquoi y a-t-il une crise de la morue? Auparavant, pendant des années, on a pêché la morue dans de telles proportions que les stocks ne pouvaient pas se renouveler naturellement. En conséquence, nos pêcheurs subissent les conséquences des erreurs passées. La situation est aggravée par les flotilles étrangères qui surpêchent à l'extérieur de la limite des 200 milles.

Si on veut que les générations futures aient la possibilité de gagner leur vie en pêchant dans les Grands Bancs, alors Ottawa doit se charger unilatéralement de la gestion des stocks de poisson dans ce secteur, à l'extérieur de la limite des 200 milles.

C'est une situation d'urgence qui demande des mesures de protection d'urgence.

* * *

## LES IMPLANTS MAMMAIRES

**Mme Louise Feltham (Wild Rose):** Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a annoncé récemment la création d'un comité indépendant qui doit étudier les implants mammaires remplis de gel de silicone.

Ce comité se rendra à Washington, D.C., et examinera tous les renseignements que l'on possède actuellement sur ces implants. Il aura aussi accès à toute la documentation dont dispose Santé et Bien-être Canada. Il fera une recommandation préliminaire au ministre avant le 28 février.

Cette décision montre clairement que le ministre donne la priorité à la santé et au bien-être des Canadiennes.

* * *

## LES PÊCHES

**M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, les pêcheries de l'Atlantique ont une importance capitale pour notre économie, pour le bien-être de nos citoyens et pour l'environnement canadien.

*Article 31 du Règlement*

Je suis consterné de voir que le gouvernement du Canada, qui est seul responsable constitutionnellement et autrement de la gestion de nos pêcheries, a agi avec une si grande négligence au sujet d'une question d'une telle importance.

Il faut poser la question: qui gère nos pêcheries? Est-le ministère des Affaires extérieures? Est-ce le ministère des Pêches et des Océans ou des intérêts étrangers en Espagne, au Portugal ou dans d'autres pays?

La situation qui règne au Canada atlantique inquiète au plus haut point tous les Canadiens. Ils ont vu les mesures que le gouvernement a prises—les preuves sont là. Ils ont vu la négligence avec laquelle il a géré nos pêcheries.

Je presse le ministre des Pêches et des Océans de tenir compte de l'avis que les députés lui ont donné pour changer une situation qui est très grave.

* * *

## LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

**M. Ken James (Sarnia—Lambton):** Monsieur le Président, les Canadiens peuvent se faire exproprier sans avoir droit à une audience pour déterminer la juste valeur de leur propriété. Selon de nombreux avis juridiques en effet, il n'existe pas de recours légal.

M. David Stratas, d'un réputé cabinet d'avocats de Toronto, disait dans un document récent que la charte protège certains intérêts qui, en soi, sont liés à la propriété.

Mais comme aucune disposition expresse ne consacre le droit d'être protégé contre la confiscation de biens si ce n'est conformément aux principes de justice fondamentale, l'exercice du pouvoir est arbitraire et irrationnel. M. Stratas écrit:

> Il y a de solides raisons et d'autres qui le sont moins pour inscrire les droits à la propriété dans la charte:
>
> a) le droit à la propriété n'est pas étranger à nos règles de droit,
>
> b) il est un des plus vieux droits prévus en common law,
>
> c) il joue un rôle important dans la reconnaissance d'autres droits importants.

Le droit à la propriété aurait été utile pour empêcher les excès passés du gouvernement.

• (1410)

La Charte canadienne des droits et libertés devrait être modifiée pour garantir le droit à la propriété.

* * *

[*Français*]

## ISABELLE ET PAUL DUCHESNAY

**M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer):** Monsieur le Président, il est toujours frustrant de ne pouvoir faire ce dont on a envie. Tels sont les mots utilisés par Isabelle et Paul Duchesnay suite à leur participation aux Jeux olympiques d'Albertville.

Ces deux résidants de mon comté, au Québec, qui représentaient la France faute de ne pas avoir été reconnus par le Canada, se sont dits très déçus des pressions exercées sur eux pour changer tout leur programme, sans parler du fait que la plus basse note leur a été donnée par le juge du Canada.

On semble leur reprocher d'être innovateurs, de vouloir se surpasser. On semble leur reprocher d'être distincts. Quelle drôle de coïncidence, monsieur le Président!

Je veux féliciter chaleureusement Isabelle et Paul pour nous avoir représentés si dignement, avec autant de détermination et de brio.

Au nom des Québécois et des Québécoises, c'est une médaille d'or que je veux leur décerner.

Chapeau, Isabelle et Paul, le Québec est bien fier de vous deux!

* * *

[*Traduction*]

## LES FORÊTS

**M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur le Président, du 2 au 4 mars, des membres du monde canadien des forêts se réuniront à Ottawa lors du Congrès forestier national tenu sous les auspices du Conseil canadien des ministres des Forêts et de l'Association forestière canadienne.

Ils discuteront de la mise en application d'une nouvelle stratégie forestière nationale. Cette stratégie, intitulée «Des forêts durables: un engagement canadien», est importante pour plusieurs raisons.

Elle prend une série d'engagements au nom des décideurs et des intervenants du monde canadien des forêts qui souscrivent à un véritable code et à de véritables normes d'exploitation forestière visant à établir un équili-

bre entre les différentes valeurs que la société accorde aux forêts, à accroître le rôle des autochtones canadiens dans la gestion des forêts et à faire en sorte que la main-d'oeuvre canadienne soit suffisamment formée pour profiter de la nouvelle technologie et des nouvelles connaissances dans le domaine.

Elle veillera également à ce que les méthodes d'exploitation de l'industrie forestière soient écologiquement saines, de même qu'à protéger les importants écosystèmes forestiers et à maintenir un véritable équilibre entre la coupe du bois et la régénération des forêts.

Cette stratégie est un exemple de l'esprit de coopération et de bonne volonté qui se fait jour chez tous les intervenants du monde forestier et elle les incite à devenir des partenaires dans la nouvelle gestion forestière.

En fait, cette stratégie devrait devenir un accord canadien sur les forêts au service de tous les Canadiens.

* * *

## LES IMPLANTS MAMMAIRES

**Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby):** Monsieur le Président, hier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé la création d'un comité consultatif chargé d'étudier les implants mammaires en silicone.

Bien qu'il soit difficile de reprocher au ministre d'avoir finalement réagi, cette mesure, comme toutes les autres initiatives qu'il a prises, est loin de suffire.

Le comité ne découvrira rien de nouveau au sujet des dangers que présentent les implants en silicone. Les données fournies au comité seront identiques aux renseignements que la Direction générale de la protection de la santé est censée posséder depuis des années.

Le problème, c'est que jamais les ministres de la Santé, des gouvernements tant conservateurs que libéraux, ne se sont engagés à protéger la santé des Canadiennes.

Nous avons obtenu des preuves scientifiques. Nous avons entendu le témoignage de certaines femmes, et pourtant le ministre ne peut qu'ordonner une nouvelle étude.

Quand s'engagera-t-on à dispenser les soins nécessaires et à effectuer les essais pertinents? Quand s'engagera-t-on à fournir des conseils et des renseignements sur les implants et les risques qu'ils représentent?

*Article 31 du Règlement*

Quand s'engagera-t-on à écouter les femmes et à interdire la vente de ces implants en silicone, et quand s'engagera-t-on à ne pas autoriser leur utilisation tant que leur innocuité n'aura pas été établie?

Quand le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'engagera-t-il à protéger les Canadiennes?

* * *

[*Français*]

## L'ASSOCIATION OLYMPIQUE CANADIENNE

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, pour étoffer les déclarations du journaliste Réjean Tremblay, dans *La Presse* du 13 février 1992, relatives au patronage des hauts dirigeants de l'Association olympique canadienne aux Jeux olympiques d'Albertville au détriment des athlètes canadiens, j'aimerais donner un aperçu des revenus du Trust Olympique Canada de 1989 à 1992: publicité, 12,3 millions; dons, 2,5 millions; fonds de dotation, 16,4 millions; gouvernement fédéral, 2 millions, soit une faible portion de 6 p. 100 du budget total, qui s'élève à 33,2 millions de dollars canadiens.

Le Fonds olympique n'est pas financé par le gouvernement fédéral, il sert à assurer les campagnes de financement de l'Association olympique canadienne. Monsieur le Président, la contribution du gouvernement fédéral se limite aux dépenses liées à la gestion de l'organisme, ainsi qu'aux déplacements et à l'hébergement de l'équipe officielle des Jeux.

* * *

[*Traduction*]

## LES PÊCHES

**M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso):** Monsieur le Président, les dernières informations scientifiques qui ont été révélées au sujet des stocks de morue du nord ont bouleversé tout le Canada atlantique, particulièrement les pêcheurs des localités de Terre-Neuve qui dépendent de ces stocks et ceux de certaines localités de la Nouvelle-Écosse, comme Canso et Port Bickerton, qui pêchent aussi dans ces eaux.

Ces informations scientifiques confirment ce que plusieurs groupes, y compris le groupe de travail Harris et les pêcheurs eux-mêmes, disent au gouvernement depuis plus d'un an.

Les stocks de morue sont menacés à cause de la surpêche par les étrangers, à cause d'une population de phoques dont la voracité s'accroît avec le nombre et aussi à cause des activités de nos propres pêcheurs. Nous ne

pouvons pas permettre que cette ressource vitale soit décimée. Ce n'est pas le moment de pointer du doigt les coupables, mais plutôt de prendre des mesures efficaces.

Le gouvernement doit agir sans tarder, de concert avec les gouvernements provinciaux et l'industrie, pour protéger nos stocks de morue du nord. Il doit finalement contrôler la population de phoques et se montrer dur envers les pays, principalement l'Espagne et le Portugal, qui surexploitent ces stocks d'une manière flagrante. S'ils ne veulent pas entendre raison, c'est peut-être le moment de prendre des mesures plus sévères.

* * *

[*Français*]

## LES JEUX OLYMPIQUES

**M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je m'adresse de nouveau à la Chambre aujourd'hui afin de féliciter tous les athlètes canadiens participant aux Jeux olympiques d'Albertville.

Tout d'abord, j'aimerais souligner l'exploit de M^lle^ Kerrin Lee-Gartner de Calgary en Alberta, qui a remporté la première médaille d'or du Canada à ces Jeux en descente féminine de ski alpin.

Je suis particulièrement fier des réalisations du Canada en ski acrobatique, et j'aimerais personnellement féliciter un citoyen de ma région, Philippe LaRoche, du Lac Beauport au Québec, qui s'est classé premier dans l'épreuve du saut, ainsi que son coéquipier, Nicholas Fontaine, de Magog au Québec, qui a remporté la deuxième place.

Bien que le ski acrobatique soit un sport de démonstration dans lequel les médailles remportées ne compteront pas au classement final des Jeux, il n'en demeure pas moins, monsieur le Président, que les performances de ces deux athlètes ont été tout à fait remarquables.

J'aimerais aussi souligner notre meilleure performance olympique au biathlon chez les hommes, dans l'épreuve du relais quatre fois 7,5 kilomètres, où Steven Cyr, de Val-Cartier au Québec, a obtenu une dixième place.

Je suis convaincu, monsieur le Président, que vous vous joindrez à moi pour transmettre toutes nos félicitations à ces athlètes et de souhaiter la bienvenue à la première victoire de l'Équipe Canada contre l'Allemagne, en supplémentaire, il y a quelques minutes.

[*Traduction*]

## GUYANA

**M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville):** Monsieur le Président, des élections générales auront lieu cette année en Guyana. Les élections truquées n'ont pas manqué dans l'histoire de ce pays et, bien que des modifications aient été apportées sous le président Desmond Hoyte en vue de réformer le régime politique, le gouvernement guyanais a encore bien du chemin à faire.

Le Canada se doit, avec d'autres pays, d'inciter le gouvernement guyanais à appliquer des réformes électorales strictes. Il faut que les élections libres et justes deviennent une réalité en Guyana.

Je voudrais avoir l'assurance que le Canada prend des mesures pour veiller à ce que les élections se déroulent normalement et démocratiquement. Il faut que des observateurs canadiens soient sur place pour garantir aux Guyanais des élections libres et justes.

---

# QUESTIONS ORALES

[*Français*]

## L'ÉCONOMIE

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant.

Le ministre des Finances lui-même et le premier ministre disent aux Canadiens, depuis deux ans déjà, que la situation va de mieux en mieux. Les Canadiens voudraient bien les croire, mais tous les jours, on entend des nouvelles de fermetures d'usines ou de mises à pied.

Encore hier, Hyundai à Bromont, au Québec, a annoncé une réduction de sa semaine de travail à trois jours et aujourd'hui même, Dominion Textile a annoncé la fermeture de leurs usines à Saint-Timothée au Québec et à Long-Sault en Ontario, ce qui représente des mises à pied de 624 travailleurs.

Est-ce que le ministre des Finances, lorsqu'il nous présentera un budget, va arrêter sa bataille contre l'inflation et s'assurer que les Canadiens retrouveront leur dignité grâce à un travail bien rémunéré?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, on dirait que le député fait état des mauvaises nouvelles avec grande fierté, mais il y a aussi des bonnes nouvelles qui l'intéresseront peut-être. Aujourd'hui, le *Financial Post* signale que les ventes au détail semblent redémarrer. Les ventes des grands magasins redonnent de l'espoir à ce secteur. Les ventes de maisons étaient à la hausse en janvier. Ce sont là de bons indicateurs.

Nous savons fort bien que nous traversons une période difficile. Nous avons beaucoup de mal à sortir de la récession, mais toutes les conditions favorables sont en place. Je crois que le Canada est bien placé pour profiter des signes encourageants qui pointent nettement à l'horizon.

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, puisqu'on parle de redémarrage, je pense que le gouvernement devrait faire dès maintenant ce qui s'impose pour les Canadiens.

• (1420)

Je veux poser une autre question au vice-premier ministre ou au ministre du Commerce extérieur.

À Peterborough, le premier ministre a parlé des néo-démocrates ou des chômeurs, mais cela pourrait revenir au même à l'issue des prochaines élections. Quoi qu'il en soit, je veux savoir si le premier ministre. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Chrétien:** Je m'excuse, je voulais être gentil. Le ministre peut-il nous dire si la déclaration du premier ministre est vraie—j'espère qu'elle n'a pas besoin d'être rectifiée—et peut-il nous confirmer que le gouvernement n'a pas l'intention de présenter de liste au GATT d'ici la fin du mois relativement aux produits qui devraient être exclus, comme l'a demandé M. Dunkel?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, j'hésite à répondre à cette question et à m'immiscer dans la querelle d'amoureux qui a lieu là-bas, mais je vais tout de même le faire.

Le premier ministre et un certain nombre de ministres ont rencontré, plus tôt aujourd'hui, des dirigeants agricoles et ont discuté avec eux des négociations du GATT, notamment de leur réponse au rapport Dunkel et de la nécessité de présenter notre position au sujet des tarifs d'ici le 1er mars.

Comme mon collègue le sait fort bien, nous n'acceptons pas les dispositions du rapport Dunkel sur les produits assujettis à la gestion de l'offre, et la position que nous présenterons le 1er mars en témoignera. En d'autres termes, nous ne fournirons pas de chiffres à l'appui et nous n'accéderons pas aux autres demandes formulées par M. Dunkel, du GATT, dans son rapport.

* * *

## LES PÊCHES

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre qu'il n'y aura pas de liste, mais le problème demeure le même au Canada. En raison de l'incertitude créée par le gouvernement, des agriculteurs de toutes les régions du pays sont contraints d'abandonner leurs fermes. Et voilà maintenant que des pêcheurs sont aussi contraints de cesser leur activité.

Hier, le ministre des Pêches et des Océans a beaucoup parlé. Quelle a été la réaction dans la région de l'Atlantique? Deux mille pêcheurs sont désespérés parce qu'ils perdront leur emploi en raison de la mauvaise gestion du gouvernement.

Le ministre des Finances peut-il dire si son gouvernement fera quelque chose afin de préserver la dignité de ces pêcheurs qui travaillent fort?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, étant donné qu'aucune décision n'a encore été prise en ce qui a trait au total des prises admissibles de morue du nord pour l'année en cours ou en ce qui a trait aux mesures qui seront prises relativement au nouveau conseil donné par le CSCPCA, personne n'est en mesure d'évaluer adéquatement l'incidence de tout changement avant qu'un tel changement ne soit apporté.

Des changements devront être apportés et ceux-ci auront des conséquences, mais il est tout à fait inexact de dire que 2 000 pêcheurs perdront leur emploi. Il ne fait aucun doute que certains travailleurs d'usines à poisson perdront leur emploi et que certains pêcheurs au chalut seront touchés, mais je pense que le chiffre de 2 000 pêcheurs est une estimation beaucoup trop élevée.

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, l'élimination de la surpêche pratiquée par les pays étrangers est une affaire de volonté politique et il y a longtemps que ce serait chose faite si le premier ministre en avait décidé ainsi.

La faute du ministre des Pêches, ce n'est pas de méconnaître ou de ne pas avoir soulevé la question, bien que

tardivement, mais bien de continuer à faire partie d'un Cabinet qui, par son inaction, se moque éperdument de compromettre le gagne-pain de plusieurs milliers de ses électeurs.

Le ministre va-t-il placer la sécurité d'emploi de ces travailleurs d'usines et de ces pêcheurs au-dessus de la sienne et dire au premier ministre qu'il ne veut plus être complice de cette lâche attitude adoptée à l'égard de la surpêche pratiquée par les pays étrangers?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, je suis un des rares députés, sinon le seul, à n'avoir jamais démissionné d'un Cabinet. Je n'hésiterais pas à démissionner d'un Cabinet si j'avais l'impression qu'il ne s'acquitte pas de son devoir envers le pays, mais ce n'est pas le cas. Le gouvernement et le Cabinet ont fait beaucoup plus que n'importe quel autre de leurs prédécesseurs pour résoudre le problème de la surpêche pratiquée par les pays étrangers et pour venir en aide aux pêcheurs de Terre-Neuve et d'ailleurs.

Le problème de la surpêche pratiquée par les pays étrangers n'est pas une affaire de volonté politique, c'est une question de loi internationale, et le Canada n'a ni autorité ni compétence au delà de la zone économique de 200 milles acceptée par les instances internationales en 1977. Il ne faut pas en conclure pour autant que notre patience est inépuisable. Nous avons lancé des campagnes—je n'entrerai pas dans le détail maintenant—et, cette année, nous allons nous occuper de ce dossier avec plus de détermination que par le passé.

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Le voilà reparti, monsieur le Président. Il continue à marmonner de vagues mesures qu'il pourra prendre dans un an ou deux et il dit du même souffle qu'il ne peut rien faire. Eh bien, nous ne disposons pas d'une année. Qu'est-ce que le ministre entend faire, je le lui demande, vu que ses flagorneries ont échoué? Maintenant que ses petits amis politiques, là-bas, l'ont abandonné. Il ne lui reste plus que son intégrité et de cela, il en a à revendre. Va-t-il la mettre en jeu en s'engageant à éperonner un peu le premier ministre pour qu'il fasse progresser cette affaire?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, le premier ministre n'a pas besoin d'être éperonné pour agir. Nous ne sommes pas dans le même pétrin que l'opposition. Le premier ministre a déjà soulevé cette question et fait valoir ces points au cours d'entretiens avec le président Delors et d'autres dirigeants de la Communauté européenne et il va continuer à le faire.

Je me suis entretenu avec lui hier soir afin de mettre au point notre plan d'action. Nous avons tout son appui, et il sera cette année d'une aide précieuse à cet égard.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Des milliers de Canadiens des provinces atlantiques pourraient perdre leur emploi d'ici quelques jours. Bien sûr, nous nous inquiétons tous du sort des habitants du Canada atlantique.

Le gouvernement n'a rien fait quand il a été prévenu de la gravité de la situation dans l'industrie de la pêche, il y a deux ans. Il n'a rien fait non plus il y a plusieurs années, quand on l'a prévenu des conséquences de la surpêche dans cette région. Le ministre des Finances vient de dire que les conditions essentielles à la reprise économique sont maintenant réunies. Mais ce n'est pas vrai pour les Canadiens de l'Atlantique. Ce n'est pas vrai pour les pêcheurs de l'Atlantique.

Ma question au gouvernement et au vice-premier ministre est la suivante: pourquoi a-t-on gaspillé ces deux ans et que pense faire le gouvernement pour ces Canadiens de l'Atlantique qui risquent de se retrouver sans travail à cause de la mauvaise gestion de ce gouvernement?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, cela paraît peut-être bien de dire que le gouvernement a été prévenu il y a deux ans et qu'il n'a rien fait, mais ce n'est certes pas la vérité.

Il y a quelques années, les conseillers scientifiques du gouvernement ont déclaré—ils n'ont pas prévenu le gouvernement, ils lui ont déclaré—que les avis qu'ils avaient émis dans les trois dernières années étaient inexacts et qu'ils devaient réviser toutes leurs prévisions. Le gouvernement a réagi et a réduit le quota de morue du nord qui est passé de 266 000 tonnes par année à 185 000 tonnes cette année. J'appelle cela faire quelque chose.

Le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, qui représente 584 millions de dollars, a été rajusté en conséquence. N'avons-nous vraiment rien fait, ou la

députée d'en face cherche-t-elle à marquer des points politiques en faisant des déclarations exagérées?

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Ce dernier a déclaré que son gouvernement tente d'établir des bases solides sur le plan économique. J'invite le ministre des Finances à dire cela aux mille travailleurs de Fishery Products International de la région de l'Atlantique qui ont été mis à pied, aux 800 travailleurs de Sears Canada qui ont perdu leur emploi dans la région de l'Atlantique, aux 330 travailleurs de Dominion Textiles qui ont été mis à pied, aux 250 travailleurs de St. John's Shipbuilding qui ont été mis à pied, etc.

Je voudrais que le ministre nous dise si les Canadiens peuvent s'attendre à un avenir meilleur. Les habitants de la région de l'Atlantique peuvent-ils s'attendre à de bonnes nouvelles dans le prochain budget? Que fera-t-il pour les Canadiens qui ont perdu leur emploi à cause des politiques de son gouvernement?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, les habitants de la région de l'Atlantique peuvent constater tout autour d'eux les efforts considérables que déploie le gouvernement pour créer de l'emploi dans leur région.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Crosbie (St. John's-Ouest):** Monsieur le Président, ce n'est pas en chahutant que l'opposition va réussir à cacher la vérité.

Pour vous donner une idée, dans la seule province de Terre-Neuve, nous avons versé ces dernières années, par l'entremise de l'APECA, 169 millions de dollars pour financer quelque 1 580 projets qui ont créé plus de 17 000 emplois, sans compter le projet Hibernia, auquel le gouvernement a consacré 2,7 milliards de dollars, ainsi que les centaines de millions de dollars qu'il a affectés aux pêches dans une seule des provinces atlantiques. Ce sont là des données éloquentes dont je suis fier.

• (1430)

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, ce dont les Canadiens ont été témoins, c'est que le poisson est allé au Portugal, à l'Espagne et à la France, et les emplois aux Américains. Aux habitants de la région de l'Atlantique, il ne reste plus rien.

[*Français*]

Monsieur le Président, la situation catastrophique de l'agriculture est tout à fait semblable à celle des pêcheurs. Le gouvernement a été prévenu que s'il accepte d'éliminer les offices de commercialisation dans les négociations du GATT, des milliers de fermes familiales et des milliers d'emplois vont disparaître. Je demande ceci au vice-premier ministre: Est-il prêt à signer une telle entente? Dans l'affirmative, que va-t-il faire pour assurer la survie de toutes ces fermes et tous ces emplois?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, le premier ministre et plusieurs de mes collègues avons rencontré les leaders agricoles il y a à peine quelques minutes. Le premier ministre a d'abord réaffirmé que la position canadienne n'avait pas changé d'un iota, et que nous allons continuer à défendre avec la dernière des énergies les offices de commercialisation de produits agricoles.

En même temps, nous avons offert aux leaders agricoles de participer à une mission en Europe pour rencontrer les leaders européens, monsieur le Président, pour intervenir auprès de ces gens-là, pour aller chercher des appuis, à la fois des leaders de ces pays et à la fois des leaders agricoles. Notre proposition a été relativement bien acceptée. Nous allons d'ailleurs dans quelques minutes, après la période de questions, rencontrer à nouveau les leaders agricoles, qui sont quelques centaines, dans un hôtel d'Ottawa, pour discuter à nouveau de cette question. Je suis très heureux de constater qu'enfin les leaders agricoles, avec le gouvernement, on réalise qu'on a une seule position, et que c'est en restant unis qu'on pourra défendre la position du Canada, monsieur le Président.

[*Traduction*]

**M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Je voudrais aborder la question de la surpêche étrangère d'un autre point de vue. L'année 1991 va passer à l'histoire comme la pire en 15 ans pour les pêcheurs de la région de l'Atlantique et la meilleure pour les bateaux étrangers qui pêchent les mêmes poissons; la situation n'a jamais été aussi mauvaise pour les Canadiens et aussi bonne pour les étrangers. C'est tout à fait frappant. C'est honteux et je pense que la conclusion à tirer est très claire; il faut agir maintenant.

Quoi qu'en dise le ministre, il s'agit d'une question de volonté politique. Quand le gouvernement va-t-il avoir la volonté politique voulue pour agir enfin au lieu de se contenter de belles paroles?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, je sais que le député représente un très grand nombre de pêcheurs.

Je peux comprendre son exaspération et j'espère qu'il peut comprendre la mienne.

S'il s'agissait simplement d'une question de volonté politique, il n'y a personne dans cette enceinte qui en ait plus que moi. Ce ne serait plus un problème. Il s'agit plutôt d'une question extrêmement délicate et complexe de relations internationales, car notre pays n'a aucun droit au-delà de la limite des 200 milles.

Cela ne veut pas dire que nous n'agissons pas. J'ai signalé à la Chambre toutes les mesures que nous prenons. Si la Communauté européenne et les nations qui la composent ne portent pas attention dans les un ou deux mois qui viennent aux mesures que nous allons devoir prendre et aux conseils que nous recevons de nos scientifiques, nous saurons alors qu'il faut modifier notre façon d'agir pour essayer de les amener à se rendre compte qu'ils gaspillent des richesses qui appartiennent au monde entier à l'extérieur de la limite économique des 200 milles.

**M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Je tiens à dire qu'il a une mémoire très courte, car selon le réseau NTV de St. John's, le 9 janvier, le ministre aurait promis de prendre des mesures unilatérales si les Européens ne cessaient pas de pratiquer la surpêche. Monsieur le Président, le délai est expiré. Les Européens poursuivent leurs activités et n'ont pas l'intention d'y mettre un terme, et ainsi, on peut se demander quand le ministre va faire preuve de la volonté politique voulue pour prendre les mesures unilatérales qu'il a promises le 9 janvier.

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, je pense que si on examine le compte rendu, on s'apercevra que je n'ai pas tenu les propos extrêmes que me prête le député.

Le gouvernement prend de nombreuses mesures unilatérales pour faire face à cette situation. Comme je l'ai signalé dans un discours prononcé à Londres en janvier, si aucun progrès n'est accompli cette année, si la Communauté européenne ainsi que les pays qui ont des navires enregistrés au Panama ou ailleurs n'entendent pas les cris de l'humanité qui les invitent à appliquer des méthodes de conservation sensibles dans l'Atlantique Nord-Ouest, alors tout est possible.

**L'hon. William Rompkey (Labrador):** Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Pêches.

Il y a deux ans, à Black Tickle, on a débarqué 2 millions de livres de poisson, mais l'an dernier, pas une seule livre. Des collectivités entières de la côte du Labrador risquent de disparaître complètement. Que cela plaise ou non au ministre, il doit en assumer la responsabilité.

Que répond-il aujourd'hui aux pêcheurs qui risquent de perdre leur gagne-pain et leur maison? Que leur répond-il aujourd'hui?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, j'estime que compte tenu des mesures que nous avons adoptées jusqu'à maintenant, la pêche reprendra. La pêche de la morue du nord redeviendra florissante. Il y aura toutefois une période pendant laquelle elle ne le sera pas.

Dans le cas de Black Tickle, par exemple, qu'a fait le gouvernement? Il a mis en place un programme visant à indemniser tous les pêcheurs de Black Tickle qui n'ont pu pratiquer la pêche à cause des glaces. Les versements d'indemnisation se sont élevés, au total, à 37 millions de dollars.

Ensuite, il a présenté le programme d'assurance-pêche de l'Atlantique afin d'aider les pêcheurs de Black Tickle et d'ailleurs à devenir admissibles à l'assurance-chômage. Si les mêmes circonstances pénibles se reproduisent cette année, le gouvernement prendra d'autres mesures pour aider les pêcheurs jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs activités normales et prendre autant de poissons qu'ils en prenaient il y a plusieurs années et qu'ils en prendront à nouveau dans l'avenir.

**L'hon. William Rompkey (Labrador):** Monsieur le Président, les habitants de Black Tickle sur la côte du Labrador ne demandent pas la charité.

Ils veulent travailler, autrement dit, ils veulent pêcher. Ils ne veulent pas être simplement pris en charge par ce gouvernement. Ils vivent près des bancs de pêche. Bon nombre de ces habitants sont des pêcheurs natifs de cet endroit et pourtant, leurs prises diminuent alors que celles des étrangers augmentent.

Comment le ministre peut-il bien expliquer cela et quand se décidera-t-il à défendre les intérêts des pêcheurs du Labrador?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, je crois

que les pêcheurs du Labrador comprennent que le ministre des Pêches n'est pas créateur de poissons et qu'un problème de rareté est apparu depuis de nombreuses années.

Ce problème ne disparaîtra pas du jour au lendemain; il faudra peut-être plusieurs années. Il se peut que la pêche soit bonne cette année; nous devons attendre et voir.

En attendant, les pêcheurs du Labrador comptent sur l'aide du gouvernement pour vivre et espèrent que l'on vienne à bout des conditions environnementales ou autres qui provoquent cette situation. Nous continuerons de les aider. C'est tout ce qu'un gouvernement peut faire. Je ne peux rendre la mer plus poissonneuse.

Nous avons suivi les recommandations du CSCPCA pendant toutes ces années. Le problème est apparu même si le Canada a toujours soigneusement fait observer le total des prises admissibles qu'il a établi.

* * *

## LES SOINS DE SANTÉ

**M. Jim Karpoff (Surrey-Nord):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le premier ministre libéral du Nouveau-Brunswick s'est maintenant joint aux premiers ministres libéraux du Québec et de Terre-Neuve pour demander qu'on impose des frais d'usager dans le cadre du régime d'assurance-maladie, ce à quoi s'oppose farouchement le Nouveau Parti démocratique.

Glen Clark, ministre des Finances de la Colombie-Britannique, a dit: «Les quatre gouvernements néo-démocrates mèneront l'attaque contre le gouvernement fédéral s'il tente de diluer la Loi canadienne sur la santé pour autoriser les provinces à imposer des frais d'usager.»

Le ministre dira-t-il catégoriquement aux premiers ministres libéraux que des frais d'usager ne seront pas acceptés de quelque façon détournée que ce soit?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, j'essaie de trouver le lien entre le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique. M. Clark, M. McKenna et moi-même avons un peu de mal à comprendre, car il n'y a aucun lien entre les deux.

J'ai déjà dit au député et à tous les autres députés de la Chambre que, à mon avis, il est légitime que les premiers ministres examinent le coût du système de soins de santé. Le gouvernement, mes prédécesseurs et moi-même avons toujours dit estimer que nous n'avons pas à modifier les règles ou les principes. Nous n'en avons pas l'intention. Je ne comprends pas pourquoi le député devient nerveux.

• (1440)

**M. Jim Karpoff (Surrey-Nord):** Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le ministre sait également que la réduction des contributions fédérales au régime d'assurance-maladie, qui se chiffrera à 4 milliards de dollars l'année prochaine, fait planer ces menaces sur notre système national de soins de santé. Étant donné que cette réduction mine considérablement les services de santé provinciaux, le ministre respectera-t-il les garanties prévues dans la Loi canadienne sur la santé et rétablira-t-il le financement dans le budget qui s'en vient?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je suis étonné que le député ne sache pas que toutes les provinces, y compris celles qui sont dirigées par un gouvernement néo-démocrate comme en Colombie-Britannique, ont déjà dit qu'il y avait suffisamment de fonds dans le système.

Autrement dit, 9 p. 100 du PIB du pays suffisent à gérer le système de soins de santé. Par ailleurs, conformément aux directives données par le ministre des Finances, j'estime assurément que nous devons restreindre les dépenses du pays. Je suis d'avis que nous avons accompli un bon travail en ce sens, parce que nous, y compris les propres amis du député, ne croyons pas devoir injecter plus de fonds que nous n'en injectons déjà.

* * *

[*Français*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Monsieur le Président, ma question s'adressait au premier ministre mais je vais plutôt l'orienter vers le ministre responsable de l'Agriculture au Québec. Mercredi dernier, cette Chambre a unanimement adopté une motion demandant au premier ministre de s'engager personnellement dans les négociations du GATT auprès du président américain, M. George Bush, et le président de la Communauté européenne, M. Jacques Delors. Est-ce que le ministre peut nous dire si le premier ministre sera en mesure demain de nous décrire exactement ses démarches auprès de ces personnes, personnages très influents évidemment, visant à protéger et sauvegarder l'article XI du GATT?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, on va faire mieux que cela, on ne le fera pas demain, le premier ministre l'a fait aujourd'hui. Il l'a fait aujourd'hui parce qu'il a rencontré, il y a à peine quelques minutes, les leaders agricoles, comme je l'ai mentionné au leader du Nouveau parti démocratique.

Le premier ministre a rencontré le président Delors pendant plus de trois heures, à Paris, il y a quelques semaines. Il s'est entretenu avec chacun des leaders des pays, que ce soit de l'Allemagne ou de la Communauté économique européenne. Il s'est aussi entretenu avec le premier ministre anglais. Comme il l'a mentionné ce matin, monsieur le Président, dans les prochains jours, il va communiquer avec chacun de ces leaders pour réaffirmer la position canadienne. C'est dans cet esprit que nous avons besoin de sentir l'appui de tous les gens ici au Canada, et j'invite mon collègue à appuyer les producteurs et le gouvernement dans sa démarche, dans la mission que nous allons tenter encore une fois dans les prochains jours en Europe pour aller chercher des alliés. J'espère que mon collègue sera avec nous pour nous appuyer. C'est de cela dont nous avons besoin, monsieur le Président.

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Je peux vous assurer, monsieur le ministre, qu'on est derrière les agriculteurs, mais je suis loin d'être sûr que les agriculteurs vous croient. C'est cela le problème.

Monsieur le Président, la question est très simple. Mercredi dernier, une motion a été adoptée par cette Chambre, demandant au premier ministre de s'engager personnellement. Voilà ce dont les agriculteurs s'attendent cette semaine, car il seront à Ottawa, lors d'un des plus grands rassemblements. Pouvez-vous nous assurer que le premier ministre va s'engager personnellement devant ces agriculteurs?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, par respect, je vais expliquer encore une fois. Le premier ministre vient de passer deux heures avec les leaders agricoles canadiens, à réaffirmer sans aucune restriction la position canadienne et l'appui de notre gouvernement à la position que nous avons défendue depuis deux ans au GATT. Je comprends que ça ne fait pas l'affaire des députés du Bloc québécois. Ils préféreraient qu'on manque notre coup, ça aiderait probablement leur position au niveau national. Mais nous allons défendre notre position envers et contre tous. Nous sommes derrière les producteurs agricoles et nous allons continuer à les défendre, monsieur le Président!

[*Traduction*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Maurice Foster (Algoma):** Ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Le premier ministre disait à Peterborough, vendredi dernier, que le Canada ne déposerait pas les annexes aux tarifs douaniers le 1er mars, comme l'exigent les accords du GATT.

Je voudrais demander au ministre si cela signifie que le Canada, lorsqu'il présentera ses engagements à l'égard de l'agriculture, se contentera de dire que le contrôle de l'importation des produits faisant l'objet d'une gestion de l'offre se fera en vertu d'un article XI renforcé et clarifié. Dans ce cas, est-ce que le gouvernement aura l'appui des cinq autres nations qui sont d'accord avec notre proposition de renforcement et de clarification de l'article XI?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, en réponse à la question de son collègue, il y a quelques minutes, j'ai dit que nous ne déposerions pas d'annexes aux tarifs douaniers pour les produits bénéficiant d'une gestion de l'offre. Nous déposerons des annexes sur tout le reste, de sorte que nous serons entièrement partie aux négociations.

Comme mon collègue le sait très bien, puisqu'il appuie notre position, nous réclamons un renforcement et une clarification de l'article XI. Nous estimons que l'initiative que nous prendrons le 1er mars sera tout à fait conforme à cela.

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, nous serions beaucoup plus à l'aise si le gouvernement se contentait de faire savoir officiellement aux négociations du GATT que nous voulons maintenir le contrôle des importations dans le cadre d'un article XI renforcé et clarifié et que nous allons demander l'appui des cinq autres pays qui sont d'accord avec notre position.

La semaine dernière, la Chambre des communes adoptait une résolution conjointe demandant au premier ministre de participer personnellement aux négociations du GATT, de rencontrer le président des États-Unis et le président de la Communauté économique européenne.

Ce que les agriculteurs veulent réellement savoir, c'est ce que le gouvernement a accompli en six ans de négociations. Il n'y a que cinq pays qui nous appuient. Qu'est-ce que le gouvernement a réellement accompli? Quand le premier ministre rencontrera-t-il les deux présidents?

Quand va-t-il faire quelque chose pour sauver ces agriculteurs et 100 000 emplois canadiens?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, mon collègue sait très bien que le premier ministre s'intéresse à ce sujet depuis plusieurs années, en fait depuis 1986, avant le sommet de 1986.

Le premier ministre a rencontré les dirigeants agricoles tout de suite avant le sommet de Tokyo et il a mis les questions agricoles à l'ordre du jour pour la première fois. C'est revenu à chaque sommet depuis lors. Il en a également parlé à un grand nombre d'autres réunions, certaines sans rapport avec l'agriculture, car il estime que ces questions sont extrêmement sérieuses. Il a soulevé la question avec ses homologues du Groupe des Sept.

* * *

## LE BUDGET

**M. René Soetens (Ontario):** Monsieur le Président, le gouvernement a procédé à des consultations très poussées auprès de nombreuses personnes dont les premiers ministres des provinces qui ont été convoqués à une réunion très bien couverte par les médias, ici, à Ottawa. Même à la Chambre, le gouvernement reçoit beaucoup de conseils gratuits sur le budget.

Je voudrais demander au ministre des Finances s'il a terminé ses consultations budgétaires et s'il peut maintenant annoncer la date de présentation de son budget.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, je peux dire à mon collègue et à la Chambre que j'ai l'intention de présenter un budget mardi prochain, le 25 février.

* * *

[*Français*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Agriculture et concerne la position du gouvernement en ce qui concerne la protection des offices de mise en marché et l'article XI.

Ce que nous voulons savoir du gouvernement, monsieur le Président, et je le demande au ministre, ce n'est pas l'énumération des rencontres qui ont eu lieu, les voyages qui ont été faits en Europe, les appels téléphoniques qui ont été échangés avec des amis européens, la durée des appels. Ce n'est pas ce qu'on veut savoir, monsieur le Président! Ce qu'on veut savoir, c'est si le ministre est prêt à s'engager, au nom du gouvernement, à refuser de signer tout accord qui ne maintiendrait pas l'article XI et les offices de mise en marché.

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, je ne ferai sûrement pas un concours avec l'honorable député pour les présences en Europe. Je sais qu'il gagnerait de ce côté-là.

• (1450)

Cependant, je n'accepterai pas non plus que le député de Lac-Saint-Jean fasse de la politique sur le dos des agriculteurs québécois. Depuis 1990, depuis que nous avons déposé la position canadienne, elle n'a pas changé. Elle a été réaffirmée aujourd'hui, et dans un effort commun,—et j'espère que mon collègue nous appuiera dans cette démarche—nous avons offert aux leaders agricoles de venir avec nous, un certain groupe de ministres du gouvernement, pour nous rendre en Europe, pour réaffirmer encore une fois la position canadienne. Il n'y a pas de différence, il n'y a pas de division dans la position canadienne, monsieur le Président. Il n'y aucune division, notre position est claire, le premier ministre l'a réaffirmé ce matin. D'ailleurs, je pense que cela devrait rassurer mon collègue.

**L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean):** Ce que le ministre nous dit, monsieur le Président, c'est qu'il a offert aux leaders agricoles de venir à Genève avec lui, pour partager avec lui l'odieux de l'échec de ce gouvernement. La question est simple, et j'inviterais le ministre également à oublier la politique. Et voici une question simple que se posent tous les producteurs agricoles du Canada actuellement: Est-ce que le gouvernement signera, ou ne signera pas, un accord qui va refuser l'article XI et l'office de mise en marché?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, je crois que nous avons toujours dit que nous défendrions les intérêts des producteurs agricoles, et les faits sont là pour le prouver. Mais si mon honorable collègue veut absolument faire peur aux producteurs agricoles québécois, il devrait plutôt leur parler des risques d'une séparation pour une province et des producteurs agricoles québécois, qui représentent 50 p. 100 de la

production du lait industriel canadien. Cet élément-là est beaucoup plus dangereux. Le risque que vous faites courir aux agriculteurs québécois est beaucoup plus grave de cette façon, et les agriculteurs vont voir l'intérêt qu'ils ont de rester justement avec le Canada pour défendre les intérêts des producteurs laitiers. Ça ne représente aucun doute dans mon esprit.

* * *

[*Traduction*]

## LES FORÊTS

**M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Forêts.

Il y a environ un an, le sous-comité des forêts a recommandé dans un rapport présenté à cette Chambre l'établissement d'un cadre pour atteindre l'objectif de développement durable au Canada avec la collaboration des autorités provinciales chargées de la gestion des forêts.

Dans sa réponse, le gouvernement a accepté le concept d'un accord canadien sur les forêts comme une première étape pour atteindre cet objectif de développement durable dans nos forêts partout au pays.

Je voudrais demander au ministre si l'accord canadien sur les forêts sera signé à la prochaine conférence nationale sur les forêts qui se tiendra ici le 1er mars.

**L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts):** Monsieur le Président, comme l'a dit mon collègue, nous allons organiser au début de mars une conférence nationale sur les forêts, sous les auspices du Conseil canadien des ministres des Forêts. Pour préparer cette conférence, nous avons tenu autant de consultations publiques que possible grâce à cinq conférences régionales, au Plan vert et, bien sûr, au rapport du comité.

Je travaille actuellement avec mes collègues provinciaux à la rédaction du libellé d'un accord qui, espérons-le, pourrait être signé par nous tous et aussi par les groupes de défense spéciaux qui ont un intérêt dans les forêts.

* * *

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

**M. Cid Samson (Timmins—Chapleau):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La semaine dernière la présidence du Comité des finances a proposé qu'on réduise les prestations d'assurance-chômage de 25 p. 100. Étant donné que les chômeurs canadiens subissent déjà une perte de revenus de 40 p. 100, et vu qu'une période de prestation plus courte réduira les chances des chômeurs canadiens d'avoir accès à des cours de formation, je demande au ministre de condamner sans équivoque les commentaires cruels et arbitraires qu'a faits son collègue la semaine dernière.

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, je n'ai certainement pas l'intention de me lancer, pendant la période des questions, dans un débat sur les mérites du régime d'assurance-chômage. Mais je ne veux pas laisser passer la remarque selon laquelle les prestataires de l'assurance-chômage toucheront moins au titre de la formation professionnelle.

Si le député se donnait la peine de vérifier les chiffres, il s'apercevrait qu'en 1992 nous dépenserons, pour la formation des prestataires d'assurance-chômage, non pas 600 millions de dollars mais 1,8 milliard, soit trois fois plus.

**M. Cid Samson (Timmins—Chapleau):** Monsieur le Président, je pense que le ministre aurait lui-même besoin de formation professionnelle.

De nombreux chômeurs canadiens n'ont pas accès à la formation car leurs prestations s'arrêtent avant qu'ils puissent s'inscrire à des programmes. De nombreux chômeurs canadiens n'ont pas droit aux programmes de formation à cause des restrictions liées aux indemnités de fin d'emploi. Ces personnes ont, elles aussi, droit à des cours de formation.

Le ministre est-il prêt à faire en sorte que cette situation soit corrigée et que les cours de formation soient ouverts à ces chômeurs canadiens?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Si le député et le parti socialiste ont la formation professionnelle des Canadiens à coeur, ils devraient présenter leurs excuses aux chômeurs et arrêter de s'opposer avec un tel acharnement à ce qu'on utilise à des fins créatrices les sommes improductives versées en vertu de l'assurance-chômage.

* * *

[*Français*]

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne l'otage canadien ignoré par ce gouvernement depuis sept ans.

En octobre dernier, la ministre a déclaré en Chambre que le gouvernement a tout fait pour retrouver l'otage Henriette Haddad. La ministre disait, et je cite: «. . .que des recherches exhaustives» avaient été faites. Elle a renversé cela, il y a dix jours, en Chambre.

Par contre, aujourd'hui, on apprend, dans *Le Devoir*, que les deux dernières personnes qui ont vu M^me^ Haddad vivante, juste avant son enlèvement, sa belle-soeur et sa nièce, n'ont jamais été contactées par les autorités canadiennes.

Comment la ministre peut-elle expliquer cette faillite absolue dans l'exercice de ses responsabilités?

[*Traduction*]

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, nous avons déjà été saisis de cette affaire à plusieurs reprises à la Chambre. Mes fonctionnaires et moi-même, à titre de ministre, avons exploré toutes les avenues que nous connaissions dans l'affaire de M^me^ Haddad. Nous avons fait appel aux Nations Unies. J'ai soulevé cette question lors de ma visite à l'ONU à l'automne.

Malheureusement, cette histoire ne s'est pas bien terminée. Nous sommes restés en étroite relation avec la famille de M^me^ Haddad durant toute cette affaire.

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, la ministre a répété devant cette Chambre, pas une fois ni deux, mais à plusieurs reprises, qu'elle avait pris toutes les mesures à sa disposition pour tenter de retrouver la seule Canadienne qui était encore retenue en otage au Liban. En fait, nous avons appris aujourd'hui que le gouvernement canadien n'a jamais communiqué avec les deux membres de la famille à avoir vu M^me^ Haddad pour la dernière fois.

Comment la ministre peut-elle nous réitérer en Chambre aujourd'hui qu'elle a fait tout ce qui était possible alors qu'elle n'a même pas parlé à ceux qui furent les derniers à voir M^me^ Haddad?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à la première question qui est identique à la question supplémentaire.

Permettez-moi d'ajouter que cette situation est véritablement tragique pour la famille Haddad. Le fils de M^me^ Haddad a été assez gentil pour m'écrire afin de me remercier pour mes efforts et pour le travail accompli par mon ministère dans ce dossier.

* * *

[*Français*]

## L'EMPLOI

**M. Bob Kilger (Stormont—Dundas):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'Emploi.

Dominion Textile a annoncé aujourd'hui la fermeture permanente de son usine de tissage de Long-Sault en Ontario et de son usine de finition de Saint-Timothée au Québec. Ceci représente une perte d'emploi pour plus de 600 Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, voici deux ans que nous demandons au gouvernement de mettre en place un programme de développement économique pour l'est de l'Ontario.

Étant donné l'annonce faite aujourd'hui par la Dominion Textile, le ministre va-t-il enfin s'engager en ce qui concerne les programmes industriels, à mettre en place dans l'est de l'Ontario un programme spécial similaire à ceux qui existent déjà dans le nord de cette province et dans certaines régions du Québec?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, j'examinerai volontiers le cas que soulève le député. Les habitants de l'est de l'Ontario devraient recevoir toute l'attention qu'ils méritent et les programmes du ministère que je dirige devraient correspondre à leurs besoins.

Je suis disposé à examiner la situation et à prendre toutes les mesures possibles afin de soulager ces travailleurs.

• (1500)

**M. Bob Kilger (Stormont—Dundas):** Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le ministre.

Compte tenu du fait que les gens qui travaillent à Long-Sault pour la Dominion Textile ont besoin d'aide maintenant, le ministre peut-il nous dire s'il est prêt à s'engager tout au moins à donner instruction à ses fonctionnaires de prendre, en collaboration avec l'agent du développement économique responsable de la région de Stormont, Dundas et Glengarry, les mesures nécessaires pour venir en aide à ces travailleurs?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Sans hésitation, monsieur le Président. Je donnerai instruction à mes fonctionnaires d'examiner sans délai cette affaire et de prendre toutes les mesures possibles pour venir en aide à ces travailleurs.

* * *

## LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

**M. Bob Corbett (Fundy—Royal):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Les personnes qui font des achats répétitifs aux États-Unis détournent des milliards de dollars du fonds commun qui finance nos programmes sociaux, comme l'assurance-maladie. Le ministre a-t-il envisagé de prendre des mesures qui concerneraient particulièrement les personnes qui font des achats répétitifs aux États-Unis et leur droit actuel de bénéficier de ces programmes?

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, il est vrai que chaque dollar qui part aux États-Unis est retiré à nos excellents programmes sociaux ou pourrait servir à réduire le déficit ou les impôts.

Nous avons travaillé régulièrement à cette question. Les déclarations faites par le gouvernement pas plus tard que la semaine dernière vont permettre dans une grande mesure d'établir des règles du jeu équitables. Si les provinces décidaient d'accepter l'harmonisation, nous pourrions aller encore plus loin.

**M. le Président:** Le député de Thunder Bay—Atikokan posera une seule question, suivi du député de Selkirk qui posera lui aussi une seule question.

* * *

## LA CATASTROPHE AÉRIENNE

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le 11 juillet 1991, un DC-3 de Nationair s'est écrasé à Djedda, en Arabie Saoudite, faisant 261 victimes, dont 14 membres d'équipage canadiens. Des articles parus en fin de semaine dans la *Montreal Gazette* et dans le *Ottawa Citizen* ont exposé en détail des allégations de mauvais entretien et d'erreur du pilote.

Le ministre des Transports rendra-t-il immédiatement publics l'examen sur la sécurité à Nationair effectué après l'accident, de même que tous autres rapports d'inspections effectuées par ses fonctionnaires depuis l'accident et tout particulièrement après qu'il eut promis à la Chambre de surveiller davantage cette compagnie aérienne?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Monsieur le Président, je suis heureux d'informer le député que, depuis cet accident, la société Nationair a fait l'objet des inspections les plus rigoureuses de la part du ministère des Transports. Nos inspecteurs ont rapporté que la compagnie aérienne respecte les exigences d'inspection du ministère des Transports.

Quant aux rapports d'inspection nous n'avons pas l'intention de les rendre publics parce que cela ne servirait pas l'intérêt public. Ces rapports contiennent des renseignements confidentiels qu'on nous donne parce que ces rapports demeurent confidentiels.

* * *

## LA JUSTICE

**M. David Bjornson (Selkirk—Red River):** Monsieur le Président, j'ai une toute petite question à poser au premier ministre suppléant.

Le gouvernement entend-il contester la décision rendue hier par la Cour d'appel fédérale et qui permet aux détenus de prisons fédérales et provinciales de voter aux élections?

**L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, des fonctionnaires du ministère de la Justice sont en train d'examiner cette décision pour voir si un appel est justifié. De plus, nous attendons de connaître la décision que rendra la Cour d'appel de l'Ontario dans une affaire où les faits sont fort semblables. Puis il y a le récent rapport de la Commission sur la réforme électorale.

Après avoir étudié toutes ces questions, les représentants du ministère de la Justice et la ministre de la Justice elle-même seront en mesure de déterminer s'il convient ou non d'interjeter appel.

---

# INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

## LOI LIMITANT LES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-56, Loi instituant des plafonds pour les dépenses publiques, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité législatif E.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À la suspension du débat, à 13 heures, le député de Kingston et les Îles disposait encore de 8 minutes.

Je reconnais donc l'honorable député de Kingston et les Îles.

[*Traduction*]

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, lorsque la Chambre a levé la séance à 13 heures, j'étais en train de dénigrer le projet de loi que le gouvernement a présenté à la Chambre, et ce n'est pas

parce qu'il y a quoi que ce soit de choquant dans ce projet de loi, mais simplement parce que c'est une mesure stupide et ridicule. Sincèrement, comme je l'ai dit plus tôt, c'est une perte totale de temps pour la Chambre.

Une des principales raisons que j'ai invoquées pour montrer à la Chambre à quel point cette mesure législative qui est censée plafonner les dépenses publiques est ridicule, c'est les grandes lacunes qu'elle renferme. Deux choses importantes ont été omises dans ce projet de loi. Premièrement, il ne plafonne pas les intérêts versés au titre de la dette publique. Ces intérêts peuvent continuer d'augmenter.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, s'il vous plaît. Je demande la collaboration de tous les députés. Le public veut entendre l'intervention du député.

**M. Milliken:** Franchement, je suis très heureux qu'il y ait des députés ici. Au moins, il y a quelques ministres maintenant. Il n'y en avait aucun ce matin lorsque j'ai commencé mon discours. Je suis ravi de les voir ici. Mes paroles semblent avoir été une source d'inspiration pour eux.

Ce projet de loi ne s'applique donc pas aux intérêts versés au titre de la dette publique, même s'ils deviennent trop élevés parce que le gouvernement laisse monter les taux d'intérêt. Le déficit peut continuer de s'accroître chaque année si les taux d'intérêt montent en flèche et que le gouvernement est forcé de payer des intérêts plus élevés au titre de la dette publique. Le gouvernement pourrait aussi augmenter lui-même le déficit, comme il l'a déjà fait, ce qui entraînerait une augmentation des intérêts qu'il doit payer.

On peut bien dire que le gouvernement n'est pas responsable de cela, mais à mon avis, il a d'importantes responsabilités à cet égard. Si le gouvernement voulait vraiment plafonner les dépenses publiques, il plafonnerait certainement les intérêts versés au titre de la dette publique, particulièrement compte tenu du fait que ces intérêts constituent sa plus grande dépense. Si je me souviens bien, ces intérêts lui coûtent 38 milliards de dollars par année. Peut-être que mon collègue de Sudbury peut confirmer ce chiffre. Je crois que c'est ce que le gouvernement paie chaque année dans la situation actuelle.

**M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface):** C'est 43 milliards.

**M. Milliken:** Mon collègue de Saint-Boniface dit que c'est peut-être 43 milliards. Quel que soit le chiffre exact, c'est un montant considérable qui n'est pas limité aux termes de ce projet de loi.

Cette mesure législative vise à plafonner les dépenses publiques, mais elle ne s'applique qu'à certaines dépenses, et la dépense la plus importante du gouvernement est exclue. Le gouvernement prétend qu'on ne peut pas l'en tenir responsable. Pourtant, il est évident que cette responsabilité lui incombe directement et exclusivement. C'est au gouvernement et non à l'opposition que les Canadiens ont confié la gestion de leur économie, pourtant le gouvernement affirme qu'il ne peut être tenu responsable de la dépense la plus importante, et il l'exclut de ce projet de loi.

Voilà pour la première lacune du projet de loi. Cela prouve à quel point le gouvernement se couvre de ridicule en présentant cette mesure législative à la Chambre. Je suis heureux de voir que mon collègue de Willowdale partage mon avis.

Le deuxième aspect ridicule de ce projet de loi est l'absence de restrictions s'appliquant aux dépenses fiscales. Certains députés se demandent ce qu'on veut dire par dépenses fiscales. Si le gouvernement accorde un allégement fiscal à un groupe pour l'inciter à stimuler un aspect de l'économie canadienne, par exemple une déduction spéciale à une entreprise voulant exploiter une mine d'or, s'il autorise l'entreprise à ne pas payer de taxes pendant une certaine période, de toute évidence, il renonce à des recettes. Voilà ce qu'on appelle des dépenses fiscales. Le gouvernement renonce à taxer l'exploitation de la mine d'or et se prive ainsi de recettes.

En déposant son budget, le gouvernement déclare qu'il accorde un traitement fiscal préférentiel à certaines personnes afin de les inciter à dépenser dans certains domaines.

• (1510)

Il peut accorder ainsi un crédit d'impôt pour enfants afin d'encourager les parents à avoir des enfants ou de les aider à en prendre soin.

L'allégement fiscal est donc une forme de dépense fiscale. Le gouvernement renonce à des recettes afin d'obtenir un résultat précis. C'est tout à fait convenable, mais quant à plafonner les dépenses, pourquoi ne pas plafonner les dépenses fiscales?

Pourtant, le gouvernement s'est gardé une marge de manoeuvre pour dépenser les recettes fiscales, les recettes non visées par le projet de loi. Dans ce projet de loi, le gouvernement dit qu'il plafonne les recettes fiscales consacrées à tous les programmes, sauf à la réduction de la dette, mais qu'il ne limite d'aucune façon son droit de renoncer aux recettes fiscales, de ne pas aller chercher toutes les recettes possibles.

En d'autres termes, il donne des allégements fiscaux à ses riches amis, aux richards conservateurs, à ceux qui ont déjà obtenu des allégements lorsqu'il a pris le pouvoir et qui ne cessent d'en recevoir depuis. Voilà ce que le gouvernement propose. Il ne veut être assujetti d'aucune manière à une loi des Communes qui le gênerait lorsqu'il veut faire des cadeaux à ses copains, lorsqu'il veut faire des dépenses fiscales.

Si le gouvernement tenait vraiment à contrôler les dépenses du gouvernement, il aborderait la question de front et de manière responsable et il en serait question dans ce projet de loi. Il n'a pas fait ce choix-là.

La troisième objection contre ce projet idiot, ridicule a été mentionnée par le ministre lui-même. Le pauvre ministre a dû prendre la parole, extrêmement embarrassé sans doute de présenter ce genre de mesure à la Chambre.

Cela ne l'a pas empêché de tenir le raisonnement suivant: si un gouvernement voulait modifier cette orientation à l'avenir, au moment de la présentation d'un budget, il faudrait qu'il propose également de modifier cette loi. Imaginez, monsieur le Président. Qu'y a-t-il de plus simple?

Si les restrictions prévues par le projet ne vous plaisent pas, il vous suffit de déposer un budget proposant des dépenses plus élevées et d'annoncer que la loi sera modifiée. C'est ce qui se passe au dépôt de chaque budget.

Le gouvernement annonce des modifications de la fiscalité. Après les avoir annoncées dans le budget, il présente un projet de loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu. Ce sera la même chose pour ce projet de loi. Exactement.

Ce projet n'est que de la poudre aux yeux, comme le député de Broadview—Greenwood l'a dit si justement. C'est ridicule, c'est idiot, et il ne faut pas le tolérer.

Les ministres qui ont l'obligation d'être ici et de participer au débat ne devraient pas s'absenter de la Chambre lorsque des projets d'initiative gouvernementale sont à l'étude. C'est une honte nationale.

S'ils veulent imposer des règles idiotes comme celles-ci, le moins qu'ils puissent faire, c'est rester ici pour suivre le débat. Ils sont 39 et ils ont tous décidé de partir. C'est inadmissible. En leur qualité de députés, ils ont l'obligation de rester ici lorsque les mesures du gouvernement sont à l'étude.

S'ils ont assez de cran pour faire des propositions aussi stupides, qu'ils restent au moins pour suivre le débat.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je ferai remarquer à l'honorable député qu'il est toujours délicat d'aborder la question de la présence ou de l'absence des députés et que des deux côtés de la Chambre il y avait ce matin des présences et des absences. Nous passons maintenant aux questions et commentaires. L'honorable député de Broadview—Greenwood.

[*Traduction*]

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, vous conviendrez sûrement que, lorsque le nombre de chômeurs frôle les 3 millions au Canada et que des usines de transformation du poisson ferment leurs portes dans l'Atlantique, il peut être très frustrant d'avoir l'impression que le gouvernement n'écoute absolument rien de ce qui se dit de ce côté-ci de la Chambre.

Pour comble, le gouvernement dépose aujourd'hui un projet de loi qui, de toute évidence, montre qu'il n'a pas de programme législatif. Les députés de ce côté de la Chambre n'ont préparé aucune mesure législative qui nous permettrait, à titre de parlementaires fédéraux, d'adopter des programmes de création d'emplois.

Il faut que les Canadiens sachent ce que fait le gouvernement en l'absence d'un programme législatif. Le gouvernement essaie de nous leurrer en présentant des projets de loi insignifiants, comme l'a dit, à juste titre, mon collègue de Kingston et les Îles. S'il est un peu frustré, cela se comprend. Il ne fait qu'exprimer la frustration des Canadiens.

Ma question à mon collègue de Kingston et les Îles concerne les millions de chômeurs canadiens qui se tournent vers nous, leurs représentants fédéraux, pour résoudre le problème. Ne croit-il pas, lui qui a passé des milliers d'heures à la Chambre, que les lois d'autorisation adoptées rapidement lorsque c'est opportun de le faire nous permettraient à nous, parlementaires, d'employer notre temps beaucoup plus utilement à débattre de problèmes et de mesures législatives qui permettraient de redonner du travail aux Canadiens? Pourrait-il nous expliquer comment fonctionne le processus et ce que nous pourrions vraiment faire à la Chambre pour venir à bout du principal problème au Canada?

**M. Milliken:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je suis tout à fait d'accord avec lui pour dire que nous ferions beaucoup mieux de discu-

ter d'une mesure législative visant à remettre les Canadiens au travail.

Pendant que mon collègue posait sa question, j'ai consulté mon exemplaire du *Feuilleton* afin de voir s'il y avait quoi que ce soit dans la liste des projets de loi du gouvernement qui traite de ce problème. J'ai consulté cette liste en vain; le gouvernement n'a encore rien proposé afin de créer des emplois pour les Canadiens. Je soupçonne que celui-ci n'a aucune idée de ce qu'il doit faire. Je pense qu'il est paralysé par la crainte d'être défait aux élections, ce qui ne saurait tarder. Le gouvernement ne sait absolument pas comment s'y prendre pour créer des emplois au pays. Pourtant, celui-ci a été élu en promettant des emplois à la tonne.

Tout au long des années, le gouvernement s'est attribué tout le crédit lorsque l'économie allait grâce aux politiques mises en oeuvre par le gouvernement libéral qui l'a précédé. Dans les observations que j'ai formulées plus tôt ce matin, je soulignais que le gouvernement avait dit que s'il ne changeait pas les politiques libérales et ne contrôlait pas les dépenses, les dépenses gouvernementales en matière de programmes grimperaient d'environ 56 p. 100, sauf erreur, en 1990-1991. En fait, ces dépenses ont grimpé de 69 p. 100 parce que le gouvernement n'a pas changé ces politiques. Celui-ci a augmenté le financement des programmes mis en oeuvre par le gouvernement précédent, et il s'en est suivi une période de prospérité qui a duré plusieurs années au Canada. Par la suite, le gouvernement a fait comme Néron—qui s'adonnait à des activités banales pendant que Rome brûlait—et ne s'est pas occupé des problèmes sous-jacents de notre économie; il ne s'est pas occupé des problèmes liés à la dette nationale au cours de ces années fastes et il se retrouve maintenant en situation de crise financière. Le gouvernement est au bord de la crise d'apoplexie parce qu'il a doublé la dette nationale, qu'il s'est rendu compte que le paiement des intérêts sur cette dette devenait très lourd, et il dit: «Voilà, nous n'avons plus d'argent à consacrer aux programmes de création d'emplois.» Le gouvernement a donc fait des compressions en ce qui a trait au financement des programmes de création d'emplois au moment même où. . .

**M. Mills:** À la formation.

**M. Milliken:** À la formation—comme le précise si bien mon collègue—, le gouvernement réduit les fonds consacrés à la formation au moment où les Canadiens en ont le plus besoin. Ce faisant, le gouvernement montre qu'il a complètement abdiqué ses responsabilités. En fait, il n'a pas de programme de formation—attention, voilà qu'un ministre fait son apparition, alléluia! La preuve, c'est que le projet de loi C-21 réduit les prestations d'assurance-chômage au moment où le chômage augmente. Le gouvernement réduit les fonds consacrés à la formation et laisse au secteur privé, aux travailleurs et aux employeurs le soin d'assumer les coûts de la formation, au lieu de prendre ses propres responsabilités, ce que les gouvernements libéraux ont toujours fait, avec l'appui du NPD, je dois dire.

Le gouvernement impose des compressions au moment où l'économie a au contraire besoin d'une aide accrue. Le gouvernement se trompe de politique.

[*Français*]

**M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface):** Monsieur le Président, je désire poser trois questions et essayer de donner quelques réponses. La première est celle-ci: Quelle est la nature exacte de ce projet de loi? La deuxième: Pourquoi est-ce qu'on le présente en ce moment? Et la troisième: Y a-t-il des solutions, peut-être autres que celles proposées par le gouvernement?

[*Traduction*]

Qu'est-ce que le projet de loi C-56? En apparence, il a pour objet de plafonner les dépenses à une augmentation de 3 p. 100 sur une période de cinq ans. C'est du moins ce qu'on peut lire dans le texte de loi. Je trouve très étrange, vraiment très étrange que l'on parle de plafonner les dépenses, ce qui est certes important, mais qu'on ne fixe pas d'objectifs en ce qui concerne le déficit ou la dette. Il me semble pourtant que le déficit et la dette constituent un problème grave. Le fait qu'il en soit si souvent question m'avait laissé croire qu'on s'y attaquerait avec cette mesure législative, qu'on essaierait de faire quelque chose à ce sujet.

• (1520)

Pour quelle raison le gouvernement introduit-il ce projet de loi et ce plafonnement? En théorie, le document semble impeccable, si bien que le gouvernement croit peut-être pouvoir persuader les Canadiens que cette mesure législative donnera vraiment des résultats. S'agit-il d'un effort sérieux? Si c'est une si bonne idée, pourquoi le gouvernement n'y a-t-il pas songé plus tôt? Voilà maintenant sept ans et quelque qu'il est au pouvoir. Est-ce de la poudre aux yeux, de la propagande, une tentative pour faire croire aux gens que le gouvernement a finalement la situation bien en mains? Pourtant, ils sont loin d'avoir la situation bien en mains. Bien au contraire. Le gouvernement ne fait que récolter ce qu'il a semé. Or, qu'a-t-il semé?

Nous savons que cette récession est purement canadienne. Le premier ministre l'a avoué. On a tout fait pour que le dollar reste fort. Les taux d'intérêt ont été maintenus à des niveaux élevés. Certes, ils ont baissé quelque peu, mais le vrai taux d'intérêt, c'est-à-dire la différence entre le taux d'inflation et le taux d'intérêt réel, est encore important. Cinq millions de Canadiens vivent

sous le seuil de la pauvreté, dont des femmes et plus d'un million d'enfants ou de jeunes adolescents. Au moment où je parle, le pays compte deux millions d'assistés sociaux, deux millions de personnes qui se nourriront dans les banques d'alimentation cette année. Il y a actuellement à peu près 1,5 million de chômeurs, sans doute davantage, car beaucoup ont abandonné la partie, convaincus de pas pouvoir trouver un emploi. Nous savons qu'une grande partie de ces gens, la majorité en fait, veulent travailler. Ils veulent désespérément un emploi qu'ils pourraient conserver longtemps.

Nous savons que le déficit du gouvernement pour cette année est de quelque 30 milliards de dollars. Il dépassera probablement ce chiffre, malgré la baisse des taux d'intérêt qui aurait dû permettre au gouvernement d'économiser un peu. Nous savons que la dette dépasse les 400 milliards. Les taux d'intérêt font l'objet d'une discussion intéressante.

Je veux citer aujourd'hui la réponse que m'a donnée l'ancien ministre des Finances, l'actuel ministre du Commerce extérieur, quand je lui ai demandé à combien se chiffraient réellement le déficit et la dette, à la fin de l'exercice où son gouvernement a pris le pouvoir. À la fin de l'exercice 1983–1984, la dette nationale s'élevait à 167 985 millions de dollars. Je voulais vous le communiquer, parce qu'on se demande souvent de combien elle était vraiment. Certains, qui ne craignent pas l'exagération, vont jusqu'à dire que le fait qu'elle ait plus que doublé n'est peut-être pas si grave qu'on le dit. C'est pourtant grave. La dette a plus que doublé, et c'est parce que le gouvernement en a sous-estimé les conséquences. Il est évident que si l'on achète une entreprise endettée, on en tient compte dans sa planification. On s'assure que ce facteur a été calculé. On ne fait pas comme si la dette n'existait pas. Il aurait fallu que le gouvernement conservateur fasse de même lorsqu'il a accédé au pouvoir.

C'est aussi intéressant de savoir que, parmi les sept pays les plus industrialisés, la dette du Canada est celle qui augmente le plus vite après l'Italie. Ce devrait être troublant pour tous ceux d'entre nous qui s'intéressent vivement à la question. Il faut remarquer en outre que le pourcentage de notre produit intérieur brut qui est consacré au service de la dette n'a cessé de croître, et je ne crois pas me tromper en affirmant cela. Je me suis informé et on me dit qu'il en est ainsi depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir, ce qui soulève aussi une grave question.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour essayer de restreindre les dépenses, à part présenter aujourd'hui ce projet de loi? Vous et moi savons qu'il ne cesse de se décharger massivement de ses responsabilités financières sur les provinces. On en a souvent parlé lorsqu'il a été question de santé, d'éducation et de programmes d'assistance sociale. Tout récemment, en fait, on a débattu un projet de loi visant à plafonner l'aide sociale consentie à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à l'Ontario.

J'ai signalé maintes fois à la Chambre que de 1986 à 1995, soit durant près d'une décennie, les paiements de transfert versés aux provinces au titre de la santé et de l'éducation seront amputés de 30 milliards de dollars. Je trouve scandaleux que, en dépit de ces réductions massives, de ces compressions radicales, le déficit demeure tout aussi élevé depuis six, sept, huit, neuf et dix ans et que la dette ait plus que doublé.

Maintenant, il faut tenir compte aussi des recettes. Lorsqu'on dit qu'on doit tant, il est naturel de demander combien on gagne, quel est son actif. Eh bien, il est plutôt intéressant de constater que depuis que les conservateurs sont au pouvoir, les recettes du gouvernement ont augmenté de quelque 60 milliards de dollars. Elles ont presque doublé, quoi. Naturellement, évidemment, je veux donc savoir où est passé l'argent des impôts de tous les Canadiens. Car, en dépit de lourdes hausses d'impôt—34 au total, je crois, avec la TPS—qui ont rapporté quelque 60 milliards de recettes additionnelles, le déficit est demeuré à peu près le même et la dette a plus que doublé. Autrement dit, nous perdons du terrain même si nous payons toujours davantage.

En présentant ce projet de loi, le gouvernement rappelle l'expérience vécue aux États-Unis avec de telles mesures législatives. Or, je veux faire ressortir deux ou trois points. Tout d'abord, presque tout le monde sait que nous avons des régimes gouvernementaux différents et que nos lois ne sont pas les mêmes. Ce qui se sait beaucoup moins, parce qu'on ne le répète pas souvent, c'est que les lois de ce genre n'ont pas eu beaucoup de succès aux États-Unis. Les Américains ont dû revenir en arrière pour modifier leurs objectifs et les faire correspondre à leurs estimations.

En gros, tout paraît bien, car lorsque les gens s'inquiètent du déficit et de la dette, il faut tenter de les rassurer un peu. Toutefois, je m'interroge sur les résultats réels qui sont obtenus; j'entretiens des doutes, comme bien des gens qui ont étudié ces lois, qui ont pris connaissance des critiques et qui ont réfléchi à la question.

Je répète que l'intention du gouvernement, du moins sur papier et en apparence, c'est de contrôler les dépenses. Il peut y parvenir et il peut échouer. Je ne veux pas laisser entendre que le gouvernement a simplement pris des mesures pour tromper la population, mais je crois quand même que cela entre en ligne de compte et cela me préoccupe.

Il n'est pas question dans ce projet de loi de la possibilité d'accorder des avantages fiscaux à des «amis», et j'utilise le terme dans son sens le plus large. Il pourrait créer des échappatoires qui pourraient favoriser certains individus, qui seraient contraires à certains contrôles des dépenses déjà en place ou qui les masqueraient. C'est cela qui est vraiment regrettable. Je souligne que cette critique ne vient pas seulement de moi, car certains députés conservateurs membres du Comité des finances ont soulevé ce même argument.

Le gouvernement limite les dépenses en fonction de certaines hypothèses qui datent manifestement d'aujourd'hui, car il s'agit, je le répète, de limiter à 3 p. 100 par année en moyenne sur cinq ans, l'augmentation des dépenses. Il doit faire des hypothèses sur l'inflation, les taux d'intérêt et les taux de chômage. Il s'agit là de trois variables au moins, et il y en a probablement d'autres.

Or, il suffit d'examiner les hypothèses et les prédictions qui ont été faites lors des exercices précédents pour s'apercevoir qu'on était loin du compte. Les objectifs étaient loin de correspondre à la réalité. Et dans ce cas, on peut se poser d'autres questions: pourquoi devrions-nous être persuadés que ces prédictions, ces hypothèses que nos vis-à-vis doivent faire se révéleront plus vraies que celles qu'ils ont élaborées dans le passé? Rien ne nous le prouve. Lorsqu'on bâtit un modèle en fonction de certaines hypothèses, comment peut-on avoir confiance dans ce modèle? On ne peut pas, en fait.

Ainsi, je crains fort que toutes ces belles théories soient trompeuses et qu'elles ne fassent rien pour résoudre fondamentalement les problèmes du déficit, de l'endettement de notre pays et de la situation économique catastrophique à laquelle les Canadiens sont confrontés à l'heure actuelle.

Je tiens à signaler également qu'il est possible—j'y ai pensé et je peux vous garantir que je ne suis pas le seul—que le gouvernement se lance dans de grandes dépenses à l'approche des élections qui, nous le savons tous, ne sauraient tarder. Ce pourrait être une question de semaines ou de mois ou peut-être l'affaire d'une année. Les ministériels pourraient faire un certain nombre de promesses en sachant que s'ils sont réélus ils devront alors les tenir de leur mieux. Cependant, ils pourraient également faire ces promesses en étant tout à fait conscients qu'ils pourraient ne pas être réélus et se décharger ainsi de tout ceci sur le parti qui formera le prochain gouvernement.

• (1530)

Des mesures de contrôle sont en place. Elles découlent manifestement de décisions prises par des gouvernements précédents. Cela me rend extrêmement nerveux. Je présume que d'autres Canadiens le sont également.

Les motifs de certains sont sans doute très nobles, mais j'estime qu'ils sont plutôt naïfs et simplistes. À mon avis, les problèmes sont beaucoup plus compliqués. Ce projet de loi ne sera probablement qu'une façade. Il paraîtra bien, mais ne donnera aucun résultat.

Que faisons-nous maintenant? La première chose que nous devons faire, c'est rétablir la confiance des Canadiens dans leurs politiciens et dans leurs partis politiques. En outre, nous devons nous assurer de ne pas réagir de manière excessive au déficit et à la dette, mais plutôt de les prendre au sérieux, de façon responsable, sans perdre le nord. Si nous commençons à réagir trop vivement d'un côté ou de l'autre, les Canadiens n'auront pas confiance en nous. Nous devons donc rétablir leur confiance dans les partis politiques et les politiciens.

Nous devons leur dire très honnêtement comment, à notre avis, nous devons nous y prendre avec le déficit et la dette, où nous allons trouver les fonds pour payer les dépenses excessives que le gouvernement fait actuellement et pour résoudre quelques-uns des graves problèmes socio-économiques du pays. Nous devons être francs. Une fois cela fait, nous contribuerons beaucoup à créer le climat approprié, pour que les Canadiens puissent encore une fois croire que nous pourrons peut-être maîtriser la situation.

Nous devons également redonner du travail aux Canadiens. Si nous pouvions le faire, tout le débat sur un certain nombre de questions se calmerait et deviendrait beaucoup plus rationnel. Les Canadiens contribueraient beaucoup plus qu'ils ne le font maintenant à l'avenir de notre pays.

Nous devons également réduire le nombre de chômeurs au Canada. Tant qu'ils sont au chômage ils nous coûtent cher. Ce n'est pas de leur faute, c'est simplement qu'ils n'ont pas le choix. S'ils pouvaient trouver du travail ils contribueraient aux recettes au lieu de dépendre du Trésor public.

Nous devons également réduire la dépendance à l'égard de l'assistance sociale, car c'est débilitant. Cela donne aux gens l'impression d'être des êtres à part, de ne pas avoir d'importance, de ne pas faire ce qu'ils devraient faire. C'est une situation où il n'y a que des perdants.

La valeur de notre dollar doit être examinée soigneusement. Nous ne sommes pas sans savoir ce qui arriverait si le dollar était plus bas. Nous devons faire en sorte que les taux d'intérêt continuent à baisser. Beaucoup disent qu'ils ont déjà beaucoup baissé, et c'est vrai, mais regardons la différence entre le taux d'inflation et le taux des intérêts réels. Regardons la différence entre les taux d'intérêt aux États-Unis et ceux au Canada. Il y a encore beaucoup à faire.

Je voudrais rappeler à mes collègues que des propositions ont été faites. J'en ai fait quelques-unes et je vais parler de certaines qui viennent de notre parti.

[*Français*]

Dans le plan économique d'urgence qu'a proposé le chef du Parti libéral, l'honorable Jean Chrétien, il y a juste quelques jours, il avait demandé qu'un paiement initial de 5 p. 100 soit exigé pour l'achat de la première maison. Il croyait que c'était une façon de stimuler l'économie. Il avait parlé de la possibilité d'utiliser un RÉER de 7 500 $ pour l'achat de la première maison, mais aussi pour mettre les gens au travail, pour essayer de stimuler l'économie, créer des emplois et réétablir la confiance de ceux et celles qui n'ont pas de travail en ce moment. Il avait indiqué qu'il devrait y avoir des coûts partagés pour la modernisation des infrastructures. Il avait parlé de nombreux projets qui pourraient se faire dans nos villes, dans nos villages, dans les provinces, encore là pour créer de l'emploi et s'assurer que les gens puissent retourner au travail, puissent se sentir beaucoup mieux qu'ils se sentent en ce moment.

Il avait aussi indiqué qu'il voulait intensifier la formation de base de la main-d'oeuvre, parce qu'il se rendait compte qu'il n'y avait pas une base suffisamment forte. Donc, c'était une façon de s'assurer que les gens, dans un avenir rapproché, pourraient retourner au travail, contribuer pleinement à notre société canadienne.

Finalement, dans son cinquième point, il avait parlé de l'aide fédérale d'urgence aux banques alimentaires. J'ai mentionné au début de mon discours qu'il y avait quand même 2 millions de Canadiens et de Canadiennes qui seraient nourris par des banques alimentaires cette année. Je trouve cela malheureux. C'est vraiment triste. Quarante p. 100 de ces gens-là seront des enfants et des jeunes adolescents.

Vous vous souviendrez aussi, monsieur le Président, qu'il y a déjà un mois, le chef de mon parti, l'honorable M. Chrétien, avait aussi proposé un programme de relance à long terme. Et j'aimerais rappeler ici à mes collègues ce qu'il avait proposé:

Refaire le tissu industriel du Canada en freinant la désindustrialisation; en resserrant l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains, en particulier les taux d'intérêt réels, et en abaissant la valeur du dollar canadien. Il avait aussi demandé d'assurer une fiscalité équitable.

En troisième lieu, mettre en place des programmes de reconversion efficaces.

Quatrièmement, assurer une croissance économique mieux équilibrée.

Et finalement, exercer une grande responsabilité budgétaire, et j'aimerais terminer sur ce dernier point. Il me semble que si on exerçait une grande responsabilité budgétaire, que l'on pourrait arriver au même but que proposé ici, d'une façon très souple, d'une façon très honnête, d'une façon très professionnelle et d'une façon très efficace.

Donc, pour terminer, je veux simplement indiquer que oui, sur papier, l'intention de ce projet de loi C-56 peut être vue comme assez noble, même qu'il y aurait peut-être un certain besoin. Mais, lorsqu'on en fait l'analyse, lorsqu'on regarde l'ensemble, on se rend compte qu'il y a de grandes lacunes, parce qu'on va resserrer la vis en ce qui concerne les dépenses bien sûr, ce qui est important, mais il y a toutes sortes de façons de contrecarrer cette intention. Et, ce faisant, on sait très bien que ce qui s'est passé, c'est-à-dire donner le fardeau fiscal aux provinces, va continuer davantage. Et puis on se rend compte que le fardeau fiscal des provinces est déjà très élevé pour certaines provinces, même qu'il est extrêmement élevé.

Donc, si je regarde tout cela, je crois fermement qu'il y a de mes collègues du parti gouvernemental qui croient que c'est une bonne idée, qu'il y a de bonnes intentions ici, et j'accepte ce qu'ils pensent. Mais je ne suis pas sans savoir qu'il y a des gens qui ont déjà pataugé assez longtemps dans l'ambiance gouvernementale qui comprennent très bien que cet effort, cette initiative, cela va paraître très bien, et que ça va même peut-être enjôler certaines gens, leur faire croire qu'il y a quelque chose de substantiel ici. Et, à la fin de la journée, en bout de piste, lorsqu'on aura complété le voyage, vous allez constater, monsieur le Président, que ça va être mince l'accomplissement ici.

Je souhaite néanmoins bonne chance au gouvernement. Évidemment le contrôle du déficit et de la dette est une question très importante. Et n'oublions pas le plus important, qui est de remettre les Canadiens au travail, faire en sorte de leur redonner confiance dans leur pays et dans les partis politiques qui essaient de gouverner ce grand, ce vaste et excellent pays. Sur ce, je vous remercie, monsieur le Président.

[*Traduction*]

**M. Mills:** Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de son intervention. Encore une fois, nous avons pu constater que de ce côté-ci de la Chambre, nous avons des idées constructives. Il arrive très souvent que le gouvernement nous reproche de ne pas proposer d'idées. Nous tenons également compte des préoccupations concernant le déficit et la dette du pays.

L'une des questions que je voudrais poser au député de Saint-Boniface a trait à la formation, sujet qu'il connaît à fond, ayant été sous-ministre de l'Éducation au Manitoba.

Chaque semaine, des habitants de ma circonscription me disent que le gouvernement parle constamment de formation, de recyclage et de formation complémentaire et des fonds qu'il consacre à ces fins. Pourtant, mes électeurs ne cessent de me parler des demandes de cours de formation. Encore samedi dernier, un habitant de ma circonscription, Billy Turner, de l'avenue Wolfrey, s'est présenté avec son dossier et m'a dit qu'à tous les établissements où il était allé, que ce soit au collège George Brown, au collège Humber ou à l'Université York, on lui avait répondu qu'il n'y avait plus d'argent. Que les fonds étaient épuisés. Que les coffres étaient vides.

• (1540)

La semaine dernière, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a parlé et reparlé de l'argent consacré à la formation et au recyclage. Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie en a parlé également hier. Tout ce que je sais, c'est qu'il n'y a pas d'argent dans ces programmes quand les gens présentent une demande.

En tant qu'enseignant et en tant qu'ancien haut responsable de l'éducation, le député ne pense-t-il pas que le gouvernement fait preuve d'irresponsabilité en ne trouvant pas les fonds nécessaires pour former ou recycler ces gens, surtout lorsqu'ils gonflent les rangs des chômeurs?

**M. Duhamel:** Monsieur le Président, je remercie le député de Broadview—Greenwood qui a posé une question très importante.

Cette question a plusieurs facettes. Tout d'abord, oui, il faut trouver de l'argent pour répondre aux besoins de la population car les personnes dont on ne s'occupe pas aujourd'hui coûtent plus tard de l'argent à l'État. Ces gens touchent des prestations d'assurance-chômage, d'aide sociale ou d'autres formes de soutien gouvernemental qui très rarement les aideront à réintégrer le marché du travail. C'est une perte sèche. Je ne dis pas cela dans un sens péjoratif, ils ont droit à une certaine qualité de vie, mais dans le contexte actuel, leur espoir d'avoir une qualité de vie satisfaisante est bien mince. Donc, je réponds oui, il faut combler leurs besoins.

Très souvent, on dégage des fonds et les gens croient que ces fonds suffiront pour combler les besoins. Il est très difficile de prévoir combien d'argent il faudra. Il faut prévoir, mais si vous avez sous-estimé ou surestimé les besoins, il faut apporter une aide en nature.

Il est immoral que des hommes et des femmes qui veulent travailler et qui sont prêts à s'inscrire à un programme de recyclage ne puissent pas obtenir la formation immédiatement. On ne peut pas attendre six, neuf ou 24 mois, ce n'est pas raisonnable. C'est injuste et cela ne règle pas le problème. Vous démoralisez davantage les gens. Vous leur faites croire qu'ils n'ont pas leur place et ils en viennent à perdre confiance en eux et peuvent rester tributaires des programmes d'aide pour le reste de leur vie.

Votre question est une question fondamentale. Je veux insister sur la nécessité de disposer de plus de modèles de mise en oeuvre des programmes. Je ne veux pas faire de reproches aux universités et aux collèges communautaires, mais il y a un énorme bassin d'étudiants sous-exploité dans notre société: il y a les chefs de familles monoparentales, les jeunes travailleurs, les travailleurs âgés, les travailleurs qui ont perdu leur emploi et ne peuvent pas déménager à l'extérieur de leur collectivité pour trouver un nouvel emploi. Il faut donc une variété de modèles pour répondre à tous les besoins des Canadiens, particulièrement maintenant, avec un million et demi de chômeurs et près de deux millions d'assistés sociaux.

Je dirai en résumé que ce serait une erreur que de ne pas dégager de fonds. On peut survivre en ne mangeant qu'un repas par jour, mais combien de temps? Bien sûr, il n'est pas nécessaire de répondre à tous les besoins, mais

pendant combien de temps? Oui, il faut combler les besoins immédiatement.

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur le Président, je me demande si le député et son parti appuieront toujours ce projet de loi et les opinions qu'il reflète, mardi prochain, jour du dépôt du budget par le ministre. Les dépenses prévues ne devront pas dépasser 100,9 milliards de dollars. Étudiera-t-il ce plan de dépenses avec ses collègues pour s'assurer qu'il ne cache aucune autre dépense?

**M. Duhamel:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Tout d'abord vous pouvez être sûr que je vais étudier ce projet de loi plus avant, que je vais consulter mes collègues et que je voterai en conséquence lorsque le moment sera venu. Je prends ça très au sérieux. Comme je l'ai indiqué plus tôt, je pense que ce projet de loi est parti de bonnes intentions, mais je me demande s'il nous permettra vraiment d'arriver à ce que nous voulons.

Pour être parfaitement honnête, je devrais dire que si certains de mes collègues, des ministériels il va sans dire, estiment que oui, d'autres sont assez futés pour se rendre compte du contraire et qu'il ne fera que leurrer les gens.

Je n'ai pas encore décidé ce que j'allais faire, j'ai des sentiments très ambivalents à ce sujet.

Je sais que certaines personnes estiment que cette mesure législative est importante. Mais je n'ignore pas non plus qu'elle est pleine d'échappatoires grosses comme des maisons. C'est la question numéro un.

L'autre concerne le budget. Vous pouvez être sûrs que le député et moi allons éplucher le budget d'un bout à l'autre. J'irai même plus loin. Je le lui garantis.

Je vais continuer à scruter le budget en ce qui concerne les dépenses prévues par le gouvernement, et les échappatoires dont il pourrait profiter pour ne pas se conformer au plafonnement de 3 p. 100 des dépenses. Il a ma parole.

**M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est):** Monsieur le Président, je trouve cette question un peu étrange de la part de l'ancien président du Comité des finances.

Il sait très bien que s'il existait une volonté au sein du gouvernement, il ne serait pas nécessaire de présenter un projet de loi sur le contrôle des dépenses gouvernementales.

La démocratie parlementaire signifie que la majorité l'emporte. J'aimerais rappeler au député de Mississauga qu'en 1984, les recettes du gouvernement s'élevaient à 70 milliards de dollars et les dépenses, à 109 milliards.

En 1989-1990, les recettes avaient grimpé à 112 milliards, mais les dépenses s'élevaient à 142 milliards de dollars. Cette année-là, les impôts perçus ont augmenté de plus de 40 milliards. En 1984, le mandat du gouvernement était de réduire les dépenses, mais, comme je l'ai déjà dit, la volonté n'y était pas. Le gouvernement dépensait sans compter.

Soudainement, parce que nous sommes parvenus à la fin du second mandat, le gouvernement a décidé de tromper les électeurs. Il nous annonce qu'il présentera un projet de loi relatif aux dépenses gouvernementales. Je crois que le député de Mississauga sait très bien qu'on peut contrôler les dépenses sans le faire par voie législative.

Nous ne sommes pas aux États-Unis, nous vivons au Canada, dans un régime de démocratie parlementaire.

**M. Duhamel:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue des arguments qu'il a présentés. J'aimerais lui faire remarquer que mes chiffres indiquent des augmentations de recettes de 60 milliards et non de 40 milliards de dollars. À mon avis, mes chiffres sont exacts.

Il est bien évident que mon collègue, à qui l'on doit l'avant-dernière question, sait parfaitement que quand on veut, on peut!

**M. Garth Turner (Halton—Peel):** Monsieur le Président, j'espère que les Canadiens qui nous regardent et nous écoutent ce soir ont entendu les interjections des deux députés qui viennent de parler et qu'ils ont vu à quel point la question de la dette et du déficit pouvait nous diviser. Certains députés de cette Chambre accusent le gouvernement d'avoir créé d'énormes problèmes à cause de ses dépenses, tandis que d'autres lui reprochent d'essayer de restreindre ses dépenses. J'espère que les Canadiens comprendront que l'on fait beaucoup de beaux discours dans cette Chambre.

Je voudrais parler brièvement de ce projet de loi. Je voudrais commencer par expliquer aux Canadiens le sens de ce débat et l'objet de cette mesure législative. Essentiellement, ce projet de loi vise à fixer un plafond aux dépenses de programme du gouvernement fédéral à compter de l'exercice financier de 1991-1992 jusqu'à

celui de 1995–1996. C'est pour moi un plaisir de pouvoir me prononcer sur ce projet de loi et je suis heureux que ce soit dans cette Chambre. Je suis heureux que le gouvernement ait accepté ce projet de loi qui, en fait, est en voie de devenir la loi du pays. Je m'exprime ainsi parce que j'ai personnellement fait du lobbying auprès du ministre des Finances pour essayer de faire voter exactement ce genre de loi.

Cette mesure a été proposée dans le cadre du budget, il y a un an, pour fixer un plafond aux dépenses fédérales afin que nous puissions réduire le déficit du gouvernement du Canada et nous attaquer à l'énorme dette qui s'est accumulée dans ce pays. Pour assurer le plafonnement des dépenses, cette mesure qui était prévue dans le budget, obligera légalement le gouvernement du Canada à limiter ses dépenses. Je pense que c'est très important. Vous m'enlevez, en tant que député, à moi et à mes collègues à la Chambre, l'occasion, la possibilité et le pouvoir d'augmenter les dépenses d'une manière incontrôlée.

• (1550)

Un avant-projet de loi a été étudié par la Chambre. Il est allé en comité où il a été renforcé et où on lui a apporté quelques changements, pour l'améliorer, à mon avis. Le projet de loi dit maintenant essentiellement aux Canadiens: «Écoutez, le gouvernement va vous donner une garantie en ce qui concerne les dépenses, parce que la loi stipule qu'on ne peut pas augmenter les impôts pour financer des dépenses plus élevées et que les nouveaux programmes devront être financés avec l'argent dont dispose déjà le gouvernement.» C'est très clair.

Le budget de l'année dernière comportait essentiellement une garantie. Or, ce projet de loi garantit que le gouvernement plafonne les sommes qu'il peut dépenser. Nous savons exactement que ces plafonds seront établis pour les cinq prochaines années. Par conséquent, les contribuables ont la garantie que le gouvernement ne va pas revenir à la triste époque des dépenses incontrôlées.

Deuxièmement, le gouvernement a créé dans le budget le fonds devant servir au service et à la réduction de la dette qui était un nouveau compte bancaire national. Considérons-le comme un compte d'épargne national.

La troisième garantie était que toutes les recettes supplémentaires au titre de la TPS excédant les taxes qu'elle remplaçait allaient maintenant être placées sur ce nouveau compte bancaire national qui va être utilisé uniquement pour réduire le déficit fédéral. C'était donc un budget qui contenait une garantie très radicale. Nous n'avions jamais vu un tel budget auparavant.

Depuis 20 ans, nous avons été témoins de la valse habituelle des ministres des Finances qui sont venus nous donner beaucoup de prévisions et nous ont fait beaucoup de promesses qu'ils n'ont pas tenues. Il n'y avait pas de loi ni de moyens d'action. Il n'y avait rien qui les obligeait à atteindre leurs buts et leurs objectifs. La Chambre n'a jamais été saisie auparavant d'un projet de loi comme celui-ci. Il représente des mesures radicales, concrètes et originales.

Naturellement, pour conserver intacts nos programmes sociaux canadiens et pour aider les gens dans le besoin, il faut faire certaines exceptions à ce genre de limites des dépenses, et ce projet de loi en tient compte. Il y aura des exceptions pour des situations d'urgence, comme des inondations inattendues. Les programmes d'autofinancement, comme l'assurance-chômage, sont exemptés parce qu'ils s'autofinancent justement.

Le point vraiment intéressant dans le projet de loi en question est la disposition concernant le dépassement du plafond de dépenses. Supposons que les députés décident de défier la loi. Supposons que nous votions une augmentation des dépenses ou que nous approuvions un budget proposé par le ministre des Finances qui viole l'esprit de ce projet de loi. Qu'arrive-t-il en cas de dépassement? Nous nous devons d'étudier ce point dans l'intérêt du contribuable. Que se passe-t-il si le gouvernement dépasse le plafond annoncé?

Aux termes de ce projet de loi, en cas de dépassement du plafond au cours d'un exercice, le dépassement devra être imputé aux deux exercices suivants. C'est très simple. Si le gouvernement dépense trop au cours d'un exercice donné et donc enfreint la loi, il devra réduire ses dépenses les deux années suivantes. Ca tombe sous le sens.

Pour ce qui est de son application, le ministre des Finances ne sera pas autorisé à présenter un budget qui ne serait pas compatible avec la loi, et les comptes publics annuels seront assortis d'une mention certifiant qu'ils sont conformes à la loi.

À titre de troisième garantie, il est prévu que le vérificateur général présentera un rapport dans lequel il devra indiquer si, selon lui, il y a eu ou non des manquements à la présente loi.

Voilà ce dont nous débattons. C'est exactement ce que cette mesure législative propose. Personnellement, je l'appuie mais non sans certaines réserves. Si je l'appuie, ce n'est pas simplement parce que je suis un membre du parti actuellement au pouvoir. C'est pour une raison très similaire à celles pour lesquelles j'ai tenu à me trouver ici, au Parlement. Il semble qu'au dire des gens, il est temps que nous exercions une plus grande influence sur le

système, et que les politiques se voient retirer certains pouvoirs de dépenser les deniers publics. Que l'on mette en place des mesures, un système, une structure, un mécanisme ou n'importe quoi qui permette de garantir aux contribuables que leurs représentants au Parlement ne gaspillent pas les fonds et ne dépassent pas leur budget. C'est, je crois, ce que les gens veulent. Ils me l'ont dit.

Il y a un an et demi, je me souviens m'être rendu dans une petite municipalité du nom de Blenheim dans le sud de l'Ontario où les habitants m'ont dit en avoir assez de voir leurs impôts fonciers augmenter pour n'importe quel prétexte. C'est surtout à cause des problèmes habituels que nous déplorons au Canada où il y a trop de paliers de gouvernement, trop de chevauchement et de double emploi, trop de gouvernements qui essaient de faire la même chose avec les mêmes contribuables mais cinq sortes de taxes et d'impôts. Nous n'avons qu'à regarder passer deux sortes d'autobus scolaires sur la route. Nous n'avons qu'à regarder la niveleuse qui part du garage de comté et va jusqu'à la limite du village et l'autre niveleuse de la municipalité rurale qui va à sa rencontre.

Ce n'est qu'une question de simple bon sens, et les gens de Blenheim l'ont constaté et ils ont observé cela sur la route 401 où l'on trouve quatre garages l'un à côté de l'autre, un pour la province, un pour le comté, un pour la municipalité et un autre pour Dieu sait quoi. Ils ont vu tout ça. Ils ont examiné leur compte de taxe foncière qui avait augmenté dans certains cas de 200 p. 100. «Ça suffit», se sont-ils dit. Ils ont retenu le paiement de leurs taxes. C'est une décision plutôt radicale. On peut le faire dans le cas des taxes foncières, mais pas contre les autres paliers de gouvernement. Les gens ont quand même réagi.

Je me suis rendu à Blenheim et j'y ai passé une journée à l'auditorium de l'école secondaire. Nous avons discuté avec les gens et leur avons demandé pourquoi ils avaient pris cette décision plutôt radicale, qu'est-ce qu'ils se proposaient de faire contre les autres paliers de gouvernement et quelles seraient à leur avis les solutions au problème. Ils étaient éloquents, ils s'exprimaient bien et leur réponse était bien simple: «Nous avons trop de gouvernements. Nous avons trop de toutes sortes de taxes et d'impôts. Il y a trop de gaspillage et trop d'inefficacité, et nous avons des gouvernements sans instruments de contrôle et de responsabilité.»

Et vous savez quoi? Ils avaient raison. C'est pourquoi je puis appuyer cette mesure législative qui nous donne une structure, qui impose un plafond sur le genre de dépenses que nous pouvons faire.

Cette petite expérience à Blenheim, en Ontario, qui a été très intéressante et dont je suis l'évolution depuis plusieurs mois, a donné lieu à la création d'un groupe appelé la Coalition des contribuables ontariens. La dernière fois que j'ai parlé aux responsables, la coalition comptait plusieurs dizaines de milliers de membres. Chose intéressante au sujet des membres de cette organisation, c'est que ce ne sont pas les genres de manifestants qu'on voit sur les pelouses de la colline du Parlement. Ce sont des gens ordinaires de la classe moyenne un peu craintifs à propos de ce qu'ils font, pas trop sûrs de ce qu'ils vont faire la fois suivante, qui ne connaissent pas grand-chose de la mobilisation, qui n'ont pas d'organisateurs, des contribuables canadiens bien ordinaires qui se sont rassemblés pour essayer de nous transmettre un message, nous, les politiciens, nous les dirigeants politiques de tous les niveaux de gouvernement, fédéral, provincial, régional et municipal.

Une partie de ce message concerne ce projet de loi. Je crois qu'ils l'appuient. Je crois que les gens sont en faveur de cette mesure et qu'ils en veulent plus encore de ce genre. C'est ce que j'ai entendu dans ma propre circonscription, aux réunions à l'hôtel de ville, où les gens, soir après soir, prennent la parole pour demander un budget équilibré, pour avoir des espèces de règles établissant que le gouvernement ne peut contracter de dettes, pour faire inscrire dans la Constitution une disposition obligeant le gouvernement à avoir un budget équilibré au bout d'un certain temps.

Mon collègue d'en face me crie que cette mesure ne répond pas à ces demandes. Je le reconnais. Mais j'y vois un grand pas dans la bonne voie. J'y vois une réelle tentative de la part du gouvernement d'essayer de s'orienter dans cette direction.

Je reçois également des lettres à cet effet. Je voyage, je visite des gens, je m'entretiens avec eux, je participe à des réunions à l'hôtel de ville et permetez-moi maintenant de vous lire un peu de mon courrier. Voici une lettre de William McGrath, d'Acton, en Ontario. «Nous devons comprimer les programmes pour contrôler les dépenses. Nous sommes devenus un État-providence. Nos enfants paieront pour cette folie.»

• (1600)

Arthur Dixon, de Cheltenham: «Réduisez le déficit. Je paierais ma propre part et celle de ma famille le plus vite possible si je croyais que nous pouvions vraiment parvenir au but.»

Harold Denny, également d'Acton, en Ontario. «Le gouvernement devrait faire la même chose que le secteur privé: se serrer la ceinture jusqu'à ce que ça fasse vraiment mal. Nous devons réduire nos dépenses radicalement, éliminer tout le superflu, le crédit, etc., pour survivre à la récession. Ce sera une lutte longue et difficile. Je le sais, car j'ai commencé à travailler durant la crise des années 30, mais on peut réussir.»

Kevin Gray, de Burlington: «La seule façon d'assurer un avenir prometteur à tous, c'est de maîtriser le déficit ou, mieux encore, de l'éliminer complètement. Ce n'est tout simplement pas juste pour la prochaine génération. Il va falloir finir par faire quelque chose.»

Stan McNiece, de Bolton, en Ontario, et ceci est très intéressant, monsieur le Président: «Nous pourrons continuer à vivre dans le pays le plus beau et le plus riche du monde, le Canada, seulement si nos médias—les journaux, la télévision et la radio—sont sensibilisés aux dangers de la dette et s'ils sont alimentés de pensées joyeuses au lieu de toutes ces pensées tristes.» C'est une suggestion intéressante.

Arnel Ranger, d'Acton, en Ontario: «Mon avenir, l'avenir de ma famille et l'avenir du Canada sont tous compromis. Nous vivons au-dessus de nos moyens depuis trop longtemps. Le moment est venu de payer. La cupidité, la jalousie et l'envie nous ont menés où nous sommes aujourd'hui.»

Catherine McDonald, de Caledon East: «Supprimez certains niveaux de gouvernement. Réduisez le nombre de politiciens à tous les niveaux. Réduisez les subventions aux organismes de bienfaisance. Nous n'avons pas besoin de nous faire dorloter du berceau jusqu'à la tombe. Réduisez la défense. Réduisez le déficit.»

A. L. Campagnolo, de Caledon East: «Si les choses continuent ainsi, le Canada deviendra un pays du tiers monde, avec toutes les conséquences que cela aura sur ma famille. Notre avenir est sérieusement compromis si le gouvernement ne commence pas à gouverner comme il le devrait, à apprendre à dire non, à cesser de dépenser l'argent qu'il n'a pas et à rembourser la dette. Nous avons besoin d'hommes et de femmes d'État, et non pas de politiciens. Nous avons besoin de gens qui sont capables de prendre des décisions difficiles que la population comprendra. Le libre-échange pourrait être une de ces décisions, mais il n'est pas la seule, certainement pas sous sa forme actuelle.»

Norman Klenman, de Ganges, en Colombie-Britannique: «Il n'y a tout simplement pas de solution pratique; le premier ministre, le Cabinet et le caucus font vraiment leur possible dans des circonstances terribles. Il n'y a tout simplement pas d'argent à dépenser pour des programmes et des initiatives qui lui permettraient d'accroître sa popularité.»

J. W. Cargill, de Bolton, en Ontario: «Je serai plus heureux lorsque le Canada commencera à vivre selon ses moyens. Nous n'avons rien mis de côté pour les jours de vache maigre et nous sommes forcés d'emprunter de plus en plus, compromettant ainsi notre avenir. Lorsqu'on pense que le Canada doit près de la moitié de sa dette à des étrangers, cela fait peur.»

Enfin, Betty Sherman, de Terra Cotta, en Ontario: «D'ici à ce qu'on trouve une façon d'inculquer de nouveau aux Canadiens des valeurs comme l'indépendance, la responsabilité, la fierté du travail bien fait et la reconnaissance du mérite individuel, je ne peux pas vraiment être optimiste au sujet de l'avenir de notre pays. Les perspectives d'avenir sont encore plus décourageantes en Ontario, sous un gouvernement socialiste. Une diminution de l'intrusion du gouvernement dans nos vies pourrait peut-être aider à redonner aux Canadiens une certaine motivation, s'il n'est pas déjà trop tard.»

Les opinions recueillies auprès de plusieurs Canadiens différents varient énormément. Ce sont pourtant tous des contribuables qui ont une chose en commun: ils veulent que le gouvernement dépense moins, et non plus.

Permettez-moi de commenter brièvement les raisons pour lesquelles certains de mes collègues d'en face contestent l'adoption de ce projet de loi et expriment leur opposition. Cette mesure législative vise à réduire les dépenses publiques et à plafonner les dépenses du gouvernement pendant cinq ans. Certains députés d'en face croient qu'il y aura changement de gouvernement aux prochaines élections et qu'ils seront appelés à siéger de ce côté-ci. Je ne lis pas dans l'avenir, mais je sais une chose. Les Canadiens auront enfin la certitude que, peu importent le gouvernement qui sera élu aux prochaines élections, peu importent les députés que les contribuables éliront à Ottawa pour gouverner le pays et dépenser leur argent et l'argent dans le compte du pays, les dirigeants devront respecter une loi qui leur interdira tout dépassement budgétaire. C'est pourtant assez simple. C'est exactement ce que dit le projet de loi. Nous aurons une loi qui interdira aux parlementaires de dépenser au-delà des prévisions budgétaires. Si nous avions eu une loi de ce genre ces dix dernières années, nous ne nous retrouverions pas dans une situation aussi difficile. Que nous ayons accumulé des déficits ces dernières années pour de bonnes ou de mauvaises raisons, pour des mesures sociales valables ou d'autres inutiles, importe peu.

Le déficit existe et il a grossi au point que, à l'heure actuelle, nous sommes paralysés par les 40 milliards de dollars d'intérêt qu'il nous faut rembourser sur la dette chaque année. Si une mesure législative de ce genre avait été en vigueur, nous ne serions pas dans un tel pétrin aujourd'hui, et si nous adoptons le projet de loi, je suis certain que nous limiterons les dégâts demain et dans les années à venir.

À mon avis, si les députés d'en face rejettent le projet de loi, c'est parce qu'ils ne veulent pas voir restreints la latitude ou le pouvoir de dépenser d'un gouvernement qu'ils croient pouvoir former.

Les temps ont changé. Nous sommes entrés dans la décennie 90. Le Canada doit actuellement satisfaire à de nouvelles exigences, il subit de nouvelles pressions et il doit relever des nouveaux défis, autant d'aspects très différents de ceux du passé. Nous sommes tous au courant de la mondialisation des marchés et de l'économie mondiale. Nous savons qu'il y a, à l'échelle mondiale, une concurrence pour l'obtention de capitaux. Les pays de l'Europe de l'Est et la Russie ont certainement besoin de beaucoup de capitaux, tout comme nous, du reste. Nous avons besoin de 40 milliards de dollars par année pour rembourser les intérêts sur la dette. La mondialisation, la recherche de capitaux et la compétitivité sont donc très préoccupantes. Nous devons accroître notre compétitivité, mais il nous sera impossible de le faire tant que nous gaspillerons 30, 35 ou 40 cents de chaque dollar de rentrée fiscale pour rembourser les intérêts sur la dette.

Les exigences des années 90 sont différentes et, à mon avis, elles requièrent de bon nombre d'entre nous ce que les années 1860 ont exigé de beaucoup d'Américains. Je voudrais conclure en citant les paroles d'un homme qui était fort détesté en son temps, mais qui était toutefois un être exceptionnel et qui a su comprendre ce dont son pays avait besoin. Je pense que c'est aussi ce dont notre pays a besoin aujourd'hui. Voici ce qu'a dit Abraham Lincoln:

> On ne peut faire régner la prospérité en décourageant l'esprit d'économie, ni renforcer les faibles en affaiblissant les forts. On ne peut aider les humbles en abattant les puissants, ni secourir le salarié en s'en prenant à celui qui verse le salaire. On ne peut encourager l'esprit de fraternité en semant la haine entre les classes, ni aider les pauvres en s'attaquant aux riches. On ne peut acquérir une véritable sécurité par de l'argent emprunté, ni se tirer d'affaire en dépensant plus qu'on ne gagne. On ne peut cultiver la force de caractère et le courage en privant l'homme de son initiative, de son indépendance et on ne peut l'aider non plus en faisant pour lui ce qu'il devrait, ce qu'il pourrait faire pour lui-même.

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Je voudrais poser une question au député, qui semble très convaincu de la valeur de ce projet. Je ne vois pas trop pourquoi, car, s'il avait écouté mon intervention, il aurait pris conscience des graves lacunes de cette mesure. Il prétend que celle-ci, d'une façon ou d'une autre, va résoudre les problèmes de déficit. Toutes les lettres de ses électeurs portent là-dessus, mais le projet, le député doit l'admettre, ne fera absolument rien pour réduire le déficit, puisqu'il peut être modifié à la première occasion.

J'ai parcouru tout le projet, qui n'est pas très long, à la recherche d'un mécanisme d'exécution. Le député dit que le projet va forcer les gouvernements à se comporter de telle ou telle manière. Presque tous les projets que j'ai vus prévoyaient, en cas d'infraction, que le contrevenant serait cité à comparaître et frappé d'une amende ou d'une peine de prison.

J'ai cherché en vain une disposition permettant d'emprisonner le ministre des Finances s'il dérogeait à la loi. Le député serait-il disposé à voter contre le projet à la deuxième lecture pour le faire amender de manière que le ministre des Finances ou tous les membres du Cabinet soient frappés d'une sanction s'ils dérogent à la loi, qu'ils soient obligés de démissionner, par exemple? S'il y avait eu une disposition semblable dans ce projet lorsqu'il a été adopté en 1984, le gouvernement aurait sans doute perdu le pouvoir il y a belle lurette et nous en aurions probablement un meilleur aujourd'hui. Le député accepterait-il que le projet de loi soit modifié en ce sens?

**M. Turner (Halton—Peel):** Bien sûr que non, monsieur le Président. Cette loi ne relève pas du droit pénal. Elle impose simplement des restrictions aux dépenses du gouvernement.

• (1610)

Le projet dit assez catégoriquement que, si les dépenses sont excessives pendant un exercice, il faudra faire des compressions dans les deux exercices suivants pour compenser. Il me semble que c'est un assez bon départ.

**M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est):** J'ai trouvé fort intéressants les propos du député. Je me suis demandé s'il lisait toutes les lettres de ses électeurs, qui demandent au gouvernement de réduire les dépenses.

Le gouvernement actuel, qui a été élu en 1984, a dépensé en si peu de temps plus d'argent que tout autre gouvernement dans toute l'histoire du pays. La dette s'élevait à 180 milliards de dollars en 1984, contre 400 milliards de dollars maintenant.

Fait à remarquer, la dette étrangère du Canada était très faible en 1984, alors qu'à l'heure actuelle un quart de la dette du pays est aux mains de banques étrangères, du FMI, de la Banque mondiale, notamment. La situation s'est donc détériorée.

Je me demande pourquoi, soudainement, à la fin de son deuxième mandat, le gouvernement revient sur terre et déclare qu'il doit réduire ses dépenses. Il aurait pu mieux gérer l'économie, mais il ne l'a pas fait et se voit forcé de présenter un projet de loi truffé d'échappatoires. Ça n'a aucun sens.

Je voudrais poser une question au député, qui insiste tellement pour que les gens aient leur mot à dire.

En Suisse, par exemple, le gouvernement tient des référendums sur des projets de loi et il est tenu de les respecter. Le député serait-il en faveur de la tenue de pareils référendums au Canada? Si les gens ne sont pas contents, ils pourraient, par voie de référendum, dire au gouvernement qu'il dépense trop ou qu'il devrait faire ceci ou cela. Le député est-il en faveur de cette façon de procéder?

**M. Turner (Halton—Peel):** En ce qui concerne les données citées par le député, je voudrais apporter quelques précisions sur la situation financière du gouvernement.

En 1984, le gouvernement dépensait 16 milliards de dollars par année de plus dans les programmes qu'il ne percevait en recettes fiscales. Nous avons complètement renversé la situation en haussant les impôts et en gérant mieux les finances du pays, de sorte que le déficit de 16 milliards de dollars s'est transformé en un excédent de 12 milliards de dollars. D'un déficit de 16 milliards de dollars, nous sommes passés à un excédent de 12 milliards de dollars.

**Mme Marleau:** Comment expliquez-vous le déficit?

**M. Turner (Halton—Peel):** Je vais vous expliquer tout cela, alors écoutez bien.

Nous avons un excédent de 12 milliards de dollars cette année et, pourtant, le service de la dette s'élève à 42 milliards de dollars. Du service de la dette de 42 milliards de dollars, on enlève l'excédent d'exploitation de 12 milliards de dollars, ce qui donne 30 milliards de dollars, soit grosso modo le déficit. Nous avons encore un déficit parce que l'excédent n'est pas assez élevé pour payer tous les intérêts sur la dette.

On peut se demander à quel moment l'excédent sera assez élevé pour que le gouvernement puisse payer tous les intérêts sur la dette. C'est la question qu'il faut poser. Lorsque le gouvernement aura suffisamment d'excédents, il n'y aura plus de déficit. Quand cela va-t-il arriver? Nous le saurons mardi prochain lorsque le budget sera déposé.

Selon les dernières projections, au moment de l'exercice 1994-1995, le déficit sera complètement épongé parce que nous aurons assez de recettes fiscales pour payer tous les intérêts sur la dette.

C'est simple. C'est comme si on avait une hypothèque et qu'on ne gagnait pas assez d'argent pour faire ses paiements, on s'endetterait. Le Canada a été dans cette situation pendant des années.

Quand on gagne assez d'argent et qu'on peut faire ses paiements hypothécaires, on ne s'endette plus. C'est dans cette direction que nous allons. C'est le point le plus important. C'est étonnant à quel point nos vis-à-vis perdent tout intérêt dès qu'on commence à leur expliquer.

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, j'ai écouté l'explication avec beaucoup d'intérêt.

Je pense cependant que le député devra admettre que cette explication et cette réponse sont très différentes de la promesse faite aux Canadiens par le gouvernement en 1984.

Il n'a pas annoncé qu'il réduirait les dépenses de programmes au point de les rendre inférieures aux recettes fiscales. Il n'a pas donné le genre d'explication complexe que le député vient de nous servir, pour justifier le fait que lui et son ministre des Finances sont fiers de leurs résultats.

Il a promis de réduire le déficit. Les Canadiens ont cru comprendre que le déficit diminuerait s'ils portaient un gouvernement conservateur au pouvoir, mais il est maintenant plus élevé que jamais.

Voici ma question au député. Supposons que le gouvernement, à la veille des prochaines élections, nous présente une idée farfelue qui coûtera très cher en pensant que cela l'aidera à se faire réélire.

Cette prétendue limite, cette loi qu'on dit de restrictions, n'est-ce pas une chose à laquelle on pourrait passer outre par un simple projet de loi modificatif sur les garderies ou sur tout autre nouveau programme?

Le gouvernement ne peut-il pas se libérer facilement de cette prétendue limite qu'il s'impose en ajoutant un simple petit paragraphe ajouté à un projet de loi précisant que, comme la Loi sur l'assurance-chômage ou tout autre programme exempté, tel ou tel nouveau programme de dépenses sera exempté? Ce projet de loi peut-il être contourné aussi facilement par le gouvernement?

**M. Turner (Halton—Peel):** Monsieur le Président, ma réponse sera brève: c'est non. Il faut compenser pour toute dépense en trop en effectuant des compressions dans les deux ans.

Par erreur, je n'ai pas répondu parfaitement à la deuxième partie de la question de mon collègue d'en face qui portait sur les référendums à caractère exécutoire.

Il m'a demandé si j'étais pour ou contre. Je n'ai rien contre la tenue de référendums. Toutefois, je ne crois pas qu'il soit sage ou économiquement faisable de soumettre, comme il le recommande, toutes les mesures législatives à la volonté du peuple, compte tenu du fait que les dernières élections fédérales ont coûté environ 100 millions de dollars.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Avant de reprendre le débat, il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Saint-Boniface—Les programmes pour les jeunes; l'honorable député de Markham—Whitchurch—Stouffville—La pornographie; l'honorable députée de Malpèque—L'assurance-chômage; l'honorable député de Victoria—Les navires nucléaires; l'honorable député de The Battlefords—Meadow Lake—La Loi sur le grain de l'Ouest.

[*Traduction*]

**M. Mike Breaugh (Oshawa):** Monsieur le Président, je voudrais prendre part au débat sur ce projet de loi, parce qu'il fait revenir dans l'actualité politique canadienne certaines idées et certains principes. Il est intéressant de s'arrêter un moment pour considérer leur provenance.

Ce principe particulier vient des États-Unis d'Amérique. Je suppose qu'étant donné le libre-échange qui nous amène à rendre compatibles nos deux sociétés et leurs économies, il est inévitable que nous songions à uniformiser nos régimes politiques et leurs façons de résoudre les problèmes qui se présentent.

Beaucoup de chose excellentes nous sont venues de la Californie, par exemple, les planches de surfing, les hullahoops et les frisbies.

Une idée politique qui nous est venue de cet État portait alors le nom de proposition 13 et la procédure employée était relativement simple.

Dans plusieurs États américains, n'importe qui peut déclencher le processus législatif. Cela comporte de nombreux aspects démocratiques qui sont formidables et il y a plus horrible dans le monde, mais il y a des conséquences et il faut s'y arrêter.

Des gens peuvent se présenter devant le corps législatif d'un État américain pour déclarer: «Je veux faire adopter une loi interdisant les dépenses financières.» C'est aussi simple que cela et c'est au fond ce qu'était la proposition 13.

Quand on applique une telle idée dans la population en général, elle est très attrayante. C'est comme si on disait qu'en rentrant à la maison cette semaine, il n'y aurait pas de factures. Dans un tel cas, tout le monde est content.

Or, il n'en va pas de même lorsque le système de chauffage ne fonctionne pas, lorsqu'il est impossible d'avoir des services, lorsqu'il n'y a pas d'électricité, lorsqu'il n'y a pas de policiers qui patrouillent, lorsqu'un incendie se déclare et qu'il n'y a pas de pompiers pour l'éteindre. Les gens sont alors mécontents.

Nous, qui menons une vie publique, il nous faut parfois demander aux gens: «Y a-t-il un revers à cette médaille?» Les rues ne sont pas toujours à sens unique. Quand il y a des nids de poule dans la rue, il convient de mettre des barrières indiquant: «ne pas circuler dans cette rue». Un jour ou l'autre, il faut se résoudre à le faire, même si l'on ne croit pas devoir emprunter soi-même cette rue.

• (1620)

Cette idée a eu beaucoup de conséquences néfastes en Californie. Ceux qui la défendaient n'ont pas eu à attendre et à en expliquer les conséquences ultérieurement, et c'est là l'une des petites lacunes de ce genre de proposition.

Cette idée, qui a provoqué des réactions au départ, a atterri au Congrès américain, où elle a pris la forme d'un projet de loi. Le Congrès américain n'y a pas changé grand-chose.

Pour comprendre cela, il faut connaître la façon dont les Américains et les gouvernements américains procèdent pour adopter des lois. La première chose que les

gens doivent savoir, c'est qu'on n'est pas toujours obligé d'adopter un budget, par exemple.

Le président en veut parfois au Congrès de ne pas adopter le budget qu'il propose, mais en fin de compte, si le Congrès ne l'a toujours pas adopté, l'argent devra être dépensé de toute façon. Souvent, il s'écoule plusieurs années sans qu'on adopte de budget et sans qu'on ait à adopter tous les projets de loi relatifs au budget.

En fait, le scénario de l'adoption de presque tous les projets de loi au Congrès américain ressemble à ceci. Un député propose une solution de gauche, un autre propose une solution de droite, un autre encore, une solution progressiste, et un dernier, une solution rétrograde. Si le projet de loi est adopté, les détails que nous pourrions croire incompatibles ne semblent plus avoir d'importance. Faire quelque chose, voilà ce qui importe.

C'est en partie la lacune de cette mesure législative. S'il s'agissait, comme certains députés l'ont proposé, d'un projet de loi disant que s'il dépense plus d'argent que prévu, le ministre des Finances sera destitué de ses fonctions, nous pourrions être plus sûrs que ce ministre ne dépasserait pas les limites établies dans le projet de loi. Mais le projet de loi ne dit pas cela. Il ne suit, de toute évidence, qu'une seule avenue. Il explore l'aspect législatif.

Que pourrait faire le Parlement du Canada, du point de vue des lois, pour contrôler les dépenses? Certains trouvent cette proposition des plus intéressantes, mais ce que les gens doivent comprendre, c'est que ce n'est pas la seule façon, pour le gouvernement, de dépenser de l'argent. Il s'agit, si je peux dire, de la façon dont le gouvernement procède, en théorie, pour lancer les nouveaux programmes, adopter des lois et ensuite dépenser de l'argent. Mais ce n'est sûrement pas la seule façon.

Les députés qui sont ici depuis quelque temps savent fort bien qu'il y a de nombreuses autres avenues permettant aux gouvernement de dépenser de l'argent.

Une partie du problème avec celui-ci, c'est qu'il pense qu'il suffit d'une motion simpliste, imposant un simple chiffre dans la loi, pour que la limite s'applique. C'est un peu comme dire: «L'abreuvoir déborde, fermons le robinet.» Ça marche dans une certaine mesure, mais l'abreuvoir continue de déborder un moment et à long terme il n'étanchera peut-être pas la soif de tout le monde.

Il faut être vraiment simpliste pour accepter que l'on puisse adopter ce genre de loi.

Les Américains, dans de nombreuses législatures d'État et au Congrès, ont essayé cette méthode pendant un certain temps, sans beaucoup de succès. Je ne pense pas que cela ait beaucoup de chance d'avoir du succès ici, pour des raisons peut-être légèrement différentes, mais à la base il y a une raison bien simple: ce n'est pas quelque chose qui a une solution unique, les solutions sont multiples.

J'ai entendu le député de Halton—Peel parler de la réaction des citoyens ordinaires devant le fait qu'une étable soit exploitée par la municipalité et une autre par la province, d'un service d'autobus administré par un conseil scolaire et un autre service par un autre conseil, comme si cela ne se produisait jamais sur la Colline, comme s'il n'y avait aucun dédoublement ici.

Prenons cet exemple, suspendons la séance un moment et allons nous poster sur les marches de l'entrée. Nous allons voir passer les petits bus verts, puis les petits bus gris, puis toutes les limousines noires et enfin les taxis. Y a-t-il là un dédoublement des services?

Ai-je entendu de violentes protestations à la Chambre à l'effet qu'un service unique de transport pourrait desservir tous ceux qui travaillent sur la Colline? Oh! nous n'entendons rien? Ce silence est assourdissant. On trouverait peut-être plus facilement, au sein de la population, des personnes prêtes à croire à ce genre de législation si on ne leur avait pas ouvert les yeux depuis quelque temps.

Voilà ce qui est merveilleux dans cette approche. Elle est pleine de bon sens pour quelqu'un qui n'a jamais observé un gouvernement à l'oeuvre; on peut brandir un bout de papier semblable à celui-ci et déclarer, comme le député vient de le faire, que telle est la loi et que la loi interdit toute dépense excédant le montant indiqué.

Grâce à un acte de foi remarquable, certains diraient peut-être: «Bravo! vous avez réussi.» Vous le savez, les déficits hantent les gouvernements depuis 100 ans. Pourquoi n'avons-nous jamais pensé à rédiger une loi de ce genre? Ces problèmes reliés aux déficits, aux dépenses et aux difficultés de financement durent depuis 100 ans. Durant ce premier siècle de politique, se peut-il que personne n'ait songé à adopter une loi semblable? Elle aurait permis de résoudre tous les problèmes.

La réponse, c'est qu'une telle loi ne résout pas tous les problèmes. Ceux qui oeuvrent depuis quelque temps au sein des gouvernements de tous les niveaux savent que c'est impossible et les députés de cette Chambre savent que cette fois aussi ce sera impossible. Pis encore, et ceci nous devrions le noter, même si chaque député de cette Chambre s'engageait à refuser toute dépense au-delà de la limite fixée dans le projet de loi, rien ne se produirait.

Savez-vous quel serait l'effet de telles déclarations pour les gens de ce pays? Nul. Les députés et, si je peux oser, le ministre des Finances, et même, pourquoi pas, tous les membres du Cabinet ne sont pas ceux qui dépensent. Ils s'illusionnent parfois en pensant ainsi, mais c'est toujours dangereux. Ils ne gèrent pas les programmes au jour le jour.

Même si les députés désirent le faire, même s'ils croient qu'ils le peuvent et même s'ils deviennent véhéments à ce sujet, ils sont bien peu nombreux. La bureaucratie regroupe des milliers de personnes intelligentes, à tous les paliers du gouvernement. Les responsables des programmes sont très astucieux et ils font quotidiennement des déclarations du genre: «Vous pouvez adopter toutes les lois que vous voulez; en 24 heures je trouverai le moyen de passer outre et je vous l'expliquerai. Présentez-moi la loi la plus précise au monde et je découvrirai des façons conventionnelles d'y échapper.»

S'ils sont brillants et particulièrement inventifs et qu'un matin ils sont soumis à des pressions, ils pourraient même trouver le moyen d'empêcher l'adoption de lois comme celle-là. Croyez-moi, ils en sont capables.

Si le statut d'un chef de ministère dépend du nombre d'employés sous ses ordres, croyez-vous qu'en empêchant toute croissance de son effectif, les dépenses cesseront d'augmenter? Croyez-vous que ces dépenses resteraient constantes même si on n'ajoutait pas un seul employé à l'effectif du ministère? Pas du tout, et vous le savez. Cela est un élément du problème.

J'aimerais qu'un jour, une loi soit adoptée pour régler une fois pour toutes ce problème, mais je ne me fais pas d'illusions. C'est là que réside la difficulté si l'on veut préciser cela sur papier. C'est un peu comme si l'on disait: «Vous n'avez qu'à adopter ce projet de loi et les problèmes seront résolus.» Ils ne le seront pas ainsi et les gens le savent, même les députés, aussi étourdis soient-ils, le savent.

Mais plus encore, les Canadiens le savent. Ils ont déjà entendu la rengaine. Ils ont vu le bal. Ils savent que les gouvernements qui ont été élus en annonçant une réduction de la dette ont échoué. Mais les membres de ces gouvernements ne se sont pas ouvert les veines le lendemain du dépôt de leur premier budget. Ils ont réussi à se trouver de bonnes raisons de continuer à se battre.

Le gouvernement actuel avait dit qu'il mettrait un frein aux dépenses et, dans certains domaines, il a réussi, dans d'autres, il a échoué. Lorsqu'il veut trouver de l'argent à dépenser, peu importe ce que disent les lois, il en trouve. Nous le savons tous.

Pour être honnête et direct, il devrait y avoir une annexe au projet de loi qui dirait: «Attention, il y a des clauses en petits caractères. Le gouvernement dispose toujours de moyens de dépenser qui modifient la donne.»

Peut-être, le gouvernement devrait-il, dès le départ, refaire certains travaux que le Comité des finances a faits lorsqu'il s'est attaqué au problème. Toute variation dans les recettes change les termes de l'équation. Par exemple, les gouvernements savent maintenant que même s'il est prévu que la taxe sur les produits et services, cette maudite taxe, rapporte beaucoup d'argent, elle ne rapportera pas grand-chose si les gens ne la paient pas. En l'absence de transactions sur lesquelles le gouvernement peut la prélever, il a bien du mal à mettre de l'argent dans sa poche.

C'est pour ça que le gouvernement essaie maintenant de trouver une solution au problème des achats transfrontière. Il ne s'est pas encore attaqué, de façon substantielle, à l'économie parallèle qui est en train de s'installer dans notre pays. Il ne s'en est pas encore occupé, mais il faudra bien qu'il le fasse étant donné l'ampleur qu'elle prend de jour en jour.

Un nombre grandissant de gens se rendent compte que ce que le gouvernement du Canada propose n'est pas raisonnable. Ce n'est pas juste. Je pense que le gouvernement va devoir répondre de ses actions. Car il ne s'agit pas de se contenter d'inventer des formules de ce genre, d'en faire un projet de loi et de l'adopter. Ce n'est pas du tout de ça qu'il s'agit. C'est très bien, ce sont là de bonnes intentions. Ça semble réalisable. N'empêche que d'un bout à l'autre du pays, les gens se disent que ce n'est pas comme ça qu'on s'y prend. Ce sont de belles paroles mais ce n'est pas comme ça qu'on s'y prend. Ça n'a rien à voir avec la prospérité économique du pays.

• (1630)

Le gouvernement peut bien vouloir s'en tenir à un plafonnement de 3, 5 ou 10 p. 100, ou à n'importe quel autre chiffre, mais en pleine récession que peut-on faire? Doit-on sacrifier toutes ces entreprises qui vont faire faillite? Tous ces gens vont souffrir et nous ne leur viendrons pas en aide parce que nous avons adopté une loi qui nous empêche de le faire.

Cette semaine, nous allons encore recevoir la visite de représentants du secteur agricole. J'ai tout comme l'impression que le gouvernement ne pourra pas se permettre de ne pas intervenir d'une façon ou d'une autre. Si l'issue des négociations du GATT est différente de celle que le gouvernement envisage, je suppose qu'il va falloir réagir.

Si le gouvernement du Canada décide qu'il doit de nouveau se battre, je suppose que vous allez réagir.

Ce que je veux dire, c'est que c'est là une notion terriblement simpliste, voire stupide. Ce qu'il y a d'attrayant, c'est que l'on dirait qu'il suffit d'une formule magique pour dicter ce qui va se passer dans cinq ans. Je dis que c'est impossible, et que personne n'a jamais prétendu pouvoir le faire. Dans un système parlementaire contrairement au système américain, le ministre des Finances s'efforce de faire les estimations les plus justes.

J'admire le système législatif américain. Il y a à son sujet beaucoup de bonnes choses que j'aimerais voir adopter au Canada. Par exemple, j'aimerais que tous les chiffres qui servent à préparer le budget soient accessibles non pas seulement à un ministre de la Couronne, mais aussi au grand public qui pourrait ainsi juger par lui-même.

J'ai remarqué que dans plusieurs assemblées législatives au Canada et, dans une certaine mesure, ici-même, nous commençons maintenant à admettre qu'une grande partie de l'information ne nécessite pas tout le secret dont elle est entourée. Qu'une grande partie des renseignements peut être divulguée et qu'il est inutile de demander au public de nous faire confiance. On pourrait communiquer les données au public et lui demander de comparer nos informations avec les siennes, puis de comparer le jugement du ministre des Finances avec leur jugement à eux en tant que contribuables. Tout ceci est raisonnable.

J'aimerais une politique transparente à ce point de vue. Cela me plairait vraiment mais ce n'est pas avec un projet de loi comme celui-ci que nous y arriverons.

J'ai déjà dit que si la mesure renfermait des dispositions prévoyant des sanctions je doutais qu'elles soient suffisantes. Ça répondrait au moins à une question, à savoir si ce projet de loi signifie réellement quelque chose. Nous donne-t-il quelque garantie que ce soit? Certes, il propose une formule qui, et j'essaie d'être aussi juste que possible, pourrait être interprétée comme les intentions du gouvernement sur un plan—mais seulement sur un plan—pour une certaine période. Elle prévoit certaines restrictions que le gouvernement a l'intention de s'imposer à condition que tout le reste continue d'aller normalement.

Malheureusement, dans notre monde, rien ne va jamais normalement, et il faut s'adapter. On n'aurait jamais imaginé il y a deux ans que notre pays serait plongé dans une récession aussi grave que celle où nous nous trouvons aujourd'hui, une dépression. Les gens dépensaient, l'argent rentrait dans les goussets de l'État.

Certains vous diront—et je suppose que je serais du nombre—que c'est le moment où le gouvernement devrait s'intéresser activement à la dette. C'est le moment tout indiqué, quand les recettes rentrent à flots, pour commencer à rembourser ses dettes et pour s'en préoccuper, puisqu'on a l'argent pour le faire.

Par contre, quand les temps sont durs, il vaut mieux mettre ses projets de remboursement de la dette en veilleuse pendant un certain temps et se tourner vers d'autres priorités, penser aux municipalités et à ce dont elles ont besoin, penser à investir dans l'avenir de nos enfants et dans l'infrastructure de notre pays et chercher à faire avancer ces dossiers-là. Voilà quelles seraient mes priorités en ce moment.

Ce ne sont pas mes priorités personnelles. Où que vous alliez au Canada, les gens vont vous énumérer la liste des choses qu'il faudrait faire dans leur municipalité et sans lesquelles ils n'ont guère d'espoir d'attirer de nouvelles industries, ce qui à la longue leur coûtera plus cher. Ce n'est un secret pour personne, et ce n'est pas ma conception personnelle de la vie. Mais c'est la réalité.

Je recommanderais au gouvernement d'envisager un certain nombre de choses. J'ai remarqué que de plus en plus de gens commencent à y penser. Le gouvernement de l'Ontario a posé la question à ses propres gens, à ses fonctionnaires. Nous ne pourrons bientôt plus faire com-

me d'habitude et continuer de dépenser toujours un petit peu plus. Nous allons devoir faire preuve d'un peu plus de créativité dans notre manière de procéder.

Je crois que les députés qui ont une certaine expérience parlementaire seront les premiers à reconnaître qu'à peu près rien n'encourage les fonctionnaires à réduire les dépenses, peu importe pour quel ordre de gouvernement ils travaillent. Presque rien. C'est bien triste, mais je crois que c'est la vérité. Rien n'incite les fonctionnaires à réduire les dépenses. On leur offre peut-être des félicitations ou une décoration et peut-être même un souper à l'occasion de la remise de la décoration. Il reste que le climat n'est pas propice à ce genre de chose. Nous n'avons jamais encouragé nos fonctionnaires à examiner leurs propres programmes et à nous faire part de leurs conclusions. Par-dessus tout, on n'a pas encouragé ceux et celles qui les connaissent le mieux parce qu'ils les appliquent quotidiennement à entamer ce processus.

Dans bien des pays, dans l'entreprise privée, on a commencé à se rendre compte que c'est pas mal important. Les travailleurs savent ce qui se passe. Ils peuvent nous aider à titre de cadres, gestionnaires, gouvernements et sociétés à voir ce qu'on est en train de faire. J'estime que c'est une des choses que nous devrions faire.

En terminant, je voudrais vous lire le tout dernier article de ce projet de loi qui se veut simple et direct, je crois, un projet de loi qui fixe une limite. Si l'on dépense plus, il faudra trouver les sommes nécessaires ailleurs. L'article 11 se lit comme suit:

> Incompatibilité de textes
>
> Les dispositions de la présente loi l'emportent sur les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit, sauf indication expresse dans cette dernière.

Voilà qui résume l'essence du débat en cours et c'est pour cette raison que je ne peux pas appuyer le projet de loi.

**M. Blenkarn:** Je suppose, monsieur le Président, que tous les projets de loi visent à contrôler les dépenses, à les limiter, que ce soit faisable ou non. Mon collègue du Nouveau Parti démocratique a bien raison, il y a de fortes pressions de la part de la fonction publique et dans les ministères pour qu'on dépense sans cesse. C'est une réalité. Les gens en veulent toujours plus du gouvernement, c'est tout un problème.

On dirait que mon collègue pense: «Vous avez tous ces problèmes et vous essayez d'adopter cette mesure, mais ça ne marchera pas. C'est pourquoi je ne l'appuie pas. Je n'ai donc pas l'intention de vous aider à essayer de freiner les dépenses.» On dirait que le Nouveau Parti démocratique estime que, comme il est difficile de contrôler les dépenses, on ne devrait envisager aucune mesure de contrôle.

Est-ce là la position du Nouveau Parti démocratique? Même si ce projet de loi établit en définitive que, mardi prochain, le ministre des Finances ne pourra présenter qu'un budget prévoyant des dépenses de programmes de 100,9 milliards de dollars, le Nouveau Parti démocratique considère-t-il malgré cela que le ministre peut dépenser ce qu'il veut? Le parti de mon collègue estime-t-il que nous ne devrions pas essayer de contrôler les dépenses du ministre des Finances et du gouvernement?

Son parti pense-t-il que le gouvernement a tort de dire qu'en 1995-1996, soit après quatre autres budgets, le montant atteindra 111,25 milliards, car il n'est pas réaliste d'accroître les dépenses de 10,35 milliards à cause de l'inflation? Est-ce bien ce que pense le Nouveau Parti démocratique, qu'il ne sert à rien d'intervenir puisqu'on n'y peut rien. Que tout effort d'intervention est injustifié, que toute tentative de contrôle des coûts étant inutile, aussi bien dépenser sans compter et il finira bien par arriver autre chose? Est-ce là le point de vue du Nouveau Parti démocratique?

**M. Breaugh:** Au risque de faire grimper encore davantage sa pression, je vais essayer de répondre à certaines de ses questions, car c'est là le refrain habituel des progressistes conservateurs à cet égard, ils se vantent d'être très habiles, de grands gestionnaires qui savent résoudre le problème de la dette comme personne. C'est malheureusement vrai. Il y a un problème de direction. Les Canadiens ont été amenés à croire à tort que les conservateurs feraient diminuer la dette du pays. Il a raison, je ne me rappelle pas les avoir jamais entendus dire qu'ils allaient la faire diminuer. Ils ont dit qu'ils allaient s'en occuper. Ils ont oublié de nous dire qu'ils allaient la faire augmenter. Voilà le problème. Il y a une nuance subtile.

Nous devenons plus malins en vieillissant. Nous commençons à lire non seulement ce qu'ils disent, mais à lire entre les lignes. Je vais essayer de réfuter la grossière et fallacieuse accusation du député qui nous reproche de ne pas nous soucier des coûts. Je vais lui donner de quoi réfléchir.

• (1640)

J'ai vu un sondage qui révélait que la plupart des Canadiens ne pouvaient se rappeler le nom de la plupart des membres du Cabinet. Cela me dit que nous n'en avons peut-être pas besoin. Personne ne sait qui ils sont. Les Canadiens ne savent pas au juste ce qu'ils font. Nous pourrions peut-être tout simplement nous en débarrasser. Écoutez ça un peu.

J'ai lu l'autre jour le rapport de la Commission d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis. Ce rapport, en anglais et en français, a fait une entaille dans le vernis de mon bureau en y tombant, car il s'agit d'un rapport assez volumineux. Le gouvernement aurait pu faire passer son message en y consacrant un peu moins d'effort de relations publiques, un bel effort je l'admets, mais c'est bien là le style du gouvernement ces temps-ci. Voilà à quoi je veux m'attaquer: au style avec lequel les gouvernements dépensent au Canada.

Je répète le même message depuis 20 ans. Il est difficile à faire passer, je l'admets, car tout le monde au gouvernement est bien confortable et bien protégé. J'ai cependant remarqué qu'à bien des niveaux maintenant, on commence à dire: «Quand nous voulions parler de réduction des dépenses de l'État, nous avions l'habitude de convoquer tous les chefs de ministères qui nous écrivaient un rapport de 20 pages pour nous dire combien de travailleurs de l'extérieur il faudrait licencier.» Je suis impressionné de voir que certains disent maintenant: «Un instant. Nous devrions peut-être nous asseoir et faire notre travail. Les licenciements ne devraient peut-être pas se faire à l'extérieur, mais à l'intérieur. Nous devrions peut-être passer les mandarins en revue pour voir si nous devrions en mettre quelques-uns sur la touche un bout de temps. Ce serait peut-être une excellente chose.»

Ce sont des révélations assez bouleversantes. Je ne m'attends pas à ce qu'elles fassent effet tout de suite, mais quand on me parle de réduction des dépenses de l'État, je suis tout à fait disposé à parler de réductions, mais dans tout le système du haut en bas. Il faut examiner la question longuement et à fond. Ne me dites pas que vous allez régler les problèmes financiers du Canada en réduisant les services de garderie. C'est de la foutaise et vous le savez.

Si vous voulez vous attaquer à une vaste gamme de services, si vous sortez le balai pour faire le grand ménage, autant le faire comme il faut. Ce serait une première.

**M. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, je voudrais demander au député d'Oshawa des précisions au sujet d'une observation plutôt désinvolte qu'il a faite au sujet des fonctionnaires et que j'ai du mal à accepter. Il a déclaré que rien n'encourage vraiment les bureaucrates à réduire les dépenses. Je ne sais pas à quel point il connaît les bureaucrates, mais j'en connais certains assez bien pour vous dire qu'ils cherchent ardemment à satisfaire aux demandes du régime politique.

Au cours des dix dernières années, les Canadiens ont exercé d'énormes pressions afin que leurs gouvernements limitent les dépenses. Le député ne croit-il pas que les décideurs de la fonction publique ont ressenti certaines de ces pressions? Je ne parle pas ici du commis qui vous remet du papier quand vous en faites la demande. Je parle de ceux qui sont rémunérés pour donner suite aux désirs du gouvernement à l'intérieur de la fonction publique. Comment le député peut-il, avec autant de mépris, affirmer que rien n'incite ces gens à réduire les dépenses?

**M. Breaugh:** Merci. Désinvolte, avez-vous dit. Je n'aime pas ce mot, je trouve que c'est injuste envers les fonctionnaires du gouvernement du Canada et moi-même. Vous pouvez vous montrer injuste à mon égard, cela ne me dérange guère, mais je trouve que vous êtes injuste à l'égard des fonctionnaires.

Par exemple, dans le cadre de l'étude sur FP 2000, un certain nombre de personnes ont voulu exprimer leur point de vue. En fin de compte, en voyant le produit final, elles ont vraiment eu l'impression qu'on aurait pu les consulter. Quelqu'un aurait pu les consulter, mais personne n'était prêt à les écouter. Quand je parle d'une consultation de haut en bas, je veux dire, comme on l'entend généralement, du premier haut fonctionnaire de la Colline à celui qui est souvent considéré comme le dernier maillon de la chaîne, à Calgary, à Oshawa ou ailleurs. C'est lui qui peut fournir au gouvernement les renseignements dont il a besoin pour effectuer des compressions sensées. Voilà ce que je réclame. Pourquoi ne pas les écouter de temps à autre? Cessez de leur servir des platitudes. Cessez d'organiser des conférences. Ne leur dites pas à quel point ils sont extraordinaires. Oubliez les récompenses. Taisez-vous et écoutez ce qu'ont à dire, d'un océan à l'autre, les Canadiens à tous les niveaux. Cette remarque vaut aussi pour moi, car il faut d'abord apprendre cette leçon avant de pouvoir entendre leur message.

**M. Jim Karpoff (Surrey-Nord):** Je voudrais que le député nous explique le problème avec lequel le gouvernement se trouve aux prises. Il présente un projet de loi qui, apparemment, lie les futurs gouvernements au chapitre des dépenses, alors que l'an dernier, il s'est présenté devant la Cour suprême et a obtenu gain de cause. Celle-ci a dit expressément qu'aucun gouvernement ne peut lier les futurs gouvernements à ce chapitre.

Il était alors question du Régime d'assistance publique du Canada et d'une loi qui établissait expressément les dépenses. Ce même gouvernement est allé jusqu'à la Cour suprême pour contester cette loi. La Cour suprême a établi que, en matière budgétaire, aucun gouvernement ne peut prendre des mesures qui lient ses successeurs.

Comment expliquez-vous ce projet de loi, dont le principe est de lier un gouvernement?

**M. Breaugh:** Je serai très bref. Je pense que ce projet de loi aurait pu être bien accueilli par l'ensemble de la population si celle-ci n'avait jamais entendu parler du gouvernement, ne l'avait jamais vu à l'oeuvre et n'avait pas de résultats en fonction desquels elle puisse l'évaluer. Le gouvernement aurait peut-être réussi à convaincre la population qu'il avait trouvé la solution magique à tous ses maux, mais le problème c'est que les Canadiens ont vu ses réalisations antérieures. Ils connaissent tout son répertoire. Ils savent qu'il est allé jusqu'à la Cour suprême pour conserver son pouvoir de dépenser à sa guise.

Ils savent qu'il a eu recours à des décrets du conseil pour engager des dépenses totalisant des milliards de dollars. Tous les moyens qu'on a pu imaginer au cours de ce siècle pour dépenser de l'argent, le gouvernement s'en est servi. Que le gouvernement présente ici ce projet de loi en criant au miracle, cela dépasse les bornes.

**M. Kaplan:** Après avoir exprimé mon désaccord avec l'orateur précédent, le député d'Oshawa, parce qu'il s'en est pris à la fonction publique, je crois que je vais commencer par dire que je suis entièrement d'accord avec lui au sujet des remarques qu'il vient de faire. En fait, pendant qu'il parlait, je pensais à ce vieux dicton américain, qui doit certainement s'appliquer également au Canada, ce dicton qui dit qu'on peut duper tout le monde à certains moments et qu'on peut duper certaines personnes tout le temps, mais qu'on ne peut pas duper tout le monde tout le temps.

Le but du gouvernement n'est pas de duper tout le monde tout le temps. Cependant, comme l'a dit le député d'Oshawa, la question est de savoir s'il peut duper assez de gens assez souvent pour être réélu même s'il n'a pas tenu sa promesse au sujet de la réduction du déficit. C'est une question très importante dans ce débat sur ce projet de loi. Je me souviens très bien de la promesse que les conservateurs ont faite en 1984, lorsque mon parti était au pouvoir. C'est facile de se souvenir de cette promesse parce qu'elle était si simple. Les conservateurs ont dit qu'ils allaient réduire le déficit.

Aujourd'hui, lorsqu'on leur pose des questions à la Chambre pour savoir s'ils ont réussi à réduire le déficit, c'est étonnant de voir combien de temps il leur faut pour répondre à cette question. «Eh bien, nous réduisons le déficit, mais ce n'est pas vraiment le déficit. Nous ne réduisons pas vraiment le coût du gouvernement, mais nous réduisons en quelque sorte le coût de certains programmes du gouvernement. Nous réduisons le coût de nos programmes, mais pas celui des programmes libéraux.»

Et, bien que le déficit augmente, il a l'air de diminuer lorsqu'on regarde les choses dans la perspective où le gouvernement les présente, la perspective qu'il offre aux Canadiens pour essayer de s'en tirer sans devoir admettre qu'il n'a pas tenu sa promesse de 1984 au sujet de la réduction du déficit.

Certains ministériels étaient sérieux lorsqu'ils ont fait cette promesse. Je voudrais bien penser qu'au moins certains d'entre eux étaient sérieux. Ils sont arrivés au pouvoir déterminés à réduire le déficit, mais ne l'ont pas fait. En fait, ils ont doublé, en très peu de temps, le déficit dont ils avaient hérité en 1984, déficit qui semblait énorme selon les normes de l'époque. D'ailleurs, ils ne cessaient de répéter aux Canadiens que nous avions augmenté le déficit plus que tout autre gouvernement depuis la Confédération au cours des quelque 17 années que nous venions de passer au pouvoir. Donc, en très peu de temps, ils ont doublé le déficit. Ils ne peuvent plus recommencer à dire aux Canadiens qu'ils vont réduire le déficit. Ils savent que les gens ne les croiraient pas puisqu'ils n'ont pas tenu la promesse qu'ils avaient faite en 1984.

• (1650)

Si le gouvernement n'a pu tenir une promesse faite en 1984, qui pourrait croire aux prochaines élections qu'il arrivera à réduire le déficit. Loin de convaincre un nombre suffisant d'électeurs, il ne pourra même pas en convaincre quelques-uns.

Je dois dire que c'est grâce aux politiques des ministres des Finances libéraux, avec qui nous avons dû connaître des années qui semblaient difficiles à l'époque. Auprès de la performance économique désastreuse du gouvernement actuel, ces années-là semblent assez bonnes, avec le recul, même ces années dont nous n'étions pas si fiers, entre 1980 et 1982. Les conservateurs ont profité d'une vague de prospérité.

Le député, qui été autrefois chroniqueur financier pour le *Toronto Sun*, a dit qu'il faudrait des années de succès économique pour que le gouvernement puisse réduire le déficit. Soyons réalistes, a-t-il dit. Si le gouvernement peut réduire le déficit pendant une période de prospérité, pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Pourquoi a-t-il dû multiplier les calculs et les explications pour convaincre les Canadiens qu'il avait réduit le déficit depuis 1984? Il n'en est rien. Le déficit a plus que doublé en un laps de temps bien plus court que la période où les déficits des libéraux ont été à la hausse.

Dans bon nombre d'années où nous avons accru le déficit, c'est le choix qui s'imposait, financièrement. Je ne dis pas que c'était la chose à faire à chaque année, mais je dis que les bonnes années dont les conservateurs ont hérité, ce qui inclut la période de la campagne électorale, leur auraient permis de remplir leurs promesses, s'ils avaient vraiment voulu réduire le déficit et respecter la parole qu'ils avaient donnée aux Canadiens. Le gouvernement conservateur aurait pu faire ce qu'il avait promis de faire. Il aurait pu réduire le déficit et il ne l'a pas fait.

Comme je l'ai dit au début, cette fois-ci le gouvernement ne pourra tromper tout le monde. Il parviendra peut-être à berner certaines personnes, mais la question est de savoir s'il pourra faire croire aux gens que cette mesure législative leur évitera de devoir se fier à ce gouvernement, dont la performance est parsemée d'échecs et de désastres en ce qui a trait à la réduction du déficit. Non, nous ne sommes pas obligés de nous fier à ce gouvernement; cette belle mesure législative va faire le travail pour nous.

Par conséquent, dira-t-on au cours de la prochaine campagne électorale, si vous ne faites pas confiance au gouvernement, et je crois que c'est le cas de la plupart des Canadiens, faites au moins confiance au Parlement qui a adopté cette mesure législative, puisque celle-ci empêchera le ministre des Finances d'agir, lui qui n'était pas lié par les promesses faites lors de la campagne électorale, qui n'a pas été à la hauteur, qui n'est pas parvenu à réduire le déficit, mais qui sera dorénavant contraint, grâce à cette mesure législative importante, d'empêcher le déficit d'augmenter.

Je pense que c'est dans ce contexte qu'il convient d'examiner cette mesure législative. Ce projet de loi va-t-il forcer le gouvernement à honorer l'engagement qu'il a pris de réduire le déficit? Cette mesure législative est une insulte aux Canadiens et au Parlement. Le gouvernement nous dit que cette mesure législative mérite que les représentants élus des Canadiens prennent le temps de l'étudier et de la vanter parce que, selon lui, cette mesure va accomplir ce que le ministre des Finances n'a pu faire en période de prospérité. Celui-ci a présenté des budgets déficitaires année après année, avec le résultat que la dette nationale a plus que doublé. Étant donné que nous ne pouvons lui faire confiance, voilà qu'on nous propose maintenant une mesure législative qui aura reçu l'approbation du Parlement, la rendant ainsi digne de confiance.

Cette mesure législative s'inscrit dans une tradition honorable qui n'a rien à voir avec le processus budgétaire canadien. Elle nous vient des États-Unis où le président soumet un budget, propose un budget et où des secrétaires du Cabinet sont chargés de défendre le budget.

Le système américain diffère cependant du nôtre. Le budget n'y est pas adopté simplement parce que c'est le bon vouloir de l'administration. Dans notre système, le gouvernement doit démissionner si son budget n'est pas adopté. Aux États-Unis, l'administration sait que son budget ne sera pas adopté, qu'il va devoir le modifier considérablement, que les représentants du pouvoir législatif du Congrès américain vont vouloir se faire entendre. Les programmes législatifs, les programmes budgétaires, ici, ne peuvent même pas être présentés par l'opposition. On ne peut pas présenter une mesure financière à moins qu'elle ne soit approuvée par le gouvernement.

Aux États-Unis, dès que l'idée lui en vient, n'importe qui peut présenter une mesure financière. Le budget résulte donc d'un compromis. Comme je viens de le dire, notre système est si différent que laisser entendre que ce projet de loi s'impose d'une façon ou d'une autre au ministre des Finances ou au processus budgétaire constitue une insulte. J'espère que, dans tous les cours de science politique et les cours du gouvernement qui sont dispensés au Canada, ce projet de loi va servir à illustrer comment un gouvernement peut essayer de berner suffisamment la population pour être réélu.

Notre système permet facilement au ministre des Finances de modifier un projet de loi une fois qu'on lui a donné force de loi puisqu'il peut le violer si bon lui semble. Le même ministre qui présente le budget a proposé ce projet de loi. Ce projet de loi est inscrit au nom du ministre des Finances et si le ministre des Finances en est satisfait, c'est parfait; s'il choisit de le modifier, il n'a pas à négocier avec l'opposition, il n'a pas à nous demander la permission. Il n'a pas à transiger avec le pouvoir indubitable qui existe au Congrès américain de présenter des mesures financières aussi puissantes, aussi influentes sinon parfois plus influentes que le gouvernement américain en place. Mais les conservateurs espèrent que, en voyant ce projet de loi, les gens se souviendront de ce qui s'est produit aux États-Unis, où des projets de loi de ce genre restreignent vraiment le gouvernement, et qu'ils comprendront que cela pourrait arriver ici aussi. Telle est l'historique de ce projet de loi.

La Chambre a envoyé une délégation chercher des idées aux États-Unis. C'est très bien. Il est très utile que nous voyions ce qui se passe dans une des grandes démocraties du monde, au Congrès d'une superpuissance. Et nos délégués ont examiné ce type même de restriction. Et je tiens à vous dire, à vous rapporter ce qu'ils en ont pensé.

Les membres conservateurs du comité qui sont allés là-bas ont eux-mêmes reconnu que, aussi utile que soit ce genre de projet de loi pour le système américain, il ne vaut rien pour le régime canadien—c'est-à-dire s'il n'est pas possible d'empêcher un ministre des Finances de faire approuver son budget, quel qu'il soit et sous quelque forme qu'il soit.

Et, soit dit en passant, s'il n'arrive pas à faire adopter son budget, il doit démissionner. Ce n'est pas le cas aux États-Unis. Là-bas, si un budget n'est pas adopté, on le modifie. Mais, dans notre système, si le ministre n'obtient pas que la Chambre adopte son budget, il y a un changement de gouvernement.

Voilà ce qu'a déclaré une délégation parlementaire appuyée par les députés conservateurs, libéraux et néo-démocrates qui ont examiné cette restriction à l'américaine du processus budgétaire. Je cite ce rapport. Les auteurs disent: «Les lois sur la planification budgétaire constituent une méthode distinctive des Américains pour régler les problèmes propres à un système législatif assez unique. Le simple fait que de telles règles soient utiles au système américain ne signifie pas que le système parlementaire du Canada en bénéficierait nécessairement, même si les deux pays connaissent des problèmes semblables sur le plan financier.»

• (1700)

Leurs problèmes sont semblables sur le plan financier, mais c'est le gouvernement actuel qui est entièrement responsable de nos déficits, et non le Parlement. C'est le ministre des Finances du gouvernement conservateur qui en porte toute la responsabilité. Il n'a pas tenu sa promesse de réduire le déficit déjà accumulé en 1984. Peut-il expliquer ce qu'il a fait, qui aurait pu être si extraordinaire? Il n'a certainement pas respecté sa promesse de réduire le déficit dont il a hérité. Il a fait doubler le déficit.

Aux prochaines élections, les Canadiens jugeront le gouvernement selon sa performance économique sur la question du déficit. Il ne pourra pas dire que c'est le déficit de la Chambre. Il ne pourra pas dire que l'opposition l'a forcé à adopter des mesures afin que son budget ou ses programmes soient approuvés. Il ne peut rien dire du genre. C'est un gouvernement majoritaire dans un régime parlementaire qui le tient responsable. Il doit assumer l'entière responsabilité de ses résultats économiques. Chaque dollar du déficit est la conséquence des mesures qu'il a prises ou n'a pas prises pour l'éviter.

Il le savait déjà en 1982-1983. Il savait, quand il a pris l'engagement de réduire le déficit, que les gens pourraient l'accepter. Il savait, et les gens savaient, que s'il formait un gouvernement majoritaire, il pourrait accumuler tous les déficits qu'il voudrait, de la même façon que le gouvernement libéral précédent, qu'il a d'ailleurs blâmé pour le déficit d'alors. Nous n'avons pas blâmé l'opposition pour notre déficit. Nous avons tâché de défendre nos dépenses.

Je dois rappeler quelque chose qu'on oublie souvent. Au cours de la même période, beaucoup de pays démocratiques libres, comme le nôtre, dépensaient aussi énormément et remettaient également à plus tard la nécessité de s'inquiéter du déficit. Je ne dis pas que nous voulions à tout prix régler la question du déficit, ce n'est pas le cas. Nous voulions offrir des programmes. Nous avons tenu compte du déficit, mais ce n'était pas une préoccupation de premier ordre.

C'était l'enjeu prioritaire dans la campagne électorale de l'équipe Mulroney, qui a pris un engagement envers les Canadiens en 1984. Vous vous souviendrez que nous n'avions pas fait du déficit notre toute première priorité, mais que le gouvernement, lui, l'avait fait. S'il n'a pas réussi à réduire le déficit en 1984, en 1985, en 1986, en 1987, en 1988 et en 1989 quand la situation économique était formidable, il sait que les Canadiens ne le croiront pas quand il promettra de le faire dans le prochain mandat.

Donc, cette mesure législative frauduleuse qu'il a présentée pour donner l'impression que cela se réalisera d'une façon ou d'une autre—on ne croit pas le ministre des Finances—n'a aucune importance. Il l'a sur les bras et ne sait qu'en faire.

Comme je l'ai indiqué dans la question que j'ai posée au député de Mississauga, il est aussi facile de traiter de cette restriction qu'il l'est de présenter un nouveau programme de folles dépenses. Tout ce qu'il a à faire dans son projet de loi, que celui-ci contienne 11 ou 300 articles, c'est d'inclure un petit article disant qu'on pourra prévoir une exception pour un nouveau programme de dépenses qui serait entièrement justifiable. Je ne dis pas que cela ne sera pas le cas. Je veux voir avant de juger. Tout ce qu'il a à faire, c'est d'insérer une clause disant que le nouveau programme de dépenses sera traité de la même façon que le programme d'assurance-chômage, notamment qu'il ne sera pas touché par les restrictions qui autrement s'appliqueraient.

Ce projet de loi ne limite en rien le gouvernement au pouvoir. Il tente de faire croire aux Canadiens, qui ne seront pas dupes, je l'espère, que notre système ressemble plus au système américain qu'il ne lui ressemble en réalité. Que d'une façon ou d'une autre, l'opposition ou le Parlement joue un rôle dans l'établissement du budget, alors qu'il n'en est rien. Si le budget ne fonctionne pas pour la période prévue, nous devons procéder à une élection à ce sujet.

J'exhorte le gouvernement à cesser de vouloir tromper les habitants de ma circonscription une fois de plus et à prendre des mesures qui réduisent vraiment le déficit.

**M. Pat Sobeski (Cambridge):** Monsieur le Président, en tant que l'un des membres du Comité des finances qui s'est rendu à Washington, je voudrais transmettre certains renseignements au député de York-Centre.

Tout d'abord, en ce qui concerne le projet de loi Gramm-Rudman, le député affirme que depuis sa présentation en 1986, aucune modification n'y a été apportée. En fait, le Comité des finances a appris qu'on l'avait modifié à trois reprises. À cause des différends entre le président, le Congrès et le Sénat, les choses ne se sont pas déroulées aussi facilement que le prétend le député.

Lorsque le projet de loi a été présenté au Congrès en 1986, ses partisans ont prétendu que le déficit américain serait nul en 1992-1993. On a rajusté les objectifs deux ans plus tard et au cours de l'année financière en cours, les Américains entrevoient un déficit de quelque 400 milliards de dollars; de plus, les choses vont en empirant, car ils sont confrontés à une perte de près de 750 milliards de dollars reliée aux banques d'épargne qu'ils ne savent toujours pas comment éponger.

Il y a donc eu des problèmes. Le projet Gramm-Rudman a permis aux politiciens d'ajuster les prévisions en fonction de l'inflation. Ainsi, si l'inflation augmentait de 6 p. 100, il en allait de même des objectifs en matière de dépenses. Il n'est pas question de cela dans le projet de loi canadien.

Les politiciens ont adopté des prévisions que je qualifierais de conservatrices en ce qui concerne les dépenses, mais leurs prévisions de recettes, étaient, par contre, très libérales, très élevées. Cela a permis de réduire sur papier seulement le déficit et à la fin de l'année, lorsqu'ils ont essayé d'atteindre les deux objectifs en question, cela n'a pas fonctionné.

Le ministre essaie simplement de contrôler les dépenses. Les Américains nous ont dit: «Vous avez un système parlementaire, un seul système. Vous n'avez peut-être pas besoin de ce type de projet de loi». Plus tard dans le rapport, on a déclaré que ce serait probablement bon, car on mettrait l'accent là-dessus. Si, en fait, le ministre des Finances décide de modifier les objectifs, il devra se présenter devant le Parlement pour nous expliquer pourquoi il ne pourra atteindre les objectifs visés et nous préciser la voie qu'il entend suivre. Cela permettra à l'opposition et à tous les Canadiens de comprendre.

Il est manifeste que non seulement le gouvernement établit des objectifs, mais également des objectifs bien précis. Je ne comprends pas pourquoi mon collègue s'y oppose.

[*Français*]

**M. Kaplan:** Monsieur le Président, il est sans doute vrai que le ministre des Finances doit comparaître devant le Parlement pour modifier cette législation quand il veut présenter un budget qui excède les cibles données dans ce projet de loi ou dans toute autre loi qui a été légiférée. Mais nous ne pouvons pas avoir un ministre des Finances qui présente un budget qui n'a pas l'appui de la majorité du Parlement. Il n'est pas question de convaincre la Chambre, il s'agit simplement que le ministre décide. Voilà la différence.

Je viens juste de lire un livre des États-Unis qui s'appelle *Assembly of Whores*, qui parle des concessions et des négociations qui ont lieu, à la longue, aux États-Unis pour avoir un peu de succès partout pour que l'administration puisse réussir avec un projet de budget. Ici, c'est tout à fait différent. Le gouvernement n'a pas du tout besoin de nous. Dans le passé, le seul droit que détenait l'opposition était de retarder. Mais durant ce Parlement,

nous avons même perdu ce droit de faire retarder. Nous n'avons aucun pouvoir, sauf de placer quelqu'un sur la sellette pendant quelque temps, sauf de dénoncer ou de critiquer, mais tout relève du gouvernement. Et chaque sou de notre déficit, chaque sou est la responsabilité du gouvernement dans notre système mais pas aux États-Unis.

• (1710)

[*Traduction*]

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, je suis stupéfait que le député vienne dire à la Chambre: «Nous, dans l'opposition, ne pouvons rien faire, sauf critiquer le gouvernement. Il agit simplement à sa guise. Nous pouvons prononcer des discours dans la rue, mais nous ne pouvons vraiment rien changer. Le ministre des Finances a la mainmise sur tout.»

C'est presque à se demander pourquoi les députés de l'opposition se présentent à la Chambre. Ils doivent se rendre compte que nous avons ici un projet de loi qui dit expressément que, mardi, le ministre des Finances déposera un budget qui prévoira des dépenses de programmes allant jusqu'à 100,9 milliards de dollars.

Il va encore plus loin. Vous avez toutes sortes de cibles. Vous pouvez parler au vérificateur général. Vous pouvez lui rappeler tous les jours que le ministre ne peut pas diriger le pays. Il ne peut pas être ministre. Il ne peut pas tenir ses promesses. Il ne peut pas faire ceci ou cela. Au moins, vous l'avez coincé.

Pourquoi n'applaudissez-vous pas ce projet de loi? Je peux le critiquer. Je vais parler pendant peut-être quelques instants, si la présidence me donne la parole, mais, ce qui se passe avec ce projet de loi, c'est que vous pouvez coincer le ministre. Pourquoi n'applaudissez-vous pas ce ministre qui décide de se laisser prendre à son propre piège? Pourquoi ne dites-vous pas: «N'est-ce pas fantastique? Maintenant, nous allons le coincer.»

[*Français*]

**M. Kaplan:** Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait posé cette question. Il demande pourquoi nous demandons à être élus si nous ne pouvons pas croire que nous puissions changer la politique du gouvernement. Je suis très heureux de lui répondre que nous ne sommes pas ici pour changer les projets du gouvernement, ni pour le forcer à les changer. Nous n'avons pas le pouvoir. Nous sommes ici pour présenter une alternative au peuple canadien. Si le député veut nous donner la chance de présenter notre alternative, je lui conseille de demander à ses collègues de déclencher des élections, parce que c'est cela que nous attendons. Nous n'attendons pas que le gouvernement fasse ce que nous voulons, nous attendons que les Canadiens aient la chance de les rejeter.

[*Traduction*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Avez-vous une autre question ou une autre observation? Nous reprenons le débat.

**M. Blenkarn:** Avant de commencer, j'ai toujours pensé qu'il était de notre devoir à nous tous, au Parlement, de faire des observations positives et des suggestions sur la façon dont nous, qui représentons nos électeurs, pourrions contribuer à faire en sorte que le Canada fonctionne mieux.

Je ne peux tout simplement pas accepter ce que le député de York-Centre a laissé entendre, c'est-à-dire qu'on ne peut faire cela qu'au moment des élections, qu'on ne peut jamais présenter une proposition concrète, une politique ou une façon de régler les choses, sauf au moment des élections, et qu'on est ici simplement pour toucher son salaire, pour critiquer et déblatérer, mais jamais pour faire une suggestion au sujet de la politique.

À mon avis, cela devrait être inacceptable à tous les députés et certainement au public. Nous avons ici un député très haut placé de la loyale opposition de Sa Majesté qui dit que l'opposition ne peut rien faire, ne peut rien avancer et n'a aucune politique à proposer: «Déclenchez des élections et nous vous dirons ce que nous allons faire.» Oh!

C'est une attitude inacceptable. Elle signifie que nous n'avons que la moitié d'un Parlement, toute l'opposition adoptant la position qu'elle n'est réellement pas ici pour améliorer les choses au profit des Canadiens. Elle n'est ici que pour faire des gains politiques et c'est tout ce qui importe.

Bonté divine, nous sommes élus pour tenter de changer et d'améliorer le sort de notre électorat. Nous ne sommes pas ici uniquement pour faire des gains politiques. Permettez-moi de traiter de ce projet de loi. Je suis plutôt réticent à l'égard d'une telle mesure car elle restreindrait la liberté du gouvernement; c'est le genre de loi qui peut nuire grandement à tout ministre des Finances.

Le projet de loi limite, au moyen d'une série de dispositions, les dépenses totales du gouvernement au titre des programmes pour les années 1991-1992 à 1995-1996, soit pour cinq exercices financiers étalés sur les quatre prochaines années puisque le projet de loi est rétroactif au dernier budget. Au cours des quatre prochaines années, le présent gouvernement devrait limiter à moins de 10,35 milliards de dollars l'augmentation des dépenses consacrées aux programmes. Il s'agit d'une restriction assez importante quant à l'augmentation du coût des programmes.

Je suppose que si le gouvernement arrive à juguler l'inflation, à la maintenir en deça des objectifs fixés, et que tout va bien par ailleurs, il pourrait arriver à limiter le coût des programmes. Toutefois, si l'inflation augmente,

le gouvernement devra quand même respecter le plafond de dépenses fixé par la loi. Il est trop facile de dire que le gouvernement pourrait alors présenter un projet de loi aux fins de modifier cette limite. Il le pourrait en effet. Aucun gouvernement ne peut en lier un autre et dans notre système parlementaire, les gouvernements peuvent toujours modifier les lois. Mais songeons à la honte d'une telle situation. Imaginez-vous dans cette Chambre, en votre qualité de gouvernement, en train de déclarer, après avoir légiféré pour limiter les dépenses: «Nous regrettons, mais nous ne pouvons respecter nos limites; il nous est impossible de contrôler les dépenses comme nous avions dit que nous le ferions». Quelle terrible constat d'échec.

D'autre part, l'opposition refuse tout genre de contrôle des dépenses car elle veut dépenser, dépenser sans fin. Elle ne veut pas limiter les dépenses. Par conséquent, elle s'oppose à ce projet de loi puisqu'il vise à restreindre les dépenses.

Ils sont très inquiets parce qu'ils croient qu'ils pourraient peut-être prendre notre place. Ils devraient alors se présenter devant le Parlement pour changer le plafond des dépenses parce qu'ils ne pourraient pas s'y conformer.

N'est-ce pas regrettable? Voyons comment ils voteront sur ce projet de loi lorsque celui-ci sera mis aux voix. Sont-ils prêts à fixer un plafond aux dépenses? Sont-ils prêts à dire que c'est tout ce que les gouvernements devraient dépenser? Sont-ils prêts à dire: «Si vous voulez dépenser davantage pour un programme, vous devrez prendre l'argent d'un autre programme?» Sont-ils prêts au contraire à maintenir leur attitude et à dire comme d'habitude: «Nous comptons dépenser et nous recommanderons de faire encore plus de dépenses»?

Jour après jour, ils se lèvent pendant la période des questions pour demander un programme ou un autre, une augmentation ou un avantage, sans pouvoir jamais se contenir. Ils ne veulent pas qu'on cherche à les limiter. Ils veulent se passer des critiques du vérificateur général pour pouvoir aller de l'avant et dépenser sans limite.

Bien sûr que le projet de loi contient des lacunes. Bien sûr qu'il prévoit certaines exceptions dans des cas d'urgence où il serait possible de contourner la loi, mais il faudrait justifier ces cas d'urgence. Bien sûr que l'on pourrait contourner la loi en ce qui concerne le secours aux agriculteurs, mais il faudrait en démontrer le besoin. Les dépenses que le président du Conseil du Trésor présentera sans doute la semaine prochaine dans son budget des dépenses et que le ministre des Finances prévoit certainement dans son budget des dépenses de programme, se limiteront à 100,9 milliards de dollars. En fait, elles devront être inférieures à ce chiffre.

Le chiffre ne peut pas être plus élevé et on ne peut jamais s'arranger pour dépenser jusqu'au dernier sou d'un budget limité qui doit être soumis au vérificateur général.

Si notre ministre des Finances s'est lié les mains, chose surprenante, ceux qui préconisent les dépenses ne veulent pas du tout avoir les mains liées. Ils ne veulent pas qu'un plafond soit fixé aux dépenses.

• (1720)

Ils parlent des déficits. Ils disent que ce terrible gouvernement a fait passer à près de 400 milliards de dollars une dette nationale qui était au départ de 180 milliards. Ils savent, nous savons et les Canadiens savent aussi, que pas un sou de ce qui est venu s'ajouter à la dette n'est attribuable aux dépenses au titre des programmes. Cette augmentation est attribuable à l'intérêt composé sur une dette accumulée par le gouvernement libéral dont l'appétit n'avait pas de fin. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, le déficit annoncé à 37,5 millards de dollars aurait dû être de plus de 40 milliards, mais nous avons réussi à le ramener à 37 milliards.

Et avec une économie en forte expansion, vous dépensiez 16 milliards de dollars de plus que ce que rapportaient les taxes. Il vous fallait emprunter tout cet argent, 30 millions ici, 31 milliards là, en plus de tout l'argent qu'il vous fallait déjà emprunter à seule fin de payer les programmes.

**Une voix:** Pourquoi n'avez-vous pas cessé d'emprunter en 1985?

**M. Blenkarn:** Nous avons réagi et si vous aviez été ici, vous auriez vu chaque année des programmes disparaître et vous auriez vu l'opposition officielle, crier, pleurer, se lamenter et rager parce que nous ne dépensions pas assez.

La semaine dernière, lors du débat sur le plafonnement des paiements de transfert au titre du RAPC, mon collègue de Broadview—Greenwood, un grand dépensier, encore un, a déclaré qu'une augmentation de 5 p. 100 du budget de l'aide sociale et du Régime d'assistance publique du Canada ne suffisait pas, qu'il fallait plus, beaucoup plus. Le taux d'inflation a été ramené à 2 p. 100, mais il croit que 5 p. 100 d'augmentation au budget du RAPC ne suffit pas. Deux fois et demi le taux d'inflation ne suffit pas pour le député de Broadbview—Greenwood. Il veut dépenser toujours plus. C'est le genre de poche percée qu'on trouve dans le Parti libéral. Il ne veut pas qu'on limite les dépenses, il veut avoir le droit de dépenser, de dépenser sans compter et sans limites.

**M. Mills:** Je veux dépenser pour le recyclage.

**M. Blenkarn:** Il a enfin avoué. Il veut dépenser mais il ne veut pas dire d'où viendra l'argent. Vous savez d'où il va venir? Il va augmenter vos impôts ou faire d'autres emprunts. C'est drôlement facile d'emprunter, ça l'est moins d'augmenter les impôts. Il veut faire d'autres emprunts et en fin de compte, il n'a aucun intérêt à contrôler son appétit. Il nous conduira tout droit entre les mains du FMI.

C'est maintenant qu'il faut s'occuper du déficit car nous n'arriverons jamais à le réduire tant que nous n'aurons pas réduit nos dépenses. Le ministre a produit un projet de loi que je trouve plein d'imperfections et qui, à mon avis, devrait être renvoyé à un comité, voire renforcé un petit peu.

Peut-on imaginer le culot de l'opposition officielle qui se plaint du déficit mais qui se refuse à faire quoi que ce soit pour réduire les dépenses même quand le ministre le lui demande! Quand le ministre lui dit qu'il s'engage à ne pas faire plus de 100,9 milliards de dollars de dépenses de programmes l'an prochain, faute de quoi il est fait, elle répond qu'elle ne veut pas l'avoir car elle préfère qu'il dépense davantage pour pouvoir lui demander tous les jours, pendant la période des questions, de dépenser encore plus. Chaque fois qu'il y aura un projet de loi visant à limiter les dépenses, elle lui demandera de dépenser toujours plus, et elle ne veut surtout pas que le ministre ait les mains liées.

Si nous voulons que l'économie de ce pays soit florissante, nous devons garder les cordons de la bourse bien serrés. Nous devons rebâtir notre pays, nous débarrasser de la dette et devenir plus compétitifs. Nous ne pouvons plus faire de cadeaux comme le voudrait le député de Broadview—Greenwood.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, il n'est pas question que je laisse mon collègue de Mississauga-Sud s'en tirer aussi facilement. Il y a une chose que nous disons de ce côté-ci de la Chambre au sujet de ce dernier et c'est qu'il a eu le courage pendant la dernière campagne électorale de dire aux Canadiens que la TPS, ou taxe à la valeur ajoutée, comme on l'appelait à l'époque, allait saigner les contribuables canadiens de 10 milliards de dollars, alors que le ministre des Finances d'alors, le député d'Etobicoke-Centre, prétendait que cette TPS n'aurait aucune incidence sur les recettes.

J'aime discuter avec le député de Mississauga-Sud parce qu'il voit souvent juste. Il avait raison de vouloir imposer un plafond aux taux d'intérêt exigés sur les cartes de crédit dans son projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai appuyé à la Chambre, mais ses collègues ne l'ont pas fait, alors que tous les Canadiens l'approuvaient.

L'ennui avec ce projet de loi c'est qu'il est plein d'échappatoires, plein de possibilités pour le gouvernement d'invoquer sa clause concernant les situations d'urgence pour justifier un financement supplémentaire.

Avec les meilleures intentions du député de Mississauga-Sud, en aucun cas les Canadiens ne vont croire que ce projet de loi est autre chose que de la poudre aux yeux et une diversion pour masquer le fait que la dette de notre pays a doublé ces dernières années, et qu'en dépit de cela nous sommes toujours dans une situation économique où les gens souffrent. Nous parlons d'espoir. Nous le cherchons.

Je poserai la question suivante au député: ne pense-t-il pas que c'est un peu cynique de dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne nous inquiétons pas du déficit et de l'endettement, que nous sommes juste des dépensiers, alors que c'est le gouvernement conservateur qui depuis cinq ans a augmenté 32 fois les impôts, y compris la TPS que le député n'a pas appuyée pendant les dernières élections?

**M. Blenkarn:** Je ne veux pas détromper mon collègue. Mais j'ai parlé en faveur de la taxe sur les produits et services ou taxe à la valeur ajoutée pendant les élections. Je l'ai fait aussi avant celles-ci, et je veux lui rappeler, à lui et à ses collègues du Parti libéral, qu'à deux occasions cette taxe a été adoptée à l'unanimité à la Chambre des communes et au Comité des finances.

On vient de me remettre les résultats financiers de notre pays pour les huit premiers mois. Si vous voulez examiner les dépenses, vous verrez que les dépenses de programmes s'élevaient à 71 240 milliards de dollars à la fin des huit premiers mois. Le gouvernement n'aurait donc pu dépenser que 97,2 milliards de dollars en douze mois en vertu de ce projet de loi. Si vous voulez vraiment que le ministre des Finances soit sur des charbons ardents, un petit calcul vous permettrait de découvrir qu'il n'a le droit de dépenser qu'environ 28 milliards de dollars

au cours des quatre derniers mois de l'exercice se terminant le 31 mars.

J'ai l'impression que le ministre va avoir un mal fou à respecter les dispositions du projet de loi. Si l'opposition avait pour deux sous de jugeote—qualité extrêmement rare parfois chez les gens d'en face—elle appuierait sans réserve ce projet de loi pour qu'il entre en vigueur avant la fin de l'exercice en cours. Les députés de l'opposition, armés des chiffres provenant du ministère des Finances, pourraient ensuite s'en prendre quotidiennement au ministre des Finances pour sa mauvaise gestion. Mais il n'a rien à craindre puisque les projets de loi portant contrôle des dépenses vous font peur, à vous et aux autres députés de l'opposition, parce que vous n'êtes pas assez intelligents pour trouver de nouvelles façons de faire les choses, pas même pour vous renouveler comme opposition. Vous ne valez pas cher comme opposition.

• (1730)

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, j'hésite à me mêler d'un différend entre mon collègue de Broadview—Greenwood et mon ami de Mississauga-Sud.

Le fait est que comme l'a dit le député de Mississauga-Sud, le Canada ne s'arrête pas aux cinquante milles carrés connus comme le centre du Canada, à savoir la région de Toronto. Il existe des gens en dehors de cette ville.

Ces gens veulent qu'on leur dise réellement où va notre pays. Peu leur importe qui a fait quoi en 1978 ou en 1984, ou ce qui s'est passé ici et là. Ce qui les intéresse, c'est ce qui va arriver à notre pays, indépendamment de son déficit ou de sa dette de 400 milliards de dollars. J'ai parlé hier à la Chambre de l'énorme problème que pose le paiement des intérêts sur la dette, qui absorbent 37c. de chaque dollar versé par les contribuables au détriment de leur pouvoir d'achat.

Compte tenu de ce qui précède, le député de Mississauga-Sud pourrait-il me dire ce qu'il advient au reste du Canada? Qu'advient-il de ces gens qui vivent dans des villes plus petites comme Winnipeg, Edmonton, Calgary, Thunder Bay et sur la côte est où il est tellement question de la pêche, où la situation est tellement désespérée? Que fait ce projet de loi? Répond-il à nos voeux, à nos aspirations? Avons-nous en tant que Canadiens le sentiment que nous pouvons, en ce qui concerne l'avenir de notre pays, nous fier au gouvernement ou à ceux qui lui succéderont?

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, le député de Thunder Bay vient de faire une observation très importante. Quand on dépense pour le service de la dette 36c ou 37c. de chaque dollar qu'on perçoit en impôt, il reste bien peu d'argent pour les garderies, pour les personnes âgées, pour la formation et pour tous ces programmes que nous aimerions avoir. Cela diminue sérieusement les moyens dont disposent notre gouvernement et les gouvernements provinciaux qui dépendent dans une certaine mesure de nos paiements de transfert, de même que les administrations municipales qui dépendent des transferts de leur province, pour accomplir toutes ces choses que veulent les Canadiens.

La chose la plus sérieuse que nous puissions faire, et ce défi s'impose à la Chambre, c'est de mettre de l'ordre dans notre cour, de faire diminuer notre dette et de cesser de dépenser comme nous le faisons de sorte que nous n'ayons pas à emprunter et que nous n'ayons plus à payer une aussi forte proportion des recettes fiscales du pays aux détenteurs d'obligations.

C'est ce que la mesure à l'étude tend à faire. Le projet de loi n'est pas parfait. Il tâche de forcer le gouvernement à faire face à la réalité en matière de dépenses. Quand, à la Chambre, nous approuvons des crédits, nous nous trouvons à autoriser une dépense d'argent. Nous devons dire au gouvernement qu'il ne peut percevoir que tant d'impôt, que la seule autre façon de régler son problème consiste à éliminer des dépenses ou à réduire ses dépenses.

Nous n'excellons pas vraiment à cela. Quand nous sommes saisis des prévisions budgétaires aux comités de la Chambre, nous commettons une erreur en ne les examinant pas à fond et en ne sabrant pas certaines de ces prévisions budgétaires. Nous devrions adopter des résolutions et réduire sans cesse les prévisions budgétaires. Nous en avons le devoir. Nous avons certes le devoir d'imposer des limitations générales des dépenses. Il s'agit d'un effort en ce sens, et j'inviterais l'opposition à appuyer cet effort.

**Mme Diane Marleau (Sudbury):** Monsieur le Président, je suis assise depuis quelque temps et j'ai entendu certaines des observations de mes collègues, notamment de mes collègues d'en face. Je dois encore leur rappeler, à eux et à tous ceux qui l'oublient, que nous vivons dans une démocratie parlementaire.

Et la démocratie parlementaire fait que, si un parti récolte la majorité des voix, il est aux commandes, il peut voter tous les crédits dont il a besoin. Il peut adopter pas mal toutes les lois qu'il veut. Il n'a pas besoin d'écouter

l'opposition si cela lui chante, et c'est ce qu'il fait le plus souvent. Donc, il a le contrôle. Le jour où il est élu, il a le contrôle.

Mais, par ce projet de loi, ce gouvernement conservateur se trouve à admettre à la population canadienne qu'il a échoué. Il a été totalement incapable de contrôler ses propres dépenses. Imaginez. C'est cela le parti au pouvoir. Avec son ministre des Finances, son Cabinet, ses réunions et tous ses fonctionnaires des finances, tout ce qu'il peut dire aux Canadiens, c'est qu'il n'arrive pas à contrôler son programme de dépenses, de sorte qu'il doit adopter une loi à cet effet. Ce doit être pour cela qu'il présente un tel projet de loi. Quelle autre raison pourrait-il y avoir?

En fait, il pourrait y en avoir une autre. Il pourrait très bien y en avoir une autre. Une autre très bonne raison. Le gouvernement s'est rendu compte qu'il va être défait aux prochaines élections. Ses jours sont comptés. Dommage, mais c'est terminé. Il a donc décidé d'essayer de laisser un legs conservateur, une mesure législative visant à contrôler l'avenir.

C'est peut-être une bonne idée, mais je ne suis pas en faveur de cette mesure. Pour contrôler les dépenses, il faut absolument une volonté de la part des élus, de la part de ceux qui forment le gouvernement.

Si vous devez adopter des lois qui n'ont absolument pas de nerf, si votre ministre des Finances nous arrive mardi avec un budget dépassant la limite fixée ici, on vous répondra que, comme cette mesure n'est pas encore une loi, on n'a pas à la suivre. Que peut-on faire pour que le ministre et le gouvernement suivent ce plan? Rien. Qui peut jeter le ministre des Finances en prison? Que va-t-il arriver? Peut-on y parvenir? Avec ce projet de loi? Non, c'est impossible. Donc, pourquoi faire des efforts, si ce n'est pour berner les gens.

C'est la même équipe qui s'est fait élire en 1984 en disant qu'elle allait lutter contre le déficit. En 1984, les conservateurs ont dit: «Pensez-y, si nous continuons de dépenser au même rythme que le faisaient les libéraux, d'ici l'an 1992, la dette dépassera la marque des 400 milliards de dollars.» Voilà ce qu'ils ont dit en 1984. Pouvez-vous envisager une telle possibilité? Ils sont au pouvoir depuis 1984, et savez-vous à combien s'élève la dette de nos jours? À plus de 400 milliards de dollars. Qu'est-il advenu de tous leurs beaux projets? Ils nous présentent toujours de merveilleuses prévisions et de beaux projets qu'ils ne semblent pas pouvoir concrétiser.

Mettons un terme à tous ces manèges. Cessons de prétendre que nous avons enfin vu la lumière, enfin compris.

Dans ce projet de loi, on dit très clairement: «Le ministre peut présenter le budget d'un exercice déterminé particulier qui prévoit des dépenses de programmes pour l'exercice particulier dépassant le plafond fixé pour cet exercice.» Comme vous le voyez, le ministre peut agir ainsi s'il le désire.

• (1740)

Un peu plus loin, on dit: «Tout autre dépassement du plafond fixé pour un exercice déterminé est subordonné à l'annonce par le ministre, lors de la présentation du budget, qu'il propose des modifications à la présente loi visant à augmenter le plafond.» Puis, on précise par la suite les conditions à respecter dans un tel cas et ainsi de suite.

Cependant, personne ne m'a expliqué pourquoi on avait choisi 3,8 p. 100. Dans l'avant-projet de loi qu'a étudié le Comité des finances, quelqu'un avait proposé 3 p. 100. Cela devait lui paraître un beau chiffre rond. Aujourd'hui, c'est devenu 3,8 p. 100. Pourquoi 3,8 p. 100? Pourquoi pas 0 p. 100? Pourquoi ne pas prévoir une baisse? Pourquoi pas 2 p. 100? Le gouvernement n'a accordé aucune augmentation aux fonctionnaires, et maintenant il dit que le chiffre magique est 3,8 p. 100. Voyons un peu: selon les limites proposées, les dépenses de programmes pourraient augmenter de 3,8 p. 100 pour l'exercice se terminant le 31 mars 1993, de 3,2 p. 100 pour celui se terminant en 1994, de 3,2 p. 100 pour celui se terminant en 1995 et de 3,6 p. 100 pour celui se terminant en 1996. Les montants sont précisés dans le projet de loi.

Dites-moi maintenant quelle genre d'intervention divine a dit au gouvernement que c'était là le chiffre magique. Après tout, les brillantes idées qu'il a eues dans le passé n'ont pas donné les résultats escomptés. En tout cas, il n'a certainement pas tenu ses promesses. Les conservateurs nous disent depuis des années qu'ils vont réduire le déficit, et il dépasse encore les 30 milliards de dollars.

Je vous demande donc encore une fois: pourquoi ce pourcentage en particulier? Pourquoi ne pas fixer un pourcentage plus bas? Vous savez, ce qu'il y a de pire lorsqu'on fixe une limite, c'est que cela devient le chiffre qu'on vise. À mon avis, nous ne devrions pas viser ce chiffre. Je crois que nous devons faire notre possible avec l'argent dont nous disposons. Peut-être que nous n'au-

rions pas besoin d'augmentation. Si c'était possible, est-ce que ce ne serait pas mieux que 3,8 p. 100?

Je pose la question. Il se trouve que je ne suis pas parmi les chanceux qui siègent de l'autre côté de la Chambre et qui ont le pouvoir moral de fixer le montant qu'ils veulent pour quelque raison que ce soit.

Il y a aussi une autre chose qu'il ne faut pas oublier. Si vous vous souvenez bien, j'ai dit qu'une des raisons pour lesquelles le gouvernement présente ce projet de loi, c'est qu'il se rend compte que c'est fini pour lui, qu'il ne sera pas réélu aux prochaines élections. Nous sommes donc dans la dernière année du mandat de ce gouvernement.

**Une voix:** Nous l'espérons.

**Mme Marleau:** Nous le savons. Même les conservateurs l'admettent en présentant ce projet de loi. C'est fini pour eux.

Ce projet de loi permettrait donc au gouvernement de proposer, dans un budget, des dépenses supérieures à sa capacité de payer durant une année donnée, mais de dire comment il se rattraperait durant les deux années suivantes. Comment un gouvernement qui ne sera pas réélu aux prochaines élections peut-il faire une proposition semblable? Soudainement, mardi, le ministre des Finances nous a présenté toutes sortes d'idées nouvelles. Le gouvernement voudrait ensuite pouvoir dire: «C'est le parti qui nous a succédé qu'il faut blâmer. Il n'a pas suivi nos directives. Nous avions prévu qu'il fallait dépenser moins parce que nous avons trop dépensé l'an dernier.» À mon avis, c'est insensé.

Pourquoi agir ainsi maintenant? Si cette question lui tenait tellement à coeur, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté ce genre de projet de loi avant—en 1988 ou en 1985? C'est alors qu'il fallait commencer à éponger le déficit. Vous avez essayé—mais je dois dire que vous n'avez pas essayé très fort. Personne ne s'est saigné à blanc. Ce que je veux dire, c'est que les conservateurs n'ont pas de ligne de conduite. Ils ont une mentalité qui se réduit à l'essentiel—rien de plus.

Ce que je puis dire au gouvernement conservateur, c'est que nous ne sommes pas une entreprise. Nous nous soucions des intérêts de la population canadienne. C'est bien, très bien d'avoir une gestion budgétaire efficace, mais il ne faut pas oublier que la vie d'êtres humains est en jeu. On peut reprocher aux gouvernements libéraux leur conduite dans le passé, mais d'après les théories économiques, un fait demeure: en période difficile, les gouvernements dépensent et, en période de prospérité, ils réalisent des excédents qui compensent les dépenses engagées durant les périodes difficiles. Si le gouvernement s'était donné la peine de suivre ce principe dès 1984-1985, nous n'aurions plus de déficit à l'heure actuelle. Nous ne devrions plus avoir de déficit.

Mais nous tenions bien plus à faire la bonne vie. Nous avons augmenté les impôts pendant certaines des années les plus prospères que le Canada ait jamais connues. Nous les avons augmentés en 1985, 1986 et 1987. Quelles politiques budgétaires avons-nous adoptées? Avons-nous vraiment essayé de réduire le déficit?

Nous avons dit que nous le ferions, et il est vrai qu'il a quelque peu diminué, mais pas assez. Il n'a pas assez diminué, compte tenu de la croissance de l'économie et de la prospérité que nous avons connues à cette époque-là.

Nous nous retrouvons dans une autre récession sans un sou pour aider ceux qui en ont besoin. Maintenant, les dépenses sont comprimées sur toute la ligne. À qui la faute? Vous trouvez bien facile de blâmer les gouvernements d'autrefois, mais je suis maintenant tout à fait prête à vous reprocher votre mauvaise gestion.

Si votre gestion avait été un peu plus judicieuse, nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui. Le but, dans tout ce fatras, c'est d'amener les Canadiens à penser que vous faites enfin quelque chose. Ils ont agi de la même façon aux États-Unis.

Aux États-Unis, l'initiative Gramm-Rudman n'a pas fonctionné. Il y a toujours des manières de contourner, et ça ne marche toujours pas chez nos voisins du Sud. Je me dis parfois que les États-Unis ne sont pas autre chose qu'une augmentation d'impôt en attente. Ce pays ne s'est pas attaqué à son problème de déficit. Les lois et les modifications qui y ont été adoptées n'ont pas empêché l'État d'accumuler d'énormes déficits.

Il se produit toujours des urgences. Il y a toujours des guerres ou un grave problème de chômage. Comme il y a toujours quelque chose qui se produit, il faut voir à tout. On ne peut pas simplement se fixer un objectif comme ça. Si vous voulez procéder de la sorte lorsque vous formerez le prochain gouvernement, si jamais cela arrive, allez-y gaiement.

Il y a bien d'autres éléments, dans ce projet de loi, qui sont assez peu nets, notamment à propos des dépenses fiscales. De toute évidence, il est parfois nécessaire de stimuler l'économie, notamment au moyen d'une échappatoire fiscale. Par exemple, je peux vous accorder un remboursement d'impôt si vous promettez d'investir dans certaines actions d'entreprises désignées. Je peux prendre toutes sortes de mesures. Cette mesure n'empêche pas de telles initiatives.

On ne sait pas si c'est la bonne ou la mauvaise façon de procéder. On dit simplement: regardez, 100 milliards de dollars en 1993. Qu'arrive-t-il si nous injectons 100 milliards de dollars dans l'économie? Pourquoi pas 80 milliards de dollars cette année?

Je suis tout simplement curieuse de savoir qui est le guru qui a trouvé les chiffres magiques et qui essaie de prévoir un budget pour les cinq prochaines années.

Je ne sais pas qui est ce guru, mais il ne m'impressionne pas particulièrement. Vous dites qu'il n'y a personne de ce côté-ci de la Chambre qui a une attitude responsable en matière de fiscalité. J'ai des nouvelles pour vous. Un grand nombre d'entre nous faisons preuve d'une telle attitude.

J'ai déjà fait partie d'un conseil municipal et d'un conseil régional, et nous avions adopté des propositions très variées. L'une d'entre elles prévoyait un financement au fur et à mesure, et je puis honnêtement vous dire que certaines des lois que nous avons adoptées en 1982, processus auquel j'avais très activement participé, ont permis de faire en sorte qu'aujourd'hui la municipalité régionale et la ville ne sont plus endettées.

Vous ne devriez pas lancer des insultes à la ronde. Un grand nombre d'entre nous ont une attitude responsable en matière de fiscalité, tandis que de votre côté vous prétendez avoir une telle attitude, mais ce n'est pas le cas. Qui d'entre vous peut se vanter d'une telle performance? Tout ce que vous avez c'est un déficit qui a doublé en importance. Vous devriez être honnêtes; cette mesure c'est de la frime.

Je remonte à 1988, avant les dernières élections. C'est à cette époque que vous auriez dû adopter des politiques monétaires plus rigoureuses. C'est à cette époque que vous auriez dû commencer à juguler l'inflation; pourtant, vous ne l'avez pas fait. Vous étiez beaucoup plus préoccupés par les élections, de sorte que vous vous êtes lancés dans de folles dépenses.

Qu'est-ce qui va empêcher le gouvernement d'agir encore de la sorte? Celui-ci va récidiver. Il trouvera le moyen de contourner les mesures en place. C'est ce qu'il a fait en 1988. À l'époque, celui-ci avait dit aux Canadiens: «Nous allons vous accorder un allégement fiscal», et il a accordé un allégement fiscal à tout le monde.

• (1750)

C'était un excellent moyen de se faire réélire. Mais cela ne valait pas grand-chose compte tenu de ce qui nous attendait. Ce n'est même pas pour cela que les conservateurs ont été élus. Ils ont été élus grâce à l'Accord de libre-échange et à la campagne de peur qu'a menée le tiers parti. C'était là une chose très dangereuse à faire, mais je ne m'attarderai pas là-dessus pour le moment.

Ce que je dis, c'est que si les conservateurs avaient été un peu plus consciencieux et s'ils avaient fait ce qu'il fallait, ils auraient peut-être quand même été élus, et nous ne serions pas aujourd'hui dans ce. . .

**M. Mills:** Oh, ne dites pas cela!

**Mme Marleau:** Ils n'auraient probablement pas été élus, mais ils l'ont été. Ce que je dis, c'est que l'argumentation du libre-échange existait déjà de toute manière à ce moment-là. S'ils avaient été un peu plus prudents et s'ils s'étaient donné un peu plus la peine de procéder comme ils le font toujours, nous serions peut-être dans une meilleure situation aujourd'hui et ils n'auraient peut-être pas besoin de présenter un projet de loi aussi stupide. Qui espèrent-ils tromper?

Regardez autour de vous! Parcourez le pays et parlez aux Canadiens! Un collègue a cité ici des lettres de ses électeurs. Certes, les gens veulent que nous restreignions nos dépenses. Savez-vous quoi, monsieur le Président? Ils veulent en avoir pour leur argent et non pas que les conservateurs se contentent de donner des emplois à leurs amis et de favoriser leurs partisans. Ils en veulent pour leur argent et non pas que le gouvernement se contente de faire accroire qu'il va faire quelque chose en faisant adopter des lois qui offrent tellement d'échappatoires qu'elles ne valent vraiment pas grand-chose pour qui que ce soit.

Le député dit que cela fait partie de notre système depuis des années. Pourquoi ne pas changer le système? Je suis persuadée que nous pouvons faire les choses autrement et en avoir pour notre argent. Je le répète, pourquoi faut-il que ce soit 3,8 p. 100? Pourquoi 3,2 p. 100? Pourquoi pas 2 p. 100?

**M. Epp:** Poursuivez encore une dizaine de minutes!

**Mme Marleau:** Le député aura l'occasion de me poser des questions et de présenter des observations. Il s'amuse tellement que c'en est un régal. Je ne veux pas lui gâcher son plaisir mais, comme on dit, tel qui rit vendredi, dimanche pleurera. Il pourra se compter chanceux si l'on arrive à investir quelques dollars dans la formation, car nombre d'entre eux vont avoir besoin de recyclage.

**M. Blenkarn:** Dépensez plus dès maintenant!

**Mme Marleau:** Dans certains domaines, pourquoi pas? Qui dit qu'on ne devrait pas accroître le financement de tel ou tel programme? Qui dit qu'on ne doit pas supprimer carrément certains programmes? Qui dit que tous les programmes en place sont les plus utiles et les meilleurs? On pourrait en modifier beaucoup.

**M. Dorin:** Lequel supprimerez-vous?

**Mme Marleau:** La Commission de la reconnaissance du statut du réfugié est l'un des plus imposants. Tous les amis des conservateurs y occupent des emplois—très rémunérateurs soit dit en passant. Les dossiers continuent pourtant de traîner. On pourrait commencer par là.

Il y a différents moyens, croyez-moi. Il y a d'autres domaines où l'on devrait consacrer plus d'argent. Nous ferions du très bon travail, bien meilleur que celui qu'ils ont accompli ces huit dernières années. J'en suis persuadée.

Sur une note plus sérieuse, nous devons nous appliquer à mieux gérer nos finances. Bien sûr, ce n'est pas une tâche facile. Je parle sérieusement. Nous devons tous y travailler.

Ce n'est pas en imposant une mesure législative que nous allons y arriver.

Pour cela, il faudra que tous et chacun travaillent ensemble, nous les premiers, sans imposer quoi que ce soit, que l'exemple vienne d'en haut avec un Cabinet plus modeste. Songeons à tout l'argent qu'on pourrait économiser. Quel message nous transmettrions aux Canadiens en procédant à ce dégraissage!

Pour ce qui est des bureaux, chaque ministre en a un dans son ministère et un autre sur la colline. Comme il ne peut pas être aux deux endroits en même temps, il lui faut un chauffeur pour ses déplacements entre les bureaux et les réunions. À bien y penser, nous pourrions commencer par réduire le Cabinet. Ce serait un début. Nous réduirions ensuite les ministères car de la façon dont ça fonctionne actuellement là-dedans, plus on dépense, plus on est gros et plus on a de l'influence.

Pourquoi ne pas réduire tous ces gens à un seul groupe? Il y a des moyens de s'en sortir. Cela ne se fera pas en criant ciseaux. Et ce n'est pas avec un plafonnement des dépenses de ce genre que nous allons arriver à nos fins. Ensemble, songeons à tout ce qu'on pourrait réduire ou éliminer. Il ne suffit pas de dire que nous devrions avoir une croissance de 3,8 ou de 3,2 p. 100. Je répète. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, je vous prie. Le temps de parole de la députée est écoulé.

**M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest):** Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour faire une observation au sujet du discours de la députée et lui poser peut-être une question.

Elle a fait allusion, pendant son allocution, au fait que le gouvernement a haussé les plafonds que prévoit le projet de loi déposé la semaine dernière à un niveau supérieur à ce qu'ils sont dans la loi proposée. Je voudrais faire remarquer que ce qui est arrivé, c'est que, lorsque le Comité des finances a entrepris l'étude du projet de loi, il a proposé que les programmes qui s'autofinancent, comme le régime d'assurance-chômage, dont le financement est assuré par les cotisations, soient très bien définis pour limiter les exclusions, comme la création d'une taxe pour construire des routes qui serait considérée comme un programme autofinancé.

Nous sommes en faveur d'une définition stricte des programmes autofinancés. Pour faire suite à la recommandation, le gouvernement a limité à quatre le nombre de ces programmes, ce qui a eu pour effet que tous les autres ont été inscrits dans la Loi limitant les dépenses, rendant celle-ci plus stricte. C'est là une recommandation du Comité des finances qui a été appuyée par le propre parti de la députée. Je me demande pourquoi elle s'oppose maintenant à ce que le gouvernement se rende à la demande du Comité des finances, même s'il en résulte une hausse des dépenses dans le cadre de la Loi sur les dépenses publiques. Pourquoi s'oppose-t-elle à ce que son propre collègue a fermement recommandé au cours de l'étude en comité?

**Mme Marleau:** Monsieur le Président, ce projet de loi me dérange parce que ce n'est que de la frime et de la poudre aux yeux. Que l'on fasse ce qu'on voudra, ce projet de loi n'aboutira à rien.

La seule façon de parvenir à l'objectif recherché, c'est d'obtenir la collaboration de tout le monde et de dépenser l'argent disponible de la façon la plus avisée possible. Je parle de tout l'argent disponible, y compris l'argent nécessaire au service de la dette. Il faut profiter de toutes les épargnes, mais il ne faut pas oublier non plus qu'on a affaire à des êtres humains.

Il faut se rappeler que nous vivons une période économiquement très difficile. Nous savons ce qui se passe dans les provinces atlantiques. Nous savons ce qui arrive à nos agriculteurs. Nous savons ce qui se passe dans le secteur des ressources. Nous savons ce qui se produit dans le secteur manufacturier du sud de l'Ontario. On ne

peut pas régler tous ces problèmes en ne pensant qu'à épargner. C'est impossible.

Il faut examiner chaque dollar qu'on dépense et s'assurer qu'on l'affecte là où il est le plus nécessaire. C'est cela qui compte. Assez de discours disant qu'il serait irresponsable de consacrer plus d'argent à la formation. Je ne crois pas que personne agisse de façon irresponsable si son but est d'aider les gens à se recycler et à se préparer pour l'avenir. Il faut préparer les citoyens à devenir des membres très productifs de notre société canadienne.

Investir dans notre avenir, ce n'est pas du gaspillage, même si cela signifie qu'il faut dépenser plus que le montant prévu. Ça pourrait rapporter et nous aider à réduire le déficit. Mais comment en être sûr?

• (1800)

Je préfère croire que le fait de stimuler l'économie et de créer de l'emploi engendrera plus de recettes fiscales et permettra ainsi de réduire le déficit que de dire à la population de vivre de l'aide sociale parce que tout est coupé, y compris la formation.

Comment peut-on créer une économie productive de cette façon? Comment peut-on croire que cela pourrait hausser les recettes fiscales et réduire le déficit? J'aimerais bien le savoir parce que, dans mon esprit, ce n'est qu'en travaillant ensemble et en traitant bien nos concitoyens que nous pourrons nous tirer de ce mauvais pas et en sortir plus forts, plus unis et plus productifs.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je tiens à signaler que les cinq premières heures de débat sont maintenant expirées. Lorsque ce projet de loi sera débattu de nouveau à la Chambre, nous passerons donc à la période de discours de 10 minutes sans période de questions et de commentaires.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

### LES PROGRAMMES POUR LES JEUNES

**M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'obtenir davantage de renseignements sur deux questions que j'ai soulevées dans le passé.

Certains de mes collègues se rappellent sans doute que lorsqu'il a annoncé son programme destiné aux décrocheurs scolaires, j'ai demandé au ministre d'État chargé de la Jeunesse si oui ou non on avait entrepris, planifié ou prévu des programmes complets d'évaluation afin de déterminer si oui ou non on pourrait ainsi créer de l'emploi.

Le ministre m'a donné alors une réponse qui était loin d'être satisfaisante et c'est pourquoi je reviens là-dessus ce soir. Pour être juste, le ministre m'a fourni d'autres renseignements, mais ce n'est pas là le genre de données dont j'ai besoin pour pouvoir répondre à cette question fondamentale.

L'autre question à laquelle on n'a jamais répondu, c'est de savoir si oui ou non ce programme destiné aux décrocheurs scolaires était financé par de nouveaux crédits ou s'il s'agissait plutôt d'argent pris dans les crédits destinés à un autre programme qu'on avait ainsi réduit. En toute franchise, c'est là une prérogative du gouvernement, mais il devrait nous dire ainsi qu'aux Canadiens si c'est le cas.

Mes collègues se rappellent peut-être qu'on a posé une question supplémentaire très semblable au sujet de l'initiative prise par le gouvernement en matière d'alphabétisation. Fondamentalement, j'ai demandé alors si les faits tangibles montraient que le programme en question avait permis de réduire le nombre d'élèves analphabètes ou si ce nombre avait augmenté au contraire. Il s'agissait d'une question difficile, car le ministre responsable de ce programme n'était pas présent à la Chambre à ce moment-là et, pour être juste encore, il m'a fourni des renseignements supplémentaires, mais ce n'était pas encore là le type de données dont j'avais besoin.

La question est fort simple.

[*Français*]

Je vais la poser dans les deux langues officielles du Canada pour être absolument sûr qu'on me comprenne. Vous avez entrepris deux projets. Bon, pas de problème avec cela. Maintenant, est-ce que vous avez mis sur pied des mécanismes d'évaluation qui nous permettront de savoir si oui ou non, à cause de ces dépenses supplémentaires, il y a moins ou plus de jeunes qui ont été capables de trouver du travail, s'il y a moins ou plus de Canadiens et Canadiennes qui puissent compter, lire et écrire plus facilement qu'ils ne le pouvaient auparavant. C'est cela

que je voulais savoir. C'est ce que les Canadiens et les Canadiennes veulent savoir.

[*Traduction*]

En période d'austérité, de récession, lorsque chaque dollar compte et qu'il est question de programmes tendant, je l'espère, à redonner de l'emploi aux gens, on doit s'assurer d'en avoir pour son argent.

Ainsi, en ce qui concerne le programme destiné aux décrocheurs scolaires et le programme d'alphabétisation, je voudrais savoir s'il s'agit d'argent frais dans le premier cas. Est-ce qu'on a mis en place des mécanismes d'évaluation qui nous permettront de savoir si oui ou non ces jeunes, ces décrocheurs possibles, ont de nouveaux emplois, de meilleurs emplois et des emplois utiles? Ce programme donne-t-il des résultats? De même, en ce qui concerne le programme d'alphabétisation, a-t-il permis de réduire le nombre d'analphabètes fonctionnels?

[*Français*]

**M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, au nom du ministre d'État à la Jeunesse, il me fait plaisir de vous informer des plans d'évaluation de l'initiative gouvernementale visant à freiner l'abandon scolaire.

Il a été clairement établi qu'un plus haut niveau d'études mène à de meilleurs emplois.

Le gouvernement se prépare à évaluer la partie programme de «L'école avant tout». Le projet «L'école avant tout» comprend trois volets qui sont interreliés et qui vise à réduire le taux d'abandon scolaire, lequel se situe aux environs de 30 p. 100 au Canada.

Premièrement, la composante *Mobilisation des intervenants* veut inciter les gens d'affaires, les syndicats, le milieu de l'éducation, les travailleurs sociaux, les agences non gouvernementales, les parents et les jeunes eux-mêmes à participer à la recherche de solutions au problème de l'abandon scolaire.

La composante *Sensibilisation du public* vise à offrir au public de l'information sur la situation de l'abandon scolaire au Canada et sur ses effets néfastes sur la prospérité économique du pays.

Finalement, le but de la composante *Programme et services* est d'appuyer des interventions directes ou indirectes à l'endroit des jeunes à risque en vue de les encourager à demeurer à l'école.

Le gouvernement travaille avec les provinces afin de développer des méthodes communes pour déterminer jusqu'à quel point le taux de décrochage sera réduit avec nos initiatives combinées à celles des provinces.

[*Traduction*]

## LA PORNOGRAPHIE

**M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville):** Monsieur le Président, ce soir, je voudrais discuter d'une question cruciale qui a un effet important sur la société canadienne. Il s'agit de la pornographie explicite et de la dégradation et de la violence dont des femmes et des enfants sont victimes.

On peut imputer de nombreux crimes violents, y compris la violence faite aux femmes et l'exploitation sexuelle de femmes et de jeunes enfants, à la pornographie explicite, qui est facilement accessible.

Les conclusions d'études sur les effets de la pornographie explicite sont systématiques. Ces études concluent invariablement que la pornographie a un effet sur les attitudes des hommes face aux agressions sexuelles commises contre les femmes.

La pornographie explicite est dangereuse, car elle exploite des enfants innocents et des femmes. J'ai été choqué d'apprendre que les enfants sont parmi les principaux consommateurs de pornographie. Un sondage national a révélé récemment que 38 p. 100 des jeunes filles et garçons de 11 à 17 ans ont dit regarder de la pornographie au moins une fois par mois.

Un sondage mené plus tard par le professeur Check auprès d'élèves de 9e année a montré que 80 p. 100 d'entre eux avaient regardé de la pornographie. L'âge moyen de la première exposition à la pornographie était de 12 ans.

L'industrie de la pornographie est puissante, dynamique et cherche à exploiter et à subordonner les femmes et les enfants.

Le sergent-détective Gary Colangelo dirige la section de la moralité de la Force policière régionale de York. La pornographie est un problème sur lequel sa section fait enquête.

Le magasin de cassettes vidéo pour adultes seulement, qui a ouvert ses portes assez récemment à Markham, possédait des copies de deux cassettes vidéo que les policiers de la section de la moralité ont jugé pornographiques. Ces deux cassettes ont été retirées des rayons.

Selon une disposition du Code criminel, la production, la distribution et la possession, à des fins de distribution, de publications obscènes constituent une infraction. Il n'y

a actuellement aucune définition légale du terme «pornographie». Au lieu de cela, on définit les publications offensantes en employant le terme imprécis «obscène», de sorte qu'il est difficile pour les policiers canadiens d'appliquer la loi.

Les policiers insistent pour dire qu'ils ne peuvent pas contribuer grandement à réduire le taux répandu de la pornographie explicite si le gouvernement fédéral n'adopte pas une mesure législative efficace et rigoureuse.

Il y a plusieurs mois, j'ai écrit à plus de 40 ministres du culte et rabbins de ma circonscrpiption pour leur parler du problème de la pornographie explicite. Je leur ai expliqué mes projets et j'ai invité les membres de leur congrégation à demander à leurs amis et à leurs voisins de signer une pétition spéciale que j'ai préparée afin d'exhorter le gouvernement à supprimer la production et la distribution de la pornographie explicite.

Les membres de plusieurs Églises ont participé, dont la St. Andrew Presbyterian Church, l'Unionville Alliance Church, la Thornhill Presbyterian et la Gormley Missionary Church.

En conclusion, je demande à la ministre de la Justice de déposer un projet de loi sévère pour lutter contre la pornographie. Sa mise en oeuvre est cruciale pour le tissu moral de notre pays, qui est déjà fragile.

**M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, le député de Markham—Whitchurch—Stouffville a demandé au gouvernement de se pencher sur le problème de la pornographie explicite et d'adopter des mesures législatives sévères pour en venir à bout.

Bien sûr, la question préoccupe beaucoup le député et je voudrais faire remarquer que ce dernier est l'un des défenseurs de cette cause, depuis son entrée dans la politique fédérale en 1984.

• (1810)

Il est certainement au courant que bien des Canadiens croient, comme lui, que la disponibilité de ce genre de documents compte parmi les facteurs responsables de crimes avec violence, y compris la violence familiale et les abus sexuels dont sont victimes les enfants et les femmes.

Comme on le sait, la pornographie, surtout celle qui illustre des actes de violence ou qui est associée à des crimes contre les femmes, a fait l'objet de nombreuses études.

En outre, le député est au courant que, depuis quelques années, le gouvernement fédéral a tenté à plusieurs reprises de modifier les lois criminelles en vue de réglementer la pornographie. Sa plus récente tentative pour modifier la loi se traduisait par le projet de loi C-54 qui est resté en plan en 1988. Le projet de loi C-54 soulevait des interrogations et on se rappellera qu'il avait été condamné par divers groupes, dont des groupes littéraires et artistiques, des bibliothèques et des associations pour les libertés civiles. Cependant, malgré la controverse, je crois qu'on appuierait unanimement l'adoption de mesures plus sévères concernant la pornographie qui met en cause des enfants et qui illustre des actes de violence.

Comme on l'a déjà mentionné à la Chambre, le gouvernement entend présenter, pendant la session parlementaire en cours, un projet de loi visant à interdire la pornographie enfantine, afin d'empêcher l'exploitation sexuelle des enfants et de les protéger. Je sais qu'une telle mesure recevra l'appui du député et, en fait, de tous les députés.

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

**Mme Catherine Callbeck (Malpèque):** Monsieur le Président, récemment, j'ai fait à la Chambre une déclaration dans laquelle j'invitais le gouvernement fédéral à écouter les petits entrepreneurs, à réduire les obstacles à la reprise économique qu'il a lui-même mis en place et qui empêchent les petites entreprises de nous sortir de la récession, et à abandonner ses politiques de taxation élevée, comme les augmentations d'assurance-chômage, car elles nuisent à nos petites entreprises.

La croissance des petites entreprises a joué un rôle important dans la reprise économique du début des années 80. Malheureusement, les petites entreprises, comme tous les Canadiens, ont complètement perdu confiance en la capacité du gouvernement à maîtriser la récession. Les signes de ce manque de confiance sont très clairs. Les consommateurs dépensent moins. Au pays, le taux de chômage atteint 10,4 p. 100. Le taux de faillites ne cesse d'augmenter. En fait, il est de 37 p. 100 plus élevé par rapport à 1990. Les Canadiens hésitent à dépenser parce qu'ils ne savent pas s'ils vont conserver leur emploi.

Dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, le taux de chômage demeure élevé, soit 16,9 p. 100. La reprise ne se fait pas encore vraiment sentir. Le taux de chômage augmente tous les mois. Le taux de faillites également. Aujourd'hui, les producteurs de pommes de terre traversent l'une des pires périodes de l'histoire. Les producteurs de lait, de volaille et d'oeufs surveillent le gouvernement avec anxiété car il semble vouloir manquer à son engagement de renforcer l'article XI et de maintenir notre système de gestion de l'offre. On dirait que le

Canada est laissé de côté dans le libre-échange et la restructuration mondiale.

Regardez les mises à pied qui ont eu lieu récemment dans le Canada atlantique. D'autres mises à pied ont également été annoncées dans le projet Hibernia, chez Sears, dans les usines de pâtes et papiers de la Stone Consolidated, à la Dominion Textile inc., à la Rio Algom Ltée, à la Saint John Shipbuilding Ltd., à la Maple Leaf Mills Ltd., chez Coca-Cola, à l'Iron Ore Company of Canada et à la Compagnie pétrolière impériale Ltée. La liste est longue. C'est celle des dernières annonces de licenciements dans la région atlantique. Cette liste à elle seule représente plus de 4000 emplois.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante disait dans un récent mémoire, et je cite: «Le maillon manquant est le retour de la confiance de l'entreprise et des consommateurs, laquelle est gravement affectée par les actions du gouvernement.»

Le Conseil économique des provinces atlantiques demande une stimulation directe de la part du gouvernement sous la forme de dépenses accrues en projets d'infrastructure. Plusieurs premiers ministres provinciaux ont demandé au gouvernement fédéral de prendre des mesures pour susciter le retour de la confiance des consommateurs.

Notre chef a proposé un plan économique qui aiderait à accélérer la relance. Je voudrais faire remarquer, monsieur le Président, que le plan que propose mon parti ne comporte pas d'augmentation généralisée du déficit. En fait, ce plan dit d'où viendra l'argent pour chaque proposition.

Il est temps de faire un effort concerté pour relancer l'économie. Le budget de mardi prochain doit amener le regain de confiance qui poussera le consommateur à dépenser, remettant ainsi les Canadiens au travail.

Mardi prochain, les Canadiens attendront le budget avec espoir. Pour notre bien à tous, j'espère sincèrement que ce budget. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, s'il vous plaît.

**M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, dans la question qu'elle a posée au ministre et dans les observations qu'elle a faites ce soir, la députée a indiqué que le taux de chômage est très élevé dans sa province, l'Île-du-Prince-Édouard.

Effectivement, le taux de chômage est très élevé d'un océan à l'autre, et nous le reconnaissons tous. Que la députée ajoute que la récession que nous traversons est d'origine canadienne—en fait, nous savons que des signes indiquent que nous en sortons—c'est totalement trompeur pour la Chambre.

Une des choses que je voudrais souligner, c'est que si la députée lisait les grands titres des journaux des États-Unis, de l'Allemagne, de la France, de la Hollande et de la Grande-Bretagne, sans savoir de quels journaux il s'agit, elle constaterait que ces grands titres et les observations qu'on fait dans ces journaux sont essentiellement les mêmes dans tous ces pays.

Ce que j'essaie de faire ressortir, c'est que la présente récession est mondiale et que la reprise est déjà amorcée au Canada. Toutefois, le Canada ne pourra pas se sortir de cette récession en intervenant massivement dans l'économie, comme le suggère mon collègue. Nous devons absolument contrôler notre déficit et notre dette.

Dès que nous réussirons à contenir notre déficit et notre dette, la confiance réapparaîtra et les investisseurs internationaux nous confieront le capital dont nous avons tant besoin pour créer le genre d'emplois dont parle mon collègue.

Une fois la confiance du marché international rétablie à l'égard de l'économie canadienne, la confiance des consommateurs renaîtra elle aussi; nous avons déjà constaté ce phénomène et nous le verrons de nouveau après la présentation du budget. À ce moment, la création d'emplois reprendra dans ce pays et nous serons en route vers la prospérité, comme il se doit.

## LES NAVIRES NUCLÉAIRES

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, j'ai soulevé quelques questions à la Chambre au sujet des trois décrets que le gouvernement avait pris et qu'il a annoncés publiquement le 30 octobre 1991.

Ces décrets permettent à des navires américains et britanniques à propulsion nucléaire et capables de transporter des armes nucléaires de naviguer dans les eaux canadiennes et d'accoster dans nos ports. Ils permettent également à des sous-marins nucléaires américains de traverser en plongée les eaux canadiennes à l'entrée Dixon. La réponse donnée par la ministre associée de la Défense nationale était, d'après moi, complètement insatisfaisante.

En 1991, le ministère de la Défense nationale a proposé que l'on ait recours à des décrets pour permettre à des vaisseaux de passer ainsi dans les eaux canadiennes et d'accoster dans nos ports. En vertu des lignes directrices fédérales sur le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, le PEEME, cette demande a été transmise à Environnement Canada et une note de service a été signée le 28 avril 1991 par David Barnes du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, le BFEEE, organisme gouvernemental responsable de l'examen de ces propositions.

Dans cette note, il déclarait—elle a été approuvée par le directeur général des opérations du BFEEE: «On doit se poser des questions sur les hésitations du ministère de la Défense à effectuer une évaluation initiale en vertu du PEEME. Nous avons appris que les États-Unis ont effectué un examen environnemental largement ouvert au public sur les installations d'essais acoustiques pour sous-marins nucléaires devant être construites à Behm Canal, en Alaska, en dépit du caractère secret de ces installations de la défense. Si une telle consultation publique était possible pour les États-Unis dans cette situation, ne serait-il pas possible pour le Canada de faire la même chose dans le cas présent avant que la Défense nationale ne prenne sa décision?»

• (1820)

Le BFEEE a recommandé que le PEEME s'applique à la décision d'autoriser les visites du port, que la Défense nationale soit le ministère responsable et qu'à son avis il faudrait suivre le processus.

La décision du gouvernement de procéder par décret évite une enquête publique ce qui est essentiel pour préserver la confiance que mes électeurs de Victoria éprouvent quant à la fréquentation de nos eaux par des navires à propulsion nucléaire et des navires qui peuvent transporter des armes nucléaires.

Si n'importe quel autre député envisageait de construire une usine nucléaire dans sa circonscription sans procéder à une enquête publique, cela irait très mal. C'est précisément ce que le gouvernement a consenti à faire en l'occurence.

C'est à cela que s'opposent les habitants de Victoria et de notre région. À la suite de la mesure prise par le gouvernement, on a maintenant intenté un procès pour contester l'opinion du gouvernement. Il est absolument inacceptable que, alors que le gouvernement a reçu ce genre de conseil du BFEEE, il mette les citoyens de notre pays dans l'obligation de recourir aux tribunaux pour qu'ils se prononcent en la matière.

Je demande au gouvernement de déclarer aujourd'hui qu'il est prêt à demander un examen public des conséquences environnementales. Il dit qu'il n'y a pas de problèmes à cause de 20 ans d'étude. À mon avis, le moment est venu pour que le gouvernement présente publiquement ses arguments et qu'il donne aux habitants de Victoria et de notre région la possibilité de les réfuter.

**M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, le député de Victoria soulève une question très importante et très délicate, à savoir le passage de sous-marins à propulsion nucléaire dans les eaux canadiennes. Le gouvernement du Canada a une politique très claire qui repose sur deux principes: premièrement, la protection de la souveraineté canadienne et, deuxièmement, la sécurité de notre environnement.

Je m'inscris en faux contre l'interprétation enflammée du député de Victoria, selon qui le gouvernement refuse de tenir des audiences sur toute cette question et cela pour la raison suivante. En vertu de l'entente de juin 1990 relative à l'évaluation environnementale des pratiques dont il a parlé, la Défense nationale a examiné les répercussions que pourrait avoir sur l'environnement la pratique consistant à autoriser les visites, sur la côte ouest du pays, auxquelles il a fait allusion.

L'évaluation a ensuite été analysée par Environnement Canada, à la demande de la Défense nationale et des Affaires extérieures. Il était d'accord pour dire que l'incidence environnementale de ces visites serait négligeable. De plus, les résultats de ces enquêtes sont publics, et les documents dont parle le député comme s'il fallait se les procurer d'une façon bien spéciale sont des documents publics.

Comme parlementaire et comme député de ce gouvernement, je peux certes dire que nous voulons que le public s'en mêle. Nous voulons que les Canadiens soient convaincus qu'on tient compte des dangers possibles. C'est pourquoi, depuis que le gouvernement libéral précédent a adopté cette politique en 1967, nous faisons ce qu'il y a à faire.

Nous nous occupons de surveillance. C'est d'ailleurs grâce au programme de surveillance qu'on a appris mardi dernier qu'un sous-marin américain prétendument en eaux russes était entré en collision avec un sous-marin russe. Ça, ce n'est pas négligeable. Nous suivons l'affaire de près. Nous continuons à servir l'intérêt public comme il se doit.

## LA LOI SUR LE GRAIN DE L'OUEST

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, le 11 février, soit il y a une semaine, j'ai posé une question au gouvernement au sujet de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, la décision de la Cour suprême concernant le barrage Oldman, ainsi que la possibilité qu'offrait cette décision au gouvernement fédéral de participer à une évaluation de l'impact

sur l'environnement par suite de modifications possibles de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

J'espérais que le gouvernement réponde qu'il allait donner suite à ses déclarations antérieures ainsi qu'à la décision de la Cour, et qu'il allait annoncer la tenue d'une évaluation de l'impact sur l'environnement. Je fais état de cette question parce que je crains fort, compte tenu des pratiques qui ont eu cours dans le passé, que les Canadiens doivent s'inquiéter de l'avenir du transport du grain au Canada, ainsi que des répercussions qu'auraient des changements semblables sur notre environnement.

J'avais posé ma question au ministre des Transports et ma supplémentaire au ministre de l'Environnement parce que, en vertu de la décision de la Cour suprême, la responsabilité pertinente incombait d'abord au ministre des Transports, compte tenu du fait que toutes modifications de la Loi seraient apportées par son entremise.

Mes inquiétudes découlent du fait que le ministre de l'Agriculture a entrepris une série de rencontres publiques dans tout l'ouest du Canada, rencontres permettant aux agriculteurs et autres personnes intéressées de discuter de l'avenir du transport du grain au Canada et des possibilités de modification de la Loi sur le transport des grains de l'Ouest.

De toute évidence, s'il y a des possibilités, le gouvernement doit envisager d'apporter des changements. La majorité des producteurs des Prairies qui ont assisté à ces réunions ont dit, bien sûr, qu'ils ne voulaient aucune modification, que la Loi sur le transport des grains de l'Ouest et les subventions du Nid-de-Corbeau devaient être maintenues pour assurer le transport normal du grain depuis les silos jusqu'aux ports. Ils ont demandé certaines améliorations de l'efficacité du système, comme de veiller à ce que, dans tout changement, on cherche à abaisser le plus possible le coût du transport entre l'exploitation et le port.

Cependant, ils ont exprimé certaines inquiétudes au sujet de l'environnement. Récemment, dans le Plan vert, le gouvernement a dit que ses décisions, y compris les modifications législatives, devraient faire l'objet d'une évaluation environnementale. Récemment, le 23 janvier dernier, la Cour suprême du Canada déclarait que l'évaluation environnementale est, en fait, un outil de planification qui est maintenant considéré comme faisant partie intégrante du processus décisionnel. La première étape de ce processus devrait être l'évaluation de l'impact sur l'environnement.

Je veux que le gouvernement examine attentivement les conséquences que la modification de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest pourrait avoir sur l'environnement. Il me semble que cela devrait être la première étape du processus décisionnel. J'ai cependant l'impression que c'est peut-être le contraire qui se passe, qu'on a déjà décidé de modifier la loi et qu'on procédera ensuite à l'évaluation de l'impact sur l'environnement.

Je ne sais pas quelles conséquences des modifications à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest peuvent avoir sur l'environnement, mais je m'inquiète parce que le fait de transporter le grain par camion et non par train nuirait certainement à l'environnement.

Ainsi, je demande des éclaircissements et, ce qui est plus important encore, je demande qu'on fasse une évaluation de l'impact de cette décision sur l'environnement.

**M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, le député de The Battlefords—Meadow Lake a soulevé une question importante, qui touche toute l'histoire du développement de l'ouest du Canada, celle du transport des céréales.

En 1966, j'occupais un poste de reporter dans un journal de sa circonscription, le *News Optimist* de North Battleford, ce qui m'a permis d'en apprendre beaucoup sur l'histoire de la manutention des céréales dans l'Ouest. Je l'ai entendu dire que, malgré son appartenance au Nouveau Parti démocratique, il est fermement en faveur du statu quo, et je crois qu'il a dit aussi qu'il s'inquiète du fait que des assemblées publiques se tiennent dans l'Ouest pour traiter de cette question. J'aurais cru, et c'est bien l'avis du gouvernement, que de consulter les gens était tout indiqué de la part d'un gouvernement soucieux des intérêts à long terme des céréaliers canadiens. De plus, il faudrait développer d'autres industries et d'autres activités dans l'Ouest, notamment dans l'agro-alimentaire—en accordant une plus large place à la meunerie et à diverses activités liées à l'agriculture.

Le statu quo n'est pas la solution et c'est pourquoi le gouvernement a chargé, en 1990, un comité d'élaborer une politique agro-alimentaire. Lors de cette étude, on a envisagé des modifications à la Loi sur le transport des grains de l'Ouest en ce qui concerne l'utilisation des terres et leur valorisation, les transports ainsi que l'environnement. Le Plan vert s'applique ici. Voilà pourquoi ces répercussions sur l'environnement sont prises en compte et sont au coeur de l'étude en cours. Aucune décision ne sera prise avant la fin des entretiens. Je peux rassurer à ce sujet le député de The Battlefords.

Les Canadiens sont certainement capables de se rencontrer et de discuter de ces questions, d'étudier l'impact écologique, d'étudier ce qui se cache derrière le maintien du statu quo et même, dans le cas présent, ce qui se cache derrière le recours à l'argument écologique pour justifier le maintien du statu quo. Ce sont là des questions capitales, et le gouvernement entend jouer un rôle de chef de file afin qu'elles soient réglées en consultation avec les producteurs et les habitants de l'Ouest.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 19 février 1992**

La séance est ouverte à 14 heures.

---

*Prière*

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

### LES RÉFUGIÉS

**Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord):** Monsieur le Président, le 11 décembre 1991, le premier ministre a signé au nom de tous les Canadiens la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Le paragraphe 9(1) de cette convention stipule:

> Les États parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

En tant que Canadiens, nous convenons tous avec les Nations Unies que la famille est la cellule de base de la société et l'environnement naturel pour le développement et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants.

J'exhorte donc les députés à appuyer ma motion n° 634, à adresser des pétitions au ministre de l'Emploi et de l'Immigration pour lui demander de changer sa politique pour permettre aux conjoints et aux enfants de réfugiés d'être réunis au Canada, comme on le fait aux États-Unis et en France.

* * *

### L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**Mme Catherine Callbeck (Malpèque):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer les producteurs canadiens de lait, de volaille et d'oeufs qui s'efforcent de faire comprendre au gouvernement qu'il est extrêmement important de défendre et de renforcer l'article XI du GATT et de protéger notre système de gestion des approvisionnements.

À l'île-du-Prince-Édouard, quelque 700 agriculteurs et familles agricoles sont menacés. On estime à plus de 6 250 le nombre d'emplois qui seraient perdus dans la région de l'Atlantique. Quel effet cela aura-t-il sur les bilans et la valeur nette de nos agriculteurs si les restrictions contingentaires sont rajustées à la baisse?

L'Île-du-Prince-Édouard sera la plus durement touchée. En effet, le gros de la production nationale de matière grasse du lait provient de l'île.

Comme les fermes de l'île sont généralement plus petites que la moyenne nationale, l'industrie laitière y résistera moins bien à la concurrence des États-Unis.

Les produits soumis à la gestion des approvisionnements jouent donc un rôle important pour l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard. Il faut préserver la gestion des approvisionnements.

* * *

### LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

**M. Dan Heap (Trinity—Spadina):** Monsieur le Président, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié remet ça. Deux frères musulmans ahmadis originaires du Pakistan, qui avaient fait une demande de statut de réfugié, prétendant être victimes de persécutions pour des motifs religieux ont vu, l'un sa demande acceptée, l'autre sa demande rejetée. Deux tribunaux différents, deux décisions différentes fondées sur les mêmes preuves. Selon le rapport d'Amnistie internationale:

> Des membres de la communauté musulmane ahmadie qui représentent une minorité au Pakistan continuent de faire l'objet d'accusations et de condamnations à des peines d'emprisonnement pour la simple raison qu'ils exercent pacifiquement leur religion.

Il n'y a aucune cohérence dans la décision de ces tribunaux de la CISR.

Je joins donc ma voix à celle des groupes de coalition pour la défense des réfugiés et des Eglises, et demande l'institution d'une enquête indépendante sur le processus de décision de la CISR, l'augmentation du nombre de rejets, le recours à des décisions toutes faites et la conduite outrageuse de certains membres durant les audiences.

*Article 31 du Règlement*

Je demande aussi au ministre de revoir le dossier de ce musulman ahmadi de 23 ans, et de l'autoriser—ainsi qu'il en a le pouvoir—à demeurer au Canada pour des raisons humanitaires.

* * *

## LES SOINS DE SANTÉ

**M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord):** Monsieur le Président, j'ai été complètement stupéfait d'entendre hier à la Chambre un député néo–démocrate décrire son parti comme le champion de l'assurance–maladie. Tout à la satisfaction de soi, il a oublié de mentionner que tous les premiers ministres provinciaux de toutes les allégeances politiques et le premier ministre avaient accepté de discuter de la question des frais modérateurs lors de leur réunion de la semaine dernière.

Ce n'est que trois jours après la fin de la conférence que le Nouveau Parti démocratique de la Colombie–Britannique a pris position sur la question, longtemps après que mon chef de parti et moi–même soyons de nouveau intervenus à la Chambre pour fustiger l'attitude des premiers ministres.

Il faut qu'on sache que l'actuelle Loi canadienne sur la santé a d'abord été un projet de loi libéral présenté à la Chambre en 1984.

Elle a depuis garanti que les Canadiens n'auraient pas besoin de passer à la banque avant d'entrer à l'hôpital.

Le message est clair, on ne devrait pas tolérer que le gouvernement fédéral manque à son engagement financier et moral envers les provinces pour assurer la survie de l'assurance–maladie.

* * *

[*Français*]

## MYRIAM BÉDARD

**M. Marcel R. Tremblay (Québec–Est):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur une autre athlète canadienne qui a remporté aujourd'hui une médaille à Albertville.

Je tiens à féliciter M^lle^ Myriam Bédard, de Neufchatel, au Québec, qui a gagné une médaille de bronze en biathlon dans l'épreuve du 15 kilomètres chez les femmes. Myriam a fait preuve de toutes les habilités techniques et de l'endurance requises dans ce sport olympique exigeant qu'est le biathlon. C'est la première olympiade d'hiver où les femmes participent officiellement à ce sport.

Les Canadiens et les Canadiennes éprouvent de la joie et de la fierté vis–à–vis une telle performance olympique qui procure également une grande source de motivation à tous les athlètes au Canada.

* * *

[*Traduction*]

## LA SIT–RITE PRODUCTS LTD.

**M. Bob Horner (Mississauga–Ouest):** Monsieur le Président, dans une récente édition du *Financial Time*, on expliquait les circonstances entourant la fermeture d'une autre usine encore.

Oui, Sit–Rite Products Ltd., fabricant de mobilier ergonomique d'usine et de bureau, a fermé ses ateliers d'Atlanta, en Géorgie, qui s'étendaient sur 48 000 pieds carrés en vue d'agrandir son usine de Mississauga.

Du point de vue constance de la qualité du produit et du service, Sit–Rite a jugé que l'usine de Mississauga était supérieure à celle d'Atlanta.

Même si les employés canadiens gagnaient un salaire plus élevé, d'autres facteurs comme le moindre taux de roulement, la présence d'ouvriers qualifiés et la plus grande fiabilité des fournisseurs ont joué en faveur de l'usine de Mississauga.

Les efforts de regroupement de Sit–Rite portent leurs fruits: les ventes de la compagnie ont atteint 15 millions de dollars en 1990, soit une augmentation de 30 p. 100.

Qui dit que le Canada ne peut être compétitif?

* * *

## LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

**M. Ron MacDonald (Dartmouth):** Monsieur le Président, en février, la Nouvelle–Écosse célèbre le Mois de l'histoire des noirs.

Nous voulons ainsi reconnaître la contribution exceptionnelle des noirs de la Nouvelle–Écosse, qui jouent un rôle clé dans l'histoire de ma province depuis le début du XVIIe siècle.

En tant qu'habitant de la Nouvelle–Écosse, je suis très fier de souligner le Mois de l'histoire des noirs. Toutefois, ce sentiment de fierté n'est pas sans mélange, car la propagande haineuse se poursuit.

Voilà près de trois mois, j'ai demandé à la ministre de la Justice d'ordonner la tenue d'enquêtes et de prendre des mesures pour interdire la distribution d'un document raciste intitulé *Stop Apologizing*.

Ce genre de document ne fait qu'aggraver les problèmes quotidiens que connaissent les minorités au Canada. Pourtant, dans les trois mois qui se sont écoulés, la ministre s'est contentée de m'écrire pour me signaler que

la question ne relève pas de sa compétence et pour me conseiller d'en saisir le procureur général de l'Ontario.

L'inertie de la ministre est non seulement inadmissible, mais offensante. Pendant qu'elle hésite à réagir, des écrits racistes déplorables demeurent sur les rayons, à la disposition des Canadiens.

Je demande à la ministre de la Justice de prendre dès aujourd'hui les mesures qui s'imposent, par respect pour le Mois de l'histoire des noirs. Qu'elle assume ses responsabilités, qu'elle use de l'influence que lui procure son portefeuille pour mettre un terme à de telles manifestations de fanatisme et de racisme au Canada.

* * *

[*Français*]

## LE PRÉSIDENT DE L'UPA DU QUÉBEC

**Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau):** Monsieur le Président, lundi, je rencontrais les producteurs et productrices agricoles de mon comté, à Lachute. Hier, le premier ministre du Canada rencontrait les leaders agricoles canadiens afin de les rassurer sur notre position au GATT.

Tout le monde, sauf M. Proulx, le président de l'UPA du Québec, s'est déclaré très satisfait de cette rencontre et confiant que la délégation canadienne, qui part ce soir pour Genève, remportera d'importants appuis auprès des cent autres pays membres du GATT.

• (1410)

Monsieur le Président, que tramait hier matin M. Proulx lors de sa rencontre avec le leader du Bloc québécois, et ce plusieurs heures avant la rencontre avec le premier ministre? Il est aisé de comprendre que la stratégie développée par ces deux leaders voués à la séparation du Québec est claire, et ils ne veulent surtout pas que le Canada réussisse et gagne son option sur l'article XI.

Plusieurs producteurs agricoles pensent, et je suis d'accord avec eux, que M. Proulx n'a pas d'autre choix que de démissionner puisqu'il a fait la preuve hier que ses intérêts politiques passent avant ceux de l'agriculture québécoise.

*Article 31 du Règlement*

[*Traduction*]

## LE CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL

**M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona):** Monsieur le Président, il convient de souhaiter la bienvenue aux nombreux libéraux qui sont dans la région de la capitale nationale pour le congrès du Parti libéral.

Cependant, il y a quelque chose que je tiens à signaler à tous les libéraux et libéraux potentiels qui s'opposent à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ou à un accord de libre-échange avec le Mexique et qui voudraient que ces accords soient abrogés: vous êtes venus au mauvais congrès.

À tous les libéraux et libéraux potentiels qui s'opposent à la TPS et aux échappatoires fiscales dont seuls les gens riches peuvent profiter, je déclare: vous êtes venus au mauvais congrès.

À tous les libéraux et libéraux potentiels qui veulent protéger le régime d'assurance-maladie contre le gré de plusieurs premiers ministres provinciaux libéraux, je dis: vous êtes venus au mauvais congrès.

Venez assister au prochain congrès néo-démocrate, où vous trouverez un parti qui, contrairement au Parti libéral, n'est pas financé par les mêmes gens que les conservateurs.

* * *

[*Français*]

## LE PRÉSIDENT DE L'UPA DU QUÉBEC

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Monsieur le Président, mon message s'adresse aux excellents producteurs agricoles du Québec.

Hier, Jacques Proulx, le président de l'Union des producteurs agricoles, a opté d'appuyer la cause du chef du Bloc québécois, avec lequel il s'était d'ailleurs entretenu dans la matinée. Jacques Proulx a décidé que la séparation du Québec, pour lui, était plus importante que le sort de tous les producteurs agricoles du Québec.

Je dis à nos producteurs agricoles qu'avec l'ensemble des producteurs canadiens et avec l'appui des vrais producteurs agricoles du Québec, notre délégation d'envergure nationale part quand même ce soir pour Genève afin de soutenir nos producteurs agricoles. Nous sommes certains que, nonobstant le retrait de Jacques Proulx, tous les producteurs agricoles sont derrière nous.

*Article 31 du Règlement*

[*Traduction*]

## LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social continue de faire peu de cas des dangers qui menacent la santé des Canadiens.

Pour la quatrième fois, la U.S. Environmental Protection Agency a refusé l'utilisation du MMT comme additif dans l'essence américaine. Des études ont en effet démontré qu'il cause une augmentation des émissions d'hydrocarbure.

On a aussi établi un lien entre l'une des principales composantes du MMT, le manganèse, et divers problèmes comme la maladie de Parkinson et celle d'Alzheimer.

On ajoute du MMT à l'essence canadienne depuis le début des années 70. Si le gouvernement a à coeur de protéger l'environnement et de supprimer les risques pour notre santé, il prendra immédiatement des mesures pour interdire l'utilisation de cet additif au Canada.

Il existe déjà une solution de rechange non polluante. On pourrait utiliser de l'éthanol, ce qui réduirait considérablement les dommages à notre environnement, voire à notre santé.

Par la même occasion, les agriculteurs canadiens pourraient vendre leur grain pour la production de cet additif qui est sûr et dont la combustion ne pollue pas.

Quand le gouvernement prendra-t-il des mesures pour aider les agriculteurs et les consommateurs canadiens?

* * *

[*Français*]

## LE PRÉSIDENT DE L'UPA DU QUÉBEC

**M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe):** Monsieur le Président, je voudrais vous dire ici ma désapprobation totale à l'égard de l'attitude du président de l'UPA du Québec, M. Proulx, qui, suite à une entrevue en présence de notre premier ministre, a décidé de ne pas participer et de ne pas se joindre à la délégation canadienne en vue d'aller défendre l'agriculture en Europe.

Tout ceci me fait poser de nombreuses questions quant à sa sincérité, d'autant plus qu'un leader, il me semble, doit être en avant, sur la ligne de feu, pour défendre ses troupes. Et la ligne de feu, elle est en Europe actuellement, et je ne comprends pas pourquoi, et j'en suis fort désolé, que ce commettant de chez moi et président de l'UPA ne se joigne pas à cette délégation.

Jusqu'à la dernière minute, monsieur le Président, la partie de baseball est encore possible, et sa victoire aussi. Il peut y avoir un coup de circuit à la troisième prise, au troisième homme. J'invite donc les délégués du Syndicat à téléphoner à leur président pour le forcer à venir en Europe.

* * *

[*Traduction*]

## LE DÉPUTÉ DE LASALLE—ÉMARD

**Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'ai lu l'autre jour dans le *Toronto Star* que, selon le député de LaSalle-Émard, il faut financer le recyclage des chômeurs, la lutte contre la violence faite aux femmes et l'assainissement de l'environnement.

C'est exactement ce que fait le gouvernement. Un montant de 1,8 milliard de dollars a été réservé aux programmes de recyclage des chômeurs.

En collaboration avec l'industrie et les conseils scolaires, nous avons fait démarrer rapidement Savoir-faire jeunesse Canada, qui met l'accent sur la formation professionnelle au niveau secondaire. Comme il a été promis dans le discours du Trône, un groupe non partisan de femmes est à la recherche de moyens pour éliminer la violence contre les femmes.

Le Plan vert devient de plus en plus efficace, depuis son lancement comme moyen de sensibiliser les Canadiens au rôle qu'ils peuvent jouer dans l'assainissement de leur environnement et de s'attaquer aux problèmes environnementaux d'origine industrielle.

Si l'imitation est la forme de compliment la plus sincère, le gouvernement doit s'estimer flatté par les propos du député de LaSalle—Émard.

* * *

[*Français*]

## LE CHÔMAGE

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie):** Monsieur le Président, hier, nous avons appris la fermeture de la Dominion Textile dans la région de Valleyfield, au Québec. Deux cent vingt-cinq emplois sont ainsi éliminés dans une région où le taux de chômage atteint déjà 15 p. 100. Trente emplois sont également éliminés à Montréal de ce fait. C'est la fin de l'industrie du textile dans cette région. La Bell Hélicoptère a également annoncé 80 mises à pied à Mirabel. Le taux de chômage au Québec

atteint actuellement 13 p. 100. J'imagine que c'est cela le fédéralisme rentable!

Le Québec a toujours eu un taux de chômage supérieur à la moyenne canadienne et cela s'explique par les politiques fédérales qui ont toujours défavorisé le Québec au chapitre des investissements industriels, de la recherche et du développement. Le prochain Budget du gouvernement n'apportera rien au Québec. Ce gouvernement est insensible aux millions de Québécois en chômage ou vivant de l'aide sociale. Le Québec n'a d'autre choix que de se prendre en main.

---

## QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

### L'ÉCONOMIE

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le ministre des Finances a dit que son budget tiendrait compte de la réalité actuelle. La réalité actuelle, c'est que 1,5 million de Canadiens sont en chômage, que 2,5 millions de Canadiens ont besoin de l'assistance sociale, qu'ils souffrent et qu'ils sont désespérés.

Je pose la question au premier ministre: la définition qu'a son gouvernement de la réalité tient-elle compte de la souffrance humaine? Cette définition tient-elle compte du fait que des millions de Canadiens ne savent pas comment ils vont s'y prendre pour payer leur loyer ou leur hypothèque? Ceux-ci ne savent pas comment ils vont faire pour nourrir leurs enfants.

Comment le premier ministre se propose-t-il de soulager les craintes, les souffrances, les problèmes qui font partie de la réalité actuelle?

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, hier le ministre des Finances a annoncé que mardi prochain, soit le 25 février à 16 h 30, il allait déposer un budget réaliste. J'imagine que d'ici là l'opposition et les médias voudront rédiger ce budget à la place du ministre, mais je les invite à patienter jusqu'à mardi après-midi de la semaine prochaine, alors que le ministre des Finances présentera un budget qui, je pense, recevra l'appui de la majorité des Canadiens.



**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre.

Le nombre des victimes des politiques économiques du gouvernement continue d'augmenter, et le premier ministre continue de proposer les mêmes mesures. Les politiques du gouvernement causent un grave préjudice à notre potentiel industriel, notamment dans le sud-ouest de l'Ontario. Les coûts sur le plan humain sont bouleversants: 3 600 emplois perdus chez Ford; 3 600 autres chez la Compagnie pétrolière Impériale; 2 000 chez IBM; 1 450 chez Dofasco; 1 300 chez Dylex—et la liste est encore longue.

Pourquoi le premier ministre et le ministre des Finances ne veulent-ils pas recourir à des solutions originales pour relancer immédiatement notre économie? Les Canadiens ne peuvent attendre jusqu'à l'an prochain; ils ne peuvent attendre jusqu'au mois prochain. Ils ont besoin d'aide dès maintenant. Telle est la réalité actuelle.

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, il convient ici de préciser à la Chambre que la plupart des chiffres mentionnés par le député visent des compagnies qui sont en train d'effectuer des rajustements, non seulement au Canada mais dans le monde entier. Une restructuration est en train de se faire à l'échelle mondiale. Nous devons nous adapter à cette structure réaliste au Canada. En fait, la Banque Royale du Canada a publié aujourd'hui un rapport dans lequel on mentionne que notre pays accuse du retard et qu'un certain rattrapage s'impose en matière de restructuration.

Permettez-moi de citer des extraits de ce rapport. Les auteurs du document se réjouissent des efforts faits par le gouvernement fédéral pour juguler l'inflation, limiter les dépenses et réduire les déficits budgétaires. Certaines des recommandations formulées proposent l'élimination des obstacles nationaux et interprovinciaux au commerce et aux investissements. C'est exactement ce que fait le gouvernement.

• (1420)

[*Français*]

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, ma troisième question s'adresse au premier ministre et j'espère qu'il y répondra.

Dans la province de Québec, il y a 400 000 personnes sans emploi et 650 000 personnes sur le bien-être social.

L'année dernière, 10 p. 100 des travailleurs forestiers du Québec ont perdu leur emploi.

Ma question pour le premier ministre est la suivante: Quelles solutions réalistes est-ce que le premier ministre entend inclure dans son budget de mardi prochain pour relancer l'économie du Québec et remettre les travailleurs du Québec au travail?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je vais vous dire ce que nous ne ferons pas. On ne suivra pas des politiques, au niveau national, qui auront pour effet de monter les taux d'intérêt à 21,75 p. 100, ce qui était la situation quand le parti de mon ami était au pouvoir. C'était à 21,75 alors que le taux d'intérêt maintenant se situe à 7,5 p. 100.

Le taux d'inflation, ce matin, est à 3,8 p. 100 alors que lorsque mon ami était au pouvoir, c'était 12,9 p. 100. Le taux de chômage trop élevé aujourd'hui—je l'admets volontiers et nous travaillons pour l'abaisser—est de 10,4 p. 100. Mais quand les Libéraux étaient au pouvoir, il s'agissait de 12,8.

Je vous assure que nous allons suivre des politiques, mais pas les vôtres.

* * *

## LA FISCALITÉ

**Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est):** Monsieur le Président, j'adresse ma question au premier ministre.

Selon Statistique Canada, les familles canadiennes paient plus d'impôt sur le revenu cette année qu'en 1986. Depuis 1986, le gouvernement a décidé de transférer le fardeau des taxes des grosses corporations aux enfants. La part des revenus d'impôt provenant des particuliers a augmenté de 11 p. 100, alors que celle qui provient des sociétés a baissé de près de 14 p. 100.

Quand le premier ministre admettra-t-il que son gouvernement est en train d'orchestrer un transfert massif de richesse des travailleurs ordinaires aux détenteurs d'actions de grosses compagnies?

[*Traduction*]

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Non, c'est absolument faux, et je pense que les faits sont là pour le prouver. Nos taux d'imposition des sociétés et des petites entreprises doivent être comparables à ceux de nos concurrents. Nous ne pouvons pas imposer nos entreprises à un taux plus élevé que celui de nos concurrents, car nous perdrons toutes nos entreprises. Ce n'est donc pas exact.

En ce qui concerne les hausses d'impôt sur le revenu, je reconnais qu'il y en a eu. Je rappelle toutefois à la députée qu'elles ont été décidées au moment où l'économie était en pleine expansion, où les prix des maisons augmentaient de 15 à 20 p. 100 par année. Nous avons relevé les taux d'imposition à raison de 2,5 p. 100 par année, alors que les salaires croissaient de 6 ou 7 p. 100 par année. Si on compare les hausses d'impôt à l'augmentation des prix des biens et des services, on se rend compte que l'impôt sur le revenu a très peu augmenté. J'ajouterai que la plupart des économies, soit les deux tiers, que nous avons réalisées dans ce gouvernement proviennent de la réduction des dépenses.

**Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est):** Les propos du ministre ne sont pas de nature à rassurer les familles qui ont peine à joindre les deux bouts. Le parti pris du gouvernement en faveur des grandes entreprises et son programme d'appauvrissement des familles font particulièrement l'affaire des actionnaires étrangers. Pendant que les familles canadiennes voyaient leurs impôts augmenter, les actionnaires étrangers ont, en 1990, empoché 38 p. 100 d'intérêts et de dividendes de plus qu'en 1989, soit le double du montant que les actionnaires canadiens ont rapporté de l'étranger. Je voudrais donc que le ministre nous dise quand il va renoncer à la politique du gouvernement qui a pour effet de nous faire perdre des emplois et de la richesse au profit des étrangers?

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, la députée voudrait priver les actionnaires étrangers, qui viennent investir ici au Canada et créer des emplois chez nous, des fruits de leurs investissements? Notre pays a besoin des capitaux étrangers pour croître et se développer. Je ne vois pas où la députée veut en venir, mais si la politique du Parti libéral est d'interdire tout investissement étranger, qu'elle le dise.

* * *

## L'ÉCONOMIE

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le ministre des Finances a parlé d'un budget réaliste. La réalité, pour le 1,5 million de Canadiens qui sont sans travail et pour leurs familles, c'est qu'il n'y a pas grand-chose à espérer. La réalité, c'est que nous avons un régime fiscal qui laisse les riches en paix, qui favorise les Canadiens fortunés. La réalité, c'est que le gouvernement actuel préfère supprimer des lits d'hôpital plutôt que de mettre fin aux échappatoires fiscales. La réalité,

c'est que le chômage coûte aux Canadiens 30 milliards de dollars par an.

Voici la question que je veux poser au premier ministre: par «réaliste», son gouvernement veut-il dire qu'il va présenter un budget axé sur la création d'emplois pour les Canadiens ou bien qu'il va poursuivre de plus belle la politique qui a mis les Canadiens au chômage?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, ma collègue a fait une remarque pertinente, qui nous intéresserait tous, au sujet du chômage et des moyens de le résorber. C'est ce à quoi nous nous sommes appliqués au cours du premier mandat puisque nous l'avons fait passer de 11,7 à 7,3 p. 100. Il atteint maintenant 10,4 p. 100, et nous espérons l'abaisser encore davantage grâce aux programmes que nous mettons en oeuvre pour réduire les taux d'intérêt, maintenir l'inflation à un niveau peu élevé et amener les investisseurs étrangers à se joindre aux nôtres en vue de créer des emplois productifs et durables. Je m'étonne que ma collègue ose ainsi se payer de mots. Ses remarques préliminaires sont tout à fait gratuites et offensantes, car la situation qu'elle décrit n'a aucune ressemblance avec les faits.

J'aurais cru que, depuis que le NPD ontarien a présenté son budget en mai dernier, ma collègue se serait rendu compte de la difficulté que cela représente pour un gouvernement néo-démocrate et tout autre gouvernement d'établir un budget.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, les Canadiens veulent que leur gouvernement s'occupe d'eux. Ils veulent que leur gouvernement comprenne ce que c'est que le chômage pour les familles canadiennes et qu'il envisage sérieusement de faire quelque chose pour corriger cette situation.

Une chose que le gouvernement peut faire, c'est améliorer la fiscalité. Statistique Canada révèle que, de 1982 à 1990, soit du temps du gouvernement libéral comme du temps du gouvernement conservateur, l'impôt des Canadiens à faible revenu a augmenté de 600 p. 100. C'est six fois la hausse imposée aux plus riches des Canadiens et c'est sans compter la TPS et les autres taxes de vente.

Le premier ministre trouve-t-il que c'est là une politique fiscale réaliste? Est-il disposé à présenter une politique fiscale réaliste? Va-t-il s'arranger pour que la fiscalité soit plus équitable et pour que tout le monde paie sa juste part?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, on reconnaît en général, je crois, que tout régime fiscal peut être amélioré et c'est ce que les gouvernements successifs cherchent à faire. Il faut dire, notamment, que le ministre du Commerce extérieur a supprimé, lorsqu'il était ministre des Finances, plus d'échappatoires fiscales dont se prévalent les riches que tout autre ministre des Finances de l'histoire du Canada. Il a fait de l'excellent travail en supprimant ces échappatoires injustes.

Ma collègue nous dit de faire quelque chose à ce sujet. Sa position est toujours la même. Lorsqu'on la presse d'expliquer ce qu'elle entend au juste par faire quelque chose à ce sujet, sa réponse revient toujours à dire qu'il faut dépenser davantage et donc emprunter davantage. Il n'est pas question que nous fassions cela. Notre politique consiste à faire baisser les taux d'intérêt, à abaisser le taux d'inflation à son plus bas niveau en 20 ans ou presque et, ce faisant, à créer des emplois durables et compétitifs. C'est un peu moins séduisant et un peu plus difficile que de résoudre le problème à coup d'argent emprunté, que d'hypothéquer l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.

Nous ne ferons pas cela. Nous sommes déterminés à redonner au Canada un niveau raisonnable de croissance économique et de prospérité durable.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, les Canadiens seront stupéfaits de voir qu'un gouvernement qui a doublé le déficit pendant son mandat peut se permettre de faire la leçon à la population sur la gestion de l'économie.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aurais une suggestion pour le premier ministre qui lui permettrait d'épargner 2 milliards de dollars. Va-t-il tout simplement annuler les exemptions pour les gains en capital? De cette façon, il n'aurait plus besoin de couper dans ses programmes. Va-t-il annuler les exemptions pour les gains en capital, et ainsi récupérer 2 milliards de dollars en taxes?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, le ministre des Finances annoncera mardi soir ses intentions en ce qui concerne des mesures fiscales. C'est la tradition, et nous allons respecter la tradition.

• (1430)

En deuxième lieu, et je cite textuellement, le chef des néo-démocrates vient tout juste de dire:

[*Traduction*]

—que le gouvernement «a doublé le déficit pendant son mandat», ce qui est absolument faux. Le déficit est passé de 38,9 milliards de dollars à 31,5 milliards. Cette déclaration est donc fausse.

Mes amis me crient maintenant que c'était une erreur, qu'on parlait de la dette. La dette de 206 milliards de dollars a effectivement grimpé à 420 milliards, mais chaque dollar d'augmentation était de l'intérêt composé sur la dette dont nous avons hérité des libéraux, chaque dollar, sans exception.

*Questions orales*

## LES PÊCHES

**M. George S. Baker (Gander—Grand Falls):** Monsieur le Président, en 1992, le gouvernement a accepté d'attribuer à Cuba, au Japon, à la Norvège, à la Pologne et à la Russie des quotas de pêche du sébaste, de la plie grise, du capelan et du calmar, à l'intérieur de notre zone de 200 milles. En fait, il a attribué aux Russes un quota de 1 600 tonnes de morue dans une zone située à 50 milles à l'est de la circonscription du ministre des Pêches et des Océans.

Le gouvernement annulera-t-il immédiatement tous les quotas de pêche par des navires étrangers à l'intérieur de la zone de 200 milles? Nous avons besoin de ce poisson. Allons-nous dire à nos propres pêcheurs de rester chez eux sans rien faire, alors que des licences sont délivrées à des pays étrangers qui obtiennent des quotas de pêche à l'intérieur de notre zone de 200 milles?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, comme toujours, nous devons écouter attentivement chaque parole du député pour pouvoir comprendre les faits qu'il embrouille.

La réalité, c'est que, pour 1992, l'OPANO a payé des quotas internationaux à l'URSS, à Cuba et aux autres pays que le député a mentionnés. Nous pouvons, si nous le désirons, autoriser ces pays à pêcher une partie de ces quotas à l'intérieur de notre zone de 200 milles. Nous acceptons habituellement en ce qui a trait à l'ancienne URSS et à Cuba, car ils nous appuient fermement, au sein de l'OPANO, dans l'établissement de quotas et l'observation du moratoire sur les prises de morue à l'extérieur de la zone de 200 milles, dans la zone 2J-3K-L. Mais si nous les autorisons à pêcher ces quotas internationaux de sébaste, de plie grise ou d'autres poissons à l'intérieur de notre zone de 200 milles, ils nous versent alors des droits de licence de plusieurs milliers de dollars. De plus, nos observateurs sont à bord de leurs navires et ainsi, nous pouvons savoir exactement ce qu'ils font et surveiller de près ce que nous faisons.

Il s'agit donc d'une application très intelligente de la politique canadienne visant à réglementer la pêche. Le député devrait s'en réjouir au lieu d'essayer de la dénigrer à la Chambre.

**M. George S. Baker (Gander—Grand Falls):** Monsieur le Président, il s'agit de quotas attribués aux pays étrangers à l'intérieur de notre zone de 200 milles.

Cette année, contrairement aux avis de tous les scientifiques de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et du ministère des Pêches à Ottawa, ce gouvernement a accepté de rouvrir la pêche à la morue dans une des principales frayères qui se trouve à l'extérieur de la zone de 200 milles sur le Bonnet Flamand où, comme on le sait, un moratoire sur la pêche à la morue est en place depuis des années.

Pourquoi ce gouvernement a-t-il décidé en 1991 de rouvrir la pêche et d'attribuer pour 1992 des quotas à la CEE, au Danemark, à la Russie, à la Norvège, à la Pologne et à Cuba qui s'établissent à 12 800 tonnes et au Canada, à 100 tonnes? Pourquoi ce gouvernement participe-t-il à la destruction de cette importante frayère de morues?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, permettez-moi de revoir un instant la proposition du député.

Le Bonnet Flamand en question se situe bien au-delà de la limite de 200 milles et c'est l'organisation internationale OPANO qui y régit la pêche.

Un moratoire sur les prises de morues était en place au Bonnet Flamand il y a quelque temps. Comme peu de Canadiens pêchent la morue à cet endroit, le quota du Canada n'est que de 100 tonnes et il demeure inutilisé.

Par ailleurs, le Danemark et la Norvège, qui nous appuient loyalement au sein de l'OPANO, ont demandé en 1990 que le moratoire soit levé parce que d'autres pays trichaient et ne l'observaient pas. Ces deux pays, qui comptent sur cette région pour pêcher, étaient d'avis qu'il valait mieux ne pas avoir de moratoire du tout que d'en avoir un qui ne soit pas respecté par certains pays, notamment l'Espagne et le Portugal.

Nous étions d'accord, de sorte que nous nous sommes abstenus de voter. En retour, la Norvège, le Danemark et d'autres pays nous ont appuyés quand nous avons proposé la surveillance aérienne pour garantir l'observation à l'extérieur de la zone de 200 milles. Grâce à leur appui, nous sommes parvenus à faire appliquer ce système. C'est pour cette raison que nous nous sommes abstenus de voter.

Le député devrait se rendre compte, s'il saisit à quel point cette façon de procéder est logique, que nous devons collaborer avec les autres pays pour pouvoir compter sur leur collaboration; c'est exactement ce qui s'est passé. Certains pays refusent de collaborer, mais ce ne sont pas eux qui gagnent lorsque nous nous sommes abstenus pendant le vote concernant ce moratoire.

**M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte):** Monsieur le Président, la coopération doit être réciproque et jusqu'à maintenant, le Canada ne peut pas beaucoup compter sur la collaboration des nations qui pratiquent la surpêche dans nos eaux.

Le principal conseiller scientifique du ministre des Pêches a dit au ministre et, en fait, aux députés de ce côté-ci de la Chambre que l'effondrement des stocks de morue du nord est si grave qu'il faudra peut-être adopter pendant cinq ans une réduction très importante des quotas, des restrictions très sévères sur le droit des pêcheurs canadiens de pêcher dans leurs propres eaux, pour permettre à ces stocks de morue qui sont maintenant fragiles de se régénérer et de revenir à un niveau acceptable et stable.

Le ministre des Pêches et des Océans pourrait-il nous dire pourquoi on devrait permettre à des navires étrangers de prendre une seule livre de poisson dans nos eaux durant les cinq prochaines années alors que les navires canadiens doivent rester au port?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, cette intervention paraît tout à fait patriotique et sensée jusqu'à ce qu'on l'examine de plus près.

Tout d'abord, les stocks de morue du nord ne sont pas en si mauvais état que le député le prétend. En décembre, les scientifiques m'ont signalé que la biomasse était de 1 130 000 tonnes. Sept semaines plus tard, ils ont révisé leurs calculs à la baisse et ont parlé de 780 000 tonnes. C'est là le problème qui se pose. En effet, la marge d'erreur dans le cas de leurs calculs scientifiques est de plus ou moins 25 p. 100. C'est pourquoi il est difficile de gérer les stocks.

En ce qui concerne les navires étrangers, ils n'ont pas le droit de pêcher à l'intérieur de notre zone de 200 milles des poissons ou des stocks qui intéressent les Canadiens. Lorsqu'ils prennent du poisson dans cette zone, c'est alors parce que nous respectons la Convention sur le droit de la mer ou parce qu'ils pêchent du poisson destiné à nos usines de transformation.

Le député veut-il fermer Canso ou Burgeo? Souhaite-t-il fermer des dizaines d'autres usines qui transforment le poisson débarqué par des navires étrangers, car nous n'avons pas la technologie et les navires voulus pour débarquer ce poisson à ces usines. A-t-il décidé de faire disparaître Canso et Burgeo?

Enfin, en ce qui concerne notre campagne, j'ai rencontré aujourd'hui l'ambassadeur de la Corée du Sud et ce pays a déjà accepté de retirer un navire de cette zone de pêche cette année et un autre au cours de la première moitié de l'année prochaine afin d'entreprendre le processus de retrait de ses navires de l'Atlantique Nord-Ouest. C'est là le résultat de nos efforts ainsi que de ceux du premier ministre et du ministre du Commerce extérieur. Nous réalisons donc des progrès.

**M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte):** Monsieur le Président, le ministre des Pêches nous a demandé si nous avions l'intention de fermer Canso, Burgeo, les usines canadiennes de transformation du poisson et les navires canadiens. Non, nous n'en avons pas l'intention. Par contre, nous voulons fermer la limite de 200 milles à l'exploitation et à la surpêche étrangères. Nous voulons que le ministre fasse preuve de fermeté et comprenne que la question des pêches du Canada atlantique n'est pas une petite question régionale mais une question de fierté et d'intérêt pour tout le pays. Il est temps que ce gouvernement défende les intérêts du Canada atlantique.

Le premier ministre du Canada, de tout le Canada, prendra-t-il la défense des habitants du Canada atlantique qui ont été abandonnés par son ministre?

• (1440)

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, à quoi riment ces paroles? Elles ne riment à rien.

Tandis que le député s'épanche, que faisons-nous pour améliorer la situation? Nous avons approuvé 575 projets dans le cadre du Programme diversi-pêches, nous avons versé 41,9 millions de dollars en aide financière et créé 1 547 nouveaux emplois pour ceux qui quittent le secteur des pêches. Nous avons consacré 19 millions de dollars à la création d'emplois à l'extérieur du secteur des pêches. Nous avons aidé Canso et Burge à rouvrir leurs portes. Grâce à nous, le Grand Banc rouvrira ce mois-ci et donnera de l'emploi à 225 personnes. Et je peux donner d'autres exemples.

C'est le genre de travail efficace que nous faisons, alors que tout ce que nous entendons des députés d'en face n'est que pure comédie et foutaises alarmistes.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Vic Althouse (Mackenzie):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre ou au ministre du Commerce extérieur.

Hier, le premier ministre a répété à des groupes agricoles ce que disaient certains de ses ministres de l'Agriculture, à savoir que le Canada avait adopté une attitude équilibrée aux négociations du GATT. Le Canada essaye

de protéger la gestion de l'offre en cherchant à obtenir une clarification et un renforcement de l'article XI.

Cela dit, la première présentation du Canada au groupe de négociation sur l'agriculture, le 20 octobre 1987, ne mentionnait pas l'article XI. Est-ce que le ministre ou le premier ministre pourrait nous dire à quel moment cela est apparu dans les négociations? Quand avons-nous mentionné pour la première fois le renforcement et la clarification de l'article XI?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je pense que mon collègue sait fort bien que depuis quelque temps déjà—je ne peux pas lui dire exactement quand, car je n'assumais pas encore ce portefeuille—le gouvernement, sous la direction du premier ministre, a adopté une position ferme en faveur de la gestion de l'offre et du renforcement et de la clarification de l'article XI.

Cela a toujours été notre position de négociation et c'est pourquoi moi et mes collègues, accompagnés de dirigeants agricoles, allons partir cet après-midi pour Bonn, Bruxelles et Genève, afin de défendre notre position.

**M. Vic Althouse (Mackenzie):** Monsieur le Président, une question supplémentaire.

Tout comme les agriculteurs, j'avais toujours pensé que telle était notre position de négociation, car c'est ce que j'avais entendu à la Chambre et ailleurs au Canada, mais je ne peux trouver preuve nulle part que nous ayons présenté cette position lors des négociations.

Quand avons-nous présenté par écrit une position qui précisait ce que nous recherchions? Cela ne figure pas dans les documents. Quand l'avons-nous présentée et quelles preuves pouvez-vous nous donner?

**L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, je suis sûr que le député cherche une réponse réaliste.

La raison pour laquelle il a eu quelque difficulté en remontant à 1986, c'est que la position du Canada, depuis qu'il a présenté des documents au conseil de négociation du GATT, en 1990, a toujours été la clarification et le renforcement de l'article XI. Cette position a été définie avec le secteur concerné, lorsque l'on a constaté que l'article XI ne pourrait pas continuer à permettre la gestion de l'offre.

Le député se souviendra que le GATT s'était prononcé contre nous au sujet de la crème glacée et du yaourt. C'est à ce moment-là que les groupes bénéficiant de la gestion de l'offre, les provinces et le Canada ont défini une nouvelle position.

**M. Rex Crawford (Kent):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et concerne les pourparlers du GATT et les producteurs ontariens de fèves de soja.

Le ministre sait bien que les fèves de soja de l'Ontario représentent la troisième culture en importance au pays, avec des ventes brutes directes de 650 millions de dollars. Ce secteur pourrait être anéanti par la proposition du GATT visant une réduction de 20 p. 100 des subventions.

Qu'entend faire le ministre pour sauver les 25 000 producteurs de soja du Canada?

**L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, le député sait bien que le document Dunkel a servi de base aux négociations.

On a porté cette question à l'attention des négociateurs, par l'intermédiaire du Groupe de consultation sectorielle sur le commerce extérieur et par l'intermédiaire des délégués de l'Association des producteurs de maïs de l'Ontario qui ont représenté très fermement la position des producteurs de soja. Nos négociateurs sont au courant de cette question. Nous analysons comment cette réduction de 20 p. 100 au niveau national pourrait être traitée. Dans le document Dunkel, on trouve certains moyens qui nous permettraient de soutenir intérieurement les agriculteurs et ces moyens méritent d'être réexaminés. Nous poursuivrons les échanges avec les producteurs de soja de l'Ontario.

**M. Jim Jordan (Leeds—Grenville):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Lorsque les agriculteurs, les détaillants de machines aratoires et les détaillants de grains de provende ainsi que d'autres représentants du Canada rural se réuniront à Ottawa vendredi prochain, qu'est-ce que le ministre leur offrira d'autre que son discours bien connu sur l'impuissance du gouvernement du Canada dans les négociations du GATT?

Que peuvent espérer les agriculteurs qui viendront à Ottawa pour participer à la manifestation de vendredi? Peuvent-ils espérer de bonnes nouvelles, des messages encourageants, une déclaration qui leur permettrait de rentrer chez eux rassénérés et fiers d'exercer la noble profession d'agriculteur?

**L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, hier, des ministres et le premier ministre ont rencontré des agriculteurs qui approuvent la position équilibrée du gouvernement du Canada et cela,

c'est très important. C'est un élément capital du processus et, comme mon collègue le ministre du Commerce extérieur l'a mentionné, les initiatives prises lors de cette réunion nous permettront de continuer de défendre, de concert avec nos partenaires les agriculteurs, la position que le Canada juge la bonne.

Il y a un autre élément important, c'est qu'aucun des dirigeants du mouvement agricole n'a communiqué avec moi. La manifestation qui se tiendra ici le vendredi 21 sera à peu près tout sauf une démonstration d'appui à la position que le gouvernement défend au nom des agriculteurs devant la collectivité internationale.

[*Français*]

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Monsieur le Président, pour faire suite à la réponse du ministre, ma question s'adresse au premier ministre. Les agriculteurs sont unis et solidaires. Leurs objectifs sont clairs et précis afin de sauvegarder leurs fermes familiales. Les agriculteurs du Canada demandent à leur premier ministre, depuis quelques jours maintenant, s'il a l'intention de se joindre à eux lors du rallye vendredi de cette semaine. Monsieur le Président, le premier ministre se joindra-t-il oui ou non aux agriculteurs vendredi?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, j'ai passé plusieurs heures hier avec la direction des syndicats et des producteurs agricoles du Canada: deux heures, ce midi, et une heure ou deux, à 16 h 30, hier après-midi. Je quitte la Chambre tantôt pour parler au président Delors, au président Mitterrand, au chancelier Kohl, afin justement de faciliter le travail de la mission spéciale qui part cet après-midi pour l'Europe, dans le but de défendre les intérêts des producteurs canadiens et des producteurs du Québec. C'est dommage que certains aient décidé de jouer un jeu politique et partisan au lieu de participer à une grande initiative internationale qui favorise la position véritable des producteurs canadiens. Mon travail en faveur des producteurs est un travail soutenu et continu.

[*Traduction*]

**L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex):** Monsieur le Président, hier des dirigeants du secteur agricole sont venus de partout au Canada pour se rencontrer ici à Ottawa. Avec l'appui de leurs homologues du Japon, de la Suisse et des États-Unis, ils s'unissent pour défendre les régimes de commercialisation ordonnés du Canada et contester la tarification proposée au GATT.

Compte tenu de l'opposition grandissante des agriculteurs du Canada et d'autres pays, est-ce que le gouvernement compte faire passer les besoins des Canadiens avant les aspirations gloutonnes des sociétés transnationales à qui la tarification, si elle est acceptée, profiterait le plus?

**L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, les négociateurs du gouvernement du Canada négocient au nom de l'industrie agricole, secteur très important de notre économie. Nous ne négocions pas au nom des sociétés transnationales, et le député le sait.

[*Français*]

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le premier ministre a joué franc jeu avec les agriculteurs, hier après-midi. Jacques Proulx n'aime pas prendre l'avion et nous savons tous que vous, monsieur le ministre, vous n'êtes pas un peureux dans les négociations du GATT. Comment, comme ministre responsable de l'Agriculture, allez-vous vous assurer, au cours de votre voyage, que les agriculteurs québécois et canadiens sauront se faire entendre de façon efficace par ceux et celles qui ne croient pas à l'importance de l'article XI?

• (1450)

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a dit tout à l'heure, c'est avec une certaine déception qu'on a constaté que le président des producteurs agricoles québécois a refusé l'offre qui lui a été faite par le premier ministre.

Cependant, je dois informer cette Chambre, en même temps, qu'il y a à peine quelques minutes, le ministre de l'Agriculture du Québec s'est offert pour prendre sa place pour défendre les intérêts du Québec.

**Des voix:** Bravo!

**M. Blais:** Je pense donc, monsieur le Président, qu'il est important, dans des situations semblables, que les producteurs, au niveau du Canada, le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral, on soit tous ensemble pour défendre l'intérêt ultime des producteurs agricoles et non pas chercher des intérêts partisans ou autres.

C'est à ce moment-ci, monsieur le Président, qu'il faut faire un effort, et même l'effort considérable que cela peut représenter, d'aller voir les autres pays et faire valoir la position du Canada qu'est l'article XI et que nous voulons renforcer, monsieur le Président.

[*Traduction*]

## ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

**M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie. Elle porte sur les méthodes discutables qu'utilise la société d'État EACL en Saskatchewan.

Cette dernière a distribué des lettres faisant l'apologie de l'énergie nucléaire aux spectateurs de rencontres sportives dans les écoles secondaires; elle fait de la publicité dans des publications destinées aux élèves du secondaire et elle s'est lancée dans une campagne de lavage de cerveau auprès des enfants, leur offrant des billets gratuits pour aller voir des pièces de théâtre et leur promettant une bicyclette s'ils acceptent la propagande de l'EACL.

La société d'État l'EACL reçoit 162 millions de dollars par an du gouvernement fédéral. J'aimerais demander au ministre si, à son avis, le lavage de cerveau d'enfants constitue une dépense publique légitime?

**L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Bien sûr que non, monsieur le Président, jamais je ne pourrais accepter que le lavage de cerveau soit légitime. J'aimerais seulement que le député vérifie la véracité de ce qu'il avance.

**M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):** Monsieur le Président, les faits sont on ne peut plus clairs. C'est exactement ce qu'est en train de faire l'EACL, avec l'approbation du ministre je suppose. Il est temps qu'il mette fin à ces agissements et qu'il permette un débat, en toute honnêteté, sur la question.

J'aimerais soulever un autre point au sujet de cette société d'État. Selon un accord avec le gouvernement provincial, signé par le ministre avant les dernières élections, l'EACL se propose de mettre au point, en collaboration avec la Saskatchewan, une technologie qui fera de cette province le dépotoir des déchets nucléaires de tous les réacteurs Candu du monde, mettant ainsi en danger les enfants de la Saskatchewan, ces mêmes enfants que le premier ministre prétend tellement vouloir protéger.

Le ministre va-t-il présenter ses excuses aux habitants de la Saskatchewan et aux enfants de cette province pour avoir fait passer la viabilité financière d'EACL avant leur sécurité?

**L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, je viens de dire que le député devrait rapporter les faits tels qu'ils sont. Tout d'abord, il n'y a rien dans cet accord qui laisse entendre que la Saskatchewan deviendrait un dépotoir de déchets nucléaires. C'est carrément faux. Il peut dire ce qu'il veut et profiter au maximum de ses privilèges en tant que député de l'opposition, mais ce qu'il dit n'est pas vrai et il le sait parfaitement.

Ensuite, il devrait savoir qu'en Saskatchewan, l'industrie de l'uranium représente près de 1 100 emplois. Il peut les faire disparaître, s'il veut. Allez-y! Faites-le! Et revenez ensuite vous plaindre à cette Chambre qu'il n'y a plus d'emplois!

* * *

## LA CITOYENNETÉ

**M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Je pense que tous conviendront à la Chambre de l'importance au Canada d'inculquer et de nourrir le sens de la citoyenneté. Il y a plusieurs mois, nous avons débattu de l'idée de promouvoir les droits et les responsabilités attachés à la citoyenneté pour tous les Canadiens, ainsi que nous le faisons si bien pour les néo-Canadiens.

En cette 125e année de notre Confédération, ne pourrait-on envisager par exemple de lancer un programme qui consisterait à remettre un certificat de citoyenneté à tous les élèves canadiens des écoles publiques à la fin de la sixième année? Ne serait-ce pas là un moyen raisonnable d'entreprendre un programme à long terme dont nous pourrions sans efforts supporter le coût?

**L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté):** Monsieur le Président, ce projet intéressant est une excellente idée et nous étudierons cette possibilité très attentivement. Il est très important pour nous de savoir jouir de notre citoyenneté, et de reconnaître les réalisations auxquelles nous sommes arrivés ensemble et dont nous sommes fiers.

J'annoncerai bientôt un programme qui tiendra compte des idées dont le député nous a fait part aujourd'hui.

* * *

## L'IMMIGRATION

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, vu l'urgence de la situation, j'ai donné avis au cabinet du premier ministre de la question que voici. Lundi, le premier ministre a promis de se renseigner sur

l'expulsion imminente d'un couple polonais et de leur enfant de sept mois qui est né au Canada.

Le premier ministre peut-il me dire s'il a lui-même examiné le cas de cette famille et s'il va l'autoriser à rester au Canada?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, le premier ministre m'a fait part de l'intérêt qu'il porte à cette affaire. Il m'a également transmis la lettre que lui a adressée la députée à ce sujet, avec la consigne de soumettre le cas à un examen approfondi pour m'assurer que tous les aspects ont été traités de façon équitable. C'est ce que je suis en train de faire. Je sais que le temps presse. J'espère avoir terminé mon examen d'ici peu et en rendre compte à la députée le plus tôt possible.

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. Je remercie le ministre de sa réponse mais, je le répète, la petite Agatha et son droit de rester au Canada et de grandir dans le pays où elle est née ne peuvent pas attendre plus longtemps.

L'audience en vue de son expulsion a lieu demain. Le ministre peut-il me dire pourquoi on n'a encore rien fait pour que ce couple puisse rester au Canada? Va-t-on au moins faire en sorte que cette menace d'expulsion qui plane sur eux soit reportée?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Je répondrai à la députée qui dit qu'on n'a rien fait. Je peux faire semblant d'étudier le cas ou vraiment l'examiner. La députée a soulevé des points que je dois examiner sérieusement. C'est ce que je fais.

Je répète que je lui ferai part de mes conclusions dès que j'aurai terminé mon enquête.

* * *

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Depuis plusieurs semaines, des bénévoles, des citoyens canadiens, en particulier dans les provinces de l'Ontario et du Manitoba, ont recueilli plus de 200 tonnes de nourriture et de médicaments pour en faire don aux habitants des anciennes républiques de l'Union soviétique. Pourtant, son ministère refuse d'aider à transporter ce cadeau très généreux fait par des particuliers.

Je voudrais demander à la ministre pourquoi le gouvernement et son ministère restent si indifférents devant cette générosité. La ministre ne va-t-elle pas changer d'avis et demander au ministère des Affaires extérieures de participer à cette offre généreuse des Canadiens pour leurs homologues de ces pauvres républiques?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, comme le sait le député, j'ai assurément indiqué qu'il est important, à mon avis, que les Canadiens expriment leur appui à l'égard de ce que le gouvernement fait dans les anciennes républiques soviétiques.

Nous nous sommes occupés activement d'aider les anciennes républiques soviétiques et nous l'avons fait par l'intermédiaire d'organismes internationaux multilatéraux, comme la Croix-Rouge ou l'Armée du Salut, pour une bonne raison, pour faire en sorte que ce soit le genre d'aide appropriée et qu'elle aille où il faut avec aussi peu de pertes que possible, étant donné que le système de distribution sur place est très peu fiable, comme nous le savons.

Nous avons encouragé les Canadiens qui souhaitent participer à faire la même chose par l'intermédiaire d'organisations multilatérales. Je félicite assurément les gens pour leur générosité, mais nous pensons vraiment que pour fournir la meilleure aide possible nous devrions nous en tenir à ces organisations internationales.

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur le Président, les lignes directrices émises par la ministre dissuadent précisément les Canadiens de faire des dons de produits ou de services. Ce ne sont pas tous les Canadiens qui ont de gros comptes en banque et peuvent signer des chèques. Beaucoup veulent apporter leur contribution en offrant des produits ou des services.

Pourquoi est-il possible pour les avions des Forces armées canadiennes de transporter du lait en poudre que les Européens, ont donné aux républiques de l'ex-Union soviétique, alors que nous, les Canadiens ne pouvons fournir les mêmes secours et le même genre d'aide?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, l'aide, les produits pour lesquels nous avons fourni le transport sont des produits qui ont fait l'objet d'une demande spéciale ou que l'on a spécialement désignés comme des produits dont le besoin se fait cruellement sentir dans certaines parties des républiques. Nous avons pris bien soin d'arranger les choses pour utiliser au mieux l'argent des contribuables canadiens consacré à cet effort en fournissant la meilleure aide possible.

• (1500)

J'encouragerais les Canadiens à participer à cet effort de la façon la plus efficace possible.

**M. le Président:** Je donne la parole au député de Comox—Alberni, qui posera une seule question, suivi du député de Cap-Breton—Richmond-Est, qui posera lui aussi une seule question.

* * *

## LES AFFAIRES INDIENNES

**M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni):** Monsieur le Président, il y a 25 ans, on a obligé les Innu de Davis Inlet à quitter la terre de leurs ancêtres, au Labrador, pour s'en aller vivre sur une île éloignée. On leur avait ensuite promis de les aider à améliorer leurs conditions de vie, promesses qui ne se sont jamais matérialisées. Vingt-cinq ans plus tard, ils n'ont toujours pas d'eau courante, de services d'incendie, d'habitations convenables ni de système d'égout.

Les conditions de vie déplorables des Innu de Davis Inlet ont attiré l'attention de tout le pays la semaine dernière, après qu'un tragique incendie eut causé la mort de six jeunes enfants.

Ma double question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien: le ministre a-t-il demandé à son ministère de réinstaller au Labrador les gens de Davis Inlet le plus tôt possible et de leur assurer des habitations et des installations communautaires convenables?

Deuxièmement, le ministre s'est-il entendu avec le président de la nation Innu pour faire une étude détaillée sur les causes profondes de la détérioration des conditions de vie à Davis Inlet et—

**M. le Président:** J'avais demandé au député de poser une seule question, vu le temps dont on dispose.

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, je suis sûr que tous les députés de la Chambre éprouvent eux aussi un profond regret et une sympathie sincère pour les six enfants morts tragiquement dans un incendie samedi matin à Davis Inlet, au Labrador.

Le déplacement à Davis Inlet, sur une petite île, dont parle le député avait été décidé par le gouvernement terre-neuvien de l'époque, alors que la population ne comptait qu'environ 150 personnes. Depuis, elle a sensiblement augmenté. Nous reconnaissons qu'il faut examiner la possibilité de réinstaller cette collectivité dans un endroit plus convenable, et j'en ai pris l'engagement auprès de ce groupe.

## LES PÊCHES

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Le premier ministre n'est pas sans savoir que, l'an dernier, le gouvernement du Canada a accordé 100 permis à des chalutiers-usines étrangers, les autorisant ainsi à pêcher à l'intérieur de notre zone de 200 milles.

Le premier ministre doit sûrement savoir, à l'instar du ministre des Pêches, que chacun de ces chalutiers est une véritable usine flottante.

J'aimerais que le premier ministre explique aux habitants de ma région et du Canada atlantique comment il peut justifier qu'on demande aux Canadiens de cesser de pêcher dans nos propres eaux tout en autorisant les pêcheurs étrangers à le faire.

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, on déforme encore une fois les faits.

Aucun navire de pêche étranger n'est autorisé à pêcher à l'intérieur de notre zone de 200 milles, avant que tous les Canadiens, associés ou non au secteur de la pêche, aient eu l'occasion premièrement de signaler leur intention d'exploiter ces stocks de poisson et deuxièmement de nous signifier que cela ne les intéresse pas du tout.

Si nous avons un excédent de stocks que nous ne pouvons utiliser, ou encore des espèces, comme le grenadier, dont les prises ne sont pas rentables pour nous, les États étrangers doivent avoir l'occasion d'en profiter. Nous offrons cette possibilité aux États qui nous appuient, aux États membres de la NAFO qui veillent à la conservation, à ceux qui nous appuient quand nous avons besoin de leur aide, notamment à l'ancienne URSS, à Cuba, ainsi de suite.

Nous n'offrons pas cette possibilité à un pays comme l'Espagne ou le Portugal qui ne cherche qu'à détruire nos stocks. Nous accordons cette permission aux navires étrangers seulement si les Canadiens nous supplient de le faire, parce que les pêcheurs peuvent ainsi vendre directement les prises qu'ils ne pourraient autrement écouler, et seulement si les usines canadiennes ont besoin de s'approvisionner auprès des pêcheurs étrangers afin de fournir du travail aux ouvriers canadiens. C'est la seule chose qui assure la survie de Canso et de Burgeo.

Il faut être honnête et admettre la vérité. On peut exprimer son opposition tout en restant honnête. Admettez qu'il s'agit d'une politique raisonnable.

## PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**M. le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M^me^ Lyn McLeod, membre de l'Assemblée législative et chef du Parti libéral de l'Ontario.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## RECOURS AU RÈGLEMENT

### CLARIFICATION D'UNE RÉPONSE DONNÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je veux simplement clarifier ce que j'ai dit hier en réponse à une question du député de Thunder Bay—Atikokan.

Dans ma réponse, j'ai dit que les rapports sur l'accident ne seraient pas rendus publics, et je voudrais maintenant être plus précis.

L'examen de sécurité effectué après l'accident par Transports Canada, dont le député de Thunder Bay—Atikokan a parlé, ne sera pas rendu public en vertu de la Loi sur l'accès à l'information en raison de son caractère confidentiel. Cependant, le rapport final préparé par les autorités saoudiennes sera évidemment un rapport public.

### LES VOYAGES DES DÉPUTÉS

**M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté):** Monsieur le Président, l'*Ottawa Citizen* publiait ce matin une liste des députés qui ont effectué des voyages aux frais de l'État depuis les élections de 1988. D'après cette liste, j'aurais fait un voyage gratuit en Italie, et je veux rectifier cela, monsieur le Président, car c'est faux. Lorsque je suis allé en Italie, j'ai payé moi-même mon voyage. En fait, je vous ai écrit le 9 janvier 1990 pour vous en aviser. Je ne savais pas si c'était la bonne chose à faire, mais j'ai mentionné que je me rendais en Italie pour régler une affaire très importante, soit le dossier Alitalia. Nous avons perdu ce transporteur aérien après 32 ans. Je suis allé en Italie pour aider à régler ce problème et, après 26 mois, nous avons réussi à le régler.

J'ai payé moi-même mon billet. J'en ai informé le bureau du sous-registraire général adjoint. Le 18 juin 1990, on m'a envoyé une lettre me disant que je n'avais enfreint aucun règlement.

[*Français*]

La seule chose, monsieur le Président, que je puisse vous dire, c'est que lorsque je suis allé en Italie, j'y suis allé pour régler un dossier. Je ne suis pas revenu, comme certains de mes collègues, avec des catalogues plein mon dossier, plein ma valise, je suis revenu avec 80 jobs pour Montréal et nous avons ramené la ligne aérienne.

*Affaires courantes*

Le 19 janvier dernier, il y a eu un départ officiel de Montréal où j'étais encore une fois invité. J'y suis allé, à l'aéroport, pour saluer les gens, prendre la photo officielle, mais je n'ai pas embarqué dans l'avion pour boire le champagne.

Donc, je voudrais, monsieur le Président, que tout cela soit bien clair. Le journaliste ne m'a même pas téléphoné pour se renseigner à mon sujet. Le voyage que j'ai fait en Italie, comme les 22 autres avant, depuis trente ans, je les ai tous payés de ma poche.

---

# AFFAIRES COURANTES

• (1510)

[*Traduction*]

## PROJET DE LOI S-2

### RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF F

**M. René Soetens (Ontario):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport, sans proposition d'amendement, du Comité législatif F sur le projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre des conventions conclues entre le Canada et la Finlande, le Canada et la République fédérative tchèque et slovaque et le Canada et les États-Unis Mexicains en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'une convention conclue entre le Canada et les États-Unis Mexicains sur l'échange de renseignements en matière fiscale.

## SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL, AFFAIRES SOCIALES, TROISIÈME ÂGE ET CONDITION FÉMININE

### TROISIÈME RAPORT DU COMITÉ PERMANENT

**Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, des personnes âgées et de la condition féminine intitulé «Hépatite B».

Conformément aux dispositions de l'article 109 du Règlement, votre Comité demande au gouvernement de déposer une réponse complète à ce rapport.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

## LA LOI SUR LES PENSIONS

### MESURE MODIFICATIVE

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway)** demande à présenter le projet de loi C-335, Loi modifiant la Loi sur les pensions (prisonniers de guerre).

**Mme le vice-président:** Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

**M. Robinson:** Ce projet de loi vise à garantir un pouvoir discrétionnaire permettant d'accorder des pensions et

des prestations aux prisonniers de guerre canadiens qui ont été emprisonnés pendant moins de 90 jours. Cette question a été portée à mon attention par un électeur de ma circonscription qui a été prisonnier de guerre pendant 89 jours et qui, en raison des exigences très sévères et strictes de la loi actuelle, s'est vu refuser une pension. J'espère que la Chambre reconnaîtra la légitimité d'un pouvoir discrétionnaire pour garantir une certaine souplesse dans le traitement des dossiers de personnes qui ont été prisonniers de guerre pendant moins de 90 jours.

**Mme le vice-président:** M. Robinson propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

## PÉTITIONS

### LES RÉFUGIÉS

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre):** J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de nombreux électeurs de ma circonscription qui sont très contrariés par le traitement des demandes de réfugiés. Ceux-ci sont victimes du système, et tout particulièrement de l'arriéré dans le traitement des demandes. En attendant le lent traitement de leur demande, ces réfugiés sont aux prises avec des difficultés personnelles et économiques, et leur avenir est incertain.

Parce qu'on a récemment tenté de déporter en Pologne un couple et son enfant, ces réfugiés sont—

**Mme le vice-président:** Le député se lançait dans un débat. Je cède donc la parole au député de South Shore.

### LE LOGEMENT

**M. Peter L. McCreath (South Shore):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter en vertu de l'article 36 du Règlement une pétition signée par 216 citoyens du comté de Shelburne, en Nouvelle-Écosse. Ces Canadiens estiment que le Programme de logement pour les ruraux et les autochtones ainsi que le Programme d'aide à la remise en état des logements ont été extrêmement utiles. Ils craignent que, dans les actuels pourparlers constitutionnels, ces programmes ne soient affaiblis.

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de faire du logement un domaine de compétence partagée afin de maintenir tous les programmes de logement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et de maintenir aussi cet organisme.

### LE PRIX DE L'ESSENCE

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** C'est avec plaisir que je présente aujourd'hui une pétition signée par de nombreux citoyens d'Ottawa. Je signale qu'elle est présentée sur du papier recyclé. Ces pétitionnaires en sont certainement enchantés, puisque leur pétition porte sur les prix de l'essence. Si le MMT était retiré de l'essence et remplacé par de l'éthanol, la combustion serait moins polluante. Puisqu'ils ont clairement signé et—

**Mme le vice-président:** Puis-je demander au député s'il s'agit là du contenu de la pétition?

**M. Milliken:** Oui, j'y arrivais, madame la Présidente.

**Mme le vice-président:** Il ferait bien d'y arriver rapidement.

**M. Milliken:** Les pétitionnaires demandent au Parlement de prier le gouvernement de corriger l'injustice dont sont victimes les automobilistes de la région d'Ottawa, étant donné le prix excessivement élevé de l'essence à cet endroit. J'espère que leur pétition fera l'objet d'une réponse sous peu par le gouvernement.

### LA JUSTICE

**M. Bill Kempling (Burlington):** Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter six pétitions renfermant quelque 1 275 signatures de citoyens de Burlington, Hamilton, Stoney Creek, Dundas, Mississauga, Oakville, Scarborough, Guelph, Kitchener, Toronto et du sud-ouest de l'Ontario.

Les pétitionnaires prient le gouvernement d'imposer des peines plus sévères à l'égard des crimes de violence, et ils font tout particulièrement allusion au décès de M^lle^ Nina de Villiers, qui a été sauvagement tuée le 9 août 1991. Les pétitionnaires demandent à la ministre de la Justice et au solliciteur général de continuer à revoir toutes les mesures législatives liées à la sécurité publique, et de négocier, au besoin, avec les autorités provinciales afin que les lois soient modifiées de façon à tenir compte de leurs préoccupations.

### LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui a été signée par des centaines de Canadiens de tous les coins du pays, dont des dirigeants et des employés de la Fédération canadienne des étudiants.

Ces pétitionnaires font remarquer qu'en octobre 1985, le sous-comité sur les droits à l'égalité a déposé un rapport unanime à la Chambre des communes dans lequel il a recommandé que la Loi canadienne sur les droits de la personne soit modifiée de manière à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans tous les domaines de compétence fédérale. Ils soulignent, en

outre, que le gouvernement a promis en 1986 de mettre en oeuvre cette recommandation, mais qu'il n'a encore pris aucune mesure en ce sens, contrairement à certaines provinces ou à certains territoires comme le Québec, l'Ontario, le Manitoba, le Yukon et la Nouvelle-Écosse qui ont des dispositions semblables.

Ils pressent donc le Parlement de veiller à ce que le gouvernement présente sans tarder une modification visant à ajouter l'orientation sexuelle au nombre des motifs illicites de discrimination prévus dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

[*Français*]

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

**M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface):** Madame la Présidente, j'ai trois pétitions que je vais présenter très rapidement. Tout d'abord, une pétition provenant de Manitobains et de Manitobaines de langue française.

À cause de la mondialisation de l'économie, l'économie canadienne en évolution constante, les frais administratifs de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants, la coupure de 485 millions au transfert de fonds aux universités et aux collèges et, bien sûr, en principe, ce qui est très cher à nous tous comme Canadiens et Canadiennes, l'accès pour tous au postsecondaire, dès que le gouvernement puisse revoir ses politiques et remplacer ses décisions, il doit le faire.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface):** L'autre pétition que j'ai à présenter concerne l'application de la taxe sur les produits et services aux imprimés. Les pétitionnaires signalent que c'est la première fois depuis les débuts de la Confédération que les imprimés sont ainsi taxés, que les imprimés sont l'un des fondements de la démocratie et que la productivité et l'alphabétisation ne devraient pas être taxées. Ils demandent que cette taxe soit supprimée, et je suis de leur avis.

LA FISCALITÉ

**M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface):** Enfin, les pétitionnaires font valoir deux autres points. Ils signalent que certains Canadiens bénéficient de plus d'exemptions d'impôt lorsqu'ils ne déclarent pas les frais de garde d'enfants et ils estiment que cela se trouve à restreindre leur choix.

Ils font aussi remarquer que certains couples, les couples mariés, par exemple, ne bénéficient pas d'exemptions fiscales dont jouissent les conjoints de fait. Ils demandent que cela soit corrigé de façon positive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. John Brewin (Victoria):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui va dans le sens de celle qu'a présentée mon collègue, le député de Burnaby—Kingsway, sur la nécessité d'ajouter l'orientation sexuelle au nombre des motifs de discrimination prévus dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

[*Français*]

Comme je le dis, la pétition demande que le Parlement s'assure que le gouvernement et le Parlement présentent immédiatement une modification législative en vue d'ajouter l'orientation sexuelle aux autres motifs de discrimination illicite.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter à la Chambre quelques pétitions dûment signées par mes électeurs qui s'opposent toujours à la taxe sur les biens et services.

Les pétitionnaires prient le gouvernement de revenir à la case départ et d'examiner toutes les autres possibilités de mettre en oeuvre une réforme fiscale, y compris la taxe unique.

LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition semblable à celle de mon collègue de Burnaby—Kingsway. Elle est signée par des habitants de plusieurs collectivités, dont Edmonton, Vancouver, Windsor et Saskatoon.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement et le Parlement à présenter immédiatement une modification pour ajouter l'orientation sexuelle au nombre des motifs illicites de discrimination prévus dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. Ils soulignent que, en 1985, la Chambre des communes a chargé le Comité permanent de la justice et des questions juridiques de rédiger un rapport sur les droits à l'égalité au Canada. La même année, un sous-comité a conclu que l'orientation sexuelle ne devait pas être un motif de discrimination. Le gouvernement a accepté le rapport en 1986, mais il ne lui a pas encore donné suite.

• (1520)

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition signée par des centaines de Canadiens, dont certains sont de la ville de Thunder Bay, que j'ai l'honneur de représenter.

Les pétitionnaires signalent que le gouvernement du Canada n'a pas tenu compte d'un rapport publié en 1985 qui préconisait que la Loi sur les droits de la personne soit modifiée de façon qu'elle interdise la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans tous les secteurs de compétence fédérale.

Ils demandent au Parlement de voir à ce que le gouvernement et le Parlement adoptent immédiatement une modification visant à ajouter l'orientation sexuelle au nombre des motifs illicites de discrimination prévus dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

* * *

[*Français*]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

**Mme le vice-président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

* * *

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

**Mme le vice-président:** Tous les avis de motions sont-ils réservés?

**Des voix:** D'accord.

---

# INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

## LOI LIMITANT LES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 18 février, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-56, Loi instituant les plafonds pour les dépenses publiques, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité législatif E.

**Mme le vice-président:** Reprise du débat. L'honorable député de Chambly.

**M. Phillip Edmonston (Chambly):** Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je me lève aujourd'hui pour parler de ce projet de loi C-56. C'est un projet de loi concernant justement le gouvernement fédéral et qui vise à contrôler les dépenses du gouvernement. C'est un projet de loi qui découle d'un comité des finances du gouvernement fédéral qui, en 1991, a décidé qu'on devait instituer un certain contrôle sur les dépenses publiques, en anglais, *government expenditures*.

La raison pour laquelle je prends la parole aujourd'hui sur ce projet de loi, c'est parce qu'il s'agit vraiment d'un projet de loi farfelu. Après avoir pris connaissance de ce projet de loi du gouvernement, il est clair que ce dernier n'a pas vraiment l'intention de contrôler les dépenses, et cela est grave. Parce que les dépenses aujourd'hui sont hors de contrôle. Nous faisons maintenant face à un déficit, à une dette totale de plus de 420 milliards de dollars, c'est-à-dire plus du double de la dette lorsque le gouvernement conservateur a pris le pouvoir en 1984.

Le projet de loi parle d'établir une espèce de plafond de 3 p. 100 sur les dépenses du gouvernement. Mais, et c'est là où c'est farfelu, ils disent que si on ne parvient pas à ce plafond de 3 p. 100 dans les dépenses, on cherchera à épargner ailleurs. Donc, si le ministère décide pour toutes sortes de raisons de dépenser 15 p. 100 de plus que l'année dernière, ce qui fait 12 p. 100 de plus qui serait permis selon ce projet de loi, cela voudrait dire que le gouvernement, dans un autre ministère, avec un programme quelque part, peut couper dans ce programme pour faire la différence. Le problème avec cela, c'est qu'on ne peut pas vérifier si le gouvernement a actuellement coupé ou non dans d'autres secteurs pour justement justifier l'augmentation dans un autre ministère. Alors, c'est une espèce de mascarade ou de camouflage, qui ne veut rien dire, parce qu'on ne peut pas vérifier jusqu'à quel point le gouvernement a coupé dans ses dépenses.

Une autre grande lacune dans ce projet de loi, c'est que, disons que le gouvernement, dans certains ministères, a augmenté les dépenses de 15 p. 100—comme je vous ai soumis à titre d'exemple—il y a deux ans, pour récupérer la différence de 12 p. 100. On permet un plafonnement de 3 p. 100 par année, donc, on accepte que le gouvernement puisse dépenser jusqu'à 3 p. 100 mais pas plus. Le gouvernement, il y a deux ans, pour chercher à couper, a ajusté le budget justement pour palier à ces dépenses en trop de 12 p. 100. C'est incroyable! On ne peut pas vérifier jusqu'où le gouvernement est allé pour faire la différence sur une période de deux ans. Cela va être extrêmement difficile, cela va être extrêmement compliqué et je pense que ce serait impossible.

Mais ce gouvernement, on peut dire que c'est un gouvernement incompétent, on peut dire que c'est un gouvernement qui a trahi ses promesses, mais on ne peut pas dire que c'est un gouvernement stupide. Ce projet de loi est très intelligent dans le sens qu'il peut cacher toutes sortes de dépenses et même faire toutes sortes de dépenses jusqu'au moment de la prochaine élection, car puisqu'il s'agit de deux ans, cela signifie que d'ici deux ans, on sait très bien que le gouvernement va aller aux urnes, va convoquer des élections dans un an et demi au plus tard.

Donc, ce projet de loi peut fournir une excellente opportunité au gouvernement de jeter l'argent par les fenêtres, de donner des cadeaux politiques partout, de créer d'autres Hibernia, madame la Présidente, avec des milliards—pas des millions—des milliards de dollars jetés par les fenêtres parce que le gouvernement va tenter d'acheter une autre élection.

Donc, avec ce projet de loi C-56 qui, justement, semble vouloir contrôler les dépenses, madame la Présidente, la réalité, c'est autre chose. Le gouvernement ne cherche pas à contrer les dépenses, il cherche surtout à cacher des dépenses jusqu'aux prochaines élections pour lui permettre d'acheter la prochaine élection. Mais moi, je peux vous dire que cela ne fonctionnera pas, parce que les gens, eux, les électeurs savent que c'est une mascarade, que ce gouvernement n'est pas capable de couper ses dépenses. C'est clair.

On peut parler des coupures au gouvernement que nous avons eues, jusqu'à présent, mais il ne faut pas chercher les statistiques ou les chiffres. On peut regarder la représentation qui a été faite devant le Comité Beaudoin-Dobbie par la Chambre de commerce de la ville de Québec qui a justement parlé d'un gaspillage de ce gouvernement fédéral de 15 milliards de dollars par année à cause du chevauchement des compétences entre le provincial et le fédéral. Quinze milliards de dollars par année, madame la Présidente, c'est de l'argent! Et ce projet de loi ne touche pas à cela du tout.

Ce projet de loi ne touche pas non plus la question de la TPS. Et la TPS, je dois vous dire que c'est avec raison que 96 p. 100 de la population s'élève contre la TPS. Pourquoi? Parce que c'est une mauvaise taxe, au mauvais moment, qui n'est pas une taxe qui est visible, comme nous l'avait promis le gouvernement fédéral. C'est une taxe cachée. Mais pire que cela, selon la journaliste Marjorie Nichols qui n'est plus avec nous aujourd'hui, cette dernière avait écrit un excellent reportage dans lequel elle avait pris tous les chiffres de la TPS, et selon le montant qui était disponible, il s'agissait d'environ 18 à 19 milliards de dollars. Elle a dit que ces 18 ou 19 milliards de dollars n'étaient pas légaux car le coût d'administration pour mettre tout ce système en place coûtait entre 18 et 19 milliards de dollars. Donc, on dépensait 18 à 19 milliards de dollars pour gagner 18 à 19 milliards de dollars. On n'était pas plus avancés que nous l'étions avant que la TPS ait été mise en vigueur.

• (1530)

Madame la Présidente, je peux vous donner tout de suite cinq retombées suite à la mise en place de cette TPS. Premièrement, le prix des produits a augmenté d'environ 2,6 p. 100, quand nous parlons du prix des produits à la consommation. Les ventes au détail, et cela touche tous les petits et les grands commerçants, ont été réduites au Canada de 5,6 à 5,3 p. 100 en volume. Les exportations aux États-Unis et ailleurs ont décliné, ont été réduites de 2,9 p. 100, mais les importations au Canada ont augmenté de 5 p. 100. La cerise sur le gâteau, madame la Présidente, c'est que les Canadiens et Canadiennes, frustrés par la TPS, ont décidé d'acheter outre-frontières les biens de consommation jusqu'à 10 p. 100. Cela veut dire presque 2,5 milliards de dollars par année.

Madame la Présidente, le gouvernement n'est pas sérieux avec ce projet de loi C-56. Nous avons un besoin urgent et immédiat de couper la TPS. Le gouvernement fédéral devra aussi couper ses dépenses parce que les gens au Québec et ailleurs sont tannés de vous voir jeter l'argent par les fenêtres.

[*Traduction*]

**M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord):** Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre part à ce débat sur le projet de loi C-56, Loi instituant les plafonds pour les dépenses publiques.

Malgré le titre du projet de loi, on voit immédiatement que le gouvernement admet qu'il a été incapable de gérer nos politiques budgétaire et monétaire. Il est évident que ce projet de loi— Excusez-moi, madame la Présidente.

**Mme le vice-président:** Je suis désolée d'avoir dérangé le député. J'essayais simplement de répondre à une question posée par un autre député en faisant un geste de la main. Je vous demande pardon et je vais voir à ce que ce temps perdu soit ajouté à votre temps de parole.

**M. Pagtakhan:** Merci, madame la Présidente.

Comme je le disais, ce projet de loi est un aveu de culpabilité de la part du gouvernement. Il admet ainsi qu'il n'a pas gouverné et qu'il a trompé les Canadiens. Pourquoi? Partons simplement du document proposé, la Loi limitant les dépenses publiques, qui a été présenté en novembre par le Comité permanent des finances, un comité de la Chambre majoritairement composé de ministériels. Nous voyons tout de suite que même dans ce document, dans ce projet de loi, nous ne voyons aucune des excellentes recommandations du comité. Je n'en mentionnerai que deux. D'abord, la définition d'état d'urgence et des circonstances permettant le recours à cette disposition devaient être clarifiées et soumises à l'approbation du Parlement. Si ce concept n'est pas

clairement défini, on peut mettre en doute la franchise du gouvernement.

Le comité proposait aussi d'inscrire dans ce projet de loi une définition précise de ce que serait une bonne mesure de gestion. Cette définition est également absente du projet de loi.

Dès le départ, je mets en doute la franchise du gouvernement et la raison qui l'a poussé à présenter ce projet de loi. Le paragraphe 4 (1) du projet de loi précise ce qui suit:

> Le président du Conseil du Trésor peut attester que l'augmentation des dépenses pour un programme particulier au cours d'un exercice déterminé se justifie pour des raisons de bonne gestion—

Doit-on comprendre alors qu'on peut dépenser les budgets prévus même s'ils ne respectent pas le critère de bonne gestion? La bonne gestion n'est-elle un critère que lorsqu'on doit augmenter les dépenses pour un programme particulier au cours d'un exercice déterminé?

Permettez-moi de vous dire pourquoi nous avons des raisons de croire qu'en fait, la bonne gestion n'est pas l'objectif visé par le gouvernement. Je vais vous citer quelques-uns des faits et des chiffres à ma disposition à ce stade-ci. Je tiens à dire que de 1984 à 1990, selon le rapport du vérificateur général, le gouvernement a gaspillé près de 23 milliards de dollars.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples plus récents. En 1988, on a versé un paiement anticipé à un chantier naval qui a investi la somme dans certaines valeurs mobilières, ce qui a entraîné une perte de 4,25 millions de dollars en paiements d'intérêt et une autre perte estimée à 1,8 million de dollars à l'achèvement des travaux.

En outre, durant la même année, il a fallu jusqu'au 27 mai au ministère du Revenu pour déposer tous les impôts perçus—une perte de 3,4 millions de dollars. On a amélioré la situation par la suite, mais on n'a absolument pas corrigé le problème.

De plus, on a consacré 14,3 millions de dollars à une voie d'évitement et on a dépensé 2,1 millions de dollars entre 1985 et 1987 pour construire deux ponts sans rapport avec les forages pétroliers et gaziers, qui n'étaient reliés à aucune route.

On a versé au Centre international des droits de la personne, une institution que j'appuie et qui a été créée en septembre 1988, un chèque de 1 million de dollars, même s'il n'y avait personne pour recevoir ce chèque, étant donné que le 31 juillet 1989, aucun employé n'avait encore été engagé.

En 1990, l'ACDI a débloqué 2,3 millions de dollars pour financer au Pakistan un lavoir de charbon qui, en dix ans, n'a réussi à tourner qu'à 1 p. 100 de sa capacité. On n'a effectué aucune étude de faisabilité avant d'approuver le projet.

Nous voudrions financer des projets utiles, des initiatives positives, mais il faut s'y prendre au moyen d'une saine gestion. Depuis 1984, qui a eu la mainmise sur les dépenses du gouvernement? La réponse est claire: c'est le gouvernement. Qui a doublé la dette nationale? Encore une fois: c'est le gouvernement.

Alors, il est évident que, le moins qu'on puisse dire, c'est que ce prétendu projet de loi limitant les dépenses publiques est de la frime, une comédie et un camouflage. Ce qui importe réellement, ce n'est pas de cesser de dépenser arbitrairement, mais bien d'instituer une bonne gestion et d'éviter le gaspillage et les dépenses excessives.

Plus tôt aujourd'hui, nous avons entendu parler à la Chambre des nombreuses réalités auxquelles les Canadiens font face: 1,6 million de Canadiens sont au chômage et ne peuvent pas trouver d'emplois. Plus de 2 millions de Canadiens bénéficient de l'aide sociale et veulent travailler. Des personnes âgées demeurent sans emploi et pauvres, comme l'a indiqué récemment la Commission canadienne des droits de la personne. C'est une réalité.

Il y a également une autre réalité: ces dernières années, le gouvernement a centuplé les impôts, et les Canadiens à revenu moyen continuent d'écoper.

Bien sûr, j'ai mentionné le gaspillage, la mauvaise gestion et les scandales dont le gouvernement est responsable. Il y a également une autre réalité: le gouvernement a réduit les paiements de transfert en espèces aux provinces, qui sont essentiels, et non pas superflus. Ils sont essentiels, car ils financent l'instruction de nos jeunes et la santé de tous les Canadiens.

Si vous me dites que le gouvernement peut justifier de ne pas s'occuper des Canadiens malades à cause de la prétendue nécessité de limiter les dépenses publiques et qu'il n'investira pas dans l'instruction des jeunes pour la même raison, alors je dis au gouvernement qu'il ne sait vraiment pas comment gérer ses affaires. Le chef de mon parti a fait connaître cinq principes qui guideront le futur gouvernement libéral. Notre gouvernement se montrera vraiment responsable en matière financière, de sorte qu'il créera une force industrielle au Canada, garantira un régime fiscal équitable et élaborera des politiques d'adaptation détaillées et créatives, assurant ainsi une croissance économique équilibrée. Quand cela se produira, les Canadiens peuvent être certains que nous rétabli-

rons notre objectif national qui est de servir les Canadiens.

• (1540)

Vous conviendrez sûrement avec moi, madame la Présidente, et j'espère qu'il en va de même pour le gouvernement, que les Canadiens aimeraient mieux travailler que dépendre de l'aide sociale. Ils préféreraient recevoir un salaire plutôt que des chèques d'assurance-chômage. Ils aimeraient mieux acheter des vêtements et du pain pour leur famille que de céder sous le poids de la privation et de la faim. Ils aimeraient mieux payer leurs factures de services publics, leur loyer et leur hypothèque que de geler dans leur logis ou d'en être chassés. La question dont nous sommes saisis n'est pas ce projet de loi même, qui, sous son camouflage, prépare les élections en donnant l'impression aux Canadiens que ce gouvernement s'efforce d'être sérieux. Il ne l'a jamais été le moindrement.

Nous avons besoin d'une mesure d'intérêt public qui soit solide, ce qui, à mon avis, signifie que le gouvernement doit faire preuve de discrétion et éviter d'induire les Canadiens en erreur quant à son objet. Une telle mesure doit répondre aux besoins des Canadiens et éviter d'être un miroir aux alouettes. Elle doit être compatissante et ne pas viser à contrôler de façon arbitraire les dépenses publiques. Ce projet de loi vise à masquer l'extravagance et l'insouciance de ce gouvernement, et il représente une autre tentative pour induire les Canadiens en erreur. Or, les Canadiens ont appris. Pour terminer, je ne voudrais pas que ce gouvernement trouve une excuse pour se libérer de l'engagement moral et financier qu'il a pris à l'égard des provinces et des Canadiens en faisant adopter ce projet de loi.

[*Français*]

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Madame la Présidente, j'aimerais prendre part à ce débat sur la motion du ministre des Finances portant deuxième lecture et renvoi au Comité législatif E du projet de loi C-56, Loi instituant les plafonds pour les dépenses publiques.

Je dois vous avouer que j'ai de la misère à comprendre tout le raisonnement derrière un tel projet de loi. J'étais, jusqu'à ce jour, d'avis que le gouvernement avait tout le pouvoir d'administrer le pays, avec le Budget, les prévisions budgétaires et tous les autres moyens qu'il a pour réduire et contrôler les dépenses. Je me demande pourquoi un tel projet de loi est nécessaire, surtout à ce moment-ci.

Les Canadiens ont un sens cynique de nous les politiciens, et le débat dans cette Chambre sur ce projet de loi à ce moment-ci, je pense que c'est, si je peux utiliser les mots, un peu charrier. Je pense que le temps est venu, si le gouvernement est sérieux, responsable, de présenter à la population la situation financière du pays. Il faut que l'on change nos règles comptables. Selon la Loi de l'impôt, alors que l'on demande à tous les Canadiens de faire rapport au gouvernement de leurs activités économiques sous un système de comptabilité accru, le gouvernement continue à administrer le pays avec une comptabilité de caisse, c'est-à-dire qu'on a l'encaissement, moins les déboursés, on arrive avec un déficit et on a une dette accumulée. On n'a pas un bilan qui nous dit quels sont nos actifs et nos passifs. Du moment qu'un projet est financé et payé, on voit la dépense au cours de l'année. Une fois ce projet fini, on n'a pas l'historique des coûts pour voir exactement des projets d'immobilisation assez importants que le gouvernement a faits à travers le pays, que ce soit nos aéroports ou toute autre immobilisation ou capitalisation de projets très importants.

Si on avait une meilleure perception, un bilan de toutes ces activités, à ce moment-là, je pense que ce serait plus facile pour les Canadiens de comprendre ce que le gouvernement fait avec l'argent qu'il perçoit en taxes et en impôts et peut-être qu'il y aurait une meilleure compréhension de notre situation parce qu'à ce moment-ci les Canadiens sont très préoccupés avec le déficit, avec la dette qui a doublé en l'espace de sept ans, tout en se demandant comment cela se peut, parce qu'en même temps on a connu une augmentation énorme en taxes et en impôts. On pouvait lire ce matin dans les journaux le résultat d'une étude qui nous faisait part qu'entre 1986 et 1990, les taxes pour le revenu familial avaient augmenté de plus de 4 p. 100, ce qui est énorme. Les Canadiens nous disent à chaque fin de semaine lorsqu'on va dans nos comtés: *enough is enough*. Assez, c'est assez; ils ne veulent plus être taxés.

Je ne connais pas la teneur du budget qui sera déposé la semaine prochaine. Le ministre des Finances le sait, et va nous en faire part le 25 février. Mais je pense qu'il est temps de se donner une comptabilité responsable et que l'on puisse rendre des comptes à nos contribuables, à la population, qu'ils sachent ce qu'on fait avec leurs deniers. Et peut-être que, tous ensemble, les gouvernements, les députés, les fonctionnaires, on pourrait se rendre plus responsables devant nos citoyens parce que là ils auront compris et ils sauront que chaque année ils auront un état de la situation, un état réaliste dans lequel ils pourraient se retrouver.

Et je me souviens de l'autre Parlement, entre 1984 et 1988. À un certain moment, le ministre des Finances ne balançait pas, n'arrivait pas avec le déficit qu'il avait prévu. Alors, pour augmenter ses revenus, il nous annonçait début janvier que les retenues à la source qui étaient versées une fois par mois, soit avant le 15 du mois suivant, devaient dorénavant être versées deux fois par mois, ce qui a permis, avant la fin de l'année fiscale, le 31 mars, de recevoir deux versements de plus en retenues à la source, et ainsi aller chercher 2 milliards de dollars de plus pour

arriver à équilibrer ses prévisions budgétaires. Mais, en termes réels, il n'y a rien de changé puisque ces 2 milliards de dollars de plus que l'on retrouvait dans cet exercice financier n'apparaissaient pas dans l'exercice financier suivant. Alors, on ne fait rien d'autre que de reporter.

On a le même problème avec le gel que le gouvernement a demandé à tous ses ministères, ministres et agences, sociétés d'État, jusqu'au 31 mars, et ce à cause du déficit. Mais, dans la majorité des cas encore, on va reporter la dépense, le projet au 1er avril. Ce n'est pas comme cela que l'on doit administrer. Et là je me demande pourquoi un gouvernement aurait besoin d'un projet de loi visant à contrôler ses dépenses. Pourquoi? C'est comme si j'allais moi-même voir un avocat ou un notaire pour me préparer un contrat qui stipulerait que je n'ai pas le droit de dépenser plus de 100 $ par semaine. Pourquoi est-ce que j'aurais besoin d'un tel contrat? Et c'est là que l'on voit que les Canadiens ont raison d'être cyniques envers nous. Le gouvernement a le pouvoir, il peut bien sûr couper dans les dépenses. C'est la prérogative d'un gouvernement. Mais, s'il n'est pas capable, il devrait laisser la place à d'autres.

Et je me souviens que l'ancien vérificateur général avait travaillé avec le vérificateur général des États-Unis sur un projet d'état financier, pour changer le système, c'est-à-dire que nous rendions compte à la population des activités du gouvernement du Canada. C'était en 1985, et à ce moment-là j'étais membre du Comité des comptes publics. On a même rencontré, avec le vérificateur général du Canada, le vérificateur général des États-Unis quand on s'est rendus à Washington pour discuter de ce système. Nous sommes en 1992, et rien n'a changé. On nous arrive avec ce projet de loi, madame la Présidente, que je trouve inutile. Vraiment, j'ai de la difficulté à m'expliquer comment voter contre. C'est un projet de rien, c'est un projet de loi qui ne devrait même pas être présenté. Voter pour? Mais on ne peut pas voter pour quelque chose qui ne fait rien. Je pense qu'on perd du temps et on gaspille l'argent des contribuables aujourd'hui à débattre un projet de loi du gouvernement qui veut se donner un plafond de dépenses.

• (1550)

Je vois ici en Chambre l'ancien président du Conseil du Trésor. Bien sûr qu'il avait le pouvoir, de même que son successeur a le pouvoir de couper les dépenses. Ils n'ont pas besoin d'un projet de loi pour contrôler les dépenses. Il s'agit d'avoir la volonté politique et le courage de le faire. Mais avec un tel projet de loi, qu'est-ce qu'on fait? On donne justement raison et on encourage les Canadiens à être encore plus cyniques envers les politiciens parce qu'on gaspille du temps et on tente de faire croire qu'on veut contrôler les dépenses. Donc, on n'a pas besoin de ce projet de loi.

Donc, madame la Présidente, je regrette de le dire, mais le gouvernement est malhabile. Justement, je vois le ministre de l'Immigration, madame la Présidente, qui rit. Mais c'est son ministère, madame la Présidente, qui nomme des commissaires—j'ignore leur titre précis—pour vérifier, pour contrôler les réfugiés. Ils gagnent un salaire de tout près de 92 000 $ par année pour faire quoi? On aurait pu régler ces problèmes différemment, cela n'aurait pas coûté cher et on n'aurait pas tout ce marasme qu'on a avec les gens qui sont pris, à qui on dit, après deux ou trois ans, alors qu'ils se sont formés une famille ici, qu'ils sont obligés— On a vu des cas aujourd'hui de gens qui attendent et d'une journée à l'autre, ils ne savent pas s'ils devront retourner dans leur pays d'origine ou s'ils pourront rester au Canada.

On ne devrait pas passer notre temps à débattre d'un projet de loi qui ne réglera rien, parce que le gouvernement a le pouvoir, il l'a eu, il l'a et il l'aura de dépenser ou de ne pas dépenser. Il s'agit d'avoir le courage politique de le faire. J'espère que le ministre de l'Immigration, peut-être, pourra contribuer à réduire les dépenses et regardera tout le système des réfugiés, car malgré les millions de dollars qui y ont été dépensés, on a encore le même problème qu'on avait en 1985-1986 quand la loi a été adoptée.

Alors, madame la Présidente, puisque vous me signalez que mon temps de parole est expiré, je voudrais vous remercier pour votre patience.

[*Traduction*]

**M. John Brewin (Victoria):** Madame la Présidente, avant que la Chambre ne termine l'étude de ce projet de loi à cette étape, j'aimerais prendre la parole, brièvement, pour participer au débat.

Dans ce projet de loi, le gouvernement propose d'instituer ce qu'il appelle des plafonds et des restrictions concernant les dépenses publiques.

Je voudrais dire, comme d'autres l'ont fait avant moi, qu'il n'est que de la poudre aux yeux. Le gouvernement se prépare déjà pour les élections qui devraient avoir lieu dans un an et demi.

Ce projet de loi ne s'attaque pas au coeur du problème. Pour le prouver, regardons ensemble deux points.

La question des dépenses publiques revêt clairement beaucoup d'importance pour tous les contribuables canadiens. Tous veulent que leurs impôts soient dépensés judicieusement et à bon escient.

Pour ce faire, le gouvernement doit gérer la fonction publique et les services publics le plus efficacement et le plus judicieusement possible.

Il existe, à cette fin, le Conseil du Trésor, le vérificateur général et des comités du Parlement qui ont précisément pour mandat de contrôler les dépenses publiques.

Personnellement, je crois qu'à de nombreux égards, la plupart des ministères fédéraux fonctionnent très bien et de façon très efficace.

Il est clair que peu importe la taille de l'administration fédérale, on peut toujours apporter des améliorations. Ce projet de loi n'aborde aucunement cette question. Il ne fait que nous jeter de la poudre aux yeux.

Le projet de loi ne traite pas du vrai problème. Le gouvernement veut monter en épingle la question des dépenses publiques et en faire son cheval de bataille contre le Parti réformiste.

Il faut comprendre que les dépenses publiques, dans le cas présent, sont presque toujours liées à des services publics nécessaires. Lorsque les conservateurs parlent de la question des dépenses publiques excessives, c'est toujours parce que leur aile droite veut mettre en oeuvre son plan qui est de réduire au maximum le secteur public au Canada. En matière de politique fiscale, nous avons vu à maintes reprises comment les gouvernements libéraux et conservateurs successifs ont sans cesse fait basculer la charge des entreprises vers les contribuables afin d'alléger le fardeau de ceux qui peuvent le plus facilement payer et de le faire porter à ceux qui n'en sont pas capables. Ils arrivent aussi au même résultat en réduisant des services publics de toutes sortes. Ils ont déjà dit qu'un char ou un sous-marin ne s'achète pas dans une vente de charité; toutefois, c'est souvent le cas pour de nombreux services publics au Canada. Tout est dans le choix des priorités et le présent gouvernement, comme le gouvernement libéral avant lui, a toujours rendu la tâche difficile au secteur social en retirant à des programmes sociaux essentiels chaque petite somme possible, très souvent au détriment du trésor public à long terme.

Ceux qui étudient la prévention du crime nous répètent tant et plus que si l'on consacrait des sommes à la prévention, au début du processus, on n'aurait pas à dépenser autant pour les pénitenciers ensuite. La même remarque s'applique à plusieurs domaines des dépenses publiques où les fonds manquent lamentablement.

Il est donc important que le public comprenne, lorsqu'il examinera ce projet de loi, l'hypocrisie sous-jacente du gouvernement lorsqu'il déclare qu'il favorise le contrôle des dépenses publiques alors qu'en réalité il a omis à maintes reprises d'établir des priorités raisonnables pour les dépenses publiques et de contenir les dépenses inutiles et sans valeur du secteur privé.

On s'en prend constamment aux dépenses publiques, mais en matière de surconsommation en général, si nous observons ce qui se passe dans notre société, autour de nous, on constate à quel point la consommation est débridée par rapport aux besoins criants de tant de gens dans notre pays et dans tous les pays du monde.

Permettez-moi de terminer mon intervention en attirant l'attention de la Chambre sur un autre problème. Ce que je reproche à ce gouvernement, tout comme à ses prédécesseurs, c'est de n'avoir pas su remettre en question ses propres politiques, car tout en faisant des économies de bouts de chandelle dans certains secteurs, il dépense encore des milliards de dollars ailleurs sans vérifier le bien-fondé de ces dépenses. Je parle en particulier des sommes consacrées à la défense.

Depuis plus de quarante ans, le gouvernement du Canada, tant sous le régime des libéraux que sous celui des conservateurs, prend des milliards de dollars aux contribuables canadiens pour maintenir des forces en Europe. Au début, ces dépenses étaient tout à fait justifiées et appuyées par tous les partis à la Chambre. Cependant, dès le début des années 60, le gouvernement et le ministère de la Défense ont conclu que ces dépenses n'étaient plus nécessaires à nos besoins militaires et à notre défense. On sait bien que le gouvernement du jour avait sérieusement envisagé de retirer les forces canadiennes de l'Europe au début des années 70, mais qu'il y avait renoncé parce que les Américains s'y étaient opposés.

Cette question est revenue sur le tapis maintes fois, mais dès le début des années 80, vers 1985 en tout cas, tous les services de renseignement s'entendaient pour dire que si jamais les Soviétiques avaient fait peser une menace sur l'Europe occidentale, cette menace n'existait plus, car l'URSS avait changé de stratégie pour passer à la défensive. C'était clairement documenté et noté pas plus tard qu'en 1985. Beaucoup de documents relatifs à cette question laissent entendre que cette menace n'avait jamais vraiment existé, mais la vérité a clairement été établie vers 1985. Vers 1988 et 1989, tout doute à ce sujet était dissipé. La menace avait disparu.

Pourtant, ce gouvernement a continué de dépenser plus d'un milliard de dollars par année pour maintenir les forces canadiennes en Europe. Il n'a jamais remis en question cette politique. Ce n'est que l'année dernière que le gouvernement a finalement décidé d'opérer une importante réduction dans nos forces en Europe, et cette réduction n'entrera pas en vigueur avant 1994 ou 1995.

• (1600)

Même là, le gouvernement s'obstine à maintenir un contingent de 1 100 militaires en Europe après 1995. Le Comité de la défense s'est rendu récemment en Europe et selon les renseignements recueillis auprès de nos forces armées là-bas, un contingent de 1 100 militaires ne saurait constituer un contingent utile ou constructif en Europe. Un contingent aussi réduit est négligeable.

Ces militaires n'ont aucun soutien logistique. Il n'ont pas leur place. Ils ne font partie d'aucune stratégie. Il est évident qu'ils n'auront pas de rôle militaire, pourtant, le gouvernement s'obstine à continuer de dépenser les deniers publics pour les garder en Europe.

À mon avis, le gouvernement devrait chercher à trouver la véritable source des dépenses excessives dans ses propres programmes et dans son obstination à ne pas faire une analyse critique des fondements de ses programmes, de son acceptation automatique comme vérité immuable de toutes les prévisions des Américains et de son appui continu à l'OTAN en dépit des changements survenus sur la scène mondiale depuis quelques années. J'estime que le gouvernement ne met pas les bonnes priorités aux bons endroits.

**M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Madame la Présidente, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de participer, même brièvement, au débat sur le projet de loi C-56.

J'ai écouté très attentivement le député de Victoria; et il me semble qu'un député du NPD qui parle du plafonnement des dépenses a autant de crédibilité qu'un pyromane qui parle de prévention des incendies. Je n'en ai pas moins écouté son intervention avec grand intérêt.

Cette loi limitant les dépenses publiques revêt une grande importance à mes yeux. Non seulement impose-t-elle des restrictions aux dépenses du gouvernement mais en plus elle envoie au peuple canadien un important message confirmant ce qu'il commence à comprendre, à savoir que ce gouvernement a la ferme intention d'assainir les finances de la nation et de relancer l'économie.

Cette loi s'inscrit dans le cadre du plan de redressement économique annoncé dans le budget de 1991. Elle impose un plafond aux dépenses et elle garantit que les dépenses de programmes prévues dans le budget ne dépasseront pas le seuil imposé par la loi.

L'été dernier, le jour où le ministre des Finances annonçait ce programme, j'avais le privilège de le représenter à Halifax, en Nouvelle-Écosse, à une réunion à laquelle assistaient de 80 à 100 gens d'affaires, ces mêmes personnes à qui nous devons de nombreux emplois dans tout le Canada, principalement dans la petite entreprise.

Elles étaient très contentes de voir que le gouvernement joignait le geste à la parole et qu'il allait s'imposer des restrictions de telle façon qu'il ne serait plus seul à décider s'il allait ou non faire ce qu'il avait promis.

Nous allons tenir parole. Nous avons tenu parole et nous proposons une loi qui convaincra tout le monde des intentions du gouvernement.

Ce projet de loi a été présenté sous forme d'avant-projet ce jour-là en juillet. Il a alors été envoyé, sous cette forme, au Comité des finances de la Chambre des communes pour que celui-ci l'examine dans l'espoir qu'il puisse lui apporter certaines améliorations. En effet, le projet de loi dont le Parlement est saisi maintenant a bénéficié de cet examen et a, en fait, été précisé.

Je veux que mes collègues d'en face sachent que les Canadiens disent sans équivoque au gouvernement de limiter les dépenses publiques. Les députés du NPD pourraient le rappeler à leurs collègues de l'Ontario. Ce nouveau projet de loi donne la garantie qu'une augmentation des impôts ne peut pas servir à financer des dépenses plus élevées. Les nouveaux programmes devront être financés en respectant le plafond fixé par la loi.

Certains députés ont laissé entendre dans ce débat que, dans ce projet de loi, les plafonds imposés aux dépenses sont différents de ceux annoncés par le ministre. Je veux assurer à la Chambre que ce n'est pas le cas. Le ministre a suivi les conseils que le Comité permanent des finances a donnés après son examen.

Il a recommandé que nous limitions le nombre des programmes autofinancés et que nous n'excluions aucun financement supplémentaire de ces programmes de ce qui figurait dans le budget de février 1991, mais que nous excluions toutes les dépenses concernant ces mêmes programmes. C'est ce qu'on a fait.

Le nombre limité de programmes autofinancés est passé de 11 à 4: les programmes d'assurance-chômage, le programme d'assurance-récolte, le Programme de stabi-

lisation des prix agricoles et le Programme d'assurance-revenu brut.

En excluant les projections budgétaires de février 1991 pour ces programmes des dépenses totales de programmes assujetties aux plafonds de dépenses, nous avons abaissé le plafond général. Nous ne l'avons pas relevé. Ces modifications ne changent pas le contenu de l'avant-projet de loi. Les mêmes plafonds qu'auparavant sont imposés maintenant aux dépenses de programmes. En outre, l'obligation que tout dépassement du plafond réduise le plafond de dépenses des deux exercices financiers suivants rend ce projet de loi encore plus strict que le précédent.

Certains programmes étaient simplement exemptés parce que le gouvernement estimait que ça n'avait aucun sens de vouloir imposer des plafonds dans des domaines indépendants de sa volonté, comme quand ceux-ci sont incontrôlables.

On songe à l'intérêt sur la dette nationale, à des situations d'urgence auxquelles le gouvernement est appelé à faire face et pour lesquelles il ne peut exactement budgétiser, à des programmes autofinancés—comme l'assurance-chômage, la protection du revenu des agriculteurs et le financement supplémentaire d'initiatives de l'administration qui ont en fait pour but de réduire le déficit.

Et donc, le gouvernement s'engage par ce projet de loi. S'il excède le plafond au cours d'un exercice donné, le dépassement devra être imputé aux exercices suivants.

Le ministre des Finances n'est pas autorisé à présenter un budget qui ne soit pas compatible avec la loi. Les Comptes publics annuels seront assortis d'une note du ministre des Finances certifiant qu'ils sont conformes à la loi. En outre, le vérificateur général devra dans son rapport faire savoir si, selon lui, il y a eu ou non des manquements à la loi.

En fait, le ministre des Finances devra, au moment de la présentation du budget pour l'exercice 1994-1995, faire une recommandation quant à l'opportunité de proroger l'application de cette loi au-delà de l'exercice 1995-1996.

Cette mesure législative est une preuve on ne peut plus claire, pour les Canadiens, que le gouvernement a la ferme intention de limiter les dépenses et d'utiliser efficacement chaque denier public perçu, ce pour l'avantage des contribuables.

Pour terminer, je voudrais signaler que des entretiens ont eu lieu avec les représentants des divers partis. Je pense qu'il y aura consentement unanime pour appuyer la proposition suivante:

Que le projet de loi C-56, Loi instituant les plafonds pour les dépenses publiques, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances plutôt qu'au Comité législatif E.

**Mme le vice-président:** Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

(La motion de M. McCreath est adoptée).

[*Français*]

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Madame la Présidente, je suis heureux de voir que le projet de loi C-56 sera déféré au Comité des finances, parce que ce dernier s'est déjà penché sur cette question et il a même été visiter les Américains pour savoir comment les choses se passaient là-bas. Il a soumis un rapport à cette Chambre, on s'en souviendra, et je vais référer à ce rapport-là dans mes commentaires.

Madame la Présidente, on doit se demander sérieusement si c'est vraiment nécessaire, pour un gouvernement, dans un régime parlementaire britannique, de proposer à cette Chambre une mesure visant à plafonner les dépenses publiques? On peut se poser des questions ou examiner de façon critique, en tout cas, la proposition et la regarder avec un certain scepticisme.

On peut se poser la question de savoir si le gouvernement est en train d'essayer de faire croire aux Canadiens que le gouvernement conservateur gère bien les affaires du pays. Ce n'est manifestement pas le cas, madame la Présidente, parce qu'on connaît une récession terrible depuis deux ans et plus, on a des travailleurs canadiens en chômage en grand nombre, on a eu des taux d'intérêt élevés qui ont causé des problèmes terribles et en même temps qu'une récession, on nous a imposé quasiment 33 taxes. La dernière, ce fut la TPS qui cause, chez les consommateurs, des problèmes terribles au niveau familial et au niveau régional.

• (1610)

Madame la Présidente, le gouvernement actuel s'est vanté, en étant élu en 1984, qu'il mettrait de l'ordre dans les affaires financières du pays, dans l'administration. Je me demande, si c'était déjà leur intention en 1984, répétée d'ailleurs à maintes reprises, pourquoi ils ne sont pas venus à ce moment-là avec un projet de loi, il y a déjà quatre, cinq ans ou six ans, qui aurait mis devant le peuple canadien des mesures proposées dans le projet de loi C-56? Pourquoi avoir attendu aussi longtemps? Pourquoi avoir hésité jusqu'à la fin de leur mandat ou presque pour arriver avec un projet de loi qui d'après moi, madame la Présidente, n'est pas très clair, n'a pas d'énoncé de principe à savoir où l'on s'en va avec cela. Il va donc être

difficile de l'interpréter et, dans le libellé de ses articles, il laisse parfois à désirer.

C'est la raison pour laquelle j'ai dit tantôt que je suis content que le Comité permanent des finances puisse regarder ce projet de loi, parce que j'ai confiance que ces gens-là, avec l'approche qu'ils prendront, pourront examiner la proposition d'une façon ouverte et possiblement nous revenir avec des propositions de modifications.

Madame la Présidente, c'est facile de déposer ce projet de loi parce que tous ceux qui savent comment fonctionne un régime parlementaire, savent très bien qu'on a un gouvernement ici avec un premier ministre et un Cabinet élus par le peuple, qui a les pouvoirs, qui détient les pouvoirs de faire exactement ce que le projet de loi C-56, Loi instituant les plafonds pour les dépenses publiques, leur permet. Le système est fait comme ça. Ce n'est pas un système américain, ce n'est pas un système de Congrès, c'est un système à majorité parlementaire où le gouvernement est habilité, a même le droit de faire en sorte que les dépenses soient limitées, soient restreintes ou que le peuple canadien connaisse les raisons pour lesquelles il voudrait apporter des contraintes budgétaires.

Aux États-Unis, madame la Présidente, il y a une division assez claire entre le législatif et l'administration. Il y a eu des problèmes. Il y a eu des lois nécessaires pour régler les différends; la Loi Gramm-Rudman-Hollings et celle qui lui a succédé après cela, l'application des mesures budgétaires, qui s'appelait le *Budget Enforcement Act*. Les Américains voulaient régler un différend entre l'administration du pays qui est en grande partie contrôlée par des gens non élus, nommés par le président, et le législatif, des gens élus. Il fallait avoir des mesures de ce genre-là pour pouvoir régler le problème. Mais au Canada, ce n'est pas notre problème et je me demande pourquoi ce gouvernement doit nous imposer une mesure quasi américaine qui, madame la Présidente, d'après moi, ne s'applique pas dans le contexte canadien.

Je vais lire du rapport du Comité des finances de cette Chambre, qui s'était rendu à Washington, dans le cadre d'une étude du document de travail présenté par le gouvernement avant le dépôt de ce projet de loi, et je vais lire textuellement au paragraphe 35.

«Le contrôle des dépenses par des mesures législatives est caractéristique de la façon dont les Américains s'attaquent aux problèmes qui se posent dans un contexte législatif tout à fait unique. Ce n'est pas parce que le régime américain a parfois besoin de telles mesures de contrôle que le régime parlementaire canadien a nécessairement intérêt à suivre cet exemple si les deux pays font face à des difficultés financières semblables.»

En d'autres mots, madame la Présidente, le remède américain n'est pas nécessairement le remède canadien. Je comprends difficilement pourquoi on nous fait perdre du temps en cette Chambre à débattre d'un projet de loi qui en fait est inutile parce que le gouvernement, dans notre système de parlementarisme britannique, a le pouvoir de faire exactement ce que le projet de loi C-56 propose.

Madame la Présidente, on n'a seulement qu'à se rappeler qu'il n'y a pas tellement longtemps le ministre des Finances, par exemple, annonçait que les prévisions budgétaires qu'il avait faites l'an passé ne seraient pas rencontrées. Il y aurait un manque à gagner de 1,5 milliard de dollars. Il n'a pas fallu, madame la Présidente, qu'il vienne voir la Chambre ou d'autres personnes pour prendre la décision d'annoncer ce manque à gagner, ce déficit accumulé. Eh bien, non! Il avait droit de le faire et il l'a fait.

Le ministre des Finances a bloqué toutes les dépenses discrétionnaires d'ici le 31 mars, 200 millions d'économies apparemment. Est-ce qu'il est venu à la Chambre pour expliquer et dire que c'était conforme à un projet de loi qu'on a déposé qui plafonne les dépenses du gouvernement? Pas du tout! Il a décidé de son propre chef, après consultations probablement avec le Cabinet, qu'il fallait faire ces choses-là. Ils l'ont fait! Ils n'avaient pas besoin d'une loi pour dire cela. Ils avaient le pouvoir de le faire.

Si le gouvernement veut être sérieux et qu'il veut prendre au sérieux le contrôle des dépenses publiques, il faudrait qu'il nous dise le fond de sa pensée. Il faudrait qu'il nous dise pourquoi il vient devant le Parlement avec un projet de loi comme celui-là. Je ne comprends pas, madame la Présidente. Pourtant, je l'ai lu, je l'ai regardé et j'ai trouvé des choses qui étaient tout à fait inacceptables et je vais en parler tout de suite, car le temps me manque.

À l'article 8, on dit, et je vais lire le libellé car cela se rapporte au rapport annuel que le vérificateur général du Canada doit déposer dans cette Chambre et cela lui impose des obligations. Je lis textuellement l'article 8 et je vais vous dire pourquoi cela m'inquiète quand je vous ferai part de mes remarques. Donc, je lis textuellement:

8. Dans son rapport concernant les comptes de l'État pour un exercice déterminé, le vérificateur général fait savoir si, selon lui,

*a*) il y a eu ou non des manquements à la présente loi au cours de l'exercice;

*b*) les renseignements figurant dans le relevé visé au paragraphe 6(1) pour l'exercice sont présentés fidèlement et conformément aux trois mentions énoncées pour la comptabilité publique.

Madame la Présidente, quand on regarde ce libellé-là, on se rend compte que ce n'est pas tellement clair cette affaire-là. Le vérificateur général va passer un jugement sur les méthodes comptables du gouvernement, mais il n'y a rien, dans le libellé, qui dit qu'il aura ce qu'on appelle, nous, une continuité. Qui va assurer le vérificateur général que les méthodes comptables utilisées par le gouvernement, dans l'année courante, sont les mêmes que celles de l'année passée? Rien!

Alors, on compare des bananes, des concombres, des carottes avec des tomates. Et on a ce différend, madame la Présidente, tous les ans, sauf pour une année et c'est l'année dernière, je pense, ou l'année d'avant, où le vérificateur général n'avait pas fait de commentaires ou de réserves sur la façon dont le gouvernement tient les livres. Mais tous les ans, c'est le job du vérificateur général de dire que le gouvernement ne tient pas ses livres de la façon comptable acceptée par la profession, acceptée par les différents experts dans le domaine des pratiques comptables qui sont appliquées d'une façon générale dans l'industrie, dans le secteur privé, comme dans les gouvernements, dans le secteur public. Alors, il y a une notion de continuité qu'il faudra ajouter à l'article 8 afin qu'on sache si on parle de la même chose.

[*Traduction*]

On dit ici: «si [. . .]les renseignements figurant dans le relevé visé au paragraphe 6(1) pour l'exercice sont présentés fidèlement et conformément aux conventions énoncées pour la comptabilité publique.»

Nous avons eu des divergences de vues, c'est vrai. Oh, je vois que vous me faites signe que mon temps de parole est terminé. Il est arrivé que le Comité des comptes publics et le gouvernement ne s'entendent pas sur les méthodes comptables à employer. Cette année, le gouvernement a affecté deux milliards de dollars à la réduction de son déficit. Nous ne disons pas que c'est bien ou mal. Nous disons seulement que nous avons beaucoup de mal à comprendre les faits tels qu'ils nous sont présentés, à nous les parlementaires ainsi qu'à la population canadienne. Nous avons de la difficulté à analyser ces faits et à les comprendre de façon à ce qu'ils soient crédibles pour que l'on sache où l'on s'en va.

Certaines méthodes et pratiques comptables du gouvernement sont mauvaises. Il devrait les corriger, et cela devrait faire l'objet d'un amendement au projet de loi à l'étude. L'article 8 ferait mention d'une certaine continuité et du fait que les méthodes comptables doivent être les mêmes au moins d'une année à l'autre.

• (1620)

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake):** Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer moi aussi au débat du projet de loi C-56, Loi instituant des plafonds pour les dépenses publiques.

Je voulais prendre la parole aujourd'hui tout simplement parce que je crois que le gouvernement est en train de mener les Canadiens en bateau, pour ainsi dire, avec la mesure à l'étude. Il ne fait aucun doute que, partout dans ma circonscription et, autant que je sache, dans d'autres parties du Canada également, les Canadiens ressentent à l'endroit du gouvernement actuel de l'exaspération, de la colère et du cynisme, toutes émotions qui proviennent du fait que leur sécurité de revenu, leur sécurité personnelle face à l'avenir et leur confiance en l'avenir du Canada ne sont jamais tombées aussi bas.

Les Canadiens de ma circonscription et d'ailleurs avec qui j'ai discuté ont exprimé le très vif souhait de voir se produire quelque chose qui soit capable de leur donner confiance en leur propre avenir, une confiance qu'ils puissent partager avec leurs voisins et avec leurs amis, pour pouvoir croire ce que les gouvernements leur disent. Nous avons maintenant une population qui observe avec beaucoup de cynisme la façon dont fonctionnent les gouvernements. Les Canadiens ne veulent pas croire ce que les gouvernements leur disent. On leur a donné toute raison de ne pas croire ce qu'on leur dit. Les gens donnent libre cours à leur exaspération, à leur colère et à leur cynisme chaque fois qu'ils se trouvent ensemble dans des cafés et ailleurs où les Canadiens se rassemblent pour discuter de questions qui les intéressent et qui les préoccupent.

Le projet de loi parle de limiter les dépenses publiques. C'est en fait une chose dont parlent beaucoup de gens dans ma circonscription. Ils souhaitent que les gouvernements limitent leurs dépenses, car ils apprennent par les médias que les gouvernements dépensent de l'argent à des choses qui ne feront absolument rien pour aider les gens de ma circonscription et d'ailleurs à vivre mieux, à jouir d'une meilleure qualité de vie. Ils voient les gouvernements dépenser de l'argent d'une façon qui ne les touche pas directement, personnellement, alors qu'ils perdent leur ferme, leur emploi, la possibilité d'envoyer leurs enfants à l'école et les moyens de prendre leur propre vie en main. C'est cette perte de contrôle qui les a amenés à tourner leur mécontentement contre le gouvernement.

En lisant le projet de loi, nous nous rendons compte que le gouvernement tâche par ce moyen de convaincre les Canadiens qu'il tient sérieusement à prendre des mesures qui ne leur causeront plus de difficultés. Il y a beaucoup plus que ça en jeu en l'occurrence. Quand on dit que les gouvernements doivent pouvoir assurer une qualité de vie aux citoyens et leur donner confiance en l'avenir, cela ne veut pas dire simplement contrôler les dépenses publiques. Il y a toujours deux côtés à une médaille. Pour ce qui est des gouvernements, ils peuvent recueillir de l'argent ou ils peuvent en dépenser. Contrôler les dépenses, c'est une chose, mais permettre que des recettes disparaissent, c'en est une autre. Je pourrais préciser un peu ma pensée sur la manière dont ce gouvernement a permis que des fonds disparaissent et a retiré de l'argent de l'économie, avec la TPS par exemple, de l'argent qui aurait pu servir à d'autres fins et qu'il a utilisé pour les siennes.

Le député précédent, du parti ministériel, qui vient de la Nouvelle-Écosse, a dit que les néo-démocrates étaient de grands dépensiers. Il faut regarder en arrière pour voir ce qui s'est passé au Canada au chapitre des dépenses.

On se souviendra de Tommy Douglas, qui a été un bon et fort premier ministre de la Saskatchewan. Il avait hérité d'une très grosse dette à son arrivée au pouvoir. À son départ, la Saskatchewan n'avait plus de dette. Allan Blakeney, un autre premier ministre néo-démocrate, a géré la Saskatchewan pendant onze ans et ses budgets ont été équilibrés pendant ces onze années. Quand il a quitté son poste en 1982, la Saskatchewan affichait un excédent de près de 200 millions de dollars à une époque où la situation économique était saine et se maintenait au beau fixe.

Dans les neuf années qui ont suivi, le gouvernement conservateur de la Saskatchewan a connu des hauts et des bas et a réussi à transformer cet excédent en une dette atteignant presque 5 milliards de dollars, et ce dans une province où les recettes annuelles sont inférieures à 5 milliards de dollars. En fait, les recettes qu'enregistre la Saskatchewan atteignent tout juste 4,5 milliards. De toute évidence, les habitants de cette province n'ont pas les moyens de rembourser une dette de 5 milliards.

L'an dernier, les habitants des provinces du Canada se sont tournés vers le Nouveau Parti démocratique et lui ont demandé de les sortir du pétrin que d'autres avaient créé. En Saskatchewan, les électeurs, aux prises avec une économie mal gérée et la dette accumulée par les conservateurs, se sont tournés vers les néo-démocrates, en espérant qu'ils les sortiraient du pétrin.

En Ontario, les électeurs, irrités par le déficit des libéraux, se sont tournés vers le NPD pour qu'il gère bien leur province.

En Colombie-Britannique, les électeurs en ont eu assez de leur gouvernement dirigé par le Crédit social et du déficit qu'il avait accumulé; ils ont demandé au Nouveau Parti démocratique de remettre de l'ordre dans tout cela.

D'ici peu, les électeurs canadiens demanderont au Nouveau Parti démocratique de remettre de l'ordre dans les finances nationales. Je suis persuadé que le Nouveau Parti démocratique saura régler bon nombre des problèmes qu'aura créés le gouvernement actuel.

En ce qui concerne les priorités, il y en a une dans ma propre circonscription que je me dois de mentionner de nouveau. Je l'ai déjà signalée à la Chambre à maintes reprises. Je dois soulever cette question de nouveau relativement à ce projet de loi. Je veux parler ici des avantages fiscaux accordés aux habitants du Nord, un programme qui reconnaissait que les habitants du Nord et des régions éloignées n'ont pas le même accès aux services gouvernementaux que les habitants des régions plus urbanisées.

Dans ma circonscription, beaucoup de gens ont pu bénéficier dans le passé des avantages fiscaux accordés aux habitants du Nord. Dans certaines localités, par exemple dans la municipalité rurale de Beaver River, dans la municipalité rurale de Loon Lake et dans les localités de Loon Lake et de Makwa, les gens ont eu droit à ces avantages pendant un an, puis le gouvernement les leur a retirés.

Ce qui est arrivé aux habitants de ces localités est très injuste. Ces gens méritent d'avoir certains avantages parce qu'ils habitent des régions qui sont isolées du reste du Canada.

Nous reconnaissons que tous les Canadiens paient des impôts. Quiconque a un revenu dépassant un certain niveau doit payer des impôts. Nous reconnaissons que, en retour, le gouvernement fournit certains services auxquels les gens s'attendent. Les habitants des localités comme Beaver River, etc., estiment que, parce qu'ils n'ont pas le même accès aux services gouvernementaux

que les habitants de Saskatoon et de Regina, ils ne devraient pas payer autant d'impôts qu'eux.

Grâce aux avantages fiscaux accordés aux habitants du Nord, ces gens pouvaient récupérer une partie de cet argent en reconnaissance du fait qu'ils n'étaient pas aussi près des services et qu'ils ne pouvaient pas avoir la même qualité de vie que les gouvernements peuvent assurer aux habitants des régions urbaines. Je tiens à signaler qu'ils ont quand même accès à beaucoup de services gouvernementaux et que c'est pour cette raison qu'ils continuent de payer des impôts.

Il ne s'agit pas d'exempter de l'impôt ceux qui vivent dans le Nord, mais de reconnaître qu'ils devraient en payer un peu moins que les autres Canadiens.

Je demande encore une fois au gouvernement d'instituer un programme juste, qui reconnaît les besoins des gens qui vivent dans ces localités et qui en tient compte. Une mesure qui visera les dépenses, mais pas les recettes, ne pourra jamais résoudre les difficultés auxquelles se heurtent les électeurs de ma circonscription. Ces derniers sont frustrés, en colère et ils se montrent cyniques lorsqu'il est question des réalisations du gouvernement. Ils ont d'ailleurs toutes les raisons de le rester tant que le gouvernement continue de prendre des mesures ne réglant en rien les problèmes qui ont des répercussions directes sur eux, tout comme les agriculteurs, du reste, qui voient le gouvernement leur verser des fonds insuffisants, qui continuent de perdre leurs fermes et qui doivent aller s'installer dans de plus grandes localités.

• (1630)

Je conclus en disant que ce projet de loi vise effectivement à régler des problèmes qui préoccupent les Canadiens, mais qu'il passe à côté de l'essentiel. Si le gouvernement voulait vraiment régler les problèmes budgétaires, il s'occuperait des recettes et se pencherait sur les autres problèmes des Canadiens.

**M. John Manley (Ottawa–Sud):** Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir parler du projet de loi C–56, qui porte sur le contrôle des dépenses du gouvernement. À titre de membre du Comité des finances, j'ai passé de longues heures, avec les autres membres du comité, à écouter les témoignages sur l'avant–projet. Notre comité s'est également rendu à Washington pour voir quels résultats les États–Unis avaient obtenus au moyen de leurs lois sur le contrôle des dépenses, ce qui a été d'une très grande utilité.

Le travail du comité sur cet avant–projet est un exemple de collaboration entre parlementaires, sans aucun esprit de parti, même s'il y avait entre nous des divergences de vues sur le principe fondamental, celui de savoir si ce genre de loi a sa place dans le régime parlementaire canadien. Nous avons essayé de voir comment ce genre de mesure fonctionnait aux États–Unis, dans leur régime. Nous avons étudié avec soin les propositions qui nous ont été soumises et nous avons formulé une série de recommandations unanimes pour que cette loi marche mieux au Canada.

Je tiens à signaler aux auditeurs que le rapport que nous avons présenté n'était pas le rapport des libéraux ou des néo–démocrates, mais celui du Comité des finances des Communes, accepté à l'unanimité par les membres, dont la majorité sont conservateurs. Même si le rapport de ce comité tripartite était unanime, le gouvernement a décidé de ne retenir que fort peu de recommandations, et aucune des plus importantes.

Pour commencer, je voudrais expliquer que, d'après moi, ce genre de projet n'a pas sa place dans un régime parlementaire. C'est là une des contradictions entre notre régime et celui des Américains. Il faut d'abord comprendre qu'aux États–Unis, une mesure législative semblable n'a pas fonctionné même si elle cadrait dans le système du Congrès.

La première mesure législative visant à contenir le déficit aux États–Unis, la Gramm–Rudmans–Hollings Act, prévoyait un budget équilibré pour l'exercice en cours. Vous savez sans doute que le président a récemment revu à la baisse son budget pour l'année prochaine et qu'on prévoit un déficit budgétaire de 399 milliards de dollars pour une seule année, un montant légèrement inférieur à notre dette accumulée totale et dix fois supérieur au déficit prévu au Canada à l'échelon fédéral.

Si l'on veut une mesure législative concernant le plafonnement des dépenses qui soit efficace, ce n'est donc pas du côté des États–Unis qu'il faut la chercher puisque l'expérience a échoué là–bas. Les spécialistes que nous avons rencontrés à Washington ont qualifié sa version la plus récente, la Spending Control Act adoptée en 1990,

de loi en faveur de la réélection des élus sortants et la considèrent cyniquement comme un simple moyen de relâcher la pression qui s'exerce sur eux. Ceux-ci pourront désormais rentrer dans leur district et dire: «Désolé, nous ne pouvons pas vous fournir les nouvelles prévisions des dépenses comme vous le souhaitiez à cause de la Spending Control Act.» Pendant ce temps, le déficit ne cesse de s'alourdir aux États-Unis.

Les membres de notre comité ont donc d'entrée de jeu reconnu que la dette du gouvernement fédéral était un grave problème et tous les partis s'entendaient là-dessus.

Nous avons dit qu'il fallait d'abord tenter d'atteindre l'objectif qui consiste à réduire la dette en proportion du revenu national.

Il ne faut pas considérer uniquement le montant du déficit, car c'est vraiment trompeur. C'est comme la famille qui doit faire attention à son niveau d'endettement; elle n'aura de problèmes que si elle ne dispose pas des fonds suffisants pour faire face à ses obligations. Le comité s'est donc penché sur cette question.

Présumant que le gouvernement voulait vraiment présenter ce projet de loi, et c'est précisément ce qui est arrivé, nous avons essayé d'y apporter des améliorations.

Le premier point qui a retenu notre attention, c'est le fait qu'on ne peut pas réduire la dette en proportion du revenu national en n'examinant que les dépenses publiques. Il faut voir non seulement les dépenses, mais aussi les recettes.

Ce projet de loi comporte une énorme échappatoire. En effet, il permet au gouvernement de réduire, à n'importe quel moment, les impôts, ses recettes fiscales, à la veille d'une élection, par exemple, sans contrevenir aux dispositions de la loi.

Aux États-Unis, toute réduction d'impôt que propose un membre du Congrès doit être compensée par une réduction de dépense quelque part.

Ce gouvernement présente un projet de loi, le projet de loi C-56, qui lui permet de réduire les dépenses juste avant la prochaine campagne électorale, sans avoir à changer quoi que ce soit.

Notre comité a recommandé à l'unanimité que les dépenses fiscales s'inscrivent dans le programme de contrôle.

Nous avons aussi suggéré que le Parlement ait la capacité de suspendre l'application de cette loi en cas de revirement de la situation économique. Pour ce faire, il aurait suffi que le ministre des Finances lui présente un rapport montrant qu'une récession est sur le point de se produire.

Autrement dit, si l'économie est vraiment mal en point, il pourrait être nécessaire d'augmenter les dépenses à court terme, pour réagir à la situation. Nous avons simplement suggéré, et à l'unanimité, je le répète, que le Parlement soit consulté et qu'il puisse abroger les dispositions de la loi.

Nous recommandions aussi que cette loi soit resserrée. Nous avons entre autres proposé—je sais qu'il ne me reste presque plus de temps, mais je veux que ce soit bien compris—que les transferts pécuniaires aux provinces soient retirés de l'assiette régie par cette loi.

Laissez-moi maintenant vous expliquer ce que ça change. Ce projet de loi vise à garantir un certain contrôle sur l'ensemble des dépenses du gouvernement. Parmi les sommes dépensées, on note l'argent transféré aux gouvernements provinciaux dans le cadre de programmes d'aide fédérale dans les domaines de l'éducation postsecondaire et de la santé.

Au cours des dernières années, nous avons vu les gouvernements réduire ces paiements de transfert, ce qui a été très controversé à la Chambre des communes.

Si l'assiette régie par le plan de contrôle englobe ces paiements de transfert, le gouvernement peut augmenter ses dépenses dans d'autres domaines tout en réduisant ses paiements de transfert aux provinces, sans déroger à la Loi limitant les dépenses publiques.

Autrement dit, le gouvernement pourrait ne pas s'occuper du problème toujours présent du déficit et préférer en faire porter le fardeau par les provinces en réduisant ce qui leur revient en vertu du FPE, le tout sans transgresser les dispositions du projet de loi C-56. Cela représentait à nos yeux une échappatoire très importante. Il y en a beaucoup d'autres. Nous en avons discuté avec le vérificateur général et ses collaborateurs lorsqu'ils ont comparu devant nous.

• (1640)

Permettez-moi de vous donner une autre raison d'être préoccupé par cette décision de restreindre les dépenses pendant cinq ans. Tout ce qu'on veut, c'est restreindre les dépenses quelque temps après la sortie du rapport du vérificateur général. Les dernières années du programme de restriction des dépenses, le rapport viendra forcément trop tard pour qu'on puisse faire quoi que ce soit, car la période prévue par la loi sera expirée.

Ce projet de loi découle probablement d'une bonne intention. Mais son opportunité pour le régime parlementaire est contestable et il présente tellement d'échappatoires que c'en est ridicule même aux yeux des députés qui voudraient l'appuyer.

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Madame la Présidente, moi aussi, je suis heureuse de pouvoir parler, aujourd'hui, du projet de loi C-56, Loi instituant des plafonds pour les dépenses publiques.

Voilà un gouvernement qui essaie désespérément de produire quelque chose et qui nous sort un projet de loi qui n'est que de la poudre aux yeux. Ce n'est rien de plus qu'un autre effort de la part du gouvernement pour faire croire aux Canadiens qu'il est un bon gestionnaire des finances publiques.

Est-ce que les gouvernements ne sont pas censés avoir le contrôle de leurs dépenses? Ont-ils besoin d'adopter un projet de loi pour s'en convaincre et convaincre les autres? N'est-ce pas une chose que le gouvernement actuel devrait déjà faire? Le Canada est en récession depuis presque un an.

Tout d'abord, le gouvernement s'est refusé à utiliser ce mot commençant par un «R», mais quand il lui a fallu apprendre à le dire il a eu du mal à imaginer qu'il en était responsable du fait de sa politique de taux d'intérêt élevés et de défense du dollar. Depuis, le gouvernement a imposé aux Canadiens sa TPS, il y a un an. Les dépenses et la confiance des consommateurs sont à leur plus bas et cela a pour effet de prolonger la récession.

Depuis que ce gouvernement est au pouvoir, le cynisme est grand au Canada. N'oublions pas que c'est un gouvernement qui a pris une dette de 160 milliards en 1984 et qui l'a laissée monter à 400 milliards en 1992. En collaboration avec la Banque du Canada, il a maintenu les taux d'intérêt à un haut niveau pour maintenir le cours du dollar et ce n'est que récemment qu'il les a laissés baisser.

Le cours élevé du dollar nuit aux exportations canadiennes. On se demande quel marché ce gouvernement a conclu avec celui des États-Unis pour qu'il maintienne le dollar à ce niveau.

Nous avons vu des réductions des paiements de transfert aux provinces, notamment avec le plafonnement au titre du RAPC pour l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Est-ce que le gouvernement ignore combien d'emplois ont disparu, en Ontario en particulier?

Est-ce que le gouvernement ignore que le nombre de chômeurs et d'assistés sociaux, à Toronto, a atteint un chiffre record? Ne sait-il pas que si nous voulons continuer à soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux nous devons maintenir des normes élevées d'enseignement et que nous devons faire en sorte qu'il existe des programmes de recyclage pour ceux qui perdent leur emploi?

Les politiques de ce gouvernement ont anéanti notre industrie de la pêche en négligeant cyniquement nos propres pêcheurs et en donnant la préférence aux pêcheurs étrangers.

Où sont le coeur et l'âme de ce gouvernement?

Le secteur agricole en est à supplier à genoux: «Que le système de gestion de l'offre survive, que le gouvernement défende les agriculteurs au GATT.»

Maintenant, le gouvernement veut faire adopter cette mesure législative qui limiterait les dépenses des ministères à une somme cumulative.

Autrement dit, ce gouvernement ne peut faire en sorte que ses ministres respectent ses budgets et il doit adopter des mesures législatives pour y parvenir.

Ces ministres ont prouvé leur incompétence. Les députés de ce côté-ci de la Chambre le savent aussi bien que le premier ministre. On se demande donc pourquoi ce dernier les laisse en place. Il devrait s'en débarrasser. S'il ne peut se fier aux principaux membres du Cabinet et s'il ne peut les remplacer par des personnes dignes de confiance, déclenchons des élections, pour l'amour du ciel.

Le premier ministre présente un projet de loi pour pouvoir imposer la discipline à ses ministres. Dans notre régime parlementaire, les contrôles budgétaires font l'objet de lois. En toute logique, si un appareil gouvernemental est assez fort pour contrôler sa propre politique financière, il doit être en mesure de limiter ses propres dépenses.

Ce projet de loi n'est qu'une autre mesure sournoise visant à convaincre la population que les ministériels sont responsables.

Il est peu probable que les Canadiens réélisent ce gouvernement après l'avoir vu en action, surtout depuis les élections de 1988. Ils constatent les effets de l'Accord de libre-échange, de la TPS, des taux d'intérêt, du niveau élevé du dollar et des réductions effectuées dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la recherche et du développement, ainsi que les conséquences néfastes du traitement que ce gouvernement a accordé à Radio-Canada, VIA Rail et Postes Canada. Ils ont vu ce gouvernement s'en prendre au fondement même du pays. Ils ont assisté à la fermeture de bases aériennes dans des régions du Canada qu'il a simplement ruinées.

Ce projet de loi doit être en vigueur pendant cinq ans, à partir de l'année financière 1991-1992. Cette mesure représente une tentative par un gouvernement désespéré pour regagner l'appui de la population. Or, à cause de ce projet de loi, ce gouvernement pourrait dépenser au delà des plafonds fixés pour chaque année. Si ce projet de loi vise à avoir un effet réel, cela voudrait dire qu'un nouveau gouvernement serait incapable de mettre en oeuvre les programmes pour lesquels il a été élu. Il serait incapable d'agir immédiatement pour exécuter ces priorités.

Bien sûr, un nouveau gouvernement pourrait modifier la mesure législative. Mais s'il peut le faire, permettez-moi de demander encore une fois: alors, à quoi sert le projet de loi? À quoi sert de présenter ce projet de loi, qui sera encore en vigueur après la législature en cours?

Les restrictions prévues dans ce projet de loi n'excluent pas des programmes comme la pension de la vieillesse et les allocations familiales. Qu'arrivera-t-il avec ce projet de loi si les prévisions du gouvernement au sujet du montant dont nous avons besoin pour la pension de la vieillesse ne sont pas exactes? Que se passera-t-il si un plus grand nombre de Canadiens vieillissent et vivent plus longtemps que prévu, de sorte qu'il faudra prévoir plus de dépenses au titre du régime de sécurité de la vieillesse? Le gouvernement conservateur dit-il dans ce projet de loi qu'il réduira la pension de la vieillesse, même si des Canadiens âgés en ont besoin et s'attendent à la recevoir?

Je voudrais qu'il soit bien clair que les libéraux sont préoccupés par les dépenses et les déficits du gouvernement. Toutefois, comme je l'ai dit au début, ce projet de loi dont la Chambre est saisie n'est vraiment rien de plus que de la frime. Le gouvernement ne fait que mettre dans une forme législative ce qu'il fait de toute façon, c'est-à-dire chercher à fonctionner selon ses propres prévisions budgétaires.

Je voudrais souligner aux Canadiens qui sont préoccupés par les dépenses et les activités du gouvernement que le projet de loi ne fait rien pour dissiper leurs inquiétudes au sujet des habitudes et des impôts excessifs du gouvernement. En bref, le gouvernement dépose un projet de loi pour faire ce qu'il a déjà le pouvoir de faire de toute façon. Le gouvernement conservateur tente simplement d'amener les Canadiens à croire que sa bande de députés, de l'autre côté de la Chambre, est géniale. Le gouvernement s'attaque enfin aux effets négatifs de sa propre incompétence et de sa mauvaise gestion de l'économie.

Ce gouvernement ne tient aucunement compte des Canadiens. Il ne tient aucunement compte des entreprises qui ont fermé leurs portes et qui réclament plus que des mesures symboliques, qui veulent que le gouvernement se gère bien et gère bien les affaires du pays. Les Canadiens veulent que le gouvernement leur redonne confiance et non qu'il la détruise. Mais surtout, ils veulent des élections afin de pouvoir se donner un nouveau gouvernement plus efficace.

• (1650)

Ce ne sont pas seulement moi et mes collègues ici présents mais aussi tous les Canadiens qui sommes déçus des mesures prises par le gouvernement, surtout quand il s'agit, comme dans le cas présent, d'une mesure qui n'a d'autre but que de faire croire aux contribuables qu'il est, somme toute, un bon gestionnaire et qu'il se soucie de l'économie et du contrôle budgétaire.

Je suis heureuse de pouvoir exprimer mon opposition à ce projet de loi, au nom de la circonscription de Nepean.

**M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest):** Madame la Présidente, merci de l'occasion que vous me donnez pour dire quelques mots au sujet du projet de loi C-56 au nom des électeurs de Scarborough-Ouest.

Lorsque j'examine ces projets de loi, mon tout premier objectif, c'est d'essayer d'analyser les effets qu'ils pourraient avoir sur les citoyens de ma circonscription. Je parcours le document avec autant d'objectivité que possible en essayant de voir comment l'on peut en expliquer le contenu et les décisions qui ont abouti à la présentation du projet de loi C-56.

J'essaie de voir comment réagiraient des gens qui discuteraient de cette mesure législative dans un café-restaurant. J'essaie ici d'être juste. Ce projet de loi, dans son ensemble, évoque pour moi une image, soit celle de quelqu'un qui est assis à une table basse. Sur cette table se trouvent un pois et trois moitiés de coquilles de noix. On vous demande de bien regarder quand on déplace les

coquilles afin de pouvoir dire ensuite où se trouve le pois. C'est ce qu'on appelle le jeu des gobelets; bref, c'est l'arnaque.

Pourquoi le projet de loi C-56 évoquerait-il une telle image dans mon esprit? Commençons par la raison d'être de ce projet de loi. Il s'intitule Loi instituant les plafonds pour les dépenses publiques. Ouvrons le document. Le premier article dit ceci:

Loi limitant les dépenses publiques.

C'est clair; la plupart des Canadiens pourraient l'interpréter, selon moi, de la façon suivante: «dépense» signifie action de dépenser de l'argent. «Limiter» signifie restreindre les dépenses que l'on fait. Si les électeurs de Scarborough-Ouest lisaient la Loi limitant les dépenses publiques, la plupart diraient: «Bonté divine! Nous avons enfin une loi qui va obliger le gouvernement à limiter ses dépenses et à faire en sorte que l'argent soit dépensé avec mesure.»

En fait, lorsque le ministre des Finances a répondu aux recommandations du Comité permanent des finances en décembre 1991, il s'est reporté directement à l'une des observations faites par ce comité dans la première recommandation. On y dit: «En fait, les membres du comité ne voient pas tous dans la Loi sur le contrôle des dépenses une mesure nécessaire ou même souhaitable.»

Qu'est-ce que le ministre des Finances a répondu à cette critique? Je crois que sa réponse est très pertinente dans le débat sur les modalités du projet de loi C-56. Il a dit que, de l'avis du gouvernement et de la plupart des témoins qui ont comparu devant le comité, il était essentiel de maintenir un contrôle serré sur les dépenses afin de réduire le déficit et de faire baisser la dette publique en proportion de l'économie.

Voici la partie intéressante. Il a ajouté que la Loi limitant les dépenses publiques assurerait aux Canadiens que le Parlement partage cet avis et qu'il exigerait de la discipline de la part du gouvernement. J'insiste sur cette phrase «qu'il exigerait de la discipline de la part du gouvernement».

Lorsque nous examinons ce projet de loi, nous nous demandons: «Est-ce que ce projet de loi exige réellement de la discipline de la part d'un gouvernement?» On n'a pas besoin d'aller très loin pour se rendre compte exactement de ce qui se passe et voir où commence le jeu des gobelets. Nous voyons qu'on y limite les dépenses et la plupart des Canadiens seront heureux d'apprendre que, pour l'exercice 1991-1992, le plafond est fixé à 97,2 milliards de dollars, trois fois rien quoi! L'année suivante, il est à peine de 100,9 milliards de dollars. L'année d'après, il est de 104 milliards. Vous remarquerez qu'il augmente chaque année, bien entendu. Et pour l'exercice 1994-1995, il est de 107,4 milliards. Il passe ensuite à 111,25 milliards. Il augmente progressivement. Rappelez-vous qu'il s'intitule Loi limitant les dépenses publiques, ce document, mais il n'empêche nullement les dépenses d'augmenter.

À l'article 3, on peut lire ce qui se passe en cas de non-dépassement du plafond. Puisqu'il s'agit d'une loi limitant les dépenses publiques, on peut espérer, avec la majorité des Canadiens, que les dépenses vont réellement être limitées et qu'elles resteront en deça du plafond.

La loi prévoit que lorsqu'un ministre annonce que les dépenses de programmes pour un exercice déterminé ont été inférieures au plafond fixé pour celui-ci, le ministre peut affecter tout ou partie de l'excédent en découlant à l'exercice particulier; le plafond pour cet exercice est dès lors majoré du montant aussi affecté. Vous avez compris? Il faut le lire au moins 10 fois, ce passage, avant de le comprendre. Ils ont si bien mêlé les cartes que vous ne risquez pas de vous y retrouver.

Maintenant, que se passe-t-il si les dépenses augmentent et qu'elles dépassent le plafond? Car, ne vous y trompez pas, ce projet de loi autorise le gouvernement à dépasser le plafond qu'il s'est imposé. Là, je condense car c'est du charabia: le ministre peut prévoir des dépenses de programmes pour l'exercice particulier dépassant le plafond fixé pour cet exercice à condition d'imputer le dépassement aux deux exercices déterminés suivants dans des proportions qu'il fixe.

Prenons, par exemple, le plafond pour l'exercice 1992-1993, qui est de 100,9 milliards de dollars. Si le ministre décide, cas tout à fait hypothétique, que les dépenses vont dépasser les 100,9 milliards, il n'a qu'à nous en informer et à imputer le dépassement, quel qu'en soit le montant, aux deux années suivantes.

Où est-il ce contrôle des dépenses dont il est question dans la Loi limitant les dépenses? Où est-elle cette carte maîtresse qui permettrait d'y parvenir? Elle n'existe pas. Le ministre peut faire ce qu'il veut comme je viens de vous le lire. On peut présumer que tout ministre des Finances responsable tient à s'assurer qu'il obtient le maximum pour chaque dollar dépensé. Évidemment, si le ministre peut obtenir les mêmes services pour moins cher, cela est tout à son honneur. J'imagine que notre ministre des Finances s'efforce toujours d'obtenir le meilleur au moindre coût.

Si, par hasard, les dépenses devaient être inférieures aux prévisions et qu'il y avait un léger excédent, il est à espérer que cet excédent serait utilisé pour réduire la dette ou pour payer des dépenses que nous, les Canadiens, jugeons judicieuses.

Et si le ministre se trompe et qu'il dépense plus d'argent que prévu à l'origine, alors, il peut en tenir compte dans ses budgets subséquents. Le ministre peut donc déjà mettre en pratique ce qui est prévu dans le projet de loi sur la limitation des dépenses publiques.

Quel est l'utilité de cette loi? Pourquoi une autre loi? Pourquoi y consacrer du temps à la Chambre des communes? Pourquoi demander à des comités de consacrer du temps à l'étude d'une loi qui ne fait que traduire en mots ce que le ministre des Finances peut déjà faire, ce que tout bon ministre des Finances doit faire et ce que toute personne raisonnable fait dans son propre budget?

Une personne dispose de certaines sommes. Si elle achète ce qu'elle veut pour son ménage et a un surplus de quelques dollars, cette personne peut payer une partie de son compte VISA, déposer ce surplus à la banque ou en faire ce qu'elle veut d'autre. Par contre, si cette personne a mal calculé et dépense un peu plus que ce dont elle dispose, alors, le mois suivant, elle fera les rajustements nécessaires.

À plus grande échelle, le ministre des Finances doit faire ce que nous faisons tous chez nous chaque mois. Nous n'avons pas besoin d'un projet de loi pour nous dire ce qu'il faut faire. Ce qu'il nous faut c'est du bon sens, ce qui est très répandu dans la circonscription de Scarborough-Ouest. Les électeurs de cette circonscription déclarent par mon intermédiaire: «Pourquoi avons-nous besoin d'un projet de loi qui nous dit ce que le ministre peut faire déjà?»

• (1700)

C'est pour sauver les apparences comme l'a déjà dit notre critique, le député de Windsor-Ouest. Nous améliorons seulement l'image de marque du gouvernement. Nous allons arriver dans une année d'élections. Les choses ne se présentent pas très bien pour le gouvernement actuellement. Il va essayer de justifier des mesures désastreuses en disant qu'il va limiter les dépenses publiques. Nous n'avons pas besoin d'aller plus loin que le troisième article de la soi-disant Loi limitant les dépenses publiques pour voir que c'est du vent. C'est une escroquerie. Si le gouvernement dépasse les plafonds fixés, eh bien, il les dépassera. Si les dépenses sont inférieures au plafond, le gouvernement fera de toute façon ce qu'il voudra des économies réalisées.

Pour cette raison, les habitants de Scarborough-Ouest, usant de leur bon sens, savent qu'ils ne peuvent pas appuyer ce projet de loi.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le temps de parole du député est expiré. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.)

* * *

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je pense que vous trouverez qu'il y a le consentement unanime pour la motion suivante. Je propose:

Que, nonobstant les dispositions du Règlement de la Chambre,

1. Le Président ajourne la Chambre immédiatement après la période des questions le jeudi 20 février 1992 et immédiatement après les affaires courantes ordinaires le vendredi 21 février 1992,

2. Au plus tard à 13h45 le jeudi 20 février 1992, le Président mette immédiatement et successivement aux voix, sans autre débat ou amendement, toute question nécessaire pour disposer:

a) du projet de loi C-53, Loi autorisant la prise de mesures économiques spéciales, à l'étape de la deuxième lecture,

b) du projet de loi C-41, Loi concernant l'efficacité énergétique des matériels consommateurs d'énergie et l'emploi des énergies de substitution, à l'étape de la deuxième lecture et,

c) du projet de loi C-57, Loi modifiant le régime de pensions du Canada, aux étapes de la deuxième lecture, du comité plénier, du rapport et de la troisième lecture,

Pourvu que tout vote demandé soit reporté au lundi 24 février 1992 à 18 heures et, pourvu que, si la Chambre termine lesdits travaux avant l'heure dite, la séance soit suspendue jusqu'à 14h00;

3. Au plus tard à 10h55 le vendredi 21 février 1992, le président mette immédiatement et successivement aux voix, sans autre débat ou amendement, toute question nécessaire pour disposer du projet de loi C-26, Loi modifiant la loi sur l'emploi dans la fonction publique, la loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, à l'étape de la deuxième lecture, pourvu que tout vote demandé soit reporté au lundi 24 février 1992 à 18h00; et

4. L'étude des affaires émanant des députés soit annulée le jeudi 20 février 1992 et le vendredi 21 février 1992 et les affaires dont l'étude était prévue conservent leur rang dans l'ordre de priorité.

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Monsieur le Président, je déclare au nom de l'opposition officielle que nous sommes d'accord.

**M. Vic Althouse (Mackenzie):** Monsieur le Président, nous en avons discuté et la motion a reçu le consentement unanime.

(La motion est adoptée.)

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

### LA LOI SUR LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Charles Mayer (au nom du ministre de l'Agriculture)** propose: Que le projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif D.

—Nous avons devant nous un projet de loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et d'autres lois en conséquence.

Nous savons tous que nous faisons face dans le secteur agricole à certaines difficultés sur plusieurs fronts. Et pourtant notre industrie agricole est joliment efficace et reconnue comme telle non seulement dans notre pays, mais aussi mondialement. Nous dépensons pour nous nourrir une plus petite portion de notre revenu disponible que le reste du monde. Nous exportons notre excédent de production et nous avons une excellente réputation sur les marchés auxquels nous vendons.

Quand on regarde autour de soi la situation qui sera probablement celle du futur, nous constatons qu'il va falloir nous adapter de plus en plus à mesure que le temps passe. Nous pensons, et nombre de producteurs et d'associations de producteurs sont d'accord sur ce point, que l'un des meilleurs moyens d'y arriver est d'avoir autant que possible les ressources nécessaires et, dans une certaine mesure, de remettre aux producteurs concernés le pouvoir de décider des adaptations à apporter.



Le gouvernement a déclaré dans le discours du Trône:

> Nous assurons notre avenir non pas en reculant devant la concurrence mondiale, mais en y faisant face résolument, en nous donnant les moyens d'affronter les meilleurs.

C'est à maints égards la raison pour laquelle ce projet de loi a été conçu: pour nous donner les moyens—car c'est une mesure habilitante. Il a pour but de donner aux associations de producteurs la possibilité de mettre en place ce qu'on appelle un prélèvement, d'utiliser les fonds pour la recherche et la promotion, pour des activités comme la publicité que l'on voit régulièrement—par exemple, celle sur le boeuf que fait le Centre d'information sur le boeuf, près de Toronto—pour l'éducation des consommateurs, les efforts de commercialisation au Canada et à l'étranger, ainsi que—dans une certaine mesure—la recherche sur la production, la transformation, la distribution et la commercialisation d'un produit.

Il existe de nombreux exemples pour justifier cette façon d'agir. Ce que nous sommes en train de faire, c'est essentiellement de changer le nom de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme parce qu'elle va avoir une plus vaste portée, pour qu'elle s'appelle la Loi sur les offices des produits agricoles. Nous changerons également le nom du Conseil national de commercialisation des produits de ferme, qui s'appellera simplement désormais le Conseil national des produits agricoles. Et le nouvel article 3 du projet de loi prévoit des prélèvements à l'échelle nationale, comme je l'ai dit, pour la promotion de divers produits et la recherche sur ces produits.

Ces dispositions reçoivent l'appui de nombreux groupes. Pour n'en citer que quelques-uns, il y a la Canadian Cattlemen's Association, le Conseil canadien de l'horticulture, le Conseil canadien du porc, l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes, la Fondation fraîcheur égale saveur, la Western Grain Research Foundation, le Conseil canadien du miel et la Canadian Nursery Trade Association. Tous ces groupes se sont dits intéressés par un système national de prélèvements.

Ces groupes m'ont dit qu'ils affecteraient une part des fonds à des projets de recherche sur la production primaire. Ce type de recherches nationales ou de prélèvements nationaux, devrais-je dire, s'harmonise avec les piliers de la stratégie agro-alimentaire exposée il y a deux ans dans le document intitulé *Partenaires dans la croissance*, un de ces piliers étant une industrie plus autonome et plus axée sur le marché.

Ce qui ne veut nullement dire que le gouvernement aurait l'intention de retirer son aide à l'industrie, que ce soit son soutien direct ou les fonds traditionnellement consacrés à la recherche. Je veux que ce soit bien clair. Que personne n'y voie un signal comme quoi le gouvernement aurait l'intention de retirer son aide et d'utiliser

cette mesure législative pour le faire, car ce n'est absolument pas le cas, bien au contraire. Si on peut recueillir de l'argent soi-même, de l'argent des producteurs, on peut l'injecter dans des projets privés ou publics ou dans des entreprises mixtes, on peut s'en servir pour générer des fonds supplémentaires.

• (1710)

Et quand on peut recueillir des fonds pour des travaux de recherche et de promotion, de publicité, au niveau de la base, quand on est producteur d'orge, par exemple, et qu'on veut prendre part au système de prélèvements en dépensant un peu d'argent sur chaque tonne ou boisseau ainsi commercialisé, on est bien placé pour savoir à quoi cet argent devrait servir.

Dans ces conditions, on aura un très bon usage de l'argent, à comparer avec la perception et l'administration de cet argent par l'entremise de divers comités et divers services bureaucratiques, sans parler du fait que le fonctionnement de tous ces organismes coûte de l'argent. Il y aura moins de diffusion d'objectifs de la part du producteur si cela se fait grâce à un système permettant de recueillir l'argent directement auprès des producteurs eux-mêmes.

Ces prélèvements permettraient de financer, entre autres activités, l'étude de marché, l'élaboration de nouveaux produits, l'éducation des consommateurs, la publicité et la promotion. Il en existe des exemples déjà en place. À titre d'exemple, l'Association canadienne des éleveurs de bovins, comme je l'ai dit, parraine et dirige depuis quelques années, par le truchement de ses associations provinciales, le Centre d'information sur le boeuf à Toronto. Nous en voyons assez régulièrement la publicité à la télévision. Voilà le genre de choses que l'on envisagerait. Le Conseil canadien de l'horticulture et l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes, par le truchement de la Fondation fraîcheur égale saveur, font la promotion des fruits et légumes frais. Ils trouvent, me dit-on, que le financement n'est pas toujours suffisant.

Les Américains ont maintenant un système de prélèvement en place pour leur industrie de l'élevage des bovins. Ils ont tenu, sauf erreur, deux référendums nationaux pour établir un tel système qui fonctionne maintenant depuis quelques années. Ils calculent que chaque dollar investi dans la publicité leur en rapporte quatre. Ça ne veut pas dire que c'est toujours le cas, mais il s'est solidement avéré que l'argent dépensé ainsi est utile pour promouvoir ce que nous avons au Canada, c'est-à-dire des aliments très sains.

Autre chose à souligner, nous jouissons, pour plusieurs raisons, de certaines des meilleures conditions de production d'aliments sains et très purs. Nous voyons cela constamment dans nos marchés céréaliers. Nos clients reconnaissent le Canada comme l'une des principales régions du monde qui produit des aliments très sains.

Par exemple, j'ai eu la chance, au cours des dernières années, de parler à des Européens qui avaient visité la région de Peace River et qui, dans certains cas, n'en croyaient pas leurs yeux. Ils avaient vu là une région agricole au sol riche et aux conditions climatiques idéales qui n'était pas exploitée depuis très longtemps et où on n'avait pas utilisé beaucoup de pesticides et de produits chimiques. À cause de cela, ils ont pensé que ce serait peut-être l'occasion de commercialiser les produits de cette région en insistant sur la pureté de l'environnement dans lequel ils ont été cultivés. Cependant, pour faire cela, nous devons faire passer notre message, et nous avons ici le genre de mesure législative qui pourrait être utilisée à cette fin.

Comme je l'ai dit, il s'agit ici d'une mesure habilitante. Elle prévoit soit un prélèvement obligatoire ou ce qui serait un prélèvement obligatoire qui pourrait être remboursé. Tout ce système serait administré par le Conseil national des produits agricoles, qui portera ce nom une fois ce projet de loi adopté.

En résumé, ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui ont réclamé cette mesure législative. Comme je l'ai dit, c'est une mesure habilitante. Il n'y a rien d'obligatoire dans cette mesure. Les producteurs seraient capables de s'organiser, de demander au gouvernement, par l'entremise du Conseil national des produits agricoles, de mettre en place ce genre de système, avec l'assentiment des provinces concernées.

Ce que nous avons fait dans notre pays jusqu'à maintenant, et ce qui s'est fait à l'échelle mondiale, tend à indiquer que ce genre de système de prélèvements fonctionne. De nouveaux produits sortent sur le marché pour répondre aux besoins des consommateurs. L'alimentation n'est plus un simple un moyen de subsistance; dans bien des cas, elle est devenue un mode de vie qui englobe beaucoup de choses en plus du produit lui-même. Il est donc très utile, à notre avis, de donner l'occasion aux producteurs de dépenser leur propre argent dans certains domaines afin de s'aider eux-mêmes. J'espère que la Chambre appuiera cette mesure.

En terminant, conformément au paragraphe 73(3), je voudrais proposer l'amendement suivant:

> Que la motion soit modifiée afin que le projet de loi C-54 soit renvoyé, après sa deuxième lecture, au Comité permanent de l'agriculture plutôt qu'au Comité législatif.

**M. Foster:** Le ministre invoquait le Règlement seulement pour demander que le projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de l'agriculture plutôt qu'à un comité législatif. Les députés de ce côté-ci n'y voient pas d'objection.

**M. Althouse:** Oui, les membres du Comité permanent de l'agriculture en ont discuté et s'attendent à recevoir le projet de loi. Nous n'y voyons pas d'objection non plus, monsieur le Président.

(La motion est adoptée.)

**M. Taylor:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demande si la déclaration du ministre est suivie d'une période de questions et d'observations.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Pas dans le cas des deux premiers orateurs. Il y aura une période prévue à cette fin quand viendra votre tour d'intervenir.

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, nous aurions aimé entendre le député, mais j'imagine que si le Règlement est appliqué de façon rigoureuse, nous devons nous en tenir à votre décision.

Le projet de loi C-54 tend à modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. En fait, il vise à insérer dans cette loi un nouvel article qui permettra aux législateurs d'adopter une mesure habilitante de façon à ce que les offices nationaux que le gouvernement a créés par décret et d'autres groupes interprovinciaux puissent procéder à des prélèvements, dans le but de commercialiser les produits de ferme tant au niveau national que sur la scène internationale. Ce projet de loi ressemble beaucoup à d'autres lois provinciales qui prévoient l'établissement d'offices très différents des offices nationaux de commercialisation des produits de ferme.

Le projet de loi propose de modifier le libellé du titre de la loi. Un certain nombre d'organismes ont appuyé ce projet de loi, dont les éleveurs de boeuf, les apiculteurs et le Conseil des horticulteurs du Canada.

• (1720)

Le projet de loi comporte une disposition très particulière, car les prélèvements s'appliqueront non seulement aux produits du Canada, mais ils viseront aussi les produits importés. Dans le cas de certaines denrées que nous n'importons pas, cette disposition ne changera pas grand-chose.

Le projet de loi prévoit des prélèvements pour des produits comme les fruits et les légumes qui ne sont pas cultivés au Canada, les fruits périssables que nous importons durant l'hiver, etc. Ces prélèvements pourraient servir à la promotion de ces denrées ou à la recherche.

Je crois que les offices sont en faveur de cette disposition, vu le grand nombre d'entre eux qui l'ont réclamée.

En renvoyant ce projet de loi au comité permanent, nous voulons avoir certaines garanties.

Nous espérons notamment que le gouvernement n'a pas l'intention de se décharger de ses responsabilités concernant la recherche au Canada sur les producteurs des denrées visées, qu'il s'agisse des éleveurs de boeuf, des horticulteurs, etc. Le gouvernement fédéral a, de tout temps, eu une responsabilité nationale à l'égard de la recherche de base, la recherche fondamentale, celle qui est communiquée aux producteurs et mise à leur disposition.

Nous voulons obtenir ce genre de garanties lors des discussions qui auront lieu au sein du comité permanent. On pourrait peut-être les inclure dans la loi ou prévoir un autre mécanisme qui établisse ces garanties.

Nous ne voulons pas que ce gouvernement, qui a réduit d'une manière draconienne les fonds consacrés à la recherche, de quelque 40 millions de dollars entre 1989 et 1990, si je ne m'abuse, se dérobe à ses responsabilités à ce chapitre. Nous ne voulons pas qu'il se décharge de ses responsabilités sur les producteurs ou les provinces, comme il l'a fait dans le cas de certains programmes sociaux. Il lui incombe d'effectuer cette recherche.

La promotion proprement dite relève des producteurs. Évidemment, les lois doivent prévoir des mécanismes pour garantir que la majorité des producteurs sont d'accord, pour que des référendums se tiennent dans les provinces productrices de tel ou tel produit ou dans tout le pays. Bref, il faut veiller à ce qu'une solide majorité des producteurs appuient la promotion.

Je crois comprendre que les groupes de gestion de l'offre existants peuvent se prévaloir de cette mesure s'ils veulent faire des prélèvements. Sauf erreur, ils ont déjà des mécanismes pour autoriser des prélèvements ou l'utilisation de fonds de l'organisation nationale pour la promotion, mais je ne crois pas que cela serve très souvent pour la recherche. Il s'agit donc d'une nouvelle disposition dont ces groupes peuvent profiter.

Un certain nombre d'organismes ont appuyé cette mesure législative. Il y aurait notamment l'Association canadienne des éleveurs de bovins, le Conseil canadien du porc, le Conseil canadien de l'horticulture, l'Association canadienne des grossistes en fruits, la Fondation fraîcheur égale saveur, la Western Grains Research Foundation, le Conseil canadien du miel et la Canadian Nursery Trade Association. L'appui de ces groupes est acquis, c'est clair.

Si je comprends bien le projet de loi, il comprendrait une disposition qui permet la collaboration entre les organisations provinciales et nationales concernant les prélèvements.

Chose curieuse, un certain nombre d'organisations qui appuient ce projet ont beaucoup hésité à participer aux offices nationaux de commercialisation des produits agricoles prévus par la loi existante, qui aurorise la gestion de l'offre, la prise en compte des frais de production, etc.

Nous devons renvoyer ce projet de loi, dont nous sommes saisis aujourd'hui, à un comité permanent pour veiller à ce qu'il comprenne des garanties quant à son utilisation.

Il est clair que certains organismes, comme le Syndicat national des cultivateurs, se préoccupent de la question et qu'ils veulent comparaître devant le comité.

Ils considèrent ces prélèvements comme un impôt dégressif sur les produits agricoles parce que la majorité des producteurs d'une denrée pourraient voter et disposerait d'un prélèvement qui leur donnerait la possibilité de faire la promotion de ce produit à l'échelle nationale, voire internationale.

Ils craignent que le gouvernement ne se décharge de sa responsabilité en matière de recherche.

Je pense que ce sont là des craintes légitimes qui doivent être entendues et examinées.

Le Conseil canadien du porc craint que le système de prélèvements ne se solde par une lourdeur administrative et des coûts accrus.

Il me semble que ce sont là des préoccupations qui méritent d'êtres analysées et étudiées. Il faut voir s'il est possible de modifier le projet de loi de manière à éliminer ce genre de problème.

Évidemment, nous aimerions que ce projet de loi soit appuyé par une majorité de producteurs. Nous pensons qu'il faut l'examiner et le modifier pour faire en sorte que la vaste majorité des agriculteurs l'appuient. Les prélèvements pourraient être très arbitraires et nuire aux producteurs à faible revenu ou aux petits producteurs. J'estime que nous devons étudier la question en comité.

À ma connaissance, ce projet de loi peut s'appliquer dans les secteurs régis par la gestion de l'offre. Il existe, bien sûr, des dispositions dans la loi actuelle qui permettent ce genre de promotion, mais ils auraient maintenant le droit d'imposer une taxe qui pourrait financer les projets de recherche.

Voilà un certain nombre d'inquiétudes que nous avons en ce qui concerne le projet de loi C–54.

D'après ce que je comprends, cette loi pourrait être appliquée de telle façon que les prélèvements seraient obligatoires ou remboursables. Un autre aspect doit être mieux défini: les producteurs de boeuf et de certains autres produits peuvent, à l'heure actuelle, se soumettre volontairement à des prélèvements. Nous aimerions tout simplement savoir comment on appliquerait la loi à cet égard.

Ce sont certains des facteurs que le comité permanent a jugé bon d'examiner plus à fond.

Je voudrais mentionner quelque chose au sujet de la loi originale, celle que nous modifions aujourd'hui, la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

Cette loi a été établie en 1971 par le Parlement du Canada, et un certain nombre d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme ont été mis sur pied: l'Office canadien de commercialisation des oeufs, l'Office canadien de commercialisation du dindon, l'Office canadien de commercialisation du poulet et l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair.

Pour l'instant, il y a eu un examen et un rapport. Je crois savoir que les intéressés seront consultés le printemps prochain pour déterminer s'ils appuient l'établissement d'un office national de commercialisation de la pomme.

• (1730)

Si je soulève cette question, c'est que cette mesure législative a été instaurée il y a une vingtaine d'années et avait pour objet de compléter le travail de la Commission canadienne du lait. Le secrétaire général du GATT, Arthur Dunkel, s'est vraiment attaqué à cette loi dans le rapport qu'il a présenté à la mi-décembre.

Cette mesure législative a permis de mettre de l'ordre dans plusieurs textes de loi concernant un grand nombre de secteurs où les agriculteurs sont en mesure de produire et de vendre un produit et ont une idée du prix qu'ils peuvent espérer obtenir.

C'était une mesure législative très révolutionnaire. Au Canada et dans la plupart des pays occidentaux, le pouvoir de négociation des agriculteurs est très faible. C'est que de grandes sociétés commerciales internationales contrôlent pratiquement les prix de la majorité des produits.

Cette mesure législative, la Loi sur la commercialisation des produits agricoles, qui a été introduite au début des années 70, a donné aux agriculteurs et aux producteurs le pouvoir de négocier sur le marché avec ces puissantes entreprises de commerce au détail, les organisations internationales de produits de base.

De là est né un système de gestion de l'offre très dynamique et efficace qui fixe le prix de vente de notre volaille, de nos oeufs et de nos produits laitiers en fonction du coût de production. Le coût moyen de production enregistré chez les deux tiers des meilleurs producteurs.

Quand on examine la situation dans le monde, on est étonné de voir jusqu'à quel point ces producteurs sont devenus de plus en plus efficaces. Je n'ai pas tous les chiffres exacts à l'esprit, mais je sais que les producteurs laitiers canadiens ont accru, en l'espace de 20 ans, leur efficacité de 70 p. 100. Dans le cas des producteurs américains, on parle de 42 p. 100 et en Grande-Bretagne, de 25 p. 100. Oui, nous avons une industrie agricole florissante et dynamique.

Au cours du débat sur le libre-échange, en 1987-1988, beaucoup avaient dit craindre que l'avenir des offices de commercialisation et de la gestion de l'offre ne soit menacé par l'Accord de libre-échange. Et c'est manifestement ce qui arrive aujourd'hui.

Je me souviens d'une séance que nous avions tenue à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, où des représentants des divers groupes que sont la coopérative régionale, les producteurs laitiers, les producteurs de volaille et les producteurs d'oeufs étaient venus dire ceci à notre comité: «Si vous voulez savoir ce que l'économie de marché peut faire au secteur agricole du Nouveau-Brunswick, allez seulement voir ce qui se passe de l'autre côté de la frontière, dans le Maine, où il ne se fait à peu près pas d'agriculture.

La volaille et les oeufs, qui y sont consommés, sont produits pour la plupart en Géorgie et en Alabama, des États du Sud où les coûts énergétiques sont pratiquement nuls, et le lait y vient du New Jersey, situé plus au sud.

Dans la région canadienne de l'Atlantique, au Québec, en Ontario et dans certaines régions du Manitoba et de la Colombie-Britannique, l'économie rurale est très florissante. Et c'est parce que nous avons adopté une façon unique de produire les denrées dont nous avons besoin, denrées dont nous n'inondons pas le marché international. Nous continuons à offrir aux produits d'autres pays le même accès que toujours à nos marchés; c'est le cas, par exemple, du poulet, du dindon et des oeufs des États-Unis.

Ce système, qui est synonyme de prospérité, assure un approvisionnement continu de denrées alimentaires à des prix raisonnables pour le consommateur, des prix qui n'augmentent jamais plus que l'indice des prix à la consommation et moins que ceux des denrées qui ne sont visées par aucun système de gestion de l'offre. Voilà ce que le Parlement fédéral a mis en place conformément à la loi qu'on nous propose de modifier aujourd'hui.

L'Accord de libre-échange menace doublement, menace très sérieusement tout ce système de commercialisation. Lorsque le gouvernement a négocié cet accord, il n'a prévu aucune restriction des importations de produits laitiers. Les États-Unis bénéficient depuis toujours d'une protection sous la forme d'une renonciation qu'ils ont obtenue en 1954 lors des négociations du GATT et qui leur permet de restreindre à leur gré les importations.

Le ministre de l'Agriculture, M. John Wise, a déclaré à la Chambre que l'Accord de libre-échange ne menaçait d'aucune façon les offices canadiens de commercialisation et de gestion de l'offre. J'ignore si c'est parce qu'il ne voyait rien ou parce qu'il ne voulait rien voir, mais l'ALE menaçait manifestement ces offices car il ne prévoyait aucune restriction des importations de produits laitiers transformés comme le yaourt et la crème glacée, par exemple. La formule prévue à l'article XI du GATT vise depuis toujours les produits agricoles frais, mais certes pas les produits laitiers transformés.

M. Wise a affirmé en janvier 1988 qu'il n'y aurait aucun problème pour les secteurs canadiens des produits laitiers et de la volaille. D'après lui, ces produits laitiers seraient simplement portés sur la liste des marchandises d'importation contrôlée. Le sénateur Lloyd Bensen du Texas l'a immédiatement contredit en déclarant qu'il n'y avait aucune disposition dans l'Accord de libre-échange qui pouvait réglementer le contrôle des importations et que, par conséquent, si le gouvernement agissait ainsi, le gouvernement américain ferait immédiatement une plainte.

Quelque 11 mois plus tard, le gouvernement a notamment inscrit la crème glacée, le yogourt, certains fromages, le beurre et le lait en poudre sur la liste des marchandises d'importation contrôlée à partir du 1er janvier 1989. Le gouvernement américain a immédiatement déposé une plainte. Neuf mois plus tard, en septembre 1989, un groupe du GATT a jugé que le sénateur, membre du Comité sénatorial des finances des États-Unis, avait raison, que l'ALE ne prévoyait aucun contrôle des importations et que la décision du gouvernement d'inscrire la crème glacée et le yogourt sur la liste des marchandises d'importation contrôlée devait être annulée. Trois mois plus tard, au début de décembre 1989, le gouvernement a accepté la décision rendue par le groupe du GATT.

C'est alors qu'il y a eu le remaniement total de l'accord du GATT et c'est pourquoi, lorsque le gouvernement s'est rendu aux négociations du GATT, il a demandé non seulement le maintien de l'article XI, mais aussi son renforcement et sa clarification. Le renforcement, c'était pour qu'en plus des produits agricoles frais et non transformés, comme le lait, la volaille et les oeufs, cet article s'applique à tout produit qui en contient plus de 51 p. 100. C'est là où nous en sommes aujourd'hui. Le gouvernement négocie au GATT depuis 1986, depuis l'Uruguay Round qui aurait pu facilement être le Vancouver Round, si le premier ministre n'avait pas été bien décidé à ce que la rencontre ait lieu à Montréal; à défaut de cela, c'est devenu le Uruguay Round, car le premier ministre a refusé que la réunion se tienne à Vancouver.

• (1740)

Il faut se pencher sur les progrès réalisés par le gouvernement les cinq dernières années pour ce qui est de renforcer et de clarifier l'article XI du GATT. Le gouvernement devrait chercher au cours des huit prochaines semaines à persuader le Congrès américain et le président Bush d'accepter notre position—soyons francs, très peu de pays sont contre. C'est peut-être le cas de certains pays européens comme les Pays-Bas ou la Grande-Bretagne, mais la plupart des pays européens ne sont pas du tout contre l'idée de renforcer et de clarifier l'article XI. Par contre, la majorité des pays membres du groupe de Cairns, à part peut-être la Nouvelle-Zélande, s'opposent à notre position.

Lorsque le gouvernement affirme dans cette enceinte qu'il y a 102 pays qui rejettent notre position, ce n'est probablement pas vrai. Il est probable que quelques-uns sont contre, mais notre principal adversaire, ce sont les États-Unis qui veulent avoir accès à notre marché des produits laitiers et de la volaille car leur industrie, surtout l'industrie laitière, éprouve d'énormes difficultés. Des milliers de producteurs laitiers littéralement font faillite quotidiennement ou chaque semaine ou chaque mois, car le régime en place ne leur permet tout simplement pas d'obtenir un rendement suffisant.

Ces dernières huit semaines des négociations du GATT sont critiques. À mon avis, il est temps pour le premier ministre d'agir, de persuader les pays européens d'appuyer sa position et, surtout, d'obtenir le soutien de George Bush. Si cela se produit, nous continuerons alors de pouvoir compter sur un régime de gestion de l'offre.

Si les négociations du GATT échouent complètement, que se passe-t-il alors? Nous revenons à ce qui reste de l'Accord de libre-échange, ce qui est catastrophique, car les Américains ont déjà accès à notre marché de la crème glacée et du yogourt. Si les États-Unis décidaient de soumettre à nouveau à un comité du GATT la question du beurre, du fromage et du lait en poudre, les principaux produits laitiers, cela aboutirait à la même solution. Cela serait, bien entendu, extrêmement dommageable à notre système de gestion de l'offre. Une fois qu'on aurait établi un précédent pour les produits laitiers, cela s'appliquerait également à la volaille et aux oeufs.

L'autre solution, c'est qu'en fin de compte, le gouvernement souscrive à un système de droits de douane qui entrera alors en vigueur. Il y a beaucoup d'inconnues là-dedans, mais il clair qu'aucun des groupes où existe la gestion de l'offre ne croit que les droits de douane pourront permettre le maintien à long terme de ce système de gestion.

Ils signifient une augmentation de l'accès. Ils signifient des fluctuations de 100 ou 200 p. 100 de la valeur des denrées, et la valeur de référence serait celle qui a cours aux États-Unis. L'énorme capacité des producteurs américains leur permettrait d'inonder notre marché, de conduire nos producteurs à la faillite en un rien de temps.

Nous avons un excellent système. Il fonctionne en vertu de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et de la Loi sur la Commission canadienne du lait. C'est la raison pour laquelle nous aurons

25 000 agriculteurs sur la Colline, vendredi prochain, et il n'y aura pas que des agriculteurs, il y aura aussi des fournisseurs de produits agricoles, des membres de coopératives, des fournisseurs de carburant et de matériel agricole, toutes sortes de groupes.

Hier, un représentant de la chambre de commerce—de la vallée du Fraser, je pense—a déclaré au premier ministre: «Cette question ne touche pas seulement les producteurs de lait et de volaille de la vallée du Fraser, elle touche toute la collectivité.»

Ce sont les gens qui font fonctionner l'économie rurale. Si vous les supprimez et si vous remplacez leur production par d'autres moins lucratives, la baisse de pouvoir d'achat aura des conséquences pour toute la communauté. Ils ont avancé le chiffre que pour chaque million de dollars de denrée visée par la gestion de l'offre commercialisée dans le pays, on crée 14 emplois. Il y a au Canada 38 000 producteurs de denrées soumises à une gestion de l'offre. Ils emploient directement 22 000 personnes.

Si l'on ajoute à cela la transformation du lait en yaourt, en crème glacée et autres produits, si l'on ajoute la transformation de la volaille, on parle d'environ 95 000 emplois. Ce ne sont pas des emplois qui sont au centre-ville de Toronto. Ce sont des emplois qui sont répartis partout dans le Canada rural, en Ontario, au Manitoba, dans les Prairies aussi, en Colombie-Britannique et dans les provinces maritimes. C'est un secteur important de notre économie. Il serait impossible d'exagérer les conséquences qu'aurait le rapport Dunkel sur le Canada rural. On parle réellement de la sécurité alimentaire du pays.

Le moment viendra où la plupart des pays auront, comme les États-Unis, d'énormes systèmes de production alimentaire intégrés verticalement. Il y a des producteurs d'oeufs aux États-Unis qui en produisent autant que l'ensemble des producteurs canadiens. Ils sont habituellement établis dans les États du Sud, car ils n'ont pas de frais énergétiques à payer et les coûts de la main-d'oeuvre y sont très bas.

Nous ne voulons pas ce genre de système. Nous voulons un système permettant de subvenir à nos besoins et où nous produisons nous-mêmes les denrées, ce qui favorise la création d'emplois et le respect de l'environnement. Dans les usines, il y a toutes sortes de problèmes d'environnement et de santé. Nous voulons maintenir notre propre système.

La mesure législative fondamentale que nous modifions ici aujourd'hui pour prévoir des prélèvements et de la recherche est la même mesure qui a assuré cette production très sûre, très stable, très progressive et très efficace de denrées agricoles. Il est bien dommage que tous les secteurs ne puissent pas se doter du même système. Nous ne pouvons tout simplement pas agir de la même façon avec les principaux produits d'exportation, car il faut les vendre au prix mondial. Même là, au Canada, le blé et l'orge sont assujettis à une régularisation du marché, grâce à la Commission canadienne du blé et à des offices de commercialisation analogues, qui régissent le blé et, également, les produits de l'est du Canada.

• (1750)

Ce qu'il y a d'extraordinaire dans la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, que nous modifions aujourd'hui pour y ajouter une toute nouvelle partie, c'est qu'elle prévoit un système très stable et très sûr de production de denrées alimentaires dans notre pays. Ce système peut devenir encore plus efficace et permettre la création d'emplois, la sécurité des approvisionnements alimentaires et la prospérité des habitants des régions rurales du Canada.

Nous avons été témoins de la destruction du secteur de la fabrication ces deux ou trois dernières années. Dans ma circonscription, des milliers d'emplois ont été perdus dans ce secteur. Nous ne voulons certainement pas que cela se produise chez les producteurs laitiers et de volaille à cause de notre système de gestion de l'offre.

Tous ces secteurs ont indiqué qu'advenant l'adoption du rapport Dunkel, ils ne survivraient pas aux six années. Dans le cas de la volaille, il a été question de prendre les 2 400 producteurs pour former quelque 32 grandes unités de production, intégrées verticalement, qui seraient probablement situées dans le centre du Canada, et de cesser complètement les activités dans la partie ouest du pays et dans les grandes régions rurales du Canada atlantique.

Dans la motion qu'il a présentée la semaine dernière lors du débat spécial sur les négociations du GATT et sur la gestion de l'offre, mon parti a demandé au premier ministre de participer personnellement aux négociations. Nous trouvons que les négociateurs, aussi bons et aussi capables qu'ils soient, n'ont pas été tellement convaincants. Ils participent depuis cinq ans à l'Uruguay Round à Genève.

Lors de sa parution, le rapport Dunkel n'a fait aucune mention de notre gestion de l'offre ainsi que du renforcement et de la clarification de l'article XI. C'est maintenant au premier ministre de se servir du pouvoir et du prestige que lui confère son poste, comme le demande la motion qui a été adoptée à l'unanimité par la Chambre, de prendre part personnellement aux négociations, de recueillir l'appui des autres pays qui approuvent notre position, le Japon, Israël, la Norvège, la Suisse et la Corée, et d'obtenir une déclaration conjointe.

Les négociateurs ont fait une déclaration au secrétaire général du Gatt, M. Dunkel, à la mi-décembre. La motion qu'ils ont présentée n'a pas autant de prestige qu'en aurait une déclaration faite conjointement par notre premier ministre et les premiers ministres du Japon, d'Israël et d'autres pays.

Le Canada est un important pays commerçant. Le Japon également. La Corée est en train d'en devenir un. Israël a beaucoup d'influence dans le monde.

Pourquoi ne pas expliquer nos demandes? Dire ce que nous voulons. Dire que nous ne pensons pas pouvoir inonder le monde d'excédents de vivres de mauvaise qualité. Nous sommes des importateurs nets de ces produits. Nous consentons à augmenter l'accès à 3 ou 5 p. 100. Je crois que c'était là la position de négociation du gouvernement. Nous consentons à réduire les subventions. De toute façon, il y a très peu de subventions en jeu. C'est la position qui a été présentée, mais nous voulons que l'article XI soit renforcé et clarifié.

Je crois que le premier ministre devrait prendre cette mesure et planifier une réunion conjointe, comme une motion de la Chambre lui demande de le faire, avec l'appui des premiers ministres de ces autres pays qui sont aussi fermes que nous à ce sujet, afin de faire valoir notre position, de dire que c'est ce que nous voulons obtenir des pourparlers du GATT puisque les pourparlers du GATT apportent effectivement des modifications aux subventions à l'exportation, par exemple le programme américain de subventions aux exportations, les subventions européennes, et les autres, qui seront bénéfiques pour le secteur des céréales et des oléagineux.

Si, devant les chefs d'États européens, devant le président des États-Unis, on déclarait: «Voilà ce qu'il nous faut pour assurer la survie du Canada agricole, de la ferme familiale qui constitue la base même de notre agriculture, son secteur le plus sûr et le plus stable», je crois que l'on pourrait réussir. Je considère qu'il s'agit d'une mince ouverture vers la clarification et le renforcement de l'article XI.

Revenons maintenant à ce qui a été omis de l'Accord de libre-échange, la crème glacée et le yogourt; c'est un domaine où nous sommes en danger. Les États-Unis pourraient bien envahir notre marché. Si nous acceptons la proposition relative à la tarification, c'est un autre élément inacceptable qui ne nous permettrait pas de maintenir les offices de commercialisation établis en vertu de la première Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

Nous désirons que les amendements soient examinés, analysés et débattus par le comité à cause des réticences manifestées par certains producteurs, même si plusieurs offices ont appuyé ces amendements. J'espère que le premier ministre et le gouvernement passeront vite à l'action, car il est déjà tard si l'on veut maintenir les offices créés par la loi originale. On ne pourra jamais exagérer l'importance de ces organismes, de ces producteurs, de ces emplois et de l'industrie de la transformation pour le Canada rural. Tout cela est d'une importance primordiale pour le Canada.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément à l'article 74 du Règlement, le député dispose encore de 20 minutes et de 10 minutes pour les questions et observations.

**M. Vic Althouse (Mackenzie):** Monsieur le Président, je me rends compte que mes observations doivent être limitées.

Le projet de loi C-54 dont nous sommes saisis vise à modifier la Loi sur les offices de commercialisation de produits de ferme et d'autres lois en conséquence. Nous nous trouvons donc à modifier la Loi du tarif des douanes, la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, et la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Cette mesure que nous sommes en train de modifier existe depuis près de vingt ans. Elle constitue une tentative, et une bonne tentative selon moi, pour offrir aux agriculteurs les outils de commercialisation dont ils ont besoin pour devenir autonomes et s'adapter au marché mondial.

Je ne suis pas particulièrement satisfait des modifications proposées aujourd'hui. C'est comme si l'on offrait un crayon à un élève quand on sait qu'il existe des ordinateurs. C'est essentiellement ce que le gouvernement est en train de faire avec ce projet de loi. Tout s'explique quand on sait qui sont les ministériels.

Les députés du gouvernement se sont opposés à la mise en oeuvre de cette loi il y a vingt ans. Ils l'ont combattue avec autant d'entêtement et de vigueur qu'ils le pouvaient. On se souviendra qu'à cette époque, il était

possible à de simples députés de retarder des projets de loi pendant très longtemps. On pouvait parler éternellement et le temps de parole n'était pas limité à vingt minutes comme il l'est dans mon cas maintenant. On pouvait poursuivre le débat jusqu'à satiété. Du moment qu'un député voulait prononcer un discours, il pouvait le faire. Maintenant, on peut limiter le débat à deux jours avant de l'envoyer au comité. En d'autres termes, dans l'ancienne Chambre démocratique, il avait été très difficile d'adopter ce projet de loi.

• (1800)

Comme la démocratie prévaut en toutes circonstances ou presque, les adversaires des propositions du gouvernement ont réussi à apporter d'importantes modifications et plus d'une page de la Loi actuelle sur la commercialisation des produits naturels sont le résultat d'interventions du Parti conservateur du Canada en faveur de la Cattlemen's Association.

En gros, il en est résulté une loi nationale sur la commercialisation des produits agricoles qui est très restrictive, à tel point que cette même association s'est vue dans l'obligation de demander au gouvernement de la modifier pour lui permettre de faire certaines choses qu'elle avait envie de faire, comme par exemple réunir des fonds pour faire la promotion de ses produits ou pour faire de la recherche.

J'aimerais faire remarquer que les offices et les agences de commercialisation qui ont été créés en vertu de la loi ont le droit de faire ça dans le cadre de la loi actuelle. Ils peuvent, en fait, faire des prélèvements aux fins de la commercialisation, laquelle comprend la promotion et les études de marché. Si je comprends bien, cette loi donnerait une nouvelle définition du mot recherche; il ne s'agirait plus seulement d'études de marché mais aussi de recherche dans le domaine de la production.

Si cette loi fonctionne bien dans la Confédération canadienne, c'est que toutes les provinces ont des lois similaires permettant l'établissement dans chaque province d'offices ou d'agences de commercialisation et que cette loi fédérale chapeaute tous ces offices et s'applique à tous les producteurs canadiens d'une denrée donnée.

Le gouvernement se propose aujourd'hui d'inclure dans la loi un article correspondant complémentaire qui permettrait la création, dans des conditions semblables, d'offices dont le rôle se limiterait à percevoir des fonds de leurs producteurs au moyen de prélèvements et à autoriser l'association qui les représente à gérer ces fonds destinés à la promotion des produits. Cela ne me semble pas très efficace.

J'ai entendu dire que la Cattlemen's Commission of Alberta était allée en mission à l'étranger pour y représenter les éleveurs de bétail de cette province. Il paraît que d'autres offices de commercialisation font de même. Ces voyages aux frais de la princesse sont sans doute très agréables pour les membres des conseils d'administration et peut-être pour les cadres engagés par les offices, mais ils ne font pas grand-chose pour la promotion des produits canadiens à l'étranger.

Mettez-vous à la place d'un acheteur potentiel. Un groupe de producteurs canadiens de boeuf vient vous vanter avec habileté les avantages du boeuf canadien: il est pur, élevé dans un environnement sain, à l'abri de toutes sortes de contaminants que l'on peut retrouver dans des pays plus industrialisés. Vous êtes convaincu et vous voulez acheter, mais ces producteurs vous disent: «Désolé, nous n'avons pas de boeuf à vendre, nous en produisons et nous en faisons la promotion, mais la vente n'est pas notre domaine. Pour acheter, vous devrez vous adresser à une de nos usines d'empaquetage.»

Ils ajouteront que de retour au Canada, ils informeront les usines d'empaquetage que vous êtes intéressé à acheter et ils le feront aussi savoir aux éleveurs et aux producteurs qu'ils représentent en précisant qu'ils ont merveilleusement fait la promotion du boeuf canadien dans un autre pays étranger mais qu'ils n'ont conclu aucune vente. Les offices de commercialisation, pour leur part, peuvent réaliser les ventes. Donc, lorsque les offices de commercialisation du porc vont à l'étranger pour vanter les qualités du porc canadien, ils peuvent aussi en vendre et il ont le pouvoir de livrer le produit aux clients qu'ils ont convaincus.

Si l'on parle strictement en termes d'efficacité et d'approche axée sur le marché, le gouvernement a fait fausse route avec son projet de loi qui crée un deuxième niveau d'intervention. Lorsqu'un groupe de producteurs désire former un office de commercialisation, il doit travailler fort pour s'organiser et élaborer un plan et ensuite faire

du lobbying auprès des députés et du gouvernement pour amener celui-ci à modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme afin d'y inclure son produit. S'il avait voulu aider les producteurs, le gouvernement aurait levé l'interdiction de créer des offices de commercialisation comme ceux qui existent déjà pour la volaille, les oeufs, la dinde et les oeufs d'incubation en éliminant l'obligation de faire ainsi du lobbying.

Les pomiculteurs sont en train d'essayer de s'organiser. Il y a sept ou huit ans, c'était le tour des producteurs de tabac. Malheureusement, ces derniers ont dépensé tant de temps, d'énergie et d'argent à seule fin de faire ajouter un petit mot à la loi pour se faire reconnaître qu'après avoir réussi, ils n'avaient plus d'énergie et d'argent pour pousser leur initiative plus loin.

La démarche du gouvernement crée certains problèmes en ne donnant pas aux offices de promotion plus de pouvoirs que ce qui est prévu dans le projet de loi. Comme je l'ai dit au début, c'est comme si on offrait aux gens un crayon alors qu'il existe des ordinateurs. Ce n'est pas une solution d'une haute technicité pour fournir aux agriculteurs les moyens dont ils ont besoin pour faire un bon travail de commercialisation et de promotion. Mais c'est tout ce que le gouvernement propose.

On se demande quelles vont en être les conséquences, étant donné l'offre limitée qui a été proposée. Le ministre responsable des Céréales a ouvert le débat pour le gouvernement. Il a déclaré: «Par exemple, les producteurs d'orge pourraient se servir de ce projet de loi s'ils voulaient promouvoir leur produit». Le ministre en a discuté avec moi par la suite et il a admis que ce n'était pas vraiment tout à fait vrai d'un bout à l'autre du pays. Cela pourrait s'appliquer à des régions de l'Ontario se trouvant à l'est de Thunder Bay et, peut-être, au Québec et au Canada atlantique, mais pas à la région de la Commission canadienne du blé qui s'étend à l'ouest à partir de Thunder Bay.

Ces producteurs de blé et d'orge relèvent de la Loi sur la Commission canadienne du blé et ces propositions dont nous sommes saisis les soustraient explicitement à l'autorité de la loi en question. S'ils veulent assurer ces prélèvements, ils devront les demander aux termes de la Loi sur la Commission canadienne du blé. En fait, cette commission fait un excellent travail de promotion et de recherche de marchés et elle le finance avec les fonds dont elle dispose en tant que seule agence d'exportation du blé et de l'orge canadiens.

De même, les éleveurs de porcs ont la possibilité d'obtenir des crédits pour la promotion et la recherche de marchés dans le cadre des divers offices provinciaux de commercialisation qui existent actuellement. Cela ne limite pas la capacité de fonctionnement de ce groupe.

Grâce à la proposition que nous avons ici, le Conseil du porc réussira peut-être à convaincre le ministre, qui est vraiment le seul qui a besoin d'être convaincu à ce sujet. Avec l'accord du Conseil de commercialisation, ils devraient pouvoir établir un prélèvement national en plus de celui qu'ont actuellement les offices provinciaux de commercialisation du porc! Ces prélèvements seraient soit obligatoires, soit volontaires, selon ce que déciderait le groupe responsable. Si l'on optait pour les prélèvements obligatoires, alors tous les producteurs qui vendent ou importent ce produit y seraient assujettis afin de s'aligner sur la concurrence. C'est d'ailleurs pour cela que la Loi sur les douanes est en train d'être révisée. L'office qui est créé pour promouvoir certains produits pourrait demander des documents aux fonctionnaires des douanes pour vérifier si le volume déclaré par l'importateur correspond au volume du produit visé qui est effectivement entré au pays.

• (1810)

L'inclusion des produits importés soulève aussi un certain nombre de questions. Pouvons-nous honnêtement vanter les mérites d'un produit comme le boeuf canadien, ce que nous faisons d'ailleurs, si nous incluons dans cette catégorie le boeuf importé à l'égard duquel nous percevons un prélèvement? Nous ne le précisons pas à l'heure actuelle. Le boeuf importé qui est livré à un conditionneur canadien est classé selon les catégories canadiennes, et les consommateurs pensent qu'il s'agit de boeuf canadien, qu'il vienne du Canada ou non.

Si l'on garde le même exemple, le boeuf canadien sera-t-il assujetti au GATT ou faudra-t-il le désigner comme un produit générique? Je sais que le gros des coûts seront assumés par les producteurs, mais il a été question de subvention de contrepartie dans le discours du ministre, ce qui soulève la question de savoir d'où proviendront ces autres fonds. Je suppose qu'on pourrait en puiser une partie dans les coffres d'une province ou du gouvernement fédéral, auquel cas le produit en question serait assujetti au GATT.

L'efficacité des producteurs de boeuf pour ce qui est de trouver des fonds afin de promouvoir le boeuf, alors que les éleveurs de poulets trouvent des fonds pour promouvoir le poulet, les éleveurs de cochons pour promouvoir le porc, et les éleveurs de dinde font la même chose,

m'amène à me demander dans quelle mesure toute cette publicité agit efficacement sur le consommateur canadien.

Il me semble que les principaux bénéficiaires d'un grand nombre de ces programmes sont les agences de publicité et les médias qui diffusent les messages publicitaires.

Ce sont là des questions auxquelles le comité doit essayer de répondre. Une autre question est celle de l'utilisation des fonds pour la recherche.

Le ministre a bien fait entendre qu'il ne parlait pas seulement de la recherche de débouchés, mais également de la recherche en matière de production. Alors qu'il existe peut-être des projets chers aux producteurs, que ces derniers seraient ravis de financer, de façon générale, la recherche entreprise par le secteur public dans notre pays a donné des résultats fantastiques pour les consommateurs. Le type de recherche effectuée par les gouvernements fédéral et provinciaux a eu tendance à réduire plus rapidement le coût pour le consommateur que cela ne lui coûte en deniers publics. Autrement dit, cela a été une très bonne affaire pour les consommateurs auxquels chaque dollar consacré à la recherche profite nettement plus que ça ne leur coûte.

La recherche en matière de production finit pratiquement toujours par enseigner aux producteurs des façons de produire davantage.

J'ai parlé à plusieurs reprises à la Chambre du problème que pourrait causer une plus grande production alimentaire, du fait qu'il est naturel que les producteurs désirent produire des quantités aussi élevées que possible pour un rendement supérieur et un taux de croissance plus rapide, enfin de l'efficacité de tout ceci pour ce qui est de faire baisser les prix, étant donné que dans les économies de marché on ne traite pas les produits alimentaires comme quelque chose de particulièrement spécial. On considère seulement ce que les agriculteurs produisent en excédent. La valeur de tous les produits baisse pour s'établir au niveau de l'excédent qui est généralement très bas.

Les producteurs n'envisagent guère d'un bon oeil la perspective d'utiliser les fonds de façon plus directe et la garantie d'avoir des cours plus bas. Lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, nous aurons l'occasion d'entendre certains témoins qui auront fait plus de recherche sur la question. Ils pourront peut-être donner des conseils au comité et au gouvernement.

On pourrait limiter à l'étude de marché la portée du projet de loi, car il avait initialement pour objet de favoriser la mise en marché de sorte que les agriculteurs puissent établir un rapport plus direct avec les consommateurs au moyen de la commercialisation.

Le projet de loi fournit les outils nécessaires pour mettre sur pied des organismes comme les offices de commercialisation qui pourraient non seulement offrir le produit et le faire parvenir efficacement et rapidement sur le marché, mais s'assurer qu'il soit transformé d'une façon qui incite le consommateur à l'acheter. Il donne également aux offices suffisamment de flexibilité pour qu'ils fassent le genre de promotion de marché et de recherche de base sur les nouveaux débouchés.

Cela permettrait de faire percer le produit hors du cercle des pays où nous l'écoulons actuellement. Les offices de commercialisation peuvent être un excellent outil de développement des marchés. Ce que je regrette surtout à propos de ce réaménagement de la loi, c'est que le gouvernement ne l'a pas réaménagée de façon à donner à tous les produits la possibilité de l'utiliser comme un outil de commercialisation.

Il faudra examiner beaucoup plus attentivement les nouveaux articles concernant les offices de promotion et de recherche. Je doute beaucoup de l'effet global de cette mesure. Beaucoup de producteurs y verront peut-être avec raison quelque chose d'à peu près aussi efficace que la TPS puisqu'il s'agira d'une taxe sur leur production.

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le député néo-démocrate de la Saskatchewan. Je voudrais lui poser une question.

Je voudrais savoir si des consommateurs siègent au Conseil national de commercialisation des produits de ferme. Trouve-t-il que le conseil sert bien les producteurs compte tenu du fait que l'augmentation des revenus des producteurs primaires a été stable mais modeste au fil des ans? Et les prix de détail ayant augmenté considérablement, ne pense-t-il pas que des consommateurs devraient également siéger aux conseils d'administration des grandes chaînes alimentaires?

**M. Althouse:** Monsieur le Président, que je sache, rien n'empêche des consommateurs de siéger au Conseil national de commercialisation des produits de ferme.

Habituellement, je crois qu'un ou deux sont nommés au conseil par le gouvernement en place. Ce conseil a notamment pour mandat de veiller à protéger les intérêts des consommateurs tout comme ceux des agriculteurs. Les deux groupes doivent être représentés au conseil.

Le député m'a demandé si je pensais que ce serait une bonne idée que des consommateurs soient également représentés aux conseils d'administration des chaînes de magasins. Certainement, mais nous n'avons pas de pouvoir là-dessus au Parlement. C'est déterminé par les règlements de chaque société. À mesure qu'on avance dans les années 90, je pense qu'un plus grand nombre de sociétés prévoiront une place pour les consommateurs au sein de leur conseil d'administration.

• (1820)

**M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn):** Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de Mackenzie pour l'excellent discours qu'il a prononcé. À sa manière inimitable, il a bien analysé la question dont nous sommes saisis.

Je serais curieux de connaître la différence entre la recherche en matière de production et la recherche en matière de commercialisation. Je ne m'étais jamais arrêté à cet aspect de la question. Selon le député, on a mis l'accent sur la recherche dans le domaine de la commercialisation pour la simple et bonne raison que la recherche en matière de production pourrait mener à l'autodestruction. J'exagère peut-être un peu son propos.

Par contre, la recherche en matière de commercialisation nous a valu de la publicité fascinante et très originale à la télévision. Je pense à la publicité des producteurs de lait ou encore à l'annonce magnifique où l'on voit les asperges et le beurre. J'ai hâte que les spécialistes de la commercialisation se mettent à produire de la publicité aussi innovatrice.

Je voudrais que le député nous parle des conflits possibles entre ce qui est visé par les accords du GATT et ce qui ne l'est pas. On pourrait croire que je lui demande d'établir la genèse de tout cela, mais je ne crois pas que ce sera nécessaire.

**M. Althouse:** Monsieur le Président, le GATT pose un problème relativement à l'aide à la promotion seulement lorsque nous abordons la question du partage des coûts dont le ministre a parlé dans son discours.

Il a mentionné qu'un groupe qui dispose de fonds pour la promotion a moins de difficulté à trouver des fonds de contrepartie. Évidemment, ces fonds de contrepartie sont plus acceptables s'ils proviennent de l'industrie que s'ils proviennent du gouvernement.

Il pourrait y avoir certaines difficultés qui amèneraient les gouvernements à faire porter aux producteurs une plus grande part du fardeau de la promotion et du développement des marchés. Beaucoup de producteurs hésitent à s'embarquer dans ce genre de système d'autocotisation parce que, dès que nous sommes capables de recueillir nous-mêmes des fonds pour faire diverses choses, nous sommes portés à penser que le gouvernement nous abandonnera. Cela finirait donc par être une autre taxe que paieraient les producteurs et dont tous les Canadiens profiteraient, particulièrement lorsqu'elle servirait à financer la recherche liée à la production. Ce serait surtout avantageux pour les consommateurs canadiens plutôt que pour les producteurs agricoles.

Par conséquent, c'est plus logique que ce soit le gouvernement du Canada qui finance la recherche de base au nom des consommateurs.

**M. Foster:** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations du député de Mackenzie, parce qu'il est un membre très actif du Comité de l'agriculture et que, de toute évidence, le projet de loi suscite de nombreuses inquiétudes.

Un des aspects inquiétants auxquels il faut réfléchir, et ils sont nombreux, c'est le fait que le gouvernement essaie fondamentalement de mettre en place un mécanisme qui lui permettra de transférer aux producteurs de denrées agricoles la responsabilité de la recherche.

Il faut aussi se demander quelles dispositions ou garanties existeront pour le petit producteur qui ne se trouve pas dans le courant dominant, mais qui possède une exploitation plutôt modeste et écoule ses produits sur un marché très local. C'est inquiétant.

Il me semble que de nombreux secteurs agricoles éprouvent des difficultés. Depuis que je suis député, c'est-à-dire 22 ou 23 ans, je ne me souviens pas d'avoir vécu dans un climat aussi angoissant que celui des six derniers mois.

Compte tenu de la chute spectaculaire des recettes agricoles en 1990-1991, de l'énorme incertitude entourant la gestion de l'offre et l'issue des négociations du GATT, il me semble que nous devrions vraiment avoir des moyens de mieux informer et renseigner la population sur les avantages généraux de l'agriculture, en ce qui concerne les emplois, l'économie rurale, les approvisionnements alimentaires et les bienfaits à long terme pour le pays.

L'ensemble des producteurs agricoles devraient peut-être conjuguer leurs efforts et s'employer, avec les gouvernements, à améliorer leurs communications avec la population des régions urbaines, qui représente probablement 96 p. 100 de la population du Canada, même si je pense que les 4 p. 100 d'intervenants directs dans le

secteur agricole ont peut-être, toutes proportions gardées, 10 fois moins de poids.

Rappelez-vous qu'il faut mieux communiquer le message des régions rurales canadiennes à l'ensemble de la population du pays, que ce soit au moyen des prélèvements ou par l'entremise des offices de commercialisation ou du gouvernement.

**M. Althouse:** Monsieur le Président, si les gouvernements tenaient réellement à mieux entendre la voix des milieux ruraux, une voix qui traduise une certaine unanimité, il y a longtemps qu'ils auraient permis aux agriculteurs de tout le pays de s'organiser comme les agriculteurs québécois ont pu le faire.

Là-bas, on a simplement permis aux agriculteurs d'appliquer la formule Rand dès que la moitié des producteurs plus un acceptaient de devenir membres de l'organisation. Les contributions devenaient alors automatiques pour tout le monde, ce qui rendait la vie plus facile aux gouvernements et permettait de faire comprendre aux citadins ce que les agriculteurs pensaient vraiment.

Comme nous n'avons pas agi de la même façon et que le gouvernement ne tient pas tellement à ce que les agriculteurs s'expriment d'une seule voix, nous continuerons à entendre une multitude de sons de cloche. Ce régime convient parfaitement aux gouvernements.

Si le point de vue d'un grand groupe ne leur convient pas, il leur suffit d'en créer un autre avec trois ou quatre agriculteurs qui diront exactement ce qu'ils veulent entendre.

**M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer ce soir au débat sur le projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

L'une des premières constatations faites est que cette loi modifie le titre de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, en y enlevant le mot «commercialisation».

Il faut comprendre que cette suppression ne modifie d'aucune façon la portée où les dispositions habilitantes de l'ancienne loi, mais a plutôt pour effet d'élargir la portée de la mesure législative afin que celle-ci puisse avoir une incidence accrue et différente dans l'industrie de l'agriculture.

Comme vous le savez, cette loi aura pour effet d'autoriser la création d'offices pour des groupes de produits et le secteur agricole.

• (1830)

Une fois établis et sur demande, ces offices auront le pouvoir de faire des prélèvements sur la production du produit pertinent.

Ils pourront se servir des sommes perçues pour promouvoir la commercialisation et la consommation du produit.

Ces sommes pourraient servir à la recherche et au développement liés à la croissance, au traitement, à la commercialisation et à toutes les autres opérations visant un produit. À l'heure actuelle, cela se fait beaucoup, dans différentes provinces et par différents groupes, au Canada.

L'avantage de cette mesure législative—je formulerai mes préoccupations dans quelques minutes—est qu'elle autorise aussi ces prélèvements à l'égard de produits importés au pays. Ce n'est pas le cas actuellement, et cela pose un problème à l'industrie.

Il ne s'agit pas d'un nouveau concept dans le secteur de l'agriculture. D'autres pays appliquent ce régime, notamment les États-Unis où celui-ci fonctionne très efficacement. J'imagine que si j'étais producteur américain, je serais très heureux que ce système soit en place. Les Canadiens ne bénéficieront pas de règles du jeu équitables tant qu'il n'y aura pas de régime semblable ici.

Par exemple, nous avons tous été à même de constater, depuis deux ou trois ans, les préoccupations des Américains à l'égard du porc canadien exporté aux États-Unis. Les producteurs de porc américains ont fait imposer des droits compensatoires à l'égard de ce produit.

Ainsi, les Américains ont prélevé un droit sur le porc canadien exporté dans leur pays, puis ils se sont servis de ces dollars canadiens contre les producteurs de notre pays. Ils agissent de la même façon dans le cas du boeuf.

J'entends par là que nous importons. Par exemple, nous importons du porc des États-Unis, certains morceaux en particulier. Au Canada, nous mangeons beaucoup de bacon, mais nous n'en produisons pas assez. La

partie du porc d'où est tiré le bacon, le flanc, nous l'importons donc des États-Unis.

Je veux dire par là que cette mesure va améliorer notre position. Ce qui est bon pour l'un l'est pour l'autre. Si d'autres pays veulent imposer des prélèvements sur les produits que nous leur expédions et se servent de cet argent pour y faire la promotion de nos produits, nous devrions pouvoir leur rendre la pareille.

Les avantages sont énormes. On peut alors se demander ce qui arrivera. Cette loi, nous le savons, est celle qui, il y a plusieurs années, a permis d'instaurer le système de gestion de l'offre pour le lait canadien, ainsi que les offices de commercialisation des oeufs, du poulet, du dindon, du poulet à griller et des oeufs d'incubation.

Cette mesure ne les touchera pas, mais je préviens la Chambre et tous qui nous regardent que, si le premier ministre ne peut pas tenir la promesse qu'il a faite aux producteurs pas plus tard qu'hier au sujet du renforcement et de la clarification de l'article XI du GATT, dans le cadre de l'Uruguay Round, le Canada va malheureusement être envahi encore davantage par les produits laitiers, les oeufs et la volaille de l'étranger.

Chose certaine, un système de tarification ne va pas accorder aux producteurs, aux consommateurs et aux transformateurs canadiens la protection dont ils jouissent actuellement dans le domaine de l'alimentation.

Même si, à l'heure actuelle, ces offices pratiquent tous des prélèvements, l'argent perçu sert surtout, je crois, à faire de la promotion à ce stade. Cet après-midi, j'ai demandé aux producteurs laitiers si les prélèvements faits sur leur lait servaient actuellement à financer des projets de recherche. Oui, une partie, m'ont-ils répondu.

Si la très malheureuse éventualité vient à se produire et que le gouvernement signe une entente du GATT comprenant une disposition de tarification, comme les producteurs n'arrêtent pas de le dire depuis des semaines et des mois, les importations vont s'accroître. Les importations vont augmenter.

Je vous préviens qu'il va falloir faire des prélèvements sur elles si jamais cette éventualité vient à se produire.

Je le répète, ce projet de loi n'aura d'autre effet sur la loi actuelle que de la renforcer et d'en allonger la portée.

Les principaux avantages sont le niveau des prélèvements et le fait que les prélèvements peuvent s'appliquer aux importations. Les offices de recherche et de promotion se financeraient à même ces prélèvements et ils seraient dirigés par des associations de producteurs.

Le projet de loi est libellé de telle sorte que le gouverneur en conseil pourrait ordonner la tenue d'un référendum auprès des producteurs d'un produit donné pour déterminer si ces derniers sont en faveur de l'établissement d'un office au sein duquel les producteurs et les importateurs en cause auraient le droit de vote et dont ils auraient la responsabilité.

Je tiens toutefois à préciser que le projet de loi ne crée pas ces offices. C'est une loi d'autorisation, comme nous en adoptons beaucoup à la Chambre.

Et comme je le souligne très clairement à mes électeurs et à tous ceux à qui je parle, c'est une autre mesure législative dont nous devrions, en tant que députés, étudier davantage le règlement d'application avant qu'elle ne devienne loi.

Nous adoptons une mesure habilitante. Nous trouvons que c'est une bonne idée, puis la loi passe aux mains de personnes qui ne sont pas élues ici pour qu'elles rédigent les règles, le règlement, et elles le font de telle sorte que ce règlement peut prêter à une autre interprétation que celle que nous avions prévue ou à laquelle se prête la loi. Je crois que c'est l'un des graves dangers de cet endroit.

Je sais que c'est une autre affaire, mais je voudrais certes que la Chambre améliore quelque peu ses façons de procéder de telle sorte que, une fois qu'une loi d'autorisation a été adoptée, le règlement qui l'accompagne nous soit soumis à nous, députés, avant que cette loi n'entre en vigueur.

C'est nous qui recevons les appels; c'est nous qui sommes sous le feu des questions des agents de presse et, avec un peu de chance, c'est aussi nous qui recevons à l'occasion des félicitations pour l'adoption d'une loi.

Mais les louanges sont plutôt rares parce que quelqu'un trouve le moyen d'ajouter une petite disposition fondamentale à telle ou telle loi, selon son interprétation de celle-ci. Et la loi en question peut s'en trouver difficile à appliquer et pas très réaliste non plus.

Je tiens seulement à citer des exemples de cas où cela pourrait être avantageux, à mon sens, pour le secteur.

Pendant des années, lorsque j'étais agriculteur, j'ai fait partie de diverses commissions ontariennes, dont la Commission ontarienne de commercialisation des produits maraîchers, où un prélèvement était autorisé par une loi provinciale. Il y avait un prélèvement. Et c'est là que réside un des dangers, comme l'ont signalé mon collègue, le député d'Algoma, et le porte-parole néo-démocrate pour les questions agricoles.

C'est là que réside tout le danger de ce genre de loi. En effet, lorsqu'un groupe de producteurs en particulier réclame avec insistance qu'on fasse plus de recherche et qu'on améliore les méthodes de production, de commercialisation ou de traitement de son produit, le gouvernement peut lui répondre que tous les moyens sont à sa disposition. Le groupe peut mettre sur pied un organisme de prélèvement, si l'on veut, et obtenir l'argent nécessaire de ses propres producteurs, parce que le gouvernement n'utilisera pas l'argent des contribuables à cette fin.

Il faut reconnaître que c'est un moyen pour le gouvernement de se retirer du financement des travaux de recherche et développement, de la promotion ou de la commercialisation, ou de quelque autre rôle qui revenait généralement au gouvernement par le passé.

Nous n'avons pas besoin de nouvelles compressions dans l'industrie agricole. Cette industrie est l'une des plus importantes, l'une des rares sources de richesse, chez nous ou dans tout autre pays.

Je suis toujours renversé de voir l'attitude du gouvernement actuel. Par exemple, pour l'exercice 1989-1990, il a réduit de 40 millions de dollars le financement des travaux de recherche et de développement en agriculture. Ce n'est pas le bon moyen de soutenir et de promouvoir cette industrie.

• (1840)

Je vais vous donner un autre exemple. Les pomiculteurs de l'Ontario ont mis sur pied un programme de commercialisation et de promotion des pommes de l'Ontario, qui s'appelle «Orchard Crisp» et qui s'avère très efficace. Nous savons que, sur dix pommes mangées au Canada, six sont importées.

Je me permets de revenir un peu en arrière. À l'heure actuelle, lorsqu'une association de producteurs canadiens décide de lancer une campagne de promotion, elle ne peut qu'obtenir l'appui de ses propres membres et profiter d'un prélèvement provincial ainsi que de crédits provinciaux et fédéraux peut-être, si elle est chanceuse, afin de l'aider; cependant, étant donné que le consommateur ne peut très facilement—il faut une étiquette—distinguer entre les pommes venant des États-Unis ou d'ailleurs et celles en provenance du Canada, cette campagne de promotion tendant à inciter les gens à manger des pommes aide tous les producteurs, qu'ils soient Canadiens ou pas, même si elle est payée par les producteurs canadiens.

Ce projet de loi permettrait donc un prélèvement sur les pommes importées et ainsi, dans le cadre d'une campagne de promotion des pommes, ce sont les producteurs de toutes les pommes consommées au Canada qui apporteraient leur contribution, que ce soit par l'entremise d'un prélèvement ou le reste, ce qui est une excellente chose.

Les producteurs de petits fruits de l'Ontario ont un programme semblable. Dans le cas des fraises, j'irais jusqu'à dire que 50 p. 100 des fraises que nous consommons au Canada dans une année sont probablement importées, mais lorsque les producteurs de petits fruits de l'Ontario ou du Canada font leur promotion des fraises et encouragent les gens à faire des desserts, des confitures et des gelées avec ce fruit, ils le font à des périodes de l'année autres que la période de pointe de trois, quatre ou cinq semaines en juin et juillet. Les producteurs étrangers de petits fruits ne contribuent pas à ces campagnes de promotion. Nos producteurs paient, selon moi, une part injuste. Ainsi, nous serions sur un pied d'égalité avec d'autres pays à ce sujet, car ils adoptent une politique semblable relativement à nos exportations.

En général, les associations agricoles et les offices de commercialisation appuient ce projet de loi. Ils ont soulevé certaines craintes et je vous ferai part de quelques-unes d'entre elles. J'ai également quelques autres questions importantes. Je suis heureux de voir que le projet de loi va être renvoyé au Comité permanent de l'agriculture. Il y a certaines choses que nous devons éclaircir.

D'autres députés ont soulevé la question actuelle de savoir si oui ou non une mesure donnée est acceptable pour le GATT, mais si une agence est créée dans le cadre de ce projet de loi pour un produit donné, pourra-t-elle utiliser son budget aux fins en question? Les autres pays membres du GATT seraient-ils d'accord?

Il faut également, selon moi, établir au comité si une agence de recherche et de promotion pourrait être créée pour un produit donné dans une région précise du pays ou s'il devrait s'agir d'un produit spécifique au niveau provincial ou national.

Il s'agit enfin de déterminer, dans le cadre d'une agence créée pour une région donnée, s'il serait possible aux autres régions du pays de profiter de la recherche effectuée grâce à l'argent versé par le petit groupe de producteurs en question. Ce sont là quelques-unes des réserves que j'ai.

Je me pose également une autre question. Si, à l'issue d'un vote ou d'un plébiscite ou de quelque autre processus du genre, un secteur de production agricole acceptait d'acquitter des prélèvements, en quoi cela concernerait-il les petits producteurs? Je sais que l'aspect logistique pourrait être réglementé et qu'il le serait. Je pense ici à une industrie très complexe, celle de l'horticulture, où il y a de gros et de petits producteurs. Comment déterminerait-on la taille des unités de production visées par les prélèvements? Un grand nombre d'unités de production horticole n'ont qu'un, deux ou trois acres de superficie. Ce genre d'exploitation, qui ne semble pas très grande comparativement à certaines autres exploitations agricoles, arrive toutefois à produire une assez grosse quantité de fruits ou de légumes. Il faudrait donc déterminer comment ces unités seraient visées par les prélèvements.

Un bon exemple de la façon de procéder ici, et je reprends l'exemple que le ministre a donné tout à l'heure, c'est le Centre national d'information sur le boeuf. Je ne veux pas m'étendre sur le sujet, mais simplement dire combien je suis fier qu'il y ait, à Wellington, en Ontario, dans ma circonscription de Prince Edward—Hastings, dans le comté de Prince Edward, une entreprise familiale qui a travaillé en collaboration avec le Centre national d'information sur le boeuf afin de faire breveter un nouveau produit appelé «doigts de boeuf».

J'admets que la majorité sinon la totalité des députés savent que les vaches n'ont pas de doigts, mais nous devons aussi nous rappeler que nous mangeons souvent des doigts de poulet même si les poulets n'ont pas de doigts. On devine probablement le résultat de cette recherche. Le Centre national d'information sur le boeuf et des entrepreneurs de ma circonscription ont mis au point des doigts de boeuf.

Il s'agit d'un excellent produit, auquel j'ai pu goûter en août dernier. Je suis heureux d'annoncer que ce produit aura beaucoup de succès et que des investisseurs s'y intéressent. On compte utiliser pour ce produit des tranches de boeuf canadien maigre.

C'est un cas où un prélèvement s'avère efficace et c'est aussi un bon exemple, parce que le plan de promotion est très important.

Je voudrais aussi prendre une minute pour parler des termes «offices de commercialisation» dans ce projet de loi. Étant donné mon expérience auprès de divers types d'offices de commercialisation, j'ai pensé qu'il vaudrait la peine de fournir quelques explications aux députés et à l'ensemble des Canadiens.

En toute franchise, nous devons tous malheureusement reconnaître que les consommateurs, un trop grand nombre d'entre eux, ne se rendent pas compte de l'importance des offices de commercialisation. Quand ils entendent ces mots, il arrive trop souvent qu'ils pensent spontanément à l'argent et disent: «Oui, ils me coûtent cher.» Je déclare très clairement qu'ils ne coûtent rien aux producteurs. En général, ils ne coûtent pas très cher aux consommateurs. Par contre, ils rendent un immense service à toute la collectivité agricole—j'entends par là, non seulement les producteurs, mais aussi les fournisseurs, le secteur de la transformation, l'industrie du camionnage et le secteur agro-alimentaire.

Il y en a différentes sortes. Il y a les offices de gestion de l'offre, qui disent qu'ils ne produiront pas des denrées excédentaires pour les exporter vers les marchés étrangers. Ainsi, ils estiment avoir le droit de limiter les importations qui entrent au marché canadien. Il y a également d'autres genres d'offices de commercialisation. Je parle des pools. Un bon exemple est la Commission ontarienne de commercialisation du blé. Les producteurs livrent leur blé à un élévateur et il est mis en commun. Son prix n'est pas déterminé à l'avance. On se fonde sur les prix constatés sur une période de 12 mois, et chaque producteur obtient le même paiement par tonne de céréales. C'est le marché mondial qui fixe les prix.

Il y a un autre genre d'office où l'on rassemble les produits pour les vendre. Des producteurs de porcs, par exemple, conduisent ces animaux à un enclos commun, où ils sont vendus.

Je suis heureux que ce projet de loi sera renvoyé au Comité permanent de l'agriculture. À mon avis, nous devons clarifier certaines questions au profit des producteurs et des consommateurs canadiens. J'ai hâte qu'on en discute au sein du comité.

• (1850)

**M. Althouse:** Monsieur le Président, le député a parlé des denrées qui sont couvertes par un office de commercialisation. Il a mentionné qu'il est producteur de porcs ou qu'il l'a été. Je me demande s'il pourrait nous parler des problèmes que certains groupes de producteurs ont eu avec le principe des lois de commercialisation comme celle que nous essayons de modifier aujourd'hui.

Se sentirait-il à l'aise d'offrir, pendant que cette loi est à l'étude, qu'elle puisse être ouverte à d'autres denrées, sans que chaque fois il soit nécessaire de venir à la Chambre et d'essayer de convaincre le gouvernement de désigner la denrée pour qu'elle soit visée par la loi? Se sentirait-il à l'aise d'offrir cela?

Je lui pose cette question, car dans les années 70, les producteurs canadiens de bétail entraient pratiquement en crise à l'idée qu'il y ait une loi permettant à 50 ou 60 p. 100 des producteurs d'opter pour la création d'un office de commercialisation de leur denrée. Pour une raison que j'ignore, ils étaient terrorisés à l'idée de ce qui pourrait se passer si la démocratie régnait et si les producteurs, à une majorité de 50 ou 60 p. 100, décidaient de se soumettre à une telle loi.

Je me demande s'il pourrait nous donner son opinion sur une extension de cette loi, pendant que nous l'étudions, éliminant la nécessité que le gouvernement ait à nommer la denrée avant que l'on puisse créer un office de commercialisation en vertu de la loi.

**M. Vanclief:** Monsieur le Président, l'argument du député est intéressant.

Nous devons reconnaître ce qui s'est produit dans l'industrie agro-alimentaire canadienne et ce qui s'y passe toujours à l'heure actuelle. Si l'industrie agro-alimentaire est économiquement viable depuis les récentes années, elle le doit à ces secteurs et à ces groupes de produits de base. Il s'agit des producteurs de lait, d'oeufs et de volaille. Voilà les cinq groupes qui sont présents à l'heure actuelle.

Devant la demande des pomiculteurs canadiens, ma première réaction a été de trouver leur demande réaliste et bien fondée. Je peux difficilement imaginer quelqu'un qui s'y opposerait. Ces producteurs disent aux consommateurs canadiens qu'ils ne veulent pas nécessairement s'accaparer 100 p. 100 du marché de la pomme. À l'heure actuelle, le Canada permet une certaine importation dans ce domaine. Ils l'acceptent et ne veulent pas nécessairement l'éliminer.

Je produisais jadis annuellement un certain nombre de porcs. Il était très difficile d'établir un budget. Pour ce qui est du prix versé au producteur de porc il y a quatre ou cinq ans, je me rappelle que si j'obtenais 2,20 $ le kilo, ou 1 $ la livre, poids en carcasse, j'étais très heureux.

Voilà qu'il y a 6 semaines, le prix a de nouveau atteint 1 $. Comment réagirait un travailleur s'il constatait une telle fluctuation dans son domaine, qu'il travaille en usine, qu'il possède sa propre entreprise, qu'il soit employé de bureau, qu'il soit ou non dans le domaine agricole, comment réagirait tout employé ou producteur dans une pareille situation?

Ce genre de loi a permis aux producteurs de lait, d'oeufs et de volailles de réaliser des profits raisonnables et a ainsi permis à ces secteurs de jouer un rôle de première importance. Ils ont réussi à se développer en respectant l'environnement; ils ont réussi, grâce à la sécurité de revenu que leur procurait leur marge de profit raisonnable—et ce ne sont pas des profits exorbitants, peu importe sous quel angle on se place—ils ont pu établir des budgets, pratiquer une bonne conservation des sols et des terres et acheter la machinerie qui leur a permis cette saine exploitation de leurs terres.

Monsieur le Président, nous n'avons pas à le redire souvent à la Chambre parce que nous le savons tous, avec le blé à deux dollars, les agriculteurs de la Saskatchewan ne peuvent pas produire selon les bonnes méthodes qu'ils connaissent tout simplement parce qu'ils n'en ont plus les moyens financiers.

Le projet de loi à l'étude laisse la porte ouverte à de telles situations. Il faut mettre sur pied les offices nécessaires qui permettront d'améliorer la situation des agriculteurs canadiens et aussi la situation de tous les secteurs tributaires de l'agriculture et, à long terme, les consommateurs canadiens bénéficieront de l'existence d'une politique canadienne d'approvisionnement sûr en nourriture.

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, deux brefs commentaires et une petite question pour le député de Prince Edward—Hastings qui a très bien parlé.

Tout d'abord, j'aimerais vous informer, monsieur le Président, que j'ai l'intention de parler de ce projet de loi mais, si j'en juge par le temps qui nous reste ce soir, ce sera probablement pour une autre fois. C'est avec grand plaisir que je parlerai de ce projet de loi. J'ai hâte de participer au débat sur une question aussi intéressante qu'importante.

Le deuxième point que je voudrais soulever, étant donné que je n'en ai pas encore eu l'occasion aujourd'hui, concerne le départ en ce jour du premier ministre et du ministre du Commerce extérieur pour l'Europe où ils vont discuter au GATT du secteur agricole soumis à la gestion de l'offre; j'aimerais qu'on sache que j'appuie inconditionnellement le renforcement de l'article XI et que j'espère que le gouvernement prendra toutes les mesures en son pouvoir pour protéger ce secteur de notre agriculture; j'espère également que lorsque le premier ministre et le ministre du Commerce extérieur reviendront, et que les négociations du GATT seront terminées, l'avenir des milliers de producteurs de volaille, d'oeufs, de dindes et autres denrées soumises à la gestion de l'offre sera assuré et qu'ils pourront continuer à opérer comme ils l'ont toujours fait.

Ma question au député de Prince-Edward—Hastings porte sur cette mesure législative, d'autant plus qu'il a fait allusion au Centre d'information sur le boeuf. Je suis très au courant des activités de certaines associations d'éleveurs. Dans mon coin de la Saskatchewan, les éleveurs de boeufs de race Hereford sont très actifs et font une promotion très énergique de leurs produits qu'ils disent supérieurs aux autres races. Je suis donc au courant de la concurrence endiablée que se livrent les éleveurs de différentes races de bétail.

Je me demande si le député a étudié ce projet de loi de suffisamment près pour pouvoir me dire si on y fait place à des prélèvements qui seraient destinés exclusivement à la promotion de différentes races ou s'ils vont tous au boeuf en général sans aucune différenciation.

**M. Vanclief:** Monsieur le Président, le député de The Battlefords—Meadow Lake a certes soulevé un point intéressant.

D'après ce que je comprends de la loi pour l'instant, c'est à la Cattlemen's Association ou à la Beef Producers Association que le prélèvement irait, car il ne serait pas permis de le répartir pour le donner à une association d'éleveurs qui fait la promotion d'une race en particulier. Cela se peut très bien, mais je pense que c'est un point que l'on a bien fait de souligner ici et que nous devrions clarifier au comité. Je suis sûr que nous le ferons lorsque cette mesure sera rendue au comité permanent.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 19 heures, conformément à l'article 36 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

# INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1900)

[*Traduction*]

## L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

### LA CRÉATION D'UNE COMMISSION ROYALE SUR LES PRATIQUES DE FIXATION DES PRIX

**Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président je m'intéresse beaucoup à la motion présentée par le député de Davenport en vue de créer une commission royale sur les pratiques de fixation des prix dans l'industrie pharmaceutique au Canada.

Il est clair que les Canadiens ont besoin d'un système, qu'ils méritent d'ailleurs, et qui leur offrira des produits pharmaceutiques à un prix qui n'entravera pas la capacité des provinces de fournir ses services sans pour autant écraser les consommateurs. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a maintes fois déclaré à la Chambre qu'il était déterminé à travailler avec les provinces pour voir effectivement à ce que les prix soient maintenus à un niveau raisonnable pour les consommateurs.

L'établissement du prix des médicaments au Canada est vraiment une question complexe qui relève de nombreuses compétences. La compétence fédérale est limitée aux prix à la sortie d'usine des médicaments brevetés et la province est compétente pour les prix de détail et les frais d'exécution d'ordonnance pour les médicaments brevetés ou non.

Je crains vraiment qu'une commission royale qui serait chargée d'étudier l'établissement du prix des médicaments s'enliserait dans un conflit de compétence sur ce qui relève de la responsabiltié fédérale ou de la responsabilité provinciale. Personne à la Chambre ne veut bloquer un processus portant sur l'étude du prix des médicaments dans notre pays. Une commission royale pourrait avoir cet effet-là.

On ferait peut-être mieux de consacrer tous nos efforts ici à la Chambre à l'étude de l'établissement du prix des médicaments et de limiter notre étude aux domaines qui relèvent de la seule compétence du gouvernement du Canada. Un de ces domaines concerne le système de réglementation qui teste les nouveaux médicaments avant qu'ils ne soient offerts au public. Le Canada a un système de réglementation qui assure la sécurité, l'efficacité et la qualité des médicaments qui sont mis en vente dans notre pays. Notre système est l'un des plus stricts et

des plus exigeant du monde et il est en place depuis une trentaine d'années. Cela coûte cher aux Canadiens de conserver, comme je viens de le dire, un système aussi strict et exigeant. Nos médicaments prennent souvent beaucoup plus longtemps que dans d'autres pays pour arriver sur le marché. Les mécanismes de réglementation grossissent aussi les frais du gouvernement et les frais commerciaux et ils augmentent le prix des produits pharmaceutiques.

Nombreuses sont les questions qui peuvent être soulevées au sujet du système canadien de réglementation des médicaments et qui relèvent manifestement de notre compétence fédérale. Est-ce que notre système canadien est comparable à celui des autres agences nationales de réglementation? Que peut-on faire pour créer un système international où la valeur des tests effectués dans un pays serait reconnue dans un autre pays? Le Canada, qui a le système d'agrément des médicaments le plus exigeant et le plus rigoureux au monde, pourrait-il devenir un centre international de renom pour essais cliniques? Les autres pays pourraient alors reconnaître le Canada et sa sanction dans la mesure où elle est conforme à leurs propres normes. Depuis 1986 déjà, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social effectue pour l'Organisation mondiale de la santé l'échantillonnage d'acceptation des lots de vaccins contre la rougeole, la polio, la diphtérie, auxquels sont venus s'ajouter depuis quelques années les vaccins contre la tuberculose et le tétanos. Les médicaments pourraient parvenir aux consommateurs plus rapidement si le même système était utilisé pour homologuer les médicaments et s'assurer qu'ils sont sécuritaires partout dans le monde.

L'une des questions qui se pose est la suivante: quel est le niveau optimal d'harmonisation internationale? Je sais que cela peut paraître difficile à déterminer. Je crois qu'à mesure que le village planétaire se rétrécit, divers offices d'un pays donné vont être enclins à harmoniser leurs activités avec ceux d'autres pays. Voyons quel rôle le Canada pourrait jouer.

En octobre dernier, il a été l'hôte de la sixième conférence internationale des autorités de réglementation pharmaceutique et, en 1989, celui du Symposium international sur la sécurité des médicaments. Nous avons en outre souscrit au programme d'évaluation des rapports pharmaceutiques de l'Association européenne de libre-échange. Nous sommes en faveur d'étendre le système de certification mis en place par l'Organisation mondiale de la santé, et nous nous engageons à veiller à n'exporter du Canada que des médicaments dont la vente est autorisée dans notre pays et qui soient conformes aux normes de production établies par l'OMS. Nous avons déjà entrepris d'harmoniser nos produits afin de satisfaire aux normes exigées dans de nombreux pays du monde.

Quel est notre rôle sur le marché mondial des médicaments? Le régime de réglementation actuel ajoute-t-il quelque chose aux renseignements que nous possédons déjà sur la santé publique? Pouvons-nous adopter un système de classification, d'évaluation des médicaments, qui serait fondé sur l'importance des risques qu'ils présentent? Peut-être devrions-nous nous engager dans cette voie.

Quels éléments du programme de réglementation peuvent être transférés du gouvernement à l'industrie ou aux professionnels de la santé sans pour autant compromette l'inocuité ou la qualité? Ce sont là autant de questions qui relèvent toutes de notre compétence.

Il n'est pas nécessaire d'établir une commission royale pour répondre à ces questions. Le gouvernement du Canada a déjà entrepris une étude qui devrait nous permettre de répondre à nombre de questions que nous nous posons sur notre système de réglementation au Canada.

Le mois dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé une étude externe du système canadien d'agrément des médicaments. Cette étude sera effectuée par le Dr Denis J. Gagnon, vice-recteur chargé de la recherche à l'Université Laval, qui proposera au ministre un modèle de réglementation et des mécanismes d'agrément des médicaments permettant de servir au mieux les intérêts du public canadien au XXIe siècle.

Il va revoir et étudier les recommandations faites en 1985 par le groupe Nielsen en ce qui concerne le système de réglementation. Des renseignements précieux peuvent aussi être recueillis dans les rapports du vérificateur général et dans celui du groupe de travail Stein sur la revue des médicaments. Ces documents renferment de nombreuses informations. En fait, quand nous considérons la quantité d'information dont nous disposons actuellement ici au Canada, nous pouvons conclure qu'une commission royale d'enquête ferait double emploi avec l'information disponible et occasionnerait de fortes dépenses qui ne sont vraiment pas nécessaires.

Il n'est donc pas nécessaire que cette commission d'enquête se déplace d'un bout à l'autre du pays. Il nous suffit d'étudier l'information dont nous disposons ici même.

Nous avons également chargé le Dr Gagnon d'examiner les politiques et pratiques des organismes nationaux de réglementation existant dans d'autres parties du monde, ainsi que le niveau et l'importance de l'harmonisation internationale pour déterminer comment nous pourrions nous en servir, ce qui conviendrait au Canada et quel serait le rôle approprié que pourrait jouer le gouvernement.

Il doit présenter son rapport au ministre plus tard cette année. Je sais qu'il fera des recommandations pratiques et précises visant à continuer d'assurer la sécurité, l'efficacité et la qualité des médicaments et visant aussi à réduire au minimum le fardeau de la réglementation.

Il nous faut absolument le réduire au minimum. C'est la cause d'une bonne partie de nos coûts. Nous ne pouvons cependant pas accepter de compromis sur nos normes de sécurité visant à protéger les consommateurs. Nous n'avons nul besoin d'une commission royale d'enquête. Comme vous le savez bien, monsieur le Président, la plupart de ces commissions nous coûtent de 15 à 20 millions, voire 25 millions de dollars. Cette information, je le répète, est déjà disponible ici.

J'ai très confiance au Dr Gagnon, et je sais que le ministre attend son rapport avec impatience.

• (1910)

Je le répète, le temps est peut-être venu pour chaque pays de songer à harmoniser. Si nous reconnaissons les normes et les facteurs de sécurité des autres pays, nous n'avons pas besoin des fardeaux et des organismes de réglementation. Le Canada a l'un des systèmes de réglementation les meilleurs et les plus rigoureux, et d'autres pays pourraient même reconnaître ce que nous faisons à cet égard. Beaucoup de tests cliniques pourraient se faire ici.

Je voudrais terminer en disant qu'il n'y a aucun besoin de recourir à une commission royale d'enquête en ce moment. J'espère que la Chambre appuie les efforts du gouvernement pour revoir tout le système de réglementation des médicaments. Nous attendons avec impatience de connaître les conclusions du rapport du Dr Gagnon.

**M. John Manley (Ottawa-Sud):** Monsieur le Président, au sujet de cette motion, je voudrais pour commencer commenter les observations de la secrétaire parlementaire qui m'a précédé.

Elle a dit que cette commission était inutile, et ce, si j'ai bien compris, pour deux raisons. Essentiellement parce que les données que recueillerait la commission existent déjà grâce aux efforts du Dr Gagnon et grâce aux travaux permanents du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

Je ne suis pas d'accord là-dessus. Les travaux du Dr Gagnon visent, comme la députée l'a dit elle-même, à étudier le processus que nous avons au Canada pour certifier si un médicament peut être distribué au public.

Or, ce n'est pas ce que vise la motion de mon collègue de Davenport. La commission étudierait les pratiques de fixation des prix notamment au niveau du fabricant de médicaments, et la capacité de distribution d'un fabricant à tel ou tel moment influe évidemment sur ces pratiques.

Mais ce n'est qu'un aspect. Cette motion tend à l'étude des coûts des médicaments dans toute la chaîne de distribution, pas seulement au niveau du fabricant. Les observations de la députée concernant le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés sont également à côté de la question par rapport aux termes de la motion.

Le mandat du conseil d'examen se limite à deux choses. Premièrement, le conseil est là pour examiner le prix auquel le fabricant vend au grossiste. Le conseil n'a pas le pouvoir d'examiner le prix de détail ou les majorations qui interviennent entre le centre de fabrication et l'étagère du magasin.

Deuxièmement, le conseil doit examiner les hausses annuelles du prix de certains médicaments brevetés. Actuellement, il examine les prix d'environ 3 p. 100 des produits médicamenteux dont la vente a été autorisée au Canada. Il y a donc un grand écart entre la quantité de renseignements ainsi obtenus et les données que recueillerait la commission proposée en vertu de cette motion.

Voici ce que nous ont appris les représentants de l'Association canadienne de l'industrie du médicament. D'une manière générale, il semble que les majorations du fabricant vont de 15 à 60 p. 100, celles du grossiste de 7 à 10 p. 100 et celles du pharmacien de 30 à 50 p. 100. De plus, le pharmacien impose des droits de distribution de 6 à 11 p. 100 par ordonnance. En réponse à une demande de renseignements sur l'exactitude de ces taux, le personnel de recherche de la Bibliothèque du Parlement qui, comme vous le savez, est très compétent pour trouver de l'information, en est arrivé à cette conclusion, et je vous cite ici un extrait du rapport de la Bibliothèque du Parlement: «Le profit qu'on peut tirer de l'exécution d'une ordonnance dépend à la fois des frais d'exécution de l'ordonnance et de la différence entre le prix d'achat et le prix de vente du médicament. Certaines ordonnances sont exécutées dans le cadre d'un régime provincial de remboursement du prix des médicaments, avec des frais et des coûts négociés. Ces frais et ces coûts sont rendus publics par les provinces. On ignore cependant dans quelle mesure les pharmaciens se plient aux exigences du régime. Certaines provinces permettent aux pharmaciens d'imposer un supplément, alors que d'autres leur per-

mettent de garder la différence entre le coût réel du médicament et le prix du formulaire.

Par ailleurs, il y a les régimes privés de remboursement du prix des médicaments et ceux offerts par les employeurs, au sujet desquels on n'a pas de données. La mesure dans laquelle il existe un marché libre pour les autres médicaments diffère d'une province à l'autre, comme on l'a dit plus tôt.

En résumé, il n'existe pas de données uniformes fiables sur le profit qu'on peut tirer de l'exécution d'une ordonnance.»

La question qu'il faudrait poser en se fondant sur cette citation est la suivante: pourquoi le gouvernement du Canada devrait-il s'intéresser à cela étant donné que le marché existe? Nous n'enquêtons pas sur tous les prix. Je crois que la réponse est fort simple. Une importante proportion des dépenses publiques au titre des soins de santé sert à l'achat de médicaments dont les patients ont besoin. Ces médicaments sont payés par l'État.

Comme nous avons pu le voir d'après la recherche que nous avons été capables de faire, personne ne sait vraiment comment tous ces prix sont fixés. Nous ne pouvons pas déterminer le taux de majoration des prix d'une étape à l'autre du processus. On ne sait pas non plus dans quelle mesure les prix sont concurrentiels. Il me semble donc raisonnable d'appuyer l'idée d'une commission qui serait chargée d'étudier ces prix.

Je tiens à préciser que nous ne parlons pas ici de la question des fabricants de médicaments brevetés par rapport aux fabricants de médicaments non brevetés; c'est là une question totalement différente. Dans les deux cas, nous devons nous préoccuper du taux de majoration des prix.

On peut certainement dire de façon générale que, si le marché est imparfait, les prix ne sont pas toujours raisonnables par rapport aux coûts. Il existe, en l'occurrence, un marché très imparfait où, souvent, les consommateurs de médicaments ne se soucient pas du prix parce qu'ils n'ont pas à le payer personnellement et où les provinces ont de la difficulté à rembourser les utilisateurs ou à les obliger à payer une partie des coûts de leurs médicaments.

Parler du rapport Gagnon lorsqu'il est question du moment où les médicaments peuvent être mis en marché ou dire que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés fournira les renseignements dont une commission royale pourrait avoir besoin et qu'elle pourrait communiquer, dans le cadre de l'étude générale du coût des soins de santé qui doit avoir lieu en permanence aux niveaux fédéral et provincial, c'est passer carrément à côté de la question.

En conclusion, je veux simplement dire que la motion du député de Davenport, qui propose que la Chambre exhorte le gouvernement à créer une commission royale chargée d'étudier le taux de majoration des prix dans la chaîne de distribution de l'industrie pharmaceutique, est tout à fait raisonnable et qu'il me fait plaisir de l'appuyer.

**M. Phillip Edmonston (Chambly):** Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis ce soir et que je veux appuyer est fort simple. Je suis surpris de constater que les députés conservateurs ne l'appuient pas. Le député conservateur affirme que ce n'est pas nécessaire.

• (1920)

J'aimerais revenir à la motion libérale, pour que nous en comprenions bien la teneur. Il faut absolument appuyer cette motion.

Voici ce qu'elle dit:

> Que la Chambre exhorte le gouvernement à créer une commission royale chargée d'étudier les pratiques de fixation des prix dans l'industrie pharmaceutique afin de déterminer le taux de majoration des prix à chaque transaction, du fabricant au grossiste ou distributeur, du grossiste ou distributeur au détaillant, et du détaillant au public, pour déterminer comment ces majorations affectent le consommateur canadien.

Autrement dit, nous voulons savoir si les Canadiens se font escroquer. Je préconise, moi aussi, la création de cette commission royale, parce que je me suis fait une certaine opinion à ce sujet en écoutant les gens de ma circonscription de Chambly. Les personnes âgées de Saint-Mathias m'ont parlé du coût élevé des médicaments qu'elles doivent prendre. J'ai aussi rencontré des personnes âgées de Saint-Bruno, à Chambly, et de Saint-Basile-le-Grand. Tous ces gens m'ont avoué avoir l'impression de se faire escroquer, à cause du prix élevé des produits pharmaceutiques. Le problème, c'est que leur pension, elle, n'augmente pas de 10 ou 15 p. 100.

On dit que les produits pharmaceutiques coûtent très cher de nos jours, mais que ce n'est pas grave, puisque ce sont les provinces qui en assument les frais. On dit que c'est gratuit. À quoi mes collègues d'en face répondraient sûrement: «Rien n'est gratuit.» Surtout pas les médicaments. Quand la province paie, c'est moi qui paie et c'est vous qui payez.

En tant que protecteur du consommateur, j'ai observé certaines nouvelles tendances chez les entreprises. L'industrie pharmaceutique ne fait pas exception, je crois. Si on leur en donne l'occasion, les entreprises vont tenter d'avoir le monopole d'un produit et de se protéger contre toute forme de concurrence.

Voilà pourquoi j'applaudis à la motion. Bien qu'elle soit proposée par les libéraux, nous pouvons tous, à mon avis, en reconnaître le bien-fondé. Il n'y a aucun esprit de parti là-dedans. C'est une motion qui porte sur les petits faits concrets. Les fabricants de médicaments sont-ils en train de nous arnaquer ou non?

Si nous examinions le coût des produits pharmaceutiques en ce moment, après l'adoption du projet de loi sur les brevets, nous pourrions sans doute dire que le gouvernement nous a bien eus en protégeant davantage les brevets et en bloquant la voie aux fabricants de produits génériques.

Je suis sûr que les députés d'en face vont chanter un autre refrain: «Ce n'est pas vrai. Ce que nous faisons en retardant l'arrivée sur le marché des produits génériques meilleur marché, c'est encourager les investissements. Il y a plus d'argent consacré à la R-D.» J'ai étudié la question. Vous savez quoi? La R-D représente environ 200 millions par année, peut-être même 250 millions de dollars. Certaines sociétés au Québec ont dit: «Nous n'investirons pas nécessairement cette année. Nous attendons que la question constitutionnelle se règle.» Quoi qu'il en soit, la R-D représente environ 250 millions par année. Allons jusqu'à 300 millions. J'essaierai d'être le plus exact possible.

Monsieur le Président, prenons le cas d'une seule province. L'Ontario a dit que la nouvelle protection des brevets entraînerait une augmentation d'environ combien? Ce n'est pas un jeu questionnaire, mais les députés d'en face n'ouvrent pas la bouche. Je vais vous aider. Ce n'est pas 200 millions. C'est davantage. Ce n'est pas 300 millions, ce qui correspondrait à peu près aux investissements en R-D, mais 450 millions. Voilà l'augmentation de coûts qu'il faudra absorber.

Comme je l'ai dit, il n'y a rien de gratuit. Les médicaments ne le sont pas non plus. En fait, ce ne sont pas les gouvernements provinciaux qui paient, ce sont les contribuables. Voilà ce qu'il y a de scandaleux dans cette affaire.

**Une voix:** Où voulez-vous qu'on fabrique les médicaments?

**M. Edmonston:** Où voudrais-je que les médicaments soient faits? Cette question ne me préoccupe pas particulièrement, pourvu que nous n'ayons pas à payer plus qu'il ne faut pour obtenir ces médicaments.

Je ne sais pas ce que les députés d'en face connaissent des médicaments, mais lorsque j'étais infirmier dans l'armée américaine, je me souviens qu'il y avait une différence de coûts entre les médicaments génériques et les autres. Prenons l'exemple du diazepan. Savez-vous ce qu'est le diazepan? C'est du valium. Si vous achetez ce médicament sous l'étiquette diazepan, il ne vous coûtera à peu près rien, mais si vous l'achetez sous l'étiquette valium, qui est le nom commercial, il coûte à peu près 25 fois plus cher. Il y a des décennies que ce produit est vendu et on continue de rouler la population en exigeant un prix aussi élevé lorsque l'étiquette porte la mention valium.

Laissez-moi vous dire un mot au sujet du chlorhydrate de tétracycline. Savez-vous de quoi il s'agit? C'est un antibiotique appelé Terramycin. La même règle s'applique ici encore. Voulez-vous que je vous parle de l'aspirine? Aspirine n'est pas un terme générique mais bien un nom commercial. C'est la raison pour laquelle si vous parlez d'aspirine à l'extérieur de la Chambre les compagnies pharmaceutiques vont s'empresser de vous rappeler que ce terme est une marque de commerce déposée et qu'ils ne veulent pas la perdre. En réalité, l'aspirine est de l'acide acétylsalicylique qui ne coûte presque rien, mais lorsque ce produit porte l'étiquette d'aspirine, de Bufferin ou de Bayer—je pourrais vous entretenir des guerres d'aspirine qui se sont déroulées dans les années 20, 30 et 40, mais je ne veux pas vous faire perdre votre temps—lorsque ce produit porte le nom commercial, il coûte beaucoup plus cher.

Je ne parlerais pas de cette question ici si ce monopole et l'établissement du prix des médicaments ne touchaient pas les personnes les plus vulnérables de notre société, car c'est le cas et vous pouvez le constater lorsque vous rendez visite aux personnes âgées. Vous savez fort bien que c'est le cas. Ce n'est pas seulement une question d'établissement de prix.

L'un des premiers dossiers dont j'ai eu à m'occuper lorsque j'ai été élu ici il y a environ deux ans avait trait à un médicament prescrit en cas de troubles cardiaques afin de contrôler l'angine. On a découvert que celui-ci pouvait provoquer l'arthrite. Savez-vous ce qu'ils ont fait? Ils ont pris ce médicament, lui ont donné un nou-

veau nom et ont quintuplé son prix. J'ai dû aller à l'émission *Market Place*, j'ai dû me plaindre, bref j'ai dû soulever un tollé avant qu'une compagnie pharmaceutique ne daigne admettre qu'il s'agissait effectivement du même produit. Ramenons donc ce produit à un prix raisonnable.

Je crois sincèrement qu'on nous roule. Je crois vraiment qu'il y aurait lieu de créer une commission royale, et lorsqu'on parle d'environ 25 millions de dollars, je me permets de signaler que, dans son rapport, le vérificateur général se plaint de ce que le gouvernement a gaspillé plus de 20 milliards de dollars en n'investissant pas judicieusement nos fonds de pension. Par conséquent, ne venez pas me parler d'une somme de 20 ou 25 millions de dollars. Je veux m'assurer que l'on cesse de rouler les personnes âgées qui achètent des médicaments dans notre pays.

**M. Blaine A. Thacker (Lethbridge):** Monsieur le Président je suis heureux de pouvoir faire une observation sur cette motion parce j'ai ainsi l'occasion de faire connaître à certains députés, qui ont été élus en 1988 et qui sont donc des nouveaux venus, ainsi qu'à tous les Canadiens qui nous regardent, mon opinion sur ce dossier des médicaments.

Il va s'en dire que je suis contre la création d'une commission royale parce que le Commission de révision des prix est en quelque sorte une commission royale qui surveille en pernamence les prix des médicaments pratiqués au Canada et que, déjà, elle soumet les compagnies pharmaceutiques à des examens très rigoureux tout en les obligeant à fournir des renseignements sur leurs prix. C'est un organisme permanent, très professionnel, qui exerce une influence considérable sur les prix des médicaments au Canada.

En outre, nous avons des comités parlementaires et des comités permanents qui peuvent examiner toutes les questions que nous leur soumettons. Si les députés de l'opposition ont des raisons de croire qu'il existe de fortes présomptions d'escroquerie, il va de soi que le Comité permanent de la santé se chargera de faire toute la lumière sur ces cas. Pour ce faire, nous n'avons nul besoin de payer dix experts 800 ou 900 $ par jour pour constituer une commission royale, encore moins une dizaine d'experts.

Ce qui m'étonne le plus, c'est l'hostilité et la haine que les députés de l'opposition manifestent sans cesse à l'égard de nos sociétés publiques, car c'est vraiment là ce que révèle leur attitude.

• (1930)

Du moment qu'une entreprise devient renommée et importante, ils la contestent automatiquement. Ils en ont surtout contre les sociétés manufacturières.

Considérez toutes les décennies que la coalition libérale–néo–démocrate a maintenu la taxe sur les ventes des fabricants alors qu'elle savait depuis le début que tous les autres pays du monde l'avaient supprimée.

Le Canada est le seul pays au monde à avoir continué à percevoir cette taxe de vente singulière, principalement parce que les fabricants sont de grandes entreprises et que les libéraux et les néo–démocrates n'aiment tout simplement pas les grandes entreprises. C'est un fait.

Ce qu'ils se trouvent aussi à faire en attaquant ces entreprises, celles qui ont survécu, c'est nuire aux activités de recherche et de développement.

Ils s'en prennent aux universités canadiennes et compromettent la formation des scientifiques qui y feront de la recherche pure, et je vais m'attarder là–dessus, surtout en ce qui concerne les médicaments.

Il ne fait aucun doute qu'à la fin des années 50 et dans les années 60, les compagnies pharmaceutiques vendaient leurs médicaments très cher et que leurs prix augmentaient plus vite qu'ils n'auraient dû, mais c'était ainsi dans le monde entier.

Les gouvernements ont donc réagi. Dans presque tous les pays où on a décidé de faire quelque chose à ce sujet, on a créé une commission de révision des prix ayant le pouvoir de convoquer les responsables des entreprises, de vérifier leurs livres, d'examiner leurs programmes de recherche et de développement et le coût de mise au point de leurs médicaments. Ce coût est extrêmement élevé; un nouveau médicament peut coûter au bas mot 200 ou 300 millions de dollars à mettre au point et n'être commercialisé que plus de neuf, dix ou 12 ans plus tard.

La plupart des autres pays ont décidé pour la plupart de créer une commission de révision des prix. Ce ne fut pas le cas du Canada. Les libéraux et les néo–démocrates qui dirigeaient notre pays main dans la main toutes ces années ne voulaient pas en entendre parler.

Les libéraux et les néo–démocrates avaient parfois des brouilles, comme au temps des élections, ce qui permettait à quelques néo–démocrates de se faire élire, mais le reste du temps, ils s'entendaient comme larrons en foire.

J'étais ici en 1979 lorsqu'ils ont défait le gouvernement Clark. Et leur association s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui.

Qu'ont-ils fait? Ils ont aboli la protection des brevets. Sans commission de révision des prix, ils ont supprimé la protection des brevets.

Qu'ont fait les compagnies? Pour investir dans une compagnie pharmaceutique, allez-vous fonder votre entreprise au Canada, fabriquer des médicaments, engager des étudiants canadiens, nos chimistes, nos physiciens, nos chercheurs pour mettre au point des médicaments si vous pouvez le faire en Suisse, en Grande-Bretagne, en France, aux États-Unis, bref partout dans le monde sauf au Canada?

Évidemment, les compagnies sont allées s'établir ailleurs. Résultat: il se fait de moins en moins de R-D au Canada, ce qui ne veut pas dire qu'il se vend moins de médicaments. Les médicaments que nous consommons sont fabriqués par des jeunes, des travailleurs et des savants d'autres pays.

Nous n'avons pas épargné le moindre cent, mais nous avons perdu des dizaines de milliers d'emplois dans les universités qui auraient pu être créés pour faire de la recherche sur des médicaments. En retour, la vente de ces médicaments nous aurait valu des redevances du monde entier et nous aurait permis d'être autosuffisants.

À cause des libéraux et des néo-démocrates, le pays qui a créé l'insuline, qui devait être un chef de file jusqu'au XXI$^{e}$ siècle, a été relégué aux derniers rangs occupés par les pays du tiers monde en ce qui concerne les médicaments. Telle est la situation dont nous avons hérité en 1984.

C'était la même chose dans le cas des droits des obtenteurs végétaux. Ils étaient contre. Le NPD, c'est bien connu, s'y est opposé pendant des années et des années. À cause de l'alliance entre le NPD et des groupes religieux, dont l'opposition était totalement injustifiée, les nouvelles variétés végétales et les nouveaux types de grain ont été mis au point partout ailleurs dans le monde, sauf au Canada.

Le temps de faire adopter cette modeste protection conférée par les brevets sur les médicaments, nous sommes déjà de 10 à 15 ans en retard.

C'est la même chose pour les obtentions végétales. Nos scientifiques auraient pu, pour la première fois, obtenir une certaine protection, créer des variétés et percevoir des droits d'auteur. Mais le temps de faire adopter l'idée à la Chambre, ils étaient déjà 15 ans en arrière.

Dans l'industrie de pointe, quand on est en retard d'un an, on est complètement dépassé. Si l'on est en retard de 10 ou 15 ans, on a du chemin à faire pour se rattraper.

C'est exactement là où le Parti libéral a laissé ce pays. Heureusement, je dois reconnaître qu'il s'est ravisé pour le troisième projet de loi sur les brevets, la Loi sur la topographie des circuits intégrés. Je le sais, parce que j'étais secrétaire parlementaire et que j'ai fait adopter ce projet de loi.

Il s'agit de ce qu'on appelle des puces. Elles sont divisées comme un appartement. Elles sont formées de couches de silicium superposées et de fils qui sont reliés entre eux. C'est comme un immeuble à appartements.

Il existe au Canada 25 entreprises qui fabriquent ces circuits intégrés. C'est un énorme foyer de création d'emplois pour nos jeunes concitoyens talentueux. C'est un peu le même travail que celui d'un architecte qui conçoit les plans de tuyauterie pour les appartements.

Sans la protection d'un brevet, les entreprises n'allaient évidemment pas exécuter leurs travaux au Canada. Nous avons présenté un projet de loi à la Chambre, et je dois dire que tant l'opposition officielle que le Nouveau Parti démocratique ont voté en faveur de son adoption. Finalement, nous nous sommes rendus compte que nous devions faire des travaux de recherche et développement, au Canada, et que pour ce faire, il nous fallait des brevets. Nous avions vraiment franchi une étape.

N'oublions pas l'histoire. Cette résolution constitue un retour à l'attitude typique des libéraux, qui s'opposent à tout mouvement corporatif et aux travaux de R-D.

La loi a-t-elle porté fruit? Oui. Les médicaments ne mobilisent que 6 p. 100 du coût total des soins de santé, dans notre pays. En 1986, on a consacré moins de 100 millions de dollars à la R-D, tandis que l'année dernière, on y investissait 300 millions.

Pensez aux jeunes gens qui travaillent aujourd'hui, à nos scientifiques qui travaillent maintenant et qui étaient sans emploi, il y a à peine quatre ans. Ils utiliseront ces médicaments, quoi qu'il arrive. Enfin, ils peuvent utiliser des médicaments conçus et fabriqués chez nous.

J'ai en main un tableau qui révèle que les autres pays offrent une protection beaucoup plus longue, presque deux à trois fois plus longue que nous. Il est très important que nous n'adoptions pas cette résolution, parce qu'elle nuira à une entreprise saine et très importante de notre pays.

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole ici pour appuyer la motion suivante du député de Davenport, qui

> ...exhorte le gouvernement à créer une commission royale chargée d'étudier les pratiques de fixation des prix dans l'industrie pharmaceutique afin de déterminer le taux de majoration des prix à chaque transaction, du fabricant au grossiste ou distributeur, du grossiste ou distributeur au détaillant, et du détaillant au public, pour déterminer comment ces majorations affectent le consommateur canadien.

Les commentaires de l'orateur précédent m'ont bouleversée. Je voudrais expliquer pourquoi j'appuie cette motion.

L'industrie pharmaceutique du Canada est une industrie très importante, dont le chiffre d'affaires atteint 4,5 milliards de dollars chaque année.

Dans le cas de certains produits appelés médicaments brevetés, elle jouit d'une situation de monopole qui pourrait être renforcée, voire accrue, advenant le succès des négociations actuelles du GATT.

Toute la question de la majoration des prix des produits pharmaceutiques touche le consommateur. Toute majoration dans l'industrie touche également le contribuable et le Trésor public.

En quoi s'agit-il d'une question d'intérêt public? À deux égards. L'industrie pharmaceutique est régie par le gouvernement fédéral. Le coût des médicaments d'ordonnance est couvert par les régimes d'assurance-maladie provinciaux, avec des fonds publics.

C'est tellement simple qu'après ce bref survol, je trouve très difficile de comprendre la dernière intervention de mon vis-à-vis. Cela touche le Trésor public.

Les Canadiens sont très fiers de leur régime d'assurance-maladie qui leur garantit un traitement médical complet peu importe leur revenu ou leur situation financière. Mais ce n'est pas tout; il y a ici une chose importante dont nous devrions peut-être être moins fiers.

Tous les Canadiens peuvent aller chez le médecin et se faire prescrire les médicaments dont ils ont besoin. Certains Canadiens peuvent même aller chez le pharmacien et obtenir ces médicaments gratuitement. Mais bon nombre de Canadiens, en raison de divers facteurs dont leur lieu de résidence, ne peuvent obtenir les médicaments dont ils ont besoin.

Je le répète, l'industrie pharmaceutique est très importante. Elle a un chiffre d'affaires annuel de 4,5 milliards de dollars. Ces recettes sont réparties entre divers intervenants: le fabricant, le grossiste, le détaillant, et à chacune de ces étapes, le prix des médicaments augmente.

• (1940)

Selon certaines estimations, le taux de majoration des prix varie entre 15 p. 100 et 60 p. 100 dans le cas du fabricant; entre 7 et 10 p. 100 au niveau du grossiste; et entre 30 et 50 p. 100 au niveau du pharmacien.

Pour les personnes âgées et les gens à faible revenu, cela peut entraîner d'énormes difficultés. Les gens qui ont le plus souvent besoin de médicaments seront ceux qui ont le moins les moyens de se les payer.

À l'heure actuelle, il y a un contrôle sur l'augmentation prétendument débridée du prix des médicaments et c'est l'industrie des médicaments génériques au Canada. Elle est forte et elle appartient à des intérêts canadiens.

L'industrie des médicaments génériques a prospéré parce que la durée de protection des brevets pour les nouveaux médicaments est beaucoup plus courte que dans d'autres pays.

Or, les ministériels veulent maintenant la porter à 20 ans. Nos vis-à-vis affirment qu'on va ainsi encourager l'industrie à investir dans la recherche et le développement. Cela va-t-il être profitable pour le Canada?

À l'heure actuelle, 92 p. 100 des industries pharmaceutiques appartiennent à des intérêts étrangers. Il existe même des monopoles.

Les deux principaux fabricants canadiens sont Novo Pharm et Apotex et il s'agit dans les deux cas de fabricants de produits génériques. En prolongeant de vingt ans la protection accordée par les brevets aux médicaments de marque, le gouvernement va nuire énormément aux efforts que ces deux entreprises canadiennes, je le souligne, déploient à l'heure actuelle pour prendre de l'expansion.

Les entreprises étrangères qui contrôlent les médicaments de marque auront beaucoup d'argent à consacrer à la recherche et au développement dans leur pays d'origine, alors que les sociétés canadiennes devront effectuer des compressions. Bien entendu, cela entraînera des suppressions d'emplois au Canada et un accroissement du chômage.

Les statistiques montrent que du fait d'un certain nombre de facteurs, ce sont les gens à faible revenu qui ont le plus besoin de médicaments. Le gouvernement crée tout un cercle vicieux.

L'une de mes électrices, M^me^ Gwenda Noad—et je suis persuadée que cela ne la dérange pas que je la cite—a déclaré:

> Pour de nombreux Canadiens, l'achat de médicaments essentiels constitue leur principale dépense médicale. C'est certes mon cas. La possibilité de se procurer les médicaments génériques est extrêmement utile et je trouve difficile à comprendre que le gouvernement prenne cette mesure qui, à l'avenir, rendra l'achat de médicaments peu coûteux plus difficile.

Madame Noad, je tiens à vous dire que je trouve cela également difficile à comprendre. Cela vient d'un gouvernement tout à fait insensible aux besoins des gens.

Cette motion est si nécessaire, manifestement, que je suis surprise qu'elle ne reçoive pas le consentement unanime de la Chambre des communes. Elle ne fait que réclamer qu'on contrôle l'industrie pharmaceutique.

Comme le député de Davenport l'a dit, les eaux sont tellement troubles qu'il n'a même pas pu découvrir la portée de ce problème ou combien de Canadiens il touche.

Le gouvernement a dit qu'il existe déjà un système pour surveiller l'industrie pharmaceutique. Le projet de loi C-22 a créé un Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, mais son mandat est tellement limité qu'il le rend inefficace.

Le conseil ne fait qu'examiner le taux de majoration entre le fabricant et le grossiste. Quoi qu'il en soit, tout ce qu'il peut faire, c'est examiner les prix. S'il estime qu'ils sont trop élevés, il ne peut cependant pas agir.

Un autre argument contre l'intervention fédérale, c'est que cette question de majoration des prix relève trop de la compétence des provinces.

Je répète ce que j'ai déjà dit: en tant que Canadienne, je suis fière de notre régime universel de soins de santé et je pense que la plupart des Canadiens le sont également.

Si un aîné ou un enfant, qu'il vienne de l'île de Vancouver, de Terre-Neuve ou de Whitehorse, meurt parce qu'on n'avait pas les moyens d'acheter les médicaments dont il avait besoin, c'est une mort de trop.

Cette motion dit simplement: «Forçons les joueurs à jouer cartes sur la table. Laissons savoir aux Canadiens quel est le taux de majoration sur ces produits qu'ils n'achètent ni par choix ni par plaisir.» Les gens achètent des médicaments parce qu'ils en ont besoin pour soulager une douleur ou un malaise et pour surmonter une journée pénible.

Les médicaments ne sont pas des produits de luxe. Si nous croyons réellement que le régime universel d'assurance-maladie est important—pour ma part, je suis fière que le Canada offre des soins de santé à tous ses citoyens—alors, faisons en sorte que tous les Canadiens, riches ou pauvres, aient accès aux médicaments dont ils ont besoin.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** À mon avis, les non l'emportent.

(La motion est rejetée.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre de suspendre la séance jusqu'à l'appel du timbre?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je suspends maintenant la séance jusqu'à vingt heures, pour le débat spécial.

(La séance est suspendue à 19 h 47.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 20 heures.

## MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

[*Traduction*]

### LES PÊCHES

LA SITUATION DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 20 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude de la motion d'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 52 du Règlement, en vue de discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la situation des pêches dans les provinces de l'Atlantique.

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges)** propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

—Monsieur le Président, c'est un débat de grande importance, un débat au sujet du poisson, mais surtout un débat au sujet d'une population. Je remercie le Président d'avoir accepté ma demande et d'avoir autorisé ce débat, ce soir. Je n'ai pas d'illusion, je sais que ce débat ne réglera pas le problème auquel nous faisons face. Ce qu'il fera, j'espère, c'est attirer l'attention de la nation sur une industrie nationale en péril, sur un mode de vie vénéré qui se trouve menacé, vicieusement et sans raison.

Ce que doit faire le débat de ce soir, c'est aussi attirer l'attention de certains, ceux notamment qui sont particulièrement responsables et doivent porter la plus grande part de responsabilité pour avoir permis qu'un secteur autrefois très fier en vienne au bord de l'anéantissement. Mais il vise en plus à appeler à l'action ces mêmes gens qui sont dans une position où ils peuvent faire quelque chose.

Je n'exagère pas. Je ne dramatise pas la situation. Le secteur de la pêche, à Terre-Neuve, est à un tournant et avec lui un mode de vie qui a nourri des générations de Terre-Neuviens et de Terre-Neuviennes pendant cinq siècles et qui nous glisse maintenant inexorablement entre les doigts. Si l'on permet qu'il en soit ainsi, le Canada en sera certainement perdant, tout le Canada en sortira diminué car ce n'est rien moins qu'un génocide culturel.

Le premier accusé dans ce double acte délibéré de destruction d'une précieuse richesse marine et d'une fière population maritime est le premier ministre de ce pays.

*Article 52 du Règlement*

Voyez-vous, c'est avant tout une question de volonté politique, ou plutôt d'absence de volonté. Le principal facteur en cause, c'est la surpêche étrangère et j'en reparlerai dans un moment. Le ravage insensé, suicidaire des stocks de poisson au large de Terre-Neuve serait terminé depuis longtemps, si seulement le premier ministre s'était occupé de ce problème.

Comme on le sait, le premier ministre mérite bien sa réputation d'homme qui sait se cramponner à une question jusqu'à ce qu'il obtienne les résultats qu'il souhaite. Prenons simplement l'Accord de libre-échange ou encore la TPS. Il a obtenu exactement ce qu'il voulait, contre vents et marées. Bon nombre d'entre nous en subissons les conséquences, mais cela peut faire l'objet d'un autre débat. Je veux simplement faire remarquer que l'engagement du premier ministre envers une cause donne habituellement des résultats. Son engagement, son programme passe avant tout et, dans ce cas-ci, c'est ça le problème. La surpêche étrangère ne figure pas au programme du premier ministre. La question ne retient pas son attention. Le pillage des stocks de poisson de Terre-Neuve par les Espagnols et les Portugais se poursuivra au même rythme, voire même à un rythme accéléré.

Par exemple, cette année, la pêche par des étrangers a augmenté de 100 p. 100 alors que les prises des pêcheurs de Terre-Neuve ont diminué de 50 p. 100. Faut-il d'autres preuves que ces deux chiffres? Tant que le premier ministre ne s'arrêtera pas à cette question, des milliers de pêcheurs de ma circonscription et d'ailleurs resteront à ne rien faire sur les quais cet été et pendant bien des étés encore. Les travailleurs des usines devront se résigner à vivre d'aide sociale. Par douzaine, les usines de transformation fermeront définitivement leurs portes et les collectivités disparaîtront à tour de rôle.

Tous les députés de Terre-Neuve veulent prendre part au débat ce soir. Mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception est présent. Mon ami et collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte est ici. Je vois là mon collègue du Labrador. Le député de Gander—Grand Falls est ici également. Ils sont ici parce que, comme moi, ils veulent vous dire quelque chose au sujet des difficultés que cette tragédie inflige à leurs électeurs.

Ils sont ici parce que comme moi, ils veulent, par votre intermédiaire, informer le peuple du Canada de leur situation. Ils sont ici parce qu'ils veulent implorer ce gouvernement d'agir pendant qu'il en est encore temps.

*Article 52 du Règlement*

Je suis certain que mon collègue de St. John's-Est voudra aussi participer à ce débat et j'ai hâte de l'entendre. Je suis particulièrement heureux de voir ici ce soir mon bon collègue de St. John's-Ouest, le ministre des Pêches. Je crois savoir qu'il interviendra après moi dans ce débat. C'est comme il se doit, car parmi nous sept, c'est le député de Terre-Neuve dont le discours est le plus attendu sur cette question.

Beaucoup de Terre-Neuviens suivent le débat de ce soir à la télévision afin d'entendre le ministre des Pêches qui, en tant que notre unique représentant au Cabinet, dispose des meilleurs moyens pour faire avancer les choses, au grand profit de ses électeurs et de tous ceux qui, comme moi, ont le privilège de représenter ici les citoyens de cette province.

Par conséquent, je voudrais lui dire de ne pas manquer cette occasion en or qui lui est offerte ce soir.

Je l'ai vu écrire frénétiquement tout à l'heure et je suis sûr que son esprit à qui rien n'échappe fait des heures supplémentaires ce soir.

Serait-ce trop lui demander que de résister à la tentation évidente de marquer des points faciles dans le débat entre les conservateurs blancs comme neige et les gros méchants libéraux? Les Terre-Neuviens savent que c'est un orateur de première classe. Il saura que l'enjeu du débat ce soir n'est pas de savoir qui peut donner les meilleures répliques. Il ne s'agit pas d'essayer d'avoir le dernier mot.

Comme mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception le disait hier, c'est peut-être la pire crise que traverse la pêche qui est le fondement de l'économie de Terre-Neuve. Les étrangers s'en mettent plein les poches et, pendant ce temps, une culture et un mode de vie, les miens et ceux du député, sont en train de disparaître.

Qu'est-ce que le ministre est prêt à faire pour mettre fin à cela, pour nous sauver de la catastrophe? C'est ce que je veux entendre ce soir. Je crois que c'est ce que tous les Terre-Neuviens qui écoutent le débat veulent entendre de la bouche de notre ami de St. John's-Ouest.

Je ne veux pas du tout laisser entendre que le ministre s'est désisté dans ce dossier. Pas du tout. Il est vrai qu'il s'est tourné les pouces entre le début de la saison de pêche de 1985, lorsque la surpêche a commencé, et la fin de 1988, lorsqu'il a enfin ouvert la bouche pour reconnaître qu'il y avait un problème et même, pour protester. Lorsqu'il s'est enfin décidé, il s'est consacré corps et âme au dossier, cela il faut lui concéder. Nous avons cependant perdu quatre précieuses années et nous ne pouvons pas revenir là-dessus.

• (2010)

Mais, en parlant de mon ami de St. John's-Ouest, il me vient à l'idée qu'à certains égards, il est probablement plus une victime qu'un coupable dans toute cette déplorable affaire. Après tout, c'est lui que le premier ministre a abandonné suspendu au-dessus du vide. C'est lui qui doit livrer une bataille au Cabinet où il se retrouve probablement bien seul de son côté.

Ce soir, l'un de mes objectifs, c'est de lui apporter du renfort. Si ce ministre ne réussit pas à amener le Cabinet à changer d'attitude, je me demande pourquoi il y resterait. Cela étant dit, je dois confesser que j'aimerais qu'il reste, mais s'il partait, j'avoue que je le comprendrais parfaitement bien.

J'ai dit tout à l'heure qu'il s'agissait d'une industrie d'envergure nationale. C'est vrai. Nous voyons souvent, et avec raison, l'industrie automobile comme une grande industrie nationale. Permettez-moi une rapide comparaison. L'industrie automobile, surtout présente en Ontario, mais également au Québec, emploie actuellement environ 117 000 travailleurs dans les usines d'assemblage et de pièces. Dans les quatre provinces atlantiques, l'industrie de la pêche emploie à peu près le même nombre de personnes sur les bateaux et dans les usines.

Mais l'industrie automobile ne représente qu'un peu plus de 2 p. 100 des emplois en Ontario. À Terre-Neuve, la pêche fournit 21 p. 100 des emplois. Cela a toujours été un élément très important de l'économie régionale mais, en termes absolus, les pêches se comparent, pour ce qui est du nombre d'emplois, à l'industrie automobile qui aux yeux de la majorité des Canadiens, j'en suis certain, est l'une de nos grandes industries nationales.

Terre-Neuve est synonyme de poissons, et ce depuis l'époque où Giovanni Caboto, autrement appelé Jean Cabot, s'est écrié dans sa langue maternelle, l'italien, *buona vista*, d'où vient Bonavista, ville au nom célèbre située dans la circonscription de mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception ; depuis l'époque où il vit la terre pour la première fois et s'écria *buona vista*; depuis l'époque où il rapporta au roi d'Angleterre que les eaux de Terre-Neuve foisonnaient de morue. Depuis cette époque, Terre-Neuve est synonyme de poissons à tel point que des marchands anglais connus sous le nom de Marchands aventuriers à force de pression sur la cour

d'Angleterre, parvinrent à persuader le roi d'interdire toute habitation permanente à Terre-Neuve, interdiction qui resta en vigueur jusqu'en 1829. Malgré tout, à partir du début du XVI[e] siècle, Terre-Neuve devint autre chose. Elle était synonyme de poissons et elle l'est toujours. Il n'y a pas à en démordre. Mais à partir du début du XVI[e] siècle, elle devint autre chose. Elle devint la patrie d'un nombre croissant de gens.

À l'heure actuelle, cinq siècles plus tard, c'est la patrie de plus d'un million de personnes. Je compte non seulement les quelque 569 000 ou 580 000 personnes qui y habitent mais aussi le nombre égal de personnes, soit environ 600 000 qui y sont nées mais qui n'y résident pas, qui vivent à l'extérieur.

Il est intéressant de se poser la question suivante: pourquoi les gens se sont-ils installés à Terre-Neuve? La réponse est très simple: à cause du poisson. En d'autres termes, ils se sont installés à Terre-Neuve pour la même raison que tous ceux qui sont venus après eux, parce que c'est là qu'il y avait du travail. C'est ce qui les avait attirés à Terre-Neuve: le travail. Même s'il fallait pour cela défier la tradition en place, les droits acquis, les programmes corporatifs et les programmes politiques, ils sont allés là où se trouvaient les emplois et cette pratique n'a pas changé.

Pourquoi trouve-t-on 100 000 Terre-Neuviens dans le sud de l'Ontario aujourd'hui, 80 000 dans la région de Boston, des dizaines de milliers dans la région de Los Angeles, des milliers à Fort McMurray, en Alberta, des milliers aussi à Cambridge, Ontario? Des centaines de mes électeurs quittent Terrenceville, Bay L'Argent et d'autres endroits chaque année pour devenir cheminots du CP en Saskatchewan ou en Colombie-Britannique; pourquoi? Des centaines d'électeurs de ma circonscription et d'ailleurs deviennent marins sur les Grands Lacs durant plusieurs mois chaque été; pourquoi? Parce qu'ils répètent ce que faisaient leurs ancêtres 500 ans plus tôt. Ils suivent les emplois.

Faisons taire cette rumeur qui est au centre du présent débat si certains éditoriaux des derniers jours vous ont influencés, combattons cette idée totalement fausse selon laquelle mes concitoyens de Terre-Neuve sont des paresseux, des bons à rien qui ne font que manigancer des façons de soutirer quelques dollars de plus aux contribuables canadiens du centre, afin de préserver leur style de vie 10-42, soit 10 semaines de travail pour 42 semaines de chômage. Cessons de croire à de telles balivernes.

Écartons aussi une fois pour toutes, ce bijou de sagesse politique qui semble canaliser toutes les énergies des décideurs d'Ottawa et de certains intellectuels de salon, si j'en crois ce que j'ai vu hier soir, cette fadaise qui prétend que cette situation a toujours existé à Terre-Neuve. Les pêcheries ont certes connu des hauts et des bas; il en a été de même pour l'industrie automobile, pour l'agriculture et pour l'industrie pétrolière, parce qu'il arrive toujours que la demande des consommateurs, la concurrence étrangère ou la météorologie créent des fluctuations dans n'importe quelle industrie. Notez bien que ce qui se passe aujourd'hui à Terre-Neuve est absolument sans précédent. Cela ne s'était jamais produit auparavant.

Comme troisième excuse, pendant que nous y sommes, dont nous pourrions nous passer et qu'a invoquée involontairement le ministre l'autre jour, on a dit que le poisson avait découvert un nouveau jeu, le jeu préféré de Terre-Neuve. Il est parti, il joue à cache-cache. On ne le trouve pas parce qu'il se cache. C'est la dernière. Les savants n'ont pas pu le trouver. Le poisson est absent sans permission, comme disent les militaires.

Une autre expression presque militaire nous vient à l'esprit. Il n'est pas absent sans permission, il a consenti le sacrifice suprême. Les scientifiques ne cherchent pas où il faut. Ils devraient regarder dans les tas d'arêtes et de déchets de poisson en Espagne et au Portugal ou sur les tables de l'Europe de l'Ouest. Si les savants veulent trouver le poisson, c'est là où il est. Ils n'ont probablement pas cherché où il fallait.

À propos, ils devraient aussi naturellement jeter un coup d'oeil sur la banquise de l'Atlantique Nord et ils y trouveront la population de phoques en augmentation constante qui ne peut pas digérer toute la morue qu'elle a tuée. Oui, les phoques font partie du problème, mais ne laissons pas cette question, bien qu'il faille la régler, nous distraire du bien plus grand responsable, la surpêche étrangère.

Pour conclure, je dirais qu'il y a une solution évidente. Je n'ai jamais dit qu'elle était facile, mais qu'elle était évidente. Ce que nous devons faire sans tarder est évident. Avant d'en arriver là, je voudrais pendant un instant faire remarquer qu'il existe au moins en théorie une solution moins compliquée et plus souhaitable. Elle consiste essentiellement à faire en sorte que les pirates, surtout les Espagnols et les Portugais, cessent de se livrer à la surpêche. Il faut dire, à la décharge du ministre et de certains de ses collègues, qu'ils n'ont eu cesse de répéter

*Article 52 du Règlement*

à la Communauté européenne que la surpêche portait un coup terrible à notre industrie et à notre mode de vie.

Mon ami le député de St. John's-Est a fait la même chose. Nous sommes allés rencontrer les autorités compétentes à Bruxelles, à Madrid et à Lisbonne. Nous étions porteurs du même message que le député de Gander—Grand Falls. Nous avons fait appel à leur bon sens, à leur bonté, à leur portefeuille, à leur intérêt personnel, mais en vain. Rien à faire.

• (2020)

Le temps de la persuasion en douceur et des discussions amicales en sirotant un digestif est révolu, définitivement révolu. À quoi bon? C'est peine perdue, et quiconque soutient encore le contraire rêve en couleur. Nous avons agi de bonne foi. En guise de remerciement, on prend une gifle en pleine figure.

Le temps est venu de faire ce que doit, c'est-à-dire veiller à nos propres intérêts. La solution évidente, celle qui s'impose, consiste à mettre en branle le processus par lequel la zone ressortissant au Canada englobera le Nez et la Queue des Grands Bancs et le Bonnet Flamand.

Je vois que vous me faite signe, monsieur le Président. Je vous sais gré de votre obligeance. J'aurais aimé avoir une minute ou deux de plus pour m'expliquer davantage, mais je n'ai rien à apprendre au ministre sur ce qu'implique l'extension de notre compétence territoriale. Il y aurait des choses à dire à ce sujet, et peut-être pourrais-je le faire en une autre occasion, mais pour l'instant, je lui demande instamment d'en faire état lorsqu'il interviendra. Ce point, et la volonté politique du premier ministre d'intervenir, sont au coeur du problème. C'est là qu'il faut chercher la solution qui sauvera un mode de vie et dont l'honneur rejaillira sur le ministre. On sauvera ainsi une grande industrie nationale.

**L'hon. John Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, je félicite le député pour son intervention qui dénote un très bel effort. Je suis certes d'accord sur plusieurs points.

Nous parlons ce soir d'un problème grave. Je dois dire que j'ai été troublé ces derniers jours par l'attitude que semblent vouloir adopter notre pays et les médias à l'égard de la situation à Terre-Neuve. C'est extrêmement désobligeant.

Plusieurs coups nous ont été portés depuis dix ou douze jours. Le premier, la menace posée au projet de développement Hibernia, qui offre à Terre-Neuve la possibilité de diversifier son économie et d'exploiter les ressources au large de son littoral grâce à l'aide extraordinaire du gouvernement du Canada et au progrès technique. Voir pratiquement tous les médias au Canada se réjouir de ce qui arrive et prétendre que le gouvernement n'aurait jamais dû se lancer dans un tel mégaprojet, c'est affligeant! Comme dire que cette tentative pour promouvoir le développement de Terre-Neuve et du Labrador, cette région sous-développée, est ignoble. C'est vraiment des plus inquiétant!

Lire deux articles stupides comme ceux parus dans le *Globe and Mail* de Toronto, dont les rédacteurs comptent paraît-il parmi l'élite intellectuelle de notre pays! Je leur ai envoyé aujourd'hui une lettre au sujet des remarques pusillanimes, idiotes et mal conçues qu'ils ont faites dans leurs articles dits de fond. Et ce n'est pas seulement le *Globe and Mail*. C'est l'ensemble de la presse.

Pour ce qui est du coup porté à Hibernia, je crois que le projet survivra. J'ai survécu aux centaines de déceptions qu'Hibernia m'a causées, je survivrai bien à celle-ci. Nous arriverons à redresser la situation. Certainement pas grâce à l'opinion de la presse canadienne.

Nous recevons en outre ce coup concernant l'état des stocks de poisson et plus précisément de morue du nord. Les députés terre-neuviens comprennent ce que la morue du nord représente pour Terre-Neuve. C'est peut-être difficile à comprendre pour les gens du continent et ceux qui ne sont pas nés à Terre-Neuve.

La province a été colonisée grâce à la présence de la morue du nord, car la zone dont nous parlons, la zone 2J-3K-L, s'étend depuis le bout de mon district, à Trepassey, passe autour de la presqu'île Avalon sur la côte nord-est de Terre-Neuve, et remonte en passant par la baie Blanche jusqu'au Labrador et au nord du Labrador. Voilà la zone dont nous parlons. C'est le poisson le plus important. Terre-Neuve doit sa colonisation à la présence de la morue du nord.

Pour situer le débat dans son contexte, Terre-Neuve n'est pas finie. Parce que les stocks de morue sont en danger, cela ne veut pas dire que Terre-Neuve est fichue, ni qu'il s'agit des seuls stocks de poisson de Terre-Neuve. Il s'agit d'un problème grave, je ne le nie pas, mais le bruit se répand que toute l'industrie de la pêche de Terre-Neuve est disparue, que toute l'industrie de la pêche du

Labrador est disparue, que toute l'industrie de la pêche de la région de l'Atlantique est disparue. Ce n'est pas le cas. Il existe beaucoup d'autres espèces de poisson dans la région de l'Atlantique et le long des côtes de Terre-Neuve. L'industrie de la pêche de la côte sud ne repose pas sur la morue, ni celle de la côte ouest, dans le golfe. La crise ne touche pas le crabe. Elle ne touche pas les autres espèces.

Ce qui m'inquiète le plus, ce sont les reportages négatifs qu'on fait depuis quelques jours. Qui va investir un sou à Terre-Neuve si nous laissons se répandre l'impression que tout est fichu à Terre-Neuve et au Labrador; que nous sommes finis; que nous sommes au bout du rouleau; qu'il n'y a rien à faire; qu'il n'y aura plus d'activité économique?

À quoi pouvons-nous nous attendre de la part des banques? Elles sont déjà assez pusillanimes. Elles ne veulent déjà pas investir dans l'industrie de la pêche. Je demande aux députés de se rapeller que nous parlons en effet d'un très grave problème.

Nous ne parlons pas de la fin de la pêche à Terre-Neuve et au Labrador. Nous ne parlons pas de la fin de la pêche dans la région de l'Atlantique, mais nous parlons d'une grave menace pour l'une des principales pêches de Terre-Neuve et du Labrador, la raison pour laquelle il existe un Terre-Neuve et Labrador rural. Il s'agit, bien sûr, d'un très grave problème.

Pour en revenir à la morue du nord, 90 p. 100 des emplois qui y sont liés se trouvent à Terre-Neuve. Ce poisson représente 46 p. 100 de tous les quotas de morue disponibles. Il représente 21 p. 100 de tout le poisson de fond qu'on peut pêcher à Terre-Neuve, dont 85 à 90 p. 100 est pêché et transformé à Terre-Neuve et au Labrador. On me dit que 63 p. 100 de tous les pêcheurs terre-neuviens et 69 p. 100 de tous les travailleurs d'usine de Terre-Neuve et du Labrador se rencontrent dans la zone 2J-3K-L.

La crise dans laquelle nous nous trouvons encore a en fait commencé à la fin de 1988, quand le CSCPCA, le Comité scientifique consultatif des pêches canadiennes dans l'Atlantique, a pris la relève du conseil scientifique de la NAFO, qui a fait le travail et les prévisions au sujet des stocks de poisson jusqu'en 1986 et qui les a transférés aux scientifiques canadiens. À la fin de 1988, un scientifique nous a avisés d'un changement important des pronostics concernant la biomasse de la morue du nord. C'est à cette époque que notre problème a surgi.

Cette année-là, le ministre d'alors avait fixé à 266 000 tonnes le total des prises admissibles de morue du nord. Les scientifiques avaient dit que, si on s'en tenait au niveau de gestion F0.1, au taux de mortalité basé sur F0.1, on pouvait prendre 16 à 20 p. 100 de la biomasse des stocks en cause et le TPA pouvait atteindre 293 000 tonnes. Comme le ministre voulait être prudent, il a fixé le TPA à 266 000 tonnes.

À la fin de cette année-là, en décembre 1988, les scientifiques nous sont revenus avec une révision de leurs chiffres. Ils étaient arrivés à la conclusion que les stocks, devenus très bas en 1977, année où la zone des 200 milles a été établie, avaient depuis non pas quintuplé, mais seulement triplé. Leurs prévisions des quelques années précédentes étaient erronées. Ils ont dit que, si le niveau de gestion qu'on voulait appliquer l'année suivante était F0.1, on ne pouvait prendre que 125 000 tonnes de morue du nord.

Autrement dit, après avoir recommandé un TPA de 293 000 tonnes pour 1988, les scientifiques préconisaient pour 1989 un TPA de 125 000 tonnes. Aucun gouvernement sensé ne serait passé de 266 000 tonnes, soit le total prudent qui avait été retenu, à 125 000 tonnes, car cela aurait entraîné la chute de ce secteur du jour au lendemain.

Pour 1989, le TPA a été ramené de 266 000 à 235 000 tonnes, les conseillers scientifiques ayant déclaré que ce niveau ne mettrait pas les stocks en danger, qu'il permettrait de conserver la biomasse dans l'état où elle était à l'époque. Il était donc raisonnable de fixer le TPA à ce niveau. Le professeur Harris et un comité ont été chargés d'étudier la question. Voilà d'où vient le problème que nous tentons encore de régler.

• (2030)

Le professeur Harris et son comité ont fait de l'excellent travail et nous ont remis leur rapport final au mois de février 1990. Je tiens à faire le point sur les recommandations qu'ils ont faites et celles qu'ils n'ont pas faites. La première recommandation portait sur le stock de morue du nord et était très urgente. On recommandait de réduire immédiatement la mortalité due à la pêche à 0,30 et de la réduire à 0,20 dès que possible. Il faut savoir que 0,20 correspond à l'outil de gestion F0.1. Cela nous permet de pêcher environ 20 p. 100 de la biomasse existante.

*Article 52 du Règlement*

Naturellement, le professeur Harris a toujours maintenu que les analyses scientifiques ne sont pas infaillibles. Comme vous pourriez vous tromper, soyez conservateur et jouez de prudence en fixant la limite au-dessous du niveau que recommandent les scientifiques. Je peux simplement vous dire, monsieur le Président, dans les 20 minutes dont je dispose, que le total des prises admissibles que nous avons fixé ne dépasse pas le niveau recommandé par les spécialistes du CSCPCA. Par exemple, en 1990, le TPA était de 199 262 tonnes. En 1991, nous l'avons réduit à 190 000 tonnes, et selon le plan triennal que nous avons adopté, le TPA devrait passer à 185 000 tonnes en 1992 et à 180 000 tonnes en 1993.

En décembre 1991, j'ai fixé le TPA pour 1992 à 185 000 tonnes, comme me le conseillaient les scientifiques. Selon le CSCPCA, si nous respectons notre plan triennal, d'ici la fin de 1993, et je cite:

> L'évaluation a permis de déterminer que les stocks augmenteront plus rapidement que ne le laissait prévoir l'évaluation de l'an dernier, surtout à cause de la vigueur des stocks de 1986 et 1987. Il serait donc possible d'atteindre l'objectif F0.1 en 1993.

Le comité a recommandé que le plan de gestion pluriannuel existant soit maintenu, et je l'ai donc maintenu. C'était le 23 décembre 1991.

Je voulais que le CSCPCA continue d'examiner les résultats des études effectuées pendant l'automne et toutes les informations récentes afin de me donner de nouveau son opinion en février pour voir si des changements étaient nécessaires. Au début de la semaine, comme je l'ai annoncé, le comité m'a fait part de ses chiffres révisés. Il dit maintenant que la biomasse semble être de 780 000 tonnes, et non de 1 330 million de tonnes comme il le pensait en décembre. La biomasse des reproducteurs, qu'il croyait être d'environ 270 000 à 300 000 tonnes en décembre, est maintenant de 130 000 tonnes. À son avis, c'est le niveau le plus bas depuis 30 ans. La biomasse moyenne des reproducteurs au cours des 30 dernières années a été de 290 000 tonnes.

La situation était donc beaucoup plus grave que ce qu'on m'avait dit jusqu'en décembre 1991. Il faut déterminer les mesures à prendre à cet égard, et c'est ce que nous débattons ici ce soir. Il faudra manifestement réduire le total des prises admissibles pour 1992 et il faudra aussi prendre d'autres mesures. En plus des informations que nous ont fournies les scientifiques, les pêcheurs et les sociétés de pêche nous ont dit clairement que les stocks de poisson ne sont pas aussi abondants qu'ils devraient l'être. Nous ne connaissons pas toutes les causes de ce problème.

L'an dernier, en dépit du fait que le total des prises admissibles était de 190 000 tonnes, les Canadiens ont pris seulement 127 000 tonnes. Les Français ont pris 1 850 tonnes. Les Français sont les seuls à avoir le droit de pêcher la morue dans la zone économique de 200 milles du Canada. Ils ont ce droit en vertu d'un traité conclu en 1972 et à cause de leur histoire en ce qui concerne la pêche dans la région de Saint-Pierre et Miquelon.

Durant la même période l'an dernier, nous estimons que la Communauté européenne a pris 47 000 tonnes de morue en dehors de la limite de 200 milles, aux extrémités du Banc. Quelles sont ces extrémités du Banc dont nous parlons ici? C'est simplement une petite zone au delà de la zone économique de 200 milles jusqu'où s'étend le plateau continental. En bas, dans ce secteur, c'est la Queue du Banc et, évidemment, ici, dans la zone 3L, c'est le Nez du Banc. Les stocks de morue se trouvent à 95 p. 100 à l'intérieur de la zone économique de 200 milles et, à divers moments durant l'année, entre 3 et 5 p. 100 de ces stocks se trouvent en dehors de cette zone.

Nous avons été incapables de persuader la Communauté européenne, principalement l'Espagne et le Portugal, d'observer les pratiques de conservation ou les quotas imposés par la NAFO, l'organisation internationale dont nous sommes tous membres et qui s'occupe de la pêche dans cette région du nord-ouest de l'Atlantique. En 1986, la NAFO a imposé un moratorium sur la pêche aux extrémités du Banc, mais la Communauté européenne refuse de l'observer. L'an dernier, ces pays ont pris 47 000 tonnes. Il y a cinq ou six ans, ils prenaient 61 000 tonnes. C'est ce que nous estimons et non pas ce qu'ils admettent ou ce qu'ils déclarent avoir pris.

Je n'ai pas le temps ce soir de parler en détail des efforts diplomatiques herculéens que nous avons faits pour essayer, en vain, de persuader ces pays d'observer les quotas de la NAFO. J'entends dépêcher notre ambassadeur Gearson à Bruxelles la semaine prochaine avec certains de nos scientifiques pour faire état de nos dernières données, des derniers renseignements que nous avons sur la situation de la morue du Nord et les résultats de l'effort de pêche ces dernières années, et pour demander à ce qu'on commence à respecter le moratoire déclaré par le NAFO aux deux extrémités des bancs, dans les zones 2J, 3K et L.

J'ignore quelle réponse nous recevrons. Je ne puis qu'espérer qu'elle sera favorable.

Notre campagne au sujet de la surpêche étrangère se poursuivra sans relâche en 1992, tant du côté des relations publiques dans les pays de la Communauté européenne qu'au sujet de la résolution dont nous avons saisi la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement. Cette résolution définit les droits des États côtiers à l'égard des stocks qui se trouvent à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de leur zone économique. Pour l'instant, le droit de la mer est terriblement ambigu en ce qui concerne les droits des États côtiers.

Le député a dit pendant son intervention que le premier ministre n'avait pas la volonté politique nécessaire pour s'attaquer à la question. C'est tout à fait faux. Le premier ministre, avec le ministre du Commerce extérieur, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi, comme titulaire de plusieurs portefeuilles, avons passé des heures et des heures à expliquer le problème aux dirigeants politiques et ministres de l'Espagne, du Portugal et de la Communauté européenne, et à leur demander de rectifier la situation. Ces efforts se poursuivront. Ils s'intensifieront même considérablement pendant l'année.

À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, nous ferons valoir notre résolution, et nous le ferons encore en juin, à Rio de Janeiro. Nous entendons demander la tenue, au cours de l'année, d'une conférence des pays qui pratiquent la pêche hauturière. Nous avons déjà demandé une séance spéciale de la NAFO qui se tiendra en mars et portera sur les questions de surveillance et d'exécution.

Aujourd'hui, j'ai convoqué l'ambassadeur de Corée du Sud. En effet, certains pays qui ne font pas partie de la NAFO pêchent aussi aux deux extrémités des Bancs, notamment la Corée du Sud et Panama. Les vaisseaux panaméens appartiennent à des Espagnols et à des Portugais qui utilisent des pavillons de complaisance.

• (2040)

L'ambassadeur de la Corée du Sud m'a dit qu'à la suite d'entretiens que j'ai eus là-bas il y a plus d'un an et des démarches que nous avons faites, le gouvernement coréen retire immédiatement de la zone un de ses bateaux qui possède un permis. Il compte en retirer un autre d'ici la fin de l'année ou durant le premier semestre de 1993. Il a aussi ordonné aux bateaux qui ne possèdent pas de permis délivrés par le gouvernement coréen, mais qui appartiennent à des Coréens, de se retirer de la zone de l'OPANO durant le premier semestre de cette année. Ils ont donné les mêmes instructions aux bateaux de pays tiers qui ont à leur bord des équipages coréens. Nous avons donc réalisé certains progrès dans ce dossier.

Notre problème ne tient pas uniquement à la surpêche étrangère, et rien ne nous permet de croire qu'en y mettant un terme, nous allons le régler. C'est une question beaucoup plus complexe. Il faut se demander ce qu'il advient des stocks de capelan dont se nourrissent les morues.

Il faut aussi régler le problème des phoques, car peu importe qu'ils mangent ou non de la morue, un fait demeure: ils mangent du capelan, et si les stocks de capelan sont épuisés, il sera très difficile de trouver de la morue. Cela aussi entre en ligne de compte.

Il faut recueillir davantage d'informations sur l'environnement et les facteurs qui ont une incidence sur la présence ou le comportement de la morue, du capelan et d'autres espèces. Il faudra multiplier nos efforts à ce chapitre. Il y a beaucoup de mesures que nous avons déjà prises et que nous devons poursuivre.

Il faut s'occuper des gens qui risquent d'être touchés par les fermetures d'usines de transformation du poisson ou par le ralentissement des activités de pêche. Avant de prendre les décisions qui s'imposent dans les jours qui viennent, j'ai l'intention de me rendre à Terre-Neuve demain et d'y rencontrer les groupes visés vendredi. J'espère pouvoir annoncer les mesures qui seront prises dès lundi.

En ce qui a trait à cette question, vous et les pêcheurs de Terre-Neuve pouvez être assurés que nous prenons des mesures qui toucheront directement les pêcheurs côtiers traditionnels de Terre-Neuve, qui se servent de méthodes traditionnelles pour prendre du poisson, et je ne parle pas de ceux qui peuvent se déplacer sur des distances de 50, 100 ou 200 milles pour pêcher. J'attache beaucoup d'importance à cette question qui dicte d'ailleurs les mesures que j'ai l'intention d'annoncer lundi prochain.

Outre ces mesures, d'autres initiatives seront prises dans le secteur de la gestion des pêches et seront annoncées en temps utile. Il est plus facile de comprendre les problèmes liés à la gestion des pêches lorsque vous lisez ce qu'a dit l'un de nos scientifiques l'autre jour dans le *Evening Telegram* de St. John's, à savoir «qu'un scientifique peut avoir une marge d'erreur de 25 p. 100, dans un sens comme dans l'autre, lorsqu'il calcule l'importance d'un stock de poisson». J'essaie de gérer les pêches en me fondant sur des données qu'on m'a fournies et que je vous ai présentées en décembre 1991, et voilà que sept

*Article 52 du Règlement*

semaines plus tard j'obtiens des renseignements tout à fait différents.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre! Votre temps est maintenant écoulé.

**Une voix:** Il dispose encore d'une minute.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Y a-t-il consentement unanime afin que le député poursuive?

**Des voix:** D'accord.

**M. Crosbie:** Je n'essaie pas de mettre en cause les qualifications ou les compétences de nos scientifiques. Le problème est tout simplement lié à la nature du produit. Les méthodes actuelles ne permettent pas aux scientifiques de faire des évaluations plus précises que celles dont il est fait état dans le journal que je viens de citer.

Ces dernières années, nous avons instauré un certain nombre de programmes et ceux-ci continueront certainement d'être appliqués afin d'essayer d'avoir une approche diversifiée dans le secteur des pêches, de créer des emplois et d'assurer une diversification à l'extérieur de ce secteur.

Un programme de solution de rechange aux pêches est appliqué par l'APECA. Depuis la mise en oeuvre de ce programme en 1990, quelque 575 projets représentant des coûts de 41,9 millions de dollars ont été approuvés, ce qui a permis de créer 1 547 nouveaux emplois dans les régions rurales touchées par la diminution des stocks et les répercussions connexes pour l'APECA. Dans la province de Terre-Neuve, 485 projets ont été approuvés et 1 356 emplois ont été créés pour remplacer ceux qui avaient été perdus. Le ministère des Pêches applique aussi un programme de diversification économique afin de fournir une aide—ainsi, l'activité de diversification au sein du secteur des pêches se poursuivra. Dans le cadre de ce programme, 19,1 millions de dollars ont été affectés à divers projets en 1990-1991 et en 1991-1992, ce qui a permis de maintenir en exploitation des usines de traitement du poisson à Canso et Burgeo, ainsi qu'au Grand Banc. Il est à espérer qu'il y aura d'autres projets semblables. Ce programme nous a aussi permis de faire démarrer un certain nombre de nouvelles entreprises dans les régions rurales de l'Atlantique et de Terre-Neuve. Le programme demeurera en place pendant la durée de la crise actuelle.

Monsieur le Président, je ne savais pas que je parlais depuis plus de deux minutes. Il s'agit d'un problème très grave dont il est difficile de traiter en vingt minutes. Je vous prie de m'excuser si j'ai parlé durant quelques minutes de trop.

Je suis heureux d'être le ministre des Pêches et Océans en ce moment. À quoi cela sert-il d'être ministre des Pêches et Océans quand tout va bien et qu'il n'y a aucun problème? En fait, même lorsque tout va bien vous êtes assailli de toutes parts en raison des intérêts conflictuels dans le secteur des pêches. Cela dit, je suis heureux d'avoir la chance d'aider mes compatriotes de Terre-Neuve et du Labrador durant cette crise. Je ferai mon possible afin de résoudre cette crise d'une façon juste et équitable, et j'essaierai d'obtenir toute l'aide possible du gouvernement du Canada à cette fin.

Je compte aussi sur l'appui de mes collègues d'en face. Ne soyez pas trop sévères à l'endroit du gouvernement, mais maintenez la pression afin de préserver l'avenir. Oublions le passé ou qui est responsable de telle ou telle erreur—je pourrais citer des erreurs commises par le gouvernement précédent, et vous pourriez faire de même à l'endroit de l'actuel gouvernement. Nous devons suivre la situation de près et faire en sorte de prendre les mesures appropriées maintenant afin d'aider la province.

Je ne suis absolument pas animé d'un esprit partisan relativement à cette question. Il faut suivre la situation de près et voir ce que nous pouvons faire pour surmonter ce grave problème. Ce n'est pas la fin pour Terre-Neuve et le Labrador. Loin de là. Il y a encore beaucoup de débouchés dans ces régions et il importe de répondre à ce miasme de propagande et d'ignorance qui a gagné le continent depuis dix jours, suite à nos problèmes avec le projet Hibernia et la question qui nous occupe ce soir.

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, je suppose que je dois être heureux de participer à ce débat ce soir, au nom du Nouveau Parti démocratique et, surtout, au nom de notre porte-parole dans ce domaine, le député de Nanaimo—Cowichan.

Je trouve que le débat de ce soir est particulièrement important, puisque l'enjeu est le gagne-pain des gens et leurs conditions de vie dans leur collectivité.

Ce soir, les habitants de Terre-Neuve et du Labrador, ainsi que du Canada atlantique, bien sûr, ont les yeux rivés sur nous. Ils espèrent que le gouvernement du Canada leur offrira quelque réconfort. Ces gens, qui ont tellement souffert, attendent un message, un signe de notre part. En fait, quelle que soit l'importance de notre débat de ce soir, je me demande si les habitants du Canada atlantique ne sont pas tout simplement un peu fatigués des débats d'urgence à leur sujet. Ils préfére-

raient peut-être, pour une fois, ne pas faire la manchette, car les nouvelles ne sont pas bonnes depuis quelque temps.

Il est difficile d'entendre les nouvelles sur cette région, sur les mises à pied et les pertes d'emplois. On a déjà parlé du projet Hibernia. Ajoutons que 656 emplois à temps partiel ont été éliminés chez Sears Canada, à Halifax, et que la situation ne vaut guère mieux chez Stone Consolidated, chez Dominion Textile, à Yarmouth, chez Rio Algom. On pourrait continuer l'énumération. J'ose affirmer que c'est l'attitude de ce gouvernement et de ses prédécesseurs qui est en cause, parce qu'ils ont permis que la libéralisation des échanges domine, cette prétendue politique qui est censée déterminer l'orientation de l'économie et qui a ajouté aux problèmes de l'industrie forestière. S'ajoutent maintenant aux problèmes de l'industrie forestière ceux de l'industrie de la pêche, dont nous débattons ce soir, tous ceux qu'a causés le gouvernement, comme les difficultés liées à la TPS, au libre-échange, sans oublier celui du ticket modérateur dans les soins de santé, que vient d'annoncer le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les mauvaises nouvelles ne font que s'accumuler, monsieur le Président.

• (2050)

Les gens s'attendaient sans doute à une bonne nouvelle de la part du ministre ce soir, mais je dois dire qu'ils ont été déçus par ses propos. Nous lui avons généreusement accordé du temps supplémentaire et nous espérons que son annonce de lundi va réconforter quelque peu la population de Terre-Neuve et du Labrador et de l'ensemble de la région de l'Atlantique. Nous n'avons pas eu droit à de bonnes nouvelles ce soir, nous avons eu droit à un exposé du problème. Je pense que le ministre se devait, ce soir, de montrer à la population de la côte est que le gouvernement du Canada se préoccupait de son sort.

Mais il ne l'a pas fait, et c'est dommage. Il préfère faire monter les enchères, si vous voulez, et il excelle dans ce domaine. Il fait monter les enchères, pour voir quel genre de nouvelles il aura ou donnera lundi. Espérons que ce seront de bonnes nouvelles.

Tout ce que nous avons à faire, c'est jeter un coup d'oeil à l'importance de la pêche dans le Canada atlantique, de la pêche à la morue du nord, en particulier à Terre-Neuve et au Labrador. Il s'agit d'une industrie évaluée à quelque 700 millions de dollars en 1991. L'industrie de la pêche donne du travail à quelque 31 000 personnes dans la région de l'Atlantique, dont 90 p. 100 se trouvent à Terre-Neuve. Quand il en a parlé, le ministre a dit que la pêche avait façonné l'histoire de Terre-Neuve et du Labrador. Eh bien, nous qui venons d'autres régions du pays comprenons bien cela. Il y a trois grandes ressources dont j'ai souvent parlé ici: nos fermes, nos forêts et nos poissons. Nous sommes originaires de collectivités qui vivent de ces trois grandes ressources. Ce soir, nous parlons du poisson. Demain, il sera question des forêts et, le lendemain, soit vendredi, des fermes.

Si ce débat est à ce point important, c'est que pour les gens à qui nous nous adressons ce soir, il s'agit de leur gagne-pain et de leur avenir.

Je félicite le député qui a sollicité le débat de ce soir et je veux exposer brièvement au nom de mon parti, le Nouveau Parti démocratique, le programme que nous avons mis au point, un programme efficace en quatre points. En outre, j'espère que ce sera l'occasion de voir comment le ministre entend proposer des mesures à la hauteur lorsqu'il fera son annonce lundi.

Tout ceci découle naturellement de la décision ou de la recommandation de réduire considérablement les prises, sinon nous courrons à la catastrophe. Nous sommes déjà confrontés à de graves problèmes. Nous ne rigolons pas, nous parlons d'une situation critique, de la disparition possible, à plus ou moins brève échéance, d'une industrie et de plusieurs milliers d'emplois.

Ce n'est pas la première fois que l'on fait cette recommandation au ministre. En 1988, l'Entente sur le développement de la pêche côtière à Terre-Neuve prévoyait qu'à quelques exceptions près, les ressources halieutiques de l'Atlantique avaient atteint leur point d'utilisation maximale et que, dans certains cas, il semblait bien y avoir exploitation excessive. Telle était la situation en 1988, monsieur le Président.

En 1989, des scientifiques déclaraient avoir surestimé l'importance des stocks et recommandaient une réduction immédiate et considérable des prises.

En 1990, dans une étude commandée par le gouvernement, M. Harris, dont il a déjà été question, confirmait les conclusions de ces experts. En fait, il a déclaré publiquement que le total des prises admissibles devrait être réduit de 265 000 à 90 000 tonnes.

C'est dans un avant-projet de document qui a circulé, lundi, à la réunion du Comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique qu'on décrit le mieux la crise qui secoue le secteur des pêches. En 1991, le total des prises admissibles de morue de l'Atlantique était fixé à 190 000 tonnes, mais on n'a pris que 127 000 tonnes de ce poisson. Les pêcheurs côtiers ont connu leur pire année depuis 1976 en prenant seulement 67 000 tonnes de

*Article 52 du Règlement*

poisson. En outre, étant donné que le rapport Kirby, qui a déjà été mentionné, a été publié en 1983, le gouvernement actuel et le gouvernement précédent ne pouvaient pas ne pas être au courant du problème.

Je sais que nous devons nous efforcer ce soir de ne pas faire preuve d'esprit partisan ni de chercher des coupables—et c'est très bien—mais il faut qu'on assume ses responsabilités.

Le ministre des Pêches et des Océans a signalé hier que quelque 2 000 emplois, au bas mot, seraient touchés par cette décision et par ce qu'il va déclarer lundi.

En fait, il a été dit en 1989, à la Conférence des premiers ministres, que l'effondrement du secteur des pêches pourrait marquer la perte de quelque 6 000 emplois. Évaluée de la même manière, la perte serait de 115 000 emplois en Ontario.

En 1990, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, qui est lui-même un organisme du gouvernement, a déclaré, en parlant du secteur des pêches de l'Atlantique, que des centaines de localités de l'Atlantique perdraient leur seul secteur industriel et que des milliers de familles seraient forcées, faute de revenus suffisants, de recourir à l'aide sociale ou de prendre le risque d'aller tenter fortune sur le continent.

Profitons du peu de temps dont nous disposons ici ce soir pour jeter un coup d'oeil sur le plan en quatre volets que nous, du Nouveau Parti démocratique, proposons. Je sais que le ministre va prendre des notes et j'espère qu'il en tiendra compte dans son annonce de lundi prochain.

Je commencerai par rappeler que, pas plus tard qu'hier, le chef du Nouveau Parti démocratique de Terre-Neuve et du Labrador, M. Newhook, a exhorté le premier ministre à s'occuper lui-même de cette affaire, compte tenu de la détérioration de la situation.

On a dit tout à l'heure que le premier ministre s'occupe personnellement de régler ses problèmes. Dans certains cas, il appelle tout simplement George et George arrange les choses.

Voyez le problème auquel nous sommes maintenant confrontés. Il est temps pour le premier ministre d'agir personnellement et de s'attaquer immédiatement à cette question; le gouvernement doit sans tarder trouver une solution aux problèmes dans le secteur de la pêche à la morue du nord.

Que souhaitons-nous dans un plan d'action en quatre points? Premièrement, et c'est peut-être le point le plus important, le gouvernement devrait agir immédiatement afin d'assumer sa compétence en matière de gestion des pêches sur les extrémités des Grands Bancs, ce qui mettrait fin, en fait, à la surpêche étrangère. Nous avons une raison essentielle pour cela.

Il s'agit de la conservation de nos ressources. C'est une crise environnementale. Des mesures s'imposent. Nous acceptons l'offre faite par le ministre des Pêches de Terre-Neuve et du Labrador; il a proposé alors d'aviser la communauté internationale qu'à compter du 1er janvier 1993, le Canada assumera sa compétence sur cette région.

C'est là le message qui devrait être transmis à Bruxelles. Il nous incombe sur le plan moral non seulement de rétablir les stocks de poisson, mais également d'assurer la viabilité future des localités de pêche canadiennes.

Si les Terre-Neuviens et les Canadiens de la région de l'Atlantique sont disposés à faire les sacrifices nécessaires, on ne doit pas leur demander de supporter tout le fardeau, alors que les flottes étrangères continuent de pêcher en toute impunité.

Nous devrions attacher au dossier en question autant d'importance qu'à celui de la souveraineté du Canada dans l'Arctique. Le gouvernement ne prend certes pas toutes les mesures voulues pour faire respecter notre souveraineté dans l'Arctique, mais il ne fait pratiquement rien pour assumer sa souveraineté dans cette région. C'est extrêmement important. C'est là le premier volet d'un plan d'action tendant à résoudre ce problème.

Deuxièmement, on doit définir les priorités pour l'avenir et les orientations que nous souhaitons donner au secteur de la pêche. Va-t-il être fondé sur les sociétés ou sur les localités? Si nous choisissons la seconde solution, nous devons agir en collaboration avec l'industrie, les travailleurs touchés et les gouvernements provinciaux, comme le ministre l'a mentionné, afin de mettre en oeuvre la stratégie à long terme nécessaire pour parvenir à l'objectif en question, en élaborant de nouvelles techniques de pêche qui ne menacent pas l'écologie marine et permettent un développement durable.

• (2100)

Comme vous le savez, dans le Plan vert du gouvernement, on tient de beaux discours sur les tentatives qui sont faites pour gérer les stocks de poisson.

Je ne sais pas si le ministre a lu le Plan vert. Il devrait peut-être y jeter un autre coup d'oeil pour savoir si ces buts seront respectés, car si nous continuons au rythme actuel, ils ne le seront pas. Nous serons dans des difficultés encore plus grandes.

Troisièmement, il faut assurer la survie des pêcheurs et de leurs localités. Comme M. Newhook l'a fait observer, il faut aider ces gens qui nous regardent ce soir et qui risquent de perdre leurs moyens de subsistance. Espérons que cela n'arrivera pas. Bref, à mon avis, c'est la responsabilité du gouvernement.

En reconnaissant que la pêche hauturière risque de disparaître, ce qui entraînerait des pertes de 3 000 à 6 000 emplois, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent être disposés à présenter des programmes peut-être sans précédent pour s'assurer que des milliers de familles ne sont pas obligées de déménager pour refaire leur vie.

On dit qu'en temps de guerre, il semble que nous soyons toujours capables de trouver l'argent, l'énergie et les efforts qu'il faut. Lors de la récente guerre du Golfe, le gouvernement a dégagé quelque 650 millions de dollars pendant une période de six mois. Or, avec le programme d'adaptation proposé par le gouvernement, nous parlons d'un montant inférieur, soit quelque 584 millions de dollars pendant cinq ans dans cinq provinces.

Si la situation n'est pas d'urgence nationale, c'en est une où le gouvernement doit consacrer autant d'efforts pour mobiliser les ressources économiques nécessaires et faire en sorte que les habitants de ces localités de pêche aient l'assurance de pouvoir survivre à l'avenir.

Ces gens veulent gagner leur vie dans l'industrie de la pêche. Ils veulent vivre chez eux, dans leur collectivité, tant aujourd'hui que dans l'avenir.

Le quatrième élément du plan d'action du Nouveau Parti démocratique est important, surtout si l'on pense au débat constitutionnel en cours. Il se rapporte évidemment aux questions relatives à l'union économique et aux règles qu'il faudra peut-être imposer pour protéger certaines ressources.

Nous sommes d'avis qu'il faudrait examiner soigneusement cette partie des propositions constitutionnelles, car elle permettra à certaines provinces d'être en mesure de gérer elles-mêmes ces cas.

En présentant des suggestions ce soir, nous exposons des idées que nous pourrons comparer avec les déclarations du ministre lundi prochain.

Nous avons pris part à ce débat avec assez de sérieux pour formuler des suggestions, au lieu de profiter de l'occasion pour pointer du doigt les conservateurs et les blâmer, même s'ils le méritaient.

En terminant, je voudrais souligner que la question revêt une grande importance pour Terre-Neuve, le Labrador et le Canada atlantique, car elle touche directement les gens qui y habitent et leur avenir dans ces régions. Voilà pourquoi ce débat m'intéresse, c'est qu'il concerne tous les Canadiens où qu'ils soient.

Qu'allons-nous faire pour ces gens des collectivités qui vivent des ressources, de l'agriculture, des pêches et des forêts? Allons-nous continuer à rester des coupeurs de bois et des porteurs d'eau, ce qui sera certainement le cas avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis?

Nous avons parlé de nos pêches, mais une autre ressource est plus importante encore, peut-être la plus importante. Bien sûr, je parle de notre population du Canada atlantique.

Ce soir, parlant des jeunes, j'ai donné l'exemple des pages qui servent ici, à la Chambre. Neuf d'entre eux viennent du Canada atlantique. J'ai demandé à certains d'entre eux, ce soir, comment ils entrevoyaient leur avenir. Ont-ils un avenir? Comptent-ils retourner dans leur région?

J'espère qu'ils prendront au sérieux le message que nous leur transmettons ici, qu'ils retourneront dans leur coin de pays, dans le Canada atlantique, et qu'ils contribueront à son développement. Je sais que ce n'est pas facile pour eux et que ce ne l'est pas non plus pour tous les jeunes et pour tous ceux qui vivent dans le Canada atlantique.

Je voudrais que lundi, au moment de prendre sa décision, le ministre pense à ces collectivités afin de prendre la meilleure décision qui soit pour les habitants du Canada atlantique et pour ceux de Terre-Neuve et du Labrador.

*Article 52 du Règlement*

**M. Dingwall:** J'invoque le Règlement pour indiquer à la présidence que conformément au paragraphe 43(2) du Règlement, la période d'intervention allouée aux membres de notre parti sera partagée en deux périodes de 10 minutes jusqu'à la fin du débat.

J'espère que la présidence reconnaîtra que le député de Terre-Neuve est à l'origine de ce débat d'urgence et qu'elle en tiendra compte pour le tour de rôle.

**M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat ce soir.

Je voudrais vous remercier d'avoir autorisé la tenue de ce débat d'urgence sur une question d'une importance cruciale pour les habitants du Canada atlantique. Comme l'ont mentionné d'autres députés ici présents, il s'agit d'un problème qui devrait susciter l'intérêt de tous les Canadiens.

J'aimerais, dans mon intervention, aborder cinq questions. Je veux tout d'abord parler de ce qui s'est passé, et en expliquer la raison. Je voudrais parler de la responsabilité pour ce qui s'est passé et des raisons pour lesquelles cela s'est passé ainsi, car on a entendu beaucoup de choses. Je voudrais parler de ce que l'on pourrait faire et un peu de ce que l'on ne devrait pas faire.

Il est clair que pour le principal stock de poisson de la côte est la situation est très, très précaire. Dans les provinces atlantiques, 35 000 emplois dépendent de ce stock et c'est très grave, en particulier pour la province de Terre-Neuve et du Labrador, mais aussi pour les autres provinces de l'Est, dont la mienne et la province de Québec.

Il ne faut pas non plus exagérer, ce ne sont pas tous les stocks de poisson qui sont menacés, pas toutes les pêches qui sont en péril. Certains secteurs n'ont jamais été en meilleur santé que maintenant, il ne faut donc pas dramatiser, mais il faut se concentrer sur le problème.

Les scientifiques ont déclaré qu'ils s'étaient trompés dans leurs calculs. En 1988, lorsque le total des prises autorisées était de 266 000 tonnes, ils sont venus voir le ministre et lui ont dit: «Monsieur le ministre, les chiffres ne vont pas». Ils recommandaient instamment une réduction immédiate et importante.

Le ministre a immédiatement réduit le TPA à 235 000 tonnes et demandé à un groupe de travail spécial de faire une étude sérieuse de la situation.

Le Dr Harris et ses collègues on fait un rapport et, à la suite de ce rapport, le TPA a encore été réduit notablement par le ministre de l'époque. Je pourrais dire que ce n'était pas avec l'approbation pleine et entière de mes collègues d'en face qui, pour beaucoup, ont critiqué le ministre, disant qu'il mettait les gens au chômage. Le ministre de l'époque le savait.

Une fois de plus, les scientifiques sont venus voir le ministre pour lui dire qu'il devait réduire les prises autorisées d'encore 25 000 tonnes dans les prochains mois. En fait, ils ont demandé que l'on ferme la pêche hauturière à la morue du nord jusqu'au mois de juin, pendant qu'ils regardent comment les stocks évoluent.

La situation est grave. Elle aura des répercussions immédiates sur au moins trois usines de Terre-Neuve et peut-être sur une usine dans ma propre province, la Nouvelle-Écosse. Elle signifie jusqu'à 2 000 mises à pied dans ces usines et éventuellement jusqu'à 400 emplois perdus à bord des chalutiers. La semaine dernière la FPI Catilina a dû mettre à pied 1 000 personnes. C'est donc très sérieux et nous devons nous demander comment nous en sommes arrivés là. J'ai écouté mes collègues d'en face.

• (2110)

La personne qui a ouvert le débat ce soir a déclaré que le premier ministre était le grand responsable de tout cela. N'est-ce pas intéressant? Le premier ministre semble donc être responsable de tout ce qui se produit en ce pays.

L'année dernière, à Terre-Neuve, la glace a nui considérablement aux activités de pêche. Je suppose que c'était aussi par la faute du premier ministre. Voyons cela de plus près. Ceux qui sont toujours prêts à jeter le blâme et à chercher le coupable au lieu de trouver une solution n'ont que l'embarras du choix. Voyons qui on doit blâmer dans tout cela.

**Une voix:** Le premier ministre!

**M. McCreath:** D'abord le climat. Ensuite, la chaîne alimentaire, les phoques, les techniques de pêche, des données scientifiques erronées, la surpêche pratiquée par les pays étrangers et peut-être aussi une mauvaise gestion, mais nous y viendrons plus tard et nous tirerons nos propres conclusions au moment opportun.

Prenons le climat; chacun sait qu'en 1991, on a connu à Terre-Neuve l'année la plus terrible de toutes quant aux conditions météorologiques et aux glaces. Hier, le député de Labrador nous décrivait comment en 1991 à Black Tickle, on n'a pas pris un seul poisson.

**M. Simmons:** J'admets que mon collègue de South Shore n'était pas présent en Chambre au début du débat, lorsque le ministre des Pêches et moi-même avons parlé, alors il n'a peut-être pas capté l'esprit de ce débat; il n'a peut-être pas compris que nous cherchons des solutions.

Pourrais-je lui demander de ne pas transformer ce débat en cirque, car la question est grave et elle concerne beaucoup de gens dans ma circonscription et ailleurs.

**Des voix:** Bravo!

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Ce n'est pas, à mon avis, un recours au Règlement. Le député de South Shore a donc la parole.

**M. McCreath:** Comme je l'ai dit, je ne voudrais certainement pas faire preuve de partialité, mais j'étais présent à la période des questions hier et aujourd'hui. Parlons donc des questions que j'ai soulevées.

J'ai fait remarquer que l'état des glaces et le climat constituaient une partie du problème. Nous devons le reconnaître.

**Une voix:** Eh bien, faites quelque chose à ce sujet.

**M. McCreath:** Je pense que mon collègue de Burin—Saint-Georges devrait parler à ses collègues là-bas.

Parlons des stocks de capelan. Ils servent de nourriture à la morue. Les stocks de capelan sont très bas. En fait, pendant la saison de 1991, les Russes ont eu beaucoup de difficultés à en trouver et ce sont les seuls qui aient jamais pêché ce genre de poissons. Je pourrais dire que la diminution de leurs prises n'a rien à voir avec la pêche excessive, parce qu'ils n'ont jamais eu de quota dépassant 13 p. 100 du total des prises admissibles de capelan. Les stocks de capelan ont beaucoup varié, mais il a toujours été possible de pêcher ce poisson qui existe en grande quantité. Pourquoi a-t-il disparu en 1991? C'est simple, nous n'en savons rien. C'est peut-être à cause de l'eau froide ou d'une répartition inhabituelle. Le fait est que, pour une raison ou une autre, le capelan a disparu, ce qui a entraîné évidemment des conséquences sur les stocks de morue.

**Mme Campbell:** Mettez-le sur le dos des phoques.

**M. McCreath:** Venons-en aux phoques. La députée de South West Nova voudrait que l'on parle des phoques. Fait intéressant, les scientifiques ne connaissent pas vraiment le rôle des phoques dans toute cette affaire et l'incidence que cela peut avoir. Laissez-moi vous dire que les pêcheurs, eux, le savent. Les pêcheurs de ma région et ceux de Terre-Neuve peuvent vous dire ce qu'il en est des phoques. Le fait est que les Européens ont détruit notre chasse aux phoques en 1983. Je ne me rappelle pas quel gouvernement était au pouvoir à ce moment-là, mais mes collègues d'en face pourraient peut-être vous le dire. À l'époque, on comptait environ 2 millions de phoques. Aujourd'hui, il y en a 3,5 millions parce qu'on ne les chasse plus.

On estime qu'en moyenne, un phoque mange 1,5 tonne de poisson par an. La quantité de poisson mangée par les phoques a donc augmenté de 1,8 million de tonnes, soit 3,6 milliards de livres. Il doit bien y avoir là un lien avec la diminution des stocks de morue.

La technologie des pêches pourrait bien y être un autre facteur. Il est évident que nos pêcheurs sont bien plus efficaces qu'avant, et ce grâce aux progrès de la technologie dont ils disposent. Ce n'est pas que les pêcheurs d'aujourd'hui soient plus habiles que ceux d'antan, mais tout simplement que leur matériel est meilleur et qu'ils peuvent trouver le poisson beaucoup plus facilement qu'avant. Alors, ils sont beaucoup plus productifs naturellement. Cela aussi doit avoir un rapport avec la situation actuelle.

Et que dire de l'opinion des scientifiques? Si vous êtes au pouvoir, il est facile de leur faire porter la responsabilité. Il est vrai que le ministre doit se fier aux avis des spécialistes et si ces derniers le conseillent mal, il risque fort de prendre des décisions malencontreuses. Mais en fait, ce n'est pas juste de s'en prendre au scientifiques. Leur tâche est extrêmement difficile. Ce gouvernement, dans ses efforts pour trouver une solution à ce problème, a plus que doublé les fonds destinés à la recherche et à l'étude des stocks de morue du nord. La vérité est que les ressources ne seront jamais suffisantes. La seule façon de compter les morues qui sont dans l'océan serait de le vider et de les compter. Ce n'est pas vraiment pratique. On ne peut pas en vouloir aux scientifiques, mais il faut

*Article 52 du Règlement*

reconnaître que leur science n'est pas exacte et que leur tâche est des plus difficiles.

Nous en arrivons maintenant au prochain suspect, le coupable le plus probable. Il s'agit des effets de la surpêche pratiquée par les Européens. Et là il y a deux grands problèmes. Je crains qu'après avoir entendu ce que j'ai entendu à la Chambre depuis deux jours, certains députés ne sachent plus trop quelles sont les répercussions des prises étrangères dans l'Atlantique Nord sur les stocks de morue parce qu'il y a des activités de pêche à l'intérieur de la zone économique canadienne de 200 milles et également à l'extérieur de cette zone. La différence entre les deux, c'est que nous pouvons contrôler la pêche à l'intérieur de notre zone. Il est indéniable que nous sommes responsables de la pêche qui se pratique dans nos eaux.

Le stock de morue de la zone 2J3KL, qui est un stock transfrontalier, a été détruit ou quasi détruit. Quel est le problème dans cette zone? Mon vis-à-vis a parlé des navires autorisés à pêcher dans les eaux canadiennes et nous avons entendu certaines personnes dire que c'était la cause du problème. Voyons quelle est vraiment la situation. Combien de tonnes de poisson les Européens sont-ils autorisés à pêcher dans les eaux territoriales canadiennes? La réponse est 2 000 tonnes. En 1988, le total des prises autorisées était de 266 000, ce qui montre bien à quel point les stocks ont diminué. On dit maintenant au ministre de diminuer ces prises à 100 et quelques tonnes et les 2 000 tonnes allouées aux Français seraient censées être la source du problème. Eh bien non, pas du tout.

Les députés d'en face parlent de quotas de pêche à la plie grise, à la sole et à diverses autres espèces de flet. Apparemment, ce serait là la cause du problème. Monsieur le Président, ce n'est pas la cause du problème. Il est assez intéressant de souligner que les étrangers ont obtenu les licences pour venir pêcher dans nos eaux il y a déjà quelques années. C'est entre 1981 et 1986 que la Communauté européenne a été autorisée à prendre 45 000 tonnes métriques de morue du nord sur cinq ans. C'est en 1972 que le gouvernement dont faisait partie mon vis-à-vis a autorisé la prise de 3 millions de tonnes métriques de morue dans le golfe par la France sur une période de cinq ans.

Notre gouvernement a eu la sagesse de conclure un accord provisoire avec la France qui a limité la quantité de morue que ne cesse de pêcher ce pays à tel point que cette année la France prendra probablement moins de 2 000 tonnes de poisson. Bien que mes collègues d'en face voudraient rendre responsables du problème les navires étrangers pêchant dans les eaux canadiennes, en réalité cela n'a absolument rien à voir avec la morue du nord.

Je pourrais dire, entre parenthèses, que les navires étrangers à l'intérieur des eaux canadiennes sont très avantageux pour les travailleurs canadiens des usines de transformation du poisson. Demandez aux habitants de Canso et de Burger, 1 000 Canadiens ont un emploi grâce à cet accord conclu par le gouvernement qui a remis les Canadiens au travail et selon lequel on échange du merlan argenté et du capelan contre de la morue. Mes collègues d'en face veulent-ils par principe fermer les usines de transformation du poisson de Canso et de Burgeo? Il en va de même pour les quotas de merlu argenté aux termes des accords communs entre des sociétés canadiennes et étrangères qui utilisent des ressources que les Canadiens dédaigneraient, qui fournissent un marché aux Canadiens qui revendent le poisson à ces étrangers dans le cadre de ces accords communs et qui donnent du travail à nos travailleurs des usines de transformation du poisson. Non, le problème n'a rien à voir avec le permis de pêcher dans les eaux canadiennes accordé à des étrangers.

Cependant, il y a un rapport direct avec la pêche illégale, excessive, destructive et non écologique des Européens dans le stock de morue de la région 2J3KL, à l'extérieur de la zone des 200 milles. Il suffit de songer au manque de coopération de la part des Européens qui, chaque année, bien qu'ils soient membres de la NAFO, ne tiennent aucun compte des quotas fixés par cette organisation, s'attribuent unilatéralement un quota, puis vont attraper toutes les morues qu'ils peuvent trouver. Le fait est qu'en 1991, ils ont pêché plus de 47 000 tonnes de poisson pour lequel on ne leur avait attribué absolument aucun quota.

Je trouve scandaleux que les écologistes européens aient le culot de venir se mettre le nez dans les problèmes environnementaux du Canada quand il s'agit de la chasse aux phoques ou de nos techniques d'exploitation forestière, mais qu'ils ferment les yeux sur ce genre de problème. J'ai parlé à des parlementaires et à des représentants de Greenpeace en Europe. Ils ferment les yeux sur ce problème-là. En tant que Canadien, aucun d'entre nous ne devrait commenter les actions du gouvernement fédéral, celles du gouvernement de Terre-Neuve ou quoi que ce soit d'autre, car nous pouvons présenter un front uni sur cette question parce que c'est scandaleux et inacceptable.

• (2120 )

La question c'est de savoir si le gouvernement du Canada y peut quelque chose.

**Des voix:** Bien sûr que si.

**M. McCreath:** Mes amis d'en face disent: «Bien sûr que si.» Le gouvernement peut en tout cas convoquer une réunion avec les Européens et leur dire que cela ne peut plus durer. Il peut coopérer avec eux et chercher à les persuader, mais, en fin de compte, s'ils sont dans des eaux internationales, ils ont le droit de faire ce qu'ils

veulent, sauf s'ils veulent coopérer. Mes amis d'en face voudraient nous voir passer outre à la Convention internationale de 1973, renoncer à notre zone économique de 200 milles et déclarer unilatéralement: «Nous nous retirons. Nous prenons le pouvoir», comme Saddam Hussein l'a fait avec le Koweit. Il a dit: «J'envahis le pays et je prends le pouvoir.» Il n'avait pas le droit, juridiquement parlant, de le faire, mais il l'a fait quand même.

Mes amis néo-démocrates d'en face viennent de proposer que nous élargissions unilatéralement notre zone économique. Aucune loi internationale ne nous y autorise. Nous risquons que la communauté internationale révoque notre limite de 200 milles et vienne pêcher dans toute la zone. Peut-être mes amis d'en face préféreraient-ils que nous dépêchions nos forces navales pour commencer à couler des navires. Est-ce cela qu'ils proposent?

Nous devons aborder ce problème de façon pratique et réaliste. Beaucoup de gens sont à blâmer dans cette affaire. Allez-y si vous y tenez vraiment, si vous voulez ne faire aucun cas des raisons que je vous ai données, allez-y, blâmez le ministre des Pêches et le premier ministre, après quoi demandez-vous comment résoudre le problème!

Quant à moi, je vous dis que la première chose à faire si nous voulons résoudre cette question, c'est d'avoir un ministre des Pêches et des Océans et un gouvernement qui ont le courage de prendre les mesures nécessaires pour voir à la reproduction des stocks. Ils doivent avoir le courage de faire face à l'obligation dans laquelle nous nous trouvons d'abandonner provisoirement la pêche. Ils doivent également avoir le courage et l'intégrité de mettre en place des programmes afin de venir en aide aux victimes durant cette période, ainsi qu'ils l'ont déjà fait, par exemple l'an dernier quand la saison de la pêche avait été retardée à cause des glaces ou encore au moment de la mise en place du Programme de développement des pêches de l'Atlantique—un programme de 584 millions de dollars. Pour mon collègue néo-démocrate, c'est une somme dérisoire, mais pour nous, c'est une somme considérable qui nous a permis de créer des emplois dans ma circonscription, dans toute la Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve et dans d'autres parties du Canada atlantique. C'est là le genre de réaction intelligente et courageuse à laquelle on devrait s'attendre.

Je m'attends à ce que le ministre fasse preuve de leadership en ce qui concerne le problème des phoques. Nous allons devoir dire aux Européens qu'il est peut-être temps que nous commencions à abattre plus de phoques. C'est la seule façon de régler le problème, et si ça ne leur plaît pas, c'est leur problème. Nous allons devoir nous faire plus agressifs avec les Européens.

Il est peut-être temps pour nous de réagir comme les Islandais et d'aller les malmener un peu si c'est cela qu'il faut. Ce n'est pas la bonne chose à faire, mais nous devons protéger les intérêts canadiens.

Or, que devrions-nous ne pas faire? Il y a deux choses à ne pas faire. D'abord, ne pas nous affoler. Nous entendons les députés d'en face dire que nous devrions nous affoler à ce sujet, que l'économie de la région de l'Atlantique est en train de s'effondrer sous les malheurs qui l'accablent à tous égards. Ce n'est pas le cas. Nous faisons face à une grave crise et à un grave problème dans le cas d'un stock de poisson qui a de profondes répercussions sur Terre-Neuve et, dans une moindre mesure, sur d'autres régions. Notre gouvernement doit s'occuper du problème et il le fera, mais nous ne voulons pas nous charger de toute l'industrie de la pêche. Nous n'avons pas à nous occuper de l'usine de transformation du merlu argenté ni de l'usine de transformation du turbot; nous n'avons pas à nous occuper du thon ni du homard. Nous accordons l'attention voulue à ces secteurs. Ce sont des secteurs de pêche en développement. Ils vont créer des emplois pour les gens de la région de l'Atlantique à l'avenir comme ils l'ont fait dans le passé.

Nous faisons face à un problème dans le cas de la morue du nord et nous devons nous en occuper. Dieu merci, nous avons à ce moment de notre histoire un excellent ministre. C'est un homme sensible aux problèmes des Terre-Neuviens et des gens de la région de l'Atlantique; un homme intelligent qui comprend les problèmes et les complexités de l'industrie de la pêche. C'est un homme qui a le courage de faire ce qui s'impose; un homme qui a la capacité et la ténacité pour défendre ses dossiers à la table du Cabinet; un homme qui n'a pas peur de l'opposition ni des syndicats. C'est un homme qui va résoudre ce problème pour le bien des Terre-Neuviens et des Canadiens.

**M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception):** Monsieur le Président, j'ai écouté les discours qui ont été faits ici ce soir. Je veux féliciter mon collègue de Burin—Saint-Georges. Je veux également remercier le ministre pour les renseignements qu'il a donnés. Le député de Prince George—Bulkley Valley a beaucoup parlé des pêches. Je ne suis pas trop sûr de ce qu'il a dit.

On aurait juré que le député précédent, celui de South Shore, siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Il avait beaucoup de choses à dire sur les maux qui affligent les pêches. Il a vraiment traité du problème, qu'on avait tendance à esquiver depuis quelques minutes, mais il n'a pas dit ce qu'il ferait pour le régler. Je lui rappelle qu'il

*Article 52 du Règlement*

fait partie des ministériels et qu'ils ont la responsabilité d'intervenir.

Ce n'est pas par plaisir que je suis ici ce soir, contrairement à d'habitude. Il y a tellement d'autres questions dont je préférerais parler.

Je veux donner un visage humain à ce débat. Je veux m'attaquer directement au problème et proposer une solution. Côté humain, il y a ma circonscription, la plus grande circonscription de pêche du Canada, et j'en suis fier. Personne ne m'a encore contesté là-dessus. Le fait est que nous avons 57 usines de conditionnement de poisson. Dans deux jours, vendredi soir, la plus grande usine de transformation et une des plus modernes, sinon la plus moderne, de toutes fermera ses portes. Huit cent cinquante personnes vont perdre leur emploi, 155 chalutiers vont cesser de travailler et ils pensent pouvoir reprendre leurs activités dans deux ou trois mois et demi, mais ils ne sont pas sûrs, ni leur compagnie ni moi non plus.

Nous parlons ce soir du stock de morue du nord 2J 3KL, qui représente un fort pourcentage des pêches de Terre-Neuve, des pêches du Canada atlantique. Oui, il y a toutes sortes de variables, de plus ou moins 25 p. 100 selon les scientifiques. Le courant du Labrador changera. Les températures changeront. Le poisson migre.

Je voudrais aborder un aspect particulier de la question. C'est l'aspect qui m'irrite le plus, une situation confirmée par les statistiques et que nous pourrions régler. J'ai déjà prononcé, pour les avoir compté avant de me présenter ici ce soir, 20 discours au sujet de cette recommandation. Vous en avez entendu quelques-uns, monsieur le Président.

Voici les faits. Jusque vers les années 1960, ce sont surtout nos pêcheurs côtiers qui exploitaient les stocks de morue du nord. Grâce à la nouvelle technologie, à la taille des chalutiers et à d'autres améliorations, les prises de morue ont atteint un niveau record en 1968, soit 815 000 tonnes.

Je tiens à rappeler à la Chambre qu'une tonne de poisson se traduit par environ 35 emplois. Donc, quand je parle d'une tonne de poisson, cela signifie 35 emplois.

L'an dernier, nous avons passé de 815 000 à 127 000 tonnes, ce qui représente une baisse de 85 p. 100 attribuable à un certain nombre de facteurs. Je veux traiter de l'un de ces facteurs qui est au coeur même du problème.

Nous avons parlé de la NAFO, de la Communauté européenne et de la surpêche. Deux ans après son arrivée au pouvoir, le gouvernement a accordé à la Communauté européenne un quota de 9 500 tonnes. Les prises de la Communauté européenne ont été quatre fois et demie supérieures au quota prévu et correspondaient à 30 p. 100 des prises des Canadiens. L'année suivante, on lui a accordé un quota de 9 500 tonnes et elle en a pêché 35 000 tonnes, ce qui équivalait à 20 p. 100 des prises des Canadiens. L'année suivante, bien qu'on ne lui ait accordé aucun quota, elle a quand même pêché 26 000 tonnes de poisson.

Qu'a fait le gouvernement? Jusqu'à maintenant, rien du tout. Le député de Gander—Grand Falls se plaignait de la surpêche. Le gouvernement niait l'existence du problème.

J'en viens à l'année suivante, monsieur le Président. Encore une fois, la Communauté européenne, à qui l'on n'avait pas accordé de quota, a pêché 35 000 tonnes de poisson. Qu'a fait le gouvernement? Il a entamé des négociations. Il a amorcé des discussions diplomatiques. Il a commencé à envoyer des représentants politiques à la Communauté européenne.

L'an dernier, monsieur le Président, vous avez vu les statistiques, la Communauté européenne, encore sans quota, a pêché 47 000 tonnes de poisson. En 15 ans, il ne lui est arrivé qu'une seule fois de dépasser cette quantité. Ses prises représentaient une hausse de 100 p. 100 par rapport à l'année précédente. Entre-temps, les pêcheurs canadiens réduisaient d'environ 50 p. 100 leurs prises qui ne totalisaient plus que 127 000 tonnes.

• (2130)

La conclusion, c'est que nous avons des données connues. Nous n'avons pas besoin que les scientifiques recommandent une augmentation ou une baisse de 25 p. 100. Nous savons que nous avons un problème et qu'il faut prendre des mesures pour le régler. Nous n'avons plus de temps à perdre. L'heure n'est plus aux discussions, aux cajoleries et aux missions diplomatiques. Il est temps que le premier ministre intervienne personnellement et que son gouvernement fasse quelque chose.

Le député de South Shore dit qu'on ne peut pas simplement repousser la limite de 200 milles et agir à sa guise. Je signale à la Chambre que, de mon vivant, la zone océanique qui relève de notre compétence a déjà été fixée à trois milles—ce qui correspondait alors à la portée d'un canon. Lorsque ce type de canon est devenu désuet, elle est passée à 12 milles, c'est-à-dire la distance à laquelle un radar d'alerte à haute définition peut déceler la présence d'un navire moyen dans certains états de mer. C'était un état de mer de niveau 3. La limite a ensuite été portée à 200 milles, car on a découvert dans cette zone des nodules, du pétrole et beaucoup de poisson—cette

zone correspondant au plateau continental de la plupart des pays.

En superficie, le Canada est le deuxième pays du monde, et c'est lui qui possède le plus grand plateau continental.

Quand la limite était fixée à trois milles, on disait qu'il serait impossible de la repousser. Elle est maintenant fixée à 200 milles. Quiconque dit que c'est impossible de la repousser ne comprend rien au droit international de la mer—ou ne veut pas particulièrement comprendre. Le droit maritime international et le droit civil—celui qui régit les Saddam Hussein qui envahissent d'autres pays—diffèrent en ce que, dans le domaine du droit de la mer, il a été reconnu que les mesures unilatérales créent un précédent. On peut faire quelque chose à condition que certaines conditions soient respectées.

D'abord, il doit y avoir une bonne raison. Lorsque ce sont les moyens de subsistance de toute une région de votre pays qui sont en jeu, je pense que c'est une assez bonne raison.

Il faut avoir les moyens d'appuyer ses décisions et de les faire respecter. Monsieur le Président, compte tenu des résultats de notre marine pendant la guerre du Golfe, je crois que nous avons les moyens de faire respecter nos volontés: avec 3 p. 100 des forces, elle a fait 25 p. 100 des interceptions. Ensuite, il faut dépêcher des bureaucrates et des politiques pour parler de la question. Alors, monsieur le Président, on pourra dire qu'on a un plan d'action et qu'on fait quelque chose.

Ce n'est pas la première fois que le ministre et que les députés entendent ce discours. J'ai parlé de tout cela 20 fois à la Chambre. M. Harris, auteur du rapport Harris, en parle dans sa cinquième recommandation. Cela faisait partie de la politique libérale en 1988: page 22, dixième recommandation. Le premier ministre Wells, M. Carter, ministre des Pêches à Terre-Neuve, M. Cashin, président du syndicat des pêcheurs à Terre-Neuve, disent la même chose. Bientôt, tout le monde le dira, sauf le gouvernement. Quand pourra-t-il enfin s'y résoudre? De quoi a-t-il peur? Pourquoi ne pas agir?

La déclaration Truman, en 1948, était une déclaration unilatérale des États-Unis: ils prenaient le contrôle de leurs droits minéraux et des ressources en poisson dans une zone de 200 milles. Il a fallu un certain temps pour que la déclaration s'applique. En 1974, un petit pays, le Groenland, avec sa marine minuscule, s'est attaqué à la marine royale, à la marine britannique et a eu gain de cause devant un tribunal international. Tout cela avec une déclaration unilatérale qu'il avait faite parce que quelqu'un d'autre prenait le poisson et menaçait les moyens de subsistance de la population. Le Canada a fait sa déclaration en 1977.

Nous n'inventons rien. Nous ne sommes pas en train d'innover. Nous proposons une mesure pour laquelle il existe des précédents dans la jurisprudence. Cela peut se faire, cela s'est déjà fait et cela devrait se faire.

Pour terminer mon intervention ce soir, je dirai que j'ai beaucoup de difficulté à expliquer pourquoi le gouvernement ne fait rien alors qu'il connaît la solution à son problème. J'ai beaucoup de difficulté à expliquer aux travailleurs de l'usine de la FPI située aux confins des localités de Port Union et Catalina, ainsi que des 56 autres usines de ma circonscription, pourquoi le gouvernement ne prend pas cette mesure qui leur permettrait de retourner au travail et de ne plus dépendre de l'assurance-chômage.

Avec tout l'enthousiasme que je peux manifester, et je sais que j'ai l'appui de mon parti à cet égard, je prie instamment le gouvernement de cesser de parler et de passer aux actes, de faire quelque chose d'utile et de valable pour sauver la vie et la dignité des personnes touchées.

**M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte):** Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier la présidence de la Chambre des communes d'avoir reconnu, à la demande du député de Burin—Saint-Georges, que la situation qui prévaut dans la région canadienne de l'Atlantique, et plus particulièrement à Terre-Neuve et au Labrador, constitue effectivement une affaire urgente.

Il s'agit d'une affaire urgente qui exige l'attention de la Chambre des communes du Canada. On peut dire que l'intérêt national en dépend. Elle est tellement pressante que la présidence a pris la décision plutôt extraordinaire et rare—les Canadiens doivent le remarquer—d'accéder à la demande d'un député de tenir un débat spécial.

Il importe de le signaler car il me semble que, chaque fois que cette affaire est débattue, nous, Canadiens de l'Atlantique en général et Terre-Neuviens en particulier, nous heurtons dans une très large mesure à l'incrédulité

*Article 52 du Règlement*

et à l'incompréhension de bien des gens, malheureusement trop souvent de députés et certes parfois de tous les autres Canadiens, lorsque nous déclarons que le secteur des pêches, que la limite des 200 milles, que la conservation des stocks, que la surveillance et la gestion des eaux canadiennes ne sont pas une responsabilité régionale.

Ce n'est pas le problème de Terre-Neuve. C'est un problème d'importance nationale. Il relève et témoigne en partie de la souveraineté du Canada. Nous ne nous adressons pas ce soir aux pêcheurs ni aux employés de conserverie qui voient leur avenir menacé. Nous en appelons ce soir au grand sens moral de nos concitoyens canadiens pour leur demander de faire pression sur le gouvernement, qui a refusé d'assumer ses responsabilités envers les pêcheurs et les travailleurs d'usine, afin qu'il leur procure un mode de vie au Canada atlantique.

Les députés se rendent-il compte que lorsqu'on dit que les réserves de morue du nord sont à sec, que quelque 2 000 emplois dépendant de l'industrie de la pêche seront immédiatement et directement touchés par les décisions que le ministre des Pêches sera forcé de prendre, c'est comme si l'on annonçait que le tiers ou même la moitié de toute l'industrie de l'automobile disparaissait en Ontario?

Pouvons-nous même imaginer les réactions auxquelles on assisterait partout au pays, si demain le premier ministre de l'Ontario annonçait que la moitié de l'industrie automobile de la province s'était écroulée?

Ce Parlement siégerait 24 heures par jour aussi longtemps qu'il le faudrait pour trouver une solution à cette crise nationale, parce qu'il s'agirait bien d'une crise nationale. Pourtant, quand on dit que les réserves de morue de l'Atlantique, de morue du nord, sont épuisées, les conséquences économiques n'en sont pas moins grandes pour le Canada atlantique et, surtout, pour Terre-Neuve.

Dans cette région, 31 000 emplois dépendaient de l'exploitation des réserves de morue du nord. Or, ces réserves constituent 46 p. 100 des réserves de morue de la côte est du Canada.

En 1988, le quota de pêche de morue du nord a été fixé à 266 000 tonnes métriques. En 1991, ce quota avait été abaissé à 185 000 tonnes métriques, mais les prises n'ont pas dépassé 127 000 tonnes métriques. Au cours de la même année, les navires de pêche étrangers ont doublé leurs prises. Leurs prises atteignent 20 00 à 47 000 tonnes métriques à la fois.

• (2140 )

La destruction gratuite, délibérée des stocks de morue de l'Atlantique, particulièrement de la morue du nord, est comparable à l'acte criminel que l'on commet contre l'environnement lorsqu'on dévaste les forêts tropicales humides. Ça revient au même parce que les pays qui viennent pratiquer délibérément la surpêche au Nez et à la Queue des Grands Bancs, détruisent de façon injustifiée cette ressource qui appartient à l'humanité tout entière pour s'enrichir en l'espace d'une année. Ce sont les mêmes États hypocrites qui, auprès des organismes des Nations Unies, pleurent sur la destruction des forêts pluviales. Ce sont ces mêmes États hypocrites, les membres de la CEE, qui ont tout fait pour interdire la chasse aux phoques au large de la côte est, pour se donner bonne conscience. Ces gens-là n'ont pas de conscience, ce sont des gens cupides qui vendraient leur âme au diable.

Il est grand temps que notre gouvernement, que le gouvernement du Canada comprenne que la destruction de ces stocks de morue est une catastrophe nationale. Nos intérêts nationaux sont en jeu. Il est grand temps que le gouvernement se tienne prêt à vexer quelques-uns de ses prétendus partenaires commerciaux. Il est grand temps que nous commencions à établir un lien entre une bonne conduite à l'égard des stocks de morue qui se trouvent au Nez et à la Queue des Grands Bancs et le maintien de bonnes relations avec le Canada dans d'autres domaines.

Je vais vous dire ce que les Canadiens des provinces atlantiques éprouvent. Mieux encore, je vais vous dire ce qu'ils savent au fond d'eux-mêmes. Ils ont l'impression de n'être que des pions sur l'échiquier du monde. Ils savent qu'ils ne sont pas irremplaçables. Ils savent que le gouvernement est parfaitement au courant de l'activité criminelle à laquelle se livrent les pays qui pêchent en dehors de nos eaux. Ils savent que le gouvernement n'entend rien faire parce qu'il fait passer les intérêts de Terre-Neuve, du Labrador, des provinces de l'Atlantique, des gens de la côte est après d'autres intérêts commerciaux. Telle est la situation. Cela en fait des déshérités dans la société, ce que nous ne saurions accepter à Terre-Neuve et au Labrador.

Plus tôt dans la soirée, le ministre des Pêches a demandé aux députés de ce côté-ci de se montrer généreux dans leur réponse. Je lui9z dirai que dans le secteur voisin de la zone 2J3KL, dans ma circonscription, les familles, qui se mettent parfois à deux pour partager une maison afin

d'économiser quelques dollars, ne peuvent se permettre d'être généreuses.

Dans les petites localités du nord de Terre-Neuve et du Labrador, ainsi que de la côte sud, où les électeurs de mon collègue voient leurs usines fermer leurs portes, personne ne peut s'offrir le luxe d'être généreux envers le député de St. John's-Ouest, lequel, depuis qu'il est ministre des Pêches et même avant, n'a pas hésité à maintes reprises à ridiculiser les députés de l'opposition qui faisaient remarquer que la surpêche étrangère était en train de détruire les stocks de morue au large de Terre-Neuve. Toutes les fois qu'il a pris la parole à la Chambre, en 1984 et en 1985, le député de Gander—Grand Falls a exhorté son vis-à-vis à s'ouvrir les yeux. Pour toute réponse, le député le ridiculisait. Depuis 1988, toutes les fois que le député de Burin—Saint-Georges, le porte-parole de notre parti pour la pêche, et le député de Bonavista—Trinity—Conception se sont portés à la défense de Terre-Neuve et du Labrador, le député de St. John's-Ouest les a ridiculisés.

Je ne me sens pas généreux ce soir. Et je vous prie de me croire quand je vous dis que la population de Terre-Neuve et du Labrador, qui a essuyé plusieurs coups durs depuis deux semaines, ne se sent pas très généreuse non plus. Elle ne peut pas se permettre d'être généreuse parce qu'elle doit d'abord se nourrir et se loger.

Je suis d'accord avec mes collègues. Le gouvernement doit enfin prouver qu'il n'a pas que de bonnes intentions quand il s'agit de la gestion des stocks de poisson, qu'il a plus à offrir que des voeux pieux et des paroles de réconfort à la population de Terre-Neuve et du Labrador. Le gouvernement doit agir et prendre les mesures qui s'imposent, celles qu'a proposées mon collègue, le député de Bonavista—Trinity—Conception, soit étendre unilatéralement la compétence du Canada à l'ensemble des Grands Bancs. C'est ça que le gouvernement doit faire. Et ce n'est pas tout. Il doit également reconnaître que les dommages causés aux stocks de poisson ne vont pas s'estomper rapidement. Il doit reconnaître que les mesures de gestion qu'il va prendre pour reconstituer les stocks de morue, car telle est sa responsabilité, vont s'échelonner sur trois, quatre, voire cinq ans.

Il doit reconnaître que des gens vont perdre leur gagne-pain pour toute cette période. Et comme ces gens-là ne sont pas responsables de la situation, que ce n'est pas à eux de gérer les stocks, le gouvernement doit veiller à ce qu'ils survivent tout le temps que durera cette tragédie qu'il a lui-même provoquée par son incompétence, sa mauvaise gestion et sa lâcheté.

*Article 52 du Règlement*

[*Français*]

**M. Charles-Eugène Marin (Gaspé):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole sur un sujet de première importance car le problème auquel l'Atlantique fait face aujourd'hui est un problème auquel le Québec et le golfe ont à faire face aussi.

Monsieur le Président, vous me permettrez de partager mon temps avec le député de Bonaventure—Les Îles-de-la-Madeleine.

Selon les documents scientifiques présentés cette semaine par le Comité scientifique consultatif des pêches dans l'Atlantique, le stock de morue du Nord a accusé une baisse considérable comme en font foi ces estimations. La biomasse totale, estimée à 1,2 million de tonnes en 1990, serait passée à 780 000 tonnes en 1991; la population de reproducteurs est passée, dans la même période, de 270 000 tonnes à 130 000 tonnes.

Monsieur le Président, la morue du Nord est de loin le stock de poisson de fond le plus important de la côte est. Il assure le gagne-pain de quelque 31 000 Canadiens qui travaillent dans le secteur de la pêche et de la transformation. Les prises de morue sont en chute libre depuis 1988. En 1991, les pêcheurs côtiers et hauturiers ont capturé à peine les deux tiers de leurs contingents.

Le Comité scientifique a recommandé que le total des prises admissibles soit abaissé substantiellement. Il sera réduit de 25 000 tonnes pour les premiers six mois de 1992, soit environ la moitié du volume des prises pendant la même période en 1991.

On ressent déjà les contrecoups de l'appauvrissement de la ressource. Le manque de morue du Nord exploitable en hiver a entraîné la fermeture d'une usine de la *Fishery Products International* à Terre-Neuve, laquelle s'est traduite par un millier de mises à pied et l'amarrage forcé de onze bateaux.

Lundi, le ministre des Pêches s'est entretenu avec des représentants des syndicats et de l'industrie et ses homologues des provinces Atlantiques.

Demain et vendredi, nous aurons des discussions bilatérales avec des représentants des groupes de pêcheurs et des provinces, à St.John's.

Tout de suite après ces rencontres, des décisions seront prises, et on annoncera, dès la semaine prochaine, les mesures qu'entend prendre le gouvernement. Pour établir son plan d'action, le gouvernement se guidera sur des préoccupations et des résolutions qu'il a déjà faites siennes, à savoir: premièrement, renforcer l'assise scientifique et resserrer les mesures de répression des infractions, pour mieux administrer et protéger le capital-ressource; deuxièmement, aider les collectivités, les pê-

*Article 52 du Règlement*

cheurs et les travailleurs d'usine touchés; troisièmement, poursuivre la campagne tous azimuts qu'il a engagée pour stopper la surpêche étrangère.

Des programmes extraordinaires ont été mis sur pied pour reconstituer les stocks de poisson, effectuer des levées scientifiques et intensifier la surveillance et l'application des règlements.

Le gouvernement a déjà lancé une série de programmes de grande envergure afin de faciliter l'adaptation du Canada atlantique aux réalités nouvelles.

Parmi les plus récentes initiatives, mentionnons le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, le PAPA, qui comprend le Programme d'adaptation des travailleurs d'usine et le Programme scientifique sur la morue du Nord, le Programme fédéral de développement des pêches du Québec et le Programme d'aide relatif à l'échec des pêches de l'Atlantique et le Programme d'indemnisation liée aux conditions des glaces.

Le PAPA, un programme quinquennal doté d'un budget de 584 millions de dollars, a été lancé en mai 1990. Il comporte une batterie d'initiatives et de mesures concrètes destinées à assurer la rentabilité durable de la pêche et à aider le Canada atlantique à s'adapter à la réduction des stocks de poisson et à la diminution des contingents de poisson de fond.

• (2150)

Depuis la mise en oeuvre du PAPA, des activités opérationnelles ont été entreprises dans une multitude de domaines. Monsieur le Président, le Comité permanent des forêts et des pêches que je préside commencera la revue de ses activités d'ici quelques jours. Hier, nous avons déjà eu une première rencontre avec les critiques de l'opposition.

La création du Programme fédéral de développement des pêches du Québec a été annoncée au cours de l'été 1990. L'objectif global de ce programme est d'assurer la rentabilité durable de l'industrie de la pêche de la zone de compétence du ministère des Pêches et des Océans dans cette province. Il comporte quatre volets axés sur la commercialisation, la transformation, l'exploitation, la recherche et l'infrastruture.

Des gestes importants ont été posés depuis la mise en place de tous ces programmes. Par exemple, de nouvelles données furent produites pour l'évaluation des stocks de la morue du nord, du poisson de fond de la plate-forme néo-écossaise, de crabe du golfe Saint-Laurent et de la morue de la partie nord du golfe Saint-Laurent.

Une intensification considérable de la surveillance et de la répression des infractions s'est traduite par un respect accru de toutes les dispositions réglementaires touchant la pêche par les pêcheurs canadiens et étrangers. Une remise de somme d'argent fut faite directement aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine touchés par l'échec de la pêche et par les conditions de glace et la fermeture d'usines. Une aide financière fut fournie à des entreprises et à des particuliers pour qu'ils se livrent à des initiatives de diversification dans le domaine de la pêche et dans d'autres sphères d'activité.

Dans le cadre du programme PAPA, le gouvernement fédéral a conclu des accords avec les gouvernements de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick, et il poursuit des négociations avec celui de la Nouvelle-Écosse.

En 1991, dans le cadre des mesures prises pour dédommager les pêcheurs victimes de l'échec de la pêche et des conditions de glaces, le gouvernement fédéral a injecté dans l'économie du Canada atlantique pas moins de 57 millions de dollars prélevés en partie sur le budget du PAPA. Ces deux initiatives ont servi à parer les contrecoups des pires conditions de glaces et de mer enregistrées dans presque toute la région, de mémoire d'homme, et d'un échec généralisé de la pêche que l'on attribue à des températures anormalement basses de l'eau.

Dans le cadre du Programme d'indemnisation pour les conditions de glaces, de mai à octobre 1991, 18 millions de dollars ont été versés aux pêcheurs qui n'ont pas pu prendre la mer à cause des glaces. Monsieur le Président, depuis 1986, les pêcheurs de la Communauté européenne ont dépassé de plus de 400 000 tonnes les contingents fixés par l'OPANO pour les populations de morue qui chevauchent la limite canadienne de 200 milles dans l'Atlantique nord-ouest.

Dans ce dossier, nous ne ménageons aucun effort sur toutes les tribunes internationales pour qu'il soit mis un terme à la surpêche étrangère. Le problème n'est pas simple, monsieur le Président. La surpêche est importante, mais que penser des phoques qui se nourrissent de caplan comme de morue. Tout sera fait pour faire face à la situation, et les pêcheurs doivent en être assurés.

**M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine):** Monsieur le Président, j'entends beaucoup de bruit de l'autre côté de la Chambre. J'espère bien que c'est à cause de la position que prend notre gouvernement pour les pêcheurs de Terre-Neuve, justement.

[*Traduction*]

Mon collègue de Terre-Neuve déclare que c'est un problème pour Terre-Neuve, et je suis d'accord avec lui, mais c'est aussi un problème pour le Canada et pour moi en tant que Québécois.

[*Français*]

Et, monsieur le Président, comme Québécois, comme Canadien, comme député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, je suis avec les pêcheurs de Terre-Neuve aujourd'hui pour tout ce qui touche le domaine de la pêche, chez nous, en Gaspésie et tout ce qui touche Terre-Neuve, car ce sont des pêcheurs de chez nous.

[*Traduction*]

Pour les gens qui nous écoutent ce soir, je voudrais répéter—d'autres l'ont dit—que ce n'est pas un débat politique sur la décision que le ministre des Pêches doit prendre. Nous devons nous accommoder de la réalité. J'ai espoir que la décision que prendra le ministre des Pêches sera favorable aux pêcheurs et aux habitants de Terre-Neuve, mais aussi à tout ceux de la côte est. Il est plus que temps. Si je comprends bien le premier intervenant de l'opposition, le premier ministre des Pêches a été Jean Cabot. Il n'avait pas les programmes sociaux et le filet de sécurité qui est maintenant en place. Nous pouvons blâmer les anciens gouvernements ou blâmer le gouvernement actuel, mais cela n'aide pas. C'est aujourd'hui et demain qu'il faut aider les pêcheurs et les employés des usines de transformation, pas hier. C'est ce que nous ferons. J'ai confiance.

Je suis sûr que vous conviendrez, monsieur le Président, qu'il y a deux postes très difficiles dans ce grand pays, et je le dis avec tout le respect que je dois au premier ministre. Bien sûr, je dis cela sauf tout le respect que je dois au premier ministre de ce merveilleux pays. Deux tâches sont difficiles à accomplir, celle du ministre des Finances, qui dépose un budget une fois par année et qui passe 11,5 mois à le défendre, et celle du ministre des Pêches et des Océans, mais elle est la plus difficile.

Je le dis encore une fois en tant que Québécois et Canadien,—le Québec a des problèmes, Terre-Neuve a des problèmes, mais nous devons collaborer ensemble. La côte ouest a des problèmes différents. Le ministre des Pêches et des Océans a le portefeuille le plus difficile à gérer qu'on puisse vouloir. Je suis honoré d'être du côté du gouvernement et de pouvoir travailler avec quelqu'un de compétent du nom de John Crosbie.

Si, dans ce débat, nous examinons le problème que nous avons, un problème qui, comme je l'ai mentionné, remonte dans le passé, la question que nous devrons nous poser est celle-ci: sommes-nous d'accord avec nos scientifiques?

[*Français*]

Monsieur le Président, j'ai déjà dit dans le passé, au point de vue des fonctionnaires, que nous autres on n'est que 295 élus à la Chambre des communes; par contre, on a 300 000 fonctionnaires qui nous représentent, qui administrent nos programmes, partout au Canada, dans toutes les provinces et dans les Territoires. Mais ce qui est important pour nous, et je crois que le ministre des Pêches l'a signalé, au point de vue de la recherche, et les informations. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Un simple rappel, le Règlement ne permet pas de nommer des députés par leurs noms. Comme c'est la deuxième fois, je rappellerais à l'honorable député de désigner les députés par leur comté ou leur ministère.

**M. Gray (Bonaventure—Iles-de-la-Madeleine):** Je vous remercie, monsieur le Président. Donc, pour le ministre des Pêches et des Océans, avec les recherches qui ont été faites, avec les gens, autrement dit les fonctionnaires qui travaillent pour nous, c'est évident que, pour sauver les pêcheries à Terre-Neuve comme aux Îles-de-la-Madeleine, il est important de respecter ces faits qui nous sont présentés. Où est-ce qu'on va aller?

Troisième problème, monsieur le Président: Qu'est-ce qu'on fait après? Pour garder les programmes, comment le fédéral peut-il s'impliquer là-dedans?

[*Traduction*]

J'ai été impressionné ce matin lorsque j'ai entendu le ministre des Pêches de Terre-Neuve dire: «Oui, nous devons tenir le coup pendant deux ou trois ans, mais c'est un stock renouvelable.» C'est le genre de coordination que nous devons avoir dans le secteur de la pêche sur la côte est.

J'aurai l'honneur d'être aux Îles-de-la-Madeleine pendant trois jours, le week-end prochain, pour aborder toutes les exigences de la pêche: le homard, le crabe, le maquereau, la morue et quoi encore. Nous devons retourner en arrière et être attentifs aux renseignements scientifiques pour dire ce que nous pouvons faire. Par le passé, les politiciens ont créé un monstre. Ces 40 dernières années, nous avons construit de plus gros bateaux, subventionnés par les gouvernements fédéral et provinciaux. Nous avons construit les bateaux, subventionné les filets de pêche et dit: «Pêchez tout le poisson que vous voulez.» Maintenant, nous pouvons attraper en une se-

maine autant de poisson que nous en attrapions auparavant en dix. Voilà pour la pêche canadienne.

• (2200)

En ce qui concerne la pêche étrangère, je connais le problème qui se pose avec les Portugais et les Espagnols. Nous devons prendre les mesures qu'il faut. Nous avons augmenté nos bateaux et nos engins de pêche, ils en ont fait autant. Nous parlons de droits, de droits de pêche traditionnels pour les pêcheurs étrangers, et ils font la même chose, mais les pêcheurs étrangers ont changé leurs habitudes de travail et utilisent maintenant des navires-usines. Nous devons nous pencher sur cette question. Je sais que le ministre des Pêches et des Océans l'étudie actuellement.

Quand nous en aurons terminé d'une part avec l'histoire, et d'autre part avec la situation actuelle et la pêche étrangère, nous devrons nous consacrer plus particulièrement aux habitants de Terre-Neuve et aux retombées pour le reste de la côte est, pour Gaspé, les Îles-de-la-Madeleine, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

Qu'allons-nous faire? Nous devons amener les politiciens à cesser d'obéir au souci électoral. À dire aux pêcheurs ce que nous pouvons faire, et à quel moment. Quand tout cela aura été dit et fait, les pêcheurs décideront eux-mêmes. Ils le doivent. Comme nos agriculteurs et comme nos producteurs primaires, les pêcheurs doivent être solidaires, mais ils doivent savoir que nous les soutenons tous, à Ottawa, dans cette noble Chambre où nous pouvons avoir des divergences d'opinions. J'en suis convaincu, et je me fais ici le porte-parole des Gaspésiens.

[*Français*]

Comme le Dr Marin l'a dit tantôt, pour nous, les Gaspésiens, les Madelinots, ce qui arrive présentement, c'est tout à fait pareil à Terre-Neuve. Et on va travailler tous ensemble pour en arriver à une solution. Mais, le plus important, les intervenants là-dedans, monsieur le Président, ce sont les pêcheurs de l'est du Canada.

[*Traduction*]

**L'hon. William Rompkey (Labrador):** Monsieur le Président. Je félicite mon collègue, le député de Burin—Saint-Georges, qui a proposé ce débat et je remercie la présidence d'avoir accédé à sa demande parce que nous n'avons peut-être jamais été confrontés à une crise aussi grave.

Je suis à la Chambre depuis 20 ans et je ne crois pas que ma province ait eu à faire face à une menace plus terrible. Comme le mentionnait mon collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, je crois que sa circonscription représente la côte ouest de Terre-Neuve et une partie de mon ancienne circonscription, il ne s'agit pas d'un problème régional, mais bien national. Mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception et d'autres députés ont expliqué le déclin des stocks de morue. Ils nous ont clairement démontré que les prises des pêcheurs canadiens avaient diminué tandis que celles des pêcheurs étrangers avaient augmenté. Les prises de la Communauté européenne s'élèveraient à environ 47 000 tonnes, ce qui représente presque la moitié du total des prises des pêcheurs canadiens sur le total des prises admissibles. La preuve est irréfutable.

Certains soutiennent qu'il peut y avoir une surpêche canadienne aussi et que les navires canadiens qui vont en haute mer ne sont peut-être pas sans reproche à cet égard. Il se peut que ces affirmations soient exactes, mais peu importe la cause, c'est surtout la Communauté européenne qui est à blâmer. Il est clair qu'on ne peut accuser les pêcheurs du Labrador qui font tous de la pêche côtière, donc dans des navires de 20, 30 et 40 pieds.

On compte sur les doigts d'une main les navires de plus de 40 pieds le long de la côte du Labrador, à Makkovik et dans les collectivités inuit dans le nord, et, plus au sud, à Square Island, à Triangle et à Battle Harbour, dont le nom rappelle l'histoire des pêches de notre province, à Fox Harbour et plus bas encore dans les détroits à Red Bay, à L'Anse-au-Clair et à l'Anse-au-Loup, où l'on retrouve de petites usines et de petits bateaux qui permettent aux pêcheurs de tirer un faible revenu.

À l'heure actuelle, ils n'ont pratiquement aucun revenu à cause de la pêche pratiquée au large et plus particulièrement de la surpêche à laquelle se livrent les navires de la Communauté européenne. C'est tout ce qu'ils savent faire et c'est tout ce qu'ils souhaitent. Ils vivent là, car on y retrouve du poisson. C'est le métier qu'ils connaissent et qu'ils veulent pratiquer.

Ce n'est pas leur faute si nous sommes confrontés à la situation dont il est question à l'heure actuelle, et pourtant, ce sont eux qui souffrent. L'année dernière, à Black Tickle, sur la côte du Labrador, on n'a débarqué pratiquement aucune livre de poisson. Pourtant, l'année précédente, 2 millions de livres de poisson avaient été débarquées. On y retrouvait probablement 1 500 bateaux

venus non seulement de Terre-Neuve, mais également de la Nouvelle-Écosse et du Québec.

On est passé en un an de 2 millions de livres de poisson à pratiquement aucune. Cela semble incroyable, mais c'est pourtant un fait. De quoi vivent ces gens? Comment s'en sortent-ils maintenant qu'il n'y a plus de poisson?

Ils comptent sur ce dont a parlé le ministre des Pêches et des Océans ce soir. Il a énuméré toutes les subventions et tous les programmes offerts à ces gens. C'est de la charité; on les fait vivre, et c'est tout à fait inadmissible. Ce n'est pas la raison pour laquelle ils sont venus s'établir là, ce n'est pas ce qu'ils savent faire. Ce n'est pas ce qu'ils souhaitent ni ce dont ils ont besoin.

Ils ne veulent pas de la charité du ministre, mais des mesures concrètes. Quelles autres solutions avons-nous? Elles sont très limitées, monsieur le Président. Il y a bien le crabe que nous exploitons à l'heure actuelle. On peut également parler des crevettes; le gouvernement libéral de l'époque a accordé aux pêcheurs du Labrador des quotas de pêche hauturière à la crevette qui leur permettent de survivre à l'heure actuelle et qui ont entraîné la création de deux petites coopératives de pêcheurs sur cette côte.

Ce sont là d'autres solutions, mais à part celles-là, il n'y en a que très peu d'autres, si ce n'est une industrie sur laquelle nous pouvions compter dans le passé, soit la chasse aux phoques. Dans une large mesure, la culture inuit est basée sur le phoque. Les Inuit s'en servent pour se nourrir et pour se vêtir. Ils l'ont toujours fait. Le secteur de la chasse aux phoques a été victime d'écologistes trop zélés comme les membres de Greenpeace qui nous ont dit qu'il était cruel et inhumain de tuer des phoques et ainsi, cette porte nous est fermée.

Les phoques se multiplient à un tel point qu'ils détruisent, eux aussi, la morue qui assure notre subsistance. Un seul phoque consomme une tonne et demie de poisson. Les phoques épuisent les ressources à peu près autant que la Communauté européenne.

Cette porte nous a été fermée. Que faut-il faire? Il faut éliminer une partie des troupeaux de phoques. Le phoque peut servir d'aliment et il ne manque pas sur cette terre de gens qui ont faim. Il faut abattre les phoques. Voilà la première solution.

Deuxièmement, il faut établir des limites. Le ministre prendra des mesures la semaine prochaine. Il a déclaré ici ce soir—nous l'avons obligé à le faire—qu'il protégerait d'abord ceux qui dépendent le plus de la pêche, c'est-à-dire les pêcheurs côtiers. Je lui demande de bien vouloir respecter sa parole à ce sujet et de s'assurer que lorsque les nouvelles allocations seront attribuées, il pensera d'abord à ceux qui dépendent de la pêche côtière.

Troisièmement, il doit absolument faire ce que le député de Bonavista-Trinity-Conception a suggéré, de même que le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte et le député de Burin—Saint-Georges, c'est-à-dire étendre unilatéralement la compétence du Canada jusqu'au Nez et à la Queue des Grands Bancs.

Je me souviens de la création de la zone de pêche de 200 milles. Cette limite avait été négociée par un citoyen de Terre-Neuve. Don Jamieson était ministre des Affaires extérieures lorsque le Canada a obtenu cette zone de 200 milles. Allan Beasley était notre ambassadeur. Ils ont tous deux négocié pour le Canada, ils se sont battus pour obtenir cette zone. Comme l'a dit mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception, avant cela, la zone était de 12 milles. Nous pouvons donc étendre encore notre zone économique et nous devons le faire. Nous n'avons pas d'autre solution.

• (2210)

Je reviens tout juste d'Europe et je suis bien placé pour vous dire que nous n'y faisons aucun progrès. La diplomatie tranquille n'aboutit pas. La discussion n'a rien donné. La seule chose qui marchera, ce sera une mesure unilatérale énergique.

En temps normal, je n'oserais jamais proposer de poser un geste radical, mais aujourd'hui, je demande à mes collègues de se joindre à moi, d'embarquer sur un navire et, à l'intérieur de la zone de 200 milles, de prendre nous-mêmes une mesure pour mettre fin à ce qui s'y passe. Il faut poser des gestes d'éclat. Le gouvernement du Canada a le pouvoir, s'il en a la volonté politique, d'étendre sa juridiction et il faut le faire.

Quatrièmement, une fois notre juridiction étendue, nous devons faire appel à nos frégates et à nos bâtiments de défense côtière pour faire respecter la volonté du gouvernement à l'intérieur de la zone de 200 milles. Nous devons le faire.

Enfin, je rappelle au gouvernement, comme je le disais au départ, que la population côtière que je représente est entièrement tributaire du poisson. Ces gens n'ont pas

*Article 52 du Règlement*

d'autres moyens de subsistance. C'est gens sont là à cause du poisson. Je vous ai dit ce qu'ils veulent.

En réfléchissant à cela au cours des prochains jours, je demande au ministre de se rappeler que le seul moyen de subsistance de la population côtière c'est le poisson et je lui demande de penser aux intérêts de cette population lorsqu'il prendra ses décisions.

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, je désire moi aussi participer à ce débat d'urgence. Ce faisant, je voudrais remercier mon collègue de Burin—Saint-Georges qui a obtenu que l'on tienne ce débat en vertu de l'article 52 du Règlement. C'est un débat que j'estime fondamental non seulement pour l'économie du Canada atlantique, mais aussi pour l'économie du Canada tout entier.

Beaucoup de députés de cette Chambre ont dit que les pêches, en particulier celles de l'Atlantique, étaient une question régionale. Il y a lieu de répéter ici que cette question va au delà des frontières géographiques des quatre provinces de l'Atlantique, car c'est un problème national qui a des répercussions très importantes sur l'ensemble de l'économie canadienne. Elle exige du gouvernement du Canada, qui est le seul responsable de la gestion des pêches en vertu de la Constitution, qu'il prenne des mesures audacieuses afin de résoudre les très graves problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui.

Je dis national parce qu'il s'agit d'emplois. Il s'agit du bien-être social de nos citoyens et, bien sûr, de l'environnement du Canada. Que l'on vive à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique ou quelque part entre les deux, nous devons tous, en tant que parlementaires et en tant que Canadiens, accepter et comprendre qu'il faut se battre pour une industrie et un mode de vie qui est sérieusement en danger.

Quant au député de St. John's-Ouest, le ministre des Pêches et des Océans, j'approuve ce qu'il a dit au début de son intervention au sujet des éditoriaux mal avisés qui ont paru dans tous les journaux du pays. Je parle plus précisément du *Globe and Mail* qui se targue d'être un quotidien national. Y a-t-il pire hypocrisie que de dire qu'on ne lira pas tout le paragraphe parce qu'on ne dispose que de quelque minutes? Moi je leur dis, monsieur le Président, par votre intermédiaire, et je dis aux autres députés que nous dans cette Chambre, indépendamment de notre appartenance politique, nous nous devons de dire à ces journalistes qui, d'un bout à l'autre du pays dénigrent les régions les plus pauvres et essaient de faire croire que nous voulons vivre aux crochets de la société pour le reste de notre vie, que ce n'est absolument pas tolérable. Dans les quelques minutes qui me restent, la question de savoir qui est responsable des pêches au Canada doit être posée. Est-ce le ministre des Pêches et des Océans? Le premier ministre ou la secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Avant de donner la réponse, j'aimerais exposer certains faits qui, à mes yeux, sont parfaitement clairs, pour que les Canadiens raisonnables comprennent la situation.

En 1991, les chalutiers-usines-congélateurs ont pénétré à l'intérieur de la limite de 200 milles. Le ministère des Pêches et des Océans à Halifax a accordé 100 permis à Cuba, à la France, au Japon, à la Norvège, à la Pologne, à l'URSS et à la Bulgarie.

Vous êtes un homme intelligent, monsieur le Président. Vous comprenez bien que ces navires ne ressemblent en rien aux bateaux à rames de 18 pieds que nous voyons échoués sur les plages des régions prospères de l'Ontario. Non, ils mesurent de 300 à 450 pieds, alors qu'au Canada ce même genre de navire ne mesure que 175 pieds environ.

Nous ne parlons donc pas de bateaux de plaisance mais bien d'énormes usines flottantes. C'est bien ce qu'ils sont. En 1991, à St. John's on a accordé 23 permis à des étrangers, 9 à des chalutiers-usines-congélateurs et 14 à des pêcheurs des îles Faro qui ne se servent pas de ce genre de navire. Ils ont pris du sébaste, du capelan, du calmar, du flétan du Groenland, du merlu argenté et beaucoup de menu fretin. Je me demande qui dirige le ministère des Pêches et des Océans. Je vous ferai humblement remarquer qu'à mon avis ce n'est pas le ministre des Pêches et des Océans, qui est seulement la queue qu'agite le chien. Ceux qui gèrent en vérité les pêches et les océans se trouvent au ministère des Affaires extérieures.

Je vois un député qui hoche la tête. Qu'il prenne donc la parole et participe au débat. Que devant de tels faits, il nous prouve sans l'ombre d'un doute que le ministère des Affaires extérieures ne dirige pas le ministère des Pêches et des Océans.

Mon autre collègue de la province de Terre-Neuve, qui prendra la parole un peu plus tard dans la soirée, vous donnera d'autres preuves indiquant que c'est bien le ministère des Affaires extérieures qui gère les pêches.

**Une voix:** Et l'Environnement?

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, le député d'en face me coupe la parole. Je ne l'ai pas interrompu, moi, quand il parlait. Ce que je veux dire, c'est que si ce n'est pas vrai, pourquoi la secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-elle tellement silencieuse, de même que son prédécesseur, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles?

Monsieur le Président, je dis au gouvernement par votre entremise que c'est le Cabinet et le premier ministre qui ont négligé les intérêts des pêcheurs et de l'industrie de la pêche au Canada. Voilà le crime. Nous n'avons pas de ministère des Pêches et des Océans. Nous avons quelques scientifiques, quelques individus compétents qui prennent leurs travaux au sérieux. Mais le fait est que les décisions sont prises au ministère des Affaires extérieures et par le premier ministre.

Le premier ministre, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre de l'Industrie et du Commerce extérieur n'ont pas pris leurs responsabilités au sérieux.

• (2220)

Il n'ont pas rempli leurs obligations à l'égard des pêcheurs au Canada. Ils préfèrent avoir leur photo en première page des journaux, dans le *Globe and Mail*, qu'on les voie à des cérémonies d'inauguration à l'étranger, plutôt que défendre les intérêts des pêcheurs dans leur pays. Voilà quel est le problème.

Et pour terminer je dirai que le ministre des Pêches et des Océans pour lequel j'ai beaucoup de respect—et je suis d'accord sur ce point avec mon collègue de Burin—Saint-Georges—qu'il, je veux dire le ministre, est une victime d'un Cabinet insouciant, qui ne comprend pas, et qui a perdu toute volonté politique de gouverner une nation souveraine comme le Canada.

Ils devront rendre compte non seulement de leurs actions mais aussi et, c'est là le plus important, des graves omissions dont ils se sont rendus coupables en ce qui concerne la gestion d'une des ressources les plus importantes pour tous les Canadiens de toutes les régions du Canada.

Le premier ministre, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre du Commerce extérieur, et enfin le ministre de l'Environnement et le ministre des Pêches et des Océans devraient avoir honte!

*Article 52 du Règlement*

**M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat d'urgence ce soir.

Je suis d'accord avec les députés d'en face pour dire que le moment est venu non seulement d'entendre les arguments des deux camps, mais aussi de signaler les moyens par lesquels le gouvernement s'attaque à ce grave problème.

Dans un débat sur une question qui suscite d'aussi vives émotions que celui-ci, les discours creux se multiplient généralement à mesure que monte la tension dans le courant de la soirée. On nous en a d'ailleurs servi des exemples de part et d'autre de la Chambre ce soir.

Je ne crois pas cependant que ce soit tellement une question de vouloir trouver un coupable. Cette tactique a eu cours de tout temps à la Chambre, peu importe le parti au pouvoir. J'appuie ma thèse sur un événement récent qui m'a permis d'y voir plus clair dans cette question de trouver un coupable, de chercher une solution au problème et un moyen de nous en sortir.

Je parle de l'entrevue télévisée que notre dernière astronaute canadienne, Roberta Bondar, a accordée à Barbara Frum il y a quelques jours de cela, dans le cadre d'une émission de CBC je crois.

J'ai été très impressionné par la réponse qu'elle a donnée quand on lui a demandé comment on se sent dans l'espace et ce qu'on ressent quand on regarde la Terre. Ce qui m'a le plus impressionné, c'est la poésie de sa réponse. Elle a dit: «Vous savez, c'est un sentiment vraiment inexplicable, impossible à décrire avec des mots.»

Elle a pourtant fait un vaillant effort pour le décrire. Elle a dit qu'elle avait été frappée par la façon dont notre planète est bien intégrée dans le reste de l'univers quand on la regarde d'en haut. Elle a été frappée par l'immensité, l'étendue du Canada comme pays. Nous nous demandons actuellement si le Canada vient au premier ou au second rang dans le monde pour ce qui est de sa superficie.

Ce que j'essaie de faire comprendre dans ce contexte, c'est que les ressources halieutiques ne sont pas illimitées. Elles sont bien sûr renouvelables, mais nous ne pouvons pas exercer grand contrôle sur elles.

*Article 52 du Règlement*

En effet, si vous demandiez aujourd'hui à une équipe de scientifiques qu'est-ce qui arrive aux stocks de morue, vous obtiendriez probablement autant de réponses différentes qu'il y a de scientifiques dans l'équipe. Il est bien difficile de savoir ce qu'il en est au juste.

Ce soir, je reconnais le mérite des députés des deux côtés de la Chambre pour nous avoir exposé certaines des causes ou des raisons qui peuvent expliquer la diminution des stocks. Il y a une communion de pensée dans les opinions exprimées ici ce soir.

Il ne fait aucun doute que les phoques posent un véritable problème. Quand on a plus de 3 millions de phoques qui mangent chacun environ une tonne et demie de poisson par an, cela présente manifestement un problème.

Cette situation découle de l'interdiction, à tort ou à raison, de chasser le phoque, il y a bien des années. Il ne fait aucun doute que les pêcheurs en subissent les conséquences. Au fond, on a laissé les phoques se multiplier librement ces dernières années, ce qui a réduit les stocks.

On peut se pencher sur la technologie dont disposent aujourd'hui les pêcheurs pour localiser et attraper le poisson. On n'a pas besoin d'être un expert en la matière pour comprendre qu'ils ont la possibilité d'attraper davantage de poisson qu'il y a seulement quelques années.

Prenons l'exemple du capelan dont se nourrit la morue. Que lui est-il arrivé? Encore une fois, personne ne peut nous le dire.

**Une voix:** Nous l'avons donné aux Russes.

**M. Thompson:** Mon collègue de Moncton nous dit que nous l'avons donné aux Russes. Il sait que c'est absolument faux.

C'est là où réside la difficulté de ce débat ce soir, quand on essaye de faire appel à la raison de ce côté-ci de la Chambre, on est toujours interrompu par une suggestion qui est complètement fausse et farfelue.

Parlons de ce qui arrive quand on donne notre poisson. Je voudrais citer ce que le ministre des Pêches a déclaré lundi à propos de ce qui s'est passé lorsque le Canada a donné son poisson.

Parlons de ce que le parti de mon collègue a fait en 1972. Je cite la réponse de M. Crosbie à la question: «Je me demande alors pourquoi le Canada a commis la folie en 1972 de signer un traité avec les Français aux termes duquel ces derniers ont pris 300 000 tonnes de morue dans le golfe.»

Ce n'est pas notre gouvernemnt qui l'a fait, mais le gouvernement libéral à l'époque. Ce n'est qu'un début. Les Français en prendront 4 000 tonnes de plus cette année à cause de ce traité qui n'a pas de date d'expiration. Les libéraux sont les responsables de certains de nos malheurs. Ils ne peuvent pas se disculper parce que c'est une réalité qu'ils ne peuvent nier. C'est le traité qu'ils ont conclu.

Le ministre a ensuite fait remarquer que les gens qui nous critiquent aujourd'hui sont ceux-là mêmes qui ont donné 75 000 tonnes de poisson de plus dans les zones 2G et 2GH.

Quand on veut s'insulter et chercher des coupables, on n'accomplit rien de la journée, si les deux parties se contentent de faire de beaux discours. Le fait est que nous faisons face à un véritable problème. On ne le résoudra pas en pointant un doigt accusateur et en rejetant la responsabilité sur les autres.

Le gouvernement actuel a été très généreux dans son soutien à l'industrie de la pêche, reconnaissant les problèmes qui y existent vraiment. Si l'on considère les chiffres bruts, le gouvernement dépense environ 3,15 $ dans le secteur de la pêche pour chaque dollar que le secteur génère lui-même. C'est une équation complètement disproportionnée. Cela révèle que nous investissons réellement davantage dans l'industrie de la pêche que nous tirons de revenus de cette ressource. Encore une fois, nous pouvons discuter sur la question de savoir pourquoi cette ressource est en train de disparaître. L'humanité elle-même a peut-être quelque chose à voir avec ça.

J'ai commencé mon intervention en disant qu'il s'agit d'une ressource que même le plus doué, le plus compétent de tous les scientifiques ne peut prédire avec exactitude. Nous avons connu ces hauts et ces bas, l'histoire du pays nous l'apprend.

• (2230)

Revenons encore une fois à la générosité d'esprit. Je le sais, certains députés d'en face disent, et je suis tout à fait d'accord avec eux, qu'il est bien difficile pour les gens qui vivent ce soir dans un de ces petits villages de pêche de Terre-Neuve d'éprouver la moindre générosité d'esprit, la moindre générosité de coeur quand ils voient une ressource qui est presque en train de disparaître sous leurs yeux.

Il faut le reconnaître, et notre gouvernement le reconnaît. Je le répète, je suis d'accord avec eux. Le problème ne se limite pas à la seule région de l'Atlantique. Il s'agit d'un problème canadien. Nous devons commencer à nous y attaquer sous cet angle.

Personne à la Chambre ne peut nier que le ministre des Pêches et des Océans a tout fait en son pouvoir depuis quelques années, dans le domaine de sa compétence, pour rendre les choses un peu plus faciles pour les pêcheurs qui sont touchés par cette diminution de cette ressource.

Je peux citer quelques chiffres. Celui qui me vient le plus spontanément à l'esprit est le montant de 584 millions de dollars que le ministre a obtenu presque à lui seul pour atténuer la crise des pêches à Terre-Neuve.

Le débat va sans doute se poursuivre encore quelques heures. Je tiens à faire savoir aux gens de Terre-Neuve que nous éprouvons de la sympathie pour eux. Nous ne vivons pas tous à Terre-Neuve, mais nous comprenons le problème. Nous voulons manifester de la générosité en tant que Canadiens.

Je suis complètement d'accord avec les députés qui ont déjà pris la parole pour dire qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème pour Terre-Neuve. Le problème concerne tous les Canadiens, surtout à ce moment-ci de l'histoire de notre pays. Nous devons faire preuve d'un peu plus de générosité que par le passé.

Nous avons les moyens de le faire en tant que pays. Je suis très fier d'appartenir à un gouvernement qui manifeste cette générosité.

[*Français*]

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, j'ai écouté les discours qui ont été prononcés en cette Chambre ce soir par les députés de l'opposition, et particulièrement par les députés qui représentent les comtés des provinces de l'Atlantique et de Terre-Neuve.

Monsieur le Président, je dois reconnaître que ce soir il y a de l'anxiété dans les villages de pêches de mon comté, dans les villages de pêcheurs du comté de Manicouagan.

[*Traduction*]

Ce soir, l'anxiété et l'incertitude habitent les pêcheurs de la Basse-Côte-Nord. Il y a plusieurs raisons à cela. La première, c'est qu'ils ont appris au début de la semaine qu'un rapport avait été remis au ministre des Pêches et des Océans par un groupe de scientifiques, un comité de conseillers scientifiques qui a informé le ministre que les stocks de morue du nord diminuent à un rythme très rapide.

Le ministre en a été avisé plus tôt cette semaine. En tant que responsable des pêches, il a convoqué une réunion à Ottawa pour les divers intervenants des pêches de l'Atlantique, afin de les mettre au courant des conclusions de ce comité.

Les conclusions de ce comité ne sont évidemment pas très souriantes pour l'avenir. On nous confirme ce que nous craignions depuis quelques années, à savoir que les stocks de morue diminuent vite et, si nous n'agissons pas rapidement, nous serons confrontés à des difficultés encore plus grandes dans un avenir très rapproché.

Ces pêcheurs de ma circonscription et leurs familles se demandent ce soir ce que leur réserve la saison de pêche de 1992.

[*Français*]

Ils se demandent, monsieur le Président, si leur épouse, leurs filles, leurs fils, leurs gendres, leurs brus, les autres membres de leur famille trouveront de l'emploi dans les usines de transformation de leur communauté au cours de l'été 1992. Voilà une raison bien valide, bien légitime, monsieur le Président, d'être inquiets.

Ils sont aussi inquiets ce soir parce qu'ils écoutent depuis déjà huit heures des députés de l'opposition peindre un tableau beaucoup plus sombre que ce ne l'est en réalité. Ils entendent des députés de l'opposition, non pas seulement s'adresser à cette Chambre, débattre de la situation présente, mais tout simplement crier et invectiver les membres du gouvernement, monsieur le Président, à cause des révélations, à cause des informations qui ont été diffusées plus tôt cette semaine par le ministre des Pêches et des Océans. Avant de semer la crainte, avant de semer l'anxiété dans les communautés de pêcheurs du Canada Atlantique, n'aurait-il pas été préférable d'attendre les mesures que le ministre annoncera bientôt pour pallier à cette situation. Le ministre se prépare à annoncer, comme je le disais, des mesures qui tendront, qui tâcheront de rendre la situation de l'été prochain moins difficile.

[*Traduction*]

Les libéraux cherchent ce soir par leurs discours à alimenter la crainte et l'anxiété des pêcheurs et de leurs familles et, un jour, ils devront en répondre. Je demande ce soir aux gens de la Basse-Côte-Nord, à tous ceux qui vivent dans ma circonscription, de considérer froidement la situation. Au début de la semaine, comme je l'ai dit, le COSA, le comité des conseillers scientifiques, a informé le ministre des Pêches et des Océans de données basées sur des études sérieuses et qu'ils accumulent depuis quelques années. Le ministre étudiera la question, connaissant sa force de même que ses réalisations passées, je sais qu'il prendra des mesures pour faire face à la situation, pour atténuer les difficultés qu'elle créera dans les villages de pêche.

*Article 52 du Règlement*

Parlant des réalisations du ministre, je voudrais rappeler à la Chambre et aux pêcheurs que c'est lui qui a introduit des programmes, qui a pris des mesures pour fournir directement de l'aide, du travail et des fonds aux pêcheurs du Canada atlantique, pour aider ces collectivités à prendre en main certaines des entreprises locales, pour les aider à participer au développement de leur base industrielle, dans le domaine de la pêche comme dans d'autres secteurs.

[*Français*]

J'aimerais parler quelques instants, monsieur le Président, du Programme de développement des pêches du Québec, qui a été conçu sous la direction du ministre actuel des Pêches et des Océans, et qui a été annoncé par lui il y a un peu plus d'un an et demi; programme, monsieur le Président, qui dans quatre secteurs différents, dans quatre secteurs spécifiques, fournit aux communautés des pêcheurs, fournit aux organisations des pêcheurs, fournit aux comités des pêcheurs des moyens de prendre en main leurs propres activités, des moyens de diversifier leur économie, des moyens de s'impliquer plus activement, plus intensément dans des activités de pêche, dans l'industrie de la pêche comme tel.

Monsieur le Président, le Programme de développement des pêches pour le Québec comporte un volet de mise en marché qui est dynamique et qui fournira à l'industrie de la transformation des moyens d'atteindre des marchés, jusqu'ici inaccessibles, et des moyens de mettre en marché des espèces de poissons que nous n'avons pas été capables de vendre jusqu'à maintenant.

[*Traduction*]

Il y a une composante du Programme de développement des pêches du Québec qui porte sur la gestion des ressources. Depuis un an et demi, nous avons pris des mesures qui nous aideront à mieux gérer nos stocks, avec la collaboration des pêcheurs, des collectivités et du ministère. Il y a aussi une composante qui porte sur la recherche scientifique et qui vise à nous fournir des données que nous n'avions pas auparavant relativement aux stocks de poisson. Depuis plusieurs mois, ce programme donne des résultats concrets dans les localités de ma circonscription. J'ai vu les pêcheurs jouer un rôle actif dans ce programme. Je voudrais vous dire que nous allons continuer dans cette voie.

• (2240)

Hier, j'ai eu un entretien ici, à mon bureau, avec le directeur général de l'Association des pêcheurs de la Basse-Côte-Nord. Nous avons discuté de diverses questions. Je visiterai les localités de la région au début de mars et serai en mesure de parler plus longuement avec les pêcheurs et de déterminer avec eux ce qu'on peut faire pour améliorer la situation. Ce sont là des mesures positives que nous prendrons, en tant que gouvernement, pour donner aux pêcheurs l'appui et la motivation dont ils ont besoin pour se sortir de cette situation extrêmement difficile.

**M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):** Monsieur le Président, comme nous le savons tous, les Terre-Neuviens ont pêché d'une façon durable pendant des centaines d'années au large des côtes de Terre-Neuve. Ils ont pêché, et d'autres aussi évidemment, dans la région des Grands Bancs et ainsi de suite. Ils ont réussi à gagner leur vie de cette façon, à subvenir aux besoins de leurs familles. Ils ont aussi formé des agglomérations où ils vivent.

Les stocks de poisson ont survécu à ces centaines d'années de pêche. Ils se renouvelaient constamment. Ils étaient l'une des principales sources de protéines du monde.

Aujourd'hui, ces stocks de poisson ont dangereusement diminué, et le gagne-pain des habitants de Terre-Neuve et du Labrador est menacé. La diminution des stocks de poisson au large de Terre-Neuve est une grande tragédie.

Je crois que les Canadiens nous demandent de proposer des solutions aux problèmes et non de chercher des coupables. Ils nous demandent de voir à ce que le gouvernement prenne des mesures, au nom des Terre-Neuviens et de tous les Canadiens, pour remédier à cette situation tragique.

Cependant, nous devons nous rappeler comment l'industrie des pêches de Terre-Neuve s'est retrouvée dans cette situation précaire et nous devons comprendre pourquoi c'est arrivé, parce que cela nous donne une leçon sur la façon de régler ce genre de problème à l'avenir.

La création de deux importantes sociétés de pêche, la Fishery Products International et la National Sea, sous un gouvernement libéral, signifiait qu'on pouvait traiter les stocks de poisson comme une ressource à exploiter pour réaliser des profits à court terme, sans penser à l'avenir. Nous nous rendons compte aujourd'hui qu'il y a eu une extrême imprévoyance dans ce secteur, comme dans de nombreuses autres industries canadiennes fondées sur les ressources.

Les gouvernements libéraux et conservateurs, aussi bien fédéraux que provinciaux, ont souscrit à cette ligne de conduite et n'ont pas tenu compte des recommandations scientifiques qui préconisaient de réduire le total des prises admissibles. Ils ont alors supposé qu'il y aurait toujours du poisson en abondance. Ils ont accordé plus

d'importance aux bénéfices et aux prévisions des grandes entreprises qu'aux recommandations des scientifiques. Ils n'ont pratiquement pas réglementé la pêche étrangère de crainte d'indisposer nos partenaires commerciaux européens. Ils ont encouragé le pillage de nos ressources par les chalutiers-congélateurs des grandes entreprises.

Cette approche, tout à fait caractéristique de celle qu'adoptent les grandes entreprises canadiennes qui exploitent des ressources, nous a menés au désastre actuel.

Depuis trois ou quatre ans, les députés du Nouveau Parti démocratique et de l'opposition officielle ont dit, à maintes reprises, qu'il s'agissait d'une énorme tragédie. Nous avons fait des mises en garde. Nous avions prédit la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, à l'instar de nombreux scientifiques et d'une foule d'études. Nous revivons en quelque sorte une situation critique, car c'est au moins la troisième ou la quatrième fois que nous discutons de toute urgence de la catastrophe des pêcheries au large de Terre-Neuve.

Ce problème a une ampleur et une étendue énormes, comme vous le savez, mais il nous est encore possible de le régler.

Il existe des solutions. Mon collègue de Prince George—Bulkley Valley a présenté plus tôt un plan en quatre points qui permettrait de résoudre le problème de l'industrie de la pêche de Terre-Neuve à court et à long termes. Je vais en parler dans un instant.

Il ne suffit pas de parler du recyclage des pêcheurs, car à quoi pourrait-il servir? Il n'y a pas d'emplois dans les localités où ils vivent. À notre avis, monsieur le Président, ils ont parfaitement le droit de continuer de vivre dans les localités où ils ont grandi et où leur famille est installée depuis plus de cent ans.

Ils doivent pouvoir continuer d'exercer leurs compétences comme bon leur semble. Comme il n'y a plus de poisson, parce que nos stocks ont été pillés et que le gouvernement fédéral n'a rien fait, les pêcheurs ont besoin d'aide pour survivre jusqu'à ce que, espérons-le, les stocks se rétablissent.

Les avertissements ont été nombreux. En 1988, dans les recommandations au ministre qui ont mené à l'Entente Canada-Terre-Neuve sur le développement des pêches, il était question de la surexploitation imminente des stocks de poisson.

*Article 52 du Règlement*

En 1989, des scientifiques ont dit que les stocks étaient en train de s'épuiser. En 1990, le rapport Harris, qui a été commandé par le gouvernement fédéral et dont il a été abondamment question, a confirmé ce que les scientifiques disaient. Le rapport préconisait une réduction importante du total des prises admissibles.

Pas plus tard que l'an dernier, le ministère fédéral des Pêches et des Océans a prédit de nombreux licenciements à cause du déclin des stocks. Malheureusement, monsieur le Président, ces prédictions se réalisent aujourd'hui.

Pour tenter de régler le problème, le gouvernement a pris certaines initiatives qui, de toute évidence, n'étaient pas suffisantes, puisque nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation déplorable. Il ne suffit pas de recycler les travailleurs, ni d'aider les employés âgés à se réadapter.

Il faut veiller au renouvellement des stocks de poisson. Autrement dit, il faut limiter l'exploitation de cette ressource et prendre des mesures pour assurer la survie de nos concitoyens qui vivent des produits de la mer tant que les stocks ne se seront pas renouvelés.

Nous nous retrouvons devant une catastrophe écologique comparable à la dévastation des forêts vierges du Brésil. C'est la catastrophe écologique qui afflige le Canada.

Avant de proposer des solutions au problème, je tiens à préciser que le Canada se devra de choisir le genre de pêche qu'il veut pratiquer. Choisirons-nous la pêche hauturière dirigée par les grandes entreprises, celle qui nous a menés là où nous en sommes? Ou préférerons-nous la pêche côtière comme la pratiquent depuis des siècles les Terre-Neuviens et qui permet à leurs localités de prospérer?

Il est évident, à mon avis, que nous devons nous éloigner des solutions préconisées par les gouvernements libéraux et conservateurs et nous diriger vers une option axée davantage sur les localités, ce qui nous permettra véritablement de créer et de conserver des emplois dans ces régions.

Je crois que nous devons agir sans délai afin de prendre en main la gestion de la pêche aux deux extrémités du Grand Banc de façon à mettre un terme efficacement à la surpêche pratiquée par les étrangers. Nous devons dès aujourd'hui établir nos priorités pour demain. Nous devons clairement signaler que nous préconisons la pêche

*Article 52 du Règlement*

côtière axée sur les localités plutôt que la pêche hauturière dirigée par de grandes entreprises.

Notre industrie de la pêche doit se fonder sur le principe du développement économique durable, veiller au renouvellement de cette ressource cruciale et riche en protéines et fournir un moyen d'existence à tous ceux qui vivent de la pêche.

Cela entraînera la perte de très nombreux emplois et rendra la situation économique très difficile dans bon nombre de localités. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent donc être disposés à mettre sur pied des programmes sans pareil, malgré les temps difficiles que nous traversons, afin que des milliers de familles de ces localités ne soient pas obligées de quitter Terre-Neuve et le Labrador pour tenter de se bâtir un avenir ailleurs.

Autrement dit, il faut protéger ces localités tant que les stocks ne seront pas renouvelés. Comme nous le savons tous, il ne sert à rien d'encourager les chômeurs dans les régions du Canada à partir à la recherche d'un emploi en Alberta ou en Ontario, car notre économie ne nous permet pas de créer des emplois dans ces provinces non plus.

• (2250)

Nous devons aussi veiller à ce que, dans l'actuel débat constitutionnel, les propositions qui élimineraient toute protection commerciale, toute barrière commerciale entre les provinces, soient étudiées soigneusement dans le contexte des pêches de Terre-Neuve. Cette province a une réglementation exigeant que les prises des pêcheurs terre-neuviens soient traitées à Terre-Neuve. Par contre, la Nouvelle-Écosse autorise l'expédition hors de la province des prises des Néo-Écossais, ce qui, comme les députés conservateurs l'ont signalé, fait perdre à la province au moins un millier d'emplois.

Nous devons réévaluer les conséquences d'une abolition des barrières commerciales. Et il me semble clair que nous devons veiller à ce qu'elles puissent continuer à s'appliquer dans le cas de Terre-Neuve si nous voulons protéger ces collectivités.

Essentiellement, il faut faire deux choses. D'abord, reconstituer les stocks. Nous devons mettre un terme à la surpêche étrangère et contrôler l'activité des pêcheurs canadiens. Deuxièmement, en attendant que les stocks se refassent, nous devons aider ceux qui tirent leur subsistance de la mer.

Faut-il arrêter la surpêche étrangère en prenant le contrôle des deux extrémités des Grands Bancs? Ce recours n'est pas sans poser des difficultés, mais, comme le ministre des Pêches l'a dit encore l'an dernier, les entretiens avec la Communauté européenne n'ont pas abouti. En dépit des efforts répétés du gouvernement, a-t-il dit, nous ne sommes pas arrivés à convaincre les Européens de la gravité des conséquences de la surpêche pratiquée par les pays membres de la CEE. En fait, la surpêche s'est poursuivie. Pis encore, les Européens, ces dernières années, sont allés jusqu'à dépasser de 100 p. 100 les limites de prises qu'ils avaient acceptées.

Nous avons donc un problème de surpêche étrangère. Des gouvernements étrangers, des entreprises de pêche étrangères ne se soucient pas des graves conséquences d'un épuisement de la ressource, et je ne crois pas que nous puissions toujours nous contenter des pressions morales. Le gouvernement doit mettre un terme à la surpêche, prendre le contrôle à l'extérieur de la zone des 200 milles et faire en sorte que nos stocks puissent se reconstituer.

Le député néo-démocrate à l'assemblée législative de Terre-Neuve, le député de St. John's-Est, également ancien député aux Communes, a demandé au gouvernement fédéral de prendre immédiatement le contrôle de la surpêche étrangère sur les Grands Bancs. La Fédération du travail de la Nouvelle-Écosse a aussi demandé au gouvernement d'étendre sa compétence en matière de pêche au delà des 200 milles.

Le gouvernement provincial a demandé une intervention unilatérale du gouvernement canadien, et les députés de l'opposition officielle ont réagi de la même manière.

Nous avons tous demandé au gouvernement canadien de prendre une décision unilatérale, compte tenu du fait que des flottes étrangères pratiquent continuellement la surpêche. Il ne fait aucun doute qu'une telle mesure doit être prise dès maintenant.

La situation à Terre-Neuve représente un désastre à volets multiples. C'est un désastre écologique énorme, puisque nous assistons à l'épuisement de cette extraordinaire source de protéine, et c'est aussi un désastre économique grave puisque des milliers de familles se retrouvent au chômage ou sur l'assistance sociale par suite de l'appauvrissement des stocks de poisson qui assurent normalement leur subsistance, par suite d'une surexploitation et aussi d'une gestion inefficace.

C'est un désastre social énorme puisque des collectivités sont déchirées et que des personnes sont forcées de quitter la province à la recherche d'un moyen de subsistance. La dernière dimension, mais non la moindre, est le désastre culturel puisque la culture à Terre-Neuve et dans les collectivités souffre de toute cette situation.

Ce désastre à volets multiples, il faut que le gouvernement fédéral s'en occupe. Comme je l'ai dit, deux mesures s'imposent à cette fin. Nous n'avons plus le choix. Il est absolument essentiel que des mesures soient prises immédiatement afin de préserver et de reconstituer les stocks de poisson; en fait, nous espérons tous qu'il ne soit pas trop tard pour reconstituer ces stocks. Nous devons aussi venir en aide aux personnes touchées ou qui ont perdu leur moyen de subsistance. Le gouvernement doit considérer qu'il s'agit là d'une crise nationale, puisqu'il y va de la survie même d'une économie provinciale fragile qui est tellement importante pour tous les Canadiens. Nous avons la responsabilité et l'obligation de préserver cette économie.

**M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur le Président, je ne viens pas d'une circonscription de la région de l'Atlantique qui est directement touchée par le désastre qui frappe la pêche de la morue du nord. Néanmoins, cette situation me préoccupe beaucoup, comme toutes les questions qui ont trait à la préservation de notre environnement et au développement durable de nos ressources.

Ce débat sur la disparition de la morue du nord nous rappelle la tragédie permanente que constitue l'action de l'homme sur son environnement, notamment les risques d'extinction et même la disparition d'un grand nombre de nos espèces. Le cas de la morue nous rappelle cette réalité troublante. Il semble qu'il soit toujours trop tard lorsque nous prenons conscience de situations semblables.

C'est comme les changements qui surviennent dans l'atmosphère, c'est-à-dire la pollution, les pluies acides, le réchauffement de la planète, l'ozone. Nous accordons enfin de l'importance à cette dernière question et nous commençons à parler de mesures sérieuses comme protéger nos enfants en ne les exposant pas au soleil.

Il en est de même avec les stocks de morue du nord et la situation à Terre-Neuve. Cette situation est tragique et angoissante.

Ce soir, mes collègues ont parlé en détail des mesures qui ont été prises ces dernières années relativement aux pêches à Terre-Neuve. Les nombreux avertissements donnés par la communauté scientifique, les réductions constantes du total des prises admissibles, les investissements très importants faits dans le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, non seulement pour fournir des moyens scientifiques de s'occuper de l'approvisionnement des stocks et de trouver des moyens de reconstituer ces stocks, mais aussi pour trouver des façons de s'occuper de la tragédie économique qui touche Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et tous les secteurs de pêche de la région de l'Atlantique, ainsi que le malaise découlant de la récession qui frappe un si grand nombre de secteurs de notre économie.

Je dois dire que, dans l'ensemble, le gouvernement a assuré la gestion de cette ressource d'une façon extrêmement éclairée, constructive et même courageuse. Ça ne donne strictement rien de débattre cette question si l'on se harangue constamment sur ce que les uns auraient pu ou auraient dû faire, ou sur ce que les autres auraient fait s'ils avaient été au pouvoir. Ça ne fait que contribuer à rendre la situation encore plus tragique.

Je recommanderais plutôt à tous les députés d'analyser objectivement la situation, cette tragédie de la pêche à la morue, d'essayer de trouver les causes du problème, de trouver des solutions pour que nous puissions remédier à cette tragique situation.

Ce doit être vraiment drôle pour les Portugais, les Espagnols et les autres qui font de la surpêche tout juste à l'extérieur de la zone de 200 milles que de nous voir jouer, hier et aujourd'hui à la Chambre des communes, des rôles tragi-comiques comme au théâtre, à l'opéra ou à la télévision, et de ne pas chercher à savoir ce qui ne va pas ni ce qu'il faut faire pour y remédier.

Je pense qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter à ce qu'on sait déjà de la crise de la pêche à la morue dans la région de l'Atlantique. Je ne puis qu'offrir mon appui au ministre des Pêches quant à la démarche constructive et, il va sans dire, courageuse qu'il doit adopter en cette matière puisque c'est une question qui lui tient tellement à coeur et qui le touche de très près dans ses propres fonctions politiques. Il doit faire face à tout cela toutes les fins de semaine, non seulement en sa qualité de ministre des Pêches, mais aussi à titre de député de la ville de St. John's et d'une foule de villages de pêche environnants. J'applaudis à ses efforts, tout comme j'applaudis à la demande scientifique et compréhensive que son ministère a adoptée. J'invite d'ailleurs tous les députés à appuyer cette démarche et à réparer tous ensemble ce qu'il faut bien appeler un désastre écologique qui nous concerne tous. Si nous le faisons, je pense que les Canadiens vont commencer à croire que nous réussirons à trouver une solution à ce grave problème.

Continuant sur cette lancée, je voudrais parler d'une autre ressource halieutique que je connais personnellement assez bien et pour laquelle j'ai le plus grand respect, puisqu'il est pour moi presque un symbole de la nature

*Article 52 du Règlement*

qui nous entoure, je veux parler du saumon de l'Atlantique.

Le saumon de l'Atlantique, une des plus belles créatures de Dieu, est menacé depuis des décennies, en fait depuis que je suis au monde. Cela ne nous empêche pas pour autant de nous adonner à des pratiques que nous savons destructrices, à des pratiques que nous souhaitons fructueuses mais dont nous doutons intérieurement des résultats, remettant toujours à demain la gestion que nous devrions entreprendre.

Selon moi, l'histoire du saumon de l'Atlantique ressemble à celle de la morue. Depuis bien des années, les indices ne manquent pas pour prouver que cette ressource est menacée. Elle est en butte à des attaques constantes. La pêche est excessive. Année après année, les excursions ne rapportent plus les quantités escomptées. Nous attribuons cela au temps, nous attribuons cela à un phénomène inconnu, alors que cela tient au fait que nous n'en sommes pas la cause, pas plus d'ailleurs que la solution. C'est que nous n'avons pas su nous convaincre de la nécessité de gérer cette ressource.

À propos du saumon de l'Atlantique, je rappelle à la Chambre que nous avons instauré un système de marquage, que nous avons adopté des méthodes de prise et de relâche, que nous avons supprimé la pêche commerciale au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse et que nous avons réduit le nombre des permis de pêche commerciale à Terre-Neuve. En dépit de toutes ces mesures, nous continuons de discuter abondamment le pour et le contre de la pêche aux rets à mailler, un procédé destructif parce que tout poisson qui s'y prend meurt dès qu'on l'extrait, si bien qu'il n'est plus possible de respecter la tradition qui voulait qu'on relâche le poisson qui fraye.

Quand bien même nous avançons des arguments en faveur de l'interdiction des rets à mailler, nous sommes conscients du fait que les tribunaux n'y verront peut-être pas une volonté d'adopter une bonne mesure de conservation, qu'il se peut que nous ne réussissions pas à les convaincre qu'il s'agit d'une mesure de conservation, que nous n'irions pas jusqu'à courir le risque d'interdire les rets à mailler vu que cette décision aura des répercussions politiques et sociales sur nos citoyens de toutes cultures.

Pourtant, lorsqu'une ressource disparaît, puisque la morue du nord est sur le point de disparaître, et qu'une économie entière, comme celle de Terre-Neuve, est frappée par une telle tragédie, ne tenons-nous pas des discours creux en nous demandant si nous avons dépassé les limites de la conservation en faisant une gestion de la ressource trop proche du point critique?

Je supplie le ministre des Pêches et des Océans, que j'admire et que j'appuie entièrement, de traiter les réserves de saumon de l'Atlantique en pensant au sort de la morue. Je lui demande d'oser appliquer les mesures de conservation maintenant qu'il est encore temps, pour éviter une chute précipitée des stocks. Je lui demande de prendre les mesures qui nous empêcheront de nous retrouver au même point sur la question du saumon de l'Atlantique, en train de nous dire que nous n'avons pas réussi, que nous sommes mal pris, que nous ne savons plus quoi faire, que nous ne comprenons pas comment cela a pu se produire, mais que, de toute façon, il est presque trop tard.

Tandis que nous cherchons une solution au drame de la morue, nous devons prendre l'engagement de nous conformer à cette solution. Je demande à mes collègues et à notre ministre, avec le plus grand respect, de faire en sorte que nous n'obtenions pas avec le saumon de l'Atlantique les mêmes tristes résultats que nous connaissons actuellement avec la morue du nord.

Merci beaucoup, monsieur le Président, de nous avoir donné cette possibilité de nous exprimer.

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, mon collègue, le député de St. John's-Ouest a déjà parlé du problème de la surpêche, de ses caractéristiques sous-jacentes, de sa complexité et de ses multiples facettes.

Il est évident qu'elle est la cause d'une grave destruction des ressources et qu'elle a des répercussions économiques et sociales tragiques pour l'économie de l'ensemble des provinces atlantiques, et de Terre-Neuve en particulier.

[*Français*]

Par conséquent, on peut voir clairement la tragédie humaine: le résultat de fermetures d'usines, le résultat de pertes d'emplois. Et la question courante: Qu'est-ce que le Canada fait pour résoudre ce sérieux problème?

[*Traduction*]

Avant d'exposer les mesures que le Canada prendra ou qu'il a déjà prises, je veux faire valoir quatre points importants au sujet de la surpêche en général.

Premièrement, la surpêche se fait à l'extérieur de la limite de 200 milles, dans les eaux internationales, où le Canada n'a aucun pouvoir à son grand dam. Seuls les États des pavillons ont légalement le pouvoir de sévir contre leurs propres navires. Les eaux internationales n'appartiennent à personne, ni au Canada ni à aucun autre pays, ni même à un organisme comme la NAFO, l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. Elles appartiennent à ce qu'on appelle la communauté internationale. Chaque État souverain a le devoir de

surveiller les agissements de ses citoyens et des bâtiments qui naviguent dans ces eaux.

Deuxièmement, la plupart des pays qui font de la pêche dans le secteur relevant de la NAFO—le Japon, la Russie, la Norvège, le Danemark, y compris les îles Féroé, Cuba—favorisent la conservation des stocks, respectent les contingents de la NAFO et collaborent avec le Canada. Ils ne pêchent pas la morue de l'Atlantique. Le problème de la surpêche découle des activités de deux pays en particulier, soit l'Espagne et le Portugal. Ce ne sont pas les seuls pays en cause, mais ce sont les principaux.

Troisièmement, les quelques pays qui ne collaborent pas avec le Canada, soit certains États membres de la CEE de même que la Corée et Panama, ne sont admissibles à aucun avantage dans la zone canadienne. Leurs bateaux de pêche sont interdits dans les ports canadiens, sauf en cas d'urgence très grave. Ils n'ont pas le droit de pêcher les stocks excédentaires dans les zones canadiennes; ils n'ont pas le droit de faire partie d'entreprises commerciales supposant toute pêche à partir de leurs bateaux dans les eaux canadiennes.

Quatrièmement, la toute première priorité en gestion des pêches internationales réside dans l'amélioration des contrôles. Tous les membres de l'OPAN doivent convenir de mesures visant à renforcer la surveillance des bateaux et à contrôler les pêches dans les eaux internationales. Ils doivent prendre toutes les mesures qu'il faut pour que les règles de conservation soient respectées.

Notre gouvernement est déterminé plus que tout autre avant lui à mettre fin à la surpêche dans le nord-ouest de l'Atlantique, au-delà de la limite des 200 milles. Depuis 1989, nous avons mené une campagne intensive à cet égard, tant au Canada qu'à l'étranger. Sous la direction du premier ministre, nous avons entrepris une démarche politique en haut lieu afin de nous assurer que les dirigeants de la CEE, ses États membres et d'autres pays, y compris ceux du Groupe des Sept, sont conscients des graves conséquences de la surpêche. Le premier ministre en a saisi ses collègues, les chefs d'État, le président de la Commission européenne chaque fois que l'occasion s'en est présentée et cela, souvent à nos dépens. Nous avons créé des tensions dans d'autres domaines en soulevant la question de la surpêche, mais nous l'avons fait avec plaisir au nom des pêcheurs de l'est du Canada.

• (2310)

Au cours des discussions bilatérales et multilatérales, nous nous sommes efforcés de convaincre la Communauté européenne de recommencer à respecter les décisions de l'OPAN. J'ai parfois l'impression de me heurter à quelque chose d'aussi immuable que la porte en chêne de la tribune, là-haut. Je soulève cette question dans tous les entretiens que j'ai avec des ministres européens, le président de la CEE, la Commission de la Communauté européenne. L'ambassadeur du Canada aux Nations Unies a exposé les préoccupations du Canada à la dernière séance de l'Assemblée générale de l'ONU. Dans le cadre d'une vaste campagne d'information, le Canada a fait ressortir les risques que présente la surpêche pour l'environnement et a exhorté la population européenne à contester la surpêche étrangère dans le nord-ouest de l'Atlantique. Nous devons faire comprendre aux Européens que la surpêche n'est ni à leur avantage ni au nôtre. Croyez-moi, c'est l'une des parties les plus exaspérantes de mon travail que d'essayer de les amener à écouter, mais nous essayons à toutes les occasions possibles.

À l'intérieur de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest—et c'est là un signe encourageant—on a commencé à améliorer le système de surveillance et d'application des quotas et à éliminer la pêche par des navires enregistrés dans des pays autres que les pays membres de l'organisation. Le Canada est également à la tête d'un mouvement international tendant à améliorer l'efficacité du droit international en ce qui concerne les stocks de poisson pélagique. L'un des principaux objectifs du Canada sur le plan juridique, par opposition aux efforts que nous déployons constamment sur le plan politique, c'est la reconnaissance internationale de l'intérêt spécial que les États côtiers comme le Canada et d'autres pays ont dans la conservation et la gestion des stocks de poisson qui sont pêchés à l'intérieur et à l'extérieur des zones de pêche nationales.

On a nommé un ambassadeur spécial à la conservation des pêches pour coordonner et mener à bien les initiatives du Canada dans cet important domaine sur les plans de la diplomatie, du droit et de l'information. Il a entrepris des consultations bilatérales avec la Commission de la Communauté européenne au début de l'été dernier, mais la communauté a rejeté les propositions du Canada tendant à résoudre le problème.

Beaucoup reste à faire, mais il y a des signes de progrès même s'ils sont désespérément lents. Ainsi, la Communauté européenne est de plus en plus centrée sur elle-même et, nous devons donc constamment accroître nos efforts là-bas, mais elle a quand même accepté huit des onze décisions prises par l'OPANO en matière de gestion pour 1991 et 1992. En 1991, elle a affecté un navire de patrouille à la zone réglementée pendant sept mois et il est probable que ce navire reviendra dans cette zone en 1992. Nous exercerons certes des pressions en ce sens. La

*Article 52 du Règlement*

Communauté européenne collabore avec l'OPANO afin de réduire la pêche pratiquée par les navires n'appartenant pas à l'organisation, notamment les navires européens qui battent le pavillon d'autres pays. C'est là, bien entendu, un autre des problèmes auxquels nous devons faire face sur un autre front. Le Canada continuera d'exhorter la Communauté européenne à contrôler les navires européens pêchant dans la zone réglementée et à empêcher ses propres navires de battre un pavillon de complaisance.

Entre-temps, nous allons de l'avant sur d'autres fronts et ce, constamment. Le ministre des Pêches et des Océans a exposé pour 1992 un plan ambitieux d'objectifs et d'initiatives. Le Canada a demandé au président de la commission des pêcheries de l'OPANO d'organiser une séance spéciale tendant à améliorer le contrôle international dans la zone relevant de la compétence de l'organisation. Il s'agit là d'une séance spéciale qui aura lieu en mai. Il est très rare que l'organisation accepte de tenir une réunion spéciale de cette nature. Le Canada soumettra ses propositions sur la conservation des pêches en haute mer à la Convention des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Sommet de la terre de Rio, afin d'obtenir l'appui international voulu pour nos efforts en matière de conservation; il s'agit là, en fait, d'une ressource internationale importante.

Nous avons rencontré les représentants du gouvernement panaméen pour leur demander de prendre des mesures afin de mettre un terme à l'utilisation de pavillons panaméens par des navires pêchant dans l'Atlantique Nord-Ouest. Le ministre lui-même s'est rendu à Londres et à Tokyo pour défendre avec éloquence au nom des pêcheurs du Canada la nécessité de contrôler de façon efficace les pêches internationales. Il visitera d'autres capitales au cours des prochains mois pour recueillir un appui en faveur du Canada à l'OPANO et au sommet de Rio. Ce sont quelques-uns des moyens que nous prenons pour mettre fin à la surpêche pratiquée par des navires étrangers à l'intérieur de la zone canadienne de 200 milles.

Comme l'a mentionné mon collègue, les nouveaux faits scientifiques qui ont été mis au jour cette semaine permettent encore une fois de confirmer que les stocks de morue du nord sont détruits par la surpêche implacable pratiquée par des navires étrangers dans le nord et le sud des Grands Bancs, à l'extérieur de la zone de 200 milles, au mépris, semble-t-il, des décisions de protection rationnelles prises par l'OPANO.

Le premier ministre, le ministre des Pêches et des Océans et moi-même avons répété et, à toutes les occasions, avons déclaré à nos collègues de la CEE que la pêche dans le nord-ouest de l'Atlantique, notamment de la morue du nord, est en grave difficulté à cause d'une surpêche constante et excessive par leurs navires.

Ce problème ne revêt pas une importance cruciale uniquement pour le Canada, mais également pour toute l'industrie de la pêche et pour la protection des stocks de poisson dans le monde entier. La Communauté européenne et les pays non membres de l'OPANO doivent reconnaître ce problème et le prendre au sérieux.

Si nous voulons préserver cette ressource importante, ces pays doivent surveiller efficacement leurs flottes, conformément aux décisions prises par l'OPANO pour protéger les stocks de poisson. Nous continuerons de frapper à toutes les portes pour insister sur cet aspect.

Je devrais dire que les étrangers qui pêchent à l'intérieur des eaux canadiennes, et on a laissé entendre ce soir que c'était là en quelque sorte un échec sinistre de la part du gouvernement, le font à cause d'une obligation contractée conformément au droit de la mer. Aussi frustrant soit-il, ces étrangers peuvent en vertu du droit de la mer, venir dans la zone de 200 milles et pêcher des espèces sous-utilisées.

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger les stocks de poisson dont nous sommes responsables et pour convaincre les pays étrangers de faire de même avec leurs stocks.

Nous le faisons chaque jour, chaque semaine et nous continuerons de le faire jusqu'à ce que nous réussissions à régler le problème dans l'intérêt du secteur de la pêche du Canada.

**M. Lawrence MacAulay (Cardigan):** Monsieur le Président, conformément à l'article 26 du Règlement, je propose:

> Que la Chambre continue de siéger après minuit pour poursuivre l'examen de cette question.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Moins de 15 députés s'étant levés, conformément au paragraphe 26(2) du Règlement, la motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

**M. MacAulay:** Monsieur le Président, encore une fois, la Chambre débat des nombreux problèmes que connaissent les pêches de l'Atlantique. Si le gouvernement s'était occupé des pêcheurs comme ils le méritaient au cours des dernières années, nous n'en serions pas là ce soir.

Nous savons tous que le gouvernement ne leur a pas accordé assez d'attention et que les pêches connaissent à nouveau une crise. L'autre jour, au cours de la période de questions, le ministre des Pêches et des Océans a déclaré que ce gouvernement avait fait tout son possible pour aider les pêches et que le problème prenait sa source dans l'entente signée par le gouvernement libéral, il y a 20 ans.

*Article 52 du Règlement*

Il y a 20 ans, le poisson au large de nos côtes était assez abondant pour satisfaire tout le monde. Aujourd'hui, au bout de huit ans de mauvaise gestion, il n'y a plus assez de poisson pour faire vivre les collectivités. Pendant plusieurs années, la Communauté européenne a constamment dépassé les quotas fixés par l'OPANO et le gouvernement n'a jamais réagi.

• (2320)

Le ministre soutient qu'il a discuté de la question avec ses homologues européens. Il a averti les Espagnols et les Portugais qu'ils ne devaient plus piller les stocks de poisson canadiens à l'extérieur de la limite de 200 milles. Il déclare qu'il fait tout ce qu'il peut et qu'il mène des négociations diplomatiques délicates.

Si le gouvernement se souciait des pêcheurs de fond du Canada atlantique, il revendiquerait ses droits en vertu de la Convention internationale du droit de la mer et il étendrait la limite de 200 milles de façon à inclure les extrémités des Grands Bancs et le Bonnet Flamand. C'est notre droit et c'est ce qu'avait recommandé Leslie Harris il y a plus de deux ans.

Bon nombre de mes électeurs pensent que le ministre des Pêches et des Océans craint d'offenser les Espagnols, les Portugais, les Coréens et d'autres étrangers. Il est temps que le gouvernement prenne des mesures et applique la gestion canadienne de tous les stocks de poisson, surtout ceux qui chevauchent la zone de 200 milles. Malheureusement, nous savons tous comment ce gouvernement fait respecter nos règlements relatifs à la pêche.

Même si ce gouvernement tolère le harcèlement des pêcheurs de fond le long de côtes et s'il leur impose la surveillance à quai, il laisse l'Espagne et le Portugal nous piller.

Le gouvernement devrait retirer tous les permis qu'il accorde aux étrangers pour pêcher dans les eaux canadiennes, surtout pour pêcher le poisson de pâture. Pourquoi autoriserait-il des navires étrangers à venir dans les eaux canadiennes pour pêcher le maquereau, le capelan ou le calmar? Ces poissons forment la base de la chaîne alimentaire et les étrangers volent littéralement les aliments de notre morue. Il n'est pas étonnant d'entendre les pêcheurs dire que le poisson est de plus en plus petit, car la morue meurt de faim.

Or, il n'y a pas que le poisson de pâture que l'on autorise les étrangers à venir pêcher dans les eaux canadiennes. Les Français ont le droit de capturer 1 600 tonnes métriques de morue du secteur 4T chaque année, le poisson dont les pêcheurs de fond de ma circonscription tirent leur gagne-pain.

Les pêcheurs de ma circonscription veulent savoir pourquoi leurs contigents ont été réduits de 10 000 tonnes depuis 1990 et pourquoi le premier contingent des Français a augmenté de 260 tonnes.

La crise que traversent les pêches dans le Canada atlantique n'est pas uniquement reliée à la diminution des stocks. C'est une crise attribuable à une mauvaise gestion, et il faut en blâmer le gouvernement.

Elle ne touche pas seulement les stocks de morue au large de Terre-Neuve et du Labrador, mais tous les ports et toutes les baies du Canada atlantique. Demandez à n'importe quel pêcheur de l'Île-du-Prince-Édouard ce qu'il pense du ministère des Pêches et des Océans. Il vous répondra que le gouvernement réagit mal sur divers plans, notamment qu'il néglige de réparer les ports pour petits bateaux, qu'il augmente la taille des homards et surveille les opérations à quai.

Depuis mon élection en 1988, des quais et des brise-lames de la circonscription de Cardigan tombent en ruine. Il y a deux ou trois ans, des quais comme ceux de Graham's Pond et de Launching n'avaient besoin que de travaux d'entretien d'une valeur de 50 000 $ environ pour rester en bon état.

Or, parce qu'il n'a pas dépensé cette petite somme d'argent à ce moment-là, le gouvernement fédéral doit maintenant débourser au delà d'un million de dollars pour remettre en état ces deux quais. Si ce n'est pas de la mauvaise gestion, pouvez-vous me dire ce que c'est?

Il y a aussi la question de l'augmentation de la taille des homards pour les pêcheurs de l'île. L'an dernier, le ministère des Pêches et des Océans a augmenté la taille des homards pour les pêcheurs de la rive sud de l'Île-du-Prince-Édouard, mais pas pour ceux de la rive nord. Cette mesure a été catastrophique pour ma circonscription.

En l'espace d'un an, le gouvernement a réduit de 5 000 tonnes métriques les contingents de morue et d'environ 1,3 million de livres les prises destinées à la conserverie dans la zone 26A. Les petits homards de conserverie occupaient un créneau bien précis du marché, et l'augmentation de leur taille pourrait entraîner des pertes de plus de 14 millions de dollars dans ce secteur seulement.

*Article 52 du Règlement*

Il n'y avait pas de problème avec les stocks de homard, des mesures de conservation ne s'imposaient pas, en fait, les stocks de homard augmentent régulièrement depuis de nombreuses années.

Jouer avec la taille des homards a porté un dur coup, financièrement, aux pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est un cas pur et simple de mauvaise gestion. Dans ma circonscription, les pêcheurs de crabe des neiges s'inquiètent d'une proposition visant à permettre l'octroi d'un plus grand nombre de permis.

En effet, le ministère des Pêches et des Océans se propose d'interdire aux pêcheurs de l'île de présenter une demande en vue d'obtenir un nouveau permis malgré le fait que les permis valent pour la région au large de la côte est de l'Île-du-Prince-Édouard. En réalité, il n'avait même pas dit aux pêcheurs qu'il envisageait d'octroyer plus de permis. Les pêcheurs l'ont appris de bouche à oreille. Il faudrait donner aux pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard la chance d'obtenir ce nouveau permis. Je trouve personnellement que de leur refuser cette chance est de la mauvaise gestion.

La véritable crise des pêches de l'Atlantique est un crise de gestion. En raison de la mauvaise gestion du gouvernement, les stocks de morue du Nord tombent en flèche, jetant des milliers de personnes au chômage. A cause de la mauvaise gestion du gouvernement, les quais et les brise-lames de ma circonscription tombent littéralement à la mer.

La pêche est un mode de vie dans la région de l'Atlantique depuis environ 500 ans, mais aujourd'hui ce mode de vie est détruit. L'industrie de la pêche dans la région atlantique est plus qu'une simple question d'argent. Avec une bonne gestion, nous aurions pu avoir une industrie de la pêche acceptable et des communautés prospères tout le long de la côte.

Tant que le gouvernement n'aura pas pris des mesures concrètes pour remédier à sa mauvaise gestion et empêcher la pêche par les étrangers, les pêcheurs et les travailleurs des usines du Canada atlantique continueront de souffrir inutilement.

En ce qui concerne les réparations aux ports pour petits bateaux, j'ai des renseignements compilés par le ministère des Pêches et Océans. Je pense que c'est un exemple parfait de la raison pour laquelle, alors que j'avais essayé, il y a trois ans, de convaincre le gouvernement de dépenser un peu d'argent pour réparer un brise-lames, les travaux de Graham Pond coûtent aujourd'hui 1 million de dollars. Les ports de Lawnching, Georgetown et beaucoup d'autres endroits sont dans un état déplorable.

J'ai ici des chiffres des dépenses du MPO pour les ports pour petits bateaux de la circonscription de St. John's-Ouest, qui est représentée par le ministre des Pêches, et du montant affecté à l'Île-du-Prince-Édouard qui a quatre circonscriptions.

Je vais me limiter à deux exemples, car je n'ai pas beaucoup de temps. En 1990-1991, on a dépensé 8,5 millions dans St. John's-Ouest et 1,3 million dans les quatre circonscriptions de l'Île-du-Prince-Édouard. En 1991-1992, c'était 3,5 millions dans la circonscription du ministre et moins d'un million pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Il n'est donc pas surprenant que les brise-lames et les quais de l'Île-du-Prince-Édouard s'en aillent à la mer. C'est une mauvaise gestion intégrale. C'est tout à fait inacceptable et nous espérons, maintenant que ces chiffres sont publics, que les pressions forceront le gouvernement et le ministre à dépenser l'argent nécessaire pour les ports de l'Île-du-Prince-Édouard.

**M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso):** Monsieur le Président, j'aimerais dire que je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole quelque minutes pendant ce débat d'urgence.

J'aimerais commencer par féliciter mon collègue, le député de Burin—Saint-Georges d'avoir pris l'initiative de proposer ce débat et vous, Votre Honneur, d'avoir accepté sa motion.

La mise au point publiée cette semaine par les chercheurs du ministère des Pêches et des Océans sur l'état des stocks de morue du nord révèle que l'écosystème et les stocks de morue du nord dans le secteur 2J-3K-L, à l'est de Terre-Neuve et du Labrador, sont en bien plus piètre état qu'on ne l'avait pensé; c'est une catastrophe. C'est une véritable catastrophe qui exige l'attention de tous les députés de la Chambre.

• (2330 )

Le débat auquel nous participons ce soir me donne l'impression de déjà vu. Je me souviens de la dernière fois où nous avons tenu un débat d'urgence sur les pêches. Je m'en souviens fort bien car c'est moi qui l'avais demandé. C'était le 18 décembre 1989 à la suite de la décision des Produits de la mer National Ltée de fermer son usine de Canso, en Nouvelle-Écosse, mettant au chômage 750 employés et pêcheurs et signant ainsi l'arrêt de mort de cette communauté de ma circonscription qui vivait de la pêche depuis plus de 400 ans.

Au même moment où la société Produits de la mer National Ltée annonçait qu'elle réduisait ses opérations à Terre-Neuve et dans certaines régions de la Nouvelle-Écosse, Fisheries Products International en faisait de même. C'était une catastrophe pour tout le Canada atlantique. Il y avait bel et bien urgence.

La crise avait été précipitée par la baisse des quotas de prises canadiens, non seulement les quotas avaient-ils été réduits mais en plus les pêcheurs côtiers et hauturiers éprouvaient de plus en plus de difficultés à prendre les quotas qui leur étaient accordés. C'est la raison qui avait poussé les Produits de la mer et Fisheries Products International à fermer leurs usines.

Les députés se souviendront qu'à la suite de ce débat et des interventions passionnées faites par des députés de tous les partis et en raison de la lutte acharnée que le maire et le conseil municipal de Canso ont menée pendant quatre mois, le gouvernement s'est laissé fléchir et est intervenu. Il a négocié une entente avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et des consortiums du Canada atlantique qui ont fait l'acquisition de l'usine de transformation de poisson de Canso et l'ont réouverte et ils ont permis à l'usine de Burgeo de réouvrir. Ils ont sauvé ces deux collectivités.

La population de Canso est reconnaissante au gouvernement d'être intervenu, même si pour le convaincre, il a fallu qu'elle livre une dure bataille. Canso est reconnaissant que l'entreprise Sea Freeze ait pu sauver ses emplois. C'était en mai ou en août 1990. Que s'est-il passé depuis?

Les causes sous-jacentes de la crise proviennent essentiellement de l'incapacité du gouvernement de contrôler la quantité de prises des pêcheurs canadiens et étrangers et d'alléger les pressions sur les stocks de morue et de poisson de fond au large de nos côtes. Cette impuissance du gouvernement fait que, trois ans plus tard, nous sommes à nouveau confrontés au même genre de crise et que nous tenons un débat d'urgence.

Cette crise, comme d'autres députés l'ont souligné, ne touche pas uniquement une partie du Canada. Elle ne touche pas seulement Terre-Neuve. Il s'agit d'une crise nationale et d'une crise sociale. C'est une crise qui frappe les milliers de familles qui vivent dans les collectivités côtières du nord-est de Terre-Neuve et du Labrador et qui n'ont pas d'autres choix que la pêche qui, chez eux, dicte un mode de vie qui se perpétue depuis des générations.

Lorsqu'il n'y aura plus de pêche, si rien n'est changé à la situation, ces collectivités seront décimées. Ces familles devront vivre de l'aide sociale, d'autres formes d'aide ou quitter la région. Elles devront laisser derrière elles leur région et renoncer au mode de vie qu'elles se transmettent depuis des générations. Il s'agit donc d'une véritable crise sociale.

Il s'agit également d'une crise économique parce que 21 p. 100 de tous les emplois de Terre-Neuve, 41 800 emplois en 1989, dépendent de la pêche et de la transformation du poisson. Un nombre égal d'emplois sont liés à la pêche en Nouvelle-Écosse, ce qui fait au total 100 000 emplois dans le Canada atlantique. Si la pêche disparaît, de nombreuses collectivités qui dépendent exclusivement de cette industrie n'ont aucune perspective d'avenir. En dépit de tous ses discours et de tous ses réputés programmes de développement du Canada atlantique, le gouvernement n'a rien su trouver en sept ans pour remplacer les industries traditionnelles qui font vivre tant de régions du Canada atlantique. L'anéantissement des stocks de morue du Nord est une crise économique.

Il s'agit également d'une crise environnementale parce que cette situation est attribuable surtout à l'homme qui a pillé cette ressource que l'on croyait inépuisable. Nous sommes en train de découvrir que ce n'est pas le cas. Il nous appartient comme société de chercher à comprendre les conséquences environnementales de notre manque de gestion des ressources, de tenir compte du fait que si nous négligeons de contrôler les pressions exercées à l'égard de certaines ressources, celles-ci vont disparaître. Nous devons prendre des mesures draconiennes comme l'ont fait d'autres pays pour régler des crises environnementales d'une autre nature, soit l'amincissement de la couche d'ozone ou le réchauffement de la planète. Après avoir négligé cette crise pendant trop d'années, nous avons enfin commencé à agir. Ce problème n'est pas tellement différent.

Monsieur le Président, je réalise que la période qui m'était allouée s'achève, alors je conclurai en faisant remarquer que nous sommes en pleine crise de souveraineté. Cette situation reflète l'impuissance du Canada, l'incapacité du présent gouvernement à exercer sa souveraineté. Pour la population, non seulement celle de l'Atlantique, mais aussi celle de tout le pays, cette situation n'est que trop habituelle. Nous sommes habitués à ce que ce gouvernement cherche à nous épater et explique en Chambre, comme l'a fait la secrétaire aux Affaires extérieures, il y a quelques minutes, à quel point il s'efforce de convaincre les autres pays, mais nous ne voyons toujours pas de résultat. Nous constatons toutefois qu'en 1989 la Communauté européenne a récolté 44 700 tonnes de plus que son quota, 60 000 tonnes de trop en 1990,

*Article 52 du Règlement*

et 47 000 tonnes de trop en 1991, alors que notre propre quota baissait de 197 000 à 127 000 tonnes.

Il est grand temps, comme nous l'avons suggéré de ce côté de la Chambre, d'étendre unilatéralement la juridiction du Canada afin de pouvoir contrôler cette zone et gérer efficacement ces ressources.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Le député peut-il dire à la Chambre pendant combien de temps il prévoit parler?

**M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, je pourrais parler pendant deux, trois et même quatre heures, mais si je suis limité je ne parlerai que pendant 20 minutes.

Il y a longtemps que je me suis adressé à cette Chambre. En fait je n'ai pas été présent à la Chambre depuis longtemps. Je me suis occupé, peut-être au détriment de mes électeurs, mais je me suis occupé de l'unité nationale et de la Constitution. Mais même la Constitution ne saurait me retenir ce soir.

• (2340)

J'aimerais féliciter le député pour ce débat; je crois qu'il s'agit d'un débat important. Il nous donne l'occasion de veiller à ce que tous les députés de cette Chambre, ainsi que tous les Canadiens qui s'intéressent à la question et qui nous regardent, comprennent bien à quel point la question des pêches est importante pour la région de l'Atlantique et particulièrement pour les habitants de Terre-Neuve et du Labrador.

L'autre jour, un journaliste m'a demandé des détails au sujet de ce débat. J'ai alors fait l'éloge du député et j'ai déclaré que ce genre de débat nous permettait de bien faire valoir à l'échelle du pays qu'il s'agit d'une question d'envergure nationale et non d'une simple question régionale. Ce n'est pas quelque chose qui ne concerne que le Canada atlantique et en particulier Terre-Neuve et le Labrador, les régions les plus directement touchées par la réduction des stocks de morue.

Je pense que dans notre province, les pêches représentent environ 6 p. 100 de l'économie. Je parle seulement de l'économie. Certains disent: «Ce n'est pas grand-chose.» Elles représentent probablement 25 p. 100 des emplois et cela veut dire beaucoup. Je parle d'emplois directs et indirects.

En outre, dans chacune des régions de Terre-Neuve et du Labrador, tant dans l'île que sur le continent, les pêches exercent un effet psychologique et affectif. Ma famille s'occupe des pêches depuis des années. En 1967 ou 1968, mon père retirait de l'industrie de la pêche la plus ancienne compagnie du Canada, une compagnie plus ancienne que Molson. Mon Dieu, il récrivait l'histoire. Mes ancêtres sont venus de Liverpool entre 1720 et 1730; ma famille a travaillé dans l'industrie de la pêche à Terre-Neuve jusqu'en 1967 ou 1968. C'était une partie de moi-même.

C'est une partie de nous tous, parce que nous sommes touchés lorsque d'autres le sont, et pas seulement sur le plan économique. On dit toujours à Terre-Neuve et au Labrador qu'on peut toujours voir où en est la situation des pêches en regardant les ventes de voitures et de quincaillerie. Les gens demandent: «Que se passe-t-il dans le secteur des pêches?»

Nous avons été trop longtemps indifférents aux opinions des pêcheurs tant le long des côtes qu'en haute mer. Nous disons en quelque sorte: «Bien sûr qu'ils ont des opinions, mais ils ne comprennent pas la science, le cycle des poissons. Ils se fondent sur des anecdotes.» J'aime ce mot, «anecdote»; j'ai toujours aimé ce mot. Enfin, Dieu merci, nous reconnaissons leur sagesse et leurs connaissances.

Cette cravate, je la porte en l'honneur du Dr Bondar. C'est la cravate de l'agence spatiale qui m'a été présentée il y a quatre ou cinq ans. Je m'étonne que nous puissions envoyer dans l'espace des Canadiens, des Américains, des citoyens de la communauté économique ou de n'importe quelle nation représentée aux Olympiques, des citoyens de l'Inde et du Pakistan alors que nous semblons incapables de trouver du poisson. Les citoyens de Terre-Neuve et du Labrador se posent cette question.

Heureusement, ou malheureusement, l'aérospatiale est beaucoup plus développée que l'ichtyologie. Nous avons fait du chemin dans la science des poissons. Il est reconnu que lors de la mise en oeuvre de notre partie de l'entente sur le droit de la mer et de l'imposition de la zone économique de 200 milles de 1974 à 1977, notre connaissance de la science n'était pas tellement avancée, ce qui nous a mis dans une mauvaise posture. Nous avons formulé à cette époque des hypothèses qui étaient probablement fausses et dont nous nous sommes inspirés pour prendre diverses décisions, de sorte que nous avons com-

mis de bonne foi une succession d'erreurs en nous fondant sur les meilleures connaissances d'alors.

Nous avons dû améliorer nos connaissances scientifiques dans le domaine des sciences pures et améliorer aussi nos méthodes de collecte et d'analyse des données. Nous avons dû améliorer la façon dont nous appliquons nos connaissances scientifiques, le type d'information que nous donnons, ainsi que le genre de décisions qui sont prises sur la base de ces connaissances.

En 1986, il y a eu un accroissement considérable des efforts en vue de venir en aide à Terre-Neuve et au Labrador—un accroissement de 22 p. 100. Nous dépensons actuellement dans le cadre du Programme de développement des pêches de l'Atlantique quelque chose comme 150 millions de dollars répartis sur cinq ans—ceci afin d'augmenter le volume des données et d'en améliorer la collecte et l'analyse.

Mais nous faisons aussi quelque chose de nouveau et de différent, qui est peut-être plus important que tout l'argent que nous dépensons et qui pourtant ne nous coûte vraisemblablement pas un sou; nous disons aux gens du secteur de la pêche hauturière et côtière qu'ils s'y connaissent en matière de poisson et nous les invitons à venir participer aux recherches scientifiques, à venir nous dire ce qu'ils savent, ce que nous pouvons améliorer; nous leur disons que nous leur montrerons ce que nous, les experts, nous faisons et comment en fait améliorer leurs conditions de vie et renforcer leur capacité de pêcher.

La recherche scientifique constitue une part importante de nos travaux, mais ce n'est pas le seul élément, et tout le monde à la Chambre le sait, je pense.

Il s'est produit une évolution dans notre secteur des pêches. Nous avons aujourd'hui la capacité de prendre beaucoup plus de poisson que par le passé, grâce à l'amélioration du matériel à bord des chalutiers qui pêchent en haute mer et à proximité des côtes, notamment à la mise au point de la trappe à morue par les Japonais. Donc, que disent les pêcheurs de Torbay, de Flat Rock, de Pooch Cove, de Bauline, de Portugal Cove, de Fox Trap, de Kelligrews, de Holyrood, de Conception, de Harbour Main, de Brigus, de Cupids, de Bell Island et de Collier's—veuillez m'excuser si j'ai oublié quelqu'un—sans oublier les habitants de L'Anse-au-Clair, de Logie Bay, de Middle Cove, d'Abercove ni assurément les habitants de Battery et de Quidi Vidi?

Que disent-ils de tout cela? Ils disent: «Tout ce que nous voulons, c'est la possibilité de pêcher. Nous avons besoin de poisson. Nous pouvons nous accommoder du reste, avec les gouvernements aux divers paliers, ou nous pouvons nous débrouiller collectivement en tant que pêcheurs pour gérer les pêcheries du mieux que nous pouvons, pour utiliser notre équipement et les ressources du gouvernement le mieux possible.» Mais ils disent aussi: «Si nous n'avons pas de poisson, alors que pouvons-nous faire?»

Ils se sont adressés au gouvernement et ils lui ont dit qu'ils avaient des difficultés et qu'ils avaient besoin d'aide. L'expérience m'a appris que, pour la plupart, les pêcheurs qui s'adressent au gouvernement connaissent vraiment des difficultés et ont vraiment besoin d'aide, parce qu'ils ne se plaignent pas avant que cela ne se produise.

Pendant ce temps, il y a un certain nombre de choses que le gouvernement peut faire, comme tous les députés le savent, je pense, et comme mes collègues l'ont déjà dit ce soir, j'en suis sûr. Quand le besoin s'en est fait sentir, je pense que le gouvernement est intervenu pour instaurer assurément des programmes de secours, ces trois ou quatre dernières années, pour faire en sorte que les pêcheurs aient droit à l'assurance-chômage. Ils n'y tiennent pas particulièrement, mais ils y sont obligés lorsqu'ils ne peuvent pêcher que six, huit ou dix semaines par an, ou dans le cas de certains pêcheurs dans la circonscription de mon collègue d'en face, qui comptent pêcher en hiver, et qui ne trouvent pas de poisson. Nous devons fournir cette protection, et nous l'avons fait.

L'année dernière, en réponse à une situation critique causée par une grande quantité de glace, nous avons fourni environ 18 millions de dollars en guise de compensation. De même, il y a eu un terrible manque de poisson l'année dernière. Tous les pêcheurs côtiers le savent, comme les pêcheurs hauturiers d'ailleurs. L'an dernier, le volume des prises côtières a diminué de presque 50 p. 100 par rapport à l'année précédente. Heureusement que le gouvernement était là. Les gens veulent pouvoir compter sur le gouvernement quand les temps sont durs. On compte aussi sur sa générosité quand ils le sont moins, pas pour distribuer de l'argent à tort et à travers, mais pour soutenir financièrement la mise en valeur et l'essor de notre secteur de la pêche. Je reviendrai sur ce point.

Je veux rappeler aux députés que les deux ou trois dernières années n'ont pas été bonnes. Je dirais même qu'elles ont été abominables. Elles ont été abominables pour les pêcheurs et leurs familles, pour leurs collectivités et pour leurs provinces. Mais le gouvernement a pu apporter une aide financière de 584 ou 585 millions de dollars dans le cadre du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, comme je l'ai mentionné plus tôt, dont 150 millions pour aider à reconstituer les stocks de

*Article 52 du Règlement*

poisson, perfectionner la recherche scientifique, améliorer la surveillance par l'accroissement des vols et surveiller les activités des pêcheurs étrangers sur le littoral et en haute mer. On qualifie un programme d'adapté aux circonstances du moment lorsqu'il dit aux collectivités visées: «Vous détenez la réponse à vos problèmes. Pour vous aider à la trouver, nous allons mettre à votre disposition toutes nos ressources, y compris les ressources financières.» La fonction publique a été d'un secours inestimable.

• (2350)

Je rappelle également aux députés que les deux ordres de gouvernement, ainsi que quatre ou cinq de leurs ministères, ont été capables de travailler conjointement, plus particulièrement à l'échelle municipale avec des commissions régionales de développement économique pour élaborer les programmes de développement des collectivités, susciter une réponse locale, chercher à trouver des débouchés dans le secteur des pêches et essayer de diversifier l'économie dans toute la mesure du possible. Nous avons consacré 150 millions de dollars à cet exercice.

L'argent à lui seul ne suffit pas pour remédier à la crise du secteur des pêches. Il est indispensable de bâtir de sorte que lorsque les stocks de poisson seront reconstitués, lorsque les débouchés se présenteront, nous ayons un secteur moderne de la pêche qui soit intégré dans une économie axée sur la technologie, l'efficience, l'efficacité et la compétitivité dans le commerce international.

Le monde de la pêche est de nos jours terriblement compétitif. Autrefois, c'était une espèce contre une autre, la morue d'un pays contre celle d'un autre pays. Nous n'en sommes plus là depuis longtemps. Les produits de substitution sur les grands marchés ont été terriblement menaçants tout particulièrement pour la pêche à la morue de la côte est, car la goberge de l'Alaska a pris sa place sur les grands marchés américains de la restauration rapide qui sont maintenant nos gros clients, qui sont maintenant la source de bons contrats pour les grandes entreprises de pêche hauturière de même que pour beaucoup de petites entreprises qui achètent les prises des pêcheurs côtiers.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique a joué un rôle important dans le soutien apporté au secteur de la pêche, surtout en matière d'innovation dans le domaine. Nous avons financé le Centre for Fisheries Innovation du Marine Institute de St. John's, qui fait maintenant partie de l'Université Memorial. Il y a eu un certain nombre d'initiatives mariant le monde de l'éducation à des initiatives industrielles, réunissant des gens qui ont des idées avec d'autres qui ont une formation technique, d'autres qui ont une compétence en commercialisation et d'autres qui ont une formation universitaire, et toutes ces compétences permettent d'effectuer de bons travaux de recherche et d'accomplir des progrès en matière de développement de marchés, de développement de produits et de normes de santé et de sécurité.

Il existe aujourd'hui 15 accords de coopération entre le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador et le gouvernement du Canada. Je suppose que les accords de coopérations sont une nouvelle incarnation des ministères de l'Expansion industrielle régionale ou de l'Expansion économique régionale ou quelle que soit l'appellation qu'on leur a donnée au fil des années. Mais il s'agit toujours du gouvernement qui s'efforce de consulter et de mettre au point des programmes visant à s'attaquer aux problèmes, à saisir les occasions de développement et à relever des défis. Parmi ces quinze accords—j'essaie de me souvenir—il y en a que je ne connais pas particulièrement bien, mais je citerais évidemment l'entente sur le développement de la pêche côtière à Terre-Neuve, qui a été d'une aide considérable notamment pour les petits propriétaires d'usines de transformation, les pêcheurs ayant besoin de matériel, ceux qui ont des innovations et qui peuvent les exploiter à fond.

L'accord général du Labrador a beaucoup aidé à améliorer les installations le long de la côte. L'accord des industries océaniques, qui n'est pas directement lié aux pêches, tire parti des possibilités techniques applicables au monde marin, possibilités qui s'ajoutent aujourd'hui à nos activités de pêche vieilles de 450 ans. Nous vivons sur le bord de l'Atlantique. Nous avons fait des échanges avec l'étranger. Nous avons fait des échanges contre des produits de la mer. Nous avons des possibilités dans les communications maritimes, dans l'application d'innovations informatiques et de haute technologie au monde océanique. Le radar transhorizon est la plus spectaculaire. Nous sommes des chefs de file dans le monde dans ce domaine grâce au fait que toute notre histoire est basée sur la pêche.

Les accords visant à améliorer l'environnement, l'accord de développement rural, les accords d'entreprise sont tous centrés sur ce que nous sommes capables de faire dans le secteur des pêches. Il serait insensé de ma part de prétendre que nous avons tout fait, que nous avons tout réglé, que tout est parfait dans le meilleur des mondes. Ce n'est pas le cas. Nous avons un grave problème. Le poisson dont dépendent les gens, les collectivités et les petites et grandes entreprises de Terre-Neuve, du Labrador, du Canada atlantique, c'est comme s'il n'y en avait plus. On se demande parfois ce qui nous arrive. On se dit qu'on est peut-être en train de regarder un mauvais film et qu'il suffirait de changer de canal pour que ça finisse. Mais ce n'est pas le cas. J'ai envisagé toutes sortes de choses dernièrement, mais la triste réalité est toujours là. Et tous les gens du Canada atlantique en souffrent, et sur bien des plans.

Que faisons-nous? De toute évidence, on ne peut pas faire réapparaître le poisson. Nous devons donc continuer de chercher des façons de bien gérer nos connaissances de la pêche, de veiller à ce que les décisions soient fondées sur les meilleurs conseils, renseignements et analyses disponibles. Nous devons continuer de collaborer avec les représentants de l'industrie afin de maximiser la productivité et l'utilisation des ressources et d'obtenir les meilleurs avantages pour les pêcheurs, les travailleurs des usines et tous les intermédiaires, ce qui nous permettra d'exporter un produit compétitif de qualité partout dans le monde.

Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent continuer de répondre aux besoins de la population quand elle fait face à des catastrophes, des crises et des menaces. Nous devons fournir l'appui nécessaire pour soutenir les entreprises, préserver les localités et protéger les familles.

Nous devons continuer de sensibiliser le monde entier aux menaces écologiques qui planent au-dessus de notre tête, aux menaces injustifiées, délibérées et graves que certains peuvent proférer tout en sachant le tort qu'ils causent aux ressources que nous avons tant cherché à gérer. Nous devons aviser le monde entier des décisions que nous avons dû prendre, des villages que nous avons dû fermer, des familles et des gens que nous avons mis en péril et dont la survie est menacée. Les Européens continuent de pêcher; ils ne se contentent pas des prises tolérées par le passé. Contrairement à l'engagement qu'ils ont pris, ils augmentent leurs prises au lieu de les réduire.

Accompagné d'autres députés, j'ai discuté de bonne foi avec nos homologues des assemblées législatives d'Europe. Certains pensent que nous nous sommes amusés là-bas. Laissez-moi vous dire que nous avons travaillé très fort. Nous avons assisté à une séance du Sénat de Paris. Nous avons vu les trous de balle dans le plafond du Parlement à Madrid. Nous avons discuté avec les représentants de l'industrie de la pêche et les habitants des localités qui vivent à peu près les mêmes problèmes que nous. Nous leur disons: «Nous voulons bien vous laisser pêcher. Vous faites partie de notre vie depuis 400 ans. Mais, Seigneur, si vous n'agissez pas de façon responsable, il ne restera plus de poisson.»

Le premier ministre, des ministres de premier plan de ce gouvernement, des représentants des partis de l'opposition, des collègues et des représentants des gouvernements provinciaux, de l'industrie et des travailleurs sont allés en Europe pour s'entretenir avec les Espagnols et les Portugais, avec la Communauté européenne. Nous leur avons parlé durement, nous les avons suppliés, nous les avons cajolés. Je ne serais pas surpris que nous leur ayons même offert quelques bouteilles de rhum. Mais tout cela n'a rien donné.

Finalement, ce qui me vexe le plus, c'est de voir que ces pays continuent délibérément de pêcher d'une façon qui va à l'encontre du plan de gestion qui avait été accepté, menaçant ainsi la viabilité de nos quatre provinces atlantiques, du Québec et du pays tout entier sans se soucier du sort des habitants de ces régions, et ce, malgré les interventions très directes qui ont été faites. Cette situation ne peut pas continuer.

Je vais terminer avec ces paroles. Nous avons un avenir dans la pêche. Nous devons assurer une meilleure gestion de nos ressources. Le gouvernement, avec l'appui des partis de l'opposition et d'autres groupes, continuera de fournir de l'aide, mais il faut mettre un terme à cette menace environnementale.

• (0000)

**M. George Proud (Hillsborough):** Monsieur le Président, je participe ce soir au débat sur la situation des pêches dans les provinces de l'Atlantique. Il n'y a certainement pas lieu de se réjouir car, comme l'ont dit bon nombre des excellents orateurs qui ont pris la parole avant moi, il ne s'agit pas d'un problème régional, ni même provincial, mais bien d'un problème national. C'est l'une des plus anciennes industries du Canada, une composante vitale de notre économie de la côte est qui est en jeu.

Il y a un certain nombre d'années, les Canadiens des provinces de l'Atlantique avaient, grâce au potentiel des pêches, des perspectives d'avenir brillantes et prospères. L'établissement de la zone de 200 milles aurait dû, en soi, faire des pêches une industrie extrêmement rentable dans l'Atlantique.

Au contraire, ces dernières années, on entend sans cesse parler des difficultés économiques du secteur des pêches.

Nous discutons ce soir de la politique en matière de pêche et, encore une fois, le gouvernement décline toute responsabilité. Il est grand temps que quelqu'un reconnaisse sa part de responsabilité dans cette situation déplorable. Si le parti ministériel ne sait pas qui est à blâmer, laissez-moi lui dire que le population des provinces de l'Atlantique le sait, elle.

Il ne sert à rien de prendre des précautions une fois que le mal est fait. C'est bien beau d'annoncer maintenant que le stock de morue du Nord, le pilier de la pêche à Terre-Neuve et au Labrador, est décimé et qu'il faut réduire de moitié les contingents, mais quelqu'un d'aussi intelligent et intègre que le ministre actuel, avec l'aide des spécialistes de son ministère, aurait dû pouvoir prévoir depuis longtemps la détérioration de la situation.

*Article 52 du Règlement*

C'est une poule aux oeufs d'or, mais nous avons fermé les yeux pendant qu'on la volait aux Canadiens de l'Atlantique. C'est que le gouvernement n'a pas assez de courage pour tenir son bout face à la Communauté européenne et aux autres pays qui pillent cette ressource.

Si le gouvernement se montrait aussi ferme face aux étrangers que face aux Canadiens, nous ne serions pas où nous en sommes sur ce plan et aussi dans d'autres dossiers comme le désastreux Accord de libre-échange.

Plus tôt cette semaine, le ministre a parlé aux journalistes de la surpêche étrangère comme si c'était un phénomène tout nouveau. Nous connaissons depuis de longues années le problème des chalutiers étrangers et celui d'une surveillance insuffisante des pêches au large de la côte est. Soulever la question avec indignation, c'est comme essayer de convaincre les Canadiens que le gouvernement est un partisan à tout crin de la gestion de l'offre et des offices de commercialisation.

Je crains bien que le gouvernement n'ait abandonné le secteur des pêches, tout comme il a abandonné les offices de commercialisation aux négociations du GATT. Il va maintenant essayer de sauver la face en tentant de convaincre les pêcheurs et les contribuables qu'il appuie vigoureusement le secteur de la pêche.

J'ai peur que ce ne soit trop tard. Le cheval a déjà été volé; il est temps de remplacer le gardien de l'écurie.

Nous vivons dans un monde affamé, un monde où ceux qui, comme nous, contrôlent une si grande partie des ressources alimentaires disponibles devraient avoir un avantage. Il est ridicule de se retrouver sans cesse à interdire la pêche aux Terre-Neuviens et aux autres Canadiens de l'Atlantique. Mais il est tout aussi ridicule de rejeter à la mer des milliers de tonnes de poisson, parce que le gouvernement est incapable de concevoir une politique qui assurerait d'abord la protection et ensuite la préservation de cette précieuse ressource nationale.

En laissant d'autres appauvrir de façon continue nos ressources, nous sommes sur le point de créer un désastre économique et écologique dans la région de l'Atlantique. Même si un grand nombre de personnes n'en sont pas conscientes, les pêches de la côte est constituent l'une de nos richesses naturelles les plus importantes.

Pourquoi permettons-nous que les pêches, qui devraient être l'un des principaux moteurs de l'économie de l'est du Canada, soient pillées de cette façon? Pourquoi le gouvernement et le ministre ne défendent-ils pas l'industrie des pêches de la côte est et, ce faisant, ne montrent-ils pas aux Canadiens l'importance de cette industrie?

Il y a très peu de pêche hauturière dans ma province, mais les pêcheurs côtiers sont conscients du préjudice qui a été causé à leurs stocks par la gestion des ressources hauturières.

Les prises des pêcheurs côtiers diminuent parce que le poisson est pris au large des côtes par des bateaux venant de tous les coins du monde. Je suis d'accord avec le ministre et ses fonctionnaires pour dire qu'il y a une quantité limitée de poisson.

À titre de résidant des Maritimes, je veux que le poisson, qui devrait être considéré comme une ressource canadienne, profite aux Canadiens. Que le ministre responsable élabore des politiques afin que les stocks de poisson soient pêchés par des Canadiens. Le ministre doit aussi aider les entreprises et les compagnies canadiennes à trouver des façons de faire augmenter la valeur du produit.

Il faut que les usines de poisson et que les pêcheurs de la région de l'Atlantique puissent continuer à exercer leur activité. Les richesses naturelles précieuses de notre région ne doivent pas servir de monnaie d'échange sur la scène internationale, non plus que les ressources d'autres régions du pays.

Lorsque Jean Cabot est arrivé au large de Terre-Neuve il y a 500 ans, il a dit qu'on pouvait prendre de la morue tout simplement en balançant un panier par-dessus bord. Il ne fait aucun doute que les stocks ont diminué depuis, mais je demande au ministre de ne jamais oublier que le poisson qui se trouve dans l'Atlantique fait partie de notre patrimoine.

Il ne faut ni mal gérer ni céder l'une des ressources qui pourraient nous aider à sortir du marasme économique actuel. Les Terre-Neuviens sont de bonnes personnes. Ce sont de braves gens, de bons pêcheurs et de bons travailleurs. Il faut gérer nos ressources de façon à ce que ce soient d'abord les Canadiens qui en profitent, et surtout le plus grand nombre possible de pêcheurs et de travailleurs dans les usines de poisson.

Cette industrie a été structurée en fonction des petits exploitants. Je dis au gouvernement et au ministre qu'ils ne doivent pas leur tourner le dos au cours de la crise actuelle.

[*Français*]

**Mme Coline Campbell (South West Nova):** Monsieur le Président, c'est la deuxième fois en deux ans que cette Chambre siège tard en soirée dans le but de tenir un débat d'urgence sur les pêches de l'Atlantique.

[*Traduction*]

Je voudrais dire quelques mots sur cette question parce qu'il ne manque pas d'être intéressant de mentionner que c'est le deuxième débat qui se tient en l'espace de moins de trois ans—deux ans et demi et quelques mois, trois mois en fait—sur les pêches de l'Atlantique.

Les Canadiens doivent sans doute en conclure qu'il y a un problème quelque part. Nous n'avons pas besoin des journalistes du *Globe* pour nous dire que ce gouvernement est mauvais gestionnaire, qu'il ne peut pas gérer les pêches. De ce côté-ci de la Chambre, nous le savons fort bien. Mes collègues et moi-même parlons depuis de nombreuses années de la surpêche des navires étrangers.

C'est le troisième ministre des Pêches que nous ayons depuis le 21 novembre 1988. Cela prouve de façon éloquente, monsieur le Président, qu'il y a quelque chose qui cloche au sein du Cabinet puisque celui-ci ne peut même pas gérer efficacement la plus importante ressource naturelle que nous ayons sur la côte est. C'est une ressource naturelle, une ressource renouvelable et c'est de la nourriture.

Nous sommes ici ce soir pour débattre la question de la pêche étrangère à l'intérieur et à l'extérieur de notre zone de 200 milles. J'ai écouté la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je suis parfaitement d'accord avec elle. Le Canada a eu la chance d'avoir une côte très étendue et d'avoir accès à une ressource aussi abondante à l'intérieur de la zone de 200 milles. Cette ressource naturelle, c'est de la nourriture.

Pas une seule fois ai-je entendu la ministre ou son collègue, le ministre des Pêches et des Océans, dire qu'ils allaient permettre à nos pêcheurs d'aller pêcher le poisson sous-utilisé à l'extérieur de notre zone de 200 milles, quand on sait que les pêcheurs du Japon, de Cuba, de l'Europe de l'Est, de l'Europe pêchent en masse tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre zone de 200 milles.

• (0010)

J'ai regardé les notes que j'avais préparées pour le débat d'urgence et je disais à l'époque, il y a plus de deux ans, qu'il y avait une crise. Oui, nous avons une grande capacité sur le plan de la pêche et des usines, mais il reste que nous avons plus d'une centaine de chalutiers-usines qui pêchent dans nos eaux. C'est du poisson que nos pêcheurs pourraient prendre.

Je n'ai pas vu une seule mesure incitative, une seule mesure réaliste pour faire en sorte que ces bateaux qui le peuvent aillent au large pour pêcher, pour faire fonctionner les usines qui sont performantes. Nous faisons bien un semblant d'effort, mais nous semblons toujours ignorer pourquoi les Japonais viennent pêcher ici, alors que nous ne pouvons pas en faire autant. Si c'est une question d'argent, qu'on utilise les fonds de l'APECA qui ont été gaspillés en grande partie dans les provinces atlantiques parce qu'ils n'ont pas servi à créer un très grand nombre d'emplois dans les villages de pêche qui n'ont plus d'usine de transformation en exploitation, ni de bateaux en service.

Un de mes collègues a parlé de génocide culturel. C'est bien ce qui se produit dans toutes ces collectivités à cause de l'inaction du gouvernement actuel ou de son incapacité à mettre sur pied un programme créatif. Ce n'est pourtant pas l'offre qui manque ici.

Ce soir, j'ai fait venir un des pages, qui est originaire de Nouvelle-Écosse, et je lui ai dit:

[*Français*]

Qu'est-ce tu penses qu'on a besoin de faire? Ce jeune homme, qui était âgé d'environ 19 ans, a répondu: On a la technologie, puis on peut faire toute la production. Comment se fait-il qu'on ne le fait pas?

[*Traduction*]

Tel est le message que le gouvernement transmet aux jeunes des provinces atlantiques. Pourquoi ne consacrons-nous pas de l'argent à la recherche et au développement plutôt que de tolérer que les étrangers viennent ici, année après année, pêcher les espèces sous-utilisées? En pêchant les espèces sous-utilisées, ils ont des prises accessoires, lesquelles sont considérables. Elle pourraient faire tourner une usine dans une petite localité de Nouvelle-Écosse. Pas une seule fois un des trois ministres des pêches qui se sont succédé ne sont allés dire aux Japonais: «L'année prochaine, nous allons prendre ce poisson.» Aucun n'a dit aux Européens de l'Est ou aux Cubains: «Nous allons prendre ce poisson et nous vous le vendrons; si vous n'en voulez pas, nous l'expédierons ailleurs. Nous le vendrons ailleurs, car c'est de la nourriture.» Rien de plus facile que de vendre du poisson à des pays où les gens souffrent de la faim. Cela ne s'est jamais produit, et nous avons eu trois ministres.

*Article 52 du Règlement*

De toute évidence, l'intelligence combinée de trois ministres n'est pas aussi aiguë que celle de l'étudiant qui m'a dit, ce soir, ce qu'il ferait. Je parle d'un jeune comme tant d'autres, qui s'intéresse à une ressource naturelle de chez lui. Mais voilà qu'en lisant le *Globe and Mail*, j'apprends que nous sommes toujours en train de tendre la main. Si ce gouvernement pouvait se rendre compte que nous sommes capables, que nous avons la technologie qu'il faut pour pêcher et transformer le poisson! Ce qu'il nous manque, c'est la volonté, la volonté de changement politique.

En écoutant ce débat sur les navires étrangers qui viennent pêcher dans nos eaux ou à l'extérieur de nos limites, je pense que nous devrions nous débarrasser de ces centaines de chalutiers-usines qui font la transformation pour ces pays que nous devrions faire. Alors, ces pays ne souhaiteraient plus autant venir pêcher à la limite extérieure de notre zone de 200 milles. Nous pourrions peut-être ainsi montrer encore une fois à la NAFO que nous étions sérieux dans notre volonté de préserver notre zone de 200 milles. La NAFO commencerait ainsi à resserrer sa surveillance des navires étrangers pratiquant la surpêche et péchant ainsi contre une richesse de la nature. Nous n'avons pas d'objection à partager cette ressource, à condition que les étrangers restent à l'extérieur de nos limites. Nous ne sommes pas un très bon exemple pour les étrangers qui sont venus encore et encore, et chaque année plus nombreux, exploiter même des stocks qui nous sont interdits, parce qu'ils ont le droit de prendre leur prise accessoire dans les aires de frai.

Je sais qu'il ne me reste pas beaucoup de temps, monsieur le Président. J'ai bien écouté les ministres et je ne peux pas croire en cette apparente incapacité de réagir. Je ne peux pas croire que le comité des pêches ne se soit pas réuni. J'ai entendu son président ce soir. Je ne peux pas croire qu'un éditorialiste du *Globe and Mail* puisse tout simplement dire que nous sommes finis et que nous coulons tranquillement, ou que la région de l'Atlantique coule. Je ne peux pas croire que ce journal ne puisse pas, au moins une fois dans un éditorial, critiquer le gouvernement au lieu de cela.

Si l'accord du GATT est signé, nous gaspillerons le produit de notre agriculture, mais le premier ministre nous dit qu'il pourrait devoir le signer. Le président Bush ne dit rien de tel. Nous avons un premier ministre qui dit à qui veut l'entendre que nous pourrions être obligés de le signer, alors que le président ne dit pas cela.

C'est la même chose dans le cas de la surpêche et de la pêche par des navires étrangers. Notre premier ministre n'aura pas le courage de se porter à la défense de nos ressources naturelles.

**M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, nous sommes saisis ce soir d'une motion visant à discuter d'une affaire précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la situation des pêches, proposée par le député de Burin—Saint-Georges. La situation est certes assez urgente pour que les députés de tous les partis représentés à la Chambre participent à la discussion et y cherchent ensemble une solution.

Plus tôt cette semaine, un journal local a publié un article intitulé: «Où sont passés tous les poissons?» écrit par une journaliste de *Southam News Service* à Halifax, Elaine Flaherty. En voici un extrait:

> Les relations des premiers explorateurs parlent d'une mer grouillante de poisson, de morues qui viennent mordre à l'hameçon dans la main même du pêcheur, de bancs de poisson si denses qu'on peut à peine y faire avancer un bateau à rames. La pêche de la morue de l'Atlantique a fait Terre-Neuve. Cette province n'existerait pas sans ce secteur qui représente aujourd'hui quelque 30 000 emplois à Terre-Neuve et 700 millions de dollars pour l'économie canadienne.
>
> Une affiche populaire figurant une ancienne photographie d'un petit enfant à côté d'un énorme poisson témoigne de la dépendance du rocher à l'égard de cette pêche. On peut y lire: «*In cod we trust*» (Nous avons confiance dans la morue). Aujourd'hui, cette confiance est sérieusement minée sinon disparue à l'instar des pêches miraculeuses du passé. Tout l'été dernier, les pêcheurs qui pêchaient au large de Terre-Neuve et du Labrador ont ramené des filets vides en se demandant où était passé le poisson. Cette semaine, les scientifiques ont annoncé la terrible nouvelle.

Cette nouvelle a été annoncée par les scientifiques dans un rapport sur l'état des stocks de morue du nord qui donnait beaucoup à réfléchir et qui a été rendu public lundi dernier. On en a discuté lors d'une réunion spéciale des ministres des Pêches provinciaux et des représentants du Comité consultatif du poisson de fond de l'Atlantique. Le Comité scientifique consultatif des pêches canadiennes dans l'Atlantique ou CSCPCA nous a dit que la biomasse de morue du nord était passée de 1,2 million de tonnes en 1990 à 780 000 tonnes en 1991. C'est manifestement une baisse remarquable en une seule année. Le stock de géniteurs est passé de 270 000 tonnes à 130 000 tonnes. Nous, de la côte ouest, ne comprenons pas que les morues de l'Atlantique vivent pendant plusieurs années. C'est à sept ans, en fait, que ces morues atteignent leur plein développement et qu'elles fraient le plus. Sur la côte ouest, lorsqu'il s'agit du saumon, le cycle normal est de quatre ans; après avoir frayé, les saumons meurent.

Dans la région de l'Atlantique, la situation est différente. Nous voulons nous assurer qu'il y ait suffisamment de géniteurs. Je suppose qu'ils commencent à frayer autour de l'âge de trois ans. Je l'ignore, mais mes vis-à-vis de l'est du pays le savent sûrement beaucoup mieux que moi de la côte ouest; quoi qu'il en soit, le stock de géniteurs baisse de façon très marquée et les nouveaux chiffres publiés sont extrêmement inquiétants.

• (0020)

Les prises de morue du nord baissent depuis 1988. L'année dernière, on a atteint à peine un peu plus des deux tiers des quotas prévus pour les bateaux canadiens. Le ministre étudie à l'heure actuelle le rapport du CSCPCA ainsi que les points de vue exprimés lors de la réunion en question et il consulte de nombreux représentants de l'industrie. Je suis persuadé que nous pouvons nous attendre à une annonce sous peu en ce qui concerne la réaction du gouvernement à cette situation grave.

Plus tôt ce soir, le ministre a déclaré qu'il ferait l'annonce en question lundi prochain. Je sais qu'il entend être présent à Terre-Neuve plus tard cette semaine.

En ce qui concerne les mesures à prendre, il est manifeste que le gouvernement doit donner la priorité à la conservation ainsi qu'à la santé et à la viabilité à long terme des stocks. Il s'agit également pour lui de réfléchir aux répercussions possibles des réductions de quotas sur le revenu et le bien-être des pêcheurs côtiers et hauturiers, sur les travailleurs des usines de transformation du poisson et sur les localités de Terre-Neuve et d'ailleurs qui dépendent de la pêche.

Un autre facteur extrêmement important dans cette équation complexe, c'est la nécessité de continuer à approvisionner les marchés mondiaux avec cette importante espèce de poisson. Même s'il ne s'agit là que d'un des 12 types de morue canadienne, la morue du nord est de loin la plus importante. Nous sommes reconnus comme des fournisseurs fiables de morue et nous voulons continuer à l'être. Il nous faut une solution équilibrée à ce nouvel état de choses, mais il nous faut également considérer logiquement la situation globale des pêches au Canada. Nos stocks de morue suffisent amplement à approvisionner le marché cette année; il en va de même des autres espèces de poisson, des crustacés et des fruits de mer.

Je n'ai pas besoin d'expliquer les avantages qui s'offrent finalement au marché de détail, mais il nous faut une saine gestion des pêches que l'on pourrait promouvoir d'année en année, de telle sorte que le poisson reste abondant et que le marché de détail soit approvisionné.

Dans un autre journal, j'ai lu: «Une pêche moins intensive permettra le renouvellement des stocks. L'OPANO a recommandé de ne pas pêcher la morue du nord en 1991.» Plus tôt, ce soir, certains ont mentionné la surpêche effectuée par les Européens et, à ce sujet, l'article disait: «Les pêcheurs de la Communauté européenne n'ont pas tenu compte de l'avis de l'OPANO, de sorte qu'ils ont pris environ 42 000 tonnes de la morue du nord l'an dernier comparativement aux 132 600 tonnes que les Canadiens ont pris dans le reste de la région. Pour qu'un système de gestion des ressources soit efficace, il faut viser tout le poisson. Autrement, nos efforts pour préserver les stocks seront nuls et ne profiteront qu'aux navires étrangers qui prendront le poisson en franchissant la limite de 200 milles.»

On a proposé ce soir que le Canada prenne unilatéralement possession du territoire qui se situe au-delà de la limite de 200 milles, mais il y a loin de la coupe aux lèvres. D'ailleurs, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a expliqué ce soir certaines des précautions qu'il faudrait prendre dans une telle tentative. Il est facile de parler de la diplomatie appuyée par les armes, mais est-ce vraiment la solution? Nous devons encore une fois tenter de convaincre nos voisins européens, en particulier l'Espagne et le Portugal qui n'observent pas les règles, à notre avis.

On a aussi fait une suggestion à propos du nombre de permis qui sont accordés afin de pêcher à l'intérieur de notre limite de 200 milles. Il ne faut pas oublier que ces permis ne visent que les espèces de poisson que les Canadiens ne prennent pas, soit parce qu'ils n'en veulent pas ou parce qu'ils ne le peuvent pas faute de matériel nécessaire. Je suis certain qu'il faudra se pencher sur cette question, compte tenu de ce qui se passe dans cette industrie.

Nous sommes également au courant de ce qui se passe depuis que nous avons dû abandonner la chasse aux jeunes phoques. Nous n'abattons à l'heure actuelle qu'un certain nombre de phoques adultes dans l'intérêt de la gestion de la faune. Nous savons maintenant que le nombre de phoques a plus que doublé depuis les cinq ou six dernières années et qu'ils se nourrissent en partie des produits de la chaîne alimentaire. Nous ne savons pas au juste ce qu'ils consomment, mais nous savons qu'ils commencent par le capelan. S'ils mangent le capelan, la morue ne peut pas s'en nourrir et poursuivre son cycle de croissance. Il faudra donc étudier très sérieusement une façon d'abattre un plus grand nombre de phoques qu'à l'heure actuelle.

Ce soir, beaucoup de députés ont blâmé le ministre actuel, qui occupe son poste depuis moins d'un an. Le ministre faisait effectivement partie du gouvernement lorsque les stocks de morue du nord ont commencé à

baisser, mais je crois qu'il est très injuste que les députés le tiennent responsable de la diminution de la biomasse et de choses du genre, alors que, dans les avis qu'ils ont donnés, nos propres scientifiques ont modifié leurs estimations des stocks tout juste au cours des trois derniers mois. Les estimations qu'ils ont données au ministre en novembre et décembre de l'année dernière ont été modifiées très considérablement à la baisse.

Nous devons donc tous être vigilants et bien tenir compte des personnes qui seront touchées si le ministre doit annoncer ce week-end une réduction importante de la quantité de poisson qu'on sera autorisé à pêcher au cours des prochains mois. Nous savons que cette ressource est renouvelable. Elle n'est pas en voie d'extinction. Si nous en prenons grand soin et si nous la surveillons de près, elle se renouvellera et pourra revenir au point où elle était il y a de nombreuses années.

Je demanderais l'indulgence des députés d'en face également, pour que lors de la période des questions ils posent les questions qui s'imposent, mais en faisant en sorte de ne pas soulever l'hystérie car leurs électeurs écoutent, et ce n'est vraiment pas utile. Quel genre de message essaient-ils de transmettre? Essaient-ils de dire: «Tout ça c'est de la faute du gouvernement», alors que la nature à une grande influence sur ce qui se passe?

En tant que gouvernement, nous avons fait beaucoup de choses, mais je suis sûr que nous n'avons guère d'influence sur ce que fait la nature. Nous n'étions pour rien dans la dérive des glaces qui a gêné les pêches l'an dernier. C'est la même chose lorsqu'il y a des changements dans l'atmosphère, des changements dans la température de l'eau, que ce soit sur la côte est ou sur la côte ouest, le gouvernement n'a aucune influence là-dessus.

Pourtant, il semble que les députés d'en face prennent grand plaisir à montrer le gouvernement du doigt et à l'accuser d'y être pour quelque chose.

Je suis heureux d'avoir pu participer à ce débat. Je voudrais dire aux gens de la côte est, et en particulier à ceux de Terre-Neuve qui seront plus touchés que n'importe quel autre groupe, que nous tenons tous beaucoup à leur bien-être et que nous ferons tout notre possible pour être sûrs qu'ils puissent surmonter les prochaines semaines et les prochains mois.

**M. George S. Rideout (Moncton):** Monsieur le Président, le dossier que nous avons devant nous ici ce soir est un dossier difficile. C'est grâce à vous que ce débat d'urgence a pu avoir lieu. Comme on l'a déjà dit, un débat d'urgence est inhabituel. C'est quelque chose que le Président n'autorise pas normalement, ni facilement. Cela montre toute la gravité de la crise que traverse le secteur des pêches.

Nous avons entendu ce soir toutes sortes de discours, de critiques et d'autres commentaires. Je crois que nous devons considérer ce problème comme un problème d'intérêt national, car il a des répercussions non seulement sur le Canada atlantique mais aussi sur l'ensemble du Canada. Il concerne des centaines de milliers de personnes. Dans ma province du Nouveau-Brunswick, quelque 12 000 ou 13 000 personnes sont directement concernées en tant que pêcheurs et travailleurs des usines de transformation du poisson. Tout cela a des répercussions, et ce qui se produit actuellement à Terre-Neuve pourrait fort bien se produire ailleurs. Doit-on laisser au gouvernement le bénéfice du doute et dire qu'il a bien géré ce secteur, que tout a bien fonctionné et qu'il s'agit simplement d'une catastrophe environnementale qui vient tout juste de survenir, inopinément, et qu'il n'y pouvait rien? Ou doit-on penser que le gouvernement n'a pas su gérer ce secteur et prendre les mesures qui s'imposaient?

• (0030)

D'une façon comme de l'autre, peu importe le point de vue, je crois—et les habitants de Terre-Neuve en conviendront—que si le gouvernement avait géré correctement ce secteur, il aurait prévu le problème. Les avertissements n'ont pas manqué dans les dernières années. Je sais que les députés de ce côté-ci de la Chambre et les députés de Terre-Neuve en particulier ont averti le gouvernement année après année, période de questions après période de questions, et que les pêcheurs ont fait de même. Ce gouvernement a touché un peu au problème, sans jamais parvenir à le régler. Il est intervenu timidement au lieu de s'attaquer aux causes pour trouver les solutions. Maintenant, nous sommes confrontés à une crise et nous devons trouver des solutions d'urgence. Encore une fois, ce n'est pas ainsi que cela devrait se faire. Nous avons affaire à une mauvaise gestion de ressources. Telle est la situation et il faut faire quelque chose à ce sujet.

Nous savons qu'il y a surpêche. Nous connaissons toutes les statistiques concernant les pêches excessives des Européens. Nous nous rendons compte que c'est le noeud du problème et c'est probablement ce qui nous

agace le plus, car nous savons que des illégalités ont été commises. Cela se fait chaque année et on ne fait rien. C'est pourquoi la frustration monte et les gens s'inquiètent. C'est ce qui a causé le problème environnemental. On voit des choses et on se gratte la tête en essayant de savoir ce qui se passera dans l'esprit des gens lorsqu'on donnera un quota à la Communauté des États indépendants, anciennement l'Union soviétique. On leur donnera des capelans, ces poissons qui servent de nourriture à la morue du nord. On se gratterait la tête pour chercher à savoir pourquoi on ferait cela. Pourtant, c'est ce qu'on a fait. Ils ont dit ensuite que c'était un désastre environnemental. C'est l'octroi de permis qui est le désastre. Ça n'avait rien à voir avec l'environnement.

Il y a aussi une chose qui nous agace vraiment. Je plains les gens de Terre-Neuve qui voient Brigitte Bardot et les Européens venir leur dire: «Ne tuez pas les phoques. Nous ne pouvons pas l'accepter. C'est une chose terrible et honteuse.» Ils publient ensuite des articles dans les journaux et font toutes sortes de publicité à ce sujet. En même temps, ils viennent piller nos stocks de poissons. Alors on se dit: «Quelle bande d'hypocrites et de vous-savez-quoi!»

Nous savons que d'après les statistiques, il y a actuellement de trois à quatre millions de phoques dans la région côtière de l'Atlantique. Je suis sûr que vous le savez, mais les autres ne savent pas que ces trois ou quatre millions de phoques produisent environ 300 000 petits chaque année et que chacun de ces petits est une bouche à nourrir. Nous savons tous, d'après les statistiques, qu'ils mangent beaucoup. C'est donc un problème d'équilibre de la nature. J'y avais pensé mais si nous décidons de le régler et d'éliminer ce troupeau, qu'allons-nous faire de tous les animaux morts? Il faudra tuer de 300 000 à 500 000 phoques. Où est-ce que vous allez les mettre? Qu'est-ce que vous allez en faire? Nous sommes dans de beaux draps. Nous avons de bonnes raisons d'être inquiets dans le Canada atlantique car si ce désastre peut affecter une ressource aussi importante que la morue du nord, que peut-il se passer dans le reste de la région, dans le golfe du Saint-Laurent et dans la baie de Fundy qui sont des régions qui ont une influence sur ma circonscription?

Nous devons revenir à la case de départ et voir si nous pouvons adopter un plan et prendre les mesures nécessaires pour créer quelque chose qui fonctionne bien. Nous pouvons toujours parler et faire des suggestions, mais ça ne suffit pas, il faut passer à l'action. Au lieu de dire que c'est impossible et qu'on ferait mieux de ne rien faire, soyons hardis, essayons de faire quelque chose.

Parmi les choses que nous pourrions faire, on pourrait s'attaquer au problème du Nez et de la Queue des Grands Bancs. On nous dit que c'est un problème insoluble alors nous le laissons tomber. Et moi je dis pourquoi ne pas essayer quelque chose qui risque de marcher au lieu d'abandonner avant même d'avoir essayé. Pourquoi ne pas inclure le Nez et la Queue des Grands Bancs dans notre limite?

Nos militaires se vantent de leurs succès dans la guerre du Golfe. Quel était leur rôle dans le golfe Persique? Ils avaient pour mission de ne pas engager le combat mais de surveiller et de faire respecter le blocus de l'Irak.

Pourquoi ne pas avoir recours aux mêmes tactiques et aux mêmes qualités que nos soldats qui ont été les meilleurs là-bas, pour empêcher la surpêche, pour poursuivre, arraisonner et traduire en justice ceux qui transgressent les lois? Nous avons tout ce qu'il faut pour le faire.

Bien sûr de l'autre côté on va me dire que nous devons faire preuve de diplomatie, etc. Peut-être bien, mais je ne peux m'empêcher de penser à ce qui s'est passé entre la Grande-Bretagne et l'Islande lorsque les Islandais ont déclaré qu'ils en avaient assez et qu'ils ne toléreraient plus cette situation. Qui est-ce qui s'est retrouvé avec la morue islandaise? Les Islandais, pas les Anglais. C'était une petite nation qui affrontait une grande nation et elle a presque remporté la partie.

Par conséquent, nous devons tenter le même exploit. Au lieu de nous résigner en disant que c'est impossible, donc qu'il est inutile d'essayer, tentons quelque chose pour sauver la situation.

Je sais que le temps file. Je déclare, à l'intention des gens de Terre-Neuve que ce n'est pas la fin du monde. Il s'agit d'une ressource renouvelable. On peut encore agir. Je doute simplement que ce gouvernement puisse s'attaquer efficacement à ce genre de problème.

Nous avons fait face à une situation semblable à Moncton. Nous avons perdu 1 500 emplois et l'attitude du gouvernement à cet égard pouvait se résumer ainsi: «L'économie est un phénomène cyclique; ne vous en faites pas, cette période sera remplacée par une autre plus prospère.» Voilà l'attitude que le gouvernement semble adopter en cette affaire.

C'est à vous, parlementaires, de transmettre un message aux Terre-Neuviens; nous devons leur faire savoir que nous sommes derrière eux, que nous sommes là pour les soutenir durant toute cette difficile période afin qu'ils ne subissent pas les traumatismes, le stress, les répercus-

*Article 52 du Règlement*

sions familiales, et toutes les autres conséquences du chômage et de l'absence apparente d'avenir.

Terre-Neuve arrivera à surmonter cette difficulté. Nous devons être prêts à aider. Voilà le rôle des Canadiens et de cette Chambre et voilà ce que nous entendons faire.

**M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke):** Monsieur le Président, je suis un député de l'Ontario et il me fait plaisir de prendre la parole ce soir pour donner mon appui à mes collègues de Terre-Neuve et du Canada atlantique en général.

Nous, les Canadiens, devons prendre conscience que nous devons être solidaires si nous ne voulons pas périr chacun dans notre coin. Ce qu'il faut à notre pays, c'est une bonne dose de fierté nationale, un sens du devoir national. Nous devons soutenir notre pays dans la même mesure où les autres peuples qui profitent de nous soutiennent leur propre pays. Mais il n'est pas question de voler nos voisins. C'est ce qui passe dans le domaine des pêches aujourd'hui.

• (0040)

C'est un comportement répréhensible au sein de la collectivité internationale. Le Canada en est victime parce qu'il n'y a personne ici qui a assez de force pour dire: «C'est assez, vous ne pouvez pas nous dépouiller ainsi.»

La semaine prochaine, lors du dépôt du budget, lorsque nous constaterons que le programme de construction navale est annulé, nous comprendrons que nous n'aurons pas les navires supplémentaires qu'il nous faut pour surveiller les zones de pêche canadiennes.

Je me souviens très bien qu'en 1984, pendant la campagne électorale, le premier ministre actuel a parcouru le pays en disant: «Donnez-moi ma chance, élisez-moi premier ministre du Canada et je vous promets qu'en quelques années vous ne reconnaîtrez plus le Canada.»

Nous étions loin de nous douter à quel point il disait vrai. Nous aurions aimé qu'il remplisse ses autres promesses aussi bien que celle-là.

L'importance que revêtait en 1986 le secteur de la pêche pour chacune des provinces de l'Atlantique exprimée en fonction du PIB du secteur de production primaire est la suivante, et cela m'a vraiment impressionné: Terre-Neuve et Labrador, 20 p. 100; Nouvelle-Écosse, 15,8 p. 100; l'Île-du-Prince-Édouard, 15,9 p. 100; le Nouveau-Brunswick, 5 p. 100 et le Québec, moins de 1 p. 100. Même si le pourcentage pour le Québec est si bas, la pêche revêt une importance vitale en Gaspésie et sur la côte Nord.

Ce soir, j'ai écouté le député de Cardigan, qui nous a fait un excellent discours au nom de son coin de pays, c'est-à-dire l'Île-du-Prince-Édouard.

Quelque 500 000 Canadiens de la région de l'Atlantique vivent dans les 1 300 petits villages de pêcheurs échelonnés sur des milliers de milles de littoral. Par association, la situation de ces petits villages me fait penser à celle de tant de petites localités du nord et de l'est de l'Ontario pour lesquelles l'industrie forestière revêt tant d'importance. Elle est en crise, elle aussi.

Nous avons des preuves, des preuves indéniables, et je n'en suis pas revenu quand j'ai entendu certains des chiffres relatifs à la surpêche dans les environs de Terre-Neuve. Il est bien triste de penser qu'à notre époque où l'on parle tant de l'environnement, on ne semble pas se préoccuper le moins du monde de conservation à l'échelle internationale.

Certains secteurs d'activité ont joué un rôle extrêmement important pour l'économie canadienne dans l'histoire de notre pays. Les pêches sont du nombre. Elles le sont en fait depuis bien avant la Confédération, depuis l'arrivée des premiers colons.

On relate dans les livres d'histoire toutes les difficultés qu'a connu le secteur des pêches au fil des ans. La conservation n'était pas nécessairement un problème de premier plan, mais on ne peut pas en dire autant des étrangers qui venaient pêcher trop de poisson à la fois dans nos eaux.

L'industrie forestière est un autre pilier de l'économie canadienne. Le gouvernement conservateur n'a pas manqué de lui régler son compte à elle aussi aujourd'hui.

Cette industrie est dans une situation grave, et la personne responsable de sa destruction, notamment du bois d'oeuvre résineux, a été récompensée en étant nommée au Sénat. Il n'y a eu ni bataille, ni jugement, ce qui est pire.

La troisième ressource c'était l'agriculture. Regardez ce qui arrive aujourd'hui à l'agriculture. Vendredi, vous verrez sans doute sur la colline du Parlement et à Ottawa un nombre jamais vu d'agriculteurs.

Ceci à cause de l'article XI du GATT qui risque d'être éliminé. Si c'est le cas, la loi portant création des offices de commercialisation qui avait été adoptée par les libéraux ne signifiera plus rien pour ces agriculteurs qui perdront leurs offices de commercialisation. Il perdront leurs contingents de lait qui leur ont tant coûté au fil des ans. Ce sera une perte terrible pour l'agriculture. Ce qui est encore pire, c'est qu'on parle de tarification. Nous ne pouvons imposer des droits de douane aux États-Unis pour protéger l'industrie agricole canadienne car les Américains invoqueront l'Accord de libre-échange trompeur que nous avons signé. Ils n'ont pas été honnêtes au sujet de cet accord étant donné toutes les barrières non tarifaires qui se dressent aujourd'hui.

Le gouvernement ne se débat pas suffisamment pour protéger nos pêcheries contre les intrus, ni pour faire en sorte que soit maintenu l'article XI du GATT et sauver ainsi les offices de commercialisation canadiens et les emplois dans le Canada atlantique.

Le gouvernement n'a pas fait preuve de la fermeté nécessaire vis-à-vis des pays européens qui pratiquent la surpêche dans les eaux du Canada atlantique. Fera-t-il preuve de fermeté avec la Communauté européenne? Il échoue dans ses négociations sur l'agriculture, comme il a échoué dans le domaine de la pêche.

Je voudrais rappeler aux Européens ce soir que pendant la Seconde Guerre mondiale, notre pays, le Canada, a envoyé de multiples convois de provisions pour nourrir la population civile de l'Europe libre, les armées canadiennes et d'autres armées qui se trouvaient sur le sol britannique. Bien des jeunes Canadiens ont risqué leur vie et sont morts, dans la marine marchande aussi bien que dans les forces actives, pendant la Seconde Guerre mondiale. Il est temps que ces pays européens se rappellent que les Canadiens se sont sacrifiés pour eux et le moins qu'ils peuvent faire aujourd'hui, c'est respecter la loi internationale qui concerne le Canada. C'est tout ce que nous demandons. Assurément, ce n'est pas trop demander aux gens que de respecter des accords internationaux honnêtes. Malheureusement leur mémoire est courte, mais l'histoire est longue et elle enregistre la réalité.

Les problèmes à l'origine de la situation catastrophique où se trouvent les pêches et dont nous discutons ce soir sont directement imputables au gouvernment. Vous avez dit que vous ne voulez pas entendre parler, entre autres, de la diplomatie de la canonnière. Or, le système actuel est un échec. Nos relations diplomatiques ne sont pas satisfaisantes. Le Canada n'est pas respecté. Il faut absolument le faire savoir à ceux qui ne respectent pas les accords conclus avec le Canada, qu'il s'agisse des pêches ou des produits agricoles ou d'autre chose.

Ces gens n'ont montré aucun respect pour le gouvernement canadien quand on a discuté des offices de commercialisation des produits agricoles ou des pêcheries. Nous avons conclu un Accord de libre-échange avec les États-Unis et qu'est-ce que nous avons en échange? On nous impose toutes sortes de barrières non tarifaires.

Il est grand temps que le Canada ait un gouvernement au Canada qui défende les Canadiens et qui n'essaye pas de faire plaisir à tous ceux dans le monde qui vont violer le droit international et les accords conclus avec nous.

Nous avons besoin d'un gouvernement qui ait du courage. Nous avons besoin d'un gouvernement qui soit prêt à se tenir debout et à faire preuve de détermination, un gouvernement qui ne plaisante pas dans ses relations avec la communauté internationale. Le temps est passé des gouvernements trop mauviettes pour adopter une position ferme sur quoi que ce soit.

Je tiens simplement à dire que c'est maintenant le temps non seulement de protester et de manifester au Canada, mais de dire aux Européens et aux autres pays qui empiètent sur les droits de notre pays, sur notre souveraineté, de commencer à respecter les accords. Il est temps de leur faire savoir bien clairement qu'ils ne les respectent pas.

Nous n'avons pas payé le prix de dizaines de milliers de vies canadiennes et d'un dur labeur pour bâtir notre pays uniquement pour laisser d'autres pays profiter de nous sans réagir. Il nous faut dorénavant dans notre pays un esprit national synonyme de résolution, de détermination et de fair-play.

• (0050)

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je voulais simplement dire qu'il y a deux députés de ce côté-ci de la Chambre, celui de Gander—Grand Falls et moi-même, qui vont prendre tout le temps qui leur est attribué, qui vont prendre les vingt minutes au complet.

Je voudrais d'abord vous féliciter d'avoir accédé à si bref délai à la demande de mon collègue de Burin—Saint-Georges qui voulait qu'on tienne un débat d'urgen-

ce sur cette question. Comme vous le savez, vous qui occupez le fauteuil depuis de longues heures aujourd'hui et qui êtes ici souvent depuis deux semaines et demie, j'ai fait valoir que, pour des questions prioritaires comme celle-ci, nous devrions profiter du temps que nous passons ici à Ottawa quand la Chambre siège et allonger nos heures de séance. Je vous remercie au nom de tous les députés de la Chambre et de tous les habitants de nos circonscriptions qui croient que, en période difficile, le Parlement tient des débats constructifs.

Je crois que, ce soir, le ton et la teneur du débat sont ceux auxquels s'attendent mes électeurs. Bien que nous ayons mis le gouvernement à l'épreuve ce soir et que nous l'ayons fustigé, on a exprimé des deux côtés de la Chambre des points de vue qui devraient faire naître un sentiment d'espoir chez les Terre-Neuviens. Comme l'a dit le député de St. John's-Est, on parle d'une perte d'emplois directs et indirects de près de 25 p. 100.

Dans ma circonscription de Toronto, perdre 25 p. 100 de l'emploi est tout simplement inimaginable. On ne pourrait fonctionner avec un tel chômage. Il est donc de notre devoir à tous de faire comprendre au gouvernement que, étant donné la gravité du problème et la volonté politique qui anime les députés de ce côté-ci de la Chambre ainsi que les ministériels, d'énormes pressions seront exercées sur le premier ministre et le Cabinet pour qu'ils prennent les mesures qui s'imposent.

En observant le débat ce soir, je n'ai pu m'empêcher de comparer le chef de notre pays, le premier ministre, à un ex-premier ministre qui a guidé notre pays, soit le très honorable Pierre Elliot Trudeau. J'ai eu l'honneur de faire partie du Cabinet de M. Trudeau de 1980 à 1984.

Je réfléchissais au passé, car nous avons traversé à l'époque, pendant les années 1980, 1981 et 1982, une grave crise, une des pires récessions jamais vues à ce moment-là. La différence que je vois entre le premier ministre Trudeau et le premier ministre Mulroney, j'en vois plusieurs, mais la principale différence, c'est que le premier ministre Trudeau jouait un rôle crucial dans les affaires internationales.

Il était respecté, il était admiré et il n'avait pas peur des questions difficiles. Lorsque je dis cela, je ne veux pas dire que le premier ministre actuel ne pourrait pas faire la même chose. Je veux simplement dire qu'il n'en fait pas assez.

Voici un cas où le premier ministre du Canada pourrait suivre l'exemple de Pierre Elliott Trudeau et appeler son chef de Cabinet pour lui dire: «Qu'on prépare l'avion. Nous allons en Espagne, nous allons au Portugal, nous allons là où il faut aller pour présenter la situation aux dirigeants de ces pays qui sont à l'origine du problème.»

Je ne dis pas que c'est une chose facile. Je ne dis pas que le premier ministre aura du succès la première fois ou la deuxième fois qu'il prendra ce genre d'initiative, mais il doit essayer.

Actuellement, c'est Washington qui, fondamentalement, dicte la politique extérieure de notre pays. C'est même Washington qui dicte toute notre politique économique. Nous nous sommes laissés entraîner dans un accord de libre-échange mal conçu, et nous continuons de patauger dans ce domaine. De plus, cet accord mal conçu a affaibli notre sentiment national.

Lorsque ce sentiment national est faible et que nous avons une crise comme celle qui existe actuellement dans le Canada atlantique, particulièrement à Terre-Neuve, ne croyez pas que les forces mondiales ne se rendent pas compte de notre faiblesse. Elles s'en rendent bien compte et en profitent. C'est d'ailleurs ce qu'elles font actuellement.

Je viens de revenir du Moyen-Orient. J'ai passé une dizaine de jours en Syrie et à Amman, en Jordanie. Les habitants de cette région ont des sentiments chaleureux envers le Canada, mais ils voudraient bien que nous recommencions à élaborer notre propre politique extérieure. Ils souhaitent que nous cessions d'imiter les États-Unis d'Amérique, l'exemple par excellence d'un pays étranger qui surexploite les ressources sans se soucier des principes fondamentaux en matière d'environnement.

Je n'arrive pas à croire que le ministre de l'Environnement n'a pas assisté au débat ce soir. Compte tenu de la situation dans les provinces de l'Atlantique, son Plan vert sombre dans la dérision la plus totale. Il en est de même des projets auxquels nous avons participé dans le cadre de la conférence Globe 91 ou 92, je ne sais plus trop, qui a eu lieu à Vancouver, et de notre présence à Rio de Janiero en juin.

• (0100)

Il s'agit d'un désastre environnemental aussi grave que les déversements pétroliers dans le golfe Persique.

J'aimerais bien savoir où sont les représentants de Greenpeace. Quelle hypocrisie que Greenpeace! Où sont cette semaine tous les groupes non gouvernementaux voués à la protection de l'environnement? Où sont-ils? Se sont-ils laissés intimider par le *Globe and Mail*? Je n'arrive pas à y croire.

Les priorités sont sens dessus dessous. Il ne s'agit pas d'un problème régional ni national, mais d'un problème international, car nous sommes les gardiens de ces pêcheries, non seulement pour notre pays, mais pour les autres nations de la planète. Si nous manquons de volonté et de fermeté, si nous sommes, en l'occurrence, indifférents à la justice environnementale internationale, si nous restons indifférents, où s'arrêtera-t-on ensuite? Les Américains vont-ils venir puiser l'eau des Grands Lacs pendant que nous restons impassibles?

La situation va-t-elle se présenter sur la côte ouest? Le député, qui est de cette région, doit avoir des inquiétudes. Sur la côte ouest, il y a des risques du point de vue de l'environnement et de la souveraineté. Mon collègue de Cap-Breton Highlands—Canso a déclaré dans son intervention de ce soir que c'était une question de souveraineté. Mais cela se passe dans une région dont l'accès n'est pas facile pour les médias nationaux. Ce n'est peut-être pas très passionnant pour eux.

Il ne faut pas laisser les médias nationaux dicter ce que le Canada doit faire. Ce contrôle nous revient à nous, députés. Nous devons faire entendre notre voix, et pas seulement ici, aux Communes, mais aussi devant tous les tribunaux internationaux. Si nous ne nous occupons pas de cette question, d'autres nations profiteront d'une série d'avantages au détriment de notre propre souveraineté.

Je suis heureux d'avoir la chance de discuter de cette question à titre de député représentant une circonscription urbaine de Toronto. Près de 5 000 personnes de ma collectivité sont originaires de Terre-Neuve. Un grand nombre d'entre elles ont des parents, des amis, des oncles et des tantes qui vivent toujours à Terre-Neuve. Ces personnes s'attendent à ce que je prenne la parole relativement à cette question. Contrairement à ce que beaucoup disent, les gens de Toronto se préoccupent du sort de la nation dans son ensemble. Souvenons-nous de Charlemagne, qui a dit un jour à son fils: «Si tu me donnes une lance, je peux facilement la briser avec mon genou. Si tu m'en donnes dix, je suis fort.» Tous les partis de la Chambre doivent collaborer relativement à cette question, et nous devons encourager le premier ministre du Canada à prendre une page du livre de Pierre Trudeau et à structurer sa politique étrangère, à parler au nom du Canada et à diriger le Canada.

Les Canadiens disent que notre pays souffre actuellement d'un terrible manque de leadership; ils disent que le premier ministre ne fait pas figure de chef de file, mais qu'il bat en retraite. Je dis cela sans malice à l'endroit du premier ministre, mais celui-ci a besoin d'un petit coup de coude en ce qui a trait à cette question. Il a besoin d'une petite poussée; il a besoin qu'on lui dise d'une façon directe et humble que le moment est venu de se battre pour une certaine justice internationale, économique et environnementale.

**M. George S. Baker (Gander—Grand Falls):** Monsieur le Président, je n'en ai pas pour très longtemps. Il est tard, et je suis sûr que beaucoup de gens sont passablement fatigués à cette heure matinale.

Je suppose qu'il convient que j'aie le dernier mot dans ce débat d'urgence, même si j'ai l'intention d'être bref. Je dis que cela convient parce que je suis le seul député dont la circonscription soit entièrement à l'intérieur de la zone de prise de la morue du nord.

À la limite est de ma circonscription se trouve un village nommé Deadman's Bay, tandis que Nickey's Nose Cove marque la limite ouest. Ces deux villages pêchent dans des secteurs entièrement contenus dans la zone 3K. La morue du nord se pêche dans les zones 2J, 3K et 3L. Je suis le seul député qui ait le privilège de représenter une circonscription aussi stratégique et de compter 13 000 pêcheurs autorisés parmi ses électeurs—non pas 100, mais 13 000. Ils ne pêchent que la morue du nord, rien d'autre.

Cette année, pour la première fois, c'est le cas des familles qui migrent pendant l'été, qui mettent leurs enfants dans un bateau et se dirigent vers le littoral du Labrador pour y passer l'été dans des collectivités dont l'une s'appelle Punch Bowl. J'imagine, monsieur le Président, que vous ignorez où se trouve Punch Bowl, mais tous ceux qui habitent au beau milieu de ma circonscription le savent. Donc, pour la première fois, depuis les 18 ans que je représente ces 13 000 pêcheurs, j'ai dû faire en sorte que hommes, femmes et enfants reçoivent l'aide sociale car il n'y avait pas de poisson.

*Article 52 du Règlement*

Pour la première fois en 18 ans, je me suis récemment rendu à une assemblée qui se tenait à Crow Head. Nous étions en décembre. Il y avait 67 pêcheurs accompagnés de leurs palangriers, des équipages, et donc 67 bateaux, et ces gens n'étaient pas admissibles à l'assurance-chômage.

• (0110)

Ils devaient aller ramasser des pierres et des ordures sous la neige pour accumuler des semaines d'admissibilité à l'assurance-chômage. Il s'agissait là d'un programme fédéral d'emploi pour les meilleurs pêcheurs au monde, les membres de la flotte de palangriers.

Le député de Burin—Saint-Georges, qui a proposé ici aujourd'hui cette motion, sait exactement de quoi je parle. En fait, il connaît personnellement certains de ces pêcheurs. Les meilleurs pêcheurs au monde ramassaient des pierres et des ordures sous la neige afin de pouvoir toucher de l'assurance-chômage et arriver à nourrir leur famille. Cela ne s'était jamais vu auparavant.

Je veux limiter mes observations à un seul point. Je ne vais pas parler de la surpêche étrangère au delà de la limite des 200 milles. Je vais parler d'un problème que le gouvernement fédéral peut régler et cela, dès maintenant. Je suis heureux que le secrétaire parlementaire soit ici présent car, après le ministre, c'est celui qui a le plus d'influence à cet égard au sein du gouvernement fédéral.

Les personnes qui croient que la centaine de bateaux étrangers qui ont obtenu le droit de pêcher à l'intérieur de la zone canadienne de 200 milles n'ont rien à voir avec la pénurie de poisson s'imaginent sûrement que tous les membres de leurs équipages passent leur temps à se faire bronzer. Ils doivent sûrement prendre des bains de soleil.

Les membres d'équipage des 15 chalutiers-congélateurs cubains qui pêchent au large de Terre-Neuve doivent prendre des bains de soleil, car que peuvent-ils bien faire d'autre? Jouer au bridge? Aux cartes? Au cribbage? À moins qu'ils aient une piscine intérieure? Leurs bateaux sont assez grands pour cela. Ils ont 400 pieds de long. Jouent-ils à des jeux vidéos? Leurs salles de contrôle sortent directement de *Star Wars*.

Ils ont tous les yeux rivés sur un écran de télévision et actionnent leurs filets à distance. Les filets contournent tous les obstacles du fond de l'océan. Ils choisissent le poisson qu'ils veulent. C'est la Guerre des étoiles dans l'océan Atlantique.

Ceux qui ne pensent pas que ces navires font du tort aux pêches croient peut-être que les matelots de ces navires jouent à des jeux vidéo. Ils doivent croire que les matelots de ces navires sont là pour se faire bronzer ou jouer à Pakman dans l'océan Atlantique.

Je le crois sincèrement, et je voudrais citer quelques propos du ministre et du secrétaire parlementaire. J'en ai pris bonne note. Ils ont dit: «Les espèces de poisson que les pays étrangers prennent légalement»—et je ne parle que de ceux qui pêchent en toute légalité, non des illégaux—«sont des espèces que nous ne pouvons pas prendre ou dont nous ne voulons pas.»

Je voudrais dire au ministre et au secrétaire parlementaire que ça n'existe pas une espèce sous-utilisée dans l'océan Atlantique de nos jours. Ce sont nos pêcheurs et nos travailleurs d'usines de transformation qui sont les seules espèces sous-utilisées. Il n'y en a pas d'autres.

Je m'explique. Ces permis que le gouvernement accorde, il y en a une centaine; le député sait de quels pays il s'agit: Cuba, l'Union soviétique, la Bulgarie dans une certaine mesure, la Norvège, la France, etc.

Ces pays-là n'ont peut-être pas de quotas dans la zone de la morue du nord, mais ils en ont pour d'autres espèces. Ils ont d'abord des quotas de calmar. La zone 401 du calmar se trouve au large de la Nouvelle-Écosse. Le calmar qui est pêché dans nos eaux naît en Floride et y retourne pour mourir. Il sait où aller pour mourir, n'est-ce pas? Dès leur naissance, ils remontent le long de la côte du Canada et passent à moins de 80 milles au sud-est de la Nouvelle-Écosse, où ils servent de pâture aux bancs de morue. Grâce aux calmars, nous avons fait beaucoup d'argent en 1979. Les hommes, les femmes et les enfants faisaient des prises de calmars; ils étaient heureux, ils pouvaient s'acheter des vêtements, des chaussures et des livres et il pouvaient retourner aux études. Ils n'avaient pas besoin de l'aide sociale, ils avaient des calmars. Aujourd'hui, les prises de calmars sont restreintes au Canada. Je ne peux obtenir un permis pour prendre des calmars, pas plus qu'un assisté social. Même un pêcheur ne peut prendre de calmars, à moins qu'il ne le pêchât déjà au cours des cinq années antérieures.

La pêche en est restreinte, mais cette année, Cuba a 15 licences d'exploitation de chalutiers-usines congélateurs pour pêcher du calmar dans nos eaux, au large de la Nouvelle-Écosse, directement dans la zone 401. Dans sa migration, le calmar remonte vers le nord, longe la Nouvelle-Écosse, fait le tour du Cap-Breton, continue jusqu'à la rive du Québec et au Nouveau-Brunswick, fait le tour de Terre-Neuve et retourne directement en Floride, où il se reproduit et meurt.

Nous n'avons pas vu de calmars depuis maintenant 1979. N'est-il pas étrange que, dès que ces calmars sont assez gros pour qu'on les pêche, lorsqu'ils entrent dans nos eaux et dépassent la Nouvelle-Écosse, les 25 chalutiers-usines congélateurs de Cuba et de l'Union soviétique, avec leurs connaissances scientifiques si précises, mettent une barrière en travers de la zone 401 et attrapent tous les calmars qui passent par là.

Nous ne voyons plus de calmars. Le député peut vérifier auprès du ministère des Pêches et des Océans, qui lui dira que c'est une espèce sous-utilisée, alors que le pauvre pêcheur de la côte canadienne ne peut pas obtenir de licence. Sous-utilisées, mon oeil! Comment cela se fait-il? Le ministre peut dire: «Mais c'est le droit de la mer. Nous devons donner tout ce qui dépasse les besoins du Canada.» Qu'est-ce que le Canada? Ce n'est pas les Produits de la mer National Ltée et Fisheries Products International. Ce sont ces étrangers à qui l'on demande: «Voulez-vous ce quota de calmars?» On ne demande pas cela au pêcheur canadien qui tente de subvenir aux besoins de sa famille.

Le rédacteur du journal téléphone au ministère des Pêches et des Océans, qui dit: «Oh, non, cela dépasse les besoins du Canada.» Qu'est-ce que le rédacteur d'un journal du centre du Canada sait d'un pauvre pêcheur qui ne peut pas obtenir une licence pour pêcher du calmar? Le calmar n'atteint plus jamais nos côtes.

C'est la même chose pour notre capelan. Nous ne pouvons pas obtenir de licences pour le pêcher. C'est maintenant une espèce dont la pêche est restreinte au Canada. Seules certaines personnes peuvent pêcher du capelan et seulement dans certaines baies, et elles doivent avoir un bateau d'une taille donnée; de plus l'équipage doit être formé de trois personnes. Cependant, les Russes ont un quota de 50 000 dans ma circonscription et le Canada n'en a que 20 000. Le capelan est la principale source alimentaire de la morue.

Pour essayer de pêcher une morue dans l'océan—et je l'ai fait à de nombreuses reprises dans ma vie—on pourrait, je le suppose, mettre de la gomme à mâcher sur l'hameçon et cela suffirait pour prendre une morue. N'importe quel enfant vous le dira. Vous pourriez également utiliser de la ouate ou je ne sais quoi d'autre. Cependant, une bonne nourriture pour attraper la morue, c'est, je le répète, le calmar et le capelan. Au besoin cependant, vous pouvez utiliser un morceau de maquereau ou de hareng ou encore, de homard.

Eh bien, il y a deux ans, pour la première fois depuis le début des années 1970, le Canada a accordé des permis de pêche à quatre chalutiers-usines bulgares et pour pêcher où? La plus importante zone de frai du monde pour le maquereau se trouve dans le golfe du Saint-Laurent. Depuis que l'on a construit la levée de Canso, en 1954, le maquereau ne peut plus entrer de cette façon; il passe alors par Sydney Bite, à la fin du mois de mai, et il fraie en juin, dans le golfe.

En septembre, ces poissons atteignent neuf pouces de long et ils passent autour de la zone peuplée par la morue du nord et se font ainsi manger par les morues. Or, qui a tendu des filets là-bas? Les Bulgares. Oui, une gracieuseté du gouvernement fédéral qui leur a permis 30 p. 100 de prises accessoires de hareng. Or, à combien s'élevaient les prises accessoires maximales jamais accordées à nos pêcheurs dans toute notre histoire, depuis que nous avons adhéré à la Confédération en 1949? Je me rappelle fort bien ce jour. Les plus importantes prises accessoires que les pêcheurs de ma circonscription aient jamais eues étaient de 10 p. 100. La Bulgarie a eu 30 p. 100. Les étrangers, eux, ont droit à 30 p. 100; c'est écrit sur leur permis. Donc, vous avez, dans une certaine mesure, du capelan, du calmar, du maquereau et du hareng. De quoi la morue est-elle censée se nourrir dans la zone de la morue du nord? Il ne reste rien. Les morues sont décharnées. Elles sont très maigres. Elles ne frayent même plus à sept ans.

J'aimerais faire valoir un autre point. De toutes les recherches que j'ai effectuées depuis que je suis député et que je représente 13 000 pêcheurs à temps plein, et avant de parler de pêcheurs à temps plein, j'y pense à deux fois parce que je pense à tous les gens là-bas qui travaillent à temps partiel ou moins et qui n'ont pas droit aux permis auxquels ont droit les chalutiers-usines congélateurs étrangers. Ils n'ont droit à aucun de ces permis. Imaginez-vous que certains d'entre eux ont écrit à l'Union soviétique pour lui demander une portion de son quota. J'ai adressé une lettre d'accompagnement à son ambassade à Ottawa. Nous leur demandons une portion de leur quota dans la zone 3K pour la morue du Nord. Évidemment, les Russes nous ont répondu non. Imaginez-vous un Canadien demander aux Russes une portion de leur quota pour pêcher le capelan dans la zone de la morue du nord.

Je voudrais souligner un point au sujet du frai. Lorsqu'on examine les rapports scientifiques sur le frai, on les trouve très intéressants. Prenons le cas de la morue. Il faut environ quatre semaines à une morue pour frayer. En fait, le mâle est en chasse pendant deux semaines. Vous ne le saviez pas, mais le mâle de la morue passe deux semaines à chercher une femelle avant le frai qui dure deux semaines. Il choisit sa femelle. C'est un processus très complexe. Tout comme dans un salon, il délimite son champ et choisit sa femelle. Ensuite, il fraie avec elle pendant deux semaines. Toutes les études scientifiques faites jusqu'à maintenant sur la reproduction des morues en captivité dans d'immenses bassins ou dans des baies ont prouvé une chose: si vous les privez de nourriture pendant la période des amours et pendant la période

*Article 52 du Règlement*

de frai, les morues deviennent enragées, se heurtent aux côtés du bassin et meurent. Vous ne pouvez pas les déranger pendant les deux semaines qui précèdent le frai et pendant les deux semaines de frai. Qui dérange notre morue dans leurs territoires de frai?

Savez-vous que le gouvernement du Canada ne le sait pas? Parlez à n'importe quel scientifique de Pêches et Océans et il vous dira que la politique du gouvernement du Canada est de permettre la pêche pendant la période de frai parce que depuis que nous étudions la morue au Canada, jamais la période de frai n'a été étudiée sans qu'il y ait des activités de pêche, aussi on ne peut pas dire si la pêche a un effet pendant cette période. On permet donc la pêche dans les zones de frai.

Qui pêche dans les principales zones de frai en eaux canadiennes pendant la période de frai? Les bancs de Hamilton, les bancs de l'île Funk. . . Quatre-vingt-dix pour cent de nos zones de frai sont situées à l'intérieur de la zone de 200 milles. Savez-vous qui y pêche? Ce sont les chalutiers-usines. Nous n'avons pas de chalutiers-usines au Canada. Il y en a un, National Sea en a un, mais l'entreprise ne s'en sert pas. Je dirais qu'un gouvernement est tombé dans le Canada atlantique lorsqu'un ministre des Pêches a approuvé l'utilisation des chalutiers-usines. Nous n'en avons pas. Nos navires ont au maximum 174 pieds. Certains navires étrangers ont 400 pieds de long. Ces navires équipés de matériel ultra-perfectionné pêchent dans les zones où la morue essaie de frayer.

Alors additionnez deux de ces éléments. Retirez l'aliment de la morue et supprimez le privilège dont jouit depuis toujours ce poisson, soit d'être protégé, en février et en mars pendant la présence des glaces, de notre propre flotte hauturière qui comporte environ 42 bateaux, comparativement aux 100 bâtiments des nations étrangères à qui nous accordons des permis pour la pêche des espèces soi-disant sous-exploitées. Ce sont ces bateaux qui perturbent nos zones de frai.

Vous additionnez ces deux choses. Vous pouvez aussi mentionner les phoques, comme l'a fait le député. Il existe maintenant une loi canadienne qui interdit l'émission de permis pour la chasse au phoque. Je parie que vous ignoriez l'existence de cette loi.

Elle a été présentée par l'actuel ministre des Pêches. Aucune annonce n'a été faite à ce sujet, mais il est impossible d'obtenir un permis de chasse. Il est même impossible d'obtenir un permis de chasse aux seules fins alimentaires à moins d'en avoir déjà possédé un durant les cinq dernières années.

Voilà où nous en sommes, nous restreignons les Canadiens, nous leur disons qu'ils ne peuvent faire ceci ou cela et nous déclarons que pour respecter le droit de la mer, toute quantité de poisson excédant les besoins canadiens doit être donnée à un pays étranger. C'est bizarre. Nous sommes la seule nation au monde à interpréter de cette façon le droit de la mer.

Nous ne pouvons nous approcher à moins de 200 milles de quelque pays que ce soit; aucun pays ne permet qu'un autre pénètre dans sa zone de 200 milles, ne serait-ce que pour jeter un hameçon par-dessus bord. On arrête les gens dans un tel cas. Nous sommes les seuls au monde à le permettre.

La Namibie, grand et puissant pays situé juste au-dessus de l'Afrique du Sud, était le dernier pays à le permettre encore et il a cessé de le faire. Cette petite nation a déclaré en novembre dernier qu'elle refusait d'accepter une telle situation plus longtemps.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre! La période qui vous était allouée est terminée.

**M. Baker:** Accordez-moi une minute pour achever ma présentation.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Vous disposez d'une minute.

**M. Baker:** Comme je le disais, monsieur le Président, les navires espagnols et portugais que le député de Burin—Saint-Georges qui a proposé cette motion connaît si bien, ont quitté les côtes de la Namibie au nombre de 100 et sont arrivés au large de la circonscription du député, sur le Nez et la Queue des Grands Bancs. C'est là qu'ils ont abouti.

Pour conclure, j'aimerais dire que ce n'est vraiment pas agréable pour mes électeurs, pêcheurs à temps plein, de ne pas pouvoir prendre la mer sans voir flotter, à 12 milles d'eux, les drapeaux du Japon, de l'URSS et de toutes ces nations qui prennent du flétan du Groenland que nous appelons turbot. Nous vivons de ce poisson que le ministère des Pêches et des Océans appelle flétan du Groenland dans sa liste des espèces sous-exploitées. Nos pêcheurs le pêchent depuis des siècles, c'est leur principale prise. C'est un poisson plat. Et maintenant ce sont les étrangers qui le pêchent, les Canadiens n'ont plus le droit de le faire.

Ceux qui pensent que les étrangers, ceux qui ont des permis, n'ont rien à voir avec la destruction des stocks se trompent. Je parle des stocks de morue du nord dans ma circonscription. Ceux qui pensent que les étrangers n'y sont pour rien dans la disparition de la morue croient aussi que les étrangers qui sont au large de nos côtes sur

leur centaine de gros bateaux sont là pour se la couler douce en plein milieu du mois de février.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Comme il est 01 h 27, conformément au paragraphe 52(12) du Règlement, je déclare la motion adoptée.

*Article 52 du Règlement*

[*Français*]

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à plus tard aujourd'hui, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 01 h 27.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 20 février 1992**

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 12 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

### CONSOMMATEURS ET SOCIÉTÉS ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des consommateurs et des sociétés et de l'administration gouvernementale.

Le comité demande respectueusement une prolongation jusqu'au 30 avril 1992 pour pouvoir étudier la teneur de ses ordres de renvoi du 18 septembre et du 20 novembre 1991 concernant le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Si la Chambre y consent, j'entends proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui. Donc, si la Chambre y consent, je veux proposer que le rapport soit agréé plus tard dans la journée.

**Mme le vice-président:** Maintenant que le rapport a été lu, je crois que le député en proposera l'adoption au moment de l'étude des motions.

* * *

### JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Bob Horner (Mississauga-Ouest):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 8 novembre 1991, le comité a examiné le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'extradition, et il a convenu d'en faire rapport avec des propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1010)

### LA LOI SUR LA PRODUCTION ET LA RATIONALISATION DE L'EXPLOITATION DU PÉTROLE ET DU GAZ

MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources)** demande à présenter le projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz et d'autres lois en conséquence.

**Mme le vice-président:** Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Epp propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée. Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

### LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

MESURE MODIFICATIVE

**L'hon.Jake Epp (au nom du ministre de l'Environnement)** demande la permission de déposer le projet de loi C-59, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux.

**Mme le vice-président:** Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Epp, au nom du ministre de l'Environnement, propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

## LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national)**, au nom de M. Mazankowski, demande à présenter le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

**Mme le vice-président:** Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Jelinek, au nom du ministre des Finances, propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée. Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

## LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River)** demande à présenter le projet de loi C-336, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants (absence de responsabilité criminelle dans le cas d'un enfant de moins de dix ans et définition d'un enfant et d'un adolescent).

**Mme le vice-président:** En conformité du paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

**M. Lee:** Le but de ce projet de loi d'initiative parlementaire est d'inclure les jeunes de 10 et 11 ans parmi les personnes visées par la Loi sur les jeunes contrevenants.

À l'heure actuelle, cette loi ne s'applique pas aux jeunes de moins de 12 ans. De plus, le projet de loi vise à ramener de 12 à 10 ans l'âge auquel les jeunes peuvent être déclarés coupables aux termes du Code criminel.

Nous proposons ces modifications parce que de plus en plus de jeunes de 10 et 11 ans commettent des actes criminels, notamment des voies de fait causant des lésions corporelles et des agressions sexuelles, profèrent des menaces, s'adonnent à l'extorsion ou agissent comme passeurs de drogue, surtout dans les grands centres urbains.

La loi actuelle interdit aux policiers d'inculper ou d'arrêter les jeunes contrevenants de 10 et 11 ans. Le projet de loi permettrait de régler ce problème relatif aux jeunes de 10 et 11 ans.

**Mme le vice-président:** M. Lee propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

En conformité du paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AUTORISATION DE SE DÉPLACER

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, il devrait y avoir consentement unanime pour l'adoption de la motion suivante:

Que quatre députés et deux membres du personnel du sous-comité de la condition féminine du Comité permanent de la santé et du bien-être social, du troisième âge et de la condition féminine soient autorisés à se rendre à Washington, D.C., du lundi 9 mars au mercredi 11 mars 1992, dnas le cadre de leur étude sur le cancer du sein.

(La motion est adoptée.)

**M. Cooper:** Madame la Présidente, je crois que vous trouverez qu'il y a également consentement unanime de la Chambre pour la motion suivante:

Que huit députés et le personnel nécessaire du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général soient autorisés à se rendre à Vancouver et à Edmonotn, du 8 au 13 mars 1992, dans le but de tenir des audiences publiques et de visiter des établissements correctionnels, dans le cadre de l'étude du projet de loi C-36, Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

(La motion est adoptée.)

**M. Cooper:** Une autre fois, madame la Présidente:

Que huit députés et le personnel nécessaire du Comité permanent des consommateurs et des sociétés et de l'administration gouvernementale soient autorisés à se rendre à Montréal, le jeudi 27 février 1992, dans le cadre de l'étude sur les taux d'intérêt appliqués sur les cartes de crédit.

(La motion est adoptée.)

## CONSOMMATEURS ET SOCIÉTÉS ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

ADOPTION DU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona)**: Madame la Présidente, avec la permission de la Chambre, je propose que le troisième rapport du Comité permanent des consommateurs et des sociétés et de l'administration gouvernementale, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté. Ce rapport demande une prolongation de deux mois de l'étude sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

(La motion est adoptée.)

* * *

## PÉTITIONS

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Kamloops qui sont conscients du fait que le gouvernement du Canada est sur le point de signer une entente avec la Colombie-Britannique au sujet du financement des services de la GRC. Les pétitionnaires demandent simplement au gouvernement de voir à ce que la GRC reçoive suffisamment de fonds pour pouvoir remplir son mandat.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Sur un autre sujet, madame la Présidente, je veux présenter une autre pétition, toujours conformément à l'article 36 du Règlement, venant surtout d'habitants de la vallée de la rivière Thompson-Nord. Ceux-ci demandent au gouvernement de dire clairement aux États-Unis que les rivières canadiennes ne sont pas à vendre.

* * *

[*Français*]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

**Mme le vice-président:** Les questions sont-elles réservées?



**Des voix:** D'accord.

---

# INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

## LOI SUR LES MESURES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures)** propose: Que le projet de loi C-53, Loi autorisant la prise de mesures économiques spéciales, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif E.

—Madame la Présidente, je me réjouis de lancer aujourd'hui le débat sur le projet de loi C-53, Loi autorisant la prise de mesures économiques spéciales.

Maintenant que la guerre froide est terminée, nous avons une occasion sans précédent d'améliorer la paix et la sécurité internationales. Les pays revoient la façon dont ils ont mené leurs relations internationales depuis les 45 dernières années. La communauté internationale cherche des moyens nouveaux et efficaces de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, tout en recourant le moins possible à la force militaire.

Les réactions des Nations Unies et de l'Organisation des États américains aux crises dans le Golfe et en Haïti ont mis en lumière de nouvelles possibilités de prendre des mesures collectives pour enrayer les actes d'agression et réagir aux comportements inacceptables sur le plan international.

C'est dans cette optique, madame la Présidente, que le gouvernement a présenté le projet de loi C-53, Loi autorisant la prise de mesures économiques spéciales.

• (1020)

[*Français*]

Le projet de loi C-53 vise à permettre au Canada d'imposer une large gamme de sanctions économiques contre un État ou partie d'un État dont les actions menacent sérieusement la paix ou la sécurité internationale ou vont à l'encontre des normes de comportement communément acceptées.

La loi améliorera la capacité qu'a le Canada de se joindre promptement et efficacement à d'autres pays pour faire appliquer des sanctions économiques.

[*Traduction*]

L'application de sanctions économiques demeurera une mesure d'exception, mais elle est un moyen d'action indispensable sur le plan international. Il arrive que d'autres mesures pacifiques comme les démarches diplomatiques, les condamnations publiques et diverses démarches ne réussissent pas à amener l'État fautif ou le régime dévoyé à modifier sa conduite.

Dans ces circonstances, il est utile et nécessaire de pouvoir se rallier rapidement pour appliquer des sanctions économiques multilatérales. Le recours aux sanctions n'est évidemment pas un nouvel aspect de la politique extérieure canadienne. À un certain nombre d'occasions depuis 25 ans, le Canada s'est rallié à d'autres États qui partagent les mêmes idées que lui et il a eu recours à des sanctions économiques pour une raison ou une autre.

[*Français*]

Par exemple, des sanctions globales ont été appliquées contre la Rhodésie en 1968 et contre l'Irak en 1990. Un embargo contre les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud a été décrété par l'ONU en 1977 et des mesures économiques plus étendues ont été appliquées en 1985 et 1986.

Des sanctions limitées ont été appliquées contre l'Iran et l'Union soviétique en 1980, contre la Pologne et l'Argentine, en 1982, contre la Libye en 1986 et contre Haïti, en 1991.

[*Traduction*]

Nous avons alors constaté que le pouvoir du Canada d'imposer des sanctions en pareilles circonstances laisse à désirer. Ainsi, le désaccord entre les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU a souvent rendu impossible le recours à la Loi sur les Nations Unies pour l'application de sanctions. La Loi sur les licences d'exportation et d'importation ne permet que de restreindre les échanges commerciaux. De plus, comme les différents gouvernements doivent, pour des raisons de politique extérieure, s'entendre pour cesser les importations ou s'engager à le faire, il a parfois été compliqué et difficile de recourir à cette loi.

L'adoption d'une mesure spéciale comme la Loi sur les sanctions économiques contre l'Iran nécessite beaucoup de temps. On peut donc rater une occasion d'infléchir réellement l'issue d'une crise. D'autres mesures législatives comme la Loi sur les mesures d'urgence n'ont jamais eu pour but de permettre l'application de sanctions économiques internationales et sont, en réalité, très peu utiles.

Les mesures qui relèvent des pouvoirs discrétionnaires du gouvernement peuvent être utiles dans certaines circonstances, mais il est peu probable qu'elles soient une réaction suffisante ou appropriée à un comportement inacceptable d'un autre État.

Par le passé, nous avons pu nous débrouiller avec des moyens limités pour imposer des sanctions économiques internationales, mais ce n'est plus le cas. Le monde a changé. Non seulement la fin de la guerre froide a ouvert de nouvelles possibilités que le Canada et d'autres pays doivent saisir, mais le caractère des relations économiques internationales et la structure des transactions économiques ont aussi évolué. Autrefois, il était possible d'appliquer des sanctions relativement efficaces simplement en contrôlant le commerce des marchandises.

De nos jours, par contre, les services représentent une proportion sans cesse plus importante des transactions internationales. En outre, à l'ère des transactions bancaires électroniques, des montants énormes et d'autres biens peuvent passer d'un pays à l'autre presque instantanément. Le projet de loi C-53 tient compte de cette évolution et, par ses dispositions autorisant le contrôle du commerce et de la technologie, par exemple, élément fort important dans les échanges internationaux à notre époque, il permet de prévoir d'autres changements qui surviendront encore.

Lorsque je parle de changements, je songe à des situations très concrètes. Après le coup d'État à Haïti, les ministres des Affaires étrangères de l'Organisation des États américains ont invité, lors d'une réunion spéciale, les États membres de l'organisation à imposer un embargo commercial à Haïti et à bloquer les biens de l'État haïtien. Le Canada, pour sa part, s'est retrouvé avec seulement un pouvoir limité pour bloquer les transactions financières avec Haïti et les biens de l'État haïtien se trouvant sur son territoire. Si la Loi sur les mesures économiques spéciales avait été en place lorsque le coup d'État s'est produit, le Canada aurait été mieux placé pour réagir rapidement et efficacement à la requête de l'OEA. En fait, le Canada avait joué un rôle de premier plan au sein de l'organisation en réclamant des sanctions économiques vigoureuses contre Haïti. Il est donc encore plus important qu'il soit en mesure de donner suite.

La loi une fois adoptée, nous pourrons mieux réagir. Les embargos ne sont pas toujours faciles à appliquer. Cela dit, nous craignons que certains membres de l'OEA, dont les États-Unis, ne reviennent sur leur position en refusant d'appliquer à fond les résolutions de l'organisation. Cette réticence peut miner l'efficacité des sanctions

et il est plus difficile pour des pays comme le Canada de continuer d'appliquer ces sanctions lorsque d'autres n'assument pas leur part de responsabilité. Nous voulons prendre des mesures qui favoriseront le rétablissement du gouvernement constitutionnel à Haïti. Nous prions les autres membres d'en faire autant, de même que d'autres pays. Cette mesure constituait une percée pour l'Organisation des États américains et, selon nous, il est très important que les États membres Cagissent de façon concertée.

J'ai expliqué pourquoi le Canada a besoin de la Loi autorisant la prise de mesures économiques spéciales. Je voudrais maintenant parler du projet de loi comme tel, qui est une mesure législative habilitante. Ce projet de loi permettra, mais n'exigera pas, que le gouvernement impose des sanctions économiques au niveau international. Le projet de loi C-53 ne correspond à aucune intention d'imposer de telles sanctions plus ou moins fréquemment que par le passé. La décision de recourir à des sanctions se fondera sur des politiques établies, et la nécessité de ces sanctions sera déterminée par l'évolution des relations internationales. Cela dit, je puis vous assurer que le Canada continuera à travailler fort afin de faire en sorte que des sanctions ne soient prises qu'à titre exceptionnel. Lorsque le gouvernement décidera d'imposer des sanctions, la loi lui fournira la souplesse nécessaire pour choisir les mesures les plus appropriées dans les circonstances.

[*Français*]

L'essentiel du projet de loi se trouve à l'article 4, qui décrit les conditions pour l'application de sanctions et les catégories de mesures qui peuvent être appliquées. Des sanctions peuvent être appliquées lorsque le gouverneur en conseil juge qu'une rupture sérieuse de la paix et de sécurité internationales est susceptible d'entraîner une grave crise internationale. Des sanctions peuvent aussi être appliquées afin de mettre en oeuvre une décision, une résolution ou une recommandation d'une organisation internationale ou d'une association d'État, dont le Canada est membre, appelant à la prise de sanctions.

En vertu de la loi, le gouvernement pourrait saisir ou mettre sous séquestre tout bien détenu au Canada par l'État faisant l'objet des sanctions ou par des personnes qui lui sont associées.

[*Traduction*]

Le gouvernement pourra aussi prendre des décrets ou des règlements pour restreindre ou interdire, à l'égard d'un État étranger, des activités telles que le commerce de biens et services, l'exécution de transactions financières et commerciales, le transfert de technologie et l'exploitation de liens aériens et maritimes.

Le projet de loi C-53 s'inscrit tout à fait dans la politique étrangère canadienne établie de longue date, selon laquelle l'application de sanctions économiques constitue une mesure très grave et exceptionnelle. Les gouvernements canadiens se sont traditionnellement fondés sur trois principes en ce qui a trait à l'imposition de sanctions économiques. Le Canada a toujours veillé à ce qu'un vaste consensus international existe quant à la nécessité et à l'utilité de telles sanctions. Le Canada a aussi insisté sur le fait que les pays qui imposent des sanctions doivent en partager le fardeau et, enfin, il s'est toujours efforcé d'éviter de placer les entreprises et les travailleurs canadiens dans une situation désavantageuse par rapport à leurs concurrents étrangers.

Les dispositions du projet de loi sont en tous points conformes à ces principes de longue date qui sous-tendent la politique étrangère du Canada, et nous continuerons à nous inspirer de ces principes. Évidemment, chaque situation qui entraînera l'imposition de sanctions sera différente.

• (1030)

Pour être efficaces, les sanctions économiques doivent viser des objectifs précis et clairement définis. Ces sanctions doivent être soigneusement déterminées, étant donné que des mesures efficaces dans certaines circonstances pourraient être tout à fait inappropriées et même coûteuses dans d'autres.

La décision d'imposer des sanctions économiques se fondera sur un équilibre complexe lié à de nombreuses considérations. Chaque fois que l'éventualité d'imposer des sanctions sera envisagée, il faudra déterminer le genre de mesures à prendre et évaluer leur efficacité probable ainsi que leurs coûts éventuels pour les Canadiens.

Le projet de loi C-53 ne renferme pas de critères permettant de déterminer s'il y a lieu d'appliquer des sanctions dans une situation donnée, non plus qu'il ne dicte les mesures à prendre lorsque le gouvernement décide d'imposer des sanctions.

La souplesse nécessaire au gouvernement justifie un examen parlementaire. Comme l'a illustré l'invasion du Koweït par l'Iraq, le gouvernement doit être en mesure d'agir rapidement lorsqu'il décide d'appliquer des sanctions.

Une fois que le gouvernement aura adopté des mesures, chaque décret ou règlement pris relativement à des sanctions devra être présenté à chacune des Chambres du Parlement dans les cinq jours de séance qui suivront la prise de ces décrets ou règlements. Si 50 députés ou 20 sénateurs présentent une motion en vue de l'annulation d'un décret ou d'un règlement, cette motion devra faire l'objet d'un débat puis être mise aux voix.

Lorsque le Canada impose des sanctions économiques, tous les efforts nécessaires doivent être faits afin d'en minimiser l'impact pour les travailleurs et les entreprises du Canada.

[*Français*]

Chaque fois que possible, les restrictions devraient, par exemple, être appliquées de façon prospective pour permettre l'exécution des contrats en vigueur. Lorsque des coûts pour les Canadiens sont inévitables, les programmes du gouvernement pourraient être adaptés pour aider ceux qui porteront le fardeau des sanctions. Cela a été fait en 1980 lorsque les programmes de soutien des prix céréaliers ont été utilisés pour aider les producteurs affectés par la déprime des prix céréaliers qui a découlé de la participation du Canada à l'embargo céréalier décrété contre l'Union soviétique. L'expérience canadienne de l'application de sanctions économiques comporte peu de cas de demandes d'indemnisation directe. Mais nous n'excluons pas la possibilité que le gouvernement puisse vouloir, dans certaines circonstances, envisager la nécessité d'un programme pour indemniser les Canadiens et les personnes au Canada qui sont défavorisées par l'application de sanctions économiques. L'article 6 du projet de loi C-53 prévoit cette possibilité.

[*Traduction*]

Ce projet de loi arrive à point: il vise à nous permettre de réagir aux changements qui surviennent sur la scène internationale. Il découle de l'évolution du commerce international.

La Loi autorisant la prise de mesures économiques spéciales est conforme à la politique canadienne de longue date selon laquelle il faut chercher des solutions multilatérales aux problèmes internationaux. Cette mesure législative constituera un outil supplémentaire utile parmi la gamme des options pacifiques dont dispose le gouvernement en cas de menace à la paix et à la sécurité internationales.

J'espère que tous les députés reconnaîtront le bien-fondé de cette mesure législative importante et qu'ils permettront son adoption rapide, afin que d'autres options puissent être envisagées, en particulier dans le cas de la situation qui prévaut actuellement à Haïti. C'est évidemment là notre préoccupation immédiate, mais il y en aura d'autres dans l'avenir.

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Madame la Présidente, il est un peu paradoxal que l'année dernière, à pareille date, la Chambre tenait un grand débat sur la guerre du Golfe.

Les députés de l'opposition essayaient par tous les moyens de convaincre le gouvernement de l'utilité et de l'efficacité des sanctions économiques. On leur a témoigné une indifférence absolue et même parfois de l'arrogance, en leur disant que les sanctions n'étaient pas une solution et qu'elles étaient inutiles et inefficaces dans ce cas-ci.

Voilà qu'un an plus tard, nous nous penchons sur un projet de loi qui met l'accent sur l'importance et l'efficacité des sanctions économiques.

Cela prouve au moins une chose, et c'est que le gouvernement a fini par comprendre la faiblesse de ses arguments.

Je voudrais vous rappeler que nous disions alors que d'autres choix s'offraient, que d'autres solutions pouvaient être envisagées.

Nous disions alors que le Parlement devrait exercer une plus grande responsabilité en établissant une série de normes pour nous permettre d'intervenir dans le monde en fonction des intérêts démocratiques de notre pays. Nos propositions ont été rejetées et même traitées avec une impunité consommée.

Nous voilà donc saisis d'un projet de loi qui, il faut l'espérer, remettra les choses en place. Nous pouvons à tout le moins nous réjouir de ce qu'on a tiré quelques enseignements des conséquences de cette terrible tragédie.

Il est évident qu'on n'a pas tiré tous les enseignements, puisque nous subissons toujours les lourdes conséquences de cette guerre qui a coûté tout près de 80 milliards de dollars. En effet, on a flambé jusqu'à 60 millions de dollars l'heure, et pour obtenir quoi au juste?

La famine en Irak, le maintien au pouvoir du régime despotique, le saccage de l'environnement, la poursuite du commerce des armes, voire l'intensification du commerce des armes au Moyen-Orient. Près de trois quarts de millions de réfugiés sont dispersés dans tout le Moyen-Orient et un certain nombre de pays se sont appauvris.

Pour avoir eu ce geste d'impatience, pour n'avoir pas su évaluer l'utilité et l'efficacité des sanctions économiques, nous devons aujourd'hui payer un prix très élevé. Nous payons cher l'imprudence, l'irréflexion et le chauvinisme dont a fait preuve le gouvernement du Canada, comme bien d'autres gouvernements d'ailleurs.

À prime abord, nous accueillons favorablement ce projet de loi. Il peut offrir au gouvernement un moyen plus important et plus utile de réagir aux agressions et aux conflits internationaux, plutôt que d'avoir rapidement et sauvagement recours à la force dès la première occasion.

Cela ne signifie pas, cependant, que les sanctions économiques sont suffisantes en soi ou ne méritent pas d'être examinées. Dans son discours, la ministre a parlé des sanctions contre Haïti. Arrêtons-nous un moment pour réfléchir à ce qui se passe là-bas.

Encore une fois, le Canada et d'autre pays se sont empressés d'annoncer en conférence de presse toute une série de mesures sévères contre la dictature qui a pris le pouvoir dans ce pays.

Mais maintenant que les réfugiés haïtiens sont renvoyés chez eux et qu'ils doivent affronter de nouveau la persécution politique, ni la ministre des Affaires extérieures ni le premier ministre ne proposent quoi que ce soit pour aider bon nombre de ces réfugiés dont la fuite est une conséquence directe de ces sanctions.

Il ne fait pas de doute que les sanctions économiques ont des conséquences.

Nous manquons ainsi à nos responsabilités. Nous participons à une entreprise multilatérale dont l'objectif est de précipiter la chute de la dictature à Haïti, mais nous ne prenons aucune responsabilité envers les victimes de ce mouvement. Nous nous en désintéressons.

Mon collègue de Broadview—Greenwood parlera plus tard des efforts qu'il a faits pour obtenir des vivres et de l'aide humanitaire à l'intention des enfants irakiens.

Maintenant que la presse en parle, nous constatons encore une fois, comme je l'ai aussi découvert lors de ma visite à l'ONU la semaine dernière, que nous mettons l'accent sur les pressions et l'application de mesures.

Et nous oublions qu'il y a toujours un revers à la médaille. Ce revers de la médaille, c'est le peuple qui souffre, le peuple qui en paie le prix, les hommes et les femmes et, surtout, les enfants, qui en subissent les conséquences.

En soi, ce projet de loi nous donne l'occasion d'examiner honnêtement à quoi rime une politique de sanctions.

• (1040)

J'ai été troublé d'entendre la ministre dire qu'elle traite le projet de loi de façon purement machinale et non dans le cadre d'une politique.

Il importe que le Canada ait une politique dans ce domaine. Il importe que les Canadiens sachent quelle politique adoptera le gouvernement fédéral lorsqu'il sera engagé dans de grandes initiatives internationales. Il est crucial que nous sachions quels buts, objectifs et valeurs motivent et colorent ce genre d'initiatives.

Il ne s'agit pas simplement de réagir de façon machinale. Il s'agit de faire des choix, de porter des jugements et de tenir un bon débat public sur ce que cela exigera.

Il n'est pas étonnant que les Canadiens ne sachent pas trop bien aujourd'hui quelle est notre position dans «le nouvel ordre mondial», ni pour quelles raisons nous imposons des sanctions à un pays et pas à un autre.

Voyez ce qui arrive en Yougoslavie où nous assistons depuis des mois à une escalade de la violence, des souffrances, des dommages et de la tragédie. Et pourtant, les pays occidentaux n'étaient pas prêts à réagir. Peut-être n'avions-nous pas les moyens d'agir.

Encore une fois, il semble qu'il y ait eu deux poids deux mesures, que l'on ait pris des mesures à un endroit et pas à un autre en fonction des diktats de la politique.

On a peut-être de bonnes raisons de faire cela, mais qu'on le dise! On devrait vraiment s'efforcer d'amener les Canadiens à participer à un débat de ce genre, à une discussion là-dessus.

Si le Canada est appelé, comme je le crois, à jouer un rôle beaucoup plus large et plus actif dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, il aura besoin de l'appui de la population, et il n'aura cet appui que si les Canadiens comprennent ce que leur gouvernement cherche à faire et participent au débat.

Le Cabinet ne devrait pas prendre la décision à huis clos sans tenir le moindrement compte de ce que pensent les Canadiens.

Si nous sommes pour envoyer une équipe de maintien de la paix dans une région et pour imposer des sanctions dans une autre, il faut que la décision découle d'une politique qu'adopteront les Canadiens dans le cadre du régime parlementaire, une fois qu'ils auront été dûment informés de la situation et qu'ils seront vraiment à même de juger des répercussions de telles décisions.

Je me souviens très bien de ce qui s'est passé ici au cours de la guerre du Golfe lorsque nous demandions constamment au prédécesseur de l'actuelle secrétaire d'État aux Affaires extérieures de nous dire pourquoi les sanctions ne fonctionnaient pas et pourquoi il fallait prendre alors des mesures militaires.

Il n'y avait ni mécanisme ni effort réel pour nous répondre. Il n'y avait pas de preuve. Il n'y a pas eu d'analyse. Il n'y a pas eu de justification. Le ministre ne nous a pas expliqué pourquoi il pensait que les sanctions ne fonctionneraient pas et qu'il devait s'engager plus sérieusement du point de vue militaire.

Je vous le demande, madame la Présidente, le projet de loi C-53 comporte-t-il des dispositions qui corrigeront cela, qui forceront le gouvernement à rendre compte au Parlement des effets de pareilles sanctions?

J'estime que le projet de loi ne renferme pas la moindre disposition qui garantirait un suivi constant de cet engagement très important que le ministre voudrait que les Canadiens prennent.

Soyons honnêtes, ce projet de loi ne prévoit pas de véritable rôle parlementaire. Les mesures qui y sont énoncées sont une vraie farce.

Il ne prévoit pas ce qu'il faut faire si le Parlement ne siège pas pendant l'été, comme c'est arrivé pendant la prorogation avant la guerre du Golfe; le Parlement n'a pas été rappelé avant trois mois. En quoi ce projet de loi corrige-t-il ce grave manquement à la responsabilité parlementaire fondamentale?

Le projet de loi ne prévoit aucune disposition exigeant le rappel immédiat du Parlement pour que les députés puissent tenir un vrai débat, poser des questions au nom de leurs électeurs et déterminer la gravité de la situation. La décision sera prise en haut lieu, sans que les députés, occupés à jardiner ou Dieu sait quoi, ne soient consultés.

En outre, le projet de loi n'accorde aucun pouvoir au Parlement, qui représente la population, pour déterminer si les sanctions donnent des résultats, si elles doivent être levées ou modifiées. Les sanctions ne sont pas établies à demeure. Il faut les adapter aux circonstances. Elles font courir de grands risques aux entreprises. Elles sont lourdes de conséquences pour les pays visés. Or, la seule disposition que prévoit le projet de loi, c'est que 50 députés peuvent décider qu'ils sont en faveur de la levée des sanctions. Quelle flexibilité avons-nous? Ce n'est pas une question à trancher au couteau, mais une question de responsabilité, d'imputabilité, de partage de renseignements, de divulgation et de débat.

Je peux dire à la Chambre que nous allons essayer notamment d'améliorer de façon marquée le projet de loi en ce qui concerne le rôle du Parlement, qui devrait s'assurer qu'un engagement international aussi important que l'imposition de sanctions sera assujetti à une évaluation et à une décision du Parlement et que le gouvernement rende des comptes à ce sujet.

J'espère que le ministre sera d'accord avec les mesures en question, car nous prétendons principalement qu'on ne peut prêcher la démocratie dans le monde entier si on n'est pas disposé à la mettre en oeuvre dans son propre pays. Comment pouvons-nous faire la leçon à d'autres pays au sujet de l'importance de bâtir des institutions démocratiques si nous mettons de côté nos propres institutions lorsque nous traitons de questions aussi essentielles que la guerre et la paix ou qu'un engagement international important?

Si nous sommes disposés à adopter rapidement ce projet de loi, c'est notamment pour qu'il puisse être renvoyé au comité le plus rapidement possible pour que nous soyons en mesure d'élaborer un certain nombre d'amendements qui, selon nous, amélioreront de façon marquée les dispositions portant sur le rôle du Parlement.

Je pourrais également soulever quelques autres réserves qui portent sur les modalités d'application. Le ministre a signalé qu'on aurait recours aux dispositions en question à la suite d'une demande présentée par des organismes internationaux relativement à des questions de paix et de sécurité. Je voudrais poser certaines questions au ministre. Que se passe-t-il dans le cas de graves violations des droits de la personne?

Nous sommes maintenant témoins de cas au Timor oriental et dans d'autres régions du monde où il serait peut-être important d'utiliser les outils économiques à notre disposition afin de respecter le principe que le ministre et le premier ministre ont établi lorsqu'ils ont parlé de lier l'aide économique aux droits de la personne. Eh bien, c'est surprenant qu'il n'en soit pas question dans ce projet de loi; qu'on ne fasse pas preuve de la même souplesse dans l'application de certaines mesures contre des pays qui ne sont pas prêts à respecter les normes internationales sur les droits de la personne.

En outre, il convient peut-être de se demander si, dans ce projet de loi, il devrait également être question de critères touchant la pollution de l'environnement. Il y a un an à peine environ, le Congrès américain a appliqué une certaine forme de sanctions économiques contre le Mexique relativement à la pêche au thon, ce qui a eu l'effet désiré, soit dit en passant, parce que la flotte de pêche au thon détruisait les stocks de ce poisson.

Depuis trois ou quatre jours, à la Chambre, nous tenons un débat important sur ce qui se passe à l'extérieur de la limite de 200 milles, dans la région des Grands Bancs. Il est peut-être important que nous puissions au moins avoir recours à de telles mesures. Il ne s'agit pas de les utiliser de façon capricieuse, mais d'avoir la possibilité d'utiliser des outils économiques ou des armes économiques contre des pays qui n'hésitent pas à ravager l'environnement marin ou d'autres environnements en fait. Il convient peut-être de prévoir d'autres critères en vertu desquels ce projet de loi pourrait s'appliquer.

Il y a également une autre question que je trouve importante, un troisième domaine dans lequel, selon moi, on doit ajouter certaines choses et apporter des améliorations; il s'agit de la question du dédommagement. Dans ce projet de loi, il est question du droit de demander une indemnisation, mais il n'y a aucune disposition qui prévoit l'obligation du gouvernement de donner suite à cette demande de façon tangible. Encore une fois, l'expérience nous a démontré que les sanctions représentent un instrument efficace dans la mesure où il y a un engagement clair, selon lequel les particuliers ou les entreprises victimes peuvent recourir à un mécanisme d'indemnisation, de sorte qu'ils ne soient pas les seuls à subir le préjudice causé par les sanctions.

• (1050)

En disant cela, il importe de situer le projet de loi dans son contexte. Il s'agit d'un dernier pas à franchir pour arriver à l'établissement d'un nouvel ordre ou environnement mondial.

Parmi les communications importantes qui ont été prononcées au symposium des Nations Unies parrainé par notre parti en octobre à Vancouver, il y a eu celle du professeur Edwin Smith, spécialiste du droit international, qui portait précisément sur les sanctions économiques. Il a fait valoir un argument qui intéressera peut-être les députés. Selon lui, l'article VII, ne mentionne qu'une seule façon dont les sanctions économiques devraient s'appliquer. Il a déclaré: «En 45 ans, pas une seule opération militaire ne s'est déroulée conformément aux procédures prévues dans la charte, par contre, nous avons appliqué des sanctions économiques à maintes reprises. Il serait regrettable que nous appliquions ces mesures économiques en procédant au cas par cas plutôt qu'en suivant des procédures appuyées sur la tradition.» Il a continué en disant que, si les Nations Unies devaient devenir le principal organisme décisionnel en ce domaine, il faudrait énoncer clairement comment et où ces décisions seraient prises et par quels moyens elles seraient appliquées.

Quand le chef de l'opposition et moi-même avons rencontré le secrétaire général la semaine dernière, il a été question d'un document qu'on s'affairait à rédiger actuellement, en vue de le déposer au Conseil de sécurité le 1er juillet prochain, concernant un ensemble de moyens pour garantir la sécurité collective dont les Nations Unies auront besoin.

Nous voici à la mi-février et je m'étonne que le gouvernement n'ait apparemment pris aucune initiative dans le but de proposer des éléments à inclure dans ce document. Il s'agit probablement d'une des principales occasions où il peut influencer par ses recommandations la forme que prendra le nouveau système pour la paix et la sécurité internationale des Nations Unies. Le Canada compte parmi les pays auxquels on a souvent fait appel pour fournir des forces de maintien de la paix ou pour remplir d'autres missions, et pourtant il semble que nous restons à l'écart du processus d'élaboration de ce nouveau système. Que ce soit au Parlement ou ailleurs, nous n'avons pas de débat sérieux sur ce que nous attendons d'une nouvelle architecture des Nations Unies.

Quel devrait être le rôle du secrétaire général? Devrait-il y avoir un groupe particulier chargé des sanctions, un groupe de maintien de la paix dans l'appareil des Nations Unies, de sorte qu'un groupe de nations plus large que le Conseil de sécurité ait l'occasion de participer à la prise de décisions et à la mise en oeuvre?

Nous nous apprêtons à envoyer près de 1000 soldats en Yougoslavie pour le maintien de la paix et nous ne sommes toujours pas sûrs de la chaîne de responsabilités. A qui rendront-ils des comptes et qui prendra les décisions?

Il y aura une réunion de tous les pays participant aux opérations de maintien de la paix, dans la première semaine d'avril, qui sera présidée par le Canada. Il me semble que c'est là, pour nous, une excellente occasion de présenter une série de propositions concernant le maintien de la paix, concernant l'existence de bureaux du secrétaire général dans diverses parties du monde pour faire de la diplomatie préventive, concernant la création

d'un nouveau système d'échange d'informations à l'ONU, concernant l'établissement d'une force permanente de maintien de la paix qui pourrait mettre en oeuvre les sanctions ou être déployée dans certaines régions. Il me semble qu'il y a toute une gamme d'initiatives qui intéressent les Canadiens.

Lorsque nous avons tenu le colloque, la réponse a été incroyable. Les gens voulaient venir, ils voulaient parler de cela, mais nous ne leur avons toujours pas donné l'occasion de participer. Si une leçon est claire depuis la fin de la guerre du Golfe, c'est que les sanctions et l'intervention militaire ne doivent être que le dernier recours et non le premier.

Une initiative plus utile de la part de la ministre aurait peut-être été de présenter une résolution à la Chambre, avant ce projet de loi, sur la politique canadienne en matière de maintien de la paix, sur le genre de choses que nous aimerions voir le gouvernement canadien proposer à l'ONU, à l'OEA, au sujet des nouveaux instruments, procédures et processus, et pour envisager le recours à des efforts diplomatiques et à une action multilatérale en vue de prévenir un conflit, de contrer un agression ou de dissuader l'agresseur potentiel de faire ce qui s'est fait dans le Golfe, au lieu de répondre après que l'agression a eu lieu.

Je saisis cette occasion, si vous le permettez, monsieur le Président, pour inviter la ministre à agir dans ce sens. Je pense que les Canadiens sont intéressés. Ils veulent participer à ce genre de débat. Je crois que le Canada a une longue tradition, en politique étrangère, d'appui et de participation à l'action multilatérale.

Si elle ne nous a rien appris d'autre, la guerre du Golfe nous aura au moins fait comprendre que les mécanismes et les institutions ont grand besoin d'être modernisés, améliorés et rénovés, pour pouvoir répondre aux conditions auxquelles nous faisons face. Notre capacité de faire la paix, sur les plans international, multilatéral et local, est sérieusement en retard.

Je ne peux songer à aucun débat plus profond et plus sérieux qui pourrait avoir lieu à la Chambre des communes. Le gouvernement voudra peut-être présenter ses idées de propositions et tenir un débat sérieux sur la position que le Canada devrait adopter dans ce domaine avant que le secrétaire général ne dépose son rapport le 1er juillet, que des décisions ne soient prises et que le Conseil de sécurité ne soit saisi de cette question.

En résumé, je dirais que ce projet de loi constitue une mesure utile. C'est un début, mais il ne remplit certes pas un des critères cruciaux, soit que cette nouvelle ère dont la ministre a parlé, ce nouvel environnement où la paix et la sécurité sont peut-être à notre portée, ne deviendra réalité que si les Canadiens comprennent leurs responsabilités et leurs obligations à cet égard. Ils doivent avoir le sentiment de participer à la prise de ces décisions. J'exhorte vivement tous les députés de la Chambre à appuyer les amendements et les mesures que nous préconiserons au sujet de la question cruciale des sanctions économiques, pour nous assurer que les Canadiens auront un rôle à jouer, que leur voix sera entendue et qu'ils participeront à la prise de la décision de s'engager et d'engager leur pays dans la mise en oeuvre d'initiatives importantes à l'étranger.

Nous demanderons à la Chambre d'appuyer le projet de loi, mais uniquement lorsqu'il aura été amendé considérablement dans l'intérêt d'une politique étrangère démocratique.

[*Français*]

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, nous appuyons ce projet de loi. Il est très important que le gouvernement ait bien le pouvoir d'imposer des sanctions économiques comme une alternative à la guerre, dans les circonstances.

[*Traduction*]

Nous appuyons ce projet de loi, qui est très important, et croyons que tous les députés devraient en faire autant afin qu'il puisse franchir les différentes étapes.

Ce projet de loi autorise le gouvernement à appliquer sans tarder des sanctions économiques lors d'une crise internationale. Lors de la guerre du Golfe, nous avons vu dans les sanctions une importante solution de rechange au recours à la force militaire comme moyen de régler les problèmes internationaux.

Le gouvernement a proposé ce projet de loi parce qu'il a trouvé que pendant la guerre du Golfe, il n'était pas habilité à prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies ou d'autres politiques gouvernementales appropriées.

Lors de la guerre du Golfe, tous les partis représentés à la Chambre étaient en faveur de l'imposition de sanctions économiques. Nous ne pouvons qu'aider le gouvernement à réorganiser et à améliorer le mécanisme de déclenchement des sanctions économiques nécessaires.

Cette mesure législative permettrait au gouvernement de bloquer les biens détenus par des États étrangers qui contreviennent au droit international, d'interdire ou de restreindre toute exportation de marchandises et de services qui sont destinés à ces États ou toute importation de marchandises et de services provenant de ces États, toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute liaison aérienne ou maritime. Elle lui permettrait également, quand une organisation internationale ou une association d'États appellent à la prise de mesures économiques, de restreindre les activités des Canadiens se trouvant à l'étranger. Il s'agit de pouvoirs importants qui permettront au gouvernement de mettre en oeuvre sa politique étrangère.

• (1100)

Le porte-parole du Parti libéral a exprimé, à l'endroit de ce projet de loi, des réserves que, franchement, nous ne partageons pas toutes à ce moment-ci. Nous reconnaissons qu'effectivement, il faut consulter le Parlement le plus souvent possible.

Nous constatons, avec bonheur, que ce projet de loi prévoit, à l'article 7, que les décrets et règlements pris en vertu de l'article 4 seront déposés devant chaque chambre du Parlement dans les cinq jours de séance de cette Chambre qui suivent leur prise. Il prévoit également qu'une motion d'examen sera adressée à l'une ou l'autre chambre et fera l'objet d'un débat. Il est fort possible que ces dispositions soient amendées au comité. Nous sommes d'accord pour qu'on consulte le plus souvent possible le Parlement sur les décisions à prendre, comme cela est proposé. En ce qui concerne les sanctions économiques, nous reconnaissons que le gouvernement doit pouvoir agir le plus rapidement possible. Nous ne voudrions pas que pour des motifs de consultation du Parlement, le gouvernement ne puisse agir aussi vite que les circonstances l'exigent. Nous étudierons à fond cette question en comité, dans l'espoir d'améliorer le projet de loi sur ce point.

Deux ou trois autres sujets nous préoccupent, mais ils pâlissent en regard de l'importance globale du présent projet de loi et nous en discuterons à l'étape du comité. J'aimerais toutefois les mentionner ici. D'abord le droit du gouvernement de saisir les biens d'un ressortissant d'un État étranger qui ne réside pas habituellement au Canada empiète peut-être sur les droits des réfugiés et d'autres résidents légitimes du pays. Nous aimerions nous assurer que le gouvernement s'engagera très nettement, dans la loi, à ne pas transgresser les droits appropriés des résidents du Canada en exerçant son autorité en cette matière.

De même, il serait peut-être nécessaire d'instaurer un mécanisme de dédommagement pour les Canadiens ou les entreprises canadiennes lésés par les sanctions économiques imposées. Il est évident que dans plusieurs cas ça ne devrait pas être nécessaire, mais il pourrait se présenter des situations où ça le serait. Nous aimerions que le comité législatif examine cette question.

Enfin, nous voulons nous assurer que les organismes non gouvernementaux disposeront d'un mécanisme leur permettant de poursuivre leur travail, à condition que les circonstances s'y prêtent, dans les pays visés par les sanctions prévues dans cette loi. Il pourrait se trouver de nombreux cas où ce genre de mécanisme sera nécessaire et nous voulons nous assurer que ce sera permis et non défendu par la loi.

Ceci dit, permettez-moi d'examiner brièvement le projet de loi lui-même et les motifs de notre position dans cette affaire. En vertu de la Charte des Nations Unies, les organismes internationaux et les nations ont accès à une gamme de réponses possibles devant les infractions aux lois internationales. Les gouvernements et les États peuvent condamner, rappeler leurs ambassadeurs, imposer toute une série de mesures sans aller jusqu'à appliquer des pressions préjudiciables à l'égard d'un pays en particulier. Lorsque ces mesures ne donnent pas les résultats escomptés, la communauté internationale doit parfois agir plus catégoriquement et les deux possibilités qui s'offrent souvent sont les sanctions militaires, les mesures militaires, la force militaire d'une part et les sanctions économiques de l'autre.

L'histoire nous montre que les sanctions économiques sont fréquemment beaucoup plus efficaces et ont plus d'impact que les sanctions militaires. Toutefois, lorsque les gouvernements se sont donné d'importantes forces militaires, ils ont parfois tendance à avoir trop facilement, trop rapidement recours à cette force militaire au lieu d'attendre l'effet plus lent des sanctions économiques.

Si on observe l'histoire, on voit que les sanctions économiques ont souvent donné de très bons résultats. Notre débat nous donne l'occasion de réfléchir à cela pendant une période où nous n'avons pas à faire face à une crise majeure bien qu'un certain nombre de dossiers

importants dans les affaires internationales retiennent l'attention en ce moment. J'y reviendrai tout à l'heure.

Dans une étude publiée pendant la guerre du Golfe et dont ont fait état un certain nombre de journaux, notamment le *New York Times*, le *Globe and Mail* et le *Toronto Star*, Garry C. Hufbauer et Kimberly A. Elliott, deux spécialistes américains de ces questions, déclarent qu'en 1935-1936, la Société des Nations a imposé des sanctions contre Mussolini qui avait envahi l'Éthiopie. La communauté internationale voulait ainsi forcer l'Italie à se retirer de l'Éthiopie.

Par la suite, cette affaire a souvent été invoquée pour démontrer l'inutilité des sanctions. Pourtant, un examen approfondi nous apprend que si elles avaient été maintenues une semaine de plus, ces sanctions auraient contraint Mussolini à se retirer. C'est lui-même qui l'a confessé à Hitler plus tard. Donc, nous avons déjà, dans les années 1930, un exemple de sanctions qui sont venues très près de donner des résultats. Si la communauté internationale avait maintenu la pression, l'histoire de cette période aurait peut-être été très différente de ce qu'elle a été.

La Pologne du début des années 1980 nous donne un autre exemple de sanctions qui ont influencé les décisions politiques d'un gouvernement en l'amenant à renoncer à la répression et à procéder aux réformes économiques qui ont finalement provoqué les changements que nous constatons aujourd'hui en Pologne et dans les autres pays d'Europe de l'Est.

Au fil des ans, des gouvernements et des États ont eu recours aux sanctions économiques contre des dictateurs: Trujillo en République Dominicaine, Diem au Viêt-nam, Idi Amin en Ouganda et Somoza au Nicaragua. Dans tous ces cas, les sanctions, souvent renforcées d'une menace d'intervention militaire, ont donné le résultat attendu. En 1989, l'Inde a imposé un blocus au Népal, contraignant ce pays à accorder certains droits démocratiques à sa population.

Bien sûr, nous avons l'exemple historique des sanctions économiques efficaces contre l'Afrique du Sud. Beaucoup de pays ont contourné ces sanctions, faisant ainsi preuve d'une totale hypocrisie et agissant dans l'illégalité. Il reste qu'en dépit de tout cela, les sanctions imposées principalement par le Commonwealth et par d'autres pays pendant un certain temps ont forcé le gouvernement de l'Afrique du Sud à modifier ses politiques, à s'efforcer de se faire accepter de nouveau au sein de la communauté internationale et à entreprendre des réformes en profondeur.

Même le boycott de l'Afrique du Sud dans les compétitions sportives a eu un effet psychologique énorme sur la population de ce pays, ce qui a aidé à créer le climat propice à l'avènement relativement pacifique de changements. En fait, l'Afrique du Sud est sans doute un pays où une intervention militaire ne serait pas à recommander étant donné l'importance de la communauté blanche minoritaire. Il était plus judicieux d'exercer des pressions soutenues, d'ordre économique et psychologique, sur une partie importante de cette minorité pour la forcer à reconnaître que des changements s'imposaient; cette méthode a donné les résultats escomptés dont nous sommes témoins aujourd'hui.

• (1110)

Elle n'est pas aussi efficace en Haïti. Si le gouvernement américain confisquait les biens des riches Haïtiens aux États-Unis, on commencerait sans doute à voir le genre de changements qui seraient si nécessaire dans ce pays. Il est clair que des sanctions économiques étanches contre Haïti sont absolument essentielles et que le gouvernement canadien devrait les appuyer sans aucune restriction et continuer à exercer des pressions sur ce pays.

Cette semaine ou la semaine prochaine, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit rencontrer le ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie, pays qui a commis des violations flagrantes des droits de la personne contre les habitants du Timor oriental. Il sera très intéressant de voir comment le gouvernement s'y prendra pour faire passer son message. Dans le cas de l'Indonésie, je pense que des sanctions sélectives seraient là aussi absolument nécessaires pour forcer ce pays à mettre fin à la répression qu'il exerce sur les habitants du Timor oriental. Le gouvernement a imposé un embargo très, très limité sur certains échanges commerciaux et a interdit certaines relations avec l'Indonésie. Il est intéressant de constater qu'il n'est pas intervenu pour interdire la vente d'armes à l'Indonésie et qu'il s'est montré très timide dans ses appels en faveur de sanctions internationales contre ce pays afin de redonner aux habitants du Timor oriental les droits dont ils sont privés.

J'aimerais conclure en disant quelques mots sur l'Irak car les leçons tirées des sanctions qui ont été imposées l'an dernier contre ce pays par la communauté internationale devraient nous guider non seulement dans notre étude de cet important projet de loi mais aussi dans notre choix de la conduite à adopter lorsque le gouvernement envisagera d'user des pouvoirs qu'il lui confère.

On ne peut plus douter que, si on avait laissé aux sanctions le temps de prendre effet, le gouvernement irakien n'aurait eu d'autre choix que de se retirer du Koweït. C'est du moins ce qu'indiquent tous les renseignements dont on dispose aujourd'hui et il n'y a aucune raison de douter qu'il en ait été autrement. Les pertes en vies humaines et les épreuves imposées par l'usage de la force aux peuples irakien et koweïtien auraient été bien moindres.

Il est très révélateur que le motif secret du recours à une intervention militaire, prôné si énergiquement par le gouvernement américain, était le désir de renverser Saddam Hussein. Plus d'un an après, Saddam Hussein est encore président de l'Irak et c'est le peuple irakien qui est victime tant des actes commis par le gouvernement irakien que de la force militaire à laquelle la communauté internationale, y compris le Canada et les États-Unis, s'est empressée de recourir au lieu d'imposer des sanctions.

On a maintenu des sanctions contre l'Irak parce qu'il semble que ce pays ne se soit pas entièrement conformé à la résolution des Nations Unies qui l'oblige notamment à payer certaines réparations de guerre et autres dommages.

Il est temps que le Canada et d'autres pays révisent leur politique en ce qui a trait aux sanctions maintenues contre l'Irak, car le peuple irakien en souffre gravement. À mon avis, le gouvernement ne peut pas accepter de maintenir les sanctions simplement pour essayer d'assurer la réélection de George Bush à la présidence des États-Unis. Je pourrais dire à la présidence des Nations Unies un jour sans que ce soit un lapsus.

L'année dernière, les Américains avaient décidé de mener leurs opérations en Irak sous le couvert des Nations Unies et ils ont été capables de le faire grâce à leur puissance sur le plan international.

Il est évident que le gouvernement américain est encore déterminé à renverser Saddam Hussein et qu'il est prêt à recourir à pratiquement toutes les tactiques dont il dispose pour arriver à ses fins. Il se vante publiquement d'avoir envoyé la CIA dans la région pour tenter d'amener des États voisins à accomplir son dessein politique.

Quoi qu'on ait à reprocher au président de l'Irak, ce sera toujours une entorse au droit international lorsqu'un État voudra renverser le chef d'un autre État, surtout par assassinat ou d'autres moyens de ce genre.

Pour l'instant, le maintien des sanctions économiques contre l'Irak à cette fin est doublement contestable. Il a été abondamment prouvé que ce sont les enfants irakiens qui souffrent de ces sanctions.

Il est intéressant de noter qu'au Sommet mondial en faveur des enfants tenu l'année dernière, le premier ministre de notre pays a lui-même déclaré qu'on devait subvenir aux besoins essentiels des enfants et des familles et ce, même en temps de guerre. Ces mots font partie de la déclaration signée par 71 chefs d'État, dont le premier ministre du Canada.

S'il en est ainsi, comment la communauté internationale et comment ce gouvernement peuvent-ils justifier le maintien de cette punition contre les enfants et le peuple irakiens?

On estime que plus de 110 000 enfants irakiens souffrent plus ou moins de malnutrition et qu'ils risquent d'en mourir. La plupart des enfants et une grande partie de la population de l'Irak sont directement exposés aux maladies, à la famine et à une série de problèmes traumatisants à la suite des difficultés imposées à ce pays.

Il est temps maintenant que la collectivité mondiale revoie l'application des sanctions dans le cas présent et qu'elle passe au chapitre suivant de l'histoire. Je demande dans ces circonstances au gouvernement d'agir rapidement dans ce sens et de nous donner ces garanties.

Je conclurais en disant ceci. Le Comité de la défense nationale de la Chambre des communes était en visite en Europe ces deux dernières semaines.

Pendant notre visite là-bas, nous avons eu la possibilité d'aller à Maldegem, en Belgique, où il y a un cimetière où sont enterrés plus de 1 000 jeunes Canadiens tués dans cette région pendant la Seconde Guerre mondiale.

Cela a été très émouvant pour moi de me promener parmi les tombes, de lire le nom et l'âge de ces jeunes soldats qui ont perdu la vie très prématurément et très tragiquement et de voir mentionner des maris et des enfants sur ces pierres tombales.

Il a été très facile pour moi, en tant que Canadien, d'imaginer quelles douleurs et quelles angoisses ils ont dû ressentir ainsi que leurs familles.

Alors que je réfléchissais au projet de loi dont nous sommes saisis, j'ai pensé à nouveau aux personnes de l'Irak ou du Koweït qui ont perdu la vie parce qu'on a eu recours prématurément à la force militaire et que la collectivité internationale et le gouvernement n'ont pas donné la possibilité aux sanctions économiques d'être efficaces.

Je me sens réconforté que le gouvernement ait présenté ce projet de loi. Cela donnera au gouvernement et à notre pays la possibilité d'imposer des sanctions économiques dans les futurs conflits au lieu de déclarer la guerre. C'est quelque chose que nous devons tous nous engager à faire.

Nous appuyons ce projet de loi et nous exhortons la Chambre à l'adopter.

• (1120 )

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Je vous remercie, monsieur le Président.

Je me réjouis d'avoir la possibilité de donner mon point de vue sur ce projet de loi. Je suis en fait ravi que le gouvernement l'ai présenté à la Chambre des communes en ce moment précis car, il y a trois mois, il m'est arrivé une chose qui a directement à voir avec ce projet de loi. Pour commencer, je vais vous dire pourquoi ce projet de loi m'intéresse.

En novembre dernier, un de mes électeurs de Broadview—Greenwood, un certain Michael Holmsi, m'a appelé pour me dire qu'il avait à Amman, en Jordanie, des parents qui avaient à Bagdad des amis et de la famille en très grande difficulté, et qui se demandaient si le Canada ne pouvait pas faire autoriser par les Nations Unies l'expédition de vivres du Canada en Iraq. Ils ne voulaient pas d'un don. Ils voulaient payer. Il s'agissait d'une transaction commerciale.

C'étais bien la première fois qu'on me demandait une chose pareille et, très franchement, je ne savais absolument pas par où commencer. Par bonheur, ce jour-là, un de mes collègues—le député de Burin—St. George—qui se trouvait justement aux Nations Unies à New York, m'a appelé pour une autre question.

J'en ai profité pour lui expliquer la situation et quelques heures plus tard, je recevais un coup de fil du secrétaire du Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui m'expliqua la procédure qu'un pays doit suivre pour obtenir un certificat d'autorisation.

J'ai alors téléphoné au ministère des Affaires extérieures où j'ai parlé à un certain M. Marcel Bélec. Je dois dire qu'il m'a impressionné par son efficacité et son empressement à m'aider.

Bref, dans les trois jours qui suivaient, nous recevions l'autorisation en question des Nations Unies et du Canada. Ce certificat, en date du 12 novembre, est signé par le sous-ministre du Commerce extérieur et sous-secrétaire d'État associé aux Affaires extérieures, Donald W. Campbell. Il nous autorise à envoyer des vivres du Canada en Iraq, pas le chargement d'un camion, mais 40 000 tonnes métriques, autrement dit une énorme quantité.

Il y avait deux conditions. La première était bien sûr que cet envoi se ferait sous la surveillance des Nations Unies, depuis l'expédition jusqu'à la livraison et la distribution.

La deuxième, que le paiement serait effectué au moyen d'une lettre de crédit irrévocable à l'ordre d'une banque à charte canadienne.

Tout ceci me paraissant très simple, nous avons télécopié ces renseignements à l'ambassade d'Irak à Amman, en Jordanie, et c'est alors que l'attente a commencé.

Il faut que je vous dise ce qui est arrivé pendant ce temps. J'ai reçu des demandes de la Fédération canado-arabe et de particuliers qui s'étaient rendus en Irak. Ils m'ont décrit la situation là-bas: il y avait des gens qui souffraient.

J'ai reçu des lettres, dont celle-ci de James Kafieh, le président de la Fédération canado-arabe. Laissez-moi vous en lire seulement un passage: «Il faut absolument que vous déployiez tous les efforts possibles pour mener à bien cette transaction autorisée. La fédération vous exhorte en outre à vous rendre au Moyen-Orient pour trouver le moyen le plus efficace et le plus expéditif de faire parvenir cette aide humanitaire aux victimes innocentes qui souffrent en Irak.»

J'ai aussi reçu des lettres de personnes qui participent directement aux missions humanitaires. J'en ai justement reçu une l'autre jour de M. Harry Veldstra. Il rentrait d'une mission pour le Conseil canadien des Églises. Je vous citerai seulement deux exemples qu'il donne.

Un garçonnet de 10 ans est atteint de leucémie. «Le médecin traitant nous a dit que ce genre de leucémie se traite très bien. Pourtant, il ne lui restait que deux ou trois jours à vivre, faute de médicaments. Tout ce que le

docteur pouvait faire pour lui, c'était de veiller à son confort.»

Il y avait aussi le cas d'une petite fille âgée de sept mois, qui ne pesait que 2,2 kilos alors que le poids normal pour les enfants de cet âge est d'environ 7,5 kilos. Elle souffrait de marasme, forme très grave de malnutrition. Ses parents avaient une ferme juste à l'extérieur de Bagdad, et ils n'avaient aucune source de revenu parce qu'ils n'avaient pas les moyens d'acheter semences ou engrais.

J'ai toujours cru que le Canada mesurait sa force au nombre de bouches que nous nourrissons en tant que nation et à notre souci de l'environnement. Nous ne sommes pas un peuple qui mesure sa force à la taille de son arsenal ou à ses liens avec les banques internationales.

Il m'a semblé que ce n'était pas le principe qui dicte notre conduite. Je suis allé en Jordanie il y a trois semaines environ, car, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, la commande était en rade parce que le transfert de fonds ne s'effectuait pas.

Nous n'avons presque pas d'avoirs bloqués dans ce pays. Nous avons quelque chose comme deux millions de dollars, somme modeste qui sert essentiellement à faire fonctionner la mission irakienne dans ce pays, de sorte qu'une certaine communication puisse être maintenue.

Quand je suis allé en Jordanie rencontrer la famille Homsi, Muntasir Homsi et d'autres personnes qui font de leur mieux pour venir en aide aux Irakiens, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le conseiller commercial principal de la république d'Iraq basé à Amman.

Je lui demandé bien franchement: «Où est le problème? Nous avons les vivres. Nous avons une lettre d'attestation des Nations Unies, mais nous n'arrivons pas, semble-t-il, à obtenir le transfert du paiement.» Il m'a répondu: «Eh bien, Monsieur Mills, tous nos avoirs sont bloqués dans le monde entier. Certains pays ont débloqué ces avoirs en échange d'une aide humanitaire, de vivres et de fournitures médicales.»

Les avoirs bloqués les plus considérables qu'ils possèdent en Amérique du Nord se trouvent aux États-Unis et s'élèvent à plusieurs milliards de dollars. Il m'a demandé si le Canada ne pourrait pas voir si les avoirs bloqués qui se trouvent aux États-Unis pourraient être débloqués pour payer cette commande de vivres. J'ai répondu que je n'étais pas très certain que le gouvernement américain accepte de débloquer à cette fin des avoirs situés dans ce pays, et que je lui donnerais des nouvelles. «Mais, ai-je-demandé, si cela échouait?» Il m'a répondu: «Nous serions heureux d'échanger du pétrole contre des vivres.» Cela m'a paru raisonnable. Nous échangeons beaucoup d'autres produits dans beaucoup d'autres pays, et cela depuis de nombreuses années, contre d'autres services. Le pétrole ne diffère pas de l'argent liquide dans bien des pays.

• (1130)

Je suis rentré au pays avec une lettre de Khaled El-makhzoumi, qui disait en substance: «Nous allons commander non seulement ces 40 000 tonnes initiales de vivres du Canada, mais encore 70 000 tonnes métriques additionnelles de produits alimentaires.

Nous vous demandons, tout d'abord, de vous adresser aux Américains, aux institutions financières des États-Unis pour faire débloquer des avoirs, et si cette demande était rejetée, d'examiner la possibilité d'échanger du pétrole contre des vivres.»

Et il ajoutait plus loin, vers la fin de la lettre: «Bien que le Canada ait fait partie des forces alliées, cette aide contribuerait à rétablir les sentiments d'amitié que nous avons toujours éprouvés envers le Canada.»

Partout au Moyen-Orient, j'ai entendu répéter cette expression de sentiments d'amitié envers le Canada. Nous y sommes considérés comme un pays distinct des États-Unis d'Amérique. Ils souhaitent que nous ayons notre propre politique étrangère. Bien franchement, je souhaiterais moi aussi que nous ayons notre propre politique étrangère. À l'heure actuelle, je crains bien que notre politique étrangère se limite à toutes fins pratiques à demander l'avis du président Bush.

Le député néo-démocrate a dit avoir commis un lapsus en parlant tout à l'heure dans son intervention du président Bush comme président des Nations Unies. Nous devons être très prudents, car beaucoup estiment que les États-Unis pèsent d'un poids un peu trop grand dans les décisions prises par les Nations Unies.

Mon collègue, le député de Winnipeg-Sud-Centre, a dit tout à l'heure dans son intervention que lorsque le comité sera saisi du projet de loi, nous pourrons examiner tout le processus de prise de décisions, et quand nous parlons d'un nouvel ordre mondial, nous ferions mieux d'examiner tous les divers aspects et toutes les diverses options des Nations Unies de sorte qu'on puisse revoir le mandat de l'ONU et lui confier à nouveau la mission fondamentale qui a toujours été la sienne.

En tant que Canadiens, nous ne voudrions jamais réduire en quoi que ce soit notre appui aux Nations Unies et nous ne voudrions jamais d'une politique étrangère qui

ne cadre pas avec les principes régissant l'action des Nations Unies.

Je ne suggère pas du tout de nous éloigner de ces principes ni de cesser d'oeuvrer sous l'égide des Nations Unies, mais il n'y a rien de mal pour le Canada à réexaminer les façons de procéder et les activités de cet organisme.

Pour en revenir maintenant au problème en question, nous avons une commande du gouvernement irakien qui veut acheter 140 000 tonnes métriques de vivres et conclure une transaction commerciale. Il est prêt à ce qu'on surveille l'exécution de la commande du début jusqu'à la fin, y compris à l'étape de la distribution. Il n'a pas l'argent comptant nécessaire, juste du pétrole, et il veut faire affaire directement avec nous. Il ne veut pas accepter l'offre que lui a faite l'ONU de vendre du pétrole pour lui et de placer l'argent dans un compte de mise en main tierce, l'ONU se chargeant elle-même d'acheter la nourriture. Il ne veut pas procéder de cette manière, car il dit que seulement les deux tiers du produit de cette vente iraient à l'aide humanitaire demandée, tandis que l'autre tiers servirait d'indemnité pour l'invasion du Koweït. On mélange la formule de réparation avec l'aide humanitaire.

Je ne suis pas d'accord, pour l'instant car s'il y avait des fonds au Canada pour payer cette nourriture, nous les débloquerions probablement, car l'aide humanitaire, la nourriture et les fournitures médicales ne sont pas assujetties à l'application des sanctions. Comme sa seule monnaie d'échange, son seul mode de paiement dans cette transaction est le pétrole, on mélange l'aide humanitaire avec la formule de réparation. Ceux qui paient le prix de cette impasse, de ce débat qui traîne en longueur, ce sont les habitants d'Irak, notamment les enfants.

Nous avons un dilemme à régler. Personnellement, je crois qu'il ne faut pas mélanger la formule de réparation et l'aide humanitaire. Je dis pas qu'il ne faut pas de formule de réparation, ni que nous devrions exempter de toutes sanctions Saddam Hussein et ses agents. Ce n'est pas ce que je dis. Il faut certes mettre au point une formule d'indemnisation, mais il ne faut pas que les habitants d'Irak servent d'otages.

Nous devrions revenir aux valeurs fondamentales de notre pays, un pays qui se définit notamment par rapport à la capacité de nourrir sa population et à la protection de l'environnement. Nous avons toujours été respectueux de la vie humaine. Actuellement, nous nous laissons enfermer dans une impasse. Et ce sont des enfants qui en souffrent. Quand ce gouvernement et les Nations Unies auront donné le feu vert, nous devrions trouver un moyen de contourner les formalités administratives et cette formule d'indemnisation.

Je n'ai absolument jamais été en présence d'un cas aussi difficile dans ma vie de député. Je ne veux pas qu'on pense que je ferme les yeux sur les agissements de Saddam Hussein. Je ne veux pas qu'on pense que je suis dupe et que je ne vois pas le jeu des Irakiens, qui demandent en fait au Canada de demander aux États-Unis de débloquer des fonds. Mais l'essentiel, c'est l'aspect humanitaire, et je ne connais pas la réponse au problème.

• (1140)

J'appuie mon collègue de Winnipeg-Sud-Centre, notre porte-parole pour les affaires extérieures, qui rappelle constamment à la Chambre que nous devrions revenir aux valeurs fondamentales de notre pays. Il demande qu'on examine le projet de loi C-53 à la lumière de ces valeurs auxquelles tous les Canadiens tiennent et qu'ils veulent faire valoir au reste du monde. Il est à espérer que nous pourrons redorer notre blason en revenant à ces valeurs dont Lester B. Pearson avait fait un symbole du Canada il y a de nombreuses années et que Pierre Trudeau avait continué d'exprimer.

**M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est):** Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député qui vient de parler pour son discours en tant que porte-parole du Parti libéral pour les affaires extérieures.

J'ai une question à poser au député de Broadview. Deux personnes sont venues me voir au sujet de la guerre en Irak, dont un Irakien. Sa mère est encore là-bas. Il m'a dit: «David, Saddam Hussein est toujours au pouvoir. Personne n'a eu de nouvelles de ma mère depuis le début de la guerre.» Cette femme est confinée à un fauteuil roulant et, d'après lui, il n'y a plus d'espoir de la retrouver. Cette guerre n'a rien donné à part occasionner des dépenses de milliards et de milliards de dollars, argent qui aurait pu servir à quelque chose d'utile, comme notre porte-parole l'a mentionné il y a un instant.

Une deuxième personne, dont je tairai le nom, a pris un congé de deux mois pour aller en Irak afin d'aider les Kurdes. Cet homme est ensuite rentré au Canada et, si j'ai bien compris ce qu'il m'a dit, il s'est rendu compte que les gens des Affaires extérieures, à l'édifice Pearson, ne tenaient pas vraiment à savoir ce qu'il avait appris là-bas.

Je me demande si vous avez des observations à faire sur l'un ou l'autre de ces cas.

**M. Mills:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Franchement, j'ai eu des expériences plutôt mystérieuses avec les Affaires extérieures. Chaque fois que je demande de l'aide, les gens là-bas semblent toujours prêts à répondre à l'appel. Ils écrivent des lettres. J'ai rencontré le sous-ministre, M. Campbell, dès mon retour, et il m'a semblé prêt à m'aider dans cette affaire. Cependant, je crois sincèrement qu'il attend des instructions des politiciens. N'oubliez pas que nos fonctionnaires ne font qu'exécuter la volonté de la Chambre des communes.

Je ne veux absolument pas dire que les fonctionnaires des Affaires extérieures ne veulent pas aider. Je crois que notre service extérieur est un des meilleurs dans le monde. Toutefois, dans le moment, j'ai l'impression que nos fonctionnaires aux Affaires extérieures sont un peu frustrés.

Je vais vous dire que, dans ce cas, je suis allé plus loin. Je suis allé voir le chef de cabinet du premier ministre du Canada. Je lui ai dit: «Qu'allez-vous faire à ce sujet, Monsieur Segal? C'est une affaire sérieuse. Nous perdons de 2 000 à 3 000 enfants par jour alors que nous pourrions faire quelque chose pour empêcher cela.»

Si j'ose adopter une attitude de mercenaire à cet égard, je dirai qu'il y a aussi des avantages secondaires dans tout cela en plus de l'aspect humanitaire. Il y a des débouchés commerciaux pour le Canada dans toutes les régions du Moyen-Orient, des débouchés qui représentent plusieurs milliards de dollars. Cela ne me dérange pas de recevoir des commandes de la Syrie ou de la Jordanie pour redonner des emplois aux Canadiens dans nos usines.

Il y a donc un autre aspect de ce débat auquel il faut penser, soit le fait que l'aide humanitaire ouvre la porte à d'autres possibilités. C'est une question qu'il faut aborder sur deux fronts. Lorsque j'ai parlé de cela à M. Segal hier soir, il m'a dit: «Je crois que nous devrions faire quelque chose à cet égard.» J'espère seulement qu'il en parlera à son patron, le premier ministre du Canada, et que ce dernier retournera à la bonne vieille époque où le Canada avait sa propre politique extérieure, où nous prenions des initiatives, où nous n'avions pas peur de faire les choses différemment. Il n'y a certainement pas de meilleure façon de commencer cette nouvelle politique qu'en aidant les enfants de l'Irak.

**M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de traiter de ce projet de loi. Nous appuierons cette mesure législative autorisant la prise de mesures économiques spéciales, communément appelées sanctions.

Au fil des ans, notre parti a maintenu que les sanctions sont des méthodes beaucoup plus efficaces, quand on veut maintenir la paix et appliquer une politique étrangère efficace, que ne peuvent l'être les autres recours menant à l'utilisation des forces militaires. Nous parlons ici de sanctions non violentes, de sanctions qui coûtent cher à nos opposants et qui peuvent les inciter à modifier leur comportement, mais qui ne menacent aucunement la vie ou la santé physique des gens.

Par le passé, les sanctions que nous avons appliquées n'ont pas toujours respecté ces critères. Nous sommes allés jusqu'à imposer des sanctions qui ont causé énormément de tort, sur le plan tant moral que physique, à la population de certains pays.

Ce projet de loi vise à accroître la capacité du gouvernement d'imposer une vaste gamme de sanctions économiques au cours d'une crise internationale ou en prévision d'un tel événement. On envisage un plus grand éventail de sanctions; on ne s'en tient pas aux sanctions habituelles. Comme le mentionnait la ministre, au fil des ans, les circonstances dans lesquelles des sanctions sont imposées ont énormément changé. Voilà à quoi sert le projet de loi.

Dans quel domaine ce projet de loi donnera-t-il plus de latitude au gouvernement? Essentiellement, le projet de loi autorisera le gouvernement à appliquer certaines mesures. Il peut geler les biens que détient un État étranger au Canada, interdire ou limiter les importations et les exportations de biens et services, les opérations financières, le transport aérien et maritime ainsi que certaines activités effectuées par des Canadiens à l'extérieur du Canada.

Quand un gouvernement annoncera la prise de telles mesures, le cabinet pourra désormais appliquer très rapidement des sanctions, sans avoir à attendre de décisions de la part d'un organisme international comme les Nations Unies ou encore l'Organisation des États américains.

• (1150 )

Par le passé, le gouvernement du Canada avait du mal à imposer des sanctions, parce qu'aucune loi ne lui conférait ce pouvoir. Il ne pouvait agir qu'à la demande des Nations Unies ou dans certains domaines très précis. C'était peu commode, et le gouvernement ne pouvait agir de son propre chef. Avec ce projet de loi, nous voulons rendre la tâche plus facile au gouvernement.

Même si nous appuyons cette mesure législative, il y a certaines questions qui nous préoccupent. Nous avons de bonnes raisons de croire que certaines parties du projet de loi doivent faire l'objet d'un examen minutieux, ce qui pourrait être fait, je l'espère, en comité. Nous voulons aborder une demi-douzaine de questions, certaines sont

mineures, mais toutes méritent, à notre avis, d'être étudiées attentivement.

L'une des dispositions du projet de loi ou, si vous préférez, l'une des sanctions qu'il préconise autorise le gouvernement à saisir ou à bloquer tout bien situé au Canada. Apparemment, l'idée derrière cela, c'est de bloquer les biens de quelqu'un qui pourrait venir au Canada ou y avoir des biens, comme les Marcos, des Philippines. Cependant, les sanctions prévoyant le blocage des biens n'ont pas toujours eu les effets escomptés dans le passé, et il pourrait en être de même dans l'avenir. Si l'on adopte une disposition générale comme celle-là, il y aura toujours quelqu'un qui s'en trouvera lésé.

Les réfugiés qui vivent au Canada et qui y ont des biens ou des entreprises pourraient être visés par ce blocage s'ils sont encore citoyens de pays contre lesquels le Canada va imposer des sanctions.

À mon avis, cette disposition comporte un autre aspect dangereux. Au moment de l'étude en comité, nous voudrons peut-être en supprimer une partie ou, à tout le moins, la modifier un peu. Voici l'aspect dangereux dont je veux parler. Si le gouvernement applique des sanctions, s'il bloque les biens ou s'il les saisit, il peut vendre une partie de ces biens pour recouvrer les frais occasionnés par leur saisie et leur entretien.

Cette disposition est particulièrement dangereuse. J'hésite à faire une analogie avec le sort qu'ont connu les Japonais installés au Canada durant la dernière guerre. Il existe certaines similitudes. Les biens de bon nombre des Japonais qui ont dû quitter la côte pour s'installer dans la région centrale du Canada ont presque tous été saisis et vendus. Ils l'ont été non pas parce que leurs propriétaires ne pouvaient s'en occuper, mais à cause de la cupidité de la population locale qui voulait mettre la main sur ces biens.

La vente de ces biens ne présentait aucun intérêt pour le Canada. Elle s'est faite pour des raisons toutes autres et non légitimes. Ce n'est pas un épisode particulièrement heureux de notre histoire, mais il pourrait se répéter à cause des dispositions de ce projet de loi. Je ne pense pas que nous voulions que cela se reproduise.

L'intention peut être excellente, et je sais que cette disposition n'est pas là pour permettre des vexations, mais il faut l'examiner pour s'assurer qu'elle ne finira pas par causer du tort à nos concitoyens ou à d'autres personnes ailleurs dans le monde.

La situation n'a rien d'exceptionnel. Vous trouverez sûrement un certain nombre d'exemples où des gens sont retournés chez eux pour constater que leur propriété avait été confisquée par l'État et vendue pour payer des dettes que le gouvernement leur attribuait. Ces gens se retrouvent devant rien. C'est on ne peut plus injuste et inacceptable dans une démocratie comme la nôtre.

Une autre disposition mérite un examen très attentif, le paragraphe 6(3) portant sur l'indemnisation des citoyens ou d'autres personnes qui ont à souffrir des sanctions. Comme le but des sanctions est de nuire à un pays tout entier, il est inévitable qu'il y ait des répercussions dans des secteurs où même certains de nos concitoyens ou d'autres personnes que nous voulons épargner seront lésés.

Ce qui est proposé dans le projet est très timide. Le gouverneur en conseil peut charger un ministre d'étudier les réclamations. Si le Cabinet se montre négligent à cet égard, s'il fait traîner les choses en longueur, beaucoup de nos citoyens seront lésés ou seront durement touchés parce qu'il n'y a rien, dans le projet de loi, qui leur permette de demander une indemnisation. Il n'y a donc aucune étude qui se fera automatiquement sur les indemnisations qui peuvent s'imposer.

Prenons un exemple très concret. Lorsque les États-Unis ont imposé des sanctions à l'Union soviétique en refusant de lui vendre des céréales, lors de l'invasion de l'Afghanistan, le Canada, dirigé par le gouvernement Clark, a donné son accord et appuyé les sanctions. En 1980, le gouvernement Trudeau a lui aussi donné son accord. Ce n'était pas compliqué: une demande du gouvernement américain pour appliquer la même sanction.

Or, dans ce cas-là, le Canada, en raison de la centralisation de ses ventes, pouvait contrôler la destination des grains. Mais il était le seul pays capable de contrôler l'application des sanctions. Les États-Unis, pour leur part, vendaient des céréales à d'autres pays, qui les revendaient à l'Union soviétique. Il est très étonnant que, à cette époque-là, l'Italie soit devenu exportateur net de blé vers l'Union soviétique. Le gros de ce blé venait des États-Unis. Il était ensuite acheminé vers l'Union soviétique, bien souvent sans même être déchargé en Italie.

Dans ces circonstances, le prix du blé a baissé de 1 $ ou 1,50 $ le boisseau, et ce sont les agriculteurs canadiens qui ont eu à souffrir des sanctions imposées à l'Union soviétique par les États-Unis. À l'époque, j'étais le

porte-parole de mon parti pour les producteurs de céréales et d'oléagineux.

• (1200)

Moi-même et d'autres députés de l'opposition, qui était conservatrice à l'époque, avons harcelé pendant une année et demie le gouvernement Trudeau afin qu'il verse une indemnité quelconque, étant donné qu'aucune méthode automatique de demande d'indemnité n'existait.

La situation a fini par se tasser, mais le processus a été très pénible et a placé nos agriculteurs dans une situation désavantageuse pendant quelques années; ceux-ci ne s'en sont d'ailleurs pas encore complètement remis.

Ce projet de loi devrait être plus précis. Au lieu de dire que le gouverneur en conseil «peut» désigner un ministre, il serait probablement préférable de dire que le gouverneur en conseil «doit» désigner un ministre responsable de l'indemnisation des citoyens du Canada ou d'autres régions du monde qui sont touchés par l'imposition de sanctions.

J'ai quelques autres préoccupations importantes dont j'aimerais vous faire part.

Il est possible que l'imposition de sanctions amène un pays à se rendre compte qu'il n'a pas agi de la bonne façon—si tel est l'objectif visé. Toutefois, cette façon de procéder est une lame à deux tranchants. Lorsque vous avez recours à des sanctions économiques, vous causez un préjudice financier à l'État visé, mais vous vous imposez aussi un préjudice. Il est possible aussi que vous en imposiez un encore beaucoup plus grand à des innocents. En fait, si vous parvenez à faire respecter un embargo international total à l'égard d'un pays donné, vous allez fatalement pénaliser des innocents.

Il convient de voir qui sont ces personnes innocentes. Comme l'ont déjà mentionné plusieurs députés, les meilleurs exemples sont probablement celui des enfants irakiens qui souffrent de la faim, ainsi que le sort des Kurdes. Ces deux problèmes sont le résultat de la guerre en Irak.

Nous savons que les sanctions économiques imposées à ce pays ont eu pour effet de faire souffrir de la faim un grand nombre d'enfants, et il faut tenir compte de cet aspect lorsqu'on envisage de prolonger le maintien de ces sanctions.

Je suis d'accord avec le député de Broadview—Greenwood, qui vient de parler, pour dire qu'il est possible de maintenir les sanctions tout en agissant de façon humanitaire.

Dans le cas particulier de l'Irak, Eric Hoskins, médecin canadien ayant fait partie du groupe de travail Harvard mis sur pied pour évaluer l'incidence des sanctions sur les civils irakiens, a prié le gouvernement canadien de se servir d'une partie de l'actif gelé de l'Irak afin d'acheter de la nourriture et des médicaments pour la population irakienne.

Les Britanniques l'ont déjà fait. Ils ont envoyé de la nourriture et des médicaments payés en se servant des capitaux de l'Irak qui sont gelés en Grande-Bretagne.

Il importe de comprendre que ce genre de sanctions peut causer beaucoup plus de tort qu'on ne le pense.

En résumé, nous appuierons le projet de loi.

Celui-ci comporte certaines lacunes dont le comité devra s'occuper: une indemnité inadéquate; l'absence d'une dimension humanitaire lorsque des sanctions sont appliquées.

Nous ne sommes pas très heureux du fait que seul le Cabinet peut décider quand il y a lieu d'imposer des sanctions. Selon nous, cette décision devrait être prise par un groupe beaucoup moins restreint que cela n'a été le cas dans le passé.

Nous appuierons le projet de loi, mais nous espérons que ces changements seront apportés à l'étape de l'étude en comité.

**M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est):** Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sur ce projet de loi prévoyant l'imposition de sanctions à d'autres pays. Je me demande pourquoi le gouvernement présente maintenant un tel projet de loi.

Nous savons que, pendant le débat sur la crise du Golfe, le gouvernement soutenait avec vigueur que les sanctions ne donnent rien. C'était un de ses arguments pour nous faire entrer en guerre. Il disait que les sanctions n'avaient aucun effet et qu'il fallait agir vite, sinon les enfants et la population d'Irak allaient en souffrir.

Nous connaissons la suite. Nous sommes allés en guerre. Plus de bombes ont été larguées sur l'Irak et le Koweït que pendant toute la Seconde Guerre mondiale. Le Koweït a été réduit en cendres. Les combats ont causé des dommages à l'écologie du Golfe. Les enfants irakiens

souffrent de la faim. Les Kurdes ont été déplacés. Beaucoup de gens ont souffert parce que le gouvernement a décidé que les sanctions étaient inutiles.

Je suis fier d'avoir voté contre notre participation à cette guerre parce qu'elle n'a pas réglé le problème, mais n'a fait que l'aggraver.

Voilà que, soudainement, inspiré sans doute par le nouvel ordre mondial proclamé par le président Bush, le gouvernement nous demande de lui donner carte blanche pour pouvoir imposer des sanctions à son gré.

Ce projet de loi est inutile. Le gouvernement n'a pas besoin qu'on lui signe un chèque en blanc. S'il veut imposer des sanctions contre un pays en particulier, il n'a qu'à demander au Parlement de lui en accorder le mandat.

Je ne vois pas beaucoup de députés d'en face qui vont se prononcer sur ce projet de loi parce que la plupart d'entre eux étaient d'avis que les sanctions étaient inefficaces et qu'il fallait donc aller en guerre pour régler rapidement le conflit dans le Golfe.

J'ai écouté le député libéral qui disait pourquoi il est très difficile d'apporter de l'aide humanitaire après avoir imposé des sanctions.

Si l'on bloque les actifs d'un pays comme l'Irak et que le gouvernement irakien veut acheter des céréales au Canada pour nourrir ses administrés affamés, comment fera-t-il? À quoi servent des sanctions de ce genre?

Je ne peux donc pas appuyer ce projet de loi, à moins qu'il ne soit extrêmement modifié et encore là, j'en doute. Le projet de loi est insuffisant. Le gouvernement n'a nul besoin d'un tel projet de loi, à l'heure actuelle. En cas de crise, il pourra toujours revenir demander au Parlement d'imposer des sanctions contre tel ou tel peuple.

• (1210)

Je voudrais aussi attirer votre attention sur ce qu'a dit l'orateur précédent au sujet de la façon dont on a confisqué et utilisé les biens des Canadiens d'origine japonaise au cours de la Seconde Guerre mondiale. On a certes commis là une injustice à l'endroit de ces gens qui, après tout, étaient des Canadiens. Cela montre bien qu'il n'est pas dans l'intérêt supérieur du Canada que l'on donne carte blanche au gouvernement en approuvant un projet de loi de ce genre.

Je tenais seulement à le signaler et à poser peut-être une question au député qui a pris la parole avant moi.

Je sais que le Nouveau Parti démocratique n'était pas partisan de la guerre du Golfe. Les néo-démocrates estimaient qu'il valait mieux maintenir les sanctions. Le député vient de nous dire que son parti va appuyer le projet de loi, peut-être pas dans sa forme actuelle, mais qu'il l'appuiera de toute manière.

Comment peut-il accepter de donner ainsi carte blanche au gouvernement et de l'autoriser à imposer par décret des sanctions contre quelque pays que ce soit? Comment peut-il justifier cela?

**M. Hovdebo:** Monsieur le Président, je suppose que nous admettons tous que nous ne pouvions pas appuyer la position du gouvernement Bush pendant la guerre en Irak, lui qui croyait que les sanctions ne fonctionneraient pas et qui les a suspendues après seulement cinq mois et demi, alors que nous savons tous qu'il faut plus de temps pour que des sanctions produisent des résultats. Ce fut une erreur de mettre fin à ces sanctions.

Les sanctions avaient pour but d'obliger l'Irak à se retirer du Koweït, mais j'ai l'impression, et nombreux sont ceux qui partagent cette impression dans le monde, que le gouvernement Bush a mis fin à ces sanctions non pas parce qu'il craignait qu'elles ne fonctionnent pas, mais parce qu'il craignait bel et bien le contraire.

Le but de cette guerre, pour les Américains, n'était pas nécessairement de sauver le Koweït, mais de neutraliser le gouvernement de Saddam Hussein. Si les sanctions avaient agi comme prévu, ils n'auraient pas pu réaliser leur objectif. Finalement, ni l'un ni l'autre de ces objectifs n'a été atteint.

Pour répondre plus précisément à la question, nous espérons que le projet de loi offrira suffisamment de mesures de protection, quand il reviendra à la Chambre, pour que le gouvernement d'alors agisse vraiment dans l'intérêt du Canada lorsqu'il examinera la nécessité d'imposer des sanctions, et non dans l'intérêt du gouvernement Bush.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** À mon avis, les oui l'emportent.

Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé au Comité législatif E.)

* * *

## LOI CONCERNANT L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources)** propose que: Le projet de loi C–41, Loi concernant l'efficacité énergétique des matériels consommateurs d'énergie et l'emploi des énergies de substitution, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif D. Madame la Présidente, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais signaler aux porte–parole d'en face que si je m'absente avant même de les avoir écoutés, ce n'est pas parce que tel est mon bon plaisir. La raison en est que je dois recevoir le président de la Moldavie ce matin. J'espère donc qu'ils comprendront le motif de mon départ.

Je suis heureux d'engager le débat en deuxième lecture du projet C–41, Loi concernant l'efficacité énergétique. C'est un formidable défi que doit relever le gouvernement puisqu'il s'agit pour lui de trouver des moyens d'accroître l'efficacité énergétique dans l'économie canadienne. En étant plus efficaces dans ce domaine, les consommateurs canadiens pourront réduire leurs dépenses énergétiques et les entreprises deviendront plus compétitives. En outre, une plus grande efficacité énergétique contribue à améliorer la qualité de l'air, à préserver nos ressources aquatiques et terrestres et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En effet, un grand nombre de pays s'inquiètent particulièrement de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et de leurs incidences sur le climat. La stratégie du gouvernement fédéral face à ce problème mondial est énoncée dans le Plan vert. Dans leurs domaines respectifs de compétence, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent ensemble à l'élaboration d'une stratégie nationale en vue d'adopter des mesures à l'égard du réchauffement du globe.

Je profite de l'occasion pour féliciter le Comité permanent de l'énergie, son président ainsi que ses membres. Plus tôt cette semaine, j'ai comparu devant eux, et nous avons abordé ce dossier. Ils ont bien travaillé, et c'est avec empressement que j'attends leurs conclusions.

Accroître l'efficacité énergétique est un des volets les plus importants de notre stratégie. Toutefois, les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, ne sauraient résoudre à eux seuls ce problème. Les particuliers et les organismes doivent examiner l'utilisation qu'ils font de l'énergie. Comme il y a beaucoup d'améliorations à apporter dans ce domaine, c'est un premier pas très important vers une utilisation plus efficace de l'énergie. Pour aider les Canadiens à utiliser l'énergie plus judicieusement, nous avons soumis le projet de loi C–41 à l'étude du Parlement, et j'emploie l'expression «étude du Parlement» dans le meilleur sens de la tradition parlementaire, car c'est lors des travaux en comité que nous pouvons recueillir de nouvelles idées et améliorer les mesures législatives que nous présentons au Parlement.

Je suis convaincu que, à tous les niveaux de la société canadienne, nous avons de nombreuses occasions d'être plus efficaces, surtout dans la façon dont nous utilisons l'énergie. Nous voulons saisir ces occasions, qui seront profitables à la fois à l'environnement et à l'économie. Des gouvernements provinciaux, des associations du secteur privé, des groupes communautaires et des citoyens d'un peu partout au Canada ont déjà commencé à proposer des solutions prometteuses aux défis que nous devons relever en matière d'efficacité énergétique.

J'ai été particulièrement frappé par la manière dont le secteur canadien des approvisionnements en électricité s'est chargé de la gestion de la demande. Par exemple, il y a quelques mois, j'ai pris connaissance d'une entente au sujet de la participation de mon ministère dans les activités de la Power–Smart Incorporated. Cet organisme a été créé par la B.C. Hydro pour aider à préparer la gestion de la demande. Depuis que j'ai rencontré ses dirigeants pour la première fois à Vancouver, le nombre de ses adhérents a augmenté au fil des ans. Elle compte maintenant 15 sociétés de services publics canadiens, en plus de mon ministère. Nous oeuvrons actuellement avec la Power–Smart et ses membres affiliés à établir les détails d'un plan de promotion nécessitant une collaboration encore plus étendue.

Notre participation à cette entreprise témoigne de notre engagement envers l'efficacité énergétique. Elle souligne également notre ardent désir de travailler en collaboration pour atteindre ces objectifs. Le projet de loi C–41 constitue un autre signe évident de l'engagement du gouvernement envers une utilisation efficace de l'énergie. Le principal objectif de la Loi sur l'efficacité énergétique est de conférer le pouvoir légal de mise en oeuvre du nouveau programme d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies de substitution qui a été annoncé dans le Plan vert que nous avons discuté en comité plus tôt cette semaine.

Ce programme portera sur tous les types de combustibles des secteurs économiques consommateurs d'énergie. Il permettra d'offrir directement un appui à chaque

secteur, au moyen d'initiatives faisant appel à des programmes de renseignements ciblés, à la persuasion, à la réglementation et à la recherche et au développement. Ces initiatives auront de nets avantages environnementaux et économiques. Sur le plan environnemental, elles permettront de réduire toutes les émissions atmosphériques importantes liées à l'utilisation d'énergie, y compris celles qui contribuent aux pluies acides et au smog urbain. En outre, en reportant la construction de nouvelles installations de production et de transport d'énergie, ces initiatives permettront également une dégradation moindre de la qualité des sols et des eaux.

• (1220)

De plus, les initiatives fédérales contribueront à renforcer l'économie canadienne. Ce renforcement découlera des encouragements à investir dans des technologies d'efficacité énergétique et d'énergies de substitution.

Les consommateurs canadiens qui se soucient de l'efficacité énergétique en choisissant les produits qu'ils achètent pourront réduire leurs coûts énergétiques annuels, ce qui leur permettra d'utiliser une partie de leur revenu à d'autres fins.

De plus, l'industrie canadienne peut réduire ses coûts énergétiques, augmenter sa productivité et améliorer sa compétitivité internationale. Il y a aussi un intérêt international croissant pour les produits compétitifs, ainsi que les technologies et les services efficaces sur le plan énergétique ou utilisant des sources d'énergie de substitution.

Les sociétés canadiennes qui répondront à la demande intérieure accrue pour de tels produits et services acquéreront aussi des occasions internationales de développer leurs marchés.

Je vais vous donner un exemple, madame la Présidente, car cette discussion peut devenir un peu théorique. Un excellent exemple, je pense, des avantages économiques de l'efficacité énergétique est le cas de General Electric Canada qui a annoncé récemment qu'elle allait investir 144 millions dans son usine d'Oakville, en Ontario. Elle va produire là les nouvelles ampoules électriques à haute efficacité énergétique.

Nous entendons souvent mentionner que notre base manufacturière est vieille. Voilà un renversement qui est, à mon sens, une heureuse synergie entre l'économie et l'environnement. La nouvelle capacité de production servira un marché mondial et on prévoit d'exporter la moitié de la production.

Cet investissement créera 190 nouveaux emplois. Un exemple dans le domaine des services relatifs à l'efficacité énergétique qui montre que l'on peut aller au delà des exportations de produits tangibles, est l'adhésion du Mexique et de la Tchécoslovaquie à *Power Smart*. Les possibilités de création d'emplois et les marchés mondiaux sont là, et il est satisfaisant de voir que des sociétés saisissent les occasions.

Notre nouvel ensemble d'initiatives est prudent. Nous espérons qu'il est équilibré et nous pensons qu'il ouvre la porte à la coopération. Il vise à surmonter les obstacles à la réalisation de possibilités économiques visant à accroître l'efficacité de l'utilisation d'énergie et à promouvoir les sources d'énergie de substitution au Canada. Ils touchera tous les types d'énergie et tous les secteurs consommateurs.

Les députés seront heureux de savoir, j'en suis sûr, que j'annoncerai au cours des prochaines semaines de nouvelles initiatives relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies de substitution qui découlent du Plan vert.

Beaucoup de députés doivent savoir aussi que j'ai annoncé en octobre les trois initiatives directement reliées à la Loi sur l'efficacité énergétique. Ce sont les normes d'efficacité énergétique pour l'équipement, l'étiquetage Énerguide et la base nationale de données sur l'utilisation d'énergie.

En novembre j'ai annoncé cinq initiatives destinées à encourager l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments. J'ai eu de nombreuses réunions avec l'Association canadiennes des constructeurs d'habitations et avec certaines organisations provinciales. Ainsi, l'initiative touchant les dispositions du Code du bâtiment sur le rendement énergétique tendra à mettre à jour et à renommer les mesures fédérales en matière d'économies d'énergie dans les nouveaux immeubles et lorsque nous en aurons terminé, nous inviterons les gouvernements provinciaux et municipaux à inclure ces mesures dans leurs codes du bâtiment.

Le programme de transfert de renseignements sur les immeubles servira à sensibiliser encore davantage la population et le secteur du logement à la valeur de l'efficacité énergétique. En ce qui concerne l'un des programmes les plus efficaces, le programme de la maison R-2000, on va mettre à jour les normes actuelles, tenir davantage compte des facteurs environnementaux et accroître la pénétration du marché grâce à des associations régionales avec les gouvernements et les services publics pertinents.

Je voudrais m'arrêter un instant là-dessus, madame la Présidente. On a maintenant établi avec le Japon le programme de délivrance de permis de construction de maisons R-2000 afin que des maisons de ce genre puissent être construites au Japon. En général, les Canadiens croient qu'ils n'ont pas atteint le même niveau technologique que les Japonais, mais dans le cas de la maison R-2000, c'est exactement le contraire; c'est nous qui avons apporté ce type de programmes au Japon.

Même si je ne veux pas trop faire preuve d'esprit de clocher, je tiens à dire que les usines de ma région, de ma circonscription et de ma province utilisent le facteur R-2000 dans la fabrication des fenêtres et des portes et nous commençons maintenant à pénétrer le marché japonais. Les progrès sont lents et il est coûteux de s'implanter sur ce marché, mais la maison R-2000 est, semble-t-il, utile à ce chapitre. C'est un peu comme un sceau de bonne qualité pour ces marchés.

On peut également compter sur nos activités en matière de transfert des recherches et des technologies du bâtiment, comme les programmes de maison performante. Nous allons mettre l'accent sur des essais en laboratoire, les essais pratiques et les transferts de technologies dans le secteur de la construction. J'ai annoncé que neuf maisons novatrices avaient été retenues dans tout le pays et nous allons y incorporer une technologie encore plus avancée et, je l'espère, nous servir de ces maisons pour démontrer que les technologies en question peuvent être appliquées dans divers climats et différentes régions. Ces technologies seront transférées au secteur du logement également.

Tout ceci est fait en collaboration avec le secteur du logement et ce n'est pas là une initiative du gouvernement seulement. Comme dans le cas de l'initiative touchant les immeubles fédéraux, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources aidera les ministères fédéraux à améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations sans pour autant nuire au milieu de travail des employés.

Je tiens à remercier mon collègue, le président du Conseil du Trésor, qui est présent aujourd'hui. Je suis sûr qu'il est venu uniquement pour m'entendre dire ceci. Très souvent, au gouvernement, nous sommes exaspérés de voir qu'il est impossible de mettre en oeuvre une idée tout à fait réalisable, que le système ne le permet pas, semble-t-il. Nous nous sommes donc adressés au Conseil du Trésor et à l'Hydro-Ontario et nous leur avons dit: «Voici une entente que vous ne pouvez refuser.»

D'après mon expérience, cela ne vous mène jamais bien loin. On trouve toujours une raison de rejeter votre proposition. Nous avons proposé ceci au Conseil du Trésor. On s'est engagé à effectuer une vérification de la consommation d'énergie—ce que nous avons fait—des quelque 1 600 immeubles fédéraux. En fait, je ne voudrais pas être sectaire, mais lorsque le nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir en Ontario, il a chargé l'Hydro-Ontario de suivre notre exemple dans le cas des immeubles provinciaux, du fait du succès que nous avions remporté.

Par la suite, nous avons fait ceci. Nous avons dit au Conseil du Trésor: «Vous nous versez un montant donné chaque année pour répondre aux besoins d'énergie de ces immeubles. Maintenez ce niveau de dépenses. Nous parviendrons à l'efficacité énergétique et réaliserons des économies. Nous travaillerons avec une firme d'experts-conseils et les économies réalisées permettront d'éponger le coût des nouvelles installations.»

Étant donné que je vois toujours le côté pratique des choses, j'ai jugé que cette proposition était tout à fait sensée. Je voudrais aujourd'hui remercier le président du Conseil du Trésor. Contrairement à ce que d'aucuns pourraient dire, le Conseil du Trésor a fait preuve d'empressement quand nous lui avons présenté cette idée. Le Conseil du Trésor peut agir rapidement et je tiens à le remercier.

Madame la Présidente, je parlerai de votre trône dans une minute car cela fait partie également de ce programme. J'y viendrai plus tard dans le cours de mes notes.

Nous parlons ici du secteur des bâtiments. Je pense que c'est une idée innovatrice, qui donne des résultats et que nous pourrions peut-être l'étendre à l'industrie.

En décembre, j'ai annoncé deux nouvelles mesures concernant les carburants de remplacement pour véhicules. La direction du ministère qui est responsable de la technologie et du marché veillera à promouvoir le recours au carburant gazeux et à l'alcool carburant au moyen d'incitatifs, de démonstrations, de transfert de technologies et d'aide à l'information. La deuxième mesure consistera à appuyer la recherche et le développement afin d'accélérer les progrès en ce qui concerne les carburants liquides et gazeux et les technologies à base d'électricité.

Je ne peux parler au nom de mon collègue, le ministre des Transports, mais que mes collègues de la Chambre se reportent à la presse d'aujourd'hui. Comme vous le verrez, le ministère des Transports a fait, dans ce domaine, de nouveaux progrès qu'il voudra sûrement annoncer lui-même plus officiellement que par la presse.

Le projet de loi C-41 vise principalement à donner un fondement législatif aux initiatives fédérales en matière de rendement énergétique qui concernent l'étiquetage du matériel consommateur d'énergie, les normes d'efficacité énergétique, ainsi que la collecte de statistiques et de données.

En ce qui à trait à l'étiquetage et aux normes d'efficacité énergétique, le projet de loi contribuera à améliorer le répertoire Énerguide, un programme d'étiquetage applicable aux réfrigérateurs, aux fours, aux cuisinières, aux

machines à laver. En vertu de ce programme, les nouveaux électroménagers doivent porter une étiquette indiquant leur rendement énergétique afin que les consommateurs puissent décider de l'appareil qui a le meilleur rendement. Le projet de loi C-41 transférera la responsabilité légale du Programme Énerguide et de ses règlements du ministère des Consommateurs et des Sociétés à celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources, plaçant ainsi le programme sous l'égide du programme de l'efficacité énergétique et des énergies de remplacement. Il aura aussi pour effet de simplifier les processus de réglementation et de consultation qui servent à mettre à jour, à étendre et à améliorer le Programme Énerguide.

• (1230)

Une amélioration consistera à concevoir une nouvelle étiquette qui sera plus lisible et plus facile à comprendre. En outre, des campagnes de promotion dynamiques encourageront les consommateurs à acheter les appareils présentant la plus grande efficacité énergétique sur le marché.

La recherche et le développement prévus par notre programme se solderont par l'arrivée sur le marché de produits d'une plus grande efficacité énergétique et l'application de normes minimales d'efficacité énergétique favorisera cette amélioration en faisant disparaître du marché les appareils inefficaces. En fait, si tout va bien, les produits et les procédés modernes ont une grande valeur d'exportation; nous en avons discuté également en comité cette semaine.

Même si des normes d'efficacité énergétique minimales seront nouvelles au niveau fédéral, depuis quelques années, les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ainsi que les gouvernements des États-Unis et de certains des États américains ont établi des règlements sur l'efficacité énergétique relativement à plusieurs produits. Le Québec et la Nouvelle-Écosse ont adopté des lois habilitantes à cet égard et d'autres provinces envisagent de telles mesures.

Des normes d'efficacité énergétique de toutes sortes ont proliféré au fil des ans. Or, un tel manque d'uniformité peut être fort nuisible. Par exemple, certaines provinces se transformaient graduellement en dépotoirs pour les produits les plus inefficaces du continent. Autrement dit, si l'on n'arrive pas à vendre un produit inefficace à un endroit où des lois et des règlements sévères sont en vigueur, on le fait ailleurs. La différence dans les normes constitue aussi un obstacle au commerce interprovincial. Voilà pourquoi nous présentons cette mesure applicable dans tout le pays.

Les provinces et les territoires, et bien sûr l'industrie—qui a d'ailleurs grandement collaboré à cette mesure—, ont demandé que le gouvernement fédéral exerce le pouvoir que lui confie la Constitution en matière de commerce interprovincial et international et qu'il aide à réglementer l'efficacité énergétique uniformément dans tout le pays. Ce besoin d'éliminer les barrières commerciales était d'ailleurs aussi souligné dans le rapport Porter sur la compétitivité des Canadiens.

Cette réglementation ne viendra qu'après une consultation additionnelle des parties intéressées. Ces règlements auront pour objet d'éviter des coûts inutiles aux fabricants et de faciliter la collaboration avec les autorités provinciales. En les élaborant, nous tiendrons compte des obligations du Canada en matière de commerce extérieur ainsi que des préoccupations des entreprises qui ne tiennent pas à se retrouver dans une position défavorable sur le plan de la concurrence.

Nous essaierons de voir à ce que ces règlements soient en conformité avec les normes en vigueur dans les provinces et dans les États américains et, en vertu du processus fédéral de réglementation, nous offrirons au public la possibilité de faire des observations au sujet de l'ébauche.

La partie II du projet de loi C-41 porte sur la collecte et l'utilisation de statistiques relatives à l'efficacité énergétique des matériels consommateurs d'énergie et l'emploi des énergies de substitution. En formulant la politique sur l'efficacité énergétique et les énergies de substitution, nous avons été conscients de notre responsabilité d'évaluer l'efficacité d'une telle politique et de voir dans quelle mesure les matériels consommateurs d'énergie influaient sur notre objectif de stabilisation des gaz à effet de serre.

Nous avons voulu donner également un fondement solide aux politiques éventuelles non seulement pour en faciliter la mise en oeuvre, mais aussi pour en optimiser la conception. De plus, nous savions que pour aider les Canadiens à réagir efficacement à la menace du réchauffement du globe, nous devions les renseigner davantage sur l'utilisation de l'énergie dans ce pays.

Depuis quelques années, Statistique Canada, tout comme Énergie, Mines et Ressources Canada, recueille des données statistiques sur l'industrie énergétique. Mes collègues de l'Alberta en savent plus long à ce sujet que la plupart d'entre nous. Ces ministères ont concentré leurs efforts sur le niveau global et les données financières. Ils ont aussi recueilli quelques renseignements sur les niveaux d'utilisation finale et les énergies de substitution. Ce travail a été fait en grande partie à l'extérieur du gouvernement et il y a peu de données disponibles.

Pour avoir des données satisfaisantes dans ce domaine, il a été convenu entre les deux ministères qu'il vaudrait mieux confier cette tâche à EMR mieux en mesure de le faire rapidement, sous réserve de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le chevauchement, et, bien sûr, de rendre publics ces renseignements. Par conséquent, notre nouveau programme de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies de substitution prévoit la création d'une banque nationale de données sur la consommation d'énergie qui intégrera de nouvelles sources de données dans ce domaine à celles qui existent déjà.

Nous essaierons aussi de mieux comprendre les facteurs qui influencent la consommation d'énergie et ceux qui influent sur les décisions des particuliers et des industries lorsqu'ils choisissent d'adopter ou de refuser certains types de technologies consommatrices d'énergie. C'est également Statistique Canada qui sera chargé de cette mission.

Nous espérons que les banques de données existantes de Statistique Canada nous permettront d'obtenir la majorité des données et des renseignements dont nous avons besoin; nous comptons également sur des enquêtes à participation volontaire. Si cela ne suffit pas, la Loi sur l'efficacité énergétique nous donne les pouvoirs de prendre les mesures nécessaires pour obtenir l'information voulue.

Dans l'exercice de nos fonctions de réglementation, nous ne perdrons pas de vue qu'un règlement n'est qu'un outil dont il faut user avec modération. Très souvent, il est trop facile de se dire qu'on peut adopter un autre règlement pour imposer notre volonté.

Ce projet de loi me remplit d'aise car nous avons consulté de nombreuses personnes avant d'en arrêter l'aspect réglementaire. Je tenais à consulter les consommateurs et les industriels car si cette mesure n'est qu'un autre obstacle à la compétitivité, nous devons y voir également. Nous avons pris tous ces facteurs en considération et je pense que la réglementation que nous avons adoptée nous permettra d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. La décision d'intervenir sur le marché ne doit pas être prise à la légère, mais après mûre réflexion.

Dans la mesure du possible, nous avons toujours cherché à minimiser la réglementation de façon à ne pas imposer un fardeau inutile aux industries, aux petites entreprises et aux particuliers. Je dois dire que si les industriels et les consommateurs avaient exprimé des réticences, j'aurais eu de sérieuses réserves. Nous avons donc pris grand soin de les consulter. Nous l'avons fait également dans le cas des services d'utilité publique et nous avons structuré les pouvoirs introduits dans le projet de loi C-41.

C'est en révisant nos schémas de consommation d'énergie et en faisant des choix plus éclairés et plus raisonnables que nous pouvons faire des économies, épargner l'environnement et en même temps faire preuve de leadership sur la scène internationale pour venir à bout de la question des changements climatiques de la planète.

Comme tout autre organisme, le gouvernement fédéral est consommateur d'énergie et il doit relever les mêmes défis que tous les Canadiens dans ce domaine. Au sein d'Énergie, Mines et Ressources, comme je l'ai déjà fait remarquer, nous avons instauré un programme d'économie de l'énergie dans les édifices fédéraux. Vous devez vous souvenir, madame la Présidente, de la démonstration faite devant vous-même et la presse sur les mesures de conservation de l'énergie mises en place ici à la Chambre.

Mon collègue, le ministre des Travaux publics et moi-même avions suivi le parcours officiel du sergent d'armes en indiquant l'éclairage moins énergivore ainsi que les possibilités d'amélioration qui existaient. De concert avec Travaux publics et Hydro Ontario, nous analyserons ces possibilités et nous examinerons les diverses options d'économie qui pourraient répondre aux attentes en matière de gestion de l'énergie sur la colline parlementaire.

À notre retour dans cette Chambre, le Président avait fait remarquer que l'éclairage avait été modifié. Je sais que sa remarque d'alors ne s'applique pas à vous, madame la Présidente, mais il avait déclaré que le nouvel éclairage était définitivement meilleur, même s'il ne lui permettrait pas de retrouver le cheveu qui lui manquait.

Nous tentons d'appliquer des méthodes très pratiques et de montrer très nettement ce que nous entreprenons.

Je terminerai en disant que ces questions ressortissent toutes à une même considération. Les Canadiens nous disent souvent ou entendent eux-mêmes des réflexions du genre: «Le Canada dépense plus d'énergie que tout autre pays au monde», ce qui mène à la conclusion que nous sommes prodigues.

**Une voix:** C'est parce qu'il fait froid dans la Chambre.

**M. Epp:** Mon collègue qui nous interpelle depuis l'autre côté de la Chambre dit qu'il fait froid de ce côté.

Permettez-moi de relater un petit incident qui s'est produit alors que je tentais de. . .

• (1240)

**M. Kindy:** Parce qu'il fait froid. Vous passez beaucoup de temps en Floride.

**M. Epp:** Vous, peut-être, moi je ne peux pas.

Lors de la première réunion de l'Agence internationale de l'énergie, la ministre suédoise qui était à la fois ministre de l'Environnement et ministre de l'Énergie, avait dénoncé assez rudement nos habitudes énergivores. Comme vous le savez, nous défendons tous notre pays lorsque nous sommes à l'étranger, aussi ai-je demandé aux recherchistes des statistiques sur son pays à elle. Lorsque j'ai pu intervenir, j'ai dit: «Madame la Présidente, je constate que votre consommation par habitant n'est pas tellement inférieure à la nôtre. J'ajouterai que cela pourrait dépendre davantage de la latitude que des habitudes.»

J'ai parfois l'impression que nous, les Canadiens, sommes prêts à nous stigmatiser nous-mêmes. Nous oublions que nous avons un immense pays. Nous avons un climat septentrional. Notre population est très éparpillée. Nous devons aussi tenir compte des dépenses que cela entraîne.

En outre, puisque nous disposons de l'énergie en abondance, notre économie s'est orientée vers des industries qui consomment beaucoup d'énergie. Cela crée des emplois et accroît la qualité de la vie.

Cependant, en tant que ministre de l'Énergie, je reconnais d'emblée que nous devons viser l'efficacité énergétique; mais nous ne devons pas tomber dans le piège où il serait si facile de s'engouffrer en croyant qu'il suffit d'adopter des règlements pour changer les comportements des gens et tout changer. Si vous regardez les journaux d'aujourd'hui, vous voyez que la première moitié de la période des questions sert souvent à l'opposition à demander pourquoi nous perdons des industries, pourquoi nous perdons des emplois, pourquoi des villes ferment.

**M. Edmonston:** À cause de la TPS, à cause de la TPS.

**M. Epp:** La deuxième moitié sert à. . . J'entends mon collègue du Québec. Je sais qu'il en connaît un chapitre sur les citrons et j'imagine que c'est pour cela qu'il répète sans cesse sa phrase. Mais je lui dis qu'en définitive, il faut établir un équilibre entre les objectifs environnementaux et les objectifs économiques.

C'est là le travail du ministre de l'Énergie. J'ai dit que ce serait là mon but. J'estime que le projet de loi atteint cet équilibre. Il aide l'industrie canadienne, il aide les consommateurs canadiens et il nous permet d'améliorer notre position concurrentielle.

**M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est):** Madame la Présidente, je voudrais bien que les choses soient aussi simples que vient de le dire le ministre de l'Énergie. Comme il l'a indiqué, et j'aurais apprécié qu'il le fasse plus tôt quand il partira déjeuner—mais peut-être préférera-t-il partir maintenant avant que je ne commence, parce qu'il ne va guère aimer, je pense, ce que je vais dire ni l'opinion que le critique pour le Nouveau Parti démocratique a de ce projet de loi.

**M. Epp:** Je préfère rester.

**M. Kilgour:** Le projet de loi choisit la réglementation plutôt que le bons sens. C'est, sans doute, pour donner une bonne impression aux Canadiens, dont 11 p. 100 ont indiqué aujourd'hui, je constate, qu'ils seraient disposés à réélire le gouvernement. Ma question est la suivante: qui sont ces 11 p. 100 de Canadiens? J'aimerais leur parler.

L'objectif est de donner l'impression que le gouvernement veut réaliser des économies d'énergie substantielles. Ce projet de loi donnera le droit aux fonctionnaires fédéraux d'inspecter tout appareil électrique importé dans notre pays. S'ils trouvent quelque chose, par exemple, une chaudière ou un grille-pain qui consomme trop d'énergie, ils auront le droit aux termes du projet de loi de le confisquer et de le détruire aux frais de l'aucien propriétaire.

Cela suit le modèle de la Loi de l'impôt sur le revenu qui, à bien des égards, laisse entendre encore que le citoyen et ses biens appartiennent au gouvernement, et non l'inverse. Cela nous ferait penser à l'ancienne Allemagne de l'Est avant la démolition du Mur de Berlin.

Au lieu d'un projet de loi qui imite les lois américaines existantes, qui, il y a des années, ont encouragé la fabrication d'appareils ménagers à faible consommation d'énergie, causant ainsi l'écoulement au Canada de ceux qui en consomment énormément, notre ministre de l'Énergie essaye seulement maintenant d'y remédier.

Cela pourrait sembler louable si on ne savait pas combien on gaspille l'énergie en réalité. Aux termes du projet de loi, les règlements supprimeraient graduellement du marché canadien certains équipements non performants, mais comme les Amis de la Terre l'ont écrit dans une lettre qu'ils ont envoyée récemment à mon bureau: «D'après le ministre ontarien de l'Énergie, le projet de loi fédéral, tel qu'il est proposé, comporte une échappatoire concernant les importations. L'insistance sur le mot «fournisseur» veut dire que si un particulier importe un

produit électrique pour son usage personnel et non pour le revendre, il est exempt de la loi.»

Si les Amis de la Terre ont raison, ce projet de loi est encore plus inefficace qu'on aurait pu le supposer. Le recours à la réglementation va créer invariablement d'autres problèmes et notamment des effets secondaires prévisibles.

Ainsi, dans un mémoire qu'elle a adressé assez récemment au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources, l'Association canadienne de l'électricité citait l'exemple de la nouvelle obligation à laquelle étaient tenus les entrepreneurs en construction de l'Ontario de soumissionner pour obtenir des contrats domiciliaires non lucratifs qui seraient adjugés au plus offrant. Cela a encouragé le recours aux plinthes électriques—le système le moins efficace et le moins économique de tous les systèmes de chauffage disponibles sur le marché. N'est-ce pas là de la folie administrative si on l'envisage du point de vue du rendement énergétique?

Dans ce même mémoire, l'Association canadienne de l'électricité fournissait certains exemples frappants des obstacles dressés par la réglementation qui découragent la créativité dans la mise au point de technologies qui ne portent pas atteinte à l'environnement.

Les règlements interdisent encore aujourd'hui aux services d'utilité publique au Canada de tenir compte du coût de la technologie mise au point dans une province grâce à un projet élaboré de concert par le gouvernement et l'industrie, dans le calcul du tarif applicable en dehors de cette province. On préfère les projets à court terme aux projets à long terme qui permettent peut-être un meilleur rendement énergétique.

Le projet de loi dont nous débattons a pour but de permettre la réalisation d'économies d'énergie dans le secteur de la construction. Toutefois, d'après un document de travail publié en 1990 et intitulé *La consommation d'énergie et le changement atmosphérique*, on s'attend à ce que le secteur des équipements—qui incluent les équipements commerciaux, résidentiels et industriels, et pas seulement les appareils électroménagers—nous permette de réaliser environ 25 p. 100, soit un quart, du total des économies d'énergie en l'an 2000. Selon ce même document, les initiatives dans le secteur des transports et dans le secteur industriel devraient produire environ 28 p. 100 de l'ensemble des économies d'énergie en l'an 2000.

En outre, pour en revenir aux initiatives dans le secteur des équipements on prévoit dans ce même document, que le principal facteur d'économie devrait résulter de l'amélioration du rendement énergétique des dispositifs d'éclairage résidentiels et commerciaux.

Le projet de loi à l'étude est complètement muet à ce sujet. Il est aujourd'hui de notoriété publique que les petites lampes fluorescentes consomment entre 75 et 85 p. 100 moins d'électricité que les lampes à incandescence et qu'elles durent neuf à treize fois plus longtemps que les ampoules ordinaires.

Alors, pourquoi ce mutisme? D'après les calculs du Rocky Mountain Institute, les appareils d'éclairage à faible consommation d'énergie que l'on trouve actuellement sur le marché et pouvant servir à presque n'importe quelle fin feraient baisser de 70 à 120 milliards de watts les besoins énergétiques des États-Unis, d'où une économie de 85 à 200 milliards de dollars en frais de construction de centrales électriques, et de 18 à 30 milliards de dollars par année en frais d'exploitation.

Au Canada, le transport routier est responsable de 30 p. 100 de la consommation d'énergie et de près de 70 p. 100 de la demande canadienne totale de pétrole. Dans tous les pays industrialisés, les moyens de transport dévorent plus d'énergie que les secteurs résidentiel et des services combinés. Au lieu de viser exclusivement le secteur résidentiel, toute mesure responsable concernant l'efficacité énergétique—ce qui n'est certes pas le cas de celle-ci selon moi—devrait viser les plus gros consommateurs et les plus gros pollueurs.

De plus, les Amis de la Terre ont fait remarquer que ce projet de loi fédérale, dans sa forme actuelle, ne s'applique qu'aux «matériels consommateurs d'énergie». Cela veut dire que les produits qui contribuent à l'efficacité énergétique sans consommer d'énergie, comme les portes et les fenêtres, seraient exclus du champ d'application de la loi.

Il va de soi, de nos jours, que des institutions fédérales compétentes doivent—c'est une nécessité et un devoir—recueillir des données et se renseigner davantage sur les activités de tous les secteurs de notre économie. Par conséquent, il est pour le moins surprenant qu'on ait pris la peine de prévoir dans le projet de loi la constitution d'une base de données sur la consommation nationale d'énergie. Le gouvernement veut-il dire aux Canadiens qu'il compte découvrir, dans un avenir prévisible, ce qui se passe vraiment dans le secteur énergétique de notre pays, ou veut-il en réalité doter les bureaux du ministère de l'Énergie d'un tout nouveau système informatique acheté avec encore plus de fonds publics empruntés?

• (1250)

La compilation de statistiques sur la consommation d'énergie n'est-elle pas une obligation fondamentale et une activité normale du ministre fédéral responsable de la politique énergétique du pays? Son inclusion dans la Loi sur l'efficacité énergétique a pour effet de démolir toute réputation de compétence du gouvernement actuel en matière énergétique.

On trouve bien sûr au coeur de tout le débat sur l'efficacité énergétique, la conservation de l'énergie et les énergies de remplacement le souci de notre environnement naturel qui est largement répandu dans le public. La consommation intensive d'énergie est à l'origine des pluies acides, du smog, du réchauffement du globe, de la diminution de la couche d'ozone, de l'élimination des déchets toxiques et ainsi de suite. L'exploitation des combustibles fossiles mobilise encore le plus gros de la production énergétique du Canada.

On prévoit que notre consommation d'énergie doublera d'ici l'an 2020, ce qui nous porte à nous demander si une telle croissance peut se poursuivre sans frein.

Une meilleure efficacité énergétique constitue le moyen le plus économique et le plus rapide d'améliorer nos habitudes de consommation d'énergie. On calcule que les améliorations d'efficacité énergétique sont sept fois plus efficaces par dollar investi que les autres méthodes pour réduire les émissions de dioxyde de carbone. Une politique de conservation active axée sur la mise au point de nouvelles technologies constitue une solution de rechange valable aux politiques axées sur l'offre visant à accroître notre production d'énergie. Soit dit en passant, la conservation permet également de créer plus d'emplois.

Améliorer le rendement énergétique des maisons de nos circonscriptions, moderniser le matériel d'éclairage dans les bureaux, installer des moteurs plus efficaces, tout cela procure de nouveaux emplois pour les travailleurs canadiens spécialisés et crée de la demande d'équipement et de fournitures.

Malgré tous ses beaux discours inspirés de la doctrine économique de Reagan et sa déréglementation générale des prix de l'énergie depuis 1985, le gouvernement fédéral actuel continue d'intervenir dans notre marché énergétique surtout par ses subventions aux mégaprojets énergétiques et à la prospection pétrolière et gazière.

Le gouvernement se révèle également un ami très généreux de notre industrie nucléaire par sa réglementation, ses mesures fiscales et ses très généreuses subventions annuelles. Entre-temps, les programmes en matière de conservation et de sources d'énergie de substitution ont été supprimés ou ont subi des réductions budgétaires depuis 1984. Le fait de subventionner la production de certains types d'énergie tout en réduisant l'aide à la conservation fausse évidemment la concurrence entre les diverses options et accentue l'impact environnemental négatif des politiques énergétiques fédérales.

La conservation et les énergies de substitution ont pris beaucoup d'importance dans les années 70, époque où l'instabilité des conditions politiques au Proche-Orient a entraîné une crise des prix du pétrole dans le monde entier. En 1970, on a connu d'autres perturbations des approvisionnements pétroliers et d'autres hausses de prix par suite de la révolution iranienne. Et le problème a refait surface avec l'invasion du Koweït par les soldats irakiens le 2 août 1990.

Donc, une des principales préoccupations des intervenants de l'industrie des énergies de remplacement soucieux de conservation est la négligence «scandaleuse» et le désengagement constatés dans la défense du programme canadien des énergies de remplacement depuis que l'impopulaire gouvernement Mulroney est arrivé au pouvoir en 1984.

Il faut normalement des décennies pour vraiment développer de nouvelles sources d'énergie. On ne peut faire varier l'aide à la recherche d'un exercice financier à l'autre sans nuire considérablement à l'effort de recherche. Comme il faut mettre beaucoup de temps avant de pouvoir introduire une innovation et que le système réagit lentement, les effets des décisions prises aujourd'hui ne se feront pleinement sentir que dans des décennies.

L'aide de ce gouvernement à la conservation d'énergie et à l'exploitation de formes d'énergie renouvelables est passée de 500 millions de dollars en 1984 à 30 millions en 1990-1991. Cette modeste contribution contraste avec toute l'aide apportée à l'industrie nucléaire, par exemple. Autrement dit, ce gouvernement affecte beaucoup moins d'argent à la conservation énergétique qu'à l'exploitation de formes d'énergie coûteuses, ce qui est irrationnel d'un point de vue tant pécuniaire qu'environnemental. C'est ainsi que ce gouvernement voit l'économie.

En 1984, le gouvernement a amorcé son programme de compression en éliminant la division de l'énergie du Conseil national de recherches, qui travaillait sur les énergies solaire, éolienne et de fusion, l'hydrogène et d'autres formes d'énergie renouvelables. En avril 1989, soit six mois seulement après avoir été réélu, le gouvernement a annoncé dans le cadre de ses réductions budgétaires la fermeture de ses bureaux dans les provinces qui fournissaient de l'information sur la conservation d'énergie et les énergies renouvelables et offraient des subventions dans ce domaine. C'était un signal bien clair comme quoi le fédéral ne s'intéressait plus à l'utilisation prudente de l'énergie ou à la recherche de façons innovatrices de veiller à ce que les prix restent bas.

Avec l'aide du personnel du bureau des économies d'énergie et des énergies renouvelables, on a trouvé le financement nécessaire pour le projet pilote des maisons Flair, projet grâce auquel Winnipeg, ville située près de la circonscription du ministre de l'Énergie, a acquis une excellente réputation partout en Amérique du Nord. Elle est désormais considérée comme un centre d'excellence dans le domaine de la technologie du bâtiment résidentiel et a attiré l'attention des spécialistes du bâtiment du monde entier.

Avec la fermeture des bureaux régionaux, on s'éloigne encore un peu plus de la tendance vers l'économie d'énergie qu'on retrouvait dans les autres politiques appliquées par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources depuis 1984.

On a abandonné d'excellents programmes visant à fournir aux entreprises des conseils sur la consommation d'énergie, à informer les consommateurs de l'efficacité énergétique de certains appareils électroménagers, à aider les propriétaires à isoler leur maison. Il est probable que notre incapacité d'améliorer la consommation d'énergie par habitant ces dernières années soit directement liée à l'élimination des programmes axés sur l'efficacité énergétique vers la fin des années 1980.

Selon une étude effectuée récemment par les Amis de la Terre, Pollution Probe et le Fonds mondial pour la nature et intitulée *The Summit Environmental Accountability Project*, ces cinq dernières années, nous avons fait peu de progrès non seulement dans le domaine de l'efficacité énergétique, mais également en ce qui concerne l'émission de CO2. En 1990, le gouvernement du Canada s'engageait à ramener d'ici l'an 2000 les émissions de CO2 aux niveaux atteints en 1990, et je suis heureux de voir que le ministre a confirmé cet engagement l'autre jour devant le Comité de l'énergie.

Le plan d'action du gouvernement, son Plan vert, reste toujours très vague des mois après sa publication. De plus, les programmes prévus pour maintenir le niveau des émissions sont insuffisants. Le budget de 5 milliards de dollars attribué à l'origine au Plan vert a été réduit à 3 milliards et pourrait, semble-t-il, être amputé de nouveau. D'ailleurs, dans le Plan vert, on ne prévoit pas une série complète de règlements et de mesures qui permettrait de réduire considérablement les émissions de CO2.

Les Canadiens pourraient atteindre une partie des objectifs de stabilisation grâce à des mesures visant l'efficacité énergétique et l'économie d'énergie, mais le gouvernement n'a simplement pas pris de mesures dans ce sens et il n'a pas non plus estimé le coût de sa stratégie de réduction des émissions de CO2. En fait, les émissions de CO2 ont diminué de 27 p. 100 au début des années 1980 mais, depuis huit ans, elles se sont accrues d'environ 8 p. 100. Encore une fois, cela est attribuable en partie aux réductions que le gouvernement fédéral a faites dans des programmes qui, normalement, diminueraient la dépendance des Canadiens à l'égard du pétrole.

Le fait de s'éloigner de l'économie d'énergie et de l'efficacité énergétique est typique de la politique conservatrice. En octobre 1989, le ministre des Transports a annoncé des réductions à VIA Rail qui allaient entraver encore davantage les efforts en vue de réduire les émissions de CO2. Le transport ferroviaire est moins nuisible à l'environnement que le transport routier. Cependant, le gouvernement a réduit considérablement les services à VIA Rail avant même d'examiner les conséquences d'une telle décision sur l'environnement. Un rapport d'évaluation environnementale, publié après l'annonce de la décision, a simplement été rangé sur une tablette.

Pour s'éloigner quelque peu des combustibles fossiles, les Canadiens devront choisir entre l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables. Malgré tout l'argent dépensé au cours des années au titre de l'énergie nucléaire, nous n'avons pas encore résolu le problème de la pollution radioactive à chaque étape du cycle du combustible nucléaire, que ce soit à l'étape de l'exploitation des gîtes d'uranium, du broyage ou du raffinage du minerai, de la fabrication du combustible, du transport, de l'exploitation des réacteurs ou de l'élimination des déchets. L'élimination comprend aussi les réacteurs eux-mêmes à la fin de leur durée de vie, soit après 30 ans.

Si le gouvernement accordait le même genre d'aide pour l'énergie douce que pour l'énergie nucléaire, le financement de la technologie relative aux énergies renouvelables cesserait d'être un problème. Cette technologie existe déjà. Elle est disponible sur le marché même si ce secteur est défavorisé par rapport à d'autres. Certains connaissent le système de capteur mural *Solarwall* de Downsview, en Ontario, qui a connu beaucoup de succès à l'échelle internationale. Les Américains et les Européens s'intéressent vivement à ce produit, ce qui prouve que la technologie canadienne dans le domaine des énergies renouvelables est de calibre mondial.

La technologie photovoltaïque offre des possibilités énormes dans le Grand Nord. Cet équipement sert à fournir de l'électricité à des maisons éloignées, à assurer l'éclairage dans des secteurs isolés, à alimenter des systèmes de communications là où l'installation de lignes d'électricité est beaucoup trop coûteuse et où le prix du carburant diesel est très élevé.

• (1300)

Le gouvernement fédéral devrait augmenter le financement de la R-D dans le domaine des technologies d'énergie renouvelable. Selon certaines analyses, il faut une cinquantaine d'années pour qu'une nouvelle technologie dans le domaine énergétique s'implante et devienne une source d'électricité appréciable. Il faut compter de longues années avant que les nouvelles techniques de construction, les nouveaux moteurs, appareils et systèmes de chauffage à haut rendement ne permettent une réduction importante de notre consommation d'énergie.

Pour l'instant, le Canada à un budget annuel de R-D dans le domaine de l'énergie éolienne d'environ 700 000 $.

Le département américain de l'Énergie a pour sa part un budget annuel de 21 millions. Les pays de la Communauté européenne ont un budget de R–D qui tourne autour de 150 millions par année.

Le gouvernement devrait lancer des programmes pour montrer les applications des technologies de l'énergie renouvelable et de la gestion de l'énergie.

Les projets pilotes sont une excellente manière de lancer les nouvelles technologies sur le marché. Ils aident aussi l'industrie à commercialiser ses produits à l'étranger, car ils permettent de présenter des exemples remarqués d'utilisations de nouvelles technologies. Cela devrait être un élément crucial de nos politiques d'aide aux pays en développement.

Selon les prévisions économiques du *Scientific American*, si rien n'est fait pour accélérer le développement des technologies énergétiques, pour implanter dans les pays en développement des technologies plus efficaces, les changements climatiques et d'autres problèmes environnementaux graves atteindront des niveaux inacceptables. Même si les pays que l'on dit développés réussissent à réduire de moitié leurs émissions de $CO_2$, la croissance démographique et le développement économique dans ces pays risquent fort d'entraîner une hausse des émissions de $CO_2$, qui passeraient annuellement de 450 à environ 900 kilogrammes par personne d'ici 2030. À l'échelle mondiale, les émissions annuelles de $CO_2$ seront alors 2,5 fois plus élevées qu'à l'heure actuelle.

Avec la coopération des démocraties industrialisées, les pays en développement pourraient recourir à des techniques qui favoriseraient leur croissance économique tout en maintenant à un niveau relativement faible la croissance de leur demande énergétique. L'ACDI, l'agence canadienne responsable de l'aide à ces pays, devrait appuyer le recours à des formes d'énergie renouvelable dans le cadre de tous ses projets énergétiques.

Les combustibles fossiles demeureront indispensables dans nos économies tant que nous n'aurons pas mis en place un système de développement durable axé sur les ressources énergétiques renouvelables. Cela ne fait aucun doute.

Par conséquent, nous allons délaisser lentement, mais sûrement, les ressources relativement bon marché et peu compliquées, comme le pétrole et le gaz naturel, dont nous dépendons considérablement et nous allons utiliser pendant longtemps des combustibles fossiles pouvant avoir des répercussions plus importantes sur l'environnement.

Tôt ou tard, les Canadiens vont renoncer aux combustibles fossiles au profit de solutions de rechange moins coûteuses et moins compliquées. L'abandon inéluctable des combustibles fossiles est indiscutable.

Entre-temps, nous devrons toutefois accroître leur efficacité en en tirant le maximum d'énergie et en réduisant au minimum les risques qu'ils présentent pour l'environnement.

La politique énergétique des conservateurs semble reposer uniquement sur l'hypothèse optimiste d'une stabilité à court terme des prix du pétrole, suivie d'une augmentation des prix vers le milieu des années 90 et d'une augmentation des besoins en approvisionnements énergétiques des Américains, notamment en ce qui concerne le gaz naturel.

Toutefois, en 1986 cet optimisme a été durement ébranlé par la chute spectaculaire des prix mondiaux du pétrole et de la pagaille qui régnait sur les marchés du gaz naturel.

Comme l'a dit un historien: «Dans les semaines qui ont suivi la chute des prix internationaux, les compagnies ont réduit leur budget d'exploration, elles ont licencié des employés et ont demandé une aide gouvernementale accrue afin d'essayer de survivre à la crise énergétique. L'Alberta et la Saskatchewan ont réagi nerveusement en décrétant d'autres compressions en matière de redevances et d'impôts, tout en demandant une aide supplémentaire à Ottawa, notamment en ce qui a trait aux sables bitumineux et à d'autres projets qui, en raison du prix du pétrole, n'étaient temporairement plus économiques.»

Ces propos reflètent aussi la situation actuelle de notre importante industrie du pétrole et du gaz. Au cours du premier trimestre de 1991, de nombreuses compagnies ont enregistré des pertes importantes, et le revenu net de l'industrie du pétrole et du gaz pour cette période était le plus bas depuis cinq ans.

On attribue cette piètre performance à un ensemble de circonstances complexes et interdépendantes, notamment l'écart de prix plus grand entre le pétrole brut léger et le brut lourd, le déclin de la production conventionnelle, une réglementation désuète, des exigences environnementales croissantes, ainsi que la diminution du prix du gaz naturel depuis plusieurs années.

Malheureusement, selon un bon nombre de spécialistes, il est probable que ces tendances vont se poursuivre, ce qui aura pour effet de faire augmenter les pertes d'exploitation de l'industrie et d'affecter les bénéfices. L'une des conséquences concrètes de cette situation sera inévitablement la perte d'autres emplois au sein d'une industrie canadienne durement éprouvée mais essentielle.

Comme le savent les députés de l'Ouest, pratiquement toutes les importantes compagnies pétrolières ont été contraintes de réduire leurs effectifs au cours des dernières années.

À Calgary, Ressources Gulf Canada Ltée a éliminé 250 emplois en mai dernier, dans le but d'économiser entre 30 et 35 millions de dollars d'ici l'an prochain.

La Compagnie pétrolière Impériale Ltée a éliminé 4 000 postes depuis 1989. Récemment, plus de 1 700 employés ont été licenciés d'un seul coup, au moment où 1 000 stations-service ont été fermées ou dont on a du moins annoncé la fermeture, et au moment où la compagnie réduisait sa capacité de traitement.

Depuis 1989, Petro-Canada a mis en disponibilité quelque 1 500 employés au pays. Cette mesure ne peut être imputée qu'en partie à l'exercice de privatisation. Le mois dernier, cette société annonçait qu'elle comptait fermer environ 1 200 stations-service au Canada.

Au nombre des autres importantes compagnies pétrolières qui ont licencié des employés, ou qui le feront, on relève Amico Canada, BP Canada, Husky Oil et Canada Northwest Energy.

Il est tragique de constater que les pertes d'emplois se chiffrent maintenant par milliers et que jusqu'à 10 000 autres emplois dans l'industrie pétrolière de l'Ouest pourraient disparaître d'ici 1995. Songez aux carrières, aux hypothèques, à l'éducation des enfants, au découragement et aux problèmes sociaux connexes.

L'effectif de l'industrie a atteint 140 000 travailleurs en 1985, mais diminue régulièrement depuis et se chiffre actuellement à 80 000 personnes. L'an dernier, les grandes compagnies de pétrole et de gaz ont, à elles seules, licencié plus de 3 200 travailleurs. Les fusions et les réductions d'effectifs vont sans doute avoir de graves répercussions sur les travailleurs de l'industrie pétrolière.

Comme je l'ai mentionné l'autre jour, j'ai un voisin qui part travailler tous les mois, mais pas dans l'Ouest. Il va travailler au Yémen du Nord. Il prend l'avion, quitte sa femme et ses deux enfants, s'envole vers le Yemen du Nord, y travaille pendant un mois, revient passer un mois dans sa famille, puis il recommence.

La question que beaucoup d'entre nous se posent est la suivante: pourquoi ne peut-on pas lui trouver un emploi en Alberta, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Nord-Ouest ou ailleurs au Canada—et, bien sûr, à Hibernia?

Comme les perspectives à court terme sont peu réjouissantes, bien des spécialistes et d'autres travailleurs mis à pied pour un certain temps ne vont pas être réembauchés et beaucoup de jeunes n'envisagent plus de faire carrière dans l'industrie pétrolière et gazière.

Une main-d'oeuvre réduite et hautement spécialisée exerce une pression supplémentaire sur l'industrie pétrolière qui s'efforce de maintenir l'avance technologique qui a fait notre force sur le marché mondial.

Tout cela pourrait reprendre si les prix du pétrole et du gaz naturel finissaient par augmenter et si c'en était fini de la crise.

Dernièrement, de violentes frictions entre les producteurs de gaz naturel de l'Alberta et l'État de Californie nous ont donné un autre sujet d'inquiétude.

La célèbre California Public Utilities Commission, qui, me semble-t-il, ne se soucie que des intérêts à court terme des consommateurs et ne se préoccupe pas de la survie à long terme des producteurs, se mêle d'apporter des modifications majeures aux règles de commercialisation qu'elle a conclues avec les producteurs albertains. Elle prétend que la Pacific Gas and Electric Company, dont le siège social est à San Francisco, n'est pas obligée d'honorer les contrats à long terme qu'elle a passés avec ses fournisseurs.

Tous les jours, c'est un milliard de pieds cubes de gaz naturel de l'Ouest qui est acheminé par pipeline vers la Californie. Pendant 30 ans, tout s'est déroulé pacifiquement et à la satisfaction des deux parties, mais aujourd'hui, sur le plan politique, les relations entre le Canada et les États-Unis se sont transformées à un point tel que la sécurité de l'approvisionnement a perdu de son importance pour les consommateurs californiens qui ne s'intéressent plus qu'aux prix.

On comprend, dès lors, que l'Association pétrolière du Canada soit outragée de ce que la California Public Utilities Commission—en Alberta, on dit simplement la CPUC—«rejette le caractère sacré des contrats» et de ce qu'elle «viole ouvertement le principe qui veut qu'acheteurs et vendeurs puissent négocier des contrats liés à des marchés en dehors de toute intervention d'un organisme de réglementation».

• (1310)

Des négociations, qui s'accompagnent d'exigences, de menaces et de manoeuvres politiques, risquent de se solder par une diminution marquée des ventes de gaz à la Californie qui rapportent un milliard de dollars chaque année aux Canadiens de l'Ouest.

De plus, si la politique californienne de fixation des prix devait prévaloir, les distributeurs ontariens de gaz pourraient bien être tentés d'obtenir le même arrangement pour leurs clients.

En fait, des établissements du centre du Canada auraient, semble-t-il, refusé de conclure des contrats à long terme avec les producteurs de gaz de l'Ouest. Cela se

trouve aussi à poser des problèmes importants aux personnes qui, dans ma province, vivent de la vente du pétrole et du gaz.

Ce ne sont là que quelques raisons pour lesquelles la politique conservatrice a finalement échoué, menaçant par la même occasion non seulement l'application de la prétendue politique énergétique du gouvernement, mais encore, à long terme, les intérêts énergétiques du Canada.

On n'a fait preuve d'aucune autorité dans les domaines de la protection de l'environnement et des économies d'énergie. On ne cesse d'induire la population canadienne en erreur en soutenant ridiculement qu'il tient vraiment à prendre des mesures pour modifier les habitudes de consommation énergétique des Canadiens.

Le gouvernement n'a probablement jamais été aussi près d'encourager les économies d'énergie que, paradoxalement, lorsque son ministère de l'Énergie a commencé, au cours de la guerre du Golfe, à diffuser des réclames publicitaires en faveur des économies d'énergie et d'une utilisation efficace de l'énergie.

Dans ses propositions constitutionnelles, le gouvernement Mulroney semble vouloir reconnaître la compétence législative exclusive des provinces dans des secteurs qui sont bien souvent considérés aujourd'hui comme relevant à la fois de la compétence provinciale et de la compétence fédérale. Il s'agit notamment du tourisme, des forêts, des mines et des loisirs.

Beaucoup de Canadiens vont probablement se demander si le gouvernement fédéral ne va pas renoncer simplement à la possibilité de jouer un rôle écologique important dans les secteurs de l'exploitation minière et forestière.

L'idée que le gouvernement s'apprête maintenant à discuter du transfert aux provinces de l'autorité exclusive en matière de conservation de la faune, de l'eau et du sol a de quoi nous inquiéter.

Nombre de Canadiens craignent que si ce projet de loi est adopté, toutes les provinces vont se lancer dans une sorte de course aux enchères écologiques pour attirer de nouvelles industries.

En accordant aux provinces plus de pouvoir dans le domaine de la réglementation environnementale, on pourrait miner les efforts qui se font pour établir des normes écologiques nationales. Ce qui pourrait s'appliquer aussi à l'élaboration d'exigences concernant l'efficacité énergétique des matériels consommateurs d'énergie et l'emploi des énergies de substitution.

Le secteur du logement, des édifices à bureaux et des usines pourrait faire l'expérience des mesures de conservation énergétique. Ainsi, les normes fédérales pourraient faire partie de tous les projets d'isolation, d'éclairage à faible consommation énergétique, de chauffage nocturne de l'eau, etc.

Le fait de céder aux provinces des champs de compétence exclusive comme le domaine de la protection de l'environnement ne peut qu'accroître les différences d'une province à l'autre et réduire davantage la cohérence de la réglementation fédérale actuelle.

Nombre de Canadiens connaissent encore très mal, hélas, les questions énergétiques et écologiques. Selon le rapport du Comité de l'environnement, intitulé *En rupture d'équilibre*, trois Canadiens sur dix croient vraiment que le réchauffement de la planète va avoir des effets bénéfiques au Canada.

Jamais auparavant n'a-t-on demandé à notre société de plus en plus électrique de débrancher les ordinateurs, les jeux vidéo, les télécopieurs, ni de baisser le chauffage et de porter des vêtements chauds. Si nous portions des vêtements chauds, madame la Présidente, cela aiderait sûrement l'industrie textile de la province, que ce soit à Cornwall ou ailleurs.

Même s'il existe maintenant sur le marché des appareils qui font économiser de l'énergie, comment peut-on inciter les gens à en faire l'acquisition? La population doit en toute conscience prendre la décision de réduire sa consommation de combustibles fossiles et se rendre compte qu'une plus grande efficacité n'entraîne pas nécessairement une dégradation du niveau de vie ou des conditions de travail.

Par exemple, la construction de bâtiments plus efficaces sur le plan énergétique progresse plus lentement qu'elle ne le devrait, parce que beaucoup d'entrepreneurs et d'architectes connaissent mal les techniques d'économie d'énergie.

Plus important encore, les Canadiens ne réclament rien sur ce plan. Si j'ai bien compris, les besoins en chauffage de certaines maisons super-isolées de l'État du Minnesota sont réduits de 68 p. 100, comparativement à ceux de la maison ordinaire construite aux États-Unis. Certaines demeures de Suède consomment 89 p. 100 moins d'énergie que les nôtres.

La recherche effectuée au centre Lawrence Berkley des sciences du bâtiment, en Californie, montre qu'un investissement de huit millions de dollars dans la fabrication et l'installation de fenêtres à verre énergétique permettrait d'éviter la consommation de 36 millions de barils de pétrole, qui coûteraient 300 millions de dollars à produire. Le prochain gouvernement fédéral devra prendre la responsabilité de sensibiliser la population et de lui fournir les informations importantes sur la question.

Madame la Présidente, vous trouvez probablement que je parle depuis longtemps. Il en reste encore beaucoup à dire. Mon parti accepte que ce projet de loi soit renvoyé à un comité législatif, même s'il est très sceptique. Nous espérons que le comité proposera de nombreuses modifications.

**M. Ross Harvey (Edmonton–Est):** Madame la Présidente, puis–je, au risque d'enfreindre le Règlement, exprimer mon regret de ne pouvoir dire personnellement au ministre, qui est absent, que le caucus du NPD appuie son projet de loi. Je ne peux pas non plus lui faire tenir le message par son secrétaire parlementaire, car il n'est pas ici non plus. Je vais donc demander à la députée de Calgary–Sud–Ouest d'avoir l'amabilité de dire au ministre que, pour cette fois du moins, il a l'appui du caucus néo–démocrate qui fera son possible pour faciliter l'adoption rapide du projet de loi. D'une façon générale, nous sommes en faveur de toute initiative, si petite soit–elle, susceptible d'améliorer l'efficacité énergétique de l'économie canadienne.

Nous reconnaissons que ce projet de loi n'est qu'un cadre, un mécanisme par lequel le Parlement donne au gouvernement le pouvoir d'adopter des règlements favorisant la réalisation des objectifs du projet de loi. Autrement dit, lorsque nous parlons de ce projet de loi nous ne parlons pas vraiment de normes d'efficacité énergétique. Nous parlons de la décision d'accorder ou non au gouvernement le droit de fixer des normes d'efficacité énergétique.

J'aimerais qu'une fois ce projet de loi adopté, et il le sera j'en suis convaincu, le gouvernement présente à la Chambre, ou au moins au Comité permanent de l'énergie, les règlements qu'il se propose de faire adopter en vertu de ce projet de loi, de sorte que la substance puisse en être débattue, et approuvée ou rejetée selon le cas.

Malheureusement, même avec ces règlements et bien que le projet de loi soit une initiative positive, ce n'est guère qu'une goutte d'eau dans la mer en ce qui concerne la promotion de l'efficacité énergétique dans notre économie et dans notre vie personnelle. Ce dont les Canadiens avaient besoin c'est d'un danois, alors qu'on leur donne un chihuahua. Ce dont les Canadiens avaient besoin c'était de Mad Dog Vachon et on leur a donné Anne de la Maison aux pignons verts. Ce dont les Canadiens avaient besoin c'était d'un grand chêne. Malheureusement, ce projet de loi ne peut guère être comparé qu'à un caoutchouc bonsaï.

Ce projet de loi va de pair avec les efforts passés du gouvernement en matière d'efficacité énergétique. On ne peut et on ne doit oublier que c'est le gouvernement qui a réduit de 90 p. 100 les dépenses annuelles consacrées aux économies d'énergie et aux énergies de remplacement, après son élection en 1984. En fait, il a réduit chaque année le budget consacré à ce secteur depuis qu'il est au pouvoir. En 1984–1985, le budget était de 410 millions; en 1985–1986 de 207 millions; en 1986–1987 de 100 millions; en 1987–1988 de 89 millions; en 1988–1989 de 74 millions; en 1989–1990 de 49 millions; en 1990–1991 il sera de 40 millions et cette année il descendra à quelque chose qui se situera entre 35 et 39 millions.

Ce ne sont pas uniquement des compressions de chiffres, ce ne sont pas simplement des entrées dans un registre, ce sont des programmes et des activités qui devaient, à bien des égards, favoriser l'utilisation prudente de l'énergie. Il y avait des programmes comme le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes qui offrait une subvention pouvant aller jusqu'à 500 $ par foyer pour économiser de l'énergie, en augmentant l'efficacité thermique des maisons existantes et en encourageant une exécution soignée et de bonnes pratiques dans la remise en état des logements.

Le Programme canadien de vérification du rendement énergétique qui tendait à offrir des vérifications sur place gratuites de la consommation d'énergie et à proposer des ajustements peu coûteux pour économiser l'énergie, a disparu. Il en va de même du Programme d'investissement dans les économies d'énergie dans les provinces de l'Atlantique qui encourageait les économies d'énergie dans une région confrontée à des prix énergétiques élevés et à un manque d'énergies de remplacement pour le pétrole importé et qui a permis l'amélioration des immeubles, des processus industriels et des opérations de fabrication.

• (1320 )

Il y a également le Programme de développement de l'énergie solaire qui permettait de trouver des applications rentables à la technologie solaire et encourageait son utilisation; on a ainsi subventionné plus de 12 000 chauffe–eau résidentiels et plus de 200 chauffe–eau industriels utilisant l'énergie solaire. Ce programme a été retiré du Programme de démonstration dans les collectivités éloignées. Pardonnez–moi?

**Mme le vice–président:** Modérez.

**M. Harvey (Edmonton–Est):** Voulez–vous que je baisse la voix ou que je ralentisse?

**Mme le vice–président:** J'ai essayé de répéter au député ce que je lui avais déjà dit. Je l'invite à ralentir. Je ne dirais jamais à un député de baisser la voix, mais j'exhorte

plutôt le député à aider les pauvres gens qui essaient de suivre et d'interpréter en français.

**M. Harvey (Edmonton-Est):** Merci, madame la Présidente. Je demande aux interprètes de m'excuser. Si je vais trop vite, c'est simplement que d'une part, je souhaite vivement qu'on encourage comme il se doit l'efficacité énergétique au Canada et que d'autre part, poussé par un certain calvinisme, je veux faire connaître au gouvernement ses péchés.

Pour poursuivre—à un rythme plus raisonnable, je l'espère—on a supprimé également le Programme de démonstration dans les collectivités éloignées qui offrait des conseils et un certain appui financier à 370 localités éloignées adoptant de nouvelles méthodes propres à économiser l'énergie, ainsi que de nouveaux systèmes d'énergie de substitution.

Le Programme de l'énergie renouvelable dans l'industrie forestière qui permettait d'offrir une aide financière aux installations faisant appel à de l'énergie verte et qui a permis de mettre en oeuvre 180 projets touchant le bois, les déchets municipaux, les déchets agricoles et le reste, a disparu lui aussi.

On ne peut plus compter également sur le Programme d'aide à la conversion industrielle qui tendait à assumer la moitié environ des frais d'immobilisation des entreprises commerciales, industrielles ou privées décidant de convertir leurs chaudières et leurs systèmes de chauffage pour utiliser le gaz naturel au lieu du mazout lourd.

Tous les programmes existants qui visaient à faire passer à l'ère de l'efficacité énergétique l'industrie canadienne et les foyers canadiens ont disparu. Ils ont été emportés par le vent, et, dans le cas de l'énergie éolienne, emportés tout court.

En plus d'avoir fait des coupes dans ces programmes, les conservateurs ont également supprimé les bureaux canadiens des économies d'énergie et des énergies renouvelables, qui étaient notre principal moyen de diffuser à l'industrie et aux consommateurs les données des experts et des fonctionnaires en matière d'efficacité énergétique. Ces bureaux ont eux aussi disparu.

Le dossier des réductions est très sombre, madame la Présidente. Le gouvernement ne fait que commencer à se rendre compte de la gravité de ces réductions et à prendre de petites mesures, si petites qu'elles parviennent difficilement à soulever notre enthousiasme. Les fonds consacrés à ces programmes font pitié.

Lundi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a indiqué au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources que le gouvernement ajoutera 175 millions de dollars aux 37 millions déjà prévus dans le budget pour le secteur de l'efficacité énergétique et des énergies de substitution. Cela augure bien. Il ne faut pas oublier que c'est tout de même moins que ce que le gouvernement a prévu cette année seulement pour Énergie atomique du Canada Limitée. Le ministre a précisé qu'on ne dépenserait pas 175 millions de dollars chaque année, mais que ce montant serait étalé sur six ans, soit sur la durée de vie du Plan vert.

Le ministre a ajouté que les dépenses ne seraient pas réparties également sur ces six années, mais soyons généreux et disons qu'elles le seront. Cela signifie que cette année, au total, le gouvernement consacrera à l'efficacité énergétique et aux énergies de substitution quelque 66 millions de dollars. C'est encore moins que ce qu'il a dépensé dans ce secteur dans l'exercice 1988-1989.

C'est de 84 p. 100 moins élevé par rapport à la première année des conservateurs au pouvoir, en 1984-1985. Et ce n'est pas parce que le gouvernement n'a pas l'argent nécessaire. Les conservateurs de Mulroney ne cessent d'utiliser les fonds destinés à l'efficacité énergétique et aux énergies de substitution pour d'autres sources d'énergie moins profitables pour l'environnement.

En voici quelques exemples.

Quand le gouvernement a privatisé Petro-Canada, il s'est défait d'une société publique précieuse dans le domaine énergétique, une société qui aurait pu encourager l'utilisation d'essences plus écologiques, comme l'essence à l'éthanol, et ouvrir la voie du recyclage de l'huile à moteur usée et de la récupération des produits chimiques qui servent à la climatisation de l'air et qui réduisent la couche d'ozone. Or, les 520 millions de la vente de la première tranche de 20 p. 100 de la société n'ont même pas été versés dans les coffres de l'État, mais ils ont été rendus à la société. Le gouvernement a payé les investisseurs pour qu'ils achètent des actions d'une société qui appartenait aux contribuables, 520 millions de dollars. Je ne dirai pas que c'est de la folie, de l'aliénation mentale ou de la démence, mais je trouve qu'il est difficile d'affirmer que c'est très logique. Pourtant, c'est comme cela que les ministériels ont agi et qu'ils continuent d'agir. Le gouvernement a réduit le financement de VIA Rail, un des modes de transport les plus efficaces alors qu'il continue d'en appuyer un des moins efficaces, le transport aérien, en agrandissant l'aéroport de Toronto.

Le gouvernement conservateur a vraiment mal utilisé le peu d'argent qu'il possède en le donnant à l'énergie nucléaire. Par exemple, selon le sommaire du plan de l'entreprise et du budget rendu public en avril 1991 par

Énergie atomique du Canada Limitée, le gouvernement fédéral a investi 4,5 milliards de dollars dans la recherche et le développement de l'énergie nucléaire depuis 40 ans. Il aurait investi 110 millions de dollars chaque année, pendant 40 ans. Uniquement en 1995-1996, les Canadiens devraient donner encore 197 millions de dollars à Énergie atomique du Canada Limitée.

Il n'est pas obligatoire que les choses se passent ainsi. Par exemple, la société Ontario Hydro a récemment pris des fonds destinés antérieurement à l'énergie nucléaire pour les consacrer à l'efficacité et l'économie énergétiques. C'est un exemple que le gouvernement ferait très bien de suivre.

Alors, que pouvons-nous faire? Comment pouvons-nous mieux utiliser les ressources publiques qui sont à notre disposition pour atteindre un objectif que nous prétendons tous désirer, soit une utilisation beaucoup plus efficace de l'énergie au Canada et une intégration beaucoup plus grande des énergies de substitution qui existent dans notre société?

Il y a d'innombrables façons dont le gouvernement fédéral pourrait favoriser l'efficacité énergétique au Canada, mais à en juger par la faible activité législative dans ce domaine, ce projet de loi y compris, une plus grande efficacité énergétique ne constitue manifestement pas une importante priorité du gouvernement actuel. Cependant, permettez-moi, dans un esprit d'impartialité, de faire un ensemble de suggestions au gouvernement, qui est devenu pratiquement invisible.

Tout d'abord, qu'il applique les normes obligatoires d'efficacité du carburant des nouveaux véhicules automobiles, y compris des wagonnettes et des camionnettes, en proclamant enfin la Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles, que la Chambre a adoptée en 1982, mais qui n'a pas encore été proclamée. Des normes volontaires ne donnent aucun résultat. L'efficacité globale de la consommation de carburant des nouveaux véhicules automobiles au Canada a augmenté rapidement pendant les années 70, mais a ralenti au cours des années 80 et a diminué depuis 1988. Non seulement nous avons cessé de réaliser des progrès, mais nous régressons. L'adoption de normes d'efficacité de la consommation du carburant de plus en plus rigoureuses devrait constituer un des éléments d'une stratégie canadienne exhaustive visant à disposer d'une économie plus éconergétique et plus respectueuse de l'environnement.

Dans le répertoire des émissions de $CO_2$ qu'Environnement Canada a publié en mai 1990, on estime que les véhicules automobiles du Canada ont émis près de 27 millions de tonnes de $CO_2$ en 1987. Tout le secteur des transports en a émis 39 millions de tonnes, soit environ 30 p. 100 des 128 millions de tonnes totales émises au Canada. L'Office national de l'énergie prévoit que le secteur des transports émettra près de 150 millions de tonnes de $CO_2$ d'ici l'an 2010.

Dans le rapport d'août 1989 des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Énergie, on conclut que:

> L'utilisation des énergies de transport offre le plus grand potentiel de réduction des émissions au point d'utilisation.

Le plus grand potentiel. Or maintenant que nous le savons, que faisons-nous? Ce n'est ni un secret ni une surprise. Les gouvernements et les bureaucrates le savent. Que faisons-nous? Nous refusons toujours de proclamer cette loi qui a déjà été votée par cette Chambre et qui nous permettrait d'établir progressivement des normes plus strictes pour les nouveaux véhicules et de réduire considérablement ces émissions.

• (1330)

C'est inexplicable, Ce serait pourtant une façon très simple de commencer. J'exhorte le gouvernement, dans l'esprit du projet de loi qu'il nous a présenté aujourd'hui, à proclamer aussi cette loi.

Ensuite, nous pouvons promouvoir la conception et la construction d'immeubles moins énergivores. Ce n'est pas difficile à faire. Le gouvernement devrait commencer par renforcer les mesures prises en 1983 en vertu du Code national du bâtiment pour assurer la conservation de l'énergie dans les nouveaux immeubles. Il devrait intégrer ces nouvelles mesures dans le code en étendant leur application aux appartements et aux immeubles commerciaux non visés par les normes provinciales et non assujettis aux lignes directrices concernant l'efficacité énergétique. En même temps, il pourrait travailler avec les provinces pour apporter des améliorations semblables aux codes provinciaux du bâtiment.

La troisième étape consisterait à ramener aux niveaux de 1984 le financement des programmes de promotion de l'efficacité énergétique, de conservation de l'énergie et d'énergies de substitution au profit de la recherche, du développement et de la commercialisation de nouvelles énergies de substitution telles que la pile à hydrogène Ballard que l'on fabrique à Vancouver. M. Ballard a lui-même confié au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources qu'il risquait de perdre le contrôle de sa compagnie, alors qu'on y a mis au point cette pile qui a six mois d'avance sur tout ce qui se fabrique sur la planète. Il est sur le point de se la voir ravir par un acheteur étranger parce qu'il n'est pas parvenu à trouver au Canada les malheureux 50 millions de dollars qu'il lui faudrait pour en poursuivre la commercialisation.

Il n'y a jamais eu de plus belle occasion pour le gouvernement de se porter à la défense à la fois de l'environnement et d'une industrie canadienne naissante, à la fine pointe de la technologie internationale. Un autre exemple est la mise au point en Alberta d'une pompe solaire

dont peuvent se servir les agriculteurs pour extraire l'eau du sol en utilisant la seule énergie fournie par le soleil. Cette invention est très prometteuse tant dans ses applications au Canada que sur le marché international. On pourrait également exploiter les énormes possibilités qu'offre l'éthanol en tant que carburant au Canada.

À l'heure actuelle il existe une seule pétrolière au Canada, la compagnie indépendante Mohawk Oil Company, qui offre, dans l'ouest du Canada, des carburants utilisant l'éthanol. Il n'y a aucune raison au monde pour qu'on n'oblige pas toutes les compagnies productrices d'essence à faire de même. Ça serait bon pour l'environnement et pour les agriculteurs qui cultivent les céréales et autres denrées dont est dérivé l'éthanol.

Une quatrième mesure serait de rouvrir dans tout le pays les bureaux canadiens des économies d'énergie et des énergies renouvelables pour que les Canadiens aient facilement accès aux renseignements leur permettant de prendre des décisions éclairées en matière d'énergie et de consommation d'énergie.

En résumé, ce qu'il faut, c'est que le gouvernement abandonne son attitude non interventionniste en matière de politique énergétique. Il faut plutôt laisser le gouvernement élaborer des politiques et des programmes comportant un assortiment stratégique de normes sur la conservation de l'énergie, de programmes d'information améliorés, d'encouragements économiques directs, de recherche, et de développement, de démonstration et de commercialisation, afin que le Canada puisse commencer à encaisser les principaux bénéfices économiques et environnementaux rattachés à l'efficacité, à la conservation de l'énergie et à d'autres mesures semblables.

Le présent projet de loi nous fait avancer dans la bonne direction. Ce n'est qu'un tout petit pas, très petit, mais c'est un début. Malgré tout, nous aurons certaines questions importantes à poser à l'étape du comité. Nous tenterons d'élargir le champ d'application du présent projet de loi afin qu'il ait l'envergure que nous croyons appropriée. Nous voudrons savoir comment on justifie le fait que le projet de loi ne s'applique qu'aux produits consommateurs d'énergie à l'exclusion, semble-t-il, d'autres éléments importants, comme les portes et les fenêtres. Nous demanderons pourquoi le projet de loi vise uniquement les fabricants et les importateurs en gros, ce qui laisse apparemment libre cours à l'importation par des individus d'appareils inefficaces sur le plan énergétique. Ces sujets précis seront traités par le comité.

En conclusion, permettez-moi de faire remarquer que, même si nous approuvons ce projet de loi et que nous sommes d'avis qu'il correspond à un tout petit pas dans la bonne direction, nous espérons que le gouvernement nous présentera sous peu des projets de loi beaucoup plus pertinents dans ce domaine.

Il reste encore beaucoup à faire. Le caucus du NPD approuve ce premier pas, mais il demande au gouvernement de vraiment s'intéresser à cette question et de faire les pas de géant qui sont requis. Laissons Anne de la Maison aux pignons verts, son chihuahua sur les genoux, contempler son hévéa bonsaï et demandons au gouvernement, au nom des Canadiens, de se mettre à la tâche et d'accomplir le travail nécessaire.

**M. Phillip Edmonston (Chambly):** Madame la Présidente, j'ai écouté mon collègue avec beaucoup d'intérêt.

Évidemment, nous du Nouveau Parti démocratique appuyons le principe de l'économie d'énergie. J'aimerais que mon collègue me fasse part de ses commentaires sur ceci: chaque fois que le gouvernement s'en remet à des normes volontaires, surtout dans l'industrie automobile, ou chaque fois que cette industrie élabore ses propres normes, il semble que ce soit l'automobiliste moyen qui en fasse les frais.

**Une voix:** Ses poumons aussi.

**M. Edmonston:** Ses poumons et son portefeuille. J'aimerais que mon collègue me donne ses impressions sur ce que je vais dire maintenant.

Lorsque nous recherchions des moyens d'économiser l'énergie et de réduire les émissions de polluants, surtout en 1976, année où nous avons décidé de nous aligner sur les Américains, un dispositif appelé le convertisseur catalytique est apparu. Il était fixé au système d'échappement des voitures. En tant que protecteurs des consommateurs, nous avons toujours appelé ce dispositif le «convertisseur catastrophique» parce qu'il est très inefficace.

Ce convertisseur était censé filtrer les polluants et rendre le fonctionnement du moteur plus propre et plus doux. Je dois dire que ce n'est pas ce que nous avons obtenu. On nous avait dit qu'il suffirait d'une seule mise au point par année parce que les moteurs fonctionneraient plus proprement. On nous avait dit aussi que nous économiserions de l'essence. Comme nous le savons,

nous n'avons rien économisé pendant les cinq premières années.

Enfin, pour terminer, les automobilistes ont eu l'impression qu'ils se faisaient posséder par l'industrie au nom de la protection de l'environnement.

J'aimerais que mon collègue me dise ce qu'il pense de cela.

**M. Harvey (Edmonton-Est):** Madame la Présidente, je dois dire qu'en ce qui a trait aux questions relatives à l'industrie automobile, je m'incline devant l'expertise de mon collègue de Chambly. Dieu sait qu'il est probablement dans ce domaine le meilleur défenseur des consommateurs, au Canada—voire en Amérique du Nord. Et donc quand il me dit que les convertisseurs catalytiques sont mauvais, je ne vais pas le contredire. En fait, je m'en doutais, mais je dois avouer que ce que vient de dire le député confirme largement mes soupçons.

J'aimerais, si vous le permettez, répéter ce que j'ai déjà dit à la Chambre lors des remarques que j'ai faites antérieurement, à savoir que les résultats obtenus grâce aux contrôles des émissions de gaz d'échappement imposés par le gouvernement sont éloquents. Quand ces contrôles ont été introduits au milieu des années 1970, les émissions de gaz d'échappement ont diminué, elles ont même dégringolé. Mais lorsque l'application de ces normes n'a plus été obligatoire au début des années 80, les progrès ont pratiquement cessé.

Les gens, dans l'industrie et ailleurs, qui se souciaient avant des émissions de gaz d'échappement, ont cessé de le faire. Depuis 1988, les émissions ont empiré.

Cela ne saurait mieux, selon moi, illustrer l'efficacité de la réglementation par les pouvoirs publics. L'idée que le secteur public puisse dicter au secteur privé ce qu'il peut ou ne peut pas faire est peut-être désagréable à ceux qui croient mordicus à l'économie de marché. Cependant, aussi désagréable que cette idée puisse être, c'est absolument essentiel si nous voulons progresser en tant que société. C'est l'histoire de notre pays, et en fait de toutes les autres nations, et prétendre le contraire serait simplement ergoter.

• (1340)

Je remercie le député pour son commentaire. Je le remercie pour ce qu'il nous a appris, et lui adresse tous mes voeux de succès dans la poursuite de ses efforts en vue de défendre les automobilistes canadiens.

**M. Rex Crawford (Kent):** Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour parler du projet de loi C-41, Loi sur l'efficacité énergétique et les énergies de substitution. Je n'éprouve pas qu'un intérêt passager pour ce projet de loi puisque j'ai un projet de loi d'initiative parlementaire inscrit au *Feuilleton* depuis plus de deux ans dont le contenu est pratiquement le même, presque mot pour mot. Pour commencer, je voudrais féliciter chaleureusement le gouvernement pour avoir suivi l'exemple énergique, progressiste et compétent du Parti libéral du Canada.

Mon projet de loi C-347, Loi sur les normes d'économie d'énergie, contient les mêmes dispositions visant à établir des normes minimales d'efficacité énergétique pour le matériel et à exiger un étiquetage spécial pour indiquer aux consommateurs les produits les plus rentables. Mon projet de loi demandait aussi des normes nationales qui s'appliquent dans tout le pays. Le projet de loi C-41 le demande également.

Je dois dire que je suis heureux que le gouvernement conservateur ait enfin pris cette initiative. Elle se fait attendre depuis longtemps—de la part d'un gouvernement qui depuis 1984 a réduit de plus de 90 p. 100 les programmes concernant les énergies de substitution.

Le gouvernement actuel suit aussi l'exemple d'un grand nombre de provinces, y compris l'Ontario, où le gouvernement libéral de l'époque avait adopté en décembre 1987 sa propre loi sur l'efficacité énergétique. Je pense qu'il vaut mieux tard que jamais pour les députés d'en face.

Économiser l'énergie par une réglementation est un outil du gouvernement. Nous savons que des économies dans le monde entier fonctionnent au-dessous du niveau optimum d'efficacité énergétique. L'Ontario et le reste du Canada ne sont pas des exceptions. L'efficacité énergétique fournit une foule d'avantages économiques et environnementaux.

Nous sommes tous conscients des obstacles qui empêchent de réaliser ce genre d'économies d'énergie. Ce sont entre autres, un manque d'information des consommateurs et des barèmes qui peuvent décourager la conservation.

Il faut donc abattre ces obstacles, et les gouvernements ont des outils puissants pour le faire. Qu'il suffise de mentionner une politique budgétaire qui favorise la conservation, l'esprit d'initiative—ce n'est évidemment pas le fort du gouvernement actuel—, les programmes d'encouragement, l'éducation des consommateurs, l'aide à la recherche et au développement, sans oublier, bien sûr, la réglementation proprement dite pour fixer des niveaux minimum d'efficacité énergétique.

Je félicite le gouvernement d'avoir présenté un tel projet de loi, mais je tiens à signaler qu'une des choses qui préoccupent le plus les Canadiens et les Canadiennes est le fait qu'on néglige de façon impardonnable les programmes concernant l'emploi des énergies de substitution et que leur niveau de financement n'a pas cessé de diminuer depuis 1984.

La mise au point de nouvelles sources d'énergie prend généralement une dizaine d'années, car on ne peut pas d'un exercice financier à l'autre assujettir au régime de la douche écossaise les travaux de recherche sans compromettre gravement leur avancement.

Une étude récente révèle une baisse atroce de la contribution du gouvernement fédéral qui est passée de 500 millions de dollars environ en 1984 à 30 millions de dollars à peine en 1990–1991. J'ose espérer que le ministre des Finances fera preuve d'un plus grand souci de l'environnement dans son budget, mardi prochain.

Il convient de noter qu'entre 1980 et 1984, quelque 400 millions de dollars en moyenne étaient consacrés aux programmes de conservation d'énergie et programmes relatifs aux énergies de substitution. Mais, en 1984, après leur victoire éclatante, les conservateurs ont aboli la division de l'énergie au Centre national de recherches et réduit effectifs et budget à Énergie, Mines et Ressources Canada ainsi que dans les bureaux régionaux du ministère. Les programmes visant à aider les particuliers qui désirent isoler leur maison, à renseigner les consommateurs sur les appareils ménagers et à conseiller les entreprises en matière de réduction de la consommation d'énergie ont tous été supprimés. Le projet de loi C–41 représente peut–être un repentir de la dernière heure pour les conservateurs. Améliorer le rendement énergétique permet de réduire le gaspillage énergétique. Des immeubles mieux conçus, de l'équipement plus efficace, de meilleures chaudières, de meilleurs moyens de transport et de meilleurs moteurs électriques peuvent mener à d'autres gains importants. L'efficacité énergétique constitue le moyen le plus économique et le plus rapide d'améliorer le bilan énergétique.

Le Comité permanent de l'environnement de la Chambre des communes a accompli de grands progrès dans la mise en application des 4 R sur la colline du Parlement. Le Président de la Chambre a été le fer de lance de ces initiatives et il faut le féliciter pour le très grand succès des mesures écologiques qu'il a mises en oeuvre sur la colline du Parlement.

On ne répétera jamais trop qu'il faut cultiver l'efficacité énergétique au Canada. Une étude datant de novembre 1990 a révélé que, parmi les pays industrialisés, le Canada venait au premier rang également quant aux unités d'énergie par unité de production, et au deuxième rang quant aux émissions de dioxyde de carbone par habitant.

Au début des années 1980, on avait enregistré une remarquable amélioration d'environ 10 p. 100 dans la réduction des émissions de dioxyde de carbone, mais on n'a constaté aucune réduction de la consommation d'énergie depuis cinq ans. Cela est surtout attribuable aux réductions budgétaires que le gouvernement a imposées aux programmes depuis 1984.

Les résultats en matière d'efficacité énergétique et d'émissions de dioxyde de carbonne depuis ce temps sont non seulement une honte, mais plusieurs. . .

**Mme le vice–président:** Je regrette, mais je dois interrompre le député.

Comme il est 13 h 45, conformément à l'ordre adopté le mercredi 19 février 1992, je dois interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix toute question nécessaire pour disposer des projets de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le premier vote porte sur la motion de M. Epp tendant à la deuxième lecture du projet de loi C–41.

Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif D.)

* * *

[*Français*]

## LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Marcel Danis (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien–être social)** propose que le projet de loi C–57, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, soit lu pour la deuxième fois et, conformément à l'ordre adopté le mercredi 19 février 1992, déféré à un comité plénier.

**Mme le vice–président:** Plait–il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois, et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M^me^ Champagne.)

[*Traduction*]

**La présidente:** À l'ordre. La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C–57, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada.

L'article 1 est–il adopté?

Article 1—

**M. Danis:** Madame la présidente, je voudrais, au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien–être social, remercier tous les députés de la Chambre de leur collaboration, qui nous a permis de franchir toutes les étapes de ce projet de loi avec une rapidité exceptionnelle.

• (1350)

De plus, au nom du ministre, je voudrais remercier le député de Don Valley–Est, qui est à la Chambre au–

jourd'hui. Ce projet de loi que le gouvernement présente, comme le savent les députés, est une mesure qui a d'abord été présentée par le député de Don Valley-Est. Je suis sûr que tous les députés s'uniront au gouvernement pour reconnaître le travail remarquable que ce député a fait pour les personnes handicapées.

**M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord):** Madame la présidente, je voudrais simplement mentionner au nom du groupe parlementaire libéral que nous appuyons ce projet de loi. C'est une victoire partielle pour toutes les personnes handicapées. Il reste du travail à faire, mais nous nous réjouissons de ce projet de loi.

Cela prouve qu'une initiative parlementaire peut vraiment triompher dans une démocratie.

[Français]

**M. Phillip Edmonston (Chambly):** Madame la présidente, au nom du NPD, je voudrais dire que nous aussi voudrions souligner notre appui pour le travail de notre honorable collègue, surtout en ce qui concerne les gens qui sont handicapés. Nous trouvons que c'est dû aux efforts de cet individu, qui est un député comme les autres membres, ici en cette Chambre, qui n'est pas un ministre ou un grand personnage dans le sens qu'il détient un grand titre. Je pense que cela illustre très bien que si un individu décide qu'il veut faire quelque chose pour les gens dans la société en général, on peut faire quelque chose ici à la Chambre des communes.

Il est vraiment très réjouissant de voir que c'est avec une participation non partisane que nous travaillons aujourd'hui. Nous sommes donc très heureux d'appuyer ce projet de loi.

[*Traduction*]

**La présidente:** Je donne la parole au député de Don Valley-Est, mais je dois dire au comité plénier que d'après l'ordre adopté mercredi, il n'y aurait même pas dû y avoir de débat.

Comme chacun a été bref et connaissant le travail qu'a fait le député, je sais que lui aussi sera bref.

**L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est):** Madame la présidente, au nom des Canadiens handicapés, je tiens à remercier tous les députés de tous les partis, y compris du gouvernement, pour leur collaboration en vue de l'adoption de ce projet de loi qui tend à modifier les dispositions du Régime de pensions du Canada s'appliquant aux personnes handicapées.

Je voudrais, en particulier, remercier le ministre, son personnel et spécialement Melody Tomka. Je voudrais également souligner la contribution remarquable et le travail exceptionnel d'un des membres de mon personnel, Robert Lea. Tous les Canadiens devraient leur être reconnaissants, à eux et à tous les députés, pour cette mesure législative tout à fait remarquable.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Madame la Présidente, comme le savent les députés, ma circonscription est voisine de celle du député de Don Valley-Est. Je voudrais le féliciter, moi aussi, pour l'excellent travail qu'il a accompli. Il incarne, à mes yeux, le dévouement total envers non seulement ses électeurs, mais tous les Canadiens. Chapeau!

**La présidente:** J'imagine que toutes ces interventions peuvent être considérées comme un long rappel au Règlement.

(L'article 1 est adopté.)

(Les articles 2 et 3 sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est agrée, lu pour la troisième fois et adopté.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

[*Français*]

**Mme le vice-président:** Conformément à l'ordre adopté le mercredi 19 février 1992, la séance est suspendue jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 54.)

---

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

### L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS

**M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River):** Monsieur le Président, le secteur forestier du nord de l'Ontario emploie 37 000 personnes. Plus de 30 localités dépendent de cette industrie pour leur survie.

L'industrie des pâtes et papiers du nord de l'Ontario a été durement touchée par la récession, par les frais de transport élevés liés à l'abattage des ressources et à l'exportation des produits, ainsi que par des coûts de production élevés causés par de l'équipement désuet. En

Ontario, 60 p. 100 des machines qui servent à la production du papier journal ont été installées avant 1930.

Pour assurer sa survie, il est absolument essentiel que l'industrie des pâtes et papiers investisse dans des technologies et de l'équipement nouveaux afin de pouvoir soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

L'an dernier, le Parti libéral a fait des recommandations au gouvernement. Il lui a demandé d'examiner une proposition selon laquelle les industries devraient réinvestir 20 p. 100 de leurs bénéfices annuels dans la modernisation de l'équipement et le contrôle de la pollution pour pouvoir rester compétitives.

Nous avons également proposé que le gouvernement étudie la possibilité de créer un fonds d'investissements pour l'industrie, c'est-à-dire un système de REER pour les entreprises semblable à celui qui existe en Suède.

Il incombe au gouvernement de jouer un rôle de premier plan pour voir à ce que l'industrie des pâtes et papiers du nord de l'Ontario et du Canada tout entier devienne compétitive grâce à des changements technologiques.

* * *

## LES PENSIONS

**Mme Louise Feltham (Wild Rose):** Monsieur le Président, le gouvernement vient de montrer une fois de plus qu'il est attentif aux préoccupations des Canadiennes en déposant un projet de loi qui apportera d'importantes améliorations aux régimes de pensions.

Les employés à temps partiel pourront désormais participer aux régimes de pension.

À l'avenir, ceux-ci doivent prévoir des prestations pour le conjoint survivant, prestations maintenues même après un nouveau mariage.

Les pensions et les droits à pension seront partagés à la rupture du mariage.

Les hommes et les femmes prenant leur retraite dans des circonstances similaires auront droit à des pensions égales.

Voilà qui aidera tous ceux qui ont le plus besoin de protection au moment de la retraite. Voilà qui aidera les femmes.

* * *

## LA MACMILLAN BLOEDEL

**M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni):** Monsieur le Président, la plus grande entreprise forestière de la Colombie-Britannique, la MacMillan Bloedel, a déclaré des pertes de 90 millions de dollars en 1991.

La même année, la MacMillan Bloedel a expliqué que, à cause de ses pertes incessantes, elle devait fermer une usine de contre-plaqués et une scierie à Port Alberni. Ces fermetures ont bouleversé en permanence la vie de quelque 600 familles de ma circonscription.

Ces dernières semaines, MacMillan Bloedel a remis des avis de licenciement pour une période indéterminée à plus de 450 ouvriers de trois divisions forestières côtières. Les pertes de l'entreprise seraient aussi à l'origine de ces licenciements.

Pourtant, il y a quelques semaines, malgré ses pertes de 1991 et les avis de licenciement qu'elle a envoyés à plus de mille de ses employés, la MacMillan Bloedel a annoncé qu'elle verserait des dividendes trimestriels de 15 cents par action à ses actionnaires ordinaires qui en détiennent quelque 100 millions.

Il devrait y avoir une loi au Canada qui empêche les administrateurs d'entreprises bien nanties de piller les actifs de la société pour se verser des dividendes alors qu'ils mettent à pied des travailleurs et imputent ces licenciements aux pertes de l'entreprise.

* * *

[*Français*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Gaby Larrivée (Joliette):** Monsieur le Président, depuis le début des négociations du GATT, le gouvernement canadien n'a toujours eu qu'une seule position: la clarification et le renforcement de l'article XI.

J'aimerais assurer les agriculteurs de mon comté que le gouvernement ne cessera de multiplier les efforts en ce sens, comme le prouve d'ailleurs sa dernière initiative, soit une délégation canadienne à Bruxelles, dirigée par nos ministres et composée de représentants du monde agricole.

On ne pourrait également passer sous silence le travail du premier ministre qui déploie efforts et énergie afin de faire débloquer le dossier en notre faveur.

Certaines récentes déclarations et accusations à l'égard du gouvernement, faites par le président de l'UPA, M. Jacques Proulx, et par le chef du Bloc québécois, M. Lucien Bouchard, ont tenté de fausser la situation afin de servir une toute autre cause.

J'inviterais la population à se référer à l'éditorial de *La Presse* paru aujourd'hui, et signé par Alain Dubuc. Il révèle très bien les intentions de ces deux personnes. Il est évident qu'ils ne servent pas la cause des producteurs québécois.

Je tiens encore une fois à assurer les producteurs du comté de Joliette que le gouvernement fédéral ne cessera de défendre leurs intérêts, comme il l'a toujours fait dans le passé.

* * *

[*Traduction*]

## LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, lorsque le ministre des Finances présentera son budget aux Canadiens mardi prochain, je lui saurais gré d'éliminer la taxe d'accise sur l'éthanol employé dans le carburant de transport.

Nous demandons aussi au gouvernement d'adopter une politique globale visant à encourager l'utilisation d'essences mélangées avec de l'éthanol. Si tout le carburant de transport au Canada avait un mélange de 10 p. 100 d'éthanol, nous pourrions créer un nouveau marché annuel de 8 millions de tonnes pour les céréaliculteurs canadiens, soit un marché plus important que n'importe lequel de nos marchés internationaux actuels.

Si toute l'essence au Canada comportait un mélange de 10 p. 100 d'éthanol, les émissions de gaz carbonique provenant des automobiles seraient réduites de 10 p. 100. C'est la raison pour laquelle l'essence mélangée à l'éthanol est souvent appelée l'essence verte.

Cette mesure permettrait de préserver nos ressources non renouvelables.

En 1995, nous importerons plus de 550 000 barils de pétrole brut par jour. L'éthanol est la bonne solution pour les agriculteurs, pour la préservation des ressources et de l'environnement, pour le développement industriel, ainsi que pour tous les Canadiens.

Nous demandons au ministre des Finances d'éliminer mardi prochain la taxe d'accise sur les essences mélangées à l'éthanol.

* * *

[*Français*]

## LA FISCALITÉ

**M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne):** Monsieur le Président, bien qu'il faille se rendre à l'évidence que nous nous devons tous de contribuer pour redresser notre économie, il demeure que certaines personnes, sur la base de leur état civil, sont traitées injustement par le système fiscal. Parmi celles-là, monsieur le Président, le cas des personnes mariées ayant des enfants versus les personnes non mariées avec enfants est particulièrement remarquable.

En effet, avec notre régime fiscal actuel, un couple marié avec trois enfants se voit nettement désavantagé comparativement à un couple non marié dans la même situation et avec le même nombre d'enfants. Cette discrimination, faite sur la seule base de leur état matrimonial, pénalise les personnes mariées pour des sommes pouvant aller jusqu'à 3 000 $.

Alors, c'est tout à fait inacceptable et il m'apparaît ridicule de constater que le simple fait de se marier pénalise les couples. Déjà, plusieurs représentations en ce sens de ma part et de la part du caucus progressiste-conservateur ont été faites auprès du ministre des Finances.

Il est à espérer, monsieur le Président, que le budget de mardi prochain apportera des mesures concrètes afin d'améliorer cette situation et ceci, pour le plus grand bien des familles canadiennes.

* * *

[*Traduction*]

## LES INNU

**L'hon. William Rompkey (Labrador):** Monsieur le Président, six enfants ont été enterrés hier dans le sol gelé de la collectivité Innu de Davis Inlet, petit village indien situé sur la côte nord du Labrador.

Ces enfants sont morts tragiquement dans un incendie pendant que leurs parents étaient partis boire. Ces décès ne sont pas les premiers à être liés à l'alcool à Davis Inlet. Toutefois, l'alcool n'est qu'un symptôme d'un malaise plus profond, dont l'origine est liée à un sentiment d'impuissance et à l'absence de contrôle sur sa propre vie.

La collectivité Innu vit dans des logements inadéquats, sans isolation, sans eau et sans égouts, loin des caribous qui assurent son mode de vie.

La nation Innu estime qu'une enquête complète s'impose afin de déterminer les raisons profondes des tragédies qui se répètent à Davis Inlet.

Les Innu ont aussi demandé au ministre des Affaires indiennes de prendre immédiatement des mesures afin d'assurer un approvisionnement adéquat en eau, des logements convenables, ainsi que les services nécessaires à la collectivité.

J'appuie sans réserve ces demandes formulées par la nation Innu et je demande au ministre des Affaires indiennes d'agir rapidement afin de prévenir d'autres tragédies comme celle qui est survenue cette semaine à Davis Inlet.

* * *

## LA CONSTITUTION

**L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis):** Monsieur le Président, personne, que ce soit à la Chambre des communes ou ailleurs au Canada, pour peu qu'il se soucie de l'avenir de notre pays, ne niera que nous sommes confrontés à une grave crise.

*Article 31 du Règlement*

Le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a été chargé par le premier ministre de diriger et de coordonner nos efforts en faveur de l'unité canadienne.

Je crois que les Canadiens de partout, y compris ceux qui vivent au Québec, lui sont reconnaissants de son zèle infatigable.

Dans une longue entrevue qui n'a pas été entendue en totalité, hier soir, à l'émission *The Journal* du réseau anglais de la Société Radio-Canada, le ministre a énuméré les efforts accomplis.

La partie de l'entrevue qui a été diffusée était consacrée à la question hypothétique de la séparation du Québec. Q'arriverait-il aux citoyens canadiens du Québec, si le Québec votait pour un État souverain dans le cadre d'un référendum?

Après m'être entretenu avec le ministre, je suis persuadé que le gouvernement du Canada préservera et protégera les intérêts de tous les Canadiens vivant au Québec. Il y parviendra surtout en réintégrant le Canada dans une nouvelle Constitution, y compris le Québec, même si nous ne réussissons pas à convaincre les Québécois que le Canada appartient à tous et que notre force réside dans l'unité et le partage.

Il est malheureux que l'entrevue du ministre n'ait pas été intégralement diffusée à l'émission *The Journal*.

* * *

## LE PROGRAMME DÉFI

**M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le 20 février, et le gouvernement n'a encore rien annoncé quant au programme Défi, qui sert au financement d'emplois d'été pour étudiants.

Pourtant, ce ne sont pas les nouvelles qui ont manqué: la Stratégie de l'emploi a été amputée d'au moins 350 millions de dollars, les frais de scolarité ont augmenté par suite de la réduction de 11 milliards de dollars des transferts aux provinces sur le chapitre de l'éducation postsecondaire et le gouvernement refuse toujours de réviser le programme de prêts aux étudiants.

• (1410)

L'été dernier, les jeunes, qui sont victimes d'un taux de chômage de 65 p. 100 plus élevé que dans le reste de la population, ont subi les contrecoups de la récession, le taux de chômage étant 68 p. 100 plus élevé que l'année précédente.

Les étudiants doivent bien se demander comment il se fait que le financement du programme Défi n'a pas été annoncé. Les nouvelles sont-elles si mauvaises que le gouvernement espère que ça passe inaperçu dans un budget rempli de nouvelles encore pires, dans un budget qui passe à côté de la question, à savoir qu'une économie n'est concurrentielle que si elle offre des débouchés?

* * *

## MYRIAM BÉDARD

**M. Doug Fee (Red Deer):** Monsieur le Président, je suis heureux de porter à l'attention de la Chambre que la performance d'une autre athlète canadienne lui a mérité une médaille à Albertville.

Nous félicitons Myriam Bédard de Neufchatel, au Québec, qui a gagné la médaille de bronze au biathlon de 15 kilomètres pour femmes.

C'était la première fois que ce biathlon était reconnu comme sport olympique. Ce sport exige un grand nombre d'habiletés. La vitesse, la force et l'endurance sont nécessaires pour la course de ski de fond de 15 kilomètres, et il faut faire preuve de précision et d'adresse au tir à la carabine.

Myriam a fait une démonstration de sa grande adresse au point de vue technique et de l'endurance nécessaire pour ce sport incroyablement difficile.

Je sais que tous les Canadiens seront fiers et se réjouiront de sa réussite, qui servira d'exemple à tous les athlètes canadiens.

* * *

[*Français*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, au moins 100 000 emplois au Canada sont en danger. Les agriculteurs canadiens sont en grave danger de perdre leur gagne-pain. En effet, le fameux rapport Dunkel propose d'éliminer l'article XI du GATT et de le remplacer par un système de tarification qui, par la suite, serait réduit de quelque 6 p. 100 par année.

Monsieur le Président, ces propositions feraient mourir à petit feu l'agriculture contingentée au Canada. Au nom des 40 000 producteurs agricoles contingentés, je demande au gouvernement et au premier ministre surtout de protéger et d'améliorer l'article XI du GATT.

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, comme je le déclarais le 10 février dernier dans cette Chambre, il faut intensifier nos démarches pour que les agriculteurs de chez nous gagnent la bataille au GATT. Il ne faut pas accepter aucun compromis sur les quatre grands piliers de l'agriculture. Le gouvernement canadien devra maintenir le système de la gestion de l'offre et devra le défendre jusqu'au bout, même après le 2 mars 1992. Demain, le président régional de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, M. Denis Jutras, avec Gilles Bérubé, de Vassan, François Lemieux, de Landrienne, Rosaire Mongrain, de Saint-Félix d'Alquier et plusieurs autres agriculteurs de l'Abitibi seront ici.

Monsieur le Président, moi aussi je serai présent avec les agriculteurs de l'Abitibi-Témiscamingue dans le but de maintenir le dialogue avec eux et pour que le gouvernement canadien maintienne le système de la gestion de l'offre après le 2 mars et jusqu'à l'an 2000.

* * *

[*Traduction*]

## L'IMMIGRATION

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, dégoûtant, consternant, honteux et triste sont les qualificatifs que j'ai entendus maintes fois répéter par plus de 500 personnes qui m'ont téléphoné depuis hier matin pour protester contre l'expulsion d'un couple polonais et de leur enfant.

Ces paroles décrivent aussi la réponse que le ministre leur a servie aujourd'hui, quand il a refusé leur demande du statut de réfugiés pour des motifs de compassion.

Plutôt que d'examiner les détails de cette affaire avec sa raison et son coeur, selon des critères de justice et d'équité, le ministre a consacré quatre pages à expliquer que cette famille avait contourné la procédure normale, qu'elle n'avait pas respecté les règles, qu'elle réclamait une exemption spéciale et qu'elle abusait du système. Ces affirmations sont cruelles et indignes.

Si quelqu'un a abusé du système, c'est bien le cabinet du ministre et le ministère lui-même: retards de trois ans avant la tenue des audiences, aucune réponse aux doléances présentées par une députée au nom de ses électeurs, et aucune réponse encore aujourd'hui à la question de savoir quels ont été les critères et comment l'affaire a été évaluée.

*Article 31 du Règlement*

J'ai envoyé aujourd'hui au ministre une lettre urgente pour lui signaler certains points qu'il n'a pas traités dans sa lettre. Je prie Dieu pour qu'il mette un frein à cette mesure d'expulsion dès cet après-midi et qu'il ait la décence de me répondre sur ces points.

* * *

## LE MOIS DU COEUR

**M. Brian O'Kurley (Elk Island):** Monsieur le Président, je tiens à rappeler ici aux députés et aux Canadiens en général que février est le mois du coeur.

Les maladies cardio-vasculaires constituent la principale cause d'invalidité et de décès au Canada. Soixante-dix mille personnes en meurent chaque année.

En collaboration avec les ministères provinciaux de la Santé, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a créé le Programme canadien de santé cardio-vasculaire dans le cadre duquel sont menés, dans toutes les provinces du pays, des études sur les facteurs de risque en santé cardio-vasculaire de même que des projets-pilotes.

En outre, une conférence internationale sur la santé cardio-vasculaire aura lieu à Victoria, en Colombie-Britannique, du 24 au 28 mai 1992. Le thème: «Combler le fossé—La science et la politique à l'oeuvre». Je tiens à féliciter toutes les personnes qui s'efforcent de collaborer avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en vue de diminuer l'incidence des maladies cardio-vasculaires au Canada. Travaillons ensemble à faire que les Canadiens soient en santé! Travaillons ensemble à l'édification d'un Canada meilleur!

* * *

## AIR CANADA

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Monsieur le Président, je ne comprends pas.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Angus:** Le 6 février, la société Air Canada a demandé une solution canadienne aux problèmes de nos compagnies aériennes. Elle ne voulait pas que les Américains se mêlent des affaires de sa concurrente, la société Canadien International.

Elle a fait remarquer qu'un sondage avait révélé que 85 p. 100 des Canadiens veulent une solution qui vienne du Canada et non des États-Unis. Pourtant, aujourd'hui, elle a annoncé la nomination de M. Hollis L. Harris, ancien président de American Continental Airlines, société qui a fait faillite, au poste de vice-président du conseil d'administration, président et chef de la direction. Quelle gifle pour les dirigeants de compagnies aériennes du Canada!

Devant cette nomination, une conclusion s'impose: il n'y avait pas, au Canada, de personne suffisamment compétente pour occuper ce poste, M. Harris semble parfait pour Air Canada, et un échec aux États-Unis vaut un succès au Canada. C'est ça qu'Air Canada appelle une solution canadienne! Quelle blague!

* * *

### SIR WILLIAM OSLER

**M. John E. Cole (York—Simcoe):** Monsieur le Président, l'année 1992 marque le centième anniversaire de la publication de *Principles and Practise of Medicine* par un éminent canadien, sir William Osler. Cet ouvrage médical, publié pour la première fois en 1892, a été réimprimé avec des modifications tous les trois ans jusqu'à la seizième édition, en 1947.

Sir William Osler, né à Bondhead, en Ontario, en 1849, demeure l'idéal de tous les médecins dans le monde anglophone et ailleurs. Il a enseigné au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne que l'éducation est l'affaire de toute une vie et qu'il est essentiel de travailler dur.

Il a été l'un des quatre premiers professeurs invités à enseigner à la John Hopkins Medical School, de Baltimore. Il alliait l'intelligence et la connaissance à un amour de l'étude et de l'enseignement qui continue d'être la norme pour tous les médecins. Le gouvernement fédéral a émis un timbre en son honneur en 1969.

Pour protéger et préserver le patrimoine canadien, il faut reconnaître la contribution de nos citoyens au Canada et à l'étranger. N'oublions pas sir William Osler.

---

## QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

### LES PÊCHES

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre qui, selon moi, va reconnaître peut-être qu'il y a certaines contradictions dans la position du gouvernement au sujet de la surpêche étrangère.

Le gouvernement affirme que les Européens sont arrogants et qu'ils n'ont tenu aucun compte des instances présentées par le Canada au cours des deux dernières années, et pourtant, il entend, semble-t-il, continuer à présenter d'autres instances. Le premier ministre pourrait-il me dire pourquoi? Plus exactement, quand va-t-il agir à titre de premier ministre et exercer des pressions dans ce dossier?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, le député parle des pêches du Canada atlantique comme si le gouvernement n'avait absolument rien fait à ce sujet.

Il n'est pas sans savoir que nous avons mis en oeuvre un programme d'adaptation de ce secteur qui s'attaquait à de nombreuses questions, notamment la conservation des ressources. Je suis persuadé que nous savons tous que le ministre des Pêches et des Océans entend bien trouver des solutions à long terme à la situation touchant les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador et nous devrions lui donner la possibilité de faire son travail.

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Soit dit en passant, je voudrais signaler que ma question portait sur la surpêche étrangère.

Ma question suivante s'adresse au même ministre, s'il veut bien répondre en l'absence du ministre des Pêches et des Océans qui, sauf erreur, a été appelé à Terre-Neuve par certaines affaires et qui a déclaré, hier, dans cette enceinte, ce qui suit:

> Nous permettons aux bateaux étrangers de prendre le poisson que nous ne pouvons pêcher et de le débarquer aux usines canadiennes. C'est la seule chose qui assure la survie de Burgeo.

Le gouvernement ne sait-il pas que l'usine de transformation du poisson de Burgeo n'a jamais traité un seul poisson étranger. Pourquoi le ministre nous fait-il part de demi-vérités? Quand le gouvernement va-t-il arrêter de répéter des demi-vérités et parfois même des choses qui n'ont rien à voir avec la vérité et commencer plutôt à prendre des mesures pour sauver les emplois des employés à Burgeo et ailleurs?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Je le répète, le député qui vient de Terre-Neuve et du Labrador lui-même devrait normalement s'inquiéter tellement de la situation touchant les pêcheurs de cette région qu'il ne devrait pas, selon moi, se servir de la période des questions pour essayer de marquer des points sur le plan politique. Il n'y a rien de vraiment positif ni de constructif à lancer des demi-vérités. Ce que le ministre a essayé de dire hier, c'est que dans le cas des espèces de poisson que les Canadiens ne pêchent pas dans ces eaux, on pourrait accorder des quotas aux navires de pays étrangers qui appuient le Canada et qui sont membres de l'OPANO. En termes simples, afin qu'il puisse comprendre, les Canadiens ont le droit les premiers de décider si oui ou non ils veulent de ce poisson.

• (1420)

[*Français*]

## L'ENVIRONNEMENT

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Maintenant, monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement.

Les prélèvements sauvages commis par les pêcheurs sans scrupule d'Europe comptent parmi les crimes écologiques les plus insensés, tout comme la destruction des forêts équatoriales du Brésil et l'amincissement de la couche d'ozone.

Donc, je demande au ministre quelles représentations il a faites pour mobiliser l'appui de la communauté internationale dans la lutte pour mettre fin aux actions criminelles de l'Espagne et du Portugal?

**L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, je dois dire que je suis heureux du fait que le député pose la question de la surpêche dans l'Atlantique nord sous l'angle de l'environnement. Il est peut-être grand temps que nous abordions, l'ensemble de la communauté internationale, cette question précisément sous l'angle environnemental étant donné que c'est l'ensemble d'un écosystème qui est en question autour de ce sujet de la surpêche.

On a trop souvent abordé la question sur le plan commercial. Pour cette raison-là, le ministre des Pêches, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même, nous nous sommes rencontrés la semaine dernière, avant même les annonces qui ont eu lieu il y a quelques jours, sur ce sujet précis. Le ministre des Pêches, qui est en plus originaire de la province de Terre-Neuve, a insisté, monsieur le Président, comme il peut le faire de temps en temps, à l'effet que nous devions absolument soulever cette question-là lors du Sommet de la terre à Rio.

Je dois vous dire également que le premier ministre lui-même s'est engagé à le soulever dans le contexte international. Le ministre des Pêches va le faire, le gouvernement du Canada va le faire parce que la question de la surpêche, monsieur le Président, c'est bien sûr une question environnementale et c'est une question d'écosystème. Je peux vous garantir que le ministre de l'Environnement a l'intention de faire sa part pour les pêcheurs de Terre-Neuve, monsieur le Président.

[*Traduction*]

## LES PÊCHES

**M. George S. Baker (Gander—Grand Falls):** Monsieur le Président, aujourd'hui, le gouvernement a asséné un autre coup mortel aux stocks de morue du nord.

J'apprends par les ministère des Affaires extérieures et des Pêches que l'ambassade du Canada à Paris a reçu l'ordre d'aviser aujourd'hui le ministère français des Affaires étrangères que les bateaux de pêche français de Saint-Malo se verront attribuer des quotas supplémentaires de morue du nord et de morue du golfe pour la période du 1er avril au 30 juin.

Je pose la question suivante à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures: pourquoi le gouvernement attribue-t-il aujourd'hui plus de quotas de morue du nord à la France? Selon le règlement du différend frontalier intervenu entre le Canada et la France, l'attribution de quotas de morue du nord et de morue du golfe devait prendre fin le 30 mars.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures expliquera-t-elle immédiatement pourquoi le gouvernement attribue à la France un quota de morue du nord pour trois mois supplémentaires?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Encore une fois, monsieur le Président, je sais que le député est impartial. Il ne devrait pas faire de déclarations qui donneront l'impression aux habitants de Terre-Neuve et du Labrador ou de la région de l'Atlantique que le Canada ne respectera pas l'entente provisoire que nous avons signée avec la France.

En outre, il sait que le tribunal qui a été saisi de la question doit rendre une décision au printemps et que si les quotas doivent être réduits dans la région de l'Atlantique, ceux de la France seront également réduits, conformément à l'entente provisoire.

**M. George S. Baker (Gander—Grand Falls):** Une question supplémentaire, monsieur le Président. Selon l'information que je viens d'obtenir des Affaires extérieures, le ministère a été informé vendredi dernier que le président de la cour avait reçu les décisions des quatre autres arbitres.

Toutefois, le greffe de la cour l'a avisé qu'à la demande du gouvernement du Canada, la décision du président devait être traduite en anglais avant d'être communiquée. La traduction sera terminée dans la première semaine d'avril.

Ce gouvernement ne se rend-il pas compte que c'est parfaitement insensé d'accorder aujourd'hui à la France trois mois supplémentaires pour ses quotas de morue du nord et de morue du golfe, sous prétexte qu'il faudra une autre semaine en avril pour traduire le document? C'est tout à fait insensé.

[*Français*]

La France accepte la décision en français seulement. Pourquoi pas le Canada?

[*Traduction*]

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, certains députés d'en face trouvent cela comique, mais ce n'est pas le cas des pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador.

Encore une fois, dans ses observations—je ne considère pas qu'il s'agit d'une question—, le député n'a pas mentionné l'entente conclue en 1989 avec la France, aux termes de laquelle le différend frontalier est soumis à l'arbitrage.

Nous avons signé ce document. Or, notre gouvernement respecte la signature qu'il appose sur un document. Cette décision devait être rendue en français et il revient à la cour de fournir la traduction.

* * *

## LES TAUX D'INTÉRÊT

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Aujourd'hui, le taux d'escompte a encore augmenté pour la quatrième semaine d'affilée. Il est maintenant supérieur au taux préférentiel qui est de 7,56 p. 100. Il sera donc très difficile pour les banques commerciales de ne pas hausser leurs taux d'intérêt à la consommation.

Je dois dire au premier ministre que c'est un nouveau coup porté à la confiance des consommateurs dans ce pays. Ma question est la suivante.

D'après Infometrica, une baisse de 2 p. 100 des taux d'intérêt nous permettrait de créer 52 000 emplois et de retrancher plus de 4 milliards de dollars du déficit. Est-ce que le gouvernement va changer de politique pour réduire les taux d'intérêt et créer des emplois dans ce pays?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je pense que mon collègue a oublié de mentionner que les taux d'intérêt avaient baissé de sept points et demi depuis le sommet atteint en avril 1990.

Les taux d'intérêt ont chuté à des niveaux qu'on n'avait pas connus depuis presque vingt ans au Canada. Le taux d'inflation est en train de se stabiliser à bien moins de 3 p. 100 par année alors qu'il avait été de 12,9 p. 100 pendant quelque temps au début des années 80.

Mon collègue devrait reconnaître que cela représente un progrès très important. Il y a eu un léger mouvement à la hausse de 10 points de base aujourd'hui, mais les effets ne se sont pas encore fait sentir sur le taux préférentiel. Nous devrons attendre pour voir ce qui se passe.

De toute façon, mon collègue admettra sûrement que la seule façon de créer des emplois solides, c'est de maîtriser l'inflation, de maintenir les taux d'intérêt à leurs bas niveaux et d'inviter les investisseurs canadiens et étrangers à se joindre à nos efforts pour offrir aux Canadiens les emplois stimulants dont ils ont besoin.

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, si nous remontons seulement deux mois en arrière, nous constatons que l'écart entre le taux d'intérêt des bons du Trésor canadiens et celui des bons du Trésor américains n'était que de deux points de pourcentage.

En ce moment, cet écart s'établit à 3,5 points. Les taux d'intérêt sur les bons du Trésor canadiens sont de près du double des taux sur les bons américains. Cela n'a aucun sens puisque les États-Unis sont notre concurrent le plus près et le plus menaçant. On en voit les conséquences dans la nouvelle chute de nos exportations vers les États-Unis dont témoignent les chiffres rendus publics aujourd'hui. Au cours de l'année écoulée, nos exportations vers les États-Unis ont chuté de 2 p. 100.

• (1430)

Le premier ministre peut-il expliquer comment il peut dire que l'Accord de libre-échange nous aide alors que nous avons vu nos exportations vers les États-Unis diminuer de 2 p. 100 depuis un an? Ne serait-il pas temps d'envisager de réduire la valeur du dollar pour pouvoir nous placer dans une position concurrentielle?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, le député doit bien avoir posé une demi-douzaine de questions dans son long préambule.

**Une voix:** Prenez votre temps.

**M. Mulroney:** Bien sûr, je prendrai mon temps.

Pour ce qui est de ses premières remarques sur une diminution relative de nos exportations, le député n'a qu'à moitié raison parce qu'il y a aussi eu une diminution relative des importations en provenance des États-Unis en raison de la récession. Nous avons toujours une balance commerciale favorable impressionnante de six ou sept milliards de dollars. Voilà pour cette partie de la question.

Quant à la question sur la valeur du dollar canadien, le député sait sûrement que la valeur de notre monnaie est déterminée sur les marchés internationaux en fonction de critères de base comme la faiblesse du taux d'inflation, les faibles coûts et la productivité. Tout cela se répercute sur la valeur du dollar canadien. Je souligne d'ailleurs que le dollar a perdu 4,5 ou 5 cents au cours des huit à dix dernières semaines seulement. Je pense que le député en sera heureux.

Quant à sa dernière question au sujet du libre-échange, je me contenterai de lui faire remarquer que récemment, on a demandé à l'un des économistes les plus reconnus du Canada, Ed Neufeld, vice-président directeur de la Banque Royale, un homme très respecté, je crois, s'il pensait que l'ouverture des frontières aux échanges commerciaux avec le Mexique signifiait que le Canada perdrait des usines au profit de ce pays. Il a répondu: «Bien sûr, c'était une théorie en Europe où on disait que les usines françaises iraient s'installer en Grèce ou au Portugal. Cela ne s'est pas produit. Cela ne se produit pas parce que le libre-échange crée de nouvelles possibilités dans tous les pays qui font partie de la zone de libre-échange.» M. Neufeld concluait en disant: «Quant à la compréhension des répercussions de la libéralisation du commerce international, le seul problème c'est qu'au Canada, nous étions 10 ou 15 ans derrière les autres et que nous sommes maintenant en train de rattraper ce retard.»

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, en fait, ce gouvernement a présenté l'Accord de libre-échange comme la panacée; nos exportations vers les États-Unis allaient augmenter, disaient-ils. Les chiffres pour l'année dernière viennent de sortir; ils révèlent une baisse de ces exportations.

J'aimerais demander au premier ministre ce que son gouvernement va faire pour modifier cette situation, ce qu'il va faire pour accroître nos exportations. Va-t-il diminuer la valeur du dollar de façon à ce que les Canadiens soient concurrentiels et qu'ils aient du travail partout dans ce pays?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, le député se trompe. Depuis la signature de l'Accord de libre-échange, ce pays et les États-Unis sont la proie d'une très grave récession dont nous commençons tout juste à émerger. La vérité est que pour la première fois depuis 1976, je pense, on enregistre un apport net de capitaux totalisant 8 ou 9 milliards de dollars.

Les échanges avec les États-Unis, qui représentent 2 millions d'emplois au Canada et 80 p. 100 de nos exportations, ont augmenté depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. De nouveaux emplois ont été créés. En fait, grâce à cet accord, nous avons perdu moins d'emplois pendant cette récession qu'en 1981 et en 1982, en l'absence d'un tel accord. Les Canadiens verront donc dans l'Accord de libre-échange, tout comme dans le Pacte de l'automobile, un instrument très important de la relance d'une prospérité économique durable.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, lorsque mon collègue de Gatineau lui a demandé ce qu'il faisait pour sauver les fermes canadiennes, le premier ministre a dit qu'il quittait la Chambre à l'instant pour aller téléphoner au président de la France, au chancelier de l'Allemagne et au président de la Communauté européenne. Je tiens à dire que nous sommes heureux de voir le premier ministre faire enfin ces démarches puisque nous l'incitons à le faire depuis des années. Ma question pour le premier ministre est la suivante: le premier ministre a-t-il obtenu l'appui des chefs d'État européens pour nos fermiers canadiens, comme il l'avait promis hier?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je n'avais parlé à aucun de ces dirigeants depuis des années, mais dès que le député a recommandé que je le fasse, je me suis empressé de communiquer, pour la première fois depuis longtemps, avec mes homologues européens. Le député demande si j'ai fait les appels et, avant même que je puisse répondre, les libéraux m'interrompent. C'est peut-être dû à l'enthousiasme provoqué par leur congrès? Sommes-nous en plein congrès à la direction?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Mulroney:** Non. Je n'étais pas certain, monsieur le Président.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Mulroney:** Monsieur le Président, quelqu'un dans ma position, à la tête des troupes, est certain de rester en place éternellement s'il peut s'assurer de l'appui des troupes.

**M. le Président:** Je crois que nous devrions passer à la question suivante.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Mulroney:** Voilà pourquoi hier je n'ai pu répondre à un député de l'opposition, relativement à une autre question, comme j'avais prévu de le faire en convoquant le député qui voulait traiter d'un problème d'immigration et qui m'avait demandé de rencontrer des gens d'Ottawa–Ouest; j'attendais à 15 heures un appel du premier ministre Major du Royaume–Uni. Immédiatement après, j'ai parlé au président Delors au sujet des problèmes des fermiers et de la délégation agricole qui devait arriver à Bruxelles ce matin. Ce matin j'ai eu une longue conversation avec le chancelier Kohl justement au sujet de la mission qui arrivera à Bonn plus tard cet après–midi ou tôt demain matin.

J'ai donc téléphoné à trois chefs d'États et je parlerai aussi à d'autres dirigeants de l'importance de l'article XI et de la gestion de l'offre pour l'économie canadienne et pour le tissu rural canadien. J'ai fait valoir l'importance pour eux, à titre d'amis et alliés du Canada, de comprendre qu'ils doivent nous soutenir et aider les fermiers canadiens à protéger ce secteur. Évidemment, nous n'avons reçu aucun engagement ferme; toutefois, je crois que les chefs d'États sont plus au fait des besoins des agriculteurs canadiens et j'espère qu'éventuellement l'Europe appuiera le Canada.

**M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk):** L'avenir nous l'apprendra, monsieur le Président. Ma question suplémentaire s'adresse aussi au premier ministre.

Ce dernier a aussi refusé hier de dire s'il assisterait demain au rassemblement sur la colline du Parlement de dizaines de milliers d'agriculteurs furieux et frustrés. Assurément, ces braves Canadiens ont le droit d'entendre directement le premier ministre. Je demande donc à ce dernier s'il va prendre la parole demain au rassemblement pour défendre ses décisions devant les agriculteurs canadiens.

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Je pense, monsieur le Président, que mon collègue a compris de travers. Les agriculteurs canadiens qui manifestent ont protesté également pour appuyer la position du Canada qu'ils ont contribué à élaborer. La position que nous défendons internationalement est celle que nous avons établie en collaboration avec les agriculteurs canadiens. Ils sont ici pour exprimer leur appui à cette position canadienne et c'est pourquoi nous lui avons donné naturellement un aussi ferme appui et nous en avons reçu un en retour.

**M. Peterson:** Nous verrons bien demain.

**M. Mulroney:** Si les libéraux ont l'intention de politiser quelque chose, comme le Bloc québécois a essayé de le faire, je ne peux que dire à mon collègue que nous sommes ici pour défendre les intérêts des agriculteurs canadiens. C'est ce que nous avons fait et c'est que nous allons continuer à faire.

**Mme Catherine Callbeck (Malpèque):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Tout accord du GATT qui prévoit le démantèlement du système de gestion des approvisionnements va priver les producteurs canadiens de lait, de volaille et d'oeufs de millions de dollars. Le premier ministre se rend–il compte des répercussions que cela pourrait avoir sur le revenu, la valeur nette et en fin de compte l'avenir d'un grand nombre d'agriculteurs canadiens?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Oui, monsieur le Président.

• (1440)

**Mme Catherine Callbeck (Malpèque):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Les Canadiens de la région de l'Atlantique souffrent. Le taux de chômage est élevé, il y a eu une escalade des faillites et bien des collectivités rurales luttent pour assurer leur survie. L'élimination de la gestion des approvisionnements provoquerait la perte d'un nombre stupéfiant d'emplois. Le premier ministre se rend–il compte que le démantèlement du système de gestion des approvisionnements va porter un coup fatal à nos collectivités rurales, dans le reste du pays comme dans la région de l'Atlantique?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Oui, monsieur le Président, je suis parfaitement conscient des questions que soulève mon honorable amie.

**Mme Campbell (South West Nova):** Faites quelque chose!

**M. Mulroney:** Mon amie la députée de South West Nova me dit de faire quelque chose.

**Mme Campbell (South West Nova):** Pourquoi croyez–vous que les agriculteurs seront ici demain?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Mulroney:** Monsieur le Président, quelqu'un vient de parler de traire les vaches. Je ne voudrais surtout pas m'aventurer sur ce terrain, et je l'exhorte à ne pas s'y risquer non plus. Je l'en conjure.

Mon amie a soulevé une question très sérieuse. Elle a demandé si nous étions conscients des difficultés. Évidemment nous le sommes. En fait, tous les députés sont conscients de l'importance que revêt cette question pour les agriculteurs.

J'ai soulevé la question pour la première fois lors du Sommet de Tokyo en 1986, et je l'ai fait à maintes reprises depuis. Je l'ai encore fait en novembre dernier, à Paris, lors d'un entretien de trois heures et demie avec le président de la commission, M. Delors; hier, lors d'une conversation avec le premier ministre Major, et pas plus tard que ce matin, en parlant au chancelier Kohl. J'ai cherché à leur faire comprendre que les répercussions de l'article XI sur les producteurs du Marché commun, en ce qui concerne le sucre par exemple, sont tout à fait différentes de celles qu'il a sur les producteurs du Canada, pays vaste et peu peuplé qui essaye de soutenir des industries dont la production est assujettie à la gestion des approvisionnements parce qu'elles ne bénéficient pas de subventions qui faussent le commerce international.

Au Canada comme ailleurs dans le monde, mais au Canada plus qu'ailleurs, la ferme laitière fait partie intégrante du tissu de la nation.

J'ai rencontré des dirigeants agricoles mardi, en séance privée. J'en ai aussi rencontré mardi après-midi, en séance publique. Je viens de rencontrer ceux du Manitoba ici même, à la Chambre, au cours de la journée. J'ai fait part de leurs problèmes aux dirigeants mondiaux.

En ce moment, le ministre du Commerce extérieur, le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État à l'Agriculture sont en route pour Bonn, après une journée très fructueuse à Bruxelles, où ils ont défendu la cause des agriculteurs canadiens.

Nous ne faisons peut-être pas de miracles, mais je peux assurer à mon honorable amie que nous faisons ce qu'elle nous demande: nous déployons tous les efforts humainement possibles, travaillant jour et nuit pour défendre les intérêts des agriculteurs canadiens.

**M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap):** Monsieur le Président, j'ai en main un document signé par le ministre du Commerce extérieur et adressé aux députés ministériels au début de janvier. C'est un véritable guide sur la façon de vendre l'article en faveur des propositions du GATT, surtout celles concernant la tarification des produits agricoles.

Le premier ministre pourrait-il expliquer comment il s'attend à ce que les agriculteurs canadiens croient en l'appui que le gouvernement prétend accorder aux offices de commercialisation quand l'un des ministres influents de son Cabinet est prêt à capituler en ce qui concerne l'avenir de la gestion de l'offre? Reconnaît-il qu'accepter les propositions du GATT présentées dans le rapport Dunkel, c'est signer l'arrêt de mort des producteurs de lait canadiens?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, nous avons déjà fait savoir que le Canada ne saurait accepter les propositions concernant la tarification présentées par Arthur Dunkel le 20 décembre. C'est la position que nous avons résolument défendue dès le début. C'est la position que nous défendons encore aujourd'hui.

Les agriculteurs savent parfaitement que nous sommes de leur côté. Nous menons cette bataille avec eux, pour le Canada. Le député semble être la seule personne à ne pas être au diapason de cette initiative nationale qui a pour but de protéger les intérêts du Canada à l'étranger.

**M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap):** Monsieur le Président, ce n'est certainement pas ce qu'indique ce document qui a été présenté l'autre jour au premier ministre par des représentants de l'industrie laitière qui voulaient avoir des explications. Le premier ministre leur a répondu—si j'ai bien compris—que le ministre du Commerce extérieur ne parlait pas au nom du Canada. Si ce ministre ne représente pas la position du Canada au GATT, il devrait démissionner et on devrait le remplacer par un autre ministre qui parlera lui au nom des producteurs de lait canadiens.

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, même pour un député du NPD, c'est le summum de la mauvaise foi. Ce qu'il dit est faux. Il m'attribue des propos que je n'ai jamais tenus et puis les dénonce. C'est très bien, sauf que c'est faux au départ. Ce que vous avez dit est faux et la position que vous avez adoptée aujourd'hui n'aide pas du tout les agriculteurs canadiens.

* * *

## L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il n'y a pas que nos pêcheurs et nos agriculteurs qui connaissent des difficultés. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, il y a trois ans, les travailleurs canadiens de l'automobile ont perdu 27 213 emplois.

Dans ses négociations avec le Mexique et les États-Unis, le gouvernement assurera-t-il aux travailleurs canadiens de l'automobile qu'ils auront leur juste part des emplois dans cette industrie en Amérique du Nord?

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, la Chambre devrait se rappeler, surtout le député d'en face, que lorsque les libéraux étaient au pouvoir en 1981-1982, le Canada ne représentait que 14 p. 100 de la production automobile en Amérique du Nord, comparativement à 24 p. 100 aujourd'hui.

Notre gouvernement a créé une économie forte et saine qui a contribué à donner ces résultats, et nous allons continuer de lutter pour protéger notre part de la production automobile.

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, si le gouvernement continue de lutter pour obtenir les mêmes résultats, nous sommes perdus.

Depuis que le régime de libre-échange s'applique, les États-Unis ont perdu 9 p. 100 de leurs emplois dans le secteur automobile et le Canada 21 p. 100.

Compte tenu des négociations qui se poursuivent avec le Mexique et les États-Unis, et étant donné que le Canada perd des emplois dans le secteur automobile deux fois et demie plus vite que les États-Unis, le gouvernement va-t-il oui ou non exiger désormais dans les contrats un contenu canadien et des emplois pour nos travailleurs?

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, le gouvernement continuera à faire ce qu'il a fait par le passé.

Dans son secteur automobile, le Canada compte aujourd'hui des effectifs 33 p. 100 plus élevés qu'en 1983. Cela, grâce à des politiques favorables. Pour commencer, nos coûts de main-d'oeuvre sont plus bas et nos taux d'intérêts sont maintenant plus bas que jamais. Nous arrivons à maîtriser notre déficit bien mieux que les Américains. Nous mettons en place un cadre qui nous permettra d'être très compétitifs.

Compte tenu de ce bilan, nous avons bon espoir de pouvoir continuer à accroître la part du Canada dans la production automobile en Amérique du Nord.

* * *

## LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, lundi dernier, le ministre de la Citoyenneté a donné à la Chambre l'assurance que les audiences de la Commission du statut de réfugié se déroulaient conformément aux principes de l'équité et de la justice naturelle.

Voici ce que le ministre a déclaré:

> Chose certaine, je suis tout à fait persuadé que l'indépendance et l'impartialité de la commission garantissent que ses audiences sont les plus équitables et généreuses possibles.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration abonde-t-il aujourd'hui dans le même sens que son collègue et appuie-t-il sa déclaration?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, si le député me demande si la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, l'organisme chargé de rendre des décisions impartiales relativement à la reconnaissance du statut de réfugié, s'il me demande si cet organisme est parfait et s'il ne saurait être amélioré, alors ma réponse est non. La perfection n'est pas de ce monde.

Comme certains députés de part et d'autre de cette Chambre, je connais M. Gordon Fairweather. Il s'est engagé à assurer un processus de reconnaissance du statut de réfugié qui soit juste et il prend des mesures à cette fin.

Si le député veut parler du problème qui est survenu la semaine dernière, je puis lui dire que j'ai communiqué avec le président, M. Fairweather, et qu'il a pris des dispositions à ce sujet. Nous devrions lui laisser la chance de faire son travail.

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, ce n'est pas la question que j'ai posée. Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

• (1450)

Nous avons en notre possession les jugements négatifs, dont on remplit les espaces en blanc, rédigés pour les juges avant l'audition. Nous savons que le ministère a fait appel à des conseillers afin d'aider les juges à rendre leurs décisions et ces conseillers n'assistent pas aux audiences.

Des renseignements d'une importance capitale n'ont pas été communiqués aux réfugiés ou à leurs avocats. Ce processus est une véritable embuscade. Des éléments de preuve sont communiqués en secret aux juges en dehors du cadre des audiences. On dit aux juges de ne pas écouter les témoignages des réfugiés. Les juges rendent des décisions empreintes de partialité.

Le ministre déposera-t-il à la Chambre les décisions écrites visant des réfugiés polonais, chinois et autres? Le ministre va-t-il annuler aujourd'hui toutes les audiences d'ici à ce que nous soyons certains que les droits de chaque réfugié en vertu de la Charte des droits et libertés du Canada seront préservés?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Non, monsieur le Président, je ne ferai pas cela parce que je ne veux pas priver les véritables réfugiés du droit de demander ce statut au Canada, et je ne veux pas empêcher le Canada de protéger les personnes qui ont besoin d'aide.

Je ne suivrai pas le conseil du Parti libéral. Absolument pas.

* * *

[*Français*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne):** Monsieur le Président, hier à la Chambre lors de la période des questions orales, le premier ministre a mentionné qu'il allait parler aux principaux leaders européens, et ceci concernant les négociations du GATT. À la lumière d'une question qui a été posée précédemment, je pense que l'on est en mesure de constater que le premier ministre est très pro-actif et très positif dans ses démarches afin de défendre les intérêts des agriculteurs du Québec et du Canada. Par chance qu'on n'ait pas Jacques Proulx comme premier ministre, parce que je vous garantis qu'il y a quelques producteurs agricoles du Québec qui en souffriraient.

J'aimerais savoir du premier ministre si le ton des discussions et le contenu des échanges qu'il a eus avec les différents leaders européens peuvent être considérés comme positifs et encourageants, et s'il entend poursuivre et entreprendre d'autres initiatives dans le même sens?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je remercie le député de Terrebonne pour non seulement sa question mais son intérêt soutenu dans cette grande question d'actualité pour les producteurs québécois.

Effectivement, hier en fin de journée, j'ai eu des conversations avec le premier ministre Major du Royaume-Uni, le président Jacques Delors de l'Europe, et ce matin avec le chancelier Helmut Kohl de l'Allemagne.

La mission canadienne, qui vient tout juste de terminer une bonne journée de travail à Bruxelles, entre autres, a eu des rencontres avec le commissaire McSharry, le vice-président de l'Europe, M. Andriessen, le chef de Cabinet de M. Delors, Pascal Lamy, afin de faire avancer les intérêts des producteurs agricoles canadiens et québécois.

J'ai reçu il y a à peine quelques instants, avant le début de la période des questions, un appel du ministre du Commerce international me disant que la journée de travail de la mission canadienne en Europe fut constructive. Effectivement, les appels téléphoniques avaient déjà été reçus, et les signaux passés. Et il conserve un bon espoir que, éventuellement, avec un appui de tous les députés de la Chambre, on aura l'occasion de faire valoir, avec efficacité et succès, les revendications canadiennes.

* * *

[*Traduction*]

## LES NATIONS UNIES

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier et aujourd'hui encore, le gouvernement israélien a violé de façon flagrante les lignes des Nations Unies au Liban. Deux soldats de l'ONU ont été tués ou, du moins, blessés. Des civils innocents habitant des camps de réfugiés situés au Liban ont été tués et un leader palestinien a été assassiné avec les membres de sa famille. Il s'agit là de représailles nettement extrêmes au meurtre, vendredi, de trois soldats israéliens.

Le premier ministre va-t-il faire savoir personnellement et clairement au gouvernement israélien que celui-ci ne peut plus faire effrontément fi de l'autorité des Nations Unies dans la conduite de ses affaires s'il tient à garder l'appui du Canada et à assurer une paix durable et juste dans la région?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que les événements qui sont survenus dans la région cette semaine ont été tragiques pour les personnes intéressées. C'est là notre première préoccupation.

Comme nous l'avons exprimé publiquement et comme nous allons le faire valoir dans les démarches que nous entreprendrons auprès des deux camps, notre seconde préoccupation vient de l'effet déstabilisateur de ces événements, qui pourraient facilement faire avorter les très fragiles négociations de paix qui se poursuivent à l'heure actuelle.

Nous condamnons toute violence dans la région, de quelque côté qu'elle vienne, monsieur le Président, et nous la condamnerons toujours.

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, nous en sommes sûrement rendus au point où le gouvernement ne peut se contenter d'une simple condamnation. Ça ne peut pas continuer comme ça. Le gouverne-

ment d'Israël a tout simplement fait fi de l'autorité des Nations Unies.

Est-ce que le gouvernement, qui vient d'amorcer aujourd'hui le débat en deuxième lecture d'un projet de loi lui donnant le pouvoir d'imposer des sanctions en cas d'infraction au droit international, va au moins songer, de concert avec d'autres pays, à forcer le gouvernement d'Israël à se conformer au droit international?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, le problème avec la violence qui sévit au Moyen-Orient, c'est qu'il est très difficile d'en imputer le blâme à une seule des parties.

Nous déplorons la violence d'où qu'elle vienne. Et elle est venue de tous les côtés. Nous avons fermement condamné tout recours à la violence, que ce soit par l'entremise des Nations Unies ou publiquement au Canada. Nous avons fait de nombreuses démarches auprès des gouvernements et des gens intéressés dans la région.

Nous allons continuer de le faire, monsieur le Président, mais nous n'avons pas l'intention de faire quoi que ce soit qui risque d'aggraver l'instabilité de cette région, qui a grand besoin au contraire de stabilité.

* * *

[*Français*]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Monsieur le Président, je désirais adresser ma question au ministre du Commerce extérieur, mais vu son absence due à ses fonctions, je vais la soumettre au premier ministre.

Le groupe Lactel, le plus important exportateur de lait du Canada de Sainte-Claire de Dorchester exporte, monsieur le Président, 50 p. 100 de leur lait Grand Pré à Porto Rico depuis plusieurs années. Mais depuis un an et deux mois, un conflit persiste et, d'ici quelques semaines, aucune exportation ne sera possible aux États-Unis. Ceci est contraire au Traité de libre-échange, c'est clair et net.

Je demande ceci au premier ministre: Est-ce que son ministre responsable ne pourrait pas entamer des procédures immédiatement devant le Tribunal d'arbitrage tel que le mécanisme du Traité le prévoit au chapitre 18?

**L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail):** Monsieur le Président, je connais le problème en question que mon honorable collègue soulève. Je crois que les gens de la compagnie Lactel sont actuellement en négociations à Porto Rico avec le gouvernement.

Si, naturellement, ces gens-là ont besoin d'aide—et ils ont communiqué avec moi, parce qu'en fait, pour l'information de mon collègue, la compagnie Lactel est dans le même édifice que mon bureau de comté à Boucherville—donc, les gens ont communiqué avec moi et je les ai assurés que s'ils avaient besoin d'aide, à ce moment-là, je suis convaincu que le ministre du Commerce extérieur interviendrait.

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Monsieur le Président, je sais que le ministre en question a transigé avec la compagnie Lactel, mais ils sont au désespoir car ils disent que depuis un an, enfin depuis plusieurs mois, vous auriez pu aller devant le tribunal d'arbitrage.

La question que je vous pose est celle-ci: Pourquoi le ministre n'a pas soumis cette question-là au tribunal d'arbitrage? La compagnie ne demande pas autre chose. Autrement, ils vont être obligés de fermer leurs portes!

**L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail):** Monsieur le Président, on m'informe que la compagnie est toujours en voie de négociations. Et comme je l'ai dit tantôt, ils ont communiqué avec mon bureau et je les ai assurés que s'ils voulaient une décision ou une intervention quelconque du ministre du Commerce extérieur, il est bien évident que nous le ferons pour cette compagnie-là comme nous le faisons en fait pour tous les Canadiens.

* * *

[*Traduction*]

## LES PÊCHES

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

En 1990, le gouvernement du Canada a autorisé la flotte étrangère française à pêcher 1 300 tonnes métriques de morue dans la baie Sydney. Ce quota a grimpé à 1 600 tonnes métriques en 1991, et l'ambassade canadienne, à Paris, annonce maintenant que la flotte étrangère française atteindra cette année son quota de l'an dernier.

• (1500)

La secrétaire aux Affaires extérieures peut-elle expliquer aux Canadiens pourquoi des pays comme la France se voient accorder un traitement préférentiel, alors que nos propres pêcheurs ne peuvent plus vivre de la mer?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, le député sait très bien que ces quotas sont établis en vertu d'un traité international. Les traités internationaux sont régis par la règle de droit, et le Canada se plie à ses obligations. Les résultats d'un compromis d'arbitrage devraient être connus en avril. Entre-temps, nous devons nous plier à la règle de droit internationale qui régit ces traités.

Ce traité a été signé par le gouvernement précédent. Dans certains cas, il nous est très difficile de prendre les mesures qui conviennent, parce que nous comprenons les difficultés de nos pêcheurs.

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, je tiens à signaler au ministre que je suis parfaitement au courant de la règle de droit. Je sais pertinemment aussi que certains pays commettent des abus dans le domaine de la pêche au Canada.

Je veux demander à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a le devoir, tant sur le plan moral que juridique, d'expliquer franchement aux Canadiens pourquoi des pays comme la France, l'Espagne, le Portugal et d'autres bénéficient d'un traitement de faveur pour pêcher dans nos eaux, alors même que nos pêcheurs sont au chômage. Dites-nous la vérité.

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, tout d'abord, ce que le député vient de dire est tout à fait faux. Les Espagnols et les Portugais qui pêchent au nez et à la queue des Grands Bancs ne se trouvent pas dans nos eaux. Nous avons fait toutes les démarches possibles auprès de la Communauté européenne et des pays intéressés.

Je suis intervenue, le ministre des Pêches est intervenu, le ministre du Commerce extérieur intervient en ce moment même et, pendant son séjour en Europe cette semaine, le premier ministre est intervenu. Nous poursuivrons nos efforts en ce sens.

Si le député veut une explication franche et honnête, je la lui ai donnée dans ma première réponse, mais ce n'est manifestement pas ce qu'il recherche.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**Mme Louise Feltham (Wild Rose):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné l'importance des négociations du GATT, le premier ministre peut-il rendre compte à la Chambre des progrès réalisés par la délégation de ministres et de dirigeants agricoles qui est actuellement en Europe?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je remercie ma collègue d'avoir posé cette importante question d'intérêt national. La délégation m'a fait parvenir un rapport par l'entremise du ministre du Commerce extérieur qui me l'a communiqué avant la période de questions et selon lequel nos représentants ont eu aujourd'hui des réunions avec le commissaire McSharry, responsable de l'agriculture pour la Communauté européenne, Frans Andriessen, vice-président de la CE, des représentants de groupes agricoles et Pascal Lamy, qui représente M. Delors à la commission.

Il semble que les représentants agricoles et les politiciens sont satisfaits de leur journée. Aucune entente n'a été conclue, mais, au nom de nos agriculteurs, ils ont défendu la position canadienne avec beaucoup d'efficacité.

Ils se rendront à Bonn, puis à Genève, il faut espérer que leurs démarches constructives aboutiront à une solution durable aux problèmes difficiles que connaît l'agriculture canadienne. Notre gouvernement se joint aux agriculteurs pour chercher des solutions qui leur soient favorables.

* * *

## PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**M. le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Mircea Snegur, président de la république de Moldavie.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** . . .ainsi que de M. Rein Loik, ministre de l'Éducation de l'Estonie.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, avant que la séance ne soit levée, le leader parlementaire du gouvernement pourrait-il nous renseigner sur les travaux de la Chambre prévus pour vendredi, lundi et mardi? Le budget sera déposé mardi. Pourrait-il nous indiquer à quelle heure, et nous dire si les autres jours de la semaine prochaine seront consacrés au débat du budget ou si la Chambre sera saisie d'autres mesures législatives?

*Les travaux de la Chambre*

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément à un ordre spécial adopté mercredi, la Chambre va terminer la deuxième lecture du projet de loi C-26 demain matin. Je devrais dire d'abord que la Chambre va ajourner tout de suite après ceci et que demain matin elle terminera le projet de loi C-26 et ajournera après les affaires courantes.

Lundi, nous avons l'intention de présenter le projet de loi C-55 en deuxième lecture et, s'il est adopté, la Chambre passera à la deuxième lecture du projet de loi C-54, la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

Les discussions se poursuivent entre les partis au sujet du programme du reste de la semaine. Nous avons l'intention de présenter le budget, probablement mardi à 16 h 30. J'ai l'intention de demander alors que mercredi et jeudi soient consacrés au débat sur le budget et que vendredi on parle du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt, mais je préférerais confirmer tout cela au début de la semaine prochaine.

**M. le Président:** En conformité de l'ordre adopté le mercredi 19 février 1992, la Chambre s'ajourne à demain 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 05.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 21 février 1992**

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

### LOI SUR LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 13 février, de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, soit lu une deuxième fois et déféré au Comité législatif H, ainsi que de l'amendement de M. Gauthier (p. 6964).

**Mme le vice-président:** Alors que nous reprenons le débat, il reste cinq minutes à l'honorable députée de Saint-Laurent—Cartierville.

[*Traduction*]

**Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville):** Madame la Présidente, le gouvernement conservateur ne sait tout simplement pas gérer les affaires du pays.

C'est à cause de l'incompétence du gouvernement que tous les Canadiens souffrent. Son incapacité à traiter équitablement les fonctionnaires a eu un effet désastreux sur le moral de ces travailleurs. Il a demandé à la fonction publique de faire plus avec moins. La réalité, c'est qu'elle accomplit moins avec moins de ressources. Cela ne peut pas continuer ainsi.

En tant que porte-parole de mon parti pour les questions de multiculturalisme et de citoyenneté, je me préoccupe particulièrement de l'équité en matière d'emploi. Ce projet de loi renferme une disposition relative à l'équité en matière d'emploi. Malheureusement, ça ne suffit pas. Elle est si vague et si discrétionnaire qu'elle ne saurait accroître la participation des quatre groupes désignés de la fonction publique fédérale, participation qui n'a pas encore atteint un degré satisfaisant malgré la mise en oeuvre d'une politique d'équité en matière d'emploi.

Si la fonction publique doit être le reflet de la population canadienne, nous devons accroître le nombre des représentants des minorités visibles. Nous devons accroître le nombre des femmes et des autochtones. Nous devons embaucher plus de personnes handicapées.

Le Parti libéral croit que tout le monde a droit à l'égalité d'accès à l'emploi au sein de la fonction publique. Par conséquent, il s'opposera à toute mesure qui va à l'encontre de cela.

Il faut prouver aux employés que leur expérience et leur dévouement sont appréciés. Tout doit être mis en oeuvre pour leur donner une nouvelle formation, si cela est nécessaire, afin qu'ils puissent poursuivre leur carrière.

Le gouvernement n'a pas réussi à faire de sa prétendue réforme un moyen de relever les défis de l'avenir. Nous devons tenir des consultations publiques afin que les intérêts du public, des employés et du gouvernement puissent être regroupés dans une politique qui réponde vraiment aux besoins de l'ensemble des Canadiens.

• (1010)

[*Français*]

Passer une loi au pas de course parce qu'on est un gouvernement majoritaire n'est pas ce qu'attend le peuple canadien de son gouvernement. C'est de façon réfléchie que cette Chambre se doit d'agir. Nous sommes ici pour prendre une décision qui affecterait la vie professionnelle de milliers de personnes. Il faut savoir et comprendre clairement tout ce qui est en jeu. Ceci ne peut se faire en accéléré. Voilà pourquoi nous nous devons de retarder ce projet de loi, pour l'instant du moins, si nous voulons vraiment agir en tant que personnes responsables vis-à-vis ceux et celles qui nous ont élus.

[*Traduction*]

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Madame la Présidente, j'ai déjà pris la parole au moment de la

deuxième lecture de ce projet de loi. Cependant, je voudrais faire quelques observations sur cet amendement en réponse à la déclaration du président du Conseil du Trésor.

Il a dit notamment de Fonction publique 2000 que c'était une refonte d'une portée et d'une ampleur rarement vues au cours de l'histoire du pays. Je suis d'accord avec lui. Ce qui est en jeu ici, c'est la portée et l'ampleur des effets que ce programme aura sur la fonction publique, surtout sur le service au public, ainsi que la capacité du Parlement de prendre des décisions et de les mettre en oeuvre. Ces aspects de la fonction publique sont en jeu dans ce projet de loi.

Je trouve, par conséquent, inacceptable qu'après deux ans depuis le lancement du processus de Fonction publique 2000, qui s'est fait dans le plus grand secret au dire même du ministre, qui n'a été qu'un exercice de gestion sans la participation des employés, qui vont pourtant être les premiers touchés, sans la participation du public ni des parlementaires, et qui a coûté des millions de dollars, je trouve inacceptable, dis-je, que le ministre veuille que le comité fasse rapport du projet de loi à la Chambre à la fin de mars au plus tard. C'est une sorte de clôture à laquelle le gouvernement a déjà eu recours et qui n'est pas propice à l'élaboration et à l'adoption de bonnes lois; ça ne favorisera sûrement pas, dans le cas qui nous occupe, la revitalisation de la fonction publique pour lui permettre de relever les défis de l'avenir.

Je vois aussi le ministre du Travail à la Chambre. Je voudrais citer un extrait de l'excellent discours intitulé *Stratégies de coopération pour équilibrer la famille et le travail*, qu'il a prononcé à l'occasion d'une conférence sur les associations d'intérêt mutuel. Il a fait valoir des points très intéressants dans ce discours et m'a fait regretter qu'il n'ait pas été trésorier du Conseil du Trésor à cette époque ou que le président du Conseil du Trésor ne partage pas son point de vue.

Je vais le citer souvent, parce que ce qu'il a exprimé est justement à l'origine de la conclusion du Comité permanent des comptes publics, qui a déclaré: «Ce projet de loi ne devrait pas être présenté avant que le Parlement ait eu l'occasion d'examiner tout le projet FP 2000 et de décider de la teneur du projet de loi approprié.»

Le ministre a en fait exprimé l'opinion que ceux d'entre nous qui s'intéressent aux conditions de travail doivent faire preuve d'imagination et de compréhension. «On a constaté au cours des 15 ou 20 dernières années que les pays qui ont le moins souffert des bouleversements économiques sont ceux qui ont toujours cru dans la valeur du partenariat entre les parties patronale et syndicale.»

J'insiste sur l'expression «partenariat», parce que le projet de loi dont nous sommes saisis va absolument à l'encontre de la notion de partenariat entre patrons et syndicats. C'est même une négation de ce principe. Il ne respecte pas la promesse que l'ancien président du Conseil du Trésor avait faite, soit qu'aucun projet de loi ne serait présenté, à moins qu'il ne renferme uniquement ce qui a été convenu d'un commun accord. Nous sommes pourtant en présence d'un projet de loi dont au moins 90 p. 100 du contenu est inacceptable pour les représentants des employés du gouvernement du Canada.

Je cite de nouveau le ministre: «Au Canada, dans la plupart des grands secteurs, les syndicats et la direction collaborent sur les questions d'intérêt mutuel. Je pense que le ministre du Travail sait très bien ce qui permettrait d'améliorer les relations patronales-syndicales dans notre pays, afin que notre main-d'oeuvre soit en mesure de s'adapter au changement et d'affronter l'avenir.» Le ministre n'ignore pas—et je voudrais bien que le président du Conseil du Trésor le sache aussi—qu'il existe ici-bas des entreprises qui invitent des représentants des syndicats à siéger à leur conseil d'administration afin de collaborer à la solution de leurs problèmes et à la planification de leur avenir.

Le ministre a parlé alors du programme de collaboration patronale-syndicale qui a été mis sur pied au coût de 1,4 million de dollars afin d'aider les syndicats et les employeurs à travailler ensemble sur des initiatives. Le ministre a dit de ce programme qu'il favorise la productivité et l'équité en milieu de travail.

Le ministre du Travail a déclaré, et je le cite encore: «La volonté des Canadiens de collaborer sera un facteur déterminant du succès de notre pays au sein de l'économie mondiale. . .» Et j'espère que le président du Conseil du Trésor est attentif. «Nous, Canadiens, a ajouté le ministre du Travail, commençons seulement à comprendre ce que la collaboration patronale-syndicale peut nous apporter. En travaillant ensemble, nous pourrons faire énormément pour les travailleurs et pour la société canadienne en général.»

Cela devrait être l'objet, cela aurait dû être la démarche de Fonction publique 2000. Après avoir fixé une échéance déraisonnablement serrée au comité législatif, soit moins de trois semaines, pour faire rapport à la Chambre, le ministre a fait appel à une collaboration constructive et non partisane. Le ministre sait que ma collaboration lui a toujours été acquise sur ce dossier. Il sait que je lui ai offert sincèrement ma collaboration après que le Comité des comptes publics eut recomman-

dé qu'un comité parlementaire spécial soit absolument chargé d'entendre toutes les parties, de considérer l'intérêt public et d'examiner le point de vue des employés comme celui du patronat. Malheureusement, les actions du ministre et du gouvernement depuis rendent cela impossible. Nous sommes saisis d'un énorme projet de loi.

La dernière fois que la Chambre a étudié la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, c'était à la suite d'un long processus de coopération et de consultation auquel avaient participé les parlementaires, la population en général, ainsi que les fonctionnaires et les gestionnaires touchés, mais il ne s'agit là que d'une partie de la solution aux problèmes auxquels la fonction publique est confrontée à l'heure actuelle.

Malgré toute cette longue période de consultations, on a présenté 118 amendements, car le projet de loi en question portait alors et porte encore sur des questions essentielles pour notre pays. Je tiens à dire au ministre que nous sommes encore prêts à lui apporter notre coopération et à mettre de côté tout sectarisme politique. Il suffit pour cela qu'il suive la recommandation du Comité des comptes publics et crée, comme le propose notre parti dans cette enceinte, le comité parlementaire en question. Examinons en profondeur ce projet de loi, saisissons ensuite la Chambre d'une mesure acceptable à tous les partis et elle pourra alors être adoptée du jour au lendemain. Notre parti et votre serviteur ne donneront pas un chèque en blanc au gouvernement pour faire appel à la sous-traitance, sans qu'on mette en place auparavant le processus voulu en ce qui concerne les comptes à rendre et sans qu'on établisse au préalable une politique précise sur la sous-traitance. Nous refuserons de souscrire à un projet de loi de ce type si à la suite de son adoption, toutes les mesures pertinentes seront prises par règlements.

Notre parti rejettera toute mesure tendant à miner le principe du mérite qui est à la base de la fonction publique fédérale depuis plus de 70 ans. Il refusera également de se montrer coopératif si on s'éloigne du principe d'équité en matière d'emploi et de promotion dans la fonction publique et si le gouvernement refuse de rendre des comptes au Parlement et à la population au sujet de la façon dont il utilise ses ressources humaines et financières.

Nous nous opposerons à toute remise en question du droit des fonctionnaires à une audition équitable, lorsqu'ils ont le sentiment qu'on viole leurs droits et qu'on menace leurs chances d'avancement dans la fonction publique. Par-dessus tout, nous refuserons de souscrire à toute réduction des services offerts à la population, car c'est là le rôle même de la fonction publique.

• (1020)

Nous refusons de collaborer à la politisation de la fonction publique, qui est précisément l'objet de ce projet de loi.

Cette mesure législative est importante et mérite donc l'attention des parlementaires. Il importe de la soumettre à l'étude d'un comité législatif qui aura toute latitude pour entendre diverses opinions pour réfléchir et pour faire ce que font si bien les Canadiens, c'est-à-dire faire des concessions, entendre les opinions des autres, trouver le juste milieu, afin d'aboutir à un projet de loi qui servira bien les Canadiens et les parlementaires pendant toute la décennie qui vient et jusque dans les années 2000.

**M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold):** Madame la Présidente, j'ai déjà fait des observations sur ce projet de loi, l'autre jour pendant que madame la Présidente était au fauteuil. J'avais alors fait connaître mon intention de traiter de cet amendement de mon collègue d'Ottawa—Vanier.

L'amendement dont nous sommes saisis vise à retirer le projet de loi et à renvoyer la question au Comité permanent des comptes publics.

Je sais qu'il ne convient pas de signaler la présence ou l'absence de tel ou tel député, mais je suis heureux de constater que le président du Conseil du Trésor et le ministre du Travail sont tous deux présents à la Chambre pour prendre part au débat.

J'ai fait partie du comité qui s'est penché sur le rapport Finkelman en 1976. À l'époque, nous avons étudié soigneusement les recommandations qui avaient alors été formulées.

Le député d'Ottawa—Vanier et moi-même avons passé de longues heures à écouter les témoins qui ont comparu devant le comité, et nous avons effectivement formulé une recommandation très ferme. En toute modestie, j'estime qu'elle rendait service non seulement à nos fonctionnaires, mais également à tout le reste des Canadiens.

En tant que parole-porte pour le travail, je voudrais qu'il soit clair que le Parti libéral considère les fonctionnaires comme des personnes qui travaillent très fort et qui sont très dévouées.

Nous nous faisons du tort, en tant que pays, lorsque nous disons que les gens qui appliquent les programmes que nous adoptons ici, au Parlement, ne font pas leur travail ou lorsque nous laissons entendre que leur travail n'est pas acceptable. En leur rendant un mauvais service, nous nous rendons également un mauvais service.

La dernière fois, j'ai parlé de l'opinion du Parti libéral au sujet de la fonction publique. Aujourd'hui, je voudrais aborder le principe de la sélection au mérite.

Notre parti appuie ce principe, et nous nous opposerons aux efforts du gouvernement pour rétablir ce que nous estimons être le favoritisme au sein de la fonction publique.

Si vous me permettez, encore une fois, de mettre toute la question dans son contexte, je rappelle qu'en 1919, on a créé la Commission du service civil, devenue aujourd'hui la Commission de la fonction publique, pour sauvegarder le principe que la personne la plus qualifiée serait choisie pour une nomination, une promotion ou une mutation dans la fonction publique.

Cet idéal n'a pas changé. Cet objectif n'a pas changé et nous, dans le Parti libéral, comptons le poursuivre et en faire notre objectif. Ce principe a été établi pour mettre fin au favoritisme politique et administratif, qui était répandu, et pour garantir aux Canadiens une fonction publique impartiale où les chances seraient offertes à tous, en fonction de leur compétence et non par favoritisme.

Il n'est pas un secret que, il y a seulement 20 ou 30 ans, pas nécessairement dans notre fonction publique, mais dans certaines fonctions publiques provinciales, lorsqu'un gouvernement changeait, on changeait les fonctionnaires dans pratiquement toute la province. Ce n'était pas juste.

C'était du favoritisme politique répandu. Nous ne pouvons et ne devons pas laisser cette situation se produire encore une fois dans la fonction publique fédérale.

Soit dit en passant, grâce à l'établissement de procédures d'appel, le principe de la sélection au mérite a contribué à protéger les droits des fonctionnaires à un traitement équitable, selon leur compétence. Nous avons établi un système permettant à un fonctionnaire qui estime ne pas être traité équitablement de recourir à une procédure d'appel qui garantit l'équité en matière d'emploi.

En outre, ce système permet d'offrir les services du gouvernement à tous les Canadiens, sans favoritisme politique. Malheureusement, j'ai entendu dire que certaines personnes sont plus égales que d'autres, lorsqu'il s'agit de traiter avec les fonctionnaires.

Je n'en crois rien. Je ne tiens pas cela pour vrai, mais si nous voulons poursuivre le principe que nous avons établi, je soutiens que nous devons non seulement mettre en place les procédures nécessaires, mais également travailler dans un esprit de confiance mutuelle.

Je trouve que cette mesure législative réduit considérablement le principe du mérite, laissant presque tout sauf le recrutement et certains types d'avancement à la discrétion des gestionnaires, ce qui, à mon avis, ouvre la porte au favoritisme et aux mesures punitives fondées sur les goûts personnels d'un gestionnaire ou les caprices du gouvernement au pouvoir.

Je ne parle pas ici seulement de l'actuel gouvernement, mais aussi des prochains.

Ce que nous voulons, c'est adopter une mesure législative qui sera juste non seulement aujourd'hui mais aussi demain afin de garantir que les fonctionnaires sont traités avec équité.

Si la Commission de la fonction publique n'a pas la latitude voulue, elle ne sera plus autant capable de défendre l'intérêt public.

Je voudrais maintenant parler de l'équité en matière d'emploi par opposition à l'équité tout court.

L'article du projet de loi C-26 qui porte sur l'équité en matière d'emploi est très vague. En fait, il est tellement vague et discrétionnaire qu'à mon avis, il ne veut presque rien dire.

Les ministres et les députés ici présents admettront que cet article ne contient aucune obligation de rendre des comptes. Sans une telle obligation, le projet de loi, à mon sens, n'est pas complet.

Nous tenons à ce que les mesures législatives exigent de la fonction publique qu'elle fasse preuve d'équité en matière d'emploi et qu'elle traite tous les candidats et les fonctionnaires de façon égale, selon le principe du mérite.

Nous croyons que tous devraient avoir les mêmes chances d'entrer dans la fonction publique et d'y faire carrière. Mes collègues et moi, nous nous opposerons à toute mesure qui ne favorisera pas l'équité.

Le manque d'équité en matière d'emploi et d'avancement dans la fonction publique est bien connu.

Le groupe de travail sur les obstacles rencontrés par les femmes dans la fonction publique a publié récemment un rapport intitulé *Au-delà des apparences*, qui révèle que les attitudes sont le principal obstacle à l'équité en matière d'emploi.

Ces attitudes, souvent inconscientes, maintiennent les femmes, les minorités visibles, les handicapés et les autochtones dans les échelons inférieurs de la fonction publique.

Il me semble pourtant que nous avons fait suffisamment de progrès pour savoir que tous les Canadiens sont égaux en vertu de la Constitution. C'est un droit acquis, le droit de tous, du simple fait que nous sommes citoyens canadiens.

Nous ne devons pas permettre l'adoption d'une mesure législative qui pourrait être interprétée, de quelque façon que ce soit, comme défavorable aux minorités visibles ou comme allant à l'encontre de nos attitudes positives à l'égard des femmes, des autochtones et des handicapés physiques ou mentaux.

Le principe du mérite ne fonctionne pas aussi bien pour ces groupes. Si le choix en vue de la promotion était basé seulement sur l'aptitude, je maintiens que ces groupes seraient représentés à tous les niveaux, au moins proportionnellement à leur nombre dans la fonction publique.

Je maintiens aussi que, d'après tous les chiffres que j'ai vus, ce n'est pas le cas. Voiçi quelques exemples à l'appui de mes dires.

La première chose, c'est l'impartition, la privatisation, la décroissance. . . autant de mots qui signifient qu'on licencie ou qu'on ne remplace pas. Le recours à des employés à terme et à des contrats de services personnels rend plus difficile la correction des inégalités du passé. Les nouveaux pouvoirs que l'on donne aux gestionnaires signifient que les attitudes que l'on dénonce dans le rapport *Au-delà des apparences* ne changeront pas. Les groupes cibles craignent, à juste titre je pense, que le favoritisme basé sur des images périmées de la compétence ne soit la règle, et que l'on néglige de regarder le dossier des employés pour connaître leurs aptitudes réelles.

• (1030)

Un autre risque de ce type de traitement, c'est l'augmentation du potentiel de harcèlement, harcèlement mental ou même sexuel, vu que les gestionnaires auront un contrôle accru sur les possibilités d'avancement de leurs employés. Si vous déplaisez à un gestionnaire, vous réduisez vos chances de promotion au sein de la fonction publique.

Je conclurai de cette façon. Je suis d'accord avec mon collègue, le député d'Ottawa-Vanier qui sera, je crois, le président de ce comité. J'espère qu'il assumera cette responsabilité afin que quelqu'un d'impartial analyse les différents processus et la mesure législative proposée.

Nous devons assurer à tous les employés de la fonction publique la stabilité et l'équité dans l'emploi. Au nom de mon parti et en ma qualité de porte-parole de l'opposition pour la main-d'oeuvre, je déclare que je m'opposerai à toute mesure qui réduirait notre engagement en matière de formation et de maintien de l'emploi de tous ceux qui seront touchés par ces nouvelles exigences.

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ce débat sur l'amendement de la motion portant deuxième lecture du présent projet de loi, amendement proposé par mon distingué collègue d'Ottawa-Vanier.

Comme vous le savez, madame la Présidente, il a pris la parole à quelques reprises déjà devant cette Chambre. Je me souviens que le premier jour du débat sur la deuxième lecture, il avait exprimé son désir de parler plus longtemps que les 20 minutes qui lui étaient imparties, et que, pour des raisons que je n'arrive pas à comprendre, la Chambre lui avait refusé son consentement unanime, malgré sa connaissance approfondie des questions liées à la fonction publique.

Le gouvernement se plaint maintenant que ce débat dure depuis trop longtemps et il refuse au député d'Ottawa—Vanier, qui en connaît plus long au sujet de la fonction publique que le ministre, l'occasion de participer au débat et de faire part à la Chambre de ses opinions éclairées, lesquelles, selon moi, sont beaucoup plus conformes aux désirs des Canadiens, et particulièrement des employés de l'État, que celles du gouvernement et du ministre telles qu'elles sont exprimées dans ce projet de loi inepte.

Ce qui est malheureux, c'est que ce projet de loi vise à retirer leurs droits aux fonctionnaires. C'est pourquoi nous nous y objectons. Le gouvernement modifie unilatéralement les conditions de travail des employés de l'État. Même si je ne suis pas un expert en matière de procédure pour l'étude d'un tel projet de loi, je dois dire que, selon toutes les indications que j'ai, cette façon de procéder est sans précédent.

Le ministre dit qu'il s'en rend compte. Évidemment, je m'inclinerais devant son autorité s'il acceptait de s'en remettre à l'expérience du député d'Ottawa—Vanier et à sa façon de voir les choses. Le député d'Ottawa—Vanier

est ici depuis plus longtemps que nous et je dirais au ministre qu'il en sait bien plus à ce sujet que nous deux.

J'espérais que, conformément à la pratique établie, le ministre envoie la question au comité pour étude avant de saisir la Chambre d'un projet de loi sur les questions relatives à la fonction publique. C'est un geste tout à fait sans précédent de la part du gouvernement que de procéder unilatéralement et de prendre les grands moyens pour imposer sa volonté à la fonction publique du Canada comme il le fait dans le projet de loi C-26.

Comme je l'ai dit dans mon intervention précédente, qui a été interrompue une fois de plus à cause de cette nouvelle règle des 10 minutes, ce projet de loi constitue une attaque injuste, et ce pour diverses raisons. L'une des raisons que je n'ai pas eu l'occasion d'exposer correctement et que j'aimerais expliquer maintenant, c'est la règle qui permet au gouvernement de faire appel à la sous-traitance. Nous savons tous que le gouvernement peut recourir à la sous-traitance sans aucune restriction. Cependant, il y a des fonctionnaires qui contestent le fait d'avoir été licenciés par suite de la sous-traitance qui a entraîné une pénurie de travail ou la suppression d'une fonction. La loi actuelle prévoit que les fonctionnaires peuvent être licenciés à cause d'une pénurie de travail ou de la suppression d'une fonction.

En mars 1990, la Commission des relations de travail dans la fonction publique a jugé que le gouvernement ne pouvait pas confier un travail à la sous-traitance et licencier ensuite des employés à cause d'une pénurie de travail parce que, de toute évidence, il n'y avait pas pénurie de travail, le recours à la sous-traitance ayant tout simplement privé les employés de la possibilité d'effectuer ce travail. Jugeant cette décision épouvantable de la part de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, le gouvernement s'est adressé à la Cour fédérale.

Le juge Mahoney, un juge distingué et compétent qui possède une grande expérience de la magistrature, a entendu la cause et a rendu une décision majoritaire dans laquelle il dit: «On ne saurait dire, à mon avis, d'un employé dont la tâche a été confiée à l'extérieur que ses services ne sont plus nécessaires faute de travail ou par suite de la suppression d'une fonction. Ses services ne sont plus requis parce que la fonction a été confiée aux entrepreneurs de l'extérieur. La tâche reste à accomplir et la fonction continue d'exister.»

Je trouve ce que le juge a déclaré tout à fait logique, mais sa décision n'a pas plu au gouvernement. Le gouvernement avait tort et, comme il n'acceptait pas de se le faire dire par la Commission des relations de travail dans la fonction publique et la Cour fédérale, il a présenté ce projet de loi. En effet, l'article 19 de ce projet de loi reconnaît au gouvernement le droit de procéder à des licenciements par suite d'un recours à la sous-traitance. En d'autres mots, il peut dire aux fonctionnaires: «Le travail que vous faites nous coûte trop cher et nous préférons donc le faire faire par des amis conservateurs déjà bien nantis. Nous conclurons un marché avec ces amis pour qu'ils empochent l'argent puis nous vous mettrons à pied.»

Le ministre hoche la tête. Il sait que ce que je dis est la vérité. Il se moque du sort de la fonction publique qu'il traite si cavalièrement dans ce projet de loi.

Je veux aussi parler de l'article 22 qui donne aux administrateurs généraux des ministères le droit de répartir le personnel, c'est-à-dire le droit de déplacer les employés sous leur surveillance d'un poste à un autre sans concours.

Il s'agit là de mutations. En vertu de la loi actuelle, les mutations sont des mesures de dotation auxquelles s'applique le principe du mérite et qui peuvent donc faire l'objet d'appels. En d'autres mots, la personne la plus qualifiée pour occuper un poste doit être trouvée parmi les employés d'une catégorie donnée, mais apparemment, ce ne sera plus le cas. Nous enlevons aux fonctionnaires le droit de poser leur candidature lors de mutations. Il incombera à l'administrateur général de décider quel employé muter.

J'ignore à quand remonte cette pratique administrative—peut-être le ministre pourra-t-il nous éclairer—mais je suis convaincu qu'elle a au moins 30 ou 40 ans. Elle sera abandonnée et les fonctionnaires qui n'obtiendront pas la mutation dans un poste qu'ils convoitaient ne pourront plus faire appel.

La Commission de la fonction publique a adopté un décret d'exclusion éliminant le droit d'appel lors des mutations latérales, c'est-à-dire à un poste de même groupe et de même niveau. On a fait appel de ce décret et, le mois dernier, la Cour fédérale du Canada l'a invalidé car il ne respecte pas le principe du mérite. En d'autres termes, dans ce projet de loi, le gouvernement abandonne le principe du mérite qui a toujours été l'étalon selon lequel se font les mutations et les promotions dans la fonction publique. Et pourquoi donc? Par opportunisme politique, bien sûr.

Pour quelle autre raison le gouvernement chercherait-il à priver les Canadiens du droit de s'attendre à ce que le meilleur candidat soit choisi pour un poste? Parce qu'il veut y mettre un de ses amis, tiens! C'est un affront à la fonction publique canadienne dont l'impartialité et l'indépendance politiques font l'envie de nombreux pays. Par ce projet de loi, le gouvernement cherche, je pense, à politiser la fonction publique du Canada, ce qui est totalement inapproprié.

• (1040)

Un autre changement très important, à mon avis, est la modification apportée à la Loi sur la gestion des finances publiques. Aux termes de l'article 81, les responsabilités en matière de licenciement et de rétrogradation sont transférées de la Loi sur la fonction publique à cette dernière. Ce n'est plus donc la Commission de la fonction publique qui aura juridiction dans ce domaine mais bien le Conseil du Trésor. Manoeuvre des plus étranges! Pourquoi un organisme indépendant ayant pouvoir de rendre la justice en matière de licenciement et de rétrogradation se verrait-il privé de cette fonction qui deviendrait désormais la prérogative de l'employeur, exercée par le Conseil du Trésor?

En d'autres termes, si votre employeur vous met à la porte vous en appelez au Conseil du Trésor, qui est l'organisme de recours de votre employeur. Pourquoi l'organisme indépendant est-il privé du pouvoir de rendre ce genre de jugement? Le gouvernement n'a-t-il pas aimé les décisions de la Commission de la fonction publique? Est-ce donc là le problème? On le penserait. C'est pourtant lui qui en nomme les membres. Que s'est-il passé? N'a-t-il pas fait le bon choix?

Je n'arrive pas à comprendre. Il serait inconcevable qu'un autre employeur s'accorde le droit d'entendre les appels, particulièrement lorsque l'employeur est un organisme politique, comme le gouvernement canadien, et qu'il doit rendre des comptes quant à ses relations avec ses fonctionnaires par l'entremise d'un mécanisme beaucoup plus indépendant. C'est ce qui se passe dans ce pays depuis de nombreuses années, depuis la Première Guerre mondiale, je crois. Je me trompe peut-être, mais il me semble que la Commission de la fonction publique n'est pas nouvelle; or, le gouvernement veut maintenant la priver de ces importants pouvoirs.

Je m'aperçois que mon temps de parole a expiré. Pour toutes les raisons que je viens de citer, je presse la Chambre d'approuver l'amendement proposé par le député d'Ottawa—Vanier et de faire avorter ce projet de loi en deuxième lecture.

**M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface):** Madame la Présidente. je suis heureux de parler une fois de plus de ce projet de loi. J'ai déjà dit et je veux le répéter, qu'à mon avis ce projet de loi attaque la fonction publique.

On pourrait demander pourquoi cela se passe actuellement. Eh bien, madame la Présidente, nous savons tous les deux que la fonction publique est une cible facile. Les gens parlent, entre autres, des gros salaires des fonctionnaires et de tous leurs avantages.

Une des choses que je trouve surprenantes, c'est que les gens en rejettent la responsabilité sur les fonctionnaires et non sur ceux qui ont consenti ces avantages. Nous savons tous qu'ils ont des syndicats qui les représentent et qui négocient avec le gouvernement. Ce sont les gouvernements qui acceptent ou qui refusent. Par conséquent, pourquoi s'en prendre aux fonctionnaires?

Manifestement, dans le climat actuel où règnent tant d'appréhension, d'angoisse et de crainte à propos des emplois, aujourd'hui, demain et dans l'avenir, les fonctionnaires deviennent des cibles faciles et commodes, et cela m'inquiète vraiment. Je m'inquiète des fausses notions que nous avons laissées se répandre au sujet du manque de compétence. Nous avons une excellente fonction publique, pourtant nous propageons ce genre de contes et je le trouve regrettable parce que, à mon avis, cela contribue énormément à semer la discorde.

Certains pays se lancent dans des actions militaires ou prennent des mesures audacieuses pour augmenter leur taux de popularité dans les sondages quand celle-ci a baissé. Dans le cas présent, le gouvernement a pris pour cible un certain nombre de groupes et l'un d'eux, je soutiens, est la fonction publique. Je trouve cela extrêmement regrettable.

Examinons l'objet du projet de loi en question. Il a l'air très bien sur le papier. Nous voulons essayer de faire face à une situation qui évolue. Manifestement, nous ne pouvons pas gérer et gouverner de la même manière qu'il y a quelques années. Il est évident qu'il faut modifier les règlements. Il faut trouver le juste équilibre pour permettre aux gestionnaires de prendre un certain nombre de décisions relevant de leur compétence, tout en protégeant les employés et les droits qu'ils ont acquis avec le temps.

[*Français*]

Il faut évidemment qu'il y ait un équilibre entre les gens qui gèrent cette entreprise et les employés qui ont certains droits qu'ils ont acquis pendant des années de négociations. Je pense que l'on peut avoir les deux sans nier les droits des employés. Ce serait malheureux si on faisait cela.

[*Traduction*]

Comme vous le savez, le projet de loi en question permettra aux gestionnaires d'engager, de licencier et de muter les employés sans les protections normales dont ces derniers bénéficient actuellement. Le principe du mérite est menacé. On va impartir des contrats. Je trouve intéressant que le gouvernement prétende que cela permet de réaliser des économies. Quand j'ai demandé au *Feuilleton* le relevé de tout ce qui avait été imparti, on m'a dit qu'au-dessous d'un certain montant, les chiffres n'étaient pas disponibles. Pourquoi? Qu'est-ce qu'on essaye de cacher?

Si le gouvernement économise vraiment de l'argent, il devrait en être fier et vouloir en donner la preuve noir sur blanc. Naturellement on se doute qu'aucune économie n'est réalisée. Ce sont simplement des moyens permettant d'avantager les amis du gouvernement. Tant que je n'aurai pas reçu une réponse claire et sans équivoque à la question que j'ai posée, je continuerai de douter des intentions du gouvernement dans ce dossier-là.

Je trouve, et il y a peut-être bien des gens qui partagent mon avis, que la consultation auprès de certains groupes a été insuffisante. Le gouvernement va vous citer le nombre de réunions tenues, mais allez demander aux employés s'ils se sentent à l'aise. Demandez-leur s'il est nécessaire de mener encore d'autres discussions. Bien sûr que c'est nécessaire. C'est une mesure législative d'importance capitale dont les effets sur les services vont se faire sentir d'un bout à l'autre du pays.

[*Français*]

Voilà un autre exemple, madame la Présidente, d'un gouvernement qui est en train de gruger à la fondation même de ce pays. On a attaqué VIA Rail, on a attaqué Air Canada, les Postes canadiennes, des institutions qui liaient le pays, qui le rendaient fort, beaucoup plus uni qu'il ne l'est en ce moment. Et on continue à attaquer une institution après l'autre, afin de démolir ce pays. Je me rends compte qu'ils ne le font pas nécessairement exprès, mais que l'on fasse exprès ou pas, cela aura le même résultat.

[*Traduction*]

Les priorités du gouvernement sont la privatisation, la sous-traitance, l'embauche d'employés pour de courtes durées. On ne m'a toujours pas démontré que nous et l'ensemble des Canadiens allons en bénéficier, que le climat et le moral dans la fonction publique vont s'en trouver améliorés, qu'on va voir s'accroître le rendement de ces hommes et de ces femmes qui ont dévoué une grande partie de leur vie au Canada, à servir les Canadiens.

[*Français*]

Je demande au gouvernement de reconsidérer ce projet de loi, de considérer sérieusement les amendements qui lui ont été proposés, afin d'être absolument sûrs que lorsqu'ils iront de l'avant, qu'ils feront quelque chose qui sera bon pour tous les Canadiens et les Canadiennes du pays tout entier.

J'espère du fond du coeur qu'ils réfléchiront sur les recommandations qu'ils ont reçues, sur les conseils qu'on vient de leur donner, parce que je crois que c'est nous, les Canadiens, dans l'ensemble du pays, qui pourrons profiter de ce qu'on leur a donné comme conseils, s'ils choisissent de les accepter. De l'autre côté de la médaille, c'est nous, les Canadiens et les Canadiennes, dans l'ensemble du pays, qui en paierons le prix s'ils vont de l'avant sans la consultation nécessaire, sans protéger le principe du mérite, sans s'assurer que ce projet de loi fasse exactement ce qu'il devrait faire, soit de trouver un juste équilibre entre les droits des gens qui surveillent, qui ont des postes de gérants, et les employés qui doivent répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes.

Cela termine les commentaires que je voulais faire ce matin, et je vous remercie, madame la Présidente.

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Madame la Présidente, pour les quelques minutes qui restent dans le débat, je prends la parole pour appuyer l'amendement de mon collègue d'Ottawa—Vanier, mais aussi parce qu'on a le privilège d'avoir le président du Conseil du Trésor ici avec nous ce matin, qui est une personne qui connaît bien la fonction publique, parce qu'avant d'entrer en politique il en faisait partie. Il s'est distingué, d'ailleurs, dans la fonction publique comme fonctionnaire et comme diplomate. Donc, je suis sûr qu'il comprend très bien et qu'il est sensible à toute cette question.

J'aimerais aborder cette question, non pas sous un angle technique mais sous un angle pratique. Souvent, madame la Présidente, probablement vous comme moi et tous nos collègues, on rencontre des gens qui travaillent dans la fonction publique. Et une des plaintes qui est la plus constante, c'est que les gens qui travaillent dans la

fonction publique aujourd'hui sentent que pour avancer il faut connaître quelqu'un dans le système. Et ce projet de loi confirme justement cette attitude.

• (1050)

C'est la raison pour laquelle j'appuie l'amendement de mon collègue d'Ottawa—Vanier. En réalité, ce qu'il demande, c'est de mettre ce projet de loi de côté et de référer le tout au Comité des comptes publics. Ce comité fait un travail extraordinaire et je pense qu'il est un des rares comités qui ne soit pas partisan, qui ne fonctionne pas de façon partisane. Il faudrait regarder le projet de loi objectivement et revenir avec quelque chose qui pourrait vraiment mettre de l'ordre dans la fonction publique. Cela est très important pour notre pays, afin que l'on puisse donner aux Canadiens les services auxquels ils ont droit et dont ils ont besoin et, en même temps, permettre aux gens qui sont à l'intérieur de ce système de sentir qu'ils ont la possibilité d'avancer avec mérite, s'ils en ont la compétence.

Je pense que l'amendement de mon collègue d'Ottawa—Vanier est raisonnable. J'espère que le gouvernement et le président du Conseil du Trésor qui est ici pourraient faire un effort, je pense, dans l'esprit même de la réforme parlementaire que l'on veut faire, et laisser les députés étudier cette question en comité.

Aujourd'hui, si les gens sont cyniques à l'endroit du Parlement, ils ont raison. C'est le gouvernement qui impose un projet de loi, et nous n'avons aucun choix. Le choix que l'on nous laisse est de voter en faveur ou contre. Je crois que ceci serait un départ dans une réforme parlementaire. Donc, le Comité des comptes publics, qui est représenté par tous les côtés de la Chambre, par tous les partis politiques reconnus, pourrait étudier cela et pourrait revenir avec quelque chose qui nous permettrait, comme Canadiens, comme gouvernement canadien et comme Parlement, d'avoir une loi sur la fonction publique qui serait juste et équitable pour tous ceux qui en font partie.

[*Traduction*]

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, je sais que compte tenu de l'ordre de la Chambre, il reste seulement à peu près cinq minutes au débat et je veux profiter de ces quelques moments pour dire ce que je pense de cette mesure législative.

Comme vous le savez, voici déjà un certain temps que ce projet de loi, déposé pour la première fois en juin 1991, a été présenté à la Chambre—j'entends par là que les députés, les membres de la fonction publique et le public ont eu la possibilité de l'examiner, de dire ce qu'ils en pensaient et de s'assurer que le pays était bien au courant de cette question. Ce qui, bien sûr, est extrêmement important dans une démocratie comme la nôtre.

Le projet de loi dont nous sommes saisis est une importante mesure législative. Il a été longuement débattu, de même que sa préparation. Il a fait l'objet de nombreuses consultations et nombre de personnes de différents milieux y ont apporté leur contribution. J'en conlus donc que ce projet de loi aura certainement l'appui de la majorité des députés à la Chambre et de beaucoup de gens.

Ce qui m'intrigue particulièrement, c'est qu'alors que je suivais les progrès de la mesure, j'ai constaté que le député de Vanier, parlementaire habile, compétent et capable, avait à deux occasions distinctes proposé des amendements qui bien que libellés en des termes choisis, avaient exactement le même but, soit de faire avorter ce projet de loi, de le détruire, de le bloquer à la Chambre des communes. Même si nous, les députés, avons eu l'occasion d'examiner le projet de loi, nous aurons encore l'occasion d'en discuter et. . .

**M. Milliken:** Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire essaie de faire passer une chose qu'il ne voudrait sûrement pas qu'on lui laisse passer. J'espère qu'il acceptera cette mise au point. Il dit que la Chambre est saisie du projet de loi depuis le mois de juin dernier. C'est exact: il a été présenté et a été lu pour la première fois le 18 juin, mais le débat à ce sujet—puisqu'on parle de débat—n'a commencé que le 10 janvier, madame la Présidente.

**Mme le vice-président:** Le député de Kingston et les Îles connaît très bien le Règlement de la Chambre, et il sait que ce qu'il dit relève plutôt du débat.

**M. Milliken:** Il induit encore une fois les Canadiens en erreur.

**M. Cooper:** Madame la Présidente, j'apprécie votre aimable intervention et je vous sais gré d'avoir jugé sagement que ce que disait mon honorable collègue relevait plutôt du débat.

Je tiens à lui faire remarquer que je suis resté bien tranquille ici à l'écouter tenir des propos qui m'ont paru absolument farfelus. Madame la Présidente, je ne peux pas croire ce que j'ai entendu et je suis impatient d'en lire la transcription dans le hansard. Je ne puis croire que mon honorable collègue ait pu faire des déclarations aussi outrageantes, faire des affirmations aussi incroya-

*Article 31 du Règlement*

bles et y laisser attacher son nom dans le compte rendu des délibérations de la Chambre des communes.

J'ai été très surpris, je dois l'admettre, mais pour respecter le décorum de notre noble institution, je suis resté tranquille à l'écouter et j'ai attendu d'en avoir l'occasion pour intervenir quelques instants dans le débat.

**Mme le vice-président:** Je sens que c'est aujourd'hui vendredi.

**M. Gauthier:** J'invoque le Règlement, madame la Présidente. C'est peut-être aujourd'hui vendredi, le 21 février, mais le député n'en tente pas moins de laisser entendre aux Canadiens—je ne peux utiliser l'expression «induire en erreur»—que la Chambre est saisie du projet de loi depuis plus de deux ou trois semaines au mieux. Ce n'est pas vrai. Il le sait parce qu'il était présent. Il siège du côté ministériel.

**M. Cooper:** Madame la Présidente, à cause de ces brusques interruptions, je n'ai pas eu la chance de dire ce que je voulais.

Je veux dire—je l'ai dit très clairement—que ce projet de loi a été déposé le 18 juin 1991, c'est-à-dire il y a environ six mois. La Chambre a alors. . .

**Mme le vice-président:** Malheureusement, je dois maintenant interrompre le secrétaire parlementaire.

Comme il est 10 h 55, conformément à l'ordre du mercredi 19 février 1992, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, dont la Chambre est actuellement saisie.

La question porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Mme le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Mme le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

[*Français*]

**Mme le vice-président:** Conformément à l'ordre adopté le mercredi 19 février 1992, le vote par appel nominal est différé à 18 heures, le lundi 24 février 1992. La séance est donc suspendue jusqu'à 11 heures.

[*Traduction*]

**M. Angus:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je sais qu'il reste seulement deux minutes avant les déclarations, mais certains députés sont prêts à faire la leur. Nous pourrions peut-être commencer deux minutes à l'avance pour faire changement.

**Mme le vice-président:** La Chambre a entendu la suggestion du député. Y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. Cooper:** Madame la Présidente, dans la mesure où les députés qui veulent prendre la parole sont ici et sont prêts à commencer, ça me semble une bonne idée.

[*Français*]

**Mme le vice-président:** Nous dirons donc qu'il est 11 heures. Et, comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

### LE DÉCÈS D'ALFRED JOSEPH CASSON

**L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est):** Madame la Présidente, en m'en venant à la Chambre à pied aujourd'hui, j'admirais le beau ciel clair, aussi beau que l'ensemble de notre pays mais que nous ne savons pas toujours apprécier.

Je me disais, quel dommage qu'un grand artiste canadien comme Alfred Joseph Casson ne soit plus ici pour interpréter tant de beauté.

Je suis fier de dire qu'il était né à Toronto, vers la toute fin du siècle dernier, en 1898, et il a vite été reconnu comme un des grands artistes du Canada par le Groupe des Sept, qui l'a admis dans ses rangs en 1926.

D'abord influencé par ses collègues, notamment Lawren Harris, il a su développer un style personnel basé sur la simplification, sur l'élimination du non-essentiel.

Outre la peinture, il appuyait totalement les causes environnementales.

Devenu officier de l'Ordre du Canada en 1978, il nous a donné du pays une image dont peuvent être fiers les autres membres de cet ordre et l'ensemble des Canadiens.

Il y a des gens de talent capables d'apporter une contribution spéciale à la société. A.J. Casson était de ceux-là. Heureusement, bon nombre de ses oeuvres font partie de collections publiques.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Lawrence MacAulay (Cardigan):** Madame la Présidente, pendant que les représentants du Canada aux négociations du GATT sur l'agriculture sont à Genève, près de 30 000 agriculteurs canadiens sont venus à Ottawa pour manifester leur appui à la gestion de l'offre.

Leur message est très clair. Ne sacrifiez pas la gestion de l'offre aux pourparlers du GATT.

S'il abandonne la gestion de l'offre, le gouvernement entraînera la perte de plus de 500 exploitations laitières familiales à l'Île-du-Prince-Édouard. Des centaines d'autres habitants de l'île pourraient perdre leur emploi au cours des prochaines années si le gouvernement cède aux pressions des pays étrangers.

Si nous plions l'échine au GATT, l'Île-du-Prince-Édouard pourrait bien se retrouver dans une situation économique déplorable. La gestion de l'offre constitue le système de distribution alimentaire le plus sûr et le plus fiable du monde entier.

Le premier ministre et les négociateurs canadiens doivent persuader le GATT de continuer à renforcer l'article XI.

*Article 31 du Règlement*

[*Français*]

## LA GASPÉSIE

**M. Charles-Eugène Marin (Gaspé):** Madame la Présidente, le tourisme occupe une place prépondérante dans l'économie du Québec avec des recettes qui atteignent annuellement plus de 4 milliards de dollars. L'est du Québec, et la Gaspésie en particulier, figurent parmi les destinations touristiques les plus appréciées au pays. C'est l'entrepreneurship des Gaspésiens qui a donné naissance à Set-Ha Inc. de Percé, une nouvelle société qui offrira des excursions aux touristes, à compter de la saison prochaine.

La réalisation de ce projet, évalué à 1 650 000 $, est rendue possible notamment grâce à la contribution financière de 495 000 $ du Bureau fédéral de développement régional (Québec). Sa construction a été confiée au chantier naval Kata-Marine International de Paspébiac, en Gaspésie. Ce projet, en plus d'engendrer la création de dizaines d'emplois, contribuera à la diversification du produit touristique de Percé, ce qui devrait inciter les 300 000 touristes, visitant ce coin de pays à chaque année, à prolonger leur séjour. On dit souvent aux gens de la Gaspésie de se prendre en main. La réalisation de ce projet n'est qu'un exemple parmi tant d'autres du dynamisme des Gaspésiens et des Gaspésiennes. Madame la Présidente, la Gaspésie ne mourra pas!

* * *

[*Traduction*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Bob Kilger (Stormont—Dundas):** Madame la Présidente, des milliers d'agriculteurs se sont réunis aujourd'hui sur la colline du Parlement pour exprimer au gouvernement leurs vives inquiétudes en ce qui concerne l'avenir de l'agriculture au Canada si jamais la gestion de l'offre n'est pas préservée au GATT.

Les États membres du GATT signeront bientôt une entente et, pour les producteurs, les enjeux sont considérables.

La gestion de l'offre est la pierre angulaire de l'agriculture au Canada. Elle nous a permis d'offrir en abondance aux Canadiens des produits de qualité à prix raisonnable.

*Article 31 du Règlement*

Nos producteurs demandent au gouvernement de se tenir debout à Genève et de se battre pour faire éclaircir et renforcer l'article XI du GATT.

Le 12 février dernier, j'étais très content de voir les députés appuyer à l'unanimité une motion visant la protection et la préservation de la gestion de l'offre.

Nous savons tous que l'agriculture au Canada, ce n'est pas simplement l'affaire des producteurs, des intermédiaires et des consommateurs. L'agriculture fait partie de notre patrimoine, et les fermes assurent l'avenir du Canada.

À l'instar des agriculteurs de ma circonscription, Stormont—Dundas, qui manifestent à l'extérieur du Parlement, en compagnie de leurs collègues producteurs, j'exhorte le gouvernement à lutter farouchement au GATT pour préserver la gestion de l'offre.

* * *

[*Français*]

## LE CENTRE DE RECHERCHES DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

**Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert):** Madame la Présidente, je veux vous faire part de certaines initiatives mises de l'avant par notre gouvernement pour soutenir les activités de recherche et de développement au Québec. Ces activités jouent un rôle primordial dans l'expansion non seulement de nos entreprises, mais également du pays tout entier. Malheureusement parfois, les établissements de recherche sont confrontés avec des problèmes de financement. En réponse à ce besoin, nous avons mis sur pied un programme visant à accroître les activités de recherche scientifique et de développement technologique.

C'est ainsi que nous avons pu offrir une contribution de 5 millions de dollars au Centre de recherches du Centre hospitalier de l'Université Laval, à Sainte-Foy, pour l'aider à agrandir et à moderniser ses installations.

Ce projet entraînera des investissements globaux de plus de 35 millions de dollars et permettra la création et la consolidation de plus de 400 emplois de haute technologie.

En terminant, ce programme d'aide constitue un excellent moyen pour donner un nouveau souffle aux établissements de recherche et pour leur permettre de contribuer, à leur tour, à l'essor économique. . .

**Mme le vice-président:** Je dois interrompre l'honorable députée car malheureusement le temps qui lui est alloué est écoulé. La parole est à l'honorable député de Nanaimo—Cowichan.

[*Traduction*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan):** Madame la Présidente, les négociations du GATT qui se déroulent actuellement sont cruciales pour le Canada.

Elles sont importantes pour les producteurs parce que notre système de gestion de l'offre est avantageux pour eux. Grâce à ce système, ils savent exactement quelles quantités ils pourront produire et vendre. Ils savent aussi qu'ils obtiendront un prix raisonnable qu'ils ont négocié, et c'est bon pour eux.

Ce système est aussi avantageux pour les travailleurs de l'industrie de la transformation des aliments. Tant que nous produirons nos propres denrées, ces usines de transformation pourront disposer d'un léger excédent prévu expressément pour le marché de la transformation.

C'est avantageux pour les localités qui dépendent totalement de l'agriculture dans bien des régions du Canada.

C'est avantageux pour l'ensemble du Canada. C'est un système unique qui est meilleur que tout autre système qui existe ailleurs dans le monde pour ce qui est de déterminer les quantités à produire.

Il incombe au gouvernement de prendre position non seulement pour les producteurs, non seulement pour les consommateurs, mais pour le Canada tout entier, et de dire: «Nous sommes un pays souverain. Nous allons garder ce système parce que c'est bon pour le Canada. Nous voulons que vous travailliez avec nous, mais nous allons garder notre système.»

* * *

[*Français*]

## L'ÉQUIPE FÉMININE CANADIENNE DE PATINAGE DE VITESSE

**M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe):** Madame la Présidente, j'ai le grand plaisir d'attirer l'attention de mes collègues de cette Chambre sur deux performances merveilleuses et médaillées de nos athlètes canadiens, hier à Albertville.

Pour la première fois dans l'histoire olympique, et je le souligne, l'épreuve de patinage de vitesse sur courte piste compte à titre d'épreuve médaillée. Or, l'équipe féminine canadienne du 3 000 mètres relais a souligné cet événement en remportant la médaille d'or.

Je tiens à féliciter notre vétéran du patinage de vitesse, Sylvie Daigle, de Sherbrooke, au Québec, et Nathalie Lambert, de Montréal, ainsi que deux nouvelles recrues, Angela Cutrone, de Saint-Léonard, Québec, et Annie Perreault, de Windsor. Je leur témoigne donc toute mon admiration.

J'aimerais aussi souligner tout particulièrement l'apport de M^lle^ Perreault, qui est de mon comté de Richmond—Wolfe. Elle doit être fière d'elle aujourd'hui, ainsi que sa famille, son entraîneur. Et tout le Canada en est fier, moi y compris.

* * *

[*Traduction*]

## LA MANIFESTATION DES AGRICULTEURS

**M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk):** Madame la Présidente, aujourd'hui, des dizaines de milliers d'agriculteurs mécontents, frustrés et effrayés ont envahi la colline du Parlement pour exprimer au gouvernement leur inquiétude au sujet de sa faible tentative en vue de sauver la gestion de l'offre.

Notre système de commercialisation garantit que l'offre n'excède pas la demande. Il donne aux agriculteurs une rétribution raisonnable pour leur dur labeur, tout en garantissant aux consommateurs d'un bout à l'autre du Canada des produits alimentaires de haute qualité à des prix raisonnables.

Ces agriculteurs veulent que le premier ministre rencontre personnellement le président Bush et exige que les Américains s'engagent à respecter l'article XI.

Ils veulent aussi que le premier ministre les rencontre personnellement aujourd'hui pour leur expliquer ce qu'il compte faire pour obtenir cet engagement de la part des Américains.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. George Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia):** Madame la Présidente, le gouvernement fédéral a sans cesse appuyé les producteurs agricoles canadiens qui ont demandé que leur secteur soit assujetti à la gestion de l'offre.

En fait, l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair a été établi pas plus tard qu'en 1986.

Il est clair que, actuellement, l'article XI du GATT n'est pas satisfaisant.

*Article 31 du Règlement*

Avec l'appui des producteurs canadiens de lait, d'oeufs et de volaille, le Canada a donc demandé, dans sa stratégie relative aux négociations actuelles du GATT, un renforcement de l'article XI qui garantirait la protection des quotas d'importation demandée par les secteurs assujettis à la gestion de l'offre.

Le problème vient de ce que, mis à part quelques-uns, tous les pays ont déclaré inacceptable la position du Canada au sujet des quotas d'importation.

Il est à espérer que la délégation de dirigeants agricoles actuellement en Europe réussira à faire mieux comprendre à la Communauté européenne la position du Canada.

Cette position demande une réduction considérable de toutes les subventions qui faussent les échanges commerciaux, un meilleur accès aux marchés internationaux, un renforcement de l'article XI et des règles commerciales qui soient plus claires et qui s'appliquent également à tous les pays.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Madame la Présidente, dans leur lutte pour sauver leurs emplois et leur gagne-pain, des milliers d'agriculteurs se sont réunis aujourd'hui devant le Parlement.

Il s'agit de producteurs de lait et de volaille. Ils dénoncent ce qui arrive actuellement dans le cadre des pourparlers du GATT.

Je demande au premier ministre du Canada de se rendre à Washington afin de s'entretenir directement et personnellement avec George Bush.

• (1110)

Le président George Bush et le gouvernement américain sont les principaux opposants à nos producteurs de lait et de volaille.

Il y a des dizaines de milliers d'entre eux à l'extérieur. La situation a des répercussions non seulement sur eux, mais aussi sur leur famille et leur gagne-pain.

Elle a des effets sur des milliers d'emplois de l'industrie agro-alimentaire d'un océan à l'autre.

Il s'agit d'un problème canadien. Nous devons prendre la défense de nos agriculteurs et de la population canadienne.

Si le premier ministre ne se rend pas à Washington au cours des prochains jours pour s'entretenir avec George Bush, il manquera à son devoir de premier ministre du Canada.

*Article 31 du Règlement*

## L'ÉCONOMIE ATLANTIQUE

**M. Ron MacDonald (Dartmouth):** Madame la Présidente, l'économie atlantique a subi plus que sa part des conséquences des mesures gouvernementales qui ont été si catastrophiques pour l'économie canadienne.

En effet, dans la région on déplore un taux de chômage record, un nombre record de faillites et un secteur des pêches si mal géré par le gouvernement qu'il est sur le point de s'effondrer.

La rumeur veut maintenant que, dans le budget de mardi prochain, le gouvernement s'en prenne de nouveau aux militaires canadiens, déjà victimes de compressions aveugles qui tiennent de la folie furieuse.

Ces nouvelles compressions risquent de toucher durement la construction navale dans le Canada atlantique si, effectivement, le gouvernement réduit ou annule des contrats de construction de frégates ou de patrouilleurs côtiers.

Ces contrats, qui valent des centaines de millions de dollars, sont non seulement d'une importance vitale pour assurer le bon fonctionnement de la marine canadienne, mais aussi absolument essentiels à la survie de l'industrie de la construction navale à Halifax, Dartmouth, Saint John, au Nouveau-Brunswick, et Georgetown, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Je préviens le gouvernement. Ces milliers d'employés des secteurs militaire et naval, dans le Canada atlantique, ne vont pas tolérer une autre attaque directe du gouvernement.

* * *

[*Français*]

## LA GESTION DE L'OFFRE

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Madame la Présidente, il ne faut pas que les agricultrices et les agriculteurs de l'Abitibi-Témiscamingue perdent leur système de la gestion de l'offre aux négociations du GATT.

* * *

## ANGELA CUTRONE

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le grand plaisir de me lever en cette Chambre aujourd'hui, au nom de tous mes commettants, pour féliciter Angela Cutrone, de Saint-Léonard, pour sa performance victorieuse aux Jeux olympiques d'Albertville.

Angela Cutrone, Sylvie Daigle, Annie Perreault et Natalie Lambert sont parties représenter le Canada avec une détermination acharnée et la confiance de leur pays. Elles reviennent championnes du 3 000 mètres relais de patinage de vitesse sur courte piste. Tous les Canadiens savourent avec elles cette victoire grâce à une performance impeccable. Les citoyens de Saint-Léonard sont fiers d'une des leurs.

Angela, je te félicite pour ton courage et pour ta performance gagnante. Je te remercie pour cette médaille d'or et pour avoir si bien représenté Saint-Léonard et l'ensemble du Canada.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Jean-Guy Guilbault (Drummond):** Madame la Présidente, plus de 1 000 agriculteurs de ma circonscription sont sur la Colline parlementaire aujourd'hui et je désire leur faire part de mon appui dans leurs démarches relativement aux négociations du GATT. J'aimerais souligner la présence du président de la Fédération de l'UPA de Nicolet, M. Réjean St-Pierre, ainsi que des administrateurs et producteurs agricoles de Drummond, MM. Alain Désilets, Auguste Boily, Armand Courchesne, Ghislain Grondin, Michel Lambert, Edouard Oberli, Daniel Zuchoski, Rosaire Baril, Constant Cardinal, Jacques Corriveau, Ginette Duff, Jean-Claude Paradis et Guy Lefebvre.

Le gouvernement a exprimé à maintes reprises son désir de défendre et de maintenir les quatre piliers de l'agriculture québécoise, tout en demandant un renforcement de l'article XI. Je désire rassurer les agriculteurs que la position du gouvernement n'a pas changé concernant l'article XI et les offices de commercialisation depuis le tout début et le gouvernement continuera à défendre ces politiques jusqu'à la fin.

Madame la Présidente, d'ailleurs tous les députés de la Chambre des communes, que ce soit du gouvernement ou de l'opposition, appuient cette position.

* * *

[*Traduction*]

## LA HORDE DE CARIBOUS DE LA PORCUPINE

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour informer la Chambre d'une autre importante victoire remportée par les Gwich'ins d'Alaska, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, peuple qui lutte pour préserver un mode de vie propre à l'Arctique.

Grâce à des démarches insistantes des Gwich'ins et d'autres peuples, une modification du U.S. Energy Bill qui aurait autorisé l'exploitation pétrolière et gazière dans le refuge faunique national de l'Arctique a été retirée du Sénat américain cette semaine.

Ce n'est pas une victoire définitive, car d'autres efforts seront tentés pour faire du développement dans cette zone naturelle fragile, développement qui menacerait un trésor national, la horde de caribous de la Porcupine, dont la survie des Gwich'ins dépend depuis des milliers d'années.

J'exhorte donc le gouvernement fédéral à insister une fois de plus auprès du gouvernement américain pour qu'il honore son accord avec le Canada et protège ces caribous aujourd'hui et pour les générations à venir.

* * *

## L'INDUSTRIE DE L'AVIATION

**M. Albert Cooper (Peace River):** Madame la Présidente, vous savez que j'ai pris la parole à plusieurs reprises ici pour exhorter le gouvernement à accorder une priorité très élevée au développement et à l'expansion de l'industrie de l'aviation au pays.

Je fais cette demande au gouvernement parce qu'il s'agit d'une industrie qui pourrait grandement en bénéficier. Cette industrie pourrait par ailleurs créer beaucoup d'emplois et de possibilités d'investissement au Canada. À mon avis, il ne serait pas nécessaire d'affecter des fonds publics. Il s'agit simplement de modifier la réglementation visant la délivrance des permis de pilotage, et de créer une catégorie d'aéronefs de loisir.

Certains font valoir que le Canada doit attendre que d'autres pays élaborent des règlements semblables aux nôtres, de façon à ce qu'il existe un marché pour nous.

Je réponds à cet argument que nous avons pris l'initiative en ce qui a trait à la réglementation sur les appareils ultra-légers d'avant-garde. Nous pouvons faire de même dans ce cas-ci. Nous pouvons créer un marché au Canada et le reste du monde suivra.

* * *

## LES FEUILLETS ROSES

**M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold):** Madame la Présidente, les fermetures d'usines et de magasins sont malheureusement devenues un phénomène quotidien au Canada.

Dans le langage ordinaire, un avis de licenciement est appelé un feuillet rose. J'ai reçu 1 106 feuillets roses, comme celui que je tiens dans ma main, de membres des Travailleurs unis de l'électricité, de la radio et de la machinerie de Welland.

Le feuillet rose que j'ai en main se veut un document de congédiement du premier ministre et de son gouvernement. Ce feuillet reflète aussi les préoccupations, les inquiétudes et le désespoir de mes électeurs qui se retrouvent au chômage en raison de politiques gouvernementales telles que l'Accord de libre-échange, la TPS et bien d'autres.

Comme on l'a écrit sur ce feuillet: «Assez c'est assez!»

---

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre, anciennement ministre de l'Agriculture.

Mercredi, le député libéral de Gatineau—La Lièvre a demandé si le premier ministre allait honorer de sa présence la manifestation des agriculteurs aujourd'hui. Le premier ministre a refusé de répondre.

Hier, le député de Haldimand—Norfolk a demandé si le premier ministre assisterait à la manifestation des agriculteurs aujourd'hui. Encore une fois, le premier ministre a refusé de répondre.

Ce n'est pourtant pas une question difficile et le gouvernement a eu quarante-huit heures pour y penser.

Je voudrais demander au vice-premier ministre s'il accompagnera le premier ministre aujourd'hui pour rencontrer les dizaines de milliers d'agriculteurs canadiens qui ont le droit d'entendre de vive voix ce que leur premier ministre a à leur dire.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Oui, monsieur le Président, non seulement ai-je l'intention de rencontrer ce groupe d'agriculteurs inquiets, mais je compte aussi leur adresser la parole.

Comme la Chambre le sait très bien, le premier ministre s'occupe de très près de cette question. Il a parlé au chancelier Kohl et à M. Delors. Il s'est entretenu avec M. Major. Il a communiqué aujourd'hui avec le premier ministre du Japon et celui de l'Italie. À propos, il compte rencontrer le premier ministre de l'Italie, M. Andreotti, la semaine prochaine à Toronto. Il a l'intention également de rencontrer M. Bush à ce sujet aussitôt que les dispositions nécessaires seront prises.

**Mme Sheila Copps (Hamilton–Est):** Madame la Présidente, ma question était très précise. Le premier ministre va–t–il rencontrer les agriculteurs aujourd'hui? En sa qualité de premier ministre, il a le droit et la responsabilité de dire aux agriculteurs canadiens quelle est sa position, non seulement publique mais aussi privée, sur la question de l'article XI, et quelle est la position de son gouvernement.

Tous les partis politiques du pays, à l'exception du Parti réformiste, disent être en faveur des offices de commercialisation. En fait, le premier ministre n'a pas réussi à convaincre son grand ami, le président Bush, que les Américains devaient permettre aux agriculteurs canadiens de survivre.

Ma question au vice–premier ministre est la suivante: le premier ministre révélera–t–il aujourd'hui aux agriculteurs les pressions qu'il exercera sur son bon ami George Bush pour lui faire comprendre que la survie des exploitations agricoles familiales est essentielle à la survie du Canada?

**L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, la députée n'a pas besoin de me faire un sermon sur la position du gouvernement à l'égard de l'article XI.

J'étais ministre de l'Agriculture lorsqu'elle fut adoptée, à l'issue d'une démarche très méthodique comprenant des consultations avec les agriculteurs du pays et tous les gouvernements provinciaux. C'est une position équilibrée qui a toujours été défendue depuis son adoption et qui, aujourd'hui encore, a l'appui du premier ministre, du ministre de l'Agriculture, du ministre d'État à l'Agriculture, du ministre du Commerce extérieur, de tous nos collègues du cabinet et de tous les membres du caucus de ce gouvernement.

En ce qui concerne ce que fait le premier ministre, je viens de le dire à la députée. Il a déjà rencontré des représentants et des délégués du monde agricole à deux occasions cette semaine. Il leur a parlé en public. J'ai fait savoir à la députée que je serais là aujourd'hui pour représenter le premier ministre et le gouvernement à titre d'ancien ministre de l'Agriculture et de ministre des Finances.

• (1120)

[*Français*]

**Mme Sheila Copps (Hamilton–Est):** La vérité, madame la Présidente, c'est que malgré toutes ces belles paroles, tous ces beaux gestes, le premier ministre et son équipe ont jusqu'à maintenant failli sur cette question. J'aimerais poser deux questions. Pourquoi le premier ministre a–t–il si peur de rencontrer directement des milliers de fermiers qui se sont rendus ici aujourd'hui? Et pourquoi continue–t–il à se cacher derrière des rideaux fermés, au lieu d'énoncer publiquement aujourd'hui sa politique sur l'article XI du GATT?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, j'ai dit à la députée et à d'autres aussi ce que le premier ministre faisait et j'ai expliqué avec quelle énergie il avait défendu la position du gouvernement. Il utilise les bons offices du Canada pour transmettre le message à tous les dirigeants mondiaux avec qui il entretient de bonnes relations personnelles.

Je me demande comment il se fait que la députée s'intéresse tout à coup à l'article XI. Je ne l'ai jamais entendue mentionner cet article auparavant. Serait–ce là un moyen de se faire du capital politique étant donné la manifestation qui se déroule à l'extérieur?

**M. Maurice Foster (Algoma):** Madame la Présidente, je dirai simplement que le chef adjoint de notre parti a prononcé un grand discours la semaine dernière. Je n'ai pas vu le vice–premier ministre intervenir dans le débat d'urgence.

Ma question s'adresse au vice–premier ministre. Des dizaines de milliers d'agriculteurs de tous les coins du Canada manifestent sur la colline du Parlement en raison du peu de succès obtenu par notre gouvernement dans les négociations du GATT pour sauver nos secteurs agricoles bénéficiant d'un système de gestion de l'offre.

Le gouvernement négocie depuis maintenant cinq ans, pourtant le secrétaire général du GATT, Arthur Dunkel, ne mentionne pas le renforcement et l'éclaircissement de l'article XI dans le rapport qu'il a présenté. Pourquoi le gouvernement du Canada a–t–il laissé tomber ainsi les agriculteurs canadiens dans ces négociations?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, à mon avis, aujourd'hui les agriculteurs manifestent leur appui à l'égard de la position du gouvernement. Le député trouve mes propos drôles.

**M. Simmons:** Les agriculteurs aussi.

**M. Mazankowski:** Ah, vraiment? Jack Wilkinson, vice-président de la Fédération canadienne de l'agriculture qui se trouve en Europe avec mon collègue du Cabinet a déclaré: «Notre but principal est de montrer que nous appuyons la position canadienne, que l'appui de la communauté agricole est unanime. Il est crucial pour nous que les pourparlers du GATT se terminent bien. Nous sommes ici pour faire notre part, pour expliquer de notre mieux la position du Canada et faire savoir que nous l'appuyons.» Je dis bravo!

**M. Maurice Foster (Algoma):** Madame la Présidente, 25 000 agriculteurs se rassemblent sur la colline parlementaire aujourd'hui pour protester contre l'impasse dans les négociations du GATT. Ils sont terrifiés à l'idée de la tarification et croient que le gouvernement les laissera tomber.

Cette Chambre a adopté à l'unanimité une résolution demandant au premier ministre de participer à ces négociations, de rencontrer les chefs d'État européens et américains.

Alors que la Chambre des communes a prié le premier ministre de s'occuper personnellement de ces négociations, pourquoi refuse-t-il de rencontrer les agriculteurs qui ont dépensé des milliers de dollars de leur propre argent pour venir ici protester contre l'inertie des négociations? Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de rencontrer les agriculteurs, de leur parler et de prendre connaissance des inquiétudes qui les rongent aujourd'hui? Pourquoi?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, pourquoi le député refuse-t-il de répondre aux questions? Je viens juste de signaler que le premier ministre a, à deux reprises, rencontré les représentants du secteur agricole.

**Une voix:** Cette semaine?

**M. Mazankowski:** Cette semaine. Nous avons envoyé trois ministres de premier plan en Europe, en compagnie des dirigeants du secteur agricole, pour leur manifester notre solidarité et pour réaffirmer notre position et l'expliquer encore davantage. Des réunions ont eu lieu avec M. Dunkel et le comité de négociation du GATT. D'autres réunions se sont tenues à Bonn et à Bruxelles.

Je viens de m'entretenir avec le ministre du Commerce extérieur et le ministre de l'Agriculture. Comme je l'ai dit, le premier ministre a été en contact avec le chancelier Kohl et avec le premier ministre de Grande-Bretagne, M. Major. Il s'est entretenu avec M. Delors. Il a envoyé une communication au premier ministre du Japon et au premier ministre d'Italie. Il rencontrera le premier ministre d'Italie la semaine prochaine. Il prépare une réunion avec George Bush.

Le premier ministre est très actif dans ce dossier. Il a l'appui des agriculteurs ainsi que des députés de ce côté-ci. J'aurais souhaité qu'il ait aussi l'appui des députés d'en face.

* * *

## L'ÉCONOMIE

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

La guerre du gouvernement contre l'inflation fait de nouvelles victimes tous les jours. Elle a d'abord provoqué une récession profonde et prolongée, puis entraîné une chute de nos exportations. Voilà que nous apprenons aujourd'hui que le commerce de détail a diminué. Le commerce de détail périclite forcément, les gens n'ayant pas d'argent à dépenser parce qu'ils craignent de perdre leur emploi. Le seul secteur que le gouvernement a développé, c'est l'aide sociale.

Le ministre déploiera-t-il autant de zèle ou d'énergie dans la lutte contre le chômage qu'il en a déployé dans la guerre à l'inflation? Les travailleurs peuvent-ils espérer que le prochain budget comportera un plan de relance?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, je trouve fort étonnant que le chef du NPD s'oppose à la guerre que le gouvernement mène contre l'inflation. Rien ne nuit plus aux travailleurs à faible revenu, aux personnes âgées, à ceux qui touchent des revenus fixes qu'une inflation constante et élevée, car leur revenu s'en trouve diminué.

Par exemple, nul doute qu'elle trouvera intéressant de savoir que le taux d'inflation moyen était de 9 p. 100 entre 1974 et 1984. Quiconque touchait un revenu fixe ou une pension a donc vu son revenu baisser de moitié en huit ans seulement. Par contre, à un taux de 2 p. 100 par année, il aurait fallu 35 ans pour que le même revenu

baisse de moitié. Voilà qui montre l'effet d'une inflation galopante. La députée devrait comprendre cela.

Ensuite, la baisse de l'inflation a pour effet de réduire les coûts d'exploitation des entreprises, ce qui améliore la productivité du Canada. C'est la clé. Si nous pouvons établir des bases solides, et nous sommes à deux doigts de la réussite, nous pourrons profiter des occasions qui s'offrent à nous.

J'espère que la députée va nous aider à établir ces bases, à réunir ces conditions élémentaires parce qu'elle a des collègues au sein d'un gouvernement. . .

**Mme le vice-président:** Le ministre voudra sans doute passer à la prochaine question.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Madame la Présidente, je suis sûre que ce n'est pas en faisant la morale au million et demi de chômeurs et aux deux millions de personnes qui vivent d'assistance sociale sous une forme ou une autre qu'on les aidera à reprendre espoir, à mettre quelque chose à manger sur la table ou à trouver du travail.

D'après ce qu'on peut voir, ce pays est dévasté d'un océan à l'autre, mais nulle part les effets des mauvaises politiques gouvernementales ne sont aussi évidents que sur la côte atlantique, où des milliers de personnes s'attendent à perdre leur emploi.

Voici ma question au premier ministre suppléant: le gouvernement s'engagera-t-il dès aujourd'hui à examiner tous les permis de pêche étrangers accordés sur la côte est afin de révoquer ceux qui ont contribué à ce désastre économique et humain? Le gouvernement fera-t-il part de ses intentions d'étendre son territoire au delà du nez et de la queue des Grands Bancs?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame la Présidente, pour ce qui est de repousser la limite de 200 milles, la députée devrait savoir que le Canada réclame une telle extension auprès de l'ONU. Nous pourrions procéder de la façon qu'elle propose, mais cela ferait probablement du Canada un hors-la-loi. Nous pourrions agir ainsi, mais il se trouve que nous respectons le droit international.

Pour ce qui est des pêcheries et des permis de pêches accordés aux étrangers, la députée devrait visiter le Canada atlantique. Elle devrait venir constater, de ses propres yeux, qui pêche dans ces eaux. Elle verrait qu'il arrive parfois que des navires étrangers obtiennent un permis de pêche dans nos eaux, mais seulement si les pêcheurs canadiens ont déclaré n'avoir aucun intérêt pour les variétés recherchées par ces navires. Pour le reste, nous nous contentons de respecter nos obligations internationales.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Madame la Présidente, peu importe le secteur industriel concerné, le résultat est le même. Que les différends concernent l'Accord de libre-échange, les pêches de l'Atlantique ou les accords du GATT, le gouvernement ne sait pas défendre le Canada aux négociations.

J'ai une question à poser au premier ministre suppléant. Des dizaines de milliers d'agriculteurs vont manifester aujourd'hui. Et ils ne représentent qu'un faible pourcentage des centaines de milliers de Canadiens qui risquent de perdre leur emploi et leur gagne-pain.

• (1130)

Le vice-premier ministre va-t-il exhorter le premier ministre à s'adresser aujourd'hui à ces agriculteurs et à la population canadienne en général au sujet de l'engagement des Canadiens à l'endroit du secteur agricole? Va-t-il le presser de ne pas se limiter à envoyer des communiqués, mais de s'entretenir de vive voix avec ses homologues européens afin de faire valoir la cause du Canada, de prendre la défense des Canadiens et, pour une fois, de dire aux agriculteurs, aux pêcheurs et au secteur manufacturier du Canada que son gouvernement va défendre. . .

**Mme le vice-président:** La question est posée.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, le premier ministre s'est entretenu maintes fois avec les agriculteurs. Il l'a fait plus souvent que tout autre premier ministre canadien avant lui.

**Une voix:** Trudeau n'aurait pas su reconnaître un agriculteur s'il en avait vu un.

**M. Mazankowski:** Et il continue à le faire régulièrement. Il l'a fait deux fois encore cette semaine. Il a agi dans cette situation difficile en communiquant et en s'entretenant de vive voix avec les principaux intéressés eux-mêmes. Je serai là au nom du premier ministre et je lui transmettrai certes tout message qu'on me confiera à son intention.

Cependant, selon moi, cette manifestation vient appuyer la position du gouvernement et réaffirmer l'unité des agriculteurs canadiens autour de la position canadienne qui a été élaborée avec soin en tenant compte de tous les aspects de l'agriculture canadienne.

Le député pouffe de rire. Il ne prend pas ceci au sérieux. Il trouve que le moment est bien choisi pour marquer des points sur le plan politique. Eh bien, cette question nous tient beaucoup à coeur et je vais aller m'adresser aux agriculteurs.

* * *

## LE TRANSFERT DU GRAIN

**M. John Harvard (Winnipeg St. James):** Ma question s'adresse au vice-premier ministre qui sait pertinemment que toute nouvelle entente du GATT pourrait avoir de grandes répercussions sur la politique canadienne en matière de transport du grain de l'Ouest.

On examine la méthode actuelle tendant à verser directement aux chemins de fer certaines sommes pour le transport du grain. Cependant, le ministre de l'Agriculture a déjà déclaré que les paiements en question constituaient une subvention aux termes des conditions proposées dans le rapport Dunkel.

Ainsi, je voudrais poser la question suivante au ministre: le gouvernement a-t-il décidé de modifier la méthode de paiement?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, le gouvernement n'a pas encore pris de décision à ce sujet. Les négociations sont en cours en ce qui concerne les propositions Dunkel, et la réponse du Canada sera déposée, sauf erreur, au mois de mars.

Le député comprend, j'en suis persuadé, que toute modification à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest exigerait la présentation d'un projet de loi. Il sait manifestement qu'on procède à l'heure actuelle à l'examen prévu en vertu de la loi elle-même, et jusqu'à maintenant, les choses suivent leur cours normal.

[*Français*]

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre et concerne également le GATT. Des milliers d'agriculteurs qui manifestent aujourd'hui devant le Parlement sont inquiets, à la perte potentielle de 100 000 emplois et de 10 milliards de dollars à l'économie canadienne. Après cinq ans de négociations, comment le vice-premier ministre peut-il expliquer l'échec, à ce jour, de son gouvernement à protéger et à améliorer l'article XI du GATT? Comment peut-il expliquer cet échec?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, la position du gouvernement canadien est très claire dans le cadre des négociations qui se poursuivent—et personne ne sait au juste si elles seront un jour menées à terme.

Certes, bien des questions sont en jeu dans le cadre de tout ce processus. Le GATT regroupe 108 pays. Le Canada a très bien défini sa position. Le ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce extérieur et le ministre d'État chargé de l'Agriculture sont tous en Europe à l'heure actuelle afin d'expliquer la position du Canada et de s'assurer qu'elle est bien comprise. Nos ministres et les dirigeants agricoles canadiens s'adressent aux représentants d'autres associations agricoles.

Il y a un certain nombre de pays qui appuient la position du Canada. On essaie d'en gagner encore d'autres à notre cause, parce que nous croyons que le système de gestion de l'offre, avec ses offices de commercialisation, est très particulier à l'agriculture canadienne. Il ne contribue pas à créer des surplus sur les marchés internationaux, c'est une caractéristique fondamentale et unique de l'agriculture canadienne et c'est pourquoi nous la défendons avec autant de ténacité.

[*Français*]

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Madame la Présidente, présentement, les agriculteurs de toutes les régions du Canada manifestent leur solidarité pour la gestion de l'offre, face à un gouvernement qui n'a pas su les protéger, d'abord à l'intérieur du libre-échange, et la même chose est en voie de se produire en regard des négociations du GATT. Ma question au vice-premier ministre est celle-ci: Après cinq ans d'échec, comment les agriculteurs, rassemblés ici, peuvent-ils avoir confiance à un premier ministre qui les a déjà laissé tomber durant les négociations de libre-échange?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, cette observation est extrêmement injuste.

Le député devrait réviser son opinion. À d'autres, je dirais qu'elle est mesquine. Personne n'a défendu la position des agriculteurs canadiens, qu'il s'agisse de l'ex-

portation de la production ou de la gestion de l'offre, avec plus d'acharnement que le premier ministre du Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. Mazankowski:** Quand le député demande «Quand se décidera-t-on à protéger la gestion de l'offre de l'Accord de libre-échange?», j'ignore où il a vécu ces dernières années.

Cet accord exclut le système de gestion de l'offre, qui bénéficie d'une clause d'antériorité et reste donc intact! C'est un avantage de l'Accord de libre-échange, justement un de ces avantages qui ont résulté des négociations bilatérales.

Nous avons pu garantir que le système de gestion de l'offre était protégé et maintenu. Nous avons réussi à conserver l'article XI qui est le fondement du système de gestion de l'offre au Canada.

**M. Joe McGuire (Egmont):** Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire à poser au vice-premier ministre.

L'opposition du gouvernement américain constitue une des pierres d'achoppement que recontre le Canada dans ses efforts pour renforcer l'article XI.

Le premier ministre tirera-t-il parti des étroites relations personnelles qu'il entretient avec le président des États-Unis et dirigera-t-il lui-même une délégation de ses ministres et des agriculteurs canadiens à Washington au cours des prochaines semaines, pour amener le gouvernement américain à appuyer la position du Canada?

Laissera-t-il le téléphone et sortira-t-il de son bureau? Se joindra-t-il aux agriculteurs et dirigera-t-il cette délégation au cours des prochaines semaines?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, je rappelle simplement au député que, lors de la négociation de l'Accord de libre-échange, les systèmes de gestion de l'offre n'ont pas été touchés.

Ils ont été exclus en vertu de la clause d'antériorité, et c'est ce qui avait été convenu avec les États-Unis.

**M. Boudria:** Rappelez-vous la crème glacée et le yogourt.

**M. Mazankowski:** La décision au sujet de la crème glacée et du yogourt a été prise dans le cadre du GATT; elle n'avait rien à voir avec l'Accord de libre-échange.

Le fait est que, dans les négociations bilatérales, les systèmes de gestion de l'offre ont été épargnés. J'ai dit en réponse à une question précédente que le premier ministre préparait effectivement une rencontre avec le président Bush pour l'entretenir de cette question.

Comme je l'ai dit, certains demandent: «Pourquoi ne rencontre-t-il pas lui-même les gens?» Il va rencontrer le premier ministre de l'Italie, M. Andreotti. Il a rencontrer M. Bush. Il s'est entretenu avec M. Major.

Il lui est très difficile de rencontrer les agriculteurs et de voyager dans le monde en même temps. Les députés ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux.

**M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap):** Madame la Présidente, le premier ministre a déclaré à la Chambre le 5 février qu'il luttait pour la cause des agriculteurs depuis six ou sept ans.

J'ai ici un exemplaire de la proposition initiale que le gouvernement a soumise au GATT en 1987. Ce document propose d'instaurer des droits de douane et de supprimer les offices de commercialisation. Le ministre dit maintenant: «Nous ne voulons pas de droits de douane. Nous appuyons les offices de commercialisation.» C'est l'un ou l'autre.

Je veux poser la question suivante à la personne qui parle au nom du premier ministre: comment le premier ministre peut-il continuer à dire que le gouvernement appuie les offices de commercialisation du Canada alors qu'aux négociations du GATT en 1987, il avait initialement proposé, en fait, de démanteler la gestion de l'offre? Est-ce qu'il appuie la gestion de l'offre? Le véritable premier ministre voudrait-il bien se faire connaître?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, c'est absolument absurde. Je vais envoyer au député une explication détaillée de la position du Canada qui a été prise à propos de nos négoiciations au GATT et qui comprend très clairement le renforcement et la clarification de l'article XI.

Je devrais le savoir puisque c'est moi qui présidais. . .

**M. MacWilliam:** C'est votre document et ce n'est pas ce qu'il dit.

**M. Mazankowski:** J'étais ministre de l'Agriculture quand cette position a été prise et je dirai au député qu'il a coulé de l'eau sous les ponts depuis 1987.

• (1140)

**M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap):** Madame la Présidente, dans une lettre qu'il a adressée aux députés conservateurs le mois dernier, le ministre du Commerce extérieur a fait connaître la position du gouvernement dans les négociations du GATT et indiqué que le Canada ne se retirera pas de la table des négociations même s'il perd la gestion de l'offre.

Le porte-parole du premier ministre pourrait-il me dire quel genre de tactique de négociation est-ce là? Vous avez montré tout votre jeu avant même de jouer. Le premier ministre et le ministre du Commerce extérieur chantent à contre-mesure et il se pourrait maintenant que les agriculteurs du Canada connaissent leur chant du cygne. . .

**Mme le vice-président:** Le député pourrait-il terminer ce long préambule et poser sa question?

**M. MacWilliam:** Je l'ai posée, madame la Présidente. J'ai demandé quel était ce genre de tactique de négociation. Le Canada a montré toutes ses cartes avant le début des négociations. Que va-t-il faire maintenant qu'il a montré son jeu, qu'il a expliqué sa position et que les agriculteurs sont acculés au pied du mur. . .

**Mme le vice-président:** La question a été posée.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, le sectarisme excessif dont fait preuve le Nouveau Parti démocratique n'est sûrement pas la meilleure façon, à mon avis, de montrer de la solidarité.

Je pensais que tous les députés de la Chambre des communes, à l'exception de la représentante du Parti réformiste, appuyaient en général la position que le gouvernement du Canada a établie en collaboration avec les producteurs du Canada et avec les gouvernements provinciaux, c'est-à-dire une position équilibrée qui dit que nous demandons le renforcement et la clarification de l'article XI.

C'est la position que j'ai présentée et que l'ancien ministre du Commerce extérieur a présentée. C'est la position que l'actuel ministre du Commerce extérieur, l'actuel ministre de l'Agriculture et le premier ministre présentent.

Je ne vois pas comment nous pourrions être plus clairs. Tout ce que nous voyons là c'est du sectarisme excessif qui, je le répète, ne fait pas bon effet, ni au pays ni dans le monde.

[*Français*]

**M. Jean-Guy Guilbault (Drummond):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture. Les députés libéraux, NPD et conservateurs ont adopté à l'unanimité une motion demandant au premier ministre de continuer son travail dans les négociations agricoles du GATT auprès du président des États-Unis et des autres chefs d'État. Est-ce que le ministre peut nous dire si le premier ministre est prêt à rencontrer le président Bush, avec une délégation d'agriculteurs canadiens et québécois?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, comme je l'ai dit dans ma réponse précédente, le premier ministre a téléphoné au chancelier Kohl, à M. Delors de la Communauté européenne et au premier ministre Major. Il a écrit à M. Mitterrand et au premier ministre du Japon, M. Miyazawa. Il a aussi écrit au premier ministre de l'Italie, M. Andreotti, qu'il rencontrera la semaine prochaine.

Il est en train d'arranger une réunion avec le président Bush, à un moment approprié. Tout cela pour dire que le premier ministre prend la question très au sérieux. Il reconnaît les difficultés et les inquiétudes exprimées par les agriculteurs du Canada et il est prêt à agir.

Tout ce que je souhaiterais, du moins pour cette fois, c'est que nous agissions d'un commun accord, que nous fassions preuve de solidarité. Je pense que la majorité des producteurs sont ici pour cela, pour appuyer la position du Canada dans cette lutte difficile pour obtenir un juste traitement au GATT pour l'agriculture canadienne.

* * *

## LES PÊCHES

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Madame la Présidente, 20 capitaines de bateaux de pêche de Terre-Neuve ont été arrêtés l'an dernier. Leur crime: avoir pêché. Pendant ce temps-là, les bateaux européens prenaient 164 000 tonnes de poisson dans la même région, en violation directe du moratoire de l'OPANO,

c'est-à-dire suffisamment de poisson pour sauver toutes les usines de transformation actuellement fermées de la région atlantique.

Je voudrais demander au vice-premier ministre, qui fait office de chef de gouvernement ici, aujourd'hui, pourquoi cette double norme? Comment se fait-il que l'on harcèle les pêcheurs de Terre-Neuve, dont le seul crime est d'avoir voulu mettre du pain sur la table, et que l'on ne fait rien contre les Européens?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Le député sait parfaitement qu'il ne s'agit pas de deux poids et deux mesures. Il le sait fort bien. S'il l'ignore, les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador, eux le savent. La question de la surpêche par des bateaux étrangers est une question à laquelle le ministre des Pêches et des Océans consacre beaucoup d'efforts. Ce n'est pas un problème facile et nous l'avons reconnu. Nous nous y attaquons sur plusieurs fronts—aux Nations Unies, où nous essayons d'obtenir que la zone soit étendue de façon à protéger tout le plateau canadien, et en Europe, où le gouvernement s'efforce, avec l'aide des pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador de sensibiliser le public aux conséquences de la surpêche pour l'écosystème dans l'Atlantique.

Nous faisons des efforts constants en ce sens et avons bien l'intention de les intensifier.

**M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception):** Madame la Présidente, comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration le sait, aujourd'hui, en fait dans quelques heures, l'usine de transformation FBI de Port Union—Catalina fermera ses portes. Huit cent cinquante travailleurs d'usines de transformation du poisson et 155 hommes travaillant sur les chalutiers vont se retrouver sans travail. On estime que sur ce nombre, 120 ne rempliront pas les conditions requises pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. À titre de leur représentant au Parlement, je voudrais obtenir du ministre de l'Emploi et de l'Immigration la garantie que des mesures d'indemnisation suffisantes vont immédiatement être mises en place pour venir en aide à ces gens.

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame la Présidente, en 1991, outre qu'il existait déjà un filet de protection sous forme de prestations d'assurance-chômage, le gouvernement a, pour venir en aide aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine dans le Canada atlantique, mis en place un programme d'adaptation de 584 millions de dollars et un programme d'indemnisation de 39,5 millions de dollars. Nous avons dépensé littéralement des centaines de millions pour leur venir en aide. Donc, si le député craint que le gouvernement se désintéresse de la situation de ces travailleurs déplacés, j'estime que nous avons prouvé à plusieurs reprises au contraire que nous sommes prêts à leur venir en aide et à faire tout notre possible pour atténuer les difficultés qu'ils éprouvent, et nous continuerons de le faire.

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il y a quelques minutes, en réponse à une question de la députée du Yukon, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a dit que nous ne pouvons pas agir unilatéralement. La connaissance que le ministre a de l'histoire a besoin d'être rafraîchie.

C'est un fait que le gouvernement du Canada a eu, il y a 20 ans, le courage d'affirmer sa compétence sur les eaux de l'Arctique pour les protéger contre la pollution. Le gouvernement actuel doit maintenant trouver le courage de conserver les stocks de poisson. La solution, c'est d'affirmer sa compétence sur le poisson où qu'il nage.

Voici ma question au vice-premier ministre: le gouvernement du Canada va-t-il trouver le courage d'étendre unilatéralement la compétence du Canada jusqu'aux extrémités des Grands Bancs?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Voilà la position du Parti libéral du Canada. Aller proclamer notre compétence devant le monde entier, au mépris des règles de droit international. Belle logique. Devenons hors-la-loi aux yeux du monde. C'est peut-être ce que les libéraux veulent pour les Canadiens, mais notre gouvernement ne fera jamais pareille chose.

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Madame la Présidente, ce n'est pas nous, mais le premier ministre du Canada qui, au Canada comme à l'étranger, a fait de grandes déclarations pour affirmer en termes énergiques son appui aux principes de gestion durable, de développement durable, de conservation des ressources naturelles.

Le premier ministre doit maintenant mettre ses paroles en pratique. Je veux donc savoir si le gouvernement va trouver le courage nécessaire pour étendre la compétence canadienne sur l'ensemble des Grands Bancs afin d'assurer la conservation des stocks de poisson. L'heure de vérité a sonné.

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Comme l'a dit hier mon collègue, le ministre de l'Environnement, le premier ministre attache la plus haute importance à cette question, qu'il compte soulever au Sommet de la Terre qui se tiendra en juin 1992 à Rio de Janeiro sous l'égide des Nations Unies.

Nous pourrions assurer la protection des stocks de poisson qui nagent effectivement à l'extérieur de la zone de 200 milles en réussissant à faire comprendre aux pays étrangers les répercussions que cette surpêche a sur l'écosystème. Nous poursuivons par ailleurs nos démarches juridiques auprès des Nations Unies afin d'étendre notre zone de compétence au delà de la limite de 200 milles, mais cela, conformément à la loi. Je sais que les libéraux n'apprécient pas notre façon de faire, mais je suis certain que les Canadiens, eux, s'en réjouissent.

* * *

• (1150)

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Si vous me le permettez, je voudrais, par ma question, faire une suggestion au vice-premier ministre. Lorsqu'il s'adressera aux agriculteurs devant le Parlement, dans quelques minutes, pourrait-il profiter de l'occasion pour inviter une délégation de dirigeants agricoles ainsi que des députés des trois partis à accompagner le premier ministre quand il ira rencontrer le président Bush à Washington, cela, afin de montrer aux agriculteurs canadiens que le pays est solidaire et qu'il faut protéger les offices de commercialisation. C'est le mode de vie des agriculteurs qui est en jeu. Ce secteur fournit des emplois non seulement aux agriculteurs, mais à beaucoup d'autres travailleurs canadiens. Une délégation comprenant des représentants de tous les partis, y compris les dirigeants agricoles du Canada, pourrait, avec le premier ministre, faire une forte impression sur le président, les médias et les dirigeants politiques américains.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, je prendrai certainement la suggestion du député en considération, mais je tiens à lui rappeler que c'est le premier ministre qui a décidé d'inviter les dirigeants des milieux agricoles à accompagner ses principaux ministres en Europe. À mon avis, la démarche que le député suggère correspond à peu près à ce que le premier ministre a déjà fait.

J'ai parlé aux ministres de l'Agriculture et du Commerce extérieur ce matin. Ils ont eu des entretiens très utiles. Je crois qu'ils ont discuté avec des représentants de pays qui appuient la position du Canada et avec d'autres qui s'y opposent. De toute évidence, les deux groupes ont des opinions bien arrêtées.

Cette démarche a visiblement pour effet de faire mieux comprendre la position du Canada et d'offrir certaines possibilités que la situation s'améliore dès qu'une entente sera conclue au GATT. Le premier ministre est très ouvert dans ses rapports avec les agriculteurs. Je lui ferai cette suggestion et j'en remercie le député.

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Madame la Présidente, il me semble que le gouvernement ne comprend pas assez les craintes et les inquiétudes des agriculteurs de l'Ontario et du reste du Canada qui sont venus aujourd'hui ici, à Ottawa. Le gouvernement dit que les agriculteurs appuient le premier ministre. En ce cas, pourquoi le premier ministre ne veut-il pas rencontrer ces agriculteurs aujourd'hui et leur parler, comme à leurs dirigeants, pour leur montrer sa détermination et pour apaiser les craintes et les inquiétudes ressenties partout au Canada?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, évidemment, je comprends les préoccupations des agriculteurs. Je les comprends depuis assez longtemps, car j'ai été ministre de l'Agriculture et j'ai parlé au nom des agriculteurs à l'époque où on a entrepris d'arrêter la position qui est toujours celle du Canada aujourd'hui.

De concert avec les divers groupes de producteurs du Canada, nous avons arrêté une position équilibrée que nous avons présentée au GATT. Nous avons récolté pas mal d'appui. Évidemment, certains nous appuient toujours autant, d'autres moins. Il est à noter que tous les gouvernements provinciaux ont appuyé la position du Canada. Le député ne le sait peut-être pas, mais le premier ministre s'est entretenu avec les agriculteurs. Il en a rencontré 500 cette semaine.

J'irai parler aux agriculteurs au nom du premier ministre et je leur transmettrai son message. Le premier ministre ne peut être là aujourd'hui, mais il n'a jamais refusé de s'entretenir avec les groupements agricoles et leurs dirigeants. Il acceptera toujours de les rencontrer comme il l'a toujours fait, que ce soit ici, à Ottawa, ou ailleurs au Canada.

**L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex):** Madame la Présidente, aujourd'hui, des dizaines de milliers d'agriculteurs se sont rassemblés sur la colline du Parlement et dans d'autres centres d'un bout à l'autre du Canada pour protester contre le manque de leadership et les efforts insuffisants de la part du gouvernement pour

ce qui est d'assurer la stabilité de nos industries laitière et avicole.

Plusieurs centaines de ces agriculteurs viennent des États-Unis. J'ai ici une lettre que 64 sénateurs américains ont adressée au président Bush pour demander le maintien du paragraphe 22 du GATT, qui vise à protéger leur industrie laitière.

À la lumière de ces pressions de plus en plus fortes venant des États-Unis, quelles mesures notre gouvernement compte-t-il prendre pour rallier le gouvernement américain à notre cause sur cette question au GATT?

**Une voix:** Une résolution unanime du Parlement.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, le député de Lambton—Middlesex a grimacé pendant toute la période des questions. Je me serais attendu à mieux de la part d'un ancien ministre de l'Agriculture.

Le député sait fort bien que nous faisons et continuerons de faire notre possible pour convaincre les diverses parties que la position adoptée par le Canada est équilibrée, réaliste et juste.

**L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex):** Madame la Présidente, j'ai toujours appuyé le renforcement et l'amélioration de l'article XI.

**Une voix:** Bravo! Nous savons à quoi nous en tenir.

**M. Ferguson:** Étant donné ces pressions de plus en plus fortes venant des États-Unis en faveur du maintien de la protection que le paragraphe 22 du GATT offre aux producteurs laitiers ainsi qu'aux producteurs de sucre, d'arachides et de coton, le vice-premier ministre peut-il assurer à la Chambre aujourd'hui que, lorsque nos représentants iront à Washington, ils rencontreront ces 64 sénateurs qui veulent garder le paragraphe 22 ainsi que les producteurs laitiers américains afin de former un front commun contre les intérêts qui menacent nos industries laitière et avicole ici, au Canada?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, je suis heureux de constater que le député appuie la position du gouvernement canadien et je l'en remercie beaucoup.

* * *

[*Français*]

## L'INFLATION

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. Est-ce que le ministre peut nous donner aujourd'hui le taux actuel de l'inflation au Canada?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Certainement que je peux le faire, madame la Présidente. Le taux s'élève à 1,6 p. 100, l'un des plus bas niveaux enregistrés en 20 ans. À mon avis, c'est un exploit remarquable, puisqu'il est essentiel de réduire nos coûts et de préserver le mode et le niveau de vie des Canadiens tout en jetant les fondements nécessaires à une croissance soutenue et à la stabilité des prix.

* * *

## LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Certains parlementaires canadiens ont récemment effectué un voyage d'étude en Inde, au cours duquel on les a informés que les autorités du Panjab, un des États de l'Inde, violaient les droits de la personne.

Étant donné qu'Amnistie internationale et d'autres organismes défenseurs des droits de la personne n'ont pu obtenir l'autorisation de se rendre en Inde, le ministre reconnaîtra-t-il aujourd'hui à la Chambre que les droits de la personne ne sont pas respectés en Inde et que le Canada devrait en prendre note?

[*Français*]

**L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)):** Madame la Présidente, notre position face au dossier des droits de la personne est très claire. Que ce soit autant dans notre politique en ce qui regarde nos programmes d'aide que dans la politique du gouvernement du Canada, nous prenons continuellement en considération la protection des droits de la personne.

Le premier ministre Mulroney lui-même, lors des deux derniers sommets du Commonwealth, à Harare, et celui de la Francophonie à Chaillot, a démontré à quel point le Canada maintenait son engagement de protéger les droits de la personne, et c'est ce que nous faisons, madame la Présidente.

[*Traduction*]

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River):** Madame la Présidente, l'an dernier, au cours d'une réunion des chefs d'État du Commonwealth, le premier ministre a déclaré que nous veillerions de plus en plus à accorder de l'aide au développement aux pays qui respectent les droits fondamentaux et les libertés individuelles.

La ministre responsable acceptera-t-elle de renvoyer sur-le-champ la question de la violation des droits de la personne au Panjab au sous-comité du développement et des droits de la personne du Comité des affaires étrangères, afin que le Canada puisse reconsidérer l'aide qu'il offre à l'Inde?

[*Français*]

**L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)):** Madame la Présidente, la politique des droits de la personne a été mise en place depuis plusieurs années et est appliquée. Ce n'est pas un concept nouveau. C'est un concept que nous appliquons déjà, que nous étudions et que nous évaluons régulièrement à chaque fois que les circonstances l'imposent, mais d'une façon continuelle également. Alors je prends en considération les remarques de mon collègue, et nous continuerons d'appliquer ces principes-là.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture. On sait que les producteurs agricoles ont investi des centaines de milliers de dollars individuellement pour acheter des quotas de production. Ils l'ont fait, madame la Présidente, en se fiant aux promesses du gouvernement. Aujourd'hui, puisqu'il s'avère de plus en plus évident que le gouvernement a lamentablement échoué et que les quotas de production disparaîtront, est-ce que le gouvernement a étudié la possibilité de rembourser aux producteurs agricoles les montants de la valeur actuelle des quotas de production? Est-ce qu'il est prêt à s'engager à le faire et est-ce qu'il est prêt à garantir aux producteurs agricoles cet après-midi qu'ils ne perdront rien face à l'inefficacité du gouvernement?

• (1200)

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame la Présidente, le député de Mégantic—Compton—Stanstead souffre d'un mal du Bloc québécois. Il est comme son chef. Il est prêt à démissionner avant que les négociations soient finies. La question n'est pas du tout que les négociations soient complétées. On sait ce que veut le Bloc québécois. On sait que ces gens-là sont des gens qui sont prêts à démissionner avant la fin des négociations.

* * *

[*Traduction*]

## LE MOYEN-ORIENT

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Madame la Présidente, en l'absence de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je vais poser ma question au vice-premier ministre.

Nous sommes tous profondément troublés par l'escalade de la violence au Moyen-Orient.

Les médias rapportaient ce matin qu'un navire portant une cargaison de missiles Scud avait quitté la Corée du Nord à destination de la Syrie. Nous savons que d'importants bombardements ont eu lieu à cet endroit.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire pourquoi le Canada reste tellement passif et silencieux sur cette question?

En tant que président de l'importante conférence sur les réfugiés, dans le cadre des négociations de paix, le Canada ne devrait-il pas réclamer un arrêt des hostilités dans l'espoir de freiner la violence et surtout, dans le but d'appuyer l'autorité des Nations Unies dans cette région?

**L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme):** Madame la Présidente, hier, à la Chambre, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a, selon moi, exprimé sa position avec beaucoup d'éloquence en affirmant haut et fort qu'elle condamnait la violence, d'où qu'elle vienne, au Moyen-Orient.

Le gouvernement a pour position de contribuer au processus de paix. Nous exhortons à nouveau toutes les parties à faire en sorte que les entretiens qui reprennent la semaine prochaine soient fructueux.

* * *

## AIR CANADA

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Hier, la société Air Canada a décidé à son tour d'aller magasiner à l'étranger. En effet, elle est allée chercher aux États-Unis un nouveau président-directeur général.

Je veux demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration si la société Air Canada a déjà demandé à faire venir cette personne au Canada?

Dans l'affirmative, quelle preuve a-t-elle fournie au gouvernement fédéral qu'aucun Canadien n'est assez compétent pour occuper ce poste?

Si la demande n'a pas encore été présentée, le ministre va-t-il s'assurer qu'elle soit examinée équitablement et attentivement et non pas approuvée à toute vapeur?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame la Présidente, comme le député le sait pertinemment, l'admission au Canada de travailleurs étrangers est réglementée. À l'instar de toute société, Air Canada doit suivre le même processus.

La personne en question a reçu un permis de travail temporaire et Air Canada devra fournir au ministère tous les renseignements dont le député a parlé. Une fois cela fait, on rendra publics tous les renseignements qui peuvent l'être.

* * *

## PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**Mme le vice-président:** Je tiens à signaler aux députés la présence à la tribune de Son Excellence Paavo Vayrynen, ministre des Affaires étrangères de la Finlande.

**Des voix:** Bravo!

---

# AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

## GESTION DE LA CHAMBRE

### VINGT-CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le 25e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre.

Conformément à un ordre de la Chambre des communes en date du 14 février 1992, ce rapport est adopté d'office dès son dépôt.

### VINGT-SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Conformément à l'article 104 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter le vingt-sixième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre.

Conformément à l'article 104 du Règlement, si la Chambre y consent, je compte proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

### ADOPTION DU VINGT-SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, je propose: Que la Chambre adopte le vingt-sixième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre qui lui a été présenté aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

* * *

## PÉTITIONS

### LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

**Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby):** Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour présenter une pétition de la part de citoyens de New Westminster qui demandent au Parlement d'examiner l'état des services postaux dans ma localité.

Les pétitionnaires déclarent que fermer le bureau de poste de New Westminster pour en faire un centre de services commerciaux destiné à des fins uniquement commerciales ne fait que créer deux catégories de citoyens au Canada, et que cette décision arbitraire a été prise sans aucune consultation avec les habitants ni avec le conseil municipal de New Westminster.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de mettre fin aux plans visant à fermer le bureau de poste de New Westminster, rue Columbia, pour le remplacer par un centre de services commerciaux qui ne répond pas aux besoins du public en général.

[*Français*]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, je demande que toutes les questions soient réservées.

**M. le Président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le vice-président:** Conformément à l'ordre adopté le mercredi 19 février 1992, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 12 h 07.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 24 février 1992**

La séance est ouverte à 11 heures.

---

*Prière*

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

### LA SANTÉ

LA PLANIFICATION DES NAISSANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 5 décembre 1991, de la motion de M^me^ Black (p. 4331).

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Le vote porte sur la motion de M^me^ Black.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Convoquez les députés.

*Après l'appel du timbre:*

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef de l'opposition m'a demandé de différer le vote. En conséquence, conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à 15 heures aujourd'hui. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance est suspendue à 11 h 20.)

---

### SUSPENSION DE LA SÉANCE

La séance reprend à 12 heures.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

### LA LOI SUR LA PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances))** propose que le projet de loi C-55, Loi modifiant certaines lois en matière de pensions et édictant la Loi sur les régimes de retraite particuliers et la Loi sur le partage des prestations de retraite, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif G.

—Monsieur le Président, je suis heureux de lancer le débat sur le projet de loi C-55, Loi modifiant certaines lois en matière de pensions et édictant la Loi sur les régimes de retraite particuliers et la Loi sur le partage des prestations de retraite.

Le projet de loi est une étape importante dans l'évolution des régimes de retraite de la fonction publique fédérale. Il résout des questions de longue date qui intéressent les participants et permet au gouvernement d'appliquer à ses propres régimes de retraite les règles de l'impôt sur le revenu qu'il impose aux régimes des autres employeurs.

Si je dis que le projet de loi est une étape importante dans l'évolution des régimes de retraite, monsieur le Président, c'est parce qu'il reste de grandes questions à régler dans ce domaine. Les honorables députés le savent bien, monsieur le Président.

Nous ne pouvons pas oublier les préoccupations des employés et des retraités au sujet de leur rôle dans la gestion de leurs régimes, également dans «l'investissement» des fonds de pension et donc à des effets sur le rendement des comptes de pension.

[*Français*]

Le vérificateur général a estimé, monsieur le Président, que ces questions doivent donner lieu à un examen approfondi et il a indiqué que les répercussions du financement interne des régimes de la fonction publique devaient être soumises à un examen plus poussé pour établir leur incidence sur la gestion de la dette publique.

Les participants ont fait savoir qu'ils aimeraient revoir certains aspects de la conception des régimes, et nous convenons avec eux que l'efficacité et la pertinence d'éléments tels que les prestations aux survivants, les prestations d'invalidité, la coordination des régimes avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec, l'acquisition des droits aux prestations et la transférabilité, doivent être revus en fonction des changements qui se sont opérés dans la main-d'oeuvre, l'orientation des carrières, les normes et les pratiques d'autres employeurs depuis que le Parlement a adopté les lois sur les pensions.

[*Traduction*]

Je sais que ces questions ont beaucoup d'importance pour les employés et les retraités, mais je crois fermement que nous devons assumer nos responsabilités envers les autres intervenants que sont les contribuables du Canada. Ces intervenants comptent sur nous pour assurer que les engagements que nous prenons, en leur nom, à l'égard des régimes de la fonction publique, sont à la fois justes et raisonnables.

En examinant le projet de loi, il ne faut pas oublier qu'il aborde seulement une partie des problèmes les plus urgents à l'égard des régimes de retraite et que le travail continue sur d'autres questions tout aussi importantes, mais qui peuvent mener à des révisions fondamentales des régimes.

[*Français*]

Je vais rencontrer sous peu, monsieur le Président, le Comité consultatif nommé en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique pour lui demander son avis sur d'importantes questions concernant les pensions de la fonction publique fédérale. Le Comité, qui comprend des membres des syndicats, des cadres supérieurs et des représentants de l'Association nationale des retraités fédéraux, aura la tâche de nous indiquer des moyens justes et des moyens pertinents de régler, selon lui, des questions à long terme. Des comités semblables, pour les Forces canadiennes et pour la GRC, seront nommés en vertu des dispositions du projet de loi C-55 qui est devant nous.

Les honorables députés n'ignorent pas que le régime de retraite des parlementaires a capté l'attention du public et que le gouvernement compte revoir tous ces éléments, y compris ceux que nos critiques ont trouvé trop généreux. Pendant cet examen, nous accueillerons avec plaisir les témoignages des députés qui voudront bien attester de l'importance de cet élément dans leur rémunération globale. Certains d'entre vous m'ont fait savoir que le régime de retraite a joué un rôle important dans leur décision de choisir la vie particulière des élus du peuple.

Je sais par ailleurs que les députés ont, comme moi, prêté attention aux critiques exprimées par les Canadiens sur les régimes de retraite des parlementaires qui leur semblent beaucoup plus généreux que les autres régimes.

[*Traduction*]

Pour être digne de foi, l'examen des régimes de retraite des parlementaires doit prendre en compte les avis des Canadiens et, comme je l'ai indiqué, nous demanderons à des personnes ne relevant pas du Parlement d'y participer.

Pour revenir à la question qui nous intéresse, j'aimerais passer en revue les principales dispositions du projet de loi pour indiquer leurs répercussions et justifier les mesures proposées par le gouvernement.

Comme son titre l'indique, le projet de loi C-55 modifierait certaines lois et principalement la Loi sur la pension de la fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires.

En outre, il propose d'édicter deux lois, la première étant la Loi sur les régimes de retraite particuliers qui permettrait de réviser les régimes des diplomates sans antécédents de carrière et des lieutenants-gouverneurs. Il permettrait aussi l'établissement d'un régime à l'inten-

tion des personnes visées par toutes ces lois, à l'exception de la loi applicable aux parlementaires.

[*Français*]

La deuxième loi est la Loi sur le partage des prestations de retraite en cas de dissolution du mariage. Le projet de loi contient aussi les modifications consécutives aux lois, plus anciennes, sur la continuation de la pension des services de défense et de la GRC et à la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires.

Les mesures législatives que nous proposons, monsieur le Président, mettraient essentiellement en place deux sortes de mesures générales, d'une part, des mesures visant les domaines à l'égard desquels le gouvernement a indiqué, il y a quelque temps, son intention de progresser et où des retards causeraient des difficultés aux participants et à leur famille. Et, d'autre part, des mesures rendant les régimes du secteur public fédéral conformes aux règles imposées à tous les régimes de retraite par les modifications apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu en 1989 et mises en vigueur par les règlements pris en janvier de cette année en application de cette loi.

[*Traduction*]

Ces modifications fiscales voulaient offrir à tous les Canadiens la même aide fiscale à l'épargne-retraite, peu importe que l'épargne leur ait été acquise à titre individuel ou à titre de membre d'un régime de retraite collectif.

• (1210)

Le gouvernement estime que ses régimes doivent obéir aux mêmes règles que les autres régimes.

C'est pourquoi il présente le projet de loi C-55, qui propose des révisions à chacune des lois sur la retraite pour que tous les régimes soient conformes aux règles d'agrément de l'impôt sur le revenu aux fins de l'allégement fiscal concernant les contributions des employés.

Pour établir cette conformité fiscale, il faut supprimer des régimes de retraite agréés certains éléments.

Par exemple, la Loi de l'impôt sur le revenu limite à 1 722 $ par an la pension accumulable. Cette limite n'est pas indiquée dans les régimes fédéraux, et il est nécessaire qu'elle figure dans des lois afin de délimiter le traitement sur lequel seront fondées les prestations.

[*Français*]

Le fait d'imposer ces limites et d'autres limites au régime de retraite de base, conformément à la Loi de l'impôt, réduirait les prestations de retraite de certains employés. Toutefois, étant donné qu'il n'est pas rare pour d'autres employeurs d'offrir des prestations supérieures au maximum prévu par la loi et étant donné que l'examen fondamental des régimes de retraite se poursuit, le gouvernement juge bon de maintenir les régimes actuels. Il procéderait pour cela de la même manière que les employeurs du secteur privé en fournissant des prestations autres que celles prévues dans les régimes de retraite agréés par le biais d'un mécanisme spécial autorisé par la Loi de l'impôt sur le revenu.

Pour tous les régimes, sauf pour celui des parlementaires, le gouvernement prendrait les règlements d'application de la Loi sur les régimes de retraite particuliers proposée par le projet de loi. Les règlements autoriseraient l'employeur et les employés à verser leurs cotisations au régime de retraite dans le nouveau Compte de convention de retraite. Pour les parlementaires, la convention de retraite serait mentionnée dans la loi elle-même.

[*Traduction*]

L'expression «convention de retraite» désigne, dans la Loi de l'impôt sur le revenu, les fonds confiés à un tiers par un employeur et qui serviront à payer les prestations de retraite de ses employés.

Les cotisations de l'employeur et des employés au fonds en question sont déductibles aux fins de l'impôt, mais le «dépositaire» du fonds paie l'impôt sur les revenus générés par le fonds. L'impôt est remboursable au moment du versement des prestations. Les prestations versées de cette manière sont donc plus coûteuses que celles qui proviennent du régime agréé.

Même si le gouvernement fédéral n'est pas un employeur imposable, nous avons pensé qu'il était important de garantir, par le biais d'une convention de retraite, les prestations qui excèdent celles pouvant être assurées par le régime de retraite agréé.

Pourquoi, monsieur le Président? Parce qu'il nous semble tout d'abord indispensable d'inscrire dans les comptes nationaux du Canada les obligations futures envers les employés du gouvernement du Canada en ce qui concerne leurs pensions.

Nous pensons aussi que le gouvernement ne doit pas profiter de son statut d'employeur non imposable en offrant à ses employés une rémunération à un coût inférieur à celui des autres employeurs.

Le projet de loi aurait l'avantage de révéler aux Canadiens les coûts des régimes de retraite et leur permettrait de vérifier qu'ils sont comparables à ceux des employeurs qui offrent des régimes semblables.

Les propos que j'ai tenus à l'égard de la conformité fiscale sont techniques, je le sais, mais je voulais que l'on sache bien que le gouvernement a la ferme intention d'observer ses propres règles et de ne pas profiter de son statut d'employeur non imposable et de législateur.

Je voulais aussi assurer les participants aux régimes que le gouvernement ne cherche pas dans cette exigence une excuse pour modifier les prestations de retraite sur lesquelles ils comptent.

[*Français*]

Un autre élément de ce projet de loi pourrait s'appliquer à tous les régimes en vigueur et aux nouvelles mesures que je viens de décrire. Le projet de loi prévoit notamment que la gestion de tous les régimes devrait dorénavant être axée sur une capitalisation intégrale. Ainsi, les crédits portés aux divers comptes de pension pour couvrir les cotisations des employés et de l'employeur devraient être suffisants pour permettre, avec les intérêts créditeurs éventuels, de garantir le versement de prestations au fur et à mesure qu'elles sont acquises par les employés.

Conformément à cette initiative, les cotisations des employés et de l'employeur présentement portées au Compte de prestations de retraite supplémentaires seraient à l'avenir consignées au compte de pension de retraite approprié. Les soldes du Compte des prestations de retraite supplémentaires de chaque régime de pension seraient aussi virés dans les principaux comptes de pension. Les pensions de base et leur indexation ne seraient pas modifiées et seraient puisées dans ce compte consolidé.

[*Traduction*]

Le taux de cotisations des employés demeurerait le même tandis que le gouvernement contribuerait dans la mesure nécessaire pour assurer à l'avance la capitalisation intégrale des prestations acquises.

Il est en outre prévu que tout passif non capitalisé actuel ou futur imputable à ces régimes serait reconnu et amorti au moyen de cotisations supplémentaires du gouvernement.

Cette modification des dispositions financières aurait pour effet de regrouper dans un seul régime tout le passif des pensions touchant chaque secteur et de consolider ainsi l'actif et le passif concernant chaque groupe. Elle permettrait aussi de clarifier la situation financière des régimes et de garantir qu'ils sont administrés conformément aux normes du secteur privé. Enfin, la capitalisation intégrale de toutes les prestations contribuerait en outre à rassurer les employés et les pensionnés quant à la sécurité de leurs prestations.

[*Français*]

D'autres éléments de ce projet de loi pourraient avoir des répercussions importantes sur les participants de certains régimes ou même de tous les régimes, répercussions que les gens touchés pourraient juger très favorables. Il s'agit des modifications que j'ai désignées comme des améliorations d'équité. Puisque ceux à qui elles sont destinées vont sûrement les apprécier, le gouvernement ne veut pas les reporter plus longtemps.

La première de ces modifications d'équité a trait à la disposition de la Loi sur la pension de la fonction publique qui offre aux personnes employées à temps partiel la possibilité d'acquérir des droits à pension si elles le désirent. Jusqu'à présent, comme vous le savez, monsieur le Président, seuls les employés qui travaillent au moins 30 heures par semaine peuvent cotiser au régime. À l'avenir, tous ceux qui travaillent au moins 12 heures par semaine en moyenne pourraient y cotiser.

Les employés visés déjà en poste à l'entrée en vigueur de la nouvelle disposition pourraient décider de ne pas participer au régime, mais ceux qui seraient nommés par la suite seraient tenus d'y participer.

[*Traduction*]

Il s'agit donc d'une démarche importante qui vise à permettre à chacun de concilier ses engagements personnels et professionnels sans compromettre sa situation de retraite à long terme et qui donnerait suite à un engagement du gouvernement il y a bon nombre d'années. Le

projet de loi propose que le cotisant ait le choix de verser des sommes supplémentaires de manière à pouvoir faire compter comme service ouvrant droit à pension tout emploi à temps partiel antérieur qu'il a occupé après 1980.

Le présent projet de loi permettrait de concrétiser un autre engagement pris depuis longtemps, car il prévoit un programme de retraite anticipée pour les employés opérationnels du Service correctionnel du Canada. Je suis certain que la plupart des députés ont été sensibilisés à la nécessité de ce programme par les démarches des employés de ce service. Les députés reconnaissent sûrement que le travail dans ce secteur est extrêmement stressant et qu'il importe que les personnes qui choisissent cette carrière puissent compter sur d'autres possibilités si elles ne peuvent pas la poursuivre aussi longtemps qu'elles pourraient le faire dans d'autres champs d'activité.

De plus, il importe, tant pour réaliser les objectifs du système pénitentiaire que pour garantir la sécurité du public, d'accorder cette possibilité aux employés visés par cette loi. Même si les modalités détaillées de ce programme devront être précisées par règlement après consultation avec les représentants syndicaux concernés, je m'attends à ce qu'elles ressemblent aux dispositions régissant la retraite anticipée volontaire des contrôleurs de la circulation aérienne déjà prévues dans la Loi sur la retraite de la fonction publique.

• (1220)

Essentiellement, ce programme donne à l'intéressé le choix de se retirer dès l'âge de 50 ans, ou après s'il compte au moins 25 ans de service, et de toucher une pension intégrale qui sera indexée dès l'âge de 60 ans. Tout comme les contrôleurs de la circulation aérienne, les employés du SCC assujettis au programme seraient évidemment tenus de verser des cotisations supplémentaires pour avoir droit à ces prestations.

[*Français*]

Il y a un autre aspect du régime de la fonction publique ainsi que de ceux des Forces canadiennes et de la GRC qui, de l'avis des participants, cause des difficultés financières. Il s'agit des dispositions concernant la participation aux régimes durant un congé non payé. Quoique la plupart des participants aux régimes reconnaissent le bien-fondé des dispositions permettant l'accumulation des droits à la pension durant un congé non payé, certains sont d'avis qu'il est très difficile d'avoir à verser, dès le retour au travail, les cotisations dues pour la période de congé non payé.

Ces difficultés sont particulièrement contraignantes lorsqu'un employé doit verser ses cotisations en double pour la période visée. Selon le projet de loi, un employé pourrait choisir de faire compter ou non les périodes de congé non payé dépassant trois mois. L'employé qui aurait choisi d'exclure de telles périodes pourrait quand même par la suite les faire compter comme services validables. Une fois de plus, le projet de loi vise à reconnaître la nécessité d'accorder une plus grande latitude aux participants aux régimes afin qu'ils puissent gérer leurs affaires personnelles.

J'aimerais ajouter que cette disposition, tout comme celle qui concerne la participation des employés à temps partiel, avantagerait tout particulièrement les femmes, car ce sont ces employées qui ont le plus besoin d'une marge de manoeuvre pour établir un équilibre entre leurs obligations familiales et leurs obligations professionnelles. Par exemple, nombreuses sont les femmes qui prennent des congés non payés, des congés prolongés, pour s'occuper de jeunes enfants ou de personnes âgées. La disposition proposée permettrait leur retour au travail sans qu'il leur soit imposé des difficultés financières excessives.

[*Traduction*]

J'aimerais attirer l'attention des honorables députés sur deux autres dispositions visant certains participants aux régimes des Forces canadiennes et de la GRC.

L'une d'entre elles concerne une nouvelle disposition de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes qui permettrait à un membre à temps plein de la réserve des Forces canadiennes, ayant quitté la force régulière sans avoir acquis des droits à pension, de participer au régime de pension. Le membre verserait des cotisations au titre du régime après un an de service dans la réserve et pourrait choisir de faire compter soit la période de son service dans la force régulière, soit celle de son service à temps plein dans la réserve. Encore une fois, la proposition vise à répondre aux besoins de ces personnes, en fonction de leurs objectifs personnels et professionnels.

En ce qui concerne la GRC, le projet de loi C-55 comprend des dispositions qui uniformiseraient les exigences relatives à l'âge et aux années de service des officiers et des sous-officiers qui prennent leur retraite. Actuellement, les officiers doivent avoir accumulé 30 ans de service et avoir 55 ans ou avoir accumulé 35 ans de service pour pouvoir prendre une retraite sans être pénalisés. Les sous-officiers, eux, peuvent prendre leur retrai-

te après 25 années de service. De toute évidence, cette distinction pourrait dissuader un membre qui a joint les rangs de la GRC depuis de nombreuses années d'accepter une promotion au grade d'officier.

Je vous ai présenté les principales propositions contenues dans le projet de loi qui touchent les participants aux régimes en tant qu'employés. Cela dit, je dois ajouter que ces derniers considèrent également leurs régimes comme un élément essentiel dans la planification financière globale de leur famille.

J'aimerais maintenant revoir certaines des propositions importantes qui touchent cet aspect des régimes.

Les modifications de plus grande portée seraient celles apportées aux dispositions relatives aux prestations supplémentaires de décès, contenues dans la partie II de la Loi sur la pension de la fonction publique et de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes. Essentiellement, ces dispositions constituent une forme d'assurance-vie en vertu de laquelle est versée, au décès du participant, une somme forfaitaire au bénéficiaire désigné à sa succession. À l'heure actuelle, les prestations sont établies à un niveau proche du salaire annuel, bien qu'elles diminuent de 10 p. 100 par année dès que le participant atteint 60 ans. Quand ce dernier atteint 65 ans, la protection offerte comprend une prestation acquittée de 500 $ et, quand le participant atteint 70 ans, ce montant constitue la seule prestation payable au bénéficiaire ou à la succession.

Depuis quelque temps, des participants aux régimes, de même que le gouvernement, ont été préoccupés par l'augmentation des fonds de réserve du compte de prestations de décès établi pour les deux régimes. Il a donc été convenu que des mesures devaient être prises dès que possible en vue de régler cette situation, mesures qui consisteraient à hausser considérablement le niveau des prestations payables en vertu des régimes.

Ainsi, le projet de loi prévoit que soient doublées les prestations auxquelles ont droit les employés en poste, et que soit portée de 500 à 5 000 $ la prestation acquittée.

C'est avec plaisir que je vous informe que ces augmentations seraient financées en entier à partir des fonds de réserve des régimes et qu'elles n'entraîneraient pas une hausse des coûts pour les participants ou les contribuables. Un tel changement semble être une mesure appropriée à la situation actuelle, jusqu'à ce que soient examinés plus en profondeur l'ensemble du régime et son incidence sur les prestations au survivant prévues par d'autres dispositions du régime de pension.

[*Français*]

D'autre part, pour ce qui est de la portée du régime de pension en tant que composante des ressources financières de la famille, les députés voudront bien noter que le projet de loi prévoit également l'adoption d'une nouvelle loi intitulée Loi sur le partage des prestations de retraite.

Depuis quelques années, le droit de la famille à l'échelle provinciale a évolué de façon à ce que puissent être incluses dans les avoirs familiaux acquis au cours du mariage les prestations versées au titre des régimes de pension d'employeurs. En vertu de la plupart des lois provinciales, il est maintenant tenu compte de la valeur de la pension accumulée dans le partage des biens à la dissolution du mariage; de plus, conformément aux normes provinciales régissant les prestations de pensions, les répondant du régime doivent se soumettre aux ordonnances des tribunaux ou aux ententes de séparation légale qui prévoient un partage des avoirs de retraite.

[*Traduction*]

De fait, monsieur le Président, en vertu de la Loi fédérale sur les normes de prestation de pension, de telles ordonnances et conventions doivent être prévues dans les régimes de pension assujettis à cette loi. Les lois fédérales en matière de pensions qui seraient modifiées par le projet de loi C-55 ne sont pas assujetties à cette loi et, à l'heure actuelle, aucune demande de partage ne peut être approuvée. Une telle lacune suscite beaucoup de difficultés pour certains participants aux régimes et pour leurs conjoints lorsqu'ils doivent régler leurs affaires personnelles, car la valeur des droits à pension acquis peut constituer une grande part des avoirs familiaux.

Le gouvernement estime que ses régimes de pension devraient permettre de résoudre de telles situations et la nouvelle Loi sur le partage des prestations de retraite qu'il se propose d'adopter prévoit un mécanisme en ce sens. En vertu de la loi, le conjoint légal ou le conjoint de fait aurait droit à un montant maximal jusqu'à concurrence de 50 p. 100 de la valeur des prestations de retraite acquises pendant la période visée par l'ordonnance du tribunal ou la convention de séparation. Ainsi, la valeur serait transférée à un autre instrument d'épargne-retraite ou, dans le cas d'une convention de retraite, elle serait versée directement au conjoint.

Il serait prévu dans la loi et ses règlements d'application un rajustement des prestations de retraite du participant au régime.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais attirer tout particulièrement l'attention des députés sur une autre proposition du projet de loi C-55 qui toucherait tous les régimes. On m'a fait des recommandations et je suis sûr que des démarches en ce sens ont été faites auprès d'autres députés concernant la nécessité de modifier les dispositions actuelles des lois sur les pensions en vertu desquelles les prestations au survivant ne peuvent être versées à une personne qui n'était pas le conjoint du participant au régime au moment où ce dernier a pris sa retraite.

Je comprends qu'un pensionné veuille assurer la sécurité financière de la personne qui est devenue son conjoint après sa retraite. Cependant, le gouvernement ne croit pas qu'il y ait lieu de modifier les dispositions actuelles relatives aux prestations au survivant de sorte que le régime assume automatiquement les obligations supplémentaires qui en découleraient. Cependant, le gouvernement étudiera une telle possibilité plus en détail dans le cadre d'un examen plus approfondi qui portera, entre autres, sur les dispositions actuelles relatives aux prestations au survivant en général.

• (1230)

D'ici là, monsieur le Président, et en conclusion, je suis heureux de souligner que le projet de loi C-55 permettrait aux pensionnés de tous les régimes, qui se trouvent dans une telle situation, de prévoir des prestations au survivant. En effet, ils pourraient choisir de réduire leurs propres prestations en prévision du versement de prestations à la personne qui deviendrait leur conjoint après la retraite. Par exemple, en réduisant de 15 p. 100 la valeur de ses prestations, un homme de 60 ans marié à une femme trois ans plus jeune que lui pourrait, advenant son décès, permettre à cette dernière de recevoir une pension de veuve équivalant à 50 p. 100 de la valeur des prestations.

[*Traduction*]

J'ai tenté de vous exposer les principales dispositions contenues dans ce projet de loi, et d'expliquer pourquoi le gouvernement croit qu'il est nécessaire de les adopter.

Il y a, bien entendu, d'autres éléments du projet de loi qui ont une incidence moins importante quant au nombre de personnes visées; ces éléments seront discutés au cours de l'examen plus détaillé du projet de loi que nous entreprendrons.

J'aimerais terminer aujourd'hui en rappelant aux députés que le projet de loi C-55 ne constitue qu'une étape dans le processus de réforme des pensions de la fonction publique.

J'aurai sûrement l'occasion de présenter à une date ultérieure, si besoin est, des mesures législatives de plus grande portée et proposant des modifications plus fondamentales, ce que je ne ferai qu'après avoir étudié les questions en profondeur et avec soin et après avoir consulté toutes les personnes concernées.

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, je remarque que le ministre a déclaré vouloir faire en sorte que les pensions des fonctionnaires fédéraux soient assujetties aux mêmes normes que les autres régimes de pensions. Tout ce que je peux dire, c'est qu'il a fallu pas mal de temps pour faire un petit pas timide en avant.

C'est toujours un plaisir d'intervenir pour féliciter le gouvernement. Dans le cadre de ce projet de loi, il prend quelques petites mesures utiles.

Cependant, le gouvernement n'est tellement pas habitué à cela, son initiative est tellement timide, qu'il se contente de faire un petit pas en avant et ne s'avance pas trop dans la bonne voie.

C'est tout à fait inacceptable. L'égalité doit être absolue. Il ne s'agit pas d'une chose qu'on peut donner petit à petit aux gens selon son bon plaisir, mais bien d'un droit.

Il convient en cette année, dix ans après l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, que le gouvernement fasse pour la première fois une petite exception et essaie de parvenir à une plus grande égalité, une plus grande équité dans le cadre de son régime de pensions.

Même avant que la charte ne s'applique aux questions de pensions, un comité parlementaire tripartite a présenté un rapport important proposant, entre autres, des modifications semblables à celles dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

En 1985, dans le rapport intitulé *Égalité pour tous*, on a proposé exactement les mêmes modifications. La même année, le gouvernement a modifié la Loi sur les normes des prestations de pension qui s'applique à tous les employeurs relevant de la compétence du gouvernement fédéral afin de mettre en oeuvre une bonne partie des modifications en question et de faire en sorte que les régimes de pensions de tout le pays soient conformes à la Charte canadienne des droits et libertés.

Peu de temps après, on a apporté des modifications semblables au Régime de pensions du Canada en tenant compte des recommandations du comité parlementaire sur la réforme des pensions, ainsi que des droits des gens en vertu de la charte.

Mais il a fallu au gouvernement une décennie complète avant de se décider à prendre une mesure, même timide, pour appliquer la charte à ses propres régimes de pensions.

On peut constater la même chose dans un certain nombre de domaines. C'est certes le cas en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi puisque le gouvernement adopte des lois pour obliger les entreprises réglementées par le gouvernement fédéral ou faisant affaires avec lui à offrir en tant qu'employeurs, des chances égales à tous. Jusqu'à maintenant, le gouvernement a refusé de se soumettre aux mêmes règles et c'est exactement ce que les grandes entreprises lui demandent aujourd'hui, c'est-à-dire de ne pas imposer des règles qu'il refuserait d'observer lui-même.

Le gouvernement parle d'équité salariale, mais c'est un principe qu'il refuse d'observer et auquel il s'oppose même devant les tribunaux. Sa rengaine est bien connue: «Faites ce que je dis et non ce que je fais.»

Ce matin, le ministre a encore une fois parlé d'un processus pour revoir le régime de pension de fond en comble. Il connaît probablement mieux que moi ses défauts. Il sait de quelle façon ce régime ne correspond pas aux normes que doivent respecter les autres régimes de retraite.

Il peut être encourageant de l'entendre parler, comme ce matin, de consultation et d'une révision complète avec tous les intéressés, sauf que ce sont des mots que le président du Conseil du Trésor a prononcés bien souvent. Dès 1987, l'ancien président du Conseil du Trésor a pris exactement les mêmes engagements, en disant notamment que les fonctionnaires fédéraux n'attendraient pas longtemps pour bénéficier d'un traitement égal, pour toucher un juste taux de rendement sur leur pension ou pour avoir leur mot à dire dans la gestion de leurs régimes de pension. Pourtant, cinq années ont passé et tout le monde attend encore.

J'espère que le président du Conseil du Trésor ne nous en voudra pas, à moi ou au quart de million de fonctionnaires fédéraux, si nous ne retenons pas notre souffle. Il a annoncé cette révision en décembre dernier et, la semaine dernière encore, devant le Comité des comptes publics, la personne qui doit être chargée de cette révision admettait qu'aucune discussion n'avait encore eu lieu avec les syndicats et que rien n'a été fait pour entamer le processus.

Nous étudierons donc le projet de loi dont nous sommes saisis tout en reconnaissant que ce sont des mesures bien timides et inappropriées, compte tenu des dispositions de la charte des droits et libertés et, comme dix années se sont écoulées depuis l'adoption de cette Charte, je considère que c'est un peu honteux.

D'après moi, ce projet de loi s'explique par le fait que plusieurs procès sont en instance devant les tribunaux. Même s'il nous présente cette mesure, le gouvernement préfère ne pas régler toutes les questions soulevées dans les causes dont est saisie la Cour suprême, car il veut plutôt lutter devant les tribunaux contre l'égalité dans les questions relatives au régime de pension.

Je vais parler de certains aspects particuliers qui ont été recommandés à maintes reprises. Il s'agit de changements à apporter au régime de pensions, de changements qui ont été faits et qui doivent être appliqués par les sociétés privées qui ont des régimes de pension, mais auxquels le gouvernement a cru bon de se soustraire.

Le ministre a parlé brièvement d'un changement des dispositions qui concerne les conjoints divorcés ou séparés. Une façon de procéder est précisément ce que propose le projet de loi, c'est-à-dire permettre le partage des actifs et du fonds de pension au moment du divorce ou de la séparation. Toutefois, c'est loin de résoudre toutes les questions en cause et c'est loin d'être conforme aux normes applicables aux autres régimes de pension. En fait, nous avons toujours une situation ou le Conseil du Trésor a le pouvoir, croyez-le ou non, de décider qu'un des conjoints est décédé parce qu'il y a eu séparation et que le Conseil du Trésor a décidé qu'il n'avait pas droit à une part de la pension.

Le projet de loi exige une décision d'un tribunal. J'espère que le ministre demandera un avis extérieur sur les conséquences de cela pour l'égalité des femmes et leurs droits à une juste part des biens familiaux au moment du divorce ou de la séparation. Actuellement, il y a une affaire devant les tribunaux dont il a connaissance. Il aurait pu faire quelque chose il y a des mois, alors qu'il a choisi de passer outre à une décision d'un tribunal demandant le partage des prestations de pension. J'espère qu'il pardonnera à de nombreuses femmes mariées pendant 25, 30, 35 ans ou plus—alors que leur mari accumulait des droits à une pension dont elle ne verront pas un sou—d'être un peu sceptiques au sujet de cette concession très étroite en leur faveur et de se demander pourquoi le gouvernement n'est pas allé jusqu'à ce qu'il exige des autres régimes de pension et s'est contenté de leur donner, au prorata, une part de la pension qu'elles ont aidé à gagner.

• (1240)

C'est une question complexe et il faudrait discuter de bien d'autres points. J'espère que nous aurons le temps de le faire au comité législatif et qu'on n'exigera pas de celui-ci qu'il remette son rapport dans un délai déraisonnable.

J'espère aussi que le ministre reverra les dispositions de ce projet de loi relatives au partage. Je trouve qu'il est anormal de mettre l'égalité dans un projet de loi avec tout un tas de modifications techniques nécessaires en raison de la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il faudra peut-être que des gens, qui attendent l'égalité depuis une décennie, attendent encore pendant que nous étudions toutes les conséquences des modifica-

tions à la Loi de l'impôt qui, pour la plupart, n'ont aucun rapport avec leurs besoins et leurs droits.

J'aimerais parler brièvement de quelques autres cas où, en ce qui concerne les exigences prévues par la loi, le gouvernement s'est montré beaucoup plus généreux pour d'autres régimes de retraite qu'il n'est disposé à l'être pour ses propres fonctionnaires et leurs conjoints, leurs survivants et leurs personnes à charge.

Le gouvernement sait très bien que la grande majorité des personnes âgées qui vivent dans la pauvreté sont des femmes, et que cette situation tient en grande partie au fait qu'elles ne bénéficient pas de prestations de pension.

Même l'épouse d'un pensionné ne reçoit maintenant que 50 p. 100 de la pension aux termes du régime de la fonction publique alors qu'elle a contribué, habituellement par son travail au foyer, pendant de nombreuses années à l'accumulation de cette pension. Pourtant, il y a sept ans, le gouvernement avait obligé les employeurs du secteur privé à fournir des prestations de survivant correspondant à 60 p. 100 du montant de la pension initiale.

Pourquoi le gouvernement du Canada pense-t-il qu'une société, qu'un détaillant, qu'un concessionnaire d'automobiles ou qu'une aciérie peut fournir une prestation de survivant de 60 p. 100 quand il ne peut lui-même le faire?

Je le répète, il y a ici un certain nombre de questions d'équité qui devraient figurer dans le projet de loi mais qui n'y figurent pas. Je ne peux que féliciter le ministre de la disposition concernant les employés à temps partiel car cette disposition, comme il le sait très bien, s'applique non seulement en grande partie aux femmes mais aussi aux personnes handicapées à qui elle permet de demeurer dans la population active aussi longtemps que possible et dans la mesure du possible et de continuer de jouir de tous les avantages liés à l'emploi.

J'ai parlé du régime de la fonction publique. Bien sûr, comme le ministre l'a indiqué, ce projet de loi vise également les régimes des forces armées et de la GRC, qui renferment un certain nombre de dispositions dont il n'est pas question dans ce projet de loi, mais dont on s'occupera, nous a-t-on promis, dans l'avenir.

Je crois que le ministre connaît très bien les inquiétudes des pensionnés des forces armées relativement à la retraite anticipée qui, bien souvent, n'est pas facultative. Leurs pensions demeurent non indexées de nombreuses années de sorte qu'ils atteignent le niveau de pauvreté bien avant que leurs pensions ne commencent à être protégées contre l'inflation.

Le projet de loi néglige un certain nombre d'autres questions, notamment le cas des employés à temps partiel ou des personnes présentes par intermittence sur le marché du travail. Nous savons qu'il s'agit plus souvent de femmes et que ce phénomène est un facteur important dans la pauvreté chez ces dernières. Il détermine à quel moment ces personnes auront droit aux cotisations qu'elles ont versées à ce régime de pension; c'est ce qu'on appelle l'acquisition des droits.

Face à une économie qui change rapidement et dramatiquement, les questions de transférabilité et de conditions de transférabilité à un autre employeur prennent une grande importance. Ce sont toutes des questions omises dans le projet de loi.

En résumé, certaines questions liées à l'égalité sont à peines effleurées dans ce projet de loi. À mon avis, il est inconcevable qu'après dix ans d'existence de la Charte des droits, le gouvernement impose à d'autres employeurs l'obligation d'être équitables en matière de pensions et qu'il refuse d'assumer cette responsabilité lui-même. Ceci fait partie du cynisme généralisé que l'on rencontre au pays à l'heure actuelle. L'attitude est toujours la même—«faites ce que je dis, mais pour ma part, je n'ai pas à respecter les règles des autres puisque les règles sont spéciales dans mon cas.»

Je veux passer à la phase suivante, car le ministre a promis un examen. Comme je l'ai déjà dit, on nous fait ce genre de promesse à répétition depuis quelques années, je n'ai donc pas grand espoir, surtout que cet examen avait été annoncé en décembre et que rien n'a encore été amorcé.

Le ministre sait très bien aussi que le gouvernement encourage le partenariat entre patrons et employés et qu'il y consacre 1,4 million de dollars en fonds publics. Toutefois, à ma connaissance, il n'a effectué aucune consultation avant de présenter ce projet de loi et je ne sais pas s'il y aura consultation durant le processus d'examen. Si des consultations doivent avoir lieu, elles n'ont certainement pas encore commencé. En fait, le ministre a lui-même résumé la suite du processus en disant qu'on «tiendra compte des opinions exprimées par les autres». Eh bien, tenir compte des opinions et consulter, ce n'est pas la même chose. Aussi devra-t-on se demander: «À qui appartient cet argent après tout?»

Si l'on fait l'historique du régime de pension de retraite de la fonction publique, il sera intéressant de noter que, depuis son instauration jusqu'à ce jour, ce régime apporte chaque année plus d'argent dans les coffres de l'État qu'il n'en retire. Pas plus tard qu'en 1989, je crois, le compte affichait un excédent de 400 millions de dollars. Depuis sa création qui remonte au milieu des années 50, le régime contribue chaque année à réduire les besoins du gouver-

nement en matière d'impôts et d'emprunts. Grâce au pic atteint cette année-là, le régime de pension de la fonction publique a permis, à lui seul, au gouvernement de réduire de 400 millions de dollars le déficit du Canada.

J'ai souvent parlé dans cette Chambre du dossier du gouvernement en matière de gestion. Je ne crois pas qu'il soit terriblement bon et le régime de pension est encore là pour en témoigner. Alors qu'en 1989, les contributions au régime étaient largement supérieures aux versements, il y a eu depuis un revirement spectaculaire, de sorte que la situation est maintenant inversée. Pour la première fois de son histoire, le régime a effectué plus de déboursés que d'entrées de fonds. Autrement dit, au lieu de disposer d'un fonds bien géré pour réduire le déficit, le gouvernement se voit obligé d'utiliser des deniers publics pour assurer la survie du régime de pension.

Cette situation s'explique par diverses raisons. Dans son rapport de l'année dernière, le vérificateur général a souligné l'irresponsabilité du gouvernement dans la gestion et la comptabilisation du régime. Les accusations portées sont tellement graves que le Comité permanent des comptes publics est en train de procéder à un examen en profondeur. Le ministre n'a en aucune façon indiqué comment il allait tenir compte dans son examen des critiques du vérificateur général. Ce dernier a dit que si ce fonds de pension était bien géré, et si les capitaux étaient placés comme ils le seraient par un régime privé, ils rapporteraient bien d'avantage. Il critique le peu de compte que le gouvernement rend au Parlement sur la manière dont il emprunte les capitaux qui se trouvent dans ce fonds; il a révélé que selon le processus d'information comptable actuel, le Parlement ne peut exiger des comptes du gouvernement concernant ses emprunts, tous reliés au déficit et à la dette.

Il suffit de lire le rapport du vérificateur général pour comprendre pourquoi la dette et le déficit ont doublé depuis que ce gouvernement est arrivé au pouvoir.

Le ministre a parlé des intérêts des contribuables canadiens. Les contribuables canadiens ont avant tout intérêt à ce que les fonds qui sont entre les mains du gouvernement soient bien gérés et à ce que ce dernier en rende compte exactement, de façon à ce que les gens sachent à quoi sert leur argent, comment il est dépensé, comment il est prêté, etc. Le vérificateur général avait également un certain nombre de choses à dire sur la gestion du fonds, faisant remarquer que le gouvernement avait exigé de tous les employeurs du secteur privé qu'ils fassent participer leurs employés à la gestion de ce qui, après tout, est leur fonds, mais que lui-même se refusait à le faire. J'ai un autre point à soulever. Ce projet de loi sera renvoyé au comité sous peu. Naturellement, nous voulons tous que les dispositions concernant l'égalité prennent effet le plus tôt possible.

• (1250)

Je demande donc au ministre de bien vouloir envisager de séparer ces dispositions du reste du projet de loi de façon à ce qu'elles fassent l'objet d'un rapport séparé à la Chambre, permettant ainsi de commencer à corriger cette honteuse injustice qui est faite depuis une décennie aux retraités du secteur public.

L'étude d'un projet de loi d'une telle portée nécessitera également une bonne compréhension des répercussions économiques des mesures que l'on nous demandera d'approuver sur la caisse de retraite.

Je tiens à faire à nouveau remarquer au ministre que je lui ai demandé par écrit les rapports de toute étude ayant pu être faite sur les répercussions de certaines dispositions du projet de loi sur la caisse de retraite. Je n'ai rien reçu. J'espère que l'on ne nous demandera pas d'examiner des mesures sans nous donner le moyen de savoir quelles peuvent en être les répercussions. Je demande au ministre de nous fournir ces études le plus rapidement possible pour que les modifications prévues dans le projet de loi puissent être adoptées sans délai.

Je l'exhorte à faire preuve d'ouverture lors de l'examen en comité et de prendre sérieusement en considération des amendements qui permettront d'aller un peu plus loin, particulièrement pour ce qui est de l'égalité des femmes et des personnes handicapées touchées par les dispositions du projet de loi dont elles croyaient pouvoir bénéficier depuis dix ans, mais qu'elles doivent encore faire confirmer par les tribunaux.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, je prends la parole à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi pour indiquer clairement que celui-ci porte sur les pensions de la fonction publique aussi bien que sur celles des députés dont le ministre a parlé précédemment.

Assurément, moi-même et mon parti, d'une manière générale, appuyons les dispositions de ce projet de loi. Il sera envoyé au comité après la deuxième lecture et nous allons y proposer des amendements. Nous appuyons certes les dispositions concernant la partie non politique du projet de loi portant sur la fonction publique. Nous n'allons certainement pas voter contre le projet de loi en deuxième lecture parce que nous voulons qu'il aille au

comité et nous voulons apporter certains des amendements auxquels a fait allusion l'orateur précédent, et qui sont si importants. Nous souhaitons aussi avoir un débat complet et entendre les témoins des divers représentants et parties intéressées.

Les néo-démocrates ont assurément montré l'exemple en encourageant des régimes de pension forts et progressistes pour les travailleurs du secteur public et en établissant et en améliorant les pensions pour tous les Canadiens. L'un d'entre nous, je pense, mérite une mention spéciale, notre collègue, Stanley Knowles, qui a consacré une si grande partie de sa carrière à défendre la cause des pensions publiques et à assurer une retraite digne pour tous les Canadiens.

Ce n'est pas des pensions du secteur public dont je veux parler aujourd'hui. On aura tout le temps au comité d'entendre les témoins et d'apporter les amendements appropriés.

Je veux parler aujourd'hui des pensions des députés parce que, à mon avis, le moment de soulever certaines de ces questions se fait attendre depuis longtemps. Actuellement, après six ans de service, les députés reçoivent une pension quel que soit leur âge ou le fait qu'ils aient trouvé ou non un emploi ailleurs au gouvernement fédéral.

Bref, je crois que le moment est venu de reconnaître que ces pensions doivent être alignées sur celles des autres travailleurs canadiens. Quel motif invoque-t-on pour justifier la situation actuelle?

[*Français*]

C'est en partie parce que les politiciens sont très conscients du caractère précaire de la vie en politique.

La plupart des femmes et des hommes qui se lancent en politique le font au prix de grands sacrifices personnels. Ils risquent leur carrière et parfois, ils renoncent à un salaire bien plus élevé. Très souvent, ils font face à un avenir très incertain.

On ne peut pas savoir ce qui arrivera à la fin d'une carrière au Parlement, interrompue volontairement ou involontairement. Je comprends cela. Les Néo-démocrates le comprennent.

Dans le passé, la transition pour nos députés, au NPD, était souvent beaucoup plus difficile que pour ceux et celles des autres partis politiques.

Nous savons que les personnes qui choisissent cette vie font des grands sacrifices. Mais je voudrais vous dire, et le dire clairement, cela ne justifie pas un plan de pension comme celui qui existe en ce moment.

Il est nécessaire d'avoir un plan de pension comme pour la plupart des travailleurs et travailleuses en général. Rien de tout cela ne justifie l'obtention d'une pension généreuse en même temps qu'un autre salaire du secteur public.

[*Traduction*]

C'est un sujet auquel on s'intéresse beaucoup et les points de vue sont partagés dans la population, comme à la Chambre, si je ne m'abuse. La transition est difficile pour les parlementaires quand ils doivent mettre fin à leur carrière parlementaire ou décident de changer de carrière. Je ne crois pas que la solution réside dans le régime de pension, ni dans le simple fait de garantir une pension à vie aux députés après seulement six années de service, indépendamment de leur âge. Il y a d'autres moyens, notamment celui utilisé dans le secteur public, c'est-à-dire l'indemnité de départ destinée à faciliter la transition, le cas échéant. Elle est suffisante pour couvrir certains des coûts de la vie publique.

Je ne crois pas que nous puissions invoquer les sacrifices que nous faisons pour justifier une telle mesure. Nous sommes tous ici par choix. Nous avons tous choisi la vie politique parce que nous voulions servir notre pays. Je ne crois pas que cela nous donne droit à un traitement de faveur. C'est seulement que nous avons choisi cette carrière parce que, tous autant que nous sommes, nous croyons pouvoir contribuer à la vie publique. Beaucoup de Canadiens contribuent à la vie publique, nombre d'entre eux à titre bénévole. Nombreux sont ceux et celles qui risquent gros quand ils expriment leur opinion publiquement. Il ne fait aucun doute que, parce que nous défendons nos idées sur la place publique en tant que parlementaires, nos employeurs éventuels examinent nos demandes d'emploi de plus près.

Ce sont les syndiqués qui risquent de se faire renvoyer de la compagnie où ils travaillent pour avoir exprimé leur opinion. Bien sûr, cela s'est vu aussi parmi les membres du secteur public qui pour avoir fait connaître leurs opinions ont compromis leur avenir professionnel. Mais nous ne sommes pas les seuls dans cette situation.

Nous avons effectivement des problèmes particuliers, mais nous ne sommes pas les seuls. Cet argument, par lui-même, ne constitue pas une raison valable à mon sens. Je tiens à rappeler aux députés qu'aucun de nos compatriotes n'a droit à une pension après six années de service.

Les ouvriers de l'automobile dont l'usine vient de fermer ses portes aujourd'hui ne bénéficieront pas de ce type de pension. Aucun des travailleurs dans les usines de transformation du poisson qui ont vu leurs emplois disparaître la semaine dernière, ni aucune des millions d'autres personnes dans une situation similiare ne peuvent compter sur un régime aussi généreux que le nôtre.

C'est un problème auquel il est temps que la Chambre s'attaque. Depuis l'adoption de la dernière mesure législative, divers changements ont été apportés afin d'aider les députés. Certains de ces changements devraient aller plus loin pour faciliter la transition.

Nous avons des responsabilités envers ceux qui ont placé leur confiance en nous. Nous avons envers les personnes qui nous ont élus la responsabilité de veiller à ce que les mesures que nous appuyons soient pour le moins justes et que chacun et chacune de nous puissent se défendre devant l'électorat d'avoir mis en place un système équitable.

Je présume que si nous sommes prêts à nous battre pour faire en sorte que tous les Canadiens bénéficient d'un régime de pension semblable au nôtre, les députés de ce côté de la Chambre seront heureux d'appuyer une telle mesure.

• (1300)

Nous serions heureux d'appuyer un régime de pension qui serait géré publiquement de façon à ce que les gens puissent avoir un régime de pension réellement transférable et qui serve vraiment les intérêts de tous les Canadiens. Mais ce n'est pas ce dont il s'agit dans ce projet de loi et, à mon avis, nous ne pouvons—en tant que parlementaires—fermer les yeux sur le fait que cette mesure législative a trait aux pensions des parlementaires et à celles des députés.

Oui, beaucoup de facteurs rendent la situation plus ardue dans le cas des députés, mais quiconque d'entre nous en discute avec les membres de son personnel politique se rendra compte que ce sont toujours les mêmes arguments, que s'ils ont des problèmes c'est parce qu'ils ont choisi de travailler pour un parti politique et qu'ils n'ont pas eu peur d'exprimer leur opinion. Pourtant, ils n'ont pas droit à une pension comme la nôtre.

La véritable démocratie, c'est chercher à faire adopter à la Chambre des mesures qui en accroissent la représentativité, par exemple des mesures d'action positive visant à y faire élire plus de femmes, plus de membres des minorités visibles et plus d'autochtones.

Il faut mettre en oeuvre une réforme électorale qui permette d'aider les personnes handicapées et les personnes à faible revenu à se présenter aux élections à la Chambre des communes et au Parlement et à participer ainsi au système parlementaire. De cette façon, nous aurons de meilleures décisions et un Parlement meilleur et plus juste.

Je ne crois pas que nous puissions rationaliser tout simplement le genre de dispositions qui ont été adoptées en notre faveur, quand nous voyons ce qui arrive aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Je tiens donc à annoncer que tandis que nous proposerons des amendements sur tous les aspects du projet de loi, je proposerai des amendements concernant cet aspect-ci, des amendements touchant l'âge d'admissibilité aux pensions de député afin de faire concorder cette disposition avec celles qui s'appliquent au public en général et au secteur privé, et des amendements visant à empêcher un ex-député de toucher un chèque de pension de député tout en occupant un poste au sein du gouvernement fédéral, ce qu'on appelle communément le cumul de pension et de traitement.

Je crois par ailleurs qu'il faudrait scinder la mesure à l'étude afin que l'on puisse discuter séparément des pensions du secteur public et des pensions de député. Cela me semblerait une façon plus équitable de procéder.

En parlant tout à l'heure des pensions de député dont il est question dans la mesure à l'étude, le ministre a dit que le gouvernement avait l'intention d'étudier la question. Il existe un certain nombre d'études remontant à 1969 et on en a sûrement effectué beaucoup d'autres au fil des années. Je voudrais dire au ministre que nous avons maintenant l'occasion de prendre des mesures pour aligner nos avantages sur ceux des Canadiens ordinaires.

Le temps est venu de créer une commission indépendante, politiquement neutre, pour examiner la question des pensions des députés. Pas une commission composée d'ex-députés, comme c'était le cas avant, mais une commission indépendante, comme dans plusieurs provinces, pour étudier toute la question des pensions des députés.

Cela dit, je crois sincèrement que nous avons maintenant l'occasion de faire quelque chose de logique, qui cadre avec le domaine public et qui a tout simplement du bon sens.

Nous pouvons apporter des changements justes et ces changements n'exigent sûrement pas une étude à n'en plus finir.

[*Français*]

Monsieur le Président, en 1992, alors que l'on demande aux gens de faire sacrifice après sacrifice, alors que les programmes sociaux sont coupés, alors que les temps sont durs, les députés ne peuvent pas, en bonne conscience, continuer de préconiser pour elles, pour eux, un régime de pension auquel les autres gens ne peuvent que rêver.

[*Traduction*]

Il est temps que nous abordions la question directement, que nous l'examinions en comité après avoir franchi l'étape de la deuxième lecture et que nous ne soyons pas plus généreux pour nous que nous le sommes pour les autres Canadiens. Nous avons maintenant l'occasion de faire un pas en avant. Nous pouvons ouvrir une nouvelle voie. Nous pouvons montrer aux Canadiens qu'en politique, aujourd'hui, c'est la justice qui nous guide.

J'espère que le ministre sera ouvert à ces questions et que les ministériels tiendront en comité un débat juste et libre. Je tiens à assurer au ministre que nous voulons que ce projet de loi aille de l'avant, car nous croyons sincèrement que le ministre a fait des propositions positives pour les travailleurs du secteur public. Mais je dis aussi au ministre que le temps est venu d'aborder l'autre question urgente, celle de nos propres avantages en matière de pensions.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les propos de la députée du Yukon au sujet du cumul de pension et de traitement. Je me demande si le cumul de plusieurs pensions et traitements est également incorrect.

Est-il incorrect que quelqu'un occupant un poste au fédéral ait été député au Parlement et ait aussi siégé à l'assemblée législative de l'Ontario assez longtemps dans chaque cas pour avoir droit à une pension? Si oui, la députée a-t-elle téléphoné à M. Deans pour lui en parler?

**Mme McLaughlin:** Monsieur le Président, il y a de nombreux ex-députés du Parlement, ex-ministres et ex-sénateurs qui, tout à fait légalement j'en suis sûr, suivent les règles et procédures en vigueur.

Je ne vais appeler personne. Pourquoi je téléphonerais à qui que ce soit? Ce que je demande, c'est que tous les députés de la Chambre déclarent à leurs électeurs que, dorénavant, il n'est plus normal qu'ils aient une pension qu'aucun autre Canadien ne peut avoir. C'est ce que je vais faire.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je sais que, à l'heure actuelle, de nombreux Canadiens partagent l'avis du chef du Nouveau Parti démocratique. Comme elle l'a souvent déclaré, les députés et les parlementaires ont mauvaise réputation et n'ont plus la confiance des électeurs.

Toutefois, je cherche à comprendre où elle veut en venir. Prenons le cas d'une personne qui aurait siégé à la Chambre pendant huit ou dix ans et voudrait continuer de servir le gouvernement du Canada mais non plus comme député, qui accepterait de renoncer à la pension pour pouvoir occuper un poste à la fonction publique, la députée ne croit-elle pas que ce serait là un échange équitable au lieu de la pension, qu'au moins l'expérience et le dévouement de cet ex-député pourraient être mis au service de la fonction publique, au pays ou à l'étranger? La députée considérerait-elle cette suggestion comme une contre-proposition valable?

**Mme McLaughlin:** Monsieur le Président, je ne veux pas insinuer que l'expérience des députés ou même des sénateurs ne serait pas précieuse dans plusieurs domaines de la fonction publique, à un poste rémunéré ou non. Pas du tout.

Tout ce que je dis, c'est que la plupart des Canadiens, et je vous avoue en toute franchise que je partage leur avis, ne trouvent pas très logique que ceux qui occupent un emploi rémunéré dans la fonction publique, un emploi payé par les contribuables, ne touchent pas en même temps leur pension. Naturellement, ils auraient droit à cette pension au moment de leur retraite. Personne n'ose prétendre le contraire.

Il ne fait aucun doute que les députés ont beaucoup à offrir à leurs concitoyens, même lorsqu'ils ne siègent plus à la Chambre.

**M. Boudria:** Monsieur le Président, j'ai besoin d'éclaircissements. Est-ce que le cumul de pension et de traitement est correct ou non? Ce n'était pas correct il y a quelques minutes dans le cadre du discours mais, en réponse à une question, cela semblait correct.

Je veux que ce soit clair. Est-ce que le cumul de pension et de traitement est correct ou non? Je crois que les parlementaires et les Canadiens ont le droit de savoir.

Peut-être que la députée pourrait nous dire aussi, étant donné sa grande connaissance de ce sujet, si elle croit que les cotisations des députés à la caisse de retraite sont dans une position déficitaire actuellement et, dans l'affirmative, à combien s'élève ce déficit.

**Mme McLaughlin:** Monsieur le Président, c'est très intéressant de voir que le Parti libéral semble vouloir justifier le fait qu'on puisse toucher à la fois un traitement et une pension. Je trouve cela extraordinaire.

Ce que je veux dire, c'est que nous portons un jugement moral ici. Il est grand temps de modifier la loi, et les

législateurs seraient assujettis à la loi modifiée. C'est aussi simple que cela. On peut toucher un chèque de paie ou un chèque de pension.

En ce qui concerne le deuxième point, comme le député le sait, la caisse de retraite elle-même n'est pas déficitaire; cependant, le passif non capitalisé atteint quelque 144 millions de dollars. Mais là n'est pas la question.

• (1310)

La véritable question en est une dont nous pouvons discuter en comité, et je suis certaine que le gouvernement aura des propositions à cet égard. Il s'agit de déterminer si les députés de la Chambre sont prêts à dire: «Le moment est venu de modifier ce régime. Nous voulons y apporter des améliorations.» Le but ici n'est pas de critiquer nos collègues d'un autre parti politique. Je suis certaine que mon prédécesseur, l'ancien député de Yukon, touche une pension du gouvernement fédéral et il a aussi un emploi fédéral. Je ne critique pas mon prédécesseur à cause de cette situation, même si c'est un conservateur. Je dis simplement que le moment est venu pour nous de faire des changements, au lieu de nous contenter de critiquer.

**M. Mills:** Monsieur le Président, j'essaie désespérément de comprendre où la députée veut en venir. D'un océan à l'autre, il y a des dizaines de milliers de Canadiens qui font partie des services de police et d'incendie, qui y investissent leur temps et qui y travaillent pendant des années. Parfois, ils peuvent toucher leur pension dès le début de la cinquantaine ou la fin de la quarantaine. Souvent, ce sont des groupes très bien organisés et généralement syndiqués qui bénéficient de pensions que je qualifie de très généreuses. Si j'ai bien compris, le cumul de pension et traitement devrait être interdit, selon la députée, mais devrait-il l'être aussi pour les groupes du secteur public ou uniquement pour les parlementaires?

**Mme McLaughlin:** Monsieur le Président, permettez-moi de m'expliquer clairement. Nous parlons d'un projet de loi qui porte notamment sur les pensions des députés. Les amendements que je propose visent les pensions des députés. Ce serait, pour nous, l'occasion de nous occuper de diverses questions, dont le droit de toucher un chèque de paye, un chèque de pension ou les deux. Pour le moment, je veux simplement parler des pensions des députés.

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** J'ai une brève question à poser au chef néo-démocrate. À mon avis, son discours était très intéressant et posait un défi.

Voici ma question: au Canada, il existe un certain nombre de régimes de retraite dits irréguliers. C'est le cas des régimes des policiers et des enseignants de Terre-Neuve et de certains autres groupes qui remplissent des fonctions particulières, par exemple, les gardiens de prison, etc., et qui bénéficient d'un régime de pension spécial. La députée propose aujourd'hui de rendre les régimes de retraite des députés comparables aux autres régimes.

Propose-t-elle, par la même occasion, de modifier les régimes de retraite particuliers, mais conformes à la loi modifiée, des autres groupes, afin d'appliquer au Canada le principe d'une seule pension pour tout le monde?

**Mme McLaughlin:** Monsieur le Président, je suis consciente que les députés feraient n'importe quoi pour éviter d'aborder la question de leurs pensions. Je vais répondre au député, dont la question est excellente, mais j'ai des propositions à faire au sujet de ces pensions. Je propose, comme je l'ai dit dans mon intervention, que nous envisagions de recourir à un comité impartial pour étudier tous les détails du projet de loi et voir sur quels points nous pourrions agir sans tarder. Le député a fait des réflexions sur certains autres types de régime, et c'est pourquoi j'estime essentiel de charger un comité impartial de ce travail et non, comme par le passé, un comité formé d'anciens députés. Je dis aussi, que, à propos des pensions des députés, il y des mesures que nous pouvons prendre dès maintenant.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif G.)

## LA LOI SUR LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 19 février, de la motion de M. McKnight: Que le projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de l'agriculture.

**M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de faire quelques observations, étant donné certains commentaires que mes collègues ont faits sur ce projet de loi la semaine dernière.

Comme vous l'aurez entendu, les modifications prévoient, au niveau national, des prélèvements sur les produits agro-alimentaires, ce qui est un moyen efficace et depuis longtemps réclamé qui permettra à l'industrie agro-alimentaire canadienne de mieux veiller sur son propre bien-être.

Il ne s'agit pas d'un régime conçu par le gouvernement et imposé à l'industrie agro-alimentaire, mais d'un régime que des secteurs nombreux et variés de l'industrie réclament au gouvernement depuis un certain temps.

Je signale que les consultations menées dans ces secteurs et auprès des provinces ont révélé un large appui pour ce régime de prélèvements et pour le dispositif législatif qui en encadrera le fonctionnement.

Les producteurs, les transformateurs et les importateurs de produits agricoles ne sont pas en régime de gestion de l'offre. Exception faite des secteurs de la volaille, des oeufs et des produits laitiers, la loi ne donne aux producteurs aucun moyen pour s'imposer à eux-mêmes des prélèvements à l'échelle nationale.

De tels moyens ont existé au niveau provincial, mais tout effort pour financer des activités de promotion et de recherche visant à favoriser la concurrence au niveau national a toujours été le résultat d'une participation volontaire de la part des membres de n'importe quel secteur agricole. Étant donné que cette participation était volontaire, celle-ci n'a pas été suffisamment étendue et n'a pas offert la stabilité à long terme nécessaire pour soutenir des programmes efficaces.

En outre, il n'y a pas eu de mesure législative fédérale autorisant des prélèvements nationaux sur les importations ainsi que sur les produits agricoles canadiens. Deux possibilités s'offraient au gouvernement pour adopter un système national de prélèvement qui engloberait les importations.

Nous avons décidé qu'il était préférable de modifier la loi pour un certain nombre de raisons. Essentiellement, le fait de modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme permet d'apporter certains changements directs et d'adopter des dispositions visant les importations.

Bref, la loi renfermait déjà la plupart des dispositions nécessaires pour effectuer des prélèvements nationaux. Par conséquent, celle-ci constituait un cadre dans lequel on pouvait intégrer des dispositions de prélèvement qui répondraient aux critères de simplicité, de célérité et d'efficacité.

Le fait d'opter pour cette solution nous permettait d'aider plus rapidement et plus simplement une industrie agro-alimentaire qui veut être plus compétitive et plus indépendante.

Le gouvernement appuie ces objectifs. Une plus grande compétitivité, en particulier dans le nouveau contexte du commerce international, se traduit automatiquement par des emplois plus nombreux et plus intéressants pour les Canadiens.

Comme vous le savez, la Loi sur les offices de commercialisation a connu des débuts quelque peu tumultueux au début des années 1970. Il s'agissait de la première loi fédérale prévoyant l'établissement de systèmes de gestion de l'offre pour les produits agricoles.

À ce titre, cette mesure législative a soulevé un long débat et beaucoup de discussions à la Chambre des communes, au sein de l'industrie agro-alimentaire, ainsi que dans la population en général. Pour cette raison, cette loi est devenue synonyme de gestion de l'offre aux yeux des Canadiens, mais comme le ministre de l'Agriculture l'a souligné, il importe de bien comprendre dès maintenant que le fait de modifier cette loi de façon à prévoir des prélèvements nationaux ne lie aucunement ces prélèvements au système de la gestion de l'offre. Ces modifications n'affaibliront d'aucune façon les dispositions actuelles sur la gestion de l'offre. À l'inverse, les modifications ne doivent pas non plus être considérées comme une première étape vers la gestion de l'offre dans le cas de produits qui ne sont pas déjà assujettis à ce système.

• (1320)

Par souci de clarté, nous avons accordé beaucoup d'importance au libellé des modifications. Les nouveaux articles qui traitent des prélèvements nationaux n'emploient tout simplement pas l'expression «plan de commercialisation» qui, dans l'esprit de bien des personnes, en est venue à signifier «gestion de l'offre». Les modifications ayant trait aux prélèvements font plutôt expressément

allusion au plan de promotion et de recherche. Cette expression décrit mieux la raison d'être des prélèvements et permet d'éviter toute confusion avec les dispositions visant les produits assujettis à la gestion de l'offre.

La meilleure façon de faire ressortir ce qui à la fois unit et sépare ces deux courants de la loi ainsi modifiée consisterait peut-être à donner un exemple concret du fonctionnement d'un programme de prélèvements.

Cet exemple est tiré d'un certain nombre de propositions préliminaires que des groupes de l'agro-alimentaire ont formulées lors des consultations qui ont précédé la rédaction des amendements.

Je tiens à souligner qu'en citant cet exemple, je n'engage aucunement ces adeptes du système, pas plus que nous d'ailleurs à suivre leur avant-projet à la lettre.

Ainsi, le Conseil canadien de l'horticulture et l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes représentent tous les aspects de la production et de la commercialisation des fruits et légumes frais au Canada.

Ces deux organismes se sont engagés, par l'intermédiaire de la Fondation fraîcheur égale saveur, à promouvoir la consommation de fruits et de légumes frais. Le financement de la fondation était volontaire. Malheureusement, on n'a pas réussi à recueillir ainsi assez d'argent pour se payer un bon programme publicitaire.

Le problème découlait d'une mauvaise répartition des frais entre l'industrie et les adhérents. Le Conseil canadien de l'horticulture et l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes frais ont donc dû se rendre à l'appel lancé par l'industrie en faveur d'un système national de prélèvements.

L'argent provenant des prélèvements allait servir à promouvoir la vente de produits frais par le truchement de programmes d'éducation, de santé et de sécurité alimentaires, de recherche sur les produits et la consommation ainsi que d'enquêtes sur les besoins de groupes spéciaux. Il y aurait assez d'argent pour assurer le financement d'activités publicitaires permanentes et d'autres initiatives de commercialisation.

Les prélèvements que l'on se propose d'imposer sur les fruits et légumes frais représenteraient un cinquième de 1 p. 100 de la valeur du produit.

Calculé sur la base du chiffre d'affaires de 2,2 milliards de dollars réalisé en 1988, ce taux s'élèverait à 4, 4 millions de dollars. Les prélèvements s'appliqueraient aux produits vendus dans la province d'origine et dans les autres provinces ainsi qu'aux produits importés, mais non aux produits destinés aux usines de transformation ni aux importations de produits transformés.

Revenons brièvement aux 4,4 millions de dollars qu'aurait produit en un an un système de prélèvements national. C'est là un montant appréciable à consacrer à la promotion et à la commercialisation de produits frais, ainsi qu'à la recherche sur les produits et la consommation qui viendrait s'ajouter à celle effectuée par le gouvernement.

Nombre de porte-parole du secteur agro-alimentaire nous ont dit qu'ils aspiraient à une plus grande autonomie. Comme tous les entrepreneurs, ils veulent être maîtres de leur propre destinée. Disposer des fonds requis pour financer ces activités de recherche et de commercialisation, qui revêtent une si grande importance pour eux, constitue un élément essentiel de cette indépendance, que nous appelons tous de nos voeux. Avoir le droit, en vertu d'une loi fédérale, de percevoir cet argent est tout aussi important.

Les amendements concernant les prélèvements favoriseront l'exercice de ce droit, de ce choix et une plus grande autosuffisance.

Je tiens à préciser que cette loi n'aura aucun effet ou presque sur les prix des aliments au Canada. Nous savons tous que les consommateurs sont plus que jamais sensibles aux prix quand ils font leurs courses. D'aucuns seraient portés à penser que l'établissement d'un système national de prélèvements pour les produits de la ferme entraînera une hausse des prix à la consommation.

Ce n'est pas le cas. Dans l'exemple des fruits et légumes frais, les prélèvements ne seraient que d'un cinquième de 1 p. 100 de la valeur du produit, ce qui constituerait une fraction infinitésimale des ventes au détail. Il n'y a aucune raison de craindre que les prélèvements engendreraient une hausse des prix de détail ou une augmentation des prix qui amènerait la population à magasiner davantage aux États-Unis. Au contraire, la plus grande efficacité qui résulterait de la recherche financée par les prélèvements serait tout à fait à l'avantage des consommateurs canadiens, tout comme l'information sur les produits et la consommation, qui serait l'un des principaux avantages du programme de prélèvements.

Permettez-moi de conclure en disant que ces modifications feraient de la nouvelle Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme une combinaison gagnante tant pour l'industrie agro-alimentaire que pour les consommateurs. Nous croyons que ce projet de loi offre au secteur agricole la plus grande sécurité que nous souhaitons tous. Nous exhortons la Chambre à faire en sorte que ce projet de loi soit adopté le plus vite possible.

C'est pourquoi nous demandons la collaboration de tous les députés.

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park):** Monsieur le Président, j'ai bien aimé le discours du secrétaire parlementaire. Je sais depuis 1979, époque où nous avons commencé tous deux à siéger à la Chambre, qu'il réussit aussi bien comme agriculteur que comme parlementaire.

Cependant, certains faits me préoccupent, et je me demande si le secrétaire parlementaire ne pourrait pas m'éclairer un peu sur ces questions. On dit, et j'en suis convaincu, que l'autosuffisance dans le domaine de la production alimentaire est la plus grande assurance qu'un pays puisse avoir. C'est vrai non seulement pour le Canada, mais pour tous les pays dont la production alimentaire est importante. Pourtant, en 1989, le Canada a importé plus de produits agricoles qu'il n'en a exportés. Bien que le Canada soit un pays exportateur net pour les produits agricoles, les importations dans ce secteur ont augmenté de 17,5 p. 100 au cours des années 80, tandis que les exportations n'ont augmenté que de 2,2 p. 100.

En tant qu'agriculteur ayant réussi et que ministériel dans le gouvernement qui présente ce projet de loi, après les débats sur la question du GATT et la clarification de l'article XI, le secrétaire parlementaire pourrait-il expliquer ce curieux écart à la Chambre? Pourquoi les exportations n'augmentent-elles pas autant que les importations?

Notre pays est le grenier du monde, et pourtant nos importations d'aliments sont plus élevées que nos exportations. Le secrétaire parlementaire peut-il nous expliquer ce phénomène et nous dire si ce projet de loi nous aidera à accroître nos exportations et à réduire nos importations?

**M. Cardiff:** Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir répondre à mon collègue et comme il l'a signalé, cela fait plusieurs années que nous siégeons ensemble dans cette enceinte ainsi qu'à divers comités qui, selon nous, ont apporté une contribution extrêmement utile à la législation actuelle qui remonte probablement à cette époque-là.

Cependant, le député parle d'importations et d'exportations. Il faut reconnaître que depuis 10 ou 12 ans, de très nombreux changements se produisent sur les marchés mondiaux en ce qui concerne non seulement les produits agricoles, mais également tous les échanges commerciaux. En particulier, la demande de la part des consommateurs joue, je le suppose, un rôle en ce qui a trait à certains des produits importés au Canada—les légumes frais, les produits frais que les consommateurs souhaitaient ardemment pouvoir se procurer 12 mois par année lorsqu'ils ont découvert que c'était possible. Il y a des années, il y avait probablement plus de femmes travaillant à la maison, plus de ménagères qui avaient des jardins et mettaient en conserve leurs légumes et le reste à l'automne, au moment où elles avaient des denrées en excédent. Les habitudes de la plupart des gens ont changé depuis et ainsi, il y a probablement davantage d'importations à certaines périodes de l'année. Cependant, on assiste également, comme vous l'avez dit, à une augmentation des exportations.

Permettez-moi de revenir à l'année 1985 environ—et, selon moi, aucun d'entre nous ne prévoyait alors les guerres commerciales qui allaient opposer les États-Unis et la Communauté européenne. Cela nous amène aux pourparlers du GATT. Nous savons tous qu'il nous est très difficile de concurrencer les pays en question. Cependant, malgré notre population peu nombreuse, je pense que nous parvenons fort bien à soutenir nos agriculteurs, en dépit de ces terribles guerres commerciales. La position inflexible et solide que les intéressés et les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, ont élaborée et que nous avons défendue à ces négociations de l'Uruguay Round du GATT nous permettra, nous l'espérons, de préserver les revenus et la confiance dont notre secteur agricole a besoin.

Le député a demandé si cette mesure législative sera favorable au secteur agricole dans l'avenir. Je crois que oui, parce que jusqu'à présent, aucun importateur n'a contribué de quelque manière que ce soit à la promotion du produit. Je prends ici l'exemple du boeuf. Si notre pays en importe, et nous savons que cela arrive parfois, cela n'aide aucunement les éleveurs canadiens ou ceux qui font la promotion du boeuf et de sa consommation. Maintenant, avec cette mesure législative, une mesure volontaire, on aura le droit d'imposer des frais sur un produit importé, ce qui favorisera sûrement la promotion de ce produit. Ici encore, j'ose espérer que cela aidera les producteurs canadiens à promouvoir leurs produits.

• (1330)

**M. Flis:** Monsieur le Président, le député a participé avec des députés des trois partis de la Chambre à la manifestation de vendredi dernier, où un nombre estimatif de 25 000 agriculteurs sont venus sur la colline pour rappeler au gouvernement de ne pas abandonner le système de gestion de l'offre que nous avons créé et qui a

donné de si bons résultats au fil des années.

Je rappelle constamment à la Chambre que nous avions une ferme familiale en Saskatchewan et que, après 22 ans, les recettes provenant de l'agriculture ne permettaient plus de garder toute la famille à la ferme. Nous avons dû la vendre et exercer une autre activité.

Grâce au système de gestion de l'offre, les agriculteurs touchent actuellement un revenu fiable. Or, ce système est menacé par les négociations du GATT. Nous avons entendu tous les arguments pour et contre le système de gestion de l'offre. Naturellement, ces 25 000 agriculteurs manifestaient pour qu'on maintienne ce système.

Le député sait également que les céréaliculteurs de l'Ouest reçoivent une subvention appelée «subvention du Nid-de-Corbeau», pour employer le vieux jargon, qui risque elle aussi d'être supprimée en raison des négociations du GATT.

Le gouvernement ne peut-il pas invoquer le fait que les producteurs de lait et d'oeufs produisent principalement pour le marché intérieur et que, par conséquent, cette question ne devrait même pas être soulevée dans les négociations du GATT? Les céréaliculteurs, par contre, exportent la majeure partie de leurs produits, de sorte qu'ils sont très visés par les négociations du GATT.

Que fait actuellement le gouvernement pour s'assurer que les producteurs de l'Ouest ne perdent pas cette subvention pour le transport et la manutention des céréales? Il ne s'agit pas réellement d'une subvention, puisqu'elle est versée aux sociétés ferroviaires. C'est de cette façon que nous avons développé l'Ouest du Canada. En fait, il s'agit d'un programme d'assistance régionale.

Il semble que le gouvernement n'adopte pas une position très ferme et ne négocie pas avec d'autres pays au sujet du GATT. Nous risquons de perdre à la fois le système de gestion de l'offre et la subvention du Nid-de-Corbeau.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire donne son opinion à ce sujet.

**M. Cardiff:** Monsieur le Président, cela me donne certes l'occasion de m'étendre sur certaines des discussions que nous avons eues sur ce qui a été déclaré précédemment.

Le député parle du nombre d'agriculteurs et de partisans des associations agricoles qui étaient sur la colline du Parlement vendredi. Je n'étais pas ici vendredi, mais je me suis rendu à Bruxelles, en Belgique, puis à Bonn et Genève au cours du week-end. Nous sommes partis mercredi soir dernier et jeudi et vendredi nous avons rencontré là-bas des dirigeants agricoles. En nous rendant dans ces pays, nous avions une bonne occasion de passer quelque temps avec ces derniers.

À Bruxelles, j'ai pu rencontrer des parlementaires européens afin de présenter notre position et les amener à comprendre qu'il n'y avait aucune raison de modifier l'article XI, si ce n'est pour le clarifier et le renforcer. Nous n'exportons pas le produit en question. Nous ne faisons aucune ingérence sur leur marché et je crois qu'ils comprennent cela beaucoup mieux maintenant à la suite non seulement de ma visite, mais également de celle d'autres Canadiens. Selon moi, les dirigeants agricoles ont joué un rôle extrêmement important pour ce qui est de faire comprendre notre position, et nous les remercions vivement.

En outre, certains d'entre eux ont rencontré M. MacSharry, le commissaire de la Communauté européenne. Tous les députés savent sûrement qui il est. En outre, nous avons rencontré le ministre allemand de l'Agriculture afin de défendre encore mieux notre position. Je le répète, je crois que tous ces gens-là comprennent beaucoup mieux. Nous avons eu également des entretiens avec le vice-chancelier le même jour et pendant que l'autre partie du groupe était à Genève pour rencontrer le directeur général Arthur Dunkel, ainsi que les ambassadeurs et les dirigeants agricoles des pays en question.

Selon moi, notre position a été renforcée par ce type de rencontres, ainsi que par l'appui très fort que nous ont apporté les très nombreuses personnes qui étaient sur la colline du Parlement vendredi dernier et qui ont rappelé non seulement au Canada, mais également à tous les pays du monde, qu'il est extrêmement important de maintenir un secteur agricole fort et que l'article XI joue un rôle essentiel à cet égard.

Le député a parlé du tarif du Nid-de-Corbeau. Je crois qu'il sera d'accord avec moi si j'affirme que ce tarif a été discuté dans cette enceinte à de nombreuses reprises, probablement depuis le premier jour de notre élection dans cette enceinte. J'ignore combien de temps ces discussions vont encore se poursuivre, mais il faut signaler que la méthode de paiement a toujours fait l'objet d'un débat également. Nous sommes conscients du fait qu'il s'agit là d'une question dont on doit parler et je ne vois rien de mal à ce que nous discutions de la façon dont les montants prévus au titre du tarif du Nid-de-Corbeau devraient être versés—et d'ailleurs le débat là-dessus n'est pas encore terminé—mais il faut aussi se pencher sur les avantages accordés au titre de ce tarif et ceux qui jouent également un rôle pour les céréaliers de l'Ouest.

**M. John Harvard (Winnipeg St. James):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole immédiatement après les observations du secrétaire parlementaire. Il a fait allusion au voyage qu'il a fait en Europe la semaine dernière pour participer aux négociations du

GATT et, en particulier, pour faire valoir les opinions des Canadiens qui sont en faveur du système de la gestion de l'offre. J'aurais souhaité qu'il en revienne avec de bonnes nouvelles, mais ce n'est pas le cas.

D'une certaine façon, c'est la même histoire qui se poursuit depuis cinq ou six ans. Le gouvernement dit qu'il fait tout ce qu'il peut pour défendre et protéger la gestion de l'offre et les offices de commercialisation, mais ses efforts ne portent pas fruit jusqu'à maintenant. C'est pourquoi, même s'il est moins cinq, nous continuons à insister, comme nous le faisons depuis des semaines d'ailleurs, à inviter le gouvernement à ne pas céder d'un pouce. Nous prions le premier ministre de tirer avantage du lien spécial qui le lie au président américain, afin de le gagner à notre cause et d'empêcher que nous perdions l'élément le plus productif et le plus stable de notre industrie agricole, c'est-à-dire notre système de gestion de l'offre.

Répondant à une question de mon collègue de Toronto, le secrétaire parlementaire a aussi mentionné le mode de versement des subventions du Nid-de-Corbeau. Nous savons tous qu'à l'heure actuelle, ces subventions sont versées directement aux sociétés de chemin de fer. Or, le gouvernement a organisé partout dans les Prairies des réunions sur ce mode de paiement. Le gouvernement dit qu'il procède à des consultations et qu'il demande aux agriculteurs si ce mode de paiement doit demeurer, de sorte qu'il continue de payer directement les chemins de fer, ou s'il doit être modifié.

Le gouvernement nous dit qu'il est ouvert et que c'est pour cela qu'il consulte les producteurs agricoles, mais certains d'entre nous sont enclins à penser qu'il a déjà décidé et qu'il abandonnera les paiements directs aux chemins de fer au profit de paiements aux producteurs, avec toutes les ramifications et les conséquences que cela suppose.

Venons-en au projet de loi C-54. Comme vous le savez, c'est un projet de loi qui vise à modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et, à bien des égards, il paraît simple. Il y aurait des prélèvements qui serviraient à financer la promotion et la recherche.

J'ai remarqué que dans ses observations sur le projet de loi C-45, le ministre disait, la semaine dernière: «[. . .] les fonds [seront utilisés] pour l'éducation des consommateurs, les efforts de commercialisation au Canada et à l'étranger, ainsi que [. . .]la recherche sur la production, la transformation, la distribution et la commercialisation d'un produit.» Je suppose que tout cela pourrait paraître évident ou même anodin, mais indépendamment de ce que disait le ministre et de ce qu'on dit au sujet de ce projet de loi, nous avons beaucoup de questions. Nous n'allons pas le laisser adopter subrepticement. Nous voulons qu'il aille en comité, car il soulève des tas de questions.

• (1340)

Nous avons noté que nombre d'organismes appuient le projet de loi. Parmi ceux qui ont exprimé leur appui, citons la Canadian Cattlemen's Association, le Conseil canadien du porc, le Conseil canadien de l'horticulture, l'Association canadienne de la distribution des fruits et légumes, la Fondation fraîcheur égale saveur, la Western Grain Research Foundation, le Conseil canadien du miel et la Canadian Nursery Trades Association.

En dépit de ce qu'a dit le ministre et de ce qu'ont dit ces organismes, nous voulons que le projet de loi soit renvoyé en comité. Je crois savoir qu'il ira au Comité permanent de l'agriculture, ce qui me paraît tout à fait logique, car c'est là qu'il doit être examiné en détail.

Nous voulons des garanties relativement aux protections. Nous voulons savoir exactement comment on utilisera ce projet de loi. Comme vous le savez probablement, on s'inquiète à ce sujet dans certains milieux. On se demande si cette taxe est juste. On s'inquiète naturellement de la motivation du gouvernement et on se demande s'il ne veut pas transférer aux producteurs, et peut-être même aux consommateurs, une partie de ses responsabilités en matière de recherche. Je remarque que le secrétaire parlementaire qui a pris la parole il y a quelques minutes a déclaré que nous ne devrions pas nous inquiéter à ce sujet, que là n'est pas l'intention du gouvernement, qu'il ne cherche pas à se décharger de ses responsabilités en matière de recherche. Je le prendrai donc au mot. Le ministre a d'ailleurs déclaré la même chose la semaine dernière, et je n'ai pas l'intention de mettre en doute ce qu'il a dit, non plus.

Nous sommes tout de même inquiets. C'est devant le Comité permanent de l'agriculture qu'il faudrait soulever ces questions et examiner ces appréhensions. Si le projet de loi permet au gouvernement de rejeter ses responsabilités sur les autres, nous ne pouvons tout simplement pas l'approuver.

On doit aussi songer à la bureaucratie que pourrait créer un tel projet de loi. Il faudrait aussi étudier cette question en comité.

Je dois toucher un autre sujet, c'est-à-dire les présentes négociations du GATT. Nous savons tous que si le Canada ne réussit pas à faire éclaircir et renforcer l'article XI, si nous devons adopter le système de tarification, la gestion de l'offre est pour ainsi dire condamnée. Nos offices de commercialisation perdront leur raison d'être.

Si les offices de commercialisation n'ont plus de contrôle sur les prix, s'ils ne peuvent plus contrôler les quotas, qu'en restera-t-il? Quel serait l'impact d'une telle mesure si le projet de loi à l'étude était adopté? Dans ce cas aussi, nous devons nous adresser au comité pour savoir, advenant la disparition des offices de commercialisation, quelle serait l'incidence du projet de loi que nous étudions aujourd'hui.

Monsieur le Président, vous comprendrez pourquoi nous voulons que ces questions soient examinées par le comité. J'aimerais aussi soulever la question de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme qui a maintenant plus de 20 ans. C'est cette loi qui a donné naissance à notre système de gestion de l'offre et à un certain nombre d'offices dont les offices de commercialisation des oeufs, de la dinde, de la volaille et des oeufs d'incubation de poulets de chair.

Ces offices forment le système de gestion de l'offre. Ils ont instauré l'ordre et la stabilité dans les secteurs de l'agriculture qu'ils couvrent. L'ordre et la stabilité régnaient avant le désordre et le chaos. Les offices de commercialisation sont l'une des grandes réussites du Canada. Nous pouvons en être fiers; grâce à notre système, nous avons une abondance d'aliments de qualité et sains.

Je sais que les producteurs sont fiers de ce sytème. Ils sont fiers de leurs réalisations et ils ne veulent pas perdre leurs acquis. Je ne veux pas perdre ce système. De ce côté-ci, nous ne voulons pas perdre le système de gestion de l'offre. Une telle perte serait très dommageable pour notre pays.

N'oublions pas non plus que les consommateurs y trouvent leur compte. N'écoutez pas les insignifiances de certains, dont le *Globe and Mail*, qui adoreraient détruire le système de gestion de l'offre. Ils voudraient nous faire croire que si le système diparaissait demain matin, les prix payés chuteraient radicalement. Le *Globe and Mail* est fantaisiste. Ce journal rêve. Les prix ne tomberaient pas.

Notre système garantit aux consommateurs l'abondance d'aliments sains, mais il leur garantit également des prix avantageux puisqu'il n'y a que dans un seul autre pays où ils sont moins élevés, ce qui n'est pas à dédaigner. Chose certaine, c'est que les prix suivent toujours la hausse de l'indice des prix à la consommation. Lorsque nous comparons la hausse des prix des produits soumis à la gestion des approvisionnements à celle des produits qui ne le sont pas, qu'est-ce que nous constatons? Il n'y a pas de différence. Les produits soumis à la gestion des approvisionnements vont aussi bien que les autres.

J'ai déjà fait cette observation à la Chambre et je la répète. Ils se sont débarrassés de la gestion des approvisionnements en Australie. Leurs prix ont-ils baissé? Pas que je sache.

Malgré cette grande réussite nationale, la gestion des approvisionnements pourrait disparaître au Canada et entraîner avec elle l'ordre, la stabilité et la productivité réelle de ce secteur de l'industrie agricole. Nous la perdrons si le rapport Dunkel est adopté dans l'accord définitif du GATT, si du moins les dernières négociations du GATT débouchent sur une entente. Nous perdrons la gestion de l'offre, car le rapport Dunkel ne penche pas vers le renforcement ni la clarification de l'article XI. Oui, nous la perdrons.

Qu'il n'y ait aucun doute là-dessus. Certains croient, en effet, que notre système de gestion des approvisionnements pourra survivre en vertu de ce qu'on appelle la tarification, car ils disent: «Imaginez-vous donc, nous aurons des tarifs de 200 à 300 p. 100. Comment une compagnie américaine pourrait-elle escalader un tel mur tarifaire?»

Ne nous y trompons pas. La situation du Canada ne ressemble pas, mettons, à celle du Sud des États-Unis où le climat est très différent. Il y fait beaucoup plus chaud. Ils n'ont pas à subir les mêmes dépenses énergétiques que nous. Ils ne paient pas les mêmes salaires que nous. Ils n'ont même pas des contrôles de qualité aussi coûteux que les nôtres. Ils font d'importantes économies d'échelle et ont une capacité de production énorme. Ils peuvent grimper ce mur tarifaire.

En outre, le mur s'effritera lentement, mais sûrement avec les années. Nous pouvons être certains qu'ils inonderont notre pays de leur excédent de stocks et d'approvisionnements. Nous pouvons être sûrs que pendant la période d'introduction de la tarification, les grandes multinationales basées aux États-Unis se contenteront de bénéfices marginaux dans le but de contourner les barrières tarifaires et de pénétrer notre marché. Une fois qu'elles auront détruit notre système de gestion de l'offre et acculé à la faillite nos agriculteurs, eux qui sont parmi

les meilleurs au monde, pensez-vous qu'elles se contenteront de bénéfices marginaux? Jamais de la vie!

• (1350)

Ne nous laissons pas leurrer par la tarification! Ne nous laissons pas leurrer par ceux qui parlent de tarifs de 200 p. 100 ou de 300 p. 100 et qui prétendent que la tarification ne signifie pas la fin de la gestion de l'offre. Les deux ne sont pas compatibles. Si vous ne contrôlez ni les contingents ni les prix, vous pouvez dire adieu à la gestion de l'offre.

Ce qui se passe en ce moment au GATT, les menaces qui pèsent sur la gestion de l'offre, tout ça fait partie de ce qu'on appelle le nouvel ordre économique mondial. Si on laisse faire les multinationales, l'État-nation est condamné. Il n'y aura plus d'identités nationales. Il n'y aura plus de frontières. Car ce qu'elles veulent c'est un monde—un monde à elles, à elles toutes seules. Elles veulent que le monde entier devienne leur marché. Mais elles nous disent de ne pas nous faire de souci car tant que nous sommes concurrentiels et tant que nous comprenons ce qu'est la mondialisation, nous nous en tirerons. Autrement dit, faites preuve d'intelligence, travaillez d'arrache-pied et tout ira bien dans le meilleur des mondes.

Ne nous laissons pas leurrer. Elles disposent de certains avantages, avantages dont elles n'hésiteront pas à se servir, avantages que nous, Canadiens, n'avons pas. Nous sommes aussi intelligents que n'importe qui, nous pouvons être aussi concurrentiels que les autres, mais il faudrait bien que nous ayons les mêmes chances que les autres. S'ils partent avec une longueur d'avance, il est assez facile de prédire qui sera le premier à l'arrivée.

Les multinationales le savent, et nous devons absolument mettre en place des mesures tant nationales qu'internationales qui protègent nos intérêts. Je ne prêche pas le protectionnisme. Je suis prêt à travailler aussi fort que les autres. Je suis prêt à être aussi compétitif que les autres. Donnez- moi seulement des chances égales ainsi que des normes et des mécanismes, de sorte que les règles du jeu soient les mêmes pour tous les joueurs et que tout le monde joue selon les règles. Donnez-moi les moyens de me nourrir. Il faut qu'un pays soit capable de se nourrir, autrement il est très vulnérable, extrêmement vulnérable. Je dirais même que tout pays qui ne peut pas se nourrir n'a pas d'avenir.

Nous devons prendre conscience de ce qui se passe dans le monde, et je crois que certains de nos vis-à-vis ne se rendent pas compte de l'émergence de ce nouvel ordre économique mondial dicté par les multinationales et leur désir d'hégémonie. Elles veulent affermir leur mainmise, ce qui n'est pas anti-américain, ni anti quelqu'autre pays. Tout ce que je demande, c'est un système dans lequel on peut se protéger et être compétitif, très productif et très efficace.

Pour en revenir au projet de loi proprement dit, j'aimerais qu'on le renvoie au comité le plus vite possible pour obtenir des réponses à des questions extrêmement importantes.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue d'appuyer avec autant de véhémence les offices de commercialisation.

Je voudrais le renvoyer à un document dont a parlé il y a quelques mois le député de Lambton—Middlesex, et qui portait essentiellement sur l'écart entre ce que l'agriculteur reçoit et ce que le consommateur paie. Cela montrait clairement la très petite part que reçoit l'agriculteur par rapport au prix de détail.

Venant de la ville, j'ai du mal à faire comprendre à mes électeurs que les agriculteurs touchent une si petite part du prix payé par le consommateur.

Il est ironique que le député ait mentionné *The Globe and Mail* car, comme lui, m'est avis qu'à ce journal tous les journalistes—pas tous, mais j'en connais beaucoup, dont certains au comité de rédaction—n'ont pas à l'égard des offices de commercialisation la même attitude que nous. Ne pense-t-il pas que partie des efforts que nous faisons actuellement et partie de ceux que fait le gouvernement devraient être de mener une campagne plus active afin d'amener les gens à comparer ce que le consommateur paie et ce que l'agriculteur reçoit de façon à ce que tout le monde au Canada comprenne mieux les offices de commercialisation et montrent une plus grande bienveillance à leur égard?

**M. Harvard:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Broadview—Greenwood pour cette question. Elle est judicieuse et j'estime qu'il a tout à fait raison.

Les agriculteurs et les citadins ne sont pas des ennemis. En ce qui me concerne, ils sont associés dans une opération commune. Il faut manger et les agriculteurs produisent la nourriture que nous consommons. Il n'est pas dans l'intérêt des citadins ni des consommateurs nulle part dans le pays de tenir les agriculteurs dans la pauvreté et de les laisser dans le besoin. Ce n'est pas du tout notre intérêt. Nous voulons des agriculteurs prospères qui aient leur propre économie stable. Nous voulons des agriculteurs qui soient très productifs, et c'est ce que nous avons.

Nous considérons comme allant de soi les services et la production des agriculteurs, que nous mangions à la maison ou au restaurant. Nous tenons pour acquis que la nourriture sera disponible et qu'elle sera toujours de bonne qualité. Eh bien, cela ne se produit pas tout seul. Cela n'arrive pas par miracle ou par hasard. Il y a des gens

qui travaillent d'arrache-pied dans l'espoir de gagner convenablement leur vie.

J'ai entendu des gens dire: «Il y a quelques riches agriculteurs qui possèdent quelques centaines de milliers de dollars et il y en a peut-être même quelques-uns qui sont millionnaires.» Eh bien, quel mal y a-t-il à cela? Les gens dans le secteur du charbon, de la presse, de la radiodiffusion et du transport peuvent gagner un million de dollars, ou du moins ils l'ont fait dans le passé, et les gens ont pensé que c'était une réussite, un exploit. Mais pour une raison ou une autre, si on voit deux agriculteurs dans notre pays qui ont un million de dollars et qui peuvent passer deux ou trois semaines d'hiver en Floride, des gens s'empressent de déclarer: «Bigre! C'est injuste. Ils gagnent trop d'argent. C'est épouvantable.»

Le député de Broadview—Greenwood l'a fait remarquer en parlant de *Compare the Share*, cet excellent ouvrage de mon collègue de Lambton—Middlesex. Cet ouvrage montre que l'agriculteur n'escroque pas le consommateur. Il ne reçoit pas une part équitable des profits provenant de sa production.

**M. Flis:** Monsieur le Président, je n'ai pu m'empêcher de noter les paroles du député de Winnipeg St. James quand il a dit que nous devions nous rendre compte de ce qui se passe dans le monde.

Je suis tout à fait d'accord avec lui pour dire que la meilleure sécurité que possède un pays consiste à pouvoir subvenir à ses besoins alimentaires. Je voudrais signaler à la Chambre une brève rencontre informelle que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a eue ce matin avec le rédacteur en chef d'un journal bien connu de Munich, M. Zimmer.

Ce dernier nous a exposé les problèmes que l'on connaît en Allemagne, et nous lui avons exposé ceux que nous connaissons ici. Les agriculteurs allemands font face à un problème similaire. Ils risquent la faillite s'ils n'obtiennent pas d'aide de l'État.

Cela m'a frappé. M. Zimmer a parlé des fermes de la Bavière et a dit que l'État y donnait des subventions aux agriculteurs parce que les belles fermes bavaroises constituent une attraction pour les touristes.

Je vois que notre temps de parole touche à sa fin, monsieur le Président, mais j'allais demander au député qui vient de l'Ouest comment nos agriculteurs peuvent soutenir la concurrence alors que le gouvernement d'un pays riche et puissant comme l'Allemagne doit en subventionner les agriculteurs qui risqueraient, sinon, de disparaître.

**M. le Président:** Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

### LES FORCES CANADIENNES

**M. Stan Wilbee (Delta):** Monsieur le Président, alors que les membres de l'équipage du NCSM *Restigouche* quittent aujourd'hui les eaux canadiennes pour les côtes lointaines de la mer Rouge, nous devrions tous être bien conscients qu'en allant faire appliquer les sanctions des Nations Unies contre le gouvernement de la république d'Irak, ils jouent un rôle historique dans l'établissement de la suprématie du droit international. Leur travail de patrouille dans la mer Rouge apportera une précieuse contribution au maintien de la paix mondiale.

On a confié cette mission au *Restigouche* en sachant fort bien la grande contribution qu'il a déjà apportée aux opérations de défense canadiennes au cours des 12 derniers mois. Nous sommes également conscients des sacrifices que cela représente pour les parents et amis des membres de l'équipage.

Étant donné l'expérience que ces derniers ont acquise pendant leur déploiement au sein de la Force navale permanente de l'Atlantique et le professionnalisme dont ils ont fait preuve durant les préparatifs de départ, nous sommes absolument certains que le *Restigouche* saura être à la hauteur des plus grands idéaux de la tradition navale canadienne.

Dieu bénisse le NCSM *Restigouche* et tous ceux qui naviguent à son bord.

* * *

### LE PARTI LIBÉRAL

**Mme Sheila Finestone (Mont-Royal):** Monsieur le Président, alors que nous nous approchons d'un règlement de la question constitutionnelle, le Parti libéral a, en fin de semaine, appuyé massivement la primauté de la Charte des droits et ajouté les valeurs suivantes aux articles d'interprétation: la préservation et la promotion du Québec comme société distincte au sein du Canada, de même que la protection et le développement sur les plans linguistique et culturel des collectivités de langue officielle vivant en situation minoritaire.

Bref, les libéraux demeurent engagés à promouvoir un Canada où les anglophones du Québec et les francophones hors Québec font bel et bien partie intégrante de la pluralité culturelle.

Notre contribution est plus positive que les spéculations néfastes que le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a faites la semaine dernière au sujet des anglophones du Québec qui seraient abandonnés à leur sort dans un Canada désuni. Le ministre a suscité craintes et inquiétudes chez de nombreux Canadiens du Québec, surtout dans ma circonscription, au moment même où nous avons besoin d'être rassurés sur l'avenir du Canada.

Il nous faut une fédération canadienne renouvelée qui n'empiète sur aucun des droits individuels des Canadiens, et nous devons faire preuve de créativité pour parvenir à une solution typiquement canadienne qui réponde aux besoins de l'est et de l'ouest du pays, aux besoins des autochtones et à ceux des Québécois.

* * *

[*Français*]

## HOMMAGE À NOS ATHLÈTES OLYMPIQUES

**M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est):** Monsieur le Président, c'est avec une très grande fierté que j'attire l'attention de tous les députés de la Chambre sur les exploits des athlètes canadiens qui ont remporté des médailles au cours de la fin de semaine à Albertville. Il va sans dire que les nuages qui planaient au-dessus d'Albertville en fin de semaine avaient un reflet d'argent pour les athlètes canadiens.

Avec la reconnaissance du patinage de vitesse sur courte piste comme discipline officielle des Jeux cette année, l'équipe masculine du relais 5 000 mètres a livré une chaude lutte samedi pour finalement remporter la médaille d'argent. Je tiens à féliciter Michel Daignault, Frédéric Blackburn, Marck Lackie et Sylvain Gagnon pour leur brillant exploit.

Pour la première fois depuis 32 ans, l'équipe canadienne de hockey a atteint la finale comptant pour la médaille d'or, pour finalement se présenter sur le podium et recevoir la médaille d'argent. L'équipe mérite nos remerciements les plus sincères pour avoir suscité chez tous les Canadiens et Canadiennes un sentiment de fierté. Ces Jeux ont réservé plusieurs surprises et moments mémorables aux athlètes et aux partisans.

Les XVIe Jeux olympiques d'hiver sont les meilleurs jeux que le Canada a connus depuis les années 1932 à Lake Placid. Non seulement nos athlètes ont-ils remporté sept médailles, y compris deux d'or, trois d'argent et deux de bronze, mais ils ont terminé parmi les huit premiers dans sept autres sports, tandis que de nouvelles marques ont été établies dans neuf nouvelles épreuves ou disciplines.

J'aimerais terminer en exprimant ma plus sincère reconnaissance à tous nos athlètes olympiques qui ont contribué à réunir, durant les deux dernières semaines, les Canadiens et les Canadiennes autour d'un esprit de sportivité qui n'est pas prêt de s'évanouir.

* * *

[*Traduction*]

## LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

**M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle):** Monsieur le Président, étant donné que les taux d'intérêt ont baissé, beaucoup d'agriculteurs essaient de rééchelonner leurs emprunts auprès de la Société du crédit agricole. On pourrait croire qu'étant donné le grand nombre de faillites et de pertes chez les agriculteurs, la SCA serait ravie de cette démarche. Ce n'est pas le cas.

La SCA impose une pénalité représentant trois mois d'intérêt aux agriculteurs qui veulent rééchelonner leur dette. Cette mesure est légale, mais est-elle conforme à l'éthique? Les administrateurs du Régime d'assurance du revenu brut (RARB) ont eux aussi recours à la manière forte pour percevoir les sommes qui leur sont dues par les agriculteurs à court d'argent. Un agriculteur m'a dit que s'il ne payait pas ce qu'il doit au RARB d'ici le 1er mars, il perdrait des bénéfices et se verrait imposer des intérêts supplémentaires. Pourtant, le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) lui doit de l'argent. Des représentants du CSRN lui ont dit qu'il devrait patienter de 12 à 14 semaines avant de toucher cet argent.

On comprend maintenant pourquoi 250 agriculteurs de la ville de Balgonie dans ma circonscription ont menacé d'empêcher les trains de rouler. Ceux-ci sont en colère et sont désespérés. Ils sont fatigués de traiter avec un gouvernement qui leur dit une chose mais qui en fait une autre. Ils sont fatigués de ne pas être écoutés. Ils veulent un gouvernement qui soit sensible à leur sort, qui n'ait pas recours à des menaces pour percevoir des sommes, qui versent promptement les montants qu'il doit aux agriculteurs, et qui ne pénalise pas ces derniers lorsque ceux-ci veulent rééchelonner leur dette.

Y a-t-il quelqu'un au sein du gouvernement qui écoute?

* * *

## LES JEUX OLYMPIQUES

**M. Willie Littlechild (Wetaskiwin):** Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion pour saluer tous les grands athlètes qui ont représenté le Canada lors des XVIe Jeux olympiques d'hiver.

Les entraîneurs, les directeurs, les soigneurs et les officiels canadiens ont aussi fait la fierté de notre pays en faisant de nos athlètes l'un des meilleurs groupes au monde.

*Article 31 du Règlement*

La nation canadienne est chanceuse de compter quelques-uns des meilleurs athlètes au monde, dont la performance a aussi contribué à créer un sentiment d'unité chez tous les Canadiens. Notre recherche collective de l'excellence a été concrétisée par les médailles d'or de Kerrin Lee-Gartner, Sylvie Daigle, Angela Cutrone, Nathalie Lambert et Annie Perreault. Le tiers de notre équipe de 117 athlètes rentre au pays avec une médaille.

Le programme de hockey très fructueux dirigé par Dave King a permis à l'équipe canadienne d'aller chercher une médaille d'argent bien méritée. De même, l'équipe masculine du relais 5000 mètres en patinage sur courte piste s'est aussi méritée une médaille d'argent, Frédéric Blackburn obtenant aussi l'argent dans l'épreuve individuelle. Les médaillés de bronze ont été Myriam Bédard dans l'épreuve de biathlon féminin, Isabelle Brasseur et Lloyd Eisler en patinage artistique, ainsi que l'équipe féminine de curling dirigée par Julie Sutton.

J'invite la Chambre à se joindre à moi pour féliciter les personnes suivantes de ma circonscription: Glenn Rupertus, Jane Isakson, Keven Martin et Lisa Sargeant. Tous ces athlètes ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Le Canada et la circonscription de Wetaskiwin sont très fiers de ces remarquables olympiens.

* * *

## LES DROITS DE L'HOMME

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie, M. Ali Alatas, est aujourd'hui de passage à Ottawa dans le but de dire au gouvernement que la situation des droits de la personne s'améliore au Timor oriental. Il est évident que ce n'est pas vrai.

Quarante étudiants, qui étaient présents lors du massacre perpétré à Dili le 12 novembre 1991, font toujours face à des accusations. Certains sont accusés de subversion, délit qui entraîne la peine de mort, et d'autres risquent des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans.

Les militaires de l'armée indonésienne, responsables des atrocités commises à Dili, n'ont jamais eu à répondre à des accusations.

Le gouvernement de l'Indonésie a publié son propre rapport de l'événement, présentant les conclusions de la commission d'enquête nationale qu'il avait lui-même mise sur pied. Amnistie internationale conclut que le mandat et la méthode de travail de la commission laissaient inévitablement à désirer et que ses conclusions sont inacceptables.

Lorsqu'elle rencontrera M. Alatas, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit réclamer la fin de la répression au Timor oriental. Elle doit aussi lui dire que le Canada appuiera toutes les résolutions dont la Commission des droits de l'homme des Nations Unies est actuellement saisie à Genève et, enfin, que le Canada donnera son aval aux résolutions 384 et 389 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

* * *

## LA MANIFESTATION DES AGRICULTEURS

**M. Bruce Halliday (Oxford):** Monsieur le Président, mises à part quelques mauvaises graines, les agriculteurs qui se sont rassemblés en très grand nombre sur la colline du Parlement, vendredi dernier, ont respecté un ordre parfait. Il convient donc de féliciter les dirigeants et les membres des groupes de gestion de l'offre de produits agricoles d'avoir si bien planifié et mené cette manifestation à l'appui de la position ferme du gouvernement quant à la nécessité de clarifier et de renforcer l'article XI du GATT.

Les offices canadiens de commercialisation font l'envie des producteurs de nombreux autres pays. Espérons que cette manifestation modèle montrera aux autres pays à quel point on tient à garder un système régulier de commercialisation qui se révèle équitable tant pour les consommateurs que pour les producteurs et qui ne compromet pas les échanges internationaux avec une surproduction subventionnée.

Je suis fier qu'il ait fallu huit autocars pour amener à cette manifestation des agriculteurs d'Oxford, ma circonscription, la capitale laitière du Canada.

* * *

• (1410)

[*Français*]

## L'ARTICLE XI DU GATT

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Monsieur le Président, les ministres de l'Agriculture et du Commerce extérieur, avec les chefs des producteurs agricoles canadiens, viennent d'entrer d'Europe où ils avaient pour mission d'informer leurs homologues de la régularisation des marchés, ce qui est très important pour l'économie canadienne et pour que cela n'entraîne pas de distorsion dans les échanges internationaux.

Nous demandons au gouvernement d'indiquer immédiatement aux agriculteurs canadiens les résultats qui ont pu être obtenus lors de cette visite grâce notamment aux entretiens du premier ministre canadien avec des personnalités mondiales, et d'indiquer aussi la stratégie que le gouvernement entend suivre pour, non seulement sauvegarder l'article XI, mais le renforcer et le préciser, pour le bien de l'économie canadienne, du monde rural et de la sécurité alimentaire.

[*Traduction*]

## LE BUDGET

**M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte):** Monsieur le Président, comme un éditorialiste du *Globe and Mail* l'a dit la semaine dernière, on peut s'attendre à ce que l'opposition continue, à l'approche du dépôt du budget, de demander que le gouvernement survolte l'économie.

Comme le dit l'éditorialiste: «L'économie nationale n'est pas un moteur d'automobile et le budget fédéral n'est pas un survolteur branché sur une génératrice d'électricité.» La prochaine fois que l'opposition utilisera le terme «survolteur», appelez un taxi.

La situation ne s'améliorera que si nous maintenons le cap sur une gestion financière responsable. Qu'est-ce que cela veut dire? Contenir la hausse des dépenses et des impôts, et non pas se lancer dans des dépenses inconsidérées pour relancer l'économie. Les gouvernements qui nous ont précédés ont montré qu'il n'y avait pas de solution magique.

* * *

## LE PARTI LIBÉRAL

**M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso):** Monsieur le Président, les médias du pays ont constaté ce qui est l'évidence même pour plus de 1 500 libéraux réunis à Hull et pour l'ensemble des Canadiens qui nous ont écoutés pendant la fin de semaine. Sous la gouverne d'un chef résolu, le Parti libéral est fort, uni, et sait ce qu'il faut faire.

Son objectif consiste à défaire le gouvernement conservateur, qui est usé à la corde, discrédité, et à le remplacer par un gouvernement progressiste, responsable et réceptif sous la direction de Jean Chrétien. Notre congrès semestriel et notre congrès sur la réforme du parti ont été tous deux couronnés de succès. Nous ne nous sommes pas dérobés aux problèmes du jour, qui sont la réforme fiscale, le libre-échange et la Constitution. Dans tous les cas, les délégués libéraux ont abordé toutes les questions dans un esprit d'ouverture et de compromis. Ils ont montré de plus qu'ils plaçaient sincèrement les intérêts du Canada devant leurs intérêts locaux ou particuliers.

[*Français*]

Nous avons reconfirmé encore une fois que le Parti libéral est le parti de tous les Canadiens et Canadiennes. Nous sommes prêts à relever les défis du futur et à remettre le Canada en marche.

*Article 31 du Règlement*

[*Traduction*]

Maintenant, si le premier ministre pouvait faire ce que tant de Canadiens lui demandent de faire, déclencher des élections et donner à la population du Canada la possibilité d'élire un gouvernement libéral, nous pourrions remettre les gens au travail.

* * *

## LE PARTI LIBÉRAL

**M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca):** Monsieur le Président, aux dernières élections fédérales, l'ancien chef du Parti libéral, le très honorable John Turner, s'était déclaré opposé à l'Accord de libre-échange et s'était engagé, s'il était réélu premier ministre, à rompre cet accord. La semaine dernière, nous avons vu le nouveau Parti libéral revenir à la charge.

Je tiens à ce que tous les Canadiens, qui sont contre l'Accord de libre-échange, comprennent bien que le Parti libéral cherche à ménager la chèvre et le chou dans tous les domaines. À propos de l'Accord de libre-échange, voilà que les libéraux parlent de négocier à nouveau. Nous avons déjà eu assez de mal à négocier une première fois.

Si vous êtes contre l'Accord de libre-échange, monsieur le Président, votez donc néo-démocrate.

* * *

## M. DOUG PETERS

**M. David Bjornson (Selkirk—Red River):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer l'inquiétude qu'éprouvent les nombreux Canadiens qui s'intéressent aux études économiques du gouvernement. S'il est un critique économique bien connu de la télévision, de la radio et de la presse écrite, c'est bien M. Doug Peters de la Banque Toronto-Dominion.

Or, on a publié hier dans la presse que l'un des candidats de premier plan du Parti libéral sera nul autre que M. Doug Peters.

Je crois que l'on peut à juste titre poser la question suivante à tous les médias: à quel point M. Peters peut-il être objectif s'il est candidat du Parti libéral à l'occasion des prochaines élections?

* * *

## LE TIMOR ORIENTAL

**Mme Christine Stewart (Northumberland):** Monsieur le Président, depuis décembre 1975, depuis l'invasion du Timor oriental par les troupes indonésiennes, on a massacré 250 000 des 700 000 autochtones du pays. Ce massacre se poursuit à l'heure actuelle, et pourtant notre gouvernement continue de traiter avec l'Indonésie. En fait, l'Indonésie est l'un des principaux partenaires com-

merciaux du Canada en Asie du Sud-Est puisque nos échanges commerciaux bilatéraux s'élevaient à près de 500 millions de dollars l'année dernière. Il est tout à fait inadmissible de légitimer la politique de l'Indonésie en poursuivant nos échanges commerciaux avec ce pays et en abandonnant à leur sort les gens opprimés au Timor oriental. Le Canada doit adopter une position beaucoup plus ferme contre les violations des droits de la personne au Timor oriental et contre cette domination illégale.

J'exhorte le gouvernement à réduire toute aide bilatérale qui ne profite pas directement aux plus défavorisés, à réclamer la cessation de toutes les ventes internationales de matériel militaire à l'indonésie et à condamner les programmes d'assimilation et de migration du gouvernement indonésien tendant à détruire la culture des peuples autochtones de la région. Le Canada doit apporter de l'aide humanitaire aux réfugiés du Timor oriental et réclamer que la Croix-Rouge internationale, ainsi que d'autres organismes de défense des droits de la personne et organisations non gouvernementales aient accès librement au Timor oriental.

* * *

## LE BUDGET

**M. Garth Turner (Halton—Peel):** Monsieur le Président, tous ceux qui sont à la Chambre aujourd'hui savent sûrement que demain, ce sera l'exposé budgétaire. Les réseaux de télévision s'affairent à monter les pupitres de présentation juste à quelques pieds d'ici. Demain soir, la plupart des Canadiens pourront voir ce qui se passera vraiment ici. Le corridor à l'extérieur sera rempli de porte-parole de divers groupes d'intérêts spéciaux qui chercheront à se faire interviewer.

Il semble que, de nos jours au Canada, il y ait davantage de groupes d'intérêts spéciaux qui représentent une petite partie de la société mais qui retiennent une grande partie de l'attention des médias. Parmi les porte-parole qui semblent toujours se présenter, il y a Doug Peters de la Banque Toronto-Dominion. Il condamnera vraisemblablement le budget. Or, il serait sage pour les Canadiens de se rappeler qu'il était le conseiller du ministre des Finances libéral Marc Lalonde, responsable de l'énorme déficit, et qu'il compte apparemment se présenter comme candidat libéral aux prochaines élections.

[*Français*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, 300 agricultrices et agriculteurs d'Abitibi-Témiscamingue étaient présents à la manifestation organisée sur la Colline parlementaire vendredi dernier à Ottawa. J'ai organisé une rencontre avec le président du Conseil du Trésor, qui a accepté de recevoir M. Denis Jutras, président de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue et quatre de ses membres. Aux dernières nouvelles, rien n'est encore joué. Le dossier agricole européen n'est pas encore mûr. En ce qui a trait à la question de l'article XI, en dépit de certaines déclarations, la Communauté n'a offiellement pas encore arrêté sa position officielle.

**Mme Finestone:** *Time, time*!

**M. Saint-Julien:** Monsieur le Président, la députée libérale de Mont-Royal passe son temps à me crier de me la fermer. Elle devrait plutôt se lever pour déclarer aux contribuables ses dépenses de voyages au Canada et dans le monde.

Le passage à Bruxelles de la délégation canadienne n'aura pas servi à rien. Selon un porte-parole de la Commission européenne, la rencontre avec la délégation canadienne sera présente dans l'esprit des négociateurs européens lors de l'examen des questions agricoles relatives au GATT. Bravo au député de Bellechasse, au député de Champlain et au ministre québécois Yvon Picotte d'avoir été présents pour défendre les agriculteurs québécois.

---

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## LE CHÔMAGE

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, le ministre des Finances a promis de nous présenter demain un budget réaliste. La réalité, aujourd'hui, c'est que 2 000 travailleurs de GM à St. Catharines viennent de perdre leur emploi. La réalité, aujourd'hui, c'est que des milliers de pêcheurs et d'employés des usines de transformation du poisson perdront leur emploi très prochainement.

Est-ce que le ministre des Finances présentera demain un plan pour s'attaquer à cette réalité? Est-ce qu'il présentera un plan qui remettra le Canada au travail?

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, je suppose que le chef de l'opposition sait que la triste annonce de General Motors ne touchait pas seulement une usine à St. Catharines, mais aussi un certain nombre d'usines aux États-Unis et qu'il s'agit d'un plan de réorganisation de la société. Cela ne rend pas les pertes d'emplois moins pénibles pour autant et c'est pourquoi nous ferons, évidemment, tout notre possible pour aider ceux qui perdront leur emploi d'ici 1995, lorsque l'usine fermera définitivement.

Puis-je demander à mon collègue du Parti libéral d'être patient. Demain après-midi, à 16 h 30, le ministre des Finances présentera un budget que, j'en suis sûr, le chef de l'opposition applaudira et qui le conduira à parcourir le pays pour soutenir le ministre des Finances dans son entreprise.

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, il n'y a rien que j'aimerais mieux que de prendre la parole pour féliciter le gouvernement d'avoir décidé de s'occuper du million et demi de Canadiens qui veulent la dignité qu'apporte un chèque de paye. Je peux dire au ministre que s'il nous fournit cela nous l'applaudirons, mais s'il continue à faire fi de la réalité et de la misère de la population, nous le combattrons. Ce qui est important en ce moment, c'est de remettre les gens au travail. Est-ce que le ministre pourrait informer le ministre des Finances que nous l'appuierons s'il a des programmes pour aider les chômeurs? Pourrait-il lui dire aussi que nous le combattrons s'il persiste dans la voie suivie pendant sept ans par le précédent ministre des Finances?

• (1420)

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Le précédent ministre des Finances, tout comme l'actuel, a travaillé très fort à faire baisser les taux d'intérêt et l'inflation. Ils ont réussi sur les deux tableaux. Il y a aujourd'hui 1,5 million de personnes employées à plein temps de plus qu'il n'y en avait en 1984. Il y a donc eu beaucoup de progrès dans ce pays.

Je suis sûr que lorsqu'il aura pris connaissance du budget, le député sera heureux de l'appuyer. J'ai confiance que, demain, il applaudira le ministre des Finances. Il est évident que l'adrénaline secrétée pendant le congrès de la fin de semaine continue de faire effet. J'espère qu'il en aura encore demain.

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre. Hier soir, les députés de son gouvernement et lui-même ont-ils pris le temps de regarder l'émission et les entrevues de Céline Galipeau à Radio-Canada où on voyait des ouvriers de 47 à 52 ans avec 25 à 27 ans d'expérience dans l'industrie de l'automobile, faire face à la réalité, à leur âge, de perdre leurs emplois, et qui ne voyaient absolument aucun espoir dans les années à venir?

Est-ce que le gouvernement va réaliser que c'est bien beau de faire plaisir à la communauté financière, mais ce qui est plus important, c'est de redonner la dignité à ces gens qui veulent travailler et avoir le plaisir de gagner leur vie honorablement?

[*Traduction*]

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** C'est exactement ce que le gouvernement cherche à accomplir. Mon collègue, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, avec son collègue de l'Emploi et de l'Immigration, travaillent très dur à un programme de prospérité qui fait une large part à la formation et au recyclage et qui encouragera les industries à former et à recycler leurs employés. Nous n'avons aucune raison d'être fiers des résultats que le Canada a obtenus dans le passé à cet égard. Les ministres travaillent en ce moment à faire en sorte que les gens aient des emplois à plein temps intéressants, pas seulement du travail dans des programmes de travaux publics coûteux comme ceux que les libéraux voudraient nous faire adopter et qui ne s'attaquent pas aux vrais problèmes.

* * *

[*Français*]

## L'ENVIRONNEMENT

**M. Paul Martin (LaSalle—Émard):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires extérieures.

Le gouvernement s'apprête à sanctionner la mort de l'industrie de la morue. Le gouvernement se dit impuissant, mais il ne se rend pas compte des outils qu'il possède. L'environnement en est un.

Ma question est celle-ci: La ministre va-t-elle s'engager à ratifier immédiatement la Convention sur le droit de la mer? Deuxièmement, va-t-elle renverser son attitude défaitiste de la fin de semaine et mener la bataille au Sommet de la terre, au Brésil? Troisièmement, va-t-elle y protéger tout l'environnement des Grands Bancs, incluant les ressources de la pêche? Va-t-elle agir unilatéralement immédiatement?

[*Traduction*]

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Le député pose deux questions différentes. L'une découle de la déclaration que j'ai faite vendredi sur la grande importance de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra en juin à Rio pour examiner divers sujets dans lesquels le Canada joue un rôle de premier plan. J'ai voulu—et je crois qu'il est important de comprendre cela—présenter cette conférence comme une étape et non comme l'unique étape pour protéger notre environnement. Par conséquent, nous ne voudrions pas que les attentes soient trop grandes. Nous voulons rester réalistes.

En ce qui concerne la deuxième question, je dois dire que nous travaillons très fort, par l'entremise du comité préparatoire qui se réunira très bientôt à New York, à faire en sorte que les pêches et la protection des ressources marines figurent à l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

**M. Paul Martin (LaSalle-Émard):** Monsieur le Président, j'ai peut-être posé deux questions différentes, mais j'aurais aimé que la ministre réponde au moins à l'une d'elles.

Pendant trois ans, ce gouvernement a regardé, sans intervenir, le pays subir coup après coup. C'est maintenant au tour de l'industrie des pêches, et ce n'est pas vrai que le Canada est impuissant. En réalité, c'est ce gouvernement qui est sans espoir.

Il y a deux ans, l'Institut canadien des océans de l'Université Dalhousie a déclaré que la nécessité environnementale de protéger les stocks de poissons à l'intérieur de la limite des 200 milles justifiait, en droit international, l'intervention du gouvernement à l'extérieur de la limite des 200 milles pour interdire la surpêche. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas exercé ce droit?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, j'ai ici une liste de sept ou huit mesures prises par le gouvernement concernant la surpêche. Personne n'accorde plus d'importance que nous à cette question.

Pour commencer, j'aimerais souligner que nous informerons, par l'entremise de nos ambassades, les pays membres de la Communauté européenne et de l'OPANO de cette importante preuve scientifique qui nous a été communiquée la semaine dernière. Plus tard cette semaine, je rencontrerai, avec le ministre des Pêches, les ambassadeurs de la Communauté européenne. Nous devons faire comprendre aux Européens que cette question des pêches n'est pas seulement importante pour notre pays car d'après l'information qui nous a été transmise, toutes les pêches de l'Atlantique Nord seraient compromises en quelque sorte. Ce sont donc leurs propres intérêts qui sont en jeu.

Nous tentons de faire inclure cette question à l'ordre du jour de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra en juin. Si, en fin de compte, après tous nos efforts diplomatiques, nous ne parvenons pas à obtenir les résultats voulus, nous devrons envisager d'autres mesures. Nous sommes prêts à cela.

* * *

## L'EMPLOI

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Elle concerne l'annonce d'aujourd'hui au sujet des milliers de travailleurs du Canada atlantique qui seront touchés encore une fois et qui risquent fort de perdre leur emploi.

Le gouvernement savait depuis des années que c'est ce qui se passerait. Des études ont été faites et, pourtant, il répond à ces habitants du Canada atlantique qu'un groupe de travail sera mis sur pied pour examiner les répercussions. Les répercussions sont claires: ces personnes n'auront plus d'emplois. Je demande au gouvernement: pourquoi ce mépris total des pêches dans l'Atlantique? Pourquoi attendre si tard pour agir? Le gouvernement fait non seulement preuve d'une mauvaise gestion, mais également d'insensibilité envers les habitants de la région de l'Atlantique. Quand accordera-t-il la priorité au problème du chômage et commencera-t-il à planifier pour s'assurer que les Canadiens peuvent retourner au travail?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, la députée demande quelles mesures peuvent être prises et seront prises à l'égard des Canadiens de l'Atlantique qui vivent de la pêche.

Ce que le ministre des Pêches et des Océans a annoncé ce matin est un programme très sérieux de protection et de gestion de la ressource qui garantira l'existence de cette ressource à l'avenir et qui permettra aux gens qui en dépendent d'assurer leurs moyens de subsistance. Entretemps, nous avons un ensemble de programmes qui visent à aider ces gens à s'adapter aux changements que

connaît le secteur de la pêche. Si la députée dit que rien n'a été fait, elle devrait examiner les détails du programme évalué à 584 millions de dollars que nous avons annoncé il y a deux ans.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, il est clair que le gouvernement n'avait aucun plan pour faire face à la situation à laquelle est maintenant confrontée la population des provinces atlantiques. Il savait pourtant ce qui s'en venait. Il n'a aucun plan pour faire face à cette situation.

Le gouvernement affirme que la guerre à l'inflation est terminée, mais ne serait-il pas temps de s'occuper des victimes de la guerre? Le million et demi de chômeurs, les assistés sociaux et tous ceux qui ont perdu tout espoir? Aujourd'hui, le Conference Board du Canada affirme que si le gouvernement maintient ses orientations, il retardera la reprise économique. Le vice-premier ministre ne croit-il pas que le pays a besoin d'un budget fondé sur un objectif de plein emploi? Le gouvernement va-t-il présenter une politique de plein emploi dans son budget de demain?

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, il est évident que le chômage est une grande préoccupation du gouvernement et le budget de demain comportera des mesures pour régler ce problème.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, j'espère que les mesures seront mieux ciblées que dans le cas des provinces atlantiques où le gouvernement savait qu'une crise était imminente.

[*Français*]

Monsieur le Président, il est temps que ce gouvernement dépense autant d'énergie à créer des emplois qu'à lutter contre l'inflation. Au nom de tous les sans-emploi au pays, le vice-premier ministre va-t-il maintenant consacrer toute son énergie et ses ressources à mettre fin à ses politiques qui ont mis 1,5 million de personnes sur le chômage, des centaines de milliers sur le bien-être social, et causé de nombreuses faillites?

• (1430)

[*Traduction*]

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, pour l'édification de la députée, je dirai que le Canada n'est pas le seul pays qui traverse une récession. Tous les pays du monde ont à faire face à la récession. Cependant, je peux dire que grâce aux mesures adoptées par le gouvernement du Canada, notre pays est mieux placé pour sortir de la récession que tous les autres pays du Groupe des Sept.

De plus, tous ceux qui font des prévisions—et je ne parle pas du gouvernement—sont beaucoup plus optimistes pour les deux prochaines années que le gouvernement. Je crois que c'est grâce aux politiques adoptées par notre gouvernement depuis sept ou huit ans que le Canada est le premier des pays modernes de l'OCDE et du Groupe des Sept à sortir de la récession. Je pense que la députée sera satisfaite du budget que présentera le ministre des Finances demain.

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, General Motors vient tout juste d'annoncer 2 300 mises à pied supplémentaires dans le coeur industriel du Canada. Puisque le gouvernement a été avisé deux mois à l'avance de ces compressions chez GM, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie pourrait-il aviser la Chambre des mesures précises qu'il entend prendre pour assurer des emplois à ces travailleurs?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, le député sait fort bien que GM avait indiqué son intention de faire des coupures de postes importantes en Amérique du Nord, mais nous ne savions pas où seraient effectuées ces coupures avant l'annonce officielle.

Les décisions annoncées ce matin sont inquiétantes. La disparition d'environ 2 300 emplois à St. Catharines est désastreuse pour la péninsule du Niagara. Mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et moi, nous nous occuperons de ces gens. Je suis convaincu que le député sait que les mises à pied s'échelonneront sur la période allant de l'automne 1992 au printemps 1995.

Une bonne part des coupures de postes se fera par attrition; nous ne savons donc pas encore à quel point on devra faire appel aux programmes gouvernementaux.

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, les Canadiens n'ont pas besoin d'études supplémentaires, de délais supplémentaires, les Canadiens ont besoin d'emplois.

Je dis au ministre qu'il a le pouvoir de sauver les emplois des travailleurs canadiens de l'automobile. C'est son Accord de libre-échange qui a aboli les protections du Pacte de l'automobile et qui, par conséquent, fait disparaître les emplois de l'automobile deux fois et demie plus rapidement au Canada que chez les Américains.

Je demande au ministre s'il cherchera à obtenir des garanties pour les emplois des Canadiens dans le domaine de l'automobile? Va-t-il indiquer à ses négociateurs commerciaux qu'ils doivent prendre immédiatement des mesures pour protéger l'industrie automobile canadienne?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je n'ai pas à le faire. Je l'ai déjà fait.

Le député devrait être honnête à l'égard du peuple canadien; il devrait comprendre et faire savoir aux Canadiens que le libre-échange n'a rien à voir avec la décision prise aujourd'hui chez General Motors.

Cette décision est due entièrement à la faiblesse de l'industrie automobile en Amérique du Nord. La compagnie General Motors dépasse largement les protections prévues par le Pacte de l'automobile et le député sait très bien que l'Accord de libre-échange n'a eu aucun effet sur ces niveaux de protection.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et du Commerce extérieur.

Dans sa première réponse à mon collègue, le député de Willowdale, il a dit que les ouvriers de la General Motors et d'ailleurs ne devraient pas s'inquiéter car, selon ses propres termes, les emplois seraient éliminés par attrition.

Pourquoi le ministre ne se rend-il pas compte que ce n'est pas par attrition qu'on reconstruit une économie? Pourquoi ne se rend-il pas compte que c'est du travail que veulent les Canadiens et qu'ils n'ont que faire de l'attrition?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je voulais seulement faire remarquer, contrairement à ce qu'essaie de laisser entendre mon collègue, que General Motors avait dit que le nombre de mises à pied diminuerait de 2 300 et atteindrait un chiffre beaucoup plus bas dans la mesure où les gens prendraient normalement leur retraite ou changeraient d'emploi volontairement. C'est ce que je voulais faire ressortir.

Quant à l'importance de ces emplois, mon collègue, le ministre d'État aux Finances a fait des remarques très senties à ce sujet dans sa réponse, un peu plus tôt aujourd'hui. Le niveau de l'emploi préoccupe beaucoup ce gouvernement qui a fait savoir que le ministre des Finances était parfaitement conscient des inquiétudes qu'avaient exprimées à ce sujet les députés de cette Chambre et les Canadiens dans tout le pays et qu'il en tiendrait compte dans le budget qu'il déposera demain.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, les 2 000 travailleurs des usines que la General Motors va fermer à St. Catharines et les travailleurs canadiens en général seront très déçus de voir que le ministre de l'Industrie ne dispose pas d'un plan d'urgence qu'il pourrait annoncer aujourd'hui ou dans un proche avenir en vue de remplacer les emplois qui seront perdus par suite de cette fermeture.

Le 11 février, le ministre a admis dans cette Chambre que le Pacte de l'automobile était visé par les négociations actuelles entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Si jamais ces usines de St. Catharines viennent à fermer leurs portes, qu'est-ce que le gouvernement pourra faire pour voir à ce que la General Motors continue de respecter les exigences du Pacte de l'automobile en ce qui a trait au contenu canadien et au montage au Canada?

Peut-il nous donner une réponse claire à ce sujet aujourd'hui?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, si mon collègue avait lu les déclarations que j'ai faites à la Chambre le 11 février, il aurait compris ce que j'ai dit. J'ai dit, en effet, que si le Pacte de l'automobile devait être remplacé, ce serait uniquement par quelque chose de mieux.

* * *

## LES DROITS DE L'HOMME

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne l'entretien qu'elle a eu aujourd'hui avec le ministre indonésien des Affaires étrangères, Ali Alatas.

Étant donné qu'Amnistie internationale dans son rapport récent juge l'enquête gouvernementale sur les meurtres brutaux de Dili comme une mise en scène où on condamne les énormes lacunes, et étant donné la répression en cours, y compris les accusations de subversion portées contre des étudiants, la ministre va-t-elle assurer à la Chambre qu'elle appuie la demande d'une enquête internationale et indépensante sur le massacre de Santa Cruz et le Canada va-t-il soutenir énergiquement la résolution de la Communauté européenne sur le Timor oriental dont est saisie actuellement la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à Genève?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, tout d'abord

nous ne sommes pas nécessairement d'accord avec l'évaluation par Amnistie internationale des intentions du gouvernement indonésien à la suite des recommandations découlant de son enquête.

Je devrais dire que, dans mon entretien d'aujourd'hui, j'ai exprimé encore une fois très énergiquement la position du Canada en ce qui concerne la situation au Timor oriental. Je devrais dire aussi que nous sommes le seul pays au monde qui continue encore à geler le financement des nouveaux projets d'aide. Personne d'autre ne le fait. Par conséquent, les mesures que nous avons prises vont bien au delà de la charte de l'ONU et de nos engagements aux termes d'autres traités internationaux.

J'ai vraiment bon espoir que le gouvernement indonésien prenne très au sérieux ses responsabilités à cet égard. Nous reconnaissons qu'il y a encore des progrès à accomplir et je l'ai fait remarquer dans un entretien de 90 minutes avec M. Alatas sur ce sujet. Nous continuerons à surveiller la situation et si le gouvernement indonésien tient ses engagements, alors nous reverrons notre position.

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le Président, la ministre a, bien sûr, omis de répondre à la question sur la résolution de Genève.

J'aurais une question supplémentaire à poser sur un autre dossier international très important concernant les droits de la personne. Elle porte sur le fait que deux jeunes Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, qui ont été condamnés à 28 ans de prison par les tribunaux brésiliens sont toujours détenus au Brésil.

Compte tenu du fait que le ministre brésilien de la Justice a récemment promis aux parents de Christine de libérer les deux jeunes Canadiens si le Canada demande officiellement leur expulsion, qu'attend la ministre pour intervenir en faveur de ces deux jeunes qui ont été victimes d'une très grave erreur judiciaire et soumettre aux autorités brésiliennes une demande officielle d'expulsion pour qu'ils puissent rentrer au Canada?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, ces deux jeunes qui ont la trentaine ou presque ont été trouvés coupables par les tribunaux brésiliens de trois chefs d'accusation très graves: enlèvement, résistance à leur arrestation et complot. Nous avons étudié leur cas très attentivement. Nos services juridiques sont d'ailleurs en train d'examiner la transcription du procès à la suite du pourvoi en appel. Quand ils auront terminé, je déciderai des mesures à prendre.

• (1440)

Comme je l'ai signalé à la Chambre, je trouve en effet qu'une peine de 28 ans est exagérée, mais il reste que l'enlèvement est considéré comme un crime grave, au Canada comme au Brésil.

* * *

## LES PÊCHES

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le ministre des Pêches a déclaré ce matin à St. John's que le gouvernement devrait peut-être envisager l'adoption de mesures unilatérales afin de mettre un terme à la surpêche étrangère. Son collègue, le ministre de l'Emploi, a dit vendredi à la Chambre que le gouvernement ne le ferait jamais.

Ma question est celle-ci. Que faut-il croire? Ce que dit le ministre de l'Emploi devant le premier ministre ou ce que son collègue, le ministre des Pêches essaie aujourd'hui de faire avaler aux habitants de St. John's, espérant que personne d'autre ne l'écoute?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, j'ai déjà décrit aujourd'hui à la Chambre certaines des mesures que nous sommes en train de prendre à cet égard.

Il est extrêmement frustrant d'essayer de convaincre les Européens de la gravité de la situation. Comme je l'ai dit plus tôt en réponse à une question très similaire, nous allons leur présenter les derniers chiffres et tenter de leur expliquer que c'est autant dans leur intérêt que dans le nôtre.

S'il écoutait, le député saurait que—comme je l'ai également dit plus tôt aujourd'hui à la Chambre—je suis prête à envisager au besoin d'autres mesures, à condition que cela ne nous empêche pas d'agir avec efficacité.

Les négociations sont encore le meilleur moyen d'y parvenir mais s'il le faut, nous envisagerons la mise en place d'autres mesures en temps opportun.

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Ça va très bien, monsieur le Président. Le grand Casey est maintenant ici. J'ai une question supplémentaire à l'in-

tention de mon honorable collègue, le ministre des Pêches, qui vient de connaître un triomphe à Terre-Neuve.

Comme il le sait peut-être, en 1970, le Parlement, au moyen d'une mesure présentée par un gouvernement libéral, a établi unilatéralement la compétence fonctionnelle du Canada sur une zone de 100 milles dans les eaux arctiques canadiennes.

Il existe clairement un précédent pour la mesure que nous préconisons. Pourquoi donc, je le demande au ministre, semble-t-il si pénible de prendre une mesure unilatérale en l'occurrence? Est-ce par crainte des conséquences, ou est-ce parce qu'il n'a tout simplement pas le coeur à se battre?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, je me demande où était le député en 1972 lorsqu'un traité de pêche a été conclu avec la France ou quelques années plus tard lorsqu'a été conclu avec la Communauté européenne un traité qui lui donnait le droit de pêcher dans les eaux mêmes concernant lesquelles le député dit que nous devrions agir unilatéralement. Le gouvernement auquel appartenait le député a donné à la CEE le droit d'y pêcher durant six ou sept ans.

Quant à l'action unilatérale, nous avons pris des dizaines de mesures unilatérales et nous enregistrons quelques succès. Comme ma collègue l'a peut-être mentionné, l'ambassadeur de la Corée du Sud nous a déjà fait savoir que son gouvernement avait donné aux navires coréens l'ordre de se retirer de cette zone.

Notre ambassadeur a eu une série de rencontres très fructueuses à Panama, et le gouvernement de Panama, qui a un certain nombre de navires appartenant à des intérêts espagnols et portugais qui pêchent dans cette zone, prendra des mesures analogues.

Nous prenons déjà des mesures unilatérales efficaces.

**M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

L'annonce d'aujourd'hui concernant la réduction des quotas de morue du nord veut dire en fait une réduction des emplois, de nombreuses mises à pied, un ralentissement de l'activité des usines et, pour bien des gens, l'absence de tout revenu. La question de l'indemnisation était très générale. On parlait de programmes passés et de programmes actuels, mais on ne disait rien de précis.

Je veux demander au gouvernement, plus particulièrement au ministre des Pêches et des Océans, car il doit savoir ce qui se passe là-bas: peut-il être précis et dire à la Chambre quelles mesures d'indemnisation on prendra pour les Canadiens de l'Atlantique en cause.

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit clairement aujourd'hui, quand nous aurons déterminé exactement les conséquences de cette décision, si d'autres programmes d'aide se révèlent nécessaires, nous y verrons. Nous avons déjà toute une série de programmes, dont la première ligne d'assistance financière, c'est-à-dire le programme d'assurance-chômage qui s'appliquera tout particulièrement aux travailleurs des usines côtières.

Nous avons aussi un programme d'activités de substitution, un programme d'aide à l'adaptation des travailleurs d'usine et le volet diversification du programme des pêches. Tous ces programmes continueront de s'appliquer.

Quand, plus tard dans l'année, nous connaîtrons exactement les conséquences de la décision, d'autres programmes seront appliqués si c'est nécessaire.

**M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception):** Monsieur le Président, je suis désolé pour ceux qui nous écoutent et qui viennent d'entendre la réponse à ma question. Ce n'est pas satisfaisant.

Le gouvernement savait que cela s'en venait depuis un bout de temps. Il parle de rapports de groupes de travail et d'un nouveau groupe d'étude qu'on est en train de mettre sur pied.

Des rapports, ce n'est pas ça qui nourrit les gens qui nous écoutent et ils en ont déjà assez devant eux. À cause de la saison de pêche désastreuse de l'année dernière, ces gens vivent dans la crainte et l'anxiété, avec un peu d'espoir. La nouvelle d'aujourd'hui ajoute au problème.

Je le demande encore une fois au ministre—il doit en avoir une idée: combien d'aide, quelle sorte et quand?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, le député veut peut-être alarmer les gens. Je ne sais pas.

Il devrait avoir le souci de l'exactitude dans son évaluation de la situation à Terre-Neuve. L'économie de Terre-Neuve n'est pas fichue. C'est la morue du nord qui est en cause.

À Terre-Neuve, le poisson de fond représente 61 p. 100 de la pêche, et la morue du nord 40,5 p. 100. Et nous avons bien d'autres espèces.

La morue du nord ne va pas disparaître. Nous n'en avons pris que 127 000 tonnes l'an dernier. Le TPA vient d'être fixé à 120 000 tonnes. Si nous sommes chanceux, c'est la quantité que nous pourrons prendre cette année.

Le Canada atlantique n'est pas fichu. La morue du nord représente 11,8 p. 100 de toutes les prises au Canada atlantique.

La région n'est pas fichue. Il n'y a pas lieu d'exagérer. Ce processus remonte à plusieurs années. Nous réagissons. Il y a des programmes, et l'économie de Terre-Neuve va encore connaître une croissance cette année.

Si les investisseurs écoutent les prophètes de malheur d'en face, c'est sûr que Terre-Neuve est fichue. Moi, je dis qu'il y a encore des forces vives à Terre-Neuve. . .

* * *

## LE JOUR DU PATRIMOINE NATIONAL

**M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Communications. Je voulais lui poser cette question la semaine dernière, puisque lundi dernier était le Jour du patrimoine national, mais il était malade, et je suis très heureux de le voir de retour à la Chambre en pleine forme aujourd'hui.

Le Jour du patrimoine national a été pour nous une occasion de nous rappeler l'engagement pris par le prédécesseur du ministre des Communications et par le ministre de l'Environnement à la Conférence sur le patrimoine tenue à Edmonton en 1990. Ces derniers s'étaient engagés à faire une étude officielle en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de protection du patrimoine.

Mes questions sont évidentes. Le gouvernement prendra-t-il de nouvelles initiatives en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de protection du patrimoine, le public sera-t-il consulté à cet égard et le document de travail sera-t-il accessible?

**L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications):** Monsieur le Président, premièrement, je veux remercier mon collègue de ses bons voeux et je suis ravi de pouvoir répondre à sa question.

Oui, nous accordons à la protection du patrimoine la plus haute priorité. Nous travaillons en étroite collaboration avec mon collègue, le ministre de l'Environnement, pour préparer les documents nécessaires.

Nous consulterons le public à cet égard et espérons prendre des initiatives qui favoriseront la protection du patrimoine canadien.

* * *

## L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

**M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie qui a déclaré que les 2 500 mises à pied à l'usine GM de St. Catharines étaient inquiétantes. Il trouvera probablement la prochaine vague de mises à pied chez GM carrément irritante, mais c'est catastrophique pour les travailleurs.

Ma question est la suivante: quand le ministre négociera-t-il le libre-échange avec le Japon et les constructeurs automobiles d'outre-mer, au lieu de laisser les politiques de son gouvernement anéantir l'industrie nord-américaine?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je sais que le député voudrait mettre un terme aux importations en provenance du Japon et de toutes les autres régions du monde. Il faut toutefois comprendre que nous évoluons dans une économie ouverte. Si nous commençons à élever des obstacles aux importations en provenance de pays étrangers, nous mettons en péril nos exportations dans ces pays. C'est un facteur dont le député ne tient pas compte quand il pose ce genre de question.

• (1450)

**M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire):** Monsieur le Président, les Japonais exportent 2,5 millions d'automobiles en Amérique du Nord par année, 25 000 voitures nord-américaines sont vendues au Japon par année, et 2 500 travailleurs canadiens ont perdu leur emploi. C'était facile à prévoir. Le gouvernement en avait été averti. Il y a surcapacité.

Pourquoi ne pourrait-on pas demander aux constructeurs d'outre-mer non seulement de produire des voitures, mais aussi de créer des emplois chez nous, dans un pays où ils font des profits?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, l'industrie automobile connaît des difficultés non seulement au Canada, mais partout en Amérique du Nord.

Les mises à pied à St. Catharines sont davantage attribuables aux difficultés observées aux États-Unis qu'aux problèmes sur le marché canadien.

Malgré toutes ses belles paroles, le député passe complètement à côté de la question.

* * *

## LES JOURNAUX

**M. Garth Turner (Halton—Peel):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés et elle concerne les journaux.

Dans ce secteur, certains craignent que TorStar ne prenne le contrôle effectif de Southam. Le cas échéant, 47 p. 100 de tous les journaux anglais appartiendraient à une seule entreprise.

Cette perspective inquiète-t-elle le ministre, et ses fonctionnaires pourraient-ils essayer de tirer cette histoire au clair?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, nous savons effectivement que le Toronto Star possède des actions dans Southam, et vice versa. Le directeur du Bureau de la politique de concurrence est parfaitement au courant de la situation.

S'il y a un risque, quel qu'il soit, de fusion des deux entreprises, le directeur du bureau peut intervenir. Il existe une politique, une loi et un tribunal de la concurrence.

Le directeur du bureau suivra de très près l'évolution de la situation.

* * *

## LES ANCIENNES RÉPUBLIQUES DE L'UNION SOVIÉTIQUE

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Tous les députés de la Chambre, et en fait tous les Canadiens, sont à chaque jour consternés de voir la vague montante de fascisme et d'autoritarisme en Russie et dans les autres républiques, ainsi que la menace que représente ce mouvement pour la démocratie là-bas. Pourtant, les pays occidentaux semblent paralysés et incapables de faire quoi que ce soit.

Le *New York Times* révélait hier que le gouvernement américain avait refusé d'honorer l'engagement qu'il avait pris d'accroître sa contribution au Fonds monétaire international, aux fins de fournir de l'aide.

Compte tenu du fait que la situation se détériore, la ministre peut-elle nous dire comment le gouvernement du Canada entend réagir face à cette situation dangereuse?

D'une façon plus précise, le gouvernement du Canada demandera-t-il la tenue d'une réunion d'urgence du Groupe des Sept ou du FMI, afin que nous puissions nous attaquer à ce problème avant que la sécurité économique et mondiale ne soit menacée par le mouvement qui se manifeste?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, ceux qui ont suivi les événements du dernier week-end sont effectivement inquiets. Nous avons demandé un rapport complet sur la situation en Russie le week-end dernier.

Cela dit, je souligne que le Canada a fourni beaucoup d'aide, tant sur le plan individuel que multilatéral. Notre aide, dont la plus grande partie a déjà été fournie, correspond à environ 40 p. 100 de ce que les Américains se sont engagés à accorder.

Nous exhortons les Américains à continuer à fournir de l'aide. Par ailleurs, nous avons demandé que la Russie et les autres républiques deviennent membre du FMI.

Nous avons demandé que l'on double le capital de la BIRD et nous continuons à travailler très activement, par l'entremise du Groupe des Sept, d'autres organismes ainsi que de la Communauté européenne, afin de faire en sorte qu'une aide suffisante soit accordée non seulement à la Russie mais aussi aux autres républiques, afin de prévenir toute tragédie.

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre.

L'une des menaces les plus immédiates auxquelles font face ces républiques, ce sont les dizaines de milliers d'officiers et de militaires soviétiques dont on doit assurer la réinsertion sociale, notamment en les recyclant et en leur fournissant des logements adéquats, avant qu'ils

ne deviennent mécontents au point de vouloir se joindre aux forces de l'autoritarisme.

La ministre peut-elle nous dire si le gouvernement canadien a un plan précis afin d'aider à recycler et à réinsérer ces dizaines de milliers de militaires?

Le gouvernement du Canada s'engagera-t-il à élaborer un plan qu'il proposera au Groupe des Sept afin que des mesures soient enfin prises par les pays membres avant que la situation ne tourne au désastre?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, M. Derek Burney, notre conseiller auprès du Groupe des Sept, travaille activement avec ses vis-à-vis afin de faire en sorte qu'un effort concerté et positif soit fait relativement aux anciennes républiques soviétiques.

L'une des mesures que nous avons prises en ce qui a trait aux forces armées a été de mettre sur pied un séminaire de formation au Canada sur le fonctionnement de l'armée au sein d'une société démocratique.

Les officiers supérieurs des républiques sont venus ici il y a plusieurs semaines afin de rencontrer nos militaires qui leur ont expliqué le fonctionnement de l'armée dans ce contexte différent.

Par ailleurs, suite à la conférence de coordination tenue à Washington, au cours de laquelle nous nous sommes efforcés de coordonner les initiatives des divers pays afin d'éviter tout chevauchement, des efforts considérables sont en train d'être faits en matière de logements pour ces militaires, notamment par les Allemands.

Quant à nous, nous jugeons préférable de faire porter nos efforts vers d'autres secteurs afin d'éviter que l'on se pile sur les pieds en faisant la même chose.

* * *

## LE LOGEMENT

**M. Joe Fontana (London-Est):** Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au ministre des Finances suppléant.

En 1990, le gouvernement a amputé de 15 p. 100 ses dépenses au titre des logements sociaux et, en 1991, il a prolongé l'application de ces compressions jusqu'en 1996. Cette mesure a coûté jusqu'à maintenant environ 6 000 logements aux Canadiens qui sont dans le besoin.

Le logement à un prix abordable est un élément fondamental des mesures sociales au Canada. Pourtant, le gouvernement a laissé tomber plus de un million de Canadiens qui vivent encore dans des logements minables et des milliers d'autres qui sont sans abri.

Le gouvernement va-t-il rétablir ces ressources dont on a désespérément besoin pour procurer à ces personnes des logements à prix abordable?

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, l'exposé budgétaire sera lu demain après-midi à 16 h 30. J'invite le député à patienter encore 25 heures et demie, jusqu'à ce que le ministre des Finances fasse son exposé.

[*Français*]

**Mme Sheila Finestone (Mont-Royal):** Monsieur le Président, au Québec, 360 000 logements et ménages sont admissibles pour ces fonds et il y a une demande immédiate pour 5 000 de ces logements. Depuis cinq ans, le budget fédéral, pour ce genre de logements, a été coupé de 20 p. 100 et le montant d'argent disponible pour ces nouveaux projets diminue constamment pendant que les besoins augmentent sans cesse.

Est-ce que le gouvernement est prêt à assumer sa responsabilité comme partenaire et fournir au Québec des fonds adéquats pour le logement social là-bas?

[*Traduction*]

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, j'estime que les faits montrent que, dans le secteur du logement social, le gouvernement fédéral a été aussi généreux que lui permettait le budget. Je le répète, nous avons été très généreux.

Je pense que si elle peut attendre jusqu'à demain, la députée saura quelles sont les nouvelles dans le secteur du logement.

* * *

[*Français*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

En ce qui concerne la question de l'article XI et en dépit de certaines déclarations, est-ce que la Communauté européenne a officiellement arrêté sa position concernant l'examen des questions agricoles relatives au GATT lors de votre voyage en Europe avec le député de Champlain et le ministre québécois Yvon Picotte?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, effectivement, le voyage que nous avons fait la semaine dernière aura permis, particulièrement aux producteurs agricoles de tout le Canada, avec la délégation canadienne, de rencontrer les Européens.

Nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec le commissaire à l'Agriculture, M. MacSharry, et le vice-président de la Communauté, M. Andriessen. Je dois dire qu'on ne s'attendait pas à revenir avec l'article XI dans notre poche, monsieur le Président, mais ce que nous avons surtout visé, c'était de sensibiliser les Européens sur les intérêts communs.

Nous avons reçu un accueil relativement favorable et les discussions vont se poursuivre dans les semaines qui viennent, monsieur le Président. J'ose espérer que la position canadienne, que nous avons défendue avec vigueur dans le passé, on sera en mesure de continuer de la défendre et de représenter les intérêts des producteurs canadiens. Ce fut un voyage fructueux et nous devons continuer à travailler très fort avec les délégations.

* * *

[*Traduction*]

## L'ÉDITION

**M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications.

L'éditeur Grolier Limitée fait fi de la politique du gouvernement dans le domaine de l'industrie du livre. L'an dernier, il a déménagé sa division de publicité par correspondance aux États-Unis, causant la perte de plus de 100 emplois; il compte maintenant fermer sa division des bibliothèques et du livre scolaire, ne laissant rien d'autre au Canada qu'une coquille vide. Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour empêcher Grolier et d'autres éditeurs de quitter le pays?

• (1500)

**L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications):** Le député sait sans doute que j'ai annoncé, il y a quelques semaines à peine, la création d'un programme qui est conçu précisément à cette fin, soit appuyer les éditeurs qui appartiennent à des intérêts canadiens. Nous allons injecter un montant supplémentaire de 102 millions de dollars dans le secteur du livre du Canada. Nous allons prendre des mesures qui vont faire en sorte qu'il sera plus profitable pour les entreprises d'appartenir à des Canadiens, d'exercer leur activité ici même et de publier des livres canadiens. Ainsi, nous espérons augmenter les ventes de livres canadiens et veiller à ce que davantage d'auteurs canadiens soient lus dans notre pays.

* * *

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants):** Monsieur le Président, ma question fait suite à la dernière ou presque, mais elle s'adresse au ministre du Commerce extérieur et concerne son voyage. Rien que pour montrer que celui-ci a donné lieu à des discussions sérieuses et qu'il ne s'agissait pas, comme on le craignait, d'un malheureux exercice de relations publiques de dernière minute, le ministre peut-il nous dire s'il sait ou plutôt s'il a discuté avec les hauts fonctionnaires qu'il a rencontrés à New York de la lettre que 62 sénateurs américains ont écrite au président Bush pour lui demander de veiller au maintien de l'article 22 de l'American Agricultural Adjustment Agreement, qui protège en fait la production américaine de coton, de produits laitiers, d'arachides et de sucre grâce à une espèce de gestion de l'offre, et s'il leur a expliqué que nous nous trouvons dans une situation similaire? Pour montrer à quel point il fera preuve de fermeté au sein du gouvernement et contribuera à justifier l'idée et le beau petit message que le ministre des Finances a transmis vendredi aux 30 000 agriculteurs réunis sur la colline du Parlement, leur a-t-il dit que si les Américains peuvent garder l'article 22 mais que nous n'obtenons pas que l'article XI soit clarifié, nous n'allons pas signer l'accord?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, mon collègue sait pertinemment, je crois, que les Américains sont disposés à mettre l'article 22 sur la table de négociation. Cette affaire n'a pas encore été réglée. Il n'a pas encore été établi si les Européens, entre autres, accepteront notre position à l'égard de l'article XI.

Comme le dit mon collègue, nous avons eu des entretiens fructueux, la semaine dernière, avec des représentants du milieu agricole de tout le pays et avec le ministre québécois de l'Agriculture, M. Yvon Picotte. Nous nous sommes entretenus avec des représentants de la commission, du GATT, du gouvernement allemand, et je crois que nous avons fait des progrès. Nous n'avons certes pas réglé cette affaire, mais le voyage a été fructueux, en ce sens que nous avons raisonnablement pu faire valoir notre intérêt, et je crois qu'avec un peu de persévérance, nous allons continuer à obtenir des résultats. Il nous faut l'entier appui du Parlement et des agriculteurs de tout le pays pour continuer à faire valoir la position la plus ferme à cet égard.

### PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**M. le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Roy Brassard, ministre responsable de la situation des personnes âgées du gouvernement d'Alberta.

**Des voix:** Bravo!

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

### LA SANTÉ

#### LA PLANIFICATION DES NAISSANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ Black (p. 4331).

**M. le Président:** Comme il est 15 heures, conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion M-44.

Convoquez les députés.

• (1520)

[*Français*]

*Avant le vote*

**M. Gagliano:** Monsieur le Président, étant donné qu'il s'agit d'une motion présentée par une députée et que les projets de loi privés des députés font l'objet de votes libres, je pense que vous pourrez trouver le consentement unanime pour que le vote soit pris rangée par rangée.

**M. Tremblay (Québec-Est):** Monsieur le Président, on n'accorde pas le consentement unanime.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

*(Vote N° 106)*

POUR

Députés

| | |
|---|---|
| Angus | Assad |
| Bélair | Black |
| Brewin | Catterall |
| Clancy | de Jong |
| Dingwall | Finestone |
| Fulton | Funk |
| Gagliano | Harvard |
| Harvey (Edmonton East) | Hovdebo |
| Hunter | Langdon (Essex—Windsor) |
| Maheu | McLaughlin |
| Mifflin | Milliken |
| Mitchell | Nowlan |
| Parker | Phinney |
| Rodriguez | Rompkey |
| Skelly (Comox—Alberni) | Taylor |
| Tobin | Tremblay (Rosemont) |
| Vanclief | Venne |
| Young (Beaches—Woodbine)—35 | |

CONTRE

Députés

| | |
|---|---|
| Anderson | Andre |
| Atkinson | Beatty |
| Bellemare | Bird |
| Bjornson | Blais |
| Blenkarn | Bouchard (Roberval) |
| Boudria | Bourgault |
| Brightwell | Cardiff |
| Champagne (Champlain) | Chartrand |
| Cooper | Darling |
| Desjardins | Dick |
| Domm | Dorin |
| Edwards | Epp |
| Fee | Feltham |
| Ferland | Flis |
| Fontaine | Friesen |
| Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine) | Greene |
| Halliday | Hockin |
| Horner | Hudon |
| Johnson | Joncas |
| Jourdenais | Kempling |
| Koury | Landry |
| Larrivée | Layton |
| Lee | Lewis |
| Littlechild | Loiselle |
| Lopez | MacDougall (Timiskaming) |
| Malone | Martin (Lincoln) |
| McDermid | McGuire |
| Merrithew | Mills |
| Moore | Nault |
| Nicholson | O'Kurley |
| Plourde | Proud |
| Redway | Reimer |
| Ricard | Richardson |
| Robitaille | Rocheleau |
| Saint-Julien | Scott (Victoria—Haliburton) |
| Siddon | Sobeski |
| Soetens | Sparrow |
| Tardif | Tétreault |
| Thacker | Thompson |
| Thorkelson | Tremblay (Québec-Est) |
| Tremblay (Lotbinière) | Turner (Halton—Peel) |
| Valcourt | Van De Walle |
| Vankoughnet | Vézina |
| Vien | Vincent |
| Weiner | Wilbee |
| Wilson (Etobicoke Centre) | Winegard |
| Worthy—93 | |

DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

| | |
|---|---|
| Blondin | Charest |
| Gibeau | Hopkins |
| Kaplan | Stevenson |
| Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia) | |
| Wood | |

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je déclare la motion rejetée.

[*Traduction*]

**M. Thorkelson:** Monsieur le Président, on a fait un vote par appel nominal, mais je pense que pour une initiative parlementaire, nous devrions tenir un vote rangée par rangée. Un vote par appel nominal exige de la part des députés qu'ils votent selon l'orientation de leur parti, et c'est injuste pour les simples députés.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je devais obtenir le consentement unanime de la Chambre, et ce consentement a été refusé. La Présidence n'avait pas d'autre choix que de demander les pour et les contre.

---

## AFFAIRES COURANTES

• (1530)

[*Traduction*]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 32 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

### ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Al Johnson (Cargary-Nord):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le premier rapport du Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources.

En juin, notre gouvernement et bien d'autres tenteront de répondre à certaines préoccupations qui seront soulevées au sujet des variations climatiques du globe à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui se tiendra au Brésil. Pour ce faire, ils élaboreront une convention visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Le rapport unanime du Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources recommande que notre gouvernement adopte une politique flexible dont l'objectif sera de stabiliser aux niveaux de 1990 les émissions non régies par le Protocole de Montréal et ce, d'ici l'an 2000. En outre, le comité souhaite que tous les pays s'engagent à réduire de 20 p. 100 les émissions de gaz à effet de serre d'ici l'an 2005.

Le réchauffement de la planète est un problème mondial qui exige que les solutions soient trouvées et que les responsabilités soient prises à l'échelle internationale. Par conséquent, nous recommandons que notre gouvernement appuie des propositions qui permettraient au Canada d'adopter un plan d'action global conforme à ses engagements.

Le comité demande que le gouvernement dépose une réponse complète à ce rapport dans les 150 jours.

* * *

### FINANCES

HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. John Manley (Ottawa-Sud):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent des finances qui a terminé son étude sur le mandat et la régie de la Banque du Canada.

En présentant ce rapport en ma qualité de président du sous-comité qui a préparé ce rapport, je peux vous assurer que tous les membres de ce sous-comité, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, ont travaillé avec diligence et dans un esprit exempt de tout sectarisme à la rédaction de ce rapport que je trouve pour ma part excellent.

* * *

### PÉTITIONS

LA CROATIE

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par de nombreux Croates de ma localité. Maintenant que le Canada a reconnu la république de Croatie en tant que membre à part entière de la communauté mondiale des pays libres et qu'il participe aux efforts de maintien de la paix qui sont actuellement en cours dans ce pays, ces pétitionnaires demandent au gouvernement de continuer de s'assurer que la Croatie demeure un pays indépendant et libre.

LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

**L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex):** Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui une autre pétition demandant au gouvernement de réduire la taxe d'accise sur l'éthanol contenu dans les essences au Canada. Une essence contenant 10 p. 100 d'éthanol permettrait de réduire de 25 p. 100 les émissions de monoxyde de carbone et de 5,9 p. 100 celles de dioxyde de carbone. Elle ralentirait le réchauffement de la planète et, bien sûr, supprimerait le besoin de MMT, le manganèse-tricarbonylméthylcyclopentadiényle, un additif antidétonant qui est interdit aux États-Unis depuis 1978, mais qui est encore utilisé au Canada.

Bien entendu, nous avons découvert que le gouvernement n'a effectué aucun test pour déterminer si le MMT a des effets nuisibles sur la population du Canada, notamment sur les enfants, qui sont les plus vulnérables.

LA SANTÉ

**Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby):** Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour présenter une pétition signée par des milliers de Canadiens de toutes les régions, de l'Ouest, du Nord, de l'Est, du Québec, de l'Ontario et de partout.

Les pétitionnaires soutiennent que le gouvernement fédéral actuel compte réduire puis cesser les paiements de transfert ayant trait à l'assurance-maladie, de telle sorte que les provinces ne pourront maintenir notre régime universel d'assurance-maladie. Ce retrait de financement fera apparaître des injustices dans les domaines de la sexualité et de la reproduction. Le régime universel de l'assurance-maladie est une caractéristique du Canada.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de reconnaître la valeur de notre régime universel d'assurance-maladie et de protéger les cinq principes fondamentaux de la Loi canadienne sur la santé, de manière à garantir la gestion publique, l'intégralité, l'universalité, la transférabilité et l'accessibilité des soins de santé pour tous les Canadiens.

Il convient particulièrement bien de présenter ces pétitions aujourd'hui étant donné le vote qui vient d'avoir lieu. J'espère que le Parlement prêtera l'oreille à ces milliers de pétitionnaires.

TIMOR ORIENTAL

**M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par une centaine de Canadiens de Courtenay, Ladysmith, Comox et Victoria, en Colombie-Britannique, ainsi que de Toronto, en Ontario.

Selon moi, il convient parfaitement que cette pétition soit présentée le jour même où le ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie, Ali Alatas, est au Canada afin de défendre le mieux qu'il peut l'occupation illégale du Timor oriental et le génocide auquel les troupes indonésiennes se livrent.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à condamner l'occupation militaire du Timor oriental par les troupes indonésiennes et le génocide des habitants du pays, à appuyer publiquement le droit de ces gens de décider de leur propre avenir par référendum ou par des élections libres et enfin, à défendre les causes en question aux Nations Unies et à toutes les autres tribunes internationales.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

**Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord):** Monsieur le Président, la première pétition que je dois présenter aujourd'hui est malheureusement déjà désuète. Je l'ai envoyée en novembre dernier, mais elle n'a été certifiée conforme que maintenant. Cependant, j'ai fourni immédiatement à la ministre une copie de cette pétition.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à prendre un certain nombre de mesures qui ont déjà été prises, soit la reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie. Fort heureusement, c'est déjà chose faite.

LA RÉUNION DES FAMILLES

**Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord):** Monsieur le Président, j'ai ici trois pétitions concernant la réunion des familles. Les pétitionnaires sont des habitants de Toronto et d'autres régions du pays.

Ils demandent au ministre de l'Immigration de délivrer un permis ministériel aux conjoints et aux enfants à charge des personnes qui ont reçu le statut de réfugié au sens de la Convention afin de leur permettre d'être réunis au Canada et de faire examiner leurs demandes ici.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, conformément au Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre deux pétitions.

L'une est signée par des habitants de ma circonscription qui s'opposent à la TPS et qui souhaitent que le gouvernement instaure un régime fiscal plus simple, plus efficace et plus juste.

L'ENVIRONNEMENT

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par des gens qui demandent au gouvernement de respecter l'engagement qu'il a pris en 1988 en commençant le nettoyage des Grands Lacs. Ils demandent tout particulièrement qu'il commence le nettoyage de la rivière Don, la rivière la plus polluée du Canada.

Les pétitionnaires espèrent que le gouvernement respectera cet engagement dans un proche avenir.

* * *

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, si la question nº 102

pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Les députés acceptent-ils que la question nº 102 soit transformée en ordre de dépôt de document?

**Des voix:** D'accord.

[*Texte*]

*Question nº 102—**M. Duhamel:**

Depuis le 21 novembre 1984, *a*) quel est le montant total des subventions accordées au titre de programmes qui ont été alloués à la circonscription de Saint-Boniface (liste et montant des subventions), *b*) quelles sont les circonscriptions qui ont reçu (i) le plus, (ii) le moins de subventions au cours de la même période?

(Le document est déposé.)

* * *

[*Traduction*]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

* * *

[*Français*]

## EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

DÉSIGNATION D'UN ORDRE DU JOUR

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 83(2) du Règlement, je vous demande de désigner un Ordre du jour en vue de permettre la présentation d'un exposé budgétaire le mardi 25 février 1992 à 16 h 30.

# INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1540)

[*Traduction*]

## LA LOI SUR LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McKnight: Que le projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de l'agriculture.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À la suspension du débat, le député de Winnipeg St. James avait la parole pour répondre à quelques questions.

**M. John Harvard (Winnipeg St. James):** Monsieur le Président, mon intervention ne sera pas longue. Je voulais répondre à une question de mon collègue de Parkdale—High Park. Il a fait remarquer qu'en Bavière, une région de l'Allemagne, on subventionnait des fermes qui servaient d'attractions touristiques. Cela veut dire simplement que les États trouveront toujours une façon ou une autre pour subventionner leurs producteurs agricoles.

Je voudrais ajouter à cela quelques mots au sujet des fermes familiales. La disparition de notre système de gestion des approvisionnements et de nos offices de commercialisation porterait un coup dur aux fermes familiales. Elle pourrait accentuer la tendance qui nous pousse vers des exploitations commerciales de plus en plus grandes.

Lorsqu'on voyage dans l'Ouest du Canada, on se fait une joie de découvrir ces fermes familiales bien entretenues. Si nous venons à perdre notre système de gestion des approvisionnements et nos offices de commercialisation, nous verrons disparaître peu à peu ces pittoresques fermes familiales. D'après moi, la disparition de ces fermes familiales représenterait une perte non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour la beauté du paysage.

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, c'est en proie à des sentiments mitigés que je prends la parole aujourd'hui au sujet du

projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

Je travaille et je m'entretiens souvent avec les producteurs de bétail de ma région et de toute la Saskatchewan; la majorité d'entre eux m'ont recommandé d'appuyer cette mesure législative qui, m'ont-ils dit, leur accorde un prélèvement qui les aidera à commercialiser leurs produits au Canada.

Au nombre des partisans de ce prélèvement, je citerais Lynn Biggart, de Cut Knife, Saskatchewan, lobbyiste très actif pour la Canadian Cattlemen's Association dont il est également membre, John Feige, de Parkside, Saskatchewan, président de la Saskatchewan Stock Growers' Association et Grant Cadieu, de Spiritwood, Saskatchewan, fils du regretté Bert Cadieux qui fut député à cette Chambre et qui se dévoua entièrement à la cause des éleveurs canadiens de bovins de race Hereford. Ce sont tous les trois des porte-parole respectés et qualifiés de leur secteur. Lorsqu'ils parlent, je sais que c'est au nom d'un grand nombre d'éleveurs.

Par conséquent, je suis depuis longtemps au courant de l'existence d'un lobby des producteurs de bétail pour obtenir, ou pour essayer d'obtenir, des fonds pour les aider à résoudre certains des problèmes les plus urgents auxquels ils font face; et en particulier, celui du dumping sur le marché canadien de boeuf européen bon marché et fortement subventionné.

L'idée d'un prélèvement pour les éleveurs de bétail m'avait été présentée sous un jour très positif qui répondait à un besoin bien réel de ces derniers. J'étais très réceptif à cette idée pour un certain nombre d'autres raisons.

Au début de l'année, j'ai assisté à la réunion annuelle du Northwest Hereford Club et j'y ai entendu parler des mesures positives que prenaient les éleveurs de bovins de cette race et ce qu'ils faisaient pour commercialiser leur produit au Canada. J'ai été impressionné et je me suis dit que, si les éleveurs de bovins de boucherie pouvaient emprunter les idées que les éleveurs de Hereford appliquent dans leur secteur et les développer, tous les producteurs pourraient alors en profiter.

Le secteur des produits soumis à la gestion de l'offre m'avait déjà impressionné par ses idées de marketing et ses réclames. Vous me comprenez certainement, monsieur le Président, pour avoir vu leurs annonces publicitaires à la télé. Vous avez dû voir celles des producteurs d'oeufs, vous savez, celle qui dit: «On repart en oeuf.» Les producteurs laitiers, eux, font du battage sur le thème: «Le lait, c'est vachement bon.» Il y a aussi la dernière série d'annonces où l'on voit l'asperge et la carotte danser au petit écran. Ce sont d'excellentes réclames. Elles ont bien servi leurs industries, sans compter qu'elles contribuent à mettre en valeur de bonnes habitudes alimentaires dans la population canadienne, des habitudes que nous devons tous prendre à coeur et qui nous aident à savourer le fruit du labeur des Canadiens.

Troisièmement, si l'idée des prélèvements m'a plu, c'est parce que je connais un autre système du genre auquel je souscris. Celui-ci prévoit qu'on déduise régulièrement un petit pourcentage de la rémunération des employés qui travaillent ensemble en vue de défendre l'intérêt commun au moment des négociations collectives. C'est ce qu'on appelle la formule Rand, qui repose sur le principe que tous les employés d'un lieu de travail donné tirent profit des efforts déployés par ceux qui ont été élus pour négocier en leur nom. Par conséquent, parce que tous les employés en profitent, tous les membres de cette unité de négociation doivent contribuer financièrement à ce résultat.

Il me semble donc que le prélèvement prévu ici ne soit qu'une extension de la formule Rand au secteur du bétail. Tous paient pour profiter des efforts des autres.

J'étais sur le point de féliciter mes amis les éleveurs de bovins de boucherie pour avoir reconnu les avantage positifs et durables de l'esprit de coopération et de solidarité dans leur secteur. Cependant, après qu'on m'eut remis un exemplaire du projet de loi C-54, j'ai eu le temps de le lire et de l'analyser, et je me suis rendu compte que je n'avais pas tout à fait raison. Ce n'est pas là la mesure législative à laquelle je m'attendais. Ce n'est pas exactement celle que m'avaient décrite mes amis les éleveurs de bovins. Ce n'est pas celle que je pensais pouvoir appuyer sans réserve. Ce n'est rien d'autre qu'une tentative de la part du gouvernement pour taxer une nouvelle fois les producteurs, pour leur soutirer des fonds pour la réalisation de projets sur lesquels ils renoncent, une fois qu'ils sont terminés, à tout contrôle sur les fonds dépensés en leur nom.

Non seulement cette mesure législative est à mon avis une nouvelle mesure fiscale, mais en plus, elle ne prévoit aucun mécanisme pour rendre compte des fonds ainsi recueillis.

Pour ce qui est de mes amis les éleveurs de bovins de boucherie, même si le projet de loi C-54 leur assurera un prélèvement, je ne pense pas pouvoir l'appuyer dans sa forme actuelle. J'espère qu'ils continueront de faire pression sur le gouvernement afin qu'il le modifie à l'étape du comité, ou qu'il rédige un nouveau projet de loi qui leur donne exactement ce qu'ils veulent, à savoir la possibilité de participer aux efforts de commercialisation de leur produit.

Il ne fait aucun doute pour moi que le projet de loi a besoin d'être étudié davantage, car je ne suis pas certain qu'il puisse résister à l'analyse des nombreux producteurs qui souhaitent la promotion du produit qu'ils cultivent et

qu'ils vendent pour gagner leur vie et une hausse des ventes grâce à cette promotion.

Il se peut que ces producteurs finissent par voir dans le projet de loi C-54 une mesure aussi efficace que la TPS, que le gouvernement actuel a établie et mise en application, car il représente rien de moins qu'une autre taxe, une mesure qui réduit la valeur de leur produit au point de vente.

Nous avons pour objectif à la Chambre, ne nous y trompons pas, de voir à ce que les fonds prélevés se traduisent par de meilleurs prix pour les producteurs, et nous avons pour tâche de trouver les meilleurs outils pour réaliser cet objectif.

D'après l'information fournie par le ministre avant l'élaboration du projet de loi, les groupements de producteurs spécialisés qui sont en faveur d'une mesure autorisant ce genre de prélèvements ont dit vouloir des prélèvements effectués en fonction des produits, qui soient contrôlés par les producteurs ou les membres de ces groupements et pour lesquels il faille rendre des comptes. La mesure à l'étude ne va pas aussi loin, car l'obligation de rendre des comptes se limite uniquement à la phase de démarrage de l'office.

Une majorité des producteurs d'un produit donné doivent accepter de mettre sur pied l'office en question, mais les membres de l'office peuvent ensuite être nommés par le ministre.

• (1550)

Les membres du groupement de producteurs ne seront peut-être jamais plus invités à participer au processus des activités de l'office.

Je sais bien que les groupements qui ont un mode démocratique de fonctionnement vont demeurer en partie ou totalement responsables de ces offices. Il existe cependant d'autres groupements qui ne sont pas aussi démocratiques, et cela rend la mesure à l'étude injuste envers les producteurs appartenant à ces groupements de producteurs.

On considère les prélèvements comme un moyen efficace de promouvoir une action indépendante et le partage des responsabilités. Je suis entièrement d'accord.

Le ministre sait que les produits soumis à la gestion de l'offre ont affiché d'excellents résultats à cet égard, et mon collègue, le député de Mackenzie, l'a très bien fait remarquer dans son intervention à la Chambre mercredi dernier, lors du lancement du débat sur cette mesure.

Le Canada rural traverse actuellement des moments difficiles. Je n'ai pas besoin de vous dire à vous ni à personne d'autre à la Chambre ni à personne d'autre au Canada quant à cela, que le Canada rural vit présentement des moments pénibles. Ce n'est que trop évident.

Le fait qu'entre 25 000 et 40 000 agriculteurs, selon la station de radio ou de télévision qu'on écoute, se sont rassemblés la semaine dernière sur la colline du Parlement pour protester et pour manifester leur soutien au secteur de la gestion de l'offre au Canada montre bien à quel point l'agriculture canadienne traverse en ce moment de graves difficultés économiques.

En temps de difficultés économiques, les gens des régions rurales se serrent les coudes. Ils s'entraident. Notre histoire est remplie d'exemples qui illustrent exactement ce que je dis et cette collaboration était évidente sur la colline du Parlement vendredi dernier, lorsque les agriculteurs ont manifesté leur appui à l'égard de la gestion de l'offre.

C'est tout à fait naturel de voir les éleveurs de bétail et les autres producteurs agricoles unir leurs efforts pour essayer d'améliorer leur situation économique. J'espère qu'ils auront autant de succès à l'avenir que certains d'entre eux en ont eu dans le passé. C'est du moins ce que je leur souhaite.

Ainsi, j'appuie l'amendement à l'étude, soit que le projet de loi soit renvoyé au Comité de l'agriculture pour une étude plus approfondie.

Un système de prélèvements serait avantageux pour les éleveurs de bétail et les autres producteurs. C'est un concept que nous devons étudier, analyser et comprendre davantage afin de voir à ce que le projet de loi que nous adopterons à la Chambre en soit un qui sert les intérêts des éleveurs de bétail ainsi que des localités où ils vivent, et non seulement ceux de l'industrie dont ils font partie.

Ce sont là des buts très valables, monsieur le Président. Tout comme je respecte le travail de mes amis de l'industrie de l'élevage du bétail, je respecte aussi le travail de mes collègues du Comité de l'agriculture, et je suis certain qu'ils feront ce qu'il se doit lorsque le projet de loi C-54 leur sera renvoyé.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de dire quelques mots ici, aujourd'hui, au sujet de cette importante mesure législative. Je ferai d'autres remarques à l'étape de l'étude en comité ainsi qu'au moment de la troisième lecture de ce projet de loi, après que le comité en aura fait un examen approfondi, comme je sais qu'il le fera.

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park):** Monsieur le Président, je comprends très bien le député qui vient de nous décrire la gravité de la situation économique au Canada.

La situation est grave quand l'un des conjoints d'une famille agricole doit se trouver un emploi dans une autre profession, comme l'enseignement ou les soins de santé, pour arrondir leur revenu, ou encore quand une pièce d'équipement, un tracteur par exemple, ne se vend plus 40 000 $, mais bien 150 000 $. En toute honnêteté, je vous avoue que je ne sais pas comment les agriculteurs réussissent à boucler leur budget.

Le député connaît très bien la crise que traversent les régions rurales du Canada. S'il faisait partie du gouvernement et était ministre de l'Agriculture, quelles mesures recommanderait-il pour atténuer la crise qui secoue le Canada rural?

**M. Taylor:** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je suis très flatté qu'il considère mes opinions dignes de celles d'un ministre fédéral de l'Agriculture. J'ai bon espoir, au sein du prochain gouvernement, de pouvoir demander à mon chef de servir mon pays en cette qualité ou de remplir d'autres fonctions incombant à ceux qui, de l'autre côté, occupent les banquettes ministérielles.

Comme mon collègue et le député l'ont souligné, la conjoncture est effectivement stressante dans les milieux agricoles. La situation financière des localités rurales dépend essentiellement de l'agriculture, mais elle déborde aussi ce cadre.

Parce que la stabilité de l'agriculture en a pris un coup, l'infrastructure des localités rurales s'est elle aussi détériorée. Les services de santé ainsi que le nombre d'écoles et de commerces ont considérablement diminué dans les régions rurales canadiennes parce que la structure économique stable de l'agriculture n'est plus là pour les soutenir.

J'ai vu beaucoup trop souvent disparaître des localités de ma province parce que de moins en moins d'agriculteurs travaillaient à proximité de ces localités. À mesure que les agriculteurs ont quitté leurs terres, le taux de fréquentation de l'église et de l'école locales et le nombre de personnes s'approvisionnant dans les magasins locaux ou fréquentant le centre de loisirs, la patinoire ou l'hôtel de ville ont chuté au point que, du jour au lendemain, la localité a cessé d'être viable.

Avant de parler des politiques et des programmes à mettre en place, il faut d'abord examiner la viabilité de l'agriculture. Il faut solidifier les assises économiques de l'agriculture, de manière que les gens puissent continuer de vivre sur les fermes et qu'il y ait dans les localités rurales la population nécessaire au maintien des activités et de l'infrastructure.

Il faut d'abord et avant tout établir des politiques qui garantiront la stabilité économique de l'agriculture, c'est-à-dire garantir un bon prix pour les produits agricoles, qu'il s'agisse du boeuf, du porc, du grain, des oléagineux et des céréales qui sont cultivées dans les Prairies.

Il faut aussi mettre en place des programmes qui répondront aux besoins des localités rurales, puisque certains agriculteurs prennent leur retraite dans ces localités. Nous avons besoin de programmes de logement et d'autres mesures.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. J'espère que, au cours de la prochaine année, bon nombre des idées que mes collègues, les députés de mon parti, et moi-même défendons activement afin de répondre aux besoins des localités rurales canadiennes ainsi que les programmes électoraux proposés prouveront à la population canadienne que les néo-démocrates envisagent différemment et plus positivement les changements qui s'imposent pour garantir la stabilité socio-économique des milieux ruraux et que les Canadiens nous donneront l'occasion de mettre ces idées à exécution, le moment venu.

**L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex):** Monsieur le Président, nous ferions peut-être bien aujourd'hui de revenir sur la loi initiale, qui a été proposée il y a 20 ans et proclamée au Parlement, à l'autre endroit, au début de 1972. Cette loi a été le fondement de nos offices nationaux de commercialisation. Et voici que ces offices sont sur le point d'être sacrifiés dans des négociations secrètes, au GATT, sans que la Chambre ait vraiment voix au chapitre.

• (1600)

Cette mesure législative était unique en son genre parce que c'est l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui avait réparti entre les deux ordres de gouvernement les divers champs de compétence. Ainsi, la commercialisation à l'intérieur d'une province est de ressort provincial. C'est le commerce intraprovincial. Lorsque le produit franchit la frontière de la province ou du pays, c'est la compétence fédérale qui s'applique. Il s'agit du commerce interprovincial et international.

Les exportations, bien sûr, sont de ressort fédéral. Mais les pouvoirs du gouvernement fédéral s'allient aussi à ceux des provinces pour régir la commercialisation. En effet, les lois provinciales doivent faire appel à une loi fédérale, la Loi sur la commercialisation des produits

agricoles, pour garantir les pouvoirs nécessaires à un fonctionnement efficace.

C'était une des plus belles manifestations du fédéralisme: nous avions, une loi fédérale qui veillait sur un secteur d'activité au pays, puis nous avions des lois provinciales. Des accords fédéraux-provinciaux ont été négociés et signés avec tous les ministres provinciaux de l'Agriculture. Il s'agissait de collaborer dans l'harmonie pour imposer un certain ordre au chaos, car, si on remonte à la fin des années 60 et aux années 70, de vraies guerres commerciales se livraient à l'intérieur du Canada. Ces lois, et les offices de commercialisation qui en sont issus, ont fait régner l'ordre. Elles ont donné la stabilité au secteur avicole. Les aviculteurs étaient ici vendredi dernier avec les producteurs laitiers. Ces deux groupes sont assujettis à des lois différentes. Ils sont venus pour défendre ces lois et s'assurer que le gouvernement n'allait pas les sacrifier.

Une caractéristique tout à fait particulière est que chaque producteur recevait un quota dans un régime de production planifiée. Ce régime a garanti aux consommateurs canadiens un approvisionnement suffisant en produits alimentaires de haute qualité et à prix raisonnable. Ils profitaient de l'une des meilleures productions du monde. L'approvisionnement était régulier et il n'y avait pas de confusion à l'étape de la production. Les transformateurs obtenaient un rendement raisonnable pour leur travail, et aucune hausse de prix injustifiée n'a eu lieu.

Ces organismes devaient travailler sous la surveillance des gouvernements tant fédéral que provinciaux. Il y avait deux catégories de règlements, qui devaient être approuvés au préalable par l'organisme de surveillance, le Conseil national de commercialisation des produits de ferme. Selon ces règlements, chaque modification du prix devait être justifiée au moyen de la formule du coût de production.

L'allocation globale annuelle devait aussi être approuvée au préalable. Ce système fonctionnait bien pour les producteurs canadiens, mais il permettait aussi à chaque province d'obtenir sa juste part. Les provinces moins nanties de l'Atlantique ont certes connu une certaine stabilité et moins d'incertitude dans ce type d'exploitation. Les producteurs de ces provinces étaient à l'abri du dumping par d'autres provinces de quelques camions d'oeufs sur le marché, dans le but de faire chuter les prix. Le système leur a aussi donné un niveau de revenu qu'ils n'avaient pas atteint depuis des années.

En février 1972, j'ai payé 19c. la douzaine d'oeufs, alors que ces mêmes oeufs se vendaient 56c. la douzaine dans un supermarché de Toronto. Le coût de production était d'au moins 38c. la douzaine. Il n'était pas surprenant que le marché soit en pleine confusion.

Cette loi a créé la stabilité, une stabilité qui a duré 20 ans et qui risque maintenant de disparaître. En tant que Canadiens, nous devrions être fiers d'avoir mis au point un tel système, qui fait l'envie des producteurs d'autres pays, non seulement des États-Unis—des agriculteurs américains sont venus nous appuyer vendredi sur la colline—mais aussi d'Europe et d'autres régions du monde. Ces agriculteurs voulaient nous aider à défendre un système menacé par les forces des sociétés transnationales qui veulent démanteler le système le plus perfectionné du monde. Notre système n'a pas contribué aux excédents mondiaux. Pourtant, nous n'avons jamais vu le gouvernement défendre ces offices qui font l'objet d'une attaque concertée dans les médias, d'une attaque qui a été lancée ici même, à la Chambre, en octobre 1990, à la suite d'une déclaration du ministre du Commerce extérieur, d'une attaque qui se poursuit toujours dans les médias.

Pas plus tard qu'hier soir, à l'une de nos stations de télévision, à 18 h 30 pour être plus précis, nous avons vu un ancien négociateur du gouvernement actuel, un de ceux qui ont négocié l'Accord de libre-échange, dire que ces offices font du tort au pays, qu'ils font du tort aux consommateurs et qu'il faut les faire disparaître.

**M. Milliken:** Il a fait du tort au pays.

**M. Ferguson:** Tout à fait. Songez au tort qu'il nous a fait avec l'Accord de libre-échange. Voilà qu'il change d'avis. Comme le dit le député de Kingston et les Îles, il a fait du tort au pays et voilà qu'il change d'avis, qu'il se réveille enfin, qu'il se rend compte de la situation. Il prend maintenant pour cible les pauvres agriculteurs canadiens qui nous procurent des aliments en abondance.

Il est évident que ces déclarations traduisent la véritable intention du gouvernement qui est de faire disparaître ces offices qui n'ont pas reçu un sou du gouvernement depuis leur création. Or, ces offices nous ont assuré un bon approvisionnement de produits de grande qualité, les meilleurs qui soient au monde, à des prix raisonnables pour les consommateurs. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, les mécanismes de fixation des prix pour ces organismes ainsi que les objectifs de production doivent d'abord être soumis à la réglementation du Conseil national de commercialisation des produits de ferme et rece-

voir l'approbation du Conseil privé. De la sorte, les intérêts des transformateurs, des producteurs et des consommateurs sont protégés.

Le 12 février, j'ai été stupéfait d'entendre le ministre du Renevu national annoncer une taxe à l'exportation sur le tabac. Il y a toute une histoire derrière cela. Dans les derniers jours du gouvernement précédent, la Chambre avait été saisie d'un projet de loi visant simplement à modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme de telle sorte qu'elle couvre aussi le tabac et les produits du tabac.

Un député de l'opposition officielle de l'époque avait refusé d'accorder le consentement unanime même si des milliers de producteurs de tabac manifestaient sur la colline du Parlement. Le refus était alors venu des banquettes de l'opposition officielle. Puis, la lettre du chef de l'opposition officielle. . .

**M. Lewis:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député est en train de prononcer une allocution fort bien articulée, mais il vient de dire qu'un député de l'opposition avait refusé d'accorder le consentement unanime. Mon collègue sait qu'il ne peut d'aucune façon prouver cette allégation qui devrait être, par conséquent, rayée du compte rendu.

**M. Baker:** Monsieur le Président, au sujet de ce rappel au Règlement, je pense que les précédents dans cette affaire vous diront qu'un député a parfaitement le droit de dire à la Chambre que le non est venu d'un côté en particulier, mais qu'il n'a pas celui de révéler le nom de celui ou de celle qui l'a prononcé. Par ailleurs, le fait que le ministre invoque le Règlement à ce sujet montre que c'était l'opposition officielle qui a dit non à ce moment-là.

**M. Lewis:** C'est un raisonnement carrément spécieux, et le député ne l'ignore pas. Je vais lui laisser le temps de vérifier le sens de ce mot dans le dictionnaire. Il ne convient absolument pas de faire allusion à la personne qui a voté non ou qui a refusé le consentement unanime. Le député ne l'ignore pas, lui qui est un député d'expérience. Il parle pour ne rien dire. Il est pourtant à l'avant-scène de son parti, ce qui facilite peut-être ce genre d'intervention de nos jours. J'estime que le député devrait se garder de faire des allégations pareilles. Il conviendrait mieux qu'il s'abstienne.

**M. Flis:** Avant que vous ne rendiez une décision, monsieur le Président, je tiens à vous dire qu'il est très facile de vérifier dans le hansard de cette journée-là que le «non» en question est venu des banquettes d'en face.

• (1610)

Comme mon collègue l'a signalé, sans donner de nom, nous savons d'où venait le «non» en question et qui n'a pas accordé son consentement unanime.

Pendant tout l'après-midi, il n'y a pas eu un seul ministre pour suivre cet important débat. Or, voilà maintenant qu'un ministre intervient pour soulever un rappel au Règlement. On voit bien à quel point nos vis-à-vis s'inquiètent du sort des agriculteurs canadiens.

**Une voix:** Un faux rappel au Règlement.

**M. Flis:** En effet!

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je pense que de part et d'autre, les honorables députés ont pu lancer leur message et je demande à l'honorable député de Lambton—Middlesex de revenir au débat.

[*Traduction*]

**M. Ferguson:** Monsieur le Président, je tiens à préciser très clairement que je n'ai pas nommé le député qui a refusé son consentement ni sa circonscription.

Selon moi, le hansard se passe d'explications et il suffit de se reporter au débat à ce moment-là. J'étais alors présent à la Chambre.

Moins de deux mois plus tard, le chef de l'opposition officielle à l'époque a envoyé à la Commission ontarienne de commercialisation du tabac une lettre datée du 17 ou 19 août, peu importe. Nos vis-à-vis garantissaient alors aux membres de la commission que s'ils formaient le gouvernement, ils créeraient un office de commercialisation du tabac. Or, cet office se fait toujours attendre.

Il faut examiner de très près l'affirmation selon laquelle ils sont favorables aux agriculteurs, mais je veux poursuivre sur l'annonce du 12 février et la taxe à l'exportation. En imposant une taxe à l'exportation sur notre tabac qui est le plus pur du monde puisqu'il contient moins de goudron, de produits chimiques et de nicotine que celui de tout autre pays, on détruira tout simplement les marchés à l'exportation.

Aujourd'hui, j'ai reçu un coup de téléphone de trois producteurs de ma circonscription qui ont compris immédiatement que cette taxe allait causer de graves torts à l'industrie. MM. Bill Thuss et Tony Sleagers, dont l'a-

dresse est R.R. nº 3, à Strathroy, et Gene Vineue, R.R. nº 2 à Strathroy, m'ont signalé que l'un des principaux fabricants du Canada, la société R.J.R. MacDonald Inc., n'achète plus du tabac pour ses marchés d'exportation à la suite de l'imposition de cette taxe.

Cette dernière détruira les marchés d'exportation en question, supprimera des emplois au Canada et forcera les pays importateurs à acheter du tabac de qualité inférieure qui renferme davantage de goudron, de nicotine et d'autres produits chimiques que le tabac canadien.

Je demande au gouvernement de revenir sur sa position. Elle est tout à fait inacceptable. C'est là un clou de plus dans le cercueil de cette industrie au Canada. Ces pays seront forcés d'acheter ailleurs un produit encore plus dommageable pour leur santé.

J'invite également le gouvernement à cesser ces tactiques dilatoires au sujet d'un office de commercialisation des pommes. Je sais que la loi initiale demande au gouvernement d'établir par proclamation ces offices de commercialisation lorsqu'il est persuadé, à la suite de référendums ou de déclarations de la part de lieutenants-gouverneurs en conseil ou par d'autres moyens que la majorité des producteurs au Canada ou des régions sont en faveur d'un organisme de ce genre.

Selon l'interprétation du ministère de la Justice que j'ai reçue en 1974, les autres moyens en question pourraient, par exemple, être une pétition présentée par des producteurs. Pourquoi tarde-t-on à agir? Ce gouvernement acceptera-t-il une pétition des producteurs lui demandant de faire démarrer les offices de commercialisation des pommes dont ils ont besoin afin de faire cesser l'importation de produits qui coûtent très peu à produire dans d'autres parties du monde, qui sont importés au Canada et qui détruisent les vergers des producteurs canadiens?

Ces produits sont peut-être traités avec des produits chimiques, des herbicides et des pesticides interdits au Canada en raison de notre niveau de tolérance minimal. Comment les consommateurs canadiens peuvent-ils s'attendre à avoir des produits de qualité si nous avons un ensemble de normes et si le gouvernement permet l'importation d'autres produits traités avec des produits chimiques interdits au Canada?

Je voudrais ajouter quelque chose. Je pense que le gouvernement tente de détruire nos offices de commercialisation. À la page 124 de l'Accord de libre-échange, on définit les «poulets et produits du poulet» comme étant les poulets et les chapons, vivants ou éviscérés, des parties de poulet. On s'empresse de préciser que sans limiter la portée générale de l'alinéa 1), il y a 13 différents types de poulet transformé qui ne sont pas considérés comme du poulet. Tout ce qu'il suffit de faire, c'est le faire transformer aux États-Unis. Le poulet à la Kiev, les poitrines de poulet panées à la Kiev, le poulet Cordon bleu, les poitrines de poulet panées Cordon bleu. La porte est maintenant ouverte à d'autres produits transformés. Pourtant, nous avons dans ce cas un office de commercialisation, un office qui va disparaître.

La mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui m'inquiète beaucoup. J'espère que d'avoir fait l'historique de la loi qu'elle modifie et des raisons pour lesquelles cette loi a été proposée à l'origine nous aidera dans notre examen. Ce projet de loi pourrait être anéanti par les décisions prises dans les négociations du GATT parce que les modifications qu'il prévoit permettront à l'office de commercialisation d'imposer des frais pour la recherche et la promotion. Est-ce en prévision du jour où les offices de commercialisation cesseraient d'être efficaces à cause des négociations du GATT? Est-ce cela? Le gouvernement a-t-il l'intention d'éventrer ces offices et de leur enlever leurs pouvoirs d'établir un système de production planifiée et de vendre leurs produits dans tout le pays? Cherche-t-il à ouvrir la porte aux produits étrangers, qui sont fabriqués selon des normes et des règlements différents des nôtres? Je dois me poser la question.

Bien que ces offices puissent continuer d'exister, ils n'auraient aucun pouvoir de fixer les prix, d'établir des quotas ou de garantir aux producteurs primaires une certaine stabilité des prix.

Bien sûr, selon la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, le contrôle des importations est assujetti à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, qui a très bien fonctionné au cours des années et qui est appliquée par un autre ministère. Elle ne relève pas d'Agriculture Canada. S'il y a une pénurie de produits fabriqués au Canada, on peut en importer une quantité déterminée.

Je devrais souligner que, lorsque ces offices ont été créés, les quotas ont été établis en fonction du niveau de production de la province ou du producteur en question au cours des cinq années précédentes. Le taux des importations a été fixé selon le même principe, soit le taux moyen des importations autorisées au Canada au cours des cinq années précédentes. Quoi de plus juste?

Selon l'article XI du GATT, lorsque la production d'un pays est assujettie à des restrictions, ces restrictions doivent également s'appliquer aux importations. Par conséquent, j'estime que le système est très équitable et je crains fort que ce projet de loi n'aille de pair avec l'intention du gouvernement de lâcher les producteurs au cours

des négociations du GATT et de nous entraîner à nouveau, non pas dans une guerre commerciale interprovinciale, mais multinationale, qui menacera de détruire le pays, notre niveau de vie et toutes les régions rurales du Canada.

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir poser une question, ou peut-être plusieurs, au député de Lambton—Middlesex.

J'ai écouté avec une grande attention son étude très logique et objective de l'évolution de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

Comme lui, j'étais à la Chambre à ce moment où, si je ne m'abuse, il y avait des disputes entre des provinces concernant le lait puis le poulet, qui ont été à l'origine même du débat à la Chambre concernant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Nous avons alors mis en place le système de la gestion de l'offre et les offices de commercialisation pour bon nombre des produits désignés.

Le député a raison. J'ignore qui a dit «non». Il y a un peu de confusion. Je ne participais pas au débat lorsqu'il y a eu une discussion entre le solliciteur général et le député, qui possède beaucoup d'expérience, non seulement comme agriculteur en Ontario, mais aussi brièvement à titre de ministre de l'Agriculture, avant le changement de gouvernement.

• (1620)

Pendant le débat, j'essayais de me rappeler d'autres détails. Je me souviens qu'il y avait des élections et que des agriculteurs manifestaient à l'extérieur. Le débat m'intéressait beaucoup parce que, dans ma circonscription du Canada atlantique, il y avait des producteurs de tabac que touchait cette petite modification visant à inclure le tabac parmi les produits désignés. C'était toute une histoire. Il est certain que l'ambiance n'aidait pas beaucoup à régler les problèmes de façon logique à ce moment, mais avec le temps et en consultant le hansard, on verra bien qui a dit quoi.

Je remercie le ministre et l'ancien ministre, le député de Lambton-Middlesex, d'avoir rappelé cette histoire. Ce n'est pas gai et Doug Fisher a entièrement raison. Mon temps avance, je suis donc mieux de poser ma question sur la situation du Parlement où se situent les débats, alors que l'action est à l'extérieur. Cet endroit est tout simplement devenu un spectacle. Voilà une question qui a amené ici plus de 30 000 agriculteurs. Je pensais qu'ils faisaient une erreur en annonçant un tel nombre. Nous savons tous comment organiser des réunions politiques. Vous vous assurez que vous avez une salle assez petite, mais présentant des possibilités d'agrandissement. Vous ne prenez pas une grande salle pour ne la remplir qu'à moitié. Que ce soit 30 000 ou 40 000, on peut contester le chiffre, l'endroit était plein. Je m'étais dit qu'il aurait été politiquement plus adroit d'avoir 10 000 ou 15 000 personnes et d'arriver à 30 000 ou 40 000. De toutes façons, ils étaient là en force.

Ils étaient ici vendredi. Aujourd'hui, comme la période des questions l'a montré, nous avons d'autres problèmes, des fermetures d'usines, la morue, etc., mais pas grand-chose sur la manifestation de vendredi. Pourtant, rien n'est réglé.

Je voudrais poser une question au député au sujet de ses craintes à propos de ce qui va se passer au GATT. Je pense que pour la communauté agricole visée par la gestion de l'offre, ce sera le moment de vérité autant que ce qui sortira du comité constitutionnel qui, espérons-nous, déposera son rapport vendredi. C'est fondamental.

Mon temps va être épuisé avant que j'en arrive à la question. Une de mes questions est—et j'y ai fait allusion dans une question au ministre du Commerce extérieur lors de la période des questions: est-ce que le député, avec ses connaissances, peut imaginer comment les Américains ont l'intention de procéder pour conserver leur article 22, qui leur donne la protection d'une sorte de gestion de l'offre, si nous n'obtenons pas la clarification et le renforcement de l'article XI?

**M. Ferguson:** Monsieur le Président, permettez-moi de remercier mon collègue, le député d'Annapolis Valley—Hants. Je l'ai souvent admiré car ses observations sont très fines.

Il a mentionné, entre autres, qu'une bonne partie de l'action se passe à l'extérieur de cette Chambre et il a parfaitement raison. Je pense au fait que ces offices, mis en place en vertu de lois adoptées à la Chambre—il était député à cette époque je crois—pourraient disparaître. Mais ces offices seront détruits par des négociations secrètes qui auront lieu à l'extérieur de cette Chambre, des négociations qui profiteront peut-être uniquement aux corporations transnationales dont j'ai parlé.

Mon collègue avait absolument raison aussi de parler de mouvement en pleine progression aux États-Unis à l'égard de ce qui se produit aux négociations du GATT. Il citait l'article XXII du GATT qui donne aux États-Unis le droit de contrôler l'importation des produits laitiers, du sucre, des arachides et du coton.

Nous parlons de magasinage outre-frontière. Le fermier canadien, tout comme le petit marchand canadien, ne pourrait pas vendre son lait à un Américain pour consommation aux États-Unis à cause de cette renonciation du GATT. Si nous songeons à laisser abolir l'article XI sans nous battre alors que nous laissons les Américains conserver l'article XXII ou le droit de contrôle, il faut conclure qu'il se passe des choses terribles dans ce pays. Même si 64 sénateurs américains ont fait parvenir une lettre au président, même si les producteurs de lait américains sont venus jusqu'ici pour manifester leur appui l'autre jour sur la colline parlementaire, parce qu'ils veulent obtenir un système semblable, même si la loi a été approuvée par le Congrès américain en juin dernier, le président a opposé son veto.

J'ai été ahuri lorsque j'ai appris la raison de ce veto de l'un de ses aides. Ils craignaient une augmentation du coût à la consommation aux États-Unis.

Les fermiers américains obtiennent à peine plus de la moitié de ce que nous obtenons pour notre lait. Ils sont très nombreux à déclarer faillite. Nous profitons du meilleur système au monde et nous devons le conserver.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, j'ai une question très brève à poser au député de Lambton—Middlesex.

Il a publié cet excellent document intitulé *Compare the Share*; ce qui m'agace vraiment dans le cas d'un tel document, dont le sous-titre est *Canadian Farmers Need a Fair Share of the Consumer Food Dollar*—ce qui m'agace c'est qu'alors que nous sommes en train, non seulement à la Chambre des communes mais dans nos bureaux et sur la colline du Parlement. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Pour un rappel au Règlement, le député de Parkdale—High Park.

**M. Flis:** Le député fait allusion à un document extrêmement important. Pourrait-il avoir l'obligeance de le déposer à la Chambre?

**M. Mills:** Mais certainement. Je me ferai un plaisir de déposer ce document qui a été préparé par mon collègue de Lambton—Middlesex. Mais tout d'abord je vais poser ma question.

Moi qui suis citadin, j'ai du mal à comprendre pourquoi les médias nationaux, à l'exception d'un ou deux journalistes à qui j'en ai touché un mot, ne se sont pas emparés de ce document pour faire l'éducation des citadins. C'est ça que je veux demander au député.

La dernière partie de ma question a trait à la section du document intitulée *Looking Ahead: Phase Two* où on pourrait dire que vous attirez notre attention sur une concentration d'entreprises dans la vente en gros et au détail des aliments. Je trouve cette section très intéressante. Je sais que beaucoup de gens, dans la vente au détail, sont très fiers des prix qu'ils peuvent offrir aux consommateurs, pourtant, nous savons que les prix payés aux producteurs sont très bas par rapport aux prix de vente au détail.

Ma question est la suivante: le député de Lambton—Middlesex pourrait-il expliquer pourquoi aucun média national ne s'est intéressé à une mesure dont est saisie la Chambre depuis près d'un an. Deuxièmement, pourrions-nous charger un groupe de travail d'examiner la concentration des entreprises dans le domaine de la vente au détail et de la vente en gros?

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Le député a 45 secondes.

**M. Ferguson:** Monsieur le Président, les médias nationaux ne se sont pas occupés de cette question, mais d'autres médias oui. Le *London Free Press* et des journaux du Nouveau-Brunswick ont publié des annonces d'une page complète la semaine dernière. J'ajouterai que la réaction d'un bout à l'autre du Canada m'a beaucoup plu. Certaines congrégations religieuses distribuent cette annonce. D'autres groupes organisés aussi, notamment les producteurs laitiers de la Colombie-Britannique et la Fédération canadienne des producteurs de lait. Je me réjouis également de ce qui se passe ici, à la Chambre des communes. Cependant, il se pourrait, selon moi, que les médias nationaux participent à une attaque concertée contre notre système de gestion de l'offre.

Toutefois, pour ce qui est de la phase 2, déjà terminée à 80 p. 100, je peux dire à mon collègue de Broadview—Greenwood que les choses vont très bien. Nous nous attardons davantage au secteur de la distribution et aux centres de profit. Nous ne croyons pas que les petits

épiciers prennent plus qu'il n'est raisonnable; même que beaucoup de petites épiceries n'ont qu'une marge de profit très réduite.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Avant la reprise du débat, je tiens seulement à rappeler que seuls les ministres peuvent déposer des documents de façon officielle. Rien n'empêche que des honorables députés déposent des documents d'information à la table du greffier, mais il n'y a pas de dépôt formel.

**Une voix:** Peut-être que si on avait le consentement unanime.

[*Traduction*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Acceptez-vous à l'unanimité le dépôt du document?

**Des voix:** D'accord.

**M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et d'autres lois en conséquence.

• (1630)

À première vue, cette mesure permettrait la création d'un office national qui, espérons-le, aurait le pouvoir de percevoir des prélèvements sur des produits canadiens et importés et de consacrer ces fonds à la recherche et au développement pour le bénéfice de nos agriculteurs. Si telle est l'essence du projet de loi, il est peut-être difficile de plaider contre, mais pouvons-nous faire confiance à ce gouvernement? C'est la question que je me pose.

Tout dernièrement, ce gouvernement a pris une série de mesures qui prouvent que ce projet de loi ressemble à une fumisterie, à un camouflage. Pourquoi? Tout récemment encore, nous avons assisté au débat sur les propositions du GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui obligeraient le Canada à renoncer aux systèmes de contrôle qu'il utilise actuellement pour protéger les producteurs de produits laitiers, d'oeufs et de volaille contre les importations à bon marché et à les remplacer par un système de tarification. Ces propositions sont inacceptables pour l'industrie des produits laitiers, des oeufs et de la volaille.

J'estime à ce stade-ci que ces propositions du GATT constituent très certainement une conséquence des pressions que les États-Unis excercent sur le Canada. Allons-nous y résister? Allons-nous y résister de toutes nos forces? Nous devrions le faire.

Les propositions du GATT mettent en jeu la survie du système de gestion des approvisionnements et des offices de commercialisation qui, au fond, assurent un revenu stable et une juste récompense pour le travail et l'assiduité de nos agriculteurs. Ce système permet aux Canadiens d'avoir aujourd'hui et demain un approvisionnement constant d'aliments de qualité et de garantir ainsi un système ordonné qui offre des possibilités à tous, d'un océan à l'autre.

J'ajoute que les propositions du GATT menacent la survie d'une industrie de 10 milliards de dollars et de 100 000 emplois qui touchent les agriculteurs et leur famille ainsi que leur localité, car il faut aussi tenir compte des entreprises qui servent de fournisseurs aux agriculteurs et qui assurent le traitement de leurs matières premières. Donc, si on détruit le secteur de production des oeufs, du lait et de la volaille, cela entraînera la disparition de beaucoup d'autres. Il se produira une réaction en chaîne sur les autres industries de notre pays et finalement les consommateurs seront touchés parce que la survie même du système national qui assure notre autonomie alimentaire sera mise en péril.

Si ce triste scénario devait se réaliser, et j'espère que non, nous ne pourrons pas protéger nos terres arables qui sont cultivées de façon écologique.

Au Manitoba, et dans tout le pays, on a assisté à l'augmentation constante du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale pour survivre aujourd'hui, ainsi que celle des chômeurs. Ces derniers voudraient travailler, mais ils ne trouvent pas d'emplois. Pourtant au Manitoba, dont je suis originaire, il y a déjà eu une augmentation de l'émigration de cette province vers les autres. Aussi, quand nous avons entendu parler de la proposition du GATT, cela nous a porté un coup supplémentaire et a créé un sentiment de pessimisme et de tristesse, comme l'a aussi indiqué le Conseil national de l'industrie laitière du Canada. Permettez-moi de vous lire maintenant un passage d'un article du *Winnipeg Free Press*, paru le samedi 22 février. Il est intitulé «Crainte générale pour l'avenir des exploitations laitières». Je voudrais seulement en lire les deux premiers paragraphes.

«Wayne et Terry Fuchs attendent leur premier enfant, mais ils ne savent pas si leur futur fils ou leur future fille va grandir dans une exploitation laitière. Le couple qui trait 25 vaches près de Steinbach craint que le nouvel accord commercial international négocié à Genève déclenche une suite d'événements qui l'obligera à quitter son exploitation.»

Les Canadiens qui ont des exploitations agricoles craignent maintenant pour leur avenir aujourd'hui et aussi pour celui de leurs enfants demain, et le Canada doit donc lui-même s'inquiéter.

Allons-nous permettre au gouvernement de sacrifier un secteur primaire à sa théorie de pur marché libre? Les Canadiens répondent sans équivoque par la négative à cette question.

Le 22 juillet 1988, à Genève, notre ancien ministre du Commerce a déclaré et je cite l'essentiel: «Nous n'allons accepter aucun règlement de ces négociations du GATT qui nuise à nos producteurs laitiers.»

Trois ans et demi plus tard, 40 000 agriculteurs, bravant des températures glaciales, ont dû vendredi dernier se réunir devant le Parlement sur la colline et pourtant le premier ministre n'a pas eu le courage ni la courtoisie de leur parler, de les écouter et de tirer une leçon de leurs propos.

En 1987, un an plus tôt, la proposition initiale du gouvernement concernant les négociations du GATT d'aujourd'hui était une stratégie en vue d'adopter des droits de douane et de supprimer les offices de commercialisation, ce qui est contraire à ce que prétend ce projet de loi. Il n'est pas étonnant que je doute de la sincérité du gouvernement.

Après avoir entendu l'intervention éloquente de mon collègue libéral de London—Middlesex, je n'ai pas pu m'empêcher de le remercier du fond du coeur d'avoir présenté cet excellent exposé pour que les Canadiens et les Canadiennes sachent à quel point le gouvernement est sincère en réalité.

Je pose la question: peut-on faire confiance au gouvernement? Prenons la lettre que le ministre du Commerce a fait parvenir le mois dernier à ses collègues ministériels. Il a dit essentiellement ceci: «Le Canada ne se retirera pas des négociations, même s'il perd la gestion de l'offre.»

Voici qu'on nous présente le projet de loi C-54. Que faut-il croire? Ce projet de loi, s'il est adopté, permettra d'exercer un certain contrôle sur les importations, garantissant ainsi la perception de prélèvements qui aideront à promouvoir la recherche et le développement dans l'intérêt des agriculteurs, des producteurs.

Peut-on faire confiance à ce gouvernement que 90 p. 100 des Canadiens ont rejeté dans les sondages publiés aujourd'hui? Je vous le demande.

Les agriculteurs assemblés vendredi dernier ont demandé au gouvernement qu'il leur soit permis de rester sur leurs terres pendant encore un siècle et quart. Faisons en sorte qu'ils puissent le faire.

Rappelez-vous ce qu'ils disaient sur leurs pancartes. Je me permettrai de vous en citer quelques-unes. «Pas d'agriculteurs, pas de Canada.» Une deuxième pancarte disait: «Le Canada, pays du tiers monde.» Et une troisième: «Sans votre aide, je ne peux plus continuer.»

En terminant, bien que je souhaiterais que ce projet de loi prévoie des droits et qu'il comporte certaines garanties pour nos agriculteurs, il faudra attendre que le projet de loi soit soumis à un examen critique exhaustif au sein du comité législatif. Nous pourrons alors nous assurer que nos agriculteurs pourront continuer de cultiver leurs terres pendant encore un siècle et quart.

• (1640)

Je dois dire que la nourriture est le ciment de toute société. Nos agriculteurs méritent de voir leur industrie survivre et ils méritent notre appui.

**M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt):** Monsieur le Président, je suis ravi de l'occasion qui m'est donnée de parler de ce projet de loi.

En général, les gouvernements, voire peut-être celui-ci en particulier, ne désirent pas que les agriculteurs canadiens s'expriment comme un seul homme. Le gouvernement a déjà assez de problèmes par suite de la situation qu'a créée sa réaction quelque peu tardive au GATT.

Pour la première fois depuis des années, les agriculteurs, qu'ils fassent ou non partie d'offices de commercialisation, ont senti le besoin de s'unir et de prendre le parti de se défendre.

Ainsi, les producteurs de céréales, de volaille, de produits laitiers font à présent front commun pour combattre la position adoptée à l'origine par le gouvernement au GATT—position dont il s'est depuis écarté—et pour essayer en même temps de faire valoir celle qui, selon lui, est maintenant la sienne.

Les agriculteurs essaient de veiller à ce que les négociations menées au GATT par le gouvernement ne portent pas un coup terrible à la gestion de l'offre et aux offices de gestion de l'offre. Ils ne sont pas très satisfaits de la position adoptée par le gouvernement.

En modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, le gouvernement fait un certain nombre de changements sans particulièrement améliorer la loi.

Pour commencer, il repaie sa dette politique envers certains groupes de producteurs. Il continue de diviser les agriculteurs, car si un groupe se dissocie de la politique du gouvernement celui-ci essaiera de grouper une douzaine environ d'agriculteurs, auxquels il accordera certaines responsabilités et dont il s'attendra à ce qu'ils reflètent sa façon de voir les choses.

Le gouvernement ne cherche pas l'unanimité chez les agriculteurs mais diverses voix et opinions. Ainsi, si l'avis

d'un groupe ne lui convient pas, il peut toujours créer, comme je l'ai indiqué, un autre groupe composé de quelques agriculteurs qui lui diront exactement ce qu'il désire entendre. Les agriculteurs ayant donné leur point de vue auront ensuite une place dans le système, et c'est ainsi que le gouvernement rembourse sa dette.

Le gouvernement veille également à ce que les offices de commercialisation ou de gestion de l'offre ne soient pas trop puissants. Il pourrait très bien les affaiblir en adoptant ces modifications.

L'efficacité de la promotion de la commercialisation serait considérablement réduite du fait de l'existence d'une dizaine d'autres organismes faisant soudainement leur apparition, et nous aurions moins d'argent pour procéder au type de commercialisation qu'assurent les organismes établis.

Mais ce n'est pas de cela que les offices de commercialisation devraient s'inquiéter, car vu le peu d'appui que le gouvernement a manifesté pour eux au GATT, il se pourrait qu'il n'y ait plus aucun organisme de gestion de l'offre après les négociations du GATT.

Le gouvernement aurait ainsi réussi ce qu'il essaie de faire depuis plusieurs années.

Par son idéologie, ce gouvernement est contre les offices de commercialisation, et toutes les mesures qu'il a prises au fil des ans le montrent. Même la Commission du blé, qui n'est cependant pas un office de commercialisation ou de gestion de l'offre, en a pris un coup à cause du manque d'appui de la part du gouvernement.

Le projet de loi C-54 dont nous sommes saisis vise à modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et d'autres lois en conséquence.

Cette mesure législative existe depuis une vingtaine d'années. Pendant ces vingt ans, on a tenté—tentative qui a peu fonctionné dans certains cas mais très bien dans la plupart, de concert avec la Loi sur la Commission canadienne du lait—de donner aux agriculteurs les instruments de commercialisation dont ils avaient besoin pour devenir autonomes, pour être axés sur les marchés, surtout au Canada, mais également ailleurs dans le monde.

Ces modifications auront pour effet de limiter l'efficacité de la loi initiale. Les offices actuels ne sont pas là pour la frime. À cause de ce projet de loi, un petit nombre d'organismes pourront former des offices et faire les quelques petites choses qu'ils veulent sans devoir se préoccuper des dispositions initiales qui exigeaient de leur part beaucoup de travail et d'organisation.

Si la loi est modifiée comme on le propose, ils pourront changer les structures et faire de la promotion, recueillir de l'argent à cette fin et peut-être aussi pour la recherche. Même cette question est traitée différemment. À première vue, ces changements peuvent sembler inoffensifs. Je le répète, ces changements pourraient, en réalité, limiter l'efficacité de la loi originale.

J'ajouterais que les offices de commercialisation créés aux termes de cette loi possèdent déjà une partie ou l'ensemble des droits que consacrent ces modifications. Si l'un des offices veut imposer des taxes ou des frais, la loi actuelle le lui permet. Pour ce faire, il n'a qu'à organiser un office de commercialisation ou un établissement de ce genre.

La loi actuelle fonctionne bien au Canada, parce qu'il existe des lois similaires dans chacune des provinces. Ainsi, on peut établir des offices de commercialisation partout au pays ainsi que dans chaque province.

Cela a permis de créer un organisme-cadre chargé de la promotion, du développement et de la commercialisation de certains produits.

Le gouvernement nous propose aujourd'hui d'adopter une loi correspondante complémentaire prévoyant la création d'offices très similaires chargés de prélever des fonds auprès des producteurs et de permettre à un groupe de producteurs de gérer les sommes ainsi recueillies afin d'assurer la promotion du produit sans pour autant consulter les producteurs intéressés ou leur rendre des comptes. La solution que nous propose le gouvernement me semble très inefficace.

• (1650)

Il ne fait rien pour accroître l'efficacité ou promouvoir une solution axée sur le marché. Il a plutôt l'intention de se servir de ces modifications pour ajouter un deuxième volet à cette loi, ce qui nous vaudrait une nouvelle série d'offices.

Ces offices fonctionneraient comme les offices déjà en place pour assurer la promotion de la volaille, des oeufs, etc., sauf qu'ils n'auraient pas la difficile tâche de rallier tous les producteurs. De cette façon, un petit groupe de

producteurs seraient en mesure d'influer sur le marché en général.

Il y a un autre aspect de cette mesure législative qui me préoccupe, et c'est qu'elle vise aussi les produits importés. Nous ne chanterons plus les louanges des produits canadiens, par exemple de notre boeuf. Nous nous servirons plutôt de notre argent pour améliorer la commercialisation de produits importés. Les États-Unis font la même chose depuis de nombreuses années. Ils ont imposé une taxe sur nos produits et se servent de cet argent pour faire la promotion de nos produits chez eux dans une certaine mesure. Cependant, ils ont également imposé des droits de douanes qui rendent nos produits considérablement plus chers que les leurs.

La gestion de l'offre a été avantageuse pour nos producteurs et pour les consommateurs. L'Association des consommateurs du Canada a manqué de perspicacité dans sa façon de percevoir les effets de la gestion de l'offre. Elle ne comprend pas vraiment la structure sur laquelle est fondée la gestion de l'offre. En ayant des producteurs garantis, nous avons un approvisionnement garanti. L'Association des consommateurs vous dira que nous payons trop cher les produits visés par la gestion de l'offre.

Toutefois, comme le député de Lambton—Middlesex nous l'a dit il y a quelques minutes, si nous prenons comme exemple le secteur laitier, nous payons peut-être plus cher nos produits laitiers actuellement, mais nous avons un approvisionnement garanti. Les producteurs laitiers américains qui étaient ici l'autre jour nous ont dit qu'ils n'arrivent pas à joindre les deux bouts avec leur système, qu'ils ne pourront pas continuer très longtemps et que les seules organisations qui pourront survivre dans l'industrie laitière sont les organisations à intégration verticale, les transnationales qui se sont mises dans une position pour prendre en main l'industrie lorsqu'elle s'effondrera.

Une fois que ces organisations auront assumé le contrôle de la production aux États-Unis, les prix monteront selon ce que le marché peut accepter. Si, à ce moment-là, nous n'avons plus de producteurs au Canada, ce qui est la conclusion logique des négociations du GATT qui sont censées se dérouler actuellement, nous ne pourrons plus maintenir les prix au niveau du coût de production, ce qui correspond aux prix que nous payons actuellement, monsieur le Président, lorsque nous achetons des produits laitiers, des oeufs, de la volaille et d'autres produits canadiens.

Nous assumons le coût de production. Ce coût peut être un peu moins élevé à certains endroits aux États-Unis, mais si les multinationales et les transnationales deviennent à la fois le producteur, le grossiste et le détaillant, le prix de ces produits deviendra très rapidement inaccessible et il n'y aura pas de production agricole au Canada pour atténuer la situation.

Les négociations du GATT sont devenues un processus de destruction des offices de commercialisation. On remplacera ces offices par un système de prélèvements qui servira à faire la promotion de nos produits et des produits importés. Ce n'est pas ce que les agriculteurs voulaient. Ce n'est pas pour cela qu'ils sont venus ici sur la colline vendredi, et ce n'est pas ce dont ils parlent depuis plusieurs années.

Ce que les agriculteurs veulent c'est une structure qui assure une certaine protection du système d'établissement des prix qui est déjà en place. Comme on l'a répété à maintes reprises aujourd'hui, un système d'établissement des prix qui garantisse à l'agriculteur le coût de production constitue probablement le meilleur genre de structure au monde parce qu'il n'escroque pas le consommateur, mais fait en sorte que l'agriculteur puisse poursuivre son activité de production.

Comme je l'ai déjà mentionné, du point de vue idéologique, ce gouvernement n'a jamais été en faveur d'une commercialisation ordonnée. John Wise, qui était ministre de l'Agriculture dans le gouvernement précédent, a déclaré qu'il croyait aux offices de commercialisation, mais il ne s'est pas représenté aux élections. Un grand nombre d'entre nous aimeraient bien savoir pourquoi.

Comme je l'ai dit, la commercialisation ordonnée n'est pas une position idéologique chère au gouvernement. Celui-ci croit plutôt qu'il faut laisser jouer les forces d'une économie libérale, mais cela ne fonctionne pas dans le cas des denrées.

À chaque occasion qui s'offre à lui, le gouvernement mine le système de commercialisation ordonnée. Celui-ci n'hésite pas à vanter tout ce que ses députés ont fait pour défendre les offices de commercialisation. Ceux-ci se lèvent et disent: «Nous croyons», mais ils ont miné, dans une certaine mesure, les fondements des offices de commercialisation. Ils continuent de le faire dans le cadre des négociations du GATT, dont nous entendons beaucoup parler dernièrement, et ils sont tout disposés à dire: «Oui, nous appuierons ces offices». Ils disent cela parce qu'ils savent qu'ils ont miné les fondements du système au point que ces organismes sont en train de s'écrouler.

À mon avis, les agriculteurs ont tout à fait raison de s'interroger sur les motifs du gouvernement lorsque celui-ci se mêle de modifier cette loi très importante d'une manière qui a pour effet de réduire son efficacité et d'étendre sa portée à tous les produits agricoles sans qu'il ne soit nécessaire que des structures soient établies relativement à ces produits afin d'améliorer la commercialisation des denrées particulières qu'ils s'efforcent de produire.

**M. Mills:** Monsieur le Président, en écoutant les interventions des députés cet après-midi, je me disais que, une fois encore, le gouvernement essaie d'affaiblir des institutions qui ont toujours été fortes, des pouvoirs nationaux capables de faire respecter des normes partout au Canada. Nos offices de commercialisation faisaient l'envie des autres pays, et ils étaient une présence rassurante pour nos exploitations familiales. Le député vient de dire que c'était un autre cas où le gouvernement essayait d'abattre ce qui est en place. Voici ma question: le député entrevoit-il dans ce projet la possibilité que les normes nationales ne soient pas respectées? Ces normes seront-elles affaiblies par le projet de loi? En d'autres termes, les ressources ne seront-elles pas insuffisantes pour assurer l'impulsion nécessaire au maintien de normes nationales?

• (1700)

**M. Hovdebo:** Monsieur le Président, ce qui se passe dans les pourparlers sur le GATT est en train de miner nos offices de commercialisation à tel point que le projet à l'étude, qui modifie la loi permettant d'établir ces offices, sera sans aucune efficacité et pourrait même être inutile, si les offices, dans leur forme actuelle, disparaissaient.

Le projet que nous étudions ne garantit en rien l'avenir des offices. Ce qu'il prévoit, c'est la possibilité de créer d'autres organismes qu'on appelle offices de commercialisation, mais sans ces éléments de sécurité que sont la gestion de l'offre et une commercialisation ordonnée, éléments garantis par la loi en vigueur. Nous aurons plutôt une multitude d'offices qui feront la promotion de certains produits, mais qui ne garantiront pas au producteur le prix qu'il doit toucher pour survivre.

**M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River):** Monsieur le Président, il faudra que je vous envoie une invitation à venir visiter la belle ville de Prince-Albert et, en fait, toute la circonscription, qui englobe la moitié de la Saskatchewan.

Néanmoins, je voudrais poser une question au député. Je ne siège à la Chambre que depuis 1988. Les négociations du GATT, qui touchent tellement au débat sur les offices de commercialisation, durent depuis 1985, je crois, pour ce qui est de l'actuel Uruguay Round.

La position du gouvernement a certes été, dernièrement, d'appuyer à 100 p. 100 les offices de commercialisation, les secteurs de gestion de l'offre, de les défendre de toutes ses forces et d'user à cette fin de toutes les munitions dont il dispose en Europe. Le premier ministre et des agriculteurs sont là-bas en ce moment.

Il me semble terriblement tard maintenant pour adopter ce genre d'attitude. En fait, c'en est presque hypocrite. À mon sens, du moins, les menaces qui planent sur des structures comme la Commission canadienne du blé, la gestion de l'offre, le tarif du Nid-de-Corbeau, dans l'Ouest du Canada, viennent toutes des États-Unis et du côté américain de ce débat. Ce sont des entreprises américaines de transformation des produits agricoles comme Cargill et Continental, par exemple, qui ont exercé des pressions sur le gouvernement, tant au niveau de l'Accord de libre-échange qu'au GATT, pour miner des structures de ce genre.

Il me semble en même temps que, plutôt que de condamner aux négociations du GATT les répercussions du programme américain de mise en valeur des exportations, nous nous sommes alliés aux Américains contre les Européens. Le ministre d'État chargé des Céréales a parcouru l'Ouest du Canada en disant aux agriculteurs de déverser leur grain sur les terrains des concessionnaires de Mercedes et en dépeignant les Européens comme de véritables scélérats à chaque occasion, y compris à l'assemblée annuelle du Saskatchewan Wheat Pool.

Est-ce qu'il en a toujours été ainsi? Nous avons certes besoin de l'appui du Marché commun européen, mais il me semble que le gouvernement a toujours pris le parti des Américains contre les Européens avec pour conséquence que les Américains sont en train de s'installer ici et de détruire ce qui reste de la structure de notre secteur agricole.

**M. Hovdebo:** Il ne fait pas de doute que ce gouvernement essaie de se rattraper maintenant qu'il est trop tard. Il tente de vous convaincre, vous et les agriculteurs canadiens, que sa politique est la même depuis le début, alors que nous savons que ce n'est pas le cas.

Les cultivateurs de tabac tentent d'établir un office de commercialisation depuis de nombreuses années. Ils sont finalement parvenus à obtenir une petite modification de cette loi, mais, pour cela, ils ont dû investir tout leur argent et toute leur énergie. De toute façon, le tabac avait amorcé sa chute entre-temps. Ils n'ont donc pas obtenu leur office de commercialisation parce que ça ne valait plus la peine. Leur industrie aurait pourtant pu en être sauvée, du moins pour certains de ces cultivateurs.

La même chose se produit actuellement dans le cas de la pomme.

Pour ce qui est de la position adoptée par le gouvernement au sujet du GATT et de la nécessité de rallier le milieu agricole de l'Europe à nos vues, il existe une très bonne méthode que ce gouvernement a négligé d'examiner. Les agriculteurs européens ont un mode de commercialisation passablement semblable au nôtre. Ils reconnaissent donc que ce qui est bon pour eux serait également bon pour nos agriculteurs. Les agriculteurs américains reconnaissent que ce qui est bon pour nous est également bon pour eux. Dans la plus grande partie des pays industrialisés faisant l'exploitation des produits du lait ou d'autres produits, on reconnaît que notre système est efficace. Les agriculteurs étrangers seraient normalement avec nous, mais nous avons perdu leur appui, non parce qu'ils pensent que notre système est mauvais, mais parce que nous le présentons de telle façon qu'ils pensent que ce serait mieux pour eux de ne pas nous appuyer.

**M. Nowlan:** Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat et de faire suite aux observations faites par plusieurs de mes collègues cet après-midi. Le public ne voit sans doute pas l'importance qu'il y a d'apporter des modifications à la Loi sur les offices de commercialisation des produits de la ferme, comme le propose le projet de loi C-54 dont nous sommes saisis aujourd'hui, afin de permettre que soient prélevés des montants sur certains produits pour financer, entre autres choses, la recherche et la publicité sur ces produits, ce qui en soi est un objectif fort louable.

D'autres députés, qui connaissent mieux que moi le secteur agricole, ont dit qu'il valait mieux renvoyer tel quel le projet de loi au Comité permanent de l'agriculture, qui a déjà été saisi de la motion, afin que celui-ci invite les agriculteurs à analyser à fond le projet de loi pour qu'on sache si les modifications proposées vont vraiment avoir les effets escomptés par les parrains du projet de loi.

Je ne vais pas consacrer beaucoup de temps encore à cette question—en fait, je n'en consacrerai pas plus à cet aspect du projet de loi. Il est certain que, d'entrée de jeu, le débat a porté sur les offices de commercialisation, lesquels sont un réel sujet de préoccupation pour tous les députés, ceux de ce côté-ci de la Chambre, en tous cas. C'est une inquiétude très justifiée et, pour s'en rendre compte, il suffit de songer aux 30 000 à 40 000 agriculteurs qui, vendredi dernier, ont pris congé pour venir sur la colline du Parlement manifester leur solidarité et leur inquiétude au sujet de leur avenir et du sort de la ferme familiale.

Qui n'a pas encore entendu les clichés au sujet de la «ferme familiale», de l'«exploitation verticale» du monde agricole et de la structure corporative de l'exploitation verticale, qui convient beaucoup plus aux États-Unis? Cependant, si vous aviez vraiment voulu connaître les préoccupations des propriétaires de ferme familiale, il vous fallait être dehors pendant les deux à trois heures qu'un grand nombre de députés ont passées parmi la foule ou à lui adresser la parole. En grands nombres, ces manifestants, ont tenté de transmettre leur message en faisant preuve d'une grande modération et de beaucoup de discipline. Je suis plutôt d'accord. Certes, ce n'est pas chose facile, mais je peux comprendre le dilemme devant lequel le gouvernement est placé en raison des nombreuses répercussions politiques que cela peut avoir. Je ne vais pas me répandre en invectives au nom de la Constitution. Nous parlons aujourd'hui de modifications à la loi sur les offices de commercialisation. À la fin de la semaine, nous recevrons un rapport du comité constitutionnel. Si la ronde de négociations du GATT ne permet pas de renforcer ou de clarifier l'article XI qui autorise le Canada à avoir ces offices de commercialisation, je ne serais pas étonné que cet échec, s'ajoutant aux recommandations du comité constitutionnel, provoque, et peut-être pourquoi pas, une crise à la Chambre aboutissant à la tenue d'un vote et au déclenchement d'élections beaucoup plus tôt qu'on ne l'aurait imaginé.

• (1710)

Aucun député ministériel du Québec ne se sentira très sûr, peu importe les propositions constitutionnelles, et, en tant que Canadiens, nous pouvons tous parler de ces propositions et attendre pour prendre connaissance du rapport du comité; mais, dans ce cas, c'est une question de pain et de beurre, c'est une question vitale pour le Canada. Il s'agit des agriculteurs et de la terre. Plus on s'éloigne de la terre—je sais que ma philosophie est ancienne—plus on perd contact avec la réalité et plus on s'attache à des choses artificielles.

Or, il n'y a rien d'artificiel concernant ces 30 000 ou 40 000 agriculteurs et leurs enfants qui sont venus manifester leur inquiétude au sujet de leur avenir.

Pour cette raison, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui et je félicite le leader du gouvernement à la Chambre qui a prévu le débat sur ce projet de loi, de sorte que les députés puissent insister davantage sur cette question fondamentale que représentent les offices de commercialisation et qui, comme d'autres orateurs l'ont mentionné, n'a pas retenu beaucoup d'attention au cours des cinq années de l'Uruguay Round.

Pour ma part, je crois qu'on nous a envoyé des signaux. Tout comme on a projeté des feux d'artifice au-dessus de la tour de la Paix, pour signaler l'arrivée de la nouvelle année, le 1er janvier, le vrai signal en ce qui concerne les offices de commercialisation, c'était le rapport Dunkel présenté en décembre. Après cinq années de négociations, M. Dunkel a alors tenté d'obtenir un consensus en disant aux 108 pays du monde: «Voici mes propositions pour régler tous les problèmes que soulève le commerce dans le monde». Dans son rapport, il n'y avait pas un mot sur l'article XI.

Longtemps avant que ce rapport ne soit publié, il aurait dû être clair pour nos négociateurs à Genève, pour M. Dunkel et pour les autres pays du monde que nous étions disposés à faire des compromis sur bien des points et dans bien des secteurs commerciaux, mais que l'agriculture constitue un aspect de notre fragile économie en récession, à l'instar de celle de beaucoup d'autres pays, qui connaît des difficultés et que s'il y a un aspect du secteur agricole qui surnage assez bien après des années d'instabilité, comme l'a signalé tout à l'heure le député de Lambton—Middlesex dans son excellente allocution, lorsqu'il a fait l'historique de la législation à cet égard, c'est bien la production des oeufs, du lait et de la volaille. Comme je l'ai dit plus ou moins tout à l'heure dans une question, j'étais présent lorsque la Chambre a été saisie de ce projet de loi. J'étais présent et je ne vais pas soulever ici un débat, mais il n'est pas tout à fait juste de dire que l'opposition, dont je faisais partie, contestait à l'époque la notion d'office de commercialisation. Très franchement, il n'est pas juste d'affirmer cela.

Un député de l'opposition qui a fait ensuite partie du gouvernement libéral, soit le député de Crowfoot, a lutté nuit et jour à plusieurs séances du Comité de l'agriculture. Il ne voulait même pas boire de café, car il croyait que le gouvernement libéral de l'époque y mettrait un somnifère pour l'empêcher de lutter pour l'établissement d'un conseil national de commercialisation des produits agricoles. Le débat ne portait pas uniquement sur les principes généraux du projet de loi, mais aussi sur la question de savoir si les producteurs seraient représentés et sur de nombreux autres aspects d'une question très complexe. Tel était notamment l'objet de la lutte acharnée entre l'opposition et le gouvernement d'alors. Le projet de loi fédéral a finalement été adopté. Ce qu'on a dit tout à l'heure au sujet du tabac est exact aussi.

Le projet de loi a été adopté. Monsieur le Président, bien avant que vous n'entriez sur la scène politique et peut-être même des années avant que vous ne finissiez vos études—vous avez l'air si jeune—il s'est établi une stabilité dans certains secteurs de production, tels les produits laitiers, la volaille et les oeufs, pour ne nommer que ces trois-là, pour le grand bien-être de l'agriculteur canadien. C'est vraiment le pivot d'un secteur de notre économie qui a été mis à si rude épreuve. C'est pourquoi je demeure sceptique. Je dis que je suis heureux, mais pas pour les bonnes raisons, que le leader parlementaire du gouvernement ait présenté cette mesure pour que nous puissions la débattre, mais en respectant les règles du bon sens. Comme on dit, «si ça fonctionne bien, n'y touchons pas». On ne peut faire mieux pour embrouiller la chose. La gestion de l'offre a manifestement été bonne pour la stabilité des agriculteurs et pour les consommateurs. Nous pouvons parler aussi longtemps que nous le voulons de souveraineté, de statut spécial et de société distincte. Bonté divine, allons-nous former dans ce pays une société qui soit si distincte que, d'un océan à l'autre, ce ne seront pas nos propres agriculteurs qui fourniront les produits agricoles dont nous aurons besoin et que nous allons plutôt les acheter à une société à intégration verticale, aux États-Unis?

C'est ce qu'on m'a dit trois ou quatre ans avant que le débat sur le libre-échange n'éveille les passions et ne devienne un enjeu électoral en 1988. À vrai dire, j'ai

perdu, lors du débat du libre-échange en 1988, un très bon sympathisant qui était producteur de dinde.

Le député de Lambton—Middlesex sait cela, mais je ne l'ai appris qu'il y a trois ans, après que l'Uruguay Round a commencé et que, bien sûr, la question du libre-échange a été portée à l'attention de la Chambre. Je ne savais pas qu'il y avait, dans l'État de Pennsylvanie, un producteur de dinde qui produit plus de dindes que tous les producteurs du Canada. Je sais que la même histoire se répète dans au moins quatre cas avec le poulet. Il ne s'agit pas d'exploitations familiales. Il n'y a pas de fils ou de fille qui tente de prendre la relève de son père et de continuer de travailler les champs à la herse ou à la charrue pour préparer l'avenir. On ne peut pas espérer voir son revenu augmenter parce que la terre prend de la valeur et pouvoir peut-être toucher une pension.

Non, ce ne sont pas des fermes familiales, mais bien des grandes entreprises agricoles à intégration verticale. Est-ce là ce que nous allons avoir si les négociations du GATT ne vont pas dans le sens que nous souhaitons? Je suis porté à convenir qu'elles sont critiquées par un grand nombre de mes anciens collègues. J'aurais bien aimé voir le ministre du Commerce extérieur en Europe, il y a deux ans, lorsque nous avions besoin d'une délégation.

Lorsque Dunkel a déposé son rapport en décembre—il y a beaucoup d'allitérations et de «d» dans ce discours. Lorsque Dunkel a déposé son rapport, nous avons été dupés, et je crains que l'agriculteur canadien ne soit dupé. Le ministre du Commerce extérieur est un excellent homme, mais il n'appuie pas les offices de commercialisation. Il est partisan du libre-échange. Nous le savons, car nous sommes au courant de la situation du libre-échange, mais je ne m'engagerai pas dans cette bataille.

Pour parler bien franchement, je viens de l'extrême est de la Nouvelle-Écosse. Nous croyons en l'océan, aux vents et aux courants. On ne peut pas naviguer contre le vent, à moins de savoir ce qu'on fait. Il est difficile de naviguer contre le courant.

**Une voix:** Le ministre ne sait pas ce qu'il fait.

**M. Nowlan:** Un grand nombre des propos qui ont été tenus ici auraient dû l'être il y a quelques années lorsque nous avons adopté notre position mesurée sous la direction du ministre des Finances et du ministre de l'Agriculture de l'époque. À ce moment-là, je siégeais du côté du gouvernement, et j'aurais peut-être dû essayer de parler un peu plus. Mon bon sens me disait que quelque chose n'allait pas. Nous avions nos caucus. On y discutait de cette question, mais je n'aborderai pas ce sujet.

C'est une erreur fondamentale que d'essayer de fermer la porte maintenant. Pour le blé et le boeuf, nous sommes pour le libre-échange, mais pour le lait, les dindes, les poulets et les oeufs, nous sommes en faveur de la protection. Je dis que c'est pour cela que nos négociateurs, et cet entourage de ministres et de dirigeants agricoles venus à la dernière minute, ont dû avoir quelque mal à dire: «Voyez-vous, ça ne nous fait rien que le monde vienne essayer de vendre du blé et du boeuf chez nous, mais pour ce qui est du poulet, du lait et des oeufs, la porte est fermée.» Nous avons là un problème fondamental.

Ça me gêne, tout comme j'ai été gêné par ce que nous appelons une position équilibrée. À vrai dire, c'était comme si la main droite ignorait ce que faisait la main gauche, comme si le gouvernement voulait aller dans deux directions opposées. Il tentait de naviguer dans des vents différents, l'un soufflant du nord et l'autre soufflant du sud. Or ce n'est pas possible. Il récolte ce qu'il a semé. Ce qui est malheureux, c'est que les seules victimes seront les Canadiens en général et nos agriculteurs pour sûr, à moins que les choses ne s'arrangent.

• (1720)

Je dis à tous les députés, et en particulier aux députés de la majorité qui ont des agriculteurs dans leur circonscription visés par la gestion de l'offre, qu'ils doivent prendre parti. Ils doivent faire savoir au gouvernement que, indépendamment de tous les autres problèmes que nous avons, nous n'allons pas laisser filer la gestion de l'offre et la sécurité pour le statut nébuleux d'un article XI si faible qu'il est pratiquement non existant.

Si les États-Unis peuvent jouer sur deux tableaux, pourquoi ne pourrions-nous pas faire de même? Comme je le disais à la période des questions, j'ai constaté cela à ma profonde surprise la semaine dernière. Ce n'est sans doute pas nouveau, puisque la lettre est du 25 novembre 1991. J'ai reçu par télécopieur aujourd'hui cette communication qui confirme ce que l'on m'avait dit la semaine dernière: 62 sénateurs américains—et non des fermiers, même si certains d'entre eux en sont—ont écrit au président Bush—c'est leur système, ils peuvent procéder ainsi et j'apprécie cette façon de faire. Dans leur lettre, ils signalent que les négociations se poursuivent à Genève. Ils disent notamment que les Européens amènent aux présentes négociations des demandes déraisonnables formulées par les négociateurs de la Communauté européenne et ils poursuivent en disant que la volonté des États-Unis de concéder unilatéralement l'article 22. . .

Il s'agit de l'article qui leur assure une certaine protection, une protection verticale pour leurs opérations, verticale, j'en conviens, mais une protection tout de même pour leurs produits laitiers, leur coton, leur sucre et leurs arachides. Ils ont déjà eu d'autres programmes. Ils ont déjà protégé huit autres biens de consommation grâce à l'article 22.

En fait, on dit dans cette lettre que le prix à payer est trop élevé, que les Européens demandent trop; on y prie le président de ne faire aucun compromis quant à l'article 22. Je conviens que personne n'a encore voté et que le président n'a pas encore signé l'entente du GATT, si entente il y a, mais si c'est la position actuelle de 62 sénateurs, si le Sénat américain, puissant comme il est et nous reconnaissons tous la puissance du Sénat américain, peut présenter les inquiétudes des électeurs au président. . .

L'ironie de toute cette affaire, c'est que ce sont les États-Unis qui tentent d'abolir la gestion de l'offre chez nous. Si vous songez ensuite, à leur double jeu, au fait qu'ils demandent la protection afin d'étendre. . .. pour être honnête, il faut avouer qu'ils ont déjà obtenu cette renonciation du GATT. Ils l'ont et ils veulent la conserver. Grand Dieu, nous sommes trop bons de nous contenter de dire que ce n'est pas juste que les Américains s'en prennent à notre système de gestion de l'offre, c'est-à-dire à nos offices de commercialisation, qu'ils nous attaquent puis qu'ils aient le culot de réclamer que leur président protège leurs intérêts en garantissant que leurs produits soient protégés par l'article 22; vraiment, il y a quelque chose qui cloche.

J'espère bien que notre ministre du Commerce extérieur va déclarer en public, ou tout d'abord en privé au président Bush avant de le dire aux Américains, qu'ils ne peuvent pas avoir les deux à la fois, que s'ils veulent que nous renoncions à la gestion de l'offre, comment peuvent-ils avoir l'audace d'invoquer l'article 22 pour protéger leurs produits. S'ils obtiennent la protection de l'article 22, pourquoi n'aurions-nous pas droit à cette même protection grâce au renforcement et à la clarification de l'article XI du GATT?

Il y a un autre aspect de cette question dont j'aimerais parler avant que mon temps de parole ne soit épuisé. Je ne m'attarderai pas au débat lancé par l'éditorial du *Globe and Mail* d'aujourd'hui; d'ailleurs les éditoriaux de ce journal ne sont plus qu'un pâle reflet de ce qu'ils étaient du temps où ce journal était vraiment un journal national qui rapportait des nouvelles nationales.

Il suffit de lire le rapport du député de Lambton—Middlesex dont a parlé le député de Broadview—Greenwood pour comprendre que ce système garantit non seulement la stabilité aux agriculteurs mais de bons produits aux consommateurs et que tout le monde y gagne puisque ce que dépensent les Canadiens pour leur alimentation a diminué. Tous les chiffres y sont.

C'est ridicule, si une industrie de 10 milliards est menacée. Même le gouvernement admet que si l'article XI du GATT n'est pas clarifié, les conséquences seront lourdes.

Nous pouvons discuter pour savoir s'ils ont été assez forts ou s'ils auraient dû commencer plus tôt. Nous avons entendu le premier ministre. Nous avons entendu d'autres ministres admettre que si nous ne renforçons pas et si nous n'éclaircissons pas cet article, la situation deviendra désespérée.

Pourtant, le *Globe and Mail* y est allé d'un éditorial dévastateur. Il s'agit d'un secteur stable qui a apporté une grande contribution à l'économie canadienne et qui a beaucoup apporté en taxes. Si on ne remplace pas le système de gestion de l'offfre par un autre système assurant la stabilité des secteurs de l'agriculture visés, nous perdrons de l'argent qui sert à payer une partie des programmes sociaux qui sont si caractéristiques du Canada et qui font la fierté des Canadiens. Il faut un secteur viable en entier, surtout au Canada. Il y a tant d'entreprises qui disparaissent.

Je lance à nouveau un défi. J'espère que quelqu'un me posera une question. Je ne comprends pas que des gens se laissent tromper lorsqu'on nous dit: «Oh, c'est ce que disent le négociateur et certains spécialistes. Ne vous inquiétez pas pour les quotas d'importation qui protégeront vos offices de commercialisation. Nous imposerons des tarifs douaniers très élevés. Cela protégera nos produits et, par conséquent, nos exploitations agricoles familiales.»

En conclusion, j'espère que quelqu'un me posera la question. Comment peut-on justifier devant le GATT l'imposition de tarifs douaniers élevés pour protéger la situation que l'on a sous le régime des offices de commercialisation? Puisque nous perdons la protection offerte par les quotas, puisque l'article XI n'a pas été ratifié, comment peut-on justifier le traité de libre-échange qui a pour effet de réduire les tarifs douaniers jusqu'à les

éliminer complètement? On a dupé les gens avec toute cette question des tarifs douaniers.

**M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception):** Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député qui a présenté un bel exposé sur ce sujet si complexe. D'après ce qui ressort de notre caucus, il a l'appui général de mes collègues.

Il n'y a pas beaucoup d'agriculteurs dans ma circonscription. Il y en a bien quelques-uns dans un coin. Je sais qu'ils suivent cette question très étroitement. En compagnie de mon collègue de Terre-Neuve, j'ai rencontré une vingtaine de producteurs terre-neuviens de produits laitiers, d'oeufs et de volaille qui ont vraiment peur que cette question n'entraîne des répercussions très négatives pour eux. Un peu plus de 3 000 personnes dans cette région sont directement touchées par cette question.

J'ai écouté avec attention les observations du député concernant la clarification et la rationalisation du système et la tarification qu'on offre comme solution de rechange. Toutefois, c'est une solution qui n'est pas très bonne, d'après ma propre perception et d'après ce que j'ai entendu des gens qui s'en inquiètent tout comme du libre-échange tel qu'il a été négocié. C'est une solution qu'on a de la difficulté à accepter dans cette région. Je voudrais demander au député de nous expliquer comment il perçoit cette espèce de contradiction et de préciser le rapport que celle-ci a avec la position que le gouvernement prétend soutenir.

**M. Nowlan:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue qui est un député très éminent de la Chambre. Il a bien plus d'expérience de la marine et du monde maritime à cause de sa contribution au service naval de notre pays.

Je suis ennuyé. Je ne connais pas la réponse. Certains experts m'ont dit que, parce qu'il s'agit d'un accord du GATT qui est international, cela va annuler l'accord bilatéral de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis. D'autre part, en ce qui concerne la circulation des produits primaires, assurément des produits agricoles entre le Canada et les États-Unis, si on impose des tarifs douaniers élevés, aux termes de l'accord du GATT, si on en arrive là, et je pense à l'accord bilatéral de libre-échange qui doit réduire les droits de douane, il va falloir alors entreprendre des négociations avec les Américains. Je ne sais pas s'il sera possible dans les négociations de conserver les droits de douane élevés du GATT parce qu'on parle dans l'Accord de libre-échange de «réduire les droits de douane».

Ce sont les pressions exercées par les Américains qui nous ont mis dans ce dilemme au sujet de la gestion de l'offre. Celle-ci va peut-être disparaître sans la clarification de l'article XI, de sorte qu'ils pourront déverser sur notre marché leur production excédentaire, ce qui ne se produit pas avec les offices de commercialisation. Je pense qu'ils ne seront guère disposés à protéger les tarifs douaniers dans les négociations, même si nous pouvions en établir. Ce n'est pas ainsi que nous voulons procéder.

• (1730)

**M. Mills:** Monsieur le Président, j'aimerais demander au député d'Annapolis Valley—Hants de m'en dire plus sur sa perception d'une crise parlementaire éventuelle.

Serait-ce que le message que les agriculteurs canadiens sont venus nous livrer de façon disciplinée et ordonnée la semaine dernière à notre porte, sur la colline du Parlement, a touché certains des députés ministériels qui représentent le monde rural? Ou est-ce plutôt que, si l'issue des négociations du GATT ne nous était pas favorable, cela risquerait de donner tout à coup des petits remords de conscience à une dizaine de députés d'en face? Il suffirait qu'ils en perdent dix, il n'en faudrait pas plus pour que des élections puissent être déclenchées. Pourrait-il développer un peu cette idée pour moi?

**M. Nowlan:** Monsieur le Président, nous nous éloignons un peu du sujet, qui est la modification de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, mais j'ai effectivement parlé de cela dans mon discours, et le député a écouté attentivement toutes les interventions depuis le début de la séance.

Je pars du principe général qui me guide dans les dédales du monde de la politique, à savoir que la seule constante en politique, ce sont les contradictions et l'incertitude. Si vous en êtes convaincu, plus rien ne vous surprendra.

Tout ce que je dis, d'une manière prospective, prophétique, certains diront peut-être pathétique, c'est que mon instinct me dit que oui. Et cela, bien que ce soit compliqué, n'est guère attrayant. Ce n'est pas aussi tragique que la fermeture d'usines d'automobiles, ni aussi imagé que le cas de l'industrie de la pêche de la morue et ce qui est en train d'arriver aux pêcheurs sur la côte de l'Atlantique. La terre représente quelque chose de fondamental pour tant de gens, y compris leurs proches que je prévois, suivant la tournure des événements, que les députés vont devoir prendre vraiment position, si nous

n'obtenons pas la clarification ou le renforcement de l'article XI au GATT.

Il faut qu'ils fassent connaître leur position à leurs chefs. Ajoutez à cela le dossier constitutionnel, dont le rapport doit être présenté à la fin de la semaine, et toutes les incertitudes qu'il comporte et je crois effectivement que le Parlement est beaucoup plus fragile que bien des gens le pensent.

**M. Ferguson:** Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question au député qui a déjà été président du Comité des transports. Il est très respecté des deux côtés de la Chambre et j'ai depuis longtemps une grande admiration pour lui.

Je me demande seulement si cette mesure législative permet que des prélèvements soient effectués auprès des producteurs canadiens pour promouvoir des produits canadiens. Je fais allusion au fait qu'en 1989, un million de livres de viande de boeuf non classé entrait chaque semaine au Canada en provenance des États-Unis.

L'an dernier, ce n'était pas un million, mais trois millions de livres par semaine. Comment arriver à faire la distinction entre le boeuf canadien et le boeuf américain pour s'assurer que les prélèvements qui affectent les producteurs canadiens ne s'appliquent pas au boeuf non classé et n'ont pas pour effet d'accroître la consommation de boeuf importé au détriment du boeuf canadien?

**M. Nowlan:** Monsieur le Président, la question est brève et j'en suis très content car ma réponse va l'être encore plus.

Je pense que c'est justement là une des raisons pour lesquelles nous devons renvoyer ce projet de loi à un comité. Nous devrions demander à certains experts de répondre à cette question.

**Mme Christine Stewart (Northumberland):** Monsieur le Président, je suis ravie de l'occasion qui m'est donnée de parler cet après-midi du projet de loi C-54 proposé par le gouvernement afin de modifier la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

Cette loi dans la forme où elle est présentée à la Chambre afin d'y être débattue pour la première fois ce lundi 24 février peut sembler sans conséquence. Cependant, lorsqu'on l'analyse, elle ne peut qu'inquiéter surtout après que, comme l'ont mentionné mes autres collègues, 40 000 agriculteurs eurent manifesté sur la colline. Ces agriculteurs représentaient le secteur agricole qui est soumis à la gestion de l'offre. Cette mesure législative est en fait liée à ces groupements de producteurs, à l'Office canadien de commercialisation des oeufs, à l'Office canadien de commercialisation du dindon, à l'Office canadien de commercialisation du poulet et à l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation du poulet à chair, de même qu'aux producteurs de lait de ma circonscription de Northumberland. Ce sont ces groupes qui s'inquiètent le plus de leur avenir en ce moment au Canada à cause de cette mesure législative.

J'ai été très heureuse que tant de gens de ma circonscription de Northumberland—huit autobus—soient venus manifester sur la colline du Parlement. J'étais extrêmement fière qu'ils fassent partie des 40 000 producteurs et amis de producteurs venus sur la Colline vendredi dernier. Je veux les encourager à continuer d'exprimer leurs inquiétudes à ce gouvernement sur quoi que ce soit, mais, dans le cas qui nous occupe, comme on le sait, ce qui leur tient à coeur, c'est de convaincre le gouvernement de protéger l'article XI du GATT qu'on est en train de négocier.

Je ferai tout ce que je peux pour protéger non seulement les agriculteurs de ma circonscription qui bénéficient de la gestion de l'offre, mais aussi les centaines d'autres dont dépendent des milliers d'emplois dans ma circonscription de Northumberland.

La production agricole est pour moi une question de sécurité nationale. Dans Northumberland, nous avons certes les agriculteurs les plus efficaces et les plus vaillants qui soient au Canada, mais je ne suis pas convaincue de la détermination du gouvernement. Je n'ai pas étudié les faits, mais je ne suis pas tout à fait convaincue que les agriculteurs de ma circonscription de Northumberland, aussi grande que puisse être la protection qu'on leur accorde, soient capables de produire pour tout un pays de 26 millions d'habitants.

Je suis certes disposée à étudier attentivement toute mesure législative dont la Chambre soit aujourd'hui saisie et qui porte sur quoi que ce soit qui ait une incidence sur les agriculteurs de ma circonscription ou de n'importe où au Canada. Je demeurerai constamment en contact avec les agriculteurs de ma région pour m'assurer que leur opinion sur une mesure législative du genre soit entendue par la Chambre des communes et par un comité qui serait par la suite chargé de l'étudier.

La mesure à l'étude paraît simple et permettra en fait de créer des offices nationaux de promotion et de recherche. Il appartiendra à chaque groupement de producteurs spécialisés de décider lui-même s'il souhaite ou non mettre sur pied un office chargé de faire la promotion de son produit et d'effectuer des recherches sur le produit. Même si certains groupements appuient le projet de loi, il y en a d'autres qui ne l'appuient pas, et certains pensent qu'il ne s'agit peut-être que d'une autre taxe régressive sur la production agricole du pays. Nous savons certes que nos agriculteurs sont accablés de difficultés à l'heure

actuelle et n'ont pas besoin, pas plus que les autres Canadiens, d'une autre taxe en ce moment.

Nous avons plutôt besoin d'une réduction d'impôt et de taxe pour tâcher de stimuler notre écomomie et d'améliorer les perspectives d'avenir pour tous les Canadiens, pas seulement pour nos agriculteurs.

Une chose qui me préoccupe, c'est que la mesure à l'étude ne garantit bien sûr pas que le gouvernement continuera à financer ses propres programmes de recherche et de promotion pour nos produits agricoles. Je ne me sentirais pas rassurée d'entendre les ministériels nous assurer simplement que la mesure à l'étude ne servira pas un jour à remplacer le financement que le gouvernement consacre présentement à la recherche et à la promotion des produits agricoles au Canada.

Je crois que le gouvernement a un rôle très important à jouer pour assurer la santé de notre production agricole. Le projet de loi propose un système de prélèvements ou de taxes qui serait établi par les offices et qui, vraisemblablement, s'appliquerait également à chaque membre d'un groupe de producteurs.

Nous savons qu'il y a de nombreux agriculteurs qui ont des revenus inégaux au sein d'un même groupe.

• (1740)

Il y a des producteurs laitiers qui sont très prospères actuellement grâce à l'article XI du GATT, mais il y en a d'autres qui essaient d'entrer dans le secteur et qui doivent faire d'importants investissements, et ces gens ne sont pas très riches par les temps qui courent. Pourtant, il semble que, selon ce projet de loi, la taxe s'appliquerait également à tous les producteurs au sein d'un même groupe.

Ne pourrions-nous pas élaborer un genre de formule qui permettrait d'imposer une taxe raisonnable pour chaque membre d'un groupe de producteurs? Si ce projet de loi ne visait qu'un groupe régional et que chaque producteur au sein de ce groupe devait payer cette taxe, cet argent que la région verserait au titre de la promotion et de la recherche profiterait-il aussi aux autres régions? Pourquoi en serait-il ainsi?

Pouvons-nous être certains que le système de prélèvements prévu dans cette mesure législative n'est pas en réalité, comme le dit un de ses opposants, un moyen sophistiqué de financer les organisations agricoles et de donner de l'argent aux groupes contrôlés par l'industrie et non par les agriculteurs? Est-ce possible? Je voudrais être absolument certaine que ce n'est pas ce qui arrivera si nous adoptons ce projet de loi.

Ce sont les agriculteurs qui payeraient cette taxe, et nous voulons leur donner l'occasion de participer aux activités de recherche et de promotion relatives à leurs produits. Cependant, nous avons peur d'imposer une autre taxe, comme je l'ai dit, sans avoir de garantie que le gouvernement continuera de verser et même accroîtra sa part du financement de la promotion et de la recherche.

Nous craignons aussi que les agriculteurs ne soient les seuls usagers à financer le système. Pourtant, la recherche et la promotion ne profitent pas uniquement aux agriculteurs. Les consommateurs en profitent beaucoup aussi, mais si le gouvernement n'augmente pas l'aide qu'il accorde à ce chapitre, les agriculteurs seront les seuls à payer quelque chose dont tous les Canadiens bénéficieront. Voilà pourquoi il faut insister pour que le gouvernement fédéral fournisse des fonds suffisants pour assurer la recherche et la promotion dans le secteur agricole au Canada.

Il est indéniable que nous vivons dans un contexte global où tout ce que nous produisons peut faire l'objet d'échanges commerciaux et où nous essayons de libéraliser le commerce à l'échelle mondiale, mais comme je l'ai dit au début, la production agricole est, à mon avis, une question de sécurité nationale. Le Canada ne doit jamais perdre sa capacité d'être autosuffisant en matière agricole. Si nous ne sommes plus en mesure de nourrir notre population, qu'arrivera-t-il? Qui le fera et à quel prix?

J'ai vu des petits pays vulnérables perdre cette capacité. J'ai vu des pays exportateurs nets de denrées alimentaires de base qui ont dû, à un moment donné, importer ces denrées pour survivre, et j'ai vu le prix qu'ils ont dû payer pour cela. À l'instar de nombreux Canadiens qui font des achats outre-frontière, qui examinent les prix chez nos voisins du Sud et qui disent que la nourriture coûte plus cher au Canada qu'aux États-Unis, on peut penser, à première vue, que les denrées provenant de lointaines exploitations agricoles situées outre-frontière sont moins chères. Il semble que ces petits pays vulnérables aient été aux prises avec le même problème. On les a encouragés à délaisser la production de denrées agricoles de base qui assuraient leur survie pour se tourner vers des cultures commerciales destinées uniquement à l'exportation.

Tout à coup, les bas prix de ces denrées de base, qui leur semblaient si alléchants chez leurs voisins immédiats, ont grimpé en flèche jusqu'à devenir prohibitifs. Ces pauvres gens ont souffert de la faim plus que jamais auparavant, et ceux qui n'avaient presque rien ont entiè-

rement perdu le peu qui pouvait leur rester. Je veux éviter à tout prix que cette situation se produise au Canada.

Monsieur le Président, je le répète, je m'inquiète beaucoup de toute loi qui risque de toucher de quelque façon la production agricole au Canada. Je vais demander au comité qui étudiera ce projet la garantie absolue que le projet améliore la protection de nos agriculteurs et ne les prive d'aucun des moyens mis à leur disposition pour qu'ils puissent survivre et nourrir les Canadiens. Nous devrions tous éprouver une profonde reconnaissance envers nos agriculteurs, mais nous saisissons très mal la valeur de leur travail. Nous devons tous mieux connaître notre économie agricole et faire tout ce que nous pouvons pour la protéger. C'est notre sécurité nationale qui est en cause.

**M. Flis:** Monsieur le Président, je veux féliciter la députée de Northumberland de ses excellentes observations et du message clair qu'elle nous transmet toujours.

Je connais très bien la circonscription que représente la députée parce que dans les années 50 j'ai arrondi mon revenu et payé mes études universitaires en travaillant dans des fermes de sa circonscription. La députée connaît bien les régions d'Osaca et d'Elizabethville auxquelles je fais allusion. La situation était très triste lorsque l'industrie du tabac périclitait. Beaucoup pourraient s'en réjouir en raison des problèmes de santé causés par l'usage du tabac. Personnellement, ce qui m'a réjoui ce fut de constater l'esprit d'initiative de ces anciens producteurs de tabac, qui ont essayé de cultiver du blé, des arachides et du soya au lieu du tabac. Le moment de la récolte venu, le prix du produit cultivé avait malheureusement chuté, de sorte que ces agriculteurs avaient travaillé pour rien.

Je voudrais demander à la députée ce qui est arrivé aux producteurs de tabac qui ont cessé cette activité. Ceux-ci produisent-ils des denrées servant à nourrir les Canadiens et ceux qui souffrent de la faim dans les pays en développement? Si ce n'est pas le cas, la députée pourrait-elle nous dire ce que le gouvernement peut faire afin d'aider les agriculteurs à changer de culture?

**Mme Stewart:** Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre à cette question. En fait, les changements qui ont touché les agriculteurs de ma circonscription qui cultivaient du tabac ont causé un grave préjudice à un bon nombre d'entre eux.

Il importe de savoir qu'une évaluation de la qualité des terres a été faite il y a un certain nombre d'années dans ma circonscription de Northumberland. Étant donné que le tabac avait été une culture dont la valeur était si élevée pour les agriculteurs, on estimait que les terres sur lesquelles ce tabac était produit étaient de qualité «A», soit de la meilleure qualité. Toutefois, lorsque le marché a évolué et qu'il n'a plus été possible pour ces agriculteurs de continuer à produire du tabac, ceux-ci ont constaté qu'une grande partie des terres ayant servi à la production du tabac ne convenaient pas à un grand nombre d'autres cultures. Par conséquent, il était très important d'effectuer des recherches afin de trouver d'autres cultures et de produire des denrées pour les Canadiens et pour l'exportation. Ce processus se poursuit toujours.

Une grande partie des terres qui avaient servi à la production du tabac ne sont pas cultivées aujourd'hui parce qu'elles sont trop sableuses et qu'elles ne conviennent tout simplement pas à un grand nombre d'autres cultures.

Je sais que certains ont essayé de cultiver du blé ou des tomates, et que d'autres envisagent de produire des arachides sur ces terres. Toutefois, des recherches doivent être faites et, à cet égard, le gouvernement fédéral doit assumer une responsabilité importante en appuyant ces recherches au lieu de laisser les agriculteurs se débrouiller seuls, eux qui sont les plus vulnérables et qui, dans bien des cas, sont les moins en mesure de financer cette recherche aujourd'hui.

Ma préoccupation en ce qui a trait à cette mesure législative est la suivante: reconnaître la nécessité de poursuivre les recherches afin d'assurer une diversification de la production agricole, mais sans imposer tout le fardeau aux agriculteurs qui, sans recherches adéquates, doivent tout simplement cesser leur activité et laisser leurs terres inutilisées.

• (1750)

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, j'ai en fait un préambule et une question. J'ai trouvé très intéressants les propos de mon collègue au sujet des difficultés qu'éprouvent les agriculteurs sur les marchés tant mondiaux que national.

Nous vivons dans un des pays les plus riches du monde sur le plan des terres agricoles. Pourtant, nombre de nos agriculteurs font faillite les uns après les autres, jour

après jour. Ils doivent se battre pour survivre. Je me demande dans quelle situation se trouvent les agriculteurs des pays du tiers monde, qui ne disposent d'absolument aucune aide ni d'aucun centre de recherche des pouvoirs publics, quels qu'ils soient. Quel est leur situation? La réponse, je la connais.

Ce que je voulais demander à la députée, c'est si elle connaissait l'existence d'une étude quelconque qui dirait ce qu'il faut que nous fassions pour protéger nos agriculteurs. Je suis d'accord avec elle pour dire que si le secteur agricole s'effondre, toute la société va en souffrir parce que les agriculteurs ont été la pierre angulaire de notre pays, comme ils le sont ailleurs dans le monde dans les sociétés qui s'adonnent à l'agriculture.

Je veux la féliciter pour cela. Je sais que ces 30 000 agriculteurs, qui sont venus manifester sur la colline, ont visité ma circonscription, Ottawa–Centre. Je suis heureux de les avoir accueillis, en compagnie de mes électeurs, qu'ils aient passé une journée magnifique et qu'ils aient adressé un message très clair au gouvernement. Je voudrais demander à la députée qu'elle nous dise si elle connaît l'existence d'une étude qui nous dirait ce qu'il faut faire pour doter nos agriculteurs d'un filet de sécurité permanent.

**Mme Stewart:** Monsieur le Président, personnellement, je ne connais pas d'études sur cette question. Mon expérience m'a appris que lorsqu'on est aux prises avec un problème, le mieux qu'on puisse faire c'est de s'adresser directement aux personnes le plus directement touchées par ce problème.

Selon moi, les plus grands experts que vous puissiez trouver sur la question qui vous intéresse, que ce soit dans Northumberland, ailleurs en Ontario ou n'importe où au Canada, ce sont les agriculteurs eux–mêmes. À part les agriculteurs, qui sont parfois très scolarisés, ce qui ne les empêche pas d'être tout aussi vulnérables aux tensions économiques du monde agricole d'aujourd'hui, nous avons l'expertise d'un grand nombre d'universitaires versés dans les disciplines agricoles qui travaillent en collaboration avec les agriculteurs sur les questions complexes pour les aider à trouver les meilleures solutions. Ils réalisent beaucoup de petits projets de recherche et peuvent donner des conseils et des renseignements sur les questions agricoles.

Mais, pour ma part, l'agriculteur lui–même est l'expert par excellence quand il s'agit de savoir quelles conditions sont indispensables à la protection de son moyen de subsistance.

**Mme Sheila Finestone (Mont–Royal):** Monsieur le Président, je veux demander à ma collègue si, lorsqu'elle a observé le monde agricole, elle a remarqué le stress qui pesait sur les femmes et les familles, ainsi que l'impact que cela peut avoir sur les foyers et les divorces étant donné que les problèmes de tous les jours viennent s'ajouter à ceux qui sont propres à un foyer agricole.

**Mme Stewart:** Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question très pertinente. Quand les fermes périclitent et cessent d'être productives, on ne parle pas que de terres, de récoltes, de matériel et de comptes en banque. Il est aussi question de familles agricoles. La destruction sociale des familles agricoles est un phénomène très répandu. On a le coeur brisé à entendre l'histoire personnelle de chacune de ces familles.

Les agriculteurs sont des gens fiers. J'ai souvent constaté qu'ils sont rarement portés à confier aux autres leurs problèmes d'argent. On a enregistré une forte augmentation du nombre de suicides, de désunions et d'actes de violence même dans nos merveilleuses collectivités agricoles. Il faut corriger cette situation. Le fait est que les agriculteurs ne peuvent pas vivre du seul revenu qu'ils tirent de l'exploitation de leur ferme. Je ne connais pas un seul agriculteur qui compte sur son seul revenu agricole pour survivre. L'agriculteur n'est pas le seul à y mettre du sien, la femme et les enfants sont aussi de la partie. Ils travaillent tous si dur. Ce sont en effet les gens les plus travailleurs que je connaisse. Quand ils triment si dur mais n'arrivent pas à joindre les deux bouts, il faut se dire que le stress qui pèse sur les familles et le nombre des désunions sont des choses qu'on ne saurait tolérer.

[*Français*]

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'ai l'occasion, cet après–midi, de m'exprimer sur le projet de loi C–54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

Monsieur le Président, comme on le sait, nous sommes dans une période où l'agriculture, au Canada, est assez sérieusement en danger, plus particulièrement l'agriculture telle que réglementée par cette même loi. Bien sûr, je parle de la menace du GATT et, justement, de perdre l'article XI (2)*c*)du GATT qui, bien sûr, permettrait aux produits étrangers d'entrer au Canada. Les Canadiens, bien sûr, veulent conserver ces mesures et ont besoin de cette protection que nous avons présentement au Canada.

Monsieur le Président, j'écoutais depuis quelques jours des propos faits par certaines personnes qui disaient que les agriculteurs canadiens devaient être plus productifs, tel que le disait, par exemple, le professeur Gilles Paquet de l'Université d'Ottawa. Le professeur Paquet, j'imagine, doit savoir comment bien compter. Par contre, il oublie assez facilement que les producteurs laitiers au Canada et ceux des régions frontalières aux États–Unis ont des coûts de production qui sont peut–être un peu

plus élevés au Canada et que les producteurs canadiens n'ont pas du tout de difficulté à concurrencer avec ces gens-là, tant et aussi longtemps que les subsides des deux côtés de la frontière sont semblables. Mais tel n'est pas le cas, monsieur le Président.

Il existe, aux États-Unis d'Amérique, des subsides absolument incroyables, des octrois offerts aux agriculteurs, des montants presque dérisoires, tandis que, au Canada, nos producteurs agricoles en ont très peu. Les producteurs laitiers, par exemple, ne perçoivent que 6,03 $ du hectolitre, ce qui leur donne à peu près—et mon collègue de Sarnia—Lambton le saurait peut-être mieux que moi—8,5 p. 100 ou 8,9 p. 100 de leur revenu total qui vient de subsides, quelque chose comme ça. Tel n'est certainement pas le cas aux États-Unis, car ces agriculteurs reçoivent des montants beaucoup plus considérables.

Toujours est-il que certaines pesonnes se plaisent à dire que tout ce que les agriculteurs canadiens doivent faire, c'est imiter les agriculteurs américains. Ce n'est pas facile, monsieur le Président, car l'agriculteur canadien n'est pas en compétition avec l'agriculteur américain; il est en compétition avec la trésorerie du gouvernement des États-Unis, et ça, ce n'est pas facile. C'est même impossible. Je ne connais aucun métier, aucune industrie qui peut être en concurrence avec le gouvernement des États-Unis. Si la grande industrie ne peut pas le faire, comment l'agriculteur, sur une base individuelle, pourrait-il s'en tirer en faisant cette concurrence avec le gouvernement des États-Unis?

Monsieur le Président, ceci nous amène à discuteur du projet de loi à l'étude aujourd'hui, qui vise à modifier la Loi sur les offices de commercialisation.

[*Traduction*]

Je dois dire que nous sommes très inquiets en cette onzième heure du dernier jour, littéralement, des négociations du GATT. Ce projet de loi constitue une bonne mesure, je crois, mais il ne règle certes pas le problème fondamental qui assaille aujourd'hui beaucoup d'agriculteurs canadiens.

Néanmoins, je sais que les membres de la Canadian Cattlemen's Association et les producteurs de porc, par exemple, voudraient bien avoir les systèmes nationaux de prélèvement autorisés afin de financer ensemble une campagne nationale de publicité invitant les Canadiens à consommer davantage de boeuf, de porc. Cela vaudrait pour tout autre produit. Naturellement, cela leur permettrait aussi de mener collectivement des recherches et, par la même occasion, de libérer des fonds ailleurs et, qui sait, peut-être même d'user d'une partie de ceux-ci pour prendre à un moment donné, si nécessaire, des mesures de représailles contre les pratiques inéquitables des producteurs d'autres pays. En autant que cela soit jamais considéré comme pertinent.

Juste au cas où quelqu'un ici serait très inquiet, je dirai que nous, Canadiens, n'allons pas réinventer la roue. En effet, les producteurs américains font déjà à peu près tout cela. En fait, on me dit qu'ils se servent même de l'argent des prélèvements pour se lancer dans des mesures de représailles et autres choses du genre. Les Américains ne craignent certes pas d'user de telles mesures.

Monsieur le Président, je crois que c'est presque le moment pour la Chambre de s'ajourner. Je suspends donc ici mes observations que je poursuivrai à la prochaine occasion.

* * *

[*Français*]

## LOI SUR LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 21 février 1992, de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité législatif H, ainsi que de l'amendement de M. Gauthier (p. 6964).

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Comme il est 18 heures, conformément à l'ordre adopté le mercredi 19 février 1992, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé de l'amendement de M. Gauthier et de la motion principale à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-26.

Le premier vote porte sur l'amendement.

Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

*(Vote No 107)*

POUR

Députés

| | |
|---|---|
| Angus | Assad |
| Baker | Bélair |
| Black | Blaikie |
| Brewin | Butland |
| Caccia | Catterall |
| Clancy | Comuzzi |
| de Jong | Dingwall |
| Ferguson | Finestone |
| Flis | Fontana |
| Fulton | Funk |
| Gaffney | Gagliano |

*Initiatives ministérielles*

Gray (Windsor West)
Harvard
Hovdebo
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
Maheu
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Nunziata
Pagtakhan
Peterson
Proud
Robinson
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Taylor
Tremblay (Rosemont)
Venne
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—71

Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Kilgour (Edmonton Southeast)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Mifflin
Mills
Murphy
Nowlan
Nystrom
Parker
Phinney
Prud'homme
Rompkey
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Tobin
Vanclief
Waddell
Young (Acadie—Bathurst)

## CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Bertrand
Bjornson
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Crosbie (St. John's West)
Darling
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Halliday
Hawkes
Hogue
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McLean
Moore
Oberle
Plourde
Reid
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon

Andre
Beatty
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Collins
Côté
Danis
Della Noce
Dick
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Friesen
Greene
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Horner
Hudon
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacKay
Marin
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Nicholson
O'Kurley
Redway
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Soetens
Sparrow
Têtreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
White
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—119

Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

## DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

Blondin
Gibeau
Kaplan
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wood

Charest
Hopkins
Stevenson

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je déclare l'amendement rejeté.

Le prochain vote porte sur la motion principale.

[*Traduction*]

**M. Angus:** Monsieur le Président, je me demande si la Chambre est disposée à appliquer à l'inverse le résultat du vote précédent à la prochaine motion qui sera mise aux voix.

**M. Hawkes:** Nous n'y voyons certainement pas d'objection, monsieur le Président. Je crois que le député de St. Catharines voudrait faire une brève intervention.

[*Français*]

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, je voudrais que mon vote soit inscrit avec ceux de mon parti. Je m'excuse de ne pas avoir été présent pour le vote sur l'amendement, mais c'est aujourd'hui une journée assez importante pour moi, car deux de mes adjointes qui ont été avec moi pendant seize ans prennent leur retraite, et je voulais le signaler.

[*Traduction*]

**M. Sobeski:** Je vous remercie, monsieur le Président, de m'accorder la parole. Je me suis abstenu de voter sur cette motion, car j'ai l'honneur d'être le président du comité législatif qui sera chargé d'étudier le projet de loi C-26.

[*Français*]

**M. Bellemare:** Monsieur le Président, étant donné que j'étais avec le député d'Ottawa—Vanier, nous sommes arrivés quelques secondes en retard. Pour ce vote-ci, j'aimerais que mon vote soit enregistré du côté du Parti libéral, mon parti, contre le gouvernement.

(La motion, mise au voix, est adoptée.)

*(Vote N° 108)*

## POUR

Députés

| | |
|---|---|
| Anderson | Andre |
| Atkinson | Beatty |
| Bertrand | Bird |
| Bjornson | Blackburn (Jonquière) |
| Blais | Blenkarn |
| Bouchard (Roberval) | Bourgault |
| Boyer | Brightwell |
| Campbell (Vancouver Centre) | Cardiff |
| Chadwick | Champagne (Champlain) |
| Chartrand | Clark (Yellowhead) |
| Clark (Brandon—Souris) | Collins |
| Cooper | Côté |
| Crosbie (St. John's West) | Danis |
| Darling | Della Noce |
| Desjardins | Dick |
| Domm | Dorin |
| Duplessis | Edwards |
| Epp | Fee |
| Feltham | Ferland |
| Fontaine | Friesen |
| Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine) | Greene |
| Grey (Beaver River) | Guilbault |
| Halliday | Harvey (Chicoutimi) |
| Hawkes | Hockin |
| Hogue | Horner |
| Horning | Hudon |
| Hughes | James |
| Jelinek | Johnson |
| Joncas | Jourdenais |
| Kempling | Koury |
| Landry | Langlois |
| Larrivée | Layton |
| Lewis | Littlechild |
| Loiselle | Lopez |
| MacDougall (Timiskaming) | MacKay |
| Malone | Marin |
| Martin (Lincoln) | Mayer |
| Mazankowski | McCreath |
| McDermid | McDougall (St. Paul's) |
| McLean | Merrithew |
| Moore | Nicholson |
| Oberle | O'Kurley |
| Plourde | Redway |
| Reid | Reimer |
| Ricard | Richardson |
| Robitaille | Roy-Arcelin |
| Saint-Julien | Scott (Victoria—Haliburton) |
| Scott (Hamilton—Wentworth) | Shields |
| Siddon | Soetens |
| Sparrow | Tardif |
| Tétreault | Thacker |
| Thompson | Thorkelson |
| Tremblay (Québec-Est) | Tremblay (Lotbinière) |
| Turner (Halton—Peel) | Valcourt |
| Van De Walle | Vankoughnet |
| Vézina | Vien |
| Vincent | Weiner |
| White | Wilbee |
| Wilson (Etobicoke Centre) | Winegard |
| Worthy—119 | |

## CONTRE

Députés

| | |
|---|---|
| Angus | Assad |
| Baker | Bélair |
| Bellemare | Black |
| Blaikie | Brewin |
| Butland | Caccia |
| Catterall | Clancy |
| Comuzzi | de Jong |
| Dingwall | Ferguson |
| Finestone | Flis |
| Fontana | Fulton |
| Funk | Gaffney |
| Gagliano | Gauthier |
| Gray (Windsor West) | Harb |
| Harvard | Harvey (Edmonton East) |
| Hovdebo | Hunter |
| Keyes | Kilgour (Edmonton Southeast) |
| Langan (Mission—Coquitlam) | LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso) |
| Lee | MacAulay |
| Maheu | Martin (Lasalle—Émard) |
| McCurdy | McGuire |
| McLaughlin | Mifflin |
| Milliken | Mills |
| Mitchell | Murphy |
| Nault | Nowlan |
| Nunziata | Nystrom |
| Pagtakhan | Parker |
| Peterson | Phinney |
| Proud | Prud'homme |
| Robinson | Rompkey |
| Samson | Simmons |
| Skelly (North Island—Powell River) | Skelly (Comox—Alberni) |
| Speller | Stewart |
| Taylor | Tobin |
| Tremblay (Rosemont) | Vanclief |
| Venne | Waddell |
| Whittaker | Young (Acadie—Bathurst) |
| Young (Beaches—Woodbine)—73 | |

## DÉPUTÉS—«PAIRÉS»

| | |
|---|---|
| Blondin | Charest |
| Gibeau | Hopkins |
| Kaplan | Stevenson |
| Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia) | |
| Wood | |

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je déclare la motion adoptée. En conséquence, ce projet de loi est renvoyé au Comité législatif H.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé au Comité législatif H.)

[*Traduction*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Comme il est 18 h 28, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 25 février 1992**

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

## AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

### PÉTITIONS

LE COUP D'ÉTAT EN HAÏTI

**M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre aujourd'hui une pétition provenant de 1 055 personnes de ma circonscription et des environs dénonçant le coup d'État en Haïti et dénonçant également les actions militaires dirigées par le général Raoul Cédras, dénonçant la destruction et le pillage des institutions qui travaillent au développement de ce pays où sévissent la pauvreté, l'entrave à la liberté d'expression et le carnage qui a déjà fait des milliers de victimes.

De ces faits, monsieur le Président, les pétitionnaires demandent au Parlement et au gouvernement d'exiger le retour à la démocratie et au respect des droits de l'homme, de ne pas reconnaître le régime actuel, de rendre effectif l'embargo décrété par l'Organisation des États américains et que le Canada mette autant d'énergie à libérer Haïti de l'oppression des militaires illégalement au pouvoir que nous l'avons fait pour libérer le Koweït de l'occupation.

[*Traduction*]

LES ACTES CRIMINELS VIOLENTS

**M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur, le devoir et le privilège de présenter à la Chambre une pétition jugée correcte par le greffier des pétitions conformément à l'article 36 du Règlement. Elle est signée par des Canadiens qui habitent St. Catharines, Hamilton, Stoney Creek, Grimsby, Guelph, Burlington et Etobicoke.

Les pétitionnaires se joignent aux dizaines de milliers d'autres pétitionnaires, d'ailleurs nous avons reçu plus de 100 000 signatures qui demandent au Parlement de dénoncer les crimes avec violence contre la personne comme étant graves et horribles dans la société. Ils demandent que nous modifiions le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionnelle en conséquence.

• (1010)

LES IMPLANTS MAMMAIRES

**Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam):** Monsieur le Président, c'est avec une certaine tristesse que je dépose une pétition signée par des femmes de tout le pays qui demandent au ministère de la Santé et du Bien-être social de procéder à une enquête judiciaire indépendante sur le processus de mise à l'essai et d'approbation de tous les instruments médicaux. En particulier, bien entendu, cette pétition porte plus particulièrement sur les implants mammaires Meme et les implants mammaires de silicone.

Les pétitionnaires invitent le ministre à prendre le temps de chercher les preuves scientifiques voulues sur la sécurité de ces implants et à faire procéder à une enquête judiciaire indépendante pour s'assurer que le processus d'approbation des instruments médicaux au Canada est acceptable.

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Charles A. Langlois (Manicouagan):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer ce matin une pétition signée par un groupe de personnes du comté de Manicouagan, particulièrement résidant dans les localités de Blanc-Sablon, Lourdes-du-Blanc-Sablon, Middle Bay, Bradore, Old Fort et Rivière-Saint-Paul dans laquelle pétition les signataires demandent au Parlement d'éliminer la taxe sur les produits et services sur les produits hygiéniques pour dames.

La pétition a été certifiée conforme quant à sa forme et à son contenu.

[*Traduction*]

LES PENSIONS

**M. Joe McGuire (Egmont):** Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter deux pétitions de gens de toute l'Île-du-Prince-Édouard, de fonctionnaires fédéraux encore en service actif ou à la retraite, qui s'inquiètent vivement de l'intention du gouvernement de désindexer les pensions.

Ces gens viennent de Traveller's Rest, Wellington, Summerside, Miscouche et de tous les coins de l'Île-du-Prince-Édouard. Ils craignent fort que si le gouvernement présente son projet de loi tendant à désindexer les pensions, leur travail de toute une vie sera alors laissé sans protection et ils auront à en souffrir à l'avenir.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk):** Monsieur le Président, je suis également heureux de présenter une pétition à la Chambre.

Cette pétition est signée par un certain nombre d'habitants de ma circonscription, surtout de la région Dunnville, qui ont été réellement bouleversés lorsque le gouvernement a imposé une taxe sur l'eau en adoptant la TPS.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de supprimer cette taxe et de faire en sorte que l'eau soit détaxée.

Vous saurez, monsieur le Président, que cette pétition n'est qu'une des centaines que j'ai présentées à cet égard.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je suis honoré de pouvoir présenter à la Chambre, des pétitions que m'ont fait parvenir des électeurs de Broadview—Greenwood.

Ces pétitionnaires continuent de demander au gouvernement d'élaborer un régime fiscal plus équitable et plus simplifié et veulent que la TPS soit supprimée.

L'ENVIRONNEMENT

**M. Dennis Mills (Broadview-Greenwood):** Monsieur le Président, les pétitionnaires rappellent encore au gouvernement qu'il n'a pas encore respecté l'engagement qu'il a pris en septembre 1988 de commencer à assainir les Grands Lacs, surtout la rivière Don. Ils voudraient que le gouvernement honore cet engagement.

LES ACTES CRIMINELS VIOLENTS

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par de nombreux habitants de Kingston et des environs. Certains des signataires habitent Napanee et Harrowsmith, dans la circonscription de Hastings—Frontenac—Lennox et Addington.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que les crimes de violence contre les personnes sont sérieux et intolérables dans notre société; ils demandent donc que le Code criminel du Canada, la Loi de 1972 sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle soient modifiés pour refléter la gravité de ces infractions.

[*Français*]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Les questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

---

# INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

## LA LOI SUR LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE FERME

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 24 février, de la motion de M. McKnight: Que le projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent de l'agriculture.

**Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam):** Monsieur le Président, c'est avec une certaine tristesse que je prends la parole pour parler de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, à un moment où les agriculteurs de ce pays sont très inquiets du fait que les offices de commercialisation vont subir le sort du dodo, du fait que nous n'avons pas su représenter les intérêts du Canada au GATT.

Jusqu'à présent, le Canada n'a pas réussi à convaincre les 107 autres membres du GATT de renforcer et de clarifier les dispositions sur la gestion de l'offre contenues dans l'article XI du GATT. Notre inquiétude vient de ce que le gouvernement, par attachement à la façon américaine de voir le commerce, se range derrière la philosophie américaine qui prévaut au GATT et laisse les agriculteurs canadiens sans protection.

Après la gigantesque manifestation de vendredi—qui a amené, selon certains, plus de 40 000 agriculteurs à Ottawa—tout le monde sait que les agriculteurs sont très inquiets de ce qui risque de sortir de cette ronde de négociations du GATT. Quelqu'un me demandait récemment ceci: comment ces agriculteurs qui sont censés être en difficultés, qui sont menacés de perdre leur exploitation, comment peuvent-ils trouver les moyens de venir manifester à Ottawa?

Il y a deux semaines, j'ai rencontré des agriculteurs de ma circonscription pour les aider à se préparer pour cette manifestation sur la Colline. Il s'agissait de producteurs laitiers de Pit Meadow. Ces agriculteurs sont tellement inquiets et tellement anxieux de communiquer leur message au gouvernement, qu'ils étaient prêts à payer ce qu'il fallait pour venir le faire à Ottawa.

Ils étaient prêts à le faire, car ce n'est pas seulement leur gagne-pain qui est en cause, c'est aussi leur maison, souvent la maison où ils sont nés et où ils ont grandi, et la maison qu'ils essaient, par leur travail, de léguer à leur enfants. Il y a, dans ma circonscription, des exploitations agricoles qui, sans exister depuis aussi longtemps que certaines exploitations de l'est du Canada, en sont à la troisième ou à la quatrième génération et qui veulent faire le sacrifice de venir à Ottawa pour faire comprendre au ministre toute l'importance qu'elles accordent à la position présentée par le Canada et à son succès dans les négociations du GATT.

Nous devons penser aux enjeux. Il n'est pas seulement question, ici, d'exploitations agricoles. Qu'est-ce qui est en jeu si le GATT considère que le système de gestion de l'offre du Canada nuit au commerce? Cent mille Canadiens risquent de perdre leur emploi. Cela s'ajoute aux milliers d'emplois que nous avons déjà perdus au Canada en nous alignant sur l'économie américaine. Cent mille Canadiens risquent de perdre leur emploi, dont 38 000 agriculteurs, sans compter leurs familles.

**M. Cardiff:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je remercie la députée de ses observations, mais je tiens à rappeler que nous examinons le projet de loi C-54 et la question des prélèvements. Je n'ai rien entendu à ce sujet jusqu'à maintenant.

**Mme Langan:** Monsieur le Président, j'ai déclaré, au début de mon intervention, que c'est avec une certaine tristesse que je prenais la parole sur ce projet de loi. J'ai fait remarquer que c'est la raison pour laquelle on devrait tenir cette mesure législative pour suspecte. Je suis en train d'expliquer cela.

L'un des députés dit que j'en fais un débat politique. Mais nous faisons de la politique! Nous sommes ici à la Chambre des communes, et cinq partis sont en présence les uns des autres. Nous ne voulons pas vraiment parler de politique ou de l'existence de politique sur une petite ou une grande échelle dans le pays. C'est exactement le genre de réponse qui alarme les agriculteurs canadiens à propos de ce genre de mesure législative.

Trente-huit milles agriculteurs et leurs familles, 22 900 personnes travaillant pour ces agriculteurs, 36 000 emplois dans le secteur de la transformation. Les pertes totales pour la production agricole et la transformation s'élèveraient respectivement à 4,7 milliards et 5,5 milliards de dollars, soit un total de 100 milliards pour l'économie canadienne.

• (1020)

Et cela n'aurait rien à voir avec ce projet de loi? Nous sommes en train de parler des offices de commercialisation des produits de ferme dont il est question dans ce projet de loi pendant que nos négociateurs sont au GATT. Nous ne sommes même pas certains qu'ils vont y défendre nos intérêts ou ceux des agriculteurs. N'est-il pas bizarre que la Chambre soit saisie de ce projet de loi juste avant ces négociations au GATT?

La perte de notre système de gestion de l'offre, à cause du GATT, aurait pour le Canada rural les mêmes effets que l'Accord de libre-échange a sur le Canada urbain. Et ils sont dévastateurs. Dans ma circonscription, ce ne sont pas que les agriculteurs qui vont être dévastés par la disparition de la gestion de l'offre mais tous ceux qui vivent de l'agriculture—Buckerfield's, les fournisseurs, les grossistes, ceux qui livrent le lait, tous ces gens-là vont être affectés si le gouvernement n'obtient pas gain de cause au GATT.

Le ministre a dit que notre position n'a pas changé et que nos négociateurs vont continuer à défendre notre système de gestion de l'offre mais il a également admis à plusieurs reprises que le Canada n'est qu'un pays parmi les 107 membres du GATT. Si vous arrivez pensant que vous allez perdre, vous avez toutes les chances pour que ça vous arrive; par contre, si vous croyez en notre système, si vous croyez à la gestion de l'offre et aux offices de commercialisation, alors il y a tout lieu de croire que nous parviendrons à protéger les intérêts de nos agriculteurs.

J'invite les gens à prendre les agriculteurs très au sérieux. Le Canada risque de perdre sa capacité de produire des aliments pour nourrir sa population. Il y en a qui disent qu'il faut se débarrasser des offices de commercialisation parce que les Américains pourront nous nourrir à moins cher. Peut-être le feront-ils pour les deux ou trois premières années, tant que nos exploitations agricoles ne seront pas toutes disparues, mais vous pouvez être certains qu'ensuite, les prix monteront. Si nous perdons la capacité de nourrir notre population, je crois que nous risquons beaucoup de perdre aussi notre souveraineté.

La question va bien au-delà du projet de loi C-54. C'est pourquoi je suis très préoccupée par la tenue d'un tel débat à ce moment-ci pendant que tous les agriculteurs du Canada ont l'impression que nous ne les prenons pas au sérieux et que nous ne défendons pas leurs intérêts devant le GATT.

Je demande au gouvernement de s'efforcer de trouver le moyen de protéger nos agriculteurs le mieux possible. Le secrétaire parlementaire peut bien penser que je n'ai pas parlé du contenu du projet de loi, je reste convaincue que tous les aspects que j'ai abordés sont étroitement liés entre eux. Je lui demande, ainsi qu'au gouvernement, de redoubler d'efforts pour rendre le projet de loi le plus sensé possible en garantissant le maintien des offices de commercialisation et du système de gestion de l'offre.

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de la députée de la Colombie-Britannique. Il m'a rappelé que la Fédération canadienne de l'agriculture, l'organisme-cadre qui représente tous les agriculteurs du pays, tenait hier une réunion à Vancouver. À peu près à cette heure précise, heure de Vancouver, quelque 450 producteurs d'oeufs, de volaille et de produits laitiers manifestaient à l'extérieur pour dénoncer la lenteur de ce gouvernement dans les négociations.

Il est clair qu'il existe un lien entre ces négociations et le projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui, car c'est cette loi-cadre, la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, qui régit l'Office canadien de commercialisation des oeufs, l'Office national de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair et d'autres organismes de ce genre. Les manifestants tenaient à souligner qu'après cinq ans et demi de pourparlers, le gouvernement n'avait réalisé que très peu de progrès dans les négociations du GATT qui touchent une industrie dont l'activité économique est évaluée à quelque dix millions de dollars dans notre pays. Cette industrie représente près de 100 000 emplois et 38 000 agriculteurs. Pourtant, en dépit des répercussions économiques de l'accord du GATT, et du fait qu'elles se feront sentir en grande partie dans les localités rurales d'un bout à l'autre du pays, le gouvernement n'avance que très lentement dans ce dossier. En fait, les progrès réalisés sont si minces que M. Arthur Dunkel, dans son rapport du 20 décembre, n'a même pas fait allusion au renforcement ni à la clarification de l'article XI comme point à négocier.

Ces agriculteurs manifestaient leur colère et leur frustration parce que le gouvernement n'a pas du tout réussi à faire savoir son point de vue dans les négociations. En fait, cinq pays seulement appuient la position du Canada, certains ont un rôle plus important que les autres sur le marché. Qu'est-ce que ces manifestants demandent au gouvernement? J'ai eu l'occasion de leur parler hier à Vancouver. Ils demandent au premier ministre de s'allier les cinq chefs d'États qui appuient notre position, notamment le premier ministre du Japon, le premier ministre d'Israël et le président de la Corée du Sud, pour faire comprendre dans une déclaration conjointe au président des États-Unis et à la Communauté européenne que l'essentiel pour nous, c'est de maintenir, de renforcer et de clarifier l'article XI.

Je crois que c'est là le message lancé hier par les manifestants de Vancouver. Ils veulent des gestes concrets et non pas de beaux discours de la part du gouvernement sur cette question très grave qui touche toutes les localités rurales du Canada, en particulier les producteurs d'oeufs, de volaille et de produits laitiers de ce pays.

**Mme Langan:** Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député pour ses observations; la manifestation de Vancouver n'est que la première de nombreuses activités qui auront lieu sur la côte ouest. Jeudi matin, j'assisterai à une manifestation monstre dans la vallée du Fraser, sur la rive sud du Fraser. Je suggérerais aux députés qui représentent cette région d'y participer aussi. Je crois que le premier ministre, ou à tout le moins le ministre de l'Agriculture, devrait être présent. Je défie le ministre de l'Agriculture d'y être.

Nous parlons d'une question très sérieuse. À mon avis il est absolument crucial que le présent gouvernement se secoue et qu'il se mette à l'oeuvre pour protéger les intérêts des agriculteurs canadiens aux négociations du GATT. Il ne suffit pas de dire que nous faisons partie de 107 pays, il ne suffit pas de se contenter de l'appui de cinq pays. Le présent gouvernement prétend savoir comment gérer l'économie, il prétend savoir organiser. Je crois qu'il est temps pour ce gouvernement d'organiser ses affaires et de gérer l'économie en tenant compte des agriculteurs du pays.

**Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau):** Monsieur le Président, j'ai écouté les arguments des députés de l'opposition depuis le début de la discussion sur les négociations capitales du GATT et la première question qui me vient à l'esprit est la suivante: L'opposition pense-t-elle que le Canada est seul dans cette affaire? Nous affirmons, et nous croyons, que les offices et la protection des agriculteurs de ce secteur sont aussi importants pour nous que pour l'opposition.

J'aimerais demander à la députée de Mission—Coquitlam ce qu'elle a fait concrètement en plus de faire des discours et de dire à quel point c'est important et combien ça pourrait être dommageable. Qu'a fait le Nouveau Parti démocratique sur le plan international en collaboration avec le gouvernement du Canada pour tenter de résoudre ce problème, de convaincre les autres partis? La députée doit certainement connaître des gens de son parti en Europe; j'en suis convaincue. A-t-elle communiqué avec ces personnes? A-t-elle expliqué aux partis européens, le Parti vert par exemple, à quel point c'est important pour nous? Je lui demande de me dire ce qu'elle et son parti ont fait pour aider le pays et les agriculteurs au lieu de se contenter de faire de beaux discours.

• (1030)

**Mme Langan:** Monsieur le Président, la ministérielle pense que ce ne sont que de beaux discours quand on parle de protéger les agriculteurs. J'apprécie vraiment ce genre d'attitude.

Qu'avons-nous fait pour la mériter? Tout d'abord, c'est l'affaire du gouvernement. Quand on est élu pour former le gouvernement. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme Langan:** Laissez-moi terminer. Quand on est élu pour gouverner, on a le devoir et la responsabilité de diriger le pays, ce que le gouvernement n'a pas fait.

Quant à ce que nous avons fait, nous avons assurément collaboré avec nos agriculteurs. En fait, mon collègue, le député d'Okanagan—Shuswap, si le député voulait bien prendre la peine d'écouter, a en fait plaidé la cause des agriculteurs canadiens au cours d'un voyage interparlementaire en Belgique. Il a parlé de façon très énergique et très positive d'étendre, en fait, les paramètres de l'article XI, et il a rencontré en Belgique un certain nombre de personnes pour essayer de l'obtenir.

Nous avons aussi parlé, en tant que parti, à nos collègues de l'Internationale socialiste. Les ministériels peuvent prendre des grands airs et nous demander en tant que membres de l'opposition: «Qu'avez-vous accompli?» Or, ma question est la suivante: «Qu'ont-ils fait pour les agriculteurs du Canada?»

**M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, pour en revenir au projet de loi que nous étudions aujourd'hui, le projet de loi C-54, est-ce que la députée appuie le projet de loi qui autoriserait des offices de commercialisation organisés à percevoir une taxe sur les produits importés dans notre pays?

**Mme Langan:** Monsieur le Président, je suis vraiment ravie que la période des questions et des commentaires ait duré aussi longtemps. J'ai constaté que, quand je veux prendre la parole pour répondre à des questions et à des commentaires, on y met fin très rapidement.

Je pense que notre parti a exprimé très clairement sa position à ce sujet.

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, il va sans dire que j'ai apprécié ce dernier échange et que j'ai pris plaisir à entendre le Nouveau Parti démocratique déclarer qu'il n'est pas tenu de faire quoi que ce soit puisqu'il n'a pas été élu pour former le gouvernement. Je crois que cela prouve qu'il n'a pas le moindre espoir d'être jamais porté au pouvoir.

Nous, par contre, dans notre parti, nous prenons nos responsabilités au sérieux et nous avons essayé d'aider à améliorer le sort des agriculteurs canadiens. Nous estimons qu'ils se trouvent dans un situation très sérieuse et que les députés ont le devoir de chercher à les aider. Nous nous sommes efforcés de le faire avec les moyens limités dont nous disposons en tant que députés de l'opposition.

Il y a d'ailleurs un bon moment déjà que nous avions mis la Chambre en garde contre les problèmes que posait cet arrangement, mais nos avertissements sont, semble-t-il, tombés dans l'oreille de sourds. Nous sommes d'avis que le gouvernement n'a pas défendu assidûment les intérêts des agriculteurs canadiens au cours de ces négociations. Franchement, je pense que ce qui est arrivé, c'est que le gouvernement s'est finalement rendu compte qu'il s'était lui-même mis dans le pétrin. Il s'efforce maintenant de remédier à la situation en donnant l'impression qu'il cherche par tous les moyens à porter secours à nos agriculteurs. J'espère qu'il réussira, et je crois que tous les députés ici présents partagent mon optimisme.

Dans le cadre du débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-54, je tiens à rappeler ce que mon collègue le député de Lambton—Middlesex a signalé l'autre jour, je crois, dans son discours. Ce que nous disons depuis le début, c'est que, sans trouver le projet de loi inacceptable en soi, nous nous interrogeons sur sa raison d'être véritable.

Nous craignons que le gouvernement n'essaie par ce projet de loi de changer les règles en ce qui a trait à l'agriculture canadienne de façon que, si les négociations du GATT devaient aboutir à l'effondrement du secteur agricole comme nous le connaissons actuellement, ce mécanisme soit en place pour redresser un tant soit peu la situation. En d'autres termes, le gouvernement essaie au moyen de ce projet de loi de ramasser les morceaux et de faire croire que, en fait, les offices de commercialisation existent encore quand en vérité ils ne pourront rien faire au sujet des prix.

Voilà ce qui nous embête dans ce projet de loi et, à mon avis, compte tenu des faits et des déclarations des ministres qui ont pris jusqu'ici part aux négociations, les Canadiens et les agriculteurs de notre pays ont tout lieu d'être inquiets.

Si je comprends bien, les propositions actuelles du GATT semblent constituer la position définitive. Il reste bien sûr à y mettre la dernière main. Ces propositions mèneraient à une tarification des barrières qui interdisent l'entrée au Canada, essentiellement, des produits laitiers et de la volaille en provenance des États-Unis. C'est précisément cette interdiction qui permet à nos offices de commercialisation de fonctionner au Canada où le consommateur est assuré de payer un prix raisonnable et le producteur d'avoir un rendement suffisant. À en juger par les divers documents et reportages que j'ai lus et ce que m'ont dit les membres du secteur agricole de ma circonscription—qui, s'il est petit n'en est pas moins important—avec lesquels j'ai eu des entretiens, le système fonctionne de façon remarquable.

J'ai tout lieu de croire que le système a toujours extrêmement bien marché pour le Canada et les Canadiens. Il nous a assuré des approvisionnements tout à fait suffisants à un prix raisonnable. Nous avons au Canada des produits de qualité supérieure, ce grâce à nos producteurs qui sont et deviennent de plus en plus efficaces et aussi parce que nous disposons en permanence d'approvisionnements sûrs.

L'approvisionnement canadien en ces produits fait l'envie du monde entier, car peu d'autres pays peuvent faire aussi bien que nous sur les plans que j'ai mentionnés, à savoir la disponibilité, la sécurité et la qualité de l'approvisionnement. Nos agriculteurs nous ont assuré tout cela sous le régime des offices de commercialisation actuels.

Je crois comprendre que la proposition actuelle du GATT visant à permettre l'activité de tels organismes représente un changement en vertu duquel la protection dont ils jouissent contre les importations étrangères ferait l'objet d'une tarification. On établirait des droits tarifaires importants qui seraient ensuite, en vertu de l'accord du GATT, réduits d'un certain pourcentage au cours d'une période de cinq ou six ans.

Surgit alors, si je comprends bien, le problème que pose l'Accord de libre-échange. Les ministériels ne l'ont évidemment pas signalé dans leurs interventions. Ils n'ont pas vraiment dit aux Canadiens ce qui arrivera si les négociations actuelles du GATT se terminent par l'adoption de la proposition actuelle. Je comprends qu'ils soient peu disposés à en parler, car il leur faudrait formuler quelques critiques contre l'Accord de libre-échange dont ils ont tant vanté les mérites. Il leur faut plutôt convaincre les Canadiens et les agriculteurs canadiens que ce ne sont pas uniquement les négociations du GATT qui auront fait disparaître les offices de commercialisation au Canada; cela sera aussi une conséquence de l'Accord de libre-échange.

Si je comprends bien, les droits tarifaires devront, en vertu de l'accord, être éliminés au bout d'une certaine période. Pas seulement réduits, mais éliminés. J'ai lu cela dans certains des articles de journaux sur les négociations du GATT. Si c'est inexact, je voudrais bien que les ministériels en parlent. Je voudrais les entendre à ce sujet, car ils ne nous ont pas expliqué comment cela fonctionnera.

D'après ce que j'ai lu à ce sujet, je crois comprendre qu'il faudra mettre au point une entente spéciale avec le gouvernement américain dans le cadre de l'Accord de libre-échange pour éviter la suppression complète de ces droits tarifaires. C'est évidemment cette suppression graduelle qui ferait complètement disparaître les offices de commercialisation tels que nous les connaissons.

La tarification serait difficile. La réduction des droits tarifaires serait encore plus difficile. La suppression des barrières tarifaires avec les États-Unis serait désastreuse pour nos agriculteurs qui sont naturellement contrariés et inquiets.

Ce qui me ramène à l'Accord de libre-échange. Vous vous en rappelez, monsieur le Président, nous avons lutté à la Chambre contre l'Accord de libre-échange proposé par le gouvernement. Nous avons dit que c'était une mauvaise affaire pour le Canada. En effet, l'accord qui a été négocié était à notre avis, et j'ai certes exprimé ce point de vue durant la campagne électorale et je le répète encore aujourd'hui, une trahison des intérêts canadiens. C'était un accord désastreux pour notre pays. Il a été mal négocié.

Si les agriculteurs canadiens s'inquiètent des ramifications possibles de l'accord du GATT que le gouvernement est en train de négocier, pensez à ce qu'ils ressentiraient s'ils se rendaient compte que le gouvernement a amorcé des négociations importantes avec les États-Unis afin de protéger les offices de commercialisation du Canada contre la détarification qui devrait découler de l'Accord de libre-échange.

Les agriculteurs canadiens sont mieux placés que quiconque pour connaître la piètre performance que donne le gouvernement quand il est appelé à négocier. C'est honteux. Le gouvernement s'embarque dans des négociations sans se fixer de buts ou d'objectifs. Il n'a qu'une idée en tête, conclure un accord à tout prix. Nous savons comment se sont déroulées les négociations sur le libre-échange. Nous nous souvenons de Simon Reisman, l'éminent négociateur du gouvernement, qui, de retour à Ottawa après un bref séjour à Washington, a déclaré quelques jours seulement avant la date limite: «Il nous a été impossible de conclure un accord.» Nous nous demandons pourquoi il a fait une telle déclaration. Je suis prêt à parier que c'est parce qu'il devait respecter certains paramètres. Le gouvernement lui avait dit: «Vous ne pouvez pas leur concéder ceci, ceci ou ceci.» De retour

à Ottawa, il a conclu: «À moins de leur céder certaines de ces choses, il n'y aura pas d'accord. Je ne peux pas aller plus loin. J'ai négocié tant que j'ai pu, mais comme vous m'aviez dit qu'il y avait certaines choses que je ne pouvais pas céder, il nous a été impossible d'en venir à une entente. Les négociations sont rompues.»

• (1040)

Nous connaissons la suite. Il y a eu ce ministre, le merveilleux ministre des Finances de l'époque, qui s'est rendu à Washington, accompagné d'une de ses collègues, c'était je crois la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, aujourd'hui secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pour conclure un accord.

Nous pouvons nous imaginer qu'ils ont concédé certaines choses que Simon, lui, n'avait pas le mandat de négocier, tout cela dans le but de convaincre les Américains de signer une entente. Je crois même qu'ils ont tout concédé aux Américains qui doivent s'être aperçus que le gouvernement voulait désespérément conclure un accord.

Le gouvernement s'était clairement engagé à négocier un Accord de libre-échange et il ne pouvait pas se dérober à ce stade-là. Il a donc envoyé ses émissaires conclure une entente.

On penserait, monsieur le Président, que le négociateur en chef, à qui le gouvernement n'avait pas donné carte blanche, aurait démissionné après s'être fait couper l'herbe sous le pied. Après tout, il s'était présenté à la table des négociations en disant: «Non, je ne peux pas vous donner ce que vous demandez.» Pourtant, à la dernière minute, les ministres sont intervenus et ont déclaré: «Oui, nous vous accordons ce que vous réclamez.» Tout négociateur en chef qui se respecte aurait démissionné, mais pas lui. Il a gardé son poste. Il a même participé à la campagne que le gouvernement a organisée pour promouvoir l'Accord de libre-échange.

Quelques mois avant les élections, Simon s'est rendu à Kingston pour participer à une grande réunion publique tenue à l'hôtel Ambassador. Il a pris la parole lors de cette assemblée. Dans son discours, il a fait l'éloge de la députée de Kingston et les Îles, qui était alors ministre au sein du gouvernement conservateur et qui lui avait donné les consignes à suivre dans le cadre de ces pourparlers. Il a loué son travail. Il a expliqué que les détracteurs de l'accord avaient tort. Il a réfuté une à une toutes leurs critiques, en donnant, pour appuyer ses dires des précisions sur l'accord qu'il avait conclu. Il a déclaré qu'aucune de ces critiques n'était fondée.

Quelle était la teneur des critiques généralement formulées par le député de Vancouver Quadra? Je me souviens de l'avoir entendu dire que le Canada n'était pas suffisamment protégé en vertu de cet accord. En voici un exemple éloquent. L'Accord de libre-échange mine complètement l'entente qui pourrait être conclue à l'issue des pourparlers du GATT.

En d'autres termes, l'entente conclue au sujet du GATT sera préjudiciable pour les agriculteurs canadiens, mais elle le sera, au bas mot, deux fois moins que ne l'ont été les répercussions de l'Accord de libre-échange sur cette entente, à moins que les États-Unis n'acceptent une exemption particulière. Autrement dit, il faut retourner négocier et demander davantage parce que Simon et le gouvernement actuel n'ont pas réussi à défendre les intérêts du Canada lors des premiers pourparlers.

Mais le plus scandaleux, c'est que cet homme qui était vraisemblablement un fonctionnaire à l'époque—si je ne m'abuse, il agissait à titre d'ambassadeur de l'Accord de libre-échange pour le gouvernement—a fait des déclarations sur le chef de l'opposition dans le cadre d'une campagne électorale pancanadienne.

J'ai en main des extraits de certaines de ses déclarations. Voici ce qu'on a pu lire dans le *Toronto Star* du 16 novembre 1988, soit cinq jours avant le scrutin: «L'ancien négociateur de l'Accord de libre-échange, Simon Reisman, a accusé le chef libéral John Turner d'avoir trahi son pays en dénonçant l'accord proposé.» Il a dit, et je cite textuellement ce qu'on rapportait dans l'article: «Ce sont des mensonges qui vont à l'encontre de nos traditions de longue date, des mensonges qui visent à effrayer et à embrouiller les électeurs canadiens.»

Justement, selon une de nos traditions de longue date, les fonctionnaires ne se mêlent pas des affaires politiques. M. Reisman n'a pas hésité à mettre ce principe de côté lorsqu'il parlait de l'Accord de libre-échange. Voici un extrait d'un article paru dans le *Globe and Mail*, le 17 novembre, quatre jours avant les élections:

> M. Reisman a dit à une émission d'information du réseau anglais de Radio-Canada à Toronto: «Je crois que c'est John Turner qui vend le Canada. Il est imprudent et compromet l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. Il trahit le Canada en disant le genre de choses qu'il dit. C'est un traître.»

Je pourrais continuer de citer les paroles de M. Reisman, mais je crois que ce serait inutile puisqu'il a changé son fusil d'épaule. Il s'est enfin rendu compte que c'est lui qui a vendu le Canada. Dans un article paru le 18 janvier dernier dans l'*Ottawa Citizen*, M. Reisman traitait les Américains de crapules, monsieur le Président. Ce même négociateur de l'Accord de libre-échange qui a passé des mois à Washington pour vendre notre pays aux Américains traite maintenant ses anciens amis de crapules. Lorsque je dis qu'il était à Washington avec ces gens, il pouvait compter sur l'appui du Cabinet conservateur puisque certains membres du Cabinet étaient là aussi pour faire la même chose.

Il dit, et je cite un extrait de l'article: «Les mesures commerciales punitives contre le Canada ressemblent dangereusement à des infractions à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, selon les deux principaux négociateurs canadiens de l'accord.»

Je n'aime pas ce genre de langage, mais il dit: «Les Américains sont des salauds; ils se comportent comme de vraies crapules ces temps-ci et ne cherchent qu'à protéger leurs intérêts.» Ce sont là les paroles de M. Reisman. Il semble avoir de la difficulté à modérer son langage.

En 1988, le député de Vancouver Quadra a été considéré comme un traître parce qu'il critiquait l'accord. Aujourd'hui, M. Reisman traite les Américains de crapules et utilise à leur sujet toutes sortes de vocables aussi peu agréables parce qu'ils exploitent à fond tous les droits qu'ils ont acquis par cet accord, ces droits que M. Reisman et le Cabinet conservateur ont bradés. À l'époque, le chef de l'opposition et les députés du caucus libéral qui ont critiqué l'accord d'un bout à l'autre du pays les ont prévenus que cet accord ne valait rien parce qu'il ne protégeait pas le Canada. Aujourd'hui, nous prenons conscience que le député de Vancouver Quadra avait peut-être raison, après tout, qu'il ne mentait pas alors que d'autres le faisaient peut-être. Que ce n'était peut-être pas lui, le traître, mais quelqu'un d'autre. Le plus frappant, c'est qu'il n'y a pas eu d'excuses pour ces déclarations choquantes. M. Reisman n'a pas été le seul à traiter le chef de l'opposition de menteur.

Le ministre des Finances l'a lui aussi qualifié de menteur. Le député de Broadview—Greenwood s'en souvient bien, parce qu'il représente lui aussi une circonscription torontoise, tout comme le ministre des Finances de l'époque. Ce dernier a accusé le député de Vancouver Quadra d'être un menteur. Nous savons qu'il y a eu, à l'intérieur du Parti conservateur, un effort concerté pour discréditer le chef de l'opposition de l'époque pendant le débat sur le libre-échange. On pensait que, en discréditant l'homme, on enlèverait du poids à ses arguments et que le gouvernement conservateur pourrait être reporté au pouvoir.

Les conservateurs ont orchestré une campagne, sous la conduite du ministre des Finances d'alors, pour détruire la crédibilité du député de Vancouver Quadra. Ce fut l'un des épisodes les plus honteux de l'histoire politique récente, et un fonctionnaire de l'État a appuyé cette offensive de tout son poids.

**M. Mills:** N'oubliez pas les annonces pleine page.

**M. Milliken:** Le député dit qu'il ne faut pas oublier les annonces pleine page. Je suis tout à fait d'accord.

**M. Foster:** Trois ou quatre millions de dollars. . .

**M. Milliken:** Le député d'Algoma dit: «Trois ou quatre millions de dollars». C'est beaucoup plus que cela. Les études révèlent qu'il s'agissait d'au moins 15, sinon 20 millions de dollars. C'était une somme fabuleuse qui avait entièrement été réunie par des militants conservateurs qui avaient payé cher pour faire paraître des annonces dans les journaux du pays afin de faire croire aux Canadiens que l'Accord de libre-échange que notre ami Simon a négocié était une bonne chose pour le Canada.

Tout le monde sait que c'était une très mauvaise entente pour le Canada. C'est la raison pour laquelle les agriculteurs canadiens sont à ce point préoccupés aujourd'hui; ils savent que si le gouvernement ne les vend pas dans le cadre du GATT, il les vendra en vertu de l'Accord de libre-échange qu'il a négocié. Les agriculteurs craignent fort que ceux qui vont négocier afin de préserver la position du gouvernement canadien lorsque les négociations relatives à l'accord se dérouleront sont les personnes qui sont assises de l'autre côté de la Chambre et dont le dossier démontre l'incompétence ainsi que l'incapacité à négocier quoi que ce soit qui vaille. Ces personnes sont une disgrâce pour le pays et elles devraient se retirer afin que les Canadiens puissent élire un nouveau gouvernement qui s'occuperait adéquatement et efficacement des affaires du pays.

Nous ne pouvons laisser ce gouvernement retourner à la table de négociation. Le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait à cette table. Il est prêt à donner n'importe quoi afin d'en arriver à une entente et de plaire à ses amis, les Américains. Nous devons nous rappeler que les Américains sont nos meilleurs amis et qu'ils sont nos plus proches voisins. Comme le dit notre chef: «Les affaires sont les affaires».

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais rappeler à l'honorable député que nous discutons toujours du projet de loi C-54. La Présidence essaie d'être le plus large possible, mais je pense utile de rappeler à l'honorable député que nous en sommes toujours au C-54.

• (1050)

**M. Milliken:** Oui, monsieur le Président, je le sais bien. Comme je l'ai dit au commencement de mon discours, mes remarques sur le sujet du libre-échange s'appliquent à ce projet de loi parce que ce dernier change les obligations des *marketing boards*.

[*Traduction*]

J'ai établi un lien direct parce que ces offices de commercialisation sont visés par l'Accord de libre-échange. J'ai fait une brève digression afin de parler du libre-échange parce que celui-ci influe beaucoup sur le succès futur des offices de commercialisation.

J'ai essayé de montrer le plus clairement possible que les offices de commercialisation échoueront, à moins qu'une entente ou une modification visant à les protéger ne soit conclue dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Les pourparlers qui se déroulent actuellement au GATT vont entraîner une tarification de la protection intégrée pour ces offices de commercialisation; cette protection diminuera et, en fait, sera éliminée en vertu de l'Accord de libre-échange, à moins que des dispositions ne soient prises.

Tel est le lien. Ces offices deviendront des entités vides. À moins qu'une autre entente ne soit conclue, le gouvernement devrait être critiqué. Il devrait aussi se montrer inquiet. Pourtant, celui-ci ne manifeste aucun signe de nervosité. La semaine dernière, le ministre des Finances est allé parler à la foule. Il s'est montré très éloquent lorsqu'il a dit aux manifestants qu'il faisait de son mieux pour défendre leurs intérêts. Malheureusement, il semble que le ministre se soit décidé à agir un peu tard.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons condamné le gouvernement pour les gestes qu'il a posés. Nous aurions souhaité qu'il fasse preuve d'un plus grand empressement dès le début, afin de protéger les intérêts des Canadiens. Nous regrettons que son incapacité à négocier se soit traduite par une mauvaise entente au GATT. Cette incapacité s'est aussi traduite par un mauvais Accord de libre-échange, et je suis certain que je pourrais dresser une liste de négociations qui ont été très mal menées. Je songe par exemple à la grève dans le secteur public, qui était le résultat elle aussi de négociations bousillées.

Je regrette que le Canada soit dirigé par un gouvernement aussi faible et inefficace. Je souhaiterais qu'aujourd'hui, avant le dépôt du budget, le premier ministre se rende à Rideau Hall et informe le gouverneur général que le moment est venu de donner une chance aux électeurs du pays de juger la performance du gouvernement dans le cadre d'élections générales.

**M. Cardiff:** Monsieur le Président, le député ferait mieux de ne pas compter là-dessus.

En ce qui concerne le projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, j'ai trouvé très encourageant que le député signale, ne serait-ce qu'en passant, qu'il l'approuve en principe. Si j'étais producteur agricole, je serais très déçu par les observations qui sont présentées ici aujourd'hui. Beaucoup de producteurs de tout le pays estiment que ce projet de loi leur sera avantageux du point de vue de la promotion et de la consommation des produits canadiens. On n'a pas dit grand-chose sur la nature même de ce projet de loi.

Le gouvernement réclame une telle mesure depuis 1984 au moins. Notre gouvernement est le premier à offrir de présenter une mesure qui permette à tous les offices de commercialisation qui accomplissent un travail exceptionnel de promotion des produits agricoles dans tout le pays, et non seulement aux organismes de gestion de l'offre qui disposent de certains moyens, d'amasser des fonds. Ils n'ont pas pu faire des prélèvements sur les produits importés et ils estiment comme nous qu'il est absolument essentiel que cette loi soit ainsi modifiée.

Si le député veut présenter des observations là-dessus, si ses collègues et lui souhaitent tenir un débat sur le GATT, je lui dirai d'en faire le sujet d'une journée de l'opposition où tout le monde pourra discuter à fond de cette question. Pour le moment, tenons-nous en au projet de loi à l'étude.

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Monsieur le Président, il me faudrait au moins une demi-heure pour réfuter ce chapelet d'idées fausses présentées par le député de Kingston et les Îles sur la question des offices de commercialisation des produits de ferme. Je me limiterai à un point ou deux. Son point de vue me semble celui d'un avocat de la ville sur l'agriculture canadienne.

Le député a parlé de Simon Reisman dans ses remarques. M. Reisman a eu l'occasion d'expliquer les propos cités par le député dans une entrevue avec Peter Gzowski, au réseau anglais de Radio-Canada. Il a clairement fait savoir qu'il parlait des négociateurs américains par rapport aux négociateurs canadiens. Il ne parlait pas du gouvernement. Il ne parlait pas des représentants officiels des gouvernements des États-Unis ou du Canada qui ont négocié l'Accord de libre-échange. Il parlait du manque de bonne volonté des négociateurs. Le député devrait savoir que ce genre de choses est prévisible pendant les guerres commerciales.

Permettez-moi de réagir à une autre de ses affirmations sur la question des offices de commercialisation dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Les agriculteurs ont dit croire que l'Accord de libre-échange mettait en danger les offices de commercialisation. Nous leur avons dit qu'il n'y avait pas de danger, qu'ils seraient protégés.

Trois ans ont passé depuis la signature de cet accord et les offices de commercialisation se portent très bien au Canada. En fait, ce système a été bénéfique pour les 30 000 agriculteurs, qui craignent maintenant autre chose. Ce n'est pas le libre-échange qui les inquiète, mais les négociations du GATT, cette même organisation que le Parti libéral défendait à la Chambre des communes. Les libéraux nous disaient de laisser tomber le libre-échange et de nous fier plutôt au GATT, qui nous apporterait tout ce dont nous avons besoin dans le contexte des échanges internationaux. Voilà qu'ils nous supplient de ne pas nous fier au GATT. Selon eux, nous devons nous débarrasser du GATT, du libre-échange et de tout le reste. Il faut isoler le Canada. Les offices de commercialisation ne poseront plus de problèmes, puisqu'il n'y aura plus personne pour acheter quoi que ce soit.

J'ai une question simple à poser au député de Kingston et les Îles et je sais qu'il y a des gens d'affaires libéraux qui veulent entendre sa réponse, des partisans libéraux qui font du commerce international. Si l'article XI n'est pas modifié de la façon qu'il a décrite, si les souhaits qu'il a formulés à la Chambre aujourd'hui ne se réalisent pas, recommandera-t-il que le gouvernement du Canada se retire du GATT?

Les membres du Parti libéral, qui ont appuyé le député, attendent sa réponse. Recommandera-t-il le retrait du GATT?

**M. Milliken:** Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au député. Je ne recommanderai pas que le Canada se retire du GATT, à moins qu'on nous fasse part de renseignements gardés secrets jusqu'à maintenant.

Fidèle à son habitude du secret, le gouvernement se refuse à divulguer des documents qu'il devrait communiquer à la Chambre, comme c'est arrivé aux États-Unis. Nous n'avons pas pris connaissance de ces documents. Nous ne savons pas en quoi consiste l'entente. Jusqu'à ce que nous en sachions davantage à ce sujet, je ne peux pas en dire plus.

J'ajouterai que le député se fait maintenant l'apologiste de Simon Reisman. Comme ce dernier, je suppose, il est parfois mal cité et tente donc de justifier les remarques excessives et les gros mots de Simon. Il s'est pourtant bien gardé d'intervenir pendant la campagne électorale de 1988 lorsque M. Reisman a traité le député de Vancouver Quadra de traître et de menteur. Le député aurait dû, à ce moment-là, dire qu'en tant que fonctionnaire, M. Reisman n'avait pas le droit de faire ce genre de déclaration, quel qu'ait été son point de vue là-dessus. M. Reisman avait l'obligation de rester silencieux sur ces questions et d'observer la discipline de rigueur chez les fonctionnaires.

En fait, si nous avions pris le pouvoir en 1988 et que j'avais été ministre du Commerce extérieur, j'aurais congédié M. Reisman sur-le-champ parce que les fonctionnaires n'ont pas le droit de faire ce genre de déclaration, à plus forte raison pendant une campagne électorale. M. Reisman a dépassé les bornes au sujet du député de Vancouver Quadra.

Le deuxième point que le député a soulevé, c'est que l'Accord de libre-échange n'a eu aucun effet sur les agriculteurs canadiens. C'est clair qu'il a une mémoire sélective parce que, même si je ne prétends pas en comprendre tous les détails, je sais qu'une décision a été prise au sujet de la crème glacée et du yaourt et que cette décision a été lourde de conséquences pour le Canada à cause de l'Accord de libre-échange. Si j'ai bien compris, les cultivateurs canadiens ont subi des pertes énormes à cause de cette décision. Mon collègue d'Algoma pourrait vous expliquer cela mieux que moi, mais, à ma connaissance, les cultivateurs canadiens se seraient beaucoup mieux tirés d'affaire si cette décision n'avait pas été rendue. L'Accord de libre-échange a directement influé sur l'issue du différend relatif à la crème glacée et au yaourt.

C'est le député qui parle comme un avocat citadin. Je pense qu'il aurait intérêt à revenir un an ou deux en arrière et à admettre que le Canada s'est fait avoir sur toute la ligne dans l'Accord de libre-échange. Les cultivateurs en font aujourd'hui les frais. D'après les faits que personne ne peut contester, pas même le secrétaire parlementaire, les cultivateurs canadiens n'ont pas fini de souffrir à cause du libre-échange.

**M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et d'autres lois en conséquence.

J'estime que c'est un débat important parce qu'il porte essentiellement sur des questions auxquelles notre pays est confronté sur la scène internationale.

Je sais que bon nombre de Canadiens ont l'impression de ne pas bien comprendre l'enjeu véritable de ce débat. Ils ne comprennent pas bien en quoi consiste la gestion de l'offre. Ils ne comprennent pas bien comment se déroulent les négociations du GATT, ce que signifie le GATT, ni comment ces négociations pourraient avoir une incidence sur leur vie de tous les jours. Je voudrais remédier à cette indifférence et à cette incompréhension à l'égard de la gestion de l'offre que l'on trouve non seulement chez les gens d'en face, mais également au sein des comités de rédaction d'un bout à l'autre du Canada. Selon moi, le message qu'un grand nombre de Canadiens, surtout ceux des régions rurales qui travaillent dans le domaine de l'agriculture, veulent faire passer est qu'il n'y a pas de sécurité alimentaire pour les Canadiens si le secteur agricole n'est pas viable. Or, nous savons tous ce qu'il arriverait aux Canadiens sans sécurité alimentaire.

• (1100)

Étant donné l'indifférence et l'ignorance de la population en cette matière, je voudrais exhorter tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, les Canadiens des zones urbaines, les chefs de comités de rédaction et les directeurs de journaux à écouter attentivement les propos des députés à ce sujet, et particulièrement de ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre. C'est une question très importante pour le Canada.

Beaucoup ne comprennent peut-être pas parfaitement l'enjeu du débat, ni pourquoi nous appuyons ce système qu'est la gestion de l'offre. Espérons que le gouvernement saura convaincre non seulement nos partenaires à l'échelle internationale mais également l'ensemble des Canadiens des raisons pour lesquelles le Canada a besoin de l'article XI du GATT. Si je trouve que le débat d'aujourd'hui a une si grande importance, c'est que je suis inquiet de toute cette mauvaise information qui circule sur ce dossier et de l'impact que cela peut avoir sur les producteurs canadiens. Je suis inquiet quand je lis dans un journal, comme c'est arrivé hier, que nos producteurs soumis à la gestion de l'offre sont inefficaces. M. Leblanc, l'auteur de l'article paru dans le *Financial Post*, a effectivement conclu sur cette note: «Les agriculteurs canadiens soumis à la gestion de l'offre sont inefficaces.» Eh bien, ce sont des éditorialistes comme lui dans tout le pays qui ne comprennent pas vraiment l'importance d'un système national de sécurité des approvisionnements alimentaires au Canada.

Je sais que notre histoire est très brève et que nous n'avons pas connu certains des problèmes reliés à des guerres comme celles auxquelles l'Europe a été confrontée et qui ont tout simplement déchiré les pays et entraîné des famines. Cependant, selon moi, je crois que si les gens en question comprenaient à quel point les denrées sont importantes pour la souveraineté d'un pays, ils changeraient peut-être leur fusil d'épaule au sujet de la gestion de l'offre.

Je crains fort que ces arguments économiques théoriques n'aient vraiment aucune portée pratique dans la vie quotidienne des Canadiens. Ils n'ont aucun sens lorsque le gouvernement parle en termes économiques ésotériques de se joindre aux blocs économiques mondiaux. Eh bien, cela ne veut rien dire ou presque pour les agriculteurs de ma région; en fait, cela ne signifie pas grand-chose pour les travailleurs du pays qui veulent un emploi et les agriculteurs du pays qui souhaitent gagner leur vie afin de pouvoir laisser un gagne-pain à leurs enfants.

La gestion de l'offre n'est pourtant pas si difficile à comprendre que cela. Elle permet de s'assurer que l'offre pour un produit donné ne dépasse pas la demande. Ainsi, les secteurs agricoles assujettis à la gestion de l'offre ne contribuent pas aux surplus mondiaux ni, du même coup, à la chute artificielle des prix à laquelle nous assistons dans le monde entier à l'heure actuelle. En fin de compte, la gestion de l'offre ne dénature pas les échanges internationaux. Or, c'est exactement l'objectif du GATT; il est là pour s'assurer que rien n'entrave les échanges internationaux.

C'est pourquoi, qu'ils vivent dans les villes ou dans les régions rurales, qu'ils fassent partie ou non de comités de rédaction de journaux ou qu'ils soient ou non des agriculteurs, tous les Canadiens doivent déployer d'énormes efforts pour expliquer au monde entier les raisons pour lesquelles notre système de gestion de l'offre est si important.

Étant donné qu'il permet de ne pas dénaturer les échanges, ce système n'est pas un fardeau pour le contribuable canadien. En fait, je prétends que sans ce système, les contribuables canadiens paieraient beaucoup plus pour leurs denrées et verseraient des impôts beaucoup plus lourds afin d'assurer un meilleur niveau de vie aux Canadiens des régions rurales. Au lieu de cela, les prix et les quotas reliés aux produits assujettis à la gestion de l'offre sont basés sur les coûts de production. En d'autres termes, les producteurs de volaille et de produits laitiers reçoivent un prix équitable pour leurs produits.

Des associations de consommateurs ont consacré beaucoup de temps et d'énergie, en grande partie aux frais du ministère de l'Agriculture, à des études sur la gestion de l'offre. À la suite de ces études, elles prétendent dire aux Canadiens que la disparition de la gestion de l'offre serait à leur avantage.

Malheureusement, à la lecture de leurs études et de leurs déclarations, je me suis aperçu que dans la plupart des cas, ces associations avaient une mauvaise connaissance de la question et ignoraient en fait certaines des réalités les plus importantes.

Il est vrai qu'à court terme, la disparition du système de gestion de l'offre serait probablement avantageuse pour les consommateurs. Nous aurions des marchés libres et des denrées peu coûteuses, et c'est là l'argument invoqué.

**M. Parker:** Pendant environ six mois!

**M. Speller:** Oui, pendant environ six mois.

La notion que les denrées alimentaires seraient peu coûteuses est une supercherie servie à la plupart des Canadiens par un groupe payé par le gouvernement.

Dans leur manque de perspicacité, les gens ont oublié les théories économiques simples de l'offre et de la demande. En périodes d'excédents, le Canada serait un lieu de dumping de denrées alimentaires, mais en périodes de pénuries alimentaires, qui constituent toujours une menace réelle dans le monde, il serait toujours le marché du pis-aller.

Dans l'un ou l'autre scénario, nos producteurs ne pourraient pas survivre, et ce ne serait pas parce qu'ils sont inefficaces. Le fait est qu'une vraie concurrence ne peut avoir lieu que lorsque les producteurs livrent concurrence selon des règles du jeu équitables.

Les agriculteurs fortement subventionnés des États-Unis et de l'Europe ne sont guère des concurrents équitables. Ils sont fortement subventionnés, et le prétendu prix mondial dont les députés de l'autre côté se plaisent à parler si souvent n'est pas un prix réel. C'est un prix fictif sorti de nulle part parce que nos amis du Sud sont réellement les seuls que nous devons convaincre sur cette question.

La semaine dernière, nous avons envoyé un groupe d'agriculteurs et de politiciens en Europe pour qu'ils s'entretiennent avec les Européens, alors que nous savons tous qu'il n'y a réellement qu'un seul groupe, qu'une seule personne au monde que nous devons convaincre. Il s'agit de l'ami du premier ministre, M. Bush.

Ceux d'entre nous qui ont étudié le GATT et le commerce international pendant un certain nombre d'années savent maintenant comment le commerce est contrôlé et que les États-Unis sont le seul pays au monde qui veut réellement nos marchés.

L'Europe ne va pas expédier une grande quantité de lait sur les marchés canadiens. Bien sûr, elle veut peut-être une partie de notre marché du fromage, mais c'est tout.

Ce sont le président, les membres du Congrès et les sénateurs des États-Unis qui disent à leurs agriculteurs: «Attendez un instant. Ne vous inquiétez pas. Nous savons que la situation est actuellement difficile, mais nous aurons très bientôt un marché au nord, car nous en avons reçu la garantie.»

Pour tous les Canadiens, c'est une question de sécurité nationale. Si notre pays ne peut pas compter sur ses propres denrées alimentaires, il ne sera pas indépendant pendant très longtemps.

Le projet d'accord du GATT prévoit que toutes les subventions internes et externes, toutes les restrictions à la frontière et tous les obstacles au commerce soient convertis en tarifs douaniers qui doivent être réduits après un certain temps. Or, cette situation aurait des répercussions fort considérables sur la gestion de l'offre. Nous ne pourrions plus surveiller la quantité ou la qualité des aliments que nous produisons au Canada ou dont nous autorisons l'entrée dans notre pays.

Lorsque les droits de douane auront été réduits, les multinationales américaines pourront envahir nos marchés avec des aliments de moins bonne qualité parce qu'elles pourront proposer des prix inférieurs au coût de production, le gouvernement américain subventionnant les agriculteurs à des taux beaucoup plus élevés qu'au Canada.

• (1110)

Les ministériels n'en parlent pas très souvent, mais le coût de production y est de 25 p. 100 moins élevé qu'au Canada. Comment les Canadiens peuvent-ils être compétitifs? Comment nos agriculteurs peuvent-ils être compétitifs selon les règles du jeu équitables dont parle le gouvernement quand nos coûts de production sont de 25 p. 100 plus élevés que ceux des États-Unis? C'est la raison pour laquelle les Américains peuvent aussi survivre plus longtemps quand les prix sont au plancher.

Les Américains vont forcer leurs concurrents, c'est-à-dire les agriculteurs canadiens, à se retirer du marché. Bien sûr, pour les consommateurs mal informés, cela va se traduire initialement par une occasion d'acheter leurs denrées alimentaires à meilleur prix. Toutefois, que se produira-t-il à long terme, quand tous nos agriculteurs auront été remplacés par trois ou quatre grandes sociétés américaines? Nous serons tout simplement à la merci des autres pays, sur lesquels nous devrons compter pour nos denrées alimentaires.

Voilà pour le nationalisme et pour la souveraineté. Alors, nous paierons pour le manque de prévoyance de nos politiques des années 90. Les Canadiens paient un bon prix pour leurs denrées alimentaires. En fait, le Canada est au second rang pour la modicité du prix des denrées alimentaires.

Par contre, comme l'a si bien dit le député de Lambton—Middlesex, bon nombre de Canadiens là-bas connaissent ce nom. Ils l'admirent pour avoir comparé la part qui revient aux agriculteurs canadiens dans chaque dollar que le consommateur dépense pour acheter des denrées alimentaires. Selon lui, cette part est très faible.

Si cette mesure législative est adoptée, il ne restera plus d'agriculteurs canadiens pour obtenir une part quelconque des dépenses en denrées alimentaires.

Il est arrivé très souvent, en 1980, que l'écart de prix entre le prix à la ferme du lait entrant dans la fabrication d'un kilogramme de cheddar et le prix de détail de ce même cheddar soit de 3,13 $.

En 1988, cet écart avait plus que doublé, et se situait à 6,94 $. Un tel écart entre les prix à la production et les prix de détail se manifeste également dans le cas du boeuf, de la volaille, du porc, du maïs, du blé et de bien d'autres produits agricoles.

En tant que politiciens, nous devons convaincre les autres Canadiens de l'importance que revêt la sécurité alimentaire du Canada.

Les problèmes que nous éprouvons dans le secteur agricole sont doubles, car si nos fermes disparaissent, il en ira de même de nos infrastructures. Toute l'infrastructure agricole disparaît. Nous le sentons aujourd'hui dans tout le sud-ouest de l'Ontario d'où je viens, en particulier dans ma circonscription, Haldimand—Norfolk.

Je ne parle pas simplement du bas prix des denrées alimentaires ou du déplacement des agriculteurs, mais bien de la capacité d'un pays de produire les vivres dont sa population a besoin et de garantir sa sécurité alimentaire pour le présent et pour l'avenir.

Le Canada ne doit pas perdre sa capacité de produire des denrées alimentaires. C'est une perte à éviter. Il serait terrible de devoir compter sur un autre pays pour approvisionner notre marché intérieur. Les Européens ont dû le faire dans le passé et c'est pourquoi ils négocient avec acharnement.

Avec notre système de gestion de l'offre, nous pouvons au moins garantir aux consommateurs la possibilité d'obtenir des aliments de qualité supérieure à des prix abordables. Au bout du compte, il faut reconnaître que la souveraineté d'un pays est liée à sa capacité de nourrir sa population.

Le gouvernement nous a donné des garanties qu'il respecterait son engagement à obtenir un renforcement de l'article XI dans les négociations du GATT. Pourtant, nous savons à quel point il tient à conclure une entente.

Des groupes représentant les agriculteurs nous ont bien dit que si nous adoptons un système de droits de douane, notre industrie agricole disparaîtra parce que les agriculteurs ne pourront plus travailler et les infrastructures rurales s'effondreront.

Nous n'avons pas prêté l'oreille à l'argument le plus convaincant, de sorte que ce point vraiment important nous échappe. Il est certain que si tous les Canadiens comprenaient que l'enjeu de ces négociations, c'est l'avenir de notre approvisionnement alimentaire et, en réalité, l'avenir de notre pays, ils seraient moins indifférents au dilemme auquel font face nos agriculteurs actuellement.

**M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt la présentation de mon collègue et je dois dire que je suis entièrement d'accord avec sa façon d'appuyer notre système de gestion de l'offre au Canada.

Il est bien entendu que tous les députés de cette Chambre s'inquiètent sérieusement des effets possibles des négociations du GATT sur nos systèmes de commercialisation des produits laitiers, de la volaille, des oeufs et de la dinde au Canada. Nous espérons que notre gouvernement et nos dirigeants agricoles qui participent aux négociations réussiront à faire reconnaître aux Européens, et surtout aux Américains, que les agriculteurs canadiens et tous les Canadiens d'ailleurs s'inquiètent très légitimement de la sécurité de l'approvisionnement alimentaire au Canada.

Néanmoins, il est possible que nous ayons à faire face à une entente au GATT qui n'assure pas la continuité de la gestion de l'offre et qui n'assure pas le maintien et la clarification de l'article XI, comme le veut la position du présent gouvernement et comme le souhaitent littéralement des milliers de fermiers canadiens.

J'aimerais demander au député d'expliquer quelle est la position de son parti et quelle est sa position personnelle devant cette éventualité que le GATT arrive à un accord ne prévoyant pas le maintien et la clarification de l'article XI. Le député recommande-t-il que le gouvernement ne signe pas une telle entente? Est-ce là la position du Parti libéral?

**M. Speller:** Monsieur le Président, je m'apprêtais à remercier le député d'avoir adopté une position impartiale à ce sujet, mais je me suis ravisé.

Qu'est-ce que je vais faire? Ah si nous, de ce côté-ci, étions à la place du gouvernement, nous ne nous serions pas mis dans une telle situation.

Si j'avais à négocier au nom de mon pays et à faire valoir mon meilleur argument pour l'appuyer, je ne me présenterais certainement pas devant les Canadiens pour leur dire: «Écoutez, nous allons signer cette entente de toute façon, mais nous vous défendrons avec autant de force que possible. Quant à vous là-bas, M. Bush, je voudrais que vous sachiez que nous allons signer de toute façon.»

Je voudrais demander au député pourquoi George Bush n'a pas dit qu'il allait signer. Le président de la Communauté européenne a-t-il dit qu'il n'allait pas le faire? Pourquoi notre premier ministre est-il le seul chef d'État du monde à dire que «nous allons signer cette entente de toute façon»? Que signifie une telle position de négociation?

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je rappelle à tous les députés que le débat porte sur le projet de loi C-54.

**M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Haldimand—Norfolk qui, encore une fois, a prouvé qu'il possédait une excellente connaissance pratique des questions qui touchent le plus directement les électeurs de sa circonscription. Ceux-ci peuvent être fiers d'avoir un représentant qui prend leur défense avec tant de coeur devant le plus haut tribunal du pays.

Il est vrai que la gestion de l'offre est un sujet fort complexe qui touche de très près les producteurs agricoles canadiens. Je crois que cette question n'intéresse pas les gens qui sont nés, qui ont grandi et qui ont vécu la majeure partie de leur vie en ville. Je me demande si le député peut expliquer aux Canadiens vivant en milieu urbain comment les questions qui touchent le Canada rural se répercutent sur eux.

**M. Speller:** Monsieur le Président, je remercie le député. Il aborde un point capital. Il a vraiment mis le doigt sur un point que nous, de ce côté-ci de la Chambre, surtout nous des circonscriptions rurales, voudrions faire comprendre. Il nous faut parler aux populations urbaines qui entendent probablement dire aux nouvelles télévisées que le système de gestion de l'offre fait augmenter les prix et que les agriculteurs sont subventionnés. Comme le ministre des Pêches l'a dit, les agriculteurs reçoivent 16 milliards de dollars par année en subventions. C'est dire que les gouvernements leur donnent beaucoup d'argent, aussi en conclut-on qu'ils sont inefficaces.

• (1120)

Notre argument n'est pas tellement difficile à comprendre puisqu'il s'agit de la sécurité de l'approvisionnement en aliments du Canada. Mais je demande aux citadins s'ils veulent un pays où l'approvisionnement en nourriture dépend d'un autre pays. En raison de la proximité des États-Unis, il y a de fortes chances pour que ce soit eux qui nous approvisionnent. Les Américains ont de nombreux avantages sur les agriculteurs canadiens. Leurs coûts de production sont inférieurs aux nôtres de 25 p. 100, surtout en raison des hausses de taxes que nous a imposées le gouvernement ces dernières années et, en plus, ils ont un marché beaucoup plus grand. Leurs élevages qui comptent des centaines de milliers de volailles sont l'équivalent des navires-usines, pour faire un parallèle avec le secteur de la pêche.

Mais croyez-moi, monsieur le Président, la qualité de la viande qui provient de ces entreprises laisse énormément à désirer. Personnellement, je n'en mangerais pas. Nous ne parlons donc pas uniquement du prix, mais aussi de la qualité des aliments. Au Canada, sous notre régime de gestion de l'offre, la qualité des aliments que nous produisons et l'efficacité de nos producteurs n'ont pas d'équivalent dans le monde.

Que préfèrent les citadins? Des aliments de piètre qualité qui, au départ, pourraient être un peu moins chers que ce que nous avons maintenant ou un pays capable de nourrir lui-même sa population? Le choix n'est pas trop difficile à faire.

Je dis aux Canadiens des milieux urbains que la question en est une d'auto-suffisance et de sécurité nationale. Je remercie mon collègue d'avoir soulevé cette question.

**M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest):** Monsieur le Président, j'aimerais poser une seule question au député à propos des remarques péjoratives qu'il vient de faire sur le premier ministre concernant la signature de l'accord du GATT par le Canada. J'aimerais lui faire remarquer qu'il y a seulement quelques jours, alors que le NPD soutenait que nous ne devrions pas signer, son collègue, le député de Winnipeg-Sud-Centre, qui, je suppose, est le porte-parole de son parti en matière de commerce et d'affaires extérieures, ou du moins l'a été, s'est dit convaincu que le Canada commettrait une grave erreur s'il ne signait pas.

Comment peut-il dire ce qu'il a dit du premier ministre et être d'accord avec le porte-parole de son parti qui a carrément déclaré que ce serait de la folie de ne pas signer l'accord du GATT?

**M. Speller:** Je dois avouer avoir été moi aussi déçu par la motion du NPD. J'ai vu le communiqué de presse dans lequel le NPD annonçait qu'il allait défendre les agriculteurs canadiens soumis à la gestion de l'offre et qu'il serait intransigeant. Je peux dire en toute honnêteté que j'ai été déçu par la motion qu'il a présentée à la Chambre car il n'y était nulle part question de signer ou de ne pas signer l'accord, il n'était plus question d'intransigeance.

Quant à. . .

**Une voix:** Pourquoi ne l'avez-vous pas amendée?

**M. Speller:** Mais nous l'avons amendée, monsieur le Président.

Notre parti ne se serait jamais mis dans une telle situation. Nous n'aurions jamais signé l'Accord de libre-échange. N'oublions pas, que notre chef s'est rendu à Washington, qu'il s'est entretenu avec le président Bush et qu'il lui a fait part de notre position sur cette question. Nous appuyons entièrement les agriculteurs canadiens et tous ceux qui croient en une politique nationale garantissant la sécurité alimentaire des Canadiens. Mais nous avons eu beau essayer de convaincre les députés des deux autres partis de se rallier à cette cause, il n'y a rien eu à faire.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Avant que nous ne reprenions le débat, je dois indiquer à la Chambre que la période des cinq premières heures de débat étant maintenant écoulée, la durée des discours est maintenant limitée à dix minutes au maximum, sans période de questions et commentaires.

[*Traduction*]

**M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap):** Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi d'avoir la possibilité de faire quelques commentaires au sujet du projet de loi à l'étude.

Le projet de loi C-54, comme son titre le laisse entendre, a vraiment pour but d'établir un conseil national des produits agricoles et d'autoriser la création d'offices pour les produits agricoles.

Ce projet de loi contient quelques bons articles ainsi que certaines recommandations qui vont causer de vraies difficultés.

Ce qui me préoccupe surtout, je pense, c'est de voir qu'il n'a, du moins à ce stade, presque aucun rapport avec la question plus vaste dont la Chambre est saisie et qui a été discutée lors des négociations en cours de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. L'adoption de ce projet de loi ne servira à rien si, en fait, le GATT décide de supprimer les offices de commercialisation au Canada.

C'est pourquoi je dis que ce projet de loi ne sert essentiellement à rien dans le contexte du débat plus vaste où nous sommmes encore plongés.

Ce qui est réellement en jeu, quand on songe aux difficultés auxquelles les agriculteurs canadiens sont confrontés, c'est l'avenir même des offices de commercialisation au Canada et, à mon avis, l'avenir même du mode de vie canadien. Nous avons 100 000 emplois canadiens qui dépendent de notre système bien établi de la gestion de l'offre au Canada: 38 000 producteurs de lait, d'oeufs et de volaille, presque 23 000 personnes employées par ces agriculteurs et quelque 36 000 emplois de transformation qui découlent de ces industries. Cela représente 4,7 milliards de dollars qui pourraient être perdus en production agricole si notre système d'offices de commercialisation, sur lequel porte ce projet de loi, est en fait démantelé, et 5,5 milliards de dollars dans le secteur de transformation. Quand on pense aux conséquences globales sur l'économie canadienne, on constate que l'agriculture génère quelque 100 milliards de dollars en activités économiques au Canada.

Je voudrais prendre un peu de recul pour expliquer chronologiquement les raisons pour lesquelles le gouvernement se trouve aujourd'hui dans une si mauvaise posture en ce qui concerne l'avenir des offices de commercialisation au Canada. Reportons-nous, pour commencer, à vendredi dernier, quand plus de 40 000 producteurs de lait, de volaille et d'oeufs venus de tout le pays se sont rassemblés sur la colline du Parlement pour protester contre la disparition possible à leurs yeux de leur gagne-pain que leur assure la gestion des approvisionnements.

Le gouvernement a essayé de nous faire avaler que ces 40 000 agriculteurs qui se trouvaient sur la Colline vendredi étaient en fait venus appuyer la position du gouvernement à l'égard des offices de commercialisation. Je tiens à préciser que ces gens étaient en colère. Ils n'étaient pas là pour appuyer la position du gouvernement concernant l'article XI du GATT, mais pour renforcer la leur et s'assurer que le gouvernement n'allait pas se dérober. Si le gouvernement croit qu'ils ont tiré toutes ces boules de neige et tous ces oeufs pour lui manifester leur appui, son sens de la réalité est déformé. Les agriculteurs sont très inquiets à l'idée que le premier ministre et son gouvernement s'apprêtent à saborder les offices de commercialisation canadiens. Ils sont venus dire on ne peut plus clairement au gouvernement qu'ils ne veulent pas que cela se produise.

• (1130)

Comment en sommes-nous arrivés là, monsieur le Président, à ce point où la survie de notre industrie agricole est menacée? La situation est vraiment très grave. Si vous vous reportez en 1987, vers le début de l'Uruguay Round des négociations du GATT, le Canada a alors présenté, par l'intermédiaire de ce gouvernement et de ce premier ministre, la première proposition à la table de négociations. Je me permettrai de citer un passage du document intitulé *Proposition du Canada concernant les négociations commerciales multilatérales en matière d'agriculture*, daté du 20 octobre 1987 et qui émane du groupe de négociation sur l'agriculture.

Si vous me permettez de vous lire ce passage du texte, je crois que la réponse à ma question sera parfaitement claire. Je cite donc:

> Le Canada propose l'adoption d'une stratégie globale qui conduira à l'élimination de toutes les subventions qui faussent le commerce et de tous les obstacles au commerce.

Les États-Unis reprochent aux offices de commercialisation canadiens d'entraver le commerce, l'accès au marché. Les Américains ont caractérisé l'infrastructure même de notre industrie agricole de mécanisme inéquitable qui fausse le commerce. Et voici que le gouvernement canadien s'en va promettre d'éliminer tout ce qui fait obstacle au commerce ou le fausse, au cours d'une période dont la durée sera négociée dans le cadre de l'étape initiale de ce processus et en conformité du but susmentionné, de réduire considérablement toutes ces subventions qui dénaturent le commerce et d'améliorer de façon notable l'accès garanti et prévisible en cinq ans.

Il poursuit en invoquant le recours à une mesure unique. . .monsieur le Président, suivez bien ce que je dis, «mesure unique» signifie tarification. Il sera fait recours à une mesure unique qui permettra de convertir toutes les barrières interdisant l'accès au marché—les systèmes de gestion des prix et les subventions faussant le commerce.

Ce dont il s'agit est très simple. Il s'agit de la tarification des produits agricoles entrant au Canada. Qui dit tarification dit, ultimement, démantèlement de nos systèmes de gestion de l'offre, étant donné que gestion de l'offre à l'aide de contingents et tarification ne peuvent coexister. Les deux sont incompatibles. Et c'est là que le gouvernement n'a pas joué franc jeu au GATT. Il a déclaré la semaine dernière être en faveur de l'article XI et de son renforcement et appuyer les offices de commercialisation au Canada. . .certes, mais l'idée de la tarification lui plaît également.

Comme je l'ai dit l'autre jour, il faut choisir et le gouvernement a essayé de jouer sur les deux tableaux. Le premier ministre parle sans arrêt de la nécessité d'appuyer nos offices de commercialisation; par ailleurs, le ministre du Commerce extérieur essaie, lui, dans une lettre privée adressée à tous les ministériels, de vendre l'idée de la tarification.

Et donc, je répète la question que j'ai posée vendredi dernier: le gouvernement est-il pour les offices de commercialisation ou pour la tarification? Il faut choisir.

Pourquoi toute cette bagarre? C'est bien simple, parce que les États-Unis veulent l'élimination de nos barrières commerciales pour assurer l'accès de leurs produits au marché canadien et pouvoir ainsi se débarrasser de leurs excédents. Et Dieu sait qu'ils en ont. Ils auraient pratiquement pu inonder le marché canadien de leurs produits laitiers, de leurs volailles et de leurs oeufs, ce qui aurait eu pour effet d'éliminer complètement la vie agricole au Canada telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Les agriculteurs le comprennent. Ils savent que leur avenir est en jeu, ils savent que leur investissement est en péril. Voilà vraiment la situation à laquelle nous faisons face aujourd'hui. C'est pourquoi je soutiens—je sais que mon temps de parole est limité, mais je veux simplement récapituler—que le projet de loi C-54 dont la Chambre est présentement saisie constitue une mesure insignifiante dans le contexte de ce débat plus général. Le gouvernement a présenté le projet de loi C-54 à ce moment-ci pour des raisons de perceptions politiques: il veut donner l'impression d'appuyer les concepts d'office de commercialisation agricole et de gestion de l'offre. Eh bien, ça ne prendra pas. Les 40 000 agriculteurs qui se sont rassemblés vendredi dernier sur la colline parlementaire l'ont compris. Leur message était clair: «Ne nous condamnez pas à disparaître avec l'article XI. Ne nous condamnez pas à disparaître à cause de la tarification. Soutenez l'avenir des offices de commercialisation au Canada.» Voilà ce que le gouvernement actuel doit faire. Quant à l'accord du GATT, s'il faut menacer de ne pas respecter ces dispositions, d'autres pays l'ont déjà fait. Ils n'ont pas tenu compte des recommandations du GATT. Il se peut très bien que nous soyons forcés d'adopter cette position, mais nous ne pouvons pas, en signant cet accord, abandonner l'avenir de la vie agricole au Canada aujourd'hui. C'est tout simplement inacceptable.

**M. Joe McGuire (Egmont):** Monsieur le Président, je suis très heureux de faire quelques remarques ce matin au sujet du projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et d'autres lois en conséquence.

Avant d'aborder le projet de loi lui-même, je veux dire quelques mots au sujet des efforts déployés par les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard qui ont participé à la grande manifestation sur la colline du Parlement vendredi dernier. C'est certainement la manifestation la plus importante mais aussi la plus ordonnée qui ait jamais eu lieu sur la colline du Parlement.

À l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons environ 600 producteurs laitiers. Nous avons aussi un certain nombre de producteurs qui relèvent de l'office de commercialisation du poulet et de l'office de commercialisation des oeufs. Sur un total d'environ 650 producteurs, 200 sont venus à Ottawa à leurs frais pour montrer au gouvernement qu'ils ont peur de perdre leur gagne-pain.

Jeudi soir, après avoir fini de traire les vaches et tout le reste, ils se sont rendus à Charlottetown pour prendre l'avion. Ils avaient nolisé deux avions pour venir à Ottawa. Ils sont arrivés ici au milieu de la nuit ou très tôt le matin. . . vers 3 ou 4 heures vendredi matin. Ils se sont rendus à leur hôtel et ont pu dormir quelques heures. Vers 10 heures ou 10 h 30 vendredi matin, ils sont montés sur la colline du Parlement pour manifester leur inquiétude au gouvernement et pour rencontrer des représentants du gouvernement. Tout cela a duré entre quatre heures et quatre heures et demie. Ils sont ensuite retournés à leur hôtel et ont repris l'avion tard dans la soirée. Ils sont arrivés à Charlottetown à 2 heures du matin, sont rentrés chez eux en voiture depuis l'aéroport et ont dû reprendre leur travail à la ferme dès ce matin-là.

C'est là une preuve incontestable de l'attachement de ces agriculteurs au système de gestion de l'offre à l'Île-du-Prince-Édouard. Ces gens observent ce qui se passe autour d'eux depuis quelques années et voient ce qui est arrivé à leurs voisins dans le secteur agricole. Ils voient leurs voisins, des éleveurs de porcs, qui connaissent énormément de difficultés à cause notamment des droits compensateurs que nos amis du Sud continuent d'imposer et des barrières qu'ils continuent de dresser.

Ils voient également les producteurs de pommes de terre qui ont vécu une période difficile ces deux dernières années, depuis la découverte du virus PVY-N dans leur récolte. Il y avait bien de quoi alarmer les producteurs et les habitants des régions rurales. L'Île-du-Prince-Édouard est essentiellement une province rurale. Sans l'agriculture et les pêches, nous n'aurions aucune raison d'être.

Il y a quatre véritables sources de richesse dans le monde: l'agriculture, les pêches, les forêts et les mines. Toute la richesse vient de ces quatre ressources. L'Île-du-Prince-Édouard a la chance de pouvoir compter sur deux de ces ressources, soit l'agriculture et les pêches, et dans une certaine mesure, sur une troisième ressource qui a quand même son importance, les forêts. Il n'y a pas de mines à l'Île-du-Prince-Édouard.

Pour témoigner leur inquiétude devant non seulement l'avenir de leur famille et leur mode de vie, mais aussi devant l'avenir de toute la province, le tiers des producteurs sont venus manifester sur la colline du Parlement dans une dernière tentative désespérée de montrer au gouvernement ce à quoi l'Île-du-Prince-Édouard doit s'attendre si jamais nos élus essuient un échec aux négociations du GATT.

• (1140)

Tout n'est pas perdu cependant. Je refuse de ne colporter que des mauvaises nouvelles. Nous avons en effet des alliés très puissants dans le monde. En l'occurrence, c'est sur les Japonais que nous allons compter.

Le Japon tient beaucoup à ses restrictions visant les importations de riz. C'est un pays très puissant sur la scène mondiale. En ce qui concerne l'offre de riz, je ne puis imaginer qu'il laisserait tomber ses agriculteurs. Si le Japon obtient une exemption spéciale dans le cadre du GATT pour protéger ses agriculteurs des importations de riz, il n'y a absolument aucune raison que le gouvernement canadien actuel ne puisse faire de même pour protéger ses producteurs agricoles assujettis à la gestion de l'offre.

Nous savons que les agriculteurs américains ne sont pas du tout satisfaits des conclusions auxquelles est arrivé M. Dunkel pour favoriser la signature d'un accord du GATT dans le secteur agricole. Les agriculteurs américains ne sont absolument pas satisfaits, et une soixantaine de sénateurs américains ont écrit au président des États-Unis. Ces sénateurs représentent des États ruraux et ils exhortent le président Bush à ne pas signer d'accord tant que les dispositions touchant leurs producteurs ne seront pas modifiées.

Nous savons que beaucoup d'agriculteurs européens sont mécontents des recommandations du rapport Dunkel et que les agriculteurs canadiens n'y souscrivent certainement pas même si elles seraient avantageuses, dans une certaine mesure, du moins, pour les céréaliculteurs des Prairies.

Il est peu probable que les gouvernements du Canada, des États-Unis, du Japon et de l'Europe signent une entente, sachant pertinemment que leurs agriculteurs sont mécontents. Je ne vois vraiment pas comment les politiciens pourraient passer outre aux préoccupations de leurs agriculteurs ou les rejeter.

Il est curieux que nous discutions aujourd'hui du projet de loi C-54. Si le gouvernement échoue dans ses efforts pour protéger et renforcer l'article XI, ce projet de loi ne sera utile qu'aux agriculteurs non visés par le système de gestion de l'offre. La loi que le gouvernement souhaite modifier s'intitule la Loi nationale sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

C'est le gouvernement libéral qui l'a fait adopter entre 1970 et 1972, notamment grâce au sénateur Bud Olson et à Eugene Whelan, défenseur des offices de commercialisation bien connu de tous les agriculteurs. Le gouvernement a alors travaillé d'arrache-pied pour faire adopter cette loi en vertu de laquelle les offices de commercialisation des produits laitiers et de la dinde ont été créés.

C'est la loi qui a permis de créer les offices, mais, avec la modification proposée, les seuls qui vont profiter de la loi, si le gouvernement échoue et que notre régime de gestion de l'offre est remplacé par une tarification, ce sont tous ceux qui ne participent pas au régime de gestion de l'offre.

Seuls les horticulteurs et les éleveurs de bétail pourront former des offices pour percevoir des prélèvements qui serviront à promouvoir et à commercialiser leurs produits. Ce sont les seuls groupes agricoles qui pourront se prévaloir des mesures à l'étude.

N'est-ce pas très étrange? J'ignore pourquoi le gouvernement a choisi, pour accorder ces pouvoirs, de modifier cette loi. Je connais les agriculteurs et les horticulteurs. Ces mesures seront très utiles aux maraîchers, notamment, qui dépensent énormément pour promouvoir leurs produits. Notre saison de culture est très brève, et ils ne ménagent pas les efforts pour promouvoir leurs produits, les fraises par exemple. Le reste de l'année, nous importons les fraises de l'étranger, surtout des États-Unis. Maintenant, nous pourrons imposer des prélèvements sur les fraises et les autres produits maraîchers importés au Canada. Le projet sera donc utile à nos producteurs de ce point de vue.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire un mot sur le projet de loi C-54. Comme mon collègue d'Egmont vient de le dire, ce projet de loi n'a qu'une utilité restreinte et ne s'applique en fait qu'à certains secteurs de l'agriculture. Le député du Nouveau Parti démocratique qui a pris la parole auparavant a mentionné que cette mesure législative a plutôt un caractère politique. C'est une autre sorte de manoeuvre de diversion de la part du gouvernement du Canada.

Je veux parler de ce projet de loi en qualité de député d'une circonscription urbaine. Très souvent, lorsqu'il s'agit de questions qui touchent l'agriculture, et en particulier si vous êtes député d'une circonscription urbaine, vous ne comprenez pas parfaitement le lien qui existe entre les besoins de la collectivité rurale et ceux des centres urbains.

Ce lien m'est devenu très évident il y a environ un an, lorsque je me suis rendu à Moscou. Je prenais la parole au cours d'un sommet sur l'environnement, et j'ai eu l'occasion de visiter diverses parties de la ville. Je me levais tôt le matin afin d'effectuer ces visites et, jour après jour, j'ai pu voir des gens faire la file à 7 heures du matin avec leurs sacs en toile brune pour obtenir des provisions au marché local. Lorsque je voyais ces files, je pensais naturellement: «Ces magasins doivent offrir des spéciaux quelconques». Toutefois, j'ai par la suite appris que les gens faisaient la file à 7 heures du matin tout simplement parce qu'il n'y avait pas assez de denrées. Si ces personnes ne se présentaient pas tôt le matin, elles risquaient de ne pas avoir de nourriture pour la journée.

J'ai décidé de pousser mon enquête plus loin et je me suis rendu dans quelques-uns de ces magasins. J'ai alors pu constater que non seulement les quantités étaient insuffisantes, mais aussi que la qualité des aliments laissait beaucoup à désirer. En fait, il est difficile d'imaginer pareille situation. Il faut vraiment être sur place pour le croire. Nous, dans ce pays, n'avons absolument aucune idée de l'importance qu'ont les denrées alimentaires pour les résidants de Moscou.

À mon retour, lorsque j'ai fait mon épicerie au Knob Hill Farms local ou, parfois, chez Loblaws et dans d'autres magasins de Danforth, je me suis rappelé cette expérience à Moscou et en Lettonie, où il n'y avait absolument rien sur la plupart des étagères.

Nous ne savons pas apprécier le fait d'être certain de pouvoir s'approvisionner. Nous n'avons aucune idée de la contribution que les agriculteurs de notre pays apportent à notre qualité de vie. Il faut vraiment être privé d'aliments ou voir d'autres personnes souffrir de la sorte pour pleinement apprécier cette contribution.

Par conséquent, il y a lieu d'être préoccupé lorsqu'on assiste à une démonstration comme celle de la semaine dernière, alors que près de 40 000 agriculteurs sont venus ici à Ottawa afin de nous sensibiliser à leur cause. Ils n'ont pas seulement transmis un message exprimant leur inquiétude au sujet du sort de leurs fermes. Ils ont également transmis un message qui devrait préoccuper l'ensemble des Canadiens. Ils veulent que nous tous, députés, nous penchions vraiment sur ce dossier. Nous devons nous réveiller et amener la population à comprendre le lien indissociable qui existe entre l'économie rurale et l'économie urbaine. Les deux économies vont de pair. Comme je l'ai déjà mentionné à la Chambre, la force de notre pays est proportionnelle à nos disponibilités alimentaires.

• (1150)

Nous sommes un pays dont la force a toujours été mesurée en fonction de sa capacité de nourrir non seulement sa population mais également d'autres régions du globe. Nous avons l'un des programmes d'approvisionnement alimentaire les plus avancés au monde.

Hier, j'ai pris connaissance d'un document rédigé par mon collègue de Lambton—Middlesex et qui s'intitule: *Compare the Share*. Aujourd'hui, je voudrais recommander aux députés la lecture d'un document écrit en janvier 1992 par le député de Souris—Moose Mountain. Il s'intitule: *Food: A Priority*. C'est un document extraordinaire. Je sais qu'un des correspondants nationaux du *Toronto Star*, une certaine Carol Goar, a écrit un article sur ce document à la fin de janvier et j'invite tout le monde à le lire.

Ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est d'attirer l'attention—par le truchement de ce projet de loi—non seulement de tous les députés mais également de tous les Canadiens sur le fait que nos collectivités rurales, nos collectivités agricoles ont besoin d'aide maintenant. Elles doivent savoir que nous, les députés fédéraux, sommes derrière elles. Nous sommes derrière elles parce que notre sécurité alimentaire et la qualité de nos produits alimentaires ont toujours fait l'envie du monde entier. Actuellement, le gouvernement a tendance à ne pas gouverner, si l'on en juge par les démantèlements qu'il a effectués depuis quelques années. Plutôt que de foncer, plutôt que de diriger, le gouvernement a tendance à attendre, à s'éparpiller, à décentraliser.

Je suis nerveux. Avec le budget qui est présenté aujourd'hui, les propositions constitutionnelles que nous étudions, cet immense problème qui touche la ressource la plus précieuse que nous ayons en ce pays, c'est-à-dire notre agriculture, nous sommes ébranlés jusqu'à la racine. Si le gouvernement poursuit sa stratégie, c'est-à-dire qu'il continue de tout décentraliser et de tout démanteler, j'ai très peur que nos agriculteurs aient de la difficulté à s'en tirer.

Le premier ministre a déclaré la semaine dernière qu'il ferait de son mieux pour préserver les offices de commercialisation du Canada. Je l'espère pour les régions rurales, ainsi que pour l'ensemble du Canada et pour le monde entier, puisque la plus grande qualité de ce pays n'est pas seulement de pouvoir se nourrir, mais aussi de pouvoir nourrir les pays les plus défavorisés du monde.

**M. Sid Parker (Kootenay-Est):** Monsieur le Président, je suis content de pouvoir prendre la parole sur le projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et d'autres lois en conséquence.

Les producteurs de céréales, de volaille et de lait sont tous unis dans une même cause. Le gouvernement a modifié la position qu'il avait au départ décidé de défendre au GATT et tente maintenant de faire accepter sa position actuelle.

Je voudrais mettre l'accent sur une industrie en particulier. Les responsables de cette industrie ont écrit, en date du 12 février 1991, une lettre portant sur les conséquences des tarifs pour les producteurs de poulet du Canada. Selon leurs prévisions, ce que l'avenir leur réserve n'est pas drôle. L'Office canadien de commercialisation du poulet a analysé l'impact qu'auraient les propositions Dunkel sur les producteurs du Canada. Et voici ses conclusions: 86 p. 100 des producteurs canadiens cesseraient de produire d'ici trois ans, de telle sorte qu'il ne resterait que 330 des 2 411 producteurs du Canada; on ne produirait plus de poulet dans la région canadienne de l'Atlantique d'ici deux ans; beaucoup d'usines de transformation ne survivraient probablement pas plus que quelques années et le secteur aurait pratiquement disparu en dedans de six ans, se résumant à 39 producteurs.

Si le gouvernement ne protège pas nos offices de commercialisation et n'obtient pas que les dispositions de l'article XI du GATT soient renforcées ou à tout le moins maintenues, je crains bien, à l'instar de nombreux Canadiens et surtout des 40 000 agriculteurs et producteurs agricoles qui étaient ici la semaine dernière, que le Canada ne cesse d'être autosuffisant en matière alimentaire.

Les consommateurs canadiens n'ont pas confiance dans le gouvernement. Ils ne croient manifestement pas qu'il va défendre leurs intérêts et ceux des travailleurs qui participent à la production des denrées agricoles dans tout le pays.

Le problème est plus vaste que cela et il faut en alerter les Canadiens. Il touche à notre secteur des transports, aux sociétés ferroviaires qui, là d'où je viens, dépendent énormément du transport du grain d'un bout à l'autre du pays. Si nous commençons à perdre ces marchés, tout le monde en souffrira. Tous les Canadiens doivent appuyer le système très efficace que nous avons à l'heure actuelle.

Il y a un autre secteur qui risque d'être touché. Si l'on commence à entrer sur le marché vraiment concurrentiel en concentrant ses efforts dans un domaine et que l'on arrive à être prospère en produisant à grande échelle au niveau des grandes entreprises de transformation des produits agricoles, dans le secteur du poulet ou du dindon, par exemple, l'environnement risque aussi d'être très touché à cause de ces grandes concentrations d'usines de transformation s'efforçant de prospérer. À l'heure actuelle nos exploitations sont très efficaces, même si elles sont éparpillées un peu partout dans le pays. Je crois qu'il est important de relever les questions environnementales en jeu.

C'est là le type de discussions qui ont eu lieu au début au sujet de l'Accord de libre-échange. Cela montre très clairement ce que nous aurions dû faire lorsque nous avons traité avec les Américains; nous aurions dû nous pencher sur tous les secteurs de notre économie, déterminer la nature de nos échanges dans chacun d'eux et établir les façons de parvenir à l'autarcie au Canada. Nous n'en avons rien fait et nous commençons à ressentir les effets d'un accord commercial qui ne tient pas compte de l'autarcie de notre propre pays. Si nous poursuivons sur cette voie, nous permettrons alors que nos programmes agricoles fondamentaux, qui sont essentiels à notre autarcie, disparaissent. Selon moi, les Canadiens ne sont pas prêts à l'accepter. Notre critique en matière d'agriculture consacre beaucoup d'efforts à cette question, et il amène des délégations à notre caucus pour en parler. Nous avons eu des entretiens avec les producteurs de dinde, les producteurs céréaliers, les producteurs de volaille et les représentants des offices de commercialisation des oeufs. Les gens qui ont protesté devant les édifices du Parlement n'ont tout simplement pas confiance dans le gouvernement. Ils ne croient pas que le gouvernement Mulroney va protéger le secteur agricole.

• (1200)

Si les députés de l'opposition et les Canadiens ne commencent pas à exercer de véritables pressions sur le gouvernement pour qu'il assure la protection voulue, je pense que nous serons confrontés à la sombre perspectives de ne pas être en mesure de soutenir notre secteur agricole.

Je ne crois pas qu'un pays au monde accepterait que ses denrées essentielles viennent quotidiennement d'un autre pays.

Je sais qu'en tant que député, je rejette cette idée. Je reçois des messages télécopiés de céréaliers de ma région du sud-est de la Colombie-Britannique, ainsi que de représentants du secteur laitier et du secteur de la volaille. Malgré leur petite taille, ils sont très importants pour toutes les régions du pays. Il faut protéger les offices de commercialisation, sinon nous allons nous apercevoir, comme les représentants du secteur du poulet l'ont signalé, que d'ici à six ans, cette industrie aura pratiquement disparu.

C'est ce à quoi nous sommes confrontés. Si le gouvernement s'entête à vouloir appuyer l'application de droits de douane et s'il ne dit pas aux offices de commercialisation et aux intéressés qu'il est là pour défendre leurs droits, je ne crois pas que nous allons obtenir les résultats que nous souhaitons.

J'exhorte tous les Canadiens à se mettre en rapport avec le gouvernement pour bien lui préciser que nous n'allons accepter rien d'autre qu'un renforcement de l'article XI du GATT.

**M. Jim Jordan (Leeds—Grenville):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer aujourd'hui à ce débat, qui fait suite au plus grand rassemblement qu'ait connu ce pays vendredi dernier, sur la colline du Parlement.

Monsieur le Président, si seulement vous aviez pu, comme je l'ai fait en fin de semaine, rencontrer des agriculteurs, des gens qui passent le plus clair de leur temps dans une étable, vous constateriez qu'il y a beaucoup de misère dans ce métier. Il y a effectivement beaucoup de souffrance dans l'industrie laitière.

Nous parlons constamment de l'industrie laitière en particulier, mais la situation n'est pas plus rose dans l'industrie de la volaille. Les agriculteurs font toujours état d'un grand sens pratique quand ils citent des exemples, de sorte qu'ils sont très convaincants. J'ai entendu un éleveur de volaille déclarer: «Vous savez, le poulet qui arrive des États-Unis à la frontière canadienne, ce n'est pas un poulet nourri avec du grain canadien.» Le message est clair. Le grain du Canada n'est pas nécessaire dans ce cas, car il y a suffisamment de grain aux États-Unis pour nourrir le poulet. Où trouve-t-on l'argent pour acheter ce poulet?

Je doute que la plupart des gens s'en rendent compte. Il n'est pas question d'importer quelques articles des États-Unis et d'imposer un droit de douane sur ces importations. Si le poulet a été nourri avec du grain canadien, c'est autre chose. Or, monsieur le Président, peut-on s'attendre à ce que le poulet des États-Unis soit nourri avec du grain canadien? Peut-on imaginer les répercussions qu'il y aurait sur les distributeurs et les vendeurs de grains, de même que sur tous les éléments du cycle? C'est exactement le genre de réflexions que m'apportent mes rencontres avec ces producteurs laitiers qui essaient à l'aide de raisonnements de ce genre d'expliquer où s'en va leur industrie.

Nous devons aussi nous rappeler qu'on nous considère toujours comme un peuple nordique. Parmi toutes les capitales du monde, la ville où nous nous trouvons en ce moment est celle où la température moyenne est la plus froide. Il ne faut pas l'oublier. Allons-nous livrer nos produits aux forces du marché libre quand nous savons qu'il nous faut vivre avec un tel climat? Nous ne pouvons y faire grand-chose, mais nos revenus s'en ressentent. Nous ne pouvons pas penser devenir compétitifs en abandonnant nos produits alimentaires de base aux forces du marché et en suivant la ligne tracée par les États-Unis. Pour reprendre l'exemple de l'industrie laitière, il suffit d'aller en Caroline du Nord et du Sud et encore un peu plus au sud pour voir comment on exploite les troupeaux de vaches laitières. On ne parle pas d'étables, mais de salles de traite. La technique est très perfectionnée et on y effectue trois traites par jour. La vache n'est qu'une machine qu'on alimente de force.

L'agriculteur du comté de Grenville, à quelques milles d'ici, a un excellent troupeau de 60 ou 70 vaches, gagne honnêtement sa vie, peut peut-être payer son tracteur, peut faire ses paiements à la banque, peut satisfaire le représentant de la Société du crédit agricole. Comment pourra-t-il concurrencer les fermes des Carolines avec leurs immenses troupeaux? Les étables ne sont pas un problème dans cette région-là. Bien sûr, il y a des abris pour le bétail, mais on peut dire que d'une façon générale il est élevé dehors. C'est possible, car ils n'ont pas là-bas le rude climat que nous avons ici. Quiconque peut me dire comment on peut avoir ici une industrie capable de concurrencer celle qui existe plus au sud devrait aller parler aux agriculteurs. Ils lui expliqueront la réalité des choses de la façon raisonnée qu'ils connaissent si bien.

Je me souviens de l'époque qui a précédé la création des offices de commercialisation. Vous aviez 13 ou 14 vaches et vous pouviez survivre, car vous vendiez votre lait à la fromagerie du village et vous aviez un chèque régulier. Aucun agriculteur ne vous dira que nous devrions en revenir là. Ce sont des entrepreneurs. Ils évoluent avec leur temps. Ils sont prêts à emprunter et à agrandir, ce que beaucoup ont fait. Ils ont beaucoup emprunté, parce qu'on les encourageait à le faire. Ils ont emprunté aux banques et à toutes les sources d'aide possibles et maintenant ils se trouvent devant un cruel dilemme.

Certains accusent les agriculteurs de toujours se plaindre. Ce n'est pas ce que l'expérience démontre. Allez leur parler. Vous verrez combien ils sont inquiets. Dans la plupart des cas, ils fonctionnent avec de l'argent emprunté. Ils pensaient bien faire.

Ils savaient que les choses changeaient, il n'y a pas de doute là-dessus. Les agriculteurs ne sont pas différents des autres entrepreneurs. Ils savaient que pour survivre ils devaient acquérir trois, quatre ou cinq autres exploitations et ils étaient prêts à le faire. Lorsque vous augmentez votre superficie à cultiver dans une telle proportion, vous devez faire d'autres ajustements. Pour avoir une exploitation viable et compétitive, tout le reste doit grossir en conséquence. Alors vous empruntez, vous empruntez beaucoup et vous achetez du matériel plus puissant, des tracteurs plus gros, des machines plus perfectionnées. Ils étaient prêts à le faire, mais avec l'incertitude qui règne actuellement, ils se demandent s'ils n'ont pas eu tort. Ils pensent probablement qu'ils n'auraient pas dû se lancer ainsi.

Les agriculteurs appréciaient ce qu'ils pensaient être leur contribution et ils croyaient que leur pays leur en savait gré, mais 40 000 ou 30 000 d'entre eux sont venus manifester ici, laissant leur exploitation, voyageant en autobus toute une nuit et toute un journée, passant des heures à manifester, sans que le premier ministre n'ait la décence de se montrer. Car, en effet, le premier ministre ne s'est pas présenté sur la Colline et cela a blessé profondément les agriculteurs. Je peux vous dire que les agriculteurs ont la mémoire longue. Pendant qu'ils traient leurs vaches ou vaquent à leurs occupations dans la grange, ils ont peut-être un peu plus de temps pour ressasser ces souvenirs. Je peux vous garantir qu'ils s'en souviendront. Ils ne l'oublieront pas.

Les agriculteurs n'ont pas dit leur dernier mot. Ce n'était là en quelque sorte qu'une première réaction à leur inquiétude face à leur industrie. Je rappelle encore une fois aux députés que, vendredi dernier, on a annoncé que d'autres manifestations sont prévues. J'espère qu'à un moment donné le premier ministre sortira de sa cachette et ira rencontrer ces gens qui tentent d'apporter leur contribution à la société canadienne. Le gros problème qui se posait dans l'industrie laitière avant la création de l'Office de commercialisation du lait, c'était l'instabilité des prix, c'est-à-dire que la quantité de produits qu'on mettait sur le marché variait considérablement. Si l'on veut investir beaucoup d'argent dans un projet, on ne peut pas vivre constamment dans l'incertitude. L'office de commercialisation s'efforçait donc d'assurer un peu de stabilité. Au début, la banque refusait de prêter de l'argent à l'agriculteur si elle ne pouvait pas obtenir une garantie de remboursement. Or, pour pouvoir rembourser de l'argent, il faut garantir une certaine stabilité. Le prix du produit était donc basé sur une formule, ce que nous appelons maintenant le système de commercialisation. On tenait compte du coût de la production, des semences, des engrais et de tous les autres facteurs à considérer, sans oublier, bien sûr, la marge bénéficiaire, pour en arriver à un certain montant et pour déterminer la quantité de produits qu'un agriculteur pouvait vendre sur le marché.

• (1210)

Avec ce genre de raisonnement, l'agriculteur pouvait être assuré de toucher un chèque de paie, il savait à peu près quel en serait le montant et il pouvait alors honorer ses obligations.

C'est tout ce que les agriculteurs demandent: qu'on reconnaisse ce système. Imaginez que les offices de commercialisation soient répandus aux États-Unis. Si George Bush commence à promouvoir l'abandon des offices de commercialisation, c'est parce que les agriculteurs américains, qui étaient d'ailleurs venus ici vendredi dernier en grand nombre, aimeraient posséder un système semblable au nôtre. Or, pour des motifs politiques, M. Bush ne peut envisager de leur donner un tel système. C'est une année d'élections aux États-Unis, et les agriculteurs canadiens, les producteurs canadiens de lait et de volaille paient pour la faible voix qu'ils font entendre là-bas, aux États-Unis.

Je pense que les agriculteurs canadiens méritent qu'on les écoute davantage. Je pense aussi que le premier ministre devrait s'excuser auprès des agriculteurs canadiens d'avoir été absent lors du plus important rassemblement jamais vu et leur dire à quel moment il va les rencontrer, parce qu'ils méritent d'être mieux traités et qu'ils s'en souviendront.

**M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C-54 et de pouvoir dire quelques mots relativement à la crise que doivent traverser nos agriculteurs canadiens et particulièrement ceux de l'est du Canada.

Le débat d'aujourd'hui porte sur les modifications à apporter à la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme pour mettre en oeuvre la loi autorisant la perception de prélèvements à l'importation de produits au Canada. Voilà le but immédiat du projet de loi; mais cette loi sera sans valeur pour de nombreux Canadiens si l'industrie agricole périclite. C'est le sentiment de bon nombre d'agriculteurs, et particulièrement de ceux qui exploitent leur entreprise en vertu de la gestion de l'offre, qui craignent que soient adoptées les propositions à l'étude au GATT, que l'on ne renforce pas l'article XI, que l'industrie agricole canadienne demande au gouvernement de défendre, et que l'on laisse de côté cet article mis en place par le Parti libéral il y a 20 ans environ, ce qui est tout à son honneur.

On trouve des agriculteurs dans ma circonscription; des producteurs de lait, des producteurs de volaille, des producteurs de dinde, des exploitants en agriculture mixte et je peux vous assurer qu'ils sont très inquiets.

Ils sont très inquiets de voir la valeur de leurs fermes chuter, de voir leurs économies disparaître, de se voir forcés à abandonner leurs fermes, de voir les terres en friche se détériorer. Voilà ce qu'il adviendra dans la région atlantique du Canada, comme dans d'autres parties du pays, des terres qui sont labourées et productives actuellement et qui non seulement assurent la permanence de notre approvisionnement alimentaire, mais constituent aussi un acquis pour notre environnement. Dans la région atlantique du Canada, nous perdrons donc nos agriculteurs et nos fermes, toute cette section de notre population qui représente pour le Canada une grande valeur économique, une importante valeur sociale et culturelle et toute une partie de notre sécurité en tant que pays. La question dépasse largement ces simples modifications de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

J'aimerais m'adresser à vous au nom des agriculteurs protégés par la gestion de l'offre et particulièrement au nom de ceux de ma circonscription. Il y a une semaine de cela, j'ai eu l'occasion de parler à un couple qui exploite une ferme dans la région de Mabou, dans le comté d'Inverness. C'est une ferme laitière qu'ils ont achetée il y a environ huit ans. Ils sont jeunes et ils défendent très bien l'industrie agricole. En outre, ils sont honnêtes et ils travaillent fort pour faire marcher cette ferme laitière qui constitue une entreprise excellente et très efficace. Ils travaillent sans relâche depuis dix-huit mois. Ils sont venus à la manifestation de la semaine dernière; c'etait la première fois qu'ils avaient l'occasion de quitter leur ferme. Ils avaient pris le train pour venir à Ottawa et participer à la manifestation. Ils voulaient exprimer les inquiétudes des producteurs laitiers de la Nouvelle-Écosse et nous montrer ce qu'il en résulterait si on laissait disparaître les systèmes de gestion des approvisionnements dans les négociations du GATT.

Ils sont très méfiants à l'endroit de ce gouvernement. Ils ne croient pas aux protestations de ce gouvernement qui prétend appuyer les systèmes de gestion des approvisionnements. Ils voient de la duplicité et de la fausseté dans les mots du ministre de l'Agriculture, du ministre du Commerce extérieur et aussi du premier ministre qui parlent de leur volonté de défendre la gestion des approvisionnements. Ils croient en effet que le gouvernement utilise des mots creux et qu'il n'est pas vraiment disposé à prendre la défense des agriculteurs et des autres Canadiens dont les intérêts sont menacés auprès des organismes internationaux.

Nous avons là un gouvernement qui n'est pas prêt à s'en prendre aux autres gouvernements, en particulier celui des États-Unis, à adopter au besoin des mesures propres à défendre nos intérêts au risque de nuire à ceux des Américains et de leur gouvernement. Le gouvernement s'est montré peu disposé à prendre ces mesures dans toute une série de domaines, non seulement dans les négociations qui ont mené à l'Accord de libre-échange, mais aussi dans des domaines qui ont été attaqués depuis la mise en oeuvre de cet accord.

Il a encore fait preuve de sa lâcheté en ne défendant pas la souveraineté du Canada au-delà de la limite de 200 milles, soit sur le Nez et la Queue des Grands Bancs où depuis cinq ans les flottes portugaise et espagnole pillent les stocks. Et ce gouvernement se contente de répéter que les négociations sont en cours, qu'il fait confiance à la diplomatie et qu'il a lancé une campagne de relations publiques. Et pendant ce temps, le pillage continue.

**M. McCreath:** Où voulez-vous en venir?

**M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso):** Notre position est très claire.

**M. McCreath:** Envoyez les canonnières! C'est ça que vous voulez?

**M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso):** Une déclaration unilatérale que cette zone est un secteur de gestion canadienne.

**Une voix:** Et sur quelle base?

• (1220)

**M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso):** Le droit international nous y autorise. Je suis convaincu que nous finirons par le faire mais ce sera trop tard, car il n'y aura plus de poissons.

En tous cas, je m'égare. Revenons à l'agriculture et à ce qui préoccupe si gravement les agriculteurs en ce moment, à savoir ce qui se passe aux négociations du GATT.

Le député de South Shore sait pertinemment que si l'article XI disparaît, si nous remplaçons le système de gestion de l'offre, que ce parti a mis en place, par la tarification, il sait pertinemment, dis-je, que tous les agriculteurs de cette région de la Nouvelle-Écosse ne feront pas long feu.

Les fermes feront faillite et il en subira les conséquences aux élections, je peux le lui garantir. Pire encore, les agriculteurs verront la valeur de ce qu'ils ont mis des générations à édifier réduite à rien dans des négociations internationales où le gouvernement ne veut plus les défendre lorsque la pression devient trop grande.

La pression est maintenant très grande. La pression est grande dans les négociations du GATT face aux Américains, la pression est grande devant les flottes espagnole et portugaise qui pêchent à la limite de notre zone de 200 milles, aux extrémités des Grands Bancs. Il est temps que le gouvernement défende nos intérêts sur la scène mondiale car il s'est toujours montré peu enclin à le faire.

Nous constatons une érosion de notre souveraineté dans bien des domaines vitaux pour la santé de notre économie. C'est là l'objet du présent débat. Notre débat va bien au-delà du seul projet de loi à l'étude qui est nécessaire parce qu'il donnera au moins au gouvernement quelques armes pour défendre notre secteur agricole.

Mais ce sera trop peu et trop tard si nous perdons l'article XI dans les négociations du GATT.

**M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir aujourd'hui donner mon avis sur ce projet de loi. Cette mesure législative me pose certains problèmes, de même qu'elle en pose au secteur agricole canadien.

Une formidable crise frappe aujourd'hui ce secteur. Elle ne se limite pas à l'Ouest, d'où je suis originaire, mais s'étend à l'ensemble du pays.

Il va sans dire que ce qui a le mieux marché dans ce secteur ces dernières années, ce sont les offices de commercialisation et les produits soumis à la gestion de l'offre. Les offices de commercialisation que ce soit des produits laitiers, du lait, ou autre, ont mis en place une économie structurée grâce à laquelle les producteurs sont asssurés d'un revenu solide et les exploitations familiales non seulement de survivre mais encore de progresser.

À présent, tout le système de gestion de l'offre est remis en question et, en fait, risque de disparaître à jamais. J'aimerais vraiment qu'au lieu de se concentrer sur le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui n'aidera pas les offices de commercialisation au bout du compte, le gouvernement concentre son attention sur d'autres points.

Tout ce que cette mesure législative va faire, c'est d'introduire un prélèvement, autrement dit d'aller faire les poches des agriculteurs tout à fait inutilement.

Les problèmes sur lesquels le gouvernement devrait concentrer une partie de son attention sont ceux du financement et de la dette agricoles. Car les agriculteurs qui sont vraiment dans une situation désespérée sont ceux qui ont contracté d'énormes dettes à des taux d'intérêt exorbitants, qui manquent maintenant de revenu et ont du mal à s'en sortir.

C'est le gouvernement qui, en 1989, a annoncé à grand bruit la publication d'un document intitulé *Partenaires dans la croissance*, dans lequel il annonçait la constitution de groupes de travail afin d'examiner toute une série de questions, dont la dette et le financement agricoles.

Rien ne peut être plus important que la gestion des fonds agricoles. De nos jours, on emprunte beaucoup d'argent. Ce n'est rien d'avoir une dette de 200 000 ou 250 000 $. Ce n'est pas exceptionnel. Si un agriculteur emprunte des sommes d'argent aussi importantes à un taux d'intérêt de 10 ou 12 p. 100, comme cela se produisait dans les années 1970, puis tout à coup quelques années plus tard on lui impose des taux d'intérêt de 18, 20, 21 et 22 p. 100 et plus, il lui est très difficile de gérer son exploitation. De nombreux agriculteurs se sont trouvés en difficulté non pas parce qu'ils avaient mal géré leur exploitation agricole, mais à cause des taux d'intérêt élevés et des prix bas. La contrepartie du financement agricole est naturellement le revenu agricole.

Le gouvernement n'a pas présenté un projet de loi important qui va renflouer les finances agricoles. Le problème est qu'il a accordé des crédits ici et là, au petit bonheur, et le secteur des céréales, en particulier, a vraiment souffert.

Dans le domaine de la gestion de l'offre, le gouvernement la soutient pour la forme, mais en fait, je crois que ce qui va se produire, et la plupart des agriculteurs le croient aussi, il va dire simplement: «Vous savez, nous avons fait de notre mieux et nous avons essayé de vous aider, mais nous devons renoncer à la gestion de l'offre.» Et nous dirons adieu à notre bien le plus précieux. L'aspect le plus prospère de l'agriculture dans le cadre de la gestion de l'offre va être une chose du passé. Cela va disparaître.

Toutes les régions rurales du pays dépendent d'une source primaire de l'économie. Dans les régions dont l'économie repose sur la gestion de l'offre et l'agriculture, la perspective de perdre ces entreprises agricoles est tragique. Dans les régions du Québec et de l'Ontario où la gestion de l'offre occupe une place prépondérante, des dizaines et même des centaines de milliers de personnes seront touchées. On trouve au Québec des régions rurales dont l'agriculture est soumise à la gestion de l'offre. Lorsque ces agriculteurs disparaîtront, des régions entières—dont beaucoup souffrent déjà sur le plan économique—seront plongées dans le marasme.

Le gouvernement actuel, bien qu'il soit sans doute conscient de la situation, et je sais que beaucoup de ses députés du Québec sont très inquiets à ce sujet, semble manquer de volonté, semble en fait s'être engagé dans cette direction générale depuis quelques années et s'apprête maintenant à nous dire: «Désolés, mais nous avons fait ce que nous avons pu.»

À moins d'un engagement à conserver le régime de la gestion de l'offre, à moins d'un engagement solide et durable à cet égard, de nombreuses régions du pays seront ruinées. Il est navrant pour tous les agriculteurs de voir disparaître le secteur de la gestion de l'offre.

La mesure à l'étude et l'attitude du gouvernement à l'égard de la gestion de l'offre et de l'agriculture en général ont par ailleurs semé la division dans le monde agricole. Il s'agit bien sûr d'un monde très divers pour commencer. Il se compose de gens indépendants qui sont fiers de leur ferme, fiers de leurs terres, et qui sont individualistes. Il faut les en applaudir. Quand on parle à divers groupes agricoles, on peut observer plusieurs positions différentes selon le groupe auquel on s'adresse. Les Western Canadian Wheat Growers ont certes une position différente de celle du Syndicat national des cultivateurs.

Plus grave encore, le gouvernement est en train de provoquer une rupture entre le secteur de la gestion de l'offre et celui des céréales. Nous avons pris connaissance de cette proposition du GATT qui laisse entrevoir à nos céréaliers une réduction des subventions pour les céréales européennes et américaines, ce qui pourrait les faire bénéficier d'un meilleur prix. Cela se ferait par contre au détriment du secteur de la gestion de l'offre. Le producteur céréalier des Prairies qui est endetté jusqu'au cou et qui cherche n'importe quoi pour survivre se voit ainsi proposer une offre qu'il ne peut refuser. Cela a pour effet de diviser les deux groupes, et c'est tragique car les familles agricoles sont toutes logées à la même enseigne. Ces Canadiens veulent simplement garder leurs terres, continuer d'élever du bétail ou de produire que ce soit des céréales, des oeufs, de la volaille ou des produits laitiers. Ils veulent pouvoir toucher un revenu et vivre leur vie. Ces gens contribuent énormément à notre économie.

• (1230)

Ce qui est triste, c'est de voir que les habitants des régions rurales du Canada, qu'il s'agisse des régions agricoles ou encore des villages de pêche au Canada atlantique, subissent énormément de pressions sur les plans financier et émotif. Tant que le gouvernement, tant que nous, les parlementaires, ne rappellerons pas à nos concitoyens l'importance du Canada rural, tant que nous n'accorderons pas une attention toute particulière au Canada rural, le problème subsistera. Malheureusement, au cours des 40 dernières années, les gouvernements qui se sont succédés s'intéressaient à l'urbanisation. Nous avons adopté beaucoup de projets de loi sans penser au Canada rural.

C'est à la fois extrêmement pénible et triste de voir à quel point nous semblons avoir ignoré le Canada rural. Nous ne l'appuyons que pour la forme. Nous glorifions la vie sur la ferme et le mode de vie rural, et pourtant nous ne faisons pas grand-chose pour les protéger.

Au lieu de débattre des projets de loi comme celui-ci qui ne font que nuire à la gestion de l'offre, et qui ne l'aident certainement pas, nous devrions nous concentrer sur certains secteurs du Canada rural, des secteurs qui nous permettront d'aider les habitants de ces régions et de préserver, partout au pays, une infrastructure rurale viable axée sur les familles et les localités agricoles. Nous aurions dû nous attaquer à ce problème depuis longtemps. Il est à peu près temps que nous, les parlementaires, commencions à prêter attention aux besoins des habitants des régions rurales. Si nous tardons trop, le Canada rural pourrait bien disparaître.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La question porte sur la motion du ministre de l'agriculture.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je déclare donc la motion adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois est renvoyé au Comité permanent de l'agriculture.)

* * *

[*Traduction*]

## LOI DE 1991 SUR LA CONVENTION CANADA-FINLANDE EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre des conventions conclues entre le Canada et la Finlande, le Canada et la République fédérative tchèque et slovaque et le Canada et les États-Unis Mexicains en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'une convention conclue entre le Canada et les États-Unis Mexicains sur l'échange de renseignements en matière fiscale, dont le Comité législatif F a fait rapport sans propositions d'amendement.

**L'hon. Gerald S. Merrithew (au nom du ministre d'État (Finances et Privatisation))** propose: Que le projet de loi soit agréé.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion.

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois? Accordez-vous maintenant la permission?

**Des voix:** D'accord.

**M. Merrithew au nom du ministre d'État (Finances et Privatisation)** propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

**M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, je voudrais faire quelques brèves remarques au sujet de cette mesure législative.

Ce projet de loi vise à mettre en oeuvre des conventions fiscales conclues entre le Canada et la Finlande, le Canada et la République fédérative tchèque et slovaque et le Canada et les États-Unis du Mexique, et une convention conclue entre le Canada et les États-Unis du Mexique sur l'échange de renseignements en matière fiscale.

Les conventions fiscales favorisent le commerce international et les investissements. Elles assurent une certaine stabilité aux investisseurs qui ont une plus grande certitude concernant les méthodes et les taux d'imposition des revenus qui circulent d'un pays à l'autre. Elles cherchent aussi à éliminer la double imposition des revenus provenant d'opérations internationales.

Les trois conventions fiscales à l'étude suivent le modèle général des conventions déjà approuvées par le Parlement. Le Canada a actuellement plus de 50 conventions qui sont toutes fondées sur le modèle de l'OCDE. Ces conventions présentent d'importants avantages administratifs pour les contribuables. L'obligation de payer de l'impôt sur les bénéfices dans le pays source est éliminée à moins que le contribuable ne soit établi en permanence dans ce pays.

Par ailleurs, les conventions prévoient un mécanisme pour régler les divers problèmes auxquels les contribuables peuvent se heurter relativement à l'interprétation et à l'application de ces conventions. L'un des aspects les plus importants de ces conventions fiscales est l'élimination de la double imposition, c'est-à-dire empêcher que deux pays différents exigent d'une personne qu'elle paie de l'impôt sur le même revenu. Les conventions fiscales éliminent la double imposition dans ces situations en donnant à un des deux pays le droit exclusif de percevoir un impôt ou encore en voyant à ce que l'impôt payé dans un pays puisse être déduit de l'impôt à payer dans l'autre pays.

Je voudrais maintenant parler brièvement des principaux éléments des trois conventions fiscales à l'étude. Je parlerai un peu plus loin dans mes remarques de la quatrième convention, qui porte sur l'échange de renseignements. Ces conventions prévoient, de façon générale, que les dividendes sont imposables dans le pays source à un taux maximum de 15 p. 100. Un taux de 10 p. 100 s'appliquera aux dividendes payés par une société qui détient une participation d'au moins 10 p. 100, des droits de vote dans la société qui verse les dividendes. Dans le cas du Mexique, le taux est de 25 p. 100.

Pour ce qui est de l'intérêt payé par un citoyen d'un pays à un citoyen d'un autre pays, le taux général est de 10 p. 100, mais il est de 15 p. 100 pour le Mexique. Il y a cependant un certain nombre d'exceptions dont j'ai parlé à l'étape de la deuxième lecture.

Quant aux redevances, les conventions prévoient un taux général de 10 p. 100 dans le pays d'origine, 15 p. 100 dans le cas du Mexique. Les droits d'auteurs sur des travaux culturels ou artistiques sont généralement exonérés de l'impôt de retenue, aux termes des trois traités, si le contribuable qui les touche paie de l'impôt sur ces droits.

Les traités fiscaux portent également sur les gains en capital, le traitement discriminatoire des ressortissants étrangers et les pensions. Les dispositions des traités portant sur les gains en capital reflètent la position habituelle du Canada, car elles permettent au pays d'origine d'imposer les gains provenant de la vente de biens immobiliers, d'actifs d'entreprises et d'actions dans des sociétés immobilières. Aux termes des traités, la discrimination fondée sur la nationalité est interdite, si bien que le même traitement est réservé aux ressortissants des deux pays, dans les circonstances analogues. Cela n'empêche toutefois pas un pays d'accorder des incitations financières à ses contribuables, par exemple la déduction pour petite entreprise.

Je signale également que le Canada a conservé son droit d'imposer les pensions et les rentes versées aux résidents des trois pays visés par les traités.

Il me reste un dernier élément à aborder, soit la convention sur l'échange de renseignements conclu avec le Mexique. Ce document a été signé avant la convention plus englobante qui porte sur la double imposition et complète le traité global. Cet accord sur l'échange de renseignements facilitera la tâche des autorités fiscales qui cherchent à combattre l'évasion fiscale.

Il faut dire que la convention signée avec le Mexique est l'aboutissement de 15 ans de négociations. Les Mexicains avaient toujours refusé jusqu'ici de conclure des traités en matière de fiscalité, et le Canada est l'un des premiers à avoir obtenu ce résultat. Je me dois de rappeler que beaucoup de mes collègues néo-démocrates ont profité de la deuxième lecture pour débattre du commerce nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. C'est sans doute de bonne guerre, si telle est leur perspective.

• (1240)

Je tiens à signaler toutefois que ce traité fiscal avec le Mexique n'a rien à voir avec les négociations commerciales entre le Canada, le Mexique et les États-Unis ou quelque autre pays. Il s'agit d'une procédure simple, et elle est courante dans les relations bilatérales. Le Canada compte déjà 50 traités de cette nature.

Ces conventions fiscales prévoient des solutions équitables aux divers problèmes de double imposition qui existent entre le Canada et ces autres pays. Les trois pays signataires des conventions à l'étude souhaitent que celles-ci soient mises en oeuvre au plus tôt. C'est pourquoi j'invite la Chambre à étudier ce projet de loi de la manière la plus favorable possible.

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, j'ai eu le privilège, comme le député, de prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi, au nom de mon savant collègue, le député de Windsor-Ouest, qui n'avait pu être présent au moment du débat à l'étape de la deuxième lecture. Celui-ci m'a demandé de l'aider en faisant un bref exposé à la Chambre concernant ce projet de loi. Je suis heureux de présenter encore une fois ses vues à l'étape de la troisième lecture.

Comme je l'ai indiqué lors de la deuxième lecture, nous souhaitions que ce projet de loi soit renvoyé à un comité afin que celui-ci examine en détail la convention fiscale négociée avec les trois pays en cause. Je crois savoir que le comité a maintenant terminé son étude et que le rapport déposé à la Chambre recommande que le projet de loi soit adopté sans modification. Il semble que le comité en soit arrivé à la conclusion que cette mesure législative respectait en tous points les usages qui régissent ce genre de traités et, en conséquence, il a recommandé son adoption à la Chambre.

D'une façon générale, les conventions fiscales conclues entre le Canada et d'autres pays sont des mesures favorables qui permettent d'éviter la double imposition sur le revenu gagné par des Canadiens qui résident dans ces pays ou qui y exercent une activité commerciale. À cet égard, nous pensons qu'il s'agit d'une mesure très positive.

Dans ses propos, le secrétaire parlementaire a formulé des observations sur le libre-échange avec le Mexique et sur le fait que des membres du Nouveau Parti démocratique avaient fait mention de cet accord lors du débat à l'étape de la deuxième lecture. Je crois franchement qu'il s'agissait là d'une manoeuvre du NPD afin de gagner du temps. Il n'y a vraiment pas grand-chose qui puisse susciter la controverse dans cette mesure. Je suis d'accord que la convention fiscale avec le Mexique n'a rien à voir avec l'Accord de libre-échange, ni avec ce que le gouvernement pourrait négocier avec ce pays.

Je soupçonne que les députés du Nouveau Parti démocratique faisaient valoir un point de vue que nous partageons, à savoir que le gouvernement n'est pas un bon négociateur. Toutes les négociations que celui-ci mène risquent de se traduire par un désastre pour le Canada. Nous en avons beaucoup de preuves. Je crois donc que c'est la raison pour laquelle les néo-démocrates ont soulevé cette question relativement au projet de loi. Je dois dire que je partage pleinement leurs préoccupations. Nous avons aussi formulé la même inquiétude à de nombreuses reprises. Je l'ai encore fait plus tôt ce matin et je ne vais pas répéter mes observations, qui n'ont pas été jugées pertinentes.

Cela dit, nous sommes très heureux que le comité ait étudié le projet de loi. Je ne suis pas un expert dans ce domaine et je m'en suis remis à d'autres qui connaissent mieux que moi les points techniques des conventions fiscales, qui sont des documents très complexes.

Nous sommes disposés à permettre l'adoption du projet de loi à cette étape. Je suis heureux d'appuyer cette mesure, compte tenu de tout ce qui a transpiré jusqu'à maintenant.

**M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre):** Monsieur le Président, compte tenu de toutes les mauvaises nouvelles qui nous tombent dessus, ces jours-ci, en ce qui concerne l'impôt, les finances et diverses autres choses, cela fait du bien de recevoir de temps à autre de bonnes nouvelles. Avant de commencer, je tiens à rendre hommage à un Canadien de Moose Jaw.

Chaque année, en Saskatchewan, se produit un télé-miracle. La station radiophonique régionale, CHAB, diffuse 36 heures de télé-miracle. La semaine dernière, l'un des annonceurs du téléthon, M. Mike Hardy, a recueilli plus de 7 200 $ pour les gens de la Saskatchewan et, comme il le dirait lui-même, c'est une bonne nouvelle.

Du côté des mauvaises nouvelles, je dois dire que, à l'instar de la plupart des Canadiens, je suis très préoccupé par la politique du gouvernement en matière fiscale et budgétaire. L'orientation qu'a prise ces dernières années le gouvernement dans la gestion de ses finances est très inquiétante. Nous, néo-démocrates, avons certes contesté officiellement et très vivement, par exemple, la loi établissant la taxe sur les produits et services que nous considérons comme une mesure injuste et régressive dont nous réclamons la suppression.

On nous dit: «C'est bien beau de réclamer la suppression de la TPS, nous dit-on souvent, mais que proposez-vous en échange? Où allez-vous prendre l'argent? Qu'allez-vous faire?»

Nous avons proposé un tas de solutions de rechange et l'un de nos porte-parole en matière économique et député de Winnipeg a certes beaucoup fait pour amener notre parti à mettre au point des solutions de rechange. Le député d'Essex—Windsor s'est aussi dévoué dans le même sens. Ces dernières années, nous avons mis au point une véritable solution de rechange au plan économique. On avait laissé entendre à l'origine que la TPS entraînerait une hausse de 1,25 p. 100 des prix à la consommation, mais ceux-ci ont augmenté, en fait, de 2,6 p. 100. Le volume des ventes au détail a diminué de 5,3 p. 100. Les exportations ont baissé de 2,9 p. 100 et les importations se sont accrues de 5 p. 100.

De plus en plus de Canadiens vont magasiner outre-frontière pour ce que je considère comme des raisons valables, compte tenu de tous les avantages économiques qu'ils en retirent.

**M. McCreath:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Sauf le respect que je vous dois, j'ai trouvé fort intéressants les propos du député, mais j'estime que les téléthons dans sa circonscription n'ont absolument rien à voir avec le projet de loi dont nous sommes saisis. Je suis d'avis que si le NPD s'était le moindrement intéressé à la question, il aurait délégué au moins un de ses représentants aux séances du comité législatif qui a étudié le projet de loi. Or, il n'en a pas envoyé un seul.

**M. Laporte:** Je ne pense pas que le NPD doive des excuses au député ni à qui que ce soit d'autre pour ses idées sur les impôts au Canada. Notre parti a été très efficace en présentant toutes sortes de solutions de rechange au gouvernement pour améliorer la situation financière de la plupart des Canadiens.

Prenons les gouvernements provinciaux qui sont dirigés par des néo-démocrates, comme celui de la Saskatchewan. On constate que ce sont des gouvernements responsables qui imposent des restrictions budgétaires, contrairement à l'ex-gouvernement conservateur de la Saskatchewan. Les conservateurs ont la réputation d'être des experts financiers et de savoir gérer l'économie, alors qu'en réalité ils ont tout simplement détruit l'économie de la Saskatchewan et sont en train de faire subir le même sort à celle du pays tout entier.

Les propos du député sont complètement injustifiés et témoignent tout à fait d'un esprit de parti qui ne profite à personne. Je trouve très déplorables des remarques de ce genre.

Quant à la TPS et aux autres taxes dégressives, le NPD a proposé nombre de solutions de rechange. Nous avons demandé que soient apportées des modifications aux taux d'imposition des sociétés afin que le Canadien moyen puisse survivre dans notre pays. Selon les Comptes publics du Canada, les recettes budgétaires provenant des sociétés sont passées de 20,1 p.100, au début des années 60, à 16 p. 100 dans les années 70. Elles représentent maintenant 9 p. 100 environ de l'ensemble des recettes.

Au nom de l'équité fiscale, il va falloir modifier la loi de manière que les sociétés paient leur juste part des impôts. Monsieur le Président, nous n'avons pas relevé les taux d'imposition des sociétés, bien au contraire. J'estime que c'est ce qu'il faut faire en premier lieu.

• (1250)

Nous croyons aussi qu'il faut modifier les taux d'impôt progressif en vigueur. Des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pourraient donner lieu à la situation où les contribuables gagnant 50 000 $ par an paieraient le même montant d'impôt que ceux qui en gagnent 250 000 $. La classe moyenne est imposée aux mêmes taux que la classe supérieure, ce qui n'est pas juste. Le régime fiscal doit être plus progressif, de sorte que les hauts salariés paieraient plus qu'ils ne le font maintenant. Ce n'est que justice.

Les porte-parole du Parti réformiste ont parlé récemment d'un impôt uniforme, ce qui est complètement absurde. Il est évident que le Parti réformiste cherche à tout simplifier et que sa proposition ne résiste pas à l'analyse. Avec un impôt uniforme—ce à quoi se résume cette proposition—les plus gros contribuables seraient les pauvres et les personnes à faible revenu. C'est donc tout le contraire d'un impôt équitable et approprié.

Le gouvernement prétend qu'une hausse des impôts va faire fuir les gens aux États-Unis. C'est peut-être vrai pour le petit nombre de gens qui croient que le Canada est le pays par excellence où l'on peut faire de l'argent. Mais pour l'ensemble des Canadiens, professionnels ou pas, le Canada demeurera le pays de prédilection, surtout si, grâce à leurs impôts, on bâtit une société qui profite à tous et pas uniquement à quelques-uns.

Telles sont les solutions possibles. Il nous faut introduire un impôt vert. Comme partout ailleurs dans le monde, nous sommes placés dans une situation désespérée. C'est pourquoi il importe, selon moi, d'adopter cette position si nous tenons à ce que le pays progresse et se développe.

À mon avis, la position des néo-démocrates à l'égard des impôts est sensée et logique et elle profitera assurément à tous.

Je veux ajouter un mot sur l'impôt régional. Dans le domaine de la fiscalité, on observe un manque d'intérêt ou une absence d'orientation en ce qui concerne les régions. Si nous tenons au développement régional, nous devons adopter une nouvelle stratégie face aux impôts.

Le meilleur exemple que je puisse donner, c'est la région de l'Atlantique où l'on a enfoui des milliards et des milliards de dollars. Or, les habitants de ces provinces sont-ils un tant soit peu moins dépendants? Non, absolument pas, bien au contraire. Il y a une cinquantaine d'années, d'après une haute personnalité qui était très déçue des politiques adoptées par Ottawa, un sous-ministre qui était responsable de l'Entente spéciale sur l'aménagement rural, lui aurait dit qu'on pourrait tout aussi bien aménager les provinces maritimes en un immense parc que tout le monde pourrait visiter une fois l'an. Cette solution vaut peut-être pour celui qui n'habite pas la région.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle au député que le débat porte sur le projet de loi S-2. Je serais reconnaissant au député de s'en tenir au sujet à l'étude.

**M. Laporte:** Merci, monsieur le Président. Je conclus simplement en disant que je suis heureux d'avoir pu exprimer mes vues sur ces questions que je trouve primordiales pour tous les Canadiens. À mon avis, il faudrait en discuter plus régulièrement.

**M. Sid Parker (Kootenay-Est):** Monsieur le Président, je vais essayer de m'en tenir au contenu du projet de loi. Nous aimerions évidemment que les accords conclus prévoient des versements d'impôt équitables pour les Canadiens. Ce projet de loi porte notamment sur la Finlande et le Mexique. Mon problème, et surtout celui du porte-parole de mon parti pour les questions commerciales, c'est que l'Accord de libre-échange et les négociations actuelles avec le Mexique n'ont même pas encore été présentés à la Chambre. Cela n'empêche que nous sommes saisis d'un projet de loi portant sur une entente en matière d'imposition avec le Mexique. Or, ce projet de loi pourrait influencer considérablement nos négociations commerciales actuelles avec le Mexique.

Je tiens à dire que cela me dérange beaucoup. Notre collègue de Juan de Fuca a exhorté à de nombreuses reprises le gouvernement à présenter les propositions dont on discute avec le Mexique et voici que nous sommes maintenant saisis d'un projet de loi tendant à parvenir à une entente fiscale avec ce pays. N'est-il pas équitable que nous connaissions la nature des discussions qui ont lieu avec le Mexique au sujet d'un accord de libre-échange? Ne devrions-nous pas savoir de quel type de pourparlers il s'agit si nous devons décider si oui ou non ce projet de loi convient dans le cas présent? Je pense que oui. Je crois que les libéraux seraient d'accord avec nous là-dessus.

Nous avons invité le gouvernement à présenter les propositions et les arguments pertinents. Le gouvernement mexicain a manifestement eu le privilège de pouvoir discuter de l'Accord de libre-échange. Les Américains ont tenu un débat ouvert à ce sujet, alors qu'au Canada, le gouvernement n'a même pas eu la courtoisie de nous le présenter, à la Chambre. Par la suite, nos vis-à-vis ont le culot de présenter un projet de loi au sujet de mesures fiscales touchant le Mexique et la Finlande.

Je n'en suis pas certain, mais il se peut que nous nous entendions sur l'utilité de ce projet de loi. Mais ne serait-il pas normal que nous connaissions les règles du jeu? Ne devrions-nous pas être au courant des discussions qui ont lieu entre le gouvernement, qui nous représente, et celui du Mexique? Je pense que c'est là notre droit. Si le gouvernement jouait franc-jeu, nos députés seraient au courant des discussions et ils pourraient examiner les propositions que le gouvernement présente aux Mexicains relativement à un accord de libre-échange avec le Mexique, et nous serions alors bien mieux placés pour comprendre les raisons du projet de loi dont nous sommes maintenant saisis.

*Article 31 du Règlement*

On ne peut faire confiance au gouvernement. Les Canadiens n'ont aucune confiance en lui. Chose certaine, le Nouveau Parti démocratique n'a pas du tout foi en lui et les Canadiens de tout le pays ont fait très clairement connaître leur position dans les sondages, puisque sa cote de popularité n'est que de 11 p. 100 environ, ce qui est attribuable à sa politique.

Il est vraiment inconcevable qu'il présente à la Chambre un projet de loi qui porte sur des conventions fiscales touchant notamment le Mexique alors que nous essayons de comprendre les raisons pour lesquelles le gouvernement agit comme il le fait. Dieu sait que nous avons déjà assez de problèmes avec l'Accord de libre-échange et ses répercussions sur le Canada.

Voilà maintenant qu'il veut présenter un projet de loi qui va créer une sorte de convention de double imposition avec le Mexique alors que nous ne savons rien des négociations qui se déroulent avec le gouvernement mexicain en matière de libre-échange. Je pense qu'il ne le sait pas lui-même. Il est si incompétent. Il montre ici toute son incompétence en proposant cette mesure législative avant même que nous ne connaissions le texte de cet accord et que nous sachions de quoi nous allons discuter concernant le libre-échange.

**M. McCreath:** Avez-vous lu le projet de loi?

**M. Parker:** Je tiens à souligner qu'il y a un lien. Ceux qui croient qu'il n'y a pas de lien entre la convention de double imposition et l'Accord de libre-échange se trompent. Ils ne parviendront ni à m'en convaincre, ni à en convaincre mon parti.

Nous avons demandé au gouvernement de présenter les propositions au Parlement afin que nous puissions en connaître la teneur.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Parker:** Je vois qu'un député regarde l'horloge. Je ne m'inquiète pas du tout de l'heure. J'ai 20 minutes pour parler de ce projet de loi, et j'entends bien utiliser toutes ces 20 minutes.

**Une voix:** Pour parler du projet de loi?

**M. Parker:** Pour parler du projet de loi. Pour parler de la convention de double imposition que ce gouvernement tente de conclure avec la Finlande et avec le Mexique au moyen de ce projet de loi.

Ce projet de loi se rattache directement à l'Accord de libre-échange avec le Mexique. Nous n'avons même pas encore vu les documents ou les propositions que ce gouvernement a présentés concernant le libre-échange avec le Mexique. Il incombe au gouvernement de nous transmettre ces propositions afin que nous puissions les examiner.

D'ici là, il ne peut s'attendre à ce que nous, parlementaires, puissions examiner les dispositions du projet de loi.

**Une voix:** Cela n'a rien à voir avec le projet de loi.

**M. Parker:** Bien au contraire.

Les libéraux disent que cela n'a rien à voir avec le projet de loi. Ils sont peut-être disposés à accepter ce genre de mesure législative avant de savoir quelle sorte de relations commerciales nous allons avoir avec le Mexique. Nous ne sommes pas du même avis.

Nous voulons savoir exactement ce qui se passe entre ces pays avant de permettre au gouvernement de proposer une mesure législative dont nous ignorons d'ailleurs le fondement.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

---

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte):** Monsieur le Président, en dépit de toutes les mauvaises nouvelles que répètent sans cesse les partis d'opposition, les chiffres du commerce entre le Canada et les États-Unis continuent de prouver que notre politique est la bonne et que ceux qui y sont opposés ont tort.

Enterrée dans un document de 20 pages de statistiques commerciales, publié hier par le département du Commerce des États-Unis, se trouve la preuve indiscutable de l'excellente performance du Canada en tant que nation commerçante.

Les ventes de biens canadiens aux États-Unis, en dépit de la valeur censément trop élevée de notre dollar, se maintiennent à 91,1 milliards de dollars. Et oui, l'excédent de la balance commerciale en notre faveur est de 6 milliards.

Notre politique fonctionne et je répète, je répète, je répète que nous allons continuer dans cette voie, car c'est la bonne.

* * *

## LES JEUX OLYMPIQUES

**M. Bob Kilger (Stormont—Dundas):** Monsieur le Président, les XVIe Jeux olympiques d'hiver sont terminés. Les Canadiens peuvent être fiers de la façon dont leurs athlètes ont représenté leur pays à Albertville.

La performance du Canada aux jeux a égalé son record antérieur de sept médailles établi lors des Jeux olympiques de 1932 à Lake Placid. Les athlètes canadiens ont également remporté des médailles d'or, d'argent et de bronze dans trois sports de démonstration.

Pour ce qui est de la performance individuelle, 21 de nos athlètes se sont classés parmi les huit premiers dans leur sport, tandis que le Canada a terminé huitième sur 64 pays qui ont participé aux jeux d'Albertville.

La persévérance et le travail acharné de tous nos athlètes ont permis d'atteindre des résultats dont le milieu du sport amateur au Canada pourra s'inspirer en prévision de 1994, lorsque, encore une fois, nos athlètes envahiront les collines et les patinoires de Lillehammer, en Norvège, pour les XVIIe Jeux olympiques d'hiver.

Nous félicitons de leur bon travail tous nos athlètes olympiques qui ont représenté leur pays dans un réel esprit de compétition internationale et de camaraderie.

* * *

[*Français*]

## LES DÉPENSES DES DÉPUTÉS

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, lors de sa réunion du 12 février 1992, le Bureau de régie interne a décidé qu'il serait opportun pour les députés de la Chambre des communes de prendre les mesures qui vont dans le sens de l'initiative gouvernementale, c'est-à-dire un gel des dépenses pour les mois de février et mars s'appliquant à la gestion de leurs propres budgets.

La Chambre des communes prévoit une réduction des dépenses de l'ordre de 2,2 millions de dollars. Le Bureau de la régie devrait prendre d'autres initiatives comme celle que je préconise depuis plusieurs mois, soit de restreindre le nombre de députés, sénateurs et fonctionnaires dans les délégations parlementaires à l'étranger et de leur demander de nous rendre compte individuellement de leurs voyages, tel que je l'ai suggéré à la réunion

*Article 31 du Règlement*

du Comité permanent des comptes publics du 4 février dernier.

* * *

[*Traduction*]

## LA CRIMINALITÉ CHEZ LES JEUNES

**M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam):** Monsieur le Président, je voudrais informer la Chambre des communes et en particulier la ministre de la Justice que des réunions communautaires ont eu lieu récemment dans la circonscription que je représente sur les crimes commis par des jeunes et sur l'activité des bandes de voyous.

Une réunion s'est tenue à l'école secondaire sir Frederick Banting de Coquitlam, en Colombie-Britannique. Dans cette collectivité, les parents s'inquiètent de la hausse de la criminalité chez les jeunes et de la violence commise par des bandes de voyous au Canada, ainsi que du fait que bien des victimes et des témoins de ces crimes ont trop peur pour porter plainte.

Ces gens demandent à la ministre de la Justice de s'attaquer immédiatement à la hausse de la criminalité chez les jeunes. Ils exigent que l'on prenne des mesures à l'égard des bandes de voyous avant que le Canada ne commence à éprouver les problèmes qui se manifestent aux États-Unis.

Ils veulent que l'on protège les victimes et les témoins des crimes commis par des bandes de voyous. Selon eux, la population devrait être mieux renseignée sur les crimes commis par des jeunes et sur les activités poursuivies par des bandes de voyous dans les collectivités au Canada. Ils veulent que les tribunaux de la jeunesse imposent des peines plus sévères aux jeunes contrevenants. Ils attendent un meilleur contrôle des armes à feu. Enfin, ils veulent que la Loi sur les jeunes contrevenants soit révisée, afin de prévoir les ressources appropriées permettant d'arrêter ces jeunes avant qu'il ne soit trop tard.

Ce sont d'excellentes suggestions, monsieur le Président, et j'espère que la ministre de la Justice est à l'écoute.

* * *

## L'ÉCONOMIE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Stan Wilbee (Delta):** Monsieur le Président, quoique les temps soient difficiles pour tous les Canadiens, les derniers chiffres démontrent que la situation financière de la Colombie-Britannique continue de s'améliorer. Selon l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, la baisse du produit intérieur brut a été moitié moins forte en Colombie-Britannique que dans le reste du Canada en 1991. En outre, elle applaudit à la hausse du taux de l'emploi dans cette province qui était de 1,2 p. 100 en 1991.

*Article 31 du Règlement*

Cette association prédit que le produit intérieur brut de la Colombie-Britannique augmentera de 3 p. 100 en 1992 et que la relance économique sera plus forte dans cette province que partout ailleurs au Canada au cours de la prochaine décennie.

L'association impute cet avenir prometteur à l'accès des marchés américains facilité par l'Accord de libre-échange, à la productivité améliorée du secteur commercial, à la diversification des marchés d'exportation dans les pays de la région du Pacifique et aussi à l'esprit d'entreprise des nouveaux immigrants.

Ce n'est pas une coïncidence si tous ces facteurs sont des objectifs financiers et nationaux que ce gouvernement s'efforce d'atteindre avec assiduité.

Aujourd'hui, c'est le jour du budget, et la Colombie-Britannique attend avec impatience une orientation financière toujours positive de la part de gouvernement.

* * *

[*Français*]

## LA COMMISSION ROYALE SUR LES NOUVELLES TECHNIQUES DE REPRODUCTION

**Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert):** Monsieur le Président, nous avons appris que la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction a donné deux contrats de recherche à la compagnie Burson-Marsteller, une firme de relations publiques travaillant notamment pour l'industrie pharmaceutique.

Non seulement cette firme travaille-t-elle en relations publiques et non en recherche, mais elle compte plusieurs compagnies pharmaceutiques parmi sa clientèle. Le premier contrat de 21 000 $ vise à identifier les questions à traiter dans le second contrat de 45 000 $ et l'un des objectifs de ces recherches est de contrer les critiques concernant l'implication des compagnies pharmaceutiques dans le développement des technologies de reproduction.

Monsieur le Président, cette Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction a de sérieux problèmes et il est grand temps d'y voir!

* * *

[*Traduction*]

## LA CONDITION FÉMININE

**M. John Harvard (Winnipeg St. James):** Monsieur le Président, le gouvernement affirme lutter en faveur de l'égalité des femmes. Si tel est bien le cas, je lui lance aujourd'hui un défi.

Dans la division générale de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba, il y a 24 juges. Parmi eux, il n'y a qu'une seule femme. C'est honteux. C'est aussi très embarrassant. Pire encore, deux hommes ont été nommés l'an dernier pour combler des vacances.

Le gouvernement a aujourd'hui la possibilité de racheter ses erreurs passées. Il y a maintenant une vacance et quatre autres sont prévues au cours de l'an prochain. Le gouvernement peut saisir cette occasion pour faire quelque chose en faveur de l'égalité des femmes. Il y a plusieurs femmes remarquables qui pratiquent le droit au Manitoba dont certaines dirigent des mouvements féminins. Ces femmes feraient d'excellents juges et apporteraient une perspective féminine dont le système judiciaire a grand besoin.

J'exhorte le gouvernement à faire ce qu'il faut. Soyez assurés que tous les Manitobains, surtout les femmes, surveillent la situation.

* * *

## LES BIBLIOTHÈQUES

**M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur le Président, lors des audiences tenues l'automne dernier par le Comité permanent des communications et de la culture, les auteurs et les éditeurs canadiens nous ont vivement rappelé l'importance fondamentale de l'écrit non seulement pour exprimer la diversité culturelle de notre pays mais aussi pour y développer le sentiment d'appartenance à une même patrie.

La puissance de l'écrit n'a jamais été aussi importante pour l'avenir du Canada et la liberté de lecture dont nous jouissons en tant que citoyens n'a jamais été aussi précieuse.

Je partage l'opinion de la Canadian Library Association qui estime que c'est la responsabilité de toutes les bibliothèques canadiennes d'assurer que tous puissent avoir accès à la connaissance et aux manifestations de l'activité intellectuelle sous toutes leurs formes, même celles que certains éléments de la société jugent incongrues, impopulaires ou inacceptables.

Les bibliothèques de ce pays, y compris notre propre bibliothèque du Parlement, se doivent de garantir le droit à la liberté de pensée et d'expression en mettant les écrits à la disposition de chacun. La suppression de documents écrits est une atteinte aux libertés démocratiques qui ouvre la porte au musellement des communications sous toutes leurs formes.

La liberté de lecture est indispensable à la démocratie. Que cette semaine soit pour nous l'occasion de la chérir et de la protéger.

* * *

## LES HANDICAPÉS

**Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, la Commission canadienne des droits de la personne a annoncé récemment une bonne nouvelle pour les handicapés canadiens. Un jugement rendu par un tribunal de la commission stipule qu'Élections Canada doit améliorer l'accès aux bureaux de vote pour les handicapés désireux de voter.

Je suis convaincue que tous les députés de cette Chambre reconnaissent que le droit de vote est l'un des plus importants en démocratie. Bon nombre de Canadiens ne peuvent exercer ce droit si l'accès approprié aux bureaux de vote ne leur est pas fourni.

• (1410)

Il s'agit d'un précédent juridique d'une grande importance, un précédent de grande envergure pour l'accès en général. Les Canadiens à mobilité réduite attendent que le gouvernement confirme qu'il accepte cette décision importante et qu'il la respectera.

* * *

## M. DOUG PETERS

**Mr. Pat Sobeski (Cambridge):** Monsieur le Président, depuis trois ans que je fais partie du Comité des finances, il est très à la mode dans les milieux d'affaires canadiens de viser la Banque du Canada.

Un économiste en particulier a formulé toute une série de critiques contre les mesures monétaires actuelles. J'ai toujours pensé qu'elles devraient être évaluées en fonction de leurs résultats. Voyons donc quels ont été les résultats. Aujourd'hui, le taux d'inflation est de 1,6 p. 100, les taux d'intérêt sont tombés à un niveau jamais vu depuis 20 ans, la confiance des consommateurs est placée au sud, à deux heures et demi d'ici. Notre politique anti-inflationniste a réussi.

Les économistes qui estiment que l'inflation est relativement bénigne devraient retourner à l'école. Des taux d'inflation élevés sont cause de taux de chômage élevés et de récession. S'il est vrai que nous tirons des enseignements de nos erreurs, Doug Peters devrait renoncer à son désir, tout à fait libéral, de se lancer dans la politique car à en juger par ses mauvais calculs il pourrait devenir le meilleur économiste de tous les temps.

* * *

## L'INDUSTRIE DU TABAC

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** L'ancienne députée de Broadview—Greenwood a ouvert la voie à la loi anti-tabac afin de promouvoir la santé. Maintenant les néo-démocrates se réjouissent de l'adoption par le gouvernement de notre proposition visant à instaurer une taxe à l'exportation sur les cigarettes qui permettrait de promouvoir la santé, d'avantager la petite entreprise et d'empêcher la contrebande. Cependant, les sociétés de tabac ont réagi par des menaces.

Tout d'abord, Imperial Tobacco a menacé de ne plus produire ses cigarettes au Canada. Maintenant, la société RJR-MacDonald's dit qu'elle n'achètera pas le tabac canadien de la récolte 1992 à cause de la taxe à l'exportation. Il s'agit simplement d'un chantage économique dont les agriculteurs canadiens font les frais. Le gouvernement doit répondre en accordant notamment une plus grande aide aux agriculteurs canadiens pour qu'ils diversifient les récoltes.

Nous devons être en faveur de la santé des Canadiens et contre ceux qui usent de chantage pour essayer de changer la politique du gouvernement.

* * *

## M. DOUG PETERS

**M. David Bjornson (Selkirk—Red River):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour mettre en doute les motifs des personnes qui s'en prennent à la politique financière du gouvernement dans les médias. M. Doug Peters, de la Banque Toronto-Dominion en est un excellent exemple. En tant qu'économiste en chef de la banque, j'estime qu'il joue un rôle de premier plan dans l'orientation de la politique de la banque.

Voici ce que je me demande. Quand M. Peters prône une politique économique inflationniste, est-ce dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens ou cherche-t-il plutôt à bien paraître aux yeux de ses employeurs?

* * *

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

**M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest):** Monsieur le Président, dans bien des cas, les Canadiens qui présentent une demande d'assurance-chômage doivent attendre jusqu'à 12 semaines avant de toucher leur premier chèque. Pour survivre entre-temps, nombre d'entre eux réclament de l'assistance sociale. Dans la municipalité régionale de Hamilton—Wentworth, les prestations d'assistance sociale versées à des personnes qui se trouvent dans cette situation totalisent plus de dix millions de dollars par an. Lorsque le chèque d'assurance-chômage leur parvient enfin, il englobe la période durant laquelle ils ont bénéficié de l'assistance sociale.

*Article 31 du Règlement*

Hamilton—Wentworth a demandé que le gouvernement fédéral lui rembourse la somme déboursée durant le cumul des prestations. Des ministres de ma région, dont la députée de Lincoln, ont assuré la municipalité qu'ils allaient insister auprès de leurs collègues du Cabinet pour réduire à quelques semaines tout au plus le temps qu'il faut pour traiter les demandes d'assurance-chômage. La députée de Lincoln a promis de lui faire part de l'avancement de ses démarches.

Aucun progrès n'a été accompli. Des mois se sont écoulés, et le cumul des prestations persiste. La municipalité de Hamilton—Wentworth propose donc au gouvernement fédéral qu'un projet pilote de réaffectation aux régions des paiements rétroactifs d'assurance-chômage soit mené dans la région de Hamilton. La région et le gouvernement fédéral économiseraient ainsi des millions de dollars chaque année.

J'invite donc les municipalités à écrire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

* * *

## LES PETITES ENTREPRISES

**L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est):** Monsieur le Président, avant février 1990, les petites entreprises n'avaient aucun mal à obtenir un emprunt. Quand elles avaient besoin d'argent, la banque demandait: «Combien?»

Cependant, entre février 1990 et le début de 1991, quand la Banque du Canada restreignait sévèrement le crédit, les banques à charte en ont fait autant. Cela a fait mal. Cela a provoqué dans bien des cas des faillites et du chômage par ailleurs inutiles, mais les banques subissaient les pressions de la Banque du Canada. Que pouvaient-elles faire d'autre?

Depuis le début de 1991, le taux d'escompte de la Banque du Canada et les taux d'intérêt des banques à charte diminuent progressivement, mais les banques pratiquent toujours des restrictions de crédit. Elles n'accordent pas de prêt pour les stocks ni de ligne de crédit, seulement des prêts garantis. Malheureusement, les politiques de notre prêteur de dernier recours, la Banque fédérale de développement, ne diffèrent pas de celles des banques à charte. Si nous voulons un jour remettre l'économie en marche et si les banques ne veulent pas y contribuer, il faudra que la Banque fédérale de développement adoucisse ses politiques de prêt.

* * *

## LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

**M. Steve Butland (Sault Ste. Marie):** Monsieur le Président, il y a tout juste un peu plus de 76 ans, un incendie s'est déclaré aux édifices du Parlement et a coûté la vie à sept personnes. Ce matin, mon bureau situé dans l'édifice du Centre a presque été détruit par le feu, mais, comme dans le cas du sinistre de 1916, on a établi qu'il ne s'agissait pas d'un incendie volontaire. L'incident ravive nos inquiétudes en ce qui concerne l'infrastructure qui est le plus grand symbole de notre pays, les édifices du Parlement.

On sait qu'il faudrait procéder à des travaux de rénovation évalués à 226 millions de dollars pour éviter que les immeubles ne se détériorent davantage. Permettez-moi de vous citer une série de problèmes relevés dans les édifices du Parlement et décrits dans un rapport de Travaux publics: amiante à retirer, maçonnerie dangereuse, ascenseurs inefficaces, installations électriques inadéquates et désuètes, systèmes de chauffage et de ventilation dépassés et inefficaces. Tous ces défauts doivent être corrigés si nous voulons régler les problèmes de santé et de sécurité. Le gouvernement avait décidé de réduire de 30 p. 100 l'entretien des immeubles ces six dernières années, mais il devrait peut-être reconsidérer sa décision.

Rappelons l'inscription qu'on pouvait jadis lire sur la façade ouest de la Tour de la Paix: «Faute de vision, le peuple vit sans frein.»

* * *

## LES PERSONNES ÂGÉES

**M. Lawrence MacAulay (Cardigan):** Monsieur le Président, au début de l'année, les Canadiens âgés ont vu leur chèque de pension de vieillesse augmenter d'un maigre 75c.

Le gouvernement refuse de voir la réalité des personnes âgées au Canada. Quatre-vingts p. 100 des femmes seules âgées de plus de 65 ans vivent dans la pauvreté, et 50 p. 100 des personnes âgées touchent un revenu si peu élevé qu'elles sont admissibles au supplément de revenu garanti.

Depuis le tout premier budget qu'il a déposé en 1985, le gouvernement s'en prend aux programmes dont dépendent les personnes âgées. Il a d'abord essayé de désindexer les pensions, puis a commencé à appliquer le principe de la récupération. Et voilà qu'il vient de donner une autre gifle aux personnes âgées en haussant leur chèque de pension de 75c.

La dernière fois que nous avons vu une augmentation des pensions des personnes âgées qui dépassait le taux d'inflation, c'était en 1984, lors du dernier budget du gouvernement libéral. Le Parti libéral a déjà prouvé qu'il se préoccupe des personnes âgées, et nous continuerons notre bon travail après les prochaines élections.

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## LES PÊCHES

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

À la lumière de la Convention sur le droit de la mer, il y a tout lieu de penser que le Canada a le droit d'étendre sa compétence au–delà de la zone de 200 milles pour empêcher la décimation des stocks de morue de l'Atlantique. Le ministre des Pêches se contente toutefois de fermer les yeux et de hocher la tête pendant que les pêcheurs essaient, au péril de leur vie, de mettre un terme à la surpêche étrangère. Pareille réponse n'est–elle pas hypocrite et ne laisse–t–elle pas à désirer?

**Une voix:** En effet.

**M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre):** Pourquoi la secrétaire d'État a–t–elle refusé que le Canada exerce, sur l'ensemble des Grands Bancs de Terre–Neuve, son droit de regard sur l'environnement des stocks de poisson?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, nous reconnaissons l'importance du droit de la mer, même si son élaboration a été très compliquée. Celui–ci prévoit une réglementation globale des océans à l'échelle mondiale, mais il ne sera efficace que dans la mesure où de nombreux pays l'accepteront.

Il y a certains obstacles à son acceptation, et le Canada travaille d'arrache–pied pour que des dispositions soient adoptées, notamment en ce qui concerne les ressources marines. Nous essayons de le faire unilatéralement et nous tentons aussi de faire inclure des dispositions à ce sujet dans le droit de la mer.

Voilà seulement un aspect des efforts que nous déployons. Nous comptons aussi faire de cette question l'une de nos grandes priorités à la CNUED qui aura lieu en juin, mais l'issue dépend de la coopération multilatérale.

[*Français*]

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre):** Monsieur le Président, d'après cette réponse, il est clair que ce gouvernement n'a pas de plan, pas de stratégie, pas de volonté politique.

J'adresse à la ministre une question à deux volets: Est–ce que la ministre va signer la Convention sur les droits de la mer et affirmer le droit du Canada de protéger nos bancs de poisson et deuxièmement, est–ce que le premier ministre et le secrétaire d'État vont visiter les pays majeurs afin d'obtenir un engagement ferme pour un nouveau régime sur la conservation marine?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, c'est l'effet qui compte. Ce ne sont pas les efforts ni les signatures qui comptent, mais bien les effets et également, bien sûr, la volonté politique. Nous avons cette volonté politique.

Oui, j'ai discuté de la situation ayant trait au problème majeur des pêcheries avec tous les chefs et tous les ministres des Affaires étrangères de l'Europe et d'autres pays aussi.

• (1420)

[*Traduction*]

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre):** Monsieur le Président, voyons si nous pouvons amener la ministre à tenter une autre réponse.

En 1990, le Congrès américain a légiféré pour éliminer les filets dérivants au large de la côte du Pacifique en imposant au Mexique des sanctions économiques sélectives mais rigoureuses.

N'est–ce pas là l'exemple d'un pays qui exerce son droit de protéger l'environnement? Les représentants du gouvernement, dans leur réunion de cette semaine avec les ambassadeurs européens, vont–ils expliquer clairement que le Canada prendra des mesures analogues pour appuyer concrètement le principe du développement durable de l'environnement marin au large de la côte est du Canada?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, je suis ravie d'entendre le député tenir des propos favorables sur les États–Unis. C'est la première fois que je l'entends le faire.

Nous avons déjà fait des démarches et nous les poursuivrons. Nous avons non seulement une stratégie, mais aussi un plan d'action très efficace pour ce qui est de nos contacts avec les ambassadeurs de la CEE, des voyages en Europe de notre ambassadeur, du ministre des Pêches et de moi–même aussi, peut–être. Nous avons eu des entretiens avec le président de la Communauté européenne. Ce sont ces efforts qui finiront par donner des résultats, et non les réactions hystériques du député de Winnipeg.

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à mon ami, le ministre des Pêches et des Océans. Hier, celui-ci a mis son chapeau de citoyen Crosbie pour appuyer les pêcheurs qui vont affronter les pirates internationaux de la pêche. Il fait preuve de sagesse en manifestant cet appui parce que tous les authentiques Terre-Neuviens l'appuient, ainsi que la plupart des Canadiens, je pense. Toutefois, il ne faut pas que le ministre essaie de se montrer malin et donne un appui sélectif.

Le ministre ne sait-il pas que des navires canadiens ont arrêté des bateaux de pêche étrangers qui avaient enfreint des règlements, mais qu'ils ont reçu l'ordre d'Ottawa de laisser aller ces bateaux sans porter d'accusations?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, c'est là une révélation étonnante. Peut-être mon collègue pourrait-il nous fournir plus de renseignements.

Je sais que nous avons arrêté de nombreux bateaux de pêche étrangers relativement à des infractions commises à l'intérieur de la zone d'intérêt économique exclusive de 200 milles. En fait, le mois dernier, un capitaine portugais a fait l'objet de poursuites à St. John's et il a été déclaré coupable d'une infraction commise il y a deux ou trois ans. Celui-ci a été arrêté lorsqu'il est revenu dans la zone de 200 milles, parce qu'il avait pêché dans cette zone deux ou trois années auparavant. Cette personne a été condamnée à une amende de plusieurs centaines de milliers de dollars.

Il peut y avoir eu dans le passé un incident du genre de celui auquel le député fait allusion, mais ce n'est certainement pas pratique courante, et il faudrait qu'il existe de très bonnes raisons d'agir de la sorte si cela se produisait.

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, je serais heureux de fournir au ministre des précisions sur certains de ces incidents.

Depuis que les bateaux de pêche espagnols et portugais ont été bannis des ports canadiens en 1986, ceux-ci ont pris l'habitude de se rendre à Saint-Pierre pour leur entretien et leur approvisionnement. Évidemment, pour se rendre à Saint-Pierre, ceux-ci doivent pénétrer dans les eaux canadiennes. Or, le gouvernement aide et encourage la pêche illégale en permettant à ces bateaux de pénétrer dans les eaux canadiennes pour se rendre à Saint-Pierre.

Le gouvernement est-il disposé à prendre des mesures immédiates afin d'interdire à ces bateaux l'accès aux eaux canadiennes, et est-il prêt à appliquer cette interdiction?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, il s'agit d'une toute nouvelle suggestion.

Le long de la côte du Canada, comme c'est aussi le cas ailleurs dans le monde, nous avons une zone d'intérêt économique de 200 milles qui accorde à l'État côtier certains droits en matière de gestion des ressources à l'intérieur de cette zone, ce qui inclut le poisson qui s'y trouve.

Le droit international ne reconnaît pas à un État côtier le pouvoir de s'opposer au déplacement de bateaux d'autres pays, en haute mer ou à l'intérieur de la zone d'intérêt économique de 200 milles, lorsque ceux-ci ne s'adonnent pas à la pêche ou ne touchent pas aux ressources à l'intérieur de la zone.

Par conséquent, le député sait qu'il parle à tort et à travers, comme c'est habituellement le cas.

**M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Hier, il aurait dit que nous étions prêts à faire preuve d'imagination et de sens marin. Voulait-il ainsi inciter nos pêcheurs frustrés à se livrer à des actes de justicier en haute mer ou plutôt nous faire savoir qu'il entend se montrer ferme et se rendre auprès des membres de la NAFO pour leur dire de cesser de pratiquer la surpêche dans nos eaux, sinon nous sommes disposés à nous montrer aussi intraitables que la minuscule Islande au début des années 70? Mettez fin à cette surpêche, sinon nous romprons leurs filets. Le ministre est-il prêt à aller jusque-là?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, j'ai comparu devant l'assemblée de la Communauté européenne, à Bruxelles, et devant les membres de la NAFO bien avant que mon collègue ne sache ce qu'est la NAFO.

À propos des actes de justicier, où le député était-il quand Greenpeace, tel un justicier avait l'habitude de sillonner nos eaux, tant à l'est qu'à l'ouest? Le député n'a jamais pris la parole pour s'élever contre les actes de justicier de Greenpeace. Mais quand c'est au tour de Terre-Neuve, de nos pêcheurs, le député se met à décrier une telle conduite. Il devrait avoir honte.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. McCurdy:** Monsieur le Président, vous conviendrez, j'en suis sûr, à l'instar de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, que c'est là une réponse fort bizarre. Je n'ai pas blâmé les pêcheurs. J'ai blâmé le ministre de les forcer à faire cela. Nous voulons qu'il se décide à prendre des mesures.

* * *

## LE CHÔMAGE

**M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire):** Comme je n'arrive pas à obtenir une réponse intelligente du ministre des Pêches, je m'adresse maintenant au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Hier, 2 300 travailleurs de GM ont perdu leur emploi. Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie peut-il me dire quelles mesures son gouvernement est disposé à prendre pour préserver les emplois des 38 000 autres travailleurs de GM qui sont menacés du fait que GM se prépare à faire d'autres mises à pied au Canada plutôt qu'aux États-Unis, compte tenu des pressions politiques qui sont exercées là-bas?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, il est difficile de voir un rapport entre la première et la seconde questions.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Monsieur le Président, ce que le gouvernement peut faire de mieux, notamment, c'est de créer au Canada un climat propice aux investissements qui créeront les emplois qui remplaceront ceux qui disparaîtront par suite de la décision de GM.

C'est essentiellement le but de la politique que nous avons adoptée pour juguler l'inflation, faire baisser les taux d'intérêt, à savoir stimuler les investissements, par exemple, dans du nouveau matériel, de la nouvelle technologie, de nouvelles usines ou de nouvelles activités de recherche et de développement. C'est comme cela qu'une économie de marché dynamique réagit à des mises à pied, soit en suscitant les nouveaux investissements qui vont créer des emplois à l'intention des travailleurs mis à pied.

**M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante. Je me demande si les investissements dont il parle sont du même genre que l'aide de 20 millions de dollars sans intérêt qui a été consentie à Boeing de Winnipeg et qui devait, au dire du ministre, garantir des emplois à la main-d'oeuvre en poste à ce moment-là. On sait aujourd'hui que 180 de ces travailleurs ont été mis à pied en permanence la fin de semaine dernière. Est-ce à ce genre d'aide que les travailleurs de GM doivent s'attendre?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, nous avons mis sur pied un certain nombre de programmes pour aider les entreprises à créer des emplois, à mettre au point de nouvelles technologies, à s'adapter aux changements constants qui bouleversent l'économie mondiale. Ce sont ces programmes et les politiques dont j'ai parlé dans ma première réponse qui vont aider les entreprises à créer des emplois.

Je pense que le député voudrait que le gouvernement du Canada crée d'un coup de baguette magique une nouvelle usine à côté de GM à St. Catharines et dise: «Voilà une nouvelle usine pour 2 300 travailleurs.»

• (1430)

Le député devrait savoir que ce n'est pas comme ça que ça marche dans l'économie.

* * *

## L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, hier à la Chambre, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a déclaré avoir demandé aux négociateurs commerciaux du Canada d'insister pour «obtenir des garanties pour les emplois des Canadiens dans le domaine de l'automobile».

Est-ce que cela signifie que les garanties d'emplois pour les Canadiens ne sont pas encore chose faite dans le cadre du pacte de l'automobile et que le ministre rétablira les tarifs abolis en raison de l'Accord de libre-échange?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, ce que nous avons demandé à nos négociateurs, c'est d'essayer de parvenir, en discutant avec les Américains et les Mexicains, à conclure une entente et à établir des conditions qui rendraient l'industrie automobile aussi compétitive que possible à l'échelle internationale.

Les gouvernements ne peuvent pas tout faire pour rendre les sociétés compétitives dans le monde. Les sociétés, soit les travailleurs et les gestionnaires, doivent aussi viser cet objectif global.

Ce que nous essaierons de faire dans le cadre des négociations en vue du libre-échange avec les Américains et les Mexicains sera de créer des conditions qui regroupent les avantages des trois pays pour favoriser le développement de la meilleure industrie automobile possible dans ces trois pays.

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, le ministre a refusé d'honorer son engagement d'hier, celui qui consistait à obtenir des garanties pour les emplois des Canadiens dans le domaine de l'automobile.

Permettez-moi d'ajouter, comme question supplémentaire, que le ministre de l'Industrie a dit hier à la Chambre que «l'Accord de libre-échange n'a eu aucun effet sur les niveaux de protection» des emplois canadiens prévus par le pacte de l'automobile. C'est pourtant l'Accord de libre-échange qui permet aux trois géants de retirer du Canada tous leurs emplois et toute la production et d'exporter ensuite, hors taxe, leurs automobiles au Canada.

Comment les Canadiens peuvent-ils faire confiance au ministre pour négocier un accord. . .

**M. le Président:** Un instant. Je suis sûr que le député peut formuler sa question de façon moins blessante.

**M. Peterson:** Comment les Canadiens peuvent-ils avoir confiance que ce ministre pourra négocier un bon accord commercial avec les États-Unis et le Mexique alors qu'il n'est même pas au courant des répercussions de l'Accord de libre-échange canado-américain sur le secteur canadien de l'automobile?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, permettez-moi de citer le président de la chambre de commerce de St. Catharines, qui commentait hier cette décision et les causes de la décision.

Il a dit: «Selon moi, le libre-échange n'a rien à voir dans cette affaire. Le pacte de l'automobile établissait déjà le libre-échange. Je ne pense pas que le libre-échange puisse influer sur le pacte de l'automobile et je ne lui ferais pas porter le blâme dans le cas qui nous occupe.»

* * *

## LE CHÔMAGE

**M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold):** Monsieur le Président, comme on l'a mentionné dans les questions qui précèdent, le centre industriel de l'Ontario subit un coup terrible à cause de ces mises à pied, en particulier à cause de la perte annoncée hier de 2 300 emplois à St. Catharines, qui se trouve dans ma circonscription.

Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre peut-il dire comment le financement promis dans le projet de loi C-21 sera utilisé pour recycler les travailleurs mis à pied à l'usine de GM à St. Catharines? Le ministre peut-il indiquer quels programmes et combien d'argent serviront au recyclage de ces travailleurs de l'automobile?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, à ce propos, le conseiller du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie a rencontré les dirigeants locaux de cette usine et les représentants locaux des Travailleurs canadiens de l'automobile pour discuter de la formation d'un comité du SAAI.

Ce comité doit aider à élaborer un plan d'adaptation pour les travailleurs touchés. Le ministère offrira son éventail complet de programmes et de services à tous ces travailleurs.

Nous croyons que les programmes mis en oeuvre sous l'égide du comité du SAAI serviront les intérêts des travailleurs en question.

Comme tout ce processus est mis en branle au moment où je vous parle, je ne suis pas en mesure d'indiquer un montant précis. Si le député veut connaître cette information, je la lui fournirai quand elle sera disponible.

**M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold):** Je remercie le ministre de sa réponse et j'ai hâte qu'il nous donne des précisions sur le montant d'argent.

Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question suivante au ministre des Approvisionnements et Services mais, étant donné qu'il est absent, je l'adresse au premier ministre suppléant. Je me reporte à un communiqué rendu public le 13 février au sujet de contrats fédéraux accordés récemment en Ontario.

Compte tenu du grave coup qui a été porté aux usines de la GM dans ma circonscription, le premier ministre suppléant nous dira-t-il pourquoi le ministère des Approvisionnements et Services a passé une commande de près d'un million de dollars pour l'achat de nouvelles automobiles pour la GRC? Bien qu'il s'agisse d'automobiles de la General Motors, elles ont été totalement assemblées aux États-Unis.

Le ministère pourrait certes donner des directives pour qu'on songe à s'adresser aux fabricants et aux fournisseurs canadiens. Le ministre pourrait-il répondre à cette question?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je demanderais au député de faire preuve de prudence lorsqu'il pose des questions de ce genre, car la production automobile canadienne représente 17 p. 100 de la production nord-américaine.

Alors, si nous en arrivons au point où des gouvernements ne passent des commandes que pour des automobiles assemblées au Canada, nous serons perdants.

* * *

## L'ÉDITION

**M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications.

Hier, j'ai questionné le ministre au sujet de la société Grolier et de la politique du gouvernement relative à l'édition.

Le ministre a annoncé qu'il injecterait 20 millions par année dans l'édition, mais il n'a pas mentionné le fait que son gouvernement tirait 185 millions de ce secteur du fait de la TPS et de la suppression des subventions postales.

Depuis la nouvelle déclaration de politique du ministre, la société Grolier a annoncé qu'elle fermait sa division des bibliothèques et des écoles, et qu'elle déménageait ses stocks, son matériel, son mobilier et ses dossiers aux États-Unis, ne laissant ici qu'un embryon.

Une fois encore, je demande au ministre: quelles mesures précises son gouvernement a-t-il l'intention de prendre pour empêcher les sociétés d'édition comme Grolier et d'autres de quitter le pays? De toute évidence, sa nouvelle politique ne fonctionne pas.

**L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications):** Monsieur le Président, il est encore un peu tôt pour dire, comme le fait le député, qu'une politique annoncée il y a trois semaines ne fonctionne pas.

Comme il le sait fort bien, la société Grolier a été acquise il y a quelques années et ce qui vient d'avoir lieu est conforme aux décisions prises à ce moment-là.

Ce que nous essayons, c'est de faire en sorte que les maisons d'édition canadiennes puissent prospérer au pays. Ce que nous faisons, c'est injecter de l'argent frais dans le secteur.

Nous allons changer également les dispositions concernant la propriété étrangère pour faire en sorte que les sociétés canadiennes puissent acheter des sociétés étrangères, principalement parce que c'est ainsi qu'elles pourront rester en bonne santé. Pour cela, nous exigerons des sociétés étrangères actives au Canada qu'elles s'engagent à le faire savoir si elles ont l'intention d'acheter d'autres sociétés.

**M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle):** Monsieur le Président, c'est un argument bien mince. Bien sûr, l'acquisition de Grolier s'est faite en vertu de la politique de Baie-Comeau qui n'a pas été appliquée.

Voici la question que j'ai à poser au ministre du Revenu national. Lorsque Grolier a fermé sa division d'envoi de livres par courrier direct pour la réinstaller aux États-Unis, cette mesure a entraîné la perte de cent emplois.

Grâce à sa division de commandes par correspondance, cette compagnie s'occupe à présent d'emballer les livres aux États-Unis, de les affranchir, de les adresser et de les expédier en nombre au Canada pour les faire distribuer par notre système postal et éviter ainsi la taxe spéciale de 5 p. 100 que le ministre du Revenu national a l'intention d'imposer aux commandes par correspondance.

Le ministre va-t-il laisser Grolier s'en tirer comme cela? Que compte-il faire pour éviter que l'on contourne ainsi son propre règlement?

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, cette question est tout à fait absurde, car tous ceux qui traverseraient la frontière pour essayer d'échapper aux frais de traitement de 5 p. 100 se rendraient compte qu'ils doivent payer les droits et les taxes applicables, y compris la TPS et les frais de port et d'affranchissement à leur retour au Canada. Il leur en coûterait beaucoup plus s'ils allaient aux États-Unis pour essayer de contourner la nouvelle politique que nous venons d'appliquer.

• (1440)

En fait, cette nouvelle politique va nous permettre d'augmenter notre productivité d'environ 3,5 p. 100 dans ce secteur d'activité, ce qui entraînera la création de deux à trois mille emplois pour les Canadiens.

* * *

## LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

**Mme Mary Clancy (Halifax):** Monsieur le Président, le 12 décembre, la ministre de la Justice a présenté à la Chambre une mesure législative visant à faire en sorte que le passé sexuel des victimes de viol ne puisse pas être invoqué pour prouver leur consentement. Ce projet de loi établissait clairement qu'un «non» veut bien dire non.

Hier, la ministre a déclaré devant l'Association du Barreau canadien qu'elle était prête à modifier son projet de loi «par souci d'équité».

En l'absence de la ministre, je demande au solliciteur général si le gouvernement est en train de faire marche arrière. Si oui, pourquoi? Est-ce qu'un «non» voudra toujours dire non?

**L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, la ministre de la Justice assistait hier à la réunion hivernale de l'Association du Barreau canadien.

Au cours de son allocution, la ministre de la Justice a déclaré que, comme tous les ministres, elle était toujours prête à améliorer un projet de loi.

Elle ne fait absolument pas marche arrière, mais elle a déclaré, comme nous le faisons tout le temps, que si ce projet de loi pouvait être amélioré par le Barreau qui devra constamment s'y reporter, ou par les députés de l'opposition, elle était prête à examiner les modifications proposées et, s'il y a lieu, à les intégrer au projet de loi.

**Mme Mary Clancy (Halifax):** Monsieur le Président, cette mesure législative définit de façon très claire le mot «consentement».

Les termes «revoir le projet de loi» portaient sur la définition du mot «consentement»; la ministre semble avoir changé d'avis après consultation avec le Barreau canadien.

Le solliciteur général s'engage-t-il à ce que le gouvernement maintienne une définition sans équivoque du mot «consentement» et peut-il nous dire à quel genre de sauvegarde la victime aura droit si on ne donne qu'une vague définition du mot «consentement»?

**L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, si je me souviens bien, la députée—qui s'intéresse de près à ce projet de loi—a eu beaucoup de bonnes choses à dire sur ce dernier lors de sa présentation.

Le gouvernement n'a pas changé d'avis, ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas améliorer les choses.

Nous avons déposé un projet de loi qui a été bien accueilli par toutes les femmes du pays, y compris par celles qui siègent dans cette Chambre. Nous avons l'intention de le défendre.

* * *

[*Français*]

## L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Les représentants du Canada au sein du GATT n'ont pas réussi à convaincre les pays de la Communauté européenne de l'importance, pour le Canada, de retenir l'article XI du GATT.

Est-ce que le premier ministre suppléant est d'accord avec le ministre du Commerce extérieur que les États-Unis sont la clé de la réussite ou l'obstacle majeur pour la clarification de l'article XI du GATT?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il s'agisse d'identifier les gens qui s'opposent.

Je pense que la majorité des pays qui négocient actuellement au GATT sont favorables à ce qu'il y ait un accord au GATT et le Canada fait partie de ceux-là. Le problème, c'est que la position du Canada, qui est toujours la même, soit celle d'appuyer l'article XI pour qu'il soit renforci, nous avons répété cette position-là aux pays européens. Les pays européens ont prêté une oreille assez attentive, monsieur le Président, et même, je dirais qu'ils ont manifesté publiquement qu'ils appuyaient l'article XI. Sauf que pour eux, ce n'est pas leur principale préoccupation. Ils souhaitent avoir la tarification d'abord et avoir l'article XI comme mesure de sauvegarde. Ce n'est pas la position du Canada, monsieur le Président.

Nous poursuivons nos discussions avec les Européens pour essayer de les amener avec nous afin d'avoir un accord qui permettrait au Canada de supporter ces offices de commercialisation, et je crois que mon collègue appuie également cette position-là. Nous allons continuer de la défendre, monsieur le Président et nous allons continuer de discuter avec nos alliés, où qu'ils soient, en Europe comme ailleurs.

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Monsieur le Président, la question était très simple. Le ministre du Commerce extérieur l'a dit, les États-Unis sont la clé.

Est-ce que le ministre pourrait m'expliquer très simplement, monsieur le Président, pourquoi le premier ministre n'intervient pas auprès du président lui-même sur une affaire aussi importante pour les agriculteurs du Canada?

[*Traduction*]

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, le député demande si le gouvernement est d'accord avec le ministre du Commerce extérieur. Je dois dire que oui.

Le premier ministre s'est engagé personnellement dans cette affaire. Il a parlé à plusieurs dirigeants européens. Il a indiqué qu'il désirait faire des démarches pour parler au président Bush ou pour le rencontrer, afin d'user de toute son influence pour appuyer les intérêts des agriculteurs dans la demande de clarification et de renforcement de l'article XI.

Voilà la position du gouvernement et celle que le premier ministre tente de faire valoir par ses propres interventions et par sa propre participation à la résolution de cette question.

* * *

## LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

**M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre.

Dans le discours du Trône l'an dernier, le gouvernement avait promis que le Parlement serait saisi des préoccupations de la population, autrement dit d'accorder certains pouvoirs aux simples députés. Cette promesse de procéder à une réforme parlementaire a été réitérée dans le document sur l'unité, intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*.

Le gouvernement a-t-il encore l'intention de faire une série de propositions visant à accorder certains pouvoirs aux simples députés? Quand les présentera-t-il?

**L'hon. Harvie Andre (Ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre):** Monsieur le Président, le gouvernement s'y engage toujours.

Comme le député le sait, en 1984, la Commission McGrath a introduit de nombreux changements qui renforçaient considérablement la capacité de chaque député d'influer sur la politique pratiquée par le secteur public. Nous continuons d'appliquer ce programme.

Ce genre de choses ne peut bien sûr se faire qu'avec l'entière coopération des députés des deux côtés de la Chambre. C'est pourquoi le Comité de la gestion de la Chambre où sont représentés les deux côtés, étudie actuellement un ensemble de propositions. J'attends avec impatience de connaître ses recommandations auxquelles j'espère, nous pourrons donner suite dès que possible.

* * *

## LES IMPLANTS MAMMAIRES

**Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

À la suite des audiences que la Food and Drug Administration, le secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques, a tenues la semaine dernière au sujet de la sécurité des implants mammaires au gel de silicone, le Dr Cornelia Baines a qualifié les femmes qui ont témoigné de plaignardes et elle a ajouté que les possibilités de poursuites les intéressaient plus que les faits.

Elle a en outre déclaré qu'on trouve sur le marché de nombreux produits, depuis la pénicilline jusqu'au beurre d'arachide, qui peuvent causer des réactions graves chez certaines personnes, mais que cela ne justifie pas qu'on cesse de les utiliser.

Le ministre va-t-il retirer le Dr Baines de son comité d'examen puisque ses assertions partiales et trompeuses prouvent clairement qu'elle n'a ni l'impartialité, ni la crédibilité nécessaires pour formuler des recommandations sur la santé des femmes?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je tiens à souligner au député que j'ai parlé au Dr Baines, hier soir, de ce qui était rapporté dans la presse.

Elle m'a affirmé que ces commentaires ont été formulés par des témoins qui ont comparu devant la commission. Ils ne sont pas d'elle. Elle n'a fait que relater des propos entendus durant les audiences de la commission.

Le Dr Baines est une épidémiologiste canadienne réputée qui est très respectée dans la région de Toronto. Je n'ai pas lieu de douter de ce qu'elle m'a dit, sans compter qu'elle travaille avec trois autres personnes, et qu'aucune d'elles ne corrobore les dires de la députée.

**Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam):** Le ministre envisagerait peut-être de réécouter l'émission *Canada AM* le jour où la FDA a fait son rapport.

Monsieur le Président, le ministre poursuit son projet de faire adopter rapidement de nouveaux médicaments en privatisant le processus. Cela ne peut que provoquer des catastrophes.

Comme nous l'avons vu pour les implants en gel de silicone, la Direction générale de la protection de la santé se contente de réunir des données fournies. Les sociétés effectuent la recherche sans disposer vraiment de mécanismes pour déterminer les problèmes ou pour vérifier les résultats des essais présentés par les fabricants.

Le ministre va-t-il dire à la Chambre quand il va prendre au sérieux sa responsabilité à l'égard de la santé des Canadiens et arrêter d'approuver sans dicussion tout ce que font les fabricants?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, il serait bon que la députée m'en parle au lieu de tirer ses renseignements des journaux. Je lui dirais la vérité. La question est que le processus d'examen, au premier stade, pourrait être assuré par le secteur privé, mais tous les médicaments sont réexaminés par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. On le fait dans tous les pays européens, en Australie, aux États-Unis et au Canada.

• (1450)

Encore une fois, au lieu de tirer ses renseignements de n'importe quelle source, comme *Canada AM* ou *The Toronto Star*, elle pourrait peut-être m'appeler. Je lui donnerais les vrais renseignements dont elle a besoin.

* * *

## LES LANGUES OFFICIELLES

**Mme Louise Feltham (Wild Rose):** Monsieur le Président, on mettra en oeuvre à compter du 1er janvier 1993 l'interprétation qu'on donne de «demande importante» dans le Règlement d'application de la Loi sur les langues officielles.

Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. À part la publication d'un avis à cet égard dans la *Gazette du Canada*, quelles autres mesures a-t-on prises pour que les Canadiens aient accès à cette information importante?

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, je remercie la députée de Wild Rose de m'avoir posé cette question.

Pour commencer, nous avons bien sûr fait en sorte que les institutions fédérales connaissent bien le règlement et les conditions dans lesquelles elles doivent offrir ces services bilingues. Nous avons une liste des fonctionnaires bilingues en service d'un bout à l'autre du pays, et cette liste sera publiée. Nous avons en outre rencontré les représentants des collectivités de langue officielle qui recevront, dès qu'elle sera disponible, une copie de la liste à jour des fonctionnaires bilingues.

Tous les Canadiens, vous le savez, peuvent identifier facilement les bureaux fédéraux offrant des services bilingues, car on y trouve un symbole des langues officielles.

* * *

## L'IMMIGRATION

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Aujourd'hui, nous apprenons que plus de 10 000 faux formulaires 2051 ont permis à certains immigrants d'obtenir des visas illégaux. Il semble que des agents du ministère et des consultants en matière d'immigration aient trempé dans cette affaire. Ils vendaient ces formulaires à des immigrants désespérés, allant jusqu'à demander 10 000$ pour un visa.

Le ministre peut-il nous garantir qu'il tentera de faire la lumière sur cette affaire et qu'il a demandé à la police de mener une enquête?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, grâce au *Toronto Star*, le député se tient au courant des questions d'actualité. L'affaire a éclaté l'an dernier, au mois de juin. D'après mes renseignements, cela aurait fait l'objet d'un reportage dans un journal que mon collègue ne lit pas. À l'époque, nous avons élaboré un nouveau formulaire et des méthodes plus sécuritaires.

En ce qui concerne les 10 000 faux formulaires, je peux simplement ajouter que nous avons demandé à la GRC de faire enquête. Nous collaborons avec elle et attendons les résultats de l'enquête.

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Il semble que la signature de visas autorisant l'entrée d'immigrants illégaux au Canada a profité à des agents d'immigration et à des consultants en la matière. Cette situation est vraiment tragique puisque, actuellement, de nombreux Canadiens cherchent du travail et que de nombreuses personnes qui veulent immigrer cherchent à entrer au Canada selon les voies légales.

Le ministre révoquera-t-il ces visas illégaux immédiatement? Va-t-il s'assurer que les présumés coupables ayant trempé dans le traitement des formulaires 2051, qu'ils soient à l'emploi du gouvernement ou non, seront punis?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Contrairement au Parti libéral, je vais attendre que la GRC ait terminé son enquête avant d'accuser qui que ce soit. Une fois l'enquête de la GRC terminée, nous appliquerons la loi.

* * *

## LES GARDERIES

**M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Nous avons pu lire récemment, dans le *Globe and Mail*, l'histoire d'un garçon de 12 ans qui passe quatre heures par jour à prendre soin de son jeune frère et de sa jeune soeur pendant que ses parents travaillent pour subvenir aux besoins de la famille. Est-ce là le genre de programme de garderies que le gouvernement envisage pour notre pays?

Les Canadiens veulent un programme national de garderies. Je pose la question au ministre: où est le programme que le gouvernement a promis aux familles canadiennes en 1984, en 1988 et, encore une fois, dans le dernier discours du Trône?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je peux dire à mon collègue que le gouvernement du Canada a déjà franchi une étape en décembre, pour ce qui est de la question des enfants et de la famille, en ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous sommes très près de franchir une autre étape, mais ce ne sera pas l'établissement d'un réseau de garderies. Nous croyons que les Canadiens ont d'autres priorités aujourd'hui. Cela ne veut pas dire que le gouvernement ne fait rien à cet égard. Nous versons plus de 1 milliard de dollars chaque année au titre des services de garde d'enfants dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Je puis assurer à mon collègue que le gouvernement prendra bientôt d'autres mesures pour aider les familles et les enfants, et j'espère que le député appuiera ces mesures.

**M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, le gouvernement vient de confirmer à la Chambre qu'il ne tiendra pas la promesse qu'il a faite aux familles canadiennes relativement au programme de garderies.

Comme les parents de ce garçon de 12 ans, ce sont les familles de la classe moyenne qui ont été le plus durement touchées par la razzia fiscale des conservateurs. Statistique Canada a rapporté récemment que, de 1986 à 1990, l'impôt des particuliers a augmenté alors que leur revenu a diminué.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi son gouvernement a adopté une politique économique discriminatoire envers la classe moyenne et une politique fiscale qui les saigne à blanc?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, il est fort probable que le ministre des Finances donne certaines réponses cet après-midi. Je m'attends à ce que ce soit le cas.

Je veux dire aussi au député que, lorsque nous examinons la situation qui existait avant 1984, nous constatons que son parti ne s'en prenait pas seulement à la classe moyenne, mais bien à tout le monde.

* * *

## LA SOCIÉTÉ WOLVERINE TUBE

**M. Stan Wilbee (Delta):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La saga de la fermeture de l'usine de la compagnie Wolverine Tube préoccupe beaucoup mes électeurs de la circonscription de Delta. Nous venons d'apprendre tout dernièrement l'arrivée de travailleurs coréens qui ont été engagés pour démanteler l'usine.

Par quel moyen ces travailleurs coréens ont-ils été admis au Canada et comment se fait-il qu'ils soient chargés d'un travail qui aurait dû être confié plutôt à des Canadiens?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, dans le cas qui nous occupe, l'usine a été vendue à la compagnie KCC Transport Systems de la Corée.

Des représentants du ministère ont rencontré les porte-parole de cette compagnie la semaine dernière pour leur expliquer les exigences du Canada en matière d'immigration. La compagnie a décidé d'engager un nombre minimum de 20 Canadiens pour démanteler l'usine en cause, en plus de faire appel à quelques travailleurs coréens.

La raison en est que l'usine date de 1958 et qu'on ne trouve plus les plans. Il faudra peut-être demander à des travailleurs canadiens de former des Coréens pour que ceux-ci puissent remonter les machines en Corée.

Tout a été fait conformément à la loi et à son règlement.

* * *

## L'IMMIGRATION

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Elle porte sur deux femmes du Yukon, Andrea Underwood et Anna Carrott, qui forment une famille avec les deux enfants d'Anna depuis maintenant huit ans et qui exploitent depuis deux ans le Morley Lodge, au Yukon.

Anna, une citoyenne britannique, a reçu l'ordre de quitter le Canada avec ses enfants la semaine prochaine, car nos lois sur l'immigration ne reconnaissent pas les relations entre lesbiennes ou homosexuels, contrairement à celles d'autres pays. Étant donné l'énorme appui que cette famille reçoit dans la collectivité, le ministre va-t-il s'engager à examiner ce cas et accepter de prolonger la durée du visa d'Anna ce qui permettrait de ne pas déchirer cette famille, au moins jusqu'à ce que les tribunaux aient eu la possibilité de se prononcer sur la légalité de cette politique cruelle et discriminatoire?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Pour la raison même que le député vient de mentionner, les tribunaux sont saisis de cette question. Je ne crois donc pas qu'il conviendrait que je formule des observations à ce sujet.

En outre, le député doit savoir que la Loi sur la protection des renseignements personnels tend à protéger les gens en empêchant, dans des cas comme celui-ci, la divulgation de certains renseignements, notamment l'identité des personnes intéressées. Je ne pense pas que nous servions bien leurs intérêts.

• (1500)

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Ces deux femmes elles-mêmes ont publiquement exhorté le ministre à reconnaître qu'elles sont dans une situation difficile. Ainsi, manifestement, la Loi sur la protection des renseignements personnels ne s'applique pas dans le cas présent.

Je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre au sujet d'une autre expulsion imminente, celle de M. Mahoud Abu Shandi, un réfugié palestinien. Le ministre pourrait-il nous dire s'il serait d'accord pour permettre à M. Abu Shandi d'avoir directement accès au processus normal de demande du statut de réfugié, accès qu'on lui refuse en vertu des dispositions sur la sécurité nationale de la loi.

Le ministre va-t-il accepter de tenir une enquête parlementaire complète sur la nature des relations entre le SCRS et le Mossad, surtout en ce qui concerne les cas d'immigration au Canada?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, pour des raisons de sécurité, je ne peux rien dire au sujet de cette affaire.

* * *

## LE PROGRAMME DE CONSULTATIONS AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

**M. Pat Sobeski (Cambridge):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

L'automne dernier, avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, il a entrepris, dans le cadre de la partie 1 de l'Initiative de la prospérité, un programme de consultations auprès du grand public.

Lors des nombreuses rencontres qui ont été organisées, les animateurs ont sûrement entendu toutes sortes de propositions constructives sur la création de partenariats, la nécessité d'augmenter les programmes d'alternance travail-études et la formation adaptée au milieu de travail.

Le ministre pourrait-il me dire si les participants ont été assez nombreux, si on écoutera leurs suggestions et si on les mettra en pratique?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, nous avons organisé plus de 150 réunions, si ma mémoire est bonne, sur les 200 que nous entendons organiser dans tout le pays.

Ces réunions ont été des plus fructueuses. Elles ont permis à des personnes de milieux variés de discuter, dans le cadre de l'Initiative de la prospérité, de diverses questions concernant les sciences et la technologie, les études, l'apprentissage, les investissements, la compétitivité de notre marché intérieur et le commerce international.

Le député veut savoir si on écoutera ces participants et si on donnera suite à leurs suggestions. Certainement. Nous écoutons très attentivement les participants et nous élaborons actuellement des propositions sur la façon de donner suite aux excellentes suggestions qui ont été faites lors de ces réunions.

### TIMOR ORIENTAL

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, la ministre a déclaré que le Canada pourrait bientôt lever le moratoire sur ses projets d'aide de 30 millions de dollars destinés au gouvernement indonésien à la suite de son enquête dans l'affaire du massacre de Dili. La ministre a de toute évidence gobé les belles paroles du ministre indonésien des Affaires extérieures.

La ministre va-t-elle immédiatement émettre une directive à l'intention de la délégation canadienne à Genève pour indiquer que, relativement au Timor oriental, le Canada appuie la résolution de la Communauté européenne qu'étudie présentement la Commission des droits de l'homme des Nations Unies?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, j'ai déclaré hier que j'étais très encouragée par la déclaration du ministre des Affaires extérieures de l'Indonésie relativement aux mesures que le gouvernement était prêt à prendre.

Il existe plusieurs projets de résolution. Si j'ai bien compris, on n'a pas encore choisi celle qui sera présentée à la Commission des droits de l'homme à Genève. Nous approuverions certainement toute résolution formulée en conformité des principes du Canada à ce sujet.

J'aimerais faire remarquer à la députée que, quelle que soit l'intensité de la résolution, aucun membre de la Communauté européenne n'a interrompu l'aide destinée à l'Indonésie.

Le Canada est le seul pays du monde industrialisé, le seul pays au monde, à avoir mis une halte à ses programmes d'aide à l'Indonésie et à la maintenir. Une telle mesure est la plus ferme que l'on puisse prendre.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

### LOI DE 1991 SUR LA CONVENTION CANADA-FINLANDE EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McDermid: Que le projet de loi S-2, Loi de mise en



oeuvre des conventions conclues entre le Canada et la Finlande, le Canada et la République fédérative tchèque et slovaque et le Canada et les États-Unis Mexicains en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'une convention conclue entre le Canada et les États-Unis Mexicains sur l'échange de renseignements en matière fiscale, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**M. Angus:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais, par votre intermédiaire, avoir une précision de la part du leader parlementaire du gouvernement. Si le débat sur le projet de loi qui vient d'être mentionné se termine avant l'heure prévue pour la présentation du budget, est-ce que la Chambre suspendra sa séance jusqu'à ce que le ministre des Finances soit prêt à prendre la parole?

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je confirme au député et aux autres députés qu'après l'examen du projet de loi mentionné, la Chambre suspendra sa séance jusqu'à l'appel de la présidence, à 16 h 30, pour la présentation de l'exposé budgétaire. Nous n'avons pas l'intention de soumettre d'autres projets à la Chambre après le S-2.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Alors, suivant l'indication donnée par le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement, la Chambre suspend donc ses travaux jusqu'à 16 h 30.

(La séance est suspendue à 15 h 07.)

---

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 30.

**M. le Président:** Comme il est 16 h 30, conformément à l'article 83(2) du Règlement, la Chambre abordera maintenant les travaux des voies et moyens numéro 11 ayant pour objet l'exposé budgétaire.

[*Traduction*]

## LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

**L'hon. Don Mazankowski (ministre des Finances)** propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de présenter mon premier budget en qualité de ministre des Finances. Je tiens tout d'abord à remercier le premier ministre de m'avoir fait confiance, ainsi que de m'avoir conseillé et appuyé, surtout au cours de la période précédant le dépôt du budget.

Je profite de l'occasion pour remercier également les habitants de ma circonscription, Végréville, qui m'ont toujours appuyé au fil des ans et qui m'ont offert de bons conseils. Je les remercie pour leur compréhension, surtout ces derniers temps, puisque cela fait au moins quatre semaines que je ne suis pas retourné dans ma circonscription. Je tiens à leur dire à quel point je leur suis reconnaissant de leur appui.

Je veux aussi remercier mes collègues pour l'aide et les conseils qu'ils m'ont offerts, mais surtout pour leur collaboration ces derniers jours. Je tiens surtout à remercier tous ceux qui m'ont fait parvenir leurs meilleurs voeux au cours des deux derniers jours. Je leur en suis très reconnaissant.

Lorsque j'ai entrepris de travailler à ce budget, il y a quelques mois, j'ai tenu à le faire à partir de la base, avec l'aide de Canadiens de toutes les régions du pays.

J'étais résolu à présenter un budget aux assises solides: un budget qui contribue au bien-être des Canadiens et de leurs familles; un budget qui favorise la réussite de leurs entreprises et, par voie de conséquence, la création d'emplois; enfin, un budget qui contribue à faire de notre pays un Canada plus uni. Aujourd'hui, j'ai la conviction d'avoir atteint cet objectif.

Lors de la préparation de ce budget, mes collègues et moi-même avons prêté une oreille attentive aux Canadiens des milieux d'affaires, syndical, bénévole et social; j'ai écouté les travailleurs, les cadres, les agriculteurs, les investisseurs et les jeunes Canadiens.

J'ai reçu des centaines de lettres de nos concitoyens. Nous avons aussi écouté le point de vue des parlementaires et des gouvernements provinciaux. Je peux vous dire, monsieur le Président, que j'ai reçu, presque tous les jours, des appels de Canadiens de toutes les régions du pays qui voulaient exprimer leur opinion et proposer des solutions aux problèmes que nous connaissons.

Au cours des deux derniers mois, le premier ministre a, par deux fois, rencontré ses homologues des provinces, et ils se réuniront de nouveau bientôt. Pour ma part, j'ai rencontré les ministres des Finances des provinces en décembre et en janvier.

Ces consultations nous ont permis d'évoquer les défis auxquels nous sommes confrontés, les difficultés causées par le ralentissement de l'économie non seulement au Canada, mais aussi aux États-Unis et dans les autres grands pays industrialisés, les réalités de la restructuration industrielle qui s'effectue à l'échelle mondiale et à laquelle nous devons tous nous adapter.

Tout au long de ce processus, j'ai été frappé par la sincérité, la compréhension et le réalisme qui caractérisent les avis des Canadiens quant à la meilleure façon de nous attaquer à nos problèmes économiques.

**Écoute et leadership**

Ce budget s'inspire des bons conseils que nous avons reçus.

Il fournit également le leadership et les directions claires que les Canadiens réclament et qui sont nécessaires si nous voulons relever les défis économiques qui nous confrontent.

Ce budget maintient fermement le cap sur un avenir plus prometteur vers une croissance renouvelée et durable, vers la création d'emplois et vers la réduction du déficit.

L'orientation que nous fixons aujourd'hui ne sourira pas à ceux pour qui la réussite économique peut s'accommoder de raccourcis, de panacées maintes fois expérimentées par d'autres et qui ont échoué. Là n'est pas la voie que la majorité des Canadiens veulent nous voir emprunter.

**Croissance et création d'emplois**

Les Canadiens veulent des solutions réalistes et durables. Ils veulent que nous apportions des solutions réalistes et durables à nos problèmes économiques, et non pas des palliatifs à court terme qui ne feraient que nous entraîner à long terme vers des voies sans issue ou vers un fardeau sans cesse plus écrasant pour le contribuable.

Les Canadiens sont prêts à collaborer de manière à permettre au Canada d'affronter la concurrence et de la vaincre dans un monde économique sans pitié et incertain. Ils comprennent que, si le Canada réussit, tous les Canadiens y gagnent.

Les Canadiens veulent réduire le déficit.

Ils ne partagent pas l'avis de ceux qui croient que les gouvernements peuvent se sortir par de nouveaux emprunts des problèmes dans lesquels les emprunts antérieurs nous ont placés. Ils savent qu'une dette plus considérable entraîne des impôts plus élevés, et ils veulent qu'on cesse d'augmenter le fardeau fiscal.

Les Canadiens veulent une administration publique mieux rationalisée et plus frugale, et ainsi plus apte à faire face à l'évolution et aux exigences des années 90.

Ils veulent que le gouvernement s'adapte aux mêmes contraintes budgétaires que les ménages et les entreprises assument quotidiennement.

Ils veulent réduire la présence de l'État. Ils veulent réduire la réglementation, les dédoublements et les chevauchements.

Bref, ils veulent un gouvernement moins interventionniste et des meilleurs services.

Les Canadiens veulent assurer une meilleure mise en valeur de la ressource la plus précieuse du Canada, notre main-d'oeuvre.

Ils veulent que les gens aient de meilleures possibilités d'améliorer leurs compétences et puissent mettre à contribution leur sens de l'initiative et leur talent pour bâtir un avenir meilleur pour leurs familles, leur milieu et leur pays.

Les Canadiens s'inquiètent aussi du coût croissant des soins de santé et du filet de sécurité sociale. Ils veulent que des mesures soient prises pour que nos régimes sociaux répondent aux besoins fondamentaux des Canadiens et demeurent un élément essentiel de notre identité nationale.

Ils savent qu'une bonne politique sociale et une politique économique saine vont de pair, qu'elles se renforcent mutuellement.

Avant tout, les Canadiens veulent avoir de nouvelles raisons d'être confiants, confiants que les emplois seront créés et que les emplois seront stables.

**Un gouvernement qui agit**

C'est dans ce sens que nous agissons dans ce budget: stimuler la reprise cette année et renforcer la croissance ainsi que la création d'emplois dans l'avenir.

Nous réduirons sensiblement le déficit.

Malgré le ralentissement économique, nous maintiendrons le déficit à 31,4 milliards de dollars au cours de l'exercice 1991-1992. Nous le réduirons de près de 4 milliards de dollars, soit à 27,5 milliards de dollars, en 1992-1993.

Nous comprimerons les dépenses et diminuerons le fardeau fiscal.

Nous réduirons les dépenses de 1 milliard de dollars en 1992-1993 et de 7 milliards de dollars sur cinq ans. Ces épargnes serviront à diminuer le fardeau fiscal.

Nous prendrons des mesures qui renforceront la compétitivité du Canada.

Nous réduirons le fardeau fiscal du secteur de la fabrication et de la transformation.

Nous accroîtrons l'aide à la recherche et au développement et stimulerons les investissements productifs.

Nous prendrons des mesures qui bénéficieront à la petite entreprise.

Nous simplifierons, rationaliserons et améliorerons sensiblement nos programmes d'aide à la famille et aux enfants.

Nous aiderons les Canadiens qui ont des REER à s'acheter une maison.

Nous accroîtrons aussi l'aide aux Canadiens handicapés.

Nous accorderons une aide fiscale supplémentaire aux étudiants.

Nous diminuerons l'impôt sur le revenu de tous les particuliers.

Nous restructurerons et rationaliserons les activités de l'administration fédérale afin d'en améliorer l'efficience et de fournir un meilleur service aux Canadiens. Quarante-six organismes fédéraux seront éliminés, remis à plus tard, fusionnés ou privatisés.

Ce budget répond à la volonté des Canadiens d'avoir une économie plus dynamique et un gouvernement moins coûteux. Il nous aidera à obtenir:

une économie plus vigoureuse et plus productive, mieux en mesure de créer les emplois dont les Canadiens ont besoin; et

un secteur public «dégraissé» et plus efficient, qui soit mieux en mesure de fournir les services auxquels les Canadiens aspirent.

Pour aider l'économie canadienne à s'attaquer au XXIe siècle, le gouvernement redoublera également ses efforts de collaboration avec les entreprises, les travailleurs, les secteurs bénévole et social et les autres administrations publiques. Nous chercherons à renouveler la tradition nationale du partenariat qui est l'assise de notre pays et qui nous a permis de relever de nombreux défis.

**Une base solide pour la reprise et une croissance soutenue**

Les mesures présentées dans ce budget sont marquées du sceau de la responsabilité économique, sociale et financière. Elles apportent un soutien là où cela est nécessaire et sont financées à même les réductions et réaffectations de dépenses et non par un accroissement des emprunts ou des impôts.

C'est avec ce même sens des responsabilités qu'année après année, notre gouvernement a fait face aux besoins. Au cours des quelques derniers mois:

nous avons apporté notre soutien aux secteurs de l'agriculture, des pêches, des transports, de l'habitation et de l'édition;

nous avons accru notre contribution à l'émergence d'un secteur aérospatial plus productif et plus compétitif;

nous avons accru l'effort consacré à la formation et à l'adaptation des travailleurs dans le cadre du régime d'assurance-chômage;

nous procédons à l'amélioration du programme de péréquation afin de venir en aide aux provinces moins biens nanties;

nous avons instauré un train de mesures qui permettent à nos détaillants de rivaliser sur un pied d'égalité avec leurs concurrents des États-Unis; et

nous avons réitéré notre attachement à un environnement plus sain en accélérant les initiatives prévues dans le Plan vert dans des domaines prioritaires comme le réchauffement de la planète, la qualité de l'air et des eaux, ainsi que les forêts.

Nous sommes tous en train de tirer les leçons de la récession et de la restructuration mondiale. L'un des enseignements les plus importants est que le gouvernement ne doit jamais, à l'avenir, se laisser ligoter par l'endettement.

Les gouvernements ne sont pas en mesure d'agir massivement pour stimuler l'économie. Si nous tentions de le faire en nous endettant davantage, nous ne ferions que nuire à notre avenir. On ne sort pas d'un trou en le creusant plus profondément.

**Rétablissement de l'équilibre et allégement du fardeau**

La réduction du déficit est la condition essentielle d'une croissance économique et d'une prospérité soutenues. Il s'agit également d'un prérequis au retour de la confiance, au pays et à l'étranger, confiance qui nous assurera une reprise vigoureuse.

Nous avons réalisé des progrès considérables depuis 1984, en réduisant de près de moitié le ratio du déficit au PIB, qui est passée de 8,7 à 4,6 p. 100. Le rééquilibrage des finances publiques a été soutenu par des politiques fermes et cohérentes. Ces dernières nous ont permis de maintenir un contrôle rigoureux des dépenses de programmes, de progresser plus vite que prévu dans la réduction de l'inflation et des taux d'intérêt et de réagir sans délai aux tensions à la hausse du déficit au cours des derniers mois.

Toutes ces mesures nous permettent, dans ce budget, de réduire les dépenses et de consacrer ces économies à des réductions fiscales qui viendront en aide aux citoyens canadiens et soutiendront la croissance économique.

Mais, les progrès que nous avons réalisés ensemble nous rapporteront de nouveaux dividendes. À mesure que la croissance s'affermira et que les prix se stabiliseront, le déficit diminuera de manière régulière et rapide.

**Mesures de compression des dépenses**

Ce budget propose toute une série de réductions des dépenses.

Nous élargirons le Plan de contrôle des dépenses instauré dans le budget de 1990 et prolongé dans le budget de l'an dernier. Nous y parviendrons sans toucher pour autant aux principaux transferts aux provinces.

Le réexamen du programme de la défense effectué en septembre dernier ainsi que les autres mesures prises dans ce budget permettront aux Canadiens de retirer un dividende de paix appréciable. Depuis septembre 1991, le monde a beaucoup changé. Cela nous a permis de réduire les effectifs basés depuis longtemps en Europe, sans pour autant déroger à notre solidarité envers les autres membres de l'OTAN. Le retrait prévu de nos troupes en Europe peut maintenant être accéléré, et il n'est plus nécessaire de maintenir une forte présence sur ce continent. Le budget de la défense sera donc réduit de $2.2 milliards au total sur cinq ans.

Nous réduirons les budgets de fonctionnement non salariaux des ministères de 3 p. 100 afin d'économiser 150 millions $ l'an prochain et 800 millions $ sur cinq ans. Les déplacements internationaux seront réduits. Les voyages en première classe seront éliminés pour les députés, les sénateurs et les hauts fonctionnaires.

Nous économiserons 75 millions $ par année en comprimant les budgets de communications. Une politique d'édition ramenée à l'essentiel réduira sensiblement le nombre de publications fédérales.

La croissance des dépenses de logement social de la Société canadienne d'hypothèques et de logement sera maintenue à une moyenne de 3 p. 100 par année.

D'autres réductions de programmes permettront d'économiser 170 millions $ l'an prochain.

En raison des décisions prises l'an dernier, la rémunération des ministres, des parlementaires et des fonctionnaires est gelée à l'heure actuelle. De plus, le premier ministre et tous les ministres verront leur traitement ministériel réduit de 5 p. 100 à compter du 1er avril.

Nous renforcerons nos activités de recouvrement des coûts et améliorerons la perception des impôts et des taxes en souffrance.

Nous continuerons de privatiser des sociétés d'État qui ne servent plus les objectifs de la politique publique. Et nous nous départirons de nos avoirs excédentaires.

Nous prendrons des mesures de rationalisation de l'administration fédérale qui entraîneront également des économies appréciables au cours des cinq prochaines années.

Nous prenons également des mesures permettant de faire face aux pressions qui s'exerceront sur nos finances à l'avenir, sans pour autant perdre de vue nos responsabilités. Le gouvernement est disposé à agir, lorsque cela sera nécessaire, afin de contrecarrer les incidences financières non négligeables qui pourraient découler des contestations judiciaires des programmes gouvernementaux. Par exemple, le gouvernement continuera d'appliquer la parité salariale pour des tâches de valeur égale, mais il ne procédera à aucun autre paiement rétroactif pour la période antérieure au 1er novembre 1990.

Toutes ces mesures sont conformes à un message que nous ont clairement transmis les Canadiens: ce n'est pas parce que nous traversons une passe difficile que le gouvernement peut vivre au-dessus des moyens du contribuable. Pour des milliers de contribuables, d'agriculteurs, de pêcheurs, d'entrepreneurs, de travailleurs et de familles au Canada, les temps sont durs et les réajustements pénibles. Un gouvernement qui se respecte ne peut pas continuer d'agir comme si de rien n'était; il doit se réajuster.

**Travailler ensemble à la reprise**

La reprise économique vigoureuse amorcée au deuxième trimestre de 1991 a fait naître beaucoup d'espoir, mais elle s'est ensuite affaiblie, alors que la situation économique se détériorait chez nos principaux partenaires commerciaux, notamment aux États-Unis.

Au quatrième trimestre de 1991, la production réelle a été stationnaire, ou peut-être même en régression. Les indices disponibles laissent entrevoir que cette faiblesse a persisté jusqu'au début de l'année 1992.

Les temps sont difficiles. Nous avons de sérieux problèmes économiques à régler. Cependant, rien ne saurait remplacer des politiques saines. Telle est l'optique réaliste dans laquelle ce budget a été conçu.

Ni le premier ministre, ni moi-même, ni aucun membre de notre gouvernement ne va déclarer aux Canadiens qu'un seul budget peut prétendre relever tous les défis économiques.

Cependant, dans une période difficile, il n'est que trop facile de perdre le sens des perspectives: nourrir le pessimisme et négliger l'amélioration des perspectives de regain de croissance.

Nous devons porter nos regards au-delà du sombre moment et faire place à l'optimisme. Je ne veux pas parler d'un optimisme béat. Je veux parler d'un optimisme ancré dans le concret, s'appuyant sur une évaluation réaliste de la force de caractère bien connue des Canadiens et des perspectives d'amélioration de notre économie.

À maintes reprises, les Canadiens ont fait la preuve de leur capacité de surmonter les difficultés, de s'adapter au changement et de réussir à maintenir notre pays dans les rangs des meilleurs au monde.

Nous sommes parvenus à ces résultats en étant ouverts les uns aux autres, en ayant foi en nous-mêmes, en travaillant ensemble et en allant au fond des choses. Bien des choses ont changé au Canada. Cependant, après avoir écouté les Canadiens, je suis plus que jamais persuadé de la force tranquille de notre peuple et de notre capacité à relever les défis économiques qui nous confrontent.

Nous avons de bonnes raisons d'espérer en une reprise prochaine d'une croissance économique vigoureuse. Certains facteurs négatifs deviendront bientôt positifs.

Les États-Unis et d'autres pays vers lesquels nous exportons s'emploient à insuffler une nouvelle vigueur à leurs économies. Nous ne tarderons pas à en ressentir les effets bénéfiques.

Les mesures contenues dans ce budget devraient raffermir la confiance des entreprises et des consommateurs. Une fois le rétablissement de la confiance amorcé, le processus raffermira les dépenses et l'investissement, d'où une dynamisation de toute l'activité économique.

Cependant, à mesure que notre économie se redressera, elle sera alimentée par des éléments plus importants que ce seul renversement de facteurs négatifs.

**Renforcement des bases économiques**

Notre économie est bien placée, fondamentalement, pour enregistrer une reprise soutenue—une reprise qui s'appuie sur une amélioration spectaculaire des taux d'intérêt, de l'inflation et des coûts de production.

L'inflation a considérablement diminué depuis un an. Elle se situe actuellement à un taux annualisé inférieur à 2 p. 100, son plus faible niveau depuis le début des années 70. L'inflation au Canada est d'environ un point plus faible qu'aux États-Unis.

Les règlements salariaux témoignent également de la réduction des tensions inflationnistes. Au dernier trimestre de 1991, les hausses se sont élevées à 2,4 p. 100 en moyenne dans le secteur public, contre 6,4 p. 100 au premier trimestre de l'an dernier. Dans le secteur privé, les règlements sont passés à 3,3 p. 100, par rapport à 5,1 p. 100 au premier trimestre.

Les progrès réalisés dans la réduction de l'inflation et des tensions salariales ont permis un assouplissement de la politique monétaire. Les taux d'intérêt ont considérablement diminué, baissant d'environ sept points depuis le printemps de 1990.

Le taux des hypothèques à un an n'a jamais été aussi peu élevé. Une famille qui contracte un prêt hypothécaire de 75 000 $ à l'heure actuelle économise plus de 300 $ par mois en frais de financement, par rapport au printemps de 1990.

**L'émergence d'une économie canadienne renouvelée**

Lorsqu'on évalue les perspectives économiques du Canada, on ne peut accorder trop d'importance à ce redressement spectaculaire du coût de la vie et des affaires au Canada. Ce redressement aura un effet positif croissant sur toutes les familles et toutes les entreprises canadiennes.

Pour bien percevoir l'ampleur des changements intervenus, j'invite les députés à considérer les exemples suivants:

pour un citoyen âgé vivant d'une rente fixe, une inflation à 9 p. 100—le taux moyen enregistré de 1974 à 1984—entraîne une réduction de revenu de moitié en huit ans seulement. Avec une inflation à 2 p. 100, cela prend environ 35 ans;

dans le cas d'un travailleur, une hausse de salaire de 2 à 3 p. 100 à l'heure actuelle assure un pouvoir d'achat réel plus important qu'une augmentation de 11 p. 100 il y a 10 ans. En fait, une hausse de 11 p. 100 en 1982 correspondait à une diminution de salaire en termes réels, puisque l'inflation dépassait alors 11 p. 100.

Les avantages d'une inflation réduite sont évidents:

une inflation rapide gruge notre niveau de vie;

une inflation réduite contribue à rehausser le niveau de vie;

elle rétablit la confiance dans la valeur de la monnaie;

elle contribue à protéger les personnes à revenu fixe;

elle améliore notre compétitivité à l'échelle mondiale;

elle améliore le climat des investissements à long terme, qui accroîtront la capacité de création d'emplois productifs dans notre économie;

elle ouvre la voie à des hypothèques résidentielles à long terme, offertes à des taux fixes abordables.

Un simple rappel au passage. Il y a dix ans, le 19 juin 1982, le taux d'un prêt hypothécaire sur cinq ans s'établissait à 19,5 p. 100. Il est aujourd'hui de 9,75 p. 100.

À mesure qu'une économie plus compétitive et productive se dessinera au Canada, nous verrons l'importance croissante que prennent la mise en valeur des compétences et du potentiel des Canadiens, l'innovation et les investissements productifs, l'accession au niveau d'excellence que les consommateurs du monde entier exigent dans les biens et services qu'ils achètent.

Sur le plan de l'excellence, nous verrons de plus en plus de situations dans lesquelles les entreprises, les travailleurs et les gouvernements combinent leurs talents et dépassent le stade des relations conflictuelles afin de servir leurs intérêts.

Les Canadiens savent très bien que ce renouveau économique ne sera pas le fruit du hasard, de la même façon que la réduction de l'inflation, des taux d'intérêt et des règlements salariaux n'est pas arrivée toute seule. Nous avons réalisé des progrès au chapitre de l'inflation, parce que nous avons fixé à cet égard des objectifs clairs, parce que nous avons montré la voie des restrictions salariales et parce que les Canadiens ont relevé le défi.

Ensemble, les Canadiens bâtiront une économie nouvelle, plus prospère en continuant de faire face aux défis fondamentaux de l'économie avec réalisme et détermination.

**Un cadre de croissance vigoureux**

Depuis 1984, le gouvernement a mis en place, étape par étape, un programme intégré de renouveau économique. Nous avons mis en oeuvre une large gamme de réformes structurelles visant à améliorer les politiques d'encadrement qui influent sur l'efficience et la productivité de l'économie.

Qu'il s'agisse du commerce extérieur, de la formation professionnelle, de la réforme fiscale, des sciences et de la technologie, de la privatisation ou de la déréglementation, nous avons suivi dans nos réformes un principe cohérent et bien précis: la source réelle de la croissance, de la richesse et de l'emploi réside dans l'initiative du secteur privé. Les pouvoirs publics doivent, quant à eux, créer un climat positif qui permet à cette initiative de s'épanouir.

L'économie canadienne réagira bientôt aux conditions favorables qui sont maintenant en place.

Au début du mois, le Conferance Board du Canada a prévu que le Canada enregistrerait, cette année, le plus fort taux de croissance parmi les pays du G-7. Cette opinion est partagée par l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi que par le Fonds monétaire international.

Nous nous attendons à ce que la croissance se raffermisse au deuxième trimestre, alors qu'elle atteindra 2,7 p. 100 en moyenne sur l'ensemble de l'année et 4,5 p. 100 en 1993. La reprise sera alimentée par une forte augmentation de la construction résidentielle et de la consommation, sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt.

Le maintien des progrès vers la stabilité des prix permettra une nouvelle détente des taux d'intérêt. Selon les projections, le taux des effets commerciaux à 90 jours devrait s'établir en moyenne à 6,9 p. 100 cette année et à 6,5 p. 100 en 1993.

Plus de 500,000 emplois seront créés avant la fin de l'an prochain, alors que l'emploi augmentera de 3 p. 100 en 1993. Cependant, une forte augmentation de la population active maintiendra le taux de chômage à peu près au niveau actuel, cette année. Ce taux descendra à 9,5 p. 100 d'ici la fin de l'an prochain.

De 1994 à 1997, la croissance devrait être de 4,4 p. 100 en moyenne selon nos prévisions. L'inflation sera conforme à nos objectifs de réduction de l'inflation. Plus d'un million d'emplois seront créés, et le taux de chômage descendra à 7 p. 100.

Il y a de bonnes raisons d'être optimiste, mais nous devons également être réalistes. L'économie se transforme à l'échelle mondiale. Les barrières à la circulation des produits, des services, des capitaux et de l'information sont en voie d'élimination. Dans le monde entier, l'industrie se restructure afin d'exploiter les nouvelles possibilités qui s'ouvrent. Dans le cadre de ce processus, le milieu du travail est en voie de transformation au Canada.

Tous ces phénomènes comportent la même leçon: aucun pays, aucun gouvernement, aucune entreprise, aucun travailleur ne peut échapper aux forces de la concurence qui remanient actuellement l'espace économique mondial.

Les Canadiens devront édifier un avenir plus prospère par la collaboration. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a lancé, l'an dernier, son initiative pour la prospérité, sous forme de large processus de consultations. Notre objectif est de mettre au point un plan d'action national permettant de renforcer la capacité d'adaptation, de concurrence et de prospérité du Canada.

Lors de la récente réunion des premiers ministres, plus d'un gouvernement a souligné l'importante contribution qu'une infrastructure satisfaisante apporte à notre compétitivité. Le gouvernement du Canada souscrit à ce point de vue. Par exemple, nous collaborons avec le secteur privé au développement de notre infrastructure aéroportuaire. Nous travaillons activement à l'établissement d'une liaison fixe entre le continent et l'Île-du-Prince-Édouard, avec un financement provenant du secteur privé. Nous sommes disposés à explorer, de concert avec les provinces, les façons d'améliorer le réseau routier national, mais sans perdre de vue le sens des responsabilités financières.

Dans la même veine, le gouvernement cherchera, en étroite collaboration avec les provinces, à renforcer le cadre de politiques que fournit notre union économique pour la croissance et la création d'emplois futurs. Nos principaux objectifs consisteront notamment à réduire les barrières au commerce interprovincial, à éliminer les chevauchements et les dédoublements entre les programmes gouvernementaux, à mieux harmoniser nos régimes fiscaux et à coordonner nos politiques budgétaires.

Les provinces déposeront sous peu leurs budgets respectifs. Il importe qu'elles se dirigent dans un sens compatible avec l'orientation du présent budget: vers un meilleur équilibre financier, une réduction du déficit, une restriction plus marquée des dépenses et un contrôle du fardeau fiscal. Le contribuable est toujours le même, et il mérite bien un répit.

**Mesures en faveur de la reprise et d'une croissance soutenue**

Ce budget s'appuie sur les bases que nous avons déjà mises en place.

**Mesures visant à stimuler la reprise**

Nous contribuerons à stimuler la reprise en offrant des allégements aux contribuables et aux acheteurs de maison canadiens. L'équation est simple: nous réduisons nos dépenses afin de diminuer le fardeau fiscal.

**Réduction de la surtaxe des particuliers**

La surtaxe des particuliers sera réduite. Elle passera de 5 p. 100 de l'impôt de base à 4 p. 100 le 1er juillet 1992 et à 3 p. 100 le 1er janvier 1993.

Cette mesure accroîtra de 500 millions $ le revenu après impôt des Canadiens en 1992-93 et de plus de 1,2 milliard $ par année par la suite. Les 14,6 millions de contribuables en bénéficieront tous.

**Régime d'accession à la propriété**

Nous proposons un Régime d'accession à la propriété qui permettra aux Canadiens d'utiliser les fonds placés dans leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) afin de s'acheter ou de se construire une résidence principale. Les particuliers pourront retirer jusqu'à 20 000 $ en franchise d'impôt à cette fin, et rembourser le montant retiré sur 15 ans. Cette mesure, qui entre en vigueur immédiatement, s'appliquera jusqu'au 1er mars 1993.

**Mesures en faveur de l'investissement, de l'initiative et de l'emploi**

Nous prenons un certain nombre de mesures afin d'encourager l'initiative et les investissements productifs. Ces mesures aideront l'industrie canadienne à créer des emplois.

**Fabrication et transformation**

Le secteur de la fabrication et de la transformation est essentiel dans l'économie canadienne. Il représente près d'un cinquième de la production et de l'emploi au Canada. Il est présent sur les marchés internationaux, exportant plus de 40 p. 100 de sa production, et est fortement exposé à la concurrence internationale. Ce secteur a été particulièrement touché par le processus de restructuration qu'ont traversé les entreprises de fabrication au Canada et à l'étranger.

Pour aider le secteur de la fabrication et de la transformation au Canada à relever le défi de la mondialisation:

le taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation sera ramené de 23 à 22 p. 100 le 1er janvier 1993, et à 21 p. 100 le 1er janvier 1994.

Le taux d'amortissement des machines de fabrication et de transformation passera de 25 à 30 p. 100, dans le cas des acquisitions effectuées après aujourd'hui.

Le regain d'activité dans tous les secteurs sera stimulé par une réduction de la retenue fiscale sur les dividendes directs, dont le taux passera à 5 p. 100. Le gouvernement est disposé, lors de la négociation de conventions fiscales, à commencer à réduire ce taux le 1er janvier 1993. Cela aidera le Canada à concurrencer d'autres pays dans l'obtention d'investissements directs de l'étranger. Cette mesure revêt une importance toute particulière à l'heure actuelle, alors que des entreprises internationales restructurent leurs activités à l'échelle mondiale.

Un certain nombre d'autres mesures présentées dans ce budget aideront à financer la croissance de l'économie canadienne, ainsi qu'à protéger et à créer des emplois.

**Recherche et développement**

Le gouvernement est bien conscient de l'importance de la recherche et du développement. Les encouragements fiscaux offerts dans ce domaine au Canada figurent déjà parmi les plus généraux au monde.

Ce budget affecte 230 millions $ de plus, au cours des cinq prochaines années, à l'amélioration de ces encouragements en les rendant plus accessibles aux bénéficiaires.

**Exemption à vie pour gains en capital**

À l'heure actuelle, les contribuables peuvent réaliser des gains en capital en franchise d'impôt à concurrence de 100 000 $ durant leur vie. Ce plafond ne sera pas modifié. Cependant, l'exemption à vie pour gains en capital sera ciblée davantage en faveur des investissements productifs.

Les gains en capital courus sur des immeubles après février 1992 ne donneront plus droit à cette exemption. Les gains courus avant mars 1992 continueront d'être admissibles. Cette restriction ne s'applique pas aux immeubles utilisés dans le cadre d'une entreprise exploitée activement. Cette mesure ne touche pas non plus l'exemption de 500 000 $ relative aux petites entreprises et aux biens agricoles admissibles.

Les résidences principales continueront d'être entièrement exonérées d'impôt sur les gains en capital.

**Petite entreprise**

La petite entreprise joue un rôle clé dans la croissance économique au Canada. Le régime fiscal qui lui est appliqué au niveau fédéral est l'un des plus avantageux au monde. Cependant, en cette période difficile, un grand nombre de petites entreprises connaissent de sérieux problèmes de trésorerie.

En conséquence, le gouvernement annonce deux mesures de soutien de la petite entreprise:

Le Programme de financement de la petite entreprise aidera les petites entreprises en difficulté financière, y compris les agriculteurs, à obtenir des prêts à un taux d'intérêt moins élevé.

De plus, le plafond des prêts accordés à une petite entreprise en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises sera doublé pour passer à 200 000 $.

**Capital de risque**

Le capital de risque constitue un apport important à l'innovation et à la création de richesse et d'emplois. Le gouvernement offre une aide fiscale aux invertissements de capital de risque.

En mai 1985, notre gouvernement a soutenu la formation de fonds de capital de risque de travailleurs. Ces fonds, qui prennent de l'importance, devraient se révéler une source utile de capital de risque.

Ce budget facilitera la création de fonds de ce genre et renforcera l'aide fiscale qui leur est accordée.

**Carburants à l'éthanol et au méthanol**

Le présent budget prévoit des mesures importantes concernant les carburants à l'éthanol et au méthanol. Le gouvernement encouragera la mise au point et l'utilisation de carburants à l'éthanol et au méthanol fabriqués à partir de matières renouvelables. Ces carburants présentent des avantages importants sur le plan de l'environnement, notamment en produisant moins de monoxyde et de dioxyde de carbone.

Par conséquent, à compter du 1er avril 1992, nous éliminerons la taxe d'accise perçue sur l'éthanol et le méthanol contenus dans les carburants mixtes composés principalement d'essence.

**Dividende social**

Une économie saine est bonne sur le plan social, et une bonne politique sociale contribue à la bonne santé de l'économie.

Les restrictions de dépenses et le rééquilibrage des finances publiques permettront au gouvernement d'accroître l'aide aux familles canadiennes, conformément aux valeurs et aux attentes des Canadiens. Ce dividende social est financé par des compressions de dépenses dans de nombreux domaines, notamment la défense, en raison de l'évolution de l'ordre mondial.

**Amélioration des prestations à la famille**

En mai 1990, le premier ministre signait, au nom du gouvernement du Canada, la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Cette convention, qui vise à protéger les droits de l'enfant dans le monde entier, figurait en bonne place au programme du Sommet mondial de l'enfance dont le premier ministre avait assuré la coprésidence la même année aux Nations Unies.

Le 11 décembre 1991, le premier ministre annonçait que le Canada avait officiellement ratifié la convention. Dans le cadre d'un train de mesures qu'il élabore afin de renforcer l'aide à l'enfance, il a recommandé de réformer en profondeur le régime actuel des prestations pour enfants.

Dans le régime actuel, une aide financière équivalant à 4,5 milliards $ est offerte sous forme d'allocations familiales et de mesures fiscales aux familles qui ont des enfants à charge. Ce régime a produit, au fil des années, une mosaïque de mesures qui ne sont ni bien ciblées, ni facilement intelligibles.

D'après les propositions exposées par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, les prestations pour enfants seront complètement réaménagées et sensiblement améliorées.

Il y aura désormais une seule prestation mensuelle pour enfants. À la différence des allocations familiales, cette prestation ne sera pas imposable. Les enfants âgés de moins de 18 ans seront admissibles.

La nouvelle prestation comportera un nouveau supplément du revenu gagné pouvant atteindre 500 $ par année, en faveur des familles à faible revenu qui travaillent.

La prestation pourra atteindre 144 $ par mois pour un enfant, soit 1 733 $ par année au total. Les prestations seront ciblées en faveur des familles à revenu faible et moyen.

Le nouveau régime accroîtra les prestations fédérales pour enfants de 400 millions $ par année.

La prestation mensuelle unique rendra le régime plus simple et mieux adapté aux besoins des familles.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social publie un Livre blanc qui fournit de plus amples détails sur cette importante proposition. L'ensemble de mesures qu'il a mises au point reflètent l'importance que notre gouvernement attache à la famille et au bien-être des enfants, qui sont au coeur du mode de vie des Canadiens.

Ce budget propose deux autres mesures influant sur le régime fiscal des familles, à compter de l'année d'imposition 1993.

La déduction maximale pour frais de garde d'enfants sera augmentée de 1 000 $—passant à 5 000 $ pour chaque enfant de moins de 7 ans et à 3 000 $ pour les autres enfants admissibles. Cette mesure bénéficiera à 600 000 contribuables, dont 75 p. 100 sont des femmes sur le marché du travail.

De plus, les conjoints de fait seront soumis au même régime fiscal que les couples mariés. Ainsi, les différents types de familles seront assujettis à des règles fiscales cohérentes, ce qui est essentiel pour améliorer l'équité de notre régime fiscal. Les désavantages que subissait jusqu'ici la famille traditionnelle sur le plan fiscal seront éliminés.

**Aide aux Canadiens handicapés**

Au cours des dernières années et dans un grand nombre de ses budgets précédents, notre gouvernement a considérablement amélioré l'aide aux Canadiens handicapés. En septembre dernier, le premier ministre a annoncé une Stratégie d'intégration des personnes handicapées dotée de 158 millions $. Ce budget s'appuie sur les réalisations passées.

Nous élargirons la définition des dépenses donnant droit au crédit d'impôt pour frais médicaux. Nous élargirons également la liste des dépenses donnant droit à la déduction fiscale instaurée dans le budget de 1991, pour les modifications apportées par les entreprises aux bâtiments et aux appareils dans le but de répondre aux besoins des handicapés.

Ensuite, nous offrirons le crédit d'impôt pour études aux personnes handicapées qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire à temps partiel.

Enfin, nous admettrons les pensions d'invalidité versées dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec comme revenu gagné, aux fins des cotisations de REER.

Plus de 400 000 handicapés bénéficient actuellement d'une aide fiscale. Ces changements sont le fruit d'un processus fructueux de consultations permanentes tenues avec les représentants des Canadiens handicapés. Ces consultations, qui se poursuivront, mettront notamment l'accent sur les moyens permettant d'atténuer les désincitations au travail des personnes handicapées.

**Hausse du crédit pour études**

Ce budget offre des allégements fiscaux supplémentaires aux étudiants.

Le montant en fonction duquel le crédit pour études est calculé sera augmenté d'un tiers, passant de 60 $ à 80 $ par mois d'études à temps plein.

Le montant maximal des crédits pour frais de scolarité et études pouvant être tranféré à un autre contribuable passera de 600 $ à 680 $.

Ces mesures viendront en aide à tous les étudiants à temps plein au niveau postsecondaire.

De plus, mon collègue, le secrétaire d'État, négociera avec les institutions financières de nouvelles modalités à l'égard des prêts aux étudiants. Les économies attendues devraient permettre d'améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants ainsi que d'éliminer les frais d'administration de 3 p. 100 sur ces prêts.

**Épargne-retraite**

Ce budget assouplit l'épargne-retraite en étalant la période de retrait des sommes placées dans un fonds enregistré de revenu de retraite sur la durée de vie du détenteur.

Nous retarderons également d'un an le relèvement des plafonds de cotisation aux régimes de pension agréés et aux REER.

**Rationalisation de l'administration fédérale et amélioration du service**

Afin de rationaliser nos activités, nous éliminerons, fusionnerons, différerons ou privatiserons quarante-six organismes, conseils, commissions, sociétés et conseils consultatifs au total.

Voici quelques-uns des organismes que nous éliminerons:

l'Agence de surveillance du secteur pétrolier,

le Bureau de recherches sur les traitements,

la Commission de réforme du droit,

l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales,

le Conseil économique du Canada,

le Conseil des sciences du Canada, et

le Secrétariat de l'étude démographique.

Nous fusionnerons les activités de plusieurs autres organismes afin d'économiser des frais généraux et de recentrer les ressources. Par exemple:

la Commission d'appel des brevets, la Commission des oppositions des marques de commerce et la Commission du droit d'auteur seront regroupées au sein d'un nouveau Tribunal de la propriété intellectuelle;

les bureaux du Commissaire à la protection de la vie privée et du Commissaire à l'information seront fusionnés; et

le mandat du Conseil des arts du Canada sera élargi de manière à absorber le Conseil de recherches en sciences humaines et les programmes culturels internationaux qui relèvent actuellement du ministère des Affaires extérieures.

En outre, 13 conseils consultatifs seront dissous.

Grâce à ces mesures, le nombre des titulaires de postes désignés par le gouvernement sera réduit de 160 et celui des employés de 500. Les économies s'élèveront à 22 millions de dollars par année.

Le gouvernement continuera de privatiser des sociétés d'État et entreprendra de se départir de façon plus dynamique de ses actifs. Nous vendrons notre participation dans la Société coopérative de l'énergie. Nous étudierons en priorité la possibilité de privatiser la Monnaie royale canadienne, la Société de développement du Cap-Breton et le Centre d'essai des véhicules automobiles de Blainville.

Nous vendrons des terrains excédentaires à Downsview, à Pickering et ailleurs au Canada. Nous vendrons également les immeubles dont nous n'avons plus besoin à l'étranger, notamment à Paris, à Bordeaux et à Washington.

**Amélioration du service offert aux Canadiens**

Le Canada a l'une des fonctions publiques les plus respectées, les plus professionnelles et les plus compétentes au monde. Depuis un certain temps, le gouvernement encourage, dans le cadre de *Fonction publique 2000*, un processus de revitalisation et de modernisation de la fonction publique fédérale, afin que les Canadiens continuent d'être bien servis par cette dernière.

L'un des aspects importants du processus consiste à libérer la créativité et l'esprit d'entreprise des fonctionnaires afin de réduire la paperasserie et de permettre aux fonctionnaires de mieux s'acquitter de leur tâche, qui est de servir au mieux le public. Conformément à cette philosophie, le budget propose un certain nombre de mesures qui permettront aux fonctionnaires de mieux servir le public.

Les ministères et organismes fédéraux qui offrent des services connexes aux particuliers et aux entreprises prendront toutes les mesures raisonnablement possibles afin de regrouper leurs services au même endroit.

Les formalités seront simplifiées pour traiter avec l'administration fédérale. À l'heure actuelle, une entreprise peut avoir besoin de jusqu'à six numéros d'enregistrement différents pour traiter avec l'administration fédérale. Nous passerons à un système à numéro unique d'enregistrement. Nous utiliserons davantage des formulaires d'impôt simplifiés. Nous élaborerons des normes

de service afin d'offrir des heures d'ouverture plus commodes et de réduire les délais d'attente.

Nous réexaminerons, ministère par ministère, la réglementation existante, en commençant par Agriculture Canada, Transport Canada et Consommation et Corporations Canada. Les règlements devant être conservés devront être rejustifiés à la lumière des besoins publics. Le gouvernement demandera au Comité permanent des finances de participer à ce processus et de présenter son rapport d'ici le 30 septembre 1992.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre d'un processus permanent de rationalisation des activités fédérales et d'amélioration du service au public. Le gouvernement accueillera favorablement toute suggestion constructive dans ce sens.

**Maintien des progrès à moyen terme**

Les mesures de ce budget amélioreront le bien-être économique et social des Canadiens. Elles sont mises en oeuvre dans le cadre d'un plan financier marqué du sceau des responsabilités et de la prudence. Les réaffectations nécessaires pour faire face aux nouvelles priorités ne compromettront pas l'effort de réduction du déficit.

Au cours des cinq prochaines années, les dépenses de programmes n'augmenteront que de 3 p. 100 par année en moyenne. Nos dépenses resteront dans le cadre des plafonds prévus dans la loi proposée sur le contrôle des dépenses.

Le déficit descendra à 27,5 milliards de dollars au cours du prochain exercice, avant de tomber à 22,5 milliards de dollars en 1993-1994 et de diminuer constamment par la suite.

Les besoins financiers seront éliminés en 1995-1996. Nous commencerons alors à réduire notre dette sur les marchés financiers, pour la première fois depuis 1969-1970.

À mesure que nous poursuivrons nos progrès sur les plans du déficit et de la dette, nous atteindrons un objectif essentiel pour le Canada: accroître notre capacité de diminuer davantage le fardeau fiscal et d'effectuer des investissements stratégiques dans le développement économique et social de notre pays et de notre population.

Nos progrès dans le rétablissement de cette marge de manoeuvre se mesureront par la diminution régulière de la proportion de chaque dollar de recettes fiscales consacrée à l'intérêt sur la dette publique. Cette proportion, qui était de plus de 35c. en 1990-1991, descendra à environ 30c. en 1992-1993. D'ici le milieu de la décennie, elle tombera à environ 25c.

Pour tous les Canadiens, ce sont sans doute là de bonnes nouvelles. C'est un fardeau qui empêche le gouvernement de fournir des services qu'offre tout gouvernement central fort. Le renversement de cette tendance dont j'ai parlé aujourd'hui est de toute première importance pour le bien-être et l'intégrité financière du Canada.

Je dépose maintenant les documents budgétaires, y compris les avis de motion des voies et moyens. Les documents fournissent plus de détails sur les mesures proposées.

Conformément à une ordonnace de cette Chambre, je présenterai aujourd'hui un projet de loi sollicitant un pouvoir d'emprunt pour l'excercice 1992-1993.

Je demande aussi que l'étude de ces motions soit portée à l'ordre du jour.

**Conclusion**

Nous avons conçu ce budget en écoutant le point de vue des Canadiens et en y donnant suite par des mesures déterminées.

Il ne se résume toutefois pas aux initiatives que j'ai annoncées et qui entreront en vigueur ce soir et au cours des prochains mois. Il s'agit de tracer la voie de l'avenir.

Cet avenir se révèle exigeant, complexe et loin d'être certain, mais il offre d'énormes possibilités au Canada.

Pour nous montrer à la hauteur de cet avenir, nous devons, nous autres Canadiens, mobiliser nos compétences, nos connaissances, notre inititative, nos ressources et notre force en jouant la carte du partenariat et de la coopération.

Au cours des consultations qui ont mené à l'élaboration de ce budget, j'ai trouvé mon inspiration dans le réalisme des Canadiens et leur volonté de contribuer à l'édification d'une économie plus forte et plus productive.

Notre contribution peut prendre bien des formes différentes—autant de formes qu'il existe de Canadiens.

Dans le budget de l'an dernier, le gouvernement avait instauré le Compte de service et de réduction de la dette. Ce compte, auquel sont versés les recettes de la TPS et le produit des privatisations, permet de s'assurer que ces fonds ne servent pas à financer de nouvelles initiatives de dépenses, mais qu'ils soient bel et bien consacrés au service de la dette et à son remboursement.

Une autre source de recettes alimente ce compte—les contributions des Canadiens. Au cours des 10 premiers mois du présent exercice, pas moins de 375 000 $ ont été reçus à ce titre. En qualité de ministre des Finances, je tiens à exprimer ma gratitude aux auteurs de ces contributions au Canada.

Ce serait négligent de ma part de ne pas aviser tous les Canadiens que leur geste sera très apprécié s'ils veulent contribuer de la même façon à réduire la dette nationale.

Il existe une autre forme de contribution à laquelle, je l'espère, tous les Canadiens participeront au cours des prochains mois. Il s'agit de puiser un peu plus profond encore dans les réserves de tolérance et de coopération qui nous ont permis de bâtir ce pays et de travailler ensemble à la préservation et au renouvellement de l'unité nationale. Je pense que nous pourrons ainsi éliminer le plus grand obstacle à notre prospérité future. En effet, en nous attaquant ensemble à tous les défis auxquels notre nation est confrontée, nous pourrons accomplir ce que nos parents ont réalisé, et leurs parents avant eux: bâtir pour leurs enfants un Canada encore meilleur que celui dont ils avaient hérité.

Pour relever ce défi, nous devons retrouver notre fierté de Canadiens: notre fierté dans la production de biens et de services qui puissent rivaliser avec ce qui se fait de mieux dans le monde; notre fierté dans l'appartenance à un pays qui fait l'envie du reste du monde.

• (1730)

Je suis persuadé, pour avoir écouté les Canadiens, que nous sommes prêts à relever ce défi et à le surmonter, de façon à assurer un avenir plus prospère, plus prometteur et plus sûr à tous les Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre présente le projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

* * *

## LOI DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances)** demande à présenter le projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1992.

**M. le Président:** Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Mazankowski propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, il n'y a qu'un seul test, qu'une seule façon de mesurer la valeur de ce budget, c'est de se demander ce que ce budget offre au 1,5 million de chômeurs canadiens et dans quelle mesure il contribuera à bien relancer notre économie défaillante. Sous ce rapport, le budget est un échec lamentable.

[*Français*]

Monsieur le Président, à la lumière de cette épreuve, ce Budget est une faillite totale.

[*Traduction*]

C'est un échec car au lieu de connaître une forte réduction du chômage—malgré les mesures qui, selon le ministre, sont destinées à aider les familles et les entreprises canadiennes—le Canada aura un taux de chômage de 10,5 p. 100 cette année et sensiblement le même l'année prochaine. Il n'y a rien dans ce budget qui soit de nature à susciter la forte croissance dont notre pays a désespérément besoin.

[*Français*]

Il n'y a rien dans ce Budget pour créer une relance économique vraiment forte pour ce pays.

[*Traduction*]

Le ministre des Finances n'admet pas cet échec. Il n'en a pas parlé dans son discours mais c'est bien là, caché dans le budget. Regardez les pages 45 et 46, monsieur le Président. Regardez, ce sont les propres termes utilisés par le gouvernement, et je cite:

> Sur l'ensemble de la période, la croissance annuelle, cette année et l'an prochain, restera nettement inférieure à l'expansion moyenne de 4,7 p. 100 enregistrée au cours des années de reprise 1983 et 1984.

En outre, le ministre des Finances a le culot, il a le toupet, de se vanter devant la Chambre d'accorder une réduction d'impôt aux Canadiens. Il n'a pas réduit l'impôt de base sur le revenu des particuliers. Il a simplement accordé une petite réduction de la surtaxe imposée à tous les Canadiens par ce gouvernement depuis qu'il est au pouvoir, il ne l'a pas éliminée.

Allons voir ce que ce ministre des Finances et sa prétendue générosité ont fait pour les Canadiens. Regardons le tableau qui se trouve à la page 144 des documents budgétaires. Pour les couples ayant deux enfants et un revenu unique moyen de 40 000 $, le ministre leur accorde une diminution de la surtaxe de 27 $, après leur avoir augmenté leurs impôts de plus de 1 000 $ depuis 1984. Pour les couples ayant deux enfants et un revenu annuel unique de 20 000 $, il leur accorde une réduction de 6 $.

Devinez ce que le ministre des Finances, qui est la générosité même, donne à une famille ayant un revenu de 15 000 $. C'est 2 $ par an que leur consent ce radin de Mazankowski. Il n'est pas étonnant à mon avis, que le ministre des Finances ne va pas pouvoir faire accepter aux Canadiens un budget éculé comme celui-ci.

Autrement dit, pour les plus défavorisés de notre pays, le ministre des Finances offre une réduction d'impôt de 50c. par an à chaque membre d'une famille de 4 personnes disposant d'un revenu de 20 000 $. On ne peut pas dire qu'il ne se soucie pas des Canadiens dans le besoin, au moins il accorde 50c. par an à chaque membre d'une famille de quatre personnes.

Ce budget est à mon avis sans coeur, sans espoir pour les Canadiens sans emploi; je le répète, *il n'y a aucun espoir dans ce budget pour les Canadiens sans emploi.* C'est un échec abominable, catastrophique car il ne fait simplement pas ce qu'il devrait faire: redonner du travail aux Canadiens. Je propose donc:

Que le débat soit ajourné.

**M. le Président:** Conformément au paragraphe 83(2) du Règlement, la motion est adoptée. Par conséquent, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain.

(La séance est levée à 17 h 37).

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 26 février 1992**

La séance est ouverte à 14 heures.

---

*Prière*

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

### LES PÊCHES

**M. J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception):** Monsieur le Président, lundi, le ministre des Pêches a annoncé une réduction de 35 p. 100 du quota pour la morue du Nord.

On a fait des déclarations générales sur la surpêche étrangère et les problèmes causés par les phoques et on a parlé de compensation sans entrer dans les détails et sans perdre de mesures énergiques. On s'est contenté de faire de vagues promesses, comme dans le passé.

Le temps presse. Il y a dans cette question complexe des facteurs variables que l'on peut contrôler. À mon avis, le ministre a loupé le coche ou il réagit trop tard.

À la Chambre des communes, il nie être partisan de mesures unilatérales par le Canada pour contrôler le nez et la queue des bancs. À St. John's, à l'intention des médias de Terre-Neuve, il défend avec agressivité cette mesure grave, mais raisonnable et indispensable.

Nous attendons toujours les détails au sujet des phoques, et hier, le budget offrait une excellente occasion de présenter des plans concrets d'indemnisation, mais on a malheureusement laissé passer cette occasion.

Je demande au ministre et au gouvernement d'être francs une fois pour toutes et de dire aux Canadiens que le gouvernement a la volonté politique nécessaire pour régler tous ces problèmes et sauver les pêcheries de l'Atlantique.

### LA MACÉDOINE

**M. Fernand Jourdenais (La Prairie):** Monsieur le Président, un grand nombre d'électeurs sont d'origine grecque et s'inquiètent beaucoup des événements dans les Balkans.

Il est fort inquiétant pour tous les Canadiens d'origine grecque de constater qu'on essaie de leur voler leur patrimoine culturel. Je voudrais leur assurer que, comme le sait tout écolier, la Macédoine fait partie intégrante de la culture et de la civilisation grecques. Le gouvernement canadien est extrêmement sensible à leurs préoccupations.

Je suis heureux d'annoncer que le 29 février, samedi prochain, des milliers de Canadiens d'origine grecque manifesteront à Ottawa afin de faire connaître au gouvernement et à leurs compatriotes canadiens leurs sentiments au sujet de cette question.

J'engage vivement tous les Canadiens à venir samedi prochain sur la colline pour appuyer cette manifestation pacifique.

* * *

### LE CANADA RURAL

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, pour ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions rurales, le budget présenté hier ne semble pas tenir compte des difficultés persistantes des familles agricoles. Il y a encore beaucoup de faillites. L'endettement agricole accumulé est encore phénoménal. Le prix du grain est encore insuffisant. La confiance dans l'économie est encore chancelante, et les pourparlers du GATT ne sont pas terminés.

L'exposé budgétaire d'hier aurait dû tenir compte du fait que le monde rural pourrait avoir besoin d'une aide considérable au cours de l'année qui vient et, par conséquent, donner aux agriculteurs confiance dans leur propre avenir alors qu'ils s'apprêtent à ensemencer.

Les agriculteurs ne veulent pas être obligés de venir quêter de l'aide à Ottawa après la récolte. Le budget aurait dû tenir compte des incertitudes qui continuent de planer dans ce secteur et énoncer l'intention du gouvernement de compenser le cas échéant les manques à

*Article 31 du Règlement*

gagner qui pourraient survenir cette année. Autrement, on est porté à croire que les familles agricoles vont connaître une autre année difficile dans leurs rapports avec un gouvernement intraitable et semble-t-il indifférent. La communauté rurale canadienne mérite mieux que ça.

* * *

## LES JEUX OLYMPIQUES

**M. Bob Corbett (Fundy—Royal):** Monsieur le Président, au nom de tous les Néo-Brunswickois, je tiens à féliciter Mark Lackie qui a obtenu une médaille d'argent pour le relais 5 000 mètres de patinage de vitesse aux XVI[e] Jeux olympiques à Albertville, en France.

Mark était le seul membre de l'équipe canadienne qui venait du Nouveau-Brunswick, et le seul fils de cette province à avoir remporté une médaille d'argent à des olympiades d'hiver.

Son exploit remarquable nous rend tous fiers d'être canadiens et remplit les Néo-Brunswickois de fierté.

Félicitations, Mark, et bonne chance dans tes futures compétitions de patinage.

* * *

## L'ÉDUCATION

**M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface):** Monsieur le Président, à plusieurs occasions, le gouvernement a fait des déclarations importantes au sujet de l'éducation, notamment dans le discours du Trône et par l'entremise de ses ministres. Mais quelles mesures concrètes a-t-il prises?

Cette année seulement, le gouvernement réduira de nouveau les paiements de transfert, les amputant de 250 millions de dollars. Quelles sortes de répercussions aura cette décision? Des répercussions néfastes sur le nombre et la qualité des programmes d'enseignement, de formation et de recyclage et de recherche et développement.

Le gouvernement commence à privatiser l'aide financière aux étudiants. Il est censé éliminer les frais d'administration de 3 p. 100 prélevés sur les prêts aux étudiants. Cependant, comme ces frais seront inclus dans le taux d'intérêt, les étudiants finiront par payer davantage. Quand on pense que le délai de six mois sans intérêt accordé aux diplômés sans le sou a été supprimé, on voit que le gouvernement ne fait qu'augmenter la dette sans cesse croissante des étudiants canadiens. Le fusionnement du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des arts du Canada ainsi que la dissolution du Conseil des sciences du Canada et du Conseil économique du Canada le prouvent bien: le gouvernement a perdu le nord.

[*Français*]

Pour les étudiants et les étudiantes, monsieur le Président, il n'y a rien là. C'est une coquille vide.

* * *

## NATIONAIR

**M. Vincent Della Noce (Laval-Est):** Monsieur le Président, depuis le 19 novembre 1991, c'est le lock-out chez Nationair. Plusieurs de mes concitoyens y travaillent. Cinquante-et-un pour cent du trafic à Mirabel était destiné à Nationair, et toute l'économie de Mirabel passe par Laval. Depuis le tout début de ce lock-out, le syndicat force les employés à faire un boycottage de Nationair. Les grévistes utilisent des tactiques fallacieuses pour arriver au but: intimidation envers les voyageurs, mise en doute de la sécurité et de l'équipement. On utilise même des élus du NPD pour faire des pressions.

Bref, monsieur le Président, les syndicats se servent des employés sans défense pour anéantir une compagnie nationale. Le contrôle de ce syndicat, selon moi, semble appartenir à certaines personnes de Toronto qui n'ont pas intérêt à régler, et particulièrement la FTQ au Québec, qui semble avoir 25 p. 100 des actions dans Air Transat, concurrent de Nationair. Malheureusement, dans toute cette histoire, ce sont les employés qui en font les frais, et ils sont en train de se mettre à dos les autres employés.

Monsieur le Président, je tiens à rassurer ces employés de mon appui, et somme le Syndicat d'arrêter de se remplir les poches au détriment des travailleurs.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

## LA CONDITION FÉMININE

**Mme Mary Clancy (Halifax):** Monsieur le Président, les compressions budgétaires annoncées hier constituent un obstacle à l'avancement des femmes au Canada. En ce qui concerne l'équité salariale, le gouvernement a déclaré qu'il ne fera aucun paiement rétroactif à une date antérieure au mois de novembre 1990. Malgré tout ce qu'il a dit, il ne fait donc rien de concret pour assurer aux femmes un statut égal sur le marché du travail.

Le gouvernement a également menacé de supprimer le programme d'allocation au conjoint si les décisions rendues relativement aux affaires qui sont actuellement devant les tribunaux l'obligeaient à verser des sommes importantes. La majorité des personnes âgées à faible revenu qui bénéficient de cette allocation sont des fem-

mes. Ainsi, encore une fois, le gouvernement déclare que la contestation, devant les tribunaux, d'une mesure potentiellement discriminatoire risque d'entraîner son annulation.

Enfin, le gouvernement a annoncé hier qu'il n'y aura pas de programme national de garderies. Les Canadiennes qui ont besoin de services de garde de bonne qualité à prix abordable n'arrivent pas à en trouver, et l'augmentation des déductions au titre des services de garde d'enfants ne créera pas de places supplémentaires dans les garderies. Encore une fois, le gouvernement a manqué à sa promesse.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social considère-t-il vraiment que c'est, et je cite, «un privilège» d'avoir tué dans l'oeuf le programme national de garderies?

* * *

## LE BUDGET

**M. John A. MacDougall (Timiskaming):** Monsieur le Président, les Nord-Ontariens se sont réjouis des mesures que le gouvernement a annoncées dans le budget d'hier soir afin de les aider à sortir de la récession. Ainsi, le taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation baisse, l'impôt sur le revenu des particuliers diminue de deux p. 100 et un régime d'accession à la propriété permet aux acheteurs de retirer jusqu'à 20 000 $ de leur REER. On prévoit une augmentation des fonds de capital de risque, et le plafond des prêts aux petites entreprises double, pour passer à 200 000 $.

Comme le ministre des Finances l'a dit hier, les provinces remarqueront, nous l'espérons, qu'il nous est possible d'abaisser le déficit en réduisant les dépenses publiques et sans pour autant augmenter les impôts. Il est à souhaiter que le fisc provincial ne récupère pas tout simplement l'argent que nous avons laissé aux contribuables. Il faut injecter de l'argent dans l'économie, pas dans les coffres des provinces.

J'ai un message à l'intention de Queen's Park. Les contribuables nord-ontariens vous supplient, Pink Floyd, de ne pas augmenter les impôts.

* * *

[*Français*]

## LE BUDGET

**M. Nic Leblanc (Longueuil):** Monsieur le Président, le gouvernement fédéral sait que nous vivons la pire récession économique des 30 dernières années. Le fédéral sait aussi que l'économie canadienne est handicapée par des faiblesses structurelles chroniques: dépendance vis-à-vis les matières premières, entreprises industrielles peu compétitives, exportations bloquées par une valeur du dollar trop élevé, retards inacceptables en science et technologie et recherche et développement.

Dans le Budget, je m'attendais à ce que le gouvernement prenne des mesures sérieuses. Que fait le gouvernement? Il abolit d'un coup le Conseil économique et le Conseil des sciences du Canada!

Monsieur le Président, je me demande si le gouvernement est sérieux quand il parle de relance économique.

* * *

## LA DETTE NATIONALE

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, la dette nationale libérale de 1984-1985 a été de 206 milliards de dollars. Les intérêts composés sur la dette libérale depuis 1984-1985 sont, à ce jour, de 239 milliards de dollars. Le chef libéral du Canada demande de la transparence, de l'intégrité et des élections.

Monsieur le Président, je lui demande, au nom des contribuables canadiens, de nous expliquer comment le gouvernement libéral a fait preuve de transparence et d'intégrité en nous léguant cette dette de 445 milliards de dollars.

Le député libéral de LaSalle—Émard sera à Val-d'Or la semaine prochaine et j'espère qu'il va parler de cette dette nationale libérale qui est le vol du siècle!

* * *

[*Traduction*]

## L'ÉCONOMIE

**Mme Catherine Callbeck (Malpèque):** Monsieur le Président, les Canadiens espéraient que le gouvernement allait redonner confiance aux consommateurs et ainsi relancer les dépenses à la consommation. La survie de nombreux détaillants dépend des interventions du gouvernement. Les emplois de beaucoup de Canadiens sont en jeu.

Selon les chiffres sur les ventes au détail de décembre, publiés cette semaine, il y aurait eu une baisse de 10 p. 100 par rapport au mois de décembre de l'année précédente. Il est évident que le gouvernement n'a aucune mesure en vue pour redonner du travail à notre million et demi de chômeurs: aucun programme de travaux publics, peu d'investissement dans la recherche et le développement et encore moins d'initiatives de formation pour faire face à la restructuration de l'économie.

En refusant de faire quoi que ce soit pour redonner confiance aux consommateurs, le gouvernement montre qu'il n'a plus la volonté de diriger notre pays. Il aurait pu agir; il ne l'a pas fait. Aujourd'hui, les détaillants et les

travailleurs restent plongés dans les difficultés à cause de la négligence du gouvernement.

* * *

## LA SECTION DE LA PÉTROCHIMIE

**M. Ken James (Sarnia—Lambton):** Monsieur le Président, j'ai travaillé durant un certain nombre de mois avec l'industrie locale, et avec la chambre de commerce de Sarnia—Lambton, pour faire ressortir les aspects du régime fiscal fédéral-provincial qui doivent être changés afin de favoriser les investissements dans le secteur de la pétrochimie et du raffinage.

Des démarches ont été faites en ce sens auprès du premier ministre, du ministre des Finances, et du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Ils ont écouté et des mesures ont été prises dans le budget d'hier. Avec son budget de 1992, le gouvernement fédéral a pris l'initiative concernant ce problème après impôt. Les dispositions visant notre industrie locale de raffinage et de pétrochimie prévoient entre autres une diminution du taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation, ainsi qu'une hausse du taux d'amortissement des machines de fabrication et de transformation.

Je suis heureux que notre gouvernement ait pris la première mesure afin que Sarnia—Lambton soit une région plus intéressante pour l'aménagement de nouvelles installations dans le secteur de la pétrochimie et du raffinage. Nous pouvons maintenant espérer que le gouvernement de l'Ontario s'inspire de notre exemple et prenne des initiatives qui compléteront les mesures fédérales. La pire chose qui pourrait se produire pour Sarnia—Lambton ce serait que la province profite du fait que le gouvernement fédéral a allégé le fardeau fiscal.

* * *

## LE LOGEMENT

**M. Mike Breaugh (Oshawa):** Monsieur le Président, en décembre dernier, le ministre fédéral responsable de l'habitation a annoncé dans un style plutôt grandiloquent que le programme d'aide aux logements coopératifs destiné aux foyers à faible revenu et à revenu moyen se poursuivrait en 1992. Cela aura été vrai jusqu'à hier. Le ministre des Finances a en effet annulé le programme.

Ce sont ainsi 4 000 unités d'habitation pour les nécessiteux qui ne seront pas construites. Du coup, ce sont 4 000 emplois qui disparaîtront et peut-être 10 000 de plus par la suite. Pour l'exercice en cours, les gouvernements municipaux et provinciaux perdront ainsi 46 millions de dollars par 1 000 unités non construites.

C'est une bien triste nouvelle. Le demi-million de gens qui sont inscrits sur une liste d'attente dans l'espoir d'avoir accès à un logement social n'obtiendront donc rien. La quarantaine d'activistes de la province de Québec qui ont campé sur la glace au pied de la colline du Parlement en espérant recevoir des bonnes nouvelles du gouvernement a été quitte pour un coup de vent glacial ce matin et rien de plus.

* * *

## LE CAP-BRETON

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, le gouvernement Mulroney prend encore une fois pour cible l'île du Cap-Breton dans son budget, en annonçant la privatisation de la Société de développement du Cap-Breton et le démantèlement d'Entreprise Cap-Breton. Le gouvernement abandonne les mineurs du charbon ainsi que leurs familles et les petites entreprises.

Actuellement, dans certains endroits du Cap-Breton, le taux de chômage dépasse les 50 p. 100. L'économie de cette région est pitoyable et, pourtant, plutôt que de créer des programmes qui stimuleraient la création d'emplois et qui soustrairaient les gens à l'assurance-chômage et à l'aide sociale, le gouvernement veut se retirer du Cap-Breton et envoyer 3 000 emplois dans les limbes.

Lors des débats entourant la création de l'APECA en 1987-1988, le caucus national du Parti libéral avait prédit la privatisation de Devco. On se rend compte maintenant que tout le travail préalable était déjà fait. Le gouvernement a abandonné la région de l'est de la Nouvelle-Écosse, de la même façon qu'il a laissé tomber les agriculteurs, les pêcheurs et les travailleurs de l'automobile. Il n'assume aucunement ses responsabilités envers cette région. Il laisse délibérément les choses s'envenimer pour les gens du Cap-Breton et de tout le Canada atlantique.

* * *

## LE BUDGET

**Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre):** Monsieur le Président, le budget que le ministre des Finances a présenté à la Chambre, hier soir, est la preuve que le gouvernement est à l'écoute. Il montre que le gouvernement a compris l'appel des Canadiens, qui ne veulent pas de nouveaux impôts, qui veulent une administration fédérale plus efficace et moins coûteuse, qui veulent moins de réglementation et, par-dessus tout, qui sont contre toute nouvelle dépense.

Le gouvernement a également écouté les simples députés comme moi. Depuis l'automne 1990, je reviens constamment à la charge pour signaler au caucus le nombre effarant de publications du gouvernement qui sont fort belles, mais aussi très coûteuses. Je dois dire que j'ai été ravie d'apprendre que cela était chose du passé. Dorénavant, on devra s'en tenir au strict minimum dans la présentation des publications du gouvernement.

En réduisant les budgets consacrés aux communications, nous économiserons 75 millions de dollars par année. Je sais que cette bonne nouvelle sera fort bien accueillie dans la circonscription de Simcoe-Centre que je représente.

---

## QUESTIONS ORALES

[*Français*]

### LE BUDGET

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, le pays connaît la pire situation économique depuis 50 ans. Nous sommes dans une récession depuis 24 mois. Dans le Budget qui nous a été présenté hier, il n'y a rien pour relancer l'économie. Seulement, on voudrait faire accroire aux Canadiens qu'ils ont eu droit à une réduction d'impôt.

À la page 144 du Budget, on voit que le ministre a effectivement réduit l'impôt. Pour une famille de quatre personnes ayant un revenu de 15 000 $, il y a une énorme réduction d'impôt de 2 $ par année; pour une famille de quatre personnes ayant un revenu de 20 000 $ par année, une énorme réduction de 6 $ par année, soit moins de 2c. par jour. Pourquoi le ministre ne prend-il pas ses responsabilités et ne fait-il pas quelque chose de concret pour remettre ce pays en marche?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, le député a tort de dire que nous connaissons, à l'heure actuelle, la pire situation économique des 50 dernières années. Il a été lui-même ministre du gouvernement qui a présidé à l'une des pires récessions de notre histoire, soit celle de 1981-1982. Ce budget favorisera la relance économique. Il favorisera la création d'emplois. Il redonnera confiance dans notre économie, améliorera notre compétitivité et créera un climat économique propice aux investissements.



• (1420)

Si le député a été attentif, il saura que des organisations comme l'Association des manufacturiers canadiens, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et le Conseil canadien des chefs d'entreprises ont toutes fait savoir que nous prenons là les bonnes mesures au bon moment pour améliorer le climat de l'investissement, protéger les emplois et créer des possibilités d'emploi pour les Canadiens.

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, le budget d'hier a marqué le début de la fin pour l'universalité. Le gouvernement viole sa promesse; l'universalité n'est plus un dépôt sacré.

Le ministre pourrait-il nous dire s'il va également mettre un terme à l'universalité de l'assurance-maladie? Va-t-il souscrire au programme électoral de Preston Manning? Je tiens à lui dire que les hôpitaux au Canada sont pour les gens malades et pas simplement pour ceux qui ont de l'argent. Nous lutterons contre l'abolition de l'assurance-maladie au Canada, si le gouvernement fait comme il l'a fait dans le cas de l'allocation familiale hier.

[*Français*]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je dois dire au départ que je suis très fier de ce que le gouvernement a fait pour les enfants du Canada hier.

[*Traduction*]

En outre, je vais être très franc avec le chef de l'opposition au sujet de ce qu'il a déclaré. J'ignore ce qu'il entend par universalité, car le Parti libéral n'a pas toujours la même position. Si l'universalité signifie qu'on ne peut pas prendre de l'argent dans les poches de quelqu'un qui gagne 250 000 $ pour le donner à des enfants nécessiteux, eh bien, je ne veux pas de cette universalité-là.

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Un jour ou l'autre, nous aurons un bon débat sur ce que cela signifie. Au Canada, nous traitons tous les citoyens sur le même pied. Nous imposons ceux qui gagnent de l'argent.

Les mesures proposées par le ministre donnent l'impression qu'au Canada, les gens ne sont pas traités de la même façon. Il s'agira ensuite pour nos vis-à-vis de s'en prendre à l'assurance-maladie. J'étais aux États-Unis la semaine dernière. Tout le monde là-bas nous envie notre régime d'assurance-maladie universel et gratuit, et nous voulons le conserver.

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, j'ignore pourquoi le chef de l'opposition parle de l'assurance-maladie. En effet, on n'y a absolument pas touché dans le budget.

L'assurance-maladie répond aux besoins des Canadiens sur le plan de la santé. C'est exactement ce que nous faisons. Comme d'habitude, le chef de l'opposition parle d'universalité et dit vouloir permettre à tous les Canadiens de continuer à recevoir leur chèque.

Or, je voudrais lui citer les paroles de son collègue, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. McKenna; voici ce qu'il a dit: «Le temps est venu pour le premier ministre du Nouveau-Brunswick d'être prêt à renoncer à son chèque d'allocations familiales afin que son voisin qui est pauvre puisse recevoir deux fois plus d'argent.» Est-ce là votre opinion, monsieur le chef de l'opposition?

**Une voix:** Non, non!

**Une voix:** D'autres questions?

**M. Paul Martin (LaSalle—Émard):** Je constate avec plaisir que vous suivez l'exemple du premier ministre libéral du Nouveau-Brunswick. Vous en arriverez bientôt à suivre celui du chef des libéraux fédéraux à la Chambre.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Depuis sept ans, la politique économique du gouvernement se résume en trois points: absence de programmes de formation, coupures en recherche et développement, et aucune mesure d'ajustement pour les travailleurs qui perdent leur emploi. Le Budget ne fait absolument rien pour corriger cette situation. Une politique anti-inflationniste seule n'est pas suffisante.

Comment le ministre peut-il concilier cette politique de bras croisés avec la nécessité de restructurer fondamentalement l'économie canadienne?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, si le député avait écouté l'exposé budgétaire et, plus important encore, s'il avait lu le budget, il admettrait qu'il y a beaucoup de mesures pour améliorer la compétitivité et rehausser la confiance dans le secteur de la fabrication et de la transformation, secteur durement touché pendant cette récession et pendant la restructuration industrielle en cours.

Le budget comporte notamment des mesures allant de la hausse de la déduction pour amortissement à la baisse de l'impôt sur le revenu, en passant par l'intensification de la recherche et du développement, le capital de risque et des mesures favorisant la petite entreprise. Toutes ces mesures auront un effet très positif et placeront le Canada dans une position concurrentielle pour attirer des investissements qui permettront non seulement de perfectionner et de moderniser les activités de fabrication et de transformation, mais aussi d'en créer de nouvelles.

**M. Paul Martin (LaSalle—Émard):** J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Ce budget, c'est la frime et le temps de la frime est révolu. Le ministre soutient que nous pouvons relever le défi que les Européens, les Asiatiques et les Américains opposent à notre base industrielle et à nos centaines de collectivités pratiquement dévastées, en adoptant un budget qui confirme simplement la démence économique des sept dernières années.

Qu'est-ce qu'il y a pour le recyclage? Du blablabla! Qu'est-ce qu'il y a pour la recherche et le développement? Une goutte dans l'océan! Qu'est-ce qu'il y a pour les mesures d'adaptation? Rien! Qui pensez-vous pouvoir berner, pour l'amour du ciel?

**M. le Président:** Je demande aux députés de ne pas se laisser emporter par leur enthousiasme au point d'adresser leurs questions directement au ministre. Il faut passer par l'entremise de la présidence.

**M. Martin:** Monsieur le Président, vous avez raison. Étant donné la façon dont ces gens répondent aux questions, c'est à vous que je devrais les poser et non à eux par votre entremise.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le budget d'hier est un budget qui a abandonné l'équité salariale pour les femmes, le principe de l'universalité et les chômeurs du pays. Un budget qui accepte qu'il y ait 1,5 million de chômeurs au Canada et qui ne leur offre rien constitue un échec dès le départ.

Le chômage coûte à notre pays 30 milliards de dollars par année et, aujourd'hui, nous avons appris que les prestations d'assurance-chômage ont à elles seules augmenté de 34 p. 100.

Le ministre des Finances avait des choix. Alors, pourquoi a-t-il choisi de maintenir la déduction d'un milliard de dollars pour déjeuners d'affaires accordée à ceux qui ont de l'argent, au lieu de prendre cet argent et de le consacrer à la création d'emplois, pour redonner du travail aux Canadiens?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, je sais que le Nouveau Parti démocratique est contre les entreprises et voudrait que nous supprimions également l'impôt sur les gains en capital.

Je dois rappeler à la députée que, à notre avis, l'exonération des gains en capital et les avantages accordés au milieu des affaires constituent des mesures propres à encourager l'investissement dans les entreprises. L'impôt sur les gains en capital, auquel la députée s'oppose farouchement, est une mesure qui encourage l'investissement et la prise de risques. Notre parti et notre gouvernement continueront d'appuyer ces mesures.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur le Président.

De toute évidence, le gouvernement n'était pas prêt à faire des choix pour créer des emplois. Il a préféré opter pour le maintien des échappatoires fiscales qui profitent aux riches.

[*Français*]

Monsieur le Président, le principal allégement fiscal contenu dans le Budget va donner six fois plus d'argent aux gens qui gagnent 100 000 $ par an qu'à ceux qui ne gagnent que 30 000 $. Pourquoi imposer une mesure fiscale qui ne sert qu'à enrichir les riches? Est-ce là une mesure fiscale juste et équitable?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, si la députée prenait connaissance du budget, elle saurait qu'environ 500 000 nouveaux emplois seront créés d'ici la fin de l'année. Au cours de la période de 1984-1988, les néo-démocrates ont ri lorsque nous avons dit que nous allions créer un million de nouveaux emplois. Nous en avons créé 1,5 million et nous le ferons encore une fois. Nous le ferons comme il faut, et non pas en alourdissant le fardeau de l'impôt et du déficit.

• (1430)

Dans ce budget, nous comprimons les dépenses, les impôts et le déficit. Nous allons établir un climat favorable à l'investissement et à la création d'emplois, non seulement pour aujourd'hui mais également, bien sûr, pour l'avenir.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, je voudrais rappeler une des promesses que ce gouvernement a faites à maintes occasions. Le ministre, aujourd'hui, a fait une autre promesse aux chômeurs, alors que ce que ceux-ci voudraient, c'est qu'il fasse quelque chose qui crée des emplois.

Aujourd'hui, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait déclaré: «J'ai le privilège aujourd'hui, à propos du programme de garderies, comme je l'ai été pour beaucoup d'autres choses comme VIA Rail, d'être l'exécuteur des hautes oeuvres.»

Ma question s'adresse au premier ministre. Son parti avait promis lors des dernières élections un programme national de garderies. Rien dans le budget n'indique que le programme est supprimé. Est-ce que le premier ministre osera prendre la parole et dire que sa promesse de programme national de garderies ne tient plus?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'excuser pour deux mots que j'ai utilisés ce matin.

Parfois, lorsque j'utilise l'anglais, ma deuxième langue, je fais des erreurs, et c'est ce qui m'est arrivé. Bien sûr, le mot «privilège», en français, peut signifier que c'est une obligation, et c'est ainsi que je le prenais. Quand au mot «exécuteur», il est bien certain que je n'ai jamais exécuté personne et que je ne tuerais rien non plus. Voilà ce que j'ai voulu dire.

Deuxièmement, en ce qui concerne les garderies, en tant que gouvernement nous avions un choix. En tant que ministre j'avais le choix entre mettre en oeuvre le programme de garderies ou m'attaquer au grave problème de la pauvreté chez les enfants, qui a été soulevé par la députée et par de nombreux autres à la Chambre des communes.

Tout cela est dans le plan d'action que nous allons déposer plus tard ce mois-ci et qui touchera tous les problèmes auxquels les enfants de notre société font face: les sévices, la violence, etc.

Dans les discussions que j'ai eues avec eux, les Canadiens m'ont toujours dit qu'au lieu de persister à vouloir un programme de garderies il serait préférable, vu les ressources dont nous disposons, que nous nous occupions des enfants à risque et de ceux vivant dans la pauvreté. C'est ce qu'a mentionné le ministre des Finances hier et c'est ce que j'ai l'intention de faire.

Je ne dis pas qu'un programme de garderies n'est pas important. C'est l'une des plus importantes questions pour les enfants, mais nous avons à nous occuper d'abord des enfants victimes de violence, de sévices sexuels, etc. Nous devons aider ces pauvres enfants comme nous l'avons dit hier.

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, je trouve que l'explication fournie par le ministre sonne un peu faux.

Au cours de la même entrevue, il a déclaré que selon les sondages, les Canadiens se préoccupaient davantage des enfants vivant dans la pauvreté que des enfants dont la santé mentale et physique était menacée par la violence familiale et les sévices sexuels.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a pour mandat de défendre les intérêts de tous les enfants, pourrait-il me dire pourquoi il créerait, dans le pays, une situation où il opposerait les enfants affamés et maltraités aux enfants qui ont légitimement besoin de garderies sûres? Pourquoi oppose-t-il les enfants entre eux?

[*Français*]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je dois faire un choix, parce que dans la société, les enfants font face à des situations comme celle-là.

Bien sûr, monsieur le Président, que les enfants ont besoin de garderies, mais la députée elle-même l'a dit, des enfants font face à des abus sexuels, à de la violence familiale. Un enfant de deux ans et demi a été tué à Montréal avant-hier soir sans qu'il n'y ait aucune raison.

Quand un ministre de la Santé a l'obligation de faire des choix, les Canadiens lui demandent le courage de le faire. Et j'ai cru être appuyé entièrement par mes collègues du gouvernement sur l'importance, et de toute urgence,—et je voudrais avoir l'appui de ma collègue et de tous les députés de la Chambre—d'essayer de trouver des réponses pour les enfants qui souffrent au Canada et qui n'ont pas raison de souffrir, monsieur le Président.

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, écouter les sondages, ce n'est pas avoir du courage!

Je réfère le ministre, qui a beaucoup parlé sur tout ce qu'il veut faire auprès des enfants, à la page 98 du Budget de son collègue ministre. Pourquoi, s'il fait tellement pour les enfants, son gouvernement, l'année prochaine, va-t-il couper 1,5 milliard du système de péréquation qui touchent exactement les questions de santé et d'éducation de nos enfants. Pourquoi coupe-t-il cela et pourquoi ne défend-il pas sa politique?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, les paiements de péréquation aux provinces ont augmenté de 60 p. 100 depuis l'arrivée de ce gouvernement au pouvoir. De 5,4 milliards de dollars qu'ils étaient en 1984-1985, ils sont passés à 8,5 milliards de dollars en 1992-1993 et passeront à 9,2 milliards de dollars en 1993-1994.

**Mme Diane Marleau (Sudbury):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Ce gouvernement conservateur a introduit la surtaxe en 1986 et l'a augmenté à deux reprises par la suite. En tout, il a augmenté les impôts et les taxes trente-trois fois. Comment ce ministre des Finances peut-il regarder les Canadiens dans les yeux et leur dire que les choses vont mieux en 1992 et qu'ils vont faire des économies à cause d'un allégement fiscal de deux dollars? C'est tout à fait insultant.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, l'une des raisons pour lesquelles nous avons dû augmenter les impôts et les taxes, c'était pour payer la lourde dette héritée de nos prédécesseurs libéraux. Avant 1984, c'est-à-dire avant notre arrivée au pouvoir, le gouvernement libéral qui dirigeait alors dépensait 1,33 dollar pour chaque dollar de recettes qu'il percevait. Cela ne pouvait pas durer. Il fallait un changement.

Nous avons dû nous attaquer au déficit. Nous avons dû commencer à réduire ce déficit et à soulager le pays du fardeau de la dette. Or, c'est exactement ce que nous sommes en train de faire.

**Mme Diane Marleau (Sudbury):** Monsieur le Président, ce gouvernement n'a pas l'intention de venir en aide aux Canadiens. Avec une cote de popularité de 11 p. 100 selon les derniers sondages, il cherche plutôt à se tirer d'affaire. Les Canadiens sont taxés à mort et ce ne sont pas des tours de passe-passe ni de beaux discours qui peuvent changer cette situation.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas apporté des changements importants et réalistes qui pourraient aider les Canadiens à joindre les deux bouts?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Oui, monsieur le Président, je reconnais avec la députée que les Canadiens sont surtaxés. Nous faisont tout notre possible pour réduire leur fardeau fiscal. Nous sommes en train de réduire les dépenses publiques, les taxes et le déficit.

Je voudrais signaler à la député, à titre indicatif, que par suite des modifications apportées aux prestations pour enfants et de la réduction de la surtaxe en 1993, un chef de famille monoparentale ayant deux enfants et un revenu annuel de 50 000 $ réalisera une économie de 394 $; une famille à deux revenus ayant deux enfants épargnera 240 $; et une famille à un revenu ayant deux enfants fera une économie de 280 $. Je pense que c'est là une économie très importante qui les aidera à se procurer des vêtements et de la nourriture.

* * *

## LES GARDERIES

**Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby):** Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Ce gouvernement ne cesse de débiter des platitudes sur l'égalité des femmes qui, à ce qu'il dit, lui tient à

coeur. Le ministre sait pertinemment que ce sont les garderies qui permettent aux familles pauvres de sortir du cercle vicieux de la pauvreté et de trouver du travail rémunéré. Il a toutes les données qu'il faut pour le prouver. Il dit avoir fait son choix; il avait plusieurs options mais il a choisi d'enterrer les garderies.

J'aimerais donc poser la question suivante au ministre: après avoir promis un programme national de garderies en 1984, puis en 1988 et à nouveau il y a tout juste un an, pourquoi le gouvernement ne tient-il pas la promesse qu'il a faite aux familles canadiennes, aux femmes canadiennes et aux enfants canadiens? Les enfants battus et maltraités ont autant besoin de garderies que les autres.

• (1440)

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Tout d'abord, monsieur le Président, la députée devrait reconnaître ce qu'elle sait déjà, à savoir que le gouvernement investit plus d'un milliard de dollars par an dans le système canadien de garderies.

Ensuite, elle sait fort bien que le budget, qu'elle a soigneusement lu, prévoit une augmentation des déductions pour frais de garde d'enfants; pour ceux qui sont âgés de zéro à sept ans, elle est partie de 4 000 à 5 000 $ et pour les enfants de sept à quatorze ans, cette déduction passe de 2 000 à 3 000 $.

Je suis certain qu'elle s'accordera avec moi pour dire que c'est une bonne initiative, elle qui parle de violence et de mauvais traitements. Et je pense qu'elle ne pourra pas nier que cette mesure devrait pouvoir nous aider à donner à ces enfants de meilleures chances d'être entourés, soutenus et aimés.

Autrement dit, nous avons abordé la question des garderies en tenant compte des moyens dont nous disposons. Nous nous devons aussi d'aider les enfants qui, jour après jour, font face aux dures réalités de la vie. Je mets la députée au défi de dire qu'elle n'est pas d'accord avec cette politique.

**Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby):** Monsieur le Président, il peut me mettre au défi tant qu'il voudra, le ministre a tort.

Le gouvernement parle de consacrer un milliard de dollars aux services de garderie. Il perd un milliard de dollars chaque année en déductions pour frais de représentation et ces frais incluent même les services d'escorte. Cela, aux dépens des enfants du Canada.

Nous assistons à la fin d'un programme social universel, celui des garderies. Je demande au ministre quel sera le prochain programme sacrifié, les pensions de vieillesse ou l'assurance-maladie?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, aujourd'hui, nous avons fait un choix. La députée doit comprendre que les programmes sociaux existent pour combler les besoins des Canadiens. C'est pour cela que nous avons ces programmes, ceux qui existaient déjà et ceux qu'on a annoncés hier dans le budget.

Les programmes de soins de santé doivent répondre à un besoin des Canadiens. Cela ne changera pas. C'est exactement la même chose dans le cas des programmes destinés aux personnes âgées.

Aujourd'hui, nous avons décidé d'utiliser l'argent que nous donnons aux riches pour régler les problèmes des enfants. Grand Dieu, le NPD me demande de ne pas prendre d'argent à ceux qui gagnent 250 000 $! C'est un miracle.

Je veux donner cet argent aux familles pauvres pour qu'elles puissent mieux s'occuper de leurs enfants. J'espère que les sauveurs du monde m'aideront dans mon entreprise.

* * *

## LE BUDGET

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, j'aimerais revenir au ministre des Finances. Dans son budget, il se soustrait entièrement à ses responsabilités à l'égard des chômeurs.

Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi son gouvernement et lui-même refusent de voir le 1,5 million de Canadiens en chômage et les 2,5 millions d'assistés sociaux? Peut-il expliquer à ces gens pourquoi on les relègue aux oubliettes?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, nous n'avons rejeté personne aux oubliettes. Nous avons créé un climat de confiance et amélioré le climat de l'investissement.

Lorsque nous avons pris le pouvoir, le gouvernement précédent nous a laissé un taux de chômage de près de 12 p. 100 et on ne parlait pas de crise à cette époque.

Je sais que le taux de chômage est trop élevé. Nous érigeons la structure de base. Les taux d'intérêt ont baissé, l'inflation diminue tout comme le coût de faire des affaires. Nous améliorons le climat de l'investissement

afin de faciliter la restructuration de sorte que les compagnies de fabrication et de transformation investissent au Canada, rénovent leurs usines et fassent de nouveaux investissements qui créeront de nouveaux emplois. Voilà pourquoi nous pouvons dire que 500 000 nouveaux emplois seront créés cette année et qu'un million d'emplois le seront au cours des quatre prochaines années.

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, cela apporte un grand réconfort aux Canadiens qui sont actuellement au chômage! Le gouvernement a la responsabilité morale de les remettre au travail. Le ministre annonce qu'il va créer un demi-million de nouveaux emplois, pourtant il admet que le taux de chômage ne va pas baisser.

Le gouvernement n'a d'autre réponse aux chômeurs de notre pays que de leur dire: «Tant pis pour vous!». Le ministre a promis un budget réaliste et les chômeurs canadiens lui demandent aujourd'hui quelle est exactement sa définition de la réalité. A-t-il tellement perdu contact avec la réalité qu'il ne voit pas la douleur et les souffrances qui l'entourent? Ne se rend-il pas compte que les gens souffrent? Je voudrais demander au ministre pourquoi il n'a pas donné d'espoir aux chômeurs canadiens.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois au député, ce budget donne bel et bien de l'espoir.

Il suffit d'écouter les porte-parole de l'Association des manufacturiers canadiens, du Conseil canadien des chefs d'entreprises et de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

D'après ces derniers, puisque les facteurs fondamentaux sont en place, un faible taux d'inflation et des taux d'intérêts bas, il faut créer un climat propice aux investissements de façon à en attirer de nouveaux pour pouvoir moderniser l'industrie et encourager la création d'emplois, en particulier dans les secteurs de la transformation et de la fabrication.

Nous avons indiqué cinq initiatives déterminées qui sont l'augmentation de la déduction pour amortissement, la réduction des taux d'imposition, les améliorations apportées au capital de risque et à la recherche et au développement et les réductions de la retenue d'impôt.

Toutes ces mesures sont considérées comme d'heureuses initiatives qui vont établir un climat de confiance et apporter une lueur d'espoir à ceux qui travaillent aujourd'hui aussi bien qu'aux chômeurs.

[*Français*]

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, le ministre a dit aux femmes canadiennes qu'un salaire égal au salaire des hommes n'est pas abordable au Canada. Le ministre a déclaré hier que, peu importe la décision de la Commission des droits de la personne, le gouvernement n'a aucunement l'intention de payer un salaire juste aux 70 000 femmes qui ont lutté pendant huit ans pour un droit fondamental. Pourquoi cette discrimination? Pourquoi les femmes sont-elles les victimes des politiques injustes et mal conçues de ce gouvernement?

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, au risque de blesser ma modestie, j'aimerais dire à l'honorable députée que ce gouvernement est très fier de ce qu'il a fait pour la parité salariale au Canada. Je crois, de toute façon, que ce gouvernement est le premier au Canada, des gouvernements nationaux, bien avant les Libéraux, bien avant tous les gouvernements provinciaux, et je crois même de tous les gouvernements du monde. Il n'y en a pas un qui ait agi comme nous, en accordant la parité salariale comme nous l'avons fait.

Je rappellerai à l'honorable députée qu'au cours des dernières années, nous avons accordé près d'un demi-milliard de rattrapage et que, à chaque année, nous accordons 80 millions.

La décision que nous avons prise dans le Budget, c'est de faire comme les provinces, et de ne pas avoir à être exposé à des dépenses pour le passé, pour le régime libéral en quelque sorte. Nous assumons nos responsabilités pour l'avenir, et c'est ce que nous sommes prêts à faire. Nous croyons à la parité salariale, et c'est ce que nous allons faire pour l'avenir.

[*Traduction*]

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le ministre. Le ministre sait parfaitement qu'il est en train d'escroquer 1 milliard de dollars aux femmes.

L'égalité ne commence ni ne s'arrête selon le bon vouloir du gouvernement. Aux dernières élections, le premier ministre a déclaré que des fonds étaient prévus pour assurer l'équité salariale.

Pourquoi le gouvernement budgétise-t-il maintenant de façon à rembourser sa dette à Wall Street en oubliant sa dette envers les femmes?

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, après l'étude la plus approfondie jamais réalisée sur l'équité salariale au Canada, nous avons accepté de payer 370 millions de dollars. Nous les avons payés et estimons que jusqu'ici les comptes sont réglés.

* * *

## LA FONCTION PUBLIQUE

**M. Brian O'Kurley (Elk Island):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la fonction publique. Les Canadiens s'inquiètent en apprenant que des fontionnaires sont maltraités par des chefs syndicalistes.

Il a été rapporté que certains chefs syndicalistes qui outrepasssent leurs droits et ne tiennent compte que de leurs intérêts continuent de fermer les yeux sur le harcèlement des employés de la fonction publique en raison de leurs convictions politiques.

Le ministre peut-il assurer à la Chambre et à tous les Canadiens que le gouvernement ne tolérera pas que des fonctionnaires continuent d'être harcelés et intimidés par leur syndicat?

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, je sais que nombre de Canadiens ont trouvé profondément troublantes les activités auxquelles fait allusion le député et qui ont été rapportées dans les médias.

Cependant, notre capacité d'action est très limitée étant donné que le paragraphe 8(1) de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, nous interdit d'intervenir.

• (1450)

Néanmoins, je suis content de pouvoir dire au député que selon une section locale au moins, l'alliance s'est rendue coupable d'une pratique déloyale en matière de travail et conteste actuellement le droit de l'Alliance de la fonction publique du Canada de se livrer à ce genre d'action. Nous suivrons très attentivement cette affaire.

* * *

## LE BUDGET

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, ma question d'adresse au ministre des Finances.

À Windsor, d'où je viens, le taux de chômage atteint en ce moment 21,5 p. 100. Et le même gaspillage tragique et insensé de nos ressources humaines s'observe d'un bout à l'autre du pays.

Le ministre des Finances peut-il me dire pourquoi son budget s'intéresse si peu au sort tragique du million et demi de Canadiens qui sont sans emploi, mais laisse néanmoins subsister des échappatoires fiscales injustes et inacceptables?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, il est tragique que le taux de chômage soit si élevé dans la région d'où vient le député. Je trouve cela fort regrettable.

Le secteur de la fabrication et de la transformation y joue évidemment un rôle très important, et nous avons pris un certain nombre d'initiatives justement pour renforcer ce secteur d'activité, non seulement afin d'en accroître la viabilité, mais aussi pour encourager l'investissement dans ce secteur en particulier.

Le député sait très bien que de nos jours les capitaux sont très mobiles dans une économie planétaire. Ce que le Canada doit donc faire c'est de s'assurer qu'il offre un cadre compétitif et propice à cet essor et à ces nouveaux investissements.

J'invite de nouveau le député à relire la partie du budget qui porte sur le secteur manufacturier et de la transformation. Je suis persuadé qu'il y découvrira bien des aspects positifs. Elle a suscité beaucoup de réactions favorables dans ce milieu, ce dont je suis absolument ravi.

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Le fait est, monsieur le Président, que j'ai lu très attentivement ces passages parce qu'ils prévoient une échappatoire fiscale supplémentaire pour le secteur manufacturier et la majoration de la déduction pour amortissement, ce qui n'a jamais été reconnu comme un moyen d'accroître les investissements où que ce soit dans le monde.

Je demanderai au ministre de me dire, à brûle-pourpoint, pourquoi il laisse persister dans notre régime fiscal des dispositions en vertu desquelles des sociétés peuvent offrir des services d'accompagnement à leurs clients et en faire assumer le coût à l'ensemble des contribuables canadiens.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, j'aurai tout entendu. Je ne sais pas d'où sort le député, mais, partout où je suis allé pendant que je préparais ce budget, et j'ai sillonné tout le pays, il s'est trouvé quelqu'un pour

me demander de majorer cette déduction pour amortissement.

Si le député ne me croit pas sur parole, je peux lui fournir un tas de preuves à l'appui.

[*Français*]

**M. Benoît Tremblay (Rosemont):** Monsieur le Président, le ministre des Finances annonçait hier une amélioration des encouragements à la recherche et au développement.

Est-ce que cette annonce vise à harmoniser enfin les déductions fiscales fédérales avec celles du Québec pour arrêter de pénaliser les efforts de recherche et développement des entreprises québécoises comme le demandait le ministre des Finances du Québec lors de la dernière conférence des premiers ministres?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, nous proposons de collaborer avec le secteur privé pour améliorer l'administration des encouragements à la recherche et au développement et accroître le financement de ce genre de travaux.

L'administration de ces encouragements fiscaux a posé certains problèmes et nous voulons en discuter avec les chefs d'entreprises afin de supprimer tous les obstacles, de façon à ce que le secteur privé puisse vraiment profiter des encouragements à la recherche et au développement prévus dans les budgets précédents et naturellement dans mon budget.

[*Français*]

**M. Benoît Tremblay (Rosemont):** Monsieur le Président, le ministre des Finances sait très bien qu'en obligeant les entreprises québécoises à retrancher les crédits d'impôt qu'ils reçoivent du gouvernement du Québec aux fins de la recherche et développement de leurs déductions pour avoir les crédits et les déductions fédérales, le gouvernement fédéral se trouve à taxer 39 p. 100 des crédits que le Québec accorde aux entreprises de recherche et développement. C'est ce que demandait le ministre des Finances. Est-ce que le gouvernement fédéral est prêt à cesser d'exiger que les entreprises déduisent ce qu'elles reçoivent du Québec lorsqu'elles demandent des déductions fédérales, comme c'est le cas en Ontario?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, comme le sait le député, le budget contient plusieurs initiatives importantes visant à améliorer le secteur de la fabrication et de la transformation et à l'inciter notamment à utiliser les encouragements à la recherche et au développement.

Je suis heureux de constater que le ministre des Finances du Québec, M. Lévesque, se dit très satisfait du budget. Il semble apprécier l'orientation que nous avons donnée au budget.

Je rappelle au député que plusieurs autres provinces appuient vigoureusement l'initiative prévue dans le budget. J'espère qu'il en fera autant.

**M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement a l'intention de privatiser le Programme canadien de prêts aux étudiants; cela constitue une gifle pour les étudiants canadiens. Beaucoup en souffriront gravement, et leurs chances de se faire instruire s'en trouveront sérieusement compromises.

Pourquoi le ministre trouve-t-il nécessaire de se cacher derrière les banquiers? Pourquoi leur confie-t-il la sale besogne? Pourquoi ne met-il pas un terme à cette mascarade et ne donne-t-il pas aux étudiants le soutien dont ils ont besoin?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, le budget comporte plusieurs mesures qui aideront les étudiants en ce qui a trait au programme de prêts aux étudiants.

Mon collègue, le secrétaire d'État, entreprendra avec les banques des négociations visant à améliorer l'application du programme et à supprimer les frais d'administration de 3 p. 100. Le député s'en réjouira sûrement.

**M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord):** Monsieur le Président, cela revient à dire: «N'appelez pas le gouvernement, mais votre banquier, si vous voulez vous faire instruire.»

Nous avons un grave problème au Canada, car 400 000 jeunes Canadiens y sont en chômage. C'est un problème que nous ne pouvons pas ignorer. Or, c'est ce que le gouvernement essaie de faire avec le présent budget. Il ne prévoit rien pour les jeunes. Ils ont été condamnés au chômage chronique, et le gouvernement refuse d'agir.

Quand le ministre et ses collègues comprendront-ils que l'absence de plans pour les jeunes veut dire pas de plans pour l'avenir?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Il y a dans le budget plusieurs mesures qui aideront les jeunes à se faire instruire. Je le renvoie au budget. Il comporte un certain nombre de mesures relatives au crédit pour études.

Si le député a d'autres suggestions précises, je serai très heureux d'en prendre connaissance.

**M. Joe Fontana (London-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Dans le budget présenté hier, le gouvernement ouvre aux Canadiens l'accès à la propriété en leur permettant d'utiliser leur REER, ce que nous approuvons, mais il revient sur son engagement à l'égard du logement social à bon marché. En effet, ce budget réduit de moitié en trois ans le financement du logement à prix modéré et élimine quelque 12 000 logements à prix modéré au cours des deux prochaines années.

Le ministre peut-il me dire pourquoi son gouvernement force ainsi plus d'un million de Canadiens, dont 500 000 enfants, qui habitent des logements médiocres, à vivre pour toujours dans la pauvreté sans espoir de jamais posséder une maison ni de jamais trouver un logement convenable?

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics):** Monsieur le Président, j'aurais cru que mon collègue d'en face aurait félicité le ministre des Finances et le gouvernement pour les excellentes initiatives qu'ils ont prises sur le chapitre du logement.

Par contre, il me donne l'occasion de lui signaler et d'assurer aux gens qui dépendent du logement social que nous haussons en fait de 70 millions de dollars les fonds consacrés cette année au logement social. On consacre chaque année deux milliards de dollars environ au logement social, ce qui revient à dix milliards de dollars pour les cinq prochaines années.

Notre gouvernement n'a donc vraiment rien à se reprocher à cet égard. En outre, comme le député ne l'ignore pas, il existe beaucoup d'autres programmes qui s'adressent plus directement aux personnes vraiment nécessiteuses que le programme du logement coopératif, lequel était, au demeurant, un excellent programme à bien des égards.

• (1500)

**M. Joe Fontana (London-Est):** Monsieur le Président, d'un simple coup de plume, le gouvernement a rayé de la carte le programme du logement coopératif auquel le ministre vient de faire allusion, un programme bien ciblé qui a fourni pendant une vingtaine d'années à des groupes de Canadiens à revenu moyen et faible des logements sûrs et bon marché. Il y a actuellement 164 000 Canadiens qui attendent d'obtenir un logement coopératif. Le gouvernement leur enlève tout espoir de jamais obtenir un logement convenable à bon marché.

En décembre dernier, le ministre avait promis six millions de dollars aux responsables du logement coopératif et voici qu'il annule hier le programme.

Le ministre ou le ministre des Finances vont-ils rétablir ce programme qui a si bien servi les Canadiens au cours des 20 dernières années?

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics):** Non, monsieur le Président, pas pour le moment. Comme le député ne l'ignore pas, d'autres programmes s'adressent plus directement aux personnes vraiment nécessiteuses.

Le député ne devrait pas oublier non plus que notre gouvernement a toujours consacré davantage d'argent chaque année au logement social et qu'il continue à le faire. Je lui rappelle que la dernière année où son parti a été au pouvoir, soit en 1983-1984, il a consacré 1,2 milliard de dollars au logement social. Nous y avons consacré depuis 100 millions de plus chaque année et nous continuons à le faire.

* * *

## LE CONSEIL DES SCIENCES DU CANADA

**M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le Conseil des sciences a été éliminé sur l'ordre du Cabinet du premier ministre. Ce n'est certainement pas à cause des coûts, car ils sont très peu élevés. Serait-ce, monsieur le Président, parce que le Conseil des sciences risque de voir que le programme pour la prospérité, qui promettait des augmentations sur le plan de la formation, de l'enseignement, de la technologie ainsi que de la recherche et du développement, n'est en réalité qu'une escroquerie?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Non, monsieur le Président. En fait, comme mon collègue le sait peut-être, le Conseil des sciences a fait du très bon travail. Après avoir consulté, ces dernières années, les universités, des groupes d'analystes, le secteur privé et divers gouvernements provinciaux, nous avons créé le Conseil consultatif national des sciences et de la techno-

logie. C'est un nouvel organisme indépendant. Depuis sa création, ce conseil assume une part de plus en plus grande des responsabilités qui incombaient auparavant au Conseil des sciences. Le gouvernement a estimé que, même si tous ces organismes avaient une certaine valeur, ce n'était pas. . .

**M. McCurdy:** Ils critiquaient trop le gouvernement.

**M. Mulroney:** Mon collègue dit qu'ils critiquaient trop le gouvernement. C'est absolument faux. Ils appuyaient nos politiques. Ils estimaient que le gouvernement avait bien fait de créer le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie. C'est lui qui a créé les centres d'excellence, distribuant ainsi des centaines de millions de dollars aux universités d'un bout à l'autre du Canada.

**Une voix:** N'oubliez pas les bourses.

**M. Mulroney:** Il y a aussi le programme Bourses Canada, qui prévoit l'octroi de 10 000 nouvelles bourses à des étudiants canadiens dans le domaine des sciences et de la technologie. L'une des conditions du programme, c'est que 50 p. 100 de toutes ces bourses doivent être accordées à des femmes.

* * *

## LE BUDGET

**M. Mac Harb (Ottawa–Centre):** Monsieur le Président, les médias rapportent aujourd'hui une déclaration du ministre des Finances, selon laquelle Ottawa serait une ville où on se la coule douce. C'est là une grossière insulte pour la population d'Ottawa et pour quelque ville que ce soit.

Le budget d'hier prévoit l'élimination de plus de 20 organismes qui emploient actuellement des centaines de personnes. Le ministre a–t–il fait des études qui justifient l'élimination de ces organismes, et sinon, va–t–il revenir immédiatement sur cette décision insultante, cruelle et injuste pour les contribuables de la région?

**L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, je n'ai jamais dit qu'Ottawa était une ville où on se la coule douce. Si le député a cette citation en main, je voudrais bien la voir, car je ne me souviens pas d'avoir fait pareille déclaration. Je serais très curieux de la voir.

## PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**M. le Président:** Je veux signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Karl Erik Olsson, ministre suédois de l'Agriculture.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### LE COMITÉ LÉGISLATIF H

**M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona):** Monsieur le Président, je soulève aujourd'hui la question de privilège.

Le 18 février, les membres du Comité législatif H ont décidé, semble–t–il d'ajourner sine die l'étude du projet de loi C–203, Loi modifiant le Code criminel (personnes en phase terminale).

Cette procédure tout a fait inhabituelle signifie que le projet de loi est mort et qu'il ne reviendra pas devant la Chambre des communes. Cette mesure prise par le comité législatif constitue une violation des privilèges de la Chambre et de ses membres. C'est un outrage à la Chambre.

En plus de créer un dangereux précédent, cette décision est aussi contraire aux nombreux engagements pris relativement aux pouvoirs des députés. En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les projets de loi qui ont franchi l'étape de la deuxième lecture sont renvoyés à un comité législatif pour examen.

Il importe de bien comprendre l'objet et l'importance de cette étape du processus législatif. Dans le commentaire 759(3) de Beauchesne, sixième édition, on décrit les comités législatifs de la façon suivante:

> Les comités législatifs sont créés par la Chambre avec mission d'étudier certains projets de loi auxquels ils pourront apporter des amendements.

Cet ouvrage précise aussi, au commentaire 798, la fonction d'un comité législatif en ces termes:

> Le comité législatif a pour rôle d'étudier le projet de loi pour lequel il a été constitué et de faire rapport à la Chambre du projet de loi avec ou sans amendement.

Ce point est aussi mentionné dans la cinquième édition, au commentaire 763:

> Le Comité a pour fonction d'examiner le projet de loi ou proposition de loi article par article ou, éventuellement mot par mot, afin d'y apporter les modifications dont on peut croire qu'elles le rendraient, généralement parlant, plus acceptable.

On dit aussi ce qui suit dans la cinquième édition, au commentaire 764(1):

> La Chambre ayant consacré le principe du texte en le votant en deuxième lecture, il est par conséquent interdit au comité de le modifier de façon telle que ce principe ne soit plus respecté.

On poursuit ainsi au commentaire 764(2):

> Il est en revanche loisible au Comité de modifier les dispositions du bill à tel point que lorsqu'il en est fait rapport à la Chambre il se trouve en substance être tout autre qu'il était avant que le Comité en ait été saisi. Celui-ci peut, à sa guise, repousser tous les articles et les remplacer par d'autres, sous réserve de ne pas s'écarter du principe dont s'inspirait le texte voté en deuxième lecture.

Voici ce qu'on dit également au commentaire 754:

> 1) Tout bill public doit être lu deux fois et renvoyé à un Comité avant de faire l'objet d'un amendement.
>
> 2) «Déférer» un bill signifie l'envoyer à un Comité en vue d'un examen et d'un rapport.

Il convient aussi de noter le commentaire 885 du même ouvrage:

> 1) Il est du devoir du Comité de faire rapport à la Chambre de tous les bills qui lui ont été déférés; il ne doit pas, au moyen de longues suspensions de ses travaux, empêcher la Chambre de prendre connaissance de ses conclusions.
>
> 2) Dans le cas où le Comité n'aurait pas fait rapport d'un bill, la Chambre devrait en prendre acte.

Monsieur le Président, bien que ces déclarations soient faites à l'égard des projets de loi privés, nous faisons valoir qu'elles s'appliquent de la même manière à n'importe quel projet de loi, public ou privé.

Ce point de vue trouve sa justification à la page 614 de l'ouvrage de Bourinot, *Parliamentary Procedures and Practice*, quatrième édition, où les principes sont ainsi énoncés d'une façon générale:

> Il incombe à chaque comité de faire rapport à la Chambre du projet de loi qui lui est confié. Le comité ne doit pas priver la Chambre du résultat de ses travaux par de longs ajournements ou par l'interruption informelle de ses séances. Si quelque tentative de cette nature est faite afin de bloquer un projet de loi, la Chambre interviendra pour empêcher qu'il n'en soit ainsi.»

Le point fondamental est qu'un projet de loi qui a été lu une deuxième fois a reçu l'approbation de principe de la Chambre. Le renvoi de la mesure législative à un comité vise à régler les détails. C'est pourquoi, en vertu de l'article 113(5) du Règlement, les comités législatifs ont le pouvoir de convoquer les personnes qu'ils jugent compétentes pour témoigner sur des questions techniques et autres.

Le comité doit étudier le projet de loi, mais il a aussi la responsabilité de faire rapport à la Chambre sur ce projet de loi. Il ne peut pas laisser le projet de loi en plan et ne rien faire. Le comité doit faire rapport à la Chambre. Il peut apporter des amendements. Il peut même modifier sensiblement le projet de loi, mais il doit renvoyer celui-ci à la Chambre. C'est clairement indiqué dans le libellé du paragraphe 113(5) du Règlement. Le libellé du paragraphe 113(4) du Règlement est clair:

• (1510)

> Tout comité législatif est autorisé à faire étude et enquête sur les projets de loi qui lui sont renvoyés par la Chambre et à en faire rapport avec ou sans amendement.

Cela est compatible avec la pratique parlementaire remontant jusqu'à Bourinot, dont la quatrième édition, publiée en 1916, établit clairement aux pages 520 et 521:

> Tout comité chargé d'un projet de loi d'intérêt public est obligé d'en faire rapport. Seule la Chambre a le pouvoir d'en empêcher l'adoption ou d'en ordonner le retrait.

Je lis une observation semblable dans la 21e édition d'Erskine May, à la page 654:

> Un comité spécial auquel un projet de loi a été renvoyé n'a pas le pouvoir d'en interrompre l'étude.

Appliquons maintenant ces principes généraux au cas qui nous occupe. Les membres du Comité législatif H ont décidé d'ajourner *sine die* l'étude du projet de loi C-203. Sauf erreur, cela signifie que ni le président ni les autres membres du comité ne peuvent en faire reprendre l'étude. À toutes fins utiles, le comité a donc décidé de ne pas faire rapport à la Chambre sur le projet de loi. Les députés qui ont appuyé cette motion ont donc empêché les Communes de réétudier ce projet auquel elles ont donné leur accord de principe.

Cela est bien pire que s'ils avaient fait rapport du projet avec des amendements, même si ceux-ci avaient modifié profondément le projet de loi. Au moins, les députés auraient pu proposer des amendements à l'étape du rapport, et le projet de loi aurait été étudié par la Chambre elle-même, qui aurait pris la décision finale.

Les comités législatifs sont censés aider la Chambre et non substituer leur propre jugement au sien. Ce qu'a fait le comité législatif a empêché la Chambre de se prononcer sur le projet de loi, de l'adopter ou de le rejeter. Le projet de loi C-203 porte sur une question fort difficile, sur les plans moral et juridique, mais il est inadmissible qu'un comité prive la Chambre du droit de se prononcer.

Cette façon d'agir va à l'encontre de toutes les traditions et est incompatible avec le rôle et la fonction des comités législatifs. Il est particulièrement important de rappeler que le projet de loi C-203 est une mesure d'initiative parlementaire. On parle beaucoup, depuis quelque temps, des pouvoirs accrus à céder aux simples députés. Les initiatives parlementaires sont l'un des moyens d'y parvenir.

Depuis la publication du rapport McGrath, diverses modifications de la procédure ont amélioré les chances de succès des projets de loi des députés. Il a été dit que ces projets d'initiative parlementaire appartenaient à tous les députés. Tous ont intérêt à ce qu'ils franchissent les diverses étapes du processus législatif. À la différence des initiatives du gouvernement, que celui-ci peut contrôler et faire étudier quand il le souhaite, les projets d'initiative parlementaire qui doivent faire l'objet d'un vote ont la chance d'être débattus. Mais ce droit ne vaut rien si l'étude du projet s'enraye à l'étape du comité et si la Chambre n'a pas l'occasion de le réétudier.

Je voudrais citer un autre extrait d'Erskine May, 21e édition, à la page 600:

> Tout comité qui tente, en ajournant ses travaux *sine die* ou à une date lointaine, d'écarter un projet de loi qui lui a été renvoyé, va à l'encontre de l'obligation qui lui est imposée par l'ordre de renvoi de la Chambre lui confiant l'étude de ce projet. Le comité ne peut pas non plus, en ajournant *sine die* ou à une date lointaine la suite de ses travaux sur un projet de loi donné, se dégager de l'obligation d'étudier les projets de loi qui lui ont été renvoyés et d'en faire rapport à la Chambre.

Pour toutes ces raisons, je soutiens que le Comité législatif H est coupable d'outrage à la Chambre des communes et que, par conséquent, il a été porté atteinte à mes privilèges de député et aux privilèges de la Chambre.

**M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur le Président, c'est moi qui ai présenté ce projet de loi d'initiative parlementaire. Le comité porte atteinte à mes privilèges, comme à ceux des autres députés, en ne renvoyant pas cette mesure à la Chambre pour que celle-ci puisse l'étudier. Il brime certes mes privilèges de député puisque je suis l'auteur du projet de loi.

Compte tenu de l'esprit de la réforme de 1978-1979 et de 1984, les membres du comité contrecarrent la vocation de la Chambre qui est, notamment, d'en assurer l'accès au public par l'entremise des simples députés et dans le cadre des initiatives parlementaires. Cette décision entraînera, dans les faits, la tenue d'un vote définitif sur ce projet de loi à la Chambre.

Je voudrais moi aussi citer l'extrait suivant de la 21e édition de Erskine May, qu'on trouve à la page 600:

> Tout comité qui tente, en ajournant ses travaux sine die ou à une date lointaine, d'écarter un projet de loi qui lui a été renvoyé, va à l'encontre de l'obligation qui lui est imposée par l'ordre de renvoi de la Chambre lui confiant l'étude de ce projet. Le comité ne peut pas non plus, en ajournant *sine die* ou à une date lointaine la suite de ses travaux sur un projet de loi donné, se dégager de l'obligation d'étudier les projets de loi qui lui ont été renvoyés et d'en faire rapport à la Chambre.

Plus loin, à la page 607 du même ouvrage, on lit ceci:

> Les comités permanents, comme tous les comités, ont le devoir d'étudier comme il se doit les questions qui lui sont renvoyées. Le président d'un comité permanent ne peut normalement accepter les motions qui auraient pour effet de mettre fin aux délibérations du comité avant qu'il n'ait terminé l'étude du projet de loi qui lui a été renvoyé.

Monsieur le Président, ce projet de loi a été adopté à l'unanimité à la Chambre. Aucun député ne s'y est opposé, ce qui arrive rarement à la Chambre. Nul doute que c'est son droit que le projet de loi lui soit renvoyé pour qu'elle puisse l'étudier.

Je sais que vous n'êtes pas au courant de ce que font exactement tous les comités. Par contre, ce comité en particulier a entendu 25 groupes de toutes les régions du pays et n'a même pas eu l'occasion de discuter de leur témoignage ni même d'amorcer le débat sur le projet de loi, encore moins de l'étudier article par article et d'examiner les propositions d'amendement—qui étaient excellentes, au demeurant—faites par nombre des témoins qui ont comparu devant lui.

Tout cela a coûté des milliers de dollars aux contribuables canadiens. Il est inconcevable que le processus législatif tout entier et le rôle des simples députés soient ainsi ridiculisés quand on sait que la population dans son ensemble souhaite que les simples députés puissent voter librement en leur âme et conscience sur des questions controversées comme celle-ci.

Ce genre de réforme est absolument nécessaire, et il est déplorable que certains députés n'aient pas compris cela. Je sais, que le président du comité ne l'a pas fait intentionnellement, mais il reste qu'il n'a pas respecté ses responsabilités envers la présidence et la Chambre des communes, comme le veut la coutume de la Chambre que je viens d'évoquer.

Je vous demande donc d'étudier la question et peut-être même de faire adopter une motion pour débattre la question sur-le-champ afin que le comité fasse rapport

du projet de loi à la Chambre, conformément au souhait de celle-ci.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, j'étais membre du comité à cette époque. Très brièvement, je veux signaler deux choses au Président.

D'abord, je crois que nos traditions au Canada l'emportent sur le précédent ou la règle que l'on trouve dans Erskine May et que l'on a invoqué comme le démontre le commentaire 492 de Beauchesne, à la page 364 de la quatrième édition. En effet, on y explique clairement que la Chambre des communes canadienne a ajourné ses travaux *sine die* dans le passé.

Or, et c'est peut-être encore plus important, je crois savoir que la décision n'a été contestée sous aucun rapport lorsque le président du comité l'a rendue.

C'est tout ce que je voulais dire, à part le fait que les autres membres du comité, ou du moins plusieurs d'entre eux, et moi n'avons absolument pas été avisés que cette question serait soulevée aujourd'hui.

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je ne veux pas non plus consacrer beaucoup de temps à cette affaire. Je tiens à m'excuser auprès des députés d'en face et à préciser que je n'ai moi-même reçu aucun avis que ce sujet serait abordé, en cette journée consacrée au débat sur le budget. C'est pourquoi je veux être très bref.

Premièrement, l'argument au sujet de la pertinence des commentaires d'Erskine May dans ce cas avait déjà été présenté, et je ne crois pas que ceux-ci s'appliquent. Je pense que notre Règlement et nos pratiques prévalent.

Deuxièmement, vous ne pouvez pas poser à un comité une question à laquelle vous ne pouvez pas répondre. Par exemple, lorsque nous sommes en comité plénier, le président demande toujours: «Dois-je lever la séance et faire rapport du projet de loi?» Si la Chambre répondait non, le président ne pourrait évidemment pas lever la séance et faire rapport du projet de loi.

• (1520)

C'est exactement la même situation ici. Je pense que le comité a respecté les termes de son mandat. Voici ce que dit le paragraphe 3 du commentaire 760 de la sixième édition de Beauchesne:

> Le président de la Chambre a plus d'une fois expliqué qu'il n'avait pas compétence pour statuer en matière de procédure des comités, ceux-ci étant et devant être parfaitement libres de mener leurs délibérations à leur guise.

Je ne veux pas abuser du temps de la Chambre. Je pense que cet argument est assez clair.

**M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold):** Monsieur le Président, pour les fins de ce débat, je suis le président de ce comité législatif. Si je dis que je suis président, c'est qu'à ma connaissance, le comité n'a pas été officiellement dissous.

J'ai pris bonne note des observations du député d'en face qui vient de parler. Je demande à la présidence, au moment de rendre sa décision, de tenir compte du fait que je n'ai aucunement l'intention ici de jouer sur les deux tableaux. Je veux simplement soumettre ce renseignement à l'attention de la présidence et de tous les députés.

Je crois qu'il est du devoir de la présidence de parer à toute éventualité. C'est pourquoi j'ai demandé au greffier de la Chambre de faire des recherches pour savoir quelles seraient mes responsabilités en tant que président dans le cas où certains scénarios se réalisaient.

On m'a informé qu'une des motions présentées était tout à fait conforme aux règlements des comités et de la Chambre. J'ai donc agi en conséquence.

Le président d'un comité législatif doit toujours s'en remettre aux personnes qui composent ce comité. Si j'ai eu tort en quoi que ce soit, je prie la présidence de rendre une décision en ce sens afin que nous puissions poursuivre nos travaux comme l'exige la Chambre des communes.

**M. le Président:** Cela me suffit. Excusez-moi, le député de Kamloops a la parole.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, je ne voudrais pas prolonger la discussion, mais je tiens à signaler que le député d'Edmonton—Strathcona, qui soulève cette question essentielle, est toujours consciencieux dans le cadre des initiatives parlementaires.

Étant donné que nous voulons entreprendre le débat sur le budget, serait-il possible de vous demander, monsieur le Président, de remettre à plus tard l'étude de cette question afin de pouvoir entendre d'autres interventions à ce sujet. La plupart d'entre nous ignoraient qu'on allait soulever cette question aujourd'hui. Elle est très grave et je trouverais tout à fait regrettable que nous demandions

à la présidence de se prononcer sans que d'autres députés puissent intervenir là-dessus.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

**M. le Président:** Je ne veux pas trancher la question maintenant. Je suis parfaitement conscient des conséquences de tout ceci. Certains députés affirment qu'ils ignoraient tout à fait que la Chambre allait être saisie de cette question. J'espère que tous les députés se rendent compte que lorsqu'un député informe la présidence qu'il allait soulever la question de privilège, c'est une affaire confidentielle tant que le député n'est pas intervenu à la Chambre. Je sais que personne n'a prétendu que la présidence aurait dû aviser les députés, mais j'espère que tous les députés comprennent qu'il serait tout à fait indiscret de la part de la présidence de le faire.

Je tiens à féliciter le député d'Edmonton—Strathcona pour ses arguments et sa concision. Son intervention a été brève et directe. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du député de Fraser Valley-Ouest qui s'intéresse, bien entendu, très personnellement à cette question.

Comme le secrétaire parlementaire l'a signalé, la première chose dont je dois tenir compte, c'est qu'il n'incombe pas à la présidence de se mêler de questions internes touchant un comité, à moins qu'il ne s'agisse d'une chose tellement flagrante et révoltante qu'elle dépasse les limites normales et constitue un outrage à la Chambre ou une violation des privilèges d'un député, ce qui n'est pas le cas en l'occurrence.

Tout d'abord, le fait reproché empêche-t-il un député de s'acquitter de ses fonctions dans cette enceinte? La réponse est non. Tous les députés peuvent assumer leur rôle à la Chambre des communes. En outre, existe-t-il une procédure précise pour faire intervenir la Chambre dans cette affaire, comme mon collègue de Kamloops l'a proposé? Eh bien oui. On peut présenter une motion.

Je voudrais revenir très brièvement sur un commentaire que mon collègue, le député d'Edmonton—Strathcona, a cité. Si je ne m'abuse, on y dit exactement ce qui suit: «La Chambre devrait en prendre acte.»

Voilà exactement où nous en sommes. Si la Chambre souhaite en prende acte, si elle désire exercer son pouvoir, elle doit alors le faire, bien entendu. Cependant, à mon avis, il ne conviendrait pas que la présidence intervienne à ce stade-ci.

[*Français*]

## RECOURS AU RÈGLEMENT

LE RAPPORT DU COMITÉ BEAUDOIN-DOBBIE

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, je voudrais vous soumettre un rappel au règlement parce qu'on vient de m'informer que, vendredi midi, le Comité Beaudoin-Dobbie déposera son rapport et tiendra une conférence de presse ou quelque chose du genre. Cependant, on m'informe aussi qu'à compter de 9 h 30, il sera possible pour les journalistes d'obtenir copie dudit rapport et d'en prendre connaissance avant même que cette Chambre n'en soit saisie.

Monsieur le Président, je sais que la plupart de mes collègues ont eu le privilège et l'occasion de prendre connaissance de la plupart des éléments du rapport à l'intérieur de leur propre caucus. Quant à nous, soit du Bloc, soit du Parti réformiste du Canada ou les indépendants, nous n'avons pas eu le même privilège. Je me demande si ce ne serait pas opportun de suivre la pratique habituelle, telle que le ministre des Finances lui-même a suivie en ce qui concerne son Budget, hier, soit de permettre à des porte-parole comme nous de pouvoir prendre connaissance ou, au moins, d'avoir autant d'information que les membres de la presse.

Monsieur le Président, je sais que vous êtes ici pour le bon ordre de cette Chambre. Peut-être qu'à travers vous le secrétaire parlementaire pourrait vérifier, mais j'aimerais que la pratique habituelle puisse s'appliquer, étant donné que nous n'avons pas eu l'occasion, contrairement aux autres caucus, d'en prendre connaissance. Je pense que la bataille se fera sur la substance et non sur la procédure, monsieur le Président.

**Mme Venne:** Et c'est insultant!

**M. le Président:** Je comprends bien la difficulté de l'honorable député et de quelques autres députés, mais le *lockup* est une décision prise par le comité et non par le gouvernement. Ce n'est pas non plus une décision de cette Chambre. Par conséquent, ce n'est pas à moi d'intervenir. Je regrette la situation dans laquelle l'honorable député se trouve, mais je n'ai pas de solution à son problème.

L'honorable député, très brièvement.

**M. Lapierre:** Monsieur le Président, à ce moment-là, je voudrais réserver mon droit de poser la question de privilège, mais, entre-temps, je pense que les députés du gouvernement pourraient avoir. . . Vous me dites que c'est une décision du comité, mais on sait tous que c'est une décision de la majorité au comité, souvent, et je me

demande si les membres de la presse ont maintenant plus de privilèges que les députés. C'est la question que je vous pose.

[*Traduction*]

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, le député exprime une préoccupation qui me semble légitime et intéressante.

Je lui conseillerais d'en parler aux coprésidents du comité afin de voir s'ils peuvent satisfaire à sa demande.

[*Français*]

**M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis):** Monsieur le Président, je pense que notre pays va entrer, dans les semaines qui viennent, dans une époque très importante et le point soulevé par notre honorable collègue est certainement un point valide.

L'honorable secrétaire parlementaire vient de faire, à mon avis, une suggestion très intelligente. Premièrement, c'est de soumettre au coprésident ce que le député vient de nous dire, de se souvenir de ce que monsieur le Président vient de dire, qu'il n'a pas la responsabilité de diriger, mais certainement le fait que nous soyons deux ou trois qui nous levions démontre l'importance qu'il y aurait de procéder d'une manière ordonnée.

Il m'apparaîtrait, à mon avis, invraisemblable que des gens puissent en prendre connaissance avant d'autres parce que si c'est vrai, comme on l'a toujours dit, que le Parlement est suprême, certainement que tous les parlementaires, indépendamment des opinions qu'ont pu émettre les uns et les autres sur les partis politiques. . . Quant à moi, je serais très favorable à ce que nous sommes en train de dire soit bien entendu, par le gouvernement, par les présidents et les coprésidents, et que la suggestion de notre collègue puisse rencontrer l'approbation de ceux qui, actuellement, nous écoutent ou devraient nous écouter.

• (1530)

Je suis tout à fait de votre avis, monsieur le Président, que vous n'avez pas à dicter une ligne de conduite, mais je vous remercie de nous permettre d'ajouter à cela, en parlant encore et encore, pour que le message puisse se rendre.



# AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

## RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à diverses pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

## DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

### FORUM PARLEMENTAIRE DE LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE POUR LA COOPÉRATION ÉDUCATIVE, CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE

**M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le rapport du Forum des parlementaires de la région Asie-Pacifique pour la coopération éducative, culturelle et économique qui a eu lieu à Canberra, en Australie, les 10 et 11 décembre 1991.

Cette importante conférence a pour but de considérer la possibilité d'étendre à tous les pays du Pacifique l'oeuvre accomplie par l'APEC et la PECC au cours des dernières années. Elle vise à sensibiliser les parlements du Pacifique particulièrement aux extraordinaires perspectives d'expansion des échanges commerciaux.

Désormais, nos partenaires asiatiques, c'est-à-dire le Japon, la Corée, la Chine et Taiwan, prennent le pas sur les États-Unis, notre principal partenaire commercial. En effet, le Parlement du Canada accorde de plus en plus d'importance à ces pays. Cet organisme interparlementaire doit donc trouver une nouvelle place parmi nos organismes parlementaires.

Comme le député de Saint-Denis, nous vous exhortons, en connaissance de cause, à examiner très attentivement ce rapport et celui du député.

Le Canada doit devenir membre de cet organisme et y jouer un rôle actif, sinon il en sera exclu comme il l'a été dans le cas de la Communauté économique européenne.

Il ne faut pas laisser passer cette occasion. Ce rapport est très important, et nous vous prions de l'étudier attentivement.

LA RÉUNION DES CHEFS DE LA DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

**L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le rapport de la réunion des chefs de délégation de l'Assemblée parlementaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui s'est tenue le 23 janvier 1992, à Madrid.

Monsieur le Président, je ne vais pas faire de précis de ce rapport, car je sais que le chef de l'opposition attend pour faire son discours.

* * *

## PÉTITIONS

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION D'ARROW AIRLINES

**M. Jesse Flis (Parkdate—High Park):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter des pétitions au nom de nombreux habitants du Canada au sujet de l'écrasement du DC-8 d'Arrow Air, à Gander, Terre-Neuve, le 12 décembre 1985.

Les pétitionnaires déclarent que l'enquête du gouvernement canadien n'a pas établi les causes de cet accident tragique et qu'il n'y a pas eu d'enquête publique convenable. . .

**M. le Président:** Le député sait qu'il n'est pas censé se lancer dans un débat. Ce que la Chambre veut savoir, c'est la nature de la pétition et la nature de la requête. Je suis sûr que le député peut nous dire cela rapidement.

**M. Flis:** Monsieur le Président, en raison de la gravité de la pétition, je désire la lire en entier.

**M. le Président:** La pétition ne peut être lue en entier et je considère que le député, qu'il lise le préambule ou non, est en train de se lancer dans un argument.

La difficulté dans un cas semblable, c'est que nous ne sommes pas autorisés à entendre un autre député sur cette question et c'est pour cela que les députés me demandent d'être très strict et de limiter les débats au maximum. J'imagine que ce que le député voulait faire, et ce que la pétition montrera, c'est informer la Chambre de la requête des pétitionnaires. On doit limiter le débat, car toutes les pétitions peuvent être considérées comme importantes.

**M. Flis:** Monsieur le Président, les familles des victimes veulent désespérément connaître les circonstances exactes de la mort de ces 256 personnes et le Canada n'a toujours pas rempli son obligation internationale, celle d'enquêter à fond sur l'accident d'avion le plus meurtrier de l'histoire canadienne.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de demander au gouvernement de mettre sur pied une commission royale d'enquête pour évaluer l'enquête sur l'accident de Gander et faire rapport, en s'attachant particulièrement aux tentatives délibérées ou fortuites faites pour embrouiller les circonstances.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que j'ai reçu une pétition similaire signée par des citoyens des États-Unis et par de nombreux parents des soldats tués dans l'écrasement. Je ne peux pas présenter cette pétition à la Chambre, car il ne s'agit pas de citoyens canadiens.

C'est pourquoi je l'ai envoyée directement au premier ministre. J'espère qu'avec son intervention et celle du ministre des Transports, le gouvernement acceptera de nommer une commission royale d'enquête pour déterminer, une fois pour toutes, la cause de cet accident. Y a-t-il eu tentative de camouflage ou non?

* * *

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique.)

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 158.

[*Texte*]

Question nº 158—**M. Rideout:**

> En ce qui concerne la récapture et du jugement de Allan Légère, *a*) quel a été le coût total (i) des recherches, (ii) du jugement, *b*) quelles proportions de ces coûts ont été assumées par les gouvernements fédéral et provinciaux, *c*) quel a été le coût du test ADN effectué par la GRC?

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Les ministères de la Justice et du Solliciteur général du Canada m'informent comme suit:

Le ministère de la Justice n'a pas été impliqué dans le procès d'Allan Légère, car il relevait des responsabilités provinciales d'administration de la justice. Toutes questions concernant les coûts du procès devraient donc être adressées aux autorités provinciales du Nouveau-Brunswick.

**Gendarmerie royale du Canada**

(*a*) (i) Il est difficile d'établir le coût total de la chasse à l'homme. La GRC faisait enquête sur de nombreux meurtres et sur d'autres crimes graves commis dans la région de Miramichi et dans d'autres régions où Allan Légère figurait parmi les suspects. On a perçu certains coûts, comme les frais d'heures supplémentaires et de déplacement, directement reliés à l'évasion et à la capture d'Allan Légère. Dans ces coûts qui s'élevaient à 110 000 $ n'étaient pas compris ceux associés à des crimes non résolus, à des situations où Allan Légère aurait été aperçu et qui ont occasionné des enquêtes, de même qu'aux salaires des enquêteurs.

(ii) On a évalué les frais judiciaires à 314 000 $ approximativement. Ce montant représente le coût de six (6) postes d'agent de la police provinciale permettant d'assurer la sécurité au tribunal et d'exercer des fonctions d'accompagnement, ainsi que les coûts liés à l'analyse des empreintes génétiques. Aucun autre coût judiciaire n'a été imputé.

(*b*) Tel que décrit ci-dessus, les frais judiciaires et les frais de chasse à l'homme seront répartis entre les deux paliers de gouvernement, soit 30 p. 100 par le fédéral et 70 p. 100 par le provincial. Le coût de l'analyse des empreintes génétiques sera imputé à 100 p. 100 au gouvernement fédéral.

(*c*) Le coût des tests d'empreintes génétiques de la GRC se montait à 63 000 $. Ce montant comprend les dépenses en ressources humaines et les frais de déplacement.

[*Traduction*]

**M. le Président:** On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**M. le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.



## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler l'avis de motion no P-1 portant production de documents, inscrit au nom du député de Winnipeg-Nord-Centre?

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de la correspondance, des mémoires et des rapports relatifs au voyage fait en Europe, en janvier 1991, par des représentants du gouvernement chargés de discuter de la façon dont le Canada traite ses autochtones.

**M. Cooper:** L'avis de motion est jugé recevable par le gouvernement. Les documents sont déposés immédiatement.

(La motion est adoptée.)

**M. Cooper:** Je demande que toutes les autres motions portant production de documents soient reportées.

**M. le Président:** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

---

# INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

## LE BUDGET

### L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 février 1992, de la motion de M. Mazankowski: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, le budget présenté hier soir est illusoire. Il propose de la prime ainsi qu'un semblant d'activité au lieu de l'action qu'il faut pour améliorer l'économie canadienne et pour aider des millions de Canadiens, victimes des politiques de ce gouvernement, à se relever et à se reprendre en main.

Par exemple, dans ce budget, le ministre fait miroiter la promesse d'une réduction des impôts aux Canadiens qui croulent sous le fardeau des 33 hausses d'impôts et de taxes, y compris celui la TPS, que ce gouvernement leur a imposées depuis son arrivée au pouvoir en 1984.

Quand la fumée se sera dissipée, quand le gouvernement montrera son jeu, qu'est-ce que les Canadiens apercevront? Qu'offre donc le ministre aux Canadiens

qui vivent sous le seuil de la pauvreté, qui comptent sur un salaire annuel de 15 000 $ pour faire vivre eux-mêmes et leur famille, incluant deux enfants? Il leur offre une réduction d'impôt de 2 $ cette année. Dans le cas de la famille moyenne, qui gagne 40 000 $ par année, de combien le ministre réduit-il l'impôt? De 27 $ par année.

Si l'on considère le tableau figurant dans les documents budgétaires du gouvernement, voyons qui bénéficie de la plus grosse réduction d'impôt cette année, soit une réduction de 111 $. C'est la famille dont le revenu annuel est de 100 000 $. Ce n'est pas étonnant, car c'est typique de la réforme fiscale des conservateurs.

De plus, aussi étrange que cela puisse paraître, le tableau du ministre révèle que le contribuable célibataire bénéficie d'une réduction plus importante qu'une famille entière. C'est ce qu'on appelle la «mazanomique», comme on l'a vu dans les journaux.

• (1540)

Si l'on jette un coup d'oeil sur cette réduction de 2 $ pour une famille vivant sous le seuil de la pauvreté, il n'est pas étonnant que j'aie appelé le ministre des Finances «Monsieur Générosité, et Maz deux piastres».

Le gouvernement parle du nouveau programme de prestations pour enfants qu'il propose, mais examinons ce programme une fois que la fumée du discours du budget est dissipée. Que constatons-nous alors? Une famille moyenne reçoit bien peu de cette proposition. En fait, une famille qui touche un revenu annuel de 40 000 $ recevra une prestation supplémentaire annuelle de seulement 44 $. En trois ans, la valeur de cette prestation diminuera de 10 p. 100 et, en dix ans, la plupart des familles ne recevront plus aucune aide, car cette prestation n'est pas indexée en fonction de l'inflation.

La proposition du gouvernement permettra d'accroître de 2,1 milliards de dollars l'aide aux enfants sur une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1993. Le ministre des Finances doit espérer que les Canadiens ont oublié que de 1986 à 1991, le gouvernement conservateur a réduit cette aide de plus de 3,5 milliards de dollars. Le programme de prestations pour enfants qu'il propose ne réussit toujours pas à remettre aux familles canadiennes tout l'argent que le gouvernement leur a pris uniquement de 1986 à 1991.

Soit dit en passant, ce programme passe entièrement sous silence le besoin criant de garderies. En réalité, la publicité que fait le gouvernement autour de ce nouveau programme cache le fait que, selon toute vraisemblance, il a abandonné l'engagement qu'il avait pris à l'égard d'un programme national de garderies, qui visait à offrir des installations permettant de s'occuper des enfants lorsque leurs parents étaient au travail.

**Mme Copps:** Exécuteur de garderies!

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Le gouvernement a proposé d'augmenter de 1 000 $ la déduction pour frais de garde d'enfants, mais il est important de noter que cette déduction n'offre absolument aucun avantage aux familles qui ne touchent pas un revenu suffisant pour acquitter l'impôt sur le revenu. En outre, ce programme n'entrera pas en vigueur avant presque une année complète. S'il renferme des avantages supplémentaires, ceux-ci ne seront pas offerts aux familles canadiennes immédiatement, c'est-à-dire au moment où elles souffrent des conséquences de cette très grave récession provoquée par le gouvernement.

Il est vrai que, dans le budget, le gouvernement a adopté la proposition du Parti libéral, quoique pas dans tous ses détails, pour permettre l'utilisation de fonds investis dans des REER pour acheter une première maison. Le gouvernement a déjà accepté notre proposition de réduire l'acompte nécessaire pour acheter une maison.

Lorsque le brouhaha publicitaire des conservateurs s'arrête, que la fumée se dissipe et que le gouvernement montre son jeu, que constatons-nous? Les conservateurs annulent le programme de coopératives d'habitation. Ils ralentissent la croissance des fonds que la Société canadienne d'hypothèques et de logement consacre à d'autres programmes de logements pour les personnes à faible revenu. Nous prévoyons que l'autorisation d'utiliser les REER et la réduction des acomptes seront utiles, mais ces programmes n'aident en rien les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'investir des fonds dans des REER ou même de verser un acompte de 5 p. 100 pour l'achat d'une première maison. En matière d'accession à la propriété, le budget ne facilite pas la tâche aux dizaines de milliers de Canadiens à faibles revenus; bien au contraire, il leur rend l'accès à un logement décent et abordable beaucoup plus difficile.

On trouve dans le budget certaines formulations intéressantes sur l'instruction et la formation. Une fois la fumée dissipée, on y trouve toutefois moins de substance qu'on croyait de prime abord. Le budget parle de hausse du crédit pour études; effectivement, il comporte une légère amélioration dans ce domaine.

[*Français*]

Monsieur le Président, le gouvernement a accepté de faire passer le crédit d'impôt pour études de 60 $ à 80 $ par mois d'études dans un établissement postsecondaire.

[*Traduction*]

Le budget ne renferme aucune mesure qui rétablirait les coupures faites dans les paiements de transfert aux provinces pour l'enseignement postsecondaire. Ces coupures signifient qu'en Ontario seulement environ 5 000

jeunes de moins auront accès à l'université l'année prochaine. À quoi sert un allégement fiscal devant servir à payer des études universitaires à un jeune Canadien si celui-ci ne peut pas être admis à l'université à cause des coupures faites par le gouvernement dans les paiements de transfert aux provinces pour l'enseignement postsecondaire? Les universités sont forcées de réduire le nombre d'étudiants en première année.

Le gouvernement fait aussi de beaux discours sur le besoin de recherche et de développement au Canada. Lorsque la fumée sera dissipée et que le ministre des Finances aura fini de mêler les cartes dans son jeu du budget, les Canadiens pourront constater que le budget n'offre que 230 millions de dollars sur cinq ans pour cette activité vitale et qu'au même moment, le gouvernement abolit le Conseil des sciences du Canada qui constituait une source importance d'aide, de recherche et d'appui pour un pays efficace, compétitif et technologiquement avancé.

Le budget semble aussi modifier la fiscalité de façon à aider les entreprises. Tout ce qui dans ce budget vise l'aide à l'entreprise, selon le gouvernement, ne pourra jamais commencer à compenser les dommages que ce gouvernement a causés aux entreprises, et particulièrement aux entreprises manufacturières, en maintenant une politique de taux d'intérêts et de dollar élevés.

Une fois les premières réactions passées, une fois les miroitements terminés, les Canadiens constateront que rien dans ce budget ne peut faire disparaître la réalité de nos taux d'intérêt qui sont trop élevés. En termes réels, après soustraction du taux d'inflation, nos taux d'intérêt sont encore trop élevés.

Dans ce budget, le gouvernement ne s'engage pas à diminuer encore plus les taux d'intérêts. Il ne mentionne pas la nécessité de faire baisser encore le dollar canadien. Au lieu de cela, la Banque du Canada, apparemment appuyée par ce gouvernement et ce ministre des Finances, semble s'efforcer de maintenir un dollar fort en dépit des arguments de nos compagnies d'exploitation de ressources naturelles et de nos manufacturiers qui font valoir qu'une baisse du dollar pourrait les aider à retrouver leur compétitivité dans les marchés mondiaux.

Le gouvernement parle de principes de base, mais il refuse d'admettre dans son exposé budgétaire que les principes de base qui soutiennent les taux d'intérêt et le dollar canadien ne sont pas encore corrects et qu'ils vont encore à l'encontre des meilleurs intérêts des entreprises canadiennes, et que notre économie est encore chancelante à cause de la TPS, du libre-échange et, bien sûr, de l'évolution de l'économie mondiale.



[*Français*]

Monsieur le Président, les politiques économiques des Conservateurs ont provoqué des niveaux records de faillites personnelles et commerciales au Canada. Il ne pourra y avoir de croissance économique tant que les entreprises ne pourront évoluer dans un environnement relativement stable et sain.

[*Traduction*]

Dans son budget, le gouvernement fait état de prévisions sur le déficit, le taux de chômage et la croissance économique du Canada. Soulignons que les prévisions de ce gouvernement n'ont pas encore été justes, si l'on se rapporte à ses budgets précédents. Même si elles viennent à se concrétiser, ces prévisions donnent la triste image d'un taux de chômage trop élevé et d'une croissance économique lente et faible.

Le ministre confirme dans ses documents budgétaires la piètre façon dont il a géré l'économie. Par exemple, nous lisons à la page 45:

> Sur l'ensemble de la période, la croissance annuelle, cette année et l'an prochain, restera nettement inférieure à l'expansion moyenne de 4,7 p. 100 enregistrée au cours des années de reprise 1983 et 1984.

À la page suivante, nous lisons encore:

> Une croissance annuelle de 4,5 p. 100 en 1993 est inférieure à la norme observée au cours des reprises passées[. . .] La reprise actuelle est plutôt faible par rapport aux moyennes passées. L'économie continuera donc de présenter une capacité excédentaire tout au long de cette période, malgré le redressement prévu de la croissance en 1993.

Ces données sont cachées dans les documents budgétaires du ministre. On ne les retrouve pas dans le discours du budget.

Lorsque les documents budgétaires parlent de capacité excédentaire, il faut entendre plus de licenciements, plus de pertes d'emplois, plus de fermetures d'usines et plus de pertes de production.

Une fois de plus, lorsque la fumée se sera dissipée et que l'illusion de saine gestion économique aura disparu, nous verrons que ce budget n'est en réalité que de la frime lorsqu'il parle d'aider à la création d'une forte relance économique. Il manque beaucoup d'éléments au budget, mais ce qui lui fait le plus défaut, c'est un engagement en faveur d'une forte croissance économique.

• (1550)

Il y est encore question de la réduction du déficit et de la dette. Certes, ce sont là des questions importantes, mais le gouvernement ne reconnaît pas le grand rôle de la croissance économique dans l'atteinte d'un tel objectif. En situation de croissance économique, le gouvernement a moins à dépenser pour des programmes comme l'aide sociale. En situation de croissance économique, le gouvernement fait plus de recettes sans devoir augmenter les

taxes car les entreprises réalisent des profits et les contribuables gagnent un revenu en travaillant.

Le budget que l'on nous a présenté hier est fondamentalement le même que ceux qui l'ont précédé. Une vieille bagnole repeinte à neuf reste la même vieille bagnole, avec les mêmes problèmes mécaniques et la même usure. Ce budget, en dépit de toutes les fausses impressions qu'il veut laisser reste le même vieux budget étriqué que l'ancien ministre des Finances nous a présenté à plusieurs reprises. On a voulu donner l'impression qu'il visait à aider les Canadiens, mais on ne nous a pas trompés.

Même pris sous l'angle des priorités du gouvernement, soit la réduction de la dette et du déficit, ce budget est un échec car le gouvernement n'atteint pas son propre objectif de réduction du déficit. Même en tournant la question dans tous les sens, le gouvernement ne peut pas s'en sortir: depuis qu'il est au pouvoir, la dette nationale a doublé pour atteindre les 420 milliards de dollars.

[*Français*]

Monsieur le Président, les Conservateurs ont accru notre dette, ils ne l'ont pas réduite. Je sais combien le premier ministre et le ministre des Finances aiment travestir la vérité à ce sujet en pointant du doigt le gouvernement précédent pour la croissance exponentielle de la dette.

[*Traduction*]

Le gouvernement a donné suite à quelques suggestions formulées dans le plan de reprise économique d'urgence du chef de mon parti, mais pas à toutes. Où est le programme national de travaux communautaires proposé qui, financé conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, aiderait les municipalités de tout le Canada à mettre en oeuvre tous leurs projets d'amélioration des routes et des ponts et de lutte contre la pollution? Un tel programme contribuerait à donner du travail à des dizaines de milliers de sans-emploi.

Où sont les programmes mentionnés par le chef de l'opposition dans son plan de reprise économique d'urgence pour aider nos travailleurs à acquérir immédiatement des compétences de base? Où sont les programmes de transition qui permettraient à nos travailleurs de se recycler et de continuer à être productifs, et à notre base industrielle de se remettre des effets désastreux de l'Accord de libre-échange, de la TPS et des tendances économiques mondiales?

Ces programmes ne se trouvent nulle part dans le budget. Leur absence révèle l'ineptie de ce budget qui n'aidera que peu ou prou les 1,5 million de chômeurs canadiens à retrouver du travail, pas plus qu'il n'aidera les 2 millions d'assistés sociaux canadiens à rejoindre les rangs de la population active.

Après tout ce tralala, on peut lire dans le budget, comme l'a lui-même admis le ministre dans le discours qu'il a fait hier après-midi, qu'en dépit de toutes les initiatives annoncées dans le budget, le taux de chômage demeurera à 10 p. 100 cette année et qu'il ne baissera pas l'an prochain.

Je n'arrive pas à comprendre comment un gouvernement, qui prétend être bon et avoir le sens des responsabilités, peut accepter un tel pourcentage. Au lieu de prendre des mesures positives, lorsqu'il a l'occasion de tenir des propos encourageants, le premier ministre traite les sans-emploi de cinglés parce qu'ils osent se plaindre de leur sort.

Ce budget, qui aurait dû s'attaquer de front au chômage, n'est qu'une illusion, un trompe-l'oeil.

Comme je le disais hier soir, le seul test qui compte, c'est ce que le budget fait pour les chômeurs. À en juger par ce qu'il fait pour les 1,5 million de sans-emploi, ce budget est un échec navrant. Il ne fait rien pour les employés des usines de transformation de poisson de Terre-Neuve; rien pour les ouvriers de l'automobile en Ontario; rien pour les travailleurs du pétrole et rien pour les agriculteurs de l'Ouest.

Qu'est-ce que ce gouvernement offre dans son budget aux ouvriers qui ont été mis à pied par Hibernia, aux 2 000 ouvriers qui vont se retrouver sans travail lorsque la General Motors fermera les portes de son usine à St. Catharines? Pour le premier ministre et le ministre des Finances, ces gens ne sont que des cinglés dont il ne faut pas s'occuper et dont on doit se débarrasser.

Dans ma réponse au budget de l'an dernier, j'avais dit que c'était un parfait modèle de «déconfédération». Le budget qui a été déposé hier soir ne fait rien de plus pour renforcer la cohésion de notre pays à un moment où il est urgent de le faire. Il donne l'illusion d'agir mais ce n'est qu'une gigantesque partie de passe-passe. L'an dernier, l'ex-ministre des Finances avait appelé son budget un projet de redressement économique. Mais loin de relancer l'économie, il nous a enfoncé plus profondément dans la récession et nous a fait craindre l'avenir. Et ce n'est pas ce budget-ci qui va dissiper ces craintes et redonner confiance aux millions de Canadiens qui en auraient bien besoin.

[*Français*]

Mais, monsieur le Président, ces gens méritent mieux que cela. Ils ont travaillé très fort toute leur vie. Pourtant, chaque nouvelle année de ce gouvernement les fait reculer un peu plus. Ont-ils fait tout cela pour rien? Aujourd'hui, ils n'arrivent même plus à se payer ce que la classe moyenne prenait pour acquis, il n'y a pas si longtemps. Ceux qui se sont toujours préoccupés de leur avenir sont inquiets aujourd'hui. Ils commencent à se

demander pendant combien de temps encore ils détiendront de l'emploi.

[*Traduction*]

Avant de faire son exposé budgétaire, le ministre des Finances a dit qu'il présenterait un budget réaliste. Mais maintenant que nous en avons pris connaissance, il est évident que ce budget n'a aucun rapport avec la réalité et qu'il comporte des éléments qui sont le fruit de l'imagination. Il ne tient pas compte du taux de chômage trop élevé, de la croissance économique lente ni de la pénible récession qui persiste. Un budget réaliste donnerait aux Canadiens du courage et de l'espoir au lieu d'aggraver leur désespoir attribuable aux mesures gouvernementales.

La priorité d'un budget vraiment réaliste serait de remettre les Canadiens au travail. Et ce budget ne le fait pas. Encore une fois, le gouvernement a trahi la confiance des Canadiens. Il a confirmé pourquoi il ne la mérite pas et pourquoi les Canadiens devraient avoir rapidement des élections pour se débarrasser de ce gouvernement conservateur sans coeur et incompétent.

Pour conclure, c'est la raison pour laquelle je propose, appuyé par le député de Beauséjour:

> Qu'on modifie la motion en supprimant tout ce qui suit le mot «que» et en ajoutant ce qui suit:
>
> La Chambre condamne le gouvernement pour avoir présenté un budget qui faillit à la tâche d'apporter un soutien réaliste aux millions de Canadiens victimes de ses politiques budgétaires et monétaires à courte vue et qui ne propose pas un projet réaliste de création d'emplois et de croissance économique afin de susciter un redressement solide et rapide du désastre économique provoqué par ce gouvernement.

• (1600)

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, il est toujours fascinant de commencer par lire les propos creux que contiennent les budgets conservateurs, et d'en examiner ensuite les détails.

Dans celui-ci, on parle du renforcement des bases économiques, de l'émergence d'une économie canadienne renouvelée, de mesures de création d'emplois. Il y est également question de dividende social. Pourtant, quand on entre dans le détail de ce budget, on se rend compte qu'il fait bien peu pour les nombreux Canadiens, qui se trouvent dans une situation désespérée. À tel point que l'avenir n'est guère prometteur pour leur famille et qu'ils ont même commencé à perdre espoir.

Un vent de désespoir souffle sur notre pays, et je veux que le ministre des Finances et son gouvernement sachent qu'ils ne proposent pas les programmes sérieux, compatissants et humanitaires dont on a absolument besoin pour lutter contre le désespoir et donner confiance dans l'avenir au Canada.

J'aurais aimé pouvoir dire plus de bien du budget. Mais la vérité est qu'il a été maquillé. C'est un budget qui ressemble aux budgets conservateurs précédents mais auquel, on a ajouté quelques éléments de parure. On lui a mis un peu de rouge à lèvres, une touche de fard ici et là, mais sous ce maquillage, on ne trouve aucune mesure qui s'attaque à la cause de nos problèmes économiques, ni ne donne aux chômeurs d'un bout à l'autre du pays l'espoir qu'une reprise économique est en vue, d'ici six mois ou un an, que nous allons en fait assister à une sensible croissance. Y-a-t-il des chances qu'ils retrouvent enfin du travail et puissent donner de quoi manger à leurs familles?

Je viens d'une circonscription où, selon une étude qui vient d'être publiée cette semaine, dans la collectivité de Windsor—qui n'est nullement différente de nombre de collectivités du sud de l'Ontario, de toutes celles du Canada atlantique ou de certaines parties du Québec—21,5 p. 100 de la population active est sans emploi. Ces gens sont chômeurs.

C'est une véritable tragédie pour les personnes touchées. Quel gaspillage colossal que tant de gens à travers le pays soient sans travail et dépendent de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale, quand en fait ils pourraient être productifs et contribuer à notre économie! Quand ils pourraient contribuer à la croissance et à l'expansion de notre économie! Quand ils pourraient comme nous verser des impôts et alléger ainsi le fardeau de chacun!

C'est une des choses que nous oublions. Nous pensons parfois que seul ce million et demi de chômeurs est touché en période de grave ralentissement économique. En réalité, nous sommes tous affectés parce que nous devons chacun payer plus d'impôts. Chaque Canadien doit supporter une plus lourde part du fardeau fiscal du fait que des gens ont été mis à pied et doivent toucher des

prestations d'assurance-chômage ou d'assistance sociale au lieu de payer des impôts à la communauté.

Quand nous examinons la situation au Canada, nous voyons que la situation économique de 1992 n'est pas bien différente de celle d'il y a un an, si ce n'est qu'elle a empiré. Il y a un an, le gouvernement disait de son budget qu'il nous mettrait sur la voie de la reprise économique. Le présent budget nous la promet.

Le ministre des Finances a dit en octobre que l'économie montrait des signes de reprise. Il dit maintenant regretter ces paroles, car il avait exagéré. Et il a raison de les regretter, car nous ne sommes pas en pleine reprise, en pleine prospérité. Nous faisons au contraire face au pire ralentissement de l'économie, et le plus prolongé, en ce qui concerne nos secteurs manufacturier et agricole, que nous ayons connu au Canada depuis la grande crise économique des années 1930.

Une période aussi longue de chômage ne donne pas que des gens sans emploi. Nous avons noté dans les statistiques publiées depuis quelques mois des inégalités croissantes dans notre pays et une pauvreté de plus en plus grande. Nous avons constaté que nous exportions moins, que notre situation commerciale était pire que jamais. Nous avons observé un nombre sans précédent de faillites; nous avons en effet connu plus de faillites l'année dernière que le pays n'en a jamais connu auparavant en une seule année.

Je pourrais continuer à énumérer la longue liste de désastres économiques que connaît notre pays. Je ne veux pas donner de la réalité une image entièrement sombre. De nombreux Canadiens ont des idées, des espoirs, des suggestions. Nous les avons entendus les exprimer partout au Canada, et nous les avons entendus également exprimer la colère qu'ils ressentent parce que le gouvernement actuel n'a pas pris les mesures nécessaires pour remettre l'économie sur la voie de la prospérité, pour redonner du travail aux chômeurs.

[*Français*]

Le Budget contient une liste impressionnante de coupures, de changements et de modifications de toutes sortes aux programmes gouvernementaux et agences gouvernementales. Quelques taxes aux corporations et individus ont subi des changements. Le ministre des Finances a voulu donner l'impression qu'il est un homme d'action et qu'il sait prendre la situation en main. Mais il n'y a rien dans ce Budget pour sortir l'économie de sa torpeur et faire travailler les gens.

• (1610)

Comme le Parti libéral à la fin de son mandat, nous avons affaire à un gouvernement vidé, incapable de présenter un budget créatif. Le refrain de ce gouvernement est resté le même que d'habitude, réduire le déficit. S'il avait aboli l'exemption à vie sur les gains en capital, comme suggéré dans les propositions de budget du Nouveau parti démocratique, le gouvernement conservateur aurait récupéré 2 milliards de dollars. Soixante p. 100 des gens qui profitent de cette exemption gagnent plus de 100 000 $.

[*Traduction*]

Nous parlons d'une échappatoire dans le cas de l'exemption des gains en capital dont bénéficient une si faible proportion, soit 0,4 p. 100, des contribuables canadiens. Moins d'un demi de 1 p. 100 des contribuables bénéficient de 60 p. 100 de l'allégement fiscal que procure cette échappatoire fiscale. Si nous l'avions supprimée, nous aurions récupéré 2 milliards de dollars que nous aurions pu utiliser pour redonner du travail aux gens, pour réduire la TPS ou y soustraire certains secteurs de l'économie, pour améliorer l'infrastructure de nos municipalités, ou pour établir un programme de garderies du genre de celui auquel le gouvernement vient de renoncer aujourd'hui.

Nous voyons dans le budget non pas une série de mesures énergiques visant à supprimer les échappatoires pour les riches qui subsistent dans notre régime fiscal. Nous voyons plutôt une série de changements fiscaux qui sont très timides pour commencer. Les variations d'impôt prévues dans le budget ne représentent qu'environ la moitié de la somme totale des augmentations d'impôt que le gouvernement a imposées le 1er janvier, lorsqu'il a majoré les cotisations d'assurance-chômage que doivent verser les travailleurs et les entreprises.

Hier, le gouvernement a accordé un milliard de dollars de plus aux citoyens, quand il venait, il y a un mois et demi, de leur soutirer presque 2 milliards de dollars en cotisations d'assurance-chômage. Et il ose parler de baisses d'impôt!

Deuxièmement, les baisses d'impôt profitent beaucoup plus aux riches qu'aux pauvres. Pour chaque dollar accordé en allégement fiscal à un contribuable touchant 30 000 $ par année, ce qui correspond au salaire moyen d'un travailleur industriel de Windsor, les riches qui gagnent 100 000 $ par année en reçoivent six. Six dollars comparativement à un dollar pour le contribuable ordinaire.

Ce n'est pas ce que j'appelle de l'équité, de la justice sociale. Ce sont plutôt les mêmes vieux principes conservateurs qui, depuis sept ans et demi, ont contribué à faire

augmenter l'impôt de la famille moyenne et à faire diminuer l'impôt des riches, à faire diminuer l'impôt des sociétés et, par le fait même, à créer une économie de plus en plus mal en point.

Comme je l'ai mentionné aujourd'hui, à la période des questions, certaines échappatoires fiscales sont particulièrement choquantes et incroyables. Je trouve tout à fait inconcevable que le gouvernement, après en avoir été informé, ait décidé de conserver à l'intérieur du régime fiscal une disposition permettant aux entreprises de retenir des services d'accompagnement pour leurs clients. Aujourd'hui, j'ai posé une question au ministre des Finances à ce sujet et il a refusé de répondre. Je crois qu'il était gêné. Il a toutes les raisons de l'être. Le gouvernement devrait être gêné de ce qu'il a consenti aux riches, aux puissants et aux bien nantis de ce pays, alors que la population est mise à si rude épreuve d'un océan à l'autre.

En examinant le budget, on constate que non seulement il ne comprend aucune mesure de création d'emplois, mais qu'il en comporte d'autres qui suppriment des emplois. Ainsi, il prévoit la suppression d'un excellent programme de coopératives d'habitation, programme dont ont bénéficié des milliers de Canadiens, non seulement ceux qui ont des logements dans ces coopératives, mais aussi ceux qui les construisent, ceux qui produisent les matériaux servant à leur construction. En réduisant. . .Monsieur le Président, je crois que vous faites une légère erreur dans le minutage de mon temps de parole. Il était environ 16 heures lorsque j'ai commencé à parler. Si vous me permettez de continuer. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je veux bien me faire comprendre. Il vous reste deux minutes.

**M. Langdon:** Monsieur le Président, tout ce que je puis dire, c'est que j'ai regardé l'horloge quand j'ai pris la parole et que, dans la mesure où seulement quinze minutes se sont écoulées depuis, je trouve pour le moins curieux qu'il ne me reste que deux minutes.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle au député que je lui ai accordé deux minutes de plus que le temps habituellement prévu, à cause de l'interruption. Il vous reste deux minutes.

**M. Langdon:** À mon avis, le budget dont nous sommes saisis devrait répondre aux besoins des Canadiens, mais il répond plutôt aux attentes des grandes entreprises de notre pays. On ne saurait se surprendre que le ministre des Finances, lorsqu'il a parlé aujourd'hui de ceux qui appuyaient son budget, a mentionné le Conseil canadien des chefs d'entreprises, la Chambre de commerce et les manufacturiers. Cela n'a rien de surprenant. Ce budget a été préparé à leur intention, pas pour le contribuable canadien moyen. Voilà la réalité.

• (1620)

Le gouvernement et le ministre doivent voir la réalité en face.

Il a parlé de réalisme avant de présenter son budget. Il doit admettre que la réalité est sombre et dure actuellement au Canada. Beaucoup de Canadiens sont en chômage.

Il nous aurait donc fallu un budget qui alliait compassion, force et leadership et qui redonnait des emplois aux Canadiens. Ce n'est pas là ce qui se dégage du budget à l'étude aujourd'hui, et c'est pourquoi je veux présenter un sous-amendement. Je propose donc:

> Qu'on modifie l'amendement a) en ajoutant, à la suite du mot «vue», ce qui suit:
>
> «; qui en particulier, n'élimine pas les échappatoires fiscales injustes dont bénéficient les riches»; et
>
> b) en ajoutant, à la suite des mots «croissance économique», ce qui suit:
>
> «afin de parvenir au plein emploi au Canada et de diminuer de façon significative les dépenses militaires, libérant ainsi des fonds pour favoriser l'expansion de l'emploi».

Ce sous-amendement nous met sur une voie qui nous aidera à redonner des emplois aux chômeurs et à redonner à tous les Canadiens une lueur d'espoir quant à l'avenir de notre pays.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, j'ai prêté une oreille attentive au discours du député de Windsor et je dois dire que je partage son avis sur bien des points.

J'espérais que le ministre des Finances allait adopter une attitude beaucoup plus rigoureuse à l'égard de la réforme fiscale. Tous les députés le savent, je suis en faveur d'une réforme fiscale en profondeur.

J'aurais cru que ce budget serait plus substantiel, qu'il aurait comporté beaucoup plus de mesures en faveur de la formation. Je partage l'avis du député de Windsor à ce sujet.

En écoutant les propos du député, je n'ai pas pu m'empêcher de penser à ma province, l'Ontario. Certaines critiques qu'il a adressées au gouvernement pourraient également s'appliquer au premier ministre de l'Ontario.

La province de l'Ontario a toujours été considérée comme l'un des moteurs économiques au Canada.

Le député de Windsor n'est-il pas d'avis que les conseils qu'il donne au ministre des Finances—et je suis d'accord avec lui sur bien des points de vue—valent aussi pour le trésorier de l'Ontario?

En Ontario, le chômage a pris des proportions dramatiques. Le secteur de la vidéo est sûrement une activité lucrative à Toronto, puisqu'on semble payer les gens pour qu'ils restent à la maison à ne rien faire.

Pour la gouverne du député de Windsor, qui formule des critiques—et moi aussi j'entends me montrer sévère à l'égard du gouvernement—je lui rappelle que nous devons faire aussi des suggestions.

Or, une bonne partie de ces suggestions devraient être communiquées au premier ministre de l'Ontario dont la gestion est une vraie calamité pour la province en ce moment et qui ne fait rien pour faire redémarrer ce moteur de l'économie. Je me demande si le député ne pourrait pas faire une ou deux observations là-dessus.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Avant de céder la parole au député, je vous signale que j'ai reçu le sous-amendement du député d'Essex—Windsor et que la présidence est en train de l'étudier.

**M. Langdon:** Monsieur le Président, je voudrais dire deux choses.

Je trouve intéressant de voir les libéraux de l'Ontario s'en prendre au gouvernement néo-démocrate de cette province et lui reprocher d'en faire trop, de prendre trop d'expansion et de vouloir en faire trop pour les Ontariens tandis qu'ici, les libéraux fédéraux reprochent au gouvernement de ne pas en faire assez. Ce serait bien s'ils pouvaient au moins agir de concert. Mais cela ne change rien à mes commentaires.

J'ai dit que ce gouvernement devrait prendre des mesures semblables à celles prises par le gouvernement de l'Ontario pour remettre les gens au travail.

Si les députés le désirent, je peux leur nommer ici les diverses usines qui ont été épargnées grâce aux mesures énergiques du gouvernement ontarien qui a su faire preuve de leadership: par exemple, plus de 3 000 emplois à la société Algoma Steel Ltd., à Sault Ste. Marie. Sans parler de la société De Havilland et de Kapuskasing.

Les unes après les autres, le gouvernement néo-démocrate montre tout son dynamisme et son leadership dans les régions de ma province parce qu'il se soucie des gens.

Il met en oeuvre également une réforme fiscale, Ainsi, dans son dernier budget, il a veillé à ce que les riches ne reçoivent pas six fois plus d'allégement fiscal que les familles de travailleurs à revenu moyen comme c'est le cas avec ce gouvernement-ci. Il a préféré augmenter le fardeau fiscal des riches afin que ceux-ci paient leur juste part d'impôts à l'Ontario.

C'est la direction à prendre, une direction qui, nous en conviendrons, ne peut signifier une grande augmentation du déficit, une chose sur laquelle nous sommes tous d'accord en général. Une réaffectation des fonds est indispensable, et le gouvernement fédéral n'en a fait aucune.

Il a tenté de nous faire croire qu'il procédait à une telle réaffectation, mais dans les faits, il n'a effectué aucun changement pour donner l'argent à ceux qui en ont besoin afin de remettre les gens au travail.

**M. John Harvard (Winnipeg St. James):** Monsieur le Président, je voudrais soulever la question de l'universalité parce qu'elle est assurément abordée dans ce budget.

Il ne fait aucun doute pour moi que c'est la fin de l'universalité pour les allocations familiales et que c'est l'oeuvre des conservateurs. C'est aux gouvernements libéraux de naguère que l'on doit l'universalité dans notre pays.

Si le gouvernement conservateur peut mettre fin à l'universalité pour les allocations familiales, à quoi va-t-il s'en prendre ensuite? Va-t-il s'arrêter aux allocations familiales ou va-t-il s'attaquer ensuite à l'universalité de l'assurance-maladie? S'il le fait, peut-il aller plus loin et supprimer par exemple, l'universalité des régimes de pensions? Pourquoi pas?

À mon avis, si on peut soutenir que la classe moyenne qui touche des revenus élevés ou les gens soi-disant riches de notre pays n'ont pas besoin des avantages de l'universalité, alors on peut aussi dire que ces riches n'ont pas besoin non plus des avantages de l'assurance-maladie. Si on peut le soutenir, on peut aller encore plus

loin et on peut dire que les gens à revenus élevés et les riches de notre pays n'ont pas besoin des avantages des pensions. Où cette sottise s'arrête-t-elle?

À mon avis, si nous devons nous battre pour cela, il faut le faire maintenant parce que, une fois que le processus sera entamé, une fois qu'on aura attaqué l'universalité ou qu'on l'aura supprimée dans un secteur de nos programmes sociaux, on ne s'en tiendra pas là. Je veux demander au porte-parole du Nouveau Parti démocratique s'il partage mon point de vue.

• (1630)

**M. Langdon:** Monsieur le Président, je dois dire que je suis tout à fait d'accord avec le député libéral qui vient de parler. Je crois qu'il s'agit effectivement d'une atteinte au principe de l'universalité, ce qui compromet gravement l'avenir de nos programmes sociaux. S'ils ne sont plus offerts qu'à une minorité de Canadiens désavantagés, si ce n'est plus l'ensemble des Canadiens qui a un intérêt dans ces programmes, alors ils seront inévitablement soumis au jeu de la politique de la majorité et de la minorité, la majorité s'accaparant la part de la minorité, tant et si bien que nos programmes sociaux ne seront plus d'aucune utilité.

Je suis d'accord avec mon ami de Winnipeg, et je lui affirme avec toute la vigueur possible qu'il faut effectivement empêcher que cela se produise. Je l'encourage par conséquent à mener une lutte acharnée contre le premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui a proposé que l'universalité des soins de santé soit abolie, et contre le premier ministre du Québec, qui préconise la même chose.

Je crois que cette bataille doit être livrée et qu'en tant que libéral, il est bien placé pour diriger la lutte contre ses collègues libéraux qui sont favorables à cette idée. Ils sont sûrement nombreux, et cela m'inquiète beaucoup.

[*Français*]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir l'occasion d'ouvrir le débat sur le Budget présenté par notre gouvernement pour l'exercice 1992-1993.

Je voudrais d'abord féliciter mon collègue, le ministre des Finances, pour avoir présenté un Budget qui fait écho aux préoccupations des Canadiens. Il n'a pas seulement entendu ce qu'ils avaient à dire, mais il les a vraiment écoutés. Il s'agit réellement du Budget des Canadiens, et pas seulement du Budget du gouvernement.

Lors des consultations prébudgétaires, un consensus s'est clairement établi au sujet de la nécessité d'adopter une approche mûrement équilibrée, qui contribue à raffermir notre économie aujourd'hui et à long terme.

*Le budget*

Monsieur le Président, je pense qu'il est clair, et vous comme moi l'avons entendu, que les Canadiens veulent réduire le déficit. Ils savent qu'une dette plus élevée entraîne des impôts plus lourds, et il est bien évident que les Canadiens en ont assez de l'augmentation des impôts et ils veulent que le fardeau diminue. Ils veulent donc un gouvernement moins interventionniste et un meilleur service.

Les Canadiens veulent assurer une meilleure mise en valeur de notre ressource la plus précieuse, notre population. Ils veulent que les gens aient plus de possibilités d'améliorer leurs compétences, et ils souhaitent que nous prenions des mesures pour que nos régimes sociaux répondent à leurs besoins fondamentaux.

Avant tout, les Canadiens veulent avoir de nouvelles raisons de placer leur confiance dans l'économie canadienne, une économie qui crée des emplois et qui les maintient.

Monsieur le Président, le Budget répond à ces souhaits. L'équation est très simple: le Budget réduit les dépenses publiques et consacre les économies ainsi réalisées à des réductions d'impôt qui viendront en aide aux citoyens canadiens et soutiendront la croissance économique.

[*Traduction*]

Ce budget ne plaira pas à ceux qui croient qu'on peut instantanément relancer l'économie en augmentant les dépenses publiques. Mon collègue, le ministre des Finances a dit hier: «On ne sort pas d'un trou en le creusant plus profondément.» De dures décisions sont prises dans ce budget pour réduire les dépenses. Ces réductions nous permettront non seulement de réduire le déficit, mais aussi de réduire les impôts et de garantir un dividende social aux Canadiens et à leurs familles.

[*Français*]

Ainsi, la surtaxe des particuliers tombera de 5 p. 100 à 4 p. 100 de l'impôt de base le 1er juillet 1992 et diminuera encore de 1 p. 100 le 1er janvier 1993. Cette mesure permettra aux contribuables de disposer de 500 millions de dollars de plus au cours de l'exercice 1992-1993 et de plus de 1,2 milliard pour 1993-1994. Chacun des près de 15 millions de contribuables en bénéficieront.

Le nouveau Régime d'accession à la propriété permettra aux Canadiens de puiser dans leur régime enregistré d'épargne-retraite pour acheter une maison. Les particuliers pourront retirer jusqu'à 20 000 $ en franchise d'impôt et rembourser le retrait sur 15 ans.

Les taux d'intérêt ont considérablement baissé, monsieur le Président, et les Canadiens en sont très heureux, diminuant d'environ sept points depuis le printemps

1990. De même, le taux des hypothèques à un an a chuté de six points de pourcentage. Ainsi, une famille qui contracte actuellement un prêt hypothécaire de 75 000 $, amorti sur 25 ans, économise plus de 300 $ par mois. La diminution de l'inflation est la clé de l'abaissement des taux d'intérêt. Nous avons fait face à une baisse spectaculaire, tombant d'un taux annuel de 6,8 p. 100 en janvier 1991, à à peine 1,6 p. 100 aujourd'hui.

[*Traduction*]

Le secteur de la fabrication et de la transformation exporte environ 40 p. 100 de sa production et est très sensible à la concurrence internationale. Afin de l'aider à relever les défis de la mondialisation, le taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation sera abaissé de 23 à 22 p. 100 d'ici le 1er janvier 1994.

En outre, le taux d'amortissement des machines et du matériel de fabrication sera porté de 25 à 30 p. 100.

[*Français*]

Le Budget reconnaît également le rôle crucial que joue la recherche et le développement dans l'économie globale d'aujourd'hui. Nous rationaliserons l'administration du crédit d'impôt à la recherche scientifique. Cela devrait permettre aux entreprises de recourir davantage au crédit et représente une stimulation de la recherche et développement de l'ordre de 230 millions de dollars au cours des prochaines années.

Le gouvernement met sur pied le Programme de financement de la petite entreprise qui aidera celle-ci, si importante à l'économie canadienne, à obtenir des prêts à des taux d'intérêt moins élevés. En outre, le plafond des prêts accordés à la petite entreprise, en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, sera doublé pour atteindre 200 000 $.

[*Traduction*]

Comme vous pouvez le constater, de réels efforts sont faits dans ce budget afin de redonner de la vigueur à l'économie, de réduire les fardeaux que sont les déficits et les impôts, et de bâtir un avenir plus compétitif. Mais de nouvelles ressources sont également prévues afin d'aider les enfants, les personnes handicapées et les étudiants. Le gouvernement a proposé une importante réforme du régime de prestations pour enfants. En vertu du nouveau régime, les prestations pour enfants seront accrues de 400 millions de dollars par an et viseront les familles à faible revenu et à revenu moyen.

Des mesures sont également prévues pour aider les personnes handicapées à prendre plus pleinement part à la vie canadienne. Par exemple, la liste des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux sera allongée.

Le budget prévoit par ailleurs de nouveaux allégements fiscaux pour les étudiants. Le plafond en fonction duquel est calculé le crédit pour étude sera augmenté d'un tiers. De même, le montant maximal des crédits pour frais de scolarité et des crédits pour études qui peut être transféré à un autre contribuable sera porté à 680 $.

Malgré les efforts déployés par le gouvernement pour simplifier son rôle, des mesures seront prises pour améliorer les services au public. Par exemple, les ministères et organismes feront en sorte de permettre un accès plus direct aux services qu'ils fournissent. Des normes de service seront établies pour permettre des heures d'ouverture plus longues et fournir des réponses plus rapides. Les procédures et les formulaires seront simplifiés. Les règlements actuels seront revus pour s'assurer qu'ils sont utiles au public.

On a vu hier dans le budget une importante mesure; 2 milliards de dollars ont été prévus pour améliorer l'aide fédérale aux enfants et aux familles.

• (1640)

La nouvelle prestation pour enfants regroupera les allocations familiales, les crédits d'impôt remboursables pour enfants et les crédits d'impôt pour enfants à charge en une seule prestation mensuelle à compter de janvier 1993. La prestation pour enfants inclura également un montant supplémentaire pour les parents à faible revenu qui travaillent.

C'est la mesure sociale la plus importante depuis l'établissement du crédit d'impôt pour enfants en 1978. La prestation pour enfants que nous proposons d'établir repose sur les programmes fédéraux existants pour les enfants et les familles dont les dépenses totalisent 15 milliards de dollars par année.

[*Français*]

Je voudrais aujourd'hui, monsieur le Président, vous expliquer pourquoi évidemment nous prenons cette mesure. J'aimerais vous faire part, pour commencer, de quelques mots lus récemment: «Les enfants sont une richesse pour un pays. . . et les ressources humaines dont dispose l'État sont beaucoup plus importantes que ses ressources matérielles.» Monsieur le Président, ces paroles ont été prononcées à la Chambre des communes, en juillet 1944, il y a près d'un demi-siècle, à l'occasion de la présentation du projet de loi sur les allocations familiales, et l'orateur était le premier ministre de l'époque, Mackenzie King. Celui-ci poursuivait: L'État a l'obligation

d'aider les parents à éduquer leurs enfants.» Ou encore: «La famille et le foyer constituent le fondement de la vie nationale.» Certes, l'unanimité entre les politiciens est chose rare. Lorsqu'il est question de l'importance des enfants et des familles, toutefois, je suis certain que nous pouvons nous entendre.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, nous avons cependant l'intention de discuter de la proposition avec les provinces, c'est-à-dire de son application, non de son établissement. En fait, nous présenterons un projet de loi à cet égard avant l'été et j'espère vraiment que nous obtiendrons l'appui de tous les députés à la Chambre.

Nous souhaitons obtenir le genre d'appui que Mackenzie King a reçu en 1944, car le soutien que nous accordons aux enfants et aux familles constitue une caractéristique de la politique sociale traditionnelle du Canada.

Depuis 1945, les gouvernements fédéraux qui se sont succédé ont apporté des additions et des ajustements à nos programmes de prestations pour enfants. Ces programmes ont été modifiés à plus de 20 reprises. Chacune de ces modifications a été apportée avec juste raison. Chacune était appropriée à l'époque, mais toutes ces additions et tous ces ajustements ont produit à la longue un ensemble disparate de prestations.

Le système est complexe. Il n'a pas beaucoup de bon sens. Il se veut équitable, mais il n'y réussit pas non plus.

[*Français*]

La nouvelle prestation d'enfant donne suite aux recommandations de deux rapports parlementaires: celui d'un comité sénatorial, intitulé *La pauvreté dans l'enfance: vers un avenir meilleur*, et celui d'un sous-comité de la Chambre, intitulé *Les enfants du Canada: notre avenir*. Les recommandations, monsieur le Président, étaient très valables. Nous les avons retenues et nous y avons donné suite.

[*Traduction*]

La nouvelle prestation pour enfants a trois caractéristiques. Premièrement, elle est plus simple. Il n'y a pas de formules supplémentaires à remplir. Il s'agit d'une prestation non imposable versée aux parents pour qu'ils prennent soin de leurs enfants. Il y aura donc une seule prestation mensuelle; c'est plus équitable ainsi.

La nouvelle prestation pour enfants sera calculée à partir du revenu global de la famille et non du revenu d'un particulier. Elle sera versée aux salariés qui en ont besoin. Elle vise à aider les familles à subvenir aux besoins de leurs enfants. Nous accordons un supplément du revenu gagné de 500 $ par année.

Enfin, la nouvelle prestation est plus généreuse. Presque tous les parents seuls et les familles à un seul revenu toucheront une prestation plus élevée. Les prestations annuelles versées aux familles à revenu faible ou moyen, celles qui touchent moins de 50 000 $ par année, augmenteront en moyenne de près de 250 $ par année.

Je crois que nous avons pris une décision judicieuse sur le plan fiscal, et la responsabilité fiscale est en soi un bienfait social. Il ne faut pas que nos enfants héritent d'un Canada criblé de dettes.

Naturellement, certains diront que cela signifie la fin des programmes sociaux universels. À mon avis, cela ne fait que confirmer le principe d'équité que respecte le Canada. Je n'arrive pas à justifier comment on peut verser une allocation familiale ou accorder un crédit d'impôt pour enfants à des familles qui gagnent des centaines de milliers de dollars. Ce n'est pas juste.

[*Français*]

Je pense, au contraire, qu'en tant que société, que nous soyons politiciens ou citoyens, nous ne pouvons demeurer indifférents quand des enfants vont à l'école le ventre affamé ou qu'ils n'ont pas de bottes aux pieds en hiver.

Si nous voulons aider les enfants, monsieur le Président, nous devons aider les familles. Le gouvernement, évidemment, ne dispose pas de ressources illimitées; aussi, doit-il en faire un usage optimal.

[*Traduction*]

Chaque génération laisse un héritage. Nous cherchons tous à offrir ce qu'il y a de mieux à nos enfants, même si nous savons qu'ils devront un jour faire leur chemin tout seuls dans la vie. Nous devons leur donner les meilleures chances possibles.

La prospérité ne peut ni se vendre, ni s'acheter. Elle ne peut être léguée d'une génération à l'autre. Elle est le fruit des efforts déployés par une collectivité saine, heureuse, instruite et motivée. Évidemment, elle est attribuable en partie à l'argent, mais beaucoup plus aux ressources humaines. La prospérité de demain repose entre les mains de nos enfants. Il faut leur laisser en héritage des possibilités illimitées, un avenir sans embûche, où ils pourront vivre comme ils l'entendent.

[*Français*]

Toutes les mesures décrites, conjugées aux initiatives que le gouvernement a prises dans le passé, raffermissent les assises de la croissance et de la création d'emplois. Comme l'a rappelé hier le ministre des Finances, il convient de le répéter, l'économie canadienne est bien

placée, fondamentalement, pour enregistrer une reprise soutenue.

Il s'agit donc, en résumé monsieur le Président, d'un Budget qui, à mon avis, fournit le leadership et qui prend les mesures que les Canadiens disent attendre d'un gouvernement fédéral. Mais c'est également un fait qu'aucun palier de gouvernement ne peut garantir la santé de l'économie.

L'économie ne saurait être saine que si tous les paliers de gouvernement et tous les secteurs de l'économie unissent leurs efforts de façon constructive afin de placer les gains à long terme au-dessus des intérêts à court terme. C'est la raison pour laquelle notre gouvernement cherchera, en étroite collaboration avec les provinces, à renforcer le cadre de politiques que fournit notre union économique pour la croissance et la création futures d'emplois.

Bientôt, les provinces déposeront leur budget respectif. Il importe, monsieur le Président, qu'elles empruntent une direction compatible avec l'orientation de ce Budget: meilleur équilibre financier, réduction des déficits, restrictions plus marquées des dépenses et contrôle du fardeau fiscal. Pour reprendre à nouveau les propos du ministre des Finances, le contribuable est toujours le même et il mérite bien un répit.

Tel est le message que nous ont transmis les Canadiens et que nous avons écouté. Le Budget que nous avons déposé hier fournit, à mon avis, monsieur le Président, une réponse claire à ce message.

[*Traduction*]

**M. Mills:** Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour le ministre de la Santé. Ces dernières années, je l'ai vu assumer la responsabilité de nombreux portefeuilles au sein du gouvernement fédéral. À mon avis, son régime de prestations fiscales pour enfants est intéressant et il constitue l'amorce d'un débat captivant.

Le ministre dit qu'il est à l'écoute de la population canadienne.

• (1650)

Partout au Canada, les gens disent qu'ils veulent retourner travailler. Au Québec seulement, on compte 600 000 entrepreneurs. Le ministre vient du Québec. J'ai écouté des Québécois. Ils ne sont pas confiants. Le taux de chômage au Québec est élevé. Le ministre dit que les enfants doivent pouvoir avoir des vêtements d'hiver, des bottes et de quoi manger à leur faim. La meilleure façon de leur donner cela, c'est de redonner du travail à leurs parents. La meilleure façon d'assurer la santé et le bien-être d'un enfant, c'est de donner du travail à son père ou à sa mère.

Dans ce budget, je ne vois toutefois rien qui va donner le coup d'envoi à l'entrepreneuriat au Canada. Il y a 1 700 000 entrepreneurs dans notre pays. Ils constituent notre plus grand espoir. Le gouvernement dit qu'il a dépassé ses objectifs en matière d'inflation et que les taux d'intérêt sont très bas, mais malgré cela, les Canadiens ont très peu confiance. Je pense que le ministre des Finances aurait dû, sans exagérer et sans grossir le déficit ou la dette, faire quelque chose pour encourager les entrepreneurs canadiens, pour redonner du travail à la population. À mon avis, cette solution permettrait d'assurer le bien-être des enfants tout aussi efficacement que le régime proposé. Je n'ai rien contre ce régime, mais il me semble que la dignité d'une personne qui travaille est tout aussi importante que ce crédit d'impôt.

**M. Bouchard (Roberval):** Monsieur le Président, je trouve cette observation très positive et constructive. Elle n'est peut-être pas fondée sur les mêmes principes, mais j'aime la façon dont le député aborde la question.

Je suis d'accord avec lui pour dire que, si notre capacité de production s'accroît, notre richesse s'accroîtra aussi automatiquement et nous serons en mesure d'aider davantage les enfants pauvres. Je suis tout à fait d'accord avec lui à cet égard et je reconnais que la richesse passe d'abord et avant tout par le travail. Elle est créée par les gens qui arrivent à trouver des emplois et à travailler.

Toutefois, comme tout autre pays, le Canada connaît des difficultés que je qualifierais de cycliques. C'est arrivé dans les années 1970, et cela arrive encore au début des années 1990. Je crois que mon collègue sera d'accord avec moi pour dire qu'il n'y a pas d'emplois. Ce matin, j'ai commis une erreur, j'espère que je n'en commettrai pas cet après-midi. J'utiliserai une expression qui vient du français, soit la génération spontanée. La situation évolue si vite, et pourtant nous devons tenir compte de tous les facteurs. Mon collègue a été et reste un homme d'affaires. Il sait fort bien que les problèmes auxquels nous sommes confrontés actuellement découlent de facteurs macroéconomiques comme les taux d'intérêt et le cours du dollar ainsi que de beaucoup d'autres facteurs liés plus particulièrement à la restructuration de l'économie et ainsi de suite. Lorsqu'une récession comme celle que nous connaissons vient s'ajouter à tout cela, la situation devient très difficile. Proportionnellement, le Québec, comme l'Ontario, ressent davantage les effets de la récession.

Les autres provinces ont également des problèmes. La semaine dernière, j'étais en Colombie-Britannique, où la réalité est manifestement différente, et ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de problèmes là-bas. Cependant, les deux provinces centrales sont plus durement touchées par la récession. À mon avis, il doit y avoir un lien logique entre ce que j'appellerais le point d'arrivée, en ce qui concerne la question des enfants, et le point de départ.

Le Président me fait signe que j'ai déjà pris trop de temps. Je crois que ce que le ministre des Finances a proposé relativement à la relance économique est modeste, mais c'est tout ce que nous avons les moyens de faire pour les petites entreprises, les investisseurs, etc.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je suis obligé d'interrompre l'honorable ministre. Mais, comme plusieurs députés ont demandé à interroger le ministre, je dois reconnaître l'honorable député de Rosemont.

**M. Benoît Tremblay (Rosemont):** Monsieur le Président, j'ai entendu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et ministre politique du Québec, nous parler fièrement du Budget. Écoutez, j'ai assez entendu l'opposition parler, s'inquiéter de l'avenir de l'universalité des programmes de soins de santé étant donné que le gouvernement vient d'abandonner l'universalité des allocations familiales. Cela me semble deux sujets fort différents. Même si la décision qu'il a prise n'est pas une décision extraordinaire sur le plan d'une politique familiale ou, à tout le moins, une natalité qui nous importe beaucoup au Québec, il reste que la réforme envoie quand même l'argent vers les familles les plus démunies. Mais, sur le plan de la santé, monsieur le Président, on n'a pas à attendre pour constater une atteinte aux programmes. Au cours des années 1980, et encore plus récemment, le fédéral s'est désengagé à l'égard de la santé, de façon dramatique. Écoutez, en 1985-1986, étant donné les ententes qui existaient, le gouvernement fédéral payait 46 p. 100 des frais de la santé et de l'éducation supérieure. On sait qu'en 1994-1995 il n'en paiera que 32 p. 100. C'est clairement un désengagement des ententes. Pour le Québec, pour la prochaine année, cela signifie un manque à gagner de 1,9 milliard. Comment le ministre peut-il dire: «J'espère que les provinces feront comme nous». Le ministre veut dire que les provinces devraient envoyer la facture aux municipalités, qui elles vont finir par la refiler aux citoyens? C'est clair, ce sont les mêmes citoyens. Si le gouvernement fédéral se retire du financement de la santé, il va falloir que les provinces, soit qu'elles changent le programme, soit qu'elles taxent les citoyens. Or, le ministre continue à défendre officiellement le principe. Maintenant, dans les faits, cela est déjà une atteinte aux programmes.

Il y a une autre question, monsieur le Président, qui est fort importante pour le Québec. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je regrette d'interrompre le député, mais il doit terminer son commentaire pour que je laisse le ministre y répondre. Il reste une minute.

**M. Tremblay (Rosemont):** En ce qui a trait aux programmes de recherche et de développement, j'aimerais simplement savoir si le ministre politique du Québec est au courant que le gouvernement fédéral taxe dans les faits à 39 p. 100 le crédit d'impôt que le gouvernement du Québec donne aux entreprises pour la recherche et le développement, comme le ministre des Finances l'a démontré à la dernière réunion des premiers ministres.

**M. Bouchard (Roberval):** Monsieur le Président, sur la deuxième question du député de Rosemont, je pense que le ministre des Finances a déjà commenté là-dessus cet après-midi. Et, pour me permettre de commenter davantage sur la première question, je voulais simplement le souligner.

Sur la première question, je ne conteste pas les chiffres qui sont donnés par le député de Rosemont, sauf que je suis convaincu qu'il est au courant que dans le domaine de la santé, le gouvernement fédéral transfère non seulement des sommes d'argent mais des points d'impôt, et cela à la demande, entre autres, de la province de Québec,—je pense à 1977-1978, plus particulièrement—en demandant plutôt de transférer les sommes d'argent, et c'est exactement ce que le gouvernement fédéral a fait. Ce qui fait que la proportion de 46 p. 100 par rapport à aujourd'hui, s'il considère les points d'impôt transférés, ne donne pas les mêmes résultats.

Deuxièmement, monsieur le Président, le débat qui vient de se faire au Québec est significatif au niveau de la question de la santé nationale. Et à ce niveau-là, toutes les provinces rejoignent la même préoccupation, à savoir, quand le député dit qu'il manque 1,9 milliard au Québec, tout le monde est d'accord pour dire que 9 p. 100 du Produit national brut dans le domaine de la santé, c'est suffisant. En d'autres termes, ce n'est pas l'argent qui manque dans le réseau de la santé au Canada, c'est la gestion qui doit changer. Et en cela, le ministre Côté, comme les autres ministres, sont d'accord. Rajouter 2 milliards de plus au Québec ne désengorgera pas nécessairement les salles d'urgence. On a doublé et triplé les

fonds depuis 10 ans, et ça n'a pas changé le problème. Le problème, monsieur le Président, est une question de gestion, et le gouvernement fédéral va continuer à faire ce qu'il faisait. Mais c'est bien évident qu'on ne transfère pas l'argent qu'on n'a pas, et, pour le député de Rosemont, le Québec fait la même chose puisque, effectivement, il a transféré les responsabilités aux municipalités dans le plan Ryan, et vous le savez très bien.

• (1700)

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Présidence, après avoir pris en délibération la motion de sous-amendement présentée par le député de Essex—Windsor, est en mesure de la déclarer recevable.

**Mme Diane Marleau (Sudbury):** Monsieur le Président, c'est un honneur de prononcer un discours sur le Budget 1992.

Vous savez, monsieur le Président, nous avons un nouveau ministre des Finances et on nous a laissé entendre que nous avons un nouveau Budget. Il faut dire que, quand j'ai commencé à regarder le nouveau Budget, j'ai commencé à penser que l'on avait peut-être quelque chose, mais quand je l'ai regardé de plus près, j'ai réalisé qu'on avait pris du vernis et qu'on en avait mis une petite couche partout, partout, et que tout était beau. Mais aussitôt qu'on le regarde un peu de près, on commence à voir les «craques» qui s'y trouvent, de grosses «craques»!

[*Traduction*]

À première vue, le budget m'a semblé donner une lueur d'espoir aux Canadiens. Entendant parler de réduction d'impôt, je me suis réjouie. Il était grand temps, car nous croulons sous les impôts. À y regarder de plus près, j'ai constaté que les réductions étaient symboliques.

Quand on se fait continuellement taper sur la tête à coups de marteau et que quelqu'un allège le marteau, on éprouve un peu de soulagement d'abord, mais il reste qu'on prend toujours des coups de marteau sur la tête. Les impôts demeurent excessifs, et les mesures budgétaires n'y changent rien. Qu'est-ce que 2 $ en 1992?

Le budget propose une diminution de un point de la surtaxe en 1992, mais, en fouillant un peu, on remarque que la baisse ne s'appliquera qu'à partir du 1er juillet. La baisse est donc ramenée d'emblée à 0,5 point. La surtaxe est prélevée sur l'impôt calculé. Tout bien considéré, la réduction ne représente donc pas grand-chose, surtout pour les plus nécessiteux.

C'est tout de même un geste, et il faut en laisser le crédit au gouvernement. Après tout, il s'agit d'un budget d'année électorale. C'est un budget conçu en 1992, mais son effet ne se fera sentir qu'en 1993. On nous dit que c'est un budget qui porte sur un an, mais qui présentera des avantages sur cinq ans.

Comme ce gouvernement ne sera plus en place dans cinq ans, il est facile de faire des prévisions. Moi aussi, je puis prévoir toutes sortes de belles choses si je sais que je ne serai pas là pour rendre des comptes.

En consultant les documents budgétaires, je cherchais à savoir ce que le gouvernement allait faire cette année. Depuis quelques semaines, les fermetures d'usines et les pertes d'emplois se multiplient. Au fil des ans, le gouvernement n'a cessé de parler de compétitivité, il n'a cessé de nous dire qu'il fallait être concurrentiel, que nous devions être les meilleurs.

La semaine dernière, la fermeture de l'usine de St. Catharines a été annoncée. Cette usine était très concurrentielle et rentable. Elle est pourtant fermée. Dites-moi maintenant comment nous allons secourir ceux qui se retrouvent sur le pavé. Le budget prévoit-il des mesures à leur intention? Rien du tout.

Et les agriculteurs. Qu'y a-t-il dans ce budget pour les agriculteurs? Pas un mot. Et pour les pêcheurs de la côte est? Toujours rien.

Nous parlons de déficit. Nous avons tellement entendu parler du déficit et des miracles que le gouvernement allait faire pour le réduire. Il suffit de se reporter aux premières années de son mandat. Nous avions un tout nouveau ministre à l'époque. Celui-ci avait dit: «Nous allons réduire le déficit. Nous devons réduire le déficit.» Pourtant, depuis 1986-1987, le déficit annuel n'a pas du tout diminué.

En fait, la dette nationale a doublé, et ce durant certaines des meilleures années de croissance de notre économie et malgré le fait que les impôts et les taxes aient été augmentés au moins 33 fois. Le Canadien moyen porte un terrible fardeau fiscal.

Voilà maintenant que les faillites atteignent des niveaux records. Il en est de même du taux de chômage. Quelle prédiction fait le gouvernement relativement au chômage? Celui-ci dit qu'il est tout à fait normal que le taux de chômage reste au-dessus de 10 p. 100 durant au moins les deux prochaines années.

C'est absurde! Comment pouvons-nous espérer avoir une société compétitive, heureuse et prospère lorsque le gouvernement dit: «Vous n'aurez pas d'emplois. Nous regrettons, mais nous ne pouvons rien faire pour vous»?

Les conservateurs disent depuis 1984 qu'il faut contrôler les dépenses, ainsi que réduire le déficit et la dette. En 1990, le ministre des Finances de l'époque disait: «Nos politiques donnent des résultats.» Celui-ci faisait allusion à la politique monétaire qui, soit dit en passant, a vraiment contribué à créer cette récession canadienne. Toutefois, comme nous le savons, les prévisions relatives au déficit, aux taux d'intérêt, à la croissance et à l'inflation ont toujours été erronées. Pourquoi ces prévisions devraient-elles être justes cette fois?

En février 1988, le budget précédant les élections, qui portait le sous-titre «Pour assurer le renouveau économique», laissa croire à la population que le renouveau économique était assuré. «En trois années et demie nos progrès économiques ont été spectaculaires. Nos politiques et nos initiatives ont permis de créer le cadre qui assure le succès économique dont nous jouissons maintenant», avait dit le ministre des Finances de l'époque.

Dans les mois qui avaient suivi, celui-ci avait ajouté: «Les changements structurels que nous apportons à l'économie canadienne ont renforcé les fondements favorisant la croissance économique et la confiance des investisseurs.» Quelles belles paroles! Où est cette croissance économique et cette confiance des investisseurs?

La relance est gênée par de nombreux facteurs. L'un des plus importants est probablement le fait que les consommateurs canadiens ont peur de dépenser. De toute façon, ceux-ci ont très peu d'argent à dépenser. Leur confiance est durement ébranlée, non seulement par les mises à pied et les faillites qui caractérisent n'importe quelle récession, mais aussi par les pertes d'emplois permanentes et la restructuration industrielle provoquées par les politiques fiscales et monétaires faibles du gouvernement.

Quand le nouveau ministre des Finances parle de restrictions, on croirait entendre celui qui l'a précédé à ce poste. Quand il avoue que les objectifs du budget n'ont pas été atteints, mais qu'ils le seront dans deux ou trois ans, on a presque l'impression de remonter dans le temps. N'avons-nous pas tous déjà entendu ce refrain? N'est-ce pas le sempiternel discours? «Désolés, nous n'avons pas atteints nos objectifs cette année, mais soyez sûrs que nous les atteindrons l'année prochaine.» L'année prochaine, dans cinq ans ou à la Trinité. Nul n'est besoin d'être devin pour faire de telles prévisions.

Les efforts des conservateurs pour réduire le déficit ont lamentablement échoué. En 1985, le déficit a atteint 34,6 milliards de dollars, alors que, selon les prévisions, il devait être de 33,8 milliards de dollars. Une erreur de leur part. La dette fédérale qu'il fallait alors contenir s'élevait à 224 milliards de dollars. Elle dépasse aujourd'hui les 420 milliards de dollars. En 1986, le ministre des Finances avait promis de ramener le déficit à 25,9 milliards de dollars, mais il a clôturé à 28,2 milliards de dollars. En 1987, le déficit se chiffrait à 30,7 milliards de dollars. En 1988, il s'est maintenu à 29, 3 milliards de dollars et, en 1989, à 28,6 milliards de dollars. Depuis 1987-1988, le déficit n'a cessé d'augmenter.

• (1710)

Pour accélérer la reprise, le ministre des Finances d'alors a lancé, en 1989, ce qu'il a appelé à l'époque un ambitieux programme financier échelonné sur cinq ans. Il est vrai qu'il n'était jamais à court d'idées. Il a encore mentionné ce programme quinquennal de réduction du déficit dans le budget de l'année dernière. Oublions le bon vieux programme réaliste à moyen terme, car voici le temps des prévisions à moyen terme et des nouveaux et ambitieux programmes quinquennaux de réduction du déficit.

Si j'en ai touché un mot, c'est uniquement pour montrer aux gens tout le charabia que renferment ces belles paroles en l'air. Il suffit de parcourir la liste des mesures annoncées dans ce budget pour se rendre à l'évidence. Permettez-moi d'en citer un exemple. Vous vous rappelez combien l'environnement était sacré pour le gouvernement. Il avait un Plan vert extraordinaire. Permettez-moi de dire aux gens d'en face que l'environnement est sacré et que nous ferons souffrir nos enfants parce que nous ne sommes pas honnêtes et que nous ne nous attaquons pas à la question de l'environnement comme nous le devrions.

Ce fabuleux Plan vert devait être réalisé sur cinq ans, mais l'année suivante, les conservateurs le prolongeaient d'une année de plus. On nous dit maintenant qu'on ne peut vraiment pas se le permettre et qu'on le réduira de 75 millions par année pour les deux prochaines années, mais qu'il sera appliqué tel quel pour les trois dernières années. Allons donc!

Les conservateurs parlent d'aider les gens à se loger, mais ils mettent fin à la construction des logements coopératifs. Pour ce qui est du logement social, il y en aura moins, mais il y en aura tout de même. C'est bien. Nous avons proposé la toute nouvelle politique qui permet d'utiliser l'argent de ses REER pour acheter une maison. C'est une idée extraordinaire. En effet, c'est notre chef, M. Chrétien, qui l'a proposée. Je suis très heureuse de voir que vous l'avez retenue. Mais je vous le demande, pourquoi limiter son application à un an?

Beaucoup de Canadiens ont actuellement des REER à long terme. Ils en ont pour quatre ou cinq ans avant de pouvoir les encaisser. Comment pourront-ils utiliser cet argent si cette politique n'est en vigueur que pour un an?

**Une voix:** Il y en aura qui achèteront quand même.

**Mme Marleau:** Oui, certains achèteront quand même et, dans certain cas, cela les aidera.

**Une voix:** Nous espérons qu'ils achèteront.

**Mme Marleau:** C'est sûr que nous l'espérons. Nous croyons que c'est une très bonne idée. Nous aurions simplement aimé que la période d'application soit un peu plus longue afin que ceux qui n'ont pas accès à leurs REER cette année puissent profiter de cette possibilité au cours des années suivantes.

Passons à la question des prêts étudiants du Canada. Il faut toujours qu'il y ait une bête noire dans tout ce que fait ce gouvernement. Il donne d'une main et reprend de l'autre. Il annonce que les étudiants auront droit à une déduction plus importante, mais que de l'intérêt sera appliqué aux prêts étudiants du Canada dès la date d'obtention du diplôme.

Je me demande combien de ministériels connaissent des étudiants et savent à quel point il est difficile pour beaucoup d'entre eux de se trouver du travail. Il est extrêmement difficile de se trouver du travail et de commencer à travailler le lendemain de la remise des diplômes. Pour la plupart des nouveaux diplômés, c'est presque impossible dans l'état actuel des choses.

Les conservateurs vont aussi privatiser ces prêts. Je vais donner l'exemple d'une femme qui est venue à mon bureau dernièrement. Son mari l'a laissée seule avec deux enfants. Elle a décidé qu'elle ne voulait pas compter sur l'aide sociale ou les allocations familliales pour vivre. Elle voulait assurer une vie confortable à sa famille. Elle est retournée aux études et a obtenu un prêt étudiant du Canada. Cette dame a obtenu un emploi à la fin de ses études. Vous devez bien comprendre que, mis à part le prêt étudiant du Canada, elle n'a jamais vécu d'aucune forme d'aide gouvernementale. Maintenant, dix ou quinze ans plus tard, elle doit plus en intérêts qu'il ne lui reste à payer du prêt original, même si elle a toujours fait ses paiements, sans faute.

L'autre jour, elle est venue me voir et m'a demandé si je connaissais des moyens de la libérer de ce fardeau, de ce terrible fardeau qui semble empirer tous les jours. Ses enfants sont maintenant à l'âge où ils doivent obtenir un prêt étudiant.

Je pense qu'on devrait aider ceux qui s'aident eux-mêmes. En cas de privatisation, les créanciers seront les premiers à venir frapper à sa porte pour se faire rembourser. Ils se moqueront qu'elle ait deux enfants à charge, qu'elle ne touche pas d'allocation familiale. Si elle avait touché l'allocation familiale, elle aurait peut-être fait faillite et évité de rembourser son emprunt, mais ce n'est pas le cas. Ces mesures insensibles ont vraiment un effet de dissuasion sur les gens qui veulent bien faire. Je vous demande donc de reconsidérer certaines de ces méthodes de perception des prêts étudiants. Il ne fait pas de doute qu'il y a des gens qui ne remboursent pas leur prêt, mais qui le pourraient. Je ne m'oppose pas à ce qu'on tente d'obtenir le remboursement de ces prêts. Cependant, il y en a beaucoup d'autres qui éprouvent d'énormes difficultés. Nous devrions, dans ces cas-là, faire preuve d'un peu de compassion.

On parle dans le budget de réduire les subventions et les contributions. C'est trop beau. Nous ne savons pas encore ce qu'il faut entendre par cela mais nous le saurons demain au moment du dépôt du budget des dépenses.

Des organismes de l'État seront éliminés, et d'autres, rationalisés. Certains d'entre eux étaient peut-être absolument inutiles, d'autres, fort utiles. Je me demande même si certains n'ont pas été supprimés du fait qu'ils étaient justement un peu trop efficaces. Je pense en particulier à deux organismes qui, par l'effet du hasard, sont dirigés par des femmes très compétentes. Je me demande si c'est arrivé par hasard. La façon de penser des experts financiers laisse parfois songeur.

Les lignes directrices sur les voyages vont être plus strictes. Je n'ai rien contre cela. Je ne peux pas voyager en première classe, soit dit en passant. Le seul vol direct vers Sudbury est assuré par un avion à 19 places sans toilettes ni services. Je n'ai donc rien contre cela, je le répète. Je dois dire toutefois que je paie des tarifs de première classe pour ce vol. Il faudrait qu'on fasse des efforts pour réduire les coûts de transport des gens qui habitent des régions éloignées.

La réduction du budget des communications. Alléluia! On va cesser de dépenser une fortune en frais de publicité.

**M. Mills:** On aura recours à la sous-traitance.

**Mme Marleau:** Je me le demande. On va le réduire, mais va-t-on avoir recours aux services de consultants? Comment cela fonctionnera-t-il? J'ai le sentiment que

nous approchons d'une année d'élections et que le gouvernement devra trouver le moyen de lancer une vaste campagne de publicité. Le programme de la prospérité. On peut y arriver. On peut être compétitif. Allez dire cela aux gens de St. Catharines! La plupart des gens vous répondront qu'ils se souviennent de ce que cela veut dire.

L'observation fiscale et le recouvrement des coûts sont d'excellentes idées, mais pourquoi réduire le personnel des ministères intéressés? Pourquoi ne pas rendre ces ministères vraiment efficaces. Chacun des agents de recouvrement d'impôt rapporte plus qu'il ne reçoit en salaire et, pourtant, on en réduit le nombre.

Je puis dire aussi que beaucoup de gens ne paient pas encore la TPS. Personne ne les a contactés pour leur demander pourquoi. Il y a là des milliards de dollars à récupérer. On pourrait peut-être en récupérer quelques milliers grâce à du personnel additionnel. J'ai vraiment hâte qu'on fasse quelque chose à cet égard.

**M. Sobeski:** Comment peut-on éviter de payer la taxe?

**Mme Marleau:** Demandez-le-leur. Ils vous le diront.

Apporter des modifications à la retenue d'impôt fait toujours bonne impression. Le gouvernement va accepter davantage d'investissements étrangers au Canada. Je suis pour les investissements étrangers. Ils sont avantageux au Canada, mais seulement pour les étrangers. Ils sont les seuls à en profiter. Pourquoi ne pas encourager les Canadiens à investir dans des entreprises canadiennes? On leur consent des réductions d'impôt, mais elles ne valent pas la moitié de celles consenties aux étrangers. Une partie du problème avec les investissements étrangers, c'est que tous les profits quittent le pays au grand détriment de notre économie. Je suis donc partagée sur ce point.

Le financement des petites entreprises. Alléluia! On va permettre aux petites entreprises en difficulté d'emprunter non plus jusqu'à 100 000 $, mais jusqu'à 200 000 $. Je ne sais pas d'où sortent les conservateurs, mais je connais plein de petites entreprises et, même lorsqu'elles sont dans une bonne situation financière, aucune n'a les moyens d'emprunter ne serait-ce que 100 000 $. Habitent-ils un pays de cocagne? Croient-ils qu'une entreprise en difficulté réussira à emprunter 200 000 $?

Le crédit d'impôt pour enfants, maintenant. Quel beau programme! Cela a l'air tellement extraordinaire. Mais le gouvernement se rend-il compte que ce sont les mères qui reçoivent les chèques d'allocations familiales? Toutes les mères canadiennes les touchent directement. Les mères qui travaillent à l'extérieur ne tiennent peut-être pas autant à ces chèques qu'elles reçoivent directement que les mères au foyer.

• (1720)

Savez-vous que pour des milliers de femmes au foyer au Canada, c'est là le seul chèque qu'elles reçoivent à leur nom? Est-il possible, dans le cadre de ce nouveau programme, que l'on prenne des dispositions pour que certaines de ces femmes reçoivent le crédit directement? Pouvez-vous le faire? Je crois que c'est extrêmement important.

Le Président essaie d'attirer mon attention. Je pourrais poursuivre ainsi bien longtemps. Tout ce que je peux dire, c'est que le gouvernement ne cesse de parler de reprise, de relance. Je tiens à dire aux Canadiens de se rappeler que dans le cadre du débat sur le libre-échange, nos vis-à-vis nous ont promis des emplois, encore des emplois, toujours des emplois.

Cela ne s'est pas matérialisé et ainsi, la plupart d'entre nous sont plutôt sceptiques maintenant. Lorsque la TPS a été mise en oeuvre, les conservateurs ont affirmé que nous allions adorer cette taxe. Elle était censée créer des emplois et nous rendre tous prospères. Personne ne les a crus alors. C'est toujours le cas maintenant et personne ne va croire que le gouvernement va faire quoi que ce soit dans ce budget si ce n'est. . .

[*Français*]

**M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne):** Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'attention que nous avons écouté les propos de l'honorable députée qui nous a fait mention des difficultés que rencontrent les entreprises. En particulier, elle nous a parlé d'une citoyenne canadienne qui vit des moments difficiles. Croyez-le, monsieur le Président, je compatis aux difficultés que peuvent rencontrer à l'occasion les citoyens et les citoyennes canadiennes.

Mais est-ce que la députée, qui parlait beaucoup du déficit et qui est venue dire ici, en cette Chambre, que nous n'avons pas réduit le déficit, a expliqué à sa citoyenne la cause réelle de ses malheurs, aujourd'hui, et ce qui fait que le gouvernement, aujourd'hui, a de plus en plus de difficulté à intervenir à cause d'une marge de manoeuvre qui, à toutes fins utiles, est disparue, à cause d'une mauvaise gestion du temps du gouvernement libéral?

La députée, ici, nous parle du déficit et vient nous dire, en pleine Chambre des communes, que le gouvernement conservateur n'a pas réduit le déficit. La réalité c'est que, en 1984, le déficit était de 38 milliards. De ces 38 milliards

de déficit, 22 milliards provenaient d'intérêts sur la dette et 16 milliards représentaient des déficits d'opération.

C'est-à-dire que le gouvernement, à ce moment-là, percevait moins d'impôt et dépensait plus, ce qui faisait un déficit total de 38 milliards.

Monsieur le Président, en 1992, aujourd'hui, le déficit qu'on nous annonce est de 31,4 milliards, huit ans après, avec un excédent sur les opérations, de 12 milliards, ce qui signifie en soi que la différence entre 12 milliards et 31,4 milliards, ne représente, en fait, que de l'intérêt sur la dette.

Monsieur le Président, la députée devrait savoir que si nous avions un budget équilibré, c'est-à-dire des revenus égaux aux dépenses, le déficit serait présentement de 43,4 milliards. Ce qui est pire et que la députée ne dit pas en cette Chambre, c'est que si nous avions gardé le taux d'augmentation des dépenses au même rythme que le gouvernement libéral le faisait jusqu'en 1984, notre déficit, aujourd'hui, serait de 80 milliards et notre dette de 600 à 700 milliards.

Monsieur le Président, voici ma question à la députée: Est-ce que la députée et son parti vont, une fois pour toutes, reconnaître que, oui, le déficit a baissé et que c'est en baissant le déficit que nous allons récupérer les marges de manoeuvre nécessaires pour soulager le fardeau fiscal des citoyens et des citoyennes de ce pays, ou si elle entend appuyer les politiques de son chef—je termine là-dessus, monsieur le Président—qui consistent à augmenter les dépenses, réduire les revenus et ajouter à la dette du pays?

**Mme Marleau:** Monsieur le Président, en réponse au gentilhomme de l'autre côté, il faut que je dise carrément au député conservateur qui vient de me poser une question que les Progressistes conservateurs ne savent absolument pas gérer leurs affaires. Il est très clair qu'ils n'ont absolument aucune idée. Ils parlent très bien et font des discours formidables. Mais quand on pense qu'ils ont augmenté 33 fois les impôts depuis qu'ils sont au pouvoir, pendant des années de prospérité que nous n'avions pas connues depuis très longtemps, vous allez essayer de me dire que vous savez mener vos choses? Absolument pas!

Je peux vous dire que quand nous prendrons le pouvoir, nous aurons d'énormes problèmes à cause de la façon dont vous avez géré les choses. Je peux vous dire que, premièrement, nous allons penser aux gens. C'est la façon que l'on doit mener les choses. Les Canadiens sont beaucoup plus heureux lorsqu'on pense à eux, premièrement. Ensuite, on gère nos affaires d'une façon très décisive.

[*Traduction*]

**M. Pat Sobeski (Cambridge):** Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de la députée de Sudbury. Elle a passé en revue le budget, mais je voudrais lui poser certaines questions, car le président de l'Association des manufacturiers canadiens notamment a déclaré que la réduction du taux d'imposition des revenus provenant de la fabrication allait stimuler l'investissement dans les industries de production de biens. Il a félicité le gouvernement de laisser les sociétés amortir plus rapidement le coût de leur nouvel équipement et de leurs nouvelles machines.

La députée a parlé de la confiance des consommateurs. Eh bien, M. Mel Fruitman, vice-président et directeur de recherche du Conseil canadien du commerce de détail, a déclaré pour sa part que les hypothèses sur la croissance économique sur lesquelles se basent les prévisions sur le déficit étaient tout à fait plausibles. Son groupe applaudit ce budget, car il réussit à réduire le déficit ainsi que les impôts. Selon lui, il devrait aider à redonner confiance aux consommateurs. Enfin, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations a déclaré que ce budget allait servir probablement de tremplin à la relance.

Ainsi, je voudrais poser la question suivante à la députée: voilà des gens actifs dans le secteur de la vente au détail qui affirment qu'il s'agit là d'un excellent tremplin, et une façon peut-être de redonner confiance aux consommateurs. Ils ont lu le même budget; les constructeurs d'habitations, le Conseil du commerce de détail et l'Association des fabricants sont-ils dans l'erreur?

**Mme Marleau:** Je suppose que les fabricants sont très heureux de profiter d'une réduction d'impôt, et il est normal qu'ils appuient cette mesure. Cependant, permettez-moi de rappeler au gouvernement qu'il y a très peu de fabricants qui réalisent des profits à l'heure actuelle et cela n'a donc que très peu d'importance; en outre, les fabricants sont très rares.

Tout ce que je peux dire au député de Cambridge, c'est que peut-être beaucoup d'entre vous et un grand nombre d'entre nous également, voudraient continuer de vivre d'espoir, car autrement nous mourrions de désespoir.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je félicite notre co-critique en matière de finances pour son discours. Elle a mentionné la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Cette loi a d'abord été adoptée en 1961 pour aider les petites entreprises à obtenir du financement notamment à des fins d'investissement. Ce budget porte ce financement de 100 000 $ à 200 000 $.

Je crois que c'est une bonne mesure, bien qu'elle soulève deux difficultés. D'abord, sur 1 700 000 entrepreneurs au Canada, à mon avis, il y en a probablement

95 p. 100 qui ne connaissent pas l'existence de ce financement; puis, je voudrais demander à ma collègue de Sudbury si, comme moi, elle a entendu dire que de nombreuses petites entreprises, établies entre autres dans les rues Queen, Gerrard, Danforth et Pape, ont du mal à obtenir une marge de crédit. Ces marges de crédit étant souvent inférieures à 100 000 $, on imagine mal comment ces entreprises pourraient obtenir un montant additionnel de 100 000 $.

Je voudrais connaître l'opinion de ma collègue et savoir si elle a eu vent des mêmes difficultés.

**Mme Marleau:** J'ai effectivement entendu la même chose. Je connais beaucoup de petits entrepreneurs qui ont été horriblement éprouvés par les impôts que ce gouvernement a décrétés. Ils ont du mal à se maintenir à flot. Bon nombre d'entre eux ne réussissent pas à l'éviter, soit dit en passant. La grande majorité des faillites se produisent dans le sectuer de la petite entreprise. Permettez-moi de vous dire que vous avez fait bien peu pour les aider car, comme je l'ai dit dans mon discours, il est impossible d'obtenir du financement quand on éprouve des difficultés. Si on vous refuse moins de 100 000 $, pourquoi vous en avancerait-on 200 000 $ lorsque vous éprouvez des difficultés? Je n'ai pas encore rencontré un petit commerçant en difficulté qui ait pu obtenir un prêt quelconque. D'après moi, votre déclaration est grave et elle induit en erreur, parce qu'il n'y a pas d'espoir pour les petites entreprises. Les petites entreprises ne peuvent se contenter de belles paroles. Il leur faut des mesures concrètes qui les aident à traverser ces temps difficiles.

• (1730)

**Le président suppléant (M. DeBlois):** J'accorde la parole au député de North Vancouver. Le député voudra bien indiquer à la Chambre s'il partage avec un autre collègue le temps qui lui est attribué.

**M. Chuck Cook (North Vancouver):** C'était la première chose que j'allais mentionner, monsieur le Président. Avec votre consentement, je partagerai le temps qui m'est attribué, pour qu'un plus grand nombre d'orateurs aient une occasion d'être entendus dans ce débat.

Mes observations différeront légèrement de celles que nous avons écoutées aujourd'hui. Elles seront peut-être beaucoup plus philosophiques que certaines autres.

J'assiste et je participe à des débats de ce genre depuis maintenant environ 13 ans. À mon avis, quelques-uns des discours qu'ont prononcés les députés de l'opposition sont très bons et, en fait, fort éloquents. Nous avons prononcé les mêmes de 1980 à 1984, et ils ont eu à peu près les mêmes effets sur la politique gouvernementale.

Il y a une question qu'on ne pose pas, semble-t-il. Je n'ai même pas encore entendu un orateur mentionner le sujet, qui est peut-être le plus important pour le pays et pour la Chambre des communes aujourd'hui. Je ne l'entends mentionner ni par les ministériels, notamment, ni par les députés de l'opposition. Cette question est simple: en avons-nous les moyens?

Avons-nous oui ou non les moyens? Si nous avions un budget réellement créatif et que nous réunissions toutes les idées qu'expriment les députés de l'opposition, les dépenses seraient absolument massives et, à ce moment-ci, des dépenses massives sont la dernière chose dont le pays a besoin.

Ce que les gens semblent oublier, c'est que le monde entier subit une restructuration. L'ordre économique mondial est en train de changer radicalement. À mon sens, il s'agit là du plus vaste changement qui s'opère dans l'économie mondiale depuis la révolution industrielle. Si c'est ce qui se produit, alors je pardonnerai à mon propre gouvernement de n'avoir pas pu contrer la tendance du nouvel ordre économique mondial. Je propose cependant à tous les Canadiens d'examiner très attentivement ce qui se passe dans le monde. Ils constateront que tout gouvernement d'un pays donné, quel qu'il soit, a vraiment très peu d'influence à l'échelle planétaire aujourd'hui. Comme l'a dit John Donne, nous ne pouvons nous isoler du reste du monde. Cela vaut pour tous les pays et tous les ordres économiques du monde. Nous avons vu ce qui s'est passé en Europe de l'Est. Nous assistons actuellement à une restructuration aux États-Unis, en Amérique du Nord, en Amérique centrale, dans le monde entier. Les choses évoluent et cela, de façon radicale.

Je ne suis pas d'accord pour qu'on fasse de grandes dépenses pour contrer les tendances mondiales. Par exemple, je ne suis pas certain que de grandes dépenses auraient aidé de quelque manière que ce soit les Luddites dans la révolution économique qu'a entraînée l'industrialisation. Les grandes dépenses ne sont pas la solution. Le temps pourra peut-être aider. Je crois que nous devons faire notre possible pour aider les gens, et j'insiste là-dessus, faire notre possible. Personnellement, comme de nombreux Canadiens je crois, je ne suis pas d'avis qu'on peut résoudre un problème simplement en y consacrant

de grosses sommes d'argent. Prenons l'exemple des provinces de l'Atlantique. Au cours des dernières générations, on a certainement consacré des sommes importantes à ces régions et quels sont les résultats? Minimes.

L'ordre économique mondial a changé. On vit la restructuration la plus globale depuis la révolution industrielle. Ceci m'amène aux solutions qui sont offertes. Examinons tous les partis en essayant d'avoir l'esprit pratique et d'être justes. Si je considère d'abord le Parti libéral, il me suffit d'analyser sa feuille de route et d'écouter les discours faits par ses députés pendant le présent débat. Il est évident que ce parti répéterait ce qui lui a si bien réussi pendant si longtemps, c'est-à-dire dépenser de vastes sommes d'argent, faire grimper la dette nationale et refuser de voir que de telles mesures laisseraient à nos descendants encore des dettes à rembourser.

Le Nouveau Parti démocratique ferait plus encore. Nous n'avons qu'à regarder ce que fait le gouvernement NPD actuel de l'Ontario. N'oublions pas que le déficit de 10 milliards de dollars de la province va s'accroître et persister pendant un bon moment. Si telle est la politique économique du Nouveau Parti démocratique, même si les membres de ce parti désirent aider les gens, même s'ils croient que chacun mérite de l'aide, quelqu'un doit payer la facture.

J'ai remarqué que c'était l'un des éléments que l'on a tendance à oublier dans cette Chambre. Qui doit payer la note et comment la paie-t-on? On s'attarde peu à cet aspect. Je suppose que le public canadien n'y accorde pas d'importance lui non plus.

J'aimerais maintenant expliquer brièvement la façon de voir de mon parti. Si vous voulez mon avis, je n'aime pas particulièrement ce budget. Prenons les réductions d'impôt de 1 p. 100 et les changements symboliques tels que la réduction de 5 p. 100 sur les salaires des ministres du Cabinet et les restrictions qui mettent fin au privilège de voyager en première classe à bord des avions. De toute façon, je n'ai pas eu une seule fois en un an la possibilité de voyager en première. Ce sont là des changements superficiels. Je ne crois pas qu'ils étaient nécessaires. En outre, ils me semblent quelque peu malhonnêtes. J'aurais préféré ne pas les voir dans le budget.

Cependant, le ministre des Finances a fait dans l'ensemble un beau travail, compte tenu des outils dont il disposait pour élaborer ce budget et de l'époque que nous vivons. Dans la conjoncture actuelle, la meilleure chose à faire, c'est d'essayer de protéger nos acquis, de ne pas augmenter nos dépenses et d'espérer sincèrement que la situation se rétablira dans le monde et qu'il y aura une reprise. Je doute que le Canada puisse connaître une forte relance économique tant que l'économie mondiale ne connaîtra pas de redressement. Peu de choses nous laissent entrevoir un redressement pour le moment.

Je ne veux pas faire le rabat-joie, mais je ne crois pas non plus que le gouvernement canadien puisse agir seul. Nous faisons partie du monde et nous survivons grâce à nos partenaires commerciaux. Plus nous serons capables de commercer avec l'extérieur, mieux ce sera pour nous.

Je devrais mentionner également cet autre parti qui semble faire le plus parler de lui ces jours-ci, le Parti réformiste. Nous avons les grands dépensiers, les néo-démocrates et les libéraux. Nous avons ensuite les conservateurs. Pour une fois, c'est un nom qui veut dire quelque chose. Il désigne ceux qui essaient de conserver, d'être conservateurs. Nous avons enfin les réformistes. S'il faut les prendre au mot, il faudrait mettre la hache partout dans le gouvernement. Ce serait presque pécher par excès de zèle, car ils perturberaient ce pays et le gouvernement qui le dirige à un point tel qu'il nous faudrait des années pour nous en remettre.

Je viens de perdre un autre groupe d'amis.

Rappelez-vous qu'au plan des opérations gouvernementales, on a fait deux bonnes choses ces dernières années—pas aussi bonnes que je l'aurais voulu, mais nous avons transformé un déficit d'opération de 16 milliards de dollars en un excédent de 13 milliards. Ce n'est pas mal en ce qui concerne les opérations gouvernementales. Beaucoup d'autres opérations pourraient encore être rationalisées et devraient peut-être l'être.

• (1740)

N'oubliez pas que chaque dollar que le fédéral ou un autre gouvernement dépense, ajouté au déficit signifie que vos petits-enfants devront payer un dollar de plus. Pourquoi sommes-nous ici? Nous sommes ici pour faire tout ce que nous pouvons pour nos administrés. Il y a manifestement divergence d'opinion entre les trois partis quant à ce qui semble à chacun la meilleure chose à faire.

Il semble que nous ayons oublié que le but initial était de faire le mieux que nous pouvions pour ce pays, mais ce de façon prudente. Nous nous trouvons à présent dans une situation où il nous faut réduire les dépenses. C'est ce que nous faisons. Nous nous préparons à. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Silence! Le député veut-il bien terminer son intervention?

**M. Cook:** Conclure ses remarques en cinq secondes. En tous cas, voilà certaines des choses que je voulais dire. J'espère que chaque député y réfléchira et se rendra compte qu'on ne peut continuer de dépenser si nous voulons que notre pays ait un avenir.

**M. Harvard:** Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais dire que je suis d'accord avec mon collègue de Vancouver quand il taxe de superficielles la réduction des

salaires des ministres et la suppression des voyages aériens en première classe pour les députés. Je pense qu'il s'agit d'une initiative symbolique et que le gouvernement ne va pas gagner de bons points avec cette décision.

Je voudrais passer à un autre sujet. Mon collègue de Vancouver parlait de changements à l'échelle planétaire et de la restructuration de l'économie mondiale. C'est exact. Il se produit des changements importants. Il est difficile de dire comment tout cela va finir et où le Canada va se retrouver dans cette grande restructuration qui s'effectue à l'échelle mondiale.

Ce que je trouve extrêmement bizarre quand il s'agit du budget et qu'on tient compte de la restructuration de l'économie mondiale, c'est la décision qu'a prise le gouvernement d'abolir le Conseil des sciences du Canada et le Conseil économique du Canada. À mon avis, c'est absurde. Il me semble qu'au moment même où il se produit une importante évolution de l'économie mondiale et où un grand nombre de personnes vraiment ne savent pas où elles vont, c'est comme si on agissait à l'aveuglette. Au moment même où nous avons besoin d'une recherche et de conseils indépendants fournis par des organismes indépendants comme le Conseil des sciences du Canada ou le Conseil économique du Canada, que fait le gouvernement? Il les abolit. Cela a l'air complètement absurde.

Il est impossible qu'il puisse se passer de consultation, d'une certaine recherche indépendante. Il me semble que cela ne va pas économiser l'argent des contribuables. Le gouvernement devra s'adresser à des groupes d'analystes privés comme le Fraser Institute qui se trouve dans sa ville.

Je demande au député s'il trouve que cela rime à quelque chose de supprimer ces organismes consultatifs. Je ne le trouve pas.

**M. Cook:** J'ai deux remarques à faire en ce qui concerne les commentaires du député. La première est la suivante. Il existe des organismes parallèles au Conseil économique et au Conseil des sciences. En fait, la majorité du travail que le Conseil des sciences faisait autrefois est maintenant effectué par un groupe consultatif.

J'en reviens à mon argument initial et je le souligne à nouveau. Ce serait certes bien agréable de pouvoir les garder. Mais en a-t-on les moyens? Je voudrais que plus de personnes se posent cette question plus souvent ici.

Bien des choses seraient agréables.

**Une voix:** Pouvons-nous nous en passer?

**M. Cook:** Nous pouvons assurément nous permettre de nous passer de ces deux organismes, car nous verrons que la charge de travail ne va pas être modifiée.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Reprise du débat avec l'honorable député de Beauce qui dispose de dix minutes.

**M. Gilles Bernier (Beauce):** Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'opportunité de dire quelques mots sur le Budget. Plusieurs en ont parlé et les éditorialistes à travers le Canada, tant anglophones que francophones, ont manifesté, ce matin, un vif intérêt à l'endroit du Budget. Je crois que leur réaction est positive.

Le ministre des Finances, M. Mazankowski, a présenté, hier, un budget dont on dit qu'il donne un signal, non seulement à tout l'appareil gouvernemental, mais à tous les autres gouvernements, à quelque niveau que ce soit, qu'il s'agisse du gouvernement provincial, du gouvernement municipal, de l'administration scolaire ou des MRC à travers le Québec.

Alors, j'ai l'occasion de parcourir la grande région de la Beauce de façon régulière. Depuis nombre de mois, je rencontre des centaines et des centaines de personnes, autant dans mes bureaux de comté que dans des occasions où on côtoie des centaines de personnes. Chaque fois, on nous dit qu'il faut que les gouvernements—et quand on s'adresse à moi, on parle du gouvernement fédéral—il faut que les gouvernements coupent leurs dépenses, il faut que les gouvernements cessent de se servir de la carte de crédit comme ils le font depuis vingt-cinq ans.

Incidemment, au début de janvier, j'ai écrit au ministre des Finances et je lui ai fait part des commentaires de ma population, à savoir que les gens commençaient à en avoir plein le dos et qu'ils étaient irrités de voir comment se comportent les gouvernements. Je lui ai également dit que notre comité du caucus des députés du Québec, comité des coupures, avait manifestement élaboré 32 points où on pouvait couper dans les dépenses gouvernementales.

C'est sûr que l'appareil a été engraissé, au cours des ans, par nos prédécesseurs, ce qui a fait que le déficit annuel était incontrôlable, et quand nous avons pris le pouvoir en 1984, nous avions une dette accumulée d'au-delà de 220 milliards de dollars et les taux d'intérêt ont commencé à grimper. Ce qui fait qu'aujourd'hui, nous avons une dette nationale d'au-delà de 400 milliards et un déficit annuel que nous avons réduit de 38 à environ

30,5 milliards. Donc, les taux d'intérêt étaient maintenus à la hausse et l'inflation n'était pas contrôlée.

Aujourd'hui, des nouvelles réjouissantes nous arrivent. Je crois que c'est à cause de budgets antérieurs qui ont été présentés et qui ont manifestement indiqué à la population qu'il fallait faire des sacrifices. Dans le cadre de notre plan économique, nous tentons toujours de réduire le taux d'inflation.

Je me souviens, en 1982, alors que j'étais en affaires en Beauce, le taux d'inflation se situait à 13,5 p. 100. Aujourd'hui, on a atteint un niveau record de 1,6 p. 100, le taux le plus faible depuis mars 1971, depuis 21 ans. L'inflation étant contrôlée grâce à des politiques restrictives de notre gouvernement, les taux d'intérêt étant bas, je crois qu'avec un Budget comme celui que nous avons présenté, nous pourrons faire des choses intéressantes pour la population, non pas uniquement celle de Beauce, mais du Québec et du Canada.

Alors, je faisais remarquer au ministre des Finances, au nom de mes commettants de la Beauce, que nous devions couper dans plusieurs domaines. Je les ai énumérés et cela fut publicisé en Beauce. Les gens connaissent ma position concernant le Budget que nous avons présenté hier et je dois dire que notre ministre des Finances a été à l'écoute de ses députés, ses députés qui étaient, eux, à l'écoute de la population.

Aujourd'hui, dans le livre du Budget, nous avons des mesures draconiennes qui sont prises. Nous voulons réduire à plusieurs niveaux; réduction des subventions, contributions et autres programmes. À la page 90, on y lit: «En raison de la nécessité de faire porter l'effort de réduction du déficit et de restriction des dépenses sur le plus grand nombre possible de programmes, un large éventail de subventions et de contributions seront réduites. Les économies s'élèveront à 170 millions de dollars en 1992–1993, à 71 millions en 1993–1994. . .». Les gens auront l'occasion de le lire. Nous avons des copies qui sont disponibles dans nos comtés. Toutes ces compressions seront faites pour que nous puissions obtenir des montants d'argent pour des programmes nouveaux, incitatifs à l'emploi.

• (1750)

L'élimination du gaspillage entraînée par les chevauchements et les dédoublements dans l'administration fédérale: la machine était rendue trop grosse, monsieur le Président. L'élimination du gaspillage dû au dédoublement avec le secteur privé; la possibilité de renforcer des secteurs particuliers en regroupant des organismes connexes et leurs fonctions; la nécessité de remettre à plus tard des initiatives souhaitables que le gouvernement n'avait pas les moyens de financer à l'heure actuelle; la poursuite de la privatisation des activités commerciales qui ne répondent plus aux finalités de la politique publique.

Alors, les Canadiens ont clairement indiqué qu'ils voulaient que le gouvernement vive selon ses moyens. Ils veulent que le fardeau imposé par le secteur public soit diminué. Alors voici, dans les coupures, on a parlé du salaire du premier ministre et des ministres, qui a été coupé de 5 p. 100. Ce n'est pas là-dessus qu'il faut mettre l'accent. Nous avons rationalisé, dans l'administration fédérale, 46 instituts, commissions, centres internationaux, offices d'établissement, agences de surveillance, comités consultatifs. . . Ça, il y en a. Nous en avons coupé 46 depuis minuit hier, monsieur le Président. L'équivalent de ces sociétés qui ont été coupées, on pourrait le retrouver facilement dans le ministère des Sciences et de la Technologie, où on fait à peu près le même travail.

Sont remis à plus tard des projets comme la Fondation canadienne des relations raciales, l'Institut des langues du patrimoine multiculturel canadien. On va fusionner ou regrouper d'autres sociétés ou d'autres groupes pour épargner de l'argent. On va privatiser des sociétés. On va couper de 2,2 milliards dans la Défense nationale.

Alors, je disais que depuis 25 ans, on marche sur la carte de crédit. On s'est donné un appareil gouvernemental excessivement lourd. Avant de faire le ménage dans l'appareil, cela a pris quelques années avant que l'on connaisse tous les dessus et dessous de cette organisation.

Le Budget de 1992 va réduire les dépenses, monsieur le Président, de 1 milliard l'an prochain et de 7 milliards au cours des cinq prochains exercices. Alors, nous avons dû poser des gestes qui ne sont pas toujours populaires. Je crois que depuis sept ans, nous avons fait des efforts immenses dans l'organisation de l'appareil gouvernemental pour couper les dépenses, mais là je pense que M. Mazankowski vient de donner le coup de barre que la population attendait.

Le plan de contrôle des dépenses institué dans le Budget de 1990, il y a deux ans, et prolongé dans le Budget de l'an dernier, sera élargi. Les dépenses prévues pour la Défense, je l'ai dit, est réduite de 2,2 milliards. Les budgets de fonctionnement non salariaux des ministères fédéraux seront réduits de 3 p. 100. C'est de l'argent, monsieur le Président! Cela permettra d'économiser 150 millions de dollars l'an prochain et 800 millions sur cinq ans.

Les voyages de première classe des députés, des sénateurs, des hauts fonctionnaires, qui sont déjà restreints, seront entièrement éliminés. Il n'est pas normal de voir des hauts fonctionnaires faire le tour de la planète, monsieur le Président, et puis avec ces déplacements occasionner des dépenses épouvantables. Un haut fonctionnaire, ce n'est pas grave, mais quand il y en a 1 000 à

travers le pays qui font ce genre de dépenses, il faut mettre le holà.

La croissance des dépenses consacrées au logement social par la Société canadienne d'hypothèques et de logements sera maintenue à 3 p. 100 en moyenne par année, et le gouvernement va aussi consacrer de l'argent pour revoir toute la fiscalité des budgets familiaux. Alors, nous mettons l'accent là-dessus. Évidemment le temps me manque pour en parler, mais je sais que des initiatives heureuses ont été prises et que les gens de mon comté seront satisfaits. Il est sûr qu'il y a des gens qui s'improvisent fiscalistes ou économistes et qui font toutes sortes de déclarations en insistant sur une coupure de 5 p. 100 du salaire d'un ministre. Mais le Budget c'est bien plus que cela, monsieur le Président.

Moi, je prends la parole et je prends les arguments des économistes qui ont fait leur déclaration depuis hier et qui appuient notre gouvernement. On parle de «la main de fer de Wilson et du gant de velours de Mazankowski» dans l'éditorial de *La Presse*, ce matin, par Alain Dubuc. «Sans provoquer l'allégresse, le Budget déposé hier après-midi sera très certainement le moins impopulaire de tous les budgets que nous avons déposés. Non seulement parce qu'il ne fait pas trop mal, mais parce que, pour la première fois, on réussit à résoudre la quadrature du cercle, c'est-à-dire réduire le déficit et les impôts en même temps.»

Il n'y a aucune augmentation de taxes et aucune augmentation d'impôt, et en même temps, on réduit le déficit. Alors, je me dis qu'il faut encourager les initiatives du ministre des Finances. Je crois que chacun des ministères ira de l'avant pour que l'on puisse respecter les décisions, les décisions de nos députés qui ont fait des suggestions à notre ministre des Finances et qui a su les écouter. Nous avons su plaider la bonne cause au nom de la population que nous représentons. Les Beaucerons seront sûrement satisfaits de voir qu'il n'y a pas d'augmentation de taxes ni d'impôt dans ce Budget, et qu'il y a une coupure de dépenses, également.

[*Traduction*]

**M. Sobeski:** Monsieur le Président, j'aimerais demander à mon collègue ce qu'il pense de deux aspects du budget.

Tout d'abord, il a écouté ses électeurs et dans le budget, le ministre des Finances dit qu'il a consulté les Canadiens, le monde des affaires, le mouvement ouvrier, les bénévoles, les travailleurs sociaux, les étudiants, les gestionnaires et les agriculteurs.

Le ministre des Finances a également rencontré les premiers ministres provinciaux. Je sais que le premier ministre ontarien et son homologue albertain avaient demandé que le REER puisse servir de mise de fonds pour l'achat d'une maison. Le ministre des Finances québécois avait demandé que le gouvernement limite son déficit. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse avait demandé une baisse des impôts et celui de Terre-Neuve, que le gouvernement diminue ses dépenses. Tout cela se trouve dans le budget.

J'aimerais savoir si, de l'avis du député, le ministre des Finances a bien écouté.

Ma deuxième question porte sur la réaffectation des dépenses qu'illustre la nouvelle prestation pour enfants présentée dans les documents budgétaires; ce nouveau programme, lorsqu'il sera entièrement en vigueur, s'élèvera à 300 millions de dollars.

Toutefois, en appliquant les mêmes règles fiscales aux conjoints de fait et aux couples mariés, le ministre des Finances économise 280 millions de dollars, ce qui compense essentiellement le coût du nouveau programme. Le député n'est-il pas impressionné par l'habilité avec laquelle le ministre des Finances réaffecte les dépenses?

[*Français*]

**M. Bernier:** Monsieur le Président, je crois que les mesures qui sont prises par notre ministre des Finances et le gouvernement sont des mesures incitatives. Et cette réaffectation des budgets, avec évidemment des coupures qui s'ensuivent, ne feront que du bien au bilan du gouvernement, dans une année. Je suis persuadé, comme l'a dit mon collègue, que cette réaffectation va pouvoir donner au gouvernement, avec le temps, les outils nécesssaires pour que nous puissions continuer à travailler à la création d'emplois. C'est sûr que directement, demain matin, nous ne créons pas d'emplois, mais quand on coupe dans les dépenses, on favorise un taux d'intérêt qui est bas parce qu'on maîtrise le déficit, un taux d'intérêt qui est extrêmement abordable pour nos gens et aussi un taux d'inflation qui est contrôlé. Alors, quand on a un contrôle, cela veut dire qu'on peut disposer de plus d'argent pour des programmes sociaux.

Je crois que les programmes sociaux qui sont énumérés dans la présentation du Budget de 1992, sont des programmes à grande portée nationale, qui auront un effet bénéfique pour la population. On va s'en ressentir dans un an ou deux. Mais si nous n'avions pas pris de décisions, si on avait laissé monter le déficit, comme nos prédécesseurs, le gouvernement libéral qui a été là pendant 22 ans, qui n'a jamais fait fi des dépenses... On faisait plaisir à tout le monde, on créait des programmes pour créer des programmes, pour dépenser de l'argent, encourager des amis. C'était la vocation du parti du temps, mais aujourd'hui on se dit que les gens en ont soupé de ce genre de dépenses qui ne donnent absolument rien.

Alors, monsieur le Président, la rationalisation va nous mener à une meilleure analyse des budgets que nous aurons, pour pouvoir les appliquer à la création directe d'emplois. Et je sais qu'avec les mesures qui sont prises pour nos industriels, nos manufacturiers, les mesures incitatives dans le Budget vont pouvoir favoriser à la longue une création d'emplois. Maintenir d'abord les emplois que nous avons, c'est excessivement important. Et quand on parle d'une récession, si la récession n'était qu'au Canada, on pourrait peut-être s'en tirer à meilleur compte. Mais la récession est mondiale. Si tous les gouvernements à travers le monde prennent des dispositions, et particulièrement les gouvernements à travers notre pays. . . J'incite mes collègues députés au provincial, mes amis conseillers ou maires dans les municipalités, les gens qui administrent la chose scolaire, je les incite à nous imiter, à couper dans les dépenses, à couper le surplus, à rationaliser. Et ainsi, on ne pourra s'en porter que mieux.

• (1800)

[*Traduction*]

**M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur cet important budget qui est déposé à un moment très important de l'évolution de notre pays. Chaque budget nous donne la possibilité de commenter les déclarations du ministre des Finances et aussi de réfléchir à la situation du pays.

Je tiens à m'arrêter à la question des structures de l'économie car il n'y a rien à ce sujet dans le budget. Au cours des trois dernières années, le traité de libre-échange conjugué à un certain nombre de transformations structurelles dans l'économie canadienne ont empêché cette économie de créer la richesse nécessaire pour soutenir les activités du gouvernement. Parallèlement, les mesures mises de l'avant par le gouvernement ont rendu le secteur privé encore moins capable de créer la richesse, ce qui a aggravé l'endettement.

Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, ceux-ci ont été incapables de présenter un budget ayant un déficit inférieur à 30 milliards de dollars par année, d'où une dette accumulée évaluée à près de 450 milliards de dollars. Il n'est pas nécessaire d'être un génie pour comprendre qu'en dépit des modifications que le gouvernement apporte chaque année à ses mesures il faut que des voix s'élèvent à la Chambre pour dénoncer les responsables et rappeler que la responsabilité du gouvernement consiste à mieux s'occuper des Canadiens, à apporter des changements aux structures de l'économie et aux mesures budgétaires.

Je n'éprouve aucun malaise à affirmer que ce budget témoigne encore une fois de l'impuissance du gouvernement à nous sortir de la situation économique dans laquelle nous nous trouvons et j'espère que les gens commenceront à écouter et à comprendre que d'autres pays ont trouvé des moyens originaux de sortir d'une récession comme celle que nous vivons. Depuis les débuts de l'industrialisation du Canada, chaque fois qu'un gouvernement a choisi de laisser courir et de ne rien faire en période de crise économique, la récession s'est aggravée. Le modèle keynésien où le capital et les dépenses publiques sont mises à contribution pour stimuler l'économie a prouvé son efficacité à plusieurs reprises.

Souvent, des gens me répondent qu'il ne s'agit là que d'un autre cliché, que ce n'est qu'une autre position des libéraux. Je souligne ici que l'une des grandes différences entre l'économie canadienne et l'économie américaine est que les Américains peuvent compter sur les dépenses des consommateurs pour se sortir d'une récession. Dans un marché de plus de 250 millions de consommateurs, il y en a toujours qui peuvent dépenser. Les installations de production existent déjà et ainsi de suite. La logique de l'économie américaine consiste à utiliser la consommation individuelle pour engendrer une demande suffisante pour faire démarrer le cycle à nouveau.

Au Canada, étant donné nos faibles marchés, nos marchés restreints, étant donné que la plupart de la production se fait à l'étranger, soit ailleurs en Amérique du Nord, ou en Asie ou en Europe, la façon dont nous produisons de la richesse chez nous est tout à fait différente. Il est stupéfiant de constater tout d'abord que le budget ne s'occupe pas de la création de la richesse. Il est également stupéfiant de constater que le budget ne s'occupe pas des conséquences du manque de richesse.

Il est renversant de voir que le fait d'avoir un taux de chômage de 10 p. 100 est maintenant accepté dans le budget comme une réalité structurelle de l'économie canadienne. Le fait que nous ayons maintenant un régime d'assurance-chômage en vertu duquel les gens qui ont épuisé leur droit aux prestations n'ont plus qu'à recourir aux systèmes provinciaux et municipaux d'assistance sociale contribue également à miner la stabilité de l'économie et aggrave la réalité d'un taux de chômage de 10 p. 100 qui est en fait beaucoup plus élevé.

Selon les sources des chiffres utilisés, il y a entre deux millions et deux millions et demi de Canadiens sans travail qui vivent de prestations d'aide sociale ou de prestations d'assurance-chômage et qui sont incapables de se trouver un emploi temporaire, encore moins un emploi intéressant à temps plein.

J'ai été content de voir dans le budget que le gouvernement voulait s'attaquer à deux questions de politique sociale d'un urgent intérêt. Cela fait longtemps que nous avons vu de la part du gouvernement actuel une initiative

en matière de politique sociale. C'est une première mesure visant à remédier au problème de la pauvreté des enfants dont il faut le féliciter et qui mérite d'être appuyée. Comme je le soulignerai tout au long de mon intervention aujourd'hui, ce n'est pas suffisant, mais il faudrait néanmoins féliciter le ministre d'avoir joint à ses documents budgétaires un Livre blanc sur la réforme du régime de bien-être ou de soutien financier des enfants. J'espère que le Livre blanc donnera à la Chambre l'occasion de poursuivre cette discussion et de tenir également de vastes consultations auprès des groupes d'intérêt de l'extérieur du Parlement.

En cherchant des solutions à la pauvreté au pays, problème qu'aborde le budget, nous avons souvent entendu parler de la pauvreté chez les enfants. Le gouvernement tente de corriger la situation en s'attaquant à l'un des principaux éléments du problème: l'argent comptant dont disposent les familles à faible revenu. En ciblant les enfants des familles à faible revenu, on commence à régler le problème en fournissant les ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins essentiels.

Dans l'histoire de la politique sociale en Amérique du Nord, cette mesure est considérée comme l'une des composantes d'une stratégie concertée qu'il faut adopter pour régler la question de la pauvreté chez les enfants. Depuis les années 1930, le Canada a adopté toute une série d'initiatives pour lutter contre la pauvreté chez les enfants. Malheureusement, depuis l'élection du gouvernement actuel, soit depuis huit ans, ces mesures ont grandement été minées. Je pense, par exemple, à la nourriture.

Pour la première fois depuis la grande crise, nous devons trouver de la nourriture pour les enfants, que ce soit dans les écoles ou les banques d'alimentation. Ce sont essentiellement les organisations bénévoles qui relèvent ce défi; voilà pourquoi nous appuyons ces organismes bénévoles, comme le Winnipeg Harvest, qui fournissent de la nourriture aux enfants depuis environ deux ans. Nous devons cependant faire face à la réalité et admettre que ces organisations ont besoin d'aide. D'ailleurs, nos grands centres urbains, Winnipeg, Vancouver, Toronto et même Montréal depuis septembre dernier ont reconnu que les écoles doivent servir des repas subventionnés par l'État. Dans le budget, on ne mentionne pas la nécessité d'élargir le Régime d'assistance publique du Canada pour veiller à ce que les enfants canadiens aient de quoi manger.

Deuxièmement, pour régler la question de la pauvreté chez les enfants, il faut tenir compte d'un autre aspect fondamental de la politique sociale: le logement adéquat. Depuis de nombreuses années, nous essayons de mettre sur le marché dans tous les centres urbains au Canada, particulièrement dans les grands centres, le plus grand nombre possible d'unités d'habitation pour que les enfants aient un endroit où aller le soir, pour que leurs familles aient un toit, toutes ces choses essentielles que nous tenons pour acquises.

Encore une fois, ce budget prévoit des réductions au chapitre du logement social. De plus, ce qui est plus étonnant encore, il prévoit l'élimination du programme de coopératives d'habitation, un excellent programme qui permettait de se servir à la fois des ressources des gens et de celles du gouvernement pour construire un nombre important d'unités d'habitation auxquelles les familles à faible revenu avaient accès. Je suis très déçu de voir disparaître ce programme. Lorsqu'on juxtapose cette décision à l'initiative relative aux prestations pour enfants, on voit que le gouvernement supprime les systèmes de soutien d'une part tout en promettant d'autres avantages d'autre part.

Il y a un autre aspect important en ce qui concerne les enfants, soit les soins de santé. Depuis longtemps, nous nous servons de notre régime national de soins de santé pour offrir des services de médecine préventive et de médecine curative aux enfants dans toutes les localités. Les réductions importantes des paiements de transfert aux provinces ont un effet dévastateur sur notre régime de soins de santé. C'est un fait qui a été reconnu par les députés de tous les partis et par tous les gouvernements provinciaux. Il faut renforcer notre régime d'assurance-maladie afin de pouvoir répondre aux besoins fondamentaux des enfants en matière de soins de santé.

De plus, nous avons utilisé l'éducation comme principale source de mobilité pour les enfants. Nous constatons maintenant que, à cause des modifications au régime d'assurance-chômage et de la réduction des paiements de transfert, ce sont les conseils scolaires qui se retrouvent aux prises avec les problèmes liées aux écoles dans le centre des zones urbaines, par exemple, et ils n'ont plus les moyens de financer les programmes d'aide aux enfants de familles pauvres ou encore les programmes d'apprentissage de l'anglais ou du français à l'intention des nouveaux Canadiens.

La pauvreté devient donc un problème plus chronique dans les centres-villes parce que les commissions scolaires et les municipalités ne peuvent répondre aux besoins. Elles ne peuvent y répondre parce que, au niveau local, le contribuable est déjà accablé. Cela tient au fait que la province doit refiler ses coûts pour protéger son assiette fiscale. Elle y est contrainte parce que le gouvernement fédéral a réduit considérablement ses paiements.

Ainsi, dans le cadre de sa stratégie, le gouvernement tourne le dos à quatre aspects fondamentaux de l'existence des enfants dans notre société, soit l'éducation, les soins de santé, le logement et la nourriture.

• (1810)

Je veux prendre une minute pour signaler que les enfants autochtones sont parmi les grands laissés pour compte dans ce budget. Comme vous le savez, les jeunes autochtones vivent principalement dans les réserves, mais aussi dans les grandes villes canadiennes. Très peu de familles autochtones paient de l'impôt, mais les programmes d'aide revêtent une très grande importance pour elles.

Ce budget passe sous silence le développement autochtone, sauf lorsqu'il est question de réduire de plus de 130 millions de dollars le financement versé aux organismes offrant des services destinés aux enfants, par exemple, des services de protection, d'éducation et de santé.

Avant de discuter de la prestation pour les enfants, il importe de comprendre les répercussions réelles de la stratégie globale du gouvernement. Le gouvernement a tellement porté atteinte à la qualité de vie des enfants canadiens qu'il doit maintenant proposer des mesures constituant seulement une amorce de solution aux problèmes qu'il a lui-même créés.

Les mesures décrites dans le Livre blanc accompagnant le budget ont été bien accueillies par de nombreux groupes qui luttent contre la pauvreté et qui s'intéressent aux mesures d'intérêt public prises à ce sujet depuis une dizaine d'années. Dans ce contexte, le gouvernement a gagné l'appui de certains groupes qui réclamaient depuis longtemps un soutien pour les familles à faible revenu.

Voici la question qui se pose maintenant: où trouver l'argent? Le gouvernement s'empresse de répondre qu'en mettant un terme à l'universalité, il libérera les sommes nécessaires pour venir en aide aux familles à faible revenu. Tout comme l'a fait le ministre durant la période des questions aujourd'hui, le gouvernement a invoqué l'argument à maintes reprises: pourquoi les contribuables canadiens devraient-ils aider une famille dont le revenu est de 250 000 $?

La question n'est pas là. Ce qu'il faut se demander, c'est comment le ménage canadien moyen qui travaille peut faire vivre ses enfants. Il ne s'agit pas de retomber dans le débat classique entre le ciblage des programmes et leur universalité, mais de savoir comment il faut s'y prendre pour s'assurer que les familles qui ont besoin d'aide profiteront de la politique sociale au lieu d'être mises à l'écart.

Si nous faisons abstraction des fioritures de la position initiale, dans le Livre blanc et les documents budgétaires, et que nous commençons à voir les choses plus concrètement, nous constatons qu'on fait payer très cher aux Canadiens le programme des prestations fiscales pour les enfants.

Ce prix, c'est que les familles dont le revenu—c'est justement le grand changement dont personne ne veut parler: il ne s'agit plus du revenu individuel, mais du revenu familial—dépasse 40 000 $ ne retirent que fort peu de choses du nouveau régime.

Le prix à payer pour sacrifier l'universalité est marginal pour les familles les plus solides que nous cherchons à rejoindre.

Par exemple, si les deux conjoints travaillent et touchent chacun le modeste montant de 25 000 $ par année, ce qui fait 50 000 $ en tout, et s'ils ont deux enfants, les prestations seront de 4 $ par mois. Ce n'est pas avec une aide pareille qu'on peut améliorer la situation des enfants.

Dans l'étude de ce budget, il nous faut veiller à faire comprendre aux Canadiens que ces mesures tiennent un peu du tour de passe-passe.

Pour beaucoup de familles qui gagnent 40 000 $, 50 000 $ ou 55 000 $ par année. . . N'oublions pas que, selon Statistique Canada, le revenu familial moyen est de 51 600 $. Les prestations diminuent à certains seuils. Beaucoup de ces prestations baissent lorsque le revenu atteint 40 000 $. Il ne faut pas oublier non plus que l'indexation se fait comme celle des pensions, c'est-à-dire à 3 p. 100 par année. Tous les trois ans, on se trouve à 10 p. 100 de plus en deça du seuil. À ce rythme-là on constate vite que la famille canadienne moyenne bénéficie peu ou pas des avantages de cette mesure.

**Mme Campbell (Vancouver-Centre):** L'inflation est inférieure à 3 p. 100.

**M. Walker:** Allez-vous maintenir ce taux pendant toute la durée de ce programme? Je veux que la ministre engage son honneur sur cette question. Elle sait que ce n'est qu'un gain très modeste.

**Mme Campbell (Vancouver-Centre):** Je modifierai la loi si la situation s'améliore.

**M. Walker:** Ma foi, monsieur le Président, la ministre s'intéresse au débat. Nous sommes impatients d'entendre ses questions et ses observations un peu plus tard.

Entre-temps le gouvernement a présenté un ensemble de documents dont chacun présente des chiffres légèrement différents de la réalité. Si vous suivez la présentation du budget, vous constaterez que la prestation est fixée, comme je l'ai dit, à 44 $ pour un couple qui travaille, a deux enfants et gagne 40 000 $. Cette famille qui a un revenu de 40 000 $ par an touchera 44 $. Il y a une anomalie, car la prestation est légèrement supérieure pour un revenu de 50 000 $, puis elle diminue sensiblement après.

Je tiens à faire remarquer que pour bien des familles canadiennes habitant les grands centres urbains, quand le gouvernement parle d'aider les familles qui travaillent, il devrait aussi reconnaître qu'il leur a imposé un fardeau fiscal très difficile à supporter au cours des sept dernières années.

Récemment, des organismes indépendants ont estimé que le fardeau fiscal supplémentaire qui pesait sur les familles canadiennes variait entre 1 000 et 1 200 $. Nous avons vu des estimations encore plus élevées, mais contentons-nous de ces chiffres. C'est un fardeau énorme quand on songe que la prestation ne dépassera pas 44 $ par an.

Lorsqu'on examine cette proposition de plus près, il devient évident qu'il y a lieu de demander aux Canadiens si les avantages promis valent la peine qu'on aille de l'avant. Je suis convaincu que la ministre voudra bien examiner plus attentivement ces données au cours des semaines à venir.

Nous souhaitons que l'on aborde un des aspects les plus importants de la politique sociale, c'est-à-dire les mesures que l'on entend prendre pour nos enfants. Nous ne sommes pas particulièrement heureux de voir qu'on commence à établir des différences entre les enfants.

Le revenu familial détermine si un enfant recevra de l'aide ou non. Les familles des centres urbains ayant un revenu minimal sont jugées trop riches pour avoir de l'aide ou assez pauvres pour en avoir. Cette catégorisation des gens dans les villes et banlieues a toujours eu des conséquences désastreuses et fait diminuer l'appui populaire aux programmes sociaux.

Notre parti demande au gouvernement de ne pas appliquer ce budget, mais plutôt de le retirer et de consulter la population, surtout en ce qui concerne le Livre blanc sur les prestations pour enfants, afin que nous puissions tous mieux examiner le nouveau système présenté dans ce budget.

**M. Al Johnson (Calgary-Nord):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement mon ami d'en face et je suis surpris de l'entendre dénoncer un système aussi bien équilibré sur le plan de la structure qu'il permet la réalisation des programmes sociaux au Canada, de sorte que tous peuvent y avoir accès. Ces programmes sont offerts grâce au régime fiscal qui est fondé sur le revenu.

Il ne croit sûrement pas que les gens qui gagnent 100 000 $ ou 200 000 $ par année, ou même plus, devraient recevoir des allocations familiales. Notre système est incroyablement compliqué. Nous donnons de l'argent, nous le reprenons, nous le donnons à une personne et le reprenons d'une autre de la même famille.

Le député peut-il me dire ce qu'il proposerait pour simplifier le système, pour le rendre plus juste et universellement accessible à toutes les familles?

**M. Walker:** Monsieur le Président, j'apprécie cette question du député de Calgary-Nord. Prenons, par exemple, la question de savoir qui devrait recevoir de l'argent.

En vertu de l'un des régimes d'aide que nous assurons sans faire de vagues aux familles canadiennes, nous envoyons chaque mois un chèque à plusieurs millions de femmes, même s'il est très modeste. À partir des chiffres énoncés dans ce budget, on peut déduire que 600 000 femmes ne recevront probablement plus de chèques en vertu de ce nouveau régime.

La question de savoir à qui le chèque doit être envoyé est très intéressante. Le Livre blanc n'en dit rien. Ce serait intéressant de savoir comment le ministère des Finances déterminera à qui ira le chèque, en élaborant ce concept de revenu familial qui serait établi pour la première fois, je pense.

Je ne parle pas en tant qu'expert, mais je sais que le montant accordé serait d'au moins 100 $ par mois. Cela commence à paraître dans le budget familial. Il serait intéressant de voir comment nous pourrions tous collaborer pour nous assurer que ce financement soit distribué adéquatement. Il ne s'agit plus d'un petit chèque d'appoint. Nous parlons maintenant d'une somme importante.

• (1820)

Mais la question la plus importante, à l'heure actuelle, pour nous à la Chambre, est bien sûr celle de déterminer comment procéder. Nous serions heureux de pouvoir consulter la population afin de contribuer à établir les politiques du Parlement du Canada et à décider de l'orientation que nous allons prendre.

**M. Harvard:** Monsieur le Président, je voudrais faire une observation sur les sans-emploi, qui sont au nombre de 1,5 million au Canada à l'heure actuelle. Et ce sont des

estimations prudentes. D'aucuns estiment qu'il y en a beaucoup plus.

Il me semble que le budget n'est d'aucun secours aux sans-emploi. Je dis cela parce que le budget a beau constituer une sorte de fourre-tout, il ne comprend pas de vraie mesure de lutte contre le problème du chômage au Canada.

Le ministre des Finances a même admis dans son discours d'hier que le taux de chômage allait rester à 10 p. 100 environ au cours des deux prochaines années. Les chômeurs n'en sont donc pas au bout de leur peine, et l'économie non plus.

Je voudrais que le député de Winnipeg-Nord-Centre nous dise s'il pense que c'est là une grave lacune du budget.

**M. Walker:** Monsieur le Président, je remercie le député de Winnipeg St. James de sa question.

Au Manitoba, on estime qu'il y a au moins 45 000 chômeurs, et il ne s'agit là que de ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage. Comme le député le sait, cela exclut les autochtones, qui ne sont pas compris dans les statistiques.

Ainsi, le nombre de gens qui ne font pas partie de la population active serait en fait de 50 000 dans la seule région de Winnipeg, et de 75 000 à 80 000 dans l'ensemble du Manitoba.

Puisque tous ces gens-là sont marginalisés et ne peuvent même pas bénéficier des programmes de formation de l'assurance-chômage ou autres, il faut absolument trouver le moyen de les remettre au travail.

Un autre député a souligné que, compte tenu du montant total qui est consacré à l'aide sociale et à l'assurance-chômage dans notre pays, nous pourrions avoir une main-d'oeuvre considérable si seulement nous pouvions comprendre qu'il faut trouver de l'emploi à tous les sans-emploi.

La stratégie qu'on adopte cette année et qui repose sur le raisonnement que, pour une raison ou pour une autre, moins il y aura de travail pour ces gens-là, mieux ce sera, est absolument absurde. Il faut user des fonds dont nous disposons et qui sont déjà libérés chaque semaine. . .

**Une voix:** Trente milliards de dollars.

**M. Walker:** Si, comme le dit mon collègue, il s'agit de 30 milliards de dollars, cela signifie que 600 millions de dollars, en gros, disparaissent tout bonnement dans le système toutes les semaines.

Il n'y a ni emplois, ni espoir, ni formation. Songez au jeune de 18 ans qui s'arrange pour poursuivre ses études en trouvant un emploi d'été et, pire, au jeune de 18 ans qui, pour une raison ou pour une autre, n'aime pas étudier. Que feront-ils au cours de la prochaine décennie?

Nous allons découvrir tout à coup, au tournant du siècle, qu'au lieu de tenir des propos glorieux sur l'avenir de notre pays, il nous faudra essayer d'expliquer à un certain nombre de personnes de moins de 40 ans pourquoi nous n'avons pu prévoir du travail pour eux.

**M. Johnson:** Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à cet important débat, mais je serai bref, car je souhaite partager mon temps de parole avec le député d'Hochelaga—Maisonneuve.

Tout d'abord, permettez-moi de dire que le budget présenté par mon collègue, le ministre des Finances, est le fruit du travail de notre caucus et qu'il répond manifestement aux besoins des gens, surtout les familles avec enfants.

En tant que président du comité de notre caucus sur les questions familiales, je suis très heureux de ceci. En fait, je me réjouis de voir que le ministre a tenu vraiment compte des recommandations qu'une trentaine de mes collègues et moi-même avons formulées au cours des deux dernières années. À cet égard, je voudrais remercier très sincèrement tous mes collègues qui ont participé à la préparation des propositions en question.

J'irais jusqu'à dire que nos efforts pour apporter l'une des modifications les plus révolutionnaires jamais vues dans la façon dont nous mettons en oeuvre nos programmes sociaux, sont un exemple presque parfait de ce qu'on peut réaliser lorsqu'un parti vraiment national reçoit le mandat de gouverner notre pays.

Ces propositions ont reçu l'appui de notre caucus en Colombie-Britannique, en Alberta et, bien entendu, dans tout l'Ouest et en Ontario. L'appui et l'enthousiasme de mes collègues du Québec ont été tout à fait réconfortants et je voudrais les remercier sincèrement.

Je souhaiterais que tout le monde en Alberta puisse comprendre à quel point les Québécois ressemblent aux Albertains et vice versa lorsqu'il s'agit d'amour familial et de préoccupations pour le sort des enfants. Nous n'aurions aucune difficulté à garder notre pays uni si nous pouvions communiquer à ce niveau fondamental. Je tiens à nouveau à transmettre mes remerciements les plus sincères à mes collègues du Québec.

Les efforts du comité de notre caucus ont également reçu l'appui très ferme de nos collègues du Canada atlantique. Eux aussi comprennent que tous les Canadiens souhaitent un régime fiscal équitable et simple, propre à venir en aide aux familles et à soutenir les valeurs traditionnelles.

Je voudrais remercier très sincèrement tous mes collègues et surtout, notre chef, le très honorable premier ministre qui nous a guidés et encouragés, ainsi que les ministres des Finances et de la Santé nationale et du Bien-être social qui nous ont soutenus et qui ont été prêts à s'attaquer à des fonctionnaires peu enthousiastes.

Le premier ministre et le Cabinet montrent clairement dans ce budget qu'ils tiennent compte des aspirations de tous les Canadiens.

La nouvelle prestation fiscale intégrée pour enfants représente la modification la plus frappante jusqu'à maintenant, puisqu'elle illustre une nouvelle façon d'exécuter les programmes sociaux.

D'autres mesures, dont la règle autorisant l'utilisation d'un REER pour acheter une maison, la réduction d'impôt générale, le supplément pour les familles à faible revenu qui travaillent ainsi que l'établissement de l'équité entre les couples mariés et les conjoints de fait, indiquent clairement que le gouvernement et le ministre se préoccupent des familles et des enfants.

Les aspirations du Canadien moyen sont très simples. Il veut grandir en bonne santé, devenir un adulte sain, productif et heureux, occuper un emploi, se marier, acheter une maison, élever des enfants, prendre sa retraite dans un confort raisonnable et regarder ses enfants traverser à leur tour le cycle de la vie. J'arrive bientôt à cette dernière étape et je m'intéresse beaucoup à l'avenir de mes enfants et de mes petits-enfants.

Ce budget est décidément favorable aux bons citoyens qui forment le pilier de notre société. Tout d'abord, il établit très simplement et clairement que le gouvernement ne taxera plus le mariage, ce qui est très bien. L'impôt des gens ne devrait pas varier selon leur mode de vie.

Le régime actuel favorise parfois les couples mariés par rapport aux conjoints de fait, mais ces derniers, surtout quand ils ont des enfants, ont souvent droit à des allégements fiscaux dont ne peuvent se prévaloir les couples mariés. Ce budget met fin à ce manque d'uniformité.

Ce budget comporte de nombreuses initiatives pour encourager les investissements et la création d'emplois. La mesure la plus importante est peut-être celle qui prévoit que le taux d'imposition dans le secteur de la fabrication et de la transformation sera réduit en deux étapes pour passer de 23 à 21 p. 100. En outre, le taux d'amortissement des machines de fabrication et de transformation sera de 5 p. 100 plus favorable et le taux de la retenue fiscale sur les dividendes directs sera ramené à 5 p. 100.

Les encouragements fiscaux à la recherche et au développement seront améliorés de 230 millions de dollars. Des taux d'intérêt plus bas seront disponibles pour les petits entrepreneurs et les agriculteurs en difficulté et la limites des prêts à la petite entreprise doublera, passant de 100 000 $ à 200 000 $.

Toutes ces mesures et d'autres encore favoriseront les investissements dans le secteur commercial. Il devrait en résulter 500 000 nouveaux emplois.

• (1830)

Pratiquement tout le monde aspire à posséder sa propre maison. La réduction du premier versement qui a été récemment annoncée, plus l'initiative du budget qui permettra à quiconque désire acheter une maison de retirer 20 000 $ de son REER, mettront l'achat d'une maison à la portée de milliers de Canadiens qui, auparavant, ne pouvaient se le permettre.

Je voudrais attirer l'attention des gens qui nous écoutent sur le fait que ceux qui ne possèdent pas de REER et qui envisagent d'acheter une maison avant la fin de l'année n'ont plus que deux jours pour cotiser à un REER. S'ils cotisent, ils doivent mettre l'argent dans des placements à court terme de 30 à 90 jours, de façon à pouvoir le retirer avant l'expiration de l'offre.

En dépit du fait que cette option ne sera valable que peu de temps, je suis très heureux que notre ministre des Finances ait conçu ce plan, simple et sûr, pour utiliser les cotisations aux REER afin de faciliter l'accession à la

propriété. Ce faisant, il stimule l'industrie de la construction tout en préservant la valeur de l'achat des REER.

Pour la famille, la véritable pièce de résistance de ce budget est la nouvelle prestation fiscale intégrée pour enfants. Elle représente une approche entièrement neuve de la fourniture des programmes sociaux de base. Le système actuel est un fouillis de contradictions et de dispositions complexes de récupération, basé sur un principe périmé d'universalité non modulée. La nouvelle proposition prévoit le versement de la prestation pour enfants par le biais du régime fiscal. Elle sera basée sur le revenu et elle sera universellement appliquée. C'est la forme idéale d'universalité. Si quelqu'un gagne 100 000 $ par année, il n'a rien. Si un autre gagne 20 000 $ par année, il a droit au maximum.

Je suis heureux que le ministre des Finances ait décidé de baser la prestation pour enfants sur le revenu familial. Combiné à la décision d'éliminer la différence entre les couples mariés et les couples de fait, cela conduira à un régime fiscal plus juste. Lorsqu'il est question d'impôts, la justice est la base même de leur acceptabilité.

La santé future de la nation est basée sur notre capacité d'élever nos enfants, de maintenir leur santé physique et mentale pour en faire des adultes productifs. C'est la seule assurance réelle que nous ayons de la pérennité de notre société.

Je suis très heureux que le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aient conçu cette prestation pour enfants qui représentera un supplément pour les familles de petits salariés avec enfants. Les suppléments, qui peuvent s'élever jusqu'à 500 $, aideront les familles qui n'ont peut-être pas accès à des services de garde subventionnés à ne plus compter sur l'aide sociale. Ce programme est conforme au modèle global de la réduction de l'aide sociale à mesure que les niveaux de revenu augmentent.

Il y a bien d'autres façons dont le ministre des Finances et le premier ministre ont montré qu'ils prennent à coeur les problèmes et les aspirations des Canadiens et qu'ils écoutent leurs collègues du caucus qui leur font part de ces préoccupations et qui leur donnent des conseils.

Je pourrais en énumérer quelques-unes au cours de ces dernières minutes. Par exemple, le gouvernement aide les Canadiens atteints d'invalidité, augmente leurs déductions pour frais médicaux, leur accorde des crédits pour études et considère les pensions d'invalidité comme un revenu gagné. Pour assainir l'environnement, le gouvernement prend d'autres mesures, comme la suppression des taxes sur l'éthanol entrant dans la composition de l'essence. Dans un autre domaine étroitement lié à la famille, il aide les étudiants, en augmentant leurs crédits pour études. Il assouplit également les régimes de retraite. Toutes ces mesures montrent que le gouvernement est à l'écoute des Canadiens. La réduction des propres dépenses du gouvernement a constitué son geste le plus important, car nous aurons ainsi les moyens financiers de mettre toutes ces mesures en oeuvre sans accroître le déficit.

**M. Mills:** Monsieur le Président, je crois qu'il faudrait féliciter le député de Calgary-Nord pour son excellent examen des moyens de réformer et de simplifier le régime fiscal de base. Nous avons échangé des documents et je sais qu'il va fondamentalement dans la bonne direction.

La chose qui m'intrigue à propos de cette idée et à propos d'autres idées que nous avons étudiées concernant l'impôt unique, c'est pourquoi attendre jusqu'à janvier 1993? Nous sommes en février 1992. Le député a indiqué qu'il étudiait cette question depuis environ deux ans. Il l'a très bien cernée.

Je crois qu'on se berce d'illusions. C'est intéressant, mais cela n'entre pas en vigueur avant un an. À l'heure actuelle, les familles ont désespérément besoin de ce genre d'aide et je me demande s'il pourrait changer quoi que ce soit à cet état de choses.

Puisqu'il préside ce comité spécial et qu'il a sûrement eu une influence directe sur le ministre des Finances pour faire en sorte que cette idée se concrétise, ne pense-t-il pas qu'il serait plus logique de la faire entrer en vigueur à la fin d'avril, à la fin de la période fiscale?

**M. Johnson:** Monsieur le Président, je remercie le député de ses commentaires et de son intérêt pour ce qu'il appelle l'impôt unique et que j'appelle, pour ma part, l'impôt unique intégré. Il s'agit d'un concept très important. J'ai lu attentivement tout ce qu'il a écrit à ce sujet, et je tiens d'ailleurs à l'en féliciter.

En ce qui concerne le moment de l'entrée en vigueur de cette proposition, il aura peut-être remarqué que j'ai parlé de fonctionnaires peu enthousiastes. Nous examinons la question depuis un certain temps et nous avons reçu beaucoup d'appui, mais le député comprendra qu'il n'a pas été facile de faire accepter un changement aussi

fondamental. En fait, on n'a accepté ce changement que dans les deux derniers mois, et il faut compter au moins un an pour mettre en oeuvre un changement aussi complexe. C'est sûrement la raison pour laquelle le ministère s'est accordé ce délai. Le ministre a besoin de ce délai pour en étudier toutes les ramifications.

La principale question ici, et ce que nous pouvons célébrer, c'est l'engagement du ministre et du premier ministre à effectuer ce changement fondamental qui améliorera, j'en suis sûr, la façon dont nous mettons en oeuvre les programmes sociaux au Canada.

**M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est):** Monsieur le Président, je désire surtout faire une observation, mais si le temps le permet, j'aimerais que le député réponde.

Je le félicite des efforts qu'il déploie pour que l'impôt soit équitable envers les familles. J'aimerais lui faire part de ce qu'un ami m'a dit hier. Cet ami a six enfants et il m'a fait découvrir quelque chose que j'ignorais. Il est courtier en valeurs mobilières et il m'a appris que l'année dernière, à l'exception des banques et des services publics, pas une seule compagnie inscrite à la Bourse de Toronto n'a réalisé de profits.

Le gouvernement qu'il appuie se débarrasse de son or aussi rapidement qu'il peut le sortir de la Banque du Canada. Le dernier pays à avoir agi de la sorte, l'URSS, a cessé de le faire faute de précieux métal il y a un an. Le Canada procède à un rythme effarant, pour dire le moins. Le point que cet ami veut faire valoir, c'est qu'on a fermé six mines d'or au pays l'année dernière. Nous vendons à 400 $ l'once de l'or acheté à 0,40 $ l'once pour deux raisons. D'abord pour maintenir le dollar au niveau actuel de 0,84 $, ce qui, selon mon ami, mène directement à la faillite la plupart des industries canadiennes et particulièrement celles du secteur minier et d'exploitation des ressources naturelles. Deuxièmement, pour tenter de faire artificiellement baisser le montant du déficit en liquidant la meilleure partie de nos biens en quelque sorte.

Je me demande si le député veut commenter l'essence de la politique économique que son gouvernement répand de nouveau dans ce budget.

**M. Johnson:** Monsieur le Président, si les chiffres du député d'Edmonton sont exacts, je partage son inquiétude. Pour ma part, je crois que la valeur du dollar devrait être un peu moins élevée, sans baisser trop. Du point de vue des producteurs de ressources de l'Ouest, je crois qu'une faible baisse serait appropriée.



• (1840)

Quant à ses remarques à l'effet que les compagnies inscrites à la Bourse ne font pas de profits, je crois qu'il se réjouira avec moi du fait que nous avons réduit le taux de l'impôt sur la fabrication et la transformation et que ceci devrait apporter un certain soulagement à ce secteur.

[*Français*]

**M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur le débat du Budget de 1992. J'aimerais souligner quelques points pour mes commettants d'Hochelaga—Maisonneuve.

Je suis enchanté des mesures favorisant la famille et je dois féliciter mon collègue de Calgary-Nord pour tout l'effort et tout le travail qu'il a accompli. Nous allons simplifier, rationaliser et améliorer notre aide aux 2,9 millions de familles et 2,3 millions d'enfants au Québec. À l'échelle nationale, les prestations seront augmentées de 400 millions de dollars par année.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a proposé, dans un Livre blanc, la nouvelle prestation fiscale intégrée pour enfants. Les Canadiens savent que notre prospérité et notre bien-être futurs dépendent de nos enfants. Il est indéniable, à la lumière des normes internationales, que les enfants canadiens bénéficient d'une bonne santé et de bons soins et reçoivent une bonne éducation.

Les parents sont, bien entendu, les principaux soutiens de leurs enfants, comme cela est reconnu depuis longtemps dans les programmes publics d'allocations familiales et d'aide fiscale à la famille. Ce régime sera complètement restructuré et sensiblement amélioré. La mosaïque constituée actuellement par trois programmes fédéraux distincts de prestations pour enfants—les allocations familiales, le crédit pour enfant et le crédit d'impôt remboursable pour enfant—sera remplacée par une seule prestation fiscale mensuelle pour enfants de moins de 18 ans.

Monsieur le Président, la nouvelle prestation pourra atteindre 144 $ par mois par enfant, soit 1 733 $ au total par année. Elle comportera également un nouveau supplément fédéral du revenu gagné pouvant aller jusqu'à 500 $. Cette aide fournira une aide supplémentaire aux parents qui travaillent et ont un revenu modique.

De plus, les prestations seront basées sur le revenu familial plutôt que sur le revenu personnel, de sorte que le nouveau régime sera plus équitable. Une prestation mensuelle unique se traduit par un régime simple, plus

efficient et mieux adapté aux besoins de la famille que le régime actuel qui oblige les familles à attendre certains paiements pendant plusieurs mois.

Le Budget vient également en aide aux familles en modifiant la déduction pour frais de garde d'enfants. La déduction maximale sera augmentée de 1 000 $ pour atteindre 5 000 $ par enfant âgé de moins de sept ans et 3 000 $ pour les autres enfants admissibles.

Nous faciliterons l'accès à la propriété, en permettant aux familles québécoises d'utiliser des fonds déjà placés dans leurs REÉR. Les particuliers vont pouvoir utiliser jusqu'à 20 000 $ et ceci veut dire, monsieur le Président, que s'il y a deux personnes dans la même famille, le mari et la femme, et qu'ils ont chacun 20 000 $, cela veut donc dire 40 000 $ qu'ils pourront investir dans ce logement et ils pourront, dans les 10 années à venir, épargner 4 000 $ annuellement pour remettre dans leur fonds. Cela veut dire qu'ils peuvent remettre les 40 000 $ dans 10 ans, au lieu de prendre 15 ans, des fonds déjà placés dans le régime enregistré d'épargne-retraite, afin d'acheter ou de construire une maison. Cette mesure qui entre en vigueur immédiatement et qui s'appliquera jusqu'au 1er mars 1993, facilitera l'achat d'une maison et stimulera fortement l'économie. Ceux qui en profitent devront rembourser le montant retiré de leur REÉR sur 15 ans. Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, ils peuvent le faire dans 10 ans.

Le Régime d'accession à la propriété aidera les Canadiens à profiter des taux hypothécaires qui sont maintenant plus bas que jamais, ainsi que du niveau modéré du prix des maisons. Il aidera également les acheteurs à profiter de la réduction, annoncée récemment, de la mise de fonds requise pour bénéficier d'une hypothèque assurée par la SCHL.

Ce nouveau régime contribuera à un regain de croissance dans le secteur de l'habitation cette année. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les mises en chantier devraient augmenter cette année de 15 p. 100. L'industrie immobilière bénéficiera de l'amélioration du climat économique et de la baisse des taux d'intérêt. Depuis 10 ans, les logements n'ont jamais été aussi abordables, à l'exception d'une brève période en 1985.

En ce qui touche le renforcement de l'aide aux handicapés, de nouvelles mesures améliorent l'aide aux quelque 42 000 personnes handicapées au Québec afin d'atténuer les désincitations au travail qui existent à leur détriment. La liste des dépenses donnant droit au crédit d'impôt pour frais médicaux sera élargie, de même que la liste des frais d'entreprises déductibles d'impôt au titre des modifications apportées à des immeubles existants et à des appareils dans le but de venir en aide aux personnes handicapées.

De plus, monsieur le Président, le crédit pour études sera maintenant offert aux personnes handicapées qui fréquentent à temps partiel un établissement postsecondaire, tandis que la définition du revenu gagné, aux fins des pensions, sera élargi.

Pour ce qui est de la hausse de crédit pour études, les étudiants, qui constituent notre ressource la plus importante, se verront accorder une aide fiscale supplémentaire. Le montant sur lequel le crédit pour études est calculé passera de 60 $ à 80 $ par mois d'études à temps plein à compter de l'année d'imposition 1992. Le montant maximal du crédit pour frais de scolarité et du crédit pour études qui peut être transféré à un autre contribuable passera de 600 $ à 800 $.

Examinons maintenant la réduction sur la taxe des particuliers. Les 4,7 millions de contribuables québécois bénéficieront tous d'une réduction de la surtaxe générale. Elle passera de 5 p. 100 de l'impôt de base, à 4 p. 100, le 1er juillet 1992 et à 3 p. 100 le 1er janvier 1993. Cette mesure accroîtra de 500 millions de dollars le revenu après impôt des Canadiens en 1992-1993 et plus de 1,2 milliard par année par la suite. Les contribuables en bénéficieront tous.

Les résidences principales continueront d'être entièrement exonérées d'impôt sur les gains en capital. L'exemption de 500 000 $ relative aux petites entreprises ne sera pas touchée. Le Budget fédéral encouragera la reprise et favorisera la croissance économique et la création d'emplois. Plusieurs mesures spécifiques encourageront l'initiative des investissements productifs. Elles favoriseront l'épanouissement du secteur privé, qui est après tout la seule véritable source de croissance économique et de création d'emplois.

Le secteur de la fabrication et de la transformation représente près du cinquième de la production et de l'emploi au Canada. Ce secteur essentiel exporte plus de 40 p. 100 de sa production et a été particulièrement touché par le processus de restructuration de l'économie mondiale.

• (1850)

Pour aider le secteur de la fabrication et de la transformation à relever le défi de la mondialisation, son taux d'imposition sera diminué de 23 p. 100 à 22 p. 100 le 1er janvier 1993, puis à 21 p. 100 le 1er janvier 1994. Le taux d'amortissement des machines de fabrication et de transformation passera en outre de 25 p. 100 à 30 p. 100 dans les cas des acquisitions effectuées après aujourd'hui. Le taux canadien se conformera par le fait même à son équivalent américain.

À elles seules, ces deux mesures généreront pour ce secteur des gains qui atteindront 40 millions au cours de l'exercice 1991-1992 et s'élèveront à 750 millions en 1996-1997.

Le regain d'activité dans tous les secteurs sera stimulé par une réduction de la retenue fiscale sur les dividendes directs, dont le taux passera à 5 p. 100. Cette réduction aidera le Canada à concurrencer d'autres pays dans l'obtention d'investissement de l'étranger.

[*Traduction*]

**M. Harvard:** Monsieur le Président, je n'ai qu'une brève remarque à faire à mon collègue du Québec et une question à lui poser.

J'ignore s'il y a une coopérative d'habitation dans sa circonscription, mais il y en a une dans la mienne. Je l'ai visitée naturellement et je me suis entretenu avec les gens qui y habitent et ils sont extrêmement fiers de leurs installations. Dans cette coopérative, il y a des personnes âgées et des retraités et ils sont tous très heureux de leurs logements. Je ne leur ai pas parlé aujourd'hui, mais je suis convaincu qu'ils ont été consternés d'apprendre hier que le gouvernement éliminerait le Programme des coopératives d'habitation.

Je souligne que ce programme était certainement un programme rentable. Il permettait aux personnes âgées, aux familles monoparentales, aux personnes handicapées et aux gagne-petit d'accéder à un logement abordable. Même si le gouvernement estime que l'élimination de ce programme lui permettra d'économiser environ 25 millions de dollars, je demande à mon collègue québécois ce qu'il pense de cette décision. À son avis, s'agit-il d'une décision sensée?

[*Français*]

**M. Koury:** Monsieur le Président, en tant que spécialiste des logements à Montréal, ce sera très facile d'expliquer à mon collègue le phénomène des coopératives.

Quand on parle de personnes âgées, il y a les HLM—en anglais, on les appelles les *low-cost housings*. Cela existe et va continuer d'exister.

Les coopératives commme telles, j'en ai construit 741 et cela a causé un problème, soit l'exode des résidences—je parle toujours de la région de Montréal. Des résidences et des propriétés où ils étaient, les gens ont déménagé dans des coopératives ou dans des HLM, en laissant des logements vacants. Des édifices entiers sont libres. J'ai rencontré des gens dans mon comté. Certains logements ont été libres pendant 19 mois et, par expérience, ces gens-là sont taxés et ils n'ont pas de revenus suffisants. Ils manquent de revenus et ils sont taxés.

Ils sont obligés de payer les coopératives, et ils n'ont pas loué leurs résidences. Et je peux vous dire que les appartements, il y en a beaucoup comme cela à Montréal. C'est que le taux de vacance s'élève maintenant à 7,2 p. 100. Il fallait qu'il y ait un gel quelque part, sinon les personnes qui contribuent aux coopératives ne seront plus capables de le faire, et il va y avoir un désastre. Il faut faire un gel quelque part pour que les logements qui sont libres soient habités à nouveau et que cela continue par la suite. S'il y a une subvention à donner, qu'on la donne aux gens qui en ont besoin, par le biais de leurs revenus. Je crois que c'est le meilleur système, et là je pense que tout le monde pourra avoir un certain revenu, même s'ils sont subventionnés. Mais au moins, ces logements ne seront pas vides, pour construire d'autres logements, et laisser ces logements vacants à 7,2 p. 100, et possiblement que ça va être 7,5 p. 100 avant l'été.

[*Traduction*]

**M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt):** Sur le débat, monsieur le Président. Hier, j'ai trouvé intéressant le fait d'être enfermé pour prendre connaissance du budget à huis clos, pour voir les documents budgétaires tout neufs, le discours du budget et les autres documents pertinents. La présentation initiale de l'exposé budgétaire par notre ministre des Finances nous a laissé un vague sentiment de bien-être. Puis, lorsque nous avons commencé à comprendre les faits, nous nous sommes aperçus que le contenu n'était pas aussi brillant que l'emballage. Je dirais en fait que c'était une façon superficielle d'atténuer les dures réalités de ces sept ans et demi de gouvernement conservateur au Canada.

Il est intéressant de noter quelques-unes des observations de la presse et quelques-uns des éditoriaux qui ont paru aujourd'hui, en particulier celui du *Globe and Mail* qui a souligné en quelque sorte ce que j'avais ressenti lorsque j'ai commencé à lire le discours du budget, à fouiller dans les documents et à découvrir les dures réalités qui se cachaient sous la surface. Ce que j'ai découvert, c'est le même vieux visage ridé sous l'épais maquillage.

Sous le titre «L'illusion du budget: un miroir aux alouettes», le *Globe and Mail* dit: «Le dernier budget fédéral a réussi un tour de magie: il ne bouge pas, mais il donne l'illusion du mouvement.» C'est exactement ce que je pense de ce budget. Il vous donne un vague sentiment de bien-être. Il vous laisse croire que peut-être il va nous mener quelque part. Pourtant, après

l'avoir soigneusement examiné, on voit bien qu'il nous mène nulle part.

Je voudrais m'arrêter sur quelques points de ce budget qui m'inquiètent, quelques points qui révèlent les dures réalités de la voie qu'a suivie ce gouvernement par rapport à celle qu'il aurait dû suivre.

Il y a certains points que je voudrais souligner. Je devrais peut-être commencer par dire que tout n'est certes pas forcément mauvais dans ce budget. On y trouve des éléments positifs. Étant donné que j'aime parler de choses positives, je me permettrai de dire quelques mots à ce sujet. Malheureusement, le positif est parfois mitigé par le négatif.

Comme mon parti, je pense que la modification prévue au Régime enregistré d'épargne-retraite est un bon point. C'est une bonne idée d'avoir recours aux régimes enregistrés d'épargne-retraite à un moment où l'économie a besoin d'une injection de capitaux surtout au Canada central; quoi de plus sensé que d'emprunter des fonds qui ont été économisés à des taux intéressants puis de les rembourser dans des délais donnés, faisant ainsi taire les critiques qui clament qu'ils doivent servir à la retraite?

• (1900)

Ainsi, les personnes qui ont un REER mais qui éprouvent des difficultés à acheter une maison pourront le faire. C'est une mesure positive, mais si on étudie de plus près ce programme, on s'aperçoit qu'il ouvre la porte à des abus car les conjoints peuvent combiner leurs REER. C'est-à-dire qu'un ménage peut utiliser 40 000 dollars de son régime enregistré d'épargne-retraite comme mise de fonds mais pas nécessairement pour leur première maison, contrairement à ce qu'avait recommandé le sous-comité des finances; en effet, ces dernières semaines il avait recommandé au ministre des Finances que ce soit réservé pour une première maison, pas forcément une maison neuve; ça pouvait être une maison déjà construite mais ça devait être une première maison de façon à aider ceux qui n'avaient encore jamais réussi à en acheter une.

Ce faisant, le gouvernement permet en fait qu'un ménage—disons un ménage de mon âge qui a un régime enregistré d'épargne-retraite dans lequel chacun a 20 000 dollars—qui possède déjà une maison puisse se servir de son REER pour en acheter une plus dispendieuse. Il lui suffit d'utiliser ses 40 000 dollars pour acquérir une nouvelle maison, sans payer un sou d'intérêt pendant 15 ans sur cette somme, et rien ne l'empêche de louer son ancienne maison et de profiter au maximum de la situation.

N'est-ce pas là encore une fois venir à l'aide de ceux qui n'en ont pas besoin et leur permettre de profiter d'une échappatoire fiscale pour tirer un plus grand parti de leur revenu imposable?

Le bon côté de la chose, bien sûr, c'est que cela devrait—notamment dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, où il existe un bon nombre de scieries—donner lieu, espérons-le, à des mises en chantier qui nous permettront de vendre plus de bois d'oeuvre et de relancer notre économie dans ces domaines, d'accroître le taux d'emploi, d'accroître tout ce qu'il faut dans ce secteur pour redresser la situation. Mais, d'un autre côté, nous constatons que le gouvernement propose un peu plus loin de supprimer 622 millions de dollars destinés aux logements sociaux, ce sur une période de cinq ans, et de mettre immédiatement fin à son programme de coopératives d'habitation, qui coûte 25 millions de dollars.

Ceux qui se prévalent des dispositions relatives aux logements sociaux, ceux qui ont recours aux coopératives d'habitation sont normalement ceux qui se trouvent au bas de l'échelle économique, qui n'ont pas les moyens d'acheter une maison, qui n'ont pas de régime enregistré d'épargne-retraite et qui, s'ils en ont un, n'ont certainement pas 20 000 $ à investir dans l'achat d'une nouvelle maison. Ce sont ceux qui en principe achètent un logement dans une coopérative de façon à payer un prix qu'ils peuvent se permettre et à pouvoir malgré tout dire qu'ils possèdent leur logement à eux et être fiers d'avoir pu élever leurs enfants dans un logement qui leur appartient, qu'ils entretiennent, et qui, ils le savent, ou bien ira à leurs enfants, ou bien représente un investissement.

Et donc, ce que le gouvernement a fait dans ce budget, c'est donner les moyens à ceux qui les ont déjà et non à ceux qui ne les ont pas.

Cela ne semble pas équitable. Cela ressemble aux politiques que je vois depuis sept ans et demi, et plus particulièrement depuis trois ans que je siège à la Chambre, et qui opposent deux catégories de gens.

Il y a les nantis et les démunis, les riches et les pauvres. Nous observons de plus en plus l'érosion de la classe moyenne, les gens entre les deux qui peuvent s'offrir un peu de luxe. Or, les familles à revenu moyen souffrent de plus en plus de la fiscalité et des politiques du gouvernement actuel, dont le libre-échange, les hausses des cotisations d'assurance-chômage, la TPS, la récupération des prestations et ainsi de suite.

Il est intéressant de parcourir le document et de voir qu'il est question plus loin de rationalisation des services. Je ne vois pas d'objection à la rationalisation. Je ne vois pas d'objection à ce qu'on mette davantage les services de l'État à la disposition du Canadien moyen. En fait, s'il ne s'agissait que de cela, je l'approuverais.

Il est intéressant de voir comment, et en quels termes, on parle de cette rationalisation dans les documents budgétaires. Il y est question de mesures visant à améliorer la prestation des services fédéraux.

Dans le sous-titre suivant, on parle du regroupement des services dans les villes et d'un «guichet unique» de services dans les agglomérations moins importantes. Cela ne signifie pas que tous les fonctionnaires fédéraux situés dans une ville donnée devront déménager dans le même immeuble; une réinstallation massive de ce genre ne serait pas économique. Il s'agit plutôt de grouper au même endroit les points de service, de manière rationnelle et progressive, de façon à assurer des services améliorés et plus commodes au plus bas coût possible.

Si cela signifie donner un meilleur service, très bien. Si cela veut dire que l'on continuera de s'attaquer aux villes et villages du Canada rural, mon parti et moi disons certainement: «Non, ça suffit. Nous en avons assez.» Nous, dans les petites localités, avons vu le gouvernement fermer nos bureaux de poste ruraux pour les remplacer par des bureaux de poste privatisés.

C'est une bataille que nous livrons actuellement à Penticton. Nous voulons préserver les emplois dans cette petite localité de 2 600 habitants, où le bureau de poste principal a été fermé. On l'a privatisé et on menace maintenant de licencier 12 préposés au tri. On veut même déménager ce service amélioré, comme on l'appelle, dans une plus grande localité au nord, soit à Kelowna.

Perdre douze emplois dans une localité de 2 600 habitants, c'est énorme. Quand le gouvernement parle de regrouper les services, doit-on comprendre qu'il veut les déménager dans les grands centres? À Penticton, par exemple, il y a environ 30 fonctionnaires qui travaillent pour les services aux anciens combattants. Ils desservent toute la région du sud-est de la Colombie-Britannique, de Merritt, localité située dans ma circonscription, jusqu'à la circonscription voisine, Kootenay-Est.

Par regroupement des services, veut-on dire qu'on déménagera ce service à Kelowna ou à Kamloops? Penticton perdrait alors 30 autres emplois, en plus des 12 qui pourraient être supprimés au bureau de poste. Si l'on prend également les quelque trois employés du Programme de sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada, relevant du ministère de la Santé et du Bien-être social, qui travaillent dans le même immeuble que les fonctionnaires des services aux anciens combattants, et si on les mute ailleurs, à Kelowna par exemple, ce qui obligerait toutes les personnes âgées du sud de la vallée d'Okanagan à communiquer par téléphone avec les fonctionnaires au lieu de les rencontrer face à face, je m'y oppose. Mon parti s'y oppose. Qu'on cesse de s'attaquer au Canada rural. Je veux bien qu'on améliore les services à la population, mais qu'on les offre ces services. Desservons les gens que nous sommes censés servir. Il faut être raisonnable.

En tant que porte-parole de mon parti en ce qui concerne les petites entreprises, je remarque qu'on mentionne, dans le budget, certains avantages dont pourraient profiter ces entreprises. Il me semble qu'on y parle beaucoup du bon rendement des petites entreprises. Quand on examine les données sur les faillites, et plus particulièrement celles des deux ou trois dernières années, force est de reconnaître que le gouvernement n'a pas été très tendre avec les petites entreprises canadiennes. En fait, les politiques budgétaires et monétaires du gouvernement les conduisent à la faillite, à la mise sous séquestre, et celles qui y échappent déménagent parfois chez nos voisins du Sud.

• (1910)

Qu'a fait le gouvernement? Il a prévu dans ce budget un programme de financement pour les petites entreprises. En vertu de ce programme, les petites entreprises, constituées ou non en société, pourront émettre des titres de financement pour la petite entreprise. À la lumière de conversations que j'ai eues avec de hauts fonctionnaires du ministère des Finances, il semble que cette disposition s'inspire d'une mesure qui était en vigueur avant 1987 et qui visait l'émission d'obligations. Elle ne s'appliquera probablement qu'aux banques. Est-ce là un effort pour permettre à celles-ci de mieux se protéger contre les pertes? Il ne semble pas que ce soit le cas.

S'il y avait des gens pour investir, ils investiraient. On peut lire à la page suivante que ce programme ne sera accessible qu'aux sociétés et aux particuliers qu'on peut considérer comme incapables d'obtenir des capitaux d'emprunt à des conditions normales et qui éprouvent déjà des difficultés financières. S'il doivent chercher des capitaux d'emprunt parce qu'ils sont déjà en difficulté, il est peu probable que les institutions financières soient disposées à courir le risque. S'ils sont en difficulté, vous pouvez être certains que tous leurs biens sont déjà hypothéqués. Ils n'ont rien pour négocier. Quel prêteur vou-

dra leur consentir un prêt en ne prenant rien de plus que ce qu'il obtiendrait s'il prêtait ailleurs? Cela n'arrivera tout simplement pas. Ce n'est qu'un écran de fumée. Il me semble que le gouvernement veut nous faire croire qu'il essaie d'aider le secteur de la petite entreprise, mais je doute que cela fonctionne.

L'augmentation à 200 000 $ du montant maximal des prêts accordés en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises est une mesure très positive, mais encore une fois, comme certains députés l'ont déjà signalé aujourd'hui à la Chambre dans des discours ou des questions, la plupart des petites entreprises ignorent l'existence de cette loi et, même si ce n'était pas le cas, elles n'y auraient pas recours de toute façon. C'est une mesure très superficielle. Le gouvernement n'est pas allé à la source de tous les problèmes que connaît le secteur de la petite entreprise. Pas besoin de chercher très loin pour voir ce que la taxe sur les produits et services a coûté aux petites entreprises depuis son entrée en vigueur il y a un an et quelques mois.

Dans ma circonscription et dans un certain nombre d'autres circonscriptions où je suis allé depuis le 1er janvier 1991, on peut voir que la TPS n'a pas nui seulement aux petites entreprises. Même les plus grandes entreprises, par exemple celles de l'industrie forestière dans ma région, se sont plaintes que le coût d'application de la TPS leur cause des problèmes. Il est intéressant de jeter un coup d'oeil sur les estimations de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. La perception de la TPS pour le gouvernement fédéral, en 1991, aurait coûté à l'entreprise 6,6 milliards de dollars, ce qui est renversant. Selon la fédération, le coût, en 1991, aurait été de 4,5 milliards pour les petites entreprises.

Cela, en plus d'un autre problème, celui d'une clientèle tellement ennuyée par la TPS qu'elle n'achète plus. Les clients sont si ennuyés que ceux de la zone frontalière vont aux États-Unis faire leurs courses et même parfois acheter des services.

Selon moi, il faut examiner avec le plus grand soin la taxe sur les produits et services, mais le budget ne nous en dit pas grand-chose, sinon que la TPS donne ce qu'elle devait donner.

Peut-être, mais elle n'épargne personne. Elle atteint la cible: la petite entreprise est mortellement touchée. Le gouvernement doit en prendre conscience et réagir.

Même la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et des entreprises ont dit au gouvernement que, s'il ne pouvait ni harmoniser la taxe, ni la supprimer sur certains produits d'usage courant ou de nécessité qui coûtent les yeux de la tête au Canada, il devrait renoncer carrément à la TPS. Je ne suis on ne peut plus d'accord.

Pour relancer l'économie, on a prévenu le gouvernement qu'il devait supprimer la taxe sur les biens et services.

Quel espoir ce budget peut-il apporter au Canadien moyen? Aucun. Le gouvernement parle d'allégements fiscaux, d'une réduction de 1 p. 100 de la surtaxe. La première année, celui qui touche 30 000$ obtient 19 $. Quel impact cela aura-t-il sur l'économie? N'est-ce pas merveilleux, une prestation de 19 $ la première année? Qui plus est, pendant qu'il donne ces 19 $ d'une main, le gouvernement les reprend de l'autre main.

Dans ce budget, le ministre des Finances a admis que c'était le début de la fin pour l'universalité des allocations familiales. Le premier pas, ça a été la récupération; le deuxième pas, c'est l'annonce officielle de la fin de l'universalité. Aujourd'hui, ce sont les allocations familles, demain ce sera la pension de vieillesse. Dans un avenir plus ou moins rapproché, est-ce que ce sera le régime d'assurance-maladie?

Je vais combattre ceci. Je vais lutter contre les réductions des prestations de la sécurité de la vieillesse. Je vais lutter contre le gouvernement lorsqu'il voudra mettre fin à l'universalité de l'assurance-maladie.

**M. Harvard:** Monsieur le Président, je pense que c'est avec un soupir de soulagement que tous ont appris hier qu'il n'y aurait pas de hausse d'impôt cette année.

La plupart des Canadiens estiment qu'ils paient bien trop d'impôts et en ont assez des augmentations et des nouvelles taxes, d'où le soupir de soulagement.

Cependant, il importe d'y regarder de plus près. Par exemple, et le député de la Colombie-Britannique qui a parlé avant moi y a fait allusion, pour une famille gagnant 40 000 $, la réduction de la surtaxe ne sera que de 27 $. Soit dit en passant, cette réduction minime survient après la hausse de 1 000 $ de ces dernières années. Pour une famille de deux enfants à un seul salaire de 20 000 $, le cadeau ne sera que de 6 $. Pour les familles gagnant 15 000 $, la réduction sera égale au montant mirobolant de 2 $.

Je pense qu'il est difficile de trouver plus minime comme réduction. Je voudrais savoir ce qu'en pense mon collègue de la Colombie-Britannique.

**M. Whittaker:** Monsieur le Président, il est intéressant de constater que la tromperie se poursuit.

Le gouvernement peut en effet se vanter d'avoir réduit les impôts, mais on peut se demander où va tout l'argent qui est consacré ces derniers temps au programme de l'assurance-chômage.

Le gouvernement dit qu'il est censé aller à la formation de la main-d'oeuvre. Il est redistribué quelque peu, mais il ne va pas à la formation de la main-d'oeuvre. La hausse de l'assurance-chômage, qui entrera en vigueur cette année, aura pour effet de hausser les impôts de l'employeur moyen et de l'employé moyen. Tous les deux devront débourser davantage à cette fin.

Je me permets d'ajouter seulement une chose. Une autre compression qui fera mal en ces temps de chômage élevé—et un taux de chômage élevé veut dire des impôts élevés, car il nous faut tous contribuer si nous ne voulons pas que les déficits augmentent—c'est la réduction de un million de dollars de la Stratégie canadienne de l'emploi.

• (1920)

C'est là un programme qui a été très utile dans un certain nombre de circonscriptions, un certain nombre de régions du Canada et certes celle d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

Des compressions de ce genre frappent dur dans ma région, où le taux de chômage excède de plus de 4 p. 100 la moyenne nationale. Le coût en sera incalculable.

**M. Steve Butland (Sault Ste. Marie):** Monsieur le Président, j'entends avec plaisir le député faire allusion à l'assurance-chômage et aux réductions des fonds affectés au recyclage, même s'il était censé y avoir 1,8 milliard de dollars dans le fonds du Programme de planification de l'emploi.

À mon avis, la plupart des gens comprendront et reconnaîtront qu'il est possible de suivre un cours de 12, 16 ou 20 semaines et de retourner au ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour y être autorisé à suivre un autre programme distinct du premier et, en cas de réussite, à en suivre un troisième encore différent.

On peut être autorisé à suivre trois programmes différents pendant trois années, mais ne pas avoir le droit de recevoir une formation pendant deux ou trois années consécutives de manière à obtenir un certificat à la fin d'un même programme de recyclage.

C'est à Ottawa que j'ai eu connaissance du manque d'uniformité du programme à l'échelle du pays. Dans certains centres d'emploi, on peut être autorisé à suivre un programme de formation de deux ou trois ans alors que ce n'est pas possible ailleurs. C'est un vrai fouillis.

Ceux qui travaillent dans les centres d'emploi ne savent plus ce qu'ils doivent faire. Ils disent: «Il y a de l'incertitude. Nous ne recevons aucune directive.» Ils se penchent sur la question, mais on peut s'interroger sur la logique d'une telle démarche.

Nous voulons recycler des gens, alors procédons comme il le faut. Donnons-leur un cours de recyclage qui en vaille vraiment la peine. La question est quelque peu théorique, mais je voudrais que le député nous dise ce qu'il en pense.

**M. Whittaker:** Monsieur le Président, le problème du manque d'uniformité entre les régions se pose pour ma région également.

L'un des problèmes auxquels nous sommes confrontés dans tous les programmes de recyclage à l'intention des chômeurs et dans la plupart des programmes d'assurance-chômage, c'est qu'en raison des compressions, les gens ne reçoivent pas de directives adéquates.

Ils sont débordés et ne peuvent traiter au fur et à mesure les trop nombreuses demandes de recyclage ou d'assurance-chômage qu'ils reçoivent. C'est un problème.

Quand on parle de rationalisation de service, je deviens sceptique. Dans ma région, je crois qu'il serait plus vrai de parler de démantèlement de service et de gens qui n'ont plus qu'à se tourner vers l'aide sociale.

Au cours des dernières semaines, des gens de ma circonscription qui étaient dans le besoin sont venus me voir pour me dire qu'ils ne pouvaient recevoir de prestations d'assurance-chômage et qu'ils devaient s'en remettre à l'aide sociale, qu'ils ne pouvaient participer à des programmes de recyclage et qu'ils devaient attendre. En raison des longs retards, certains d'entre eux n'ont pu respecter les échéances qui avaient été fixées.

Le problème, pour ces gens, ne finit jamais. Et ce gouvernement ne trouve rien d'autre à faire que de leur tourner le dos et leur dire qu'il va rationaliser le service.

Je suis d'accord avec le député de Broadview—Greenwood. En fait, le gouvernement démantèle tout le système. Le service ne cesse de se détériorer. Les gens n'obtiennent pas ce qu'ils seraient en droit d'obtenir. Ils n'obtiennent pas ce à quoi ils s'attendent, et sûrement pas ce dont ils ont besoin.

**M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte):** Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de me permettre de participer à ce débat. Tout d'abord, je voudrais citer certaines paroles tirées du discours que le ministre des Finances a prononcé hier.

> J'étais résolu à présenter un budget aux assises solides: un budget qui contribue au bien-être des Canadiens et de leurs familles; un budget qui favorise la réussite de leurs entreprises et, par voie de conséquence, la création d'emplois; enfin, un budget qui contribue à faire de notre pays un Canada plus uni. Aujourd'hui, j'ai la conviction d'avoir atteint cet objectif.

Je pense que la plupart des députés qui ont analysé ce budget souscriront à l'affirmation du ministre. Il a tenu son pari.

Je vais revenir sur une phrase que le ministre utilise souvent et qui est, selon moi, le thème de son budget. Il parle toujours d'établir de solides bases économiques ou de renforcer ces bases économiques. Je pense que c'est ce qu'il fait dans son budget. Pour ceux qui se demanderaient ce que sont ces bases économiques, passons en revue certaines d'entres elles, ce qui nous permettra peut-être de les expliquer aux Canadiens ce soir.

La première chose que je veux mentionner au sujet de ces bases économiques, c'est l'inflation. D'après les chiffres publiés, l'inflation à ce stade-ci au Canada n'a jamais été aussi basse depuis vingt ans. Le taux annuel est d'environ 1,6 p. 100. C'est là une de ces importantes bases économiques dont on a besoin pour un certain nombre de raisons.

De nombreuses personnes, non seulement des entreprises, mais également des personnes âgées, sont durement touchées par l'inflation. Si on en revient à la vieille règle de 72 qu'on utilise dans le monde financier, toute combinaison de chiffres totalisant 72 représente la proportion du revenu qui est rongée par l'inflation. Ainsi, un taux d'inflation de 12 p. 100 pendant six ans équivaut à 72 p. 100. Imaginez l'effet de tout ceci en plus des autres dépenses sur le revenu réel du Canadien moyen. On peut appliquer cette règle également au sujet des revenus.

L'une des choses que le ministre a très bien expliquées dans cette enceinte au cours des derniers jours, c'est le fait que si nous réussissons à ramener l'inflation à 2 ou 3 p. 100 par année, les demandes salariales des travailleurs au Canada baisseront également, car les travailleurs comprendront alors qu'une augmentation de 5 ou 6 p. 100 avec un taux d'inflation de 2 ou 3 p. 100 est nettement préférable à une augmentation de 15 p. 100 avec un taux d'inflation de 11 ou 12 p. 100.

Ce principe fondamental qui consiste à freiner l'inflation est donc extrêmement important. Comme je l'ai dit, il concerne non seulement les personnes âgées, mais également la population active. À mon avis, le ministre a atteint cet objectif.

Si nous jetons un coup d'oeil sur les taux d'intérêt au Canada, nous constatons qu'ils n'ont jamais été aussi bas depuis 20 ans. Cette situation est forcément avantageuse non seulement pour les investisseurs, mais également pour ceux qui songent à acheter une nouvelle maison.

Comme on l'a souligné plus tôt aujourd'hui, l'écart entre les taux d'intérêt actuels et ceux d'il y a 10 ans réduit de plus de 300 $ par mois une hypothèque sur une maison de 75 000 $. Il est très important de reconnaître qu'il s'agit là d'une économie pour ces familles.

Pour revenir à nos observations préliminaires au sujet de l'inflation, si l'on paie moins cher pour les produits, cela signifie qu'on a besoin de gagner moins d'argent. Les exigences imposées à l'employeur ne sont donc pas aussi importantes et il peut libérer de l'argent pour l'utiliser à d'autres fins. Encore une fois, c'est un principe très important que, à mon sens, les Canadiens comprennent maintenant davantage que l'année dernière, car ils peuvent avoir clairement la preuve, dans leur vie quotidienne, que ce principe fonctionne.

Je reviens une nouvelle fois aux taux d'intérêt actuels par rapport à ceux d'il y a un an et, même, d'il y a deux ans. Si nous voulons retourner 10 ans en arrière, nous savons que les taux d'intérêt se situaient alors à environ 22 p. 100.

• (1930)

Dans ce contexte, nous devons également jeter un coup d'oeil sur la valeur du dollar canadien. Au Canada, nous n'avons pas encore décidé si nous voulons un dollar faible ou fort, mais nous savons que nous voulons un dollar stable. Il faut établir des principes fondamentaux

pour avoir un dollar ou une monnaie stable. Ainsi, il faut également stabiliser l'autre partie de l'équation, soit le fardeau de la dette des Canadiens.

Cela m'amène à parler un peu de ce que le ministre a souligné hier, c'est-à-dire la dette ou, si l'on veut, le déficit annuel. Cette année, le ministre maintiendra le déficit à environ 31,4 milliards de dollars. L'année prochaine, le déficit tombera à 27 milliards et, par la suite, il baissera d'environ 5 milliards par année. Nous voulions atteindre le point zéro d'emprunt, c'est-à-dire le point où nous aurons suffisamment de recettes pour payer les intérêts sur la dette et aussi commencer à rembourser le principal. C'est là le secret de la grande équation. C'est une chose que notre gouvernement n'a pas réussi à faire, parce que pendant toutes les années précédant 1984, on avait laissé la dette croître à un tel rythme que lorsque nous avons pris le pouvoir nous ne pouvions pas générer suffisamment de recettes pour la rembourser.

Je pense que l'objectif de remboursement de la dette en 1995, 1996 ou 1997 peut être atteint, car l'an dernier, en dépit du ralentissement de l'économie—et vous savez comme moi que l'année a été difficile—nous n'avons pas trop mal réussi. Je pense que du côté des recettes le ministre percevra à peu près ce qu'il avait prévu, en dépit d'une année de récession. Cette année donc, avec une croissance prévue de l'ordre de 3 p. 100, nous devrions atteindre le but que se sont fixé le ministre et le gouvernement.

Une des choses que nous avons entendues ces derniers jours, et qui a été répétée à la Chambre aujourd'hui, c'est que le gouvernement n'a pas été capable de relancer l'économie. Cela m'amène à parler d'un article que j'ai lu dans le *Globe and Mail* l'autre jour. C'était un éditorial qui disait: «Si j'entends encore le mot relance une fois, j'appelle un taxi. Quand les gens réaliseront-ils que l'économie n'est pas un moteur, ce n'est pas un générateur d'argent qu'il suffit de lancer pour qu'il démarre.» Nous avons prouvé au cours des années que cette solution ne fonctionnait pas. Je ne pense pas que nous voulions suivre cette voie, sachant fort bien qu'en fin de compte quelqu'un devra payer l'addition. En effet, c'est notre incapacité de payer l'addition qui nous a placés dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui.

Nous n'allons pas suivre cette voie, et je suis très heureux de voir que le ministre a choisi de ne pas la suivre. La seule façon de payer sa dette est de travailler pour pouvoir la rembourser, petit à petit. Nous n'allons pas tomber dans le piège et engloutir des millions pour faire redémarrer l'économie. Ça ne marche tout simplement pas!

Un des chiffres dont je suis particulièrement fier pour notre gouvernement est le rapport entre notre dette et notre Produit intérieur brut. Si vous considérez notre déficit, le déficit projeté, et en fait le déficit actuel, nous avons fait d'énormes progrès. En 1984, la dette représentait 9 p. 100 de notre produit intérieur brut, un peu moins de 9 p. 100, 8,7 pour être exact. Aujourd'hui ce pourcentage est légèrement supérieur à 4 p. 100. Nous l'avons donc réduit de moitié.

Il est intéressant de remarquer que certains pays occidentaux ont fait exactement l'inverse. Pendant que le nôtre baisse, le leur augmente. Je pense que nous sommes sur la bonne voie car au fur et à mesure que l'économie canadienne reprend vigueur et que nous prenons les mesures que nous devons prendre comme nous l'avons fait dans le budget d'hier, ce pourcentage continuera à diminuer. C'est un signe très encourageant qui montre que nous avons eu raison de nous en tenir aux éléments fondamentaux.

Un des sujets abordés hier concerne les obstacles au commerce interprovincial. Il est très important que le ministre s'en préoccupe et comme chacun sait, ce sujet fait l'objet de l'une de nos propositions constitutionnelles. Je suis très heureux que le ministre ait abordé ce problème hier.

Comme vous le savez, il existe quelque 500 obstacles au commerce entre les 10 provinces de notre pays, ce qui, au bout du compte, nous coûte très cher. Les économistes nous disent que pour une famille de 4 personnes, cela représente entre 1 000 et 2 500 dollars par an, selon les sources. Ce n'est pas rien! En fin de compte, ça revient très cher à tout le monde.

Il est impératif que nous éliminions ces obstacles au commerce interprovincial, particulièrement à un moment où nous sommes en train de négocier ou de mettre en place des accords commerciaux avec d'autres pays, que ce soit les États-Unis et l'Accord de libre-échange ou le GATT et les autres pays du monde.

Alors que nous continuons à éliminer les pratiques qui faussent le commerce et les barrières commerciales entre pays, nous devons sérieusement étudier les options qui sont les nôtres ici même.

On n'a pas aimé ce que nous avons fait de l'universalité c'est le moins qu'on puisse dire. Hier, le ministre a dit quelque chose de très rafraîchissant au sujet des revenus des familles pauvres, tout particulièrement en ce qui concerne les enfants. Un système sera mis en place pour verser des prestations aux familles qui en ont besoin. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, cité plus tôt par le ministre, a déclaré ceci: «Il est un peu ridicule de verser des allocations familiales à quelqu'un qui gagne 100 000 $.» Il y a des gens près de chez moi et près de chez vous qui ont de la difficulté à nourrir leur famille. Nous devrions mettre sur pied un système plus réaliste pour faire face à cette situation. C'est ce que le ministre a fait hier.

Il était également intéressant d'apprendre hier que, pendant un an, les REER pourront servir à effectuer le versement initial sur une maison neuve ou une maison déjà construite. Ainsi, un couple marié dont les deux conjoints ont un REER pourra mettre jusqu'à 40 000 $. C'est là une bonne nouvelle pour le marché du logement. Cette mesure ne s'applique qu'un an. Nous la mettrons à l'essai un an afin de savoir si la formule fonctionne. Elle devrait stimuler beaucoup l'industrie du bâtiment.

Le ministre a également annoncé que les conjoints de fait ne paieront pas moins d'impôt que les couples mariés. Cela fait suite à une des propositions formulées par notre député de Calgary-Nord, pour soutenir l'unité familiale. Dans la même veine, mentionnons les prestations aux familles dans le besoin. Tout cela vise à rendre le régime fiscal plus juste pour la famille traditionnelle. Le ministre apportera les changements voulus au régime. Le plafond des prêts aux petites entreprises a été élevé. Il sera doublé, passant, je crois, de 100 000 $ à 200 000 $.

• (1940)

L'élimination de certaines agences gouvernementales n'est pas non plus sans intérêt. J'ai souligné un passage à cet égard dans l'exposé budgétaire. Je m'y arrêterai un peu si j'ai le temps. Combien de temps me reste-t-il? Beaucoup, j'imagine, monsieur le Président. Il n'a pas l'air trop nerveux, ce doit être que j'ai tout mon temps.

Au total, je crois que 46 organismes gouvernementaux seront touchés par les mesures de rationalisation annoncées hier par le ministre. La création de certains a été reportée, d'autres seront éliminés et d'autres encore seront fusionnés. Je veux en mentionner quelques-uns. Je pense que c'est important parce que c'est une économie d'environ 22 millions de dollars que le gouvernement va réaliser par la dissolution de quelques-uns de ces organismes.

Je suis sûr que vous avez fait la même expérience que moi si vous avez lu ce budget comme je l'ai fait aujourd'hui pour la première fois. C'est que j'y ai découvert des organismes dont j'ignorais l'existence. En bout de ligne, il en coûtait quelque 22 millions de dollars aux contribuables canadiens. Mentionnons quelques-uns de ces organismes: la Commission de réforme du droit, le Centre international pour l'exploitation des océans, l'Office d'établissement agricole des anciens combattants, l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, l'Office des produits agricoles, le Secrétariat de l'étude démographique, le CN (West Indies) Steamships Limited—en voilà un que je ne connaissais pas—le Conseil des sciences du Canada, le Conseil économique du Canada, le Bureau de recherches sur les traitements—c'est un nouveau—le Conseil consultatif canadien sur l'environnement, le Groupe de travail et comité consultatifs de l'aviation internationale, le Conseil consultatif national sur l'éducation en matière de développement, le Conseil consultatif d'Emploi et Immigration Canada et ainsi de suite.

Nous passons ensuite à quelques-unes des sociétés qui seront fusionnées et à celles qui seront privatisées. Mentionnons par exemple, la Société coopérative de l'énergie, la Société de développement du Cap-Breton, la Monnaie royale canadienne et le Centre d'essai des véhicules automobiles de Blainville—en voilà un dont je n'avais jamais entendu parler.

Je pense donc que ce sont là de bonnes décisions de la part du ministre et comme il l'a souligné hier, ce sont des signaux ou des messages qu'il avait reçus de tous les Canadiens, non seulement des parlementaires et des ministres provinciaux, mais aussi des citoyens ordinaires. Comme nous tous dans cette Chambre, j'ai reçu des lettres qui proposaient des façons dont le gouvernement pourrait réduire ses dépenses tout en maintenant ses services.

À mon avis, le ministre a réalisé un bon équilibre dans ce budget et, comme l'a dit hier le député de Fundy—Royal, ce dernier est à la Chambre depuis 1978 et, d'après lui, c'est la première fois, à sa connaissance, qu'on propose un budget ne contenant absolument aucune augmentation d'impôt, même cachée. Je pense que c'est encourageant. Les Canadiens avaient clairement indiqué que nous sommes lourdement imposés et qu'il y a une limite à tout, et le ministre a en tenu compte. Je pense qu'il a fixé une limite très claire.

Pour conclure, avant de passer à la période de questions et de réponses, en 1984, le gouvernement a promis de créer un million d'emplois au cours de son mandat. À l'époque, il était critiqué par tous les partis d'opposition, mais le fait est que pendant le premier gouvernement conservateur, dirigé par notre premier ministre actuel, M. Mulroney, nous n'avons pas créé un million d'em-

plois. Nous ne nous en sommes pas tenus à ce chiffre, nous en avons créé 1 million et demi, nous avons dépassé notre objectif. Nous allons encore le faire parce que, dans ce budget, le ministre laisse entendre et prévoit une création d'emplois de l'ordre de 500 000 pour la fin de 1993.

Parce qu'à mon avis les principes de base sont bons dans ce budget et que le ministre prend les mesures qui s'imposent, je pense que ces 500 000 emplois se matérialiseront pour la fin de 1993 et que nous dépasserons encore ce chiffre.

**M. Kilgour:** Monsieur le Président, voici la question que je voudrais poser au député. N'est-il pas vrai que le gouvernement a introduit 34 nouvelles taxes, dont la TPS, qui ont affecté de façon démesurée les Canadiens à faible revenu et à revenu moyen?

N'est-il pas vrai que, depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a plus que doublé la dette nationale qui est passée d'environ 168 à 420 milliards? N'est-il pas vrai qu'il a causé des ravages dans les secteurs de la fabrication et des ressources naturelles en maintenant trop longtemps le dollar canadien et les taux d'intérêt à des niveaux nettement trop élevés?

Comme je l'ai fait remarquer il y a un moment, le gouvernement vend à peu près 300 000 onces d'or par mois en moyenne à la Banque du Canada pour essayer de réduire le déficit et de maintenir le dollar à des niveaux qui créent des ravages parmi les Canadiens sur le plan de l'emploi.

N'est-il pas vrai que presque aucune entreprise canadienne, à l'exception des banques à charte et des services publics, n'a fait de profits l'an dernier? Je fais allusion aux entreprises cotées à la Bourse de Toronto, par exemple. Le gouvernement a permis que nous nous retrouvions à présent dans une situation où les étrangers détiennent à présent environ 330 milliards de dollars de la dette de notre gouvernement national, de nos gouvernements provinciaux et du secteur privé.

Pas étonnant que la revue *The Economist* nous place en bas de la liste des 13 pays industrialisés, juste avant la Suède, en ce qui concerne nos perspectives économiques pour l'an prochain. Il parle d'investissement. Pourquoi quelqu'un de sensé irait-il investir dans l'économie d'un pays ayant à sa tête un si piètre gouvernement? À mon avis, parmi les régimes démocratiques, il n'y a pas pire gouvernement. Il ne connaît pratiquement rien aux principes fondamentaux de l'économie, à la création d'emploi, et au maintien des emplois, c'est un gouvernement qui a fait tout ce que je viens de mentionner.

**M. Thompson:** Pour répondre au député, monsieur le Président, il y a une chose que je trouve bizarre. Voici un député qui siège maintenant sur les banquettes de l'opposition, mais qui a été candidat de notre parti en 1984. Il a siégé du côté ministériel durant quatre ans. Il s'est représenté pour notre parti en 1988 et nous a désertés quand les circonstances sont devenues difficiles. Voilà le genre d'homme qu'il est.

Voici tout simplement la vérité. Il y a un seul pays dans le monde qui l'a emporté sur le Canada en termes de croissance économique depuis six ans, et c'est le Japon, mais de justesse. En fait, cette année, nous allons dominer tous les pays du monde sur ce plan, y compris le Japon.

Je veux simplement faire remarquer une chose. Nous sommes toujours en train de parler. L'opposition cherche toujours à faire échouer l'Accord de libre-échange parce qu'il profiterait apparemment davantage aux Américains.

En réalité, nous faisons du très bon travail quand il s'agit de concurrence avec nos voisins du Sud. On a tendance à regarder les choses avec des oeillères. Nous avons nos difficultés ici au Canada, nous le reconnaissons tous. Nous le reconnaissons, mais la réalité qu'on nous dépeint est loin de correspondre à l'ampleur des difficultés qu'éprouvent les Américains. Ce dont il est fait état à la télé tous les soirs est très loin de la réalité.

Il est intéressant de noter que le ministère américain du Commerce a rendu publiques hier d'étonnantes données sur les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis. Savez-vous ce que disent ces données des États-Unis? Elles disent qu'en 1991, les exportations canadiennes vers les États-unis se sont maintenues à 91,1 milliards de dollars.

Au bout du compte, nous avons enregistré un excédent commercial de 6 milliards de dollars. Au cas où le député qui vient de poser la question ne le saurait pas, cela veut dire que nous sommes en bonne posture. Nous affichons des résultats supérieurs à ceux des Américains.

Nous livrons quotidiennement la bataille de la compétitivité. Beaucoup d'emplois au Canada dépendent de nos échanges avec les autres pays. En fait, 40 p. 100 de la richesse de chaque Canadien dépend des échanges commerciaux. Nous faisons de l'excellent travail.

Je veux apporter des précisions sur ces chiffres. Nos exportations aux États-unis représentent 91,1 milliards de dollars.

• (1950)

Quand on fait le bilan de nos exportations et de nos importations, nous affichons un excédent de 6 milliards de dollars. J'en déduis que nous nous en tirons très bien et que si le député avait su ce qu'il faisait en 1988, il serait resté de ce côté-ci de la Chambre.

**M. Mills:** Monsieur le Président, je veux seulement présenter quelques brèves observations. Tout d'abord, je tiens à rappeler au député de Carleton—Charlotte que mon collègue n'a pas quitté le côté ministériel de la Chambre. Comme il vient de le dire, il a été expulsé et il ne faut pas laisser une fausse impression aux électeurs du Canada.

Le député a dit que, à 1,6 p. 100, le taux d'inflation est à son plus bas en plus de 20 ans, et nous sommes d'accord avec lui. Nous reconnaissons que cela a eu une incidence positive pour l'économie.

Par contre, cela a produit d'innombrables chômeurs et d'innombrables assistés sociaux.

Nous ne sommes pas ici, en cette Chambre des communes, en ce conseil d'administration du pays, pour représenter uniquement les bien nantis ni parler de tous les buts et objectifs que nous nous sommes fixés. Nous sommes ici pour défendre les intérêts des plus démunis de notre société.

Le député a raison de dire que son gouvernement a comprimé l'inflation, mais il doit reconnaître aussi que la médaille à son envers, à savoir que trois millions de personnes sont dans une situation très pénible.

On a parfois l'impression que les conservateurs ont tendance à l'oublier. Ils sont tellement contents d'avoir atteint leur objectif de réduction de l'inflation une année d'avance, peut-être, qu'ils en oublient les trois millions de personnes qui ont été laissées pour compte.

Le député de Carleton—Charlotte conviendra, j'en suis sûr, que notre devoir à nous, de ce côté-ci de la Chambre, c'est de faire appel à la conscience du gouvernement et de rappeler ces trois millions de personnes à son souvenir, car ce n'est certes pas le gouverneur de la Banque du Canada qui le fera.

**M. Thompson:** Monsieur le Président, je vous remercie encore une fois de me donner l'occasion de répondre.

Je voudrais rappeler aux Canadiens qu'il y a 1,5 million de chômeurs au Canada, et non pas trois millions, comme le prétend le député. Qu'il gonfle les chiffres, s'il le veut, c'est son affaire. Mais il reste qu'il y a trop de chômeurs, que leur nombre soit de un million, de 1,5 million ou de 800 000. Cela, nous ne le contestons pas.

Pour revenir à ce que j'ai dit plus tôt, j'estime qu'il faut d'abord établir des bases solides si on veut relancer l'économie. Le député comprend cela parce qu'il connaît l'économie canadienne probablement mieux que quiconque chez nos vis-à-vis. Je le sais, car j'ai entendu certains de ses discours.

Je conteste toutefois le chiffre qu'il a avancé. Il faut commencer par la base pour faire redémarrer l'économie. Si nous agissons ainsi, c'est que nous devons faire en sorte que l'inflation se maintienne à un niveau qui permette aux entreprises de survivre, que le marché devienne stable et que les taux d'intérêt restent bas.

Je tiens simplement à rappeler au député ce qui se passait du temps de son chef. En 1981-1982, son chef faisait partie du gouvernement. Le Parti libéral dirigeait le pays et son chef siégeait là-bas.

Le taux de chômage atteignait alors 12,8 p. 100 et il était à la hausse. L'inflation s'élevait à 12,9 p. 100 à l'époque où le chef de l'opposition était membre du gouvernement. Les taux d'intérêt ont grimpé jusqu'à 22... oui, 22 p. 100. Qu'il me corrige si j'ai tort. M. Trudeau était alors premier ministre, mais l'actuel chef de l'opposition était ministre des Finances.

**M. Mills:** Permettez-moi seulement de rectifier ce qui a été dit, monsieur le Président. À cette époque, le ministre des Finances était l'honorable Allan J. MacEachen.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, s'il vous plaît. C'est une question d'opinion.

Le député de Broadview—Greenwood a la parole pour reprendre le débat.

**M. Mills:** Monsieur le Président, il ne me reste que sept minutes avant l'ajournement. Je prononcerai le gros de mon discours demain matin. Je veux continuer à répondre à mon ami de Carleton—Charlotte.

Si les députés de ce côté-ci de la Chambre sont aussi inquiets de voir l'orientation que prend le gouvernement, c'est notamment à cause du nombre incroyable d'organisations qu'il a démantelées au cours des huit dernières années. Des réductions à VIA Rail jusqu'aux compressions à Radio-Canada, il n'y a rien qu'il ait laissé intact dans ce pays. Je pense qu'il a réalisé l'une des plus grandes entreprises de démantèlement qu'on ait jamais vues dans le monde.

Les députés d'en face ont tendance à se targuer d'avoir rationalisé les opérations du gouvernement. Ils ne semblent pas se rendre compte que beaucoup de ces institutions gouvernementales, comme le Conseil des sciences du Canada et le Conseil économique du Canada, sont des centres d'études et de recherches qui ne sont pas toujours d'accord avec le gouvernement. Ils n'étaient pas toujours d'accord avec nous quand nous étions au pouvoir. Ce sont des éléments qui suscitent le débat et qui contribuent à le faire progresser.

C'est ce démantèlement qui a tendance à nous rendre très inquiets de ce côté-ci de la Chambre. À l'heure actuelle, nous sommes au milieu d'un débat constitutionnel très sérieux. Bien honnêtement, je suis nerveux à l'idée de penser que le gouvernement est en train de céder tellement de pouvoirs aux provinces que cet endroit deviendra inutile. Il ne restera plus rien à faire ici, sauf envoyer des chèques aux provinces.

Le pays a besoin d'un gouvernement national fort. Notre pays a été bâti grâce à des programmes nationaux d'un océan à l'autre. C'est dans ces programmes que nous puisons notre volonté nationale et que nous trouvons le lien qui nous unit en tant que pays. Dans les périodes difficiles, comme celle que nous connaissons actuellement, c'est ce gouvernement national fort qui nous réunit.

Qu'on jette simplement un coup d'oeil sur le budget. Il n'aborde pratiquement pas le recyclage. J'ose dire qu'une des raisons pour lesquelles ce budget ne traite pas beaucoup du recyclage, c'est que je parie que le gouvernement est en train de confier cette responsabilité aux provinces. Il va constitutionnaliser la formation et la confier aux provinces.

**M. Thacker:** Monsieur le Président, je me demande si mon collègue d'en face pourrait dire à la Chambre pourquoi son parti s'est opposé à ce que l'on prenne 1,8 milliard de dollars de l'assurance-chômage pour les consacrer au recyclage.

**M. Mills:** Monsieur le Président, je ne conteste pas le fait que l'on prenne actuellement 1,8 milliard de dollars du Régime d'assurance-chômage pour les consacrer au recyclage. Ce n'est pas assez quand on a 1,5 million de personnes en chômage et 2,5 millions qui vivent du bien-être social. À Toronto, lorsque nous parlons de formation et de recyclage, on ne peut pas trouver de place. Nous parlons dans cette Chambre de formation et de recyclage, mais les gens qui veulent s'y inscrire constatent qu'il n'y en a pas. C'est là le problème de ce gouvernement. C'est l'un des gouvernements les plus dangereux que nous ayons eus dans notre histoire, parce qu'il est expert en communications. L'important pour lui, ce sont ces tactiques. L'important, c'est la forme, pas le fond. Nous sommes en plein milieu d'un très grave débat constitutionnel! J'ai affreusement peur que l'accord constitutionnel avec lequel nous nous amusons ne soit, tout comme ce budget, une vraie farce.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Comme il est 20 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 heures.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 27 février 1992**

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

[*Traduction*]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, un ministre prononcera dans quelques minutes une assez longue déclaration, suivie de la réplique de députés de l'opposition. Pour donner à un ministre la chance de présenter un projet de loi de manière à ne pas retarder les travaux de la Chambre, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante:

Que nous passions immédiatement au dépôt de projets de loi émanant du gouvernement pour revenir ensuite au dépôt de documents.

**M. le Président:** Le secrétaire parlementaire a fait une proposition à la Chambre et sollicite son consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le Président:** Il n'y a pas consentement unanime.

---

# AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

## LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL 1992-1993

Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le Budget des dépenses principal des sommes requises pour le service public du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1993, et, conformément à l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, recommande ledit Budget à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, pour étayer la partie I du Budget des dépenses, je voudrais déposer le plan de dépenses du gouvernement.

De plus, au nom de mes collègues, je voudrais déposer auprès du greffier la partie III du Budget des dépenses, renfermant les plans de dépenses de 87 ministères. Ces documents seront remis aux membres des comités permanents pour leur faciliter l'étude des autorisations de dépenser décrites dans la partie II du Budget des dépenses.

[*Français*]

### RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances))** propose:

Que les prévisions du Budget des dépenses principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1993 et qui a été déposé le 27 février 1992 soit renvoyé aux divers comités permanents comme il suit.

[*Traduction*]

Puisque l'on énumère tous les crédits que doivent examiner les divers comités et que la liste est longue, si la Chambre m'y autorise, je proposerais que la liste soit imprimée dans le hansard, comme si elle avait été lue.

[*Français*]

**M. le Président:** La Chambre a entendu la suggestion de l'honorable ministre. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

*Affaires courantes*

Au Comité permanent des affaires autochtones

Affaires indiennes et du Nord canadien, crédits 1, 5, 10, 15, L20 et L25

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Au Comité permanent des communications et de la culture

Communications, crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 et 100

Secrétariat d'État, crédits 1 et 5

Au Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté

Multiculturalisme et citoyenneté, crédits 1 et 5

Au Comité permanent des consommateurs et des sociétés et de l'administration gouvernementale

Consommateurs et Sociétés, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35

Gouverneur général, crédit 1

Industrie, Sciences et Technologie, crédits 80, 85 et 90

Parlement, crédit 1

Conseil privé, crédits 1, 5 10 et 40

Travaux publics, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35

Secrétariat d'État, crédits 10 et 15

Approvisionnements et Services, crédits 1 et 5

Conseil du Trésor, crédits 1, 3, 5, 10, 15 et 20

Au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources

Énergie, Mines et Ressources, crédits 1, 5, 10, L15, L20, L25, 30, 35 et 40

Au Comité permanent de l'environnement

Environnement, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

Affaires extérieures, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, L40, L45, 50, 55, 60 et 65

Au Comité permanent des finances

Finances, crédits 1, 5, L10, L15, L20, 25, 35 et 40

Revenu national, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Conseil privé, crédit 30

Au Comité permanent des forêts et des pêches

Pêches et Océans, crédits 1, 5 et 10

Forêts, crédits 1, 5 et 10

Au Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées

Justice, crédit 10

Au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

Justice, crédits 1, 5, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45

Conseil privé, crédit 45

Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45

Au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration

Emploi et immigration, crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 30

Travail, crédits 1, 5, 10 et 15

Au Comité permanent de la gestion de la Chambre

Parlement, crédits 5 et 10

Conseil privé, crédit 20

Au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants

Défense nationale, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Au Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

Emploi et immigration, crédits 25 et 35

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 40 et 45

Au Comité permanent des comptes publics

Finance, crédit 30

Au Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord

Agence de promotion économique du Canada atlantique, crédits 1, 5 et 10

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 30, 35, 40, 45, 50 et 55

Industrie, Sciences et Technologie, crédits 1, 5, L10, L15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70 et 75

Santé nationale et Bien-être social, crédits 30 et 35

Secrétariat d'État, crédits 20 et 25

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, crédits 1 et 5

Au Comité permanent des transports

Conseil privé, crédit 15 et 35

Transports, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, L55, 60, 65 et 70

Au Comité permanent des langues officielles

Conseil privé, crédit 25.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

## RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 25 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

## LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL DE 1992-1993

DÉCLARATION EXPLICATIVE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, je suis heureux de déposer aujourd'hui, devant la Chambre, le Budget des dépenses principal du gouvernement pour l'exercice financier 1992-1993. Ce Budget des dépenses témoigne, je crois, de la poursuite des efforts du gouvernement en vue de rehausser l'efficience de ses opérations, réduire les coûts et maintenir un juste équilibre entre la demande à l'égard des services fédéraux et la capacité de payer des contribuables.

Le Budget des dépenses principal explique en détail la manière dont le gouvernement prévoit dépenser les 159,6 milliards de dollars que représentent les dépenses budgétaires prévues pour 1992-1993, conformément à l'annonce qui a été faite cette semaine par mon collègue, le ministre des Finances.

En présentant ce Budget, le gouvernement désire obtenir du Parlement l'autorisation de dépenser 48,8 milliards de dollars. Le reste a trait aux autorisations législatives déjà accordées par le Parlement.

L'an dernier, monsieur le Président, j'ai pris des engagements explicites devant la Chambre. Aujourd'hui, je tiens à faire état des réalisations que nous avons accomplies au cours de l'année qui vient de s'écouler, sur les mesures que nous avons prises et celles que nous prenons actuellement pour réduire les dépenses et optimiser la valeur de chaque dollar que déboursent les contribuables.

Je vous parlerai également, monsieur le Président, de notre engagement à fournir aux Canadiens les meilleurs services possible, sans oublier les mesures que nous prenons et les plans que nous élaborons pour respecter cet engagement.

Le Plan de contrôle des dépenses que nous avons lancé au moment du Budget de 1990 et que nous avons, par la suite, élargi et approfondi dans le Budget de 1991, a touché un grand nombre de programmes. Exception faite des programmes se rapportant à l'équité ou de ceux visant à satisfaire les besoins sociaux fondamentaux des Canadiens et des Canadiennes, la plupart des programmes ont vu leur croissance freinée, tandis que d'autres ont été bloqués, réduits ou tout simplement éliminés.

La gestion des dépenses a obligé les ministères et organismes à faire face à des demandes croissantes avec moins de ressources. Le gel ou la réduction des budgets de fonctionnement et d'entretien ont été un élément important des mesures de compression annoncées dans tous les Budgets depuis 1985. Depuis cette année-là, la valeur réelle des budgets de fonctionnement et d'entretien des programmes en place a diminué d'environ 30 p. 100 par suite de ces mesures et d'autres mesures.

[*Traduction*]

Conformément à ce qu'il avait prévu dans son budget de 1991, le gouvernement a limité les augmentations salariales à 0 et 3 p. 100 sur deux ans lorsque le Parlement a adopté la Loi sur la rémunération du secteur public en octobre 1991. Nous avons également réduit à trois les niveaux de gestion au-dessous du sous-ministre. Ainsi, notre structure de gestion dans la fonction publique fédérale est comparable à celle de nombreuses grosses sociétés privées qui ont dû restructurer leurs activités afin de réduire leurs coûts.

Nous nous étions engagés, dans le budget de l'année dernière, à réduire le nombre de cadres supérieurs de 10 p. 100 en deux ans, et nous sommes en avance sur notre calendrier à cet égard. Il y a maintenant 4 430 membres dans le groupe de la direction, ce qui représente une baisse de 320 par rapport à janvier 1991.

Notre bilan est tout à fait clair. Nous obtenons des résultats et nous ne nous contentons pas de belles paroles. Nous réduisons de façon marquée le taux de croissance des dépenses de programmes. En 1984, ces dépenses représentaient près de 20 p. 100 du Produit intérieur brut du Canada. À l'heure actuelle, en grande partie grâce à nos mesures d'austérité, cette proportion n'est plus que de 16,7 p. 100.

Les économies que nous réalisons depuis quelques années ne viennent pas simplement d'une réduction des paiements versés aux particuliers et des transferts aux provinces. C'est dans nos dépenses de fonctionnement et d'immobilisations que nous avons effectué les compressions les plus importantes. Les Canadiens disent vouloir que les gouvernements dépensent moins et qu'ils utilisent avec plus de discernement et d'efficacité les deniers publics. Nous continuons à contrôler les dépenses afin de nous assurer qu'elles se limitent aux domaines où les Canadiens ont besoin de services et en réclament.

Dans un certain nombre de domaines, on sabre dans les programmes, notamment les subventions et les contributions. On réduit encore davantage le budget de la défense. Les crédits affectés aux nouveaux logements sociaux continueront d'augmenter, mais à un rythme plus

lent. Nous entendons respecter le Plan vert qui prévoit des dépenses de 3 milliards de dollars sur six ans, mais nous allons reporter de deux ans certaines dépenses. Nous améliorons la gestion du Programme canadien de prêts aux étudiants. Toutes ces initiatives nous permettront d'économiser 530 millions de dollars en 1992–1993 et 3,4 milliards sur cinq ans.

Nous continuons de limiter le coût de fonctionnement du gouvernement. On réduit de 3 autres p. 100 les dépenses de fonctionnement non salariales des ministères. On poursuivra l'initiative entreprise en décembre 1989 et tendant à réduire de 20 p. 100 les voyages à l'étranger.

• (1020)

On va réduire le nombre de rencontres internationales et la taille de nos délégations à l'étranger. Les ministres, les députés et les sous-ministres n'auront plus le droit de voyager en première classe. On sabrera également dans les voyages en classe affaires et les dépenses d'hôtel.

Le leader du gouvernement au Sénat, l'honorable Lowell Murray, va examiner les dépenses dans le secteur des communications afin d'effectuer des compressions de 75 millions de dollars.

En fait, 46 organismes distincts seront dissous, privatisés ou regroupés avec d'autres organismes. De plus, 13 conseils consultatifs ministériels disparaîtront. La création de trois nouveaux organismes sera retardée et un certain nombre d'activités vont être privatisées.

La récupération des coûts va être étendue à un certain nombre de secteurs supplémentaires, poursuivant ainsi notre effort pour faire payer des services particuliers par les utilisateurs plutôt que par les contribuables en général.

Les actifs qui ne sont plus nécessaires seront vendus et le gouvernement accroîtra ses efforts pour percevoir les dettes en souffrance.

Ces mesures amèneront globalement des économies de 1 million de dollars en 1992–93 et 7,3 millions au cours des cinq prochaines années.

Les changements que nous apportons à notre façon de fonctionner visent un double défi: d'une part économiser et d'autre part servir les Canadiens le mieux possible. Nous devons équilibrer les demandes de services des clients et la capacité de payer des contribuables.

Nous ne nous contentons pas de réduire les budgets. Nous restructurons, pour que nos services soient plus accessibles aux Canadiens. Nous reconnaissons que, en raison des réductions de dépenses annoncées cette semaine, il pourrait y avoir des réductions dans le niveau de certains services, mais nous voulons minimiser ces effets et c'est pourquoi nous transférons des ressources de l'administration interne aux points de fourniture des services.

En 1992–1993, le gouvernement prévoit dépenser 159,6 milliards, soit 119,4 milliards en dépenses de programmes et 40,2 milliards pour le service de la dette publique.

Plus de 27c. de chaque dollar dépensé vont directement aux particuliers sous forme de choses comme les prestations de pension ou d'assurance-chômage.

Les transferts aux provinces et aux territoires, principalement sous forme de paiements de péréquation aux provinces les moins riches et de paiements pour aider les provinces et les territoires à financer leurs programmes de santé, d'enseignement post-secondaire et d'aide sociale, représentent 16c.

Environ 8c. sont consacrées à la défense et 10c. sont des transferts d'aide industrielle et régionale aux autochtones et d'aide internationale.

Les subventions aux sociétés d'État prennent 3c. Le coût du service de la dette représente 25c. supplémentaires. Les 11c. qui restent représentent le coût des services fournis directement aux Canadiens. Il s'agit principalement des salaires des employés, des bureaux, du matériel, des déplacements et des dépenses qui leur sont associées.

En 1984, les Canadiens payaient 1 $ d'impôts et recevaient 1,33 $ de prestations. La différence était financée par des emprunts dont le remboursement était reporté à plus tard. Plus tard, c'est maintenant.

Aujourd'hui, les Canadiens continuent de payer leur dollar, mais une part toujours plus grande sert à payer l'intérêt sur la dette accumulée du fait des dépenses du passé.

C'est pour cela que nous devons continuer dans la voie que le gouvernement s'est tracée en 1984.

[*Français*]

Monsieur le Président, les mesures d'austérité ont forcé les gestionnaires et les organismes à composer avec un accroissement de la demande de services, d'une part, et avec une réduction des ressources, d'autre part. Je peux dire qu'ils n'ont pas failli à la tâche. Et conscients que les restrictions sont là pour de bon, ils sont déterminés à relever le défi.

Leur détermination à servir demeure entière. Comme leurs homologues du secteur privé, ils sont fiers de faire en sorte que les contribuables en aient pour leur argent.

Des fonctionnaires fédéraux dévoués ont la responsabilité de fournir aux Canadiens, de façon efficace, les services qu'ils attendent de leur gouvernement. Les Canadiens sont exigeants et ils ont tout à fait raison. Et les employés de l'État, monsieur le Président, exécutent leur travail comme il se doit.

Nous sommes en train de décentraliser la prise de décisions. Nous habilitons les fonctionnaires à prendre des décisions et nous les rendons comptables de ces décisions. Nous les tenons également responsables de l'atteinte des résultats.

Bon nombre de nos récentes initiatives découlent du grand renouveau que le premier ministre a annoncé en décembre 1989, *Fonction publique 2000*. La création d'organismes de service spéciaux permet en effet aux fonctionnaires de gérer davantage leur organisme comme une entreprise; les budgets de fonctionnement leur permettent de décider de la répartition la plus efficace des fonds et des ressources.

Nous privatisons les services et les fonctions lorsque cette option s'avère moins coûteuse et plus efficiente, et qu'elle améliore la prestation du service. Nous continuons d'utiliser ou d'imposer des frais d'utilisation pour les activités qui sont menées en grande partie pour le bénéfice direct de certains clients ou usagers.

Notre gouvernement, monsieur le Président, s'est engagé à servir le public le mieux possible avec les ressources disponibles, d'une manière courtoise et pratique. Il s'est engagé à créer une fonction publique dont les employés se préoccupent d'abord et avant tout de la clientèle, des employés qui sont attentifs à ses besoins et capables de résoudre des problèmes et de répondre avec empressement aux besoins des Canadiens et des Canadiennes. Nous continuons de restructurer l'administration publique pour simplifier ses services et en faciliter l'accès.

C'est ainsi que les ministères collaboreront pour se mettre davantage au diapason des besoins de leurs clients et prendront toutes les mesures raisonnables pour regrouper de façon logique les services gouvernementaux en un même point de service. Ils consulteront les clients pour que ceux-ci les aident à résoudre des questions importantes. Ils adopteront des heures d'ouverture plus flexibles pour mieux répondre aux besoins de leurs clients. Ils réduiront le nombre de formulaires et les remanieront pour qu'ils soient plus faciles à remplir. Ils adopteront un seul numéro d'enregistrement pour les entreprises. Ils auront recours à des moyens électroniques pour leurs acquisitions. Ils investiront dans la formation et dans les technologies nouvelles.

Et, afin de réaliser d'autres économies et d'accroître davantage l'efficience, le gouvernement continuera à se retirer d'activités qui peuvent être menées à moindre coût ailleurs. Le gouvernement continuera à privatiser des services ou à conclure des ententes de partenariat avec le secteur privé, lorsque ces mesures s'avéreront économiquement rentables. Et nous continuerons à nous départir de nos biens excédentaires; à récupérer nos coûts et à insister sur les résultats chaque fois que cela sera possible. Le gouvernement continuera aussi à examiner les règlements afin de déterminer s'ils sont toujours utiles et, lorsqu'ils le sont, à veiller à ce qu'ils n'aillent pas à l'encontre de l'efficience ni de la compétitivité, et à les simplifier lorsque cela est possible. Le gouvernement examinera aussi les besoins en locaux des petits organismes pour voir s'ils peuvent mieux partager leur espace à bureau afin d'améliorer le service et de réduire les coûts. Le gouvernement continuera à veiller à une plus grande efficience des marchés et des acquisitions, et à déréglementer les opérations au sein de la fonction publique, au fur et à mesure qu'entreront en vigueur les budgets de fonctionnement.

[*Traduction*]

En conclusion, je dirais que les mesures annoncées cette semaine sont basées sur les décisions que nous avons prises au cours des sept dernières années. Elles démontrent notre attachement à une saine gestion financière, à une réduction de la demande sur le contribuable et à l'affectation de ressources supplémentaires aux endroits où les employés servent le public. C'est là que les Canadiens veulent que nous placions l'emphase, et c'est là qu'elle doit être. De cette façon, nous pouvons limiter les frais tout en garantissant le meilleur service possible.

• (1030)

**M. Douglas Young (Acadie—Bathurst):** Monsieur le Président, après avoir écouté le discours du budget mardi et après avoir entendu le président du Conseil du Trésor aujourd'hui, on aurait pu s'attendre à avoir une idée de ce que le gouvernement compte faire pour régler le problème du chômage.

Nous pensions que nous en saurions davantage sur les conséquences de la surévaluation du dollar canadien sur le secteur des ressources. Nous pensions que nous saurions peut-être même comment le gouvernement compte s'y prendre pour dépenser 160 milliards de dollars de façon à aider les Canadiens les plus nécessiteux.

Les Canadiens auraient voulu savoir si le gouvernement est prêt ou non à participer au renouvellement de l'infrastructure municipale dans notre pays. Je crois que, après ce qui s'est passé au cours des deux derniers jours, les Canadiens se demandent ce qui est arrivé au gouvernement et aux ministériels qui, il n'y a pas si longtemps, promettaient des emplois, des emplois et encore des

emplois. Ils disaient qu'ils étaient les gens les plus compétents pour gérer les affaires du pays.

Tout cela n'a abouti à rien, et nous devons maintenant examiner des documents et des prévisions budgétaires. Pour placer la discussion dans son contexte, voici un de ces documents budgétaires. Il s'agit du budget des dépenses du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada pour 1992–1993.

Dans ce document, on peut voir que les dépenses de ce ministère seront considérablement moindres cette année comparativement à l'an dernier. Il y aura une réduction importante. Si on examine le document de près, on se rend compte que le nombre de personnes qui travaillent pour Emploi et Immigration augmentera. Il y en aura quelque 1 200 de plus que l'an dernier. Il y aura moins d'argent et plus de personnel.

On se demande à quoi servent tous ces gens. Sont–ils là pour surveiller les prestataires d'assurance–chômage? Sont–ils là pour aider les Canadiens qui sont dans le besoin ou simplement pour créer plus de problèmes? C'est très difficile à dire. Une des choses que nous ne serons jamais capables de déterminer en tant que Canadiens, en tant que contribuables ou même en tant que parlementaires, c'est ce que contient vraiment le budget des dépenses du gouvernement.

Ce document fait partie d'une série de plus de 90 documents qui ont été déposés, au sens figuré, par le ministre ce matin. Je dis au sens figuré parce qu'il ne les a pas tous apportés à la Chambre, mais ils sont accessibles à quiconque veut en prendre connaissance. Ce sont 90 documents, dont certains sont plus épais que celui–ci, et d'autres, moins. Ils portent sur toutes les activités du gouvernement et sur la façon dont celui–ci dépensera 160 milliards de dollars. Cependant, personne ne peut vraiment espérer découvrir exactement comment cet argent sera dépensé.

Ce que je voulais faire ce matin pendant les quelques minutes dont je dispose, c'est me mettre dans la peau des Canadiens qui voudraient bien avoir une idée de ce qui va leur arriver maintenant. Je me demande ce que pensent les chômeurs du Canada.

Où croient–ils que ces 160 milliards de dollars vont aller et quelle incidence ce budget aura–t–il sur eux? Que dire des agriculteurs canadiens dont bon nombre sont venus nous expliquer ces dernières semaines à quel point l'avenir les inquiétait? Que dire des ouvriers qui travaillent dans une industrie forestière en grave difficulté partout au pays à cause du dollar canadien surévalué?

Que dire des milliers de femmes et d'hommes dans le secteur des pêches, dont bon nombre travaillent directement en mer et dans les usines de transformation du poisson? Je me demande quelles mesures du document budgétaire et du budget des dépenses pourraient, à leur avis, les aider à s'en sortir. Où sont les programmes d'adaptation dont nous avons tellement entendu parler? Une foule de documents ont été publiés sur l'Accord de libre–échange et les gens allaient d'un océan à l'autre. Des commissions dont les membres étaient triés sur le volet ont été instituées pour déterminer quels programmes pourraient aider les travailleurs déplacés.

Un million et demi de Canadiens doivent certainement être très inquiets de ce que les 160 milliards de dollars prévus ne leur apportent strictement rien. C'est presque inconcevable, car la plupart des Canadiens s'étonnent de l'exercice auquel le gouvernement et les politiciens de tous les partis se livrent lorsqu'ils parlent de 1 milliard de dollars, comme si de rien n'était.

Il a beaucoup été question des tests dans notre système scolaire dernièrement. Je me demande si des étudiants des niveaux secondaire, collégial ou universitaire voudraient bien demander à leurs confrères, même à ceux qui suivent des cours d'économie, à quoi correspond un milliard de dollars. Combien de billets de 10 $ y a–t–il dans un milliard de dollars. Combien de billets de cent dollars? Combien de billets de mille dollars? Et si cela existait, combien y aurait–il de billets d'un million de dollars dans un milliard de dollars?

Nous discutons ici de sommes faramineuses, et nous prétendons y comprendre quelque chose. Nous produisons 80 documents, et nous nous retrouvons dans une situation ou moi, à titre de membre du Comité des comptes publics—et je suis convaincu que beaucoup de mes collègues en sont au même point—nous faisons dire que, selon les hauts fonctionnaires, les parlementaires ne se servent pas des documents très volumineux que le président du Conseil du Trésor leur a remis aujourd'hui. C'est la vérité. Nous n'utilisons pas ces documents parce que nous n'arrivons pas à en voir le bout. C'est un vrai labyrinthe.

On nous a même raconté que, lorsque de nouveaux fonctionnaires arrivent pour travailler dans les ministères à vocation financière, on leur dit de ne pas trop s'inquiéter pendant un an ou deux, parce que, peu importent leur formation, leurs diplômes de maîtrise ou de doctorat en économie ou en administration, ils doivent prendre leur mal en patience et accepter de ne pas piger avant un an ou deux. Et ces fonctionnaires travaillent dans un secteur

relativement restreint, dans un cadre très bien circonscrit.

Nous voici donc en train de demander aux chefs de petites entreprises de jeter un coup d'oeil sur les prévisions des dépenses pour y trouver ce qui peut les intéresser. Nous demandons à des hommes et à des femmes, à des dirigeants de petites entreprises qui ont fait faillite par milliers ces dernières années d'examiner ces dépenses de 160 milliards pour voir s'ils y trouvent quelque chose qui peut les aider.

Tout ce qu'ils y trouveront, je le crains, ce sont de nouveaux motifs d'irritation, car les simples citoyens n'ont pas la moindre idée de ce que représentent ces chiffres. Nous ne savons pas s'il y a des dépenses inadmissibles ou non autorisées, nous ne savons pas s'il y a du gaspillage à moins de tomber par hasard sur un exemple. Les chevauchements sautent aux yeux, parfois, mais chacun cherche à sauvegarder son fief. La productivité est médiocre. Le vérificateur général s'inquiète de la productivité. Il ne cesse de revenir sur la question.

Les comptes ne sont pas rendus de manière assez rigoureuse. Il y a peut-être même de la corruption. Chose certaine, il y a des systèmes de comptabilité et de rapport qui soulèvent des questions. Il y a de la mauvaise gestion. Il y a tellement de choses que nous pourrions remettre en cause. Lorsque vous parlez d'une organisation qui dépense 160 milliards de dollars et qui compte bien au-delà de 200 000 employés, il est évident qu'il n'est pas facile de rendre compte des dépenses du gouvernement.

Ce que je demande, et ce que j'espère que le président du Conseil du Trésor comprend, c'est qu'alors que nous mettons en oeuvre le projet Fonction publique 2000, nous croyons savoir maintenant que très peu de personnes peuvent se débrouiller avec le genre d'information qui nous est fournie. Les hauts fonctionnaires nous disent que le Parlement et les Canadiens reçoivent toute l'information pouvant leur être nécessaire. Ce n'est pas vrai. Nous recevons plus d'information que nécessaire. S'est-on fixé comme objectif de faire en sorte que les parlementaires et les Canadiens soient inondés d'information, au point de ne pouvoir absolument pas s'occuper de questions qui devraient être assez faciles à régler? Je veux être certain que nous sommes conscients de la complexité du système. Je reviens à cet exemple: quatre-vingt de ces livres—il y a des situations, si vous me permettez une brève digression, je n'y peux rien.

Ce matin, j'ai lu le *Globe and Mail*, parce que les libéraux lisent encore le *Globe and Mail*, vous savez! On peut parfois se demander pourquoi. Le ministre des Communications voulait savoir si nous lisons. Oui, nous lisons, contrairement à certains de ses collègues qui ne se préoccupent guère de la littérature canadienne.

Cette semaine, en fait dans l'édition du mois de mars de la publication *Report on Business* du *Globe and Mail*, on trouve une description très enthousiaste de ce qui semblait être un modèle de réussite. Nous parlons ici d'un journal très sérieux, qui a des correspondants partout au Canada pour lui permettre d'évaluer la situation économique, ainsi que des attachés de recherche et des économistes très compétents qui aident à la préparation de ce rapport mensuel publié par le *Globe and Mail*. Voici donc le numéro de mars 1992. La présentation de cette publication a un caractère quelque peu futuriste, compte tenu du fait qu'elle est publiée par le *Globe and Mail*. Le titre principal est: «Le doyen de l'escompte: Avec un coup de pouce du maître marchand Dean Muncaster, Bargain Harold's connaît du succès alors que les ventes au détail à rabais deviennent chose courante.»

Voilà ce que les Canadiens lisent cette semaine dans la publication *Report on Business* du *Globe and Mail*, parue le week-end dernier.

• (1040)

Ce matin, soit au cours de la même semaine, le cahier *Report on Business* du *Globe and Mail* porte la manchette suivante: «Bargain Harold's cherche à obtenir une protection contre des créanciers».

Je n'essaie certainement pas de faire valoir ici le fait que M. Muncaster n'a pas connu beaucoup de succès et n'a pas travaillé très fort chez Canadian Tire. Je connais un grand nombre de détaillants Canadian Tire au pays. Je sais qu'il s'agit d'une excellente organisation. Je veux plutôt faire ressortir le fait qu'une analyse économique et les personnes responsables d'une grande partie de l'information commerciale disséminée au pays sont incapables de prendre une compagnie comme Bargain Harold's et d'évaluer l'incidence de l'économie sur une entreprise pancanadienne comme celle-ci.

Comment peut-on s'attendre à ce que les Canadiens ordinaires comprennent ce qui se passe avec leur gouvernement quand les dépenses publiques s'élèvent à 160 milliards de dollars par année? Tout est si compliqué dans les documents que le président du Conseil du Trésor nous a remis aujourd'hui que nous n'arrivons pas à savoir combien de gens travaillent pour le gouvernement. C'est incroyable! J'ai demandé au Comité des comptes publics de prendre un instantané d'une journée donnée, que ce soit hier ou il y a deux ans, et de nous dire combien de personnes travaillaient pour le gouvernement du Canada

ce jour-là. Nous savons que la plupart des gens qui travaillent s'attendent à recevoir un chèque. Le système fonctionne assez bien sous ce rapport. Les gens qui travaillent pour le gouvernement touchent un chèque. À cause du jargon employé et de la diversité des systèmes, nous n'arrivons pas à déterminer avec exactitude combien il y a de gens dans les registres de paie du gouvernement du Canada. En d'autres termes, nous ignorons combien de gens sont payés par les contribuables canadiens.

Il est intéressant d'observer que selon la nouvelle stratégie adoptée par le gouvernement, 28 000 fonctionnaires ne relèveront plus du Conseil du Trésor à compter de cette année. Ils ont été intégrés à un programme spécial, un projet-pilote pour la mise en oeuvre de Fonction publique 2000 dans les prochaines années à venir.

Selon la stratégie de Fonction publique 2000 et avec la suppression du contrôle, on constate qu'il n'y a pas d'années-personnes dans certains ministères.

Le Canadien ordinaire, qui examinerait le budget des dépenses budgétaires publié aujourd'hui et qui prendrait comme exemple le Cabinet du premier ministre, constaterait qu'il n'y a pas un seul employé. Personne n'y travaille. Absolument personne. Voilà le genre de chose qui se produit. La question qui vient alors à l'esprit, c'est comment peut-on s'attendre à ce que les contribuables soient certains que leur argent est bien dépensé et, ce qui est tout aussi important, que les dépenses sont justifiées, quand on a ce genre de situation où certaines personnes sont contrôlées et d'autres cessent de l'être et où on ignore combien de gens travaillent pour le gouvernement à un moment donné. C'est un comble quand on constate qu'il n'y a pas un employé dans le Cabinet du premier ministre.

Je veux faire une dernière observation à ce sujet car on pourrait croire que nous soulevons cette question uniquement à des fins politiques. Je ferai remarquer—et c'est là où je veux en venir—qu'au dire du vérificateur général du Canada et du contrôleur général du Canada, les deux principaux comptables de notre système, telle est bien la situation à laquelle nous sommes confrontés. C'est aussi que le vérificateur général en est venu à la conclusion que les états financiers pour 1991 omettaient d'importants éléments d'information fiables. C'est pourquoi il ne pouvait pas accepter les méthodes comptables du gouvernement du Canada.

Aux séances du Comité des comptes publics, nous avons tenté de tirer les choses au clair. L'an dernier, le gouvernement a falsifié les livres au point qu'il a réussi à camoufler un déficit de deux milliards de dollars grâce au gel des salaires à zéro et 3 p. 100. Il a pu en tirer 1,3 milliard de dollars. Il aurait dû étaler ce montant sur une période de 13 ans en raison des économies qui seront réalisées au cours des 13 prochaines années dans le paiement des régimes de pensions.

Petro-Canada a subi une perte à cause d'une erreur d'évaluation commise au début des années 80. Au lieu de radier la perte dans l'année où elle a été découverte, on l'a fait remonter à 1984. C'est ce qu'on appelle de la comptabilité créative.

Le vérificateur n'est pas en faveur de cette pratique, mais le contrôleur général trouve qu'elle est parfaitement acceptable. Le plus triste dans tout cela, c'est que les deux se fondent sur des normes comptables couramment acceptées qui ont été élaborées par des gens s'intéressant à la comptabilité du secteur public.

Nous avons invité M. J.J. Kelly, un spécialiste réputé dans le domaine des pensions, de même que M. Joseph Weinstock. Comment voulez-vous, que les Canadiens soient bien renseignés au sujet du budget des dépenses quand les deux grands manitous du gouvernement, que sont le vérificateur général et le contrôleur général, ne s'entendent même pas sur le fait qu'un montant de deux milliards de dollars aurait dû servir l'an dernier à la réduction du déficit? C'est le genre de problème qu'ont les Canadiens.

Il nous faut un système comptable plus clair. Il nous faut mettre de l'ordre dans tout cela parce que les Canadiens veulent savoir comment sont dépensés ces 160 milliards de dollars.

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, comme le député qui a pris la parole avant moi l'a mentionné, ce que nous avons reçu aujourd'hui nous donne beaucoup de détails sur le budget qui a été présenté mardi par le ministre des Finances.

Je trouve que les commentaires de l'orateur précédent sont importants, mais il est crucial d'énoncer tout de suite clairement nos divergences par rapport à la façon dont le gouvernement a choisi de dépenser l'argent.

À l'époque où la vie était facile pour le gouvernement libéral, où celui-ci ne pensait qu'à emprunter et à dépenser comme il le souhaitait, on n'était peut-être pas si scrupuleux au sujet des dépenses gouvernementales, mais les temps ont changé. Je pense qu'aujourd'hui, tous

les gouvernements responsables de notre pays reconnaissent qu'il faut dépenser de façon avisée, qu'il faut répartir équitablement l'argent entre les gens et qu'il faut que l'économie s'en porte mieux. Il est indispensable qu'on examine soigneusement tous les postes de dépenses, qu'on sache comment les crédits sont réaffectés.

Nous avons reçu cette énorme somme de renseignements une heure et demie avant que le ministre prenne la parole, ce matin. Je ne veux pas poser un jugement définitif sur ce qu'il a dit, mais je suis convaincu que les affectations de crédits et les dépenses proposées à la Chambre par le gouvernement présentent quelques problèmes importants.

Ce budget des dépenses nous donne l'impression que le gouvernement reste très dur à l'égard de bien des Canadiens, dans sa façon de répartir l'argent, qu'il n'est toujours pas aussi honnête qu'il le devrait dans ses comptes rendus à la population et qu'il est aussi injuste dans sa façon de réaffecter les crédits dans le cadre même de la structure des dépenses.

Permettez-moi seulement de présenter un certain nombre de points qui illustrent assez bien, selon moi, les raisons qui nous ont amenés à cette conclusion que le budget déposé aujourd'hui montre l'insensibilité, l'honnêteté douteuse et l'injustice du gouvernement. Prenons, pour commencer, ce que je crois être la plus importante affectation de crédits de ce budget: les dépenses engagées pour la création d'emplois. Personne ici ne contestera, je crois, que notre principale fonction en tant que parlementaires fédéraux doit être de faire tout en notre pouvoir pour redonner du travail à tous les Canadiens qui cherchent un emploi. Il faut pour cela consacrer des fonds à la formation de la main-d'oeuvre et aider les entreprises à former leurs employés et les provinces à mettre au point des programmes de formation.

• (1050)

Or, à quoi s'attaque-t-on le plus dans ce budget des dépenses? Sans aucun doute aux dépenses du ministère fédéral de l'Emploi.

Par exemple, les subventions à l'emploi sont en vue, non pas de créer des emplois mais bien, et je cite le budget des dépenses: «d'aider les particuliers à améliorer leur aptitude au travail et de promouvoir les possibilités d'emploi en favorisant la création d'entreprises à l'échelle locale». Tout le monde y croit et, pourtant, le gouvernement réduit ces subventions en les faisant passer de 127 millions de dollars l'an dernier à moins de 90 millions cette année.

Quant aux contributions, elles ne visent pas non plus à créer des emplois mais à assurer la formation. Je cite encore ici le budget des dépenses: «pourvoir à la formation et/ou à l'expérience de travail, la mobilisation des ressources communautaires et les mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien». Tout cela est absolument essentiel à la bonne santé de l'économie canadienne et, pourtant, les contributions sont réduites de près d'un quart de milliard de dollars, passant de 1 319 000 000 $ l'an dernier à 1 064 000 000 $ cette année. Tout compte fait, le total des subventions et des contributions baisse de 1,33 à 1,07 milliard de dollars.

C'est tout bonnement impardonnable compte tenu du grand nombre de Canadiens de tout le pays qui sont sans travail. On trouve le moyen d'accorder des allégements fiscaux aux entreprises manufacturières et d'offrir de nouvelles échappatoires fiscales aux grandes sociétés du Canada, mais on n'arrive pas à seulement maintenir le financement des programmes d'emploi et de formation au même niveau que l'an dernier. C'est impardonnable!

Puis, il y a la question de la défense. L'autre jour, lorsqu'il a prononcé son discours, le ministre de la Défense a laissé entendre que le Canada allait bénéficier des dividendes de paix. Et pourtant, le budget des dépenses ne témoigne d'aucune réduction des dépenses engagées pour la défense. Si on le compare à celui de l'an dernier, en fait, on remarque une hausse de 230 millions de dollars à ce poste de dépenses. Voilà pour l'honnêteté du gouvernement. On ne sabre pas dans le budget de la défense; on l'augmente plutôt.

Le gouvernement nous dira ensuite qu'il a dépensé plus d'argent que ce qui était prévu dans le budget des dépenses l'année dernière, à cause de la guerre du Golfe. La question est de savoir à combien s'élèvent ces dépenses supplémentaires. Des fonctionnaires nous ont dit ce matin qu'elles s'établissaient à 147 millions de dollars et ainsi, même si on tient compte de la guerre du Golfe, l'augmentation des dépenses en matière de défense est pratiquement de 100 millions cette année par rapport à l'année dernière. On ne pourrait avoir un cas plus clair de miroir aux alouettes; le gouvernement essaie de persuader les Canadiens qu'il sabre dans le budget de la défense alors qu'en fait, il l'augmente malgré le fait que la guerre

froide est terminée et que nous n'avons plus besoin de consacrer à la défense les sommes énormes qui étaient nécessaires à l'époque lorsqu'on était confronté à la possibilité d'une autre guerre mondiale.

En outre, en plus de ces deux domaines clés, je vais m'arrêter un instant sur le développement régional, car c'est là un autre domaine essentiel à la croissance économique de notre pays. Or, le budget du développement régional, notamment dans le Canada atlantique, subit des compressions. Si on examine le budget de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, on s'aperçoit que les subventions et contributions sont passées de 288 millions de dollars l'année dernière à 274 millions de dollars cette année.

Les prêts au Cap-Breton, une des régions du pays les plus durement frappées, sont réduits également. La contribution globale au développement régional dans la région de l'Atlantique passe de 357 millions de dollars à 334 millions de dollars. Tout cela malgré le fait que nous venons d'être confrontés à une terrible catastrophe économique dans le secteur de la pêche, dans cette région. Là encore, c'est tout à fait impardonnable et inéquitable.

Je voudrais soulever quelques autres petits points qui montrent, selon moi, que le gouvernement effectue ces compressions budgétaires injustement et impitoyablement. Il a décidé de réduire de 8 millions de dollars le budget de l'un des meilleurs organismes à notre disposition pour aider les pauvres des pays moins développés, le Centre de recherches pour le développement international. À quoi cela rime-t-il? Il sabre également dans le budget de fonctionnement du Bureau du surintendant des institutions financières qui, en vertu de la nouvelle Loi sur les banques, doit assumer davantage de responsabilités.

Tous les députés dans cette enceinte ont entendu parler de terribles problèmes reliés à la lenteur de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, mais consacre-t-on davantage de ressources à cette commission? Pas du tout.

Pendant ce temps, le gouvernement continue de gaspiller les deniers publics. Il a décidé d'accroître de 50 p. 100 le budget consacré aux célébrations du 125e anniversaire du Canada, alors que l'organisme en question éprouve de graves difficultés et n'a aucun compte à rendre à la Chambre. C'est vraiment de la gabegie.

Le gouvernement dépense également 18 millions de dollars de plus afin de créer un centre de la TPS, cette mauvaise taxe qu'on aurait déjà dû supprimer.

Je vais conclure sur cette dernière remarque. Le plus grave problème que pose ce budget est peut-être de ne rien dire aux Canadiens de l'argent qui est donné aux grosses sociétés et aux riches en dépenses fiscales et en dégrèvements fiscaux pour les enrichir davantage. Nous avons mentionné quelques-unes de ces réductions à la Chambre. Le fait qu'une grosse société puisse déduire les services d'accompagnement offerts à ses gens d'affaires et qu'il y a une exonération d'impôt de 100 000 $ sur les gains en capital, ce qui favorise nettement les riches, n'est même pas comptabilisé dans ce budget.

• (1100)

Si nous voulons savoir réellement à qui le gouvernement accorde ses avantages, il faut que ces dépenses fiscales soient clairement exposées à la Chambre.

Je voudrais dire toutefois qu'il y a une excellente affectation de fonds dans le budget qu'on nous a présenté. Il s'agit d'une augmentation très importante du budget du directeur général des élections. Le directeur général des élections a bénéficié d'une hausse de 15 millions de dollars pour tenir des élections cette année. J'espère que ces élections seront finalement déclenchées et que nous nous débarrasserons de ce gouvernement insensible, malhonnête et injuste.

* * *

## DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

### RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DE PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS DU COMMONWEALTH

**L'hon. Steven Paproski (Edmonton-Nord):** Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport sur la réunion de la Conférence de présidents des parlements du Commonwealth, qui a eu lieu à la Jamaïque du 6 au 10 janvier 1992.

### RAPPORT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN

**M. Bob Hicks (Scarborough-Est):** Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport de l'importante Association canadienne des parlementaires de l'OTAN.

[*Français*]

## LES DOUANES

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

**M. Clément Couture (Saint-Jean):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité spécial chargé de l'examen de la Loi concernant les douanes. Je dois remercier tous les membres de ce comité spécial qui ont fait un travail exemplaire, me permettant aujourd'hui de déposer ce rapport contenant une série de recommandations pertinentes à l'application de la loi.

De plus, monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 109 du Règlement, votre comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport.

* * *

[*Traduction*]

## EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.

Le comité attire l'attention de la Chambre sur le caractère excessif du barème des droits prévu dans le Décret sur l'enregistrement des actions en divorce. Les recettes provenant de ces droits dépassent de beaucoup les coûts engagés et se sont élevés à quelque 1,5 million de dollars au cours des cinq dernières années.

Le comité est d'avis qu'en raison de cette situation, il faut s'interroger sur la distinction entre un droit et une taxe. D'après l'opinion unanime du Comité, ce décret numéro 86-547 représente, en ce qui concerne les critères d'examen, un exercice inusité et surprenant du pouvoir conféré au ministre par le Parlement.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

*Affaires courantes*

## LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications)** demande à présenter le projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

**M. Beatty:** Monsieur le Président, après environ 15 ans et une heure d'attente, je suis ravi de pouvoir présenter aujourd'hui une nouvelle loi très complète sur les télécommunications. Le projet de loi est conçu pour donner à l'industrie canadienne des télécommunications la capacité de répondre aux demandes de tous les Canadiens.

[*Français*]

Par conséquent, je crois fermement que cette loi sera grandement bénéfique pour notre industrie et les consommateurs partout au pays.

[*Traduction*]

Je voudrais demander aux députés de permettre l'adoption de cette importante mesure législative et les remercier de leur collaboration.

**Le président suppléant (M. Paproski):** M. Beatty propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

## PÉTITIONS

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

**M. George S. Rideout (Moncton):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter des pétitions d'habitants de la Colombie-Britannique au sujet de deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, qui languissent dans des geôles brésiliennes après avoir été condamnés à 28 ans de prison.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prier la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de demander au gouvernement brésilien d'extrader Christine Lamont et David Spencer et de les renvoyer au Canada.

Beaucoup d'autres pétitions semblables circulent actuellement.

LES CRIMES VIOLENTS

**L'hon. Pauline Browes (Scarborough-Centre):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition concernant le système de justice pénale. Les pétitionnaires sont des habitants de Scarborough et des environs.

Ils demandent au Parlement de reconnaître que les actes de violence commis à l'endroit de la personne sont graves et répugnants et de modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionnelle.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

**M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter des pétitions.

Les pétitionnaires, au nombre de 225, viennent de la région de Penticton et des environs. J'ajoute ces pétitions à celles que j'ai déjà présentées à la Chambre et qui comptent déjà plus de 7 000 signatures.

Les pétitionnaires s'opposent à la fermeture du bureau de poste de Penticton. Il s'opposent plus précisément au fait que la Société canadienne des postes ferme et privatise les bureaux de poste, qu'elle fermera le bureau de poste de Penticton le 10 février 1992 et qu'elle le convertira en centre de service réservé aux usagers commerciaux.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de cesser la fermeture et la privatisation des services postaux et de faire en sorte que les citoyens et les contribuables de Penticton, en Colombie-Britannique, aient droit à un service postal complet assuré par la Société canadienne des postes.

[*Français*]

LES VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES

**Mme Diane Marleau (Sudbury):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter ici, aujourd'hui, une pétition qui a été signée par les gens de Sudbury. Elle concerne les droits et la dignité des victimes d'agressions sexuelles et on demande que ce Parlement dépose des projets de loi qui protégeront ces victimes.

[*Traduction*]

LES CRIMES VIOLENTS

**Mme Diane Marleau (Sudbury):** Monsieur le Président, j'ai une autre pétition, conforme à l'article 36, se rapportant au meurtre de Nina DeVilliers le 9 août dernier.

Par cette pétition, des habitants de Sudbury demandent au Parlement de déclarer que les crimes violents contre la personne sont graves et répugnants aux yeux de la société et ils lui demandent également de modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi de 1972 sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle.

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Bob Kilger (Stormont—Dundas):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 200 habitants de Stormont—Dundas.

Puisque le Canada participe actuellement aux négociations du GATT, les pétitionnaires demandent au gouvernement de préserver et de renforcer l'article XI du GATT et de défendre le maintien du système de gestion de l'offre applicable aux produits agricoles canadiens.

* * *

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions demeurent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

• (1110)

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je voudrais signaler à la Chambre que, en raison de la déclaration ministérielle et conformément à l'alinéa 33(2)*a* du Règlement, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de quarante-huit minutes, à compter de 13 heures.

# INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

## LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 26 février, de la motion de M. Mazankowski: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 7631) et du sous-amendement de M. Langdon (p. 7633).

**Le président suppléant (M. Paproski):** Il reste treize minutes au député de Broadview—Greenwood pour le débat.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de participer à ce débat sur le budget.

Je voudrais tout d'abord revenir à hier soir. Je commençais à devenir un peu tendu à cause de la direction que prenait ce débat et je me suis emporté contre mon collègue de Carleton—Charlotte. Je voudrais maintenant me reprendre. J'espère qu'il acceptera mes excuses.

J'ai observé ce ministre des Finances, non seulement au cours des trois dernières années, mais aussi lorsque je travaillais ici sur la Colline, de 1980 à 1984. En toute franchise, je dois reconnaître qu'il est l'un des députés les plus actifs que nous ayons jamais eus dans cette Chambre.

Parfois, les électeurs de ma circonscription me demandent comment est le ministre des Finances. Je leur réponds que c'est un homme qui assume son engagement à la vie publique avec une ferveur quasi-monastique. J'ai vu cet homme travailler de longues heures tous les jours. Je sais qu'il est entièrement dévoué à son travail et qu'il fait de son mieux avec les ressources dont il dispose.

Je me suis demandé hier soir pourquoi je trouvais ce budget si difficile à digérer et pourquoi j'avais l'impression qu'il ne s'attaquait pas à des questions qui sont fondamentales non pas pour les bien nantis de notre société, mais pour les démunis. Certes, le gouvernement dira que les principes de base sont là et il continuera de nous rappeler son taux d'inflation qui est à son plus bas niveau en vingt ans. Je le reconnais.



Je tiens à répéter ce que j'ai dit hier soir du prix exorbitant que nous coûte la guerre à l'inflation que mène ce gouvernement, à savoir un nombre élevé de chômeurs et d'assistés sociaux à qui le budget ne donne pas grand espoir.

Le député d'Essex—Windsor a parlé un peu plus tôt aujourd'hui des prévisions concernant la formation et le recyclage professionnels et il a souligné qu'alors que nous parlons de productivité, de compétitivité et d'enseignement, nous amputons le budget destiné au recyclage et à la réinsertion dans le monde du travail de presque 300 millions de dollars. Par les temps qui courent, ce n'est pas le genre de message d'espoir que le pays attendait.

Je me demande à nouveau pourquoi ce budget ne m'inspire pas les mêmes sentiments qu'au ministre des Finances. C'est tout simplement parce que j'ai une vision différente de ce qu'est un gouvernement national. J'observe ce gouvernement depuis plusieurs années. Là où il aime employer les verbes «rationaliser» et «restructurer», je préfère utiliser les expressions «retraite du gouvernement national» ou «diminution de la présence fédérale». Ce gouvernement continue à diminuer la présence fédérale dans presque tous les secteurs auxquels il touche.

J'aimerais faire remarquer au gouvernement qu'au rythme où il va, il n'aura bientôt plus rien à gouverner.

J'aimerais donner des exemples précis de cette diminution de la présence fédérale, non seulement au Québec où nous savons tous combien elle nuira à la cohésion de la nation, mais surtout dans ma propre province, l'Ontario.

Lorsque le gouvernement réduit la présence fédérale dans des programmes qui ont de tout temps relevé de sa compétence, non seulement se trouve-t-il en mauvaise posture pour régler les graves problèmes que nous éprouvons à l'heure actuelle, mais en plus il laisse la place au premier ministre provincial, un néo-démocrate dans le cas de l'Ontario, qui par les politiques qu'il adopte et les mesures qu'il prend aggrave le chômage et nous empêche d'être compétitifs.

Et c'est ainsi que dans deux ou trois ans, le premier ministre ontarien disposera en fait de pouvoirs économiques supérieurs à ceux du gouvernement national. La province de l'Ontario aura un pouvoir de dépenser supérieur à celui du gouvernement fédéral. Est-ce vraiment ce que l'on veut?

Si nous diminuons la présente fédérale, la personne qui exploite un programme donné, par exemple le premier ministre de l'Ontario, remplira le vide laissé par le gouvernement central et, en cours de route, nous perdrons notre capacité de donner des directives, nous n'aurons plus notre mot à dire puisque c'est celui qui paie le pianiste qui choisit la chanson.

À l'heure actuelle, lorsque le gouvernement parle de réduction du déficit, lorsqu'il tente de dire aux Canadiens qu'il essaie de contenir la dette nationale, la majeure partie de la réduction dont il est question provient de la diminution de la présence fédérale.

Savez-vous ce qui se produira, monsieur le Président? La présence fédérale diminuant en ce pays, nous nous retrouverons dans une situation où les régions qui ne peuvent pas assurer l'impulsion économique requise pour fournir des services selon les normes nationales, que ce soit en éducation ou dans tout autre domaine de l'économie, seront désavantagées.

Lorsque j'ai été élu, on m'a demandé de représenter ma circonscription ici et de promouvoir un fort gouvernement central, un gouvernement national qui protégerait les intérêts des régions défavorisées de notre pays, un gouvernement qui veillerait à ce que les normes soient les mêmes partout au pays. Le présent budget va à l'encontre de ce principe. C'est un pas en arrière en matière de gouvernement national et c'est une façon de transférer de plus en plus de responsabilités aux provinces.

Monsieur le Président, vous m'avez indiqué que la période qui m'est allouée s'achève. J'espère que d'autres parlementaires représentant des régions défavorisées du pays verront la réalité de ce budget et comprendront dans quelle direction il nous engage.

• (1120)

**M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte):** Monsieur le Président, comme le député l'a mentionné hier soir, nous participions au débat à la Chambre et étions les deux derniers orateurs à prendre la parole hier soir. Je suis heureux d'avoir la possibilité de lui répondre ce matin.

Je reviens à un commentaire que le député a fait ce matin. Nous avons à ce sujet une communion de pensée, je pense, qui est loin d'être totale, j'en suis sûr. Il parle du prix exorbitant qu'il va falloir payer pour redresser les bases de notre économie. Nous songeons naturellement, entre autres, aux taux d'intérêt et à l'inflation qui ont atteint leur niveau le plus bas depuis 20 ans. Nous n'avons manifestement pas le temps de passer tous ces facteurs en revue, mais je voudrais lui poser une question car nous savons que nous ne l'avons pas obtenu gratuitement. Nous le reconnaissons tous, je pense, mais nous devons aussi reconnaître qu'il est important de redresser les bases de notre économie pour stimuler les investissements dans notre pays et nous mettre sur la voie de la reprise économique, où nous nous sommes engagés actuellement, à mon avis.

Combien cela va-t-il coûter à long terme si l'on ne redresse pas nos bases économiques? Nous reconnaissons le fait que cela nous est revenu cher, mais à long terme, combien il va nous en coûter réellement de ne pas redresser ces bases? Quand nous avons une inflation galopante, des taux d'intérêts qui dépassent 20 p. 100 comme il y a 10 ans, le député voudrait-il bien nous donner son opinion sur cet aspect de la question?

**M. Mills:** Monsieur le Président, je suis heureux qu'il me pose cette question qui est sensée. Je crois que c'est une question d'équilibre. Si vous avez réalisé vos objectifs en matière d'inflation avec presque six mois d'avance, et si les taux d'intérêt sont à leur niveau le plus bas depuis près de 20 ans, mais que les indices révèlent malgré tout que cela ne suffit pas à redonner confiance dans l'économie, à susciter l'enthousiasme chez le 1,7 million d'entrepreneurs canadiens, sur qui se fondent pourtant nos plus grands espoirs de création d'emplois, et je ne parle pas de programmes ponctuels de création d'emplois, on a l'impression que la confiance de tous ces gens est si faible qu'ils n'osent pas investir, ni embaucher. Cela veut dire, à mon avis, que le gouvernement doit relâcher sa prise d'un cran. Il peut se le permettre. Les taux d'intérêt et d'inflation le lui permettent.

Je ne dis pas qu'il faille faire de folles dépenses, mais entre cela et retrancher 300 millions de dollars dans le budget de recyclage en ce moment où il est tant question de recyclage et de compétitivité à l'échelle internationale, il y a une certaine marge de manoeuvre. Il y a assez de jeu dans les chiffres d'inflation pour que cela soit possible.

J'aurais une autre suggestion à vous faire. Elle a trait à la Loi sur les prêts aux petites entreprises dont il est question dans le budget du ministre et dont le plafond des prêts sera doublé, passant de 100 000 $ à 200 000 $. Je crois que c'est une bonne chose. Le problème que j'y vois, c'est que, si vous voulez redonner confiance et inciter notre 1,7 million d'entrepreneurs à l'action, chacun d'eux embauchant une personne, ce qui éliminerait le chômage et nous permettrait de nous consacrer pleinement à réduire le déficit, encore faudrait-il qu'ils soient au courant. C'est un des aspects du budget que le ministre devrait annoncer à pleine page dans les journaux. Il devrait utiliser l'argent des contribuables pour faire connaître à notre 1,7 million d'entrepreneurs cette possibilité qu'offre le budget.

Je vous le dis, 99 p. 100 des chefs de petites entreprises ne savent pas de quoi retourne la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Je mets donc le gouvernement au défi d'en informer tous les gens d'affaires au Canada.

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, dans ses observations, le député a soulevé un nombre considérable de questions. Il a fait allusion dans sa dernière remarque au fait que le gouvernement est en train de se décharger sur les provinces et les particuliers d'un grand très grand nombre de sujets brûlants, par exemple dans les domaines de l'éducation et du développement.

Si on se reporte au budget des dépenses principal qui a été déposé ce matin, on lit, sous la rubrique Emploi et Immigration, que le Budget des dépenses principal de ce ministère est réduit de 177 millions de dollars. Je me demande si nous ne devrions pas nous attaquer plus sérieusement à la formation et à la création d'emploi.

Je remarque également que les fonds versés sous forme de paiements de transfert aux provinces et à des organismes, comme l'Agence de promotion du Canada atlantique par exemple sont réduits de 13 millions de dollars et que toute une série de programmes ont été réduits, qui en fait pourraient ou auraient pu servir à créer des emplois. Le député peut-il nous préciser comment, selon lui, ces fonds pourraient être utilisés de façon à redonner du travail aux gens?

**M. Mills:** Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Les réductions dans le domaine de la formation sont un mystère pour moi et, très franchement, je m'interroge sur la raison pour laquelle le gouvernement semble reculer devant ces responsabilités dans ce secteur—je me demande s'il faut y voir un lien avec le débat constitutionnel, où l'on parle de confier aux provinces une plus grande part de responsabilité dans ce domaine. Si c'est le cas, je suis très inquiet car à mon avis, il s'agit d'un domaine dans lequel le gouvernement national devrait conserver une responsabilité directe et être capable de lui imprimer une orientation.

Dans les milieux d'affaires torontois, les gens ont dit hier être nombreux à appuyer le budget du ministre. Très franchement, ça me laisse perplexe, je n'arrive pas à comprendre pourquoi ils l'appuient. Si c'est à cause de la façon dont les chiffres sont présentés qu'ils le trouvent bon, d'accord, je le reconnais. On s'attendrait cependant à trouver des idées nouvelles, innovatrices, surtout dans le domaine de la formation et du recyclage—dont tous les gens d'affaires ne font que parler—et sur ce point particulier, je suis absolument certain que si on leur demandait s'ils aimeraient recevoir une aide à la formation et au recyclage, qui est une forme d'investissement en capital humain, les hommes d'affaires changeraient d'avis quand ils s'apercevraient que le gouvernement a réduit les fonds consacrés à la formation.

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants):** Monsieur le Président, je sais que la période réservée aux questions est sur le point de se terminer. J'ai certes écouté avec intérêt les propos bien réfléchis, comme ils le sont habituellement, qu'a tenus le député de Broadview—Greenwood.

Il y a tant de choses à dire. Je partage certainement l'opinion qu'il a exprimée ce matin en préambule à son intervention quand il a tenté de faire une distinction entre le sentiment de respect qu'on peut avoir pour un collègue, plus particulièrement le ministre des Finances, et l'esprit monastique avec lequel il s'applique à être un véritable serviteur de l'État, du bien public et du pays, et le devoir d'être un peu critique ou d'émettre des doutes ou des réserves sur le budget que ce ministre a présenté. Je partage certainement cette attitude, étant donné ma longue association avec le ministre des Finances.

J'ai moi aussi de sérieuses réserves à propos de certains aspects du budget et je voudrais poser une question au député. Je pense que la réaction que l'homme d'affaires peut avoir à l'égard du budget peut s'apparenter au syndrome de Stockholm. Il y a d'une part la personnalité du ministre, un homme très chaleureux, très attachant et très humain, et il y a d'autre part toutes ces mauvaises nouvelles qui se répandent depuis si longtemps sur la scène économique et dans tout le pays qu'un budget montrant quelque lueur de créativité nous rend tous un peu optimistes. Je pense que nous sommes tous dans cet état d'esprit.

Il y a cependant une initiative que je trouve difficile à accepter—et je me demande dans quelle mesure c'était pour l'effet et dans quelle mesure c'était pour vrai—c'est l'élimination de certains de ces organismes qui ont un caractère national, qui ont aidé le pays, surtout au cours des moments difficiles que nous traversons. Je songe tout particulièrement au Conseil des sciences du Canada et au Conseil économique du Canada.

Je voudrais donc poser une question au député, puisque la période des questions est bien courte, et j'aurais tant de questions à lui poser, mais je vais tâcher de les poser plus spécialement aux ministres qui pourront intervenir au cours du débat, étant donné les circonstances qui ont entouré la création du Conseil économique du Canada.

• (1130)

À propos des 22 millions de dollars que devraient permettre d'économiser l'élimination de ces 14 organismes et le fusionnement d'un certain nombre d'autres organismes et commissions, comment le député, avec son expérience de la politique et du monde extérieur, apprécie-t-il cette économie de 22 millions par rapport à toutes les difficultés que va occasionner l'élimination du Conseil des sciences du Canada et du Conseil économique du Canada et de tous ces organismes, quand on songe que le gouvernement a dépensé jusqu'ici plus de 125 millions de dollars rien que pour cinq initiatives différentes, soit la Commission Spicer, la Commission royale d'enquête sur les technologies de reproduction, la Commission royale d'enquête sur les transports, l'initiative de prospérité du ministre de l'Industrie et du Commerce extérieur, toutes des initiatives ayant entraîné des dépenses de 20 millions et plus. Je me demande simplement s'il pense—et c'est peut-être une question insidieuse—que cette décision va inspirer de la confiance au Canada et aux Canadiens.

**M. Mills:** Monsieur le Président, je remercie le député d'Annapolis Valley—Hants pour sa question.

Premièrement, bon nombre de ces organismes ont été créés par les gouvernements libéraux afin d'élaborer et de proposer des politiques. Les hommes et les femmes politiques ne peuvent, à eux seuls, trouver toutes les idées. Ils doivent consulter des organismes indépendants. Même quand nous étions au pouvoir, il arrivait assez souvent que ces organismes ne soient pas d'accord avec nous. Ils nous critiquaient. Ils approfondissaient la question et lançaient la discussion. Ils étaient une source d'inspiration. Par conséquent, je crois que le gouvernement manque quelque peu de perspicacité, toutefois, je dois le féliciter pour une chose.

Le Conseil économique du Canada a effectué d'excellentes études. Hier soir, je lisais un des documents qu'il a publiés, *Un projet commun—Aspects économiques des choix constitutionnels*. Quand le conseil a publié ce rapport, où il dit que la souveraineté du Québec ne serait pas une si mauvaise solution, en toute franchise, si j'avais été premier ministre, ce jour-là, j'aurais appelé les directeurs du conseil et je leur aurais dit: «Écoutez-moi bien, l'unité du pays nous pose assez de problèmes comme ça. Vous ne faites pas de politique, donc vous n'avez pas à affirmer qu'il serait plus facile de vivre dans un pays divisé plutôt qu'un pays uni.» Cette fois-là, je crois que le Conseil économique du Canada s'est complètement fourvoyé.

En ce qui concerne le Conseil des sciences du Canada, je crois qu'il est tout à fait insensé de l'abolir, lui et bien d'autres organismes de ce genre. Je ne les connais pas tous, mais je sais que bon nombre d'entre eux comptent sur des employés compétents, honnêtes et dévoués. À mon avis, le gouvernement a voulu faire des économies de bouts de chandelle.

[*Français*]

**M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, je dois vous avouer que j'ai passé la journée d'hier ici à la Chambre à écouter les commentaires de mes collègues de ce côté-ci, mais surtout ceux de l'opposition.

Monsieur le Président, c'est le huitième budget auquel je participe, et c'est le septième auquel je travaille comme secrétaire parlementaire du ministre des Finances. En huit ans, je n'ai jamais entendu un commentaire positif, une suggestion positive de la part de l'opposition lorsqu'ils parlent du budget. Et cela, je pense que c'est un manque flagrant dans cette Chambre. On se doit de faire des suggestions lorsqu'on critique. On se doit également, monsieur le Président, de regarder le budget pour ce qu'il est.

Je dois vous avouer que je suis un peu fatigué d'entendre l'opposition me dire que, dans le budget, il n'y a pas de politique sur l'éducation, ou qu'il n'y a pas de politique sociale, ou qu'il n'y a pas de politique sur la culture, ou qu'il n'y a pas de politique sur la santé. Monsieur le Président, un budget c'est un budget. Et, si vous êtes dans le secteur privé et que vous sortez le budget d'une entreprise, ça va être des chiffres, avec une ligne au bas qui dit que c'est positif ou négatif, les revenus de l'année. Ça c'est un budget. Lorsqu'on parle de politiques, il y a des ministres pour énoncer les politiques en temps et lieu, à l'intérieur de l'argent qui leur est attribué par le budget. Dans le secteur privé, c'est la même chose. Quand je regarde le budget d'une entreprise privée, il y a un secteur d'opérations. Il y a une personne en charge des opérations, il y a une personne en charge des ventes. La personne en charge des ventes a un budget qu'elle dépense, et elle émet ses politiques en fonction de ce qu'elle pense être bon pour l'entreprise. Il faut arrêter de s'attendre à ce que, dans le budget, toutes les politiques puissent être mises en place par le gouvernement, dans tous les secteurs. Ce n'est pas ça un budget.

Monsieur le Président, je pense qu'il est temps que l'on mette les choses claires à ce niveau-là. Le ministre des Finances fait ses prévisions budgétaires dans son discours, il énonce où il en est rendu côté monétaire et où on s'en va; il énonce quelques grands principes. Le budget est là pour donner confiance aux Canadiens et aux Canadiennes sur un état financier et non sur 48 politiques.

**Une voix:** L'espoir aussi!

**M. Vincent:** Mon collègue parle d'espoir. Justement, ce budget est un budget d'espoir. Je veux revenir aux modifications fiscales qui ont été annoncées dans le budget, parce que lorsqu'on parle de revenus et de dépenses, on se doit de parler de la Loi de l'impôt sur le revenu, parce que c'est là qu'entre l'argent et c'est là qu'il en entre moins lorsque l'on modifie cette loi.

Alors, dans le budget, ce que l'on retrouve, monsieur le Président, c'est de quelle façon l'argent est entré, et ensuite comment cela coûtera pour faire fonctionner le pays. C'est cela le budget.

Alors, ce qu'on retrouve dans le budget, c'est strictement l'aspect fiscal pour les contribuables. Il faut arrêter de dire qu'il n'y a rien dans le budget pour un tel, une telle, tel programme ou telle chose. La plus belle preuve, monsieur le Président, vous l'avez eue il y a à peine 10 minutes lorsque le ministre des Communicatons a déposé un nouveau projet de loi. Ce projet de loi ne faisait pas partie du budget, parce que cela relève du ministère des Communications. C'est une politique en matière de communications et c'est le ministre des Communications qui l'a déposée.

Monsieur le Président, j'espère que l'opposition prendra note de ces commentaires et commencera à parler de façon positive et sans toujours ramener le budget à ce qu'il n'est pas.

Vous me permettrez, monsieur le Président, de faire un petit tour d'horizon rapide de la situation du Canada depuis 1984, depuis que nous avons été élus. Vous vous souviendrez qu'en 1984 le gouvernement dépensait 39 milliards de plus qu'il n'entrait d'argent. Cette année, le déficit sera à 31 milliards et l'an prochain à 27. Nous avons réussi à réduire annuellement le déficit existant, mais cela ne règle pas le problème de la dette nationale. En 1984, la dette nationale était à 206 milliards. L'opposition dira qu'elle est aujourd'hui à près de 400 milliards et que c'est la faute des Conservateurs.

Monsieur le Président, ce qu'il faut bien penser quand on parle de dette nationale, c'est de compter les intérêts que le gouvernement actuel a dû assumer sur la dette qui avait été léguée par le gouvernement libéral. Le montant d'intérêt depuis 198,4 représente 239 milliards. . .

**Une voix:** Du vol!

**M. Vincent:** . . .d'intérêts, ce qui correspond exactement à la dette héritée en 1984.

**Une voix:** Épouvantable!

**M. Vincent:** Nous avons, par contre, réussi à avoir un solde positif, c'est-à-dire, monsieur le Président, que cette année le gouvernement, en excluant le montant d'intérêts à payer, dépense moins d'argent qu'il a de revenus. Nous sommes donc rendus comme une famille normale. Nous ne sommes pas rendus, comme nous étions sous l'ancien régime libéral, à emprunter avec la carte de crédit Master Card pour payer la carte Chargex.

• (1140)

C'est là où nous étions rendus en 1984, et il faut continuer dans ce sens. Et pour ce faire, monsieur le Président, il faut, encore une fois, prendre des mesures difficiles, il faut encore faire des coupures. Et j'entendais des collègues de l'opposition parler des 46 organismes qui sont coupés. Monsieur le Président, quand une famille, une entreprise, quelqu'un n'a pas les moyens de faire une activité quelconque, qu'est-ce qu'ils font? Ils ne la font pas. Nous ici, on avait l'habitude, quand on n'avait pas les moyens, d'emprunter. C'est fini. On n'a pas les moyens? On n'emprunte pas, et on coupe.

La population canadienne, c'est exactement ce qu'elle veut. Elle comprend, parce qu'elle paye assez d'impôt pour le comprendre, que le gouvernement ne peut plus emprunter. Et on entend tous les jours, tous les jours de l'autre côté,—et il faudrait en faire le décompte, ce serait vraiment une farce— des députés qui se lèvent pour poser des questions dans le but d'obtenir de l'argent supplémentaire. Ils ne comprennent pas ce que les Canadiens, eux, veulent. Et j'en prends comme témoin, monsieur le Président, dans mon comté de Trois-Rivières, la ligne ouverte hier midi, de 11 h 30 à 13 h 30, où la question était la suivante : Êtes-vous pour ou contre le budget de l'honorable Don Mazankowski? Soixante-dix pour cent des gens qui ont appelé se sont dits favorables à ce budget. Soixante-dix pour cent se sont dits favorables au Budget déposé. Et c'est une ligne ouverte, à Trois-Rivières.

Monsieur le Président, les gens veulent que l'on administre ce pays comme eux administrent leur budget familial. Et les mesures fiscales annoncées dans le Budget reflètent également ce que les Canadiens et les Canadiennes veulent. Ce budget a été préparé par le ministre des Finances, après consultation avec le caucus national, le caucus du Québec, les députés. Et ce sont les députés qui reviennent de leurs comtés, le lundi matin, et qui savent, après avoir passé la fin de semaine avec leurs commettants, justement ce que les Canadiens et les Canadiennes veulent. Ce ne sont pas les gens d'Ottawa qui comprennent les problèmes de l'Abitibi, c'est le député d'Abitibi. Et c'est la même chose pour le comté de Trois-Rivières, c'est la même chose pour tous les comtés, monsieur le Président.

L'annonce qui a été faite au sujet des REÉR, monsieur le Président, vous allez entendre des gens dire que c'est de la poudre aux yeux. Je n'étais pas, monsieur le Président, des plus favorables à la demande première qui était que l'on permette aux gens d'utiliser leur REÉR pour

l'achat de leur première maison, parce que je me disais: Cela n'aura pas l'effet voulu parce que si tu n'as pas de maison, tu n'as sûrement pas beaucoup d'argent dans ton REÉR, donc tu es au début de ta vie et au début de ta carrière. Mais là, monsieur le Président, c'est pour l'achat d'une maison qui servira de résidence principale. Alors, monsieur ou madame peut prendre 20 000 $ dans son REÉR, le retirer, et l'utiliser comme paiement pour l'achat d'une maison existante, d'une maison qu'il veut faire construire, etc. Et, s'il s'agit d'un couple marié, ils pourront chacun prendre 20 000 $, ce qui fait un paiement de départ de 40 000$. Cela est excellent, monsieur le Président, et cela va faire un apport précieux dans le domaine immobilier, dans le domaine des achats et des ventes de résidences. Et c'est dans cet optique-là qu'il faut le voir et qu'il faut en bénéficier.

Certains vous diront que ce n'est pas payant, parce que 20 000 $ dans ton REER, il n'y a pas d'impôt sur le revenu sur ce 20 000 $, donc tu vas perdre cet avantage-là. C'est un point qui est valable. Mais, d'un autre côté, si j'emprunte 20 000$ dans une institution financière, je devrai payer annuellement les intérêts sur cet emprunt, disons 2 000 $ à 10 p. 100; mais je devrai gagner 2 500 $ ou 3 000 $, avant impôts, pour pouvoir payer mes impôts et, par la suite, payer les intérêts sur cet emprunt, et un montant supplémentaire pour rembourser graduellement le capital.

Alors, monsieur le Président, je vous soumets que ce régime peut être très rentable pour les gens qui vont bien l'utiliser. Ils pourront s'acheter soit une première maison ou soit une maison qui pourra correspondre plus à leurs attentes de 1992, et, encore une fois, à un coût très intéressant.

Cela reflète ce que les gens voulaient. Dans mon comté, j'ai reçu beaucoup de lettres d'agents d'immeubles et de la population, qui me disaient: Laissez-nous utiliser cela. Les premiers ministres des provinces l'avaient aussi souligné.

Monsieur le Président, un autre sujet pour lequel j'ai eu beaucoup de correspondance, c'est le dossier des conjoints de fait. Encore une fois, on le retrouve dans le Budget comme mesure fiscale. Les conjoints de fait seront dorénavant traités de la même façon que les gens mariés, tant pour la Loi de l'impôt sur le revenu que pour la TPS; autant au niveau des crédits que des transferts, etc. Voilà ce qui arrive lorsqu'un caucus met l'épaule à la roue et participe à des suggestions pour l'élaboration d'un budget.

Cette mesure-là était très attendue dans le comté de Trois-Rivières, autant qu'au Québec, autant qu'au Canada. Elle reflète tant le problème d'une justice fiscale améliorée que d'une réalité sociale et économique de 1992. Il faut bien souligner que ce n'est pas une politique familiale ou quoi que ce soit, c'est une modification fiscale à des lois fiscales, et cela fait donc partie du Budget.

Monsieur le Président, un autre dossier qui est apparu dans le Budget, c'est l'exemption du gain en capital de 100 000 $. On sait que tous les Canadiens et Canadiennes avaient une exemption de gain en capital de 100 000 $. Selon le Budget, on ne l'enlève pas. Ce qu'on a dit, c'est que justement pour aider et stimuler l'économie canadienne, cette exemption-là dorénavant s'appliquera plus spécialement à des profits réalisés sur des actifs qui produisent des revenus actifs. Cela ne veut pas dire—et je lisais justement dans la *La Presse* de ce matin un article concernant les immeubles à revenus—que le marché des immeubles à revenus va baisser. Cela veut dire que vous avez le choix, comme Canadiens et Canadiennes, d'effectuer un investissement, disons sur un immeuble à revenus, d'en tirer des revenus annuellement, et lorsque vous le vendrez, vous serez taxé à un montant moindre parce que c'est un gain en capital.

Maintenant, si vous prenez la décision de ne pas investir dans l'immobilier et d'investir dans une entreprise active dans le comté de Trois-Rivières,—je l'espère, particulièrement—le jour où vous vendrez vos parts, vos actions dans ce commerce actif qui a créé et généré des emplois, par rapport à l'immobilier qui n'en crée pas. . . parce que si vous avez un quatre logements, vous n'engagerez pas une personne à plein temps pour s'occuper de cela. Alors, vous avez plutôt investi dans une entreprise active. Le jour où vous vendrez les actions ou les parts que vous avez dans ce commerce-là, l'exemption de gain en capital de 100 000 $ demeurera.

Alors, cela ne pénalise personne. C'est le choix d'investissement de chaque Canadien et Canadienne. Nécessairement, monsieur le Président, on sait tous que le risque est plus élevé lorsque je parle d'une PME que lorsque je parle d'un immeuble locatif de quatre ou huit logements.

Alors, je pense, monsieur le Président, que c'est une vision de ce gouvernement d'une réalité économique canadienne. C'est un encouragement pour tous les propriétaires de PME qui souvent se cherchent des investisseurs, qui souvent ont besoin d'un petit 50 000 $, d'un petit 100 000 $ juste pour pouvoir progresser de façon plus sécure, pour pouvoir acheter du nouvel équipement, pour pouvoir réaliser la technologie qu'ils veulent, et ainsi progresser au niveau canadien.

• (1150)

Et justement, lorsque l'on parle de PME, monsieur le Président, une mesure qui encore une fois va aider nos entreprises, c'est l'augmentation du plafond de 100 000 $ à 200 000 $ pour les prêts aux petites entreprises. Je pense que le fait d'avoir doublé le montant qu'une petite

entreprise peut emprunter. . . Monsieur le Président, vous m'indiquez qu'il ne me reste que deux minutes, mais il me semble que je viens de commencer. Je vais donc essayer d'accélérer. Je disais donc que le fait pour la petite entreprise de pouvoir emprunter 200 000 $, emprunt que le gouvernement garantira auprès de l'intitution financière, est encore une mesure positive pour aider nos entreprises et l'économie canadienne. Le programme mis en place permettant à une PME d'emprunter, et le fait que l'emprunt, les revenus qui seront retirés de cet emprunt-là par le prêteur sont considérés comme un dividende au lieu d'un intérêt, c'est encore une mesure pour aider nos entreprises à progresser. Et, si elles progressent, on le sait tous, elles vont créer des emplois. Et, si elles créent des emplois, l'économie canadienne ne s'en portera que mieux.

En terminant, je voudrais féliciter le ministre des Finances pour avoir suggéré que l'on fasse une fusion de trois programmes qui s'appliquaient aux enfants, pour en faire un seul. Les gens vont recevoir un seul chèque par mois, non taxable, plus élevé que ce qu'ils recevaient avant. La paperasse va diminuer et, automatiquement, tout le monde va être plus heureux. Au lieu d'avoir trois programmes, il va y en avoir un: un chèque par mois, et plus élevé, plus élevé que ce qu'ils reçoivent présentement. Et cela il faut le souligner parce que, malheureusement, je n'entends pas souvent l'opposition faire part des mesures positives qui sont dans le Budget. Le déficit est réduit, les gens ont des politiques fiscales qui répondent à leurs besoins. Il faut le dire. Il faut être positif. C'est comme cela que l'économie régionale de Trois-Rivières, du Québec et du Canada va progresser.

Monsieur le Président, en terminant, je voudrais également souligner le fait que pour une première fois depuis très longtemps, ce ministre des Finances a réduit l'impôt de tous les Canadiens. Et, automatiquement, vous allez entendre l'opposition dire: pas beaucoup, pas un gros montant. Ce n'est pas là le point, monsieur le Président. Le point, c'est que, par les coupures qui ont été faites depuis huit ans, par le travail qui a été accompli par le député d'Etobicoke-Centre et maintenant par le député de Végréville, à cause du fait qu'à travers le Canada, depuis huit ans, tout le monde s'est serré la ceinture quand on parle de dépenses fédérales, nous avons réussi à diminuer les impôts.

Monsieur le Président, tout le monde en cette Chambre voudrait qu'il n'y ait pas d'impôt à payer, qu'il n'y ait pas de TPS. On est tous d'accord. C'est peut-être la seule chose avec laquelle on est d'accord, mais on est tous d'accord là-dessus. Mais on se doit, parce qu'on s'est donné des structures, parce qu'on s'est donné des régimes, d'avoir et de payer des impôts. Et, à partir de ce moment-là, ce gouvernement-ci a démontré qu'on peut augmenter les impôts, mais il a aussi démontré qu'on peut les diminuer. Et je tiens à féliciter encore une fois le ministre des Finances à ce niveau-là.

Mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président, mais j'aimerais juste encourager tous les députés à être positifs et à faire en sorte que ce Budget soit adopté dans les meilleurs délais.

[*Traduction*]

**Mme Catherine Callbeck (Malpèque):** Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec grand intérêt.

Le député a dit, entre autres choses, que le budget devait redonner confiance aux Canadiens. Je conviens que c'est bien ce qu'un budget doit faire, mais il n'y a dans celui-ci aucune mesure propre à leur redonner confiance.

L'honorable représentant a ajouté que c'était un budget d'espoir. Les mêmes réserves s'imposent. Je n'y vois rien qui puisse donner de l'espoir à notre million et demi de chômeurs. Je sais que, dans ma province, le taux de chômage avoisine les 17 p. 100.

Ce budget, je le répète, ne donne aucun espoir. Pas de programme de travaux publics. Peu d'investissement dans la recherche et le développement. Rien de neuf en matière de formation.

Le député a ensuite parlé des petites entreprises. Quelle merveille que de doubler le maximum des emprunts. Le député n'est-il pas conscient que la petite entreprise doit lutter en ce moment pour survivre? On pourrait bien quadrupler les emprunts, mais à quoi bon si les petites entreprises ne peuvent en profiter?

Voyez le taux des faillites dans les petites entreprises d'un bout à l'autre du Canada. Le gouvernement devrait faire quelque chose pour les petites entreprises. Ce sont elles qui nous ont fait sortir de la dernière récession, mais le gouvernement n'en est pas conscient.

Si je puis revenir à l'affirmation du député qui présente le budget comme un budget de l'espoir, je voudrais lui demander ceci: quel espoir ce budget donne-t-il à notre million et demi de chômeurs?

[*Français*]

**M. Vincent:** Monsieur le Président, je dois vous avouer que je suis déçu de la question, parce que, ou bien la députée n'a pas écouté mon discours, ou bien ils n'ont pas compris le message.

Au début de mon discours, j'ai expliqué ce qu'était un budget. Un budget, ce sont des chiffres, ce ne sont pas des annonces faites par 40 ministères, de ce qui s'en vient cette année. Le Budget comprend les revenus, les dépen-

ses, les montants d'argent attribués dans chacun des ministères. C'est cela un budget. Ce n'est pas l'énoncé de toutes les politiques gouvernementales pour l'année à venir. Encore une fois, la députée a dit: Il n'y a pas de politique pour l'éducation; il n'y a pas de politique pour les entreprises; il n'y a pas ci, il n'y a pas ça. Non, il n'y a rien. Le but d'un budget, c'est de mettre en place l'argent nécessaire pour faire en sorte que les ministères puissent annoncer leurs politiques et faire en sorte que l'économie canadienne se rajuste. Les mesures fiscales sont là.

Ma collègue n'a peut-être pas lu le Budget, car elle dit qu'il n'y a rien pour les PME. Il y a cinq, six mesures fiscales pour les PME dans ce Budget. Elle aurait peut-être avantage à le lire.

Vous savez, monsieur le Président, lorsque je pratiquais le droit sur la fiscalité, à Trois-Rivières, je me souviens du Budget de Marc Lalonde, où il avait instauré des crédits d'impôt à la recherche scientifique.

**M. Saint-Julien:** Le vol du siècle!

**M. Vincent:** C'était écrit dans son Budget que ça coûterait 200 millions, monsieur le Président.

**Des voix:** Oh! Oh!

**M. Vincent:** Avez-vous vu, monsieur le Président, si cela les choque quand on parle de la vraie vie?

Alors, Marc Lalonde avait écrit dans son beau Budget: Ça va coûter à peu près 200 millions. Il était juste ministre des Finances, alors «à peu près 200 millions». Savez-vous comment cela a coûté aux Canadiens et Canadiennes qui nous écoutent? Quatre milliards, dont 1,9 milliard de fraude, admis par le vérificateur général. Cela a coûté quatre milliards aux Canadiens et Canadiennes pour un projet de crédit d'impôt qui devait coûter 200 millions. Non pas quatre millions, quatre milliards!

Monsieur le Président, en plus, il le savait, et il n'a pas arrêté le dossier. Cela a pris l'élection du Parti progressiste conservateur, cela a pris la nomination du député d'Etobicoke-Centre comme ministre des Finances pour qu'il mette la hache dans ce programme et qu'il l'arrête. Et le *meter* était rendu à 4 milliards, dont 1,9 milliard de fraude. Est-ce que ma collègue de l'autre côté peut imaginer ce qu'on pourrait faire aujourd'hui avec 4 milliards des taxes des Canadiens, qui sont partis on ne sait où.

Alors, monsieur le Président, voilà la politique libérale. Malheureusement, ils ne comprennent pas ce qu'il y a dans le Budget. Ils ne comprennent pas la philosophie. Ils ne comprennent tout simplement pas en quoi consiste un budget.

• (1200)

Encore une fois, monsieur le Président, je constate que mon temps de parole est écoulé, et je vous remercie.

[*Traduction*]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Il reste environ deux minutes pour une autre question ou observation.

[*Français*]

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Ma question porte sur une question de faits, monsieur le Président. Le député de Trois-Rivières, qui est également secrétaire parlementaire du ministre des Finances, devrait savoir que lorsqu'on avance des choses, on devrait s'appuyer sur des faits. Au début de son discours, le député a dit que le gouvernement avait abaissé le déficit. Je lui rappelle que dans les faits, tels que rapportés dans les comptes publics du Canada, le vérificateur général du Canada avait trois réserves sérieuses sur la façon dont le gouvernement tient ses livres. Cela est clair, et je dois dire au député que le vérificateur général a dit que le déficit devra être de 2 milliards de dollars supérieur à ce que vous l'avez évalué. Et c'est dans les comptes publics du Canada, les réserves sont là, elles sont claires et précises. Je pense bien que le député sait de quoi je parle. C'est un truc que vous avez employé.

Ma question est celle-ci, et elle est très simple : Est-ce que le député sait que les méthodes comptables utilisées l'année passée vont être les mêmes méthodes comptables utilisées l'an prochain ou cette année. Voilà le problème! C'est que les Canadiens ne peuvent pas lire vos livres, ils sont absolument incapables de les comprendre parce que vous changez les règles du jeu à tous les ans. Est-ce que cela est assez clair? Vos méthodes comptables ne sont pas bonnes. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est le vérificateur général du Canada qui le dit lui-même. Vos méthodes comptables sont mauvaises. Alors, je demande au secrétaire parlementaire, tout simplement : Assurez-nous, assurez les Canadiens en général, à qui vous dites qu'on ne comprend rien, dites-nous tout simplement que les mesures comptables que vous avez utilisées cette année sont les mêmes que l'année passée ou celles de l'année suivante, pour qu'on puisse comparer.

**M. Vincent:** Monsieur le Président, j'aime mon collègue d'Ottawa—Vanier, et il est toujours un bon député qui a la facilité de prendre une ligne quelque part et d'en faire tout un plat. On connaît très bien, monsieur le Président, l'évolution constante dans le domaine de la comptabilité et des principes comptables généralement reconnus. Monsieur le Président, mon collègue est ici depuis assez longtemps pour savoir que ses ministres des Finances à lui ont changé de méthodes comptables, je ne dirais pas religieusement, mais régulièrement. Alors,

monsieur le Président, je ne pense pas qu'il faille partir sur cette ligne-là. Je pense qu'il faut regarder la situation telle qu'elle est, et les chiffres tels qu'ils sont. Et à ce niveau-là, je n'ai aucun problème avec les techniques comptables utilisées par le gouvernement du Canada aux fins de faire en sorte que l'on reconnaisse nos chiffres. De plus, monsieur le Président, mon collègue sait très bien que les méthodes comptables utilisées sont assez bonnes parce que nos chiffres ne restent pas au Canada, ils ne restent pas dans cette Chambre, car on sait très bien qu'ils s'en vont également sur la scène internationale. Or, ils se doivent d'être selon les principes comptables généralement reconnus, et mon collègue le reconnaît. Et, à lui voir la figure, je sais qu'il le reconnaît.

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, puisque le débat est repris, je rappellerais à mon ami de Trois-Rivières et secrétaire parlementaire,—je ne veux pas prendre tout mon temps pour en parler—qu'il n'a qu'à se référer aux comptes publics de 1991 pour savoir qu'à la page 223, il est écrit, pas par moi, mais c'est signé par le vérificateur général, Denis Desautels. . . C'est peut-être un nouveau, mais c'est un excellent comptable. Il dit, et je cite textuellement : «. . .ces réserves portent sur ce que j'estime être une mauvaise comptabilisation de l'incidence du contrôle à court terme des salaires sur les pensions des employés; deuxièmement, de la réduction de la valeur de l'investissement de Petro-Canada; troisièmement, de l'impôt sur le revenu perçu au nom des provinces.»

Il y avait trois réserves sérieuses qui, combinées, représentaient 2 milliards de dollars que le gouvernement dit avoir économisés, alors que tous les comptables—et ils ont témoigné devant le Comité des comptes publics—tous les comptables, et l'Association canadienne des comptables nous l'a dit : Ce n'est pas de cette façon que l'on tient des livres. Alors, le secrétaire parlementaire, qui est tout de même proche du ministre et proche des dossiers, devrait savoir que dans les comptes publics il y a là une réserve sérieuse dont il faudrait tenir compte. Et tout ce que je lui ai demandé, c'est ceci : Va-t-il se conformer, va-t-il écouter ce que les experts nous disent, nous les Canadiens, et vont-ils changer leurs méthodes afin qu'on puisse, nous, lire ces livres avec une certaine compréhension et une certaine satisfaction, que l'on nous dit toute la vérité, et que les dés ne sont pas pipés?

Alors, ayant dit cela, monsieur le Président, je m'attaque donc à ce Budget et je dois mentionner, en passant, que ce matin on nous a déposé les prévisions budgétaires pour l'année en cours, dans lesquelles on retrouve toutes les intentions du gouvernement au niveau des programmes. Si les gens sont intéressés, il y a 80 livrets à lire pour savoir ce qui se passe dans chaque ministère, dans chaque agence et on nous explique clairement, je pense, les intentions du gouvernement eu égard aux dépenses prévues pour l'année qui commence le 1er avril 1992 et qui se termine le 31 mars 1993.

[*Traduction*]

Pour en revenir à la question budgétaire, les conservateurs ont présenté un budget qui est superficiel à maints égards. Ils tentent de dépeindre en rose la situation sans aborder l'essentiel. Ils donnent un peu à tout le monde, comme s'ils donnaient une cuillerée de nourriture à quelqu'un qui est très affamé ou qui crève de faim. Ils apaisent sa faim momentanément sans pour autant mettre un terme à ses douleurs atroces. Le Canada vit des heures extrêmement difficiles sur le plan économique et en ce qui concerne la confiance des Canadiens dans l'avenir de leur pays.

Je suppose que nous devrions nous réjouir. Les conservateurs ont au moins fini par reconnaître les faiblesses actuelles de l'économie. Je pense que le gouvernement a saisi le message des Canadiens maintenant que nous avons des problèmes. Même s'il les reconnaît, il a toutefois offert peu d'espoir aux sans-emploi, au 1,4 million de chômeurs canadiens. Il n'a rien fait pour venir en aide aux assistés sociaux, aux Canadiens qui aimeraient briser le cycle de la pauvreté, ni pour stimuler l'économie qui, à mon avis, a besoin d'un coup de pouce. L'exposé budgétaire aurait dû comprendre des mesures à ce sujet, mais rien n'y est prévu.

Avant-hier, le ministre des Finances a présenté un budget fondé sur des hypothèses que j'estime chancelantes. Ainsi, selon lui, les entreprises canadiennes, petites et grandes, créeront 500 000 emplois, par magie ou autrement. Ce sont ces mêmes sociétés qui ont perdu toute leur confiance à cause des politiques destructrices du gouvernement actuel, un gouvernement qui ne leur a même pas donné les outils nécessaires pour qu'elles puissent être compétitives dans un marché marqué par le libre-échange et par une concurrence mondiale très vive.

Le gouvernement ne cesse de parler de mondialisation et de compétitivité, mais il n'a rien fait, ni dans le budget déposé il y a deux jours ni dans les prévisions budgétaires déposées aujourd'hui, pour donner confiance aux Canadiens, pour leur montrer qu'il y a de la lumière au bout du tunnel.

Le ministre des Finances a également supposé que l'argent que les Canadiens auront dans plusieurs mois—pas maintenant mais seulement dans plusieurs mois—grâce à la réduction de la surtaxe, que nous estimons à 20 $ par personne en moyenne, les incitera à dépenser

davantage et à relancer ainsi l'économie. C'est faux, et les conservateurs le savent.

Ils ne tiennent pas compte de la réalité quotidienne des Canadiens qui dépendent de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage, de ceux dont la sécurité d'emploi est incertaine, des habitants de ma circonscription qui se retrouveront en chômage à cause du budget du gouvernement, de ces 500 personnes de la région d'Ottawa-Carleton qui perdront leur emploi à cause de la fermeture de certains organismes. Ces gens ne se mettront pas à dépenser follement pour aider le gouvernement à se sortir du marasme économique qu'il a créé. Je rappelle aux Canadiens que la récession a été provoquée au Canada et qu'elle a été annoncée par le premier ministre il y a un certain temps. Je dis ceci aux Canadiens: si le gouvernement a le courage de déclencher des élections, souvenez-vous que c'est lui qui nous a mis dans cette situation.

• (1210)

La confiance vis-à-vis de l'économie est faible. Le *Ottawa Citizen,* journal de ma localité, signalait le 15 janvier qu'un sondage effectué par Angus Reid pour le compte de *Southam News* à la fin de décembre et au début de janvier révèle qu'un Canadien sur trois craint de perdre son emploi ou craint qu'un membre de la famille ne perde son emploi. Les résidants de l'Ontario sont les plus déprimés en ce qui a trait à leurs finances personnelles; près de 40 p. 100 d'entre eux craignent qu'un membre de la famille ne perde son emploi au cours de l'année.

Le ministre des Finances dit: «J'ai une solution à court terme; ne vous en faites pas.» Nous lui disons que ses solutions à court terme ne fonctionnent pas. Il faut privilégier une approche à moyen et à long termes. Il faut appliquer des solutions à moyen et à long termes. Puisqu'aucune mesure d'importance n'est annoncée dans ce budget pour stimuler l'économie à court terme, le gouvernement devrait au moins avoir le courage de déclencher des élections. Nous prendrons le pouvoir et nous créerons des programmes pour répondre aux besoins des Canadiens en matière de création d'emplois, ainsi que pour remettre l'économie sur pied.

Une grande partie des déceptions de ce budget sont en fait des occasions ratées. Le gouvernement a raté sa chance de faire quelque chose. Certains ont même eu la naïveté de déclarer qu'il s'agissait d'un budget pré-électoral. Si c'est un budget pré-électoral, celui-ci en dit long sur la capacité du gouvernement. Évidemment, lorsque vous représentez 11 p. 100 des Canadiens, j'imagine que votre crédibilité est limitée, mais c'est le cas du gouvernement. Les sondages lui donnent 11, 12 ou 13 p. 100 au maximum des intentions de vote.

Nous avons formulé des propositions afin de relancer l'économie. Le gouvernement a donné suite à celle portant que le versement initial à l'achat d'une maison passe de 10 à 5 p. 100. Il a adopté cette mesure. Merci beaucoup. Elle sera utile. Le gouvernement a aussi porté attention à l'industrie de l'immobilier. Depuis quatre ans, celle-ci fait pression auprès des députés afin que les REER, ou du moins une partie de ceux-ci, puissent servir à l'achat d'une résidence principale. Le gouvernement a donné suite à cette demande, sauf que selon ce que me disent des experts, cette mesure se traduira au mieux par 10 000 ou 12 000 nouvelles mises en chantier cette année, et peut-être seulement 6 000. Le gouvernement ne nous a pas écoutés relativement au programme d'infrastructure qui, selon nous, aurait eu des retombées importantes.

Il a plutôt suivi la tradition conservatrice en portant un très dur coup à la région de la Capitale nationale.

Dans le *Ottawa Citizen* d'hier, on pouvait lire ce qui suit: «Ce budget signifie pour la région une perte évaluée à 150 millions de dollars au titre des emplois et des dépenses gouvernementales.» Ce sont jusqu'à 500 emplois qui disparaîtraient par suite de la suppression ou de la fusion de 39 organismes et conseils consultatifs. Comme je l'ai dit, ce budget créera encore plus de chômeurs dans la région. Le gouvernement actuel ne craint pas d'augmenter davantage le nombre de chômeurs au Canada qui atteint déjà le 1,5 million. Aucun Canadien ne devrait être laissé pour compte. Aucun Canadien désireux de travailler ne devrait être dans l'impossibilité de trouver un emploi rémunérateur.

Comme mon collègue de Toronto l'a dit tout à l'heure, il est stupéfiant que le gouvernement ait choisi le moment précis où nous sommes plongés dans une grave crise économique pour supprimer des organismes comme le Conseil économique du Canada, le Conseil des sciences du Canada, la Commission de la réforme du droit, le Conseil consultatif canadien sur l'environnement et tant d'autres. Il y a de quoi se poser des questions, monsieur le Président. Pourtant, ces organismes donnaient des conseils au gouvernement et au Parlement qui ne plaisaient pas toujours certes, mais qui étaient objectifs et constructifs. Eh bien, le gouvernement a décidé de s'en passer. A-t-il perdu de vue l'importance d'un point de vue indépendant sur ses politiques et ses plans d'action à venir?

Je suis le président du Comité des comptes publics. Pour ce qui est d'évaluer nos programmes pour nous assurer que nous en avons pour notre argent, que nous fournissons aux Canadiens des services efficaces et que nous atteignons les objectifs fixés, je ne suis pas convaincu que c'était une bonne idée de supprimer le programme d'évaluation au ministère des Finances cette année.

Nous l'avons critiqué, et je crois que c'était à bon droit. Je crois savoir que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a dit que le crédit d'impôt à la recherche scientifique était une escroquerie. Il avait raison. Le ministère des Finances a évalué dix programmes, depuis le crédit d'impôt à l'investissement au Cap-Breton au crédit d'impôt pour handicapés, et dans tous les cas, il s'est dit plutôt embarrassé par les résultats obtenus. Il s'agissait non pas d'un mais de dix programmes. Et pourtant, on a supprimé l'évaluation en prétextant qu'il nuisait à l'image du gouvernement.

Pourquoi continuer à dire aux Canadiens qu'ils ont un déficit énorme à absorber et une dette imposante à payer? Le service de la dette coûte chaque année 40 milliards de dollars et, pourtant, le gouvernement n'a procédé à aucune évaluation du programme de gestion de la dette. Aucune. Lorsque nous réclamons une telle évaluation, le gouvernement répond qu'il verra. Étant donné que le programme de remboursement de la dette est l'un des plus coûteux au Canada, on croirait que le gouvernement s'efforcerait de gérer correctement l'économie, de déterminer s'il vaut mieux emprunter à court, à moyen ou à long terme, de voir s'il vaut mieux recourir aux obligations d'épargne du Canada ou à d'autres titres.

Pas le moins du monde. Il est parfois fort déprimant d'entendre le gouvernement dire aux Canadiens que la dette du Canada est effectivement très lourde. Et pourtant, nous, Canadiens, ne savons pas si le gouvernement gère correctement cette dette. Nous devrions le savoir. Il devrait exister un programme visant à évaluer la gestion de cette dette. Je presse donc le gouvernement de dire aux Canadiens qu'il va présenter dans les mois qui viennent une étude qui dira si oui ou non nous en avons pour notre argent.

Je voudrais parler des conditions difficiles que connaissent certains de mes électeurs. Les services d'aide sociale sont surchargés. Comme le laissent entendre les administrations régionales, il en coûtera un montant supplémentaire de 60 millions de dollars dans la région d'Ottawa—Carleton pour s'occuper de ces gens-là, dont le sort nous tient tous à coeur, monsieur le Président. Nous voulons tous qu'ils trouvent un emploi et échappent à la pauvreté.

*Le budget*

De plus en plus de gens fréquentent les soupes populaires dans ma circonscription pour prendre leur seul repas de la journée. La situation est alarmante, mais tout ce que les porte-parole du gouvernement, comme le secrétaire parlementaire il y a quelques minutes, trouvent à dire, c'est que les Canadiens ne comprennent pas les difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises.

• (1220)

J'ai quelques statistiques à vous lire au sujet d'Ottawa que certains journalistes qualifient souvent de ville de riches. Dans Ottawa—Vanier, ma circonscription, les effets de la récession sont omniprésents—nombre de magasins ont fermé leurs portes pendant que d'autres essaient de survivre. Je le répète, l'un des signes les plus marquants est la fréquentation accrue des soupes populaires et des banques alimentaires. Quelque 75 000 personnes bénéficient d'une forme ou d'une autre d'aide sociale dans ma circonscription, soit une hausse de 34 p. 100 par rapport à l'an dernier. Autrement dit, 11 p. 100 de la population de la région touchent de l'aide sociale ou des allocations familiales. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a fait un bond de 41 p. 100 en 1991 dans la région d'Ottawa—Carleton, et on s'attend à ce qu'il augmente encore de 25 p. 100 cette année.

Dans le *Ottawa Citizen* du 3 janvier dernier, le commissaire aux services sociaux de la région a déclaré que nous étions en situation de crise. Ce n'est pas un homme politique qui parle, mais un administrateur. Pour cette année seulement, les services sociaux coûteront plus de 60 millions de dollars. Il prévoit qu'on dénombrera 32 000 personnes et familles vivant de l'aide sociale en 1992, alors qu'on en comptait en moyenne 25 000 en 1991.

Les faillites augmentent également. Dans le *Ottawa Citizen* du 28 novembre 1991, on rapporte que 167 personnes et entreprises ont déclaré faillite en octobre dans la région d'Ottawa—Carleton, soit une augmentation de 14 p. 100 par rapport à l'année précédente. Au cours des dix premiers mois de l'année dernière, les faillites ont augmenté de 35 p. 100.

La présidente du Comité des services sociaux a déclaré qu'en janvier de cette année, elle a assisté à la plus impressionnante explosion de demandes de services sociaux qu'elle ait jamais connue. Voici ce qu'elle a dit: «Cette fois, la situation est différente, surtout en raison du genre de personnes qui demandent de l'aide. Ce sont des cols blancs, et même des gestionnaires qui ont épuisé leurs économies. Les gens veulent travailler, mais ils ne parviennent tout simplement pas à trouver du travail.»

Pourtant le gouvernement supprime 500 emplois de cols blancs, cette semaine.

Je vois qu'il ne me reste que deux minutes. Dans la région d'Ottawa, 18 000 personnes par mois fréquentent les banques d'alimentation. Au centre Bergers de l'espoir, situé dans ma circonscription, quelque 200 personnes viennent chercher de la nourriture tous les jours.

Je veux vous citer un récent article intitulé «Crise dans les banques d'alimentation, la faim afflige la région d'Ottawa—Carleton». Je pense qu'il touche le vif du sujet. «Beaucoup de banques d'alimentation offrant un secours d'urgence constituaient une mesure temporaire au moment de leur ouverture dans les années 80, mais elles sont devenues permanentes. C'est inacceptable dans un pays comme le Canada. Trois raisons font que la clientèle des programmes d'aide alimentaire reste élevée: le haut taux de chômage, le manque de logements à prix abordable et les allocations d'aide sociale insuffisantes.»

La récession a eu un impact terrible sur les gens de ma circonscription. C'est pourquoi je demande à la Chambre de faire quelque chose pour aider et secourir nos concitoyens qui sont actuellement sans emploi. Ces Canadiens nous demandent d'étudier la situation et de la corriger le plus vite possible.

**M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte):** Monsieur le Président, en réponse au député d'Ottawa—Vanier, je voudrais quelques éclaircissements. Sauf erreur, au sujet du ministre des Finances, il a parlé de palliatifs. Selon moi, le ministre n'a jamais été en faveur de palliatifs. C'est plutôt le parti du député qui est le spécialiste de ce genre de choses. C'est exactement la raison pour laquelle nous sommes maintenant dans une situation difficile; les palliatifs utilisés à l'époque par nos vis-à-vis ont créé toutes sortes de problèmes et compliquent énormément la tâche du gouvernement actuel.

L'énorme dette à laquelle nous sommes tous confrontés maintenant est vraiment le problème. Permettez-moi de citer un passage du discours du budget du ministre, il y a deux jours. Au sujet des Canadiens il a déclaré: «Ils ne partagent pas l'avis de ceux qui croient que les gouvernements peuvent se sortir par de nouveaux emprunts des problèmes dans lesquels les emprunts antérieurs nous ont placés. Ils savent qu'une dette plus considérable entraîne des impôts plus élevés, et ils veulent qu'on cesse d'augmenter le fardeau fiscal.»

J'interroge le député à ce sujet, car manifestement cela ne fonctionne pas. Je crois que nous avons prouvé au fil des ans que l'accumulation d'une dette encore plus importante ne fera qu'aggraver les problèmes dont nous sommes déjà victimes à l'heure actuelle.

Il s'agit encore de se demander qui paie la note. Nous savons qui. Ce sont les contribuables canadiens et ils en ont assez. Ils veulent s'en sortir. Or, la seule façon d'y parvenir, c'est de travailler en ce sens, de rembourser notre dette.

Au sujet également de certains articles tirés de divers journaux qu'il a cités, je voudrais faire une citation à laquelle il pourrait peut-être répondre. Le *Financial Post* a interviewé Maureen Farrow, une cadre supérieure de la firme Coopers & Lybrand. Après s'être entretenu avec elle hier, le journaliste a écrit: «Durant un petit déjeuner suivant la présentation du budget, Maureen Farrow, l'économiste en chef de la firme, a félicité M. Mazankowski d'avoir présenté un budget qui encourage la relance économique et l'efficacité gouvernementale et tend à accroître la compétitivité du secteur manufacturier.»

Elle a ajouté: «Grâce à la réduction du taux de surtaxe sur le revenu des particuliers, les consommateurs auront jusqu'à 500 millions de dollars de plus à dépenser en 1992-1993.» Selon elle, «l'importance qu'on attache dans le budget à la rationalisation de l'appareil gouvernemental et à la réduction du déficit trace une toute nouvelle voie pour les budgets provinciaux qui seront présentés au cours des mois à venir». Le député pourrait peut-être se reporter à cet article et le placer dans le contexte de tout le budget.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, nous pourrions sûrement faire allusion au budget que nous présente le gouvernement.

Pour certains d'entre nous et pour la majeure partie de la population, ce budget est la preuve que le gouvernement ne saisit pas les vrais problèmes des Canadiens à l'heure actuelle. Il distribue des miettes. Au lieu de s'attaquer à la mauvaise gestion qui afflige ce pays, il distribue des miettes en pensant que les Canadiens lui diront: «Merci beaucoup.» Or, ils ne diront pas: «Merci beaucoup.» Ils s'en débarrasseront, j'espère.

Pensons par exemple au Plan vert, qui fait l'objet d'une réduction de 75 millions de dollars. La Fondation canadienne des relations raciales et l'Institut des langues du patrimoine multiculturel canadien, qui auraient pu servir à faire valoir l'engagement du gouvernement envers le multiculturalisme canadien, sont rayés de la carte. C'est encore la politique du Parti réformiste.

En effet, le gouvernement se préoccupe et s'inquiète beaucoup du Parti réformiste. Il a surtout réduit le financement du logement social. Le programme relatif aux coopératives d'habitation, qui a commencé en 1971 avec la construction de la première coopérative dans ma cir-

conscription, est supprimé. Il le fait disparaître. Il se débarrasse du logement social.

Je voudrais faire beaucoup d'autres observations, mais je vois le député se lever. J'attendrai sa question, qui sera peut-être plus intéressante, mais je signale que le programme sur les coopératives d'habitation avait une grande valeur à nos yeux et ce budget l'a simplement éliminé.

**M. George S. Rideout (Moncton):** Monsieur le Président, je félicite tout d'abord le député pour son discours.

Je suis certain que nous avons tous été frappés d'entendre les terribles statistiques qu'il a citées pour que les Canadiens se rendent compte de la façon épouvantable dont ce gouvernement a géré l'économie. Il a fait allusion à certains problèmes sur lesquels je voudrais l'entendre encore faire des observations, si c'était possible.

Il est renversant de constater que le financement de la Stratégie nationale antidrogue est réduit de 32 millions de dollars, quand on pense au grave problème de drogues qui frappe les Canadiens et les jeunes qui sont aussi touchés par l'élimination des coopératives d'habitation. La pauvreté et le logement sont des problèmes fondamentaux qu'il faut régler si nous voulons que nos jeunes deviennent des membres productifs de la société.

En même temps, il y a la privatisation du programme de prêts aux étudiants et nous savons ce que signifie une privatisation. C'est dire que le programme sera confié aux banques, qui n'accorderont pas aux étudiants les prêts dont ils auront besoin pour poursuivre leurs études postsecondaires.

Il arrivera donc que nos étudiants devront assumer des coûts encore plus élevés à cause de la TPS et d'autres mesures dues à la mauvaise gestion. Ils ne pourront obtenir les prêts nécessaires pour poursuivre leurs études. Les études sont indispensables tant pour les jeunes que pour notre pays.

Je croyais que le député d'Ottawa—Vanier allait faire des observations sur le caractère équitable et généreux de ces réductions—car le gouvernement considère que ce budget équitable et généreux tient compte des besoins de la population.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire. Vous vous souvenez du crédit d'impôt pour enfants qui était censé être un dépôt sacré?

Mes collègues et moi avons toujours pensé que l'engagement de ce gouvernement envers le principe de l'universalité était très fragile. Il l'a maintenant confirmé. Nous savons maintenant ce qui en est exactement. Comme le ministre de la Santé l'a déclaré hier, les garderies ne seront plus un programme national.

• (1230)

Le gouvernement a manqué à ses engagements envers les Canadiens. Combien de fois faut-il le dire? Il a trahi la confiance que les Canadiens avaient placée en lui. Il est temps que nous le retirions du pouvoir.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Les questions et les commentaires sont maintenant terminés. Les deux prochains orateurs, qui seront, dans l'ordre, le député de Halton—Peel et le député de Laval-Ouest, disposeront de 10 minutes suivies de 5 minutes pour les questions et les commentaires.

**M. Garth Turner (Halton—Peel):** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le ministre des Finances du budget qu'il nous a présenté et qui est, à mon avis, excellent et créatif en ces temps difficiles.

Je voudrais également le remercier d'avoir écouté les suggestions de bon nombre de mes collègues. En effet, de nombreux députés conservateurs ont passé beaucoup de temps à présenter des suggestions, et bon nombre d'entre nous avons été heureux et flattés de constater que le ministre avait retenu beaucoup de ces suggestions.

Je dirais que le budget tombe à point. J'entends par là qu'il tient compte du fait que nous sommes dans une période de grande incertitude sur le plan économique, que le Canada a connu beaucoup de chômage surtout au cours des 18 à 24 derniers mois, et que nous voyons enfin venir la fin de cette longue et dure récession. Par ce budget, le gouvernement cherche à nous dire que personne ne se fait d'illusions sur les problèmes auxquels les Canadiens sont actuellement confrontés.

Je ne vous dirai pas aujourd'hui que l'économie prend du mieux, que le budget est la solution magique à tous les problèmes et que les Canadiens ne devraient avoir que de bonnes pensées pour le gouvernement. Nous devons être réalistes. Nous devons être sûrs de répondre aux préoccupations très légitimes, réelles et humaines des gens, et je crois que ce budget y réussit.

La plupart des critiques que j'ai entendues aujourd'hui concernent le fait que certains porte-parole de l'opposition estiment que le budget ne contient pas suffisamment de mesures énergiques pour combattre le chômage et que le gouvernement n'a pas beaucoup d'argent instanta-

né pour créer des solutions rapides. C'est ce qui ressort des critiques que j'ai entendues aujourd'hui.

Je voudrais traiter directement et expressément de cet aspect, car c'est une critique qui n'est réellement pas valable aujourd'hui. À mon avis, ceux qui font des critiques de ce genre n'ont pas vraiment pris le temps de comprendre ce que le budget tente de faire.

Tout d'abord, si nous avons besoin de garanties, nous savons que, dans les périodes difficiles, il est impossible de dépenser sans compter pour tenter d'améliorer la situation. Nous n'avons qu'à jeter un coup d'oeil sur l'expérience qu'a connue récemment le gouvernement de l'Ontario.

Le dernier budget du gouvernement ontarien du premier ministre néo-démocrate Bob Rae constituait un exemple classique d'une tentative de dépenser sans compter pour se sortir d'une mauvaise situation. Si vous vous rappelez, ce budget tentait ceci: tout d'abord, il augmentait les salaires des fonctionnaires et, en fait, la taille de la fonction publique de l'Ontario a été accrue. Ensuite, ce budget prévoyait une hausse importante des dépenses globales. En fait, la hausse des dépenses était plus de deux fois supérieure au taux d'inflation au moment où le budget a été déposé. Il s'agissait donc d'une mesure très coûteuse.

Il y a eu des transferts importants de fonds aux municipalités, aux conseils scolaires et aux hôpitaux. En substance, le gouvernement ontarien a emprunté de grandes sommes supplémentaires pour couvrir les dépenses. En fait, il a emprunté tellement dans ce budget que le déficit est passé de moins de 3 milliards de dollars par année à près de 10 milliards. C'était une explosion sans précédent du déficit.

Comme nous le savons tous à la Chambre, les déficits sont des impôts reportés. Ce ne sont pas seulement des sommes empruntées quelque part qui n'ont pas besoin d'être remboursées plus tard. Les déficits sont des impôts reportés. C'est donc ce que l'Ontario a tenté: faire passer le déficit à 10 milliards de dollars, tout en haussant les impôts d'environ un milliard, pour que tous ces fonds puissent servir aux dépenses gouvernementales.

Quel en a été le résultat?

**Une voix:** Demandez-le-lui.

**M. Turner (Halton—Peel):** À mon avis, c'est le genre de budget que les critiques accusent aujourd'hui le gouvernement fédéral de ne pas avoir présenté.

Donc, quels ont été les résultats du budget de l'Ontario? Le premier ministre de l'Ontario a prononcé un discours à la télévision en janvier et a dit à toute la province quels avaient été les résultats exacts de son budget. Il a lui-même avoué que ce budget n'avait pas fonctionné. Le premier ministre de l'Ontario a dit que, en effet, l'économie de la province chutait au lieu de prendre de l'essor et que cette situation était directement attribuable à sa propre politique économique, qu'il juge maintenant, avec raison, un échec. L'Ontario fait actuellement face à un déficit budgétaire éventuel non pas de 10 milliards de dollars, mais bien de 14 milliards au cours de la prochaine année financière. La situation est allée de mal en pis, absolument.

En Ontario, le gouvernement du peuple a été contraint d'adopter un programme d'austérité. Le premier ministre de cette province a reconnu que son budget de stimulation n'avait pas donné les résultats escomptés et qu'il fallait maintenant faire preuve d'austérité. Il a découvert ce que savait déjà le gouvernement fédéral, car il en avait fait l'expérience pendant la dernière récession de 1980, 1981, et 1982, alors que les dépenses avaient augmenté chaque année. On avait permis au déficit et à la dette accumulée d'augmenter régulièrement, dans l'espoir de se sortir de la récession.

Cette solution n'a pas plus fonctionné en Ontario lors de cette récession qu'elle n'avait fonctionné à Ottawa lors de la précédente. Par conséquent, nous apprenons par expérience et par l'exemple. Ce que dit le gouvernement fédéral maintenant, c'est que nous ne devons pas répéter les erreurs du passé. Ce que nous devons faire, c'est remettre les gens au travail. Comment? Pas en répétant les erreurs passées, mais en faisant quelque chose de radicalement différent, à savoir créer une économie prometteuse qui encourage l'investissement. Voilà la solution.

Nous essayons, avec ce budget, de stimuler l'économie et de créer des emplois en créant la confiance. C'est le mot le plus important aujourd'hui, la confiance. C'est de cela que nous manquons.

Je me désespère dans cette Chambre lorsque j'entends les critiques du gouvernement, des membres de l'opposition comme le député d'Ottawa-Vanier qui a parlé il y a quelques minutes et a consacré l'essentiel de son discours à tout ce qui allait mal, les banques alimentaires, l'assurance-chômage et d'autres exemples qu'il a pu trouver, comme les autres critiques. Ils se concentrent tous sur ce qui va mal dans notre économie.

Cela me gêne énormément, venant de députés de l'opposition, de journalistes, de tous ces gens qui ont intérêt à accentuer le côté négatif des choses. Tout ce que cela fait, c'est nuire à la confiance qu'il faudrait pour rétablir l'investissement au Canada.

Sur le plan général de la confiance, je pense que ce budget fait beaucoup, non pas pour résoudre instantanément les problèmes, mais pour nous rapprocher de la voie

qui nous conduira à la confiance dans l'économie nationale.

Ainsi, il y a des mesures dans ce budget qui encourageront la consommation personnelle des Canadiens. Ils sortiront leur argent de la banque et le dépenseront, aidant ainsi l'économie. C'est une chose que le budget essaie de faire de façon très simple, en accordant des dégrèvements. La réduction de la surtaxe des particuliers mettra 500 millions entre les mains des consommateurs. On estime que 1,2 milliard retournera aux consommateurs l'an prochain en raison des réductions de taxes. C'est la première chose que ce budget fasse en vue de rétablir la confiance.

Deuxièmement, nous essayons d'encourager les gens à devenir propriétaires. C'est assez important. Je félicite tous ceux qui, depuis quelques années, essaient d'amener le gouvernement fédéral à libérer une partie des fonds de retraite de ce pays pour pouvoir les investir dans l'économie. L'Association canadienne de l'immeuble, le premier ministre de l'Ontario, le chef de l'opposition et un groupe de citoyens ont finalement réussi à le faire. C'est donc une autre mesure propre à inspirer la confiance.

Les taux d'intérêt et le taux d'inflation sont bas. Ce sont là deux autres points qui, d'après moi, peuvent inspirer confiance aux consommateurs. Sur le plan des affaires, ce budget cherche aussi d'une façon précise à encourager les investissements.

• (1240)

Le budget prévoit une réduction d'impôt de 2 p. 100 pour les entreprises de fabrication et de transformation. Je pense que c'est très important. Ces entreprises seront aussi en mesure d'amortir plus vite l'investissement qu'elles ont fait en matériel.

Le Programme de financement de la petite entreprise va permettre aux entrepreneurs de contracter des emprunts à des taux moins élevés. En outre, le plafond des prêts accordés aux petites entreprises sera doublé.

En conclusion, je voudrais dire que, je trouve qu'il s'agit presque d'un budget de rêve. Il contient un grand nombre des mesures pour lesquelles j'étais venu à Ottawa, c'est-à-dire: réduire les impôts et les taxes; restreindre les dépenses publiques; diminuer la taille de la l'administration fédérale; aider les Canadiens moyens à investir dans leur propre maison; baisser les taux d'intérêts afin que leurs revenus ne soient pas engloutis par les versements hypothécaires; venir en aide aux familles. Le régime des prestations pour enfants aide en effet les familles. Maintenant, la fiscalité est plus équitable: les conjoints de fait ne profiteront plus de taux moindres que ceux qui s'appliquent aux familles traditionnelles.

Ce sont tous des objectifs que j'avais en tête lorsque je me suis présenté pour la première fois aux élections. Je suis fier d'appuyer un budget qui encourage aujourd'hui ces objectifs, qui épargne un peu les classes moyennes, qui donne vraiment aux gens une raison d'avoir confiance et qui permet aux Canadiens de voir briller enfin une grande lumière au bout du tunnel.

**M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt):** Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement mon collègue d'en face parler du budget. Il accuse notre parti d'en faire ressortir uniquement les aspects négatifs.

Peut-il me dire ce qu'il trouve de positif dans ce budget? Il ne parle pas de banques d'alimentation, nous, oui. Il y a plus de McDonald's que de banques alimentaires et même McDonald's dit que les temps sont durs dans sa publicité.

Le budget ne fait rien pour le 1,5 million de Canadiens qui sont sans emploi, mais il reconnaît que le chômage demeurera à 10 p. 100 au cours des deux prochaines années.

Qu'est-ce que je dois dire aux gens de ma circonscription, aux couples qui viennent me raconter qu'ils ont deux ou trois enfants, qu'ils travaillaient tous les deux, qu'ils avaient leur propre maison, qu'ils remboursaient leur prêt hypothécaire et l'emprunt qu'ils avaient fait pour s'acheter une voiture mais qu'un d'entre eux a été mis à pied et que maintenant ses prestations d'assurance-chômage vont s'arrêter? Je les regarde et je ne sais pas quoi leur dire. Si je ne trouve pas de réponse aux problèmes de mes électeurs dans ce budget, c'est que c'est un échec total.

Ce que le gouvernement fait depuis sept ans ne peut nous échapper. Ce budget n'est guère différent des précédents. En 1981-1982, j'avais une petite entreprise et, n'en déplaise aux députés d'en face, nous avons survécu à la récession. Nous nous sommes battus pour y arriver. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Les entrepreneurs en ont assez mais ils essaient quand même de se cramponner. Les faillites ont augmenté à un rythme effarant. Il n'y en avait pas autant en 1981-1982.

Ma question au député, qui a reconnu notre rôle concernant le REER, est la suivante: ne pense-t-il pas qu'il faut faire ressortir les aspects négatifs du budget pour en trouver les aspects positifs? Y a-t-il une seule

chose positive dans ce budget qui, alors que nous avons 1,5 million de Canadiens sans travail, avoue que le chômage se maintiendra à 10 p. 100 au cours des deux prochaines années? N'est-il pas d'accord avec moi pour dire qu'une fois de plus le ministre des Finances nous a trahis?

**M. Turner (Halton—Peel):** Monsieur le Président, je ne pourrais pas être plus éloquent que mes électeurs.

Robert Bayat, de Burlington, écrit: «Je suggère que le gouvernement du Canada gère les affaires du pays et non les affaires des personnes. Tous les Canadiens y gagneront si le gouvernement devient moins omniprésent. L'expansion n'est pas toujours la meilleure solution.» Ce budget réduit l'envergure du gouvernement.

William Craig écrit: «J'aimerais que le Canada prenne des mesures draconiennes pour enfin régler sa dette. Il faut former et recycler les gens afin que le pays puisse être compétitif à l'échelle mondiale.» Le budget vise cet objectif.

Dave Stewart, de Burlington, écrit: «La reprise se produira. Nous faisons tous partie des 90 p. 100 des Canadiens qui survivront à la récession.» C'est ce que j'appelle faire valoir l'aspect positif au lieu du négatif, soit le 90 p. 100 et non le 10 p. 100. Mabel Mason de Vancouver, écrit: «Pour améliorer notre situation et augmenter notre confiance, le gouvernement devrait réduire notre fardeau fiscal.» C'est ce que le gouvernement fait grâce à ce budget.

M. Chris Creed, de Burlington, écrit: «Je m'inquiète de l'héritage que nous laissons aux générations futures.» Le présent budget s'intéresse aussi à ce legs. Le budget prévoit que le déficit descendra à 27 milliards, puis à 22 milliards l'année suivante et jusqu'à 5,5 milliards de dollars d'ici 1995. Voilà une amélioration de l'héritage des générations futures.

John Beaumont, de Bolton, écrit: «Votre popularité est faible parce que vous prenez des mesures énergiques pour contrôler le déficit.» Il a raison. Selon les sondages, la cote de popularité du gouvernement est très basse car les mesures qu'il a dû prendre pour réduire le déficit afin d'assurer un meilleur avenir au Canada étaient très dures. Ce furent des mesures draconiennes. Personne ne le nie de ce côté de la Chambre. Nous sommes tous fiers de ce que nous avons dû accomplir pour régler les problèmes dont nous avons hérité.

**M. Guy Ricard (Laval-Ouest):** Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à remercier mon collègue de Halton—Peel qui a accepté de partager le temps dont il disposait avec moi pour cette partie du débat.

[*Français*]

Monsieur le Président, lorsque le ministre des Finances a commencé à travailler sur son budget, il a regardé les faits de la façon suivante: Il a regardé ce qu'on avait dans le passé, les dettes que l'on a à payer, ce que l'on a présentement, et ce que l'on devrait faire pour le futur.

Les dettes que l'on avait à payer, c'est bien simple, c'est la dette nationale. La dette nationale, mon collègue de Trois-Rivières en a fait un bref exposé, s'élève maintenant à 420 milliards de dollars. Lorsqu'on est arrivé au pouvoir en 1984, elle était de 206 milliards. L'intérêt composé est de 239 milliards depuis sept ans, et on a un excédent des coûts d'opération du gouvernement sur les programmes, de 25 milliards de dollars, que l'on pourrait enlever à cette partie des dépenses. Donc, cela nous donne un grand total de 420 milliards. Partant de là, le ministre fait le calcul suivant: Combien je peux percevoir en taxes des gens ou en impôts, et combien je devrais dépenser pour répondre aux demandes des programmes. Et là, il essaie de balancer son budget. Et, comme vous le savez, depuis des années, le budget, on n'est pas capable de le balancer pour la bonne et simple raison qu'on a plus de dépenses que de recettes. Qu'est-ce qu'il essaie de faire? Il essaie de diminuer le plus possible les dépenses. C'est sûr qu'il va être obligé de mettre la hache quelque part, monsieur le Président. C'est sûr qu'il va être obligé de réévaluer les programmes qui sont en opération actuellement, peut-être en enlever, pour essayer de faire plus avec moins d'argent, de façon à ce qu'il puisse arriver à balancer son budget, s'il le peut, un jour.

Lorsqu'on nous dit qu'on a coupé dans les programmes, monsieur le Président, ou lorsqu'on nous dit qu'on n'a pas assez d'incitatifs pour l'entreprise, que l'on regarde les faits saillants du Budget. Vous savez, monsieur le Président, lorsqu'on nous dit que les gens ont faim, que les gens veulent travailler, qu'il y a 1,5 million de personnes en chômage, je suis d'accord avec cela, monsieur le Président. Il y a trop de chômeurs. Un seul chômeur, dans ma tête à moi, est de trop; tout le monde devrait travailler. Sauf qu'il arrive des situations où parfois on se retrouve avec un grand nombre de chômeurs, ce qu'on ne désire pas. Que ce soit 1 p. 100, 10 p. 100, 15 p. 100 ou 25 p. 100, je pense que dans certaines régions, c'est beaucoup trop, on le sait tous.

La recherche et le développement, monsieur le Président: 230 millions de plus pour les prochaines cinq années. Gain de capital à vie: éliminé. Les petites entrepri-

ses: le gouvernement offrira un programme de financement de la petite entreprise jusqu'à la fin de 1992 afin d'aider les petites entreprises en difficulté, y compris les agriculteurs à obtenir des prêts à des taux d'intérêt plus avantageux. Et là j'en passe, monsieur le Président. Je ne suis pas pour vous énumérer tout cela car je suis sûr que vous l'avez lu vous aussi. Mais ce sont des incitatifs, monsieur le Président.

• (1250)

Si ces compagnies-là peuvent avoir à peu de frais une modernisation de leur équipement, une formation de leur main-d'oeuvre, une nouvelle technologie, cela va créer des emplois, cela va ramener les gens au travail et on n'aura pas les problèmes que l'on connaît actuellement. Vous savez, un taux de chômage de 10 p. 100, c'est peut-être un peu mieux que 25 p. 100, mais ce serait bien mieux si on en avait un de 3 p. 100 seulement. Ce serait bien mieux si on en avait un de 0 p. 100, et c'est cela qu'on veut faire avec un budget semblable.

Lorsque j'entends les gens de l'autre côté qui critiquent le Budget. . . J'entendais hier, justement à une réponse d'un de nos collègues, le député d'Essex—Windsor qui parlait de la politique du NPD en Ontario, et il disait ceci: Le gouvernement de l'Ontario pense aux gens, il ne pense pas à l'industrie. Il n'a pas dit, par exemple, que le gouvernement de l'Ontario avait augmenté le déficit de 9 milliards, et c'est cela qui est arrivé. C'est beau, penser aux gens. Moi aussi j'aime ça penser aux gens, puis je veux y penser et je veux les aider, mais je ne les aiderai pas en mettant un cataplasme sur une jambe de bois. Je vais les aider en créant un climat propice pour travailler, un climat propice pour prendre soin de leur famille.

Monsieur le Président, en ce qui concerne la relance économique et les facteurs de la recherche et du développement, depuis trop longtemps dans ce pays les entreprises n'ont pas fait leur part en recherche et développement. On s'est servi des moyens qu'on avait à partir des gouvernements—là je parle du gouvernement fédéral et des provinces—pour un transfert de technologie, pour acheter de la technologie plutôt que de la faire. On en a même acheté à l'extérieur. On a même demandé au fédéral, à un moment donné, de mettre sur pied un organisme pour aller chercher la technologie à l'extérieur, pour faciliter, en tout cas, les démarches pour aller chercher la technologie à l'extérieur. On n'a pas renouvelé nos équipements et on a pensé que cela durerait éternellement.

Monsieur le Président, si on regarde les problèmes que les papetières ont actuellement au Canada, c'est exactement ce que je viens de vous décrire. Pourquoi les Américains peuvent-ils, eux, produire une tonne de papier à un coût moindre qu'au Canada? C'est tout simplement parce qu'ils ont refait leurs classes. Ils ont fait de la recherche et du développement.

Dans le présent Budget, on peut voir que l'on a un surplus, pour les prochaines cinq années, de 230 millions. Vous allez me dire que ce n'est pas assez, monsieur le Président, puis je suis d'accord avec vous. On devrait avoir un milliard. Mais est-ce qu'on peut se permettre actuellement, en 1992, avec les contraintes que l'on a, de penser mettre un milliard de dollars en recherche et développement? Est-ce que tout d'abord les entreprises sont capables, au moment où on se parle, de faire ce virement technologique et d'appliquer en recherche et développement directement chez eux maintenant ce milliard de dollars? Je ne pense pas, monsieur le Président. Je pense qu'il faut les amener à faire cela, qu'il faut donner des incitatifs, comme on le fait présentement, en recherche et développement, mais il ne faut pas espérer que demain matin tout le monde va se mettre à table et que tout le monde va dire: Moi je fais de la recherche et du développement. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas de même que cela se passe.

Il y a deux sortes de recherche qui se fait dans le monde: la recherche appliquée et la recherche pure. Cela prend un peu de temps, cela prend un peu de logistique pour y arriver. Mais c'est quand même un bon pas. Je suis content de le voir là-dedans. J'avais demandé au ministre des Finances, lors d'une consultation, s'il n'y avait pas possibilité d'augmenter les budgets pour la recherche et le développement. Il m'avait dit: Je vais essayer, mais on a beaucoup de contraintes. Et moi j'avais dit: C'est aussi important qu'une subvention pour, je ne sais pas, acheter de la machinerie. En tout cas, il a pris mon mot, j'en suis content, je le remercie, mais il reste qu'il va falloir mettre les efforts là-dedans, monsieur le Président, pour plus tard.

Ce n'est peut-être pas nous qui allons vivre cela, mais nos enfants et nos petits-enfants qui nous suivront et qui prendront notre place à un moment donné, soit ici en politique ou dans l'industrie. Ce sont eux qui vont créer le futur. Alors c'est à nous de leur préparer le chemin. Si on se donne la main tous ensemble, si tous les députés de cette Chambre travaillent dans la même direction. . . On a parlé de positif et de négatif ce matin ici, mais qu'on parle d'une direction positive, en pensant au futur de nos

enfants, en amenant des critiques—et je suis d'accord avec cela et je suis prêt à les accepter—à condition qu'elles soient constructives et qu'elles fassent que notre pays aille dans la bonne direction, qu'il avance, se développe, et surtout qu'il soit compétitif pour donner à nos enfants l'héritage qu'ils méritent.

[*Traduction*]

**Mme Catherine Callbeck (Malpèque):** Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec intérêt et j'ai noté qu'il avait dit que nous devions adopter un point de vue positif. Je crois qu'étant donné le budget qui nous a été présenté, cela est très difficile pour le million et demi de chômeurs.

Je demande au député ce que ce budget fera pour les étudiants parce qu'il ne les a pas mentionnés.

Nous le savons tous, le gouvernement a été extrêmement dur pour les étudiants. Il a introduit la TPS qui s'applique même aux livres, ce qui fait augmenter le prix des études universitaires, en fait, de toutes les études, peu importe dans quelle institution.

Le gouvernement a réduit les fonds versés aux provinces en vertu du financement des programmes établis et nous savons tous que cela aussi s'est répercuté sur les étudiants car les établissements d'enseignement ont majoré leurs frais de scolarité.

Les programmes d'emplois pour les étudiants aussi ont été amputés et la liste ne s'arrête pas là.

Nous attendions des mesures budgétaires apportant quelque chose de positif pour les étudiants, mais au lieu de cela, nous constatons que la période d'exemption d'intérêt de six mois sur les prêts aux étudiants après l'obtention d'un diplôme a été abolie. Le gouvernement ne se rend-il pas compte qu'il y a un million et demi de chômeurs et que les emplois sont très rares pour les étudiants? Il est extrêmement difficile pour les jeunes de trouver un emploi après leurs études.

Le député ne croit-il pas qu'il serait temps que le gouvernement cesse de s'en prendre aux étudiants?

[*Français*]

**M. Ricard:** Monsieur le Président, j'aimerais répondre tout simplement que dans le budget—et je ne l'ai pas dans son intégralité ici, je n'en ai que les faits saillants—mais le montant sur lequel le crédit pour études est calculé passera de 60 $ à 80 $ par mois d'études à temps plein à compter de 1992. Deuxièmement, le montant maximal du crédit pour frais de scolarité et du crédit pour études, qui peut être transféré à un autre contribuable, passera de 600 $ à 680 $.

Monsieur le Président, il s'agit du budget de 1992. Je ne sais pas si vous vous rappelez, il y a quelques années, on a mis sur pied un programme qui s'appelle Défi, basé sur le choix de carrière pour les étudiants, qui permettait à l'industrie d'embaucher ces jeunes-là durant l'été pour se faire un peu d'argent avant leur retour en classe. Or, il ne s'agit pas d'une politique nouvelle, ce n'est pas une politique qu'on a copiée non plus, c'est la continuation de la politique établie par ce gouvernement en 1984 et elle se poursuit. Alors, je ne vois pas pourquoi on essaie d'effrayer les étudiants en leur disant que tout sera coupé.

[*Traduction*]

**M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville):** Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à féliciter le ministre des Finances. Je crois personnellement qu'il a présenté un budget splendide, minutieusement élaboré et tenant compte des nombreux besoins exprimés par les Canadiens.

Je me souviens de discussions que j'ai eues avec lui l'automne dernier. Je lui avais dit que je tenais à la réduction du déficit. Je visais entre 25 et 27 milliards de dollars. C'est ce que les Canadiens voulaient après ce que nous avons traversé. Le ministre a annoncé un déficit de 27,5 milliards de dollars.

J'avais également demandé au ministre, ici à la Chambre, d'alléger le fardeau fiscal des contribuables à revenu moyen et j'avais expressément mentionné la surtaxe introduite en 1985.

• (1300)

Je me réjouis donc qu'il ait donné suite à ma requête en faisant passer cette surtaxe de 5 à 3 p. 100.

Troisièmement, les électeurs de ma circonscription me disaient également que le gouvernement devait encore réduire substantiellement ses dépenses et le ministre a trouvé un bon moyen de le faire.

Je voulais demander à mon collègue quels échos il avait eus des électeurs de sa circonscription sur ce budget. J'ai tenu mon déjeuner-causerie annuel sur le budget hier matin à Markham et 350 personnes y ont assisté. Leurs réactions étaient très positives. À quelques exceptions près, ces gens étaient très favorables au budget et 200 de ces 350 personnes étaient des étudiants de niveau secondaire réunis grâce au parrainage d'entreprises privées.

**M. John Brewin (Victoria):** Y avait-il des sans-emploi?

**M. Attewell:** J'entends mon collègue néo-démocrate. Il est probablement aux antipodes de Bob Rae. Ce dernier ne fait que creuser le trou encore plus en créant le plus gros déficit jamais vu dans l'histoire de l'Ontario.

Est-ce que notre budget va stimuler l'économie? Oui, monsieur le Président, c'est sûr. J'aimerais que mon collègue nous dise quels échos il a eus sur ce budget. Je suis convaincu que ce n'est rien de comparable aux discours creux venant de mes vis-à-vis.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député a 30 secondes pour répondre.

**M. Ricard:** Les réactions sont très bonnes. J'ai reçu 17 appels téléphoniques et je peux dire que 15 des personnes qui ont appelé étaient favorables au budget. Les deux autres ont dit qu'elles ne savaient pas encore si elles devaient l'appuyer. Donc, le taux de satisfaction est de 93 ou de 95 p. 100.

**M. Attewell:** C'est plutôt bien.

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat sur le budget de 1992 et de pouvoir exprimer clairement mon point de vue, celui de mon parti et celui de mes électeurs de Victoria.

Je voudrais commencer d'abord par parler du budget lui-même. Il contient quelques bonnes nouvelles; il n'est pas entièrement mauvais. J'applaudis aux modestes efforts qu'a faits le gouvernement pour améliorer sa gestion et aux économies qu'il s'attend à réaliser grâce à ces mesures. C'est toujours louable et cette initiative obtiendra l'appui de tous les côtés de la Chambre.

La diminution de la surtaxe personnelle, pour ce qu'il en est, ne peut être qu'appuyée, mais cela s'arrête là. Cette mesure ne donnera que 2 $ par an à une famille monoparentale ayant deux enfants. Elle accordera à la famille canadienne moyenne quelque 19 $ par an et 116 $ par an à ceux qui ont des revenus supérieurs à 100 000 $. C'est un exemple typique de la manière dont les conservateurs réduisent les impôts et c'est simplement inacceptable, mais dans la mesure où il y a la moindre réduction des impôts des particuliers dans le budget, cela a notre appui.

Il en va de même pour les dispositions concernant les REER. Quand les gens étudieront attentivement la question, ils vont s'apercevoir, que cela ne constitue pas l'aide à laquelle ils s'attendaient. Le remboursement obligatoire de l'argent emprunté au régime sera un revenu imposable. Il en résulte par conséquent qu'une personne empruntant simplement de l'argent de son propre REER n'en tirera pas un grand avantage. Si on a un tel régime, en général, les banques et les autres institutions financières fournissent ce crédit de toute façon. On économisera un peu sur les intérêts, mais c'est tout. Néanmoins, nous appuyons cette mesure.

Je voudrais examiner les principes fondamentaux du budget. Celui-ci laisse aux entreprises de notre pays plus de 1 milliard de dollars d'exemptions principalement pour les frais de représentation, les repas d'affaires et autres dépenses. Le gouvernement, n'a pas eu le courage de s'attaquer à la question des cadeaux consentis aux entreprises, qui se trouvent dans nos lois fiscales. Ce budget ne contient rien pour ceux qui ont déjà perdu leur emploi ou leur entreprise à cause des mesures économiques du gouvernement et de la transformation que notre pays est en train de subir dans le secteur économique. D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens connaissent de très graves difficultés. Quoi qu'il puisse contenir d'autre, le budget aurait dû apporter des mesures équitables et de l'aide à ceux qui souffrent à cause du bouleversement économique du Canada. Le budget n'a rien dit à ce sujet.

Il n'a prévu pratiquement rien en ce qui concerne la création d'emplois et dans la mesure où il a fourni quoi que ce soit pour stimuler l'économie, ces mesures étaient inappropriées, peu judicieuses et mal orientées.

De l'aveu même du gouvernement, le chômage va continuer de toucher plus de 10 p. 100 de la population active au cours du prochain exercice financier, encore que ce chiffre soit optimiste à en juger par l'expérience des dernières années. Le gouvernement affecte 100 millions de dollars de moins à la Planification de l'emploi, programme qui figure pourtant parmi ceux qui remportent le plus de succès dans ma circonscription, de Victoria, et je suppose que c'est la même chose ailleurs au Canada.

Ce budget ne se démarque pas tellement de la stratégie économique du gouvernement qui a échoué. En fait, le gouvernement se sert de l'exposé budgétaire pour chanter ses propres louanges, comme vient encore de le faire le député que nous avons entendu tout à l'heure.

Petit à petit, depuis 1984, le gouvernement conservateur a conduit le pays au bord de la catastrophe sur le plan économique, social et politique, et cela, dans une grande mesure, en adoptant les mêmes positions que le gouvernement auquel il a succédé. Quoi qu'on en dise, depuis 15 ou 20 ans les libéraux et les conservateurs défendent essentiellement les mêmes principes d'action. Tant et si bien que près d'un million d'enfants vivent dans la misère au Canada. Dans un des pays les plus riches au monde, des enfants vivent dans la misère.

Des conditions de vie extrêmement pénibles continuent d'exister dans certaines de nos réserves indiennes et dans bien d'autres localités au Canada. Pour des cen-

taines de milliers de Canadiens, la catastrophe économique est déjà une réalité. Après l'espoir c'est le revenu qui disparaît, ce qui aggrave les tensions sociales et familiales, multiplie les échecs matrimoniaux, hausse le taux de criminalité et exerce des pressions constantes sur le tissu et les structures sociales de notre pays.

Le gouvernement doit être tenu responsable, comme ses prédécesseurs d'ailleurs, d'avoir ainsi gaspillé les ressources qui nous ont été données en partage au Canada. Par ce budget, le gouvernement fédéral continue, de façon explicite, à rogner sur les fonds qu'il verse à l'égard des programmes d'éducation et de santé. Le budget supprime officiellement et irrévocablement le programme d'allocations familiales qui a été une composante essentielle de notre structure sociale et qui témoignait de l'importance accordée à l'enfant dans les collectivités canadiennes ainsi que du fait que nous, en tant que nation, étions prêts à subvenir aux besoins des petits Canadiens.

Le gouvernement annonce, dans ce budget et dans les déclarations s'y rapportant, que son engagement, l'engagement solennel qu'il a pris envers la population canadienne d'instituer un programme national de services de garderies, ne tient plus. Il vient de le saborder, éliminant du coup l'un des facteurs essentiels pour promouvoir l'unité nationale et l'esprit communautaire.

Le budget signe l'arrêt de mort du Conseil des sciences du Canada, du Conseil économique du Canada, de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, de la Fondation canadienne des relations raciales, ce qui constitue, surtout dans ce dernier cas, monsieur le Président, un manquement particulièrement grave à l'engagement que le gouvernement avait pris envers les Canadiens d'origine japonaise et d'autres Canadiens. Juste avant les dernières élections, le gouvernement avait fait grand état de sa réconciliation avec les Canadiens japonais qui avaient été traités de façon épouvantable pendant la Deuxième Guerre mondiale. Quand il a pris cet engagement, il a eu l'appui de notre parti et de tous les côtés de la Chambre. Il réparait un tort de longue date. Sa promesse faite aux Canadiens japonais consistait en partie à consacrer aux relations raciales un montant équivalent à celui consacré par la communauté canadienne japonaise. Cette dernière a tenu sa promesse, alors que dans ce budget, le gouvernement revient sur son engagement solennel.

Monsieur le Président, le budget met en application la stratégie et l'idéologie des conservateurs quant à l'économie. Voici comment je comprends personnellement cette politique.

L'élément clé de la théorie conservatrice, dont on n'arrête pas de faire l'éloge dans le budget, est de ramener le taux d'inflation à un niveau aussi près que possible de zéro. Les uns après les autres, les économistes ont dit que c'était une stratégie désastreuse, et nous en voyons à présent les résultats. Elle a fait monter la valeur du dollar canadien. Elle a mis le secteur des exportations en péril. Elle a en fait accru le déficit.

• (1310)

La moitié du déficit fédéral est dû aux taux d'intérêt que paie le gouvernement sur la dette. Seuls 6 p. 100—je devrais l'ajouter—sont attribuables aux dépenses de fonctionnement du gouvernement. En faisant monter les taux d'intérêt pour appliquer une idéologie conçue dans une tour d'ivoire dans le but de réduire l'inflation, le gouvernement est en train de détruire l'économie canadienne et d'imposer un fardeau insupportable à la société canadienne.

M. Clarence Barber, de l'Université de Victoria, a fait en octobre 1991 un discours très intéressant dans lequel il exposait en détail les conséquences d'une politique d'inflation zéro comme celle imposée par le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, avec l'appui enthousiaste et sans réserve du gouvernement.

Le deuxième élément de la politique gouvernementale n'est autre que la théorie des vases communicants. En quelque sorte, si on aide les riches, l'économie va mieux se porter, et c'est donc eux que le gouvernement a aidés. Cette politique a porté un coup fatal aux familles. La TPS coûte à chaque famille 570 $ par an. Depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir, les familles paient 1 530 $ de plus d'impôts par an. Par contre, il y a eu un allégement pour les entreprises.

Tout cela entraîne le troisième élément de la politique du gouvernement, à savoir la privatisation des activités de l'État, la diminution du rôle de l'État comme associé dans l'avenir économique du pays. Il abandonne de plus en plus le pouvoir au secteur privé et aux grandes, riches et puissantes entreprises du secteur privé. Cela s'est accompagné de la baisse du niveau de vie des Canadiens.

Les économistes ont maintes et maintes fois démontré clairement qu'il valait beaucoup mieux maintenir un niveau modéré d'inflation et s'attaquer aux problèmes de l'emploi et du chômage que de s'attacher idéologiquement à réduire le taux d'inflation.

Nous, de notre parti, disons que l'État a un rôle-clé, un rôle important à jouer comme partenaire dans le développement économique et social d'un pays, en association avec le monde des affaires et avec le monde syndical.

Le gouvernement se plaît à parler de la position du Canada dans l'économie internationale, mais voyez à quoi ses politiques ont mené. Le chômage a augmenté. Nous avons perdu des investissements, partis vers les États-Unis et ailleurs, dont l'exode a détruit des localités qui font face à la ruine partout au Canada. La croissance sert à rembourser les emprunts obtenus de sources étrangères. Le gouvernement n'a pas réussi à diversifier le commerce extérieur en mettant tous nos oeufs dans le panier américain. Il a négligé de soutenir les entreprises d'envergure mondiale qui sont compétitives et d'encourager le réoutillage des entreprises canadiennes de fabrication.

Le gouvernement a démantelé petit à petit l'industrie de la construction navale au Canada. Il est en train de détruire l'industrie forestière. Il a réduit davantage, malgré toutes les supplications, les fonds consacrés à la recherche et au développement et, plus grave encore, il n'a pas cessé de réduire les fonds alloués à l'enseignement et à la formation.

Les dépenses consacrées à la santé et à l'enseignement, par exemple, ont diminué de 10 p. 100 pendant le dernier exercice financier, tandis que les dépenses consacrées à la défense augmentaient. Les priorités du gouvernement actuel, surtout maintenant que la guerre froide est terminée, vont à contre-courant.

Une partie de la stratégie du gouvernement consiste à faire baisser les salaires au nom de la productivité. Nous venons de voir cette semaine encore que l'une des usines d'automobiles les plus productives en Amérique du Nord, l'usine GM de St. Catharines, est en train de fermer ses portes malgré sa productivité, dans le cadre d'une décision d'entreprise, d'une décision politique, prise par ses propriétaires américains. Le gouvernement est resté muet et n'a pas réagi.

La stratégie a échoué même sur l'objectif le plus important que le gouvernement s'est fixé lui-même depuis le début, à savoir réduire le déficit. Sous le gouvernement actuel, le déficit fédéral est passé de 234 milliards de dollars en 1985 à 420 milliards en 1991. Le gouvernement perpétue le mythe du déficit. Regardez ce qu'il a fait. Il a construit une nouvelle ambassade à Tokyo sur un terrain valant entre 5 et 6 milliards de dollars. Ces sept dernières années, il a consenti des exemptions pour gains en capital évaluées à 11 milliards de dollars.

Au cours des cinq prochaines années, les exonérations que le gouvernement accorde aux entreprises dans le dernier budget atteindront entre 2 et 3 milliards de dollars. Cette mesure ne favorisera aucunement l'essor économique et la création d'emplois, elle permettra simplement au secteur privé d'empocher entre 2 et 3 milliards de dollars.

En ne percevant pas tout l'impôt qui lui est dû, le gouvernement perd des milliards de dollars. Les plus récentes statistiques que je possède à ce sujet datent de 1987: l'impôt sur les sociétés non recouvré totalisait 16 milliards de dollars. Les exonérations consenties à l'origine par le gouvernement libéral, puis maintenues par le présent gouvernement, ont coûté 40 milliards de dollars aux contribuables canadiens au cours des dix ou quinze dernières années.

Le gouvernement n'a rien fait pour résorber la dette privée au pays. Il parle de la dette publique et de son intention de réduire l'intervention de l'État dans notre société, mais il ne mentionne pas le fait que le secteur privé a accumulé une dette quasiment équivalente à la dette publique, puisqu'elle atteint 406 milliards de dollars. En réalité, le déficit fédéral a diminué; il représentait 8,8 p. 100 du Produit intérieur brut en 1985, mais seulement 4,4 p. 100 la dernière année. Les dépenses du gouvernement ont également été réduites, de 23,9 p. 100 du PIB à 21,9 p. 100.

Immanquablement, le Japon affiche un déficit plus élevé que le Canada, et son rendement sur la scène internationale est incroyable. Les traitements des fonctionnaires qui, selon le gouvernement, étaient à la source du problème l'an dernier, ne correspondent qu'à 9,2 p. 100 du budget fédéral. Et le reste est à l'avenant. Il faut désormais chercher une nouvelle méthode pour bâtir un Canada juste, équitable et prospère, afin de pouvoir jouer un rôle important au niveau mondial.

L'autre soir, j'écoutais à la télé un reportage intitulé *Town Hall* et diffusé sur le réseau anglais de Radio-Canada. C'était fascinant d'entendre l'opinion des participants qui venaient de toutes les régions du pays. Cela m'a donné quelques idées sur la façon d'élaborer le genre de politiques économiques qui pourraient, à mon avis, préserver l'unité du pays. Il y a tout d'abord l'honnêteté du gouvernement. C'est le point de départ. De bien des points de vue, le budget que le gouvernement a déposé est carrément malhonnête. Nous devons avant tout compter sur un gouvernement honnête, faire confiance aux gens et les écouter.

Deuxièmement, nous devons commencer par appuyer les localités et leurs initiatives. Certaines initiatives locales et municipales ont obtenu un succès retentissant au

Canada. À Victoria, il y a par exemple la Greater Victoria Development Economic Commission qui a lancé un certain nombre de projets qui ont très bien marché.

Troisièmement, nous devons appuyer les industries de pointe au Canada afin qu'elles soient compétitives à l'échelle internationale.

Quatrièmement, nous ne devons pas abandonner le secteur manufacturier. Léo Girard, du secteur de la sidérurgie, a soulevé ce point de façon très succincte dans le cadre du reportage *Town Hall*, et il a parfaitement raison. Nous avons encore un avenir dans l'industrie manufacturière, dans l'industrie de la construction navale, dans l'industrie forestière, particulièrement dans le secteur secondaire, si notre gouvernement est prêt à appuyer ces industries au lieu d'exporter les emplois.

Cinquièmement, nous devons commencer à tendre de nouveau, un filet de sécurité pour aider les victimes du démantèlement de l'économie que nous vivons actuellement. Nous sommes en période de transition. Certains de ces changements sont mondiaux, d'autres découlent des politiques de notre gouvernement. Dans un cas comme dans l'autre, les localités, les personnes et les familles qui sont victimes de ces bouleversements ont besoin de notre appui à nous tous en tant que Canadiens, en tant que nation unie. Si cela veut dire que les députés doivent réduire leurs salaires et leurs dépenses, nous devrions être prêts à le faire. Cela doit aussi vouloir dire qu'on doit demander aux bien nantis de notre société de renoncer à certains de leurs privilèges, à ces présidents de banque qui font plus de 1 million de dollars par année en plus de tous les privilèges, des options sur actions et tout le reste.

Sixièmement, nous avons besoin d'un programme de travaux publics efficace, comme ce qui a été proposé par les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Il est dramatique que le gouvernement ait laissé filer cette occasion. Chez moi, à Victoria, par exemple, il nous faut un système de traitement des égouts. Une contribution fédérale est essentielle à la réalisation de ce projet. Il nous faut des conditions de travail acceptables. Il nous faut un nouvel accord commercial. Il nous faut un régime fiscal progressif. Nous avons besoin d'une fonction publique efficace. Inutile de harceler les fonctionnaires. Il faut plutôt les encadrer efficacement et concevoir un mécanisme efficace de prestation des services. Notre économie et notre société ne peuvent se développer sans une fonction publique efficace et efficiente.

• (1320)

Ainsi, l'argent que nous dépensons pour les vérificateurs pourrait permettre de prélever auprès des sociétés des recettes de 17 milliards de dollars perdues à cause de l'évitement fiscal et de l'évasion fiscale.

Enfin, nous devons consacrer des ressources à l'aide publique au développement et à l'environnement. Le gouvernement a amputé de 75 millions le budget du Plan vert et éliminé le Conseil consultatif canadien sur l'environnement. L'aide publique au développement, qui permet d'améliorer le sort de ceux qui ont besoin d'aide à l'étranger, surtout dans le tiers monde, est un investissement à long terme important pour l'économie canadienne. Non seulement elle donne au Canada des appuis à l'étranger, mais, en relevant le niveau de vie dans d'autres pays, elle contribue aussi à relever le nôtre.

Ce budget ne fait décidément pas l'affaire. Il y aurait eu d'autres choix à faire, et le temps est venu pour le Canada de s'orienter dans une nouvelle direction.

**M. Thompson:** Monsieur le Président, dans un sens, je tiens à féliciter le député qui vient de prendre la parole, car il reconnaît que, par rapport au Produit intérieur brut, la dette nationale ainsi que notre déficit se sont considérablement améliorés depuis quatre ans. Il dit que notre déficit équivaut à 4 p. 100 du produit intérieur brut, alors qu'il était de l'ordre de 8 p. 100 il y a quatre ou cinq ans. Je le félicite de le reconnaître.

Pour ce qui est du reportage dont il vient de parler et de ce qu'il souhaite pour l'économie canadienne, je lui signale que nous avons déjà accompli 90 p. 100 de ce qui figure sur sa liste. Il devrait relever les questions que nous n'avons pas encore réglées. S'il passe un à un les points de sa liste, il conviendra certainement que nous nous sommes occupés d'environ 90 p. 100 d'entre eux.

Je veux aussi toucher un mot du dollar canadien car le député a évoqué sa valeur, estimant sans doute qu'il est artificiellement élevé et que nous nous en tirerions mieux s'il était plus bas. J'invite mon collègue à lire à ce sujet une étude faite par la Société Banque Suisse.

Dans cette étude, on compare le dollar canadien, et plus précisément la parité des pouvoirs d'achat, à d'autres monnaies, notamment le dollar américain. L'étude conclut que le dollar canadien n'est pas surévalué. Sa valeur idéale serait à un cent ou moins près. Un cent ou moins, c'est bien peu quand on songe qu'il avoisinait les 88 ou les 89 cents américains à la fin de l'automne 1991. À présent que le dollar a baissé de quatre cents ou plus, je crois que nous pouvons dire qu'il est à sa juste valeur.

J'estime que c'est plutôt au député de nous dire quelle devrait être la valeur du dollar canadien. Nous ne pouvons pas tabler sur la faiblesse de notre dollar pour relancer l'économie canadienne. Notre infrastructure financière est à toute épreuve. Les composantes essentielles sont là. Elles conviennent parfaitement. C'est même ce qui explique que notre dollar soit fort et cela, c'est en grande partie au ministre des Finances et au gouvernement que nous le devons.

**M. Brewin:** Monsieur le Président, en 1986, le dollar canadien valait 72 cents américains et, en 1991, il a grimpé jusqu'à 89 cents. Par la suite, il a baissé légèrement, comme le député l'a dit.

Il reste que, dans la région de Victoria, qui compte notamment sur le tourisme, l'industrie forestière et les exportations, la politique appliquée par John Crow et le gouvernement est un désastre. Elle est un désastre, et nous sommes à même de le constater. Les effets des politiques économiques du gouvernement se font sentir partout au Canada.

Le député a fait allusion aux assemblées municipales. Pendant le congé d'ajournement, j'ai eu l'occasion de rencontrer des centaines de gens et de groupes de Victoria. J'ai discuté avec eux de l'élaboration de politiques économiques fédérales qui seraient susceptibles d'améliorer les perspectives économiques de leur collectivité.

J'en profite pour vous faire part de certaines des idées qui ont été présentées.

J'ai déjà parlé de l'industrie de la construction navale parce qu'elle fournit des emplois hautement qualifiés. Elle a besoin de l'aide de l'État. Notre gouvernement est l'un des rares dans le monde occidental à ne pas offrir de véritable soutien à la construction navale. Il a laissé ce soutien s'évanouir. Par exemple, il a renoncé au Polar 8 après s'être formellement engagé à le construire, ce qui est fort regrettable.

Nous voulons que les Jeux du Commonwealth soient convenablement financés et que le gouvernement ne revienne pas sur ses engagements.

Nous voulons l'établissement d'un nouveau système de gestion du havre de Victoria pour que cet important actif de Victoria soit exploité efficacement à l'avenir.

Nous avons besoin de nouvelles installations de douanes. Le gouvernement s'y refuse constamment, mais il importe que nous ayons ces installations à temps pour les Jeux du Commonwealth.

Nous avons besoin d'installations de traitement des eaux usées, comme je l'ai dit plus tôt. C'est très important pour l'environnement et notre réputation internationale.

Il faut que le gouvernement reprenne son rôle dans le financement des programmes de santé et d'éducation, qui procurent nombre d'emplois à Victoria. Ces programmes sont importants pour notre population et notre pays, car ils soutiennent des institutions comme l'Université de Victoria, le Collège Camosun et l'hôpital, qui compte parmi l'un des meilleurs du pays.

Enfin, les programmes sociaux et culturels sont très importants pour notre collectivité. Nous n'obtenons pas la part qui nous est due, et il est temps que nous l'ayons.

**M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt):** Monsieur le Président, nous avons tous vu ce qui s'est produit en Ontario après l'élection du Nouveau Parti démocratique. Notre déficit a augmenté d'environ 14 milliards de dollars.

J'ai une question à poser au député. Depuis 1984, année où le gouvernement est arrivé au pouvoir, nous avons connu 33 hausses d'impôts, dont l'instauration de la TPS, qui ont ravagé notre pays. Nous avons eu le libre-échange avec les États-Unis, qui a entraîné la perte de 350 000 emplois. Ces emplois ont tout simplement été aspirés par les États-Unis.

Ce gouvernement parle maintenant de libre-échange avec le Mexique, ce qui fera d'autres ravages au Canada. Les Américains n'en veulent pas. Le président Bush essaie d'éviter la question, parce qu'il est en campagne électorale.

Je suis inquiet parce que, même si le NPD fédéral dénonce ce projet, les gouvernements provinciaux d'allégeance néo-démocrate ne bougent pas. Le premier ministre de la Colombie-Britannique et celui de ma province, l'Ontario, qui fait un travail lamentable, ne tiennent pas tête au gouvernement fédéral pour lui faire comprendre que trop, c'est trop. Ils devraient dénoncer ces trente-trois hausses d'impôts, tous ces emplois perdus et ce budget qui ne fait manifestement rien pour le million et demi de Canadiens sans emploi.

Le gouvernement prévoit que le taux de chômage oscillera autour de 10 p. 100 pour les deux prochaines années. À Toronto, dans le Grand Toronto, nous avons besoin de nouveaux programmes d'infrastructure. La conjoncture est en train de détruire notre ville et ce gouvernement ne réagit pas.

Je sais que le député vient d'une province de l'Ouest, la Colombie-Britannique. C'est une province magnifique, dont le gouvernement est néo-démocrate.

Voici ma question: parlera-t-il à ses homologues provinciaux, chez lui et dans les autres provinces ayant un gouvernement néo-démocrate, afin de les convaincre de tenir tête à notre premier ministre, ou se contentera-t-il de parler pour la forme, comme le fait Bob Rae en Ontario? Feront-il la même chose, soit gonfler le déficit? Leurs programmes auront-ils encore une fois pour effet d'augmenter le déficit?

De toute évidence, le déficit de 14 milliards de dollars en Ontario est injustifiable. Le NPD se contente-t-il de belles paroles ou a-t-il vraiment à coeur d'aider les Canadiens?

• (1330)

**M. Brewin:** Monsieur le Président, il est intéressant de voir que les libéraux continuent à faire de la politique partisane avec ces questions importantes et à refuser de reconnaître les faits.

Tous les problèmes économiques du gouvernement ontarien découlent des programmes que l'ancien gouvernement libéral avait mis en place et de la diminution par l'actuel gouvernement fédéral des paiements de transfert à toutes les provinces, mais surtout à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique.

Le gouvernement ontarien de M. Rae déploie de grands efforts pour s'assurer, en fait, que les inconvénients de la désorganisation ne soient pas supportés uniquement par les plus démunis de notre société, mais de façon égale par tous les Ontariens.

Le député fait allusion à l'ancienne politique du présent gouvernement. Je me permets, dans les quelques minutes qui me restent, de signaler un autre domaine où le budget est insuffisant, à savoir celui de la défense, pour lequel je suis le porte-parole de mon parti.

Le budget de la défense est maintenant 40 p. 100 plus élevé, en termes réels, qu'il ne l'était au début des années 80. Contrairement à ce que le gouvernement veut nous faire accroire, le présent budget prévoit, en fait, une hausse des dépenses de la défense de 150 millions de dollars cette année et de 400 millions de dollars en 1993-1994.

Comme la guerre froide est terminée, le gouvernement fait bien de rapatrier les troupes canadiennes installées en Europe, mais pourquoi investir la plus grande partie des fonds ainsi épargnés dans le budget de la défense sans évaluer sérieusement le rôle de nos forces militaires en Amérique du Nord?

Il n'est nullement question ici de réduire notre participation de 500 millions de dollars à NORAD. En fait, le budget prévoit un crédit de 140 millions de dollars pour la modernisation de NORAD même si la guerre froide est terminée.

On ne remet nullement en question les fonctions de notre patrouille côtière et on ne parle pas de les modifier. On ne fait aucun examen de nos dépenses en capital.

On ne prend aucune mesure concrète pour fermer des bases un peu partout au Canada. En effet, le gouvernement gaspille discrètement des centaines de millions de dollars appartenant aux contribuables pour maintenir des bases militaires qui ne servent plus à rien.

La fermeture de ces bases devrait s'effectuer en consultation avec les collectivités touchées, de manière à prévoir une aide aux individus et aux familles pour traverser une période de transition. Or, le gouvernement évite de prendre ses responsabilités à cet égard, de sorte qu'il en coûte énormément cher aux contribuables canadiens.

Le gouvernement ne s'engage même pas à vendre les terrains à Downsview, dans le centre de Toronto. On n'utilise plus ces terrains à des fins militaires et on pourrait y construire des logements sociaux et diverses installations communautaires qui sont nécessaires.

Le gouvernement néglige ses responsabilités en matière de défense. La guerre froide s'achève et il n'a pas prévu une position ferme.

Le temps est venu pour le Canada de toucher le dividende de la paix. Il est honteux que le gouvernement ne s'y soit pas préparé.

[*Français*]

**M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe):** Monsieur le Président, il me fait extrêmement plaisir de participer à ce débat sur le budget que l'honorable ministre des Finances vient de déposer. Je m'en réjouis d'autant plus que ce budget pourrait être caractérisé par l'écoute que le ministre a portée, non seulement à ses collègues et députés de cette Chambre des communes, mais aussi l'écoute qu'il a manifestée à travers le Canada. Qui d'entre nous, monsieur le Président, n'a pas entendu nos citoyens dire leur pensée, leur indignation, parfois même leur colère à l'égard de nos finances publiques, fédérales en particulier? Le ministre a essayé de rassembler toutes ces remarques, ces suggestions, ces critiques, issues de divers milieux comme je le disais, et il en a fait une synthèse qui a

abouti heureusement, et je m'en réjouis, à ce budget que je trouve tout à fait remarquable.

Je dois vous dire, monsieur le Président, que ce budget est un aboutissement à d'autres opérations préalables. Je m'explique. Le budget que nous avons aujourd'hui en est un de croissance et de reprise.

Ce budget n'aurait pas été possible si on n'avait ni pu, ni osé attaquer dans un premier temps l'inflation. On se souvient qu'il y a 20 ans, l'inflation au Canada était tout près de 15 à 18 p. 100. Les taux d'intérêt, il y a 20 ans, étaient presque à 17 et 20 p. 100. Il ne servait à rien, à mon avis, d'aboutir à un budget comme celui d'aujourd'hui en coupant il y a quatre, cinq et six ans puisqu'il fallait d'abord s'attaquer à l'inflation, pour ensuite provoquer une baisse des taux d'intérêt. Et c'est là qu'arrive, à point nommé, ce budget. Il est un heureux aboutissement à ces difficultés issues de l'inflation galopante et de taux d'intérêt élevés qui maintenant, on le constate aujourd'hui, ont atteint un plancher, un taux si bas que bien des pays nous envient.

Nous avons donc des taux d'intérêt enviables, un taux d'inflation faible, ce qui nous permet maintenant de redonner cette confiance qui manque. Et c'est cela que le présent budget vise: redonner ce climat de confiance à la population, aux consommateurs, aux petits investisseurs qui en ont subi des dures, et, bien sûr, à des investisseurs étrangers. C'est là que ce budget mérite toute notre attention. Je veux donc prendre justement ces quelques minutes pour mettre en évidence les qualités de ce budget.

Je vois dans ce Budget, monsieur le Président, un budget qui est rassurant pour la reprise économique. J'en parlerai en détail. Je le vois aussi juste pour les contribuables canadiens. Et je le vois en même temps économe, peu coûteux, au plan strictement budgétaire. Je voudrais donc vous dire que ce sont sur ces trois avenues que je vais m'engager pour évaluer le Budget.

Parlons donc du Budget voué à la reprise économique du Canada. Par exemple, les contribuables canadiens, les consommateurs, vont subir d'abord une baisse de la surtaxe de 1 p. 100, qui va donc amener dans les poches des contribuables une somme importante de près de 500 millions qui recirculera donc dans la consommation. Si ces 500 millions circulent dans la consommation, on va sentir évidemment une confiance nouvelle. Les consommateurs, ensuite, vont y gagner par ce programme d'utilisation du REÉR pour accéder à leur propriété qui est un droit. Ils pourront puiser à même ce fonds de pension qu'ils ont construit à travers leur labeur. Ils vont pouvoir réaliser leur rêve et emprunter à eux-mêmes jusqu'à 20 000 $ et les remettre par la suite sur 15 ans. Cela va donc multiplier les énergies économiques et susciter la confiance. On connaît le proverbe: Quand le bâtiment va, tout va. Voilà donc, au niveau des consommateurs, deux premiers exemples, et on pourra en élaborer d'autres; d'ailleurs, c'est plein de mesures dans le budget.

Mais il ne faut pas appuyer la reprise économique sur la base des seuls consommateurs. Il faut des investisseurs aussi, des investisseurs qui soient capables d'apporter leur énergie financière, mais dans un climat économique excellent. Là aussi, il y aura une baisse d'impôt de 1 p. 100. Il y aura en outre, entre autres mesures, l'augmentation du taux d'amortissement sur leurs équipements. Donc, les équipements qui sont actuellement périmés, fragiles, vieillis et qui mériteraient justement, au nom de la compétitivité et de la productivité, d'être remplacés, le seront possiblement afin de retrouver une meilleure production au total, et, par conséquent, favoriser là encore la consommation.

Je crois, monsieur le Président, que le ministre des Finances a été extrêmement sensible à la population productive et active en leur fournissant des moyens et des incitatifs pour travailler et faire travailler, et voilà ce qui est le plus important. Il ne sert à rien dans la vie, monsieur le Président, d'investir des milliards de dollars pour augmenter les services, si ce climat de confiance n'a pas été établi. Il fallait donc faire la preuve que l'inflation était jugulée. Il fallait faire la preuve que les intérêts allaient baisser et c'est réalisé. Maintenant, le climat de confiance peut être créé et c'est à cet égard qu'il faut envisager les effets du budget qui vient d'être déposé. Il n'y aura pas de miracle demain matin. C'est une vision à long terme, tout à fait différente, d'ailleurs, des précédents budgets d'il y a sept, dix et quinze ans, qui ont amené des investissements massifs, j'en conviens, mais toujours sur des objectifs à court terme qui ont conduit hélas à la stagnation de l'économie et bien sûr à des déficits successifs qui ont conduit à cet endettement national que nous connaissons.

• (1340)

Le deuxième aspect au-delà de cette reprise et du climat de confiance qu'elle suscite, je vois dans ce budget, monsieur le Président, une vision plus équitable à l'égard de la société, de la famille, de la personne humaine si vous voulez. Et le budget voit des perspectives que je pourrrais qualifier d'annonciatrices d'heureux effets au plan social. Au-delà de la baisse des impôts de chaque contribuable, il y a cet encouragement et ce soutien à la famille, grâce à cette réforme très audacieuse des alloca-

tions familiales qui vont être réunies en un seul chèque, sous forme de prestation unique.

On va donc permettre à des familles qui, aujourd'hui d'ailleurs, dans une crise économique difficile, j'en conviens, ne peuvent pas joindre les deux bouts. On pourra voir des familles démunies, fragiles économiquement, retrouver dans cette allocation mensuelle unique de 143 $ par enfant, plus de 1 700 $ par année, l'aisance de la famille et le progrès de leur condition de vie.

Voilà donc un autre aspect très important qu'il faut retenir, qu'il faut voir dans le budget. Bien sûr, l'accessibilité à la propriété qui va créer ce climat de confiance et ce progrès économique va aussi donner des foyers, une ambiance de vie, une qualité nouvelle dans nos familles, à nos enfants.

Troisièmement, ce budget, monsieur le Président, est peu coûteux. Bien sûr, qu'on aurait pu consacrer des milliards de plus et insérer ces factures à travers le déficit et transmettre cela dans le fonds de la dette. Bien sûr qu'on aurait pu faire cela, mais nos préoccupations, monsieur le Président, nos priorisations n'étaient pas dans cette vision à court terme en déboursant des milliards et des milliards; au contraire, c'était de susciter cet esprit de travail, cet enthousiasme pour une plus grande compétitivité à travers la dignité de nos familles.

Le troisième aspect, donc, c'est que ce budget est économique. Il a fallu tout simplement réfléchir et faire les retransformations internes pour permettre à nos populations d'aller tirer ses meilleures conditions de vie et bien sûr gagner en enthousiasme. À travers cet aspect-là, on a procédé à des décisions. Par exemple, faire disparaître 46 organismes d'État ou paragouvernementaux pour nous permettre d'aller chercher cet argent et le transmettre à nos gens. En fait, ce que je veux dire c'est que le budget, monsieur le Président, commande des coupures, des compressions budgétaires, mais il les redonne sous d'autres manières à travers des mesures différentes à la population qui en avait besoin, et à travers des programmes ou des mesures justes et équitables. Je dirais donc que les coupures, bien sûr, comme le disent certains, auraient pu être supérieures.

Mais il fallait avant tout réorienter ces coupures pour qu'elles soient efficaces et qu'elles apportent la dignité aux familles. C'est ainsi que ce budget, je le vois comme une mesure digne, responsable et qui ne prend pas à la légère les problèmes, et surtout qui ne met pas en péril l'avenir de notre collectivité.

D'ailleurs, je voyais au lendemain du budget des choses très intéressantes, monsieur le Président, puisqu'on peut toujours nous taxer de partisanerie, je lisais dans le *Globe and Mail* du 26 février, un éditorial, et qui commence ainsi en anglais, et vous me permettrez de le citer: *A good recipe for tough times*. C'est un bon départ pour un titre, et qui évoque très bien l'ingéniosité que le ministre a appliquée dans son budget, et je cite:

[*Traduction*]

«Le ministre des Finances, M. Mazankowski, a dû relever plusieurs défis dans la préparation de son premier budget. Il s'en est tiré avec adresse, sans prêter l'oreille aux conseils irréfléchis des premiers ministres provinciaux et d'autres personnes qui enjoignaient à Ottawa de dépenser pour sortir le pays de la récession. M. Mazankowski a trouvé des façons intelligentes de favoriser la reprise.»

[*Français*]

Voilà le sens des responsabilités d'un gouvernement, monsieur le Président. Un autre titre sur lequel on aurait pu développer par des citations successives, dans *La Presse*, l'éditorialiste, M. Dubuc, qui a intitulé son éditorial : La main de fer de Wilson, le gant de velours de Mazankowski. Et j'en passe, parce qu'on ne fait qu'énoncer sa satisfaction pour dire comment, dans une stratégie à long terme, ce présent gouvernement a su, à travers les difficultés, les passages très étroits, juguler l'inflation, baisser les taux d'intérêt, et là être en voie de susciter le climat de confiance.

Un autre titre : Le Budget donne l'espoir, les milieux d'affaires se montrent encouragés. Monsieur le Président, je voulais tout simplement vous dire, par ces citations, en évitant la partisanerie, vous dire comment des personnes peuvent voir dans ce budget une responsabilité, un geste de courage.

En terminant, je veux dire à tous les citoyens du Canada que gouverner, ce n'est pas regarder au lendemain matin. Gouverner, ce n'est pas que d'acheter seulement le beurre de demain matin. Gouverner, c'est penser à la famille, dans 10 ans; c'est procurer des conditions de vie, une qualité de vie, d'environnement, d'études et de travail. Et c'est dans ce cadre-là que ce budget a été établi, monsieur le Président. Et je redis encore ma fierté d'appartenir à ce gouvernement parce qu'il a su prendre ses responsabilités.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 13 h 48, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 48.)

---

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

# DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

## L'ÉDUCATION

**Mme Catherine Callbeck (Malpèque):** Monsieur le Président, encore une fois, les étudiants subissent les conséquences des politiques du gouvernement. Le budget supprime la période de grâce de six mois après l'obtention du diplôme avant que ne courent les intérêts des prêts aux étudiants. Cette situation aura pour effet d'endetter encore davantage les étudiants qui se préparent à commencer une carrière.

Le gouvernement fédéral semble oublier que, à cause de sa politique économique, les emplois pour étudiants sont devenus rares. Il semble vouloir rendre aussi difficile que possible la tâche des étudiants qui veulent commencer une carrière.

Avec la TPS sur les livres, les 800 millions de dollars qui seront retranchés des transferts au titre de l'enseignement et de la santé, cette compression-ci et celles qui sont faites aux programmes d'emplois pour étudiants, on penserait que le gouvernement a suffisamment escroqué les étudiants.

Je demande au gouvernement fédéral de reconnaître que, si nous voulons que notre pays soit concurrentiel, que notre main-d'oeuvre réussisse et que notre économie soit prospère, il devra cesser de s'attaquer aux étudiants avec sa politique et commencer à leur venir en aide.

* * *

## L'HÉLICOPTÈRE DE SAUVETAGE

**M. Peter L. McCreath (South Shore):** Monsieur le Président, durant la campagne électorale de 1988, le gouvernement a promis que le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse pourrait compter sur un hélicoptère chargé de patrouiller la zone de pêche et de participer à des opérations de sauvetage. Peu après les élections, Tom Siddon a tenu cette promesse et on a envoyé un hélicoptère à Yarmouth.

Au cours des trois dernières années, cet hélicoptère a permis dans une large mesure de réduire les infractions dans les zones de pêche dans la région de la baie de Fundy. En outre, un certain nombre de pêcheurs doivent la vie à la présence de cet hélicoptère.

Or, le contrat pertinent doit être renouvelé et selon certaines rumeurs, les fonctionnaires d'Ottawa voudraient mettre un terme à ce service d'hélicoptère. J'exhorte donc vivement le ministre des Pêches et des Océans et le ministre de la Défense nationale à ne pas suivre les recommandations en question.

Ce service d'hélicoptère doit demeurer à Yarmouth. La vie des pêcheurs de la Nouvelle-Écosse ne doit pas être menacée.

* * *

## LE BUDGET

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, dans le budget, le gouvernement, d'une part, a reconnu la fin de la guerre froide en annonçant le retrait de toutes les troupes canadiennes stationnées en Europe avec l'OTAN. D'autre part, il n'a pas su tirer profit du dividende de paix par suite des événements historiques survenus en Europe.

En réalité, dans le budget, le gouvernement augmente les dépenses en matière de défense de 150 millions de dollars dans la prochaine année et de 400 millions de dollars l'année suivante, tandis qu'il effectue des coupes dans l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, qu'il réduit l'aide à l'exploitation des océans, et qu'il allège le Plan vert de 75 millions de dollars. Il augmente les dépenses d'immobilisations du budget de la défense, ce qui me paraît tout simplement bizarre.

Il est temps que le gouvernement reconsidère le rôle des Forces canadiennes dans l'après-guerre froide, qu'il annule l'entente conclue avec le NORAD, qu'il propose un nouveau rôle sur nos côtes et qu'il commence à tirer profit du dividende de paix, qu'il s'attaque à la pauvreté dans le monde et à la crise environnementale, qu'il adopte une nouvelle approche pour. . .

**M. le Président:** Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

[*Français*]

## L'EXPLORATION MINIÈRE

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, l'Association des prospecteurs du Québec est très déçue du Budget qui n'a retenu aucune des mesures fiscales proposées par l'APQ pour relancer les financements de l'exploration minière au Québec et au Canada. Depuis l'abolition du Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada en février 1990, le gouvernement fédéral ne considère plus l'exploration minière, et par conséquent l'industrie minière, comme un élément clé du développement économique des régions ressources et de l'économie canadienne.

*Article 31 du Règlement*

Si le Canada veut continuer à être un leader mondial dans le secteur minier, il faudra que son gouvernement réalise que l'industrie minière n'a pas de frontière et qu'elle opère dans les pays offrant les conditions de développement les plus favorables. Le Canada possède une industrie minière performante et concurrentielle, mais son gouvernement devra la supporter davantage pour maintenir cette place dans le contexte de la mondialisation de l'économie.

Monsieur le Président, le gouvernement fédéral maintient en place les actions accréditives à 100 p. 100 et il devra signer, dans les plus brefs délais, une entente auxiliaire Canada–Québec pour le secteur minier de Chapais–Chibougamau, ainsi qu'une entente pour les autres secteurs miniers de l'Abitibi–Témiscamingue.

* * *

[*Traduction*]

## LA PORNOGRAPHIE

**Mme Mary Clancy (Halifax):** Monsieur le Président, le jugement que la Cour suprême du Canada a rendu ce matin à propos de la pornographie représente une victoire pour les femmes et les enfants du Canada. Le plus haut tribunal du pays a reconnu qu'il y avait un lien entre la pornographie «dure»—où des femmes et des enfants sont soumis à des actes violents, dégradants et humiliants—et la violence réelle contre les femmes et les enfants.

La cour a déclaré que l'exploitation indue du sexe et la dégradation de la sexualité humaine étaient dangereuses pour les participants à ces actes et pour la société en général. En conséquence, elles représentent une violation des principes d'égalité et de dignité.

La cour a également reconnu que le message de tout matériel obscène est analogue à la propagande haineuse. Les femmes peuvent également crier victoire, car la cour a admis que la solution au problème exige une approche concertée. Selon les juges, l'éducation et la loi ne suffiront pas à résoudre le problème, elles ne sauraient être que des compléments.

Aujourd'hui, le gouvernement a supprimé le Programme de contestation judiciaire, fermant ainsi à de nombreuses femmes ou groupes minoritaires l'accès au processus judiciaire. Aujourd'hui, les nouvelles de la cour étaient bonnes, demain, les chances se seront évanouies.

[*Français*]

## NATIONAIR

**M. Gilbert Chartrand (Verdun—Saint-Paul):** Monsieur le Président, depuis déjà plusieurs mois, des gens de mauvaise foi s'acharnent à essayer de démolir la réputation du transporteur aérien Nationair, une entreprise montréalaise qui emploie plus de 1 800 personnes. Tout dernièrement, le quotidien *The Gazette*, sous la plume de M. Mackintosh, a fait paraître un article abominable sur l'écrasement d'un appareil de Nationair en Arabie Saoudite. Tous les gens du milieu, et principalement les syndicats, savent pertinemment bien que la compagnie n'a rien à se reprocher. Mais tous laissent Nationair se défendre seule contre certaines vipères qui n'ont pour but que la destruction totale de Nationair.

Monsieur le Président, j'en suis à me demander si on n'assiste pas à un complot contre une compagnie québécoise! Plus d'un millier d'emplois sont en cause dans cette sordide histoire. Qu'est-ce que les gens concernés attendent pour indiquer à la population que Nationair est tout aussi sécuritaire que n'importe quel autre transporteur canadien?

En tant que député de la région de Montréal, il est de mon devoir de protéger ces emplois. Les employés de Nationair ont besoin de support. Alors moi, j'ai confiance en eux et je voyage avec Nationair!

* * *

[*Traduction*]

## LA MACÉDOINE

**M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt):** Monsieur le Président, je voudrais exprimer les inquiétudes qu'a soulevées au pays la rencontre du 27 janvier entre le premier ministre et M. Gligorov qui représente l'un des États indépendants nouvellement créés depuis le démembrement de la Yougoslavie.

Samedi prochain, des milliers de Canadiens manifesteront sur la colline parlementaire pour dénoncer la situation qui existe dans ce qu'on appelle la Macédoine.

Tout comme beaucoup d'autres Canadiens, j'ai des réserves au sujet de ce nouvel État qui provoque des troubles par ses prétentions sur le territoire grec et qui alimente des groupes prônant l'agitation.

Je voudrais demander au premier ministre quelles sont ses intentions en ce qui concerne la reconnaissance de cet État par le Canada. Je voudrais aussi demander à ce gouvernement d'assurer aujourd'hui à la Chambre et au demi-million de Canadiens d'origine grecque qu'avant de reconnaître cet État, il obtiendra de M. Gligorov la garantie que son gouvernement ne provoquera plus de troubles par ses prétentions sur la Grèce et d'autres pays voisins.

* * *

## WITH GLOWING HEARTS

**M. Garth Turner (Halton—Peel):** Monsieur le Président, dimanche prochain, le 1er mars à 19 heures, le réseau de télévision CTV présentera aux Canadiens une émission intitulée *With Glowing Hearts*. Cette émission se veut un hommage à notre hymne national, le *Ô Canada*, et aux artistes remarquables qui ont récemment rendu possible la production d'une version originale et spectaculaire de cet hymne.

J'invite tout le monde à regarder cette émission et à réfléchir à la grandeur de notre pays qui célèbre son 125e anniversaire.

Je profite de l'occasion pour féliciter les fiers Canadiens qui ont rendu cette émission possible. Ross Carlin, Bryan Lyon, Haywood Parrott et Eric Robertson ont lancé cette initiative patriotique. En cours de route, ils ont été rejoints par des entreprises inspirées dont la Société canadienne des postes, Coca-Cola, le Canadien national, Ford du Canada, la compagnie d'assurance la Prudentielle ainsi que Maclean Hunter. C'est avec un immense plaisir que j'ai pu m'associer à tous ces gens et toutes ces entreprises remarquables.

* * *

• (1410)

## LE BUDGET

**Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby):** Monsieur le Président, nous sommes à la veille du XXIe siècle. Le gouvernement aurait-il l'obligeance d'arrêter de jouer dans les sables bitumineux et de se joindre au reste de la société?

Je partage la révolte des femmes canadiennes. Pour elles, le budget des conservateurs veut dire que l'équité salariale, ça n'existait pas avant 1990, que l'égalité, c'est pas pour demain et qu'elles feraient bien de rester à leur place. La date que le gouvernement a choisie, de façon tout à fait arbitraire, comme point de départ de l'équité salariale va coûter un milliard de dollars à 70 000 femmes. Ce gouvernement ne veut rien entendre.

Il élimine des conseils et des organismes consultatifs. Il fait fi des décisions de la Commission des droits de la personne. Il menace d'adopter des mesures législatives pour circonvenir les tribunaux.

Le Programme de contestation judiciaire, mis en place spécialement pour combattre l'inégalité, va être supprimé.

Alors même que nous parlons, des groupes de défense des droits de la personne sont en train de s'assembler sur la Colline pour protester.

Ce gouvernement préfère se payer notre tête plutôt que de payer des salaires équitables. Il préfère accorder des déductions pour frais de repésentation—y compris des services d'escorte—plutôt que de respecter l'équité salariale. Il dit non à l'égalité, non à la démocratie, non aux Canadiennes.

* * *

[*Français*]

## NATIONAIR

**M. Vincent Della Noce (Laval-Est):** Monsieur le Président, la manipulation des 450 agents de bord de Nationair, qui sont en lock-out depuis le 19 novembre dernier, sont les victimes d'un marché de dupes fomenté par des bonzes du Syndicat canadien de la fonction publique de Toronto, mieux connu sous le nom de SCFP.

Je m'interroge à savoir si l'action menée par le Syndicat canadien de la fonction publique, télécommandée par Toronto, dont le président de ce syndicat est un employé d'Air Canada qui vise tout simplement à faire disparaître Nationair et Mirabel et pourra mieux se faire réélire en se vantant d'avoir mis à sa place cette compagnie nationale du Québec.

C'est un complot pour discréditer le Québec. Tout ce que cela vise, c'est d'anéantir une compagnie vivement québécoise qui prend de plus en plus le marché et de discréditer aussi, pour des raisons qu'on ignore, Nationair et Mirabel.

Monsieur le Président, j'ose espérer que les employés en lock-out de Nationair vont se réveiller rapidement et reprendre le contrôle de leur syndicat.

En plus de leur emploi, ils sont en train de mettre en péril, par ce boycottage, l'avenir de 1 800 personnes non impliquées dans ce conflit de travail.

Monsieur le Président, on ne peut pas se permettre de perdre 2 200 emplois au Québec, on n'en a pas les moyens.

*Article 31 du Règlement*

## LES COOPÉRATIVES D'HABITATION

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Monsieur le Président, encore une fois, le gouvernement conservateur pénalise la classe moyenne. Le dernier Budget propose des diminutions injustifiées au budget de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour la construction de nouvelles coopératives.

Selon Monique Blanchet, directrice de la Fédération des coopératives d'habitation de l'île de Montréal, le retrait du fédéral de ce secteur fera en sorte que 500 nouvelles unités ne seront pas construites cette année dans la région de Montréal. Ceci, malgré le fait que 10 000 personnes sont sur la liste d'attente.

Le gouvernement espère économiser 622 millions de dollars au cours des cinq prochaines années durant une période où la demande pour le logement social augmente sans cesse. En effet, la politique du gouvernement conservateur touchera des dizaines de milliers de logements au Québec seulement.

Je demande au gouvernement de reconsidérer cette proposition irresponsable et je l'implore d'arrêter de pénaliser les moins bien nantis pour son incompétence administrative.

* * *

[*Traduction*]

## LES PETITES ENTREPRISES

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester):** Monsieur le Président, l'un des meilleurs programmes du gouvernement fédéral à l'intention des petites entreprises est celui des prêts destinés à l'amélioration d'une entreprise aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral garantit des prêts pour acheter ou améliorer des terrains, des bâtiments et du matériel pour les petites entreprises.

Jusqu'au dernier budget, le plafond des prêts autorisés était de 100 000 $ pour les petites entreprises faisant un chiffre d'affaires de 2 millions de dollars ou moins. Les changements proposés dans le budget ont porté ce maximum à 200 000 $ sur une période de 10 ans. Le Programme de prêts destinés à l'amélioration d'une entreprise permet d'emprunter plus facilement de l'argent tout en fournissant aux banques une meilleure garantie.

Ce programme n'est pas bien connu du monde des affaires, mais les demandes devraient être disponibles à toute banque à charte, à l'administration des prêts aux petites entreprises, à une BFD ou à mon bureau. En fait, j'envoie une brochure sur ce programme à toutes les entreprises de ma circonscription, mais si j'oublie quelqu'un, veuillez vous mettre en rapport avec mon bureau et je vous enverrai ces renseignements immédiatement.

## LA FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Monsieur le Président, le 22 septembre 1988, le premier ministre s'est, au nom de tous les Canadiens, excusé auprès des Canadiens japonais du traitement raciste et des mesures d'internement dont ils avaient été l'objet durant la Deuxième Guerre mondiale.

Dans le cadre des mesures de redressement qu'il avait annoncées, il avait déclaré son intention de créer, à la mémoire de toutes les personnes qui avaient été victimes de telles injustices, une Fondation canadienne des relations raciales, qui aurait pour mandat de promouvoir l'harmonie raciale et la compréhension entre les diverses cultures au Canada.

Le projet de loi C-63 portant création de cette fondation a été adopté en 1990. Or, nous apprenons dans le budget de mardi que, deux ans après, ce projet de loi n'est pas encore entré en vigueur.

Cela permet au gouvernement de revenir sur la promesse de redressement faite par la Chambre au nom de tous les Canadiens. Les fonds destinés à la fondation et à l'important Institut des langues du patrimoine multiculturel canadien sont suspendus pour une période indéterminée.

Nous sommes d'accord avec la National Association of Japanese Canadians pour laquelle ce report montre que l'éradication du racisme et de la discrimination n'est pas vraiment un objectif prioritaire pour le gouvernement.

* * *

## LE DÉCÈS DE GEORGE RICHARD AGAR RICE

**M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest):** Monsieur le Président, le doyen des radiodiffuseurs canadiens est mort.

George Richard Agar Rice est décédé mardi à Edmonton, à l'âge de 92 ans, après avoir été actif durant 66 ans dans le monde canadien de la radiodiffusion.

Après avoir fondé la station CJCA pour le *Journal* d'Edmonton en 1922, il a créé sa propre station de radio, CFRN-AM, en 1934, puis CFRN-FM en 1948 et enfin CFRN Télévision en 1954. Il a été co-fondateur du réseau CTV.

Dick Rice était un philanthrope qui a beaucoup donné à Edmonton et au Canada pour les arts visuels et les arts de la scène, pour l'enseignement postsecondaire et pour des projets communautaires louables. C'était un visionnaire qui avait anticipé les tendances technologiques et sociales. Il était plus enclin à donner qu'à prendre et savait que le service doit précéder le succès.

Il a organisé les célébrations du centenaire de la Confédération de 1967 en Alberta et a reçu un doctorat honorifique en droit pour les services et le soutien qu'il a prodigués aux trois universités de l'Alberta. Il était décoré de l'Ordre du Canada et de l'Ordre de l'excellence de l'Alberta.

Par-dessus tout, il a servi de mentor à trois générations de radiodiffuseurs canadiens dont j'ai eu le bonheur de faire partie.

* * *

## LE BUDGET

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, en 1990, quand le ministre de l'Environnement de l'époque a annoncé le Plan vert, il a déclaré que les Canadiens voulaient que des fonds suffisants soient accordés à cette initiative. Le Cabinet a donc prévu un budget de 3 milliards de dollars échelonné sur cinq ans.

En 1991, il a été décidé que le budget devait couvrir une période de six ans. En 1992, le versement de 150 millions de dollars a été reporté à une date ultérieure. Ces décisions le prouvent bien, le gouvernement ne respecte pas l'engagement qu'il a pris en matière d'environnement.

Pis encore, le gouvernement dissout le Conseil des sciences, le Conseil consultatif canadien de l'environnement et le Centre international pour l'exploitation des océans.

Ces décisions à courte vue nuisent au bien-être des Canadiens. Ces organismes compétents ont bien défendu les intérêts de la population. En les supprimant, le gouvernement se rapproche de son but: le démantèlement du Canada.

---

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet du budget des dépenses déposé aujourd'hui.

Dans l'exposé budgétaire présenté mardi, le gouvernement s'est dit déterminé à limiter ses dépenses. Il a annoncé qu'il n'avait plus d'argent pour le Conseil des sciences ni pour le Conseil économique. Dans le budget des dépenses déposé aujourd'hui, le gouvernement a dit qu'il dépensera des millions de dollars pour un musée de l'humour.



Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas d'argent pour la recherche, pour les chômeurs ni pour les garderies, mais a-t-il des millions de dollars à dépenser pour un musée de l'humour? Est-ce parce que le premier ministre veut avoir un endroit où seront immortalisées toutes ses promesses électorales non tenues?

[*Français*]

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je pense que le député sait très bien que cette subvention a été accordée à un organisme culturel de Montréal il y a exactement deux ans, versée sur une période de temps, et en fonction du développement d'un complexe à Montréal qui représente des millions de dollars d'investissements et des centaines d'emplois. J'aimerais entendre, de la part du député de l'opposition, qu'il est opposé à ce qu'un organisme culturel puisse créer des emplois à Montréal.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, hier le ministre a parlé des priorités. Il a dit que, à cause des nouvelles priorités, il est possible pour lui de briser sa promesse pour un programme national de garderies. Alors, je demande au ministre, encore une fois, pourquoi un musée du rire est-il plus important que des garderies pour les familles canadiennes à Montréal, et partout dans ce pays?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, ce que je demande au député de l'opposition, c'est de nous dire, contrairement à ce que son collègue, le député de Montréal, nous dit régulièrement en termes de création d'emplois, qu'il est opposé, et j'aimerais l'entendre directement de la part du député, qu'il est opposé à ce que des organismes culturels à Montréal puissent créer des dizaines d'emplois pour les Montréalais, dans une ville où il y a 600 000 personnes vivant sous le seuil de la pauvreté. C'est ce que je demande au député, monsieur le Président.

• (1420)

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, le ministre n'a pas le courage de répondre à ma question. Pourquoi le gouvernement dépensera-t-il plusieurs millions de dollars pour un musée de l'humour quand, en même temps, il coupe son programme de coopératives d'habitation, de sorte que 500 nouvelles unités ne seront pas construites cette année, dans la région de Montréal?

Monsieur le Président, il y a 10 000 personnes sur la liste d'attente de telles unités dans la ville de Montréal.

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, encore une fois, le député sait très bien que cet organisme culturel, qui est un organisme incorporé à Montréal, crée

un festival en été qui génère des millions de dollars pour la population de Montréal.

Je demande au député, au nom de ses collègues de la région de Montréal, s'il est opposé à ce que le gouvernement subventionne des organismes qui créent des centaines d'emplois à Montréal, monsieur le Président.

* * *

## LE BUDGET

**M. Paul Martin (LaSalle—Émard):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre se vante de venir en aide à nos industries créatrices d'emploi. En même temps, avec son Budget, il projette des taux réels d'intérêt de trois gros points supérieurs à ceux des États-Unis, notre principal concurrent. Monsieur le Président, c'est un écart anti-compétitif insupportable.

Comment le ministre croit-il créer de l'emploi en imposant un fardeau si onéreux aux Canadiens? Avec des prières?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, je suis certain que le député sera heureux de savoir que le taux d'escompte a baissé de six points de base aujourd'hui. C'est un bel exemple de la confiance qu'inspire ce budget.

Il y a aussi des signes très encourageants. Même si les députés d'en face s'entêtent à jouer les prophètes de malheur, il est intéressant de signaler que la société General Motors rappellera 2 700 travailleurs à l'usine de montage de Sainte-Thérèse au cours de l'année qui vient. Un porte-parole de cette usine a dit ceci: «Grâce à l'excellente collaboration de la partie syndicale, nous avons réussi à persuader les gens du siège social de faire de nous les seuls producteurs de Firebird et de Camaro dans le monde. Nous sommes bien en vie et prêts à soutenir la concurrence.»

**M. Paul Martin (LaSalle—Émard):** Monsieur le Président, le ministre occupe certainement son poste depuis assez longtemps pour comprendre la différence entre les taux d'intérêt réels et les taux d'intérêt nominaux. Nos taux d'intérêt réels paralysent notre économie comparativement à ceux des Américains.

Les hypothèses énoncées dans le budget ne sont pas honnêtes, pas plus que cette dernière réponse.

Le ministre dit qu'il va faire baisser le taux de chômage, mais il veut procéder aussi à une restructuration de l'économie sans prévoir de mesures d'adaptation, et cela veut dire que beaucoup d'emplois vont disparaître.

Il veut que les taux d'intérêt réels restent à un niveau considérablement plus élevé que ceux des Américains. Pas de recyclage, peu de recherche et de développement.

Qui, selon le ministre, relancera l'économie canadienne: John Crow ou saint Jude, le patron des causes désespérées?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, le taux préférentiel est de 7,5 p. 100 au Canada et de 6,5 p. 100 aux États-Unis. De quoi le député se plaint-il?

* * *

## LA CONSTITUTION

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Les pourparlers au sein du comité mixte parlementaire ont énormément progressé et tous les membres du comité travaillent dans l'intérêt de l'unité canadienne. Je suis convaincue que tous ceux d'entre nous qui avons siégé au comité ont très à coeur cette question, à titre de fédéralistes.

Nous savons que notre travail est maintenant dans la phase finale des négociations. Nous le comprenons tous, mais nous voulons également prendre des décisions éclairées et nous voulons les prendre en plein jour, et non pas à 3 ou 4 heures du matin.

Pour aider les membres du comité à en arriver à une unanimité que je souhaite, le ministre envisagera-t-il la possibilité de retarder d'une semaine le dépôt du rapport final, soit jusqu'à la reprise des travaux de la Chambre dans une semaine? Nous pourrions ainsi nous rencontrer à nouveau au lieu de devoir le faire ce soir et demain matin.

**Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique a parfaitement raison de dire que des progrès extraordinaires ont été accomplis relativement à la plupart des questions fondamentales. Il y a deux ou trois mois, je pense qu'aucun d'entre nous n'aurait cru ces progrès possibles.

Je suis aussi conscient que n'importe qui à la Chambre—peut-être davantage que certains députés—des progrès que nous avons réalisés dans l'opinion publique depuis le creux de la vague de novembre dernier, lorsque les divergences de vues entre les partis ont amené les Canadiens à se demander si ce ne serait pas bientôt l'éclatement.

Pour un Parlement qui est parvenu à une telle entente sur tant de questions importantes, le pire message à lancer serait de paraître incapable de respecter l'échéance de demain. Selon moi, ce serait extrêmement préjudiciable à la cause du Canada et aux intérêts du fédéralisme.

Même si je sais à quelles tensions tout le monde est soumis actuellement, je préfère nettement exhorter les membres du comité à continuer de travailler dans l'esprit qui a généralement marqué nos discussions jusqu'à maintenant.

Ils devraient continuer de chercher un terrain d'entente et s'efforcer de respecter notre échéance, car si nous ne respectons pas celle de demain, nous ne pourrons pas respecter les autres échéances auxquelles le pays doit faire face.

Les Canadiens veulent que nous fassions avancer le dossier. Ils savent qu'il existe un climat de travail remarquablement harmonieux et ils veulent que nous continuions de nous acheminer vers une entente. À mon avis, s'il existe à la Chambre la volonté de le faire, nous pourrons y parvenir d'ici demain.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, je tiens à signaler au ministre que je suis de ceux qui n'ont pas demandé de retarder le dépôt du rapport.

Par contre, les Canadiens tiennent à ce que nous réglions le problème constitutionnel et à ce que nous le fassions rapidement pour ensuite passer aux importantes questions économiques, comme le ministre l'a dit.

Malgré tout, le Canada mérite certes que nous lui consacrions une semaine de plus. Qu'il soit bien clair aussi que nous n'envisageons pas cette possibilité parce qu'il y a des tensions. Tous, nous sommes aux prises avec des tensions. Rien de plus normal. C'est la nature même de notre travail.

Le ministre ne croit-il pas qu'il vaudrait la peine d'envisager un report d'une semaine pour que notre message soit positif et peut-être même unanime?

**Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** En avril dernier, j'ai pris une décision, soit que le Canada était une cause qui méritait que je lui donne le meilleur de moi-même. C'est dans cet esprit que je travaille depuis.

Je suis très inquiet de l'interprétation qu'on pourrait donner à un retard. Je sais, tout comme le chef du Nouveau Parti démocratique et comme le Parti libéral, qu'il y a eu des progrès sur la question autochtone, la réforme des institutions, les pouvoirs du Québec, et peut-être même l'article 121 sur l'union économique.

Le comité a fait des progrès extraordinaires, ce qui est rassurant pour le pays. Les fédéralistes du Québec y trouvent du réconfort. Tout cela est fragile, très fragile.

Il y a trois ou quatre mois, nous avons eu l'impression que le Parlement allait laisser tomber le Canada. Le Parlement ne peut pas laisser tomber le Canada encore une fois. L'idéal, c'est que nous prenions conscience que le Canada doit être pour nous tous la grande préoccupation. C'est ce qu'il y a de mieux pour nous tous.

Ce qui est préférable comme message pour le Canada et pour notre avenir, c'est que nous respections des délais qui sont connus depuis des mois. Ensuite, nous pourrons respecter les autres échéances que nous ne devons pas manquer, comme nous le savons tous.

Si nous y parvenons, nous pourrons ensuite nous tourner vers les autres problèmes dont le Canada, nous le croyons tous, doit avoir la liberté de s'occuper.

• (1430)

[*Français*]

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, le signal sera clair, nous considérerons le pays avant tout. Avant les partis, c'est le Canada qui compte et selon moi, le Canada mérite une semaine de plus. Le ministre ne semble pas être d'accord.

Mais je voudrais poser une autre question. Serait-il possible que le ministre considère, avec son caucus et avec le premier ministre, le fait qu'il est plus important de prendre le temps de considérer avec soin tout ce qui entre dans la recherche de l'unanimité?

**Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** Monsieur le Président, je suis toujours raisonnable et toujours flexible, mais je crois qu'il y a certaines réalités ici. Il y a maintenant, au Québec et ailleurs, un momentum pour le Canada qu'on ne veut pas risquer, qu'on ne veut pas menacer. Il s'agit peut-être d'une différence d'opinion, une différence d'avis, mais je crois que le signal envoyé par le Parlement, si on ne peut pas respecter nos propres échéances, sera perçu comme un mauvais signal qui pourrait décourager les fédéralistes au Québec.

De plus, je suis certain que si nous ne respectons pas notre échéance, ce sera perçu ou transmis comme s'il y avait des différences plus profondes que les différences qui existent. La réalité est qu'il y a un grand consensus parmi les partis fédéralistes ici et on ne veut pas donner aux Québécois ou aux autres l'impression que nous ne sommes pas d'accord sur les questions de base, car nous sommes d'accord sur les questions de base. Je crois que c'est dans notre intérêt d'indiquer au monde, au Canada, au Québec que nous sommes d'accord.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL

**M. Douglas Young (Acadie—Bathurst):** Monsieur le Président, le Budget des dépenses principal du ministère de l'Emploi et de l'Immigration a été diminué de quelque 177 millions de dollars.

Est-ce que le ministre peut expliquer pourquoi le gouvernement a retiré au-delà de 100 millions de dollars des fonds alloués à la création d'emplois et à la formation, lorsque le nombre de fonctionnaires à l'intérieur de son ministère a augmenté de plus de 1 500 personnes?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, je pourrais donner des détails sur les 1 546 années-personnes qui ont été absorbées par mon ministère, mais la raison est qu'on voulait avoir des ressources supplémentaires pour servir les Canadiens qui veulent se prévaloir du régime d'assurance-chômage. On a également créé de l'emploi pour 367 années-personnes, encore une fois pour les chômeurs qui ont besoin de conseils dans les centres de main-d'oeuvre. Le parti que le député représente se plaignait, il y a quelques semaines en Chambre, que les gens n'obtenaient pas de service à cause du manque de personnel. Eh bien là, on a le personnel.

[*Traduction*]

**M. Douglas Young (Acadie—Bathurst):** Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au président du Conseil du Trésor.

Dans son dernier rapport annuel, le vérificateur général a déclaré que le déficit de l'exercice se terminant le 31 mars 1991 avait été sous-estimé de près de deux milliards de dollars.

Le président du Conseil du Trésor pourrait-il garantir à la Chambre que les chiffres ne seront plus cuisinés? Le gouvernement respectera-t-il les normes de comptabilité généralement acceptées dans les rapports qu'il fera au Parlement et à la population canadienne?

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, je rappelle au député que depuis 15 ans, je n'ai jamais eu connaissance que le vérificateur avait donné raison au gouvernement, sauf peut-être l'année dernière.

Il s'agit d'un simple désaccord entre le vérificateur et le contrôleur. Ils sont d'accord pour dire que les chiffres sont exacts. C'est sur la justification des chiffres dans les livres qu'ils ne s'entendent pas, et ce n'est pas moi qui vais trancher la question. Je laisse le vérificateur et le contrôleur régler leur différend.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russel):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et concerne le budget des dépenses présenté aujourd'hui. Ce budget marque officiellement la fin du programme d'éducation sur l'abus des drogues que le premier ministre avait lancé. Étant donné que le premier ministre lui-même a parlé, le 14 septembre 1986, d'épidémie au sujet du problème de la drogue, puis-je savoir quand l'épidémie a été maîtrisée et par qui?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je conviens avec le député que la stratégie de lutte contre la drogue a bien servi les Canadiens ces cinq dernières années. Elle a donné de merveilleux résultats que nous allons d'ailleurs communiquer aux Canadiens. Je sais, en outre, que cette stratégie arrivera à échéance à la fin de mars. Nous sommes en train de voir avec le ministère des Finances s'il ne serait pas possible de la prolonger.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Je ne crois pas que cela répond à ma question.

[*Français*]

J'aimerais poser ma question supplémentaire au premier ministre, également concernant les prévisions budgétaires. Encore une fois, les prévisions budgétaires d'aujourd'hui ne font aucune mention du nombre d'années-personnes au Bureau du premier ministre. Alors, les Canadiens et Canadiennes aimeraient savoir pourquoi, et surtout qu'est-ce que le gouvernement a à cacher en ce qui a trait au nombre d'années-personnes dans le Bureau du premier ministre?

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, si l'honorable député se donne la peine de regarder l'Annexe II, il va trouver le nombre d'années-personnes, c'est cité en toutes lettres, à tel point qu'un honorable député libéral ce matin me faisait remarquer qu'il y avait une augmentation de 119, et il trouvait cela étonnant, si vous voulez, que les chiffres soient augmentés, alors que les

budgets étaient les mêmes. Alors, je lui ai recommandé de continuer à lire.

[*Traduction*]

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans son discours du budget, qu'il a prononcé plus tôt cette semaine, le ministre a parlé de la réduction du budget de la défense, «ce qui représente un dividende de paix appréciable pour le Canada».

Or, on constate aujourd'hui dans le budget que le budget de la défense ne va pas diminuer, mais plutôt augmenter l'an prochain. Je voudrais que le ministre nous dise pourquoi il a essayé de tromper les Canadiens dans le discours du budget, s'il va vraiment réduire le budget de la défense et se servir des économies ainsi réalisées pour créer des emplois.

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Je pense qu'une explication du fonctionnement du budget des dépenses s'impose. Le député se souviendra que nous avons fait des projections pour cette année en fonction du déficit. Ces projections se fondaient sur les prévisions d'augmentation des dépenses des ministères. C'est à partir de ces projections et d'autres éléments auxquels pense le député que nous comprimons les dépenses.

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** En d'autres termes, une compression n'est pas une compression dans ce cas-là, c'est une augmentation qui est un peu moins rapide. C'est de la foutaise!

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Le cas de l'implant mammaire Meme démontre clairement qu'il est impossible de compter sur les compagnies pour rapporter un produit défectueux. Dans le Budget des dépenses, il est énoncé une coupure de 36 millions à la division de la protection de la santé. Comment le ministre peut-il justifier de soustraire de l'argent à un secteur, à une division, que les événements récents ont prouvé si nécessaire à la santé des Canadiens et des Canadiennes?

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, je vais vérifier le chiffre que l'honorable député a avancé. Je crois, encore une fois, que chacune des coupures ou augmentations qui sont faites dans les budgets du gouvernement sont expliquées en toutes lettres dans le budget supplémentaire. Le député a parfaitement le droit de ne pas être d'accord. Tout le monde souhaiterait que l'on dépense plus partout. Malheureusement, ce n'est pas possible de le faire. Et nous devons faire des réajustements fiscaux à l'intérieur des ressources, et je dirais à l'intérieur des ressources que nous avons, et c'est ce qui est arrivé dans ce cas-là.

* * *

• (1440)

[*Traduction*]

## LE CHÔMAGE

**Mme Christine Stewart (Northumberland):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Mardi, 70 employés ont été licenciés à l'usine de fabrication de produits plastiques de GE, à Cobourg. Hier, Les Entreprises Nestlé Limitée ont annoncé le licenciement de 130 employés à leur usine de produits Stouffers de Trenton. Ces licenciements s'ajoutent à des milliers d'autres dans la circonscription de Northumberland et la liste ne cesse d'allonger.

Je demande au ministre quels sont les programmes prévus dans son budget à l'intention de ces travailleurs en chômage.

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, si ma collègue examine le budget, elle constatera qu'il comporte un train de mesures de ce genre, dont la réduction du taux d'imposition en matière de fabrication, la hausse de la déduction pour amortissement, la modification concernant la retenue fiscale, qui favorise beaucoup les sociétés comme Nestlé qui veulent continuer à fournir du travail à des électeurs de sa circonscription, ainsi que les modifications annoncées la semaine dernière concernant l'impôt sur les grandes sociétés et celles qui visent les crédits d'impôt pour la recherche et le développement.

Ensemble, toutes ces propositions permettront aux entreprises de mieux soutenir la concurrence commerciale des autres pays et ainsi de préserver et d'accroître les emplois qu'elles fournissent. Le budget définit très clairement l'objectif que la députée veut atteindre et qui consiste à créer des emplois et à préserver la compétitivité des entreprises canadiennes.

**Mme Christine Stewart (Northumberland):** Monsieur le Président, je doute que ces programmes soient créateurs d'emplois. Ce n'est tout simplement pas le cas.

La perspective de deux autres années de chômage au taux actuel est absolument inacceptable. Un pays qui se soucie du bien-être de sa population exige des sacrifices spéciaux de la part des bien nantis et des puissants pour venir en aide à ceux qui sont défavorisés. La violence familiale et la pauvreté des enfants augmentent avec le

chômage, entraînant des coûts humains et sociaux énormes pour le pays. Ce budget est vraiment insatisfaisant.

Quelles mesures d'urgence le gouvernement prendra-t-il pour combler les besoins des enfants et des familles pauvres de notre pays?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je crois qu'encore une fois, ma collègue ne tient pas compte des principaux éléments du budget. Elle soutient que les dispositions mises en place depuis deux jours ne donnent aucun résultat. D'après moi, cette observation est très injuste et manque totalement de réalisme.

Les mesures proposées par mon collègue chargé de la Santé et du Bien-être social et par le ministre des Finances dans ce budget sont spécialement conçues pour remédier aux problèmes liés à la violence familiale. Comme je viens de le dire, les propositions concernant les impôts sur les sociétés devraient permettre d'accroître l'emploi au sein de ces sociétés. Toutes ces mesures ensemble composent un budget où les politiques économique et sociale sont bien équilibrées.

* * *

## LA DÉFENSE NATIONALE

**M. George S. Rideout (Moncton):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Le budget a une incidence directe sur ma circonscription puisqu'il entraîne la fermeture du dépôt d'approvisionnement et crée 200 chômeurs de plus. Trois ministres de la Défense nationale s'étaient engagés tour à tour à construire un nouveau dépôt d'approvisionnement, pas à en fermer un. Pas plus tard qu'à la fin d'octobre, le ministre m'a écrit une lettre pour me confirmer que le projet était en cours de réalisation. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas tenu sa promesse?

[*Français*]

**L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, le ministère de la Défense nationale a diminué ses prévisions budgétaires de près de 6 milliards de dollars depuis quatre ans. On a réduit le personnel des Forces de 11 p. 100, donc il est évident que les besoins en dépôt ont diminué proportionnellement.

[*Traduction*]

**M. George S. Rideout (Moncton):** C'est bien beau d'entendre le ministre parler de compressions, mais on se croirait dans un musée de l'humour. Pourtant, ce n'est pas drôle, monsieur le Président.

Le gouvernement a dit aux employés de ne pas s'en faire, qu'un nouveau dépôt d'approvisionnement serait construit et qu'ils auraient du travail. Qu'est-ce que le ministre trouve à dire à Allan Meredith, à Bernard Bourque, à Tina Agnew, à leurs familles et à tous les autres employés du dépôt de Moncton, qui ont appris en se présentant au travail hier, qu'ils avaient perdu leur emploi et que le gouvernement n'a pas respecté son engagement envers eux?

[*Français*]

**L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, il est évident que devant la diminution des effectifs, il faut rationaliser les dépôts, de sorte qu'il y aura deux dépôts majeurs au Canada, celui d'Edmonton et celui de Montréal. Ainsi, la diminution des effectifs nous oblige à revoir la décision à Moncton.

* * *

[*Traduction*]

## LE BUDGET

**M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Dans le discours du Trône et dans ses documents sur la prospérité, le gouvernement a parlé de l'économie du savoir et promis de doubler le nombre de scientifiques, d'ingénieurs et de mathématiciens. Il a promis de réduire de moitié le nombre d'analphabètes, de quadrupler la formation des travailleurs, de porter à 90 p. 100 le nombre de jeunes qui finissent leurs études secondaires et de promouvoir les sciences et la technologie.

Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie pourrait-il me dire où il est question, dans ce budget, de ce programme de la prospérité?

**L'hon. Micheal Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du commerce extérieur):** Monsieur le Président, il est beaucoup question de la prospérité dans ce budget. J'ai souligné tout à l'heure les divers éléments qui aident les entreprises canadiennes à devenir plus concurrentielles et à fournir des emplois et des débouchés aux jeunes à la fin de leurs études.

Les propositions concernant la violence familiale et les autres problèmes des enfants vivant dans la pauvreté que mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a présentées visent aussi à régler ce problème. On sait qu'un très grand pourcentage du taux

d'abandon scolaire est attribuable à la violence familiale et aux problèmes de consommation de drogues et d'alcool. Ces propositions aideront les jeunes touchés par ces problèmes à ne pas abandonner les études, à recevoir l'éducation dont ils ont besoin, à obtenir leur diplôme et à occuper une place éminente dans la population active.

**M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire):** Monsieur le Président, malgré ce que dit le ministre, 1,5 million de Canadiens qualifieraient le gouvernement d'insensible et de cruel.

Lorsqu'on examine les compressions budgétaires faites dans la Planification de l'emploi, le Programme d'aide à la recherche industrielle, les conseils dispensateurs et d'autres secteurs basés sur la connaissance, la vraie raison pour laquelle le gouvernement a supprimé le Conseil des sciences du Canada n'est-elle pas que ce conseil s'apprêtait à dire, outre que le gouvernement est cruel et insensible, qu'il est également stupide? Les Canadiens, eux ne le sont pas.

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je pense que les Canadiens peuvent constater la vacuité d'une telle question.

Ce que les Canadiens veulent, c'est la substance qu'on trouve dans le budget de mon collègue, le ministre des Finances. Ce budget répond à bon nombre des questions qui ont été soulevées dans le programme de consultations communautaires au sujet de l'initiative de la prospérité. Les Canadiens cherchaient précisément la réponse que le ministre des Finances a donnée dans son budget pour pouvoir créer des emplois et une économie plus forte pour le présent et pour l'avenir.

* * *

## LES HEBDOMADAIRES LOCAUX

**M. A.H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications.

À compter du 1er mars, les hebdomadaires de quartier seront soumis au même tarif postal que les envois commerciaux. En 1991, le ministre avait reporté au 1er mars 1992 les augmentations prévues des tarifs postaux.

Étant donné l'importance de ces journaux hebdomadaires locaux, et dans ma circonscription je peux en compter huit, le ministre prévoit-il prendre d'autres mesures pour venir en aide à ces publications?

**L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications):** Monsieur le Président, comme l'a mentionné le député, l'année dernière nous avons reporté d'une année l'augmentation des tarifs postaux pour les hebdomadaires locaux et nous avons profité de ce délai pour rencontrer les représentants de la Canadian Community Newspaper Association afin de traiter des questions relatives aux tarifs postaux et aux autres problèmes que rencontrent les journaux de quartier du Canada.

Je suis heureux de pouvoir déclarer au député que le gouvernement annoncera aujourd'hui une diminution de 50 p. 100 pour un an des tarifs postaux applicables à la distribution des petits journaux locaux.

De plus, les publications hebdomadaires qui n'ont pas droit aux tarifs de code 2 de Postes Canada, parce qu'elles sont situées à l'intérieur de municipalités régionales, pourront aussi profiter de ces tarifs postaux réduits. Environ 430 journaux locaux pourront bénéficier de cette mesure au Canada.

* * *

## LE BUDGET

**M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Près d'un million de familles canadiennes travaillent d'arrache-pied pour joindre les deux bouts avec des revenus de 30 000 à 50 000 $ par année. Comme les pauvres, ces familles trouvent les temps durs. Pourtant, avec les prestations pour enfants annoncées, le ministre ne peut leur offrir que 4 $ de plus par mois.

Comment le ministre peut-il laisser croire que 4 $ par mois peuvent être de quelque utilité à ces familles qui doivent nourrir, vêtir et soigner convenablement leurs enfants?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je comprends très bien les difficultés des familles.

Grâce à la réduction du taux de la surtaxe et aux améliorations apportées aux prestations pour enfants que mon collègue de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncées, une famille ayant deux enfants où une seule personne travaille et gagne un revenu de 50 000 $ économisera 280 $ par année. Une famille avec deux enfants et disposant de deux revenus totalisant 50 000 $ économisera 240 $ par année. Une famille monoparentale ayant deux enfants et disposant d'un revenu de 50 000 $ économisera 394 $ par année.

• (1450)

Je sais que ce ne sont pas là de grosses sommes, mais je crois que ce sont quand même des sommes non négligeables qui aideront les parents à vêtir leurs enfants et à tenir leur foyer. Au moins s'agit-il là d'un pas dans la bonne direction. À mesure que la situation économique s'améliorera et que nous mettrons de l'ordre dans la gestion financière du gouvernement, nous pourrons bonifier ce programme.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à un très grand défi qui consiste à trouver l'équilibre entre les besoins des familles et les besoins de l'ensemble des Canadiens, en tenant compte de la situation financière actuelle, et nous faisons de notre mieux.

**M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Tout d'abord, je voudrais souligner qu'à la page 146, tableau 4.3, colonnes 4 et 5, on dit clairement que, pour une famille qui a deux enfants et qui gagne 50 000 $ par année, la différence entre l'ancien programme et le nouveau est seulement de 44 $ par année, ce qui représente moins de 4 $ par mois.

Dans le budget, le gouvernement demande à 600 000 Canadiennes de renoncer à leurs allocations familiales afin, et je cite: «d'essayer de trouver des réponses pour les enfants qui souffrent au Canada et qui n'ont pas raison de souffrir». Plus de 2,5 millions de Canadiens qui vivent maintenant de l'aide sociale n'auront pas droit à la nouvelle prestation fiscale pour enfants. Si le système ne vise pas à aider les plus pauvres d'entre les pauvres, comment le ministre peut-il justifier la fin de l'universalité des allocations familiales?

**L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur le Président, je voudrais rectifier deux points que je considère comme des erreurs dans la question soulevée par le député.

Tout d'abord, les pauvres qui vivent de l'aide sociale continueront de recevoir les allocations familiales. Ces allocations, qui sont de 1 020 dollars par enfant, seront toujours à leur disposition.

Ensuite, les transferts de 6,5 milliards de dollars que nous accordons aux provinces dans le cadre du RAPC vont directement aux assistés sociaux. Ces gens reçoivent, par exemple, des prestations pour le transport, les prescriptions et parfois même pour l'entretien ménager, prestations qui ne sont pas offertes aux petits salariés. C'est exactement la raison pour laquelle nous nous intéressons particulièrement à cette catégorie de gens. Essentiellement, une femme qui gagne 15 000 $ par année reçoit moins d'aide directe qu'une personne qui vit de l'aide sociale.

* * *

## L'ÉDITION

**L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

L'édition canadienne, qui emploie 78 000 personnes, est systématiquement minée par le service des douanes américain qui a recours, de façon parfaitement arbitraire, aux règles concernant le pays d'origine pour protéger les éditeurs américains et pour interdire l'entrée aux États-Unis aux produits canadiens.

Comme dans les cas de Honda et du bois d'oeuvre, c'est un exemple typique de la façon dont les Américains se servent de l'Accord de libre-échange à des fins protectionnistes.

Que fait le gouvernement pour empêcher ces abus de l'Accord de libre-échange et pour garantir la survie de l'édition canadienne?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, cette question aurait dû être adressée à mon collègue, le ministre du Revenu national. Mais comme mon collègue me l'avait déjà posée hier, je vais me faire un plaisir d'y répondre aujourd'hui.

Le ministre du Revenu national a écrit à l'Association canadienne de l'imprimerie faisant l'historique de la question et lui demandant son avis sur la façon d'appliquer cette règle de façon à égaliser les chances entre les entreprises canadiennes et leurs homologues américaines.

Mon collègue devrait savoir que l'un des objectifs que nous nous sommes fixés pour les négociations d'un accord de libre-échange nord-américain est justement de régler ce problème. Nous avons essayé, en vain, de le faire lors des négociations entre le Canada et les États-Unis mais nous n'avons pas l'intention d'abandonner la partie.

**M. Sergio Marchi (York–Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Ce n'est pas à l'association canadienne, qu'il faut écrire, il faut en discuter avec les Américains. Le fait que le gouvernement ne prend absolument aucune mesure à propos de ce harcèlement coûte à l'industrie canadienne de l'édition quelque 1 700 emplois et en moyenne 160 millions de dollars par an en occasions perdues.

Alors que les produits d'imprimerie américains traversent notre frontière, libres de toutes entraves, pourquoi le gouvernement canadien continue-t-il à accepter honteusement le harcèlement que subissent les produits canadiens entrant sur le marché américain? Et, quand commencera-t-il à défendre les intérêts des milliers de Canadiens à l'emploi du secteur de l'édition?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, les beaux discours n'amélioreront pas la situation. Mon collègue devrait savoir que nous sommes en train de prendre des mesures pour aider certaines sociétés canadiennes à régler les problèmes qu'elles rencontrent pour faire entrer leurs produits aux États-Unis.

Il y a eu récemment un cas concernant la Compagnie d'allumettes Eddy où des fonctionnaires canadiens ont intercédé en sa faveur et ont obtenu une décision très rapide sur le problème en question et il en a résulté que la cargaison de cette société a été libérée rapidement et envoyée à son destinataire au Canada.

Nous y travaillons donc à la table des négociations aussi bien qu'à la frontière.

* * *

[*Français*]

## LA CONSTITUTION

**L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre responsable des Affaires constitutionnelles vient de dire qu'il a senti dans le pays un momentum général au bénéfice de la démarche du renouvellement de la Constitution et a laissé entendre que le rapport de la Commission Beaudoin-Dobbie, demain, proposerait un transfert de pouvoirs particuliers au Québec. Mais nous avons déjà la vraie réponse aujourd'hui, monsieur le Président: Quatre-vingt-douze p. 100 des gens qui vivent au Canada anglais disent non pour un statut particulier du Québec. Je demanderais au premier ministre si les sondages qui sont cachés dans les coffres-forts du Conseil privé confirment celui-là?

**Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** Monsieur le Président, j'espère que l'honorable député a de meilleures sources d'information pour ses fans, à court et à long terme, qu'une manchette.

**L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le Président, peu importe les conférences sur invitation où les scripts sont rédigés d'avance, peu importe les discours officiels et les écrans de fumée, ce qui est important c'est ce que pense le Canada réel. Comment le ministre peut-il nier que le Canada réel, hors Québec, à 92 p. 100, dit non à un statut particulier pour le Québec?

**Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** Monsieur le Président, je viens de participer moi-même activement, non seulement à une visite dans le Saguenay, dans le coin de l'honorable député, mais aussi à cinq conférences nationales. Je comprends bien les faiblesses des questions posées parfois par l'institut Gallup, mais je sais aussi que parmi les personnes qui ont assisté aux cinq conférences nationales, il y a eu une ouverture d'esprit envers le futur Canada qui n'était pas là avant. J'espère bien que tous les députés de la Chambre sont prêts à encourager les Québécois à voir le Canada d'aujourd'hui comme il est, parce que le Canada d'aujourd'hui, comme il est,.c'est un pays prêt à avoir une vision large, prêt à avoir une place pour le Québec, comme le Québec est, au sein d'un Canada moderne.

* * *

[*Traduction*]

## LE REVENU NATIONAL

**M. Terry Clifford (London—Middlesex):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

La déductibilité des frais professionnels légitimes aux fins de l'impôt est une pratique intrinsèque de notre société. J'ai été choqué d'apprendre, cependant, que certains—dont les députés néo-démocrates de l'autre côté—estiment que les frais pour services d'accompagnement sont légalement déductibles aux fins de l'impôt.

Est-ce possible, monsieur le Président? Avec tout le respect dû au plus vieux métier du monde, les clients ainsi accompagnés ont-ils vraiment échappé au fisc? Le ministre pourrait-il nous éclairer sur ce point et mettre fin à l'hystérie?

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, je n'ai évidemment pas sur ce plan l'expérience du député et de ses collègues du NPD. Je sais que les néo-démocrates sont experts dans ce domaine, monsieur le Président.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Jelinek:** Quoi qu'il en soit, je me réjouis d'avoir la possibilité de préciser aux députés néo-démocrates et au député qui vient de les mentionner, que les frais pour services d'accompagnement de ce type, qui sont des services personnels, ne sont pas déductibles.

• (1500)

Ils ne sont déductibles ni dans le cas des entreprises, ni dans le cas de qui que ce soit. Aussi ai-je pris une nouvelle mesure et donné instruction à mes services de revoir les directives existantes et les bulletins d'interprétation de façon à ce que ces documents soient suffisamment clairs pour être à la portée même des néo-démocrates.

* * *

## LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Monsieur le Président, on apprend, dissimulée dans la déclaration du président du Conseil du Trésor, la fin du Programme de contestation judiciaire qui finance les causes types en matière de droits à l'égalité prévus par la charte. Voilà encore un autre coup porté contre les Canadiens en quête d'égalité et de justice.

Ma question s'adresse au ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Dira-t-il aux Canadiens si le Programme de contestation judiciaire n'est plus utile ou important pour continuer à clarifier divers points de la charte? Pourquoi s'attaquer ainsi aux droits de la personne? A-t-il changé d'avis depuis qu'il a appuyé le refinancement en mai dernier?

**L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté):** Monsieur le Président, c'était en effet un programme efficace dont on pouvait se prévaloir et qui fournissait une aide financière pour la préparation et la défense de causes types portant sur des questions de droits à l'égalité et de droits linguistiques garantis dans la Constitution canadienne.

Nous avons bénéficié de ce programme depuis son début, c'est-à-dire depuis 1978 pour certains éléments et depuis 1985 pour certains autres. Il existe maintenant une solide jurisprudence pour les années à venir, et les points plus subtils qui restent relèvent maintenant de la compétence provinciale. Je suppose que c'est pour cela que nous avons pris cette décision.

* * *

## LES PETITES ENTREPRISES

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans les documents budgétaires, on parle du Programme de financement pour la petite entreprise, mesure destinée aux entreprises en difficultés financières. Cela me semble un bon programme, mais je ne comprends pas vraiment comme il fonctionnera.

Le ministre pourrait-il m'expliquer, en des termes faciles à comprendre, en quoi consiste le programme, comment les prêts à faible taux d'intérêt seront accordés, quelles entreprises seront admissibles et quand nous pourrons obtenir plus de renseignements sur ce programme?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Je profite de l'occasion pour féliciter le député qui a su, grâce aux efforts qu'il a déployés, assurer la survie de la société Aerovox.

Le programme que mentionne le député est proposé aussi bien aux sociétés qu'aux entreprises non constituées en société. Il sera régi par des règles analogues à celles qui s'appliquaient au Programme des obligations pour le développement de la petite entreprise, programme qui n'existe plus depuis quelques années.

Dans le cadre de ce programme, le prêteur pourra considérer les intérêts reçus comme des dividendes, ce qui lui permettra d'avoir droit au crédit d'impôt pour dividendes. Il pourra ainsi exiger des taux d'intérêt moins élevés.

Je partage l'avis du député. Il s'agit d'un bon programme qui sera offert dans un avenir très rapproché.

* * *

[*Français*]

## LES COOPÉRATIVES D'HABITATION

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Dans son premier Budget, mardi soir, le ministre des Finances a annulé les programmes de logements coopératifs. Par cette action, le ministre vient d'annuler, cette année encore, 500 unités qui auraient été construites au cours de l'année.

Quel genre de logement le ministre des Finances va-t-il suggérer aux 10 000 familles, seulement à Montréal, qui sont sur la liste d'attente?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, dans le cadre du Programme de logement social, le gouvernement fédéral dépensera 2 milliards de dollars par année, soit 10 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Cela représente une somme considérable.

Les dépenses au chapitre des logements sociaux augmenteront de 3 p. 100 par année, ce qui est supérieur au taux d'inflation.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby):** Monsieur le Président, j'invoque la question de privilège parce que je suis absolument scandalisée d'entendre le ministre du Revenu national dire à la Chambre des communes que les députés du Nouveau Parti démocratique utilisent des services d'escorte ou travaillent pour...

**M. le Président:** La députée fait allusion à un échange qui a eu lieu il y a quelques minutes. Il se peut fort bien que cet échange ait vexé certaines personnes, mais ce n'est pas une question de privilège.

* * *

## RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, durant la période des questions aujourd'hui, le député de Winnipeg-Nord-Centre a laissé entendre, dans sa question supplémentaire, que j'avais donné des renseignements inexacts à la Chambre en réponse à une question qui avait été posée. Je veux simplement le renvoyer au tableau 4.4, à la page 147, et il verra que ma réponse correspond aux données qui figurent dans ce tableau.

**M. le Président:** Le député peut très bien consulter ce tableau. Je demanderais aux députés des deux côtés de la Chambre de faire leur possible pour s'abstenir de poursuivre le débat après la période des questions en soulevant la question de privilège ou en invoquant le Règlement. J'entendrai maintenant la question habituelle du jeudi après-midi.

* * *

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Il pourrait peut-être donner à celle-ci un aperçu des travaux de demain et des lundi et mardi de la semaine où la Chambre reprendra ses travaux au retour du congé de mars.

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Oui, monsieur le Président. Aujourd'hui, la Chambre terminera le deuxième jour du débat sur le budget. Le vendredi 28 février, le gouvernement a l'intention de passer à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-61, celui sur le pouvoir d'emprunt.



Le lundi 9 mars, après l'ajournement de la Chambre durant une semaine—cela peut sembler des vacances, mais je vais travailler à Calgary—nous terminerons la deuxième lecture du projet de loi C-61. Pour l'instant, j'ai l'intention de désigner le mardi 10 mars et le mercredi 11 mars comme les troisième et quatrième jours de débat sur le budget. Je vais discuter avec les députés de l'opposition des autres questions qui seront à l'étude durant le reste de la semaine.

---

# INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

## LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 7631) et du sous-amendement de M. Langdon (p. 7633).

**L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord):** Monsieur le Président, en participant au débat sur le budget, je laisse à bon nombre de mes collègues qui l'ont déjà fait ou qui ne manqueront pas de le faire le soin de signaler l'appui déplorable que ce budget accorde aux mesures d'encouragement qui créeraient immédiatement de l'emploi et seraient avantageuses pour les Canadiens. De toute évidence, le gouvernement a choisi de ne pas donner satisfaction aux Canadiens qui, dans l'ensemble, souhaitent des mesures d'encouragement.

En fait, le vrai message de l'exposé budgétaire du ministre, si on fait abstraction des artifices de la présentation, c'est que l'actuelle récession du Canada s'inscrit dans le cycle normal de l'activité économique et qu'elle est le simple reflet d'un ralentissement mondial de l'économie. En guise de corollaire, le ministre nous dit que l'économie va bientôt redémarrer grâce à la reprise de la consommation et à une croissance soutenue par les exportations, principalement vers un marché américain qui va se rétablir.

On nous propose les mêmes prévisions depuis quelques années déjà, mais cette analyse on ne peut plus prévisible du malaise économique actuel ne tient pas compte de deux éléments fondamentaux. Tout d'abord, que l'économie canadienne est entrée en récession une bonne année avant celle de nos grands partenaires économiques, surtout les États-Unis, et que ses répercussions sont beaucoup plus profondes.

• (1510)

Deuxième point fondamental, il est loin d'être clair que l'économie mondiale, en dehors du Canada, des États-Unis et de la Grande-Bretagne, est en récession comme le gouvernement voudrait nous le faire croire.

L'Europe continentale, le Japon et surtout les pays nouvellement industrialisés de l'Asie du Sud-Est continuent d'afficher des taux de croissance excellents et parfois même remarquables au moment même où le Canada s'enlise dans la récession.

De plus, si le reste du monde connaît une certaine croissance ou un certain ralentissement dans les mois à venir, ce sera probablement à cause de la détérioration que l'économie nord-américaine subit depuis un an. Cette économie reste toujours une force remarquable, qui est capable d'entraîner l'économie mondiale dans sa chute.

Ce tableau plus conforme à la réalité de la situation du Canada pose une question centrale. Le Canada est-il aux prises avec un ralentissement cyclique typique et peut-on s'attendre à ce qu'il réagisse sous peu avec une énergie renouvelée? Est-il aux prises avec des problèmes économiques plus graves? Éprouvons-nous en fait une crise de productivité, plutôt qu'une récession qui reflète le déclin de notre position économique à l'échelle internationale? Si c'est effectivement le cas et que notre position économique subit un recul au niveau international, il peut être dangereux de parler trop librement de récession. Cette expression masque le fait que la croissance de notre productivité, mesure réelle de notre compétitivité sur la scène internationale, n'a pas changé depuis plus près d'une décennie, c'est-à-dire depuis longtemps avant le début de la récession actuelle.

Cette expression masque le problème véritable, à savoir que l'Amérique du Nord et le Canada en particulier sont systématiquement en train de perdre leur capacité de vendre leurs biens et services sur les marchés mondiaux.

À cet égard, une grande partie du blâme peut être jeté sur les gouvernements de la dernière décennie. Des emprunts énormes dans les secteurs public et privé au cours des années 80, tant ici qu'à l'étranger, ont alimenté une décennie de surconsommation, ce qui a aujourd'hui de nombreuses conséquences pour le Canada.

Premièrement, cette politique d'emprunt permanent a eu tendance à gêner les investissements nécessaires au Canada en ce qui a trait aux immobilisations industrielles, à la recherche et au développement, à l'infrastructure et au perfectionnement des ressources humaines. Or, ces investissements sont essentiels si l'on veut que le Canada puisse soutenir la concurrence en Europe, au Japon et dans toute l'Asie.

Ces concurrents ont depuis longtemps réalisé que la qualité des investissements et, par voie de conséquence, la capacité d'innover et d'améliorer continuellement, sont les nouvelles conditions de succès au sein de l'économie mondiale postindustrielle.

La performance médiocre du Canada en recherche et en développement, nos routes, aéroports et chemins de fer qui se détériorent, et notre déficit croissant dans le secteur de l'enseignement sont des éléments qui reflètent non pas tant des contraintes nationales, comme le gouvernement voudrait nous le faire croire, mais plutôt une mauvaise affectation de nos ressources nationales au cours de la dernière décennie.

Deuxièmement, une décennie passée à appliquer les théories keynésiennes s'est traduite par l'accumulation de déficits énormes, non seulement au pays mais aussi à l'étranger. Par définition, ces déficits doivent être épongés. Ce sont des dettes qui doivent être remboursées à un moment donné dans l'avenir, soit en augmentant nos exportations, soit en diminuant nos importations, soit en combinant ces deux méthodes.

Le plus grave, c'est que ces politiques ont créé chez les Canadiens l'illusion que tout allait bien et que notre position concurrentielle était solide.

Tant que nous avions de l'argent pour importer une gamme de plus en plus étendue de produits étrangers—ce que nous n'avons pas manqué de faire dans les années 80—tant que notre niveau de vie continuait de monter, nous étions convaincus que la position économique de l'Amérique du Nord restait inattaquable.

Nous avions perdu de vue que cette consommation était largement financée par l'emprunt, et non par les exportations. En effet, la récession à laquelle nous sommes tous confrontés aujourd'hui est due en grande partie au fait que ni les gouvernements ni les Canadiens ordinaires ne peuvent continuer d'emprunter au même rythme que dans les années 80. Il suffit de considérer la dette fédérale qui dépasse les 400 milliards de dollars, notre endettement étranger grandissant et nos taux obligataires gonflés pour constater que notre crédit est épuisé. La fête est finie.

Dans ce budget, on tient un discours ferme, mais on propose très peu de mesures concrètes. Ce budget repose sur l'hypothèse que l'économie, notre économie, va se redresser d'elle-même. Il suppose que les consommateurs vont se remettre à dépenser et que nos produits vont soudainement être de nouveau en demande dans le monde entier. Il suppose que la dette, que notre dette nationale, va s'éteindre sous l'effet conjugué d'une forte croissance et de taux d'intérêt peu élevés.

Ce serait une bonne nouvelle pour la plupart des Canadiens. Bon nombre d'entre eux sont aux prises avec le même problème de crédit que le gouvernement. Beaucoup d'autres perdent leur emploi pour la bonne raison que leur entreprise et leurs produits ne sont plus compétitifs à l'échelle internationale. La majorité des Canadiens sont inquiets au sujet de leur sécurité économique et de leur avenir. Ils pensent incontestablement moins à relancer l'économie en puisant dans leur portefeuille passablement dégarni.

D'autant plus qu'il n'est pas évident qu'une croissance liée aux exportations soit la solution. Les Américains sont aux prises avec les mêmes problèmes que nous au Canada, à savoir que leurs exportations perdent continuellement du terrain et que leur balance commerciale est déficitaire. Entre-temps, nos partenaires commerciaux outre-mer ne semblent pas plus disposés à acheter nos exportations qu'ils ne l'étaient il y a un an ou deux.

En outre, je doute que le gouvernement puisse continuer d'abaisser les taux d'intérêt, car il est de plus en plus difficile d'attirer les investisseurs étrangers dans un monde où les capitaux se font rares.

Même l'affirmation du gouvernement selon laquelle le faible taux d'inflation aura pour effet d'accroître notre compétitivité sonne faux quand on se rend compte que les statistiques reflètent moins une restructuration fondamentale de la main-d'oeuvre et de l'industrie qu'un effritement avancé de notre base industrielle et la montée du chômage. Cet effritement de notre base industrielle a été accéléré par le recours excessif du gouvernement aux taux d'intérêt élevés et, par conséquent, à un dollar élevé comme seul moyen de lutte contre l'inflation.

Il n'y a pas de remède miracle ni de solution facile qui nous permettraient d'obtenir de nouveau une croissance élevée parce que notre crise de croissance existait bel et bien avant cette prétendue récession. Les problèmes économiques fondamentaux qui nous ont enfoncés dans ce bourbier, qui se caractérise par la hausse de la dette nationale, la baisse de la productivité et la détérioration de notre position concurrentielle, ne se sont pas évanouis, malgré les difficultés très réelles dont les Canadiens font actuellement l'expérience et les prévisions optimistes que contient le septième budget du gouvernement.

Il ne suffit pas de maintenir le cap. Encore faut-il que le gouvernement du Canada aide vraiment les Canadiens à devenir plus concurrentiels.

• (1520)

Ce n'est qu'en établissant des assises industrielles plus compétitives qu'on redonnera aux Canadiens les moyens et la confiance qu'il leur faut pour faire rouler notre économie interne. Ce n'est qu'en produisant des biens et des services exportables dans le monde que nous maintiendrons notre niveau de vie et que nous corrigerons notre déséquilibre commercial croissant.

Pour ce faire, il faudra renoncer à la consommation pour pouvoir investir davantage dans les ressources industrielles, dans l'infrastructure, dans la formation et ainsi de suite. La question n'est pas tellement de savoir quelles politiques devraient être appliquées, mais plutôt qui a la volonté politique de les appliquer.

C'est malheureusement trop évident, à l'heure actuelle, que ce gouvernement n'a pas cette volonté politique. Tout ce que nous offre ce budget, ce sont quelques modestes propositions. L'impôt sur les bénéfices de fabrication et de transformation est légèrement rajusté. La déduction pour amortissement a été légèrement relevée. Les dispositions relatives aux prêts aux petites entreprises sont légèrement modifiées.

Tout cela ne fait rien pour permettre au Canada de relever le défi de la concurrence qui se fait pressant et qui ne deviendra que plus grand. La réponse du gouvernement ne se trouve pas dans ce budget. Elle ne se trouve certainement pas non plus dans les consultations sur la concurrence internationale qu'il a entreprises il y a quelques mois et qui doivent se poursuivre toute l'année.

Pour des raisons qui dépassent l'entendement, le gouvernement a créé un groupe de travail chargé d'aller aux quatre coins du pays poser des questions auxquelles tous les Canadiens savent déjà la réponse. Les Canadiens savent déjà que notre système d'éducation a grandement besoin d'être rajeuni, si nous voulons être en mesure de livrer une concurrence efficace—je dirais même si nous voulons atteindre la richesse nécessaire au financement des programmes sociaux qui sont indispensables au bien-être des Canadiens.

En quoi ce budget incite-t-il les Canadiens à croire que leur gouvernement reconnaît la nécessité d'intervenir davantage au titre de l'éducation, de la formation, du recyclage? En quoi ce budget amène-t-il les Canadiens à croire que le gouvernement reconnaît finalement les ravages que causent à la productivité un analphabétisme fonctionnel constamment élevé? En quoi ce budget montre-t-il que le gouvernement est disposé à donner

l'exemple en s'assurant que les Canadiens reçoivent l'instruction, la formation, le perfectionnement permanent dont ils ont absolument besoin pour prospérer au sein d'une économie mondiale? En quoi ce budget assure-t-il aux Canadiens que leur gouvernement reconnaît le rôle vital que jouent la recherche et le développement dans l'établissement de la compétitivité des Canadiens au plan international?

J'ai dit quelques mots au sujet de la mesure restreinte que propose le gouvernement. Ce n'est pas une solution. Il faut absolument que le patronat et les syndicats canadiens reconnaissent l'importance des activités de recherche et de développement.

En quoi ce budget favorise-t-il une meilleure compréhension entre le patronat et les syndicats? Où y est-il question d'offrir des stimulants fiscaux aux entreprises de telle sorte qu'elles partagent avec leurs employés la propriété de la capacité canadienne de production? Où y est-il proposé que nos épargnes soient canalisées dans des investissements productifs pour notre pays?

Ce budget n'encourage nullement les provinces à réduire ou à supprimer les barrières interprovinciales qui nuisent tellement à notre compétitivité à l'étranger. Ce budget n'offre rien à longue ni à courte échéance pour assurer la compétitivité du Canada. À cet égard, il est nul.

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député d'Etobicoke-Nord, pour qui j'éprouve beaucoup de respect et que je félicite en partie de sa critique très réfléchie du budget.

D'après ses propos, le budget a plus d'effet que de substance. Le député a réagi en partie à cela en mentionnant des questions pour la forme dont, selon lui, le budget ne traitait pas.

Mais il n'a pas mentionné, semble-t-il, et cela m'intéresse car je connais son expérience du gouvernement et du milieu des finances au Canada, le maintien ou l'accroissement de notre position concurrentielle.

Je suis totalement d'accord avec lui lorsqu'il parle de ce groupe de travail sur la compétitivité internationale, qui constitue un énorme gaspillage de temps et d'argent. À son avis, quel rôle y joue le Conseil économique du Canada et estimerait-il en temps normal qu'il s'agit là d'une saine mesure pour accroître notre position concurrentielle? Ou, au contraire, le Conseil économique du Canada a-t-il fait son temps?

**M. MacLaren:** Monsieur le Président, je suis toujours heureux d'avoir une discussion, si brève soit-elle avec mon collègue d'Annapolis Valley—Hants pour lequel j'ai beaucoup de respect.

Bien entendu, il touche une question centrale, soit la capacité du gouvernement, notamment, bien entendu, le Conseil économique et le Conseil des sciences, de relever et de régler les questions qui peuvent rendre le Canada plus compétitif sur le marché mondial.

Selon moi, et je suppose qu'il partage ce point de vue, le gouvernement ne devrait pas abolir le Conseil économique du Canada ni le Conseil des sciences, mais plutôt améliorer leur capacité d'assumer les fonctions qu'on voulait leur confier à l'origine.

Il se peut qu'il soit avantageux de regrouper ces deux institutions, car, après tout, la politique en matière de sciences et la politique économique, ainsi que, en fait, dans une certaine mesure, la politique sociale, ne font pratiquement qu'une.

Pour que le Canada soit compétitif sur le marché mondial, comme le député et moi-même le souhaiterions, il incombe au gouvernement, semble-t-il, de définir le rôle futur de ces deux conseils de façon imaginative et constructive. Il ne s'agit pas de les abolir, mais plutôt de décider si en les déplaçant, en les restructurant ou, en fait, en les regroupant, on pourrait leur permettre de jouer un rôle de conseiller indépendant auprès du gouvernement, ce qui serait peut-être profitable pour tous les Canadiens.

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt les observations du député d'Etobicoke-Nord qui, bien entendu, s'inquiète beaucoup de l'économie canadienne.

Pendant le discours du ministre des Finances, j'ai eu l'impression que le train de petites mesures qu'il annonçait pour l'ensemble de l'économie du Canada ne visait qu'à retenir les manchettes pendant une journée ou deux, afin de donner l'impression que le gouvernement s'attaquait vraiment à redresser l'économie. C'était peut-être son objectif et il l'a peut-être atteint dans une certaine mesure.

Or, bien des gens craignent que nous ne subissions pratiquement l'implosion de notre industrie de la fabrication et de la transformation au Canada. Le simple fait de réduire de 1 p. 100 l'impôt sur les sociétés ou la surtaxe est sans conséquence en réalité.

Il n'y a pas une autre industrie où ce fait m'est apparu aussi clairement que celle de la transformation des aliments. L'industrie de la transformation des aliments est en chute libre au Canada à cause de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. En réalité, quelque 18 000 emplois ont été perdus et environ 70 usines de transformation ont fermé leurs portes au Canada.

Le gouvernement a pris une bonne mesure il y a quelques années. Il a formé un conseil sur la compétitivité dans le secteur agro-alimentaire afin d'étudier les problèmes de cette industrie qui était en train de s'effondrer.

Il est intéressant de noter qu'environ deux semaines avant l'exposé budgétaire, le conseil a recommandé, pour donner un peu de vigueur à cette industrie et tenter d'empêcher le départ des entreprises et des usines vers les États-Unis, l'Europe ou le Mexique, de doubler la déduction pour investissement dans le cas de nouvelles usines productives.

• (1530)

Il recommandait qu'on la double, qu'on la fasse passer de 25 p. 100 à 50 p. 100 et que le même taux s'applique chaque année. En fait, le budget ne prévoit qu'une hausse de 5 points du pourcentage de la déduction d'amortissement du matériel. Donc, au lieu d'avoir un amortissement de 50 p. 100 du coût du matériel années après années, on a une augmentation de 5 points ce qui, comme le reste, n'aura aucun effet.

Je pense que rien ne peut démontrer aussi bien les problèmes du budget et les problèmes de notre pays que cette recommandation d'un organisme indépendant nommé par le gouvernement.

Je voudrais demander au député s'il voit ce genre de minuscules améliorations comme totalement inefficaces pour résoudre l'implosion que nous vivons dans le secteur des industries de fabrication et de transformation de ce pays.

**M. MacLaren:** Le député a raison. Nous avons vu quelques mesures dans le budget. Ce sont des mesures qui, de façon modeste, vont dans la bonne direction mais qui, finalement, ne donnent pas grand-chose. Elles ne règlent pas la question fondamentale à laquelle l'industrie canadienne est confrontée aujourd'hui, c'est-à-dire sa capacité d'adaptation à une économie mondiale.

Au lieu de l'aide à l'adaptation dont nous avons besoin, nous avons, ici et là, de légers rajustements fiscaux ou de petites dépenses fiscales qui ne suffisent pas pour rendre l'industrie canadienne compétitive.

Le député sait que dans le cas, par exemple, de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, le gouvernement a choisi de suivre la moitié des recommandations de la Commission MacDonald.

Cette commission conseillait au Canada de négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis. Le gouvernement a choisi d'ignorer l'autre moitié de ses recommandations, à savoir, que, parallèlement à cet accord, il devait adopter les politiques nécessaires pour rendre le Canada compétitif.

On dirait que le gouvernement a été en quelque sorte frappé d'amnésie à cette étape-là. Il a oublié. Il n'a pas vu cette partie des recommandations de la Commission MacDonald.

Les opinions sur l'efficacité de l'Accord de libre-échange peuvent varier, mais je pense que d'aucuns pourraient attribuer l'échec fondamental de l'Accord de libre-échange à l'échec fondamental du gouvernement canadien à mettre en place les programmes qui auraient permis aux travailleurs et aux entreprises du Canada de devenir compétitifs sur le marché américain.

L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est chose faite, mais les mêmes questions se posent toujours pour les Canadiens et l'industrie canadienne.

Le gouvernement, après avoir libéralisé les échanges commerciaux, s'est démis de son autre responsabilité. Il s'est dit prêt à réduire ou à éliminer les barrières, mais pas à offrir aux Canadiens le leadership nécessaire pour les rendre compétitifs.

Qu'a-t-il fait pour améliorer le système d'éducation, de formation et de recyclage? Pour favoriser la recherche et le développement au Canada? Pour éliminer les barrières internes afin de rendre le Canada plus efficace et plus compétitif sur la scène internationale?

L'exemple de la transformation des aliments dont parle le député est classique. Le gouvernement a éliminé les barrières. Puis il a dit qu'il regrettait de ne pouvoir nous aider à devenir plus compétitifs dans le secteur de la transformation des aliments, qu'il ne nous donnera aucun leadership, aucun encouragement fiscal, aucune formation, ni aucun recyclage. Qu'il ne nous donnera pas le

leadership qui pourrait rendre le Canada compétitif sur la scène internationale. Ensuite, il a reconnu qu'il avait pénalisé les travailleurs et les entreprises du Canada en n'assortissant pas son engagement à libéraliser les marchés de mesures d'assistance efficaces.

**M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, je suis fort heureux que le député d'en face reconnaisse que le gouvernement a pris la bonne direction, même s'il déplore que le gouvernement n'en fasse pas assez.

Toutefois, relativement à ses suppositions sur ce que fait et ne fait pas le gouvernement avec la marge de manoeuvre dont il dispose, il est intéressant de lire dans la *Gazette* de ce matin un article intitulé: «Les économistes ne s'entendent pas sur les prévisions contenues dans le budget d'Ottawa». L'article dit qu'au contraire, l'Institut C.D. Howe est d'avis que le budget s'insère dans une prévision économique crédible, qui laisse plus d'espace aux surprises agréables qu'aux désappointements. Vers la fin de l'article, on parle aussi d'un sondage fait auprès de 20 analystes la semaine dernière par M.M.S. International et qui révèle que la plupart de ces analystes sont plus optimistes que le ministre des Finances.

J'aimerais demander au député s'il ne préfère pas voir ainsi le gouvernement avancer dans la bonne direction, assez lentement pour ne rien bousculer, afin de conserver les acquis car si une reprise fragile est déjà en cours. . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette, mais la période de questions est terminée. Vous devrez lui poser la question en privé.

**L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts):** Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de me donner l'occasion de dire quelques mots dans ce débat.

Je tiens à féliciter mon collègue et bon ami, le ministre des Finances, pour son excellent budget. Il nous avait promis un budget réaliste et il a tenu parole.

Pour nos collègues qui sont ici dans cette Chambre depuis aussi longtemps que vous et moi, monsieur le Président, ce budget apporte sans aucun doute un peu de nouveauté en ce sens qu'il prévoit une réduction d'impôts. J'aurais réellement beaucoup de mal à me rappeler la dernière fois que nous avons vu une réduction d'impôts dans les budgets que les divers ministres des Finances ont présentés à la Chambre. Or, c'est toujours un grand événement ici.

Ce budget est important, non seulement à cause de son contenu, mais aussi à cause du message qu'il essaie de donner, peut-être avec succès. C'est un message adressé aux investisseurs, aux gens d'affaires et aux consommateurs.

Ce message dit que le gouvernement a l'intention de tenir ferme. Il va continuer à restreindre les dépenses publiques. Il va continuer à restreindre et à réaffecter les dépenses. Le budget prouve également que le gouvernement a écouté non seulement les voix de ceux que nous entendons crier ici tous les jours, mais aussi celles des Canadiens ordinaires.

Je viens de fouiller dans mon courrier. Je sais que nous avons tous un dossier où nous versons les observations qu'on nous fait sur certains aspects de notre travail. Je vais vous rappeler quelques points.

J'ai eu des entretiens soutenus avec M. Taylor, qui habite Tumbler Ridge, dans ma circonscription, et M. Don Thompson, un comptable de Fort Nelson. Ils n'arrêtaient pas de me souligner quelques-unes des injustices qui se trouvent dans nos lois sur la famille et dans la manière dont les couples mariés sont traités en matière d'impôt sur le revenu. Il y en a donc qui sont certainement satisfaits de ce que le budget ait répondu à ces questions.

M. Birchall, de Dawson Creek, en Colombie-Britannique, m'a écrit pour se plaindre des salaires dans la fonction publique. Tout comme M. Fuhr, de Fort St. John, il m'a fait remarquer que les députés et les ministres devraient peut-être donner le ton sur cette question. Il y en a donc qui se sentent soulagés par ce budget.

Le seul mauvais point que je pourrais peut-être signaler dans le budget, c'est que mon salaire va baisser de 5 p. 100, mais ce n'est qu'un léger sacrifice à faire pour restaurer dans le public la confiance dont nous avons besoin pour réussir.

M. Haagsman, de Hudson Hope, en Colombie-Britannique, accorde la priorité au plafonnement des dépenses du gouvernement. M. Don Clapper, de Prince George, s'inquiète des taux d'intérêts élevés. Je pourrais continuer longtemps comme cela. Nous avons tous noté ce genre de commentaires. Il est important que les gens sachent qu'ils ont contribué à l'élaboration du budget et que le gouvernement les a écoutés.

• (1540)

Il y a des thèmes très importants dans ce budget: réduire le fardeau des emprunts, réduire le fardeau fiscal et la réglementation. Ce n'est pas, nous l'admettons, la voie de la facilité, qui aurait été de suivre les conseils qu'on nous a donnés, et particulièrement ceux de nos collègues d'en face. Quiconque a déjà géré une entreprise ou un ministère sait combien il est difficile de réduire les dépenses, de réduire le personnel, de ne pas profiter des occasions qui se présentent et qui vous permettraient de faire bonne figure de temps en temps.

D'après toutes les indications dont nous disposons à l'heure actuelle, le message est bien passé et les réactions de ceux à qui il était destiné sont très positives, pour le moment du moins. Le dollar a augmenté, les marchés ont bien réagi. Et franchement, ce budget est la preuve que les mesures sévères que nous avons adoptées et la politique stricte dont nous n'avons pas dévié depuis que nous sommes arrivés au pouvoir en 1984, ont des effets bénéfiques. La confiance que nous nous sommes gagnée, et qui a résisté contre vents et marées, particulièrement en ces temps de récession et en dépit des tendances politiques, est de bon augure pour que nous menions à bien notre mandat.

On doit évaluer un budget selon la qualité et l'exactitude des prévisions sur lesquelles un ministre des Finances se base. Pour l'édification des députés d'en face qui critiquent notre budget et notre approche, je vais donner quelques chiffres et remonter au budget de 1991. Le ministre doit faire certaines suppositions. Il avait donc prévu que le taux d'inflation serait de 5,6 p. 100 en 1991–1992 et qu'il serait de 3,2 p. 100 en 1992–1993. Nous nous souvenons tous que le critique de l'opposition avait prévu que jamais nous ne réussirions à atteindre un tel objectif en si peu de temps. Nous savons tous quel est le taux d'inflation aujourd'hui. Il est de moins de 2 p. 100. Nos attentes ont été dépassées.

Voyons maintenant le taux d'intérêt. Il était de 9,5 p. 100 en 1991–1992; il est de 9 p. 100 en 1992–1993; et il sera de 7 p. 100 en 1993–1994. Nous savons tous que nous avons un an d'avance par rapport à nos prévisions. C'est très bien. Le taux de chômage a été évalué à 10 p. 100 pour 1991–1992 et à 9,8 p. 100 pour 1992–1993. Je l'admets, là, nous nous sommes trompés. Nous avons fait une erreur de 1 ou de 1,5 point de pourcentage et le chômage, nous le reconnaissons tous, atteint un taux inacceptable.

Les prévisions sur le déficit sont particulièrement révélatrices parce que nous avons vu juste.

Je voudrais établir une comparaison avec un budget semblable, présenté à une étape comparable du cycle économique, il y a dix ans à peine, soit le budget MacEachen de 1981–1982. Le déficit de 1980 était de 12,1 milliards de dollars. Les libéraux luttaient contre les dépenses sur le déficit. Ils avaient accru leurs dépenses de fonctionnement de 15 p. 100 par année pendant les 10 années précédentes. Le déficit était un grave problème. Dans ce budget, donc, ils prévoyaient ramener le déficit à 10 milliards de dollars, soit une réduction de 2 milliards de dollars.

Finalement, le ministre MacEachen a dû présenter un budget supplémentaire en juin. À ce moment, le déficit était passé à 19,5 milliards de dollars, ce qui représentait une augmentation de 100 p. 100 par rapport aux prévisions. À la fin de l'année financière, le déficit était passé à 24,6 milliards de dollars. Cela représente une erreur de 139 p. 100 par rapport aux prévisions.

C'est là le genre de comparaisons qu'il faut faire pour mettre nos mesures dans une juste perspective.

Parlons des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt des libéraux, à leur maximum, étaient de 22,75 p. 100, et je parle du taux préférentiel des banques à charte. Le taux est aujourd'hui de 8 p. 100. Ce sont certains des chiffres qu'il faudrait citer quand on compare la manière dont nos prédécesseurs confrontaient certaines situations très difficiles comme celle où nous nous trouvons actuellement.

Il est important de le faire remarquer parce que l'opposition nous propose les mêmes mesures, le même genre de conseils qu'elle suivait à l'époque. Nous savons tous, d'après l'expérience de 1981 à 1983, quelles seraient les conséquences si on suivait de tels conseils. On ne peut pas s'enrichir en dépensant et rester sobre en buvant. L'opposition pense que la naïveté du public n'a pas de borne quand elle fait ces propositions sans leur donner vraiment aucune crédibilité. Nous savons en quoi consistaient les programmes que ses membres ont imposés au public canadien à l'époque.

**M. le Président:** Je regrette, j'ai induit le ministre en erreur, il peut parler jusqu'à 15 h 55. Je ne veux pas le faire presser.

**M. Oberle:** On nous conseille d'emprunter pour stimuler l'économie. Les députés de l'opposition disent que nous devrions jeter l'argent par les fenêtres, que ce soit pour l'enseignement, la recherche ou pour autre chose. Dépenser sans compter, voilà leur solution.

Ils disent aussi que nous devrions empêcher la concurrence étrangère. S'ils se rendaient compte de la situation dans laquelle nous nous trouvons, à savoir que nous dépendons davantage du commerce extérieur que n'importe quel autre pays industrialisé du monde, ils comprendraient combien sont ridicules certaines de leurs propositions.

Je laisse à mes collègues le soin de parler davantage des détails et des aspects positifs du budget. Je voudrais seulement examiner certains exemples des méthodes utilisées par nos prédécesseurs en pareilles circonstances, et ce qui en a résulté.

Comme vous le savez, j'étais précédemment ministre des Sciences. Quand j'ai pris en charge ce portefeuille en 1985, j'ai été confronté aux soi-disant CIRS, les crédits d'impôt pour la recherche scientifique. En 18 mois, ils nous ont coûté 2,5 milliards de dollars parce que tout le monde convenait que le pays devait se lancer dans la recherche et encourager les activités scientifiques pour sortir du cercle vicieux et devenir compétitif à l'échelle internationale. Qu'est-ce que cela coûte? Cela se résume à offrir aux gens 120 p. 100 de crédits d'impôt pour tout investissement dans des activités scientifiques. S'il faut pour cela construire un édifice ou quoi que ce soit, allons-y, n'hésitons pas. C'est ce qu'ils ont fait, et le pays, les scientifiques et les gens ont répondu à l'appel.

Finalement 18 mois plus tard, très peu de travaux scientifiques avaient été entrepris. Il y avait eu très peu de recherche, beaucoup de dépenses frivoles et de nombreux recours aux crédits d'impôt. Cela a coûté au trésor la somme de 2,5 milliards de dollars.

**M. Nowlan:** C'est pour ça qu'ils ont remporté les élections.

**M. Oberle:** C'est pour ça qu'ils ont gagné les élections, comme le souligne mon collègue de la Nouvelle-Écosse.

Il y a eu ensuite les projets de construction en régime accéléré. J'en ai hérité d'un à Winnipeg. Il s'agissait d'un centre scientifique rural. Comme il était peint en rose, on l'avait surnommé l'«éléphant rose». C'était un centre magnifique, de première classe. Les architectes auraient dû se voir décerner un prix international. Il y avait à l'intérieur de l'édifice un escalier d'acier en colimaçon dont le prix aurait à coup sûr suffi à produire deux cures au cancer si les fonds avaient été consacrés à la recherche. Il y avait un ascenceur juste à côté, mais c'était l'escalier en colimaçon qui faisait la principale attraction de cet édifice situé en plein centre-ville de Winnipeg.

Jamais travaux de recherche n'y furent conduits. C'était juste un édifice, et j'avais alors pour tâche d'inciter les gens du secteur privé à venir s'y installer, à faire usage de l'édifice. On a fini, avec un petit effort, à lui trouver une utilité maintenant.

• (1550)

On a eu ensuite les IRLM. Nous nous souvenons tous des fameux IRLM bien sûr. Il se trouve encore aujourd'hui des gens qui avaient investi dans ces IRLM. Je connais même un médecin qui, en fin de carrière, vers l'âge de 55 ou 60 ans, avait investi tout son argent dans le Programme IRLM du gouvernement libéral. Il n'a pas fini d'en payer la note. Il vit littéralement de sa maigre pension de vieillesse, car il a investi en vain le fruit du labeur de toute une vie. Chacun d'entre nous connaît quelqu'un qui s'est fait avoir par le Programme IRLM. On nous a dit qu'on allait stimuler le secteur du logement et relancer l'industrie du logement, créer de l'emploi et nous rendre compétitifs.

Comme vous le savez, monsieur le Président, il y a eu ensuite le programme de prêts hypothécaires à l'habitation qui était censé aider tout le pauvre monde à s'acheter une maison. Les députés savent certainement comment cela fonctionnait. Les versements étaient minimes. On pouvait emménager dans une maison neuve pour aussi peu que 300 $ par mois. La somme qui manquait pour combler l'écart entre ces 300 $ et les 700 $ qu'il en coûtait réellement était rajoutée au bout du compte au montant de l'hypothèque.

Cinq ans plus tard, les gens cherchaient désespérément à se débarrasser de leur maison. Cet exode massif s'explique par le fait qu'ils auraient pu s'en faire construire une toute neuve pour 10 000 $ de moins cinq ou dix ans après avoir acheté celle-là. Voilà en quoi consistait ce programme.

Voilà le genre de mesure que les libéraux nous pressent d'adopter en ce moment.

Ils voudraient aussi améliorer l'infrastructure municipale. Nous en avons tous entendu parler. Laissez-moi vous conter l'histoire des cités rivales version canadienne. Le seul critère qui présidait à la détermination de leur taille était le fait que l'une voulait être plus grosse que l'autre. Les deux villes en question sont Montréal et Toronto.

Je représente les villes de Prince Georges et de Chetwynd et il m'arrive de parler avec les députés qui représentent des villes comme Chicoutimi et de plus petites localités canadiennes.

Pour en revenir à mon histoire, il fallait aussi qu'une ville ait un stade olympique plus gros que celui de l'autre et que les contribuables canadiens vous tirent d'embarras de temps en temps. Aujourd'hui, ces deux villes veulent que mes électeurs, les gens de Prince Georges, Chetwynd, Hudson's Hope et Pouce Coupe, ainsi que ceux de Chicoutimi, paient leurs services d'aqueduc et d'égout, eux qui ont déjà payé les leurs, mais la réponse est: «Non,

si Montréal a des problèmes avec ses services d'aqueduc et d'égout, qu'elle fasse comme nous, c'est-à-dire aménager ses propres installations de traitement secondaires.»

Les libéraux disent, et les municipalités comme eux, qu'il faut laisser le gouvernement fédéral payer. Ensuite, tout le monde sera mis à contribution. Ce n'est pas le genre d'idée qui emballe les gens. Les provinces et les municipalités devraient s'en préoccuper un peu plus.

Nous sommes partis du principe que le gouvernement n'a vraiment rien de mieux à offrir qu'un bonheur illusoire tant que nous n'avons pas une économie forte et des comptes nationaux stables. Il n'y a pas d'école d'architecture qui enseigne à faire des châteaux en Espagne.

La réalité depuis quelque temps, celle dont nous avons hérité à notre arrivée au pouvoir en 1984, c'est que notre économie tourne dans un climat de cafard d'après les Fêtes. Il est maintenant temps pour nous d'échanger les cadeaux qui ne font pas et de payer la facture pour ceux qui font.

Les Canadiens savent ce qui est important pour eux. Ils savent ce qu'ils veulent. Ils veulent retrouver la stabilité des prix. Oui, nous voulons revenir au bon vieux temps. Monsieur le Président, vous et moi, nous nous rappelons cette époque où nous avons bâti notre première maison. Nous pouvions contracter une hypothèque à 6,5 p. 100, la mienne était de 6,75 p. 100, pour 25 ans. Nous savions que ce serait 6,75 p. 100. Nous savions quels seraient nos paiements durant 25 ans. J'ai eu la chance de pouvoir la rembourser un peu plus tôt. Nous pouvions planifier notre budget familial à partir de là.

Voilà vraiment ce qu'on veut dire par stabilité des prix, revenir à un taux d'inflation qui n'est jamais supérieur, peut-être légèrement inférieur, au taux de croissance de l'économie, jamais supérieur à ce que le pays peut se permettre en termes d'accroissement de la masse monétaire, de sorte qu'on ait des taux d'intérêt stables, fixes. Voilà ce que veut dire la stabilité des prix. Voilà ce à quoi nous tâchons de revenir. C'est ce que veulent les gens. Ils veulent du prévisible, ils veulent de la sécurité, mais on n'a pas ça avec des taux hypothécaires de 22 p. 100. Il y a dix ans, une hypothèque de 75 000 $ coûtait 300 $ de plus par mois qu'aujourd'hui. Y a-t-il des avantages pour les propriétaires, pour les pauvres avec des enfants? Bien sûr qu'il y en a et, franchement, les gens le savent.

Voyons un instant ce dont nous nous sommes privés en ne suivant pas le genre de politiques que notre ami, l'ancien ministre des Finances, et notre actuel ministre des Finances ont élaborées pour nous. Le service de la dette nous coûte 40 milliards de dollars par année. Pouvez-vous imaginer ce que nous pourrions faire avec 40 milliards? Pour commencer, nous pourrions nous débarrasser de la TPS parce qu'elle produit environ 20 ou 22 milliards de dollars. Nous pourrions nous débarrasser de la TPS, c'est la première chose que nous pourrions faire.

Nous pourrions peut-être ensuite établir un programme universel de garderies. On en évalue le coût à 6 ou 7 milliards. Songez à tout l'argent qui nous reste encore. Nous pourrions même transférer des fonds aux provinces pour aider leurs villes à renouveler leur infrastructure municipale et commencer à reconstruire leur noyau. Pouvez-vous imaginer ce que nous pourrions faire? Nous pourrions doubler les prestations de pension de vieillesse. Nous pourrions venir en aide aux défavorisés et à ceux qui mènent une vie marginale.

Notre ami et collègue, le ministre des Finances, a ravivé pas mal la lumière au bout du tunnel parce qu'il nous fait faire un pas de géant qui nous rapproche du jour où nous aurons un budget équilibré, dans trois ans seulement. Certains de nos collègues et praticiens de l'art de la politique semblent avoir pour principal souci de résister à tout prix à quelque progrès que ce soit. Peut-être déplorent-ils dans leur temps libre qu'il n'y ait pas de progrès. Les Canadiens savent reconnaître un bon budget quand ils en voient un, et c'est ce qu'ils voient en l'occurrence.

**Mme Coline Campbell (South West Nova):** Monsieur le Président, j'ai écouté d'un bout à l'autre le discours du ministre et je me demande comment on peut avoir deux interprétations aussi diamétralement opposées de ce qui s'est dit à la Chambre avant-hier.

À mon avis, il s'agit d'un budget attentiste. Je viens d'une région qui dépend énormément des ressources naturelles. Le ministre représente à la Chambre une industrie qui dépend d'une ressource renouvelable, une industrie forestière qui n'a jamais été en aussi grave difficulté au Canada. Ce budget attentiste fait aujourd'hui grimper le dollar canadien parce que les entreprises semblent s'en réjouir. Il supprime des programmes de logement qui sont nécessaires non seulement pour stimuler la construction, mais aussi pour aider des milliers de Canadiens à se loger, qu'il s'agisse de personnes âgées, de pauvres ou de travailleurs qui voulaient adhérer à une coopérative. Des programmes de logement ou des mesures d'aide à la rénovation ou à la construction de maisons pour la population des régions rurales ou les

autochtones, voilà autant de mesures qui stimuleraient l'industrie forestière.

Je ne peux pas croire que ceux qui avaient l'habitude de gagner quelques dollars durant l'hiver ou de vendre du bois de chauffage pourraient se réjouir d'entendre le ministre prononcer ces paroles: «Maintenez le dollar canadien élevé, c'est excellent pour nos exportations.» Je n'arrive pas à croire que c'est un bon budget. Je ne peux pas croire non plus que le ministre n'a pas lu une seule lettre d'un chômeur de sa circonscription. Personnellement, je rencontre des gens du secteur des ressources naturelles, des gens qui n'avaient jamais été chômeurs auparavant, des gens qui ont plus de 40 ans ou 50 ans. Il sont consternés d'être chômeurs dans cet extraordinaire pays. Le ministre des Finances prend la parole, en bon vendeur qu'il est. À titre d'ancien ministre des Transports, il nous a mis dans le pétrin où nous sommes actuellement en se débarrassant de VIA. Quant à notre industrie aérienne, elle ne sait pas où elle s'en va. Le gouvernement dit aux agriculteurs de l'accompagner jusqu'au bout au GATT. Il dit qu'il va nous protéger, mais il ne nous dit pas ce que nous allons obtenir d'autre du GATT.

• (1600)

C'est bien cela: il invite les agriculteurs à l'accompagner au GATT et dit qu'il les protégera. Nous savons dans quelle situation nous nous trouverons, le lendemain de la signature, si l'article XI est supprimé.

Cette semaine, un ministre a pris la parole à la Chambre, et je me demande s'il a parlé une seule fois du chômage. Je me demande s'il a parlé des ressources naturelles que nous possédons au Canada, des orientations à prendre pour surmonter cette crise «purement canadienne» et pour amener la population à changer d'attitude à l'égard de ce gouvernement qu'on n'arrive pas à émouvoir. Le gouvernement n'a aucune vision d'avenir pour le Canada, si ce n'est celle que le président Bush ou les Américains lui disent d'adopter.

Le ministre des Forêts peut-il nous dire ce qu'il a fait pour amener ses collègues du Cabinet à aider l'industrie forestière, pour la ranimer et pour redonner du travail aux gens, pour leur donner une certaine dignité au lieu de les laisser se morfondre à la maison en se demandant où ils pourraient bien trouver du travail au Canada?

**M. Oberle:** Monsieur le Président, certains des conseils que j'ai donnés à mes collègues commencent déjà à bien porter fruit. La députée le sait peut-être, mais nous avons enregistré une forte demande de bois d'oeuvre. Le prix des expéditions de bois d'oeuvre dimensionné et de résineux a augmenté de 30 p. 100 depuis le début de l'année. Pourquoi ne pas essayer d'adopter une attitude plus positive? Il n'y a plus de fermetures. Des usines réembauchent.

La députée a raison de dire que l'opposition et des gens de l'extérieur nous ont conseillé de faire baisser le taux de change, ce qui aiderait le secteur de la recherche. Permettez-moi de lui donner une idée. Si une dévaluation était la solution, la prospérité assurée, comment se fait-il que tous les pays qui ont une devise forte, stable, chère sont les plus riches du monde, comme l'Allemagne, le Japon et la Suisse? Pourquoi ne dévaluent-ils pas leur monnaie pour s'enrichir encore plus? Pourquoi le Mexique, le Guatemala et les autres pays qui ont une devise moins stable ne sont-ils pas les plus riches? Y a-t-il quelque valeur, quelque vertu spéciale dans une dévaluation qui permet de tricher un certain temps avec les partenaires commerciaux en leur payant leurs marchandises avec une monnaie diluée?

Je vais vous raconter l'histoire des fluctuations du taux de change du point de vue du secteur forestier. La députée doit se rappeler que, en 1976, notre dollar valait un cent de plus que la devise américaine. Il valait 1,01 $ US. Le rendement sur les investissements et les ventes dans l'industrie était de 9,7 p. 100 cette année-là, avec une devise très forte.

Je rappelle aussi à la députée le dollar de Diefenbaker, en 1963. Notre dollar ne valait que 93c. et on disait que l'économie canadienne allait connaître des jours sombres parce que la valeur du dollar était trop faible. Cela dit, je la prie de revenir maintenant à l'époque où les grands artisans de la finance qui siégeaient au Conseil du Trésor ont fait baisser le dollar jusqu'à 73c. En 1985, le dollar valait 73c. Le rendement des placements et le produit des ventes de l'industrie sont tombés à zéro. L'industrie était ruinée, et cette politique ne l'a pas aidée du tout.

En 1989, le dollar valait 84c. Le rendement des placements s'élevait à quelque 12 ou 13 p. 100. Il est évident que le dollar est un facteur déterminant de la prospérité industrielle. Les Suédois ont dévalué leur couronne et en ont bloqué la valeur, il y a quelques années. Demandez-leur s'ils recommenceraient. C'est sûr que c'est avantageux à court terme, pour trois ou quatre mois, mais savez-vous que pour chaque dollar vendu, vous devez racheter quelque chose? Lorsque vous rachetez, vous payez en devises plus fortes. Cela crée de l'inflation et fait monter les taux d'intérêt. Voyez-vous pourquoi vos taux d'intérêt étaient de 20 p. 100? C'est parce que le taux d'inflation s'établissait à 12 ou 13 p. 100 et que le dollar était faible. Comprenez-vous cela? Je pourrais bien sûr

concevoir un budget et une politique économique qui plairaient et qui serviraient les intérêts de l'industrie forestière. Je pourrais le faire un bon matin avant de déjeuner. Je pourrais même faire en sorte qu'il englobe toutes les autres industries, et il serait prêt avant midi. Mais si l'on examine l'ensemble du tableau, si l'on considère tous les éléments de l'économie en pensant à l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants, on se doit de réfléchir davantage. C'est ce que nous avons fait quand nous avons conçu ce budget.

**M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, comment le député peut-il qualifier de réaliste un budget qui ne tient aucun compte des réalités du jour? J'estime que ce budget tient plutôt du tour de passe-passe où la main est plus rapide que l'oeil.

Avec un million et demi de chômeurs et deux millions d'assistés sociaux, comment le gouvernement peut-il accepter que le taux de chômage demeure à près de 10 p. 100 pendant les deux prochaines années?

Qu'est-ce que le député et son gouvernement ont à proposer à un couple de retraités de ma circonscription qui ont la charge de leur fils chômeur et de leur bru sans même pouvoir compter sur le secours d'un allégement fiscal? Qu'est-ce que répond le gouvernement aux électeurs qui regrettent que l'exemption pour gains de capital vaille pour divers biens mais pas pour une seconde propriété? Comment le gouvernement va-t-il s'assurer que les enfants et les jeunes se préparent un avenir grâce à des programmes d'instruction et de formation?

Au milieu de son allocution, le député a dit qu'il souhaiterait pouvoir camper *A Tale of Two Cities* au Canada. Peut-être aurait-il dû parler de l'histoire des deux mandats du gouvernement conservateur au Canada. Au cours de son premier mandat, le gouvernement conservateur a haussé les impôts 33 fois, doublé la dette nationale, imposé la TPS, coupé les vivres aux provinces et laissé s'étendre la pauvreté.

Au cours de son second mandat, il a encore haussé les impôts, encore coupé les vivres aux provinces et créé une récession.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette d'interrompre le député, mais le temps mis à sa disposition est expiré.

**M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte):** Monsieur le Président, je ne dirai pas que je suis heureux de participer au débat sur le budget car je suis plutôt impatient de participer à ce débat.

Je tiens à dire au ministre qui vient de prendre la parole que j'ai trouvé ses propos très blessants et indignes d'un ministre. Pendant son intervention, le ministre n'a pas su s'en tenir à l'essentiel, s'en tenir aux faits, c'est-à-dire traiter du programme d'infrastructure municipale proposé par les députés de mon parti, par la Fédération des municipalités et par la plupart des provinces comme d'une mesure créatrice d'emplois et peser le pour et le contre. Qu'a dit le ministre? En substance, il a dit qu'il ne croyait pas que les contribuables de sa circonscription seraient favorables à un programme d'infrastructure municipale et que leur argent servirait à aider Montréal et Toronto. Voilà pourquoi, selon lui, ses électeurs n'appuient pas cette proposition.

J'invite tous les députés ici présents à réfléchir aux propos que le ministre a tenus. Ce dernier pratique la politique de la division. C'est une forme subtile de tribalisme. Il n'y a pas d'autre mot pour qualifier une telle conduite. Que penser d'un ministre fédéral qui, au lieu de parler au nom de tous les Canadiens, tente d'attaquer une mesure créatrice d'emplois quand nous avons 1,5 million de chômeurs, non pas parce que le programme proposé n'est pas pertinent ou qu'il est voué à l'échec, mais simplement parce qu'il craint que ses électeurs n'aient l'impression qu'une partie de leurs impôts vont à Toronto ou à Montréal et qui, pour cette unique raison, fait appel à l'instinct tribal? La circonscription du ministre est une circonscription merveilleuse. Je parle en connaissance de cause puisque je l'ai visitée. C'est là une conduite indigne de la part d'un ministre.

Dans toutes les régions, dans toutes les provinces, il existe de grands projets d'immobilisations financés par les contribuables du reste du Canada, et pas seulement à Montréal et à Toronto. Il y en a dans la région de l'Atlantique, dans les Prairies, en Colombie-Britannique—où un projet d'accélérateur de particules dernier cri est actuellement en cours à des coûts de centaines de milliers de dollars, aux frais des contribuables non seulement de la Colombie-Britannique, mais aussi du reste du pays. Mais c'est dans l'ordre des choses.

• (1610)

Il existe aussi d'importantes installations fédérales dans la propre circonscription du ministre—que j'ai déjà visitée—qui ont été construites avec l'argent de tous les contribuables du pays. C'est normal.

Et l'établissement d'un programme d'infrastructure municipale, qui a été proposé par le chef du Parti libéral, par le Parti libéral, par la Fédération des municipalités et par la plupart des provinces, est une proposition intéressante d'investissement dans les infrastructures du pays et une mesure créatrice d'emplois. Et c'est dans l'ordre des choses. Il faut le juger selon ses mérites et non recourir bassement à l'esprit de parti, comme le ministre le fait en disant qu'il est contre le projet parce que l'argent des contribuables d'une région va profiter aux contribuables d'une autre.

Nous sommes un pays ou rien du tout. Nous croyons au partage des ressources, de la richesse et des possibilités, mais aussi des problèmes qu'entraîne le fait d'être un pays. Et, monsieur le Président, c'est décevant de voir un ministre, qui devrait pourtant se comporter autrement, recourir à des tactiques bassement partisanes pour attaquer un projet viable comme celui-là.

Pourquoi ce projet est-il aussi important? Il est important parce qu'il ne figure pas dans le budget. Et ce budget doit être confronté à la réalité du Canada d'aujourd'hui. Le ministre a dit qu'il présenterait un budget réaliste. C'est bien ce qu'il a dit, qu'il présenterait un budget réaliste. C'est ce qu'il nous a dit.

Quelle est la réalité du Canada d'aujourd'hui? La réalité, c'est qu'il y a un million et demi de Canadiens qui ont pris la peine d'aller s'inscrire dans un centre de main-d'oeuvre du Canada pour dire qu'ils sont prêts à travailler, qu'ils veulent travailler, qu'ils ont besoin de travailler, qu'ils aspirent à la dignité que confère un chèque de paie, mais ce n'est que peine perdue. Un million et demi de personnes attendent un appel.

Il y en a deux millions et demi d'autres qui ont abandonné. Ils ne sont même pas inscrits dans un centre de main-d'oeuvre. Ils n'ont pas rempli de demande récemment. Ils touchent de l'aide sociale. Ce qui porte à quatre millions le nombre de gens qui cherchent activement un emploi ou ont tout simplement abandonné. Telle est la réalité du Canada d'aujourd'hui. Et en plus des quatre millions de chômeurs et d'assistés sociaux, il y a, comme tous les députés le savent, des millions de gens qui vivent dans la peur chaque jour de se faire dire un beau matin par leur patron que leur emploi va disparaître sous peu et qu'ils vont être licenciés.

Ces gens vivent dans la crainte à l'heure actuelle. Les gens ordinaires n'ont jamais éprouvé un tel sentiment dans notre histoire. Ils ont peur.

Le matin même de la présentation du budget, je suis allé à la cafétéria prendre mon petit déjeuner et la dame qui servait a regardé autour d'elle pour s'assurer que personne ne pouvait l'écouter et elle m'a dit: «Monsieur Tobin, pensez-vous qu'il y aura quelque chose pour relancer notre pays dans ce budget, car j'ai peur, Monsieur Tobin, peur pour mon emploi, mes enfants et mes amis. Je n'ai jamais éprouvé ce sentiment auparavant.» Or, ce sentiment est présent dans tout le pays. Même une fonctionnaire du gouvernement national, de la Chambre, qui est censée occuper le poste le plus sûr du monde, se sent menacée.

Comment pouvons-nous évaluer ce budget alors? On nous a dit qu'il serait réaliste. Permet-il de redonner du travail au million et demi de chômeurs qui veulent travailler, mais ne peuvent se trouver un emploi? Offre-t-il de recycler, de stimuler et de motiver les deux millions et demi d'assistés sociaux au Canada? Donne-t-il un seul instant un sentiment de sécurité aux millions de Canadiens qui travaillent, mais qui ont peur de perdre à tout instant leur emploi? Peuvent-ils mieux dormir la nuit?

Pas du tout. Si on évalue le budget en fonction des critères en question, on s'aperçoit qu'il est bien loin de répondre aux attentes.

Non seulement on demande aux chômeurs, aux sans-emploi de se débrouiller seuls, mais on dit également dans les documents budgétaires que le chômage va demeurer supérieur à 10 p. 100 ou se situer aux alentours de 10 p. 100 au cours des deux prochaines années et qu'on peut accepter de sacrifier à la soi-disant guerre contre l'inflation 1,5 million de chômeurs et 2,5 millions d'assistés sociaux, soit 4 millions de Canadiens au total. Ce ne sont pas là mes paroles ni celles de l'opposition et il ne s'agit pas de l'analyse de ceux qui veulent marquer des points sur le plan politique. C'est le gouvernement qui le dit lui-même dans ses documents budgétaires.

Cela montre, selon moi, qu'il est tout à fait insensible aux besoins des gens, qu'il est cruel. En toute franchise, en fonction de la responsabilité d'un gouvernement ayant le moindrement de coeur, je trouve tout à fait lâche de la part de nos vis-à-vis de dire que non seulement ils n'ont aucun plan d'action pour faire face à ces terribles niveaux de chômage, mais il faut également prévoir des niveaux de chômage semblables pendant au moins deux autres années. Ensuite, il prévoient pour dans deux ans, c'est-à-dire assez loin dans le futur afin, vraisemblablement, que personne ne puisse contester leurs chiffres, que le chô-

mage va tomber mystérieusement et miraculeusement à 7 p. 100 dans 24 mois.

Un gouvernement qui ne peut trouver d'argent pour des agriculteurs qui sont obligés d'abandonner la terre, et 40 000 d'entre eux manifestaient devant le Parlement il y a quelques jours, un gouvernement qui ne peut trouver ni réconfort, ni argent, ni aide pour les pêcheurs qui sont obligés d'abandonner la pêche en raison de la surpêche étrangère, un gouvernement qui n'a aucun espoir à offrir à ceux qui ne possèdent pas de compétences particulières et qui ont même cessé de chercher du travail, un gouvernement qui ne peut offrir de programme concret, de programme d'infrastructure municipale ou tout autre programme au million et demi de chômeurs, ce même gouvernement trouve le moyen de dénicher 7 millions de dollars pour construire quoi? Un musée de l'humour à Montréal. Oui, c'est écrit noir sur blanc ici, un musée de l'humour à Montréal.

Le gouvernement dit que les choix ne seront pas faciles à faire. C'est ce qu'a dit également le ministre qui a pris la parole avant moi. Ainsi, le gouvernement devra faire, pour le Canada, des choix difficiles. Et il consacre 7 millions de dollars à un musée de l'humour. C'est sûrement la plus grande farce que ce pays ait connue depuis longtemps. Je propose que ce budget soit le premier article de collection de ce musée.

**M. Blenkarn:** Je pensais que vous alliez vous y retrouver.

**M. Tobin:** Le député de Mississauga, qui a annoncé qu'il ne présidait plus le Comité des finances et qu'il allait démissionner avant que ne sortent les sondages aux prochaines élections, ce député courageux qui, après avoir passé huit ans à la Chambre, n'osera même pas affronter les habitants de sa circonscription aux prochaines élections, aboie après moi alors qu'il s'apprête à quitter la Chambre, son seul acte de bravoure avant d'être relégué aux oubliettes, tandis qu'il devrait se lever et parler du budget.

Le gouvernement dit qu'il veut faire plus pour les enfants du Canada et souligne que l'un des aspects positifs de ce budget, c'est précisément qu'il entend faire plus pour les enfants. Il a sacrifié, pour citer le ministre de la Santé—l'exécuteur des hautes oeuvres—le programme national de garderies et il a annoncé qu'il allait consacrer 2,1 milliards de dollars aux enfants canadiens au cours des cinq prochaines années. Ce qu'il ne nous dit pas, parce qu'il n'ose pas, c'est qu'il a réduit les prestations pour enfants de 3,2 milliards de dollars au cours des cinq dernières années.

Le gouvernement s'attend à être porté aux nues parce qu'il consacrera 2,1 milliards de dollars aux enfants au cours des cinq prochaines années alors qu'il leur en a enlevé 3,2 milliards au cours des cinq dernières.

Mais le plus dur à avaler dans cet exposé budgétaire présenté par un gouvernement qui a imposé 33 hausses de taxes depuis sont arrivée au pouvoir en 1984, soutirant ainsi près de 2 000 $ aux familles de quatre personnes, c'est d'entendre ce même gouvernement soutenir que son budget comporte une réduction d'impôt.

• (1620)

Le gouvernement se targue d'avoir réduit les impôts. Il s'attend à ce que les Canadiens, sans réfléchir, l'applaudiront.

Vous sachant homme intègre, monsieur le Président, je sais que vous voulez savoir ce que représente exactement cette réduction d'impôt. Où le gouvernement a-t-il coupé? A-t-il abaissé le taux d'imposition des particuliers? Non. A-t-il diminué le taux de la TPS, la taxe sur les produits et services? Non. A-t-il réduit l'assiette de cette TPS en créant des exemptions? Non. Mais où alors, a-t-il coupé? Il a diminué le taux de la surtaxe sur les revenus personnels. Il n'a pas réduit le taux d'imposition des particuliers, ces hommes et ces femmes de tout le Canada qui nous écoutent en ce moment. Il a réduit le taux de la surtaxe.

C'est quoi cette grande surtaxe? C'est une mesure que ce gouvernement a introduite en 1985 à titre temporaire pour réduire le déficit. Voici qu'en 1992, il annonce qu'il va réduire légèrement cette taxe temporaire et il s'attend à ce qu'on applaudisse.

Que disent les documents budgétaires au sujet de cette réduction de la surtaxe? Ceux qui ont ces documents devraient se reporter à la page 144. Où va-t-on avec cette grande réduction d'impôts? Elle doit stimuler l'économie, pousser les consommateurs à envahir les magasins et créer des milliers et des milliers d'emplois. Jetons-y un regard.

Encore une fois, ce sont les documents budgétaires. Ce ne sont pas des notes personnelles. Ce ne sont pas des documents du Parti libéral ni du Nouveau Parti démocratique. Ce ne sont pas des documents de presse ni des

documents politiques. Ce sont les documents budgétaires, les chiffres préparés par le gouvernement.

Une famille à un revenu, qui a deux enfants et qui gagne 15 000 $ par année, autrement dit, une famille qui se trouve parmi les plus pauvres d'entre nous, cette famille de quatre personnes qui vit dans une maison, une unité, un appartement, un immeuble et qui gagne 15 000 $ par année va bénéficier d'une grande réduction d'impôts. Le gouvernement a fait le calcul pour nous; cette famille épargnera 2 $. Cette famille va bénéficier d'une réduction d'impôts de 2 $ cette année. Une famille de quatre personnes qui gagne 20 000 $ par année va bénéficier d'une réduction d'impôts—préparez-vous, retenez-vous, tournez votre stimulateur cardiaque—une réduction de 6 $. Pour une famille de quatre personnes qui gagne 30 000 $ par année—l'allégement fiscal devient plus généreux à mesure que nous avançons—la réduction sera de—soit dit en passant, il s'agit de 2 $ ou de six dollars par année, non pas par jour ni par mois ni par semaine—elle sera de quinze $. Si vous avez un revenu familial de 40 000 $ par année, vous économiserez 27 $ mais si votre revenu va jusqu'à 100 000 $ par année, vous bénéficierez d'une réduction d'impôts de 111 $.

Il faudrait être le plus grand vendeur de voitures d'occasion du monde, avec tout le respect que je leur dois, pour prétendre que cette espèce de réduction d'impôts de deux, de six, de quinze ou de vingt-sept dollars par année va stimuler l'économie.

Si ce budget était une voiture d'occasion, il n'aurait pas de roues.

Le gouvernement du Canada ne peut pas être sérieux lorsqu'il prétend qu'il essaie de tendre la main aux plus démunis et de donner un élan à l'économie de ce pays. Il ne peut pas être sérieux lorsqu'il prétend qu'il veut, d'une part, faire preuve de compassion et, d'autre part, relancer l'économie.

**M. Benjamin:** Non, ils y croient réellement.

**M. Tobin:** Mon collègue du Nouveau Parti démocratique qui représente la circonscription de Regina—Lumsden, un grand député qui s'en va et qu'il sera très difficile de remplacer, sauf par un bon libéral, dit qu'ils y croient réellement. Je ne suis pas aussi cruel que lui. Pour moi, même le gouvernement ne croit pas à sa folle prétention de stimuler l'économie avec cet allégement fiscal chiche, misérable, ridicule, insultant, froid, cruel et insensible de deux dollars. Même le gouvernement ne croit pas à ses belles paroles lorsqu'il nous dit qu'il va stimuler l'économie avec cela. Le gouvernement prétend également qu'il va procéder à quelques petites réductions d'impôt. Même mon cher collègue, le député de Mississauga-Sud admettrait qu'elles sont mineures. Lui qui s'y connaît dans tout cela, il admettrait qu'elles le sont mais qu'elles vont redonner confiance au monde des affaires. La vérité, c'est que l'effet de cette collection de mesures mineures, tout à l'avantage des entreprises et conçues pour leur redonner confiance, est annihilé à chaque fois que sont publiés les taux d'intérêts, les vrais taux d'intérêts canadiens, et qu'on les compare aux taux américains et qu'ils sont sensiblement plus élevés dans notre pays qu'au sud de la frontière.

Les effets de ces concessions, que l'on prétend mineures, sont plus qu'annulés lorsque le dollar canadien remonte comme il l'a fait aujourd'hui. Nous sommes une nation exportatrice. Que nous exportions du poisson, des produits miniers, du bois ou des produits manufacturés, nous exportons. Nous sommes l'un des plus gros exportateurs au monde. Nous sommes l'un du G-7, l'un des pays occidentaux dont la santé financière dépend le plus des exportations. Lorsque notre dollar augmente, notre compétitivité en tant que nation exportatrice diminue.

Et pourtant le gouvernement continue aveuglément à maintenir des taux d'intérêts élevés et à soutenir un dollar fort. On fait croire aux Canadiens que les taux d'intérêts ont sensiblement diminué, et c'est vrai qu'ils ont baissé, nous le reconnaissons et nous nous en réjouissons. Mais il en coûte toujours beaucoup plus de faire des affaires ici qu'au sud de la frontière. Mon cher collègue de Mississauga-Sud ne dira pas le contraire car les chiffres ne mentent pas.

Qu'avons-nous ici pour redonner vraiment confiance au monde des affaires canadien? Rien. Nous avons un ministre des Finances qui a refusé de porter une paire de chaussures neuves le jour où il a déposé son budget. Il n'a pas mis de chaussures neuves parce que son budget ne l'était pas. C'est une reprise des quatre ou cinq derniers budgets déposés par ses prédécesseurs. C'est le même refrain que nous ressort ce gouvernement qui nous a lui-même mis dans le pétrin dans lequel nous nous trouvons maintenant.

Les Canadiens voulaient des changements, des changements positifs. Ils voulaient un gouvernement entreprenant, déterminé à remettre ce pays au travail. Et dans ce domaine, ce budget a trahi les Canadiens. Il ne contribue en rien à redresser l'économie, à assainir le climat économique, à renforcer l'unité nationale. Il n'apporte rien à ces gens qui, plus que jamais dans notre histoire, ont besoin qu'on leur donne l'occasion de retourner au travail, de retrouver la dignité que leur confère un chèque de paye et de reprendre un peu confiance dans la santé et la force de ce pays.

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur le Président, j'apprécie toujours l'humour du député et il sera sans aucun doute le premier invité, s'il y en a jamais, au musée de l'humour, il nous amusera tous. Tout le pays profitera de son humour. Quel dommage d'avoir fait un discours si humoristique qui ne contenait absolument rien de réel. Un de ces jours, il va découvrir que les taux de chômage sont déterminés par Statistique Canada et non par la Commission d'assurance-chômage. Il l'apprendra lorsqu'il aura passé un certain temps ici.

Passons à quelque chose d'autre dont il a parlé. Il s'est jeté avec rage sur la page 135 qui porte sur les économies que les gens font avec la surtaxe. Il n'a pas parlé de la page 138. S'il voulait bien passer à cette page, nous pourrions parler des économies réalisées pas par une famille monoparentale dont le revenu annuel est de 20 000 $. Elles ne s'élèvent qu'à 639 $, ce n'est pas mal.

Dans le cas d'un parent célibataire qui gagne 100 000 $, les économies s'élèvent à 328 $, mais allons plus loin. Ces tableaux existent et ils diffèrent énormément. C'est vraiment ce qui compte.

• (1630)

Il y a un programme pour réduire la surtaxe qui est une taxe supplémentaire. Cette surtaxe diminue de 1 p. 100 la première année, passant de 5 à 4 p. 100, la deuxième année de 4 à 3 p, 100 et, espérons-le, lorsque le ministre proposera le budget l'année prochaine, il pourra la diminuer de 3 à 2 p. 100 ou de 3 à 1 p. 100. Il pourra peut-être la supprimer complètement à mesure que le pays deviendra plus prospère, comme la confiance des hommes d'affaires est clairement démontrée dans ce budget.

Il parle du dollar. Ne se rend-il pas compte que le dollar est fort sur les marchés des changes avec les États-Unis? Voudrait-il un dollar faible et dérisoire? Le dollar est fort, mais il a baissé de 500 points de référence depuis le début de l'année.

Quel genre d'économie voudrait-il avoir? Voudrait-il une économie forte comme l'Allemagne, le plus grand pays commerçant du monde dont la monnaie et son taux de change avec le dollar n'ont fait que se renforcer tous les ans? Ou bien, voudrait-il une monnaie faible comme celle de l'Argentine?

La politique libérale est manifestement celle de l'Argentine. Emprunter davantage d'argent parce que cela n'a fait que vous causer des ennuis. Entreprendre davantage de travaux publics en empruntant toujours plus d'argent pour que les taux d'intérêt puissent monter sans arrêt. Cela mettra le pays au chômage.

Si les emprunts avaient rendu notre pays fort et riche, le Canada avec son endettement serait de loin le pays le plus riche du monde.

Si la politique du député, qui est très humoristique, est d'emprunter davantage d'argent pour entamer de nouveaux projets, alors nous ne nous trouverions pas dans la pagaille où nous sommes. Je suppose que c'est l'humour du Parti libéral.

Je voudrais aussi lui dire, alors qu'il tremble dans ses bottes, que si j'obtiens la nomination pour le Parti progressiste conservateur dans la circonscription de Mississauga-Sud, je contesterai les prochaines élections.

**M. Tobin:** Monsieur le Président, j'espère que ceux qui prêtent attention à ce débat auront remarqué que le député s'est plaint de ce que j'avais utilisé le tableau de la page 144, qui montre que la réduction de la surtaxe réduit seulement de 2 $ l'impôt sur le revenu des particuliers.

Vous remarquerez qu'après m'avoir demandé pourquoi je m'étais reporté à la page 147, il a commencé à lire certains passages mais que sa gorge s'est serrée en arrivant aux chiffres qu'il a bien vite laissé de côté en disant «Qu'importe!»

Voyons un peu nous aussi ce que dit la page 147. Le tableau sur cette page montre l'incidence de la nouvelle prestation pour enfants et de la réduction de la surtaxe, cette fameuse réduction de deux dollars. Le député voulait que je cite ce qui est dit à cette page. Oui, je vais le faire. Si vous êtes un parent célibataire et que vous avez un revenu de 10 000 $ par an, que fait le gouvernemnt? Si vous êtes un parent gagnant 100 000 $ par an, que fait-il?

Par suite de la nouvelle prestation pour enfants et de la réduction de la surtaxe sur les familles, la réduction d'impôt pour un parent célibataire dont le revenu est de 10 000 $ par an, est de 500 $. Si vous gagnez 100 000 $, autrement dit dix fois plus, vous avez droit à une réduction d'impôt de 328 $. Voilà pourquoi le député a eu la gorge serrée et s'est arrêté. Il s'est rendu compte que c'était totalement inexcusable, inexcusable que la réduction d'impôt pour un parent célibataire gagnant 10 000 $ par an soit de 500 $, alors que celui qui gagne dix fois plus, à savoir un salaire de 100 000 $, a droit à une réduction

presque aussi élevée que l'autre qui se bat désespérément pour arriver à survivre avec un revenu de 10 000 $.

Voilà pourquoi le député de Mississauga-Sud a eu un choc en examinant la page 147 et a voulu s'en servir comme d'une flèche à son arc. Il s'est lui-même porté un coup à la tempe, ce qui n'est pas inhabituel de sa part.

**M. Pagtakhan:** Monsieur le Président, je suis resté complètement sidéré lorsque j'ai entendu le député de Mississauga qualifier d'humoristique le discours de mon collègue.

C'est une insulte aux Canadiens. Mon collègue a su exprimer de façon très éloquente—peut-être plus que n'importe qui d'autre à la Chambre—les besoins des Canadiens parce qu'il est sensible et qu'il se préoccupe de leur sort. Ce sont d'ailleurs là des caractéristiques du Parti libéral.

En écoutant mon collègue, j'ai appris certaines choses que j'ignorais. J'ai appris que les conservateurs avaient une arithmétique bien à eux. Si vous voulez dire que vous faites efficaces, soyez pourris pendant six ans, puis, pendant les deux dernières années, faites semblant d'être efficaces. Au bout du compte, vous aurez l'air d'être efficaces. Les Canadiens ne se laissent pas duper par ce genre de manoeuvre.

J'ai aussi appris que les conservateurs vivent dans un monde de rêve. Ils ne voient pas la réalité. Ils ont oublié les chômeurs, ceux qui sont obligés de dépendre de l'aide sociale. J'ai aussi appris qu'une promesse conservatrice en est une à laquelle on manque avant même que le dernier mot soit écrit, comme ce fut le cas du programme national de garderies. J'ai aussi appris que, pour les conservateurs, l'honnêteté est un tour de passe-passe.

Je voudrais demander à mon collègue de faire quelques observations, avec toute l'éloquence qu'on lui connaît, afin que l'opinion des Canadiens soit exprimée fidèlement à la Chambre. J'espère que le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte acquiescera à ma demande.

**M. Tobin:** Monsieur le Président, me reste-t-il du temps?

**Le président suppléant (M. Paproski):** Il vous reste une minute et demie.

**M. Tobin:** Une minute et demie.

**Une voix:** Vous venez de vous réchauffer.

**M. Tobin:** Non, je n'ai pas besoin de me réchauffer. Le gouvernement m'a assez réchauffé. Il a allumé ma flamme. Il m'a rendu deux fois plus déterminé à être là avec les Canadiens lorsqu'ils auront le courage de le confronter aux prochaines élections.

Je suis ravi que le député de Mississauga-Sud ait retrouvé son ardeur et soit prêt à faire face à ses électeurs. Je trouve cela étrange que, il y a quelques mois à peine, il avait perdu tout intérêt, mais il croit certainement qu'il y a assez de belles choses dans ce document pour qu'il puisse retourner faire face à ses électeurs.

Je n'ai qu'une chose à vous dire. Dans mon coin de pays, ce document, ce budget ne passera jamais. Vous savez que les habitants de ma province sont fiers de dire, lorsqu'ils voient ce genre de balivernes—et voici le roi des balivernes, le député de St. John's-Ouest—que nous venons de Terre-Neuve et non de Disneyland. Ces gens n'accepteront jamais ce genre de balivernes venant de personnes comme le député de St. John's-Ouest ou encore le député de Missaussaga-Sud.

**Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord):** Monsieur le Président, j'ai trouvé très divertissantes toutes les balivernes que nous venons d'entendre.

Pour commencer, je tiens à féliciter le ministre des Finances de son excellent budget, qui marque je crois un progrès dans un certain nombre de domaines importants. Je voudrais faire porter mes observations surtout sur les possibilités que présentent, pour le régime social du Canada, les propositions sur les prestations aux enfants.

Une grande partie de ces propositions viennent du rapport du comité sur la pauvreté enfantine que j'ai présidé et du comité du caucus sur la famille, dont j'ai également fait partie. L'idée de supplément de revenu gagné est vraiment révolutionnaire au Canada et nous pouvons être fiers de l'avoir proposée.

Ce que notre comité a remarqué, c'est que ceux qui échappent à la pauvreté, au Canada, sont ceux qui travaillent. Ils ont un emploi. Pour s'affranchir de la pauvreté au Canada, il faut avoir un bon emploi. L'une de nos recommandations est que le salaire minimum soit fixé à un niveau équivalant au seuil de faible revenu pour une personne. C'est déjà le cas dans quelques provinces canadiennes, dont l'Ontario et le Québec.

En Ontario, une personne qui touche le salaire minimum et travaille à temps plein reçoit environ 12 480 $. Grâce à ce programme, une famille dont les deux conjoints travaillent peut, avec le supplément de revenu gagné, échapper à la pauvreté. Si les deux travaillent, ils toucheront 27 500 $ avec les prestations pour les enfants. Le seuil de faible revenu, en Ontario, dans les grandes villes, le plus élevé d'après les chiffres de 1986, est de 26 803 $. Ce sera donc là une importante incitation au travail. De la même manière, un parent seul, en Ontario, peut retirer 12 480 $ d'un emploi à temps plein. Il obtien-

dra aussi 1 520 $ en prestations pour les enfants, ce qui est 500 $ de plus, mais également le plein équivalent de l'exemption de marié. Il aura encore droit aux déductions pour frais de garde. Il est vrai que cela ne représentera pas grand-chose, mais il ne paiera aucun impôt. Par conséquent, il touchera 14 000 $ nets d'impôt, ce qui est une amélioration notable par rapport à la situation actuelle.

• (1640)

Les statistiques sont établies d'après les moyennes et sont donc parfois trompeuses. Ce qu'il faut voir en fait, c'est comment chacun, individuellement, s'en tire. Le plus gros problème, au Canada, c'est d'aider les gens à travailler, et à rendre la situation plus équitable pour les personnes qui travaillent. Ce n'est pas d'aider ceux qui ont les revenus les plus élevés à être heureux et productifs. Le problème, c'est d'aider les gens à l'autre extrémité à devenir des participants actifs de la collectivité. S'ils peuvent aller travailler et gagner un revenu supérieur au seuil de la pauvreté, leurs enfants vivront dans de bien meilleures conditions et auront de meilleures possibilités. Ces gens peuvent gagner le salaire minimum, travailler fort, gravir les échelons et finir par avoir un très bon revenu.

Nous avions recommandé un supplément de revenu garanti et proposé de créer un groupe de travail fédéral-provincial chargé de concevoir le système. Le ministère des Finances a su élaborer très intelligemment un système qui s'appuie sur la liste des bénéficiaires actuels des allocations familiales et qui fait simplement des recoupements entre les données des déclarations d'impôt et les allocations familiales, de manière que les chèques puissent être envoyés tous les mois. On commencera à envoyer les chèques calculés en fonction de la situation financière de cette année en janvier 1993.

Bon nombre de personnes ont été sans travail cette année, et leur situation est peut-être plus précaire actuellement qu'elle ne le sera l'an prochain, mais elles recevront durant les trois premiers mois, des prestations calculées en fonction de leurs revenus de cette année. L'année suivante, le calcul sera fondé sur leurs revenus de l'an prochain. Par conséquent, au lieu de faire une évaluation par l'entremise du régime fiscal, le gouvernement versera les prestations à l'avance, en se fondant sur la dernière déclaration d'impôt. De cette manière, il ne sera pas nécessaire de procéder à des rajustements mathématiques à la fin de l'année. Le montant est déjà évalué. À mon avis, le système a été conçu très intelligemment.

En Ontario, nous contrôlons assez bien la situation de la pauvreté. Les prestations d'aide sociale permettent de répondre aux besoins essentiels. Elles correspondent à environ 65 p. 100 du seuil de la pauvreté, ce qui est nettement supérieur aux prestations versées dans la plupart des provinces canadiennes. Dans huit provinces sur dix, les prestations d'aide sociale ne permettent pas de satisfaire aux besoins essentiels. C'est un problème qu'il nous faudra surmonter si nous voulons donner des chances égales à tous les enfants de notre pays. C'était aussi une recommandation de notre rapport sur la pauvreté.

On partait du principe que les prestations de l'aide sociale répondraient aux besoins de base. Or, il y a manifestement d'énormes lacunes. C'est le Nouveau-Brunswick qui se trouve dans la situation la plus désespérée. Les prestations sont bien inférieures à 40 p.100 du seuil de la pauvreté. Environ 60 p. 100 servent à répondre aux besoins de base.

Dans notre optique, les prestations fédérales pour enfants seraient un supplément, si bien que les familles auraient un revenu suffisant pour s'occuper des enfants. Ce supplément permettrait de répondre à d'autres besoins que la nourriture, le logement et les vêtements.

Bien que ce budget ne donne rien de plus aux bénéficiaires de l'aide sociale, je suis d'accord avec la structure implantée par le gouvernement. J'aurais aimé, bien sûr, qu'on fasse un peu plus pour les assistés sociaux sur le chapitre des prestations pour enfants, mais compte tenu de notre situation économique, j'estime que c'est déjà un pas dans la bonne direction.

Je pense que le ministre rencontrera ses homologues des provinces pour travailler à l'élaboration de normes nationales en matière d'aide sociale. Il est important qu'il y ait un écart entre l'assisté social et le travailleur. Les gens doivent pouvoir mieux s'en tirer quand ils ont un emploi, si l'on veut les encourager à travailler. Je suis donc pour un genre de fossé. Le Nouveau Parti démocratique a, bien entendu, une opinion très différente; il maintient le fossé, mais il voudrait qu'il s'agisse du salaire minimum qui se situe à 60 p. 100 du salaire moyen dans l'industrie, soit environ 8,10 $ l'heure. À mon avis, cela créera une pauvreté comme nous n'en avons jamais connue au Canada. J'estime qu'il serait irréaliste de songer à un salaire minimum de 8,10$ à l'échelle nationale. Une bonne partie de nos problèmes seraient résolus, quant à moi, si, dans chaque province, on élevait le salaire minimum au seuil de faible revenu et les prestations de

l'aide sociale au seuil des besoins de base et si on mettait en oeuvre ce programme destiné à aider les pauvres qui travaillent.

L'autre question qui me préoccupe concerne les garderies et le programme du Régime d'assistance publique du Canada à cet égard. Le comité avait recommandé que le plafonnement à 5 p. 100 des dépenses dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, qui s'applique aux trois provinces qui ne bénéficient pas de la péréquation, soit supprimé dans le cas des garderies subventionnées. Le ministre ne l'a pas fait, et c'est regrettable. Il a estimé ne pas avoir assez d'argent. Je ne pense pas que cela représente un bien gros montant à l'heure actuelle. Nous consacrons maintenant 275 millions de dollars aux garderies subventionnées. Si on supprimait le plafond, je ne pense pas que trop de provinces pourraient en profiter pour augmenter exagérément ce montant, quoique, bien sûr, certaines provinces comme l'Ontario récupéreraient quelque chose parce qu'elles ont droit à une forte proportion des fonds du RAPC.

J'estime qu'à long terme, le programme se développerait lentement et que le nombre de places augmenterait graduellement. Ayant travaillé sur cette question depuis 1972 à Toronto, je sais qu'il faut du temps pour construire des garderies et former le personnel. L'augmentation serait graduelle.

Ce programme est axé sur le revenu. Il vient en aide aux plus démunis et à ceux qui veulent travailler. Je crois fermement que nous devrions l'accroître et aider les provinces, car ce sont elles qui l'ont créé, à le développer. Nous avons également recommandé diverses mesures pour inciter les entreprises, les écoles et les églises à s'intéresser à la question des garderies ainsi qu'à contribuer à fournir de l'espace et à abaisser les coûts d'exploitation, de manière que les coûts des garderies soient abordables pour beaucoup de familles.

Dans ma collectivité, toutes les écoles, primaires et secondaires, ont une garderie. Ceux qui peuvent y aller n'ont pas besoin de subvention. Il y a bien peu de places subventionnées à Toronto. Je trouve personnellement révoltant que des gens qui doivent travailler pour échapper à la pauvreté n'aient pas droit à la subvention qui leur permettrait de faire garder convenablement leurs enfants. Dans un quartier comme le mien, il y a très peu de gens qui gardent les enfants à la maison. Ce n'est donc pas vraiment possible de faire garder ses enfants chez la voisine et, bien sûr, étant donné le revenu moyen des habitants de ce genre de quartier, de nombreuses familles n'auraient pas droit à une bien grosse déduction pour frais de garde d'enfants. Je pense donc que le programme de garderies subventionnées est extrêmement important, si l'on veut aider les gens à travailler.

Nous avions aussi recommandé que la déduction pour frais de garde d'enfants soit convertie en crédit d'impôt pour enfants remboursable. Si j'ai bien compris, les chiffres du ministère des Finances étaient plutôt décourageants. Je le répète, selon moi, tant que des frais seront imposés, ce ne sera pas tout le monde qui se prévaudra de cette possibilité. Les gens qui veulent rester au foyer avec leurs enfants en bas âge arrangeront leur horaire en conséquence et profiteront de leurs vacances et des autres congés possibles. Je ne crois pas que des sommes faramineuses soient en jeu. J'espère donc que notre comité examinera plus à fond cette affaire. Je n'ai certainement pas l'intention d'en rester là.

Je pense que nous avons franchi un pas important et que ceux qui disent que. . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette, mais le temps accordé à la députée est écoulé.

**Mme Campbell (South West Nova):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Je me réjouis beaucoup moi aussi de ce qu'on recoure à la fiscalité pour assurer un revenu uniforme, ne serait-ce qu'au moyen de prestations pour enfants, au début du moins. Il est probable que, faute de toute stimulation de l'économie, on devra probablement en verser l'an prochain à tous les assistés sociaux du Canada. Ce sera peut-être un début de revenu garanti. Ce n'est pour le moment qu'un début de prestations garanties pour enfants.

• (1650)

Toutefois, je me rends compte que le bénéficiaire d'une pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada dont la pension s'accroît chaque année en fonction de l'indexation ou des hausses prévues, voit ses allocations familiales réduites d'autant, en Nouvelle-Écosse sinon en Ontario. Les allocations familiales sont réduites d'un montant équivalent à la hausse de la pension. C'est automatique. Les services sociaux provinciaux défalquent immédiatement ce montant. Le député peut-il faire quelque chose pour amener le ministre à faire comprendre aux provinces, comme l'a si bien dit ici le député, que cela doit constituer une aide additionnelle?

Je comprends cela, mais beaucoup de gouvernements provinciaux prélèveront le montant exact de l'augmentation à moins que le gouvernement fédéral ne les rappelle à l'ordre. Ils se trouvent ainsi à annuler tout l'avantage de la hausse. Si une femme touche 800 $ par mois pour deux enfants et que ses prestations pour enfants augmentent en janvier prochain, cette hausse lui sera immédiatement défalquée en février. Tout ce que je peux voir, c'est que le Régime d'assistance publique du Canada en sort gagnant, car le gouvernement fédéral n'a pas à débourser un sou et que, tout compte fait, en remplaçant les allocations familiales par cette mesure, on se trouve seulement à reprendre d'une main ce qu'on donne de l'autre. La députée voudrait-elle me dire ce qu'elle en pense?

**Mme Greene:** Je suis tout à fait d'accord avec le député. Je ne crois pas que nous devrions maintenir ce système qui permet depuis des années aux gouvernements provinciaux et fédéral de faire des manigances. Il nous faut des normes nationales qui garantissent aux gens qui reçoivent de l'aide sociale et d'autres prestations un revenu suffisant pour combler leurs besoins fondamentaux.

De même, quand le gouvernement fédéral augmente les prestations d'un particulier, les provinces ne devraient pas pouvoir récupérer cet argent. C'est pourquoi nous avons déclaré très clairement dans notre rapport que la prestation pour enfants devait être prioritaire et j'en suis convaincue. Cette prestation n'exige pas de négociations avec les provinces. Le ministre rencontrera les provinces et j'espère que ces sujets figureront en priorité sur son programme. Les manigances ont fait du tort aux Canadiens pauvres et elles ont fait en sorte que personne ne soit vraiment responsable. Il faut y mettre un terme. Il nous faut un système exigeant que l'on rende des comptes. Si nous adoptons des normes nationales et si l'argent venant du fédéral est prioritaire, nous pourrons affirmer que tous les Canadiens auront un niveau de revenu suffisant et que les familles avec enfants disposeront d'un revenu discrétionnaire, de sorte qu'ils participeront tous pleinement à la société canadienne.

Pour ma part, je voudrais un accès universel à. . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Il reste encore deux ou trois députés qui veulent poser des questions.

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** J'ai écouté attentivement la députée; je sais qu'elle est sincère et qu'elle a travaillé avec ardeur au comité sur la pauvreté des enfants. Je m'interroge sur certaines de ses remarques et sur sa façon presque fantaisiste de penser que ces prestations ont vraiment pour but d'encourager les pauvres à travailler. Cela revient un peu à dire que ceux qui bénéficient de l'aide sociale ne veulent pas travailler. Une prestation supplémentaire pour enfants ne sera que de peu d'utilité. Je me demande comment les gens trouveront du travail. Elle parle de deux parents qui travaillent et elle soutient qu'une prestation pour enfants sortira la famille de la pauvreté. Où les gens trouveront-ils donc du travail, surtout dans sa province, car le taux de chômage est tellement élevé en Ontario? Selon elle, la situation n'est pas si mal quand les prestations couvrent 65 p. 100 du seuil de pauvreté. Eh bien, je doute que les familles s'en réjouissent.

Alors, où donc trouveront-ils du travail? S'ils en trouvent, pourront-il bénéficier de programmes de garde pour enfants?

Ce gouvernement a refusé de faire quoi que ce soit à cet égard et, dans sa province d'Ontario, on élimine le financement prévu aux termes du Régime d'assistance publique du Canada pour la garde d'enfants. Ses rêves pour venir à bout du chômage ne se concrétiseront pas. C'est totalement fantaisiste. Je voudrais bien qu'elle me dise où ces gens vont trouver du travail et, si jamais ils y arrivent, comment ils obtiendront des services de garde d'enfants pour pouvoir travailler.

**Mme Greene:** Monsieur le Président, je suis contente que la députée ait posé cette question. Il est clair qu'en Ontario, nous avons un problème très grave. Les gens ne peuvent se permettre de travailler. À l'heure actuelle, si vous avez plus de deux enfants, vous êtes mieux de vous en remettre à l'aide sociale que d'occuper un emploi au salaire minimum.

Ce qui arrivera dans ce programme, c'est qu'on incitera davantage les gens à travailler. Ce que j'aimerais que le gouvernement de l'Ontario fasse, c'est qu'il augmente le nombre de places de garderie subventionnées au lieu d'augmenter les prestations de bien-être.

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'aurais aimé que l'on puisse poser une ou deux autres questions ici, ce qui ne sera pas possible. Les questions et observations sont maintenant terminées.

[*Français*]

**M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane):** Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais remercier ma collègue de Don Valley-Nord d'avoir partagé son temps de parole avec moi. Le Budget que nous avons à défendre présentement est un budget, à mon avis, remarquable, puisqu'il répond très clairement à ce que la population nous a communiqué. Je dois remercier le ministre des

Finances de nous avoir consultés avant de présenter ce Budget.

On sait déjà que depuis 1984, lorsqu'on est entrés au pouvoir, nous avions déjà une dette accumulée de 200 millions de dollars. Très souvent, les gens ne font pas la différence entre la dette accumulée et le déficit annuel. On sait fort bien, si on fait un calcul rapide de la dette que nous avions à ce moment-là, soit 206 milliards de dollars, et que nous le comparons à l'administration qui en a été faite depuis, car vous savez que de 1984 à aujourd'hui, l'administration du présent gouvernement, si nous excluons la dette que nous avions à ce moment-là, nous permet de constater des surplus d'opération.

L'an passé, nous avions déjà un surplus d'opération sur nos programmes de 12 milliards de dollars. Si on fait une projection sur l'an prochain, nous aurons peut-être un surplus de 25 milliards de dollars. Mais ce qu'il faut cependant expliquer aux gens, c'est que ces 206 milliards que nous avions en 1984, avec les intérêts accumulés, représentent 239 milliards en intérêts. Alors, lorsqu'on fait l'addition de la dette de 1984 avec les intérêts composés, en soustrayant le surplus, nous arrivons présentement à une dette totale de 420 milliards de dollars.

Il n'est pas facile, lorsqu'un gouvernement prend le pouvoir, de devoir gérer, dès le départ, avec un déficit d'opération. C'est comme si on demandait à une famille qui paie 100$ par semaine d'épicerie, de payer son loyer, de payer les intérêts sur sa dette ou de payer les termes de l'automobile ou de la maison, alors qu'il lui manque déjà 16$ sur ses 100$. Alors, il faut commencer à faire le travail, soit réduire des dépenses superflues pour atteindre finalement la possibilité de payer juste l'épicerie et ensuite payer les intérêts de la dette, rembourser le capital sur la dette et ainsi de suite.

C'est ce que le gouvernement conservateur est en train de faire. Alors, nous avons déjà des surplus d'opération, un déficit qui diminue tous les ans, de sorte que d'ici 1994-1995, nous pourrons commencer à rembourser la dette.

• (1700)

Alors je pense que déjà là, c'est un encouragement et que la gestion et l'opération du gouvernement sont une opération, non pas à court terme, mais à long terme. Lorsqu'on le demande aux gens d'affaires et aux propriétaires de PME, ils se disent d'accord avec l'approche du gouvernement. Quels sont ceux qui créent les emplois? Naturellement, ce sont les PME, les entrepreneurs et ces gens-là, il faut naturellement qu'ils aient confiance en notre gestion.

Dans le présent Budget, nous avons annoncé une baisse d'impôt chez les particuliers de 1 p. 100 pour cette année, ce qui représente une économie ou une injection d'argent dans l'économie de 500 millions de dollars. Si on tient compte d'un autre 1 p. 100 pour l'an prochain, cela se traduira en une autre injection d'argent de 1,2 milliard de dollars. On dit que 1 p. 100, ce n'est pas beaucoup, mais si on ne l'avait pas fait, on pourrait économiser tout près de 2 milliards de dollars, ce qui abaisserait notre déficit d'autant ou notre dette d'autant. Alors je pense que cette mesure-là permet justement à tous les particuliers de respirer un peu mieux et à l'économie de bénéficier, pour les deux prochaines années, d'un total de 2 milliards de dollars.

On sait également que les entrepreneurs—et je le disais tout à l'heure—sont le coeur de notre économie. Mais trop longtemps, on les a surchargés d'impôts. Les mesures fiscales n'avaient pas tendance à les encourager; au contraire, on leur imposait une charge. Alors, on a annoncé dans le présent Budget une diminution de 1 p. 100 sur les revenus d'opération. On sait que pour les entrepreneurs, après une année, leur bénéfice est taxé à partir du premier sou. Alors, lorsqu'on enlève 1 p. 100 d'imposition sur ces bénéfices, il est important pour l'entrepreneur car il pourra, à ce moment-là, vendre son produit à des coûts moindres, donc faciliter les exportations, faciliter la vente et augmenter nécessairement la création d'emplois. Lorsqu'un produit se vend, il faut des ouvriers supplémentaires et c'est ainsi qu'on doit travailler, en collaboration avec l'entrepreneur, pour créer de futurs emplois.

Également, ce qu'on a permis aux entrepreneurs—et j'ai déjà été en affaires—lorsque nous achetons des équipements, on sait que sur le rapport d'impôt on peut déduire la dépréciation de l'équipement, donc, lorsqu'on annonce dans le présent budget une dépréciation de 30 p. 100 sur le rapport d'impôt pour une entreprise, cela représente des montants extrêmement importants. Si on a, par exemple, des équipements d'une valeur de 100 000$, et qu'on déduit 30 p. 100, cela représente 30 000$ de déductions à partir des profits. Alors, c'est un encouragement, un incitatif et cela démontre aux entrepreneurs que le gouvernement est avec eux et qu'il leur donne une chance dans les années futures d'aller vers un marché mondial qui est de plus en plus compétitif. C'est de cette façon-là, encore une fois, que les emplois seront créés.

On a également permis à la petite entreprise de bénéficier d'un capital de risques un peu plus élevé avec des intérêts un peu plus bas; de 100 000, on est passé à 200 000, ce qui permet à la PME ou à l'entrepreneur qui veut se lancer en affaires de bénéficier d'un crédit avantageux. On a également annoncé qu'on injectait 230 millions de dollars dans la recherche et le développement.

Ce sont donc des mesures qui permettent finalement d'encourager l'entrepreneurship. J'écoutais le président

de l'Association des manufacturiers du Québec qui disait, lors de la soirée de présentation du Budget, que vraiment ce budget-là encourageait la PME et qu'il était fier de ces annonces-là.

Ce qui est important également de souligner, c'est que la gestion du gouvernement est une saine gestion. Depuis 1984, je l'ai mentionné au début, on a des surplus d'opération, si on exclut les intérêts sur la dette.

De plus, on vient de supprimer 46 sociétés qui, finalement, aux yeux des citoyens canadiens, ne représentaient rien. On sauve, à ce moment-ci, par la suppression de ces sociétés, 22 millions de dollars par année.

Très souvent, on entend des gens, des commettants de mon comté, dire que le Sénat coûte cher. Vous savez que 22 millions de dollars, c'est environ la moitié du coût du Sénat et après cinq ans, cela totalise 1 milliard de dollars. Ce sont des économies que nous faisons encore et non pas des dépenses.

Naturellement, on a encore diminué, et ce n'est pas la première fois, le salaire du premier ministre et des ministres. Cela peut sembler insignifiant, mais si on avait fait l'inverse, je pense que nous aurions été blâmés. Alors, on a diminué les salaires et c'est un effort louable.

Naturellement, il y aura des sociétés qui seront privatisées et ma collègue de Don Valley-Nord a mentionné l'aide aux enfants. Donc, tout cela permet de dire que nous avons un budget extraordinaire et je suis convaincu qu'il se poursuivra dans les années à venir et qu'il relancera l'économie canadienne.

[*Traduction*]

**Mme Catherine Callbeck (Malpèque):** Monsieur le Président, cet après-midi, le député a qualifié le budget de remarquable et dit qu'il répondait aux besoins de la population. Il a ensuite parlé de la réduction de 1 p. 100 de la surtaxe.

Nous ne devons pas oublier que depuis qu'il est au pouvoir, ce gouvernement a haussé les impôts et taxes 33 fois, dont la TPS.

Le 1 p. 100 dont il parle pour une famille de quatre personnes ayant un revenu de 15 000 $ correspond à 2 $ par année. Je ne vois vraiment pas ce qu'il y a de remarquable là-dedans.

Le député estime que le budget répond aux besoins de la population. Je ne peux m'empêcher de lui poser une question. Si le budget répond effectivement aux besoins de la population, comment répond-il aux besoins du million et demi de chômeurs?

[*Français*]

**M. Joncas:** Monsieur le Président, lorsque ma collègue, dans sa question, dit que le présent gouvernement a imposé des taxes, entre autres la TPS, il y avait longtemps déjà que ce système de taxation était prévu. Il avait même été discuté lorsque son parti était au pouvoir.

En ce qui concerne la TPS, lorsqu'on l'a implantée, il était clair, dans l'esprit du gouvernement, que dans les années futures, cela nous permettrait de baisser le taux d'imposition du revenu des particuliers.

Très souvent des travailleurs nous disent: Il ne sert à rien de se faire mourir à travailler ou à gagner un peu plus, le gouvernement vient nous le chercher en impôts. On n'a pas le choix, si on gagne plus cher, le gouvernement nous impose davantage. La TPS permet, à ce moment-là, si on baisse les points d'impôt, de décider par nous-mêmes de consommer ou pas, et indirectement de payer des impôts ou pas, ce qui n'est pas le cas avec un impôt sur le revenu. Je crois que l'orientation de cette forme de taxation par la TPS est favorable aux consommateurs qui, de plus en plus, la comprennent.

**M. Benoît Tremblay (Rosemont):** Monsieur le Président, j'entends le député de Matapédia—Matane nous parler du Budget et dire qu'il diminuera le déficit. C'est le comté où je suis né, monsieur le Président, et on y compte actuellement de 30 à 35 p. 100 de chômeurs. On ne trouve rien pour lutter contre le chômage dans ce Budget-là. Ce qui est vrai pour les régions l'est également pour les centres urbains.

La mesure la plus inacceptable, la plus incroyable de ce Budget est sans doute la coupure faite au niveau du logement coopératif. Les coopératives d'habitation sont un lieu d'entrepreneurship où des gens qui ont des revenus modiques développent une solidarité et ensemble, ils peuvent accéder à la propriété. On retrouve des mesures pour accéder à la propriété pour les gens qui sont à l'aise, mais on coupe entièrement le programme de coopératives d'habitation. C'est une absence complète de préoccupations, alors qu'en même temps, le gouvernement nous dit: On est préoccupés par les enfants, on est préoccupés par les familles les plus démunies et on fait une réforme bureaucratique du système d'allocations familiales. Maintenant, on va vous donner un chèque, mais n'essayez plus de vous en sortir par vous-mêmes. N'essayez plus de développer votre solidarité avec des groupes comme j'en ai dans mon comté, monsieur le Président, la Société populaire d'habitation de Rosemont, les Ateliers

populaires du Plateau Mont-Royal qui travaillent avec les gens pour les amener à prendre leurs affaires en main.

• (1710)

Je vois le député de Laval, de l'autre côté, qui a toujours refusé, le temps où il était maire, d'avoir des logements et des coopératives d'habitation. Je comprends!

**Le président suppléant (M. Paproski):** Les questions et commentaires sont terminées. Débat.

[*Traduction*]

**M. Les Benjamin (Regina—Lumsden):** Monsieur le Président, je voudrais adresser quelques observations non seulement au gouvernement et à l'opposition officielle, mais également à mon parti.

Je voudrais tout d'abord dissiper le mythe que le NPD et, avant lui, le CCF, étaient les grands dépensiers. Nommez-moi une province, une municipalité ou un gouvernement fédéral où le NPD a fait tout un gâchis.

**Une voix:** L'Ontario.

**M. Benjamin:** Le déficit de l'Ontario dépassait 8 milliards de dollars lorsque le NPD a accédé au pouvoir dans cette province. Il l'a accru d'un milliard pour redonner du travail aux gens.

**Des voix:** Maintenant, le déficit est de 14 milliards.

**M. Benjamin:** Dans ma province, nous ne sommes pas les grands dépensiers. Ce sont les gouvernements conservateurs et libéraux d'un peu partout dans le pays qui l'étaient et qui dépensaient à tort et à travers. Laissez-moi vous dire pourquoi.

Nous devons rebâtir notre pays. Si nous voulons que les Canadiens de toutes les régions aient confiance dans leur pays, nous devons avoir des politiques de plein-emploi. Nous en avions auparavant et nous pouvons encore en avoir.

Le député qui vient de parler du secteur privé, de la petite, de la moyenne et de la grande entreprise me fait rire. Je siège à la Chambre depuis près de 24 ans. Je trouve étrange que, chaque fois que ces entreprises sont en difficulté, elles sont les premières à venir à Ottawa, et j'ai assisté à des dizaines de séances de comité, pour quémander de l'argent au gouvernement. En même temps, la Chambre de commerce et l'Association des manufacturiers nous disent: «Laissez-nous tranquilles. Ne vous ingérez pas.»

Je voudrais vous montrer ce que nous avons fait dans le passé et ce que nous pouvons encore faire. Je vais commencer par ma propre province. Elle était complètement en faillite en 1944. Personne ne voulait des bons du Trésor de la Saskatchewan. Tout notre système routier était dans un état lamentable. Nos agriculteurs devaient beaucoup d'argent relativement à leurs grains de semence et nos municipalités étaient fortement endettées par les programmes d'aide offerts, et si on traduisait toutes ces dettes en dollars de 1991, le déficit provincial serait cinq fois plus élevé qu'il ne l'est à l'heure actuelle. À la suite de huit années de gouvernement conservateur, nous avons accumulé un déficit de 7,5 milliards de dollars pour un million de personnes.

Les experts, les économistes, la presse et même les libéraux et les conservateurs disaient pourtant que c'était impossible. Eh bien, nous ne connaissions pas d'autres moyens et nous sommes donc allés de l'avant. De 1944 à 1956, nous avons rebâti complètement notre réseau routier, et cela représente le plus grand nombre de kilomètres par personne au Canada, car notre province est toute plate et très étendue.

Nous avons triplé notre capacité de production d'électricité durant ces 12 années, et nous avons réussi à électrifier 40 000 exploitations agricoles. Nous étions en faillite et nous avons donc emprunté. À court terme, nous avons ainsi augmenté notre déficit, mais nous sommes parvenus au plein emploi. Nous avons offert des services d'égouts et d'adduction d'eau à des centaines de localités, villes et villages dans notre province, mais il y a encore beaucoup trop de localités au Canada qui ne peuvent compter sur cela, surtout dans le Nord. Nous n'avons aucune excuse. Nous avons procédé ainsi avant que le gouvernement libéral, à la fin des années 1940 et au début des années 1950, n'adopte sa politique de plein emploi, au niveau fédéral.

Bien entendu, nous avons effrayé les libéraux à la suite des élections fédérales de 1945. Ils ont fait d'excellentes choses durant ces années. Je voudrais rappeler à mes collègues que nous avons financé tout l'effort de guerre de la Seconde Guerre mondiale sans un sou d'investissement étranger. On ne cesse de dire que nous avons besoin des investissements étrangers, mais ce sont des inepties. Nous avons tout payé nous-mêmes. À la suite de la guerre, nous avons payé pour tous les travaux nécessaires, car toute l'infrastructure de notre économie et de notre nation était à rebâtir.

Après dix années de sécheresse et de dépression et six années de guerre, il fallait repartir à zéro et c'est ce que nous avons fait. Même le secteur privé désirait que le gouvernement intervienne, qu'il offre les encouragements voulus et qu'il demande à toute la nation de relever un nouveau défi.

Je me demande si les gouvernements actuels—et je me pose même la question au sujet des gouvernements néo-démocrates de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de l'Ontario—auront l'imagination et le courage nécessaires. Nous ne sommes pas en récession. Nous l'avons été, mais il s'agit maintenant d'une dépression.

Dans une certaine mesure, les gens souffrent autant ou plus que durant la grande crise des années 1930. Il ne faut pas leurrer les gens en leur disant qu'il s'agit là d'une récession qui se termine. Depuix deux ans, on se sert du Parlement pour tenter de faire croire aux Canadiens que la récession est derrière nous. Mais la récession ne se résorbera pas à moins que les dirigeants nationaux et provinciaux fassent preuve de leadership.

En dollars de 1991, la dette de ma province en 1944 et celle du gouvernement fédéral en 1945 étaient beaucoup plus lourdes que celle que nous avons aujourd'hui. Tout cela est relatif. En 1956, ma province, partie presque de la faillite, avait remboursé toute la dette des terribles années 1930 et de la Deuxième Guerre mondiale. Le gouvernement fédéral a remboursé toute sa dette des années 1930 et de la Deuxième Guerre mondiale. Cette dette, c'est envers nous-mêmes que nous l'avions contractée parce que nous avons financé nous-mêmes notre effort de guerre.

Ce dont nous avons besoin, c'est du courage et de la volonté politiques de prendre un risque et de mettre les Canadiens au défi de reconstruire notre pays d'un bout à l'autre.

Il suffit de regarder autour de soi pour constater tout ce qu'il y a à faire. Dans toutes les villes canadiennes, il y a d'interminables listes d'attente pour l'accès aux soins de longue durée, aux logements coopératifs, aux logements pour personnes âgées, aux habitations à loyer modéré. La plupart de nos municipalités ont besoin de reconstruire ou de rénover leurs systèmes d'égout et d'aqueduc de même que leurs rues et leurs trottoirs.

Il nous faut constituer un fonds national auquel le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités contribueront et où ils pourront emprunter. Les emprunteurs pourraient payer 4 p. 100 d'intérêt et le gouvernement fédéral pourrait payer la différence. Cela permettrait de donner du travail aux Canadiens.

• (1720)

J'invite mes collègues à lire le livre du professeur Bellan de l'Université du Manitoba, qui n'est pas néo-démocrate, intitulé *The Unnecessary Evil*. Il bat en brèche la fixation des députés de la Chambre des communes, dont certains de mon propre parti, sur le déficit et l'endettement. La majeure partie de notre dette est de l'argent que nous nous devons à nous-mêmes. Nous nous devons à nous-mêmes 80 p. 100 de notre dette nationale. J'achète religieusement des obligations d'épargne du Canada chaque année et le gouvernement me rembourse en ajoutant de bons intérêts, mais je les achète parce que je le veux bien.

Il est indéniable que notre société aurait dû depuis longtemps adopter une nouvelle orientation, changer sa nature et adopter de nouveaux objectifs. Peu importe que le gouvernement soit conservateur, libéral ou néo-démocrate. Il faut avoir le courage et la volonté politiques d'agir, de donner une nouvelle orientation à notre gouvernement et à notre société. Évidemment, pour cela, il faudrait accroître le déficit à court terme, mais on ne pourra rembourser la dette nationale qu'à la condition d'atteindre le plein emploi. Les travailleurs paient de l'impôt. Dans la plupart des cas, les gens ne veulent pas de soins à domicile. Si les gens travaillent, les prestations d'assurance-chômage et de nombreuses autres prestations deviennent inutiles.

Nous pourrions refaire ce que nous avions fait pendant la guerre. Au moment de la déclaration de guerre, le Canada a été magnifique. Il a réuni un million d'hommes et de femmes sous les drapeaux. En 1942 et 1943, à 17 ans, j'ai travaillé dans un chantier naval. J'étais bien rémunéré, je payais mes impôts et j'achetais des certificats d'épargne de guerre et des obligations d'épargne du Canada.

Nous pouvons refaire la même chose. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas ou ne devrions pas le faire. Les économistes que j'écoute à la radio ou à la télé et que je lis dans les journaux n'ont jamais eu à chercher du travail. Ils n'y connaissent rien—et si vous me pardonnez l'expression, monsieur le Président—ils n'y connaissent rien ni du cul ni de la tête.

Ce changement que je réclame n'a rien de radical, ce n'est pas du socialisme exacerbé; c'est ce que les gens de ce pays ont fait, les gens de ma province aussi.

Le gouvernement veut-il favoriser l'unité nationale? Qu'il adopte une politique du plein emploi pour que les gens dans tout le Canada, y compris le Québec, aient confiance dans l'avenir. Mais pour ça, il faut que tous ces gens, qui soit nous gouvernent soit nous conseillent, abandonnent ces ridicules idées qui datent de la fin du siècle dernier et des années 30. Il nous suffit d'un peu d'imagination et de volonté et nous y arriverons. L'argent est là et nous pouvons nous arranger pour qu'il y reste. Nous pouvons faire tout ce qui doit être fait.

Quand je lis dans le budget qu'on va annuler le programme de coopératives de logements, je frémis. On ne devrait pas l'annuler, on devrait en doubler ou en tripler l'importance. Quand on permet aux gens d'utiliser leurs propres économies pour s'acheter une maison puis de les rembourser, tout ce qu'on fait c'est qu'on les encourage à utiliser leur propre argent pour s'acheter une maison. J'ai trouvé que c'était une bonne idée de la part de la SCHL de réduire la mise de fonds de 10 à 5 p. 100. Génial! Je me souviens quand j'ai acheté ma première maison. Je venais

de quitter les chemins de fer où je ne me voyais pas un avenir assuré. J'ai utilisé les 1 900 $ que j'ai récupérés de mon fonds de pension, sans intérêts, comme mise de fonds pour ma première maison. Je ne me plains pas. J'avais travaillé fort et fait de mon mieux et je peux dire sans fausse modestie que j'ai pas mal réussi.

Nous ne devons pas oublier notre passé, notre expérience personnelle, les épreuves que nous avons traversées et les moments plus heureux. Je suis un adepte de John Maynard Keynes: quand les choses vont bien, augmentons les impôts; quand elles vont mal, diminuons-les. Quand ça va mal, il faut augmenter le déficit; si on ne le fait pas, on n'aura pas le plein emploi et on ne remettra pas ce pays au travail. On ne va rien reconstruire. Pensez à toutes les choses qu'il faut faire dans ce pays.

Quand j'entends parler des autochtones qui vivent dans le dénuement total dans les réserves du Nord, je trouve que nous avons bien du culot de nous indigner des violations des droits de la personne en Chine ou ailleurs. Dans ce pays, nous avons près de 5 millions de personnes qui sont privées des droits de la personne les plus élémentaires—un logement correct, un emploi, le confort dont jouissent les autres, un système d'égout et d'adduction d'eau, l'électricité. Nous n'avons aucune excuse pour ne rien faire. Je me fous pas mal de quel parti est au pouvoir.

Je voudrais dire à mes collègues des trois gouvernements provinciaux néo-démocrates que s'ils se laissent prendre par l'hypnotisme et l'hystérie que l'on crée autour du déficit et de la dette, ils ne seront pas du tout différents des conservateurs ni des libéraux—Dieu sait dans quel pétrin ils nous ont mis et ils nous maintiennent dans cette situation—à moins que nous ne modifiions tous, en tant que partis, nos politiques, nos méthodes et notre calendrier.

J'exhorte le gouvernement à déclarer un état d'urgence économique nationale et nous y répondrons de la même façon que nous avions réagi à la déclaration de guerre. Qu'il fasse comme on avait fait lorsque nous devions rebâtir toute notre économie après la guerre, et les citoyens se réveilleront pour accorder un peu de confiance à cette Chambre et à ceux qu'ils ont élus.

J'espère que mes collègues comprendront que j'essaie seulement de leur rappeler ce que nous avons été capables de faire avant et ce que pourrions faire encore. Ce ne sera pas facile. Tous les experts nous critiquent. Mais que savent-ils? Ils n'ont jamais creusé un fossé de leur vie. Ils n'ont jamais fait ça. La plupart d'entre nous l'avons pourtant bien fait, d'une manière ou d'une autre.

À moins que nous ne fassions ce changement de direction et d'objectif dans nos partis politiques, nous allons continuer d'ignorer les leçons de l'histoire et de commettre les mêmes erreurs.

Je ne sais pas si ce budget est le dernier sur lequel j'aurai à me prononcer, mais vous n'avez pas fini d'entendre parler de moi.

**M. Jim Jordan (Leeds—Grenville):** Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir d'entendre le député de Regina—Lumsden et de prendre connaissance de ses suggestions. Je suis particulièrement intéressé à ses analogies aujourd'hui.

J'aimerais savoir ce qu'il pense de ceci. J'ai remarqué dans le Budget des dépenses principal, par exemple, qu'on a fait des coupes dans l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration et la Société canadienne des postes.

• (1730)

Je crois que si un groupe quelconque faisait appel à moi, en ma qualité de parlementaire représentant une région principalement rurale, ce serait surtout au sujet des services offerts par la Société canadienne des postes, et on a sabré dans cette société.

Cachée dans les pages de ce budget, et il faut la chercher, se trouve une somme de quelque 3,3 millions de dollars qui sera consacrée au musée de l'humour qui doit être inauguré quelque part au Canada l'année prochaine.

Je me demande, je sais qu'il faut établir des priorités, qu'il faut respecter l'ordre d'importance lorsque l'argent est rare, mais je me demande si le député de Regina—Lumsden aurait établi les priorités de cette façon. Aurait-il retiré des services de Postes Canada, aurait-il appliqué des restrictions à d'autres organismes qui, selon nous, faisaient du bon travail pour les Canadiens, et aurait-il attribué une somme rondelette à un projet portant un nom comme le musée de l'humour? J'aimerais connaître sa réaction à ce sujet.

**M. Benjamin:** Mon Dieu! Si je pensais un instant que le musée de l'humour prendrait certaines de mes plaisanteries rebattues, j'en serais peut-être partisan. Non, ce n'est pas une priorité. Je ne le place pas en tête de liste. Ce serait une bonne chose de l'avoir et quand nous pourrons le faire, nous le créerons.

Je veux aussi rappeler à mon collègue tous ces organismes divers qui existent dans le Canada atlantique et les Prairies et qui sont disparates. Si on faisait un effort national comme celui qu'on a fourni au moment de la guerre pour reconstruire l'économie et rétablir le plein emploi, on n'aurait pas besoin de ces petites agences isolées qui font du bon travail, mais qui ne vont rien résoudre.

Nous avons besoin de plus. Il nous faut une volonté nationale. Mon Dieu, on ne peut pas laisser le pays aller à la dérive parce que nous sommes inquiets au sujet du déficit. Il ne s'agit que d'argent, comme ma mère avait l'habitude de le dire quand elle finançait son restaurant en empruntant tout l'argent qu'elle pouvait trouver. Ce n'est que de l'argent, et c'est notre argent et notre pays, nous pouvons le faire et nous le referons. Je ne ferais pas du musée de l'humour une priorité absolue. Si nous retardons sa construction de trois ou quatre ans de plus, tant pis!

**Mme Campbell (South West Nova):** Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député qui parle de son dernier budget et dont ce n'est pas la dernière fois qu'on entendra parler. Je pourrais sans doute dire moi aussi que c'est mon dernier budget à la Chambre puisque je n'y reviendrai pas.

Dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, l'un des chroniqueurs de la section économique déclare que l'engouement pour l'infrastructure coûte cher. Je ne puis croire que quelqu'un. . .il compare ça à une tour d'observation ou quelque chose du genre au centre-ville de Toronto.

Simplement pour mémoire, et avant que la fin de semaine n'arrive, peut-être aussi pour éclairer la lanterne de ceux qui nous font face, cette infrastructure dont il est question, cette infrastructure pour moi—qui viens de l'Est—pourrait être des routes, des égouts, des systèmes d'adduction d'eau, enfin des choses qui affectent l'environnement. Elle peut signifier la guerre. Elle peut signifier un meilleur accès qui permettrait aux entreprises d'aller s'établir dans une collectivité parce que ces services sont là et que Toronto est devenue si chère. Elle pourrait aider une communauté à l'extérieur de Toronto à attirer des entreprises. Le ministre des Finances pourrait-il commenter cette déclaration stupide qui nous vient de Toronto et qui semble appuyer le gouvernement?

**M. Benjamin:** Monsieur le Président, je suis désolé d'apprendre que la députée n'a pas l'intention de se présenter aux prochaines élections, car elle fait à mon avis un excellent travail. Je souhaiterais qu'elle se représente, mais pour un autre parti.

Quand j'écoute ou quand je lis les commentaires des milieux d'affaires, je pense que nous devons leur dire ce que nous avons l'intention de faire en tant que nation, en tant que gouvernement et Parlement du Canada, et exiger d'eux qu'ils coopèrent et qu'ils investissent volontairement.

S'ils ne sont pas prêts à le faire, s'ils ne sont pas prêts à accepter des dividendes et des salaires plus bas, à avoir moins d'indemnités de représentation, s'ils ne sont pas prêts à le faire de façon volontaire, ils ont le choix. Ou bien c'est obligatoire, ou bien ils obtempèrent.

C'est ce que nous avons fait pendant la guerre. Nous avons dit clairement aux milieux d'affaires que nous allions leur botter l'arrière-train. C'était obligatoire ou ils devaient le faire. La Loi sur les mesures de guerre couvrait l'ensemble. Ils ont accepté et ont fait des choses merveilleuses.

Et peu importe les commentaires et les revendications des milieux d'affaires qui ne voient que leurs intérêts et qui comptent parmi eux nombre de gens que je n'engagerais pour rien au monde, pas même pour tenir un poulailler parce qu'ils font faillite à tour de rôle. Ils persuadent les bailleurs de fonds de leur donner de l'argent sans savoir ce qu'ils font. À mon avis, 50 p. 100 des faillites enregistrées dans ce pays sont dues à la mauvaise gestion des entreprises. Quand les banques annulent des prêts. . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette, le temps de parole du grand député est écoulé.

**M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt):** Monsieur le Président, j'apprécie que la Chambre m'accorde quelques instants pour ce rappel au Règlement.

J'ai discuté avec les représentants de tous les partis à la Chambre y compris les indépendants, et je crois avoir le consentement unanime pour proposer la motion suivante:

> Que, nonobstant tout article du Règlement et la pratique habituelle de la Chambre, la motion M-22 soit renvoyée au bas de l'ordre de priorité et que l'heure ordinaire de l'ajournement pour le vendredi 28 février 1992 soit fixée à 15 heures.

Je suis appuyé par la députée de Vancouver-Est.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Vous avez entendu les termes de la motion. Est-ce d'accord?

**M. Bob Hicks (Scarborough-Est):** Je voudrais confirmer que des consultations ont eu lieu. Les ministériels sont d'accord.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Il y a eu entente ou vous refusez votre accord?

**M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** On pourrait peut-être poser la question après le vote ce soir ou avant le vote pour confirmer.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. Shields:** Monsieur le Président, j'étais un peu déçu des propos qu'a tenus mon collègue néo-démocrate, qui est intervenu il n'y a pas tellement longtemps dans le débat.

J'étais déçu, parce qu'il parlait, je crois, des entreprises et du fait qu'elles ne contribuent pas à l'économie du pays. Il a même utilisé la vieille comparaison avec les capitalistes exploiteurs. Il affirmait que nous devrions contraindre les entreprises à accepter de plein gré de réduire considérablement leurs profits. Selon lui, cela aiderait à relancer l'économie.

Le député n'est peut-être pas d'accord avec la façon dont j'interprète ses paroles, mais c'est ce que j'ai compris.

Permettez-moi de signaler que les entreprises, et surtout les sociétés ouvertes, sont essentiellement financées non seulement par les banques, comme le laissait entendre le député, mais aussi par les fonds de pension. Les actions d'un grand nombre de sociétés ouvertes ou de sociétés inscrites à la Bourse ont été achetées grâce aux fonds de pension.

D'où viennent ces fonds de pension? Des grands syndicats du pays. Je tiens à éclaircir un aspect très important de la question, un aspect qui semble échapper au Nouveau Parti démocratique qui représente réellement les syndicats. Je ne comprends pas pourquoi les néo-démocrates ne cessent de colporter faussement que ce sont les grosses sociétés ou les banques qui empochent tous les bénéfices. Ils passent leur temps à dire que les banques font des profits exorbitants. C'est leur dada. Pourtant, ces banques sont la propriété d'actionnaires qui, par le truchement de leur fonds de pension, sont constitués en syndicat.

• (1740)

J'imagine que si l'on n'obtient pas un rendement des sommes qu'on a investies dans une société publique qui est la propriété des adhérents à un fonds de pension et d'investisseurs particuliers, c'est que le fonds de pension ne va pas profiter autant que ses membres le souhaitent. Songez-y un instant. Tout est indissociable. On ne peut pas dire qu'un secteur de l'économie ne fait pas sa part.

Je veux faire une autre observation. Elle a trait au fait que le député dit que c'est notre argent. Ce n'est pas notre argent. Nous entretenons des liens si étroits avec la communauté monétaire internationale que nous dépendons totalement d'elle pour nous prêter de l'argent à court ou à long terme pour alimenter notre économie parce que nous avons une dette colossale, une dette qui s'est accumulée depuis 1984 à cause des intérêts composés et s'établit maintenant à quelque chose comme 190 ou 200 milliards de dollars. C'est plus du double.

Elle est plus du double même si le gouvernement a comprimé les dépenses. Elle n'a pas doublé parce que nous avons actionné la planche à billets ou injecté de l'argent dans l'économie. Elle a doublé à cause des intérêts composés. Les gens n'oublieront jamais qu'avant que nous arrivions au pouvoir en 1984, le gouvernement précédent devait emprunter 16 milliards de dollars pour fonctionner. Nous avons dû emprunter ce montant-là pour payer les pensions, les soins de santé, les allocations familiales et faire fonctionner l'administration.

Pour ne plus avoir à emprunter ces 16 milliards de dollars, nous avons levé des impôts et aussi réduit de 75 p. 100 les dépenses du gouvernement. Nous avons renversé la situation. Auparavant, le déficit annuel était d'environ 16 milliards de dollars. Maintenant, il nous reste chaque année un surplus de presque 10 milliards de dollars après les dépenses de fonctionnement. Ces 10 milliards de dollars servent à payer l'intérêt sur la dette.

Nous n'avons donc pas à emprunter ces 10 milliards de dollars pour payer l'intérêt. Au lieu d'emprunter 45 milliards de dollars pour payer l'intérêt, nous en empruntons 35. Ils semblent oublier cela.

Ils disent que le budget ne répond pas aux besoins des Canadiens. Permettez-moi de revenir à l'intérêt composé et à la façon dont il a fait monter la dette. En 1984-1985, la dette nationale s'élevait à 206 milliards de dollars. L'intérêt composé sur cette dette est de 239 milliards de dollars. Nous avions un excédent d'exploitation de 25 milliards de dollars pour l'année 1984-1985, ce qui amenait notre dette nationale totale à 420 milliards de dollars.

Nous entendons constamment les libéraux et les néo-démocrates dire qu'il faut dépenser pour sortir de la récession, qu'il faut vraiment commencer à lancer de l'argent à gauche et à droite. En procédant ainsi, on augmenterait la dette, on détruirait la confiance de la communauté internationale. Si on tente d'encourager les investisseurs étrangers à investir ici, les autres partis nous disent: «Non, non, nous ne voulons pas de ces investissements». Ils ont choisi cette solution en Argentine. On provoquerait l'hyper-inflation; voilà ce qui s'est produit là-bas.

J'aimerais dire à mes collègues que j'étais présent lorsque le parti de l'opposition, le Parti libéral qui était au pouvoir à l'époque, appuyé par le Nouveau Parti démocratique, a tenté une opération semblable. Au début des années 80, en pleine récession, j'ai vu les taux d'intérêt grimper à 25 p. 100 et j'ai subi ce coût de l'argent dans ma propre entreprise.

Je sais ce qui s'est produit dans mon entreprise. À cause de ces taux d'intérêt, j'ai perdu tout ce que j'avais amassé jusqu'alors, tout le fruit de mon travail. J'ai perdu absolument tout parce que les taux d'intérêt ont grimpé à 25 p. 100 et le pays a perdu deux banques de l'Ouest durant cette période. Voilà ce qui s'est produit.

Il ne faut plus jamais que ça se produise. Le présent gouvernement ne permettra pas qu'une telle situation se produise de nouveau. Le gouvernement va redresser la situation et il l'a fait. Bien sûr, nous sommes inquiets parce qu'il y a du chômage, mais mon collègue dit que nous devrions exiger le plein emploi. Eh bien, comment allons-nous le réaliser? Allons-nous l'imposer par décret gouvernemental? Nous l'avons vu en URSS et nous savons ce qui se passe dans une économie dirigée. L'URSS n'existe plus. Je voudrais vous dire, monsieur le Président, que ce n'est pas la position que le gouvernement va prendre.

**M. Benjamin:** La ferme!

**M. Shields:** Eh bien, c'est intéressant. Voyons ce qui se passe quand les taux d'intérêt baissent. Aujourd'hui le dollar a monté, il est plus fort et les taux d'intérêt ont baissé, je crois comprendre, de 30 points de référence.

Il y a à peine quelques années, les taux hypothécaires pour un an fluctuaient entre 14 et 15 p. 100. Le gouvernement les a ramenés à un peu plus de 8 p. 100, soit à 8,5 p. 100.

Quelles répercussions ont des taux hypothécaires moins élevés? Je vais vous le dire. Pour une hypothèque de 75 000 $ à un taux de 14,5 ou 15 p. 100, la mensualité était de 893,91 $. Elle est maintenant passée à 584 $. Voilà à combien elle s'établit. Les Canadiens ont ainsi de l'argent pour faire des sorties et dépenser comme bon leur semble. Des emplois seront créés dans les petites entreprises, partout au Canada.

**Le président suppléant (M. Paproski):** À l'ordre. Comme il est 17 h 45, je dois interrompre les travaux conformément au paragraphe 84(4) du Règlement et mettre immédiatement aux voix le sous-amendement dont la Chambre est actuellement saisie.

Le vote porte sur le sous-amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter le sous-amendement?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui?

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre, veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés :*

**Le président suppléant (M. Paproski):** Convoquez les députés.

(Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.)

*(Vote nº 109)*

POUR

Députés

Allmand
Anawak
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Benjamin
Blaikie
Boudria
Caccia
Crawford
Duhamel
Gaffney
Gauthier
Harb
Hunter
Karpoff
Kristiansen
Lapierre
Lee
Maheu
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
McLaughlin
Murphy
Parker
Prud'homme
Simmons
Stewart
Tremblay (Rosemont)
Waddell
Wappel

Althouse
Angus
Bellemare
Berger
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brewin
Chrétien
Dingwall
Flis
Gagliano
Gray (Windsor-Ouest)
Harvey (Edmonton-Est)
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Manley
Marleau
McCurdy
Mitchell
Ouellet
Peterson
Riis
Skelly (North Island—Powell River)
Taylor
Venne
Walker
Whittaker—58

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford

Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's-Ouest)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McLean
Moore
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McKnight
Merrithew
Mulroney
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—149
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Winegard

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Crosby (Halifax-Ouest)
Nowlan

**M. le Président:** Je déclare le sous-amendement rejeté.

Comme il est maintenant 18 h 13, la Chambre s'ajourne à dix heures demain, conformément au paragraphe 24 (1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 13.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 28 février 1992**

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

### LOI DE 1992–1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances)** propose: Que le projet de loi C–61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif E.

—Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de parler du projet de loi C–61, portant pouvoir d'emprunt à l'étape de la deuxième lecture. C'est la quatrième fois que j'ai le plaisir de présenter à la Chambre des communes le projet de loi portant pouvoir d'emprunt.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je veux situer cette mesure législative dans son contexte. Ce contexte, c'est le budget présenté plus tôt cette semaine par le ministre des Finances, un budget qui comprime les dépenses gouvernementales, qui allège les impôts et réduit le déficit et qui, en somme, est de nature à relancer notre économie et à renforcer notre compétitivité sur la scène internationale.

Tout débat sur le pouvoir d'emprunt doit porter sur le déficit et sur le fardeau de la dette du gouvernement fédéral. Les leçons que les gouvernements ont partout tirées de cette récession, c'est qu'il ne faut jamais plus se laisser paralyser financièrement par le service de la dette. Les gouvernements ne sauraient stimuler leur économie avec de l'argent qu'ils n'ont pas. Tenter de le faire en empruntant davantage ne peut qu'entraîner une augmentation du déficit et de la dette, une hausse des taux d'intérêt, un ralentissement de la croissance et, bien entendu, un accroissement de l'inflation.

Les Canadiens nous ont fait clairement comprendre que ce qu'ils attendaient de ce budget, c'était une réduction du déficit. En effet, quand nous avons sillonné le pays dans le cadre de nos consultations budgétaires préliminaires et rencontré des gens de toutes les conditions sociales, c'est le message sans équivoque qui nous a été transmis. Ce que ces gens voulaient, c'étaient des solutions réalistes mais, par–dessus tout, des solutions permanentes à nos difficultés économiques. Le gouvernement a voulu rationaliser son appareil pour répondre aux réalités des années 90 et offrir aux gens de nouvelles possibilités d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances.

Je crois que si l'on prend le temps d'examiner le budget à fond, on aura tôt fait de constater que le gouvernement a répondu à ces attentes, puisque c'est un budget qui comporte des mesures propres à amorcer la reprise cette année, à stimuler la croissance et à créer des emplois dans les années à venir.

Le budget fournit de l'aide là où c'est nécessaire et il le fait en réduisant les dépenses, plutôt qu'en empruntant davantage ou en augmentant les impôts. Il comprime les dépenses de façon à réduire les impôts, à stimuler la croissance économique et à accroître notre compétitivité. De plus, le budget permet d'espérer des baisses importantes du déficit pour l'exercice 1992–1993 et les années suivantes.

Il nous faut absolument réduire le déficit si nous voulons retrouver une croissance économique soutenue et créer des emplois. C'est primordial pour redonner confiance aux Canadiens comme aux étrangers et pour assurer une véritable relance.

• (1010)

Nous avons réalisé des progrès considérables depuis 1984, car nous avons réduit de moitié ou presque, soit de 8,7 à 4,6 p. 100, le ratio déficit/production annuelle de biens et services et cela, non pas tant en accroissant les recettes qu'en restreignant les dépenses. Depuis 1984, le gouvernement maintient rigoureusement le rythme de croissance des dépenses de programmes et de servcices sous le taux d'inflation. En fait, les dépenses de fonctionnement du gouvernement, c'est–à–dire ce qu'il en coûte au gouvernement pour fonctionner, n'ont augmenté en moyenne que de 2,2 p. 100 par année depuis 1984.

Le budget prévoit un large éventail de compressions atteignant au total un milliard de dollars au cours de l'exercice financier 1992–1993 et sept milliards de dollars sur les cinq prochains exercices. Il renforce et accentue le programme de restriction des dépenses que nous avons présenté dans le budget de février 1990 et que nous avons élargi l'an dernier, sans pour autant réduire les grands paiements de transferts aux provinces.

Les dépenses engagées pour la défense vont diminuer de 2,2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Les budgets de fonctionnement des ministères, salaires non compris, seront réduits de 3 p. 100. On va épargner ainsi 150 millions de dollars l'an prochain et 800 millions de dollars sur cinq ans. Le gouvernement va restructurer et rationaliser ses activités de façon à améliorer tant son efficacité que les services aux Canadiens. Quarante–six organismes, bureaux, commissions et conseils consultatifs seront dissous, remis à plus tard, fusionnés ou privatisés.

Le budget fédéral des communications sera réduit de 75 millions de dollars par année. Le nombre des publications gouvernementales diminuera considérablement.

La croissance du financement du logement social par la Société canadienne d'hypothèques et de logement sera limitée à 3 p. 100 par année en moyenne.

Le premier ministre et tous les ministres verront leur traitement réduit de 5 p. 100 à compter du 1er avril, conformément à la décision qui a été prise l'an dernier de bloquer pendant un an le traitement des ministres, des députés et des fonctionnaires.

Les députés de l'opposition râlent lorsqu'on parle d'une réduction de 5 p. 100. Je me rappelle que lorsque, en 1986 ou en 1987, tous les membres du gouvernement progressiste conservateur, y compris les ministres et le premier ministre, avaient accepté une baisse de salaire, et qu'on avait proposé aux députés des partis d'opposition d'en faire autant, ils avaient refusé. Ils n'avaient alors pas voulu emboîter le pas. Et voici qu'ils râlent et grognent parce que nous acceptons une baisse de salaire. Ils ne l'ont jamais fait, mais ils se permettent de râler et de grogner.

Peut–être est–ce parce qu'ils ne peuvent plus voyager en première classe qu'ils se plaignent. Les voyages en première classe, qui étaient déjà limités pour les députés, les sénateurs et les hauts fonctionnaires, sont maintenant supprimés et les voyages internationaux seront également réduits.

J'ai pris l'avion à Toronto pour aller à Montréal il y a trois semaines et les seuls passagers en première classe étaient deux députés néo–démocrates. Le député libéral qui était à bord de l'avion et votre humble serviteur étaient assis à l'arrière de l'avion.

**Une voix:** J'étais à l'arrière avec vous.

**M. McDermid:** C'est exact. Mais qui d'autre y avait–il? Les deux socialistes en première classe. C'est fini maintenant, ils vont devoir faire une croix sur les voyages en première classe, comme tous les députés d'ailleurs.

**M. Angus:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme j'étais l'un des passagers assis à l'avant, je tiens à préciser que c'est le transporteur qui nous a attribué, sans frais supplémentaires, ces places en première classe parce que nous avons dû changer de destination et se rendre à Montréal au lieu d'Ottawa.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Ce n'est pas là un rappel au Règlement, mais un sujet de discussion.

**M. McDermid:** Monsieur le Président, je n'ai pas mentionné de noms, mais si le député admet qu'il voyageait en première classe. . . Soit dit en passant, il y avait beaucoup de places libres en classe économie et en classe affaires dans le même avion. Le député dit que c'est le transporteur, Air Canada, qui lui a offert, sans frais supplémentaires, cette place en première classe. Je me demande s'il a vérifié auprès du personnel de la Chambre si c'était vraiment sans frais. Ah! ces socialistes, je vous jure, il nous en font voir de toutes les couleurs.

Mais j'en reviens à mon propos, si vous le voulez bien. En outre, le gouvernement intensifiera le recouvrement des frais et la perception des impôts en souffrance. Ces derniers s'élèvent à quelque huit milliards de dollars, dont la moitié n'a pas fait l'objet de contestations. C'est de l'argent qui est dû aux contribuables, et non au gouvernement.

Les sociétés d'État ne répondant plus aux objectifs de la politique publique continueront d'être privatisées. Nous en avons privatisé 24 jusqu'à maintenant. Entre 50 000 et 60 000 travailleurs sont donc retournés dans le secteur privé. J'estime que c'est très important, sans compter que nous disposerons d'actifs excédentaires.

Ces privatisations ainsi que d'autres mesures de rationalisation permettront au gouvernement de réduire les recoupements et les fonctions faisant double emploi tant au gouverment que dans l'entreprise privée. Le gouvernement prendra également un certain nombre de mesures pour améliorer les services à la population. Il continuera de faire les choix difficiles qui s'imposent en vue de gérer les dépenses de programmes dans les limites du projet de loi sur le contrôle des dépenses, qui a été annoncé dans le budget de l'année dernière.

Au cours des cinq prochaines années, les dépenses de programmes augmenteront en moyenne seulement de 3 p. 100 par année. Ces mesures budgétaires sont fonction d'un plan financier prudent et responsable. Il faut bien comprendre que la réaffectation des ressources dans le but d'atteindre de nouveaux objectifs n'empêche en rien la réduction du déficit.

Le déficit sera grandement réduit. Il restera à 31,4 milliards de dollars pour l'exercice 1991–1992 qui se termine dans un mois. Pour l'an prochain, nous le réduirons de près de quatre milliards pour qu'il passe à 27,5 milliards, puis en 1993–1994, il sera réduit d'encore cinq milliards, ce qui le ramènera à 22,5 milliards.

La dette publique nette commencera à diminuer en importance par rapport à l'économie globale en 1993–1994 et ce, pour la première fois en vingt ans, c'est-à-dire depuis 1973–1974.

**M. Peterson:** Des promesses.

**M. McDermid:** Regardez qui parle, le député de Willowdale, dont le frère, quand il était premier ministre, a augmenté les dépenses du gouvernement de 10 p. 100 par année pendant ses quatre années au pouvoir. S'il y a quelqu'un qui s'y connaît en dépenses gouvernementales, c'est bien mon ami de Willowdale. C'est probablement un trait de famille.

La diminution soutenue des dépenses aidera à réduire largement les emprunts du gouvernement.

**M. Peterson:** Cessez de dire des âneries. Pourriez-vous relever le niveau de cette discussion?

**M. McDermid:** Écoutez-le se plaindre.

Les besoins en financement du gouverment seront nuls en 1995–1996. Pour la première fois depuis 1969–1970, le gouvernement commencera alors à réduire sa dette sur les marchés financiers.

Parlons maintenant du projet de loi C-61. Comme le projet de loi portant pouvoir d'emprunt des dernières années, il comporte trois éléments de base: le pouvoir de financement correspondant aux besoins en 1992–1993, le produit du Compte du fonds des changes et la réserve pour éventualités.

En tout, le gouvernement demande l'autorisation d'emprunter 24,7 milliards de dollars pour l'exercice 1992–1993. Une disposition prévoit en outre un pouvoir d'emprunt de 3,9 milliards supplémentaires pour compenser les emprunts de l'exercice courant contractés en vertu de l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Un certain nombre de modifications de forme permettent d'adapter le projet de loi aux réalité de l'exercice. Permettez-moi de toucher un mot des principales dispositions.

Premièrement, il y a la disposition qui autorise le gouvernement à emprunter pour répondre aux besoins financiers nets établis dans le budget.

Deuxièmement, il y a dans le projet de loi une disposition couvrant les gains du Compte du fonds des changes qui donnent lieu à des besoins d'emprunts supplémentaires en dollars canadiens. En effet, ces gains sont conservés dans le Compte du fonds des changes pour permettre au gouvernement d'intervenir sur les marchés des changes.

Troisièmement, il y a une réserve de 3 milliards de dollars, soit le même montant demandé dans des projets de loi portant pouvoir d'emprunt au cours des cinq dernières années. Cette réserve est là pour faire face à des éventualités, comme des opérations sur les marchés des changes, les fluctuations saisonnières dans les besoins d'emprunts et des retards dans l'adoption de la loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice à venir.

Je le répète, il y a une disposition supplémentaire cette année pour couvrir le remboursement des bons émis en 1991–1992 aux termes de l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques, jusqu'à concurrence de 3,9 milliards de dollars. La loi de 1989 renfermait une disposition semblable, mais il n'y avait pas de plafond de ce genre. Je voudrais faire remarquer aux députés que le projet de loi prévoit que si nous émettons des bons pour un montant inférieur à 3,9 milliards de dollars, on déduira ce qui reste du pouvoir d'emprunt de 1992–1993.

• (1020)

Comme on l'a précisé dans le budget, les besoins financiers pour 1991–1992 ont augmenté de 5,9 milliards de dollars. Étant donné qu'on a déjà prévu une réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars, nous demandons un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 3,9 milliards de dollars. Cela inclut une réserve de 1 milliard de dollars pour faire face à des incertitudes reliées à certains facteurs, comme les opérations sur les marchés des change dont j'ai parlé tout à l'heure. Aux termes de cet article, les sommes versées pour rembourser les bons émis aux termes de l'article 47 seront déduites du pouvoir d'emprunt ordinaire de 1992–1993 même si on a emprunté cet argent en 1991–1992.

Le projet de loi renferme également certaines modifications administratives mineures qui lient de façon plus claire le pouvoir d'emprunt pour l'année financière aux besoins d'emprunts pour cette année-là. On prévoit notamment que le gouvernement ne pourra utiliser l'autorisation d'emprunter de 1992 qu'après le commencement de l'année financière 1992–1993. On précise également que le pouvoir d'emprunt couvre toute l'année financière à compter du 1er avril, ce qui assure le remboursement des titres venant à échéance durant l'année financière 1992–1993, mais avant que le projet de loi ne reçoive la sanction royale.

On retrouve également dans ce projet de loi des dispositions habituelles. Elles prévoient que le 31 mars 1993, toute fraction de l'emprunt maximal autorisé supérieure à trois milliards de dollars qui n'a pas encore utilisée, sera annulée. Cela permet de conserver la réserve permanente du gouvernement jusqu'à l'année prochaine, au cas où un nouveau pouvoir d'emprunt ne serait pas accordé avant le début de la nouvelle année financière.

Bien entendu, comme pour l'année dernière, ce projet de loi renferme des dispositions semblables sur une réserve de trois milliards de dollars, qui prennent effet le 31 mars 1992 ou, si elle est postérieure, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

Pour vous donner un meilleur aperçu de la question, je voudrais un instant passer en revue les activités du gouvernement au niveau de sa dette pour l'année financière en cours jusqu'à la fin de janvier. À ce stade-ci, en ce qui concerne le programme de la dette intérieure, on a émis pour près de 26,8 milliards de dollars de nouveaux titres, dont 14 milliards sous forme d'obligations négociables. Sur ces dernières, 78 p. 100 ont été vendues aux enchères. Nous avons constaté que cela constitue une méthode rentable de distribution des obligations. À la fin de janvier, 10,25 milliards de dollars de plus ont été ramassés au moyen de bons du Trésor.

Je voudrais également parler à la Chambre de la campagne des obligations d'épargne du Canada de l'automne dernier. Cette campagne, qui offrait des obligations produisant des intérêts de 7,5 p. 100, a ramassé en tout 9,6 milliards de dollars, soit une hausse de 2,9 milliards par rapport à l'année dernière. Une fois qu'on a tenu compte des obligations échues ou remboursées au cours de cette période, la campagne a rapporté un montant net d'environ 3,5 milliards de dollars. Si l'on tient compte de tous les remboursements effectués jusqu'ici au cours de l'année financière, on constate que la masse d'obligations en circulation a augmenté de quelque 2 milliards de dollars. Les obligations d'épargne du Canada représentent environ 10 p. 100 de l'encours de la dette fédérale.

En terminant, je voudrais rappeler encore une fois à la Chambre que le gouvernement a recours à l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques depuis le 28 janvier de cette année, soit depuis environ maintenant un mois. Divers facteurs ont contribué à cela, notamment une augmentation des besoins financiers, comme on le signale dans le budget. Il est donc important que le projet de loi C-61 soit étudié rapidement.

Je tiens à rappeler aux députés que jusqu'à l'adoption du projet de loi sur le nouveau pouvoir d'emprunt, seuls des titres d'emprunt à court terme peuvent être émis, et le gouvernement ne peut pas maintenir l'équilibre souhaité entre les titres à court terme et les titres à long terme qui composent sa dette. Cet équilibre est soigneusement calculé pour minimiser les coûts et les incidences des fluctuations du service de la dette.

Le montant du pouvoir d'emprunt demandé dans ce projet de loi est directement lié au budget et aux besoins financiers qui y sont énoncés. Les renseignements nécessaires pour examiner les aspects financiers du projet de loi figurent dans les documents budgétaires.

Par conséquent, j'exhorte la Chambre à examiner ce projet de loi aussi rapidement que possible, pour que le nouveau pouvoir d'emprunt soit en place au début du nouvel exercice financier et que le gouvernement puisse alors mettre en oeuvre son programme habituel d'emprunt.

Les mesures sans précédent d'austérité financière et de réduction du déficit qu'a prises le gouvernement démontrent manifestement qu'il gère ses finances prudemment et de façon responsable. J'exhorte tous les députés à appuyer ce projet de loi.

**M. John Manley (Ottawa-Sud):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir traiter du projet de loi C-61 par lequel le gouvernement conservateur demande à la Chambre l'autorisation d'emprunter 24,7 milliards de dollars qui lui serviront à financer l'énorme déficit qu'il nous propose encore une fois cette année.

Le gouvernement est malin. Il veut obtenir 3,9 milliards de dollars de plus pour combler le trou que lui ont valu ses mauvaises prévisions de l'an dernier. Bien sûr, l'étude de ce projet de loi doit s'effectuer à la lumière du budget de 1992 que le ministre des Finances a présenté mardi et qui était le premier budget de ce nouveau ministre.

Il est regrettable qu'une telle tâche revienne à ce ministre qui, selon l'opinion de tous ses collègues ministériels et des députés de ce côté-ci de la Chambre qui le connaissent, est beaucoup plus sympathique et plus compatissant que son prédécesseur. Il est regrettable en effet qu'il ait eu à présenter son premier budget à un moment où la conjoncture économique est très mauvaise, pour ne pas dire troublante et même alarmante.

Personne n'envie ce ministre des Finances qui a dû dresser un budget au milieu de tout le gâchis que lui a laissé son prédécesseur. Quel gâchis! Le déficit annuel n'a pas diminué depuis 1986-1987. La dette accumulée par le gouvernement fédéral a plus que doublé, passant de 186 milliards de dollars en septembre 1984, date de l'entrée en fonction de l'ancien ministre, à environ 400 milliards de dollars, à l'arrivée de ce ministre.

Même si la récession a, en principe, pris fin au cours du deuxième trimestre de 1991, l'économie reste faible, car le taux de chômage reste élevé, le nombre de faillites atteint des chiffres records et la confiance des consommateurs demeure faible, surtout dans le centre industriel de l'Ontario où les néo-démocrates provinciaux captifs de leur propre dogme socialiste maintenant discrédité, aggravent l'effet de l'incompétence du gouvernement fédéral par leurs propres sottises grossières, notamment l'accroissement vertigineux de leur déficit et l'adoption d'un programme législatif antipatronat qui décourage les nouveaux investissements et pousse les entreprises existantes à quitter la province.

Sur ce champ de bataille, où agonisent les victimes de l'époque wilsonnienne, se promène notre nouveau ministre qui se fie, a-t-il dit dans son discours, au premier ministre qui l'a «conseillé et appuyé». Sa confiance dans le premier ministre nous empêche de partager son optimisme réaliste, comme il nous invite à le faire plus loin dans son discours.

En fait, si je reviens à l'exposé budgétaire de l'an dernier, je m'étonne de constater que l'ancien ministre nous a invités à vivre une année de piètre rendement économique, de fermetures d'usines et de faillites en disant: «Nous ne devons pas perdre de vue les raisons solides sur lesquelles nous pouvons appuyer notre optimisme.» On ne peut nier l'optimisme de l'ancien ministre. Il était optimiste quand il a dit: «Nous maintiendrons le déficit à 30,5 milliards cette année et l'an prochain, malgré les pressions découlant de la récession. En 1992-1993, grâce à la reprise et à la baisse des taux d'intérêt, le déficit descendra sous les 25 milliards pour la première fois en 10 ans.»

Au lieu de 30,5 milliards de dollars, le déficit doit atteindre cette année 31,4 milliards de dollars. Pour l'année qui vient, au lieu des 24 milliards de dollars prévus l'an dernier, le déficit s'établira à 27,5 milliards de dollars.

Ce qui rend les prédictions de l'ancien ministre encore plus ridicules, c'est le fait que le gouvernement a été aidé, dans sa lutte contre le déficit, par des taux d'intérêt plus bas que prévu. Les intérêts à payer sur la dette publique étaient de 1,7 milliard de dollars de moins que prévu en 1991 et devraient être de 3,8 milliards de dollars de moins que prévu en 1992-1993.

Autrement dit, l'ancien ministre des Finances, le magicien d'Etobicoke, la réponse de Bay Street à Jean Dixon, a surestimé le solde de fonctionnement de 2,6 milliards de dollars en 1991-1992 et de 7,25 milliards de dollars en 1992-1993.

J'espère que le nouveau ministre, avec son optimisme réaliste, tient plus compte de la réalité que son prédécesseur. Ce n'est pas la première fois que ce gouvernement se trompe tellement dans ses prévisions. Ainsi, en 1984, l'ancien ministre avait déclaré que si on conservait les politiques héritées du gouvernement précédent, la dette frôlerait les 400 milliards de dollars à la fin des années 80. Et qu'elle pourrait frôler les 410 milliards en 1990. Nous voici maintenant en 1992, et à la fin du présent exercice financier, le 31 mars, la dette devrait s'élever à environ 419 milliards. Très souvent, au cours des années où il a été ministre des Finances, l'ancien ministre a parlé de réduction du déficit et de contrôle de la dette. Il en a parlé dans son discours de novembre 1984, immédiatement après les premières élections, et en a reparlé dans le budget de 1985, premier budget qu'il présentait en tant que ministre des Finances.

• (1030)

Il avait alors proposé «un plan à moyen terme clair et réaliste» grâce auquel le déficit budgétaire de 36 milliards de dollars qui était prévu pour 1984-1985 serait réduit de 20 milliards au plus tard en 1990-1991. Autrement dit, il prévoyait déjà, dans son plan clair et réaliste, un déficit budgétaire d'environ 16 milliards de dollars pour l'exercice s'étant terminé en mars dernier. Qu'a-t-il fait? Il a fait en sorte que le déficit atteigne 30,5 milliards de dollars.

Dans son budget de 1986, le ministre a rajusté les prévisions pour les années suivantes qu'il avait faites dans son plan à moyen terme clair et réaliste. Il avait prévu, pour 1990-1991, un déficit de 22 milliards de dollars. Il était donc plus proche d'environ 6 milliards de dollars du chiffre de l'année suivante. Et ça continue.

En 1989, après les élections, il n'offrait plus de plans clairs et réalistes, mais plutôt un plan budgétaire quinquennal ambitieux. Il pensait peut-être, parce que les prévisions qu'il avait faites dans son plan réaliste s'étaient avérées si désastreuses, qu'en qualifiant son nouveau plan d'ambitieux, cela lui donnerait une certaine marge de manoeuvre si jamais ses prévisions ne se révélaient pas aussi justes qu'il aurait souhaité.

Il avait alors prévu, pour 1990–1991, un déficit budgétaire de 28,5 milliards de dollars. En fin de compte, il n'était que 2 milliards à côté. Il pensait qu'en 1993–1994 le déficit serait de 14 milliards et en 1994–1995 de 10 milliards. Et alors, qu'est–il arrivé en vertu de cet ambitieux plan quinquennal?

En 1988–1989 nous avons eu un déficit de 28,7 milliards. En 1989–1990, de 29 milliards. En 1990–1991, de 30,5 milliards et en 1991–1992 le déficit devrait se situer à 31,4 milliards. En vertu du plan de cinq ans pour réduire le déficit il est passé de 28,7 à 31,4 milliards. Je suppose que c'est ce que le ministre appelle un progrès. Devant ces résultats, je suis un peu inquiet lorsque je reprends le budget de 1991 et celui de cette année et que je regarde les prévisions sur cinq ans. Les prévisions ne sont pas qualifiées, on ne dit pas si elles sont limpides, réalistes ou ambitieuses.

Voici ce que le ministre disait l'an dernier au sujet de ce qui allait se passer et ce qu'il dit cette année sur l'avenir. L'an dernier il disait qu'entre 1991–1992 et 1992–1993 le déficit baisserait de 6,5 milliards. Il serait alors de 24 milliards. Cette année on dit qu'il sera de 27,5 milliards. L'an dernier le ministre disait que le déficit pour 1993–1994 serait de 16,6 milliards; son successeur parle maintenant de 22,5 milliards. L'an dernier on disait que le déficit de 1994–1995 serait de 10 milliards, cette année on le chiffre à 14,5 milliards. Enfin, pour 1995–1996 il devait être de 6,5 milliards et on prévoit maintenant qu'il sera de 8,5 milliards. Si l'ancien ministre des Finances avait réalisé ce qu'il prévoyait faire en 1984, nous n'aurions pas à considérer aujourd'hui des chiffres aussi grands.

Quelle est l'histoire derrière tous ces chiffres? Dans les années 80 nous avons eu une période de croissance économique prolongée. Je suis sûr que l'actuel ministre des Finances admettra avec moi que ce que l'on veut c'est réduire le déficit pendant les bonnes années, de façon à avoir des ressources pour combattre les récessions pendant les mauvaises années. Qu'est–il arrivé pendant les bonnes années de la dernière décennie? Le gouvernement a parlé de réduction et de gestion du déficit et il a augmenté les taxes et les impôts moult fois, mais il n'a réussi qu'à augmenter le déficit chaque année. Il a ainsi réussi à atteindre la dette que les méchants libéraux auraient atteinte s'ils n'avaient rien changé à leur politique de 1984. Autrement dit, le gouvernement a échoué misérablement dans ce qu'il avait entrepris de faire.

Nous avons d'autres inquiétudes au sujet de la politique économique que poursuit le gouvernement et de sa capacité à atteindre les objectifs fixés, vu l'expérience passée. Je vais commencer par revenir à cette déclaration de 1984 de l'ancien ministre des Finances.

Je suis sûr que vous avez entendu, monsieur le Président, que le gouvernement a prétendu que lorsqu'il a pris le pouvoir le déficit était de 38 milliards. On a souvent dit, de l'autre côté de la Chambre, que tel était le déficit à la fin de l'année financière 1984–1985. Le gouvernement a été élu à la moitié de cette année–là. Quand il s'est présenté à la Chambre en novembre, le nouveau ministre des Finances, après avoir examiné les livres, a proposé un certain nombre de changements de politique importants à la Chambre en novembre. Il a déclaré alors que s'il n'apportait pas ces changements, le déficit de l'exercice financier en cours serait de 34,5 milliards de dollars. Cela se passait en novembre 1984.

À la fin de mars 1985, il avait réussi à faire grimper ce déficit à 38 milliards. Puis il a passé sept années à visiter le Canada et à déclarer que les libéraux avaient laissé un déficit de 38 milliards de dollars.

Examinons maintenant ce qui s'est produit durant le mandat du présent gouvernement. Au cours de la dernière année et demie, nous avons subi une récession créée, de toute évidence, par la croyance de ce gouvernement en la nécessité d'adopter une politique monétaire anti–inflationniste. Monsieur le Président, vous devez vous demander comment nous sommes entrés en période d'inflation après cinq ans de gouvernement conservateur.

À mon avis, la réponse tient dans les décisions prises en 1987–1988. L'économie était en expansion rapide au cours de ces années et la croissance atteignait presque 5 p. 100 en 1988. Quelles étaient les politiques du gouvernement à ce moment? Des politiques de réduction des impôts, la première phase de la réforme fiscale de 1987 entrant en vigueur en 1988.

Monsieur le Président, vous vous souviendrez que les taux d'intérêt ont commencé à grimper vertigineusement à la fin de novembre 1988. Je trouve cela plus qu'étrange de voir qu'en période de croissance économique rapide des gestionnaires prudents mettent en place des réductions d'impôt et une politique monétaire moins rigoureuse. Est–ce pure coïncidence que nous ayons eu des élections générales le 21 novembre 1988? Je ne crois pas.

Selon moi, si le présent gouvernement avait adopté des politiques plus prudentes vers le milieu des années 80, il aurait peut–être été moins populaire au moment des élections, mais il aurait permis à l'économie de maintenir son rythme de croissance en 1990 et 1991.

J'ai parlé assez longuement des budgets et prévisions des années antérieures. On peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. Je crois que ces graves erreurs de calcul révèlent l'incompétence du présent gouvernement, non seulement dans le domaine des prévisions—je crois qu'à ce sujet nous avons toutes les preuves requises—mais aussi en matière de gestion de l'économie. En fait, il semble maintenant très clair que le ministre précédent et le gouverneur de la Banque du Canada ont commis des erreurs sérieuses l'année dernière. Dans le budget de l'année dernière, le ministre des Finances avait promis de nous assurer une forte croissance économique. Il avait dit:

• (1040)

> La production réelle s'accroîtra de 3,5 p. 100 en 1992 et de 4 p. 100 en moyenne à moyen terme. Le revenu disponible réel des particuliers progressera constamment tout au long de cette période. La croissance de l'emploi débutera au second semestre et s'affirmera au cours des prochaines années.

Nous savons maintenant que l'économie a ralenti et que le gouvernement prévoit une croissance de 2,7 p. 100 pour 1992. Le revenu disponible réel des particuliers a baissé en 1991 et l'on prévoit maintenant qu'il s'accroîtra à un taux inférieur à 1 p. 100 en 1992. Je crois que les difficultés économiques de l'année dernière sont imputables en grande partie aux politiques budgétaires et monétaires appliquées récemment par ce gouvernement. Le budget de l'année dernière a confirmé ce qu'un porte-parole de la Banque Toronto-Dominion en avait dit à l'époque, à savoir que «c'est probablement le budget le plus absurde et le plus destructeur depuis les années 30.»

L'effet combiné des compressions budgétaires et des augmentations fiscales du budget de 1991 a contribué à la fois à prolonger la récession et à augmenter le déficit au point de rendre ridicules les prévisions faites à ce sujet. De plus, le budget de 1991 contenait la déclaration conjointe du ministre des Finances et du gouverneur de la Banque du Canada fixant des objectifs pour le taux d'inflation. À l'époque, ces objectifs nous semblaient très ambitieux, compte tenu particulièrement du fait que le ministre avait promis une forte relance au second semestre de 1991.

Comme nous le savons maintenant, ces objectifs ont en fait été dépassés, ce qui a porté à l'économie un dur coup dont les conséquences pourraient durer longtemps. Le fait que le gouvernement ait dépassé les objectifs qu'il s'était fixés pour l'inflation explique en grande partie pourquoi la relance, si ce terme s'applique, a été aussi lente et pourquoi le dollar canadien est demeuré si fort.

Le Comité des finances vient de terminer une étude sur le mandat de la Banque du Canada. Au cours de cette étude, nous avons reçu beaucoup de spécialistes qui se sont prononcés sur la politique monétaire. Quoique notre comité ait recommandé de ne pas restreindre le mandat de la Banque du Canada pour le limiter à la surveillance de la stabilité des prix, nous avons certainement reconnu qu'il fallait maîtriser l'inflation. Le fait de remettre en question la politique monétaire appliquée par le gouvernement depuis un an ne signifie pas, je le dis bien fort, qu'on favorise l'inflation. La question est de savoir à quel rythme on peut raisonnablement chercher à en faire baisser le taux.

En janvier 1991, le taux d'inflation annuel mesuré par l'indice des prix à la consommation était de 6,8 p. 100. Suite à la déclaration conjointe du gouverneur et du ministre, le budget prévoyait un taux d'inflation annuel de 5,6 p. 100 en 1991 et de 3,2 p. 100 en 1992. En 1991, le taux a été de 4,1 p. 100 et on prévoit qu'il sera de 2,7 p. 100 en 1992.

L'impossibilité dans laquelle se trouvait le gouvernement de modérer sa politique monétaire à temps pour éviter une déflation aussi rapide, voire même un effondrement des prix dans certains secteurs, a, je pense, accentué la récession, aggravé le déficit et fait perdre leur emploi à des dizaines de milliers de Canadiens.

Notre nouveau ministre a hérité d'un beau fouillis. Les dispositions budgétaires de l'an dernier étaient basées sur des hypothèses qui ne se sont pas vérifiées, ce qui a eu pour effet d'accentuer la récession et de la prolonger plus longtemps qu'elle n'aurait duré autrement. L'assouplissement de la politique monétaire est manifestement insuffisant et arrive trop tard. Ce qui nous amène au budget de cette année.

Tout budget est l'occasion de repartir du bon pied; mais le premier budget d'un nouveau ministre, c'est vraiment l'occasion rêvée de faire du nouveau. Mais quelle déception! Il n'y a rien dans ce budget qui indique que le gouvernement se repent de ses fautes passées et se lance dans une nouvelle voie avec une vigueur renouvelée. C'est un budget fatigué, élaboré par un gouvernement usé, désarçonné par les problèmes auxquels il doit faire face et dont il est lui-même en grande partie l'auteur; un gouvernement sans vision, sans imagination qui ne comprend même pas les difficultés que le Canada doit affronter avant la fin du siècle.

Quoi de surprenant? Il s'agit bien, après tout, du gouvernement qui a engagé à grands frais un professeur de Harvard pour nous dire que le Canada n'était pas assez compétitif, qui a mis sur pied un processus de consultation pour demander aux Canadiens comment améliorer cette situation et qui en a confié la direction à cet expert de Bay Street qui, lorsqu'il était ministre des Finances, s'était arrangé pour que nous ne soyons pas compétitifs.

Comme l'a dit un journaliste de ce budget, il ne casse rien et il n'arrange rien. Si les ministériels trouvent que ce budget est un succès politique c'est qu'il est allé encore chercher de l'argent dans les poches des gens.

Nous devrions pourtant nous inquiéter car ce nouveau ministre n'a fait part d'aucune stratégie pour s'attaquer aux graves problèmes d'envergure dont souffre l'économie canadienne; le plus grave est que nous n'arrivons pas à produire des richesses au rythme auquel nous les consommons.

Jusqu'à dernièrement, le niveau de vie canadien s'améliorait et les gens avaient bon espoir de voir se réaliser les rêves qu'ils caressaient pour eux et pour leur famille. Mais récemment, ils ont commencé à se rendre compte que quelque chose ne tournait pas rond. La preuve du malaise que provoque ce sentiment d'inconfort est facile à voir. On le constate à voir le sentiment de révolte devant la hausse des impôts, de colère à l'endroit des politiques et dans le fait que, pour la première fois, les sondages révèlent que les Canadiens pensent que leurs enfants ne seront pas mieux nantis qu'eux.

L'étendue de nos richesses naturelles et l'essor industriel d'après guerre nous avaient faussement donné l'impression que les choses continueraient toujours à s'améliorer. Tant au plan des biens de consommation qu'à celui des services assurés par l'État, le niveau de vie a augmenté très rapidement dans les années 50, 60 et 70. En Amérique du Nord, nous produisions à un rythme tel que pendant les années 50 et 60, la richesse doublait tous les 22 ou 23 ans.

Pendant les années 80, le taux de croissance a tellement ralenti qu'il aurait fallu 90 ans pour qu'il double et, selon Statistique Canada, le revenu réel des familles canadiennes n'a pas changé. Entre-temps, la situation financière fâcheuse du gouvernement a continué de se détériorer et nous en sommes maintenant au point où près de 35c. de chaque dollar de revenu du gouvernement fédéral sert à payer les intérêts sur sa dette. Pas étonnant que les Canadiens aient l'impression de ne pas en avoir pour l'argent qu'ils paient en taxes. En fait, chaque fois qu'ils versent un dollar au gouvernement, ils ne reçoivent que pour 65c. de services.

Pour les Canadiens, la question se ramène à ceci: le Canada réussira-t-il à mieux gérer ses ressources humaines et financières que ses ressources naturelles au cours de la prochaine décennie pour réussir à fournir aux autres nations du monde des biens et des services qu'elles sont prêtes à nous acheter et pour beaucoup d'argent? En d'autres mots, le Canada réussira-t-il à soutenir la concurrence dans les secteurs clefs où la technologie, les compétences et l'innovation sont aussi capitales que rentables? Les emplois créés au Canada au cours de la prochaine génération seront-ils bien rémunérés ou mal rémunérés?

Jusqu'à maintenant, les Canadiens ne se sont jamais souciés de cela, c'est dire qu'il s'agit d'un nouveau type de problèmes et qu'il faut y trouver de nouvelles solutions en gardant à l'esprit l'intérêt public. Au Canada, l'intensification rapide de la course aux emplois entre les Canadiens découle de la libéralisation du commerce et des transformations technologiques, mais également de l'arrivée de nouveaux concurrents de l'Extrême-Orient et de certains pays d'Europe de l'Est sur nos marchés traditionnels. La rapidité des changements qui surviennent a de quoi nous inquiéter à bien des égards. Tant dans le domaine politique que dans celui des affaires, les changements sont rapides et s'enchaînent.

Il n'est pas nécessaire de dépasser nos propres frontières pour comprendre que des changements politiques profonds sont susceptibles de survenir et d'avoir des répercussions senties. Les gens réclament souvent des changements et affirment aimer le changement, mais dans la réalité, ils ont tendance à y résister.

L'époque moderne nous impose des changements. Lors de la dernière compagne électorale, le premier ministre a beaucoup parlé de la gestion du changement et peut-être même a-t-il remporté ses élections parce qu'il a su reconnaître le fait que les Canadiens craignent le changement et, en même temps, admettent qu'il est inévitable. C'est cela qui les a poussés à voter pour un homme qui affirmait qu'il ne laisserait pas le changement bouleverser tout ce qu'ils jugent important et réconfortant, mais qu'il gèrerait ce changement. C'est-à-dire, un homme qui ralentirait et, si possible, adoucirait les conséquences du changement.

Les piliers de la politique économique conservatrice, soit la réduction du déficit, le libre-échange avec les États-Unis et la TPS ne sont pas des outils de gestion du changement. La stratégie conservatrice a consisté, et je crois que même le gouvernement le reconnaîtra, à mettre en place de bonnes structures de base, puis à laisser les forces du marché agir.

• (1050)

La méthode du laissez-faire a ses partisans, mais ce n'est pas ce qui avait été promis. On ne gère pas le changement, on le laisse nous contrôler. Cette idée qu'il suffit de redresser les bases économiques pour être gagnant sur le marché libre me fait penser au propriétaire d'une équipe de hockey disposant de beaucoup d'argent qui va recruter les meilleurs joueurs pour son équipe. Cela fait bien en théorie: d'excellents marqueurs, une défensive à toutes épreuves et des gardiens de but de premier ordre, mais s'il envoie son équipe sur la glace sans que tous ses membres se soient entraînés ensemble et sans stratégie pour battre l'adversaire, les résultats risquent d'être décevants.

Dans un sens, c'est ce qui se produit actuellement au Canada. La suppression des barrières douanières était l'une des bases de la stratégie économique des conservateurs. Aussi qu'a fait le gouvernement? Il a conclu un accord. Il a signé un contrat avec Wayne Gretzky, ou du moins il l'a cru, en concluant un Accord de libre-échange avec les États-Unis. Le gouvernement a pensé que ce joueur allait marquer des buts, qu'on allait avoir des résultats.

Eh bien, Gretzky s'est tourné les pouces tout l'été et a pris de l'embonpoint. Il ne s'est pas soucié de se faire masser le dos par son physiothérapeute. L'entraîneur voulait le dorloter un peu, il lui a donc permis d'arriver en retard au camp d'entraînement. A-t-il marqué des buts? Une bonne équipe junior A aurait pu le battre.

L'Accord de libre-échange a été signé quand le dollar canadien valait 76c. américains. Personne n'avait même imaginé ce qui pourrait arriver s'il atteignait 88c.. On avait promis qu'il y aurait d'importants programmes d'adaptation pour recycler les travailleurs dont les emplois seraient déplacés par le ALE, mais ils ne se sont jamais matérialisés. Trois ans après l'entrée en vigueur de cet accord, nous discutons encore de la réduction des barrières commerciales entre les provinces canadiennes. Autrement dit, nous nous sommes lancés dans un jeu hautement compétitif sans avoir même joué une partie amicale selon les nouvelles règles sur notre propre patinoire.

Aussi, bien que les bases économiques soient importantes, il faut qu'il y ait aussi une stratégie élargie pour intégrer ces bases à l'ensemble du programme social et économique.

Songeons à ce à quoi on a demandé aux Canadiens de faire face: un Accord de libre-échange avec les États-Unis sans programme d'adaptation, en même temps que s'intensifiait la concurrence planétaire à laquelle était soumis notre secteur de fabrication, des taux d'intérêt réels élevés par rapport aux taux américains ont été maintenus dans le but de réaliser un taux d'inflation nul après des années où on s'attendait à un certain taux d'inflation, une nouvelle taxe de vente visible au niveau du consommateur alors que la valeur du dollar canadien montait en flèche par rapport au dollar américain, tout cela au milieu d'une récession et d'une crise constitutionnelle.

Ce n'est pas ainsi que je conçois de gérer quoi que ce soit et encore moins les changements.

Je crois que force est de reconnaître que le Canada a de sérieux rajustements à faire s'il veut maintenir son niveau de vie. Le gouvernement jouit de nombreux pouvoirs, mais pas de celui de revenir en arrière. Le rôle du gouvernement, comme les participants à la conférence libérale qui s'est tenue à Aylmer il y a quelque temps se le sont fait dire, est de faire envisager le futur au présent, pas de réinventer le passé. Ce qu'il faut faire, c'est nous préparer à aller de l'avant.

Je ne vais pas vous ennuyer en vous citant des statistiques qui montrent la précarité croissante de notre position en tant que nation compétitive dans une économie planétaire. Je me contenterai de vous rappeler que nous jouissons encore d'un des niveaux de vie les plus enviables au monde, que notre pays d'après l'ONU se classe deuxième sous le rapport de la qualité de vie et que notre taux de productivité demeure l'un des plus élevés au monde.

Le fait que d'autres pays nous rattrapent est une conséquence inévitable de la mondialisation de la technologie. Les inquiétudes que j'ai mentionnées plus tôt sont attribuables en partie, au changement et en partie à l'insuffisance de la richesse que produisent les Canadiens pour payer notre consommation actuelle.

Même si notre économie est la septième au monde, il reste que le Canada est aussi le second pays débiteur en valeurs absolues après les États-Unis. Notre épargne intérieure ne suffit pas à répondre aux besoins de notre économie en matière de nouveaux investissements tout en assouvissant l'appétit insatiable de tous les ordres de gouvernement en matière d'emprunts.

Je crois que la cause essentielle de notre mécontentement est cette habitude collective que nous avons de vivre au-dessus de nos moyens. Pour éviter les adaptations douloureuses aux baisses continues des niveaux de vie auquel nous sommes habitués à commencer par les compressions des services gouvernementaux, je crois qu'un certain nombre de changements fondamentaux doivent être apportés à notre façon de concevoir les choses. Ces changements vont exiger deux choses qui ont trop longtemps fait défaut à l'échelon fédéral et provincial, c'est-à-dire un leadership moral et de l'orientation.

Par leadership moral, j'entends simplement qu'il faut que les chefs politiques commencent à dire la vérité. Je doute fort que les gens se laissent prendre par les belles promesses électorales comme autrefois. Les politiques sont aussi plus astucieux et plus cyniques.

Dans ce monde complexe et saturé de pressions où nous vivons, je crois que nous voulons tous donner espoir, mais que, pour ce faire, on opte souvent pour des solutions simplistes aux problèmes de l'heure.

On a dit qu'à chaque problème complexe, il existe une solution simple et plausible, mais fausse. Tant que nous nous contenterons de proposer de telles solutions, les gens continueront d'être cyniques. À vrai dire, tous les partis le font de temps à autre.

À mon avis, les gens veulent qu'on les traite comme des adultes et qu'on leur dise la vérité. Fait plus important, si nous voulons faire appel à la volonté de la nation pour relever les défis qui vont se poser à nous au cours des prochaines décennies, il va falloir que les gens comprennent la nature de ces défis.

Pourquoi ne pas regarder les choses différemment? Évidemment, si on ne sait pas dans quelle voie on veut s'orienter, on ne saura jamais comment parvenir au but. Tôt ou tard, nous allons devoir nous entendre sur la façon d'envisager notre avenir économique. Nous devons y parvenir tout en intégrant dans cette vision nos notions contradictoires de culture et de langue.

J'estime que nous devrions, premièrement, nous efforcer d'être les meilleurs. Sinon les meilleurs du monde, du moins les meilleurs en Amérique du Nord. Il suffit d'être un pays qui remporte les médailles de bronze.

Nous devrions, en tant que nation, faire de l'excellence notre norme de qualité. Venir à bout de la médiocrité est un défi difficile à relever. Et pourtant, il n'a jamais été aussi essentiel de le faire. Le fait que le gouvernement ne se soit pas fixé des buts plus élevés, n'ait pas dépassé le charabia que sont les objectifs—jamais atteints—de réduction du déficit, enfin qu'il n'ait pas su inspirer les Canadiens, nous a coûté beaucoup en tant que nation.

Par ailleurs, l'engagement du Canada à l'égard de l'éducation devrait être sans équivoque. C'est l'un des domaines où nous avons des ennuis. Il semble que nous dépensons beaucoup d'argent pour l'éducation et pourtant les résultats, surtout en maths et en sciences naturelles, montrent que notre système est lamentablement inadéquat. Nous devons former les gens, leur donner les compétences dont ils ont besoin pour occuper de bons emplois demain. Il est impensable de les laisser choisir leur voie en optant pour des emplois subalternes. Cela ne fera que nous appauvrir tous.

En outre, nous devons montrer que nous comprenons que l'éducation ne s'arrête pas une fois franchie la porte du bureau ou de l'usine. L'entreprise canadienne ne dépense tout simplement pas assez pour le perfectionnement professionnel du travailleur, en comparaison avec les États-Unis, l'Allemagne et le Japon.

Les gouvernements canadiens doivent investir dans l'infrastructure. Il faut constamment entretenir et améliorer notre infrastructure des transports et des communications pour assurer notre prospérité future.

Nous devons être prêts à prendre les décisions difficiles pour exploiter nos ressources de façon stratégique. Les dépenses publiques consacrées à l'infrastructure et à la recherche et au développement devraient être très contrôlées et aussi dénuées que possible de souci électoral.

Nous devrions miser sur nos points forts, sans pour autant séparer les gagnants des perdants, mais faire au moins en sorte que nos gagnants continuent de gagner et cesser de prolonger l'agonie des perdants. Tout cela ne nous mènera nulle part si les Canadiens ne l'acceptent pas. Pour qu'ils l'acceptent, il est fondamentalement important que cette stratégie économique réaliste tienne compte de la nécessité de restaurer le contrat social entre les Canadiens et leurs gouvernements et de restaurer en même temps l'environnement naturel dont les richesses ont été à la base de notre prospérité initiale.

Il faudrait considérer ces trois éléments, l'économie, le contrat social et l'environnement, comme formant un seul tissu. Les réformes sociales progressistes commencent par une bonne politique économique, mais une économie vigoureuse et compétitive exige une société saine et bien instruite. Il n'est pas moins certain que pour avoir demain une économie vigoureuse, il faut que nous respections aujourd'hui l'impératif écologique du développement durable.

• (1100)

Je ne peux malheureusement rien trouver dans l'exposé budgétaire de cette année qui permette de croire que le gouvernement cherche à s'attaquer aux problèmes plus graves et à plus long terme qui se dessinent. Pensons aux nouvelles de l'année dernière en matière économique et demandons-nous si le budget laisse voir une stratégie pour remédier aux problèmes qui ont surgi.

Ces derniers vont des problèmes dans le secteur des ressources, dont la crise des pêches, les problèmes dans les industries pétrolière, agricole, forestière et minière, jusqu'au problème que mon collègue de Willowdale a décrit comme la désindustrialisation de l'Ontario alors que le coeur industriel de notre pays chancèle sous le coup de l'épidémie de fermetures d'entreprises, qui sont toutes définitives. Enfin, nous voyons notre secteur du commerce de détail ébranlé par la TPS et le magasinage outre-frontière et par les craintes que les consommateurs entretiennent concernant l'avenir.

Le budget actuel n'offre pour l'avenir aucune stratégie visant à relever ces grands défis difficiles. Il est au contraire rempli des mêmes vieux refrains qui sonnent creux.

Au fond, ce n'est pas le projet de loi portant pouvoir d'emprunt qui mérite d'être rejeté, ni vraiment le budget qui, pris isolément, est fade et mérite qu'on l'oublie. C'est en fait le gouvernement qui mérite d'être défait, mis au rancart avec une bonne partie de l'économie canadienne que les politiques budgétaires antérieures ont ravagée.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en vertu de l'article 31 du Règlement.

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

*Article 31 du Règlement*

[*Français*]

### LE JOURNALISTE IAIN HUNTER

**M. Fernand Jourdenais (La Prairie):** Monsieur le Président, après vingt années sur la Colline parlementaire, Iain Hunter, un journaliste chevronné et bien connu au Canada, abandonne sa vie journalistique active sur la Colline, sans avoir de regrets, nous dit-on.

Monsieur le Président, celui qui a fait trembler les politiciens, les fonctionnaires de tous échelons et qui a façonné à sa façon la vie politique canadienne pendant toute une génération va remiser sa plume et son calepin avec la clôture des travaux parlementaires d'aujourd'hui.

Monsieur le Président, Iain Hunter est le reporter canadien le plus connu dans le monde, venant du Canada, pour ses portraits d'hommes ou de femmes politiques. Je suis convaincu, monsieur le Président, que si Hitler avait eu un Iain Hunter comme membre de sa galerie parlementaire, il n'y aurait jamais eu de camps de concentration car il les aurait dénoncés comme il l'a toujours fait, au nom de la justice, de l'intérêt public et du bien-être de notre société.

Je demande à tous mes collègues de tous les partis politiques en cette Chambre de se joindre à moi pour saluer et remercier bien chaleureusement cet homme apprécié et respecté de notre population canadienne. Je tiens également à lui souhaiter tout le succès possible dans sa nouvelle orientation, puisqu'il devient l'assistant-rédacteur des nouvelles nationales au *Ottawa Citizen*. Iain Hunter, au nom de tous, félicitations et bonne chance!

* * *

[*Traduction*]

### L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

**M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings):** Monsieur le Président, nous en sommes rendus à la phase finale de l'Uruguay Round, et c'est l'avenir de 40 000 familles canadiennes qui est en jeu.

Le système de gestion de l'offre du Canada fait l'envie du monde entier, assurant aux producteurs des bénéfices raisonnables. En retour, ces producteurs fournissent aux consommateurs canadiens les aliments les plus sains et les plus nutritifs du monde, tout en utilisant des pratiques de gestion agricole qui ne présentent aucun danger pour l'environnement. C'est un système avantageux pour tous les Canadiens.

Nos producteurs laitiers et nos producteurs d'oeufs et de volaille ne sont pas l'une des causes du problème d'excédent qui existe à l'échelle internationale, mais beaucoup de gens veulent les forcer à faire partie de la solution.

Le Canada ne pourra sortir gagnant de ces négociations du GATT que si l'article XI est renforcé et clarifié. Je rappelle au gouvernement qu'il doit s'acquitter de ses obligations envers tous les Canadiens, et cela veut dire obtenir le renforcement et la clarification de l'article XI.

* * *

### LA CONSTITUTION

**M. Garth Turner (Halton—Peel):** Monsieur le Président, au cours des dernières semaines, j'ai demandé des conseils à mes électeurs.

John Panchyshyn, de Burlington, m'écrit ceci: «Nous devons faire en sorte que le Canada reste un pays uni. Je crois dans un gouvernement central fort, mais je suis prêt à faire certaines concessions pour garder le Québec au sein de la Confédération.»

Barry Stewart, de Bolton, écrit ceci—et c'est fort intéressant: «Augmentez la TPS et diminuez l'impôt sur le revenu. Instaurez un système de paiement par l'usager et vous verrez que les gens feront moins de gaspillage.»

Peter Egerton, de Georgetown, m'écrit ceci: «Je voudrais que le Canada reste un pays uni et élimine ces déficits ridicules.»

*Article 31 du Règlement*

James McMullen, de Burlington, écrit ceci: «Le service de l'énorme dette des gouvernements fédéral et provinciaux transformera sous peu le Canada en république bananière. Vous devez réduire la taille de la fonction publique et les programmes sociaux et appliquer cet argent à la réduction de la dette.»

Mabel Richardson, de Burlington, écrit ceci: «Si le Canada n'arrête pas de gaspiller de l'argent, l'avenir de mes petits-enfants est sérieusement compromis. Les impôts que nous payons devraient permettre de réduire le déficit.»

James Fisher, de Burlington, écrit ceci: «Si vous ne faites rien d'autre avant les élections. . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** La députée de Vancouver-Est a la parole.

* * *

## LES DROITS DE LA PERSONNE

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Monsieur le Président, au moment où les politiques économiques du gouvernement avivent les tensions raciales au Canada, le gouvernement conservateur refuse de protéger les droits à l'égalité.

Pourquoi a-t-il retiré les fonds qu'il s'était engagé à verser à la Fondation des relations raciales et à l'Institut des langues du patrimoine, deux organismes créés aux termes de lois adoptées par la Chambre?

Pourquoi a-t-il retiré les fonds au Programme de contestation judiciaire qui est essentiel au financement de causes servant à définir les droits à l'égalité des femmes, des personnes handicapées et des minorités, droits garantis par la charte?

Pourquoi a-t-il dissous des comités, groupes et conseils consultatifs publics qui préconisaient des changements? Cherche-t-il ainsi à étouffer la critique?

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas manifesté son intention d'apporter des changements afin de protéger dans notre Constitution les droits des minorités, alors que de nombreux groupes lui avaient demandé de meilleures garanties?

Le budget prouve bien que le gouvernement ne tient pas vraiment à protéger les droits de la personne. C'est d'ailleurs la première chose qu'il oublie en temps de crise.

## LE CHÔMAGE

**M. Rex Crawford (Kent):** Monsieur le Président, le dernier budget ne laisse absolument aucun espoir aux chômeurs du sud-ouest de l'Ontario, le moteur de l'économie canadienne. Des usines des sociétés Motor Wheel, National Hardware, Standard Tube et Elan, pour n'en nommer que quelques-unes situées dans la circonscription de Kent, ont été durement touchées par la récession et ont dû fermer leurs portes.

Le budget n'offre aucune solution à ces travailleurs qui ont perdu leur emploi et à leur famille. Les conservateurs viennent de réduire les programmes de formation qui auraient pu être très utiles dans une situation aussi désespérée. Étant donné qu'on a amputé le Programme de la planification de l'emploi de 100 millions de dollars l'an dernier et qu'on retranche encore 117 millions de dollars aux programmes de formation, de plus en plus de gens sont laissés pour compte. Les seuls programmes qui subsistent s'adressent aux prestataires d'assurance-chômage. Qu'en est-il des chômeurs qui ont cessé de toucher des prestations, qui veulent travailler et satisfont aux critères, mais ne peuvent s'inscrire aux programmes qui subsistent?

Les conservateurs les ont oubliés. Élisons un gouvernement qui se soucie du bien-être de la population.

* * *

[*Français*]

## LA FISCALITÉ

**M. Gaby Larrivée (Joliette):** Monsieur le Président, au cours des dernières semaines, j'ai reçu plusieurs lettres de mes commettants concernant la politique familiale du gouvernement du Canada. Ces commettants m'ont écrit pour me sensibiliser aux iniquités fiscales entre les couples mariés et les conjoints de fait. Leurs préoccupations étaient tout à fait légitimes.

Je tiens à informer la population de Joliette que le gouvernement fédéral a répondu à leurs attentes dans son plus récent Budget. Non seulement le gouvernement fédéral assujettira les conjoints mariés et les conjoints de fait au même régime fiscal, mais, de plus, il réformera et améliorera les prestations à la famille en créant une seule prestation pour enfants. Le nouveau régime accroîtra les prestations pour enfants de 400 millions par année.

Monsieur le Président, le dernier Budget démontre clairement à quel point le gouvernement est sensible au bien-être des familles canadiennes.

[*Traduction*]

## LE PARTI RÉFORMISTE

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, ce n'est plus un secret. Dans son édition d'aujourd'hui, le *Sun* révèle que des membres d'un groupe raciste ont adhéré au Parti réformiste. Selon le journal, deux membres fondateurs d'un groupe raciste extrémiste, le Heritage Front, se sont joints au Parti réformiste, et au moins un des deux occupe un poste à la direction du parti. Ce membre de la direction du Parti réformiste aurait d'ailleurs accueilli un dirigeant du Ku Klux Klan en visite à Toronto le week-end dernier.

Cliff Fryers, du Parti réformiste, a déclaré que, tout comme la lumière attire une nuée d'insectes, grâce à ses «idées lumineuses», son parti gagne beaucoup d'adeptes. Le Parti réformiste a intérêt à se munir d'une tapette à mouches géante.

Nous vivons au Canada. Le racisme et l'intolérance n'y ont pas leur place. Comme je l'ai dit il y a un instant, ce n'est plus un secret pour personne.

* * *

## L'AGENCE DE SURVEILLANCE DU SECTEUR PÉTROLIER

**M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca):** Monsieur le Président, je profite de la minute qui m'est accordée pour parler d'une décision regrettable du gouvernement, celle de démanteler l'Agence de surveillance du secteur pétrolier.

Cette agence est chargée de recueillir et de publier des données sur les réserves pétrolières stratégiques, les coûts de production, le rendement, le pourcentage d'intérêts étrangers et les caractéristiques des investissements. Il est essentiel que le gouvernement surveille pour nous, les Canadiens, les ressources dont le ciel nous a fait don. On craint beaucoup que les «sept soeurs» de l'industrie pétrolière s'immiscent dans notre industrie et qu'elles en deviennent des actionnaires majoritaires. Nous devons savoir ce qui se passe; nous devons savoir qui est propriétaire de quoi et à combien s'élèvent les sorties de capitaux du Canada à cause de cela.

• (1110)

Revenez sur votre décision. Ne changez rien à l'Agence de surveillance du secteur pétrolier.

*Article 31 du Règlement*

## CANADIAN PRAYER ALERT

**M. Doug Fee (Red Deer):** Monsieur le Président, nous en sommes à une étape cruciale de notre histoire. Nous avons de redoutables défis à relever tant à l'intérieur du Canada que sur la scène internationale. Canadian Prayer Alert nous rappelle que nous pouvons trouver réconfort dans les valeurs religieuses qui ont nourri le Canada pendant ses premières années.

Le Canada est bâti sur des principes qui reconnaissent la souveraineté de Dieu et le règne du droit. Une invitation a été lancée à tous les Canadiens par les dirigeants de leurs Églises pour qu'ils s'unissent en une journée nationale de prière le dimanche 1er mars.

J'appuie cette idée et j'incite tous les députés et les Canadiens de toutes les confessions à accepter cette invitation, à s'unir dans la prière le 1er mars et à prier pour l'unité de notre pays afin que Dieu guérisse nos blessures.

* * *

## L'IMMIGRATION

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, hier soir, dans la salle voisine de la Chambre, les amis de Peter Zujewski, Marzena Tomala et de leur fille Agatha qui est née au Canada se sont réunis pour dire adieu à une famille qui a profondément touché notre collectivité.

Il est dramatique que des centaines voire des milliers d'appels téléphoniques n'aient pas réussi à fléchir le gouvernement pour qu'il autorise cette famille à rester au Canada. Nous n'oublierons pas Peter, Marzena et Agatha, et nous n'oublierons pas non plus l'intransigeance et l'injustice du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et du premier ministre, qui sont responsables des malheurs de cette famille. Pendant qu'elle se prépare à partir de son propre gré, une audience visant à l'expulser par la force reprendra cet après-midi.

Les amis de cette famille ont créé le Fonds Agatha pour poursuivre la lutte contre un système qui donne des résultats aussi honteux.

Nous voulons changer un système qui est impitoyable, cruel, injuste et qui ne traite pas tous les réfugiés de la même façon.

*Article 31 du Règlement*

## ABBY HOFFMAN

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, demain soir à Toronto l'Association canadienne pour l'avancement des femmes et du sport décernera un prix historique à Abby Hoffman.

Je suis convaincu que tous les députés de la Chambre se joindront à moi et à l'association pour reconnaître l'immense contribution de Abby Hoffman à la cause du sport au Canada et à l'échelle internationale, ainsi qu'à la cause des femmes partout. Elle-même grande athlète et officier de l'Ordre du Canada, Abby a été directeur général de Sports Canada durant dix ans.

Il est regrettable que le ministre responsable du sport amateur l'ait délogée de ce poste. À titre de directeur général, Abby Hoffman a fait preuve d'un leadership remarquable et éclairé. Elle a orienté le sport canadien vers la poursuite de l'excellence, le soutien des athlètes et entraîneurs, ainsi que l'équité et le fair-play, c'est-à-dire la valeur morale du sport, comme le disait Bruce Kidd.

Ce qui est encore plus important, c'est que tout au long de sa vie, Abby Hoffman a été une source d'inspiration et d'encouragement pour un grand nombre de jeunes filles et de femmes. Nous profitons de cette belle occasion pour souhaiter bonne chance à Abby et nous espérons pouvoir continuer à bénéficier de son leadership.

* * *

## L'ÉDUCATION

**M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona):** Monsieur le Président, à titre de représentant de milliers d'étudiants qui fréquentent l'Université de l'Alberta, je veux féliciter le gouvernement d'avoir fait passer de 60 $ à 80 $ par mois la déduction d'impôt pour étudiant.

Je veux aussi remercier le président de l'Association des étudiants de l'Université de l'Alberta, Marc Dumouchel, ainsi que le vice-président, Randy Boissoneault, de la présentation qu'ils ont faite au caucus d'Edmonton et au gouvernement du Canada. Nous les avons écoutés. Nous allons éliminer les frais d'administration de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. Ces mesures aideront des milliers d'étudiants dans tout le pays. En effet, un programme de prêts efficace, accessible et généreux aide les étudiants à atteindre leurs buts.

Une main-d'oeuvre bien instruite est essentielle à la compétitivité de notre pays ainsi qu'au bien-être de sa population. Je félicite le ministre des Finances d'avoir pris ces mesures.

* * *

## LE CHÔMAGE

**M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold):** Monsieur le Président, les résidants de la péninsule du Niagara ont été attristés d'apprendre il y a quelques jours que 2 300 emplois allaient disparaître par suite de la décision de General Motors de fermer une usine à St. Catharines.

Nous sommes très durement touchés par cette décision ainsi que par les politiques du gouvernement. La population de la péninsule du Niagara espère que les familles des hommes et des femmes qui ont été licenciés recevront une aide, soit sous forme de cours de recyclage ou d'argent pour tenir le coup jusqu'à ce que ces travailleurs puissent se trouver de nouveaux emplois.

Nous espérons que le gouvernement envisagera sérieusement de mettre en oeuvre les programmes qu'il a déjà créés, afin que les travailleurs de General Motors à St. Catharines puissent conserver une lueur d'espoir à ce temps-ci de l'année.

* * *

[*Français*]

## LES COOPÉRATIVES D'HABITATION

**M. Benoît Tremblay (Rosemont):** Monsieur le Président, l'abolition du Programme fédéral des coopératives d'habitation est une décision sauvage et injustifiable pour les familles à faible revenu. Après une évaluation en profondeur, ce programme avait été jugé pertinent et efficace en 1991 et le gouvernement avait annoncé qu'il passait du stade expérimental au stade permanent. Aucune mesure de remplacement n'a donc été prévue par les provinces, les municipalités et les groupes concernés qui ont mobilisé leurs membres pour présenter des projets concrets.

À Montréal, les familles qui habitent les coopératives ont un revenu moyen de 24 000 $ et la moitié d'entre elles paient leur loyer au prix du marché. Cette forme collective d'accès à la propriété permet aux familles démunies de vivre dans un contexte de mixité sociale hautement souhaitable. Les efforts consentis par ces groupes, suite aux engagements du gouvernement, ne doivent pas être trahis. Le ministre des Finances doit revenir sur sa décision aberrante et annoncer la poursuite du programme dans les plus brefs délais.

[*Traduction*]

### L'IMMIGRATION

**Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville):** Monsieur le Président, je voudrais revenir sur ce que notre collègue d'Ottawa a dit tout à l'heure au sujet des enfants et de la préoccupation du gouvernement. Il pourrait y avoir une mesure d'expulsion dans mon cas aussi. Cinq enfants ont été acceptés, mais non les parents.

Le ministre de l'Immigration n'a même pas jugé bon de me répondre. Je pense que le gouvernement aurait intérêt à supprimer toutes ces commissions d'immigration si elles ne sont pas capables de faire du meilleur travail et de faire preuve d'un peu plus de compassion.

---

## QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

### LE BUDGET

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, en l'absence du ministre des Finances.

Aujourd'hui, Statistique Canada a annoncé que le produit intérieur brut, qui mesure l'activité économique globale, a diminué de 0,4 p. 100 en décembre. Ce qui signifie que l'économie a recommencé à se resserrer. Je voudrais que le premier ministre nous dise comment le ministre des Finances a pu dire dans le discours du budget qu'il y avait «de bonnes raisons d'espérer en une reprise prochaine d'une croissance économique vigoureuse»? Ces mesures ne montrent-elles pas que le budget ne réussira pas à relancer l'économie et à créer les emplois dont ont besoin les Canadiens?

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, d'abord, je voudrais préciser que le ministre des Finances a reconnu dans le budget la possibilité d'une baisse de la production au cours du quatrième trimestre. Ce qui est conforme à ce que prévoit le député.

Les mesures que renferme le budget qui a été déposé cette semaine sont conçues pour stimuler l'économie. Je dois dire qu'il y a des signes fort encourageants. En fait, ce matin même, nous avons appris que la construction résidentielle s'était accrue de 96 p. 100 en janvier par rapport à la même période l'an dernier. Voilà qui montre sans équivoque que nous sommes sur la voie de la reprise.



**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, seul un conservateur est capable de dire qu'un resserrement de l'économie constitue un signe encourageant. Les documents budgétaires du gouvernement confirment aussi que les taux d'intérêt seront en fait beaucoup plus élevés que d'habitude jusqu'en 1997, ce qui veut dire qu'une véritable relance pourrait ne pas avoir lieu avant cinq ans.

Le ministre d'État ne croit-il pas que les documents budgétaires mêmes du gouvernement confirment que la politique gouvernementale ne suffira pas à relancer l'économie ni à créer suffisamment d'emplois et de possibilités économiques pour les centaines de milliers de Canadiens qui sont les malheureuses victimes de cette politique économique peu judicieuse?

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, comparons la présente récession à celle que nous avons vécue du temps où le député siégeait sur les banquettes ministérielles. Le PIB avait alors chuté du 5,5 p. 100, comparativement à 3,1 p. 100 au cours de la récession qui vient de se terminer. Compte tenu de ses réalisations douteuses en matière financière, le député n'a pas de leçon à donner au gouvernement.

Je tiens à rappeler au député que, après la récession de 1981-1982, la croissance avait subi une chute d'un quart de point en dépit de la relance.

• (1120)

Cela n'a rien d'inhabituel en période de relance. Nous sommes maintenant en 1992 et nous sommes tournés vers l'avenir, et non vers le passé, comme le voudrait le député.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, si le député veut bien jeter un coup d'oeil sur le passé, il verra dans les documents budgétaires déposés cette semaine par le gouvernement que le taux annuel de croissance cette année comme l'an prochain sera nettement inférieur aux 4,7 p. 100 que la croissance a affichés en moyenne au cours de la période de relance de 1983-1984. Pourquoi dissimule-t-il cette statistique?

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au ministre responsable du Logement qui a déclaré dans cette Chambre, qu'en dépit du Budget, tout sera fait pour créer du logement social, et pas moins. Mais la SCHL a dit que le nombre de mises en chantier de telles maisons diminuera de 10 000 unités l'année prochaine à cause de ce Budget.

Alors, je demande au ministre comment il va faire plus pour le logement social quand le nombre d'unités pour l'année prochaine diminuera de 10 000 en comparaison avec l'année en cours?

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à l'honorable député que l'année prochaine, le gouvernement va dépenser une somme de plus de 2 milliards de dollars pour le logement social, pour 650 000 unités qui sont supportées par le gouvernement fédéral et qui atteignent 1,5 million de personnes.

Bien entendu, nous avons aussi annoncé dans le Budget une augmentation de 3 p. 100 des sommes que nous dépensions l'an dernier dans le secteur de la construction de logements sociaux.

* * *

## L'EMPLOI

**M. Paul Martin (LaSalle—Émard):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement a présenté son Budget comme la plus grande invention du siècle pour remettre nos chômeurs au travail. La réalité est tout autre. Les prévisions budgétaires montrent une coupure en formation de la main-d'oeuvre de 100 millions de dollars, en plus des 126 millions de l'année dernière.

Pourquoi le gouvernement veut-il enlever de l'espoir à nos chômeurs en permettant aux autres pays de nous devancer?

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, je veux d'abord rappeler à notre collègue d'en face que ce gouvernement respecte ses engagements et que le premier engagement que nous avons pris face à la main-d'oeuvre canadienne, c'est de faire de la formation et de l'acquisition de compétence.

Nous avons, bien sûr, via notre programme, augmenté de 300 millions de dollars, en faisant de notre Régime d'assurance-chômage un régime positif et actif au lieu d'être un régime négatif et passif. Et nous avons bien l'intention de continuer en collaboration avec les entreprises, le secteur privé et notre Commission qui doit nous donner les priorités nationales, d'élaborer un plan de travail qui conviendra à tous les travailleurs à la recherche d'un emploi.

[*Traduction*]

**M. Paul Martin (LaSalle—Émard):** Monsieur le Président, nous vivons actuellement une période où les relations commerciales internationales connaissent les changements les plus importants depuis le moyen-âge.

Malgré tout, le gouvernement a réduit le financement de presque tous ses projets à long terme liés au respect de ses responsabilités: le Conseil des sciences, le Conseil économique, le Plan vert, des compressions de 100 millions de dollars dans la formation et le recyclage et la période d'admissibilité à l'assurance-chômage.

Le gouvernement admet ainsi qu'il abandonne. Je ne veux pas que la ministre me donne une réponse tendancieuse. Peut-elle simplement me dire comment nous allons faire pour bâtir le pays que nous voulons tous si le gouvernement nous enlève les outils qui nous permettraient d'y arriver?

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, est-il nécessaire de répéter que nous devons travailler justement pour faire face à la mondialisation des marchés. Et c'est ce à quoi nous travaillons au ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Il est absolument impossible de pouvoir travailler sans penser à cette mondialisation des marchés. Les recommandations des chambres de commerce, de tous les consultants que nous avons et avec qui nous avons travaillé nous confirment, et vous le dites très bien, la nécessité d'être prêts à faire face à la mondialisation des marchés. Et c'est ce à quoi nous travaillons via nos programmes de stratégie d'emploi.

* * *

[*Traduction*]

## LA JUSTICE

**M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Le gouvernement a annoncé au tribunal des droits de la personne qu'il adoptera une loi pour annuler les décisions qu'il n'approuve pas sur des questions d'équité en matière d'emploi. La Commission de réforme du droit a été abolie quelques semaines seulement après qu'elle eut publié un rapport sur la justice faite aux autochtones qui ne correspond pas à la position adoptée par la ministre de la Justice. Hier, le gouvernement a annoncé qu'il mettait fin au Programme de contestation judiciaire au beau milieu de son mandat. Ce programme facilitait l'accès des citoyens défavorisés aux plus hautes instances de notre pays.

Je voudrais que la ministre me dise pourquoi elle agit ainsi. Quelle est l'explication de cette décision mesquine? Est-ce par rancune, pour des raisons financières ou est-ce simplement une réaction paranoïde au défi que pose le Parti réformiste?

**L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, comme le député le sait, les dispositions du budget visent à tenter d'améliorer la situation financière fort critique du gouvernement du Canada.

Un des principes qu'on a tôt fait d'apprendre dans la vie publique, c'est qu'il n'y a pas de limite au bien qu'on peut faire, mais qu'il y a des limites à ce qu'on peut se permettre de faire.

Dans le cas de la contestation judiciaire, par exemple, je signale que le gouvernement fédéral est le seul au Canada à avoir créé un programme—et c'est notre gouvernement qui l'a fait en 1985—permettant aux Canadiens de porter une affaire devant les tribunaux après une première vérification de la conformité de nos lois avec la Charte. Aucun autre gouvernement au Canada, ni même les gouvernements formés par le parti du député, n'avait donné cette possibilité aux citoyens.

Depuis huit ans, les Canadiens ont eu la possibilité de contester en cour la conformité des lois canadiennes avec la charte au-delà de la décision du gouvernement. Je pense que les provinces devraient peut-être mettre sur pied un organisme juridique semblable pour aider leurs citoyens à contester leurs lois.

**M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam):** Monsieur le Président, ne refilons pas cela aux provinces. La Charte des droits est une affaire d'intérêt national.

La ministre dit que le gouvernement est confronté à une grave crise financière. J'ai ses chiffres ici. Dans son document, elle demande que les fonds consacrés au contentieux du ministère de la Justice passent de 73 à 89 millions de dollars. Dans toute mon expérience d'avocat, je n'ai jamais vu le ministère de la Justice comparaître devant un tribunal pour défendre la cause d'un Indien ou d'un pauvre. Cet argent, c'est bon pour les riches avocats de Vancouver.

Si elle a obtenu un million de dollars supplémentaire pour les avocats du contentieux, pourquoi la ministre n'a-t-elle pas quelques dollars à consacrer aux pauvres et aux défavorisés?

**L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, je trouve la question du député indigne de lui.

Nos dépenses liées aux poursuites s'expliquent par le fait que le ministère de la Justice est l'avocat du gouvernement du Canada. Bien des Canadiens veulent poursuivre le gouvernement du Canada. Ce dernier a des différends avec des gens au sujet d'une multitude d'affaires, si bien que la charge de travail du secteur du contentieux du ministère de la Justice n'est pas assumée par les avocats du ministère qui regroupe les avocats du gouvernement du Canada.

Dans les domaines clés qui ont trait au fondement ou à l'application de la charte, le gouvernement du Canada est souvent appelé à comparaître devant les tribunaux. En tant que procureur général, je comparais devant les tribunaux non seulement pour défendre le point de vue du gouvernement du Canada, mais aussi pour défendre les prérogatives du Parlement et pour résoudre certaines questions d'intérêt public. Ces cas doivent être débattus devant les tribunaux qui rechercheront un compromis équitable. Toutefois, prétendre que le budget du contentieux du ministère de la Justice est utilisé à des fins politiques, c'est, quant à moi, tout à fait ridicule.

* * *

## LE BUDGET

**M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam):** Monsieur le Président, je préfère qu'elle paie pour le Programme de contestation judiciaire afin que certains pauvres puissent défendre leurs causes devant les tribunaux.

Je veux revenir sur cette question des sévères restrictions financières et je vais adresser ma dernière question au premier ministre. Comme on l'a dit à la Chambre ce matin, selon Statistique Canada, l'économie a reculé de 1,5 p. 100 l'année dernière. C'est pire que ce qu'on avait prévu dans le budget. Les seules entreprises qui s'en sortent bien depuis trois mois sont les compagnies d'assurances avec des profits pouvant aller jusqu'à 23 p. 100 et les banques, dont les profits atteignent le chiffre incroyable de 65 p. 100. Pourtant, tous les autres secteurs sont en baisse contrairement aux prévisions budgétaires.

Ma question au premier ministre est celle-ci: comment peut-il justifier une politique économique qui récompense les banques et les compagnies d'assurances en présentant un budget qui ne stimule pas l'économie et ne fait absolument rien pour les chômeurs tout en sabrant dans les services juridiques et sociaux offerts aux plus démunis?

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, le député se trompe quelque peu avec les statistiques qu'il nous présente. Je tiens à signaler à mon collègue que tous les groupes économiques, au Canada et ailleurs, qui examinent notre position à l'heure actuelle, affirment que le Canada est celui qui profitera de la meilleure relance parmi les pays membres du Groupe des Sept. Nous sommes les mieux placés. C'est au Canada que la croissance de l'emploi sera la plus forte. Nous pourrons compter sur la meilleure croissance économique cette année et l'année prochaine, ainsi que sur les taux d'inflation et d'intérêt les plus bas, et nous sommes très bien placés pour profiter d'une bonne relance. Il y a déjà des signes. Je viens de mentionner, par exemple, les statistiques sur l'habitation.

• (1130)

Le député devrait en tenir compte lorsqu'il pose des questions comme celle-là. Il affirme qu'il n'y a rien dans le budget pour créer de l'emploi. Or, notre budget renferme un programme tendant à permettre aux gens d'utiliser des fonds investis dans un régime enregistré d'épargne-retraite pour acheter une maison; il s'agit là d'un programme qui a été fort bien accueilli dans l'ensemble et que le parti du député lui-même avait réclamé. Il va permettre de créer des emplois.

* * *

[*Français*]

## LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

**Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville):** Monsieur le Président, le premier ministre nous a régulièrement dit qu'il «priorisait» les droits individuels. Il a répété qu'il croyait que tout Canadien était égal sous la Charte des droits et libertés. S'il croit toujours en ces principes, pourquoi a-t-il annulé le Programme de contestation judiciaire?

**L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté):** Monsieur le Président, j'ai indiqué clairement que ce programme était très efficace et très bénéfique. Depuis dix ans, nous avons mis des fonds très importants pour aider les groupes de langues officielles en situation minoritaire et les groupes qui cherchent l'égalité. Cependant, on doit dire que maintenant, après sept ans, il y a une certaine jurisprudence qui est établie et que ce programme, qui est important pour tout le monde, doit maintenant être supporté par d'autres personnes, peut-être au niveau provincial ou par des organismes non gouvernementaux.

[*Traduction*]

**Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville):** Et voilà que nous renvoyons la balle dans le camp des provinces.

[*Français*]

Monsieur le Président, le Programme de contestation judiciaire permet aux gens de revendiquer leurs droits à l'égalité sous la Charte. Comment ceux qui ont vraiment besoin de protection pourront-ils exiger leurs droits alors qu'on leur coupe tous les fonds nécessaires pour le faire?

**L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada)):** Monsieur le Président, je voudrais dire à la Chambre que ce matin j'ai rencontré des groupes qui appuient les droits humains, et que nous avons discuté de ce sujet et d'autres. J'ai dit à ce moment-là qu'il était de mon devoir, comme ministre de la Justice et procureure général du Canada, d'assurer que nos lois et notre politique soient conformes à la Charte canadienne des droits et libertés. Donc, je continue à surveiller. . .

[*Traduction*]

Il est préférable que je passe à l'anglais, car je risque de perdre pied.

Comme je l'ai indiqué à ces groupes ce matin, en ma qualité de ministre de la Justice et procureur général du Canada, je dois garantir que les lois et la politique du gouvernement du Canada soient conformes à la charte, et c'est précisément ce que j'entends faire.

Comme mon collègue l'a mentionné, notre palier de gouvernement est le seul qui se soit montré disposé à subventionner les causes de ce genre et ce n'est pas mon ministère mais bien celui du ministre du Multiculturalisme qui s'en est chargé, simplement parce que sinon, il aurait pu y avoir un conflit d'intérêts puisque le ministère de la Justice défend le gouvernement du Canada et les prérogatives du Parlement.

J'entends continuer à faire cela. Au cours de la discussion que j'ai eue ce matin sur la question avec les groupes se portant à la défense des droits de la personne, j'ai aussi été très intéressée lorsqu'ils ont proposé la formation d'un groupe de consultation mutuelle qui permettrait d'étudier ensemble des mesures législatives et d'examiner les modifications possibles.

Nous avons tout intérêt à régler ces problèmes. Il se peut qu'à l'occasion il y ait lieu d'intenter des procès et c'est à ce moment que nous pourrions examiner le genre de subvention qui convient.

Je crois qu'il y a d'autres façons de garantir la participation des gens et particulièrement des groupes qui n'ont pas les moyens politiques de signaler les violations de la charte par nos lois et nos politiques.

Encore une fois, je m'inquiète que les provinces n'aient pas participé à ces efforts. Leurs lois et leurs politiques sont aussi assujetties à la charte et il n'existe pas de précédents où elles ont aidé à clarifier ces principes, clarification dont nous bénéficions tous.

* * *

[*Français*]

## LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, le gouvernement va gagner le prix citron s'il continue à argumenter comme le fait la ministre de la Justice. L'aide fédérale et les moyens juridiques sont les deux seuls recours que nous avons au Canada pour aider les minorités linguistiques à se défendre: au Québec, les anglophones, et les francophones hors Québec. C'est le seul palier de gouvernement qui a eu le coeur et la volonté de nous appuyer. Alors, ne nous dites pas que vous allez envoyer ça aux provinces! Pourquoi avoir accepté une page du Programme de la réforme de Preston Manning qui veut, lui, justement, abolir le bilinguisme et le multiculturalisme? Dites-moi donc pourquoi vous avez fait cela?

**L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté):** Monsieur le Président, j'ai pensé que le député voudrait peut-être se lever et nous applaudir parce que nous avons créé le nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, dans le but de défendre vraiment les intérêts de tous les Canadiens et faire la promotion de notre citoyenneté. Nous avons sans doute un programme qui est très efficace pour les langues officielles, pour tous les groupes, et partout. Notre collègue, le secrétaire d'État, gère très bien ce domaine. Si nous continuons à travailler avec les groupes, nous allons faire tout ce que nous pouvons pour aider ces groupes qui sont en situation minoritaire.

[*Traduction*]

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, il y a toujours trois provinces où il est difficile d'être jugé en français. Il y a encore six provinces où il est pratiquement impossible de convaincre les autorités de donner au groupe minoritaire le contrôle de ses écoles.

Je demande au ministre, en toute honnêteté, comment le gouvernement, en période de crise constitutionnelle, peut-il abandonner les droits des minorités garantis par la Constitution?

**L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté):** Monsieur le Président, nous n'avons jamais abandonné les droits des minorités. La citoyenneté canadienne signifie l'égalité pour tous et je continue à défendre vigoureusement les minorités de tout le pays et tous les gens qui forment notre diversité.

Ce programme, qui visait à défendre des causes types où il était question des droits linguistiques et des droits à l'égalité garantis par la charte, avait pour but de nous donner une jurisprudence solide. Après des centaines de causes, on peut penser que nous avons maintenant une telle jurisprudence.

* * *

## L'ÉNERGIE ATOMIQUE

**M. Ross Harvey (Edmonton-Est):** Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie et de son secrétaire parlementaire, je dois adresser ma question au ministre suppléant de l'Énergie ou au ministre d'État chargé de l'Environnement.

L'année qui vient, on ajoutera 177 millions aux 2 milliards qui ont maintenu artificiellement en vie l'Énergie atomique du Canada depuis dix ans.

Ma question au ministre suppléant de l'Énergie ou au ministre d'État chargé de l'Environnement est celle-ci: étant donné que l'EACL n'a fait qu'une seule nouvelle vente pendant cette décennie qui nous a coûté 2 milliards, pourquoi le gouvernement persiste-t-il à nourrir ce moribond avec l'argent des contribuables?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Le député aurait pu savoir par son leader à la Chambre que le ministre de l'Énergie serait absent aujourd'hui, car j'ai fourni à chaque parti une liste des ministres absents. Par conséquent, il aurait pu attendre un autre jour.

Je pourrais dire, à propos de son désir de liquider l'Énergie atomique du Canada, que nous pourrions peut-être en parler avec l'Hydro Ontario, pour savoir comment cela cadre avec ses plans.

**M. Ross Harvey (Edmonton-Est):** Monsieur le Président, une question supplémentaire. Je suis sûr que l'Hydro Ontario et surtout le gouvernement de la province seraient ravis de parler de cela.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Harvey (Edmonton-Est):** Nous venons de secouer les chaînes, monsieur le Président. Partout au monde, les industries énergétiques de pointe sont celles qui sont axées sur le soleil, le vent, la biomasse, l'hydrogène, des options pour lesquelles le gouvernement prévoit dépenser moins du tiers de ce qu'il entend donner à une option nucléaire moribonde.

Le président du Conseil du Trésor pourrait-il profiter de l'occasion pour nous dire qu'il y a eu une grave erreur et toute une série d'erreurs typographiques dans le budget des dépenses du ministère de l'Énergie? En fait, les chiffres ont probablement été inversés, en réalité le gouvernement s'apprête à consacrer 177 millions à l'efficacité énergétique et aux énergies de substitution et 55 millions seulement à l'énergie nucléaire.

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Pas du tout, monsieur le Président. J'ai pleinement confiance dans le magnifique travail de mon collègue, le ministre de l'Énergie.

* * *

## LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration ou à sa suppléante.

Ces temps-ci, le taux réel de chômage à Terre-Neuve se situe à près de 40 p. 100. En fait, il dépasse 50 p. 100 dans la péninsule de Port-au-Port, dans la région de Saint-Georges et à Baie-d'Espoir.

• (1140)

Les politiques du gouvernement ont entraîné la ruine de ces Terre-Neuviens. Par exemple, en raison de la surévaluation du dollar, les entreprises forestières ont du mal à exporter leur bois, de sorte qu'un grand nombre de bûcherons perdent leur emploi.

Je voudrais demander à la ministre: pourquoi le gouvernement rit-il en fait de la misère de ces gens, en décidant maintenant de retrancher 100 millions de dollars du programme de la Planification de l'emploi?

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, je viens de réitérer tout à l'heure l'importance que nous attachions à la formation de nos travailleurs et j'ai aussi rappelé les sommes importantes que nous avons ajoutées à notre régime, justement pour pouvoir accélérer cette acquisition de compétences. Nous sommes convaincus qu'à long terme, ce soit la stratégie à retenir pour faire en sorte que notre travailleur, qui est à la recherche d'un emploi, puisse pouvoir s'adapter aux marchés nouveaux et aux besoins nouveaux de l'industrie. C'est pourquoi nous travaillons aussi en collaboration avec cette commission que nous avons mise en place et qui recommande à notre ministère quelles sont les priorités. J'ose croire, parce que je viens moi aussi d'une région qui a un taux de chômage que je trouve encore trop élevé, qu'enfin l'on pourra trouver les solutions qui s'imposent aux niveaux économique et social.

[*Traduction*]

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, c'est peut-être là la réponse la plus gentille et la plus aimable que j'aie entendue depuis longtemps, mais elle n'avait pas grand-chose à voir avec ma question.

J'ai dit à la ministre et je le répète une fois de plus: il y a une réduction des fonds. Je lui demande d'examiner le budget. Elle parle d'une augmentation, alors que je parle d'une réduction. Le budget dit clairement que le programme a été réduit de 100 millions de dollars.

Comment peut-elle rester là sans broncher et dire qu'il s'agit là d'une augmentation? Ne se rend-elle pas compte que, l'année dernière également, le même programme a été réduit de 100 millions de dollars?

Quand va-t-elle enfin voir la réalité en face, comme nous tous, et répondre à la question? Pourquoi cette réduction? Pourquoi maintenant? Riez-vous de ces gens?

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Non, monsieur le Président, nous ne rions pas des travailleurs qui sont à la recherche d'un emploi. Oui, nous essayons de trouver les formules qui s'imposent, comme gouvernement. Et oui, nous avons eu la responsabilité et le courage de changer ce Régime d'assurance-chômage en un régime actif qui pourra permettre enfin aux travailleurs de pouvoir acquérir les compétences qui s'imposent pour pouvoir justement répondre à cette nouvelle structure économique. Nous mettons en place via les autres ministères des mesures structurantes. Oui, nous y arriverons, mais nous devons y travailler avec acharnement.

## L'EMPLOI

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Au Québec, on compte actuellement 405 000 chômeurs et ceci exclut tous ceux qui ont cessé de chercher de l'emploi. Il y a eu plus de 23 500 faillites et cette province a subi une perte nette de 68 000 emplois en 1991 seulement. De tous les chômeurs au Québec, près de la moitié sont dans la région de Montréal. Comment le premier ministre peut-il justifier aux sans-emploi de la région de Montréal que son Budget n'offre aucune possibilité de se trouver un emploi? Quand les Montréalais auront-ils l'espoir de pouvoir travailler dans ce pays?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Monsieur le Président, le député de Saint-Léonard ne peut pas ignorer sûrement, à moins qu'il soit complètement absent de la scène montréalaise, tous les efforts et tous les programmes que le gouvernement a investis dans la région de Montréal pour justement procurer aux travailleurs les emplois qui sont en train de devenir disponibles à travers nos investissements dans les technologies de l'avenir et les industries, comme les produits pharmaceutiques, l'avionnerie et ainsi de suite, qui sont des producteurs d'emplois bien payants. Et avec les programmes de formation, nous allons donner et nous mettons à la disposition de ceux qui sont sur le chômage, la possibilité de se recycler dans ces emplois.

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Monsieur le Président, je suis content que le ministre responsable de la région de Montréal ait répondu à ma question. Les emplois qu'il pense avoir créés dans l'industrie pharmaceutique seront perdus à cause des coupures qui ont été effectuées, lors du Budget, dans le domaine du logement social, de même que l'abolition du Programme de coopératives de logement.

Quand le ministre responsable de la région de Montréal va-t-il s'imposer à son collègue, le ministre des Finances, dans le but de protéger les intérêts des travailleurs montréalais?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Monsieur le Président, je répète de nouveau que les emplois qui se créent actuellement de façon nombreuse dans l'industrie de l'avionnerie, de l'aérospatiale, des produits pharmaceutiques, sont des emplois de l'avenir et c'est là-dessus que nous misons pour rétablir l'économie de Montréal. Ensuite, monsieur le Président, nous avons évidemment créé l'environnement nécessaire par la réduction des taux d'intérêt et le maintien de l'inflation à un niveau qui permet de nouveaux investissements et qui sont tout à l'avantage de la région de Montréal.

* * *

[*Traduction*]

## LE TRAVAIL

**M. Ray Skelly (North Island—Powell River):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable de la situation de la femme.

La ministre est-elle disposée à rencontrer les 22 femmes de Powell River dont les emplois sont occupés par les briseurs de grève recrutés par la Banque Canadienne Impériale de Commerce?

Pourrait-elle me dire si elle accepterait de rencontrer ces femmes à Powell River afin de les aider à régler le conflit avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce qui cherche à dissoudre leur syndicat et à les jeter à la rue?

**L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme):** Monsieur le Président, je ne compte malheureusement pas me rendre à Powell River dans un proche avenir. En toute honnêteté, je ne pense pas que ce soit à moi d'organiser une réunion de ce genre.

Il y a de toute évidence un conflit de travail, et c'est au syndicat et à l'employeur de le régler.

**M. Ray Skelly (North Island—Powell River):** Monsieur le Président, cela, les femmes de Powell River le savaient aussi bien que quiconque ici présent.

La ministre pourrait-elle demander au gouvernement de faire une enquête publique sur l'exploitation des femmes par la Banque Canadienne Impériale de Commerce et les autres banques à charte du Canada?

**L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme):** Monsieur le Président, dernièrement, les banquiers et l'Association des banquiers canadiens nous ont fait parvenir des rapports qui révélaient qu'on avait fait des progrès considérables dans l'emploi et l'avancement des femmes. Même que l'une des grandes banques compte maintenant une très nette augmentation du pourcentage de femmes parmi ses cadres supérieurs.

Bien sûr, il y a toujours place à amélioration. Je suis certaine que les banques, les syndicats et les employés disposent de moyens pour régler ces situations.

* * *

## LA CONSTITUTION

**Mlle Deborah Grey (Beaver River):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Récemment, le journal *The Gazette*, de Montréal, faisait état d'une lettre adressée à Southam News dans laquelle le commissaire à l'information, John Grace, déclarait que le gouvernement gardait secrets les résultats de sondages d'opinion sur la Constitution en raison d'une «opinion publique extrêmement chatouilleuse».

Ces sondages ont coûté des centaines de milliers de dollars au Trésor public. À mon avis, il ne serait que logique d'en diffuser les résultats.

Le ministre publiera-t-il les résultats de ces sondages d'opinion afin que les Canadiens puissent se faire leur propre idée sur la question constitutionnelle? Qu'est-ce que le gouvernement a à cacher?

**Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** Monsieur le Président, la députée sait, j'en suis sûr, que cette question fait encore l'objet de négociations entre *The Ottawa Citizen* et le commissaire aussi, ne voudra-t-elle pas que j'intervienne dans le processus.

**Mlle Deborah Grey (Beaver River):** Monsieur le Président, je sais très bien que le gouvernement n'a pas l'habitude de laisser la population dire son mot dans les affaires de l'État. Nous en avons eu encore un pénible exemple au cours des dernières heures. Mais je crois qu'en l'occurrence, il faut faire une exception.

Je repose ma question: le ministre dévoilera-t-il les résultats des sondages d'opinion sur la Constitution? S'il refuse de le faire aujourd'hui, peut-il nous dire quand les Canadiens pourront connaître les résultats des sondages qu'ils ont payés ainsi que les propositions constitutionnelles qu'un comité restreint de 30 personnes a élaborées à partir des directives du cabinet du premier ministre?

**Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** Monsieur le Président, j'ai répondu à la première question la première fois. Quant à la question sur la participation du public, je dirai deux choses.

Tout d'abord, je rappelle que comme d'autres, le parti politique de la députée a l'habitude, lorsqu'il y a de la dissension dans ses rangs, d'expulser immédiatement les dissidents en dépit de l'engagement clair que le chef de ce parti avait pris au moment de son élection de ne jamais nier le droit d'un candidat d'utiliser les couleurs de son parti même s'il n'est pas d'accord avec lui. Le Parti réformiste soutient une position lors de ses campagnes, mais agit tout autrement dans la pratique.

Quant à la participation du public, nous venons juste de terminer un processus extraordinaire de consultations sur la Constitution auquel des représentants du Parti réformiste ont été conviés.

J'ai entendu deux partis politiques se plaindre de ce processus: le Bloc québécois et le Parti réformiste du Canada qui ne voulaient pas entendre les Canadiens dire des choses contraires à leurs positions.

* * *

• (1150)

## LA FISCALITÉ

**M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances.

Le Parti réformiste du Canada aimerait éliminer les crédits d'impôt et les déductions que le gouvernement utilise pour atteindre des objectifs sociaux et économiques louables. Il veut les remplacer par un impôt uniforme régressif.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles seraient les répercussions sur les familles et les travailleurs d'une telle réforme faisant appel à l'impôt uniforme?

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, si je comprends bien, l'impôt uniforme proposé par le Parti réformiste du Canada ne permettrait aucune déduction. Par conséquent, ce système favoriserait la classe moyenne supérieure et les riches du pays et pénaliserait la classe moyenne inférieure et les familles de gagne-petit.

Une telle mesure serait néfaste pour le secteur du bénévolat, cela ne fait aucun doute je crois. Les dons de charité disparaîtraient, on nous l'a fait savoir sans équivoque.

Bref, l'impôt uniforme pénaliserait exactement ceux-là mêmes que nous tentons d'aider en tout premier lieu par le budget présenté mardi.

* * *

## LE CHÔMAGE

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Ce budget n'apporte pas grand-chose à bon nombre de Torontois, spécialement aux 206 000 chômeurs qui ont immédiatement besoin de travail pour remettre leur famille sur pied, aux 400 000 assistés sociaux qui ont besoin d'espoir et aux 124 000 personnes qui ont recours aux banques d'alimentation et qui auraient bien aimé mettre fin à cette honteuse dépendance.

Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi d'ignorer le sort de ces Canadiens dans son budget et pourquoi n'a-t-il pas pris des mesures favorables à la création d'emplois qui auraient remédié au malaise économique dont souffrent le Grand Toronto et ses habitants?

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, nous avons retenu les leçons de la récession de 1981-1982. Le gouvernement d'alors avait essayé, mais en vain, de s'en sortir à grands coups de millions qu'il avait empruntés et que nous sommes aujourd'hui encore en train de rembourser, ou du moins d'essayer de rembourser. Notre pays est écrasé par le fardeau de cette dette.

Ce que nous pouvons faire de mieux pour ces gens, c'est de relancer l'économie de façon à créer des emplois intéressants à plein temps et de ne pas nous contenter de programmes ponctuels de création d'emplois qui ne durent qu'un ou deux mois.

Le montant des fonds suggéré par le Parti libéral n'aurait servi à créer que 30 000 emplois à court terme, et ce pour tout le Canada. Et ça n'aurait rien réglé. La seule façon de régler le problème, c'est de mettre les éléments fondamentaux en place de façon à pouvoir reprendre à toute vapeur dès la fin de la récession.

C'est ce que pensent tous les analystes du Canada et d'ailleurs; selon eux, de tous les pays du G-7, nous sommes celui qui est dans la meilleure position pour la relance économique cette année.

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** C'est de la foutaise cette réponse et le ministre le sait bien!

La municipalité du Grand Toronto avait proposé la création de projets conjoints précis, financés par les trois paliers de gouvernement, qui auraient donné à Toronto le coup de fouet dont cette ville a besoin dans le domaine de l'emploi.

Par exemple, la construction d'un nouveau centre d'affaires aurait créé immédiatement 7 000 emplois dans la construction et, plus tard, 3 000 emplois permanents.

Pourquoi le gouvernement a-t-il repoussé cette suggestion et d'autres projets raisonnables du même genre, pas des programmes ponctuels de formation d'emplois, des projets raisonnables qui auraient redonné du travail aux Canadiens et qui leur auraient donné l'impression que le gouvernement dit vrai lorsqu'il prétend que l'économie est sur la bonne voie?

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, nous ne l'avons pas fait parce que les contribuables n'ont pas mâché leurs mots et qu'ils nous ont demandé de relancer l'économie sans avoir recours aux programmes ponctuels de création d'emplois. Une fois que l'économie aura redémarré, on pourra peut-être réaliser certains de ces projets.

Mais pour le moment, les contribuables—et ce sont toujours les mêmes qui paient—ne peuvent pas se permettre d'emprunter davantage car ça ne ferait qu'accroître les taux d'intérêts et relancer l'inflation; nous nous retrouverions dans le même cercle vicieux que celui dans lequel les libéraux nous avaient enfermés pendant des années. Nous essayons d'y échapper et nous sommes convaincus que les politiques que nous suivons nous conduiront au succès.

**M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

D'après un rapport publié récemment par Statistique Canada, la plupart des Canadiens qui demandent des prestations d'assurance-chômage risquent d'y avoir recours à de nombreuses reprises tout au long de leur vie active.

Le rapport indique que le nombre des personnes qui recourent souvent à l'assurance-chômage est très élevé. Ces personnes représentent jusqu'à 80 p. 100 de l'ensemble des prestataires.

Je voudrais demander au ministre pourquoi le budget ne prévoit pas une stratégie de formation qui aiderait ces gens à sortir du cercle vicieux de l'assurance-chômage.

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, nous avons déjà cette stratégie qui est mise en place, qui vise, comme le disait si bien mon collègue des Finances, à faire en sorte que notre économie soit de meilleure qualité et que notre travailleur, par l'entremise de notre stratégie d'emploi et la diversité des programmes que nous lui offrons, puisse s'inscrire, parfaire sa formation, être compétitif et faire face à la mondialisation des marchés.

Nous n'avions pas besoin, dans le Budget actuel, d'ajouter des éléments additionnels puisque nous avons déjà, depuis trois ans, une stratégie d'emploi qui a été conçue en concertation avec les employeurs, les travailleurs et le secteur privé et qui répond très bien aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

[*Traduction*]

**M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord):** Monsieur le Président, il est évident que la stratégie mise en oeuvre par ce gouvernement ne fonctionne pas, car ces chômeurs sont toujours là.

Dans son dernier rapport annuel—le dernier qu'il produira d'ailleurs—,le Conseil économique du Canada confirme les données de Statistique Canada. Il parle d'un groupe de gens qui sont prisonniers de cycles périodiques de chômage. Ces cycles, dit-il, peuvent devenir graduellement plus longs et plus fréquents jusqu'à former un piège d'où il est difficile de s'échapper.

Pourquoi ce gouvernement n'a-t-il pas abordé ce problème fondamental dans le budget? Quand va-t-il cesser d'envisager la formation professionnelle avec une stratégie d'essais au hasard pour lancer une bouée de secours à ces gens qui sont pris dans le tourbillon du chômage?

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Je me souviens très bien, monsieur le Président, de séances de travail que nous avions et des grandes discussions lorsque nous tentions, ici dans cette Chambre, de faire adopter à l'unanimité le projet de loi C-21. L'objectif premier de ce projet de loi était de briser ce cercle vicieux «chômage—job—chômage». C'est pourquoi nous avons mis en place cette réforme et bien sûr, jamais le député n'acceptera que nous puissions faire des progrès, mais nous en faisons, petit à petit.

[*Traduction*]

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

Pas un jour ne se passe sans que des collectivités se plaignent qu'on ferme leur bureau de poste et pas seulement ceux du secteur public. En effet, il y a des bureaux de poste établis dans des pharmacies depuis vingt, trente ou quarante ans qui sont fermés sans préavis ou presque et sans que les personnes et les collectivités visées ne soient consultées.

Le ministre va-t-il sommer la Société canadienne des postes d'établir un véritable système qui permette aux collectivités et aux personnes touchées de pouvoir se faire entendre et de participer à la prise de décision?

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, comme le député le sait, la Chambre a adopté en 1981 une loi constituant la Société canadienne des postes en société d'État. De l'avis unanime de la Chambre, cela s'imposait afin de prévenir l'ingérence politique, justement pour ne pas qu'on demande au ministre de la sommer de faire ceci ou cela.

La question de savoir si elle est attentive aux besoins de sa clientèle n'en demeure pas moins importante. Je vais communiquer les préoccupations du député à la Société canadienne des postes. Je l'inviterais à faire de même.

Pour le reste, je propose que nous laissions les Postes faire ce que nous leur avons unanimement demandé de faire en 1981, c'est-à-dire fonctionner de façon tout à fait autonome, à l'abri de toute ingérence politique.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, je ne demande pas au ministre de mettre son nez dans tous les dossiers de fermeture.

Ce que je voudrais qu'il fasse, dans l'intérêt public, c'est de demander à la Société canadienne des postes de prévoir un mécanisme permettant la participation directe du public. Je crois que c'est du ressort du gouvernement, du ressort du ministre responsable de la Société canadienne des postes.

Je le prie donc d'exaucer ce voeu que les députés de tous les partis formulent avec moi, j'en suis sûr, soit celui de s'assurer qu'il existe un système afin que les particuliers et les collectivités puissent participer au processus décisionnel.

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je crois comprendre qu'un tel mécanisme existe déjà et que la Société canadienne des postes a offert, à plusieurs reprises, d'expliquer aux députés le fonctionnement de ce mécanisme et de tout ce qu'il comporte. J'ai entendu dire que le Nouveau Parti démocratique aurait refusé d'assister à une de ces séances au moins.

Si le député y tient vraiment, je demanderai à la Société canadienne des postes de tenir une séance d'information à son intention et à celle de ses collègues, pour qu'ils puissent être au courant du système et proposer des améliorations à y apporter, le cas échéant.

* * *

• (1200)

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, je suis sûr que le ministre du Commerce extérieur conviendra que le harcèlement de Honda par les Douanes américaines menace très sérieusement les futurs investissements au Canada.

Voyons ce qui se passe. Les autorités américaines prétendent que le contenu nord-américain de la Civic est inférieur à 50 p. 100. Selon les autorités canadiennes, il est de 66 p. 100. Cette importante divergence de vues ne montre-t-elle pas au ministre que l'Accord de libre-échange doit être modifié pour qu'on ait des règles précises du contenu?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, permettez-moi de corriger un point.

Revenu Canada a dit à Honda que le contenu est supérieur à 50 p. 100, mais n'a pas précisé—contrairement à ce qu'a dit le député—le chiffre exact.

Je suis d'accord avec le député sur le fond de la question. L'un des objectifs que nous nous sommes fixés en ce qui concerne la négociation d'un accord nord-américain de libre-échange ou, si les négociations en vue de cet accord échouent, l'Accord de libre-échange avec les États-Unis lui-même, c'est de préciser les règles d'origine pour éviter que ce problème ne se reproduise.

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre.

Si la décision des Douanes américaines est défavorable à Honda, comme elle risque fort de l'être, le seul recours qu'a le Canada est de faire appel à la procédure d'arbitrage prévue au chapitre 18 de l'Accord de libre-échange. Comme le sait le ministre, l'un des grands problèmes est que l'arbitrage n'est exécutoire que si les États-Unis acceptent qu'il le soit.

Le ministre a-t-il demandé aux États-Unis s'ils accepteraient que la décision rendue en vertu de cette disposition soit exécutoire et, s'il l'a fait, qu'ont répondu les Américains?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, nous avons, en vertu de l'Accord de libre-échange, entamé avec les États-Unis des consultations à propos de deux questions—la première, la décision en ce qui concerne Honda, la deuxième, le problème que nous avons actuellement avec la Camry, concernant également les règles d'origine.

Laissons le processus suivre son cours. Nous avons fait valoir avec vigueur notre point de vue sur ces deux questions au gouvernement américain. Nous continuerons de le faire, en collaboration avec les deux sociétés concernées. Toutefois, l'objectif est manifestement d'éviter ces problèmes à l'avenir en arrivant maintenant ou dès que possible à une entente quant à la façon dont les règles d'origine devraient être interprétées par les deux gouvernements.

* * *

[*Français*]

## LES HEBDOMADAIRES LOCAUX

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications et concerne son annonce d'hier au sujet de la subvention accordée aux journaux.

Le ministre n'est pas sans savoir que le *Journal de Cornwall*, le *Soleil de la Colombie* et plusieurs autres hebdomadaires desservant les communautés francophones hors Québec sont en voie de disparition à cause d'une décision arbitraire de la Société canadienne des postes qui force ces journaux à se classifier comme hebdomadaires plutôt qu'à titre de revues.

J'aimerais demander au ministre s'il est prêt à intervenir auprès de son collègue, le ministre responsable de la Société canadienne des postes, qui a refusé de répondre aux lettres de l'Association de la presse francophone hors Québec, afin de permettre à ces journaux-là de survivre?

[*Traduction*]

**L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications):** Monsieur le Président, le ministère des Communications collabore très étroitement avec l'industrie de publication des journaux dans tout le pays pour essayer de remédier à ces problèmes tout en reconnaissant le fait que la distribution des journaux entraîne des frais pour Postes Canada.

L'annonce que nous avons faite hier va avantager quelque 430 journaux communautaires dans tout le Canada. C'est quelque chose qui est très avantageux pour ces journaux. On a pris cette décision avec la collaboration de la Canadian Community Newspaper Association et nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec elle.

---

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations par décret qui ont été faites par le gouvernement. Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, elles sont envoyées d'office aux comités permanents appropriés dont une liste est jointe.

* * *

### LES NATIONS UNIES

DÉPÔT DE DÉCRETS

**L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai le privilège de déposer aujourd'hui à la Chambre trois décrets, dans les deux langues officielles, concernant la participation du Canada à des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Ce sont PC 1991-2115 pour la mission des Nations Unies pour surveiller le référendum dans le Sahara occidental, PC 1992-354 pour la force de protection des Nations Unies en Yougoslavie et PC 1992-355 pour la mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge.

* * *

### DÉFENSE NATIONALE ET AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer maintenant à la Chambre, au nom du ministre des Anciens combattants, la réponse du gouvernement au premier rapport du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants. C'est le rapport qui concerne les marins de la marine marchande canadienne pendant la guerre.

* * *

[*Français*]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

### LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

AUTORISATION DE SE DÉPLACER

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, après consultations, je crois qu'il y aurait consentement unanime pour la motion suivante:

> Que, dans le cadre de son étude sur le logement des autochtones, le Comité permanent des affaires autochtones soit autorisé à envoyer à Vancouver cinq de ses membres et trois membres de son personnel pour participer à la Conférence sur le logement organisée par l'Assemblée des Premières Nations et qui se tiendra du 8 au 12 mars 1992.

(La motion est adoptée.)

## PÉTITIONS

### LES RÉFUGIÉS

**Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville):** J'ai une pétition de la part de plusieurs Canadiens qui déplorent les souffrances de nos réfugiés qui sont aux prises avec des difficultés sur le plan personnel et sur le plan économique et dont l'avenir est incertain à cause de la lenteur de notre système de traitement des demandes de statut de réfugié. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'exhorter le gouvernement à accélérer le traitement des dossiers de réfugiés et surtout de faire preuve de compassion.

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition signée par plusieurs habitants de la région d'Ottawa. Il s'agit de réfugiés qui éprouvent eux aussi des difficultés sur les plans personnel et économique et qui craignent pour leur avenir. Ces pétitionnaires demandent au gouvernement de faire preuve de compassion.

### LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

**M. Rex Crawford (Kent):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole à la Chambre en vertu de l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition réunissant plus de 5 000 signatures d'habitants de ma circonscription qui déclarent ce qui suit:

> Les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement au Parlement de réviser les lois du Canada pour remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une Loi sur les jeunes délinquants remise à jour qui abaisserait l'âge maximum à 13 ans.

Autrement dit, monsieur le Président, mettre au rancart la Loi sur les jeunes contrevenants.

### LE PRIX DE L'ESSENCE

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires signalent que le prix de l'essence est considérablement plus élevé dans la région d'Ottawa que dans le sud de l'Ontario. Cet écart de prix cause un préjudice aux consommateurs de la région d'Ottawa.

On sait que le gouvernement de l'Ontario a supprimé les frais d'immatriculation imposés aux habitants du nord de la province afin de les indemniser, à cause d'un écart similaire observé entre le prix de l'essence dans le sud de l'Ontario et dans le nord de la province. Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement d'inciter le gouvernement à réparer cette injustice dont sont victimes les automobilistes de la région d'Ottawa.

### LES MESURES DE PROTECTION ET D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre deux pétitions. La première porte sur l'absence de mesures de protection et d'indemnisation des victimes d'actes criminels au niveau fédéral, surtout en ce qui concerne les Canadiens qui voyagent et travaillent à l'étranger. Les pétitionnaires veulent ainsi appuyer le projet de loi C-310, projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté à la Chambre et qui sera débattu le 9 mars.

La pétition est signée par des centaines d'habitants de la région de Victoria, y compris de ma circonscription. C'est donc pour moi un honneur de la présenter à la Chambre.

### LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. John Brewin (Victoria):** La deuxième pétition est également signée par des habitants de ma région qui exhortent le gouvernement à éliminer la TPS sur les produits hygiéniques pour dames.

### LES STUPÉFIANTS

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer un certain nombre de pétitions signées par plus de 500 citoyens de ma circonscription qui ont peur que le trafic de stupéfiants à Toronto échappe à tout contrôle.

• (1210)

Les pétitionnaires demandent essentiellement au Parlement que l'argent confisqué lors de saisies de drogues effectuées dans le Grand Toronto et ailleurs ne soit pas versé au Trésor du gouvernement fédéral, mais réparti entre les autorités policières de Toronto et d'autres organisations locales qui mènent la lutte contre le trafic illégal de stupéfiants, problème qui cause des ravages dans les familles et chez nos jeunes.

J'espère que le gouvernement accédera à leur demande.

* * *

[*Français*]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n$^{os}$ 4, 176 et 227.

*Affaires courantes*

[*Texte*]

Question nº 4—**Mme Maheu:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de déposer à la Chambre le rapport du Groupe de travail sur les relations interraciales, dirigé par M. Linton Garner?

**L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté):** Aucune intention de déposer ce rapport.

Question nº 176—**M. Young (Acadie—Bathurst):**

En ce qui concerne la fonction publique, au 31 mars, *a*) 1985, *b*) 1990, *c*) 1991, combien y avait-il de (i) gestionnaires supérieurs (SM), (ii) de directeurs (EX), (iii) de sous-ministres (DM) (ou l'équivalent)?

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Le bureau du Conseil privé et le Conseil du Trésor du Canada m'informent comme suit:

Au 31 mars de chaque année:

| | ANNÉE | SM | EX | DM/EQUIVALENT |
|---|---|---|---|---|
| (a) | 1985 | 2 096 | 2 198 | 115 |
| (b) | 1990 | 1 984 | 2 624 | 129 |
| (c) | 1991* | 2 041 | 2 715 | 136 |

Le budget du 26 février 1991 prévoit une réduction de 10 p. 100 du nombre de cadres supérieurs dans la fonction publique au 31 janvier 1991 (de 4750 à 4275). Cette réduction doit se réaliser en grande partie au cours de la première année suivant l'annonce et le reste avant le 31 mars 1993. Durant la période du 31 janvier au 30 novembre 1991, l'effectif de la catégorie de la gestion subi une baisse de 231, ce qui represente 48 p. 100 du nombre cible qui est de 475

Question nº 227—**M. Milliken:**

Quel est le coût prévu de la commission d'examen de la Loi nationale sur les transports nommée par le ministre des Transports et chargée de l'examen de la loi fédérale de réglementation économique en matière de transport?

**M. Leonard Gustafson (secrétaire parlementaire du Premier ministre):** Les membres du comité d'examen de la Loi sur les transports nationaux, qui ont été nommés par le gouverneur en conseil le 31 janvier 1992, élaboreront un projet de budget dès qu'ils auront pu arrêter un plan d'exécution de leur mandat. Ce projet de budget sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil du Trésor conformément aux pratiques établies d'approbation des budgets.

* * *

[*Français*]

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, si les questions nºs 113 et 152 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle d'accord pour que les questions énumérées par le secrétaire parlementaire soient transformées en ordres de dépôt de document?

**Des voix:** D'accord.

[*Texte*]

Question nº 113—**M. Boudria:**

Depuis 1984, combien de subventions le gouvernement et ses organismes ont-ils versées à des clubs de golf privés et quels étaient, dans chaque cas, *a*) le montant, *b*) l'objet de la subvention?

(Le document est déposé.)

Question nº 152—**Mme Stewart:**

Pour chaque année financière depuis 1989 à aujourd'hui, y a-t-il des ministères qui ont loué des installations autres que celles du gouvernement pour la formation du personnel et, dans l'affirmative, *a*) à combien se sont élevés les frais de location de ces installations, *b*) pourquoi a-t-on opté pour ces installations?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

**M. Langlois:** Monsieur le Président, je suggère que les autres questions soient réservées.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

[*Traduction*]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Nous allons revenir aux pétitions parce qu'un des députés était de l'autre côté de la Chambre. Le député de Kingston et les Îles.

## PÉTITIONS

LE PRIX DE L'ESSENCE

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition signée par de nombreux habitants de la région d'Ottawa.

Les pétitionnaires s'inquiètent du prix excessif de l'essence dans cette région, un prix plus élevé que dans les autres régions du sud de l'Ontario. Ils prient instamment le Parlement d'exhorter le gouvernement à corriger cette injustice envers les automobilistes de la région d'Ottawa, et je tiens à ajouter que c'est une question qui préoccupe aussi les automobilistes de la région de Kingston.

**M. Boudria:** Monsieur le Président, lorsque vous avez demandé le consentement de la Chambre pour que les questions restent au *Feuilleton*, j'ai essayé d'invoquer le Règlement en espérant que le gouvernement répondrait à ma question, peut-être par l'intermédiaire du whip en chef.

J'ai quatre questions au *Feuilleton*, dont trois depuis plus de 45 jours. Certaines d'entre elles y sont depuis environ cinq mois. Comme nous ne pouvons pas avoir plus de quatre questions au *Feuilleton*, je me trouve vraiment paralysé dans ma capacité de faire mon travail en ce qui concerne les questions écrites.

Je veux demander au gouvernement quand il a l'intention de respecter le Règlement de la Chambre et de répondre aux questions inscrites au *Feuilleton*. Je reconnais que le whip ne sera probablement pas en mesure de me donner une réponse complète maintenant. Je lui demande simplement de s'engager à faire son possible pour voir à ce que le Règlement soit respecté.

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, si le député peut faire cette intervention, c'est justement grâce aux modifications que nous avons apportées au Règlement. Je tiens à signaler à la Chambre que, pour ce qui est de répondre aux questions, notre système est infiniment meilleur que tout autre système antérieur.

Toutefois, le député a raison de dire que je ne connais pas par coeur ses quatre questions. Ayant été secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, je sais que la complexité des questions pose souvent des difficultés; elles s'adressent souvent à plus d'un ministère, et le genre de réponses que les députés cherchent entraînent des dépenses considérables. De plus, si les renseignements doivent venir d'un trop grand nombre de ministères, ce n'est tout simplement pas possible de répondre en 45 jours.

J'ai dit aux députés que, s'ils réduisaient la portée de leurs questions, ils pourraient obtenir des réponses beaucoup plus rapidement. Je ne sais pas si c'est le cas ici, mais je vais demander au secrétaire parlementaire d'examiner la situation et de dire à la Chambre ce qu'il en est le plus tôt possible.

* * *

## LA SANCTION ROYALE

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général

Le 28 février 1992

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Peter de C. Cory, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 28 février 1992, à 13 heures, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

---

# INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

## LOI DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif E.

**M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca):** Monsieur le Président, je vais évidemment parler de la question dont nous sommes actuellement saisis, soit le budget que le gouvernement a présenté pour le prochain exercice.

Je veux d'abord parler de certaines anomalies du budget qui ont peut-être échappé au gouvernement, mais qui méritent néanmoins d'être signalées.

Depuis un certain temps déjà, le chef de mon parti réclame une étude des échappatoires qui sont liées aux dépenses des entreprises, par exemple, les repas d'affaires, et à d'autres questions censément importantes, mais qui n'ont pas été rectifiées dans le budget dont nous sommes saisis. Saviez-vous que les gens d'affaires peuvent encore déduire les frais des services d'escortes qui les accompagnent lors de repas d'affaires?

**Une voix:** Non.

**M. Barrett:** Mon collègue dit non et secoue la tête. À cela, le ministère répond qu'il n'a aucun moyen de contrôle. En réalité, certains de ces services d'escorte sont carrément des services de prostitution, et le gouvernement permet aux gens de déduire clairement les coûts des services de prostitution au titre des dépenses d'entreprise.

**M. McDermid:** C'est faux, et vous le savez très bien.

**M. Barrett:** Mon collègue d'en face peut m'interrompre autant qu'il le veut, mais il reste que le ministère reconnaît lui-même publiquement qu'il n'a aucun moyen de contrôler cette situation.

**M. Fee:** Pourquoi n'écoutez-vous pas ce que dit le ministre?

**M. Barrett:** Mes collègues sont passés maîtres dans l'art de chahuter, mais ils sont moins prompts à prendre des mesures.

Je puis vous assurer—et j'en suis certain—que, à l'heure actuelle, les coûts des services de prostitution peuvent encore être déduits au titre des dépenses d'entreprise. C'est pour le moins inopportun en ce moment, d'autant plus que le gouvernement essaie présentement de réduire systématiquement ses services. Cependant, lorsqu'il est question de certains d'entre eux, on ferme les yeux. C'est très bien.

**M. McDermid:** Vous avez déduit pareils frais?

**M. Barrett:** Qu'en savez-vous, cher collègue?

**M. McDermid:** Comment se fait-il que vous soyez au courant alors?

**M. Barrett:** Je n'ai pas droit aux déductions consenties aux entreprises.

**Une voix:** Eux non plus.

**M. Barrett:** Écoutez, si vous voulez m'interrompre, levez-vous, invoquez le Règlement et je déciderai.

**M. McDermid:** J'invoque le Règlement.

**M. Barrett:** Votre intervention est irrecevable.

**M. McDermid:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre du Revenu national a dit bien clairement hier que ce n'était pas le cas.

**M. Barrett:** Ce n'est pas un rappel au Règlement.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je ne peux pas entendre le rappel au Règlement, comment est-ce que je pourrais me prononcer?

**M. McDermid:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement parce que le député donne de l'information qui n'est pas véridique. En fait, le ministre des Finances a dit hier. . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Ce n'est pas un rappel au Règlement, mais un point de discussion.

**M. Barrett:** Monsieur le Président, je vous remercie de faire régner l'ordre à la Chambre et de dire à un député qui en accuse un autre de ne pas dire la vérité qu'il enfreint lui-même le Règlement.

Cela dit, la réalité est telle que je l'ai décrite.

Pour parler d'autres compressions, je vais passer maintenant du particulier à l'universel. Le gouvernement s'est délibérément dégagé de toutes ses responsabilités à l'égard des provinces, qui doivent se débrouiller avec leur budget pour faire face au désastre économique dont le gouvernement est la cause.

Nous avons 1,5 million de chômeurs au Canada, dont beaucoup ont les prestations de chômage comme seule source de revenu. Même si le gouvernement a augmenté sa contribution au titre de l'assurance-chômage, les travailleurs, lorsqu'ils arrivent au bout de leurs prestations et ne sont plus admissibles, doivent recourir à l'aide sociale. C'est justement là que le gouvernement actuel fait faux bond, particulièrement dans trois provinces, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, où la progression de la participation fédérale est plafonnée.

Ce que le gouvernement fait, et je sais bien que la présidence n'a rien à voir là-dedans, c'est qu'il se contente de dire que les chômeurs sont victimes de la restructuration économique. Il dit: «Si vous éprouvez des difficultés, vous êtes victimes d'une restructuration économique.» Une restructuration économique pour laquelle quelqu'un doit se sacrifier, et il est aussi bien que ce soient les pauvres, les chômeurs et ceux qui sont inemployables.

• (1220)

Dans son budget, le gouvernement n'a pris aucune mesure qui permette de croire qu'il est conscient du péril auquel il expose la nation en laissant les provinces se débrouiller avec les coûts énormes de l'assistance sociale. Le gouvernement a créé plus de problèmes en matière d'assistance sociale dans les huit années au pouvoir que nous n'en avons connu dans une génération auparavant. À cet égard, il se borne à blâmer les libéraux. Dieu sait que ceux-ci sont à blâmer. Mais voilà que les deux vieux partis se lancent dans des discussions afin de savoir quelle récession était la pire. Est-ce là la façon de diriger un pays? Nous ne sommes pas ici pour essayer de savoir quelle récession est la pire. Les deux partis ont causé une récession. Nous sommes ici pour discuter de solutions, et ce gouvernement n'a absolument rien proposé dans ce sens.

Les mêmes vieux conservateurs étaient là lors de la dernière crise, lorsque le président des États-Unis de l'époque, M. Hoover, avait lancé cette phrase célèbre: «*Root hog or die—Root hog or die*». La libre entreprise pour les pauvres. La libre entreprise pour la classe moyenne, mais le socialisme pour les riches.

Jetons un coup d'oeil sur les banques au pays. Celles-ci sont protégées par une sorte d'office de commercialisation, précisément le mécanisme qu'ils veulent détruire dans le cas des agriculteurs. En fait, la Banque du Canada est une forme d'office de commercialisation: elle fournit les devises et assure le contrôle monétaire des cinq principales banques privées au pays, elle est une institution publique qui protège ces banques privées, celles-ci réalisent actuellement des bénéfices plus élevés que tout autre secteur commercial au pays, et elles sont protégées par le gouvernement. Les banques ont réalisé des bénéfices de 4 milliards de dollars l'an dernier—ainsi, les très riches se voient garantir une protection à l'égard d'une somme de 4 milliards de dollars, alors que les pauvres et les chômeurs ne reçoivent aucune aide du gouvernement.

**Une voix:** Les banques paient des impôts.

**M. Barrett:** Ah, elles paient des impôts. En fait, si les banques payaient des impôts au même taux que les commis qui travaillent pour elles, nous nous en porterions tous beaucoup mieux. Les commis de banque versent un pourcentage plus élevé de leur salaire que les banques elles-mêmes. N'essayez pas de me faire croire que les banques paient leur juste part d'impôts. Celles-ci sont protégées par le gouvernement et par une institution socialiste qu'on appelle la Banque du Canada.

De même, les compagnies d'assurances au pays sont prospères, riches et très solides. Les choses vont encore plus loin puisque même une banque indépendante serait privilégiée en vertu de l'accord nord-américain de libre-échange avec le Mexique. Monsieur le Président, je signale à votre attention un rapport qui n'a pas été publié au Canada mais bien aux États-Unis. En fait, au Canada, contrairement à ce qui se passe au Mexique et aux États-Unis, les parlementaires n'ont toujours pas été informés du projet d'entente entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Les sénateurs mexicains ont eu une séance d'information, de même que les membres du Congrès américain, mais non les parlementaires canadiens. Quoi que vous ayez l'intention de signer, ne nous en informez surtout pas.

Je me reporte à l'édition de ce matin du *Financial Post*—qui, soit dit en passant, n'appuie pas le Nouveau Parti démocratique. Si c'était le cas, je n'achèterais pas ce journal. Voici ce qu'on lit ce matin dans le *Financial Post*: «Washington—Selon une étude peu réjouissante publiée hier, le Canada sera le seul pays à souffrir d'une entente nord-américaine de libre-échange».

**Une voix:** Par qui?

**M. Barrett:** Attendez! J'y viens! Ne vous énervez pas! Je sais que le député est de plus en plus angoissé et tendu, mais qu'il reste calme! Mon intervention est conforme au Règlement.

D'après l'Institute for International Economics, dont les prévisions pour le Canada sont les plus sombres de toutes les prévisions sérieuses à avoir été faites au cours de ce débat sur l'accord de libre-échange controversé, le Mexique va gagner 600 000 emplois, les États-Unis vont en gagner 130 000, mais le Canada va en perdre 5 000. Pourquoi parler d'études sérieuses? Parce que le gouvernement n'a produit à la Chambre aucun document sur sa position dans les négociations de cet accord. C'est l'agence Southam News qui, en invoquant la Loi sur l'accès à l'information, a eu accès aux documents qu'il avait mis au point pour ses propres séances d'information sur la position canadienne. Ces documents montrent exactement la même chose, à savoir que, dans les négociations de l'accord avec le Mexique, le gouvernement se trouve en terrain miné. Qu'il soit clair et bien entendu que le gouvernement est encore en train de brader notre pays comme il l'a fait avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Je n'ai pas l'intention d'être négatif pendant toute la période de 20 minutes dont je dispose. Je veux proposer au gouvernement des façons positives de sortir de ce pétrin. Il faut comprendre à quel point le gouvernement a été stupide, bête et bouché dans les négociations de l'accord nord-américain de libre-échange avec le Mexique. Voici qu'une étude menée par une honorable organisation américaine en vient exactement aux mêmes conclusions que les séances d'information privées du gouvernement.

Ne partez pas, monsieur le député, je n'ai pas encore terminé. Cette étude montre en outre l'écart frappant qui sépare le déficit commercial de deux milliards de dollars qu'ont accusé les États-Unis en 1990 dans leurs échanges avec le Mexique et l'excédent de neuf milliards de dollars dont ils vont bénéficier sur ce chapitre en 1995. Les États-Unis porteront un autre coup à notre économie en important plutôt du Mexique que du Canada. Pourquoi pas? En vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, ceux-ci peuvent être forcés d'acheter un produit canadien, mais si nous englobons le Mexique dans l'accord, ils préféreront de toute évidence l'équivalent mexicain. Pourquoi ne le feraient-ils pas? N'importe quel idiot peut comprendre cela. Au Canada, les salaires sont plus élevés qu'au Mexique. En moyenne, on y paie un salaire de 12 $ à 14 $ l'heure pour un travail manufacturier dans les secteurs secondaire et tertiaire. Le même travail est payé 80c. l'heure au

Mexique. Où les gens achèteront-ils à votre avis? Ils achèteront au Mexique, et c'est exactement ce que dit cette étude. N'importe quel idiot l'aurait déjà compris.

Je ne comprends pas. Le gouvernement multiplie les études alors que n'importe quel idiot aurait déjà compris. Pourtant, il devra bien finir par signer cette entente. Nous allons perdre des milliers d'emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire, à cause du programme des maquiladoras au Mexique, et parce que les Mexicains qui travaillent sous le régime des maquiladoras ne gagnent souvent que 80c. l'heure. Et l'on n'a pas encore parlé des droits de la personne, des normes d'hygiène et de sécurité. Le comité de la Chambre n'a même pas rencontré de maquiladoras. Il n'est même pas allé voir quel genre de concurrence nous devrons affronter. Il n'a même pas remis en question les violations des droits de la personne perpétrées contre les hommes et les femmes du Mexique, tandis que le gouvernement de ce pays, par l'intermédiaire du premier ministre, affirme que c'est une question primordiale. C'est primordial partout dans le monde, sauf au Mexique même, quand il s'agit de le prendre comme partenaire commercial.

Les femmes de 18 à 30 ans constituent le groupe de travailleurs le plus exploité au Mexique. On est allé chercher la plupart de ces femmes dans les collectivités rurales du Mexique. On les a amenées dans les régions où opèrent les maquiladoras, et elles y sont à la merci d'employeurs peu scrupuleux. Des organisations comme Amnistie internationale et des groupes communautaires religieux ont dénoncé les violations des droits de la personne dans ces milieux. Qu'est-ce que ce gouvernement a fait? Il s'en moque. Il se contente de faire des discours moralisateurs, d'affirmer qu'il veut lier l'aide humanitaire au respect des droits de la personne. Quel paquet de. . . Je ne dirai pas le mot. Je me contente de le penser.

C'est de l'hypocrisie, monsieur le Président. Ce mot me vient également à l'esprit, mais je sais qu'il est aussi antiparlementaire. On est donc en présence d'un gouvernement qui se fiche des travailleurs canadiens et qui ne s'inquiète pas non plus du sort des Mexicains. On les exploite, mais même devant cette évidence, il signera cet accord. Pourquoi?

J'en suis venu à une conclusion, et je veux porter une accusation. Je pense que le gouvernement est de mèche avec les entreprises américaines et qu'il s'intéresse plus à celles-ci qu'à la population et aux travailleurs canadiens. J'ai bien peur d'avoir raison dans ce cas-là, mais c'est ça la réalité.

**Une voix:** Ce sera bien la première fois.

**M. Barrett:** Si c'est une première, c'est un bien mauvais exemple à donner. C'est tout un immonde merdier, et je ne peux pas dire ça non plus, monsieur le Président.

**Une voix:** Eh bien, ne le dites pas.

**M. Barrett:** Je ne le dirai pas.

Le gouvernement a tout simplement trahi les Canadiens moyens, les petites entreprises et les travailleurs. Il dit qu'il ne va rien faire pour sortir le pays de ce bourbier parce qu'il a tout fait pour l'y enfoncer.

• (1230)

Telle est sa philosophie. Toutes ses politiques sans exception nous ont enfoncés dans ce bourbier. La TPS en est une. Les négociations avec le Mexique d'un accord nord-américain de libre-échange freinent l'élan d'investissement des sociétés. Comment pensez-vous qu'on va pouvoir intéresser des investisseurs étrangers quand il va falloir leur dire que la structure salariale est plus élevée ici, mais que nous sommes prêts à adhérer à un accord pour avoir accès au marché d'un partenaire comme le Mexique où les salaires sont plus bas?

Pensez-vous que les Allemands, les Japonais ou d'autres étrangers vont venir investir au Canada quand ils sauront que nous sommes prêts à ouvrir notre marché tant au Mexique qu'aux États-Unis? Ils ne sont pas stupides. Par contre, en plus de créer la TPS, de ne pas protéger suffisamment notre propre marché et notre structure industrielle, le gouvernement négocie ces deux accords commerciaux-là.

Il se plaint maintenant de la dette. Et ce n'est pas la première fois. Je vois les libéraux et les conservateurs s'accuser mutuellement d'avoir le plus augmenté la dette. Quel débat absurde. Lequel des deux partis a le plus augmenté la dette? Vous êtes tous de mauvais gestionnaires. Vous avez tous dilapidé les ressources du pays. Vous avez tous renoncé à administrer le pays avec un minimum de bon sens.

**Une voix:** Enfin la vérité.

**M. Barrett:** Monsieur le Président, il importe d'examiner de quelle manière le gouvernement a vidé la corne d'abondance que représentent les ressources naturelles du pays, l'industrie gazière et pétrolière, le secteur forestier, les pêches, bref, toutes les ressources que Dieu a mises à la disposition de tous les Canadiens. Il importe de constater qu'il y a maintenant 1,5 million de chômeurs au Canada, que nous sommes aux prises avec une dette énorme, ce qui n'empêche pas le gouvernement d'aller voir ceux-là mêmes qu'il a littéralement dérobés pour leur demander encore des sous afin de se sortir du bourbier dans lequel il s'est lui-même enfoncé.

**Une voix:** C'est honteux.

**M. Barrett:** Si Lewis Carroll vivait de nos jours, il serait gêné. Alice au pays des merveilles devient réalité et ces gens-là deviennent les personnages du plus grand conte de fées qui soit. Qui joue le rôle du morse? Qui est le chapelier fou? Il change de chapeau avec le ministre des Finances. Qui que ce soit qui fait fonction de ministre des Finances dans un gouvernement conservateur, il est le chapelier fou et il a le chapeau.

Quelle bande de démolisseurs! Quelle bande d'incompétents! Comment s'y prendre pour détruire un pays dont l'économie en faisait un des chefs de file du Groupe des Sept? Seuls les libéraux et les conservateurs peuvent répondre à cette question.

**M. Lewis:** Et la Colombie-Britannique.

**M. Barrett:** Quand j'ai quitté mes fonctions, la Colombie-Britannique avait des surplus, des budgets équilibrés et 600 millions de dollars d'actifs. Au risque de perdre mon siège, je défie quiconque de dire le contraire.

Cela étant dit, je ne suis qu'un socialiste. J'ai simplement fait de l'argent. Pour les socialistes, c'était contraire à la loi de faire de l'argent au nom de la population. Mais nous l'avons fait quand même. Nous avons créé notre propre société d'État, la British Columbia's Insurance Corporation. Y a-t-il eu un politique de droite élu depuis dans la province de Colombie-Britannique pour s'en débarrasser? Allons, dites-le moi. Aucun, parce que cette société est lucrative.

Si vous voulez que les conservateurs vous écoutent de toutes leurs oreilles, parlez-leur d'une société qui rapporte. Si vous leur parlez de ressources, de responsabilités vis-à-vis leurs engagements, de sensibilité envers les gens, vous ne réussirez pas à capter leur attention. Mais si vous leur dites comment faire de l'argent, attendez-vous à entendre la cloche sonner. En fait, la lumière s'allume et la cloche sonne. Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'ils apprennent.

Je voudrais profiter des dernières minutes qu'il me reste pour leur donner un cours élémentaire d'économie. Notre dette est telle que, pour chaque dollar perçu, 32 cents doivent servir à payer l'intérêt. On s'entend là-dessus? Parfait.

Interrogez-les un à un, vous les entendrez récriminer contre le gouvernement de l'Ontario qui accroît son déficit. L'Ontario consacre sept cents de chaque dollar au service de la dette. Disons que ce montant atteigne neuf cents. Le gouvernement ne serait-il pas aux anges s'il avait ce ratio de levier pour la dette. Avec les conservateurs, il en coûte 39 cents et avec les néo-démocrates, neuf cents et ce, malgré le bourbier dont ces derniers ont hérité des libéraux, soit dit en passant. Le gouvernement fédéral fait 70 p. 100 de ses emprunts au Canada même.

Une des ressources que nous avons au Canada, ce sont nos propres capitaux. Nous ne devrions pas avoir peur de nous en servir. Le gouvernement l'a enfin découvert un peu en lançant un programme permettant aux gens d'utiliser les fonds versés dans un régime enregistré d'épargne-retraite pour effectuer un versement initial sur une maison. Je ne pense pas que ce soit là la meilleure façon d'utiliser cet argent, mais au moins nos vis-à-vis ont enfin compris qu'on pouvait s'en servir.

Savent-ils ce qu'est une obligation? Je le crois. Ils vendent des obligations d'épargne du Canada à des Canadiens pour obtenir les recettes voulues afin de financer leurs dépenses de fonctionnement et le service de la dette. Le gouvernement n'est pas contre les obligations d'épargne du Canada, et il en va de même du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique.

Ce que j'offre, c'est un autre type d'obligation afin d'attirer les épargnes au Canada et de pouvoir ainsi consacrer d'énormes sommes à des travaux publics qui emploieraient des dizaines de milliers de Canadiens et ne forcerait pas le gouvernement fédéral à s'endetter; il lui suffirait d'user de son imagination pour reporter l'imposition des sommes investies dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite.

C'est le *Globe and Mail*, qui n'est pas un journal néo-démocrate, qui a pris la peine, le 10 février, de publier ce brillant article expliquant comment nous pouvions utiliser une obligation municipale à partir d'un régime enregistré d'épargne-retraite, pour financer une restructuration massive au niveau municipal dans tout le pays. Cet article était signé par un certain David Barrett, l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique.

**Une voix:** Son règne n'a duré que trois ans.

**M. Barrett:** C'est vrai, savez-vous pourquoi? Parce que les libéraux et les conservateurs se sont alliés aux créditistes. Ils représentent tous les mêmes intérêts. Même si on ne connaît pas tous les détails de leur alliance politique, on sait par contre qui en a ressenti les effets. C'était là un «ménage à trois» politique—c'est la seule expression que je connaisse en français.

Quoi qu'il en soit, voilà une occasion basée sur l'expérience américaine des années 1930 de financer des obligations municipales tendant à permettre une restructuration fondamentale de toutes les villes et de tous les villages du pays. C'est très simple; en fait, c'est si simple que cela déconcerte complètement les conservateurs. Cela ne leur coûtera pas un sou. Il ne s'agit pas d'accorder une exonération d'impôt à la classe moyenne. Il n'est pas question non plus de permettre aux acheteurs de maison de faire de la spéculation à long terme. On veut simplement offrir, à partir d'un régime enregistré d'épargne-retraite, une obligation municipale peu coûteuse ayant un rendement de 4,5 p. 100 et permettant aux propriétaires de ces obligations, s'ils gardent leur argent dans le régime en question, d'accumuler des intérêts et de pouvoir sortir cet argent sans payer d'impôt après dix ans afin de le consacrer à leurs besoins ou à ceux de leurs enfants. Pendant ces dix années, on aura pu utiliser d'énormes capitaux.

De combien d'argent s'agit-il? Selon les chiffres du gouvernement, il y a maintenant 103 milliards de dollars investis dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Il s'agit ensuite de se demander où est passé cet argent? Nous allons nous pencher là-dessus. Ne soyez pas impatients, je vais procéder étape par étape. La moitié de ces 103 milliards de dollars est investie dans des régimes autogérés.

Je comprends, monsieur le Président, que mon temps de parole est écoulé, mais peut-être que certains collègues auront la bonté de me poser une question afin que je puisse terminer mon intervention.

**L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, dans le hansard du 26 février dernier, à la page 7617, le député néo-démocrate d'Essex-Windsor a clairement énoncé la politique de son parti à l'égard de la déduction pour amortissement. Il a déclaré que la déduction pour amortissement représentait une autre échappatoire pour le secteur de la fabrication du Canada, puisqu'une hausse de cette déduction n'a jamais été reconnue comme un moyen d'accroître les investissements où que ce soit dans le monde.

• (1240)

Nous avons tous été abasourdis d'apprendre que, selon la politique du Nouveau Parti démocratique, la déduction pour amortissement constituait une échappatoire. Je voudrais simplement savoir jusqu'où ira cette nouvelle politique des néo-démocrates. Proposent-ils d'éliminer complètement la déduction pour amortissement? On se demande ce qu'ils méditent à les entendre énoncer aussi clairement cette politique qui, bien sûr, ruinera l'industrie de la fabrication dans les régions d'Essex-Ouest et de Windsor. Le député pourrait-il expliquer pourquoi ils élimineraient la déduction pour amortissement du régime fiscal canadien?

**M. Barrett:** Monsieur le Président, en vertu du programme que j'appuie, une déduction pour amortissement permettrait aux contribuables canadiens d'économiser des centaines de millions de dollars et, du même coup, de protéger un avantage pour l'investisseur.

Par exemple, vous prêtez les 50 000 $ que vous avez placés dans un REER à des municipalités, par l'intermédiaire d'un organisme du gouvernement fédéral, à un taux de 4,5 p. 100; au bout de dix ans, vous aurez réalisé 25 000 $ en intérêts dans votre REER.

**M. McDermid:** En franchise d'impôt.

**M. Barrett:** En franchise d'impôt, c'est exact. Au bout de dix ans, vous avez. . .

**M. McDermid:** Cela ressemble à une échappatoire.

**M. Barrett:** Oh, ce n'est pas une échappatoire. Attendez que je vous dise combien d'argent je vais faire là-dessus. Au bout de dix ans, vous avez le droit de retirer de votre REER les intérêts que vous avez réalisés en tant que montant forfaitaire en franchise d'impôt.

**M. McDermid:** Cela ne coûte rien au contribuable.

**M. Barrett:** Une minute, s'il vous plaît.

**M. McDermid:** Nous voulons savoir quelle période est libre d'impôt.

**M. Barrett:** Vous savez, monsieur le Président, il n'est pas facile de faire comprendre une nouvelle idée à ces gens. Nous l'avons fait pour la médecine socialisée, pour l'assurance-hospitalisation, pour toutes sortes de programmes, et je le ferai encore ici, même si c'est pénible. S'ils écoutaient, ils pourraient peut-être nous voler cette idée. Je serais le dernier à dire que j'en suis l'auteur. Je demeurerais silencieux, priant Dieu de bénir les conservateurs pour avoir donné du travail aux Canadiens.

Comprenez-vous maintenant? Si vous voulez que ça arrive, vous n'avez qu'à tendre l'oreille. Utilisez la moitié de l'argent actuellement disponible dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite, plus de 50 milliards de dollars qui ne sont pas autogérés, pour avoir accès à une obligation municipale au choix de l'acheteur, sans ordre émanant du gouvernement, sans structure gouvernementale.

**M. McDermid:** Où pensez-vous que l'argent se trouve, à l'heure actuelle?

**M. Barrett:** Vous voulez mon avis? Je pense qu'une partie de l'argent va au Mexique. Cette étude confirme que la Banque Royale du Canada prendra de l'expansion au Mexique et se servira, à cette fin, de fonds canadiens. Et puis flûte! Si ces fonds sont assez bons pour être répartis ou réinvestis au Mexique, ils devraient être assez bons pour rester ici, au Canada. C'est ce que j'en dis.

**M. McDermid:** Quelle absurdité!

**M. Barrett:** Oh oh, monsieur le Président, rien ne sert de le convaincre. Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut rien entendre.

Ce programme d'obligations a été lancé aux États-Unis par Franklin Delano Roosevelt, dans le milieu des années 30, quand le revenu disponible et les économies de masse n'étaient pas aussi accessibles qu'ils le sont actuellement dans les REER. Il utilisait les ressources internes pour relancer l'économie américaine. C'est l'une de nombreuses mesures utilisées par l'administration Roosevelt pour sortir les États-Unis de la dépression. C'est une nouvelle version des obligations municipales des États-Unis, qu'on appelle là-bas «Ginnie Mae». Cela permettrait aux municipalités de tout le pays d'appliquer les résultats d'une étude effectuée en 1985 qui présente en détail le genre de nouvelle infrastructure dont ce pays a besoin, d'un océan à l'autre. Voilà cette étude, où il est question des REER.

Il faudrait que le gouvernement comprenne que pour nous sortir de la récession, nous ne devons compter que sur nous-mêmes, sur nos propres moyens et sur notre propre leadership. Nous ne pouvons ameuter le monde entier.

Nous ne pouvons pratiquer la politique de l'autruche en espérant que la situation s'améliore. Par contre, nous pouvons nous servir d'instruments publics positifs pour nous sortir de ce bourbier et remettre les Canadiens au travail.

Chaque personne qui travaille—et j'apprends quelque chose ici au gouvernement—paie de l'impôt sur le revenu. Et qui perçoit cet impôt? Le gouvernement. Chaque personne qui touche un salaire paie aussi la TPS. Et qui reçoit cet argent? Le gouvernement.

Les chômeurs ne paient pas beaucoup d'impôt. Ils ne peuvent faire des achats et payer la TPS. Si nous remettons les Canadiens au travail en mobilisant du capital local ici, dans le pays, le gouvernement fera de l'argent au lieu d'en donner sous forme de prestations d'aide sociale ou d'assurance-chômage.

Il cessera de créer différentes catégories de citoyens, mais donnera à tous de l'espoir.

Tout ce que la plupart des gens veulent, c'est recevoir un chèque de paye. Que ces chèques soient émis en anglais ou en français importe peu. Tout ce qu'ils veulent, c'est recevoir un chèque de paye afin de pouvoir conserver une certaine dignité et une certaine estime d'eux-mêmes au sein de la société canadienne, et afin de réaliser leurs objectifs. Ce qu'il nous manque, c'est la sagesse. La sagesse et la volonté politique.

Je sais que ce discours a été instructif pour les députés. Il ne s'agit pas d'un instrument politique; il s'agit du bon sens des Américains. Si nous ne pouvons faire appel au bon sens, quel espoir nous reste-t-il?

**M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat à l'égard du projet de loi C-61. Il y a un certain nombre d'observations que je voudrais faire au sujet du budget.

On est vivement tenté, lorsqu'on prend la parole après le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, de ne pas prononcer son propre discours, mais de réagir au sien. Toutefois, le sien était tellement rempli de suppositions que je ne suis pas sûr qu'il vaille réellement la peine de le faire. Je préfère parler de ce qu'est le budget, plutôt que de ce qu'il n'est pas.

Le débat réel porte sur le projet de loi C-61, la Loi portant pouvoir d'emprunt. Il est important de le commenter, car il constitue un élément important non seulement du budget, mais également du processus de gouvernement démocratique.

Ce projet de loi confère au gouvernement le pouvoir d'emprunter de l'argent pour exercer son mandat. Un principe fondamental de la démocratie parlementaire veut qu'il n'y ait aucune imposition sans représentation, et c'est exactement de quoi retourne le projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Ce sont des mesures législatives comme celle-ci qui confèrent au gouvernement le pouvoir d'exécuter le mandat que lui a confié la population.

Je voudrais également faire remarquer que ce projet de loi témoigne de progrès considérables. L'année dernière, les besoins d'emprunt du gouvernement s'élevaient à environ 30 milliards de dollars.

Je suis heureux de noter que, cette année, ils ont baissé à 24,7 milliards. Je prévois que d'autres progrès seront réalisés au cours des quatre ou cinq prochaines années, après quoi le gouvernement n'aura pas besoin d'emprunter de l'argent. Cela témoigne effectivement des énormes progrès qu'il a accomplis.

Le budget qu'a déposé le ministre des Finances il y a trois jours commence à montrer que les Canadiens récolteront les fruits des budgets rigoureux qu'a présentés son prédécesseur au cours des sept années précédentes.

Je dois dire qu'ils n'ont pas toujours été accueillis avec un enthousiasme délirant de la part des députés de l'autre côté, sans mentionner les Canadiens d'un océan à l'autre.

Toutefois, les gens sont comme les gouvernements. Il faut gouverner dans l'intérêt du pays et non pas simplement dépenser l'argent des contribuables. Nous ne sommes pas d'accord pour donner des cadeaux aux contribuables juste pour que le gouvernement devienne populaire et se fasse réélire.

Les gens s'attendent à un gouvernement responsable. Ils s'attendent qu'il fasse ce qu'il faut. Malheureusement, comme d'autres orateurs l'ont mentionné dans ce débat, lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, il a hérité non seulement une dette de 200 milliards de dollars dont les intérêts s'accumulaient chaque année, mais également un déficit de fonctionnement de 16 milliards de dollars.

Je pense qu'il est fort louable que nous ayons, pendant sept ans, pris des mesures difficiles comprenant non seulement la réduction des dépenses, mais aussi la création de nouvelles taxes, ce que personne n'aime faire. Le résultat, c'est que nous sommes maintenant dans une position où le gouvernement a un surplus de fonctionnement de 12 milliards, soit une différence de 28 milliards avec la situation antérieure.

• (1250)

Si nous n'avions pas eu l'héritage du précédent gouvernement, si nous n'avions pas eu une dette accumulée de 200 milliards—qui avec les intérêts composés atteint maintenant plus de 400 milliards et serait encore plus élevée si nous n'étions pas dans le noir et si, de ce fait, nous ne payions pas une partie de cette dette—le pays serait dans une position extraordinaire.

Nous avons traversé une récession et elle a été dure. Elle a été dure pour tous les habitants de ce pays. Nous traversons également des changements économiques considérables dans le monde. Je pense qu'il faut admettre que la récession est là et qu'elle a eu un impact.

En toute justice, il faut aussi reconnaître que le Canada—ses habitants et son économie—a traversé cette récession beaucoup mieux que la plupart des pays industrialisés, en raison des mesures responsables prises par ce gouvernement pendant ses années de pouvoir.

C'est grâce aux budgets de l'ex-ministre des Finances et à la politique commerciale du gouvernement, décriés par nos collègues d'en face, que le Canada est si bien placé pour profiter de l'économie mondiale du XXI$^{e}$ siècle.

Ce n'est pas que je veuille sous-estimer les problèmes que les Canadiens connaissent aujourd'hui et ceux qu'ils ont connus par le passé. Lorsqu'il y a une récession, il y a des faillites et des pertes d'emploi. Si vous perdez votre emploi ou votre entreprise, c'est une calamité, une tragédie personnelle. Cela ne peut être ignoré par aucun député.

Dans la région atlantique du Canada, l'effet de la récession est encore plus fort car les pêches sont en difficulté et les gens sont particulièrement sensibilisés aux récentes réductions des contingents pour la morue du Nord, les stocks du secteur 2J3, dont les répercussions seront graves pour 2 500 à 3 000 personnes et pour leurs possibilités d'emploi au cours des prochains mois.

J'espère que le présent gouvernement apportera une réponse. Il n'est pas facile de trouver des fonds de nos jours, mais ce gouvernement a réagi lors de la crise précédente au moyen du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, du programme d'assurance-pêche et grâce à d'autres programmes de la Planification de l'emploi qui ont permis aux gens de ces collectivités de faire face à ces difficultés.

De même, la surcapacité du secteur des pâtes et papiers a produit un impact négatif dans nos régions. On peut le constater, par exemple, à Liverpool, en Nouvelle-Écosse. La compagnie Bowater-Mersey Paper Co. Ltd. a dû imposer des réductions et faire des mises à pied. Heureusement, les signes montrent une certaine amélioration et les heures de travail augmentent à cet endroit. Les gens qui possèdent des terres à bois ont certainement été touchés car ils ne peuvent pas vendre autant de leur bois coupé qu'ils le voudraient.

Enfin, il est bien entendu que nous devons relever le défi en agriculture. J'aimerais dire que toute la question, maintenant publique, préoccupe depuis plusieurs mois ceux d'entre nous qui s'intéressent à l'agriculture. Le système de gestion de l'offre et la préservation de notre sécurité alimentaire au Canada sont d'une importance primordiale dans ma province de Nouvelle-Écosse, comme ils le sont sans doute partout ailleurs au pays.

J'aimerais encourager tous les députés de cette Chambre à appuyer sans restriction les efforts faits, sous le leadership de notre premier ministre, en vue d'assurer que les négociations du GATT nous permettent de préserver notre sécurité alimentaire si cruciale, notre culture fondée sur la ferme familiale, et en vue d'assurer aussi que les consommateurs canadiens puissent toujours, en faisant leur marché, obtenir des produits frais—lait, oeufs, poulet, dinde ou autres.

Nous devons reconnaître que les défis seront difficiles à relever, mais nous continuerons de le faire. Le budget, il me semble, indique que le Canada prend un virage, que la reprise économique est amorcée et qu'une croissance soutenue s'annonce. Il renferme des mesures qui stimuleront davantage notre économie.

On avait émis de nombreuses hypothèses quant aux mesures fiscales qu'il contiendrait. Personne n'aime être taxé. Je pense que le ministre des Finances a frappé un circuit dès sa première sortie lorsqu'il nous a présenté un budget qui ne contient absolument aucune nouvelle taxe et qui prévoit même une légère réduction d'impôt pour les particuliers.

Évidemment, mes collègues d'en face ont décrié cette réduction disant qu'elle était insignifiante. Je ne pense pas que les contribuables qui s'aperçoivent qu'ils vont économiser quelques dollars en impôt sur le revenu cette année et même les années à venir la trouveront insignifiante.

Il en va de même pour le Régime d'accession à la propriété qui offre un avantage exceptionnel à beaucoup de Canadiens. Les particuliers pourront retirer jusqu'à 20 000 dollars de leur épargne-retraite sans payer d'impôt pour acheter ou faire construire une maison et auront quinze ans pour rembourser cet argent.

J'ai déjà reçu des appels téléphoniques d'électeurs de ma circonscription et même d'ailleurs au pays qui sont vraiment enchantés de voir que le gouvernement a accepté la recommandation de l'Association canadienne de l'immeuble et de divers autres organismes et aussi de mes collègues d'en face, parce que cette mesure sera extrêmement avantageuse et aura un effet stimulant sur notre économie.

En même temps, j'ai entendu—j'allais dire—beaucoup de «râlage», mais ce n'est peut-être pas poli ni conforme à l'éthique parlementaire. J'ai entendu de l'autre côté de la Chambre beaucoup de bruit à l'effet qu'on n'avait rien prévu dans ce budget pour aider les gens qui sont actuellement en chômage au Canada.

Il existe deux façons d'envisager la création d'emplois. D'après celle qui semble avoir cours de l'autre côté de cette Chambre, le gouvernement n'a d'autre choix, pour remettre les gens au travail, que de les embaucher lui-même même s'il faut pour cela grossir les rangs de la fonction publique, créer des projets ponctuels, des sociétés d'État, des conseils consultatifs, des organismes, etc.

Bien sûr, nous avons vu ce type de gouvernement pendant de nombreuses années et il a laissé au pays des dettes qui sont comme un boulet que les Canadiens doivent traîner avec eux.

Ce n'est pas comme cela que l'on crée des emplois. La bonne façon pour un gouvernement de créer des emplois, c'est de reconnaître qu'il appartient au secteur privé et aux entreprises florissantes d'offrir des emplois aux gens et de leur permettre de gagner leur vie.

Ce sont les entreprises qui créent les emplois. Ce sont les entreprises de fabrication et de transformation qui nous offrent non seulement des possibilités exceptionnelles de créer des emplois, mais aussi la possibilité d'exploiter les avantages et les ressources que ce pays a le bonheur de posséder.

Ce sont les exportations qui créent les emplois. Ce budget, ainsi que la politique de ce gouvernement, est fondé sur le principe voulant que ce soient les investissements du secteur privé et non les dépenses du gouvernement qui doivent créer des possibilités d'emploi et la richesse du pays.

Deux politiques de ce gouvernement ont soulevé des tollés. La TPS et l'Accord de libre-échange sont deux éléments importants qui prépareront le Canada à profiter de tout cela.

Mes vis-à-vis dénoncent régulièrement ces mesures. Et je dois admettre qu'ils ont réussi à convaincre beaucoup de Canadiens qu'elles ont des répercussions négatives alors que la situation si difficile que nous vivons depuis environ un an est attribuable à la récession plus qu'à tout autre facteur.

La TPS et l'ALE représentent des bases solides pour notre développement économique et pour l'accroissement de la capacité concurrentielle des fabricants canadiens. Vous n'avez pas à me croire sur parole, monsieur le Président. Demandez à l'Association des manufacturiers canadiens ou à l'Association des exportateurs canadiens.

Je vais vous lire une lettre que le premier ministre a reçue récemment de M. Vim Kokar, de l'entreprise Early Canadian Furniture Shops. Il dit: «Monsieur le premier ministre, nous traversons une période très difficile pour beaucoup de Canadiens. Certaines de vos initiatives ont été très impopulaires et j'estime qu'il a été très courageux de votre part de présenter des mesures comme le libre-échange et la TPS pour nous permettre d'être plus concurrentiels sur les marchés internationaux.»

Il ajoute: «L'industrie canadienne du meuble a été durement frappée. Il a fallu un certain temps pour s'adapter aux nouvelles conditions sur les marchés, mais je suis fier de pouvoir dire que le libre-échange a créé de nouvelles ouvertures pour nos produits. Cette année, nos ventes ont doublé et l'avenir s'annonce prometteur.»

Ce sont là les résultats du libre-échange et de la TPS. Nous avons accru la capacité concurrentielle des Canadiens, nous avons élargi les marchés étrangers pour les produits canadiens et nous recevrons de plus en plus de lettres comme celle que je viens de vous lire à mesure que de nouveaux programmes seront mis en oeuvre.

Nous sommes à l'écoute des dirigeants d'entreprises. Ce sont eux qui créent les emplois. Ce ne sont pas les syndicats. Les syndicats ne créent pas d'emplois. Je n'irais pas jusque-là, mais certains disent que le rôle des syndicats est de protéger les emplois au-delà du raisonnable. Je trouve que c'est une façon dure de dire les choses.

À quoi les syndicats doivent-ils leur existence? Ils la doivent à la protection des emplois de leurs membres. Le nombre de membres est la meilleure protection d'un syndicat. L'emploi des syndicalistes dépend des membres du syndicat. Les syndiqués paient des cotisations syndicales pour que leurs emplois soient défendus, mais n'allons pas croire que les syndicalistes sont des critiques objectifs d'une politique commerciale qui peut nécessiter l'adaptation du marché du travail, par des pertes d'emplois et la création de nouveaux.

• (1300)

Il ne faut pas nous laisser leurrer par des gens qui ont tout intérêt à ce que le Canada se retranche derrière les murailles de leur mentalité isolationniste qui leur cacherait les réalités de la compétitivité, par exemple; que nous le voulions ou non, ces réalités existent indépendamment du gouvernement au pouvoir. Rien ne changera ça.

Les budgets successifs de ce gouvernement ont eu un effet très positif sur le climat économique qui a conduit les membres de l'OCDE et du G-7 à conclure que parmi les pays du G-7, le Canada est celui qui a les meilleures chances de croissance. Ces budgets ont abouti à une diminution de l'inflation, à la stabilité des prix et à la baisse des taux d'intérêts qui ont chuté de sept points au cours des 18 derniers mois. Le dollar canadien se maintient à un niveau qui permet aux entreprises canadiennes d'être raisonnablement concurrentielles. Le déficit bat en retraite. Voilà les résultats de la bonne gestion financière de ce gouvernement.

Le budget qui a été déposé l'autre jour démontre clairement que nous commençons à ressentir les effets bénéfiques des budgets précédents dont nos chers collègues d'en face déploraient la rigueur. Grâce à la diminution des dépenses imposée par ce gouvernement, les impôts ont baissé et le déficit a diminué de 4 milliards de dollars cette année et nous pouvons nous attendre à ce qu'il continue à diminuer au cours des années à venir.

Le budget est à l'image des aspirations des Canadiens. Notre ministre des Finances, probablement plus que tout autre de ses prédécesseurs, s'est promené dans tout le

Canada pour recueillir l'opinion du public et élaborer un budget en conséquence.

C'est l'une des raisons pour lesquelles on a fait un si bon accueil à ce budget dans tout le pays. Les Canadiens ont dit qu'ils voulaient des solutions réalistes, durables et non des solutions miracles, une réduction du déficit, une rationalisation de l'administration fédérale et des programmes sociaux dont bénéficient les gens vraiment nécessiteux.

Nous avons beaucoup entendu parler de l'universalité à la Chambre. La plupart des gens que je représente ici pensent que des prestations comme les allocations familiales ne devraient pas être versées aux gens riches et que nous devrions réserver les ressources que nous pouvons affecter aux allocations familiales aux Canadiens qui en ont le plus besoin.

Voilà pourquoi nous avons le Livre blanc sur la nouvelle prestation fiscale pour enfants qui rationalise le système, qui le rend plus responsable et mieux adapté de telle sorte que l'argent disponible aille aux gens qui en ont le plus besoin.

En outre, je suis heureux de voir que les nouvelles prestations seront payées tous les mois au lieu qu'on fasse un petit paiement mensuel comme maintenant puis un gros versement unique le mois des déclarations d'impôt. Le versement mensuel permet, à mon avis, non seulement aux familles de faire un meilleur usage de cet argent, mais signifie aussi que cet argent risque plus de rester dans la collectivité.

Il y a un pharmacien de Lockeport qui m'a appelé l'autre jour pour me dire qu'il était particulièremnet satisfait de cet aspect parce qu'avec un gros paiement unique les gens ont davantage tendance à aller en ville ou ailleurs pour faire de folles dépenses. Alors que, si ces prestations sont versées tous les mois, ils dépenseront cet argent dans leurs propres collectivités qui en seront avantagées. Je pense qu'il a tout à fait raison.

Les Canadiens ont dit qu'ils ne voulaient pas de nouveaux impôts et ils n'en ont pas eu. En fait, ils ont obtenu une faible réduction. . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** À l'ordre, je vous prie. Il restera trois minutes au député quand nous reprendrons le débat.

*Initiatives ministérielles*

## MESSAGE DU SÉNAT

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendement les projets de loi suivants: projet de loi C-35, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement; et le projet de loi C-57, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada.

* * *

## SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant.

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

*Et de retour*:

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants :

Projet de loi C-35, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement—Chapitre 1.

Projet de loi C-57, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada—Chapitre 2.

Projet de loi S-2, Loi de mise en oeuvre des conventions conclues entre le Canada et la Finlande, le Canada et la République fédérative tchèque et slovaque et le Canada et les États-Unis mexicains en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et d'une convention conclue entre le Canada et les États-Unis mexicains sur l'échange de renseignements en matière fiscale—Chapitre 3.

* * *

## LOI DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif E.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député de South Shore dispose encore de trois minutes.

**M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, je suis heureux de disposer de quelques minutes pour terminer mon intervention.

J'étais en train de parler des nombreuses mesures budgétaires proposées par le gouvernement qui vont créer des conditions propices à l'essor des entreprises, ce qui va amener la création d'emplois. C'est un sujet qui préoccupe tous les députés, je le sais.

Il y a, entre autres, la réduction du taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation ainsi que la majoration de la déduction pour amortissement, d'une importance vitale pour l'entreprise, bien que mes amis néo-démocrates semblent y voir une échappatoire fiscale, ce qui me paraît pour le moins étrange. Il y a aussi la réduction de la retenue fiscale sur les dividendes directs, des encouragements fiscaux dans les travaux de R-D ainsi que la modification des dispositions régissant l'exemption pour gains en capital, qui favorisera l'investissement dans le secteur de la fabrication. Il convient de noter à l'intention des propriétaires immobiliers qui projetaient de vendre que la mesure qui les touche n'entre en vigueur que le jour de l'exposé budgétaire et pas avant. Il y a aussi un soutien accru aux petites entreprises, les mesures visant à encourager la croissance dans les fonds de capital de risque de travailleurs.

Autant d'exemples des mesures qui vont non seulement assurer la prospérité des entreprises, mais accroître le nombre d'emplois—de 500 000 d'après les prévisions du ministre.

Voilà la façon dont le ministre s'est acquitté de ses responsabilités. Il a prouvé qu'il avait écouté les Canadiens. Il l'a également prouvé en réduisant le gaspillage au sein de l'administration, en réduisant les dépenses inutiles, en rationalisant quelque 46 organismes, voire en en abolissant certains qui n'avaient plus leur raison d'être. Des grincements de dents ont accueilli l'annonce de la dissolution d'un de ces organismes en particulier, mais en fait, peut-être qu'au moment de sa création, il n'y avait pas dans le secteur privé d'autres organismes remplissant la même fonction. Pourquoi dépenser inutilement l'argent des contribuables?

Ce budget contient certains changements importants, symboliques qui permettront d'économiser quelques dollars mais qui, surtout, constituent un message pour les Canadiens, comme l'élimination des voyages en première classe. Je ne sais pas pourquoi on a jamais permis les voyages en première classe aux frais du contribuable. Les ministres eux-mêmes font un sacrifice en acceptant une réduction de leur salaire, et je les en félicite.

Je suis ravi de constater que l'aide aux personnes handicapées ne cesse de s'améliorer. Tous les députés à la Chambre, j'en suis sûr, doivent être ravis de voir que les mesures introduites vont contribuer à l'intégration sociale et économique de ces personnes et garantir à chacune d'elles le droit de gagner sa vie, de vivre dans la dignité et de prendre part à la vie canadienne.

Tout ceci augure bien de l'avenir de notre pays. Je suis sûr que les députés se joindront à moi pour féliciter le ministre des Finances du travail remarquable qu'il a accompli en présentant ce budget.

**M. Ray Skelly (North Island—Powell River):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le député qui vient de parler, et j'ai deux questions. Si le budget du gouvernement est tellement extraordinaire, pourquoi sa cote de popularité s'établit-elle à 11 p. 100?

La deuxième question, que je lui poserai certainement la semaine prochaine, c'est pourquoi cette cote est-elle tombée à 6 p. 100?

**Une voix:** Nous ne voulons pas atteindre trop tôt notre cote maximum.

**M. Skelly (North Island—Powell River):** Je savais bien qu'il y avait une bonne raison.

Je voulais poser au député une question plus importante à propos des réductions budgétaires frappant les fonds de défense juridique et les organisations de défense. Dans la localité de Powell River, 22 femmes ont été chassées de leur emploi par la Banque Canadienne Impériale de Commerce. La banque a refusé de négocier de bonne foi avec ces femmes qui sont maintenant sans emploi depuis avant Noël, et elle a recruté des briseurs de grève pour remplacer ces travailleuses syndiquées.

Nous avons demandé aujourd'hui à la ministre responsable de la situation de la femme si elle accepterait de rencontrer ces femmes pour discuter de leurs problèmes. La Banque Canadienne Impériale de Commerce et les autres banques à charte canadiennes ont une très mauvaise réputation en matière de relations de travail et d'exploitation des femmes, et le gouvernement doit maintenant intervenir. Le ministère du Travail doit enquêter sur ce genre d'activités. La ministre responsable

de la situation de la femme a fait un commentaire tout à fait grotesque, quand elle a déclaré qu'elle ne pensait pas qu'elle devait intervenir. Dans presque tous les cas, ce sont des femmes qui sont victimes de ces situations. C'est de l'antisyndicalisme à l'état pur.

• (1320)

Des milliers d'habitants de la localité de Powell River ont signé une pétition pour tenter d'inciter le gouvernement à réagir devant cette injustice flagrante. Cela n'a rien à voir avec l'équité du processus de négociation collective. Le principe de la justice a complètement été déformé. Ces femmes ont besoin de l'aide du gouvernement. Elles ont besoin de services de représentation que doit leur fournir le ministère du Travail. La ministre responsable de la situation de la femme doit leur fournir ces services. Toutes les femmes enfermées dans le cercle vicieux de l'antisyndicalisme et des mesures de discrimination et d'exploitation appliquées par les chartes à banque du Canada doivent être protégées. Pour les aider, il faut une commission royale d'enquête sur ces activités. Aujourd'hui, il y a 22 femmes aux prises avec ce problème, il peut y en avoir 22 dans une autre localité. On les isole, section par section, on démantèle le syndicat et licencie les femmes dont on ne veut plus comme employés parce qu'elles veulent organiser un syndicat ou songent tout simplement à le faire.

Si les banques à charte traitaient leurs employés et les femmes qu'elles embauchent de façon juste et équitable, les travailleurs auraient le droit dans bien des cas de négocier avec l'employeur, mais leurs chances ont été anéanties. Le budget ne fait qu'empirer leur situation, puisque la ministre responsable de la situation de la femme refuse de les rencontrer et d'appuyer leur demande pour une commission royale d'enquête sur l'exploitation dont se rendent coupables les banques à charte et particulièrement la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

À Powell River, à cause de cette injustice, les citoyens ont décidé de faire désormais affaire avec des établissements financiers syndiqués, affirmant que les coopératives de crédit affichent un taux de croissance énorme et un bon rendement.

Les habitants de cette localité et d'autres régions ont également décidé de transférer leur REER à d'autres établissements financiers et de ne pas souscrire à un REER de la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

Enfin, avant que le député ne réponde à ce commentaire, j'ajouterais que je tenais à souligner certaines initiatives. Tant que la BCIC respectera des pratiques infâmes en matière d'emploi, les citoyens devront unir leurs efforts, ne plus souscrire à des REER avec la BCIC, ne plus se procurer de carte d'or VISA émise par Air Canada et la BCIC. Le gouvernement doit prendre des mesures pour aider les citoyens qui veulent venir en aide à ces femmes et les protéger contre ce genre d'exploitation.

**M. McCreath:** Monsieur le Président, je ne sais pas exactement combien de temps il reste sur la période de dix minutes. Je ne suis pas certain si mon collègue posait des questions ou faisait son propre discours, mais je l'ai quand même écouté attentivement et je vais certainement profiter du temps qu'il me reste.

Il a soulevé un certain nombre de questions et, bien entendu, je vais essayer d'y répondre, même si je crois que les questions relatives à la condition féminine ne relèvent pas vraiment du débat sur le budget.

Il a parlé des sondages, et je tiens à lui rappeler qu'il n'y a que le jour des élections qui compte. Il se souviendra certainement que, lors des deux dernières campagnes électorales fédérales, son parti avait très bien fait dans les sondages.

**M. Skelly (North Island—Powell River):** J'invoque le Règlement. Je sais que mon collègue s'est trompé lorsqu'il a dit que les questions relatives à la condition féminine n'ont pas leur place dans le budget conservateur. Je sais qu'il voudra corriger immédiatement cette erreur. Il ne veut pas qu'elle soit consignée au compte rendu.

**Le président suppléant (M. Thorkelson):** Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est la continuation du débat.

**M. McCreath:** Monsieur le Président, j'ai dit que c'était un débat sur le budget et non sur la condition féminine. Voilà ce que j'ai dit.

Mon collègue s'inquiète du financement des groupes de revendication. À mon avis, une des choses qui se passent dans notre pays, c'est que quiconque veut des fonds du gouvernement réussit à en obtenir. Il me semble que, à un certain point, au lieu que le gouvernement aille chercher l'argent dans les poches des contribuables pour le distribuer ensuite aux groupes de revendication, ce

serait plutôt aux gens qui s'intéressent à un groupe de revendication en particulier de financer ce groupe.

Le Programme de contestation judiciaire est un cas à part. Je suis content que mon collègue en ait parlé. Lorsque la charte a été adoptée, nous n'en connaissions pas toutes les conséquences sur le plan juridique. À mon avis, le gouvernement a eu tout à fait raison de prévoir des fonds pour aider les Canadiens qui pouvaient avoir des motifs légitimes de contester des décisions, y compris des décisions du gouvernement, en invoquant la charte afin de déterminer exactement quels sont les droits que leur confère cette charte. Je crois que c'était bon que ce programme soit financé par l'État pendant de nombreuses années. D'ailleurs, ce programme nous a donné de nombreuses décisions des tribunaux qui ont servi à clarifier la charte. Cependant, il vient un temps où le but visé est atteint, et ce genre de programmes gouvernementaux ne devraient pas être financés éternellement par l'État. Ils sont créés pour répondre à un besoin et, lorsque le but visé est atteint, ils ne devraient plus être financés par l'État, avec l'argent des contribuables.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, nous discutons aujourd'hui du projet de loi en vertu duquel le gouvernement demande à la Chambre l'autorisation d'emprunter. Combien les conservateurs veulent-ils emprunter? À mon avis, c'est le premier point à établir. Ils veulent 24,7 milliards de dollars. Je le signale pour que les Canadiens sachent de quoi il est question aujourd'hui.

Nous discutons afin de déterminer si nous devrions donner 24,7 milliards de dollars aux conservateurs. Il n'est pas nécessaire de discuter pendant 20 minutes pour répondre à cette question. La réponse est non. Le gouvernement n'a pas la confiance de la Chambre pour administrer les affaires du pays et, bien entendu, nous ne devrions pas l'encourager à continuer. Le gouvernement devrait se retirer et laisser la place à d'autres.

Le gouvernement a récemment déposé son budget. Il y annonce très peu de mesures.

[*Français*]

Il y a, par exemple, une mesure pour utiliser les fonds du Régime enregistré d'épargne-retraite pour l'achat d'une première maison. Je suis content qu'au moins, à cet égard-là, le gouvernement ait écouté le chef du Parti libéral et député de Beauséjour qui avait justement fait une telle suggestion. Alors, bravo! Les Conservateurs ont compris un peu.

Quelques jours auparavant, le gouvernement d'en face avait également permis de réduire le montant du dépôt initial sur l'achat d'une maison neuve. Encore une fois, bravo! Le gouvernement a écouté les suggestions du Parti libéral. Je dois également souligner, monsieur le Président, le fait que le gouvernement se soit dit d'accord pour réduire de 75 millions les dépenses pour la publicité et les sondages—je devrais peut-être appeler cela de la propagande—mais quand même, je leur dis bravo, encore une fois! C'est une très bonne initiative. Mais il faut quand même se souvenir que l'an dernier, avec le Programme de prospérité ou l'Agenda de prospérité—c'est plutôt ainsi qu'on le nomme—du gouvernement d'en face, on avait déjà augmenté les dépenses de quelque 25 millions. Alors, il ne faudrait pas que les Canadiens et Canadiennes pensent que le gouvernement d'en face a redécouvert la vertu! Ce n'est pas tout à fait cela. Ils ont tout simplement réduit le montant d'excès qu'il y avait déjà dans le budget.

De plus, je suis heureux de savoir qu'enfin, on a compris l'importance d'encourager la production d'éthanol au pays. Là-dessus, je dois féliciter l'honorable député de Lambton—Middlesex qui demande au gouvernement des encouragements de ce genre depuis fort longtemps. Bon, c'est tout pour les éloges, monsieur le Président, parce que le reste, c'est moins drôle.

Plusieurs députés avaient demandé la création d'un programme de relance de l'économie canadienne. Le député d'en face qui a pris la parole il y a quelques instants nous disait que nous étions en train de sortir de la récession et que les choses allaient s'améliorer. Eh bien, je l'espère, monsieur le Président! Mais, j'ai devant moi un article, aujourd'hui, signé de Eric Beauchesne, journaliste de *Southam News*, qui, justement, nous fait part de quelques faits.

[*Traduction*]

L'article s'intitule «Une reprise complète dans cinq ans».

• (1330)

Voici ce que dit cet article: «Il faudra encore cinq ans avant que l'économie ne se soit complètement remise de la récession.» C'est ce que le ministère des Finances reconnaît discrètement dans les documents budgétaires. «Même si la lueur d'une reprise est terne, les documents budgétaires mentionnent aussi le risque d'une détérioration de la situation.» Cela veut dire que, si tout va bien, il nous faudra cinq ans pour nous sortir de la récession.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell n'est certainement pas de cet avis. Ni une personne indépendante et objective, monsieur le Président. Non. Absolument pas. C'est ce que prétend le ministre des Finances, de l'autre côté. Il semble qu'il faudra cinq ans pour sortir de la récession si tout va bien. Autrement, la situation pourrait empirer.

Ce que je dis, c'est qu'il faut des mesures concrètes pour nous sortir de la récession. Je sais ce que disent les députés d'en face: «Bah! le gouvernement ne doit pas intervenir. Les choses se régleront d'elles-mêmes.» Peut-être, mais pourquoi courir le risque? Ne sommes-nous pas élus pour gouverner? Ou le sommes-nous pour ne pas gouverner?

Je pense que ceux qui nous élisent s'attendent à ce que nous fassions quelque chose. Je ne dis pas qu'il faut creuser des trous et les remplir simplement pour s'employer à quelque chose. Ce n'est pas ce que le chef de l'opposition et moi-même proposons. Il suggère que nous investissions dans des travaux d'immobilisation, dans des travaux qui créeront de vrais emplois.

Je vais vous donner un exemple. Dans ma circonscription, le pont Perley, qui relie Hawkesbury, en Ontario, à Grenville, au Québec, a été construit en 1931. Je sais que vous vous êtes demandé combien de temps allait s'écouler avant que je parle de ma circonscription. Ce pont a été construit en 1931.

En 1975, on a déclaré qu'il était presque à refaire. Il était nécessaire de remplacer ce pont. En fait, j'ai des lettres du ministre ontarien des Transports, qui était conservateur à l'époque, et qui refusait de participer à la construction d'un nouveau pont. Cette démarche avait été faite à la demande du gouvernement fédéral.

Nous sommes maintenant en 1992. Le pont a été réparé un nombre incalculable de fois. Celui-ci doit être remplacé. Le gouvernement a dit qu'il voulait le remplacer en 1995 mais, jusqu'à maintenant, il n'est même pas parvenu à obtenir une entente avec les deux provinces non pas en ce qui a trait à la construction du pont, mais bien à l'évaluation environnementale qui doit être faite avant même que l'on ne dessine les plans, lesquels sont une condition préalable au dépôt d'offres qui précédera la construction du pont.

Croyez-vous que ce pont sera terminé en 1995? Sûrement pas. J'ai écrit au ministre des Travaux publics il y a environ deux semaines relativement à cette question. Celui-ci m'a dit: «Le premier ministre néo-démocrate de l'Ontario»—celui qui s'occupe d'éliminer des lits d'hôpitaux, Bob Rae—«a dit que si le gouvernement fédéral participait à un projet d'immobilisations, l'Ontario allait fournir une somme équivalente à celle du fédéral.»

Je me suis dit: «Très bien. Nous aurons sûrement un nouveau pont Perley si le gouvernement fédéral peut convaincre la province de fournir une somme équivalente. Nous aurons un nouveau pont». Cela ne s'est pas produit. Il n'y avait rien dans le budget fédéral.

[*Français*]

Encore pire, monsieur le Président, est le nombre de fermetures et de mises à pied dans la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell. Laissez-moi vous faire part de quelques exemples seulement dans la région de Hawkesbury et dans le comté de Prescott. Je pourrais en parler toute la journée des fermetures dans le comté de Glengarry, également. On se souviendra par exemple de la fermeture, l'été dernier, de la Glengarry Transport, de la GTL, à Alexandria, qui a causé la perte de 1 804 emplois, mais pour les prochaines quelques minutes, je vais vous parler de certaines fermetures dans la région du comté de Prescott. Écoutez ceci.

L'usine Firogan, fermée le 29 novembre 1991, 20 mises à pied; l'usine Fashion Town, fermée le 28 décembre 1991, 28 mises à pied; fermeture de la Hawkesbury Paving, faillite, occasionnait, le 31 octobre 1991, 8 mises à pied; fermeture à Saint-Isidore-de-Prescott du poste de mirage Maurice Lamoureux, en raison d'une vente, 35 mises à pied.

En décembre, *Canadian Plastics* a mis à pied 16 employés; Bertrand et Frères, 40 employés; Noreast, mise à pied de 100 employés pour deux semaines; à l'usine Fib-Pak, à Hawkesbury, une mise à pied de 18 employés en novembre à cause d'une baisse du marché; *Amoco Fabrics*, monsieur le Président, 16 employés mis à pied: raison invoquée, restructuration. Il y a aussi *Dominion Textiles*, paru dans un article du journal *Le Droit*, où on a mis à pied 86 employés et cela se passait le 17 janvier 1992.

J'ai ici un texte qui parle du fait qu'au mois de décembre, le taux de chômage dans le comté de Prescott était de 15 p. 100.

[*Traduction*]

Voici un titre tiré de l'édition du 28 décembre 1991 du *Standard Freeholder*, de Cornwall: «Les demandes de prestations d'assurance-chômage atteignent presqu'un niveau record».

Voici un autre titre. Celui-ci s'adresse au gouvernement d'en face, qui pense que les choses s'améliorent tellement. J'aimerais bien que ce soit vrai, mais ce n'est certainement pas le cas actuellement, du moins pas dans ma circonscription. «Un comité multipartite se fait dire que l'est de l'Ontario a besoin d'aide en matière d'emplois». C'était le 28 août 1991. Si nous avions besoin d'aide à cette époque, vous pouvez imaginer quelle est la situation maintenant.

«Produits forestiers Canadien Pacifique Ltée, de Hawkesbury, fermera ses portes après 88 ans au sein de la collectivité». Cette fermeture a entraîné 51 pertes d'emplois permanents—dont 35 étaient des postes de techniciens de laboratoire, de scientifiques et ainsi de suite. Il s'agit d'un laboratoire de recherche qui a fermé ses portes dans ma circonscription.

Nous savons tous combien d'emplois le Canada a perdu depuis la signature de l'Accord de libre-échange et depuis que le gouvernement laisse tellement augmenter la valeur du dollar en soutenant les taux d'intérêt.

Dans l'est de l'Ontario, soit la région que je représente, il y a aussi eu disparition de programmes du gouvernement fédéral visant à encourager l'industrie à s'établir dans cette région où le taux de chômage est traditionnellement élevé.

Permettez-moi de vous décrire certains des programmes qui étaient auparavant en place. Il y avait à un moment donné un programme appelé l'Office canadien pour un renouveau industriel, l'OCRI. Il y avait aussi le Programme de développement industriel et régional, le PDIR, ainsi que l'entente auxiliaire visant l'est de l'Ontario. Ces trois programmes visaient à attirer les industries dans notre région, afin que l'est de l'Ontario puisse améliorer sa situation économique.

Tous ces programmes ont pris fin, ont été supprimés ou sont tout simplement disparus. Depuis 1984, le gouvernement n'a rétabli aucune mesure pour créer de l'emploi dans l'est de l'Ontario, région que j'ai l'honneur de représenter aux Communes.

Le gouvernement nous dit dans son budget qu'il a adopté l'initiative REER. Il n'emploie pas exactement ces termes, mais c'est ce qu'il dit. Vous savez, cette initiative proposée par les libéraux, celle dont j'ai parlé il y a quelque temps.

Fort bien. Mais il ne se vante pas d'avoir éliminé au même moment le Programme des coopératives d'habitation. Hier, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a publié des chiffres montrant que le nouveau programme permettra de construire moins de logements que ce que fera perdre l'élimination du Programme des coopératives d'habitation. En d'autres termes, c'est une perte nette qui résulte de ces deux initiatives simultanées, l'une excellente, l'autre déplorable. Tous les Canadiens étaient convaincus que le Programme des coopératives d'habitation était là pour rester.

• (1340)

[*Français*]

Particulièrement au Québec, par exemple, on sait que le Programme de logements coopératifs était un programme qui jouissait d'un bon succès. Les Canadiens et Canadiennes demeurant au Québec utilisaient ce programme-là pour la construction de logements à prix modiques qui étaient fort utiles pour un bon nombre de personnes.

Alors, monsieur le Président, comme vous le voyez, les choses ne sont pas drôles. Le gouvernement, en plus d'avoir déposé son Budget cette semaine, nous a fait part de son programme de prévisions budgétaires, ou son budget de dépenses principal, si vous voulez le terme technique.

[*Traduction*]

Voici ce qui a été annoncé dans les prévisions budgétaires. En 1986, souvenez-vous-en, le premier ministre a déclaré à Vancouver, après avoir entendu un discours de Nancy Reagan—vous savez, la patronne de Ronald Reagan—que le Canada connaissait un problème endémique de drogue. Certains se sont dit, en se grattant la tête, qu'il y avait peut-être effectivement un problème. Je constate que le solliciteur général suit mes propos avec grande attention.

Le premier ministre a donc dit que le problème atteignait les proportions d'une épidémie. Les Canadiens se sont dit: «Puisque le premier ministre le dit, ce doit être vrai.» Après tout, tout le monde sait que le premier ministre dit toujours la vérité. Nous l'avons donc cru.

Le premier ministre a élaboré sa stratégie nationale de lutte contre la drogue. Hier, les prévisions budgétaires sont déposées, et que constatons-nous? La stratégie nationale n'existe plus. Ce qui m'a amené à poser une question au premier ministre hier, aux Communes. Je lui ai demandé, étant donné ce qu'il avait dit en 1986, quand au juste ce problème épidémique de drogue avait été réglé et par qui.

Le premier ministre a évité de répondre, c'est certain. Le ministre de la Santé s'est levé. Il a dû apprendre en même temps que moi que le programme avait été annulé, si bien qu'il est resté sans réponse.

Je ne le savais pas alors, mais il y a aussi un autre programme qui a été annulé, celui qui visait à réprimer la conduite en état d'ébriété. Autre programme très utile. On n'en trouve plus trace dans les prévisions budgétaires d'hier. Ma question reste entière. Quand le problème de drogue a-t-il été réglé, et par qui? J'invite le solliciteur général à répondre à cette question et aux autres également. Il a peut-être une réponse à cela et je suis sûr qu'il se lèvera immédiatement pour répondre à cette très importante question.

Dans les quelques minutes qui me restent, je voudrais dire que ce budget ne créera pas beaucoup d'emplois dans ma circonscription ni ailleurs au Canada. Il est vrai qu'il y a l'initiative touchant les régimes enregistrés d'épargne-retraite, mais, je le répète, une autre annulation dans le cas des logements coopératifs fait qu'il y a une perte nette dans les prévisions touchant les constructions de maisons cette année.

Nous avons tous été élus dans cette enceinte pour prendre des mesures concrètes et je crois que le gouvernement doit jouer un rôle proactif et non pas se contenter de dire que les choses vont se régler d'elles-mêmes, car ce n'est pas le cas, même si nous le souhaiterions. En toute franchise, étant donné que le gouvernement fait si peu dans ce budget, j'espère encore que les choses puissent s'améliorer d'elles-mêmes. Pourquoi voulons-nous continuer à laisser souffrir 1,49 million de Canadiens entre-temps? À l'heure actuelle, tous ces gens sont au chômage. Combien d'autres Canadiens sont des sans-emploi officieux? Combien de Canadiens ne font même pas partie des statistiques, car ils travaillent à temps partiel. Vous connaissez probablement le programme de travail partagé. De nos jours, beaucoup de gens ne travaillent que deux ou trois jours par semaine. On n'en tient même pas compte dans les statistiques sur les chômeurs, dans ce chiffre de 1,49 million.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, pour ma part en tout cas, ce Budget n'est pas satisfaisant. Je suis sûr que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes vont demander au gouvernement, dans les prochains jours, d'apporter des correctifs majeurs au Budget qui a été présenté cette semaine, afin de créer de l'emploi, pour que les quelque 1,5 million de Canadiens qui sont aujourd'hui en chômage retrouvent une façon d'avoir un gagne-pain. Pour tous mes électeurs, en tout cas, monsieur le Président, c'est ce que je souhaite. Je dis au gouvernement d'en face: Il est temps d'agir. Ils sont présentement à 11 p. 100 dans les sondages d'opinion publique. Il est sûr que les Canadiens et Canadiennes n'ont plus confiance en eux, mais ce sont quand même eux qui ont été élus pour prendre les décisions, et je le reconnais. C'est donc, nonobstant leur manque de popularité, leur devoir d'agir, et d'agir immédiatement.

[*Traduction*]

**M. Skelly (North Island—Powell River):** Monsieur le Président, j'aimerais demander au député ce qu'il pense du dilemme créé par l'élimination des services d'assistance judiciaire et par la suppression de l'aide à l'assistance judiciaire au sein des services de la ministre responsable de la situation de la femme et du ministre du Travail.



À Powell River, en Colombie-Britannique, la Banque Canadienne de Commerce a mis 22 de ses employés à la rue, toutes des femmes, certaines sont chefs de famille monoparentale qui essayent d'élever leurs enfants. La banque se refuse à négocier de bonne foi. Elle s'est couverte de honte en se dépêchant de jeter ces femmes à la rue juste avant Noël pour leur gâcher les fêtes et dans l'espoir qu'elles reviendraient, qu'elles abandonneraient leur syndicat et qu'elles accepteraient les conditions que leur imposerait la banque.

Il semble que la Banque Canadienne Impériale de Commerce se livre également à une supercherie très habile qui consiste à faire courir la rumeur qu'elle va fermer la succursale en question dans le centre commercial de Powell River et qu'elle s'est arrangée pour être remplacée par une succursale d'une autre banque à charte dont les employés ne sont pas syndiqués, ce qui anéantirait ces 20 femmes et les laisserait sans aucun espoir de pouvoir revenir et négocier. Ce genre de manoeuvres de la part des banques à charte, et encore plus de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, ne sont pas rares.

Ces femmes et les habitants de Powell River, par milliers, ont mis sur pied un plan d'action et ont demandé par pétition que la ministre responsable de la situation de la femme se serve de ses pouvoirs pour venir en aide à ces femmes et pour obtenir de leur employeur qu'il reprenne les négociations de bonne foi.

Le ministre du Travail du Canada devrait intervenir pour tenter de rapprocher les parties, il devrait rencontrer ces femmes et les représentants de la banque pour les ramener à la table de négociation et faire comprendre à la banque ce que c'est que des pratiques de relations de travail équitables.

La ministre responsable de la situation de la femme, la députée de Capilano—Howe Sound, devrait prendre l'initiative de lancer une vaste enquête publique sur les pratiques de la BCIC et des autres banques à charte qui exploitent leurs employées et mènent une action antisyndicale.

Finalement, tous les citoyens qui travaillent dans des entreprises syndiquées, qui appuient les syndicats, devraient fermer leur compte d'épargne à la Banque Canadienne Impériale de Commerce et en transférer leur REER, refuser d'accepter toute offre proposée par la publicité ou autres incitations, et faire savoir clairement à la banque qu'ils ont pris cette décision à cause de ses pratiques rétrogrades et déraisonnables en matière de relations de travail.

Enfin, si la ministre responsable de la situation de la femme n'est pas disposée à rencontrer ces femmes pour défendre la cause des femmes exploitées dans la localité de Powell River, il faudrait tenir aussitôt que possible une manifestation devant son bureau de Vancouver-Ouest pour lui faire comprendre en quoi consiste exactement sa responsabilité envers les Canadiennes.

**M. Boudria:** Je remercie le député de poser la question, monsieur le Président. Comme le sait le député, je me rends demain dans sa circonscription et ce n'est pas pour prendre la parole devant une assemblée de ses adversaires, mais pour tout autre chose. Le député et moi allons voir où en est la réalisation d'un projet d'immobilisations qui est destiné à la colline du Parlement. Je tiens à répondre carrément à sa question. Tout d'abord, la réponse que le député de South Shore a fournie tout à l'heure était absolument insuffisante. Il a dit que ce budget n'a rien à voir avec la situation de la femme ou quelque chose du genre. Je résume, ici. Je crois que c'est faux. Ce budget vise à améliorer le sort de tous les Canadiens et, en particulier, des plus nécessiteux. Évidemment, la dure réalité veut que beaucoup de femmes, et surtout les mères et les chefs de familles monoparentales, éprouvent de graves difficultés financières au Canada. C'est absolument terrible et il est de notre devoir d'essayer, au moyen de mesures budgétaires, de leur rendre la vie plus facile. Je conteste donc l'affirmation qui a été faite à cet égard.

• (1350)

En ce qui concerne la banque en question, je n'en sais pas grand-chose. Elle ne compte pas beaucoup de succursales dans ma circonscription. En général, le dossier des banques de ma circonscription est bon en ce qui concerne l'emploi des femmes. En fait, les femmes constituent probablement la moitié de leur personnel. Si l'on ajoute à cela les directrices et les directrices adjointes, elles sont un bon nombre, près de la moitié peut-être. De toute manière, leur nombre est considérable comparativement aux autres entreprises. Donc, la situation n'est pas trop mauvaise à cet égard dans ma propre circonscription.

Toutefois, je conviens avec le député qu'il est pour le moins absolument épouvantable qu'une banque empêche qui que ce soit de faire respecter ses droits. Il est normal que les autres établissements financiers de la région récupèrent la clientèle d'une banque qui se comporte ainsi envers certains de ses clients. Après tout, beaucoup de ces employées sont des clientes, tout comme les membres de leurs familles d'ailleurs. La banque le fait à ses risques et périls.

Toutefois, pour les employés, ce n'est pas aussi simple. Ils peuvent compter sur mon appui moral. J'aurais simplement souhaité que la ministre responsable de la situation de la femme qui représente cette région, tout près, puisse au moins inviter ces gens à se rendre à son bureau de circonscription, situé à quelque 50, 60 ou 70 milles de là. Je suis sûr que ces gens pourraient se rendre en voiture à Vancouver pour rencontrer la ministre si elle se libérait. À mon avis, c'est la moindre des choses. Qu'elle les invite et les écoute. Il est évident qu'elle devrait faire davantage pour les aider.

[*Français*]

J'aimerais également profiter de l'occasion pour parler de tout ce dossier de contestation judiciaire. Le gouvernement doit continuer à offrir des fonds, non seulement pour le genre de contestation qu'on vient de mentionner, mais également en ce qui concerne les langues officielles. À titre de représentant d'une communauté francophone hors Québec, je vois d'un très mauvais oeil l'annulation du Programme de contestation judiciaire.

Le secrétaire d'État disait, aujourd'hui, que les provinces pouvaient nous aider. Je demande aux députés d'en face s'ils vont laisser à Don Getty la *job* de prendre soin et de revendiquer les droits des Franco-Albertains, par exemple? C'est aussi dramatique que cela! Et c'est cela, en fait, que le secrétaire d'État nous a dit dans son discours aujourd'hui, ou plutôt en réponse à une question de l'honorable député d'Ottawa—Vanier.

Le même raisonnement s'applique ailleurs au pays également, quand, dans plusieurs provinces, les francophones n'ont pas la gestion de leurs propres écoles. Je dis à mes collègues d'en face—et je vois le député de Beauharnois—Salaberry et d'autres—je les invite à porter attention à ce dossier et je les invite à nous aider, nous, francophones hors Québec pour qu'on remette les fonds dans ce programme-là parce qu'on en a besoin.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La période de questions et commentaires est maintenant terminée.

**M. Guy Ricard (Laval—Ouest):** Monsieur le Président, je désire saisir l'occasion qui m'est donnée de me prononcer en faveur du projet de loi C-61, Loi portant sur le pouvoir d'emprunt pour 1992-1993.

Le Parlement est saisi chaque année, suite au Budget fédéral, de l'étude pour adoption d'un projet de loi visant à assurer au gouvernement le pouvoir d'emprunter les fonds nécessaires afin de réaliser les travaux publics et de s'acquitter des autres activités d'ordre général.

Pour l'exercice 1992-1993, le gouvernement sollicite le pouvoir d'emprunter une somme de 24,7 milliards de dollars, monsieur le Président.

Le projet de loi, cette année, comporte les dispositions régulières des années antérieures, une somme visant à pourvoir aux besoins financiers pour l'année 1992-1993, un montant au titre des bénéfices au Compte du fonds des changes, ainsi qu'une réserve pour imprévus. Le détail des besoins financiers est précisé dans les documents budgétaires.

Les bénéfices enregistrés par le Compte du fonds des changes, qui engendrent des besoins d'emprunt supplémentaires en dollars canadiens, demeurent dans le Compte et ne peuvent être utilisés pour couvrir les frais généraux, cela afin d'assurer au gouvernement la capacité d'intervenir sur les marchés des changes. Le montant total sollicité dans le projet de loi doit donc inclure une somme égale à ces profits.

La réserve pour imprévus, monsieur le Président, de 3 milliards de dollars, est la même qu'au cours des années antérieures. Elle vise à répondre aux besoins imprévus liés aux opérations de change, aux fluctuations saisonnières en matière d'emprunts et aux retards relatifs à l'adoption de la Loi sur le pouvoir d'emprunt de l'année prochaine.

Le projet de loi comporte également de nouvelles dispositions, principalement d'ordre technique, visant à faire correspondre le pouvoir d'emprunt de l'exercice aux besoins d'emprunt de l'exercice.

Le montant de 3,9 milliards nécessaire au remboursement des bons émis au cours de 1991-1992 en vertu de l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques offre la garantie que ces besoins d'emprunt pour 1991-1992 ne soient pas imputés au pouvoir d'emprunt courant de 1992-1993. Comme il a été dit et répété au cours de ce débat, dans le cas où nous aurions besoin aux fins de ces remboursements d'un montant inférieur au pouvoir d'emprunt de 3,9 milliards, la fraction non utilisée serait déduite. En 1989, la loi comportait une disposition analogue mais sans plafond.

Une autre disposition nouvelle permet de lier le pouvoir d'emprunt aux besoins financiers pour 1992-1993, et ce, même si la législation obtient la sanction royale avant le début du nouvel exercice.

Enfin, en vertu d'une autre disposition, le pouvoir d'emprunt prend effet le 1er avril 1992 aux fins du calcul des frais liés à des emprunts effectués aux termes de la loi. Dans le cadre de ce débat, nous avons également pris connaissance du rapport des opérations du gouvernement sur la dette. Le programme établi chaque année vise spécifiquement à minimiser les frais de la dette et les risques d'encourir des hausses des taux d'intérêt.

Les députés sont au fait qu'il n'est pas possible au gouvernement de mettre en oeuvre le programme courant d'emprunt pour 1992-1993 avant que ce projet de loi n'ait été adopté. J'exhorte donc tout les députés de cette Chambre à adopter le plus tôt possible ce projet de loi afin de permettre au gouvernement de poursuivre ses emprunts de la manière la plus rentable qui soit.

Je m'arrête ici, monsieur le Président, parce que je vois qu'il y a beaucoup d'autres députés qui ont demandé la parole. Alors, je vous remercie de m'avoir écouté.

[*Traduction*]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le vote est reporté au lundi 9 mars à 18 heures.

Comme il est 15 heures, en vertu de l'ordre adopté le jeudi 27 février 1992, la Chambre s'ajourne au lundi 9 mars 1992, à 11 heures, conformément aux articles 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 58.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 9 mars 1992**

La séance est ouverte à 11 heures.

---

*Prière*

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

### LOI SUR L'INDEMNISATION DES VICTIMES DE CRIMES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**M. John Brewin (Victoria)** propose que le projet de loi C-310, Loi concernant l'indemnisation des Canadiens en voyage ou en poste à l'étranger qui sont victimes de crimes soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif E.

—Monsieur le Président, permettez-moi de vous signaler que l'horloge, qui est en face de moi, est en réparation. J'apprécierais que vous m'avertissiez quelques minutes avant la fin de la période qui m'est allouée.

Tout d'abord, je suis heureux qu'il y ait autant de députés présents pour l'étude de ce projet de loi d'initiative parlementaire. Celui-ci prévoit l'établissement d'un régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels visant à protéger les citoyens canadiens ou les résidants permanents du Canada contre toute blessure subie à cause d'un acte criminel commis contre eux pendant qu'ils travaillent ou qu'ils voyagent à l'étranger.

Comme la Chambre le sait, presque toutes les provinces ont un régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels à l'intention de leurs administrés qui auraient subi des préjudices à l'intérieur de leurs frontières. En fait, presque tous les régimes provinciaux protègent non seulement tous les Canadiens, mais aussi les non-résidants qui auraient été blessés dans cette province.

Ce projet de loi est attribuable à deux personnes courageuses, M. et M^me^ Mark et Belinda Hillier, de Victoria. En 1988, M. et M^me^ Hillier ont fait un voyage en Jamaïque, ce qui devait être un voyage de rêve. C'étaient leurs premières vacances à l'étranger, et ils attendaient ce jour depuis longtemps. Ils sont partis avec des amis.

Pendant leur séjour là-bas, ils ont été victimes d'un crime brutal. Deux hommes sont entrés dans leur chambre d'hôtel malgré les mesures de sécurité en place, les ont volés et battus, puis ils ont violé M^me^ Hillier à plusieurs reprises.

Le lendemain matin, ils n'avaient plus d'argent. On leur a accordé un minimum d'aide pour sortir du pays. Leurs vacances, leur voyage et même leur vie étaient un gâchis total.

• (1110)

Quatre ans plus tard, ils essaient encore de se remettre des traumatismes de ce crime. Ayant lu leur récit dans le journal local, le *Times Colonist*, je les ai appelés et nous avons bavardé. Nous avons évoqué non seulement les circonstances du crime, mais également l'incapacité de notre société à remédier à leur situation.

En écoutant leur récit, je me suis mis à m'en remémorer d'autres du même genre. En examinant un peu l'affaire, nous avons constaté une lacune dans la protection accordée aux Canadiens. S'il existe un programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels à l'échelon provincial, il n'y a rien de semblable pour protéger nos citoyens qui travaillent ou voyagent à l'étranger.

J'ai présenté ce projet de loi à la Chambre à l'étape de la première lecture, et voilà qu'il nous revient pour être lu une deuxième fois. Si mes collègues sont d'accord, avant la fin de l'heure, cette mesure législative pourra être renvoyée à un comité législatif pour être étudiée en profondeur. Je demande à la Chambre de l'approuver.

Comme les députés le savent, s'il y a encore assez de monde passé midi, heure d'Ottawa, le projet de loi est renvoyé au bas de la liste au *Feuilleton*. Je prie les députés de bien vouloir considérer cette possibilité et de s'accorder avec moi pour dire qu'il devrait être renvoyé à un comité législatif. Pour avoir consulté des députés des deux côtés de la Chambre, je crois que ce projet de loi est exempt de tout sectarisme. Il a la faveur des députés des deux côtés de la Chambre. C'est une mesure importante puisqu'il y a une lacune dans nos lois, et nous devons la combler.

Permettez-moi de faire valoir trois arguments en faveur d'un programme d'indemnisation des Canadiens à l'étranger qui sont victimes de crimes. Premièrement, nous accordons déjà, par le truchement de notre service diplomatique, une aide aux Canadiens qui ont des ennuis à l'étranger. C'est même une fonction importante de notre service diplomatique à l'étranger. Nous offrons d'innombrables services aux Canadiens qui sont à l'é-

tranger. Ce programme serait une extension de ces services.

Ensuite, nombre de pays où vont les Canadiens pour visiter ou travailler n'ont pas de programme d'indemnisation à offrir aux visiteurs canadiens victimes de crimes. Aussi, lorsqu'ils sont victimes de crimes à l'étranger, les voyageurs canadiens n'ont pas accès à ce genre de protection. Certains pays offrent cette protection, d'autres pas. C'est une lacune que nous devons combler.

Enfin, il importe de souligner que la plupart des programmes provinciaux s'appliquent aux étrangers qui viennent au Canada. Le principe en cause a été accepté au niveau provincial. La seule manière de combler ce vide comme il se doit, c'est que le Parlement fédéral exerce son autorité et établisse un programme semblable ou, à tout le moins, mette en place la structure d'un tel programme qui s'appliquerait à l'étranger.

C'est précisément ce que fait ce projet de loi en autorisant le gouvernement à conclure des ententes avec des organismes provinciaux pour gérer le programme. Il n'est pas proposé dans le projet de loi qu'on mette sur pied une structure administrative complète à l'échelon fédéral. Le projet de loi propose que soit déléguée à chacun des organismes provinciaux ou territoriaux la responsabilité d'administrer chaque cas particulier de manière que tout voyageur canadien se blessant à l'étranger et voulant faire une demande d'indemnisation s'adresserait à l'organisme provincial chargé de l'administration du programme. Dans certains cas, ce serait la Commission des accidents de travail; dans d'autres, ce serait un autre organisme chargé de l'indemnisation des victimes de crimes, un organisme chargé d'administrer un régime local, par exemple.

Il reviendrait alors à cet organisme de se prononcer sur la demande en se fondant sur la réglementation fédérale et de verser une indemnité sur le Trésor fédéral. Le gouvernement fédéral serait responsable du versement des indemnités accordées conformément à la réglementation fédéral par un organisme provincial en collaboration avec l'administration fédérale. Il me semble que c'est un système d'administration fort simple qui s'inscrit dans le cadre d'une structure qui existe déjà au Canada.

Conformément à un règlement, le gouvernement fédéral serait autorisé à déterminer qui est visé par le vocable général de citoyen canadien ou de résidant permanent du Canada—personne résidant habituellement au Canada—et à préciser le type de crime couvert et les circonstances dans lesquelles une demande valable serait acceptée.

Les programmes provinciaux sont plus ou moins uniformes quant aux types de crimes couverts. Il serait relativement simple de régler cette question pour l'établissement d'un programme fédéral.

Toutes les provinces sont en mesure de prévoir un montant maximal d'indemnisation. En général, ce montant est relativement modeste. Il importe de bien saisir le véritable rôle d'un programme d'indemnisation des victimes de crimes. Il vise notamment à assurer contre des pertes spécifiques, quoique quiconque voyageant à l'étranger devrait personnellement se charger de faire assurer ses objets de valeur.

Il y a des choses qui ne sont pas faciles à assurer, plus particulièrement le traumatisme que subit la victime d'un crime commis au Canada ou à l'étranger. C'est cela que visent surtout à couvrir les programmes d'indemnisation des victimes de crimes. Les Hillier ont souffert et continuent à souffrir du traumatisme que leur a causé la terrible tragédie de mai 1988. De condition modeste, ils n'ont pas vraiment les moyens de payer les services de counselling dont ils auraient besoin.

Autre exemple, un membre d'une famille résidant en Colombie-Britannique a été assassiné récemment au Mexique. Les frais de rapatriement du corps étaient prohibitifs pour cette famille. De tels coûts seraient couverts par un programme d'indemnisation des victimes de crimes. Il y aura d'autres cas semblables où seuls des programmes d'indemnisation de ce genre pourraient, comme c'est le cas au niveau provincial à l'heure actuelle, dédommager adéquatement les victimes.

Le principe de base est, en fait, celui de l'assurance sociale. Il s'agit de la notion selon laquelle nous sommes une famille canadienne et nous sommes responsables les uns envers les autres. Le nombre de crimes de ce type est manifestement relativement faible sur les millions de Canadiens qui se rendent à l'étranger ou qui demeurent au Canada. Cependant, lorsque cela arrive à une famille ou à des gens en particulier, c'est peut-être l'événement le plus terrible et le plus traumatisant de leur vie. Manifestement, en tant que grande famille canadienne, nous pouvons nous arranger pour offrir un programme de protection minimale, une assurance sociale minimale qui permettrait non seulement d'apporter une aide réelle sur le plan financier, mais également de dire aux Canadiens

touchés qu'en tant que société, nous nous préoccupons de ce qui leur est arrivé.

Selon moi, dans le cas Hillier, c'est exactement ce qui manque. Ces gens se sentent rejetés par leur propre pays, car il ne fait rien pour leur venir en aide. On leur ferme toutes les portes. Ils ont accepté de rendre leur cas public, car ils voulaient raconter leur histoire dans l'espoir que d'autres personnes n'aient pas à souffrir autant qu'eux, dans les mêmes circonstances, à l'avenir.

Je parle, en fait, en leur nom lorsque je demande à la Chambre non seulement de souscrire à ce projet de loi, mais également de permettre qu'il soit étudié en détail au comité, afin qu'on puisse se pencher sur le mécanisme pertinent. Il n'en coûtera rien au Canada d'examiner ce programme, et de faire en sorte qu'il soit évalué en profondeur. On doit donner aux Hillier et à d'autres la possibilité de venir témoigner devant le comité. On panserait ainsi les plaies de ces gens et d'autres personnes qui ont subi d'énormes torts sans pouvoir profiter de ce type de protection.

• (1120)

Je demande donc à la Chambre de souscrire au projet de loi. J'apprécie vivement le travail de tous les gens qui ont apporté leur appui à cette mesure. À un moment donné, j'ai pu compter sur l'aide du professeur John McLaren et des étudiants de l'Université de Victoria qui m'ont permis de recueillir une énorme documentation. J'ai tout un dossier sur l'idée à l'origine de ce projet de loi.

Je pense qu'il s'agit là d'une excellente mesure. J'apprécie l'appui que mes collègues m'ont déjà offert dans le cadre d'entretiens privés et je compte sur eux dans le cadre du débat.

**M. Stan Wilbee (Delta):** Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Victoria pour son exposé et pour l'idée qui a donné lieu à l'élaboration de ce projet de loi, que j'estime très important. Je sympathise avec les Hillier. J'ai des patients qui ont été victimes d'un délit de fuite en Espagne et qui ont souffert de blessures à la suite de cet accident tragique.

Quoi qu'il en soit, ce qui nous occupe aujourd'hui est une question de compétence, à savoir qui sera chargé d'élaborer la loi et qui, en fin de compte, devra payer toutes ces indemnités pour des blessures subies à l'étranger.

Le projet de loi C-310, qui concerne l'indemnisation des Canadiens en voyage ou en poste à l'étranger qui sont victimes de crimes, ne peut vraiment pas être adopté sans la consultation préalable des provinces. Les soins de santé relèvent habituellement des provinces. Or, comme aucune d'elles n'a demandé un projet de loi de ce genre et que personne n'a encore avancé cette notion, cette mesure législative soulève toute cette question de compétence.

Étant donné que les Canadiens sont des résidants des provinces ou des territoires, il faut consulter leurs gouvernements au sujet d'une question aussi importante. Ne pas engager des consultations significatives avec nos homologues provinciaux afin d'obtenir leur appui serait jugé inacceptable et constituerait une violation de la compétence des provinces. Il convient de noter que les gouvernements provinciaux ont déjà adopté une loi dont le député a traité, et qui permet d'indemniser les victimes d'actes criminels dans leurs provinces.

Les lois provinciales ne peuvent pas s'appliquer à l'extérieur de leurs frontières. Pour indemniser ses citoyens qui sont victimes de crimes à l'étranger, une province serait tenue de demander au gouvernement fédéral d'adopter une mesure législative comparable au projet de loi C-310 afin de permettre l'application extraterritoriale de ses lois. C'est pourquoi il faut absolument que les provinces collaborent au processus d'étude et d'adoption d'une telle mesure plutôt que de procéder par voie d'une initiative parlementaire.

Nous sommes tous d'avis, je crois, qu'un objet louable sous-tend le projet de loi. L'expérience des Hillier commande assurément la sympathie et un esprit de compréhension. Or, ce sont les provinces et non le fédéral qui devraient formuler cette demande. Si je ne m'abuse, les autorités fédérales compétentes n'ont pas été contactées par leurs homologues provinciaux. De plus, en ce moment, il ne conviendrait pas d'adopter le projet de loi C-310 sans l'autorisation des provinces.

Les députés doivent savoir que le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, aide les Canadiens qui voyagent ou qui vivent à l'étranger; en effet, des représentants canadiens fournissent cette aide à partir de 120 missions différentes dans le monde. Le parrain de ce projet de loi a mentionné que nos consulats s'occupaient

des Canadiens en difficulté à l'étranger et faisaient preuve d'un esprit de compréhension à leur égard.

Les Canadiens ont droit à une vaste gamme de services offerts dans les consulats. Ces services vont de la simple demande de renseignements concernant les voyages à l'étranger à l'aide en cas de crises majeures, comme c'était le cas récemment avec la guerre du Golfe et la crise au Moyen-Orient. Ces services consulaires consistent, entre autres, à fournir une aide générale aux Canadiens qui en ont besoin, à intervenir auprès des autorités locales si nécessaire, à faciliter l'obtention de services d'avocats et à vérifier si les Canadiens emprisonnés à l'étranger sont bien traités. Quand un Canadien éprouve des difficultés à l'étranger et quand il n'est pas bien physiquement, les représentants consulaires font tout leur possible pour lui assurer des soins médicaux sur place. C'est le ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, qui avise la famille ou les proches.

Chaque personne doit elle-même régler les frais médicaux et les frais d'hôpital et se faire rembourser par le régime d'assurance-maladie de sa province. Dans le cadre des programmes fédéraux de sensibilisation aux services consulaires, nous exhortons tous les voyageurs canadiens à prendre les assurances personnelles et les assurances-santé nécessaires pour couvrir les coûts non garantis par le régime d'assurance-maladie de leur province. En fait, nous savons que la plupart des Canadiens qui voyagent à l'étranger le font.

Le gouvernement canadien ne reste donc pas inactif en ce qui concerne la protection des Canadiens à l'étranger. Même qu'à cet égard, le Canada est beaucoup plus généreux que d'autres pays.

Le projet de loi C-310 porte principalement sur l'aide et la protection des Canadiens en voyage à l'étranger. J'estime toutefois que cette question ne relève pas directement des compétences fédérales. Par conséquent, monsieur le Président, je propose de suspendre l'étude de ce projet de loi jusqu'à ce que d'autres consultations aient été faites.

Je trouve que le projet de loi est bien intentionné et que nous devrions effectivement aider les Canadiens en voyage qui ont été blessés ou qui ont été victimes de crimes. J'estime cependant qu'il reste du travail à faire et qu'il faut consulter les provinces afin d'en arriver à une proposition. Je ne crois pas que nous devions rejeter ce projet de loi, car il a du mérite.

Je crois cependant qu'il serait plus adéquat d'utiliser d'autres voies pour traiter cette question. J'invite le gouvernement à poursuivre le travail avec les provinces afin de proposer un programme d'aide aux victimes de crimes comme ceux dont il a été question et que nous connaissons tous.

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, je suis heureux également de prendre la parole ce matin pour faire quelques observations au sujet de la mesure législative proposée qui concerne l'indemnisation des Canadiens en voyage ou en poste à l'étranger qui sont victime de crimes.

La note explicative qui figure dans le projet de loi dit:

> Ce projet de loi a pour but d'étendre aux citoyens canadiens et aux résidants permanents du Canada qui sont en voyage ou en poste à l'étranger les droits dont ils jouiraient relativement à l'indemnisation des victimes de crimes s'ils étaient restés au Canada.

Je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue de Victoria pour avoir eu l'idée de ce projet de loi d'initiative parlementaire, qui reflète le point de vue de ses électeurs, et pour avoir fait le nécessaire pour qu'il soit soumis à la Chambre. Cela dit, il est évident que le but de cette mesure législative est de garantir d'une autre façon les droits dont bénéficient les victimes de crimes au Canada.

Avant de parler de l'indemnisation des victimes à l'extérieur du Canada, je pense qu'il conviendrait que l'on examine les procédures actuelles d'indemnisation dans les diverses provinces.

Mon collègue, le député de Delta, qui a parlé juste avant moi, avait raison de dire que l'indemnisation des victimes relève de la compétence des provinces. Je vais parler de la situation en Ontario, que je connais mieux, mais je suis persuadé que les procédures sont sensiblement les mêmes dans les autres provinces. Il y a une commission indépendante nommée par le gouvernement de la province, la Commission d'indemnisation des victimes de crimes. Elle se déplace dans toute la province pour évaluer la situation des personnes qui ont été bles-

sées et qui ont souffert en raison de crimes commis contre elles ou contre leurs biens.

• (1130)

Cette commission se déplace partout dans les provinces et, après avoir entendu toutes les preuves et tous les témoignages concernant les souffrances subies par la victime, elle rend sa décision conformément aux preuves qui lui ont été présentées et accorde une indemnité à la victime, à moins qu'elle décide de ne pas en accorder.

Malheureusement, dans notre système judiciaire, la seule forme d'indemnisation à notre disposition est pécuniaire. Nous ne pouvons jamais procéder à une nouvelle évaluation ou remonter dans le temps et dire que la victime devrait être dédommagée autrement de ses douleurs et de ses souffrances. Le seul instrument dont nous disposons pour accorder l'indemnisation est strictement pécuniaire.

À la suite de ces audiences en Ontario et dans les autres provinces, les victimes sont dédommagées selon les douleurs et les souffrances qu'elles ont subies.

Je félicite le député de Victoria qui a présenté ce projet de loi en vue de venir en aide aux Canadiens qui voyagent à l'étranger. Je dois dire dès maintenant que s'il est renvoyé en comité à la fin de la journée, nous aimerions qu'on tienne compte du fait que bien que la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels fasse de son mieux avec les fonds dont elle dispose, elle ne répond toujours pas aux besoins des victimes de crimes au Canada.

Les indemnités qui sont accordées sont peu élevées si on les compare à celles qui sont accordées au civil et elles ne dédommagent en aucune façon les victimes des douleurs et des souffrances que leur ont fait subir leurs concitoyens. C'est une lacune de notre système qui semble faire passer les droits des victimes au deuxième plan.

Lorsque j'étais procureur adjoint de la Couronne à Thunder Bay, je participais aux formalités qui précèdent le procès comme tel, et les préparatifs nécessaires limitent souvent le temps que le procureur adjoint peut consacrer à la victime du crime.

Sa principale fonction consiste à rassembler les faits, à les transmettre à l'autorité compétente, au tribunal, et à les produire comme éléments de preuve d'une façon aussi succincte et aussi rapide que possible, afin que l'instance décisionnelle puisse se prononcer là-dessus. Par conséquent, la victime a souvent l'impression de n'avoir pas exercé pleinement son droit à la justice. Elle estime que le système de justice pénale ne s'occupe pas véritablement de ses peines, de ses souffrances et de ses droits.

Je ne cherche pas à critiquer le système. Les procureurs de la Couronne de ce pays font de l'excellent travail, compte tenu du temps dont ils disposent pour préparer leurs cas. Malheureusement, ces préparatifs leur laissent très peu de temps à consacrer aux victimes.

Par conséquent, nous appuyons en principe l'objectif que notre collègue essaie d'atteindre par ce projet de loi. Si ce projet de loi parvient effectivement à l'étape de l'étude en comité, il serait bon de tenir compte d'un programme très intéressant, surtout en Ontario, et auquel j'ai eu maintes fois l'occasion de participer.

Il s'agit du programme de dédommagement délinquants-victimes. Ce programme a été établi il y a quelques années parce que les victimes de crimes croyaient qu'elles n'avaient pas obtenu justice, estimant que la peine imposée aux délinquants n'était pas suffisante ou que les dommages-intérêts n'étaient pas satisfaisants. Dans la pratique, le programme de dédommagement délinquants-victimes pourrait être appliqué par un organisme bénévole dans les diverses localités du pays. Le but était d'arranger une rencontre surveillée entre la victime et l'auteur du crime afin de tenter d'en venir à une entente satisfaisante pour les deux parties, puis de soumettre le dossier à l'arbitre du tribunal compétent.

Ce système a donné de bons résultats et a été adopté dans certaines régions du Canada, notamment dans les régions de Thunder Bay et de Windsor où il fonctionne très bien.

La personne qui a subi des souffrances et un préjudice peut rencontrer l'auteur du crime dans un environnement surveillé. Il a parfois été possible d'en arriver à une certaine forme de dédommagement qui semble donner davantage satisfaction à la victime que le processus judiciaire très impersonnel et parfois intimidant qu'il aurait normalement fallu suivre.

Je voudrais simplement mentionner l'une des causes auxquelles j'ai été associé et qui devrait convaincre les députés de réfléchir sérieusement au programme ontarien de dédommagement victimes-délinquants si le projet de loi est renvoyé à un comité.

Dans cette affaire, beaucoup de personnes avaient perdu des centaines de milliers de dollars et avaient subi des préjudices dans une série de transactions. Après de nombreuses heures de consultations et de recherche d'un moyen permettant d'évaluer les préjudices subis, les victimes—à ce moment, il y en avait plus de 100—, l'auteur du crime, reconnu coupable à l'issue d'un procès équitable, et les responsables du programme s'étaient

entendus pour que l'indemnisation des victimes provienne de l'amende imposée à l'auteur du crime.

Je cite ces chiffres uniquement de mémoire, mais il me semble que l'amende dans ce cas s'établissait à 100 000 $ ou à 150 000 $, dont 10 000 $ constituaient une pénalité appliquée au crime lui-même. Nous avions établi un système en vertu duquel 140 000 $ étaient répartis entre toutes les victimes ayant souffert du crime.

Ce que je dis dans cette proposition, c'est que, dans ce cas, ce système a donné de bons résultats. Les victimes ont été très satisfaites du dédommagement reçu.

J'aimerais dire à mon ami de Victoria, si cette excellente idée qu'il a présentée aujourd'hui visant l'indemnisation des victimes de sa circonscription de Victoria est acceptée et si cette mesure législative est étudiée en comité, que je serais heureux d'assister aux séances du comité et d'apporter des éléments, en l'occurrence le programme de dédommagement délinquants-victimes, qui vont dans le sens de ce qu'il propose.

**M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia):** Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion qui m'est offerte de contribuer brièvement à l'heure réservée aux affaires émanant des députés, en particulier en ce qui concerne le projet de loi C-310 qui a été proposé par notre collègue de Victoria et qui concerne les victimes d'agressions à l'étranger.

L'objectif du projet de loi C-310 est d'une nature telle qu'il est appuyé, j'en suis certain, par les députés de tous les côtés de la Chambre, puisqu'il vise à réduire le fardeau qui doit être supporté par les Canadiens qui sont victimes de mauvais traitements ou d'agressions à l'extérieur de nos frontières. Ce n'est assurément pas une idée insensée, mais cette question relève aussi manifestement de domaines de compétence provinciale.

Les provinces canadiennes ont promulgué des lois qui permettent d'octroyer des indemnisations financières aux victimes d'actes criminels commis sur leur territoire. Les lois provinciales ne peuvent naturellement pas être appliquées en dehors du territoire des provinces.

Aux termes du projet de loi C-310 proposé, la province qui désire accorder des indemnisations à ses citoyens qui ont été victimes d'actes criminels à l'étranger pourrait demander au gouvernement fédéral de promulguer une loi qui donnerait un effet extraterritorial aux lois provinciales concernant l'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels.

• (1140)

Le projet de loi C-310 est pertinant du point de vue juridique mais, à mon avis, il n'est certainement pas viable du point de vue constitutionnel. Le gouvernement fédéral ne saurait évidemment adopter une telle mesure législative qu'à la suite de vastes consultations auprès de toutes les provinces pour s'assurer qu'elles sont effectivement en faveur de ce projet de loi.

Il pourrait être très difficile et même très délicat, étant donné le débat constitutionnel en cours, d'adopter le projet de loi C-310 sans le consentement des provinces. Certaines provinces pourraient ne pas voir d'un bon oeil l'adoption par le gouvernement fédéral d'une mesure qui a des incidences sur des domaines de compétence provinciale.

Il convient de noter un certain nombre d'éléments de ce projet de loi qui font problème.

Pour commencer, il accorderait un effet extraterritorial aux pouvoirs juridiques du Canada, question délicate pour tout gouvernement étant donné le risque perçu d'une atteinte à la souveraineté d'un autre État. Il nous faudrait donc prendre bien soin de s'assurer que tout a été fait pour éviter tout heurt entre le gouvernement du Canada et celui d'autres pays.

Rappelons qu'un État ne peut pas étendre son autorité juridique en dehors des limites de son territoire à moins d'une entente préalable avec le ou les autres États visés. Il convient de noter à ce propos que le Canada s'est toujours opposé vigoureusement à l'application extra-territoriale de lois étrangères sur le territoire canadien, et je suis persuadé que toute tentative en ce sens l'inquiéterait au plus haut point.

Le projet de loi C-310, dans sa forme actuelle, devra être remanié en profondeur après consultation avec les provinces. Par exemple, tel qu'il est ébauché, le projet de loi est un peu déroutant en ce qui concerne une certaine catégorie de gens, à savoir les Canadiens qui vive à l'étranger mais qui ne sont résidants d'aucune province. Il se trouve par exemple à l'étranger des Canadiens en affectation pour une longue période, qui ne sont employés ni par le secteur privé ni par le secteur public.

En outre, il faudrait examiner le paragraphe 3*a*) du projet de loi de façon à mieux l'adapter en fonction du Code criminel. Par ailleurs, il faudrait intégrer la notion de double criminalité. Par exemple, un acte considéré comme criminel en vertu du Code criminel canadien ne

l'est pas nécessairement dans un État étranger et vice-versa.

Ce projet de loi a généralement pour but de venir en aide aux citoyens canadiens en difficulté à l'étranger. Comme d'autres députés et moi l'avons fait remarquer à la Chambre, l'intention est bonne, mais à mon avis, on ne devrait pas donner suite à ce projet de loi tant qu'il n'aura pas été démontré qu'une telle mesure législative est nécessaire et que toutes les consultations appropriées ont été tenues avec les provinces.

Je n'ai pas eu la possibilité de faire une étude détaillée et circonstanciée de ce projet de loi. Néanmoins, je ne suis pas vraiment sûr que toutes les provinces du Canada ont leurs propres mesures législatives. Je sais qu'un certain nombre d'entre elles en ont. Je ne suis pas certain, cependant, que toutes les provinces ont en place des mesures législatives qui permettraient de dédommager les victimes d'un crime commis à l'intérieur du territoire de la province donnée.

En fait, je suis sûr qu'il y a là un manque d'uniformité entre les provinces. Diverses provinces ont déjà une loi à cet égard, et, encore une fois, je n'ai pas eu l'occasion d'examiner la question en détail, mais je suppose que la loi manque d'uniformité d'une province à l'autre quant aux critères, à l'indemnisation et le reste.

Il me paraît donc un peu prématuré de préconiser que le gouvernement fédéral intervienne à cet égard tant qu'il n'y aura pas unanimité entre les provinces, tant que chacune des provinces n'aura pas de loi à ce sujet et tant qu'il n'y aura pas d'uniformité d'une province à l'autre.

Ce n'est clairement pas le cas à l'heure actuelle et tant que ce ne sera pas le cas, il me semblerait difficile pour le gouvernement fédéral et plutôt imprudent, à mon avis, du point de vue constitutionnel de tenter de faire accepter le projet de loi C-310 à ce moment-ci.

**M. Phillip Edmonston (Chambly):** Monsieur le Président, il est nécessaire de bien comprendre la nature du débat d'aujourd'hui, l'objet du projet de loi et les changements qu'il propose.

On ne nous demande pas, aujourd'hui, d'adopter le projet de loi, mais bien de le lire une deuxième fois afin de pouvoir l'examiner en comité. C'est tout. Il faut parler du principe: qu'y a-t-il de mal avec le principe de ce projet de loi? Pourquoi les députés conservateurs, y compris les deux orateurs que nous avons entendus et qui ont utilisé presque les mêmes arguments, veulent-ils rejeter la mesure législative ou refusent-ils de la renvoyer au comité?

Pourquoi s'opposer au principe d'indemniser les Canadiens en voyage ou en poste à l'étranger qui sont victimes d'actes criminels? Pourquoi? Voilà le principe que nous abordons aujourd'hui. Vos électeurs et les habitants de vos circonscriptions se sentent-ils si offusqués par ce principe?

Pourtant, chacun d'entre vous connaît des gens qui ont vécu ce genre de problèmes, des gens qui ont été blessés, mutilés, violés ou agressés. Ils vous ont expliqué leurs problèmes et demandé une indemnité. Rien de nouveau à cela. En tant que députés, nous avons tous reçu de telles demandes. Je suis sûr que, par le passé, vous avez dû dire à ces gens, comme l'a fait mon collègue de Victoria qui propose le projet de loi C-310: «J'aimerais bien vous aider, mais il y a une faille dans le système.» Il y a une lacune entre ce que les provinces peuvent faire si vous êtes victime d'un acte criminel dans une province et ce que le gouvernement fédéral peut faire si vous êtes victimes d'un acte criminel à l'étranger. Voilà donc la lacune à combler.

Il nous faut étudier le principe du projet de loi. Pouvons-nous rentrer dans nos circonscriptions et dire aux gens qui nous ont élus et qui veulent que nous prenions des mesures pour répondre à leurs besoins, que nous avons voté contre le principe de ce projet de loi sur l'indemnisation des victimes de crimes?

Ce projet de loi ne hausse pas les impôts. Il ne crée pas non plus une lourde bureaucratie qui coûte cher. L'avantage des mesures proposées dans ce projet de loi, c'est qu'elles se greffent à des programmes provinciaux qui existent depuis des années. Je crois comprendre que les territoires ont également des mesures législatives de ce genre.

Nous sommes en train de débattre le principe de ce projet de loi. Il convient donc à ce moment-ci d'examiner certaines des remarques positives que les conservateurs ont faites à propos du projet de loi C-310.

Examinons ce que les ministériels ont dit de positif à propos de ce projet de loi. Les députés conservateurs ont dit que cette mesure est possible du point de vue judiciaire. Cela veut dire que nous n'aurions pas de problèmes en ce qui concerne les tribunaux. Légalement, cette mesure est possible. C'est fantastique. Les députés de tous les partis appuient le but visé par cette mesure. Ils en appuient aussi le principe, pour revenir à ce mot clé. Nous l'appuyons tous.

Tout le monde est d'accord avec moi pour dire qu'il doit y avoir consultation avec les provinces. Je suis parmi ceux qui croient à la consultation avec les provinces. Après tout, je suis un réfugié du comité Dobbie-Beaudoin. Ayant vécu cette guerre, je peux vous dire que s'il est une chose que notre comité a apprise, c'est bien que nous devons consulter les provinces au sujet de toute modification constitutionnelle.

• (1150)

Nous ne parlons pas ici de réécrire la Constitution. Il est simplement question d'indemniser des Canadiens qui ne sont protégés par aucun programme fédéral actuellement, soit ceux qui sont victimes d'actes criminels pendant qu'ils sont en voyage ou en poste à l'étranger.

Les ministériels disent que ce n'est pas nécessaire d'adopter cette mesure pour aider ces Canadiens et les indemniser, puisqu'ils peuvent normalement obtenir de l'aide auprès des ambassades du Canada à l'étranger. Ce n'est pas toujours le cas. La famille dont mon collègue de Victoria vient de parler—la femme qui a été sauvagement violée et qui, avec sa famille, s'est fait voler son argent et ses biens en Jamaïque—n'a obtenu aucune aide ni quoi que ce soit du Haut-commissariat du Canada dans ce pays.

Grâce au projet de loi dont nous sommes saisis, les victimes obtiendront obligatoirement de l'aide. Ne me parlez pas des sociétés d'assurance privées pour aider ceux qui échappent à la protection de la loi. Ces sociétés du secteur privé ne rembourseront pas bon nombre des coûts. Elles n'aideront pas les victimes au moment opportun. Certains proposent de se tourner vers les régimes d'assurance privés pour protéger les Canadiens lorsque ce genre de problème se pose. Pourquoi l'argument ne vaudrait-il pas aussi aux niveaux provincial et territorial? Voici ce que les provinces et les territoires pourraient dire: «Nous n'allons pas adopter de lois ni de programmes pour l'indemnisation des victimes. Remettez-vous en aux sociétés d'assurance du secteur privé. Vous êtes entre meilleures mains avec Allstate.» Soyons sérieux! Pourquoi ne pas confier aux compagnies d'assurance l'ensemble du contrat social conclu entre les Canadiens et notre gouvernement afin que ce dernier leur fournisse une certaine aide?

**M. David Bjornson (Selkirk—Red River):** Bravo!

**M. Phillip Edmonston (Chambly):** Le député du parti ministériel crie «Bravo!». C'est incroyable. Nous sommes ici parce que nos électeurs veulent des mesures concrètes. J'ai aussi appris cela en participant aux travaux du comité chargé d'étudier le dossier constitutionnel, le comité Beaudoin-Dobbie. Les gens en ont assez des tergiversations, des niveaux de compétences qui se renvoient la balle ainsi que des gouvernements qui s'en lavent les mains et disent:

[*Français*]

Ce n'est pas notre problème, ce n'est pas nous. Mon ami de l'autre côté vient de dire «ah oui», mais il ne veut pas que nous dépensions de l'argent. Le public est «tanné» de voir que nous dépensons de l'argent.

Mais dans ce projet de loi, il n'est pas question de dépenser de l'argent, car les programmes d'indemnisation pour les actes criminels existent déjà sur les scènes provinciales et territoriales. On ne demande pas de construire tout un appareil, car l'appareil est déjà construit. Les victimes peuvent simplement faire une demande à l'agence provinciale et celle-ci fera une entente avec le fédéral. C'est tout.

[*Traduction*]

En terminant, je réitère mon appui au projet de loi d'initiative parlementaire C-310, présenté par mon collègue de Victoria, parce qu'il comble des lacunes importantes aux niveaux provincial et territorial à l'égard des personnes victimes d'actes criminels lorsqu'elles voyagent à l'étranger ou qu'elles y travaillent. Que le diable m'emporte si jamais j'accepte l'argument des députés conservateurs qui prétendent devoir consulter les provinces et les compagnies d'assurance au sujet de ce principe ou qui veulent tergiverser sur cette question.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je voudrais poursuivre dans la même ligne de pensée que le député de Chambly. Je n'entendais pas participer à ce débat, mais j'ai écouté attentivement les propos de ce député et j'ai tendance à partager son point de vue.

Lorsque nous discutons de la possibilité de renvoyer un projet de loi à un comité pour que celui-ci mette au point les mécanismes de base, je n'arrive pas à comprendre comment le gouvernement peut s'y opposer.

S'il est une chose que j'ai constatée en parcourant le rapport Dobbie-Beaudoin la semaine dernière—et, bien entendu, je n'en approuve pas la majeure partie—, c'est que les affaires internationales sont l'une des rares choses qu'il restera au gouvernement national, s'il est donné suite à ce rapport.

En ce qui concerne le projet de loi à l'étude aujourd'hui, je crois que le gouvernement est en train de manquer le coche. Je voudrais donner un exemple très concret qui s'est produit dans ma circonscription.

Une jeune femme enceinte qui travaillait dans le sud des États-Unis a été victime d'un crime, ce qui a provoqué un accouchement prématuré. L'hôpital où elle avait été conduite ne voulait pas la laisser partir sans que les frais soient acquittés. Ces frais s'élevaient à 50 000 $ ou 60 000 $. Voilà un exemple très concret.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement refuse que se poursuive l'étude de ce projet. Je tiens à appuyer l'auteur de la proposition et le député de Chambly. J'estime qu'ils sont dans la bonne voie. Très simplement, le gouvernement ne saisit pas la question très clairement. Je renverrais le projet au comité dès maintenant.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député de Victoria invoque le Règlement.

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, bien que j'apprécie le fait que la Chambre ait discuté de ce projet de loi, j'aimerais aussi que celle-ci ait la possibilité de donner son consentement unanime à la motion visant à approuver ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et à le renvoyer au comité législatif.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La période consacrée aux initiatives parlementaires est maintenant écoulée, puisqu'il n'y a plus de députés qui souhaitent prendre la parole. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

### LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Gerald S. Merrithew (au nom du ministre des Finances)** propose: Que le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la deuxième fois et déféré au Comité législatif F.



**M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur cet important projet de loi qui a été malheureusement, comme à l'accoutumée, quelque peu charrié par les députés de l'opposition.

• (1200)

Monsieur le Président, il faut se souvenir que ce projet de loi a pour buts des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ces arrangements fiscaux sont importants parce qu'ils font en sorte, au niveau de certains services, que l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes aient les mêmes services. Il faut toujours se souvenir, lorsqu'on parle de transferts d'argent du gouvernement fédéral aux provinces, qu'il y a trois programmes différents qui permettent que des sommes d'argent partent du gouvernement fédéral pour aller aux provinces. Il y a tout d'abord ce qu'on appelle les transferts de paiements aux provinces. Deuxièmement, il y a la péréquation et, troisièmement, un autre programme qui s'applique également à différentes provinces, mais pas à toutes.

L'importance des transferts d'argent par le gouvernement fédéral aux provinces, c'est d'assurer une qualité de biens et de services, de même qu'une qualité de vie, à tous les Canadiens et Canadiennes où qu'ils se trouvent à travers le Canada. Monsieur le Président, les transferts d'argent du fédéral à chacune des provinces ont, depuis 1984, depuis que ce gouvernement a été élu, progressé à tous les ans. Malheureusement, vous allez entendre des députés de l'opposition venir signifier qu'ils n'ont pas progressé, mais c'est faux. C'est faux, monsieur le Président, car quand on regarde les chiffres tous les ans, les montants d'argent qui sont transférés aux provinces ont augmenté.

Même si ces montants ont progressé de façon appréciable, ils auraient toujours pu être plus gros et plus élevés, et cela, on en convient. Mais je pense qu'il faut faire en sorte d'avoir, au niveau du fédéral comme au niveau de chacune des provinces, des budgets qui sont équilibrés. On connaît le problème majeur de la dette du gouvernement fédéral et il faut, à partir de ce principe, faire en sorte que le gouvernement fédéral prenne ses responsabilités financières et que les provinces soient parties intégrantes à la diminution de la dette nationale et dans l'aide collective que chacun et chacune d'entre nous devons faire pour régler le problème de notre dette nationale.

À ce niveau-là, je pense que le projet de loi C-60 respecte justement les priorités que j'ai indiquées. Monsieur le Président, ce projet de loi traite, entre autres, de l'éducation postsecondaire et de la santé, deux domaines majeurs au niveau du Canada. Quand on connaît l'importance de l'éducation dans notre pays et quand on connaît l'importance également du fait que malheureusement

trop souvent, nos jeunes ne réussissent pas à compléter leur secondaire V, ne réussissent pas par la suite à avoir un emploi qu'ils considèrent comme décent ou qu'ils aimeraient avoir, il est important de mettre l'emphase là-dessus et de s'assurer que partout à travers le Canada, nos jeunes, autant que nos personnes qui ont besoin de soins de santé, aient à leur disposition ces soins et cette éducation à un coût qui soit le même partout à travers le Canada.

Je pense que le projet de loi C-60 respecte justement ces critères de base, lesquels sont importants et font en sorte de privilégier partout au Canada, que ce soit à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique ou au Québec, l'éducation et la santé.

Monsieur le Président, vous me permettrez de souligner la présence à la Chambre du ministre responsable de ce projet de loi, l'honorable John McDermid. Je serais prêt à lui céder une partie de mon temps de parole pour qu'il puisse lui aussi faire valoir son point de vue sur ce projet de loi qui est important et pour lequel je sais qu'il s'est préparé à en discuter.

Alors, monsieur le Président, je vais terminer là-dessus et je vais laisser du temps pour mon collègue, le ministre.

[*Traduction*]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Si je comprends bien, vous partagez votre période de 40 minutes?

**M. McDermid:** Monsieur le Président, je pense que l'autorisation de la Chambre est nécessaire pour agir de la sorte. Si vous me le permettez, j'aimerais terminer en formulant quelques observations. Le secrétaire parlementaire a fait un très bon exposé. Je voudrais seulement formuler quelques observations, mais le consentement unanime de la Chambre est nécessaire à cette fin et je demande ce consentement.

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'allais justement le faire. Je vous remercie.

Y a-t-il consentement unanime afin d'accorder quelques minutes au ministre d'État aux Finances pour qu'il termine sa déclaration?

**Des voix:** D'accord.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, nous de ce côté-ci de la Chambre n'avons aucune objection, mais à l'avenir nous aimerions être prévenus à l'avance par les ministres afin de savoir qui va partager quelle période de temps.

**Le président suppléant (M. Paproski):** C'est très bien. Je suis convaincu qu'on peut accéder à cette demande. Le ministre d'État aux Finances peut terminer sa déclaration.

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, je voudrais remercier mes collègues de leur gentillesse.

Comme le secrétaire parlementaire l'a si bien fait remarquer ce matin, ce projet de loi, le C-60, modifie la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces ainsi que sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé; il apporte quelques modifications mineures aux lois que je viens de mentionner afin de simplifier le régime fiscal.

Nous discutons évidemment des montants supplémentaires qui seront accordés aux provinces dans le cadre de la péréquation, la pierre angulaire du système financier dans le fédéralisme canadien. Ce renouvellement est l'aboutissement de consultations auprès des provinces, qui ont duré une vingtaine de mois. Les provinces sont ravies du résultat des consultations, comme l'ont fait savoir les ministres des Finances à la réunion qu'ils ont récemment tenue à Québec. Ce projet de loi permettra également aux administrations fédérale et provinciales de gérer conjointement leurs impôts. Nous pourrons ainsi simplifier quelque peu le régime fiscal. S'il est un message que les entreprises et les consommateurs nous adressent, c'est bien celui de simplifier la fiscalité. Cette mesure simplifiera donc la perception des impôts pour les contribuables et les gouvernements.

Alors que certaines provinces travaillent de concert avec l'administration fédérale, je pense que cette mesure est importante en ce sens qu'elle incitera les autres provinces à y donner suite, ce qui permettra de percevoir la taxe de vente provinciale à la frontière.

Ce ne sont pas de nouveaux impôts, je veux que ce soit bien clair. Ces taxes sont payables aux provinces sur les achats que les consommateurs canadiens font de l'autre côté de la frontière. Sous réserve des exemptions, ils doivent payer les taxes de vente fédérale et provinciale.

Jusqu'à ce jour, le gouvernement fédéral n'a jamais perçu la taxe de vente des provinces. Nous avons commencé par la province de Québec parce qu'elle a harmonisé son système ou harmonisera son système avec la taxe sur les produits et services. D'autres provinces sont sur le point de prendre une décision à ce sujet. Elles se penchent sur la question en vue d'harmoniser leur régime fiscal avec le système régissant la taxe sur les produits et services, notamment dans le domaine des produits.

Cela nous permettra de conclure des ententes avec les provinces pour la perception de ces taxes. Selon moi, c'est un aspect très important du projet de loi.

Cette mesure législative prévoit un renouvellement généreux du programme de péréquation tout en maintenant notre responsabilité financière et en simplifiant l'administration mutuelle des taxes aux deux paliers de gouvernement. De la sorte, nous améliorons notre régime fiscal, et voilà pourquoi c'est important.

Si on veut bien me le permettre, je veux revenir sur un des points soulevés par le secrétaire parlementaire. Nous entendons encore parler de compressions visant les provinces, de réduction des transferts aux provinces et ainsi de suite. J'ai fait un examen assez minutieux des paiements de transfert aux provinces depuis 1984–1985, soit depuis que les conservateurs forment le gouvernement du Canada. Je me suis intéressé aux augmentations accordées à chacune des provinces. Selon moi, il est important que la population sache exactement en quoi consiste ces augmentations. Je vais procéder province par province pour faire ressortir l'importance des transferts fiscaux accordés aux provinces ainsi que leur évolution jusqu'ici et en cette période marquée par les restrictions budgétaires.

• (1210)

Ainsi, les principaux transferts à Terre-Neuve augmentent en moyenne de 5,5 p. 100 depuis 1984–1985. Cette année, ils devraient dépasser 1,4 milliard de dollars, ce qui représente 44 p. 100 des recettes de la province.

Les principaux transferts à l'Île-du-Prince-Édouard, qui augmentent en moyenne de 5,3 p. 100 par année, dépasseront vraisemblablement les 300 millions de dollars cette année. C'est plus de 40 p. 100 des recettes de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les principaux transferts à la Nouvelle-Écosse augmentent en moyenne de 5,6 p. 100 par année depuis 1984–1985. Ils représenteront probablement plus de 1,8 milliard cette année, soit 43 p. 100 des recettes de cette province.

Les principaux transferts au Nouveau-Brunswick augmentent à un taux moyen annuel de 5,7 p. 100 depuis 1984–1985. On prévoit qu'ils atteindront presque 1,6 milliard cette année, ce qui représente 39 p. 100 des recettes de la province.

Les transferts au Québec augmentent en moyenne de 3,8 p. 100 par année depuis 1984–1985. Ils totaliseront quelque 11 milliards de dollars cette année, ce qui représente environ 31 p. 100 des recettes du Québec.

En Ontario, les principaux transferts augmentent annuellement de 6,2 p. 100 en moyenne depuis 1984–1985. On prévoit qu'ils dépasseront les 9,9 milliards de dollars cette année. C'est juste un peu plus de 20 p. 100 des recettes de l'Ontario.

Au Manitoba, nous avons assisté à une augmentation annuelle de 6,6 p. 100 de ces transferts depuis 1984–1985. On s'attend à ce qu'ils représentent plus de 1,9 milliard de dollars cette année, soit près de 40 p. 100 des recettes du Manitoba.

En Saskatchewan, ils augmentent à un taux annuel moyen de 8,3 p. 100 depuis 1984–1985. C'est la province où les transferts augmentent le plus. On prévoit qu'ils totaliseront plus de 1,3 milliard de dollars, ce qui représente environ 27 p. 100 des recettes de la Saskatchewan.

En Alberta, et je sais que cela vous intéresse particulièrement, monsieur le Président, les transferts connaissent un taux d'augmentation annuel moyen de 5,2 p. 100 depuis 1984–1985. Ils dépasseront les 2,5 milliards de dollars cette année et représenteront environ 20 p. 100 des recettes de l'Alberta.

En Colombie-Britannique, ils augmentent à un taux moyen de 4,8 p. 100. On s'attend à ce qu'ils totalisent près de 3,3 milliards de dollars cette année, ce qui représente plus de 20 p. 100 des recettes de la province.

Les paiements de transfert aux Territoires du Nord-Ouest augmentent en moyenne de 7,6 p. 100 par année, excéderont probablement 880 millions de dollars cette année et représentent quelque 80 p. 100 des recettes des Territoires.

Les paiements de transfert au Yukon croissent de 8,6 p. 100 par année depuis 1984–1985, dépasseront probablement 250 millions de dollars cette année et représentent les deux tiers environ des recettes du Yukon.

Les statistiques sont extrêmement ennuyeuses, et celles-là n'ont sans doute pas fait exception. Voici où je veux en venir. Les députés de l'opposition et les premiers ministres provinciaux se plaignent les uns après les autres de ce que les provinces ne reçoivent pas leur juste part des recettes fédérales, ou de ce que nous détruisons l'assurance-maladie—comme le prétend l'opposition—ou de ce que nous minons l'enseignement postsecondaire. Et pourtant, les paiements de transfert aux provinces ne cessent de s'accroître chaque année depuis un certain temps. Et cette année, bien sûr, on a réévalué le tout et on accorde quelque 400 millions de dollars de plus aux provinces, soit 200 millions en paiements rétroactifs et 200 millions additionnels par année par suite des négociations qui ont eu lieu. Il devient donc évident que même si

la croissance a ralenti—ce que je ne conteste nullement—, les hausses que les provinces auraient attendues ou souhaitées—et celles-ci sauteront évidemment sur toute offre généreuse que le gouvernement fédéral pourra leur faire . . .

**Une voix:** Non.

**M. McDermid:** Certes. Elles n'en seront pas entièrement satisfaites, mais elles l'accepteront sans aucun doute. Je veux parler du programme de péréquation supplémentaire que nous avons présenté, que nous avons négocié avec les provinces et dont elles sont très heureuses, notamment le Québec.

Le ministre des Finances du Québec, l'honorable Gérard Lévesque s'est dit extrêmement heureux des nouvelles négociations et de la décision prise récemment. Mon collègue de Montréal ne devrait pas paraître aussi surpris, car j'étais assis à côté de M. Lévesque lorsqu'il a loué le ministre des Finances fédéral à ce moment-là.

Quoi qu'il en soit, les mesures en question sont extrêmement importantes pour les provinces. Il s'agit là d'une prolongation de deux ans de l'entente. Nous continuerons au cours des deux prochaines années de négocier le programme de péréquation, ce qui sera, selon moi, très important.

Si je ne m'abuse, des consultations ont eu lieu et il y a consentement unanime pour renvoyer ce projet de loi au Comité permanent des finances. Ainsi, je propose:

> Que le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit renvoyé au Comité permanent des finances.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Les députés ont entendu le libellé de la motion. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

**Mme Diane Marleau (Sudbury):** J'invoque le Règlement. Vous ne m'avez pas donné la parole au sujet d'un rappel au Règlement, monsieur le Président.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je vais donner la parole à la députée au sujet de son rappel au Règlement, mais la pratique veut qu'on donne la parole à un ministre s'il intervient pour renvoyer un projet de loi à un comité différent. Je vais donc donner la parole à la députée pour qu'elle puisse faire son rappel au Règlement.

**Mme Marleau:** Monsieur le Président, le ministre a mentionné la consultation, or c'est moi la critique à propos de ce projet de loi. Personne ne m'a parlé de changements au sujet de la discussion de ce projet de loi. Peut-être que si nous avions des entretiens, nous pourrions nous entendre; mais pour l'instant, je n'ai pas été consultée et, autant que je sache, personne de notre parti ne l'a été.

**M. McDermid:** Monsieur le Président, à propos de ce même recours au Règlement, je crois que l'entente était entre les leaders à la Chambre. Tout au moins, ce sont les renseignements que l'on m'a fournis. Je n'ai pas consulté mes collègues de l'opposition puisqu'on m'avait dit que des consultations avaient eu lieu. S'il n'y en a pas eu, je m'assurerai qu'il y en a, mais pour le moment, je voudrais tout de même présenter la motion.

**Mme Marleau:** Monsieur le Président, le ministre pourrait peut-être me laisser quelques minutes pour consulter les députés de notre parti avant de présenter sa motion. Je lui demande cette faveur.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Parfait, c'est d'accord.

• (1220 )

Je vais attendre quelques minutes les instructions à la présidence. Ensuite, nous procéderons au débat.

**Mme Marleau:** Monsieur le Président, je prends la parole pour parler du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Je dois dire qu'il fallait une grande patience pour supporter les glorieuses descriptions de l'illustre ministre, qui nous a expliqué, en long et en large, à nous et à la population, combien son gouvernement avait été généreux envers les provinces en matière de transferts et nous a rappelé les énormes augmentations qu'il avait accordées.

Je me demande parfois dans quel pays vivent les conservateurs, car partout où je me rends, j'entends parler de compressions, j'entends des étudiants me dire combien leurs frais de scolarité ont augmenté et j'entends parler de fermetures massives dans le secteur de la santé. Je ne suis pas entièrement convaincue que les Canadiens sont prêts à admettre que les déclarations du ministre

sont toutes aussi optimistes qu'il voudrait peut-être nous le faire croire.

Un des plus grands problèmes, c'est qu'il est toujours très facile de manipuler les chiffres et de les faire paraître beaucoup mieux qu'ils ne le sont en réalité. Je n'ai pas encore eu l'occasion de l'étudier longuement, mais je sais qu'en tant que membre du Comité des finances, j'en aurai l'occasion. Je pourrai peut-être alors expliquer avec plus de précision ce qui est bon et ce qui est mal dans ce projet de loi.

De toute évidence, je ne m'oppose pas à ce que les paiements de péréquation et de transfert soient simplement prolongés pour deux autres années. À mon avis, c'est le principe même des paiements de péréquation et de transfert qui est la caractéristique distinctive de notre canadianité.

Tout Canadien qui a vécu pendant la grande dépression peut encore visualiser les longues queues devant les soupes populaires et les nombreux chômeurs qui parcouraient le pays en chemin de fer à la recherche de travail. Mes parents et mes grands-parents m'ont raconté d'innombrables histoires au sujet de l'époque de la dépression et des horreurs que les Canadiens ont vécues.

La majeure partie de nos parents et des gens qui ont vécu pendant cette grande dépression auraient pensé de jamais revoir ces images. Ils pensaient de plus jamais revoir les soupes populaires ou les sans-abri. À mon avis, c'est cette situation qui a réellement contribué à l'avènement de notre magnifique régime de protection sociale. C'est de là qu'a jailli l'idée de la péréquation ou l'idée d'aider les provinces démunies à maintenir un niveau de vie minimal.

C'est là que toutes ces initiatives gouvernementales ont vraiment commencé. En général, elles ont bien réussi à faire en sorte, du moins jusqu'à ces dernières années, que plus jamais nous ne voyions de soupes populaires et de sans-abri.

Et voici que maintenant, dans les années 90, nous connaissons une situation que nous pensions ne plus jamais connaître. Au début des années 80, quand nous avons traversé cette terrible récession, nous avions cru qu'il s'agissait d'une mesure temporaire pour aider les gens à vivre ces temps particulièrement difficiles. Mais voilà qu'aujourd'hui, après avoir connu des années très prospères, nous ne voyons pas diminuer mais augmenter le nombre de sans-abri et de soupes populaires. Et la seule raison de cela, c'est que le réseau social que nous avions créé en tant que pays ayant le souci de ses citoyens s'est effondré. Nous n'avons pas les fonds dont nous avons besoin.

Nous avons oublié ce pourquoi nous, en tant que gouvernement, en tant que parti au pouvoir, en tant que représentants mandatés, avons été élus, c'est-à-dire pour prendre soin des Canadiens.

Nous avons vu le gouvernement réduire ses dépenses et se croiser les bras à d'autres égards. Tout cela, pour combattre le déficit. Le gouvernement dit qu'il a besoin d'augmenter ses recettes pour combattre le déficit. Il a donc réduit radicalement tous les programmes.

Le déficit a-t-il vraiment diminué? Non. Ce gouvernement, qui néglige les Canadiens, a fait doubler la dette. Ses politiques économiques ont été catastrophiques. Au lieu de fonder ses politiques sur le plein emploi, sur l'égalité et sur la décence pour tous, il a négligé les Canadiens. Il disait qu'il allait les sauver en livrant au déficit une lutte sans merci. Cela ne nous a pas sauvés du tout. Nous faisons face à un avenir bien plus terrible que celui que nous aurions pu imaginer.

Nous parlons d'arrangements fiscaux. Les disparités régionales ont toujours soulevé des difficultés au Canada. Sans une aide financière importante du gouvernement fédéral, ces disparités seraient encore plus marquées.

Certaines provinces pauvres éprouveraient beaucoup plus de difficulté à garantir à leurs habitants des soins de santé et des études supérieures accessibles et abordables.

Le projet de loi reprend la structure de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces ainsi que du Financement des programmes établis de 1977. Au départ, l'aide fédérale en matière d'enseignement postsecondaire et de santé devait correspondre à la croissance générale de l'économie. Depuis 1986, l'aide a été réduite par suite d'une série de décisions unilatérales qu'a prises le gouvernement fédéral en vue de réduire le déficit. En conséquence, l'argent que fournissait l'aide fédérale a diminué.

Pour savoir quand le démantèlement du système a commencé, il faut remonter au budget de 1986 et au projet de loi C-96. On constate que l'indexation du Financement des programmes établis, qui était auparavant égale au produit national brut, le PNB, a été réduite en 1986 pour être égale au produit national brut moins 2 p. 100. Autrement dit, le financement pouvait encore

augmenter, mais pas au rythme de la croissance du produit national brut.

En 1987, le gouvernement a présenté un nouveau budget ainsi que le projet de loi C-44. Il prolongeait alors les arrangements fiscaux sur le financement des programmes établis jusqu'au 31 mars 1992, mais en maintenant l'indexation au-dessous de la croissance du PNB. En 1989, le projet de loi C-33 prévoyait qu'à partir de 1991, l'indexation du financement des programmes établis serait réduite de 1 p. 100 supplémentaire, soit le taux de croissance du PNB moins 3 p. 100.

À ce moment, le gouvernement croyait réaliser des économies de centaines de millions de dollars. Le projet de loi C-69 découlait du budget de 1990. Je suis beaucoup plus familière avec les dispositions de ce projet de loi parce que j'ai participé activement au débat s'y rapportant. Les paiements de transfert au chapitre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé ont été limités au taux d'accroissement du PNB moins trois points de pourcentage. Et la tendance s'est maintenue. Dans le projet de loi C-69, il n'était pas question du RAPC. Il y a déjà eu prolongation du plafonnement cette année. En vertu du projet de loi sur le Régime d'assistance publique du Canada, l'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique n'ont bénéficié que de hausses limitées. En dépit du haut pourcentage d'assistés sociaux dans ces provinces et du taux de chômage qui y a augmenté beaucoup plus rapidement que dans d'autres provinces, les paiements de transfert en vertu du RAPC ont été plafonnés. Année après année, le gouvernement s'en prend aux paiements de transfert.

• (1230)

Toutes ces compressions et tous ces gels se traduisent par des pertes de milliards de dollars pour les provinces. Nous pouvons le constater dans le système de santé. Il est vrai que ce système coûte cher, mais nous en retirons toujours le maximum pour notre argent. Si nous comparons le rendement de notre système de santé à celui des États-Unis, nous constatons que nous en retirons beaucoup plus pour notre argent.

Il n'y a aucun doute dans mon esprit qu'il faut apporter des changements à certains programmes, mais peut-être devrions-nous mettre l'accent sur d'autres secteurs de notre système de santé que ceux sur lesquels nous insistons présentement.

La réduction des transferts dans ce domaine n'a pas contribué à une meilleure gestion de notre système de santé. Elle n'a contribué qu'aux compressions et au développement du sentiment de crainte qui se répand maintenant chez les gens à revenu moyen de tout le pays, qui représentent la plus grande tranche de la population. Ils vivent dans la peur de ce qui leur arrivera dans l'avenir. Existera-t-il un système de santé pour eux? Pourront-ils obtenir les médicaments dont ils auront besoin à des prix abordables lorsque viendra le moment opportun, c'est-à-dire lorsqu'ils atteindront un certain âge? Ils ont l'impression que le gouvernement fédéral se dérobe peut-être devant ses responsabilités en ce domaine.

Lorsque nous avons vu que le Québec était prêt à mettre en place un ticket modérateur, nous avons compris qu'en permettant au gouvernement fédéral de transférer de moins en moins d'argent aux provinces dans ce secteur, on transférait aussi l'autorité que nous avions en notre qualité de gouvernement national. Une telle situation signifierait que, dans certaines régions du pays, les soins de santé seraient peut-être meilleurs qu'ailleurs.

J'ai toujours eu l'impression que l'idée à la base de bon nombre de nos programmes était l'égalité des programmes, l'égalité des soins pour les gens où qu'ils soient au pays, et non un système qui permettrait à une province plus riche d'investir plus que les autres dans un domaine en particulier. Je crois qu'une telle situation serait totalement injuste. Il faut prendre grand soin de préserver l'un des meilleurs systèmes universels de soins de santé au monde.

Durant les élections de 1984, le 18 août 1984, Brian Mulroney a déclaré que l'universalité des programmes sociaux était un dépôt sacré et qu'il ne fallait pas y toucher. À mon avis, lorsqu'il parlait de programmes sociaux universels, il faisait surtout référence à l'assurance-maladie qui est un programme social et qui est universel. De nombreuses personnes voudraient peut-être maintenant nous faire croire que celui qui a les moyens de le faire devrait payer pour ses soins de santé.

À première vue, cette solution peut sembler être la bonne. Toutefois, un tel changement représenterait le début de la fin de ce que nous connaissons maintenant. Je ne crois pas que les soins de santé devraient être fonction de l'épaisseur du porte-monnaie du bénéficiaire. Je crois qu'on devrait recevoir des soins d'après son état de santé. Par conséquent, si une personne très pauvre est gravement malade et sur le point de mourir, elle devrait être

soignée en priorité. On ne devrait pas tenir compte du fait qu'elle ait de l'argent ou non.

Si l'on commence à imposer des frais d'utilisation pour les soins de santé, les gens seront d'autant mieux traités qu'ils auront de l'argent. Je ne crois pas que personne au Canada, à l'exception d'un très petit groupe, ait les sommes qui pourraient parfois être nécessaires dans le cas d'un grave problème de santé.

Je reviens toujours à mes années d'enfance. C'est ma mère qui nous a élevés, moi et mes deux frères. Elle ne se tournait pas vers le système de soins de santé de l'époque, car c'était une chose horrible que d'être malade. Elle n'avait tout simplement pas les moyens d'en assumer les frais. Peut-être qu'elle aurait dû chercher plus tôt à obtenir des soins médicaux, mais elle s'en est abstenue parce qu'elle avait peur de ce que cela lui coûterait. À la fin, elle a été admise à l'hôpital à cause de l'urgence de son état. C'était une époque très difficile tant pour nous les enfants que pour elle qui était l'unique soutien de la famille. Je souhaiterais que personne n'ait à se retrouver dans une telle situation.

Notre système nous a permis d'éviter ce genre de choses, et les paiements de transfert destinés aux soins de santé sont particulièrement importants sur ce plan. En effet, à mesure que nous réduisons l'aide financière accordée aux provinces à cette fin, nous perdons notre influence sur ce système de soins de santé qui est le meilleur au monde et dont la plupart d'entre nous avons pu bénéficier.

Si vous voulez faire payer davantage les Canadiens les plus fortunés, ne vous gênez pas. Mais ayez recours au fisc, ne touchez pas au système de soins de santé. Il est toutefois évident que certains changements sont nécessaires; il faudrait, par exemple, rationaliser certains services et donner la priorité au facteur humain.

Je vais vous donner en exemple quelque chose qui s'est passé en Ontario dans le secteur de la santé et qui a eu pour résultat une meilleure utilisation de certaines installations. Comme vous le savez, l'hôpital Memorial de Sudbury a été l'un des premiers hôpitaux à faire des pontages pour remplacer ou reconstruire des artères.

Pendant de nombreuses années, il y a eu un problème du fait que la liste d'attente dans les salles opératoires ne cessait de s'allonger. Nous avons même entendu parler de malades en attente dans l'Ouest, qui sont morts avant d'être opérés—alors que dans d'autres étaient admis immédiatement parce que la liste n'y était pas aussi longue.

On a alors décidé de constituer un groupe d'étude, il y a peut-être quatre ou cinq ans—je ne suis pas certaine du nombre exact—, mais en tout cas, on a fait une proposition, qui a été adoptée, à savoir qu'on constitue un registre central de façon à ce que, en cas d'urgence, il suffise d'appeler une personne, une seule personne, pour savoir lequel des hôpitaux ontariens pourrait procéder à cette opération immédiatement ou dans les jours suivants, éliminant ainsi toute attente. Grâce à ce système, la liste d'attente pour pontage urgent a été réduite à néant. Et maintenant, lorsqu'un malade a besoin de ce genre d'intervention, on sait immédiatement où trouver les installations nécessaires. Les salles d'opération équipées pour ce genre d'urgence sont ainsi mieux utilisées.

Je recommanderais la création d'un tel registre central pour les interventions chirurgicales de tout genre. Par exemple, actuellement, du moins en Ontario et peut-être dans bien d'autres régions de notre pays, il est difficile de se faire opérer pour remplacer l'articulation de la hanche. Comme vous le savez, les personnes qui ont besoin d'une prothèse de la hanche éprouvent des souffrances atroces, et cela peut prendre parfois six mois, un an ou un an et demi avant qu'elles puissent être opérées. Je recommenderais vivement qu'on établisse ce genre de registre de sorte que, je le répète, toutes les installations puissent être mieux utilisées pour ces personnes dont les souffrances, bien qu'elles ne soient pas mortelles, sont très pénibles. Nous pourrions peut-être alors raccourcir leur période d'attente et rendre leur vie plus facile.

Ce sont des moyens innovateurs d'utiliser nos ressources. Mais nous devons penser aux gens d'abord. Si l'on pense seulement à l'argent économisé, on ne se préoccupe alors que du résultat financier. Un hôpital peut ne faire aucun remplacement de hanche pendant six mois. À propos, il s'agit d'une intervention très coûteuse.

• (1240)

C'est peut-être l'une des raisons pour laquelle davantage d'hôpitaux ne la pratiquent pas. Si un hôpital n'est pas utilisé à son plein potentiel dans ce domaine et que, dans une autre région de notre pays, les gens attendent de longs mois avant de pouvoir être opérés, à mon avis, ni les Canadiens ni le système ne sont bien desservis parce que les coûts sont énormes en ce qui concerne les médicaments pour lutter contre la douleur et la santé. Une personne qui est guérie et se porte bien est bien mieux en mesure de servir le pays et la collectivité, et il est aussi

bien plus économique à court terme de guérir les gens immédiatement.

Je suis tout à fait impitoyable sur ce point et j'estime que nous devons faire moins de compressions budgétaires en général, mais que nous devons contrôler plus précisément à quoi sert notre argent. Je voudrais croire que le projet de loi C-60 n'est pas une diminution pure et simple du financement des programmes, mais l'expérience que j'ai du gouvernemnt m'a appris que tout est camouflé. L'un de mes collègues a dit une fois qu'il s'agissait d'un projet de loi retapé, arrangé de façon à lui donner un certain vernis et à le faire paraître beau. Mais dès que l'on gratte un peu, on s'aperçoit que cette couche de vernis camoufle quelque chose, quelque chose que nous, Canadiens qui ne nous doutons de rien, ignorons. Il y a une raison dissimulée, et cette raison, c'est la volonté de réduire les dépenses, d'abandonner toute responsabilité en matière de soins de santé. Or, l'une des plus grandes erreurs que nous pourrions faire serait justement d'abandonner cette responsabilité.

Le financement des programmes établis touche aussi l'éducation. Le premier ministre, comme tout le monde, parle de compétition. Oui, nous pouvons être compétitifs, mais nous ne pouvons l'être que si nous sommes entourés de gens compétents. Comme vous le savez, les réductions dans le domaine de l'éducation ont été considérables. Comment donc pouvons-nous affirmer que nous pouvons être compétitifs quand, en même temps, nous réduisons encore et encore les paiements de transfert dans ce domaine? Nous avons littéralement refilé le fardeau de notre déficit aux provinces, leur disant qu'elles avaient le choix: augmenter les impôts ou réduire leurs services. Dans bien des cas, elles ont fait les deux.

Résultat, les étudiants au niveau postsecondaire doivent payer des frais de scolarité plus élevés. Ils ont de plus en plus de mal à pouvoir se payer ce genre d'éducation. Encore une fois, l'une des caractéristiques associées à l'idée d'être Canadien, c'est de veiller à ce que tous aient des chances égales. Les personnes qui viennent de milieux moins favorisés, comme celles qui viennent de milieux plus favorisés, doivent avoir les mêmes chances d'accéder à ce type d'éducation et à ces emplois.

L'autre jour, l'une de mes électrices m'a appelée. Elle était extrêmement inquiète qu'on ait annoncé dans le budget la suppression des allocations familiales, parce que c'était pour elle de l'argent qu'elle mettait chaque mois de côté en en doublant le montant pour l'éducation de ses enfants. Elle était bouleversée à l'idée que ces allocations allaient être supprimées et parce qu'elle voyait bien que le coût de l'éducation augmentait. Elle se disait que, quand ses enfants—qui sont aujourd'hui âgés de sept et neuf ans—seront en âge d'aller à l'université, ses économies ne suffiront vraisemblablement pas à payer leurs études.

Elle était bouleversée à l'idée de ne plus pouvoir compter sur les allocations familiales à cette fin. Elle était également affolée par la crainte que l'accès à l'éducation allait ainsi être limité.

J'ai fait de mon mieux pour apaiser ses craintes, mais moi aussi je trouve qu'il y a parfois lieu d'avoir l'assurance que nos enfants, la société de demain, seront bien armés pour soutenir la concurrence de façon à s'assurer une vie confortable et à garantir le même confort à leurs enfants. Il leur faudra aussi garantir des rentrées fiscales. N'oublions pas qu'une grande partie des sommes qui serviraient à résorber le déficit proviennent de recettes fiscales. Mais encore faut-il que les contribuables aient de bons emplois rémunérateurs sur lesquels on prélève des impôts. Tout cela est intimement lié.

On vient encore récemment d'avoir un autre exemple de cet abandon de nos obligations. Face à la crise constitutionnelle mettant en cause le Québec et les provinces, il est effrayant de penser qu'il n'y a pas de pouvoir central fort et que personne n'est prêt à déclarer catégoriquement: «Oui, je vais garantir l'existence d'un système de santé canadien au-dessus de tous les autres, pas un système ou un régime de soins de santé québécois, manitobain ou ontarien, mais un système véritablement canadien auquel chacun d'entre nous, Canadiens, pourra avoir accès». De même, dans le domaine de l'éducation, nous avons besoin d'un système canadien garantissant l'accès universel à l'éducation pour que tous ceux qui sont capables d'aller à l'école aient le droit de le faire sans que cela ne cause de rupture.

Lors du dernier budget, encore une fois, le gouvernement a d'une part supprimé la surtaxe de 3 p. 100 qu'il avait instituée sur les prêts, mais il a d'autre part annoncé qu'il commencerait à charger des frais d'intérêt à partir du jour où l'étudiant obtient son diplôme. L'étudiant qui emprunte pour étudier durant un certain nombre d'années finit par accumuler une dette de 25 à 30 000 $ le jour où il termine ses études. Voilà une dette écrasante pour quelqu'un qui entre dans la vie active, surtout ces temps-ci où les espérances de trouver un bon emploi ne sont pas particulièrement grands même pour un diplômé d'une université ou d'un établissement d'enseignement postsecondaire. Les rémunérations ne sont pas tellement élevées non plus. Il est extrêmement pénible de commencer sa vie d'adulte avec une dette pareille.

J'ai déjà évoqué cette situation à la Chambre en parlant d'une mère célibataire qui est retournée aux études et qui a eu recours aux prêts aux étudiants pour financer ses études. Elle a réussi à terminer ses études et à obtenir un emploi, mais même en occupant deux emplois, elle a maintenant beaucoup de difficulté à rembourser cette dette d'étudiant. Les intérêts ont augmenté plus rapidement que les paiements qu'elle a pu faire. Elle risque maintenant d'avoir à envoyer ses propres enfants à l'université alors que sa propre dette reste encore impayée, et ses enfants seront maintenant forcés d'emprunter des montants encore plus élevés à cause de l'augmentation des frais de scolarité.

Nous devons reconsidérer ce que nous faisons avec une pareille mesure législative. Allons-nous aider ces gens-là? Il est très important de considérer qui écopera. Le gouvernement nous assure que cette mesure améliorera l'assiette fiscale et qu'elle procurera peut-être davantage de revenus aux provinces. Et le ministre de renchérir en parlant de dollars. Mais quelques provinces seulement en bénéficieront, car le système repose sur le besoin, et les paiements de péréquation ne vont qu'aux provinces les plus pauvres. Avons-nous reconsidéré la situation de toutes les provinces? Certaines provinces qui passaient pour être riches ont le plus souffert dernièrement.

Il faut reconsidérer tous ces facteurs, et sérieusement, en ne tenant pas seulement compte des prochaines élections lors desquelles le gouvernement ira se vanter à tout le monde d'avoir donné 10 millions aux provinces. Il voudra faire oublier les milliards qu'il a déjà sabrés dans les budgets. J'ai le sentiment terrible que c'est ce que la mesure à l'étude permettra au gouvernement de faire.

Je me réjouis que le gouvernement puisse donner quelque chose, mais je ne veux pas qu'il le fasse seulement une fois, je veux qu'il le fasse dans une bonne intention au lieu de démanteler quelque chose dans les coulisses après avoir assuré à tout le monde qu'il a maintenant trouvé le véritable chemin de la vertu. J'ai le sentiment que je ne peux pas le croire. Et j'ai l'impression que le reste des Canadiens pensent comme moi. Comment pouvons-nous croire le gouvernement actuel?

Il nous a déjà dit des choses qui ne se sont pas réalisées. Comment et pourquoi devrions-nous donc le croire maintenant quand il nous dit que cette mesure va aider quelqu'un quelque part.

Le projet de loi propose notamment de changer l'année de référence pour le plafonnement. À première vue, il n'y aurait rien à redire à cela. Normalement, on change l'année de référence, et les choses suivent leur cours. À l'heure actuelle, l'exercice 1987-1988 est utilisé comme année de référence. Avec ce projet de loi, l'année de référence deviendra 1992-1993. Comment peut-on utiliser 1992-1993 comme année de référence quand nous n'en sommes pas encore là? Qu'est-il arrivé à 1991-1992? Comment peut-on utiliser 1992-1993 comme année de référence pour 1991-1992?

• (1250)

**M. McDermid:** Je vais vous l'expliquer.

**Mme Marleau:** J'aimerais bien que vous m'expliquiez. D'après moi, tout cela n'est que pures machinations.

**M. McDermid:** Vous feriez mieux d'en parler aux ministres provinciaux qui ont négocié cette entente.

**Mme Marleau:** Le ministre est vraiment disposé à nous fournir des explications pour l'instant, mais on revient sur ce qu'on a déjà dit. J'aimerais croire que tout s'est fait de bonne foi, mais comme je suis de nature méfiante, j'ai l'impression de ne pas connaître tous les dessous de cette affaire. Peut-être pas. Peut-être que je me trompe. J'espère me tromper. Je l'espère vraiment. Cela ne m'est pas arrivé très souvent, mais cette fois-ci, j'espère me tromper. Si c'est le cas, je l'admettrai et je vous féliciterai pour ce remarquable projet de loi quand tout sera réglé.

Le projet de loi apporte ce qu'on appelle des améliorations à incidence fiscale. Il y a environ 30 modifications servant à améliorer l'évaluation du potentiel fiscal relatif des provinces. Magnifique, non? Sûrement, mais qu'est-ce que cela veut dire? Voilà où je veux en venir: Qu'est-ce que cela signifie vraiment?

Selon les fonctionnaires qui animaient le séance d'information à laquelle j'assistais, cela se traduirait par de nouveaux avantages évalués à 200 millions de dollars, lesquels seront accordés aux provinces cette année. C'est fantastique. Alléluia! C'est toutefois une somme énorme, 200 millions de dollars. Peut-être que ça devrait être plutôt 2 millions de dollars.

C'est tellement facile de duper les gens lorsqu'on parle de chiffres aussi élevés. Croyez-moi, 200 millions de dollars ne représentent qu'une infime partie des budgets de la plupart des provinces en ce qui concerne les soins de santé et l'éducation postsecondaire.

Je me rends compte que cela vient s'ajouter à ce que les provinces reçoivent déjà, mais elles devraient avoir beaucoup plus que ces 200 millions additionnels. Cela semble être une somme énorme, mais c'est probablement très peu.

Il y a un certain nombre d'autres éléments dans ce projet de loi. Il définit un cadre détaillé pour la conclusion d'accords d'application portant sur des taxes et des impôts de tous genres. Qu'est-ce que cela veut dire? Nous n'en sommes pas certains. Cela veut-il dire qu'un nombre accru de points d'impôt seront transférés aux provinces? Est-ce bien cela? Je ne sais pas. Encore une fois, on peut interpréter cela comme une mesure de décentralisation des pouvoirs, ce que mon parti n'appuie pas à l'heure actuelle, spécialement lorsqu'il est question de soins de santé et d'enseignement postsecondaire.

**M. Edmonston:** Sauf dans le cas du Québec.

**Mme Marleau:** Mon collègue qui est à ma gauche dit: «Sauf dans le cas du Québec.» Je tiens à dire que je ne suis vraiment pas d'accord avec lui, mais nous n'entrerons pas dans ce débat maintenant.

Ce projet de loi prévoit des mesures visant à faciliter la perception et l'application des taxes tant du point de vue du gouvernement que du point de vue des contribuables. Est-il question ici de faciliter la perception des taxes à la frontière ou de faciliter l'harmonisation de la TPS avec les taxes de vente provinciales? C'est possible, mais nous n'en sommes pas certains parce que rien n'est précisé dans le projet de loi. Nous savons que le gouvernement veut harmoniser la TPS avec les taxes de vente fédérales.

Cela a-t-il également été négocié avec les premiers ministres des provinces? Y a-t-il eu, avec certains d'entre eux, une entente secrète en vertu de laquelle ils se sont engagés à harmoniser leur taxe de vente provinciale avec la TPS? Je me demande si le premier ministre ontarien a accepté d'harmoniser la TVP et la TPS? Les Ontariens aimeraient savoir si c'est ce qui s'est produit.

**M. McDermid:** Les Ontariens aimeraient qu'il y ait une seule taxe.

**Mme Marleau:** Je ne sais pas si c'est ce que la population ontarienne aimerait. Par contre, je sais qu'elle voudrait bien savoir quel genre d'entente le gouvernement a concoctée à ce sujet derrière des portes closes.

Est-ce là le but du projet de loi? Allons-nous très bientôt assister à l'harmonisation de la TPS et de la TVP? Je fais des hypothèses à ce sujet.

Le gouvernement veut faire adopter ce projet de loi à toute vapeur, et c'est peut-être parce qu'il envisage de mettre prochainement un terme à l'entente d'origine sur le financement des programmes établis ainsi que sur les paiements de transfert et de péréquation.

Il faut étudier très sérieusement les répercussions de ce projet de loi pour bien protéger ce qui nous tient vraiment à coeur à titre de Canadiens.

Il y a maintenant très peu de programmes qui font encore la fierté des Canadiens. Notre régime de soins de santé est l'un d'eux. Nous continuons d'en être fiers, malgré certaines faiblesses qu'il présente de temps à autre. Il reste tout de même l'un des meilleurs régimes du monde.

J'espère que cette mesure n'aura aucun effet négatif à cet égard, que toutes les normes nationales seront appliquées en tout temps et que tous les Canadiens, qu'ils soient nés à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique, dans le nord de l'Ontario ou au Québec, auront droit au même type de soins médicaux, quels que soient leur revenu ou leur situation sociale. Il me semble très important d'y veiller.

Je tiens à vous remercier, monsieur le Président, d'avoir été si généreux envers moi en me laissant parler aussi longtemps. En guise de conclusion, je dois dire que j'ai reçu une note de mes collègues, et notre parti est d'accord pour que ce projet de loi soit renvoyé au Comité des finances.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Avant de céder la parole au député de Chambly, je signale qu'il semble y avoir consentement unanime sur la motion du ministre d'État aux Finances.

(La motion est adoptée.)

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le débat reprend donc sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-60 et renvoi au Comité permanent des finances.

[*Français*]

**M. Phillip Edmonston (Chambly):** Monsieur le Président, avant d'aller plus loin sur cette motion présentée par le ministre d'État (Finances et Privatisation), j'aimerais bien vous donner un petit aperçu de ce que contient le projet de loi C-60.

Le projet de loi C-60 touche la péréquation, bien sûr, mais également l'harmonisation de taxes provinciales et fédérales, et c'est là le but. Reste à savoir si le ministre va réussir à convaincre éventuellement les premiers ministres des différentes provinces d'accepter ce genre d'harmonisation, et là-dessus je lui souhaite bonne chance.

C'est donc un des buts de ce projet de loi. Le deuxième but, bien sûr, c'est de reconduire les programmes pour deux autres années.

Lorsque l'on parle de programmes de péréquation, il faut en comprendre le sens. La péréquation est un programme législatif habituellement adopté pour une période de cinq ans. C'est un programme fédéral, bien sûr. La loi autorisant actuellement les programmes de péréquation prend fin le 31 mars 1992.

Lors de la réunion des ministres des Finances, le 30 janvier, le ministre des Finances a proposé que le gouvernement fédéral reconduise les programmes de péréquation pour une période provisoire de deux ans, soit du 1er avril 1992 au 31 mars 1994.

Regardons ce que cela entraîne comme montants supplémentaires que le gouvernement fédéral veut donner aux provinces, et ici on parle surtout des sept provinces dites les plus pauvres si on les compare aux autres provinces. Le renouvellement de cette entente de péréquation comporterait des améliorations d'une valeur supérieure à 400 millions de dollars pour les provinces, en 1992–1993. De ce montant, près de 200 millions seraient des améliorations permanentes et 200 millions seraient des avantages ponctuels.

• (1300)

Alors, monsieur le Président, comme député du Québec, je suis heureux de constater qu'au Québec, nous aurons une grande partie de ce montant. Je crois que le Québec recevra tout près de 200 millions de dollars de ce montant de 400 millions.

Il faut comprendre que la péréquation aide les différentes provinces à pallier les dépenses qu'elles ont pour l'éducation postsecondaire et pour les coûts de santé. C'est très important. Comme mon collègue du Parti libéral l'a déjà dit, la péréquation est une retombée du fédéralisme canadien. Que vous soyez du Québec ou d'une autre province, il faut être prêt à reconnaître un tel effet, une telle retombée de notre fédéralisme canadien. Moi je suis très heureux de le constater, parce que ces jours-ci, nous, députés du Québec, sommes en train d'expliquer à nos électeurs et nos électrices pourquoi il vaut la peine de demeurer au Canada, comme province. Les Québécois nous demandent souvent: Qu'est-ce que ça nous donne, ça nous donne quoi exactement? Ça nous donne que le gouvernement fédéral, oui bien sûr avec nos taxes, avec nos impôts, nous retourne cet argent. Parfois, ce retour s'effectue de façon proportionnelle, parfois non, parce que le but est de retourner cet argent aux provinces qui en ont le plus besoin.

Maintenant, on peut faire toutes sortes de querelles au sujet des chiffres donnés par le fédéral. Est-ce qu'il est juste que le Québec reçoive un tel montant par rapport à l'Ontario ou à la Colombie-Britannique? Ce sont des chiffres avec lesquels on peut être en désaccord continuellement, parce que vous savez, monsieur le Président, des chiffres peuvent vouloir dire toutes sortes de choses, car cela dépend de la façon dont vous allez les lire.

Alors, avec les chiffres fournis par le ministre qui a présenté ce projet de loi, j'aimerais bien citer les chiffres touchant le pourcentage du budget de revenus de chaque province qui est donné dans le programme de péréquation. Par exemple, à Terre-Neuve, la péréquation représente 44 p. 100 des revenus. L'île-du-Prince-Édouard, 40 p. 100; la Nouvelle-Écosse, 43 p. 100; le Nouveau-Brunswick, 39 p. 100; le Manitoba, 40 p. 100; l'Ontario, 20 p. 100. Au Québec, c'est presque, pas tout à fait, mais presque 31 p. 100 des revenus. C'est l'argent transféré du fédéral au Québec dans les programmes de péréquation.

Juste pour votre gouverne, en Saskatchewan, cela représente 27 p. 100 des revenus; l'Alberta, 20 p. 100; la Colombie-Britannique, c'est environ 20 p. 100; les Territoires du Nord-Ouest, c'est environ 80 p. 100 et le Yukon, les deux tiers ou 66 p. 100.

Même si on peut être en désaccord avec l'exactitude de ces chiffres, une chose est claire: Les provinces ou territoires qui ont moins d'argent de revenu pour pallier leurs dépenses, dépenses qui sont très importantes, comme celles reliées à l'éducation postsecondaire, à la santé ou à autre chose, ce sont eux qui reçoivent les morceaux les plus importants, si vous voulez, du gâteau fédéral. Il s'agit, par exemple, du Yukon, qui reçoit 66 p. 100; les Territoires du Nord-Ouest, 80 p. 100; les provinces Maritimes et le Manitoba, environ 40 p. 100.

Serait-ce un argument suffisant qui ferait dire au Québec: «Voyons donc, on ne reçoit que 31 1/3 p. 100, nous, alors que les autres provinces reçoivent 40 p. 100 de leur revenu du fédéral. Donc, cela ne vaut pas la peine de demeurer à l'intérieur du Canada!» Moi, je ne pense pas. Si vous croyez qu'être Canadiens, c'est un contrat social, c'est une entente que vous passez avec un gouvernement, alors on devrait faire cette entente en famille. Il ne s'agit pas uniquement de nous, mais de nos frères et soeurs qui ont des besoins, et peut-être qu'ils en ont un peu plus que nous.

Alors, je peux difficilement être contre le renouvellement de ce programme de péréquation, parce que je pense qu'il donne à toutes les provinces l'argent dont elles ont besoin et selon, justement, leurs besoins. Mais après avoir accordé un certain appui à ce projet de loi C-60, monsieur le Président, je devrais faire certaines

critiques. Mes critiques porteront surtout sur la question de l'harmonisation de la taxe provinciale et de la taxe fédérale, ce qu'on peut appeler communément la TPS.

Monsieur le Président, je sais pourquoi il y a tellement de provinces qui ne veulent pas harmoniser ces deux taxes. Elles connaissent très bien leurs électeurs, elles les connaissent mieux que le gouvernement fédéral. Oui, c'est vrai qu'elles ont une certaine peur, mais c'est une peur réelle. C'est dommage que cette peur n'ait pas été reflétée par le gouvernement fédéral et mes amis de l'autre côté, mes collègues, parce que c'est une peur qui est basée sur la réalité, je crois. La réalité, c'est que lorsque ce gouvernement, le Parlement de ce gouvernement conservateur est en session, nos portefeuilles, nos bourses ne sont pas en sécurité.

Alors, avec le gouvernement fédéral, au sujet de la TPS, pour ce qui est de l'harmonisation, si vous êtes comme moi et mon parti contre la levée de cette taxe, la TPS, vous pouvez être difficilement d'accord avec une loi qui veut promouvoir l'harmonisation de ces deux taxes-là. On est d'accord que les provinces peuvent avoir des taxes provinciales, mais la taxe fédérale, la TPS, à notre avis, c'est une taxe qui devrait être abolie.

Maintenant, les gens vont dire: Wow, un instant; abolir! Les Libéraux ne prétendent pas qu'elle doive être abolie. Les Libéraux prétendent qu'elle devrait être—j'ignore ce que le leader libéral a dit tout récemment—transformée, métamorphosée, changée, mais conservée, conservée et modifiée. D'accord. On a entendu cela déjà dans le passé, conservée et modifiée. Je pense que la TPS, une des raisons pour lesquelles ce gouvernement est tellement impopulaire et une des raisons pour lesquelles ce gouvernement, monsieur le Président, sera justement battu aux prochaines élections, ce n'est pas tellement à cause de la Constitution, ce n'est même pas à cause d'autres projets de loi touchant VIA Rail, Air Canada ou autre chose, non. Ce n'est pas à cause de la privatisation non plus.

Les députés du Québec savent pourquoi le gouvernement sera battu aux prochaines élections. Les députés de la Colombie-Britannique, les députés de ce parti provenant de l'Ouest canadien savent pourquoi ils seront battus. Ce n'est pas tellement sorcier, c'est même clair. C'est parce qu'ils ont fait adopter une loi pour permettre que la TPS existe. Et maintenant, monsieur le Président, quand je parle d'abolir la TPS, cela veut dire qu'on n'aurait pas besoin d'harmoniser la taxe provinciale avec la taxe fédérale pour imposer une taxe sur une taxe, parce que cela arrive. Il faut que je vous explique ce que le gouvernement aurait pu faire au lieu d'adopter une loi permettant l'existence de la taxe sur les produits et services. Mais cela non plus ce n'est pas sorcier, monsieur le Président, car il y a plusieurs choses qu'on peut faire.

• (1310)

Il y a un monsieur, ce n'est pas un membre du NPD, ce n'est pas un Libéral, ce n'est pas un Conservateur, je ne sais pas ce qu'il est, mais c'est un monsieur qui a écrit un livre qui s'appelle *The Canadian Legislatures* ou les législatures canadiennes. C'est l'ancien administrateur—je pense que c'est un bureaucrate—de la législature de l'Ontario. Il s'appelle M. Robert Fleming. Il parle du scandale des dépenses des gouvernements, non pas seulement du fédéral, mais des gouvernements fédéral et provinciaux. Il a comparé les salaires, les privilèges, les pensions, toutes sortes de dépenses du gouvernement fédéral—le Sénat et la Chambre des communes—et des gouvernements provinciaux qui font des dépenses qui sont inutiles, qui sont du véritable gaspillage.

Dans le rapport de M. Fleming, il parle de combien ça nous coûte ces gouvernements-là. Vous savez, monsieur le Président, que si je demande qu'on abolisse une taxe, il faut que je demande aussi qu'on réduise les dépenses du gouvernement fédéral. Pour savoir comment réduire les dépenses du gouvernement fédéral, il faut savoir où il y a beaucoup de gras, où il y a beaucoup de dépenses inutiles, où il y a de l'argent gaspillé. Et selon M. Fleming, dans toutes les législatures au Canada—cela comprend le fédéral et le provincial—où on a eu une dépense totale d'environ 410 millions de dollars, il y a cinq ans, aujourd'hui, ces 410 millions de dollars ont augmenté à 580 millions de dollars, ce qui est une augmentation de 9,2 p. 100 chaque année. Mon Dieu, si j'étais syndicaliste au Québec, et que j'aie pu obtenir un contrat pour mes travailleurs, à 9,2 p. 100 par année, je serais élu pour la vie.

Monsieur le Président, les députés ici dans cette Chambre ne sont pas élus pour la vie. Dans les autres législatures, ils ne le sont pas non plus. Une augmentation de 9,2 p. 100 par année, chaque année, je trouve cela obscène.

Alors, finalement, si le gouvernement veut rendre les électeurs heureux, si le gouvernement veut vraiment faire ce qu'il faut dans l'harmonisation des taxes avec toutes les provinces, il devrait, et c'est clair, abolir la TPS, couper ses dépenses et finalement passer une législation, laquelle la plupart des Canadiens et Québécois pourraient appuyer.

[*Traduction*]

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le député de Chambly. Dans son introduction, le député a dit que les paiements de péréquation, les paiements de transfert,

étaient l'une des raisons les plus solides qui incitaient le Québec à rester à l'intérieur du Canada.

Comme le député le sait, au cours des dix dernières années, les transferts au Québec ont été probablement de l'ordre de 40 milliards de dollars. Je me pose parfois des questions, et beaucoup de mes électeurs du centre de Toronto aussi, lorsque j'entends parler des Québécois qui souhaitent la séparation. Nous comprenons tous l'aspect culturel de cette réaction, la dimension émotive, mais, sur le strict plan économique, il nous semble, à mes électeurs et à moi, que c'est une somme rondelette.

Le député pense-t-il que depuis, quelque temps, la présence fédérale et l'apport fédéral au Québec n'ont pas été présentés avec assez de clarté et d'insistance?

S'il estime comme moi qu'on ne fait pas un effort de communication assez grand, ne pense-t-il pas qu'une campagne fédérale très intense au Québec atténuerait la ferveur séparatiste?

**M. Edmonston:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question parce que c'est une chose à laquelle je dois penser presque constamment, en tant que Québécois.

Lorsque vous êtes du Québec, vous lisez en moyenne cinq journaux par jour afin d'avoir une idée assez équilibrée de ce qui se passe réellement, étant donné que le point de vue est différent selon que vous lisez un journal d'expression française ou anglaise. On pourrait dire que les deux points de vue sont justes. Il n'y a pas une sorte de conspiration ou de campagne afin de dénigrer une idée, ou de se moquer de certains programmes gouvernementaux ou de personnes qui se disent fédéralistes.

Toutefois, je pense que la présence du gouvernement fédéral est mal expliquée aux Québécois. Il en est ainsi principalement à cause de la division importante qui existe au Québec à l'heure actuelle. Le plus récent sondage révèle qu'environ 58 p. 100 de la population voterait en faveur de la séparation, l'indépendance ou la souveraineté. Soit dit en passant, ces termes ne signifient pas tous la même chose pour les Québécois.

L'indépendance est perçue comme la solution extrême, et je ne pense pas qu'elle soit aussi facilement acceptée que la notion de souveraineté ou de souveraineté-association.

Il faut faire la promotion de la présence fédérale. Il faut promouvoir l'idée que le Québec fasse partie du Canada par le biais d'ententes administratives. L'unanimité n'est pas nécessaire. Nous n'avons pas besoin de ce que les séparatistes prétendent que nous avons besoin, non plus que M. Wells, M. Filmon, M. Getty et d'autres. Nous pouvons régler cette question de façon administrative.

C'est là l'un des points que j'ai aimé du comité Dobbie-Beaudoin. Les esprits les plus brillants travaillaient pour nous; les personnes les plus compétentes sont venues témoigner devant nous et ont disposé d'assez de temps pour formuler des propositions précises qui accordent une certaine latitude au Québec sans nécessiter la mise en marche de tous les mécanismes gouvernementaux, ni l'approbation de toutes les autres provinces.

En fait, même si le Québec a été critiqué pour son manque de précision, je pense que les recommandations du comité Beaudoin-Dobbie étaient très précises. Je suis tout à fait disposé à défendre la position du comité.

En terminant, je signale que nous, Québécois, comptons sur les autres provinces pour nous expliquer leurs objections d'une manière qui ne reflète pas simplement un refus du bilinguisme ou un mécontentement parce que le Québec a obtenu plus que sa juste part. Le Québec n'a pas obtenu plus que sa juste part, et la question du bilinguisme n'est en fait qu'une manoeuvre de diversion.

**M. Mills:** Je ne suis pas certain que le député a bien saisi mon point.

Personne parmi ceux qui croient au fédéralisme ne s'oppose au fait que 40 milliards de dollars ont été versés au Québec au cours de la dernière décennie sous forme de transferts fiscaux. Si ce montant est plus élevé, cela ne change rien.

• (1320)

Il en est ainsi lorsque nous faisons partie d'un système fédéral—nous aidons les régions défavorisées du pays; c'est là une partie de notre contrat social, pour paraphraser le député. Je me sers ici du petit exemple qui nous a été donné le week-end dernier. Les gens ont beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi un orchestre national, dont plus du tiers des membres sont des Québécois, ne peut jouer l'hymne national lorsque celui-ci se produit dans la province de Québec.

De toute évidence, il y a quelque chose qui ne va pas dans nos communications. À mon avis, le gouvernement est un bon communicateur. Il y a quelque chose qui ne va pas dans nos communications concernant la présence fédérale lorsque, après que le fédéral a versé 40 milliards de dollars sous forme de transferts, l'orchestre national,

dont le tiers des membres sont Québécois, ne peut jouer l'hymne national dans la province de Québec.

**M. Edmonston:** Je comprends parfaitement la question de mon collègue. Il a raison, en ce sens qu'il y a là un symbole: cela fait ressortir la polarisation existant entre les francophones et les anglophones. C'est à peu près la même chose dans le cas de l'orchestre symphonique. Il y a des gens au Québec qui souhaitent que l'orchestre symphonique ne joue pas l'*Ô Canada*. Je ne suis pas de cet avis, l'hymne national est de circonstance.

Nous allons passer du symbole à la réalité dans un moment. Je veux simplement mentionner que les gestes symboliques ont une très grande importance au Canada, d'où le danger. Prenons le cas du député de l'assemblée législative de l'Alberta, M. Piquette, à qui l'on a demandé de s'asseoir parce qu'il parlait en français: il voulait simplement poser une question en français que tout le pays aurait entendue.

Quand nous, Québécois, voyons notre drapeau piétiné—par un Québécois soit dit en passant—dans une ville ontarienne . . .

**M. Holtmann:** Je ne le connais pas.

**M. Edmonston:** Un de mes collègues siégeant de l'autre côté dit qu'il ne le connaît pas. Je le crois sur parole, mais il reste que c'est un geste symbolique très frappant.

Je veux simplement ajouter qu'en ce qui concerne les sommes qu'ils reçoivent au chapitre des paiements de transfert et de péréquation, les Québécois répondront que ce n'est que juste puisqu'ils paient des impôts comme tout le monde.

**M. John Reimer (Kitchener):** Je suis heureux de pouvoir faire quelques commentaires à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C-60, qui modifie la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Je veux commencer par vous mettre en garde contre une méprise possible au sujet de ce projet de loi. Malgré son titre, le projet de loi n'a qu'un effet lointain, d'ailleurs positif, sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Cette conséquence pour les questions d'enseignement postsecondaire et de santé découle de la correction de transferts insuffisants en vertu du financement des programmes établis, le FPE, à la suite de l'interaction de ce programme de transferts et d'un autre programme qu'on désigne souvent sous le nom de péréquation. Le projet de loi dont nous sommes saisis vise à améliorer la péréquation et a donc, par la force des choses, des répercussions légèrement favorables sur les transferts en vertu du FPE pour les provinces recevant des paiements de péréquation.

Ayant expliqué ce que ce projet de loi n'est pas, je peux maintenant exposer son objectif.

Ce projet de loi porte sur le renouvellement du programme de péréquation, la pierre angulaire du système financier dans le fédéralisme canadien. Il découle de 20 mois de consultations auprès des hauts fonctionnaires et des ministres provinciaux. Ce projet de loi facilitera également la coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux sur le plan de l'administration et de la perception des impôts des deux niveaux de gouvernement. Il simplifiera en outre le paiement des impôts pour les contribuables et pour les gouvernements.

Permettez-moi de vous décrire brièvement l'objet de la péréquation. La péréquation est prévue au paragraphe 36.2 de toutes les lois constitutionnelles, de 1867 à 1982. Elle sert à permettre aux gouvernements provinciaux d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

J'insiste sur ce que dit exactement la loi, c'est-à-dire que la péréquation sert à permettre aux gouvernements provinciaux d'assurer les services publics à un niveau de qualité et d'inposition sensiblement comparables.

Comme elle ne profite qu'aux provinces moins nanties, c'est le plus progressiste de tous les transferts importants aux provinces. Au cours de l'exercice 1992-1993, le gouvernement versera quelque 8,5 milliards de dollars en paiements de péréquation aux provinces moins nanties, c'est-à-dire à toutes les provinces, sauf l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta.

En second lieu, en renouvelant le programme de péréquation, ce projet de loi comporte une série d'améliorations équitables et généreuses, surtout si on tient compte de la situation budgétaire actuelle du gouvernement fédéral. Ces améliorations sont évaluées à plus de 400 millions de dollars pour le prochain exercice et consti-

tuent des montants supplémentaires qui seront versés aux provinces au cours de l'exercice 1992–1993. De cette somme, 200 millions de dollars environ seront versés dans le cadre de programmes existants et un autre montant de 200 millions de dollars sera versé à titre de paiement supplémentaire unique.

L'importance des améliorations montre, en cette période difficile sur le plan financier, l'attachement du gouvernement au principe du partage. Le financement du renouvellement sera assuré dans la structure financière actuelle. Les priorités budgétaires seront réaménagées.

Dans la limite de cette augmentation, le gouvernement demeure fermement décidé à réduire le déficit annuel, à finir par rembourser la dette et à respecter le plafond de 3 p. 100 qu'il s'est lui-même imposé sur le chapitre de l'augmentation des dépenses de programmes.

En troisième lieu, je voudrais faire quelques observations sur les mesures de renouvellement qui sont proposées dans ce projet de loi. Toutes les provinces qui touchent des paiements de péréquation profiteront des propositions fédérales de deux façons: la première, c'est que les versements vont être augmentés et qu'un montant supplémentaire unique va être accordé; la deuxième, c'est que le plafonnement des dépenses de péréquation ne s'appliquera pas pour l'exercice 1992.

Quatre éléments du programme de renouvellement sont mis en oeuvre dans ce projet de loi. D'abord, on reconduit le programme de péréquation pour une période de deux ans; ensuite, on l'adaptera mieux à la capacité financière des provinces; puis, on modifiera ou restructurera le plafond de péréquation et, enfin, on supprimera un irritant technique au niveau de l'interaction entre la péréquation et un autre programme fédéral de paiements de transfert, à savoir le financement des programmes établis. Cet irritant a pour effet de réduire la part des paiements au comptant accordés aux provinces démunies dans le cadre du financement des programmes établis. Or, toutes les provinces visées seront indemnisées rétroactivement pour les recettes dont elles ont été privées, et le projet de loi permettra de veiller à ce que cela ne se reproduise jamais plus.

Ce projet de loi prévoit la reconduction du programme de péréquation pour une période de deux ans; en outre, le gouvernement continuera à consulter à fond les provinces au cours de cette période. On en profitera pendant ces deux années pour envisager d'apporter d'autres modifications au programme dans le cadre d'un examen continu de tous les principaux paiements de transfert aux provinces. Ces paiements de transfert sont de trois ordres: les paiements de péréquation, le financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada.

• (1330)

En ce qui concerne les mesures fiscales, je tiens à présenter quelques brèves observations. Le projet de loi prévoit des mesures qui faciliteront l'application et la perception des taxes fédérales par les provinces et vice versa.

On pense par exemple à l'application de la taxe sur les produits et services au Québec par le gouvernement québécois et à la perception de la taxe de vente québécoise à la frontière canado-américaine par les douaniers fédéraux.

En outre, les accords d'application entre les gouvernements fédéral et provinciaux pourront servir à simplifier les transferts d'argent et les opérations bancaires. Ainsi, dans les cas où une province administre l'impôt fédéral, un contribuable sera en mesure d'envoyer un seul chèque à la province pour couvrir l'impôt fédéral et l'impôt provincial. Les ententes pertinentes peuvent viser l'impôt sur le revenu ou les taxes de vente.

Des ententes de ce type permettent une meilleure administration des impôts et contribuent ainsi à un régime fiscal supérieur et plus simple.

Avant de terminer mes observations sur ce projet de loi, je voudrais me pencher sur certains des chiffres et sur ce qui se passe, en fait, dans le cas des principaux transferts du gouvernement fédéral aux provinces. Il est important de le savoir.

Je voudrais m'arrêter sur l'importance et la croissance des principaux transferts, c'est-à-dire tous les transferts réunis en un seul groupe: la péréquation, le Régime d'assistance publique du Canada, le financement des programmes établis et d'autres transferts.

En 1984–1985, cela représentait 25,6 milliards de dollars. Pour l'année financière à venir, 1992–1993, le montant sera de 38,9 milliards de dollars. Ainsi, durant ces années, nous sommes passés de 25,6 milliards à 38,9 milliards de dollars. Souvent, tout le monde affirme que nous réduisons les transferts. Or, tous les ans, ils augmentent plutôt que de baisser, et c'est là le premier point.

De l'année dernière à cette année, soit de 1991–1992 à 1992–1993, nous passerons de 37 milliards de dollars à 38,9 milliards de dollars, soit une augmentation de 5,1 p. 100. C'est 2 p. 100 de plus que le plafond des dépenses que le gouvernement fédéral s'est imposé au cours de chacune des cinq prochaines années.

Alors que nous essayons de résoudre le problème posé par le déficit annuel, de parvenir à équilibrer notre budget et de commencer à rembourser notre dette nationale, ces programmes et ces principaux transferts aug-

mentent à un taux supérieur, soit 5,1 p. 100, au plafond imposé à toutes nos dépenses de programmes. Cette augmentation de 5,1 p. 100 aura lieu dans les limites de ce plafond. Il est donc important de se rappeler qu'elle fait partie des restrictions des dépenses que le gouvernement fédéral s'est imposé.

Donc, comme je l'ai indiqué, en 1992–1993, le taux d'augmentation sera de 5,1 p. 100 par rapport à l'année dernière. Situons cela dans le contexte d'une province démunie et d'une province nantie, en comparant, par exemple, Terre-Neuve et l'Ontario.

Les transferts accordés à Terre-Neuve ont augmenté en moyenne de 5,5 p. 100 par année depuis 1984–1985. Cette année, ils dépasseront probablement 1,4 milliard de dollars. Cette somme équivaut à 44 p. 100 des recettes de Terre-Neuve, soit plus de 2 400 $ par habitant de la province. Elle représente près de deux fois la moyenne nationale et elle est la plus élevée de toutes les provinces.

C'est ce que signifie ce programme de transferts pour Terre-Neuve. Comme le ministre l'a dit plus tôt dans ses observations, seuls les territoires reçoivent une plus large part, et comme je viens de le dire, celle de Terre-Neuve représente 44 p. 100 de ses recettes totales. Quant aux territoires, leur part représente 80 p. 100. Je le répète, la part de Terre-Neuve représente 44 p. 100 de ses recettes totales et celle des territoires, 80 p. 100.

Permettez-moi de passer maintenant à l'Ontario. Dans cette province, les transferts ont augmenté en moyenne de 6,2 p. 100 depuis 1984–1985. Cette année, on prévoit qu'ils dépasseront 9,9 milliards de dollars. Ils représentent plus de 20 p. 100 des recettes totales de l'Ontario. Ainsi, depuis 1984–1985, ils ont augmenté en moyenne de 6,2 p. 100. Ensuite, en raison du gel qui a été imposé l'année dernière aux provinces nanties, soit l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, la limite imposée à l'augmentation, et non pas la réduction de l'augmentation, est la suivante.

Les paiements de péréquation ne connaîtront aucune croissance annuelle, mais le financement des programmes établis augmentera de 1 p. 100, selon une formule déterminée. Le budget de l'année dernière annonçait un plafonnement de 5 p. 100 du Régime d'assistance publique du Canada. Cette année, le plafonnement a été maintenu à 5 p. 100. Par conséquent, dans leur ensemble, les principaux transferts à la province de l'Ontario n'ont pas été réduits, mais leur croissance a été limitée à un total de 1,9 p. 100.

Il importe de souligner que le gouvernement n'a pas réduit, mais plutôt limité l'augmentation accordée aux trois provinces nanties, comme on les appelle souvent.

Le député de Chambly s'est levé tout à l'heure pour répondre à une question sur l'importance des transferts à la province de Québec. C'était un bon argument à faire valoir. Je suis heureux que le député de Broadview—Greenwood l'ait soulevé. C'était excellent parce qu'on en parle rarement.

Permettez-moi de dire ce que signifie le programme de transferts pour la province de Québec en comparaison des autres provinces dont je viens de parler. Dans le cas du Québec, ces transferts ont augmenté en moyenne de 3,8 p. 100 par an depuis 1984–1985. Cette année, ils devraient totaliser 11 milliards de dollars, soit un montant supérieur à celui que reçoit n'importe quelle autre province. Au cours de l'année financière 1992–1993, la province recevra 11 milliards de dollars, ce qui représente environ 31 p. 100 de ses recettes totales. Cela signifie également qu'environ 1 080 $ par habitant seront remis à la province de Québec, soit presque 25 p. 100 de plus que la moyenne nationale.

Ces paiements de transfert représentent une partie fondamentale des programmes destinés à toutes les provinces, en particulier celles qui sont moins nanties que la moyenne nationale et qui reçoivent donc plus que ce que reçoivent l'Ontario, l'Alberta ou la Colombie-Britannique.

En terminant, je me permets d'ajouter que ce projet de loi prévoit, à mon avis, un renouvellement juste et généreux du programme de péréquation et que le gouvernement fédéral fait preuve de responsabilité financière en maintenant l'augmentation totale de ses dépenses en deçà du plafond de 3 p. 100 qu'il s'est imposé pour chacune des cinq prochaines années.

De plus, en facilitant l'administration mutuelle des impôts et taxes levés par les gouvernements fédéral et provinciaux, ces mesures fiscales contribueront à améliorer et à simplifier le régime fiscal du Canada dans son ensemble.

**M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn):** Monsieur le Président, je voudrais féliciter l'orateur précédent d'avoir si bien exposé son point de vue.

Dans son intervention, il a parlé d'un problème dans le calcul des paiements de péréquation et du financement des programmes établis, ce qui a entraîné une perte de recettes pour les provinces moins prospères.

Pourrait-il expliquer en quoi consiste ce problème et indiquer à quand remonte cette perte et à combien elle s'élève?

• (1340)

**M. Reimer:** Je n'ai pas les chiffres exacts. Cependant, comme je l'ai mentionné, ces montants s'appliqueront rétroactivement aux provinces moins prospères. Donc, une partie des 400 millions de dollars servira à ramener ces provinces au niveau qui aurait dû être le leur. Le montant total, soit un peu plus de 400 millions de dollars, sert pour la moitié à résoudre une partie du problème. L'autre moitié, soit 200 millions de dollars, est destinée aux provinces démunies afin d'essayer de remettre de l'ordre dans ce programme et d'aider ceux qui auraient pu être lésés par la façon dont il fonctionnait dans le passé.

**M. Fisher:** Cela répond assez bien à ma question. Si je comprends bien, il y a 200 millions de dollars qui représentent ce qui revient aux provinces pour l'année 1992–1993, et 200 millions de dollars qui correspondent à plus d'une année de recettes que les provinces auraient dû normalement recevoir mais qu'elles n'ont pas reçues.

Nous ne savons toujours pas depuis quand on leur doit cet argent.

**M. Reimer:** Je suis désolé, mais je ne peux vous répondre à ce sujet. Je peux vous dire cependant que, dans ces 422 millions de dollars, l'amélioration des points d'impôt représente 212 millions de dollars et que la partie portant sur la péréquation pour le financement des programmes établis, qui se poursuivrait l'an prochain, est de 211 millions de dollars. Ainsi, nous avons une amélioration des points d'impôt de 212 millions de dollars, dont une partie est rétroactive, et 211 millions de dollars, ce qui fait au total 422 millions.

Je regrette de ne pouvoir dire au député à quand remonte ce problème. Je n'ai pas les renseignements ici.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur ce projet de loi, qui vise à modifier la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

J'estime que cette mesure est au coeur de ce dont les gens parlent dans leur cour, dans leur cuisine ou au restaurant. Il traite des ententes entre le gouvernement national et l'ensemble des provinces et des territoires.

Franchement, j'appuie l'idée principale de ce projet de loi, car son objectif est de s'assurer que les provinces qui, à un moment donné, sont désavantagées par rapport aux autres puissent, grâce à des paiements de péréquation, maintenir les normes nationales en matière d'enseignement et de soins. Pour moi, c'est l'essence même de ce pays. Un pays qui peut maintenir des normes nationales d'enseignement et de soins aura une volonté nationale qui lui permettra de rester forte et viable.

Plus nous maintiendrons avec vigueur le principe des normes nationales et moins il y aura de gens désireux de se séparer. On parle tellement de cela en ce moment: «Resterons-nous unis ou allons-nous nous séparer?»

Il est important que les gens comprennent qu'une des choses qui nous ont galvanisés, en tant que pays, c'est la loi qui nous a permis de nous assurer que toutes les régions soient traitées de la même façon.

En fait, une partie de cette mesure, à l'article 7—Accords de perception fiscale, dit ce qui suit:

> (1) Lorsqu'une province établit des impôts sur les revenus des particuliers ou des personnes morales, ou les deux à la fois, le ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure pour le compte du gouvernement du Canada avec le gouvernement de la province un accord de perception fiscale en application duquel le gouvernement du Canada percevra les impôts provinciaux pour le compte de la province et fera des versements à cette dernière relativement aux impôts ainsi perçus, en conformité avec les modalités que stipule l'accord.

Je crois que c'est là une mesure que les Canadiens désirent. Le ministre d'État aux Finances et à la Privatisation a dit plus tôt aujourd'hui en Chambre que cela nous permettrait de simplifier la fiscalité et que les Canadiens réclament une telle simplification. Ils demandent un système fiscal unique. La paperasserie prend de telles proportions de nos jours, non seulement pour les individus, mais aussi pour les entreprises, particulièrement pour les petites et les moyennes, que les gens se demandent simplement s'il n'existe pas une volonté politique qui pourrait mettre de l'ordre dans tout cela.

Habituellement, je fais partie de ceux qui se préoccupent beaucoup de la tendance du gouvernement au démantèlement et de sa façon de tout remettre aux provinces, mais dans ce cas, je constate que le gouvernement va à l'encontre de cette tendance. Je vois qu'il tente de regrouper la perception des impôts au pays. Je constate qu'il essaie d'orchestrer ou d'organiser un impôt unique et, franchement, je crois que si le gouvernement réussit bien cette opération, ce sera très difficile pour chacun des premiers ministres de ne pas souscrire à cette idée. Il suffit de songer aux millions de dollars qu'on pourrait ainsi économiser uniquement en perception des impôts.

Le ministre d'État aux Finances et à la Privatisation m'a parlé plus tôt de l'harmonisation d'une seule taxe de vente provinciale à la TPS, au Québec. Je supprimerais cette TPS en un instant si je le pouvais.

**Une voix:** Et que feriez-vous?

**M. Mills:** N'essayez pas de m'attirer sur ce terrain. Il y a de nombreuses possibilités, et je ne vous donnerai pas aujourd'hui un cours sur une taxe unique. Et une taxe unique n'est pas une taxe à taux uniforme. Avec une taxe unique, nous faisons en sorte de nous occuper des défavorisés. Lors de nos dernières discussions sur la taxe unique, nous avons parlé d'un crédit de 100 000 $ pour les petites et les moyennes entreprises, ce qui permettrait de réduire considérablement la paperasse.

Mais il existe de nombreuses options. Le député m'a fait perdre le fil de ma pensée.

Essentiellement, le ministre m'a dit qu'au Québec seulement, l'harmonisation de la taxe provinciale et de la TPS a permis de réaliser des économies de 45 millions de dollars en frais d'administration. Il suffit maintenant d'une simple multiplication. Je suis convaincu que les économies ne seraient pas moindres en Ontario. Et en supposant que ce soit la même chose dans toutes les autres provinces, on arrive à des économies possibles de 150, 170 ou 200 millions de dollars par la seule élimination du doublement des services de perception des taxes.

C'est exactement le genre de mesures efficaces que les Canadiens attendent. Pour une fois depuis quelques années, le gouvernement fédéral n'impose pas aux provinces le poids de formalités administratives. Il consolide et améliore le système de perception des taxes à l'échelle nationale. Je pense que cet aspect du projet de loi C-60 devrait faire l'objet d'un effort plus soutenu lors de l'examen en comité, pour voir si nous ne pourrions pas, ensemble, rallier les les premiers ministres provinciaux à ce genre d'approche. Un système fiscal unique pour le pays tout entier contribuerait grandement à accroître notre productivité.

• (1350)

Pourquoi la productivité? À l'heure actuelle, les Canadiens ont l'impression d'être traités injustement, et souvent avec raison, par un système fiscal qui comporte trop d'impôts différents imposés par trop de paliers de gouvernement différents. Avec un tel système, il serait beaucoup plus facile d'exiger des comptes du gouvernement. Quand les gens comprennent le système et savent que le gouvernement doit leur rendre des comptes, ils ont tendance à produire davantage et à être plus productifs, ce dont bénéficie l'économie toute entière.

L'autre chose dont j'aimerais m'assurer à propos de ce projet de loi c'est qu'on maintienne des normes nationales minimums. Je m'inquiète quelque peu de ce que la surveillance des normes nationales nous échappe, et de ce que la présence fédérale dans toutes les provinces ne se fasse pas sentir en ce moment. Autrement dit, j'ai l'impression que la présence provinciale est, en quelque sorte, en train de remplacer la présence nationale, c'est-à-dire la présence fédérale, ce qui ne manquera pas d'aboutir à la désintégration de notre système.

Dans le cas de ce projet de loi qui donne essentiellement au gouvernement national le contrôle des paiements de transfert aux provinces, dont un bon nombre sont des paiements de péréquation, je me demande si le gouvernement ne devrait pas envisager d'y attacher une formule quelconque garantissant la présence fédérale. Je serai très précis. Naturellement, je m'en inquiète à cause de ce qui s'est passé la semaine dernière. L'orchestre du Centre national des arts s'est vu interdire de jouer notre hymne national au Québec. Je ne peux pas imaginer un orchestre national, financé par les contribuables canadiens, se voir refuser le droit de jouer notre hymne national à Toronto. C'est une situation qui me dépasse.

La raison pour laquelle je m'inquiète tant de cette présence fédérale, c'est que je me demande s'il ne vaudrait peut-être pas mieux pour nous tous de faire en sorte que toutes les écoles postsecondaires et tous les hôpitaux du Canada, qui au fond bénéficient de ces transferts de fonds, soient tenus d'arborer le drapeau canadien pour rappeler aux gens l'apport du gouvernement national. Nous avons un pays qui est plus grand que la somme de ses parties. Je sais que nous avions l'habitude d'exiger une présence fédérale lorsque nous donnions des fonds

aux provinces et je me demande s'il ne faudrait pas revenir à cette pratique.

Le reste de ce projet de loi vise essentiellement à maintenir une formule qui s'applique depuis de nombreuses années. À une époque où la situation économique est très difficile et où l'argent se fait rare, il est évident que toutes les provinces ont besoin de plus de fonds pour maintenir ces normes nationales. Nous devons être pratiques et comprendre que le gouvernement doit composer avec des ressources limitées. Nous ne devons pas être inconscients du dilemme que posent au gouvernement les paiements de transfert aux provinces. Vu toute cette série de compressions budgétaires et les plafonds imposés notamment au Régime d'assistance publique du Canada, il va sans dire qu'en dépit des sommes accordées maintenant aux provinces, les problèmes sont encore très graves à cause de la pénurie des fonds d'aide sociale et de la situation générale dû au ralentissement économique. Nous allons réellement devoir travailler ensemble là-dessus.

Voilà, je pense avoir abordé la plupart des points que je voulais faire valoir à ce sujet. Pour répéter ce que j'ai dit plus tôt au député de Chambly, je pense que le gouvernement fédéral a le devoir de faire connaître très clairement et très précisément les fonds qui sont transférés à toutes les provinces de ce pays, en particulier par la péréquation. C'est en tenant la population au courant que nous améliorerons de beaucoup nos chances de rester ensemble.

**Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud):** Monsieur le Président, j'aimerais seulement poser une très brève question au député. Il a dit plus tôt qu'il n'y avait pas de différence entre un impôt unique et un impôt uniforme. Pourrait-il nous expliquer ça?

**M. Mills:** Monsieur le Président, normalement dans le cas d'un impôt uniforme, il n'est pas tenu compte des gens de notre société qui sont défavorisés. Il peut s'agir de mères seules, de familles avec enfants, d'organismes de charité ou de petites entreprises. Dans le cas d'un impôt unique, des crédits d'impôt progressifs sont prévus pour venir en aide à ces personnes et aux petites entreprises. Par impôt uniforme, on entend en fait un seul taux sans crédits.

**M. George S. Baker (Gander—Grand Falls):** Monsieur le Président, dans le même ordre d'idées et compte tenu de la remarque du ministre quand le député a mentionné la TPS, j'aimerais poser au député la question suivante.

Pourrait-il nous dire, ce que son idée du régime fiscal ferait pour le nombre croissant de gens au sein de notre société, qui—selon Statistique Canada—gagnent plus de 250 000 $ par an, déclarent leur revenu et ne paient pas un sou d'impôt, voire, dans de nombreux cas, réclament même un crédit d'impôt pour enfants, crédit d'impôt normalement destiné à venir en aide aux personnes à revenu modeste ou faible? En quoi le régime fiscal qu'il envisage corrigerait-il ce que le gouvernement a fait pour ces gens?

**M. Mills:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Gander—Grand Falls. Comme il le sait pertinemment, et comme le savent également la plupart des députés, il existe dans la loi actuelle près de 15 000 échappatoires ou avantages fiscaux légaux. Nombre de ces échappatoires ou avantages fiscaux sont surannés et ne répondent plus à l'objectif qu'ils étaient censés satisfaire à l'origine. S'il y avait un impôt unique comme celle que nous proposons, tous ces avantages fiscaux seraient éliminés et il n'y aurait plus d'échappatoires.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

### LE TRAVAIL SOCIAL

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Monsieur le Président, la semaine dernière, l'Association canadienne des travailleurs sociaux a tenu, pour la deuxième année, sa Semaine nationale du travail social. Le travail social est une profession qui possède une longue tradition de dévouement pour l'amélioration du mieux-être des Canadiens, surtout ceux qui ont des besoins particuliers. De nos jours, les travailleurs sociaux sont employés par des organismes de services à la famille, des hôpitaux, des écoles et des services de protection de l'enfance. Certains travaillent directement auprès des personnes, des familles, des groupes et des communautés; d'autres se consacrent à l'action sociale, à la recherche, à la planification de la politique sociale et à l'élaboration des programmes sociaux.

*Article 31 du Règlement*

Les 12 500 membres de l'Association canadienne des travailleurs sociaux devraient être reconnus pour leur contribution à l'amélioration du rôle de notre société.

[*Traduction*]

## L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

**M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur):** Monsieur le Président, vendredi dernier, la Commission du commerce international du ministère américain du Commerce a statué une fois de plus que les exportations canadiennes de bois d'oeuvre aux États-Unis bénéficient de subventions inéquitables.

Cette décision qui a donné lieu à l'imposition, comme mesure punitive, d'un droit de 14,48 p. 100 à l'égard des importations de bois canadien est tout à fait inacceptable. L'industrie du bois d'oeuvre risque de perdre quelque 440 millions de dollars par an ainsi que plusieurs milliers d'emplois.

Les Américains ne jouent pas franc jeu. Les Canadiens croient plus que jamais que l'Accord de libre-échange est un instrument unilatéral qui ne sert que les États-Unis. Il y aura des élections aux États-Unis cette année, et l'argument du protectionnisme est invoqué à des fins politiques. C'est la troisième fois en dix ans que les Américains modifient leur définition de ce qui constitue une subvention parce que cela les arrange.

Il s'agit manifestement de harcèlement, et le gouvernement canadien devrait riposter en imposant une taxe d'importation sur les produits américains. Une telle provocation ne saurait rester sans réplique.

* * *

## L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

**M. Stan Wilbee (Delta):** Monsieur le Président, je me joins aujourd'hui à tous les Canadiens pour exprimer ma déception devant les brimades déloyales du gouvernement américain. L'annonce, vendredi dernier, d'un droit compensateur de 14 p. 100 imposé à nos exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis est le reflet d'un protectionisme politique mesquin. C'est complètement injustifié et inopportun en cette période difficile de restructuration économique planétaire. Heureusement pour les Canadiens, nous pouvons avoir recours au mécanisme de règlement des différends contenus dans l'Accord de libre-échange pour obtenir une décision équitable.

Je m'insurge également contre d'autres pratiques commerciales déloyales utilisées par les Américains, telles que la disposition demandant d'acheter des produits américains dans la Loi sur les transports de surface. Celle-ci empêche les fabricants canadiens de fournir des matériaux de construction aux États-Unis pour des projets financés par le gouvernement fédéral. Cela nuit aux industries du ciment et de l'acier de ma circonscription de Delta.

J'encourage le gouvernement canadien à prendre toutes les mesures possibles pour assurer des règles du jeu équitables pour les producteurs canadiens.

[*Français*]

## L'INDUSTRIE DU TABAC

**M. Benoît Tremblay (Rosemont):** Monsieur le Président, nous avons assisté ce matin à une manifestation des travailleurs et des travailleuses de l'industrie du tabac qui sont venus dénoncer la taxe spéciale à l'exportation de leurs produits.

Cette taxe discriminatoire rend non concurentielle l'exportation de leurs produits et met en péril des centaines d'emplois bien rémunérés, particulièrement à Montréal et à Québec. Les usines concernées par ces pertes d'emploi sont situées dans les quartiers parmi les plus défavorisés de nos deux villes où le taux de chômage est déjà supérieur à 20 p. 100. Nous avons besoin de mesures de création d'emplois, non de mesures qui éliminent les emplois.

Le Canada est le seul pays au monde à taxer ainsi ses produits d'exportation, alors qu'il n'a aucune taxe à l'importation des produits du tabac. C'est un incitatif pour les entreprises à établir leur production à l'extérieur de nos frontières. Cette taxe est une aberration. Elle doit être abolie immédiatement.

* * *

[*Traduction*]

## M. BOB DRAWARD

**M. David Bjornson (Selkirk—Red River):** Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour rendre un hommage spécial à un de mes électeurs, M. Bob Draward, de St. Clement's, au Manitoba. Il a récemment effectué une course de 800 kilomètres en traîneau à chiens pour recueillir des fonds pour la section du Manitoba de la Société canadienne du cancer.

Pendant la dernière partie de son périple, M. Draward était accompagné d'une jeune fille de Winnipeg, Marie-Josée, qui subit actuellement un traitement pour le cancer.

Les efforts de Canadiens comme M. Draward pour amasser des fonds pour le programme des camps pour enfants et pour des projets de recherche sont très nécessaires et très appréciés.

Au nom de tous les Canadiens, je voudrais remercier M. Draward et tous les participants à la course de traîneaux à chiens appelée «Mushing for Miracles».

## LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de supprimer la taxe d'accise sur la teneur en éthanol des carburants; cela représente un pas important dans le développement de cette nouvelle industrie, mais il faut faire davantage.

J'ai visité récemment l'usine d'éthanol et le parc d'engraissage Poundmaker de Lanagan, en Saskatchewan, et je dois dire que je suis impressionné par le développement de cette industrie au Canada. Nous avons les moyens de dépendre moins du brut léger importé, de rétablir la confiance dans les économies durables en matière énergétique et agricole ainsi que d'améliorer la qualité de l'environnement.

Des usines d'éthanol peuvent être établies dans diverses localités des Prairies comme Big River, en Saskatchewan, dans ma circonscription, mais l'industrie a besoin que le gouvernement fédéral s'engage davantage en faisant une meilleure promotion des carburants à l'éthanol, en légiférant pour exiger une teneur de 10 p. 100 en éthanol dans tous les carburants d'automobiles et en offrant de nouveaux stimulants de démarrage pour la création locale d'usines de production d'éthanol à base de grain comme celle de Lanagan.

L'économie et l'environnement ne pourront que bénéficier d'un développement lié à l'éthanol, et j'exhorte le gouvernement à continuer ce qu'il a commencé, et rapidement.

* * *

## LE CHÔMAGE AUX ÉTATS-UNIS

**L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est):** Monsieur le Président, avez-vous regardé la télé américaine dernièrement?

C'est ce que j'ai fait la semaine dernière, et savez-vous ce que j'ai vu? D'innombrables reportages où il était question de chômage, de mises à pied permanentes, de fermetures d'usines et d'emplois perdus à tout jamais dans le secteur manufacturier. Pas de perte d'emplois au Canada, mais bien aux États-Unis.

En réalité, entre le mois de juin l'an dernier et janvier cette année, les États-Unis ont perdu quelque 350 000 emplois dans le secteur industriel, le commerce de détail et l'industrie tertiaire. General Motors a licencié 74 000 travailleurs américains et fermé 12 usines aux États-Unis. IBM a réduit ses effectifs de 40 000 employés, et chez Pan-Am, 22 000 emplois ont été retranchés.

*Article 31 du Règlement*

Tout cela serait-il attribuable à l'entente de libre-échange conclue avec le Canada, à la TPS ou au magasinage outre-frontières? Qu'en pensez-vous?

* * *

## L'ÉQUITÉ ET LES FEMMES

**Mme Sheila Finestone (Mount Royal):** Monsieur le Président, si le sort des femmes préoccupait vraiment le gouvernement et si la politique gouvernementale favorisait vraiment la justice et l'équité, nos fils et nos filles auraient des chances égales.

Les femmes gagneraient le même salaire que les hommes pour un travail équivalent au lieu de ne toucher que 67,6 p. 100 de ce que touchent les hommes, comme c'est le cas actuellement, et le gouvernement ne refuserait pas de verser ce qu'il doit pour se plier aux exigences relatives à l'équité salariale.

La pauvreté ne toucherait pas surtout les femmes, comme ces nombreuses femmes âgées qui se nourrissent de pain grillé et de thé, et ces mères seules, les plus pauvres, qui occupent plus de la moitié des logements sociaux au Canada.

La politique gouvernementale est une question de choix. Le gouvernement dit qu'il réduit les impôts, qu'il crée des emplois et qu'il facilite le logement. Pourtant, depuis 1990, il a supprimé le programme des coopératives d'habitation et a réduit le logement social de 50 p. 100, laissant 1 million de personnes dans le besoin. Il a baissé de 1 p. 100 la surtaxe sur le revenu des particuliers, ce qui représente une économie de 2 $ par année pour un couple qui a deux enfants et un seul revenu s'élevant à 15 000 $, et de 7 $ pour le contribuable seul qui touche le même revenu. Quelle belle affaire!

Le gouvernement a abandonné son programme de garderies.

Je trouve cela difficile de comprendre les choix que fait le gouvernement. Il augmente les taux d'intérêt de près de 1 p. 100, ce qui fait monter les taux hypothécaires et accroît le service de la dette de 1,8 milliard de dollars. Au lieu de cela, il aurait pu rétablir le programme de logement social et créer un programme national de garderies, élément essentiel si on veut donner des chances égales aux femmes.

**M. le Président:** Le temps dont disposait la députée est écoulé.

* * *

## LE SONDAGE DE HALTON—PEEL

**M. Garth Turner (Halton—Peel):** Monsieur le Président, mes électeurs m'ont donné quelques très bons conseils ces derniers temps.

Voici ce que m'écrit Jerry Horak, de Burlington: «Je voudrais que la Loi de l'impôt sur le revenu soit modifiée

*Article 31 du Règlement*

pour permettre, entre conjoints, le partage par moitié des bénéfices, même si un seul des deux touche des revenus tandis que l'autre reste à la maison pour s'occuper de la famille.»

Philip Tyas, de Bolton, fait remarquer: «Trop de gens rendent le gouvernement responsable de tous leurs maux et le blâment de leurs propres lacunes. Trop peu de gens estiment qu'ils doivent se prendre en charge.»

Ronald Champagne, de Burlington, dit pour sa part: «Nous devons sensibiliser les gens, les motiver ainsi que les amener à se sentir bien dans leur peau et à être heureux du rôle qu'ils jouent pour faire de notre pays l'un des plus beaux du monde. Lorsqu'on est bien dans sa peau, on est plus productif, et la productivité est le nerf de l'économie.»

Mes électeurs vous remercient de cette occasion qui nous est donnée de faire connaître leur opinion au Parlement.

* * *

## LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

**Mme Catherine Callbeck (Malpèque):** Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour souligner la Journée internationale de la femme, qui reconnaît et célèbre les réalisations des femmes.

Alors que nous réfléchissons à l'apport important des femmes à notre société au fil des ans, conjuguons nos efforts pour poursuivre notre lutte afin d'éliminer la violence et la discrimination dont les femmes sont victimes.

Les femmes canadiennes, de Nellie McClung, pionnière du mouvement des suffragettes, à Roberta Bondar, première Canadienne dans l'espace, ont été une source d'inspiration pour leurs soeurs et les ont encouragées à réaliser leurs objectifs et leur plein potentiel dans notre société. Malgré ces réalisations, il nous reste toutefois beaucoup à faire. Les statistiques en disent long à ce sujet.

Au moins une femme sur dix est battue par son mari ou son partenaire masculin. Le salaire des femmes ne représente, en moyenne, que 66 p. 100 de celui des hommes, et seulement 2 p. 100 des femmes occupent des postes de direction.

Il est essentiel de continuer à promouvoir l'égalité des femmes, non seulement durant la Journée internationale de la femme, mais quotidiennement.

* * *

[*Français*]

## L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, le département du Commerce des États-Unis a rendu sa décision préliminaire au sujet du bois d'oeuvre résineux du Canada. Cette décision n'a aucun fondement et est injustifiée. Je crois que rien ne justifie la tenue d'une enquête car la production de bois d'oeuvre n'est pas subventionnée au Canada et au Québec.

• (1410)

Aujourd'hui, l'importante société forestière Georgia Pacific Limited aux États-Unis a la mainmise sur le département du Commerce des États-Unis et l'imposition d'un droit compensateur ne servirait qu'à miner la crédibilité du président George Bush au Canada.

Monsieur le Président, il faut assurer la viabilité de l'industrie forestière en Abitibi. Il faut combattre cette mesure américaine jusqu'au bout et gagner la cause des producteurs forestiers canadiens et québécois.

* * *

[*Traduction*]

## L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** La décision rendue vendredi par le département américain du Commerce, et selon laquelle le Canada subventionne déloyalement ses exportations de bois d'oeuvre, est injuste et injustifiée.

L'allégation à propos des restrictions en vigueur en Colombie-Britannique relativement à l'exportation de billots est pure hypocrisie puisque les États-Unis en font autant.

Les Canadiens qui travaillent dans les quelque 300 collectivités à vocation forestière de notre pays vont être durement touchés par cette décision, et nous ne saurions tolérer que se répète la braderie de nos forêts que les conservateurs ont organisée en 1986 et que le premier ministre jugeait comme «une bonne affaire pour le Canada».

Ce dont les Canadiens se rendent compte, c'est que l'Accord de libre-échange ne fonctionne pas et que nous faisons face à une série interminable de différends commerciaux. Cette décision touchant notre bois d'oeuvre marque le début d'une guerre commerciale qui a pour cible nos forêts, si bien que les gens qui travaillent dans cette industrie ne connaîtront pas le repos tant que l'Accord de libre-échange n'aura pas été mis au rencart et que le commerce canadien n'aura pas retrouvé sa stabilité.

* * *

[*Français*]

## LA POLITIQUE MONÉTAIRE

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Monsieur le Président, le gouvernement continue sa politique monétaire illogique et dévastatrice. Non seulement sa politique ralentit les ventes des exportateurs canadiens, mais il

a dépensé 1,08 milliard de dollars pour la maintenir au mois de février seulement.

Le gouvernement a l'insolence de qualifier la politique de dévaluation du dollar canadien des Libéraux comme étant de l'ingérence. Pourtant, le maintien artificiel de notre monnaie par les Conservateurs suit à la lettre la définition d'ingérence. La seule différence entre les deux politique, c'est que celle suivie par les Conservateurs nous a coûté 1,08 milliard de dollars dans un mois en plus d'avoir un effet désastreux sur notre économie.

Monsieur le Président, notre gouvernement serait bien avisé de défendre les exportateurs canadiens plutôt que de défendre une politique aussi pernicieuse.

* * *

[*Traduction*]

## L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

**M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin):** Monsieur le Président, je voudrais moi aussi exprimer l'indignation de tous les Canadiens, les habitants de la Colombie-Britannique en particulier, à propos de la décision prise récemment par les Américains d'imposer des droits sur le bois d'oeuvre canadien.

Malheureusement, la décision a bien peu à voir avec les faits et la réalité. Elle tient plutôt de l'hypocrisie et de la cupidité de quelques grosses entreprises forestières américaines et des politiques qui agissent en leur nom.

Nous n'avons rien à craindre au Canada, car nous ne subventionnons pas nos industries forestières. Il peut y avoir des divergences d'opinions sur la façon dont nous réglementons notre secteur forestier, mais nous avons le droit de faire comme bon nous semble. Il est révoltant que les Américains tentent d'intimider un voisin qui est leur principal partenaire commercial et allié depuis la fondation de nos deux pays.

Jusqu'à maintenant, nous avons agi comme il se devait et nous devons rester fermes. Nous aurons gain de cause parce que nous avons le bon droit et l'Accord de libre-échange de notre côté. Or, nous n'oublierons pas de sitôt le traitement mesquin qu'on nous a servi.

* * *

## LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA FEMME

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, en fin de semaine, des femmes du monde entier se sont réunies pour célébrer ensemble le début de la Semaine internationale de la femme. En décembre dernier, les Canadiens ont célébré pour la première fois une journée nationale d'action contre la violence faite aux femmes. Aux olympiques d'hiver, nous avons eu le bonheur de voir Kerrin Lee-Gartner gagner la première médaille d'or de ski de descente jamais gagnée par une Canadienne.

La Semaine internationale de la femme est aussi l'occasion de réfléchir sur ce qu'il reste à faire et d'envisager notre orientation future. Le projet de loi C-26, qui modifie la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, libère le gouvernement de ses obligations d'assurer l'équité en matière d'emploi. Le budget privera des gens des avantages fiscaux pour enfants ou du paiement rétroactif mérité d'une partie de leur salaire pour des raisons d'équité. L'abolition du Programme de contestation judiciaire empiète sur les droits et les libertés des femmes.

Nous commençons une semaine de célébrations, mais nous devons aussi continuer à travailler pour assurer l'égalité aux femmes des quatre coins du pays et de partout dans le monde.

* * *

## L'ÉCONOMIE

**M. Steve Butland (Sault Ste. Marie):** Monsieur le Président, dans ma localité comme dans beaucoup d'autres localités de tout le pays, on soutient fortement que la politique de l'argent rare qu'appliquent nos banquiers est en train d'étouffer la relance économique. Un sondage effectué auprès des petites entreprises de ma localité révèle que la moitié d'entre elles estiment être injustement traitées. Et le plus troublant, c'est qu'elles craignent de s'en ouvrir à leur banquier. Venu à Sault-Sainte-Marie à mon invitation, le vice-président de l'Association des banquiers canadiens a déclaré que les banques ne prêtent qu'aux riches, que la politique financière est la même dans tout le pays et qu'on se plaint aussi à Fredericton, Saskatoon et Victoria de l'application d'une politique de l'argent rare. Cela ne justifie pas les profits excessifs des banques, les taux d'intérêt exorbitants qu'elles imposent sur les cartes de crédit et les hausses faramineuses qui frappent leurs frais de service.

Peut-on accepter que les petites entreprises du Canada aient peur des banques?

J'encourage tous les députés à sonder les petites entreprises de leurs circonscriptions et à communiquer leurs conclusions aux établissements financiers régionaux et nationaux.

Les présidents de banque sont prompts à donner des conseils aux gouvernements. Peut-être devrions-nous leur conseiller pour notre part de relâcher les cordons de la bourse et de se taire.

*Article 31 du Règlement*

# QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

Lorsque je me suis rendu aux États-Unis et me suis entretenu avec le président Bush, je lui ai dit que l'amitié était une chose et les affaires, une autre, mais le premier ministre a déclaré pour sa part, presque en riant, qu'il ne servait à rien de se montrer dur envers les Américains.

Hier, après l'affaire Honda et les problèmes touchant le bois d'oeuvre et le magnésium, le premier ministre a commencé à durcir un peu le ton.

C'est au premier ministre qu'on doit l'accord commercial en question, et il a déclaré à l'époque que si nous signions cette entente, ses bons amis américains ne nous harcèleraient jamais comme ils le font à l'heure actuelle.

Va-t-il joindre l'acte à la parole et prendre des mesures concrètes pour mettre un terme à ce harcèlement de la part des Américains?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, le chef de l'opposition fait deux déclarations qu'il m'attribue.

Tout d'abord, il affirme que j'ai déclaré qu'il était inutile de se montrer dur à l'égard des Américains. C'est tout à fait faux.

Il dit ensuite que j'aurais déclaré que les Américains ne nous harcèleraient jamais. Je n'ai absolument jamais dit cela.

Mon collègue en rit. Il vient tout juste de faire dans cette enceinte deux fausses déclarations. Il doit les retirer ou prouver leur véracité.

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je ne retirerai rien du tout. C'est le premier ministre qui est responsable de cet accord commercial catastrophique pour les Canadiens à l'heure actuelle. Ce n'est que maintenant qu'il commence à se montrer un peu plus dur à l'égard du président américain. Il aurait dû y penser il y a deux ou trois ans, mais la seule chose qu'il pouvait faire à l'époque était de chanter pour le président des États-Unis quelques chansons d'amour irlandaises.

Le premier ministre pourrait-il nous préciser les mesures commerciales précises que le gouvernement est sur le point de prendre contre les Américains? Il faut prendre des mesures qui les toucheront durement comme les problèmes en question frappent de plein fouet les Canadiens à l'heure actuelle.

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je veux juste m'assurer de bien comprendre mon collègue. Il a fait deux déclarations qu'il m'attribue, et j'ai signalé qu'elles étaient tout à fait fausses. Or, il affirme maintenant qu'il ne va tenir aucun compte de mes objections et qu'il va plutôt passer à autre chose au sujet de l'entente commerciale signée avec les États-Unis.

L'honorable leader parlementaire va aller vérifier ces déclarations; il aura beau chercher, il ne les trouvera pas. Mon collègue comprend manifestement que nos échanges commerciaux bilatéraux s'élèvent à 256 milliards de dollars par année et que, de ce fait, il se produira nécessairement des différends.

J'ai signalé à diverses reprises et à nouveau récemment que les différends touchant le bois d'oeuvre et la société Honda étaient des cas de harcèlement injustifié. Ils ne se fondent pas sur le droit commercial international. Ils sont motivés simplement par de pures questions de politique, aux échelons inférieurs de l'administration des États-Unis.

Heureusement, grâce à l'Accord de libre-échange, nous pouvons maintenant compter sur un mécanisme de règlement des différends dont ne peut profiter aucun autre pays du monde.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Mulroney:** J'entends les cris de mes collègues socialistes d'en face. Cependant, je peux vous dire que c'est la seule façon de résoudre le problème. Certaines personnes de la Colombie-Britannique représentant le secteur du bois d'oeuvre seraient intéressées de savoir que les socialistes rient alors qu'ils devraient applaudir au fait qu'un mécanisme indépendant de règlement des différends est la seule façon de résoudre le problème en question. Autrement, si on devait se fier simplement à la législation commerciale américaine, nous n'aurions absolument aucune chance. Or, nous allons gagner notre cause, car nous pouvons compter sur l'Accord de libre-échange et, de ce fait, sur un mécanisme indépendant de règlement des différends.

• (1420)

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je voudrais répéter au premier ministre en français ce qu'il n'a pas semblé comprendre en anglais. Il

y a trois actions que le gouvernement américain a décidé d'entreprendre immédiatement et qui affectent en particulier l'industrie du Québec dans le secteur du bois d'oeuvre, du magnésium et des pièces d'automobile. Et je voudrais que le premier ministre me dise quand est-ce qu'il va entreprendre des actions?

Les Américains n'ont référé aucun des ces problèmes au tribunal d'arbitrage dont le premier ministre a fait l'éloge. Les Américains ont entrepris des actions concrètes et dommageables vis-à-vis l'économie canadienne. Quand allons-nous faire de même vis-à-vis l'économie américaine? C'est cela que l'on veut savoir.

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, mon ami a peut-être raison. J'ai peut-être mal compris en anglais parce que je ne suis pas un linguiste chevronné comme mon ami. Mais il a peut-être raison, j'ai peut-être mal compris, soit en anglais, soit en français. Ce que j'ai bien compris cependant, c'est que sa déclaration était erronée en anglais comme en français.

La réponse, c'est que si nous avons un problème maintenant, en vertu du Traité de libre-échange, il y a une agence, il y a une formule indépendante qui nous permet de le régler, alors qu'autrefois nous n'avions pas cette disposition.

Il n'en reste pas moins que les actions entreprises dernièrement par les Américains constituent purement et simplement du harcèlement en ce qui nous concerne. Dimanche, dans une conversation avec le président, j'ai protesté au nom du gouvernement canadien, et nous allons prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de gagner ces deux causes au nom de l'industrie canadienne.

[*Traduction*]

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

En 1986, la ministre du Commerce extérieur de ce gouvernement est revenue d'un voyage sur les plages d'Hawaï en criant victoire parce qu'elle venait de signer un accord concernant le bois d'oeuvre.

Le premier ministre, et je me reporte à la page 2364 du hansard du 19 janvier pour lui rafraîchir la mémoire, avait alors dit qu'il s'agissait d'une entente dûment conclue qui était dans le meilleur intérêt du Canada. En réalité, cet accord prétendument excellent était une gigantesque manoeuvre d'apaisement qui a trahi l'industrie canadienne du bois d'oeuvre.

Plutôt que de se plaindre de bureaucrates américains anonymes, le premier ministre arrivera-t-il un jour à tirer leçon de ses erreurs? Garantira-t-il que ce gouvernement dira au président des États-Unis et au Congrès qu'ils ne peuvent dicter les politiques sur les ressources naturelles du Canada? S'engagera-t-il clairement aussi à ne plus jamais négocier un accord de ce genre, qui a fait en sorte que nous avons vendu nos droits et notre souveraineté pour le prix d'une soupe?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Vendre nos droits pour le prix d'une soupe?

**M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Nous les avons vendus avec l'Accord de libre-échange.

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, le député soutient que nous avons vendu nos droits pour l'Accord de libre-échange.

**Une voix:** C'est exact.

**M. Mulroney:** Bien. Doit-on conclure que le Parti libéral voudrait révoquer cet accord?

**M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Non, nous allons le renégocier.

**M. Mulroney:** Oh!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Mulroney:** Cet accord est tellement mauvais, monsieur le Président, qu'il a permis de vendre notre souveraineté. Mais va-t-on le révoquer? Non, on va le renégocier.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur le Président, notre parti a au moins le courage de dire que l'accord ne fonctionne pas, que les Canadiens en souffrent et que nous sommes prêts à faire quelque chose, au lieu de faire le beau, comme le premier ministre. Je souhaiterais que le premier ministre cesse d'approuver tout ce que décide le président des États-Unis.

Je voudrais poser une question précise au premier ministre. À cause de la mauvaise gestion de l'accord sur le bois d'oeuvre, des milliers de travailleurs canadiens perdront inévitablement leur emploi, et des centaines de scieries fermeront leurs portes. Le gouvernement acceptera-t-il de partager la responsabilité de payer la caution américaine et les frais d'avocats, pour que nous puissions protéger les travailleurs canadiens et garder les scieries ouvertes en attendant de nous débarrasser de cet accord infâme que le gouvernement a signé?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Comme je l'ai déjà dit, nous contestons très vigoureusement cette décision et nous sommes certains d'être gagnants,

car ces mesures ont été prises au nom de groupes de pression des États-Unis et constituent, à notre avis, du harcèlement injustifié. Nous sommes convaincus que les droits du Canada seront respectés lorsqu'un tribunal indépendant entendra notre cause, comme cela a été le cas lors du différend sur le porc.

Le député demande avec moult indignation si nous allons faire quelque chose. Allons-nous avoir le courage de nos opinions? Je vous dirai ce que nous ne ferons pas. Nous ne suivrons pas l'exemple du Parti libéral qui, lorsque la guerre du Golfe a été déclarée, a dit: «Nous allons nous battre pour le Canada, mais au premier coup de feu, nous ramènerons les soldats au pays.» C'est de l'apaisement, contrairement à ce que nous faisons.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Ma question s'adresse au premier ministre. Depuis que l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. La députée du Yukon a la parole.

**Mme McLaughlin:** Depuis que l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis est entré en vigueur, le Canada a perdu 400 000 emplois. Le secteur manufacturier a été dévasté, le cours du dollars est beaucoup plus élevé qu'au moment de la négociation de l'accord, et les relations avec les États-Unis, pensez aux voitures Honda ou au bois d'oeuvre, n'ont jamais été aussi mauvaises. La récente décision sur le bois d'oeuvre est le dernier outrage. Je dis au premier ministre que les protestations ne suffisent pas. C'est clair. Ma question est simple: Le premier ministre va-t-il envoyer un véritable message aux États-Unis, par exemple se retirer des négociations sur le libre-échange nord-américain pour montrer que le Canada se refuse à participer à de mauvais accords?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Ma collègue déclare que nous avons perdu un nombre important d'emplois dans le secteur manufacturier, et elle a raison. Nous avons perdu ces emplois lors de la récession, alors que l'Accord de libre-échange était en vigueur. En 1981-1982, alors qu'il n'y avait pas de libre-échange, nous avons perdu environ deux fois plus d'emplois.

**M. Paul Martin (LaSalle—Émard):** Pas permanents.

**M. Mulroney:** Mon collègue dit: «Pas permanents.» Nous les avons perdus, c'est tout. Ils n'étaient pas permanents. On pourrait prétendre qu'en raison de l'Accord de libre-échange, nous avons perdu moins d'emplois qu'en 1981-1982.

Le commerce s'est développé, même avec la récession, et nos échanges avec les États-Unis ont augmenté de 35 milliards de dollars depuis 1988. Les choses évoluent donc comme elles le devaient. Nous avons obtenu quelque chose que la plupart des nations nous envient, un mécanisme de règlement des différends commerciaux avec notre principal partenaire. C'est un gain important qui a bien servi le Canada et dont l'absence nous ferait un tort considérable.

Nous estimons que, comme dans tout accord, il y a de bons aspects et d'autres qui le sont moins. Dans l'ensemble, nous pensons que cet accord est un progrès pour le Canada et nous nous proposons de le respecter, de le renforcer et de l'améliorer.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Le premier ministre dit que cet accord est bon pour les Canadiens. Je crois qu'il devrait parler au million et demi de chômeurs, aux nombreuses femmes qui ont perdu leurs emplois parce que ces secteurs sont touchés par l'Accord de libre-échange et aux entreprises qui ont fait faillite au Canada.

La semaine dernière, nous avons appris que le *Financial Post* avait vu un exemplaire de l'avant-projet d'accord de libre-échange avec le Mexique. Nous savons que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est mauvais pour le Canada. Pourquoi le premier ministre ne fait-il pas comprendre clairement au Mexique qu'il se retire des négociations et qu'il n'y reviendra que lorsqu'il pourra obtenir un accord qui lui sera profitable?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Voilà qui est intéressant. On a ici un parti socialiste qui fait la leçon à tous les Canadiens sur les questions de moralité et d'aide aux pays du tiers monde, dont l'économie est en développement. Nous avons ici l'occasion d'aider un pays en développement, qui compte 85 millions d'habitants, non pas en lui fournissant de l'aide mais en faisant avec lui des échanges commerciaux, des échanges de technologies. La libéralisation du commerce a toujours été le moyen le plus sûr de sortir un pays d'une situation économique difficile, de le sortir de la pauvreté et de lui donner la chance d'avoir accès aux marchés des pays industrialisés. Le Nouveau Parti démocratique voudrait que nous abandonnions les pays en développement comme le Mexique et que nous ne fassions pas affaire avec eux. Et pourquoi? Parce qu'ils sont plus pauvres que nous et que leur taux de salaire est plus bas que le nôtre.

• (1430)

Ce que nous disons, c'est que nous allons ouvrir nos coeurs et nos frontières de façon raisonnable et sensée afin d'améliorer les échanges commerciaux. En éliminant les barrières, nous créons une nouvelle richesse des deux côtés de la frontière parce que nous voulons que le Mexique et que les autres pays en développement aient une part plus grande, et non plus petite, de la prospérité des pays industrialisés.

[*Français*]

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Hier, à Montréal, une syndicaliste mexicaine a dit que les Mexicaines travaillent dans les *maquiladoras* et je cite: «. . .dans des conditions salariales et environnementales inhumaines».

Aujourd'hui, le premier ministre a dit que c'est dans l'intérêt des Mexicains d'avoir cette entente de libre-échange. Je voudrais donc poser cette question au premier ministre: Est-ce qu'il est certain que le niveau de vie des Mexicains va augmenter, que leurs salaires vont augmenter, maintenant qu'il sait que la situation est désastreuse pour les Mexicains, spécialement pour les femmes au Mexique? Son gouvernement, au cours de la Semaine internationale des femmes, va-t-il défendre les femmes, les femmes du Mexique, les femmes du Canada, pour assurer que les ententes de libre-échange soient équitables pour les femmes et pour le reste du Canada? Je pense que le premier ministre n'est pas certain que l'entente sera bonne pour les Mexicaines.

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, il s'agit là d'un degré de paternalisme assez grossier! Pourquoi ne laisserait-on pas les Mexicains et Mexicaines décider de leur sort? Est-ce qu'ils veulent transiger avec les États-Unis et le Canada pour devenir plus prospères, pour aider des Mexicaines et leurs familles pour qu'elles tirent avantage de la technologie et de la richesse nord-américaine?

Est-ce que, pour poursuivre la logique de mon amie, il aurait fallu que l'Europe exclut des pays comme le Portugal et l'Espagne parce que c'étaient des pays moins fortunés? Et les Portugaises et les Espagnoles, en vertu de la théorie et des principes de base de mon amie, n'avaient pas le droit d'accès au marché riche de l'Europe? Mais les gens d'Europe ont extensionné leur marché aux Douze, dont le Portugal et l'Espagne.

La conséquence, c'est une appréciation de la richesse dans ces pays-là. C'est ainsi que cela fonctionne. En éliminant des barrières tarifaires, en invitant la participation des pays plus pauvres, on les rend plus riches et c'est ce que nous voulons. Nous voulons aider des pays en voie de développement.

[*Traduction*]

* * *

## LES DROITS DE LA PERSONNE

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Le 28 février dernier, elle déclarait à la Chambre qu'il était de son devoir d'assurer que les lois et la politique du gouvernement soient conformes à la Charte canadienne des droits et libertés.

Comment la ministre peut-elle ne rien dire pendant que le gouvernement se prépare à passer outre à une décision de la Commission des droits de la personne sur une question aussi fondamentale que l'équité salariale pour les femmes?

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, nous n'avons pas l'intention de passer outre à une décision du tribunal des droits de la personne. Il y a eu un différend sur l'interprétation donnée à certains documents que l'on nous avait demandés.

Pendant cinq ans, nous avons travaillé de concert avec les syndicats pour élaborer une position et, au terme de cette période, nous avons dégagé des sommes appréciables pour rétablir l'équité salariale. Ces documents ont été obtenus ou rédigés sous réserve du maintien de leur confidentialité. Nous avons demandé à un tribunal de rendre une décision et nous avons l'intention de respecter la décision qui sera rendue.

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre chargée de faire respecter la Charte canadienne des droits et libertés.

La ministre sait très bien dans quel état de pauvreté déplorable se trouvent beaucoup de Canadiennes en raison du genre de discrimination que le gouvernement entend perpétuer, comme vient de le dire le président du Conseil du Trésor. Le gouvernement doit jusqu'à un milliard de dollars à 75 000 femmes. Beaucoup d'entre elles sont pauvres, vieilliront dans la pauvreté et mourront pauvres.

La ministre qui doit défendre la charte reconnaîtra-t-elle qu'il est injuste de priver les fonctionnaires du gouvernement de l'argent qu'ils ont gagné?

La ministre exigera-t-elle, au nom de la Charte des droits et libertés, que ces fonctionnaires obtiennent l'argent auquel ils ont droit de l'avis de la Commission des droits de la personne? Mettra-elle fin à une telle injustice économique?

[*Français*]

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, j'espère que l'honorable députée ne se laisse pas prendre par sa propre rhétorique. Si nous avons dû faire un effort de rattrapage énorme, 317 millions de dollars, c'est parce que les Libéraux, quand ils étaient au pouvoir, n'ont pas fait leur travail. Précisément, c'est ce gouvernement qui a fait le rattrapage. Où étiez-vous dans ce temps-là? Nous avont donné 317 millions de dollars et chaque année nous continuons à donner 80 millions de dollars pour une chose nécessaire, importante et vitale qui est la parité salariale.

* * *

[*Traduction*]

## LE BUDGET

**M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La Journée internationale de la femme offre aux femmes de ce pays très peu d'occasions de s'en réjouir. Les Canadiennes découvrent rapidement qu'elles ont été oubliées dans le dernier budget. Nous n'aurons jamais un programme national de garderies aussi longtemps que ce gouvernement sera là. Nous n'aurons jamais un programme d'aide adéquat pour les parents qui travaillent. Nous n'aurons jamais un programme de soutien suffisant pour les 3,5 millions de femmes et de familles qui vivent d'une maigre assistance.

Le premier ministre pourrait-il expliquer pourquoi le gouvernement a choisi dans ce budget d'abandonner les familles canadiennes?

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, je veux d'abord rassurer cette Chambre. Nous n'avons jamais comme gouvernement abandonné notre idée de donner des services de garde aux enfants. Nous trouvons que c'est un dossier qui est important. Nous avions, à l'occasion du dernier Budget, des priorités à faire, et c'est pourquoi nous avons justement choisi d'aider les enfants, les femmes et les familles qui en avaient le plus besoin. Les propositions qui ont été faites à l'intérieur de notre dernier Budget reflètent exactement ce sens social qu'a notre gouvernement d'essayer d'aider les familles les moins bien nanties, et par ricochet les femmes qui sont chefs de famille et les enfants qui en ont vraiment besoin.

[*Traduction*]

**M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Le ministre de la Santé a déclaré il y a deux semaines que le gouvernement avait renoncé au programme national de garderies pour venir en aide aux enfants affamés et maltraités. Pourtant, depuis sept ans, ce gouvernement impose des réductions à tous les programmes de soutien destinés à ces mêmes enfants affamés et maltraités, y compris aux paiements de transfert en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, au régime de soins de santé et, comme il vient de le faire dans le dernier budget, aux allocations familiales.

Comment le premier ministre peut-il prétendre que l'abandon du programme national de garderies profitera en quelque sorte au million d'enfants pauvres que son gouvernement a déjà abandonnés depuis des mois et des années?

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, je le répète, nous n'avons jamais abandonné la garde des enfants. Les mesures que nous avons mises en place sont des mesures qui se veulent plus justes, plus équitables et plus généreuses pour justement respecter ce besoin que nous avons décelé, à partir des consultations que nous avons faites, à partir des recommandations des rapports qui nous ont été données afin de continuer à supporter la femme qui en a besoin.

À l'intérieur des mesures spéciales que nous avons, nous pouvons aussi appuyer les besoins au niveau des services de garde. On a juste à penser au niveau de la mesure du dernier Budget qui fait que la déduction pour frais de garde de 1 000 $ passe à 5 000 $ par enfant de moins de sept ans, et à 3 000 $ pour les enfants qui sont âgés de sept à quatorze ans. Ce sont des mesures qui sont indirectes, mais qui aident la famille qui en a besoin et qui a de jeunes enfants. Et c'est ce à quoi nous travaillons, en améliorant la qualité économique de ce pays.

* * *

[*Traduction*]

## L'ÉCONOMIE

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, ce rapport officiel du ministre des Finances montre que, le mois dernier, le gouvernement a dépensé 1,1 milliard de dollars de l'argent des contribuables pour faire monter la valeur du dollar canadien. Voilà que la Banque du Canada tente de faire la même chose avec les taux d'intérêt en faisant grimper le taux préférentiel de trois quarts pour cent, ce qui nuira énormément à la

confiance des consommateurs, aux exportations et à la reprise économique.

Le ministre des Finances peut-il me dire à quel moment il va modifier cette politique insensée ou alors ceux qui déclarent que le libre-échange cache une entente secrète sur le maintien du dollar à un niveau élevé n'ont-ils pas là une preuve qu'ils ont parfaitement raison?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, le député sait très bien que la Banque du Canada intervient au nom du gouvernement canadien pour aplanir toute fluctuation irrégulière et trop marquée afin d'assurer l'ordre et la stabilité du marché.

J'aimerais rappeler au député que les conditions monétaires se sont fortement relâchées au cours des 18 derniers mois à la fois sur le plan des taux d'intérêt, par presque 7 p. 100, et sur le plan du taux de change, par plus de 5 p. 100. Ces deux conditions favorisent l'activité économique et donnent aux gens d'affaires l'occasion de devenir plus compétitifs sur le marché international.

• (1440)

Étant donné que les principes de base sont posés, je crois qu'on peut prévoir que ce genre de modération va se poursuivre. Bien sûr, les marchés financiers sont parfois volatiles. Nous traversons présentement une période où c'est le cas, mais je crois que le député admettra avec moi que la politique du gouvernement, de la Banque du Canada, est judicieuse et bien fondée.

* * *

## L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre; elle porte sur la tarification du bois d'oeuvre.

La décision rendue vendredi par le département du Commerce des États-Unis, qui a décidé que le Canada subventionne illégalement ses exportations de bois d'oeuvre résineux, est injuste et ne peut se justifier. Les allégations concernant les restrictions à l'exportation des billes de bois de la Colombie-Britannique sont de la pure hypocrisie. Ce n'est pas parce qu'une province suit une politique qui lui permet de garder des emplois chez elle qu'il faut imposer un tel tarif. L'État de Washington fait la même chose, l'Oregon aussi et Washington approuve.

Pourquoi punir la Colombie-Britannique et le Canada?

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, je ne peux qu'être d'accord avec le député pour dire que la réaction des Américains est ridicule. Il a mis le doigt sur ce qu'elle avait de plus ridicule.

Leur attitude face à l'exportation du bois d'oeuvre non traité est tout à fait stupide. Leur décision ne touche pas que la Colombie-Britannique; d'autres provinces sont affectées. Et eux aussi exportent des billes de bois non traitées.

À mon avis, il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'il s'agit, comme l'a dit le premier ministre on ne peut plus clairement, de harcèlement gratuit. En fait, quand nous en saisirons cette instance qui n'existait pas avant l'Accord de libre-échange, à savoir le mécanisme de règlement des différends, nous obtiendrons gain de cause et ce pour les motifs que le député invoque et bien d'autres.

* * *

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord):** Monsieur le Président, les douanes américaines ont décidé que les automobiles Honda de fabrication canadienne ne satisfont pas aux exigences en matière de contenu nord-américain, prévues dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Les Américains se servent aujourd'hui de cet accord, qui avait pour but de libéraliser les échanges commerciaux entre les deux pays, pour—ainsi que l'a dit le premier ministre—harceler les investisseurs étrangers au Canada.

Etant donné que cet accord se prête manifestement à manipulation par les États-Unis, qu'est-ce que le gouvernement a maintenant l'intention de faire pour veiller à la sécurité d'accès de nos produits au marché américain, qui était la raison d'être de cette entente?

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, puis-je rappeler au député qu'en fait les Américains semblent agir de la sorte avec tous les pays, pas seulement avec le Canada.

Dans ce cas particulier, la décision des autorités douanières américaines est totalement inacceptable. Nous avons, en ce qui concerne cette question, de nombreux alliés, non seulement dans les provinces à travers le Canada, mais également aux États-Unis. Nous sommes en mesure de combattre énergiquement cette décision. Nous avons déjà fait savoir que nous avions l'intention de faire valoir nos droits aux termes de l'article 18. Nous avons eu des réunions. Nos porte-parole, des deux côtés de la frontière, ont tenu plusieurs réunions. Notre

rencontre de la semaine dernière a été très fructueuse. Nous allons poursuivre cette réunion cette semaine.

Si nous ne parvenons pas à une entente satisfaisante, nous continuerons de faire valoir nos droits. Nous irons même s'il le faut jusqu'à réclamer un examen par le groupe spécial binational.

**L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord):** Monsieur le Président, le ministre prétend que les exportateurs canadiens peuvent avoir recours aux mécanismes de règlement des différends, mais il sait que ceux–ci sont à la fois longs et coûteux. De plus, les décisions rendues en vertu de l'article 18 auquel il fait allusion ne sont pas exécutoires.

La question reste donc entière. Comment le gouvernement compte–t–il régler les problèmes fondamentaux que pose l'Accord de libre–échange canado–américain, notamment les règles d'origine mal définies et l'absence de définition du terme subvention? Va–t–il rouvrir l'accord ou se croit–il capable de régler ces problèmes et les autres dans le cadre des négociations sur l'accord de libre–échange nord–américain qui sont en cours?

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, le parti que représente le député a adopté en général comme position dans ce dossier que tous les problèmes de cet ordre devraient être réglés au moyen des mécanismes de règlement de différends du GATT.

Il est vrai que, dans bien des cas, le GATT n'a pas de pouvoir contraignant. Il peut exercer des pressions morales, mais ses décisions n'ont pas force exécutoire contrairement à celles du groupe binational chargé de régler les différends touchant l'Accord de libre–échange. Le caractère exécutoire de l'article 18 est très différent de celui de toute résolution du GATT.

De plus, le temps qu'il faut pour régler ces questions au GATT se calcule non pas en mois, mais en années, tandis qu'une décision doit être rendue dans un délai donné, soit 300 et quelque jours, en vertu de l'Accord de libre–échange.

Il ne fait aucun doute que, pour ce qui touche ce genre de différend avec les États–Unis, il est fantastique de disposer de ce nouvel outil qu'est le mécanisme de règlement des différends que nous n'avions pas avant que ne soit conclu l'Accord de libre–échange.

[*Français*]

## L'INDUSTRIE DU TABAC

**M. Paul Martin (LaSalle—Émard):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La taxe à l'exportation sur le tabac n'empêchera ni les gens de fumer ni la contrebande. Le danger de cette taxe croît avec l'usage. Elle n'aura qu'un impact véritable, soit d'exporter nos emplois aux États–Unis.

Le premier ministre prétend parler durement au président Bush. Va–t–il parler durement à son ministre du Revenu national? Va–t–il lui dire de retirer cette taxe immédiatement? Il y a 4 000 emplois canadiens en jeu.

[*Traduction*]

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, je trouve très intéressant que le porte–parole en matière d'environnement prenne cette position alors que le porte–parole du Parti libéral en matière de santé a déclaré le 13 février, le lendemain de la déclaration contre la contrebande: «Dans l'intérêt de la santé et du commerce, il faut applaudir la proposition annoncée hier et visant à imposer une taxe à l'exportation d'un dollar sur les cigarettes canadiennes.» Il faut se réjouir des lourdes amendes imposées aux contrebandiers et il faut en féliciter le gouvernement.

**L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex):** Monsieur le Président, cette taxe à l'exportation du tabac ne concerne pas la contrebande, ni la santé. C'est une question économique qui touche les emplois.

Cette taxe aura pour conséquence que encore plus de cigarettes américaines vont entrer au Canada en contrebande. L'un des principaux fabricants canadiens ne va plus s'approvisionner dans notre pays. Cela va entraîner des licenciements massifs dans cette industrie.

Les producteurs canadiens vont faire leur semis ce mois–ci. Ils ont besoin de savoir si cette industrie va survivre.

Le ministre va–t–il assurer aujourd'hui à la Chambre qu'il va supprimer cette taxe à l'exportation catastrophique?

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, je suis surpris qu'il ait eu l'audace de prendre la parole après que j'ai cité ce qu'a déclaré le porte–parole en matière de santé de son propre parti.

Je peux aussi lui dire que l'Association pour les droits des non–fumeurs a publié aujourd'hui un communiqué qui appuie absolument les mesures prises par le gou-

vernement ainsi que l'a fait d'ailleurs le porte-parole libéral pour les questions de santé. Elle appuyait la taxe à l'exportation du gouvernement.

Cette taxe à l'exportation n'est pas dirigée contre les travailleurs canadiens ni contre les exportations canadiennes légitimes de produits de tabac. Elle a pour but d'empêcher de faire rentrer les cigarettes au Canada en contrebande. Si nous nous attaquons à cette contrebande, nous ne protégerons pas seulement les emplois des détaillants et des grossistes canadiens de cette industrie, mais en fait nous serons en mesure de protéger les emplois et d'en créer de nouveaux pour les Canadiens.

* * *

## LA DÉFENSE NATIONALE

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En 1985, le premier ministre a refusé catégoriquement toute participation du gouvernement canadien à l'initiative américaine de défense stratégique, dite guerre des étoiles. Il appert que le dossier de la Guerre des étoiles est maintenant revenu sur le bureau du premier ministre sous l'appellation séduisante de Protection globale contre les attaques à objectif limité, ou PGAOL.

Le premier ministre ne convient-il pas que ce projet est en contravention de la politique canadienne énoncée à l'ONU et du Traité de 1972 sur les missiles anti-missiles balistiques et qu'il vient en complète contradiction avec les conclusions d'un comité de la Chambre? Le premier ministre assurera-t-il à la Chambre qu'on ne dépensera pas un seul dollar des fonds publics canadiens pour ce bricolage?

**L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme):** Monsieur le Président, mon honorable collègue en conviendra sûrement, le danger de prolifération des missiles nucléaires a certainement été une grand sujet de préoccupation pour les députés à la Chambre et pour tous les Canadiens. Nous nous soucions évidemment de la défense anti-missiles balistiques.

Le projet auquel mon collègue fait allusion est très différent de l'IDS dont il était question au milieu des années 80.

• (1450)

Nous n'avons pris aucune décision au sujet de notre participation, mais il serait sage d'obtenir plus d'information et de participer à des consultations afin de nous assurer que si l'on fait vraiment quelque chose, cela soit dans les limites des lois et de la politique de notre gouvernement de même que des autres gouvernements.

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, le ministre saura que, d'après les renseignements qui ont été rendus publics, il est très clair que ce projet constitue une infraction au Traité sur les missiles anti-missiles balistiques et qu'il nécessite donc qu'on abandonne ce traité.

En 1985, avant que le gouvernement ne prenne la décision qu'il a prise, un comité mixte a fait le tour du pays pour tenir des audiences publiques. C'était avant que le gouvernement ne prenne sa décision. La recommandation de ce comité était: «Non à la guerre des étoiles.»

La ministre peut-elle garantir, au nom du gouvernement, que ce projet fera l'objet d'un examen parlementaire public du même genre avant toute participation du Canada?

**L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme):** Monsieur le Président, je suis certaine que mon collègue sait que même le Congrès américain a adopté des lois qui limitent de façon très stricte tout programme de ce genre.

Nous ne parlons pas du tout ici du programme de la guerre des étoiles. Je crois qu'il est beaucoup trop tôt. Il n'y a pas encore eu de discussions. À mon avis, il serait sage d'obtenir plus de détails sur ce qui pourrait être proposé au Canada et à d'autres pays afin de déterminer si c'est un programme qui nous intéresse suffisamment pour que nous voulions participer à des discussions à plus long terme.

* * *

## LE BUDGET

**L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Dans le budget qu'il a déposé, le ministre a annoncé que le gouvernement vendrait des terrains excédentaires à Downsview. Par la suite, ni les agents du Conseil du Trésor qui gère les terrains détenus par le gouvernement fédéral, ni les agents de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui possède la plupart mais non l'ensemble des terres de l'État à Downsview, ni les agents du ministre n'ont pu nous dire de quels terrains il s'agissait.

Le ministre le sait-il? Dans l'affirmative, pourrait-il nous éclairer?

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir préciser à mon collègue que les 50 hectares que possède

la SCHL ne serviront certainement pas à des fins autres que la construction domiciliaire.

En fait, comme Boeing s'apprête à vendre à Bombardier, nous tentons de négocier un droit de passage afin d'ouvrir une route collectrice. Le personnel du Conseil du Trésor et d'autres agents de mon ministère cherchent à accélérer l'aménagement de ces terrains.

* * *

[*Français*]

## L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

L'Abitibi-Témiscamingue est l'une des grandes régions forestières du Canada. Les exportateurs forestiers devront déposer des cautionnements correspondant aux droits compensateurs provisoires de 14,48 p. 100, ce qui représentera un coût additionnel pour les entreprises canadiennes et québécoises.

Est-ce que le ministre, avec les provinces et l'industrie forestière, est prêt à faire face au «général» Bush et à ses soldats forestiers dans le but de gagner cette bataille pour les travailleurs forestiers canadiens?

[*Traduction*]

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Je voudrais remercier mon collègue pour la question très sérieuse qu'il me pose. Il soulève un point très important.

Le montant des subventions qui seraient accordées selon les États-Unis varie énormément d'une province à l'autre, et l'évaluation de la situation dans la circonscription du député est particulièrement injuste.

Examinons les faits. Nous ne connaissons que deux des quatre décisions prises par les États-Unis. Le département du Commerce rendra sa décision finale d'ici le 19 mai. Nous pourrons alors avoir recours au mécanisme de règlement des différends prévu dans l'Accord de libre-échange et nous avons l'intention de défendre notre cause de façon énergique.

Je tiens à rappeler au député que nous nous opposons vigoureusement à la façon dont le département du Commerce a traité cette affaire et nous continuerons à exprimer notre mécontentement.

## PETRO-CANADA

**M. George S. Baker (Gander—Grand Falls):** Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie a déclaré, dans un communiqué publié la semaine dernière suite à une déclaration de William Hopper de Petro-Canada, que le projet Hibernia allait être mis en veilleuse si un nouvel associé n'était pas trouvé d'ici 50 jours.

Si le gouvernement a tellement à coeur le projet Hibernia, pourquoi a-t-il, par l'entremise de ses nominations au conseil d'administration, approuvé un programme de forage pour Petro-Canada cette année, au Viêtnam et dans le delta du Mékong, en Colombie, où règnent les caïds de la drogue, ainsi qu'au Myanmar, royaume dont le gouvernement est corrompu?

Le ministre va-t-il maintenant dire à M. Hopper d'annuler ces investissements étrangers et d'investir au Canada les dollars des contribuables, ce qui éliminerait la nécessité de trouver un nouvel associé pour le projet Hibernia?

**L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, je vais d'abord essayer de répondre à cette question.

Celle-ci relève de l'ACDI parce que le député parle de l'ancienne corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale, la CPCAI. Cet organisme disposait d'un budget de 50 millions de dollars qui était administré par Petro-Canada. C'est en se servant de ce budget que Petro-Canada a fait divers investissements un peu partout dans le monde, notamment dans les endroits mentionnés par le député. La CPCAI a été liquidée non pas dans le dernier budget mais dans celui qui l'a précédé, et ses éléments ont été portés au compte de l'ACDI à ce moment.

**M. George S. Baker (Gander—Grand Falls):** Monsieur le Président, le gouvernement du Canada possède actuellement 80,5 p. 100 des actions de Petro-Canada et il a nommé tous les membres de son conseil d'administration.

Le gouvernement a approuvé non seulement une entente que Petro-Canada a conclue avec la cruelle dictature militaire du Myanmar, mais aussi, par l'entremise du conseil d'administration, le versement à cette dictature d'une «prime de signature» de 6 millions de dollars—ce dont il était parfaitement au courant.

Pourquoi le gouvernement a-t-il tout d'abord approuvé la signature de cette entente et pourquoi a-t-il ensuite permis à Petro-Canada de déduire, sur le plan fiscal, la

totalité de ces 6 millions de dollars à titre de dépenses d'entreprise, quand tout le monde sait qu'il ne s'agissait que d'un pot-de-vin?

**L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, sauf erreur, cette question a déjà été soulevée. En fait, si je ne m'abuse, la dernière fois qu'elle a été abordée à la Chambre, c'était relativement à la politique extérieure du Canada.

Premièrement, en ma qualité de ministre de l'Énergie, je dois recommander au député la prudence en ce qui concerne certaine de ses allégations.

Deuxièmement, je lui confirme que, sur les marchés, Petro-Canada fonctionne effectivement comme les autres entreprises de ce secteur. À titre de ministre de l'Énergie, je suis parfaitement disposé à prendre mes responsabilités. Cependant, depuis sa privatisation, Petro-Canada relève d'une autre compétence, et nous lui avons permis, il est vrai, de fonctionner de manière autonome.

Je ne me réjouis pas des commentaires du président de Petro-Canada au sujet d'Hibernia et je les ai dénoncés publiquement. Certaines façons de procéder de Petro-Canada me déplaisent vraiment.

Pour ce qui est des sommes dont le député a parlé, j'ai vérifié, comme promis, et Petro-Canada a versé 6 millions de dollars à la société d'État Myanmar Oil.

Les ententes comme celles qui sont conclues non seulement par Petro-Canada, non seulement par les sociétés pétrolières à l'échelle internationale, mais dans de nombreuses autres industries, ne m'enchantent pas particulièrement.

Je n'essaie pas de me dérober à mes responsabilités. Si le député veut de plus amples renseignements, il devrait demander expressément à Petro-Canada quels sont ses véritables objectifs lorsqu'elle conclut des ententes de ce genre.

* * *

## LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre, qui n'est pas sans savoir que la surpêche pratiquée par les étrangers au large de la côte est du Canada a été qualifiée de scandale international, ce qu'elle est effectivement. Les pêcheurs qui n'ont plus de travail le savent bien; les ouvriers des usines aussi. Hier soir, à la radio nationale, des partisans de la conservation de la nature et des environnementalistes venus de tous les coins du monde ont exprimé le même avis. Selon eux, il y a longtemps que le gouvernement aurait dû intervenir.

Les Canadiens, notamment ceux de la côte est, veulent connaître la position du premier ministre à ce sujet, et c'est pourquoi je lui demande quand le gouvernement va enfin avouer que les belles paroles et la diplomatie ne donnent rien. Le premier ministre le sait bien. Va-t-il prendre des mesures pour assurer la gestion et la surveillance des stocks qui chevauchent la frontière dans cette zone?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, j'ai rencontré le premier ministre Wells la semaine dernière et je rencontrerai dans quelques jours M. Cashin, avec qui je me suis déjà entretenu, pour coordonner toutes les mesures provinciales et fédérales afin de résoudre ce problème très grave.

La situation n'est pas facile, car, comme le député le sait, une grande partie du problème vient du fait que la surpêche étrangère se pratique immédiatement à l'extérieur de la zone de 200 milles. Par conséquent, les pêcheurs étrangers, même s'ils respectent la lettre de la loi, en violent le principe parce que, en pêchant à cet endroit, de l'autre côté de la ligne, ils continuent à affaiblir les stocks, ce qui finira par détruire la ressource.

• (1500)

Hier soir encore, j'ai parlé des obligations de l'Europe avec le premier ministre de l'Italie. J'ai discuté avec le premier ministre Wells de la manière d'aborder cette question écologique très grave à la conférence de Rio.

Le ministre des Pêches et moi avons examiné une proposition en sept ou huit points que nous étudions avec le gouvernement de Terre-Neuve et d'autres instances. Nous estimons qu'il s'agit d'un problème de la plus grande gravité et qui, de manière très injuste, cause beaucoup de tort aux habitants de Terre-Neuve et du Labrador. Nous allons agir avec vigueur et détermination, et je serais reconnaissant au député de bien vouloir communiquer au gouvernement toutes les idées ou propositions qu'il pourrait avoir.

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, certains ne seraient même pas d'accord pour dire que ces pêcheurs respectent la lettre de la loi. Il y a des années, l'OPANO a donné au gouvernement la possibilité d'assurer la gestion et la surveillan-

ce de cette zone, mais il est tout de même rassurant d'entendre le premier ministre dire qu'il s'occupe de la question. Il sait que les pêcheurs canadiens en ont plein le dos et qu'ils ont annoncé leur intention d'aller en haute mer s'en prendre à ces pirates, espagnols et portugais, avec l'appui tacite du ministre des Pêches.

Je demande au premier ministre: Pourquoi le gouvernement reste-t-il en touche, laissant les pêcheurs livrer seuls cette bataille? Ne convient-il pas qu'il serait plus productif et plus conforme au nouvel appui qu'il prétend donner à cette cause de dépêcher quelques navires canadiens pour accompagner les chalutiers des protestataires? Ou bien le gouvernement préfère-t-il encore une fois laisser les autres se charger de la sale besogne?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, nous n'avons pas de sale besogne à faire pour le Canada et nous ne laissons personne d'autre s'en charger. Nous ne sommes pas un pays qui recourt à ces procédés et nous n'encourageons personne d'autre à le faire.

Le Canada respecte le droit international et exige que les autres pays en fassent autant, y compris les Européens qui, de propos délibéré et en pleine connaissance de cause, contribuent à détruire une importante ressource nationale au large des côtes de Terre-Neuve et du Labrador. Nous sommes en train de les persuader qu'ils font fausse route en agissant comme ils le font, car ils finiront par détruire cette ressource précieuse, ce qui leur nuira, à eux et à tous les habitants de Terre-Neuve et du Labrador.

Nous nous occupons de la question. Le ministre des Pêches travaille d'arrache-pied. Il a une douzaine d'initiatives en train. Dans bien des cas, ce ne sont pas des mesures aussi spectaculaires que l'envoi de la marine ou de matériel militaire. Pour être moins spectaculaires, elles sont tout de même très raisonnables, vigoureuses et efficaces pour servir les intérêts des Canadiens.

Nous ne pourrons résoudre ce grave problème qu'en déployant toutes les ressources dont le gouvernement et les Canadiens peuvent disposer pour défendre les intérêts de Terre-Neuve et du Labrador. Mais ces mesures ne comprennent pas et ne comprendront jamais l'envoi de forces militaires contre nos alliés lorsqu'ils se trouvent à l'extérieur de la zone des 200 milles.

Nous croyons que le bon sens finira par l'emporter et que les programmes en vigueur ainsi que les mesures à venir vont finir par protéger les intérêts des pêcheurs et des autres habitants de Terre-Neuve et du Labrador.

* * *

## PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**M. le Président:** Je voudrais souligner aux députés la présence à notre tribune de M. Stipe Mesic et de M^me^ Gordana Turich, députés du parlement de Croatie.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, j'ai soulevé cette question de privilège le 22 janvier, soit dès que j'ai reçu la correspondance de M. Douglas Rutherford, sous-ministre délégué de la Justice.

Le bureau a alors proposé que l'on obtienne d'abord du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur qu'il dépose la correspondance du département américain de la Justice.

Le 25 février, le président, l'honorable John Bosley, a récrit pour faire savoir qu'il n'y avait pas d'allusion directe à la lettre dans le procès-verbal. Cependant, il était fait mention du contenu de cette lettre à la page 1325 du compte rendu de la séance du comité du 29 octobre.

Je crois pouvoir démontrer, monsieur le Président, que nous avons à première vue des raisons de croire qu'un haut fonctionnaire a trompé sciemment un député de la Chambre. C'est un cas grave d'outrage au Parlement, et on ne peut laisser passer cela sans protester.

Le 29 octobre, le sous-ministre délégué du Secteur du contentieux, M. Douglas Rutherford, a comparu devant le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur pour témoigner au sujet de l'extradition de Léonard Pelletier du Canada aux États-Unis. Après l'ajournement, M. Rutherford m'a informé qu'il avait en sa possession la réponse du département américain de la Justice au sujet de cette affaire, réponse dont il était question dans une lettre du juge Heaney de la Cour d'appel des États-Unis au sénateur Inouye d'Hawaï. Il a produit un dossier et il l'a tenu de façon à ce que je puisse

lire la lettre. À vrai dire, M. Rutherford a tourné les pages pour me permettre de lire toute la lettre. Le document récemment daté et signé émanait du département américain de la Justice.

À ce que je sache, M. Rutherford n'était aucunement autorisé à divulguer le contenu confidentiel de la lettre. En effet, c'est dans sa lettre du 1er novembre 1991 au département américain de la Justice qu'il a demandé l'autorisation de le faire, soit trois jours après me l'avoir communiqué dans la pièce 269 réservée au comité, dans l'édifice de l'Ouest. En fait, il a offert un mécanisme pour empêcher les Canadiens d'avoir accès au document si tel était le bon plaisir du gouvernement américain.

En bref, la question de privilège paraît fondée à première vue pour les raisons suivantes: premièrement, j'ai vu la lettre, j'ai lu les deux pages et je peux reconnaître le document; deuxièmement, j'ai vu la date et la signature; troisièmement, le sous-ministre délégué, M. Rutherford, m'a autorisé à lire la lettre, puis il a nié par écrit l'avoir fait; quatrièmement, quand M. Rutherford demande si j'ai pu lire la lettre, il laisse sous-entendre que moi, député, j'ai fait un geste malencontreux ou pire, illégal, en prenant connaissance du contenu de la lettre; cinquièmement, le fait est que M. Rutherford a communiqué un document qu'il n'était pas autorisé à divulguer, a fait de fausses déclarations et a tenté d'étouffer l'affaire. Il est donc fautif tant sur le plan éthique que sur le plan juridique.

Il a donc cherché délibérément à tromper un député pour blanchir sa conduite à la fois immorale et illégale.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

**M. le Président:** Je comprends. Le député m'a donné un aperçu de ses arguments, et je l'ai écouté attentivement. Je ne pense pas qu'il doive s'expliquer davantage pour l'instant.

Je dois dire que d'autres moyens s'offrent au député. Il pourrait bien sûr poursuivre ses démarches auprès du comité.

Je ne suis pas sûr que cette affaire soit fondée sur des présomptions suffisantes. Il peut s'être passé quelque chose qui indigne profondément le député et il vaut peut-être la peine de poursuivre cette affaire, mais je dois lui dire que la question de privilège ne semble certainement pas fondée à première vue. Je lui demande d'accepter cette décision, et je sais qu'il l'acceptera.

S'il y a du nouveau, je serai évidemment prêt à entendre le député.

---

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C), 1991-1992

Le président du Conseil du Trésor présente un message, dont lecture est donnée à la Chambre et par lequel Son Excellence le gouverneur général transmet le budget supplémentaire (C) des sommes requises aux fins du service public du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 1992.

[*Français*]

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, j'aimerais proposer, en vertu des dispositions des articles 85 et 86 du Règlement de la Chambre:

> Que le budget des dépenses supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1992, qui a été déposé aujourd'hui, soit renvoyé aux divers comités permanents comme il suit.

[*Traduction*]

Comme le message présente une répartition détaillée du budget de divers comités et que la liste est longue, je demande que la liste soit imprimée dans le hansard sans être lue, si la Chambre y consent.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Y consent-on?

**Des voix:** D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste suit:*]

Au Comité permanent des affaires autochtones

Affaires indiennes et du Nord canadien, crédits 1c, 7c, 8c, 15c, L20c et L25c

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 1c, 5c, 20c, 25c et 30c

Au Comité permanent des communications et de la culture

Communications, crédits 1c, 2c, 10c et 15c

Secrétariat d'État, crédit 5c

Au Comité permanent des consommateurs et des sociétés et de l'administration gouvernementale

Approvisionnements et Services, crédits 1c, 5c, 11c, 12c, 13c, 14c et 15c.

*Affaires courantes*

Conseil du Trésor, crédit 1c

Conseil privé, crédit 1c

Industrie, Sciences et Technologie, crédit 107c

Travaux publics, crédits 1c, 10c et 17c

Au Comité permanent de l'environnement

Environnement, crédits 1c, 5c, 10c et 30c

Au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

Affaires extérieures, crédits 10c, 11c, 15c, 35c et 57c

Au Comité permanent des finances

Finances, crédits 1c, L11c et 17c

Revenu national, crédit 5c

Au Comité permanent des forêts et des pêches

Pêches et Océans, crédits 1c et 10c

Au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

Justice, crédits 5c, 15c et 25c

Solliciteur général, crédits 1c, 10c, 11c et 30c

Au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration

Emploi et immigration, crédits 1c, 6c, 15c, 16c et 25c

Travail, crédits 5c et 15c.

Au Comité permanent de la gestion de la Chambre

Conseil privé, crédit 15c

Parlement, crédit 10c

Au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants

Anciens combattants, crédit 1c

Défense nationale, crédits 5c et 20c

Au Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

Santé nationale et bien-être social, crédits 1c, 5c, 10c, 15, 20c et 25c

Au Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie, du développement régional et du Nord

Affaires indiennes et du Nord canadien, crédits 31c, 32c, 35c, 36c et 45c

Agence de promotion économique du Canada Atlantique, crédits 1c et 5c

Industrie, Sciences et Technologie, crédits 1c, 5c, 6c, 75c et 80c

Santé nationale et Bien-être social, crédits 26c et 27c

Au Comité permanent des transports

Transports, crédits 1c, 2c, 10c, 15c, 16c, 27c, 28c, 35c et L46c.

(La motion est adoptée.)

## LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

RAPPORT ANNUEL DE 1990-1991

**L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice 1990-1991.

* * *

## RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 42 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

## LE COMMONWEALTH

**L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour inviter tous les Canadiens à célébrer leur appartenance au Commonwealth. Les Canadiens peuvent être fiers des réalisations de cette institution dynamique.

Le Commonwealth est composé d'une diversité de membres qui ont toutefois en commun des valeurs et un patrimoine. C'est ce qui fait la grande force du Commonwealth. Il regroupe des pays qui ont les mêmes racines et qui comptent maintenant le quart de la population du globe, soit plus de 1,3 milliard d'âmes sur cinq continents.

[*Français*]

Ces douze derniers mois, le Commonwealth a redéfini son rôle et son orientation. À la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, à Harare, en octobre dernier, nous avons réaffirmé notre engagement envers les principes de paix et d'ordre, de liberté personnelle prévue par la loi, de reconnaissance de l'égalité raciale et de réduction de l'écart entre les riches et les pauvres. Mais, surtout, les chefs de gouvernement ont produit la Déclaration de Harare, document qui énonce un nouvel ensemble d'objectifs, de valeurs et de stratégies prioritaires pour le Commonwealth des années 1990 et du début du siècle prochain. Le premier ministre Mulroney, membre du Groupe d'étude de haut niveau, a apporté une

contribution déterminante dans la rédaction du texte de la Déclaration et a souligné l'apport précieux de ce groupe stable de démocratie alors que de nombreux pays font l'apprentissage de la démocratie.

[*Traduction*]

Le Commonwealth renouvelé se consacre à la protection et à la promotion des valeurs humaines fondamentales qui sont importantes pour les Canadiens et les citoyens du Commonwealth, soit un bon gouvernement, la démocratie, les droits fondamentaux de la personne et l'égalité de la femme.

Une facette importante du Commonwealth n'a pas changé. La vigueur et la pertinence du Commonwealth proviennent de son côté pratique et de ses liens avec la base. Le Commonwealth cultive les liens entre les sociétés, établit des contacts entre les gens dans un vaste réseau international regroupant des organismes sportifs, culturels et professionnels. Ces organismes constituent la pierre angulaire du Commonwealth et en garantissent la pérennité. Les députés savent que le Commonwealth est représenté ici même par l'association parlementaire du même nom, qui, aux termes de la déclaration de Harare, devrait jouer pleinement son rôle dans la promotion d'une saine administration, du développement démocratique ainsi que des droits de la personne et de l'égalité de la femme, dans un esprit de coopération et de soutien mutuels.

[*Français*]

La capacité du Commonwealth de jeter des ponts entre des peuples différents est un symbole vivant de coopération internationale et sert d'exemple à d'autres organisations internationales. Le Canada a été honoré que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures préside la réunion des ministres des Affaires étrangères lorsqu'ils se sont rencontrés à New Delhi en septembre dernier et qu'ils ont alors recommandé la levée progressive des sanctions contre l'Afrique du Sud. À Harare, le mois suivant, les chefs de gouvernement, s'inspirant de cette recommandation, ont levé les sanctions touchant directement la population. Le Canada est encouragé de voir les progrès accomplis jusqu'ici dans le sens de la réforme en Afrique du Sud et continuera à encourager le processus de négociation entre le gouvernement sud-africain et les autres groupes.

[*Traduction*]

Le Commonwealth continue d'être l'une des principales fenêtres que le Canada a sur le monde. Nous voulons veiller non seulement à ce qu'il continue d'être un défenseur de la paix, des droits de la personne et du développement, mais encore à ce qu'il devienne un modèle et un catalyseur pour de nouvelles formes de coopération internationale dans les années 90 et plus tard. Comme nous sommes à l'aube d'un nouveau siècle, il importe de ne pas oublier que l'un des nombreux avantages du Commonwealth, c'est sa capacité de stimuler un dialogue amical, ouvert et fructueux.

Aujourd'hui, nous célébrons le Commonwealth en sachant que le Canada n'est pas seul pour faire face aux nouveaux défis de la mondialisation. Nous sommes en famille.

[*Français*]

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre):** Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais me joindre à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a invité tous les Canadiens à célébrer le Jour du Commonwealth marquant leur adhésion au Commonwealth. Et nous croyons, bien sûr, que c'est une organisation internationale pleine d'attraits pour le Canada et pour tout le monde.

[*Traduction*]

Le secrétaire d'État a signalé dans le cours de ses observations—et je crois que c'était opportun—que, comme tout autre organisme international, le Commonwealth traverse une période de réévaluation de son orientation et de ses mandats. Certes, nous avons tous appuyé les déclarations faites à Harare quant à la fixation de buts, valeurs et objectifs nouveaux. Il serait moins qu'honnête de ne pas commencer à se demander ce qui a été fait depuis. A-t-on livré la marchandise? Qu'arrive-t-il au Commonwealth et qu'arrive-t-il à la participation du Canada au Commonwealth?

Je suppose que le meilleur critère de l'engagement d'un gouvernement à l'égard d'un projet, d'un programme ou d'une organisation réside dans sa participation financière dans ceux-ci. Il est intéressant de remarquer que le budget des dépenses qui a été déposé il y a une dizaine de jours à peine prévoit une réduction considérable de la participation financière du gouvernement canadien à l'endroit du Secrétariat du Commonwealth.

J'admets que toutes les organisations doivent restreindre leurs dépenses, mais je crois que cela doit se faire raisonnablement. La réduction par le gouvernement canadien de sa participation financière dans le Commonwealth n'est pas justifiée eu égard aux besoins accrus de nombreux pays du Commonwealth, besoins que cette

organisation doit justement satisfaire. Il y avait une leçon à tirer de la déclaration de Harare.

• (1520)

Il est temps que le Commonwealth commence à cerner un certain nombre de domaines clés d'aide à la mise en place de gouvernements démocratiques et à la promotion des droits de la personne.

En fait, j'ai été consterné d'apprendre, pas plus tard que la semaine dernière, dans un rapport d'Amnistie internationale, qu'il est fréquent que des gouvernements se rendent coupables de la torture, du viol et de l'emprisonnement de femmes et cela, dans plusieurs pays du Commonwealth notamment.

En tant que membre du Commonwealth, le Canada a fait moins que rien pour attirer l'attention sur cette question très précise et très grave. On l'a peut-être vu très clairement au cours des événements survenus au Kenya au cours des trois ou quatre dernières semaines, Le chef de l'opposition, une des femmes remarquables des organisations membres du Commonwealth, y a été battue, torturée, emprisonnée et finalement libérée par suite de protestations.

Cela montre clairement que la déclaration de Harare était loin de devenir une réalité. Comme le secrétaire l'a soutenu, il me semble que la responsabilité du Canada consiste souvent à faire valoir l'égalité des femmes comme étant une priorité à discuter parmi les membres du Commonwealth, ce qui permettrait de voir comment nous pourrions commencer à réagir face à ce problème très grave.

D'après moi, Amnistie internationale n'a pas l'habitude de faire des évaluations ou des analyses exagérées. Dans le domaine des droits de la personne, nous pourrions apporter des améliorations précises. Cela peut avoir moins d'éclat que n'en avait la lutte contre l'apartheid, fléau qui, à un moment donné, a retenu l'attention du monde entier et qui est aujourd'hui en mutation, je crois.

Bien sûr, comme nous entamons une période où de plus en plus de gens de la base s'efforcent de bâtir des pays en les fondant sur le respect des droits de la personne et d'établir des institutions démocratiques, ils ont un besoin criant de notre soutien. Si l'on veut exprimer cela en des termes plus indélicats, nous serions mus par un égoïsme éclairé.

Plus le nombre de démocraties augmentera, plus la vie dans le monde sera simple. Il y aura moins de risque d'invasion, de transgression, de conquête et de recours brutal aux armes. L'investissement est prometteur.

Encore une fois—je sais qu'il me reste bien peu de temps pour répondre à la déclaration du ministre—, il me semble que, pour toutes les raisons citées dans la déclaration initiale sur la valeur du Commonwealth, son histoire, son expérience et sa capacité de rapprocher des pays présentant des cultures différentes et comportant des régions diversifiées, il est temps de lui donner un nouvel ensemble d'activités, un nouvel ensemble de missions.

Le temps n'est pas aux grandes déclarations de chefs d'État à des séances de photo une fois par année; il s'agit plutôt d'utiliser le Commonwealth pour mettre en évidence des initiatives bien précises comme celles que je viens de mentionner. Il pourrait y en avoir bien d'autres.

Je dis aux ministériels que la meilleure façon pour le Canada d'aider nos partenaires du Commonwealth est de jouer un rôle beaucoup plus actif sur la scène internationale pour inciter le Groupe des 7, l'OCDE ou le Fonds monétaire international à s'attaquer au problème d'endettement du tiers monde, qui frappe si durement beaucoup de pays membres du Commonwealth.

Je me permets de rappeler que les victimes des mesures d'austérité imposées par les institutions financières internationales sont encore les femmes, les enfants et les écoles; une fois de plus, nous ne jouons pas un rôle de premier plan et nous ne donnons pas l'exemple au Fonds monétaire international ni au Groupe des 7 en demandant qu'on agisse.

La façon la plus importante de célébrer le Jour du Commonwealth est de donner à cette organisation un rôle vraiment utile. Les pays membres du Commonwealth comptent sur nous pour prendre l'initiative en question.

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir moi aussi de prendre la parole aujourd'hui à l'occasion du Jour du Commonwealth afin de souligner les défis que le Commonwealth et nous, en tant que peuple, devons relever en cette période très importante de l'histoire.

Aujourd'hui, le Canada se joint à quelque 49 autres pays membres du Commonwealth pour célébrer le Jour du Commonwealth. Bon nombre d'entre nous étaient très contents de voir, en 1990, la Namibie, pays libre, devenir le 50e État membre du Commonwealth.

Il est juste de dire aujourd'hui que plus que jamais peut-être, les peuples et les dirigeants du Commonwealth s'interrogent sur la direction et les objectifs de cette organisation.

Aujourd'hui même, lors d'un déjeuner qui était organisé par le Président et auquel participaient des hauts-commissaires du Commonwealth, des sénateurs et des députés, nous avons entendu le doyen des hauts-commissaires du Commonwealth, le haut-commissaire du Ghana, parler avec éloquence du défi particulier que doivent relever les membres de l'organisation, le défi de la pauvreté écrasante et de l'injustice auquel font face trop d'États membres.

À la dernière conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth qui a été tenue l'automne dernier à Harare, au Zimbabwe, les dirigeants du Commonwealth ont eu une occasion d'indiquer clairement qu'ils s'engageaient sérieusement à faire respecter les principes régissant les droits fondamentaux de la personne.

Un groupe de travail spécial dirigé par Flora MacDonald a déclaré que, dans bien des cas, le bilan des pays du Commonwealth à l'égard du respect des droits de la personne laissait beaucoup à désirer. Ces pays n'ont pas réagi au défi clair qu'a lancé le groupe de travail. Au lieu de cela, la déclaration de clôture de la conférence du Commonwealth tenue à Harare était, selon les termes de Flora MacDonald, remplie de voeux pieux qui ne permettaient pas de lutter contre les abus flagrants qui sont commis dans les pays du Commonwealth.

Soyons clairs lorsque nous traitons des droits de la personne. Il s'agit de droits civils et politiques traditionnels qui ont été brutalement bafoués dans trop de pays membres du Commonwealth. Il s'agit également de droits économiques, sociaux et culturels. C'est sur ce chapitre qu'il reste de grands défis à relever. Le fait est que, tandis que le Canada souscrit à un engagement clair envers la démocratie, la primauté du droit ainsi que la liberté d'expression et d'association, trop souvent, au sein de la Banque mondiale et du FMI, il appuie également des politiques de rajustement structurel qui creusent davantage le fossé entre les riches et les pauvres.

Certes, en tant que Canadiens, nous reconnaissons que des soins de santé décents, un logement et un régime alimentaire convenable sont des droits aussi fondamentaux et importants que les droits civils et politiques traditionnels.

En effet, comme l'a souligné Frank Scott, un érudit canadien très distingué: «La démocratie s'apparente mal à une structure politique malade.» Il est essentiel que notre gouvernement joue un rôle de leader au sein du Commonwealth, afin de lui donner un peu de sérieux lorsqu'il est question de droits de la personne et qu'il se dote d'un mécanisme de mise en oeuvre.

Nous devons aussi reconnaître, notamment en cette année de la Conférence internationale sur l'environnement à Rio de Janeiro en juin, que les droits de la personne doivent inclure le droit à un environnement durable et sain.

Je reviens d'un certain nombre de pays du Commonwealth, notamment du Sri Lanka, de l'Inde et de la Malaisie, et j'ai le regret de devoir dire que, dans chacun de ces pays, de graves abus des droits de la personne continuent.

En Malaisie, par exemple, il y a des lois très répressives sur la sécurité. En ce qui concerne l'environnement, nous savons aussi que la forêt humide du Sarawak est dévastée et que la survie de peuples autochtones, notamment des Penans, est menacée.

Je pense qu'il est temps de reconnaître ce que le Commonwealth a fait par le passé, mais aussi de se rendre compte que c'est une institution de plus en plus inutile. À moins qu'elle ne trouve son orientation et qu'elle ne relève le défi qui se pose en ce qui concerne les droits de la personne au sens le plus large, elle continuera de n'être qu'un club d'anciennes colonies. Et ça, c'est inacceptable.

Je dirais en terminant que le Canada sera l'hôte des Jeux du Commonwealth en 1994, dans la circonscription de mon collègue de Victoria. J'espère que d'ici là le Canada aura réalisé que notre participation la plus importante au Commonwealth pourrait être la réaffirmation des principes de démocratie, de paix, de primauté du droit, de respect véritable des droits de la personne et de l'égalité, et d'environnement sain. Voilà les valeurs qui devraient guider le Commonwealth pour qu'il ne s'évanouisse pas dans l'inutilité.

*Affaires courantes*

• (1530)

## LA CONDITION FÉMININE

### LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

**L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme):** Monsieur le Président, c'est avec fierté que je prends la parole aujourd'hui pour joindre ma voix à celles de toutes les Canadiennes et des femmes du monde entier pour célébrer la Journée internationale de la femme.

C'est pour nous toutes l'occasion de nous arrêter quelques instants et de réfléchir aux progrès faits par les femmes vers l'égalité dans notre société. Nous applaudissons les succès passés, nous appuyons les initiatives présentes et nous sommes prêtes à relever les défis à venir.

La Journée internationale de la femme est née il y a 80 ans dans les ateliers de l'industrie du vêtement où les femmes exploitées se battaient pour obtenir de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires. Il est tout à fait évident que nous avons fait de gros progrès depuis le début du siècle, mais nous ne sommes pas encore sorties de l'auberge.

L'histoire nous apprend que la plupart des succès remportés par les femmes sont le résultat de leur solidarité. Au Canada, les femmes ont joint leurs efforts il y a plus de 60 ans pour obtenir que le droit canadien les considère comme des personnes.

Aujourd'hui des centaines d'organismes féminins se consacrent, au niveau national et sur le plan local, à la promotion des droits de la femme sous tous leurs aspects. En collaboration avec le gouvernement, le mouvement ouvrier et d'autres secteurs, ils ont réussi à amener la nation à prendre conscience des problèmes qui préoccupent les femmes, questions qui concernent la société toute entière.

[*Français*]

Monsieur le Président, il ne faut jamais perdre de vue les réalisations des femmes qui ont contribué à la richesse et à la vitalité de la vie canadienne. C'est donc avec plaisir que j'ai annoncé ce matin qu'octobre serait le mois de l'histoire des femmes au Canada.

Nous avons choisi le mois d'octobre parce que c'est le 18 octobre 1929, après une longue et dure lutte, que les femmes canadiennes ont remporté, dans «l'Affaire Personne», une victoire qui les a rendues admissibles au Sénat.

[*Traduction*]

Le Mois de l'histoire des femmes permettra de sensibiliser le public aux succès tels que l'affaire personne, succès importants mais souvent oubliés.

Il encouragera les Canadiens à se pencher sur les contributions des femmes à notre histoire, à notre nation et à notre peuple ainsi qu'à en être fiers.

Il nous rappellera que les initiatives actuelles ont été rendues possibles grâce aux réussites passées. C'est ainsi que le Mois de l'histoire des femmes contribuera à mieux faire comprendre le rôle de la femme dans la société contemporaine.

Le Canada est également fier de ses réalisations dans ce domaine tant sur le plan national qu'international. Nous faisons d'importants progrès sur tous les fronts en matière d'égalité.

Le gouvernement a fait de la violence contre les femmes une de ses priorités. Une initiative, qui avait pris naissance comme mouvement féministe d'inspiration populaire dans les centres d'aide aux victimes de viol et les abris pour femmes battues, est passée sur la scène nationale depuis l'établissement du Comité canadien de la violence faite aux femmes qui parcourt actuellement le pays pour consulter des femmes et des hommes afin de trouver des solutions et des mesures de prévention.

Nous attendons donc avec impatience les recommandations du comité en décembre afin de pouvoir passer aux solutions.

[*Français*]

L'année dernière, le Comité parlementaire sur la santé, le bien-être social, les affaires sociales, le troisième âge et la condition féminine a publié des recommandations sur la violence faite aux femmes dans son rapport intitulé: *La guerre faite aux femmes.* Le gouvernement y a répondu en novembre avec des initiatives dans les domaines de la prévention et de l'éducation, ainsi que des modifications à l'appareil judiciaire et aux services assurés aux victimes, aux délinquants et aux membres de de leur famille.

Au cours de l'année écoulée, la Chambre a aussi adopté des mesures plus sévères sur le contrôe des armes à feu et proclamé le 6 décembre, anniversaire du massacre de 14 jeunes étudiantes en génie à Montréal, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le Canada est également fier d'être à l'avant-garde des efforts internationaux visant à promouvoir l'égalité politique, économique et sociale pour les femmes en oeuvrant au sein des principaux organismes internationaux. Aux Nations Unies, nous sommes l'un des principaux pays qui s'attaquent au problème mondial de la violence faite aux femmes.

Le Canada a récemment convoqué des spécialistes internationaux pour établir des stratégies visant à éliminer toute forme de violence contre les femmes. Au sein de la délégation canadienne auprès de la Commission des Nations Unies sur le statut de la femme, qui se réunit à Vienne cette semaine et la semaine prochaine, nous chercherons à faire appuyer d'une manière générale les mesures que nous proposons à l'échelle internationale pour contrer la violence faite aux femmes.

Nous travaillons également avec l'Organisation des États américains en vue d'élaborer une convention interaméricaine pour enrayer la violence faite aux femmes. Au sein du Commonwealth, que nous honorons aujourd'hui, le Canada a réussi à obtenir un nouvel engagement vis-à-vis de l'égalité des femmes au cours de notre dernière réunion de chefs d'État. En fait, les dirigeants du Commonwealth ont approuvé ce qu'on appelle maintenant la déclaration d'Ottawa sur les femmes dans l'adaptation structurelle que les ministres de la Condition féminine ont rédigée pendant leur rencontre ici à Ottawa et qui vise à promouvoir l'égalité économique des femmes.

[*Français*]

Lors du récent Sommet des pays de la Francophonie, le premier ministre a annoncé que le Canada parrainerait la mise en place d'un réseau de centres d'aide et de consultations juridiques pour les femmes afin de répondre aux besoins des femmes dans ces pays.

En cette Journée internationale de la femme, monsieur le Président, pendant que nous célébrons nos réussites d'hier et d'aujourd'hui, il importe aussi de nous tourner vers la prochaine décennie et le travail qui reste à faire dans le but d'abattre les derniers obstacles à l'égalité des femmes.

[*Traduction*]

Les défis sont nombreux. J'aimerais voir un avenir où la seule limite aux réalisations des femmes serait la limite personnelle de chacune. J'aimerais voir un avenir où des femmes occuperaient la moitié des sièges de cette Chambre, du Sénat et de toutes les Chambres élues du pays. J'aimerais voir un avenir où les femmes représenteraient la moitié des cadres des secteurs public et privé et où les employeurs considéreraient comme tout à fait normal d'aider les employés à mieux équilibrer leurs responsabilités familiales et professionnelles.

Mais j'aimerais surtout voir un avenir où les Canadiens réussiraient à résoudre les conflits sans violence et où ils feraient preuve de justice et de respect les uns à l'égard des autres.

Pour que cet avenir devienne réalité, les hommes et les femmes doivent continuer à travailler ensemble. Les leçons du passé et du présent, ce que l'on accomplit lorsqu'on travaille ensemble en vue d'apporter des changements, il ne faut rien oublier de tout cela.

L'engagement du Canada en matière de promotion de l'égalité de la femme de par le monde demeure net et ferme. À l'occasion de cette Journée internationale de la femme, permettez-moi d'assurer à cette Chambre que la promotion et la protection des droits de la femme constitueront toujours un aspect fondamental de la politique canadienne à l'échelle nationale et internationale.

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, je suis heureuse aujourd'hui de prendre la parole après la ministre pour souligner la Journée internationale de la femme qui est une journée très importante.

Depuis un siècle, la condition féminine s'est beaucoup améliorée. Cependant, il y a encore beaucoup de chemin à faire avant que nous soyons des citoyennes égales aux hommes. Nous avons amélioré notre situation au sein de la société, mais pas parce que les dirigeants politiques se sont intéressés à notre sort et sont convaincus que les femmes doivent avoir des droits égaux dans les domaines social, politique et économique; ce sont les femmes elles-mêmes qui ont conquis de haute lutte, et presque sans alliés, ces droits et celui d'être considérées comme des citoyennes et des personnes. Nos droits nous ont presque toujours été accordés à contrecoeur.

Nous sommes encore loin de l'égalité. Les femmes ne gagnent encore que 65 p. 100 du salaire des hommes, et une forme insidieuse de plafonnement empêche encore les femmes d'accéder aux échelons supérieurs de la hiérarchie des entreprises et de la fonction publique.

Les gestes posés par le gouvernement actuel ne font rien pour l'avancement de la cause des femmes ou, s'ils font quelque chose, ce n'est qu'accessoirement. Le renforcement des lois sur le contrôle des armes à feu et le groupe sur la violence faite aux femmes sont des réalisations notables pour toutes les femmes et pour la société en général. Cependant, le gouvernement reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre.

• (1540)

J'ai écouté attentivement la ministre responsable des questions féminines parler de son espoir de voir les femmes accéder aux échelons supérieurs de la direction des entreprises et entrer en plus grand nombre ici, à la Chambre des communes, et je crois pouvoir dire que nous sommes tous d'accord avec cela. Cependant, le dernier budget me fait douter de son sérieux. Ainsi, le projet de programme national de garderies promis lors de la campagne électorale de 1984 a été remis aux calendes grecques par ce budget.

Le gouvernement a déclaré qu'en matière d'équité salariale, il ne ferait aucun paiement rétroactif aux années antérieures à 1990. Il a annoncé qu'il éliminerait un programme d'allocations aux conjoints s'il nécessitait beaucoup plus de fonds fédéraux. Il a aboli le programme de contestations juridiques niant ainsi à beaucoup de femmes, entre autres groupes, la possibilité de faire respecter la charte. Il a réduit les fonds consacrés au logement social et au programme de logement coopératif, deux programmes sur lesquels beaucoup de femmes comptent. Les commissions royales d'enquête et les nouvelles lois ne suffisent pas lorsque les fonds manquent. De bonnes relations publiques et une mauvaise politique socio-économique ne sauraient suffire.

**Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe):** Quand les femmes se rassemblent de nos jours, c'est souvent pour parler de malheurs. Nous parlons de la violence et de la peur, de la violence contre nos soeurs, nos amies, nos mères, nos filles et nous-mêmes. Nous nous inquiétons pour les générations à venir. Aujourd'hui, cependant, pour la Journée internationale de la femme, je préfère rendre hommage à nos réalisations du passé, réfléchir aux rapports qui existent entre la vie des femmes et célébrer notre rôle dans la lutte incessante que nous menons contre la discrimination.

Les femmes ont dû lutter pour obtenir tous les droits dont elles jouissent. Je siège ici maintenant au Parlement, alors qu'autrefois j'aurais été privée du droit de vote. J'ai été inspirée par la première députée, Agnes Macphail, qui était membre d'un parti qui est devenu plus tard le Nouveau Parti démocratique. Alors que les journalistes citaient les discours de ses collègues, ils critiquaient la coupe de ses vêtements, ne se préoccupant que de son apparence. Tous les yeux étaient fixés sur elle, guettant l'erreur qui prouverait que les femmes n'étaient pas faites pour la politique.

Quand j'ai été élue la première fois, je pensais que les choses avaient changé, pourtant, nous continuons, en tant que députées, à être en butte au ridicule, et les journalistes s'attachent toujours à notre apparence. Nous prenons la parole à la Chambre des communes dans une multitudes de costumes.

Je voudrais aussi parler des commentaires de la ministre selon lesquels elle voudrait qu'il y ait 50 p. 100 de femmes à la Chambre des communes, et le porte-parole libéral l'a aussi applaudi. Je voudrais faire remarquer que le Nouveau Parti démocratique a pris les seules mesures possibles pour l'action positive qui encourageraient davantage de femmes à se porter candidates. C'était une décision difficile à prendre, mais mon parti a encore une fois montré l'exemple en essayant de faire participer les femmes à la politique du Canada.

La différence entre Agnes Macphail et moi réside dans le fait que, bien que je me sente souvent solitaire au Parlement, je n'y suis pas seule. Devant moi se trouve le siège du chef de mon parti, la première femme à diriger un important parti politique fédéral en Amérique du Nord. Quand je la vois prendre la parole et parler au nom des femmes de notre pays, je suis fière.

On a souvent tendance à poser aux femmes—et celles ici présentes le savent fort bien—cette étrange question: «Est-ce que vous travaillez?» De tous temps, les femmes ont travaillé. Que ce soit s'occuper de la maison, mettre des enfants au monde, les élever, faire le ménage ou cuisiner. Que ce soit aux champs, comme esclaves, ouvrières ou fermières. Que ce soit encore au front, comme infirmières bien qu'autrefois, les femmes ne pouvaient devenir médecins sous prétexte, disaient les hommes, qu'elles ne pouvaient supporter la vue du sang. Elles ont travaillé aux côtés de leurs maris, en tant que commerçantes. A présent, elles montent leurs propres entreprises et réussissent mieux que les hommes bien qu'elles aient moins accès au crédit.

Il nous reste encore beaucoup de batailles à gagner. Ma collègue, la députée de New Westminster—Burnaby, a récemment proposé à la Chambre une motion visant à assurer des fonds suffisants pour la recherche sur la régulation des naissances et l'éducation. Sa motion a été rejetée par les députés conservateurs du Parlement.

Le Programme de constestation judiciaire a également été victime des réductions annoncées dans le dernier budget. Par cette décision, le gouvernement fédéral fait taire les femmes et les autres groupes défavorisés. Heureusement, le gouvernement de la Colombie-Britannique vient d'annoncer la semaine dernière qu'il

continuerait de consacrer plus de 1 million de dollars par an au financement de centres pour les femmes.

Le gouvernement provincial reconnaît l'importance de ces centres pour la communauté, alors que le gouvernement conservateur dit encore non aux femmes, leur refuse l'équité salariale et les garderies, leur disant en quelque sorte: «Sachez quelle est votre place.»

Les femmes savent quelle est leur place. Leur place est à égalité avec celle des hommes. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, comme tous les autres jours, je vous prie instamment de songer à organiser un mouvement mondial en faveur de la justice sociale et de changements positifs pour tous, car sans rêve et sans vision, où serions-nous?

* * *

## PÉTITIONS

### LA JUSTICE

**Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, j'ai plusieurs centaines de pétitions à présenter, réunissant plusieurs milliers de signatures de citoyens de Hamilton Mountain, ma circonscription, de la région de Hamilton et même de tous les coins du pays.

Ces signatures viennent s'ajouter aux plus de 250 000 signatures recueillies sur les pétitions que j'ai remises moi-même au greffier et aux milliers d'autres recueillies sur les pétitions présentées par d'autres députés.

Les signataires estiment qu'il existe de graves lacunes dans le système de justice pénale. Ils croient que les sentences sanctionnant les crimes de violence ne reflètent pas bien l'aversion de la société pour la violence afin d'exercer un véritable effet de dissuasion pour protéger le public en mettant le délinquant à l'écart de la société.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que les crimes avec violence contre une personne sont graves et font horreur à la société. Ils demandent au gouvernement de faire modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi de 1972 sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle.

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** J'ai déposé auprès du greffier de la Chambre des communes une pétition signée par des centaines d'habitants de ma circonscription, York-Ouest.

Les pétitionnaires signalent que le trafic des stupéfiants s'intensifie malheureusement dans le Grand Toronto, ce qui ruine l'avenir de nombreux jeunes Canadiens et brise la vie d'innombrables familles.

Les signataires demandent au gouvernement du Canada de modifier la Loi sur les stupéfiants en vertu de laquelle l'argent confisqué lors de saisies de drogues ou auprès d'un contrevenant est versé immédiatement au Trésor fédéral, à Ottawa.

Les pétitionnaires veulent que cette disposition soit modifiée afin que les corps policiers locaux et les organisations locales qui mènent la lutte contre la drogue puissent conserver l'argent confisqué.

J'espère que le solliciteur général tiendra compte des innombrables citoyens qui réclament ce changement afin que nous puissions vaincre ce fléau au nom de nos jeunes, de nos familles et de nos localités.

### LA FINLANDE

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, j'ai véritablement l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par plus de 100 000 Canadiens dont les parents viennent de Finlande ou sont d'origine finlandaise.

Thunder Bay est extrêmement fière d'accueillir dans la région que je représente la plus grande communauté au monde de Finlandais à l'extérieur de la Finlande. Nous célébrons cette année un événement capital, le 75e anniversaire de l'indépendance et de la liberté politique de la Finlande.

Les pétitionnaires, des habitants de Thunder Bay que je représente, veulent que se maintiennent les bonnes relations et la bonne entente qui règnent entre le Canada et la Finlande, ainsi que la vigueur et la liberté dont jouissent ces deux grands pays.

• (1550)

### LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui illustre la lutte acharnée que les néo-démocrates livrent à la TPS, cette taxe très injuste.

Les pétitionnaires viennent essentiellement de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Ils exhortent le gouvernement à imposer une taxe minimale efficace aux riches contribuables et sociétés ainsi qu'à opérer au Canada une véritable réforme fiscale prévoyant un système d'impôt progressif.

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique.)

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 221.

[*Texte*]

Question nº 221—**Mme Callbeck:**

Combien de fonctionnaires fédéraux travaillent à l'Île-du-Prince-Édouard et combien occupent des postes désignés bilingues?

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** En date de décembre 1991, il y avait 1 970 employés en service actif de la fonction publique pour lesquels le Conseil du Trésor représente l'employeur en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, Annexe I, Partie I, travaillant dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard. De ce nombre, 441 employés occupaient des postes désignés bilingues.

[*Traduction*]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Une réponse a été apportée à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je signale à la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement, en raison de la déclaration ministérielle, l'étude des mesures d'initiative gouvernementale sera prolongée de 32 minutes à moins que les whips ne s'entendent pour reporter ou annuler cette prolongation.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

### LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski (Végréville): Que le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Il restait deux minutes pour les questions et observations.

**M. Brian Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, vous pourriez peut-être vérifier auprès du Bureau. Je vous ai écrit à la fin de la semaine dernière pour que, conformément à l'article 52 du Règlement, la Chambre tienne un débat d'urgence sur une question importante, celle du bois d'oeuvre. Pourriez-vous vérifier cela, monsieur le Président?

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je n'ai pas les renseignements en main. Je vais vérifier et j'en informerai le député.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je veux simplement finir de répondre au dernier point qui avait été soulevé avant la période des questions.

Pour les téléspectateurs qui nous regardent, nous parlions du projet de loi C-60, qui vise à modifier les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Fondamentalement, ce projet de loi nous permet de rajuster nos paiements de péréquation et nos transferts aux provinces.

L'importance de cette mesure est évidente car, tant que nous serons capables, en tant que gouvernement

national, de prendre de l'argent aux provinces extrêmement prospères pour le transférer à celles qui le sont moins afin d'assurer le maintien de normes nationales dans les domaines de l'éducation et des soins de santé, je crois que nous pourrons continuer de fonctionner en tant que pays.

Le point que j'essayais de faire ressortir portait sur la présence nationale. Je crois que nous pourrions discuter d'un amendement à ce projet de loi à l'étape de l'étude en comité. Cet amendement viserait à promouvoir la présence fédérale dans toutes les institutions financées par les transferts fédéraux. Les écoles et les hôpitaux dans toutes les provinces devraient arborer le drapeau canadien. On ne devrait jamais se poser de questions au sujet de l'hymne national. Il devrait avoir sa place d'un bout à l'autre du pays. Si une province refuse de faire flotter le drapeau canadien ou de chanter l'hymne national, je crois sincèrement que nous devrions repenser ce genre d'arrangement.

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour que je présente la motion suivante:

> Que, nonobstant tout article du Règlement ou toute pratique habituelle de cette Chambre, à 10 heures le mardi 10 mars 1992, le Président demande au président du Conseil privé de la Reine du Canada et ministre des Affaires constitutionnelles, de faire une brève déclaration sur la reconnaissance de Louis Riel; Que les disposition du paragraphe 33(2) du Règlement s'appliquent; Qu'après les commentaires d'un porte-parole de chacun des partis, une motion relative à la reconnaissance de Louis Riel soit réputée proposée et que la question soit réputée posée et adoptée sans débat ni amendement; Qu'immédiatement après, la Chambre passe aux affaires courantes ordinaires.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, avant que nous ne donnions notre consentement, je voudrais obtenir certains éclaircissements de la part du secrétaire parlementaire.

Dans la motion qui vient d'être lue à la Chambre, on propose qu'une motion soit réputée proposée et que la question soit réputée posée et adoptée sans débat ni amendement après quelques discours. Donc, essentiellement, on nous demande d'approuver une motion dont la Chambre n'a pas encore été saisie, une motion que nous n'avons pas vue.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire m'assure que la motion qui sera présentée en sera une qui a fait l'objet de discussions entre les leaders parlementaires et les partis au cours des derniers mois.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je peux assurer au député que, lorsque je présente une motion, c'est toujours sur la foi de négociations et de discussions préalables.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, nous voici de nouveau saisis d'une question que, selon moi, le gouvernement aurait préféré laisser dans l'oubli. Il s'agit de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Pourquoi voudrait-il éviter de se faire remettre ces questions sous le nez? Allez le demander à tous ceux qui ont eu à attendre une place à l'hôpital pour une chirurgie élective, comme cela arrive dans presque toutes les régions du Canada.

Même s'il n'y avait aucun autre motif de mécontentement contre le gouvernement et le premier ministre— pas exclusivement le premier ministre— on serait mécontent à cause de cette mesure. Il subsisterait encore beaucoup d'amertume, si le premier ministre disparaissait de la scène dès demain, parce que les gens d'en face ont fait son jeu, en ce qui concerne les programmes sociaux, les coûts de l'éducation et les services de santé d'un bout à l'autre du Canada.

J'allais dire que si les Canadiens n'avaient aucune autre raison d'être en colère, ils le seraient à cause des services de santé, parce qu'il n'y a presque pas une seule famille qui n'ait eu à souffrir des mesures du gouvernement. Ne mâchons pas les mots: presque toutes ont ramassé des coups de pied au ventre de ce premier ministre et de ce gouvernement. Qu'est-ce que je veux dire par là? Qu'ils ont dû attendre un lit pour subir une opération chirurgicale élective, étant donné les compressions imposées aux provinces.

Prenons par exemple ma petite province, Terre-Neuve. À cause des compressions fédérales dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire, la petite province de Terre-Neuve—petite par sa population, mais bien plus grande par le territoire, les ressources, l'énergie de ses habitants et ainsi de suite. Cette province est l'une des plus petites du Canada par sa population puisqu'elle compte seulement un demi-million d'habitants dans l'île et au Labrador, 560 000 pour être plus précis.

• (1600)

Cette province peu peuplée, donc, aura perdu, d'ici à 1996, pendant les dix années écoulées depuis l'exercice 1986-1987, année où le gouvernement à commencer à freiner les dépenses dans la santé et l'enseignement postsecondaire en réduisant les paiements versés aux provinces en vertu de la Loi sur le financement des programmes établis, cette province, dis-je, aura perdu 845 millions de dollars.

Le député de Lachine—Lac Saint-Louis dit que ce n'est pas vrai. Je pense qu'il contredit les données du ministère des Finances selon lesquelles, dans les dix exercices commençant en 1986-1987 et prenant fin en 1995-1996, le montant non payé et qui aurait été payé n'eût été des compressions du budget de 1986, s'élèvera à 845 millions de dollars.

Je pense qu'il déforme certains chiffres. Je pense qu'il se rend compte qu'en raison de l'annonce faite par le ministre en janvier, Terre-Neuve va recevoir quelques miettes; en fait, ce n'est pas 845 millions de dollars que Terre-Neuve va perdre en raison des 31 millions de dollars qu'elle touchera grâce à ce projet de loi. Et j'estime que c'est à ça qu'il pense: il ne s'agit pas de 845 millions de dollars, mais plutôt d'un montant de l'ordre de 800 millions.

Je voudrais dire à mon collègue, le député de Lachine—Lac-Saint-Louis, que s'il était membre du conseil d'administration de l'hôpital Grace, cette grande institution de St. John's, Terre-Neuve, de l'hôpital de Burgeo, de l'hôpital de la péninsule Burin à Salt Pond, de l'hôpital de Port-aux-Basques ou de celui de Stephenville, pour ne mentionner que quelques-uns des bons hôpitaux de la province, s'il était, dis-je, membre du conseil d'administration d'un de ces hôpitaux et qu'il tentait de trouver de l'argent, il s'apercevrait que les fonds se font plus rares depuis le budget de 1986. Je dis bien le budget de 1986, car c'est à ce moment-là qu'a commencé le pillage des établissements de santé auquel se livre le gouvernement depuis cinq ou six ans.

Maintenant que nous approchons de l'heure où il lui faudra rendre des comptes, le gouvernement présente un projet de loi qui peut être interprété comme on veut. Par exemple, le gouvernement pourrait s'en servir pour montrer sa générosité à l'approche d'une échéance électorale. Faudrait-il s'en surprendre? Le gouvernement pourrait se montrer généreux—en dépit de toutes les compressions de quelque 800 millions de dollars frappant la seule province de Terre-Neuve. À l'Île-du-Prince-Édouard, les compressions s'élèvent à près de 200 millions de dollars, alors qu'en Nouvelle-Écosse, elles s'établissent à 1,3 milliard de dollars, et ainsi de suite.

**M. Layton:** Des poches de qui? Pour payer quelle dette?

**M. Simmons:** Le député est ici depuis trop longtemps. Il a bien appris son rôle. Je me demande toutefois s'il en a bien compris le sens. Enfin, il reste qu'il l'a appris par coeur, il faut le reconnaître.

Des poches de qui? Nous le savons, nous. Des poches du contribuable canadien, celles-la même où lui et ses copains ont pris l'argent pour transporter deux voitures par avion au Costa Rica, car il n'y en avait pas d'assez bien pour assurer les déplacements de son copain, le premier ministre. Ce sont ces poches, celles du contribuable canadien.

S'il n'arrive pas à comprendre ce cas particulier et s'il a oublié l'incident auquel je viens de faire allusion, je vais lui rafraîchir la mémoire. Son premier ministre, le seul et unique gars de Baie-Comeau, devait aller au Costa Rica. Comme il n'y a pas de voitures assez bien pour lui là-bas, on en a mis deux dans l'avion.

Ne me faites pas rater ma conclusion. Ils ont fait transporter deux voitures par avion.

**M. Layton:** Cela n'avait rien à voir avec la GRC et la question de la sécurité?

**M. Simmons:** Non, cela n'avait rien à voir avec cela. C'était l'affaire des contribuables. Il y a à peine une minute, le député voulait me parler des contribuables. Il voulait savoir des poches de qui il s'agissait. Je vais lui répondre. Il s'agissait des poches du contribuable. C'est dans les poches du contribuable qu'on a puisé l'argent nécessaire pour transporter les deux voitures par avion. Je connais le motif officiel. Il n'a que ce mot-là à la bouche: la sécurité, la sécurité, la sécurité.

Ainsi, ils ont apporté leurs deux voitures. Ces gars-là se soucient vraiment de la sécurité. Ce ne sont pas des contribuables ordinaires venus dépenser à gauche et à droite. Ils ont du métier. Les voitures arrivent donc là-bas en même temps qu'eux. Ce sont des voitures blindées. Exactement le type de véhicule qui convient. Ils étaient vraiment brillants, ces bouffons chargés de dépenser de l'argent des contribuables qui aurait très bien pu servir au financement des programmes établis.

Ces bouffons avaient oublié un petit détail; juste un petit détail, monsieur le Président, ne les jugez pas trop durement. Ils n'ont pas pu trouver d'essence sans plomb, là-bas. Il n'y avait pas d'essence sans plomb, alors les voitures n'ont jamais servi. Elles ont coûté cher et, je

reviens à la question de mon ami, qui a payé? Il a raison, c'est le contribuable canadien.

**M. John Brewin (Victoria):** Que pensez-vous des 20 millions de dollars consacrés à la promotion sur la compétitivité du Canada? Est-ce un bon exemple?

**M. Simmons:** Mon ami de Victoria alimente mon discours. J'ai des amis dans tous les partis qui améliorent mes discours. Mon ami de Victoria est dans le mauvais parti, mais il soulève un bon point et je l'en félicite. Il me donne un autre magnifique exemple du savoir-faire de ce gouvernement dans l'art de dépenser son argent.

Mais je fais digression et je ne veux pas mettre à l'épreuve la patience de mon bon ami, le Président. Je voulais faire valoir que les habitants de ma province, comme ceux de toutes les provinces, se sont fait gravement rouler sur la question de l'accès aux soins de santé. C'est fait. Je poursuis maintenant avec un autre exemple, l'accès à l'éducation postsecondaire.

Je suis sûr que vous étiez tous très excités la semaine dernière, quand vous avez entendu ce budget. On a déjà vu des budgets présentés dans un bel emballage, mais celui de la semaine dernière était sans pareil. On peut cacher bien des choses sous un bel emballage. On peut cacher une bombe dans un emballage cadeau. On peut emballer n'importe quelle boîte sans changer ni l'apparence ni l'effet de son contenu. Il n'y a pas de doute que ce budget nous était présenté dans un bien bel emballage, mais voici ce que les étudiants universitaires du Canada ont trouvé après l'avoir examiné.

Ils ont découvert que le gouvernement avait encore touché à l'enseignement postsecondaire. Auparavant, le Programme canadien de prêts aux étudiants prévoyait six mois de grâce à l'égard des intérêts après la fin des études universitaires. Le bénéficiaire d'un prêt devait alors rembourser ce prêt, mais il était exempté de payer des intérêts sur ce prêt pendant les six premiers mois suivant la fin de ses études universitaires.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député voudrait-il suspendre ses observations le temps que la présidence rende un jugement? La présidence va rendre une décision pour le député de Prince George—Buckley Valley, puis redonnera la parole au député.

*Article 52 du Règlement*

**M. le Président:** Je remercie tout d'abord le député de Burin—Saint-Georges et les autres députés de leur courtoisie.

Le député a la parole pour exposer son argumentation.

* * *

## MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

### L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, je vous remercie de prendre aujourd'hui le temps d'examiner ce que je considère comme une question importante à soulever conformément à l'article 52 du Règlement et que des députés de tous les partis représentés à la Chambre ont signalée ici aujourd'hui. Il s'agit de la décision qui a été prise vendredi et qui a amené le département américain du Commerce à prendre rapidement une décision dans le débat très important sur le bois d'oeuvre et les exportations canadiennes de ce produit aux États-Unis.

• (1610)

Nous avons eu à subir un certain nombre de décisions négatives du gouvernement américain en ce qui concerne la politique commerciale. Cela nuit certes à la capacité du Canada de commercer avec les États-Unis et la décision d'imposer des droits de douane sur le bois d'oeuvre, en particulier, aura des répercussions pour nettement plus de 300 localités forestières de tout le Canada.

C'est une question très importante. Compte tenu de son importance, elle relève de l'article 52 du Règlement. La valeur du dollar est elle-même touchée par cette affaire en raison du volume énorme de nos exportations de bois aux États-Unis et du grand nombre des localités canadiennes visées.

Il importe que la Chambre tienne un débat d'urgence là-dessus, et je suis certes disposé à participer à toute mesure qui pourrait favoriser la tenue d'un tel débat, de sorte que tous les Canadiens sachent ce que les députés pensent de cette importante question.

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

**M. le Président:** Tout d'abord, je remercie le député de Prince George—Bulkley Valley de m'avoir donné un préavis.

Je tiens à dire qu'un certain nombre de députés ont soulevé la question aujourd'hui et qu'il y a eu de nombreux échanges durant la période des questions sur ce sujet très important.

*Article 52 du Règlement*

Je voudrais dire au député de Prince George—Bulkley Valley que même si je ne suis pas disposé à agir à ce sujet cet après-midi, je vais surveiller la question de très près. Il se pourrait bien que des députés souhaitent obtenir les conseils et les avis de la présidence demain ou après-demain.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

### LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Il restait cinq minutes au député de Burin—Saint-Georges dans le cadre du débat, mais du fait de son indulgence, je vais lui accorder 30 secondes de plus.

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, mon bon ami de la circonscription de Delta que nous sommes fiers d'avoir parmi nous affirme que j'ai oublié où j'en étais.

Or, il n'en est rien; j'expliquais à ses collègues que, dans le dernier budget, on a essayé de dorer la pilule au sujet des prêts aux étudiants, mais, il n'en demeure pas moins que cela cachait deux très dures réalités. Il les connaît sûrement.

En fait, s'il veut prendre un petit peu de mon temps, il pourra alors dire à la Chambre s'il a expliqué ou non ces deux problèmes à ses électeurs de Delta.

Le premier, c'est que jusqu'à maintenant, les étudiants des universités canadiennes qui avaient obtenu un prêt pouvaient compter sur un sursis de six mois avant que l'intérêt ne commence à courir. À la suite de ce nouveau budget, l'intérêt est calculé à partir du jour où ils terminent leurs études. Ainsi, ils paient six mois de plus d'intérêts. A-t-il expliqué cela à ses électeurs?

Deuxièmement, leur a-t-il précisé que le gouvernement voulait privatiser les prêts aux étudiants? C'est ce qu'il a fait également. Leur a-t-il expliqué la raison? Leur a-t-il dit que la raison pour laquelle le gouvernement souhaitait privatiser les prêts aux étudiants, c'est qu'il voulait laisser les banques faire le sale boulot à sa place? Il veut que les banques fassent pression sur ces étudiants qui, indépendamment de leur volonté, n'ont ni emploi ni revenu.

C'est de cela qu'il s'agit. Voilà tout ce que peut offrir ce budget en ce qui concerne les prêts aux étudiants. Il est absolument abominable de constater comme ce gouvernement a toujours si peu à offrir en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. C'est tout à fait révoltant. On s'étonne qu'il ose encore présenter un projet de loi à la Chambre.

Comme le constatent les pêcheurs de la côte est du Canada, on ne peut se fier à ce gouvernement dans un moment critique. On ne peut absolument pas s'y fier. Les commerçants près de la frontière s'en rendent bien compte: on ne peut se fier à ce gouvernement dans un moment critique. Il en va de même pour les agriculteurs. On ne peut avoir confiance en ce gouvernement.

Bien des gens ont cru en sa parole sur la question du libre-échange et nous en voyons aujourd'hui les tristes résultats. Nous leur avons fait confiance sur tant de choses. J'ai entendu le premier ministre aujourd'hui. J'aimerais bien le croire quand il parle de la surpêche étrangère.

**M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Nous ne pouvons croire en ce que vous dites. Ce sont des paroles extrémistes.

**M. Simmons:** Voici le député de Chilcotin qui parle aujourd'hui d'une expérience comparable à celle du chemin de Damas, qui parle de celui qui voit la lumière, mais qui, au cours des deux dernières heures, s'est levé pour maugréer contre les Américains.

Je me souviens qu'il n'y a pas si longtemps, il présidait une réunion de parlementaires canadiens et américains. Il avait presque étouffé le sujet dont il a traité aujourd'hui. Il autorisait à peine qu'on en discute, tellement il considérait ce sujet frivole. Il ne voyait pas la nécessité d'en parler. Il le voit aujourd'hui. Il s'est senti obligé de faire un discours aujourd'hui—pour essayer de sauver sa peau—sur le sujet même qu'il avait essayé d'éluder il n'y a pas si longtemps.

**M. Worthy:** Vous avez une politique méprisable.

**M. Simmons:** Le député sait très bien de quelle réunion je parle. Il dit maintenant que je suis méprisable.

**Le président suppléant (M. Paproski):** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député a la parole. Je ne peux pas réellement l'entendre à cause de toute l'activité qu'il y a dans la Chambre. Je voudrais entendre le discours du député. La parole est au député de Burin—Saint-Georges.

**M. Simmons:** Monsieur le Président, je ne voulais pas faire fâcher mon collègue de Chilcotin, mais c'est un fait que la vérité blesse. Au cas où quelqu'un ne comprendrait pas l'importance de ce que j'ai dit, j'expliquerai qu' il y a quelques mois, il présidait une réunion, et le sujet . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député de Carleton—Charlotte pour un rappel au Règlement.

**M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte):** Monsieur le Président, le député est en dehors du sujet. Nous parlons du projet de loi C-60. Il agit ainsi assez fréquemment. Nous voulons savoir ce qu'il a à dire au sujet du projet de loi C-60 et c'est tout. Je pense qu'il a dépassé les limites.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je pense que le député sait qu'il doit s'en tenir au sujet et qu'il va faire valoir son point sans retard. Le député de Burin—Saint-Georges.

**M. Simmons:** Monsieur le Président, le député m'avait demandé si l'on pouvait avoir confiance dans mon évaluation du projet de loi C-60. Je crois que ce sont les termes qu'il avait employés. Je voulais illustrer la situation en lui donnant un exemple parallèle. Je lui ai dit qu'à une occasion, il présidait une réunion sur une question. Aujourd'hui, il a traité de cette question et a adopté deux points de vue contradictoires à ce sujet. J'ai pensé lui rendre la pareille en lui rappelant l'avertissement qu'on donne aux gens qui critiquent les autres, monsieur le Président. S'il veut que nous débattions de confiance à la Chambre cet après-midi, nous pouvons lui donner quelques exemples de personnes en qui l'on devrait avoir confiance à propos du projet de loi C-60 ou de toute autre question.

Je dis au député de Carleton—Charlotte que c'est là mon opinion à propos du projet de loi C-60, mon opinion au sujet de la raison pour laquelle nous ne pouvons pas faire confiance au gouvernement pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire, de la compétence en matière des pêches, du libre-échange ou de toute autre question. Pourquoi le gouvernement veut-il maintenant que nous lui fassions confiance à propos du projet de loi C-60? Je ne lui fait pas confiance sur cette question. Je prévois que les fonds destinés aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire continueront d'être comprimés. À cause de la dernière initiative du gouvernement, je prévois que des étudiants en difficulté financière auront encore moins les moyens de poursuivre des études postsecondaires.

**M. Thompson:** Monsieur le Président, je répondrai au député de Burin—Saint-Georges en disant qu'on accuse souvent les politiciens de jouer la comédie, de façon plus ou moins heureuse. Nous avons ici le plus bel exemple de comédie qui soit. Le problème, c'est que, comme toujours, le député n'a pas les bons chiffres. Il ne fait qu'insinuer des choses et n'utilise que les chiffres qui lui conviennent. La vérité, c'est que presque tout ce qu'il dit est faux.

À mes yeux, le député est plus qu'un comédien; c'est un magicien. Mais même en tant que magicien, il joue mal son rôle, parce que normalement, un magicien est censé faire plus avec moins, tandis que lui fait le contraire: il fait moins avec plus.

• (1620)

Depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, les tranferts de fonds à sa province ont été plus importants que jamais. Et il le sait très bien.

Je voudrais passer en revue certains de ces chiffres. Le taux annuel d'augmentation des principaux transferts à Terre-Neuve a été de 5,5 p. 100 depuis 1984-1985. Il ne peut contester cela, parce que c'est ce qui est arrivé et qui arrive encore aujourd'hui. Cette année, il y aura plus de 1,4 milliard de dollars en transferts directs à sa province. Savez-vous ce que cela représente? Cela représente environ 44 p. 100 des recettes totales de Terre-Neuve venant du gouvernement du Canada, des autres contribuables, au gouvernement de Terre-Neuve.

Je ne pense pas que le député puisse discuter de façon convaincante de ce chiffre. Je sens qu'il va nous sortir un ce ces petits chiffres magiques dont lui seul a le secret. J'ignore d'ailleurs d'où il tient ces chiffres. Mais là encore, il sait se faire très convaincant dans ses propos. Nous contestons non pas ses talents d'orateur, mais les chiffres qu'il utilise. Ajoutons que les transferts à sa province s'élèvent à environ 2 400 $ par habitant.

Quand on parle de ces transferts d'un gouvernement à l'autre, on ne tient pas compte des autres programmes d'aide dont jouit sa province, grâce à la Loi sur l'assurance-chômage par exemple. Si on fait le total, on obtient un chiffre beaucoup plus élevé que 2 400 $. On me dit que les paiements faits directement par le gouvernement du Canada aux citoyens se situent plutôt dans la fourchette de 4 500 à 5 500 $. Si l'on ajoute ces sommes aux transferts du gouvernement fédéral au gouvernement provincial, qui permettent à la province de procéder comme elle le fait en matière de prestation de services, on constate qu'aucun gouvernement dans l'histoire de ce

pays n'a fait plus pour Terre-Neuve que le présent gouvernement.

Voilà les chiffres qu'il devrait citer lorsqu'il nous en parle. Je crois que ce fouillis de chiffres qu'il présente et sa manière confuse de formuler le tout ne donnent pas une image tout à fait exacte.

**M. Simmons:** Monsieur le Président, j'étais enseignant avant d'être acteur; je remercie monsieur le député. J'aimerais dire au représentant de Carleton—Charlotte qu'on nous a appris à adapter le message au public. Je recommence donc une fois de plus pour ce public en particulier et je simplifierai le message autant que possible.

Je m'excuse si ma prestation a semblé confuse au député; j'ai dit que durant la période de 10 ans allant de l'année financière 1986-1987 à l'année financière 1995-1996, Terre-Neuve perdra 845 millions de dollars en paiements pour le financement des programmes établis, comparativement à ce qu'elle aurait obtenu si le gouvernement n'avait pas modifié la loi par le budget de 1986. Voilà ce que j'ai dit.

Ensuite, j'ai modifié ce chiffre en ajoutant les 31 millions de dollars que le gouvernement versera en plus cette année. J'ai précisé par la suite que le chiffre approximatif était de 800 ou 820 millions de dollars environ. Je suis convaincu que le député peut faire ce genre de soustraction.

Il déclare maintenant que les paiements de transfert forment 44 p. 100 du budget. Il a parfaitement raison à ce sujet. Il omet de dire toutefois que ce chiffre représente une baisse puisqu'il s'élevait auparavant à 48 p. 100. Avant que ce gouvernement n'entre en jeu, les paiements de transfert représentaient 48 p. 100 du budget provincial.

Pourcentages mis à part, on a tous entendu la phrase clé: Terre-Neuve reçoit l'argent des contribuables des autres provinces. Réfléchissons à cette phrase; le député veut-il dire que les contribuables de Terre-Neuve ne paient pas leur impôt fédéral de même que toutes les autres taxes? Ne sait-il pas que les fonds dont dispose le gouvernement du Canada proviennent de tous les contribuables canadiens et qu'une partie de ces 44 p. 100 est tirée des goussets des Terre-Neuviens? C'est une évidence. Je n'aime pas qu'on insinue que Terre-Neuve vit constamment aux crochets des neuf autres provinces. Cela ressemble à l'attitude rétrograde qui faisait dire ceci à l'égard des assistés sociaux: «Prenez l'argent, mais n'en dites mot à personne.»

Pourquoi tant de mes compatriotes de Terre-Neuve sont-ils au chômage en ce moment? Pourquoi ne travaillent-ils pas? Parce que le gouvernement que le député appuie a permis aux Espagnols et aux Portugais de piller nos stocks. La surpêche a commencé lors de la première saison de pêche qui a suivi l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Il n'y avait pas surpêche avant 1984 ni en 1984. À partir de 1985, la Communauté européenne a pêché huit fois son quota. En 1986, elle a pêché 12 fois son quota.

Les Français n'avaient jamais pratiqué la surpêche avant 1984. En 1985, ils ont pris trois fois leur quota; en 1986, ils ont fait la même chose, et le pillage se poursuit depuis sans que l'on entende une protestation de la bouche de nos vis-à-vis. Pourquoi des milliers de pêcheurs de Burin—Saint-Georges retirent-ils des prestations d'assurance-chômage? Parce qu'ils ne peuvent pas pêcher. Pourquoi? Serait-ce qu'ils sont paresseux? Non, c'est parce que cet homme et sa clique ont laissé les Espagnols et les Portugais piller nos stocks de poisson, détruisant ainsi notre mode de vie. C'est pourquoi les pêcheurs doivent rester à la maison ou attendre sur le quai plutôt que d'aller pêcher, ce qu'ils voudraient bien pouvoir faire.

**M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt ce que je croyais être la critique des talents d'acteur du député libéral.

Les talents du député conservateur qui a fait si grand cas de si peu m'ont grandement impressionné. Le premier ministre a dû lui donner des leçons.

Ma question au député est tout simplement la suivante. Il nous arrive de parler de façon abstraite des effets de la réduction du financement des programmes établis et autres paiements de transfert. Le député a brillamment illustré les politiques de ce gouvernement et la façon dont elles ont affecté la pêche à Terre-Neuve.

J'aimerais qu'on me donne des exemples précis de ce que représente pour l'enseignement postsecondaire à Terre-Neuve la réduction du financement des programmes établis entreprise par ce gouvernement depuis son arrivée au pouvoir. Le député pourrait peut-être faire un tableau complet qui tiendrait compte des 11 milliards de dollars qui ont été supprimés depuis 1982-1983.

**M. Simmons:** Je remercie mon collègue de Windsor—Sainte-Claire de sa question concernant l'enseignement postsecondaire. Je commençais à m'y mettre lorsque mon temps de parole a pris fin malheureusement.

L'une des choses qui nous étonnent sur le plan de l'éducation à Terre-Neuve depuis deux, trois ou quatre décennies, c'est la proportion d'étudiants par rapport à la population ainsi que leur nombre en chiffres absolus. Lorsque je fréquentais l'Université Memorial, la seule université de Terre-Neuve, elle comptait, je crois, 1 100 étudiants. Aujourd'hui, les effectifs sont de l'ordre de 12 000 à 13 000 étudiants, sans compter ceux qui suivent des cours du soir et les étudiants à temps partiel. Des milliers d'étudiants fréquentent cette université où ils obtiennent des diplômes de premier et de deuxième

cycle, ainsi que des doctorats dans de nombreuses disciplines.

Beaucoup de ces étudiants viennent de milieux modestes. J'entends par là de milieux qui ne sont pas vraiment prospères. Ils ont quand même été capables d'aller à l'université et de faire des études grâce à certains programmes tels que le Programme canadien de prêts aux étudiants. Ils en sont venus à compter sur ce programme comme sur un tremplin pour réussir. Si l'on vérifie le taux de remboursement des prêts chez les étudiants de Terre-Neuve par rapport à ceux des autres régions du Canada, on s'aperçoit qu'il y a peu de comptes en souffrance. Ces étudiants remboursent bien leurs prêts une fois qu'ils ont les revenus nécessaires pour le faire.

En réponse à mon collègue de Windsor—Sainte-Claire, je voudrais faire remarquer que, dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, c'est à Terre-Neuve que la poigne de ce gouvernement est la plus manifeste et la plus visible, car il y a mis fin aux possibilités d'études universitaires.

Pas plus tard que ce week-end, je me trouvais en compagnie de quelques personnes, des jeunes qui me racontaient qu'il leur était impossible d'aller à l'université. L'une des raisons qui les en empêchaient, c'est que malgré toutes les retouches apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants, le gouvernement n'a pas augmenté le seuil des prêts. Mon collègue des Îles-de-la-Madeleine le sait. Le gouvernement n'a pas augmenté le seuil des prêts, c'est-à-dire le montant de base qu'un étudiant peut demander depuis 1984.

• (1630)

Au cours de ces huit ans, l'inflation à elle seule a fait du tort aux étudiants de sa circonscription. Pourquoi n'exerce-t-il pas des pressions en leur faveur? Pourquoi n'essaie-t-il pas de ramener le premier ministre à la raison et de lui faire comprendre qu'en huit ans, l'inflation a rongé le pouvoir d'achat de ces étudiants qui aimeraient aller à l'université, mais qui doivent obtenir des prêts basés sur les chiffres de 1984? C'est une honte. Il le sait et je suis sûr qu'il voudra s'en dissocier lorsqu'il se lèvera pour prendre la parole.

**M. McCurdy:** Comme un orateur précédent l'a dit, cela doit gêner quelque peu les députés de l'autre côté que, dans le projet de loi C-60, les ministériels aient offert une autre occasion de parler de ce qu'a fait le gouvernement à propos des paiements de transfert aux provinces, en particulier, ceux qui sont destinés à l'enseignement postsecondaire et à l'assurance-maladie.

Fondamentalement, on pourrait dire qu'il s'agit d'un projet de loi d'ordre administratif à certains égards. Il porte sur le fait qu'il est maintenant nécessaire de prolonger les arrangements fiscaux en ce qui concerne le financement des programmes établis, plus précisément, pour tenir compte des modifications apportées à la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, de sorte que la loi actuelle s'appliquera jusqu'en 1994.

Ce projet de loi prévoit aussi des accords d'application qui permettraient aux gouvernements provinciaux de percevoir les impôts au nom du gouvernement fédéral et vice versa, et de prendre des dispositions pour que les gouvernements respectifs tiennent compte des paiements effectués par les contribuables, par l'intermédiaire de l'un ou de l'autre.

Il prévoit également que le plafond actuel des paiements de FPE soit fondé sur l'exercice financier 1992-1993 plutôt que sur celui de 1987-1988.

Naturellement, l'un des éléments de ce projet de loi qui pourrait passer inaperçu est le fait qu'il est nécessaire de prolonger les paiements de transfert actuels pour l'enseignement postsecondaire et la santé parce que le gouvernement n'a pas négocié une nouvelle entente dans le cadre du FPE.

Cela aurait dû être fait l'année dernière et c'est une question qui a été débattue à la Chambre à maintes reprises, depuis 1984. Monsieur le Président, vous savez qu'on s'inquiétait vivement de l'érosion des paiements aux provinces ainsi que des responsabilités relatives des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral en matière d'enseignement postsecondaire.

La question n'est pas définie aussi clairement en ce qui concerne l'assurance-maladie, mais nous y viendrons plus tard.

Le fait est qu'il y avait là un problème que nous aurions dû déceler, à propos de la responsabilité des provinces à savoir que ces dernières n'assumaient peut-être pas leur juste contribution. Nous avons demandé à maintes reprises que le financement des programmes établis fasse avant tout l'objet de négociations réelles de sorte à assurer les paiements de transfert stipulés pour l'enseignement postsecondaire, que les provinces soient tenues de contribuer une certaine quote-part et que le niveau des contributions à l'enseignement post-secondaire ne

continue plus de baisser comme il l'a fait depuis le début de cette décennie.

Cette diminution, je tiens à préciser, n'a pas commencé sous ce gouvernement. En fait, elle a commencé au moment des réformes législatives entreprises par le gouvernement précédent, à partir de 1977, mais surtout en 1982 et en 1983, avec le programme des six et cinq, qui a coûté des sommes considérables au système.

Si l'on considère les 9 milliards de dollars que les changements effectués par le gouvernement actuel ont coûté au système et qu'on ajoute à cela les 2 milliards de dollars que le gouvernement libéral avait retirés au financement des programmes établis, nous parlons d'une diminution nette de quelque 11 milliards de dollars des contributions que nous aurions dû recevoir du gouvernement au chapitre de l'enseignement postsecondaire. Il faut envisager la question dans le contexte de ce que le gouvernement a appelé son programme de prospérité.

Monsieur le Président, vous vous souvenez, j'en suis sûr, car je sais que cette annonce vous avait alors autant enthousiasmé qu'elle le fait aujourd'hui, que le gouvernement fédéral avait promis de quadrupler le nombre de stagiaires formés au Canada de façon à égaler au moins le niveau de formation atteint dans l'industrie aux États-Unis, lequel est considérablement moins élevé qu'en Europe, et surtout en Allemagne.

Il a annoncé son objectif, assez ambitieux, de doubler le nombre de scientifiques, d'ingénieurs et de mathématiciens. Il avait promis de réduire à néant le taux d'analphabétisme fonctionnel qui était de 20 p. 100 dans la population canadienne. Il avait promis, et nous avions applaudi à cette recommandation, que 90 p. 100 des étudiants finiraient leurs études secondaires.

Cette mesure législative et le dernier budget d'ailleurs ne sont que le prolongement d'une politique diamétralement opposée à celle qu'on nous avait promise.

Nous étions tout disposés à pardonner au gouvernement ses échecs passés s'il nous avait donné la moindre raison de croire qu'à partir de l'exercice 1992-1993, il allait s'attacher résolument aux questions de l'éducation et de la formation qui constituent, nous a-t-on dit ou du moins laissé entendre, l'assise du programme de prospérité du gouvernement.

Les néo-démocrates ont beaucoup de mal à digérer la bouillie idéologique de droite que nous sert le gouvernement fédéral dans son programme de prospérité, mais ils comprennent sans mal que, si l'on veut avoir une économie à valeur ajoutée productrice d'emplois pour les Canadiens et créatrice de richesse, il faut absolument créer des débouchés pour tous nos compatriotes, et cela par la formation, l'éducation et l'acquisition de compétences.

En somme, la création de richesse dépend de l'ingéniosité, de la créativité et de la capacité d'innover que les Canadiens ont à profusion quand on leur donne la chance d'y donner libre cours.

Qu'on prenne l'exemple du FPE ou celui du budget global de formation, le gouvernement a retranché 200 millions de dollars du programme de formation de la Planification de l'emploi. Il faut bien comprendre que ce programme s'adresse aux jeunes chômeurs qui, dans bien des cas, ne trouvent pas de travail parce qu'ils n'ont pas les compétences requises.

Le gouvernement conservateur se targue de comprendre l'importance de la formation et de l'éducation. Depuis son arrivée au pouvoir, pourtant, les dépenses publiques globales à ce chapitre ont diminué considérablement.

On constate une baisse. Les chiffres sont là pour le prouver. Entre 1986-1987 et 1991, le coût de la vie a augmenté de 25,5 p. 100 dans l'ensemble, tandis que le total des contributions du gouvernement sur le chapitre de l'éducation et de la formation n'a augmenté que de 6,5 p. 100. C'est scandaleux!

• (1640)

C'est tragique quand on pense aux principes fondamentaux en cause et aux conséquences de cette tendance pour notre pays et sa capacité de créer la richesse permettant à nos citoyens de prospérer.

Le gouvernement actuel pense qu'il faut d'abord avoir la richesse pour se doter ensuite de programmes sociaux satisfaisants, alors qu'en fait, si l'on n'a pas de programmes sociaux satisfaisants, on n'a pas la moindre chance de créer de la richesse. Le programme social clé dans ce

contexte concerne évidemment la formation et l'enseignement.

Le nombre des inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire du pays a augmenté de 43 p. 100, alors que les dépenses consacrées à la formation et à l'enseignement, comme je viens de le mentionner, n'ont augmenté que de 6,7 p. 100.

Il est étrange de voir à la une du *Globe and Mail* une manchette disant que les études sont réservées aux riches. Quand on lit ça dans le *Globe and Mail*, on peut penser que c'est une nouvelle positive. Mais même le *Globe and Mail* est inquiet de ce qui arrive à nos établissements d'enseignement postsecondaire, car ils sont terriblement mal en point.

J'aurais aimé que mon collègue libéral de Terre-Neuve signale qu'on a mis à pied non pas des dizaines mais des centaines d'employés dans les grandes universités. Dans certaines universités du pays, les frais de scolarité ont subi des hausses allant jusqu'à 250 p. 100.

Pour plus de précisions à ce sujet, voyons certains chiffres que j'ai ici sur mon bureau. En 1980-1981, à Terre-Neuve, qui constitue à mon avis un bon exemple, les frais de scolarité servaient à couvrir 10,2 p. 100 des frais généraux de fonctionnement à l'Université Memorial. En 1988-1989, ce qui n'inclut pas les exercices financiers de 1990-1991, 1991-1992 ou 1992-1993, mais, déjà en 1989, la proportion des frais de fonctionnement de l'Université Memorial couverts par les frais de scolarité était passée à 13 p. 100. Cette proportion doit sûrement être en voie d'atteindre 16, 17, 18 ou peut-être même 20 p. 100. C'est sûrement ce que je constaterais si je disposais de chiffres plus récents.

En Nouvelle-Écosse, cette proportion est passée de 14,7 à 21,6 p. 100, tandis qu'elle passait de 16,9 à 20,4 p. 100 en Ontario. Dans cette dernière province, le gouvernement néo-démocrate a dû hausser les frais de scolarité parce que le gouvernement fédéral a réduit encore davantage que pour les autres provinces les paiements de transfert qui lui étaient destinés pour l'enseignement postsecondaire et l'assurance-maladie.

Bien sûr, le gouvernement fédéral présente un projet de loi d'ordre administratif, mais les gens comprennent qu'il ne fait tout simplement que poursuivre son action inspirée par sa position hypocrite en matière de formation et d'enseignement. Il continue à faire une chose et à dire tout le contraire.

Nous parlons bien sûr de l'assurance-maladie et du financement des programmes établis. Je n'ai pas besoin de décrire en détail ce qu'il advient du régime d'assurance-maladie au Canada. Nous avons ici, au pays, l'exemple parfait des services de santé accessibles, universels et abordables qu'un État devrait fournir à ses habitants.

C'est à cause du gouvernement que des provinces comme le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta songent à imposer des tickets modérateurs aux utilisateurs des services de santé et à établir un système de soins de santé à deux niveaux, où les riches seraient en santé, puisqu'ils seront en mesure de payer, et les pauvres verraient leur santé se détériorer. On imiterait ainsi les États-Unis où seuls les riches peuvent avec impunité espérer être admis à l'hôpital, parce qu'ils peuvent se le permettre. J'imagine que les éléments les moins controversés de ce projet de loi sont ceux qui prévoient l'harmonisation de la TPS et de la taxe provinciale sur les ventes. Comme j'ai très peu de temps, je ne veux pas, à ce stade-ci, me lancer dans la critique de la TPS, qui remplace la TVF, la taxe sur les ventes des fabricants qu'on qualifiait de faucheuse d'emplois, mais qui les fauchait sans tapage. L'un des avantages de la TPS, c'est que quand elle fauche des emplois, tout le monde le sait.

Elle fauche des emplois, et tout le monde le sait. J'entends un député conservateur qui se moque tranquillement de moi.

**Une voix:** Des sottises.

**M. McCurdy:** J'espère que ma province ne succombera pas au chantage transparent auquel se livre le gouvernement afin d'obliger ma province à intégrer sa taxe de vente à cette abominable taxe fédérale de vente qui fauche des emplois à Windsor à un rythme absolument effarant.

Je ne vois pas pourquoi le gouvernement n'aurait pu trouver une méthode innovatrice pour s'attaquer au magasinage outre-frontières, au lieu de tenter de régler ce problème très grave en obligeant les provinces à intégrer leur système à cette taxe, fruit d'une idéologie qui ne sert pas les intérêts de notre pays, d'une idéologie vouée à la disparition.

Cette idéologie disparaîtra certainement de façon permanente aux prochaines élections, et nous retournerons à une époque où les Canadiens pouvaient compter sur un gouvernement attaché à l'équité et à la justice sociale, ce qui n'est pas le cas actuellement.

N'oublions pas que, grâce à ce petit projet de loi d'ordre administratif, il sera un peu plus facile pour le

gouvernement d'assener encore un autre coup aux Canadiens.

**M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn):** Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue pour un excellent discours et une analyse judicieuse de la situation dans laquelle se trouve notre pays.

Je sais que nous sommes limités par le temps et que nous ne pouvons pas toujours aborder tous les sujets que nous voudrions aborder. J'aurais aimé que le député parle de la dissolution de certains organismes dans le dernier budget, notamment le Conseil économique du Canada et un autre qui, je sais, tenait beaucoup à coeur au député et était aussi directement lié à la question de l'éducation, soit le Conseil des sciences du Canada.

**M. McCurdy:** Monsieur le Président, en réalité, je comprends pourquoi le gouvernement a fait disparaître le Conseil des sciences du Canada. Pour le gouvernement, cet organisme était comme un chien enragé accroché à sa cheville, et il fallait le supprimer parce qu'il avait les moyens, la compétence et la capacité de recherche nécessaires pour critiquer de façon objective et impartiale les décisions de ce gouvernement, ce qu'il faisait.

Comme vous le savez, le Conseil des sciences était sur le point de faire un certain nombre d'études qui auraient prouvé que les politiques du gouvernement en ce qui concerne les sciences, la formation et l'éducation sont inadéquates.

Pour ce qui est du Conseil économique du Canada, il ne critiquait pas trop le gouvernement, mais ce dernier craignait qu'il ne le fasse, alors il a jugé bon de le supprimer aussi.

Il y a aussi la Fondation canadienne des relations raciales. C'est le cas le plus curieux parce que le gouvernement a fait disparaître cette institution en même temps que le Programme de contestation judiciaire. Cela s'est produit au moment même où beaucoup de Canadiens s'inquiètent de plus en plus de la croissance de la xénophobie et du racisme ici parmi les gens qui ont peur de perdre leur gagne-pain, leur maison, leur emploi et leur capacité de subvenir aux besoins de leur famille, qui n'aiment pas les décisions du gouvernement et qui cherchent des boucs émissaires.

• (1650)

Il n'est pas nécessaire d'être très soupçonneux pour constater que des choses très importantes ont été sacrifiées dans ce budget. Ces conservateurs qui ont sonné le glas de la Fondation canadienne des relations raciales et du Programme de contestation judiciaire ont également refusé d'appuyer, dans le rapport sur la Constitution, un engagement à promouvoir l'égalité des minorités raciales et ethniques et, avec la complicité des libéraux, ils ont réussi à exclure au moins le tiers de la population de ce qui devait être une série de consultations constitutionnelles populaires.

Si l'on ajoute la dissolution du conseil des sciences, du conseil économique et de la fondation à la longue liste de compressions que le gouvernement a imposées aux divers organismes du secteur public, le total s'élève à 23 millions de dollars. C'est ce que le gouvernement a dépensé pour permettre aux membres d'une commission d'aller, dans toutes les régions du pays, discuter avec une trentaine ou une quarantaine de personnes de son programme qui a été ridiculisé à juste titre et qui vise à assurer la prospérité de notre pays.

**Mme Diane Marleau (Sudbury):** Monsieur le Président, ce projet de loi comporte aussi des dispositions concernant la perception fiscale. Elles visent apparemment à faciliter cette perception par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Le député croit-il que le projet de loi comporte aussi des aspects pouvant faciliter l'harmonisation de la TPS et de la taxe de vente provinciale? Comme bon nombre de ces questions ont déjà été discutées lors d'une rencontre avec les premiers ministres provinciaux, le député sait-il si M. Rae a décidé d'harmoniser la taxe de vente provinciale de l'Ontario avec la TPS?

**M. McCurdy:** Monsieur le Président, vous savez que je me suis penché sur la question. J'imagine que la question du député est: Le premier ministre de l'Ontario sera-t-il contraint de céder au chantage? En fin de compte, c'est aussi simple que cela. La question est de savoir s'il sera possible de négocier une entente raisonnable avec le gouvernement fédéral relativement à la perception de deux taxes différentes, la TPS et la TVP, c'est-à-dire la taxe de vente provinciale, sans être contraint de recourir à un système d'harmonisation.

La question est ni plus ni moins: «Vais-je tomber si l'on me tire dessus?» Je ne suis pas dans les souliers de M. Rae. Toutefois, j'espère que celui-ci ne va pas tomber si le gouvernement fédéral lui tire dessus avec la TPS.

**M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ceux qui ont pris la parole avant moi au sujet du programme de péréquation. Si j'ai bien compris les in-

tervenants de l'opposition, le terme «harmonie» ne fait pas partie de leur vocabulaire.

Afin de mettre les choses au clair, j'aimerais lire un texte qui explique comment fonctionne le système de péréquation.

> Les paiements de péréquation sont calculés selon une formule énoncée dans la législation fédérale. Premièrement, le montant des recettes que chaque province pourrait tirer d'une assiette fiscale typique est calculé en tenant compte de pratiquement toutes les sources provinciales et locales possibles de recettes fiscales.
>
> Deuxièmement, la capacité, par habitant, de chaque province de générer des recettes à partir de ces sources est comparée à celle de cinq provinces formant une norme *représentative*. À l'heure actuelle, cette norme correspond à environ 4 700 $ par habitant.

Je m'arrête ici, mais je répète encore une fois que j'écoute avec intérêt les propos de mon collègue de Terre-Neuve lorsqu'il fait allusion aux Îles-de-la-Madeleine et aux étudiants de cette région. Toutefois, c'est une chose que d'être dans l'opposition mais cela en est une autre que de faire preuve de réalisme.

Évidemment, lorsque nous parlons de nos étudiants, que ceux-ci soient de Terre-Neuve, des Îles-de-la-Madeleine ou de la Gaspésie . . .

[*Français*]

—la Gaspésie, ou n'importe où au pays, monsieur le Président, c'est important, comme le premier ministre l'a déjà dit ici en cette Chambre: les contribuables sont toujours les mêmes. Qu'il s'agisse de taxes municipales, provinciales ou fédérales, c'est toujours la même personne qui paie ces taxes.

[*Traduction*]

Nous devons tenir compte de cette réalité lorsque nous discutons et que nous examinons ce qui a été proposé pour la période allant jusqu'au 31 mars 1994, comme l'a mentionné le ministre des Finances dans le budget.

L'opposition gémit en disant que nous avons fait des compressions. Ce n'est pas vrai. En fait, les paiements de péréquation sont passés de 5,9 p. 100 en 1984-1985 à 7,8 p. 100. Selon ma logique d'ancien professeur de mathématiques, cela correspond à une augmentation.

Les paiements de péréquation s'élevaient approximativement à 5,422 milliards de dollars en 1984-1985. Ces chiffres peuvent être consultés par tous les intéressés. En 1992-1993, le montant proposé est de 8,56 milliards de dollars. Ceci m'amène à poser la question: Le gouvernement a-t-il assez fait? Évidemment, si vous dépensez sans compter, cela est très difficile au niveau des finances personnelles et publiques, et quelqu'un doit en faire les frais.

Lorsqu'on parle de paiements de péréquation, d'harmonisation, de TPS et de taxe de vente provinciale, il faut reconnaître que tout cela fait partie d'un processus d'unification du Canada, tout en étant lié à une constitution qui nous rendra plus forts et non plus faibles. On a parlé des riches et des pauvres. Évidemment, comme l'a mentionné mon collègue de Terre-Neuve, nous faisons partie d'un grand pays dans lequel les moins bien nantis peuvent bénéficier de l'aide de ceux qui sont plus à l'aise, comme cela a été le cas dans le passé. J'espère sincèrement qu'il continuera d'en être ainsi dans l'avenir.

Lorsque nous parlons de dépenser de l'argent, c'est-à-dire l'argent de ces mêmes contribuables, nous devons faire face à la réalité. Nous devons le faire lorsque nous parlons de paiements de péréquation, mais aussi dans le cas de chaque ministère du gouvernement. Pas plus qu'aucun autre gouvernement, notre gouvernement ne peut se laisser aller à faire des dépenses frivoles. Nous ne pouvons pas nous permettre d'emprunter de façon excessive.

Loin de moi l'idée de prendre la part de l'opposition. Compte tenu de tout ce que propose l'opposition officielle, notre déficit annuel excéderait peut-être aujourd'hui les 100 milliards de dollars si celle-ci formait le gouvernement.

Les contribuables seraient outrés par cela et ne l'accepteraient pas. La situation est très difficile, mais la critique est très facile pour les Terre-Neuviens, les Britanno-Colombiens ou les gens de ma circonscription. Nous avons été élus en 1984 et réélus en 1988 pour mettre de l'ordre dans les dépenses du gouvernement et cela n'a pas été facile.

La différence entre 5,4 milliards et 8,5 milliards de dollars n'est pas une perte. C'est un gain que les députés d'en face ont aussi oublié de signaler. Le taux d'inflation est tombé à 1,6 p. 100 environ. On a critiqué notre politique. Et pourtant, cette politique financière a été avantageuse pour les provinces.

Pour répondre à mon collègue de l'Ontario qui a dit que M. Rae n'acceptera jamais d'harmoniser—et nous n'avons nullement l'intention de parler outre mesure de la Constitution et de l'harmonie canadienne dans le débat sur ce projet de loi—, je dirai que le seul véritable gagnant de cette harmonisation ainsi que d'une meilleure gestion des recettes fiscales, municipales, provinciales ou fédérales, c'est le contribuable et, au bout du compte, notre magnifique pays, le Canada.

• (1700)

Ils parlent de l'état de dévastation dans lequel nous sommes. C'est vrai parce que nous ne pouvons pas nous permettre de dépenser davantage. Cependant, nous avons hâte au jour où nos finances rentreront dans l'ordre et où nous pourrons nous adresser de nouveau aux étudiants universitaires ainsi qu'aux provinces, qu'elles aient un gouvernement socialiste ou non, qu'elles soient ou non en faveur de l'égalité pour tous ou qu'on veuille ou non remettre les Canadiens au travail, ce qui est le

souhait et l'objectif de notre gouvernement. Tel est notre objectif de ce côté-ci et il le demeurera.

Quant aux programmes politiques provinciaux qui préconisent qu'on prenne au fédéral pour donner aux provinces, nous avons jusqu'au mois de mars 1994 pour que les ministres des Finances provinciaux, les premiers ministres provinciaux et le premier ministre du pays discutent de cette assiette fiscale et s'entendent sur la meilleure façon de dépenser cet argent au profit de tous les Canadiens, y compris ceux qui paient leurs impôts.

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au nom de mon caucus et au nom des électeurs de York-Ouest, au sujet du projet de loi C-60. Ce projet de loi traite essentiellement des paiements de péréquation et de transfert aux provinces, qui, en gros, leur permettent d'assumer leurs responsabilités en vertu de la Constitution de notre pays, au nom des contribuables.

Le débat d'aujourd'hui a porté plus précisément sur les paiements de transfert au chapitre de l'éducation, des études postsecondaires et de la formation. Je pense, pour ma part, qu'il vaudrait la peine de ne pas nous limiter à une perspective étroite du projet de loi C-60 et de regarder plutôt jusqu'à quel point le gouvernement a maintenu la cadence dans ses paiements aux provinces.

Si l'on remonte en arrière de quelques années, on constate que, l'an dernier, avec l'entrée en vigueur de la TPS, l'inflation n'était pas à 2 p. 100, 3 p. 100 ou 4 p. 100, mais avait bel et bien grimpé à 5 p. 100. Les paiements de transfert étaient loin de compenser la croissance du PNB et le taux d'inflation, et ce fut le cas plusieurs années d'affilée.

Le premier ministre et le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et du Commerce extérieur parlent de rétablir la compétitivité des Canadiens et du Canada, d'appliquer un programme de prospérité, d'éliminer l'analphabétisme chez les Canadiens et de permettre au Canada de tenir la cadence dans un monde qui progresse très rapidement et qui ne nous doit rien.

Qu'est-ce cela signifie. Qu'il y a une mer de différence entre les beaux discours du premier ministre et ce qu'il a couché sur papier pour tenter indistinctement d'inspirer la nation. Cela signifie qu'il y a toute la différence du monde entre ce qu'il dit et ce qu'il fait, et que lorsque vient le temps de verser des paiements de transfert pour l'éducation postsecondaire, le gouvernement n'est pas là.

Le Canada n'est pas comme certaines régions de l'Europe de l'Ouest, où il y a un équilibre entre les jeunes qui demandent à être admis à faire des études postsecondaires, et notamment universitaires, et ceux qui sont effectivement admis. Autrement dit, leur nombre est sensiblement le même. Il faut savoir qu'en Europe, il y a beaucoup plus de jeunes qui vont à l'université ou qui suivent des stages de formation pour devenir électriciens, outilleurs ou ouvriers en matrices qu'ici.

Aujourd'hui, nous avons donc évoqué non seulement le fait que des Canadiens n'ont pas les moyens d'aller à l'université, mais aussi la situation de nos universités et de nos établissements d'enseignement postsecondaires qui ne peuvent même pas avoir les locaux nécessaires. Passe encore qu'on n'ait pas les moyens d'y aller. Le comble, c'est que nos établissements d'enseignement n'aient pas assez de places pour répondre à la demande des jeunes qui souhaitent s'inscrire. Ce problème est directement lié aux budgets dont ces universités disposent pour agrandir leurs locaux et payer les professeurs. Cela a quelque chose à avoir avec la mesure pratique dont la Chambre est saisie cet après-midi.

Voici ce à quoi se résume notre message: si le gouvernement du Canada veut offrir à ses jeunes la formation qui leur permettra de réaliser non seulement leurs aspirations personnelles mais également celles du pays, si nous voulons former les Canadiens, jeunes et vieux, ceux qui cessent de travailler à 50 ans parce que leur usine ferme, que ses machines sont déménagées à Buffalo ou parce qu'il en coûte un peso pour construire des gadgets au Mexique et nous les vendre avec la même marge bénéficiaire, si nous voulons que ces gens aient leur place au soleil, alors il va falloir que le gouvernement du Canada convertisse ses paroles en dollars.

Malheureusement, le mot dollars ne sert souvent qu'à embellir le discours. Il y a un instant, un député du gouvernement a demandé si le projet de loi C-60 n'était pas fait pour amener les Canadiens à avoir confiance au gouvernement. Je répondrai que non, car voilà déjà deux semaines que le budget fédéral a été présenté. Je vous demande ceci: Après la présentation de ce budget fédéral, les Canadiens ont-ils davantage confiance dans le gouvernement pour s'occuper de leurs intérêts sur le plan financier?

Dans les journaux d'hier, on disait, par exemple, que selon une étude effectuée au Canada, sept Canadiens sur dix refusaient non seulement d'accorder leur confiance au premier ministre, mais affirmaient également qu'ils ne lui feraient jamais plus confiance. Cela vous montre à quel point il est digne de loi.

Lorsqu'on examine le budget fédéral, comment peut-on mesurer si les Canadiens donnent une bonne note au gouvernement ou s'ils ont une certaine confiance en lui? Les chômeurs notamment sont en mesure de juger. Si le mardi 25 février, à 16 h 30, ils ont écouté l'exposé budgétaire du ministre, ont-ils eu le sentiment que ce budget allait leur permettre de retrouver un emploi? Manifestement, la réponse est non, car il ne renfermait aucune mesure tendant à stimuler l'économie, si ce n'est la possibilité d'utiliser les contributions à un régime enregistré d'épargne-retraite pour acheter une maison. À part cela, il n'y avait aucun stimulant, aucun programme, aucun effort concerté ni aucun signe que le gouvernement est conscient du fait que 1,5 million de nos concitoyens demeurent sans emploi. Manifestement, les gens avaient au moins l'espoir naïf, s'ils étaient au chômage, que d'une façon ou d'une autre, le ministre des Finances allait leur donner une raison d'espérer en leur avenir et en celui de l'économie en général. Ce n'est pas ce qui s'est passé et tout cela de la part d'un gouvernement qui a promis des emplois, toujours des emplois et encore des emplois et qui a déclaré que l'Accord de libre-échange allait assurer la prospérité du Canada.

Vous rappelez-vous des lettres envoyées durant la campagne de 1988 par des présidents-directeurs généraux de tout le pays qui avertissaient les travailleurs que, si le Canada ne signait pas cette entente, leur travail allait être menacé? Ce sont, en fait, les mêmes emplois qui sont maintenant menacés et supprimés.

Où sont donc passés les programmes de transition promis? Rappelez-vous de la campagne qui a porté là-dessus. Le premier ministre a déclaré à l'époque à notre chef du moment qu'il allait mettre en oeuvre les meilleurs programmes de transition jamais vus dans le monde occidental.

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre):** Où sont-ils?

• (1710)

**M. Marchi:** Mon collègue d'Ottawa-Centre demande où ils sont. Les Canadiens posent la même question.

On ne peut jouer sur deux tableaux. On ne peut pousser le pays dans un accord de libre-échange qui désavantage nos secteurs et notre population tout en refusant de mettre en oeuvre des programmes réalistes de transition. Cela veut dire qu'on s'intéresse peu aux Canadiens, monsieur le Président. Cela veut dire qu'on refuse de prendre de cet argent, des 30 milliards de dollars qu'on verse chaque année aux chômeurs et assistés sociaux du Canada. Nous disons aux Canadiens que nous allons leur remettre en moyenne 12 000 $ chacun en prestations d'assurance-chômage et, quand ils ont épuisé ces prestations et qu'ils s'adressent encore au gouvernement, ce dernier leur répond: «Maintenant, nous pouvons encore vous accorder un montant annuel de 14 000 $; demandez l'aide sociale.»

Ce montant de 30 milliards de dollars par année représente-t-il un bon investissement dans la dignité humaine et dans la productivité? Accepterons-nous que ce gouvernement se cache continuellement derrière ce qu'il appelle «la dette»? Personne n'est irresponsable à la Chambre. Nous voulons tous acquitter nos factures. Or, nous avons tous des dettes. Personnellement, j'ai une dette. Cette dette s'appelle une hypothèque, de sorte que ma maison appartient plus à ma banque qu'à moi-même. Cela ne m'empêche pas d'engager d'autres types de dépenses, que ce soit pour satisfaire des besoins ou pour maintenir un train de vie.

De la même façon, même si le gouvernement est engagé à gérer cette dette, il doit aussi établir un équilibre entre les besoins des Canadiens qui n'ont pas d'emploi et qui ne vivent pas dans la dignité, et une dépense de 30 milliards de dollars. Il aurait été avantageux d'utiliser une partie de ce montant de 30 milliards de dollars pour redonner du travail à des Canadiens. Or, dès qu'on dit cela, on se fait accuser d'être irresponsable, profiteur et dépensier, alors qu'en fait, en redonnant du travail à des Canadiens, on leur rendrait leur dignité légitime. Ils travailleraient. Ils seraient productifs. Ils paieraient des impôts. Ils toucheraient un revenu hebdomadaire qui remplacerait leurs prestations d'aide sociale ou de chômage. Ils pourraient ainsi acheter quelques produits, ce qui favoriserait peut-être la relance de l'économie. Le cycle se briserait, de sorte qu'on pourrait réduire ce paiement annuel de 30 milliards de dollars qui permet aux gens de rester à la maison et de regarder des téléromans. C'est une des façons de mesurer ce budget.

Un député de l'autre côté a dit: «Pourquoi ne pas faire confiance au gouvernement?» De toute évidence, deux semaines après la présentation du budget fédéral, les chômeurs canadiens disent qu'ils ne lui font toujours pas confiance.

Qu'en est-il du régime fiscal? Le projet de loi C-60 prévoit un cadre général exhaustif entre les gouvernements fédéral et provinciaux, et toutes sortes d'impôts. Le gouvernement, le premier ministre et le ministre des Finances étaient fiers de dire: «Cette année, avec le budget, nous vous avons accordé un allégement fiscal.»

Le chef de l'opposition officielle et le député de Windsor, qui est notre porte-parole pour les finances, ont analysé la situation et conclu que, pour une famille qui gagne en moyenne entre 15 000 $ et 20 000 $, la réduction nette est de 2 $ par année. Pour une famille qui touche 30 000 $ à 35 000 $, elle est de 15 $. Savez-vous ce que disent les Canadiens, monsieur le Président? «Merci beaucoup, monsieur le gouvernement, mais gardez vos 15 $.»

Qu'on songe aussi aux personnes âgées, dont on a augmenté la pension de 75c. par mois. Certaines d'entre elles ont déposé 75c. dans une enveloppe affranchie, l'ont envoyée à mon bureau et m'ont dit: «Rendez ces 75c. au gouvernement, car nous n'en avons pas besoin. S'il est aussi pauvre, il peut les garder.»

C'est là un gouvernement qui s'attend à des applaudissements pour avoir décidé d'effectuer une réduction de 15 $ après 33 nouvelles hausses d'impôt depuis 1984. Il est également l'artisan de la TPS. Or, même si on lui accordait tout le bénéfice du doute que la TPS était une bonne taxe, le moment de l'imposer n'aurait pas pu être aussi mal choisi. Le gouvernement nous écrase d'impôts. Dans toutes nos circonscriptions, il y a des gens qui viennent nous voir le samedi matin pour nous parler des taxes foncières municipales très élevées, surtout pour les personnes âgées qui ont un revenu fixe. Avec les taxes provinciales, les taxes fédérales et la TPS, à la fin du mois, les gens ont l'impression d'avoir travaillé plus pour le gouvernement que pour eux-mêmes. À la fin du mois, ils ne mettent rien de côté. Ils ne parviennent même pas à couvrir les dépenses qu'ils ont faites pendant ce mois.

Des gens viennent à nos bureaux, nous montrent leurs dépenses, du moins certaines d'entre elles, et nous demandent conseil. Prenons le cas d'une personne âgée. Savez-vous ce que le gouvernement fédéral répond à la personne âgée qui lui fait part de sa situation? De vendre sa maison si elle n'a pas les moyens de la garder. C'est la réponse qu'il lui donne.

Il y a dans ma circonscription, et dans celles de mes collègues, des personnes âgées qui ont travaillé pendant de nombreuses années pour avoir leur maison, surtout des Canadiens de toutes les couches sociales, des néo-Canadiens, des anciens Canadiens, des Canadiens de souche et des immigrants qui sont fiers d'avoir acquis une maison. Et le gouvernement canadien vient dire à la personne âgée qui a élevé une famille, qui a acheté une maison, qui l'a payée et dont les enfants ont maintenant quitté le nid familial pour voler de leurs propres ailes, de vendre sa maison si elle n'a pas les moyens de la garder. Une maison est l'investissement le plus important que feront la plupart des Canadiens. S'ils sont obligés de s'en défaire après avoir payé l'hypothèque pendant une trentaine d'années, avec les plans de remboursement s'étalant sur 25 ans qui existaient jadis et qui n'existent plus, que leur disons-nous?

J'en reviens à la question du député de la majorité: «Nous faites-vous confiance au sujet du projet de loi C-60, pensez-vous que nous allons revoir l'ensemble de la question de la taxation?» De mon point de vue je réponds: «Pourquoi le gouvernement changerait-il?»

Regardons la question des prestations familiales. On a beaucoup parlé de ce nouveau programme. L'analyse montre que, si la famille a un revenu de 30 000 $ à 40 000 $ par année, ses prestations pour enfants augmenteront de 4 $. Entre 1986 et 1991, le gouvernement a retiré 3,5 milliards du système actuel d'allocations familiales.

Le gouvernement revient à la charge et il espère que nous l'applaudissions. Le ministre de la Santé se vante d'avoir été «l'exécuteur» des garderies. Dans ma circonscription, et certainement dans celles de mes collègues d'en face, il m'arrive souvent, lorsque je fais du porte à porte, de voir . . .quoi au juste? De voir un bambin de six ans ouvrir la porte. Il s'occupe de son petit frère de deux ou trois ans pendant que ses parents sont au travail, parce qu'ils ne peuvent pas se permettre de les faire garder.

Alors, équipons-nous réellement notre nation? Donnons-nous vraiment à chaque homme et à chaque femme l'occasion de travailler tout en donnant des services de garde de qualité pour les jeunes qui demain assureront notre avenir, comme on ne cesse de nous le répéter? La réponse à mon collègue qui demandait: «Ne faites-vous pas confiance au gouvernement à propos du projet de loi C-60. Ne pensez-vous pas qu'il répondra aux besoins, que ce soit ceux des enfants, que ce soit le régime fiscal, que ce soit les chômeurs ou que ce soit la formation et l'enseignement?» La réponse est non, et ce n'est pas seulement parce que nous sommes dans l'opposition et que nous devons réagir ainsi, c'est un non au nom de tous les Canadiens.

Ce n'est pas seulement le fait que le gouvernement transfère le fardeau aux gouvernements provinciaux. La question, c'est qu'on transmet au pays le fardeau d'une dette qu'il devra payer pendant des années à venir, car comme je l'ai dit au début, rien n'est gratuit dans ce monde. D'autres États, que ce soit en Europe ou en Asie dans le Pacifique, ne se contentent pas d'injecter ces fonds nécessaires. Ils commencent à élargir l'écart qui existe entre leur pays, leur économie, leurs programmes de formation et d'apprentissage et les nôtres. L'Europe 92 est arrivée. Elle est ici. Ces pays se sont repris en main. Nous n'avons pas encore de libre-échange entre nos provinces. Nous devons nous secouer. Lorsque je dis «nous», j'entends notre pays. J'entends ce Parlement qui parle au nom du pays, du moins comme il l'a fait aujourd'hui et comme il le fera, espérons-le, à l'avenir.

• (1720)

Si nous voulons vraiment doter nos jeunes de la meilleure éducation possible et si nous désirons vraiment offrir à nos concitoyens des programmes de formation et d'apprentissage, pourquoi alors depuis quelques années ces paiements de transfert sont-ils si inférieurs au taux d'inflation ou au taux de croissance de notre PNB? Pourquoi? Cette question reviendra pour nous hanter.

Ce gouvernement regarde toujours en arrière pour nous rappeler des choses qui remontent à 1981, 1972 et 1953. Le défi qui se pose à ce gouvernement, ce n'est pas de mal citer l'histoire, c'est d'avoir une vision de l'avenir. À ce compte-là, le budget était un échec tout comme le projet de loi C-60.

**M. René Soetens (Ontario):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole pour dire que je suis déçu de ce que j'ai entendu.

J'ai bien entendu la remarque concernant notre façon de faire référence aux années 1981, 1982 ou 1983. Je respecterai le désir du député en n'y faisant pas références.

Toutefois, il a lui-même parlé de la période, depuis 1984, qui correspond à notre mandat au pouvoir et il a fait état du fait que nous avons diminué les paiements de transfert, que nous n'avons pas accordé des augmentations correspondant au taux d'inflation, etc.

Le député vient de l'Ontario, de la circonscription de York-Ouest, si je ne m'abuse. Moi aussi, je représente une circonscription de l'Ontario, d'ailleurs assez proche de la sienne.

Dans les renseignements mis à la disposition de tous, je note que de 1984 à 1991-1992, le gouvernement canadien à transféré environ 9,9 milliards de dollars à l'Ontario, soit une augmentation de 62 p. 100 du financement durant cette période, ce qui dépasse de loin le taux d'inflation.

J'aimerais faire remarquer au député que, durant cette période de forte augmentation, les problèmes qu'il a mentionnés quant aux programmes de formation et d'enseignement existaient déjà et ne se réglaient pas malgré tout l'argent qui leur était consacré.

Permettez-moi de pousser plus loin l'analyse. Il a déclaré que notre budget ne tient pas compte des chômeurs ni des problèmes économiques, qu'il ne renferme aucun stimulus ni aucun encouragement; je crois qu'il a employé le mot «aucun» suivi de huit ou dix qualificatifs différents pour montrer à quel point ce budget était désastreux.

Il est malheureux qu'il n'ait pas fait valoir aux yeux de ses électeurs l'aspect bénéfique de ce budget pour sa circonscription, pour la mienne et pour toutes les circonscriptions en Ontario où les usines sont nombreuses. Dans le secteur manufacturier, nous avons amélioré la déduction pour amortissement. Cette mesure est excellente pour les investissements et pour la création d'emplois. Nous avons réduit la retenue d'impôt sur les dividendes pour les fabricants, ce qui aura un effet positif sur ce secteur. Nous avons également réduit le taux d'imposition des fabricants.

J'ignore si General Motors est une entreprise importante dans sa circonscription, mais dans la mienne, General Motors emploie beaucoup de gens, tout comme Chrysler et de nombreuses multinationales du secteur de la fabrication. Nous venons de réduire le taux d'imposition. Cela permettra à ces entreprises de créer plus d'emplois.

Nous avons introduit des obligations pour le financement des petites entreprises, un fonds de capital de risque. Toutes ces mesures sont bénéfiques à l'Ontario.

Je regrette que le député ait décidé de ne pas tenir compte de toutes ces mesures bénéfiques pour l'Ontario dans sa critique de notre budget.

Enfin, le député a parlé de la formation et de l'éducation. Nous avons réservé 3,4 milliards de dollars pour les programmes de formation et de recyclage de la main-d'oeuvre.

Que le député sache que je ne veux pas regarder en arrière parce que je respecte son opinion. Mais j'aimerais que lui se tourne vers l'avenir. Le gouvernement fédéral consacre 3,4 milliards de dollars à la formation. Le

député ne veut sûrement pas que nous hypothéquions l'avenir. Il ne voudrait pas que nous soyons irresponsables et que nous dépensions l'argent que nous n'avons pas, mais il estime que nous devrions injecter plus d'argent dans l'économie.

S'il croit que 3,4 milliards de dollars ne suffisent pas, j'aimerais que le député nous dise combien d'argent le gouvernement du Canada devrait emprunter de plus pour financer la formation.

**M. Marchi:** Monsieur le Président, à en croire les commentaires de mon cher collègue, les Ontariens ne se sentent plus d'aise. On pourrait penser qu'après le dépôt du budget, ils seraient ravis et se précipiteraient tous aux bureaux de circonscription des ministériels pour les remercier, mais je dois rappeler au député que les chiffres sont beaucoup plus éloquents que je ne pourrais jamais l'être. Il y a 1,5 million de chômeurs et un million d'assistés sociaux. À Toronto, il y a plus de 10 p. 100 de sans-emploi. Et il prétend que ce budget sera une mine d'or pour le secteur manufacturier ontarien! Dans ma circonscription de York-Ouest, il y a de vastes parcs industriels dont certains sont moribonds, d'autres agonisants. Pour beaucoup, il est trop tard grâce à ces mesures.

Ne perdons pas de vue que ce budget se devait également de redonner confiance aux consommateurs de façon à ce qu'ils recommencent à acheter les produits que nos entrepreneurs et nos gens d'affaires veulent créer et fabriquer.

Si vous vous en souvenez, le gouvernement avait parlé de porter les prêts aux petites entreprises à 200 000 $. Notre porte-parole en matière d'entreprises et de tourisme avait fait remarquer au cours du débat à la Chambre que de nombreux entrepreneurs ne peuvent même pas obtenir un prêt de 100 000 $ de leurs banques. Elles refusent de prêter de telles sommes. Et pourtant le gouvernement proclame qu'il va porter le plafond, qui était de 100 000 $, à 200 000 $, alors qu'il sait parfaitement que même si ça fait bon effet, ça ne sert strictement à rien pour la personne qui se voit refuser un prêt par les banques à charte, les six grandes, puis par la Banque fédérale de développement, et qui vient nous demander à qui s'adresser. Allons-nous lui répondre que le plafond est maintenant de 200 000 $ et qu'elle n'a qu'à retourner à sa banque qui lui a déjà refusé un prêt de 100 000 $ ou même moins?

Ce que je demande au député, c'est d'être réaliste et d'étudier ces chiffres qui en disent long sur la santé de notre économie, sur les laissés-pour-compte de notre économie, une économie qui n'a rien à leur offrir, et sur la confiance des consommateurs qui ne va certainement pas entraîner une reprise de l'économie. C'est donc au gouvernement national, dépositaire des aspirations du pays et de ses habitants, qu'incombe la responsabilité d'inspirer cette confiance qu'on ne trouve pas dans la population.

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, permettez-moi de faire juste une observation puisque nous sommes en train de parler de la situation en Ontario, situation qui, à en croire le côté gouvernemental, est magnifique et, à en croire les libéraux, est déplorable. À mon avis, il est important de révéler à la Chambre et au pays certains faits.

L'un des faits qui a le plus contribué à la situation actuelle dans la province de l'Ontario, c'est que, malgré les fonds que, selon mon collègue conservateur, le gouvernement fédéral a transférés à cette province, les paiements de transfert qui étaient censés être versés à cette province en vertu du Régime d'assistance publique du Canada ont été réduits de 1,8 milliard de dollars au cours de la dernière année financière.

• (1730)

Nulle province ne saurait survivre à un tel coup. La province de l'Ontario a fait face à une politique gouvernementale conservatrice et, à en croire les dernières statistiques sur la population active, publiées vendredi dernier, le nombre d'emplois à plein temps, sous le gouvernement conservateur, a baissé de 73 000 l'an dernier—76 000 dans le secteur de la fabrication.

Voilà quels sont les réalisations de ce gouvernement. Il me semble qu'avec un tel bilan, si j'étais le député conservateur de l'Ontario, je ne poserais pas de questions et m'abstiendrais de tout commentaire. Je me ferais tout petit, heureux que personne ne remarque que le député en question est un membre du parti conservateur.

J'espère que mon collègue du Parti libéral conviendra avec moi qu'il ne convient pas de se vanter ainsi de ce qu'a reçu l'Ontario quand, en fait, cette province a été si durement frappée par les coups que lui a portés le gouvernement, et quand ses habitants ont été tellement affectés par l'Accord de libre-échange, la TPS, et les réductions budgétaires.

Il conviendra sûrement avec moi qu'il est plutôt déplacé pour un membre du Parti conservateur d'oser suggérer que ces mesures fiscales supplémentaires ont aidé en quelque sorte le secteur manufacturier.

**M. Marchi:** Monsieur le Président, l'autre élément et l'autre grande variable de cette équation nous attend dans quelques semaines quand nos collègues ontariens proposeront leur budget provincial, parce que la mauvaise politique fédérale a encore été aggravée au palier provincial par un gouvernement qui semble être opposé aux commerce et vouloir adopter en Ontario une législation du travail comportant tant de règlements qu'on n'en trouvera la pareille dans aucun pays, dans aucune province ni dans aucune région du monde. Il s'agit de ne pas aggraver une situation qui est déjà mauvaise.

J'implore le premier ministre de l'Ontario d'apporter une certaine lumière et un certain espoir dans quelques semaines lorsqu'il présentera son budget ontarien. J'aurais aimé pouvoir continuer un peu plus longtemps, mais je respecte le signal de la présidence.

**M. George Proud (Hillsborough):** Monsieur le Président, en écoutant ce débat, ces derniers instants, mes doutes à propos de ce qu'on a l'intention de faire ici sont plus forts qu'avant que j'arrive ici.

Je prends la parole aujourd'hui en tant que représentant d'une circonscription d'une province qui, par nécessité, reçoit depuis de nombreuses années des paiements de péréquation et de transfert.

Je parle, j'en suis sûr, au nom de tous les habitants de cette province quand je dis que ce n'est pas ce que nous souhaitons, mais qu'il en est ainsi et que nous préférerions l'inverse et nous trouver dans une situation financière où nous contribuerions aux paiements de péréquation plutôt que de les recevoir. Malheureusement, du moins dans un proche avenir, il semble que nous resterons dans cette situation. Quant au projet de loi qui concerne cette question, il est d'un grand intérêt pour moi et pour les habitants de ma province.

Toute la question des paiements de transfert et de péréquation concerne notre identité en tant que Canadiens. Dans nos discussions d'une portée considérable sur l'unité nationale, il ne faut surtout pas oublier que notre pays et ses parties constituantes doivent recevoir le même niveau de services de leurs gouvernements. Nous devons nous garder, dans notre ardeur à résorber le déficit, de créer deux ou plusieurs classes de Canadiens.

En tant qu'habitants de notre pays, nous avons tous droit aux mêmes services où que nous résidions. Nous ne devons jamais accepter qu'il en soit autrement. Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, de la région de l'Atlantique, de l'ouest, du nord et du centre du Canada, tous ont droit au même niveau de services.

Je crois malheureusement qu'il y a eu un certain relâchement ces dernières années. Les provinces de la région d'où je viens font face à des déficits croissants à cause de la réduction des paiements de transfert que leur verse le gouvernement fédéral.

Réunis en janvier, les ministres des Finances ont annoncé une légère augmentation de ces paiements, ce qui a peu fait pour réconforter les provinces qui s'étaient vues arrachées de gros morceaux de leur budget auparavant. J'insiste encore auprès du gouvernement pour qu'il ne lutte pas contre le déficit aux dépens des habitants les plus défavorisés des provinces les moins nanties de notre pays.

La semaine dernière, quand nous étions dans nos circonscriptions, j'ai eu l'occasion de parler à des étudiants du secondaire de l'importance de persévérer. Voici ce que je leur ai dit. Je crois en avoir convaincu quelques-uns qui songeaient à quitter l'école cette année pour se lancer sur le marché du travail, qu'il vaudrait peut-être mieux finir au moins un autre semestre. La question qui revenait le plus souvent était la suivante: «Si nous voulons faire des études postsecondaires, avec quel argent le ferons-nous?»

C'est une question très grave qui se pose d'un bout à l'autre du pays. Moins les provinces reçoivent d'argent pour l'enseignement postsecondaire, plus les étudiants doivent payer des frais de scolarité élevés. Ajoutez à cela la vive concurrence à laquelle ils doivent faire face pour se trouver un emploi d'été illusoire, et cela revient à dire aux étudiants—ce qui ne saurait tarder, je le crains—que quiconque n'appartient pas à la classe favorisée ne peut espérer entrer à l'université.

J'espère ne pas revoir pareille chose au Canada de mon vivant. Nous avons une belle population jeune. Comme je leur ai dit ce jour-là, ce sont eux qui dirigeront le pays plus tard. Je suis convaincu, et je l'espère, qu'ils feront beaucoup mieux que ce qu'on a fait jusqu'à maintenant.

Il y a deux questions plus particulières que je voudrais aborder.

Le gouvernement a l'intention de reconduire ces mécanismes de paiements de péréquation et de transfert pour deux ans encore, au lieu d'y mettre fin par un autre accord quinquennal.

Nous le savons tous, le gouvernement actuel sera forcé par la loi de se présenter devant les électeurs d'ici 18 mois. Je crains qu'en reconduisant ainsi les accords existants, il ne cherche qu'à gagner du temps avant les prochaines élections pour ensuite imposer des mesures plus draconiennes pour régler leur cas aux provinces.

Je déteste cette idée d'attendre après les élections. Quand j'entends le gouvernement se vanter d'avoir une excellente mesure à proposer, je commence à avoir des soupçons. Si après les élections, par un caprice du destin, le gouvernement réussissait à se maintenir au pouvoir, je crains bien qu'il poursuive son programme ayant pour effet de démanteler les structures qui ont fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui.

Il propose également de modifier l'année de référence. Ce pourrait être un autre moyen pour le gouvernement de se donner plus de marge de manoeuvre pendant une année d'élections.

Un autre aspect du projet de loi tient au fait que le gouvernement cherche toujours à amener les provinces à harmoniser la taxe sur les produits et les services avec leur propre taxe de vente provinciale, élargissant ainsi l'assiette fiscale pour les Canadiens.

• (1740)

Étant donné le généreux remboursement de 2 $ que le dernier budget fédéral laisse entrevoir aux contribuables, je ne pense pas que beaucoup d'entre eux seront emballés par la perspective d'une harmonisation de la taxe provinciale avec la taxe favorite du gouvernement actuel, la TPS.

Tout bien considéré, je crains bien que le projet de loi représente encore un autre pas dans la voie qui fera d'un Canada humanitaire et soucieux d'autrui, où le fort s'occupe du faible et lui vient en aide, un pays dont le gouvernement rejette ses responsabilités sur les autres paliers de gouvernement.

Je crains que cette situation se produise, surtout pour ce qui concerne l'autre secteur de financement, celui des services médicaux, dont on a beaucoup parlé depuis quelques mois. Beaucoup d'orateurs ont abordé la question.

Bien des habitants des plus petites provinces ont peur de ce qui pourrait arriver si les paiements de transfert aux provinces continuent de diminuer. Nous verrions sûrement alors s'établir des niveaux différents de services médicaux d'une région à l'autre du pays.

Lorsque le comité sur la réforme constitutionnelle est venu à Charlottetown pour la première audience qu'il a tenue en entreprenant son périple à travers le pays, le premier ministre de ma province a dit qu'il ne voudrait pas voir s'instaurer un régime de services médicaux à damiers dans notre pays. Il n'y a certainement personne qui souhaite voir arriver pareille chose dans notre grand pays.

J'espère que le gouvernement ne cherche pas à faire adopter cette mesure à ses propres fins, qu'il sera sérieux et qu'il veillera à ce que les paiements de transfert et de péréquation soient maintenus et accrus dans notre pays, car il y a encore plusieurs provinces et territoires qui auront besoin encore longtemps de l'aide du gouvernement central et des autres provinces plus riches.

J'exhorte le gouvernement à conserver ce régime, à l'améliorer, et non à y mettre fin dans deux ans. J'espère qu'il ne pourra pas le démanteler.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue de Hillsborough parce que je suis entièrement d'accord avec lui lorsqu'il dit que ce projet de loi porte sur l'essence même de ce que c'est que d'être canadien.

Il a signalé que sa province, l'Île-du-Prince-Édouard, reçoit des fonds du gouvernement fédéral. Il est évident que l'Île-du-Prince-Édouard n'est pas aussi riche que certaines autres provinces.

Venant de l'Ontario, je tiens à dire à mon collègue que la grande majorité des Ontariens sont absolument en faveur du partage des ressources et des richesses de leur province avec les autres régions du pays.

J'entends constamment les Ontariens dire qu'ils veulent un gouvernement national fort. Ils veulent que les normes en matière de soins de santé et d'éducation soient

les mêmes à l'Île-du-Prince-Édouard et en Ontario. Ils veulent des normes nationales.

Comme l'a dit le député de Hillsborough, ils veulent être certains que le gouvernement est en mesure d'assurer le maintien de ces normes dans toutes les provinces.

Ne croit-il pas que, si nous nous engageons dans la voie que le gouvernement veut prendre, il sera beaucoup plus difficile pour nous, en tant que législateurs nationaux, d'assurer le maintien de ces normes nationales?

**M. Proud:** Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue de ses remarques et de sa question. Ce que j'ai dit ici aujourd'hui et ce que je ressens chaque fois que je prends la parole à la Chambre pour parler de questions budgétaires, des paiements de péréquation et ainsi de suite, c'est que je crains que le pays où vous et moi avons grandi soit en train de changer radicalement. Je l'ai mentionné dans mon discours. Je crains que nous n'allions vers un genre de gouvernement plus égoïste où les riches s'enrichissent, mais où le gouvernement ne s'occupe plus des pauvres comme avant.

C'est une métamorphose qui a commencé il y a quelques années. Je suis triste de voir cela parce que je crois, et je ne dis pas cela parce que je viens d'une des régions les plus pauvres du pays, mais je crois que, en tant que Canadiens, nous devrions partager nos richesses comme nous le faisons certainement depuis 50 ans. Comme vous l'avez dit, beaucoup de gens en Ontario, au Québec et dans d'autres provinces sont aussi de cet avis.

Je suis certain que, si on faisait un sondage aujourd'hui, les résultats confirmeraient ce que je viens de dire. Je prie instamment le gouvernement de ne pas s'engager dans cette voie qu'il semble vouloir prendre et de ne pas détruire toutes les choses auxquelles je tiens et auxquelles tiennent beaucoup de députés de la Chambre, j'en suis certain.

**M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn):** Monsieur le Président, si l'on s'était fié aux bonnes paroles du gouvernement, on aurait pu croire que le projet de loi dont nous sommes saisis est essentiellement d'ordre administratif. C'est ce que je croyais au début, qu'il s'agissait d'une mesure législative des plus banales, qui n'avait pas tellement d'importance. Je suis redescendu sur terre en entendant un ministre, celui qui a fait ce matin le premier discours sur ce projet de loi. Il parlait avec fierté de tous les paiements de transfert que le gouvernement fédéral a versés aux provinces.

Je viens de la Saskatchewan et, quand je vois tout le tort causé à ma province non seulement par le gouvernement conservateur d'Ottawa au cours des dernières années, mais aussi par le gouvernement conservateur au pouvoir en Saskatchewan depuis dix ans, je peux vous dire que le ministre a attiré mon attention quand il a parlé de tout cet argent qui a apporté la prospérité pas seulement à la Saskatchewan naturellement, mais, d'après ce que le ministre semblait dire, à tout le pays.

Il ne faut pas tellement d'imagination, ni d'esprit d'analyse ou d'observation pour comprendre que le ministre chantait, en des termes sans équivoque, l'échec du système qu'il prétendait défendre.

Au Canada, dans l'un des pays les plus riches au monde, de l'avis de la plupart d'entre nous, lorsque le ministre qui aborde un projet de loi se glorifie de la multiplication au fil des ans des subventions accordées aux provinces, cela illustre sans conteste l'échec du système. Je dis bien l'échec du système, parce que j'ai l'impression que si le système n'avait pas échoué, les provinces et les régions auraient fort probablement reçu moins d'argent.

• (1750 )

Elles en auraient reçu moins, parce que le système économique en place au Canada, celui où le gouvernement fédéral joue un rôle économique de premier plan, aurait vraiment mené à la prospérité des régions. C'est le contraire qui s'est produit.

Je sais que la sécheresse peut parfois frapper notre région du pays ou que la situation économique peut s'y détériorer un peu. Mais, dans d'autres régions canadiennes, il arrive que, durant un hiver très froid, le poisson se déplace, quitte les eaux froides et soit alors plus difficile à capturer. Le secteur des pêches est alors en difficulté.

N'allez pas penser que j'ignore ce qui s'est produit depuis que ce gouvernement a été porté au pouvoir. Je sais très bien qu'en plus de l'échec de tous les autres programmes du gouvernement, l'incapacité de ce dernier d'appuyer les pêches et de bien protéger les ressources

halieutiques a provoqué un désastre économique dans les Maritimes.

Dans notre régime fédéral souvent décrit comme un fédéralisme coopératif, nous avons, dans le passé, convenu de verser des paiements de péréquation aux régions ou aux provinces qui connaissent des difficultés économiques. C'est parfaitement logique, et je vais utiliser la Saskatchewan comme exemple, car c'est une province en transition depuis un certain temps déjà. Moins de gens travaillent maintenant sur les terres que durant la ou les dernières décennies, en raison de la mécanisation de l'industrie agricole. En d'autres termes, bon nombre ont dû quitter la Saskatchewan.

Je me permets d'ajouter que, depuis que le gouvernement est au pouvoir à Ottawa, une philosophie semblable prévaut en Saskatchewan où l'on a enregistré un nombre encore beaucoup plus grand de départs en raison des ravages causés au secteur agricole par ses politiques.

Les personnes qui quittent la province sont souvent très instruites. Celles-ci n'ont pas toutes un diplôme universitaire, mais un grand nombre ont fait des études postsecondaires et possèdent des compétences qui favorisent le développement d'autres régions du pays. Cette contribution peut se faire au niveau académique dans le cas des personnes qui ont reçu une formation universitaire, ou dans l'industrie dans le cas de celles qui ont acquis des compétences dans nos instituts techniques.

Telle est la raison évidente pour laquelle le gouvernement fédéral doit assurer un transfert de fonds pour l'enseignement postsecondaire. Des fonds sont transférés dans le cadre du financement des programmes établis, le FPE, qui englobe aussi le régime d'assurance-maladie. Au fil des années, notamment à la fin des années 70 sous le régime du gouvernement libéral, le mécanisme de financement de l'enseignement postsecondaire et de l'assurance-maladie a été modifié, puisqu'on est passé des subventions conditionnelles précises à un financement global.

Monsieur le Président, nous avons certainement perdu une grande partie du contrôle que nous aurions autrement exercé. En effet, le gouvernement fédéral a perdu une grande partie du contrôle qu'il aurait autrement exercé relativement au financement de ces programmes.

Le financement a beaucoup diminué. Je sais qu'il me reste peu de temps. Je vais me concentrer sur le secteur de l'enseignement.

L'université a dû adopter ce qui a été décrit il y a environ une semaine lors d'une conférence comme une image plus commerciale. Si les universités adoptent le même profil dont le gouvernement actuel a fait sien, j'estime non seulement que l'économie du pays est en péril, comme on l'a vu, mais aussi que le système d'éducation tout entier va subir le même sort que l'économie nationale.

Pour les étudiants de la Saskatchewan, les compressions se sont d'abord traduites par la diminution du nombre de professeurs et de services. Pour faire face aux compressions, les universités ont dû hausser les exigences d'admission et les frais de scolarité. Ainsi, il est devenu à la fois plus coûteux pour les jeunes de la Saskatchewan d'aller à l'université et plus difficile d'y entrer.

Imaginez, pour entrer dans certaines facultés de l'Université de la Saskatchewan, les étudiants doivent parfois avoir des notes supérieures à 85 p. 100. Dans certaines, la note d'admission est même de plus de 90 p. 100.

Je pense que personne, du moins en principe, ne dira qu'il n'attache aucune valeur à l'éducation. Quand on pense que des universités exigent des moyennes de plus 90 p. 100 comme note d'admission, c'est complètement aberrant. Lorsque j'ai fini mon secondaire, il fallait avoir une moyenne de 65 ou 70 p. 100, si je me souviens bien, pour pouvoir entrer à l'université. Je pense que la Saskatchewan est un très bon exemple. Ses habitants sont très scolarisés. Ils sont allés à l'université et ont dû respecter des critères d'admission rigoureux. Ils ont servi non seulement leur province et leur pays, le Canada, mais le monde entier, avec un taux de succès inégalé.

Mais il faut être très prudent là-dessus, j'ai failli parler de compressions. Le fait est qu'en surface, la somme transférée par le gouvernement fédéral à la Saskatchewan n'a pas été réduite. Ce qui se passe, bien sûr, c'est que les fonds transférés à la Saskatchewan pour l'éducation postsecondaire et l'assurance-maladie n'ont pas suivi le rythme de l'inflation. Pour l'étudiant qui va à l'u-

niversité, cela est tout comme une compression, parce qu'il en souffre tout autant que si le gouvernement avait largement coupé dans le financement de l'université.

Je vois que je n'ai presque plus de temps. Il reste tellement de choses à dire. Nous pourrions parler longuement du budget. Tout à l'heure, le député d'Ontario se vantait de ce budget très bon pour les affaires. Selon lui, toutes ces compressions allaient transformer les citoyens de l'Ontario, et même tous les Canadiens, en une nation de travailleurs efficaces et productifs.

C'est ainsi que nous raisonnons depuis la naissance de notre pays. Nous donnons généreusement aux sociétés et aux entreprises pour les encourager et qu'en reste-t-il? Nous sommes aux prises avec un pays en faillite, de toute évidence. Quatre cent milliards de dollars, c'est beaucoup d'argent. C'est là le problème. Nous avons donné de l'argent à ces financiers et ça ne nous a pas aidés du tout. Voici ce qu'on pouvait lire dans un éditorial du *Saskatoon Star-Phoenix* au moment même où il était proposé de réduire les prestations de l'assurance-chômage. On pouvait lire la question suivante: Croyez-vous vraiment que c'est en favorisant les bien nantis qu'on va améliorer la situation financière et économique de notre pays? Non, évidemment. L'erreur de notre pays et des économistes au sein du gouvernement a été de donner trop d'argent aux sociétés et aux financiers, qui l'ont empoché et qui ont pris la fuite.

• (1800 )

On devrait donner l'argent aux petits entrepreneurs, qui ne peuvent pas s'enfuir à l'étranger—ma foi, je suppose qu'ils le peuvent, mais ils ne le veulent pas. Ils veulent rester au Canada et créer des emplois dans les localités canadiennes. Il est certes évident que c'est ce qu'ils font. J'estime qu'il est grandement temps de cesser de favoriser les bien nantis. Je souhaite seulement que, en cette fin du XX$^{e}$ siècle, le gouvernement se réveillera et comprendra que cela ne fonctionne pas. Cela n'a jamais fonctionné. Cela n'a certes pas fonctionné dans les années 30 et cela ne fonctionne pas davantage aujourd'hui.

Monsieur le Président, combien de temps me reste-t-il?

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député dispose encore de trois minutes.

**M. Fisher:** Oh, trois minutes. Parfait, c'est merveilleux. J'ai juste le temps de raconter une blague.

J'ai déjà étudié la théologie au sein de l'Église unie. Une blague circulait alors parmi les théologiens au sujet d'un ministre de l'Église unie qui était allé à Las Vegas. Les ministres et les membres de l'Église unie en général ne sont pas des amateurs de jeux de hasard, mais ce ministre-là allait jouer à Las Vegas en étant persuadé qu'aucun de ses paroissiens n'était dans les environs.

Il se disait: «Je vais jouer rien qu'une fois.» Il a donc décidé d'aller aux courses et pensait que la meilleure chose à faire, c'était d'aller visiter les écuries. Il avait entendu dire à travers les branches que c'était ainsi qu'on pouvait obtenir un bon tuyau.

Le voilà qu'il voit un prêtre suivre très attentivement un des chevaux dans la course. Il s'est dit: «Tiens, tiens, voilà le tuyau que je cherchais.» Il a parié sur ce cheval, qui est arrivé le dernier.

Il s'est dit que c'était bien fait pour lui car il n'aurait jamais dû jouer. Un peu plus tard, il a rencontré par hasard le même prêtre et lui a raconté son aventure. Le prêtre s'est mis à rire et a dit: «L'ennui avec vous, les ministres de l'Église unie, c'est que vous ne savez pas la différence entre la bénédiction et les derniers sacrements.»

Monsieur le Président, je dirais que le gouvernement actuel ne sait pas quand il faut administrer les derniers sacrements.

**M. René Soetens (Ontario):** Monsieur le Président, j'ai jugé bon de répondre sur deux points.

Manifestement, il y a eu certaines réactions au sujet de ce que j'ai dit relativement aux dispositions du budget qui étaient bonnes pour l'Ontario. Je ne reviens absolument pas sur mes déclarations.

Qu'il me suffise de dire que certaines de ces dispositions budgétaires tiennent compte d'observations non seulement de députés de l'opposition, mais également de la population en général au sujet des problèmes du secteur de la fabrication en Ontario; je suis donc heureux de voir qu'en fait, le gouvernement, dans son budget, a reconnu que certains problèmes se posaient et que nous prenons des mesures concrètes là où nous le pouvons, afin de résoudre certains d'entre eux.

L'autre point que je voulais soulever, c'est la question des transferts à la Saskatchewan, car le député qui vient d'intervenir a déclaré que nos transferts à cette province n'avaient pas suivi le rythme de l'inflation. Or, de 1984-1985 à la présente année financière, nos transferts à la Saskatchewan ont augmenté de 89 p. 100. Cela équivaut à un taux de croissance annuel de 8,3 p. 100 et si le député prend la peine d'examiner les statistiques, il

s'apercevra que cela représente probablement près de deux fois le taux d'inflation au cours de la même période. Le député affirme que nous ne suivons pas le rythme de l'inflation. Laisse-t-il entendre que l'augmentation de nos transferts a été inférieure au taux d'inflation ou supérieure à ce taux? Dans le cas de la Saskatchewan, les faits montrent qu'elle a été près de deux fois supérieure au taux d'inflation. Est-ce de cela qu'il parlait? Ne connaît-il pas les chiffres exacts? En 1984, le montant en question était de 727 millions de dollars; en 1992-1993, il devrait être de 1,374 milliard de dollars, soit une augmentation de 89 p. 100. Je voudrais connaître la réponse du député.

**M. Fisher:** Monsieur le Président, comme je l'ai dit, il y a des moments où des événements fâcheux se produisent dans les régions. L'événement le plus fâcheux qui s'est produit en Saskatchewan a été l'élection d'un gouvernement conservateur en 1982.

Avant 1982, la Saskatchewan était presque une province nantie, ce qui constituait une grande réalisation pour cette région. Au cours des années, avec l'avènement du CCF, puis, en 1971, du gouvernement de M. Allan Blakeney, la province a prospéré et les paiements de transfert qui lui étaient destinés ont réellement diminué.

Je le répète, le gouvernement n'a pas de quoi se vanter lorsqu'il dit qu'il transfère tout cet argent à notre province. Nous devrions nous rappeler que, de toute façon, une grande partie de cet argent du gouvernement fédéral vient des provinces. L'Ontario lui remet 45 p. 100 de ses recettes fiscales. Une forte proportion de cet argent appartenait de toute façon à la population.

Je sais que beaucoup d'argent est destiné à l'agriculture en Saskatchewan. Mais qu'il s'agisse du paiement définitif versé par la Commission canadienne du blé ou d'un paiement en vertu du programme de stabilisation des céréales ou quoi encore, le gouvernement fédéral oublie de tenir compte du fait qu'une bonne partie de cet argent appartient aux gens qui ont payé pour des programmes d'assurance, etc. Il est réellement très exaspérant que le gouvernement fédéral s'en attribue tellement de mérite.

Tandis que nous parlons d'agriculture et de programmes de soutien, je présume que nous pourrions également parler de l'absence de soutien. Il est stupéfiant que le dernier budget ne fasse aucune mention de l'agriculture. C'est plutôt étrange car, à l'heure actuelle, l'agriculture est certes au premier rang des préoccupations de bien des Canadiens, et non pas uniquement des agriculteurs. Bien sûr, il se trouve que les offices de commercialisation sont très en danger et que les pourparlers se poursuivent au sujet de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Il y a quelques jours, je m'entretenais avec un membre du Syndicat national des cultivateurs. Il m'a dit qu'au début de la ronde actuelle de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le gouvernement du Canada s'était réellement engagé à imposer des tarifs douaniers sur les produits agricoles, mais les balivernes qu'il nous a racontées récemment au sujet de l'immense appui qu'il est censé accorder aux offices de commercialisation ne sont effectivement que des balivernes.

**M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir me prononcer sur ce projet de loi, qui vise à modifier la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, et de parler de la mesure législative que ce projet de loi doit modifier.

Le régime de paiements de péréquation et le régime de paiements de transfert entre le gouvernement fédéral et les provinces dont il est question dans ce projet de loi sont, comme l'a décrit le ministre en présentant la mesure plus tôt aujourd'hui, la pierre angulaire du fédéralisme financier canadien et l'élément fondamental de ce que signifie, en matière de finances publiques, être Canadien.

• (1810)

Le régime de paiements de péréquation qui a été élaboré au cours des 30 dernières années, tant par les gouvernements libéraux que conservateurs, représente vraiment un aspect important du lien qui unit notre pays. En fait, ce régime permet aux habitants des provinces et

des régions qui n'ont pas la capacité financière des habitants des régions plus riches, de fournir un niveau comparable de services publics à celui qui est offert dans les provinces et les régions qui disposent, à un moment donné, d'une assiette fiscale plus large, soit en raison des ressources naturelles ou des sources de revenus. C'est ainsi qu'il permet aux Canadiens, où qu'ils vivent au Canada, d'avoir droit à un même niveau de services sans devoir verser des montants extraordinaires sous forme d'impôts provinciaux et fédéraux.

C'est la raison d'être du système fédéral de paiements de péréquation et des contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Il s'agit d'un système très complexe et très important de transferts et de dépenses de l'État, qui a été élaboré au fil des ans et dont tous les Canadiens peuvent être fiers à juste titre.

Si nous examinons la formule des paiements de péréquation, nous verrons qu'il s'agit d'une superbe toile réunissant toutes les sources de recettes publiques, les quelque 37 formulaires d'impôt provincial utilisés au pays, et rectifiant chacune de ces formules dans chacune des provinces où elles sont utilisées afin de permettre aux Canadiens qui vivent, par exemple, en Nouvelle-Écosse d'aspirer au même niveau de services publics que les Canadiens qui vivent en Ontario sans avoir à quitter leur coin de pays.

Le système que nous avons ici est vraiment remarquable et typiquement canadien. Les Canadiens ont raison d'en être fiers et de vouloir le préserver comme le gouvernement l'a fait en inscrivant le principe des paiements de péréquation à l'article 36 de la Constitution de 1982.

Le ministre avait raison de décrire ce système comme la pierre angulaire du régime financier du Canada. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui propose de modifier légèrement ce système. En prolongeant la période d'application de deux ans, on n'apporte que des changements limités, des changements qui ne lieront pas le pays pour le même nombre d'années que d'ordinaire, soit cinq ans.

Néanmoins, l'importance de cette mesure législative, le fait que plus de 22 milliards ont été transférés aux provinces et territoires l'an dernier en vertu de ce système et que plus de 8 milliards ont été transférés en vertu du seul programme de péréquation, tout cela signifie que les parlementaires devraient s'en préoccuper et devraient avoir le temps, à la Chambre et en comité, d'examiner de près ce qu'on fait et transfère réellement.

Il est regrettable que nous recevions cela pratiquement à la fin de la période où les arrangements expirent. Les paiements de péréquation se termineront à la fin de mars. Nous sommes le 9 mars et nous recevons seulement les plans du gouvernement pour prolonger les paiements de péréquation.

Mon premier point, c'est que je voudrais que le ministre nous donne plus de temps pour comprendre les conséquences de ce que propose ce projet de loi car, même s'il ne transforme pas radicalement la situation présente, il apporte tout de même des changements importants. C'est mon premier point.

Le suivant a trait au fait que le ministre nous a dit qu'il avait consulté pendant plus de 20 mois ses homologues provinciaux et que, selon ses dires, ils sont très heureux des résultats de ces consultations et de l'amélioration des ententes sur la perception des impôts ainsi que du calcul des paiements de péréquation dans cette mesure législative.

C'est peut-être vrai et peut-être devrions-nous nous réjouir que le ministre des Finances ait réussi à atteindre une telle harmonie étant donné que la mesure législative permettra le versement de plus de 600 millions de dollars aux trésors provinciaux. Je ne serais pas étonné que les ministres des Finances des provinces soient heureux de l'arrangement.

Je ne crois pas que ce soit là une raison pour être convaincus que les gouvernements provinciaux sont satisfaits de ces consultations parce que, depuis bien des mois, les Canadiens s'inquiètent de l'érosion du rôle du gouvernement fédéral ainsi que de l'érosion de ses pouvoirs et de sa capacité d'assurer vigoureusement sa présence partout au Canada.

On a entendu de telles craintes exprimées à maintes reprises pendant les débats du comité mixte spécial sur la Constitution par des gens qui exhortaient le gouvernement à ne plus céder de pouvoirs aux provinces comme les conservateurs l'ont fait et comme cela s'est fait dans d'autres pays, notamment aux États-Unis.

Je crois que cela devrait nous préoccuper et je crois que nous ne devrions pas céder aux provinces, explicitement et sans condition, tout le pouvoir de dépenser. Le gouvernement fédéral devrait garder une marge de manoeuvre suffisante pour agir dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Il est peut-être bon que les ministres des Finances des provinces se réjouissent des dispositions du projet de loi, je n'ai pas eu l'occasion de les examiner en détail, mais les

assurances que le ministre veut donner aux autres députés et à moi ne me suffisent pas.

Justement, cela devrait nous inciter à examiner la question d'encore plus près parce que le gouvernement est trop enclin à céder des pouvoirs aux provinces, ce qui diminue d'autant la capacité du gouvernement fédéral et du Parlement du Canada d'adopter des lois dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens.

La question du développement régional qui a fait l'objet d'un débat devant le comité mixte spécial sur la Constitution me préoccupe tout particulièrement.

Le développement régional est justement l'une des raisons d'être du système de péréquation. Les paiements de péréquation du gouvernement fédéral servent à aider les provinces défavorisées sur le plan régional, à assurer des services sociaux, à attirer des investissements et des industries ainsi qu'à permettre à la population de ces provinces de profiter d'un niveau de revenus et de services suffisant pour créer la richesse et les emplois nécessaires à l'abolition des disparités régionales qui existent toujours en ce pays.

L'un des aspects qui m'inquiètent dans le document du comité mixte, c'est que, selon le rapport majoritaire, la responsabilité du développement régional serait transférée aux gouvernements provinciaux. En fait, le gouvernement fédéral n'aurait plus l'autorité qu'il doit avoir en vertu de la Constitution et qu'il devrait avoir en sa qualité de gouvernement national, s'il veut protéger les intérêts de tous les Canadiens dans certains domaines précis du développement régional.

À titre de gouvernement national, le gouvernement devrait sauvegarder les intérêts de tous les Canadiens et particulièrement des Canadiens qui vivent dans les régions du pays qui sont défavorisées ou moins favorisées économiquement. Ces situations varient au cours des ans, et les facteurs qui les influencent changent.

• (1820)

Dans la région atlantique du Canada, nous avons toujours souffert du fait que nous vivons dans une partie du pays où le patrimoine n'est pas comparable à celui des provinces plus riches comme l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Par conséquent, nous avons toujours dû accepter de recevoir des paiements d'assurance-chômage plus élevés et des paiements de transfert plus élevés tout en tentant de restructurer nos économies et de former une base économique qui nous permettrait de devenir des collaborateurs du gouvernement fédéral et des Canadiens en contribuant sous forme de paiements de péréquation.

Nous avons besoin, dans le Canada atlantique plus que nulle part ailleurs, d'un gouvernement central fort capable de prendre des mesures favorisant le développement régional et disposant des pouvoirs nécessaires pour agir dans les domaines qui ont une influence sur le développement régional, de façon à ce que les activités économiques soient réparties dans le pays de manière à contrer notre faiblesse naturelle par rapport au reste du Canada.

D'une certaine façon, je suis heureux que la mesure législative, qui a été présentée aujourd'hui, ne prolonge que de deux ans les arrangements actuels et ceux que le ministre des Finances a négociés avec les provinces.

Espérons qu'à ce moment-là, nous aurons un gouvernement libéral qui sera en mesure de redresser la barre et d'arrêter l'épouvantable érosion des pouvoirs du gouvernement fédéral qui, depuis huit ans, peut de moins en moins prétendre agir au nom de tous les Canadiens.

Avec un gouvernement qui aura la volonté de le faire et la volonté d'agir en faveur des régions les moins prospères, nous pourrons permettre au gouvernement national d'agir enfin au nom de tous les Canadiens de façon décisive et déterminée.

Notre système de transferts de péréquation sera à cette image, et nous n'hésiterons pas à affirmer cette responsabilité que nous donne la Constitution et qui doit être renforcée par un engagement de la part du gouvernement fédéral et appuyée par les ressources nécessaires pour s'en acquitter.

C'est en gros ce que je pense de cette mesure législative que je n'ai pas encore pu étudier en détail, particulièrement en ce qui a trait aux arrangements en vue de l'harmonisation des régimes fiscaux avec ceux des provinces.

Je sais que le gouvernement aimerait se vanter de ce que la TPS va être harmonisée avec la fiscalité des diverses provinces. Ce n'est pourtant pas quelque chose dont il devrait être fier. Il devrait avoir honte d'avoir

imposé la TPS, cause de tant de destruction et de ravages dans l'économie canadienne.

C'est en partie parce qu'elle n'a pas été harmonisée au départ, mais essentiellement parce qu'elle était en vigueur et qu'elle a tellement contribué à décourager l'activité économique au Canada et à la pousser au Sud de la frontière. Elle est en partie responsable de la grave récession dans laquelle se trouvent actuellement les Canadiens.

Pour conclure, j'espère qu'au cours de l'examen de ce projet de loi en comité, nous aurons, en tant que parlementaires, la possibilité de l'étudier minutieusement, de voir ce qui a été négocié avec les gouvernements provinciaux, et d'examiner ce que ça signifie pour les paiements de péréquation et les transferts ainsi que pour la responsabilité extrêmement importante qu'a le gouvernement de protéger les intérêts des Canadiens où qu'ils habitent.

J'espère et je compte bien que cet examen pourra se faire au cours des trois prochaines semaines. Je regrette que nous n'ayons pas plus de temps pour le faire, pour examiner de façon vraiment sérieuse cette mesure législative tout à fait fondamentale.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue le député de Cap-Breton Highlands—Canso. Je voudrais aussi lui poser une question à propos de la présence fédérale.

Il y a quelques mois, lors d'une causerie radiodiffusée ou je ne sais trop à quelle occasion, le premier ministre du Canada a déclaré qu'il faut que les Canadiens soient plus patriotes. Cela a fait la manchette de tous les quotidiens de Toronto et probablement aussi de la plupart des journaux partout au pays. Pour tout vous dire, j'étais d'accord avec lui. Je crois moi aussi que les Canadiens devraient être plus patriotes.

Je crois cependant que, de la façon dont il démantèle les programmes et se décharge des responsabilités fédérales sur les provinces comme il est en train de le faire, le premier ministre nuit plutôt à la présence fédérale au pays, ce qui finira par détruire ce même patriotisme.

Le député a fait état de paiements de transfert ou de péréquation totalisant près de 30 milliards de dollars. Je me demandais ce qu'il penserait de l'idée que ces transferts, ces paiements de péréquation, aillent de pair avec une certaine présence fédérale, c'est-à-dire que les fonds que les universités, hôpitaux et autres institutions reçoivent du gouvernement national en vertu de ces arrangements se traduisent d'une façon ou d'une autre par une présence fédérale qui finirait par susciter le patriotisme, cela même qui nous fait si gravement défaut au dire du premier ministre.

**M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso) :** Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de Broadview—Greenwood qui a exprimé lui-même dans tant d'interventions créatives à la Chambre et ailleurs des idées qui peuvent conduire à ce renouvellement du patriotisme et de la fierté nationale que nous pouvons avoir à juste titre en tant que Canadiens et que nous avons besoin d'exprimer plus ouvertement.

L'un des problèmes du gouvernement et du premier ministre, à mon avis, est que ce dernier a fait preuve de peu d'enthousiasme et d'une attitude timorée, face peut-être à l'opposition de certaines régions de notre pays, quand il s'agit d'affirmer la fierté des Canadiens et d'être canadien, et de refléter celle-ci dans nos institutions nationales.

Il existe une foule d'exemples où le gouvernement a agi ainsi. Comme l'a mentionné mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, la suppression de Postes Canada du logo de la Société canadienne des postes en est un petit exemple. Un autre exemple est l'absence de Radio-Canada. Il y a aussi le manque de patriotisme qui a choqué mes électeurs, lorsque, dans sa tournée, l'Orchestre du Centre national des arts ne jouera pas l'hymne national dans la province de Québec, et que le premier ministre du Canada a refusé d'en réprimander les responsables.

Ce ne sont là que quelques exemples où nous, les Canadiens qui voulons affirmer notre identité canadienne de façon à ce qu'elle transcende notre identité locale, avons besoin de voir donner l'exemple par notre gouvernement pour ce faire. Et le député a tout à fait raison; ce serait une excellente idée que d'arborer le drapeau canadien, et d'identifier par un symbole de sa participation les programmes auxquels participe le gouvernement canadien.

Cela se faisait au temps du gouvernement libéral. On voyait des symboles manifestant très clairement la présence fédérale; c'était là une source de fierté et cela montrait aux Canadiens que leurs impôts avaient contribué à réaliser tel ou tel projet.

Ces gestes et ces symboles sont importants, surtout en ce moment crucial.

**M. Jesse Flis (Parkdale—High Park):** Monsieur le Président, je voudrais simplement attirer l'attention des Canadiens sur le fait que les conservateurs, qui avaient promis de ne pas toucher à la formule des transferts, n'ont pas tenu promesse. En 1986, ils ont réduit les paiements de transfert de 2 p. 100, et en 1989-1990, de 1

p. 100. Puis, en 1990–1991, ils les ont gelés et, avec ce projet de loi, ils veulent prolonger le gel de deux ans. Si l'on évalue les conséquences des décisions que les conservateurs ont prises au sujet de la formule des transferts pour la période allant de 1986 jusqu'à 1995, on s'aperçoit que les provinces perdront près de 9 milliards de dollars en paiements de transfert au chapitre de l'enseignement postsecondaire.

J'aimerais que le député de Cap-Breton Highlands—Canso nous parle du taux de chômage dans sa région et des répercussions qu'aura sur les étudiants en chômage cette réduction des subventions au chapitre de l'enseignement postsecondaire versées à sa province. Comme il le sait, plus les étudiants sont instruits, plus ils ont de chances de trouver et de conserver un emploi; naturellement, moins ils sont instruits, moins ils ont de chances. Quelles seront les conséquences de ce projet de loi sur les étudiants qui entreprennent des études postsecondaires dans sa province?

**M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso):** Je remercie mon collègue de sa question. Dans la partie de la Nouvelle-Écosse où je vis, le taux de chômage atteint environ 20 p. 100 et, à certains autres endroits, il est plus élevé. Je parle du taux de chômage officiel. Le taux réel est probablement nettement supérieur.

En réponse à la question qui m'a été posée, je dirai que la réduction des paiements de péréquation et de transfert en matière d'enseignement postsecondaire a déjà des répercussions. Elle a en effet obligé les universités de la Nouvelle-Écosse à hausser considérablement leurs frais de scolarité par rapport à ceux des autres régions du Canada. Ces frais sont les plus élevés au Canada. Aussi, pour les jeunes de notre région dont les parents sont très souvent chômeurs, il est de plus en plus difficile de fréquenter l'université pour poursuivre des études supérieures et se préparer à occuper un bon emploi bien rémunéré, en Nouvelle-Écosse ou ailleurs au Canada.

Cette réduction a des répercussions immédiates très préjudiciables dans ma région.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 18 h 32, conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1992.

## LOI DE 1992–1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 28 février, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif E.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

*(Vote No 110)*

POUR

Députés

| | |
|---|---|
| Andre | Atkinson |
| Beatty | Belsher |
| Bertrand | Bjornson |
| Blackburn (Jonquière) | Blais |
| Blenkarn | Bosley |
| Boyer | Brightwell |
| Browes | Cadieux |
| Campbell (Vancouver Centre) | Cardiff |
| Chadwick | Champagne (Champlain) |
| Charest | Chartrand |
| Clark (Yellowhead) | Clark (Brandon—Souris) |
| Cole | Collins |
| Cook | Cooper |
| Corbett | Côté |
| Couture | Darling |
| DeBlois | de Cotret |
| Della Noce | Desjardins |
| Dick | Dobbie |
| Domm | Dorin |
| Duplessis | Edwards |
| Epp | Fee |
| Feltham | Ferland |
| Fontaine | Friesen |
| Gibeau | Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine) |
| Guilbault | Gustafson |
| Halliday | Harvey (Chicoutimi) |
| Hawkes | Hicks |
| Hockin | Hogue |
| Holtmann | Horning |
| Hudon | Hughes |
| Jacques | Jelinek |
| Johnson | Joncas |
| Kempling | Koury |
| Landry | Langlois |
| Larrivée | Layton |
| Lewis | Loiselle |
| MacDougall (Timiskaming) | MacKay |
| Marin | Mayer |
| Mazankowski | McDermid |
| McDougall (St. Paul's) | McKnight |
| McLean | Merrithew |
| Monteith | Moore |
| Nicholson | Oberle |
| O'Kurley | Plourde |
| Pronovost | Redway |
| Reimer | Ricard |
| Richardson | Robitaille |
| Roy-Arcelin | Saint-Julien |
| Scott (Victoria—Haliburton) | Scott (Hamilton—Wentworth) |
| Shields | Siddon |
| Sobeski | Soetens |
| Sparrow | Stevenson |
| Thacker | Thompson |

| | |
|---|---|
| Tremblay (Québec-Est) | Tremblay (Lotbinière) |
| Turner (Halton—Peel) | Valcourt |
| Van De Walle | Vézina |
| Vien | Vincent |
| Weiner | Wilbee |
| Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia) | |
| Worthy—118 | |

## CONTRE

Députés

| | |
|---|---|
| Allmand | Anawak |
| Angus | Arseneault |
| Axworthy (Winnipeg South Centre) | Bélair |
| Bellemare | Berger |
| Bevilacqua | Blaikie |
| Boudria | Brewin |
| Butland | Caccia |
| Callbeck | Catterall |
| Comuzzi | Crawford |
| Dingwall | Duceppe |
| Edmonston | Ferguson |
| Finestone | Fisher |
| Flis | Fontana |
| Foster | Fulton |
| Gaffney | Gagliano |
| Gardiner | Gauthier |
| Guarnieri | Harb |
| Harvard | Hopkins |
| Hovdebo | Hunter |
| Kaplan | Keyes |
| Kilger (Stormont—Dundas) | Kilgour (Edmonton Southeast) |
| Kindy | Langdon (Essex—Windsor) |
| LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso) | Lee |
| MacAulay | MacLaren |
| MacLellan | Maheu |
| Manley | Marchi |
| Marleau | Martin (Lasalle—Émard) |
| McCurdy | Mills |
| Pagtakhan | Peterson |
| Phinney | Proud |
| Robinson | Samson |
| Stupich | Taylor |
| Vanclief | Venne |
| Walker | Wood |
| Young (Acadie—Bathurst) | Young (Beaches—Woodbine)—70 |

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

| | |
|---|---|
| Assad | Milliken |
| Tardif | Vankoughnet |

[*Français*]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est déféré au Comité législatif E.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré au Comité législatif E.)

[*Traduction*]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 19 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 59.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 10 mars 1992**

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

[*Français*]

**M. le Président:** Conformément à l'ordre adopté le lundi 9 mars 1992, j'inviterais l'honorable président du Conseil privé du Canada et ministre des Affaires constitutionnelles à prononcer une brève déclaration sur la reconnaissance de Louis Riel.

[*Traduction*]

## LOUIS RIEL

DÉCLARATION

**Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter cette résolution que j'ai l'intention de lire avant de faire ma déclaration. La résolution, approuvée par les députés et les membres de l'autre endroit, est la suivante:

Que la Chambre note que: le peuple métis de la terre de Rupert et du territoire du Nord-Ouest a pris, au moyen des structures et des procédures démocratiques, les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre et protéger les vies, les droits et les biens de la population de la rivière Rouge;

Que la Chambre note que, en 1870, sous le leadership de Louis Riel, les Métis de la rivière Rouge ont adopté une Liste des droits;

Que la Chambre note que, en se fondant sur cette Liste des Droits, Louis Riel a négocié les conditions d'admission de la Terre de Rupert et le territoire du Nord-Ouest dans le Dominion du Canada; et,

[*Français*]

Que la Chambre note que, ces conditions d'admission font partie de la Loi sur le Manitoba; et,

Que la Chambre note que, après avoir négocié l'entrée du Manitoba dans la Confédération, Louis Riel a été élu à trois reprises à la Chambre des communes; et,

[*Traduction*]

Que la Chambre note que, en 1885, Louis riel a payé de sa vie le fait qu'il était à la tête d'un mouvement qui a lutté pour le maintien des droits et libertés du peuple métis;

Que la Chambre note que, la *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît et confirme les droits existants, ancestraux ou issus de traités, des Métis;

Que la Chambre note que, depuis la mort de Louis Riel, le peuple métis honore sa mémoire et poursuit son oeuvre dans la lutte honorable pour le respect de ces droits;

Que la Chambre reconnaisse le rôle unique et historique de Louis Riel à titre de fondateur du Manitoba et sa contribution à la Confédération; et

[*Français*]

appuie de ses actions la véritable atteinte, tant en principe qu'en pratique, des droits constitutionnels du peuple métis.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de proposer cette motion en la présence à la tribune aujourd'hui de M. Yvon Dumont, porte-parole du Ralliement national des Métis, des présidents des associations de Métis de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest ainsi que d'autres dirigeants du peuple métis du Canada.

Je remarque, et j'espère que la Chambre en fera autant, la présence à la Chambre du député de Provencher, ministre au sein du cabinet fédéral, qui occupe dans cette Chambre le siège auquel Louis Riel a été élu par trois fois.

*Louis Riel*

• (1010 )

Je prends la parole en ce jour afin de présenter une motion reconnaissant le rôle d'un Canadien qui a beaucoup contribué à l'élaboration du Canada tel que nous le connaissons. Par la même occasion, le Parlement du Canada peut faire un pas important vers la reconnaissance du rôle primordial qu'a joué et que continue de jouer le peuple métis du Canada, et l'aider à tirer fierté de son histoire, de ses héros et de son pays.

Je ne tiens pas à relater les faits et gestes de Louis Riel, car cela prendrait beaucoup plus de temps que j'en ai et ce serait superflu, car Louis Riel a fait couler énormément plus d'encre que beaucoup d'autres personnages de notre histoire. Je tiens toutefois à exprimer mon admiration à l'endroit du dévouement que Louis Riel a montré à l'égard des intérêts des Métis.

[*Français*]

Le courage, la résolution et l'adresse dont il a fait preuve, encore jeune homme, comme leader de la communauté de la rivière Rouge pendant une époque troublée de son histoire, sont remarquables, tout comme son aptitude à désarmorcer une situation très délicate. Je crois que l'on peut dire que Louis Riel n'avait pas pensé qu'il serait figurant dans un débat politique passionné lorsqu'il est revenu à la rivière Rouge après plusieurs années aux études à Montréal.

À son retour, il a trouvé cependant une communauté profondément anxieuse à propos de son avenir au sein du nouveau Dominion du Canada. Le peuple métis, majoritaire dans la communauté de la rivière Rouge, l'adoptait comme chef de file, car il s'exprimait bien, il était instruit et bilingue et il était au courant des coutumes du pays qui se préparait à annexer leur territoire.

Louis Riel, qui avait à peine vingt ans, répondit à l'appel et collabora étroitement avec les membres de la communauté et leur permit de définir et d'articuler leurs préoccupations et leurs objectifs collectifs. Imbu d'un respect louable pour la démarche démocratique, Riel s'employa à faire le consensus à propos de ces objectifs et organisa des séances populaires pour discuter des revendications à présenter au gouvernement canadien. Le fait qu'il ait réussi à rallier presque toute la communauté de la rivière Rouge à ces initiatives est digne de mention. S'il ne fit pas l'unanimité, c'est simplement parce que la communauté était extrêmement divisée à cette époque.

[*Traduction*]

En fin de compte, Louis Riel joua un rôle constant et de premier plan dans ce que les historiens appellent «la résistance de la rivière Rouge». Il joua un rôle important aussi dans l'entrée du Manitoba au sein de la Confédération à titre de province, plutôt que sous forme de région des Territoires du Nord-Ouest, et il fut l'un des maîtres d'oeuvre de l'inscription des droits religieux et linguistiques dans la Loi sur le Manitoba.

C'est également grâce à Louis Riel que le gouvernement céda des terres aux Métis désireux de s'assurer et de garantir à leurs descendants une assise foncière.

Quinze ans plus tard, Riel se lança de nouveau à la défense des Métis sur les rives de la Saskatchewan. Cette fois, ce fut un conflit tragique. Cependant, il est impossible de ne pas être touché par le dévouement qu'il a montré à son peuple et par le fait qu'il a offert le sacrifice ultime de sa vie pour son peuple.

Le moment est arrivé de marquer le rôle primordial et positif qu'a joué Louis Riel dans la défense des intérêts du peuple métis et sa contribution au développement politique de l'Ouest et du Canada.

Depuis des années, la vie et la mort de Riel rappellent aux Canadiens qu'il existe des divisions dans notre société. Le souvenir des événements dont Louis Riel a fait partie a fait remonter à la surface certaines tensions entre autochtones et non-autochtones, entre anglophones et francophones et entre habitants de l'Ouest et du Centre.

Toutefois, il nous appartient de tirer parti des aspects positifs de cet épisode, pas de ses côtés négatifs. La reconnaissance par cette Chambre du rôle important joué par Louis Riel dans l'élaboration du Canada tel qu'il est aujourd'hui, reconnaissance qui lui est due depuis trop longtemps, montre que nous avons mûri comme nation. Cela prouve que nous considérons notre passé comme une source de force, pas une cause de faiblesse.

En tant que Canadien et Canadien de l'Ouest, je suis fier d'avoir participé à la reconnaissance à la Chambre des communes de l'apport historique de Louis Riel.

**Des voix:** Bravo!

[*Français*]

**M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface):** Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole à la Chambre des communes ici aujourd'hui, non seulement en présence d'un nombre important de collègues des trois grandes formations politiques, mais aussi en présence des chefs du peuple métis et de certains représentants de ce même peuple.

J'apprécie cette résolution de la part du gouvernement. À mon avis, mes collègues, le gouvernement a fait un pas en avant. C'est un pas qui est très important. J'aimerais qu'il en fasse un autre petit, et je m'explique.

[*Traduction*]

Le gouvernement a relevé un certain nombre de points importants au sujet de la contribution de Louis Riel à l'histoire du Canada, et j'en suis heureux. Je tiens simplement à ajouter quelques observations à ce qui a déjà été dit à ce sujet.

En tant que Parlement, nous avons l'occasion de reconnaître le rôle historique de Louis Riel en tant que fondateur du Manitoba. Je suis très heureux de voir que nous sommes en train de le faire.

[*Français*]

C'est un honneur pour moi en particulier, parce que je suis le député de la circonscription fédérale de Saint-Boniface. Vous n'êtes pas sans savoir que la maison familiale de Louis Riel est dans ma circonscription; que la paroisse de Saint-Vital, où il y avait des liens très importants, est dans cette même circonscription; qu'il est enterré à Saint-Boniface, près de la Cathédrale; que la rivière Rouge qui fait partie de cette circonscription était un lieu de rencontres très important pour le peuple métis.

Il me semble que, malheureusement, même si on connaît bien le Canada, on ne le connaît pas suffisamment bien. On ne connait pas assez bien l'histoire de Louis Riel et du peuple métis.

Le ministre vient de mentionner que les chefs du peuple métis de la colonie de la rivière Rouge dans les Territoires du Nord-Ouest et dans la Terre de Rupert avaient pris des actions démocratiques appropriées pour bien protéger leurs droits traditionnels et leur propriété. On oublie souvent que c'était la motivation qui poussait Louis Riel à réagir.

En 1869, Louis Riel avait adopté une liste de droits protégeant tous les gens établis et vivant dans les Territoires du Nord-Ouest. À l'époque, il faudrait se souvenir qu'il y avait environ 12 000 habitants. Il y avait peut-être 6 000 Métis de langue française, environ 4 000 de langue anglaise et 2 000 autres Canadiens, si on peut les appeler ainsi, avant qu'ils deviennent une partie du pays, le Canada. Donc, c'était quand même déjà une représentation importante dans cette province.

Il faut se souvenir que le transfert des terres, ce transfert massif des terres était à condition que cette liste des droits soit acceptée par le Parlement canadien. Vous savez que cela a été accepté. C'est en conséquence directe de l'adoption de la Liste des Droits, en 1870, par le Parlement canadien, que le Parlement a passé l'Acte de Manitoba.

[*Traduction*]

Ainsi, toutes les terres du bassin hydrographique de la baie d'Hudson ont été transférées au Canada le 15 juillet 1870 en même temps que les terres comprises dans les Territoires du Nord-Ouest, qui forment maintenant la majeure partie du Canada. C'était là une expansion très importante de la superficie totale de notre pays.

Je voudrais signaler également que le Manitoba a été la première province de l'Ouest à se joindre à la Confédération.

Il faut se rappeler en outre que Louis Riel a apporté une contribution tout à fait spéciale en accordant non seulement à son peuple, mais également à tous les peuples de la région à l'époque des droits bien définis et ce, bien plus d'un siècle avant l'adoption de notre propre Charte canadienne des droits et libertés. Les deux documents se ressemblent, sur de nombreux points.

[*Français*]

Le nom Manitoba a été soumis par Louis Riel et fut choisi par le Parlement canadien pour être le nom de cette nouvelle province. Le nom Manitoba qui a été soumis par Louis Riel est une expression autochtone qui signifie «l'esprit qui parle».

[*Traduction*]

De nombreuses personnes bien informées affirment que Louis Riel est un des fondateurs du Manitoba.

Je voudrais préciser en outre qu'en 1871, lorsque les fenians américains ont constitué une menace, Louis Riel a mis à contribution les Métis pour protéger la frontière du Canada contre l'invasion en question qui aurait pu changer du tout au tout le cours de l'histoire canadienne, même si on l'oublie souvent.

• (1020)

Les gens ne se rappellent pas que Adams G. Archibald, lieutenant-gouverneur du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest a félicité publiquement Louis Riel et son peuple pour leurs actions patriotiques.

*Louis Riel*

[*Français*]

Après avoir négocié l'entrée du Manitoba dans la Confédération, Louis Riel a été élu à trois reprises à la Chambre des communes. Le ministre l'a mentionné, et je crois que cela vaut la peine de le souligner: il a été élu à trois reprises à la Chambre des communes.

En 1884, vous n'êtes pas sans savoir que le peuple métis a demandé à M. Riel de former un gouvernement provisoire afin de revendiquer, de renégocier les droits qu'ils croyaient avoir obtenus du Parlement canadien dans les années précédentes. Malheureusement, cela n'avait pas été accordé; sur papier, oui, mais en réalité, non. Et le gouvernement du Canada, à l'époque, et je ne le dis pas méchamment, avait ignoré la crise des Métis et des peuples autochtones vivant dans les Territoires du Nord-Ouest. Et vous n'êtes pas sans savoir non plus que le gouvernement du Canada avait envoyé des troupes afin d'écraser la rébellion.

Et fait intéressant, c'est Louis Riel lui-même qui s'est rendu aux autorités. Plus tard, lorsqu'ils ont décidé de ce qu'ils devraient faire, il fut accusé de trahison.

Louis Riel a été, selon nombre d'autorités, faussement accusé, condamné et exécuté pour haute trahison le 16 novembre 1885 par le gouvernement canadien. Riel a payé de sa vie parce qu'il était à la tête d'un mouvement politique qui a lutté pour le maintien des droits et des libertés du peuple métis.

[*Traduction*]

La Chambre devrait également savoir que la Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît et confirme les droits que les Métis avaient déjà en vertu des traités. Manifestement, je pense que nous serons d'accord pour dire qu'on ne l'aurait pas fait à moins que cette reconnaissance soit fondée sur une réalité historique.

Depuis la mort de Louis Riel, les Métis honorent sa mémoire régulièrement. Ils essaient de toutes les façons possibles d'obtenir la mise en oeuvre de ces droits sur lesquels on s'était entendu dans le passé.

[*Français*]

Je suis heureux d'appuyer cette résolution concluant:

1) Que la Chambre reconnaisse le rôle unique et historique de Louis Riel à titre de fondateur du Manitoba et sa contribution à la Confédération; et,

2) Que la Chambre appuie par ses actions la véritable atteinte, tant en principe qu'en pratique, des droits constitutionnels du peuple métis.

[*Traduction*]

Ayant siégé au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada, je tiens à dire qu'à l'heure actuelle, les Métis se demandent comment nous pouvons répondre à leurs préoccupations légitimes et respecter leurs droits. Voici maintenant une excellente occasion de le faire.

En souscrivant à cette motion, nous apporterions une contribution inestimable en reconnaissant publiquement que les Métis et Louis Riel ont joué un rôle capital dans l'histoire de notre pays.

Permettez-moi très rapidement d'ajouter ce qui suit: En cette période marquée—nous en sommes presque tous conscients—par l'instabilité constitutionnelle et politique, la Chambre des communes a une occasion en or de réécrire notre histoire en reconnaissant la contribution de Louis Riel et de son peuple. Il s'agit de considérer Louis Riel non seulement comme le fondateur du Manitoba, mais également comme l'un des Pères de la Confédération puisque, manifestement, le Manitoba est une des provinces du Canada.

Il est déjà arrivé dans le passé que des gens soient accusés à tort et que nous puissions alors redresser les injustices commises. En un sens, c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Si le procès de Louis Riel avait lieu aujourd'hui, et si, avec son peuple, il était jugé par ses pairs et par nos principaux historiens, il est fort probable qu'il ne serait pas reconnu coupable comme il l'a été il y a plus de 100 ans.

[*Français*]

Dans un esprit de justice, en ce temps de grande instabilité au pays, faisons, je l'implore, un autre pas: Reconnaissons Louis Riel, non seulement comme fondateur de la province du Manitoba, mais aussi comme un des Pères de la Confédération.

[*Traduction*]

Il est temps de réhabiliter Louis Riel et son peuple. Il suffit pour cela, je pense, que la Chambre fasse un pas de plus.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, en tant que député de l'Ouest et de représentant d'un grand nombre de Métis, je suis très heureux de prendre la parole pour appuyer la motion qui nous est présentée.

Ce n'est pas la première fois que je parle de cette importante question. En 1982, à l'occasion du quatre-vingt dix-septième anniversaire de la pendaison de Louis Riel, j'ai appuyé le député de Saskatoon-Est de l'époque, le père Bob Ogle, qui demandait le pardon posthume de Louis Riel. C'était le désir des Métis à ce moment-là. Les choses ont évolué et ils ne demandent plus cela directement. C'était un de mes désirs que j'exprimais au nom de mes électeurs. Malheureusement, les règles de la Chambre, à cette époque, ne permettaient pas cette demande.

En 1986, j'ai eu de nouveau l'occasion de parler de Louis Riel et de sa contribution au Canada. Je voudrais, si vous le permettez, vous citer un paragraphe de mon discours d'alors, car il cadre très bien avec ce que nous faisons aujourd'hui à la Chambre. Je disais ce qui suit:

> Je crois inutile de parler ici de l'histoire de Louis Riel. Nous savons tous quel rôle il a joué. D'aucuns contesteraient certains détails. Il est toutefois incontestable que Louis Riel était le fondateur du Manitoba et que grâce à lui les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta ont pu se développer davantage qu'elles n'auraient peut-être pu le faire sans les négociations entre les habitants de la colonie de la rivière Rouge et le gouvernement du Manitoba en 1869-1870. Il s'agit des négociations entre les habitants de la rivière Rouge et les dirigeants du gouvernement du Canada qui ont donné naissance à l'Acte du Manitoba, qui est la constitution de cette province. Ces négociations ont exercé une influence évidente sur le développement de notre province. Ce serait pour tout le monde une raison suffisante pour s'assurer que Louis Riel soit considéré comme le fondateur du Manitoba et comme un père légitime de la Confédération. J'espère qu'aucun député ne le contestera.

La motion proposée aujourd'hui est un pas dans cette direction. Je suis heureux que le gouvernement du Canada reconnaisse en Louis Riel un fondateur, mais je pense sincèrement que nous devrions aller plus loin encore et reconnaître en lui un véritable père de la Confédération.

Comme d'autres l'ont dit, il a négocié avec le gouvernement du Canada. Il a établi les droits et la véritable constitution de la province du Manitoba. Il a reconnu l'anglais et le français, les autochtones et les autres. C'était une véritable négociation. Louis Riel et ses partisans étaient à Fort Garry et négociaient, par l'intermédiaire de l'Église catholique, avec le gouvernement du Canada. Ils négociaient pour leurs droits et pour la population de l'Ouest. Ils représentaient une autorité légitime et la voix légitime de la population de l'ouest du Canada.

*Louis Riel*

On le reconnaît en partie aujourd'hui, mais j'estime que nous devrions aller plus loin, et j'espère que nous le ferons à un moment donné. Moi aussi je voudrais contourner le Règlement de la Chambre et reconnaître les personnes présentes à la tribune. Je sais que, lorsque le ministre a pris la parole, il a admis qu'il n'aurait peut-être pas dû faire une entorse au Règlement, mais je suis d'avis que, en raison de leur contribution, leur présence à la Chambre aujourd'hui est très appropriée.

**Des voix:** Bravo!

**M. Murphy:** Pendant les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais dire que nous ne pouvons pas nous arrêter ici. Nous sommes engagés dans une autre ronde constitutionnelle. Il faut reconnaître les Métis. Il faut que leurs droits soient insérés dans la Constitution de façon plus précise qu'on ne le propose actuellement. C'est indispensable. Il s'est écoulé 120 ans depuis que Louis Riel était à Fort Garry. Des changements auraient dû se produire dès maintenant sur la scène constitutionnelle.

De plus, il faudrait reconnaître que la situation économique de nombreux Métis constitue toujours une honte pour notre pays. Dans les domaines de l'enseignement, des services sociaux et du logement, leur situation est tout à fait inacceptable. Ils ont été laissés pour compte lorsque les Blancs ont établi les règles et élaboré les programmes sociaux du pays. Ils ont perdu l'assise territoriale dont le ministre a parlé. Ils ont perdu leur assise économique, qu'il faut leur rendre. Il faut reconnaître et rétablir entièrement la responsabilité du gouvernement fédéral envers les Métis du Canada.

• (1030)

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'attire votre attention sur la règle selon laquelle un ministre et les porte-parole des partis font des observations.

J'étais à la Chambre hier et, malheureusement, je n'ai entendu que la fin de l'observation du secrétaire parlementaire. Il disait qu'il y avait eu des consultations avec les leaders des partis sur cette motion. Sans entamer le débat sur la motion, je tiens à dire qu'à mon avis le paragraphe 33(2) du Règlement n'empêche pas les députés indépendants de participer brièvement à ce débat.

Je reconnais que la règle est très circonspecte, mais elle est tellement restrictive qu'elle ne donne même pas aux députés l'occasion de voter sur ce genre de motion. La motion présentée hier sera donc adoptée d'office.

C'est pourquoi, monsieur le Président, je vous prie de m'autoriser à faire quelques observations. Je veux formuler certains commentaires sur les discours que nous venons d'entendre. J'étais ici à la Chambre, comme le député de Churchill l'a mentionné, à d'autres occasions où l'on a proposé de réécrire l'histoire de Louis Riel. . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** À l'ordre, s'il vous plaît. Autorise-t-on à l'unanimité le député à faire quelques observations?

**Des voix:** D'accord.

**M. Nowlan:** Monsieur le Président, je serai très bref.

Je viens d'une région où une injustice a été commise il y a bien longtemps. En 1755, les Acadiens ont été déportés. Compte tenu de tous les motifs dignes d'éloges que l'on a fait valoir à propos de M. Louis Riel, député à la Chambre des communes, je pense que je devrais peut-être présenter une motion pour corriger cette injustice. Mais où nous arrêterons-nous? S'il avait été dans le camp des vainqueurs, Benedict Arnold n'aurait pas été pendu.

Tout ce que je veux dire, c'est que des observations positives ont été formulées, en particulier celles du député de Saint-Boniface. J'ai été impressionné par la motion présentée hier et, selon toute vraisemblance, je l'aurais approuvée. Je sais que mes collègues manifestent de l'indulgence et je n'en abuserai pas. La motion m'a impressionné.

Nous revenons d'un congé. Personne n'a posé la moindre question au ministre des Affaires constitutionnelles sur ce qui déchire le pays et, de façon tout à fait inattendue, nous nous mettons à réécrire une page d'histoire à cause d'un événement passé.

Pour terminer, je dirai que si jamais il y a eu des commentaires et si jamais le Parlement s'est trouvé dans une mauvaise position, indépendamment des belles choses qui ont pu être dites à son endroit aujourd'hui, c'en est là le meilleur exemple.

Bonté divine, qui sait? Dans 100 ans, quand, pendant une autre législature, nous réviserons l'histoire selon une optique politique correcte, nous trouverons que Mackenzie King était une menace pour la sécurité du pays, parce que, pendant la guerre, il a fait des choses très risquées simplement en se fiant à une boule de cristal.

Et ainsi de suite. L'histoire montre que Churchill n'était peut-être pas étranger aux terribles bombardements de Dresde dont on peut douter de l'utilité. Il s'est tu au sujet de Coventry. Et l'histoire se poursuit.

Les députés qui ont bien parlé du passé possèdent sûrement assez de cran pour parler des problèmes actuels et pour exiger du ministre qu'il réponde aux questions concernant la crise constitutionnelle. C'est en partie pour cette raison que je désirais prendre la parole.

Je voudrais dire très clairement que je suis d'accord avec le député de Saint-Boniface, à savoir que si le procès se déroulait aujourd'hui, beaucoup d'autres facteurs entreraient en ligne de compte. Le fait est que si cette motion avait été présentée à la Chambre à l'époque, elle aurait été rejetée.

Je trouve que nous perdons notre temps à vouloir refaire l'histoire parce que les choses ont changé depuis.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément à l'ordre adopté le lundi 9 mars 1992, la motion concernant la reconnaissance de Louis Riel, qui figure dans le *Feuilleton des Avis* d'aujourd'hui est proposée, mise au voix et adoptée d'office.

(La motion est adoptée.)

---

## AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

### L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

#### DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA SECTION CANADIENNE

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, au nom de mon collègue de Richmond—Wolfe et en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport des activités de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française à la réunion du Bureau et de la Commission de la coopération et du développement qui s'est tenue à Berne, en Suisse, du 19 au 25 janvier 1992.

[*Traduction*]

## ENVIRONNEMENT

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**L'hon. David MacDonald (Rosedale):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 108(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent de l'environnement intitulé: *L'environnement et la Constitution.*

Ce rapport a reçu l'appui unanime des membres du comité. Celui-ci avait commencé son étude en juin 1991, avec, comme toile de fond, le débat constitutionnel. Le thème principal retenu est le rôle futur du gouvernement fédéral dans le domaine environnemental.

Je rappelle aux députés que les questions environnementales ne connaissent pas de frontières. La pollution de l'eau, l'amincissement de la couche d'ozone, le réchauffement de la planète et les autres problèmes semblables sont extrêmement complexes, autant par leurs causes que par les solutions qu'il faut leur trouver.

Le comité préconise le partenariat et la coopération entre tous les paliers de gouvernement. Il faut mettre en place les mécanismes qui permettront de renforcer ce partenariat ainsi que cette coopération et d'éviter les chevauchements inutiles et coûteux.

Notre comité croit aussi qu'il faut que le gouvernement fédéral détienne de vastes pouvoirs pour négocier des ententes internationales. Cela est particulièrement important en cette période préparatoire au Sommet de la Terre.

En outre, le gouvernement fédéral doit détenir les pouvoirs résiduels et respecter les principes fondamentaux de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement lorsqu'il prend des mesures environnementales répondant à des besoins.

[*Français*]

Je remercie les députés des trois partis pour leur patience et leur dévouement.

[*Traduction*]

Conformément à l'article 109 du Règlement, nous demandons au gouvernement de déposer sa réponse.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

*Affaires courantes*

## LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**Mme Vézina (au nom du ministre des Finances)** demande à présenter le projet de loi C-63, Loi portant dissolution de sociétés et organismes.

**Le président suppléant (M. Paproski):** En conformité avec le paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M^me^ Vézina (au nom du ministre des Finances) propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

En conformité avec le paragraphe 69(1), la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

## PÉTITIONS

LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des résidants de la région de Victoria, qui demandent à ce Parlement d'adopter le projet de loi C-310. Malheureusement, hier, durant la période réservée aux initiatives parlementaires, ce projet de loi n'a pas été approuvé par la Chambre et a été rayé du *Feuilleton.*

Par égard pour les signataires de cette pétition, j'aimerais faire part de leur sentiment à la Chambre. Le projet de loi demandait la mise en oeuvre d'un programme d'indemnisation des victimes de crimes et je peux assurer à la Chambre et aux signataires que j'ai l'intention de présenter ce projet de loi de nouveau dans l'espoir que la Chambre ait une nouvelle occasion de prendre la bonne décision.

LA JUSTICE

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur le Président, ma pétition de ce matin vient de citoyens de Mississauga et elle traite du meurtre sordide de Nina De Villiers durant la nuit du 9 août 1991.

Une personne, qui profitait d'une liberté sur cautionnement obtenue sur la foi d'une simple signature et sans que de grandes sommes d'argent ne soient versées, a commis un crime. Cette situation commande la modification de la Loi sur la réforme du cautionnement et de la Loi sur la libération conditionnelle ou de toute autre

mesure pertinente, de même qu'une meilleure application des règles en vigueur par nos corps policiers ainsi que par les autres intervenants du domaine juridique.

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition signée par trente-huit électeurs au sujet du meurtre de Nina De Villiers qui s'est produit le 9 août 1991 et qui a mis en relief de graves lacunes dans le système de justice pénale.

Il y a beaucoup de personnes vulnérables auxquelles le système actuel offre peu de protection, plus particulièrement les femmes, les enfants et les personnes handicapées. C'est pourquoi, il faudrait réexaminer les lois qui régissent notre système de justice pénale afin de tenir compte des attitudes qui prévalent dans notre société.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement reconnaisse que les actes de violence contre la personne sont très graves pour la société et que le Code criminel soit modifié en conséquence.

• (1040)

**M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk):** Monsieur le Président, je voudrais moi aussi présenter une pétition signée par quelques-uns de mes électeurs de Caledonia, Hagarsville, Dunville et des régions avoisinantes pour appuyer les parents de Nina De Villiers.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement reconnaisse que les crimes de violence contre la personne sont graves et répugnent la société. Ils lui demandent aussi de modifier le Code criminel pour aider à résoudre ces problèmes.

LE PRIX DE L'ESSENCE

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition signée par un grand nombre de mes électeurs et de résidants de Nepean, Osgoode, Gloucester, Lanark et des environs.

Ils sont préoccupés par le prix de l'essence dans la région d'Ottawa-Carleton et ils demandent au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour rectifier cette injustice.

LA JUSTICE

**Mme Diane Marleau (Sudbury):** Monsieur le Président, j'ai moi aussi le plaisir de présenter une pétition suite à la mort de Nina De Villiers survenue en août 1991.

Un grand nombre d'habitants de Sudbury ont signé cette pétition. Ils désirent faire part des inquiétudes que leur causent notre régime pénal et le fait que les peines auxquelles sont condamnés de nombreux criminels violents ne reflètent pas la gravité des crimes qu'ils ont commis.

Ils demandent que le Code criminel, la Loi sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle soient modifiées pour tenir compte de la gravité de ces crimes.

LE LOGEMENT

**Mme Diane Marleau (Sudbury):** Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition émanant d'un certain nombre de personnes de Sudbury habitant un grand ensemble d'habitations coopératives. Les pétitionnaires déplorent le fait qu'il n'y a pas de logements abordables pour un grand nombre de personnes.

Leur pétition est particulièrement importante à ce stade où le gouvernement a annoncé qu'il va se retirer complètement du marché des habitations coopératives. Ces personnes demandent très sérieusement que le gouvernement continue à s'occuper du secteur des logements subventionnés parce qu'il existe une pénurie dans ce domaine.

LA FISCALITÉ

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition signée principalement par des habitants du centre de la partie continentale de la Colombie-Britannique, de Williams Lake, de 100 Mile House et de 150 Mile House, concernant l'équité fiscale.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de garantir qu'il va instaurer au Canada un régime fiscal efficace et équitable.

* * *

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, si la question nº 110 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre que la question nº 110 soit transformée en ordre de dépôt de document?

**Des voix:** D'accord.

[*Texte*]

Question nº 110—**M. Boudria:**

Depuis 1984, combien de contrats la société SECOR Inc. a-t-elle passés avec *a*) le gouvernement, *b*) des sociétés d'État, *c*) des organismes gouvernementaux et, dans chaque cas, quels étaient le montant et l'objet du contrat?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

**M. Cooper:** Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (M. Paproki):** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

* * *

## MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, je serai bref.

Les députés se rappelleront que je vous ai demandé d'intervenir hier, monsieur le Président, à la suite de la décision extrêmement importante et injuste que le département américain du Commerce a rendue vendredi dernier à l'égard des droits de douane imposés sur le bois d'oeuvre que le Canada exporte aux États-Unis, vu l'importance de cette question pour l'ensemble des Canadiens et plus particulièrement pour les habitants de quelque 300 localités forestières dont les emplois seront mis en péril par une telle décision.

La décision de la présidence a alors été de suivre l'évolution de la situation. Depuis que j'ai soulevé la question à la Chambre hier pour demander un débat d'urgence, la situation s'est gravement détériorée. Nous savons que le Cabinet est en réunion pour étudier l'opportunité d'user de représailles contre les États-Unis. Cette affaire est en train de dégénérer en une véritable guerre commerciale entre le Canada et les États-Unis.

Pendant que le gouvernement canadien envisage les mesures à prendre contre les États-Unis, le cas échéant, afin de défendre la souveraineté du Canada et notre droit d'exploiter nos forêts comme bon nous semble, je crois qu'il serait opportun de donner à la Chambre l'occasion d'exprimer son opinion sur la question pour que le premier ministre sache ce que les Canadiens en pensent.

Je vous exhorte donc encore une fois à songer sérieusement à accorder à la Chambre et à tous les députés l'occasion de se prononcer sur cette question très importante.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député nous a déjà adressé hier une demande à ce sujet. La présidence suit le déroulement des événements alors que la journée avance. Je sais que les services du greffier et surtout le Président examineront cette question. Pour l'instant, nous préférons reporter notre décision et reconsidérer la demande du député.



# INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

## LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 27 février, de la motion de M. Mazankowski: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement; et de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 7631).

**Le président suppléant (M. Paproski):** Avant d'accorder la parole au ministre des Anciens combattants, je voudrais préciser qu'en raison des déclarations de ministres, la séance sera prolongée de 27 minutes à l'heure du déjeuner.

**L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de participer encore aujourd'hui au débat sur le budget et de parler aux Canadiens de l'importance du plan financier de notre gouvernement tel que le ministre des Finances l'a exposé le 25 février ici à la Chambre.

Au mieux, les débats à la Chambre conjuguent les divergences d'opinions des différents partis avec de sains échanges d'opinions et d'idées, et permettent au public de se faire une idée des problèmes et de la manière dont nous, les députés, les abordons.

Nous, au gouvernement, venons de produire un document sous la forme d'un budget qui énonce à bien des égards notre philosophie. La vaste majorité de ceux qui suivent les affaires publiques et politiques estiment que ce document budgétaire constitue une approche très positive de la gestion de l'économie canadienne en ces temps difficiles.

Notre pays fait face à une très grave menace pour son avenir économique sous la forme d'une énorme dette accumulée. Ayons l'honnêteté de l'admettre. Nous dépensons 36 p. 100 des recettes fiscales uniquement pour payer les intérêts sur la dette accumulée.

Consacrer 36 p. 100 du revenu familial à payer les intérêts sur une dette personnelle causerait une crise dans la famille, et cela constitue une crise pour notre famille canadienne également. Si nous ne contrôlons pas nos dépenses, nous détruirons notre capacité de bâtir un avenir solide pour le Canada.

Certains députés, je le sais, estiment que nos difficultés actuelles sont tellement grandes qu'il faut y remédier de toute urgence. Je sais aussi que des gens ont des besoins immédiats et qu'ils souffrent. Mais il faut nous rendre compte qu'on ne peut jamais résoudre les problèmes d'une économie accablée de dettes en dépensant davan-

tage, pas plus qu'on peut résoudre les problèmes d'un alcoolique en lui faisant boire plus d'alcool.

J'ai entendu des députés du Nouveau Parti démocratique demander qu'on dépense plusieurs milliards de dollars pour créer des emplois. Je sais qu'une proposition de ce genre a toujours un certain attrait.

Les partis d'opposition prétendent toujours que le gouvernement au pouvoir ne s'intéresse pas aux chômeurs et que le problème du chômage pourrait être réglé si seulement le gouvernement acceptait de dépenser quelques milliards de dollars de plus.

Dans la conjoncture actuelle, notre gouvernement aurait à emprunter ces milliards de dollars, somme qu'auraient à rembourser nos enfants et nos petits-enfants.

À une certaine époque, les Canadiens croyaient pouvoir dépenser sans compter tout en demeurant à l'abri d'une récession mondiale. De nos jours, cependant, les dettes que nous avons accumulées par le passé ont carrément éliminé notre marge de manoeuvre. Si nos prédécesseurs avaient été plus sages, nous disposerions aujourd'hui de dizaines de milliards de dollars de plus par année, que nous pourrions consacrer à ce genre d'initiatives. Malheureusement, cela nous est impossible à cause de leur manque de sagesse.

Certains députés de l'opposition semblent croire que nous devrions hypothéquer davantage notre avenir pour atteindre des objectifs à court terme. À ceux-là, nous ne pouvons que rappeler l'exemple que nous donnent les premiers ministres de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Le premier a triplé son déficit sans rien accomplir. Le second a désormais décidé de dépenser avec parcimonie, ce que des membres du parti socialiste ont déjà qualifié de politique cruelle.

Il n'est pas cruel d'accorder plus d'importance à la stabilité à long terme du Canada plutôt qu'à un exercice de relations publiques des plus futiles auquel se livrerait le gouvernement en augmentant ses dépenses. Il faut comprendre que le gouvernement se doit d'instaurer des conditions propices afin que les travailleurs puissent trouver dans le secteur privé des emplois à long terme intéressants et productifs.

• (1050)

Nous ne pouvons nous détourner des intérêts à long terme de tous les Canadiens simplement pour régler ce qui nous apparaît comme des problèmes à court terme. Maîtriser les dépenses est un processus très long et très angoissant. Il nous faut trouver un équilibre entre les besoins actuels des Canadiens et les besoins à long terme du pays.

Nous croyons avoir trouvé un juste milieu dans ce budget. Il semble que certains députés voudraient protester contre la diminution des dépenses que nous avons imposée tout en nous reprochant de ne pas chercher suffisamment à résorber le déficit.

Si je comprends bien leur position, il faudrait réussir simultanément à accroître les dépenses, à résorber le déficit et à diminuer les taxes. Cela plaît, j'en suis sûr, aux marchands de rêves, mais ne se traduit par aucune suggestion concrète et n'aide en rien les Canadiens à faire face aux réalités économiques.

Je veux faire quelques remarques au sujet de mon propre ministère, Affaires des anciens combattants Canada. Dans ce budget, nous avons essayé d'établir un équilibre entre les besoins de nos clients, les anciens combattants du Canada, et la nécessité de limiter les dépenses. Il y a des hausses dans certains secteurs, et des baisses dans d'autres.

Il y a eu une baisse de 22,5 millions de dollars des allocations d'ancien combattant, baisse qui est attribuable à une diminution de la population cliente et à une augmentation des autres sources de soutien qui forment le filet de sécurité sociale de notre pays.

Toutefois, à mesure que vieillit la population des anciens combattants, ses besoins en matière de soins de santé s'accroissent, et nous avons prévu 100 millions de dollars de plus pour répondre à ces besoins grâce à l'achat de nouveaux services, à l'ajout de lits dans des établissements de soins de longue durée et à l'augmentation des fonds affectés au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. En même temps, nous avons haussé les pensions d'invalidité de près de 65 millions de dollars.

Ces mesures montrent bien que nous avons essayé de limiter les dépenses en restant sensibles aux besoins des Canadiens.

[*Français*]

Monsieur le Président, les anciens combattants ont risqué leur vie pour préserver la liberté et l'indépendance de notre pays; et, en retour, nous leur procurons les meilleurs programmes et prestations au monde.

En tant que ministre des Anciens combattants, je suis fier de ces réalisations, et les Canadiens et Canadiennes devraient en être fiers aussi.

[*Traduction*]

Le Canada a le meilleur programme du monde en ce qui concerne les anciens combattants.

Au cours de la dernière année, nous avons discuté avec beaucoup de Canadiens des mesures que devrait contenir le budget fédéral de 1992–1993. Ces gens de tous les milieux nous ont dit que, premièrement, ils veulent des solutions réalistes et durables aux problèmes économiques du Canada et non le genre de panacées que nous avons déjà essayées, sans succès.

Ils veulent que nous réduisions le déficit. Ils veulent que nous mettions fin au gaspillage et que nous rationalisions les services gouvernementaux. Ils veulent que nous préparions mieux nos jeunes et notre main-d'oeuvre à soutenir la concurrence dans cette nouvelle économie mondiale. Ils veulent que nous soyons sensibles et généreux dans nos programmes sociaux, particulièrement pour ce qui est de protéger les plus pauvres et les plus nécessiteux.

Le gouvernement a écouté et a pris les mesures qui s'imposaient en cette période difficile que nous traversons.

Dans ce budget, nous réduirons sensiblement le déficit. Nous limiterons les dépenses. Nous diminuerons les impôts. Les 14 millions de contribuables canadiens, dont 1,5 million dans ma région, paieront moins d'impôts cette année.

Nous restructurerons et rationaliserons les services gouvernementaux. Nous favoriserons davantage la recherche et le développement dans nos industries. Nous réduirons le fardeau fiscal du secteur de la fabrication et de la transformation. Nous donnerons une aide accrue aux petites entreprises.

Nous rationaliserons et améliorerons l'aide aux familles et aux enfants et mettrons sur pied un régime d'accession à la propriété qui permettra aux Canadiens de se servir de leur REER pour construire ou acheter une maison. Nous aiderons davantage les Canadiens handicapés et offrirons une aide fiscale additionnelle aux étudiants.

C'est ce que les Canadiens ont demandé lorsque nous les avons consultés. Ils nous ont dit ce qu'ils voulaient, nous les avons écoutés et nous avons pris les mesures nécessaires.

Ce budget est le genre de budget dont le Canada a besoin en cette période difficile. Je l'appuie et je prie instamment tous les députés de la Chambre de faire de même.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je rappelle que les deux intervenants, soit le ministre des Anciens combattants et le député de Manicouagan, parleront pendant 10 minutes. Cinq minutes seront ensuite réservées aux questions et aux observations.

**M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est):** Monsieur le Président, je me demande si le ministre peut répondre à une question. Le gouvernement dissout certains organismes ou réduit leur nombre.

Prenons l'exemple du Conseil économique du Canada. Le gouvernement croit-il vraiment que sa dissolution est une mesure d'intérêt public saine alors que notre économie est en énorme difficulté, en grande partie à cause des orientations du gouvernement?

Je vais essayer de m'expliquer simplement. Un ami qui a six enfants m'a dit l'autre jour que le gouvernement a ruiné nos exportations de ressources naturelles avec un dollar surévalué et des taux d'intérêt jusqu'à récemment élevés.

Le gouvernement dépense mensuellement quelque 300 000 onces d'or de la Banque du Canada pour essayer de maintenir le dollar au-dessus de la barre des 84 cents et pour tenter de faire croire aux Canadiens qu'il a réduit le déficit, ce qui n'est évidemment pas le cas.

Le gouvernement a dépensé annuellement quelque 30 milliards de dollars durant six ou sept bonnes années.

D'après un vieux dicton, personne ne s'est jamais ruiné en sous-estimant l'intelligence des Américains. À mon avis, le ministre et le gouvernement traitent les Canadiens comme s'ils étaient de parfaits ignorants en matière d'économie.

Le ministre peut-il nous donner des réponses intelligibles à ces questions?

**M. Merrithew:** Depuis maintenant sept ans, le gouvernement essaie d'éliminer les chevauchements dans les services administratifs afin de réduire les dépenses et d'économiser l'argent des contribuables. C'est ce que les Canadiens ont réclamé et c'est ce que nous faisons depuis un certain temps déjà. La majorité des Canadiens approuvent ce choix.

Dans le dernier budget, nous avons dit que nous pouvions réduire ou fusionner 46 organismes, conseils et commissions du gouvernement, services qui coûtent tous très cher aux contribuables. Certains ne sont peut-être pas convaincus que ces décisions sont judicieuses.

En ce qui me concerne, mon ministère a aboli l'Office d'établissement agricole des anciens combattants pour la simple raison que celui-ci n'a pas accordé de nouveaux prêts ou hypothèques à des anciens combattants depuis 1977. Au cours des trois ou quatre dernières années, nous avons déjà réduit ce service de 80 p. 100.

Parfois, on constate que des organismes de l'État, par exemple la Société du crédit agricole—puisque beaucoup de ces propriétés achetées grâce à la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants sont des exploitations agricoles—peuvent se charger de certains domaines. La SCHL pourrait peut-être aussi le faire.

Nous pouvons trouver le moyen d'éliminer 64 postes et de faire ainsi réaliser des économies appréciables au gouvernement et aux contribuables. Nous avons donc décidé de réduire 46 de ces services.

Le député sait pertinemment que, de temps à autre, tous les gouvernements qui se sont succédé dans l'histoire du Canada ont dû soutenir le dollar pour des raisons d'ordre économique évidentes. Il sait aussi que c'est pure foutaise que de prétendre que son propre parti n'a jamais agi de la même manière. Ce genre d'intervention a lieu périodiquement.

Le taux de change a baissé. Les exportateurs ont besoin d'un dollar meilleur marché, ou du moins c'est ce qu'ils souhaitent, mais il y a des limites aux fluctuations qu'on peut tolérer, et le gouvernement doit parfois intervenir.

[*Français*]

**M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie):** Monsieur le Président, il y a deux semaines aujourd'hui, le ministre des Finances a déposé à la Chambre des communes le Budget du gouvernement du Canada pour l'exercice financier 1992-1993. Ce Budget transmet des signaux positifs à tous les contribuables canadiens et au monde des affaires.

• (1100)

Prenons ensemble les prochaines minutes, monsieur le Président, pour examiner les grandes lignes de ce Budget pour l'année financière 1992-1993. Premièrement, le Budget décrète des réductions importantes sur l'impôt des particuliers. Les contibuables canadiens étaient habitués, et ceci depuis de nombreuses années, et sous plusieurs administrations fédérales, à voir année après année, budget après budget, leurs impôts augmenter. Pour la première fois, le mardi 25 février dernier, les contribuables canadiens ont entendu leur ministre des Finances annoncer des réductions d'impôt sur le revenu.

En effet, la surtaxe sur le revenu des particuliers sera réduite du niveau de 5 p. 100 qu'elle est présentement, à 4 p. 100, à compter du 1er juillet 1992, et à 3 p. 100 à compter du 1er janvier 1993. Cette mesure accroîtra de 500 millions de dollars le revenu après impôt des Canadiens et des Canadiennes durant l'année fiscale 1992-1993, et de 1,2 milliard de dollars par année, par la suite.

Monsieur le Président, le point le plus important à souligner c'est que les 14,6 millions de contribuables canadiens bénéficieront tous de cette mesure. Cette mesure, sans aucun doute, contribuera à relancer l'économie canadienne puisqu'elle laissera une marge de manoeuvre additionnelle aux consommateurs, leur permettant d'acquérir des biens qu'ils avaient prévu s'approprier depuis déjà de nombreuses années, mais à cause de conditions difficiles dans l'économie canadienne, les contribuables avaient remis ces achats à plus tard. Cette mesure fiscale dans le Budget permettra donc maintenant à ces gens de se porter acquéreurs des biens qu'ils ont besoin d'acheter depuis déjà quelques années. Voilà une excellente nouvelle pour les Canadiens et les Canadiennes.

La deuxième mesure importante annoncée dans le Budget permet de retirer sans impôt jusqu'à 20 000 $ placés dans un régime enregistré d'épargne-retraite pour acheter ou construire une résidence principale. Cette mesure, combinée avec le bas niveau des taux d'intérêt actuels, devrait inciter de nombreux Canadiens et Canadiennes à acheter ou à construire une résidence. Cette mesure devrait causer une reprise importante dans l'industrie de la construction et dans les transactions immobilières.

La construction domiciliaire est génératrice d'emplois et de retombées économiques importantes dans les commerces de matériaux de construction, de quincaillerie et de matériel électrique, en plus de stimuler, bien entendu, la création d'emplois.

Monsieur le Président, l'accès à la propriété est un droit qui a une très longue tradition au Canada. L'utilisation d'une partie d'un régime enregistré d'épargne-retraite pour permettre l'achat ou la construction d'une résidence principale contribuera à faciliter l'accès à la propriété domiciliaire.

Le ministre des Finances a aussi annoncé des allégements fiscaux pour les entreprises de fabrication et de transformation. Il faut noter que le secteur manufacturier offre un emploi sur cinq au Canada, et qu'il représente un cinquième de la production totale des biens au pays. Le secteur de la transformation et de la fabrication au Canada exporte plus de 40 p. 100 de sa production sur les marchés internationaux. Il lui faut maintenant relever les défis de la mondialisation. Pour l'aider à relever ce défi de taille, le ministre des Finances propose dans le Budget de réduire le taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation de 23 à 22 p. 100 à compter du

1er janvier 1993, et par la suite à 21 p. 100 le 1er janvier 1994.

Voilà, monsieur le Président, une autre mesure positive qui permettra aux entreprises canadiennes du secteur de la transformation et de la fabrication de dégager des montants importants qui pourront être utilisés à des fins de développement de nouveaux produits, qui pourront servir pour des changements technologiques et qui pourront être investis dans la recherche de nouveaux marchés.

Les petites entreprises profiteront aussi, monsieur le Président, de mesures positives annoncées dans le Budget.

Le programme de financement de la petite entreprise aidera celles qui ont des problèmes financiers—et cette mesure inclut, bien entendu, les agriculteurs du pays—à négocier des prêts à des taux d'intérêt moins élevés.

À l'heure actuelle, la Loi sur les prêts aux petites entreprises fixe le plafond des prêts accordés à une entreprise à 100 000 $. Le nouveau Budget permet de doubler ce plafond, et ainsi l'élever jusqu'à 200 000 $.

Il est reconnu, monsieur le Président, que la petite entreprise au Canada joue un rôle de premier plan dans la croissance économique et dans la création d'emplois.

Même si le régime fiscal canadien était déjà considéré comme un des plus favorables au développement de la petite entreprise, les changements proposés dans le Budget le rendent encore plus avantageux.

Voilà une mesure qui sera favorable à nos petites entreprises et qui devrait stimuler les investissements dans de nombreux secteurs de notre économie dans lesquels sont les plus particulièrement actives les petites entreprises.

Monsieur le Président, je m'en voudrais de passer sous silence le programme d'amélioration des prestations familiales. Au cours des derniers mois, un comité formé de députés de notre parti, sous le leadership de notre collègue Al Johnson, député de Calgary-Nord, a formulé une série de recommandations qui visent à améliorer et à rendre plus efficaces les interventions du gouvernement du Canada auprès des familles canadiennes.

Ces suggestions ont été écoutées, si bien que désormais il n'y aura qu'une seule prestation mensuelle pour les enfants. Cette prestation pourra atteindre 144 $ par mois par enfant, soit 1 733 $ par année. Ces prestations viseront particulièrement les familles à faible revenu et seront non imposables, monsieur le Président.

Des améliorations importantes sont aussi apportées aux déductions pour frais de garde. Cette autre mesure devrait être susceptible d'aider les familles à faible revenu dont les deux conjoints travaillent.

Voilà le résultat positif du travail d'un groupe de députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre. Voilà aussi le résultat d'une écoute attentive de la part du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et du ministre des Finances.

Monsieur le Président, les contribuables sont maintenant en droit de s'interroger sur les moyens que le gouvernement prendra pour financer les mesures annoncées dans le Budget. La réponse est simple: le gouvernement financera ces mesures fiscales en continuant de réduire les dépenses, en rationalisant les services, en éliminant des agences et des comités consultatifs et en procédant à la privatisation d'entreprises de l'État.

Il faut signaler, monsieur le Président, que notre gouvernement continuera sa lutte au déficit, continuera à réduire la dette, diminuera l'ampleur de la machine gouvernementale, encouragera les initiatives privées et aidera nos entreprises à développer de nouveaux produits et à atteindre de nouveaux marchés.

Et, ce qui est encore plus important, le budget met en place des mesures qui permettent de réduire les impôts des particuliers et les charges fiscales des entreprises, fait sans précédent dans l'histoire canadienne.

Les Canadiens et les Canadiennes ont accueilli ces mesures avec enthousiasme, ce qui est d'excellent augure pour la reprise économique et la création d'emplois.

**M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur):** Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'intervenir dans ce débat important sur le Budget qui a été déposé par le ministre des Finances.

• (1110)

Vous savez, monsieur le Président, ce Budget est un document qui essaie de jeter de la poudre aux yeux aux Canadiens. C'est un Budget qui nous offre de belles paroles, sans pour autant faire quoi que ce soit pour améliorer l'économie du pays, ni pour aider les millions de citoyens victimes des politiques de ce gouvernement à se relever et à se prendre en main.

À titre d'exemple, le gouvernement prétend que ce Budget réduira les impôts des Canadiens qui souffrent encore des effets des 33 augmentations d'impôt et de taxes, y compris la TPS, que le gouvernement leur a imposées. Cependant, les Canadiens ne sont pas dupes et quand ils regarderont ce Budget de près, ils réaliseront que le gouvernement essaie de leur faire prendre des vessies pour des lanternes.

En effet, qu'est-ce que ce Budget offre aux Canadiens qui vivent sous le niveau de pauvreté, ceux qui doivent se satisfaire d'un salaire annuel de 15 000 $ pour faire vivre leur famille? Eh bien, je vais vous le dire: Il leur offre une réduction de 2 $ cette année. Et dans le cas de la famille moyenne qui gagne environ 40 000 $ par année, le Budget offre une réduction de 27 $. Voilà qui est peu reluisant!

De son côté, le nouveau Programme de prestations pour enfants n'est guère mieux. Une famille moyenne

reçoit peu de cette proposition. Par exemple, la famille qui touche un revenu annuel de 40 000 $ recevra une prestation supplémentaire de seulement 44 $. En trois ans, la valeur de cette prestation diminuera de 10 p. 100 et en dix ans, la plupart des familles ne recevront plus aucune aide étant donné que cette prestation n'est pas indexée en fonction de l'inflation.

La proposition du gouvernement permettra d'accroître de 2,1 milliards de dollars l'aide aux enfants sur une période de cinq ans à compter du 1er janvier 1993. Le ministre des Finances doit espérer que les Canadiens ont oublié qu'entre 1986 et 1991, le gouvernement conservateur a réduit cette aide de plus de 3,5 milliards de dollars. Ce nouveau Programme de prestations pour enfants ne réussit toujours pas à remettre aux familles canadiennes tout l'argent que le gouvernement leur a pris et ce programme manque complètement le bateau en ce qui a trait aux garderies.

Ainsi, toute la publicité que ce gouvernement a faite autour de ce nouveau programme cache le fait que de toute évidence, il a abandonné l'engagement qu'il avait pris à l'égard d'un programme national de garderie qui visait à offrir des installations qui permettraient que l'on s'occupe des enfants lorsque leurs parents doivent travailler.

En outre, le gouvernement propose d'augmenter de 1 000 $ la déduction pour frais de garde d'enfant, mais il est évident que cette déduction n'offre aucun avantage aux familles qui ne touchent pas un revenu assez élevé pour en profiter. Et d'ailleurs, ce programme n'entrera pas en vigueur avant un an. S'il renferme des avantages supplémentaires, ceux-ci ne seront pas mis à la disposition des familles canadiennes au moment où elles souffrent des conséquences de cette très grave récession provoquée par ce gouvernement.

Du côté positif, monsieur le Président, le gouvernement a jugé opportun de reprendre la recommandation du Parti libéral sur l'utilisation du Régime enregistré d'épargne-retraite pour acheter une première maison. Malheureusement, les Conservateurs ont négligé de reprendre tous les détails de cette proposition. Par ailleurs, lorsqu'on constate le traitement qu'ils ont accordé au secteur de l'habitation, l'élément positif de ce Budget devient rapidement dérisoire. Les Conservateurs ont annulé le Programme de coopératives d'habitation, ils ont ralenti la croissance des fonds que la Société canadienne d'hypothèques et de logement consacre à d'autres programmes de logement pour les personnes à faible revenu.

Il est évident que l'autorisation d'utiliser les REÉR et la réduction des acomptes seront utiles, mais ces programmes n'aident en rien les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'investir des fonds dans les REÉR ou même de verser un acompte de 5 p. 100 pour l'achat d'une première maison. Plutôt que de faciliter l'accession à la propriété pour les dizaines de milliers de Canadiens à faible revenu, ce Budget leur rend l'accès à un logement décent et abordable beaucoup plus difficile.

Du côté de l'éducation, monsieur le Président, ce Budget offre très peu. En fait, le gouvernement augmente légèrement les crédits d'impôt pour l'étude, les faisant passer de 60 $ à 80 $ par mois d'étude dans un établissement postsecondaire. Cependant, le Budget ne renferme aucune mesure qui rétablirait les coupures faites dans les transferts faits aux provinces pour l'enseignement postsecondaire.

Ces compressions signifient que beaucoup moins de jeunes auront accès à l'université l'an prochain. De fait, une augmentation dans le crédit d'impôt pour études postsecondaires ne servira pas à grand chose si les jeunes Canadiens ne peuvent être admis à l'université en raison des coupures dans les paiements de transfert aux provinces pour l'enseignement postsecondaire. Les universités devront réduire le nombre d'étudiants pour tenir compte de ces coupures.

Vous savez, monsieur le Président, les conservateurs nous rebattent les oreilles avec leurs slogans creux depuis qu'ils sont arrivés au pouvoir, affirmant que le pays doit investir dans l'éducation et la recherche, pour qu'il soit en mesure d'affronter les défis d'un monde de plus en plus compétitif. Cependant, ils ne nous servent que des paroles creuses, car lorsqu'on regarde leurs engagements concrets dans ces secteurs, on s'aperçoit rapidement qu'ils se livrent à une opération de terre brûlée et qu'ils sont en passe de transformer le pays en coquille vide.

Le Budget, monsieur le Président, d'après toute apparence, modifie la fiscalité de façon à profiter aux entreprises. Cependant, tout ce que ce Budget fait pour venir en aide aux entreprises ne pourra jamais réparer l'immense tort que les Conservateurs ont causé aux entreprises, et particulièrement aux entreprises manufacturières, avec leur politique du dollar et des taux d'intérêt élevés.

Ainsi, ce Budget ne prend aucune mesure pour réduire les taux d'intérêt. Il ne mentionne pas non plus la nécessité de réduire la valeur du dollar canadien. Le gouvernement semble vouloir s'efforcer de maintenir un dollar élevé en dépit des arguments des compagnies d'exploitation des ressources naturelles et de nos manufacturiers qui font valoir qu'une baisse du dollar pourrait les aider à retrouver leur compétitivité dans les marchés mondiaux.

Cette négligence des Conservateurs a des effets dévastateurs dans ma circonscription. En effet, leurs politiques économiques ont ravagé l'industrie forestière dans ma circonscription, entraînant 300 mises à pied à Athollville, avec 400 licenciements prévus pour l'usine de Dalhousie.

Cependant, le gouvernement s'entête à maintenir des politiques ruineuses.

Lorsque le gouvernement parle de principes de base, je trouve difficile de le prendre au sérieux. En effet, comment pourrais-je prendre au sérieux un gouvernement qui refuse d'admettre dans son Budget que les principes de base qui soutiennent les taux d'intérêt et le dollar canadien ne sont pas corrects et qu'ils vont à l'encontre des meilleurs intérêts des entreprises canadiennes, un gouvernement qui en outre refuse d'admettre qu'il a fait des erreurs capitales avec sa TPS et son libre-échange?

Comme vous le savez, monsieur le Président, les politiques économiques de ce gouvernement ont provoqué des niveaux records de faillites personnelles et commerciales au Canada. Il ne pourra y avoir de croissance économique tant que les entreprises ne pourront évoluer dans un environnement relativement stable et sain.

[*Traduction*]

Je voudrais souligner certaines des conséquences du budget dans ma circonscription de Restigouche—Chaleur, qui se trouve dans le nord du Nouveau-Brunswick.

Comme je l'ai déjà mentionné, l'usine d'Atholville est fermée en permanence. Nous espérons que cette entreprise pourra rouvrir ses portes mais, quoi qu'il en soit, 300 travailleurs ont été licenciés dans cette région. De même, la fermeture de l'entreprise de Dalhousie entraînera la perte de 400 emplois et peut-être même de 500.

Des entreprises font faillite. Hier, je discutais avec une personne âgée qui essaie de joindre les deux bouts avec son restaurant à Tide Head, dans ma circonscription. M^me^ Joyce Mabie, avec qui j'ai parlé durant une demi-heure, m'a fait part de certains des problèmes qu'elle éprouve et elle m'a précisé le genre d'aide dont elle a besoin. Tout près de ma circonscription, la Stone Consolidated de Bathurst, où travaillent un bon nombre de mes électeurs, risque aussi de fermer ses portes. Le budget ne renferme aucune solution à ce genre de problèmes. Il ne nous donne aucun espoir.

• (1120)

Ce que j'essaie de dire aujourd'hui, et j'espère que les députés du gouvernement et les ministres écoutent, c'est que nous avons besoin d'aide. Le gouvernement doit stimuler l'économie, ce qu'il n'a pas encore fait. En fait, il a parfois fait tout à fait le contraire.

L'usine de Dalhousie dans notre circonscription a besoin d'une nouvelle machine à papier. Je ne m'attends pas à ce que le gouvernement annonce qu'il va acheter cette machine pour l'usine, mais je m'attends à ce qu'il facilite les choses afin que la compagnie puisse se procurer cette machine et investir dans de l'équipement neuf. J'aimerais que le gouvernement rencontre les représentants de la compagnie pour examiner la situation d'une manière réaliste et qu'il dise: «Que pouvons-nous vraiment faire pour améliorer la situation à l'usine de Dalhousie?»

Une situation semblable règne à l'usine d'Atholville. Il faut que cette entreprise reprenne son activité. Celle-ci doit fournir une valeur ajoutée. Elle fabrique maintenant de la pâte sans chlore. Il doit exister un marché pour ce produit. La valeur du dollar a légèrement baissé, et il devrait être possible de rouvrir l'usine dans un avenir rapproché.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a élaboré un plan afin d'aider l'industrie forestière de cette province. Le projet est controversé à certains égards, mais le gouvernement fédéral n'a pas réellement étudié la question et déclaré: «Voici ce que nous voulons faire pour le secteur des richesses naturelles.» Qu'est-ce que le gouvernement a en tête? C'est ce que nous lui demandons. Celui-ci doit assumer cette responsabilité.

Il devrait y avoir une entente de diversification visant expressément les régions du nord du Nouveau-Brunswick, non seulement afin d'aider ces usines à reprendre leur activité, mais aussi pour faire baisser le taux de chômage qui est de 18,2 p. 100 dans ma circonscription. En effet, il y a aussi d'autres travailleurs qui sont sans emploi. Une stratégie ou un plan quelconque devrait être appliqué afin d'aider ces personnes à réintégrer le marché du travail.

De même, la présence du fédéral devrait être plus marquée dans la circonscription. Les services fédéraux existants doivent demeurer en place. Il ne doit y avoir aucune compression. L'aéroport de Chaleur risque de faire l'objet de telles compressions. Pourtant, il ne doit pas y avoir de diminution des services à cet endroit.

De même, les bureaux de poste doivent rester ouverts. Il ne faut pas les fermer. Comment pensez-vous que le milieu des affaires réagit face à ce genre de mesure? Si le gouvernement retire des services dans une région, pensez-vous que cela suscite un climat de confiance et incite les entreprises à prendre de l'expansion ou même à demeurer en activité?

Les ports de Dalhousie et de Belledune n'ont pas de plan stratégique. Le gouvernement fédéral n'assure pas le développement et la promotion de ces ports. Il est impérieux de le faire.

Il faut moderniser les quais de Pointe-Verte et de Petit-Rocher dans l'intérêt des pêcheurs.

À propos d'infrastructure municipale, j'ai téléphoné, hier, au maire de Jacquet River. Le ville est en quête de financement. La province et la collectivité ont affecté des fonds dans les domaines de l'approvisionnement en eau et du contrôle des eaux usées. Pourquoi le gouvernement fédéral n'adopte-il pas des mesures pour aider ces collectivités?

Quand nous parlons de ces projets, tout ce que le gouvernement trouve à dire, c'est que ce sont des solutions à court terme. Pourtant, nous appliquons aussi des solutions à long terme. À problème à court terme, solution à court terme. Voici un exemple concret pour illustrer mon propos. Je n'aime pas emprunter mes exemples au domaine de la santé, mais disons que quelqu'un ayant été victime d'une crise cardiaque à cause d'une mauvaise alimentation se présente à l'hôpital. On ne va pas l'installer dans une petite salle en lui disant: «Voici votre régime. Suivez-le.» On le traite d'abord. Voilà précisément ce dont nous avons besoin. Notre économie est malade et va mourir si on ne la soigne pas tout de suite.

Certes, nous avons besoin de solutions durables, mais pour l'instant, notre malade, l'économie, est aux soins intensifs. Nous avons besoin de compassion et de solutions dans l'immédiat.

Un autre de mes sujets de préoccupation a trait à l'indemnité de cessation d'emploi que touchent les travailleurs qui sont sur le point d'être jetés à la rue. Cette indemnité est considérée comme une rémunération, ce qui fait que le bénéficiaire n'a pas droit à l'assurance-chômage. J'aurais souhaité que le gouvernement envisage une solution à court terme et modifie la réglementation actuelle afin que ces gens puissent toucher des prestations d'assurance-chômage tout en utilisant leur indemnité de cessation d'emploi pour faire un investissement dans une entreprise, pour créer leur propre entreprise ou, à tout le moins, pour joindre les deux bouts en attendant de trouver un emploi.

Puisqu'il est question d'emploi et d'immigration, je voudrais mentionner que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a fait une annonce dernièrement dans la circonscription au sujet d'un important projet. Je voudrais le féliciter à ce sujet et lui demander de poursuivre ses efforts en ce sens. Il ne fait pas de doute que nous en voulons toujours davantage. Il y a d'autres projets. Celui-là était Recreaplex à Dalhousie, mais nous avons aussi un grand projet pour Campbellton, soit le centre municipal de la ville du même nom. La réserve de la bande indienne d'Eel River veut se doter d'un complexe comprenant un édifice à bureaux et un centre communautaire, tout comme les régions de Jacquet River, Saint-Quentin et Beresford. Il est à espérer que le ministre considérera ces projets avec compréhension et souplesse et qu'il facilitera leur réalisation.

Je pense que mon temps de parole touche à sa fin. Je voudrais dire que ce n'est pas le budget en tant que tel qui fait problème, mais c'est plutôt ce qu'il ne contient pas. C'est ce qui n'y figure pas. C'est ça la clé.

Il ne prévoit pas de plan de relance. Il n'offre rien de nouveau aux Canadiens. Il y a environ 1,5 million de chômeurs au Canada et 1,5 million de sans-emploi qui ont abandonné de chercher un emploi. En réalité, le nombre de sans-emploi s'élève à trois millions.

Le gouvernement ne présente aucun plan de relance pour trouver de l'emploi à ces chômeurs. En fait, les programmes de création d'emplois sont en régression. Cela me préoccupe. Il n'y a aucun espoir pour les sans-emploi. Tout se passe comme si le gouvernement avait renoncé pour de bon à les remettre au travail.

Je veux que le gouvernement sache, par votre entremise, monsieur le Président, que le budget doit être remanié dans un esprit de compassion et de souplesse. Le gouvernement doit comprendre qu'il y a des gens qui souffrent. Dans ma région, par exemple, le taux de chômage est de 18,2 p. 100. Ça n'a aucun sens.

Les Canadiens ont besoin de renouveau. Ils en ont assez du déficit. C'est un problème, certes, mais pas autant que l'absence totale d'idées nouvelles de la part du gouvernement.

Je pense à mon collègue de Broadview—Greenwood. Je l'ai entendu la fin de semaine dernière exprimer ses idées au sujet des impôts et de l'impôt unique. Je ne dis pas que nous sommes totalement en faveur de cette idée nouvelle, mais pourquoi ne pas l'étudier de près?

En guise de conclusion, je dirai que les Canadiens ont besoin d'idées nouvelles, d'un nouveau budget et, il va sans dire, d'un nouveau gouvernement.

[*Français*]

**Mme Marie Gibeau (Bourassa):** Monsieur le Président, je voudrais remercier notre honorable collègue de l'opposition. Effectivement, le rôle de l'opposition est de faire en sorte de discréditer les mesures du gouvernement.

Mais à travers les commentaires qui sont faits aujourd'hui, celui qui revient le plus souvent c'est que le gouvernement donne trop peu, ce qui revient à dire que le gouvernement a réussi quand même à donner des choses et à établir des mesures concrètes.

Il me paraît important de me lever aujourd'hui pour permettre aux gens qui sont dans les tribunes, comme à ceux qui sont chez eux à écouter nos débats ici à la Chambre des communes, d'essayer de faire le partage entre ce qui est dit par l'opposition, encore une fois dont le rôle est de soulever les problèmes ou de soulever des aspects négatifs qui n'existent pas nécessairement.

Ce qui me semble important de dire, c'est que le Budget qui a été déposé récemment par notre ministre des Finances répond aux attentes et aux commentaires qui nous ont été faits dans nos comtés. Les gens nous ont demandé d'apporter des solutions réalistes, ils nous ont demandé d'apporter des solutions durables aux problèmes qui sont à la fois économiques et sociaux, et non pas des solutions artificielles.

Je me dois de rappeler que notre gouvernement conservateur, quand il a été porté au pouvoir, a hérité d'une dette qui était de 206 milliards de dollars. Cet endettement-là fait qu'il est impossible pour un gouvernement, pour l'instant, de balancer son budget strictement au niveau des revenus et des dépenses annuels. Si nous n'avions pas hérité de cet endettement, en 1984, nous connaîtrions un excédent de fonctionnement de 25 milliards de dollars. Ce sont des sommes extrêmement importantes!

Ce que cela signifie, pour les électeurs, c'est que les sommes qu'ils contribuent par le biais de leurs impôts suffiraient présentement, avec le régime que nous avons établi, à payer tous les programmes sociaux et économiques que nous préconisons présentement.

• (1130)

Malheureusement, nous avons hérité d'un endettement très significatif, et la récession que le Canada connaît n'est pas strictement canadienne.

Mon honorable collègue, même s'il est dans l'opposition, va reconnaître avec moi que nos partenaires, dont les États-Unis d'abord, connaissent eux aussi des difficultés économiques sérieuses qui ont des répercussions, pas strictement aux États-Unis mais aussi au Canada. On sait qu'en Europe aussi il y a des ajustements sociaux et économiques qui entraînent des difficultés et qui ont des répercussions sur tout ce qui s'appelle marchés mondiaux.

J'aimerais dire à mon collègue que même s'il pense que les manufacturiers ou les petites entreprises ne sont pas satisfaits dans son comté, les commentaires que nous avons, nous, sont tout à fait à l'inverse de ce qu'il préconise. Je cite, par exemple, le président de l'Association des manufacturiers—et il ne s'agit pas ici d'une petite entreprise, c'est le représentant de tous les manufacturiers—M. Richard Le Hir, qui cite trois mesures que notre gouvernement à travers notre dernier budget a mis en place pour relancer l'économie. Alors, il dit, entre autres: «La dépréciation accélérée des équipements, la réduction de la taxe à la fabrication et les 230 millions de dollars prévus pour la recherche et le développement sont là trois mesures concrètes qu'il faut saluer». Encore une fois, je souligne que cela vient du président de l'Association des manufacturiers.

Le ministre des Finances du Québec, M. Gérard D. Lévesque, qui n'est pas nécessairement un admirateur fanatique de notre gouvernement, s'est déclaré généralement satisfait du Budget fédéral, estimant qu'il permet à Ottawa de réduire son déficit tout en permettant aux économies canadienne et québécoise de renouer avec la croissance.

Ce sont là quelques exemples, monsieur le Président. Vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé, mais j'aimerais seulement dire aux électeurs qui nous écoutent que l'opposition joue son rôle, qu'ils sont là pour dire que c'est mal fait, mais que les gens ne sont pas d'accord.

**M. Arseneault:** Monsieur le Président, je veux seulement dire à ma collègue du parti gouvernemental que le chômage dans mon comté se situe à 18,2 p. 100. Si on regarde le Budget qui vient d'être déposé à la Chambre, on constate que le budget du ministère de l'Emploi et de l'Immigration a été réduit de 177 millions de dollars, surtout dans les domaines de la création d'emplois et de la formation professionnelle. Cela en dit long.

[*Traduction*]

**M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke):** Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Restigouche—Chaleur pour son allocution pleine de compassion. Je sais qu'il comprend, comme tout député ici doit le faire, que s'il y a un moment où il faut faire preuve d'empathie, de sympathie et de compassion envers les Canadiens et prendre des mesures pour leur rendre la vie plus facile, c'est bien maintenant.

Le député a mentionné le cas de la Stone Consolidated, à Bathurst. Je lui signale que pas plus tard que ces derniers jours, vendredi dernier, en fait, la Stone Consolidated a annoncé la fermeture de l'usine de Braeside, sur la rivière des Outaouais, à 43 milles à peine en amont d'Ottawa, ce qui va se solder par la perte de 160 emplois au total.

Il y a une dizaine de jours, la société Storwall International, à Pembroke, a déclaré faillite, et 250 travailleurs se sont retrouvés sans travail dans les quelques jours qui ont suivi.

La situation est désespérée, mais je me réjouis que le député de Restigouche ait manifesté ici ce matin de l'empathie et de la compassion pour ces gens-là.

Une assemblée, qui s'est tenue à Pembroke, samedi matin, a réuni des employés de la Storwall International qui avaient du mal à réprimer leurs larmes, désespérés qu'ils sont de perdre leur emploi et de ne pas savoir comment ils vont payer leur maison, leur voiture ou leur camion. Et cela vient s'ajouter à l'effondrement du secteur du bois de la vallée de l'Outaouais en général.

Comme le député de Restigouche—Chaleur le sait, il y a beaucoup de points communs entre l'économie de sa région et celle de la région que je représente.

J'ai ici une autre statistique qui, j'en suis sûr, pourrait aussi bien s'appliquer à sa circonscription. En 1991, dans la circonscription de Renfrew et dans la région environnante, 50 millions de dollars ont été versés en prestations d'assurance-chômage. Le budget de l'aide sociale pour un petit village de 1 400 habitants a augmenté de 2 000 p. 100 en un an.

Je me joins au député de Restigouche—Chaleur pour dire que je ne comprends pas comment de telles choses peuvent se produire sans que ce Parlement et ce gouvernement réagissent.

Ce n'est plus le temps de nous renvoyer la balle à la Chambre, mais plutôt de nous demander ce que nous allons faire pour ces gens qui risquent de perdre leur maison. Ils ont perdu leur emploi. Il y a chez nous des gens de 50 ans qui ont travaillé pendant 20 ou 25 ans dans une usine ou une manufacture. Où iront-ils maintenant? Nous avons un programme pour les travailleurs âgés. J'espère seulement que ces personnes y ont droit, parce que j'ai l'intention d'y avoir recours.

Les employés de la Storwall International veulent acheter l'usine et font un effort prodigieux pour y arriver. Je supplie le gouvernement, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, d'offrir à ces gens une forme d'aide et de faire ainsi un réel effort de collaboration avec eux pour mettre une nouvelle infrastructure sur pied.

Je vois que le ministre des Approvisionnements et Services est à la Chambre aujourd'hui. Son ministère semble faire preuve d'empathie et comprendre la gravité de la situation. Je me suis arrêté à une halte pour camionneurs de l'autoroute 17, à Antrim, en m'en venant hier matin. J'y ai rencontré deux hommes, deux camionneurs, qui venaient de faire une livraison de meubles au gouvernement du Canada, lesquels avaient été achetés par l'intermédiaire d'Approvisionnements et Services. Le gouvernement ne recevra plus jamais de meubles de la Storwall International.

Au moins, le gouvernement fédéral achetait ce produit, un produit canadien. Je pense que c'est la voie à suivre. Je suis sûr que le ministre des Approvisionnements et Services sait que ma demande est très sérieuse et qu'il a très à coeur d'acheter des produits canadiens.

Si nous devons maintenant subir la concurrence déloyale des Américains à cause des prochaines élections chez eux, je pense qu'il est grand temps de pratiquer vraiment la politique des achats canadiens. J'espère que le Canada en viendra à prendre cette décision. C'est ce que je pense, et je suis sûr que tous ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre sont entièrement d'accord avec moi. Nous devons prendre fermement position comme Canadiens, afin de nous battre pour nos concitoyens canadiens.

Je remercie également le député de Restigouche—Chaleur de son intervention fort intéressante.

**M. Arseneault:** Monsieur le Président, remontons un peu dans le temps, plus précisément en 1984, année où les conservateurs ont fait campagne pour la responsabilité financière et ont promis de mettre de l'ordre dans nos finances.

Bien des années se sont écoulées depuis, mais toutes les fois qu'il est question de responsabilité financière, on nous sert la réponse suivante: «Oh, vous savez, nous avons hérité d'une grosse dette.» Si le gouvernement ne peut pas mettre de l'ordre dans nos finances, qu'il débarrasse le plancher. C'est tout ce qu'il y a de plus simple. S'il a abandonné la partie, qu'il nous le dise et qu'il démissionne. Ce n'est pas compliqué.

À propos de compassion, je voudrais clore mon intervention sur une belle pensée. Il s'agit d'une citation qui va comme suit:

> En tant qu'individus et en tant que société, nous serons jugés d'après ce que nous faisons pour ceux qui ne sont pas en mesure de satisfaire à leurs besoins.

Ce passage est tiré du livre écrit par le premier ministre et intitulé *Telle est ma position*. J'espère qu'il va le relire en pensant aux chômeurs canadiens.

**Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je suis heureuse de participer aujourd'hui à ce débat sur le budget.

Je tiens d'abord à féliciter le ministre des Finances. Il a maintenu le cap en comprimant les dépenses gouvernementales pour réduire le déficit et, ce qui n'est pas à négliger, pour diminuer l'impôt sur le revenu des particuliers. Il s'agit là d'une stratégie frappée au coin de la prudence.

• (1140)

Le ministre a su résister aux pressions de ceux qui voulaient qu'on dépense davantage et qu'on se serve du budget ainsi que des impôts pour stimuler l'économie. Le député de Végréville a parcouru le pays d'un bout à l'autre.

Il a consulté des spécialistes, des organismes, ses homologues des provinces et l'ensemble des Canadiens. Il a parlé aux contribuables, car ce sont eux qui paient en définitive. Il a parlé aux consommateurs de toutes les conditions sociales. Il a écouté et accueilli les suggestions et les conseils de tous, puis il a tenu compte des préoccupations de chacun. Après avoir mûrement réfléchi, il est passé à l'action.

Ce budget vise à comprimer les dépenses pour réduire les impôts et relancer l'économie. En outre, il va permettre de réduire notre déficit pour l'exercice 1992 et les années suivantes. Le gouvernement actuel maintient l'orientation qu'il a suivie au cours des sept dernières années. Les mesures vigoureuses que nous avons prises dans le passé commencent à porter fruit.

Parlons des baisses de l'impôt sur le revenu des particuliers. La surtaxe sera réduite de 1 p. 100 en juillet 1992 et de 1 p. 100 également en janvier 1993. Cette mesure aura pour effet de réinjecter 500 millions de dollars dans l'économie cette année et plus de 1,2 milliard de dollars l'an prochain.

En vertu du régime d'accession à la propriété, les contribuables peuvent retirer jusqu'à 20 000 $ de leur REER pour s'acheter ou se construire une maison. Les fonds avancés doivent être remboursés sur 15 ans par des paiements annuels. La propriété peut être une maison, un logement en copropriété ou un logement coopératif situé au Canada. Le régime ne sera offert qu'une seule année.

Le budget comporte également des mesures visant à stimuler l'initiative, les investissements productifs et la croissance en réduisant la charge fiscale des entreprises de fabrication et de transformation. Ainsi, nous allons soutenir davantage la R-D et financer plus généreusement la petite entreprise.

Le taux d'imposition des bénéfices des entreprises de fabrication et de transformation passera de 23 à 22 p. 100, le 1er janvier 1993, et à 21 p. 100, un an plus tard.

Autre facteur d'importance, le taux d'amortissement des machines de fabrication et de transformation passera de 25 à 30 p. 100. Le budget affectera 230 millions de dollars de plus à la R-D au cours des cinq prochaines années.

Le gouvernement va réduire ses dépenses de un milliard de dollars en 1992-1993 et de sept milliards de dollars sur cinq ans. Le budget de la défense sera réduit de 2,2 milliards de dollars au total sur cinq ans. Les réductions frappant le budget de fonctionnement des ministères vont permettre au gouvernement d'économiser 150 millions de dollars l'an prochain ainsi que les années suivantes.

Les dépenses consacrées aux voyages et aux communications, de même que le salaire des ministres et du premier ministre seront réduits.

Dans le cadre de la rationalisation de l'administration fédérale, 46 organismes, conseils, commissions et conseils consultatifs seront éliminés, fusionnés, reportés ou privatisés.

Les Canadiens veulent une administration allégée et plus efficace. Nous devons simplifier les relations entre l'administration, d'une part, et les entreprises et les particuliers, d'autre part. C'est précisément dans cette voie que nous nous sommes engagés.

Le déficit prévu pour 1991-1992 est de 31,4 milliards de dollars. C'est plus élevé que notre objectif, qui était de 30,5 milliards. C'est vrai que la récession a bousillé les comptes. Les recettes budgétaires de cette année et de l'an prochain diminuent d'environ 4 milliards et de 7 milliards respectivement, d'après nos prévisions. C'est donc dire qu'il faut plus que jamais resserrer la surveillance et réduire les dépenses publiques.

Le ministre des Finances n'a pas cédé à la demande de dépenser, dépenser toujours davantage, que le député qui a pris la parole avant moi a encore formulée. Ce serait vraiment désastreux s'il le faisait.

Quand nous avons formé le gouvernement en 1984, nous avons conçu notre premier budget en fonction d'un plan que nous considérions comme un programme de renouvellement économique. C'est ce qui a servi de cadre à la réduction graduelle du déficit et à la compression des dépenses. Nous aurions dû agir plus fermement pendant les années fastes. Nous avons tout de même continué à suivre les lignes directrices que nous avions établies en 1984, et elles produisent des résultats.

L'inflation est l'un des facteurs importants. Le budget de l'an dernier établissait des objectifs qui semblaient absolument irréalistes pour les gens d'en face, mais qui ont été dépassés grâce à la coopération sans faille de la Banque du Canada. L'inflation est actuellement à moins de 2 p. 100. Les taux d'intérêt ont baissé, et on peut espérer qu'ils baisseront encore au cours des semaines à venir. Nous avons maintenant établi la hausse des dépenses de programmes à 3 p. 100. Nous avons institué un fonds de réduction de la dette dans lequel nous versons les recettes de la TPS pour rembourser la dette. C'est établi en vertu de la loi et c'est rétroactif au 1er avril 1991.

Je veux maintenant aborder la question de la prestation d'aide pour enfants qui est offerte dans le budget. Je félicite mon collègue de Calgary-Nord, qui a travaillé, pendant près de deux ans en tant que président du groupe chargé de la famille, à l'amélioration du régime fiscal pour le rendre plus juste pour les familles.

La nouvelle prestation pour enfants, qui doit s'appliquer en janvier prochain, est une mesure rationalisée, responsable et mieux orientée vers son public cible. Le montant sera calculé en fonction du revenu familial et payé mensuellement, la plupart du temps à la mère, pour les enfants de moins de 18 ans. Il ne sera pas imposé et est destiné particulièrement aux familles monoparentales et aux familles dont le revenu est de moins de 70 000 $. Cette mesure est plus simple, plus généreuse et plus juste.

Au cours des cinq prochaines années, la prestation pour enfants fournira une aide supplémentaire de quelque 2,2 milliards de dollars. Elle pourra atteindre jusqu'à 144 $ par mois par enfant ou 1 733 $ par année, non imposables. En outre, la déduction pour frais de garde d'enfants passera de 1 000 $ à 5 000 $ par enfant de moins de sept ans et de 1 000 $ à 3 000 $ pour tout autre enfant admissible.

De plus, à compter de 1993, les couples de fait seront traités de la même manière que les couples mariés. Je félicite de nouveau mon collègue, le député de Calgary-Nord.

Que pouvons-nous nous payer? C'est ce que le budget est censé nous dire. Tout le monde, d'un océan à l'autre, conseillait au gouvernement de réduire le déficit, de juguler l'inflation et d'abaisser les taux d'intérêt. Dans son tout premier budget, le ministre prouve qu'il a su écouter non seulement les représentants élus et les bureaucrates, mais encore les contribuables. Il a pris d'importantes mesures pour mettre davantage d'ordre dans les finances publiques.

Le taux d'inflation est nettement plus bas que ce que nous avions prévu l'an dernier. Il n'a pas été facile de réduire le déficit, mais nous sommes sur la bonne voie. En 1995-1996, le gouvernement n'aura plus à emprunter à l'extérieur, et nous pourrons commencer à rembourser la dette nationale. Nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire.

C'est intéressant. Nous nous sommes trompés l'automne dernier lorsque nous avons annoncé que la récession était terminée. Je reconnais que c'était une erreur. L'inflation est à son plus bas en 20 ans. Les taux d'intérêt sont inférieurs à 9 p. 100, ce qui veut dire que le crédit hypothécaire et autre coûte moins cher. Nous n'avons pas fait d'erreur là. Nous avons travaillé pour que cela arrive et nous avons réussi. Nous aurions dû réduire beaucoup plus rapidement le déficit lorsque nous avons été élus la première fois. Nous ne l'avons pas fait et c'était une erreur, mais nous avons amélioré l'efficacité de la machine gouvernementale en remplaçant un déficit de 16 milliards de dollars par un excédent de 13 milliards de dollars, ce qui n'était pas une erreur.

De nombreux Canadiens se sont sentis laissés pour compte par le processus constitutionnel du lac Meech. C'était une erreur, et nous avons appris notre leçon. Nous avons eu cette fois-ci les consultations les plus larges dans tout le pays, et c'est une bonne chose.

L'Accord de libre-échange et la TPS ont été fort mal présentés, et c'est regrettable, mais il n'en reste pas moins que grâce à l'accord nous sommes protégés par un mécanisme de règlement des différends. Je suis convaincue que nous gagnerons en ce qui concerne le bois-d'oeuvre.

• (1150)

J'ai été heureuse de participer à cette discussion. Je sais que nous avons encore beaucoup de travail à faire et je suis prête à travailler avec tout le monde ici mais, de grâce, ne nous demandez pas de dépenser toujours plus. Les députés d'en face ont essayé cette solution dans les années 70 et 80 et cela n'a pas fonctionné.

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de la députée de Calgary-Sud-Ouest.

Elle a abordé un certain nombre de questions extrêmement importantes, mais je me sens obligée de formuler des observations sur quelques points. Elle a affirmé que le ministre des Finances avait parcouru le pays et s'était entretenu avec des représentants de sociétés, des chefs d'entreprise, des électeurs ainsi que des gens ordinaires et que le ministre s'inquiétait donc du sort des Canadiens.

Une des questions que je voudrais lui poser porte sur son affirmation selon laquelle on lui a demandé de sabrer dans tous les programmes, car il n'y a qu'un seul contribuable au Canada. Il y a un certain nombre de Canadiens qui ne gagnent pas suffisamment pour être contribuables et ce sont ceux qui sont durement touchés par ce budget.

Toutes les compressions en question n'auront peut-être pas de graves répercussions sur certains Canadiens moyens, mais chose certaine, elles frapperont durement les plus démunis. Prenons le cas du plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada; on réduit de façon marquée les crédits destinés aux soins de santé ainsi que les paiements de transfert aux provinces à ce titre, et ce sont les gens qui devront supporter des coûts supplémentaires.

Le programme d'équité salariale constitue un autre domaine où les gens sont touchés. Le gouvernement annule littéralement l'engagement qu'il a pris en matière d'équité salariale à l'égard des Canadiens, des personnes handicapées et des femmes en particulier. Il sabre dans tout ce programme.

La députée a reconnu que le gouvernement aurait dû, en fait, éponger son déficit durant les années de vaches grasses, de 1984 à 1988. J'adore soulever cet argument à la Chambre. Le gouvernement nous cache les chiffres exacts, mais de 1984 à 1988, il a perçu, si je ne m'abuse, 100 milliards de dollars de plus que ce qu'il avait prévu au départ, et nous n'avons aucune idée de ce qu'il a fait avec cet argent. Le gouvernement refuse de nous le dire. Cela fait maintenant trois ans et demi que j'essaie de le découvrir.

Qui est touché au juste par la décision du gouvernement de supprimer le Programme de contestation judiciaire?

**Le président suppléant (M. Paproski):** Si la députée ne pose pas sa question, elle n'obtiendra pas de réponse.

**Mme Gaffney:** Je voudrais que la députée réponde à ces petites gens qui, selon elle, ne sont pas touchées. Je pense au contraire que ces Canadiens sont durement frappés et je voudrais que la députée de Calgary-Sud-Ouest nous fasse connaître sa position à ce sujet.

**Mme Sparrow:** Monsieur le Président, je sais gré à ma collègue de ses questions. Je sais qu'elle travaille fort au nom de ses électeurs.

Beaucoup de Canadiens sont au chômage. Ils ont perdu leur emploi ces dernières années. Je l'admets assurément. Le monde subit actuellement une transformation. Nous devons devenir plus productifs et plus concurrentiels.

Présider le Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie avec mes collègues de l'autre côté est une expérience très intéressante. Une chose que nous avons bien apprise, c'est que nous devions tout simplement mieux instruire, former et recycler les Canadiens. Pour maintenir leur niveau de vie, ils ne pourront plus compter sur les ressources naturelles qu'ils ont eu le bonheur d'avoir. Au sein de la communauté mondiale des nations commerçantes, nous devrons tous revoir nos objectifs et notre avenir.

Une mesure que nous avons prise à l'égard de la Loi sur l'assurance-chômage, c'est de mettre de côté 2,8 milliards de dollars afin de former les sans-emploi. Je reconnais qu'il faut faire beaucoup plus. Soit dit en passant, en 1969, le gouvernement libéral avait un excédent de 332 millions de dollars. Lorsque le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir en 1984, ces 332 millions s'étaient transformés en un déficit de 38,5 milliards de dollars. Ne nous rejetons pas le blâme. Travaillons plutôt à atteindre des objectifs communs.

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, j'aurais aimé poser une question au ministre des Anciens combattants quand il a pris la parole tout à l'heure dans cette chambre. Avec votre permission, je voudrais lui demander de commenter la question des membres de la marine marchande.

Le comité permanent des affaires des anciens combattants a déposé dernièrement un rapport dans lequel il exhortait le gouvernement à verser à ceux qui ont servi dans la marine marchande pendant la guerre et qui ont défendu le Canada ainsi que la cause des alliés avec honneur et courage, des prestations équivalentes à celles versées aux anciens combattants. Les années ont passé. Il est temps aujourd'hui que le gourvernement donne suite à la recommandation du Comité.

Vendredi dernier, nous avons entendu un commentaire disant que le gouvernement s'apprêtait à agir. Le député pourrait-il me dire . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je suis désolé, mais cela sort du sujet. La période des questions et des commentaires est terminée.

**M. René Soetens (Ontario):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur le budget et parler des avantages qu'il présente pour les habitants de ma circonscription ainsi que pour tous les Canadiens.

Tout d'abord, je tiens à féliciter le ministre. J'en suis à mon quatrième budget depuis mon élection à la Chambre. Je trouve que le processus suivi a été des plus ouverts et cela, à maints égards. Ainsi, c'est la première fois, à ma connaissance, que les premiers ministres provinciaux du Canada se rendent à Ottawa pour dire publiquement, devant les caméras, ce qu'ils aimeraient voir dans le budget du gouvernement. C'était là une excellente initiative. Je constate que le budget prend en considération bon nombre des suggestions qui ont été faites par les

premiers ministres quand ils sont venus donner leur point de vue à Ottawa.

Le ministre des Finances a participé à de nombreuses consultations dans différents secteurs. Nombreux sont les groupes qui ont exposé leur point de vue à la fois au ministre et à différents comités parlementaires. Le Comité des finances a pour sa part reçu un grand nombre des mémoires qui ont été présentés également au ministre des Finances. On voit là encore que beaucoup de secteurs ont participé au processus.

Certaines des personnes consultées par le ministre n'étaient pas nécessairement spécialistes d'un domaine. Il s'agissait parfois de simples citoyens intéressés par la question. En tant que député, j'ai eu l'occasion de participer directement à ce processus par l'entremise du caucus et, plus directement, par l'entremise du ministre. Je dois dire que je suis très content du budget parce qu'il reflète ce que beaucoup de mes électeurs m'ont demandé de transmettre au ministre des Finances.

Les différents comités ont participé à cet exercice, par exemple, pour ce qui est de la proposition concernant l'utilisation des REER pour l'achat d'une maison. Cette question a été renvoyée à notre comité pour qu'il l'étudie plus en profondeur. Nous avons obtenu la participation de bien des représentants de ceux qui seraient touchés par la décision, ce qui nous a permis, à moi, à d'autres députés et au gouvernement du Canada, d'étudier à fond cette mesure avant de l'inclure dans le budget. Je félicite le ministre pour la transparence du processus d'élaboration de ce budget.

Je me réjouis particulièrement de l'importante réduction du déficit que nous avons enfin constatée. Ce déficit diminue d'environ 4 milliards de dollars et cette baisse est attendue depuis très longtemps. Nous avons dû surmonter des obstacles fort difficiles. Le pire obstacle que nous devrons vaincre est celui que représente notre dette nationale. Si, d'une façon ou d'une autre, nous n'arrivons pas à arrêter bientôt le rythme effarant de sa croissance, ce sont nos gouvernements futurs qui devront s'en occuper de façon exclusive, car ils n'auront pas d'argent pour s'occuper du reste. Je suis heureux de constater que le déficit diminue.

En même temps, certains électeurs me demandent: «Eh bien, vous avez réduit le déficit. J'en suis content, mais vous avez aussi réduit les impôts. Pourquoi donc? Pourquoi ne continuez-vous pas à percevoir des impôts pour réduire le déficit encore davantage?» J'admets que cette réaction est spéciale, mais je suppose que, selon notre point de vue, nous essayons de convaincre les Canadiens que nous avons la situation bien en main, que nous savons où nous allons et que nous pouvons, en raison de notre gestion financière, atteindre ces deux objectifs, soit réduire le déficit et réduire les taux d'impôt des particuliers. Même si je ne l'ai pas entendu dire, je suis sûr que tous les députés à la Chambre seraient heureux de pouvoir dire à leurs électeurs que, peu importe l'argent qu'ils font, leurs impôts sont réduits. Je pense qu'une telle réduction est importante compte tenu de la conjoncture.

• (1200 )

La solution à la situation économique que nous vivons actuellement consiste en partie à convaincre les consommateurs canadiens qu'il y a effectivement de la lumière au bout du tunnel et qu'ils peuvent commencer à délier leur bourse et à prendre des décisions à long terme qui seraient bénéfiques pour l'économie en général. D'après moi, c'est ce que signifie une réduction des impôts. En toute franchise, j'espère que nous réduirons encore les impôts l'année prochaine.

Je pense que mes électeurs sont d'avis qu'ils versent suffisamment d'impôts et qu'il nous faut réduire le déficit. Si nous pouvons faire les deux, comme j'espère que ce sera le cas, dans le prochain budget, je serais tout à fait d'accord et c'est certainement l'orientation que je proposerai au ministre des Finances.

Allons un peu plus loin et disons: «D'accord. Ce sont là des généralités. Passons à quelques points précis.» Que prévoit le budget? Si je disais que c'est un budget conçu pour l'Ontario, je sais que certains de mes collègues dans cette Chambre seraient offusqués, mais je suis très fier de le dire. Les difficultés économiques de ce pays se font sentir avec une acuité extrême en Ontario, car c'est là que se trouve notre industrie manufacturière. Je le comprends et je suis heureux de voir que le gouvernement du Canada s'occupe des problèmes auxquels l'Ontario fait face, notamment des problèmes du secteur manufacturier. Nous savons que des usines de fabrication ferment leurs portes.

Dans une circonscription voisine de la mienne, General Motors est en train d'examiner la fermeture éventuelle de l'une de ses chaînes de montage. Je sais que le député néo-démocrate qui représente cette circonscription n'aimerait pas féliciter le gouvernement de ce qu'il a fait. Pourtant General Motors et toutes les usines d'approvisionnement situées dans ma circonscription et dans toutes les circonscriptions avoisinantes profiteront du fait que nous avons réduit le taux de l'impôt sur le revenu de l'industrie manufacturière. C'est une bonne mesure pour tous les employeurs de ma circonscription et pour General Motors qui doit prendre la décision dont je viens de parler. Nous avons majoré le taux d'amortissement, ce qui est absolument fantastique pour les usines de fabrication situées dans ma circonscription et dans toutes celles du sud de l'Ontario et des autres régions du Canada qui ont besoin de produits manufacturés. Nous avons réduit la retenue d'impôt sur les dividendes.

Ces trois mesures sont très intéressantes pour l'industrie manufacturière et sont bonnes pour l'Ontario. Lorsque l'économie de l'Ontario va bien, je sais que c'est bon pour le Canada. Je n'ai aucune difficulté à appuyer cet aspect particulier du budget.

Toutefois, le budget va un peu plus loin. L'un des aspects de l'économie canadienne qu'on y aborde, c'est la question de la compétitivité. Nous ne sommes pas compétitifs dans tous les domaines. Ce budget prévoit une augmentation des encouragements fiscaux pour la recherche et le développement. Là encore, c'est une bonne mesure pour tous les fabricants du sud de l'Ontario. Pour être juste, je dirais que c'est aussi une bonne mesure pour d'autres secteurs de l'économie. Je me sens très à l'aise pour dire que ces quatre mesures visent très clairement à résoudre un problème qui intéresse le sud de l'Ontario, et j'en suis heureux.

Le budget va encore un peu plus loin. Il réexamine l'exonération des gains en capital et confirme que cette exemption s'applique aux investissements productifs. L'un des principaux problèmes que mes électeurs ont eus en 1988 et en 1989 leur venait de ces spéculateurs qui ont fait grimper à un niveau prohibitif le prix des maisons. Le prix des maisons a littéralement doublé parce que ces gens étaient en mesure de spéculer sur la valeur des terrains et des biens immobiliers ainsi que de réaliser des gains en capital. C'est fini. Je sais que certains seront touchés par cette mesure. Ce sont les spéculateurs.

Savez-vous à qui profitera cette mesure? À toutes les familles de ma circonscription et de partout au Canada, qui essaient d'économiser pour acheter une maison et investir dans leur avenir. Nous avons simplement enlevé à ceux qui ne sont pas dans ce marché ce qui aurait pu les inciter à spéculer. Je n'ai rien contre ceux qui veulent faire de l'argent, mais pas sur le dos des citoyens de ma circonscription!

Je pourrais continuer. J'ai dix pages pleines d'idées qui sont réellement bonnes. Je regrette que le temps qui m'est alloué ne me permette pas de m'étendre là-dessus. Je voulais vous faire comprendre que, pour l'Ontario, c'est un budget absolument fantastique.

**M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est):** Monsieur le Président, les larmes de crocodile versées par le député lorsqu'il a parlé de la réduction des taxes étaient peu convaincantes. Comme vous le savez, monsieur le Président, le gouvernement a imposé 33 ou 34 hausses de taxes, ce qui inclut la TPS, levée en pleine récession.

Je demande au député si, à son avis, il est vrai, comme certains le pensent, que le gouvernement a créé lui-même une récession en maintenant la valeur du dollar et les taux d'intérêt très élevés pendant longtemps, et aujourd'hui, nous en souffrons tous énormément.

Le député aura sans doute pris connaissance d'une étude publiée la semaine dernière par WEFA Canada Limited qui reproche au gouvernement fédéral et à certains gouvernements provinciaux d'être en grande partie responsables de la durée et de l'aggravation de la récession. WEFA soutient que le gouvernement fédéral a relâché la politique financière en période de forte croissance, entre 1984 et 1987-1988, puis l'a raffermie pendant la récession, ce que traduit évidemment le budget à l'étude, et ce qui est l'antithèse d'une politique de stabilisation.

Les auteurs de l'étude affirment encore que si nous avions eu une politique de stabilisation intelligente, c'est-à-dire avec un dollar plus faible, 100 000 des 280 000 emplois du secteur manufacturier perdus à cause du gouvernement existeraient toujours.

Représentant une circonscription où le secteur manufacturier occupe une grande place, je me demande ce que le député peut dire au sujet de telles affirmations.

**M. Soetens:** Monsieur le Président, je remercie le député. Lors de la dernière campagne électorale, je préconisais une nouvelle taxe sur la valeur ajoutée. J'ai été élu pour cela. Je sais que le député aussi a fait campagne en préconisant une telle taxe et que c'est aussi pour cela qu'il a été élu. Je trouve donc singulier qu'il nous reproche maintenant d'avoir introduit une taxe qu'il favorisait lui-même.

Il a aussi mentionné les hausses de taxes survenues entre 1984 et 1987. Il a parfaitement raison, il y en a eu beaucoup. Je n'étais pas député pendant cette période, aussi puis-je difficilement me prononcer, mais je sais que lui siégeait du côté ministériel. Aussi, je présume que lors des débats, il a dénoncé toutes ces taxes, sinon, que faisait-il donc?

Mais je reviens à ce qu'il a dit au sujet des emplois perdus dans le secteur manufacturier. Il est vrai que la valeur du dollar a eu des répercussions. Cela ne fait aucun doute, mais je serais porté à croire que les dépenses records des gouvernements provinciaux ont eu beaucoup plus de répercussions sur les pertes d'emplois manufacturiers dans le sud de l'Ontario. Je souligne qu'il

appuie ces dépenses records puisqu'il est membre du Parti libéral.

Le Parti libéral de l'Ontario a accru les dépenses dans le sud de la province au rythme de 14 p. 100 par année pendant toute la période mentionnée tandis que le gouvernement fédéral, de son côté, limitait la croissance de ses dépenses. J'ai la nette impression que, sans ces fortes hausses des dépenses, le NPD ne ferait pas face aujourd'hui à un déficit de 14 milliards de dollars. Cette situation est en partie imputable au NPD, mais je crois bien que ce sont les programmes des libéraux ontariens qui ont causé les plus graves problèmes au secteur manufacturier ontarien car, en cinq ans, sous une administration libérale, l'Ontario où les taxes étaient parmi les moins lourdes de l'Amérique du Nord est devenue l'endroit où ces taxes sont les plus lourdes. Les néo-démocrates ne font maintenant qu'empirer la situation. C'est là qu'il faut chercher la source des problèmes du sud de l'Ontario.

**Mme Diane Marleau (Sudbury):** Monsieur le Président, pour une question ou une observation. Dans votre budget, vous annoncez une mesure de réduction de l'impôt des fabricants ou des usines de fabrication, et j'aimerais dire qu'il est toujours bon que les entreprises profitent d'une diminution de leur impôt. Toutefois, je me demande si une telle mesure était vraiment appropriée étant donné la position du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario que nous connaissons tous et qui se résume à peu près ainsi: essayons de tirer le plus d'impôt possible de ces grosses sociétés.

J'aimerais savoir si, à votre connaissance, votre ministre des Finances a entrepris des négociations avec l'Ontario, si cette province ne va pas envahir cet espace fiscal que vous laissez libre et si nous devrions envisager un autre moyen de faciliter l'existence aux gens de ce secteur, au cas où le seul effet de votre mesure budgétaire serait de laisser la place aux provinces; j'aimerais aussi savoir si vous croyez vraiment que . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député a une minute pour répondre à la question.

**M. Soetens:** Monsieur le Président, c'est une question importante. Non seulement grâce à cette réduction d'impôt, mais aussi grâce à diverses autres mesures, nous avons allégé le fardeau des industries ontariennes tout en restant équitables à l'égard des industries des autres provinces. Je représente une circonscription de l'Ontario, et nous avons de très grandes entreprises dans le sud de la province.

Nous ne pouvons garantir que le gouvernement néo-démocrate provincial ne va pas saboter le travail que nous avons accompli. Ce serait malheureux qu'il le fasse. L'aspect positif de cette question, c'est que le secteur manufacturier est répandu d'une extrémité à l'autre du pays; nous ne voudrions pas que les entreprises ontariennes déménagent, mais nous devons traiter le problème à l'échelle nationale. Il est à souhaiter qu'en Ontario, par exemple dans la circonscription voisine de la mienne où GM prend des décisions très importantes, on puisse exercer suffisamment de pressions sur les parlementaires provinciaux pour que la planification fiscale du gouvernement provincial ne vienne pas annuler toutes les mesures favorables mises en oeuvre par le gouvernement fédéral.

• (1210)

[*Français*]

**M. David Berger (Saint-Henri—Westmount):** Monsieur le Président, dans mon discours de l'an dernier sur le Budget, j'ai suggéré qu'il y ait une solution de rechange aux politiques actuelles du gouvernement conservateur. Aujourd'hui, je pourrais reprendre une bonne partie de mon discours de l'an passé, mais je vais plutôt me limiter à l'essentiel.

Comme beaucoup de Canadiens, notre parti reconnaît que le déficit fédéral est un grave problème économique et politique. Nous reconnaissons également que la limitation de l'inflation est également un objectif important. Nous sommes donc du même avis que le gouvernement sur ces deux points.

Par contre, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de mettre l'économie à terre, de créer du chômage pour des millions de Canadiens pour combattre l'inflation. Il y a bon nombre de pays européens qui ont su, depuis près de vingt ans, combattre l'inflation sans créer de chômage.

Dans mon discours de l'an passé, j'ai repris les recommandations du Conseil économique du Canada dans son exposé annuel de 1990 qui a suggéré au gouvernement comment poursuivre une telle politique au Canada. Le Conseil économique du Canada a constaté que ces pays européens ont certains points en commun. Tout d'abord, ils se sont engagés au plein emploi; deuxièmement, les gouvernements, le patronat et les syndicats, dans ces pays, travaillent ensemble. Le Conseil croyait qu'il était possible de mieux coordonner les politiques économiques

des gouvernements fédéral et provinciaux au Canada et de rapprocher le patronat et le syndicat dans ce pays.

Je disais l'an passé, et je le maintiens aujourd'hui, que les recommandations du Conseil économique du Canada offraient une solution de rechange aux politiques actuelles du gouvernement conservateur. Non seulement le gouvernement a-t-il rejeté les recommandations du Conseil économique du Canada, mais il a décidé de le tuer. Il est évident que le gouvernement veut éliminer toute voix indépendante.

[*Traduction*]

Le gouvernement n'a pas tenu compte des solutions que lui proposait le Conseil économique du Canada; il a préféré se défaire de ce dernier et poursuivre une politique anti-inflationniste sachant pertinemment qu'elle conduirait à l'augmentation du chômage.

**Une voix:** Bravo!

**M. Berger:** C'est comme ça qu'un million et demi de Canadiens sont aujourd'hui à la recherche d'un emploi.

Dans mon parti, nous pensons que les taux de chômage élevés sont inacceptables et qu'ils ne sont pas inévitables. Nous sommes convaincus qu'on peut faire quelque chose et que le gouvernement ne doit pas se résigner au chômage massif, conviction que partageaient les membres du Conseil économique du Canada.

**Une voix:** C'est bien pour ça qu'ils ne sont plus là.

**M. Berger:** Aujourd'hui, ils ne sont plus là parce qu'ils ont osé émettre des opinions contraires à celles du gouvernement.

Notre parti est d'avis qu'à court terme on peut faire quelque chose pour soulager un peu les souffrances des Canadiens et pour leur redonner la dignité que seul procure le travail. Nous pensons qu'il conviendrait d'accroître légèrement le déficit dans le but de redonner du travail aux sans-emploi.

L'an dernier, dans mon discours sur le budget, j'avais fait remarquer que le ministre des Finances, le précédent, avait annoncé dans son premier budget, qu'il avait déposé en 1985 je crois, qu'il ramènerait le déficit financier du gouvernement à 18 milliards de dollars avant la fin de la décennie. Mais comme nous le savons tous, dans son budget de l'an dernier, il prévoyait un déficit de 30,5 milliards, soit un léger écart de 12,5 milliards par rapport à ses prévisions initiales.

Dans ce budget, qui a été déposé il y a quelques semaines, le ministre des Finances actuel soutient que ces prévisions ne peuvent être respectées et que le déficit ne sera pas de 30,5 milliards mais plutôt de 31,5 milliards, chiffre qui de l'avis de nombreux économistes est par trop optimiste.

Est-ce donc tellement déraisonnable de la part du chef de notre parti que de proposer d'augmenter le déficit de, disons, 1 milliard de dollars cette année, pour redonner du travail aux Canadiens et leur rendre la dignité que seul le travail procure, comme je le disais plus tôt? Est-ce une proposition trop farfelue pour le gouvernement et le ministre des Finances qui se sont empressés de la rejeter d'office?

Quand nous parlons d'augmenter légèrement le déficit pour redonner du travail aux sans-emploi, ça ne signifie pas nécessairement, comme l'a fait remarquer le chef de notre parti, que les finances du gouvernement en souffriraient; ces dépenses seraient compensées par une diminution des prestations de chômage et d'aide sociale versées par le gouvernement et par une augmentation des impôts qu'il percevrait.

Dans notre parti, nous savons fort bien que les Canadiens ne sont pas à la recherche de solutions miracles; ils savent bien que ce n'est pas du jour au lendemain qu'on pourra réparer les dégâts causés par huit ans de gouvernement conservateur.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que c'est au gouvernement qu'il incombe de venir en aide aux Canadiens en temps de crise. Et c'est pour ça que notre parti a élaboré une série de propositions visant à stimuler l'économie en pleine récession.

À long terme, les Canadiens ont besoin d'un gouvernement qui mette en oeuvre une stratégie visant à assurer la croissance durable de l'économie canadienne, à créer la richesse dans une économie mondiale basée sur les compétences et à garantir un niveau constant de prospérité. Il est évident que le gouvernement n'a pas ce genre de stratégie.

J'ai parlé à la Chambre à maintes reprises des lacunes du Canada dans le domaine des sciences et de la technologie. Nous devons investir davantage dans la recherche et le développement au Canda pour augmenter la valeur ajoutée, pour donner de bons salaires à nos travailleurs et pour fabriquer des produits de qualité. Je parle des produits à valeur ajoutée destinés à l'exportation et à la consommation sur notre marché national afin de rivaliser avec les importations.

Y a-t-il quelqu'un à la Chambre qui croit que nous devrions rivaliser avec les pays en voie de développement aux salaires bas pour des produits et des services à faible valeur ajoutée, des salaires bas et des compétences moindres? Est-ce cela que nous devrions faire? Ou bien voulons-nous des salaires élevés et de hautes compétences? La seule façon d'y parvenir est d'augmenter la

valeur ajoutée de ce que nous produisons et des services que nous offrons ici au Canada.

Tous ceux qui ont analysé les performances du Canada en matière de sciences et de technologie reconnaissent que nous avons un problème et que celui-ci doit être résolu si nous voulons créer la richesse et continuer à assurer un haut niveau de vie aux Canadiens. Le gouvernement lui-même s'est lancé dans ce qu'il appelle son initiative pour assurer la prospérité dans le cadre de laquelle il demande aux Canadiens ce qu'on pourrait et devrait faire pour assurer la compétitivité du Canada.

Dans le discours que j'ai prononcé il y a un an, j'ai dit que cette initiative était un constat d'échec, l'aveu que nous avions perdu huit ans, sept ans à l'époque et huit ans maintenant, alors que le gouvernement aurait dû prendre des mesures pour faire en sorte que tous les Canadiens recoivent un enseignement de qualité et que les entreprises de notre pays fassent suffisamment de recherche et de développement; tout ce que d'après lui nous devons faire aujourd'hui et dont il ne s'est pas soucié naturellement pendant huit ans.

Bien au contraire, nous avons vu qu'un grand nombre des mesures gouvernementales sont allées à l'encontre de cet objectif. Le gouvernement a réduit, par exemple, le financement de la recherche et du développement dans le secteur public et privé. Il a supprimé un certain nombre de programmes de formation. Il a réduit le financement de l'enseignement postsecondaire, pour ne citer que quelques exemples. À la suite de ces mesures, l'appui total accordé aux activités du Canada en matière de recherche et de développement a en fait diminué depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs.

• (1220)

Ce qui m'exaspère particulièrement, c'est qu'en dépit de ce bilan catastrophique, le gouvernement prétend augmenter l'appui accordé à la recherche et au dévelopement ainsi qu'aux sciences et à la techonologie. Ce budget ne fait pas exception à la règle. Le ministre des Finances déclare à la page 14 de son discours du budget:

> Le gouvernement est bien conscient de l'importance de la recherche et du développement.

Ce que je veux souligner, c'est l'énorme différence entre ce que le gouvernement dit et ce qu'il fait en réalité.

Les écoliers comprennent qu'il y a une différence entre dire qu'on va faire une chose et en faire une autre—ce en quoi le gouvernement excelle. Il se figure qu'il suffit de répéter les choses pour que les gens pensent que c'est la vérité. C'est ce qu'on appelle le grand leurre.

Qui le gouvernement pense-t-il duper? Je l'ignore. Les rapports soulignent, les uns après les autres, qu'un problème existe et pourtant le gouvernement se refuse, dans ses décisions, à le reconnaître.

Dans le discours du budget, le ministre des Finances a déclaré et je cite:

> Les encouragements offerts dans [le] domaine [de la recherche et du développement] au Canada figurent déjà parmi les plus généreux au monde.

Il essaie de persuader les Canadiens que tout va bien et qu'il est inutile d'accroître les encouragements fiscaux et autres. J'y viendrai dans un instant. Le budget affecte 230 millions de plus, au cours des cinq prochaines années, à l'amélioration de ces encouragements.

J'aimerais faire remarquer une chose au ministre des Finances, ainsi qu'aux députés à la Chambre et aux Canadiens qui suivent ce débat.

Si les encouragements fiscaux étaient vraiment la solution, nous n'aurions pas de problème de recherche et de développement au Canada. Je me réjouis certes de l'aide supplémentaire offerte dans ce domaine par le biais du régime fiscal. Néanmoins, je maintiens que les encouragements fiscaux ne peuvent à eux seuls améliorer l'état déplorable dans lequel se trouvent la recherche et le développement au Canada.

Le ministre lui-même a fait remarquer, je le répète, que le Canada était l'un des pays à accorder les encouragements fiscaux les plus généreux. Il s'agit donc d'une question de logique.

Nous offrons déjà de généreux encouragements fiscaux dans le domaine de la recherche et du développement. Si ces encouragements suffisaient à stimuler la recherche et le développement industriels, nous n'aurions pas de problème. Nous serions bien placés, mais nous ne le sommes pas. Nous consacrons à la recherche et au développement la moitié seulement de ce qu'y consacrent nos concurrents. Par conséquent, le problème vient d'ailleurs. C'est sur ce point que le gouvernement a un bandeau sur les yeux.

En fait, le ministre responsable de l'initiative de prospérité, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, refuse d'admettre que nous avons un problème. Il se rend peut-être même pas compte qu'un problème existe.

Lors de sa comparution devant le comité de l'industrie, des sciences et de la technologie, le 4 décembre, il a dit et je cite:

> Nous avons examiné le niveau de l'aide fédérale à la recherche et au développement, lequel est assez comparable à celui de l'aide accordée par les autres pays.

De deux choses l'une. Ou bien le ministre est incroyablement naïf, ou bien il ne sait pas du tout de quoi il parle. À

moins que cela ne fasse partie de la stratégie du grand leurre—auquel j'ai fait allusion plus tôt—afin de faire croire aux Canadiens que tout va bien dans le meilleur des mondes.

Le ministre ne semble pas comprendre que le Canada est très en retard sur ses concurrents en ce qui concerne les encouragements non fiscaux offerts pour stimuler la R-D. Il faut faire une importante distinction entre l'aide offerte par le biais du régime fiscal, l'aide fiscale et celle accordée par des moyens non fiscaux.

J'entends par là la recherche sous contrat ou les marchés publics auxquels on a couramment recours dans nombre de pays pour stimuler l'innovation et le développement industriel.

Le Canada n'est tout simplement pas du calibre de beaucoup de ses concurrents, dont le Japon, les États-Unis, l'Allemagne, la Scandinavie et la France, quand il s'agit d'encourager la recherche et le développement par des moyens non fiscaux, notamment dans le cadre de programmes d'acquisition de matériel de défense, comme aux États-Unis, ou de projets comme celui des ordinateurs de cinquième génération au Japon ou enfin par le biais de l'industrie aérospatiale comme en France.

Je reviens d'un séjour sur la côte ouest au cours duquel j'ai eu le plaisir de participer, vendredi matin, à Vancouver, à un colloque en compagnie de gens d'affaires qui s'intéressent aux sciences et à la technologie.

Au nombre des personnes avec qui j'ai eu le plaisir de m'entretenir de nouveau se trouvait John MacDonald, le président de MacDonald-Dettwiler de Vancouver, qui emploie quelque 800 personnes. Toutes ces personnes travaillent dans le domaine de l'intégration des systèmes et de l'élaboration de logiciels.

M. MacDonald a qualifié l'ancien Programme des propositions spontanées, que le gouvernement conservateur a supprimé, du meilleur outil dont le gouvernement disposait pour encourager le développement industriel. Encore un programme que ce fichu gouvernement a supprimé.

Un autre programme qui a connu un grand succès et qui constitue peut-être le meilleur mécanisme à la disposition du gouvernement pour inciter la petite et la moyenne entreprise partout au Canada à s'adonner à la recherche et au développement est le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI).

Nous savons tous que les fonds alloués à ce programme ont été rationnés sous le régime conservateur. En fait, ils ont été réduits de quelque 28 p. 100 au cours des sept dernières années. Le PARI a de plus été victime d'une direction instable, tant et si bien que la direction actuelle du CNRC a cherché à en changer la vocation pour transformer ce programme autrefois axé sur les besoins des clients en service de commercialisation pour les laboratoires du CNRC.

Le comité de l'industrie, des sciences et de la technologie, dont je fais partie, a entrepris un examen de ce programme l'automne dernier. Il a conclu que le PARI souffre de ce que le gouvernement n'a pas une idée claire du rôle et des responsabilités qu'il devrait avoir non pas seulement maintenant, mais aussi dans le contexte de l'initiative de prospérité dont le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie fait la promotion.

Le budget actuel prévoit une augmentation minime du budget du PARI qui est loin de correspondre au financement qu'avaient recommandé le Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie de même que le rapport Sparrow il y a un an et demi, sous la présidence de la députée qui vient de parler il y a quelques minutes. Ces fonds sont loin de correspondre à ce qui est nécessaire pour permettre au programme de réaliser son potentiel et de répondre aux besoins de l'industrie canadienne.

Non content de détruire le soutien pour la recherche et le développement industriels, le gouvernement a également décidé de détruire la base de connaissances de notre pays. Dans son budget, le gouvernement a évidemment porté le coup de grâce au Conseil des sciences du Canada.

Le ministre des Finances a affirmé qu'il existait d'autres organismes du même genre qui faisaient la même chose que le Conseil des sciences du Canada. Ce n'est pas le cas. C'est tout simplement faux. Il n'y a aucun autre organisme au Canada qui fasse la même chose que le conseil des sciences, qui examine la politique scientifique selon une perspective à long terme et de façon indépendante.

J'ai parlé la semaine dernière à un membre du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, le propre conseil consultatif du premier ministre en la matière. D'après ce membre du conseil consultatif, il est ridicule de prétendre que le conseil des sciences est similaire au Conseil consultatif national des sciences et de la technologie. Il m'a dit que le CCNST est différent tant par sa conception que par sa constitution, pour résumer.

Le même membre du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, qui appartient comme par hasard au milieu de la finance de Bay Street, m'a dit que le monde des affaires appuie généralement le budget, un avis que je ne partage pas. On y a cependant l'impression que le gouvernement a exagéré en supprimant le conseil des sciences et le conseil économique, ce que mon interlocuteur comparait au meurtre d'Archimède par un soldat romain alors qu'il dessinait des figures géométriques sur le sable. Il parlait de barbares en train de massacrer le

brain-trust. Cela lui faisait penser à ceux qui dénigrent les livres ou qui les brûlent.

Cela vient non pas de moi, mais d'un membre du monde des affaires de Bay Street qui parlait de la décision du gouvernement de supprimer le Conseil des sciences et le Conseil économique du Canda.

**M. Félix Holtmann (Portage-Interlake):** Archimède!

• (1230)

**M. Berger:** C'est sans doute une question que le député de Portage—Interlake connaît bien. Sauf le respect que je lui dois, il a une certaine expérience du dénigrement. Il voudra probablement me poser une question à ce sujet.

Oscar Wilde a dit qu'un cynique est un homme qui connaît le prix de tout, mais qui ne connaît la valeur de rien. À mon avis, cela résume assez bien l'approche du gouvernement conservateur. Vous conviendrez sûrement, monsieur le Président, que les Canadiens méritent mieux que cela.

En terminant, je veux présenter une motion, conformément à l'article 26 du Règlement, pour poursuivre la séance durant l'heure du déjeuner, de manière que le plus grand nombre possible de députés puissent participer au débat.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je crois qu'il y a consentement unanime pour que ce débat se poursuive jusqu'à 14 heures.

**Des voix:** D'accord.

**M. Holtmann:** Monsieur le Président, je me suis délecté à écouter le député de Saint-Henri—Westmount. Je voudrais dire à la Chambre que si Archimède vivait aujourd'hui, voici probablement le genre de déclaration qu'il ferait: «Méfiez-vous d'une administration ou d'un gouvernement libéral, car la grande dynamique de la dette prendra sans cesse de l'ampleur sous cette administration.» Voilà ce que dirait Archimède s'il vivait encore de nos jours et s'il avait tout ce passé derrière lui.

Ce matin et cet après-midi, j'ai écouté attentivement un collègue de la Chambre dire comment son parti nous sortirait de la récession actuelle. Selon lui, il faudrait que le gouvernement dépense un peu plus. Le gouvernement et les Canadiens paient encore pour les dépenses légèrement supérieures de l'administration libérale, pour ces quelques milliards supplémentaires.

Depuis que le gouvernement actuel a été porté au pouvoir en 1984, j'ai assisté au dépôt de huit budgets . . .

**M. Kilgour:** Tous des budgets conservateurs.

**M. Holtmann:** Le député d'Edmonton-Sud-Est dit qu'il s'agissait de budgets conservateurs uniquement, lui qui a été député sous la bannière conservatrice et qui a été très heureux d'appuyer le Parti conservateur pendant six de ces huit années. Mais nous y reviendrons plus tard. Pour sa part, le député de l'Alberta a dit que c'était le gouvernement libéral qui nous avait entraînés dans cet énorme bourbier que constitue l'endettement.

Chaque fois que le gouvernement dépose un budget, l'opposition actuelle lui demande de dépenser davantage. Si nous l'avions écoutée, 100 milliards de dollars supplémentaires seraient venus grossir la dette actuelle. À maintes reprises à la Chambre, j'ai entendu les députés d'en face demander au gouvernement de dépenser davantage. En fait, nous avons dépensé moins, beaucoup moins.

Si les députés d'en face faisaient un sondage auprès de leurs électeurs avant de dire que le gouvernement devrait dépenser un peu plus, sans toutefois préciser combien, ils constateraient, j'en suis sûr, notamment le député d'Edmonton-Sud-Est, que les électeurs de sa circonscription et de sa province souhaitent au plus haut point une réduction des dépenses de l'État. Voilà pourquoi on assiste à une multiplication de nouveaux partis qui réclament une réduction des dépenses, pas une augmentation.

Sauf le respect que je dois aux deux députés qui ont fait des observations, je veux poser une question au député de Saint-Henri—Westmount. Au Canada, la majorité des gens souhaitent une réduction des dépenses. Ne réalise-t-il pas que les électeurs susceptibles d'appuyer son parti ne souhaitent certainement pas voir celui-ci recourir à ses vieilles solutions, celles qui consistent à dépenser en espérant que le problème disparaîtra? Je l'invite à vraiment réfléchir à la question que je lui ai posée au sujet des électeurs qui appuient aujourd'hui son parti.

**M. Berger:** Je crois vraiment que le député et tous ses collègues du parti ministériel devraient avoir un peu honte de nous faire ce genre de sermon à la Chambre sur les faillites et le déficit.

Cela me rappelle une remarque qu'avait faite une personne très sage, en l'occurrence le sénateur David Croll qui est décédé l'an dernier à plus de 90 ans et qui est resté actif au sein de notre caucus jusqu'au jour même de son décès. Je me souviens qu'il m'avait dit un jour: «À entendre Michael Wilson parler du déficit, on jurerait

qu'il a réglé le problème.» Le ton qu'il employait pour dire cela est encore très frais dans ma mémoire.

L'ancien ministre des Finances, le député d'Etobicoke–Centre avait dit qu'il ramènerait le déficit à 18 milliards de dollars avant la fin de la décennie. Nous parlons cette année d'un déficit de 31,5 milliards de dollars. Le député d'Etobicoke–Centre et son gouvernement se sont trompés de 13,5 milliards, et il a l'audace de prendre la parole ici pour nous dire qu'il ne sait absolument pas comment réduire le déficit.

Il est grand temps que le gouvernement assume la responsabilité des décisions qu'il a prises au cours des huit dernières années. Je voudrais répéter à l'ancien ministre des Finances ce qu'il a dit dans son exposé budgétaire il y a un an. À la toute première page, il disait, et je cite:

> «Nous devons affronter le monde tel qu'il est et non pas le voir à travers l'optique déformante de nos souhaits.»

Ce gouvernement est responsable du monde tel qu'il est. La situation économique dans laquelle le Canada se trouve aujourd'hui est attribuable en grande partie aux décisions de ce gouvernement. Je crois qu'il est temps que le député et son gouvernement admettent qu'ils sont responsables des difficultés économiques que notre pays connaît aujourd'hui. Comme j'ai essayé de le dire dans mon discours, les Canadiens doivent être compétitifs dans une économie mondiale axée sur les connaissances, et nous avons besoin d'une stratégie de croissance pour permettre aux Canadiens de créer la richesse au Canada. C'est ça le défi du déficit. Il faut créer la richesse dans notre pays, redonner des emplois aux Canadiens et les mettre dans une position où ils peuvent payer des impôts. C'est de cette façon qu'il faut lutter contre le déficit, et non au moyen des méthodes de réduction des coûts du gouvernement.

[*Français*]

**M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts):** Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'opportunité de prendre part au débat sur le Budget. Je considère que c'est extrêmement important, dans les circonstances, parce que le Budget de cette année est dans la continuité de ce que nous avons entrepris depuis 1984. Ce Budget est modeste en soi, mais il répond, je pense, de façon très précise à beaucoup de questions que se pose la population canadienne, à beaucoup d'injustices qui ont été faites par le passé et qui se corrigent par le Budget actuel.

Le ministre actuel des Finances, je pense, nous a livré un Budget étoffé, qui tient compte des aspirations des Canadiens et qui est basé sur les piliers que nous nous étions donnés en 1984, c'est-à-dire de réduire le déficit, d'assainir les finances publiques, de venir en aide aux plus démunis, d'éliminer la duplication lorsqu'il y a lieu, et d'éliminer également les choses dont le gouvernement n'a pas besoin, tels certains édifices, et de garder certains organismes à la limite des ministères. On voit très bien à l'intérieur du Budget qu'il y a plusieurs organismes qui devront disparaître ou se jumeler à d'autres organismes. Je pense qu'en temps de récession, comme on connaît présentement, nous n'avons d'autre choix que de prendre de telles décisions et nous n'avons d'autre choix que d'administrer de façon plus que convenable l'argent des contribuables canadiens.

Monsieur le Président, cela dit, vous savez qu'il n'est pas toujours facile de prendre les décisions qui s'imposent. Le ministre des Finances aurait pu, comme d'autres ministres l'ont fait par le passé, tenter de vouloir faire plaisir à la population canadienne en donnant des subventions à gauche et à droite, en créant des programmes à gauche et à droite, simplement pour inciter les Canadiens à se souvenir que le gouvernement en place a fait des choses pour eux, mais en hypothéquant l'avenir.

• (1240)

On l'a très clairement vu au cours des dernières années de règne du gouvernement précédent lorsque, pour plaire à la population, on augmentait de façon très substantielle les dépenses du gouvernement. Par exemple, si on fait un bilan de ce qui se passait au niveau des dépenses totales lorsque les Libéraux étaient au pouvoir, la croissance annuelle moyenne était de 14,6 p. 100 de 1980 à 1984, alors que la croissance annuelle depuis notre arrivée au pouvoir est en moyenne de 5 p. 100 depuis 1984.

Lorsqu'on regarde ce que les dépenses totales représentaient au niveau du pourcentage du Produit intérieur brut dans le temps de l'ancien gouvernement, elles passent de 16,9 p. 100 du Produit intérieur brut, en 1967, l'année du Centenaire, à 24,6 p. 100 en 1984.

Lorsqu'on regarde ce que les Conservateurs ont fait, parce que souvent l'opposition nous critique en disant qu'on a mal administré, qu'on a mal géré les finances publiques, de 1984 à 1992, le pourcentage du Produit intérieur brut baisse à 22,8 p. 100, et on prévoit qu'il va fléchir à 18,3 p. 100 d'ici 1996.

Vous savez, monsieur le Président, que lorsqu'on a pris les finances publiques en 1984, nous avions hérité d'un déficit qui était extrêmement substantiel. Et lorsque les Libéraux ou les Néo-démocrates viennent nous dire que cela n'a pas changé sous les Conservateurs parce que le déficit a largement augmenté, je leur rappellerais simplement de faire un calcul des intérêts composés, et on va se rendre compte que si on avait maintenu le cap de 1984, si on avait maintenu la philosophie de dépenses que les Libéraux avaient avant 1984, le déficit actuel serait plus élevé qu'il ne l'est présentement.

Je pense que c'était un choix que le gouvernement devait faire, un choix de toute façon qui a été fait lors de nos deux campagnes électorales. On n'a pas fait de surprise à personne en disant qu'on voulait couper le déficit. On n'a pas fait de surprise à personne en disant qu'on devrait, à l'intérieur des divers ministères, à l'intérieur des divers programmes, faire en sorte de réajuster les choses pour qu'elles nous permettent justement de pouvoir vivre selon nos moyens.

Lorsqu'on continue à comparer les bilans des deux gouvernements, en matière de finance, parce que la critique est forte de l'autre côté, on peut regarder, par exemple, le solde de fonctionnement, ce qui est extrêmement important. Sous les Libéraux, le coût des programmes, avant les frais d'intérêts, dépassait de 16 milliards les recettes en 1984. C'est qu'en plus d'avoir un budget, en plus d'aller chercher les taxes dans les poches des contribuables, le gouvernement, lorsqu'il faisait son budget, dépensait 16 milliards de plus que les montants d'argent perçus, indépendammment de la dette. Cela veut dire que l'on s'endettait d'une façon extrêmement rapide.

Aujourd'hui, on a un excédent de fonctionnement de 10 milliards de dollars pour l'an dernier, c'est-à-dire un renversement de 26 milliards. On est passé d'un déficit d'opération à un surplus d'opération, en excluant bien entendu la dette. Et cela, monsieur le Président, c'est extrêmement important. C'est un signe que le gouvernement a vraiment pris en main le contrôle des dépenses de l'État. Si la tendance continue, si on maintient le cap sur une restriction des dépenses, si on maintient le cap sur un contrôle de l'augmentation des dépenses, on va être en mesure de pouvoir se donner une marge de manoeuvre beaucoup plus grande en matière de programmes sociaux ou en matière de développement économique.

On ne peut pas, monsieur le Président, penser aujourd'hui, en 1992, que les Canadiens vont croire à un gouvernement responsable ou à un gouvernement sérieux lorsqu'il dit: Indépendamment du déficit, on ne s'en occupe pas, indépendamment du déficit, moi si j'étais au pouvoir, je mettrais de nouveaux programmes de santé, de nouveaux programmes de relance industrielle, si j'étais au pouvoir, je donnerais tel incitatif ou tel autre. Je pense qu'un gouvernement responsable doit dire à la population ce qui en est exactement. Et notre gouvernement a réussi largement au cours des dernières années, même si cela n'a pas été populaire, à faire en sorte de redresser les dépenses publiques de façon acceptable.

Pour les contribuables québécois, je pense que le Budget du ministre des Finances est excellent lorsqu'on pense que les 4,7 millions de contribuables québécois vont bénéficier de la réduction de la surtaxe générale des particuliers. On peut penser également que nous allons simplifier, rationalier et améliorer notre aide aux 2,9 millions de familles et aux 2,3 millions d'enfants du Québec. Les prestations totales à l'échelle nationale augmenteront de 400 millions de dollars par année.

Un des points les plus importants de ce Budget, monsieur le Président, c'est lorsque le ministre des Finances a reconnu l'iniquité au niveau de la fiscalité des couples mariés et des couples vivant en union de fait. En régularisant cet état, on répondait à une forte pression qui avait été faite sur l'ensemble des députés canadiens et on réglait par le fait même une injustice qui s'était perpétuée malheureusement, avec le temps, mais qui devait, bien entendu, être réglée.

Il y a également l'accès à la propriété par le biais du REÉR. On incite les gens à relancer l'économie en leur permettant d'utiliser le REÉR. Dans certains cas, cela aura des effets extrêmement bénéfiques.

L'opposition nous demande souvent ce qu'on fait pour relancer l'économie. Eh bien, on va réduire le fardeau fiscal des 11 000 sociétés québécoises du secteur de la fabrication et de la transformation. On aura également de nouvelles mesures pour venir en aide aux PME, aux entreprises agricoles. On augmentera le taux d'amortissement de l'équipement pour ces mêmes entreprises.

Monsieur le Président, le Budget est peut-être sobre dans son ensemble, mais il est extrêmement important pour la relance de l'économie et il est extrêmement important pour que la confiance des Canadiens continue à régner à l'égard de leur gouvernement. Ce Budget est surtout important parce que, avec de tels budgets, on sera en mesure de ne pas hypothéquer notre futur mais bien de préparer un avenir avec une marge de manoeuvre satisfaisante pour mettre en place des programmes adéquats.

Voilà ce qui compte, monsieur le Président, et c'est la raison pour laquelle j'appuie fortement ce Budget.

[*Traduction*]

**M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le budget de 1992.

J'ai trouvé pour ma part que ce budget était raisonnable, dur, cohérent, original et plus juste que bien des budgets du passé. Dans les quelques minutes qui me sont accordées, je voudrais expliquer certaines de ces caractéristiques, proposer des points sur lesquels un autre budget pourrait apporter des améliorations et passer en revue le budget pour voir ce qu'il propose aux Albertains et décrire les réactions.

L'un des éléments qui, à mon sens, rendent ce budget plus juste que bien d'autres, est celui auquel le député vient de faire allusion, soit la disposition voulant que le régime fiscal s'applique de la même manière aux conjoints de fait et aux couples mariés.

Il est un point sur lequel il faudra travailler sérieusement à l'avenir. Je me réjouis des propositions budgétaires visant à mieux soutenir les familles ayant des enfants. Je crois que cette initiative, proposée par le député de Calgary-Nord et présentée par lui au Comité permanent des finances le 11 décembre, a été fort bien reprise et que les Canadiens en seront satisfaits—non seulement ceux qui ont des enfants en ce moment, mais aussi ceux qui considèrent cette institution qu'est la famille comme la pierre angulaire de notre société.

Je voudrais dire un mot des choix à faire en matière de garderies. Le député de Calgary-Nord a dit au Comité des finances en décembre: «Notre système actuel ne reconnaît pas la valeur et le coût que représente le travail des conjoints qui restent au foyer. Le gouvernement entrave la liberté des parents de choisir le genre de service de garderie qui leur semble préférable pour leur enfant, car le soutien financier assuré au moyen des déductions pour frais de garde n'est accordé qu'aux parents qui optent pour les services professionnels de garderie. Les parents qui décident de rester à la maison avec l'enfant ne peuvent pas en profiter.»

Selon l'analyse que le député de Calgary-Nord et son comité ont faite l'an dernier, les actuels frais de garde dans le régime fiscal font l'objet d'une déduction dont peut se prévaloir le conjoint dont le revenu est le plus faible, et le maximum permis jusqu'au dernier budget était de 4 000 $ pour les enfants de moins de sept ans et de 2 000 $ pour les enfants de sept à douze ans, jusqu'à concurrence des deux tiers du revenu le plus faible du ménage. Le député de Calgary-Nord, avec l'aide d'autres personnes, a fait une simulation par ordinateur et a constaté que le fait d'inclure la déduction pour frais de garde d'enfants dans un crédit d'impôt pour enfants remboursable et amélioré serait avantageux pour le couple marié moyen ayant de jeunes enfants et dont le revenu est inférieur à 60 000 $, si la déduction pour frais de garde d'enfants était annulée et si l'argent économisé était inclus avec les autres éléments du nouveau crédit d'impôt pour enfants.

• (1250)

Ce résultat, combiné au préjudice causé par la déduction pour frais de garde d'enfants à l'endroit d'un parent qui décide de rester à la maison pour s'occuper de son enfant, confirme clairement la nécessité d'abolir cette déduction. Évidemment, la question est de savoir si les moyennes statistiques employées dans le cadre de cet exercice ne cachent pas de nouveaux problèmes engendrés par ce changement de politique.

Certaines familles à faible revenu vivent dans des endroits où il n'y a pas suffisamment de services de garderie à bon marché, et il importe que les gouvernements fédéral et provinciaux unissent leurs efforts en se servant directement du Régime d'assistance publique du Canada pour réduire les frais de garderie au niveau local, plutôt que par l'entremise du système fiscal.

Ce sont-là certaines des recommandations formulées par le député de Calgary-Nord et son comité. Je suis très heureux du fait que le budget accorde une grande importance à la politique sociale élaborée en Alberta, mais aussi du fait que ce bon budget ait été présenté pour la première fois en 60 ans, si je ne m'abuse, par un Canadien de l'Ouest. Je dirai dans un moment comment ce budget a été perçu par les résidants de ma ville et de ma province.

Beaucoup m'ont demandé: «Qu'est-ce que ce budget renferme pour les Albertains?» Je suis heureux de dire que mon examen des documents budgétaires révèle que ce budget accorde un traitement égal à tous les Canadiens, peu importe la région où ils vivent. J'ai fait certains calculs afin d'évaluer l'incidence du budget pour les Albertains.

Premièrement, le budget réduit les dépenses ainsi que les impôts, et il stimule la relance économique. Celui-ci permettra aussi de réduire sensiblement le déficit en 1992, en 1993 et au-delà. Les dépenses seront réduites d'un milliard de dollars l'an prochain, et de 7 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. En Alberta, 1,6 million de contribuables bénéficieront d'une réduction de leur impôt sur le revenu, grâce à une baisse de la surtaxe. La taxe d'accise sur l'éthanol et le méthanol contenus dans les carburants mixtes composés principalement d'essence sera éliminée. C'est là une bonne nouvelle pour le secteur de l'agriculture, de même que pour l'environnement.

Le soutien accordé à 1,1 million de familles et à 1 million d'enfants en Alberta sera simplifié et rationalisé. Ceux-ci bénéficieront aussi d'une augmentation substantielle de 400 millions de dollars par année à l'échelle nationale. Les désavantages d'ordre fiscal que subissait la famille traditionnelle seront éliminés, et les résidants de

l'Alberta pourront devenir propriétaires de maison en se servant de leur REER.

Une aide accrue sera accordée à environ 16 000 résidants de l'Alberta qui souffrent de handicaps, tandis que quelque 4 000 étudiants albertains du niveau postsecondaire bénéficieront d'un allégement fiscal.

De même, le fardeau fiscal d'environ 4 000 entreprises de fabrication et de transformation dans la province sera réduit, et le taux d'amortissement des machines de fabrication et de transformation sera relevé.

Les sommes plus importantes qui seront consacrées à la recherche et au développement favoriseront les investissements rentables en Alberta.

Ce sont là quelques-unes des répercussions qu'aura le budget dans ma province. Voici certaines réactions à ce budget dans ma région du pays.

L'édition du mercredi 26 février du *Edmonton Sun* titrait: «Maz nous fait plaisir. Son premier budget vise juste.» Le *Calgary Sun* du même jour titrait: «Un premier budget qui ne fera pas souffrir. Une bonne nouvelle dans une mauvaise période.»

Le ministre des Finances s'est adressé récemment à la chambre de commerce d'Edmonton, et le président de cet organisme a déclaré, en remerciant le ministre: «Le déficit fédéral prévu de 27,52 milliards de dollars en 1992-1993 est un peu plus élevé que nous le souhaiterions. Toutefois, dans l'ensemble, le message est positif.» John Knebel a ajouté: «Je lui décernerais la médaille d'argent, c'est-à-dire une note de 7,5 sur 10.»

M. Knebel est président de la Chambre de commerce d'Edmonton C'est un avocat renommé qui pratique le droit commercial dans cette ville. À ma connaissance, celui-ci n'a aucune allégeance politique.

Dans l'édition du jeudi 20 février du *Edmonton Sun*, un éditorialiste formulait ce conseil avant la présentation du budget: «Poursuivez dans la même voie M. Mazankowski.» Au lendemain du budget, le même journal écrivait: «Petit chef-d'oeuvre.»

Ce sont-là des titres relevés dans les journaux. Il y en a d'autres comme: «Une aide est accordée à la classe moyenne» et «Les REER favoriseront la construction de maisons».

Je voudrais brièvement vous faire part de la réaction du gouvernement provincial de l'Alberta à ce budget. Selon le *Sun* de Calgary, le trésorier de l'Alberta, M. Dick Johnston, aurait dit du budget fédéral qu'il s'agissait d'un excellent programme de relance nationale. Il aurait ajouté: «On envoie ainsi le bon message aux consommateurs du Canada. On donne le sentiment que l'avenir est prometteur.» Ce sont-là des paroles remarquables de la part du trésorier de l'Alberta.

Par contre, étant donné que je veux être impartial et vous faire état de la réaction générale en Alberta, je vais vous citer les paroles du député d'Edmonton-Est à ce sujet. Voici: «Le ministre des Finances a oublié ses racines albertaines pour devenir un apprenti sorcier loyal et enthousiaste au service de ce vieux sorcier monétariste qu'était l'ancien ministre des Finances.»

Eh bien, c'est là la réaction d'un député qui, avant son élection, disait être un manieur de mots; d'ailleurs il montre qu'il sait très bien tourner des phrases, mais qu'il n'est par contre pas très fort en analyse. S'il ne pouvait mieux analyser le budget, je pense qu'il aurait mieux fait de continuer à manier la langue.

L'éditorialiste du *Herald* de Calgary a écrit pour sa part: «Une modeste diminution de 1 p. 100 de la surtaxe des particuliers cette année n'amènera pas les consommateurs à se précipiter dans les magasins pour aller acheter à crédit, mais c'est tout ce que M. Mazankowski pouvait se permettre. Cependant, il mérite d'être félicité pour avoir eu le courage de supprimer les allocations familiales pour donner aux Canadiens les plus démunis jusqu'à 100 $ par mois de plus pour chaque enfant.»

Dans le même journal, le lendemain, on disait: «Il faut donner à Don Mazankowski ce qui lui revient. Le budget d'hier était le premier depuis bien longtemps à ne pas saigner le Canadien moyen ni matraquer l'entreprise privée.»

Certains au Canada exhortent le gouvernement à dépenser davantage, ce qui nous forcerait naturellement à emprunter ou à faire marcher la planche à billets et à déprécier notre monnaie comme tant de pays le font. Cependant, j'admire le courage du ministre des Finances et de son prédécesseur qui ont décidé de poursuivre sur la même voie et de s'assurer que l'économie canadienne demeure saine.

Si nous nous écartions de la voie suivie au cours des huit dernières années environ, le gouverneur général ne serait plus à Rideau Hall ni le premier ministre, au 24 de la rue Sussex, et c'est plutôt le Fonds monétaire international qui administrerait notre pays. D'un autre côté, il y a ceux qui veulent qu'on sabre dans tout et qui réclament des compressions de 50 milliards de dollars dans le budget ou encore de 15 p. 100.

Les Canadiens ne portent pas beaucoup attention à ce genre de choses, car c'est la même organisation qui exhorte les gens à céder leur police d'assurance-vie à un parti politique en particulier. On invitera ensuite les Canadiens à laisser leur police d'assurance-vie au gouvernement du Canada.

**Mme Catherine Callbeck (Malpèque):** Monsieur le Président, le député a mentionné que ce budget permet aux Canadiens de puiser 20 000 $ dans leur REER pour acheter une maison. C'est merveilleux pour les Canadiens qui sont assez chanceux pour pouvoir contribuer à un REER. Sauf erreur, environ 10 p. 100 de Canadiens font partie de cette catégorie.

Ce même budget supprime le programme des coopératives d'habitation. Il plafonne à 3 p. 100 les dépenses en matière de logements sociaux.

Je voudrais poser une question au député: Ne croit-il pas que, dans le secteur du logement, ce budget aide les chanceux et nuit aux moins chanceux?

• (1300)

**M. Edwards:** Monsieur le Président, au contraire, j'estime que l'objet général de ce budget est de susciter la confiance dans l'économie canadienne et de transmettre également un message aux moins chanceux que le gouvernement se soucie réellement d'eux.

J'ai peut-être négligé de dire que les dispositions de ce budget prévoient beaucoup d'avantages pour les Canadiens atteints d'invalidité. Je suis sûr que la députée de Malpèque s'en réjouira.

Elle pose des questions au sujet du programme concernant les REER, dont je me réjouis moi aussi. J'espère qu'il donnera les résultats souhaités. Je crois que oui. Elle a lié cela à l'abolition du programme de coopératives d'habitation. C'est une mesure que, à mon avis, il faudrait réexaminer. Je ne l'ai pas accueillie avec enthousiasme, car j'ai contribué à faire en sorte que le programme de coopératives d'habitation fonctionne très créativement pour offrir un logement aux personnes qui préfèrent ce mode de vie. Il ne me plairait pas de vivre dans des coopératives d'habitation, mais j'admets que cela sourit à beaucoup de Canadiens et que l'ancien programme renfermait pour les Canadiens handicapés ou à faible revenu des dispositions qui étaient réellement avantageuses. Je peux donner l'exemple du Summit Village Co-op Project, au coin de la 149e Rue et du chemin Stony Plain, dans ma circonscription, projet que le très distingué ancien ministre de l'Habitation, de Don Valley-Est, a contribué à réaliser il y a environ deux ans. Dans ce cas précis, on pouvait canaliser des fonds destinés aux coopératives d'habitation pour offrir un logement non seulement aux personnes handicapées et aux personnes âgées, mais également à un grand nombre d'habitants d'Edmonton qui se sont dits fort enchantés de leur logement actuel. Je suis heureux d'ajouter qu'il y a une liste d'attente de quelque 86 couples qui voudraient obtenir un logement de ce genre.

Je me joindrai à la députée de Malpèque pour demander un examen de cette mesure qu'on a prise dans le budget. Je ne souscris pas à toutes les dispositions du budget. Celle-ci en est une que je n'approuve pas.

**M. John Brewin (Victoria):** Monsieur le Président, le député d'Edmonton-Sud-Ouest est un député particulièrement distingué et respecté à la Chambre. J'ai écouté avec intérêt ses observations, surtout quand il a parlé de l'effet du budget sur la famille.

Il parlait d'un problème qui compte sûrement parmi ceux qui minent la famille canadienne. Le programme des coopératives d'habitation a particulièrement réussi à intégrer dans un même ensemble résidentiel des gens à faible revenu et des gens qui touchent un revenu quelque peu supérieur, au lieu de tenir à l'écart ceux qui ont un faible revenu. Le député conviendra que l'élimination de ce programme a été particulièrement dommageable pour la famille canadienne.

Le député est certainement peiné de constater que le gouvernement ne respecte pas son engagement à l'égard du programme national de garderies. Comme d'autres conservateurs, au cours de la dernière campagne électorale, il a fait valoir l'engagement du gouvernement à l'égard d'un programme national de garderies. Le fait même que le gouvernement n'ait pas tenu son engagement, cet engagement solennel qu'il a pris envers les Canadiens, trouble sûrement le député.

Je voudrais l'entendre nous dire ce qu'il pense de la décision du gouvernement de ne pas appliquer le principe de l'équité salariale après 1990. On coupera court à des droits légaux à l'égalité de rémunération qui pourraient être établis et on lésera encore plus les femmes qui touchent un faible revenu, en particulier, celles qui sont soutien de famille. De même, le gouvernement élimine le Programme de contestation judiciaire qui servait à établir les droits des Canadiens à faible revenu.

Je voudrais entendre ses observations là-dessus parce que, d'après moi, le budget assène un coup dur à la famille canadienne.

**M. Edwards:** Monsieur le Président, je comprends l'intervention de mon collègue de Victoria, un excellent député qui travaille de façon constructive et pose de très bonnes questions.

Toutefois, sa question sur l'équité salariale me gêne. Il me semble que ce qu'annonçait le budget, c'était simplement que toute décision qui pourrait être prise à l'avenir en matière d'équité salariale ne pourrait pas s'appliquer de façon rétroactive. Ce que j'ai compris, c'est qu'il y a un point dans le passé au-delà duquel on ne saurait remonter en ce qui concerne les paiements rétroactifs.

Il me semble que certains de ces droits n'ont pas encore été définis par les tribunaux et on ne saurait dire qu'une chose a été éliminée, alors qu'elle n'est pas clairement établie. Le principe est établi, mais les conditions doivent encore être arrêtées par les tribunaux.

À propos de la question sur le programme de garderies, oui j'ai fait campagne là-dessus en 1988. J'ai frappé à d'innombrables portes, j'ai rencontré un vaste échantillon de population de ma circonscription et j'ai été très étonné d'entendre les gens rejeter l'idée d'un système universel de garderies.

C'était une vague déferlante, tellement forte que j'ai estimé alors que l'on ne pouvait la négliger. Il y avait de jeunes mères, souvent de professions libérales ou autres, qui avaient choisi d'amputer leur carrière de quatre ou cinq ans pour élever leurs enfants et établir des liens avec eux. Elles me disaient: «C'est très bien si les parents des familles à deux revenus choisissent de continuer à travailler et de mettre leurs enfants à la garderie, c'est leur choix, mais nous alors? Nous avons fait un choix que nous estimons nécessaire pour nos enfants. Nous ne jugeons pas ce que font les autres, mais nous estimons que c'est extrêmement important pour nos enfants et on ne nous en donne aucun crédit dans le régime fiscal.»

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour formuler quelques commentaires sur le budget et faire une comparaison des plus pertinentes. Tous les budgets auxquels j'ai assisté, et ils sont nombreux, décrivent une situation. À mes yeux, le budget est comme une ordonnance, le patient étant le Canada, confié à deux spécialistes.

Le Canada est malade, économiquement parlant. Nous avons deux médecins, le Dr John Crow et le Dr Maz. Tout médecin, avant de rédiger une ordonnance, doit diagnostiquer le mal. J'ai entendu les conservateurs se lever pour vanter les mérites de ce budget au chapitre de la réduction des impôts.

Veulent-ils qu'on leur décerne une médaille? Depuis leur arrivée au pouvoir, en 1984, ils ont haussé à 30 reprises les taxes et impôts, directs et indirects, au détriment des Canadiens. Ils ont réduit la surtaxe, c'est-à-dire la taxe qui s'ajoute à une taxe. Ils l'ont réduite un tout petit peu, et ils voudraient qu'on les en remercie à genoux.

Mais qui donc a instauré ces taxes et impôts? Ce sont eux. Ils ont augmenté les impôts et les taxes, ce qui a eu pour effet premier de miner la santé du patient. Ces taxes ont fait monter l'inflation. Le médecin responsable de la purge a décidé que le meilleur moyen de débarrasser le patient de ses mauvaises humeurs était d'augmenter les taxes et les impôts, sous prétexte de réduire le déficit.

Et qu'est-il arrivé? Cela a fait monter la température du patient, que l'on met alors entre les mains d'un hématologue, dans la salle d'opération. Il déclare: «Nous devons faire appel à une méthode éprouvée, nous devons saigner le patient.» Laissons les taux d'intérêt grimper puisque nous devons éteindre les feux de l'inflation. Le patient est fiévreux, nous devons faire baisser la température, alors les taux d'intérêt montent et montent.

• (1310)

En fait, je me souviens de l'époque où le docteur Crow avait dû se présenter devant le Comité des finances qui analyse l'éthique des médecins. Au Comité des finances, on lui a demandé alors: «Pourquoi engageons-nous le Canada dans une période inflationniste?» À cette époque, l'inflation était «fabriquée au Canada». Monsieur Crow nous disait que les demandes salariales étaient trop élevées, comparativement à ce qu'elles étaient dans les pays qui nous faisaient concurrence, et qu'il fallait absolument les limiter. Il fallait faire baisser la température du patient. Mais ce qu'il a laissé grimper les taux d'intérêt!

À ce moment, les taux d'intérêt grimpaient et les impôts aussi. C'est alors qu'on nous a assommés avec la TPS. Au même moment, le présent gouvernement s'est soustrait à toute responsabilité à l'égard de l'assurance-chômage. Les libéraux avaient déjà fait leur large part en transférant une bonne partie des coûts de ce programme aux employeurs et aux employés. Au moyen du projet de loi C-21, ce gouvernement est allé jusqu'au bout. Il a renoncé à toute participation au fonds d'assurance-chômage; il n'y contribue plus. Serait-il motivé quand viendrait le temps de voir à ce que le taux de chômage ne grimpe pas? Bien sûr que non, il se ficherait entièrement

de voir les gens de ce pays perdre leur emploi puisqu'il ne verserait plus d'argent dans ce fonds. L'assurance-chômage serait dorénavant entièrement financée grâce aux cotisations sociales des employeurs et des employés. En fait, on a encore augmenté ces cotisations en janvier de cette année.

Pourquoi le gouvernement se sentirait-il responsable du chômage maintenant? Il est bien évident qu'il a laissé grimper le taux de chômage. À l'heure actuelle, une partie du diagnostic qui nous permettrait d'établir une ordonnance porte sur le fait que 1,5 million de Canadiens sont sans emploi. Ce sont là les chiffres officiels. . . 1,5 million, et il ne s'agit que de statistiques. Il faut voir l'effet de ce chômage sur les personnes qu'il touche.

Les médecins de l'autre côté, qui rédigent les ordonnances, oublient ce principe fondamental, mais l'état demeure et il faut y faire face. Vont-ils traiter cet état? Pas du tout. En fait, avant de rédiger l'ordonnance, ces bons médecins ont décidé qu'ils devaient consulter; alors ils convoquent tous les premiers ministres afin de les consulter. Tous les premiers ministres et les élus municipaux du Canada, qui prennent leurs responsabilités au sérieux, lui ont dit qu'ils devraient investir un peu dans la création directe d'emplois, et en particulier dans la reconstruction de l'infrastructure des municipalités de notre pays, cibler les investissements et éviter de jeter l'argent par les fenêtres pour venir en aide aux victimes, si graves que soient leurs problèmes. Ils devraient en fait faire certaines choses et reconstruire l'infrastructure des municipalités, ce qui plus tard nous donnerait un avantage décisif lorsque l'économie reprendrait. Tous les premiers ministres provinciaux sont venus. D'après ce que j'ai lu de cette réunion, ils étaient tous d'accord que c'est ce que le gouvernement devait faire. Mais alors que s'est-il passé lors de la rédaction de l'ordonnance, du budget? Pas un sou n'est allé à la création d'emplois, pas un seul!

Nous avons parlé du problème des taux d'intérêt. Notre économie est au point mort. La fièvre est bien tombée, le malade n'a plus du tout de température. Le taux d'inflation est inférieur à 2 p. 100. Nous n'enregistrons aucune croissance économique, nous sommes en pleine stagnation. Comme l'a dit Michael McCracken, ne rien faire coûte cher. L'économie stagne sans aucun stimulant du gouvernement pour la faire redémarrer. Si on considère l'économie dans son ensemble, le taux d'intérêt réel dans ce pays est environ de 3 p. 100 supérieur à ce qu'il est aux États-Unis, où le taux d'intérêt réel s'établit à moins de 1 p. 100. Le nôtre est de 3 p. 100 supérieur à ça, soit environ 4,5 p. 100.

Pourquoi? Il y a moyen d'abaisser les taux d'intérêt. Au contraire, dans une période de croissance nulle, les taux d'intérêt montent encore. On apporte de l'argent, de l'argent canadien, à pleines mains pour renflouer le dollar et en maintenir la valeur. C'est là que vont les dépenses. Et pourtant, il faudrait bien faire quelque chose pour relancer l'économie.

Nous devons abaisser les taux d'intérêt jusqu'à l'écart de 2 p. 100 qui a toujours existé entre nos taux et ceux des Américains. En fait, les taux d'intérêt réels des Américains sont tellement attrayants que des sociétés canadiennes de services publics utilisent des banques canadiennes pour contracter des emprunts aux États-Unis, ce qui ne fait qu'aggraver la situation de la balance des paiements lorsqu'il faudra payer les intérêts sur une telle dette.

Il y avait donc moyen de le faire. Il ne s'agit pas d'engager des dépenses pour accroître le déficit. Il ne s'agit pas de faire des compressions budgétaires. Il s'agit de dépenser sagement. Les taux d'intérêt ont chuté de sept points, comme l'a fait remarquer le Dr. Maz. Ils ont baissé, ce qui nous a certainement donné une marge de manoeuvre pour payer les intérêts sur la dette. C'est là que nous pourrions trouver environ un milliard de dollars qui nous serviraient à rebâtir l'infrastructure dont nous avons parlé. Cela devait certainement faire partie de l'ordonnance qu'on a rédigée et ce n'était pas du tout écrit là-dedans.

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** N'oubliez pas que les taux d'intérêt ont monté la semaine dernière.

**M. Rodriguez:** Je l'ai dit. J'ai dit que les taux d'intérêt avaient commencé à monter. Imaginez-vous. La croissance de l'économie est nulle, absolument nulle, parce que le taux d'inflation est de 2 p. 100. L'inflation peut être bonne ou mauvaise. Lorsque le taux d'inflation est inférieur à 2 p. 100, il ne se passe rien. On est au point mort. Le malade est là. M. Crow a réussi, mais le problème, c'est que le malade se meurt.

**M. Brewin:** On lui a mis des sangsues.

**M. Rodriguez:** C'est vrai. On lui a mis des sangsues, on a saigné le patient.

J'ai dit qu'il y a quelque chose d'autre qui m'ennuie vraiment beaucoup au sujet du budget. C'est la deuxième fois qu'il cherche à supprimer le principe de l'universalité des programmes sociaux. J'ai toujours estimé que le prinicpe de l'universalité veut dire qu'il importe peu qu'on ait un revenu élevé ou bas. L'universalité d'un programme social englobant tous les Canadiens nous unit vraiment dans une obligation envers ce programme, de sorte qu'aucun gouvernement ne peut faire la distinction entre ceux qui ont peu de revenu et ceux qui en ont beaucoup. Vous voyez, l'examen des ressources est le premier empiètement qui divise les gens, il ne les unit pas.

• (1320)

J'ai toujours considéré toute tentative de supprimer l'universalité plutôt comme un facteur de division des Canadiens que d'union. Le principe sur lequel notre pays a été construit n'était pas cette attitude égoïste atavique que j'ai vue chez d'autres gouvernements, où règne le principe du sauve-qui-peut.

Nous avons bâti notre pays sur le principe de la coopération, sur le fait qu'effectivement on est le gardien de son frère et de sa soeur. C'est sur ce principe que nous avons construit notre pays, sur les mouvements coopératifs, les habitations coopératives, la Caisse populaire, les coopératives de crédit et le principe des gens qui travaillent ensemble pour le bien commun. Ce n'est pas une idée marxiste insipide qui empêche les gens de prendre des initiatives, au contraire cela nous met au défi de travailler ensemble à l'établissement d'un programme social ainsi qu'à l'élaboration d'une collectivité et d'une société. Voilà de quoi il s'agit.

Maintenant, il ne s'agit pas d'avoir recours à ce slogan très simpliste: «Pourquoi les présidents de banques devraient-ils toucher des allocations familiales ou une pension de vieillesse?» Là n'est pas la question. Le principe existe. Il s'agit de savoir ceci: si on estime qu'ils ne devraient pas les toucher, alors on ferait peut-être mieux d'examiner la façon dont nous les imposons, et nous devrions peut-être étudier le genre de choses que nous préconisons depuis des années dans notre pays à propos d'une imposition équitable. Nous ne devrions peut-être pas les laisser bénéficier des avantages accessoires de leur poste de président de la société Inco ou d'une banque en leur permettant de déduire de leurs frais professionnels le prix de leur loge pour assister aux parties des Blue Jays. Nous devrions peut-être examiner la question de près.

Voilà le genre de choses que nous avons dites. Et je m'inquiète de ce qu'il y ait dans cette ordonnance quelque chose qui risquerait d'aggraver la situation. Car, qui sera la prochaine victime? Le Régime public d'assurance-maladie? Est-ce ça ce qui vient après? Après tout, on pourrait avancer exactement les mêmes arguments en ce qui concerne les allocations familiales, les pensions de vieillesse et également en ce qui a trait à l'assurance-maladie.

**M. Nunziata:** Vous rappelez-vous, John, du dépôt sacré?

**M. Rodriguez:** Oh oui, que je m'en souviens de ce dépôt. C'est pourquoi leur cote de popularité est à présent à 11 p. 100, camarades. C'est, je l'ai dit, une ordonnance de 8 p. 100. Un conservateur m'a demandé si ça voulait dire que leur cote allait monter de 8 p. 100, à quoi je lui ai répondu que non, elle allait tomber à 8 p. 100.

Si on regarde le diagnostic, il faut laisser aux Canadiens une plus grande partie de l'argent qu'ils gagnent. On est bien d'accord? Le problème—et je les entends tout le temps le dire—est qu'il faut redonner confiance au consommateur.

**M. Nunziata:** Par quels moyens?

**M. Rodriguez:** Par quels moyens? Exactement! C'est pourquoi le consommateur va de l'autre côté de la frontière—parce qu'il pense qu'il fait de meilleures affaires. Il peut acheter plus pour le même montant d'argent. Voilà pourquoi le taux d'épargne des Canadiens n'est pas aussi élevé qu'avant. Les gouvernements leur prennent de l'argent à chaque occasion. Et, n'oubliez pas, ce n'est pas seulement ce gouvernement qui le fait. Il y a aussi les gouvernements provinciaux, les autorités municipales et les conseils scolaires qui leur en prennent. Or, il n'y a qu'un contribuable.

Écoutez ce que vous dit un démocrate. Il y a un seul patient. Il n'a qu'une artère. Il n'a qu'un coeur. Or, vous commencez à le saigner, à lui apposer des sangsues. Vous ne faites que l'affaiblir davantage, lui ôter les dernières forces qui lui restent.

**Une voix:** La mort est imminente.

**M. Rodriguez:** Quelle occasion de donner du tonus à l'économie—parce que, selon le diagnostic, le patient a besoin d'être ressuscité: il a besoin qu'on lui laisse une plus grande partie de l'argent qu'il gagne. N'est-ce pas étonnant de voir que, dans cette vallée de larmes, à un moment où les gens perdent leurs emplois et où les industries font faillite, les seules personnes qui font de l'argent sont les syndics? J'ai entendu un syndic dire: «J'ai tellement de travail que je ne sais pas où je vais pouvoir trouver de l'aide.»

Une autre chose étonnante, c'est que les banques réalisent des profits fantastiques sur les frais d'administration. Les gens riches de notre pays n'ont pas été touchés du tout par ce budget.

Dans le passé, les libéraux ont appliqué très ouvertement une politique de gel des salaires, mais il n'y a jamais vraiment eu de gel des prix. Mes collègues libéraux, qui sont assis à ma droite, ont mis en place une politique de gel des salaires, même s'ils avaient fait campagne contre une telle politique. C'est une autre histoire, mais c'est ce qui est arrivé.

**M. Nunziata:** Un changement important.

**M. Rodriguez:** Oui, c'était un changement important.

**M. Nunziata:** Voulez-vous parler de Bob Rae maintenant et de ce qu'il est en train de faire à l'Ontario?

**M. Rodriguez:** Les conservateurs ont étudié cette expérience et ont vu qu'elle avait été infructueuse. Nous devons reconnaître qu'ils ont été très perspicaces. Ils ont vu qu'une telle mesure contrarierait les 11 p. 100 de Canadiens qui les appuient encore et réduirait leur cote de popularité à zéro. Quelle mesure ont-ils mise en place pour remplacer le gel des salaires? Une politique des revenus. Quelle est cette politique des revenus? On maintient un taux d'inflation inférieur à 2 p. 100, on laisse l'économie stagner et on se retrouve avec un grand nombre de chômeurs, qu'on pousse jusqu'au seuil de la pauvreté.

Il est évident que, lorsque les employeurs leur disent qu'ils ont le choix entre accepter une baisse de salaire ou perdre leur emploi, ils sont beaucoup plus dociles. Lorsque les employeurs leur laissent le choix entre perdre certains avantages ou être mis à pied, ils sont obligés de se plier.

Il y a un grand nombre de chômeurs qui sont prêts à travailler à n'importe quel salaire. J'ai connu des jeunes qui étaient prêts à travailler pour rien, juste pour acquérir de l'expérience. J'ai même entendu parler d'une personne qui payait l'employeur pour qu'il lui donne du travail.

J'ai vu un cas triste aux États-Unis, un cas que je pourrais bien voir ici. Je sortais de l'autoroute à Fort Lauderdale pour me rendre au centre-ville. À un arrêt, j'ai vu une femme d'un certain âge qui avait, autour du cou, une pancarte sur laquelle on pouvait lire: «Embauchez-moi s'il vous plaît. Il faut que je travaille. J'ai faim.»

C'est pathétique. Je peux voir que, si nous continuons à appliquer le genre de mesures que nous trouvons dans ce budget et à exécuter le genre d'ordonnances qui nous viennent du Dr Maz et du Dr Crow, les seules personnes qui feront de l'argent . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette, mais le temps dont disposait le député est écoulé.

**L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est):** Monsieur le Président, le député de Nickel Belt vient de nous faire un discours très divertissant.

Ce qui montrera la valeur de ce budget, ce ne sont ni les objections des députés de l'opposition ni les louanges des députés ministériels, mais son effet pour relancer l'économie canadienne afin de créer des emplois.

• (1330)

La récession a frappé ma circonscription de plein fouet. Il y a quelques jours, onze de mes électeurs sont venus me voir. Du nombre, sept étaient sans travail. Ce sont des personnes qui ont travaillé toute leur vie. Ces gens veulent travailler et non vivre de l'aide sociale. Ils ne veulent pas avoir besoin de prestations de chômage, mais ils en touchent. Ils veulent retourner au travail, mais ils en sont incapables: il n'y a pas d'emplois.

En face de mon bureau de circonscription, dans la zone commerciale et industrielle de O'Connor-Bermondsey, East York-North York, le tiers des usines sont fermées.

C'est à cause de cette situation que j'ai écrit au premier ministre le 8 janvier 1992 pour lui dire: «Parmi les 17 plus grands pays industrialisés, c'est le Canada qui a le plus haut taux de chômage. C'est absolument inacceptable.»

Le premier ministre m'a répondu le 24 février. Il écrit entre autres choses: «Je suis d'accord avec vous. Le niveau actuel de chômage est clairement inacceptable. La lutte contre le chômage doit donc figurer en toute première position dans notre programme.»

Dans la lettre que j'ai adressée au premier ministre, j'ai énuméré quelques éléments de solution.

Je lui ai dit que si nous voulons que l'entreprise augmente sa production et crée des emplois, il faut relancer les dépenses des consommateurs. Nous pouvons le faire immédiatement en autorisant une mise initiale de seulement 5 p. 100 pour ceux qui achètent leur première maison, en les autorisant à utiliser l'argent qu'ils ont dans leur REER, en réduisant substantiellement l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains, en réduisant l'impôt sur le revenu des particuliers et en lançant un programme de construction d'infrastructures municipales de 14 milliards de dollars.

Cette dépense de 14 milliards de dollars ne fera pas augmenter notre déficit. Le professeur Pierre Fortin, de l'Université du Québec à Montréal, a en effet calculé que si le taux de chômage au Canada n'était que de 7 p. 100 au lieu de 10 p. 100 comme présentement, notre déficit fédéral s'en trouverait réduit d'environ 14 milliards par année, car moins de gens toucheraient des prestations d'assurance-chômage et de bien-être social tandis qu'augmenteraient les recettes fiscales.

Le professeur Fortin a également calculé que si l'écart entre les taux d'intérêt canadien et américain passait de 3 points de pourcentage comme présentement à un demi-point de pourcentage comme à l'époque des années 70, l'augmentation des recettes des sociétés canadiennes et autres recettes fiscales qui en résulteraient ferait diminuer notre déficit de 12 milliards de dollars de plus par année.

Le 3 février 1992, le gouvernement a répondu à la première de mes suggestions en présentant une mesure permettant de faire un versement initial de 5 p. 100 à l'achat d'une maison et de financer le reste par un hypothèque. Puis, dans l'exposé budgétaire du 25 février, le gouvernement a annoncé l'établissement d'un programme permettant d'utiliser l'épargne accumulée dans un REER pour faire le versement initial à l'achat d'une résidence principale.

Depuis ma lettre du 8 janvier 1992 au premier ministre, la valeur du dollar canadien est passée de 0,87 à moins de 0,84 $ US maintenant, et elle s'établissait à 0,89 $ US quelque temps auparavant.

Le gouvernement a en outre annoncé, encore une fois dans l'exposé budgétaire du 25 février, une réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers grâce à la diminution de la surtaxe qui passera de 5 à 4 p. 100 le 1er juillet 1992, puis à 3 p. 100 le 1er janvier 1993. Cette mesure remettra un demi-milliard de dollars de plus entre les mains des Canadiens pendant l'exercice financier 1992-1993, et 1,2 milliard de dollars chaque année par la suite.

Malheureusement, à mon avis, aucun programme de travaux publics n'a été annoncé. Heureusement, le gouvernement n'a pas rejeté l'idée de créer un jour un programme de travaux publics en ce qui concerne l'infrastructure, comme on peut le voir dans le budget.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a déclaré: «Par exemple, nous collaborons avec le secteur privé au développement de notre infrastructure aéroportuaire. Nous travaillons activement à l'établissement d'une liaison fixe entre le continent et l'Île-du-Prince-Édouard, avec un financement provenant du secteur privé. Nous sommes disposés à explorer, de concert avec les provinces, les façons d'améliorer le réseau routier national, mais sans perdre de vue le sens des responsabilités financières.»

En plus des questions que je soulevais dans la lettre que j'ai envoyée au premier ministre, j'ai signalé à la Chambre deux autres entraves à la reprise économique.

La première est liée au taux inégal d'impôt sur le revenu des sociétés imposé aux États-Unis et au Canada. Vous vous souviendrez que, le 10 février dernier, j'ai mentionné que le régime fiscal est l'une des raisons qui poussent les entreprises vers les États-Unis.

Avant 1986, le taux d'imposition moyen des entreprises américaines était de 51 p. 100 tandis qu'il était de 48 p. 100 au Canada. Aujourd'hui, le taux américain tourne autour de 39 p. 100 tandis que celui du Canada est de 42 p. 100. Notre taux d'imposition sur le revenu des sociétés était autrefois inférieur à celui des États-Unis, et il est maintenant supérieur. Et, si l'on tient compte des impôts de retenue frappant les filiales canadiennes de sociétés américaines, le taux canadien est largement supérieur à celui des États-Unis. Pas étonnant que nous perdions des emplois.

Dans le budget et dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a abordé cette question:

> Pour aider le secteur de la fabrication et de la transformation au Canada à relever le défi de la mondialisation, le taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation sera ramené de 23 à 22 p. 100 le 1er janvier 1993, et à 21 p. 100 le 1er janvier 1994.
>
> Le taux d'amortissement des machines de fabrication et de transformation passera de 25 à 30 p. 100, dans le cas des acquisitions effectuées après aujourd'hui.
>
> Le regain d'activité dans tous les secteurs sera stimulé par une réduction de la retenue fiscale sur les dividendes directs, dont le taux passera à 5 p. 100. Le gouvernement est disposé, lors de la négociation de conventions fiscales, à commencer à réduire ce taux le 1er janvier 1993. Cela aidera le Canada à concurrencer d'autres pays dans l'obtention d'investissements directs de l'étranger. Cette mesure revêt une importance toute particulière à l'heure actuelle, alors que des entreprises internationales restructurent leurs activités à l'échelle mondiale.

Toujours le 25 février, j'ai abordé un autre aspect avant la présentation du budget. Cette question a trait au financement de la petite entreprise.

Dans la déclaration que j'ai faite ce jour-là, je disais notamment: «Depuis le début de 1991, le taux d'escompte de la Banque du Canada et les taux d'intérêt des banques à charte diminuent progressivement, mais les banques pratiquent toujours des restrictions de crédit. Elles n'accordent pas de prêts pour les stocks ni de lignes de crédit, seulement des prêts garantis.»

Encore une fois, dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances répond à cette préoccupation en disant que le gouvernement annoncait deux mesures de soutien à la petite entreprise.

Le Programme de financement de la petite entreprise aidera les petites entreprises en difficulté, y compris les agriculteurs, à obtenir des prêts à un taux d'intérêt moins élevé. De plus, le plafond des prêts accordés à une petite entreprise en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises sera doublé pour passer à 200 000 $.

Il est évident que le ministre des Finances et le gouvernement ont donné suite à mes propositions et à celles de bien d'autres, relativement aux moyens à mettre en oeuvre pour faire redémarrer l'économie.

Bien entendu, l'opposition n'est pas satisfaite, elle veut que le gouvernement fasse davantage. C'est le rôle de l'opposition. Elle doit contester.

Je comprends parfaitement l'attitude du chef de l'opposition officielle quand on l'interroge sur sa position; il s'oppose à tout ce que le gouvernement propose. Ainsi le veut notre système, ce que je déplore comme de plus en plus de Canadiens d'ailleurs.

J'espère que les députés, quel que soit leur parti, vont finir par travailler ensemble dans l'intérêt du Canada et des Canadiens.

Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures en se fondant sur l'hypothèse que la reprise était déjà amorcée ou qu'il suffisait de lui donner un petit coup de pouce.

• (1340)

Espérons que cette hypothèse était la bonne. Sinon, j'espère que le gouvernement sera tout disposé à faire davantage et vite. Ce qui compte, ce n'est pas ce que nous disons dans cette enceinte, c'est d'avoir la certitude que ce budget relance l'économie et crée des emplois, beaucoup d'emplois.

**M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke):** Monsieur le Président, j'ai deux ou trois questions à poser au député.

Il parle des banques et du financement des petites entreprises, ce qui est extrêmement important. Il conviendra, j'en suis sûr, que les banques à charte sont aujourd'hui plutôt sévères à l'endroit des petites entreprises. L'argent est très rare, et les petites entreprises éprouvent beaucoup de difficultés non seulement parce que les impôts sont élevés, mais aussi à cause de la récession qu'elles s'efforcent de traverser le mieux possible.

Le député croit-il que davantage de mesures devraient être prises? Quelles autres mesures pourrait-on prendre pour libérer des fonds à l'intention des petites entreprises?

Le gouvernement aurait sûrement pu faire davantage sans qu'il en coûte plus cher aux contribuables. Certes, en période de récession, la solution consiste à libérer des fonds de façon à stimuler les secteurs productifs. Nous savons que les petites entreprises constituent depuis des années l'un des secteurs les plus productifs de notre économie.

Le député ne croit-il pas en outre que le gouvernement aurait dû examiner sérieusement le cas de la Banque fédérale de développement? À l'origine, cette banque devait être le dernier recours des entreprises et des entrepreneurs. N'y a-t-il pas quelque chose qui pourrait être fait et que le gouvernement n'a pas fait?

Enfin, je dois rappeler au député et à ses collègues ministériels que, au cours de la campagne électorale de 1984, ils ont parcouru le pays en promettant de réaliser des merveilles pour la recherche et le développement.

Ils n'ont pas dit que cela devait se faire avec des capitaux privés. Ils ont promis qu'un gouvernement conservateur participerait au financement des activités de recherche et de développement dans une proportion de 3 p. 100.

Cela ne s'est jamais concrétisé, et les activités de recherche et de développement n'ont jamais été aussi peu favorisées au plan du financement public. Nous savons tous que les activités de recherche et de développement sont la clé de la compétitivité au plan internatio-

nal. C'est presque le moteur de toute l'organisation. Sans cela, il est impossible aujourd'hui de tenir le rythme.

Le député nous dira-t-il pourquoi le gouvernement n'a pas fait davantage pour promouvoir la recherche et le développement ainsi que pour vraiment aiguillonner le secteur industriel et les établissements de recherche du Canada? Cela rapporterait sûrement des dividendes. C'est plus un placement qu'une dépense.

**M. Redway:** Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de ses observations.

Malheureusement, à mon point de vue, la démarche qu'il a adoptée est caractéristique de l'opposition. J'estime que le moment est venu pour nous tous de faire preuve d'un peu plus d'unité et, comme l'a dit le député qui a parlé avant moi, d'un peu plus de coopération à la Chambre. Nous devrions travailler ensemble pour le bien du Canada et de tous les Canadiens.

Il ne suffit pas de réclamer toujours davantage ou de s'opposer à tout ce qui se dit. Il faut au contraire essayer tous ensemble de régler une fois pour toutes les problèmes du pays.

Je sais que le député m'a écouté religieusement pendant la période des questions du 25 février, avant le dépôt du budget, lorsque j'ai parlé des petites entreprises et des difficultés qu'elles éprouvent à obtenir du financement. J'ai parlé du rôle que la Banque fédérale de développement devrait jouer sur ce front.

J'ai dit que, malheureusement, les politiques de notre prêteur de dernier recours, la Banque fédérale de développement, ne diffèrent pas de celles des banques.

Ce ne sont pas les banques qui vont nous aider à faire redémarrer l'économie ni à sauver le pays du désastre. La Banque fédérale de développement doit donc assouplir ses politiques de crédit.

**Mme Louise Feltham (Wild Rose):** Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de participer aujourd'hui au débat sur le budget de 1992.

Ce budget est la preuve que la clé de la relance et de la croissance économiques réside dans une politique financière prudente et responsable.

Depuis mon élection dans la circonscription de Wild Rose en 1988, j'ai eu amplement le temps de consulter mes électeurs sur les affaires de l'État. Ceux-ci m'ont dit qu'ils voulaient un gouvernement responsable et réceptif.

En ces temps particulièrement difficiles, tous les Canadiens savent qu'il n'est pas facile d'équilibrer un budget, qu'il s'agisse des entreprises ou des particuliers. J'estime que ce budget propose des solutions durables et réalistes qui stimuleront la reprise économique.

Les Canadiens tiennent mordicus à une administration publique qui soit efficace et efficiente. Ils veulent une administration sans chevauchement ou double emploi de services. Ils veulent une administration qui se consacre à la suppression de la dette publique. Le ministre des Finances, par ce budget, a donné l'assurance aux Canadiens que le gouvernement est sur la bonne voie.

Ce budget prévoit des compressions et il renferme un programme de réorganisation et d'austérité. On parle notamment de dissoudre, de regrouper ou de privatiser 46 organismes, offices, commissions, sociétés et conseils consultatifs, de réduire de 3 p. 100 les budgets de fonctionnement pour les dépenses non salariales des ministères, de restreindre les voyages internationaux et d'éliminer les voyages en première classe pour les députés, les sénateurs et les hauts fonctionnaires. Il est également question du gel de la rémunération des ministres, des parlementaires et des fonctionnaires adopté l'automne dernier afin de réduire les dépenses.

Ces mesures permettront au gouvernement de limiter ses dépenses et de réduire le déficit de 4 milliards de dollars en 1992-1993 et de 5 autres milliards en 1993-1994.

C'est là un budget préparé au profit des Canadiens. Il porte sur les gens, les programmes et les services. Le ministre des Finances a parlé dans son exposé budgétaire d'un plan de contrôle de dépenses instauré dans le budget de 1990. Ses observations tendaient à garantir aux Canadiens que le gouvernement ne va pas sabrer dans les services destinés à la population. Au lieu de cela, les ministères offriront un service plus efficace.

On maintiendra le plan de contrôle, mais on continuera de s'occuper des programmes prioritaires. Il s'agit notamment des principaux transferts sociaux comme les prestations aux personnes âgées, les prestations familiales, les allocations aux anciens combattants et leurs pensions, les prestations d'assurance-chômage et certains transferts aux provinces. Il est également question des paiements de péréquation et des transferts versés en vertu du Régime d'assistance publique aux provinces profitant de la péréquation.

• (1350)

En raison des nombreux changements survenus dans le monde depuis un an, ce gouvernement a pu modifier certains secteurs de dépenses et la structure interne de nos forces armées.

Le budget fait suite aux recommandations résultant de l'examen réalisé en septembre dernier, qui redéfinit notre politique en matière de défense. Le budget réduit les dépenses de défense de 2,2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, tout en garantissant notre sécurité intérieure et en observant notre engagement envers l'OTAN.

Ces mesures énergiques sont nécessaires. En établissant ce budget, le ministre des Finances a fait preuve d'un jugement solide. Ce budget ne comporte pas de cadeaux ni de nouvelles initiatives qui augmentent notre dette, mais seulement des mesures de gros bon sens qui permettront de tirer le meilleur avantage possible des dollars qui proviennent de nos impôts.

Ce budget promet la stabilité et montre les signes de la relance de notre économie. Parce que nous avons été prudents, le budget présente des mesures incitatives et des avantages aux familles canadiennes dans des domaines où il y a une interaction avec le gouvernement.

Le ministre des Finances a trouvé des moyens pour encourager les familles en améliorant leur situation financière. Il a modifié notre régime fiscal de telle sorte que les contribuables canadiens bénéficieront d'une réduction de leurs impôts sur le revenu grâce à une réduction de la surtaxe.

Ce budget apporte une aide dans un domaine où elle était le plus nécessaire. Il avantage les familles à faible revenu et leurs enfants en prévoyant une prestation mensuelle pour les enfants. Cette dernière ne sera pas imposée, et les enfants âgés de moins de 18 ans seront admissibles. La nouvelle prestation comprendra un nouveau supplément du revenu gagné allant jusqu'à 500 $ par année pour les familles de travailleurs à faible revenu qui ont des enfants. Cette prestation pourra atteindre 144 $ par mois ou 1 733 $ par année par enfant.

La déduction pour frais de garde d'enfants prend un nouveau visage, car elle passe à 5 000 $ par enfant de moins de sept ans et à 3 000 $ pour les autres enfants admissibles.

Il est évident depuis longtemps que nous avions besoin d'un régime fiscal plus équitable et plus cohérent où les couples de fait et les couples mariés seraient traités de la même façon. Je crois que, dans ce budget, le ministre a trouvé la bonne formule.

Certains diront peut-être que l'établissement d'un régime d'accession à la propriété qui permettra à des couples canadiens de puiser jusqu'à 40 000 $ dans leur REER pour acheter ou faire construire une résidence principale constitue une mesure peu judicieuse, car elle a pour effet d'investir dans l'achat d'une maison des fonds réservés pour la retraite. Le ministre des Finances a très judicieusement prévu des restrictions qui feront en sorte que les fonds mis de côté en prévision de la retraite seront reversés dans le REER.

On a modifié le plafond de l'exonération cumulative des gains en capital. Il s'élève toujours à 100 000 $, mais certaines des règles ont changé. Par exemple, les gains en capital accumulés sur des immeubles après février 1992 ne donneront plus droit à cette exonération. Les gains accumulés avant mars 1992 continueront d'être admissibles.

Les Canadiens devraient noter que cette restriction ne vise pas les immeubles utilisés dans une entreprise exploitée activement. Elle ne touche pas non plus l'exonération de 500 000 $ relative aux petites entreprises ou aux biens agricoles admissibles. Les résidences principales continueront d'être entièrement exonérées d'impôt sur les gains en capital.

L'industrie de la fabrication et de la transformation a connu une période très difficile au cours de ce ralentissement économique. Le budget offrira l'encouragement et la capacité nécessaires pour remettre cette industrie dans une position stable sur un marché très concurrentiel, en ramenant le taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation de 23 p. 100 à 22 p. 100 à compter du 1er janvier 1993, et à 21 p. 100 à compter du 1er janvier 1994.

**Mme Catherine Callbeck (Malpèque):** Monsieur le Président, j'ai écouté la députée avec intérêt. Elle a dit que le budget avait été préparé pour les Canadiens.

Nous avons actuellement 1,5 millions de chômeurs au pays. Dans ma province, le taux de chômage est de 16 p. 100. C'est une très grave situation, mais une situation au sujet de laquelle le gouvernement ne fait rien. Le budget n'en traite pas, car il n'y a tout simplement pas de plan pour remettre les gens au travail.

Ma question à la députée, qui disait que le budget avait été préparé pour la population canadienne, est celle-ci: Quel espoir le budget donne-t-il au million et demi de Canadiens en chômage?

**Mme Feltham:** Monsieur le Président, en 1984, lorsque nous avons examiné les problèmes auxquels le gouvernement allait faire face au cours des prochaines années, il nous a fallu décider ce que le gouvernement ferait en ce qui concerne la responsabilité financière.

*Article 31 du Règlement*

Non seulement avions-nous hérité d'une dette de 200 milliards, dont les intérêts s'accumulaient, nous avions hérité aussi de programmes de 16 milliards de dollars pour lesquels il n'y avait pas d'argent.

Au cours des années, le gouvernement a cherché des moyens de réduire et d'éliminer ces programmes pour lesquels il n'y avait pas d'argent.

Cela fait, nous avons cherché des moyens de continuer à appuyer la population canadienne au moyen de programmes que nous estimions nécessaires.

Au cours des dernières années, nous avons examiné l'assurance-chômage et un certain nombre d'autres choses susceptibles d'aider les personnes temporairement sans emploi.

Nous avons cherché des moyens de mettre en place des groupes et organismes responsables. Nous avons cherché à aider les entreprises, petites et grandes, à créer des emplois pour les Canadiens.

J'estime que ce budget constitue une base économique solide et stable pour l'avenir et qu'il aidera les Canadiens.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

### HOMMAGE AUX FEMMES AUTOCHTONES

**Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert):** Monsieur le Président, cette année, Santé et Bien-être social Canada a souligné la Journée internationale de la femme en rendant hommage à huit femmes autochtones, chefs de file, dont les noms avaient été proposés par des associations de femmes autochtones et par des cadres du ministère.

Le 6 mars 1992, Santé et Bien-être social Canada a décerné un certificat de mérite à Bibiane Courtois, Joanne Francis, Joan Glode, Martha Greig, Jenny Margetts, qui malheureusement est maintenant décédée, Jacquelyne McPherson, Gail Stacey-Moore et Mary Sillett, en reconnaisance de leur contribution à l'amélioration de la santé et de la condition sociale des Canadiennes, de leurs familles et de leurs communautés.

[*Traduction*]

### LE DÉCÈS DE MENAHEM BEGIN

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à Son Excellence Menahem Begin, à l'occasion de son décès.

Ancien premier ministre d'Israël, il avait remporté le prix Nobel de la paix pour avoir fait la paix avec un de ses voisins. Il avait alors montré sa souplesse et sa volonté d'en arriver à une entente qui, dans un monde meilleur, aurait amené la paix avec tous les voisins d'Israël. C'était un grand homme.

J'ai eu le plaisir et l'honneur de le recevoir lors de plusieurs des visites qu'il a effectuées au Canada, une fois en tant que chef de gouvernement, et d'être reçu par lui en Israël. Il admirait ce pays béni qu'est le Canada, et nous trouvait chanceux de vivre si loin de ces troubles.

Son épouse, Aliza, et lui n'ont guère connu la paix au cours de leur vie. Après avoir été emprisonnés et torturés en Europe, ils s'étaient enfuis vers la Palestine, bien déterminés à y réaliser leur vision sioniste d'Israël.

Israël, qui a une superficie totale semblable à celle du lac Ontario, a produit plus que sa part de dirigeants de renommée mondiale, dont Menahem Begin, que nous n'oublierons jamais.

* * *

### L'ENVIRONNEMENT

**M. John MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, je n'aime pas la façon dont les environnementalistes, comme ceux du Fonds international pour la défense des animaux, s'y prennent encore une fois pour dénaturer les faits au sujet de l'industrie de la chasse aux phoques et des pêcheurs de Terre-Neuve.

Cela ressemble beaucoup à la situation qui existe chez nous. Dans la région du Témiscamingue, les loups et les renards causent des problèmes aux agriculteurs et aux entreprises touristiques. La solution irréaliste que propose Green Peace pour contrer cette menace, c'est de castrer les animaux et de les laisser en liberté. Je pourrais dire à Green Peace que cela ne calmera en rien l'appétit des loups.

C'est tout comme la solution que Green Peace propose dans le cas des stocks de morue de Terre-Neuve et de l'abondance des phoques sur la côte est. C'est une honte; ces environnementalistes ignorants ont causé assez de dommages. Ils ne savent rien de la gestion des ressources.

Ils n'acceptent pas que l'homme puisse exploiter ses ressources.

En attendant que ces «verts» comprennent que nous pouvons gérer de façon sensée nos ressources en poissons et en fourrures ainsi que nos forêts, ils n'ont pas le droit de nous dicter des solutions. Le Canada s'est construit grâce à ces ressources, et nombreux sont ceux qui dépendent encore de leur exploitation.

Nous, les citoyens des régions du Canada, nous avons le droit de vivre de la terre et de l'exploiter comme nous le faisons depuis des siècles.

Ces annonces sont une honte.

* * *

## LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA FEMME

**Mme Christine Stewart (Northumberland):** Monsieur le Président, en cette semaine internationale de la femme, j'aimerais aborder certaines questions du tiers monde.

Les femmes représentent la moitié de la population du globe, mais elles font les deux tiers du travail et c'est à elles qu'on doit la moitié de la production alimentaire mondiale. En Afrique et en Asie, elles assurent respectivement 80 et 60 p. 100 de la production alimentaire.

Dans le monde entier, ce sont elles qui élèvent les enfants et pourtant, dans le tiers monde, ce sont les laissées-pour-compte en matière de ressources, d'alimentation, d'enseignement et de santé. Comment peuvent-elles s'occuper correctement de leur multitude d'enfants alors qu'elles-mêmes ne disposent pas du minimum vital?

Il faut que les femmes participent à part entière aux décisions. Si les pays du tiers monde et les pays donateurs ne prennent pas pleinement conscience de la façon dont les systèmes actuels excluent les femmes, perpétuent le cycle de la pauvreté et contribuent à la dégradation de l'environnement, le globe tout entier sera de plus en plus menacé.

Il faut briser ce cycle. Il faut s'attaquer aux problèmes des femmes du tiers monde en mettant l'accent . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député de Beaches—Woodbine a la parole.

* * *

## LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

**M. Neil Young (Beaches—Woodbine):** Monsieur le Président, l'ancienne juge de la Cour suprême, M^me^ Bertha Wilson, a écrit à la ministre de la Justice pour lui faire part de sa consternation devant l'annulation du Programme de constestation judiciaire. M^me^ Wilson disait ceci notamment:

> J'ai déclaré publiquement à maintes reprises qu'il était illusoire d'accorder des droits aux citoyens si on ne leur donne pas le moyen de les faire respecter. J'ai moi-même constaté, lorsque je siégeais à la Cour suprême, la valeur inestimable de ce programme pour les groupes minoritaires et les défavorisés. Ce programme a été administré efficacement et a permis à certains d'apporter une excellente contribution lors de la présentation de causes types. Je suis convaincue que mes anciens collègues de la Cour, si on leur demandait, se diraient d'accord avec moi. S'il est encore possible que la décision du gouvernement sur le Programme de contestation judiciaire soit renversée, je me joins à tous ceux et celles, très nombreux j'en suis convaincue, qui désapprouvent l'annulation de ce programme très créatif et très utile.

* * *

## LES PERSONNES ÂGÉES

**Mme Louise Feltham (Wild Rose):** Monsieur le Président, nos personnes âgées sont des personnes spéciales qui méritent tout ce que nous pouvons leur donner de mieux.

Jusqu'en 1986, le gouvernement de l'Alberta mettait des logements à la disposition des personnes âgées qui le voulaient. Il n'y avait ni discrimination ni évaluation des moyens financiers, tout le monde était sur le même pied.

Mais la situation a changé. Les personnes âgées doivent maintenant faire évaluer leurs moyens financiers lorsqu'elles demandent un logement neuf ou rénové. N'est-ce pas là un manque de vision? Où les personnes âgées à revenu moyen iront-elles habiter dans les régions rurales? Les frais médicaux augmenteront-ils pour ceux à qui on refuse un logement? Les foyers seront-ils remplacés par autre chose?

Dans les régions rurales, les logements pour personnes âgées sont essentiels. Les moyens financiers ne devraient pas entrer en ligne de compte, et personne ne devrait se voir refuser un logement. Nous devons reconnaître la grande contribution que les personnes âgées ont apportée à la croissance du Canada.

* * *

## LES NORMES D'ÉMISSION DES AUTOMOBILES

**L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex):** Monsieur le Président, le 20 février, le ministre des Transports a annoncé que la nouvelle norme canadienne pour les émissions des voitures serait la plus rigoureuse du monde. Ce n'est que de la frime. Les normes n'ont de valeur que par les tests et, dans le cas présent, le gouvernement utilise, pour tester ces émissions, de l'essence qu'on ne trouve pas au Canada.

*Article 31 du Règlement*

Le gouvernement canadien achète aux États-Unis de l'essence sans MMT pour effectuer ces tests. S'il utilisait de l'essence contenant du MMT, les automobiles canadiennes ne réussiraient pas les tests d'émissions.

Le MMT est non seulement soupçonné de nuire à la santé, mais il est interdit aux États-Unis depuis 1978 parce qu'il endommage les dispositifs antipollution des automobiles et augmente les émissions d'hydrocarbures de 27 p. 100 d'après les tests effectués en 1985 par le gouvernement.

Au lieu d'attendre jusqu'en 1996 pour réduire de 29 p. 100 les hydrocarbures en laboratoire, je demande au ministre d'interdire maintenant le MMT et de réduire ces émissions de 27 p. 100.

Il est temps que le gouvernement dise la vérité au sujet de ses normes sur les tests d'émissions et révèle la gravité des émissions de MTT. Ce n'est pas en effectuant des tests bidons sur les émissions qu'on protègera l'environnement, mais en effectuant de véritables réductions.

* * *

[*Français*]

## LES COMMANDITAIRES

**M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est):** Monsieur le Président, j'aimerais souligner aujourd'hui l'apport important, et malheureusement trop souvent oublié, de ceux qui appuient le milieu sportif canadien. Je veux parler évidemment des nombreux commanditaires. Tout autant que les athlètes, ils méritent nos remerciements et nos félicitations les plus sincères.

Ce sont eux, par exemple, qui permettent aux jeunes joueurs et joueuses de soccer d'évoluer sur les nombreux terrains de jeux du pays durant l'été. Ce sont eux qui contribuent à les désaltérer, à les équiper, à les véhiculer lors de rencontres sportives à l'extérieur de leur localité. Ce sont eux aussi qui collaborent aux nombreuses réceptions en l'honneur des plus méritants et qui soutiennent l'athlète de pointe vers les plus hauts sommets de sa discipline. Bref, ce sont eux qui permettent à nos jeunes de réaliser des rêves et de parvenir jusqu'au podium olympique.

Bien que les sommes qu'ils consacrent soient appréciables, c'est beaucoup plus de leur engagement profond à l'égard des valeurs fondamentales du sport amateur que nous leur sommes reconnaissants. Ils contribuent ainsi à rendre le Canada un meilleur pays où il fait bon vivre.

[*Traduction*]

## LES PERSONNES ÂGÉES

**M. Lawrence MacAulay (Cardigan):** Monsieur le Président, dans le budget, le gouvernement a réduit de 22 p. 100 les fonds consacrés aux programmes pour l'autonomie des personnes âgées.

La ministre d'État (Troisième âge) devrait parfaitement savoir que l'indépendance est ce à quoi les personnes âgées tiennent le plus. Elles ont le droit de vivre leur vie et veulent que le gouvernement les appuient dans cet objectif. Le Programme d'aide à l'autonomie des aînés et le Programme de recherche sur l'autonomie des aînés sont importants à cette fin. Les personnes âgées tiennent à rester indépendantes et à vivre aussi longtemps que possible dans leur communauté.

La ministre doit veiller à ce que le gouvernement s'engage à les aider et rétablisse le financement de ces deux importants programmes. Aider les personnes âgées à rester indépendantes, c'est aller dans la bonne direction. Malheureusement, avec ces réductions, le gouvernement a fait un pas gigantesque en arrière.

Je demande instamment au gouvernement de revenir sur sa décision et d'aider les personnes âgées.

* * *

## LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

**M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona):** Monsieur le Président, je voudrais signaler au ministre du Travail un conflit opposant son ministère et le Syndicat des travailleurs de l'automobile représentant les wagonniers. C'est à propos de la présence de PCB dans la peinture du matériel roulant sur lequel les wagonniers sont appelés à travailler.

Les wagonniers ont exprimé à maintes reprises leur inquiétude à ce sujet, et l'inquiétude et même la colère augmentent dans leurs rangs car le ministère du Travail ne semble pas vouloir s'intéresser à la question. Travail Canada n'a pas pour mission de défendre les intérêts de CP Rail et du CN, mais bien de faire respecter les règles existantes et d'assurer la sécurité ainsi que l'hygiène dans le milieu de travail.

J'inviterais le ministre à s'intéresser à la question en veillant à ce qu'on prenne des mesures à la suite de l'information qui a été dévoilée au sujet de la présence de PCB dans la peinture couvrant certains wagons et plus récemment au sujet des balanciers équilibreurs sur lesquels les wagonniers doivent travailler. J'espère que le ministre fera bientôt quelque chose à ce sujet et qu'il veillera à ce que Travail Canada respecte sa mission.

## LES PRODUCTEURS LAITIERS DU CANADA

**M. Blaine A. Thacker (Lethbridge):** Monsieur le Président, je suis député depuis 13 ans et je n'ai jamais vu personne faire preuve d'autant d'hypocrisie et de cynisme que la direction de la Fédération canadienne des producteurs de lait.

• (1410)

Je veux parler ici de la publicité à la télévision et dans les journaux qui nous montre une jolie exploitation laitière qui se détériore et devient une vieille exploitation abandonnée. On dit que c'est la faute du gouvernement et de ses propositions au GATT.

En réalité, l'exploitation abandonnée que nous voyons dans cette publicité existe vraiment, mais elle est devenue comme ça sous le régime actuel de la gestion de l'offre. On a simplement ajouté la mauvaise herbe pour qu'elle ait l'air en plus mauvais état.

Quant à la jolie exploitation laitière qui nous est montrée dans cette publicité, il a fallu dépenser des milliers de dollars pour la mettre dans cet état, soit pour arracher la mauvaise herbe, réparer et repeindre la maison abandonnée, l'étable, les clôtures, etc.

Cette duperie de la part des représentants des producteurs laitiers est une insulte pour les Canadiens en général, mais surtout pour les hommes et les femmes honnêtes et respectés qui travaillent de longues heures pour nous fournir à tous du lait de bonne qualité. Les dirigeants de l'industrie laitière devraient avoir honte.

* * *

## LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

**M. John Manley (Ottawa-Sud):** Monsieur le Président, dernièrement, une société d'Ottawa s'est vue refuser la possibilité de diffuser une publicité dans laquelle elle exprime son inquiétude au sujet de l'unité canadienne, qu'elle veut préserver.

En effet, le réseau anglais de Radio-Canada a refusé de diffuser la publicité, invoquant une politique qui interdit tout message exposant un point de vue ou préconisant une ligne de conduite relativement à une question d'intérêt public. Pourtant, M. Brian McGarry voulait simplement transmettre le message suivant:

> Il est temps de chercher non pas les éléments qui nous divisent, mais ceux qui nous unissent. Le patrimoine que nous partageons fait du Canada l'une des plus grandes nations au monde. Depuis près de 125 ans, ensemble, les Canadiens ont vécu des jours heureux et traversé de dures épreuves. La vie n'a jamais été facile, et elle ne le sera pas plus dans les jours qui viennent. Nous devons nous unir pour éviter l'éclatement de notre famille.

*Article 31 du Règlement*

Sommes-nous vraiment arrivés au point où nous ne pouvons plus dire «J'aime le Canada» sur les ondes de notre réseau national? Est-ce l'objectif que le gouvernement visait quand il a retranché l'unité nationale du mandat de Radio-Canada?

Je suis consterné. C'est à se demander ce qu'il adviendra de la Société Radio-Canada elle-même si elle écarte le message sincère de M. McGarry.

* * *

## L'ENVIRONNEMENT

**M. Stan Wilbee (Delta):** Monsieur le Président, les Canadiens se préoccupent de plus en plus de l'environnement.

Parce que l'expansion continue de nos villes et l'intensification de l'urbanisation posent un défi pour la protection de l'environnement, une planification réfléchie devient essentielle.

Une conférence portant sur ces questions capitales aura lieu à Vancouver, du 15 au 20 mars prochain. Les participants à la Conférence parlementaire mondiale sur les établissements humains et le développement durable essaieront alors d'analyser les relations entre les établissements humains, l'environnement et le développement. Ils examineront tout particulièrement la situation dans ma province, la Colombie-Britannique.

Le corridor Vancouver—Seattle est l'une des régions du monde sur laquelle les participants axeront leurs travaux. Comme les électeurs de la circonscription de Delta le savent, il s'agit là d'une des régions du monde industrialisé où le développement est le plus rapide. En raison de l'expansion que connaît la région, les préoccupations environnementales sont importantes. Des délégués de 60 à 65 pays participeront à cette conférence où la délégation canadienne jouera un rôle de premier plan.

J'invite tous mes collègues à participer à cette importante conférence ainsi qu'à celle intitulée Globe 92.

* * *

## LE PARTI RÉFORMISTE

**M. Felix Holtmann (Portage—Interlake):** Monsieur le Président, les membres du Parti réformiste au Manitoba ressemblent à un tas de pneus rechapés. On sait, par expérience, ce qu'il advient de ces pneus: leurs flancs éclatent, leur semelle dévie et ils perdent leur adhérence.

Au Manitoba, M. Manning a largué quatre dirigeants nationaux rechapés. Les médias manitobains rapportent aujourd'hui que de nombreux membres rechapés des circonscriptions de Winnipeg-Sud, de Winnipeg St. James et de Selkirk—Red River ont éclaté; ils se seraient détachés de la jante.

Preston Manning et ses membres rechapés demandent maintenant aux personnes âgées de léguer leur héritage au parti plutôt qu'à leurs proches. Cette entreprise de pneus rechapés vit ses dernières heures. Elle va redevenir ce qu'elle était à l'origine, soit du goudron et de l'asphalte.

* * *

### LE CANADIEN NATIONAL

**M. Ron Fischer (Saskatoon—Dundurn):** Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le sort pitoyable des retraités du CN, dont, depuis 30 ans, la pension n'est pas indexée.

En 1986, un sous-comité du Comité permanent des transports a recommandé unanimement, entre autres choses, que la caisse de retraite tienne compte de l'inflation comme elle peut et doit le faire. Il a recommandé aussi que les conjoints survivants touchent plus de 50 p. 100 des prestations de retraite.

À ce jour, aucune de ces recommandations n'a été mise en oeuvre dans l'esprit souhaité par le comité. La caisse de retraite du CN a une valeur totale de plus de 7,25 milliards de dollars. Pourtant, les retraités, qui ont donné leur vie au chemin de fer, et leurs familles en sont réduits à survivre tant bien que mal avec des pensions qui sont scandaleusement insuffisantes.

Il faut bonifier les prestations versées aux conjoints survivants. En fait, si ces prestations étaient portées au niveau normal, la plupart de ces veuves ne seraient pas obligés de compter sur le supplément de revenu garanti. Il est temps que le CN commence à traiter décemment ses anciens employés et leurs familles au lieu de forcer le contribuable canadien à subventionner ces retraités.

* * *

[*Français*]

### LES DÉPENSES DES DÉPUTÉS

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, aujourd'hui, comme des milliers de Canadiens, j'ai pris connaissance de l'article de Gilles Paquin, dans *La Presse,* titrant: «Députés et sénateurs augmentent encore leurs dépenses».

Alors que je ne cesse, depuis des mois, de déclarer que nous pourrions réduire nos dépenses au Parlement canadien dans le contexte actuel, cet article confirme qu'il n'y a aucun effort réel de fait pour économiser dans plusieurs secteurs.

À maintes reprises, j'ai pourtant suggéré à la Régie interne de la Chambre des communes des moyens susceptibles de faire économiser l'argent des contribuables canadiens. En 1991, j'ai été le premier député canadien à divulguer mes dépenses et je suis fier de continuer à les faire connaître aux gens d'Abitibi. Ils savent que mes livres leur sont ouverts.

Monsieur le Président, je demande que la Régie interne de la Chambre des communes me fasse parvenir, dans les plus brefs délais, une copie du budget des dépenses des députés pour 1992-1993.

---

## QUESTIONS ORALES

[*Français*]

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Nous avons demandé au gouvernement d'avoir recours à des représailles contre les pratiques commerciales abusives des États-Unis, à la suite des incidents concernant le bois d'oeuvre, les voitures Honda et le magnésium. Aujourd'hui, nous apprenons que le Cabinet doit se réunir pour réévaluer le type de représailles que le Canada pourrait envisager. Puisque le Cabinet songe à des représailles, le gouvernement est-il en train d'admettre que son gouvernement a négocié une mauvaise entente? Est-ce que le gouvernement est en train d'admettre que cette entente ne contient pas les remèdes efficaces contre les pratiques abusives des États-Unis?

[*Traduction*]

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je n'accepte absolument pas cette insinuation. Le fait est que grâce à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, le Canada est le seul pays du monde à pouvoir se prévaloir d'un mécanisme de règlement des différends, ce qui est mieux que les mesures prévues par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT.

Dans le cadre du GATT, les pays trouvés coupables de quelque transaction commerciale illégale peuvent négliger de prendre les mesures qui s'imposent. Ils peuvent remettre à plus tard le règlement du problème pour lequel ils ont été reconnus coupables. L'Accord de libre-échange ne permet pas cela. C'est l'avantage du mécanisme de règlement des différends créé en vertu de l'accord. Je répète que le Canada est le seul pays à profiter d'un tel mécanisme.

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je vois bien que le ministre est embarrassé. Je me souviens très bien que le premier ministre a déclaré à la Chambre, le 22 décembre 1988, en parlant du libre-échange: «Nous nous sommes assurés une véritable protection contre les visées protectionnistes américaines, qu'elles émanent du Congrès ou de l'administration.»

Si ce bouclier contre le protectionnisme américain est tellement formidable, pourquoi le Cabinet se réunit-il en cachette pour décider si des mesures de représailles seront prises contre les Américains et quelles seront ces mesures?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, le Cabinet ne se réunit pas en cachette. Il s'est réuni ce matin et se réunira de nouveau jeudi, ainsi que dans une semaine, pour discuter des différentes questions d'intérêt pour le gouvernement.

Pour ce qui est de la protection dont parle mon ami, oui, nous avons cette protection. C'est le mécanisme de règlement des différends qui est exécutoire. Mon ami se souvient certainement que, l'an dernier, les Américains ont fortement cherché à prendre des mesures contre nos exportations de porc. Nous avons soumis l'affaire au mécanisme de règlement des différends. Nous sommes allés jusqu'au bout et qu'est-il arrivé? Nous avons gagné. Si nous n'avions pas eu d'accord de libre-échange, nous n'aurions pas pu invoquer ce droit. Nous aurions perdu, et les éleveurs de porc du Canada n'auraient pas pu éviter de payer des droits compensateurs.

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je voudrais bien que le ministre dise cela aux Canadiens qui perdent leur emploi les uns après les autres tous les jours. Nous voulons savoir quand le gouvernement va s'ouvrir les yeux. Va-t-il attendre qu'il y ait deux millions de chômeurs au Canada pour combattre cette décision des Américains? Les Américains n'ont jamais été aussi agressifs envers les Canadiens que depuis la conclusion de cet accord insensé.

• (1420)

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, j'invite le député à faire ici la même déclaration qu'il a faite aux producteurs de porc du Canada. Il verra que ces derniers sont tout à fait satisfaits de l'Accord de libre-échange et des mesures que notre gouvernement a prises pour défendre leurs intérêts contre les Américains, conformément aux dispositions du mécanisme de règlement des différends que contient l'accord.

**M. Chrétien:** Ça ne donne rien.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Le député dit que ça ne donne rien. Qu'il demande donc aux producteurs de porc si l'accord donne quelque chose. Ils lui diront que l'accord leur est favorable.

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur le Président, je voudrais poser aussi une question au ministre. Le gouvernement ne semble absolument pas savoir comment s'y prendre pour défendre les intérêts du Canada dans cette affaire cruciale.

Conformément à la Loi de soutien de l'emploi, adoptée en 1971 par un gouvernement libéral, les autorités fédérales ont le droit de fournir une aide financière directe à tout secteur industriel dont les exportations font l'objet de droits injustes et de harcèlement de la part d'autres pays. Compte tenu du gâchis que le gouvernement a fait de tout ce différend en signant l'accord sur le bois d'oeuvre, n'invoquera-t-il pas la Loi de soutien de l'emploi pour fournir une aide directe au secteur industriel et aux travailleurs, de telle sorte que l'un soutienne sa production et que les autres gardent leur emploi? Ne défendra-t-il pas les intérêts de ce secteur? Va-t-il tolérer qu'un autre gouvernement vienne nous dicter notre politique en matière de ressources naturelles?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, si nous avons mis fin au protocole d'entente sur le bois d'oeuvre, c'est justement pour que notre politique en matière de ressources naturelles soit établie au Canada par les gouvernements provinciaux et non aux États-Unis par le gouvernement américain. C'est exactement pour cette raison que nous avons mis fin à cet accord.

Mon collègue demande si nous allons rester à ne rien faire ou si nous allons défendre les intérêts du Canada. Nous défendons les intérêts du Canada. C'est pour cela que nous avons mis fin au protocole d'entente. C'est pour cela que nous avons servi deux déclarations fermes au gouvernement américain dans l'affaire Honda et que nous avons eu depuis une série d'entretiens en vue de résoudre cette affaire. C'est pour cela que, dans le cas du bois d'oeuvre, nous avons soutenu une coalition des provinces et du secteur touché et que nous avons adopté cette même position unie et ferme.

Si j'en juge par ce que disent les libéraux d'en face, nous ne devrions pas adopter une position unie. Ils veulent que tout s'effondre pour que nous sortions perdants de cette affaire, mais, cette fois-ci, nous sommes résolus à ne pas nous laisser faire.

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur le Président, ce que le gouvernement semble vouloir dire, c'est qu'il veut balayer le gâchis qu'il a fait lui-même et que les victimes de ce nettoyage seront les travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre, puisqu'ils vont perdre leur emploi.

Je veux poser une autre question au ministre. Va-t-il enfin prêter une oreille attentive au lieu de s'obstiner dans son idée? Parmi les lois fédérales figure la Loi de soutien de l'emploi. Cette loi autorise le gouvernement actuel à fournir une aide financière directe aux entreprises pour qu'elles puissent remplir leurs obligations et garder leurs effectifs le temps que nous réglions ce différend.

S'il est vraiment le défenseur du Canada et de ses travailleurs, le ministre est-il prêt à recourir à cette loi et à user de son autorité pour protéger nos droits de pays souverain?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, ma réponse est oui. Je connais cette loi et je sais que nous pourrions y recourir. Toutefois, ce n'est qu'une parcelle de solution dans la bataille que nous engageons à ce sujet avec les États-Unis.

Nous nous occupons du dossier, en ce qui concerne l'industrie et les provinces, de façon à pouvoir présenter une position solide et unanime au gouvernement américain pendant que le premier ministre s'entretient avec le président des États-Unis.

Je ne me rappelle pas que l'ancien premier ministre qui siégait ici—je veux parler de M. Trudeau—ait jamais téléphoné au président des États-Unis pour régler des différends commerciaux.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il est clair que chaque jour les gens se rendent mieux compte que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis a été une mauvaise affaire pour tous les secteurs de l'économie.

Je voudrais citer ce que disait un ancien négociateur en chef adjoint de l'Accord de libre-échange. Selon lui, l'accord était fondé sur deux principes, d'abord que les barrières commerciales tomberaient et ensuite qu'aucune nouvelle barrière ne serait érigée de façon capricieuse. Il disait que ces deux principes ont été violés par les États-Unis, et je le cite: «Le Canada est traité passablement plus mal que les autres partenaires commerciaux.» Donc, en dépit de ce que nous affirme le ministre, le Canada est perdant avec un mauvais accord. Je demande donc au vice-premier ministre si le gouvernement va enfin admettre que cet accord est un échec, déclarer qu'il veut des échanges loyaux avec les États-Unis et se retirer des négociations sur un traité nord-américain pour faire bien savoir aux États-Unis ce qu'est notre position?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Je ne comprends pas très bien le chef du Nouveau Parti démocratique. Les exportations ont augmenté par rapport à 1988, l'année d'avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, notre excédent commercial est en hausse, l'investissement net au Canada est plus élevé, et tout cela crée une activité économique supérieure à ce qu'elle serait sans le libre-échange.

Elle nous dit maintenant qu'elle ne veut pas d'accord de libre-échange. Je suppose qu'elle se rend compte que, sans accord, nous n'aurions pas de mécanisme de règlement des différends. Ainsi, si nous avions une décision défavorable à l'industrie du bois d'oeuvre, il n'y aurait pas de recours, tandis qu'avec l'Accord de libre-échange, nous pouvons en appeler de la décision. Nous avons la possibilité d'invoquer le mécanisme de règlement des différends, comme nous l'avons fait avec succès pour le porc, et il n'y a pas de doute que nous gagnerions également en ce qui concerne le bois d'oeuvre.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Le ministre parle des mécanismes de règlement des différends au sujet des questions touchant le bois d'oeuvre; or, comme il le sait, nous pouvions recourir à un mécanisme de ce genre avec le GATT, mais le gouvernement a préféré s'appuyer sur un accord commercial entre le Canada et les États-Unis. Les Canadiens veulent savoir ce que cette entente leur apporte à part un taux de chômage, un dollar et des taux d'intérêt élevés.

Le gouvernement va-t-il défendre les intérêts des Canadiens? Va-t-il réclamer des échanges loyaux, se retirer des pourparlers sur l'accord de libre-échange

nord-américain et envoyer ainsi un véritable message aux États-Unis?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** La députée du Yukon a déclaré deux choses. Elle a tout d'abord affirmé qu'en 1986, un règlement était à notre portée, mais que nous n'en avions pas profité. Or, cette année-là, il n'existait pas de mécanisme de règlement des différends. C'est maintenant le cas et nous pouvons donc compter sur une protection offerte à aucun autre pays. Le GATT ne donne pas le même type de protection. Il ne s'agit pas dans ce cas-là d'un mécanisme de règlement ayant force de loi entre les parties.

Si je ne m'abuse, la députée a déclaré que nous nous étions retirés du GATT. Ce n'est pas le cas, mais le système de règlement des différends du GATT est loin d'offrir une protection semblable à celle que donne au Canada l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** En fait de protection, on s'assure, semble-t-il, que le chômage demeure toujours aussi élevé; parlez-en au million et demi de Canadiens sans emploi et à tous les travailleurs du secteur de la fabrication qui perdent leur emploi.

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre.

Hier, le premier ministre a affirmé, en parlant du Mexique, qu'une entente commerciale était une façon saine de développer un pays. Mais en même temps aujourd'hui, on rapporte que dans les régions où une entente de libre-échange existe déjà, comme dans les *maquiladoras*, un grand nombre de bébés naissent avec des malformations graves à cause des conditions environnementales.

Comment le vice-premier ministre et son gouvernement peuvent-ils croire que ce genre de risque effroyable peut contribuer au développement d'un pays?

**L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, avec le premier ministre, j'ai eu l'occasion de rencontrer, la semaine dernière, le maire de Mexico et également le ministre responsable de l'Environnement du Mexique. Le chef du Parti néo-démocrate devrait savoir qu'ils ont augmenté substantiellement leurs dépenses, depuis les dernières années, au Mexique et que l'administration du président Salinas a fait des efforts extraordinaires dans le domaine de l'environnement pour faire du rattrapage par rapport à ce dont ils ont besoin en termes de réglementation et de l'application de ces règlements.

Ce qui est important de souligner ici, c'est que ce pays-là a besoin aussi de faire un peu de commerce avec les autres pays s'ils veulent prospérer sur le plan économique. Je pense qu'il faut éviter d'être paternaliste à leur égard en laissant croire qu'en faisant affaire avec d'autres pays développés, ils seront moins performants que nous le sommes, sur le plan environnemental.

• (1430)

C'est tout le contraire, monsieur le Président. D'ailleurs, les Mexicains sont parfois un peu insultés lorsqu'on essaie de faire croire que, sur le plan environnemental, leurs standards et leurs préoccupations sont moins importants que les nôtres, alors que ce n'est pas du tout le cas.

**M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. En prenant des mesures de représailles contre l'industrie du bois d'oeuvre au Canada, le gouvernement américain s'est ingéré dans les affaires du Canada. Cette provocation injustifiée et cette atteinte à la souveraineté des Canadiens ne doit pas passer sous silence, puisque l'an prochain l'industrie perdra quelque 430 millions de dollars.

Comment le ministre entend-il venir en aide et au secours des propriétaires qui risquent de fermer leurs portes et des 1 000 travailleurs qui risquent de perdre leurs emplois?

[*Traduction*]

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, la meilleure chose que nous puissions faire pour le secteur du bois d'oeuvre au Canada, c'est de normaliser nos relations commerciales avec les États-Unis dans ce domaine. C'est précisément pourquoi nous avons mis fin au protocole d'entente sur le bois d'oeuvre.

Les États-Unis ont répondu en imposant les droits compensateurs en question, et nous avons bien montré que nous entendions nous y opposer par tous les moyens possibles, en ayant recours aux ressources de l'industrie et des provinces, ainsi qu'à l'aide de nos amis aux États-Unis qui appuient la position du gouvernement canadien dans le cas présent.

C'est là la meilleure chose que nous puissions faire pour maintenir nos droits en tant que pays souverain et pour permettre aux provinces de gérer le mieux possible leurs ressources grâce à leurs méthodes de gestion des forêts, sans avoir de comptes à rendre au gouvernement américain.

**M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur):** Monsieur le Président, l'industrie canadienne du bois d'oeuvre est détenue en otage par les tenants du protectionnisme aux États-Unis. Des milliers d'emplois ont été perdus et d'autres le seront.

Étant donné qu'il faudra plus d'un an pour régler la question, le ministre a-t-il un programme financier, puisqu'il n'y a rien dans le nouveau budget pour venir en aide aux propriétaires et aux travailleurs qui ont perdu leur emploi?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, je crois que le député et moi sommes sur la même longueur d'ondes. Nous désapprouvons tous deux les mesures que les États-Unis ont prises et nous allons défendre les intérêts du Canada dans toute la mesure du possible, ce qui permettra d'aider les travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre.

Nous soulignons également aux États-Unis qu'ils se font du tort. D'une part, ils tentent de relancer leur secteur de l'habitation en prenant des mesures pour encourager les gens à acheter des maisons; d'autre part, ils favorisent, par cette surtaxe sur le bois d'oeuvre, la hausse du prix du bois de construction, ce qui va faire monter le coût des maisons. Nous transmettons ce message aux États-Unis, tout en continuant de nous élever contre les droits compensateurs. Nous allons gagner la bataille. C'est la meilleure chose que nous puissions faire pour les travailleurs de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre.

* * *

[*Français*]

## L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au ministre des Transports, responsable pour la région de Montréal.

Selon un document du ministère de la Main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu au Québec, la région de Montréal est en décadence à un point tel qu'un adulte sur deux ne travaille pas, et le nombre de prestataires d'aide sociale a presque doublé ces derniers temps.

Est-ce que le ministre est prêt à demander l'aide du premier ministre afin que ce dernier s'implique personnellement dans le dossier de Montréal avant que cette ville ne devienne un autre Schefferville?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Monsieur le Président, il y a une chose que les Montréalais savent, c'est que ce gouvernement-ci ne fera jamais comme le gouvernement libéral de l'époque, soit d'intervenir au milieu de la nuit, à travers le Sénat, pour imposer des lois qui vont empêcher les industries montréalaises de progresser.

Ce gouvernement, depuis qu'il est au pouvoir, a pris les intérêts des Montréalais d'une façon beaucoup plus attentive que le gouvernement libéral qui l'a précédé. Il a investi dans les industries de l'avenir: les industries pharmaceutiques, l'aérospatiale, l'aéronautique, des industries qui produisent des emplois de l'avenir, alors que pendant tout le temps que le Parti libéral a été là, c'était le chômage, encore plus accentué qu'il ne l'est actuellement, qui prévalait à Montréal.

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Monsieur le Président, la région métropolitaine constitue près de la moitié du marché de l'emploi au Québec. Quand le ministre prendra-t-il au sérieux ses responsabilités, pour vraiment donner de l'espoir à Montréal et créer du travail à Montréal avant que cette ville ne devienne une ville fantôme?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Monsieur le Président, toutes les études qui ont été faites sur Montréal ont démontré qu'il y a une chose absolument importante à faire à Montréal, soit de fournir plus de formation et de réadaptation aux travailleurs et aux travailleuses. Or, les Montréalais se rappelent très bien que c'est le gouvernement d'en face qui a empêché les sommes importantes d'être disponibles pour ces fins-là, en combattant non seulement à la Chambre des communes, mais aussi au Sénat, la Loi C-21 qui permet maintenant de donner l'argent nécessaire pour s'occuper de ce problème fondamental qu'est la formation et la réadaptation des travailleurs et des travailleuses.

* * *

[*Traduction*]

## L'ENVIRONNEMENT

**Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Comme le ministre le sait, l'amincissement de la couche d'ozone entraîne une augmentation des cas de cancer de la peau, de troubles immunitaires et de cataractes, et produit des effets catastrophiques sur la chaîne alimentaire des êtres marins.

À la lumière des mesures prises en Europe à ce sujet et de l'engagement du président Bush d'interdire la production de CFC d'ici 1995, le ministre compte-t-il annoncer aujourd'hui que le Canada imposera lui aussi une interdiction d'ici 1995?

**L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, nous avons maintes fois déclaré que le Canada est en avance dans la lutte contre la diminution de la couche d'ozone.

En août dernier, nous avons annoncé dans le Plan vert notre intention de consacrer 25 millions de dollars à la construction de nouvelles installations de recherche dans le nord du Canada et de resserrer nos règlements.

La semaine prochaine, je rencontrerai mes homologues provinciaux au Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Nous examinerons la question, et il est possible que nous fassions des annonces.

Je tiens à souligner que d'ici 1995, 85 p. 100 des CFC du pays auront été éliminés. Nous faisons tout notre possible pour aller plus vite.

**Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire.

Dans le cadre des réunions qui se dérouleront la semaine prochaine, le ministre prévoit-il faire quelque chose au chapitre du recyclage et de la récupération? Il avait déclaré, en comité, que ce rôle revenait surtout à ses homologues provinciaux.

Peut-il nous dire s'il entend fournir, à cette occasion, les fonds nécessaires?

**L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, un groupe de travail fédéral-provincial a travaillé à l'élaboration d'un plan d'action national en matière de récupération, de recyclage et d'interception des chlorofluorocarbones.

Nous espérons qu'il aura terminé son travail la semaine prochaine afin de pouvoir en faire rapport aux ministres. Il est possible que nous fassions des annonces à ce moment-là.

Je tiens à souligner que nous ne devons pas limiter au Canada les efforts que nous faisons dans ce secteur. Je voudrais rappeler à la députée que nous sommes responsables de 2 p. 100 du problème, mais que nous semblons certainement subir plus que 2 p. 100 des conséquences. Nous avons l'intention de jouer un rôle à ce sujet sur la scène internationale.

## LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

**M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

En 1989, dans un rapport sur le Programme de contestation judiciaire, le Comité permanent des droits de la personne a déclaré: «D'après la quasi-totalité des témoins qui ont comparu devant le comité, les raisons qui justifient le maintien du programme ne sont pas simplement suffisantes; elles sont impératives.»

Le rapport concluait de la façon suivante: «Le Programme de contestation judiciaire fait toute la différence entre la possibilité et l'impossibilité de recourir en justice.»

Voici ma question: Pourquoi le gouvernement élimine-t-il ce programme essentiel? Pourquoi le ministre ne dit-il pas aujourd'hui qu'il est prêt à rétablir immédiatement ce programme?

**L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, il est exact de dire qu'au fil des années, le gouvernement a financé le Programme de contestation judiciaire et qu'il a rendu possibles plusieurs jugements importants.

À notre avis, le temps est venu de laisser cette responsabilité aux autres paliers de gouvernement, au Barreau canadien et à divers organismes non gouvernementaux. Qu'ils participent au financement de ces causes.

• (1440)

**M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys):** Monsieur le Président, rien ne justifie l'élimination de ce programme. Il coûte deux millions de dollars. Or, seulement cette année, le gouvernement a augmenté de 16 millions de dollars le budget du Secteur du contentieux du ministère de la Justice.

Le gouvernement déclare: «Il est juste que le gouvernement défende ses politiques et qu'il se défende, mais les Canadiens défavorisés ne peuvent se prévaloir de la charte pour défendre leurs droits.»

**Des voix:** Bravo!

**M. MacLellan:** Pourquoi le gouvernement n'est-il pas prêt à faire preuve d'objectivité et de bon sens, en rétablissant ce programme pour permettre aux Canadiens défavorisés d'avoir accès à nos tribunaux?

**L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, je sympathise avec mon collègue que cette question préoccupe. Or, je ne peux que répéter les observations que j'ai faites.

Le programme, à notre avis, a pris fin en ce qui concerne ce palier de gouvernement. Il a rempli sa fonction, et nous pensons qu'il incombe maintenant à d'autres groupes de prendre la relève et d'y participer.

* * *

## LES ENFANTS VICTIMES DE PAUVRETÉ

**Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est):** Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable des programmes destinés aux enfants, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Les Canadiens se souviennent encore très bien du plan du gouvernement fédéral visant à désindexer les pensions des personnes âgées. Ce plan avait été abandonné. Aujourd'hui, le même genre de plan vise les prestations pour enfants et, s'il est mis en oeuvre, il enfoncera davantage chaque année les enfants les plus démunis dans la pauvreté et le désespoir.

Je demande au ministre pourquoi le gouvernement a trahi les enfants canadiens en permettant que leur avenir se détériore de 3 p. 100 chaque année?

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, est–il nécessaire de répéter en cette Chambre que pour nous, l'enfant représente l'avenir de ce pays et qu'avec le Budget qui a été déposé et qui sera mis aux voix demain, nous mettons entre les mains des familles qui ont besoin d'un support social et économique, les fonds qui sont nécessaires, particulièrement au niveau des familles monoparentales qui ont besoin d'une aide supplémentaire.

Ce que nous oublions trop souvent de répéter, c'est que le Budget prévoit des prestations qui seront majorées au niveau des familles, au niveau des enfants et que nous pourrons, par l'entremise des autres programmes et des mesures qui sont en place, maintenir les services de garde. Nous travaillons dans cet esprit par le biais du Budget et des dernières mesures sociales.

[*Traduction*]

**Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est):** Monsieur le Président, les enfants canadiens savent la différence entre un mauvais tour et une douceur.

Pour la famille disposant d'un revenu moyen, les prestations nettes pour enfants représentent à peine la moitié de ce qu'elles étaient il y a sept ans. Ces familles apprennent à leurs enfants à se méfier des fausses promesses et des dépôts sacrés.

Je demande à la ministre pourquoi son gouvernement oblige les enfants canadiens défavorisés à porter le poids du gâchis financier produit par les conservateurs.

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, lorsque nous parlons de mesures sociales, souvent on est portés à évaluer les perdants et les gagnants. Je veux tout simplement dire que les familles à faible et moyen revenus sont gagnantes avec les mesures sociales et fiscales que nous avons mises en place pour les familles. Les parents seuls en sortiront aussi gagnants.

Je maintiens que c'est à partir de la réduction de la dette et du déficit, lesquels nous avons hérités en 1984, que nous pourrons, comme gouvernement, comme société, assumer cette responsabilité et préparer l'avenir dans une économie qui sera saine.

* * *

[*Traduction*]

## LES ACHATS AUX ÉTATS–UNIS

**M. Steve Butland (Sault Ste. Marie):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et a trait à la politique du gouvernement face au magasinage transfrontalier.

Le ministre sait que les uniformes des douaniers canadiens ne sont pas achetés au Canada et que différents ministères du gouvernement utilisent des services postaux autres que ceux de Postes Canada. Le phénomène touche même les édifices du Parlement où un fournisseur de tapis américain a été choisi à la place d'un fournisseur canadien.

Le ministre appuie–t–il la généralisation de telles pratiques dans le projet de rénovation des édifices du Parlement, qui devrait coûter 200 millions de dollars sur une période de dix ans? Fera–t–il en sorte que, dans la mesure du possible, chaque clou, chaque litre de peinture, chaque meuble et chaque mètre carré de tapis aura été fabriqué au Canada par des Canadiens? Si nous ne pouvons même pas protéger les intérêts canadiens dans les édifices du Parlement, où le pourrons–nous?

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics):** Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue. Il est évident que je souscris à ce qu'il dit.

D'après ce que le ministre du Revenu national m'a fait savoir, les uniformes dont parle le député ont été achetés dans le cadre d'un projet expérimental ou d'un projet pilote. En général, les uniformes sont achetés ici, au Canada.

Le député a mentionné un tapis. Dans ce cas, il s'agissait de la décision de l'entrepreneur. Cela ne dépendait en rien des exigences de Travaux publics. J'appuie la politique préconisée par le député et je serais heureux de collaborer avec lui à son élaboration.

**M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire):** Monsieur le Président, ma question porte également sur le magasinage aux États-Unis, et je pense qu'il y a lieu de l'adresser au ministre de l'Énergie.

Comment le gouvernement réagit-il au fait que Petro-Canada, une compagnie canadienne faite pour les Canadiens, celle qui arbore la grande feuille d'érable comme logo sur ses camions-citernes, a envoyé en cachette un de ces camions à Detroit, en passant par la frontière de Windsor, pour se procurer de l'essence bon marché et la ramener au Canada pour la vente? Quelle est la réaction du gouvernement face à ce type de magasinage outre-frontière?

**L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, le député a soulevé un point intéressant. Comme je lui ai déjà dit à la Chambre, Petro-Canada agit sur le marché comme une compagnie. Ce n'est pas à moi de répondre de chacun de ses actes. En fait, cette société privatisée a un conseil d'administration qui se charge maintenant de ces décisions.

Je suis sûr que cela ne dérangerait pas le député de voir arriver cette essence qu'il pourrait utiliser dans sa voiture qui, si je ne me trompe, n'a pas été fabriquée non plus dans ce pays.

**Des voix:** Oh, oh!

* * *

## LA SOCIÉTÉ DENISON MINES

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Demain, Denison Mines fermera sa mine d'uranium à Elliot Lake, mettant au chômage près de 1 000 travailleurs.

Quel genre de mesures le ministre est-il prêt à prendre pour leur donner du travail? Le budget ne semble pas contenir grand-chose à cet égard. J'aimerais savoir ce qu'il est prêt à faire pour créer des emplois dans cette localité qui a perdu près de 80 p. 100 de ses emplois dans le secteur minier.

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, je suis prêt à travailler avec la communauté en question pour que les travailleurs puissent profiter de toutes les possibilités que leur offrent les divers programmes du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Je sais que c'est un coup dur pour cette communauté et je suis prêt à travailler avec le député; les fonctionnaires de mon ministère sont prêts à aider ces gens à s'adapter à cette situation.

* * *

## LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a une semaine, la Commission de contrôle de l'énergie atomique a annoncé qu'elle allait fermer son bureau à Elliot Lake, en Ontario.

J'aimerais demander au ministre comment une telle décision peut se justifier alors qu'il y a une raffinerie d'uranium, une mine d'uranium en exploitation et trois qui doivent être mises hors service en toute sécurité. Comment le ministre peut-il justifier que la commission ferme son bureau et enlève son matériel de surveillance juste au moment où cette localité en a le plus besoin? Comment peut-il le justifier? Comment peut-il justifier que la commission de contrôle, l'organisme de réglementation de cette industrie, agisse de façon aussi irresponsable à un tel moment?

**L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, je suis très sensible aux inquiétudes du député pour sa communauté et pour Elliot Lake, en proie à de profonds changements. J'en ai souvent parlé avec lui, et nous avons également abordé les revers essuyés par l'industrie de l'uranium à Elliot Lake et l'arrêt des achats d'Hydro Ontario dans le cadre de contrats à long terme.

Pour ce qui est de la fermeture du bureau de la CCEA, quatre personnes travaillaient à Elliot Lake, mais le gros du travail se trouve en Saskatchewan, et c'est là que trois de ces quatre personnes vont aller je crois.

• (1450)

Quant à la mise hors service des mines et aux déchets nucléaires, cela ne relève pas des bureaux régionaux de la CCEA mais du bureau d'Ottawa qui s'en occupera comme il l'a toujours fait. Les choses se passeront pour Denison à Elliot Lake comme pour toute autre mise hors service et comme ça s'est passé à Port Hope.

* * *

## L'INSTITUT CANADIEN POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné les récentes compressions budgétaires, les Canadiens vont perdre une source inappréciable d'examen indépendant de la politique étrangère, l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. Le ministre des Finances prétend que le mandat de l'institut peut être rempli par le ministère des Affaires extérieures.

Je voudrais demander à la ministre comment le ministère des Affaires extérieures pourra effectuer le travail de l'institut et conserver quand même son indépendance.

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, nous avons examiné, je pense, certaines des activités de notre ministère qui nous semblaient faire double emploi dans une certaine mesure, et l'institut canadien était du nombre, même si nous reconnaissons la qualité supérieure de certains des travaux qu'il a effectués.

Tout d'abord, il faudra un certain temps pour supprimer progressivement cet institut. Au fur et à mesure de ce processus, nous discuterons avec lui du genre de choses que nous pouvons faire au sein du ministère et aussi des services que nous pouvons acheter. Nous avons estimé que nous n'avions pas besoin de toute une agence permanente pour faire le genre de travail qu'elle accomplissait.

**Mme Beryl Gaffney (Nepean):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre.

Alors qu'apparaît un nouvel ordre mondial, la collectivité internationale est dans un état de fluctuations permanentes, et de nombreuses régions du globe se trouvent mêler à des conflits. La sécurité du Canada est toujours une priorité absolue. Comment le gouvernement peut-il justifier la suppression de son unique source de conseils indépendants en matière de politique étrangère?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, l'institut n'est certes pas notre unique source de conseils indépendants. Nous recevons des conseils au sein du ministère aussi bien que d'un certain nombre d'institutions du Canada et du monde entier.

Nous continuerons de procéder à la consultation la plus large possible en ce qui concerne l'élaboration de nos programmes et le genre de choses que nous devrions faire au sein de ce qui est, comme l'a dit la députée, un climat international en profonde mutation.

Cela m'ennuierait beaucoup de penser que notre capacité d'élaborer notre politique étrangère était fondée uniquement sur un institut, parce que je ne pense pas que ce soit le cas.

* * *

## LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

**M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Aujourd'hui, une étude indépendante du nouveau système de prestations pour enfants proposé par le gouvernement fait remarquer que les prestations pour les familles à faible revenu se trouveront réduites de 27 p. 100 au cours des huit prochaines années par suite de l'inflation. Plus d'un million d'enfants canadiens vivent dans la pauvreté, et leur sort ne fera que s'aggraver avec ce nouveau programme.

Le ministre peut-il expliquer à la Chambre comment le gouvernement entend avec un tel programme remplir l'engagement qu'il avait pris à la Chambre de réduire la pauvreté chez l'enfant d'ici l'an 2000 et s'acquitter de son obligation, sur le plan international, de reconnaître à chaque enfant le droit à un niveau de vie adéquat.

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, je pense qu'il est important de répéter que la nouvelle prestation remplace un système de prestation pour enfants qui a déjà été assujetti à une indexation partielle. Ce qui veut dire, et je le maintiens, que chaque parent, avec la nouvelle mesure sociale que nous avons mise en place avec le dernier budget, le parent qui a vraiment besoin d'un support en sortira gagnant puisque nous reconnaissons, bien sûr, la nécessité de mettre en place des modèles qui sont différents.

Nous avions des priorités à mettre en place. Comme gouvernement, nous avons choisi de venir en aide aux familles qui en avaient le plus besoin, en maintenant toutefois nos mesures sociales face aux services de garde pour enfants.

* * *

[*Traduction*]

## LES NAVIRES NUCLÉAIRES

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

La station de radio KRBD FM de Ketchikan a diffusé au cours de l'heure qui vient de s'écouler un avis à l'intention des navigateurs pour les prévenir qu'un sous-marin nucléaire de classe Los Angeles était sur le point de pénétrer dans les eaux de l'Alaska en passant par l'entrée Dixon, autrement dit par les eaux territoriales canadiennes.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-elle expliquer comment il se fait que les autorités canadiennes aient été au courant de la présence de ce sous-marin nucléaire américain dans les eaux canadiennes depuis dimanche et pourquoi elles n'ont rien fait pour en aviser les navigateurs canadiens?

**L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, le député est parfaitement au courant des mesures prises afin de protéger les bateaux de pêche canadiens en vertu d'un accord signé avec les Américains relativement à la navigation dans l'entrée Dixon. Il s'agit d'un différend bien réel. Nous estimons que ces eaux nous appartiennent. Eux estiment le contraire. Je n'apprends rien au député.

Pour des raisons de souveraineté, nous avons conclu avec les Américains un accord que nous jugeons très satisfaisant, en vertu duquel ils s'engagent à nous prévenir de toute manoeuvre. Les choses en restent là. Nous surveillons régulièrement les mouvements des navires américains.

* * *

## LE PROGRAMME D'ASSURANCE DU REVENU BRUT

**M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et a trait au programme d'assurance du revenu brut qui s'est révélé efficace, prévisible et négociable en banque; efficace, parce que le soutien est fondé sur des considérations individuelles et non régionales; prévisible et négociable en banque, parce qu'il est calculé au printemps avant les semailles.

Étant donné que nous en sommes maintenant au 10 mars, étant donné que les semailles auront lieu bientôt et étant donné que les producteurs de l'Ouest ont besoin de savoir quel est leur revenu cible à l'hectare, le ministre peut-il dire quand seront annoncées les garanties de prix en vertu du Programme d'assurance du revenu brut?

**L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, le député pose une question importante. Comme il l'a dit, les agriculteurs voulaient un soutien prévisible, ils voulaient une protection individuelle et ils voulaient que le soutien dont ils bénéficient en vertu du PARB puisse être négociable en banque.

Un nouveau gouvernement a été porté au pouvoir en Saskatchewan. Il songe à faire apporter au PARB des changements qui ne permettront pas d'offrir un soutien aussi prévisible et aussi négociable en banque.

Il importe cependant de noter que le comité signataire national a reconnu qu'il s'agit de changements importants. Il sera nécessaire de faire modifier le programme national. Cela peut se faire selon une formule. Le gouvernement du Canada ne fera pas obstacle au gouvernement de Saskatchewan à cet égard.

* * *

## LE LOGEMENT

**M. René Soetens (Ontario):** Monsieur le Président, il y a deux semaines, dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances annonçait un programme permettant aux contribuables d'utiliser les fonds de leurs REER pour s'acheter une maison. On me signale que, à cause des règlements régissant les REER, certains contribuables pourraient ne pas pouvoir effectuer de retrait de leurs REER avant de conclure le contrat d'achat.

Le ministre est-il au courant de ce problème et peut-il prendre des mesures pour y remédier?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir attiré mon attention sur cette question. Je lui signale que les règles permettront aux contribuables de puiser dans leurs REER jusqu'à trente jours après la date à laquelle ils auront signé le contrat d'achat.

* * *

## LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

**M. John A. MacDougall (Timiskaming):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de FEDNOR. En 1987, le gouvernement, qui voulait reconnaître l'importance du développement régional, a mis sur pied un programme appelé FEDNOR. Ce programme se terminera à la fin de mars.

Le ministre peut-il préciser à la Chambre et à bon nombre d'habitants du nord de l'Ontario si FEDNOR sera reconduit, s'il y aura une phase II à ce programme?

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le député de Timiskaming, qui s'est dévoué, peut-être plus que tout autre député, à l'amélioration des conditions économiques dans le nord de l'Ontario.

FEDNOR a créé plus de 3 000 emplois. Depuis sa mise sur pied, plus de 350 sociétés ont vu le jour. Beaucoup de gens réclament la prolongation de ce programme, et le gouvernement étudie actuellement cette possibilité.

Je voudrais que la Chambre sache que j'ai reçu plus de 200 lettres de préfets et de maires de localités situées un peu partout dans le nord de l'Ontario. Ceux-ci espèrent que ce programme sera renouvelé. Je suis persuadé qu'il le sera, mais nous ne sommes pas prêts, pour l'instant, à annoncer notre décision.

* * *

## LES CARBURANTS DE REMPLACEMENT

**M. Garth Turner (Halton—Peel):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie. Dans le budget présenté le mois dernier, le gouvernement a supprimé la taxe d'accise fédérale sur l'éthanol et le méthanol contenus dans les carburants mixtes. Lors d'une réunion tenue aujourd'hui à Ottawa, les dirigeants de l'industrie énergétique et du secteur agricole ont applaudi à cette initiative. On craint toutefois que les carburants de remplacement importés des États-Unis et vendus ici jouissent du même traitement fiscal préférentiel que ceux produits au Canada.

Le ministre peut-il nous assurer que cet allégement fiscal s'appliquera uniquement aux carburants de remplacement produits au Canada pour les Canadiens?

**L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, le député a rencontré un certain nombre de gens qui s'intéressent à l'éthanol. J'ai eu l'occasion de rencontrer des gens récemment, à Williams Lake, pour discuter de l'utilisation des fibres de bois. Je suis donc très heureux de l'intérêt qu'on porte aux carburants de remplacement.

Le budget est très clair à cet égard: nous voulons bâtir une industrie de l'éthanol purement canadienne. C'est là notre objectif.

## LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Au cours de la dernière semaine, nous avons appris que la mauvaise gestion et le scandale étaient choses courantes à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Nous avons entendu parler des pressions non justifiées exercées sur certains commissaires, de la mauvaise conduite d'autres commissaires et de jugements qui sont préparés avant que la cause ne soit entendue.

• (1500)

Les Canadiens en ont assez de cette situation et réclament une enquête publique indépendante. Le premier ministre suppléant peut-il nous dire s'il compte faire ce qui s'impose et ordonner une telle enquête dès aujourd'hui?

**L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, je ne ferai aucune remarque sur les prémisses de la question du député. Je me contenterai simplement de dire que notre système de détermination du statut de réfugié est reconnu comme étant l'un des plus justes et des plus généreux dans le monde entier.

En tant que président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, M. Fairweather est responsable du fonctionnement de cet organisme. Il a pris des mesures que j'appuie sans réserve. Je lui ai parlé, et j'ai pu constater qu'il a la situation bien en main. Il tient autant que le député à protéger la réputation du Canada pour ce qui est d'accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font légitimement la demande.

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur le Président, cela ne suffit pas. Les Canadiens veulent connaître la gravité des problèmes qui existent à la commission. Ils veulent savoir combien de personnes ont été injustement traitées par cette commission et combien de causes doivent être entendues de nouveau.

C'est vous qui êtes le ministre responsable. Je vous demande encore . . .

**M. le Président:** Le député sait qu'il a déjà enfreint le règlement avant même d'avoir terminé sa question.

* * *

## PRÉSENCE À LA TRIBUNE

**M. le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Gordon Bilney,

ministre de la Défense, des Sciences et du Personnel de l'Australie.

**Des voix:** Bravo!

* * *

## RECOURS AU RÈGLEMENT

### LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Sauf erreur, durant la période des questions, un de nos collègues d'en face, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a pu poser une question au ministre de la Couronne. À mon avis, cela contrevient au Règlement.

Je le signale à la présidence afin que celle-ci applique rigoureusement le Règlement, qu'elle ne permette plus ce genre de contravention et que cette situation ne constitue pas un précédent pour l'avenir.

**M. le Président:** Le député de Cap-Breton—Richmond-Est soulève un problème qui, je l'espère, ne se reproduira pas. Il s'agit d'un oubli de ma part. Il a été établi clairement à la Chambre . . .

**Des voix:** Non, non.

**M. le Président:** Le secrétaire parlementaire demande-t-il la parole?

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je veux faire deux ou trois réflexions à ce sujet. D'abord, selon une tradition établie de longue date à la Chambre, les secrétaires parlementaires ne posent pas de questions au ministre qu'ils secondent, ni sur le ministère dont ils sont responsables.

Cependant, d'après Beauchesne, comme le secrétaire parlementaire peut, de temps à autre, assumer ses fonctions de député représentant une circonscription donnée, il doit donc, à l'occasion, pouvoir poser une question.

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, le député d'en face fait de toute évidence erreur. Au moment de sa nomination, le secrétaire parlementaire prête un serment de discrétion à l'égard du ministère dont il est responsable et de tous les autres organismes du gouvernement du Canada.



Si le député participe assidûment aux travaux de la Chambre et veut poser une question concernant sa circonscription, il a d'autres occasions de le faire, au sein du caucus, par exemple, ou dans une déclaration en vertu de l'article 31 du Règlement.

À mon avis, il ne peut toutefois, à titre de secrétaire parlementaire, poser des questions aux ministres de la Couronne, à la Chambre des communes. Ce droit est réservé aux députés de l'opposition et à ceux du parti ministériel. Nous déplorons d'ailleurs les trop nombreuses occasions qu'ont les députés d'en face de poser des questions au détriment de ce côté-ci.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Le député de Cap-Breton—Richmond-Est soulève un point au sujet des questions posées par des secrétaires parlementaires. Le secrétaire parlementaire, s'exprimant au nom du gouvernement, a dit que, selon Beauchesne, un secrétaire parlementaire peut poser une question si c'est de sa propre circonscription qu'il s'agit. Je vais étudier la question et je ferai une réponse à la Chambre au plus tôt.

Quoi qu'il en soit, la règle générale est énoncée au paragraphe 413 de la page 125, dans la sixième édition de la *Jurisprudence parlementaire* de *Beauchesne*, sous la rubrique «Questions posées par les secrétaires parlementaires»:

> 413. Ceux qui, tels les secrétaires parlementaires, ont la responsabilité de répondre au nom du gouvernement ne devraient pas utiliser le temps réservé à la période des questions pour poser des questions au gouvernement.

Quant à la question soulevée par le secrétaire parlementaire, je vais l'étudier et j'en reparlerai à la Chambre.

Je suis maintenant aux prises avec une situation difficile. Je sais qu'il y a eu des rappels au Règlement, mais il y a aussi des questions de privilège qui ont la priorité.

Nous devrions, je crois, entendre une question de privilège dont le député de Glengarry—Prescott—Russell m'a donné avis.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, hier, j'ai donné avis . . .

**M. le Président:** Le député de Winnipeg Transcona invoque le Règlement. Je croyais avoir proposé à la Chambre de donner aux questions de privilège la priorité sur les rappels au Règlement. Le député voudra peut-être attendre que nous en soyons là.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona):** J'invoque le Règlement.

**M. le Président:** Le député pourrait me donner une idée de la nature de ce recours au Règlement. Faut-il vraiment qu'il passe avant les questions de privilège?

**M. Blaikie:** Le Président nous donnera-t-il une autre occasion de parler de la question . . .

**M. le Président:** J'ai dit que j'allais étudier la chose et que j'en reparlerais à la Chambre. Je ne vais pas entendre d'autres points de vue maintenant. Quand j'en reviendrai sur la question, il y aura possibilité de présenter d'autres opinions, au moment qui conviendra.

**Une voix:** J'invoque le Règlement . . .

**M. le Président:** Si le député veut revenir sur le rappel au Règlement du député de Cap-Breton—Richmond-Est, cette question sera examinée, et j'en reparlerai à la Chambre.

Si le député invoque le Règlement pour une autre raison, je l'invite à attendre que nous en ayons terminé avec les questions de privilège.

* * *

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### LES QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, comme vous l'avez déjà dit, j'ai prévenu la présidence il y a quelque temps, par l'entremise des services du greffier, que j'avais l'intention de soulever la question de privilège aujourd'hui.

En quelques mots, je soulève la question de privilège en raison d'initiatives qui ont été prises par le gouvernement et qui m'empêchent de remplir mes fonctions de député.

Si on se reporte aux pages 70 et 71 de la vingtième édition de Erskine May, le privilège parlementaire est défini comme l'ensemble des droits et privilèges qui sont absolument nécessaires pour que la Chambre puisse exercer son autorité. Les députés jouissent chacun des mêmes privilèges.

C'est le point que je veux signaler brièvement à votre attention.

Il est dit au paragraphe 39(4) du Règlement de la Chambre que les députés ne peuvent faire inscrire jusqu'à quatre questions au *Feuilleton* en même temps.

La question que je veux soulever, c'est que le gouvernement ne répond systématiquement pas aux questions que je fais inscrire au *Feuilleton*. En ne répondant pas à mes questions, il m'empêche d'en poser d'autres.

Autrement dit, une fois que le *Feuilleton* comprend quatre questions, on ne peut plus en poser d'autres.

• (1510)

Je vous donne un exemple. La question en cause, qui porte le numéro 113, a été inscrite au *Feuilleton* le 18 septembre; le gouvernement n'y a répondu que la semaine dernière, à la fin de février. J'ai une autre question au *Feuilleton*, elle porte le numéro 111 et date du 16 septembre 1991. Le gouvernement était tenu de répondre à ces questions dans les 45 jours. Il y a maintenant quatre mois que la question 111 est au *Feuilleton*, et le gouvernement n'y a toujours pas répondu. Si le gouvernement ne répond pas aux questions, monsieur le Président, il s'ensuit que je suis incapable d'en poser d'autres au nom de mes électeurs, qui m'ont élu aux Communes.

Si vous jugez que ma question de privilège paraît fondée à première vue, je présenterai une motion en bonne et due forme pour qu'elle soit renvoyée à un comité parlementaire. On s'attendrait du gouvernement, c'est bien le moins, qu'il observe le Règlement et réponde aux questions dans les 45 jours prévus afin que les députés puissent faire le travail pour lequel ils ont été élus.

**M. Nunziata:** Voyons maintenant ce que vous pourrez répondre à cela.

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je veux intervenir au sujet de cette question de privilège.

Pour commencer, la question de privilège que soulève le député n'est pas motivée. Il peut avoir une plainte à formuler, une préoccupation peut-être, mais je pense . . .

**Mme Sheila Copps:** Seriez-vous le Président, tout d'un coup? Dites ce que vous avez à dire, vous n'êtes pas le Président.

**M. Cooper:** Non, je ne suis pas le Président, mais je pense que j'ai le droit d'exprimer l'opinion que cette question de privilège n'est pas fondée.

Je veux rappeler que l'une des difficultés que nous connaissons parfois à la Chambre avec les questions, c'est que nous avons effectivement un délai de 45 jours pour y répondre. Nous le comprenons, et je peux dire que, de notre côté, nous essayons dans la mesure du possible de respecter cette échéance.

Il arrive parfois, cependant, qu'il soit très difficile de répondre à une question dans ce délai. Je parle plus précisément des demandes d'informations qui exigent que nous communiquions avec tous les ministères ou d'autres organismes. Il faut beaucoup de temps, d'argent, d'énergie et d'effort pour parvenir à formuler une réponse en 45 jours.

Je comprends l'irritation du député. C'est pour cette raison que les alinéas 39(5)*a*) et *b*) ont été ajoutés à la dernière modification du Règlement. L'alinéa 39(5)*a*) du Règlement dit ceci:

> Un député peut demander au gouvernement de répondre à une question en particulier dans les quarante-cinq jours, en l'indiquant au moment où il dépose l'avis de sa question.

C'est de cela que parlait mon collègue.

L'alinéa *b*) ajoute cependant:

> Dans le cas où une question reste sans réponse à l'expiration de ce délai de quarante-cinq jours, le député qui a fait inscrire la question peut intervenir à la Chambre à l'appel de la rubrique «Questions inscrites au *Feuilleton*» et donner avis qu'il entend reporter la question et soulever le sujet visé à l'ajournement de la Chambre.

Autrement dit, je comprends l'irritation du député de voir que les quatre questions qu'il a posées l'empêchent d'en faire inscrire d'autres. Mais un autre recours s'offre à lui, qui consiste, non pas à oublier l'affaire, mais à la soulever au cours de la dernière partie de la journée et de faire ainsi en sorte qu'on lui réponde ici-même, à la Chambre des communes.

Je comprends sa réaction. Si je me souviens bien, j'ai répondu ce matin à la question nº 110, qui avait également été posée par mon collègue. J'admets que j'étais un peu en retard, mais nous avons fait tout ce que nous avons pu pour bien répondre à tous les éléments de la question, et c'est pourquoi je ne lui ai donné la réponse qu'aujourd'hui.

En résumé, je ne crois pas que le député ait matière à soulever la question de privilège. Il a une autre possibilité qui s'offre à lui. Le Règlement est très clair, et je le prie de ne pas craindre de soulever la question à la Chambre, quand nous ne réussissons pas à respecter le délai. Nous serons heureux de collaborer.

**M. Boudria:** Monsieur le Président, je tiens seulement à signaler très rapidement à la présidence qu'elle sait pertinemment que le Règlement a bel et bien été violé. Cela ne fait pas nécessairement l'objet d'un recours au Règlement. Lorsque le Règlement est violé de telle sorte que je ne peux pas faire mon travail de parlementaire, j'estime pouvoir soulever la question de privilège.

En outre, le secrétaire parlementaire répond que, après 45 jours sans réponse, je peux retirer tout bonnement la question, comme l'a dit la députée de Hamilton-Est, avec un débat de sept minutes.

Là n'est pas la question, monsieur le Président. J'ai droit à une réponse, et le Règlement n'autorise nullement le gouvernement à esquiver la question ni à refuser d'y répondre. Le Règlement est clair: le gouvernement doit répondre à la question. Rien dans le Règlement ne permet au gouvernement de ne pas y répondre. Absolument rien. Voilà pourquoi il nous importe à nous, parlementaires, qu'il le fasse.

Voici en quoi consiste la question que je pose depuis le 16 septembre. Cet exemple vous permettra de constater à quel point il serait facile d'y répondre en peu de temps. J'ai demandé à connaître les dépenses de représentation de chacun des ministres. Il n'y a que 35 ministres. Combien de temps faut-il pour répondre à cette question, monsieur le Président? Quinze minutes, peut-être une demi-heure, mais certainement pas cinq mois.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona):** Monsieur le Président, je veux simplement dire qu'au moment où cette règle a été adoptée—le délai de 45 jours—, je crois savoir que, si on a exigé qu'un député n'ait pas plus de quatre questions inscrites au *Feuilleton* en même temps, c'était pour faire en sorte qu'on puisse y répondre dans les 45 jours.

Cela, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre le sait très bien, et c'est précisément pour cette raison que ses excuses ne me satisfont pas. Ces questions ne sont pas posées par n'importe qui; elles sont posées par des députés qui ont été élus pour les poser. Par conséquent, le gouvernement est tenu d'y répondre dans le délai prévu dans le Règlement.

Je pense, monsieur le Président, qu'il est de votre devoir et de celui de la Chambre de faire en sorte que le gouvernement respecte le Règlement dans les circonstances, sans chercher des prétextes.

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, ayant participé au débat sur cette question dans le passé à titre de whip et de député chargé des questions administratives au sein de notre parti, je veux simplement revenir sur un incident, car je pense que c'est peut-être utile.

Je crois que les deux parties ont raison; on demande au gouvernement de répondre à des questions, et un délai de 45 jours est prévu; en soulevant cette question dans le cadre du débat sur la motion d'ajournement, on a essayé de trouver une solution au problème car le problème, c'est qu'il n'y a pas moyen de faire respecter ce délai de 45 jours.

Aucune sanction n'est prise contre le gouvernement s'il ne répond pas à la question. C'est là le problème. Il est impossible aux partis de l'opposition ou à tout député de l'arrière-ban de forcer le gouvernement à répondre à une question et on ne peut que demander au gouvernement de se montrer coopératif en nous donnant de son plein gré une réponse aux questions que nous posons. Cependant, si le gouvernement refuse, nous n'avons aucun recours, aucun moyen de le forcer à agir.

Ainsi, je tiens à dire aux députés qu'il nous incombe, à nous et non au Président, d'inclure dans le Règlement une sanction qui s'appliquerait au gouvernement s'il ne répondait pas aux questions. Le délai de 45 jours et le fait d'aborder ces questions dans le cadre du débat sur la motion d'ajournement étaient une façon de reconnaître publiquement l'existence d'une injustice.

**M. le Président:** J'ai écouté très attentivement la question soulevée par le député de Glengarry—Prescott—Russell, ainsi que l'intervention du député de Winnipeg Transcona, qui est, en toute franchise, très utile, car elle nous précise ce qui a conduit à la situation actuelle.

J'ai pris bonne note également des propos du secrétaire parlementaire et de ceux du député d'Ottawa—Vanier, qui a beaucoup d'expérience.

Manifestement, un problème se pose dans le cas présent. On devrait probablement essayer de le résoudre, car comme le secrétaire parlementaire l'a déclaré au nom du gouvernement, on peut comprendre l'exaspération d'un député qui pose sa question. Le député de Winnipeg Transcona a déclaré qu'il incombait aux députés de poser ces questions, et je tiens à dire qu'il n'est pas difficile de me persuader que le gouvernement doit, pour sa part, y répondre.

D'un autre côté, le secrétaire parlementaire a signalé que c'est parfois difficile, et comme l'a précisé à nouveau le député d'Ottawa—Vanier, le Règlement ne prévoit aucune sanction que le Président pourrait imposer ou à laquelle la Chambre pourrait avoir recours.

Je crois qu'il s'agit là manifestement d'une question sur laquelle on doit se pencher. Cependant, je pense qu'il s'agit davantage d'un rappel au Règlement que d'une question de privilège. C'est là une question grave, et le député de Glengarry—Prescott—Russell a agi certes de façon tout à fait légitime en saisissant la Chambre de ce problème.

• (1520)

Je vais maintenant donner la parole au député de Windsor—Sainte-Claire qui souhaite soulever la question de privilège.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire):** Monsieur le Président, pendant la période des questions, j'ai interrogé le ministre de l'Énergie. Ce qu'il a répondu en substance sera, j'en suis certain, évalué par les lecteurs du hansard qui, je crois, le jugeront sévèrement. Cependant, ce n'est pas tout.

En donnant cette réponse, le ministre a prononcé une fausseté sur un ton tellement confiant et moralisateur qu'il se peut que certains le croient. J'ai donc fait remettre au ministre une copie du certificat d'immatriculation de mon automobile, de marque Thunderbird Super Coupe, qui passe de zéro à 100 kilomètres à l'heure en 7,2 secondes. C'est une caractéristique nord-américaine. J'avais cette voiture l'an dernier. Je possédais aussi une Thunderbird l'année précédente ainsi qu'une autre l'année d'avant. Je voudrais simplement que le ministre de l'Énergie se renseigne mieux sur les pratiques de Petro-Canada et sur ses responsabilités. Pour tout dire, je voudrais qu'il connaisse mieux le genre d'automobiles que peuvent conduire tous les députés à la Chambre, y compris les députés qui siègent du même côté que lui.

**L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, si le député est offensé, je suis prêt à retirer mes paroles. Je suis certain d'une chose. Il arrive si souvent que ses collègues se lèvent à la Chambre pour décrier les achats aux États-Unis. Quand je regarde les automobiles qu'ils conduisent, je me dis qu'ils n'aident par leurs camarades syndiqués.

**M. McCurdy:** Je suis sûr que ceux qui regardent cela à la télévision doivent être impressionnés par ce genre de stupidité. J'espère que non. J'ai posé une question très simple au ministre à laquelle il n'a pas pu répondre. Il n'est pas plus capable de répondre à cette question que de faire la différence entre la fusion et la fission. J'aimerais bien qu'il ajoute un peu à ses connaissances pour ne pas se livrer à des activités aussi sordides à la Chambre et être capable, à l'avenir, de répondre raisonnablement aux questions.

**M. le Président:** Le ministre désire-t-il ajouter quelque chose?

**M. Epp:** Je n'ai absolument rien contre cet échange. Je dis simplement au député qu'il est toujours prêt à des attaques et qu'il s'attend à ce qu'elles soient acceptées, alors. . .

**M. McCurdy:** Est-ce que cela justifie de mentir?

**M. Epp:** Alors, lorsque l'on contre-attaque. . .

**M. le Président:** Je considère ce que le ministre a dit il y a quelques minutes comme un retrait des propos qui offensaient le député.

**M. Epp:** La Chambre a entendu ce que le député vient de dire, je lui demande de le retirer.

**M. le Président:** Le député de York-Sud—Weston sur ce point. Je me demande s'il est nécessaire que le député intervienne. Le ministre a indiqué clairement qu'il retire ce qu'il a dit.

**M. Epp:** C'est exact, je retire ce que j'ai dit, mais la remarque que vient de faire le député est antiparlementaire. Un certain nombre de députés l'ont entendue et je lui demande de la retirer.

**M. le Président:** Le ministre vient de s'adresser à la présidence pour dire que le député de Windsor—Sainte-Claire avait fait une remarque antiparlementaire, alors qu'il n'avait même pas la parole. Le ministre a demandé que le député retire cette remarque.

**M. McCurdy:** Monsieur le Président, ce que le ministre a entendu était uniquement une question. J'ai dit: Est-ce que cela justifie de mentir au Parlement? Ce n'est certainement. . .

**M. le Président:** Si, en posant une question pour la forme, le député laisse entendre que le ministre ment, il contrevient au Règlement et devrait retirer cette remarque.

**M. McCurdy:** Monsieur le Président, comme vous vous le rappellez, le ministre a dit que nous nous offusquons, et s'il s'offusque. . .

**M. le Président:** Juste un instant. Je demande au député de respecter le Règlement et les conventions de la Chambre. Il est contraire au Règlement de faire une remarque de la sorte, que ce soit dans une question préliminaire, dans un préambule ou dans une question qui laisse uniquement entendre qu'un député ou un autre ment. Le député le sait. Je lui demanderais donc de respecter les conventions de la Chambre et de la retirer.

**M. McCurdy:** Monsieur le Président, je respecte entièrement les conventions de la Chambre. Si vous vous rappelez. . . je vais répéter. Le ministre a dit que nous nous offusquons. J'ai alors demandé: «Est-ce que cela justifie de mentir?»

**M. le Président:** Un instant. Le député a une option. Il peut continuer de défier la demande de la présidence de retirer une déclaration qui, à mon avis, est allée trop loin. Le député connaît son devoir et son obligation: il doit la retirer. Si le député veut avoir une dispute avec le ministre, qu'il aille ailleurs.

Entre-temps, le député a l'obligation de retirer sa remarque.

La présidence a demandé au député de Windsor—Sainte-Claire de retirer sa remarque.

**M. McCurdy:** Monsieur le Président, je retire ma question: «Est-ce que cela justifie de mentir à la Chambre?» Le ministre n'y a pas répondu.

## LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

**M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona):** Monsieur le Président, j'aurais voulu prendre la parole sur cette même question de privilège, mais je crois comprendre qu'on a fini de débattre cette question.

Je pose maintenant ma propre question de privilège. Tout à l'heure, quand j'ai voulu obtenir la parole, vous avez indiqué que vous reparleriez à la Chambre de la question de savoir si les secrétaires parlementaires peuvent poser des questions à la Chambre.

La question de privilège que je pose est la suivante. J'ai tenté d'obtenir la parole conformément à la tradition de cette Chambre qui veut qu'avant de prendre une question en délibéré, il faut avoir entendu les trois partis. Je voulais prendre la parole au nom de mon parti, en tant que leader suppléant à la Chambre, avant que vous ne

*Article 52 du Règlement*

preniez la question en délibéré. Comme je n'ai pu avoir la parole, j'aimerais savoir si la politique voulant que l'on entende le point de vue des trois partis avant de prendre une question en délibéré a été modifiée.

**M. le Président:** Tout d'abord, je voudrais dire au député qu'en aucun cas, la présidence n'empêcherait le député de prendre la parole sur une question. J'ai demandé plusieurs fois s'il y avait d'autres interventions, et le compte rendu pourrait en faire foi, mais je ne pense pas qu'il faille aller jusque-là. J'avais de la difficulté à comprendre exactement sur quel point le député voulait intervenir, et j'ai dû mal interpréter ses intentions.

J'ai alors déclaré que j'avais entendu la question, que j'allais l'examiner et en reparler à la Chambre. Je pense avoir dit clairement que je serai alors disposé à entendre à ce moment-là les autres interventions à ce sujet, et je le ferai. J'entendrai avec plaisir le point de vue du député à ce moment-là.

Le député de Winnipeg Transcona m'a également informé de son intention de poser une question de privilège. C'est là où j'essaie d'en venir.

**M. Blaikie:** Monsieur le Président, nous ne sommes pas sur la même longueur d'ondes aujourd'hui. La question de privilège que je voulais poser a trait au fait que vous ne m'avez pas accordé la parole tout à l'heure quand vous auriez dû le faire.

**M. le Président:** Tout d'abord, je ne suis pas du tout sûr que ce soit une question de privilège. Et ensuite, c'est quelque chose qui peut parfois arriver aux députés, comme nous le savons tous. Quoi qu'il en soit, que le député soit assuré qu'il n'a pas été intentionnellement empêché de s'adresser à la présidence de quelque façon que ce soit.

• (1530)

Le député a fait une demande, que j'ai ici par écrit, concernant la question de privilège. Je l'ai reçue avant que cet autre problème ne se pose; je suis donc prêt à l'écouter.

**M. Blaikie:** Je vous demande pardon, monsieur le Président, j'ai donné préavis d'une question de privilège parce que je n'ai pas pu invoquer le Règlement au sujet du secrétaire parlementaire. Je n'ai pas d'autre question de privilège.

**M. le Président:** Nous allons donc pouvoir procéder rapidement. Nous avons un rappel au Règlement découlant, je pense, de la période des questions. Le député de Winnipeg-Nord-Centre pourrait-il éclairer la présidence?

## RECOURS AU RÈGLEMENT

### LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, en réponse à une question, la ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration a hier, comme il est consigné à la page 7834 du hansard, donné par inadvertance l'impression que la déduction pour frais de garde avait augmenté de 400 p. 100, passant de 1 000 à 5 000 dollars. À la page 17 du Discours du budget, il est clairement indiqué qu'elle a augmenté de 25 p. 100, passant de 4 000 à 5 000 dollars.

* * *

[*Traduction*]

## LES VOIES ET MOYENS

### DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et autres lois concernant la mise en application de la taxe sur les produits et services, et je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

## MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

### L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

**M. le Président:** Le député de Prince George—Bulkley Valley a à nouveau demandé que l'on tienne un débat d'urgence qui porterait cette fois exclusivement sur les droits compensateurs imposés par les États-Unis sur le bois d'oeuvre.

Je l'ai écouté attentivement à nouveau et je dois dire au député que, bien qu'il s'agisse d'une question importante, je ne suis pas prêt à tenir aujourd'hui un débat d'urgence à ce sujet.

**M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin):** Monsieur le Président, je ne voudrais pas laisser entendre que votre décision est incorrecte en ce qui concerne l'interprétation de ce qui pourrait justifier la tenue d'un débat d'urgence. Par votre intermédiaire et celui du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, je voudrais faire remarquer au gouvernement que, de toute évidence, c'est une question qui intéresse énormément la plupart des Canadiens, beaucoup de députés de

tous les partis de cette Chambre et en particulier mes concitoyens de la Colombie-Britannique. C'est une question d'une importance critique pour les gens qui vivent dans ma circonscription de Cariboo—Chilcotin.

Je voudrais demander au leader parlementaire d'en discuter avec les autres leaders à la Chambre. J'espère que nous pourrons trouver ainsi dans un avenir très rapproché, c'est-à-dire le plus tôt possible, l'occasion de tenir ce débat que je considère comme très important.

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, il est évident que cette question intéresse plusieurs députés de la Chambre, au nombre desquels je m'inscris moi-même, car je viens d'une région où l'industrie forestière a une grande importance.

J'ai eu quelques discussions avec le ministère des Forêts, et il se pourrait bien qu'on veuille tenir un débat et accorder aux députés de la Chambre le temps nécessaire pour le faire. Je voudrais dire cependant au député et à ceux qui s'intéressent à cette question que les leaders parlementaires devraient se rencontrer en ce moment. Je vais les rejoindre dans quelques minutes. Nous pourrons peut-être en profiter pour en parler et en venir à une entente qui nous permettrait à tous de discuter de la question.

**M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur):** Monsieur le Président, en ma qualité de porte-parole du parti libéral en matière de forêts, j'appuie entièrement la motion qui a été présentée par le parti conservateur et le NPD. Nous sommes prêts à participer à un tel débat.

Les répercussions de la récente décision des États-Unis seront énormes pour l'industrie en général et pour ma circonscription en particulier.

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Monsieur le Président, j'aimerais certainement participer à ce débat au nom de mon parti. Je sais que notre leader adjoint sera présent à cette réunion, et nous sommes tout à fait disposés, de notre côté, à collaborer avec tous les autres partis pour tenter d'organiser un débat le plus rapidement possible.

Comme je l'ai mentionné ce matin lorsque je vous ai soumis ma demande, étant donné l'importance de la question et étant donné que le gouvernement ainsi que le premier ministre s'y intéressent, il est primordial que la Chambre fasse connaître sa position aux Canadiens.

En conclusion, je dirai simplement que les débats antérieurs de ce genre, particulièrement les discussions qui ont eu lieu relativement au problème des pêches au large de Terre-Neuve et du Labrador, montrent que, lorsqu'il s'agit de dossiers importants touchant les ressources, de tels débats peuvent se dérouler de façon satisfaisante. C'est l'occasion pour tous les partis à la Chambre de présenter leurs points de vue. Il s'agit d'une question de première importance. J'espère que nous pourrons agir avec célérité afin de tenir un débat à ce sujet.

[*Français*]

**M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis):** Monsieur le Président, je sais que vous êtes un homme très attentif aux désirs de la Chambre. Il semble se développer une unanimité totale; je ne vois aucun député en désaccord. Je soumets bien respectueusement que, nous, députés fédéraux du Québec, aimerions participer à ce débat qui a des implications pour nous.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, devant cette unanimité, vous voudrez peut-être réfléchir à cette question et attendre à demain pour nous faire part de votre décision. Je ne m'attends pas à ce que vous disiez oui immédiatement, mais dans le cas contraire, ce serait décevant pour un groupe qui, pour une fois, est arrivé à un consensus, ce qui est rare en cette Chambre. La question dépasse le sectarisme politique; la situation est grave; cette mesure n'est peut-être que la première d'une longue série.

Nous savons que les élections américaines n'auront lieu qu'en novembre. Combien d'autres mesures de ce genre le gouvernement américain entend-il prendre? Il est peut-être temps pour nous de faire connaître notre opinion, qui sera fort probablement unanime, et de faire savoir que ce genre de mesure est inacceptable.

**M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est):** Monsieur le Président, en tant que critique de l'opposition pour les questions d'énergie, de mines et de ressources, je dirais que vous n'êtes peut-être pas allé de la semaine dans la région de Vancouver ou du Lower Mainland, en Colombie-Britannique. Sachez que cela a eu l'effet d'un raz-de-marée dans votre province et dans d'autres provinces également.

**M. le Président:** Je peux peut-être dire à mon collègue que le Président est aussi député. Je me rends régulièrement dans ma province et dans ma circonscription.

Ce que le député dit est exact. Je suis allé en Colombie-Britannique. J'ai tout entendu cela et je ne voudrais pas que qui que ce soit pense que, lorsque je me penche sur la juste application d'une règle de procédure dans un cas comme celui qui nous occupe, je ne le fais pas avec tout le sérieux que cela requiert.

**M. Kilgour:** Monsieur le Président, étant donné les opinions exprimées par des députés de tous les partis, vous voudrez peut-être, après la réunion des leaders parlementaires, les convoquer dans votre bureau. Peut-être pourrions-nous envisager la tenue d'un débat d'urgence ce soir, puisque la question semble faire l'unanimité.

**M. le Président:** Depuis deux jours, cette situation est étudiée à fond. J'ai dit que je n'étais pas prêt cet après-midi à ordonner la tenue d'un débat d'urgence. Je pense avoir été très clair hier en déclarant que je n'excluais pas la tenue de ce débat d'urgence à un autre moment.

Cependant, il semble très probable que les trois leaders parlementaires discuteront de la question. C'est ce que le secrétaire parlementaire, porte-parole du gouvernement, a laissé entendre. D'autres se sont dits prêts à participer à ces discussions.

À mon avis, il ne convient pas que le Président intervienne dans ces discussions. Il faut laisser les leaders parlementaires se parler. Après, nous déciderons ce qu'il convient de faire.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

### LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement ainsi que de l'amendement de M. Gray (Windsor-Ouest) (p. 7631).

• (1540)

**M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk):** Monsieur le Président, je me réjouis de cette occasion d'intervenir à la Chambre aujourd'hui au sujet des priorités du gouvernement en matière de dépenses et plus particulièrement au sujet de l'amendement proposé par le député de Windsor-Ouest et appuyé par notre chef. Dans l'amendement, on demande à la Chambre de condamner le gouvernement pour avoir failli à la tâche d'apporter un soutien réaliste aux millions de Canadiens victimes du chômage.

Les Canadiens sont en droit de savoir quel emploi le gouvernement compte faire des 160 millions de dollars durement gagnés qu'ils ont contribués à ce budget.

De toute évidence, je trouve que celui-ci laisse beaucoup à désirer. Le moins que je puisse dire, c'est qu'il est très décevant, surtout pour les millions de Canadiens—ils sont 2,5 millions, je crois—qui cherchent un emploi et qui veulent réintégrer le marché du travail.

Le gouvernement a peut-être décidé pour ainsi dire de tenir bon, mais cela ne fait rien pour les Canadiens qui essaient de réintégrer le marché du travail. Les mesures proposées ne sont guère de nature à redonner confiance aux entreprises dans le gouvernement ni dans le pays non plus.

On n'insiste pas sur la formation ou le recyclage ni sur la capacité de former les Canadiens pour les rendre capables d'occuper ces emplois quand et s'ils sont recréés. Il n'existe pas de programme d'adaptation pour les chômeurs canadiens dont le nombre croît rapidement. Il n'y a pas de prévisions à long terme pour aider les Canadiens à être compétitifs dans ce soi-disant climat économique planétaire en mutation.

Certaines des personnes qui sont actuellement au chômage font partie des centaines de milliers de Canadiens qui ont perdu leur emploi à cause de l'Accord de libre-échange. Pourtant, le gouvernement se vante d'aider nos industries créatrices d'emplois, alors qu'il conserve des taux d'intérêt relativement élevés et une politique du dollar fort. Il a créé un climat peu propice à la compétitivité et aux affaires.

Et le domaine de la recherche et du développement qui est d'une importance vitale? C'est un impératif pour tout pays qui veut être concurrentiel à l'échelle planétaire. Le budget n'a, en fait, absolument pas parlé de la formation ni de la recherche et du développement. Les 230 millions de dollards accordés sur cinq ans à ce secteur ne compensent pas les réductions draconiennes que le gouvernement effectue dans ce domaine depuis cinq ans.

La suppression du Conseil des sciences du Canada a vraiment déçu tous les Canadiens qui avaient espéré un appui pour les sciences et la technologie. Le Conseil des sciences du Canada fournissait aussi des renseignements au secteur agricole, surtout dans les régions rurales. Encore une fois, le secteur agricole est atteint.

Comment pouvons-nous prendre au sérieux l'engagement du gouvernement à l'égard de la compétitivité alors qu'il a démantelé systématiquement nos activités de recherche et de développement?

J'entends récemment beaucoup parler d'impôts dans ma circonscription. En fait, nous avons différentes coalitions fiscales qui se sont formées depuis l'année dernière et qui surveillent vraiment les gouvernements locaux et provinciaux. Je suis certain qu'aux prochaines élections elles demanderont à tous les partis quelle est leur position en ce qui concerne la façon de dépenser les deniers publics.

Le gouvernement prétend dans ce budget qu'il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts. Tout le monde sait que, deux semaines avant la présentation du budget, le gouvernement a imposé sur tous les produits du tabac à l'exportation une taxe considérable, représentant environ 8 dollars par cartouche de cigarettes. Pourquoi cette taxe ne figure-t-elle pas dans le budget? Elle devrait manifestement y figurer. Pourquoi n'y figure-t-elle pas? Ou bien le gouvernement voulait faire croire aux Canadiens qu'il n'y avait aucune augmentation d'impôt, ou bien, à mon avis, il était quelque peu gêné d'admettre en public qu'il taxe les exportations.

Cette taxe non seulement aura des effets dévastateurs pour les planteurs de tabac de ma région, mais elle nuira également à des milliers d'emplois qui dépendent de l'industrie du tabac.

Demandez aux 5 000 personnes qui, dans cette industrie, ont perdu leur emploi par suite des mesures fiscales scandaleuses appliquées par le gouvernement. Demandez aux milliers d'agriculteurs qui viennent de perdre leurs exploitations ou aux 9 000 personnes dont 1 200 planteurs de tabac, qui risquent de perdre leur emploi si l'industrie va s'installer aux États-Unis.

J'aimerais, en ce qui me concerne, savoir comment le gouvernement pense pouvoir créer des emplois dans un tel climat et à ce prix.

Si ce gouvernement se soucie tant soit peu du Canada rural et de ses agriculteurs, pourquoi réduit-il de 4 millions les subventions et contributions d'Agriculture Canada, après avoir déjà réduit de quelque 48 millions et 25 millions de dollars les immobilisations d'exploitation durant l'exercice financier 1991-1992? Est-ce là un gouvernement qui se soucie des intérêts du secteur agricole?

On a souvent dit ici que l'agriculture est la pierre angulaire de notre économie. Et je suis sûr que chaque député orginaire d'une région rurale l'a déjà dit. Mais ça ne sert pas à grand-chose de le dire si, en fait, le gouvernement n'accorde aucune aide financière à ce secteur.

Autrefois, les agriculteurs acceptaient sans se plaindre les pertes croissantes de revenu, avec cet éternel optimisme qu'on ne trouve nulle part ailleurs au Canada. Mais récemment, ils ont perdu tout espoir.

Les agriculteurs sont désespérés. Les familles agricoles qui avaient consacré leur vie à assurer aux Canadiens et au monde entier des produits propres et sains, commencent aujourd'hui à en sentir vraiment les effets. Ils ont donné leurs économies, leur maison et leur avenir à un pays qu'ils aiment et qui, espéraient-ils, leur viendrait en aide quand ils en auraient besoin.

Le Canada rural souffre. Quand l'agriculture souffre, tout le monde souffre et le pays souffre. Nous, du Canada rural, croyons que le budget actuel ne répond pas du tout aux problèmes non seulement des agriculteurs, mais du reste du Canada rural.

Que trouvons-nous à redire au budget? Malgré les promesses faites dans le dernier exposé budgétaire, le taux de chômage a augmenté, et on prévoit qu'il se maintiendra autour de 10 p. 100 pendant les deux prochaines années. Autrement dit, on n'a rien fait pour venir en aide aux millions de chômeurs canadiens et il n'y a certes rien dans le budget actuel qui contribuera à leur redonner du travail.

Il n'est pas question dans le budget d'un programme national de garderies. Nous y voyons en fait que le gouvernement a abandonné cette promesse.

D'importantes institutions comme la Conseil économique du Canada et le Conseil des sciences du Canada ont été éliminées. Pourquoi? Parce que le gouvernement en a assez de vivre dans la crainte d'un examen indépendant de ses politiques.

Le programme des coopératives d'habitation a été éliminé, ce qui touchera des milliers de personnes qui ont besoin de logement partout au Canada.

Les compressions budgétaires accrues infligées à Agriculture Canada sur le plan des subventions et des contributions, de même que la taxe d'accise imposée sur les exportations de produits du tabac constituent un autre indice du démantèlement systématique de l'agriculture canadienne auquel se livre le gouvernement actuel.

Enfin, dans les deux minutes qui me restent, je voudrais faire remarquer que ce n'est pas parce que le gouvernement fédéral n'a pas haussé les impôts ni institué de nouvelles taxes que les Canadiens ne paieront pas plus d'impôts et de taxes.

Nous le savons tous, quand le gouvernement fédéral comprime ses dépenses, cela exerce une pression sur les trésoreries provinciales et les gouvernements provinciaux haussent leurs impôts et taxes en conséquence. Il est donc pour le moins trompeur de la part du gouvernement fédéral d'affirmer qu'il n'y a pas de nouvelles taxes ni de hausses d'impôt.

Les politiques fiscales et monétaires du gouvernement, telles qu'elles sont énoncées dans les deux derniers budgets, n'ont absolument rien fait pour relancer l'économie. Malgré l'introduction de taxes régressives et les compressions budgétaires dont nous avons été témoins depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir, nous avons encore un déficit annuel de 31 milliards de dollars.

En conclusion, je dirai que le gouvernement devrait tout simplement admettre l'échec de ses politiques budgétaires qu'il qualifie de responsables, et qu'il est temps d'appeler les Canadiens aux urnes.

• (1550)

**M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur):** Monsieur le Président, je suis, moi aussi, très heureux d'avoir l'occasion d'exprimer mon opinion sur le budget de cette année. Ce budget est sans caractère. Il ne vise qu'à assurer la continuité; il n'aide personne et ne nuit à personne.

Le budget déposé par le ministre des Finances ne nous a pas impressionnés, mais alors, pas du tout. Rien n'est prévu pour aider le million et demi de chômeurs canadiens et les deux millions d'assistés sociaux au pays.

C'est le huitième budget que présentent les conservateurs depuis leur arrivée au pouvoir en 1984. Il ressemble étrangement au budget de 1990-1991 en ce sens qu'il ne contient aucune mesure pour stimuler la croissance économique. Le ministre des Finances espère que l'économie s'améliorera d'elle-même, exactement comme l'a fait son prédécesseur en 1991. Je n'arrive pas à comprendre le raisonnement des conservateurs. Avec leur taux d'intérêt élevé et la forte valeur du dollar, ils ont créé une récession. Il y a 1,5 million de Canadiens en chômage, et le gouvernement ne prévoit rien dans son budget pour les aider et sortir le Canada de la récession.

Je n'arrive pas à croire que le ministre des Finances puisse prévoir que le taux de chômage se maintiendra à 10,1 p. 100 en 1992, et tombera à 9,5 p. 100 en 1993, quand on sait qu'il s'élève actuellement à 10,6 p. 100. Le ministre admet que le taux est élevé, mais il ne fait rien pour s'attaquer au problème. Jusqu'où le taux devra-t-il grimper avant que le ministre ne passe à l'action?

Le Programme d'aide aux étudiants sera modifié. Désormais, le gouvernement du Canada demandera aux banques de se charger des prêts accordés aux étudiants qui veulent poursuivre des études postsecondaires.

Le ministre des Finances négocie actuellement avec les banques afin que des frais administratifs raisonnables s'appliquent aux prêts aux étudiants. Je lui souhaite bonne chance. Les banques, qui prendront désormais les risques en accordant ces prêts, demanderont aux parents déjà aux prises avec des problèmes financiers de contresigner. Les temps sont durs pour les étudiants et pour les parents, puisque les perspectives d'emploi sont peu reluisantes.

En décembre 1992, le gouvernement éliminera le programme actuel d'allocations familiales et le remplacera par le programme de prestations pour enfants qui devrait profiter aux familles à faible revenu. C'est un bon élément du budget. Cela semble intéressant, pourtant, environ 700 000 femmes cesseront de recevoir leur chèque d'allocation familiale et la plupart des familles à revenu moyen ne seront pas admissibles au programme.

Depuis 1984, le gouvernement a augmenté l'impôt sur le revenu à 33 reprises. Dans le dernier budget, il annonce que l'impôt sur le revenu des particuliers diminuera de 1 p. 100. C'est tout un allégement. Il faut préciser aux Canadiens que cette diminution de 1 p. 100 correspond à une baisse de 44 $ pour les contribuables touchant entre 30 000 $ et 40 000 $ et de seulement 4 $ pour ceux qui gagnent 15 000 $ ou moins. Comment le ministre des Finances peut-il penser que cette baisse de 1 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers aidera les Canadiens? S'il avait vraiment voulu les aider, il aurait diminuer la TPS.

Le budget renferme aussi d'autres surprises pour ceux qui l'examinent d'un peu plus près. L'élimination de l'exemption de 100 000 $ à vie pour gains en capital pourrait dissuader de le faire quiconque songeait à acheter une résidence secondaire ou un immeuble à logements. Jusqu'à la présentation de ce budget, tous les gains provenant de la vente d'immeubles autres que la résidence principale, qui est entièrement exemptés étaient exonérés d'impôt jusqu'à concurrence de 100 000 $. Dorénavant, les gains provenant de la vente d'immeubles seront imposés à 70 p. 100. Encore des bâtons dans les roues des gens ordinaires qui essaient d'améliorer leur sort.

Le régime d'accession à la propriété ne bénéficiera qu'à ceux qui ont déjà investi de l'argent dans des REER, et encore là, si ces fonds sont bloqués pour deux ans ou plus ou s'ils sont bloqués à partir d'une certaine date qui ne coïncide pas avec l'achat de la maison, la banque ne libérera pas les fonds, et les acheteurs ne pourront pas profiter du régime.

Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques instants pour parler de la dette nationale.

Juste avant que les conservateurs n'accèdent au pouvoir en 1984, la dette s'élevait à 200 milliards de dollars. Aujourd'hui, elle dépasse les 420 milliards. Le gouvernement a plus que doublé la dette. La politique des taux d'intérêt élevés appuyée par le gouvernement a contribué à accroître le déficit. Le déficit de 31,5 milliards que nous aurons cette année est le plus élevé depuis 1985–1986 et n'a été dépassé que trois fois dans toute l'histoire du Canada.

On doit vraiment se demander comment le gouvernement gère l'économie de notre pays. Il a eu toutes sortes d'occasions d'améliorer notre situation économique. Malgré des années de croissance économique où les recettes étaient abondantes, malgré de nombreuses hausses d'impôts, 33 au total, et malgré des réductions dans tous les services gouvernementaux, les conservateurs ont quand même réussi à doubler la dette et n'ont même pas pu réduire le déficit.

Le ministre des Finances a dit que le déficit n'atteindra pas les niveaux prévus cette année et l'an prochain. Il continue d'augmenter, alors que deux millions de Canadiens touchent de l'aide sociale, y compris 700 000 enfants qui ont fait la queue aux banques d'alimentation en 1991. Ces enfants affamés sont évidemment un mauvais point au dossier des conservateurs. De nos jours, il y a plus de banques d'alimentation que de restaurants McDonald au Canada.

Le budget ne prévoit pas grand-chose pour redonner confiance aux milieux d'affaires. Les modifications fiscales mineures proposées par le gouvernement sont plus que neutralisées par la hausse des taux d'intérêt et la surévaluation du dollar. Comment prendre le gouvernement au sérieux quand, dans une autre décision rendue vendredi dernier, la commission des échanges internationaux du ministère américain du Commerce a déclaré que les exportations canadiennes de bois d'oeuvre aux États-Unis étaient indûment subventionnées.

Cette décision, qui a entraîné l'imposition de droits compensatoires de 14,48 p. 100 sur les importations de bois d'oeuvre canadien, est tout à fait inacceptable. L'industrie ne doit pas être tenue en otage à cause de la politique protectionniste américaine. Elle risque de perdre quelque 430 millions de dollars au cours de la prochaine année, ainsi que des milliers d'emplois. Que prévoit le budget pour l'industrie du bois? Il ne prévoit rien, absolument rien, pour aider l'industrie canadienne du bois actuellement victime du harcèlement des Américains.



En conclusion, malgré des occasions inespérées de réduire le déficit entre 1985 et 1990, le gouvernement a mal géré les fonds publics. Il a promis d'enrayer l'inflation et il a, de ce fait, jeté l'économie par terre. Le budget ne prévoit pas de solutions à la plus longue récession que nous ayons connue. Les Canadiens espèrent que le gouvernement les soulagera des méfaits de la conjoncture économique. Le gouvernement a échoué lamentablement pour ce qui est de résoudre les problèmes économiques actuels.

**M. Garth Turner (Halton—Peel):** Monsieur le Président, je n'ai pas entendu toutes les observations du député, mais j'aimerais avoir des précisions sur deux ou trois éléments que j'ai saisis.

J'ai entendu le député parler des propositions du gouvernement pour ceux qui veulent acheter une maison et de la possibilité qui est offerte aux contribuables de retirer à cette fin jusqu'à 40 000 $. Je voudrais des précisions. J'ai cru entendre le député dire que, si les fonds ne pouvaient être retirés d'un établissement financier à cause du régime d'investissement choisi, le régime ne servait à rien parce qu'il n'était pas possible de retirer les fonds avant la date limite.

Je crois savoir que la plupart des établissements financiers sont maintenant très heureux de rouvrir les investissements à terme fixe comme les certificats de dépôt garantis et de laisser filer cet argent, pour la simple et bonne raison que les taux d'intérêt ont diminué. La plupart des établissements doivent payer des taux d'intérêt supérieurs sur ces fonds. C'est donc avec empressement qu'ils acceptent de les libérer. Comme les taux d'intérêt sont plus faibles maintenant, c'est le moment idéal pour ce genre d'initiative.

Deuxièmement, le ministre a dit au cours de la période des questions, il me semble, qu'il y aurait une période de grâce de 30 jours.

• (1600 )

S'il faut signer l'offre d'achat, il y aurait une période de grâce de 30 jours pour retirer les fonds d'un REER. Je voudrais que le député me réponde sur ces deux points.

Le député a aussi parlé du gouvernement et de sa dette, disant, si je ne m'abuse, que le gouvernement avait doublé la dette.

C'est un fait que la dette du Canada a doublé. J'en conviens. Mais le député ne reconnaît-il pas que, si le gouvernement n'avait pas enregistré un excédent de son budget de fonctionnement l'an dernier et cette année, la dette serait aujourd'hui de 25 milliards plus élevée, que tout ce qui s'est rajouté à la dette, ce sont les intérêts composés qui s'accumulent, et enfin que la dette serait

aujourd'hui beaucoup plus considérable si le gouvernement n'était pas intervenu?

Le député aurait-il l'obligeance de commenter ces deux points?

**M. Bélair:** Sur le premier point, le député a pris bien soin de répondre à sa propre question. Pas la peine de répéter tout ce qu'il vient de dire.

**M. Turner (Halton—Peel):** Êtes-vous d'accord?

**M. Bélair:** Certainement. Pour ce qui est de la dette nationale, il semble que les conservateurs se refusent à reconnaître que, depuis 1984, sous leur gouvernement, la dette a doublé. Ils ne cessent de répéter que c'est à cause des intérêts composés sur la dette qui leur a été léguée par le gouvernement précédent. Je ne suis pas du tout d'accord. Comme je l'ai dit dans mon intervention, le gouvernement a haussé les impôts à 33 reprises. L'impôt sur le revenu des particuliers a augmenté de 22 p. 100. Pourtant, le déficit n'a pas cessé de croître, même si notre économie a connu des années de grande prospérité, si bien qu'il y avait moins de chômeurs et plus de contribuables. Le déficit a toujours avoisiné les 29 ou 30 milliards de dollars.

Mon parti et moi nous demandons vraiment ce que le gouvernement a fichu pendant ces bonnes années. J'admets que, en ce moment, il est difficile, à cause de la récession, de réduire le déficit. Mais c'est une récession dont les conservateurs sont eux-mêmes les artisans à cause de leur politique sur le loyer de l'argent et sur le taux de change.

**M. Hughes:** Nous avons provoqué une récession en Europe aussi. C'est dans le monde entier que nous avons provoqué une récession.

**M. Bélair:** Il y a peut-être dans l'Accord de libre-échange des dispositions que nous n'avons pas vues, et que certains députés d'en face n'ont pas vues non plus. Par exemple une disposition disant que la devise canadienne devait rester élevée pendant un certain temps.

[*Français*]

**Mme Marie Gibeau (Bourassa):** Monsieur le Président, la semaine dernière était une semaine de relâche à la Chambre des communes et cela nous a permis, à nous les députés, de maintenir le contact avec les réalités de nos comtés. J'en ai profité personnellement pour rencontrer mes concitoyens de Montréal-Nord et discuter avec eux de ce qui les préoccupe présentement. Plusieurs m'ont parlé du Budget que nous venons de déposer, et j'ai été bien heureuse de constater que notre projet a gagné leur faveur sur bien des points. Bien sûr, cela n'est pas étonnant lorsque l'on connaît le processus de préparation du Budget de notre gouvernement.

Plusieurs de nos électeurs pensent que tout est décidé en vase clos par quelques initiés et que la recette finale est révélée à la population le soir du Budget. Mais ayant eu l'occasion de participer à la préparation de deux budgets, je peux assurer mes concitoyens que les commentaires qu'ils me font, de même que ceux qu'ils passent à leurs députés, ne tombent pas dans l'oreille d'un sourd. Pas étonnant, donc, que les contribuables reconnaissent souvent de leurs recommandations dans les budgets proposés par les gouvernements.

Il est évident que toutes leurs recommandations ne peuvent pas être appliquées, car les réalités avec lesquelles le gouvernement doit composer et les équilibres qu'il doit trouver pour s'assurer que les moyens disponibles soient en rapport avec les besoins exprimés, tout cela fait en sorte qu'il est impossible de satisfaire tous et chacun. Mais lorsqu'un gouvernement comme le nôtre se donne pour mandat d'harmoniser à la fois la prospérité des générations futures et la qualité de vie des citoyens d'aujourd'hui, des choix s'imposent.

Depuis la venue des Conservateurs, le Budget est établi à partir des commentaires recueillis par les députés auprès de leurs électeurs. Aussi, la forte députation québécoise, qui s'est organisée un comité des dépenses, a soumis une liste imposante de recommandations au ministre des Finances. Les députés se sont donc réjouis, tout comme les citoyens d'ailleurs, du fait que le récent Budget fédéral tienne compte des recommandations qui avaient été faites.

Depuis que j'ai été élue, j'entends mes électeurs me dire que ça prend des solutions réalistes et durables pour faire face aux problèmes économiques, et non des solutions rapides et artificielles. Les gens veulent l'assurance que nos programmes sociaux répondront à leurs besoins; ils veulent de nouvelles raisons d'être confiants. Mais, avant tout, ils veulent que le fédéral réduise ses dépenses en même temps que le déficit. C'est plus facile à dire qu'à faire. On ne fait pas faire un virage en U à un appareil de la taille d'un gouvernement. La tradition, l'histoire et les précédents ont contribué à la multiplication des procédures et des méthodes de travail, des paliers hiérarchiques et des réglementations. Que ce soit dans une famille, une entreprise ou un gouvernement, les traditions s'ajoutent avec les années, et la lourdeur qui en résulte ralentit trop souvent la créativité.

Un sous-comité du caucus du Québec, dont je suis membre de l'exécutif, s'est penché sur les programmes de dépenses fédérales et a soumis au ministre des Finances des propositions permettant d'assainir les dépenses publiques. Il s'agissait d'apporter une nouvelle perspective dans l'administration des services gouvernementaux.

Le travail des députés et sénateurs québécois a porté fruit, si on en juge par le dernier Budget fédéral. En effet, plusieurs recommandations du comité des dépenses du caucus conservateur du Québec ont été retenues, particulièrement dans le domaine des compressions des dépenses, mais aussi dans les secteurs visant à promouvoir une justice et une responsabilité sociale, à encourager la reprise économique et à favoriser l'investissement, l'initiative et l'emploi.

Tout d'abord, la mesure dont nous sommes le plus fiers, c'est la baisse d'impôt. Nos concitoyens nous ont répété à maintes reprises qu'ils étaient écrasés par le poids des taxes. Ainsi, à compter du 1er juillet 1992, la surtaxe fédérale des particuliers passera de 5 p. 100 à 4 p. 100 ce qui signifie que pas moins de 4,7 millions de Québécois bénéficieront d'une réduction de leurs impôts. Qui plus est, cette surtaxe diminuera encore de 1 p. 100 dès le 1er janvier 1993.

Toujours au titre des compressions des dépenses, les recommandations des députés du Québec entraîneront des réductions des dépenses de un milliard de dollars en 1992–1993 et de plus de sept milliards sur cinq ans. Entre autres, tel que suggéré par les députés, les dépenses du ministère de la Défense nationale seront réduites de 2,2 milliards de dollars en cinq ans. Des terrains et des propriétés du ministère de la Défense et du ministère des Travaux publics qui ne sont pas requis seront mis en vente.

Le ministre des Finances a aussi retenu notre proposition de réviser les pratiques en ce qui concerne les déplacements. Dorénavant, les députés, les sénateurs et les hauts fonctionnaires ne pourront plus voyager en première classe.

Une de nos plus importantes suggestions portait sur la réduction du nombre de cadres supérieurs à l'emploi de l'État. Cela s'est concrétisé par la privatisation, la fusion, le report ou simplement l'abolition de 46 agences gouvernementales et comités consultatifs. De plus, les budgets de fonctionnement des ministères, excluant les salaires, seront réduits de 3 p. 100.

Le nombre de publications gratuites distribuées par les ministères sera réduit. Les installations et les rénovations du ministère des Travaux publics seront aussi grandement diminuées.

Finalement, les délégations envoyées à l'étranger seront restreintes.

Telles sont, en gros, les mesures qui ont été retenues parmi celles proposées par les députés du Québec. Mais d'autres, tout aussi importantes, seront mises en oeuvre pour réduire les impôts et stimuler le secteur de l'habitation, pour réduire la taille du gouvernement et améliorer les services aux Canadiens.

Enfin, le Budget déposé continue sur la voie de la réduction du déficit qui sera ramené à 27,5 milliards de dollars l'an prochain et diminuera constamment par la suite.

D'autres mesures importantes concernant la famille permettront de revaloriser cette institution qui est au coeur de tout tissu social sain.

• (1610)

Pour les ménages canadiens, finie la discrimination basée sur le statut civil. Désormais, les conjoints mariés et les conjoints de fait bénéficieront du même traitement fiscal. Nous éliminerons les désavantages que subissait jusqu'ici la famille traditionnelle. Suite à nos recommandations, le ministre des Finances a en effet décidé d'abolir les distinctions qui faisaient qu'un couple marié devait payer plus d'impôt qu'un couple en union libre.

Les allocations familiales pour les couples à revenu élevé seront éliminées. Au niveau de la justice et de la responsabilité sociale, les députés québécois ont, encore une fois, eu un poids important. Une prestation fiscale unique pour enfants, versée chaque mois, remplacera la gamme actuelle de mesures en faveur de la famille et orientera l'aide vers les familles à revenu faible ou moyen. Cela se traduira par une augmentation de 400 millions de dollars de l'aide financière accordée aux enfants, laquelle passera donc de 4,5 à 4,9 milliards de dollars.

Mais il ne s'agit là que de quelques-unes des mesures prises, et il va sans dire que d'autres se sont ajoutées pour favoriser une reprise vigoureuse.

En conclusion, monsieur le Président, le Budget permet de réduire les dépenses pour ainsi diminuer les impôts et encourager la reprise. Il assure également une baisse substantielle du déficit en 1992–1993 et une diminution constante par la suite. Il en résulte un Budget qui redonne confiance dans l'économie canadienne, tout en protégeant nos programmes sociaux.

L'opposition peut nous reprocher bien des choses, mais certainement pas de manquer de cohérence et de continuité dans notre façon d'administrer les deniers publics.

Le gouvernement conservateur poursuit son plan. Le Budget 1992 vise à garder le cap sur un avenir meilleur, une croissance renouvelée et durable, la création d'emplois et la réduction du déficit. Depuis sept ans, nous avons réussi à assainir les finances publiques et nous avons repris le contrôle de nos dépenses.

Si ce n'était de cette dette de 200 milliards de dollars que nous avons héritée du gouvernement précédent, nous aurions un excédent de fonctionnement. En d'autres mots, les taxes que nous recueillons auprès des Canadiens paieraient largement pour les services que nous leur offrons. Et même plus, le surplus de fonctionnement de 25 milliards que nous avons retiré depuis 1984–1985 nous aurait permis d'améliorer encore davantage les programmes gouvernementaux. Mais ce n'est que partie remise. Il fallait d'abord mettre de l'ordre dans la gestion des affaires publiques, et c'est presque fait. Dès 1994, nous cesserons d'emprunter pour payer les intérêts sur la dette accumulée pour enfin commencer à rembourser cette fameuse dette. Il y a de quoi se réjouir.

Nous demeurons fidèles à notre idéologie de soutenir le secteur privé en réduisant, lorsque cela est possible, l'intervention de l'État au minimum, tout en protégeant les individus qui en ont besoin. En d'autres mots, nous continuons de préconiser que le gouvernement ne doit intervenir que là où c'est nécessaire.

Les députés du Québec ont prouvé qu'une action responsable et soutenue est plus efficace pour promouvoir, protéger et défendre les intérêts des Québécois à Ottawa que les fanfaronnades bruyantes et tapageuses.

[*Traduction*]

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je tiens à dire à la députée que j'ai écouté son intervention avec beaucoup d'attention et que je suis d'accord avec elle sur presque toute la ligne. Je voudrais cependant lui poser une ou deux questions.

La députée a dit qu'elle s'était rendue dans sa circonscription la semaine dernière et que c'est là qu'on prend conscience de la réalité. Je suis d'accord. Elle a ajouté que le budget avait été bien accueilli.

J'admets que certains éléments du budget sont acceptables, mais j'ai entendu à de nombreuses occasions le point de vue des détaillants de ma circonscription. J'ai aussi entendu très souvent l'opinion du secteur touristique. Les restaurants de ma circonscription sont, d'une manière, semblables à ceux de bien des régions du Québec. J'ai plus de 300 des plus beaux restaurants de tout le Canada le long de Danforth et de Gerrard, dans la circonscription de Broadview—Greenwood, surtout les restaurants grecs.

Les propriétaires de ces restaurants, qui dépendent du tourisme, disent que la confiance des consommateurs est tellement basse et que la TPS est un tel frein pour l'exploitant touristique ou pour les touristes, même si ceux-ci ont droit à un remboursement, que tout cela finit par aggraver le chômage.

Au Québec, le tourisme compte probablement plus que dans toute autre province. Je n'essaie pas de chercher la petite bête, mais la députée ne pense-t-elle pas que ce budget ne fait pas grand-chose pour stimuler la confiance dans le tourisme et le commerce de détail, ce qui finit par avoir des conséquences sur le niveau d'emploi?

[*Français*]

**Mme Gibeau:** Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue pour ses questions.

Je voudrais tout d'abord resituer la question de la TPS, la fameuse taxe sur les produits et services, en rappelant que presque tout au long de l'année dernière, avant que la TPS n'entre en vigueur, les gens de l'opposition criaient et, de façon assez dramatique, présentaient la TPS comme une taxe qui allait avoir un effet dramatique sur l'inflation, sur l'économie et qu'elle occasionnerait toutes sortes de conséquences absolument désastreuses.

J'aimerais rappeler à mon collègue qu'effectivement, et je l'admets en toute simplicité, ce ne fut pas nécessairement une mesure populaire, mais même l'opposition se disait d'accord avec le fait que tout le système fiscal d'imposition de la taxe fédérale devait être revu. Donc, j'aimerais lui rappeler que la TPS, après un an d'imposition, n'a pas vraiment eu d'impact sur l'inflation. En fait, on se retrouve avec une inflation qui est inférieure à 2 p. 100, ce qui est, parmi les grands pays industrialisés, un record absolument phénoménal.

Cela, jumelé au fait que les taux d'intérêt ont baissé aussi de façon importante, crée une confiance dans le milieu des affaires, qui fait en sorte que les gens, dorénavant, vont recommencer à investir. Je voudrais citer ici le président de l'Association des manufacturiers, M. Richard LeHir, qui n'est pas particulièrement un fervent admirateur de toutes nos politiques, mais qui nous disait, dans le *Le Journal de Montréal* du 28 février 1992, qu'il y a trois mesures dans notre Budget qui seront des mesures importantes pour stimuler l'économie, et je cite: «. . .la dépréciation accélérée des équipements, la réduction de la taxe à la fabrication et les 230 millions de dollars prévus pour la recherche et le développement sont trois mesures concrètes qu'il faut saluer».

Donc, en termes de relance économique ou de reprise économique, notre Budget—et j'ai admis tout à l'heure qu'il était impossible de satisfaire tous et chacun—mais dans le domaine de la stimulation et de la reprise économique, je pense qu'on peut être fiers, compte tenu des circonstances, de ce qui a été déposé.

[*Traduction*]

**M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord):** Monsieur le Président, j'aimerais poser une question très brève à la députée de Bourassa. Cette question est liée au fait que moi et de nombreux autres députés sommes conscients de la réalité fiscale de notre pays. Il n'en demeure pas moins que certains choix sont plus faciles à faire que d'autres.

Je me demande pourquoi le gouvernement, dans son budget, a choisi de ne pas tenir compte du sort des 400 000 jeunes en chômage et des milliers d'autres qui doivent compter sur l'assistance sociale.

Le gouvernement a raté une autre occasion d'élaborer une stratégie nationale de formation, compte tenu des problèmes que nous éprouvons. Encore une fois, nous avons bloqué l'artère principale de l'avenir du Canada.

• (1620)

Je me demande si la députée peut m'expliquer pourquoi son gouvernement a de nouveau choisi de priver les jeunes de possibilités auxquelles ceux-ci ont légitimement droit.

[*Français*]

**Mme Gibeau:** Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à mon collègue qu'il y a des programmes gouvernementaux qui existent et qu'au niveau de la formation,—et quand on parle des jeunes, on parle de l'éducation—l'éducation ne s'applique pas de la même façon dans toutes les provinces. Il y a des provinces où la juridiction en matière d'éducation est strictement réservée aux provinces et cela doit être très respecté.

De plus, nous avons un programme qui s'appelle *L'initiative: l'école avant tout*, par lequel on a tout fait pour mettre en oeuvre des programmes pour inciter les jeunes décrocheurs à demeurer à l'école de façon à se bâtir des compétences pour être capables de remplir les postes qui sont présentement disponibles au Canada, mais pour lesquels certains jeunes qui ont choisi de quitter l'école ne seront pas qualifiés dans un avenir prochain.

J'encourage mon collègue à faire en sorte qu'il appuie et qu'il encourage les jeunes de son comté, comme j'essaie de le faire dans le mien, à leur dire de demeurer aux études pour qu'ils puissent s'assurer de pouvoir atteindre les compétences et les connaissances requises pour combler les postes qui sont disponibles ou qui vont le devenir bientôt.

**M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté):** Merci, monsieur le Président, et je remercie aussi mon whip qui m'a donné l'occasion aujourd'hui de prendre la parole en cette Chambre. Cela n'était pas prévu, et je l'ai presque exigé de façon un peu brutale.

Cela est très important, car quand on parle de finances et quand on parle de Budget, on parle de jobs. Quand on parle de jobs, on parle de syndicats; puis quand on parle de syndicats, on parle de certaines choses qui pourraient se passer, que je pourrais qualifier, dans ma «religion», de «pas trop catholiques».

Aujourd'hui, étant donné que l'on parle d'emplois et de finances, monsieur le Président, dans ma région qui est Laval rive nord, on parle d'un aéroport qui s'appelle Mirabel. À Mirabel, il y a beaucoup d'activités grâce à cet aéroport. Quand on parle de finances, il y a beaucoup de dollars et beaucoup de taxes. Aujourd'hui, je dois me lever, même si j'ai demandé à mon whip un débat d'urgence à ce sujet, mais je veux en profiter aujourd'hui pour en parler.

J'aimerais mettre ici sur la table certaines choses dans le dossier de Mirabel, Nationair, lock-out, syndicats, syndicat de la Fonction publique, FTQ Montréal. Je vais tous les mettre dans un paquet.

Comme tous les députés du Québec, nous avons eu la surprise d'apprendre qu'il y a beaucoup de syndiqués qui sont en lock-out présentement, malheureusement, en lock-out sans emploi. . .

[*Traduction*]

**M. John Nunziata (York—Sud—Weston):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis conscient de l'importance des questions soulevées par le député, mais celles-ci n'ont guère à voir avec le débat d'aujourd'hui.

Nous sommes ici pour discuter du budget fédéral et non pas d'une question qui touche sa circonscription en particulier et qui a trait à l'aéroport de Mirabel.

**M. Phillip Edmonston (Chambly):** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Ce n'est pas un rappel au Règlement. Le député peut discuter de n'importe quel aspect du budget. Telle est la règle à la Chambre.

Il est possible que certains députés ne soient pas ici depuis assez longtemps pour connaître cette règle. Vous pouvez discuter d'autres questions et non pas seulement des dispositions fiscales renfermées dans le budget.

**M. Edmonston:** Monsieur le Président, je voudrais simplement obtenir un éclaircissement, parce que je ne suis pas certain que la question soit de savoir si nous sommes ici depuis assez longtemps ou non. Je sais que mon collègue est ici depuis beaucoup plus longtemps que moi. Nous nous sommes tous deux levés pour le même rappel au Règlement.

Sauf tout le respect que j'ai pour la Chambre, je ne crois pas que nous devrions nous en prendre à un syndicat lorsque nous discutons du budget. Il me semble que ce serait vraiment inconvenant de la part de la Chambre.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je vais seulement écouter le député. Je suis certain que ses observations seront liées au budget.

[*Français*]

**M. Della Noce:** Monsieur le Président, j'ai demandé si je pouvais tenir ces propos et mon whip en chef m'a assuré que je pouvais parler d'un cas qui touche 2 200 emplois dans ma circonscription. Si eux, les députés libéraux et NPD, cela les dérange que je parle de mon comté, alors qu'ils s'en aillent, qu'ils sortent de la Chambre, qu'ils aillent prendre un café, parce que chez nous, 2 200 jobs, c'est important, surtout quand certains députés du NPD font des peurs aux gens en leur disant de ne pas prendre l'avion, parce que c'est dangereux!

Je suis très confiant que mon collègue ira prendre un café. Monsieur le Président, 2 200 emplois chez nous, c'est très important. Cela fait partie du Budget que de débattre de cette cause.

[*Traduction*]

**M. Edmonston:** Monsieur le Président, j'ai invoqué le Règlement plus tôt et je suis conscient du fait que vous avez jugé que ce rappel n'était pas fondé. Toutefois, je pense qu'un rappel au Règlement est vraiment fondé, en ce sens que nous ne devons jamais faire allusion, ici à la Chambre, à la présence ou à l'absence d'un député. Ai-je raison, monsieur le Président?

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je n'ai jamais entendu le député faire allusion à qui que ce soit à la Chambre ou à l'extérieur de celle-ci. Si le député a fait une telle allusion, vous avez raison. Cela n'est pas permis, mais je n'ai rien entendu de la sorte.

**M. Edmonston:** Oui, monsieur le Président, je suis désolé, mais au moment où j'allais quitter pour faire un appel téléphonique, je crois avoir entendu quelqu'un faire une allusion de ce genre.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Ce n'est pas la première fois puisque des députés se livrent à ce petit jeu. Il va de soi que le député n'aurait pas dû. Reprenons le débat.

[*Français*]

**M. Della Noce:** Monsieur le Président, si mon honorable collègue pouvait arrêter de m'interrompre, je ne parlerai certainement pas de lui parce j'ai à parler d'autres choses beaucoup plus importantes qui touchent ma circonscription, que de parler du député de Chambly. J'ai des choses à dire, monsieur le Président, dans cette Chambre. C'est que, dans les discours sur le Budget, on demande des *jobs* et encore des *jobs*, puis ceux qui ont des *jobs*, ils veulent les détruire. Ma *job*, c'est d'essayer de faire comprendre à des gens qu'à chaque fois que l'on parle à l'extérieur de la Chambre, ça ne fait pas plaisir aux syndicats. Au lieu d'aller régler le dossier, au lieu de faire des offres aux gens qui sont en chômage, des gens qui sont en lock-out, on dit: «Si Della Noce, ou si le député parle trop, on va le poursuivre!» Mais qu'ils le fassent, monsieur le Président, puis j'irai en prison, parce que j'ai voulu sauver 2 000 emplois dans mon comté. Si je dois aller en prison, eh bien, je vais y aller, et avec plaisir.

Mais le problème que nous avons aussi, monsieur le Président, c'est qu'à chaque fois qu'au Québec nous avons une compagnie qui réussit, telle Nationair, par exemple—et si je mentionne cette compagnie, c'est parce qu'elle se trouve dans mon coin, donc elle m'intéresse beaucoup—on est toujours en train de chercher par quel moyen on va l'abattre. Et à chaque fois qu'une compagnie décide de partir vers Toronto, on pleure un an avant qu'elle ne parte. Nous en sommes rendus là! Je peux vous donner un autre exemple: Canada Packers, qui parle de s'en aller faire son bacon en Ontario. . . Si vous voyiez, monsieur le Président, combien c'est difficile au Québec! Et aujourd'hui, on a 2 200 emplois qui sont en danger, et il y a des gens qui sont syndiqués, qui vont venir nous dire, à moi, ici, et ce sont des gens de l'autre côté: «La direction du syndicat se fiche que Nationair ferme, accuse un vice-président syndical». Moi, je ne m'en fiche pas parce qu'il y a 450 jeunes hommes d'une moyenne d'âge de 22 à 24 ans qui travaillent là, et je ne voudrais certainement pas qu'ils perdent leurs emplois parce que c'est une fichue de belle place quand il y a des jeunes qui viennent nous voir pour une emploi et qu'on leur dit: Allez donc voir là, ils embauchent beaucoup de personnes. Puis aujourd'hui, un chef syndical va dire: «Bah, si ça ferme, ce n'est pas grave».

Mais il faut dire aussi, monsieur le Président, que je n'accuse pas tous les chefs syndicaux, parce que deux démissions au sein du comité syndical, cela veut dire qu'il y a six syndiqués qui ont compris les chefs syndicaux: ils ont démissionné. Ils ont démissionné parce qu'ils n'aimaient pas voir qu'un syndicat veuille détruire au lieu de conserver des emplois. Et cela arrive chez nous présentement. Alors il y a des gens dans les syndicats qui sont encore très réalistes, qui ont beaucoup de maturité, et qui ont décidé de démissionner au lieu de rester là et de faire du «blabla» envers une compagnie qu'on accuse. Qu'on

accuse de quoi? Qu'on accuse de ne pas être sécuritaire, que le personnel n'est pas qualifié. S'il y a une compagnie aujourd'hui qui est sécuritaire, c'est bien Nationair. Avec tous les services d'inspection qu'ils ont, c'est extraordinaire. Il n'y a pas une compagnie au Canada plus sécuritaire que Nationair.

On ajoute aussi que les salaires sont petits et minables, à 17 000 $ ou 15 000 $ par année. Et je dis qu'en effet 17 000 $, ce n'est pas un salaire extraordinaire, mais les syndiqués ont oublié de dire dans leurs annonces publicitaires que c'était pour 53 heures par mois, pas par semaine, par mois. Mais nous ici, tout le monde fait 53 heures par semaine au moins de travail. Si 20 000 $ ce n'est pas assez pour un travail de 53 heures par mois, faites-le par semaine comme nous, et vous allez gagner 88 000 $. Quatre-vingt-huit mille dollars, ce n'est quand même pas un salaire extraordinaire de nos jours. Je peux vous assurer qu'il y a beaucoup de personnes de ma circonscription qui accepteraient l'emploi.

• (1630)

Mais pourquoi tuer Nationair quand Nationair paie 50 millions de dollars en taxes au gouvernement fédéral? Savez-vous que cette compagnie qu'on est en train de tuer, à elle seule, paie tous nos salaires à nous ici et à ceux de la bâtisse à côté en plus, c'est-à-dire aux sénateurs. À eux seuls, en taxes, ils paient tous nos salaires et cette entreprise de chez nous, on veut la faire mourir! Cinquante millions de dollars en taxes!

J'entends le député dire:

[*Traduction*]

Taxons les riches. Oui, taxons les riches. Accordons un répit aux pauvres. Donnons une chance à cet homme qui a commencé avec rien. Pauvre immigrant au départ, il a réussi à créer 2 000 emplois: des pilotes, des mécaniciens et ainsi de suite. Il a commencé avec 2 000 $ en poche. Aujourd'hui, il possède onze avions: quatre 757, cinq 747 et un DC-8. Or, il n'avait que 2 000 $ en poche au départ.

Quel esprit d'entreprise, n'est-ce pas? Il devrait être parmi nous. On devrait lui ériger une statue par les temps qui courent.

[*Français*]

On est en train de tuer, de faire mourir sa compagnie parce que le syndicat, le chef, c'est un gars de Toronto qui travaille pour Air Canada. Il est à Toronto lui, donc il s'inquiète beaucoup pour le Québec lui! Il va se faire réélire et il dira: Moi, j'ai mis le Québec à sa place.

Eh bien moi, je ne veux pas qu'il mette le Québec à sa place. Qu'il reste à Toronto et qu'il fasse ses petites affaires. Monsieur le Président, j'espère que vous allez m'accorder la parole à nouveau.

[*Traduction*]

**M. Nunziata:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'espère que vous prêterez une oreille attentive aux observations du député.

Il fait des déclarations très peu constructives, surtout en cette période difficile alors que nous parlons d'unité nationale et de propositions constitutionnelles. Il peut bien dire qu'on complote à Toronto pour détruire une société qui a son siège social au Québec, mais ce sont des inepties.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je ne vois pas à quoi vous faites allusion dans le discours du député ou ailleurs. Poursuivez. Vous avez encore une minute.

[*Français*]

**M. Della Noce:** Monsieur le Président, je vais tout simplement dire qu'un bon Budget, c'est garder des gens à l'emploi. Le gouvernement fait l'impossible pour créer des emplois au Québec et je trouve dommage que certains organismes fassent du grenouillage dans l'affaire. Cela ne les concerne nullement parce que cela se passe chez nous. Qu'on laisse l'administration de cela à des gars de chez nous et je demande aux syndiqués de se réveiller et de voir à leur affaire. Ne vous laissez pas mener par les autres; vous êtes de grands garçons, de grandes filles; occupez-vous de votre affaire! Je vais vous aider, je ne vous abandonnerai pas. Ne permettons pas qu'il se perde 2 200 jobs. En ces temps-ci, on n'en a pas les moyens!

Cela fait partie du Budget, cela fait partie de l'unité canadienne, qu'il s'agisse de l'Ontario, du Québec ou de la Nouvelle-Écosse. Personne ne peut se permettre qu'il y ait une perte de 2 200 emplois. Je vous remercie, monsieur le Président, je crois que mon point est clair.

[*Traduction*]

**M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord):** Monsieur le Président, j'ai prêté une oreille attentive aux propos du député.

Je me suis demandé si son discours tenait au fait que son gouvernement n'a pas été en mesure, au cours des sept dernières années et demie, de créer un environnement économique sain où syndicats, gouvernement et entreprises puissent travailler main dans la main.

**M. Della Noce:** Mon gouvernement fait tout d'une manière responsable. Nous avons négocié ici même. Nous avons les meilleurs éléments à Montréal. Nous entretenons des relations avec tous les syndicats. Nous avons un ministre de l'Emploi qui fait de son mieux pour m'aider, notamment dans le cas d'une personne que je connais personnellement. Le gouvernement fait exactement ce qu'il doit faire.

**M. Bevilacqua:** Ce n'est pas un environnement sain.

**M. Della Noce:** Je puis dire au député que tous les emplois que nous créons ne suffiront peut-être pas. Je voudrais dire qu'avant d'en créer d'autres, s'il y a quel-

qu'un qui peut me blâmer dans cette enceinte, ce serait le député de Chambly, celui de Toronto ou de York.

Vous pouvez me blâmer tant que vous voudrez. Vous pouvez blâmer le gouvernement. Ça fait partie du jeu. Nous sommes les méchants. Quoi qu'il arrive dans notre pays, c'est la faute de Mulroney. C'est ce qu'on entend, mais une chose est sûre. . .

**M. Nunziata:** Onze pour cent, ça ne trompe pas.

**M. Della Noce:** Oui, 11 p. 100 et 17 p. 100. Ça prouve que nous faisons quelque chose de bien. Si vous êtes populaire, ça veut dire que vous avez fait quelque chose de politiquement malhonnête.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, d'abord, je voudrais rappeler au député que tous, de ce côté-ci de la Chambre, ont le plus grand respect pour les entrepreneurs canadiens, qui travaillent parfois sept jours par semaine, 15 heures par jour, qui se battent contre les directeurs de banque, et qui font tout pour payer des salaires de même que pour réaliser des bénéfices en ces temps économiques difficiles. C'est bien à tort que le député nous accuse d'être insensibles aux difficultés des entrepreneurs.

Le député trouvera peut-être que la question que j'ai à lui poser est délicate, mais il me semble que ce dont notre pays a besoin à l'heure actuelle, c'est notamment d'investissements étrangers. Il faut que des capitaux étrangers soient mis à la disposition des entrepreneurs comme celui dont parle le député, de telle sorte qu'ils ne subissent pas de pressions indues. C'est ainsi qu'ils pourront dépenser et redonner du travail aux Canadiens.

Le député ne croit-il pas que l'une des principales raisons pour lesquelles l'investissement étranger a tellement diminué au Canada au cours des dix-huit derniers mois est que l'image que nous offrons au monde est celle d'un pays au bord de la sécession? Le député ne croit-il pas que le gouvernement devrait adopter une attitude plus constructive et sensibiliser les Québécois à la présence fédérale qui se manifeste dans leur province, comme dans toutes les autres, sous la forme de prêts et de subventions? On dirait que la population et les entrepreneurs du Québec croient que le gouvernement fédéral ne fait rien pour eux.

**M. Della Noce:** Monsieur le Président, lorsque j'avais la parole, mon collègue était attentif et ne m'a pas interrompu. J'ai beaucoup de respect pour cela. Quand j'ai fait allusion à certaines personnes, je ne visais pas les gens d'en face.

Mon collègue se demande quelle image nous projetons? Le Canada n'est pas en train de rétrécir. Nous sommes en pleine croissance. Notre pays est en pleine croissance. Il n'est pas en train de rapetisser. Trop de gens se mêlent de faire de la politique—et je ne puis parler que pour le Québec, car j'y suis tous les jours. Lorsqu'on lit dans *La Presse* du lundi 2 mars, à la page A7, ce témoignage raffiné d'une jeune fille qui dit travailler pour une entreprise contre seulement 15 000 $ ou 16 000 $ par année, en oubliant de signaler qu'elle ne travaille que 52 heures par mois et qu'elle dispose de 69 $ par jour pour les repas et de quatre heures pour faire du tourisme, cela n'aide nullement mes entreprises. C'est encore pire que l'image que vous avez essayé de me brosser.

**M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface):** Monsieur le Président, je suis extrêmement heureux d'être en mesure de me pencher aujourd'hui dans cette enceinte sur ce budget.

Avant que je m'attarde sur le fond de ce budget, je voudrais faire partager à mes collègues un rêve que j'ai eu la nuit dernière. Au moment où j'allais me mettre au lit, je savais que je devrais parler du budget aujourd'hui. Je me suis endormi peu après. J'ai rêvé que j'étais beaucoup plus jeune, que je vivais dans une petite ville de l'Alberta, si je ne m'abuse, et que j'avais besoin d'une automobile. Je devais en effet me rendre dans une autre localité et c'était la seule façon de le faire. Une fois là-bas, il me serait alors peut-être possible d'aller à l'école.

Je me suis donc rendu chez le premier vendeur venu. Or, j'y ai rencontré un autre jeune homme ayant pratiquement mon âge, près de la moitié de ce que j'ai maintenant, qui m'a accueilli avec un sourire chaleureux et une poignée de main engageante et m'a rapidement entraîné avec lui; il m'a dit qu'il avait exactement ce dont j'avais besoin, une merveilleuse auto d'occasion en excellent état. Je l'ai suivi et il m'a fait voir alors une très jolie petite auto bleue qui venait d'être repeinte et qui paraissait être en aussi bon état que le jour où elle était sortie de l'usine.

J'ai commencé à lui poser quelques questions pour savoir ce qu'il en était de l'état du moteur, des pneus, de la transmission et du train arrière par exemple. Il m'a dit de ne pas m'inquiéter à ce sujet, ajoutant que cette automobile allait me permettre de me rendre où je voulais et que je n'avais rien à craindre.

Étant donné que j'avais besoin d'un véhicule et qu'il était si convaincant, j'ai décidé, en fait, d'acheter cette auto. Ce qui s'est produit dans ce rêve, c'est que je me suis mis en route pour l'autre ville en question. Or, peu de temps après, il y a eu comme un cognement dans le moteur et je n'ai pu aller plus loin. J'ai fait effectuer la réparation. En examinant d'un peu plus près l'automobile et en la faisant vérifier par un mécanicien, j'ai appris que la transmission était sur le point de me lâcher.

• (1640)

Je tiens à vous dire qu'il y a beaucoup de similitudes entre ce rêve et le budget que nous sommes en train d'examiner. En effet, lorsqu'on gratte la surface, lorsqu'on y regarde de plus près, on trouve des problèmes. Je vais mettre de côté tout sectarisme et vous citer des gens indépendants qui ont examiné ce budget.

Voici ce qu'on dit par exemple dans *Maclean's*: «Après des semaines de consultation auprès de groupes intéressés, le ministre est parvenu à ce savant dosage d'avantages fiscaux mineurs et de compressions fiscales plutôt symboliques. En chiffres ronds, le budget prévoit des dépenses fédérales de 159,6 milliards de dollars, des recettes de 132,1 milliards et un déficit de 27,5 milliards, soit 2,5 milliards de plus que celui que M. Michael Wilson, le prédécesseur de M. Mazankowski, avait prévu pour 1992-1993.»

C'est une analyse que fait la revue *Maclean's* de ce qui se cache derrière les chiffres, et je remarque encore une fois les belles paroles du ministre.

Permettez-moi de passer maintenant à un article paru aujourd'hui dans *The Globe and Mail*: «Les familles d'assistés sociaux et de travailleurs pauvres tomberont encore davantage au-dessous du seuil de la pauvreté, indique l'analyse qu'a faite M. Ken Battle, président du Caledon Institute of Social Policy. M. Battle dit que le nouveau programme fédéral constitue une astuce électorale flagrante, car il permettra de hausser temporairement les chèques mensuels des familles à faible niveau l'année prochaine, lorsque des élections sont prévues.»

L'article dit ensuite: «Les propositions fédérales sont conçues pour faire croire qu'elles luttent contre la pauvreté chez les enfants.» Et plus loin: «L'absence d'indexation neutralisera entièrement les avantages éventuels.»

Voilà la similitude. L'automobile à laquelle j'ai rêvé avait l'air merveilleuse, mais en y regardant de près, j'y ai découvert les problèmes. En examinant ce budget, moi-même et d'autres personnes y découvrons les problèmes. Il s'agit d'un budget électoral. Certains l'ont appelé «budget préélectoral». Il fait habilement croire qu'il est très avantageux, alors qu'il l'est très peu.

Je voudrais encore citer un extrait d'une analyse qui a été faite.

[*Français*]

Voici, je cite: «Le grand allégement fiscal de Don Mazankowski se résume, en fait, à une réduction de deux dollars pour une famille avec deux enfants à charge qui ont des revenus annuels de 15 000 $, et à 15 $ pour une famille avec deux enfants à charge qui ont des revenus annuels de 30 000 $.» Le ministre des Finances s'attend-il vraiment à des applaudissement pour des mesures fiscales aussi dérisoires?

Selon mon collègue, le député de Windsor-Ouest, le ministre jette de la poudre aux yeux.

Le gouvernement nous dit qu'il augmentera les prestations familiales de 2,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, il ne nous dit pas qu'il a amputé les prestations familiales de 3,5 millions de dollars au cours des cinq dernières années.

Je continue avec une citation de mon collègue Paul Martin, porte-parole adjoint aux Finances. Il a dit que le nouveau budget n'inspire guère confiance aux entreprises. Les petits réaménagements de la fiscalité ne pèsent pas lourd face au taux d'intérêt élevé et au dollar élevé. Il a ajouté que le Budget néglige, à toutes fins utiles, les deux domaines qui engagent l'avenir économique du Canada, à savoir la recherche, le développement et la formation.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit, c'est un budget très bien poli, mais lorsque vous le regardez d'un peu plus près, vous voyez qu'il a beaucoup de défauts, beaucoup d'imperfections. On ne saurait encore se prononcer sur les capacités du ministre des Finances, mais comme vendeur, comme personne chargée de vendre le budget, c'est un assez bon départ. Autrement dit, il n'a pas perdu la main.

Les députés ont certainement tous remarqué que pratiquement tous les ministres ont fait d'éloquentes déclarations sur nombre de questions touchant l'économie. Dans les discours du Trône, il y a toujours eu des références au développement économique, régional ou autre.

Il y a aussi eu toutes sortes de déclarations éloquentes à la Chambre des communes, lors de discours dans tout le pays et à l'occasion de diverses initiatives de relations publiques comme Prospérité Canada. Les conservateurs font de beaux discours sur la productivité, sur la compétitivité et sur la mondialisation, mais je me demande vraiment s'ils savent de quoi ils parlent.

Regardons ce qu'ils ont fait. Nous savons qu'ils ont augmenté les taxes et les impôts 33 ou 34 fois. Les gens sont très mécontents de gagner moins aujourd'hui qu'ils ne gagnaient il y a quelques années. Pourtant, nous savons aussi que, en dépit de toutes ces augmentations d'impôts, le déficit est pratiquement au même niveau qu'il était. Nous savons que la dette a plus que doublé, alors que les recettes sont le double de ce qu'elles étaient, lorsque le gouvernement a pris le pouvoir il y a un peu plus de sept ans.

Il y a les pauvres—qui sont encore cinq millions à vivre au seuil de la pauvreté ou au-dessous—, les chômeurs—qui sont environ 1,5 million—et les assistés sociaux—soit à peu près deux millions. Il y a ceux qui font faillite—le nombre des faillites de particuliers et d'entreprises atteint des sommets inégalés—et ceux qui comptent sur les banques d'alimentation, ce qui représente encore deux millions de Canadiens. Dans bien des cas, ces gens sont des femmes, des enfants ou des jeunes, et cela me désole.

Or, qu'y a-t-il dans ce budget? Un budget contient habituellement des mesures pour ceux qui ont peu, pour ceux qui perdent pied. Qu'y a-t-il dans ce budget pour les pauvres? En vérité, il n'y a rien du tout. Il n'y a rien non plus pour les chômeurs, pour les assistés sociaux, pour ceux qui recourent aux banques d'alimentation, pour ceux qui déclarent faillite, pour les agriculteurs, pour nos pêcheurs de l'Atlantique ni pour la petite entreprise. On ne réserve que des souffrances pour les Manitobains.

Ce budget est comme une automobile, c'est-à-dire qu'une fois qu'on commence à s'en servir et à l'examiner, on découvre les problèmes. En effet, ce budget recèle beaucoup de problèmes qui ne font pas encore jour. J'en ai cité quelques-uns. Par exemple, on repense l'aide aux familles, mais, avec le temps, on constatera que ces familles seront perdantes. On donne quelque chose maintenant, mais avec le temps, les familles subiront une perte considérable.

Nous savons aussi que le gouvernement a éliminé le programme des coopératives d'habitation, qu'il a réduit le budget ordinairement consacré à l'habitation. Par contre, il a facilité l'achat d'une maison pour certains qui avaient investi dans des fonds de retraite, en prévision de l'avenir. Permettez-moi de rappeler une analyse qui a été réalisée relativement aux réductions dans le secteur de l'habitation.

[*Français*]

Et je cite: «En rayant de la carte le logement social et le Programme du logement coopératif, ce gouvernement vient également de faire disparaître des milliers d'emplois dans les secteurs de la construction et de la fabrication. Le nombre d'emplois qui seront créés dans le secteur de la construction suite à l'entrée en vigueur du Programme d'accès à la propriété sera à peu près égal au nombre d'emplois qui seront perdus suite aux compressions affectant la construction de logements».

[*Traduction*]

Donc, le gouvernement donne d'une main, prend de l'autre, et en fin de compte, il n'y a pas de vrais gagnants. Les allocations familiales sont disparues, mais encore là, si on analyse le budget, on constate qu'avec le temps, les grands perdants sont les familles.

Prenons par exemple le secteur de la santé. Après avoir dit qu'il ne toucherait pas à la formule des transferts, qu'a fait le gouvernement en 1986? Il l'a réduite de 2 p. 100, puis de 1 p. 100. Ensuite, il l'a gelée. Si on prend la période allant de 1986 à 1995, qu'obtenons-nous? Une réduction d'environ 30 milliards de dollars des transferts au chapitre de l'enseignement et de la santé. On parle d'un rapport d'environ 2 contre 1: 10 milliards de moins pour l'enseignement, et 20 milliards de moins pour la santé. C'est ce qui arrive dans le secteur de la santé.

Regardons maintenant ce que le budget réserve aux étudiants. J'ai déjà indiqué que les réductions des transferts se poursuivent. Rappelons-nous que les réductions de 1986 à 1995 s'élèvent en gros à 9 milliards de dollars par année, et qu'elles sont d'environ 250 millions de dollars pour cette année-ci seulement. Il y a moins pour la formation et le recyclage, malgré le nombre record de chômeurs et d'assistés sociaux.

• (1650)

Le gouvernement dit qu'il consacre plus d'argent à la recherche et au développement, et parle de 240 millions de dollars sur cinq ans. Oui, c'est facile à dire, 240 millions de dollars de plus pour la recherche et le développement sur cinq ans, parce qu'il a réduit à nouveau les paiements de transferts au chapitre de l'enseignement de 250 millions de dollars, pour une année. Je serais un homme d'affaires très riche si je pouvais augmenter mes recettes de cette façon. Et c'est exactement ce que le gouvernement a fait.

Il faut aussi parler de la destruction d'organisations clés comme le Conseil économique du Canada et le Conseil des sciences du Canada, qui sont indispensables pour planifier notre avenir et faire en sorte que nous fassions le plus de choses possible pour bâtir notre pays, pour relancer l'économie et pour remettre les gens au travail. Oui, remettre les gens au travail.

Non seulement les étudiants d'aujourd'hui reçoivent-ils moins d'argent à cause de la réduction des transferts à l'intention des collèges et des universités, mais encore ils doivent payer cette taxe sur les produits et services qui s'applique aux livres et aux fournitures. J'ai proposé l'élimination de la taxe sur les produits et services, du moins dans le cas des livres. Nous devrions peut-être, par souci de générosité, exonérer tous les imprimés.

Ce budget contient un autre point intéressant. Il parle des frais d'administration de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. Vous vous en rappelez sûrement. Nous en avons beaucoup parlé. Je vois sourire l'un de mes collègues dont je tairai le nom. Je sais pourquoi il sourit. C'est parce qu'il sait très bien que l'élimination de ces frais de 3 p. 100 permettra effectivement aux étudiants d'épargner en gros 20 millions de dollars. J'ai fait un calcul rapide et mon estimation est assez juste. Par contre, la suppression du délai de grâce de six mois sans intérêt rapportera probablement au gouvernement 30 millions de dollars. Ainsi, on donne 20 millions de dollars d'une main et on en prend 30 millions de l'autre, puis on dit aux étudiants: «Ne sommes-nous pas des gens fantastiques?» Je regrette, les amis, ça ne marche pas. Je reviens donc à l'analogie que j'ai faite avec la voiture d'occasion. Vous savez, je conduisais cette voiture en rêve. Le moteur a lâché, puis

la transmission et le train arrière. Finalement, rien n'allait plus. Quand on se penche sur le budget, il tombe en morceaux.

C'est un autre exemple de quelque chose qui paraît bien dans le budget, ce cadeau de 20 millions de dollars pour les étudiants. Pourtant, on leur enlève 30 millions de dollars d'une autre façon. Si ce n'est pas malhonnête, le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est absolument trompeur et ce n'est certainement pas ainsi qu'on tient ses promesses.

On parle de l'augmentation des crédits. Examinons ces crédits. Je pense qu'il s'agit de 20 dollars par mois. Je ne veux pas insulter le gouvernement, mais vous savez, rien n'a changé depuis des années, tandis que le coût de la vie a fait des pas de géant. Quand on en donne un peu, croyez-moi, c'est fort apprécié, mais il ne faut tout de même pas prétendre qu'on en donne plus que ce que l'on voit. Vous ne réussirez pas à me le faire croire, pas plus qu'aux jeunes Canadiens.

Regardez les hausses des frais de scolarité. Peu importe votre point de référence, ces frais ont augmenté à une vitesse accélérée. Ils ont augmenté de pourcentages bien supérieurs au taux d'inflation, ce qui a mis beaucoup d'étudiants dans l'embarras. Nous parlons souvent des frais de scolarité, mais rarement des frais connexes, c'est-à-dire de toutes les autres dépenses des étudiants. Je viens de commencer une analyse de ces frais et je peux déjà faire part à mes collègues de deux constatations qui seront peut-être utiles.

Tout d'abord, tous ces autres frais sont probablement supérieurs aux frais de scolarité. Deuxièmement, j'ai l'impression—je n'ai pas terminé mon analyse—qu'ils augmentent plus rapidement que les frais de scolarité. Donc, les étudiants sont aux prises avec des augmentations de frais de scolarité et de frais connexes, avec de nouveaux frais et le reste.

Les conséquences? Le niveau d'endettement des étudiants est sidérant. Je me suis entretenu avec l'un d'eux la semaine dernière, qui a une dette de près de 50 000 $. Il s'agit d'un étudiant de deuxième ou de troisième cycle. Les étudiants sont très endettés. Il n'est pas rare qu'ils aient une dette de 20 000 $ ou de 25 000 $. Pouvez-vous vous imaginer, au sortir de l'université, avec une pareille dette sur le dos, un tel carcan?

Mais je veux dire autre chose au sujet des étudiants. Nous aurons un programme d'emplois d'été. Les journaux l'ont annoncé. Les formules d'inscription sont distribuées dans les bureaux de la CEIC.

Je trouve tout à fait intriguant qu'aucun budget n'ait encore été annoncé. Pourquoi? Normalement, on annonce le budget, puis au moment où l'on envoie les formulaires de demandes, on précise généralement de combien on dispose. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait pour ce programme?

Est-ce que ça veut dire que le Cabinet est déchiré par des luttes intestines parce que certains conservateurs généreux veulent y mettre plus d'argent, convaincus qu'ils sont de l'importance pour les étudiants de travailler afin d'élargir leurs horizons et leurs connaissances et d'obtenir les ressources financières dont ils ont besoin?

Existe-t-il une autre aile du parti qui veut au contraire réduire le financement pour ne pas accroître le déficit? La bataille fait rage et, pendant ce temps, mes collègues, les étudiants et moi sommes là à nous demander de combien ce programme disposera. Je demande au gouvernement de l'annoncer le plus tôt possible.

Je lui demande également de jouer cartes sur table, sans rien cacher. Je n'ai aucune objection à ce que le gouvernement révèle ce qu'il est réellement en train de faire et quelles en seront les conséquences. Ce qui me dérange, c'est la façon dont il le présente si joliment et l'enrobe si délicatement de petits rubans de couleur. C'est très beau, mais ce n'est pas la vérité: c'est un artifice et c'est trompeur.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi il ne veut pas dire la vérité. Ce n'est pas un budget au vrai sens du terme, c'est un budget pour la galerie. Mes collègues vont être contents que certains d'entre nous posent des questions. Que feriez-vous? Nous pourrions commencer par dire les choses telles qu'elles sont. Ça serait apprécié. Je sais que c'est toujours très tentant d'exagérer et de dire qu'on a fait plus que ce qu'on a vraiment fait. Je suppose que cela présenterait de grands avantages si on l'appellait vraiment par son nom.

Un grand nombre d'entre vous savent que, même si les taux d'intérêt ont baissé, et il faut qu'ils baissent encore, il existe encore un écart important entre les taux d'intérêt américains et les nôtres. Il faut se pencher sur la question. Le dollar est extrêmement élevé, ce qui cause de

véritables difficultés pour vendre nos produits à l'étranger.

La plupart d'entre vous reconnaissent aussi que nous avons besoin d'investir énormément dans le domaine de l'enseignement, de la formation et du recyclage, de la recherche et du développement ainsi que des sciences et de la technologie. Si nous voulons montrer la voie au lieu de suivre simplement le mouvement, c'est le chemin que nous devons suivre.

Nous avons besoin d'étendre nos marchés et d'aller au-delà des États-Unis, parce que bien que ce pays soit un voisin très important, un partenaire commercial très important, c'est comme si on mettait tous ses oeufs dans le même panier, ce qui n'est pas à recommander. Ce n'est pas bon du tout.

Naturellement, il faut que nous voyions si c'est maintenant le moment favorable, étant donné ce qui se passe avec les États-Unis à propos du bois d'oeuvre et d'autres problèmes, pour dire à ce pays que cet accord entre le Canada et les États-Unis doit être renégocié.

[*Français*]

Monsieur le Président, je ne faisais que commencer, mais je réalise que mon temps de parole est terminé.

**M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté):** Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon collègue pour son discours que j'ai écouté très attentivement. Je suis, en partie, pas mal d'accord avec lui. Mais, à certains moments, quand nous sommes rendus aux États-Unis avec ses chiffres, il me permettra de ne pas toujours être à cent pour cent d'accord avec lui. Mais il a touché un problème, un point où même son collègue dit:

[*Traduction*]

Ce pays est-il en train de rétrécir? Ce pays est en train de croître. Mais comment pouvons nous remettre l'économie sur pied quand, dans ma région, à une trentaine de kilomètres de mon bureau, un syndicat a refusé une augmentation de 4,5 p. 100 à cette époque de l'année?

Une augmentation de 4,5 p. 100 quand ces gens gagnent à l'heure actuelle jusqu'à 22,14 $ de l'heure et ont un salaire garanti de 65 heures par mois? S'ils travaillent 52 heures, ils touchent un salaire correspondant à 62. Au lieu de 19,08 $ de l'heure, il pourraient à 1 ou 2 p. 100 près gagner—si mes calculs sont exacts—22,14 $ de l'heure. S'ils travaillaient comme nous 60 heures par semaine, ils feraient un salaire de 90 000 $.

• (1700)

[*Français*]

**M. Duhamel:** Monsieur le Président, je tiens à remercier chaleureusement mon collègue pour sa question, parce qu'elle est très sérieuse, et je vais essayer de lui répondre très sérieusement.

[*Traduction*]

Tout d'abord, je ne pense pas que vous vouliez insinuer que tous les syndicats sont semblables à celui que vous avez mentionné. Je pense que c'est très important.

Je crois que vous, moi et les autres, reconnaîtrons que, quel que soit le groupe auquel nous avons affaire, quand les gens goûtent au pouvoir, voire parfois en ont beaucoup, il n'en font pas usage de façon aussi judicieuse qu'ils le devraient.

Je ne porte aucune accusation en ce qui concerne ce syndicat car j'ignore les détails que vous m'avez rapportés. Mais nous devons reconnaître que peu importe qu'il s'agisse d'un syndicat, d'un gouvernement, d'un parti politique ou d'une grande entreprise, il est des gens qui ne sont pas toujours aussi réceptifs ou aussi affables qu'ils devraient l'être. Ils ne voient pas toujours le monde comme ils devraient peut-être le faire. Peut-être pensent-ils d'abord à leurs intérêts, et seulement après à ceux des personnes qu'ils représentent, ce qui n'est pas juste.

En ce qui concerne le taux horaire, il semble assez intéressant, mais il ne faut pas oublier une chose. Nous travaillons tous deux de nombreuses heures et nous touchons un traitement raisonnable, qui me satisfait pleinement. Toutefois, parmi ces gens, il y en a peut-être qui ne peuvent pas travailler d'aussi longues heures que nous, même s'ils le voulaient. Il ne faut pas l'oublier, c'est très important.

De plus, même s'ils pouvaient faire de longues heures, j'ai l'impression que leur travail n'est pas toujours très intéressant. Ce n'est pas une raison pour ne pas travailler. Je vous assure que j'ai occupé plusieurs emplois qui étaient loin d'être aussi intéressants que celui-ci, et je leur ai pourtant consacré beaucoup de temps. Il faut admettre que, dans certains cas, il est particulièrement difficile et même néfaste pour un employé de faire plus de 40, 50, 60 ou 70 heures par semaine.

Je voudrais faire valoir un dernier point qui est également très important. Nous devons tous être très sensibles à la situation actuelle. Les citoyens pensent que les hommes et les femmes politiques vivent grassement, et je ne fais pas cette affirmation par esprit de parti. Les citoyens n'ont pas l'impression que nous nous serrons la ceinture autant qu'eux; ils se sentent plus démunis. Il faut donc comprendre que, si nous ne donnons pas l'exemple, ils demanderont davantage. Je crois qu'un peu de douceur, un peu de gentillesse s'impose. Il faut tendre la main, communiquer davantage et tenter de comprendre que nous devons mettre un peu d'eau dans notre vin, sinon nous aurons énormément de difficultés non seulement sur le plan constitutionnel, mais aussi au niveau économique et à d'autres points de vue.

[*Français*]

**M. Phillip Edmonston (Chambly):** Monsieur le Président, en parlant du Budget, mon honorable collègue a dit qu'il fallait justement dépenser un certain montant d'argent pour les étudiants afin de les aider dans différents programmes. Je le comprends, et cela est normal. Mais une chose que je n'ai pas entendue, c'est que nous devrions donner l'exemple nous-mêmes par des coupures spécifiques, parce que notre gouvernement coûte extrêmement cher.

En parlant de choses spécifiques,—j'espère que le député de Laval-Est va comprendre cela—c'est qu'en faisant des coupures, nous devons commencer par nous-mêmes. Je veux poser une question à mon honorable collègue, et j'aimerais bien avoir une réponse précise là-dessus, parce que j'ai beaucoup d'admiration pour lui. On a travaillé tous les deux sur le Comité Beaudoin-Dobbie. Il a fait un travail remarquable, d'ailleurs.

Aujourd'hui, la Chambre des communes coûte environ 236 millions de dollars par année. En 1986-1987, cela coûtait 187 millions. C'est une augmentation incroyable! Il y a différents programmes, par exemple, par lesquels à la Chambre des communes nous pouvons envoyer des dépliants à tous nos électeurs et électrices, quatre fois par année, et cela coûte environ 4,7 millions de dollars. Est-ce qu'il ne serait pas une meilleure idée, pour couper les dépenses de la Chambre, de simplement mettre quelques annonces dans les journaux locaux? Cela aiderait les journaux locaux, et vous savez qu'ils en ont besoin. Deuxièmement, pourquoi ne pas convoquer des conférences de presse quand on a des choses à dire? C'est mon premier exemple.

J'ai un deuxième exemple. L'ancien premier ministre libéral reçoit aujourd'hui une pension de 81 000 $, plus le salaire de député. Est-ce que cette pension, maintenant qu'il travaille comme député, ne devrait pas commencer après qu'il a pris sa retraite? Comment un ancien premier ministre libéral pourrait-il avoir deux salaires, et surtout une pension?

S'il est vrai que nous devons donner l'exemple, nous, ici dans cette Chambre, ne devrions-nous pas commencer par nous-mêmes? Est-ce que vous êtes d'accord? Et je sais que vous devrez faire montre de courage pour dire oui.

**M. Duhamel:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question et ses commentaires extrêmement généreux à l'égard de mon travail sur le Comité constitutionnel.

Écoutez, il y a un ancien premier ministre libéral qui reçoit une pension, mais il y a aussi un ancien chef de votre parti qui reçoit une pension et qui occupe un excellent poste, et il s'agit de M. Broadbent pour lequel j'ai beaucoup d'admiration. Il y a également des ministres du gouvernement, tels que M. Nielsen à ce moment-ci qui reçoit une pension généreuse, je crois, car il a été député pendant de nombreuses années et ministre également.

**M. Edmonston:** Oui, mais ils ne sont plus députés.

**M. Duhamel:** Non, je sais, mais ils ont maintenant un emploi. Donc, tout cela pour vous dire qu'il y a des membres de chaque parti, je crois—et j'en ai nommé quelques-uns—qui ont travaillé ici et qui reçoivent une pension et quelquefois, ils détiennent des emplois à l'extérieur.

**M. Edmonston:** Mais ils ne sont pas toujours députés!

**M. Duhamel:** Non, non, mais attendez, je continue. Je serais prêt à regarder n'importe quelle mesure qui permettrait d'étudier en profondeur le système de pension.

Vous savez, il y a quelques mois, moi et mon collègue, le député d'Edmonton-Sud-Ouest, avons fait le suivi d'un projet de loi et on a parlé des pensions. On n'a pas été méchants, on a simplement demandé s'il y avait une meilleure façon de le faire. J'ai noté que votre chef, finalement, récemment, a commencé à en parler. Donc, tout cela pour vous dire que je suis prêt à l'étudier de façon honnête, en profondeur et sérieusement. J'ai même écrit un article à cet égard, lequel je serai prêt à partager avec mon collègue.

En ce qui concerne les dépliants, eh bien écoutez, encore là je serais prêt à étudier cette question, mais si on regarde le coût des dépliants, au nombre de quatre par année, je crois qu'il serait très important de tenir nos commettants et nos commettantes informés de ce qui se passe ici à la Chambre des communes et ailleurs au pays. C'est très important.

Je préférerais qu'on étudie le Budget qu'utilise le gouvernement pour annoncer ses prévisions budgétaires et ses autres projets. Cela dépasse mon petit budget pour mes quatre dépliants des centaines de fois!

Donc, si on veut être sérieux, il faut regarder les grandes dépenses et je suis tout à fait d'accord avec le principe que vous avez mentionné, soit qu'il est important qu'on puisse se serrer la ceinture, qu'on puisse donner l'exemple, car si on ne donne pas l'exemple, pourquoi est-ce que les gens qui nous regardent, qui nous appuient quelquefois, voudraient le faire, eux? C'est tout à fait contradictoire.

C'est nous qui devons donner l'exemple et je suis prêt à le faire, je suis même disposé à participer et à faire des suggestions dans un nombre de domaines. J'ai déjà commencé à le faire et il me fera plaisir de continuer.

[*Traduction*]

**M. John Reimer (Kitchener):** Monsieur le Président, lorsque notre gouvernement a été porté au pouvoir il y a sept ans et demi, les plus grands défis auxquels nous avions à faire face consistaient à rétablir la responsabilité financière, puis à créer un climat favorable à une économie plus dynamique, flexible, innovatrice et compétitive, et enfin à créer des emplois.

**Une voix:** Qu'est-il arrivé?

**M. Reimer:** Si le député veut savoir ce qui est arrivé, il n'a qu'à écouter le reste de ce que j'ai à dire.

Le défi était de taille, et ce n'est pas peu dire. Le gouvernement avait perdu le contrôle du déficit fédéral et de la dette nationale. Entre 1981 et 1984, le déficit annuel avait grimpé de 14,7 à plus de 38,5 milliards de dollars. La dette nationale avait doublé et augmentait au rythme de 26 p. 100 en moyenne par année. De même, le gouvernement avait perdu le contrôle de ses dépenses.

Pendant les quatre années précédant notre arrivée au pouvoir, les dépenses de programmes avaient augmenté à un taux annuel moyen de 14,6 p. 100, soit un taux bien supérieur à celui de l'inflation et suffisant pour faire doubler les dépenses en cinq ans.

Si on avait laissé se poursuivre cette tendance, les résultats auraient été catastrophiques aujourd'hui. Cela aurait eu pour effet cumulatif d'alourdir notre dette nationale de 445 milliards de dollars. Cela veut dire que nous aurions aujourd'hui une dette de près de 900 milliards de dollars, soit plus du double de ce qu'elle est présentement, si nous nous étions contentés de poursuivre le programme libéral de nos prédécesseurs.

• (1710)

Par conséquent, si nous avions continué de dépenser comme l'avaient fait les libéraux, non seulement notre dette serait plus du double aujourd'hui, mais le budget des dépenses de cette année atteindrait près de 289 milliards, c'est-à-dire 129 milliards de plus que les 160 milliards que nous prévoyons dépenser cette année.

En fait, notre gouvernement a réduit les dépenses de programmes dans tous ses budgets depuis l'énoncé de politique économique de novembre 1984. Dans cette déclaration de 1984, nous avons réduit les dépenses de 4,2 milliards de dollars, et dans notre premier budget qui a suivi en mai 1985, nous les avons réduites de 2 milliards encore. Dans le budget actuel, nous réduirons les dépenses d'encore un milliard de dollars cette année, et de 7 milliards au cours des cinq prochaines années.

Sachant que les Canadiens ne voulaient pas laisser une dette écrasante en héritage à leurs enfants et à leurs petits-enfants, il était indispensable que notre gouvernement agisse, et c'est ce qu'il a fait. Depuis 1984, nous avons maintenu l'augmentation annuelle moyenne des dépenses à 3,9 p. 100, soit un taux inférieur à celui de l'inflation au cours de cette période de sept ans qui s'établit à 4,6 p. 100 entre 1984 et 1992. On n'a qu'à comparer cette augmentation annuelle moyenne de 3,9 p. 100 des dépenses de programmes à l'augmentation annuelle moyenne de 13,8 p. 100 sous les libéraux de 1969 à 1984.

Le budget actuel prévoit également une diminution de 5 p. 100 du traitement ministériel pour le premier ministre et tous les ministres. En plus de cela, le premier ministre, les ministres du Cabinet et tous les députés ne toucheront aucune hausse de traitement cette année. Par ailleurs, et c'est là quelque chose que très peu de Canadiens savent, le premier ministre a remboursé un total de 55 155 $ au gouvernement du Canada depuis 1984 pour l'achat d'aliments consommés par lui-même, sa famille et des invités personnels au 24 Sussex. Aucun autre premier ministre du Canada n'a fait cela auparavant.

En 1985, le premier ministre et les ministres du Cabinet ont subi des baisses de traitement de 15 p. 100 et de 10 p. 100 respectivement, et tous les députés ont vu leur salaire diminuer de 1 000 $. Je suis certain que, si vous interrogiez les députés qui étaient ici à ce moment-là, vous constateriez qu'aucun d'entre eux n'a reçu de commentaires positifs à cet égard.

Il est aussi important de rappeler à tout le monde que, il y a quelques mois, le gouvernement a présenté une mesure visant à plafonner à 3 p. 100 la croissance annuelle des dépenses de programmes au cours des cinq pro-

chaines années. Cela prouve encore une fois que nous sommes déterminés à limiter les dépenses publiques.

Aucune administration publique au Canada ne peut se vanter d'en avoir fait autant. En fait, en Ontario, ma province, les dépenses de programmes ont connu une croissance annuelle moyenne de 10 p. 100 sous le gouvernement libéral de David Peterson. Aujourd'hui, les dépenses du gouvernement socialiste néo-démocrate du premier ministre Bob Rae augmentent au rythme de plus de 13 p. 100 par année.

Par ailleurs, si on compare le taux de croissance annuel des dépenses de programmes de notre gouvernement au cours des sept dernières années, soit 3,9 p. 100, à celui enregistré lorsque le chef de l'opposition était ministre des Finances, il est intéressant de noter qu'il était presque le double, soit 7,6 p. 100.

Ce qui est peut-être plus grave encore, lorsque le chef de l'opposition était président du Conseil du Trésor, le taux de croissance annuel moyen des dépenses de programmes était de 13,7 p. 100. On n'a pas besoin de me croire sur parole pour ce qui est du rendement du chef de l'opposition en tant que président du Conseil du Trésor. Permettez-moi de vous citer ce que le vérificateur général du Canada avait à dire au sujet de sa façon d'administrer le Trésor.

Voici ce qu'a déclaré le vérificateur général du Canada: «J'ai bien peur que le Parlement et, très certainement, le gouvernement n'aient perdu ou failli perdre le contrôle des finances publiques.» Voici ce qu'il a ajouté: «La gestion fédérale et la surveillance exercée par le gouvernement du Canada laissent grandement à désirer.» Voilà ce que le vérificateur général a déclaré lorsque le chef de l'opposition était le président du Conseil du Trésor.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a 10 ans, l'inflation dépassait 10 p. 100, alors qu'en janvier 1992, elle était de 1,6 p. 100. Il y a 10 ans, les taux d'intérêt étaient de 19,5 p. 100, alors qu'ils sont aujourd'hui de 8,25 p. 100.

Autrement dit, le détenteur d'une hypothèque d'un an de 75 000 $, dont le taux était de 8,25 p. 100 en février 1992, économise mensuellement 310 $, comparativement au mois de mai 1990, lorsque le taux hypothécaire était de 14,25 p. 100. Imaginez la difficulté de renouveler une hypothèque il y a 10 ans, lorsque les libéraux étaient au pouvoir et que les taux atteignaient 19,75 p. 100, eux qui sont de 8,25 p. 100 aujourd'hui.

Contrairement aux mythes et aux idées fausses que colportent l'opposition, selon Statistique Canada, le nombre de Canadiens vivant au-dessous du seuil de la pauvreté a chuté de 570 000 depuis 1984 et il compte 23 000 enfants de moins. Après rajustement en fonction de l'inflation et après impôt, le revenu disponible par habitant a augmenté de 1 263 $ en dollars constants de 1986, comparativement à 1984.

Nous entendons beaucoup parler de catastrophe, mais certaines réalisations du gouvernement ont été extrêmement efficaces. On peut alors se poser la question suivante: Pourquoi la dette nationale continue-t-elle de grossir? Pourquoi a-t-elle plus que doublé depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, comme l'opposition se plaît à le rappeler?

La dette a effectivement doublé. En fait, elle est passée de 206 milliards à 420 milliards de dollars depuis sept ans. L'intérêt composé sur la dette initiale de 206 milliards de dollars représente à lui seul la somme de 239 milliards de dollars.

Depuis 1987, notre gouvernement n'a pas contribué un traître cent au problème de la dette. En 1984, nous avons eu un déficit budgétaire de 16 milliards de dollars. L'année suivante, le déficit était ramené à neuf milliards de dollars et, deux ans plus tard, à quatre milliards de dollars. Cependant, depuis ce temps, nous avons eu un excédent budgétaire tous les ans.

Cette année, l'excédent sera de 12,7 milliards de dollars, et on prévoit qu'il atteindra les 36 milliards de dollars en 1996, dans quatre ans. Le gouvernement sera alors enfin en mesure d'éponger la dette nationale. Il n'aura plus besoin d'emprunter pour payer les intérêts sur la dette, mais pourra payer les intérêts et faire diminuer le capital.

En ma qualité de membre du caucus du Parti conservateur chargé des questions familiales, je voudrais en outre attirer votre attention sur l'un des éléments essentiels du budget, soit le nouveau programme d'aide à la famille et aux enfants. La prestation pour enfants qui a été annoncée dans le budget constitue une amélioration sensible de l'aide que le gouvernement fédéral offre aux familles. Ce programme s'adresse à ceux qui en ont le plus besoin: les familles à faible revenu et à revenu moyen.

Il intègre les allocations familiales et l'aide fiscale en une seule prestation qui sera versée tous les mois, généralement à la mère, pour les enfants de moins de 18 ans. La prestation sera exonérée d'impôt, contrairement aux allocations familiales actuelles, qui sont imposables.

Prenons, par exemple, le cas d'un père et d'une mère ayant deux enfants âgés respectivement de 1 et 4 ans. Le revenu familial s'élève à 40 750 $. À l'heure actuelle, la mère touche 69,76 $ par mois, et le père paie de l'impôt sur ce montant, moins le crédit d'impôt pour enfants, qui est de 71 $ par enfant. La mère reçoit un crédit d'impôt pour enfants remboursable de 882 $ après avoir produit sa déclaration de revenus. La prestation totale est de 1 599 $. Cependant, en vertu des mesures proposées dans le budget, la mère recevra un chèque mensuel de 143,83 $, au lieu de 69,76 $. Ce montant ne sera pas imposé et se montera à 1 762 $, soit un gain net de 163 $ par année. La prestation est plus élevée, et le système, simplifié.

• (1720)

De plus, la déduction pour frais de garde d'enfants passera de 4 000 $ à 5 000 $, pour les enfants âgés de moins de 7 ans, et de 2 000 $ à 3 000 $, pour les enfants âgés de 7 à 14 ans.

Ces modifications profiteront aux familles à faible revenu et à revenu moyen ainsi qu'à toutes les familles dont le revenu net est inférieur à 68 000 $ par année environ.

De plus, les couples de fait n'auront plus un avantage sur les couples mariés en ce qui concerne les impôts. Le gouvernement défend la famille traditionnelle en éliminant les désavantages que celle-ci subissait sur le plan fiscal.

On a prétendu que ce budget n'était pas de nature à accroître la confiance ou à créer des emplois. Je ne suis absolument pas de cet avis. Je voudrais m'expliquer là-dessus. Pour ce faire, je vais montrer ce que ce budget va apporter à l'Ontario. On verra bien alors que j'ai raison.

Les sept millions de contribuables que compte la province bénéficieront tous d'une baisse d'impôt sur le revenu des particuliers grâce à la réduction de la surtaxe. Celle-ci passera de 5 à 4 p. 100 de l'impôt de base cette année, et de 4 à 3 p. 100 l'année suivante.

Nous allons affecter 230 millions de dollars de plus dans le domaine de la recherche et du développement, afin de favoriser les investissements rentables en Ontario.

Nos prestations aux 4,2 millions de familles et aux 3,4 millions d'enfants de l'Ontario seront simplifiées, rationalisées et augmentées de 400 millions de dollars par an à l'échelle nationale. Ces familles auront donc plus d'argent à dépenser, ce qui aura pour effet de stimuler l'économie et de créer des emplois.

Nous aiderons les familles ontariennes à acheter une maison en leur permettant de retirer jusqu'à 20 000 $ de leur REER, ce qui aura pour effet de créer des emplois dans l'industrie de la construction et dans d'autres secteurs connexes.

Grâce au budget, le fardeau fiscal des 18 000 fabricants et transformateurs de l'Ontario sera réduit de 1 p. 100 en janvier 1993 et d'un autre 1 p. 100 en janvier de l'année suivante.

Nous allons faire passer le taux d'amortissement des machines de fabrication et de transformation de 25 à 30 p. 100, afin d'accroître les possibilités de développement et de créer encore plus d'emplois. Cette mesure vient s'ajouter à l'augmentation de 30 à 40 p. 100 de la déduction pour amortissement dans l'industrie du camionnage que nous avons annoncée en décembre.

Nous adopterons de nouvelles mesures d'aide à la petite entreprise et doublerons le plafond des prêts accordés aux petites entreprises, plafond jusqu'ici fixé à 100 000 $.

Nous offrirons d'autres avantages fiscaux aux 322 000 étudiants ontariens au niveau postsecondaire, afin de nous assurer une main-d'oeuvre encore plus qualifiée.

Voici, en bref, ce que je veux faire ressortir. Bien qu'elles n'aient rien de bien spectaculaire, ces mesures, prises globalement, ne manqueront pas de susciter l'espoir et de créer des emplois. Je ne suis pas le seul à penser ainsi. C'est aussi l'avis de gens comme John Bulloch, le président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, et je cite: «Je pense que nous pouvons être assez confiants que les emplois seront mieux protégés grâce à ce budget.»

«Cela améliorera la situation pour les investissements au Canada» selon le président de l'Association des manufacturiers canadiens. Pour le président du Conseil canadien du commerce de détail, ce qu'il y a de plus important dans ce budget, c'est l'impulsion donnée aux dépenses de consommation.

De ces opinions et des mesures que je viens d'énumérer, il ressort que tout cela favorisera l'investissement, intensifiera les dépenses de consommation et, en définitive, créera plus d'emplois.

Au cours de la dernière année, on a beaucoup parlé des répercussions de la TPS sur notre économie. À cet égard, j'aimerais citer l'éditorial du *Globe and Mail* du 31 décembre 1991.

> Une taxe inflationniste? Pas du tout. L'inflation devait atteindre un pourcentage de deux chiffres, selon le président du Syndicat canadien de la Fonction publique. Or, elle a chuté à moins de 2 p. 100 depuis le printemps dernier, cela sur une base annualisée.
>
> Une ponction fiscale? Pas du tout. Il vaut la peine de le répéter. La TPS n'est pas une nouvelle taxe. Elle remplace une ancienne taxe, la taxe sur les ventes des fabricants, vieille de 74 ans. Une taxe inefficace? Pas du tout. La TPS s'applique également à la fabrication et aux services. Dans le secteur de la fabrication, elle s'applique également à tous les produits. Elle taxe les importations et les produits canadiens au même titre, et ne touche pas les exportations. Le crédit de taxe sur intrants applicable en vertu de la TPS garantit aux entreprises que leurs investissements ne seront pas taxés. Comme c'est une taxe à la consommation, elle évite aux particuliers d'être taxés pour avoir épargné. Son effet sur l'économie est donc plus neutre que pour toute autre taxe imaginable.

En janvier dernier, j'ai envoyé un questionnaire aux fabricants de ma circonscription. Je les ai interrogés sur leur expérience de la TPS après un an d'application. Ils ont tous mentionné, sans exception, qu'ils ne voulaient pas revenir à l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants de 13,5 p. 100. Voici d'autres observations qu'ils ont formulées.

La TPS a pour effet de taxer un plus grand éventail d'entreprises. C'est un système plus juste.

Un autre m'a dit:

Je recommande que nous conservions la TPS, parce que je crois que cette taxe est juste pour tous.

Un autre s'est exprimé ainsi:

Nous ne pourrions jamais revenir à l'ancien système. J'ai une foi sans borne dans le concept de la TPS. C'est la meilleure décision que ce gouvernement ait prise. C'est un pas vers un régime fiscal plus juste, plus global et en vertu duquel les impôts sont directs plutôt que cachés.

Ce même fabricant conclut en disant:

Nous n'entendons que des plaintes et des propos pessimistes. Nous commençons à avoir l'impresion que quelque chose d'important nous a échappé. Nous n'entendons jamais parler des avantages de ce changement.

Ces commentaires nous montrent bien que la TPS est plus juste que l'ancien système. Rien ne prouve qu'elle est inflationniste, et ce n'est certainement pas une ponction fiscale. L'Accord de libre-échange a aussi entraîné des idées fausses. Le chef du NPD a posé une question hier à la Chambre et, dans son préambule, elle affirmait que l'Accord de libre-échange avait fait perdre 400 000 emplois au Canada et avait dévasté le secteur de la fabrication.

En effet, nous avons perdu de nombreux emplois dans le secteur de la fabrication pendant la récession et depuis le libre-échange. Cela ne plaît à personne. Personne n'est heureux de la situation. Cependant, comme le premier ministre le lui a fait remarquer dans sa réponse, sans le libre-échange, nous avons perdu presque deux fois plus d'emplois en 1981-1982. En fait, en ce qui concerne l'Accord de libre-échange, le premier ministre a ajouté ceci:

Le commerce s'est développé, même avec la récession, et nos échanges avec les États-Unis ont augmenté de 35 milliards de dollars depuis 1988. Les choses évoluent donc comme elles le devaient. Nous avons obtenu quelque chose que la plupart des nations nous envient, un mécanisme de règlement des différends commerciaux avec notre principal partenaire. C'est un gain important.

Il est vrai que nous éprouvons aujourd'hui des problèmes dans l'Accord de libre-échange au sujet de Honda et du bois d'oeuvre, mais tout comme nous avons réussi à régler le différend sur le porc grâce au mécanisme de règlement, nous y arriverons encore dans ce cas-ci grâce au même mécanisme.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Cinq députés veulent poser des questions. Il s'agit des députés de York-Nord, d'Edmonton-Sud-Est, de York-Sud—Weston, d'Etobicoke-Nord et de Chambly, que j'entendrai dans cet ordre.

**M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord):** Monsieur le Président, je félicite le député de sa tentative désespérée pour justifier certaines mesures irrationnelles, tant sur le plan économique que social, qu'a prises son gouvernement. Vous devez admettre qu'il a eu le courage de prendre la parole et d'essayer d'épargner à son gouvernement l'embarras dont 89 p. 100 des Canadiens sont certainement conscients.

• (1730)

Je dois dire que j'ai pris note du fait que le député parle beaucoup du passé et très peu des prévisions à venir pour le pays. Lorsque nous, de ce côté-ci de la Chambre, parlons de l'avenir, nous sommes conscients du village planétaire et de la dynamique mondiale qui émergent, mais nous savons également que le nouveau marché mondial oblige les pays à s'y préparer. C'est exactement ce que le gouvernement n'a pas su faire dans ce budget.

Dans notre pays, 400 000 jeunes sont au chômage et bien plus sont des assistés sociaux. En même temps, il y a des postes qu'on n'arrive pas à combler. De toute évidence, le gouvernement n'a pas su adopter une stratégie nationale de formation qui donnera aux travailleurs les niveaux de compétence que recherchent les employeurs.

Je me demande pourquoi le gouvernement d'une part parle de compétitivité internationale et de programme de prospérité, et d'autre part ne comprend pas que, pour être compétitifs à l'échelle internationale, nous devons instruire et former les jeunes et les moins jeunes.

L'Accord de libre-échange que nous avons conclu a fait des victimes. Pourquoi ce gouvernement néglige-t-il de recycler les personnes auxquelles cet accord a nui, ce qui nous permettrait de redevenir compétitifs?

Ma question est fort simple. Pourquoi le député accepte-t-il ce budget, qui n'offre aucune perspective d'avenir, pourquoi essaie-t-il de défendre ce budget alors qu'il est indéfendable?

**M. Reimer:** Monsieur le Président, je ne pense pas que le député écoutait bien, car j'ai dit très clairement que je citais ce que trois personnes disaient, pas ce que je disais, en réponse au budget et sur l'avenir.

Le Conseil canadien du commerce de détail disait: «Cela stimulera les dépenses de consommation.» De toute évidence, le député n'écoutait pas. J'ai cité également l'Association des manufacturiers canadiens qui disait: «Cela améliorera la situation pour les investissements au Canada.» Je répète, il n'écoutait pas. J'ai cité également John Bulloch qui disait: «Je pense que nous pouvons être assez confiants que les emplois seront mieux protégés.» Et il ajoutait: «Je pense qu'il y a plus de raisons de se réjouir que de raisons d'être pessimistes.»

Donc, voilà ce que fait le budget et voilà ce que les gens pensent qu'il fera à l'avenir. S'il stimule véritablement les dépenses de consommation, comme je l'ai dit dans d'autres observations que j'ai faites, il créera alors effectivement plus d'emplois, ce qui augmentera la confiance et donc créera encore plus d'emplois pour nos jeunes.

J'ai mentionné également qu'il aidait les étudiants du niveau postsecondaire et que cela permettrait aussi le développement d'une main-d'oeuvre plus vaste, mieux formée et mieux instruite pour l'avenir. Car tout cela se rapporte à l'avenir. Évidemment, le député n'écoutait pas.

Nous devons organiser tout cela et nous le ferons.

Je me contenterai d'une autre citation. D'après le Fonds monétaire international, c'est le Canada qui enregistrera le plus haut taux de croissance économique parmi les sept pays les plus industrialisés du monde en 1992. Il sera de 3,8 p. 100, compte non tenu de l'inflation. Ce sera le meilleur taux de croissance du Groupe des 7. Des prévisions semblables ont été faites par l'OCDE et le Conference Board du Canada.

Quant à l'avenir, je suis d'avis, tout comme ces trois organismes et les trois personnes que j'ai cités, qu'il nous réserve plus d'espoir et, par conséquent, plus d'emplois.

**M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est):** Monsieur le Président, je voudrais parler d'une nouvelle que le député nous a annoncée. Si mes notes sont exactes, il nous a dit que le premier ministre avait fait don—je pense que c'est le terme employé—de 55 000 $ pour la nourriture consommée au 24 Sussex depuis sept ans et demi. Mes calculs rapides m'indiquent que cela représente presque 7 000 $ par an ou presque 600 $ par mois que le premier ministre verse pour sa nourriture, sa boisson et autres produits consommés.

Est-ce que le député essayait de nous dire que c'était la somme totale que le premier ministre et sa famille dépensent pour des achats d'épicerie ou bien que c'est ce que le premier ministre estimait être une somme équitable? Étant donné son salaire de 165 000 $ par an, je crois, la plupart des Canadiens estimeraient, je pense, que le premier ministre pourrait payer toutes ses dépenses d'épicerie. Le député pourrait-il nous dire où il voulait en venir exactement avec ce qu'il a annoncé, je pense, à la Chambre cet après-midi comme une grande révélation?

**M. Reimer:** Monsieur le Président, pour répondre à la question du député d'Edmonton-Sud-Est, je voudrais préciser. Il s'agit d'un remboursement. C'est là le terme que j'ai utilisé. Il était de 55 115 $. S'il le désire, je pourrais lui indiquer le montant exact pour chaque année et ce du 15 avril 1985 où il était de 4 000 $ au 19 juin 1991, où il était de 4 566 $. Je ne crois pas que je doive perdre mon temps à énumérer tous les remboursements pour les autres années.

Il s'agissait chaque année d'un remboursement de la nourriture consommée par lui-même et ses invités personnels, et non par des invités officiels qui seraient alors reçus aux frais du gouvernement du Canada. Il s'agissait, je dis bien, de frais personnels.

Je pense que ce qui est important, et le député sera d'accord, j'en suis sûr, c'est que nous n'avons jamais vu aucun autre premier ministre en faire autant.

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, je voudrais féliciter moi aussi le député de Kitchener. Je voudrais le féliciter d'avoir eu le courage de défendre l'indéfendable. Non seulement il a défendu la TPS et l'Accord de libre-échange, mais il est allé jusqu'à

défendre le gouvernement conservateur. Il faut lui en reconnaître le mérite. Il a également le mérite de compter parmi les 11 p. 100 de Canadiens qui croient que le gouvernement actuel fait du bon travail.

Voici la question que j'ai à poser au député. Il sait que plus d'un million et demi de Canadiens sont en chômage. Il vit sans doute la même expérience que le reste d'entre nous vivons dans nos bureaux de circonscription jour après jour, semaine après semaine, car des centaines et des milliers de nos électeurs sont sans emploi. Je voudrais savoir quel conseil il donne aux chômeurs dans sa circonscription de Kitchener.

Leur tient-il le même discours qu'aujourd'hui au sujet des réalisations du gouvernement, ou leur donne-t-il quelque autre conseil en particulier? Dit-il à ses électeurs d'être patients, de ne pas se soucier du loyer ou du paiement hypothécaire, ni d'où viendra l'argent pour régler le prochain compte d'épicerie, et les assure-t-il que parce que ces éléments dits fondamentaux de l'économie sont bien protégés, ils trouveront peut-être un emploi dans six mois ou un an?

Je voudrais savoir exactement quel conseil il donne au chômeur désespéré de sa circonscription qui vient demander de l'aide à son bureau.

**M. Reimer:** Monsieur le Président, l'un des plus grands problèmes auxquels nous faisons face, en tant que députés, se pose sûrement quand nous recevons à nos bureaux certains de nos électeurs, notamment les plus âgés, ceux qui ont, disons, entre 55 et 60 ans. C'est à ce groupe de citoyens que j'ai le plus de mal à donner des conseils. Donc, quand le député me pose cette question, je la prends très au sérieux, et elle me donne du fil à retordre. Pour bon nombre de ces gens, le recyclage est difficile, voire presque impossible dans certains domaines. J'ai bien du mal à donner des conseils et des renseignements précis à ces gens.

Je fais de mon mieux. Parfois, j'ai réussi. Il y a, à Kitchener, un organisme qui s'appelle 55 Plus. Grâce à mon intervention, le gouvernement a, par le passé, subventionné cette organisation qui a pu aider certaines personnes.

Dans le cas de bien des jeunes, je pense qu'ils devraient chercher à acquérir une meilleure formation.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La période des questions et observations est maintenant terminée. Nous passons au débat. La parole est à la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe.

**Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe):** Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au débat sur le budget. J'espère être efficace, car il ne reste à peu près que cinq minutes avant que le timbre ne se fasse entendre.

• (1740)

Le dernier budget devait redonner un peu d'espoir aux Canadiens. Il y a au Canada 1,5 million de chômeurs qui attendaient que le gouvernement leur redonne une lueur d'espoir. Malheureusement, un fois encore, ils ont été oubliés.

Dans la circonscription que je représente, celle de Saanich—Les Îles-du-Golfe, il y a une grave crise du logement. Le coût des maisons y est le troisième en importance au Canada, après ceux de Toronto et Vancouver. Si l'on tient compte des salaires dans ma circonscription comparativement à ceux dans les deux autres centres urbains, le coût des maisons dans ma circonscription est le plus élevé au Canada.

Que fait le gouvernement pour résoudre le problème? Il supprime le programme des coopératives d'habitation, les logements sociaux, et ce, sans avoir consulté les autorités provinciales concernées. Et, venant tout juste de terminer la grande tournée de cinq mois sur les questions constitutionnelles et ayant recommandé qu'il n'y ait aucune dévolution des pouvoirs fédéraux aux provinces sans consultation, je trouve que cela équivaut à un abandon de responsabilités de la part du gouvernement fédéral.

Qu'est-ce que le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique peut faire pour ces gens qui ont désespérément besoin de logements, soit les jeunes familles, les personnes âgées, les autochtones et les personnes handicapées?

Le ministre des Affaires municipales de la Colombie-Britannique a signalé que nous allions perdre plus de 900 unités de logement dans cette province au cours des deux prochaines années. Cela veut dire une perte de 70 millions de dollars et de 500 emplois dans le secteur de la construction en Colombie-Britannique. Est-ce là ce que les conservateurs appellent de la création d'emplois? Je peux voir pourquoi ils ne sont qu'à 11 p. 100 dans les sondages.

Il y a deux projets dans ma circonscription qui sont touchés par ces mesures. Ce sont des gens qui n'ont pas de foyer, et le gouvernement a encore choisi de les laisser tomber.

Une autre question qui est très importante et au sujet de laquelle j'ai reçu des appels de mes électeurs concerne la suppression du Programme de contestation judiciaire. J'ai devant moi une lettre de l'ex-juge de la Cour suprême, M^me^ Bertha Wilson, dans laquelle elle fait remarquer qu'à maintes occasions elle a émis l'opinion qu'il est tout à fait illusoire d'accorder des droits, dans le contexte

de la Charte des droits et libertés, à des gens qui n'ont pas les moyens de les faire respecter.

C'est l'objectif même du Programme de contestation judiciaire. Il donnait à ces gens-là les moyens d'engager un avocat aux honoraires élevés pour les représenter devant les tribunaux. M^me^ Wilson reconnaît bien sûr que les administrations publiques traversent actuellement une période d'austérité financière, mais elle ajoute qu'elle a de la difficulté à accepter une politique qui en impose le fardeau aux plus démunis. Et c'est ce que le gouvernement a fait à maintes reprises.

La dernière chose que je tiens à signaler concerne l'environnement. En tant que porte-parole adjoint de mon parti en matière environnementale, je tiens à dire que toute cette affaire n'est encore qu'un mirage. Ce que nous avons constaté avec le Plan vert, ce précieux élément qui était censé assurer la réélection des conservateurs, c'est que le gouvernement a redoublé d'insultes encore une fois en reportant 150 millions de dollars dans ce budget, soit 75 millions par année pour 1992-1993 et 1993-1994.

J'ai interrogé aujourd'hui le ministre de l'Environnement au sujet de stimulants à l'entreprise en ce qui concerne l'appauvrissement de la couche d'ozone, les CFC, l'extraction, les modules de récupération des réfrigérants. Cela permettrait non seulement de créer des emplois, mais encore de préserver la couche d'ozone au-dessus de nous. Aucun crédit n'est prévu à cet égard puisque le gouvernement réduit le budget.

Lorsque le ministre rencontrera ses homologues provinciaux à Vancouver, la semaine prochaine, je me demande où il prendra l'argent pour financer ce programme de recyclage qu'il dit être la responsabilité des provinces.

C'est là un budget scandaleux, un budget désespéré. Nous, néo-démocrates, avons la solution de rechange. Nous avons un idéal et nous sommes prêts à le poursuivre dans l'intérêt non seulement des riches, mais aussi des chômeurs et des familles à faible revenu.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 17 h 45, je dois, aux termes du paragraphe 84(5) du Règlement, interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix l'amendement dont la Chambre est saisie.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés :*

**Le président suppléant (M. Paproski):** Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote n^o^ 111*)

POUR

Députés

| | |
|---|---|
| Althouse | Anawak |
| Arseneault | Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) |
| Axworthy (Winnipeg South Centre) | Baker |
| Bélair | Bellemare |
| Berger | Bevilacqua |
| Blaikie | Boudria |
| Brewin | Caccia |
| Callbeck | Catterall |
| Chrétien | Comuzzi |
| Copps | Crawford |
| Dingwall | Dionne |
| Duhamel | Edmonston |
| Ferguson | Finestone |
| Fisher | Flis |
| Fontana | Foster |
| Fulton | Gaffney |
| Gagliano | Gardiner |
| Gauthier | Gérin |
| Gray (Windsor West) | Grey (Beaver River) |
| Guarnieri | Harb |
| Harvard | Harvey (Edmonton East) |
| Hopkins | Hovdebo |
| Hunter | Keyes |
| Kilger (Stormont—Dundas) | Kilgour (Edmonton Southeast) |
| Kindy | Langan (Mission—Coquitlam) |
| Langdon (Essex—Windsor) | LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso) |
| Leblanc (Longueuil) | MacAulay |
| MacLaren | MacLellan |
| Manley | Marchi |
| Marleau | Martin (Lasalle—Émard) |
| McGuire | Mifflin |
| Mills | Mitchell |
| Murphy | Nunziata |
| Pagtakhan | Peterson |
| Phinney | Proud |
| Prud'homme | Robinson |
| Rodriguez | Simmons |
| Speller | Stewart |
| Stupich | Taylor |
| Vanclief | Volpe |
| Walker | Wood—82 |

## CONTRE

Députés

| | |
|---|---|
| Andre | Atkinson |
| Attewell | Beatty |
| Belsher | Bertrand |
| Bird | Bjornson |
| Blackburn (Jonquière) | Blais |
| Blenkarn | Bosley |
| Bourgault | Boyer |
| Brightwell | Browes |
| Cadieux | Cardiff |
| Casey | Chadwick |
| Champagne (Champlain) | Charest |
| Chartrand | Cole |
| Collins | Cook |
| Cooper | Corbeil |
| Corbett | Côté |
| Couture | Crosby (Halifax West) |
| Danis | Darling |
| DeBlois | de Cotret |
| Della Noce | Desjardins |
| Dick | Domm |
| Dorin | Duplessis |
| Edwards | Epp |
| Feltham | Ferland |
| Fontaine | Friesen |
| Gibeau | Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine) |
| Guilbault | Gustafson |
| Halliday | Harvey (Chicoutimi) |
| Hawkes | Hicks |
| Hockin | Hogue |
| Holtmann | Horning |
| Hudon | Hughes |
| Jacques | James |
| Jelinek | Johnson |
| Joncas | Kempling |
| Koury | Landry |
| Langlois | Larrivée |
| Layton | Lewis |
| Loiselle | Lopez |
| MacDonald (Rosedale) | MacDougall (Timiskaming) |
| MacKay | Marin |
| Martin (Lincoln) | Mayer |
| Mazankowski | McDermid |
| McKnight | McLean |
| Merrithew | Monteith |
| Nicholson | Oberle |
| O'Kurley | Plourde |
| Pronovost | Redway |
| Reimer | Ricard |
| Richardson | Robitaille |
| Roy-Arcelin | Saint-Julien |
| Scott (Victoria—Haliburton) | Scott (Hamilton—Wentworth) |
| Shields | Siddon |
| Sobeski | Soetens |
| Sparrow | Stevenson |
| Thacker | Thompson |
| Tremblay (Québec-Est) | Tremblay (Lotbinière) |
| Turner (Halton—Peel) | Valcourt |
| Van De Walle | Vien |
| Vincent | Weiner |
| White | Wilbee |
| Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia) | |
| Wilson (Etobicoke Centre) | Worthy—123 |

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

| | |
|---|---|
| Assad | Clifford |
| Fee | Jordan |
| Lee | Milliken |
| Pickard | Tardif |
| Vankoughnet | Vézina |

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je déclare l'amendement rejeté.

Comme il est 18 h 14, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 14.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 11 mars 1992**

La séance est ouverte à 14 heures.

---

*Prière*

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

### LE PRIX TERRY FOX

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, le prix Terry Fox rend hommage à une personne ou à un groupe qui témoigne le mieux de la volonté, du dévouement et de la détermination qui caractérisaient Terry Fox et pour lesquels il restera toujours présent à nos mémoires.

Cette décoration nationale est présentée ce soir à Joey Saccary, étudiant de 12e année à l'école secondaire Glace Bay qui est atteint de spina bifida.

Joey a toujours été très actif au sein du Cercle des amis de l'école Glace Bay et il est fondateur du groupe de sensibilisation aux handicapés.

Il travaille comme bénévole pour le téléthon IWK et dans une colonie de vacances pour enfants handicapés. Il a été membre du premier groupe Youth Focus Group parrainé par le Secrétariat à la jeunesse de la Nouvelle-Écosse.

Joey a fait partie du groupe de travail du University College of Cape Breton qui s'est intéressé aux problèmes des handicapés et il a collaboré avec le ministère du Tourisme à l'analyse de l'accessibilité des édifices pour les non-voyants ou les personnes en fauteuil roulant.

Il est membre de l'Association spina bifida et de l'association des sportifs en fauteuil roulant (Wheelchair Sport Association). Monsieur le Président, j'aimerais faire savoir à Joey, par votre intermédiaire, à quel point nous sommes fiers de ce jeune Canadien courageux et déterminé. Bravo Joey!

### LA PÊCHE AU SAUMON

**M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury):** Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministre des Pêches et des Océans et son collègue de Terre-Neuve qui ont annoncé clairement la semaine dernière leur sage intention d'interdire, à des fins de conservation, la pêche commerciale du saumon à Terre-Neuve.

Cette décision met pour ainsi dire fin à la pêche commerciale du saumon dans tout le Canada atlantique, sauf au Labrador, et s'ajoute aux interdictions qui frappent cette ressource au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse depuis quelques années. Il convient de reconnaître que c'est une décision particulièrement difficile, compte tenu de la situation tragique des stocks de morue qu'on connaît actuellement dans les eaux de Terre-Neuve. Par conséquent, la proposition conjointe que le gouvernement a présentée par la même occasion et qui visait à acheter des permis de pêche au saumon pour les retirer de façon permanente constitue, à brève échéance, une mesure humanitaire qui aidera à résoudre les difficultés financières de beaucoup de pêcheurs et, à longue échéance, un investissement sûr dans la conservation du saumon de l'Atlantique. Lentement, mais sûrement, nous apprenons tous à la dure l'art de la conservation au Canada. Le saumon de l'Atlantique restera à jamais un symbole important de notre mission environnementale. Maintenant que ce pas est franchi, veillons à ce que cette ressource soit entretenue et que rien ne vienne plus mettre sa conservation en péril.

* * *

[*Français*]

### LE RENOUVELLEMENT DE LA CONSTITUTION

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Monsieur le Président, j'ai été déçu hier d'entendre le ministre de la Défense nationale critiquer le rapport des trois partis politiques sur le renouvellement de la Constitution canadienne. Le premier ministre du Canada a appuyé ce rapport au Québec, mais où sont les douze autres ministres du gouvernement qui viennent de la province de Québec? Qui parle en faveur d'un Canada renouvelé dans la province de Québec? Il est important que les

douze autres ministres disent quelque chose bientôt dans cette province.

[*Traduction*]

Il est important que les 12 ministres qui proviennent du Québec aillent dans leur province faire la promotion d'un Canada renouvelé. Jusqu'à maintenant, le seul membre du Cabinet à l'avoir fait est le premier ministre qui a dit «oui» au rapport des trois partis politiques. Cela est bien, mais il importe également que les 12 ministres qui viennent du Québec fassent la même chose.

Qui prend la défense du Canada? Qui parle en faveur du Canada renouvelé au Québec? Il est important que ces 12 ministres aillent vendre aux Québécois l'idée d'un Canada renouvelé dont nous avons parlé dans notre rapport. Il est important qu'ils le fassent.

Monsieur le Président, qui, à part le premier ministre, défend l'idée d'un Canada renouvelé dans la province de Québec?

* * *

## LA CÉLÉBRATION DU SHABBAT ZACHOR

**M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville):** Monsieur le Président, samedi les juifs du monde entier célébreront le Shabbat Zachor, sabbat consacré spécialement à l'intention de tous les juifs victimes d'oppression.

J'ai la ferme conviction que nous nous devons de ne pas oublier la lutte quotidienne des personnes qui sont victimes de discrimination pour la seule raison qu'elles sont juives. Tel est le sort intolérable des juifs en Syrie.

À cette époque, en 1974, quatre jeunes Syriennes qui tentaient de fuir leur pays vers le Liban furent arrêtées et violées. Leurs parents retrouvèrent leurs corps mutilés dans des sacs, devant leurs maisons à Damas.

Demain, des étudiants juifs venus de tout le Canada manifesteront devant le Parlement pour attirer notre attention sur le terrible sort des juifs en Syrie.

Nous devons les appuyer et joindre nos efforts aux leurs pour convaincre les autorités syriennes de mettre fin à cette persécution. On ne peut plus permettre que les juifs de Syrie soient privés de leurs droits les plus élémentaires.

## LES ANCIENS COMBATTANTS

**M. George Proud (Hillsborough):** Monsieur le Président, quand le ministre des Finances a annoncé la réduction progressive du récent budget de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants, il a causé de vives inquiétudes aux employés de cet office à cause de la manière dont on a annoncé sa suppression. À ce moment-là, on n'a donné aucune indication sur l'avenir de l'office ni de ses employés. D'autres fonctionnaires du ministère des Anciens combattants se demandent également ce que l'avenir leur réserve.

Je demande au ministre des Anciens combattants d'assurer, le plus tôt possible, aux employés de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants et d'autres secteurs du portefeuille des Anciens combattants qu'il n'y aura aucune réduction de personnel dans ce ministère.

Je veux aussi que le ministre assure à la Chambre qu'il n'a pas l'intention de remanier les postes ministériels d'un bout à l'autre du pays pour servir des fins politiques à court terme. Le personnel de ce ministère mérite de savoir ce que l'avenir lui réserve. Les anciens combattants de notre pays méritent aussi de savoir qu'on maintiendra le haut niveau de service auquel ils se sont habitués depuis la fin des guerres.

* * *

## TRURO, EN NOUVELLE-ÉCOSSE

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester):** Monsieur le Président, le magazine *Châtelaine* a récemment classé Truro, en Nouvelle-Écosse, parmi les dix meilleurs endroits où vivre au Canada. La ville de Truro a été choisie pour sa sécurité, son coût de la vie abordable ainsi que les rapports de bon voisinage qui la caractérisent. J'ajouterais que Truro est une ville novatrice, constructive, généreuse et indépendante.

À l'heure actuelle, il y a des groupes à Truro qui s'occupent de projets de développement économique, de projets touchant l'environnement et de projets d'immigration uniques en leur genre au Canada.

Durant la période des mises en candidature pour la ville qui accueillerait la prison des femmes pour la région de l'Atlantique, les groupes de Truro ont uni leurs efforts pour élaborer une proposition très détaillée prévoyant la participation de nombreux secteurs. Maintenant que leur ville a été choisie comme emplacement de la prison, les

habitants de Truro demeurent néanmoins résolus à faire en sorte que ce soit la plus notable au Canada.

Truro méritait pleinement la mention que lui a accordée *Châtelaine*, et la ville ainsi que ses habitants ont tout lieu d'être fiers.

* * *

## LE CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

**M. Bob Wood (Nipissing):** Monsieur le Président, dépenseriez-vous 8 millions de dollars par an pour pouvoir en épargner 20 milliards? Apparemment, le gouvernement ne le fera pas. Je fais allusion au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Comme vous le savez, ce centre est un organisme modèle qui illustre l'esprit de coopération pouvant exister entre le gouvernement, les travailleurs et les entreprises, lesquels ont chacun une part de responsabilité dans son administration.

Le centre a pour mandat de promouvoir la santé et la sécurité ainsi que la lutte contre les maladies au travail. Cet organisme canadien, un vrai succès, est mondialement réputé pour l'objectivité de ses travaux de recherche et aussi pour les informations utiles qu'il fournit à tous les segments de la société.

• (1410)

En fait, 43 p. 100 des ventes totales réalisées par cet organisme étaient destinées à l'étranger. Malgré tout, le gouvernement met son avenir en danger en ne le finançant pas.

Le gouvernement n'arrête pas de parler de productivité, de compétitivité et de l'importance de la coopération, mais il ne fait pas grand-chose dans ce sens. Voilà un centre dont les travaux aident à éviter un manque de productivité qu'on peut chiffrer à plus de 20 milliards de dollars par an, et cela pour un coût nominal de 8 millions, qui va en diminuant.

Étant donné la montée en flèche des coûts des soins de santé, il tombe sous le sens de prendre des mesures préventives en organisant des campagnes d'éducation et d'information. Peut-être le gouvernement devrait-il au moins consulter les services du centre pour qu'ils l'aident à corriger sa myopie.

* * *

[*Français*]

## LE BUDGET

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, j'aimerais énoncer les points saillants du Budget fédéral de 1992 pour le Québec. Les 4,7 millions de contribuables



québécois bénéficieront de la réduction de la surtaxe générale des particuliers.

Nous allons simplifier, rationaliser et améliorer notre aide aux 2,9 millions de familles et aux 2,3 millions d'enfants au Québec.

Les désavantages que subissait jusqu'ici la famille traditionnelle sur le plan fiscal seront éliminés.

Nous faciliterons l'accès à la propriété en permettant aux familles québécoises d'utiliser des fonds placés dans leur REÉR.

Nous diminuerons le fardeau fiscal des 11 000 sociétés québécoises du secteur de la fabrication et de la transformation. De plus, nous augmenterons le taux d'amortissement de l'équipement pour ces mêmes entreprises. De nouvelles mesures sont prévues pour venir en aide aux PME et aux exploitations agricoles du Québec.

Nous améliorerons notre aide aux quelque 42 000 personnes handicapées au Québec.

Et en terminant, monsieur le Président, nous accorderons une aide supplémentaire aux quelque 170 000 étudiants de niveau postsecondaire du Québec.

* * *

[*Traduction*]

## ELLIOT LAKE

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, la société Denison Mines ferme aujourd'hui son exploitation minière à Elliot Lake, en Ontario, provoquant la perte de 1 000 emplois.

Le nombre des emplois perdus depuis deux ans dépasse 3 400, soit 85 p. 100 des emplois miniers dans cette ville. On ne peut exagérer les répercussions négatives que ces mises à pied auront sur la localité, car elles la privent de compétences pour l'avenir et ruinent l'espoir de ces travailleurs de trouver un nouvel emploi.

Pour empirer encore la situation, le gouvernement a annoncé qu'il fermait le bureau de la Commission de contrôle de l'énergie atomique à Elliot Lake à un moment où ses activités devraient prendre de l'expansion pour veiller à ce que la désaffectation de ces mines d'uranium se fasse comme il faut pour protéger la sécurité à long terme de la collectivité.

J'invite le gouvernement du Canada à renverser sa décision concernant le bureau de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Je le prie aussi de mettre en oeuvre de nouveaux programmes efficaces d'adaptation pour venir en aide aux travailleurs qui ont perdu leur emploi, et de prendre de nouvelles initiatives pour diversifier l'économie d'Elliot Lake et des localités de la rive nord.

*Article 31 du Règlement*

## LE PROGRAMME FEDNOR

**M. John A. MacDougall (Timiskaming):** Monsieur le Président, depuis 1987, grâce à un programme régional appelé FEDNOR, le gouvernement fédéral a mis sur pied 474 projets évalués à 127 millions de dollars. Il a lui-même versé 36,2 millions à ces programmes qui ont favorisé la création de plus de 3 000 emplois.

Aujourd'hui, j'ai entre les mains des centaines de lettres signées par les représentants de chambres de commerce et de conseils municipaux ainsi que par des citoyens et des gens d'affaires, qui réclament tous la prolongation de ce programme.

Les députés d'en face, notamment la députée de Sudbury qui a un bureau dans cette région, et le député de Thunder Bay qui a également un bureau là-bas tout comme le député de Sault Ste. Marie, ne m'ont pas encore signifié s'ils appuient FEDNOR ou non.

Ce programme a été conçu par les Nord-Ontariens pour les Nord-Ontariens afin d'assurer le développement économique de leur région. Nous avons besoin de FEDNOR.

* * *

## LA CÉLÉBRATION DU SHABBAT ZACHOR

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le Président, cette année, le Shabbat Zachor, journée de souvenir et de prière pour les juifs de Syrie, sera célébré le 14 mars dans les synagogues d'un bout à l'autre du Canada.

Ce jour-là, on veut attirer l'attention non seulement des juifs mais de tous les Canadiens sur les mesures oppressives dont 4 300 juifs syriens sont victimes. Ils sont notamment surveillés par la police secrète syrienne, assujettis à des restrictions économiques et privés de droits fondamentaux de la personne comme le droit de vote, la liberté de réunion, le droit à la protection contre la détention arbitraire et le droit d'émigrer, ce qui constitue une violation de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le cas de deux frères, Selim et Eli Swed, qui purgent actuellement des peines d'emprisonnement de six ans et demi à la suite de procès injustes, est particulièrement grave. Récemment, des députés et des sénateurs de tous les partis se sont unis pour former le Groupe d'amitié parlementaire canadien pour les juifs syriens.

À titre de vice-président de ce groupe, je me joins à mes collègues pour célébrer le Shabbat Zachor et pour prier instamment le gouvernement syrien de libérer les frères Swed et de respecter enfin les droits fondamentaux de tous les juifs de Syrie, y compris le droit d'émigrer.

## LE PARTI RÉFORMISTE

**M. Felix Holtmann (Portage—Interlake):** Monsieur le Président, les ides de mars ne sont pas encore commencées, mais comme un devin, je dois prévenir toutes les personnes âgées du Canada que Preston Manning et ses rechapés veulent bénéficier de leur décès. Eh oui! Il vous suffit de téléphoner à un bureau du Parti réformiste et on vous donnera le nom d'un agent d'assurances qui vous aidera en toute quiétude, surtout si vous êtes âgé et malade. Il prendra les dispositions nécessaires pour que le Parti réformiste, et non pas vos proches, devienne le bénéficiaire direct de votre police d'assurance-vie.

Ensuite, Preston vous enverra probablement une belle lettre expliquant que, le moment venu, on vous regrettera beaucoup, mais qu'une place vous sera réservée au paradis. Il terminera sur ces paroles: «En vous remerciant d'avance, Preston.

P.S. Avez-vous d'autres parents âgés que nous pourrions contacter? Dieu vous bénisse.»

* * *

## LA SEMAINE INTERNATIONALE DE LA FEMME

**Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe):** Monsieur le Président, nous célébrons la Semaine internationale de la femme. Ce devrait être l'occasion de souligner les acquis de la promotion de la femme, mais le gouvernement persiste dans un honteux mépris pour les femmes.

Cette semaine, nous avons discuté d'un budget qui ne réserve rien de bon aux femmes: elles ne méritent pas de cours de recyclage, puisque le budget de la Planification de l'emploi est amputé de 100 millions de dollars encore; le Tribunal des droits de la personne et la Cour fédérale sont court-circuités, car le gouvernement renie son engagement à verser des paiements d'équité en matière d'emploi évalués à un milliard de dollars; le gouvernement trahit sa promesse à l'égard de la promotion des droits à l'égalité en supprimant le Programme de contestation judiciaire; les allocations familiales sont éliminées au profit de prestations ciblées qui ne feront rien pour les familles vivant d'assistance sociale, dont beaucoup sont dirigées par des femmes. Ce budget, en éliminant le programme des coopératives d'habitation, condamne encore davantage de femmes et d'enfants à se passer de logement. Il trahit aussi la promesse de services de garderie.

Le gouvernement a signé la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Canada devrait mettre en oeuvre chez lui des politiques propres à servir de modèle aux autres pays. Mais non, le gouvernement demande aux femmes de patienter encore et encore.

### LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

**M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est):** Monsieur le Président, il semblerait que la Société Radio-Canada refuse de faire passer une annonce payée en faveur de l'unité canadienne. Elle dit qu'elle ne veut pas se mêler de politique, de crainte d'offenser des gens.

Cette société d'État qui ne veut pas se mêler de politique est pourtant très heureuse de faire de la publicité pour Loretta Swit de la série télévisée MASH, la montrant assise sur une banquise à côté d'un phoque.

Il faut croire que ce n'est pas se mêler de politique que de faire de la publicité pour une grande star d'Hollywood, tout en se désintéressant du triste sort qu'on fait à la pêche à la morue dans l'Atlantique.

S'il arrivait que le Canada cesse d'être un pays uni, on n'aurait plus un milliard de dollars de nos impôts à verser à la Société Radio-Canada. De toute façon, on ne saurait plus que faire d'un réseau national, puisqu'il n'y aurait plus de nation, plus de Canada.

Dans un Canada divisé, on n'aurait plus besoin de la société mère. La Société Radio-Canada devrait peut-être s'interroger sur sa raison d'être et sur la clientèle qu'elle doit desservir. Elle devrait se rappeler qu'il y a le mot «Canada» dans sa raison sociale.

Ce ne serait pas se mêler trop de politique pour la Société Radio-Canada que d'établir clairement ses priorités.

---

## QUESTIONS ORALES

[*Français*]

### LE RAPPORT BEAUDOIN-DOBBIE

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

Comme il le sait, dans le passé, je n'ai pas toujours été d'accord avec lui et encore aujourd'hui, je trouve le moyen d'avoir des divergences d'opinions importantes. Cependant, il y a une chose sur laquelle je suis d'accord avec le premier ministre, c'est qu'il faut prendre tous les moyens nécessaires pour réconcilier le pays et parvenir à élaborer un projet national qui soit acceptable pour tous les Canadiens. C'est pour cette raison que tous les membres du Comité de cette Chambre ont voté en faveur du Rapport Beaudoin-Dobbie.

Je voudrais savoir, du premier ministre, si le ministre de la Défense nationale parlait au nom du gouvernement canadien lorsqu'il a attaqué le Rapport Beaudoin-Dobbie hier?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, j'ai la transcription de l'émission *Le Point* d'hier soir, où M. Masse était invité. Il disait ceci: «Si on regarde à travers le prisme de l'histoire, je suis parfaitement d'accord avec le premier ministre que le Rapport Beaudoin-Dobbie est celui qui est allé le plus loin en terme d'ouverture envers le Québec pour une prise en compte de la réalité québécoise».

Alors, M. Masse confirme ce que j'ai dit à l'émission de M. Cournoyer la semaine dernière, que le Rapport Beaudoin-Dobbie, en étant le rapport d'un comité parlementaire de la Chambre, donc pas nécessairement une politique gouvernementale, demeure tout de même un document très important dans l'évolution constitutionnelle du Canada et demeure, à mon sens, le document le plus généreux et le plus ouvert à l'égard des provinces, à l'égard des autochtones, de la réforme institutionnelle, par exemple le Sénat, et de la division des pouvoirs, le partage des pouvoirs, que le Canada ait vu depuis 125 ans.

C'est un rapport qui mérite le respect, comme d'ailleurs les parlementaires de toutes les formations politiques de cette Chambre qui, à mon avis, ont travaillé loyalement et de façon exemplaire en contribuant à ce rapport.

[*Traduction*]

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** J'aime la déclaration du premier ministre, mais je voudrais lui poser la question suivante.

Étant donné que 18 membres de son caucus, et des députés de ce côté-ci de la chambre, des néo-démocrates et des libéraux, ont signé le rapport que le premier ministre et le ministre responsable des affaires constitutionnelles ont qualifié de bon rapport la semaine dernière, les députés du parti ministériel n'ont-ils pas tous l'obligation de défendre la «meilleure proposition constitutionnelle depuis 1867», pour reprendre les propos du premier ministre lui-même?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, ce document est un rapport parlementaire et non un énoncé de politique du gouvernement. Nous l'examinons très attentivement. J'avoue bien fran-

chement que je suis très impressionné par le travail du comité, comme je viens de le mentionner.

Le ministre de la Défense nationale a déclaré hier soir à la télévision

• (1420)

[*Français*]

«Je suis parfaitement d'accord avec le premier ministre. C'est le rapport qui est allé le plus loin en terme d'ouverture envers le Québec.»

[*Traduction*]

C'est là un appui et un endossement importants de la position de tous ceux qui ont travaillé si fort pour rédiger ce rapport. En temps utile, la Chambre. . .

**M. Lapierre:** Allons donc!

**M. Mulroney:** Le Bloc québécois n'est pas d'accord. Le pauvre Bloc québécois essaie de détruire un grand pays, mais il sera surpris lorsque les Québécois répondront «nous voulons rester Canadiens» quand on leur posera la véritable question.

[*Français*]

**L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, je voudrais savoir du premier ministre s'il ne serait pas préférable pour tous les Canadiens que les membres de son Cabinet prennent les moyens nécessaires pour se faire applaudir par les membres du Parti conservateur, plutôt que de se faire applaudir, comme c'est le cas de M. Masse, par les membres du Parti québécois?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je viens de dire à deux occasions que le ministre de la Défense nationale, à l'émission *Le Point*, hier soir, a endossé intégralement la position que j'avais défendue à l'émission de Jean Cournoyer. Maintenant, si mon ami se plaint du fait qu'il y ait peut-être de temps à autre des divergences de vue dans une formation politique, à regret, je lui souligne la divergence quand même énorme entre sa position et la position du député de Saint-Henri—Westmount.

**Des voix:** Ah, ah!

**M. Mulroney:** Oui, mais cela arrive dans les meilleures familles! Ce n'est pas la perfection. Vous n'avez pas la solidarité totale à ce jour. Alors voilà, ce sont des choses qui se passent. Le ministre de la Défense nationale a dit hier soir qu'il endossait intégralement la position du premier ministre, et je le félicite pour son bon jugement.

[*Traduction*]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord):** Monsieur le Président, en 1988, le premier ministre a dit que le mécanisme de règlement des différends prévu dans l'Accord de libre-échange constituait une véritable protection contre le nouveau protectionnisme américain. Or, dans le cas du bois d'oeuvre et des automobiles Honda, cette protection n'existe évidemment pas.

Quand le gouvernement admettra-t-il que l'Accord de libre-échange ne garantit pas l'accès au marché américain, ce pourquoi il a été conclu au départ? Quand le gouvernement va-t-il prendre les mesures qui s'imposent pour contrer toute forme de protectionnisme américain dans nos relations commerciales avec notre voisin du Sud?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, il est clair que, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, nos deux pays ont leurs propres lois qui protègent leur commerce et leurs intérêts, et je suis convaincu que le député ne voudrait pas qu'il en soit autrement. Nous appliquons les nôtres dans certains cas, et les Américains en font autant dans d'autres.

Comme je l'ai dit à maintes reprises, nous avons un mécanisme de règlement des différends qui est unique au monde. Il nous garantit que les lois commerciales sont appliquées d'une façon juste, ouverte et équitable par les deux parties. C'est ça que prévoit l'Accord de libre-échange. C'est un progrès très important que nous avons réalisé dans le domaine commercial, comme on l'a vu dans la décision récente sur les exportations de porc où les intérêts canadiens ont été protégés contre les assauts protectionnistes des producteurs américains.

**L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord):** Monsieur le Président, l'Accord de libre-échange prévoit simplement qu'on évalue à quel point les lois commerciales américaines sont appliquées équitablement. Si le gouvernement a signé le protocole d'entente sur le bois d'oeuvre, en 1986, c'est surtout parce que le Canada et les États-Unis ne s'entendaient pas sur la définition du mot «subvention». Une telle entente n'existe toujours pas.

En l'absence d'une définition claire de ce qu'est une subvention, comment le mécanisme de règlement des différends peut-il être efficace?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, l'un des éléments clés qui nous manquaient en 1986, c'était un accord de libre-échange doté d'un mécanisme de règlement des différends. Nous disposons maintenant de cet important facteur d'équilibre dans l'Accord de libre-échange qui permet de régler ces différends de façon juste et équitable.

Mon collègue parle de définir ce qu'est une subvention. Comme nous n'avons pas pu nous entendre à l'époque sur ce qui constitue une subvention, l'accord prévoit que nous le fassions en-dedans de cinq ans.

Nous en discutons depuis sous les auspices du GATT et dans le cadre des négociations de l'Uruguay Round. Comme le sait le député pour avoir lu les propositions Dunkel du 20 décembre dernier, nous avons accompli des progrès très importants sur la question de savoir ce qu'est une subvention; rien n'est encore définitif, mais nous avons fait d'énormes progrès à cet égard.

* * *

## LE BUDGET

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme la Chambre le sait, nous célébrons cette semaine la Semaine internationale de la femme. Malheureusement, étant donné que, dans son récent budget, le gouvernement a éliminé complètement le programme national de garderies et refusé de respecter son engagement en matière d'équité salariale à l'égard des femmes travaillant dans la fonction publique fédérale, les femmes ont très peu de raisons de célébrer.

Le gouvernement recherche sans cesse la confrontation avec ses fonctionnaires féminins en refusant de leur verser le milliard de dollars qu'il leur doit au chapitre de l'équité salariale.

Ma question au premier ministre est donc celle-ci: Pourquoi le gouvernement est-il disposé à accorder des dégrèvements fiscaux s'élevant à un milliard de dollars afin que des cadres supérieurs de sociétés puissent déjeuner ensemble, mais pas à verser un milliard de dollars à des femmes qui ont mérité cet argent par leur travail?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je pense que tous les députés s'entendront pour dire que la notion d'égalité pour tous les Canadiens, notamment la question soulevée par mon honorable collègue—l'avancement de la cause de l'égalité des femmes—constitue un objectif extrêmement important et très noble. Le gouvernement et les parlementaires entendent bien prendre les moyens pour le réaliser.

En toute justice, je pense que ma collègue devrait reconnaître que, depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement, le nombre de nominations de femmes à des postes de décision au sein d'organismes, d'offices et de commissions a plus que doublé.

En effet, il n'y avait alors que trois femmes sous-ministres et on en retrouve maintenant 21. Il n'y avait alors que deux femmes ambassadeurs alors qu'à l'heure actuelle, 16 ou 17 chefs de mission sont des femmes. Nous avons nommé un plus grand nombre de femmes à la Cour suprême et, à notre arrivée au pouvoir, il y avait 37 femmes juges au niveau fédéral dans tout le pays alors que demain, lors de la prochaine réunion du Cabinet, nous allons nommer une centième femme à un poste important dans la magistrature canadienne.

Les femmes jouent donc un rôle beaucoup plus important dans le processus de prise de décisions, en prenant des décisions et en exerçant le pouvoir là où cela compte vraiment. Ce n'était pas le cas dans le passé. Nous réalisons de très grands progrès, mais bien des choses restent à faire.

J'espère que ma collègue tiendra compte des réalités en question lorsqu'elle formulera des questions ou des observations au sujet de la situation de la femme au Canada.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, la réalité, c'est que le gouvernement accorde aux dirigeants du monde des affaires un allégement fiscal de un milliard de dollars, mais qu'il refuse aux femmes à faible revenu qui travaillent pour lui l'égalité de rémunération à laquelle elles ont droit. En effet, les tribunaux ont déclaré qu'elles y avaient droit et que le gouvernement le leur devait. Ce sont là les faits, et ce n'est pas avec de bonnes intentions qu'on arrivera à mettre du pain sur la table.

• (1430)

Parce que les groupes à faible revenu de notre société sont touchés également, non seulement les femmes se voient reprendre l'égalité de rémunération dans la fonction publique et à l'extérieur, mais aussi les modifications fiscales annoncées dans ce budget signifient que les familles à faible revenu doivent verser plus d'impôt. À cause de la désindexation des crédits d'impôt qui continue, un plus grand nombre de familles appartenant à la tranche de faible revenu versent des impôts plus élevés, soit 200 $ de plus.

Je pose au premier ministre une simple question: Étant donné la désindexation des crédits d'impôt, pourquoi le gouvernement continue-t-il d'exiger un impôt caché des familles canadiennes qui sont pauvres et qui travaillent?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, cette conclusion est totalement erronée. La question se divise en deux parties. La première partie se rapporte à l'égalité de rémunération.

Je rappelle à la députée que nous avons fait des rajustements afin de verser une rémunération égale de façon rétroactive au 1er avril 1985, je crois, ce qui correspond à un montant de plus de 400 millions de dollars. Je doute qu'une autre administration ou un autre gouvernement au Canada ait fait cela.

En outre, nous prévoyons de verser encore 81 millions de dollars au chapitre de l'égalité de rémunération. Je répète qu'aucune autre administration au Canada ne se montre aussi généreuse.

Quant à la deuxième partie de la question, la députée devrait étudier plus à fond le programme de prestations pour enfants. Tout comme le supplément de revenu gagné et les dispositions généreuses qui résultent de l'intégration des allocations familiales, de la déduction fiscale pour enfants et du crédit d'impôt remboursable pour enfants, ce programme est conçu de telle sorte que les familles à faible revenu qui travaillent et qui ont des enfants seront les grandes gagnantes.

De plus, contrairement aux allocations familiales, des prestations allant jusqu'à 144 $ par mois seront versées à 3,1 millions de familles, mais ne seront pas imposables. La générosité de ce programme saute aux yeux. Il va droit au but et il est simple.

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, il n'en demeure pas moins que notre parti votera contre ce budget aujourd'hui, car non seulement il réduit les fonds accordés aux logements sociaux, supprime le programme de coopératives d'habitation et passe sous silence l'équité salariale, mais il diminue également les possibilités qu'avait la population de contester même le gouvernement et les autorités.

[*Français*]

Il y a deux ans, le gouvernement fédéral disait qu'il allait continuer de financer le Programme de contestation judiciaire, qui aide les plus défavorisés.

Le gouvernement expliquait, et je cite: «. . .qu'il voulait réaffirmer son engagement envers la promotion des droits de la personne.»

Je voudrais poser une question au premier ministre. Ce programme vient de disparaître dans le Budget. Est-ce que ça veut dire que le gouvernement ne s'intéresse plus à la promotion des droits de la personne au pays?

[*Traduction*]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, je ne suis pas du tout étonné d'apprendre que le Nouveau Parti démocratique votera contre des réductions d'impôt dont bénéficieront 14,6 millions de Canadiens.

Je ne suis pas du tout étonné que le NPD votera contre la réduction des déficits et contre la compression de la taille et de la portée de l'appareil gouvernemental. Cela ne m'étonne pas du tout.

La députée laisse entendre que certains programmes sont réduits. Effectivement, certains le sont.

Ce sont là des décisions très difficiles à prendre, mais le fait est que les Canadiens ne veulent pas que le déficit et leurs impôts augmentent. Il faut donc faire des choix difficiles, soit réduire certains programmes. On ne peut pas comprimer les dépenses sans réduire des programmes.

* * *

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, le syndrome Honda va chasser non seulement l'industrie automobile, mais toutes les entreprises manufacturières qui produisent pour le marché américain.

Devant cette situation, est-ce que le ministre du Commerce extérieur a obtenu le consentement des États-Unis pour un arbitrage obligatoire du différend Honda? Si non, pourquoi pas?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, l'inquiétude de mon collègue au sujet de l'affaire Honda est précisément celle que nous avons en tant que gouvernement et c'est pour cela que nous sommes intervenus auprès de l'administration des États-Unis.

Nous avons demandé des entretiens en vertu du chapitre 18 de l'Accord de libre-échange. Ces consultations se poursuivent. Lorsqu'elles seront terminées, nous déciderons s'il convient ou non de poursuivre d'autres formes de consultation.

**M. Jim Peterson (Willowdale):** Monsieur le Président, lorsque le ministre parle de durcir le ton avec les États-Unis, il pense à supplier les Américains et à se prosterner à Washington.

Comme il vient de l'admettre, il n'a toujours pas réussi à obtenir des Américains qu'ils acceptent un arbitrage obligatoire du différend Honda en vertu du chapitre 18. Le ministre admettra-t-il au moins que son mécanisme de règlement des différends prévu au chapitre 18, qu'il ne cesse de nous vanter, ne vaut même pas le papier sur lequel il est imprimé?

**L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, les envolées excessives du député sont tout à fait inappropriées. Il y a trois façons d'avoir des entretiens avec l'administration des États-Unis.

La première est par le biais de la Commission mixte du commerce canado-américain qui se réunit au moins deux fois par an. La deuxième est en vertu du chapitre 18. . .

**M. Peterson:** Que vous utilisez, disiez-vous.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Si mon collègue veut bien patienter, je vais lui donner la réponse complète.

En vertu du chapitre 18, on peut avoir des entretiens qui ne lient pas les parties. Le chapitre 19, lui, traite du mécanisme obligatoire de règlement des différends, c'est l'étape finale.

Le député doit se souvenir qu'avant l'Accord de libre-échange, nous n'avions aucun moyen officiel pour obtenir des consultations. Nous avons maintenant un accord qui nous ouvre des voies de communication nous permettant de discuter des questions que soulèvent inévitablement des relations commerciales aussi larges et aussi profondes que celles que nous avons avec les États-Unis. C'est face à des différends comme ceux-là que l'Accord de libre-échange prend toute sa valeur.

* * *

## LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, lundi, pendant la période des questions, le premier ministre a affirmé que lui et son gouvernement examinaient un certain nombre de solutions au problème de la surpêche par les étrangers.

Il m'a alors invité à lui faire part de mes suggestions. Voici ce que j'ai à lui proposer. Il devrait prendre immédiatement des mesures pour élargir la compétence canadienne jusqu'aux deux extrémités des Grands bancs. Voilà ma proposition. Est-il prêt à prendre les mesures qui s'imposent?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, c'est certainement une solution unique en son genre. Le député voudrait qu'on fasse la loi dans la zone de pêche internationale au large de la limite de 200 milles, alors qu'aucun autre pays du monde ne s'est jamais dit d'accord pour que le Canada ou tout autre pays agisse ainsi.

Ce serait une invitation au conflit. Ce ne serait ni raisonnable ni sensé. Cette proposition ne vise qu'à plaire à ceux qui voudraient une action directe dans un monde complexe où il n'est pas toujours possible d'agir directement.

Par exemple, nous avons discuté de cette question à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à New York. Nous aurions pu obtenir l'accord du reste du monde. Or, le reste du monde ne sera jamais d'accord avec nous si nous nous contentons de poser des gestes héroïques. Il est certain que la communauté internationale, y compris les pays industrialisés et puissants qui croient au partage des eaux du large, ne respectera pas notre volonté.

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, en effet, il est allé à New York. L'an dernier, il s'est rendu à Strasbourg. La semaine dernière, certains de ses collègues se trouvaient à Strasbourg. En rentrant au pays cette semaine, ils lui ont dit que les pressions que nous exerçons ne rapportent absolument rien là-bas ou si peu qu'il ne vaut même pas la peine d'en parler.

À preuve, regardons les propos farfelus que les députés britanniques tenaient dernièrement au sujet des phoques et de la chasse aux phoques. Le gouvernement ne fait aucune démarche. C'est de la blague.

Le ministre pourrait-il me dire s'il reviendrait maintenant à sa position d'il y a quelques semaines quand il a décidé à Terre-Neuve, alors que le premier ministre n'écoutait pas, qu'il était à bout de patience? Est-il encore plus excédé aujourd'hui? Est-il prêt à faire ce que je viens de lui suggérer et ce qu'il a lui-même suggéré lors des rencontres par petits groupes, à Terre-Neuve?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique):** Monsieur le Président, plus ça va, plus le député déborde d'imagination.

Nous pouvons soit jouer pour la galerie, soit faire le fanfaron. Le député me fait penser à King Kong, même s'il n'en a pas tout à fait la stature. Disons que côté stature, je suis moi-même plus proche de ce gorille. Comme ma réponse semble satisfaire tout le monde, je me rassieds.

* * *

• (1440)

## LE LOGEMENT

**M. Ross Harvey (Edmonton-Est):** Monsieur le Président, certains soutiendront que nous avons maintenant Kong II.

J'ai une question à poser au ministre des Finances. Le 27 janvier, seulement quatre semaines avant la présentation du budget qui élimine le programme de logement coopératif, le ministre des Finances a déclaré, dans une lettre adressée au président de la Fédération canadienne du logement coopératif, que le programme serait maintenu en 1992-1993 et qu'il recevrait 6,1 millions de dollars pour cette période.

Le 19 février, moins d'une semaine avant l'abolition du programme, le ministre des Travaux publics a envoyé une lettre semblable au président du Conseil de la coopération du Québec.

Le ministre des Finances ne savait-il vraiment pas que le programme serait éliminé lorsqu'il a écrit sa lettre, le 27 janvier? Est-ce que personne ne s'était donné la peine d'informer le ministre responsable moins d'une semaine avant la présentation du budget? Si les deux ministres savaient ce qui allait se passer, comment expliquent-ils les fausses assurances données dans leurs lettres?

**M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur le Président, les compressions nécessaires annoncées dans le budget ont réduit les dépenses au chapitre du logement social à 3 p. 100. C'est regrettable, mais cette décision devait être prise. Les Canadiens le comprennent.

De toute évidence, nous n'avions pas le choix. Nous pourrions retirer de l'argent aux personnes âgées pour le consacrer au logement social. Nous pourrions prendre l'argent d'autres programmes, mais le gouvernement a décidé de ne pas faire cela. Nous estimons avoir fait ce qu'il fallait faire dans le contexte actuel.

**M. Ross Harvey (Edmonton-Est):** Monsieur le Président, c'est une réponse très intéressante, mais qui ne me suffit pas. Le secrétaire parlementaire passe complètement à côté de la question, comme le ministre à qui elle était adressée, et c'est malheureux.

Puis-je demander au ministre des Finances s'il est vraiment convaincu que le creux d'une récession qui traîne en longueur est le bon moment pour réduire de moitié en deux ans les fonds consacrés à la construction de logements sociaux? Le ministre ne croit-il pas que c'est à la fois cruel sur le plan social et bête sur le plan économique, d'autant plus que le même budget contient des mesures visant à relancer l'industrie de la construction? Ou peut-être le ministre croit-il que les pauvres et les contribuables à revenu moyen ont beaucoup d'argent d'empilé dans des REER?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, le député sait, j'en suis convaincu, que le gouvernement du Canada consacre plus de deux milliards de dollars par année au logement social et que cette somme ne diminuera pas.

Par ailleurs, pour ce qui est des logements sociaux, je crois que le député sait également que 50 p. 100 des personnes vivant dans des logements coopératifs ne sont pas admissibles aux logements sociaux, selon les critères en vigueur.

Il importe de canaliser nos rares ressources vers ceux qui en ont le plus besoin et c'est exactement ce que fait le budget et c'est ce que nous faisons en continuant de soutenir le logement social auquel nous consacrerons 70 millions de dollars de plus cette année et 45 millions de dollars de plus chaque année par la suite. Nous avons pris un engagement pour les 35 prochaines années.

**M. Joe Fontana (London-Est):** Monsieur le Président, ce n'est pas étonnant que le ministre ait mis fin au programme de logements coopératifs. Il ne comprend même pas de quoi il s'agit et il n'a pas conscience du besoin auquel il répond. Il y a une semaine. . .

**M. le Président:** Le député pourrait-il poser sa question en bonne et due forme?

**M. Fontana:** Monsieur le Président, ce gouvernement s'était engagé à verser 6 millions de dollars au programme de logements coopératifs en 1992.

La liste d'attente pour ce genre de logement est de 164 000 noms. En supprimant le financement de ce pro-

gramme, le gouvernement trahit ces Canadiens mal logés et cause la perte de 4 500 emplois dans la construction.

Ma question est très simple. Le ministre tiendra-t-il les engagements pris à l'égard du programme de logements coopératifs pour 1992? Le gouvernement sera-t-il fidèle à au moins une des promesses qu'il a faites aux Canadiens?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, le gouvernement continuera à accorder son appui aux 14 800 logements déjà existants grâce au programme de logements coopératifs et nous continuerons à financer les logements sociaux jusqu'à concurrence de 2 milliards par an.

Pour ce qui est de relancer le marché de l'immobilier, la décision de la SCHL de ramener à 5 p. 100 la mise de fonds et l'initiative concernant le REER vont manifestement stimuler l'immobilier dans toutes les régions du pays. Le député doit l'admettre.

**M. Joe Fontana (London-Est):** Monsieur le Président, les 6 millions de dollars qui avaient été promis pour 1992 auraient permis de construire les 1 800 logements supplémentaires dont nous avons tant besoin dans ce pays.

Le ministre ne peut ignorer que le programme de logements coopératifs est très rentable et parfaitement adapté aux personnes qui n'ont pas les moyens d'être propriétaires de leur logement.

À Montréal, Toronto et dans les autres grands centres, ce programme vient en aide aux familles monoparentales, aux personnes handicapées, aux personnes âgées et autres groupes qui n'arrivent pas à trouver de logement à un prix raisonnable.

Le ministre va-t-il rétablir le financement pour 1992? Va-t-il rétablir ce programme qui permet aux Canadiens à faibles revenus de se loger?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Monsieur le Président, le député est-il bien sûr de ce qu'il avance lorsqu'il dit que le programme est bien adapté aux personnes dont les moyens sont modestes?

En vérité, 50 p. 100 des personnes qui occupent ces logements ne répondent pas aux critères qui leur permettraient d'avoir accès à des logements sociaux. Ma question au député est donc la suivante: Comment peut-il prétendre que ce programme est bien adapté alors que seulement 50 p. 100 des occupants répondent aux dispositions sur le logement social?

*Questions orales*

## L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

**M. John Manley (Ottawa-Sud):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et fait suite à l'annonce qu'il a faite ce matin concernant l'aéroport Pearson.

Le moment que le ministre a choisi pour annoncer la privatisation des aérogares nos 1 et 2 est pour le moins discutable, compte tenu de la récession, des problèmes de l'industrie aérienne au Canada, du succès commercial incertain de l'aérogare no 3 et de l'étude environnementale qui se fait actuellement en vue de l'expansion des pistes.

Pourquoi le ministre, contrairement aux conseils du secteur privé, des fonctionnaires provinciaux et municipaux et peut-être aussi de ses propres fonctionnaires, tient-il à procéder à cette privatisation maintenant?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Monsieur le Président, c'est plutôt ironique car les députés de l'autre côté nous disent depuis des semaines et des mois que ce gouvernement devrait investir pour créer des emplois. Maintenant que nous avons présenté un projet qui va créer 3 200 emplois pendant cinq ans dans des secteurs bien rémunérés de la région de Toronto, ce député se plaint encore. Je ne sais pas où il veut en venir.

**M. John Manley (Ottawa-Sud):** Monsieur le Président, nous serions heureux de l'entendre expliquer ces chiffres à un autre moment, mais pour l'instant, je voudrais qu'il justifie non seulement le moment qu'il a choisi pour faire cette annonce, mais aussi le projet qu'il a présenté aujourd'hui.

Le ministre propose de remettre à des promoteurs privés l'aéroport le plus rentable du Canada et donne aux parties intéressées seulement 90 jours pour présenter des propositions globales portant sur les résultats de deux études environnementales différentes.

Comment le ministre peut-il raisonnablement demander aux Canadiens de croire qu'en 90 jours, toutes les parties intéressées pourront se prononcer sur ce projet qui devrait donner les meilleurs résultats possibles pour les voyageurs et les contribuables qui ont déjà investi beaucoup d'argent dans l'aérogare no 2?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Monsieur le Président, il est évident qu'un projet de ce genre ne vise pas à répondre aux besoins d'aujourd'hui, mais à ceux de demain.

Ce sont ces mêmes gens qui, en 1988, se plaignaient que le gouvernement n'avait pas su prévoir assez d'espace pour répondre aux besoins d'un trafic aérien sans cesse

croissant. Il en avait résulté une congestion que nous ne voudrions plus revoir.

Nous avons des études qui révèlent que le trafic aérien augmente de 4,5 p. 100 par année depuis dix ans. Vu l'augmentation annuelle de 3 p. 100 que nous prévoyons pour les prochaines années, la capacité de l'aéroport sera insuffisante en 1997-1998 sans les nouvelles pistes. C'est la raison pour laquelle nous agissons maintenant.

Nous avions dit il y a quatre ans que, dans les régions où les gens le désirent, nous allions transférer tous les aéroports à des administrations locales. Nous sommes en train de suivre le plan que nous avions mis en oeuvre il y a quatre ans et il fonctionne bien.

* * *

[*Français*]

## LE RAPPORT BEAUDOIN-DOBBIE

**L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le Président, je désire poser une question au premier ministre.

Ce que le ministre de la Défense nationale a dit hier, précisément, c'est ceci, et je cite: «Le Rapport Beaudoin-Dobbie est inacceptable pour le Québec».

• (1450)

Le ministre n'est pas le seul à penser ainsi puisque les députés du Parti libéral du Québec et les députés du Parti québécois sont présentement en train de voter unanimement une motion qui conclut: «que l'Assemblée nationale désapprouve le Rapport du Comité Beaudoin-Dobbie».

Quand le premier ministre va-t-il cesser de jouer la comédie avec le chef de l'opposition, le chef du Parti libéral du Canada, et faire croire que quelque chose de bon peut sortir d'un rapport jugé trop généreux au Canada anglais et insuffisant au Québec?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** C'est peut-être l'honorable député qui devrait cesser de jouer la comédie. Le Rapport Beaudoin-Dobbie reflète les cinq conditions de l'Accord du lac Meech, et je dis bien les cinq conditions, propositions que le député endossait il y a à peine un an et demi.

En outre, le rapport du Comité Beaudoin-Dobbie contient une série de dispositions, de nouvelles mesures en faveur des provinces, en faveur des autochtones, en faveur de la réforme institutionnelle au Canada, dont, par exemple, le Sénat, et qui constituent selon l'avis, par exemple, de M. Dubuc, et selon l'avis de M. Auger, du *Journal de Montréal*, un pas très sérieux, qui marquent un pas sérieux de l'avant pour le Québec et les autres provinces.

Personne n'a prétendu qu'il s'agissait d'une position finale. La Chambre elle-même sera saisie du document, et la Chambre en décidera en temps opportun. Mais pour quelqu'un d'affirmer, surtout quelqu'un qui a déjà appuyé vigoureusement les cinq conditions de Meech, pour lui de dénoncer maintenant un document comme étant insuffisant alors que le document contient «Meech plus, plus, plus. . .», c'est une hypocrisie sans précédent à la Chambre des communes.

**L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le Président, quelles que soient nos allégeances, nous allons tous convenir que l'un des éléments indispensables dans ce débat, c'est la vérité, et que si on respectait la vérité davantage, on irait plus loin.

Celui qui a approuvé l'Accord du lac Meech avec le plus de vigueur, et l'un de ses signataires, il s'appelle Robert Bourassa. Robert Bourassa, aujourd'hui, dit non au Rapport du Comité Beaudoin-Dobbie parce qu'il ne reflète pas les cinq conditions de Meech.

Quand est-ce qu'on va cesser de perdre du temps, de perdre de l'argent, de faire des peurs aux gens, au Québec comme au Canada anglais, quand ne va-t-on pas enfin la déposer cette offre qui doit venir?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je pense que de façon générale aucun individu, au Canada ou au Québec, croirait que nous avons des leçons à apprendre du député dans le domaine de la vérité et de la loyauté.

**Des voix:** Bravo!

**M. Mulroney:** Il est devenu légendaire, et nous allons en parler pendant des décennies et des décennies. On va toujours le citer comme modèle de vérité et de loyauté pour des générations à venir, j'en suis sûr. . .

En ce qui concerne le document et la prise de position du Parlement canadien, en temps opportun, bien sûr, les Québécois seront appelés à décider de leur sort. En 1980, ils ont été saisis d'une question. Il y en aura peut-être un autre en 1992, sur réflexion, pas avec des déformations, de façon objective, de façon sereine. Les Québécois seront saisis d'une question fondamentale. Et si la question, et vous me permettrez de parler pour l'instant tout simplement comme Québécois, comme un gars de la Côte-Nord, si la question est: «Préférez-vous un Canada renouvelé, ou un Québec indépendant», les Québécois vont choisir un Canada renouvelé 10 fois sur 10.

**Des voix:** Bravo!

[*Traduction*]

## LE REVENU NATIONAL

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre qui répond au nom du ministre du Revenu national.

Hier, j'ai remis au ministre du Revenu national un exemplaire d'un document du Parti réformiste du Canada, qui explique comment utiliser le crédit d'impôt pour contributions politiques afin de contracter une assurance dont le bénéficiaire serait le Parti réformiste. J'ai alors demandé au ministre de faire enquête à ce sujet. Je crois que ce document, sous le couvert d'une simple reconnaissance de don généreux au Parti réformiste, est en réalité une forme subtile de guide très précis et très détaillé sur la façon d'exploiter le système fiscal.

Le gouvernement va-t-il ordonner une enquête?

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, le ministre du Revenu national est à Terre-Neuve pour affaires gouvernementales aujourd'hui.

Lorsque le député a présenté ce document au ministre, ce dernier a immédiatement confié le tout à son sous-ministre responsable de l'impôt afin qu'il examine la question. Selon les renseignements obtenus jusqu'à maintenant, il s'avère que cet astucieux stratagème imaginé par le Parti réformiste ne donne droit à aucun crédit pour contribution politique.

Pour les organismes de charité, les universités, les hôpitaux ou les églises, il est tout à fait légitime de procéder ainsi, mais ce ne l'est pas pour les partis politiques.

Il est intéressant de constater que le Parti réformiste, qui préconise l'abolition des crédits d'impôt pour contributions politiques, emploie une méthode de collecte de fonds qui semble inacceptable selon les fonctionnaires de Revenu Canada.

**M. Rod Murphy (Churchill):** J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Je pose ma question afin que le ministre explique très clairement la situation, car de nombreux Canadiens voudront connaître la réponse. Il est parfaitement légal pour une personne de faire un don, par testament ou par le biais d'une assurance-vie, à une université, à un parti politique, à une oeuvre de charité, etc. C'est contre l'abus du crédit d'impôt pour contribution politique qu'on s'oppose ici. Est-ce exact?

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** C'est exact, monsieur le Président.

En fait, si j'ai bien compris, ce plan fonctionne de la façon suivante: le parti encourage ses membres à souscrire à une assurance-vie, à nommer le Parti réformiste comme bénéficiaire, puis à réclamer un crédit d'impôt pour contribution politique pour une somme équivalant aux primes versées.

À mon avis, cette méthode est contraire à l'éthique et, à première vue, tout à fait illégale dans le contexte du système fiscal canadien.

* * *

[*Français*]

## LE BUDGET DES DÉPENSES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au représentant de la Régie interne de la Chambre des communes, soit au député de Lachine—Lac-Saint-Louis. Depuis une semaine, les médias font état du budget des dépenses de la Chambre des communes pour 1992-1993 concernant les députés. Est-ce que le représentant de la Régie interne peut me confirmer aujourd'hui quand je serai en mesure de recevoir ce document tenu en otage par le Parlement?

[*Traduction*]

**L'hon. Robert E. J. Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis):** Monsieur le Président, vers la fin du dernier, exercice, le Comité permanent de la gestion de la Chambre a prié le président de la Chambre et ses administrateurs de comparaître comme témoins alors qu'il examinait le Budget des dépenses de la Chambre des communes. Des exemplaires du budget ont alors été distribués aux députés qui en ont fait la demande.

Mais cette année, un exemplaire de ce document a été remis, à dessein ou par inadvertance, à la presse avant d'être soumis à l'approbation du Comité de la gestion de la Chambre.

Cette divulgation non autorisée du budget est à l'ordre du jour de la prochaine séance du Bureau de régie interne, qui doit avoir lieu dans le courant de l'après-midi.

* * *

## LES DROITS DE L'ENFANT

**Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est):** Le ministre responsable de la jeunesse étant absent, ma question s'adresse au premier ministre.

Le Caledon Institute of Social Policy a révélé que, depuis 1986, le gouvernement a dérobé 3,5 milliards de dollars aux enfants en n'indexant pas entièrement les prestations pour enfants.

Sur ces entrefaites, le 11 février dernier, le ministre des Finances a annoncé la mise en place d'une nouvelle échappatoire qui permettra aux riches de ne pas payer d'impôts sur les comptes en fiducie établis pour la génération suivante.

Quand le gouvernement arrêtera-t-il de déposséder les enfants pour créer de nouvelles échappatoires fiscales au profit des riches Canadiens?

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, je veux tout simplement redire à cette Chambre que la nouvelle présentation que nous avons faite de nos programmes sociaux dans le dernier Budget met en évidence l'engagement de ce gouvernement à respecter en priorité la famille et l'enfant. Nous pouvons dire qu'à partir de ce Budget et de cette recommandation, les familles auront pour les cinq prochaines années 2 milliards additionnels, donc 500 millions à dépenser pour l'année en cours.

• (1500)

[*Traduction*]

**Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est):** Monsieur le Président, peut-être le nouveau rite conservateur consiste-t-il à offrir les enfants en sacrifice aux déesses que sont les entreprises.

Les documents budgétaires montrent qu'une famille de deux enfants, dont les deux parents travaillent et font ensemble un revenu de 30 000 $, recevra l'an prochain la somme généreuse de 3,67 $ de plus par mois avec les prestations pour enfants, augmentation qui sera immédiatement annulée étant donné le taux d'inflation de tout juste 3 p. 100.

Je demande au ministre de prendre immédiatement des mesures visant à indexer totalement les prestations pour enfants de façon à ce que les députés de ce côté de la Chambre aient une chose en moins à réparer l'an prochain.

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, l'initiative que nous avons mise en place reflète les besoins des enfants canadiens et a été identifiée avec les bénéficiaires et les consultations canadiennes.

Je maintiens que la meilleure façon de protéger la qualité de nos programmes sociaux est, bien sûr, celle d'un taux d'inflation à la baisse et d'une santé économique pour ce pays et c'est ce à quoi nous travaillons.

[*Traduction*]

**M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, le premier ministre sait sans doute que le livre blanc présenté par son gouvernement sur les prestations pour enfants, livre qui compte douze pages et porte sur près de 5 millions de dollars de dépenses, est le livre blanc le plus court de l'histoire parlementaire. Il sait aussi que le ministre rencontrera ses homologues provinciaux à huis clos et qu'on ne s'est mis en rapport avec aucune des dizaines d'associations qui luttent contre la pauvreté ou qui défendent les droits de l'enfant.

En l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le premier ministre pourrait-il nous dire comment les Canadiens vont participer? S'agit-il encore d'une autre astuce de relations publiques ou le gouvernement va-t-il pour une fois parler sérieusement aux Canadiens de l'avenir de leurs enfants?

[*Français*]

**L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)):** Nous ne sommes pas à la Chambre des communes, monsieur le Président, pour faire des relations publiques. Ce à quoi nous travaillons, c'est à améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes, des familles et de leurs enfants.

* * *

[*Traduction*]

## LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES AUTOMOBILES

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne les modifications proposées pour la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles qui prévoit actuellement deux normes de sécurité au Canada, une pour les véhicules américains et une plus stricte pour les véhicules canadiens.

Les nouvelles modifications vont-elles supprimer l'article 902 qui permet d'avoir deux poids et deux mesures et vont-elles donner à l'industrie canadienne des règles du jeu équitables?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Monsieur le Président, comme mon collègue le sait, nous allons prochainement apporter des modifications à la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles. Nous avons l'intention après leur adoption de consulter les gens sur les nouveaux règlements. Je suis certain que ce processus

de consultation nous permettra de calmer les inquiétudes légitimes du député.

---

## AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 38 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Andre:** Monsieur le Président, je voudrais que demain soit un jour réservé à l'opposition ou jour désigné.

* * *

### GESTION DE LA CHAMBRE

VINGT-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt-septième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

*Affaires courantes*

### L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

DÉBAT SPÉCIAL

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je crois que vous obtiendrez le consentement de la Chambre pour adopter la motion suivante:

> Que, nonobstant tout article du Règlement de la Chambre, le mercredi 11 mars 1992, immédiatement après le vote final sur la motion des voies et moyens nº 11, la Chambre tienne un débat spécial sur la situation à laquelle est maintenant confrontée l'industrie du bois d'oeuvre;
>
> Que, pour les seules fins de ce débat spécial, la motion à l'étude soit «Que cette Chambre s'ajourne maintenant»;
>
> Qu'aucun député ne soit autorisé, en vertu du présent ordre, à prendre la parole plus d'une fois;
>
> Que les trois premiers orateurs soient autorisés à parler pendant 20 minutes et que toutes les interventions subséquentes soient limitées à dix minutes;
>
> Que le Président, en vertu du présent ordre, refuse que des motions dilatoires ou de remplacement soient présentées ou que l'absence de quorum soit signalée; et
>
> Que lorsqu'aucun député ne demande à prendre la parole ou au plus tard à minuit, le Président ajourne la Chambre jusqu'au prochain jour de séance.

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, il y a eu consultations entre les différents partis, et nous sommes disposés à adopter la motion.

Pour plus de précision, le secrétaire parlementaire pourrait sûrement faire savoir que le premier orateur sera un ministre qui se fera le porte-parole du gouvernement du Canada, suivi par un représentant de l'opposition officielle, après quoi les interventions se feront par rotation habituelle.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je puis confirmer que notre premier orateur sera le ministre des Forêts.

**M. Blaikie:** Monsieur le Président, je prends la parole au nom du caucus néo-démocrate pour donner notre consentement à cette motion et rendre spécialement hommage au député de Prince George—Bulkley Valley qui n'a cessé de proposer ce débat à la Chambre depuis notre retour. C'est en grande partie grâce à ses efforts que nous tiendrons ce débat.

[*Français*]

**M. Lapierre:** Monsieur le Président, effectivement, pour nous, c'est un débat fort important, étant donné que l'industrie québécoise du bois d'oeuvre est frappée injustement et sans raison. Cependant, nous sommes d'accord avec cette motion, à une condition, c'est qu'un orateur de notre groupe puisse parler parce que, dans les derniers jours, cela a été fort injuste. À ce moment-là, si on ne

peut pas avoir un accord immédiatement pour qu'un orateur, notamment le député de Rosemont, puisse parler, on n'est pas intéressé à juste donner la chance aux autres sans pouvoir exprimer la vision québécoise.

[*Traduction*]

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, je prends l'intervention du député très au sérieux. Je tiens à lui dire que la motion a été proposée avec les meilleures intentions du monde afin que tous les députés à la Chambre aient l'occasion de discuter d'un très grave problème qui affecte certaines régions plus que d'autres. Mais je ne pense pas qu'il soit dans l'intérêt de la Chambre de dire qu'il faudrait satisfaire à certaines conditions avant qu'une motion de consentement puisse être approuvée.

Je tiens à dire au député, par votre entremise, monsieur le Président, que nous serions tout à fait disposés à tâcher de coopérer avec tous les députés à la Chambre pour donner à tout le monde la chance de prendre la parole. Au besoin, on pourrait invoquer certaines dispositions du Règlement pour donner une meilleure chance aux députés qui voudraient peut-être intervenir moins longtemps que les dix minutes prévues dans la motion de consentement.

Compte tenu de la motion elle-même et de l'esprit dans lequel les divers partis et le député lui-même, en tant que représentant de son groupe, y ont donné leur consentement, il saura que nous n'aurons absolument aucune difficulté à tâcher de satisfaire aux désirs de tous les députés à la Chambre.

**M. Blaikie:** Monsieur le Président, je ne crois pas que cela soit un problème dans le contexte d'un débat qui durera toute la soirée. Avec la collaboration de tous les députés de la Chambre, on peut faire en sorte que tous les points de vue soient entendus. Je suis certainement prêt à assurer ma collaboration au député qui a soulevé ce point.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, confirmer que nous sommes plus qu'heureux d'acquiescer à la demande du député, et c'est précisément le but de ce débat. Nous voulons donner à chaque député l'occasion de participer au débat si c'est une question qui l'intéresse et qui intéresse ses électeurs.

**M. le Président:** Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. le Président:** La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. Angus:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Avant que nous ne passions aux initiatives ministérielles, je me demandais si vous pourriez obtenir le consentement unanime de la Chambre pour que nous revenions à la présentation de rapports de comités. Un des comités permanents n'était pas prêt à déposer son rapport tout à l'heure, et nous voudrions tenir une conférence de presse plus tard dans la journée.

**M. le Président:** Le député demande la permission de revenir à la présentation de rapports de comités.

**Des voix:** D'accord.

* * *

## TRANSPORTS

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Ken Atkinson (St. Catharines):** Monsieur le Président, en tant que membre du Comité permanent des transports, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité permanent des transports, qui porte sur la question des trains à grande vitesse.

Nous sommes heureux de présenter un rapport unanime sur cette importante question et nous remercions tous les membres du comité de leur collaboration et de leur appui.

Je crois que les conclusions et les recommandations du comité apporteront une importante contribution au débat en cours sur les possibilités d'introduction du TGV au Canada.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1510)

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

AUTORISATION AU SOUS-COMITÉ DE SE DÉPLACER

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, la motion que j'ai en main, qui permettrait à l'un de nos comités de se déplacer, nécessite le consentement de la Chambre. Je propose:

> Que, nonobstant l'ordre adopté le 6 février 1992, le Sous-comité de l'exportation des armes du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur soit autorisé à se déplacer à Victoria, à Vancouver et à Winnipeg du lundi 30 mars au mercredi 1er avril 1992, ainsi qu'à Halifax et à Montréal le lundi 6 avril et le mardi 7 avril 1992.

**M. le Président:** La Chambre a entendu le libellé de la motion du secrétaire parlementaire. Est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le Président:** Il n'y a pas consentement.

## PÉTITIONS

### LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

**Le très hon. John N. Turner (Vancouver Quadra):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer 90 pétitions signées par plus de 2 000 étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique, laquelle est située, comme vous le savez, dans la circonscription que je représente, celle de Vancouver Quadra. Bon nombre de ces étudiants vivent probablement dans votre circonscription, monsieur le Président.

La situation des étudiants obligés de payer la TPS sur les manuels scolaires et les frais d'administration de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants était déjà assez difficile sans que le gouvernement, malgré la suppression de ces frais d'administration, ne vienne l'aggraver en voulant supprimer la période de remboursement sans intérêt.

Au nom de tous ces étudiants, j'exhorte le gouvernement à reconsidérer son projet.

[*Français*]

### L'ARTICLE XI DU GATT

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de déposer des pétitions, signées par des centaines d'agriculteurs de Glengarry—Prescott—Russell qui, bien sûr, veulent que le gouvernement canadien tienne à l'amélioration et au maintien de l'article XI du GATT. Les pétitionnaires ne veulent certainement pas que le gouvernement d'en face fasse en sorte que cet article soit aboli en faveur de la tarification.

Monsieur le Président, au nom de tous mes collègues, il me fait plaisir d'appuyer cette pétition de la part des électeurs de Glengarry—Prescott—Russell.

[*Traduction*]

### LE PROGRAMME CONCERNANT LES EMPLOYÉS DE MAISON ÉTRANGERS

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par 61 Manitobains. Les signataires prient le Parlement de demander immédiatement au gouvernement de rétablir le Programme concernant les employés de maison étrangers institué en 1981.

Comme vous le savez, monsieur le Président, les modifications apportées aux règlements concernant les travailleurs de maison étrangers sont à la fois discriminatoires et injustes. De plus, elles seront très préjudiciables aux services de garde d'enfants dans notre pays. Les 61 pétitionnaires demandent au Parlement de réclamer haut et fort la modification de ces règlements très injustes.

### LE PROJET DE LOI C-230

**L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre):** Par la même occasion, je veux présenter une pétition signée par 951 personnes vivant surtout au Manitoba, mais aussi dans d'autres régions du Canada. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'adopter en priorité le projet de loi C-230, qui vise à modifier le Code criminel du Canada et qui prévoit la nomination d'un avocat indépendant qui fera rapport au ministre de la Justice des demandes de clémence dont il est saisi.

Quotidiennement, les médias nous renseignent sur l'affaire David Milgaard. Nous avons aussi suivi l'affaire Nepoose, et certes l'affaire Marshall, en Nouvelle-Écosse. Il faut, de toute évidence, procéder à une réforme du système, de manière que les personnes qui ont été traitées injustement ou dont les peines et les procès n'ont pas été conformes aux règles de l'équité judiciaire puissent interjeter appel et que ce soit un avocat indépendant, et non pas le ministre de la Justice, qui ait à se pencher sur la question.

Je transmets donc humblement à la Chambre la demande de ces pétitionnaires.

### LES PASSAGES À NIVEAU

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester):** Conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'habitants de Stewiacke, en Nouvelle-Écosse, localité où se sont produits de nombreux accidents aux passages à niveau.

Les pétitionnaires réclament des mesures de sécurité plus sévères aux passages à niveau et recommandent également des changements précis à la Loi sur la sécurité ferroviaire.

### L'UKRAINE

**M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de citoyens qui voulaient, au moment où ils ont signé la pétition, demander au gouvernement canadien de reconnaître l'Ukraine immédiatement après le référendum tenu le 1er décembre 1991.

Comme nous le savons, le gouvernement l'a déjà reconnu, mais je suis sûr que les pétitionnaires voudraient aujourd'hui exhorter le gouvernement à appuyer le nouvel État que forme l'Ukraine et son tout nouveau gouvernement.

*Affaires courantes*

LA VIOLENCE DANS LA FAMILLE

**M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona):** Monsieur le Président, je voudrais moi aussi présenter une pétition signée par de nombreux citoyens de ma circonscription. Elle a trait au meurtre d'une jeune femme de la région, Marilyn Jensen.

Ces pétitionnaires s'inquiètent parce que les dispositions actuelles du Code criminel sur les libérations sous caution permettent de relâcher des prévenus à moins qu'on ne puisse prouver qu'ils sont un danger pour l'ensemble de la société ou qu'ils ne se représenteront probablement pas devant les tribunaux. Les pétitionnaires s'inquiètent aussi du problème de la violence conjugale et familiale, sujet d'une grande préoccupation pour tous les Canadiens. Ils demandent humblement au Parlement de modifier le Code criminel du Canada pour autoriser les tribunaux à empêcher la libération de certaines personnes lorsqu'il est assez probable qu'il y aura de nouveaux actes de violence conjugale ou familiale.

LE PRIX DE L'ESSENCE

**M. Mac Harb (Ottawa–Centre):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition signée par des électeurs d'Ottawa, de Gloucester, de Nepean et de Kanata, ainsi que de Manotick, de Cornwall, de Carlsbad Springs, etc.

Ces pétitionnaires sont en colère parce qu'ils paient l'essence plus cher que les consommateurs du reste de la province.

LA JUSTICE

**M. Sergio Marchi (York–Ouest):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de porter à l'attention du gouvernement et de la Chambre des communes une pétition signée par des centaines d'électeurs de York–Ouest.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à réexaminer et à modifier la Loi sur les stupéfiants de telle sorte que tous les actifs et toutes les liquidités qui sont saisis lors d'une condamnation pour trafic de stupéfiants ne soient plus versés dans les recettes générales du gouvernement fédéral, mais soient plutôt distribués entre les forces policières régionales et les organisations régionales qui sont aux premières lignes de la lutte contre la drogue pour notre compte ainsi que pour celui des familles et surtout des jeunes, qui sont victimes de ce problème.

L'IRRADIATION DES ALIMENTS

**M. Vic Althouse (Mackenzie):** Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter au nom de Canadiens de l'ouest de l'Ontario.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes et au Parlement fédéral ici réunis de veiller à ce que le secteur canadien de la transformation des aliments n'adopte pas le procédé de l'irradiation des aliments tant que des études approfondies menées par des organismes et des scientifiques indépendants et impartiaux n'auront pas établi l'innocuité des aliments irradiés. Les pétitionnaires demandent qu'on examine aussi l'incidence de la consommation à long terme de tels aliments sur la santé des personnes et sur l'environnement.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

**M. Dan Heap (Trinity—Spadina):** Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par des personnes qui contestent le maintien et l'accroissement des vols à basse altitude au–dessus du Labrador.

Les pétitionnaires nous demandent de nous opposer, à l'instar de l'Assemblée des premières nations, des Innu du Labrador et d'autres autochtones du nord du Canada, à ce que l'OTAN et le NORAD utilisent les terres des autochtones à des fins d'entraînement offensif.

Les pétitionnaires exigent aussi que le gouvernement mette fin à toute formation de l'OTAN et du NORAD en vol de basse altitude au Canada et que les fonds réservés à cette fin servent à satisfaire les besoins des autochtones et à protéger l'environnement du Canada.

LES RÉFUGIÉS

**M. Dan Heap (Trinity—Spadina):** Monsieur le Président, j'ai aussi des pétitions signées par 164 habitants de plusieurs municipalités de l'Ontario, de la Colombie–Britannique et d'autres régions du Canada.

Les pétitionnaires s'inquiètent de la situation des conjoints et des enfants des personnes dont la demande du statut de réfugié a été acceptée. Ils demandent que la ministre délivre des permis ministériels pour que les conjoints et les personnes à charge de ces réfugiés puissent venir au Canada à partir du moment où ceux–ci obtiennent la permission de demander à devenir immigrant reçu, plutôt que d'attendre peut–être des années que leur demande soit acceptée. Ils veulent qu'on permette à ces familles de se réunir au Canada dès maintenant.

• (1520)

LA JUSTICE

**M. Ross Stevenson (Durham):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions qui m'ont été transmises par des habitants de la circonscription de Durham. Ces personnes demandent au Parlement du Canada de reconnaître que les crimes violents perpétrés contre la personne sont graves et odieux pour la société et demandent au gouvernement de modifier le Code crimi-

nel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972, ainsi que la Loi sur la libération conditionnelle, afin qu'ils correspondent à cette idéologie.

**Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, j'ai ici plus de 500 pétitions qui regroupent sûrement plus de 20 000 signatures. Celles-ci s'ajoutent à plus de 250 000 signatures que j'ai déjà présentées au greffier de la Chambre et aux milliers d'autres qui ont été présentées par d'autres députés de la Chambre des communes.

Ces pétitionnaires croient que le système canadien de justice pénale présente de graves lacunes. Ils demandent au Parlement de reconnaître que les crimes violents perpétrés contre la personne sont graves et odieux pour la société et demandent au gouvernement de modifier le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 ainsi que la Loi sur la libération conditionnelle.

LE LOGEMENT

**M. Ross Harvey (Edmonton-Est):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par une foule de Canadiens, dont un bon nombre de résidants de ma propre coopérative de logement de Sundance, à Edmonton, et de la coopérative voisine d'Art Space.

Cette pétition, qui a commencé à circuler avant le dépôt du budget, presse la Chambre de reconnaître le logement comme une responsabilité fédérale-provinciale partagée, d'appuyer le programme fédéral de coopératives de logement sans but lucratif et de maintenir la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

J'espère sincèrement que le gouvernement va prendre cette pétition au sérieux.

LES BUREAUX DE POSTE RURAUX

**M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre):** Monsieur le Président, le gouvernement actuel poursuit systématiquement son oeuvre de destruction du Canada rural, notamment en s'en prenant aux bureaux de poste ruraux. Les habitants de Drake, en Saskatchewan, se préoccupent du sort de leur bureau de poste. C'est un secret de Polichinelle que leur bureau de poste va être bientôt fermé.

Ces pétitionnaires pressent le gouvernement de veiller à ce que le bureau de poste de Drake ainsi que tous les bureaux de poste ruraux restent ouverts. Ils veulent que leurs enfants aient une vraie place, et non une ville fantôme, pour grandir et vivre.

**M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle):** Monsieur le Président, j'ai également le plaisir de présenter une pétition signée par plusieurs centaines de mes électeurs. Ils se battent pour conserver leur bureau de poste et leur service postal à Dysart, en Saskatchewan. Les pétitionnaires ne sont pas tous de Dysart, il y en a aussi des communautés avoisinantes comme Lipton, Fort Qu'Appelle, Lebret, Regina et d'autres localités.

J'espère que le gouvernement va écouter ces pétitionnaires et faire en sorte que le service postal de Dysart reste inchangé.

* * *

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 177 et 209.

[*Texte*]

Question no 177—**M. Young (Acadie—Bathurst):**

En ce qui concerne la fonction publique, au 31 mars de l'année qui a précédé la création du groupe de la gestion supérieure (SM), combien y avait-il *a*) de postes de directeur (EX ou SX), *b*) de postes de sous-ministre (DM)?

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Le Bureau du Conseil privé et le Conseil du Trésor du Canada m'informent comme suit:

a) Au 31 mars 1981, à savoir l'année qui a précédé la création du Groupe de la gestion supérieure (SM), il y avait 1 272 SX (la transposition au Groupe EX ayant commencé seulement en avril 1981).

b) Le nombre de sous-ministres (DM) était de 98 au 31 mars 1981.

Question no 209—**M. Casey:**

Dans le cadre du projet de loi qu'on s'apprête à présenter afin de modifier la *Loi sur la sécurité des véhicules automobiles*, est-ce que le gouvernement envisage d'exiger par voie réglementaire que les importateurs démontrent qu'un véhicule usagé a subi les transformations voulues afin de respecter les normes canadiennes avant qu'un permis d'immatriculation ne puisse être délivré et que le véhicule ne puisse être immatriculé dans une province?

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Oui, nous étudions la possibilité d'établir des pouvoirs réglementaires en vertu de la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, permettant d'exiger des importateurs un certificat attestant que les véhicules usagés ont été convertis de façon à les rendre conformes aux normes canadiennes de sécurité applicables. L'immatriculation actuel-

le d'un véhicule est la responsabilité entière du gouvernement provincial.

* * *

[*Traduction*]

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, si la question nº 175 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre que la question nº 175 soit transformée en ordre de dépôt de document?

**Des voix:** D'accord.

[*Texte*]

Question nº 175—**M. Young (Acadie—Bathurst):**

En ce qui concerne la fonction publique, *a*) en quelle année le groupe de la gestion supérieure (SM) a-t-il été créé, *b*) au 31 mars de l'année en question, combien y avait-il de titulaires de postes SM dans chaque ministère, *c*) à la fin de la même année, combien y avait-il (i) de postes de direction (EX), (ii) de postes de sous-ministre (DM)?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

[*Français*]

**Mme Venne:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** L'honorable députée de Saint-Hubert invoque le Règlement.

**Mme Venne:** J'aimerais savoir, monsieur le Président, si on a demandé que mon avis de motions portant production de documents soit réservé par la même occasion? Est-ce que c'est de cela qu'il s'est agi il y a quelques instants?

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Alors, en effet, nous en sommes à la rubrique, comme l'a opportunément fait remarquer l'honorable députée de Saint-Hubert, d'avis de motions portant production de documents.

La parole est à l'honorable secrétaire parlementaire.

* * *

[*Traduction*]

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la motion de demande de documents P-10, au nom de la députée d'Ottawa-Ouest.

[*Texte*]

P-10—**Mme Catterall:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de l'ensemble des études, rapports ou autres analyses sur les répercussions financières des changements possibles aux régimes de pension de la fonction publique, des forces armées ou de la Gendarmerie royale du Canada et de l'évolution du profil démographique de la fonction publique.

**L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, le 12 décembre 1991, le gouvernement a signifié son intention de déposer un projet de loi modifiant certaines lois en matière de pensions et édictant la Loi sur les régimes de retraite particuliers et la Loi sur le partage des prestations de retraite. Ce projet de loi (le projet de loi C-55) a été déposé à la Chambre des communes le 14 février 1992. Il donnera suite, entre autres, à des questions d'équité de longue date comme le partage des prestations de retraite en cas de rupture du mariage, la participation des employés à temps partiel au régime de retraite et l'instauration d'un programme de retraite anticipée pour les agents du Service correctionnel. Le coût de mise en oeuvre du projet de loi sera indiqué durant le processus législatif.

Le Président du Conseil du Trésor a fait savoir que le gouvernement comptait passer en revue les éléments fondamentaux des régimes de retraite du secteur fédéral, notamment le taux de rendement crédité aux fonds de pensions, les dispositions touchant la protection contre l'inflation, et la gestion des régimes. Durant cette revue, on évaluera avec tous les intervenants les répercussions d'ordre financier ou autre des changements qui pourraient être apportés aux divers régimes de retraite.

Les évaluations actuarielles des régimes actuels renferment une estimation du coût de ces régimes ainsi que des données démographiques sur les participants aux régimes. Le public peut avoir accès à ces évaluations actuarielles en s'adressant à la Bibliothèque du Parlement.

Je prie donc l'honorable député de retirer sa motion.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Puisque l'honorable députée d'Ottawa–Ouest est absente, est-ce que la Chambre est d'accord que l'on renvoie cette motion pour débat ultérieur?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est renvoyée pour débat ultérieur.)

**Le président suppléant (M. DeBlois):** L'honorable députée de Saint–Hubert invoque le Règlement.

**Mme Venne:** Monsieur le Président, j'aimerais demander au représentant du gouvernement quand il a l'intention de produire les documents dont il est question dans ma motion P–13 au sujet des contrats de recherche de la Commission royale d'enquête sur les nouvelles techniques de reproduction?

J'ai fait cette demande et j'aimerais bien avoir une réponse de la part du gouvernement, à savoir quand ils ont l'intention de produire ces documents ou refusent-ils tout simplement de les transmettre?

[*Traduction*]

**M. Cooper:** Non, monsieur le Président, nous ne refusons pas de les présenter. Nous y répondrons bientôt.

[*Français*]

**Mme Venne:** Monsieur le Président, j'aimerais bien savoir quand on me dit «bientôt», ce que cela signifie. Je me suis rendu compte, lorsqu'on utilise le mot «bientôt» dans cette Chambre, que cela peut vouloir dire que cela ira très loin.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je pense que l'honorable députée a suffisamment transmis son message. Nous pouvons maintenant passer à l'ordre du jour.

**M. Tremblay (Rosemont):** Monsieur le Président, je voudrais rappeler à la Présidence qu'au cours des trois premiers jours de discussion sur le Budget, il y a déjà eu 41 interventions principales qui ont été reconnues sans que, d'aucune façon, les députés de notre groupe n'aient eu l'occasion de prendre la parole. Il me semble clair qu'une telle pratique est discriminatoire et inacceptable. Je veux m'assurer, monsieur le Président, que vous allez reconnaître. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** J'inviterais l'honorable député à bien mesurer ses expressions lorsqu'il dit que la Présidence a agi de façon discriminatoire et injuste. Je prends note de l'intérêt manifesté par le député et le Président essaiera, tout au long de l'après-midi, de reconnaître avec équité tous les orateurs qui voudront intervenir dans ce débat.

• (1530)

**Mme Marleau:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président,

**Le président suppléant (M. DeBlois):** L'honorable députée de Sudbury invoque le Règlement.

**Mme Marleau:** Monsieur le Président, j'aimerais rappeler aux gens qui sont à ma gauche, ici en arrière, que ça fait déjà trois jours qu'on a des débats sur le Budget et que c'est la première fois qu'on entend parler qu'il y en a un d'entre eux qui désire parler. Alors, quand on attend tellement longtemps. . .

**Une voix:** Il n'était pas ici!

**Mme Marleau:** . . .pour prendre la parole, et que l'on n'est pas ici, on perd notre place.

**M. Gérin:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Sur le même rappel au Règlement, l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead.

**M. Gérin:** Monsieur le Président, tout d'abord, je veux corriger ce qui vient d'être dit. Nous étions ici les trois autres journées. Il y a eu avis de donné que le critique du Bloc québécois en cette matière voulait parler. Mais le problème, c'est là que je voudrais intervenir. . . et je fais une petite parenthèse pour dire que nous ne sommes pas des députés en arrière, nous sommes des députés de plein droit, élus avec actuellement les mêmes droits, devoirs et obligations que tous les autres ici.

Monsieur le Président, avec toute la bonne volonté que je reconnais à la Présidence, mais à la différente Présidence à chaque jour, il y a un problème. Vous donnez le nom des orateurs à partir de chaque journée, voulant faire parler le Bloc québécois à tous les 13 ou 14 orateurs, un petit peu trop tard, parce que la journée est finie. Là, on arrive avec un autre Président ou président suppléant, même si c'est la même Présidence, qui recommence encore le même jeu. Alors, c'est fait sûrement avec la meilleure volonté. Je fais la proposition suivante: Que la parole soit maintenant donnée au député de Rosemont.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Alors, la Présidence a pris bonne note des remarques des représentants du Bloc québécois et essaiera comme d'habitude d'agir avec équité. Alors, nous passons à l'ordre du jour.

**M. Tremblay (Rosemont):** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Sur un rappel au Règlement, l'honorable député de Rosemont.

**M. Tremblay (Rosemont):** Monsieur le Président, je demanderais premièrement à la députée de Sudbury de retirer ses paroles. La Présidence peut témoigner qu'à chaque période où on a discuté du Budget, j'ai été voir la Présidence pour lui demander d'avoir le droit de parole. La Présidence m'a répondu dans le même esprit qu'elle vient de répondre. Je voudrais qu'elle retire ses paroles à l'effet que l'on était absents, puisque je l'ai demandé.

Maintenant, je veux être assuré que notre droit de parole. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je ne crois pas qu'il y ait lieu de matière à retrait de paroles. Le Règlement est très clair. Nous n'avons pas à faire état dans cette Chambre de la présence ou de l'absence d'un député. À cet égard, j'en appelle à la bonne volonté de tous ceux qui sont ici présents. Cela étant dit, nous ne sommes pas encore rendus à l'ordre du jour, donc, je ne peux reconnaître personne pour le moment, tant que cette rubrique n'est pas en cours. Ordre du jour.

**M. Gérin:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead sur un rappel au Règlement.

**M. Gérin:** Non, c'est une proposition. Je propose que le député de Rosemont ait la parole.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je n'ai pas à rappeler à un brillant juriste qu'est l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead que tant que le greffier n'a pas indiqué quel était l'ordre du jour, nous ne sommes pas encore saisis de l'ordre du jour. Ordre du jour.

---

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

### LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 10 mars, de la motion de M. Mazankowski: Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est):** Monsieur le Président, au moment où les Canadiens aspirent à un nouvel esprit de collaboration et à l'unité de leur pays, il est malheureux que ce budget conservateur comporte tant de mesures discriminatoires. En effet, il s'en prend aux plus vulnérables de notre société.

Je veux insister sur les conséquences désastreuses que ce budget aura pour la circonscription de Vancouver–Est que je représente et pour d'autres circonscriptions semblables qui comptent beaucoup de chômeurs et de familles à faible revenu.

Ce budget ne comporte aucune mesure visant à créer des emplois pour nos millions de chômeurs et il réduit encore de 100 millions de dollars le fonds de développement de l'emploi.

Ce budget ne fait rien pour les agriculteurs, les pêcheurs et les travailleurs forestiers qui sont les piliers de notre pays.

La récession—nul besoin d'être un expert pour le prédire—va se poursuivre de plus belle maintenant qu'il y aura moins de programmes de recherche et de recyclage pour les victimes des exercices de restructuration auxquels se livrent les entreprises.

La semaine dernière, je me suis rendue à l'École technique de Vancouver qui se trouve dans ma circonscription. Les étudiants m'ont prié de faire observer qu'ils étaient très préoccupés par la réduction des prêts aux étudiants et qu'ils craignaient maintenant ne pas pouvoir faire leurs études postsecondaires.

Les femmes ont encore été bafouées et trahies par la décision de refuser l'équité salariale qu'espéraient les femmes de la fonction publique qui ont toujours été sous-payées. Les tribunaux ont tranché en leur faveur, mais le gouvernement s'obstine à renier cette dette envers elles.

De plus, les fonds servant au règlement des causes touchant l'équité salariale sont supprimés.

Le Programme fédéral du logement coopératif est aboli. Pourtant, c'est l'un des moyens les plus importants et les plus efficaces pour offrir des logements décents à prix abordable tant aux familles à faible revenu qu'aux personnes à revenu varié habitant des collectivités florissantes.

En tant que citoyenne de la Colombie-Britannique, je tiens à faire savoir au gouvernement que la suppression des programmes de logement coopératif et de logement social a été vivement condamnée par le premier ministre de la province, M. Mike Harcourt, ainsi que par le maire et le conseil municipal de Vancouver.

Nous savons que ces programmes, ainsi que le programme de logement des autochtones, sont très importants, voire indispensables pour les sans-abri et les familles en quête d'un logement à prix abordable, surtout dans des collectivités comme Vancouver-Est où il y a eu beaucoup de bons projets de logement coopératif.

J'estime que le budget élargit encore davantage le fossé qui sépare les personnes à revenu moyen—la classe moyenne si vous préférez—et les personnes à faible revenu.

Le budget abolit les allocations familiales—jusqu'ici un droit acquis pour les familles—et les remplace par le crédit d'impôt pour enfants, une mesure restreinte et injuste. Ce crédit devrait normalement être destiné aux personnes à faible revenu, mais nous avons appris qu'il ne sera versé qu'aux personnes qui travaillent, et pas aux assistés sociaux.

On nous apprend également qu'à la suite de la désindexation du crédit d'impôt pour enfants, au cours des prochaines années, la valeur de ce crédit va diminuer et les familles toucheront ainsi moins qu'elles ne reçoivent à l'heure actuelle. Ainsi, quelle que soit la façon dont on examine cette question, il ne s'agit pas d'une politique publique judicieuse.

Ce crédit est censé encourager les parents à ne plus être dépendants de l'assistance sociale et à revenir sur le marché du travail, mais où sont donc les emplois pour ces gens sans travail? Qu'en est-il des programmes de formation dont ont besoin ceux qui sont prisonniers de l'assistance sociale? En outre, comment des femmes chefs de famille monoparentale peuvent-elles espérer travailler lorsque le gouvernement ne fait rien pour aider à développer des programmes de garderies dans tout le pays? Les conservateurs ont plafonné également les transferts faits en vertu du Régime d'assistance publique du Canada dans le cas de trois provinces.

Ainsi, ce crédit d'impôt pour enfants qui est censé aider à résoudre les problèmes de pauvreté enfantine, est typique de l'hypocrisie conservatrice. Je vous le demande, les enfants pauvres de familles d'assistés sociaux méritent-ils moins que les enfants de travailleurs?

Le gouvernement n'accorde qu'un intérêt de façade à l'élimination de la pauvreté chez les enfants. Cependant, je tiens à dire qu'à Vancouver, un enfant sur quatre venant de familles pauvres et 60 p. 100 de ceux qui vont à des écoles de quartiers défavorisés de ma circonscription, n'obtiendront pas d'aide du gouvernement cette fois-ci.

Les compressions fédérales dans les paiements de transfert au chapitre de la santé, de l'éducation et des services sociaux éliminent également la possibilité pour ces familles de se sortir du cycle de la pauvreté.

Si le gouvernement souhaite que les Canadiens aient davantage confiance dans le Canada et dans les conservateurs, il doit alors mettre au rebut ce budget dès maintenant.

En tant que porte-parole du NPD sur les questions de multiculturalisme et de citoyenneté, je tiens à m'opposer vivement aux mesures budgétaires tendant à éliminer les groupes de promotion et de défense des droits individuels, à supprimer des groupes consultatifs et à annuler le Programme de contestation judiciaire ainsi qu'à celles qui, une fois de plus, trahissent les Canadiens d'origine japonaise auxquels on avait promis une Fondation canadiennes des relations raciales dans le cadre du plan d'indemnisation pertinent.

• (1540)

On avait également promis aux collectivités ethniques la création d'un Institut des langues du patrimoine multiculturel canadien pour contrebalancer en partie les compressions effectuées par le gouvernement dans les programmes de langues ethniques. Elles sont trahies en outre par la décision de reporter indéfiniment la création de la nouvelle Fondation canadienne des relations raciales qui avait été approuvée dans cette enceinte.

Durant le temps qui me reste, je voudrais m'arrêter plus particulièrement sur l'annulation du Programme de contestation judiciaire et le report de la création de la Fondation canadienne des relations raciales. Ces deux décisions montrent que le gouvernement n'accorde pas vraiment d'importance à la justice sociale et aux droits de la personne.

En période de vaches maigres, le gouvernement sabre dans les programmes essentiels à l'application des objectifs de notre charte. Le gouvernement tourne en dérision les négociations constitutionnelles actuelles en faisant carrément fi des droits de la personne et de la protection des minorités, qui devraient être défendues conformément à notre charte.

J'ai soulevé à deux reprises à la Chambre la grande inquiétude que nous cause la suppression du Programme de contestation judiciaire. Le 27 février, le ministre du Multiculturalisme m'a répondu: «Il existe maintenant une jurisprudence solide, et les aspects plus subtils qui restent relèvent de la compétence des provinces.» Le gouvernement fédéral ne fait pas son travail. Il va essayer de le refiler aux provinces.

Ce n'est pas l'avis de M^me^ Bertha Wilson, un ancien juge remarquable de la Cour suprême du Canada. Elle a écrit ce qui suit dans une lettre qu'elle a adressée récemment à la ministre de la Justice:

> Il est totalement illusoire de conférer des droits à des gens qui n'ont pas les moyens de les faire respecter. Je présume qu'en élargissant le Programme de contestation judiciaire à la suite de l'adoption de la Charte des droits et libertés, on a voulu résoudre ce problème.
>
> Lorsque je siégeais à la Cour suprême, j'ai pu constater à quel point ce programme était inestimable pour les groupes minoritaires et les personnes défavorisées.

C'étaient les propos de M^me^ Bertha Wilson, un ancien juge exceptionnel de la Cour suprême.

Comme je l'ai dit plus tôt, la Fondation canadienne des relations raciales faisait partie du plan d'indemnisation que le gouvernement destinait à la communauté d'origine japonaise du Canada. M. Art Miki, président de la National Association of Japanese Canadians, dit:

> Le racisme constitue une grande préoccupation pour de nombreux Canadiens, notamment les groupes minoritaires, qui en sont souvent victimes. Il est urgent d'avoir cette fondation pour qu'elle facilite l'acquisition, le partage et l'application des connaissances et des compétences afin d'éliminer le racisme et la discrimination raciale au Canada. Ce retard aura des conséquences graves pour notre lutte contre le racisme.
>
> C'est au cours de ces périodes que le racisme devient plus évident dans notre société.

Il exhorte ensuite le gouvernement à tenir sa promesse et à instituer la Fondation canadienne des relations raciales.

En conclusion, on dirait que, par sa politique budgétaire, le gouvernement tente de surpasser le Parti réformiste, peut-être dans l'espoir de gagner des votes. Un gouvernement qui s'en prend aux plus démunis de la société, qui refuse de protéger les droits des minorités et des femmes, qui manque à sa promesse d'éliminer le racisme et qui continue de travailler seulement pour les riches et les plus favorisés ne regagnera sûrement pas le respect et la confiance des Canadiens. Il sera rejeté par l'électorat, très bientôt nous l'espérons.

[*Français*]

**L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports):** Monsieur le Président, je suis très heureux de participer aujourd'hui au débat sur le Budget. J'aimerais tout d'abord féliciter mon collègue, l'honorable Don Mazankowski, le ministre des Finances, d'avoir mis l'accent à l'occasion de son premier budget, de façon ferme et sans équivoque, sur la réduction du déficit, sur le renforcement de l'économie canadienne et sur l'édification d'une prospérité accrue pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

Monsieur le Président, ce budget reflète l'engagement continu d'un gouvernement financièrement responsable, qui insiste sur une compétitivité croissante de l'industrie canadienne au sein d'une économie globale et sur un esprit d'équité pour tous les secteurs de la société canadienne.

Plusieurs initiatives à l'échelle du gouvernement visent une réduction des dépenses ainsi qu'une compétitivité et une prospérité accrues. À titre de ministre des Transports, je suis fier de jouer un rôle dans ces initiatives.

Le ministre des Finances a annoncé une réduction, comme on le sait, de 3 p. 100 dans les budgets de fonctionnement et de dépenses salariales indirectes pour 1992-1993. Il s'agit d'une initiative à laquelle Transports Canada et les agences dont je suis responsable contribueront quelque 14 millions de dollars, dont 9 millions proviennent directement de Transports Canada, 3,2 millions de la part de VIA et 1,6 million de Marine Atlantic.

Il me fait plaisir de souligner ici que VIA et Marine Atlantic continuent de réduire progressivement leur dépendance des subsides fédéraux.

[*Traduction*]

Je signale qu'en 1992-1993 la diminution de plus de 100 millions de dollars des recettes provenant de sources diverses, par exemple la taxe sur le transport aérien, entraînera une autre réduction des dépenses du ministère, en plus de la réduction générale de 3 p. 100.

Compte tenu de cette perte de recettes, il faudra prendre des mesures pour réduire ou différer les frais. Les recettes supplémentaires obtenues grâce à l'amélioration de l'économie permettront de réduire les besoins généraux de fonds du Ministère et d'augmenter les dépenses d'équipement.

Dans un effort de rationalisation du gouvernement, quelque 46 nouveaux organismes, commissions, conseils,

sociétés et organismes consultatifs gouvernementaux seront éliminés, fusionnés, reportés ou privatisés.

À Transports Canada, on a dissous le Groupe de travail de l'aviation internationale, le Conseil consultatif du transport maritime sur la recherche-développement et la société Canadian National (West Indies) Steamships Ltd.

Grâce à une meilleure gestion, Transports Canada pourra réaliser des économies et favoriser la collaboration entre l'industrie et le gouvernement au Centre d'essais pour véhicules automobiles de Blainville, au Québec. Le gouvernement étudiera la possibilité de privatiser ce centre.

Dans le cadre de la rationalisation de ses biens, le gouvernement procédera plus rapidement à l'aliénation des biens immobiliers excédentaires. Cela touche les terrains excédentaires que Transports Canada possède à Pickering, en Ontario.

[*Français*]

Monsieur le Président, le transport a un rôle très important à jouer dans la relance de l'économie canadienne. Le transport a, de fait, édifié ce grand pays qui est le nôtre.

Son chemin de fer s'étend à travers le continent; ses bateaux font la liaison avec l'Europe et les pays de la ceinture du Pacifique; et ses aéroports déplacent rapidement et efficacement personnes et marchandises.

En tant que Canadiens, nous devons soigneusement revoir nos investissements dans cette infrastructure vitale.

Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires sur ce défi fondamental.

Lors de la dernière des rencontres des premiers ministres, plusieurs gouvernements ont insisté sur l'importante contribution d'une infrastructure appropriée à notre position de concurrence.

En ce qui a trait au réseau routier national, un processus fédéral-provincial-territorial est déjà institué. Les ministres des Transports se rencontreront à l'automne pour discuter des options possibles en matière de financement des améliorations requises pour rétablir le niveau de qualité du réseau, conformément aux exigences contemporaines. Dans son budget de 1992, le gouvernement du Canada a indiqué que nous sommes prêts à travailler avec les provinces pour explorer les moyens par lesquels le réseau routier national pourrait être amélioré d'une façon qui soit financièrement responsable.

Le dialogue sur le renouvellement des infrastructures des transports en général est déjà bien engagé avec les provinces. Je suis confiant que nos discussions seront utiles et qu'elles nous permettront d'identifier les méthodes de financement appropriées, compte tenu de l'environnement financier actuel; nous pourrions peut-être ainsi disposer des ressources monétaires requises pour nous doter d'une infrastructure routière essentielle à l'atteinte de la prospérité économique du pays.

Monsieur le Président, notre gouvernement est engagé activement dans l'établissement, sous financement privé, d'un lien fixe entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

Transports Canada travaille également de très près avec le secteur privé pour assurer le développement des infrastructures aéroportuaires tout en réduisant les dépenses gouvernementales.

À l'aéroport international Pearson, le développement et le financement de l'aérogare 3 par le secteur privé se sont avérés l'un des succès de la collaboration du secteur privé et du secteur public.

• (1550)

Ce matin même, monsieur le Président, nous avons lancé un processus officiel de demandes de propositions invitant le secteur privé à financer la modernisation des aérogares 1 et 2 et à les gérer en vertu d'un bail.

Nous étudions aussi la possibilité d'accroître la capacité de l'Aéroport international de Vancouver, ceci dans le cadre d'une cession de cet aéroport à une administration aéroportuaire locale. La convention de cession comprend des dispositions touchant des agrandissements côté piste et côté ville par l'entremise d'une source de financement privée.

Au cours des prochains jours, nous procéderons à la cession des aéroports Dorval/Mirabel, à Montréal, ainsi qu'à celle des aéroports de Vancouver, de Calgary et d'Edmonton, à des autorités aéroportuaires locales. D'autres villes, telles Moncton, Québec, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg et Kamloops font également l'objet d'études intensives dans le même sens.

Comme le ministre des Finances l'a affirmé, les Canadiens savent que de solides politiques socio-économiques doivent être complémentaires.

À cet égard, le Budget prévoyait plusieurs mesures importantes d'aide aux Canadiens handicapés. Ces mesures font partie d'une stratégie nationale, lancée officiellement en septembre dernier par le premier ministre, le très honorable Brian Mulroney, et qui prévoit l'allocation d'une somme de 158 millions de dollars pour l'intégration des personnes handicapées.

Voici un secteur d'activité qui m'intéresse vivement. Un comité consultatif sur le transport accessible, représentant plusieurs organismes de personnes handicapées, oeuvre au sein de mon ministère pour m'aviser spécifiquement dans ce domaine si important. L'automne dernier, il m'a fait plaisir d'annoncer à ce comité que Transports Canada, dans le cadre de la Stratégie nationale du gouvernement, fournirait quant à lui 24,6 millions de dollars à l'industrie du transport pour améliorer l'accessibilité des voyageurs.

Notre participation à cette stratégie nationale encouragera l'industrie à mettre au point et à utiliser des équipements qui feront avancer la cause de l'accessibilité des transports. L'engagement de Transports Canada s'ajoutera aux initiatives courantes en matière d'accessibilité et produira des résultats concrets au profit des personnes handicapées.

Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que ce budget est à la fois socialement et financièrement responsable. L'orientation que nous avons adoptée indique manifestement la voie vers une reprise économique. Une compétitivité accrue et une prospérité croissante attendent les Canadiens et les Canadiennes. Malgré les arguments de ceux qui prétendent le contraire, nous sommes sur la voie de l'unité et, tous ensemble, nous saurons reconnaître les avantages que représente un Canada uni dans la somme et la coopération de toutes ses parties. La prospérité vient clairement à la suite d'une action concertée, non à la suite d'une action de division irresponsable.

C'est ensemble que nous pourrons relever les défis, tous les défis de l'avenir, ce à quoi j'invite tous les Canadiens et toutes les Canadiennes.

[*Traduction*]

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations du ministre et je réagis un peu comme lui à l'égard du premier budget du ministre des Finances. Je le respecte beaucoup.

Toutefois, je m'inquiète de l'effet qu'aura ce budget sur son ministère des Transports.

Permettez-moi de préciser mon intervention. Le ministère des Transports a toujours servi à assurer pleinement la présence canadienne dans chaque région du pays. Les aéroports et les ports ainsi que toute l'infrastructure se sont toujours révélés utiles au gouvernement canadien pour promouvoir le tourisme et pour accueillir les gens qui arrivaient de partout dans le monde. Or, nous sommes en train de privatiser tout cela.

Je me reporte plus précisément à l'exemple que le ministre a utilisé dans ses observations, soit les aérogares nos 1 et 2. Je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi nous privatisons ces aérogares quand nous venons à peine d'y consacrer 140 millions de dollars de l'argent des contribuables. Le marché est déprimé. J'ignore combien d'argent nous pourrions obtenir pour les aérogares nos 1 et 2, étant donné que l'aérogare no 3, d'après les propriétaires, représente pour eux un fardeau financier énorme. Il donne lieu à des problèmes et il y a des poursuites judiciaires pour toutes sortes de raisons. Je n'ai pas l'intention de m'arrêter sur la privatisation comme telle. Nous pourrons en reparler un autre jour.

Je voudrais vous poser une question très précise au ministre. Ne croit-il pas qu'en faisant disparaître la présence canadienne de toutes les régions du pays, il sera encore plus compliqué de faire valoir l'idée d'un Canada uni, puisque tous les instruments de la présence canadienne nous sont retirés ou sont vendus? N'est-il pas d'avis qu'en sa qualité de fédéraliste, il lui sera encore plus difficile de faire valoir le Canada?

**M. Corbeil:** Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de l'intérêt qu'il porte à l'unité de ce pays et au travail que nous allons faire tous ensemble en tant que députés et aussi en tant que Canadiens pour nous assurer que ce pays restera uni. Nous avons accompli beaucoup de choses au cours de ces 125 dernières années malgré notre diversité et notre faiblesse sur certains plans et grâce à notre force sur d'autres plans.

Je crois que Transports Canada, par ses diverses institutions et installations, a largement contribué à nos réalisations au cours de ces 125 dernières années.

Nous participons encore activement au maintien de ce lien très précieux entre toutes les régions du Canada grâce aux installations de Transports Canada. Toutefois, nous devons aussi reconnaître que nous avons accumulé avec les années une dette nationale très élevée et que nous traversons une période très difficile alors que nous luttons pour réduire un énorme déficit annuel. Étant donné que les Canadiens ont fait savoir dans beaucoup de secteurs qu'ils n'étaient pas disposés à accepter des impôts supplémentaires et qu'ils ne pouvaient plus en prendre, nous devons trouver des moyens et des méthodes pour atteindre nos objectifs avec moins de ressources financières.

Nous devons donc faire preuve d'imagination et d'innovation. C'est ce que nous faisons depuis quelques années. Par exemple, l'idée de céder les aéroports à bail aux administrations locales constitue pour nous une façon d'y maintenir notre présence, car Transports Canada ne va pas abandonner les aéroports. Nous allons conserver notre responsabilité en matière de santé et de sécurité et nous y maintiendrons ainsi une présence très forte. En même temps, nous laisserons aux entreprises privées le soin de faire ce qu'elles font le mieux, c'est-à-dire assurer l'exploitation commerciale de l'aéroport.

**M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à féliciter le ministre des Finances pour son premier budget, non seulement parce qu'il s'agit d'un budget qu'il a présenté avec grand style et d'un bon budget, mais également parce que c'est le premier budget, aussi loin qu'il m'est possible de remonter, à avoir été présenté par un ministre venant de l'Ouest. Je suis fier de faire partie du même Cabinet que lui et je peux dire que les habitants de sa région sont fiers de ce budget.

J'attire cependant l'attention des députés sur l'aspect théâtral ou spectaculaire de ce qui se déroule à l'extérieur de la Chambre le soir de la présentation du budget. Il y a toujours des bousculades partout où les personnalités de la télévision obtiennent des entrevues des porte-parole de tous les groupes d'intérêt qui viennent à Ottawa le soir de cet événement.

Il semble que tout le monde, dans notre société narcissique, lise le budget en pensant presque exclusivement à ses intérêts immédiats.

• (1600)

Si les pêcheurs ne sont pas expressément mentionnés dans le budget, ils soutiennent qu'il ne contient rien pour eux, même s'ils continuent de bénéficier des prestations prévues pour eux dans les budgets précédents. Ils semblent croire que si le budget ne contient rien de nouveau qui s'adresse nommément à eux, c'est qu'ils ont été laissés de côté. Si le budget ne répond pas exactement aux attentes des gens d'affaires et si les réductions de taxes ne sont pas aussi marquées ou aussi nombreuses qu'ils l'auraient souhaité, ils concluent que ce n'est pas un bon budget et ils le condamnent sans appel. Si les travailleurs n'ont pas participé d'assez près à l'élaboration des mesures, alors ce n'est pas un bon budget et ils le rejettent en bloc.

Il est un peu tragique que le soir du budget, on nous juge d'après une évaluation immédiate d'un document très complexe que chaque groupe accepte ou rejette uniquement en se fondant sur ses intérêts propres.

Je me souviens que, ce soir-là, ils étaient dans le couloir pour aller voir un autre homme d'affaires que tous les députés reconnaîtraient si je vous disais son nom. Il travaille dans un domaine qui est soumis à une concurrence intense et qui est très lourdement taxé. Vous le reconnaîtriez sans doute tout de suite si je vous disais son nom.

Je lui ai demandé ce qu'il pensait du budget qui venait d'être déposé. Il m'a immédiatement répondu que, personnellement, il ne lui apportait rien mais qu'il était bon pour le reste du Canada. Imaginez mon plaisir, le coup de fouet que ce fut pour moi d'entendre un homme d'affaires, qui aurait pu s'attendre à juste titre à ce que le budget vienne en aide à son secteur, dire qu'il était bon pour le Canada même si lui n'y trouvait pas son compte. On aimerait entendre ça plus souvent.

C'est rafraîchissant, qu'il ait vu que ce budget contenait une réaffirmation des valeurs qui ont fait du Canada le grand pays qu'il est aujourd'hui, des valeurs très importantes. Tout d'abord, permettez-moi de citer un rapport, et comme la plupart des députés n'apprécieraient probablement pas que je cite un document gouvernemental, je vais citer Deloitte & Touche. Il est question de la réaffirmation de certaines valeurs et en particulier de l'ingérence minimale dans l'économie. Écoutez ce qu'ils disent:

> Résistant aux supplications des provinces et à la pression des groupes d'intérêts spéciaux qui auraient voulu sortir l'économie de sa léthargie à grands coups de remèdes miracles exorbitants, le ministre des Finances Donald Mazankowski a repris à son compte le message de son prédécesseur, à savoir que la réduction des coûts et la diminution du déficit viendront très bientôt à bout de la dette publique.

On peut lire plus loin:

> Le premier budget du ministre des Finances Mazankowski peut se résumer en ces mots: des politiques saines pour une époque d'incertitude économique. Après la rigueur du budget de l'an dernier qui avait prolongé de cinq ans le contrôle des dépenses, augmenté les impôts et gelé les salaires, celui de cette année est comme une bouffée d'air frais. Toutefois, sous des dehors alléchants d'allégements fiscaux qui font de l'effet mais qui ne provoqueront pas une surchauffe de l'économie, il cache un programme frugal de dépenses publiques.

Voici maintenant la phrase clé:

> Vingt sur vingt au ministre pour un budget politiquement astucieux dont l'ingérence dans l'économie sera minimale.

Nous savons tous que lorsqu'on prépare un budget, on ne peut éviter de s'ingérer dans les affaires du pays. Le truc, c'est de présenter un budget qui minimise cette ingérence. C'est quelque chose qu'apprécie le monde des affaires, et je pense personnellement que c'est très important.

La deuxième valeur qui est importante c'est que le budget encourage la compétitivité de notre économie. Il y a un point au-delà duquel les impôts sont censés augmenter les recettes afin de permettre au gouvernement de financer ses programmes. C'est leur but. Je pense que c'est assez exact. Mais si les impôts deviennent trop lourds, ils finissent par décourager le commerce et à aller à l'encontre de leur objectif, parce que plus on impose les gens, plus cela décourage les activités commerciales. Au lieu d'augmenter les recettes, cela a tendance à les faire diminuer et à rendre les entreprises non concurrentielles.

Ce budget, en réduisant les impôts, en améliorant la déduction pour amortissement offerte à l'industrie si elle a des activités de recherche et de développement ainsi qu'en réduisant la surtaxe, augmente la compétitivité du monde des affaires. Nous avons déjà vu que les entrepreneurs l'approuvent d'un bout à l'autre du Canada. Il y a donc une compétitivité accrue. C'est un atout pour la société canadienne.

Troisièmement, on a multiplié les consultations. Nos ministres des Finances ont pris l'habitude d'effectuer des consultations dans tout le Canada auprès de tous les groupes qui seraient concernés par le budget. Dans le passé, le ministre des Finances ou ses collaborateurs rencontraient un groupe particulier, que ce soit le secteur de la fabrication, le secteur agricole, le secteur de la main d'oeuvre ou le secteur des logements sociaux. Ils les rencontraient à part les uns des autres et entendaient leur point de vue. Cette fois-ci, on a ajouté un nouveau processus et on en a réuni un certain nombre dans une pièce. Quand un groupe d'intérêt demandait une disposition, celle-ci était contesté par un autre groupe d'intérêt présent dans la même pièce qui disait: «Attendez une minute. Devinez ce que vous nous feriez si nous adoptions cette disposition».

Il y a une augmentation non seulement de la consultation, mais aussi de l'intensité de cette consultation. C'était une consultation avant le budget, c'était un face à face. Cela dressait un groupe de pression contre un autre, de sorte que nous la réduisions à ce qu'elle devrait être. C'était très important.

Ce sont les avantages principalement du point de vue des entreprises, puis il y a ceux du point de vue social. Nous avons entendu dire bien des fois que le but d'une économie bien gérée est d'en faire profiter ceux qui sont plus défavorisés.

Je voudrais insister sur le fait que ce budget rétablit et affirme l'intégrité de la cellule familiale. J'ai déjà reçu du courrier de personnes qui me disaient: «Je suis heureux que le ministre des Finances ait reconnu que, par exemple, les budgets précédents entraînaient un parti pris contre la cellule familiale traditionnelle.»

**M. Karygiannis:** Combien, une, deux lettres?

**M. Friesen:** J'en ai reçu quelques-unes. Le public met du temps à répondre, mais il le fait. Il est encourageant de recevoir des lettres de gens qui reconnaissent que nous tenons compte des solides valeurs historiques et de la place de la famille au sein de la société. Car ce budget tient compte de ces deux éléments et, en outre, il conserve les programmes d'aide aux enfants.

Enfin, il reste maintenant aux provinces à présenter leurs budgets. Le ministre des Finances ayant allégé le régime fiscal, par exemple en réduisant la surtaxe, je demande instamment aux provinces de ne pas en profiter pour imposer de nouvelles taxes. Je le demande à ma propre province, la Colombie-Britannique, qui doit présenter son budget dans deux semaines environ. Je lui demande de résister à cette tentation à présent que le ministre fédéral des Finances a allégé le fardeau fiscal des particuliers et des sociétés. Je demande à son homologue provincial de ne pas accroître ce fardeau pour les gens de la province.

Je félicite le ministre des Finances pour son budget qui a été bien accueilli dans tout le Canada. Je suis sûr qu'il permettra de stimuler l'économie et de redonner espoir aux gens.

**M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt):** Monsieur le Président, je n'ai pu m'empêcher d'écouter le discours dithyrambique du député à propos du budget présenté par le ministre. Pour ma part, je ne vois rien de bon dans ce budget.

J'ai reçu des centaines de lettres de mes électeurs et autant de coups de téléphone. Les gens demandent une chose: qu'on remette de l'ordre dans le budget. Sinon, pourquoi le gouvernement ne démissionne-t-il pas? Pourquoi ne pas déclencher des élections?

Il est une chose que le député n'a pas mentionnée et qui m'ennuie beaucoup, à titre de député de Toronto. Je parle de l'appel d'offres publié dans le journal d'aujourd'hui pour la privatisation des deux aérogares à l'aéroport Lester B. Pearson. Nous avons vu ce que le gouvernement a fait à son arrivée au pouvoir en 1984. Il a cédé au secteur privé, pour une bouchée de pain, le CN Express qui perdait de l'argent. Il l'a vendu pour 29 millions de dollars, et qu'ont fait les gens qui ont hérité de cet éléphant blanc? Ils sont allés emprunter à la banque qui leur a accordé sans difficulté un prêt d'environ 200 millions de dollars garanti par le terrain et l'actif de la compagnie.

• (1610)

Résultat? Ils ont pris charge de cette compagnie qui existait depuis 1930, et l'ont menée à la faillite. Des centaines d'employés—3 700 ont été mis à pied. Ils ont perdu leurs fonds de pension, et des accusations ont été portées par la GRC.

Je crains à présent que la même situation ne se reproduise. On dit que 3 200 emplois seraient créés. Permettez-moi de me demander comment la privatisation de deux aérogares pourrait créer 3 200 emplois? La véritable réponse, c'est que cela ne créera pas 3 200 emplois. L'autre chose. . .

**Une voix:** Oh, oh!

**M. Karygiannis:** J'ai cinq minutes, cinq minutes pour des questions et des observations.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Oui, et si vous voulez une réponse, vous devez finir votre question.

**M. Karygiannis:** Je vais poser ma question. Maintenant que les contribuables canadiens ont dépensé des millions de dollars en rénovations à l'aérogare nº 1 et à l'aérogare nº 2, le député d'en face ne pense-t-il pas comme moi qu'on s'apprête à céder ces deux aérogares à un consortium quelconque qui sera le seul à en tirer profit? On va céder ces deux aérogares à un quelconque consortium qui a appuyé les conservateurs lors de leur première et de leur deuxième campagnes électorales.

**M. Friesen:** Monsieur le Président, pour répondre à votre question au député, non, il ne veut pas de réponse. Il veut faire un discours. C'est très bien, ça ne me fait rien.

La première partie de sa question portait sur le budget; il s'étonnait qu'il m'inspire un tel enthousiasme. Je lui ferai simplement remarquer que je parlais à un de ses collègues un ou deux jours après le dépôt du budget. Je l'ai rencontré dans un des édifices du Parlement. C'était pendant la période des questions, et je lui ai demandé s'il n'allait pas intervenir à la Chambre pour fustiger le ministre des Finances à propos du budget. Il m'a répondu que non, puisqu'il s'agissait d'un bon budget. Telle était l'opinion d'un de ses propres collègues; il ferait donc mieux de s'entretenir avec ses collègues, car il pourrait obtenir une autre opinion sur le budget.

Deuxièmement, à propos des aéroports, il demande si nous allons les privatiser et laisser des particuliers en tirer profit. Dites-moi, à quoi rime l'économie de marché? Est-ce un crime de faire un profit? Le Parti libéral a-t-il maintenant pour idéologie que, lorsqu'il s'agit d'une propriété publique, les gens n'en profiteront pas, mais qu'ils en profiteront lorsqu'il s'agit d'une propriété privée? À mon avis, l'avantage du système de marchés en Amérique du Nord, c'est qu'il profite à tous quand il fonctionne bien. Qu'est-ce que le député peut avoir contre cela?

**M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):**

[*Note de l'éditeur: Le député s'exprime en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de participer au débat sur le budget. Le 26 février, le gouvernement a déposé un budget très peu avantageux. Après avoir dépouillé les contribuables d'une bonne part de leur revenu pendant des années, le gouvernement, dans son dernier budget, se montre un peu plus généreux, mais si peu. Les avantages qu'il accorde sont si minimes qu'ils auront une incidence négligeable, surtout dans ma circonscription.

Dans son budget, le gouvernement accorde un peu d'aide aux sociétés minières. Cependant, d'après la Chambre de mines du Yukon, ces mesures ne profiteront qu'aux mines qui existent déjà. Rien n'est prévu pour stimuler l'exploration minière, activité absolument nécessaire dans le Nord. Depuis que le gouvernement actuel a supprimé, en février 1990, le Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada, cette activité a nettement régressé dans le Nord. La forte valeur du dollar canadien y est aussi pour quelque chose.

En 1988, grâce aux actions accréditives, des travaux d'exploration évalués à environ 50 millions de dollars ont été effectués au Yukon. L'an dernier, seulement 16 millions de dollars ont été dépensés à cette fin. Selon la Chambre de mines, cette année, il n'y aura qu'environ 5 ou 6 millions de dollars qui seront consacrés à l'exploration minière.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, la situation est similaire. Les petites sociétés d'exploration auraient trouvé utile de pouvoir profiter d'allégements fiscaux. Pour les petites entreprises au moins, il n'y a pas d'augmentation d'impôts.

Le programme de prêts aux petites entreprises est quelque peu amélioré, mais les changements apportés sont minimes. Il y a eu, dans les Territoires du Nord-Ouest, 13 faillites de plus en 1991 qu'en 1990. Je sais que 13 faillites, cela peut ne pas vous paraître énorme, mais il faut comprendre que, dans les Territoires du Nord-Ouest, il n'y a pas autant d'entreprises qu'ici.

Partout au Canada, mais surtout dans le Nord, nous nous attendions à ce que le gouvernement appuie d'importants projets d'infrastructure, ce qu'il n'a pas fait. En réalité, le ministre fédéral du Nord canadien a déclaré aux médias, après le dépôt du budget, qu'il ne fallait pas songer à d'importants programmes d'infrastructure dans le Nord, car cela coûte trop cher. Il a dit qu'étant donné les coûts élevés dans le Nord, il est difficile pour le gouvernement fédéral de justifier l'investissement de sommes importantes dans le secteur des transports de cette région. Cette attitude résume bien le manque de perspicacité du gouvernement fédéral actuel.

Sans l'infrastructure de base qui leur est nécessaire, jamais les territoires ne pourront accéder à l'autosuffisance.

Pour paraphraser un ex-ministre conservateur des Finances, des investissements à court terme dans le Nord pourraient valoir des avantages à long terme à tous les Canadiens. Tout est cher dans le Nord du Canada, c'est une des dures réalités de la vie. Le gouvernement fédéral doit être prêt à assumer ces coûts afin que le nord du Canada puisse avoir sa place comme partenaire dans l'économie canadienne. Plus le gouvernement fédéral attend, plus les coûts d'infrastructure seront élevés.

Les besoins du Nord en matière d'infrastructure ne disparaîtront pas. Au contraire, ils vont augmenter avec le temps. En agissant dès maintenant, le gouvernement pourrait réduire les coûts pour l'avenir.

J'espère que le gouvernement n'attend pas un mégaprojet dans le Nord en pensant que l'entreprise privée fera ce qu'il n'est pas disposé à faire lui-même pour les habitants de cette région. Le Nord ne veut pas d'une économie de mégaprojets. Il ne veut pas d'une économie d'emballement et d'effondrement. Il veut une économie communautaire diversifiée, mais ne reçoit aucune aide du gouvernement fédéral.

J'espère que le gouvernement n'attend pas le règlement des revendications territoriales de la TFN en pensant que cet argent sera utilisé pour répondre à certains des besoins auxquels il ne prête aucune attention actuellement. Le règlement des revendications territoriales est une obligation du gouvernement fédéral envers les Inuit qui va bien au-delà de ses obligations normales envers tous les habitants du Nord.

Lorsque le chef du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a pris la parole à la Conférence des premiers ministres sur l'économie le mois dernier, elle a signalé que le taux d'emploi dans les Territoires du Nord-Ouest avait baissé de 3 p. 100 depuis 1989 et que les dépenses avaient chuté de 15 p. 100 au cours de la même période. Elle a mentionné aussi que, si le gouvernement fédéral s'occupait d'améliorer l'infrastructure dans le Nord, cela ne donnerait pas seulement des emplois aux habitants de cette région, mais aussi aux habitants du sud du pays.

Selon une étude du Conference Board du Canada, on estime que, pour appuyer chaque emploi créé dans le Nord, on doit créer 1,7 emploi ailleurs.

Tous les Canadiens bénéficieraient d'un accroissement des investissements fédéraux dans le Nord.

Les ministériels veulent nous faire croire qu'il y a une importante réduction d'impôt dans ce budget. C'est loin d'être le cas. Il faut dire tout d'abord que c'est la surtaxe fédérale qui est réduite, cet impôt que les conservateurs ont ajouté à l'impôt de base sur le revenu. Le budget laisse inchangé cet impôt de base. La surtaxe sera réduite de un point le 1er juillet et d'un autre point le 1er janvier 1993. En onze mois, la surtaxe passera de 5 à 3 p. 100.

Nous nous réjouissons de cet allégement fiscal, même s'il est minime, mais nous n'avons pas oublié qu'il n'y avait pas de surtaxe avant l'arrivée des conservateurs au pouvoir. Le gouvernement s'attend à de la reconnaissance parce qu'il a ramené cette surtaxe de 5 à 3 p. 100, mais les contribuables savent bien que, en janvier prochain, ils paieront toujours une surtaxe fédérale de 3 p. 100 qu'ils n'avaient pas à payer avant l'élection des conservateurs. Ils savent aussi que cette surtaxe n'est qu'une des 33 hausses d'impôt, TPS comprise, que les conservateurs leur ont assenées depuis 1984.

• (1620)

Par quelles économies réelles la réduction de la surtaxe se traduira-t-elle pour les contribuables? À la page 144 des documents budgétaires du gouvernement, un tableau montre l'incidence de la réduction de la surtaxe. Ce sont les plus gros contribuables qui en profitent le plus.

Par exemple, un contribuable célibataire touchant 15 000 $ par année paie en ce moment une surtaxe de 66 $. Ce montant sera réduit de 7 $ en 1992 et de 27 $ en 1993. Le contribuable célibataire qui gagne 75 000 $ paie en ce moment 966 $ de surtaxe. Ce montant sera réduit de 80 $ en 1992 et de 318 $ en 1993.

Un ménage ayant deux enfants et dont un seul conjoint travaille, touchant 40 000 $ par année, verra sa surtaxe réduite de 27 $ en 1992 et de 100 $ en 1993. Un autre ménage dans la même situation qui gagnerait 75 000 $ par année verra sa surtaxe réduite de 74 $ en 1992 et de 297 $ en 1993.

Une réduction de 7 $ pour un célibataire gagnant 15 000 $ et de 27 $ pour un ménage ayant deux enfants et un revenu de 40 000 $, c'est une bagatelle, dans ma circonscription. Sept dollars, c'est à peine plus que le prix d'un litre de lait, dans la plupart des localités de ma circonscription. Ce n'est déjà pas grand-chose dans les grandes villes du Sud, mais c'est encore bien moins dans les localités éloignées du Nord.

Dans ma circonscription, mes électeurs paient les denrées de base, dont l'alimentation, deux ou trois fois plus cher que les consommateurs du Sud. Une réduction de la surtaxe, c'est mieux que rien, mais c'est loin de valoir l'abolition de la surtaxe. L'effet pour les gagne-petit sera minime, et il sera quasi nul pour les faibles revenus du Nord.

Les travailleurs et leurs employeurs paieront cette année des cotisations d'assurance-chômage plus élevées. Le 1er juillet 1991, la cotisation des employés est passée de 2,25 $ à 2,80 $ les 100 $ de gains assurables.

En janvier dernier, la cotisation de l'employé a encore augmenté, passant à 3 $, et celle de l'employeur a été fixée à 4,20 $. La hausse des cotisations représente 1 $ par semaine pour les employés dont les gains assurables sont de 26 000 $. Aussi, cette année, les cotisations de ces employés seront supérieures à ce que leur rapportera la réduction de la surtaxe.

Ceux qui projettent d'acheter une maison peuvent maintenant utiliser leur REER à cette fin. C'est fondamentalement une excellente idée, qui avait d'ailleurs été proposée par le chef de l'opposition bien avant que le ministre des Finances ne dépose son budget. Cette proposition pose toutefois certains problèmes, elle aussi. Évidemment, cette mesure n'est proposée que pour un an et elle n'est avantageuse que pour les détenteurs de REER. Les gens qui ont un emploi sont les seuls à pouvoir envisager l'achat d'une maison.

Combien des 1,5 million de chômeurs canadiens se prévaudront de cette mesure? Combien d'habitants du Nord en bénéficieront? Seuls ceux qui vivent dans une région où il existe un marché immobilier en profiteront. Cela peut sembler aller de soi aux habitants du sud du Canada, car ils tiennent pour acquis les marchés immobiliers de leur région, mais dans la majeure partie du Nord, il n'y a pas de maisons à acheter.

Il y a une grave crise du logement dans le Nord. Le coût constitue un problème, mais la disponibilité en est un encore plus important. Sauf dans quelques localités plus grandes, il n'y a pas de marché immobilier résidentiel. À cause de la pénurie, les gens s'entassent dans les logements. Il y a plus d'occupants par logement dans l'est de l'Arctique que dans le reste des Territoires du Nord-Ouest. Parce que le prix d'une résidence n'est pas abordable et qu'on manque de logements; le logement social demeure la seule solution pour bien des gens.

Il y a deux semaines, les représentants de l'Inuit Tapirisat du Canada ont présenté un excellent exposé sur la question du logement au Comité des affaires autochtones de la Chambre des communes. Ils ont souligné que, dans l'est de l'Arctique, le logement social financé partiellement par le gouvernement fédéral est la seule solution pour les 80 p. 100 de la population qui ne bénéficient pas d'un logement fourni par l'employeur.

Au Canada, la situation du logement est très différente dans le Nord et dans le Sud. Les fonds actuellement fournis pour l'habitation dans le Nord ne suffisent pas à y rendre la situation du logement comparable à celle qui existe dans le Sud. Il faut augmenter le budget prévu pour le logement social dans le Nord.

Or, dans le budget fédéral, la SCHL a vu ses dépenses comprimées. La croissance des dépenses de logement social sera en effet limitée à 3 p. 100 jusqu'en 1997. En 1990, 91 millions de dollars ont été affectés à la construction de logements. Le gouvernement a ramené sa contribution à 70 millions de dollars pour 1992-1993, et à 45 millions de dollars pour les années subséquentes jusqu'en 1996. Cela équivaut à une réduction de plus de la moitié en trois ans seulement.

En outre, ce gouvernement a éliminé le programme de logement coopératif. Ces compressions sont faites même si le budget actuel de la SCHL en matière de logement social ne touche que 6 p. 100 des Canadiens et que plus d'un million de Canadiens, soit 15 p. 100 de la population, ont besoin d'un logement social.

L'augmentation de la déduction pour frais de garde d'enfants profitera à certaines personnes, ce qui est heureux. Cependant, seuls ceux qui paient de l'impôt sur leur revenu en bénéficieront. Plus votre revenu sera élevé, plus vous en profiterez.

Les femmes qui ne travaillent pas à l'extérieur du foyer n'en tireront pas profit, et le budget ne leur ouvre guère de perspectives sur le marché du travail.

Le budget ne prévoit aucune mesure pour pallier la grave pénurie de places de garderie dans le Nord et dans l'ensemble du Canada. Il y a une grave pénurie de places de garderie dans le Nord, mais le budget ne prévoit pas la moindre mesure pour y remédier. En fait, les promesses répétées des conservateurs d'accroître le nombre de places de garderie sont restées lettre morte. Il n'y aura pas de programme national de garderies, ce qu'a confirmé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Une fois de plus, les conservateurs ne tiennent pas leurs promesses.

Le budget ne procure aucun réconfort aux sans-emploi. La création d'emplois est nulle, et il est même prévu dans le budget que le taux de chômage va rester élevé.

Les Territoires du Nord-Ouest manquent actuellement de liquidités. Le gouvernement des T.N.-O. doit réduire ses dépenses parce que le gouvernement fédéral a diminué les paiements de transfert qu'il lui verse. Le chômage augmente, mais le budget n'est d'aucun secours. Le budget n'offre aucun espoir aux pauvres et aux affamés.

Il y a quelques semaines, une mère célibataire de 41 ans de Baker Lake, dans ma circonscription, a pris l'initiative de recueillir des fonds pour les pauvres et les affamés de sa localité. Baker Lake a une population de 1 200 âmes; son taux de chômage atteint presque 85 p. 100. Susan Toolooktook a parcouru 50 milles à pied par des températures bien au-dessous du point de congélation—jusqu'à -38 degrés pour être plus précis—et elle a dû affronter une grosse tempête de neige, si bien que son excursion qui devait durer trois jours lui a pris une semaine. Elle a recueilli plus de 2 000 $. Les dons provenaient, semble-t-il, non seulement des habitants de Baker Lake et des autres collectivités des Territoires du Nord-Ouest, mais également de Vancouver, de Toronto, de Saskatchewan et d'ailleurs.

Elle l'a fait, dit-elle, pour les moins fortunés, car le prix des biens de première nécessité, comme la nourriture et les fournitures de chasse, est souvent prohibitif pour la plupart des gens. Elle l'a fait, dit-elle, pour ceux qui n'ont pas toujours de quoi nourrir leurs enfants, pour ceux qui cherchent en vain un emploi et pour ceux qui travaillent mais qui ont du mal à trouver l'argent nécessaire pour acheter tout ce dont ils ont besoin pour survivre ou pour aller à la chasse, à cause des prix trop élevés.

Il y a dans cette collectivité des enfants et des parents qui vont dormir sans avoir mangé à leur faim. C'est triste à dire, mais la faim est le lot quotidien de bien des enfants et des adultes qui vivent dans le Nord.

Je veux simplement porter à votre attention un document adopté le 20 novembre 1989 par les Nations Unies et qui s'intitule «Vos droits en tant qu'enfants du monde». Parmi ces droits figure le droit à une alimentation, à un logement et à des soins médicaux adéquats. Notre premier ministre a été un des signataires de ce document.

Je tiens à féliciter Susan Toolooktook pour son courage et l'amour d'autrui dont elle a fait preuve. Je souhaite que le gouvernement fédéral fasse ne serait-ce que la moitié de ce qu'elle a fait.

Tout juste avant Noël, le premier ministre a ratifié le document dont je viens de parler, ainsi que la Déclaration des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Dans cette déclaration, on peut lire notamment qu'on ne devrait pas tolérer que des enfants souffrent de la faim. Or, cette déclaration est violée ici même dans notre pays.

Le Canada doit respecter les engagements auxquels il a souscrit dans cette déclaration, en supprimant la faim et la pauvreté chez nous.

• (1630)

Le nouveau programme gouvernemental de prestations pour enfants, qui est censé entrer en vigueur en janvier 1993, pourrait constituer un pas dans cette direction. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social va discuter de la mise en oeuvre de ces prestations avec ses homologues provinciaux et territoriaux ainsi que d'autres parties intéressées. Je réserve mon jugement sur la valeur réelle de ces prestations jusqu'à plus amples renseignements.

Je tiens à dire combien je regrette qu'un programme national de garderies ait été le prix à payer pour ce programme. Je regrette qu'il ait été sacrifié, car je crois que les enfants du Canada et leurs mères ont autant besoin de garderies que de meilleures prestations pour enfants. Il est bien dommage que le gouvernement se soit cru obligé de choisir entre ces deux programmes.

La formule de financement des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux a nettement besoin d'améliorations, mais le budget n'en annonce aucune, ce qui est plutôt décevant. Il y a deux ans, le gouvernement fédéral a imposé aux territoires une nouvelle formule qui a eu pour conséquence, injuste d'ailleurs, de réduire leur financement.

Conformément à cette formule, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest perd 1,20 $ pour chaque dollar qu'il perçoit. C'est nettement régressif, et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest négocie à l'heure actuelle avec le gouvernement fédéral le rajustement de la formule.

Récemment, le gouvernement fédéral a annoncé la hausse des paiements de transfert aux provinces. J'exhorte le gouvernement à se montrer aussi généreux avec les territoires.

Le financement du Plan vert a aussi subi un autre recul dans ce budget. Le programme original annoncé en décembre 1990 prévoyait la libération de trois milliards de dollars sur cinq ans.

Dans le budget de l'an dernier, le gouvernement avait décidé d'étendre ce financement sur six ans plutôt que cinq. Cette année, le budget réduit le financement du Plan vert de 150 millions de dollars sur les deux prochaines années, quoique le gouvernement dit qu'il libérera cet argent plus tard. Compte tenu des nombreuses promesses que le gouvernement actuel n'a pas tenues, pourquoi devrions-nous le croire? Il réduit aussi le financement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et celui d'autres secteurs, comme l'éducation.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis avec tant d'indulgence de dire ce que j'avais à dire.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour le résumé qu'il a fait du budget et de ses conséquences néfastes pour sa région, c'est-à-dire les Territoires du Nord-Ouest, l'est de l'Arctique et Iqaluit.

Le gouvernement reproche toujours à l'opposition de se contenter de critiquer et de ne jamais rien proposer qui puisse améliorer la situation. Pourtant, nous émettons constamment des idées qui semblent tomber dans l'oreille d'un sourd. Je suppose que c'est une frustration assez normale pour l'opposition, quand elle a des idées.

Je pense pourtant que même le gouvernement ne dédaignerait pas nos idées sur le tourisme, un des secteurs qui peuvent contribuer à enrichir notre pays. Il peut aussi nous redonner le sens de la dignité dont nous avons tant besoin et la fierté d'être Canadiens. Peu importe la région d'où vous venez, c'est une chose essentielle de nos jours, quand le marasme économique dont nous souffrons tous a tendance à nous déprimer.

La région de mon collègue est l'un des petits paradis naturels de la planète. Les possibilités d'exploitation touristique de cette région dépassent l'imagination. Je veux lui demander s'il a l'impression que le gouvernement s'est probablement montré négligent une fois de plus en n'examinant pas ces possibilités, qui pourraient non seulement rehausser le moral et la fierté des Canadiens, mais aussi favoriser l'entrée de plus de devises étrangères pour améliorer la vie des habitants du Nord et nous rendre fiers de notre pays dans son ensemble.

Mon collègue pourrait-il commenter ces possibilités qu'offre le tourisme dans cette région et dont le gouvernement n'a pas tenu compte?

**M. Anawak:** Avant d'expliquer en quoi nous pouvons profiter de l'adoption par le gouvernement d'une stratégie de commercialisation en matière de tourisme, je voudrais préciser que cela n'aide vraiment pas notre industrie touristique lorsque le ministre de l'Environnement nous dit que nous devrions demander à nos enfants de rester à l'intérieur lorsqu'il fait soleil, puisque pendant deux mois ou deux mois et demi le soleil brille 24 heures par jour. Fondamentalement, on nous dit que nous devrions rester à l'intérieur pendant ces deux mois et demi qui constituent la meilleure période de toute l'année.

Manifestement, il y a un potentiel touristique dans le Nord. Nous avons des parcs nationaux et des sanctuaires d'oiseaux; on peut pratiquer la pêche et la chasse sportives et profiter de voyages organisés dans la région. Cependant, certains problèmes se posent depuis trois ou quatre ans, et notre potentiel touristique est gravement réduit du fait des mesures prises par le gouvernement, notamment l'instauration de la TPS, ainsi que du coût élevé des déplacements dans le Nord.

Les voyages dans le Nord sont grandement limités à cause de toutes les taxes que le gouvernement impose depuis son arrivée au pouvoir. Je parle en connaissance de cause, car avant d'être élu dans cette enceinte, j'avais une entreprise de tourisme dans ma ville natale de Rankin Inlet.

Des gens venaient alors du sud de l'Ontario. Nous pouvions compter sur les membres de la Federation of Ontario Naturalists, sur des touristes venant de Winnipeg par le train VIA Rail et sur les voyages organisés par Horizon Tours ou Fiesta Holidays.

Cependant, depuis quelques années, ce n'est plus le cas, car les gens ne voyagent plus autant à cause du coût élevé des déplacements et de l'imposition d'autres taxes sur le transport ou encore de l'augmentation du prix des billets attribuable au fait que les entreprises touchées doivent payer davantage pour les services, l'essence ou le reste, qu'il s'agisse de transport ferroviaire, aérien ou je ne sais quoi.

Je remercie mon collègue de sa question, car comme il l'a dit, le potentiel est là. J'en suis conscient, lui aussi et je suis persuadé que la plupart de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre le savent également, car nous avons tenu une réunion de notre caucus à Iqaluit.

J'invite tous les députés à venir à Whitehorse la semaine prochaine pour les Jeux d'hiver de l'Arctique. Je ne peux me rappeler la date exacte, mais j'exhorte les députés de ce côté-ci et d'en face à venir à Whitehorse pour assister à ces jeux et contribuer à l'économie du Nord.

[*Français*]

**Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)):** Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole aujourd'hui, suite au dépôt du Budget fédéral de 1992. En effet, je me réjouis des mesures concrètes qui ont été annoncées et de la vision réaliste dont il fait preuve.

Vous me permettrez, monsieur le Président, de féliciter le ministre des Finances. Ce Budget prouve une fois de plus que le ministre est à l'écoute de la population, qu'il est conscient des difficultés économiques que les Canadiens et les Canadiennes doivent affronter et surtout, il fait preuve d'imagination et de réalisme en apportant des solutions qui, à court et moyen termes, sauront accélérer la reprise économique et redonner confiance à la population.

• (1640)

Je ne voudrais pas non plus manquer de souligner l'excellent travail qui a été fait par le précédent ministre des Finances. En effet, ce dernier, depuis 1984, a placé les jalons qui permettent aujourd'hui au gouvernement de prendre des mesures positives. Nous avons défendu, et j'en suis plus que jamais persuadée aujourd'hui, avec raison, un plan de redressement économique visant à contrôler les dépenses gouvernementales pour réussir une fois pour toutes à juguler le déficit.

Comme n'importe laquelle famille canadienne, monsieur le Président, le gouvernement ne peut pas éternellement vivre sur ses cartes de crédit. Il est facile de toujours emprunter davantage, beaucoup plus facile que de prendre des mesures impopulaires.

Mais vient un moment où l'on doit faire face à nos comptes. Et ce face à face, il est survenu en 1984 lorsque nous sommes arrivés au pouvoir. Les finances publiques étaient dans un état lamentable. Le fédéral vivait tout simplement au-dessus de ses moyens.

Mais, grâce à un contrôle très serré et à une saine gestion depuis 1984, notre gouvernement a pu annoncer dans ce budget-ci une réduction d'impôt. Il s'agit très certainement d'une nouvelle des plus rafraîchissantes pour tous, d'autant plus que cette réduction d'impôt ne se fait pas en empruntant inconsciemment ou en refilant la facture à d'autres, mais bien par un contrôle rigoureux de l'administration gouvernementale. Encore une fois, nous y arrivons en coupant dans les dépenses du gouvernement, et ce par la coupure de 5 p. 100 des salaires du premier ministre et des membres du Cabinet, par le gel des salaires de tous les parlementaires, par l'élimination ou la fusion ou la privatisation de 46 organismes d'État, par des coupures de fonctionnement dans différents ministères, et j'en passe.

Nous aussi, nous nous serrons la ceinture, et nous voyons aussi à ce qu'il en soit de même dans les services gouvernementaux, sans toutefois que le service à la population en soit affecté.

J'aborderai maintenant un important volet qui a été touché dans le Budget, soit les mesures qui touchent la famille. Je suis de celles et de ceux qui croient que la famille est le tissu social à la base même de notre société et que l'on doive tout faire pour la favoriser.

Monsieur le Président, j'étais de celles et de ceux qui étaient intervenus auprès du ministre des Finances pour qu'il prenne les mesures nécessaires pour rétablir l'injustice fiscale qui prévalait depuis de nombreuses années entre les couples mariés avec enfants et les couples vivant en union libre qui ont aussi des enfants.

Dans ce budget, le ministre a fait droit à nos requêtes et il a corrigé cette injustice. Désormais, tous les couples, qu'ils vivent maritalement ou en union libre, seront traités sur un même pied d'égalité.

C'est certainement là, monsieur le Président, un très bel exemple de l'importance que nous accordons aux familles québécoises et canadiennes. Mais les heureuses initiatives du ministre des Finances ne se sont pas arrêtées là. Il a annoncé une refonte du système des allocations familiales et du crédit d'impôt, pour permettre aux parents désormais de bénéficier d'un paiement mensuel pouvant atteindre 144 $ par mois, non taxable.

C'est là très certainement une très bonne nouvelle pour les familles à faible revenu car elles pourront ainsi bénéficier d'un montant annuel beaucoup plus élevé et, de surcroît, à tous les mois. Ils n'auront plus désormais à attendre des semaines avant de pouvoir utiliser cet argent, et pourront planifier leur budget en conséquence.

Dans le même ordre d'idée et selon la philosophie de notre gouvernement de favoriser la famille, les frais de garde d'enfants admissibles aux déductions d'impôt sont haussés considérablement.

C'est une mesure qui viendra en aide aux familles traditionnelles mais aussi grandement aux familles monoparentales. En ce domaine, il est une évidence que personne ne peut nier, soit le fait que la majorité des chefs de ces familles sont des femmes. En effet, plusieurs d'entre elles doivent assurer seules l'éducation et toutes les responsabilités parentales, d'autant plus, comme le démontrait une étude publiée dans les journaux du 24 février, que la pauvreté frappe durement plusieurs familles monoparentales qui, dans la majorité des cas, sont dirigées par une femme jeune et seule.

Au cours de la décennie 1980, il y a eu au Canada un accroissement considérable du nombre de familles monoparentales. Au dernier recensement, il y avait au Québec, monsieur le Président, 252 680 familles monoparentales, soit 21 p. 100 de l'ensemble des familles avec enfants. Fait troublant, en 1989, au Québec, 40 p. 100 de ces familles ayant comme chef une femme étaient considérés comme pauvres. Notre gouvernement est fort conscient de ces difficultés sociales, et les mesures touchant les montants admis aux déductions fiscales le prouvent sans aucun doute. Aussi, beaucoup de familles souhaitent acquérir une première maison, là encore, pour souvent permettre à leurs enfants de grandir dans le meilleur environnement qui soit. L'achat d'un toit familial est pour la grande majorité des gens l'investissement le plus important qu'ils feront dans leur vie. Mais, pour pouvoir réaliser

leur rêve, ils peuvent avoir besoin d'un coup de pouce. C'est bien là ce que vise la mesure permettant aux personnes qui détiennent des REÉR d'y retirer un montant pouvant atteindre jusqu'à 20 000 $ dans le but d'acquérir cette première maison.

Cette initiative vient en aide aux familles, mais atteint un autre objectif, soit celui de relancer la construction domiciliaire. Comme le veut le dicton, «Quand la construction va, tout va». En permettant à ceux qui détiennent des REÉR d'en bénéficier dans ce but bien précis, on permettra la création de nouveaux emplois dans plusieurs domaines reliés au secteur de l'habitation; on permettra à l'industrie de la construction de reprendre son envol et on contribuera d'une façon concrète à une reprise économique rapide et surtout durable.

Cette annonce aura été applaudie par tous, le soir du Budget. Je suis certaine que les effets escomptés se produiront dans un proche avenir et ce, pour le plus grand bien de l'ensemble de la population.

Les Canadiens veulent travailler, mais ce n'est pas en créant une reprise sur papier, une reprise fictive par l'injection de sommes d'argent que nous emprunterions, que nous y arriverons. C'est en favorisant une vraie reprise, non pas une reprise artificielle. Et les mesures mises de l'avant dans ce Budget me donnent énormément confiance, monsieur le Président.

En plus d'aider l'industrie de la construction et les familles, le gouvernement n'a pas non plus oublié pour autant de mettre en place des mesures visant à aider les entreprises. On a entre autres augmenté de 25 à 30 p. 100 les amortissements admissibles pour déductions fiscales. On investit 230 nouveaux millions dans le domaine de la recherche et du développement. On a doublé le plafond des prêts admissibles en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, pour le porter à 200 000 $, et on permet aux dirigeants d'entreprises pouvant connaître des difficultés temporaires de pouvoir bénéficier plus facilement de financement.

À l'aube du XXI$^{e}$ siècle, pour pouvoir affronter la concurrence internationale, les entreprises doivent pouvoir se doter d'équipements à la fine pointe de la haute technologie, d'équipements qui leur permettent de produire des produits de qualité et à meilleurs coûts.

Pour avoir été secrétaire parlementaire du ministre des Sciences et de la Technologie, 1987 à 1991, je suis bien en mesure d'évaluer l'importance de l'investissement dans un équipement plus performant. Ce Budget va permettre de rencontrer cet objectif prioritaire. Ce sont toutes ces mesures, monsieur le Président, qui ne peuvent qu'avoir des résultats bénéfiques. Si les petites et moyennes entreprises améliorent leur situation financière, elles ne pourront, à plus ou moins court terme, que prendre de l'expansion et créer de nouveaux emplois. C'est là la recette d'une vraie reprise économique. C'est la recette d'une relance, non pas artificielle et fictive, mais bien d'une relance véritable, solide et surtout durable.

Monsieur le Président, ce Budget est réaliste. Tout en maintenant le cap ultime sur la réduction du déficit par lequel passent toutes les solutions à nos problèmes, ce Budget innove et propose des mesures concrètes qui touchent l'ensemble de la population. On n'a pas favorisé seulement une catégorie d'individus, non. On a pensé à tout le monde. Ce Budget est juste et équitable pour l'ensemble de la population. On doit lever notre chapeau au ministre des Finances. C'est un Budget sérieux, réaliste, et qui convient parfaitement aux défis que le Canada doit relever.

Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je voterai en faveur de ces mesures budgétaires.

[*Traduction*]

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Quand la députée dit que ce budget est juste et qu'elle énumère diverses choses qu'il entend faire, il faudrait faire très attention à ne pas induire les Canadiens en erreur. La plupart des mesures mentionnées par la députée n'entreront en vigueur qu'à compter de 1993. Certains habitants de ma circonscription sont venus me dire combien ils étaient heureux du programme dans ce budget pour les familles, programme que je trouve personnellement assez bon. Mais il faut leur dire qu'il n'entrera pas en vigueur avant 1993. Il ne faudrait pas créer de faux espoirs.

• (1650)

Ma question porte sur les chômeurs, qui sont au nombre de 1,5 million d'après les statistiques, et sur les 2 autres millions de personnes qui dépendent d'une forme quelconque d'aide sociale. Le problème que j'éprouve quand j'entends parler les députés ministériels, c'est qu'ils ont tendance à congratuler le ministre des Finances et à se congratuler pour ce budget qu'ils trouvent formidable. C'est vrai que certaines parties du budget ont du sens, je l'avoue, mais nous semblons oublier que nous ne sommes pas ici pour pour prendre soin des mieux nantis, mais des plus démunis. Je ne comprends vraiment pas en quoi ce budget aidera les 3 millions de sans-emplois.

La députée pourrait-elle me dire quels propos elle tient aux chômeurs et aux assistés sociaux de sa circonscription et de quelle façon elle croit que ce budget les aidera?

[*Français*]

**Mme Duplessis:** Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup la question de mon collègue de l'opposition, de Broadview—Greenwood. Je voudrais lui répondre que la raison pour laquelle les chômeurs et les assistés sociaux du Canada pourront avoir beaucoup d'espoir dans ce Budget, c'est qu'on assoie notre reprise sur des bases solides.

Monsieur le Président, on a mis plusieurs mesures en place depuis 1984, dont la suivante: on a mis l'accent sur la formation, afin d'aider les gens à acquérir une meilleure formation pour qu'ils puissent faire face et assumer de nouveaux emplois, soit dans des domaines de haute technologie ou des emplois nouveaux. On a demandé à nos industries d'être plus productives et on leur en a facilité la démarche. On a également facilité l'émergence de nouvelles entreprises de haute technologie, on a également aidé le secteur des entreprises de pharmacologie, on a facilité la recherche, on a mis des mesures en place comme les centres d'excellence pour assurer immédiatement la diffusion de la recherche dans tout le Canada.

Monsieur le Président, on a mis toutes sortes de mesures en place, comme au niveau des mesures financières où on a facilité toutes sortes de choses; on s'est trouvés, monsieur le Président, à mettre en place une assise solide pour penser à l'avenir des Canadiens pour que, dans les prochaines années, monsieur le Président, ils soient capables de faire face à toute la compétition internationale, la compétition mondiale.

Donc personnellement, même si mon collègue dit qu'on s'excite, qu'on a l'air de trouver le discours du Budget excellent, monsieur le Président, je dois dire que je le trouve excellent en effet, parce qu'on a aussi écouté la population. On a consulté la population et ce qu'elle nous a demandé est ceci: elle veut des solutions réalistes et durables à nos problèmes économiques, non pas des solutions artificielles. Ils veulent qu'on réduise le déficit; ils veulent plus d'efficacité gouvernementale et moins de gaspillage; ils veulent avoir l'occasion de se perfectionner; ils veulent l'assurance que les programmes sociaux satisferont leurs besoins fondamentaux. Avant tout, ils veulent de nouvelles raisons d'être confiants.

Alors, voici ce que nous avons fait: nous avons réduit le déficit de façon considérable; nous coupons dans les dépenses; nous réduisons les impôts; nous allons restructurer et rationaliser les coûts de fonctionnement du gouvernement; nous augmenterons l'aide à la recherche et au développement; nous réduirons le fardeau fiscal du secteur de la fabrication et de la transformation; nous viendrons en aide aux petites entreprises; nous allons simplifier et améliorer sensiblement nos programmes d'aide à la famille et aux enfants. Nous aiderons les Canadiens qui ont des régimes enregistrés d'épargne-retraite à s'acheter une maison; nous accroîtrons l'aide aux personnes handicapées. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je m'excuse de vous interrompre, mais la période de cinq minutes est expirée.

[*Traduction*]

**M. Ken Hughes (Macleod):** Monsieur le Président, je suis très heureux de participer aujourd'hui au débat qui porte sur le budget et de me faire le porte-parole des habitants de la circonscription de Macleod.

Il s'agit d'un débat important qui concerne un budget important. Ce budget est cohérent, réaliste, raisonnable et, avant tout, équitable.

Je voudrais aborder chacun de ces aspects. J'aimerais également expliquer comment le budget se répercute sur les Albertains et, plus particulièrement, sur les habitants de ma circonscription, Macleod.

Le premier aspect à remarquer dans ce budget, c'est sa cohérence. Ce budget est peut-être le plus difficile que le gouvernement ait eu à élaborer depuis son élection en 1984. Une petite minorité de Canadiens nous ont dit qu'ils avaient demandé au gouvernement d'abandonner sa politique d'austérité financière. Ils ont demandé de plus fortes dépenses publiques, au prix d'un déficit plus élevé. Ils voulaient qu'on fasse reposer sur nos enfants le fardeau de coûts plus élevés.

Il s'agissait d'une minorité bruyante et, malheureusement, malavisée, et non pas d'une majorité de Canadiens raisonnables. La majorité avait demandé au gouvernement de poursuivre sa lutte contre le déficit.

J'ai rencontré beaucoup de mes électeurs au cours des mois qui ont précédé le dépôt du budget. Ils m'ont dit de poursuivre avant tout la lutte contre le déficit. Une majorité de mes électeurs veut assurément que le gouvernement poursuive sa politique d'austérité financière. Ainsi, le budget est parfaitement compatible avec la prudence financière qui a caractérisé les sept budgets précédents du gouvernement progressiste conservateur.

Non seulement le budget est cohérent, mais il est également réaliste. Il ne propose pas les expédients ou les raccourcis que certains voudraient que nous prenions pour parvenir à la prospérité. D'aucuns voudraient nous faire croire que c'est possible. Or, l'histoire prouve que ce ne l'est tout simplement pas. Cela ne fonctionne vraiment pas. Le fait est que la dette du Canada dépasse 400 milliards de dollars. La réalité, c'est que le déficit diminuera pour s'établir à 27,5 milliard de dollars en 1992-1993 et qu'il continuera de baisser chaque année par la suite. Il est aussi vrai que le gouvernement du Canada n'aura plus à emprunter dès le milieu de la décennie 90. Mes électeurs continuent d'encourager le gouvernement à chercher des moyens pour réduire les dépenses. Ils savent qu'une augmentation des dépenses s'accompagne d'une hausse du déficit et des impôts. Ils

trouvent cela inacceptable. Ils savent que si les dépenses sont réduites, le déficit diminue aussi. Le budget répond à ces préoccupations. Ce budget de 1992–1993, qui prévoit une réduction des dépenses de un milliard de dollars, constitue une réponse réaliste aux besoins des Canadiens aujourd'hui.

De plus, ce budget est réaliste parce qu'il tient compte de la conjoncture économique actuelle du Canada et met en place la structure permettant une relance durable.

Le ministre des Finances devait tenir compte de ces réalités en établissant son budget. Comme la situation économique est très difficile, il a très bien agi, comme nous, en Alberta, aurions pu le prévoir.

Ce budget est raisonnable. Il présente des solutions logiques aux problèmes que connaît le Canada aujourd'hui. Par exemple, en ce qui a trait à la rationalisation de l'appareil de l'État, les petits entrepreneurs de ma circonscription me disent que faire affaire avec le gouvernement fédéral suppose trop de formalités administratives. Je sais que d'autres députés ont déjà entendu ces plaintes. Une rationalisation serait logique. Il faut réduire le travail en double, améliorer l'efficacité gouvernementale et faciliter la communication entre le gouvernement et les commerçants. Le budget prévoit de telles mesures. Ce sont des mesures raisonnables.

Ainsi, il est plus facile pour les petites entreprises de faire affaire avec le gouvernement. Les petits entrepreneurs peuvent rester en affaires et aider à créer des emplois, à fournir de nouvelles possibilités économiques et à tracer la voie de la relance.

Ce budget est équitable. Il donne aux contribuables un allégement sous la forme d'une réduction de la surtaxe. Tous les contribuables canadiens en bénéficieront. Les réductions générales garantissent le traitement équitable de tous les Canadiens.

Le budget prévoit aussi l'équité sur un aspect auquel je m'intéresse depuis un certain temps, c'est-à-dire la façon dont le régime fiscal traite les familles. Beaucoup de gens de ma circonscription de Macleod voulaient qu'on corrige cette situation. Ils estimaient injuste que la cellule familiale traditionnelle soit pénalisée par le régime fiscal.

• (1700)

Beaucoup de députés du caucus de l'Alberta se rendent compte également de cette injustice. Nous avons formé un comité de caucus sous la direction de mon collègue, le député de Calgary-Nord, et nous avons présenté une série de recommandations l'automne dernier. C'est notre comité sur la famille. Le ministre des Finances nous a écoutés et a tenu compte de quelques-unes de ces recomandations dans le budget dont nous discutons maintenant. La justice a été rétablie dans ce domaine.

Autre chose intéressante, les gens se demandent souvent comment un député peut avoir une influence positive sur le gouvernement du Canada. Eh bien, en voici un bel exemple. Les députés du caucus de l'Alberta représentent efficacement notre province. En tant que président de ce caucus, je suis fier de la contribution que nous avons apportée à ce budget. Je remercie le ministre des Finances, qui par hasard vient de Végréville, d'avoir écouté ses collègues de l'Alberta.

Le ministre a aussi prêté l'oreille à tous les Canadiens. Le budget est le fruit de plusieurs mois de consultation. Les Albertains, tout comme les Canadiens des autres provinces, ont joué un rôle très important dans ces consultations. Le ministre des Finances a parcouru le pays et a écouté les Canadiens.

Pour ma part, j'ai passé du temps dans ma circonscription à écouter les gens de Macleod. Ils m'ont présenté beaucoup d'idées au téléphone et par des lettres qui me parviennent tous les jours. Comme vous pourriez l'imaginer, les gens de Macleod sont plus que disposés à offrir des conseils utiles, et je suis sûr qu'il en va de même dans toutes les autres circonscriptions. Je les ai écoutés et j'ai transmis leurs conseils au ministre qui les a écoutés lui aussi, et vous voyez aujourd'hui le résultat.

Qu'ai-je entendu? J'ai déjà abordé certains aspects de la question, mais attendez que j'arrive aux faits saillants. La population de Macleod m'a dit qu'il fallait, au premier chef, continuer la lutte contre le déficit. Les gens de Macleod veulent que le gouvernement reste ferme et ne cède pas aux pressions qui visent à le faire accroître ses dépenses, ce qui aggraverait le déficit. Ils attendent des solutions réalistes. Ils savent qu'il n'y a pas de solutions miracles ou d'expédients pour régler nos problèmes économiques.

Les Albertains ont demandé un gouvernement fédéral dégraissé qui répond mieux à leurs besoins. Ils ont demandé la même chose de leur gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral est à leur écoute, et nous nous efforçons de leur donner satisfaction.

Les gens veulent un gouvernement qui peut faire plus à meilleur coût. Les dirigeants de petites entreprises me disent qu'il y a trop de paperasse et de répétitions dans les formalités du gouvernement fédéral. Eh bien, le budget tient compte de toutes ces préoccupations.

Qu'en disent les gens? En voici un exemple. Un homme d'affaires de Lundbreck, en Alberta, m'a télécopié cette note peu après la présentation du budget. Il dit: «Je suis très heureux de voir les faits saillants du budget. Ce budget a en plein les orientations que nous souhaitions. Continuez, vous faites du bon travail.»

La Chambre de commerce de Calgary a émis un communiqué de presse dont je vous lis un extrait: «Le budget d'aujourd'hui donne un bon exemple. Il ne contient pas de hausses de taxes, le taux de la surtaxe est abaissé, un crédit d'impôt pour enfants est augmenté de 1 000 $, une allocation pour frais d'immobilisation passe de 25 à 30 p. 100 du coût du matériel de fabrication et de transformation, et les détenteurs de REER pourront emprunter jusqu'à 20 000 $ à leur régime pour acheter une maison. Tout cela devrait permettre de stimuler un peu les dépenses de consommation. La réduction des salaires des ministres de 5 p. 100, bien que modeste, revêt une grande valeur symbolique.»

Monsieur le Président, je sais qu'il ne me reste plus beaucoup de temps, mais je voudrais que vous et tous les députés sachiez que j'appuie fermement le budget. Je crois qu'il est le résultat de consultations poussées auprès des Canadiens. Il contribuera à renforcer notre économie. Il placera le Canada sur la voie de la reprise économique et il donne aux Canadiens l'exemple qu'ils attendaient.

**Mme Coline Campbell (South West Nova):** Monsieur le Président, j'ai écouté le député de l'Alberta féliciter son collègue, le ministre des Finances, de son budget.

J'ai pris la parole à plusieurs reprises au cours de ce débat sur le budget et je dois dire que je ne peux pas le louer. Il y a longtemps que je suis députée et le ministre des Finances aussi. Je l'ai souvent entendu critiquer les budgets du temps où il siégeait de ce côté de la Chambre.

Je suis sûre qu'il comprend pourquoi nous devons critiquer ce budget. Il n'a rien à offrir aux Canadiens ordinaires.

Ces derniers regardent le Parlement et se demandent ce qui peut bien s'y passer. Pourquoi cette institution n'est-elle pas suffisamment souple pour lui permettre de s'occuper des problèmes de tous les jours auxquels les Canadiens ordinaires doivent faire face quotidiennement?

Si je dis ça, c'est qu'il a parlé de justice. Où est-elle la justice pour les chômeurs? Pour les petites entreprises qui font faillite et dont la liste s'allonge tous les jours? Où est-elle la justice dans un budget qui n'offre aucun nouveau stimulant pour créer des emplois?

Il n'y a aucune somme supplémentaire pour la recherche et le développement si nécessaires à ce pays. Nous avons toutes les connaissances voulues.

Il suffit de penser aux pêches. Le ministre nous dit qu'à terre et en mer, nous avons une surcapacité. Et pourtant, nous laissons les pêcheurs étrangers franchir notre limite de 200 milles alors que nos pêcheurs pourraient le prendre, ce poisson.

Il n'y a rien dans le budget qui donnerait une nouvelle direction à la commercialisation de ce poisson. Si les étrangers peuvent venir le prendre chez nous pour le manger chez eux pourquoi ne pas l'attraper nous mêmes et le leur vendre? Il suffirait que le gouvernement ouvre les yeux et voie l'occasion qui se présente.

Je demande donc au député ceci: «Où est-elle, dans le budget, cette justice dont il parle, cette justice du gouvernement à l'égard des sans-abri, des affamés et des chômeurs qui se retrouvent sans travail probablement pour la première fois de leur longue vie laborieuse?

Et la créativité dont nous avons besoin et qui fait totalement défaut à ce gouvernement? Où est-elle, cette créativité qui relancera le Canada?

**M. Hughes:** Monsieur le Président, je suis ravi de répondre aux remarques de la députée de South West Nova et j'apprécie son intervention.

Elle devrait savoir que ce serait sortir un peu de mon domaine de compétence que de parler longuement des pêches, puisqu'il n'y a pas beaucoup de pêcheurs ou de personnes employées dans l'industrie des pêches dans la circonscription de Macleod.

Je voudrais aborder franchement la question de la justice. La députée pose une question à ce sujet. Le gouvernement crée un climat économique équitable qui donne à tous la possibilité de saisir les occasions qui se présentent. Considérons les mesures prises au sujet des taux d'intérêt. Elles les ont fait baisser à leur plus bas niveau depuis près de deux décennies.

Songeons aux programmes de formation que le gouvernement a mis en place et dont, j'en suis certain, on profite dans la circonscription de la députée comme dans la mienne. Certains secteurs de ma circonscription sont affligés d'un chômage chronique. Nous avons donc fait une étude créative de la façon dont les programmes de formation devraient fonctionner. Nous avons fait une étude créative de la manière dont nous devrions aider les gens dans les régions où le chômage est chronique, et je dois dire que cela s'est traduit par des possibilités importantes dans la région de la Passe du Nid-de-Corbeau. En fait, cela a permis l'ouverture d'une nouvelle usine,

Strand Industries, grâce à une aide considérable du gouvernement du Canada.

Ce sont des Canadiens qui croient aux possibilités qui se présentent, qui font de la commercialisation à l'échelle internationale, qui recherchent de nouvelles activités, qui sont en alerte et qui se dissocient des prédictions alarmistes de Radio-Canada ainsi que de mes collègues d'en face qui voudraient nous faire croire que c'est la fin de notre pays. Ce sont les gens qui savent saisir les occasions.

Il y a bien d'autres exemples—je vois que le Président me fait signe, aussi je vais conclure—, mais je pense que je devrais peut-être m'asseoir.

[*Français*]

**M. Benoît Tremblay (Rosemont):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir enfin m'exprimer de plein droit dans le débat sur ce Budget. En tant que critique financier du Bloc québécois, je ne peux m'empêcher de souligner le déficit démocratique dont souffre cette Chambre, un déficit qui m'apparaît tout aussi chronique que le déficit budgétaire du gouvernement.

• (1710)

En effet, déjà 41 interventions principales ont eu lieu au cours des trois premières journées consacrées au débat sur le Budget sans que nous ayons eu droit à une seule intervention principale. La démocratie parlementaire de la Chambre des communes est pratiquement aussi malade que les finances publiques fédérales, monsieur le Président.

Mais, malgré cette situation, je peux vous assurer que je continuerai d'être présent, d'exiger un traitement équitable et de défendre les intérêts du Québec. Nous connaissons la légitimité politique de notre parti au Québec, et nous savons qu'après les prochaines élections nous serons plus de 60 pour exprimer encore plus fortement les intérêts du Québec.

En attendant ce jour, que je souhaite prochain, examinons le Budget du 25 février. Ce Budget, somme toute, fut accueilli mieux que chacun des budgets de Michael Wilson, du moins pour quelques heures, le temps pour le ministre des Finances d'obtenir un premier effet médiatique pas trop désastreux.

Le lendemain, les commentaires plutôt nuancés de la veille commençaient à s'estomper. Et le surlendemain, le dollar canadien reprenait une descente que la Banque du Canada cherche toujours à freiner par une hausse graduelle des taux d'intérêt.

Le ministre des Finances visait à laisser une première impression dans le public: l'impression que le gouvernement a réussi à réduire le déficit, tout en diminuant légèrement les impôts. Mais cette première impression s'est estompée à mesure que les analystes et les citoyens ont pris connaissance de la portée réelle de ce budget.

L'effet de maquillage n'a duré qu'une journée, et le désenchantement durera toute l'année. Pourquoi un tel désenchantement? D'abord, parce que tous conviennent que les prévisions économiques du Budget sont trop optimistes. C'est devenu une habitude de ce gouvernement d'annoncer qu'il voit la lumière au bout du tunnel. Le problème, c'est que le tunnel s'allonge à chaque semaine, à chaque mois, à chaque année.

En fait, si les prévisions budgétaires de ce gouvernement s'étaient réalisées depuis son arrivée au pouvoir, nous aurions déjà un surplus budgétaire, alors que le déficit prévu pour la prochaine année est encore de 27,5 milliards. Et nous savons tous que cette prévision sera dépassée.

Comparons rapidement les prévisions du ministre des Finances aux données actuellement disponibles. Dans son Budget du 25 février, le ministre prévoit une croissance de 1/2 de 1 p. 100 des investissements des entreprises en 1992. Or, le 28 février, trois jours plus tard, Statistique Canada publiait les résultats de son enquête auprès des entreprises et prévoit une baisse des investissements des entreprises de 1,5 p. 100.

Le Budget prévoit pour le marché du travail une augmentation de la population active, une augmentation de l'emploi et une diminution du taux de chômage à 10,1 p. 100. Or le 6 mars, 10 jours après le Budget, Statistique Canada nous annonçait pour février une diminution de la population active, une diminution de l'emploi et une augmentation du taux de chômage à 10,6 p. 100. En fait, le niveau de l'emploi en février est inférieur de 3 000 emplois au niveau atteint au plus creux de la récession.

Le Budget prévoit la poursuite de la diminution des taux d'intérêt à une moyenne de 6,9 p. 100 pour le court terme et 8,5 p. 100 pour le long terme, en 1992. Or, nous assistons depuis quelques semaines à une remontée des taux d'intérêt qui se situent actuellement à 7,85 p. 100 pour le court terme et 9,1 p. 100 pour le long terme. Or, la baisse du dollar qui se poursuit risque d'accentuer cette hausse si le gouverneur de la Banque du Canada maintient sa politique suicidaire.

Le Budget prévoit une reprise vigoureuse des investissements résidentiels avec une augmentation de 11,9 p. 100. Or, la Société canadienne d'hypothèques et de logement nous annonçait le 9 mas dernier, il y a deux jours, 13 jours seulement après le Budget, que le marché n'a absolument pas réagi à la baisse des taux d'intérêt qu'on a connue au cours des derniers mois, et que la légère hausse des mises en chantier, observée en février pour l'ensemble du Canada, est due au plus grand nombre de mises en chantier de logements sociaux en Ontario, grâce au budget du gouvernement ontarien, qui a été dénoncé par le ministre des Finances fédéral.

Je crois qu'il est inutile de poursuivre cette analyse des prévisions du ministres. Elles sont déjà dépassées et, comme d'habitude, les performances de l'économie seront moins bonnes que prévues, et le déficit sera plus élevé.

Pourquoi une telle perspective désastreuse, monsieur le Président? Parce que le gouvernement refuse d'utiliser le principal instrument de relance de l'économie dont il dispose: la politique monétaire. Même s'il n'y a aucun signe sérieux de relance de l'économie, le gouverneur de la Banque du Canada maintient une politique de taux d'intérêt élevés et c'est un comportement ultraconservateur et purement suicidaire dans le contexte actuel. La lutte à l'inflation est terminée depuis plusieurs mois et le dollar canadien doit être ramené à un niveau que peut soutenir la compétitivité réelle de l'économie canadienne. Tous les économistes s'entendent pour dire que ce niveau se situe entre 75 et 80c. américains.

Les milieux financiers avaient déjà traité le gouverneur de la Banque du Canada de «Rambo» pour sa lutte sans merci à l'inflation qui a provoqué 1,5 million de chômeurs au Canada. Or, un «Rambo» s'arrête lorsque la guerre est terminée. M. Crow continue. Pour lui, les taux d'intérêt élevés et le dollar canadien élevé sont devenus une religion. Le milieu financier a dû trouver un nouveau nom pour décrire ce mélange suicidaire de religion et de politique monétaire qu'il pratique. Le voilà devenu l'ayatollah de la Banque du Canada.

Or, rien, monsieur le Président, dans le discours du ministre des Finances nous laisse croire qu'il va décider d'assumer les responsabilités que lui confère la loi et de mettre fin à cette politique désastreuse pour l'économie. Au contraire, il n'a que des éloges pour son ayatollah de la politique monétaire. Ils pratiquent la même religion ultraconservatrice, convaincus qu'ils ont raison contre tous.

Avec un taux d'inflation à 1,6 p. 100, les taux d'intérêt réels au Canada sont 3 à 5 p. 100 supérieurs à ceux des États-Unis, ce qui est un niveau absolument insoutenable pour l'économie canadienne. Il faut savoir, monsieur le Président, que lorsque l'on parle de baisse de déficit, il faut aussi regarder du côté de la relance. Lorsque les taux d'intérêt baissent de 1 p. 100, les coûts de l'énorme dette canadienne permettent d'économiser plus de 4 milliards au gouvernement. Et lorsqu'il y a une relance et que le taux de chômage diminue de 1 p. 100, les entrées de revenus supplémentaires pour 1 p. 100 de moins de chômage sont de 5 milliards dans les coffres du gouvernement fédéral. Il faut regarder du côté de la relance et non pas seulement du côté des coupures.

Est-ce qu'il y a d'autres désenchantements dans ce Budget? Bien sûr. Les citoyens et les entreprises ont d'abord cru à une légère baisse des impôts annoncée dans le Budget, mais ils ont vite désenchanté pour deux raisons. D'abord, les coupures dans les transferts aux provinces pour les programmes de santé et d'éducation supérieure rendent virtuellement impossible d'éviter les hausses d'impôt et de taxes dans les budgets provinciaux et dans les budgets municipaux.

Pour le Québec seulement, le manque à gagner est près de 2 milliards pour l'année qui vient et les taxes municipales payables au mois d'avril, bientôt, sont en hausse substantielle suite aux coupures de l'an dernier. Ensuite, le déficit du compte de l'assurance-chômage laisse présager une nouvelle augmentation des cotisations des travailleurs et des employeurs en 1992, après une hausse de 32 p. 100 en 1991, puisque le gouvernement s'est complètement retiré du financement de la caisse d'assurance-chômage.

La perspective d'un répit pour les payeurs de taxes s'est donc estompée rapidement et elle s'estompera définitivement lorsque les budgets provinciaux seront déposés à la fin avril et au début mai.

Il nous reste à analyser les quelques mesures concrètes de ce Budget pour compléter le désenchantement. D'abord, l'abandon clair de la volonté de doter ce pays d'une véritable politique familiale, et cela sans aucune consultation avec les provinces, alors que nous savons très bien que la politique familiale est un enjeu fondamental, du moins pour le Québec; le régime des allocations familiales, les crédits et déductions pour enfant sont remplacés par un régime de soutien du revenu pour les familles à faible revenu. Cette décision implique une transformatin significative des valeurs et une nouvelle conception du rôle de l'État dans la société, particulièrement à l'égard

de la famille, qui concrétise un virage ultraconservateur sans que nous ayons eu un véritable débat de société.

Le gouvernement réalise de façon graduelle et détournée ce que l'électorat lui refuserait si les enjeux étaient clairement exposés. À court terme, les familles dont le revenu familial est équivalent au revenu familial moyen canadien recevront une prestration équivalente aux avantages du système actuel. Mais le jeu de la non indexation des seuils de revenu permettra une érosion graduelle du soutien à la famille. Comme pour d'autres mesures déjà adoptées par ce gouvernement, les effets pervers se feront sentir graduellement.

Un bel exemple où nous pouvons constater actuellement les résultats nets d'une réforme, c'est celle de l'assurance-chômage et de la stratégie pour l'emploi annoncée il y a trois ans.

• (1720)

Au moment de la présentation du projet du loi C-21 sur la réforme de l'assurance-chômage, le gouvernement canadien lançait, à grand renfort de publicité, sa Stratégie pour l'emploi avec des crédits de 1,8 milliards de dollars. À de très nombreuses reprises, le gouvernement a promis que la réforme de l'assurance-chômage n'affecterait pas les crédits pour la Stratégie de l'emploi.

Or, monsieur le Président, le discours du ministre des Finances est resté silencieux à cet égard. Il a fallu attendre la présentation du Budget des dépenses du président du Conseil du Trésor, deux jours plus tard, pour constater que les crédits de la Stratégie pour l'emploi étaient ramenés à 1,3 milliards, une coupure de 350 millions de dollars par rapport à l'an dernier et une coupure de 475 millions par rapport à la promesse initiale.

Le gouvernement tente de nous faire croire que ces coupures sont remplacées par les crédits supplémentaires à la formation professionnelle prévus par le régime d'assurance-chômage. Or, les crédits prévus par le régime d'assurance-chômage ne sont accessibles que pour les personnes qui ont droit aux prestations d'assurance-chômage, ce qui exclut tous les chômeurs de longue durée et tous ceux qui sont déjà sur l'assistance sociale. Les coupures dans les crédits de la Stratégie pour l'emploi affectent donc directement les moyens mis à la disposition des plus démunis qui voulaient retourner sur le marché du travail et qui espéraient s'en sortir.

Cette responsabilité incombera dorénavant de plus en plus aux provinces et aux municipalités, sans qu'elles obtiennent les champs d'impôt qui correspondent à ces responsabilités. Voilà un bel exemple des effets graduels des nouveaux régimes mis en place par ce gouvernement ultraconservateur. Comme exemple de promesse non tenue, ce n'est pas la seule. L'exemple du Programme d'habitations coopératives est encore aussi éloquent.

Ce programme, qui fut d'abord expérimental pour cinq ans, a fait l'objet d'une évaluation en profondeur en 1990 et devant son utilité sociale et son efficacité économique, il est devenu un programme permanent. Les groupes coopératifs, rassurés quant à l'avenir du programme, se sont attaqués à la présentation de projets concrets. Le 17 décembre dernier, le ministre de l'Habitation confirmait la permanence du programme et annonçait même une légère augmentation du budget pour 1992. Or, dans le discours du Budget, le ministre des Finances annonçait l'abolition pure et simple du programme, pour une économie annuelle de 5 millions de dollars, une économie qui est trente fois inférieure à la simple augmentation du budget de la Défense nationale! Voilà une trahison brutale d'un engagement répété à la veille même du Budget. Comment ne pas comprendre que les citoyens n'aient plus aucune confiance en ce gouvernement?

Pour les Québécois, il y a d'autres critères pour évaluer ce gouvernement et c'est la façon dont il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des crédits alloués au développement régional. Comment le Québec est-il traité par rapport aux autres régions? Sans tenir compte des milliards accordés aux agriculteurs de l'Ouest et des centaines de millions accordés aux pêcheurs qui vivent une conjoncture difficile particulière—je ne tiens compte que de l'enveloppe régulière des crédits alloués pour contrer le déséquilibre de développement régional en 1992—donc, l'Agence de développement de l'Atlantique reçoit 447 millions de dollars; le ministère de la Diversification de l'Ouest, 301 millions; le Québec, 191 millions. Pour l'Atlantique, c'est une augmentation de 25,2 p. 100, pour l'Ouest, une augmentation de 3 p. 100, pour le Québec, une diminution de 18,3 p. 100!

Où se trouvaient donc les défenseurs des intérêts du Québec dans ce gouvernement au moment de la préparation de ce Budget? Selon tous les critères le moindrement équitables, monsieur le Président, le Québec se fait littéralement voler au plan du développement régional. Pour les industries québécoises, particulièrement celles qui font de la recherche et développement, ce Budget continue de les pénaliser gravement. Lors de la récente conférence des premiers ministres, le ministre des Finances du Québec a demandé d'harmoniser la fiscalité fédérale sur la recherche et développement à celle du Québec. Pourquoi? Parce qu'actuellement, le gouvernement fédéral taxe à 39 p. 100 les crédits accordés aux entreprises qui font de la recherche et développement au Québec par le gouvernement du Québec.

Comment penser qu'il y a là une façon de favoriser le développement économique à long terme du Québec, alors que l'on sait très bien que les dépenses en recherche et développement du gouvernement fédéral se font massivement en Ontario?

Monsieur le Président, pour les Québécois et les Québécoises, il nous reste une seule consolation. Face à une telle situation, le référendum sur la souveraineté du Québec, à l'automne 1992, nous permettra enfin de sortir de cette maison de fous, de rapatrier tous nos impôts et d'assumer toutes nos responsabilités.

**Mme Sheila Finestone (Mont-Royal):** Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de présenter mon point de vue sur le Budget qui a été présenté il y a à peine une semaine, je crois.

[*Traduction*]

J'ai le privilège et l'honneur de parler en partie au nom des habitants et des électeurs de la circonscription de Mont-Royal, en partie au nom des gens qu'il nous est donné de rencontrer dans le pays en notre qualité de députés. Il est important pour tous que nous examinions ce budget sous un angle quelque peu analytique et philosophique.

Nous devons, je crois, nous rendre compte que ce budget est un budget à court terme —qu'il n'est pas basé sur les réalités de la vie quotidienne et de la situation dans laquelle se trouve actuellement notre pays où le taux de chômage est incroyablement élevé et qui s'interroge sur son identité, sa confiance en soi et sa place au sein de la société en évolution. Les intérêts politiques du gouvernement n'ont jamais été aussi flagrants qu'ils le sont dans le présent budget.

Le budget sert les intérêts politiques du gouvernement au détriment des intérêts sociaux, économiques et culturels du pays à long terme. N'oublions pas que le gouvernement a toujours dit qu'il allait réduire le déficit. Or, il ne l'a guère fait jusqu'ici. Le gouvernement a dit qu'il allait créer des emplois, encore des emplois, toujours des emplois. Nous savons pertinemment que cela n'a guère été le cas.

Et pourtant ce budget ne dit rien; il ne prévoit rien qui puisse préparer la société, la population et les travailleurs à un retour à la société nouvelle qui est maintenant la nôtre. Le monde aujourd'hui est un marché planétaire postindustriel; c'est un monde où règne la technologie de pointe. Nous ne nous sommes pas organisés et nous n'avons aucune stratégie industrielle qui puisse aider vraiment nos travailleurs à faire les rajustements nécessaires.

Le budget n'annonce aucune mesure d'adaptation, mais il prévoit des réductions budgétaires en matière de recherche et de développement. Nous n'y trouvons aucun mécanisme de transition des emplois anciens aux emplois nouveaux, aucune mesure de formation pour le million et demi de chômeurs, sans parler des deux millions et plus de Canadiens qui sont maintenant forcés de vivre de l'assistance sociale et des milliers de Canadiens qui rejoignent leurs rangs chaque semaine parce qu'il n'y a tout simplement pas d'emplois et que notre économie est en train de s'effondrer.

Monsieur le Président, il ne s'agit peut-être là que d'une critique bien rapide des actions et des omissions du gouvernement.

Mais, le gouvernement dit souvent que l'opposition officielle ne fait pas grand-chose d'autre que critiquer et qu'elle ne propose aucune idée nouvelle ni aucun nouveau projet. Eh bien, ce n'est vraiment pas le rôle de l'opposition officielle à la Chambre. Elle a plutôt pour rôle d'analyser ce que fait le gouvernement et de faire des observations constructives sur ce qu'il fait. En l'occurrence, notre parti a décidé de faire des suggestions très constructives en énonçant ce que nous ferions, et cela juste avant le dépôt du budget; en fait, c'est à la fin de janvier que le chef de l'opposition officielle et du Parti libéral a suggéré au gouvernement un plan économique d'urgence pour qu'il s'en inspire dans l'élaboration de son budget.

Il a été conçu avec beaucoup de soin dans le but à la fois de remédier au déficit en veillant à ne pas l'alourdir et de relancer l'économie canadienne. Il faut en effet maintenir cet équilibre entre le social et l'économique.

Ainsi donc, alors que l'économie canadienne était embourbée dans la pire crise économique depuis la grande crise, nous n'avons pas entendu parler de plans ou d'objectifs précis en matière économique, et, dans le but de faire redémarrer l'économie, nous avons proposé un plan d'action pour ces temps difficiles où ceux qui veulent accéder à la propriété ont difficilement les moyens de faire un versement initial sur le prix d'une maison, afin de contribuer à relancer le marché affaibli de l'immobilier et à freiner les retombées négatives que cela a pour l'ensemble de l'économie.

• (1730)

Nous avons dit également qu'il y a des centaines de municipalités au Canada qui ont déjà élaboré des projets d'infrastructure et qui n'attendent que le financement. Vous savez comme moi, monsieur le Président, qu'on a besoin d'une infrastructure solide si on veut que l'industrie viennent s'installer autour de cette infrastructure. Elle a besoin des services les meilleurs et les plus modernes pour pouvoir prospérer. À quoi sert la haute technologie si on ne peut pas transporter les produits qu'on fabrique vers les marchés?

De nombreux travailleurs ont perdu leur emploi à jamais et n'ont pas les compétences nécessaires pour se placer ailleurs sur le marché du travail. Je crois que la Chambre reconnaîtra que 40 p. 100 des Canadiens ont de la difficulté à lire, à écrire et à compter, que l'analphabétisme est un problème que nous devons régler si nous voulons être compétitifs à l'échelle mondiale et si nous voulons la prospérité, pour employer ce nouveau mot que le gouvernement semble affectionner particulièrement.

En 1991, 2 millions de Canadiens et plus de 700 000 enfants ont eu recours aux banques d'alimentation. Je crois que quelqu'un a dit qu'il y a plus de banques d'alimentation que de restaurants McDonald actuellement au Canada. Nous avons élaboré un programme. Je vais vous décrire en gros les éléments du plan d'urgence d'un an qui a été présenté par le chef de l'opposition officielle.

Premièrement, nous avons proposé de ramener de 10 p. 100 à 5 p. 100 le paiement initial minimum pour les acheteurs d'une première maison. Ce programme, qui ne coûterait absolument rien aux contribuables, contribuerait à redonner un certain élan à l'industrie de la construction domiciliaire et permettrait à ceux qui n'ont jamais eu la chance de posséder leur propre maison d'accéder à la propriété.

Deuxièmement, nous voulions permettre aux Canadiens d'utiliser leur REER pour financer l'achat d'une première maison. J'étais un peu sceptique la première fois que j'ai entendu cela, mais j'ai changé d'idée lorsque j'ai vu de quelle façon les REER devaient être utilisés. C'était bien différent du programme mis sur pied par le gouvernement, qui permet aux Canadiens de retirer jusqu'à 20 000 $ de leur REER pour acheter n'importe quelle maison à n'importe quel prix. À mon avis, c'est très irresponsable, mais notre approche était très responsable. Comme il contribuerait à stimuler le marché de l'habitation, notre programme a reçu l'appui de l'Association canadienne de l'immeuble. Il permettrait un retrait maximum de 7 500 $, qui irait de pair avec le paiement initial de 5 p. 100. Ce programme n'aurait rien coûté aux contribuables en frais directs.

Nous proposions, troisièmement, un programme d'infrastructure à frais partagés. Les coûts des projets auraient été divisés en trois, ce qui est tout à fait juste et équitable, et répartis entre les trois niveaux de gouvernement. Le gouvernement aurait eu à débourser un milliard de dollars, et les provinces ainsi que les municipalités auraient payé leur part. Ces projets auraient contribué à créer des emplois, dont la moitié ou les deux tiers auraient été créés dans les secteurs de la construction et de la fabrication. De plus, 90 p. 100 des matériaux utilisés auraient été fabriqués au Canada.

Des analyses ont permis d'évaluer à 300 millions de dollars le coût net que le gouvernement aurait eu à assumer pour mettre ce programme sur pied, compte tenu de la hausse des recettes fiscales et de la baisse des prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale que le programme aurait entraînées. Le coût initial d'un milliard de dollars aurait été compensé par la baisse des paiements du service de la dette, baisse attribuable à la diminution des taux d'intérêts par rapport au niveau prévu par le gouvernement.

Quatrièmement, nous recommandions d'intensifier les programmes de formation. De tous les pays de l'OCDE, le Canada reste encore celui qui investit le moins par habitant dans la formation. Et naturellement, dans ce budget, on a supprimé tout ce qui était relié à la recherche et au développement ainsi qu'à la formation.

Le gouvernement doit améliorer la portée et l'accessibilité des programmes de formation de base et trouver de nouvelles façons pour inciter les sociétés canadiennes à investir dans leur main-d'oeuvre. C'est pourtant logique d'investir dans la main-d'oeuvre. Notre programme de 150 millions de dollars aurait été subventionné par les programmes de formation actuels. Naturellement, on aurait supprimé les initiatives de la prospérité, ce cirque de 20 millions de dollars qui est tout à fait inutile, et ainsi réduit le service de la dette. Nous aurions eu là une très bonne initiative.

Cinquièmement, nous proposions comme cinquième et dernière initiative de débloquer des fonds d'urgence pour les banques d'alimentation. En 1990, le gouvernement fédéral a dépensé 67 millions de dollars en publicité et des millions en sondages. En réaffectant aux banques d'alimentation simplement une partie de ces fonds, disons 25 millions de dollars, nous pourrions aider à soulager, du moins à court terme, la misère des Canadiens démunis. Pour les contribuables, les coûts supplémentaires directs de cette mesure seraient nuls. À mon avis, ces suggestions étaient très constructives, et il est regrettable

que le gouvernement ait décidé de ne pas en tenir compte.

Qu'a préféré faire le gouvernement? Bien des choses, mais je ne vais donner que quelques exemples, monsieur le Président, pour votre information et celle des électeurs de ma circonscription.

Le gouvernement a décidé de supprimer certains organismes clés comme le Conseil économique du Canada, le Conseil des sciences, la Commission de réforme du droit, l'Institut canadien pour la paix et la sécurité.

Le gouvernement a sonné le glas de tous ces organismes et commissions qui ont favorisé les discussions à l'échelle nationale, encouragé les réflexions indépendantes et présenté des points de vue différents de ceux du gouvernement ainsi que les opinions et les idées précieuses des meilleurs chercheurs et penseurs, non seulement du Canada, mais du monde entier.

Le gouvernement a peut-être jugé que certaines idées et études présentées par ces organismes étaient cinglantes à son endroit. Il a peut-être jugé que ces derniers mordaient trop souvent la main qui les nourrissait.

Par conséquent, le gouvernement a décidé qu'il n'aimait pas les conseils fournis par ces organismes ni leurs orientations et il a décidé de faire taire les voix dissidentes. À mon avis, il a pris un grand risque en supprimant ces conseils et commissions. Selon moi, il a fait quelque chose de très dangereux.

Le gouvernement a aussi aboli le Programme de contestation judiciaire. La suppression du Programme de contestation judiciaire témoigne d'un manque de respect fondamental pour les plus pauvres et les plus vulnérables de notre société.

Le but de ce programme était de constituer une jurisprudence qui nous servirait de point de repère pour juger de l'égalité des personnes, de la justice et de l'équité dans notre société. C'est faire preuve d'un cynisme singulier que de supprimer ce programme.

Pour prouver que ce cynisme a de bonnes assises dans les documents budgétaires, nous avons trouvé qu'il était bien étrange aussi que le gouvernement décide de renier les obligations qui lui ont été imposées par décision des tribunaux et refuse de payer le milliard de dollars qu'il doit à ses employés féminins. Je voudrais bien savoir quelle organisation ou quelle entreprise s'en tirerait aussi bien si elle refusait de payer ses employés.

Mais cela ne semble pas déranger le gouvernement le moindrement du monde. La majorité des employés en cause sont des femmes; en fait, toutes le sont, car il s'agit d'une cause reposant sur l'application de la charte des droits, et le gouvernement refuse de leur verser la moitié du salaire qui leur revient. Comme il ne prise pas la dissidence, il la fait taire. Il met un terme au Programme de contestation judiciaire. Cela me semble révélateur du type de réflexion qui est à la base de ce budget.

Je me demande bien comment le gouvernement a prévu s'occuper des citoyens de notre pays. J'ai énuméré tous les programmes que le gouvernement a supprimés et toutes les initiatives qu'il a refusé de prendre, par exemple les programmes d'adaptation qui devaient faciliter l'application du régime de libre-échange.

Nous savons que l'Accord de libre-échange, mal négocié et mal appliqué, nuit gravement à de nombreux secteurs importants: le magnésium, le bois d'oeuvre, les voitures Honda, par exemple.

Le Québec et la Colombie-Britannique sont durement frappés par les mesures américaines, et les autres régions ne sont pas épargnées non plus.

Nous avons besoin de ces travailleurs qui sont durement touchés, de ces milliers d'emplois qui disparaissent dans le secteur manufacturier et de ces milliers d'entreprises qui font faillite—songeons à l'industrie du vêtement et aux magasins en difficulté. Nous avons besoin de programmes de recyclage, de programmes innovateurs.

Je me rappelle l'époque où les conservateurs me talonnaient dans ma circonscription. Ils passaient leur temps à dire qu'ils allaient instaurer des incubateurs d'entreprises. Je leur répondais: «Mais, faites-le. Ça m'est égal. Tout est bon pour les gens de ma circonscription.» Il y a tellement d'assistés sociaux et de bénéficiaires de l'assurance-chômage dans ma circonscription. Si le gouvernement actuel avait pris des mesures pour leur venir en aide, j'aurais été la première à le féliciter.

• (1740)

A-t-il fait quelque chose pour eux? Non. Il n'a pas réduit la TPS. Il a préféré laisser les taux d'intérêt monter d'un point, ce qui, sur une année, représente une somme de 1,8 milliard de dollars sans parler du service de la dette. Je pense que le chiffre est exact. De toute façon, mes gourous que voici vont me corriger si je me trompe.

Le gouvernement aurait pu faire un bon usage de ce 1,8 milliard de dollars qui s'ajoutera à la dette puisqu'il n'a pas hésité pour y arriver, à augmenter les taux d'intérêt. Mais pourquoi n'a-t-il pas fait preuve de plus d'imagination?

Pourquoi n'a-t-il pas investi cet argent dans le domaine du logement social et du logement coopératif? Dans ma circonscription, le logement social et le logement coopératif ont fait des merveilles. Par contre, il y a dans le parc de logements de la ville de Montréal des habitations qu'il faudrait réparer d'urgence.

Prenons le cas des personnes à faible revenu. La communauté noire me dit qu'on compte tout près de 45 p. 100 de chômeurs chez les jeunes de 18 à 24 ans. La communauté multiculturelle et les autres minorités visibles me disent que le taux de chômage atteint presque 27 p. 100 des leurs.

Nous le savons tous—je n'aime pas parler de la hiérarchie des besoins de Maslow—les besoins primaires d'une famille sont une alimentation et un logement adéquats. C'est un minimum, et on n'arrive même pas à l'assurer. Quand on supprime le logement social et le logement coopératif, on élimine un de ces besoins fondamentaux.

Ainsi, on supprime le logement coopératif, on supprime le logement social précisément au moment où il manque 360 000 unités de logement au Québec. Dans ma circonscription, je voudrais bien que des immeubles à appartements soient retapés dans le cadre d'un projet de logement coopératif pour en faire profiter les gens dès maintenant.

Je vous parle du taux de chômage qui est renversant. Je vous parle de la récession et du fait que bon nombre des chômeurs de ma circonscription font partie des minorités visibles et sont victimes de discrimination. Malheureusement, nous n'avons pas suffisamment évolué pour être capable de s'attarder à la compétence et à la capacité des gens, plutôt qu'à la couleur de leur peau ou à leur handicap. Ces gens ont besoin d'aide, et ce budget ne fait rien pour eux.

Ce budget est un chef-d'oeuvre de comptabilité et de conception de programmes, mais, même s'il est bien présenté, il ne résiste pas à un examen plus serré. Il ne comporte rien de valable, rien qui puisse être utile dans la société d'aujourd'hui.

Le gouvernement a parlé à la Chambre du nouveau programme de prestations pour enfants. C'est dommage qu'il ne me reste que deux minutes, je pourrais continuer pendant des heures. Bon sang!

Je ne peux pas croire que le ministre ait été capable d'annoncer à la Chambre ce nouveau programme et de s'excuser ensuite. Je me souviens qu'il a parlé de dérangement. Je me souviens aussi de ce qu'il a dit en annonçant les compressions à VIA Rail. Voilà qu'il coupe les services de garde d'enfants. Permettez-moi de vous dire que si l'on veut une société intégrée, où tous les citoyens sont égaux, il faut que les familles, et surtout les femmes, aient droit à un programme national de garderies qui se tienne.

Le gouvernement a choisi de ne pas l'offrir simplement pour faire augmenter les taux d'intérêt. Il a ensuite le culot de créer un programme de prestations pour enfants. Vous avez simplement fondu ensemble les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants et le crédit d'impôt pour enfants remboursable, pour ensuite aller dire à la population que le gouvernement lui offre quelque chose d'extraordinaire, quelque chose de nouveau.

Il présente un nouveau programme qui permettra aux gens d'obtenir un chèque qui vaut la peine. Ce sont évidemment les mêmes 1 020 $ qu'on recevait auparavant, mais divisés en douze parties.

Mais le gouvernement s'est bien gardé de mentionner une vilaine petite disposition dont il frappe tous les programmes sociaux, tous les programmes de crédit d'impôt.

Les personnes âgées savent très bien de quoi je parle, elles qui ont touché 75c. le mois dernier. Demandez-leur ce qu'elles ont bien pu acheter avec cela. Je parle d'une désindexation de plus de 3 p. 100. Il s'agit du virus de la désindexation dont le gouvernement a contaminé tout ce qui a de la valeur, montrant ainsi qu'il se moque complètement des programmes sociaux dont notre société a besoin.

Dans une société digne de ce nom, il faut savoir équilibrer l'économique et le social, et j'ajouterais le culturel car, compte tenu de la dynamique actuelle de toute l'affaire constitutionnelle, le culturel est aussi politique que la politique elle-même.

Ce budget me paraît fort troublant. Il est marqué au coin de la ruse et de l'escroquerie. Je tiens à dire que nous ne sommes pas dupes, mais n'ayez crainte, car nous, libéraux, prendrons bientôt la relève, et les choses vont alors changer. Je vous le promets. Nous prendrons nous aussi les pauvres pour cibles, mais nous les traiterons mieux que vous.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je voudrais remercier ma collègue de Mont-Royal de son exposé sur toutes les carences du budget, notamment en ce qui concerne le Programme de contestation judiciaire.

Dans ma circonscription, j'ai entendu bien des plaintes de groupes et d'organismes légitimes qui s'inquiètent de cette suppression prévue dans le budget. Je la remercie d'avoir signalé cette question à notre attention.

Ma question a trait au domaine qui l'intéresse plus particulièrement au sein du Parti libéral du Canada, à savoir la culture et les communications. Tous conviendront sans doute à la Chambre qu'elle a fait un travail fantastique pour défendre ce secteur vital de notre économie.

Il me semble que le gouvernement en place tente de réduire la présence fédérale dans notre pays. Il a tendance à se décharger de ses responsabilités. Dans ses compressions, il ne fait pas qu'éliminer des choses, il se décharge de certaines responsabilités sur les provinces.

La députée est-elle d'avis que, par cette présence canadienne diminuée dans le domaine des arts et de la culture, nous avons perdu l'un des instruments les plus vitaux que notre pays ait jamais eu pour aiguillonner notre identité nationale?

**Mme Finestone:** Je vous remercie pour vos observations chaleureuses. Je voudrais en effet formuler une observation. Je prévoyais prononcer mon discours sur le Budget des dépenses dans cette optique.

J'ai essayé de vous signaler que les problèmes constitutionnels auxquels nous faisons face à l'heure actuelle sont autant de nature culturelle que politique.

Lorsque j'ai lu les documents budgétaires, je me suis aperçue qu'on avait procédé notamment à des compressions de 55, de 35 et de 21,5 millions de dollars respectivement dans trois domaines du secteur culturel. Nos vis-à-vis sont, semble-t-il, obsédés par le chiffre de 3 p. 100. Les compressions effectuées dans chacun des organismes en question s'élèvent au total à plus de 6,5 millions de dollars par année sur cinq ans, ce qui représente 35 autres millions de dollars. C'est plus que cela en fait.

Ce qui est intéressant, c'est que nos vis-à-vis ne comprennent pas, semble-t-il, qu'une bonne partie des institutions que notre gouvernement a mises en place et dont il a fait la promotion tendaient à favoriser l'expression artistique dans tous les domaines.

C'est l'artiste lui-même, grâce à sa liberté d'expression et grâce à sa pensée créatrice et intellectuelle qui enrichit toute la population. C'est ce rassemblement de personnes distinctes qui forme la société multiculturelle hétérogène unique et extrêmement diversifiée qu'est le Canada, cette collectivité tellement enrichie par tous les talents en question.

Le gouvernement ne semble pas croire qu'il s'agit là d'une bonne idée. Il adopte une politique qui ne fait absolument rien pour enrichir notre pays à cet égard. Il suffit de voir la politique cinématographique si terrible qu'il a essayé d'appliquer, mais qui n'a pas abouti. Il faut ajouter à cela sa politique de l'édition dont il est très fier et qui correspond en fin de compte à un rendement de 10c. par dollar investi.

Même si on souhaite maintenir les institutions nationales, tout le monde reconnaît, selon moi, que la culture ne se limite pas aux arts nobles, mais qu'elle se reflète dans toutes les activités de la vie quotidienne, qu'il s'agisse de se contenter de regarder la télévision ou d'aller assister à un match de hockey. Il y a un rôle pour les municipalités, pour les provinces et pour le gouvernement fédéral. Ce dernier doit nous permettre de nous connaître, de nous comprendre et de nous apprécier les uns les autres, quelle que soit la région dont nous venons, et il incombe aux provinces de donner la possibilité aux institutions et aux organismes présents sur leur territoire d'être florissants et de prendre de l'expansion; je veux parler plus particulièrement des musées, des bibliothèques, des festivals d'arts locaux et des choses de cette nature. Les artistes, du fait de la nature même de leur indépendance, doivent conserver le droit de frapper à toutes les portes, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des administrations municipales ou encore du secteur privé.

• (1750)

J'espère, en un sens, avoir répondu à la question. Je peux dire que les 2,6 milliards de dollars que nous consacrons aux arts et à la culture au Canada, y compris à la Société Radio-Canada, ne suffisent certes pas. Nous devons faire davantage dans ce domaine. Allan Gotlieb nous a dit qu'il fallait dès le départ consacrer 47 millions de dollars au Conseil des arts du Canada si nous voulions faire quoi que ce soit. Or, que fait le gouvernement? Il réduit son budget de 260 millions de dollars, si je ne m'abuse.

**M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia):** Monsieur le Président, je suis honoré de prendre part à ce débat sur le budget et de partager mon temps de parole avec mon collègue de Sarnia.

J'aborderai ce budget en tant que représentant d'une circonscription agricole de l'Ouest. Je voudrais faire valoir les préoccupations des gens de cette région, non seulement en ce qui concerne l'agriculture, mais aussi en ce qui a trait à l'économie en général, à la famille, à l'équité et aux impôts, ainsi qu'à la réduction souhaitée du double emploi et du gaspillage dans les organismes publics.

Dès le départ, certains députés de l'opposition ont laissé entendre que ce budget ne faisait rien pour l'agriculture. Bien sûr, cela est totalement faux. Non seulement nous aidons l'agriculture en proposant des politiques menant à une baisse des taux d'intérêt—ce qui profite aux agriculteurs, comme à tous les Canadiens—mais nous présentons une nouvelle prestation pour enfants, qui vise précisément ceux qui ont besoin d'aide. Nous maintenons les politiques agricoles qui sont suivies cette année dans le secteur des grains et oléagineux, ce qui représente environ 4 milliards de dollars.

Il est exact que pour certains, y compris même des producteurs, cette aide ne leur permet pas de vivre. Dans l'esprit de bien des contribuables, cette aide est nettement excessive. Le problème se situe à l'extérieur de nos frontières. Nous connaissons tous les difficultés que traverse notre agriculture à cause de cette guerre commerciale entre les États-Unis et la Communauté européenne. La cause de ces problèmes se situe au-delà de nos frontières d'où, en fait, viendra la solution grâce, comme nous l'espérons, aux négociations multilatérales dans le cadre du GATT.

Les gens de ma circonscription de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia s'intéressent également à la diversification de l'économie de l'Ouest. Nos préoccupations vis-à-vis de l'agriculture et de notre très grande dépendance de l'exportation des céréales se traduisent par la recherche de nouvelles mesures de diversification dans une région qui, fondamentalement, se prête très bien à la production de céréales pour l'exportation.

À cet égard, nous avons le soutien constant du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien. Comme vous le savez, il y a quelques années, ce gouvernement a créé un fonds renouvelable de 1,2 milliard de dollars dans le but précis de stimuler, comme son nom l'indique, la diversification dans l'Ouest. C'est ainsi que des prêts sont consentis aux entrepreneurs, particuliers ou sociétés, pour créer de nouveaux marchés, de nouveaux produits et de nouvelles technologies afin de remplacer les importations, d'innover et de créer de l'emploi. Ce programme, je suis heureux de le dire, a très bien fonctionné dans ma région, et beaucoup de gens continuent de l'appuyer. Donc, cette aide se poursuit pour l'agriculture et pour la diversification.

Cela dit, je voudrais vous exprimer le point de vue qu'ont probablement les habitants de ma circonscription sur quelques points saillants du budget. Tout d'abord, en ce qui a trait à l'impôt des familles, on a fait preuve de justice en traitant enfin les couples mariés et les conjoints de fait de la même façon. Malheureusement, au fil des ans, un certain nombre de facteurs sont entrés en ligne de compte dans le régime fiscal et ont créé un fardeau fiscal beaucoup plus lourd pour les couples mariés que pour les conjoints de fait. Je veux parler ici notamment du crédit de la TPS, du crédit d'impôt pour enfants, de la résidence principale, des règles d'attribution et de l'équivalent de l'exemption de marié(e).

À l'exemple de plusieurs de mes collègues conservateurs, je voudrais féliciter mon collègue, le député de Calgary-Nord, d'avoir présidé ce groupe parlementaire qui a fait des suggestions très utiles.

C'est suite à ces recommandations que ces mesures se sont retrouvées dans le budget, mesures qui, j'en suis certain, seront très bien accueillies non seulement dans ma circonscription mais aussi partout au pays. Pourquoi devrait-on pénaliser les couples officiellement mariés?

Toujours en ce qui a trait à l'impôt des familles, je voudrais parler d'un point que je trouve très important, soit la hausse de la déduction pour frais de garde d'enfants. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais c'est dans ces documents.

Le troisième domaine est celui de l'amélioration des prestations pour les familles avec enfants. À cet égard, ce que nous avons, c'est une réforme majeure du système actuel, en ce qu'une prestation fiscale mensuelle va remplacer un amalgame de programmes: les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants et le crédit pour enfants remboursable. Ce versement mensuel unique rendra le système plus simple et mieux adapté aux besoins des familles, car il sera plus équitablement ciblé sur les familles à revenu modique.

Les prestations pour enfants vont ainsi augmenter de 400 millions de dollars par année, de façon cumulative. Le maximum sera de 144 $ par mois et par enfant pour les familles à revenu modique, auquel s'ajoutera un supplément du revenu gagné pouvant atteindre 500 $ pour les travailleurs à faible revenu et une augmentation des déductions pour frais de garderie, comme je l'ai mentionné plus tôt.

Je pense que cela sera bien accueilli par mes électeurs qui contestent depuis des années la nécessité de continuer à verser des allocations familiales aux familles canadiennes aisées. Ils applaudiront l'idée de prendre cet argent et de le répartir entre ceux qui en ont le plus besoin.

Parmi les autres choses qu'on trouve dans le budget et qui feront plaisir à mes électeurs, je citerais la rationalisation des services de l'État et la compression des dépenses. En ce qui concerne la rationalisation, je suis heureux de faire remarquer que le budget élimine, fusionne ou remet à plus tard 46 organismes dont beaucoup ont été mentionnés dans ce débat et qui figurent dans les documents. Il y a par exemple l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, le Bureau de recherche sur les traitements, la Commission de réforme du droit, l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, le Conseil économique du Canada, et d'autres. Il y aura aussi fusion d'un certain nombre de ministères et organis-

mes, pour réduire les frais généraux et mieux utiliser les ressources.

Je ne donnerai qu'un seul exemple. Il y a actuellement une Commission d'appel des brevets, une Commission des oppositions des marques de commerce et une Commission du droit d'auteur. Elles seront fusionnées en un seul Tribunal de la propriété intellectuelle. Un certain nombre d'organismes conseils vont être supprimés. Cela diminuera de 160 le nombre des personnes désignées par le gouvernement et de 500 le nombre des employés, ce qui permettra une économie de 22 millions de dollars par année.

Le gouvernement va continuer à privatiser les sociétés d'État qui n'ont pas de rôle public essentiel. Il va vendre ses terrains excédentaires et les immeubles à l'étranger dont nous n'avons plus besoin. Je pense que ce sont là des initiatives qui correspondent aux désirs des Canadiens tels qu'ils ont été exprimés par les députés.

En ce qui concerne la compression des dépenses, le plan de contrôle des dépenses, annoncé dans le budget de 1990 et amélioré l'an dernier, se poursuivra. À la suite de la révision de la politique de défense et compte tenu des événements ahurissants qui se sont produits, notamment dans l'ex-Union soviétique et en Europe de l'Est, nous pourrons réduire notre engagement envers les forces armées. Les dépenses militaires seront comprimées de plus de 2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

En outre, les budgets de fonctionnement non salariaux des ministères fédéraux seront réduits de 3 p. 100, ce qui permettra d'économiser 150 millions de dollars l'année prochaine et 800 millions sur cinq ans. Ces mesures s'ajoutent aux restrictions salariales que les Canadiens connaissent bien. À tout prendre, elles répondent aux demandes du public.

De plus, dans le budget, on dresse la liste d'un certain nombre de mesures visant à favoriser l'investissement, l'initiative et la création d'emplois. Le secteur de la fabrication et de la transformation a été durement touché. Le cinquième des emplois dans l'économie canadienne dépend de ce secteur. Nous connaissons des difficultés en raison de la mondialisation, d'une vive concurrence internationale et d'une récession à l'échelle mondiale. L'économie mondiale subit de profonds changements. Partout, on lève les obstacles à la circulation des produits, des services, des capitaux et de l'information. Dans le monde entier, l'industrie est en voie de restructuration, pour tirer parti de nouvelles possibilités. Le milieu de travail canadien, comme celui d'autres pays, doit évoluer.

• (1800)

Monsieur le Président, je me rends compte que mon temps de parole est limité. Je voudrais simplement souligner que le secteur de la fabrication et de la transformation subit une concurrence féroce des autres pays du monde. À mon avis, pour aider ce secteur, il nous faut ramener modestement de 23 p. 100 à 21 p. 100 son taux d'impôt sur le revenu et faire passer de 25 p. 100 à 30 p. 100 le taux d'amortissement des machines de transformation et de fabrication. Cela permettra au secteur de la fabrication et de la transformation du Canada de mieux livrer concurrence. En outre, l'imposition de la TPS le déchargera du fardeau injuste d'avoir à payer la taxe de vente sur les intrants.

Ensemble, ces mesures contribueront à assurer la compétitivité de notre secteur de la fabrication et de la transformation par rapport à ceux d'autres pays qui appliquent des régimes fiscaux analogues.

À mon avis, il s'agit là, dans l'ensemble, d'un budget très réaliste pour notre époque. Il répond aux demandes des Canadiens qui veulent que le gouvernement pratique l'austérité, qui ne souhaitent pas de nouveaux impôts et qui désirent que les prestations à caractère universel soient destinées plutôt à ceux qui en ont le plus besoin.

**M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail):** Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre au sujet du budget. Je suis très heureux de pouvoir saisir cette occasion, car le budget peut avoir une influence spéciale et très positive sur les possibilités commerciales qui pourraient se présenter dans ma circonscription.

Je voudrais applaudir le ministre des Finances pour les mesures qu'il a annoncées dans ce budget. Comme on l'a fait remarquer d'un bout à l'autre du pays, c'est un budget très positif. D'une manière générale, ce budget prend le ton et l'orientation qu'il faut. Il propose des solutions réalistes et durables aux problèmes économiques de notre pays. Il ne propose pas de solutions miracles. C'est un point qui importe beaucoup pour les Canadiens et qui a provoqué chez eux une réaction favorable. Il souligne également la détermination de notre gouvernement à s'adapter aux mêmes réalités économiques auxquelles les familles et les entreprises canadiennes font face chaque jour. C'est pourquoi tant de gens peuvent se retrouver dans ce budget.

Évidemment, le budget nous invite à nous serrer la ceinture et à adopter une saine gestion, et non à nous contenter de faire des dépenses folles par caprice. Il répond à notre désir d'avoir une économie plus développée et un gouvernement moins dépensier et plus efficace. Nous devons constamment travailler à cette fin.

Les Canadiens réclament de nous un gouvernement plus efficace. Ils veulent un gouvernement qui coûte moins cher et une économie florissante qui prévoit des structures de longue haleine.

D'après moi, le budget répond à certaines de ces attentes. Il répond à ce que les Canadiens nous ont dit au cours des consultations que nous avons tenues partout au pays, y compris dans ma circonscription. J'ai reçu des lettres d'organismes et de particuliers de ma circonscription de Sarnia—Lambton me remerciant d'avoir tenu compte de leurs idées, car ils les retrouvent dans le budget.

L'équation qui doit contribuer à la relance de notre économie est vraiment simple dans ce budget. Le gouvernement fédéral réduit ses dépenses pour abaisser les taux d'imposition. Je crois que cette réduction a vraiment pris l'opposition par surprise. Parfois, l'opposition a de la difficulté à critiquer notre décision, mais c'était celle qu'attendaient les Canadiens.

Les contribuables s'inquiètent également du niveau des dépenses et de la taille du gouvernement, et nous nous occupons aussi de cela.

Le budget contient des mesures pour restructurer et rationaliser le gouvernement ainsi que pour améliorer son fonctionnement. Il prévoit une réduction des dépenses, ce qui est l'inverse de ce que nous avons vu dans le passé. Ces dépenses seront réduites de 1 milliard de dollars cette année et de plus de 7 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Cela est très important pour les Canadiens. C'est tout à l'opposé, il me semble, de certaines déclarations faites par mes vis-à-vis aujourd'hui. Ils disent que nous devrions dépenser plus. Ce n'est pas ce que disent les Canadiens.

Nous tirerons parti des dividendes de la paix en réduisant le budget de la défense. Nous en profiterons tous. Cela est très important.

Les électeurs de ma circonscription, comme tous les Canadiens, sont préoccupés par le niveau d'imposition. Ils ne veulent pas payer encore plus de taxes et plus d'impôts. Ils s'inquiètent de ce qu'ils paient et ils comprennent que ces taxes et impôts sont directement liés à l'augmentation sans cesse croissante des dépenses publiques.

Comme je l'ai dit plus tôt, l'impôt sur le revenu des particuliers va diminuer. Plus de 14 millions de contribuables auront un revenu disponible supérieur grâce à ce budget. Et bien entendu, s'ils ont un revenu supérieur, ils disposeront de plus d'argent et, s'ils ont plus d'argent, ils achèteront d'avantage, ce qui stimulera le secteur manufacturier et relancera l'économie. Ces réductions remettront 500 millions de dollars entre les mains des contribuables au cours de l'année financière à venir. C'est très important. Et les années suivantes, ce chiffre passera à près de 1,2 milliard. Une injection de cette importance ne pourra qu'avoir des effets bénéfiques pour l'économie.

Mes électeurs avaient également demandé que le déficit soit réduit. Le gouvernement s'est engagé à le faire. En dépit du ralentissement de l'économie, le gouvernement est parvenu à ne pas accroître le déficit qu'il réduira de 4 milliards de dollars cette année. Nous sommes sans aucun doute sur la bonne voie. C'est ce que réclamaient les Canadiens et c'est ce que nous faisons.

Je suis particulièrement encouragé par l'aide apportée à l'industrie pétrochimique et de raffinage locale qui revêt assurément une grande importance dans ma région de Sarnia—Lambton. C'est une industrie qui exige l'investissement de beaucoup de capitaux. La construction de ces usines est très coûteuse.

Le gouvernement fédéral est intervenu dans ce budget pour réduire le fardeau fiscal pour les secteurs de la fabrication et de la transformation, ce qui comprendra l'industrie pétrochimique et de raffinage. Le budget propose ces modifications importantes. Le taux de base de l'impôt sur le revenu des sociétés de fabrication et de transformation passera de 23 à 22 p. 100 au 1er janvier 1993. Il sera ramené aussi à 21 p. 100 au 1er janvier 1994.

Il y a une autre modification très importante concernant la déduction pour amortissement. Les sociétés ont la possiblité de déduire l'investissement important qu'elles font, en particulier dans l'industrie pétrochimique. Aujourd'hui, la construction d'une usine pétrochimique d'envergure mondiale coûte jusqu'à 0,75 milliard de dollars et prend jusqu'à deux ans. Assurément, ces sociétés

font d'énormes investissements en capitaux et elles veulent naturellement bénéficier de la déduction pour amortissement. Elles voulaient que celle-ci soit modifiée.

Mes électeurs qui représentent les sociétés de ma région sont venus me dire: «Si nous allons construire de nouvelles usines d'envergure mondiale dans la région de Sarnia—Lambton pour produire à l'échelle internationale dans toute l'Amérique du Nord, alors il faut modifier la situation après impôt. Nous voudrions qu'on modifie la déduction pour amortissement.»

Je veux que mes électeurs sachent, ainsi que vous, monsieur le Président, et mes collègues à la Chambre, que j'ai pris bonne note de leurs observations. J'ai entendu les demandes pressantes des producteurs canadiens de produits chimiques et j'ai fait observer au ministre des Finances que l'augmentation de la déduction pour amortissement est le genre de modification dont nous avons besoin pour encourager les investissements. Le ministre des Finances a tenu compte de mes observations et l'a incluse dans le budget. Je le remercie de m'avoir écouté et d'avoir répondu à ma demande. C'est une question extrêmement importante pour divers autres secteurs également, mais surtout pour les industries très capitalistiques comme c'est le cas à Sarnia—Lambton.

En outre, deux autres changements importants contribueront à la mise en place de nouvelles usines de calibre mondial dans ma région. La réduction du taux d'imposition et la réduction à 5 p. 100 du taux de la retenue fiscale applicable aux dividendes directs. Cela encouragera également les investissements.

• (1810)

Un jour environ avant que le budget ne soit déposé, le gouvernement devait éliminer le crédit actuellement prévu en ce qui concerne l'impôt sur les grandes entreprises et notamment dans la partie VI, l'impôt sur le capital des institutions financières, et le remplacer par la surtaxe des corporations et l'impôt sur le revenu. C'est une autre taxe très compliquée. Ces quatre mesures changeront substantiellement la situation après impôt des investissements des multinationales dans l'industrie pétrochimique.

Nous avons aussi besoin de l'aide du gouvernement provincial dans ce domaine. Nous avons apporté des changements substantiels. Nous demandons donc à la province de l'Ontario de ne pas nous retirer ce que le fédéral nous a accordé, et de nous venir en aide en apportant des changements qui améliorent la situation après impôts. Les deux gouvernements et le premier ministre Rae voudront bien, j'espère, coopérer. Sarnia—Lambton et d'autres régions seront alors en mesure d'encourager la construction d'usines pétrochimiques de calibre mondial. Il y a actuellement un appel d'offres pour la construction d'une importante usine, et nous sommes actuellement en concurrence avec le Texas pour obtenir le contrat.

Avec les changements apportés et ceux que, espérons-le, la province de l'Ontario apportera pour améliorer la situation après impôts, nous serons mieux à même d'attirer les investissements nécessaires pour la construction d'une usine de calibre mondial, ce qui signifiera la création d'emplois à Sarnia—Lambton, d'emplois pour les Canadiens.

**M. Steve Butland (Sault Ste. Marie):** Monsieur le Président, je voulais certainement que le débat progresse jusqu'à ce que j'entende le député dire que Bob Rae devrait donner un coup de main au gouvernement fédéral, alors qu'en fait ce dernier s'en prend au gouvernement provincial. Le député doit savoir qu'en trois ans, les paiements de transfert seront réduits de 10 millions. Comment pense-t-il que le gouvernement provincial pourrait donner un coup de main au gouvernement fédéral alors que ce dernier affiche ce genre d'attitude envers lui avec le plafonnement du RAPC et le plafonnement des paiements de transfert?

Il doit bien savoir, car cela arrive sûrement dans sa circonscription aussi bien que dans la mienne, qu'on ferme des lits d'hôpital, qu'on réduit les services hospitaliers. Le personnel enseignant est touché dans tout le secteur de l'éducation. Comment peut-il même suggérer que le gouvernement provincial donne un coup de main au gouvernement fédéral alors que ce dernier s'en prend brutalement aux gouvernements provinciaux?

**M. James:** Monsieur le Président, je suis très surpris d'entendre cela. Je ne pense pas que le premier ministre Rae réagisse de cette façon. Ce n'est certes pas ainsi que réagit mon collègue provincial de Sarnia, un député néo-démocrate. Nous nous associons pour aller de l'avant et prendre des initiatives en vue d'attirer des investissements. Le député veut peut-être faire des critiques sectaires, mais mon collègue et associé, le député provincial de Sarnia, ne réagit pas de cette façon. Il ne ménage pas ses efforts, tout comme le gouvernement ontarien sans doute, pour ne pas modifier la fiscalité et ils cherchent plutôt des moyens d'être utiles en collaborant avec le gouvernement fédéral pour attirer le genre de grands projets dont nous parlons à Sarnia. Il s'agit de projets très importants qui créeront des emplois.

Le gouvernement ontarien tient autant que le gouvernement fédéral à créer des emplois. Je pense bien que le député voudra, quoique plus tard aujourd'hui, se lancer dans des tirades sectaires. Mais le connaissant personnellement, je suis étonné de ses propos. Il peut bien dire pareille chose, mais je ne pense pas qu'il parle au nom du gouvernement de l'Ontario, car je crois bien que ce dernier pense autrement.

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de parler du budget que le ministre des Finances a présenté à la Chambre il y a quinze jours, soit le 25 février.

Nous avons maintenant eu largement le temps d'examiner et d'analyser les mesures prévues dans ce budget et ce qu'elles signifient pour nous et pour nos électeurs.

J'ai pu constater, pendant le débat à la Chambre et au cours des conversations que j'ai eues dans ma circonscription, que la réaction au budget n'est pas très bonne. Le message des habitants du nord-ouest de la Saskatchewan, que je représente, est fort simple, et je peux le transmettre très rapidement aux députés.

Le gouvernement doit se rendre compte qu'il doit accorder plus d'attention aux économies régionales axées sur les ressources, comme celle de la Saskatchewan. Les problèmes de l'économie nationale touchent davantage l'ouest, et il faut supprimer les causes de ces problèmes, c'est-à-dire la TPS et l'Accord de libre-échange, ce que le budget ne fait pas.

Si nous éliminons la TPS et annulons l'Accord de libre-échange, notre situation s'en trouvera grandement améliorée. Voilà le message qui vient de mes électeurs dans la circonscription de The Battlefords—Meadow Lake. Le gouvernement d'en face ferait mieux de se préparer à donner une aide accrue au secteur agricole en 1992-1993, et j'ajouterai que je suis heureux que le ministre de l'Agriculture m'ait dit qu'il était prêt à écouter ce que j'avais à dire aujourd'hui.

Comme je l'ai déjà mentionné à la Chambre, ce budget n'apporte pas de solutions aux problèmes financiers que connaissent les producteurs agricoles des Prairies. L'incertitude qui règne dans les régions agricoles et sur les marchés mondiaux amèneront les agriculteurs à demander encore de l'aide en 1992. C'est insensé de la part du gouvernement de penser qu'il peut éviter cette année des programmes comme le programme de prêts sans intérêt et le programme de paiements d'appoint.

Plus tôt cette semaine, en fait c'était lundi, j'ai fait une brève déclaration à la Chambre au sujet d'une petite disposition du budget, soit celle qui concerne l'élimination de la taxe d'accise sur l'éthanol contenu dans les carburants mixtes. Je veux prendre quelques instants pour donner des détails sur ce sujet que j'ai abordé lundi. Je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture et ses collègues du parti ministériel des mesures prises relativement à l'éthanol.

Je pense que l'éthanol est promis à un brillant avenir au Canada. Les mesures prises à son sujet aideront à réduire la pollution et elles seront économiquement avantageuses pour les petites localités rurales comme celles qui font partie de ma circonscription.

Après le dépôt du budget, j'ai eu l'immense plaisir de visiter l'usine d'éthanol et le parc d'engraissage Poundmaker de Lanigan, en Saskatchewan, avec un groupe de citoyens de Big River et de Debden, deux localités de ma circonscription. Cette visite a été très instructive et nous a appris que, dans un climat économique favorable, il serait possible d'implanter des usines semblables dans de nombreuses localités de la Saskatchewan et du Canada.

Les avantages sont presque trop nombreux pour qu'on puisse les énumérer tous, mais je vais essayer d'expliquer certains d'entre eux. L'éthanol n'est pas un nouveau produit. Il a de nombreuses utilités, mais ce qui nous intéresse le plus actuellement, c'est qu'il peut servir d'additif pour l'essence.

Certains députés se rappelleront peut-être que lorsque Henry Ford a conçu son modèle T, il avait prévu qu'il fonctionnerait à l'éthanol, un carburant fait à partir de composantes biologiques renouvelables. Les moteurs à essence ont pris la relève, et l'industrie de l'éthanol a essayé depuis lors de s'implanter. Le moment est maintenant venu, et je pense que nous le reconnaissons tous. Le Canada ferait bien de se lancer dès maintenant dans la production d'éthanol s'il ne veut pas se faire damer le pion par les Américains.

Douze usines de fabrication d'éthanol ont déjà vu le jour aux États-Unis. Certains États ont adopté des lois qui rendent obligatoire l'utilisation de carburants mixtes à l'éthanol. Ainsi, ces carburants représentent maintenant environ 9 p. 100 de la consommation totale de carburant aux États-Unis.

Là-bas, on a encouragé activement l'utilisation de carburant mixte à l'éthanol, car grâce à lui, les États-Unis dépendent moins des importations de pétrole. Une proportion de 10 p. 100 d'éthanol permet en effet de réduire la consommation d'essence. Avec 10 p. 100 d'éthanol, on économise 10 p. 100 de carburant qu'on peut utiliser ailleurs. Cette solution permet de régler une partie des problèmes environnementaux, y compris le problème des émissions et les risques inhérents à l'exploitation, à l'extraction et au transport du carburant fossile. Par ailleurs, les États-Unis encouragent fortement la production d'éthanol, puisqu'elle offre un autre débouché pour les produits agricoles excédentaires.

• (1820)

Par exemple, l'usine de Poundmaker que j'ai visitée utilise comme matière première des grains à forte teneur en amidon plutôt qu'à forte teneur en protéines, tandis que d'autres usines canadiennes utilisent du maïs plutôt que du blé comme matière première.

On accorde de plus en plus de valeur à l'éthanol comme composante du carburant, étant donné les préoccupations du monde entier au sujet de l'environnement, et de la santé de la planète, de ses habitants et de la faune, sans parler du besoin de trouver des solutions de rechange aux projets d'envergure qui restreignent depuis trop longtemps les perspectives d'emploi au pays. Cela signifie qu'on a de bonnes raisons économiques ainsi qu'environnementales pour se lancer dans la production de l'éthanol. À mon avis, il y a six grandes raisons économiques d'appuyer l'utilisation de l'éthanol.

Premièrement, les propriétés antidétonantes de l'éthanol en font un excellent produit de substitution aux additifs antidétonants qui comportent ou comporteraient des risques pour la santé et qui entrent généralement dans la fabrication de l'essence au Canada depuis que la loi canadienne interdit l'utilisation du plomb tétra-éthylique. L'éthanol peut remplacer les hydrocarbures aromatiques, y compris les MMT, composante contenant du manganèse qui, tout comme le plomb, peut s'attaquer au système nerveux. Les MMT s'accumulent dans l'atmosphère au fil des ans; d'ailleurs, les États-Unis en ont déjà interdit l'utilisation.

Deuxièmement, le gouvernement du Canada prévoit que, d'ici au milieu des années 90, le Canada importera par pétrolier environ 550 000 barils de brut léger par jour pour satisfaire aux besoins en carburant dans les transports, et cela, même si on compte l'apport de nouveaux mégaprojets. Ces importations nous coûteront environ 5,5 milliards de dollars par année, si le cours mondial du brut est d'environ 27 $ le baril à cause d'une dépendance de plus en plus grande à l'égard des importations de l'OPEP.

Troisièmement, les coûts financiers et environnementaux des mégaprojets à réaliser pour accroître l'offre canadienne de brut léger sont trop importants. L'éthanol est une solution plus intéressante, tant sur le plan des immobilisations que sur celui des frais d'exploitation, que les projets d'Hibernia et des sables bitumineux, qui ne peuvent se réaliser qu'avec une aide substantielle de l'État.

Quatrièmement, une abondante production canadienne de céréales est disponible pour produire de l'éthanol; c'est une ressource indéfiniment renouvelable.

Cinquièmement, le résidu de la production d'éthanol à partir de céréales est un ingrédient à haute teneur en protéines pouvant entrer dans l'alimentation du bétail, et il pourrait remplacer des aliments hautement protéiques d'importation.

Enfin, l'ajout d'éthanol à l'essence a un effet extrêmement bénéfique sur la qualité de l'environnement. Le potentiel de réduction des émissions de bioxyde de carbone est considérable.

Le réchauffement de la planète par l'effet de serre suscite de grandes inquiétudes dans notre pays. Or, l'un des facteurs qui contribuent le plus à l'effet de serre est l'utilisation des combustibles fossiles. L'ajout d'éthanol à ces combustibles brûlés dans les moteurs d'automobile fait diminuer considérablement la quantité de carbone relâché dans l'air.

Je fais partie du Sous-comité des pluies acides du Comité de l'environnement. Étant donné que le sous-comité étudie les problèmes de qualité de l'air et d'émissions, je l'inviterai à examiner, pendant ses travaux de l'année à venir, la question de la production et de l'utilisation d'éthanol.

Vous me faites signe que mon temps de parole est terminé. J'ajouterai en guise de conclusion que la suppression, annoncée dans le budget, de la taxe d'accise est un premier pas, mais que le chemin à parcourir est encore long. Le gouvernement fédéral doit s'engager davantage aux côtés de l'industrie de l'éthanol, notamment en faisant la promotion du produit et en légiférant pour faciliter son développement.

**M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte):** Monsieur le Président, après avoir entendu le député, je me suis rendu compte qu'il n'a pas beaucoup de critiques à formuler au sujet du budget présenté le 25 février. Le député est-il prêt à appuyer notre budget, si on se fie aux observations qu'il a formulées dans sa propre circonscription? Il est évident que le budget comporte des aspects

positifs pour sa circonscription et sa région. Telle est ma question.

**M. Taylor:** Monsieur le Président, pour pouvoir dire vraiment ce que je pense du budget, il me faudrait une heure environ pour dire tout ce qui ne va dans ce budget.

Deux lignes de ce budget, au demeurant très long et difficile, m'intéressent plus particulièrement. Ce sont deux lignes ayant trait à la production d'éthanol où le gouvernement dit qu'il a l'intention d'aller dans la bonne direction en ce qui concerne l'énergie et l'environnement.

Si la Chambre me le permet, je voudrais ajouter que le gouvernement devrait s'engager activement dans un processus législatif en ce qui concerne l'éthanol. Une loi américaine prévoit un ajout obligatoire de 10 p. 100. J'estime que notre gouvernement devrait adopter une disposition semblable. Il devrait, par voie législative, rendre obligatoire l'ajout d'éthanol afin de stimuler la production de ce carburant au Canada. Nous pourrions ainsi produire jusqu'à trois milliards de litres par année d'éthanol si nous rendions obligatoire un ajout de 10 p. 100 de ce carburant aux 30 milliards de litres de fuel qui sont consommés chaque année au Canada.

Je ferai donc pression sur le gouvernement pour qu'il s'engage sur cette voie.

Par les mesures prévues dans le budget, le gouvernement montre à l'industrie qu'il a l'intention d'aller dans ce sens et que la production d'éthanol est un secteur qui devrait être aidé. Je voudrais que le gouvernement comprenne, que s'il prend des mesures pour aider les gens qui s'occupent de la production d'éthanol, l'industrie elle-même recevra de l'aide de ces derniers.

**M. René Soetens (Ontario):** Monsieur le Président, j'ai aussi une question à poser au député, étant donné le bien qu'il a dit au sujet de cette taxe pour sa circonscription et de ce budget dans l'ensemble, et des avantages que cela présente pour bon nombre de députés néo-démocrates de l'Ontario qui représentent des circonscriptions vivant de l'industrie automobile.

Les constructeurs d'automobiles profitent d'une réduction d'impôt sur le revenu, d'une réduction des déductions pour gains en capital ou pour amortissement et d'une réduction de la retenue d'impôt sur les dividendes, qui sont toutes d'excellents moyens de créer des emplois dans les circonscriptions néo-démocrates de l'Ontario. Comme c'est bon pour sa circonscription de l'ouest du Canada et pour la Saskatchewan, et comme c'est bon pour toutes les circonscriptions ontariennes représentées par ses collègues, je me demande s'il votera en faveur du budget. Appuiera-t-il le budget comme il le devrait, compte tenu de toutes les bonnes choses qu'il contient?

**M. Taylor:** Monsieur le Président, je ne peux pas donner au député la réponse qu'il aimerait tellement entendre.

J'ai signalé que j'approuvais une petite mesure prévue par ce budget que je trouve par ailleurs de mauvais goût et très difficile à accepter pour les néo-démocrates. J'ai également dit que des mesures devront être prises, telles des avances de fonds sans intérêt pour les agriculteurs de Saskatchewan et d'ailleurs, encore cette année. J'ai aussi ajouté, au sujet de l'éthanol, que le gouvernement devrait davantage axer sa stratégie de développement économique sur l'aide à la collectivité. Lorsque les producteurs des Prairies ou de l'Ontario se constituent en coopératives pour ouvrir des usines d'éthanol, le gouvernement devrait les aider à assumer les coûts de lancement afin de s'assurer que les bénéfices de ces entreprises retournent à la collectivité et servent à des initiatives locales de création d'emplois.

C'est le genre de choses que le gouvernement devrait faire pour stimuler le développement qu'il a permis d'amorcer dans ces quelques lignes du budget.

**M. Steve Butland (Sault Ste. Marie):** Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter mon collègue de son excellent cours sur l'éthanol.

• (1830)

Il a manifestement accumulé un trésor de connaissances qu'il aimerait bien partager avec les députés d'en face. Il semble avoir pour principe que si on n'a rien de positif à dire sur un sujet, il vaut mieux ne pas en parler.

Je voudrais adhérer à son principe, mais j'ai malheureusement sur la feuille qui est devant moi des arguments qui vont dans l'autre sens. Il se peut donc que je me montre quelque peu négatif d'ici la fin de mon intervention. Je veux cependant commencer sur une note positive. Je vais citer plusieurs extraits d'un discours prononcé tout juste un mois avant la publication du budget. Je cite hors contexte, bien évidemment.

«Nous devons avoir un plan à court terme pour répondre à nos besoins immédiats et pour relancer l'économie. Nous avons besoin d'un plan à long terme pour maintenir la flamme et assurer notre place dans l'économie mondiale.» Je saute un paragraphe. «De plus, il y a le nombre incalculable de travailleurs et d'entrepreneurs, hommes et femmes sérieux et honnêtes, à qui les banquiers ont refusé les prêts dont ils avaient tant besoin.» Je vais parler des banques plus tard. «La crise du crédit dans les

banques doit cesser. J'ai demandé aux ministères et aux organismes fédéraux d'accroître au plus vite les dépenses favorisant la croissance. Cela devrait permettre d'injecter un autre million de dollars dans l'économie au cours des six prochains mois. Dans le domaine des transports, nous affections plus de 150 millions de dollars à des projets de construction et d'entretien qui sont essentiels à notre croissance et à notre bien-être. Cela veut dire que des emplois seront créés pour construire des routes, des ponts et des chemins de fer. J'ai dit que mon programme comporte deux volet et c'est vrai. Le second volet est absolument fondamental, car il ne suffit pas de susciter une expansion dans l'immédiat. Il faut améliorer notre situation économique de façon durable.»

Ce sont là des extraits d'un discours qu'a prononcé le président Bush, et je regrette seulement que, pour une fois, le premier ministre et le ministre des Finances ne s'en soient pas inspirés, eux qui tiennent tellement, d'habitude, à emboîter le pas au président américain. Ils ne l'ont pas fait cette fois-ci alors qu'ils auraient peut-être dû le faire.

Pour demeurer positif, je dirai qu'il ne s'agit pas là d'un mauvais budget. Ce ne serait pas un mauvais budget en période de vaches grasses, mais nous sommes, à l'heure actuelle, en période de vaches maigres. La récession que nous vivons frise la dépression. Ce budget offre un petit quelque chose à tout le monde ou presque. J'appelle cela du rafistolage. On trafique le système ici et on le trafique là. On donne d'une main et on reprend de l'autre. Mais le pays a besoin que le système soit refondu de fond en comble. Il y a un million et demi de chômeurs; le nombre d'assistés sociaux a augmenté de 32 p. 100 en Ontario, de janvier 1991 à janvier 1992; il y avait 486 000 bénéficiaires de l'assurance-chômage en novembre 1991, soit 23 p. 100 de plus qu'en novembre 1990; rien qu'en Ontario, 32 500 bénéficiaires ont épuisé leurs prestations, soit 111 p. 100 de plus qu'en novembre de l'année précédente; en une seule année, 1 750 000 Canadiens ont compté sur les banques d'alimentation pour survivre.

Monsieur le Président, comment puis-je encore être positif tout en rendant hommage au député de The Battlefords—Meadow Lake? Il a évité de parler du budget parce qu'il lui était très difficile d'en dire quoi que ce soit de bon. Que fera ce budget pour les gens dont j'ai parlé? Absolument rien. En ce qui concerne les transferts du gouvernement fédéral à l'Ontario, l'une des soi-disant provinces nanties, le plafond imposé au Régime d'assistance publique du Canada et aux transferts au chapitre du financement des programmes établis entraînera pour la province une perte de 10,5 milliards de dollars en trois ans.

Le gouvernement fédéral se décharge de ses responsabilités sur les provinces, sans leur donner l'argent voulu. Elles n'ont rien reçu et quels recours ont-elles? Elles ne peuvent faire payer la note aux municipalités. Le ministre des Finances a le culot de critiquer le premier ministre Rae ou de lui faire la leçon en disant qu'il espère que M. Rae lui emboîtera le pas. Que nous propose-t-il de faire? Veut-il que nous fermions complètement les hôpitaux? S'agit-il de sabrer dans le système d'éducation. Il nous dit que le gouvernement fédéral met en oeuvre un programme d'austérité et que nous devons suivre son exemple. Veut-il que nous suivions la voie tracée par John Engler au Michigan? Il a décidé fondamentalement de sabrer dans le régime d'assistance sociale et de dire aux gens qu'ils n'ont qu'à vivre dans la rue ou dans des tentes, que ce n'est pas là un problème.

Même un des partisans de John Engler, gouverneur du Michigan, affirme que le fait de supprimer le système de protection sociale ne permettra probablement pas d'épargner de l'argent. Ce monsieur sort alors une étude selon laquelle si 5 p. 100 des assistés sociaux touchés finissent en prison et 5 autres p. 100 dans des établissements psychiatriques, l'État paiera davantage qu'il n'épargne au chapitre de l'assistance sociale. En fait, un collaborateur de John Engler, un certain Hollister, a déclaré que le fait de supprimer l'assistance sociale à certaines personnes n'était pas une décision économique, mais idéologique. On laissait tomber le contrat social. Ainsi, le gouvernement fédéral met un terme au contrat social et demande au premier ministre de l'Ontario d'emboîter le pas. Selon lui, le sort de ces gens importe peu et on n'a qu'à les laisser vivre dans des tentes. Il s'agit simplement de sabrer dans les services médicaux dans la collectivité.

Je suis persuadé que toutes nos collectivités souffrent de ces compressions dans le secteur de la santé. On assiste à des réductions d'effectifs dans les hôpitaux et les écoles du pays. Est-ce acceptable? Je ne le crois pas. C'est ce que me disent mes électeurs. Cependant, le premier ministre et le ministre des Finances se déchargent de ces responsabilités sans donner aux provinces les moyens de les assumer. Ainsi, les relations fédérales-provinciales tournent au vinaigre au pire moment possible. Nos vis-à-vis devraient chercher à collaborer à tout prix. Ils devraient établir un esprit de coopération au lieu

d'affirmer qu'on doit suivre leur exemple et s'inspirer des merveilleuses choses qu'ils ont faites.

Je suis persuadé que le gouvernement provincial n'emboîtera pas le pas au gouvernement fédéral. Nos vis-à-vis parcourent le pays comme ils en ont l'habitude tous les mois environ en proposant un programme qui est censé nous conduire à la prospérité. Le comité en question est venu dans ma ville—je crois qu'il y avait alors 12 personnes—et il nous a dit comment devenir plus compétitifs. «Vous savez, il suffit de recycler nos travailleurs. Nous devons les recycler, afin de devenir plus compétitifs.» Qu'a prévu le gouvernement à ce sujet dans le budget? Il a dit qu'il réduirait de 100 millions de dollars les fonds consacrés à la formation. Voilà qui nous rendra plus compétitifs! Il aurait dû prendre des mesures énergiques comme le lui diront presque tous les Canadiens—s'il prend vraiment la peine de les consulter—et investir dans l'infrastructure du pays.

Il y a quelques années, on parlait de 15 milliards de dollars. Aujourd'hui, on parle de 20 milliards. J'espère que nous redevenons prospères. J'ai hâte que nous en soyons là, et je suis certain que tous les Canadiens ont hâte eux aussi. Si la situation demeure inchangée, l'infrastructure actuelle suffira-t-elle pour accueillir cette prospérité? Est-ce possible? Est-ce acceptable qu'une centaine de collectivités rejettent des eaux-vannes dans nos cours d'eau? Si nous n'avons rien fait durant les années de vaches grasses, nous n'agirons pas plus durant les années de vaches maigres. Quand allons-nous faire quelque chose? Tous croyaient que c'était le temps d'agir, et se tenaient prêts à participer. Tous, sauf le gouvernement fédéral.

Ce budget est un véritable labyrinthe. À mon avis, ce serait trop généreux de parler de trompe-l'oeil. C'est un labyrinthe qui nous conduit d'un endroit à un autre. Le gouvernement donne d'une main et prend de l'autre. Il a fait passer les crédits pour études de 60 $ à 80 $ par mois et, du même souffle, il a retiré le délai de grâce de 60 jours que nous avions juste avant le budget pour rembourser le prêt étudiant. Il donne d'une main et prend de l'autre.

Il a augmenté les crédits pour personnes handicapées. Bravo! Mais il a supprimé les coopératives d'habitation destinées à ces personnes. Il a éliminé les allocations familiales, et augmenté le crédit d'impôt pour enfants. Si on fait les calculs, comme l'a fait M. Shiffrin, chroniqueur aux affaires sociales du *Toronto Star*, le montant qu'on obtient en fin de compte est exactement le même, sauf que ceux qui en ont le plus besoin obtiennent moins. Ce sont les travailleurs pauvres qui recevront de l'aide, et nous nous en réjouissons mais, encore une fois, c'est une attaque contre le principe de l'universalité.

Je voudrais parler des banques pendant les 30 dernières secondes. Le gouvernement est venu à l'aide de la petite entreprise. Là encore, c'est un aspect positif, mais les banques du pays ont une politique de l'argent rare. M. Georges Bush dit que c'est aux États-Unis qu'il y a cette politique. Or, les banques des États-Unis sont des anges comparativement à celles du Canada. Les banques canadiennes rendent la vie difficile aux petites entreprises.

• (1840)

Si un député se rendait dans sa circonscription pour y faire un sondage, c'est exactement ce que les petites entreprises lui diraient. Non seulement on leur rend la vie difficile, mais elles disent avoir peur de s'adresser à leur banquier. Le budget est terrible. Je termine là mon intervention.

**M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question très brève au député.

Je voudrais savoir s'il serait d'accord avec moi pour dire que ce gouvernement parcourt l'univers en jetant l'argent par les fenêtres. Il répète à tout le monde: «Je vous donne ceci; je vous donne cela.» Cela donne l'impression que le premier ministre est un être fantastique. Il s'est rendu à Paris, où il a autorisé un tirage de un million de dollars. Le député conviendra-t-il avec moi que la charité commence chez soi et que nous devons d'abord prendre soin de nos enfants, aujourd'hui et pas demain?

**M. Butland:** Monsieur le Président, au départ, la question paraissait simple, mais je crains que la réponse ne soit très compliquée. D'après moi, tous les députés à la Chambre sont d'avis que la charité commence chez soi, mais qu'on ne peut fermer les yeux sur la charité à faire à l'étranger.

Si les banques remettent des prêts consentis, par exemple, à des pays du tiers monde, il est certain qu'elles ont déjà touché le principal sur ces prêts. Il se peut qu'elles renoncent aux intérêts. On n'a pas à s'inquiéter pour les banques, car elles ont touché ce qui leur était dû et, de plus, elles sont en mesure de céder cette dette du tiers monde.

Je devine que je pourrais élaborer encore longtemps sur cette réponse, car je le répète, la question paraissait bien simple au début, mais la réponse est compliquée.

**M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte):** Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques observations sur la réaction du député aux paiements de transfert versés aux provinces.

Je ne parlerai que de ça, chiffres à l'appui. Sa province, l'Ontario bien sûr, est l'une des plus riches du Canada. J'aimerais seulement faire un survol rapide des donnés numériques de ces dernières années concernant les paiements de transfert à l'Ontario.

Il est intéressant de remarquer que l'augmentation annuelle moyenne de ces paiements de transfert, entre 1984–1985 et 1992–1993, est de 6,2 p. 100. Si on veut des chiffres, l'augmentation totale pour cette même période s'élève à 3,7 milliards de dollars.

C'est une augmentation de l'ordre de 283 $ par personne. La logique de son argument m'échappe. Je sais qu'il fait des projections sur ce qu'ils recevront, mais ce ne sont que de simples projections. La vérité, c'est que nous allons continuer à augmenter notre aide aux provinces.

J'attends une réponse du député.

**M. Butland:** Monsieur le Président, je me ferais un plaisir de répondre au député.

Je pense que le député sait, comme nous tous, manipuler les statistiques à son avantage. Je me livre moi–même parfois à cet exercice, je le confesse, mais je pense que le député devrait être un peu plus réaliste. Tout le monde répète que l'Ontario est une province riche.

Les députés ontariens vous diront tout l'inverse. Sault Ste. Marie par exemple a été particulièrement touchée. Aux chiffres qu'il brandit, j'opposerai les suivants: le nombre de personnes dont les prestations d'assurance–chômage ont pris fin a augmenté de 110 p. 100 au cours des 12 derniers mois. C'est affolant.

Il me jette des chiffres globaux à la figure et me demande ce que je pense de ces centaines de millions d'augmentation. C'est peut–être vrai, mais ça ne règle rien du problème de fond. C'est bien là le défaut des députés d'en face. Ils vivent dans un monde imaginaire où ils écoutent ce que leur disent les gens et affirment que ceux–ci estiment qu'ils font un travail formidable.

Comment est–ce que ça pourrait être vrai? Je sais bien que le député est un être sincère, mais je pense qu'il est en train d'essayer de tromper la Chambre. Je retire ce que je viens de dire, monsieur le Président.

**Mlle Deborah Grey (Beaver River):** Monsieur le Président, je voudrais offrir mes sympathies au ministre des Finances pour son budget. Je ne peux que m'imaginer la tâche énorme qu'il a dû entreprendre pour essayer de réparer une économie que malheureusement son propre gouvernement a pratiquement détruite. Sans aucun doute, le ministre a fait de son mieux pour présenter un budget efficace. Je ne peux pas le prendre en défaut sur ce point. Cependant, comme la Chambre de commerce du Canada l'a dit, «ce budget ne répond pas aux attentes et ne va tout simplement pas assez loin». La Chambre de commerce ne pourrait pas être plus juste dans son analyse.

Ce budget essaie de plaire à tous et, ce faisant, il n'aboutit à rien. Bref, ce budget n'est rien en ce sens qu'il n'essaie pas vraiment de réduire les dépenses ni de stimuler l'économie.

Dans un article paru récemment dans *Maclean's*, le ministre des Finances a déclaré: «Si le Parti réformiste appuie le budget, tant mieux. Je pense que l'important, c'est que nous, c'est–à–dire le gouvernement conservateur, sommes ici et sommes capables de mettre ces mesures en oeuvre.»

Permettez–moi tout d'abord de dire sans équivoque que le Parti réformiste ne peut pas appuyer ce budget. En second lieu, j'aimerais demander au ministre de nous dire ce qu'il entend par être capables de mettre ces mesures en oeuvre. De quelles mesures parle–t–il? S'agit–il des «compressions de dépenses» mentionnées dans l'exposé budgétaire?

Est–ce que les Canadiens sont censés être impressionnés de voir que le gouvernement freine uniquement la hausse des dépenses et non les dépenses comme telles? Les Canadiens veulent une vraie réduction des dépenses publiques et pas seulement une réduction du taux de croissance de ces dépenses. En fait, le gouvernement prévoit que ses dépenses de programmes augmenteront de 4,7 p. 100 pour l'exercice 1992–1993, ce qui représente une augmentation bien plus grande que le taux d'inflation de 2,7 p. 100 que nous connaissons maintenant. C'est là une augmentation des dépenses, pas une réduction, comme le gouvernement voudrait le faire croire aux Canadiens.

Bien sûr, il serait antiparlementaire de lancer des accusations et de dire que peut–être le gouvernement ment aux Canadiens au sujet de la réduction des dépenses. Je ne peux pas le dire, aussi ne le dirai–je pas. Mais comment les Canadiens peuvent–ils croire que ce gouvernement est sérieux lorsqu'il parle de la réduction du déficit si ses dépenses augmentent? Pour 1992–1993, le gouvernement prévoit des dépenses qui augmenteront en termes réels de 4,1 milliards de dollars ou 2,6 p. 100.

Le déficit de 1991–1992 est de près d'un milliard de dollars de plus que ce qui avait été prévu, et celui de 1992–1993, estimé à 27,5 milliards de dollars, sera aussi beaucoup plus élevé que ce qui avait été prévu dans des budgets antérieurs. Nous avons donc un gouvernement qui annonce chaque année une réduction du déficit, mais qui, chaque année, ne parvient pas à livrer la marchandise.

Combien de temps encore les Canadiens toléreront-ils l'incapacité du gouvernement de réduire son déficit annuel? Pas longtemps, à mon avis, surtout que la dette accumulée approche le demi-billion de dollars. C'est exact, monsieur le Président, un demi-billion de dollars, près de 500 milliards. Il est temps que le gouvernement prenne des mesures pour mettre fin à la crise économique avant qu'il soit trop tard. Les Canadiens n'accepteront plus l'excuse éculée du gouvernement qui promet chaque année de réduire son déficit l'année suivante.

Les projections de réduction de déficit du gouvernement sont fondées en partie sur ses prévisions économiques excessivement optimistes. Je fais entièrement confiance à l'esprit d'entreprise des Canadiens et à leur zèle au travail, mais j'ai de graves réserves au sujet des prévisions de croissance de 4,5 p. 100 du PIB et du PNB qui apparaissent dans le document budgétaire du gouvernement pour 1993.

C'est une prédiction assez audacieuse et les Canadiens ne peuvent, par conséquent, qu'espérer que le gouvernement ne s'est pas trompé dans son analyse. Si celui-ci a surestimé son produit intérieur brut, inévitablement, il a aussi surestimé sa capacité de réduire le déficit. En outre, le ministre a établi son budget sur les bases d'un taux d'inflation très bas. S'il se trompe, si ce taux augmente ainsi que les taux d'intérêt, la base va s'effondrer et toute la structure va s'écrouler.

Le gouvernement compte que cette croissance phénoménale proviendra d'une forte augmentation de la construction domiciliaire et des dépenses de consommation par suite de la baisse des taux d'intérêt. Mais qu'a fait le gouvernement pour encourager l'industrie du bâtiment et les dépenses de consommation? En un mot, pas grand-chose.

Sous les pressions exercées par le Parti libéral pour qu'on accepte sa seule et unique idée afin de stimuler l'économie, le ministre a proposé «un régime d'accession à la propriété» symbolique qui permettra aux Canadiens d'utiliser les fonds placés dans leurs Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) pour s'acheter une résidence principale. Aux termes de ce régime, les particuliers peuvent retirer jusqu'à 20 000 $ pour acheter un logement et devront rembourser cette somme sur 15 ans. Est-ce tout ce que le gouvernement pouvait faire? Ou, devrais-je dire, est-ce que c'est tout ce que le Parti libéral pouvait trouver pour encourager la croissance de l'économie? C'est peut-être seulement une mauvaise plaisanterie.

Je ne veux pas condamner en bloc tout ce que le gouvernement a fait. Le budget contenait quelques mesures constructives. Mais il faut répondre impérativement à la question suivante: Est-ce que quelqu'un de sensé pense vraiment que ce régime va faire sortir notre économie de la récession? J'ai du mal à croire que des gens auraient versé de l'argent dans leur REER parce qu'ils prévoyaient que le gouvernement poserait ce geste magnanime.

• (1850)

Il me semble par ailleurs fort probable qu'une personne qui dispose de 20 000 $ dans son REER possède déjà une résidence principale. L'inverse est également vrai. Il y a de jeunes couples qui désirent acheter une maison et sont prêts à le faire, alors qu'ils n'ont pas tellement d'argent dans leur REER. Je me demande par conséquent d'où sont censées venir ces sommes importantes qui seront injectées dans le secteur de l'immobilier.

Mais ce qui est le plus inquiétant dans tout cela, c'est que le gouvernement est en train de dire aux gens d'employer l'argent qu'ils ont épargné pour leur retraite afin d'acheter une maison quand le marché est extrêmement incertain. Le gouvernement a déjà hypothéqué l'avenir des Canadiens avec la dette publique. Il leur demande maintenant d'hypothéquer leur avenir en contractant des dettes privées et en utilisant les fonds qu'ils ont dans leur REER.

On ne sait absolument pas quel niveau peuvent atteindre les taux d'intérêt au cours des quinze ans prévus pour la période de remboursement. Je crois que les gens redoutent de retirer des fonds qui sont en sécurité dans leur REER pour les investir dans une hypothèque.

Peut-être le gouvernement croit-il que la réduction insignifiante et symbolique de l'impôt sur le revenu des particuliers, va entraîner une augmentation des dépenses de consommation. Selon la Chambre de commerce du Canada, la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers et les dispositions afin d'encourager les entreprises seraient trop insignifiantes pour stimuler la croissance, mais suffisamment importantes pour s'interroger sur la volonté du gouvernement de réduire le déficit et la dette.

Selon les chiffres publiés par le gouvernement lui-même, la réduction d'impôt pour le contribuable célibataire qui gagne 30 000 $ serait de 76 $ en 1993. Je doute que le contribuable dans ce cas se réjouisse terriblement de cet allégement fiscal après le coup qui lui a été porté l'an dernier avec l'introduction de la TPS.

En prenant cette mesure, le gouvernement se trouve en fait à dire que la TPS lui rapporte tellement qu'une réduction d'impôt aussi minuscule n'aura pas d'incidence sur ses recettes. Le gouvernement va chercher un dollar dans la poche des contribuables sous la forme de la TPS et leur remet un sou qu'il décrit comme une réduction d'impôt.

Le gouvernement n'a pas mentionné non plus le fait que la proportion des dépenses fédérales payées grâce à l'impôt sur le revenu des particuliers était passée de 41,2 p. 100 en 1984-1985, lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, à 47,7 p. 100 en 1992-1993. Cela révèle que le gouvernement fait de plus en plus glisser le fardeau des dépenses fédérales sur les épaules de la classe moyenne.

Ce prétendu allégement fiscal est très comparable aux efforts du gouvernement pour réduire les dépenses. Ces politiques sont conçues pour faire croire aux Canadiens qu'on réduit vraiment les impôts et les dépenses, alors qu'en réalité les uns et les autres augmentent.

Pour être tout à fait juste envers le gouvernement, je dois dire cependant, comme l'ont fait mes collègues, que le budget comporte quelques bonnes mesures dont nous devons lui reconnaître le mérite. C'est notamment le cas de l'établissement d'une nouvelle prestation pour enfants. Cette nouvelle prestation s'adresse enfin plus équitablement aux familles à faibles et moyens revenus. Le gouvernement doit avoir lu le programme politique du Parti réformiste où nous disons: «Le Parti réformiste préconise un meilleur ciblage des prestations sociales. Nous préférons offrir les prestations à ceux qui ont besoin de cette aide et le faire d'une manière rationnelle et humanitaire.»

Il était grand temps que le gouvernement comprenne la nécessité d'une telle méthode efficace de distribution des prestations sociales au lieu de s'accrocher au dogme néo-démocrate qui a permis que des gens à revenu élevé reçoivent des chèques d'allocation familiale sans égard à leurs besoins. Je me demande parfois si les néo-démocrates sont vraiment sérieux quand ils parlent d'aider les pauvres. Pourquoi le gouvernement ne verse-t-il pas des prestations aux pauvres seulement, au lieu de continuer à donner de l'argent à ceux d'entre nous qui n'en ont vraiment pas besoin?

De toute façon, le gouvernement s'en va certainement dans la bonne direction en établissant cette nouvelle prestation intégrée pour enfants.

Ma seule question est la suivante: Si cette nouvelle prestation est vraiment rationalisée et mieux ciblée, comme le prétend le gouvernement, pourquoi coûtera-t-elle 400 millions de dollars de plus par année aux contribuables? Je croyais que le gouvernement avait dit qu'il réduisait les dépenses, et non qu'il les augmentait.

En plus de cette nouvelle prestation pour enfants, le gouvernement a également essayé de mettre en oeuvre d'autres politiques du Parti réformiste dans ce budget, et personne ne le dit plus clairement que la presse. Les journalistes savent ce qui se passe, et c'est très intéressant de lire ce que disent certains articles. J'ai bien dit «essayé» parce que le gouvernement n'a pas vraiment fait ce qu'il dit qu'il a fait. Prenez, par exemple, cette initiative de privatisation ou plutôt de rationalisation, comme on l'appelle dans le budget. Il est évident que le gouvernement se prépare à une campagne électorale. Le moment venu, il veut être capable de dire aux Canadiens: «Vous voyez, le Parti réformiste ne peut rien nous reprocher. Dans le dernier budget, nous avons éliminé, fusionné, différé ou privatisé 46 organismes, conseils, commissions, sociétés et conseils consultatifs.»

À première vue, cela a l'air vraiment très bien, mais lorsqu'on examine la liste d'un peu plus près, on se rend compte que beaucoup de ces organismes sont vraiment sans importance. La CN (West Indies) Steamship Limited en est un bon exemple. Il semble que cette société n'existe plus sinon sur papier. Je me demande alors comment le gouvernement peut «dissoudre» quelque chose qui n'existe déjà plus depuis longtemps et aller ensuite se vanter aux Canadiens de tous les efforts qu'il fait en matière de privatisation.

La vraie question devrait être celle-ci: Pourquoi la CN (West Indies) Steamship Limited existe-t-elle encore sur papier? Les Canadiens sont-ils censés applaudir au fait que le gouvernement, après sept ans et demi, se soit enfin rendu compte de la situation? Je ne crois pas. Je suis convaincue que les Canadiens verront clair dans ce budget transparent, ce semblant de générosité envers le peuple canadien, car malheureusement, tout cela n'est qu'illusion.

Pour conclure, j'ajouterai que le gouvernement a promis de réduire ses dépenses. En réalité, il les a augmentées. Je le répète, la dette nationale s'approche de la marque du demi-billion de dollars, et le gouvernement ne fait rien dans ce budget pour la résorber. Il nous dit: «Nous retranchons un milliard de dollars.»

Le gouvernement n'a rien fait non plus pour réellement stimuler l'économie. Tout ce qu'il a réussi à concocter, c'est une stratégie boiteuse à l'intention d'un nombre limité de personnes qui pourront puiser dans leur REER pour s'acheter une maison.

Malheureusement, avec ce budget, le gouvernement ne fait preuve d'aucun leadership; c'est pourtant ce que les Canadiens recherchent avant tout. Le gouvernement envisagera peut-être sérieusement la possibilité de céder sa place à de véritables leaders, qui sauront présenter aux Canadiens un budget qui les satisfera et leur donner une bonne dose d'optimisme à la veille du XXIe siècle.

**L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture):** Dans sa conclusion, ma collègue a dit que le gouvernement devrait faire preuve de leadership. J'ai écouté attentivement son intervention de 10 minutes, du début à la fin. Elle n'a pas mentionné un seul secteur où il faudrait réduire les dépenses.

De plus, je ne l'ai pas entendu critiquer les augmentations de dépenses que le gouvernement a prévues dans le secteur de l'agriculture. Si le gouvernement avait fait ce que son parti préconise, soit réduire de 15 p. 100 toutes les dépenses publiques, le budget de l'agriculture n'aurait pas augmenté, et les prestations pour enfants n'auraient pas connu une hausse d'environ 400 millions de dollars, ce qu'elle s'est bien gardée de critiquer. Où aurait-elle fait des compressions de plus de 15 p. 100 pour pouvoir augmenter le budget de l'agriculture et d'autres secteurs ainsi que pour compenser la baisse de rentrées fiscales résultant de la diminution des impôts? Cela doit bien constituer un avantage pour les Canadiens.

Par ailleurs, la députée pourrait-elle dire ce que son parti aurait réduit et ce qu'il aurait privilégié s'il avait été au pouvoir?

Je sais que son chef a décliné à six reprises l'invitation du Comité permanent des finances à venir expliquer la solution magique qu'il a concoctée pour l'ensemble des Canadiens. Je vais me rasseoir, madame la Présidente, et laisser à la députée amplement de temps pour qu'elle nous explique les réductions que le Parti réformiste annoncerait relativement aux pensions de vieillesse, à la sécurité de la vieillesse, à l'aide aux agriculteurs et à des secteurs économiques importants de notre pays.

**Mlle Grey:** Sans vouloir trop plaisanter, je crois que, en parcourant les documents budgétaires, je serais probablement d'avis que son traitement de ministre pourrait faire l'objet d'une compression très importante, au lieu de la diminution de 5 p. 100 en vigueur à compter du 1er avril.

Le budget fait aussi état de l'annulation de tous les voyages en première classe pour les députés et les sénateurs. D'après ce que disent certaines compagnies aériennes, on enlève tous les sièges de première classe pour les vols intérieurs.

C'est probablement un bon début. Je ne sais pas trop s'il y a encore des sièges de première pour les vols à destination et en provenance de la Saskatchewan. Chose certaine, je n'en ai plus vu depuis longtemps dans les avions qui desservent l'Alberta.

Voilà le genre de choses que les simples citoyens examinent. Je le dis au ministre, qui me demande des précisions sur les coupes que nous pouvons faire, il ne trouvera pas dans nos prévisions budgétaires des coupes de 15 p. 100 sur toute la ligne, alors que le ministre, malheureusement, parcourt le pays en disant que le Parti réformiste va s'attaquer aux personnes âgées et leur enlever le pain de la bouche. Il va supprimer des lits d'hôpital. C'est la pure vérité.

• (1900)

Ce que nous voulons dans les secteurs de l'agriculture qui intéressent le ministre, c'est que les coûts des intrants baissent. Nous souhaitons des taux d'intérêt moins élevés. Je concède au gouvernement qu'ils ont légèrement baissé. Il y a encore de la place à l'amélioration dans ce domaine. Nous souhaitons qu'on propose quelque chose de neuf dans le cadre des négociations du GATT, qu'on parle d'autre chose que de politiques agricoles internes. Nous attendons avec impatience de voir ce que le gouvernement va proposer aux négociations du GATT quand il aura enfin cesser de faire la navette entre le Mexique et l'Europe en disant: «Voici comment nous allons régler ce problème.»

Nous croyons que le gouvernement pourrait se débarrasser encore de bien des sociétés d'État. Le budget n'a été qu'un pas dans la bonne direction. Face à une dette de 27,5 milliards de dollars, ce n'est pas suffisant.

La population canadienne veut que chacun fasse sa part de sacrifices aussi bien dans l'industrie de l'agriculture que dans le secteur public ou privé. Je suis enseignante de profession et je suis persuadée qu'un grand nombre d'enseignants à qui j'ai parlé, s'ils étaient à la Chambre avec moi, diraient: «Je consentirais à des compressions générales si je savais que tous les Canadiens et tous les

secteurs d'activité du Canada étaient prêts à faire leur part pour se débarrasser de cette dette.»

**Des voix:** Oh, oh!

**Mlle Grey:** Ces gens peuvent rire, mais je suis membre d'un syndicat d'enseignants. Nous avons malheureusement un problème et je crois que les gens de tous les secteurs seraient prêts à déclarer qu'ils sont en faveur de compressions générales pour que des sacrifices soient faits également dans tous les secteurs de la société canadienne. Ce sont des éléments précis qui, je le sais, touchent particulièrement le monde agricole.

Nous avons hâte que la situation s'améliore. Les agriculteurs n'apprécient pas particulièrement les subventions. Ils ne veulent pas des aumônes du gouvernement. Ce que nous voulons, c'est nous assurer que tous les secteurs de la société feront les mêmes sacrifices. C'est dommage que j'entende les remarques du ministre de l'Agriculture. Il transmet ainsi un triste signal à toutes les collectivités agricoles du pays, qui ne peuvent vraiment plus se permettre de faire rire d'elles.

Nous accumulons chaque année un déficit de 30 milliards de dollars. Même les enseignants s'inquiètent de la situation. Ils comprennent à quel point il est important de maîtriser la dette. Ils enseignent aux jeunes qui devront assumer cette dette incroyable au tournant du siècle prochain. Je ne crois pas que cela intéresse qui que ce soit.

**M. John Manley (Ottawa–Sud):** Madame la Présidente, j'ai écouté cet échange avec quelque intérêt. On le sait, les professeurs des écoles secondaires d'Ottawa sont sur le point de faire la grève pour obtenir 11 p. 100 sur deux ans. Les administrateurs pourraient peut–être demander à des enseignants de l'Alberta de venir à Ottawa.

Cela me déçoit parce que le Parti réformiste se présente lui–même comme un mouvement politique différent. On a posé une question des plus claires sur ce que le Parti réformiste avait l'intention de supprimer, mais la réponse était vide de sens, malgré sa longueur. Aucune explication n'a été donnée sur ce qui serait supprimé. C'est bien sûr le meilleur moyen d'éluder une question connue de tous?

J'aimerais bien savoir si la députée de Beaver River est prête à répondre à deux questions fort simples et très claires. Quelles dépenses publiques le Parti réformiste a–t–il l'intention de supprimer et, ensuite, que pense–t–elle des régimes de gestion de l'offre, notamment des offices de commercialisation des produits laitiers et de la volaille? Son parti est–il en faveur de ces offices ou a–t–il l'intention de les supprimer, oui ou non?

**Mlle Grey:** Madame la Présidente, c'est toujours intéressant. J'ai beaucoup de respect pour mon collègue, le député d'Ottawa–Sud. En tant que porte–parole de son parti, qui se comporte plutôt bien à l'heure actuelle dans les sondages, que ferait–il s'il devenait, par exemple, le prochain ministre des Finances? Il s'empresserait de dire qu'il ne peut s'engager à rien tant qu'il n'a pas consulté les livres. C'est on ne peut plus intéressant. C'est exactement ce qui est arrivé depuis toutes ces années que les libéraux forment l'opposition. Le député en a assez d'entendre les conservateurs reprocher aux libéraux de leur avoir légué une dette incroyable et autres choses du genre.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mlle Grey:** Madame la Présidente, les gens d'en face poussent encore de grands hurlements. J'ai déjà dit que la gestion de l'offre relève de la politique agricole nationale et il est actuellement question de différends internationaux. Je crois que beaucoup de représentants du secteur de la gestion de l'offre seraient prêts à admettre qu'ils ne tiennent pas à profiter de subventions injustes. On cherche des moyens très faciles de gagner sa vie, et les adversaires de toute cette notion de gestion de l'offre se font dire qu'ils en profitent. Les gens qui s'occupent de la gestion de l'offre ne veulent que leur juste part et ne cherchent pas à profiter de subventions gouvernementales injustes. Par conséquent, je crois que ce serait très intéressant.

Je me suis entretenue avec des agriculteurs qui sont venus participer au grand rassemblement qui a eu lieu ici, il y a deux semaines, et ils m'ont présenté d'excellentes instances. Ce qui importe, je crois, c'est que tous les secteurs agricoles se voient supprimer toute subvention et cela, non pas jeudi après–midi, mais bien un de ces jours, de telle sorte qu'ils soient sur le même pied que ceux des autres pays.

Je dois dire, en outre, qu'un collègue libéral qui tenait absolument à prendre la parole ici ce soir m'a demandé d'être brève. J'étais certes disposée à l'accommoder, mais mon collègue des premières banquettes voudra bien m'excuser s'il n'arrive pas à prendre la parole.

**Mme le vice-président:** Il reste 45 secondes pour les questions.

**M. René Soetens (Ontario):** Madame la Présidente, ma question sera très courte, car je sais que la députée siège dans cette enceinte depuis pratiquement aussi longtemps que moi, à quelques mois près. Notre déficit n'a jamais été aussi bas depuis notre arrivée à la Chambre.

Depuis trois ans qu'elle siège ici, nous avons relevé 45 organismes que nous allons fermer, ce qui va entraîner la suppression de 500 emplois et toucher 2 000 personnes au total. Durant ses trois années de travail acharné au nom de ses électeurs, la députée a-t-elle trouvé d'autres organismes qu'elle voudrait nous recommander de fermer aujourd'hui?

**Mlle Grey:** Madame la Présidente, je ne suis certes pas disposée à donner des noms d'organismes. S'il s'agit, en fait, d'une question sérieuse, je tiens à dire qu'il y a de nombreux domaines. Je pourrais aller marcher avec mon collègue pendant dix minutes autour de la colline du Parlement et relever. . .

**M. McKnight:** Lesquels? Nommez-en.

**Mlle Grey:** Mon vis-à-vis veut que je lui nomme un organisme. Je vais faire plus que cela. Je vais parler de tous les ministres fédéraux. Selon moi, le meilleur endroit où sabrer, c'est au Cabinet fédéral qui est beaucoup trop important; on devrait faire passer le nombre de ministres de 40 à 25 au plus. Je pense que ce serait là un merveilleux début.

**Mme le vice-président:** Le temps réservé aux questions est écoulé.

[*Français*]

Nous reprenons donc le débat. Je crois comprendre que l'honorable ministre utilisera 10 minutes?

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Oui, madame la Présidente.

**Mme le vice-président:** Très bien, l'honorable ministre a la parole.

**M. Blais:** Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je prends la parole pour appuyer le Budget de mon honorable collègue. Je dois dire en passant qu'il est intéressant de constater à quel point les membres du *Reform Party*, lorsqu'on leur demande d'être explicites, ont le «patin» assez facile quand il est question du secteur de la gestion de l'offre.

Les gens qui sont à l'écoute doivent comprendre et savoir que le *Reform Party* s'oppose et du même coup, est d'accord avec le rapport Dunkel sur la tarification. Selon eux, nous devrions abandonner la position historique du Canada. C'est la position du *Reform Party*, car on vient de leur poser la question. Malheureusement, on a été incapables d'avoir une réponse précise. Mais les agriculteurs canadiens de toutes les régions du Québec, et de l'Ontario plus particulièrement, où le *Reform Party*. . . Ce parti ne s'intéresse pas au Québec pour des raisons que j'ignore ou devrais-je plutôt dire qu'il s'intéresse au Québec pour monter sur la même table que le leader du Bloc québécois. Le leader du *Reform Party* et le leader du Bloc québécois veulent tous deux avoir deux Canada! Pour cela, ils sont d'accord, mais quand vient le temps de nous dire de quelle façon on doit administrer le pays, on est moins loquaces.

Madame la Présidente, sous l'administration des gouvernements qui nous ont précédés, les Canadiens ont souvent été le jouet de ceux qui leur promettaient une saine gestion des finances publiques, mais qui, à travers un flot de dépenses, ont rarement réussi à atteindre ces objectifs. Nous avons hérité d'un déficit de 38 milliards de dollars, en 1984, dont la croissance échappait à tout contrôle. Il est regrettable que ma collègue du Reform Party ne puisse m'écouter, madame la Présidente. C'est regrettable, mais je vais lui envoyer une copie du texte par la poste.

• (1910)

Depuis 1984, nous avons mené une lutte sans merci aux problèmes du déficit. Nous avons réduit la taille de l'appareil gouvernemental et le nombre d'employés de l'État. Nous avons mis un frein à l'appétit vorace de la bureaucratie. Nous avons rendu, je crois, son fonctionnement beaucoup plus efficace. Par-dessus tout, nous avons perçu le danger qu'il y a à laisser libre cours à l'escalade des déficits. Nous nous sommes refusés à léguer ce douteux héritage à la génération qui nous suit. Plus récent coup d'arrêt à la spirale du déficit, le Budget de cette année est un chef-d'oeuvre d'équilibre, un document qui préserve les programmes auxquels tiennent les Canadiens, tout en dégraissant l'appareil gouvernemental et en contenant le déficit.

Grâce au Budget de 1992, le Canada sera gouverné vers une croissance renouvelée et soutenue et nous aurons jeté les bases sur lesquelles s'édifiera la prospérité des générations qui vont nous suivre, madame la Présidente.

La lecture en cette Chambre du discours du Budget par le ministre des Finances a suscité dans les médias une réaction singulière, que des éloges et de l'approbation. Dans les journaux, à la télévision, des observateurs de partout au pays ont approuvé la direction que prenait le gouvernement fédéral. Les entreprises ont réagi positivement à l'allégement du fardeau fiscal qui est imposé au secteur de la fabrication et de la transformation, et aussi,

madame la Présidente, à l'intensification des mesures de soutien consacrées à la recherche et au développement. Dans un contexte fiscal difficile, que l'on ait pu augmenter les sommes pour la recherche et le développement, c'est déjà en soi un objectif que nous avons atteint et qui est très louable.

Les consommateurs ont réagi également favorablement à la réduction cette année et l'année prochaine de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les milieux financiers se sont réjouis de voir le déficit limité à 31 milliards de dollars, même en cette année de récession. Nous nous sommes trompés, il est vrai. D'une projection qui était de 30 milliards, nous sommes à 31 milliards. Sur un budget de dépenses de 150 milliards, cela représente 7/10 de 1 p. 100. Si on compare cela au budget du gouvernement de l'Ontario qui, sur un budget de 50 milliards, se trompe de 5 milliards, cela représente 10 p. 100. Je pense que de la façon dont on projette est de beaucoup meilleure, et les résultats sont là pour le prouver.

Résultat de la prudence et de la sagesse du ministre des Finances, à l'ouverture des marchés, le lendemain du discours du Budget, le dollar canadien enregistrait des gains substantiels sur les marchés mondiaux des devises. Madame la Présidente, devant un tel vote de confiance, a-t-on besoin davantage de preuves que le Budget de notre gouvernement, même s'il n'est pas parfait, est sûrement un pas dans la bonne direction.

Les réactions, il est vrai, n'ont pas été unanimes. Certains se sont dits très déçus par notre programme budgétaire, entre autres, l'honorable chef de l'opposition. Certes, j'oserais même dire, madame la Présidente, que si notre gouvernement réussissait à marcher sur les eaux, je pense que le chef libéral réussirait à dire que c'est parce qu'on ne sait pas nager. Devant les efforts des autres d'innover, certains ne peuvent que dénigrer, et rarement apporter, comme on l'a vu tout à l'heure, des solutions concrètes pour aider le pays à améliorer la situation.

Je reprends ici à mon compte le mot de Destouches: «Seule la critique est facile. L'art, lui, est difficile».

[*Traduction*]

Un écrivain contemporain de Destouches, Voltaire, disait que le bon sens est le bien qui est le moins partagé. C'est particulièrement vrai à la Chambre des communes. Autrement, comment expliquer la façon dont le leader du NPD a réagi au budget? Faisant fi du bon sens ou de la raison sur le plan économique, elle a déclaré que le budget de 1992 était un échec sur toute la ligne.

On dirait que, pour contenter le Nouveau Parti démocratique, il faudrait une véritable explosion de dépenses comme celle faite par son ami, le premier ministre de l'Ontario. Elle s'inquiète probablement de ce qu'en raison de l'énorme déficit qui en résulterait, ce pourrait être le Fonds monétaire international qui dicte les politiques financières futures du Canada. Heureusement, les chefs de l'opposition ne forment qu'une infime minorité; dire que leurs réactions sont contraires à celles de la majorité des Canadiens est bien au-dessous de la vérité.

Les mérites du budget de cette année sont clairs. Le budget offre de grands avantages aux Canadiens, au moyen de programmes à l'intention des entreprises et de mesures aidant les contribuables là où ça compte le plus, c'est-à-dire sur leur chèque de paye. Il montre bien les compétences du ministre des Finances qui, du coup, a réussi à diminuer le déficit et à alléger le fardeau fiscal des contribuables.

Le revenu après impôt des contribuables augmentera de 500 millions de dollars en 1992-1993 et de plus de 1,2 milliard de dollars l'année suivante. Quelque 14,6 millions de Canadiens profiteront de cette réduction des impôts des particuliers. Plus important encore, ces réductions d'impôt ne feront pas augmenter le déficit. Elles sont rendues possibles par la diminution des dépenses publiques.

[*Français*]

Cela était le secret, madame la Présidente. Augmenter le déficit, aller emprunter de l'argent, emprunter sur la tête des enfants qui vont nous suivre, pour maintenir le standard de vie des Canadiens, pour maintenir le niveau des programmes, ce n'est pas une solution. Cela a été essayé dans le passé, cela n'a pas réussi.

Il fallait donc réduire nos dépenses. Et c'est la raison pour laquelle nous avons peut-être été impopulaires depuis une année ou deux, parce que nous avons dit non. Des gens qui avaient été habitués de se faire dire oui pendant une décennie, presque deux, tout à coup se sont fait dire non par un gouvernement qui voulait avoir des dépenses qui soient plus raisonnables et qui fassent en sorte que l'on ait un gouvernement que l'on a les moyens de se payer.

En même temps que le ministre des Finances a donné aux contribuables canadiens des allégements fiscaux qui s'imposent, il s'est attaqué résolument aux coûts de l'appareil gouvernemental. Comme aucun gouvernement ne peut demander aux citoyens de se serrer la ceinture sans donner lui-même l'exemple, le premier ministre et tous les ministres de son Cabinet s'imposent une coupure, comme il a été mentionné tout à l'heure.

Comme mon temps de parole s'envole très vite, madame la Présidente, je voudrais terminer en insistant sur un point important du Budget.

On nous a blâmés, on a mentionné à quelques reprises que le gouvernement s'était attaqué à la sacro-sainte universalité. Je crois que nous devons toucher à cette question avec la plus grande ouverture. Nous avons effectivement utilisé de l'argent qui allait aux gens les plus riches de la société, pour l'utiliser maintenant pour les gens qui en ont le plus besoin. Je crois que c'était une

nécessité. Nous l'avons fait. Cela permettra d'avoir 500 millions de dollars de plus pour les familles qui en ont le plus besoin, les gens qui travaillent, et cette refonte du secteur familial est une réussite exceptionnelle.

Madame la Présidente, j'aurais encore une liste très longue des avantages de ce budget. En terminant, je crois que nous devons tous applaudir le ministre des Finances et l'appuyer avec la plus grande des chaleurs.

**M. Gaby Larrivée (Joliette):** Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole sur le Budget présenté par notre gouvernement, pour l'exercice financier 1992–1993.

Je voudrais dans un premier temps féliciter mon collègue, le ministre des Finances, pour avoir présenté un budget qui répond aux préoccupations de la population de Joliette et de toute la population canadienne.

En effet, durant l'intersession de janvier dernier, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs de mes commettants. Au cours de ces rencontres, ils m'ont fait part de leur principale préoccupation: l'économie. Ils m'ont dit que le gouvernement devrait couper ses dépenses et apprendre à vivre selon ses moyens. Ils m'ont dit qu'ils se sentaient étouffés par les taxes. Aujourd'hui, je peux leur dire que le gouvernement les a écoutés.

Madame la Présidente, on ne peut analyser ce budget sans faire un survol de la gestion des fonds publics faite par le gouvernement fédéral précédent au cours des 20 dernières années.

• (1920)

Le déficit dont les Canadiens ont la responsabilité n'est pas tombé tout bonnement du ciel. Ce déficit est le fruit d'une mauvaise gestion qui a vu le jour au milieu des années 1970, pour se poursuivre jusqu'au milieu des années 1980. De l'exercice financier de 1975–1976 à celui de 1984–1985, les Canadiens ont vu leur gouvernement enregistrer des déficits de fonctionnement qui n'ont cessé d'augmenter graduellement, année après année, passant de 2,25 milliards à plus de 16 milliards en l'espace de 10 ans.

La tâche ne fut pas facile pour le gouvernement conservateur élu en 1984. Lorsqu'il est arrivé au pouvoir, le déficit accumulé était de l'ordre d'environ 206 milliards de dollars; le déficit budgétaire se chiffrait à 38 milliards de dollars, composé de 16 milliards en déficit de fonctionnement et de 22 milliards en paiement des intérêts de la dette.

Dès septembre 1984, le gouvernement conservateur a mis de l'ordre dans la gestion des fonds publics. Il a graduellement diminué le déficit de fonctionnement pour éventuellement le transformer en un excédent des opérations, à partir de 1987. Depuis ce temps, le gouvernement fédéral n'a plus enregistré de déficit de fonctionnement.

Madame la Présidente, cette bonne gestion des fonds publics n'a pourtant pas empêché le déficit accumulé de passer de 206 milliards de dollars, en 1984, à 420 milliards de dollars en 1991. Pour comprendre cet état de fait, il faut examiner la composition du déficit accumulé de 1991–1992. Dans ce déficit, il y a un montant de 206 milliards qui représente la dette nationale qu'on nous a léguée. Si à ce montant, on ajoute les intérêts composés sur la dette de 1984, qui se chiffrent à 239 milliards, et qu'on retranche les excédents de fonctionnement de 25 milliards du gouvernement actuel, on a la dette nationale de 420 milliards.

Madame la Présidente, depuis le premier Budget conservateur à celui d'aujourd'hui, le gouvernement a fait un bon bout de chemin. Le défi était de taille. Nous devions à la fois assainir nos dépenses, tout en continuant de fournir aux Canadiens les services auxquels ils ont droit. C'est ce que le gouvernement conservateur s'est évertué à faire depuis 1984. Comme il a été si bien écrit dans un article du journal *Le Soleil*, signé par Georges Angers, «. . .la situation économique et financière dont les Conservateurs ont hérité en 1984 nécessitait l'intervention radicale du chirurgien que Michael Wilson a été».

Madame la Présidente, si notre gouvernement avait laissé les revenus et les dépenses de programmes demeurer au même niveau qu'en 1984–1985, par rapport au Produit intérieur brut, le déficit de 1991–1992 aurait été de 83 milliards de dollars au lieu de 30,5 milliards. Sous les mêmes conditions, le déficit accumulé aurait été de 728 milliards.

Pour le bien des Canadiens, le gouvernement a dû prendre des décisions parfois difficiles. Bien sûr, certaines de ces décisions ne nous ont pas rendus populaires, bien au contraire. Cependant, nous n'avons pas été élus pour gagner des concours de popularité mais pour bien gouverner.

Certaines personnes auraient sans doute préféré voir le gouvernement adopter des solutions du passé, soit de relancer l'économie en augmentant ses dépenses. Cependant, le gouvernement n'a plus les moyens de dépenser sans compter, et de toute façon, la relance de l'économie ne passe pas par une intervention gouvernementale plus forte mais plutôt par l'instauration de conditions propices dans l'économie intérieure.

Le gouvernement a choisi la solution la plus sage, soit celle de réduire ses dépenses comme les Canadiens nous le demandent depuis des mois. Ces compressions nous permettront non seulement de réduire le déficit et les impôts, mais aussi de garantir un dividende social aux Canadiens et à leurs familles.

Madame la Présidente, parlons de ces dividendes sociaux. Suite au dernier discours du Trône, le Comité des questions familiales du caucus conservateur, présidé par M. Al Johnson, s'est mis au travail afin de trouver des moyens pour venir en aide aux familles. Les recommandations du comité étaient simples. Elles demandaient au gouvernement de rendre le régime fiscal plus équitable et moins complexe, de façon à venir en aide aux familles.

Les efforts du comité de notre caucus ont porté fruit, car le ministre des Finances a tenu vraiment compte de ces recommandations. En effet, le Budget contient plusieurs mesures extrêmement importantes pour la famille.

Dans un premier temps, il rend le régime fiscal plus équitable pour les conjoints mariés. À compter de 1993, les conjoints de fait seront assujettis aux mêmes règles fiscales que les conjoints mariés, éliminant du même coup la discrimination dont les couples mariés étaient frappés.

Dans un deuxième temps, le Budget prévoit une réforme en profondeur du régime de prestations pour enfant afin de rendre ces dernières plus simples, mieux ciblées et plus généreuses, de façon à vraiment venir en aide aux familles dans le besoin.

Il ne s'agit pas de mettre fin à l'universalité des services sociaux, mais plutôt de concentrer nos efforts sur les familles dans le besoin. C'est une question d'équité et de justice sociale.

Par son Budget, le ministre des Finances montre clairement que ce gouvernement tient compte des aspirations des familles canadiennes. Je vois également dans ce Budget, madame la Présidente, un budget qui permettra à l'économie de reprendre sa vitesse de croisière. Il est fini le temps où un gouvernement pouvait artificiellement relancer l'économie en lançant de l'argent à gauche et à droite. C'est ce que le précédent gouvernement a essayé de faire, au début des années 1980, avec les résultats désastreux qu'on connaît aujourd'hui.

Un gouvernement responsable ne peut plus se permettre de telles mesures. La réussite économique ne peut s'accommoder de raccourcis maintes fois expérimentés par d'autres et qui n'ont mené nulle part.

Les citoyens de Joliette et les Canadiens savent qu'une hausse des dépenses entraîne une hausse de la dette et qu'une dette plus élevée se traduira en impôts plus lourds. Là n'est pas la voie que mes commettants veulent voir le gouvernement emprunter.

Le Budget 1992 reflète les bons conseils reçus des Canadiens par le gouvernement lors des consultations pré-budgétaires. Ce Budget fournit des instruments aux Canadiens et aux entreprises canadiennes, instruments qui assureront une reprise économique saine et viable.

Au niveau des particuliers, nous réduisons l'impôt sur le revenu. La diminution de la surtaxe générale touchera plus de 14 millions de contribuables qui se retrouveront avec un plus grand pouvoir d'achat.

Le régime d'accession à la propriété permettra aux Canadiens d'utiliser leurs REÉR afin de s'acheter ou de se construire une maison, ce qui facilitera l'accession à la propriété, tout en stimulant l'industrie de la construction.

Au niveau des entreprises, le Budget contient des mesures qui encourageront l'initiative et les investissements productifs. Ces mesures favoriseront l'épanouissement du secteur privé qui est, après tout, la seule véritable source de croissance économique et de création d'emplois.

La petite entreprise n'est pas laissée de côté dans le Budget. Tout d'abord, nous établirons le Programme de financement pour la petite entreprise afin de venir en aide aux PME qui éprouvent des difficultés financières. Ensuite, le gouvernement doublera le plafond des prêts aux petites entreprises qui passera à 200 000 $, dans le cadre de la Loi sur les prêts aux PME.

Madame la Présidente, le Budget fédéral a été bien accueilli par le milieu des affaires. Le président de la Chambre de commerce de Québec, M. Denis Mercier, a qualifié le Budget de très bon, alors que l'ex-président et maintenant administrateur du Conseil du patronat du Québec, M. Sébastien Allard, a dit du Budget qu'il était responsable, compte tenu du contexte économique et financier actuel.

En terminant, madame la Présidente, je ne voudrais passer sous silence le travail du Comité des dépenses du caucus conservateur du Québec dans l'élaboration du Budget fédéral. Au cours des derniers mois, le Comité des dépenses, que j'ai eu l'honneur de coprésider avec le sénateur Bolduc, s'est penché sur les programmes de dépenses du gouvernement du Canada.

Dans un rapport présenté au ministre des Finances, nous avons proposé des façons d'assainir les finances publiques. À la lecture du Budget, je me réjouis de voir que le ministre des Finances a tenu compte de plusieurs de nos recommandations et je tiens à l'assurer que nous

lui présenterons un autre rapport au cours de la prochaine année.

En guise de conclusion, je crois que ce Budget est un pas dans la bonne direction et qu'il accélérera la reprise économique. Toutefois, le travail n'est pas fini et je pense qu'il faudra continuer à appliquer une saine gestion des deniers publics pour être en mesure d'appliquer des programmes qui répondront aux nouveaux besoins de notre société, mais surtout des programmes qui nous permettront de bien préparer l'avenir des générations qui suivront.

**M. Gabriel Fontaine (Lévis):** Madame la Présidente, j'ai entendu le député de Joliette parler de la restriction articulée des dépenses du gouvernement, tel qu'annoncé dans le dernier Budget. Je l'ai entendu parler également des dividendes sociaux. Je sais que le député de Joliette représente une région où on retrouve beaucoup de petites et moyennes entreprises. Dans le Budget, il y a des mesures pour venir en aide aux entreprises qui sont en difficulté dans le contexte de la récession qui sévit actuellement.

Je pense que dans le Budget, il y a des mesures telles que le Programme d'obligations pour les petites entreprises qui permettent de diminuer les frais d'intérêt d'une façon importante, parce que les revenus de l'argent qui sera mis à la disposition des petites entreprises sont considérés comme des dividendes de la part des institutions prêteuses. C'est un point sur lequel je voudrais obtenir un peu plus de clarification.

• (1930)

Également, le Budget a prévu des mesures de dépréciation accélérée au niveau des acquisitions d'équipement des petites et moyennes entreprises, ce qui a pour effet de différer ou de diminuer l'impôt, autrement payable par les petites entreprises.

De plus, je pense que dans le Budget on annonce également une diminution des taux d'imposition pour des petites et moyennes entreprises, diminution qui est importante parce qu'il y a des gens de nos régions qui investissent, mais il y a également des étrangers qui viennent investir dans nos petites et moyennes entreprises. Et ces étrangers-là, ils ont la capacité d'évaluer le coût fiscal de leur établissement, soit ici ou aux États-Unis, par exemple. Alors c'est important que notre budget diminue les taux d'imposition.

Finalement, il y a une mesure du Budget aussi qui prévoit que les dividendes retenus à la source, lorqu'il s'agit de dividendes payables à des entreprises étrangères, seraient éventuellement diminués à 5 p. 100. Alors cela aussi a pour but d'intéresser et de promouvoir les investissements étrangers vers le Canada. Alors ma question au député de Joliette est celle-ci: Au cours de ces fins de semaine qu'il passe avec ses électeurs et électrices dans son comté, est-ce qu'il a obtenu des commentaires qui qualifieraient d'une certaine façon ces mesures fiscales et économiques prises par notre gouvernement pour un développement meilleur et plus rapide des petites et moyennes entreprises?

**M. Larrivée:** Madame la Présidente, pour répondre à mon collègue de Lévis, il y a plusieurs mesures, et je l'ai mentionné dans mon discours, qui viennent en aide à la petite entreprise, et, comme il l'a si bien mentionné, dans mon comté, c'est majoritairement de la petite entreprise.

On sait très bien, au départ, que c'est la petite entreprise qui crée le plus d'emplois. C'est pour cette raison que le gouvernement a appliqué des mesures justement pour lui venir en aide.

Il y a plusieurs mesures qui ont été prises, tel que mon collègue l'a mentionné. Je pense que cela fait déjà quelque temps que nos petites entreprises nous sollicitent pour modifier, pour ajuster à la hausse les moyens d'emprunts garantis par le gouvernement. La limite, qui était de 100 000 $, a été doublée à 200 000 $. Elle a été modifiée, non seulement parce que les besoins étaient devenus beaucoup plus grands, mais parce que dans le contexte actuel, les petites entreprises avaient besoin de plus d'aide en ce sens.

Il est peut-être intéressant de les aider, de leur permettre d'emprunter plus facilement, mais il est encore plus intéressant de leur donner des taux avec lesquels ils vont pouvoir vivre. Et justement le ministre responsable des petites entreprises nous annonçait que les entreprises vont pouvoir emprunter en bas du taux préférentiel, en bas du taux de base. Alors je pense que cela apporte réellement de l'aide à nos petites entreprises.

On va pouvoir aussi les aider en augmentant le taux d'amortissement sur les acquisitions de machineries. Encore là, je pense que c'est extrêmement important. On sait que les entreprises doivent se moderniser, s'équiper de nouvelles machineries, et c'est dans le but de les aider à s'approprier de la machinerie plus moderne, adaptée aux marchés actuels, qu'ils vont pouvoir à ce moment-là appliquer un taux d'amortissement plus élevé, donc qui va faire en sorte de les encourager à se moderniser.

Vous me faites signe, madame la Présidente, que mon temps de parole est écoulé. Il y a encore d'autres mesures, bien sûr, qui s'appliquent à nos petites entreprises. Je remercie mon collègue d'avoir soulevé la question.

[*Traduction*]

**L'hon. Charles Caccia (Davenport):** Madame la Présidente, étant donné qu'au Canada, il y a 1,5 million de chômeurs, dont un grand nombre auront bientôt épuisé leurs prestations et figureront sur les listes d'assistés sociaux, il n'est pas étonnant de constater un sentiment d'anxiété, voire d'angoisse partout au pays. Les Canadiens qui travaillent s'inquiètent de leur avenir. D'une façon générale, les Canadiens n'ont plus foi en leur avenir et ne croient plus en ce gouvernement, comme le

révèle un sondage après l'autre. En d'autres termes, les Canadiens comptent maintenant les jours qui les séparent des prochaines élections.

On peut avec raison se demander comment nous en sommes arrivés à ce point dans notre histoire. Évidemment, il y a pour cela d'excellentes raisons. C'est ce gouvernement qui a dévasté les programmes de coopératives d'habitation et de logements sociaux. C'est lui qui a désindexé les allocations familiales. C'est lui qui est revenu sur sa parole concernant les programmes de garderies.

C'est ce gouvernement qui a démantelé, ou qui s'apprête à le faire au moyen de ce budget, le Conseil des sciences du Canada, le Conseil économique, le Conseil consultatif de l'environnement, la Commission de réforme du droit, le Centre pour l'exploitation des océans et l'Institut pour la paix et la sécurité internationales, pour n'en citer que quelques-uns. Il a dissous la division de l'énergie du Conseil national de recherches, Canertech et la Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale.

C'est ce gouvernement qui a abandonné les sociétés d'État Télésat, Petro-Canada, Air Canada et De Havilland. C'est lui qui a affaibli la fibre nationale en imposant des réductions à Radio-Canada, à VIA Rail et au Conseil national de recherches.

C'est ce gouvernement qui a réduit les services à la population. Il les a tellement réduits qu'il a provoqué une baisse de qualité dans les services postaux et une prolongation du délai d'attente pour obtenir la citoyenneté canadienne, des services d'immigration et des services d'assurance-chômage.

C'est ce gouvernement qui a réduit la formation destinée aux contrôleurs aériens, ce qui a entraîné de coûteux retards tant pour les voyageurs que pour nos transporteurs aériens qui utilisent l'aéroport Pearson.

C'est ce gouvernement qui a signé un mauvais accord de libre-échange avec les États-Unis, un accord qui ne prévoit aucun accès spécial aux marchés américains pour les Canadiens, mais qui favorise encore plus les Américains, qui cause du chômage au Canada et qui nous engage à fournir aux États-Unis des ressources énergétiques canadiennes, que cela nous plaise ou non.

C'est ce gouvernement qui gaspille 24 millions de dollars par année pour un comité de l'initiative de la prospérité. Ce comité a reçu 20 millions de dollars pour un an, afin de tenir des colloques, de voyager, de faire de la publicité et de verser de généreuses indemnités journalières. Or, cette somme de 24 millions aurait amplement suffi à couvrir le coût de tous les conseils consultatifs qui ont été supprimés et aurait permis de couvrir plusieurs fois le coût du Progrmme de contestation judiciaire, qui a été démoli.

C'est ce gouvernement qui tolère un taux de chômage de 10,5 p. 100, après avoir promis de créer des emplois lors de sa campagne électorale.

C'est ce gouvernement qui, en 1984, avait promis de réduire le déficit de plus de la moitié. Aujourd'hui, le déficit est à peine réduit, alors que le gouvernement a réussi à doubler la dette depuis son arrivée au pouvoir.

C'est ce gouvernement qui blâme tout le monde, sauf lui, lorsque les choses vont mal. Lorsqu'un ancien ambassadeur, M. Al-Mashat, est autorisé à entrer au Canada grâce à des mesures spéciales, le gouvernement blâme un fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures.

Il blâme les consommateurs pour la durée de cette récession. Il blâme l'économie ontarienne pour les taux d'intérêt élevés. Il blâme les Canadiens pour l'échec du Plan vert sur l'environnement. Il blâme les scientifiques, et même les phoques, pour la crise dans le secteur des pêches.

C'est ce gouvernement qui a haussé les impôts à au moins 33 reprises depuis qu'il est arrivé au pouvoir, punissant systématiquement les Canadiens à faible ou à moyen revenu.

• (1940)

C'est ce gouvernement qui a promis de doubler les dépenses de recherche et de développement en 1984. Au lieu de cela, il a sabré l'enseignement postsecondaire, la recherche et le développement, le Conseil national de recherches du Canada et les programmes scientifiques gouvernementaux.

C'est ce gouvernement qui a affaibli la Confédération en bloquant les paiements accordés aux provinces, les obligeant à comprimer les budgets des hôpitaux, des universités, des programmes sociaux et quoi d'autre encore. Le démantèlement du Canada a commencé ici, à Ottawa, le gouvernement sabrant les paiements de transfert aux provinces.

C'est ce gouvernement qui, par l'entremise de l'actuel ministre de la Défense, l'ancien ministre des Communications et de la Culture, a privé la Société Radio-Canada de son mandat de promouvoir l'unité nationale. C'est la raison pour laquelle la SRC ne peut plus accepter de transmettre des annonces publicitaires où l'on fait la promotion de l'unité nationale.

C'est le gouvernement qui a donné la TPS aux Canadiens. Une TPS qui s'applique aussi aux livres, qui décourage les consommateurs, qui nuit aux détaillants, qui ralentit notre économie, qui encourage les achats de l'autre côté de la frontière, qui impose sans discrimination, qui est un impôt régressif visant aussi bien les produits nuisibles pour l'environnement que les bons.

C'est le gouvernement qui menace l'unité canadienne parce qu'il a pris l'initiative de rouvrir le dossier constitutionnel, ce qui a conduit aux malheureuses propositions du lac Meech et à une nouvelle atmosphère de crise en raison de délais irréalistes. Nous ne sommes plus très loin du jour où, de nouveau, le premier ministre du Canada va sans doute jeter les dés.

Ce sont des éléments de réponse et seulement quelques-unes des raisons pour lesquelles les Canadiens ont perdu confiance. Le gouvernement n'a plus la confiance de l'électorat canadien. Comme le montre tous les sondages, il n'a plus l'appui du public depuis longtemps.

Plus les élections viendront tôt et mieux cela vaudra pour le Canada et les Canadiens. Voilà une brève évaluation de la qualité du budget présenté récemment par le ministre des Finances.

Le Canada est dans une triste situation. Plus vite nous nous débarrasserons de ce gouvernement et mieux cela vaudra pour le pays.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les observations de mon très distingué collègue de Davenport qui vient de faire le point sur le dossier du gouvernement d'en face. On a rarement entendu dans cette Chambre un discours plus éloquent que celui que vient de prononcer le député de Davenport.

Je voudrais poser quelques questions au député de Davenport et je voudrais qu'il y réponde tout de suite afin que les Canadiens puissent mesurer l'étendue de ses connaissances, tout particulièrement par rapport à celles de mes collègues d'en face.

Le gouvernement annonce dans le budget que le régime qui permet l'utilisation des REER pour accéder à la propriété stimulera la construction résidentielle. En même temps, il annule le programme des coopératives d'habitation, supprimant ainsi les logements qui auraient pu être construits grâce à ce programme. Si je ne m'abuse, on enregistre une perte nette quand on compare les avantages offerts par un programme à ceux qui disparaissent avec l'autre.

Comme le député vient d'une ville où la pénurie de logements est terrible, Toronto, je voudrais qu'il explique encore mieux à nos collègues d'en face à quel point le gouvernement s'est trompé en annulant le programme des coopératives d'habitation.

**M. Caccia:** En remerciant le député pour sa question, je voudrais souligner, comme il l'a déjà fait, que le programme des coopératives d'habitation et les programmes de logement social au Canada ont fait beaucoup de bien aux Canadiens qui en ont largement profité. Le programme des coopératives d'habitation s'inscrit dans une tradition très profonde établie chez nous depuis des décennnies. Quant aux programmes de logement social, ils ont permis de faire un mélange de population qui s'est révélé l'un des mieux réussis non seulement au Canada, mais aussi dans d'autres parties du monde.

En annulant ces programmes, le gouvernement a fait preuve d'un cynisme et d'une indifférence inimaginable à l'égard des besoins sociaux. C'est là l'une des nombreuses raisons pour lesquelles les Canadiens ont perdu confiance dans ce gouvernement.

[*Français*]

**Mme le vice-président:** Comme il est 19h45, il est de mon devoir, conformément à l'article 84(6) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de la motion principale dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Mme le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Mme le vice-président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Mme le vice-président:** Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

*Le bois d'oeuvre*

*(Vote nº 112)*

## POUR

Députés

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Layton
MacDonald (Rosedale)
Marin
Mayer
McDermid
McKnight
Merrithew
Moore
Oberle
Plourde
Redway
Richardson
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vien
Weiner
Wilbee
Worthy—120

Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Cook
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Feltham
Fontaine
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Horning
Hughes
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
MacDougall (Timiskaming)
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Pronovost
Ricard
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Thacker
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)

## CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Bevilacqua
Boudria

Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Blaikie
Brewin

Butland
Callbeck
Catterall
Copps
de Jong
Duhamel
Finestone
Flis
Foster
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacDonald (Dartmouth)
Maheu
Marleau
McGuire
Mills
Nunziata
Peterson
Proud
Robinson
Speller
Taylor
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Wood

Caccia
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Crawford
Duceppe
Ferguson
Fisher
Fontana
Gaffney
Gardiner
Gérin
Guarnieri
Harvard
Heap
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
MacAulay
MacLaren
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
Mifflin
Mitchell
Pagtakhan
Phinney
Prud'homme
Simmons
Stupich
Tobin
Vanclief
Walker
Young (Acadie—Bathurst)—82

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Assad
Clifford
Kaplan
Milliken
Robitaille
Tardif

Cadieux
Fee
Lee
Pickard
Rompkey
Vankoughnet

• (2010)

[*Français*]

**Mme le vice-président:** Je déclare la motion adoptée. Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre va maintenant procéder au débat spécial sur la situation à laquelle fait maintenant face l'industrie du bois d'oeuvre.

* * *

[*Traduction*]

## L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

### DÉBAT SPÉCIAL

**Mme le vice-président:** Aux fins du présent débat spécial, la question devant la Chambre est la suivante:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

**L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts):** Madame la Présidente, comme nous le savons très bien maintenant, selon une décision provisoire du département du Commerce des États-Unis, les prix demandés par les gouvernements provinciaux du Canada pour le bois d'oeuvre employé dans la production de sciage de résineux comportent des subventions qui donnent lieu à des droits compensateurs.

Le département du Commerce a déterminé que les restrictions à l'exportation de billes de la Colombie-Britannique constituent aussi des subventions appelant des droits compensateurs pour le bois d'oeuvre de cette province.

Les États-Unis ont évalué le taux net de ces subventions à 14,48 p. 100 de la valeur finale de tous les envois de bois provenant du Canada, à l'exclusion des provinces de l'Atlantique, bien entendu.

Permettez-moi de situer ce problème dans une perspective historique.

Le premier désaccord que nous avons eu avec les États-Unis au sujet de commerce du bois remonte à 1892. Les conflits à ce sujet n'ont pas cessé depuis. En fait, dans certains cas, les Américains se sont plaints que nous limitons délibérément nos exportations vers les États-Unis et que nous causions ainsi des délais à leur construction résidentielle.

Je me permets de sauter quelques étapes pour en arriver aux plus récentes séries de différends avec les États-Unis relativement au commerce du bois, soit celles des années 80.

Les Américains ont pris la première mesure de ce genre en 1982. À cette époque, la coalition des producteurs de bois américains, dirigée surtout par les producteurs du Pacifique nord-ouest, prétendait que nous accordions des subventions en percevant un loyer économique par le biais des droits de coupe.

On doit se demander ce qui avait précipité les mesures prises en 1982. C'était la récession principalement, une récession semblable à celle que nous traversons.

Cette récession exerçait des pressions supplémentaires sur les producteurs américains qui auraient aimé voir augmenter les prix du bois et voir augmenter la demande, ce qui aurait épargné les emplois qui disparaissaient.

C'est à ce moment même que nous avons déclenché une campagne similaire à celle d'aujourd'hui et que nous avons pris des mesures semblables. Le tribunal qui fut saisi de l'affaire à l'époque décida que nos droits de coupe ne constituaient pas une subvention puisqu'ils ne visaient pas une industrie ou une entreprise en particulier.

À l'époque, cette décision avait mis fin au différend qui refit cependant surface en 1986. Nous nous sommes alors demandé quelle pouvait bien en être la raison puisque rien n'avait changé. Les droits de coupe étaient les mêmes, nous obtenions un loyer économique de la même manière et, en gros, nous n'avions pas changé de méthode.

• (2020)

Par contre, notre part du marché américain était passé en gros de 28 à 33 p. 100. Et en plus, le taux de change était très nettement différent. Vous vous souvenez sans doute qu'en 1985, le dollar canadien valait 73 cents américains ce qui donnait un gros avantage à notre industrie qui était devenue beaucoup plus concurrentielle sur le marché américain. C'est ce qui explique l'augmentation de notre part du marché.

Et c'est pour ça que des droits compensateurs furent imposés en 1986. Certainement pas parce qu'on avait défini en quoi consistait une subvention. On avait l'impression d'être en 1983. Il n'y avait pas de subventions, mais notre industrie s'était taillé une plus grande part du marché.

À cette époque, après la décision provisoire selon laquelle il y avait préjudice et il existait des subventions, l'avantage des entreprises canadiennes avait été évalué à 15 p. 100 du prix du bois.

La procédure avait été enclenchée pour imposer un droit compensateur sur le bois d'oeuvre canadien importé aux États-Unis, mais nous avons réagi en imposant nous-mêmes une taxe à l'exportation, ce qui a finalement été ajouté au protocole d'entente. Il s'agissait là d'un moyen innovateur de protéger nos provinces et notre industrie, car cette taxe aurait autrement été grossir le Trésor américain.

Nous avons donc imposé cette taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur notre bois d'oeuvre et en avons versé les recettes dans notre propre Trésor. C'est-à-dire que le gouvernement fédéral prélevait la taxe et la versait rapidement aux provinces.

Il était aussi prévu dans le protocole d'entente que, si les provinces le voulaient, elles pouvaient prendre des mesures de compensation, soit en augmentant leurs droits de coupe, soit en imposant aux entreprises des frais de sylviculture, et la taxe à l'exportation pouvait être réduite progressivement, avec la mise en oeuvre de ces mesures de compensation.

Beaucoup de mesures ont été prises depuis 1987. Ainsi, un an après la levée de la taxe, la Colombie-Britannique a restructuré complètement son système de droits de coupe en augmentant ces droits entre 600 et 700 millions

de dollars par année. C'était beaucoup plus qu'il en fallait pour remplacer la taxe à l'exportation de 15 p. 100.

Mais ce n'est pas tout, la province a, à juste titre, obligé les entreprises à assumer l'entière responsabilité du renouvellement de nos forêts, soit des dépenses variant entre 4,5 $ et 6 $ le mètre cube, ce qui entrait également, bien sûr, dans les mesures de compensation.

Tout de suite après que la Colombie-Britannique ait pris ces nouvelles mesures, elle a été exemptée de la taxe à l'exportation de 15 p. 100. Les compensations étaient suffisantes.

Presque la même situation s'est produite dans la province de Québec. En 1987, cette province a adopté un système complètement restructuré d'évaluation des droits de coupe et, encore une fois, a transféré à l'industrie une certaine responsabilité pour la gestion des forêts.

Somme toute, les compensations au Québec ont ramené la taxe de subvention reçue de 15 à 3,1 p. 100. C'est vraiment la situation où nous nous trouvons maintenant.

À propos, l'Alberta a apporté aussi certaines modifications à sa loi sur les forêts qui aurait pu aussi être considérées comme une compensation, mais elle ne l'a jamais demandée.

Tout bien pesé, 92 p. 100 de toutes les expéditions aux États-Unis étaient vraiment concernées par les initiatives prises par les provinces du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Nous ne parlons que des 8 p. 100 des expéditions provenant principalement de l'Alberta et des provinces des Prairies.

Ce n'est pas tout. Ce n'est pas tout ce qui s'est passé entre 1987 et 1992. Notre dollar a augmenté, passant de 73 ou 75c. à 88c., ce qui a naturellement créé un grave problème à notre industrie. Nous en sommes tous terriblement conscients.

De même, à la suite de cette modification du cours du change, notre part du marché est encore tombée passant de 33 p. 100, qui avait été son point culminant en 1987, à 27 p. 100.

Autrement dit, du point de vue des Américains, le protocole d'entente avait été efficace. Nous avions retrouvé notre part traditionnelle du marché de 27 p. 100—à propos, elle était de 28 p. 100 en 1980—et on avait imposé à notre industrie un loyer et des coûts de gestion beaucoup plus élevés.

C'est pour cette raison que nous avons fait savoir aux États-Unis que nous avions l'intention d'exercer notre droit aux termes du protocole d'entente de mettre fin à celui-ci. Nous l'avons annoncé le 3 septembre 1991, et nous y avons mis fin le 4 octobre de la même année.

Je voudrais donner une idée de l'importance de ce commerce avec les États-Unis. En 1990, il y a un an et demi, nous avons expédié dans ce pays 11,8 milliards de pieds-planches de bois d'oeuvre. Pour nous placer d'un autre point de vue, cela représentait 3,2 milliards de dollars. Il ne s'agit que du commerce du bois d'oeuvre, sans parler de tout le commerce des produits forestiers que nous faisons avec les États-Unis. À propos, cela représente 52 p. 100 du total de la production canadienne de bois d'oeuvre résineux.

Pour vous donner une idée de l'importance du secteur de la production de bois franc au Canada, il compte dans tout le Canada, de l'île de Vancouver à Terre-Neuve, à peu près un millier d'entreprises. Ces entreprises paient un salaire de 2 milliards de dollars versés à 75 000 personnes qui travaillent directement dans l'industrie. Leur chiffre d'affaires se situe en gros entre 9,5 et 10 milliards de dollars. Cette industrie est donc extrêmement importante—je dirais vitale—pour la santé de notre économie qui en est en grande partie tributaire.

Qu'est-ce qui a déclenché cette nouvelle série de mesures compensatoires? Comme je l'ai déjà dit, c'est avant tout la récession. Nous nous retrouvons aujourd'hui dans la même situation qu'en 1982. La récession est grave. Elle est extrêmement tenace aux Etats-Unis.

Or, du fait que nous sommes beaucoup plus efficaces que les États-Unis dans le domaine de la production de bois franc, cela nous donne un certain avantage, et ce bien que—du point de vue de l'industrie de transformation du bois—notre dollar soit exceptionnellement élevé.

Il y a également un autre facteur qui joue. Je veux parler de toutes les pressions environnementales qui ont sérieusement nui à l'approvisionnement en billes de bois. Ces pressions, le souci de protéger les forêts, celui de protéger la chouette tachetée et tous ces grands débats ont entraîné une pénurie de bois d'oeuvre généralisée

aux États-Unis qui cherchent maintenant un bouc émissaire.

En réalité, ce dont a besoin l'industrie aux États-Unis, c'est d'une augmentation massive des prix du bois, du prix des billes.

La situation est particulièrement avantageuse pour des sociétés comme Georgia Pacific qui possèdent de vastes étendues de terres. Chaque fois que le prix du bois augmente, la valeur de leur propriété augmente elle aussi. C'est la Georgia Pacific dans le sud qui est derrière le consortium qui a créé ce problème cette fois-ci aux États-Unis. Ce ne sont pas les producteurs de la côte nord-ouest du Pacifique, car ils savent quels sont leurs problèmes.

Il y a des gens aux États-Unis qui ont grand intérêt à provoquer cette décision, malgré le fait qu'elle entraînera également une hausse de 1 000 à 3 000 $ du prix de chaque maison qui sera construite aux États-Unis.

Le coût de cette taxe doit être transmis au consommateur américain. Ça ne peut pas faire autrement. Nos scieries ne peuvent pas l'absorber. Elles devront ou bien fermer leurs portes et créer une nouvelle demande ou bien le prix augmentera et le résultat sera le même.

Les Américains nous disent qu'ils veulent des règles du jeu équitables. Comment pourrait-il en être ainsi? C'est impossible. Quatre-vingt-dix pour cent de nos forêts appartiennent à l'État. Il revient aux gouvernements fédéral et provinciaux de fixer les redevances que nous voulons pour cette ressource naturelle. Aux États-Unis, environ 26 p. 100 des forêts appartiennent à l'État. Cette ressource y est en grande partie propriété privée. Il y a donc une profonde différence.

• (2030)

Dans notre pays, les forêts couvrent une superficie d'environ 453 millions d'hectares. Un quart de ces forêts est exploité sous un régime de gestion forestière. Nous avons d'épouvantables problèmes dans notre pays, obligés que nous sommes de respecter les obligations internationales très très lourdes que nous avons comme gardiens de 10 p. 100 des forêts de la planète. Nous ne gérons pas simplement nos forêts pour récolter le bois de sciage, nous les gérons également sous un angle écologique pour maintenir un équilibre environnemental. Il ne peut donc pas y avoir de règles du jeu équitables entre le Canada et les États-Unis.

Nous avons également, je le répète, une conception bien différente de nos obligations de gestionnaires. Nous avons accepté, dans le Plan vert, de protéger 12 p. 100 de notre territoire. Cela représente d'immenses forêts où il n'y a pas de routes ni aucune autre infrastructure.

Nous n'avons pas l'intention de laisser nos bons voisins du Sud gérer nos forêts et nous dire quelles sont nos obligations non seulement envers eux mais envers le reste du monde.

Certains diront, et ils le diront ce soir, que nous n'aurions pas dû nous mettre dans cette situation au départ ou peut-être que nous n'aurions pas dû mettre fin au protocole d'entente au moment où nous l'avons fait. Certains diront que c'est aussi la faute du libre-échange. J'ai entendu des collègues de l'opposition le prétendre.

Laissez-moi leur rappeler que, lorsque nous avons essayé de corriger la situation en 1986, nous n'avions pas l'Accord de libre-échange. Si nous avions pris le genre d'initiative que nous prenons maintenant en 1986, cela aurait présenté un grand risque, et les provinces ne voulaient pas prendre ce risque.

Au cours des huit premiers mois où nous avons perçu la taxe de 15 p. 100 prévue dans le protocole d'entente, nous avons remis plus de 300 millions de dollars à la Colombie-Britannique. C'était de l'argent qui aurait abouti autrement dans le Trésor américain. Nous n'avions pas de mécanisme de règlement des différends. Nous n'avions pas de tribunal comme c'est le cas maintenant, alors la situation est très différente. Dieu merci, nous avons maintenant l'Accord de libre-échange qui nous donne accès à toutes ces choses. Nous pouvons maintenant nous servir du mécanisme de règlement des différends.

Voyons comment fonctionne le processus qui existe actuellement. Il est important que nous le placions dans le contexte approprié. Ce processus comporte quatre étapes, comme la dernière fois. Il y a d'abord une ronde préliminaire qui sert à déterminer s'il y a préjudice. Cela doit être prouvé par les Américains.

Ensuite, il y a l'étape de la décision provisoire en matière de subvention; c'est là que nous en sommes. Selon cette décision provisoire, une taxe d'environ 15 p. 100 s'applique en plus des tarifs qui étaient déjà imposés. On pourrait prétendre que la Colombie-Britannique et le Québec auraient mieux fait de ne pas contester la décision antérieure et de payer la taxe pendant toutes ces années. Nous aurions pu ainsi échapper à cette nouvelle décision, qui reste néanmoins d'une injustice criante, puisque la Colombie-Britannique et l'Alberta se verront de nouveau imposer une nouvelle taxe équivalant à celle que les autres provinces n'ont pas contestée. Il y a peut-être là-dessous quelque chose de cynique, une tentative de miner la solidarité de la coalition canadienne que

forment les provinces, l'industrie et le gouvernement fédéral.

Il restera par la suite deux autres étapes: la décision finale en ce qui concerne l'existence d'un préjudice et la détermination de l'existence d'une subvention. Tout le processus devrait prendre fin en juillet. Naturellement, nous en appelons de toutes les décisions prises à chacune des étapes. Nous envoyons une armée d'avocats et une tonne de documents aux États-Unis. Il est faux de croire, comme tous les autres, que la question est réglée d'avance, même si je dois admettre que je ne fais plus tellement confiance au processus étant donné le niveau d'intervention politique qu'on y observe. Tout compte fait, nous avons fermement l'intention de contester cette décision devant le tribunal, conformément au chapitre 19 de l'Accord de libre-échange. Il s'agit d'un examen judiciaire indépendant. Des juges et des arbitres canadiens s'assiéront avec des Américains pour examiner, non pas des politiques, le taux de change ou d'autres sujets du genre, mais bien les faits qui leur seront présentés. Et les faits nous donneront raison.

Naturellement, nous avons déjà interjeté appel auprès du GATT. Un groupe spécial a été créé et il présentera son rapport en juin. Encore une fois, je suis persuadé qu'il tranchera en notre faveur, car les faits sont indéniables.

Évidemment, rien de tout cela ne sert à dissiper le sentiment de colère et de dégoût que suscite chez chacun d'entre nous, mais surtout chez le secteur visé, l'attitude de nos bons voisins du Sud. Le moins qu'on puisse dire, c'est que c'est scandaleux. Nous sommes en colère, et ils devraient le savoir.

En fait, c'est le ministère américain du Commerce qui est à l'origine de toute cette histoire. Cette initiative n'est pas le fait d'une coalition d'entreprises forestières comme la dernière fois. Ce sont des cadres intermédiaires du ministère américain du Commerce qui ont ouvert le bal aux États-Unis.

La garantie exigée est illégale en vertu du GATT et selon tout autre tribunal. Il est hypocrite d'invoquer l'argument des exportations de billes de bois, car il est interdit d'exporter des billes de bois provenant des terres fédérales américaines. Pourquoi alors faire intervenir cette donnée dans l'équation? Le pire, c'est que les Américains se nuisent en agissant ainsi. Comme je l'ai dit, la population américaine devra payer le bois d'oeuvre plus cher.

Pourquoi font-ils cela? Ils agissent peut-être ainsi parce que, comme nos collègues de l'opposition qui vont tenter ce soir d'imputer tout le blâme au gouvernement fédéral, ils refusent de reconnaître que la situation à l'échelle mondiale a changé. Vous savez, il faut considérer nos perspectives commerciales dans le contexte mondial. Le monde a changé. Les Américains ont intérêt à le comprendre, et rapidement en plus, sinon ils vont se laisser distancer pour de bon. Ils ont intérêt à se ressaisir et à cesser de rêver à leur gloire passée, au temps où ils pouvaient toujours gagner sur tous les plans. Le monde a changé. Ils ne sont plus les champions dans tous les domaines.

Le fait de vivre aussi près du marché le plus important du monde a évidemment été avantageux pour nous. Mais les Américains ont, eux aussi, profité de cette proximité et des relations cordiales que nous entretenions avec eux. Ils doivent maintenant redécouvrir qui sont leurs amis à l'échelle mondiale et commencer à respecter les règles du jeu établies en fonction de ce nouveau contexte.

**L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord):** Madame la Présidente, nous avons entendu le ministre défendre la façon pitoyable dont le gouvernement a géré une question fondamentale pour les Canadiens, les modalités de nos échanges avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis.

La question que nous étudions révèle l'existence d'un problème dans l'Accord de libre-échange, problème qui se manifeste non seulement à propos du bois d'oeuvre, mais aussi des difficultés pour l'exportation de voitures qui ont surgi ces dernières semaines et du traitement des exportations de magnésium du Québec vers les États-Unis. Ce dont je veux parler, en fait, c'est de la manière dont le Canada et les États-Unis régissent le commerce dans le cadre de l'Accord de libre-échange.

Permettez-moi pour commencer de dire un mot de la question spécifique des exportations de bois d'oeuvre du Canada vers les États-Unis, problème dont nous sommes saisis ce soir, avant d'aborder la question plus large des lacunes et des imperfections de l'Accord de libre-échange comme moyen d'encadrer les échanges canado-américains.

Nous avons vu, ces derniers jours, les États-Unis réagir à la décision que le Canada a annoncée, bien tardivement, en octobre, la suppression de la taxe de 15 p. 100 sur les exportations de bois d'oeuvre à destination des États-Unis. Je dis que cette décision est venue tardivement, car, à notre avis, le gouvernement n'aurait jamais dû accepter d'imposer une taxe sur nos exportations de bois d'oeuvre. Il y avait aussi la possibilité de recourir au GATT. Le ministre a effleuré la question, mais il n'a pas expliqué les motifs qui ont incité le gouvernement à écarter cette option. Cela aurait pu résoudre les problèmes que nous éprouvons aujourd'hui si le gouvernement

avait eu le courage de recourir au GATT lorsque la question a surgi pour la première fois.

• (2040)

Tous les Canadiens ont eu des raisons de déplorer le peu d'engagement dont le gouvernement a fait preuve à l'égard du GATT lorsqu'il a accepté d'imposer une taxe à l'exportation pour freiner les exportations de bois d'oeuvre canadien vers les États-Unis. On ne peut que spéculer sur les raisons qui l'ont poussé à choisir cette voie plutôt que celle du GATT, du moins de notre côté de la Chambre, mais je suis enclin à penser que ce n'est peut-être pas une simple coïncidence qu'on ait décidé d'imposer une taxe à l'exportation tandis que se déroulaient les dernières négociations de l'Accord de libre-échange.

Quand le gouvernement du Canada a annulé le protocole d'entente sur le bois d'oeuvre et, par le fait même, la taxe à l'exportation de 15 p. 100, le département américain du Commerce—et j'insiste sur le fait que c'est le département du Commerce lui-même, autrement dit le gouvernement des États-Unis—a imposé, en guise de mesure de représailles, des droits s'élevant comme par hasard à 14,48 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien.

Le Canada devra bien sûr s'y soumettre immédiatement, c'est-à-dire que les producteurs et les exportateurs canadiens devront déposer tout de suite une garantie sur les expéditions de bois d'oeuvre aux États-Unis. En soi, c'est déjà un fardeau important pour l'exportateur canadien. Nous exportons actuellement pour environ trois milliards de dollars de bois d'oeuvre par année aux États-Unis, et les droits de douane qui sont maintenant imposés pourraient coûter 500 millions de dollars par année aux exportateurs canadiens. C'est évidemment un facteur de dissuasion important dans la poursuite de nos exportations aux États-Unis.

Au cours du débat sur le libre-échange, il n'y a pas si longtemps, le gouvernement conservateur a promis à maintes reprises aux Canadiens que l'Accord de libre-échange leur assurerait l'accès au marché américain. Qu'est-ce que nous avons aujourd'hui? Exactement le contraire.

Je signalais, il y a un instant, que nous avions de plus en plus la preuve que des barrières commerciales freinaient les exportations canadiennes vers les États-Unis et ce, malgré l'existence de l'Accord de libre-échange. Nous avons été témoins des difficultés des producteurs de porc canadiens, à qui on a voulu bloquer l'accès au marché américain. Il a fallu presque deux ans pour régler cette question. Pendant ce temps, les intérêts du Canada en souffraient. Il ne s'agit pas seulement du porc. La question de l'automobile nous préoccupe également. Nous savons maintenant que le service américain des douanes fait obstacle à l'exportation aux États-Unis d'automobiles construites au Canada. Plus récemment, les exportations d'Hydro-Québec aux États-Unis et les exportations de magnésium sont revenues sur le tapis. De toute évidence, nous n'avons pas obtenu un accès sûr au marché américain, ce qui est la raison d'être même de l'Accord de libre-échange.

Le gouvernement conservateur n'aurait certainement pas dû signer le protocole d'entente même si l'Accord de libre-échange n'était pas en vigueur à ce moment-là. Le gouvernement soutient qu'il n'avait pas vraiment le choix parce que l'Accord de libre-échange n'avait pas encore été conclu. Il était l'objet d'intenses pressions de la part des Américains pour restreindre les exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis, pressions auxquelles il a cédé en imposant lui-même une taxe aux exportateurs canadiens.

Étant enfin revenu à la raison et ayant constaté que, par suite de l'appréciation du dollar canadien, l'une des principales doléances des Américains n'avait plus aucune justification, le gouvernement a pris son courage à deux mains et a supprimé la taxe à l'exportation.

Ce faisant, je dois dire qu'il a lourdement hypothéqué l'avenir des exportateurs canadiens, car les États-Unis ont immédiatement imposé des droits à l'importation du bois d'oeuvre canadien, qui auront des conséquences particulièrement dévastatrices pour le Québec et la Colombie-Britannique.

Le chef de l'opposition a, notamment en Colombie-Britannique, souligné l'importance des exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis. Il a aussi souligné le fait que les exportateurs de la Colombie-Britannique et du Québec doivent maintenant payer non seulement des droits de coupe plus élevés, mais aussi des droits supplémentaires de 15 p. 100 que leur imposent les États-Unis. Par conséquent, leurs coûts d'exploitation ont doublé.

Je tiens à faire remarquer que le gouvernement américain a pris cette décision de son propre chef, ce qui est rare dans le commerce entre deux pays. Il ne l'a pas fait à la demande de l'industrie américaine. En agissant de la sorte, le gouvernement américain est à la fois l'enquêteur, le poursuivant et le juge dans cette affaire. L'Accord de libre-échange ne peut aucunement constituer une réponse adéquate à la conduite des États-Unis dans le cas qui nous occupe. Il a rendu les exportateurs de bois d'oeuvre canadiens de plus en plus vulnérables aux pressions de notre voisin du Sud.

*Le bois d'oeuvre*

Je voudrais citer les propos que le ministre a tenus à ce sujet. Il a dit: «Nous avons soutenu énergiquement que nos pratiques touchant les droits de coupe et les restrictions que nous imposons au niveau de l'importation des billes de bois ne constituent pas des subventions. Nous continuerons de soutenir cette position devant le département américain du Commerce et, si besoin est, devant un groupe d'experts impartial et binational que prévoit l'Accord de libre-échange.»

Le ministre dit: «. . .si besoin est, devant un groupe d'experts impartial et binational.» Or, pas plus l'Accord de libre-échange que le groupe d'experts prétendument impartial et binational n'ont pu empêcher les États-Unis de recourir au protectionnisme, tant dans le cas du bois d'oeuvre que dans celui de l'automobile que j'ai mentionné tout à l'heure.

Ce que nous offre l'Accord de libre-échange, c'est un mécanisme de règlement des différends très imparfait. Ce mécanisme devait être un outil pour régler à l'amiable et d'un commun accord les différends commerciaux qui pourraient surgir entre nos deux pays. Il est évident qu'il n'en est rien.

• (2050)

Nous avons l'accord qui prévoit la formation d'un groupe d'experts binational. Il prévoit simplement la formation d'un groupe d'experts qui détermine si la réglementation commerciale américaine est correctement appliquée, et non pas s'il y a quelque norme objective d'un tiers à respecter, mais uniquement si la réglementation commerciale américaine est bien appliquée. Les décisions du groupe d'experts, même dans ce domaine restreint, ne sont pas exécutoires sauf consentement préalable des deux gouvernements. C'est pourquoi nous avons un mécanisme de règlement des différends à la fois partial et imparfait.

Selon moi, dans l'affaire du bois d'oeuvre, la décision sera très probablement renvoyée au groupe d'experts binational, mais ce ne sera qu'après qu'elle aura d'abord été examinée sur toutes les coutures aux États-Unis.

Le ministre a attiré tout à l'heure notre attention sur le fait que nous n'en sommes encore qu'à la deuxième de quatre étapes. Il faudra plusieurs mois avant que l'affaire ne soit renvoyée à un comité binational, lequel comité binational mettra un certain temps à examiner la contestation par le Canada du droit d'importation américain.

Or, qu'est-ce que cela veut dire concrètement? Cela signifie que les exportateurs de la Colombie-Britannique, du Québec et des provinces de l'Ouest en général devront entre-temps payer les droits compensateurs américains. Qu'entend faire le gouvernement? C'est sa faute si les exportateurs canadiens sont pénalisés. C'est sa faute si le secteur canadien du bois d'oeuvre est desservi par l'accord. Va-t-il aider le secteur industriel à traverser ce qui sera manifestement une très difficile période de transition, d'ici à ce qu'un règlement satisfaisant soit obtenu?

Comment le gouvernement fédéral entend-il aider les entreprises liées par des exigences de garantie? En fait, le gouvernement fédéral est-il déterminé à fournir aux travailleurs, aux employés et aux entreprises l'aide dont ils auront peut-être besoin durant cette période d'examen de la décision arbitraire du gouvernement américain?

Au cours des discussions de ces derniers jours, un de mes collègues a attiré notre attention sur la Loi de soutien de l'emploi de 1971. Le gouvernement va-t-il se prévaloir de cette loi pour aider directement un secteur industriel «dont les exportations font l'objet de droits injustes et de harcèlement de la part d'autres pays»? Le premier ministre a qualifié cette affaire et l'affaire de l'automobile d'exemples de harcèlement ennuyeux de secteurs industriels canadiens par le gouvernement américain. Cela veut-il dire que notre gouvernement va effectivement soutenir les secteurs industriels au cours de cette période d'adaptation?

Permettez-moi de passer, pour les quelques minutes qui me restent, à la question qui est vraiment fondamentale ici. Je vais m'arrêter un instant sur la question de l'efficacité du mécanisme de règlement des différends prévu dans l'Accord de libre-échange. J'ai signalé ses lacunes ainsi que son inefficacité, et je voudrais poursuivre là-dessus un instant.

Le gouvernement a choisi cette voie de recours. Il n'aurait pas dû se plier à l'exigence des Américains qui voulaient conserver toute leur souveraineté en ce qui concerne le règlement des différends commerciaux avec des pays étrangers.

Les États-Unis n'étaient pas disposés à concéder à un tribunal ou à une tierce partie quelconque la possibilité de juger des pratiques commerciales américaines. Si le gouvernement américain a choisi de poser cette condition à la signature de l'Accord de libre-échange, c'est fondamentalement qu'il ne voulait pas que ses propres subventions soient assujetties à la surveillance ou à l'examen de toute tierce partie ou d'un tribunal impartial. Cela demeure une lacune importante de l'Accord de libre-échange, la principale; aucune disposition ne définit les subventions ni ne prévoit leur examen par un tribunal impartial chargé de déterminer si les sanctions devraient être prises à leur égard.

Fondamentalement, il s'agit là d'une lacune dans le cas de la question du bois d'oeuvre que nous examinons ce soir, et cela touche également l'exportation aux États-Unis d'automobiles fabriquées au Canada, soit le contenu nord-américain des automobiles fabriquées au Canada et exportées de l'autre côté de la frontière.

Dans sa sagesse ou dans sa folie, le gouvernement a choisi de signer une entente qui était, en fait, incomplète. Il a dit alors: «Nous allons laisser tomber la question des subventions aux États-Unis. Même si nous reconnaissons, bien entendu, qu'il s'agit là d'un problème important, nous allons mettre de côté cette question dans l'espoir, que d'une façon ou d'une autre, le GATT pourra parvenir à un accord et offrir aux États-Unis comme au Canada une définition des subventions, définition que nous pourrons plus tard insérer dans l'Accord de libre-échange.»

Cela semble bien beau en théorie. Cependant, la terre ne s'arrête pas de tourner entre-temps. Des questions se posent au sujet des subventions, des droits compensateurs et des sanctions relatives aux subventions. Nous voyons de plus en plus aujourd'hui que l'Accord de libre-échange ne répond pas à toutes les questions. On peut s'en apercevoir dans les cas du bois d'oeuvre et des automobiles, et tout cela à cause de l'incapacité du gouvernement de parvenir à un accord sur les subventions et sur la façon de régler les différends relatifs à ces subventions par l'entremise d'un groupe impartial dont les décisions lieraient les deux parties.

Ainsi, le gouvernement a choisi d'avoir recours au groupe binational dont les décisions n'ont pas force de loi à moins que les deux gouvernements ne choisissent de les respecter et, de plus, nos exportations font l'objet de harcèlement et sont assujetties à des pratiques commerciales injustes, mais nous n'avons aucun recours immédiat. De ce fait, le Canada est fortement défavorisé dans le cadre de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Le ministre qui est intervenu ce soir et, en fait, le gouvernement en général, pourraient-ils nous dire ce que le Canada entend faire? Quelles mesures va-t-on prendre pour contrebalancer l'inefficacité de l'Accord de libre-échange qui est si manifeste aujourd'hui dans le cas du bois d'oeuvre et qui est apparue clairement la semaine dernière dans le cas des automobiles fabriquées au Canada?

**M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley):** Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat de ce soir. Je voudrais tout d'abord remercier les députés d'avoir accepté que ce débat ait lieu. J'ai demandé un tel débat lundi et mardi, afin que les députés puissent communiquer leur message à tous les Canadiens, surtout aux quelque 300 localités de ce pays qui dépendent de l'industrie forestière et qui sont durement touchées par cette décision prise vendredi par Washington et le département américain du commerce. Ce message, c'est que nous les appuyons.

• (2100)

Il est important également d'envoyer à Washington un message clair, pour que les Américains comprennent notre inquiétude et soient mis au courant des instances que nous présentons au nom de nos électeurs.

Troisièmement, je pense qu'une part très importante et très réelle du débat de ce soir est le maintien des pressions sur notre propre gouvernement fédéral, pour que nous ne nous retrouvions pas dans la situation où il nous a mis en 1986, lorsqu'il a vendu le Canada et vendu les forêts du Canada, en signant le protocole d'entente avec les États-Unis.

Ce soir, après une fin de semaine de réunions du Cabinet pour discuter de cette question, après des rodomontades du premier ministre et après les déclarations du ministre du Commerce extérieur disant que nous nous battrons jusqu'au bout, je suis déçu. Ce soir, nous n'avons toujours pas de plan clair; le ministre ne nous a pas dit ce qu'il ferait.

Les Canadiens et les personnes concernées au premier chef dans cette affaire doivent pouvoir constater que le gouvernement du Canada, les provinces et l'industrie, notamment les gens qui travaillent dans le secteur forestier, sont conscients que, en tant que participants à ce débat, nous entendons veiller à la défense des intérêts du Canada. C'est important, car les débats que nous avons eu cette semaine ont porté sur les richesses naturelles, sur les exploitations agricoles, sur la pêche et maintenant sur les forêts.

Il est clair que la décision de vendredi du département du Commerce des États-Unis est injuste et injustifiée. Cette décision va ajouter 15 p. 100 au prix du bois d'oeuvre que nous exportons aux États-Unis. L'imposition de la surtaxe dans toutes les provinces canadiennes, sauf en Saskatchewan et dans les provinces atlantiques surtout, aura de graves répercussions sur l'industrie forestière et sur ses travailleurs.

D'ailleurs, les Américains en souffriront. En effet, ils auront à subir une hausse d'environ 1 500 $ du prix d'achat d'une maison, de telle sorte que la stratégie du président Bush, visant à relancer les mises en chantier aux États-Unis, vacillera comme le fait actuellement sa campagne électorale.

Il est hypocrite et ridicule de s'attaquer en particulier aux politiques concernant l'exportation de billes de la Colombie-Britannique. Comme on l'a souligné, les États de Washington et d'Oregon contrôlent les exportations de billes. Dans la capitale américaine, Washington, D.C., on approuve ce contrôle, mais le fait d'inclure la Colombie-Britannique est, et j'insiste, une politique qui relève de l'hypocrisie. Je suis certainement heureux de savoir que le nouveau gouvernement de la Colombie-Britannique, son ministre des Forêts Dan Miller et son premier ministre Harcourt, se sont déjà penchés sur cette politique. Ils ont exprimé avec clarté et vigueur leur opinion sur la question.

On sait que cette question est importante pour nous. Au Canada, nous exportons à l'heure actuelle plus de 3 milliards de dollars de bois d'oeuvre aux États-Unis. Quand on l'exprime seulement en dollars, la question apparaît dans toute sa gravité et son importance.

Nous devons regarder en arrière, ne serait-ce que pour mieux évaluer notre situation actuelle. Bien sûr, on sait que les différends concernant le bois d'oeuvre ne datent pas d'hier. Un tel différend s'est produit en 1982, et le Canada avait eu gain de cause.

Comme on l'a souligné, la question a refait surface en 1986, à cause des avantages consentis aux Américains par l'infâme protocole d'entente concernant le bois d'oeuvre. Je dis «infâme» parce que cette entente a eu de graves répercussions et qu'elle a abouti à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Si nos gouvernements s'étaient attaqués au problème à ce moment-là, il est possible que nous aurions eu un autre différend, mais il n'y aurait certainement pas encore une autre menace suspendue au-dessus de la tête des travailleurs de l'industrie forestière.

Vous vous rappellerez qu'à l'époque, l'actuel premier ministre avait dit que c'était une entente avantageuse pour le Canada. Plus tard, au cours d'entrevues, l'actuel ministre des Forêts a dit que le protocole d'entente ne préoccupait pas beaucoup l'industrie forestière, mais nous ne partageons pas cet avis. Selon nous, cette opinion ne tient pas compte avec justesse de la situation qui existait dans l'industrie forestière ou dans les différends commerciaux connexes.

Il s'est même produit une situation des plus déplorables: à l'époque, l'ancien gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique s'est en fait rangé davantage du côté des États-Unis que du Canada. Des rapports ahurissants qui ont été publiés révèlent que, lorsqu'une équipe canadienne négociait et élaborait sa stratégie, le premier ministre de la Colombie-Britannique de l'époque et son ministre des Forêts, qui assista aux réunions, téléphonaient le soir même au gouvernement américain pour lui dévoiler la stratégie du Canada.

C'est là une attitude consternante de la part du premier ministre d'une province. Pour ma part, je remercie le ciel que ce gouvernement soit disparu et que la Colombie-Britannique en ait maintenant un qui est prêt à défendre farouchement les intérêts forestiers de sa province.

Pour ceux qui ont participé au débat et pour ceux qui ont pris une part active aux négociations, le protocole d'entente vous révélera quelles pressions Washington a exercées à l'époque sur Ottawa et sur les provinces. En substance, le gouvernement fédéral et les provinces ont vendu notre industrie forestière pour obtenir un accord de libre-échange bien imparfait.

D'après des renseignements que nous avons obtenus conformément à la Loi sur l'accès à l'information, ce protocole d'entente montre que le département du Commerce des États-Unis l'invoquera pour contester pratiquement tout ce qu'il considère comme une subvention accordée à l'industrie canadienne.

Quand la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la B.C. Railway de la Colombie-Britannique ont décidé de promouvoir le trafic marchandises, les Américains ont contesté notre droit de réduire les tarifs marchandises, soutenant qu'il s'agissait là d'une autre subvention. À l'époque, notre gouvernement avait dit aux Américains de se mêler de leurs affaires. Nous l'avions approuvé parce que c'était ridicule, compte tenu de la situation dans laquelle nous nous trouvions avec ce protocole d'entente.

Nous avons à nouveau appuyé le gouvernement quand, l'automne dernier, il a donné avis aux États-Unis de son intention d'annuler le protocole d'entente. Pour commencer, nous n'aurions jamais dû nous placer dans cette situation. La décision d'annuler le protocole d'entente était venue trop tard et cela avait coûté des milliers d'emplois. Le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique estime que, dans cette seule province, cela a coûté plus de 7 000 emplois.

L'accélération de l'intégration des scieries, où les plus grandes scieries avalent les petits exploitants reflète un changement radical de politique en Colombie-Britannique et surtout dans ma région. Notre industrie a été durement frappée par des changements radicaux dont on ressent encore l'effet aujourd'hui.

Dans le nord de l'Ontario, les exportations aux États-Unis ont diminué de 45 p. 100. Le protocole d'entente était une erreur, une grave erreur qui annonçait les nombreux problèmes que nous connaissons aujourd'hui avec les États-Unis.

Nous avons appuyé la décision du gouvernement d'annuler le protocole d'entente parce qu'il porte clairement atteinte à nos droits de gérer nos forêts comme nous l'entendons ici et non comme l'entend Washington.

Les Canadiens disent à leurs députés que, de toute évidence, l'Accord de libre-échange est mauvais pour le Canada. Depuis la signature de cet accord, nous avons eu plus de différends que jamais. Certains existent encore, d'autres ont été réglés. Nous avons eu des différends sur le saumon de la côte ouest, sur le magnésium, sur le homard, sur l'aluminium, sur la bière, sur le porc, sur le contre-plaqué ainsi que sur les automobiles, et nous avons maintenant un différend sur le bois d'oeuvre, une question des plus importantes dans les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis. Compte tenu du dossier et des faits concernant cette question du bois d'oeuvre, je trouve qu'il est inquiétant de voir à quel point les Américains se montrent vexatoires—pour reprendre l'expression du premier ministre—à ce sujet.

• (2110)

Je vais citer un article paru le 6 mars dans *The Wall Street Journal* sous la plume de M. Gordon Richie, ancien ambassadeur du Canada aux États-Unis et négociateur en chef adjoint de l'Accord du libre-échange. Jetons un coup d'oeil sur un extrait de cet article.

> Voici un autre exemple du genre de traitement qui a estomaqué les amis des États-Unis au Canada. Le département du Commerce a refusé sommairement d'examiner 323 des 334 demandes ordinaires d'exemption de droits présentées par des sociétés canadiennes qui ne sont liées à aucun des programmes visés par l'enquête sur le bois d'oeuvre. Le département du Commerce a déclaré qu'il n'avait pas le temps ni les ressources pour examiner ces demandes.

Ils avaient certainement le temps et les ressources pour engager une guerre commerciale avec le Canada au sujet des tarifs imposés au bois d'oeuvre. Le même article dit plus loin: N'étant toujours pas convaincu, le gouvernement. . .

Et ce ne sont pas seulement les fonctionnaires dont le premier ministre nous parle. Si on ne veut dire que les fonctionnaires, qui dirige le gouvernement des États-Unis? Ce sont évidemment des amis du premier ministre. Il est clair que le président Bush doit convoquer quelques fonctionnaires dans son bureau pour les rappeler à l'ordre, leur faire savoir qui est son grand ami du Nord et leur dire de relâcher un peu la pression.

Je cite:

> Comme si cela ne suffisait pas, l'administration a invoqué les dispositions draconiennes de l'article 301 de notre loi commerciale omnibus de 1988, souvent brandies comme menace contre le Japon et l'Europe, mais jamais invoquées, pour imposer sur le bois canadien des droits de douane avant même une décision provisoire sur le préjudice ou les subventions. Ce geste constitue une violation flagrante des obligations des États-Unis en vertu du GATT et de l'Accord de libre-échange.

Ce sont là nos grands amis du sud de la frontière, nos grands partenaires commerciaux. Ils prennent des mesures avant même que leur propre département du Commerce ait rendu une décision. Cela montre bien comment le gouvernement des États-Unis perçoit l'Accord de libre-échange et le souci qu'il se fait du gouvernement du Canada et de ses vues sur la question.

Les conservateurs nous disent de ne pas nous inquiéter, que le libre-échange nous sauvera. Bien sûr, le Cabinet a eu le temps d'examiner la question. Il a eu des mois. Il savait depuis des semaines qu'une décision était imminente, mais c'était le calme avant la tempête. «Ne vous inquiétez pas, tout se passera bien, nous avons l'Accord de libre-échange. Cela nous sauvera parce que nous avons le mécanisme de règlement des différends qui règlera tous nos problèmes.»

Le gouvernement n'a pas utilisé ce délai pour se concerter avec les associations américaines de constructeurs d'habitations qui, je crois, travaillent pour nous en s'efforçant de faire comprendre la situation à leurs propres producteurs de bois d'oeuvre et à leur propre département du Commerce. Ce n'est pas ce gouvernement, c'est le gouvernement du premier ministre Harcourt de Colombie-Britannique qui a fait des démarches auprès du gouverneur de l'État de Washington concernant la politique d'exportation des billes. Notre position est claire à ce sujet. C'est le gouvernement de la Colombie-

Britannique qui a pris la tête des troupes, pas ce gouvernement qui est aveuglé par les oeillères de son libre-échange dans des cas comme celui-ci.

Bien que, sur la scène nationale, le gouvernement tienne un discours dur et explique comment il va se battre jusqu'au bout, ses actions sont plus éloquentes que ses paroles. Il continue à encourager un dollar fort qui nuit à nos exportations vers les États-Unis et qui ne fait qu'aggraver le problème. Il semblerait que le gouvernement ait mis tous ses oeufs dans le même panier, celui du libre-échange et qu'il mise entièrement là-dessus; c'est clair et espérons qu'il n'a pas tort. Mais pour tous les gens qui dépendent de l'industrie forestière, nous allons devoir prier pour que le gouvernement leur offre autre chose que ce qu'il leur a proposé jusqu'à maintenant. Voyons ce qu'on aurait pu faire et ce qu'on devrait faire et étudions une ou deux possibilités. Je renvoie les députés à un article paru dans le *Toronto Star* du 8 mars qui pèse le pour et le contre du mécanisme de règlement des différends. Un certain M. David Crane y explique pourquoi nous devrions avoir recours au mécanisme existant et pourquoi ça serait mieux. Il parle du mécanisme de règlement des différends, traitant de la compétence du groupe spécial, s'il est jamais établi. Nous ne sommes pas alarmistes car dans le même article, M. Ritchie signale que les responsables américains laissent entendre qu'ils pourraient refuser de se sentir liés par la décision du groupe binational ou, comme une personne l'a suggéré, c'est comme s'il y avait un affreux chien féroce qui serait embusqué. «Si vous ne faites pas ce que nous disons et si vous ne venez pas à la table des négociations pour trahir vos intérêts, comme vous l'avez fait en 1986, nous allons lâcher sur vous ce chien féroce et vous n'aurez jamais votre soi-disant mécanisme de règlement des différends auquel vous tenez tant, et ce problème ne sera jamais résolu.»

La compétence du groupe de règlement des différends a été mentionnée auparavant. Le problème réside dans le fait que le principal objectif du groupe spécial serait de déterminer si les États-Unis ont appliqué correctement leur loi commerciale contre le Canada. Il ne mènerait pas une nouvelle enquête. Avec le GATT, il s'agit d'une décision plus rapide que les juges contestent sur la base des droits et des obligations des pays membres dans le cadre du système du GATT, et non sur la base de la loi d'un pays.

Ce que nous devons envisager maintenant, c'est de continuer notre lutte au GATT. Notre chef a déjà dit qu'on devrait annoncer aux États-Unis que nous nous retirons des entretiens sur l'accord de libre-échange nord-américain. Nous devons indiquer à Washington, D. C., que nous n'allons pas rester les bras croisés à propos de cette question.

Nous devons continuer à exercer des pressions sur notre propre gouvernement par des débats au Parlement pour qu'il ne recommence pas la trahison de 1986. Nos collectivités et nos travailleurs du secteur forestier en dépendent. Les gens qui travaillent dans des circonscriptions comme la mienne, comme Prince George, Robson Valley, Fort St. James, Burns Lake, Fraser Lake et Houston, veulent que le gouvernement mène la lutte jusqu'au bout et pas avec de belles paroles. Ils veulent un gouvernement qui défende le Canada, qui se batte pour les intérêts de nos forêts et qui poursuive la lutte pour la souveraineté de celles-ci.

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme):** Monsieur le Président, j'aimerais ce soir intervenir au nom du gouvernement dans ce débat très important et, avant tout, si vous le permettez, féliciter le ministre des Forêts et député de Prince George—Peace River pour avoir récapitulé de façon aussi magistrale les facteurs à l'origine de la situation où nous nous trouvons aujourd'hui, ainsi que pour son analyse et ses explications quant aux options qui nous étaient offertes et à notre stratégie. On devrait envoyer son intervention à tous les Américains qui nous harcèlent ainsi qu'à tous les députés de l'opposition qui devraient la lire attentivement parce qu'elle renferme des faits que l'opposition aurait avantage à connaître.

Étant donné l'importance de ce programme pour l'ensemble de l'industrie et pour notre performance commerciale, je parle ce soir au nom du ministre du Commerce extérieur et du ministre de l'Industrie, de la Science et de la Technologie.

Tout d'abord, j'aimerais faire un ou deux commentaires et faire porter l'essentiel de mes remarques sur un aspect clé de ce problème, à savoir que les États-Unis se plaignent du fait que nous n'exportons pas de billes à l'état brut. C'est là, apparemment, ce qui explique ces mesures compensatoires, et c'est sur cette question que je me concentrerai.

Toutefois, avant de continuer, je tiens à rappeler à la Chambre, surtout après avoir entendu le Parti libéral dire, il y a quelques instants, qu'avec la signature du protocole d'entente en 1986, nous avons introduit une procédure en vertu de laquelle nous étions censés percevoir une taxe pour la restituer ensuite aux provinces afin qu'elles l'injectent dans l'exploitation forestière. Et devinez ce qui est arrivé! En Ontario, sous le gouvernement

Peterson, le gouvernement libéral a perçu—j'ai ici une lettre qui en établit le montant—des recettes de 63 millions de dollars depuis la signature du protocole d'entente en décembre 1986 jusqu'au 26 octobre 1989. Il s'agit d'une lettre adressée au député de Timiskaming. De ces recettes de 63 millions, ce gouvernement libéral n'en a rendu que 18 millions en tout et pour tout à l'industrie forestière.

• (2120)

Aussi, quand les libéraux viennent nous dire à quel point ils se préoccupent de l'industrie forestière, rappelons-nous ce rapport: ils perçoivent 63 millions et en retournent une très faible partie à l'industrie.

Le député néo-démocrate de Prince George—Bulkley Valley a fait deux ou trois observations auxquelles je tiens à répliquer.

Il a posé une question très intéressante en demandant pourquoi nous avons tous ces ennuis avec les Américains, tous ces cas litigieux concernant le porc, les framboises, les fraises et les Honda, alors que nous avons l'Accord de libre-échange. Il donne l'impression que c'est en quelque sorte l'Accord de libre-échange qui crée ces problèmes. C'est un fait que nous avons établi, du moins la dernière fois que j'ai vérifié, 18 différents groupes spéciaux bilatéraux pour régler des différends avec les Américains. On pourrait se demander si c'est à cause de l'Accord de libre-échange. Eh bien, seul quelqu'un qui ne connaît rien des problèmes politiques, sociaux et économiques régnant aujourd'hui chez les Américains pourrait dire que cela a quoi que ce soit à voir avec l'Accord de libre-échange. C'est plutôt attribuable à la fièvre croissante du protectionnisme aux États-Unis.

À peu près tous les secteurs de l'économie américaine sont en proie aux convulsions du protectionnisme économique. Nous l'avions prévu. Nous avions prévu que la tendance s'accentuerait à la fin des années 80 et au début des années 90. Voilà pourquoi nous étions bien décidés à nous donner de nouveaux outils pour défendre notre cause. C'est ce que nous avons réussi à faire avec l'Accord de libre-échange, qui prévoit un groupe spécial binational.

Monsieur le Président, je voudrais vous raconter une anecdote au sujet de ce groupe spécial binational. Il y a environ un an et demi, je déjeunais avec le ministre japonais du Commerce qui m'a demandé: «Dites-moi, comment fonctionne ce groupe spécial binational quand vous avez un différend sur le plan commercial avec les États-Unis?» Je lui ai répondu: «Eh bien, il y a un juge américain, un juge canadien et un président neutre, et ce sont eux qui décident.» Il m'a demandé: «Est-ce que ça leur prend une éternité avant de rendre une décision?» «Non, ils doivent le faire en moins de 315 jours», lui ai-je répondu.

Le ministre japonais s'est alors exclamé: «Voyons si je vous comprends bien. Vous voulez dire que vous êtes sur un pied d'égalité avec les Américains quand vous avez un différend? Mais ils sont dix fois plus nombreux que vous.» Je lui ai répliqué: «Vous avez raison, ils sont dix fois plus nombreux que nous, mais nous sommes sur un pied d'égalité quand nous avons un différend à régler.» Le ministre a alors ajouté: «Vous avez conclu un très bon accord; nous aimerions certainement négocier quelque chose de similaire.»

Voilà donc comment les choses se présentent. Voilà le pouvoir que nous donne l'Accord de libre-échange au moment même où nous observons une poussée de protectionnisme aux États-Unis.

J'aimerais faire un autre commentaire. Le député néo-démocrate prétend que nous mettons tous nos oeufs, toutes nos stratégies, dans ce qu'il appelle le panier du libre-échange. Il a complètement oublié que nous avons saisi le GATT du problème et qu'un groupe spécial du GATT a été chargé d'étudier la question. Le groupe devrait rendre sa décision en juin ou au plus tard en juillet. Nous avons donc eu recours aux mécanismes que nous offre le GATT. Ensuite, le député se plaint encore en disant: «Le problème avec le groupe spécial binational sur le libre-échange, c'est que ses décisions ne sont pas exécutoires.» Un instant. J'ai entendu le Parti libéral dire, et M. Crain a dit dans le *Toronto Star* l'autre jour: «Le problème, c'est que nous devrions nous servir du GATT, et non de l'Accord de libre-échange.» Malheureusement, quiconque a travaillé avec le GATT sait que les décision du GATT ne sont pas exécutoires. Le GATT est un puissant moyen de pression morale lorsqu'il rend une décision, mais cela ne va pas plus loin. Ses décisions ne sont pas exécutoires.

Les décisions des groupes binationaux formés en vertu de l'Accord de libre-échange sont exécutoires.

Ce n'est donc pas vrai que nous mettons tous nos oeufs dans le panier du libre-échange. Nous les mettons dans le panier du GATT et dans celui du libre-échange. Nous révélerons notre stratégie au cours des semaines et des mois qui viennent. Ce dont je voulais vraiment parler ce soir à la Chambre, c'est du caractère absurde d'une partie de la plainte des Américains à cet égard. C'est vraiment tout à fait étonnant, et je voudrais que la Chambre sache à quel point c'est absurde. Comme le ministre des Forêts l'a dit, le droit compensateur préliminaire sur le bois d'oeuvre avait été établi à 14,48 p. 100 par le département du Commerce, dont 8,23 p. 100 ou 57 p. 100 du pourcentage total de ce droit compensateur visaient à neutraliser ce que les Américains appelaient une subvention indirecte

aux producteurs provenant des restrictions relatives aux exportations de billes de bois en Colombie-Britannique.

Qu'est-ce que c'est que cela? Les Américains nous disent: «Vous ne voulez pas exporter de billes de bois aux États-Unis ou au Japon ou ailleurs, vous limitez les exportations de billes de bois, alors nous avons le droit de prélever un droit compensateur.» Nous sommes scandalisés d'entendre ce genre de raisonnement de la part des États-Unis. C'est ridicule. Les Américains prétendent qu'en n'exportant pas de billes de bois, nous faisons baisser leur prix sur le marché intérieur du fait d'une demande artificiellement réduite. Voilà leur argument.

En réalité, le Canada et les États-Unis ont tous deux restreint les exportations de billes de bois provenant de terres publiques depuis des décennies. Cela n'a rien de nouveau. Nous le faisons depuis des années. Nous ne sommes pas les seuls, d'ailleurs. Les Américains le font aussi, pour des raisons de conservation. Ainsi, pour protéger la chouette tachetée, ils interdisent l'exportation de billes provenant de certaines régions. Ces restrictions n'ont jamais posé de problème jusqu'à maintenant. En fait, les restrictions concernant les exportations de billes de bois ont été expressément reconnues et acceptées dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Pourquoi n'exportons-nous pas de billes de bois? Parce que la population réclame de plus en plus des réserves forestières naturelles pour la chasse, le tourisme et l'approvisionnement en bois d'oeuvre. Voilà pourquoi nous voulons protéger cette ressource naturelle précieuse. En réalité, sur la côte du Pacifique, les scieries du nord-ouest veulent avoir davantage de contrôle sur les exportations de billes et elles reconnaissent que les mesures prises par les États-Unis contre le Canada pourraient miner leurs efforts en vue de renforcer leur droit de regard au niveau intérieur.

En conclusion, 57 p. 100 de l'argumentation américaine est fondée sur de pures allégations. Nous sommes absolument certains d'obtenir gain de cause. Il est ridicule que les Américains aient fait tout un plat de cette histoire. Je suis certain que nous n'aurons même pas à nous présenter devant un groupe binational spécial parce que nos arguments sont trop solides.

**M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots de cette question qui est très importante non seulement pour le nord de l'Ontario, mais aussi pour le nord de la Colombie-Britannique et le Québec, où cette industrie occupe une place très particulière.

Avant de poursuivre, je voudrais faire une mise au point à propos de ce que le ministre des Forêts a dit dans son introduction. Il a dit que, en 1982, la coalition des associations de forestiers au Canada était concentrée en Colombie-Britannique et qu'elle était formée surtout de gens de cette région. Il a oublié de dire que l'Ontario Lumbermen Association a participé directement et très activement aux démarches à Washington et que la Fédération des manufacturiers de bois du Québec y a participé elle aussi.

Pour replacer les choses dans leur contexte, disons que le problème remonte à 1982. Cette année-là, l'industrie a réussi à contrer seule une tentative des producteurs américains de bois pour faire imposer des droits sur le bois d'oeuvre canadien. Il faut dire que, cette fois-là, l'industrie a gagné sa cause, ce qui lui a coûté 7 millions de dollars. Le gouvernement n'a rien fait. En 1986, les Américains ont récidivé. Cette fois, le gouvernement a négocié, au nom de l'industrie, un accord sur le bois d'oeuvre. Il a cédé aux pressions américaines, au lieu de laisser les Américains imposer des droits sur le bois canadien et de saisir immédiatement le GATT du problème. La deuxième erreur n'avait pas encore été commise. Le protocole d'entente a été protégé par l'Accord de libre-échange. Comme d'autres députés l'ont dit, cet accord devait abolir les droits et les barrières et non les multiplier.

• (2130)

Évidemment, ce protocole d'entente a eu de lourdes conséquences. Dans ma seule circonscription, six scieries ont fermé leurs portes, et 2 500 emplois ont disparu. Les exportations vers les États-Unis se sont effondrées, passant d'un maximum de 88 p. 100 en 1986 à seulement 5 p. 100 en 1991. Les scieries qui subsistent tournent à la moitié de leur capacité de production non seulement à cause de la récession, mais aussi et surtout à cause de la surtaxe de 15 p. 100 à l'exportation.

Au niveau national, de 1988 à 1991, les exportations canadiennes ont constamment diminué: de 12 p. 100 entre 1988 et 1991, et de 5 p. 100 au cours de la seule année 1991. La part du marché américain est passée de 33 p. 100 en 1987 à 26 p. 100 en 1981. Quand on sait que les exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis s'élèvent à quatre milliards de dollars par année, 7 p. 100, c'est l'équivalent d'une perte de 280 millions de dollars par année pour l'industrie. Cela explique donc que des milliers et des milliers d'emplois aient été perdus cette année et qu'on risque d'en perdre d'autres dans un proche avenir.

Aujourd'hui, la Colombie-Britannique est largement touchée par ces droits compensateurs. Elle compte quelque 333 grosses scieries et 700 petites, qui emploient 28 000 personnes au total en temps normal et 25 000 autres dans le secteur forestier.

Nous voudrions rappeler au gouvernement qu'en plus des hausses des droits de coupe qui sont déjà prélevés en Colombie-Britannique, les exportateurs ont payé quelque 650 millions de dollars depuis l'entrée en vigueur du protocole d'entente, lequel équivalait alors à une surtaxe de 0 p. 100 en raison de la hausse des droits de coupe. Aujourd'hui, les droits de coupe ont été rétablis à 14,48 p. 100.

**Une voix:** C'est une double imposition.

**M. Bélair:** Nombre de scieries du nord de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, ainsi que du Québec, s'en ressentiront. Il y aura des milliers et des milliers de licenciements dans tout le pays. Qui devrait en être tenu responsable? C'est le gouvernement.

Durant la période des questions hier, j'ai demandé au ministre du Commerce extérieur quelles mesures le gouvernement entendait prendre pour défendre l'industrie et les travailleurs. Il a évité la question, préférant abandonner ces gens-là à leur sort. Ces travailleurs attendent maintenant une décision qui, j'en ai bien peur, ne nous sera pas favorable.

En imposant ces droits compensateurs, les États-Unis, le département du Commerce en l'occurrence, jouent les rôles, et ce n'est pas la première fois, de juge, de poursuivant et de jury.

Comme mon temps de parole s'écoule rapidement, je voudrais simplement formuler quelques propositions de mesures ou de recours que pourrait utiliser le gouvernement. Il pourrait, par exemple, faire des inspections plus rigoureuses des produits américains à la frontière. Ce qui me vient immédiatement à l'esprit, ce sont les fruits et légumes. Il pourrait faire des inspections si rigoureuses que les files d'attente des camions de transport s'allongeraient jusque dans la vallée de Napa en Californie. À propos de la Californie, pourquoi ne pas imposer une taxe à l'importation sur ses vins qui se trouvent directement en concurrence avec nos vins? Le plus grand État des États-Unis goûterait alors à la même médecine que le département américain du Commerce nous administre aujourd'hui.

En outre, le Canada devrait lancer une campagne vigoureuse pour faire la promotion de notre bois d'oeuvre et de nos autres produits forestiers aux États-Unis. On devrait insister sur la qualité de nos papiers et de nos fibres, ainsi que sur les répercussions sur la construction domiciliaire pour les Américains.

À ce propos, j'ai reçu aujourd'hui un communiqué de l'Association nationale des constructeurs de maison, publié par son président, M. Robert Buchert, et je cite: «Ces deux derniers mois, nous avons vu les prix augmenter de plus de 30 p. 100.» Voici un autre passage du communiqué: «À cause des droits compensateurs, les acheteurs de maison devront payer jusqu'à 1 000 $ de plus pour une maison à prix moyen.» Il qualifie ces droits compensateurs de mesure protectionniste.

Il y a donc moyen de rendre la population américaine sympathique à notre cause.

En terminant, je répète que je persiste à croire que c'est purement et simplement de la provocation. C'est une pratique commercial injuste et absolument contraire à l'esprit de l'Accord de libre-échange. Les Américains se mêlent de nos politiques, et nous voilà bien loin du sens qu'il faut donner à l'expression «libre-échange», les deux définitions étant parfaitement incompatibles. Pour les Américains, c'est une route à sens unique qui mène tout droit aux États-Unis.

Pour terminer, je tiens seulement à dire que cette mesure de représaille, ce harcèlement, frappe directement au coeur du Canada rural, c'est-à-dire de tout le nord du Canada.

Elle touche directement à la qualité de vie de 100 000 Canadiens, qui ne demandent qu'à garder leur emploi. Ils veulent gagner leur vie dignement et profiter d'un bon niveau de vie.

Le moins que le gouvernement puisse faire, avec notre appui, bien sûr, c'est de lutter jusqu'à la dernière énergie pour que les Américains ordinaires bénéficient de l'excellente qualité du bois d'oeuvre canadien.

[*Français*]

**L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole ce soir à l'occasion de ce débat. C'est non seulement en tant que ministre que je prends la parole, mais particulièrement en tant que député de la circonscription de Bellechasse que j'ai l'honneur de représenter et où il y a plusieurs centaines voire milliers d'emplois qui sont reliés au secteur forestier qui, au fil des années, ont connu une certaine prospérité mais qui se retrouvent pour différentes raisons dans une situation de restructuration importante, et qui particulièrement, avec la décision à laquelle nous faisons face présentement, risque de plonger bon nombre de ces entreprises dont les principales opérations sont dans ma circonscription, mais également dans d'autres circonscriptions, notamment en Abitibi—Témiscamingue, qui risque de mettre en péril de nombreux emplois.

Et, monsieur le Président, dans le débat actuel qui entoure cette question, le noeud du problème se situe sur les divergences d'opinions concernant la capacité de l'industrie canadienne à récolter pour des ressources forestières publiques une juste part du marché. Le point de vue de nos voisins américains semble suggérer que si notre système ne reflète pas exactement le leur, c'est que le nôtre a des problèmes de fonctionnement.

• (2140)

En fait, monsieur le Président, les systèmes de taux et de prix des provinces canadiennes ont évolué à travers le temps pour refléter le caractère unique du paysage et de la réalité sociale du Canada. Ces systèmes fonctionnent pour le Canada. L'approche de nos voisins américains à la gestion forestière est tout simplement difficile à accepter pour notre gouvernement et pour les Canadiens.

Monsieur le Président, j'aimerais prendre quelques instants pour revoir ces différences fondamentales au niveau de la gestion qui ont été adoptées, entre autres, par les provinces canadiennes, et à les comparer, à les associer à la manière de faire des États-Unis.

Les systèmes de gestion forestière du Canada et des États-Unis peuvent différer, mais ils ont les mêmes objectifs qui sont en fait tirés des recettes des terres forestières publiques, soit d'encourager le développement stable et non spéculatif des ressources forestières et des investissements dans les infrastructures; élaborer des pratiques qui soient viables et aussi écologiquement rationnelles, qui préservent l'utilisation multiforme des forêts pour les générations futures.

Les deux systèmes, monsieur le Président, visent à réaliser ces objectifs, mais le système canadien a évité nombre des problèmes rencontrés aux États-Unis. Je vais vous citer quelques exemples. Les recettes tirées des ventes de bois d'oeuvre récolté de la plupart des forêts nationales américaines sont inférieures au coût d'administration de chacune de ces forêts. Le Canada réussit bien mieux à réaliser son objectif, qui est de rentabiliser les forêts de l'État que nous appelons les terres publiques.

Le système de coupes américaines se prête, à court terme, à des cycles de spéculations. À la fin des années 1970, les compagnies forestières américaines se sont lancées dans une guerre de soumissions spéculatives pour obtenir les droits de coupe sur les terres publiques et ont ainsi fait passer les coûts de ces droits de coupe bien au-delà de leur valeur estimative à l'époque. Pour sa part, notre système de gestion forestière repose davantage sur des programmes exigeant que les compagnies réalisent des investissements fondés sur des engagements à long terme et non sur des prévisions à court terme, monsieur le Président, qui sont utilisées plus souvent qu'autrement chez nos voisins du Sud.

Le système canadien permet d'empêcher le type de spéculations à court terme et à courte vue qui a obligé le gouvernement américain à accorder une aide massive aux compagnies forestières. C'est le gouvernement américain qui paie pour la régénération de la plupart des forêts nationales américaines dont le bois a été coupé, et aussi pour la plupart des chemins d'accès.

Au pays, les provinces ont transféré la plupart des coûts à l'industrie. Cela s'est fait progressivement, de façon rationnelle et de façon à pouvoir supporter ces coûts à long terme. Par exemple, le Québec a modifié sa politique d'aménagement des forêts, de sorte que l'industrie canadienne doit maintenant payer plus cher pour son bois. Le 19 décembre 1986, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une nouvelle loi sur les forêts. Elle est entrée en vigueur le 1er avril 1987. Cette loi a entraîné une révision en profondeur de la politique forestière et des droits de coupe de la province. La tarification du bois récolté sur les terres publiques est maintenant fonction des prix en vigueur dans le secteur privé.

La mise en place de la nouvelle tarification a entraîné une hausse de 300 p. 100 des prix pour le bois. De plus, la nouvelle tarification québécoise est axée exclusivement sur les prix du marché. D'autre part, les producteurs québécois ont dû subir une hausse des coûts de protection contre les insectes et les maladies et ont dû se conformer à des normes environnementales plus strictes qui ont eu pour effet d'augmenter les coûts d'exploitation.

Le système américain, cependant, fait qu'il est difficile de surveiller le respect des normes environnementales parce que le gouvernement américain a transféré, il y a longtemps, la plupart des terres forestières publiques à des compagnies privées. Pour sa part, le Canada a maintenu son contrôle sur les terres forestières publiques. Les provinces canadiennes ont choisi de maintenir la plupart de leurs terres forestières dans le secteur public, de sorte que la ressource puisse être gérée dans l'intérêt à long terme du public.

Par conséquent, monsieur le Président, les gouvernements provinciaux peuvent surveiller plus facilement les forêts pour s'assurer que les compagnies appliquent des pratiques d'abattage appropriées et honorent leurs obligations de gestion forestière. Le système américain encourage la surexploitation, parce que le système américain repose sur des contrats de coupe à court terme. Les compagnies ont moins intérêt à retarder la récolte ou à gérer leurs programmes de coupe, de façon que les coupes subséquentes soient plus faciles et moins onéreuses.

À l'opposé, le système canadien encourage les rendements soutenus sur le long terme, parce que les provinces canadiennes exigent de la plupart des compagnies forestières qu'elles planifient leurs activités de coupe, de sylviculture sur les terres publiques pour de beaucoup plus longues périodes de temps. Ces compagnies ont en fait intérêt à maintenir leur productivité à long terme des forêts qu'elles exploitent. Cela est très simple, et je crois que le fait d'avoir atteint ce niveau a justement amené les Canadiens et les gestionnaires de la forêt canadienne, tant publics que privés, à être davantage conscients des problèmes à long terme de l'industrie forestière et de prendre des mesures pour conserver cette ressource renouvelable.

Non seulement le système de gestion forestière canadien est-il supérieur au modèle américain, mais il ne bénéficie d'aucune subvention, et c'est ce que le Canada entend prouver par tous les moyens à sa disposition. Heureusement, grâce à l'Accord de libre-échange, nous pouvons maintenant compter sur un mécanisme indépendant de règlement des différends. Le Canada est le principal allié et le plus important partenaire commercial des États-Unis. Les deux pays ont conclu l'Accord de libre-échange le plus englobant du monde. Il n'est pas étonnant que la façon dont l'enquête en cours est menée suscite de plus en plus d'inquiétudes devant le fait que le Canada soit traité comme un ennemi plutôt que comme un allié.

Le commerce loyal, monsieur le Président, suppose le respect de règles équitables, homogènes et également appliquées à tous. Je dirais, pour conclure, parce que mon temps de parole s'envole rapidement, que j'ai reçu encore aujourd'hui des communications des représentants d'entreprises forestières de ma circonscription. Je veux les assurer, au nom de mon gouvernement, qu'avec l'aide de mon honorable collègue, le ministre des Forêts, nous n'allons ménager aucune mesure, aucune intervention pour faire valoir l'intérêt du Canada et également l'intérêt des provinces, monsieur le Président. Justement, avec l'Accord de libre-échange, cela va nous permettre...

**Une voix:** Vous auriez dû le faire avant!

**M. Blais:** Le député dit que j'aurais dû le faire avant. Cela fait cinq ans que je travaille sur ce dossier. J'ai même eu l'occasion de travailler avec l'honorable député, dans le passé, et il s'était montré très satisfait de mes interventions auprès du gouvernement américain, en cela que nous avons gagné notre point. Nous l'avons gagné à ce moment-là, monsieur le Président, et nous allons le gagner encore, parce que j'ai confiance au ministre et j'ai confiance en notre gouvernement. C'est peut-être le temps de donner un coup de poing sur la table. Nous allons le faire, et nous allons amener les Américains à jouer les règles du jeu, monsieur le Président.

[*Traduction*]

**M. Bob Wood (Nipissing):** Monsieur le Président, nous sommes ici ce soir pour discuter de l'état lamentable dans lequel se trouve une industrie qui est peut-être la plus importante de notre pays, l'industrie forestière. Nous devons discuter également de ce que le gouvernement a fait, ou plutôt n'a pas fait.

Ce n'est un secret pour personne que les politiques de ce gouvernement ont ruiné ce secteur essentiel de notre économie canadienne. Il suffit de lire les titres dans les journaux de tout le pays pour avoir un aperçu de ce qui s'est passé.

Notre gouvernement parle de la nécessité pour le Canada d'être compétitif à l'échelle internationale, mais le coeur n'y est pas, car sur un autre tableau, il contribue a créer des centaines de milliers de chômeurs avec sa politique de taux d'intérêt et de dollar élevés. Et maintenant, il veut nous faire croire que la récession est terminée.

Je ne suis pas convaincu que le million et demi de Canadiens sans travail tiendront compte des déclarations du gouvernement. Je ne crois pas que les travailleurs des nombreuses usines fermées d'un bout à l'autre du pays, de la Colombie-Britannique au Québec, et les dizaines de milliers de travailleurs forestiers sans emploi le croiront davantage.

À lui seul, ce gouvernement est parvenu à détruire notre industrie forestière. Et à quel point cette industrie est-elle importante pour le Canada? Plus de 900 000 emplois en relèvent et plus de 350 collectivités en dépendent partout au Canada.

Elle est d'une importance critique pour nous, mais le débat de ce soir porte sur une facette précise de cette industrie, soit l'industrie du bois d'oeuvre, que le gouvernement fédéral a complètement ravagée.

Pourquoi le gouvernement a-t-il cédé aux pressions américaines? Il a donné pour excuse qu'il ne pouvait faire autrement, expliquant que les Américains auraient imposé cette taxe de toute façon et qu'il valait mieux que le Canada encaisse l'argent.

• (2150)

Permettez-moi de vous dire que cela est une bien faible consolation pour notre industrie forestière. Pourquoi a-t-on accepté naïvement l'allégation de subvention sans la contester après avoir juré de le faire? Pouvez-vous vous imaginer ce qui serait arrivé si le gouvernement ne s'était pas défendu? Nul doute que notre politique forestière serait aujourd'hui dictée par Washington.

En voulant répondre à ces questions, la seule raison qui me vient à l'esprit, c'est que le gouvernement ne voulait pas perturber le déroulement des négociations de libre-échange qui figuraient alors au programme du Canada et des États-Unis. Et il a fait cela en assenant un coup à notre industrie forestière.

À l'époque, les deux négociateurs commerciaux pensaient que le Canada aurait obtenu gain de cause s'il avait soumis le différend sur le bois d'oeuvre au GATT, l'organisme régissant le commerce international. De fait, des gens comme Adam Zimmerman, président de la Foresterie Noranda, ont déclaré que nous aurions dû soumettre le différend au GATT.

Qu'a fait le protocole d'entente pour le Canada? Il a entraîné la fermeture de je ne sais plus combien de scieries et mis au chômage des dizaines de milliers de travailleurs. La part du marché canadien du bois d'oeuvre aux États-Unis, qui était de 33 p. 100, est tombée à 25 p. 100, son plus bas niveau en 13 ans. Mais attendez. Au moment même où on pense que c'est mauvais, ça devient pire.

L'aspect le plus important de ce protocole d'entente et de ses conséquences les plus terribles, c'est qu'il menace directement la souveraineté du Canada. Aux termes de l'entente, les droits de 15 p. 100 demandés pourraient être réduits ou annulés seulement avec l'approbation des Américains. Cela signifie qu'une loi fiscale canadienne reflétant le droit souverain du Parlement de percevoir des impôts ne pourrait être modifiée qu'avec le consentement d'une puissance étrangère, en l'occurrence, les États-Unis.

D'une certaine façon, en voulant l'Accord de libre-échange, ce gouvernement a créé un précédent très grave et dangereux au Canada. Big Brother qui est au Sud se porte bien et il reste très vigilant.

Il fait peu de doute que les pratiques provinciales de l'industrie forestière ont bien changé depuis cinq ans. Cette industrie supporte une plus grande partie des coûts. Par exemple, la Colombie-Britannique a haussé ses droits de coupe de 156 p. 100. Heureusement, Gord Wilson, chef du Parti libéral en Colombie-Britannique, a insisté auprès du gouvernement pour qu'il prenne des mesures pendant que nous avions encore une industrie du bois d'oeuvre sur laquelle nous pouvions compter. Ce qui m'inquiète, c'est que dans nos efforts pour faire jouer les forces du marché dans l'établissement des prix, ce sont les Américains qui battent la mesure et qui nous dictent nos politiques. Quand la situation ne leur donne pas satisfaction, ils la changent unilatéralement, mais il semble que nous n'ayons pas ce privilège.

Par exemple, comme les entreprises américaines soumissionnent pour obtenir les droits de coupe pour des durées de trois à cinq ans, si elles se trompent sur le prix futur du bois, ce qui se produit fréquemment, elles s'exposent à devoir assumer des coûts très élevés. C'est pourquoi, la Timber Contract Modification Act est entrée en vigueur aux États-Unis, en 1984, en vue d'aider les producteurs de bois d'oeuvre. Je me demande si l'on peut considérer qu'il s'agit d'une subvention.

Le 3 septembre dernier, le gouvernement conservateur a officiellement informé le gouvernement américain qu'il résiliait le protocole d'entente. Il avait mis cinq ans, après avoir soutiré près d'un milliard de dollars de taxes additionnelles à notre industrie du bois d'oeuvre, avant de constater l'erreur et de résilier une entente qui n'aurait jamais dû voir le jour. Tout à coup, sans avertissement, notre gouvernement a durci le ton.

Par suite de cette décision, les Américains n'ont pas tardé à riposter et à prendre des mesures contre le Canada. Ils ont mêlé la politique nationale et le commerce international. Le jour où le protocole d'entente devait prendre fin, le gouvernement américain a annoncé qu'il allait imposer temporairement des droits compensateurs à l'Ontario, au Québec ainsi qu'aux Prairies. Après tout, il devait donner l'impression d'adopter une position ferme au sujet des questions commerciales, pour obtenir l'approbation nécessaire afin d'entreprendre les pourparlers sur l'accord de libre-échange nord-américain avec le Canada et le Mexique. Or, avec leur dernière décision qui tend à imposer des droits de 14,4 p. 100, les Américains ont montré à nouveau qu'il est plus important pour eux de défendre les intérêts de certains groupes de pression que d'honorer des ententes commerciales internationales.

Malheureusement, c'est le Canada, et plus particulièrement son secteur forestier déjà durement éprouvé, qui a été victime de la bravade politique en question.

Selon moi, en période de vaches grasses, les Américains sont les principaux partisans d'un libre-échange mondial. Cependant, lorsqu'il y a un fléchissement de l'activité économique, en période électorale, ils souffrent, semble-t-il, de SPM ou syndrome de la protection momentanée.

En fait, la dernière initiative américaine mine notre capacité de prendre des décisions touchant nos ressources. Nos voisins du Sud nous ont dit clairement que nous devions obtenir leur approbation et nous plier à leurs règles du jeu avant d'établir notre propre politique. Que fait notre gouvernement? Comment répond-il aux Américains afin de protéger nos intérêts? Tenez-vous bien, monsieur le Président, nous avons eu l'audace de demander au GATT de décider si oui ou non les droits de coupe étaient une subvention pouvant être assujettie à des droits compensateurs. En d'autres termes, le gouvernement canadien a demandé à une organisation que les États-Unis méprisent ouvertement et dont ils ne respectent jamais les décisions de nous dire que la façon dont nous fixons la valeur de nos ressources naturelles est acceptable, même si elle déplaît aux Américains.

Pour vous donner une idée, monsieur le Président, à quel point au juste les prétentions des Américains sont ridicules, songez à ceci. Ils affirment maintenant que, du fait que notre politique tend à restreindre l'exportation de billes de bois, elle équivaut à une subvention injuste offerte à notre industrie. On en est à la prochaine étape dans la bataille. Les États-Unis soutiennent qu'en limitant la quantité de billes expédiées sur les marchés d'exportation, nos sociétés forestières en ont davantage, ce qui permet de garder les prix artificiellement bas.

Autrement dit, nous devrions être pénalisés pour avoir le bonheur de posséder des ressources naturelles abondantes et pour vouloir améliorer notre économie au lieu de tout exporter et de racheter les produits finis. Cette affirmation est tellement déraisonnable que l'American Coalition of Fair Lumber Imports est divisée sur la question. Les États du nord-ouest du Pacifique appliquent des lois analogues, car ils font face à de graves pénuries de bois d'oeuvre. En fait, tout juste en décembre dernier, un quotidien de Portland, en Oregon, a publié un éditorial dans lequel l'auteur se rangeait du côté du Canada.

Il n'y a pas longtemps, à la Chambre, j'ai interrogé le gouvernement au sujet d'une autre menace que les Etats-Unis ont faite au Canada concernant les exportations de contreplaqué. Le gouvernement m'a répondu de cesser de trembler chaque fois que les Américains nous menacent à propos d'une question commerciale. Tandis que le Congrès menaçait d'adopter un projet de loi composite sur le protectionnisme commercial, le gouvernement canadien tremblait si fort qu'il nous a donné un accord de libre-échange où la seule liberté est celle des Américains de contester et de modifier tous les programmes que possède le Canada.

En dernière analyse, il demeure que nous sommes aux prises avec un accord de libre-échange avec les États-Unis qui devait nous garantir un accès libre et sûr au marché américain. De toute évidence, la situation n'est pas celle qu'on nous avait promise. Le différend sur le bois d'oeuvre ne fait que le confirmer. Lorsque notre gouvernement a donné avis d'annuler le protocole d'entente, il nous a dit qu'il avait des arguments solides. Si c'est le cas, pourquoi n'a-t-il pas réagi plus énergiquement à cette dernière tentative de harcèlement des États-Unis?

Enfin, le moment est venu pour tous les députés de la Chambre de faire preuve de solidarité et de transmettre un message aux Américains. Nous devons leur laisser savoir, en des termes non équivoques, ce que nous pensons exactement de leurs actions. Personne ne veut une guerre commerciale, car personne n'en sort gagnant, mais il est peut-être temps que nous commencions à protéger nos intérêts et à respecter l'esprit de l'Accord de libre-échange de la même manière que le font les Américains. Aujourd'hui, c'est notre industrie du bois d'oeuvre qu'on insulte. Demain, qui sait ce que ce sera?

[*Français*]

**M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts):** Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends part à ce débat ce soir sur, comme l'a si bien mentionné le premier ministre dans son énoncé, sur la façon très peu cavalière avec laquelle les Américains traitent les producteurs de bois canadien. En fin de compte, vous savez, monsieur le Président, que c'est toujours extrêmement inquiétant de voir un pays qui se vante d'être à l'avant-garde du commerce international, qui se vante d'être à l'avant-garde d'éliminer toutes les subventions qui «distorsionnent» les marchés d'exportation, être de ceux qui veulent mettre de l'avant des politiques dites de *Fair-play*, à imposer de façon totalement arbitraire, de façon discriminatoire, un tarif de 14,48 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien.

On doit s'interroger grandement, monsieur le Président, sur la façon avec laquelle les Américains voient leur partenaire commercial tel le Canada dans des situations comme celle-là. C'est extrêmement difficile d'expliquer ce geste, d'autant plus qu'il est de nature protectionniste, qu'il est de nature à renforcer à l'avenir les distorsions sur les marchés d'exportation, sur les marchés mondiaux, qu'il est également un moyen détourné par lequel les Américains ne pratiquent pas un commerce équitable.

• (2200)

L'affaire du bois d'oeuvre canadien, ce n'est pas une histoire qui est vieille d'hier. Les 14,48 p. 100 que les

Américains nous imposent, ce n'est pas la première tentative qu'ils font pour déstabiliser notre économie. Cela a commencé en 1982. On a eu également, en 1986, la MOU et on a aujourd'hui, en 1992, la fameuse surtaxe préliminaire de 14,48 p. 100 qui devrait, selon ce qu'on entend dire, peut-être s'appliquer de façon définitive plus tard au cours de l'année.

En 1986, lorsqu'on a mis en place la MOU, l'entente avec les Américains, les provinces canadiennes avaient partagé avec nous la responsabilité, parce que vous savez, en partant, que la gestion des forêts, la gestion des ressources naturelles est une compétence exclusive aux provinces. Évidemment, le gouvernement fédéral peut, en vertu de la Constitution, établir des traités internationaux, régler des accords internationaux, ce qu'il a fait dans le cas de la MOU, mais avec le consentement des provinces.

Les Américains prétendaient, à l'époque, que nous subventionnions de façon indue l'entreprise, ce qui «distorsionnait» le marché local américain, et nous en avions discuté avec la totalité des provinces canadiennes. Nous en étions arrivés à la conclusion qu'en imposant le tarif de 15 p. 100 que l'on gardait de ce côté-ci de la frontière, que l'on trouvait un juste milieu, parce qu'au départ, les Américains parlaient de 30 p. 100. Nous l'avons ramené à 15 p. 100. Ce que nous avons fait dans chacune des provinces canadiennes, c'est qu'il y a eu des structures mises en place, des modifications importantes, monsieur le Président, dans la façon dont on gérait la ressource naturelle, dans la façon dont on mettait en valeur la forêt. Je pense entre autres au Québec, où on a adopté une nouvelle loi sur la distribution des droits de coupe dans la forêt publique. On a augmenté ce tarif du droit de coupe imposé aux compagnies. On a mis en place des mesures beaucoup plus rigoureuses, ce qui a donné comme effet extrêmement positif, en tenant compte des 15 p. 100 qui nous étaient imposés au départ, une réduction de 15 à 3 p. 100.

Le gouvernement a décidé à un moment donné, monsieur le Président, de mettre fin à cette entente-là parce que ce que nous croyions fermement à l'époque, et ce que nous croyons toujours, qu'il n'y avait plus de distorsion créée par la façon dont le Canada gérait sa forêt et que le libre marché pouvait maintenant faire place à la concurrence, pouvait maintenant faire place à l'entrée de bois canadien sur le marché américain. De toute façon, monsieur le Président, les Américains ne nous font pas une faveur lorsqu'ils achètent le bois canadien, ils sont des demandeurs. Ce n'est pas une faveur de pays voisin, c'est parce qu'on a un bois de qualité et on a un bois qui est en quantité, et l'industrie de la construction américaine a un besoin fondamental qui varie plus ou moins entre 25 et 30 p. 100 au cours des dernières années.

Les Américains disent que l'on crée un préjudice à leur industrie en imposant ce nouveau tarif de 14,48 p. 100. Lorsque l'on regarde les exportations au cours des dernières années, elles ont diminué. Alors, je me pose la question à savoir jusqu'à quel point on peut «distorsionner» le marché local américain, lorsque les importations canadiennes diminuent vers le marché américain. Je pense, monsieur le Président, que c'est un prétexte qui ne tient pas debout, un prétexte qui n'a pas d'allure, un prétexte sur lequel on ne peut conclure qu'à de la petite partisanerie, parce que vous savez que les Américains sont présentement en campagne électorale. À vouloir faire du protectionnisme à outrance, on en arrive à un moment donné, monsieur le Président, à créer des situations qui sont extrêmement paradoxales.

Je pense, bien entendu, à tous ceux et celles qui voudront bien, au cours de la prochaine année, dans le cas des États-Unis, vouloir se construire. En diminuant de façon substantielle les importations du bois d'oeuvre canadien vers les États-Unis, en augmentant par un tarif de 14,48 p. 100 la charge monétaire du produit, il est bien évident que c'est le consommateur qui va payer la facture en bout de ligne. Ce ne sera pas uniquement les consommateurs canadiens ou les travailleurs canadiens, mais ce sera également les consommateurs américains.

Vous savez, monsieur le Président, que l'économie américaine connaît présentement une panne sèche aussi importante que la nôtre, sinon plus importante, en terme de développement économique et en terme de relance économique. Je pense, monsieur le Président, que les Américains ont pris des décisions totalement arbitraires. Je maintiens ma position. Je maintiens également l'énoncé qu'a fait le premier ministre, que ce n'est pas de cette façon que l'on traite avec des alliés, avec des pays amis, que l'on traite avec un pays pour lequel on a signé une Entente de libre-échange, la plus globale qui existe, qui a servi de modèle dans la négociation actuelle du GATT. On ne traite pas de telle façon un allié, monsieur le Président, qui a appuyé les Américains dans plusieurs causes au cours des dernières années. On n'agit pas de cette façon, monsieur le Président, sous prétexte que pour quelques instants, pour quelques mois, on développera, dans un pays voisin, une mesure de protection plus élevée que la norme pour satisfaire des intérêts politiques.

Monsieur le Président, d'autres journées suivront les élections présidentielles; il y aura toujours des gens qui devront travailler avec les autres pays. On est assis, au GATT, avec d'autres pays également, monsieur le Président. Nous savons que si les Américains veulent faire passer la vertu, comme ils s'amusent à vouloir nous l'expliquer au niveau du GATT, on pourra leur remettre sur le nez que lorsqu'on parle de vertu, c'est bien, mais lorsqu'il faut le mettre en pratique, c'est autre chose, surtout dans le cas des Américains alors qu'ils nous imposent une taxe de 14,48 p. 100 qui n'a aucune espèce de valeur.

Je peux vous citer des exemples, car on pourrait nous taxer, nous, du côté canadien, d'être, non pas objectifs à 100 p. 100, mais d'être plutôt partisans. Lorsqu'on regarde une compagnie, par exemple au Québec—et le Québec est grandement touché par cette mesure américaine—donc, lorsqu'on regarde une compagnie et qu'on s'attarde à ce que les Américains ont fait le 6 mars dernier, on peut énoncer le critère à peu près de cette façon-ci pour appliquer la mesure du 14,48: on dit « . . .sont exemptables du droit compensateur toutes les entreprises dont les sources d'approvisionnement en matière ligneuse proviennent en totalité des États-Unis ou des boisés privés du Québec ou encore, proviennent en partie des forêts publiques du Québec, mais selon des quantités telles que les avantages monétaires conférés par de tels achats, selon la méthode américaine de calcul, représentent un montant minimal ou insignifiant et appelé règle *de minimis* dans le jargon commercial international». Cet avantage minimal se situe à 1/2 de 1 p. 100.

Si je prends une entreprise du comté du ministre, M. Blais, pour la période de référence de la présente enquête du Secrétariat du Commerce américain, soit celle du 1er avril 1990 au 31 mars 1991, la structure en volume des approvisionnements en matière ligneuse de la compagnie Malbèque a été la suivante: provenance américaine, 87,2 p. 100, achat de boisés privés du Québec, 9,9 p. 100, achat des forêts publiques du Québec, 2,9 p. 100. Les prétendus avantages monétaires conférés par une telle structure sont de 0,11 p. 100 et bien en deça du 0,50 p. 100 toléré par le Secrétariat du Commerce.

Monsieur le Président, c'est un exemple flagrant pour lequel, nous, du gouvernement, nous, de cette Chambre des communes—et je pense que les trois partis se joignent à cette réflexion importante sur le bois d'oeuvre, sur la façon dont on est traités—c'est pour des raisons comme celles-là, monsieur le Président, que nous allons travailler à défendre le dossier.

Nous sommes présentement devant un panel au GATT. Nous savons que le tribunal binational qui a été mis en place par le Traité de libre-échange entrera en action à partir du moment où les Américains auront arrêté, de façon définitive, leurs droits compensateurs, ce qui devrait normalement se produire vers la fin du mois de mai ou juin et à partir de ce moment-là, monsieur le Président, nous allons nous débattre, nous allons continuer à travailler pour faire en sorte que nos producteurs forestiers du Québec et du Canada aient gain de cause et pour faire en sorte que notre entreprise continue à exporter de façon honnête, selon les règles équitables du commerce international en matière de bois d'oeuvre, vers les États-Unis, un produit de qualité. Cela conservera chez nous nos emplois et permettra à nos familles de pouvoir gagner leur vie honorablement.

[*Traduction*]

**Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam):** Monsieur le Président, nous avons entendu le ministre des Forêts faire l'historique des tarifs imposés sur le bois d'oeuvre. Il a présenté en réalité la chronologie des événements et non une analyse du problème. Au lieu d'un plan clair pour résoudre le problème, il a exposé une succession d'événements.

Ensuite, nous avons entendu du ministre des Sciences et de la Technologie un discours sur l'égalité à la table entre un juge canadien, un juge américain et un tiers indépendant. «Nous sommes donc égaux», a-t-il dit. Nous sommes égaux, il est vrai, mais égaux en vertu de la loi américaine. On n'a pas besoin d'être une tête à Papineau pour comprendre ce que signifie une telle égalité.

Le protocole d'entente sur le bois d'oeuvre a été maintenu dans l'Accord de libre-échange et le ministre a déclaré: «Remercions le ciel pour l'Accord de libre-échange, car il prévoit un mécanisme de règlement des différends.»

• (2210 )

Permettez-moi de rappeler au ministre que Simon Reisman, qui a négocié pour nous l'Accord de libre-échange, n'a jamais réussi à faire accepter à Peter Murphy un ensemble de règles communes pour cet accord commercial. Les règles sont fondées sur des lois américaines et l'interprétation de ces lois par les États-Unis. Le mécanisme de règlement des différends, dont parle le ministre et sur lequel il compte pour protéger nos producteurs de bois d'oeuvre, était un coussin de sécurité pour le Canada en cas de recul, et c'est ce qui est arrivé effectivement.

Dans son livre intitulé *The Quick and The Dead*, Linda McQuaig dit que Simon Reisman a reconnu ce fait:

> . . . s'il avait su au départ que les Américains n'accepteraient pas un ensemble de règles communes, il ne serait pas engagé dans toute cette histoire. «S'ils avaient dit (au début) qu'ils ne l'accepteraient en aucune façon, j'aurais abandonné toute la partie. J'aurais dit au premier ministre de se trouver un autre homme.»

Les Américains ont gagné à la table des négociations et nous nous retrouvons aujourd'hui dans un débat d'urgence sur un nouveau tarif imposé sur le bois d'oeuvre canadien.

Je voudrais remercier mon collègue de Prince George—Bulkley Valley de la persévérance et de l'ardeur qui lui ont permis d'obtenir ce soir ce débat d'urgence. J'ai

été surprise de voir que le ministre des Forêts, qui représente une circonscription de la Colombie-Britannique où le bois d'oeuvre est très important, n'a pas mentionné les répercussions que ce tarif pourrait avoir sur l'industrie forestière assiégée de sa circonscription. Pis encore, il n'a même pas parlé de l'immense fardeau que ce tarif pourrait imposer aux travailleurs de sa circonscription ou aux petites entreprises qui en dépendent.

Je voudrais demander ceci au ministre: Qu'arrivera-il aux travailleurs de Chetwynd et de Dawson Creek? Le protocole d'entente a fait perdre leur emploi à plus de 7 000 travailleurs de l'industrie en Colombie-Britannique avant même l'imposition de ces droits.

Je veux maintenant parler des répercussions de ces droits dans ma circonscription de Mission—Coquitlam. Ces droits de 14,5 p. 100 se traduisent par un montant de 75 $ sur des ventes de 1 000 $. Beaucoup se demandent peut-être ce qu'est le bois d'oeuvre. Il s'agit des 2 sur 4 et du reste du bois qui sert à la construction des maisons.

Certains employeurs de la Colombie-Britannique ont déclaré qu'ils pouvaient absorber jusqu'à un certain point ces droits, mais qu'en est-il des travailleurs? Les porte-parole de l'industrie ont déclaré que, s'ils devaient absorber les coûts supplémentaires, il leur faudrait ralentir leur production. Cela signifie réduire le nombre d'emplois.

Dans ma circonscription, il y a des scieries tout le long de la vallée du Fraser, de Mission jusqu'à Coquitlam. Une seule scierie fonctionne à pleine capacité. Il s'agit de la Hammond Cedar qui n'a pas de compétiteurs parce que le cèdre de la Colombie-Britannique n'a pas d'égal comme bois de construction décoratif. Toutes les autres scieries de ma cisconscription, les scieries White Wood, celles qui produisent du bois d'oeuvre, fonctionnent à la moitié de leur capacité.

Aujourd'hui, lorsque j'ai parlé à Dave Tones, président de la section locale de l'IWA dans ma circonscription, il m'a dit que 40 p. 100 des membres de son syndicat avaient été mis à pied—40 p. 100 des travailleurs avant l'imposition des droits vendredi dernier. Il a déclaré que tous les travailleurs du secteur savaient qui les avait mis dans une telle situation et savaient que, pour redresser leur secteur, il faut réduire les taux d'intérêt, abaisser la valeur du dollar canadien et abolir les tarifs douaniers injustes.

Peter Murphy, négociateur américain de l'Accord de libre-échange, aurait déclaré que le Canada ne réussirait pas à faire abolir ces tarifs avec le mécanisme de règlement des différends. C'est assez intéressant car le bois d'oeuvre canadien ne porte pas préjudice aux États-Unis. L'enquête sur les droits compensateurs, entreprise par le département du Commerce de sa propre initiative, ne cherche pas à déterminer les torts économiques causés par l'importation de produits canadiens, mais à se venger du Canada pour avoir mis fin, légalement, au protocole d'entente sur le bois d'oeuvre.

Les allégations que les importations de bois d'oeuvre canadien nuisent à l'industrie du bois d'oeuvre américain reposent sur cinq mythes principaux. Le premier est que les importations canadiennes augmentent à un moment où la demande américaine fléchit.

En fait, au cours des trois dernières années, le volume des exportations canadiennes aux États-Unis n'a cessé de décliner et a diminué de presque 12 p. 100 entre 1988 et 1990, et de 5 p. 100 de plus cette année.

Le deuxième mythe est que les producteurs américains ont vu leur prix de revient augmenter à cause des importations en provenance du Canada; le coût des billes augmente plus vite que le prix du bois d'oeuvre.

En vérité, ce problème de prix de revient existe dans certaines régions des États-Unis, mais ce n'est pas à cause des importations en provenance du Canada. C'est la conséquence de l'interdiction d'exploiter certaines zones de coupe pour raisons environnementales et de l'exportation de quantités énormes de billes américaines au Japon.

Le troisième mythe est que les prix du bois d'oeuvre américain sont à la baisse. En fait, tant au Canada qu'aux États-Unis, les prix ont augmenté de plus de 8 p. 100 depuis 1988; ils ont presque atteint leur maximum pendant le troisième trimestre de 1991.

Le quatrième mythe est que les soi-disant subventions canadiennes poussent le Canada à la surproduction. En fait, au cours de la dernière décennie, la production canadienne de bois d'oeuvre est demeurée constante par rapport à l'ensemble de la production nord-américaine.

Le cinquième mythe est que le Québec et la Colombie-Britannique démantèleront les mesures de remplacement instaurées en vertu du protocole d'entente sur le bois d'oeuvre, ce qui aura pour effet de réduire l'ensemble des coûts pour l'industrie canadienne. Le fait est que les modifications apportées aux droits de coupe et à la sylviculture ont été effectuées depuis 1986 dans plusieurs provinces canadiennes pour des raisons internes impératives, et qu'elles ont pris force de loi. Il n'y a aucune raison de s'attendre à des changements et il n'y a pas non plus de stimulant économique accru justifiant des mesures de remplacement.

Les travailleurs de l'industrie forestière de Colombie-Britannique se sont seulement vus offrir 0 p. 100 la première année, 0 p. 100 la deuxième année et 85c. sur le taux de base la troisième année d'un accord de trois ans. Ces 85c. représentent 4.9 p. 100 du taux de base la troisième année d'un accord de trois ans.

Cette industrie du secteur privé bat manifestement de l'aile. Voici des travailleurs et des collectivités entières qui sont à bout. Ils comptent sur le ministre et le gouvernement pour les défendre. Mon collègue de Prince Geor-

ge—Buckley Valley a dit que nous devons continuer la lutte au GATT et que nous devons défendre le Canada, l'industrie forestière, les petites localités et les petites entreprises ainsi que les travailleurs de ce secteur. Je suis d'accord avec lui.

Il faut tenir le gouvernement responsable de ce grave problème. Nous continuerons à exercer des pressions sur le gouvernement pour qu'il prenne les bonnes décisions ainsi que les mesures qui s'imposent et qu'il fasse en sorte que cette industrie ne disparaisse pas comme le dronte parce que c'est un gouvernement incompétent et incapable de résoudre les difficultés de cette industrie.

[*Français*]

**M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat d'urgence sur toute cette question de bois d'oeuvre, une question importante, s'il en est, pour beaucoup de travailleurs du Canada, mais évidemment beaucoup aussi du Québec, et particulièrement en Estrie et en Beauce, qui sont les régions d'appartenance, en ce qui me concerne.

Je ne comprends pas, d'ailleurs, que le gouvernement n'ait pas accepté, dès l'instant où la demande lui a été faite, d'accorder ce débat d'urgence sur une question aussi urgente. Il a fallu que l'ensemble des partis d'opposition, le Bloc québécois entre autres, et quelques rares députés du gouvernement s'entendent pour dire au gouvernement: Voyons, cela n'a pas de bon sens, il faut réagir, on a un problème grave, il faut un débat d'urgence! Le gouvernement a résisté, a retardé le débat d'urgence. Aujourd'hui, on l'a. Mais tout cela pour vous dire, monsieur le Président, que cela démontre un peu que le gouvernement Mulroney a rencontré, semble-t-il, les plus hautes autorités et qu'il prétend, quand cela fait son affaire, qu'on est un très grand pays, le Canada faisant partie du Groupe des Sept. Quand cela ne fait pas son affaire, on est un très petit pays, un sur 108, lorsque l'on parle du GATT.

Alors, cela dénote un peu jusqu'à quel point le gouvernement se fout un peu de la situation qu'il cause à des travailleurs. Enfin, on a ce débat d'urgence, un peu tard, mais on l'a aujourd'hui. Un peu tard, cela me fait penser un peu à ce que le ministre d'État à l'Agriculture a dit tout à l'heure: Maintenant, nous allons agir. Bien oui, trop tard! Maintenant, nous allons agir, quand le mal est fait. Et c'est à peu près ce que ce gouvernement-là fait tout le temps: Maintenant, nous allons agir. Bien, il est pas mal tard pour agir, les amis d'en face, pas mal tard!

Ceux qui ont des scieries dans leur comté, vous irez expliquer aux travailleurs qui vont perdre leur emploi comment il se fait que ce gouvernement a agi aussi tard et aussi mal. Ce sont pourtant des milliers d'emplois au Québec qui sont en jeu.



• (2220)

Alors, ce soir, j'ai l'intention de vous dire jusqu'à quel point le gouvernement a agi de façon très cavalière avec les intérêts de ces travailleurs et toute cette question de bois d'oeuvre. Je ne comprends pas cette façon d'agir. Je ne comprends pas pourquoi on a agi de cette façon. Est-ce qu'on avait des intérêts cachés? Est-ce qu'on a quelque chose que l'on veut «dealer» en-dessous, en sacrifiant une industrie qui compte des milliers d'emplois au Québec? Parce que le Québec est plus perdant dans toute cette question de bois d'oeuvre que n'importe quelle autre province. Le Québec aurait pu régler ce problème-là sans l'aide du gouvernement canadien, et il l'aurait fait bien mieux.

Il y a aujourd'hui une usine qui a envoyé un avis de fermeture au ministre du Travail du Québec: 55 emplois. C'est une scierie qui vient de recevoir cet avis de taxe de 14,48 p. 100, et je vais vous en parler. Je peux vous dire aussi que j'ai certaines idées sur ce que le gouvernement canadien devrait faire pour essayer de recoller quelques éléments des pots qu'il a lui-même cassés.

Or, monsieur le Président, cette façon cavalière de traiter le dossier par le gouvernement a évidemment été dénoncée par l'Association des manufacturiers en bois de sciage du Québec. Avant la décision américaine, l'Association avait dit au gouvernement canadien: Ne laissez pas l'entente que nous avons avec les Américains à 3,1 p. 100. Ne faites pas cela, vous faites une erreur grave. Le gouvernement a passé outre. Le Conseil canadien de l'industrie forestière avait dit et demandé au gouvernement: Ne laissez pas tomber cette entente que nous avons avec les Américains à 3,1 p. 100. Cette entente fait notre affaire. Si vous enlevez cela, on va se retrouver avec un grave problème. Et vous connaissez notre ministre des Finances qui a augmenté le Budget de plus du double depuis qu'on est là, alors qu'à son premier discours sur le Budget, il était censé ne plus y avoir de déficit en 1990-1991.

Or, cette même personne-là, ce grand seigneur de Toronto, se moquant éperdument du gouvernement du Québec, se moquant éperdument de l'Association qui représente ces dizaines de scieries au Québec, a décidé unilatéralement de mettre fin à l'entente que nous avions avec les Américains à 3,1 p. 100. Le premier ministre, M. Mulroney, a décidé de le faire unilatéralement. Il a dit, de même que son ministre : Nous avions pris des précautions politiques. Il avait rencontré M. Bush qui ne lui avait pas répondu. Peut-être, comme on dit aujourd'hui dans à peu près tous les journaux américains, qu'il avait cru faire comme M. Bush avait demandé à ses électeurs il y a quelques années, *Read my lips*, puis il n'a pas lu grand chose. Une chose est certaine, c'est que ou bien le président Bush est un menteur, ou bien le premier ministre, M. Mulroney, s'est complètement trompé. Mais il y en a un des deux qui s'est fourvoyé en quelque part, puis

j'ai l'impression qu'il se trouve de ce côté-ci de la frontière, car après que le gouvernement américain a décidé d'imposer ses droits de 14,48 p. 100 sur tout bois d'oeuvre exporté aux États-Unis, le premier ministre du Canada nous dit: Il s'agit de l'oeuvre de petits fonctionnaires. Or, j'apprends du directeur de l'Association québécoise que plus de 65 sénateurs américains avaient signé la pétition de l'organisation américaine concernant le bois d'oeuvre, demandant justement l'imposition de droit compensatoire comme celui qui a été fait.

Or, si 65 sénateurs américains sont des petits fonctionnaires, je me demande quelle conception politique le gouvernement canadien, le premier ministre du Canada a des États-Unis et de notre partenaire commercial. Le gouvernement américain, selon toutes les informations dont nous disposions, était d'accord pour que le droit compensatoire soit fait province par province. Il avait même décidé quel serait le taux pour le gouvernement du Québec, pour la province de Québec, pour les scieries du Québec, pour mes scieries dans mon comté, pour la scierie Paul Vallée Inc., pour la scierie A.D. Bernier, pour la scierie Beau Chêne, toutes qui ont des cinquantaines d'employés. Ce taux était de 3,78 p. 100.

Et la différence entre 3,78 p. 100 et 14,48 p. 100, c'est la survie de nos scieries. Et c'est comme cela dans le comté de Témiscouata, puis c'est comme cela dans le comté de Bellechasse, le ministre qui dit: À partir de maintenant, nous allons agir.

**Une voix:** C'est un petit peu tard.

**M. Gérin:** Chez nous, on aurait des qualificatifs qui sont très près du mot «épais», très près de cela.

Alors, monsieur le Président, le gouvernement du Québec n'a pas été consulté, se plaint de ne pas avoir été consulté, et le gouvernement du Québec avait une entente avec le gouvernement canadien. Alors à qui la faute de ce qui se passe, je vous le demande?

Le problème des scieries au Québec n'est pas le même que le problème des scieries en Colombie-Britannique et il ne doit pas être traité de la même façon. Et lorsque Gordon Ritchie, le négociateur canadien de l'entente sur le bois d'oeuvre entre autres et du GATT, a déclaré aux provinces et aux dirigeants de l'Association québécoise qui lui disaient: Au moins, s'il y a un droit compensatoire, est-ce que ce sera un droit par province plutôt qu'un tarif national? Il a répondu: Ce sera un tarif national car il s'agit de l'unité nationale du pays. Eh bien, l'unité nationale du pays, monsieur le Président, elle vient de coûter 55 emplois chez Paul Vallée Inc., puis l'unité nationale du pays, elle vient de coûter inutilement 50 emplois chez Beau Chêne, puis elle va coûter bientôt une centaine d'emplois chez A.D. Bernier. Cela c'est uniquement dans mon comté, et il y a 75 comtés au Québec.

Monsieur le Président, est-ce que ça vaut la peine pour l'unité nationale, pour quelque chose qui aurait pu être fait autrement, de gaspiller comme cela autant d'emplois, puis de gaspiller une grande partie du développement régional? Eh bien moi je vous dis non. Et je vous dis que lorsque Wilson dit que le Canada est un trop petit pays pour être capable de faire affaires correctement avec les États-Unis, je lui réponds que le pays du Québec aurait été capable de faire énormément mieux.

Et je vais terminer, monsieur le Président, en implorant le ministre d'aller immédiatement dire aux Américains que le Québec a juridiction en matière de forêt, que le Québec est capable de négocier une entente pour sa propre province, que le Québec est d'accord avec le 3,8 p. 100, et immédiatement de rétablir les exemptions pour ceux qui importent leur bois des États-Unis, pour le travailler au Canada et le renvoyer aux États-Unis, et là je parle des scieries frontalières qui longent toute l'Estrie et qui longent la Beauce aussi. Je constate que mon temps de parole est écoulé.

**M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe):** Monsieur le Président, à l'instar de tous les autres collègues qui nous ont précédés, je crois noter que nous partageons tous la même indignation, la même déception sur l'événement dont plusieurs ont partagé l'issue qui est très grave et l'origine qui semble être celle de M. Bush ou à tout le moins de certains partisans. Et, avec tous les collègues, je partage aussi la même indignation. Dans le cadre d'une entente de libre échange, où il y a un partenariat, un échange qui devrait être équitable entre ces deux partenaires, je ne peux concevoir que l'un de ces deux partenaires puisse tirer son profit, et de façon bien souvent peu subtile.

Avec tous les autres collègues, monsieur le Président, avec mon gouvernement, avec le premier ministre et tous ceux qui m'ont précédé, je dis donc ma déception, mon indignation.

Je dois vous dire cependant, pour clarifier les circonstances, que cette décision se situe dans un contexte assez particulier. J'imagine que, comme il en est ainsi dans certains commerces, certaines affaires, il peut se trouver même des co-actionnaires dont l'un peut avoir l'esprit plus ou moins tordu ou un autre peut avoir des intérêts cachés, circonstanciels, par exemple, électoralistes, et qui visent, momentanément peut-être, des objectifs qui ne sont plus celui d'une association, qui ne sont plus celui d'une société, mais qui sont purement personnels. Et je

crois comprendre qu'en certaines circonstances politiques, que d'aucuns peuvent soupçonnner, puisqu'il se passe bien des choses aux États-Unis actuellement, il y a eu donc à mon avis des attitudes, des décisions et des stratégies qui ont mené à cela. Mais ceci n'empêche pas que nous devons être tout à fait en désaccord et de dénoncer tout ce qui s'est fait par les États-Unis sur cette question.

• (2230)

J'aimerais cependant, monsieur le Président, faire un retour en arrière pour rappeler comment tout cela a abouti aujourd'hui. Je voudrais partir du 30 décembre 1986. Les États-Unis et le Canada ont signé, à ce moment-là, un mémorandum d'entente sur le bois d'oeuvre résineux dans lequel le Canada acceptait d'imposer un droit de 15 p. 100 sur ses exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis. Ce droit pouvait être déduit ou éliminé, et j'insiste, si les provinces appliquaient des mesures de remplacement ayant pour effet d'accroître les droits de coupe ou les autres coûts exigés des producteurs de bois d'oeuvre.

Il y a eu donc, en cours de route, deux autres mesures qu'il me serait trop long de rappeler. Ainsi, vers la fin de ce moment, la plus large part des exportations canadiennes de bois d'oeuvre résineux des États-Unis, plus de 92 p. 100, était donc assujettie à un accroissement substantiel des droits de coupe et des impositions connexes lorsque le mémorandum a été dénoncé. Et finalement, le 3 septembre 1991, le Canada a accepté, a exercé le droit que lui conférait d'ailleurs la disposition du mémorandum sur la dénonciation et a donc avisé les États-Unis qu'il mettait fin au mémorandum le 4 octobre 1991.

Avant de prendre cette mesure, le Canada s'est servi du système comptable du gouvernement américain, par surcroît, afin de comparer les coûts forestiers des provinces ainsi que les recettes perçues par les quatre principales provinces canadiennes productrices de bois résineux. Et l'analyse, monsieur le Président, et j'insiste, a démontré que chacune de ces provinces avait tiré des recettes de coupe nettement supérieures à ces coûts forestiers, ce qui laissait donc tout le loisir à notre gouvernement de commettre un geste plus personnel en dehors de ce mémorandum.

Je sais, monsieur le Président, que cette décision américaine cause des effets énormes sur notre industrie. Les deux provinces particulièrement touchées sont la Colombie-Britannique et le Québec. Je partage, avec tous les collègues, non seulement ceux de ces deux provinces, mais je partage avec tous les autres collègues de tout le pays, la même indignation sur les effets et l'impact négatif de telles mesures. Et nous n'en resterons pas là!

À l'instar de mon collègue précédent qui est bien aise d'en parler aujourd'hui en dehors de ce gouvernement, quelques années après où il aurait pu, peut-être, émettre les mêmes commentaires ou appréhensions qu'il citait il y a un instant, issus de certains producteurs, je trouve dommage qu'un représentant du Bloc québécois, quelques années après, vienne dénoncer une politique alors que lui-même était déjà témoin des mesures dont nous avions convenu avec ce partenaire des États-Unis.

Je suis tout à fait d'accord pour constater les dommages que subissent nos entreprises, dont celles de l'Estrie et de la Beauce en particulier que je connais très bien. Pour vous démontrer à quel point je partage cette indignation, je dois souligner ici qu'il y a des mythes que les Américains semblent colporter pour excuser, défendre ou expliquer cette mesure. Il y en a un, monsieur le Président, qui consiste à croire, à prétendre que les importations canadiennes s'accroissent alors que la demande diminue aux États-Unis, ce qui pourrait expliquer, évidemment, la mesure des États-Unis pour bloquer ou diminuer nos exportations chez eux.

Or, il n'en est nullement le cas, au contraire. J'ai ici un tableau qui part de la production et de la consommation américaines du bois d'oeuvre versus les importations. Je vais commencer par la production versus la consommation américaine. En dix ans, monsieur le Président, la production en bois d'oeuvre aux États-Unis, en milliards de pieds/planche—c'est ma mesure—de 24,7, elle a augmenté à 35,8, ce qui veut dire plus 11 p. 100 de production. On peut supposer que la demande était au moins de cela. Qu'est-ce qui en est de cette consommation ou demande américaine? En même temps, en 10 ans, de 32 milliards de pieds/planche, la consommation a augmenté à 45 milliards.

Si vous vous souvenez, monsieur le Président, tout à l'heure, je parlais d'une production strictement interne de 35,8 milliards avec une demande simultanée, intérieure toujours, de 45. Il y avait donc une demande supplémentaire, excédentaire. Il fallait donc que les Américains, en 1990, trouvent un fournisseur. Or, c'est le Canada, et deux provinces en particulier. Voyons maintenant ce que nous avons produit et expédié ou exporté aux États-Unis. Dans ces mêmes 10 années, nous avons augmenté notre production de 0,3 milliards pieds/planche seulement. Si je fais le total, la demande en 1990 était de 45 par rapport à une production de 35, donc un écart de 10, et nous, nous en avons seulement plus 3. Il est donc inadmissible, inexcusable, monsieur le Président, que les Américains passent une mesure aussi draconienne alors qu'elle n'est nullement justifiée.

Là encore, je reviens à mon argument de départ. On peut supposer, monsieur le Président, et je vais terminer là-dessus, que cette décision, que cette mesure américai-

ne n'est pas justifiable parce que, mesurée avec les chiffres et le tableau que je vous citais tout à l'heure, la demande excédentaire sur la production intérieure américaine justifie pleinement l'importation par les Américains du bois d'oeuvre canadien. Et c'est là-dessus que je veux insister pour corriger les erreurs de mon collègue du Bloc qui semblait avoir une toute autre vision qu'il aurait pu évidemment vérifier avec des chiffres qu'il a bien pris soin de ne pas citer, d'ailleurs.

Monsieur le Président, nous reconnaissons tous qu'il y a une erreur de parcours et il nous appartient de la corriger. Et ce gouvernement, notre gouvernement et le premier ministre vont intervenir.

[*Traduction*]

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la possibilité d'ajouter mes commentaires à ce débat.

Comme nous le savons tous, l'industrie forestière est la plus importante au Canada. Elle emploie plus de 8 000 personnes dans tout le pays. Sa contribution au revenu national est de plus de 40 milliards de dollars par an, dont 20 milliards proviennent des ventes à l'étranger et favorisent à notre balance des paiements. Non seulement ça, l'industrie forestière regroupe 8 000 entreprises—petites et grandes—qui doivent leur existence à ses produits.

Depuis que mes collègues et moi participons à ce débat à la Chambre des communes, nous avons défini l'industrie comme se composant de quatre grands secteurs: les pâtes et papiers, le papier de qualité dont nous essayons actuellement d'accroître les ventes, le papier spécial pour la fabrication par exemple des boîtes de carton ondulé, etc., qui sont fabriquées dans des usines spécialisées dans chaque province, enfin le bois d'oeuvre résineux.

L'industrie du bois d'oeuvre est la cause de ce débat très spécial et également très important que nous tenons ce soir au nom de chaque ouvrier de scierie et de chaque scierie, depuis la côte de la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve. Cette industrie est capitale pour l'avenir. Elle est l'artère de notre économie. Si rien ne va plus dans cette industrie, rien ne va plus pour notre économie. Nous devons ce soir nous engager, sans aucun parti pris politique, à faire tout ce que nous pouvons pour assurer la viabilité de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre.

Nous avons entendu réciter au cours de ce débat la liste des facteurs à l'origine de la terrible situation dans laquelle nous nous trouvons à ce stade de l'histoire du Canada. Je ne vais pas commencer à dire ce que nous aurions dû faire et ce que nous n'aurions pas dû faire.

• (2240)

Je dois dire que je suis d'accord avec le ministre pour dire que le problème auquel nous faisons face aujourd'hui n'est pas la conséquence directe de l'accord commercial conclu il y a environ un an et deux mois. Autrefois, nous avions un excellent commerce de bois d'oeuvre avec nos amis des États-Unis, et d'autres pays aussi, je dois dire. Si des différends surgissaient, ils étaient réglés par le GATT et au moyen de négociations entre les pays avec lesquels nous pouvions éprouver des difficultés, surtout les États-Unis.

Tout a très bien marché pendant plus d'une centaine d'années. En cas de différend, nous allions exposer notre cause au GATT, qui entendait notre point de vue et celui des États-Unis avant de rendre une décision que les deux pays acceptaient de respecter.

Avant 1986, il y avait trois différends. Les Américains, vos amis les Américains, prétendaient que notre industrie forestière, à cause de droits de coupe peu élevés, était injustement subventionnée. Ces différends ont été soumis au GATT. Chaque fois, après des dépenses de centaines de milliers de dollars, le GATT a tranché en faveur du Canada: il n'y avait de subventions injustes ni en Colombie-Britannique, ni en Alberta, ni en Ontario, ni dans aucune autre province. Nous avons donc gagné à trois occasions différentes avant 1986.

Que faisons-nous maintenant? Nous avons signé un protocole d'entente avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Cette question nous a préoccupés. Les États-Unis voulaient se présenter devant le GATT pour une quatrième fois parce qu'ils estimaient qu'il y avait une subvention déloyale. Nous avons décidé de ne pas nous battre et de conclure un protocole d'entente. Voilà la situation insensée où nous nous trouvons aujourd'hui en ayant signé un tel document, qui est maintenant inclus dans l'Accord de libre-échange. En l'incluant dans l'Accord de libre-échange, nous avons perdu le merveilleux mécanisme qui nous avait donné raison à trois occasions auparavant, et nous voilà obligés de recourir au mécanisme de règlement des différends prévu à l'article 18 de l'Accord de libre-échange.

Voilà la situation où nous nous trouvons aujourd'hui. Depuis le début de ce débat et depuis deux ans, les députés d'en face ne parlent que de ce que nous avons gagné grâce à l'Accord de libre-échange. Tout ce que cet accord a procuré à l'industrie du bois d'oeuvre, aux scieries et à leurs employés, c'est un mécanisme de règlement des différends, mais il en existait déjà un avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Nous avions en effet réussi à négocier d'excellentes ententes en vertu du GATT, avant l'entrée en vigueur de cet accord.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Nous n'avons rien gagné, et c'est faux de dire que nous avons obtenu un mécanisme de règlement des différends qui était inexistant auparavant. C'est tout à fait faux. Il en existait un très efficace, qui fonctionnait dans l'intérêt de tous les pays.

En faisant mes recherches pour préparer mon intervention de ce soir, j'ai découvert qu'un seul pays dans le monde avait imposé des droits compensateurs au Canada: ce sont les États-Unis d'Amérique—nos bons amis. Dans toute l'histoire du GATT, un seul pays au monde a imposé un droit compensateur au Canada, à savoir les États-Unis d'Amérique.

Nous sommes censés être saisis ici de la situation du secteur du bois d'oeuvre. Or, comme vous le savez, avant la signature du protocole d'entente, les Américains imposaient une surtaxe de 15 p. 100 sur tout le bois canadien exporté aux États-Unis. De leur propre aveu—et on l'a dit maintes fois—, cette taxe de 15 p. 100 était injuste. On a dit qu'elle devait être supprimée. On était disposé à la contester devant le GATT, mais on ne l'a pas fait par suite de la conclusion de l'Accord de libre-échange. Voici qu'on en arrive aujourd'hui—et on comprend comment—à une taxe de 14,48 p. 100.

Je suis très inquiet pour le nord de l'Ontario et l'avenir de toutes les scieries qui s'y trouvent, mais la province qui subit le plus aujourd'hui le contrecoup de cet accord, c'est la Colombie-Britannique. D'après les calculs, le droit de coupe y est de 6,88 p. 100. Le vrai problème, ce sont les billes. Nous avons refusé d'expédier nos matières premières aux États-Unis pour y être transformées avant de nous être réexpédiées. Le différend tourne vraiment autour des billes.

Cela étant dit, je tiens à proposer respectueusement une solution à la Chambre et j'espère qu'on comprendra. Il n'y a qu'une chose que nous puissions faire à l'heure actuelle au Canada pour nous sortir de cette terrible situation. Je tiens à terminer mon allocution sur une note positive. Ce n'est pas la première fois que des événements de ce genre se produisent.

En 1971, lorsque les Américains ont imposé une surtaxe de 10 p. 100 sur toutes les importations canadiennes, le Parlement a adopté ici, sous la direction de Jean-Luc Pepin, une loi intitulée Loi de soutien de l'emploi, en rapport avec la transformation des matières premières. C'est une loi simple qui ne compte que cinq pages.

L'application de la loi relève du ministre de l'Industrie et celle-ci prévoit ce qui arrive lorsque les matières premières sont transformées avant d'être exportées. La loi a pour objet de nous aider à maintenir l'emploi dans l'industrie canadienne lorsque d'autres pays—dans le cas présent, ce sont les États-Unis—imposent des surtaxes temporaires à l'importation ou prennent d'autres mesures ayant des effets analogues qui ont une incidence défavorable sur l'emploi dans l'industrie canadienne.

Je suis d'avis que nous devrions créer une commission, comme le propose la loi. Je voudrais qu'il y ait autant de gens qui se penchent sur ce programme touchant l'industrie du bois de sciage.

Je n'en ai que pour une minute, monsieur le Président. Je voudrais lire le passage suivant: «Sur demande présentée à la commission par un fabricant qui établit que les effectifs de la main-d'oeuvre de son usine devront certainement ou probablement être réduits par des mises à pied pendant une période spécifiée à cause de l'application de mesures prises par d'autres pays relativement aux importations en provenance du Canada [. . .]»

J'exhorte le gouvernement à prendre des mesures immédiates et à invoquer la Loi de soutien de l'emploi.

[*Français*]

**M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue):** Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que je me joins à ce débat d'urgence. Je dois vous dire que ce n'est pas avec beaucoup de joie que je le fais, parce que c'est un débat qui revient au pays pour une troisième fois en une dizaine d'années. Je dois vous dire qu'en cette Chambre, le 21 octobre 1986, j'avais fait une déclaration sur une décision préliminaire des États-Unis d'imposer un droit compensatoire sur les exportations de bois d'oeuvre du Canada.

Alors, l'intervention que je fais aujourd'hui n'est pas nouvelle, puisqu'en 1986, alors que les États-Unis avaient agi de la même façon vis-à-vis nos exportations de bois d'oeuvre, je m'étais levé en cette Chambre pour exprimer l'inquiétude des industries forestières de ma région et des travailleurs. Je disais, à cette époque, le 21 octobre 1986, que cette décision, à l'époque, était injustifiée et inacceptable et que le gouvernement, de concert avec l'industrie, les syndicats et les provinces, se devait d'exprimer clairement son mécontentement et même de menacer de représailles politiques et commerciales les Américains, si ceux-ci ne revenaient pas sur cette décision.

Alors, monsieur le Président, je n'aurais jamais pensé, à l'époque, que six ans plus tard, le 11 mars 1992, qu'il faudrait encore avoir à débattre de ce litige avec nos amis américains.

• (2250)

Monsieur le Président, depuis ces derniers jours, à partir du moment où le département de Commerce américain a imposé cette nouvelle taxe de 14,5 p. 100 sur toutes les exportations en provenance du Canada, le premier ministre, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et le ministre du Commerce extérieur ont réagi avec colère à cette décision des Américains de procéder sournoisement, et de façon inattendue, à cette taxe qui vient heurter de plein fouet une région comme la mienne.

Monsieur le Président, j'aimerais vous dire que si vous êtes un travailleur de l'Abitibi—Témiscamingue qui vivez des ressources naturelles, vous vivez actuellement une période à tout le moins très inquiétante.

Quand je regarde les agriculteurs chez nous et tout le débat qu'ils sont obligés de vivre avec les négociations du GATT et de l'article XI, c'est certain qu'il y a une inquiétude profonde chez les agriculteurs. Ils l'ont fait savoir, ils l'ont fait connaître, et ils savent qu'à ce niveau-là, le gouvernement ne changera pas son orientation, qu'il va continuer de maintenir ses représentations au GATT pour que l'on clarifie enfin l'article XI et que l'on donne, que l'on assure à nos agriculteurs une quiétude d'esprit.

Mais là, on arrive avec une autre tuile qui touche les industries forestières. Et Dieu sait, dans ce contexte de récession économique, qui touche durement les régions éloignées, comme on n'avait pas besoin de cette tuile-là pour nos travailleurs forestiers. Alors, monsieur le Président, je me mets à leur place et je comprends leur inquiétude. Je voudrais les assurer—on l'a dit depuis le début de ce litige au cours des dernières semaines—qu'on ne se laissera pas faire, et que nous sommes certains que nous allons gagner, comme nous l'avons gagné en 1982 et comme nous l'avons gagné par le mémorandum qu'on a signé en 1986. Nous allons encore faire valoir notre point parce que nous savons que nous ne compétitionnons pas de façon déloyale les Américains dans nos exportations de bois d'oeuvre, et nous allons en faire la preuve de façon indélébile.

Le problème, monsieur le Président, c'est qu'il y a toujours un délai, et chaque jour ou chaque semaine qui passe est un jour ou une semaine de trop quand vous vivez de vos exportations, et surtout quand vous êtes une scierie qui employez 15, 20, 25 travailleurs. Les grandes sociétés ont les moyens, même si cela n'est pas facile pour eux autres non plus, d'absorber ce genre de taxes-là, surtout quand on sait qu'au bout de la ligne elle va nous être remboursée parce qu'on va gagner notre point.

La situation est tout à fait différente pour les petites scieries qui vivent et qui vont être appelées à vivre des moments très inquiétants, parce qu'ils vont se demander s'ils ont la capacité financière de réagir à ce geste incompréhensible des Américains. Et à ce niveau-là, monsieur le Président, il faudrait peut-être commencer, parce que le débat de ce soir a maintes fois mis en lumière que c'est la troisième fois depuis 10 ans que l'on refait le même débat. Et malheureusement, semble-t-il, que nos amis américains n'ont pas compris qu'ils n'avaient pas un bon dossier, mais que nous nous avions un bon dossier.

Alors, quelles sont les alternatives, ou que devrions-nous faire pour essayer de mettre fin à ce harcèlement de nos voisins américains qui, on le sait, sont des gens qui, en affaires, sont très durs? Et c'est pour cela qu'on s'est donné des moyens comme le Traité de libre-échange, à tout le moins pour se donner des mécanismes qui font en sorte d'assurer dans le futur, quand on aura des différends ou des litiges aux niveaux commerciaux avec les État-Unis, d'avoir un tribunal en place pour traiter les litiges ou les différends que nous avons.

Mais comment à ce stade-ci pouvons-nous aider nos entreprises et nos travaileurs, surtout ceux qui sont le plus vulnérables? Je pense qu'il y aurait peut-être une façon. Comme vous le savez, monsieur le Président, actuellement on oblige les sociétés et les entreprises à verser un cautionnement de l'ordre de 14,5 p. 100. C'est énorme pour des petites sociétés qui n'en ont pas les capacités.

Alors pourquoi ne pas demander au gouvernement de suivre ce dossier-là de très près, et notamment avec les petites sociétés qui, au Québec, ou comme dans mon comté, n'ont pas les capacités financières d'engager ces sommes d'argent? Pourquoi ne pas demander au gouvernement d'aider à payer le cautionnement de ces sociétés-là, surtout à partir du moment où on est assurés de gagner? À ce moment-là, ce n'est pas un grand risque que le gouvernement prend, mais quelle sécurité ce serait pour les PME qui n'ont pas les moyens de payer ce cautionnement-là! Alors, le gouvernement, par le biais du ministère des Finances, pourrait aider ces entreprises.

Monsieur le Président, je pense qu'on l'a déjà dit, mais le répéter c'est important, il n'y a pas de gagnant dans cette guerre-là. Chez nous, ce sont des emplois qui sont en cause, ce sont des industries qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts qui sont touchées, mais de l'autre côté, au niveau des Américains, ceux qui sont touchés, ce sont les consommateurs américains. Ce sont eux qui devront assumer, en bout de ligne, cette taxe de 14,5 p. 100. À cet égard, je me demande, monsieur le Président, si notre gouvernement ne devrait pas faire un vaste travail de lobbying et de publicité vis-à-vis les groupes de consommateurs américains, envoyer des délégations et se payer de pleines pages, s'il le faut, dans le *New York Time* pour avertir les consommateurs américains qu'ils sont, en fin de compte, pris en otage avec cette taxe-là. Je pense qu'il y aurait aussi à travailler au niveau du gouvernement dans cette publicité, dans ce marketing à faire au niveau américain, pour prévenir les consommateurs américains qu'au bout de la ligne, ce sont eux les perdants. On devrait leur faire comprendre, et d'ailleurs, ils le savent, que la qualité du bois canadien est de qualité supérieure. C'est pour cela que notre bois est désiré et qu'on a un bon dossier, monsieur le Président.

Alors, j'inviterais le gouvernement à regarder ces possibilités-là, d'aider les petites entreprises au niveau du financement pour les cautionnements et à inonder aussi nos amis américains de publicité très tapageuse qui alerterait les consommateurs. Mais, monsieur le Président, j'estime qu'étant donné que le constat qui a été fait est préliminaire, on ne doit pas abandonner, mais on doit continuer de faire comme on l'a fait au cours des derniers jours par la voix du premier ministre et par la voix des ministres concernés, d'exprimer notre insatisfaction, notre amertume et notre colère vis-à-vis des Américains pour obtenir qu'ils cessent immédiatement cette enquête-là et ne pas traîner cela jusqu'au mois de juillet pour que les quatre processus aient été faits.

Je pense qu'il y a moyen de les faire revenir sur cette décision et c'est à nous tous, parlementaires ici, comme aux entreprises et aux provinces touchées, de faire savoir aux États-Unis qu'ils agissent mal, qu'il n'en va ni de leur intérêt, ni du nôtre, et qu'ils devraient revoir cette décision-là qu'ils ont malheureusement prise sans savoir exactement ce dont il s'agissait, mais qu'ils le faisaient de façon irresponsable.

Alors, monsieur le Président, je suis certain que le temps nous donnera raison comme cela s'est produit en 1982 de même qu'en 1986. Comme je l'ai dit plus tôt, le temps qui passe, c'est une journée de trop, c'est une semaine de trop pour nos travailleurs. Donc, je demanderais au gouvernement de continuer à faire des pressions auprès du gouvernement américain, auprès du département du Commerce américain pour qu'ils cessent immédiatement ce harcèlement tout à fait inutile.

[*Traduction*]

**M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke):** Monsieur le Président, la question dont nous sommes saisis ce soir revêt une très grande importance pour plusieurs de nos petites collectivités et de nos plus grandes.

À la suite de la décision prise par le Canada, le 4 octobre 1991, de supprimer la taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre vendu aux États-Unis, conformément au protocole d'entente, le département américain du Commerce a immédiatement procédé à une enquête sur les droits compensateurs.

Cela a abouti à l'imposition par les Américains de droits de 14,48 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien exporté aux États-Unis. De plus, le département américain du Commerce a exigé que tous les exportateurs canadiens, à l'exception de ceux des quatre provinces de l'Atlantique, commencent à déposer une garantie à l'égard de leurs livraisons aux États-Unis. Les Américains parlent d'une politique de «bon voisinage».

À maintes reprises au cours du débat à la Chambre sur l'Accord de libre-échange, le gouvernement conservateur a promis aux Canadiens que cet accord leur garantirait un accès sûr au marché américain.

Voyons ce qu'il en est. Les producteurs de porc, les producteurs d'acier—la semaine dernière, c'étaient les voitures Honda—et maintenant les producteurs de bois d'oeuvre canadiens sont victimes de harcèlement. Il est évident que nous n'avons pas d'accès sûr au marché américain.

Nous avons aussi parlé des droits non tarifaires que les Américains viennent soudainement d'imposer à leur frontière sur les produits canadiens entrant aux États-Unis.

Voici le cas d'une autre entreprise de ma circonscription, Eddy Match de Pembroke. Ses produits ont été arrêtés à la frontière parce qu'ils ne portaient pas la mention «Fabriqué au Canada» au bon endroit.

• (2300)

Cela touche de nombreux secteurs au Canada. C'est la troisième fois que les Américains décident d'imposer un droit compensateur contre le bois d'oeuvre canadien, et

c'est également la troisième méthode utilisée en une décennie afin de harceler nos exportations de bois d'oeuvre. Nous étions beaucoup mieux placés lorsque nous pouvions compter sur le GATT, car au moins, il était possible de s'adresser au GATT pour obtenir une décision.

Le gouvernement Mulroney n'aurait jamais dû signer le protocole d'entente en 1986. Nos vis-à-vis n'ont même pas attendu qu'une décision soit prise. Ils se sont empressés de signer le protocole d'entente. On nous avait donné gain de cause dans le cas du bois d'oeuvre auparavant, et la même chose se serait probablement, et même sans aucun doute, produite.

Le gouvernement fédéral voulait éviter toute mesure pouvant remettre en question les négociations sur le libre-échange. Il a vendu l'âme du Canada afin d'obtenir un accord de libre-échange. Nos vis-à-vis ont déclaré que nous allions pouvoir obtenir un merveilleux accès aux marchés américains et que cette entente serait la plus belle chose qu'on ait jamais vue depuis l'invention du pain tranché.

Voyez la situation dans laquelle nous sommes à l'heure actuelle. Voyez combien d'entreprises vont s'établir aux États-Unis. Notre pays doit se tenir debout et faire front commun.

Nous ne pouvons être harcelés chaque fois que les Américains sont en campagne électorale. Je tiens à leur dire que s'ils n'ont rien de plus original à offrir durant une campagne électorale sous la forme de politiques, alors en tant que plus importante démocratie du monde, il est temps qu'ils fassent un examen de conscience au lieu de s'en prendre à leurs voisins immédiats comme ils le font maintenant.

Même si les libéraux, dans le secteur forestier, ont réclamé pendant un certain nombre d'années l'abrogation du protocole d'entente sur le bois d'oeuvre, qui n'aurait jamais dû être signé par le gouvernement, le moment n'aurait pu être plus mal choisi, étant donné que nous sommes en pleine période d'élection présidentielle.

Nous souhaitions que ce protocole d'entente soit annulé dès son entrée en vigueur au début de 1987. Or, le gouvernement a attendu jusqu'à cette année, une année électorale, et il est alors victime de la politique intérieure des États-Unis. Ce n'était pas le bon moment.

Le département du Commerce des États-Unis ne peut absolument pas justifier cette décision qui a des motifs politiques et va tout à fait à l'encontre de l'esprit de l'Accord de libre-échange. D'aucuns affirment que nous ne devrions pas parler de l'esprit de cet accord ni des problèmes l'entourant. Pourquoi pas? C'est là la réalité, et il faut se pencher là-dessus.

En réponse à cette décision injuste, Derek Burney, ambassadeur du Canada aux États-Unis, a accusé les fonctionnaires américains d'avoir tenté de falsifier les faits pour obtenir des résultats réglés d'avance.

Le premier ministre lui-même a fait une sortie contre les États-Unis, et a dit ensuite qu'il s'adressait à des fonctionnaires subalternes et non au Président. Allons donc! Qui dirige les États Unis?

Cela devient vraiment ridicule. Nous voilà dans une situation grave dans nos négociations et dans nos relations commerciales avec les États-Unis, et nous faisons des reproches aux fonctionnaires subalternes.

Vendredi dernier encore, la Stone Consolidated, dont le siège social est à Chicago, a annoncé la fermeture de sa scierie de Braeside, dans ma circonscription dans l'Outaouais. Ironiquement, quand a-t-on annoncé cette fermeture? À 15 heures, vendredi après-midi.

Quand les Américains ont-ils annoncé leurs droits de 14,48 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien? À midi. Je suis perplexe. J'aimerais bien savoir qui sait ce qui se passe chez nous à l'avance? Le département du Commerce des États-Unis a fait cette annonce et mis à pied 140 travailleurs, mais ce n'est qu'un aspect de la question.

Les députés du nord de l'Ontario ont pris la parole ici ce soir. Je sais ce qu'ils ressentent. J'ai parcouru le nord de l'Ontario avec eux. J'ai vu ces villes construites autour d'une industrie.

Dans ma propre circonscription, j'ai vu dans un village de 1 200 ou de 1 400 habitants le nombre d'assistés sociaux augmenter de 2 000 p. 100 en une année. Pourquoi? Parce que l'économie de cette collectivité reposait sur le bois d'oeuvre. Quand la scierie a fermé ses portes, la collectivité s'est retrouvée en chômage. En conséquence, au bout d'un certain temps, ils n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage. À qui s'adressent-ils alors? Ils vont demander une aide sociale aux municipalités.

Le problème dans nos relations commerciales avec les États-Unis, dont nous sommes saisis ce soir, n'affecte pas seulement le gouvernement fédéral, mais bien d'autres gouvernements dans le pays. Il affecte les provinces parce qu'elles doivent veiller aux intérêts des municipalités. Le problème du chômage au sein de l'industrie forestière à travers le pays retombe sur les municipalités et ultimement sur les contribuables. C'est injuste. Cela prouve à quel point des mesures irréfléchies peuvent perturber la vie de dizaines et de centaines de milliers de Canadiens.

Que ce soit à Barrys Bay, à Wilno, à Madawaska, à Cumbermere, à Golden Lake, à Killaloe, à Braeside et à Calabogie, toutes les petites collectivités de ma circonscription sont touchées par ce problème. Les gens sont prêts s'il le faut à parcourir des milles pour essayer de trouver un emploi. Ce sont des travailleurs. Quand ils sont au chômage, il n'ont guère d'endroit où aller. La situation est grave.

On ne peut sous-estimer la contribution de l'industrie forestière à l'économie. Cette industrie emploie, directement ou indirectement, près d'un million de Canadiens. Par exemple, en 1989, elle assurait 348 000 emplois directs et 540 000 emplois indirects, soit grosso modo 1 sur 14. Je pourrai vous citer d'autres statistiques, mais c'est inutile.

Trois facteurs clés ont nui à l'industrie forestière. Il y a la taxe à l'exportation de 15 p. 100 qui a été imposée aux termes du protocole d'entente à la fin de 1986 et la valeur élevée du dollar canadien. Il y a un autre facteur qui lui a vraiment fait du tort, c'est la contribution de M. Crow de la Banque du Canada, la politique de l'argent cher. L'effet combiné de ces événements et de ces facteurs a eu des conséquences désastreuses sur les emplois et l'économie de localités dans tout le Canada et a mis fin, dans une certaine mesure, à un mode de vie très productif du moins provisoirement. Nous étions dans une meilleure situation quand nous travaillons avec le GATT.

Je veux conclure en disant ceci. Nous parlons du groupe spécial de règlement des différends aux termes de l'Accord de libre-échange. Ce groupe prendra sa décision en se fondant sur la loi américaine. Il s'agira de la manière dont on interprétera cette loi américaine. Si on ne l'interprète pas bien, alors le Congrès américain pourra simplement modifier cette loi et nous attaquer à nouveau. Nous étions dans une bien meilleure situation avec le GATT pour des décisions comme celle-ci.

À mon avis, il est temps que les États-Unis, la plus grande démocratie du monde, commence à faire preuve de compassion à l'égard de ses voisins. S'ils ne peuvent avoir d'élections présidentielles sans que cela soit aux frais de la collectivité internationale, alors il est temps pour eux de commencer à faire preuve d'un peu d'originalité.

**M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur le Président, j'ai trouvé très intéressant d'écouter ce soir mes collègues de partout au Canada parler du fond du coeur des gens qu'ils représentent, des entreprises qui se trouvent dans leur circonscription et des répercussions de ce problème.

La majorité des Canadiens se rendent sûrement compte que l'industrie du bois d'oeuvre revêt une importance capitale pour nous tous, car il s'agit vraiment de l'industrie la plus importante du pays. C'est pour cette raison que je me suis joint à un certain nombre d'autres députés pour demander au leader à la Chambre de consulter les représentants des autres partis dans l'espoir que nous puissions nous entendre pour tenir un débat comme celui de ce soir. Je suis donc très heureux, monsieur le Président, d'y participer.

Pourquoi cette question revêt-elle un tel intérêt pour moi? Pour deux raisons. Cela tient à ma province, la Colombie-Britannique, et à ma circonscription de Cariboo—Chilcotin. Tout le monde sait, que 75 p. 100 du bois d'oeuvre qui est expédié aux États-Unis et qui fait l'objet de ce différend, provient de la Colombie-Britannique.

• (2310)

La plupart des gens pensent que le bois qui vient de la Colombie-Britannique provient des arbres gigantesques qu'on voit sur l'île de Vancouver ou le long de la côte de la province. C'est loin d'être vrai. En fait, plus de 80 p. 100 du bois d'oeuvre exporté de la Colombie-Britannique vient de l'intérieur et du nord de la province. En fait, ma circonscription, une des 295 circonscriptions du pays, produit à elle seule plus de 10 p. 100 du bois d'oeuvre exporté aux États-Unis.

C'est donc une question qui revêt une extrême importance pour ma province et pour ma circonscription. Beaucoup de mes électeurs travaillent dans les scieries, et l'économie des localités où ils vivent dépend des scieries. Ils ont eu beaucoup de souci à ce sujet ces derniers temps. Ce différend commercial qui persiste a des répercussions dévastatrices sur eux, et il faut le résoudre.

Il y a une autre raison pour laquelle je m'intéresse autant à cette question. À ma connaissance, je suis le seul député à avoir assisté à la majeure partie de cette saga de l'intérieur même de l'industrie forestière. Je travaillais alors comme administrateur dans une entreprise. J'ai suivi l'évolution du différend en 1982 et je m'en suis inquiété, mais le groupe américain a établi que nous n'abusions pas du système. Nous ne versions pas de subventions, et ce différend est passé à l'histoire.

Comme plusieurs l'ont dit aujourd'hui, je faisais aussi partie du conseil d'administration de l'association lorsque nous avons fait face à ce terrible problème en 1986. Nous savions que nous avions raison et que nous devions obtenir gain de cause. Nous ne versions pas de subventions. Le Canada ne subventionne pas son industrie forestière. Nous étions aux prises avec un dilemme, le même que celui auquel les provinces et le gouvernement fédéral ont

fait face. Nous avons réalisé que le tribunal aux États-Unis ne serait qu'une parodie de la justice et que, politiquement, nous ne pouvions gagner. Nous devions choisir entre négocier un protocole d'entente comme celui que nous avons négocié ou être vraisemblablement déboutés. Malheureusement, l'industrie, les provinces et le gouvernement canadien ont dû accepter, avec beaucoup de regret, le protocole.

Depuis 1988, avec d'autres députés et certains de mes collègues qui, comme moi, font partie du comité des forêts, j'ai exercé d'énormes pressions pour que le problème du protocole soit résolu, et nous avons observé les différentes compensations qui ont été imposées dans diverses régions du pays. Évidemment, l'industrie fonctionne différemment selon les régions.

Lundi dernier, lorsque je suis rentré à la Chambre, en colère je l'avoue, j'ai essayé d'exprimer l'indignation que ressentent mes électeurs et tous les Canadiens. J'ai dit alors que la décision n'avait pas grand-chose à voir avec les faits et la réalité et qu'elle était plutôt fondée sur la politique, sur l'avidité ainsi que sur l'hypocrisie de quelques grands producteurs américains de bois d'oeuvre, et c'est un point de vue que je maintiens toujours.

Je ne vais pas essayer d'étayer toutes les données. Des tonnes de renseignements ont été communiqués aux États-Unis ces derniers mois, mais tout le monde au Canada sait bien que l'industrie ne reçoit pas de subventions. Si c'était le cas, cet avantage aurait été largement compensé depuis 1986. En fait, l'un des plus hauts fonctionnaires du département américain du Commerce a déclaré il y a tout juste un an que, si nous abusions de la situation en 1986, il y avait largement assez de mécanismes pour compenser, de sorte que nous n'en abusions plus, pour peu que nous l'ayons jamais fait.

Je voudrais citer un document qui m'a mis en furie. Je ne vais pas le lire en entier, évidemment, mais c'est un document de la coalition américaine pour ce qu'on appelle l'équité dans les importations de bois.

Le document parle des coûts de construction des maisons. Les auteurs sont conscients que c'est le consommateur américain qui, en fin de compte, paie une grosse partie du prix, et ils traitent de la question en ces termes: «En fait, ce ne sera pas 1 000 $ ou plus, comme cela a été dit, mais probablement quelque chose comme 200 $ ou 300 $.» Évidemment, ils avouent que les coûts augmenteront d'au moins 200 $ ou 300 $.

Mais ils ne disent pas que, si on ne va pas jusqu'à 1 000 $, ce sont les gens de chez moi et de toutes les autres localités représentées à la Chambre ce soir qui vont subir les conséquences. Quelqu'un doit payer, soit le consommateur américain, soit les gens de chez nous.

Cette coalition américaine affirme en outre que c'est un bien petit prix à payer et que c'est une solution de rechange valable à la grave menace que posent les importations canadiennes pour les 15 000 emplois américains qui dépendent de l'industrie du bois d'oeuvre, emplois créés à l'époque où les mesures de compensation prévues par le protocole d'entente étaient encore en vigueur. Cette déclaration révèle à quel point les États-Unis ont profité des avantages du protocole d'entente. Tandis que nous perdions des emplois au Canada, ils en gagnaient 15 000.

La coalition se plaint que ces emplois sont de nouveau en danger. Pourtant, toutes les mesures prévues en vertu du protocole d'entente sont encore en vigueur et le resteront. Elles auraient plutôt tendance à prendre de l'importance plutôt que d'en perdre.

La coalition affirme encore que le fait d'importer du bois d'oeuvre tout en créant du chômage ne fera rien pour arranger la récession qui sévit aux États-Unis. Ce que cela nous dit, finalement, c'est que les Américains sont prêts à s'en sortir à nos dépens. La coalition ne présente pas une perception juste des faits. Elle les arrange à l'avantage de certaines grandes industries américaines. On n'endurera pas cela au Canada, et je suis sûr que même aux États-Unis, ce ne sera pas toléré bien longtemps.

Je conclus en affirmant que nous allons gagner. Comme je le disais, la décision m'a rendu malade en 1986. Nous aurions gagné à cette époque si nous avions eu le mécanisme de règlement des différends prévu par l'Accord de libre-échange.

Au cours des derniers jours, j'ai entendu beaucoup de gens dire que ce mécanisme n'était pas suffisant. J'ai travaillé dans l'industrie forestière et je puis vous assurer que la plupart des dirigeants de l'industrie et moi, lorsque nous avons su quels étaient les termes de l'Accord de libre-échange, avons tout de suite reconnu que c'est la meilleure protection que nous ayons jamais eue contre les Américains qui voudraient abuser de nous.

Je trouve dommage que les États-Unis s'en soient pris à nous, le Canada, leur plus proche voisin, leur meilleur allié et leur meilleur ami dans le monde entier. Ils ont tout de même choisi de le faire, et nous ne sommes pas près de l'oublier au Canada.

[*Français*]

**M. Bélair:** Monsieur le Président, vu l'heure tardive, je crois que si vous le demandiez, la Chambre vous accorderait son consentement unanime afin de libérer les pages.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

[*Traduction*]

**M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan):** Monsieur le Président, contrairement à ce qu'ont dit plusieurs orateurs jusqu'à maintenant, ce n'est pas un débat que nous tenons ici ce soir, mais bien une discussion très importante.

Nous parlons d'un problème grave pour le Canada en général et pour la Colombie-Britannique en particulier.

Dans les dix dernières années tout au plus et peut-être même en un peu moins de temps que cela, quelque 40 p. 100 des 30 000 membres de l'IWA travaillant dans les forêts et les scieries de la Colombie-Britannique ont perdu leur emploi.

• (2320)

Et cela, en partie à cause du virage technologique et en partie à cause de l'affaiblissement des marchés que nous connaissons à l'heure actuelle. Qui sait quand cela va s'arrêter?

Nous n'avons nul besoin de ce différend sur le protocole d'entente à l'heure actuelle. Nous pourrions nous passer de ce différend avec les Américains concernant la vente de notre bois aux États-Unis. Je me rappelle que, il y a eu de cela un an l'été dernier, j'ai participé à un exposé sur l'industrie touristique, à Ladysmith, dans ma circonscription. La représentante du ministère du Tourisme avait alors déclaré que le tourisme était en train de prendre une telle expansion qu'il deviendrait un jour l'activité économique la plus importante de la Colombie-Britannique. Lorsque vint mon tour de prendre la parole, j'ai dit espérer que ce jour ne viendrait jamais. En effet, si l'industrie forestière vient à tomber si bas qu'elle perde sa primauté en Colombie-Britannique, nous serons vraiment dans le pétrin.

Cela vaut aussi pour tout le Canada. Le bois est de loin notre principal générateur de devises étrangères. Les céréales et les oléagineux suivent loin derrière. Nous devons continuer à produire du bois et des produits de la forêt si nous, Canadiens, voulons garder notre niveau de vie et maintenir le niveau d'activité économique de notre magnifique pays.

Plusieurs différends sont survenus jusqu'à maintenant, et le gouvernement s'en remet totalement aux groupes spéciaux de règlement des différends, tellement il est sûr de gagner sa cause.

Je dois vous rappeler que le premier différend avait trait aux pêches de la côte ouest. Bien sûr, nous étions confiants dans ce cas-là aussi. Nous savions que nous étions dans notre droit. Nous savions que nous devions avoir la maîtrise de cette ressource pour pouvoir l'exploiter correctement.

Nous n'avons pas gagné. Nous avons perdu en partie. Nous avons perdu notre droit de regard sur 20 p. 100 du poisson. Voici ce que le représentant du département américain du Commerce a répondu: «Ça va pour le moment, mais nous ne serons pas tranquilles tant que nous n'aurons pas supprimé ces restrictions afin d'avoir accès à tout le poisson capturé en Colombie-Britannique». Il leur importe peu que nous ménagions cette ressource.

Il leur importe peu que nous la gérions et que nous y investissions. Ils veulent avoir accès à notre poisson pour le transformer. Ils veulent les emplois dans le secteur de la transformation. Ce sont les représentants de l'industrie de la transformation qui ont eux-mêmes fait valoir cet argument, tant à Ottawa qu'en Colombie-Britannique. Ils savent ce qui va se produire. Ils savent que les Américains veulent ces emplois pour eux.

Au cours du débat sur l'Accord de libre-échange, avant qu'il n'ait force de loi au Canada et aux États-Unis, on faisait valoir que le problème, l'enjeu, c'était l'énorme déséquilibre commercial entre le Canada et les États-Unis. Ces derniers voulaient corriger cette situation, à leur avantage bien entendu. Ils voulaient accroître nos importations et réduire nos exportations. Pour cela, ils devaient faire en sorte que nous ne soyons plus que jamais des coupeurs de bois et des porteurs d'eau. Qu'on leur laisse tout faire, et ils vont renvoyer les produits finis au Canada.

Je crains que ce ne soit ce que les Américains ont derrière la tête à propos de notre bois d'oeuvre, car ils ont bien dit que ce qui les agaçait, c'était que nous contrôlions l'exportation des billes de bois. Ils le font eux aussi, mais ça ne change rien à l'affaire. Ce qu'ils font, c'est parfait. Mais quand c'est nous qui le faisons, ça ne va plus, car cela ne leur permet pas d'avoir accès à nos matières premières autant qu'ils le souhaiteraient. Cela ne leur donne pas le droit de gérer nos forêts comme ils

l'entendent, tout comme ils veulent s'occuper du poisson le plus avantageusement possible pour eux.

Je crains que ce ne soit ce qui nous guette. Si rien ne change, les Américains gagneront encore cette bataille pour la main-mise sur notre souveraineté. Ils nous dicteront la façon dont nous devons gérer nos forêts.

Le gouvernement a une responsabilité à assumer, et je sais qu'il va défendre nos intérêts. Il ne cesse de nous dire qu'il va le faire. En ce qui concerne les différends jusqu'à maintenant, nous avons perdu dans le cas du saumon de la côte ouest, ainsi que du homard de la côte est, et nous avons remporté une victoire temporaire en ce qui concerne le porc. Les représentants commerciaux américains nous disent sans cesse que la bataille n'est pas terminée, car ils n'ont pas encore gagné. Ce n'est pas terminé tant qu'ils n'ont pas remporté la victoire. C'est là leur attitude.

La question de la bière n'est pas tout à fait réglée, mais jusqu'à maintenant, les Américains sont gagnants comme dans le cas des automobiles Honda d'ailleurs. Il en va de même pour ce qui est du magnésium et de l'aluminium, ainsi que de l'acier. Ils finissent toujours par gagner. Ils n'ont perdu qu'une seule fois et, je le répète, ils considèrent que ce n'est là que partie remise et que, en fin de compte, ils finiront par avoir gain de cause. Ainsi, ils sont bien décidés à gagner dans tous ces cas. Il n'y a pas de doute à ce sujet.

Dans un avenir pas si lointain, les Américains vont venir nous voir pour nous acheter notre bois d'oeuvre. Cette récession ou dépression va prendre fin. Les choses vont s'améliorer. Les Américains vont vouloir bâtir davantage de maisons, mais ils ne peuvent produire assez de bois d'oeuvre pour répondre à la demande. Ils vont donc avoir besoin d'une partie du nôtre.

Entre-temps, nous détruisons nos forêts et, dans certains cas, des arbres de valeur afin d'exporter notre bois non pas en réalisant des profits, mais pour minimiser les pertes. Aucune des entreprises de la Colombie-Britannique, aucune des grandes sociétés au moins, ne réalise des profits à l'heure actuelle. Elles essaient simplement de récupérer une partie de leurs frais fixes, pour pouvoir continuer à fonctionner en attendant, elles l'espèrent, un revirement de la situation.

Bien des choses restent à faire. On doit encore mener à bien un énorme programme de reboisement en Colombie-Britannique. Il y a beaucoup de travaux qui pourraient être effectués afin d'améliorer la productivité de nos forêts dans toute la Colombie-Britannique et, selon moi, dans toutes les régions du pays. Dans son budget présenté il y a une quinzaine de jours, le gouvernement a décidé de renoncer à percevoir quelque 1,5 milliard de dollars d'impôts. Cette mesure fiscale ne va pas vraiment aider personne. Il s'agit de réduire l'impôt sur le revenu perçu à raison d'un demi-milliard de dollars la première année et de 1,2 milliard de dollars la seconde. Cela ne met pas beaucoup d'argent dans les poches de ceux d'entre nous qui dépensent l'argent. Nous ne verrons pas la différence. Le gouvernement donne de l'argent aux industries de fabrication et de transformation qui sont assez rentables pour payer des impôts. Celles qui ne réalisent pas de profits ne reçoivent aucune aide, puisque cette aide est destinée uniquement à celles qui paient des impôts.

Si tout ce montant de 1,5 milliard de dollars auquel le gouvernement a renoncé en un an ainsi que les économies réalisées grâce aux réductions des dépenses de la Défense nationale étaient affectés à un projet pour reconstituer la forêt et accroître sa productivité partout au Canada, en faisant appel à tous ces travailleurs qui sont sans emploi et à ces entreprises qui sont actuellement victimes de leur administration, nous pourrions reconstituer nos forêts. Alors, lorsque le marché retrouverait de la vigueur, lorsque la demande reprendrait et que les prix justifieraient la coupe de ces arbres, la production de ce bois d'oeuvre et son expédition, nous pourrions en tirer un bien meilleur avantage que nous ne le faisons à l'heure actuelle.

Pour cela, il faut de la planification. Il faut un gouvernement qui ait confiance dans l'avenir du Canada, dans ses travailleurs et dans son industrie. C'est possible; l'argent est disponible. Nous n'avons pas à le rendre à des gens qui ne remarqueront pas la différence. Nous pourrions l'utiliser à des fins utiles, comme je l'ai dit, c'est-à-dire pour reconstituer la ressource naturelle renouvelable qui est la plus précieuse au Canada, après sa population.

Il faut de la planification, de la détermination et du coeur au ventre. Malheureusement, ce gouvernement ne me paraît pas avoir assez de tout cela pour accomplir le genre de travail qu'il faut pour venir en aide à nos

travailleurs forestiers et pour sauver l'industrie forestière même.

[*Français*]

**M. Guy Saint-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, l'Abitibi-Témiscamingue. . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Saint-Julien:** J'apprécie les applaudissements de nos amis, les forestiers canadiens.

Monsieur le Président, l'Abitibi-Témiscamingue est une des plus grandes régions forestières au Québec et au Canada. Suite à la disgracieuse décision des Américains prise contre les travailleurs forestiers canadiens, ce soir, pour les intervenants économiques de l'Abitibi-Témiscamingue et nos travailleurs québécois, j'aimerais expliquer le système de gestion forestière des États-Unis.

Les Québécois connaissent le système au Québec amplement, mais il y en a plusieurs qui ne connaissent pas le système américain. Les systèmes de gestion forestière du Canada et des États-Unis peuvent différer, mais ils ont les mêmes objectifs: tirer des recettes des terres forestières publiques; encourager le développement stable et non spéculatif des ressources forestières et des investissements dans les infrastructures; et élaborer des pratiques viables et écologiquement rationnelles qui préservent l'utilisation multiforme des forêts par les générations futures. Les deux systèmes visent à réaliser ces objectifs. Mais le système canadien a évité nombre des problèmes rencontrés aux États-Unis.

• (2330)

Le Canada aide à combler les besoins des États-Unis. Dans les 40 dernières années, les États-Unis ont consommé plus de bois d'oeuvre qu'ils n'en ont produit. Les forêts américaines ne peuvent tout simplement combler la demande intérieure actuelle et future. Les constructeurs d'habitations et les autres utilisateurs américains de produits de bois d'oeuvre considèrent le Canada comme une deuxième source d'approvisionnement. Le Canada maintient depuis longtemps sa part du marché américain. Comme les États-Unis ont besoin d'importer du bois d'oeuvre résineux, le Canada a réussi à maintenir relativement constante sa part du marché américain. Cette part oscille autour des 30 p. 100 depuis 10 ans.

Monsieur le Président, les recettes américaines tirées des ventes de bois d'oeuvre n'excèdent pas les coûts. Les recettes tirées des ventes de bois d'oeuvre récolté sur la plupart des forêts nationales américaines sont inférieures aux coûts d'administration de chacune de ces forêts. Une étude menée à la demande d'un sous-comité de la Chambre des représentants a conclu que le programme de vente du bois géré par le *Forest Service* aux États-Unis a gaspillé plus de 5,6 milliards de dollars américains dans les 10 dernières années, surtout en raison de sa bureaucratie lourde et onéreuse.

L'étude a aussi conclu que si l'on utilise le système comptable du *Forest Service*, seulement 18 des 120 forêts publiques américaines ont couvert leurs coûts en 1990. Dans le cas des 102 autres forêts, le gouvernement américain a effectivement perdu plus de 365 millions de dollars américains.

Le système américain fait qu'il est difficile de surveiller le respect des normes environnementales. Le gouvernement américain a transféré il y a longtemps la plupart des terres forestières publiques à des compagnies privées. Parce que la plupart de ces terres ne sont plus supervisées par le gouvernement américain, il est bien plus difficile de faire appliquer les règlements environnementaux aux États-Unis.

Le système américain encourage la surexploitation, parce que le système américain repose sur des contrats de coupe à court terme. Les compagnies ont moins intérêt à retarder la récolte ou à gérer leur programme de coupe de façon que les coupes subséquentes soient plus faciles et moins onéreuses.

Le système d'adjudication américain favorise la spéculation et l'instabilité. Le système de coupe américain se prête sur le court terme à des cycles de spéculation. À la fin des années 1970, les compagnies forestières américaines se sont lancées dans une guerre de soumissions spéculatives pour obtenir le droit de couper du bois sur les terres publiques, et ont ainsi fait passer les coûts de ces droits de coupe bien au-delà de leur valeur estimative. En 1984, le Congrès américain a dû racheter pour 2,8 milliards de dollars américains de ces contrats d'achat à un coût net de plus de 400 millions de dollars américains pour le contribuable.

Selon la législation américaine sur les droits compensateurs, le montant intégral de ce rachat de 2,8 milliards de dollars serait considéré comme une subvention. Le gouvernement américain supporte des coûts plus élevés pour la gestion et le développement des forêts. C'est le gouvernement qui paie pour la régénération de la plupart des forêts nationales américaines, dont le bois a été coupé. Le gouvernement américain paie aussi pour la plupart des chemins d'accès, une dépense importante, si l'on songe que les 360 000 milles de chemins d'exploitation ont presque huit fois la longueur de l'ensemble du réseau d'autoroutes inter-états et qu'ils pourraient faire 14 fois le tour du globe. En 1989, les États-Unis ont dépensé 97 millions de dollars pour les chemins d'exploitation.

En résumé, les importations de bois d'oeuvre en provenance du Canada n'ont pas causé de préjudice à l'industrie américaine, mais rien ne prouve que les allégations concernant les subventions canadiennes sont fondées sur la réalité. L'industrie américaine du bois d'oeuvre a dé-

passé la performance moyenne des autres industries associées à la construction et ce, chaque année depuis 1988.

Les maux de l'industrie américaine, monsieur le Président, surtout du bois d'oeuvre peuvent s'expliquer par deux facteurs: la diminution de la demande, qui a été aggravée par la récession économique et les problèmes d'approvisionnement en bois d'oeuvre dans les États de l'Ouest.

Et en conclusion, les États-Unis appliquent une norme fort simple au bois d'oeuvre produit localement. Lorsque leur industrie du bois d'oeuvre a besoin d'une subvention, elle l'obtient. Lorsqu'elle a besoin de contrôles à l'exportation de billes, elles les obtient, mais ils appliquent une norme différente au bois d'oeuvre importé du Canada. Ce qui est commerce loyal un jour peut devenir commerce déloyal le lendemain.

Le non-subventionnement déclaré dans un témoignage fait sous serment devant le Congrès américain en février donne prétexte à l'engagement d'une enquête visant l'imposition d'un droit compensateur en octobre.

Le Canada est le principal allié et le plus important partenaire commercial des États-Unis. Les deux pays ont conclu l'Accord de libre-échange le plus englobant au monde. Il n'est pas étonnant que la façon dont l'enquête en cours est menée suscite de plus en plus d'inquiétudes devant le fait que le Canada soit traité comme un ennemi plutôt que comme allié.

Le commerce loyal suppose le respect de règles équitables, homogènes et également appliquées à tous.

Monsieur le Président, il faut assurer la viabilité de l'industrie forestière en Abitibi, au Québec et au Canada. Il faut combattre cette mesure américaine, disgracieuse, jusqu'au bout, et gagner la cause des producteurs forestiers canadiens et québécois.

[*Traduction*]

**M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est):** Monsieur le Président, j'aimerais rappeler brièvement toute l'importance que revêt la foresterie pour de nombreux Canadiens. En Alberta seulement, on dénombre 66 compagnies forestières. Un porte-parole du Conseil des industries forestières de Colombie-Britannique m'a indiqué aujourd'hui que cette province compte 333 grandes scieries de bois d'oeuvre et des centaines de scieries plus petites. En temps normal, les scieries de la Colombie-Britannique donnent du travail à environ 28 000 personnes directement, et à 25 000 autres dans l'exploitation forestière.

Il faut préserver à tout prix la viabilité des différents secteurs de notre industrie forestière parce que quelque 350 collectivités du Canada sont tributaires des forêts. La superficie boisée totale des quatre provinces de l'Ouest correspond à la superficie combinée de la France, de l'Allemagne de l'Ouest, de l'Espagne, de l'Autriche et de la Hongrie.

La forêt est aussi une industrie vitale en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

À partir de cette semaine, les scieries canadiennes de l'extérieur du Canada atlantique qui expédient des produits de bois d'oeuvre aux consommateurs américains doivent payer des droits à l'importation équivalant à 14,5 p. 100 de la valeur de l'expédition. Les compétiteurs aux États-Unis récoltent donc un avantage financier instantané variant selon le montant qui a été décrété applicable. N'oublions pas que, dans le cas de la Colombie-Britannique par exemple, les droits de coupe ont augmenté d'environ 15 p. 100 par suite de l'infâme protocole d'entente conclu entre Washington et Ottawa en 1986. N'oublions pas non plus que les scieries de la Colombie-Britannique ont vu leurs recettes sur les exportations aux États-Unis baisser d'environ un cinquième depuis 1986, par suite de la hausse du taux de change du dollar canadien.

Un de mes amis, ingénieur, explique la chose très clairement. Il a dit ceci: «Les dirigeants canadiens vendent actuellement environ 300 000 onces des réserves d'or de la Banque du Canada chaque mois pour tenter de maintenir le dollar au-dessus de 84 cents US. La valeur élevée du dollar qui a dévasté nos exportations de produits manufacturés est maintenant en train de faire subir le même sort à nos exportations de matières premières.» La situation actuelle pourrait aboutir à la fermeture des scieries en Colombie-Britannique et dans le reste du Canada.

À l'issue du Tokyo Round du GATT, on me dit que près de 90 p. 100 des produits forestiers entraient aux États-Unis en franchise de droits; en 1983, les producteurs américains voulurent faire imposer un droit compensateur sur nos produits, mais le département du Commerce américain décida que les exportations en question n'étaient pas subventionnées par le régime de droits de coupe en vigueur dans les provinces. Selon Mel Clark, qui a conseillé les gouvernements canadiens des trois dernières décennies en matière de commerce, les autorités américaines avaient rendu cette décision favorable de crainte que le gouvernement canadien de l'époque n'ait gain de cause devant le tribunal du GATT qui avait déjà tranché que les droits de coupe ne constituaient pas une subvention à l'exportation.

Bien entendu, en 1989, l'Accord de libre-échange canado-américain est entré en vigueur, ce qui nous a soustrait aux décisions du GATT pour ce qui est des droits compensateurs. Aux termes de l'article 1902 de l'accord, si les Canadiens ont une plainte contre les États-Unis concernant un droit compensateur, un groupe d'experts doit décider si ce dernier est fondé selon les lois américaines. Celui-ci a pour seule responsabilité de décider si le gouvernement américain a bien appliqué les lois améri-

caines. Le GATT juge de la légalité des droits compensateurs américains selon les règles du GATT.

En outre, le paragraphe 1902.2 de l'accord autorise le gouvernement américain à modifier ses droits compensateurs sans l'accord du Canada. Par contre, les droits et les obligations du GATT ne peuvent être modifiés qu'en commun accord avec les pays qui ont pris part aux négociations et dont le Canada fait bien entendu partie.

Si je comprends bien, l'article 409 de l'ALE donne à l'industrie américaine un véhicule nouveau pour réclamer des mesures non tarifaires en vue d'obtenir un avantage par rapport aux exportateur canadiens.

• (2340)

Cet article peut servir à annuler la position du Canada au GATT en ce qui concerne les subventions et les droits compensateurs, et il est exceptionnel en ce sens qu'il s'applique uniquement au Canada. On peut montrer par deux exemples les répercussions néfastes qui en résultent pour le Canada.

Tout d'abord, l'article 409 annule les critères de préjudice prévus par le GATT et établit des critères de rechange beaucoup moins stricts dans le cas des mesures contre les exportations canadiennes apparemment subventionnées. Ensuite, le GATT limite les mesures anti-subventions à un droit compensateur égal à la subvention, mais l'article 409 permet de recourir à toute une gamme de mesures non tarifaires qui pourraient assurer une protection bien plus grande que cette formule.

Bref, en vertu de l'Accord de libre-échange, les exportateurs canadiens, y compris les producteurs de bois d'oeuvre, sont beaucoup plus vulnérables face au harcèlement et aux restrictions imposées par les États-Unis qu'ils ne l'étaient en vertu du GATT. À la longue, les conséquences des lois américaines sur les droits compensateurs pourraient être très préjudiciables aux relations commerciales canado-américaines.

Les ministres du Cabinet Mulroney se sont targués de pouvoir recourir au groupe spécial binational de règlement des différends prévu par l'Accord de libre-échange. Toutefois, ils ne mentionnent pas qu'il faut commencer par épuiser les autres solutions. Pis encore, ils ne disent pas que le groupe spécial binational ne peut que vérifier si le gouvernement américain a appliqué correctement ses propres lois.

Si les Américains perdent leur cause comme dans le cas des porcs, ils peuvent, en vertu de l'article 409, simplement modifier leur loi. Il y a lieu de remarquer ici que c'est le gouvernement fédéral des États-Unis lui-même qui a commencé à imposer des droits compensatoires à notre bois d'oeuvre la semaine dernière, ce qui arrive très rarement.

Bref, les Canadiens devraient envisager avec beaucoup de scepticisme leurs chances d'avoir gain de cause devant notre groupe spécial binational dans quatre, cinq, six mois ou plus. De même, tous les ministres qui brandissent des menaces de mesures de rétorsion contre les États-Unis savent-ils que l'Accord de libre-échange ne nous permet de prendre de telles mesures que si nous en avons le droit judirique?

Nous n'avons pas ce droit tant que le groupe spécial binational n'a pas rendu une décision, ce qui, je le répète, peut prendre des mois. Si le Canada prend des mesures de rétorsion sans en avoir acquis le droit juridique, les Américains peuvent invoquer d'autres dispositions de l'accord contre nous. Bref, ils ont le droit de prendre à leur tour des mesures de rétorsion. Nous le savons tous, ils ont beaucoup d'armes dans leur arsenal.

Il est très tard, presque minuit. Je crois savoir que, du consentement unanime des députés, vous ne tiendrez pas compte de l'heure tant que tous les députés qui le veulent ne seront pas intervenus dans le débat. Je crois que c'est ce qui est prévu.

En terminant, le département américain du Commerce n'a absolument rien pour étayer sa décision qui ne repose que sur des motifs politiques injustifiés et hypocrites. En outre, cette décision remet sérieusement en doute l'attachement du gouvernement des États-Unis aux raisons qui ont préludé à la négociation d'un traité de libre-échange avec nous.

Je suis tout à fait d'accord avec notre ambassadeur actuel aux États-Unis qui a accusé les représentants officiels des États-Unis d'une tentative grossière de manipulation des faits pour parvenir à un résultat décidé d'avance. J'espère que nos amis et partenaires commerciaux au Sud de la frontière reprendront leurs esprits avant qu'ils ne détruisent la vie de centaines de milliers de familles canadiennes.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Forêts invoque le Règlement.

**M. Champagne (Champlain):** Oui, monsieur le Président. Compte tenu de l'importance du débat de ce soir et après en avoir discuté avec les honorable collègues du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique, s'il y a des orateurs qui désirent parler après l'heure prévue, je pense qu'il y a consentement unanime pour que ces gens puissent s'exprimer sur le sujet.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Les honorables députés ont entendu la suggestion de l'honorable député. Y a-t-il consentement unanime pour dépasser minuit, heure qui faisait partie de la motion qui a été adoptée plus tôt aujourd'hui?

**Des voix:** D'accord.

[*Traduction*]

**M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, les États-Unis sont le bastion de la libre entreprise.

**M. Angus:** De quel siècle parlons-nous?

**M. Friesen:** Tout ça dépend de la définition que donne les Américains à la «libre entreprise». Nous avons plein d'exemples de la façon dont la définition de «libre entreprise» a été modifiée aux États-Unis.

Dans l'industrie agricole, s'ils manquent d'eau, ils font venir toute une armée d'ingénieurs. Ils nivellent le terrain et y amènent l'eau qui est gratuite pour les agriculteurs. Bien entendu, d'après eux, il ne s'agit pas d'une subvention. Les Américains eux peuvent le faire sans envoyer la facture aux agriculteurs.

Ces derniers peuvent alors produire à meilleur marché et expédier leurs produits au Canada. Bien entendu, il ne s'agit pas d'une subvention mais de libre entreprise. Je l'ai trop souvent observé à mon gré. Ils imposent des barrières non tarifaires à la frontière et autorisent tout simplement les camions à rester là immobilisés alors que le client attend son produit et que le marchand au Canada, n'en pouvant plus d'attendre sa marchandise, s'adresse à un autre fournisseur. Mais ils croient en la libre entreprise.

Ils ont des réserves foncières, ce qui réduit la superficie qu'ils peuvent cultiver, créant ainsi une sorte d'approvisionnement artificiel. Ils paient l'agriculteur afin qu'il garde ces terres en réserve, créant ainsi une pénurie artificielle qui leur permet de maintenir des prix élevés. Mais, il ne s'agit pas d'une subvention, oh que non! Ils s'en défendent bien! Voilà ce qu'est la libre entreprise aux États-Unis. Qui dit que les États-Unis sont des commerçants honnêtes?

Pour eux, la force prime le droit, et ils pensent qu'ils peuvent s'en tirer ainsi. Ils y arrivent très souvent, et cela les encourage dans leur attitude.

La question des mesures compensatoires en ce qui concerne le bois d'oeuvre résineux, qui affectent vraisemblablement le plus ma province, ne remonte pas à ces dernières années. Les Américains avaient eux-mêmes convenu qu'il ne s'agit pas d'une subvention. Elle remonte à plusieurs années, quand il était d'usage dans l'industrie forestière américaine de mettre aux enchères les terres à bois d'où provenaient leurs billes. À la fin des années 70, les entreprises américaines se livraient à une spéculation acharnée pour obtenir les droits de coupe sur les sols forestiers et faisaient monter les coûts de ces droits à un montant qui dépassait nettement la valeur à laquelle ils étaient estimés, simplement parce qu'il y avait pénurie.

Ils connaissent la peur dans leur système de libre entreprise. Ils craignaient de subir une pénurie de bois de sciage, et les prix ont donc grimpé.

Entre la fin des années 70 et le début des années 80, le marché a connu une baisse soudaine, et les sociétés forestières ont fait des offres beaucoup trop élevées pour leurs droits de coupe, pour leur bois de sciage et pour leur approvisionnement. Elles ne pouvaient plus vendre, le marché était en plein marasme et elles ont des ennuis. En 1984, le Congrès américain a dû racheter pour 2,8 milliards de ces achats à un coût net de plus de 400 millions de dollars pour les contribuables. Il ne s'agit bien sûr pas d'une subvention. Quand les sociétés forestières américaines ont des ennuis et qu'elles se font sortir d'affaires par les contribuables américains, il ne s'agit pas de subventions. Cependant, un droit de coupe fondé sur un prix équitable, c'est une subvention.

Il y a une redéfinition du système d'économie libérale et de libre entreprise quand les Américains s'y mettent. Le problème remonte au milieu des années 70 lorsque les sociétés forestières faisaient des offres trop élevées qu'elles n'ont plus eu les moyens de payer dans le marché en plein marasme du début des années 80.

Cela continue jusqu'à maintenant. L'un des problèmes tient à l'approvisionnement en bois de sciage pour les entreprises américaines. Chose étrange, les Américains refusent d'exporter des billes hors des frontières de l'État ou du pays car ils ont besoin de tout le bois. Je ne les blâme pas. Ils ont besoin de tout le bois pour leur industrie.

Cependant, la même chose vaut pour le Canada et cela passe pour déloyal. Ils ont besoin de notre bois pour garder leurs scieries en activité. Il y a pénurie d'approvisionnement. C'est notamment à cause de la décision concernant la chouette tachetée aux États-Unis où des milliers de milles carrés de forêt font l'objet d'une interdiction d'exploitation. Les tribunaux américains y ont interdit l'exploitation forestière, et les sociétés forestières n'y ont pas accès. Elles ont donc besoin de bois. Si elles ne peuvent avoir accès à leurs forêts, elles veulent avoir accès aux nôtres. Si elles n'exportent pas de billes, c'est bien, mais si nous n'en exportons pas, c'est mal.

L'ennui avec le système américain de libre entreprise, c'est que lorsque les Américains ne peuvent pas battre leur concurrent, ils l'assomment.

• (2350)

C'est ce qui s'est passé avec les Japonais dans le cas des semi-conducteurs. Les Japonais ont bâti une industrie incroyablement efficace et ils expédiaient leurs produits vers les États-Unis. L'industrie américaine ne pouvait soutenir la concurrence. Qu'ont fait les Américains? Ils ont récriminé contre les Japonais comme si c'était eux qui avaient tort.

La même chose s'est produite à Detroit, il y a quelques années. L'industrie automobile américaine ne pouvait plus concurrencer les importations parce que les constructeurs japonais étaient très futés. Les Américains construisaient encore de grosses bagnoles très gourmandes dont plus personne ne voulait.

Leur réaction? Les travailleurs américains ont acheté une Toyota flambant neuve, l'ont garée à l'extérieur de l'usine, et ils ont invité les ouvriers à payer un dollar pour avoir le droit de taper dessus pour passer leur colère contre un Japon qui osait concurrencer leur produit de qualité inférieure.

Leur système est bien simple: si nous ne pouvez pas vaincre la concurrence, attaquez-vous au concurrent. Ils ont aujourd'hui la même réaction face à l'industrie canadienne du bois d'oeuvre.

Notre industrie est très efficace. Comme mon collègue de Nanaimo—Cowichan l'a dit, la main-d'oeuvre a beaucoup diminué depuis le temps où je travaillais dans cette industrie. Lorsque j'y travaillais, au tournant du siècle, aux environs de 1950. . .

**Une voix:** De quel siècle?

**M. Friesen:** De quel siècle? Il y avait 75 000 ou 100 000 travailleurs dans ce secteur en Colombie-Britannique. Il n'y en a plus aujourd'hui que 30 000 ou 25 000, en partie à cause de la restructuration de l'industrie, en partie à cause des matériaux de remplacement, mais cela crée des difficultés pour nos travailleurs.

Notre industrie est très concurrentielle, elle utilise la technologie de pointe. Si les Américains ne peuvent soutenir la concurrence, c'est leur problème, pourvu que les règles soient les mêmes pour tous. Mais ce qui leur paraît juste ne l'est pas nécessairement aux yeux de tous les gens de l'extérieur qui observent leur comportement.

Malgré tout ce qu'on a dit au sujet de l'Accord de libre-échange, nous serions en très mauvaise posture aujourd'hui si nous n'avions pas la possibilité d'en appeler de cette décision devant une plus haute instance où nous pouvons faire partie du mécanisme de règlement des différends. Nos représentants peuvent faire partie du groupe, dont le président est élu de façon juste. Nous faisons partie du processus décisionnel et nous pouvons ainsi nous assurer que tout se passe de façon honnête et juste, selon des critères objectifs, et non de la façon dont les choses se passaient auparavant.

Nous devons donc continuer à unir nos efforts pour lutter contre les tactiques des Américains. Nous ne pouvons pas les laisser se servir de leur pénurie artificielle de billes de bois comme prétexte pour détruire notre industrie. Nous ne pouvons pas les laisser nous écraser parce qu'ils ne sont plus capables de supporter la concurrence.

J'apprécie le genre de débat que nous avons vu ici ce soir, où les députés de tous les partis ont uni leur voix pour dire que nous ne pouvons pas laisser les Américains nous faire cela.

Nous nous préoccupons tous des employés, des travailleurs, des sociétés, des salaires et des produits de notre pays et nous unissons nos efforts pour être certains de gagner cette bataille contre les États-Unis.

**M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur):** Monsieur le Président, avant de commencer, je voudrais dire que le discours du député que nous venons d'entendre était excellent et qu'il était même l'un des meilleurs qu'il m'ait été donné d'entendre depuis longtemps de ce côté-là de la Chambre. J'ai été très heureux de l'écouter.

[*Français*]

Monsieur le Président, avant d'entrer dans les détails du traitement que les États-Unis accordent au Canada en ce qui concerne les exportations du bois d'oeuvre, je voudrais faire un bref survol de l'industrie forestière canadienne et de son importance pour l'économie du pays.

Vous conviendrez, monsieur le Président, que cela donnera une toile de fond qui permettra de mieux illustrer les enjeux de la question dont est saisie la Chambre ce soir. Ainsi, monsieur le Président, lorsqu'on considère l'importance de l'industrie forestière, il est important de réaliser que c'est en grande partie grâce à elle que le pays s'est édifié. En fait, cette industrie a longtemps été le pilier de notre économie. Encore aujourd'hui, c'est une pierre d'assise de notre pays.

L'importance du secteur forestier pour l'économie canadienne est indéniable. Le Canada compte 4,36 millions de kilomètres carrés de forêt, soit environ 176 mètres carrés pour chacun de nos 25 millions d'habitants. Notre territoire boisé a plus du double de la superficie de la Communauté économique européenne, près du double de la superficie du Mexique et représente 15 p. 100 des forêts du monde.

*Le bois d'oeuvre*

Le secteur forestier fait travailler directement près de 300 000 personnes et indirectement, 750 000 personnes. En 1988, les forêts productives permettaient d'expédier plus de 30 milliards de dollars de produits. Un septième des revenus de fabrication vient d'un secteur lié aux forêts, lesquelles apportent plus de 17 milliards à la balance commerciale nette du Canada, soit plus que l'agriculture, les pêches et les mines combinées.

La foresterie est plus importante que les secteurs de l'automobile et du pétrole. Le Canada est le deuxième stock de résineux au monde, après l'ancienne Union soviétique et le premier exportateur de bois d'oeuvre. Entre parenthèses, ce fait nous rappelle l'importance de la question que nous débattons ce soir.

Par ailleurs, monsieur le Président, le Canada produit un tiers des exportations de pâte et 63 p. 100 de tout le papier journal.

Quant à l'industrie du bois d'oeuvre résineux, environ 16 p. 100 de la production mondiale globale appartient au Canada et cette situation devrait se maintenir au cours de la prochaine décennie. En outre, le Canada possède environ 40 p. 100 de tout le commerce international de ce produit, étant donné qu'il exporte 70 p. 100 de sa production.

En 1989, la production canadienne de bois d'oeuvre a atteint environ 59 millions de mètres cubes, comparativement à 45 millions en 1980. Réparties un peu partout à travers le pays, la plupart des scieries sont de petite taille et emploient moins de 100 employés. La Colombie-Britannique fournit 61 p. 100 de la production canadienne de bois d'oeuvre, viennent ensuite le Québec, avec 18 p. 100, l'Ontario, avec 10 p. 100, l'Alberta, avec 7 p. 100 et le Nouveau-Brunswick, avec 2 p. 100.

Près des trois quarts de la production de bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique franchissent la frontière canadienne, alors que près de la moitié de la production des autres provinces fait de même.

Cependant, monsieur le Président, la caractéristique la plus troublante de la situation commerciale au Canada, en ce qui a trait aux produits forestiers demeure avant tout son état vulnérable.

Cette faiblesse se manifeste, dans une certaine mesure, par le nombre restreint de marchés et surtout par la concentration de la production sur un petit nombre de produits. D'ailleurs, étant donné la rareté croissante du bois, ce qui entraîne un rapprochement entre le coût et le prix des produits de moindre valeur, il serait sans doute possible d'améliorer les exportations en se tournant éventuellement vers des produits à valeur ajoutée plus élevée.

En outre, l'industrie devrait se tourner vers la diversification des produits et des marchés en faisant appel à de nouvelles technologies, et ce, pour se mettre à l'abri des fluctuations économiques.

L'avenir de cette industrie est en jeu et le Canada est résolument engagé dans une période transitoire de gestion et de mise en valeur des ressources forestières. Ainsi, le rythme de cette transition—en l'occurrence, le passage d'une approche essentiellement extractive des produits forestiers à une approche davantage culturale—doit être accéléré, sans que soit toutefois perdue de vue la nécessité de respecter les principes de gestion intégrée de l'ensemble des ressources forestières canadiennes.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, vous et d'autres députés, vous demandez peut-être pourquoi un député du Canada atlantique est resté ici toute la soirée puisque la question ne touche pas le Canada atlantique. Je dois dire que les forêts m'intéressent beaucoup. L'exploitation forestière occupe une grande place dans l'économie de ma circonscription. De plus, en tant que député canadien, je m'intéresse aussi au Canada, et la question à l'étude ce soir est une question d'intérêt national. Ce n'est pas uniquement parce que la Colombie-Britannique ou l'Alberta ou l'Ontario ou le Québec a un problème, mais c'est une question qui concerne tous les Canadiens.

• (0000)

Je crois que nous devons aussi examiner cette question sous l'angle de la souveraineté. Nous devons protéger ce que nous avons. Je ne veux pas dire que nous devons faire nôtres certaines idées prônées par les Américains en ce moment, je veux dire que nous ne devons pas adopter une attitude anti-américaine. Nous devons lancer un mouvement pro-canadien. Si d'autres pays s'en prennent à nos industries, nous devons réagir et adopter les mesures qui s'imposent.

Je veux m'arrêter un peu au cas de la Colombie-Britannique. Je sais que le chef libéral de cette province, M. Gordon Wilson, s'est dit très préoccupé par la situation. Le critique libéral de la Colombie-Britannique pour les questions touchant le secteur forestier a lui aussi publié récemment un communiqué. J'aimerais vous en citer un court passage. «Les exploitants-manufacturiers de Colombie-Britannique, dit-il, vont être ruinés par les nouveaux droits imposés sur le bois d'oeuvre.» C'est la raison pour laquelle je reste dans les parages ce soir pour faire connaître mon point de vue à ce sujet et convaincre notre voisin du Sud que sa conduite est injuste et immorale.

Je profite de l'occasion pour féliciter les députés qui ont parlé jusqu'ici de vouloir adopter une seule et même position dans cette affaire. J'espère seulement que les députés ministériels rappliqueront auprès de leurs ministres pour leur faire comprendre qu'il s'agit d'une question d'intérêt national, qui revêt une très grande importante, comme en témoigne le fait que nous en débattions tous aussi tard et que nous devrions faire des pressions à cet égard aux États-Unis et ailleurs.

Mon collègue de Cochrane—Supérieur a très bien parlé plus tôt dans la soirée quand il a dit que nous devions commencer à songer à une forme de représailles. Nous pourrions nous en prendre aux fruits et légumes qui nous arrivent de Californie. Nous pourrions soumettre les produits forestiers américains à nos normes. Nous pourrions tout simplement lancer une campagne publicitaire pour prévenir les Américains que ces tactiques vont faire grimper les coûts de construction de leurs maisons. Je crois qu'il importe que nous prenions des mesures concrètes.

Je veux féliciter tous les députés, quel que soit leur parti, des points de vue qu'ils ont exprimés ce soir. Certaines remarques entendues ce soir m'ont grandement réconforté.

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Monsieur le Président, je crois important de profiter de l'occasion qui m'est offerte ici ce matin de dire ce que je pense de la décision que les autorités américaines ont prise cette semaine au sujet des importations canadiennes de bois d'oeuvre aux États-Unis. Il faut pour cela que je revienne un peu en arrière.

Je siège à la Chambre depuis 1984. Je me rappelle que, au début de mon mandat, mon collègue, le député de Skeena, qui, très franchement, était la voix qui prêchait dans le désert, la voix qui cherchait à prévenir tout le monde, soit non seulement le gouvernement du jour mais aussi notre caucus et l'opposition officielle, de la menace potentielle que constituaient le Congrès américain, le gouvernement américain et le lobby américain du bois, qui se préparaient à lancer une attaque contre les producteurs canadiens de bois d'oeuvre. Le député de Skeena a été très persévérant. Malheureusement, tout ce contre il nous avait mis en garde est arrivé.

Il avait raison, au milieu des années 80, de nous inciter à lutter jusqu'au bout contre les attaques du secteur américain du bois. Le gouvernement conservateur a cédé à ces attaques. Au lieu de recourir au mécanisme—oserai-je le qualifier de mécanisme de règlement des différends—qui existait alors aux États-Unis, le gouvernement a cédé et a imposé une taxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre. On a laissé entendre qu'il l'avait fait en partie sous la pression du gouvernement, alors créditiste, de la Colombie-Britannique, qui y voyait son avantage puisque les recettes de cette taxe lui reviendraient ultérieurement.

Or, mon collègue, le député de Prince George—Bulkley Valley, a repris le flambeau et a remarquablement réussi à garder la question à l'ordre du jour et à s'assurer que nous dominions non seulement la question et la politique américaine, mais encore les combines entre les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada. C'est lui qui a signalé que Bill Vander Zalm et le ministre créditiste des Forêts tenaient les Américains au courant de la stratégie de négociation des provinces canadiennes et du gouvernement fédéral. En d'autres termes, on nous trahissait sitôt que nous prenions une décision sur la façon de faire face aux pressions américaines.

En réponse au député libéral qui vient d'intervenir, je tiens à dire que mon collègue de Skeena a signalé il y a des années, avant l'imposition de la surtaxe de 15 p. 100, qu'un des moyens que nous aurions pu utiliser pour résister aux pressions américaines, aurait été de lancer une campagne publicitaire massive aux États-Unis afin de signaler aux consommateurs américains ce qu'on leur rappelle maintenant, à savoir que la décision du gouvernement américain va leur coûter 1 000 $ ou 1 500 $ de plus à l'achat d'une maison.

Nous voulions le faire alors, afin de défendre notre cause, mais le gouvernement de l'époque, le même gouvernement au pouvoir à l'heure actuelle, a opposé son refus en prétextant que ce n'était pas là la façon de procéder.

Je viens du nord-ouest de l'Ontario qui, après l'industrie de la fourrure, comptait sur le bois d'oeuvre pour créer une certaine richesse. Nous utilisons nos forêts pour nos industries primaires et secondaires. Ainsi, le bois d'oeuvre est extrêmement important pour nous. Les députés du Nord-Ouest ont tous, dans leur circonscription, des scieries, des exploitations forestières et des usines de pâtes et papiers ainsi que toutes ces entreprises sont reliées entre elles. Même si nous parlons aujourd'hui de bois d'oeuvre, ce qui touche en fait les scieries, cela a des conséquences sur toutes les entreprises du secteur forestier, car les déchets et les copeaux sont envoyés aux usines de pâtes et papiers, ce qui les aide à rentabiliser leurs exploitations. Ainsi, tous les secteurs sont touchés par la décision américaine.

*Le bois d'oeuvre*

Dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, on retrouve tout un éventail d'industries basées sur les forêts. Je voudrais prendre pour exemple la localité d'Atikokan et plus particulièrement de Suphowie, une collectivité voisine où est basée l'Atikokan Forest Products, car il n'y a pas si longtemps, la scierie en question était menacée de disparaître en grande partie à cause de la taxe initiale de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre. Or, dans le cadre d'une analyse d'impacts économiques et grâce aux efforts fructueux, je tiens à le signaler, du gouvernement de Bob Rae, en Ontario, nous avons été en mesure d'assurer la survie de la scierie et d'une autre scierie voisine. Ce que nous avons examiné, ce sont les incidences économiques de cette scierie. Il ne s'agissait pas d'une très grande scierie. Elle ne comptait que 160 travailleurs à temps plein venant d'Atikokan, à une trentaine de milles de là. Ces incidences économiques ont été des plus incroyables.

• (0010)

Permettez-moi de dire quelques mots sur le Trésor de l'Ontario et sur celui du Canada. Si on avait fermé les portes de l'Atikokan Forest Products, l'Ontario aurait perdu 7,9 millions de dollars en 1991. Dans les années suivantes, elle aurait perdu 9,1 millions de dollars, ce qui correspond à une combinaison de pertes d'impôts sur le revenu et de pertes d'impôts sur les sociétés ainsi qu'à une augmentation des dépenses pour les prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale.

Il en coûterait au gouvernement fédéral 11,4 millions de dollars la première année, et 5,6 millions par la suite. Ce sont des incidences économiques très graves pour une très petite collectivité.

Si nous regardons maintenant la situation dans tout le nord-ouest de l'Ontario, avec toutes les collectivités construites autour de scieries, nous pouvons commencer à comprendre l'impact sur le Trésor, sans compter l'impact sur l'économie de la collectivité où se trouve la scierie ou près de laquelle elle est située, ainsi que sur l'économie régionale. C'est énorme.

Le gouvernement du Canada n'a pas le choix, il doit se défendre contre la récente attaque du gouvernement des États-Unis. En toute honnêteté, je n'accepte pas l'argument voulant que cette décision puisse avoir été prise par des fonctionnaires subalternes qui ne suivaient pas les ordres de leur chef. C'est une année d'élections aux États-Unis. Les républicains de droite et les démocrates qui préconisent d'acheter américain et de mettre les intérêts des États-Unis avant tout s'acharnent sur George Bush, et celui-ci est bien prêt à sacrifier son ami, le premier ministre du Canada.

Ce qui importe ce soir, c'est de faire comprendre au gouvernement du Canada qu'il y a des milliers et des milliers de gens ici qui veulent qu'il soit de leur bord. Il incombe à cette Chambre de s'assurer qu'il en aille ainsi. Dans notre groupe parlementaire, nous continuerons d'insister auprès du gouvernement conservateur pour l'amener à parler au nom des Canadiens et à les défendre au lieu d'acquiescer à toutes les demandes de George Bush et de ses amis.

**M. Lawrence MacAulay (Cardigan):** Monsieur le Président, je suis malheureux de devoir intervenir ce soir. L'industrie du bois d'oeuvre de ce pays se trouve dans une situation fâcheuse parce que les Américains ont imposé un tarif de 14,48 p. 100 à notre bois d'oeuvre. Cette mesure sera dévastatrice pour notre industrie et elle semble aller à l'encontre de ce terrible accord de soi-disant libre-échange.

Nous nous sommes tous laissés dire que cet accord garantirait nos échanges avec les États-Unis. Ce soir, il est évident que l'accord n'a rien assuré et qu'il place dans une situation très difficile l'industrie du bois d'oeuvre, plusieurs autres industries et le pays tout entier.

Il est très important de noter qu'avant la signature de l'Accord de libre-échange, l'accès au marché américain pour l'industrie du bois d'oeuvre était probablement libre à 90 p. 100. On ne peut donc pas qualifier cette forme d'entente de «libre-échange» puisque cette expression signifie, selon moi, une liberté totale du commerce dans les deux sens.

Il est évident que tel n'est pas le cas. Seuls les Américains peuvent choisir ce qu'ils importeront de chez nous. S'ils décident de ne pas augmenter la grosseur exigée pour les homards et s'ils considèrent que notre pomme de terre est acceptable, alors tout va bien; puis, ils imposent un droit sur le bois d'oeuvre.

Le gouvernement avait imposé une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien parce que les Américains avaient déclaré que nos droits de coupe étaient trop bas, ce qui constituait une subvention. Depuis, les gouvernements provinciaux ont majoré leurs droits de coupe et voilà que les Américains décident tout à coup d'imposer des droits de 14 p. 100.

Si nous avons éliminé le problème, pourquoi les Américains s'en prennent-ils ainsi à nous? À mon avis, ils le font parce que l'accord actuel leur permet. Le mécanisme de règlement des différends est une véritable passoire.

Ce mécanisme ne sert qu'à déterminer si une loi américaine est correctement appliquée ou pas. Il ne permet pas de savoir si cette loi est juste. De plus, les Américains peuvent modifier leurs lois, et c'est exactement ce qu'ils ont fait. Ils ont modifié leurs lois sur les subventions et ils nous imposent des droits. Un accord qui permet cela n'est pas un bon accord.

Nous sommes soumis aux lois américaines sur les importations qui nous placent dans une situation inconfortable parce que nous sommes une nation exportatrice. Lors de la dernière campagne électorale, nous avons eu,

dans ma circonscription de Cardigan, à l'île-du-Prince-Édouard, de nombreux débats où nous avons parlé de la gestion de l'offre et du libre-échange. Certaines choses, nous disait-on, seraient protégées. Eh bien, aujourd'hui, l'industrie laitière, le secteur de la volaille et celui des oeufs sont à la veille de connaître de graves difficultés financières.

Croyez-moi, il est évident que l'Accord de libre-échange ne sera d'aucune utilité, il pourrait même être néfaste. Comme je l'ai dit lors de la campagne électorale, la gestion de l'offre et le libre-échange sont à l'opposé l'un de l'autre.

Le libre-échange mène ou devrait mener à l'abolition des tarifs douaniers. Cependant, il ressort clairement ce soir que ces tarifs ne sont abolis que lorsque les Américains décident de les abolir et qu'ils sont à nouveau imposés lorsque les Américains décident qu'ils doivent l'être.

J'ai défendu la gestion de l'offre avec tant de vigueur parce que j'estimais qu'elle était à l'opposé du libre-échange. Le système de gestion de l'offre nous permettait de recourir à des mécanismes de protection pour limiter l'importation de certains produits au pays. On nous avait dit que ce système serait épargné. Là encore, nous pourrions mettre en péril ou perdre nos industries des produits laitiers, des oeufs et de la volaille.

Il me semble que le système de gestion de l'offre tout comme le bois d'oeuvre et beaucoup d'autres industries de ce pays, s'est effondré à cause de cet accord commercial tristement célèbre dans lequel le gouvernement nous a engagés.

Pendant les élections, on nous avait dit qu'avec le libre-échange, les Américains deviendraient nos partenaires dans le commerce extérieur. Tel n'est pas le cas.

Voyez le GATT. Les problèmes que nous y éprouvons au sujet de la gestion de l'offre sont causés par les Américains qui veulent détruire notre système. Ce sont les Américains qui nous ont contestés au sujet de la crème glacée et du yogourt. Ce sont eux qui nous ont contestés au sujet du traitement du saumon de la Colombie-Britannique. Et maintenant, ce sont eux qui imposent des tarifs sur notre bois d'oeuvre.

*Le bois d'oeuvre*

La province la plus touchée par le manque de fermeté de ce gouvernement dans ses relations avec les États-Unis sur la question du bois d'oeuvre résineux est la Colombie-Britannique.

Mais les travailleurs de ce secteur ont en Colombie-Britannique un puissant allié en la personne de Gordon Wilson, chef du Parti libéral et chef de l'opposition. Il s'oppose fermement à ces mesures protectionnistes et il appuie fièrement les demandes des producteurs du secteur primaire qui réclament que le gouvernement passe à l'action.

Que le premier ministre arrête de lécher les bottes du président des États-Unis et qu'il se mette à défendre les intérêts des Canadiens qui travaillent dans cette industrie si vitale pour notre pays.

Les Américains ne s'intéressent qu'à eux; ce ne sont pas eux qui vont défendre les intérêts des Canadiens. Mais malheureusement, ce n'est pas non plus ce gouvernement qui va le faire.

Le gouvernement a signé un accord qui ne jouera fort probablement pas en notre faveur dans ce différend concernant le bois d'oeuvre et, tant que ce gouvernement ne sera pas disposé à défendre les intérêts canadiens, j'ai bien peur que nous payions les pots cassés.

Avant la signature de l'Accord de libre-échange, le commerce entre les États-Unis et le Canada semblait se faire sans trop d'accrocs. Aujourd'hui, nous avons de grosses difficultés au sujet de Honda, de l'industrie du meuble et surtout la gestion de l'offre. Et il semble que maintenant l'industrie forestière est dans une situation désastreuse.

Je demande donc instamment au gouvernement de prendre fait et cause pour l'industrie forestière de notre pays.

[*Français*]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Comme il est minuit 20 minutes, la Chambre demeure ajournée jusqu'à plus tard aujourd'hui à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 00 h 20.)